

## ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

Le jeudi 12 novembre 2020

**à 17 h 30**

### AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le jeudi 5 novembre 2020

Prenez avis qu'une assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération qui se déroulera exceptionnellement à huis clos est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le jeudi 12 novembre 2020, à 17 h 30, via téléconférence**. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Yves Saindon

---

Yves SAINDON  
Greffier de la Ville

*(English version available at the Service du greffe, Lucien-Saulnier building, street level)*

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**

**Le jeudi 12 novembre 2020**

**à 17 h 30**

Veillez prendre connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du jeudi 12 novembre 2020.

Veillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI, à l'exception de l'article 30.15 pour lequel aucun document ne sera livré.



**Assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération  
du jeudi 12 novembre 2020**

**ORDRE DU JOUR**

**01 – Période de questions du public**

**01.01**     Service du greffe

Période de questions du public

**02 – Période de questions des membres du conseil**

**02.01**     Service du greffe

Période de questions des membres du conseil

**03 – Ordre du jour et procès-verbal**

**03.01**     Service du greffe

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération

## 20 – Affaires contractuelles

### 20.01 Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1206352001

Accorder un soutien financier non récurrent de 350 000 \$ à Le Panier Bleu pour le déploiement du projet Campagne d'achat local Le Panier Bleu, volet Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Éléments du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

## 30 – Administration et finances

### 30.01 Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1203843032

Dépôt du budget 2021 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

### 30.02 Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1203843028

Dépôt du Programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

### 30.03 Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1203843030

Dépôt du budget de 2021 de la Société de transport de Montréal

*Compétence d'agglomération :* Transport collectif des personnes

### 30.04 Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1203843029

Dépôt du programme d'immobilisations 2021-2030 de la Société de transport de Montréal

*Compétence d'agglomération :* Transport collectif des personnes

**30.05**     Service du greffe - 1200310004

Dépôt du budget 2021 du Bureau du taxi

**30.06**     Service du greffe - 1200310005

Dépôt du budget 2021 du Conseil des arts de Montréal

**30.07**     Service du greffe - 1200310006

Dépôt du budget 2021 de l'Office municipal d'habitation de Montréal

**30.08**     Service du greffe - 1200310007

Dépôt du budget 2021 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance

**30.09**     Service du greffe - 1200310008

Dépôt du budget 2021 de la Société du parc Jean-Drapeau

**30.10**     Service du greffe - 1200310009

Dépôt du budget 2021 de l'Agence de mobilité durable

**30.11**     Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1203843034

Dépôt des contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil d'agglomération et la quote-part 2021 à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

**30.12**     Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1203843024

Dépôt d'une résolution visant à affecter à la réserve financière générale pour le service de l'eau des sommes équivalentes aux revenus prélevés au moyen des quotes-parts et autres revenus relatifs au service de l'eau (exercice financier 2021)

*Compétence  
d'agglomération :*

Alimentation en eau et assainissement des eaux

**30.13**     Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1203843026

Dépôt d'une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération

**30.14**     Service des finances , Direction des revenus - 1203843018

Dépôt d'une résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2021)

**30.15**     Service du greffe

Mandat à la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du Budget 2021 de la Ville de Montréal (Volet agglomération) et du Programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de la Ville de Montréal (Volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

**41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement**

**41.01**     Service des finances , Direction des revenus - 1203843016

Avis de motion et dépôt - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2021)

**41.02**     Service des finances , Direction des revenus - 1203843017

Avis de motion et dépôt - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2021)

*Compétence*                       Alimentation en eau et assainissement des eaux  
*d'agglomération :*

**41.03**     Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1203843022

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)

**41.04**     Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1203843021

Avis de motion et dépôt - Règlement sur les tarifs de l'agglomération (exercice financier 2021)

**41.05**     Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1203843025

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement créant la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération (RCG 14-007)

**41.06**     Service de sécurité incendie de Montréal - 1201024004

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 17 décembre 2020

*Compétence d'agglomération :*                     Élément de la sécurité publique qu'est l'élaboration et l'adoption du schéma de sécurité civile et du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie

## **42 – Adoption de règlements**

**42.01**     Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques - 1201179014

Adoption - Règlement établissant le programme de subvention aux établissements situés dans un secteur traversé par le réseau express vélo dans le contexte de la pandémie de COVID-19

*Compétence d'agglomération :*                     Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

**42.02**    Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat -  
1208927002

Adoption - « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) » / Réserver une somme de 1.5 M\$ pour la mise en oeuvre des modifications

*Compétence d'agglomération :*                      Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise





(1)

**Dossier # : 1206352001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 350 000 \$ à Le Panier Bleu pour le déploiement du projet Campagne d'achat local Le Panier Bleu, volet Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 350 000 \$ à Le Panier Bleu pour la réalisation du projet « Campagne d'achat local Le Panier Bleu, volet Montréal »;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'agglomération.

**Signé par** Peggy BACHMAN **Le** 2020-10-26 11:57

**Signataire :**

Peggy BACHMAN

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1206352001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 350 000 \$ à Le Panier Bleu pour le déploiement du projet Campagne d'achat local Le Panier Bleu, volet Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Avec la période des fêtes, l'économie montréalaise fait face à plusieurs enjeux pour s'adapter au contexte sanitaire et économique, que ce soit en matière d'achat local, de commerce en ligne, de livraison, d'achalandage, d'accès aux artères commerciales et aux commerces ou simplement en matière d'animation durant une période festive. Afin de répondre à ces enjeux et ainsi de soutenir les Montréalais.es et les commerçant.e.s pendant cette période cruciale de l'année, la Ville de Montréal met en place six mesures ciblées « Agir Maintenant, l'achat local au cœur de nos actions » pour un total de 6 M\$ dont une campagne d'achat local.

Ces mesures font suite au plan de relance de la Ville « Une impulsion pour la métropole : agir maintenant » notamment à l'axe 1 « Mettre le commerce au cœur de la relance ».

Le Panier Bleu, un organisme à but non lucratif soutenu par le Gouvernement du Québec, pour dynamiser l'achat local et favoriser les produits et les entreprises d'ici, a fait une demande de soutien pour le projet Campagne d'achat local Panier Bleu, volet Montréal « Campagne » qui a été reçue par le Service de développement économique le 15 octobre 2020.

Cette Campagne inclut une campagne promotionnelle multicanal visant la sensibilisation à l'achat local et le soutien aux commerçants montréalais ainsi qu'une approche terrain afin de rencontrer directement les commerçants montréalais. Les détails se trouvent en pièce jointe de ce sommaire.

Ce sera le premier soutien Ville accordé à Le Panier Bleu.

Le présent dossier concerne l'octroi d'une contribution financière de 350 000 \$ à Le Panier Bleu afin de répondre à leur demande.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE18 1096 (13 juin 2018) Approbation du plan d'action en commerce intitulé : « Vivre Montréal », un des huit plans d'action mettant en œuvre la Stratégie de développement économique Accélérer Montréal.  
CG18 0245 – 26 avril 2018 – Approbation de la Stratégie de développement économique 2018-2022.

CE18 0491 – 28 mars 2018 – Approbation du plan économique conjoint Ville de Montréal - Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) du Québec / Approuver le projet de convention d'aide financière de 150 M\$ entre le MESI et la Ville.

## **DESCRIPTION**

Le Panier Bleu a comme objectif de sensibiliser les Québécois.es à l'importance d'acheter local, particulièrement pendant cette période difficile. L'initiative appuie également les commerces québécois en faisant la promotion de leur boutique.

Le soutien de la Ville de Montréal permettra à Le Panier Bleu :

- d'augmenter leurs activités à Montréal;
- de rejoindre davantage de commerçants montréalais afin de faire la promotion de la campagne et des différents outils et mesures mises en œuvre par la Ville pour les soutenir;
- encourager davantage de Montréalais.es à soutenir leurs commerces locaux en faisant rayonner la qualité et la diversité de l'offre commerciale.

La Campagne, associée aux autres actions du plan lié à la période des fêtes vise à :

- offrir aux consommateur.trice.s montréalais.es une expérience festive agréable et adaptée au contexte sanitaire;
- outiller les entrepreneur.euse.s quant aux défis liés à la période des fêtes et aux nouveaux modes de consommation;
- établir les conditions nécessaires pour soutenir l'économie lors de la période des fêtes dans un contexte de pandémie.

Le projet inclut notamment :

- l'intégration de l'image de la Ville, l'adaptation des visuels existants et un kit d'activation en magasin;
- l'ajout de nouvelles initiatives spécifiques à la Ville de Montréal;
- l'activation terrain des commerçants;
- La couverture de tous les secteurs propres à l'économie montréalaise.

Le soutien financier de 350 000 \$ serait attribué à Le Panier Bleu pour la Campagne.

Une entente de contribution entre la Ville et Le Panier Bleu précisant les modalités de versement de la contribution du projet, la description complète du projet et le budget sont dans le document juridique.

## **JUSTIFICATION**

Ce projet permet de profiter de la période des fêtes 2020 pour stimuler la vitalité économique et culturelle tout en soutenant les commerçants sur le territoire de l'agglomération montréalaise. Il permet de positionner la Ville auprès de ses commerçants.

Le projet permet également de renforcer le positionnement de la Ville de Montréal dans son rôle de stimulateur de l'économie locale en appelant à la solidarité de ses citoyens.

La Campagne de Le Panier Bleu est menée en étroite collaboration avec tous les partenaires de l'écosystème de soutien au commerce montréalais (ASDCM, SDC, CQCD, PME MLT). En s'associant avec eux, la Ville s'assure de simplifier la communication autour de l'achat local en diffusant un seul message clair.

Aussi, le projet s'inscrit dans la mise en oeuvre du plan de relance 2 (Temps des fêtes 2020) et dans l'axe 1 - Dynamisation des artères commerciales - du plan d'action en commerce de la Stratégie de développement économique 2018-2022

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 350 000 \$. Les crédits sont prévus au budget du Service du développement économique, Direction de la Mise en valeur des pôles (Entente 150 M\$ - Réflexe Montréal - Plan de relance Phase 2 Temps des fêtes 2020) et du Service de l'expérience citoyenne et des communications. Les versements sont prévus selon le calendrier suivant :

Contribution :

<b>Services</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>Total</b>
Développement économique	265 000 \$	35 000 \$	300 000 \$
Expérience Citoyenne et des communications	50 000 \$	- \$	50 000 \$
Total			350 000 \$

La dépense assumée par le Service du développement économique concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019). Le Service de l'expérience citoyenne et des communications étant une unité de soutien, les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

Cette dépense n'a aucun impact sur le cadre financier de la Ville.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'achat local a un impact positif sur le développement durable diminuant notamment les GES liés au transport.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La contribution permet de soutenir davantage les commerces montréalais et d'ainsi maintenir une vitalité sur les artères commerciales malgré cette période difficile. Il est également visé d'augmenter durablement l'achat local chez les Montréalais(es).

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Cette initiative vise spécifiquement à aider les commerces montréalais locaux à avoir une période des fêtes profitable, et ce, malgré les changements induits par la crise de la COVID-19.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'entente de contribution inclut un protocole de visibilité, approuvé par le Service de l'expérience citoyenne et des communications, qui doit être appliqué par l'organisme.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

16 novembre au 24 décembre 2020 : Campagne communicationnelle multicanal :

- 16 au 26 novembre : Démarchage de commerces montréalais et offensive dans les journaux locaux;
- 1er au 15 décembre : Campagne Acheter local dont le message clé sera : Achetez en ligne et en personne chez les marchands montréalais;
- 16 au 24 décembre: Campagne Dernière minute pour un cadeau local dont le message clé: sera : utilisez la cueillette en magasin des commerçants proches de chez vous.
- Janvier 2021 : Remise du bilan.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Louise M TREMBLAY, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Louise M TREMBLAY, 26 octobre 2020

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Valérie ST-JEAN  
Commissaire - développement économique

### **ENDOSSÉ PAR**

Géraldine MARTIN  
Directrice

Le : 2020-10-22

**Tél :** 438-368-4467  
**Télécop. :**

**Tél :** 514-872-2248  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Véronique DOUCET  
Directrice

**Tél :** 514 872-3116  
**Approuvé le :** 2020-10-26



**Madame Josée Chiasson**

Directrice de la mise en valeur des pôles économiques  
Service du développement économique  
700, rue de la Gauchetière O, 28e étage  
Montréal (Québec) H3B 5M2

Montréal, le 15 octobre 2020

**Objet : Proposition de partenariat dans le cadre d'une offensive du temps des Fêtes**

Madame Chiasson,

Comme vous le savez sûrement, Le Panier Bleu est un OBNL soutenu par le gouvernement du Québec afin de dynamiser l'achat local et de favoriser les produits et les commerces d'ici. Il se construit jour après jour depuis son lancement en avril 2020 et met en place de multiples projets au profit des détaillants québécois.

Parmi ceux-ci, Le Panier Bleu, avec le soutien de l'agence CloudRacker, lancera une grande campagne médiatique dans le cadre de l'une des périodes les plus achalandées dans le milieu du commerce du détail, la période des fêtes. L'objectif est d'inciter les consommateurs québécois à se tourner vers l'achat local pour leurs emplettes et à encourager les commerçants d'ici du 16 novembre au 23 décembre 2020. Dans le cadre de cette offensive, nous avons développé une série d'outils gratuits destinés aux commerces de détail du Québec, visant à faciliter leur repérage par les consommateurs.

**Notre proposition**

Nous souhaitons donc profiter de la période clé d'achats avant le temps des fêtes pour accroître la notoriété du Panier Bleu et de la Ville de Montréal dans son rôle de stimulateur de l'économie locale et, surtout, pour offrir une opportunité additionnelle et unique aux commerçants montréalais d'augmenter leurs ventes. Nous vous proposons donc de collaborer à cette campagne, ce qui implique l'ajout d'initiatives spécifiques à la Ville de Montréal. Afin de pouvoir mettre en œuvre cette portion du projet, nous avons l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance, une subvention d'un montant de 350 000 \$.

Vous trouverez les détails sur le projet, sur les différentes phases de la stratégie ainsi que sur le financement demandé dans un document attaché à ce courrier. Nous restons à votre entière disposition pour toute question ou demande complémentaire.

Dans l'attente d'une réponse que nous espérons favorable, nous vous prions d'agréer, Madame Chiasson l'expression de nos respectueuses salutations.

**Alain Dumas**

Directeur général, Le Panier Bleu

**Le Panier Bleu**

3500-800 rue du Square-Victoria - Montréal (Québec) H4Z 1E9  
*Organisme à but non lucratif – NEQ : 1175341339*  
[www.lepanierbleu.ca](http://www.lepanierbleu.ca)

## CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Numéro d'inscription TPS : 121364749  
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

**ET :** **LE PANIER BLEU**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 3500-800 rue du Square-Victoria, Montréal, Québec, H4Z 1E9, agissant et représentée par Alain Dumas, directeur général dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

**ATTENDU QUE** l'Organisme agit comme organisme qui vise à dynamiser l'achat local et favoriser les produits et les entreprises du Québec.

**ATTENDU QUE** la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

**ATTENDU QUE** les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

**ATTENDU QUE** l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujéti suivant la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

**ATTENDU QUE** la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;



## LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

### **ARTICLE 1** **INTERPRÉTATION**

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

### **ARTICLE 2** **DÉFINITIONS**

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** la description du Projet;
- 2.2 « Annexe 2 » :** le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;
- 2.3 « Projet » :** le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
- 2.4 « Rapport annuel » :** document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;
- 2.5 « Reddition de compte » :** les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;
- 2.6 « Responsable » :** Véronique Doucet, directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;
- 2.7 « Unité administrative » :** Service du développement économique

### **ARTICLE 3**

#### **OBJET**

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

### **ARTICLE 4**

#### **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

#### **4.1 Réalisation du Projet**

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;
- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

#### **4.2 Autorisations et permis**

- 4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;
- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

#### **4.3 Respect des lois**

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

#### **4.4 Promotion et publicité**

- 4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

## 4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les cent-vingt (120) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard cent-vingt (120) jours après la fin de son exercice financier;

- 4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 \$), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard cent-vingt (120) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

#### **4.6 Conseil d'administration**

- 4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;
- 4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

#### **4.7 Responsabilité**

- 4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;
- 4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

#### **4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif**

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

### **ARTICLE 5 OBLIGATIONS DE LA VILLE**

#### **5.1 Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de trois cents cinquante mille dollars (350 000 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

#### **5.2 Versements**

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

En 2020 :

- un premier versement au montant de trois cent quinze mille dollars (315 000 \$) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,

En 2021

- un deuxième versement au montant de trente cinq mille dollars (35 000 \$), au plus tard trente jour après la reddition de comptes,

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

#### **5.3 Ajustement de la contribution financière**

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

#### **5.4 Aucun intérêt**

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

## **ARTICLE 6**

### **GOVERNANCE ET ÉTHIQUE**

- 6.1** L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.
- 6.2** L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.
- L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.
- 6.3** L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

## **ARTICLE 7**

### **DÉFAUT**

- 7.1** Il y a défaut :
- 7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;
  - 7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
  - 7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
  - 7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.
- 7.2** Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.
- 7.3** Dans les cas prévus aux sous-paragraphe 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

- 7.4** S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

## **ARTICLE 8** **RÉSILIATION**

- 8.1** La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.
- 8.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.
- 8.3** Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

## **ARTICLE 9** **DURÉE**

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 mai 2021.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

## **ARTICLE 10** **ASSURANCES**

L'Organisme n'est pas tenu de souscrire un contrat d'assurance spécifique pour le Projet.

## **ARTICLE 11** **DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents et produits à livrer préparés dans le cadre de la présente convention (ci-après les « **Rapports** ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents

L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, perpétuelle, mondiale, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à publier, à adapter, à modifier, à traduire et à copier les Rapports en tout ou en partie.

## **ARTICLE 12** **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

**12.1** L'Organisme déclare et garantit :

- 12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
- 12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
- 12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;
- 12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

## **ARTICLE 13** **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

**13.1 Entente complète**

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

**13.2 Divisibilité**

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

**13.3 Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

**13.4 Représentations de l'Organisme**



L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

### **13.5 Modification à la présente Convention**

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

### **13.6 Lois applicables et juridiction**

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

### **13.7 Ayants droit liés**

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

### **13.8 Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

### **13.9 Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

#### **Élection de domicile de l'Organisme**

L'Organisme fait élection de domicile 3500-800 rue du Square-Victoria, Montréal (Québec) H4Z 1E9, et tout avis doit être adressé à l'attention du directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

#### **Élection de domicile de la Ville**

La Ville fait élection de domicile au 700, rue de la Gauchetière Ouest, 28<sup>e</sup> étage Montréal (Québec) H3B 4L5 et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

### 13.10 Exemple ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**

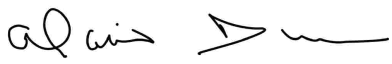
Le .....<sup>e</sup> jour de ..... 2020

**VILLE DE MONTRÉAL**

Par : \_\_\_\_\_  
Yves Saindon, greffier

Le ..26...<sup>e</sup> jour de ..... octobre ..... 2020

**LE PANIER BLEU**

Par :  \_\_\_\_\_  
Alain Dumas, directeur général

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le .....<sup>e</sup> jour de ..... 2020 (Résolution CG .....).

## ANNEXE 1

### PROJET

La « Campagne d'achat local Le Panier Bleu, volet Montréal » vise à sensibiliser les Québécois à l'achat local. Le projet vise à accentuer cette sensibilisation auprès des citoyens de l'agglomération de Montréal et auprès des commerçants locaux

#### **Objectifs attendus et indicateurs de succès**

La Ville octroie le financement à votre organisme pour la réalisation du projet décrit, qui permettra d'attendre les résultats suivants :

<b>Indicateur</b>	<b>Objectifs</b>
Nombre de personnes sensibilisées à l'achat local	9 francophones sur 10 au moins 20 fois verront un ou plusieurs placements dans la campagne environ
Nombre de commerces qui vont afficher les couleurs de la campagne	1136

#### **Rappel des dépenses non admissibles :**

- Dépenses qui ne sont pas directement reliées aux projets
- Frais de fonctionnement de l'organisme
- Dépenses engagées avant la signature par les deux parties de la convention
- Salaires versés à des bénéficiaires du projet
- Frais de déplacement
- Dépenses remboursées par un autre programme
- Dépenses non nécessaires ou non justifiables pour la réalisation du projet
- Études et diagnostics
- Acquisition de terrains et de bâtiments

#### **Calendrier de reddition de comptes**

Veuillez utiliser le modèle de bilan qui sera transmis par courriel par le Responsable du projet.

<b>Documents exigés</b>	<b>Date</b>	<b>Contenu</b>
Bilan final	Hiver 2021 ou fin de campagne	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Bilan des résultats obtenus à l'égard des activités, objectifs et des retombées mentionnés à l'Annexe et incluant notamment<ul style="list-style-type: none"><li>○ La liste des commerces rejoints</li><li>○ La liste des commerces qui s'afficheront aux couleurs de la campagne</li><li>○ Le détail des actions entreprises</li></ul></li><li>▪ Détails des revenus et des dépenses liées au projet</li><li>▪ Bilan de la visibilité en accord avec le protocole de visibilité de l'annexe 2</li></ul>
États financiers	Avant le 30 septembre 2021	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ États financiers de l'Organisme</li></ul>

# Campagne achat local “Mois Bleu”

*Demande de contribution faite à*

**Montréal** 

# Le Mois Bleu, c'est quoi?

## Contexte

---

Le Panier Bleu mettra en place une campagne nationale afin de sensibiliser les Québécois à l'importance d'acheter localement pendant la période avant le temps des fêtes. En associant la Ville directement à cette campagne, Panier Bleu pourra contribuer davantage à la stimulation de l'économie montréalaise en offrant une opportunité additionnelle et unique aux commerçants montréalais d'augmenter leurs nombres de visites et d'achat en magasin. La campagne sera composée d'un volet d'intégration de la Ville au sein d'une campagne existante du Panier bleu (à l'échelle du Québec) ainsi que des activations auprès des commerçants et d'une campagne dédiée à la Ville. Finalement, la campagne permettra à la Ville de soutenir davantage ses commerçants, et ce, dans tous ses secteurs prioritaires.

## Le Mois Bleu c'est :

Un ralliement provincial pour soutenir l'économie et les commerçants locaux, avec un ciblage spécifique sur la Ville de Montréal pour certains aspects.

Une campagne de publicité intégrée qui stimule les visites des commerçants locaux.

Le meilleur moment durant l'année pour faire ses emplettes de Noël.

Un événement annuel qui fera partie de la culture d'achat des Québécois.

Publics cibles

---

## **Campagne existante Panier Bleu “co-brand” Ville de Montréal:**

- Milléniaux du Québec (50 % femmes, 50 % hommes) : population de 1 380 000 Québécois francophones.
- Mères de famille qui magasinent pour le temps des fêtes : population de 1 094 000 Québécoises francophones avec enfant(s) à la maison.

## **Campagne dédiée Ville de Montréal:**

- Masse / citoyens de la Ville de Montréal (on exclut la couronne nord et sud).



## Stratégie de campagne

---

- Une approche sur deux fronts:
  - **Activation des commerçants** (approche personnalisée virtuelle et en magasin pour encourager les commerçants à s'afficher comme fiers détaillants locaux - kits imprimés et digitaux envoyés aux commerçants).
  - **Campagne digitale et OOH publicitaire** (campagne de sensibilisation de la population pour encourager l'achat local lors du temps des fêtes - bannières et vidéos web, OOH métro, abribus et colonnes de rues, etc pour encourager les acheteurs à trouver des détaillants locaux).

## LE MOIS BLEU PHASES DE LA CAMPAGNE PUBLICITAIRE

### PHASE 1 Nov 16 - 26

#### Le Mois Bleu arrive

- Développement d'une accroche (teaser) qui annonce la campagne.
- Message clé: Rendez vous chez les détaillants québécois pour acheter vos cadeaux.

#### SENSIBILISATION (AWARENESS)

- Vidéos web: 15 et 6 sec
- Bannières web: 728x90, 300x250, 300x600

### PHASE 2 Dec 01 - 15

#### Acheter local

- Pas besoin de chercher loin pour faire plaisir à vos proches
- Message clé: Achetez en ligne et en personne chez les marchands québécois.

#### ULTRA CIBLÉ PAR CATÉGORIE

- Bannières web: 728x90, 300x250, 300x600

*Utiliser des industries commerçantes fréquemment recherchés pour des publicités ciblées. Ex : un utilisateur recherche des sac à mains - on cible une publicité : "il y a 44 boutiques québécoises à proximité vendant des sacs à mains."*

### PHASE 3 Dec 16 - 24

#### Dernière minute pour un cadeau local

- À la dernière minute? Nous avons ce qu'il vous faut.
- Message clé: Utilisez la cueillette en magasin des commerçants proche de chez vous.

#### CIBLÉE PAR PÉRIODE SPÉCIFIQUE

- Bannières web: 728x90, 300x250, 300x600

**LE MOIS BLEU  
TYPES DE CANAUX**

**PHASE 1**  
Nov 16 - 26

**Le Mois Bleu arrive**

Notoriété, créativité média

Canaux choisis :

- Miser sur des écosystèmes numériques locaux: Bell, QMI, LaPresse et Pelmorex pour générer de la notoriété
- Début des offensives avec partenaires programmatiques locaux

**PHASE 2**  
Dec 01 - 15

**Acheter local**

Faire du pousse sur la notoriété, performance média, reciblage

Canaux choisis :

- Continuité des efforts de notoriété avec écosystèmes numériques locaux
- Augmentation des investissements programmatiques locaux
- Ajout de nouvelle tactique: reciblage des audiences

**PHASE 3**  
Dec 16 - 24

**Dernière minute pour un cadeau local**

Ciblage séquentielle, performance média, reciblage

Canaux choisis :

- Priorisation des tactiques de performance programmatiques
- Support des écosystèmes numériques locaux: focus reciblage et performance.

Des médias  
100% bleus!



# Exclusivités “Mois Bleu” pour la Ville de Montréal

## Stratégie

---

- **Intégration du branding de la Ville de Montréal et adaptation des visuels existants de la campagne** (sur toute les phases).
- **Ajouts de nouvelles initiatives spécifiques à la Ville de Montréal** (activation et campagnes en extra adaptées à l'île de Montréal uniquement).

# 1 - Activation des commerçants

1.1 Une équipe d'activation virtuelle et sur le terrain pour inciter les commerçants, les associations et les partenaires à participer au Mois Bleu.

1.2 Approche des commerces, importation et intégration des produits sur le Panier Bleu.

- **Plan d'activation**
- **Documentation et scénarisation**
- **Appels téléphoniques**
- **Infolettres**
- **Clavardage en ligne**
- **Soutien à la préparation des informations**
- **Rapport de performance**

## Ajouts Ville de Montréal:

- Des ambassadeurs supplémentaires dédiés à Montréal pour l'activation terrain (40 hr/sem en extra) pendant 4 semaines.
- Adaptation des kits d'activation en magasin pour inclure le logo Ville de Montréal dans les magasins applicables.

## Ciblage des commerçants

---

**Les commerçants visés seront des commerces déjà sur le Panier Bleu pour les contacts virtuels, mais aussi tout autre commerce de détail sans condition de s'inscrire au Panier Bleu (via les démarches auprès des SDCs, Chambres de Commerce et des ambassadeurs qui feront une activation sur le terrain.**

## 2 - Gestion, création et stratégie de campagne

2.1. Une gestion de campagne centralisée entres les agences d'activation, de stratégie/création et de média avec un seul directeur de campagne.

- **Suivi et gestion de projet**
- **Stratégie de campagne**
- **Idéation**
- **Conception**
- **Production**

2.2 Une équipe de stratégie, de création et de production pour développer les visuels de la campagne de marketing.

### Ajouts Ville de Montréal:

- Ajout à la gestion de projet centralisée pour la Ville de Montréal.
- Adaptation de la campagne courante pour avoir le logo Ville de Montréal sur les achats média actuels en géo-ciblage pour les affichages dans la ville.
- Création des nouvelles bannières OOH dans la ville de Montréal rappelant d'acheter local (voir média pour le détail).



## 3 - Mise en marché de la campagne média

3.1 Investissements achat média (vidéo 15 et 6 sec, bannières animées et dynamiques 100% Québec)

3.2 Un soutien technique et un spécialiste de contenu pour l'achat, la planification, l'intégration et l'optimisation du média. Inclus aussi les rapports de performance.

- **Planification média**
- **Achat média**
- **Déploiement de campagne**
- **Optimisation**
- **Analytique et rapports de performance**
- **Soutien technique**
- **Nettoyage des données**
- **Rapports de performance**

### Ajouts Ville de Montréal:

- Adaptation des 3 phases des bannières digitales (ajout du logo Ville de Montréal en géo-ciblage pour l'île)
- Création de nouveaux messages pour une approche locales ciblée par quartiers de Montréal en déclinaisons OOH (métro, abribus, colonnes de rues, oriflammes).
- Création de visuels réseaux sociaux standards (photo de profil et de publication pour Instagram, Twitter, Facebook).
- Création de nouveaux messages ayant un aspect plus "relation de presse" pour mettre en valeur le support de la Ville envers les commerçants locaux sous forme de publireportages digitaux en bannières "native" web et de pages publicitaires dans les journaux locaux.

## La Campagne en chiffres

---

Au Canada, ce sont les Québécois qui dépensent le plus durant cette période, avec une moyenne de 1 332 \$. Le potentiel est donc substantiel pour encourager l'achat local.

**Portion Activation:** Une liste de 7 000 commerçants a été dressée; l'objectif est d'atteindre 3 000+ commerçants engagés. Sur les 7 000 commerçants, 1 136 sont dans la Ville de Montréal. Une ressource supplémentaire sera dédié à Montréal uniquement, nous envisageons donc atteindre cet objectif.

**Portion campagne média:** Le plan média est en cours de démarchage, les détails suivront donc sou peu. Toutefois, avec le budget et le plan planifié, nous pouvons estimer un +90 reach, ce qui indique donc que 9 francophones montréalais sur 10 verront un ou plusieurs placements de la campagne environ 20 fois.

---

## La Campagne en chiffres

---

Au Canada, ce sont les Québécois qui dépensent le plus durant cette période, avec une moyenne de 1 332 \$. Le potentiel est donc substantiel pour encourager l'achat local.

**Portion Activation:** Une liste de 7 000 commerçants a été dressée; l'objectif est d'atteindre 3 000+ commerçants engagés. Sur les 7 000 commerçants, 1 136 sont dans la Ville de Montréal. Une ressource supplémentaire sera dédié à Montréal uniquement, nous envisageons donc atteindre cet objectif.

**Portion campagne média:** Le plan média est en cours de démarchage, les détails suivront donc sou peu. Toutefois, avec le budget et le plan planifié, nous pouvons estimer un +90 reach, ce qui indique donc que 9 francophones montréalais sur 10 verront un ou plusieurs placements de la campagne environ 20 fois.

---

## Récapitulatif des créatifs de campagne Ville de Montréal

La répartition des différentes déclinaisons de la campagne en mise en marché “co-brand” versus Ville de Montréal uniquement est envisagée comme suit (sujet à modifications suite à l’approbation du plan média):

### **Créatifs de la campagne “co-branding” - 16 novembre au 24 décembre:**

*Exécutions variées pour positionner un plus large éventail de commerces.*

- Kits en magasin (Création pour l’ajout d’un aspect plus montréalais, impression et livraison pour 1 000 kits, incluant 2 rondes de révisions).
- Production des formats bannières web et pre-roll 15/6sec web adaptées à saveur Montréal (sur 3 phases: phase teaser, phase ciblé et phase “dernière minute achat cadeaux”, total de 10 déclinaisons dans les divers phases, incluant 2 rondes de révisions).

### **Créatifs de la campagne Ville de Montréal spécifique - 1 au 24 décembre pour OOH, fin novembre au 24 décembre pour les 2 autres points:**

- Création de nouveaux messages pour une approche locales ciblée par quartiers de Montréal en déclinaisons OOH (métro, abribus, colonnes de rues, oriflammes - 5 déclinaisons de créatifs, incluant 2 rondes de révisions). Ces items reprendront certains éléments développés pour la campagne Panier Bleu et auront une mention du Panier Bleu en bas des éléments pour garder le fil conducteur de la campagne.
- Création de visuels réseaux sociaux standards (photo de profil et de publication pour Instagram, Twitter, Facebook, incluant 2 rondes de révisions). Ces items reprendront certains éléments développés pour la campagne Panier Bleu et auront une mention du Panier Bleu en bas des éléments pour garder le fil conducteur de la campagne.
- Création de nouveaux messages ayant un aspect plus “relation de presse” pour mettre en valeur le support de la Ville envers les commerçants locaux sous forme de publiereportages digitaux en bannières “native” web et de pages publicitaires dans les journaux locaux, incluant 2 rondes de révision.

# Budget estimé

## Budget déboursé par le Panier Bleu pour la campagne à l'échelle du Québec (taxes incluses)

Description	Prix
<b>Honoraires</b>	<b>\$153,000</b>
Frais de gestion et stratégie de la campagne centralisé - pour tout le Québec, incluant Montréal	\$8,000
Frais d'idéation créative et de production des visuels activation et campagne web - pour tout le Québec, incluant Montréal	\$59,400
Frais média (stratégie d'achat, planification d'achat, rapport de performance) - pour tout le Québec, incluant Montréal	\$30,000
Frais activation en magasin pour tout le Québec, incluant Montréal pour les portions d'activation des chaînes grands commerçants, des SDC, etc.	\$49,360
Frais activation en magasin pour Montréal spécifiquement	\$6,240
<b>Budget média net</b>	<b>\$200,000</b>
Budget média lié à la campagne d'achat local pour tout le Québec, incluant Montréal qui fera partie de toutes les phases	\$200,000
<b>Total hors taxes</b>	<b>\$353,000</b>
<b>Total taxes incluses</b>	<b>\$402,412</b>

## Budget demandé à la Ville de Montréal (taxes incluses)

Description	Prix
<b>Honoraires</b>	<b>\$146,495</b>
Frais de gestion, stratégie et idéation créative de la campagne centralisé (incluant adaptation des visuels activation et campagne et des nouveaux créatifs)	\$31,000
Frais de production (production des visuels activation et campagne et des nouveaux créatifs - frais en sus pour créatifs non mentionnés ci-haut)	\$57,457
Frais média (stratégie d'achat, planification d'achat, rapport de performance) - commission numérique à 15%, pub traditionnelle à 10%	\$52,310
Frais activation en magasin (1 ressource dédiée 40 hr/sem extra sur 4 semaines pour Montréal)	\$5,728
<b>Frais Fixes</b>	<b>\$13,797</b>
Frais d'impression et de livraison des kits en magasin (1 000 kits)	\$13,797
<b>Budget média net</b>	<b>\$189,708</b>
Budget média lié à la campagne "co-branding" (inclus dans les frais)	\$189,708
<b>Total taxes incluses</b>	<b>\$350,000</b>

### Hypothèses de travail:

Le budget ci-dessus est sujet à changement ou ajouts suite à l'approbation du plan média et de la liste des créatifs finaux. Les changements d'envergure et/ou de livrables seront sujet à une demande de changement développée pour les nouveaux livrables introduits dans le projet.

## **ANNEXE 2**

### **PROTOCOLE DE VISIBILITÉ**

Ce protocole de visibilité précise les principes et les modalités de communication qui guideront l'organisme subventionné dans la mise en œuvre du protocole d'entente préalablement convenu.

#### **1. Visibilité**

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité.

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

#### **2. Communications**

L'Organisme doit :

##### **2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal**

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet.
- Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville pour son soutien.
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux web, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, etc.

Les logos de Montréal devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule. Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'organisme doit ajouter le libellé suivant : ***Fier partenaire de la Ville de Montréal***



- Soumettre pour approbation ([visibilite@ville.montreal.qc.ca](mailto:visibilite@ville.montreal.qc.ca)) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.
- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaire principal, il devra être mis en évidence.
- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

## 2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville:
  - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
  - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet;
  - Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.

**Note** : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser le courriel suivant : [mairesse@ville.montreal.qc.ca](mailto:mairesse@ville.montreal.qc.ca)

## 2.3. Normes graphiques et linguistiques

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : [ville.montreal.qc.ca/logo](http://ville.montreal.qc.ca/logo)).

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

## 2.4. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Les dites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville ([visibilite@ville.montreal.qc.ca](mailto:visibilite@ville.montreal.qc.ca)) avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.
- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.

- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

- **2.5. Événements publics**

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le protocole de visibilité, vous pouvez joindre la Ville de Montréal à l'adresse courriel suivante : [visibilite@ville.montreal.qc.ca](mailto:visibilite@ville.montreal.qc.ca)

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée à l'adresse suivante : [mairesse@ville.montreal.qc.ca](mailto:mairesse@ville.montreal.qc.ca).

**Dossier # : 1206352001**

**Unité administrative responsable :** Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat

**Objet :** Accorder un soutien financier non récurrent de 350 000 \$ à Le Panier Bleu pour le déploiement du projet Campagne d'achat local Le Panier Bleu, volet Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[1206352001 - Le Panier Bleu.xls](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Mohamed OUALI  
Préposé au budget  
**Tél :** (514) 872-4254

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-10-26

Sabiha FRANCIS  
Conseillère budgétaire  
**Tél :** 514-872-9366  
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



**Dossier # : 1203843032**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter les prévisions budgétaires 2021 des activités de fonctionnement relevant du conseil d'agglomération

Il est recommandé :

- d'adopter les prévisions budgétaires 2021 des activités de fonctionnement relevant du conseil d'agglomération.

**Signé par** Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-11-10 15:17

**Signataire :**

Serge LAMONTAGNE

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1203843032**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter les prévisions budgétaires 2021 des activités de fonctionnement relevant du conseil d'agglomération

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Adopter les prévisions budgétaires 2021 des activités de fonctionnement relevant du conseil d'agglomération.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CG19 0555 - 13 décembre 2019 – Adoption du budget 20 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)
- CG18 0633 - 29 novembre 2018 – Adoption du budget 2019 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)
- CG18 0018 - 25 janvier 2018 – Adoption du budget 2018 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)
- CG16 0672 - 16 décembre 2016 – Adoption du budget 2017 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)
- CG15 0729 - 10 décembre 2015 – Adoption du budget 2016 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)
- CG14 0549 - 12 décembre 2014 – Adoption du budget 2015 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)
- CG14 0045 - 20 février 2014 – Adoption du budget 2014 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)
- CG12 0449 - 13 décembre 2012 – Adoption du budget 2013 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)
- CG11 0409 - 16 décembre 2011 – Adoption du budget 2012 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)
- CG10 0471 - 17 décembre 2010 – Adoption du budget 2011 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)
- CG10 0020 - 26 janvier 2010 – Adoption du budget 2010 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)

**DESCRIPTION**

S. o.

**JUSTIFICATION**

S. o

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S. o

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S. o

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S. o

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S. o

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S. o

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S. o

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Loi des cités et villes et Charte de la Ville de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-11-07

Eugénie BONIN  
Agente de recherche

**Tél :** 514 872-8535  
**Télécop. :**

Francine LAVERDIÈRE  
Directrice - Direction du budget et de la  
planification financière et fiscale

**Tél :** 514 872-3402  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Francine LAVERDIÈRE  
Directrice - Direction du budget et de la  
planification financière et fiscale

**Tél :** 514 872-3402  
**Approuvé le :** 2020-11-10

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves COURCHESNE  
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

**Tél :** 514 872-6630  
**Approuvé le :** 2020-11-10



# Montréal Budget 2021 PDI 2021-2030





Approuvé  
par le comité exécutif  
de la Ville de Montréal,  
le 12 novembre 2020

Préparé par  
la Direction générale  
et le Service des finances

## NOTES

- À moins d'indications contraires :
  - Toutes les données budgétaires de ce document sont en milliers ou millions de dollars;
  - Les données réelles de 2016 à 2019 ainsi que les données du budget de 2020 ont été ajustées afin de les rendre, dans la mesure du possible, comparables à celles du budget de 2021. Elles sont présentées à titre indicatif;
  - Les données du réel prévu de 2020 sont basées sur l'évolution budgétaire au 31 août 2020 et ajustées afin de les rendre comparables au budget de 2021.
  
- Un investissement est catégorisé soit comme un projet, soit comme un programme. Un projet se définit essentiellement comme un ensemble d'activités non récurrentes, entreprises afin de répondre à un besoin défini dans les délais fixés. Un programme consiste en un regroupement de projets de même nature et gérés de manière coordonnée, répondant à une stratégie spécifique pour l'atteinte de bénéfices et objectifs communs, dans un contexte d'optimisation de ressources et d'une capacité de réalisation uniforme et soutenue. En somme, un projet est circonscrit dans l'espace-temps alors qu'un programme s'exprime en continuité d'année en année. Par syllogisme, les investissements ne sont pas présentés à l'ultérieur pour les programmes.
  
- L'arrondissement des données peut faire en sorte que le montant total diffère des sommes.
  
- Le Programme triennal d'immobilisations 2021-2023 (PTI) au sens de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) est constitué des prévisions d'investissements pour les trois premiers exercices du Programme décennal d'immobilisations 2021-2030 (PDI).



# Sommaire exécutif



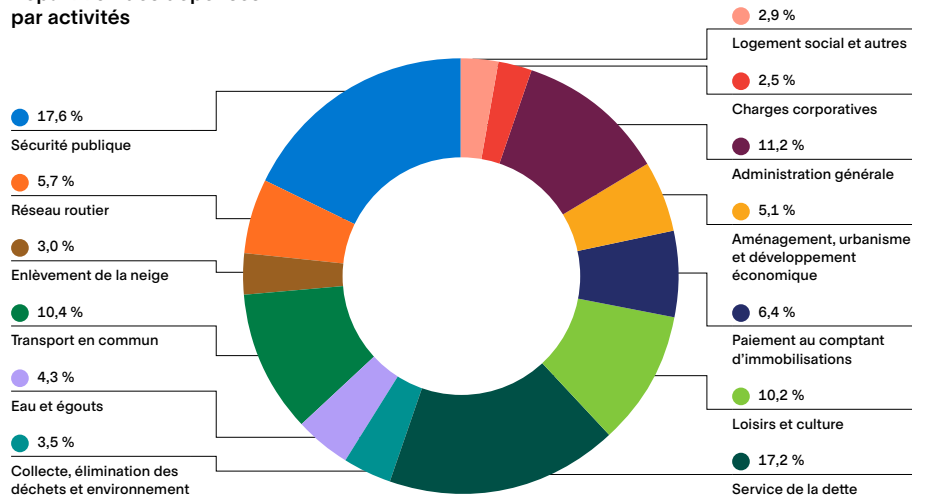
# Un budget responsable pour soutenir les Montréalaises et les Montréalais

La Ville de Montréal présente un budget de fonctionnement équilibré de 6,17 G\$ et un programme décennal d'immobilisations (PDI) 2021-2030 de 18,69 G\$. La programmation budgétaire vise à répondre aux besoins de la population montréalaise pour l'aider à affronter la crise, tout en préparant la relance et l'avenir de la métropole.

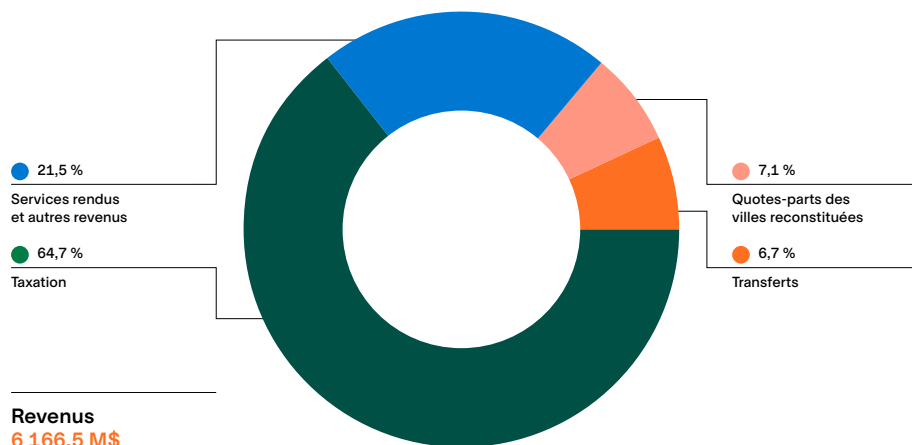
## Un budget équilibré de 6,17 G\$

Les décisions budgétaires prises pour l'année 2021 vont permettre à l'administration municipale de continuer à se mobiliser pour le développement économique, la transition écologique, la mobilité durable, l'habitation ainsi que la solidarité, l'équité et l'inclusion.

Répartition des dépenses par activités



Provenance des revenus



Revenus  
6 166,5 M\$



## Fiscalité

La Ville a décidé de geler l'augmentation des taxes foncières relevant du conseil municipal pour les immeubles résidentiels et non résidentiels afin d'aider les ménages, les entreprises et les commerçants montréalais.

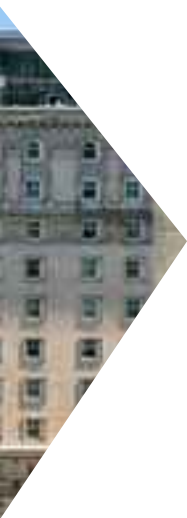
### Immeubles résidentiels

<b>0 %</b>	0 % Taxe foncière générale
<b>Décisions du conseil municipal</b>	0 % Taxe relative à l'eau
	0 % Taxe relative à la voirie
	0 % Taxe relative à l'ARTM
	0,2 % Taxes de services
<b>↑ 0,2 %</b>	0 % Taxes relatives aux investissements
<b>Décisions des conseils d'arrondissements</b>	
<b>↑ 0,2 %</b>	<b>Hausse des charges fiscales totales des immeubles résidentiels</b>

### Immeubles non résidentiels

<b>0 %</b>	0 % Taxe foncière générale
<b>Décisions du conseil municipal</b>	0 % Taxe relative à l'eau
	0 % Taxe relative à la voirie
	0 % Taxe relative à l'ARTM
	0 % Taxes de services
<b>0 %</b>	0 % Taxes relatives aux investissements
<b>Décisions des conseils d'arrondissements</b>	
<b>0 %</b>	<b>Hausse des charges fiscales totales des immeubles non résidentiels</b>

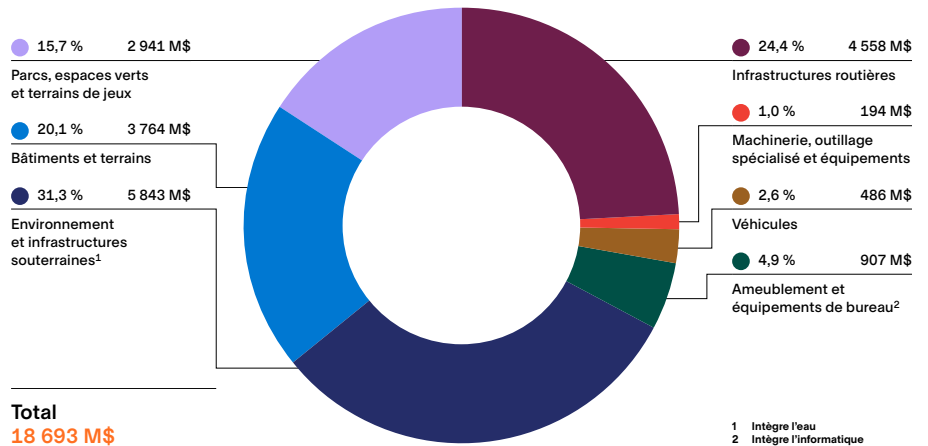




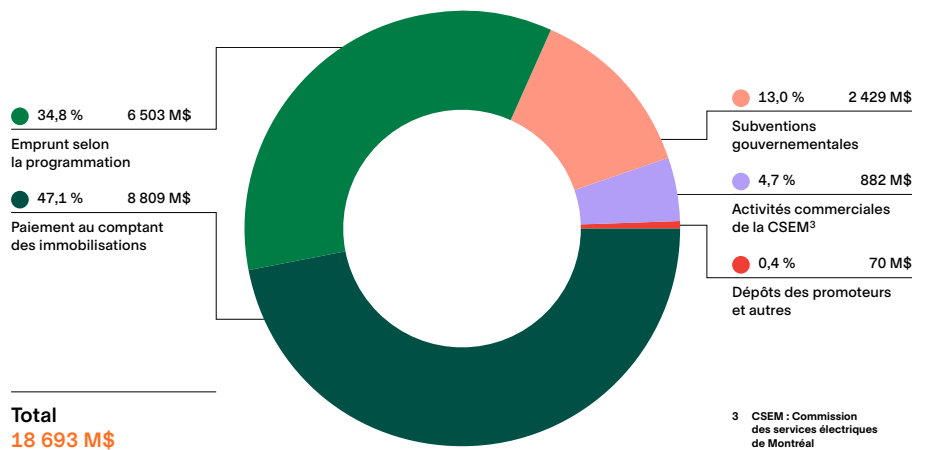
## Un PDI de 18,69 G\$

Pour la première fois dans l'histoire de Montréal, la Ville présente un programme décennal d'immobilisations (PDI) plutôt qu'un programme triennal d'immobilisations (PTI). En présentant une vision sur 10 ans de ses investissements, la Ville se dote d'un nouvel outil qui va permettre d'améliorer la planification des grands projets et, ainsi, de mieux préparer l'avenir. Les investissements prévus dans le cadre du PDI 2021-2030 sont de 18,69 G\$, soit une moyenne de 1,9 G\$ par année.

### Investissements par catégories d'actifs



### Modes de financement





# Montréal Budget 2021 PDI 2021-2030



Faits  
sillants

# Table des matières



---

<b>Mots</b> .....	<b>02</b>
Mot de la mairesse .....	02
Mot du président du comité exécutif.....	04
Mot du directeur général.....	06
<b>Faits saillants</b> .....	<b>08</b>
Préparer le budget 2021.....	09
Développement économique .....	10
Mobilité durable.....	11
Transition écologique.....	12
Habitation.....	14
Solidarité, équité et inclusion.....	15
Culture, loisirs et sports.....	16
Expérience citoyenne et innovation.....	18
<b>Budget de fonctionnement 2021</b> .....	<b>20</b>
Un budget équilibré de 6,17 G\$.....	21
Fiscalité locale .....	22
<b>Programme décennal d'immobilisations 2021-2030</b> .....	<b>32</b>
Un PDI de 18,69 G\$.....	33
Maintenir et renouveler les infrastructures de l'eau.....	35
Maintenir et renouveler les infrastructures routières.....	36
<b>Arrondissements</b> .....	<b>38</b>
<b>Aide financière aux municipalités pour faire face à la pandémie</b> .....	<b>40</b>

# Mot de la mairesse





Le budget que nous vous présentons cette année a une signification bien particulière. Élaboré alors que Montréal, comme toutes les villes du monde, était plongée dans sa lutte contre la pandémie de COVID-19, il vise à répondre aux besoins de nos concitoyennes et de nos concitoyens, exacerbés par la crise, tout en préparant la relance de notre métropole et son avenir.

Depuis le début de la pandémie, il y a maintenant dix mois, Montréal a su répondre à l'urgence, tout en affirmant rapidement son engagement en faveur d'une relance verte et inclusive.

Le contexte exceptionnel que nous vivons a eu des impacts majeurs sur nos citoyennes et nos citoyens, qu'il s'agisse de nos personnes âgées, durement touchées, de nos commerçants, particulièrement affectés, et de nos familles, qui ont vu leur quotidien chamboulé. Mais les derniers mois nous ont aussi démontré la solidarité qui unit les Montréalaises et les Montréalais, leur créativité et leur courage face à la difficile épreuve que nous vivons.

C'est pourquoi le budget 2021, de même que le PDI 2021-2030, proposent non seulement des mesures concrètes pour affronter la crise, mais également des solutions qui agiront comme levier pour faire du Montréal de demain une réalité. Ne l'oublions pas, la crise nous a plongé dans l'urgence, mais la crise climatique n'a pas pris de pause et fait se dresser devant nous des défis qui commandent toujours des gestes forts.

Bref, le budget que nous présentons mise sur la qualité de vie de nos quartiers, qui se fonde notamment sur notre vie culturelle, nos commerces et nos entreprises. Je pense, par exemple, aux mesures qu'il inclut visant à réduire le fardeau fiscal des petites entreprises et qui permettront de soutenir ces indispensables acteurs de notre économie locale et de notre tissu urbain, particulièrement ébranlés par les effets de la crise sanitaire.

Je pense aussi aux mesures qui s'adressent aux personnes âgées, aux personnes en situation d'itinérance ou aux personnes vulnérables, qui ont particulièrement souffert depuis le début de cette pandémie.

Enfin, je pense à la mise en œuvre des mesures de la deuxième phase de notre plan de relance économique, destiné à répondre aux besoins les plus criants des entreprises montréalaises, tout en stimulant les investissements dans les secteurs les plus prometteurs, et à assurer cette relance verte et inclusive que nous devons réussir.

Je suis très fière de ce budget, comme je suis très fière de la remarquable résilience dont les Montréalaises et les Montréalais ont fait preuve depuis le début de cette crise.

Bientôt, nous sortirons de cette épreuve plus forts, plus solidaires et plus résolus que jamais à bâtir le Montréal de demain.

La mairesse,  
Valérie Plante

# Mot du président du comité exécutif





L'année 2020 aura été marquée par une crise sanitaire sans précédent, qui aura eu des impacts sur la population montréalaise, mais aussi sur l'ensemble des secteurs d'activités de la métropole. À titre d'administration municipale, nous n'avons pas été épargnés. Bien que nous n'ayons pas hésité à rapidement nous mobiliser pour venir en aide aux Montréalaises et aux Montréalais durement touchés par la pandémie, nous avons tout de même été confrontés à un défi budgétaire exceptionnel.

Dès le début de la crise, nous avons agi de façon responsable en prenant des décisions difficiles pour réduire et contrôler rapidement le déficit anticipé de la métropole pour l'année 2020. Nous nous sommes notamment dotés d'un plan financier de réduction des dépenses de 123,4 M\$.

Nous avons également sensibilisé le gouvernement du Québec à l'importance de l'impact de la pandémie sur les finances de la Ville, ainsi qu'au rôle clé de Montréal en tant que métropole, cœur de l'économie québécoise et partenaire de premier plan de la lutte contre la COVID-19. Cette démarche nous a permis de bénéficier d'une aide financière significative de 263,5 M\$, dont 178,5 M\$ ont été affectés au budget 2021 pour contribuer activement à la relance économique et compenser une partie des pertes de revenus anticipés.

### Un budget équilibré

Aujourd'hui, nous sommes en mesure de présenter un budget sans déficit totalisant 6 166,5 M\$, en baisse de 1,5 M\$ par rapport au précédent exercice. Nous avons fait preuve d'une grande agilité pour trouver des solutions nous permettant de poursuivre nos initiatives d'aide à la population et maintenir notre offre de services malgré les nombreuses contraintes budgétaires.

Rappelons qu'il était hors de question, pour nous, de faire assumer un fardeau financier supplémentaire aux Montréalaises et aux Montréalais déjà durement touchés par la pandémie. Ainsi, afin de donner un répit aux contribuables de Montréal, nous avons gelé les charges fiscales relevant du conseil municipal. Et pour une troisième année consécutive, nous diminuons le fardeau fiscal d'une vaste majorité de commerçants.

### Un nouvel outil pour mieux planifier

Par ailleurs, malgré nos efforts pour gérer la crise actuelle et maintenir un équilibre financier, nous ne pouvions ignorer nos ambitions pour le Montréal de demain. C'est pourquoi nous sommes munis d'un nouvel outil visant à optimiser le traditionnel « PTI », soit un Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2021-2030 totalisant 18,7 G\$.

Cet outil nous permet d'améliorer notre planification en projetant celle-ci sur un horizon de dix ans. Il fait état des nombreux projets que nous comptons réaliser en matière de mobilité, d'habitation, de développement économique, de transition écologique et d'autres secteurs incontournables de développement pour notre métropole. Il témoigne également de la part importante (71,5 %, soit 13,4 G\$) des investissements que nous consacrons à la protection et à la réhabilitation de nos infrastructures vieillissantes.

La vision à long terme que propose le PDI est une façon concrète de regarder vers l'avant et de penser à l'avenir de Montréal, en continuant de répondre aux besoins immédiats de la population montréalaise.

Pour conclure, j'aimerais remercier celles et ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à stabiliser la situation financière de la Ville en cette période fort difficile. La pandémie aura assurément ébranlé notre quotidien, mais elle nous aura aussi permis de nous servir de cette crise comme d'un levier pour repenser nos façons de faire et nous concentrer plus que jamais sur nos aspirations pour la métropole que nous voulons léguer aux générations futures.

Bonne lecture !

Le président du comité exécutif,  
Benoit Dorais

# Mot du directeur général

6





La pandémie de la COVID-19 a profondément bouleversé la Ville de Montréal. Les impacts ont été multiples, ils se sont faits sentir tant sur le plan des finances municipales que sur nos employées et employés. Mais nous avons su nous ajuster rapidement, avec rigueur et pragmatisme.

En avril dernier, nous avons demandé aux services centraux et aux arrondissements de faire un effort important afin de minimiser les déficits anticipés, ce qui nous a permis de sécuriser un montant de 123 M\$. Nous avons ensuite fait appel à la collaboration de nos différents groupes d'employées et d'employés, en plus de sensibiliser les directrices et directeurs des différents services et arrondissements pour les sensibiliser à la réalité financière de la Ville en contexte de pandémie.

Je vous félicite collectivement pour la rigueur budgétaire dont nous avons fait preuve. Elle nous a permis d'éviter le pire.

Malgré le contexte sanitaire difficile et les opérations tactiques et d'urgence qui se poursuivent au quotidien, nous avons continué à bâtir une vision pour l'avenir de Montréal, pour rendre les actions municipales encore plus cohérentes et percutantes, tant à l'échelle de l'être humain, des quartiers que de la métropole. Avec le PDI, une nouveauté de cette année, nous pouvons désormais planifier nos immobilisations sur un horizon de dix ans, et ainsi mieux arrimer nos grands projets avec le virage d'écologie, d'inclusion et de prospérité que nous voulons faire prendre à la métropole.

L'organisation municipale entre dans une ère de nouvelle normalité. C'est pourquoi d'importantes sommes ont été affectées aux technologies de l'information, en soutien notamment au télétravail.

Je profite de l'occasion pour remercier l'ensemble des employées et des employés de la Ville de Montréal qui, du jour au lendemain, ont vu leurs habitudes de travail chamboulées, mais qui ont su s'adapter et faire preuve d'innovation et d'une grande résilience. En maintenant leur prestation de travail malgré le contexte difficile, c'est l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais qui, encore aujourd'hui, en bénéficient.

Le directeur général,  
Serge Lamontagne



# Faits saillants

# 1 Préparer le budget 2021



À l'instar d'autres grandes métropoles dans le monde, les conséquences de la pandémie de COVID-19 ont été particulièrement difficiles à Montréal. Alors que l'administration municipale gérait la crise au quotidien pour soutenir les Montréalaises et les Montréalais, elle a dû faire face à des dépenses imprévues et à une baisse marquée de ses revenus. Face à ce défi budgétaire sans précédent, la Ville a su s'adapter et trouver des solutions pour présenter un budget équilibré, qui n'alourdit pas le fardeau fiscal des ménages, pour continuer à fournir des services de qualité à la population et pour préparer un avenir meilleur.

Ces thèmes figuraient parmi ceux abordés lors de la deuxième consultation prébudgétaire organisée par la Ville. À cette occasion, plus de 25 000 personnes se sont prononcées sur les décisions budgétaires de l'administration municipale pour 2021. Les résultats de la consultation ont fait l'objet d'une série de recommandations qui sont au cœur des orientations budgétaires.

Dans son budget 2021, la Ville concilie donc au mieux les dépenses courantes et les investissements exceptionnels pour soutenir la population dans la crise et préparer une relance ambitieuse. Elle va donc continuer à se mobiliser pour le développement économique, la transition écologique, la mobilité durable, l'habitation ainsi que la solidarité et l'inclusion, afin que Montréal retrouve rapidement son dynamisme et son erre d'aller.

## Soutenir les Montréalaises et les Montréalais

La Ville de Montréal, en tant que gouvernement de proximité, est en première ligne pour épauler les communautés éprouvées et appuyer la relance économique. En 2021, elle continuera à aider les personnes les plus vulnérables, notamment en soutenant les organismes qui leur fournissent des services et des activités, mais aussi les commerces, les personnes âgées et les familles en mettant en place différentes mesures de soutien et en préparant la relance.

La Ville a décidé, par exemple, de geler l'augmentation des taxes foncières relevant du conseil municipal pour les immeubles résidentiels et non résidentiels, ce qui soulagera les ménages, les entreprises et les commerçants montréalais.

## Investir pour l'avenir

Pour la première fois de son histoire, la Ville présente un programme décennal d'immobilisations (PDI) plutôt qu'un programme triennal d'immobilisations (PTI). Cette initiative permet à la Ville de présenter une vision sur 10 ans des investissements qu'elle souhaite réaliser. Le PDI est un outil concret qui va permettre d'améliorer la planification des grands projets de la Ville et, ainsi, de mieux préparer l'avenir.

En contexte de pandémie, la Ville de Montréal a fait preuve d'innovation et d'agilité en répondant à l'urgence tout en poursuivant la démarche d'alignement stratégique amorcée en 2019. Sous le signe de la relance, cette démarche s'articule autour de 4 orientations audacieuses : la transition écologique, la solidarité, l'équité et l'inclusion, la démocratie et la participation ainsi que l'innovation et la créativité.

La Ville propose une vision d'avenir pour assurer la résilience économique, sociale et écologique de la métropole. Elle compte ainsi augmenter la cohérence et l'impact de ses actions, tant à l'échelle de l'être humain et des quartiers qu'à celle de la métropole, pour relever les enjeux d'aujourd'hui et de demain, en offrant aux citoyennes et citoyens des services municipaux de qualité et des milieux de vie sains.

## 2 Développement économique



L'économie montréalaise, qui fonctionnait à plein régime avant le début de la crise sanitaire, aura vu de multiples obstacles se dresser en 2020. Confiante dans la capacité du milieu entrepreneurial à se relever et à aller de l'avant, la Ville de Montréal s'engage à soutenir sa relance, notamment en favorisant une économie plus verte et inclusive.

### Appuyer les entreprises face à la crise

Pour affronter les impacts économiques d'un contexte mondial imprévisible et soutenir les organismes, les commerçants et les entreprises, la Ville a adopté, au printemps 2020, un plan de relance économique dont la première phase représentait des investissements totaux de près de 22 M\$.

Au nombre des mesures exceptionnelles, la Ville a également décidé le gel de l'augmentation des taxes foncières qui relèvent de sa responsabilité en 2021, pour les immeubles résidentiels et non résidentiels. Cela la privera de revenus d'environ 56 M\$, mais aidera d'autant les contribuables, notamment les entreprises et les commerces.

La Ville de Montréal a décidé de bonifier pour la deuxième année consécutive la mesure des taux différenciés, qui a été mise en place en 2019. Cette mesure permet d'alléger le fardeau fiscal pour les propriétaires d'immeubles non résidentiels de plus petite taille, notamment pour les commerces de proximité. Grâce aux actions menées depuis 3 ans par la Ville, deux tiers des propriétaires d'immeubles non résidentiels vont bénéficier d'un allègement de 16 % de leurs charges fiscales totales.

### Préparer la relance de l'économie montréalaise

Dans la prochaine année, la seconde phase du plan de relance économique, accompagnée d'un budget de 50 M\$, sera mise en œuvre. Celle-ci vise à répondre aux besoins les plus pressants des entreprises et des commerces montréalais et, aussi, à stimuler les investissements dans les domaines les plus prometteurs.

La relance passera également par l'avancement des projets qui visent à redynamiser ou réhabiliter des secteurs de Montréal. Au centre-ville, la Ville continuera les importants réaménagements des rues Peel et Sainte-Catherine afin de donner un second souffle à la vie commerciale de ces artères patrimoniales. En concertation avec ses partenaires, elle élaborera aussi une vision renouvelée de tout le centre-ville qui prendra en considération les impacts de la pandémie sur son économie.

**Réaménagement de la rue Saint-Catherine**  
399,3 M\$ au PDI 2021-2030

**Réaménagement de la rue Peel**  
30 M\$ au PDI 2021-2030<sup>1</sup>

Dans l'est de Montréal, la décontamination des terrains industriels sera accélérée pour accueillir des investissements majeurs.

### Acheter de façon responsable

Plus que jamais, la Ville veut encourager l'économie sociale et, pour ce faire, donner l'exemple. Faisant affaire avec de nombreux fournisseurs, elle a prévu dans le Plan de relance économique un grand chantier pour revoir ses pratiques d'achat. Les équipes concernées travailleront à trouver des solutions innovantes et durables pour augmenter le volume d'achat local et responsable. Un plan d'approvisionnement responsable sera déposé pour la période 2021-2025.

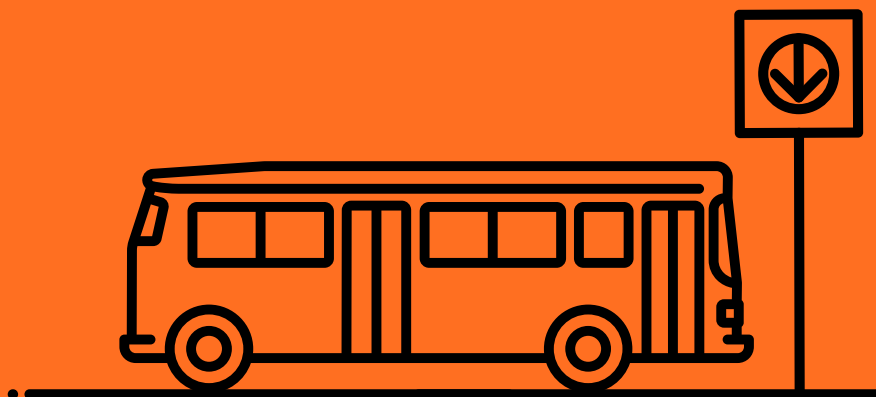
### Organiser le développement économique

Afin d'appuyer la relance à long terme et de mieux préparer l'avenir de la métropole, la Ville franchira de nouvelles étapes dans l'élaboration d'une stratégie de développement économique pour les années 2022-2026. Avec le gouvernement du Québec, elle s'emploiera à assurer le financement et l'arrimage des actions.

<sup>1</sup> D'autres investissements sont prévus dans le programme d'aménagement des rues.

## 3

## Mobilité durable



Les conséquences de la crise sanitaire ont amené les Montréalaises et les Montréalais à revoir leurs façons de se déplacer, notamment en privilégiant les transports actifs grâce aux différentes mesures mises en place par la Ville. Plus que jamais, ces modes de transport contribuent à améliorer la qualité de vie urbaine, tout en facilitant la transition écologique. La Ville de Montréal continuera d'investir dans des projets de transports actifs et collectifs structurants, qui participeront à la relance et permettront d'offrir des modes de déplacement plus accessibles et abordables.

**Renforcer les transports collectifs**

Pour contribuer à la relance et construire une ville où les transports collectifs sont plus faciles à utiliser et plus accessibles, Montréal continuera à investir dans des projets d'envergure. Plus particulièrement, elle participera à l'implantation du service rapide par bus (SRB) dans l'axe du boulevard Pie-IX, comprenant la reconstruction des infrastructures municipales, à la construction du Réseau express métropolitain (REM), au prolongement de la ligne bleue du métro et à la poursuite des études de la ligne rose.

**SRB Pie-IX et infrastructures**107,6 M\$ au budget 2021–PDI 2021-2030<sup>2</sup>**Aménagements pour le REM**228,4 M\$ au budget 2021–PDI 2021-2030<sup>3</sup>**Aménagements pour la ligne bleue**11,8 M\$ au budget 2021–PDI 2021-2030<sup>4</sup>

La Ville collaborera également au développement de projets structurants de transport collectif pour la redynamisation de la rue Notre-Dame.

En 2021, elle va aussi investir 9,3 M\$ pour financer l'implantation de mesures de tarification plus juste en matière de transport collectif. La Ville de Montréal a en effet demandé à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) de mettre en place, dès le 1<sup>er</sup> juillet 2021 pour ses résidents et résidentes, une réduction supplémentaire de 50 % du tarif réduit pour les personnes âgées et la gratuité pour les enfants de moins de 12 ans pour le réseau de la STM.

**Faciliter les déplacements près des chantiers**

À la grandeur de Montréal, l'Escouade mobilité fait chaque année des milliers d'interventions pour améliorer la fluidité et la sécurité des déplacements. En 2021, cette équipe d'inspecteurs et inspectrices s'affaira aussi les fins de semaine pour encadrer en tout temps les chantiers en activité et toute autre activité nuisant à la mobilité. De plus, elle sera mieux outillée pour surveiller le respect des corridors piétons et des zones de livraison près des chantiers. Le budget qui lui sera alloué sera de 1,7 M\$.

**Étendre le réseau cyclable**

La Ville continuera à déployer le Réseau express vélo, en plus d'entretenir le réseau cyclable existant. Dans la même optique, elle achètera plus de 700 vélos à assistance électrique dans la prochaine année afin de mieux répondre à la demande de la clientèle de Bixi Montréal.

**Réseau express vélo et réseau cyclable**  
200 M\$ au PDI 2021-2030**Bixi Montréal**

23,1 M\$ au PDI 2021-2030

**Accélérer l'approche Vision Zéro**

Soucieuse de réduire au minimum le nombre de décès et de collisions graves sur les routes, la Ville poursuivra la mise en œuvre de l'approche Vision Zéro. Cette ambitieuse opération de concertation en sécurité routière permettra, dans la prochaine année, de réaliser des projets pilotes pour apaiser les virages à gauche, de développer des lignes directrices sur la signalisation aux abords des écoles et de publier un guide d'aménagement des rues. En appui, la mise aux normes des feux de circulation suivra son cours.

**Approche Vision Zéro**

60 M\$ au PDI 2021-2030

**Feux de circulation**

163,8 M\$ au PDI 2021-2030

Pour sa part, le Service de police terminera un projet pilote qui consiste à évaluer les passages d'écoliers afin de trouver la façon de sécuriser les déplacements à ces endroits.

2. Budget de fonctionnement 2021 : 22,1 M\$; PDI 2021-2030 : 85,5 M\$.
3. Budget de fonctionnement 2021 : 22,9 M\$; PDI 2021-2030 : 205,5 M\$.
4. Budget de fonctionnement 2021 : 5 M\$; PDI 2021-2030 : 6,8 M\$.

## 4

## Transition écologique

Les répercussions à la fois sanitaires, économiques et sociales de la pandémie sont considérables, mais la crise actuelle ne doit pas faire oublier l'ampleur et l'urgence du défi climatique. En 2021, la Ville de Montréal continuera à accélérer la transition écologique : elle mettra en place de nombreuses interventions qui aideront la métropole à devenir plus résiliente face aux changements climatiques et à mieux tenir compte de l'environnement. Le tout, en contribuant à une relance plus verte et en ne laissant personne pour compte.

### Continuer la lutte contre les changements climatiques

En 2021, le Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) consacrera 4,7 M\$ à la mise en œuvre de plusieurs mesures novatrices du Plan climat 2020-2030. L'objectif du plan est de réduire l'émission de gaz à effet de serre (GES) à Montréal, tout en accompagnant la population montréalaise pour y arriver.

### Objectif du Plan climat

55 % moins de GES d'ici 2030

Pour les eaux pluviales, la Ville commencera à mettre en œuvre une stratégie intégrée de gestion qui augmentera sa préparation aux changements climatiques, notamment par des aménagements diminuant les risques d'inondation et de refoulement. Elle élaborera aussi une vision en agriculture urbaine.

### Créer des quartiers exemplaires pour accompagner la relance

La transition écologique ne constitue pas un frein à une relance économique forte, c'est au contraire une occasion de favoriser une prospérité plus durable. Aussi, la Ville et ses partenaires verront en 2021 à ce que la planification des nouveaux quartiers de Namur-De la Savane (hippodrome), de Lachine-Est et de Louvain Est allie développement économique, protection de l'environnement et accès à des logements abordables et familiaux. Pour le Vieux-Montréal, un plan d'action sera élaboré.

### Nouveaux quartiers

90,5 M\$ au PDI 2021-2030<sup>5</sup>

### Vieux-Montréal

37,7 M\$ au PDI 2021-2030

### Consommer moins et mieux gérer les déchets

La Ville continuera à encourager la population à réduire la consommation à la source et à récupérer davantage les matières organiques. Elle prévoit notamment investir 472,4 M\$ pour la gestion des matières résiduelles<sup>6</sup>. Voici des exemples d'actions prévues pour la deuxième année du Plan de gestion des matières résiduelles 2020-2025 :



- **Matières organiques** : commencer la collecte dans les écoles et les résidences de 9 logements et plus (phase 1);
- **Matières résiduelles** : mettre en place un encadrement réglementaire pour les contenants à usage unique et les invendus de l'industrie textile et des épiceries;
- **Gaspillage alimentaire** : implanter un plan d'action.

En parallèle, Montréal accueillera de nouvelles installations. Une fois sa construction terminée, le centre de compostage, situé dans Saint-Laurent, sera mis en service. À Montréal-Est, les travaux pour le centre de biométhanisation se poursuivront, pour une inauguration en 2022.

### Centre de compostage Saint-Laurent

74,5 M\$ jusqu'en 2028

### Centre de biométhanisation Montréal-Est

105,3 M\$ jusqu'en 2027

### Réduire la pollution

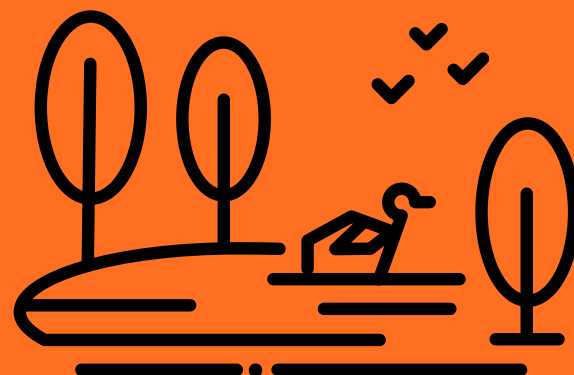
En 2021, une nouvelle usine de traitement commencera à fonctionner au Complexe environnemental de Saint-Michel. Cette installation permettra de traiter le lixiviat, une substance produite par le passage des eaux de pluie à travers les déchets, et de limiter ainsi son rejet dans les canalisations souterraines.

5 Namur-De la Savane – PDI 2021-2030 : 44,8 M\$; Lachine-Est – PDI 2021-2030 : 35,1 M\$; Louvain Est – PDI 2021-2030 : 10,6 M\$.

6 Budget de fonctionnement 2021 : 0,3 M\$; PDI 2021-2030 : 472,1 M\$.



## Transition écologique (suite)



Afin de diminuer la pollution atmosphérique, la Ville et la Direction régionale de santé publique mettront à jour des études sur la santé respiratoire dans l'est de Montréal et ajouteront des stations de mesure de la qualité de l'air. Les règlements sur les émissions de contaminants dans l'air, notamment celui sur la cuisson au bois, et sur les rejets dans l'eau seront révisés.

**Usine de traitement du lixiviat**  
3,7 M\$ en 2021<sup>7</sup>

### Agir au sein de la Ville

La Ville se doit d'être exemplaire dans ses pratiques, autant pour diminuer ses propres émissions que pour offrir un modèle aux autres institutions montréalaises. Ainsi, avec une nouvelle escouade de gestion de projets, elle réalisera diverses actions pour diminuer l'empreinte écologique de ses 30 plus importants immeubles.

### Immeubles municipaux

↓ 40 % la consommation énergétique par rapport à 1990

### Véhicules municipaux

↑ 20 % le nombre de véhicules électriques ou hybrides

Pour diminuer son impact sur les routes, la Ville continuera à remplacer ses véhicules à combustion par des véhicules électriques et hybrides. La Politique verte du matériel roulant 2021-2025 sera d'ailleurs plus incitative que la précédente. Et pour ses 100 ans, le Jardin botanique travaillera à réaliser un plan directeur visant à réduire les émissions de GES et la consommation d'eau.

### Protéger la nature

La crise sanitaire a plus que jamais démontré à quel point les milieux naturels et les espaces verts sont importants et appréciés de la population montréalaise. À partir de 2021, la Ville investira donc encore davantage pour enraciner la nature dans la métropole et pour protéger la biodiversité, les rives et les cours d'eau, tout en les rendant plus accessibles.

La Ville continuera à travailler pour atteindre sa cible de 10 % d'espaces protégés d'ici 2030. Du côté des parcs-nature et des grands parcs, elle commencera en 2021 la grande passerelle du parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard et elle restaurera les marais Lauzon et 90 du Grand parc de l'Ouest. Elle planifiera l'aménagement du parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise et ouvrira au public 15 hectares supplémentaires du parc Frédéric-Back.

La Ville augmentera le nombre d'arbres plantés dans les rues, les parcs et les espaces verts, notamment sur 6,5 hectares du parc-nature du Bois-de-Saraguay, en plus de continuer à lutter contre l'agrile du frêne.

La Ville va également poursuivre la planification du premier corridor vert, qui reliera le parc-nature du Bois-de-Saraguay et le parc Angrignon, et va continuer ses efforts d'acquisition et de mise en valeur d'espaces verts dans l'est de la Ville.

Concernant les cours d'eau, la Ville investira dans la réhabilitation des rives des grands parcs, mettra en œuvre le Plan régional des milieux humides et hydriques de l'agglomération et préparera la transformation du port de plaisance de Lachine en parc riverain.

### Espaces protégés

289,9 M\$ au budget 2021-PDI 2021-2030<sup>8</sup>

### Grand parc de l'Ouest

49,4 M\$ au PDI 2021-2030

### Parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise

67,6 M\$ au budget 2021-PDI 2021-2030<sup>9</sup>

### Parc Frédéric-Back

97,2 M\$ au budget 2021-PDI 2021-2030<sup>10</sup>

### Plantation d'arbres et agrile du frêne

286,6 M\$ au budget 2021-PDI 2021-2030<sup>11</sup>

### Corridor vert Saraguay-Angrignon

51,9 M\$ au budget 2021-PDI 2021-2030<sup>12</sup>

### Berges des grands parcs

90,5 M\$ au budget 2021-PDI 2021-2030<sup>13</sup>

7 Investissement provenant des réserves de fonds spéciaux en environnement.

8. Budget de fonctionnement 2021 : 0,17 M\$; PDI 2021-2030 : 289,7 M\$.

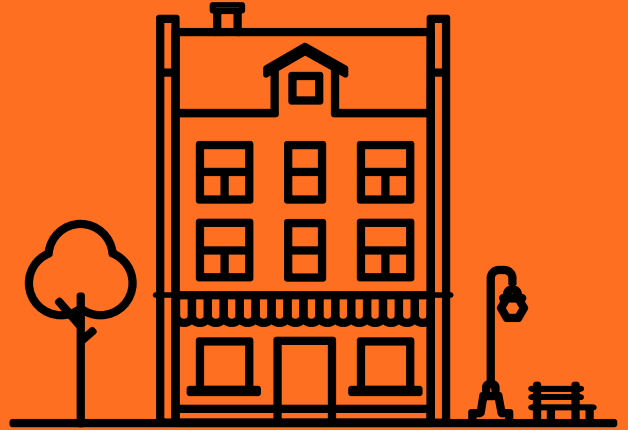
9. Budget de fonctionnement 2021 : 0,13 M\$; PDI 2021-2030 : 67,5 M\$.

10. Budget de fonctionnement 2021 : 1,3 M\$; PDI 2021-2030 : 95,9 M\$.

11. Budget de fonctionnement 2021 : 4,9 M\$; PDI 2021-2030 : 281,7 M\$.

12. Budget de fonctionnement 2021 : 0,2 M\$; PDI 2021-2030 : 51,7 M\$.

13. Budget de fonctionnement 2021 : 0,6 M\$; PDI 2021-2030 : 89,9 M\$.



Alors que le marché immobilier est en ébullition, que les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire se font sentir et que de nombreuses familles peinent à se trouver un logement adéquat, la Ville se doit d'agir en matière d'habitation. Elle continuera donc à améliorer l'offre de logements adéquats et abordables, particulièrement à l'intention des familles de la classe moyenne et des personnes à faible revenu ou vulnérables, et à créer ainsi des milieux de vie plus équitables.

#### Investir dans le logement social et abordable

Le budget global pour les subventions aux logements sociaux et abordables sera maintenu au même niveau qu'en 2020. La Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables bénéficie donc d'une augmentation sur 2 ans qui lui permettra d'être entièrement réalisée en 2021.

Pour une troisième année consécutive, la Ville investira dans les formules innovantes de logements abordables qui sont destinées à joindre les ménages non visés par les programmes existants. La cible de 1 000 logements soutenus au moyen de cette aide devrait être atteinte en 2021.

#### Stratégie 12 000 logements 140,5 M\$ en 2021

#### Aide aux formules innovantes 8 M\$ en 2021

Quant aux programmes de subventions courants, la Ville achèvera leur mise à jour en adoptant et lançant les nouvelles versions du programme AccèsLogis Montréal et du Programme d'encouragement à la création de logements abordables pérennes.

#### Aider les ménages en difficulté

La Ville haussera de 1,08 M\$ le budget annuel alloué à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), pour un total de 2,7 M\$. En plus de servir à lutter contre l'insalubrité, cette augmentation sera employée pour aider et orienter les ménages sans logis pendant la crise du logement qui est appréhendée en 2021.

#### Permettre à toutes les Montréalaises et tous les Montréalais de se loger

Pour que se construisent davantage de logements sociaux et abordables, le nouveau Règlement pour une métropole mixte sera introduit. Ce nouvel outil obligera tout constructeur d'un projet résidentiel de 450 m<sup>2</sup> ou plus à conclure avec la Ville une entente dictant les pourcentages de logements sociaux, abordables et familiaux au sein du projet, et aider ainsi les familles à rester à Montréal.

À des fins de logements sociaux et communautaires, la Ville poursuivra, par ailleurs, l'acquisition de terrains et d'immeubles dans des secteurs recherchés, en recourant notamment à son droit de préemption.

#### Acquisitions de terrains et d'immeubles 108,9 M\$ au budget 2021–PDI 2021-2030<sup>14</sup>

<sup>14</sup> Budget de fonctionnement 2021 : 1,9 M\$; PDI 2021-2030 : 107 M\$.

## 6 Solidarité, équité et inclusion



Montréal valorise fortement la solidarité, l'équité et l'inclusion. Toutefois, la pandémie a amplifié les enjeux de pauvreté et de discrimination. Avec ses nombreux partenaires, la Ville de Montréal poursuivra ses efforts pour répondre aux besoins des populations les plus vulnérables, notamment en luttant contre l'exclusion et en renforçant les solidarités.

### Intervenir de façon planifiée

En 2021, la Ville continuera à déployer toutes les mesures nécessaires pour aider les personnes les plus vulnérables en contexte de pandémie. Elle progressera aussi dans la réalisation de plusieurs stratégies visant, entre autres, à lutter contre la pauvreté et les discriminations, à valoriser la diversité ethnoculturelle et à réduire les méfaits.

Dans la même optique, elle adoptera le Plan d'action en diversité et inclusion sociale, qui inclura tous ses domaines d'intervention en développement social, ainsi que le Programme d'aménagement inclusif et durable (PAMID).

### Travailler ensemble contre la pauvreté et l'exclusion

La Ville collabore en continu avec des centaines d'organismes communautaires. Afin de reconnaître et renforcer ces partenariats, elle adoptera la première politique montréalaise en appui à l'action communautaire, de même qu'un plan directeur sur les infrastructures communautaires.

Sur le terrain, les acteurs locaux recevront accompagnement et soutien. Ce sera le cas, par exemple, pour les organismes qui œuvrent à lutter contre la pauvreté et l'exclusion, contre l'itinérance ou encore pour prévenir la violence commise et subie chez les jeunes, ainsi que dans les 6 territoires d'inclusion prioritaires, mis sur pied pour mieux coordonner et rendre cohérentes les interventions d'intégration.

La Ville et les partenaires concernés amorceront la phase d'occupation transitoire de la Cité des Hospitalières et feront avancer la mise en valeur de ce site exceptionnel, à la frontière du parc Jeanne-Mance et de la montagne.

---

**Lutte contre la pauvreté et l'exclusion**  
10 M\$ en 2021

---

**Lutte contre l'itinérance**  
3 M\$ en 2021

---

**Prévention de violence commise et subie chez les jeunes**  
1 M\$ en 2021

---

**Cité des Hospitalières**  
0,4 M\$ en 2021

---

Pour mieux ancrer les services policiers dans la communauté, le Service de police (SPVM) formera des haltes de concertation communautaire, qui tisseront de nouveaux partenariats avec les organismes locaux.

### Lutter contre les discriminations

En réponse au rapport de l'Office de consultation publique de Montréal, la Ville reconnaît le caractère systémique du racisme et des discriminations, et s'engage à les combattre. En 2021, elle consacrera 0,5 M\$ au nouveau Bureau du commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques, qui aidera les équipes municipales à agir de manière plus forte face à ce problème.

Pour mieux prévenir le profilage racial et social, la Ville adoptera un plan d'action conçu en collaboration avec le SPVM, les autres services concernés, des experts et des membres de la société civile. Pour sa part, le SPVM confiera à des chercheurs indépendants le suivi de la mise en œuvre de la nouvelle Politique sur les interpellations policières pour en évaluer les impacts.

Dans le but d'établir un portrait plus précis de la clientèle des lieux et organismes culturels, la Ville mettra en place 2 projets qui l'aideront à documenter, entre autres, leur fréquentation par les Autochtones et les communautés racisées.

## 7

Culture, loisirs  
et sports

La place qu'occupent les activités culturelles, de loisirs et de sports n'a jamais été aussi importante : au cœur même de la vitalité montréalaise, elles se révèlent indispensables et précieuses. Les sachant durement touchés par les conséquences de la crise sanitaire, la Ville de Montréal continuera à soutenir les artistes, organismes et institutions qui proposent ces activités, tout en maintenant et en adaptant son offre dans ses propres installations et lieux publics.

#### Épauler le milieu culturel, artistique et muséal

Voulant rendre la culture plus démocratique et accessible, la Ville lancera le plan d'action des Quartiers culturels. Elle accompagnera les arrondissements dans l'élaboration de plans culturels locaux et la mise sur pied de leurs projets de quartiers culturels.

Parce que la présence d'ateliers d'artistes professionnels constitue une richesse, la Ville continuera la réalisation de son plan d'action pour développer, protéger et maintenir cette présence partout à Montréal, dans les meilleures conditions possibles.

Pour aider les musées montréalais à se faire connaître davantage, un plan d'action et une étude de la cartographie des besoins du milieu muséal sont prévus.

#### Actualiser les bibliothèques

La modernisation des bibliothèques continue. Dans l'arrondissement de LaSalle, les travaux de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone débiteront. Les aires d'accueil seront aménagées et les solutions de retour automatisées seront implantées dans 6 bibliothèques : Saint-Henri, Robert-Bourassa, de La Petite-Patrie, Yves-Ryan, de L'Île-des-Sœurs et de L'Île-Bizard.

#### L'Octogone

37,8 M\$ au PDI 2021-2030

#### Bibliothèque Ahuntsic-Cartierville et Montréal-Nord

38,2 M\$ au PDI 2021-2030

#### Aires d'accueil et retour automatisé

37 M\$ au PDI 2021-2030

Le lancement du concours d'architecture pour la future bibliothèque interarrondissements Ahuntsic-Cartierville et Montréal-Nord est aussi attendu.

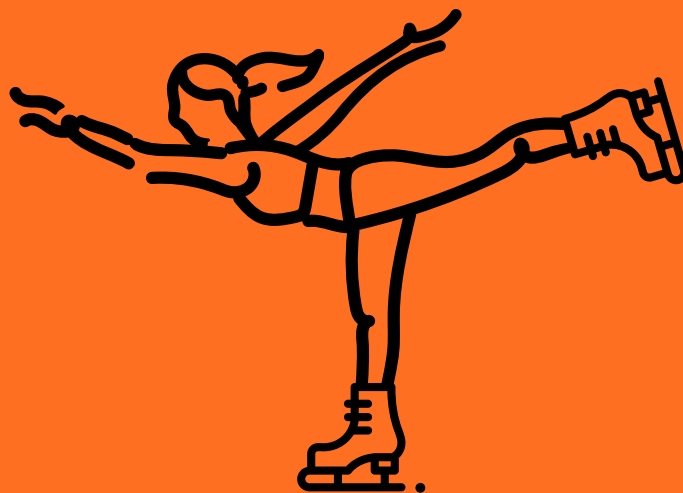
#### Faire progresser l'Espace pour la vie

Une fois les travaux de sa Métamorphose terminés, l'Insectarium, l'un des musées de l'Espace pour la vie, pourra rouvrir ses portes et inviter la population à découvrir une architecture durable, inspirée de l'habitat des insectes.

#### Insectarium

15,4 M\$ en 2021

## Culture, loisirs et sports (suite)



### Investir dans les lieux de détente et de loisir

Malgré un contexte qui pourrait être difficile, la Ville maintiendra une offre de services, d'activités et de programmes en culture, loisirs et sports pour aider la population à prendre soin de sa forme physique et mentale. Des investissements majeurs sont prévus dans les installations et les espaces publics, et contribueront ainsi à la relance.

Le complexe aquatique de Rosemont sera inauguré, ce qui augmentera l'offre d'activités pour l'ensemble des usagers. L'esplanade Tranquille, dernière phase du Quartier des spectacles, sera également ouverte au public.

Dans les grands parcs, ce sera le début des travaux pour renouveler le théâtre de Verdure, dans le parc La Fontaine. La patageoire et les plateaux sportifs du parc Jeanne-Mance seront réaménagés. Aux parcs Angrignon et Maisonneuve, plusieurs actions seront menées pour améliorer l'expérience des usagers et des usagères.

Des projets de travaux seront en préparation pour les lieux suivants : place des Montréalaises, dans le Vieux-Montréal, parc du Bassin-à-Bois, incluant l'aménagement d'une patinoire réfrigérée et le réaménagement des rues adjacentes, dans Griffintown, pôle aquatique du parc Jarry et site Fort-Lorette.

Par ailleurs, la Ville investira dans l'amélioration des installations sportives locales ainsi que dans les programmes de soutien aux activités sportives et de loisirs nautiques.

---

**Complexe aquatique de Rosemont**  
22,7 M\$ au budget 2021–PDI 2021-2030<sup>15</sup>

---

**Esplanade Tranquille**  
19,6 M\$ au PDI 2021-2030

---

**Grands parcs**  
49 M\$ au budget 2021–PDI 2021-2030<sup>16</sup>

---

**Place des Montréalaises**  
63 M\$ au PDI 2021-2030

---

**Parc du Bassin-à-Bois**  
112,6 M\$ au budget 2021–PDI 2021-2030<sup>17</sup>

---

**Pôle aquatique du parc Jarry**  
10 M\$ au budget 2021–PDI 2021-2030<sup>18</sup>

---

**Site Fort-Lorette**  
12 M\$ au budget 2021–PDI 2021-2030<sup>19</sup>

---

**Installations sportives locales et activités**  
527,1 M\$ au budget 2021–PDI 2021-2030<sup>20</sup>

---

15. Budget de fonctionnement 2021 : 0,1 M\$; PDI 2021-2030 : 22,6 M\$ jusqu'en 2022.

16. Parc La Fontaine – budget de fonctionnement 2021 : 0,1 M\$; PDI 2021-2030 : 8,3 M\$ jusqu'en 2022.

Parc Jeanne-Mance – budget de fonctionnement 2021 : 0,1 M\$; PDI 2021-2030 : 6,8 M\$.

Parcs Angrignon et Maisonneuve – budget de fonctionnement 2021 : 0,3 M\$; PDI 2021-2030 : 33,4 M\$.

17. Budget de fonctionnement 2021 : 3,6 M\$; PDI 2021-2030 : 109 M\$.

18. Budget de fonctionnement 2021 : 0,1 M\$; PDI 2021-2030 : 9,9 M\$.

19. Budget de fonctionnement 2021 : 0,4 M\$; PDI 2021-2030 : 11,6 M\$.

20. Budget de fonctionnement 2021 : 0,2 M\$; PDI 2021-2030 : 526,9 M\$.

## 8 Expérience citoyenne et innovation



À l'image d'un grand nombre d'entreprises et d'institutions, la Ville de Montréal a dû, au printemps 2020, adapter ses façons de faire en accéléré, sans interrompre son fonctionnement. En 2021 comme en 2020, ses décisions viseront à bien répondre aux besoins de la population, en se basant entre autres sur la participation citoyenne et la recherche de nouvelles solutions.

### S'adapter à une nouvelle réalité

Depuis le début de la pandémie, la Ville s'est sans cesse adaptée pour continuer à fournir des services de qualité à la population. Elle a également amorcé efficacement son évolution vers le télétravail, même si celle-ci était imprévue. Elle la poursuivra au cours de la prochaine année en accompagnant les effectifs dans des projets pilotes d'espaces collaboratifs, en outillant les gestionnaires pour qu'ils et elles adaptent leur style de gestion au travail à distance et en révisant les politiques et encadrements concernés.

### Améliorer l'expérience citoyenne

Chaque interaction, chaque échange entre la Ville et la population doit être positif. Afin d'améliorer l'expérience citoyenne et de fournir des services plus simples et accessibles, plusieurs modifications seront apportées. Par exemple, la Ville regroupera au Centre de services 311 les appels et courriels des arrondissements qui le souhaitent. Pour son nouveau portail [montreal.ca](http://montreal.ca), elle développera des fonctionnalités et services numériques supplémentaires et terminera l'intégration des contenus.

La transformation numérique à la Ville suivra aussi son cours. Les services en ligne évolueront, d'autres seront implantés. La gestion des accès et du dossier « citoyen intégré » sera bonifiée. La question de la gouvernance et de l'ouverture des données progressera. À ce sujet, Montréal doit accueillir le Sommet canadien sur les données ouvertes 2021.

### Lancer le premier budget participatif

Déjà menée avec succès dans plusieurs arrondissements, l'expérience du budget participatif est étendue à toute la métropole, à l'instar de plusieurs autres villes dans le monde. Cette initiative de participation citoyenne invite les personnes à proposer des idées de projets, les plus intéressantes étant soumises au vote, puis réalisées par les services de la Ville et les arrondissements. La Ville prévoit des sommes de 10 M\$ jusqu'en 2022 pour la réalisation des projets retenus.

## Expérience citoyenne et innovation (suite)



### Rendre Montréal plus intelligente

Avec ses partenaires, la Ville poursuivra la mise en œuvre de Montréal en commun. Retenu par le gouvernement du Canada dans le cadre du Défi des villes intelligentes, ce programme de projets innovateurs, basés sur les données et les technologies connectées, bénéficie d'un prix de 50 M\$. Montréal en commun vise notamment à trouver des solutions en matière d'accès à l'alimentation et de mobilité. La réalisation de ces projets contribuera à la relance, tout en améliorant la qualité de vie de la population.

#### Montréal en commun

---

Programme sur 5 ans

---

13 grands projets

---

3 volets d'intervention :

- Mobilité
  - Accès à l'alimentation
  - Données et expérimentation réglementaire
- 

### Déneiger et nettoyer avec efficacité et précaution

L'actuelle crise sanitaire crée la nécessité de réinventer les opérations de déneigement et de nettoyage pour respecter les règles de santé publique et prendre en compte le télétravail. En 2021, la Ville s'efforcera de trouver des solutions afin de s'adapter à cette nouvelle réalité.

Certains sites d'élimination de la neige seront affectés par la réalisation de grands projets. Pour maintenir sa capacité d'éliminer la neige ramassée, la Ville investira 15 M\$ en 2021, notamment pour la mise en service du site Solutia.

Dans le but de protéger cyclistes et piétons, la Ville s'assurera, au moment de renouveler les contrats de déneigement, que ses fournisseurs installent des barres de sécurité latérales sur leurs camions. En 2021, les contrats de déneigement de 6 arrondissements seront renégociés, pour un total de 65,2 M\$.

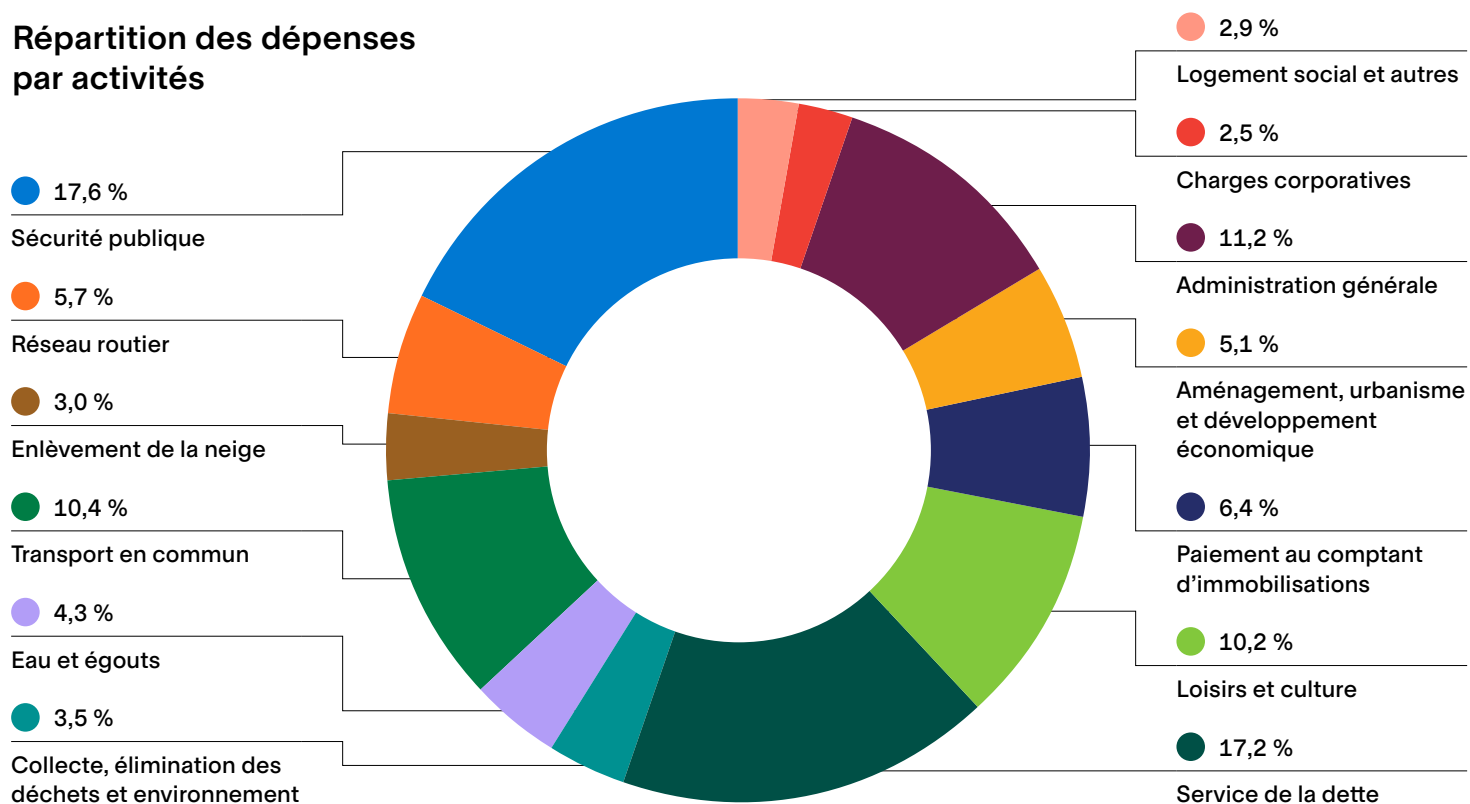
Le programme des brigades de propreté, qui nettoient les rues très fréquentées, sera bonifié, et son budget pour 2021 sera de 3,2 M\$. Les murales montréalaises feront l'objet d'un nouveau programme d'entretien, doté d'un budget de 0,4 M\$. Enfin, le réseau de 800 cendriers urbains sur les artères passantes sera développé avec un investissement de 0,2 M\$.

# Budget de fonctionnement 2021

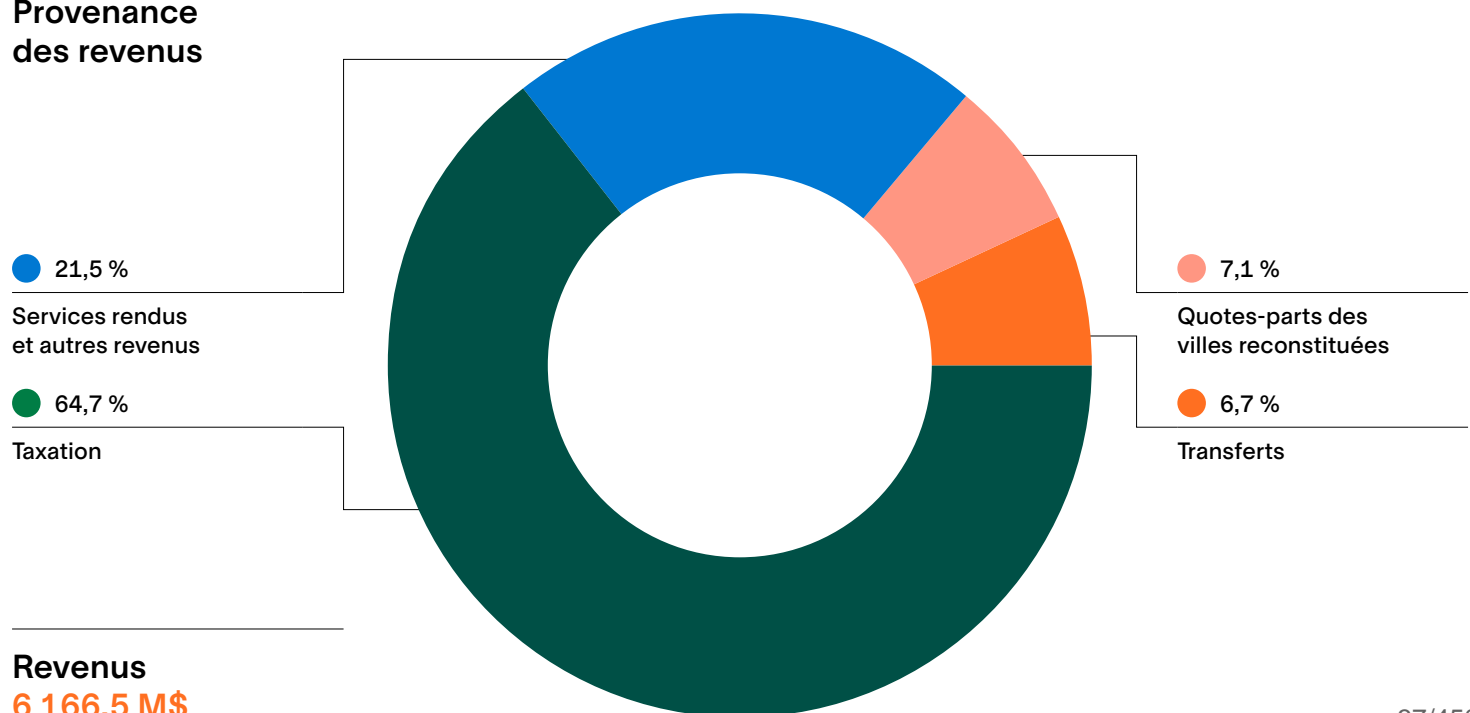


## Un budget équilibré de 6,17 G\$

### Répartition des dépenses par activités



### Provenance des revenus



Revenus  
6 166,5 M\$

---

## Fiscalité locale

La fiscalité de la Ville de Montréal pour l'année 2021 est marquée par plusieurs éléments, notamment :

- 1 Le gel des charges fiscales relevant du conseil municipal;
- 2 La bonification de la mesure des taux différenciés;
- 3 La réalisation des dernières étapes de l'harmonisation de la fiscalité, à la suite des fusions municipales de 2002.

---

## Décisions fiscales

La fiscalité de la Ville de Montréal est déterminée à la fois par les décisions du conseil municipal et par celles des 19 conseils d'arrondissement. Pour l'année 2021, ces décisions sont principalement caractérisées par :

- 1 Le choix du conseil municipal de geler les charges fiscales sous son contrôle, tant pour les immeubles résidentiels que pour les immeubles non résidentiels;
- 2 Les choix des conseils d'arrondissement d'augmenter globalement les revenus de leurs taxes de services de 2,2 % et de leurs taxes d'investissements de moins de 1 %. Ces décisions ont pour effet d'augmenter les charges fiscales totales de 0,2 % pour les immeubles résidentiels et de 0 % pour les immeubles non résidentiels.



## Effets des décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement sur les charges fiscales totales des immeubles résidentiels et non résidentiels

### Immeubles résidentiels

0 %  
Décisions du conseil municipal

↑ 0,2 %  
Décisions des conseils d'arrondissement

↑ 0,2 %  
Hausse des charges fiscales totales des immeubles résidentiels

### Immeubles non résidentiels

0 %  
Décisions du conseil municipal

0 %  
Décisions des conseils d'arrondissement

0 %  
Hausse des charges fiscales totales des immeubles non résidentiels

Les charges fiscales totales sont la somme des taxes imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

## Taxes imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Conseil	Taxes	Que financent les revenus?
Conseil municipal	Taxe foncière générale	Ensemble des services offerts par la Ville de Montréal
	Taxes à des fins spécifiques	
	Taxe relative à l'eau	Services d'alimentation en eau potable et de l'assainissement des eaux usées
	Taxe relative à l'ARTM	Contribution versée à l'ARTM pour les services de transports collectifs
	Taxe relative à la voirie	Infrastructures de la voirie
	Tarifcation pour l'eau	Gestion de l'eau
Conseils d'arrondissements	Taxe relative aux services	Financement général de l'ensemble des services offerts par chaque arrondissement
	Taxe relative aux investissements	Dépenses d'investissement de chaque arrondissement

## Fiscalité du conseil municipal

Pour l'année 2021, le conseil municipal choisit de geler les charges fiscales sous son contrôle. Ce geste a pour effet de limiter le fardeau fiscal de l'ensemble des propriétaires montréalais.

### Effets des décisions du conseil municipal sur les charges fiscales totales des immeubles résidentiels et non résidentiels

#### Immeubles résidentiels

<b>0 %</b>	0 % Taxe foncière générale
<b>Décisions du conseil municipal</b>	0 % Taxe relative à l'eau
	0 % Taxe relative à la voirie
	0 % Taxe relative à l'ARTM

#### Immeubles non résidentiels

<b>0 %</b>	0 % Taxe foncière générale
<b>Décisions du conseil municipal</b>	0 % Taxe relative à l'eau
	0 % Taxe relative à la voirie
	0 % Taxe relative à l'ARTM



## Fiscalité des conseils d'arrondissement

Chacun des conseils d'arrondissement fixe ses propres orientations quant à l'évolution de sa fiscalité.

### Décisions des conseils d'arrondissement - taxes de services

Arrondissements	Hausse de la taxe de services (%)	Effet sur les charges résidentielles (%)	Arrondissements	Hausse de la taxe de services (%)	Effet sur les charges résidentielles (%)
Ahuntsic-Cartierville	3,5	0,2	Le Plateau-Mont-Royal	1,8	0,1
Anjou	(5,6)	(0,7)	Rivière-des-Prairies- Pointe-aux-Trembles	2,1	0,2
Côte-des-Neiges- Notre-Dame-de-Grâce	2,0	0,1	Rosemont- La Petite-Patrie	1,8	0,1
Lachine	1,5	0,1	Saint-Laurent	2,0	0,2
LaSalle	3,7	0,2	Saint-Léonard	2,0	0,2
L'Île-Bizard- Sainte-Genève	5,2	0,4	Le Sud-Ouest	5,0	0,4
Mercier-Hochelaga- Maisonnette	5,0	0,4	Verdun	0,0	0,0
Montréal-Nord	2,6	0,4	Ville-Marie	1,8	0,1
Outremont	2,0	0,1	Villeray-Saint-Michel- Parc-Extension	2,0	0,1
Pierrefonds-Roxboro	8,0	0,7	<b>Total</b>	<b>2,2</b>	<b>0,2</b>

## Fiscalité des conseils d'arrondissement (suite)

Les décisions des 19 conseils d'arrondissement ont pour effet d'augmenter globalement les charges fiscales totales de 0,2 % pour les immeubles résidentiels et ont un effet quasiment nul sur les charges des immeubles non résidentiels. Cet effet comprend à la fois les variations des taxes de services et celles associées aux taxes relatives aux investissements.

### Effets des décisions des conseils d'arrondissement sur les charges fiscales totales des immeubles résidentiels et non résidentiels

#### Immeubles résidentiels

↑ 0,2 %

Décisions des conseils d'arrondissements

↑ 0,2 % Taxes de services

0 % Taxes relatives aux investissements

#### Immeubles non résidentiels

0 %

Décisions des conseils d'arrondissements

0 % Taxes de services

0 % Taxes relatives aux investissements

## Bonification de la mesure des taux différenciés

Le conseil municipal choisit de bonifier la mesure des taux différenciés introduite en 2019. Le seuil de valeur foncière est relevé à 750 000 \$ et l'allègement est de nouveau augmenté. Cette mesure a été bonifiée à 2 reprises depuis sa mise en place.

### Effet de la bonification de la mesure des taux différenciés

- Pour les propriétaires de plus petits immeubles non résidentiels, soient ceux dont la valeur foncière est inférieure à 625 000 \$, la bonification de la mesure équivaut à un allègement additionnel d'environ 5 %.
- Pour les immeubles dont la valeur foncière se situe autour du seuil de 750 000 \$, l'allègement additionnel en 2021 est un peu plus important en raison du relèvement du seuil.
- Pour les propriétaires d'immeubles de plus de 10 M\$, la bonification de la mesure des taux différenciés se traduit par une augmentation de leurs charges fiscales de 1,3 % en 2021.

### Effet total de la mesure des taux différenciés

Pour les deux tiers des immeubles non résidentiels, soit ceux dont la valeur foncière est de moins de 750 000 \$, la mesure des taux différenciés a pour effet cumulatif d'alléger de 16 % leurs charges fiscales totales. En tout, les propriétaires de plus de 90 % des immeubles non résidentiels bénéficieront de cette mesure.

### Stratégie de réduction du fardeau fiscal non résidentiel

En 2021, le conseil municipal choisit de geler les charges fiscales sous son contrôle. Ce geste a pour objectif de limiter le fardeau fiscal de l'ensemble des propriétaires montréalais. Par conséquent, la stratégie de réduction de fardeau fiscal dans sa forme actuelle sera prolongée d'une année, jusqu'en 2024.

## Mesure des taux différenciés

### Immeuble de 750 000 \$

Types de taxes	Sans la mesure (\$)	Avec la mesure (\$)
TFG	22 049	17 913
Taxes spéciales	2 784	2 771
Taxes d'arrondissement	647	647
<b>Total</b>	<b>25 480</b>	<b>21 332</b>
<b>Effet de la mesure</b>	<b>(4 148)</b>	<b>(16%)</b>

## Harmonisation de la fiscalité à la suite des fusions de 2002

Les structures fiscales des municipalités fusionnées en 2002 étaient bien différentes les unes des autres. La Ville de Montréal a posé certains gestes depuis pour harmoniser le fardeau fiscal des secteurs<sup>2</sup> qui la composent :

- Abandon des taxes locatives : en 2003 pour les taxes d'affaires, puis en 2007 et 2008 pour la taxe d'eau et de services;
- Harmonisation du niveau du fardeau fiscal des différents secteurs vers un même équivalent foncier;

- Réduction graduelle des tarifications résidentielles pour l'eau vers un montant maximal de 45 \$, ou son équivalent;

- Implantation d'un tarif volumétrique pour le financement de l'eau auprès des grands consommateurs de la catégorie des immeubles non résidentiels (100 000 mètres cubes et plus) sur l'ensemble du territoire, en 2004.

Toutefois, certains gestes doivent encore être posés pour satisfaire à la contrainte légale obligeant à harmoniser l'ensemble de la structure fiscale avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Ainsi, au cours de l'année 2021, la Ville de Montréal poursuivra son chemin vers l'harmonisation fiscale, en continuité avec les actions déjà menées depuis les fusions municipales de 2002.

La Ville de Montréal a choisi, en 2021, de devancer d'un an l'harmonisation des tarifs résidentiels. Cela permettra notamment de préparer les travaux qui débiteront sous peu pour l'implantation de la tarification volumétrique de l'eau pour les immeubles non résidentiels.

À cet égard, l'année 2020 marquait l'annonce de l'implantation de l'écofiscalité pour ces immeubles. Toutefois, le contexte de la pandémie, avec toutes ses conséquences sur les entreprises et commerces montréalais, est peu favorable aux changements de structure fiscale. Ainsi, la Ville de Montréal a décidé de reporter d'un an la mise en place de la tarification volumétrique pour les immeubles non résidentiels.

### Structure fiscale à la fin de l'harmonisation

#### Immeubles résidentiels

#### Modes de financement

Gestion de l'eau

Taxe foncière

Gestion des matières résiduelles

Taxe foncière

#### Immeubles non résidentiels

#### Modes de financement

Gestion de l'eau

Taxe foncière et tarification volumétrique

Gestion des matières résiduelles

Taxe foncière

<sup>21</sup> Aux fins de la fiscalité, un secteur est le territoire d'une ancienne municipalité avant les fusions.





## Variation des charges fiscales totales de la Ville de Montréal

Les effets de l'ensemble des éléments expliqués précédemment se traduisent dans les variations des charges fiscales des propriétaires d'immeubles. Les tableaux qui suivent présentent la variation des charges fiscales pour les immeubles résidentiels et non résidentiels de chacun des arrondissements. Ils présentent de manière distincte les variations des charges fiscales attribuables à la taxe foncière générale et aux taxes prélevées par les conseils d'arrondissement.

Des différences existent entre les arrondissements pour les variations des charges fiscales relevant du conseil municipal. Ces différences s'expliquent principalement par :

- Les effets du financement des dettes historiques des anciennes municipalités contractées avant 2002;
- Les effets du dépôt du rôle d'évaluation 2020-2022.

La Ville de Montréal ayant choisi d'étaler la variation des valeurs foncières lors du dépôt du rôle d'évaluation 2020-2022, les effets de son dépôt se font graduellement sentir. L'avis d'imposition de chaque contribuable peut donc varier selon des proportions différentes pour les données présentées dans ces tableaux, en raison, entre autres, de l'évolution de la valeur foncière de sa propriété par rapport à l'évolution de la valeur des autres propriétés situées sur le territoire de la ville de Montréal.

## Variation des charges fiscales de 2020 à 2021, immeubles résidentiels, par arrondissements

Arrondissements	Charges fiscales relevant du conseil municipal (%)				Taxes d'arrondissement (%)			Variation des charges fiscales totales <sup>23</sup> (%)
	TFG <sup>22</sup>	Effets du dépôt du rôle	Dettes historiques	Sous-total <sup>23</sup>	Taxes de services	Taxe d'investissement	Sous-total <sup>23</sup>	
Ahuntsic-Cartierville	0,0	(0,6)	0,1	(0,5)	0,2	(0,5)	(0,3)	(0,8)
Anjou	0,0	(1,2)	(1,3)	(2,5)	(0,7)	(0,2)	(0,9)	(3,5)
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	0,0	0,9	0,1	1,0	0,1	0,1	0,2	1,2
Lachine	0,0	0,0	(0,1)	(0,1)	0,1	(0,2)	(0,1)	(0,1)
LaSalle	0,0	0,2	0,1	0,3	0,2	(0,1)	0,1	0,5
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	0,0	(1,2)	(0,1)	(1,3)	0,4	(0,4)	0,0	(1,3)
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	0,0	(0,7)	0,0	(0,7)	0,4	(0,2)	0,2	(0,5)
Montréal-Nord	0,0	(1,3)	(0,2)	(1,5)	0,4	0,1	0,5	(1,0)
Outremont	0,0	0,7	(0,5)	0,2	0,1	0,6	0,7	0,9
Pierrefonds-Roxboro	0,0	(0,2)	0,1	(0,1)	0,7	0,4	1,1	1,0
Le Plateau-Mont-Royal	0,0	0,8	0,1	0,9	0,1	0,1	0,2	1,2
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	0,0	(1,8)	0,0	(1,8)	0,2	0,2	0,4	(1,5)
Rosemont-La Petite-Patrie	0,0	0,2	0,1	0,3	0,1	0,0	0,1	0,4
Saint-Laurent	0,0	(0,4)	(0,1)	(0,5)	0,2	(0,1)	0,1	(0,4)
Saint-Léonard	0,0	(1,1)	0,1	(1,0)	0,2	(0,4)	(0,2)	(1,2)
Le Sud-Ouest	0,0	1,1	0,1	1,2	0,4	(0,3)	0,1	1,3
Verdun	0,0	1,3	0,0	1,3	0,0	0,6	0,6	1,8
Ville-Marie	0,0	0,7	0,1	0,8	0,1	0,1	0,2	1,0
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	0,0	(0,4)	0,1	(0,3)	0,1	0,0	0,1	(0,2)
<b>Ville de Montréal</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>

<sup>22</sup> TFG signifie taxe foncière générale.

<sup>23</sup> Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.



## Variation des charges fiscales de 2020 à 2021, immeubles non résidentiels, par arrondissements

Arrondissements	Charges fiscales relevant du conseil municipal (%)					Taxes d'arrondissement (%)				Variation des charges fiscales totales <sup>25</sup> (%)
	TFG <sup>24</sup>	Taux différenciés	Effets du dépôt du rôle	Dettes historiques	Sous-total <sup>25</sup>	Taxes de services	Taxe d'investissement	Sous-total <sup>25</sup>		
Ahuntsic-Cartierville	0,0	(0,9)	(0,3)	0,0	(1,2)	0,0	(0,1)	(0,1)	(1,3)	
Anjou	0,0	0,5	(1,4)	(1,1)	(2,0)	(0,2)	(0,1)	(0,3)	(2,3)	
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	0,0	(2,2)	1,6	0,1	(0,4)	0,0	0,0	0,0	(0,4)	
Lachine	0,0	(0,3)	0,1	(0,1)	(0,3)	0,0	(0,1)	(0,1)	(0,4)	
LaSalle	0,0	(0,7)	(1,0)	0,1	(1,6)	0,0	0,0	0,0	(1,6)	
L'Île-Bizard-Sainte-Genève	0,0	(6,7)	4,0	(0,1)	(2,9)	0,1	(0,1)	0,0	(2,9)	
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	0,0	(0,5)	(0,2)	0,0	(0,7)	0,1	0,0	0,1	(0,7)	
Montréal-Nord	0,0	(6,1)	3,2	(0,3)	(3,1)	0,1	0,0	0,1	(3,0)	
Outremont	0,0	(6,9)	6,6	(0,5)	(0,8)	0,0	0,1	0,2	(0,6)	
Pierrefonds-Roxboro	0,0	(4,6)	2,5	0,1	(2,1)	0,1	0,1	0,2	(1,9)	
Le Plateau-Mont-Royal	0,0	(5,6)	5,7	0,1	0,2	0,0	0,0	0,1	0,3	
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	0,0	(2,7)	1,1	0,0	(1,6)	0,1	0,1	0,1	(1,5)	
Rosemont-La Petite-Patrie	0,0	(5,4)	4,7	0,1	(0,6)	0,0	0,0	0,0	(0,6)	
Saint-Laurent	0,0	0,6	(1,0)	(0,1)	(0,4)	0,0	0,0	0,0	(0,4)	
Saint-Léonard	0,0	(1,9)	0,2	0,1	(1,6)	0,0	(0,1)	(0,1)	(1,7)	
Le Sud-Ouest	0,0	(1,7)	2,9	0,1	1,3	0,1	(0,1)	0,0	1,3	
Verdun	0,0	(1,2)	0,8	0,1	(0,4)	0,0	0,1	0,1	(0,3)	
Ville-Marie	0,0	2,4	(1,5)	0,1	1,0	0,0	0,0	0,0	1,0	
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	0,0	(3,6)	3,0	0,1	(0,5)	0,0	0,0	0,0	(0,5)	
<b>Ville de Montréal</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	

24 TFG signifie taxe foncière générale.

25 Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

# Programme décennal d'immobilisations 2021-2030



## Un PDI de 18,69 G\$

Pour la première fois de son histoire, la Ville de Montréal présente un programme décennal d'immobilisations (PDI). Le PDI regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Ville compte réaliser ou entreprendre au cours des 10 prochaines années, particulièrement pour ses infrastructures vieillissantes.

### Planifier les investissements à long terme

En présentant un programme décennal d'immobilisations (PDI) plutôt qu'un programme triennal d'immobilisations (PTI), la Ville se dote d'une vision à long terme des investissements qu'elle souhaite réaliser. La mise en place du PDI va permettre de planifier ceux-ci de manière plus stratégique et intégrée, surtout dans un contexte où les besoins attribuables au vieillissement des infrastructures sont de plus en plus importants.

### Investir de manière équilibrée et responsable

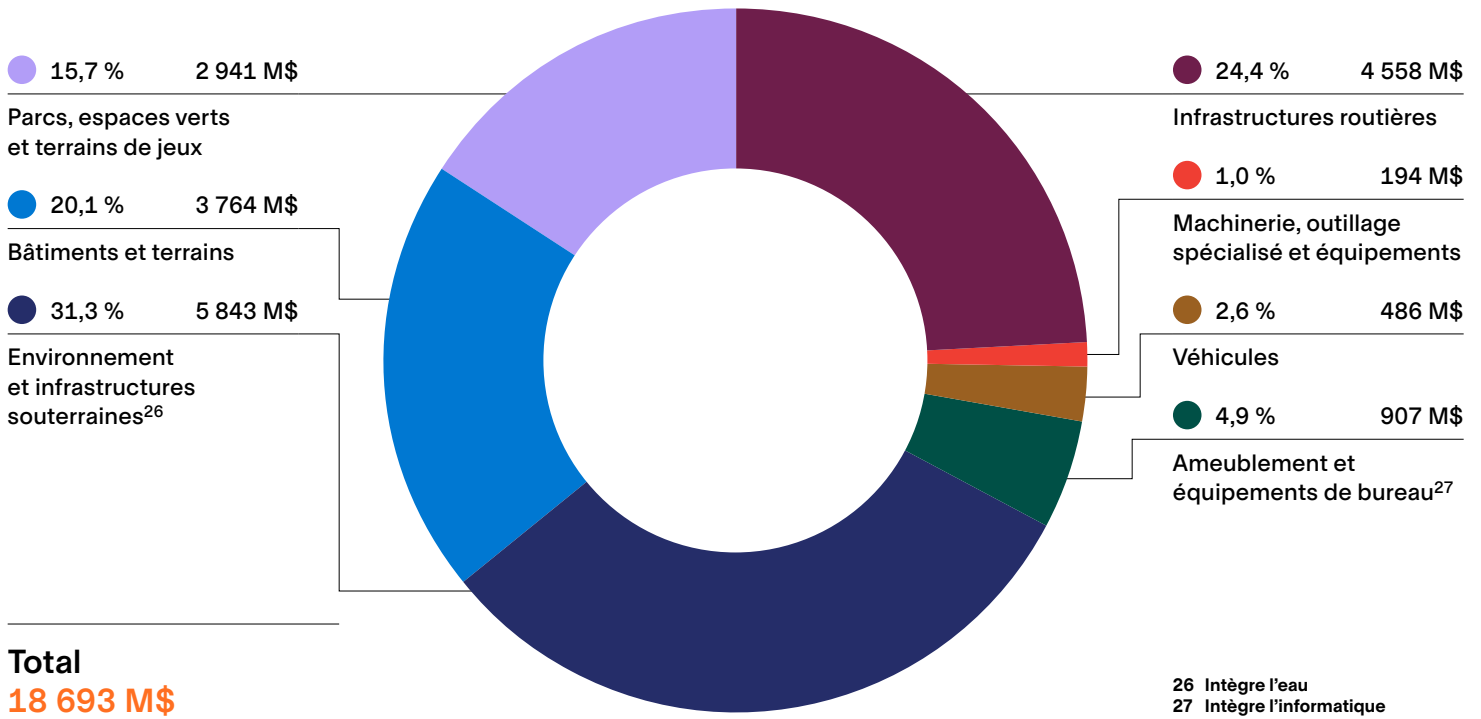
Les investissements prévus dans le cadre du PDI 2021-2030 sont de 18,69 G\$ sur 10 ans, pour une moyenne de 1,9 G\$ par année. La protection des éléments des actifs représente 71,5 % des investissements, alors que l'acquisition, l'installation ou la construction d'infrastructures comptent pour 28,5 %. Ainsi, le PDI 2021-2030 permet de maintenir un juste équilibre entre la protection des actifs et le développement de nouvelles infrastructures afin de répondre à l'évolution des besoins, tout en conservant des services de qualité pour la population montréalaise.

Avec le PDI 2021-2030, la Ville continue à stabiliser le rythme des investissements, principalement pour tenir compte de sa capacité financière et de la disponibilité du secteur de la construction et, aussi, pour limiter les impacts des chantiers sur la vie quotidienne de la population montréalaise. La Ville a notamment révisé les priorités de certains programmes et a revu la planification de certains projets pour ne pas surcharger les réseaux routiers et, ainsi, favoriser la mobilité.

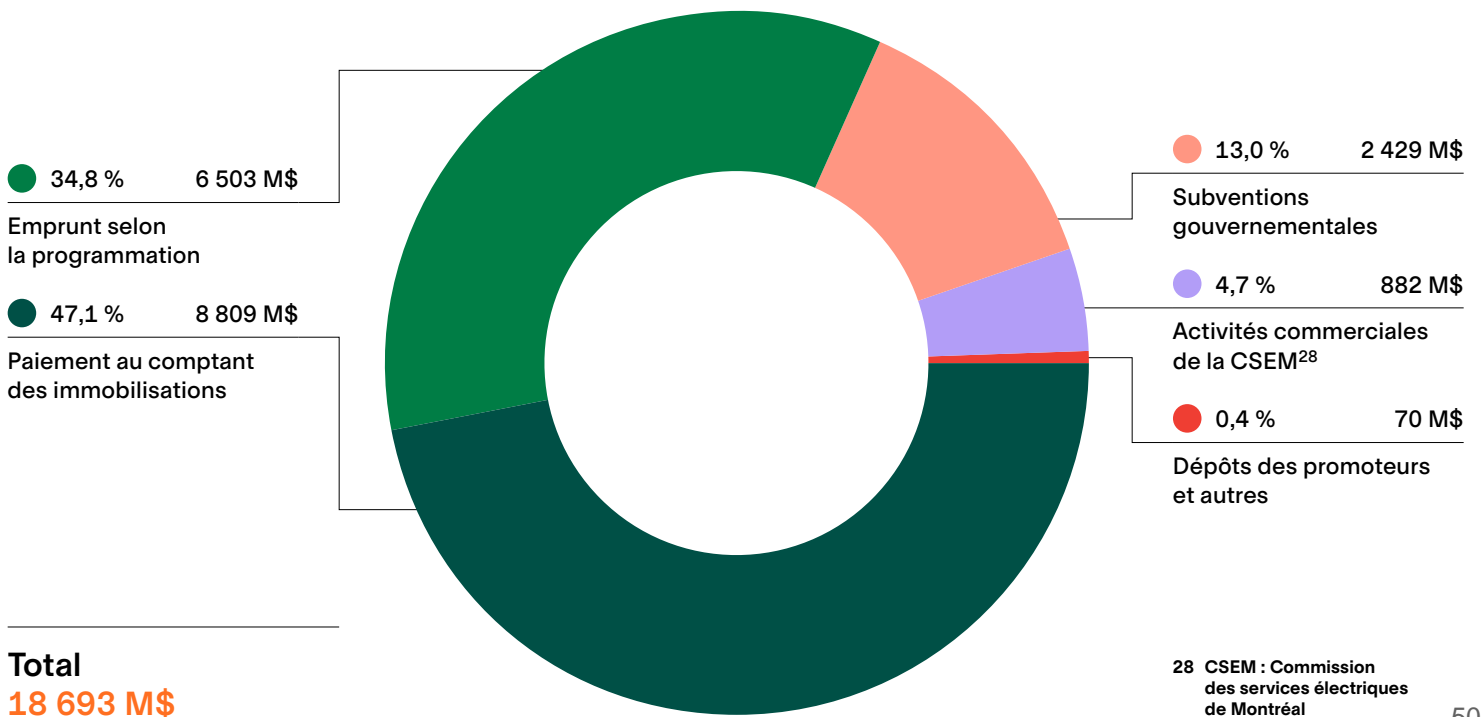
### Prioriser les infrastructures routières et de l'eau

La protection et la réhabilitation des infrastructures routières et de l'eau demeurent une priorité afin de rattraper des années de sous-investissement. Au cours de la prochaine décennie, la Ville compte investir 9,4 G\$ dans ces infrastructures. Près de 77,2 % de cette enveloppe seront consacrés à la protection et au maintien des actifs.

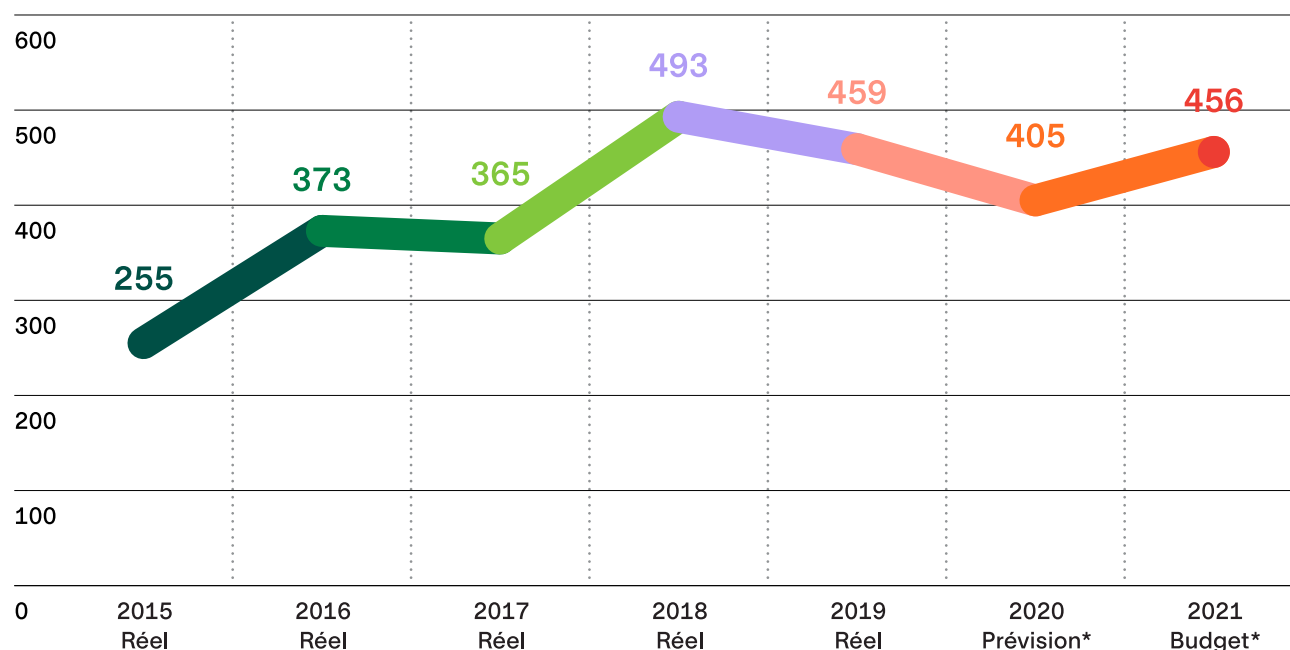
## Investissements par catégories d'actifs



## Modes de financement



## Investissements dans les infrastructures de l'eau (M\$)



\* Prévision et budget du Service de l'eau

## Maintenir et renouveler les infrastructures de l'eau

De 2021 à 2030, 4 885,6 M\$ seront consacrés aux infrastructures de l'eau, dont 456 M\$ en 2021. Le programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout demeure une priorité : 1 789 M\$ y seront investis dans la prochaine décennie. Le programme prévoit notamment le remplacement des entrées de service en plomb. Les programmes concernant les conduites primaires d'aqueduc, les collecteurs d'égouts et les intercepteurs feront l'objet d'investissements de 768,9 M\$.

Le PDI 2021-2030 comporte plusieurs programmes de maintien des actifs d'eau potable, particulièrement les usines (286,9 M\$) ainsi que les réservoirs et les stations de pompage (120,1 M\$). La Ville procédera à la mise à niveau complète du réservoir et de la station de pompage McTavish afin de sécuriser l'alimentation en eau potable de 1,2 million de personnes. D'importants travaux seront également effectués sur plusieurs ouvrages de rétention, comme ceux de Rockfield et de William, dont les chantiers seront achevés en 2021. Enfin, la Ville amorcera les travaux préparatoires pour la construction d'un nouveau réseau de 23 km, destiné à sécuriser l'approvisionnement en eau de l'ouest de l'île.

Par ailleurs, des travaux auront lieu pour le maintien de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et la mise à niveau de certains de ses équipements.

**Station Jean-R.-Marcotte**  
285,5 M\$ au PDI 2021-2030<sup>29</sup>

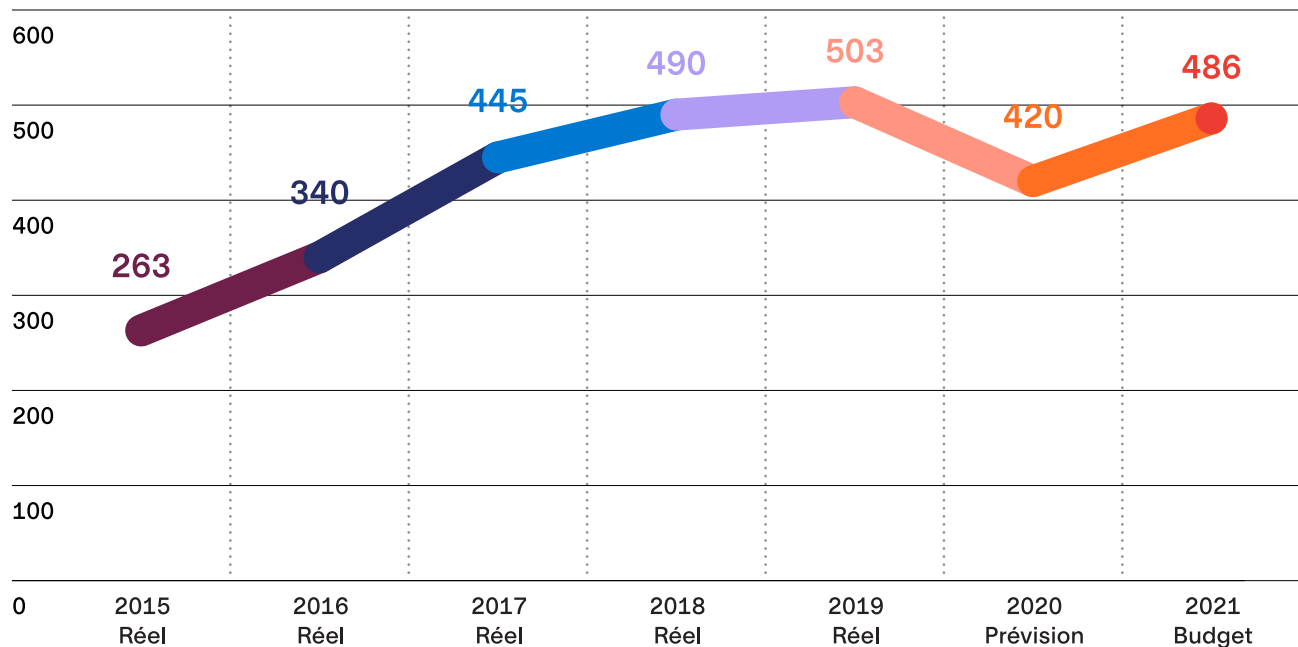
**Réservoir et station de pompage McTavish**  
283,7 M\$ au PDI 2021-2030

**Ouvrages de rétention**  
246,6 M\$ au PDI 2021-2030

**Réseau d'alimentation de l'ouest**  
206,3 M\$ au PDI 2021-2030

29. Programmes de maintien des actifs : 145,5 M\$; mise à niveau d'équipements : 140 M\$.

## Investissements dans les infrastructures routières (M\$)



## Maintenir et renouveler les infrastructures routières

De 2021 à 2030, 4 558,3 M\$ seront alloués aux infrastructures routières, dont 486 M\$ en 2021. La priorité sera donnée à la protection et à la réhabilitation des infrastructures, qui bénéficieront d'un montant de 3 456,1 M\$.

Plusieurs projets majeurs de réaménagement seront également réalisés afin d'améliorer l'accessibilité des secteurs concernés et la qualité de vie des résidentes et des résidents, notamment en augmentant la sécurité des piétons et des cyclistes. D'ici 2030, la Ville investira, par exemple, dans le secteur Namur-De la Savane (hippodrome) pour raccorder le boulevard Cavendish, dans le centre-ville pour revitaliser le Quartier des gares et réaménager l'avenue des Pins, dans Hochelaga-Maisonneuve pour prolonger l'avenue Souigny et le boulevard de l'Assomption, et sur le mont Royal pour réaménager la voie Camillien-Houde et le chemin Remembrance. De plus, elle remplacera le pont Jacques-Bizard, reliant Montréal à l'île Bizard, et continuera de participer à la reconstruction du complexe Turcot.

**Boulevard Cavendish**  
245 M\$ au PDI 2021-2030

**Quartier des gares**  
124,5 M\$ au PDI 2021-2030

**Avenue des Pins**  
58 M\$ au PDI 2021-2030

**Avenue Souigny et boulevard de l'Assomption**  
108,8 M\$ au PDI 2021-2030

**Voie Camillien-Houde et chemin Remembrance**  
90 M\$ au PDI 2021-2030

**Pont Jacques-Bizard**  
80,5 M\$ au PDI 2021-2030

**Complexe Turcot**  
109,9 M\$ au PDI 2021-2030





# Arroundissements





D'une année à l'autre, les 19 arrondissements de Montréal préparent leurs budgets respectifs pour répondre aux divers besoins d'investissements et fournir les services de proximité à la population.

Les investissements sont diversifiés, visant notamment l'entretien et le renouvellement des installations, des lieux publics et des bâtiments. Par exemple, les arrondissements allouent des sommes à la modernisation des bibliothèques et des maisons de la culture, ainsi qu'à la mise aux normes des arénas. Il en va de même pour la réfection des rues et des trottoirs, le réaménagement de parcs locaux, le verdissement et le fleurissement, l'apaisement de la circulation et l'implantation de mesures pour sécuriser les déplacements ainsi que le développement du réseau cyclable.

En matière de services à la population, les arrondissements consacrent une bonne partie de leurs budgets à la prestation de services tels que le maintien de la propreté et les diverses collectes de déchets. Ils soutiennent les organismes locaux dans l'offre d'activités culturelles, sportives, de loisir et de développement social. Au besoin, ils appuient le développement d'artères commerciales et revitalisent des secteurs. De plus, ils encouragent les citoyens et les citoyennes à prendre part à la vie démocratique.

## Portrait des arrondissements

Arrondissements	Population (habitants)	Superficie (km <sup>2</sup> )	Valeur moyenne propriété unifamiliale (\$)	Valeur moyenne propriété appartement-condo (\$)	Budget de fonctionnement 2021 (M\$)	Budget PDI 2021-2030 (M\$)	Effectif années-personnes
Ahuntsic-Cartierville	141 352	24,2	588 100	262 300	58,6	71,1	424,6
Anjou	45 994	13,7	426 100	243 800	28,4	56,6	217,7
CDN-NDG	175 560	21,4	802 700	400 600	70,4	68,3	502,5
Lachine	46 909	17,7	444 900	253 600	30,2	36,8	232,0
LaSalle	82 064	16,3	490 000	290 300	41,9	51,3	273,2
IBSG	19 688	23,6	489 000	240 100	11,1	29,3	115,9
MHM	144 297	25,4	390 300	248 600	67,2	84,5	553,3
Montréal-Nord	87 928	11,1	329 900	234 300	43,9	49,7	369,6
Outremont	25 826	3,9	1 595 500	542 500	15,3	25,6	116,8
Pierrefonds-Roxboro	73 230	27,1	413 000	237 500	34,0	58,0	273,7
PMR	108 102	8,1	861 800	406 800	55,3	54,5	434,1
RDP-PAT	114 732	42,3	341 500	189 000	63,2	127,9	426,1
Rosemont-La Petite-Patrie	147 624	15,9	610 900	336 300	62,1	88,4	669,6
Saint-Laurent	105 248	42,8	640 900	312 100	73,7	111,7	572,7
Saint-Léonard	82 841	13,5	531 700	279 200	37,9	60,4	240,9
Sud-Ouest	84 299	15,7	528 300	377 700	56,9	70,9	415,9
Verdun	72 419	9,7	803 600	418 300	37,4	41,2	317,6
Ville-Marie	95 231	16,5	1 137 500	491 900	96,5	141,9	585,6
VSMPE	148 202	16,5	428 400	311 700	60,4	69,8	426,1

# Aide financière aux municipalités pour faire face à la pandémie





Les conséquences de la crise sanitaire ont entraîné des effets notables sur les finances publiques des municipalités. Alors qu'elles géraient la crise, celles-ci ont dû assumer de nombreux coûts imprévus, mais elles ont surtout vu plusieurs de leurs revenus diminuer par rapport à ce qui était prévu, et ce, de façon importante.

Au printemps dernier, la Ville de Montréal anticipait un déficit de l'ordre de 250 M\$ en raison des effets de la pandémie de COVID-19 sur ses finances. Pour limiter les risques anticipés sur l'équilibre budgétaire de l'année 2020, la Ville a alors mis en place un plan de redressement de 123,4 M\$ visant à réduire ses dépenses. Cet effort important a permis de diminuer de moitié le déficit anticipé, selon l'évolution budgétaire faite au 31 août 2020.

Pour aider les municipalités dans ce contexte difficile, le gouvernement du Québec a annoncé, le 25 septembre 2020, l'octroi d'une aide financière de 800 M\$, dont 263,5 M\$<sup>30</sup> seront versés à la Ville de Montréal en sa qualité de municipalité locale. Les autres villes liées ont également reçu de l'aide financière, portant le total versé pour l'ensemble de l'agglomération de Montréal à 291 M\$, selon les annonces gouvernementales.

Cette aide financière vise à soutenir les municipalités en permettant d'atténuer les effets de la pandémie sur leurs finances et peut être utilisée pour les exercices financiers 2020 et 2021, selon les besoins de chaque municipalité.

La mécanique comptable de l'aide financière dicte que l'entièreté de la somme devra être constatée à l'exercice financier de 2020. Ensuite, une part de cette aide pourra être affectée à l'exercice financier de 2021, si tels sont les besoins et la volonté de la municipalité. Dans ce cas, la somme devra être affectée au budget 2021, puisque l'aide aura été constatée à l'exercice 2020.

La Ville de Montréal prévoit d'utiliser cette aide financière pour payer sa part des coûts des mesures d'urgence ainsi que pour atténuer les conséquences financières de la pandémie sur son budget en 2021. Toutefois, les besoins financiers totaux de la Ville en lien avec la pandémie de COVID-19 sont supérieurs à l'aide octroyée par le gouvernement du Québec.

Utilisation de l'aide financière	263,5
Somme réservée pour financer les dépenses réelles 2020	85,0
Somme affectée au budget 2021	178,5

En 2021, la pandémie continuera d'entraîner de nombreux effets sur les finances de la Ville de Montréal : une diminution des revenus provenant des stationnements tarifés, la mise en place d'un plan de relance économique et la réduction du transfert de la TVQ en sont quelques exemples. La Ville prévoit également utiliser l'aide gouvernementale pour assurer le maintien des services locaux.

30 Le Décret 1003-2020, publié le 20 octobre 2020 dans la Gazette du Québec, fixe les montants versés aux municipalités qui recevront une somme de 1 M\$ ou plus.

**Publié par la Ville de Montréal**

**Service des finances**

630, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H3B 1S6  
Canada

montreal.ca

**Dépôt légal**

4<sup>e</sup> trimestre 2020

Bibliothèque et Archives nationales  
du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

**978-2-7647-1797-4**

Faits saillants

Budget de fonctionnement 2021

Programme décennal d'immobilisations  
2021-2030

PDF, Français

**Design graphique :**

Ville de Montréal

Service de l'expérience citoyenne  
et des communications

25725 (11-20)

Imprimé au Canada

Ce document est imprimé  
sur du papier recyclé.

**Crédits photos**

Couverture : Nathalia Segato, Unsplash

32 : Jamshed Khedri, Unsplash

37 : Eva Blue

38 : Thomas Lardeau, Unsplash

40 : Alan Quirvan, Unsplash





# Budget de fonctionnement 2021 et PDI 2021-2030 détaillés





## CERTIFICAT DU TRÉSORIER

J'atteste, comme trésorier de la Ville de Montréal et responsable du dépôt d'un certificat selon l'article 93 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4), que les crédits budgétaires seront disponibles pour les charges prévues au budget sous la responsabilité du conseil municipal et pour celles prévues au budget sous la responsabilité du conseil d'agglomération, selon leurs compétences respectives.

	(en milliers de dollars)	
	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération
<b>a) Pour le service de la dette</b>		
Répartition du coût total du service de la dette		
▪ Frais de financement	280 640,6	142 755,1
▪ Remboursement de la dette à long terme	494 066,9	302 960,6
<b>b) Pour les obligations découlant des lois et des décisions qui ont été ou seront prises</b>		
▪ Signature de baux et octroi de contrats pour la fourniture de biens et de services	606 170,6	265 019,3
▪ Octroi de contributions financières et d'aide municipale	194 907,3	887 653,6
▪ Traitements, gages et contributions de l'employeur	1 273 914,1	1 248 566,8

Le trésorier et directeur du Service des finances,



Yves Courchesne

Le 12 novembre 2020





# Table des matières



## TABLE DES MATIÈRES

### MISE EN CONTEXTE 2021

<b>PROCESSUS BUDGÉTAIRE ET INNOVATIONS</b>	<b>1</b>
--	----------

<b>PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE 2021</b>	<b>3</b>
---	----------

<b>APERÇU DES SERVICES ET DES ARRONDISSEMENTS</b>	<b>8</b>
---	----------

<i>Services administratifs</i>	9
--------------------------------	---

<i>Services institutionnels</i>	32
---------------------------------	----

<i>Mobilité et attractivité</i>	45
---------------------------------	----

<i>Qualité de vie</i>	59
-----------------------	----

<i>Service aux citoyens</i>	76
-----------------------------	----

<i>Arrondissements</i>	85
------------------------	----

### BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2021 DÉTAILLÉ

<b>SOMMAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES</b>	<b>127</b>
---	------------

<b>ANALYSE DES REVENUS</b>	<b>131</b>
----------------------------	------------

<b>ANALYSE DES DÉPENSES CORPORATIVES</b>	<b>147</b>
--	------------

<i>Service de la dette brute</i>	147
----------------------------------	-----

<i>Paiement au comptant des immobilisations</i>	150
---	-----

<i>Dépenses communes</i>	151
--------------------------	-----

<i>Dépenses de contributions</i>	153
----------------------------------	-----

<i>Élimination des transactions internes et interentités</i>	154
--	-----

<b>DÉTAIL DES DÉPENSES DES SERVICES ET DES ARRONDISSEMENTS</b>	<b>155</b>
--	------------

<i>Services administratifs</i>	155
--------------------------------	-----

<i>Services institutionnels</i>	160
---------------------------------	-----

<i>Mobilité et attractivité</i>	163
---------------------------------	-----

<i>Qualité de vie</i>	165
-----------------------	-----

<i>Service aux citoyens</i>	168
-----------------------------	-----

<i>Arrondissements</i>	170
------------------------	-----

<b>RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES</b>	<b>179</b>
---------------------------------------	------------

<i>Fiscalité locale</i>	179
-------------------------	-----

<i>Quotes-parts et fiscalité d'agglomération</i>	205
--	-----

<i>Dépenses par objets</i>	219
----------------------------	-----

<i>Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales</i>	237
---	-----

## **PDI 2021-2030 DÉTAILLÉ**

<b>ORIENTATIONS DU PDI 2021-2030</b>	<b>239</b>
<b>PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2030</b>	<b>242</b>
<b>GESTION DE LA DETTE</b>	<b>284</b>
<b>DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS POUR CHACUNE DES UNITÉS D'AFFAIRES</b>	<b>294</b>
<b>ANNEXES</b>	
<b>STRUCTURE DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION BUDGÉTAIRE</b>	<b>331</b>
<b>PARTAGE DES COMPÉTENCES ET CONFECTION DU BUDGET</b>	<b>333</b>
<b>ÉQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS D'INTÉRÊT COLLECTIF</b>	<b>340</b>
<b>COMPÉTENCES DES ARRONDISSEMENTS ET DES SERVICES CENTRAUX</b>	<b>342</b>
<b>SYNTHÈSE DES POLITIQUES FINANCIÈRES</b>	<b>344</b>
<b>FONDS DE L'EAU</b>	<b>352</b>
<b>GLOSSAIRE</b>	<b>355</b>
<b>IDIOMES</b>	<b>365</b>
<b>INDEX DES SIGLES, DES ACRONYMES ET DES AUTRES ABRÉVIATIONS</b>	<b>367</b>

## INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 – Sommaire du budget de fonctionnement 2021 – Services et arrondissements	8
Tableau 2 – Sommaire du Programme décennal d’immobilisations par DGA et arrondissements	8
Tableau 3 – Services administratifs et sécurité publique – Budget 2021	9
Tableau 4 – Autres services administratifs – Budget 2021	11
Tableau 5 – Services institutionnels – Budget 2021	32
Tableau 6 – Services institutionnels – PDI 2021-2030	32
Tableau 7 – Mobilité et attractivité – Budget 2021	45
Tableau 8 – Mobilité et attractivité – PDI 2021-2030	45
Tableau 9 – Qualité de vie – Budget 2021	59
Tableau 10 – Qualité de vie – PDI 2021-2030	59
Tableau 11 – Service aux citoyens – Budget 2021	76
Tableau 12 – Service aux citoyens – PDI 2021-2030	76
Tableau 13 – Arrondissements – Budget 2021	85
Tableau 14 – Arrondissements – PDI 2021-2030	85
Tableau 15 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2021 – Budget de la Ville de Montréal	128
Tableau 16 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2021 – Budget du conseil municipal	129
Tableau 17 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2021 – Budget du conseil d’agglomération	130
Tableau 18 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal	131
Tableau 19 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal	132
Tableau 20 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d’agglomération	133
Tableau 21 – Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal	134
Tableau 22 – Quotes-parts – Budget du conseil d’agglomération	134
Tableau 23 – Quotes-parts des villes liées	135
Tableau 24 – Transferts – Budget de la Ville de Montréal	136
Tableau 25 – Transferts – Budget du conseil municipal	137
Tableau 26 – Transferts – Budget du conseil d’agglomération	138
Tableau 27 – Services rendus – Budget de la Ville de Montréal	139
Tableau 28 – Services rendus – Budget du conseil municipal	139
Tableau 29 – Services rendus – Budget du conseil d’agglomération	140
Tableau 30 – Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal	141
Tableau 31 – Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal	142
Tableau 32 – Imposition de droits – Budget du conseil municipal	142
Tableau 33 – Imposition de droits – Budget du conseil d’agglomération	142
Tableau 34 – Intérêts – Budget de la Ville de Montréal	143
Tableau 35 – Intérêts – Budget du conseil municipal	143
Tableau 36 – Intérêts – Budget du conseil d’agglomération	143
Tableau 37 – Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal	144
Tableau 38 – Autres revenus – Budget du conseil municipal	144
Tableau 39 – Autres revenus – Budget du conseil d’agglomération	144
Tableau 40 – Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal	145
Tableau 41 – Affectations de revenus – Budget du conseil municipal	146
Tableau 42 – Affectations de revenus – Budget du conseil d’agglomération	146
Tableau 43 – Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal	147
Tableau 44 – Frais de financement – Budget du conseil municipal	147
Tableau 45 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil municipal	148
Tableau 46 – Frais de financement – Budget du conseil d’agglomération	148
Tableau 47 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d’agglomération	149
Tableau 48 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal	150
Tableau 49 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil municipal	150

Tableau 50 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil d’agglomération	150
Tableau 51 – Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal	151
Tableau 52 – Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal	153
Tableau 53 – Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal	154
Tableau 54 – Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal	155
Tableau 55 – Sécurité publique	155
Tableau 56 – Autres services administratifs	155
Tableau 57 – Direction générale – Dépenses par objets	156
Tableau 58 – Affaires juridiques – Dépenses par objets	156
Tableau 59 – Finances – Dépenses par objets	156
Tableau 60 – Ressources humaines – Dépenses par objets	157
Tableau 61 – Sécurité incendie – Dépenses par objets	157
Tableau 62 – Service de police – Dépenses par objets	157
Tableau 63 – Bureau de l’inspecteur général – Dépenses par objets	158
Tableau 64 – Bureau du vérificateur général – Dépenses par objets	158
Tableau 65 – Commission de la fonction publique de Montréal – Dépenses par objets	158
Tableau 66 – Secrétariat de liaison de l’agglomération de Montréal – Dépenses par objets	159
Tableau 67 – Services institutionnels – Budget de la Ville de Montréal	160
Tableau 68 – Approvisionnement – Dépenses par objets	160
Tableau 69 – Évaluation foncière – Dépenses par objets	160
Tableau 70 – Gestion et planification immobilière – Dépenses par objets	161
Tableau 71 – Greffe – Dépenses par objets	161
Tableau 72 – Matériel roulant et ateliers – Dépenses par objets	161
Tableau 73 – Performance organisationnelle – Dépenses par objets	162
Tableau 74 – Mobilité et attractivité – Budget de la Ville de Montréal	163
Tableau 75 – Commission des services électriques – Dépenses par objets	163
Tableau 76 – Eau – Dépenses par objets	163
Tableau 77 – Grands parcs, du Mont-Royal et des sports – Dépenses par objets	164
Tableau 78 – Infrastructures du réseau routier – Dépenses par objets	164
Tableau 79 – Urbanisme et mobilité – Dépenses par objets	164
Tableau 80 – Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal	165
Tableau 81 – Culture – Dépenses par objets	165
Tableau 82 – Développement économique – Dépenses par objets	165
Tableau 83 – Diversité et inclusion sociale – Dépenses par objets	166
Tableau 84 – Environnement – Dépenses par objets	166
Tableau 85 – Espace pour la vie – Dépenses par objets	166
Tableau 86 – Habitation – Dépenses par objets	167
Tableau 87 – Service aux citoyens – Budget de la Ville de Montréal	168
Tableau 88 – Concertation des arrondissements – Dépenses par objets	168
Tableau 89 – Expérience citoyenne et communications – Dépenses par objets	168
Tableau 90 – Technologies de l’information – Dépenses par objets	169
Tableau 91 – Budgets des arrondissements	170
Tableau 92 – Sources de financement des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal	171
Tableau 93 – Arrondissement d’Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets	172
Tableau 94 – Arrondissement d’Anjou – Dépenses par objets	172
Tableau 95 – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets	172
Tableau 96 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets	173
Tableau 97 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets	173
Tableau 98 – Arrondissement de L’Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets	173
Tableau 99 – Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par objets	174
Tableau 100 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets	174
Tableau 101 – Arrondissement d’Outremont – Dépenses par objets	174
Tableau 102 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets	175



Tableau 103 – Arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets	175
Tableau 104 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets	175
Tableau 105 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets	176
Tableau 106 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets	176
Tableau 107 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets	176
Tableau 108 – Arrondissement du Sud-Ouest – Dépenses par objets	177
Tableau 109 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets	177
Tableau 110 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets	177
Tableau 111 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets	178
Tableau 112 – Taxes imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement	179
Tableau 113 – Taux de taxation de 2021 – Taxe foncière générale	181
Tableau 114 – Taux de taxation de 2021 Taxe foncière relative à l'eau	185
Tableau 115 – Taux de taxation de 2021 – Taxe relative à l'ARTM	186
Tableau 116 – Taux de taxation de 2021 – Taxe relative à la voirie	186
Tableau 117 – Taux de la taxe sur les parcs de stationnement en 2021	187
Tableau 118 – Revenus provenant des taxes relatives aux services, 2020 et 2021, et taux applicables en 2021	189
Tableau 119 – Taux des taxes relatives aux investissements, 2021	190
Tableau 120 – Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2020, 2021 et 2022	191
Tableau 121 – Taux de taxation de 2021 – Immeubles de la catégorie résiduelle	192
Tableau 122 – Taux de taxation de 2021 – Immeubles de la catégorie 6 logements ou plus	193
Tableau 123 – Taux de taxation de 2021 – Immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels	194
Tableau 124 – Variation détaillée des charges fiscales totales de 2020 à 2021, immeubles résidentiels	196
Tableau 125 – Variation des charges fiscales totales de 2020 à 2021, immeubles résidentiels par sous-catégorie résidentielles	197
Tableau 126 – Variation du compte de taxes d'une résidence moyenne	199
Tableau 127 – Variation du compte de taxes d'une résidence unifamiliale moyenne	200
Tableau 128 – Variation du compte de taxes d'un condominium moyen	201
Tableau 129 – Variation du compte de taxes d'un multiplex moyen	202
Tableau 130 – Variation détaillée des charges fiscales totales de 2020 à 2021, immeubles non résidentiels	204
Tableau 131 – Variation budgétaire des quotes-parts de l'agglomération de Montréal, de 2020 à 2021	205
Tableau 132 – Quotes-parts de 2021	206
Tableau 133 – Quotes-parts de 2021 (suite)	207
Tableau 134 – Potentiel fiscal d'agglomération et pourcentages contributifs des villes liées, 2020 et 2021	209
Tableau 135 – Variation des quotes-parts générales d'agglomération, de 2020 à 2021	210
Tableau 136 – Quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs Exercices réels de 2017 à 2019 et budgets de 2020 et 2021	216
Tableau 137 – Contribution des villes reconstituées à l'égard des dépenses afférentes au centre-ville	218
Tableau 138 – Évolution des dépenses par objets	219
Tableau 139 – Répartition de l'effectif	221
Tableau 140 – Évolution de la rémunération globale	223
Tableau 141 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur	224
Tableau 142 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Postes capitalisés	225
Tableau 143 – Profil de l'endettement de Montréal	229
Tableau 144 – Coût de la dette	230
Tableau 145 – Autres dépenses par objets	231
Tableau 146 – Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences – Budgets de 2020 et 2021	237
Tableau 147 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Réels de 2016 à 2018 (global) et réel 2019, par compétences	238
Tableau 148 – Valeur de remplacement par catégories d'actifs	239
Tableau 149 – Comparaison du PTI 2020-2022 et du PDI 2021-2030, par arrondissements	244
Tableau 150 – PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement	245

Tableau 151 – État des activités d’immobilisations et modes de financement – Budget de la Ville de Montréal	248
Tableau 152 – État des activités d’immobilisations et modes de financement – Budget du conseil municipal	249
Tableau 153 – État des activités d’immobilisations et modes de financement – Budget du conseil d’agglomération	250
Tableau 154 – Investissements par catégories d’actifs – Budget de la Ville de Montréal	252
Tableau 155 – Investissements par catégories d’actifs – Budget du conseil municipal	253
Tableau 156 – Investissements par catégories d’actifs – Budget du conseil d’agglomération	254
Tableau 157 – Sommaire des investissements relatifs à la gestion de l’eau	258
Tableau 158 – Portrait consolidé des activités d’immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables	261
Tableau 159 – Coût de la dette, de 2020 à 2023	287
Tableau 160 – Investissements par unités d’affaires – Budget de la Ville de Montréal	295
Tableau 161 – Investissements par unités d’affaires – Budget du conseil municipal	296
Tableau 162 – Investissements par unités d’affaires – Budget du conseil d’agglomération	297
Tableau 163 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d’immobilisations, par unités d’affaires – Budget de la Ville de Montréal	299
Tableau 164 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d’immobilisations, par unités d’affaires – Budget du conseil municipal	300
Tableau 165 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d’immobilisations, par unités d’affaires – Budget du conseil d’agglomération	301
Tableau 166 – Résumé des principales compétences relevant soit du conseil d’agglomération, soit des conseils municipal et d’arrondissement	336
Tableau 167 – Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux	343
Tableau 168 – État prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l’eau	353

## INDEX DES GRAPHIQUES

<i>Graphique 1 – Taux de croissance du PIB aux prix de base, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2018-2021</i>	4
<i>Graphique 2 – Taux de chômage, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2016-2021</i>	4
<i>Graphique 3 – Nombre de mises en chantier, RMR de Montréal, 2012-2021</i>	5
<i>Graphique 4 – Évolution du RVNI mensuel, Montréal, Toronto et Vancouver, 2016-2020</i>	5
<i>Graphique 5 – Évolution estimée de l'indice des prix à la consommation, 2021</i>	7
<i>Graphique 6 – Variation des charges fiscales totales résidentielles, de 2020 à 2021</i>	198
<i>Graphique 7 – Variation des charges fiscales totales non résidentielles, de 2020 à 2021</i>	203
<i>Graphique 8 – Répartition par activités des quotes-parts générales, budget de 2021</i>	211
<i>Graphique 9 – Dépenses par objets</i>	219
<i>Graphique 10 – Évolution du poids de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement</i>	222
<i>Graphique 11 – Charge de retraite, budgets de 2012 à 2021</i>	227
<i>Graphique 12 – Comparaison entre la charge de retraite et les cotisations de la Ville, budgets de 2012 à 2021</i>	228
<i>Graphique 13 – Budgets adoptés et réalisations</i>	240
<i>Graphique 14 – Répartition des investissements par compétences</i>	242
<i>Graphique 15 – Répartition des investissements du conseil municipal</i>	243
<i>Graphique 16 – Évolution des investissements et des sources de financement, de 2021 à 2025</i>	247
<i>Graphique 17 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau</i>	255
<i>Graphique 18 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières</i>	259
<i>Graphique 19 – Sources de financement externes, en 2021</i>	285
<i>Graphique 20 – Évolution de la dette directe brute et nette</i>	288
<i>Graphique 21 – Évolution de la dette consolidée brute et nette</i>	289
<i>Graphique 22 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville</i>	291
<i>Graphique 23 – Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses</i>	292
<i>Graphique 24 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée</i>	293

## INDEX DES FIGURES

<i>Figure 1 – Processus budgétaire annuel</i>	<u>1</u>
<i>Figure 2 – Secteurs d’application de la taxe sur les parcs de stationnement</i>	<u>187</u>
<i>Figure 3 – Partage des compétences – Instances politiques et territoires d’application</i>	<u>334</u>
<i>Figure 4 – Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses</i>	<u>340</u>



# Mise en contexte 2021



## PROCESSUS BUDGÉTAIRE ET INNOVATIONS

### Description générale

#### Qu'est-ce que le budget de fonctionnement et le Programme décennal d'immobilisations?

Le budget de la Ville de Montréal comprend deux volets :

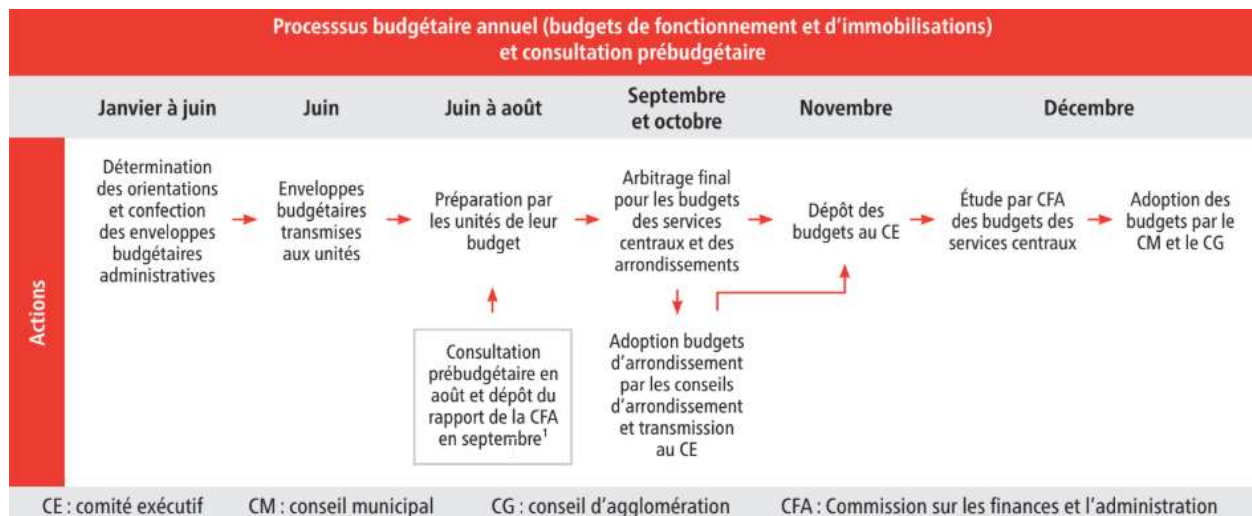
- Le budget de fonctionnement;
- Le Programme décennal d'immobilisations.

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Ces dépenses, dites de fonctionnement, sont financées majoritairement par les taxes et autres revenus de l'année en cours.

Par ailleurs, le Programme décennal d'immobilisations (PDI) regroupe les projets d'investissements que la Ville prévoit d'effectuer sur son territoire au cours des 10 prochaines années pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Différentes sources de financement sont requises pour ces investissements, notamment des emprunts à long terme.

En guise d'illustration, l'achat d'une maison équivaut à un investissement en immobilisations tandis que toutes les dépenses liées, à l'entretien du terrain, à l'électricité et au chauffage seraient présentées dans un budget de fonctionnement.

Figure 1 – Processus budgétaire annuel



1. Normalement, le processus de consultation prébudgétaire se déroule de mars à mai. En raison de la COVID-19, ce processus a été décalé cette année et s'est tenu en ligne.

## Lien avec la consultation prébudgétaire

La consultation prébudgétaire est un moyen qui permet à la population montréalaise et aux organismes d'échanger sur les orientations budgétaires de l'Administration avec les élus et les fonctionnaires responsables de la préparation du budget, afin de les sensibiliser à leurs préférences. En raison de la crise sanitaire, la consultation, prévue initialement au printemps 2020, a été reportée.

Plus spécifiquement, au courant du mois d'août, en plus d'un sondage réalisé sur **montreal.ca**, la population a été appelée à soumettre des mémoires. Plus de 25 000 membres de la communauté montréalaise ont participé à l'une de ces démarches afin de faire part de leurs préférences budgétaires sur l'une des thématiques suivantes :

- Retour à une économie effervescente dans le contexte de la COVID-19;
- L'amélioration des services aux citoyens par des investissements en projets d'immobilisations.

Les réponses au sondage et les mémoires recueillis ont ensuite été analysés par la CFA, qui a adopté des recommandations le 11 septembre. Le comité exécutif de la Ville de Montréal en a fait l'analyse et s'en est inspiré pour établir les priorités de son budget 2021.

## Budget participatif

Le budget participatif contribue à initier la population à la participation citoyenne et au processus budgétaire. Il lui offre l'occasion de faire connaître ses attentes et ses besoins et de faire naître des projets qui la touchent directement.

Le budget participatif démarre généralement par un appel à projets d'une municipalité auprès de la population. Une fois les projets soumis, les fonctionnaires évaluent leur conformité aux orientations fixées par la municipalité, leur faisabilité et leurs coûts de mise en œuvre. Les projets qui satisfont aux critères de sélection sont alors soumis au vote des citoyens. Selon les sommes prévues par la municipalité, les ou les projets ayant obtenu le plus de votes sont ensuite réalisés par la municipalité.

Dans la grande majorité des cas, les projets retenus génèrent des investissements en immobilisations (aménagement de parcs, installation d'équipements de jeu pour enfants, etc.) et pas, ou très peu, de dépenses de fonctionnement.

Pour la première fois de son histoire, la Ville de Montréal se dote d'un budget participatif. Cette initiative, dotée d'une enveloppe de 10 M\$ au PDI pour les années 2021 et 2022, permettra à la population de proposer et de choisir des projets qui seront financés par cette part du budget de la Ville.

Selon divers organismes, plus de 3 000 municipalités sur la planète utiliseraient le budget participatif, sous une forme ou une autre. Plusieurs arrondissements de Montréal ont également mis en place de telles initiatives.



## PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE 2021<sup>1</sup>

### Regard sur le monde

L'économie mondiale fait présentement face à de nombreux risques et incertitudes. L'attention planétaire est actuellement orientée vers la pandémie de COVID-19 qui affecte les cinq continents. Toutefois, l'efficacité des mesures mises en place pour en freiner la propagation et en limiter l'effet sur l'économie diffère d'un pays à l'autre. La pandémie devrait ainsi largement expliquer une chute du PIB mondial de 4,6 % en 2020 avant d'être davantage maîtrisée et mener à un rebond avoisinant 5,1 % en 2021.

L'importance de la pandémie à l'échelle mondiale fait toutefois passer au second plan de nombreuses autres sources d'incertitude, notamment l'issue des élections étatsuniennes (inconnue au moment d'écrire ces lignes), des tensions entre la Chine et les États-Unis et plusieurs pays occidentaux, la récente mainmise de Pékin sur Hong Kong, des tensions militaires à la frontière sino-indienne, des combats dans le Caucase, les résultats incertains des négociations commerciales entre les États-Unis et la Chine, entre les États-Unis et l'Union européenne, et entre l'Union européenne et le Royaume-Uni à la suite du Brexit. À tous ces éléments s'ajoute la multiplication d'événements climatiques majeurs (feux de forêt, inondations, sécheresses, etc.) aux quatre coins du globe.

### Le Québec et le Canada

Le Québec et le Canada ont été frappés de plein fouet par la pandémie dès le printemps 2020. Pour faire face à la crise sanitaire, des pans complets de l'économie ont été mis à l'arrêt et de vastes programmes ont été mis en place afin de venir en aide à la population affectée. En seulement deux mois, soit de février à avril 2020, le taux de chômage est passé au Québec de 4,5 % à 17,0 %, pour être ramené à 13,7 % un mois plus tard alors que s'amorçait le déconfinement. Misant sur la reprise, le Conference Board du Canada s'attend à ce que le taux de chômage soit ramené à 5,8 % dès 2021. Le Québec ayant procédé à une réouverture de son économie plus rapidement que d'autres provinces, la chute du PIB québécois paraîtra moins abrupte en 2020 (-7,0 %) que celle du Canada dans son ensemble (-7,8 %). En raison notamment de cette séquence, la croissance du PIB québécois sera en 2021 moins prononcée que celle du PIB canadien (5,7 % vs 6,5 %). À court terme, l'importance des dommages qui seront infligés par la seconde vague de la pandémie de COVID-19 demeure inconnue et pourrait rapidement mener à une révision de ces projections.

1. Sources : CBRE, *Canada T3 2020 – Statistiques trimestrielles*, T3 2020.

Conference Board du Canada, 28 août 2020.

Études économiques Desjardins, « La reprise de l'économie est bien entamée, mais des inquiétudes demeurent... », *Prévisions économiques et financières*, 18 septembre 2020.

RBC, « Variées, mais annonçant toutes une récession historique », *Perspectives provinciales*, 10 septembre 2020.

SCHL, « Évaluation du marché de l'habitation – Canada et régions métropolitaines », *Le marché de l'habitation*, T3 2020.

SCHL, « Rapport sur le marché locatif – RMR de Montréal », *Le marché de l'habitation*, 2020.

« Why, despite the coronavirus pandemic, house prices continue to rise », *The Economist*, 30 sept. 2020.

Ville de Montréal, Chantiers de construction en cours – agglomération de Montréal, juin 2020 – mai 2020.

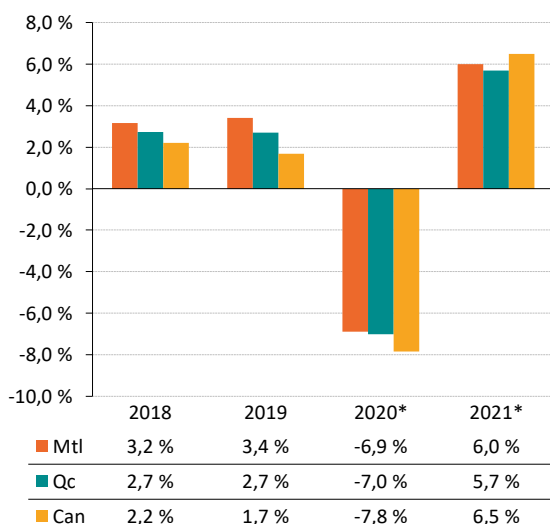
## Montréal

### La croissance économique et l'emploi

Au moment d'écrire ces lignes, c'est la région métropolitaine de Montréal qui, au Québec, a payé le plus lourd tribut à la pandémie, tant pour le nombre de personnes infectées que pour le nombre de vies emportées. L'effet sur l'économie a aussi été majeur sur plusieurs plans, mais il est trop tôt pour en dégager un portrait exhaustif. Si ses effets sont perçus comme temporaires dans certaines industries (ex. : tourisme), l'actuelle pandémie provoque des bouleversements dont les répercussions se feront sentir au cours des décennies à venir sur des domaines aussi variés que l'urbanisme, l'organisation du travail, l'éducation, l'habitation, etc.

Malgré ce contexte défavorable, le Conference Board du Canada prévoit que la région de Montréal saura continuer à exercer son rôle de locomotive pour l'économie québécoise en 2020 et 2021. Le PIB de la région métropolitaine chutera de 6,9 % en 2020 avant de rebondir de 6,0 % en 2021 (comparativement à -7,0 % et 5,7 % pour le PIB québécois). De nombreux projets publics, privés et institutionnels soutiendront notamment l'industrie de la construction : échangeur Turcot, Réseau express métropolitain, nouveau siège social de la Banque Nationale du Canada, etc. En mai 2020, la valeur des chantiers de 5 M\$ et plus sur l'île de Montréal totalisait 32,2 G\$, dont 44,6 % étaient investis dans les secteurs institutionnel et commercial. Il est attendu que le taux de chômage de la région de Montréal redescende de 9,4 % en 2020 à 6,5 % en 2021, soit un niveau comparable à celui enregistré en 2017.

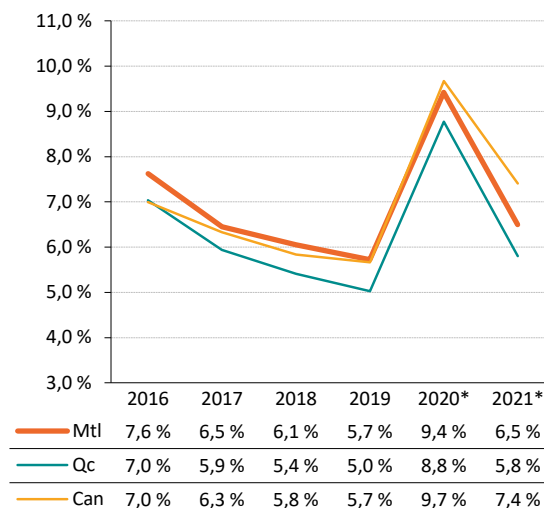
**Graphique 1 – Taux de croissance du PIB aux prix de base, Montréal (RMR)<sup>2</sup>, Québec et Canada, 2018-2021**



\*Prévisions.

Sources : Conference Board du Canada, 28 août 2020.

**Graphique 2 – Taux de chômage, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2016-2021**



\*Prévisions.

Sources : Conference Board du Canada. 28 août 2020.

2. RMR : Région métropolitaine de recensement.

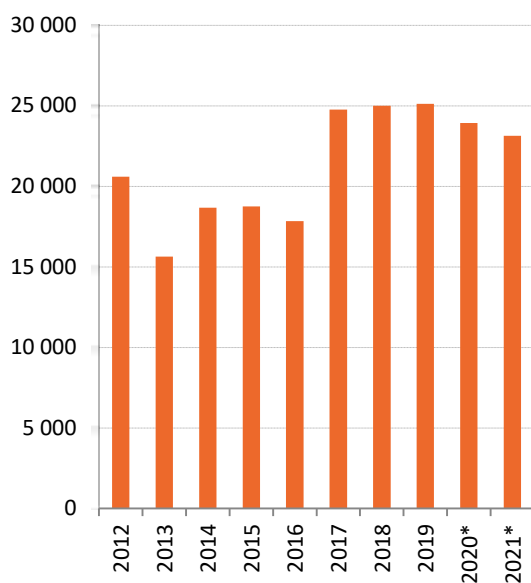
## Le marché immobilier

### Le marché immobilier résidentiel

Le marché montréalais de l'habitation montre des signes de surchauffe depuis deux ans déjà. L'un des indicateurs du phénomène, le rapport ventes/nouvelles inscriptions (RVNI), se maintient de façon générale au-delà du seuil de surchauffe de 70 % depuis l'été 2018. À cela s'ajoutent maintenant des signes grandissants d'accélération des prix. En effet, au deuxième trimestre de 2020, le prix moyen des habitations dans la région métropolitaine était de 11,8 % plus élevé qu'un an plus tôt, une hausse inégalée en plus de 15 ans. L'actuelle pandémie de COVID-19 n'est pas étrangère à cette croissance observée dans plusieurs marchés dans le monde. En effet, l'adoption combinée de vastes programmes gouvernementaux en réponse à la pandémie et d'une politique monétaire très conciliante a permis le maintien du revenu de nombreux ménages tout en réduisant les coûts d'emprunt. De plus, des changements dans les préférences des acheteurs sont observés : à une période où de nombreuses personnes envisagent de travailler davantage à la maison, plusieurs sont disposés à consacrer davantage de leurs ressources pour mieux se loger. Dans ce contexte, on observe une reprise de la demande alors que l'offre demeure limitée sur le marché de la revente, ce qui accentue la pression sur les prix.

Pour sa part, le nombre de mises en chantier résidentielles demeurera en baisse, passant de 25 100 en 2019 à 23 900 en 2020, puis à 23 100 en 2021, ce qui demeure nettement au-dessus de la moyenne des dix dernières années.

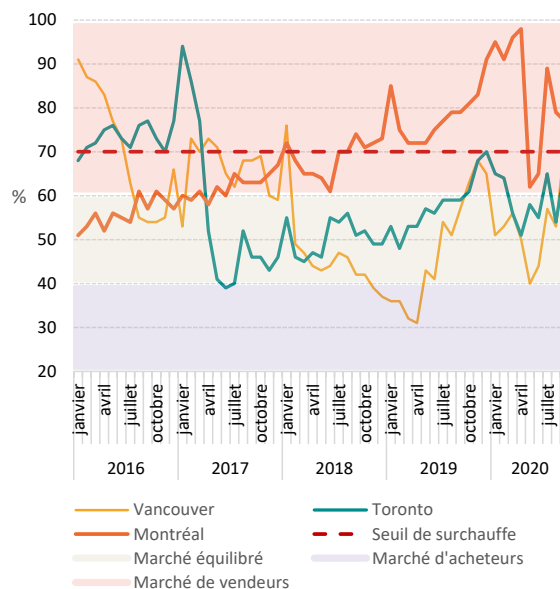
**Graphique 3 – Nombre de mises en chantier, RMR de Montréal, 2012-2021**



\*Prévisions.

Sources : Conference Board du Canada, 28 août 2020.

**Graphique 4 – Évolution du RVNI mensuel, Montréal, Toronto et Vancouver, 2016-2020**



Sources : Recherche économique RBC, « Monthly Housing Market Update », 2016-2020

Devant les hausses considérables de prix, plusieurs renoncent à acquérir une première propriété, ce qui accentue également la pression sur le marché de la location. En effet, un nombre croissant de citoyens rencontrent des difficultés à se loger.

### *Le marché immobilier non résidentiel*

#### *Le marché des locaux pour bureaux*

La pandémie de COVID-19 a forcé les entreprises et les institutions à réévaluer leur empreinte et leurs besoins afin, bien sûr, de respecter les mesures de distanciation à court terme, mais également de s'adapter à la réalité changeante du travail, à moyen terme. Les activités sur le marché ont donc considérablement ralenti, de nombreuses entreprises préférant remettre leurs décisions immobilières. Selon la firme CBRE, le taux d'inoccupation global dans la région de Montréal a augmenté de 10,2 % à 11,2 % entre le deuxième et le troisième trimestre de 2020. Le centre-ville de Montréal a été particulièrement affecté, le taux d'inoccupation passant de 7,3 % à 8,7 % d'un trimestre à l'autre, ce qui demeure cependant en deçà de la moyenne de 9,2 % des cinq dernières années.

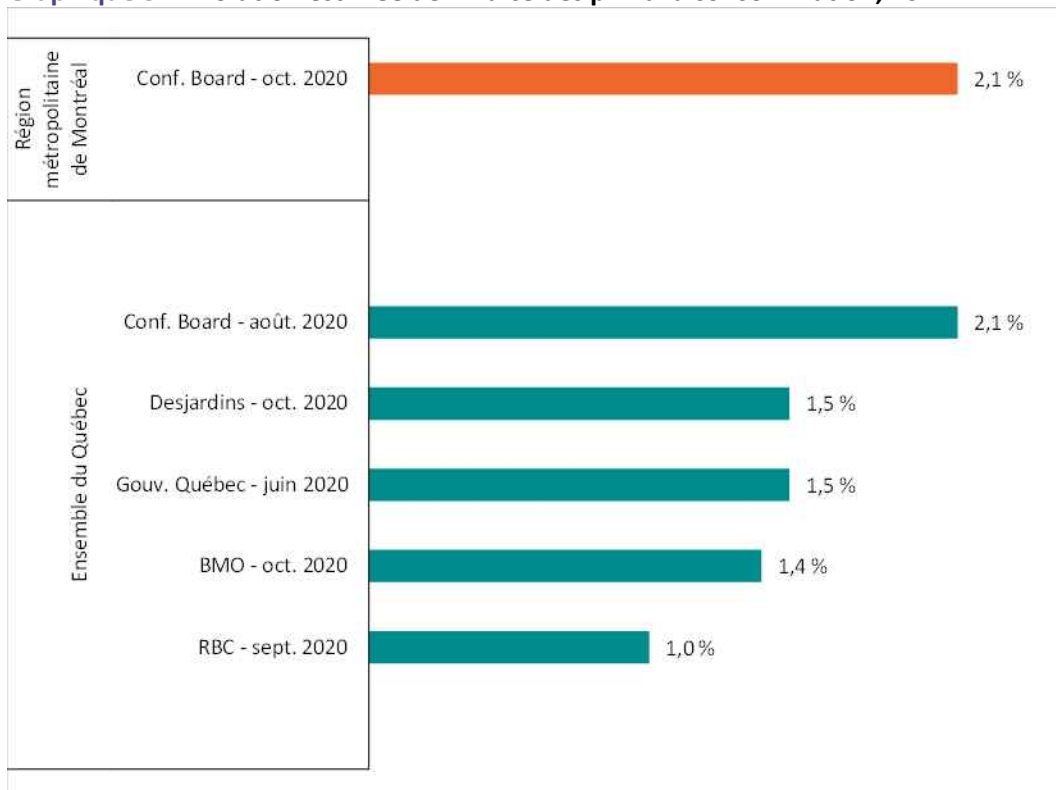
#### *Le marché des locaux industriels*

La situation est toute autre sur le marché des locaux industriels. La demande demeure forte, les loyers sont en hausse, le taux d'inoccupation a de nouveau diminué au troisième trimestre pour atteindre un creux sans précédent de 2,5 % et le nombre de projets en phases préliminaires est en croissance.

## Inflation

On s'attend à ce que l'économie montréalaise puisse croître en 2021 sans que les prévisions d'inflation s'éloignent de la cible de 2 % fixée par la Banque du Canada. Seul à estimer l'inflation pour la région métropolitaine de Montréal, le Conference Board du Canada établit cette dernière à 2,1 % en 2021. Les estimations d'inflation du gouvernement du Québec, des grandes institutions financières et du Conference Board du Canada se situent entre 1,0 % et 2,1 % pour l'ensemble du Québec.

**Graphique 5 – Évolution estimée de l'indice des prix à la consommation, 2021**



## APERÇU DES SERVICES ET DES ARRONDISSEMENTS

**Tableau 1 – Sommaire du budget de fonctionnement 2021 – Services et arrondissements**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par secteurs d'activités</b>							
Services administratifs	196 839,3	192 067,3	191 635,6	191 196,0	206 390,4	215 910,0	222 796,2
Sécurité publique	970 054,5	1 035 641,3	1 012 166,4	1 036 283,8	1 126 497,8	1 011 316,5	1 029 647,5
Services institutionnels	322 531,4	340 216,0	343 954,3	361 086,6	355 117,7	373 227,3	385 915,5
Mobilité et attractivité	416 881,2	427 489,2	429 305,1	494 176,2	521 750,2	491 868,4	503 292,7
Qualité de vie	403 443,4	398 951,2	431 186,0	478 724,6	610 731,5	533 877,3	621 671,9
Services aux citoyens	198 621,4	204 697,5	207 696,4	213 736,4	224 760,7	211 977,0	222 041,0
Arrondissements	822 349,0	875 180,1	886 105,6	917 221,2	938 961,2	925 042,6	944 382,4
<b>Total – Dépenses par secteurs d'activités</b>	<b>3 330 720,2</b>	<b>3 474 242,6</b>	<b>3 502 049,4</b>	<b>3 692 424,8</b>	<b>3 984 209,5</b>	<b>3 763 219,1</b>	<b>3 929 747,2</b>

**Tableau 2 – Sommaire du Programme décennal d'immobilisations par DGA et arrondissements**

(en milliers de dollars)	2021	2022	2023	2024	2025	Total	Total	Total
						2021-2025	2026-2030	2021-2030
Services institutionnels	168 659,0	168 596,0	166 596,0	170 026,0	170 026,0	843 903,0	846 630,0	1 690 533,0
Mobilité et attractivité	1 332 904,0	1 468 543,0	1 510 989,0	1 398 148,0	1 272 442,0	6 983 026,0	5 734 772,0	12 717 798,0
Qualité de vie	259 048,0	195 680,0	141 448,0	133 904,0	184 769,0	914 849,0	648 678,0	1 563 527,0
Service aux citoyens	155 332,0	167 065,0	161 533,0	158 442,0	150 088,0	792 460,0	631 099,0	1 423 559,0
<b>Total – DGA</b>	<b>1 915 943,0</b>	<b>1 999 884,0</b>	<b>1 980 566,0</b>	<b>1 860 520,0</b>	<b>1 777 325,0</b>	<b>9 534 238,0</b>	<b>7 861 179,0</b>	<b>17 395 417,0</b>
Arrondissements	133 665,0	136 390,0	136 707,0	128 345,0	129 051,0	664 158,0	633 675,0	1 297 833,0
<b>Total – Investissements</b>	<b>2 049 608,0</b>	<b>2 136 274,0</b>	<b>2 117 273,0</b>	<b>1 988 865,0</b>	<b>1 906 376,0</b>	<b>10 198 396,0</b>	<b>8 494 854,0</b>	<b>18 693 250,0</b>

## Services administratifs

**Tableau 3 – Services administratifs et sécurité publique – Budget 2021**

(en milliers de dollars)	Réal					Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	
<b>Services administratifs</b>								
<b>Services de la direction générale</b>								
Direction générale	20 521,6	19 661,4	19 613,8	18 716,9	28 359,3	22 542,4	23 603,5	
Affaires juridiques	60 133,0	61 272,9	61 907,2	60 279,6	59 922,2	66 647,9	67 703,8	
Finances	55 378,7	49 020,0	47 280,9	46 687,1	47 919,2	49 695,0	52 309,0	
Ressources humaines	49 520,1	50 861,3	52 684,0	55 599,4	58 603,0	62 909,1	64 278,5	
<b>Autres services administratifs</b>	11 285,9	11 251,7	10 149,7	9 913,0	11 586,7	14 115,6	14 901,4	
	<b>196 839,3</b>	<b>192 067,3</b>	<b>191 635,6</b>	<b>191 196,0</b>	<b>206 390,4</b>	<b>215 910,0</b>	<b>222 796,2</b>	
<b>Services de sécurité publique</b>								
Sécurité incendie	335 044,5	369 263,9	345 186,2	355 843,7	437 547,4	346 856,0	350 537,3	
Service de police	635 010,0	666 377,4	666 980,2	680 440,1	688 950,4	664 460,5	679 110,2	
	<b>970 054,5</b>	<b>1 035 641,3</b>	<b>1 012 166,4</b>	<b>1 036 283,8</b>	<b>1 126 497,8</b>	<b>1 011 316,5</b>	<b>1 029 647,5</b>	
<b>Total – Services administratifs</b>	<b>1 166 893,8</b>	<b>1 227 708,6</b>	<b>1 203 802,0</b>	<b>1 227 479,8</b>	<b>1 332 888,2</b>	<b>1 227 226,5</b>	<b>1 252 443,7</b>	

### Notre mission

Sous l'autorité du comité exécutif, le directeur général est responsable de l'administration de la municipalité. À cette fin, il planifie, organise, dirige et contrôle l'ensemble des activités de la Ville de Montréal.

Pour l'appuyer dans ses activités, il délègue à quatre directeurs généraux adjoints la supervision des services centraux, à l'exception de cinq grands services ayant des fonctions névralgiques au sein de la Ville et dont il a conservé la direction, soit les Ressources humaines, les Finances, les Affaires juridiques, la Police et la Sécurité incendie.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

En raison de la pandémie de COVID-19, le **Service des ressources humaines** a ajusté ou reporté plusieurs actions prioritaires annoncées en 2020 afin de se concentrer sur la gestion de la crise sanitaire. Ses principales réalisations ont contribué à maintenir la disponibilité de la main-d'œuvre pour la prestation des services essentiels au plus fort de la pandémie, puis pour assurer la reprise graduelle des activités en tenant compte de la santé et de la sécurité de ses effectifs.

Les travaux rigoureux du **Service des finances** ont permis de conserver de bonnes cotes de crédit auprès des agences de notation, et ce, malgré l'impact économique de la crise sanitaire. Sur un autre plan, le service a mis en œuvre la deuxième consultation prébudgétaire au moyen d'un sondage en ligne pour connaître les attentes de la population dans le contexte de la pandémie et ses priorités dans le cadre de l'exercice budgétaire 2021. Il poursuit, par ailleurs, la modernisation de ses activités afin d'améliorer l'expérience citoyenne et d'optimiser ses processus.

Le **Service des affaires juridiques** a été un acteur de premier plan dans de multiples aspects de la gestion de la crise sanitaire occasionnée par la pandémie, en continuant notamment l'exercice de consolidation et de modernisation de ses activités. Au cours de l'année 2020, il a fourni un nombre important d'avis juridiques dans le cadre de milliers de dossiers, en plus de maintenir les activités de la plus grande cour de première instance au Canada en volume de dossiers traités.

L'année 2020 a été marquée par plusieurs mesures d'urgence, dont celles liées à la pandémie, ce qui a obligé le **Service de sécurité incendie** à transformer plusieurs modes opératoires afin de maintenir les services à la population. Malgré des enjeux sans précédent, celui-ci a su continuer à développer une forte culture organisationnelle en santé et sécurité au travail, tout en maintenant un service performant pour la population montréalaise. Il est à noter que son Centre de coordination des mesures d'urgence a été mobilisé pendant plus de 170 jours pour les différentes mesures d'urgence et demeure en mode d'état d'urgence pour une période indéterminée.

Le **Service de police (SPVM)** a mis en place un ensemble de mesures exceptionnelles dans le contexte de la pandémie mondiale afin de poursuivre sa mission auprès des citoyens, et ce, tout en préservant la santé de son corps policier. Parmi les nombreuses réalisations du SPVM en 2020, pensons notamment à l'élaboration et à la mise en œuvre de la première politique sur les interpellations policières au Québec, à la réalisation de la première étape du déploiement des outils technologiques de géolocalisation des véhicules policiers ainsi qu'à l'ajout de passages d'écoliers surveillés par un brigadier.

### **Nos actions prioritaires en 2021**

Le **Service des ressources humaines** continuera à optimiser les mesures en santé et sécurité au travail, particulièrement dans le contexte de la crise sanitaire. En matière de télétravail, il outillera les gestionnaires pour adapter leur style de gestion à la nouvelle réalité du travail à distance, en menant certains projets pilotes, notamment sur les espaces collaboratifs. Le Plan directeur en diversité, équité et inclusion, ainsi que la promotion de stratégies d'attraction sont également parmi les priorités phares de 2021. Enfin, les négociations en vue du renouvellement de plusieurs conventions collectives se poursuivront.

Dans un contexte économique perturbé par la pandémie, le **Service des finances** sera responsable en 2021 d'un budget de fonctionnement de plus de 6 G\$ ainsi que du tout premier programme décennal d'immobilisations, pour des investissements de plus de 18 G\$. Par ailleurs, il poursuivra la réorganisation et l'optimisation de l'ensemble des activités liées à la fonction « finance » pour des gains en efficacité, au bénéfice de la population.

Le **Service des affaires juridiques** continuera à fournir à la métropole du Québec un accompagnement juridique de premier niveau. La mobilisation, le développement et le maintien de l'expertise du personnel seront au cœur des priorités de 2021. Le déploiement d'efforts sera maintenu afin d'implanter de nouveaux outils informatiques voués à améliorer ses activités et les services à la population.

Le **Service de sécurité incendie** continuera à mobiliser son Centre de coordination des mesures d'urgence selon l'état de la situation sanitaire. Il mettra en place un mode opératoire pour le Centre de communications en sécurité incendie afin d'assurer un maintien de service, peu importe les risques externes – pandémie, inondations, changements climatiques ou tremblement de terre. La révision complète des différents processus administratifs du personnel cadre aux opérations, la mise en place d'une nouvelle approche active de formation ainsi que la modification de la réglementation relative à la sécurité incendie font partie des actions prioritaires en 2021.

Le **SPVM** continuera, en 2021, d'être un acteur clé dans la gestion de la crise liée à la COVID-19. Il prendra aussi part à des réflexions dépassant les frontières de l'agglomération, notamment en maintenant ses activités dans la recherche de pratiques prometteuses, en collaboration avec ses partenaires, pour agir sur les composantes systémiques du profilage social et racial. Il continuera à s'impliquer auprès des partenaires du milieu pour le maintien de l'ordre et de la paix dans les dossiers sociaux en matière, entre



autres, d'itinérance, de santé mentale et de maltraitance envers les personnes âgées. Il mettra également tout en œuvre afin d'assurer une présence toujours grandissante en matière de sécurité routière.

**Tableau 4 – Autres services administratifs – Budget 2021**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Autres services administratifs</b>							
Bureau de l'inspecteur général	4 850,0	4 994,8	4 186,0	4 500,2	4 607,2	6 258,8	6 583,8
Bureau du vérificateur général	5 474,8	5 427,1	5 300,7	4 976,1	6 404,2	6 404,2	6 729,2
Commission de la fonction publique de Montréal	751,6	759,4	624,5	351,7	460,5	740,7	842,6
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	209,5	70,4	38,5	85,0	114,8	711,9	745,8
<b>Total – Autres services administratifs</b>	<b>11 285,9</b>	<b>11 251,7</b>	<b>10 149,7</b>	<b>9 913,0</b>	<b>11 586,7</b>	<b>14 115,6</b>	<b>14 901,4</b>

## Direction générale

Budget de fonctionnement 2021 : 23,6 M\$, une hausse de 1,1 M\$  
Effectif total : 135,9 années-personnes

### Notre mission

Sous l'autorité du comité exécutif, la Direction générale dirige l'ensemble des activités administratives de la Ville de Montréal, établit les priorités d'action, soutient le processus décisionnel des instances politiques et voit à la mise en œuvre de leurs décisions.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

En 2020, la Direction générale a appuyé le Centre de coordination des mesures d'urgence, de concert avec la Direction régionale de santé publique, dans la coordination des mesures d'urgence et de reprise des activités liées à la COVID-19, en agissant à titre de point pivot entre les impératifs liés à la pandémie, les décisions politiques et les directions des services centraux et des arrondissements.

Tout en gérant les opérations quotidiennes et tactiques liées à la crise sanitaire, la Direction générale a fait avancer le dossier de l'alignement stratégique, en le recadrant en tant que démarche organisationnelle de relance articulée autour d'une vision d'avenir à plus long terme. Elle a également créé le Bureau du commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques afin d'amener les unités d'affaires de la Ville de Montréal à agir de manière plus forte face aux discriminations et mieux répondre aux enjeux de racisme et de discrimination dans la métropole.

Le directeur général a misé tout au long de l'année, et particulièrement à la suite de l'écllosion de la COVID-19, sur une communication constante et efficace avec le personnel, dans le but de favoriser la création d'un climat de mobilisation et d'engagement. Parmi les actions privilégiées, pensons notamment à des courriels hebdomadaires aux employés et à des rencontres virtuelles avec des cadres de gestion afin d'assurer une compréhension commune des enjeux liés à l'organisation municipale en temps de pandémie. Ces enjeux incluaient la révision des priorités organisationnelles, le redressement budgétaire ainsi que les nouvelles mesures de télétravail et de santé et sécurité sur les lieux de travail.

Le **Bureau de la transition écologique et de la résilience** (BTER) a travaillé à la finalisation du Plan climat 2020-2030, contenant les mesures concrètes à réaliser pour lutter contre les changements climatiques et améliorer l'adaptation à ces derniers. D'ici 2030, l'objectif est de réduire de 55 % les gaz à effet de serre émis à Montréal. Dans le contexte particulier de la COVID-19, le BTER a participé à l'élaboration d'une nouvelle approche du télétravail à la Ville de Montréal. Aussi, en collaboration avec le Service de l'urbanisme et de la mobilité, il a participé à l'élaboration d'une stratégie d'électrification des transports.

Les activités du **Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal** ont été marquées, en 2020, par la structuration du programme d'encadrement des projets du Défi des villes intelligentes, par le lancement officiel de l'identité « Montréal en commun » auprès de la communauté de partenaires du Défi et par le développement des activités de mobilisation des partenaires impliqués pour lancer rapidement les premières phases de réalisation des projets.

Le Laboratoire a également adopté une nouvelle approche pour les données ouvertes, notamment par la mise en œuvre d'un plan d'action visant à mieux soutenir l'usage de ces données par la population montréalaise.

Le **Bureau des relations gouvernementales et municipales** a coordonné les démarches de la Ville de Montréal dans le cadre des négociations pour obtenir des gouvernements québécois et canadien une compensation financière pour les pertes de revenus et les dépenses additionnelles provoquées par la pandémie de COVID-19.

Il a également coordonné les prises de position de la Ville auprès de l’Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), de l’Union des municipalités du Québec (UMQ) et de la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

Le **Bureau des relations internationales** a contribué, dans le contexte de la pandémie et de la transition écologique, au développement de l’Agenda des maires pour une relance verte plus juste et équitable. De plus, Montréal a assumé un leadership international pour mobiliser les villes en faveur d’un développement urbain qui soit plus en harmonie avec la nature et qui assure la protection des écosystèmes et de la biodiversité. Par ailleurs, l’équipe du Protocole a déployé de nouvelles méthodes pour assurer le bon déroulement d’événements essentiels en tenant compte des contraintes et des mesures sanitaires.

Le **Contrôleur général** a préparé, en collaboration avec les principales unités concernées, un encadrement établissant les conditions d’application des devis de performance. Il a de plus prévu un encadrement pour établir les normes minimales de reddition de comptes des OBNL bénéficiant de contributions financières de la Ville.

Il a examiné et effectué une prise de décision dans les dossiers de plaintes relatives aux appels d’offres, en qualité de représentant de la Ville (*Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l’Autorité des marchés publics*), a établi une procédure de suivi pour la mise en application des plans d’action consécutifs aux recommandations du Bureau du vérificateur de la Ville et a effectué le suivi des actions judiciaires entreprises en application de la *Loi visant principalement la récupération de sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics*. En matière éthique, il a organisé plusieurs séances de formation auprès d’employés sur l’application du Code de conduite.

Le **Bureau des projets et programmes d’immobilisations** a actualisé le cadre de gouvernance des projets et programmes d’immobilisations d’envergure de la Ville de Montréal. De concert avec de nombreux partenaires, il a élaboré des scénarios de reconversion potentielle des projets stratégiques prioritaires déterminés par la Ville, notamment l’Îlot Voyageur, l’Institut des sourdes-muettes et l’Hôpital de la Miséricorde.

Il a travaillé à promouvoir la mise en place progressive d’une culture projet au sein de la Ville afin d’accroître son efficacité et son efficience par, entre autres, la production de nouveaux guides en gestion de projets et la formation des responsables de projets.

## Nos actions prioritaires en 2021

### Direction générale

- Poursuivre la coordination des actions de la Ville de Montréal liées à la pandémie de COVID-19 (mesures d’urgence, relance, ressources humaines, etc.) avec les directions des services centraux et des arrondissements, en fonction de l’évolution de la pandémie.
- Continuer la transformation de l’organisation pour orienter l’ensemble des décisions et des actions vers une relance verte et inclusive de la métropole, articulée dans une vision d’avenir misant sur la

transition écologique, le développement économique, la diversité sociale, la mobilité et l'habitation, tout en mettant de l'avant des valeurs de justice et d'équité, de participation citoyenne et d'innovation.

- Continuer la démarche de mobilisation du personnel de la Ville dans un contexte de pandémie et de réorganisation du travail, notamment par l'implantation d'une nouvelle vision à long terme pour le télétravail. Poursuivre, de manière virtuelle ou présente, la tournée des unités de la Ville, ainsi qu'une communication efficace et régulière avec l'ensemble du personnel.

#### *Bureau du commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques*

- Entamer les travaux du Bureau du commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques, en embauchant notamment les différents membres de son personnel.
- Déposer un plan d'action qui inclura des mesures structurantes pour contrer le racisme et les discriminations systémiques à la Ville de Montréal.

#### *Bureau de la transition écologique et de la résilience*

- Mettre en œuvre plusieurs mesures innovantes découlant du Plan climat pour faire de Montréal un leader en matière de lutte contre les changements climatiques.
- Travailler avec les unités de la Ville de Montréal et ses partenaires externes pour changer les pratiques et comportements et améliorer le bilan environnemental de la métropole.
- Établir une vision en agriculture urbaine.
- Accélérer, en collaboration avec le Service du matériel roulant et des ateliers, la conversion de la flotte de véhicules vers l'électricité.

#### *Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal*

- Poursuivre la mise en œuvre des projets en matière de mobilité et d'accès à l'alimentation de « Montréal en commun » qui est le volet montréalais de Défi des villes intelligentes, un concours du gouvernement du Canada.
- Lancer des programmes, des communications et des activités de mobilisation auprès de la population, en portant une attention particulière aux enjeux de fracture numérique qui se sont aggravés pendant la pandémie.
- Accroître les ouvertures des jeux de données et soutenir l'écosystème des données à Montréal, qui sera l'hôte d'un événement mobilisateur de portée canadienne.

#### *Bureau des relations gouvernementales et municipales*

- Inciter les gouvernements à soutenir la relance économique de la métropole, fortement touchée par la pandémie.
- Interpeller les gouvernements pour accroître les investissements dans l'exploitation et les infrastructures de transports collectifs et actifs.
- Négocier le renouvellement des ententes avec le gouvernement du Québec en matière d'intégration des nouveaux arrivants et de développement culturel, et mettre en œuvre le plan d'action de la stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones.

#### *Bureau des relations internationales*

- Appuyer la transition écologique en contribuant aux actions collectives en matière de changements climatiques et de biodiversité visant à assurer un développement en harmonie avec la nature et à diminuer les impacts négatifs, à Montréal et ailleurs dans le monde, de la dégradation environnementale.

- Faire la promotion internationale de Montréal en appui à tous les efforts de relance de la métropole dans le contexte post-COVID-19.
- Assurer la réalisation d'accueils et d'événements protocolaires essentiels en s'ajustant constamment aux nouveaux paramètres sanitaires.

#### *Contrôleur général*

- Adopter et mettre en application le plan de gestion des risques corporatifs de la Ville de Montréal.
- Diffuser, avec le Bureau de l'inspecteur général et l'UPAC, une formation portant sur les rôles respectifs et sur l'identification et l'impact des comportements répréhensibles.
- Effectuer le suivi des actions judiciaires entreprises en application de la *Loi visant principalement la récupération de sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics*.

#### *Bureau des projets et programmes d'immobilisations*

- Élaborer des aides à la rédaction de cadres de gouvernance pour les arrondissements et les services centraux en ce qui concerne les projets généraux.
- Poursuivre la mise en place progressive d'une culture projet au sein de la Ville de Montréal par l'accroissement de l'offre de formation, l'élaboration d'un programme de formation pour les responsables de projets, la production de guides concernant, entre autres, la gestion des actifs et la gestion de bénéfices, et le déploiement progressif de l'Outil corporatif en gestion de projets.
- Mettre en œuvre la stratégie de gestion des actifs et assurer un suivi de l'état des actifs par la production d'un bilan annuel.

## Affaires juridiques

Budget de fonctionnement 2021 : 67,7 M\$, une hausse de 1,1 M\$

Effectif total : 520,3 années-personnes

### Notre mission

Le Service des affaires juridiques a principalement trois grandes missions :

- Pourvoir aux besoins d'accompagnement et de représentation juridique des diverses autorités administratives de la Ville (services centraux et arrondissements), y compris la gestion des réclamations.
- Assurer la représentation de la poursuite de la Ville de Montréal, des 15 autres municipalités de l'agglomération de Montréal, de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), de la Société de transport de Montréal (STM), de Sa Majesté la reine dans les dossiers traités par la cour municipale en matière pénale et criminelle relevant de sa compétence et du Bureau du taxi de Montréal (BTM).
- Assurer les services d'une cour municipale accessible, moderne et efficace ayant pour objectif d'offrir une justice de proximité à l'ensemble des justiciables de l'agglomération de Montréal.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

La qualité du service et la loyauté sont au cœur des préoccupations du Service des affaires juridiques (SAJ), qui est un acteur de premier plan dans de multiples aspects de la gestion de la crise sanitaire causée par la pandémie de COVID-19 :

- L'équipe de la Direction des poursuites pénales et criminelles a consolidé ses démarches de modernisation, tout en assurant une représentation efficace, humaine et équitable devant la cour municipale de Montréal et les instances d'appel (Cour supérieure et Cour d'appel).
- Les équipes de la Direction des affaires civiles, de la Division du droit du travail et de la Division des affaires policières ont fourni un nombre incalculable d'avis juridiques et représenté la Ville devant toutes les juridictions civiles du Québec et de nombreuses instances administratives.
- Les équipes de la cour municipale (Division du greffe, Division du Service à la clientèle et de la perception et Division du soutien et du processus) ont assuré le maintien des activités de la plus grande cour de première instance (en volume) au Canada.
- Tout le personnel de la direction du service a poursuivi la consolidation et la modernisation des activités.

### Nos actions prioritaires en 2021

- Continuer d'assurer à la métropole du Québec un accompagnement juridique de premier niveau.
- Mobiliser le personnel du service ainsi que maintenir et développer son expertise.
- Déployer des efforts soutenus afin de mener à terme l'implantation de nouveaux outils informatiques voués à améliorer les activités de la cour municipale et des équipes de juristes.

### Champs d'action :

- Assistance-conseil juridique de la Ville
- Rédaction de règlements municipaux et de contrats
- Représentation devant les tribunaux de droit commun et divers tribunaux administratifs
- Procureur de la poursuite en matière pénale et criminelle
- Administration des programmes sociaux
- Gestion de la cour municipale

## Finances

Budget de fonctionnement 2021 : 52,3 M\$, une hausse de 2,6 M\$  
Effectif total : 382,4 années-personnes

### Notre mission

Chef de file de la fonction « finance » et gardien des fonds publics, le Service des finances réalise des activités de conseil stratégique, opérationnel et transactionnel dans le domaine financier, selon les meilleures pratiques de gouvernance, de gestion et de contrôle.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

Le Service des finances exerce un leadership stratégique au sein de l'organisation en participant aux activités de planification, de réalisation et de reddition de comptes pour l'ensemble des missions de la Ville. Par son expertise et sa prévoyance, il permet à la Ville de mettre en œuvre des stratégies et des projets destinés à poursuivre ses orientations et à répondre aux priorités fixées par l'Administration. En faisant l'adéquation entre les besoins exprimés et la capacité de payer de la population, il conseille l'appareil municipal sur les choix devant être faits. Responsable des revenus, principalement ceux de la taxation, le Service de finances perçoit et gère avec prudence et diligence les sommes qui sont confiées à la Ville. À titre de leader régional, il conseille activement l'Administration en matière de finances publiques locales afin de s'assurer que tous les citoyens contribuent de façon juste et équitable aux services municipaux qui sont fournis. C'est dans ce même esprit qu'il participe au groupe de travail sur la tarification de l'Agence régionale de transport métropolitain.

### Champs d'action :

- Planification financière à long terme de la Ville
- Expertise-conseil en stratégies financières et fiscales
- Planification et optimisation des ressources financières
- Normes et exactitude des informations financières
- Taxation, transactions de facturation et de déboursés
- Informations financières statutaires et de gestion
- Expertise comptable
- Activités de financement, de placement et de trésorerie
- Administration, dans le cadre de mandats délégués, des régimes de retraite

Le Service des finances s'assure que les lois et règlements liés à la fonction « finance » sont respectés au sein de l'appareil municipal et que la Ville bénéficie des meilleures conditions de financement et de placement sur les marchés financiers. Sa capacité de gestion financière, étroitement liée à la vision qu'ont les créanciers de la Ville, assure à l'organisation le maintien d'une cote de crédit de Aa2, depuis 2006, par l'agence de notation Moody's et de AA- par Standard & Poor's, depuis 2015.

En 2020, le Service des finances a mis à profit son savoir-faire lors de la mise en œuvre de la première consultation prébudgétaire par sondage en ligne pour connaître les attentes de la population dans le contexte de la pandémie de COVID-19 ainsi que ses priorités pour l'exercice budgétaire de 2021.

Par ailleurs, le service poursuit la modernisation de ses activités en déployant des solutions touchant, notamment, la facturation et les encaissements simplifiés. Ces chantiers visent à améliorer l'expérience citoyenne en réduisant le temps passé aux comptoirs d'encaissement et à enregistrer plus efficacement et promptement les sommes encaissées dans les systèmes comptables de la Ville.

Pour faciliter la compréhension de l'information financière par les non-experts, le Service des finances s'est engagé dans un exercice de refonte de l'ensemble de ses documents, à commencer par le budget de fonctionnement et le Programme décennal d'immobilisations (PDI).

Il poursuit également la transformation du travail et le regroupement de certaines de ses équipes afin d'optimiser son service à la clientèle.

**Nos actions prioritaires en 2021**

- Intégrer les orientations de l'alignement stratégique de la Ville afin que les actions posées et l'accompagnement offert embrassent les priorités et les valeurs municipales.
- Gérer sagement un budget de fonctionnement de plus de 6 G\$ ainsi qu'un PDI de plus de 18 G\$ et en assurer le suivi, et produire la reddition de comptes de l'année 2020.
- Collaborer à la réflexion sur la présentation des résultats financiers et de la reddition de comptes, afin de rendre l'information financière toujours plus accessible aux non-experts.
- Poursuivre la réorganisation et l'optimisation de l'ensemble des activités liées à la fonction « finance » pour des gains en efficacité. Ces gains se répercuteront à coup sûr sur les services offerts à la population, puisque les façons de faire se modernisent et deviennent plus efficaces et à moindre coût.



## Ressources humaines

Budget de fonctionnement 2021 : 64,3 M\$, une hausse de 1,4 M\$  
Effectif total : 478,9 années-personnes

### Notre mission

Le Service des ressources humaines (SRH) exerce un leadership stratégique en offrant des services-conseils et des solutions à haute valeur ajoutée qui permettent une gestion saine et équitable des ressources humaines. Il contribue de manière importante à ce que la Ville dispose d'employés compétents, mobilisés et en santé, dans une perspective d'excellence des services aux citoyens et de représentation de la diversité au sein du personnel.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

En raison de la pandémie, le SRH a ajusté ou reporté plusieurs actions prioritaires annoncées en 2020 afin de se concentrer sur la gestion de la crise sanitaire. Ses principales réalisations ont contribué à maintenir la disponibilité de la main-d'œuvre pour la continuité des services essentiels au plus fort de la pandémie, puis à assurer la reprise graduelle des activités en tenant compte de la santé et de la sécurité des travailleurs municipaux. Les faits saillants des actions du service se résument comme suit :

- Adaptation des processus de travail afin de garantir la continuité des services essentiels en mode télétravail, notamment pour la production de la paie, le recrutement et les activités de formation.
- Communication en continu avec tous les employés par la mise en ligne d'une section générale « COVID-19 » dans l'intranet et l'extranet ainsi que d'un microsite web destiné aux gestionnaires et aux cadres RH, en fonction des orientations quotidiennes émises par l'INSPQ et des décrets ministériels. Plus de 1 300 requêtes ont été traitées par le service.
- Communication quotidienne soutenue avec les syndicats et conclusion de plus de 45 lettres d'entente.
- Élaboration de plusieurs directives pour la gestion du temps et des salaires des employés touchés par des interruptions de services ou des fermetures d'installations, et gestion des employés vulnérables.
- Préparation et diffusion de directives et de plus de 40 aides à la tâche en matière de santé et sécurité au travail : mesures préventives en milieu de travail, port des équipements de protection individuels.
- Élaboration d'un plan d'action pour soutenir la préparation, la gestion et le suivi de la reprise des activités.
- Émission de 11 481 accréditations de sécurité pour les employés, en cas de fermeture de l'île.
- Gestion du processus de divulgation obligatoire des cas de COVID-19 et des enquêtes épidémiologiques (367 demandes reçues, 179 enquêtes réalisées).
- Accompagnement quotidien des équipes de direction pour le déploiement des orientations et des directives.
- Préparation, par le Centre de services aux employés, des réponses aux 15 400 questions envoyées par des employés.

### Champs d'action :

- Acquisition de talents
- Diversité en emploi
- Développement des compétences et formation
- Planification de la relève
- Négociation, interprétation et application des conventions collectives et gestion des conditions des employés non syndiqués
- Mise en place de programmes de prévision de la main-d'œuvre, de mobilisation et de gestion de la performance
- Accompagnement en gestion du changement
- Application de la politique de respect de la personne
- Gestion-conseil en santé et sécurité du travail et en programme d'aide aux employés
- Administration des régimes d'assurance collective
- Production de la paie
- Stratégies, politiques et programmes de rémunération directe et indirecte

- Mise en place d'un processus intégré afin de permettre le retour au travail de plus de 700 employés vulnérables.
- Entente obtenue avec l'Association des pompiers de Montréal pour une nouvelle convention collective.

Le SRH a également contribué à assurer la disponibilité des services essentiels pour les personnes en situation d'itinérance en coordonnant l'affectation des employés disponibles à des organismes communautaires et aux différents sites de distribution de nourriture et d'hébergement, ce qui a représenté près de 5 000 heures de travail.

De plus, le service a participé à l'analyse de l'effort de redressement financier de la Ville, rendu nécessaire par la crise sociétale actuelle, en recommandant différentes pistes de réduction des coûts de main-d'œuvre.

Enfin, le SRH a coordonné un comité de travail multidisciplinaire mandaté pour fournir des recommandations à la Direction générale relativement à la mise en place, dans l'avenir, du télétravail à la Ville de Montréal. Des recommandations ont été déposées à l'Administration à la suite d'une analyse, d'un balisage, de consultations et d'un sondage mené auprès des employés et des gestionnaires.

### **Nos actions prioritaires en 2021**

- Poursuivre les négociations pour le renouvellement des conventions collectives en vue d'offrir des conditions de travail permettant à la Ville d'attirer et de fidéliser les meilleurs talents, tout en tenant compte de la capacité de payer des contribuables montréalais.
- Mettre en place les conditions visant à optimiser la prise en charge de la santé et de la sécurité du travail des services centraux afin de réduire les coûts globaux en santé et sécurité.
- Déposer, faire connaître et déployer un nouveau Plan directeur en diversité, équité et inclusion.
- Définir et promouvoir des stratégies d'attraction et des campagnes de visibilité permettant à la Ville de se distinguer sur le marché de l'emploi et de se positionner comme employeur de choix.
- Accompagner les unités dans leur planification stratégique des ressources humaines afin d'assurer une main-d'œuvre en quantité et en qualité suffisantes, malgré les nombreux départs à la retraite et la pénurie de main-d'œuvre sur le marché du travail.
- Déployer la Stratégie talents inclusive visant à favoriser les membres des groupes visés dans leurs cheminements de carrières pour assurer une juste représentation de la diversité montréalaise dans les postes de gestion et actualiser la politique de dotation pour les postes de gestionnaires afin, notamment, de faciliter l'atteinte des objectifs de la stratégie.
- Poursuivre les travaux qui permettront la mise en place réussie de nouvelles solutions technologiques RH et paie.
- Développer un programme d'accueil et de formation pour les employés manuels (cols bleus) des Travaux publics pour accroître la qualité des services de proximité.
- En fonction des orientations adoptées par l'Administration en matière de télétravail, accompagner la transition vers des espaces collaboratifs, outiller les gestionnaires pour qu'ils adaptent leur style de gestion à la nouvelle réalité du travail à distance et ajuster les politiques et les encadrements.

## Sécurité incendie

Budget de fonctionnement 2021 : 350,5 M\$, une hausse de 3,7 M\$  
Effectif total : 2 744,5 années-personnes

### Notre mission

Le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) participe à rendre l'agglomération de Montréal toujours plus sécuritaire en étant prêt à faire face rapidement et efficacement à toute éventualité pour sauvegarder la vie, protéger les biens et préserver l'environnement. Il intervient lors de tous types d'urgences, incluant les urgences médicales, les incendies et les mesures d'urgence, et ce, tout en poursuivant des actions de prévention, d'éducation et de sécurité civile auprès de la population.

### Notre impact et nos réalisations 2020

L'année 2020 a été marquée par plusieurs mesures d'urgence, notamment la pandémie de COVID-19 qui a obligé la direction du SIM à transformer plusieurs modes opératoires afin de maintenir les services à la population. Malgré des enjeux sans précédent, le service a continué à développer une forte culture organisationnelle en santé et sécurité au travail, tout en maintenant un service à la population performant.

#### Champs d'action :

- Combat des incendies
- Intervention médicale - premiers répondants
- Sauvetages spécialisés
- Activités de prévention et de sensibilisation communautaire Sécurité civile
- Équipe de recherche et sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd
- Centre de communications et de répartition des appels d'urgence

Le SIM a poursuivi son engagement d'inclusion en se positionnant comme une organisation respectueuse et bienveillante à l'égard de ses employés. La mobilisation, la reconnaissance et la valorisation des employés font partie des réalisations de l'année 2020. Parmi les actions qui ont été menées, le SIM a :

- Élaboré différentes mesures dans le but de protéger le personnel intervenant (pompiers, agents de prévention et préposés aux communications d'urgence). Ces mesures permettent de maintenir en période pandémique les meilleurs services à la population.
- Revu les programmes de formation pour le maintien de compétences dans un contexte de pandémie. La formation est un élément important de la mobilisation pour les employés et l'amélioration des compétences est aussi profitable à la population, qui bénéficie ainsi d'inspections et d'interventions d'urgence de meilleure qualité.
- Poursuivi l'implantation du programme de prévention des blessures de stress opérationnel en planifiant des activités de formation, de recherche et d'aide clinique. Après plus de 10 ans d'interventions comme premiers répondants sur toute l'agglomération de Montréal, les pompiers de Montréal profiteront d'un plan visant à comprendre et identifier la maladie et à développer des mécanismes de protection.
- Développé des programmes de formation à distance (webinaires interactifs, capsules, PowerPoint, etc.) pour les centres de la petite enfance (CPE), les écoles (tableaux interactifs), les nouveaux arrivants (associations), les résidences privées pour aînés (RPA) ainsi que les ressources intermédiaires et de type familial afin de joindre une plus grande part de la population, tout en considérant le contexte actuel et futur de la pandémie.
- Participé activement à la mise en place d'un outil de mobilité pour les inspections en prévention incendie (conformité réglementaire) réalisées par les agents de prévention et les agents techniques dans toute l'agglomération de Montréal. Cette mobilité aidera à augmenter l'efficacité de plus de 10 %.

- Implanté un modèle de prédiction utilisant l'intelligence artificielle pour réduire les risques d'incendie, ce qui permet d'être plus efficient dans l'attribution des ressources en prévention des incendies et sensibilisation communautaire.
- Implanté un équipement technologique améliorant la gestion des appels d'urgence selon les différentes plateformes technologiques. Les consoles téléphoniques permettent d'avoir un impact direct sur la santé et la sécurité au travail des préposés aux communications et d'améliorer les services à la population.
- Participé, par l'intermédiaire de l'équipe de la Direction de la prévention, à différentes initiatives préventives afin de soutenir l'ensemble des mesures d'urgence (ex. : sensibilisation à l'aéroport de Montréal, accompagnement de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail [CNESST], etc.).
- Mobilisé le Centre de la sécurité civile du SIM, par l'entremise du Centre de coordination des mesures d'urgence, pendant plus de 170 jours pour les différentes mesures d'urgence. Le centre est en mode d'état d'urgence pour une période indéterminée.

### **Nos actions prioritaires en 2021**

- Assurer une révision complète des processus administratifs du personnel cadre affecté aux opérations afin d'optimiser le coaching et le transfert d'expertise auprès des membres du personnel et de développer les compétences de ces derniers dans le but de maximiser leur professionnalisme et d'améliorer les services à la population.
- Mettre en place une nouvelle approche active de la formation. Le SIM développera un plan de formation automatisé afin d'assurer le maintien des compétences; différentes divisions seront mises à contribution afin d'optimiser cette nouvelle pratique.
- Modifier la réglementation relative à la sécurité incendie afin d'augmenter la sécurité des citoyens et développer un plan de communication pour en informer la population.
- Mettre en place un mode opératoire pour le Centre de communications en sécurité incendie afin d'assurer le maintien du service, peu importe les risques externes – pandémie, changements climatiques, tremblement de terre et autres.
- Développer et optimiser les outils de communication dans le but d'améliorer la qualité de l'approche pédagogique au moyen de ressources spécialisées. L'objectif est d'assurer l'intégration des mesures de prévention incendie.
- Implanter des outils de mobilité pour l'ensemble des agents de prévention. Cela aura pour effet d'augmenter d'environ 4 000 le nombre d'inspections de prévention. L'objectif est de diminuer le nombre d'incendies et de décès (environ 1 200 incendies et 14 décès par an).
- Assurer la continuité de la coordination, de la planification et du suivi des grands chantiers, de la mobilité urbaine et des événements spéciaux dans l'agglomération de Montréal. Le Réseau express métropolitain (REM) est un exemple d'enjeu de sécurité incendie en raison des entraves créées par les travaux.

## Service de police

Budget de fonctionnement 2021 : 679,1 M\$, une hausse de 14,6 M\$  
Effectif total : 5 916,4 années-personnes

### Notre mission

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a pour mission de protéger la vie et les biens des citoyens, de maintenir la paix et la sécurité publique, de prévenir et de combattre le crime et de faire respecter les lois et règlements en vigueur (articles 48 et 69 de la *Loi sur la police*, RLRQ, c. P-13.1).

### Champs d'action :

- Maintien de la paix et de la sécurité publique
- Prévention et réduction de la criminalité
- Réception et répartition des appels faits au 911

### Notre impact et nos réalisations 2020

En partenariat avec les institutions, les groupes communautaires ainsi que la population de l'agglomération de Montréal, le SPVM s'engage à réduire la criminalité, à améliorer le bilan routier, à favoriser le sentiment de sécurité, à développer un milieu de vie paisible et sûr, et ce, dans le respect des droits et libertés garantis par les chartes canadienne et québécoise.

Activement présent sur le territoire avec ses postes de quartier (PDQ), ses unités – aéroport, métro, cavalerie, nautique, motards – et son escouade canine, le SPVM est au cœur des activités urbaines. Souvent le premier témoin des situations d'urgence par l'intermédiaire de son Centre d'urgence 911, il est aussi maintes fois le premier arrivé sur les lieux des événements. Son intervention rapide permet fréquemment de désamorcer des situations délicates, de prêter assistance aux personnes blessées et d'intervenir promptement et stratégiquement lors de situations à haut risque afin de limiter les impacts sur la sécurité de la population. La police intervient aussi quotidiennement auprès de personnes en situation de vulnérabilité (itinérance, problèmes de santé mentale, maltraitance des aînés, violence conjugale, situations de crise, etc.), ce qui fait du SPVM un partenaire important dans la formulation de réponses aux enjeux sociaux.

Chaque jour, son personnel patrouille dans les rues de l'agglomération de Montréal afin de prévenir et réduire la criminalité. Il est aussi un acteur de premier plan lors d'événements publics et de manifestations afin de faire régner l'ordre, comme pour les situations engendrées par la pandémie de COVID-19, l'accompagnement et l'encadrement des manifestations pacifiques ou encore pour la sécurité de tous les utilisateurs de la route.

Pour assurer une prestation de services qui répond aux besoins et aux attentes de la population, le SPVM veille à ce que son personnel agisse avec intégrité et en conformité avec les normes professionnelles, ce qui se fait en grande partie par le maintien des compétences et la formation.

Les réalisations du SPVM pour 2020 sont nombreuses :

- Élaboration et mise en œuvre de la première politique du Québec en interpellations policières.
- Réalisation d'ateliers de formation sur la Politique sur les interpellations policières pour l'ensemble des policiers du SPVM, déploiement de coachs en interpellation policière et accompagnement par un conseiller indépendant issu de la communauté.
- Réalisation de la première étape du déploiement des outils technologiques de géolocalisation des véhicules des policiers afin, notamment, d'optimiser la réponse aux appels d'urgence.
- Participation aux consultations du comité consultatif sur les réalités policières, dans le cadre des démarches du livre vert de la police du ministère de la Sécurité publique.

- Participation au comité stratégique du ministère de la Sécurité publique sur l'utilisation des caméras portatives par les policiers.
- Formation de l'ensemble des patrouilleurs et de certains enquêteurs sur les trousseaux de Naloxone, rendus accessibles aux policiers.
- Ajout de 17 traverses scolaires surveillés par un brigadier (pour un total de 537).
- Évaluation de la sécurité des aménagements effectués afin de permettre des déplacements sécuritaires et respectant les consignes de distanciation physique.
- Mise en place d'un processus de double vérification des dossiers d'agression sexuelle visant à améliorer les pratiques et à offrir un service exemplaire en s'assurant que les droits des victimes sont respectés en tout temps.
- Mise en place, dans le contexte de la pandémie, d'un ensemble de mesures exceptionnelles pour poursuivre la mission du SPVM auprès de la population, tout en préservant la santé des policiers.
- Amélioration de la capacité d'intervention de l'unité Groupes tactiques d'intervention.
- Création de E=mc2, une équipe multidisciplinaire de concertation communautaire, et intégration des PDQ 9 et 11 pour une plus grande efficacité.

### **Nos actions prioritaires en 2021**

En veillant tant à la sécurité qu'au sentiment de sécurité de la population et des gens de passage, le SPVM s'emploie au maintien de la paix et au contrôle de la criminalité. Au cours de 2021, il continuera d'être un acteur clé dans la gestion locale de la pandémie de COVID-19. Il prendra aussi part à des réflexions dépassant les frontières de l'agglomération, notamment en participant aux travaux du livre vert de la police ainsi qu'à la recherche de pratiques prometteuses, en collaboration avec ses partenaires, pour agir sur les composantes systémiques du profilage.

Le SPVM continuera aussi à s'impliquer auprès des partenaires du milieu dans les dossiers sociaux, entre autres en matière d'itinérance, de santé mentale et de maltraitance envers les aînés. Il mettra tout en œuvre afin d'assurer une présence toujours grandissante en matière de sécurité routière, de sécurisation des traverses scolaires (révision des critères d'analyse) et d'intégration des nouvelles dynamiques en mobilité.

En 2021, le SPVM déploiera les efforts nécessaires pour :

- Assurer le suivi de la mise en œuvre de la Politique sur les interpellations policières et en évaluer les impacts dans un deuxième rapport commandé à des chercheurs indépendants.
- Continuer d'être accompagné par un conseiller externe indépendant afin de bonifier nos pratiques en matière de communications et de relations avec les groupes, les citoyens et le personnel.
- Poursuivre les activités de l'équipe Quiétude, qui vise à améliorer le sentiment de sécurité en travaillant activement à réduire les activités des groupes criminalisés.
- Finaliser le projet pilote sur l'évaluation des traverses scolaires qui permettra de mettre en lumière les meilleures pratiques de sécurisation des déplacements.

## Bureau de l'inspecteur général

Budget de fonctionnement 2021 : 6,6 M\$, une hausse de 0,3 M\$  
Effectif total : 32 années-personnes

### Notre mission

Le Bureau de l'inspecteur général a pour mandat de surveiller les processus de passation des contrats et l'exécution de ceux-ci par la Ville de Montréal ou par toute personne morale qui lui est liée.

L'inspecteur général recommande au conseil municipal et à toutes les instances toute mesure visant à prévenir les manquements à l'intégrité dans le cadre de la passation et l'exécution de contrats. Il recommande également au conseil toute mesure visant à favoriser le respect des dispositions légales et des exigences de la Ville concernant ces activités.

### Champs d'action :

- Processus d'octroi de contrats
- Surveillance de l'exécution de contrats
- Activités de formation
- Rapports d'enquêtes administratives
- Recommandations aux instances

### Notre impact et nos réalisations en 2020

En période de pandémie, le Bureau adapte ses façons de faire et continue ses activités telles que l'analyse des dossiers de préenquête, les enquêtes, les rencontres de témoins, la surveillance de chantiers ainsi que la formation, et ce, que ce soit en présence ou en mode virtuel.

Afin de maintenir et d'accroître la conformité et l'intégrité des processus contractuels, 3 rapports d'enquête ont été publiés concernant :

- La détection de manœuvres frauduleuses de la part d'un entrepreneur en exécution de travaux de nettoyage de puisards.
- L'intégrité de contrats de services professionnels dans les organismes paramunicipaux.
- L'octroi de contrats de gré à gré dans les services municipaux.

Ces rapports font valoir l'importance des interventions permettant de détecter des stratagèmes frauduleux visant à abuser des fonds publics. Sans les interventions du Bureau, ces comportements se seraient possiblement poursuivis.

Le Bureau de l'inspecteur général a procédé à une refonte complète de son site Internet. Le premier site, mis en ligne en 2014 lors de la création du Bureau, avait besoin d'être revu selon les nouvelles tendances. Un visuel épuré est maintenant la signature du nouveau site. De plus, depuis l'adoption de la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics*, des modifications devaient y être apportées afin de tenir compte du double mandat du Bureau. La démarche pour faire un signalement au moyen du formulaire en ligne a été simplifiée et clarifiée afin de faciliter le tout pour les dénonciateurs.

Une section sur la formation a été ajoutée au site. Celle-ci met en lumière les formations données par le Bureau aux employés de la Ville ainsi qu'à des entités externes intéressées par ses activités.

La sécurité informatique demeure une priorité majeure pour le Bureau. Il est primordial de rester à l'affût des tendances en cybersécurité et de maintenir une vigie constante sur les menaces pouvant se répercuter sur ses activités. Le Bureau poursuit la sensibilisation de ses employés à la sécurité informatique ainsi qu'aux différentes procédures mises en place pour protéger son actif informatique.

Une nouvelle formation, « Tous ensemble pour l'intégrité », a été préparée en collaboration avec le Contrôleur général de la Ville de Montréal et l'Unité permanente anticorruption (UPAC). De plus, les formations offertes par le Bureau seront adaptées pour être suivies à distance.

### **Nos actions prioritaires en 2021**

En 2021, le Bureau de l'inspecteur général a pour objectif de remplacer sa plateforme logicielle de gestion d'enquêtes. Depuis sa création en 2014, les besoins liés à la conduite et à la gestion des enquêtes ont évolué. Une plateforme logicielle répondant à ces nouveaux besoins et pouvant évoluer selon les orientations du Bureau sera donc implantée afin de permettre l'optimisation de la gestion des dossiers d'enquête. L'implantation de ce nouveau système permettra également de centraliser les renseignements et la gestion des sources ainsi que d'autres éléments liés aux enquêtes qui ne pouvaient être intégrés auparavant.

Dans le but de rendre plus disponibles les outils de travail aux employés du Bureau, un projet pilote pour la création et l'utilisation d'un bureau virtuel sera étudié. Le travail à distance étant devenu une nouvelle norme pour plusieurs employés, l'accès à un bureau virtuel en mode infonuagique pourrait s'avérer une avenue intéressante pour l'avenir.

Une nouvelle formation conjointe avec le Contrôleur général de la Ville, portant sur les appels d'offres dirigés et les devis de performance, sera ajoutée au programme de formation.

La poursuite de la surveillance de certains secteurs d'activités liés à l'environnement, tels que la mise au rebut des matières résiduelles, des sols contaminés et des boues usées, demeurera une priorité d'action, et ce, dans le but de faire des recommandations en amont des processus contractuels, de maximiser l'impact des interventions et d'éviter des manquements à l'intégrité.



## Bureau du vérificateur général

Budget de fonctionnement 2021 : 6,7 M\$, une hausse de 0,3 M\$  
Effectif total : 35 années-personnes

### Notre mission

La *Loi sur les cités et villes* (LCV) impose aux municipalités de 100 000 habitants et plus de désigner un fonctionnaire appelé « vérificateur général ». Celui-ci joue un rôle essentiel dans la gouvernance des municipalités, car il rassure les élus et les citoyens quant à la gestion économique, efficiente et efficace des fonds publics. L'article 107.5 de cette même loi dicte également le budget minimum que la municipalité doit verser au vérificateur général.

### Champs d'action :

- Audit financier
- Audit de conformité aux lois et règlements
- Audit de performance
- Mandats spéciaux

Ainsi, le Bureau du vérificateur général (BVG) a la mission de fournir au conseil municipal et à la population un regard objectif et indépendant sur la qualité de la gestion des fonds publics, y compris sur l'utilisation économique, efficiente et efficace des ressources, sur la conformité aux lois et règlements ainsi que sur la fiabilité des états financiers.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

La vérificatrice générale a le mandat de réaliser la vérification des comptes et affaires de la Ville de Montréal et des organismes visés par l'article 107.7 de la *Loi des cités et villes*. La vérification des comptes et des affaires comporte, dans la mesure jugée appropriée par la vérificatrice générale, l'audit financier, l'audit de performance ainsi que l'audit de la conformité des opérations aux lois, règlements, politiques et directives.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, s'ajoute au mandat du Bureau du vérificateur général tout organisme visé au premier alinéa de l'article 573.3.5 qui est financé à plus de 50 % par la Ville et dont les revenus sont supérieurs à 1 M\$. Le Bureau a terminé ses travaux visant à définir la notion de financement, ce qui lui permet de mieux déterminer les organismes répondant aux critères énoncés par les amendements à la LCV. Cela a un impact sur ses travaux en 2020 et 2021.

En juin 2020, le Bureau du vérificateur général a déposé au conseil municipal son rapport annuel faisant état de ses réalisations pour 2019-2020 :

- Pour 2019, la vérificatrice générale a produit des rapports de l'auditeur sans réserve pour les états financiers consolidés de la Ville de Montréal, sur le tableau de ventilation des charges mixtes ainsi que pour 5 organismes pour lesquels le Bureau a choisi de procéder à l'audit en vertu de la LCV, soit la Société de transport de Montréal, la Société d'habitation et de développement de Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau, la Société en commandite Stationnement de Montréal et Transgesco.
- Le rapport expose aussi les résultats des travaux effectués par le BVG pour les 235 organismes ayant reçu au moins 100 000 \$ en subventions de la Ville, pour un total de 112,8 M\$.
- Dix missions d'audit de performance et des TI, dont un audit afférent à des tests d'intrusion, ont été réalisées.
- Le BVG a effectué un suivi de plus de 581 recommandations.
- Au cours de l'année 2019, le BVG s'est doté d'une matrice de risques afin de le guider dans la planification de mandats d'audit à valeur ajoutée. Cette matrice est en cours de révision pour 2020 et le Bureau y inclura les organismes visés par l'article 107.7 de la LCV.

- L'année 2019 a vu la mise en œuvre du plan stratégique et des objectifs qui guident les actions du BVG pour les 5 prochaines années. Le Bureau a aligné ses travaux d'audit et administratifs de façon à réaliser les objectifs en respectant les cibles qu'il s'est fixées pour 2019. Une reddition de comptes complète est présentée dans le rapport annuel.

**Nos actions prioritaires en 2021**

- Réaliser les mandats prévus à la planification pour l'audit financier, l'audit de conformité aux lois et règlements et l'audit de performance. La crise sanitaire exige que le BVG fasse usage de beaucoup d'agilité dans le choix de ses mandats et qu'il adapte ses façons de faire.
- Mettre en place les différentes cibles prévues pour 2021 afin de répondre aux objectifs contenus dans la planification stratégique.

## Commission de la fonction publique de Montréal

Budget de fonctionnement 2021 : 0,8 M\$, une hausse de 0,1 M\$  
Effectif total : 4,6 années-personnes

### Notre mission

La Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM) est un organisme indépendant dont la mission première est de traiter les plaintes relatives aux processus de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal. La CFPM mène ses activités avec rigueur, impartialité et professionnalisme, et ce, dans le but d'assurer la confiance des employés et des citoyens envers les pratiques en place. Dans une perspective d'amélioration continue, elle émet des recommandations et privilégie, dans toutes ses interventions, une approche constructive et de collaboration, tout en demeurant objective et neutre.

### Champs d'action :

- Traitement des plaintes en matière de dotation et de gestion de la main-d'œuvre
- Émission d'avis et de recommandations en lien avec son mandat
- Vigie sur les meilleures pratiques en dotation et gestion de la main-d'œuvre

### Notre impact et nos réalisations en 2020

Grâce à une méthodologie d'enquête interne rigoureuse, qui respecte le principe de confidentialité, la CFPM s'assure, conformément à son mandat, que la Ville respecte les principes d'équité, d'impartialité et de transparence en matière de dotation. Elle vise également l'amélioration continue. Dans cette optique, elle peut faire toute recommandation qu'elle juge pertinente, même en l'absence d'une plainte. Le tout se déroule dans le respect des conventions collectives et des politiques en vigueur. En plus de promouvoir les valeurs de la Ville de Montréal, soit l'intégrité, la loyauté et le respect, la CFPM privilégie dans ses interventions une approche constructive de collaboration, tout en veillant à demeurer neutre et rigoureuse.

- La CFPM a reçu plus de 40 demandes d'intervention en lien avec des processus de dotation de la Ville ou des nominations sans appel de candidatures. De ce nombre, la CFPM a mené plus de 30 enquêtes, sommaires ou approfondies, relativement à des allégations faites par des personnes plaignantes, soit des candidats externes ou des employés de la Ville.
- À la suite d'enquêtes approfondies, la CFPM a émis plusieurs recommandations et fait part de faits préoccupants aux personnes ou unités d'affaires concernées par les manquements dénotés. Cela a généralement mené à améliorer des façons de faire dans les pratiques en vigueur au Service des ressources humaines ou dans l'unité administrative concernée par la plainte.
- La CFPM a réalisé un exercice de renouvellement de sa planification stratégique et un plan d'action pour les 3 prochaines années.

### Nos actions prioritaires en 2021

- Poursuivre les activités de visibilité et de rayonnement de la CFPM pour faire connaître sa mission et son mandat à un plus grand nombre de personnes.
- Poursuivre la collaboration avec le Service des ressources humaines et les unités administratives concernées par les processus de dotation.
- Maintenir à jour le processus de traitement des plaintes et les compétences de l'équipe en place en matière d'enquêtes internes.

- Accroître le rôle de vigie de la CFPM en émettant davantage d'avis et d'opinions sur les questions de dotation et de gestion de la main-d'œuvre.
- Gérer sainement un budget de fonctionnement de 0,8 M\$ et en assurer le suivi, de même que faire la reddition de comptes pour l'année 2020.
- Contribuer en partenariat avec les autres partenaires au sein de la Ville à l'atteinte des différents objectifs en matière de diversité au sein du personnel.

## Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal

Budget de fonctionnement 2021 : 0,7 M\$, stable

Effectif total : 2 années-personnes

### Notre mission

Le Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal (SLAM) est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009 à la suite de l'adoption, par le gouvernement du Québec, du projet de loi n°22, modifiant le décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005), en juin 2008.

Le SLAM relève directement du conseil d'agglomération. Son mandat est de répondre à toutes les demandes d'information formulées par un membre du conseil d'agglomération sur tout aspect de l'administration de la municipalité centrale qui intéresse l'agglomération. Pour ce faire, le SLAM soumet une demande à la municipalité centrale en s'adressant à la personne désignée par le directeur général, le tout suivant les dispositions du décret concernant l'agglomération de Montréal.

### Champs d'action :

- Fournir une réponse aux demandes d'information des membres de l'agglomération
- Assurer le lien entre les membres du conseil d'agglomération et le directeur général

### Notre impact et nos réalisations 2020

Le Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal assure une réponse rapide et efficace aux demandes en provenance des maires des villes liées. En maintenant un délai de traitement minimal des requêtes, il offre un service à la clientèle de qualité, qui comble les besoins des membres de l'agglomération.

- Pour les 9 premiers mois de 2020, le SLAM a traité 83 demandes en provenance des maires des villes liées. Cela représente une baisse de 23,8 % par rapport à la même période en 2019, alors que 109 demandes avaient été soumises.
- Le SLAM a également coordonné, pour les 9 premiers mois de 2020, 3 demandes de présentation sous la forme de séances d'information, soit :
  - Une séance d'information afin de discuter de la façon dont le partage d'informations entre le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et les maires des villes liées pourrait être améliorée. Les maires des villes liées aimeraient établir une procédure ou créer des canaux de communication afin de faciliter les échanges entre les villes liées et les membres de l'état-major du SIM d'un point de vue politique et administratif;
  - Une séance d'information afin de revenir sur les opérations liées aux mesures d'urgence lors des inondations de 2019. La mairesse de Sainte-Anne-de-Bellevue souhaitait obtenir plus d'explications sur les 17 M\$ dépensés en salaires et voulait comprendre qui étaient les employés déployés et où ils avaient été déployés;
  - Une séance d'information afin que le Service du développement économique (SDE) rencontre officiellement les maires et prenne le pouls des élus sur les enjeux de développement économique. Aussi, sur la base des questions acheminées à la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2020, les maires des villes liées ont accueilli favorablement la réponse du SDE, selon laquelle il prépare un nouveau programme de soutien aux commerces locaux pour l'ensemble des villes de l'agglomération.

### Nos actions prioritaires en 2021

- Maintenir la qualité des services offerts et donner une réponse rapide et efficace aux requêtes des maires et mairesses des villes liées afin d'assurer un service à la clientèle qui répond aux besoins.

## Services institutionnels

**Tableau 5 – Services institutionnels – Budget 2021**

(en milliers de dollars)	Réal					Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	
<b>Services institutionnels</b>								
Approvisionnement	26 578,1	26 607,6	26 208,1	32 733,6	29 937,5	30 156,5	30 623,3	
Évaluation foncière	15 353,7	15 741,3	15 941,6	15 463,2	15 443,5	16 567,0	16 868,1	
Gestion et planification immobilière	140 636,2	146 200,2	156 905,4	164 942,4	167 407,4	178 619,7	178 940,7	
Greffe	27 404,1	40 436,9	28 355,5	29 279,6	31 216,1	31 893,1	43 218,6	
Matériel roulant et ateliers	109 543,4	107 714,7	112 854,0	115 014,4	106 869,7	109 184,9	110 384,8	
Performance organisationnelle	3 015,9	3 515,3	3 689,7	3 653,4	4 243,5	6 806,1	5 880,0	
<b>Total – Services institutionnels</b>	<b>322 531,4</b>	<b>340 216,0</b>	<b>343 954,3</b>	<b>361 086,6</b>	<b>355 117,7</b>	<b>373 227,3</b>	<b>385 915,5</b>	

**Tableau 6 – Services institutionnels – PDI 2021-2030**

(en milliers de dollars)	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Services institutionnels</b>								
Gestion et planification immobilière	117 514,0	117 451,0	115 451,0	117 451,0	117 451,0	585 318,0	583 755,0	1 169 073,0
Matériel roulant et ateliers	51 145,0	51 145,0	51 145,0	52 575,0	52 575,0	258 585,0	262 875,0	521 460,0
<b>Total – Services institutionnels</b>	<b>168 659,0</b>	<b>168 596,0</b>	<b>166 596,0</b>	<b>170 026,0</b>	<b>170 026,0</b>	<b>843 903,0</b>	<b>846 630,0</b>	<b>1 690 533,0</b>

### Notre mission

Alignée sur les besoins et les objectifs de la Ville de Montréal, la Direction générale adjointe (DGA) aux services institutionnels assume un leadership visant à transformer l'appareil municipal en une organisation toujours plus performante. Elle porte une attention particulière à l'orientation client, à l'innovation et à l'amélioration continue, ainsi qu'à la gestion du changement. Elle assure la cohérence et la complémentarité des actions entre les différents secteurs d'activités. En contribuant à la réalisation des grands projets prioritaires, elle promeut une culture de travail d'équipe autour d'une vision commune.

### Notre impact et nos réalisations 2020 dans le contexte de la COVID-19

De par la nature transversale de ses missions de soutien et d'encadrement, la DGA aux services institutionnels a su favoriser, tout au long de cette année caractérisée par la crise sanitaire, une collaboration, une communication et un échange d'expertise soutenus entre les différents services, arrondissements et partenaires de la Ville de Montréal dans leurs prises de décision, la planification et l'octroi de contrats, ainsi que dans l'exécution des projets municipaux.

Le **Service de la gestion et de la planification immobilière** (SGPI) a assuré la coordination de l'activité « immeuble » des mesures d'urgence, y compris la recherche, la conclusion d'ententes de location et l'aménagement de refuges et dortoirs destinés aux personnes en situation d'itinérance, ainsi que la mise en place de cliniques mobiles de dépistage. De plus, le SGPI a installé divers équipements (stations de lavage de mains, écrans de protection en plexiverre, etc.) dans de nombreux bâtiments municipaux. Malgré la COVID-19, le service a poursuivi l'exploitation des bâtiments, assurant le bon fonctionnement des systèmes et permettant l'ouverture d'installations et de bâtiments tels que les piscines extérieures, les bibliothèques, les arénas, le Jardin botanique et le Biodôme.

Le **Service du greffe** a quant à lui mis en place toutes les mesures nécessaires afin que les instances de la Ville puissent se réunir et prendre les décisions nécessaires au bon fonctionnement de la Ville. Également, depuis mars dernier, les citoyens peuvent transmettre leurs questions au moyen d'un formulaire Web.

Le **Service de l’approvisionnement** s’est assuré de fournir des équipements de protection individuelle en mettant en place, dès le début de la pandémie, une cellule de crise chargée de trouver des produits et équipements pour l’ensemble du personnel de la Ville, ainsi que pour les personnes les plus vulnérables. La Ville de Montréal a d’ailleurs été la première au Québec à s’approvisionner en masques et à aider d’autres villes en attente de leurs livraisons. De plus, le processus d’appels d’offres a pu être maintenu grâce à la mise en place de méthodes alternatives, car il était et il demeure primordial de ne pas ralentir l’octroi de contrats.

De son côté, le **Service de la performance organisationnelle** a simplifié le processus d’octroi des subventions pour les programmes d’adaptation de domicile et AccèsLogis, générant ainsi une augmentation de 25 % du nombre de dossiers admis et une réduction des délais de traitement de 30 %. Il s’agit d’une réalisation témoignant de la forte volonté de la Ville à ne laisser personne pour compte dans le contexte difficile actuel.

Le **Service du matériel roulant et des ateliers** a assuré le leadership de la mission « soutien logistique » du Centre de coordination des mesures d’urgence lors de la première vague de la pandémie. De plus, il a poursuivi son virage vert en assurant une vigie technologique afin d’acquérir des produits et services dans le but de réduire l’émission de GES, en plus de permettre à la Ville de Montréal d’être la municipalité détenant le plus grand nombre de véhicules électriques au Canada.

Enfin, le **Service de l’évaluation foncière** a adapté le processus de traitement des demandes de révisions du rôle 2020-2021-2022, notamment en matière d’inspection des immeubles, tout en répondant aux demandes de révision dans les délais, et ce, en dépit des contraintes actuelles imposées par la pandémie.

### Nos actions prioritaires en 2021

- Mettre en place toutes les mesures nécessaires afin que le déroulement de l’élection générale du 7 novembre 2021 respecte un protocole sanitaire strict, visant à éviter la propagation de la COVID-19.
- Effectuer un virage majeur de l’approvisionnement à la Ville de Montréal, basé sur une planification stratégique sur plusieurs années. Ce virage s’opérationnalisera par l’analyse et la surveillance exhaustives des marchés, l’optimisation des modes de sollicitation, la mise en place de regroupements qui satisfont les besoins opérationnels de l’ensemble des unités d’affaires de la Ville, la mesure des résultats et la correction des stratégies.
- Favoriser, par notre stratégie d’approvisionnement, l’achat local, les entreprises d’économie sociale, les coopératives de travail et les OBNL.
- Intervenir pour améliorer la gestion des sols contaminés liés aux travaux d’excavation de la Ville. Ce projet respectera les normes et règlements de l’entreposage, de l’analyse et du transport des sols d’excavation. Dans une optique de saine gestion et de transition écologique, il est primordial pour la Ville de diminuer les risques et les impacts environnementaux. Ce projet permettra une baisse ciblée de 20 % de l’émission annuelle des GES associés au transport des résidus d’excavation 2 ans après la mise en place des solutions.
- Procéder à la révision et à la mise en œuvre de la Politique de développement durable dans les immeubles municipaux 2.0 et mettre en place divers projets de transition écologique visant à réduire l’empreinte environnementale des 30 plus importants bâtiments municipaux émetteurs de GES.
- Augmenter l’acquisition de véhicules électriques pour remplacer les véhicules à combustion dans le but de réduire l’émission de GES et adopter une nouvelle politique verte du matériel roulant, intégrante de la vision de transition écologique de la Ville.
- Améliorer le processus d’inspection et de vérification de l’inventaire des immeubles en introduisant de nouvelles pratiques ayant une plus faible empreinte écologique.

## Approvisionnement

Budget de fonctionnement 2021 : 30,6 M\$, une hausse de 0,5 M\$  
Effectif total : 304,8 années-personnes

### Notre mission

Avec l'expertise de ses employés, le Service de l'approvisionnement soutient les unités d'affaires dans leurs besoins matériels, de services et d'opérations. Il joue un rôle central et très actif dans la gestion des processus d'approvisionnement et dans l'harmonisation des pratiques d'achats et de gestion des stocks. Son rôle est aussi de développer des stratégies d'acquisition et de logistique contribuant à la saine gestion et à l'essor de la Ville de Montréal.

### Notre impact et nos réalisations 2020

La fonction « approvisionnement » a une influence directe sur l'atteinte des objectifs organisationnels de la Ville. De ce fait, le Service de l'approvisionnement joue un rôle de catalyseur efficace pour appuyer les grands objectifs de la Ville tels que le développement durable ainsi que l'achat responsable, circulaire, local et social. Il se donne comme objectifs, entre autres, de suivre l'évolution des marchés, d'appliquer les nouvelles tendances en approvisionnement et d'influencer le cadre législatif régissant le domaine municipal.

En 2020, le service a préparé et mis en place les phases préparatoires du déploiement de son modèle d'affaires, qui incluent le rapatriement de l'ensemble des activités d'achat et des ressources des services centraux pour une centralisation et une meilleure gestion des processus d'achat.

Le service a mis en place une nouvelle équipe de gestion de contrats qui devra prendre en charge la gestion administrative des contrats et accompagner les requérants dans le suivi des contrats et l'évaluation de la performance des fournisseurs.

Dans le contexte de la pandémie, le Service de l'approvisionnement a implanté des méthodes alternatives pour le maintien des appels d'offres et l'octroi de contrats respectant les nouvelles mesures sanitaires. Des outils de réception sans contact des appels d'offres, des comités de sélection virtuels ainsi que le versement de cautions et garanties sous forme électronique ont entre autres permis de maintenir l'ensemble des appels d'offres prévus et de ne pas causer de ralentissement économique. Le Service de l'approvisionnement a aussi été un intervenant important pour la recherche, l'acquisition, le stockage et la distribution de produits liés à la pandémie, dans un contexte de pénurie mondiale. Au moins une vingtaine de ressources ont été mobilisées pour la sollicitation des marchés ainsi que la gestion des produits et leur distribution aux unités d'affaires.

### Champs d'action :

- Élaboration de politiques, encadrements et directives régissant la fonction « approvisionnement »
- Production, publication et suivi des appels d'offres de biens et services, de services professionnels, généraux et techniques (excluant les exécutions de travaux)
- Création, gestion et maintien des ententes corporatives d'acquisition de divers biens et services
- Planification des besoins de la Ville en acquisition et renouvellement des ententes corporatives
- Expertise-conseil en stratégies d'acquisitions et analyses de marché
- Accompagnement des services et arrondissements dans la définition de leurs besoins et leur arrimage avec le marché
- Gestion de la chaîne logistique pour l'actif de la Ville et gestion des stocks municipaux, incluant ceux des arrondissements
- Formation des représentants des services et arrondissements sur les pratiques et systèmes d'achat



Dans le cadre du plan de relance économique, l'approvisionnement est considéré comme un levier efficace pour une relance économique durable et résiliente. Dans ce contexte, le Service de l'approvisionnement a mis en place un comité d'approvisionnement responsable, en collaboration avec plusieurs partenaires internes et externes. Ce comité vise à mettre en œuvre des initiatives concrètes auprès des entreprises locales et d'économie sociale et des fournisseurs de la diversité. Les premières initiatives doivent être menées d'ici la fin de l'année 2020 et d'autres, déjà définies, seront échelonnées sur les 18 prochains mois.

Le service a effectué une réévaluation complète du processus d'évaluation de la performance des fournisseurs. Étant le moyen qui garantit à la Ville un suivi de la bonne exécution de ses contrats, celui-ci a fait l'objet d'une réévaluation de ses règles et moyens de contrôle, en fonction des résultats de l'analyse du processus en place et du bilan des dernières années. Un processus plus robuste et moins contraignant pour les unités d'affaires a été déposé au comité exécutif, dans le cadre du renouvellement de l'article 85.5 sur l'évaluation du rendement des fournisseurs.

À la suite de l'adoption de la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics*, le Service de l'approvisionnement a mis en application un processus de gestion des plaintes afin de répondre rapidement aux nouvelles exigences légales et de soutenir le Contrôleur général dans la gestion des plaintes.

#### **Nos actions prioritaires en 2021**

- Grâce à la planification et à la mise en application des principes de l'approvisionnement stratégique, prioriser les achats regroupés générant des économies, mettre en place des comités d'experts pour l'harmonisation des besoins des unités d'affaires et augmenter le portefeuille d'ententes corporatives qui permettra à la Ville de profiter d'escomptes d'échelle, et par conséquent, d'assurer une bonne gestion des fonds publics.
- Poursuivre les démarches pour l'implantation des initiatives d'achat responsables, circulaires et sociales qui sont ciblées pour les 18 prochains mois, dans le cadre du plan de relance économique, et déposer le plan d'approvisionnement responsable 2021-2025.
- Déployer dans les unités d'affaires de la Ville un processus de gestion contractuelle optimisé afin de minimiser les risques d'incohérence dans la gestion des contrats, d'assurer le respect des ententes et des budgets, et d'améliorer les délais de paiement des fournisseurs.
- Déployer un réseau optimal de distribution des stocks en introduisant des méthodes de libre-service aux points de services mécaniques afin de garantir la disponibilité en tout temps des produits liés à la gestion de l'actif de la Ville, de réduire les interruptions d'activités et de minimiser la désuétude.
- Déployer de nouveaux outils et des stratégies pour augmenter le volume d'achat local et social (entreprises d'économie sociale, *coopératives de travail et OBNL*) pour les seuils de gré à gré, et ce, dans le respect de la politique d'approvisionnement responsable de la Ville de Montréal.

## Évaluation foncière

Budget de fonctionnement 2021 : 16,9 M\$, une hausse de 0,3 M\$  
Effectif total : 182,2 années-personnes

### Notre mission

Ainsi, la mission du Service de l'évaluation foncière (SEF) est de confectionner, tenir à jour et défendre les rôles d'évaluation foncière des 16 villes de l'agglomération de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale*. De ce fait, le SEF joue un rôle central dans le système d'imposition foncière de toute l'agglomération, lequel est la source de plus de 70 % des revenus des villes.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

Le rôle d'évaluation foncière est l'instrument permettant d'établir la base de répartition de l'impôt foncier des contribuables de l'agglomération de Montréal. Le SEF est donc le gardien de l'équité fiscale entre les contribuables, en fonction des principes et concepts reconnus en matière d'évaluation foncière et en conformité avec les prescriptions de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Le Service a développé une expertise de premier plan en matière d'évaluation des immeubles, ce qui lui permet de constituer et de maintenir une base d'imposition foncière équitable pour les contribuables et fiable pour les municipalités. Depuis le début des années 2000, le volume de nouvelles constructions et de rénovations de bâtiments est en croissance. Au cours des 3 dernières années, le coût de construction déclaré des permis délivrés a été de l'ordre de 6 G\$ à 7 G\$ par année : le Service de l'évaluation foncière est au premier plan pour transformer cette activité économique en valeur foncière et en revenus pour la Ville. Au cours des 5 dernières années, plus de 20 G\$ de nouvelles valeurs ont été ajoutés aux rôles d'évaluation foncière.

En 2020, les rôles d'évaluation triennaux 2020-2021-2022 sont entrés en vigueur avec une base d'imposition mise à jour en fonction des conditions du marché immobilier de l'année 2018. Par conséquent, l'année 2020 a aussi été celle où le Service de l'évaluation foncière a reçu et traité les demandes de révision du nouveau rôle. L'exercice a pris une tournure particulière en 2020 en raison des diverses mesures sanitaires imposées par la pandémie de COVID-19. Compte tenu de la fermeture de ses points de service, le SEF a mis en place des mesures exceptionnelles pour faciliter le dépôt des demandes par les propriétaires, notamment en ce qui a trait au mode de transmission des formulaires et aux modes de paiement du tarif applicable.

De plus, pour limiter les risques de propagation du virus, le Service de l'évaluation foncière a modifié son processus et a pu procéder à la révision de la grande majorité des dossiers sans inspection physique des immeubles, mais plutôt à partir d'informations obtenues par voie téléphonique.

Malgré ces contraintes, toutes les demandes de révision ont fait l'objet d'une réponse avant le 1<sup>er</sup> septembre pour les immeubles résidentiels de moins de 60 logements et avant le 1<sup>er</sup> novembre pour les autres. Il s'agit du délai de réponse le plus court réalisé au cours des récents rôles.

### Champs d'action :

- Confection et dépôt des rôles d'évaluation foncière
- Mise au rôle de la valeur des nouvelles constructions et améliorations
- Inspection des immeubles pour la constitution ou la tenue à jour des dossiers
- Traitement des demandes de révision du rôle
- Défense des valeurs foncières contestées devant les tribunaux

Par ailleurs, le Service de l'évaluation foncière a pu maintenir le rythme de mise au rôle des nombreux nouveaux bâtiments et améliorations, alors que plus de 4 G\$ de nouvelles valeurs ont été ajoutés au rôle d'évaluation en 2020. L'évaluation et la mise au rôle de la valeur de l'important volume de nouvelles constructions et modifications qui s'ajoutent au parc immobilier de Montréal occuperont la majeure partie de l'agenda du Service de l'évaluation foncière en 2021.

Compte tenu des contraintes particulières imposées par la situation de pandémie, le SEF n'a pas pu tirer profit, en 2020, de la nouvelle structure et des nouveaux outils d'inspection des immeubles qu'il a introduits en 2019 pour augmenter son rythme d'inspection d'immeubles. Cependant, l'expérience vécue en 2020 a constitué un banc d'essai pour de nouvelles pratiques qui pourraient permettre d'augmenter le rythme de vérification de l'inventaire des immeubles, tout en réduisant le nombre des déplacements et leurs impacts écologiques. L'intégration de ces nouvelles pratiques sera un élément central de l'action du service en 2021.

### **Nos actions prioritaires en 2021**

- Procéder à la collecte des données économiques ainsi qu'à la compilation et à l'analyse des ventes en 2021, étant donné que c'est l'année de référence au marché pour la confection des rôles 2023-2024-2025.
- Évaluer et mettre au rôle la valeur des nouvelles constructions et rénovations réalisées sur le territoire et transformer cette activité économique en revenus pour la Ville.
- Améliorer le processus d'inspection et de vérification de l'inventaire des immeubles en introduisant de nouvelles pratiques ayant une plus faible empreinte écologique.
- Traiter les requêtes au Tribunal administratif du Québec qui découlent des demandes de révision des rôles 2020-2021-2022.

## Gestion et planification immobilière

Budget de fonctionnement 2021 : 178,9 M\$, une hausse de 0,3 M\$

PDI 2021-2030 : 1 169,1 M\$

Effectif total : 692,2 années-personnes

### Notre mission

La mission du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) est d'offrir à ses clients des solutions immobilières performantes, novatrices et écoresponsables, à l'image et au bénéfice de la population montréalaise.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

En tant que mandataire de la Ville comme grand propriétaire, le SGPI assume la gestion d'un parc immobilier composé de près de 600 bâtiments et de quelque 150 installations externes. Il assume également l'entretien de plus de 400 bâtiments et installations d'arrondissements, en plus de gérer l'ensemble des baux de location et des terrains vacants de la Ville. La valeur de remplacement du parc immobilier du SGPI est de quelque 6,5 G\$ (valeur de reconstruction de 7 G\$ en tenant compte du patrimoine).

Parmi les principales réalisations en gestion de projets immobiliers, on note la rénovation du Biodôme de Montréal, la poursuite des travaux de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville et la construction d'un mur écran et d'une usine de traitement des eaux souterraines au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles. De nombreux autres projets ont aussi été achevés ou sont en voie de l'être, tels que la construction du centre de tri de Lachine, la réfection de l'enveloppe du Château Dufresne, les projets de rénovation des aréas Saint-Michel, Chénier, Mont-Royal, Denis-Savard et de l'auditorium de Verdun.

Le SGPI poursuit la réalisation du Plan de réduction de la consommation énergétique et des GES des bâtiments municipaux, qui vise à réduire la consommation d'énergie de 40 % par rapport à 1990 et à devenir sobre en carbone d'ici 2021. Le SGPI a également créé l'Escouade de gestion de projets en transition écologique afin d'assurer le déploiement du nouveau programme en transition écologique, en appui au prochain plan climat.

Dans le cadre de la Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables, le SGPI accompagne le Service de l'habitation dans l'analyse des secteurs et sites potentiels, réalise les transactions immobilières (achats et ventes), assure la gestion du droit de préemption et entretient les immeubles jusqu'à la mise en chantier des projets sociaux AccèsLogis. Parmi les acquisitions réalisées en 2020, on note le 7300, rue Hutchison, le 7255, rue Saint-Urbain, le 7235-7237, rue Saint-Urbain et 3 terrains sur les rues Mackenzie et Gilford.

Le SGPI a constitué une équipe se consacrant à l'audit des immeubles municipaux pour permettre de dresser le portrait complet de leur état et de leur conformité. En 2020, le SGPI a réalisé plus de 40 audits,

### Champs d'action :

- Rôle propriétaire : gestion des éléments de l'actif immobilier municipal (bâtiments et terrains)
- Réalisation des projets immobiliers
- Transition écologique et énergétique
- Transactions (achats, ventes, servitudes, baux de location), analyses et évaluations immobilières
- Entretien planifié, spécialisé et correctif
- Gestion immobilière
- Sécurité et propreté
- Centre de services du SGPI (24 h/24, 7 j/7)
- Gestion des espaces
- Soutien professionnel et technique
- Audit des immeubles

incluant ceux de la Biosphère, de l'édifice Lucien-Saulnier, de l'hôtel de ville de l'arrondissement d'Outremont, de la maison Holmes-McFarlane, de l'ex-caserne 14 et des ateliers Viau.

La pandémie de COVID-19 a eu des impacts indéniables sur les activités régulières du SGPI en augmentant substantiellement le nombre d'activités de gardiennage et d'entretien sanitaire. Les employés du SGPI se sont mobilisés et ont été en mesure de contribuer de façon importante aux efforts déployés par la Ville pour permettre à la population de traverser cette crise sanitaire sans précédent, notamment :

- En assurant la coordination du volet « immeubles » des mesures d'urgence, comprenant la recherche de lieux, la conclusion d'ententes de location et l'aménagement de refuges et/ou de dortoirs (marché Bonsecours, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Collège Dawson, Anglican Parish of St. George, Complexe Guy-Favreau, YMCA du Québec, gare Windsor, Centre Jean-Claude-Malépart, aréna Maurice-Richard) destinés aux personnes en situation d'itinérance, de même que la mise en place de cliniques mobiles de dépistage.
- En coordonnant la gestion de plus de 275 000 heures de gardiennage dans divers sites de la Ville et de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM).
- En installant divers équipements (stations de lavage de mains, écrans de protection en plexiverre, etc.) dans de nombreux bâtiments municipaux, dans le respect des règlements de la CNESST et des recommandations de l'INSPQ.
- En maintenant l'exploitation des bâtiments et en procédant à l'ouverture des installations culturelles et sportives : piscines extérieures, bibliothèques, arénas, Jardin botanique et Biodôme.

#### **Nos actions prioritaires en 2021**

- Réaliser les projets d'envergure tels que : poursuite de la restauration et de la mise aux normes de l'hôtel de ville; rénovation de l'Insectarium de Montréal, de la caserne 61, de l'aréna Raymond-Bourque, du bain Saint-Michel et du Centre d'histoire de Montréal (phase 2); construction du Complexe aquatique de Rosemont; mise en activité de l'usine de compostage de Saint-Laurent et de l'usine de traitement du lixiviat du Complexe environnemental de Saint-Michel.
- Soutenir la réalisation de plusieurs programmes tels que ceux d'accessibilité universelle, de rénovation des chalets de parc, de remplacement des chaudières au mazout et de rénovation, d'agrandissement ou de construction des bibliothèques, avec la rénovation et l'agrandissement de la bibliothèque Maisonneuve et de la bibliothèque L'Octogone.
- Procéder à la révision et à la mise en œuvre de la Politique de développement durable dans les immeubles municipaux 2.0 et mettre en place divers projets de transition écologique visant à réduire l'empreinte écologique des 30 plus importants bâtiments municipaux émetteurs de GES.
- Déployer la stratégie intégrée des transactions qui permettra à la Ville de mieux orienter et prioriser les démarches d'analyse et d'acquisition d'immeubles à réaliser, en concertation avec les services et les arrondissements.
- Réaliser les analyses immobilières pour le développement du secteur Namur-De la Savane (hippodrome), pour le développement économique et le programme de décontamination des sols du secteur industriel de la Pointe-de-l'Île (SIPI), ainsi que réaliser les analyses et transactions immobilières pour la réalisation du grand parc de l'Ouest et les corridors verts.

## Greffes

Budget de fonctionnement 2021 : 43,2 M\$, une hausse de 11,3 M\$  
Effectif total : 212,3 années-personnes

### Notre mission

Le Service du greffe voit à la préparation, à la tenue et au suivi des séances du comité exécutif, du conseil municipal et du conseil d'agglomération. Il assure le soutien opérationnel et professionnel aux commissions permanentes du conseil municipal et du conseil d'agglomération, au Conseil du patrimoine de Montréal, au Comité Jacques-Viger, au Conseil interculturel de Montréal, au Conseil des Montréalaises ainsi qu'au Conseil Jeunesse. Il voit à la gestion des documents et des archives de la Ville ainsi qu'au traitement et à la signature des contrats. Il a également comme obligation de voir à l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics* et sur la *protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur les archives* ainsi qu'à la gestion des processus électoraux.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

Le Service du greffe poursuit l'amélioration de ses processus, ce qui a permis en 2020 :

- De mettre en place, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, toutes les mesures nécessaires afin que les instances de la Ville puissent se réunir et prendre les décisions nécessaires au bon fonctionnement de l'appareil municipal.
- De mettre en place des éléments visant à favoriser le maintien de la participation citoyenne dans un contexte sanitaire variable et pour la tenue à huis clos des séances du conseil municipal et du conseil d'agglomération. Les citoyens peuvent, depuis mars dernier, transmettre leurs questions sur un formulaire Web.
- De mettre en œuvre, tout en respectant les mesures sanitaires requises, les moyens nécessaires pour poursuivre les séances d'ouverture des soumissions publiques, ce qui a été fait à huis clos pendant la période de confinement et en public à partir du mois de juillet.
- De soutenir les travaux de la Commission de la présidence du conseil pour son étude portant sur la mise en place de mesures visant à favoriser une participation électorale sécuritaire lors de l'élection générale du 7 novembre 2021.
- De procéder à la refonte complète du site Internet du Bureau des élections, en prévision de l'élection générale de 2021. Ce nouveau site comprend un important volet interactif à partir duquel les 15 000 travailleurs d'élection pourront, en plus de soumettre leur candidature, recevoir, en tout ou en partie, la formation nécessaire à l'accomplissement de leurs fonctions.
- D'améliorer la conciliation travail-famille des personnes élues en leur fournissant du soutien en secrétariat et de l'accompagnement politique pendant un congé de maternité ou parental, avec une banque de 25 heures pour engager une ressource en appui à leur travail, sur une période maximale de 22 semaines. Quatre personnes ont profité de ce programme dans l'année.
- De poursuivre l'augmentation du nombre de documents historiques disponibles sur le Web et de rendre leur accès plus convivial.

### Champs d'action :

- Confection des ordres du jour du conseil municipal et du conseil d'agglomération
- Rédaction des décisions des instances et des procès-verbaux
- Tenue des assemblées du conseil municipal et du conseil d'agglomération
- Tenue des assemblées publiques des commissions permanentes du conseil
- Conservation des documents et des archives de la Ville
- Traitement des demandes d'accès à l'information
- Tenue de l'élection générale et des élections partielles
- Ouverture des appels d'offres publics

### **Nos actions prioritaires en 2021**

- Assurer le soutien aux instances dans le contexte de la pandémie.
- Poursuivre les discussions avec le gouvernement du Québec et l'Union des municipalités du Québec, et ce, selon la réponse du comité exécutif au rapport d'étude de la Commission de la présidence du conseil sur le vote par correspondance.
- Mettre en place toutes les mesures nécessaires afin que le déroulement de l'élection générale du 7 novembre 2021 respecte un protocole sanitaire strict visant à éviter la propagation de la COVID-19.
- Continuer à augmenter le nombre d'archives historiques de la Ville disponibles sur le Web afin de contribuer à faire connaître l'histoire de Montréal à la population et aux visiteurs.

## Matériel roulant et ateliers

Budget de fonctionnement 2021 : 110,4 M\$, une hausse de 1,2 M\$

PDI 2021-2030 : 521,5 M\$

Effectif total : 469 années-personnes

### Notre mission

Le Service du matériel roulant et des ateliers s'assure, de façon écoresponsable et dans un milieu de travail sécuritaire, de la disponibilité et de la fiabilité des véhicules ainsi que de divers services et produits spécialisés, adaptés aux besoins des arrondissements et des unités centrales.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

Dans la dernière année, le Service du matériel roulant et des ateliers a :

- Poursuivi la transition du parc de véhicules à combustion en un parc de véhicules électriques afin de réduire l'émission de GES (464 véhicules électriques et 122 hybrides).
- Formé des chauffeurs de véhicules avec un simulateur.
- Développé des produits écoresponsables tels des distributeurs de lave-glace en vrac.

### Champs d'action :

- Gestion du parc de véhicules et d'équipements des arrondissements et des services, incluant le SIM et le SPVM (acquisition, entretien et mise au rancart)
- Formation des chauffeurs dans les arrondissements
- Fabrication de mobilier urbain
- Webdiffusion et sonorisation à l'hôtel de ville et aux conseils d'arrondissement
- Gestion du carburant

### Nos actions prioritaires en 2021

- Mettre en œuvre le plan de redressement qui sera développé pour corriger les lacunes de gestion relevées par le Bureau de l'inspecteur général et le Bureau du contrôleur général.
- Participer activement au comité de déneigement et assurer une vigie sur la disponibilité, la fiabilité et l'efficacité des véhicules et équipements de déneigement.
- Augmenter à 28 000 le nombre d'heures de formation des chauffeurs de véhicules.
- Aménager 5 ateliers mécaniques selon la méthode 5S.
- Poursuivre le programme d'acquisition de produits écoresponsables afin de réduire l'émission de GES à la Ville.



## Performance organisationnelle

Budget de fonctionnement 2021 : 5,9 M\$, une diminution de 0,9 M\$  
Effectif total : 30,5 années-personnes

### Notre mission

Le Service de la performance organisationnelle (SPO) accompagne les services centraux et les arrondissements dans l'amélioration durable de leur performance ainsi que dans l'atteinte de leurs objectifs. À cette fin, il recourt à des expertises spécialisées et à des solutions éprouvées en amélioration continue, en architecture d'affaires, en stratégies ainsi qu'en matière de performance financière, d'indicateurs et d'étalonnage.

### Champs d'action :

- Amélioration continue
- Architecture d'affaires
- Analyse et modélisation financières
- Étalonnage
- Mesure de la performance : indicateurs de performance et Tableaux de bord

### Notre impact et nos réalisations en 2020

Le SPO agit comme catalyseur pour améliorer l'efficacité et l'efficience de l'organisation. Il assume un rôle-conseil auprès des unités administratives en les aidant à clarifier, simplifier et standardiser leurs façons de faire. Son équipe d'experts appuie les unités pour les aider à adapter leurs activités à la situation exceptionnelle de la pandémie et pour contribuer à la relance. Elle détermine des pistes d'optimisation, en plus de mettre en place des solutions innovatrices visant à améliorer les services fournis, à en augmenter la qualité, à rehausser l'expérience client, à réduire les délais de traitement, à diminuer les coûts, à accroître la productivité ou encore à préserver ou favoriser la santé, la sécurité et le mieux-être du personnel.

Le SPO a réalisé en 2020 près de 50 projets de simplification des processus d'affaires des services centraux et des arrondissements (incluant 3 projets liés aux opérations de mesures d'urgence), facilitant ainsi l'atteinte des cibles organisationnelles. Parmi les projets ayant le plus d'impacts pour la population, soulignons l'optimisation des processus d'octroi des subventions pour les programmes d'adaptation de domicile et AccèsLogis, la refonte de parcours de chargement de la neige, la révision de demandes de permis de construction, la révision du processus de gestion des réclamations de citoyens, l'optimisation du processus d'intervention pour les demandes de branchement d'eau et la révision du processus de plantation des arbres.

En raison de la pandémie de COVID-19, le SPO a prêté ses ressources et fait bénéficier de son expertise pour accroître la capacité et la productivité de la Mission soutien logistique, au Centre de coordination des mesures d'urgence. Il a aussi joué un rôle central dans la mise sur pied et le fonctionnement d'un centre d'appel voué à accompagner les entreprises voulant bénéficier de l'aide municipale déployée pendant cette crise.

L'équipe du SPO recense, analyse et publie annuellement les résultats de plus de 141 indicateurs de performance dans 20 domaines d'activités de façon transparente, au bénéfice de la population et des gestionnaires de la Ville. Ces derniers sont ainsi plus à même de repérer les portions de leurs activités sujettes à amélioration. Grâce à cette publication, la Ville de Montréal témoigne publiquement et ouvertement de sa gestion rigoureuse des activités municipales et permet une comparaison avec les villes de Toronto, Calgary et Winnipeg.

### **Nos actions prioritaires en 2021**

- Offrir de l'accompagnement personnalisé aux unités de la Ville, en cohérence avec les nouvelles orientations stratégiques portant notamment sur la transition écologique, ainsi que sur l'amélioration de la mobilité et de la cohabitation sociale.
- Poursuivre les projets qui accroissent l'efficacité de l'organisation et la qualité des services fournis aux citoyens, notamment avec des projets visant à :
  - Améliorer la mobilité par une meilleure gestion des entraves sur le domaine public;
  - Implanter un processus optimisé de gestion des événements publics et de réservation des plateaux de sport;
  - Coordonner l'implantation de nouveaux bureaux accès Montréal;
  - Optimiser les processus de traitement des demandes d'inspection et de salubrité;
  - Accroître l'efficacité des processus de gestion des collectes, de transport, de transbordement et d'élimination des matières résiduelles;
  - Trouver des solutions à la gestion des sols contaminés liés aux travaux d'excavation;
  - Déployer efficacement le nouveau modèle d'affaires du Service de l'approvisionnement;
  - Développer la stratégie d'acquisition décennale du Service du matériel roulant et des ateliers.
- Accompagner l'Administration dans la détermination de pistes d'amélioration afin de générer des économies, tant monétaires que de temps, et émettre des recommandations sur les meilleures façons de faire en matière de performance organisationnelle.
- Publier les résultats pour 2020 des indicateurs de performance issus de deux démarches d'étalonnage.
- Former des experts en amélioration continue qui s'engagent à réaliser des projets dans leurs unités respectives pour transmettre leur expertise et les meilleures pratiques.
- Soutenir la démarche d'alignement stratégique 2020-2030 en jouant un rôle d'intégrateur transversal au sein de toute l'organisation. Pour ce faire, une équipe temporaire de 4 a.-p. et un budget supplémentaire de 1 M\$ lui est accordé pour 2021.

## Mobilité et attractivité

**Tableau 7 – Mobilité et attractivité – Budget 2021**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Mobilité et attractivité</b>							
Commission des services électriques	61 900,1	60 578,9	64 098,6	65 700,2	80 728,2	81 378,2	83 841,2
Eau	219 311,6	224 326,3	227 748,3	255 908,1	274 176,5	262 253,2	274 220,6
Grands parcs, du Mont-Royal et des sports	41 287,1	52 785,0	49 691,2	52 363,5	51 766,4	41 653,1	41 790,7
Infrastructures du réseau routier	30 522,8	39 239,6	37 537,5	36 012,8	39 801,7	37 150,3	37 391,0
Urbanisme et mobilité	63 859,6	50 559,4	50 229,5	84 191,6	75 277,4	69 433,6	66 049,2
<b>Total – Mobilité et attractivité</b>	<b>416 881,2</b>	<b>427 489,2</b>	<b>429 305,1</b>	<b>494 176,2</b>	<b>521 750,2</b>	<b>491 868,4</b>	<b>503 292,7</b>

**Tableau 8 – Mobilité et attractivité – PDI 2021-2030**

(en milliers de dollars)	2021	2022	2023	2024	2025	Total	Total	Total
						2021-2025	2026-2030	2021-2030
<b>Mobilité et attractivité</b>								
Commission des services électriques	115 566,0	110 506,0	103 050,0	84 000,0	80 000,0	493 122,0	400 000,0	893 122,0
Eau	455 980,0	604 803,0	695 012,0	556 803,0	466 811,0	2 779 409,0	2 106 143,0	4 885 552,0
Grands parcs du Mont-Royal et des sports	185 761,0	181 748,0	178 025,0	197 539,0	187 168,0	930 241,0	862 011,0	1 792 252,0
Infrastructures du réseau routier	104 194,0	103 171,0	62 067,0	87 602,0	60 952,0	417 986,0	34 710,0	452 696,0
Urbanisme et mobilité	471 403,0	468 315,0	472 835,0	472 204,0	477 511,0	2 362 268,0	2 331 908,0	4 694 176,0
<b>Total – Mobilité et attractivité</b>	<b>1 332 904,0</b>	<b>1 468 543,0</b>	<b>1 510 989,0</b>	<b>1 398 148,0</b>	<b>1 272 442,0</b>	<b>6 983 026,0</b>	<b>5 734 772,0</b>	<b>12 717 798,0</b>

### Notre mission

En conformité et en cohérence avec la vision de la Ville de Montréal, la Direction générale adjointe (DGA) à la mobilité et à l'attractivité voit à la planification des projets et à la réalisation des travaux majeurs en infrastructures municipales afin d'en assurer le maintien et le réaménagement, tout comme elle voit au développement de secteurs névralgiques. Elle mise sur la transversalité et la coordination entre les différents services qu'elle chapeaute afin de réaliser des projets qui perdureront et qui pourront s'intégrer harmonieusement à la croissance de la métropole.

### Notre impact et nos réalisations 2020 dans le contexte de la COVID-19

L'attractivité d'un territoire dépend de l'aménagement sensible qu'on en fait et du niveau de mobilité des biens et des personnes pour en assurer l'accessibilité. L'accès à des milieux naturels de qualité, la préservation de secteurs patrimoniaux et l'offre de service en sports et en loisirs font aussi partie intégrante de l'attraction qu'exercent des secteurs sur une population. Ainsi, la DGA – Mobilité et attractivité participe à la réussite de la transition écologique de Montréal en rendant la métropole plus verte, active et résiliente face aux conséquences des bouleversements climatiques.

Marquée par la pandémie, l'année 2020 a démontré la capacité d'adaptation de la Ville de Montréal et imposé un réaménagement des priorités, tout en effectuant un virage majeur vers le télétravail.

En cette période sans précédent où l'accès à l'eau était une absolue nécessité, particulièrement pour le réseau de la santé, les équipes du **Service de l'eau** (SE) ont déployé des moyens extraordinaires pour garantir la fiabilité des services d'eau potable et d'eaux usées, en assurant la continuité des activités tant sur le terrain, dans les usines et sur le réseau qu'en télétravail.

Au printemps dernier, les activités des entrepreneurs en construction ont été suspendues par le gouvernement du Québec. En vue de leur reprise au début mai, le **Service des infrastructures du réseau routier** (SIRR) a rédigé deux guides distribués à l'échelle de la Ville en vue d'assurer la sécurité des citoyens dans les rues en chantier, tout comme celle de ses employés.

Alors qu'allaient s'amorcer la première phase du déconfinement et la reprise graduelle des activités, le **Service de l'urbanisme et de la mobilité** (SUM) a planifié, de concert avec le SIRR, le déploiement du réseau des voies actives sécuritaires (VAS). Implanté comme mesure temporaire dans un contexte d'urgence sanitaire, ce nouveau mode de partage des rues a permis aux Montréalais de se déplacer plus facilement, à pied ou à vélo, et dans le respect des consignes sanitaires établies.

Par ailleurs, dès la reprise, les principaux chantiers figurant au programme d'investissement, notamment ceux des rues Sainte-Catherine, Peel, Saint-Hubert, ainsi que du Réseau express vélo, ont débuté ou redémarré, tout comme les démarches avec la communauté pour la planification de nouveaux quartiers dans les secteurs de Louvain Est, Namur-De la Savane (hippodrome) et Lachine Est.

Le SUM a également poursuivi, en collaboration avec ses partenaires, son travail sur les projets de transport structurants comme, pour le métro, la préparation de la ligne rose et le prolongement de la branche ouest de la ligne orange ainsi que le réaménagement de la rue Notre-Dame intégrant un mode de transport électrique. De plus, 2020 a permis le démarrage des premières étapes d'élaboration du plan d'urbanisme et de mobilité, avec la tenue d'ateliers pour une démarche prospective.

La pandémie a eu d'importants impacts sur la programmation sportive offerte aux citoyens. Les centres sportifs et les chalets d'accueil des parcs-nature sont demeurés fermés jusqu'à la fin de l'été. Seuls les centres sportifs ont progressivement été rouverts aux usagers, alors que l'ensemble des événements sportifs majeurs ont été annulés.

La fréquentation du réseau des parcs-nature a toutefois connu une très forte augmentation, soit 64 % de visiteurs de plus qu'en 2019. Pilotés par le **Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports** (SGPMRS), notons la création du nouveau parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise et le développement du Grand parc de l'Ouest, avec l'acquisition et la protection de plus de 140 hectares de milieux naturels et hydriques exceptionnels.

### **Nos actions prioritaires en 2021**

- Améliorer la gestion des chantiers afin de favoriser la mobilité, restreindre les entraves notamment sur certains axes de mobilité, et améliorer la gestion des nuisances relatives aux travaux pour les citoyens et commerçants riverains, avec notamment les partenaires externes réalisant des travaux sur le domaine public.
- Investir près de la moitié du budget d'immobilisations du Service de l'eau, soit près de 230 M\$, dans la réhabilitation et la reconstruction de conduites d'aqueduc et d'égout afin de maintenir la capacité fonctionnelle des équipements, de ralentir le déficit d'entretien des éléments de l'actif et de contribuer au développement urbain de la Ville. À même ces travaux, la Ville amorcera pour la première année la prise en charge du remplacement des entrées de service en plomb sur la partie privée citoyens.
- Commencer la construction de l'unité d'ozonation de l'effluent, à la station Jean-R.-Marcotte. Ce projet environnemental majeur pour la Ville de Montréal contribuera à améliorer l'accès aux berges du fleuve Saint-Laurent, tout en réduisant les risques pour la santé humaine et en protégeant la faune et la flore aquatiques.

- Commencer la mise en œuvre de la Stratégie intégrée de gestion des eaux pluviales, qui augmentera la résilience de la ville pour faire face aux changements climatiques, mènera au développement de quartiers plus verts, à des aménagements qui contribueront à diminuer les risques d'inondation et de refoulement, en diminuant notamment la quantité d'eau de pluie se retrouvant dans le réseau d'égout.
- Tenir les premières démarches publiques en vue du Plan d'urbanisme et de mobilité de Montréal, une des pierres d'assise de la démarche d'alignement stratégique de la Ville.
- Poursuivre les grands projets de réaménagement, notamment ceux des rues Sainte-Catherine et Peel, de l'intersection Côte-des-Neiges–Remembrance et de l'avenue des Pins, ainsi que les projets de remplacement du pont Jacques-Bizard et de déploiement du Réseau express vélo.
- Poursuivre les études sur la ligne rose ainsi que la collaboration au développement de projets structurants en transport collectif et le développement du projet de revitalisation de la rue Notre-Dame.
- Poursuivre la mise en œuvre de l'approche Vision Zéro, l'une des plus ambitieuses opérations de concertation des parties prenantes en sécurité routière à Montréal.
- Améliorer l'encadrement des services techniques externes et la qualité des travaux réalisés par les entrepreneurs sous contrat avec la Ville, notamment avec l'Escouade chantier.
- Continuer d'accompagner assidûment les partenaires gouvernementaux et privés dans la réalisation de chantiers majeurs tels que la reconstruction de l'échangeur Turcot (ministère des Transports du Québec), le corridor du nouveau pont Samuel-De Champlain (Infrastructure Canada), l'implantation d'un service rapide par bus (SRB) dans l'axe du boulevard Pie-IX ainsi que la reconstruction de l'ensemble des infrastructures municipales (Autorité régionale de transport métropolitain), le Réseau express métropolitain – REM (CDPQ Infra), le prolongement de la ligne bleue du métro (Société de transport de Montréal), la réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine (ministère des Transports du Québec), la déconstruction du pont Champlain (PJCCI) et la réfection de l'échangeur Saint-Pierre (ministère des Transports du Québec).
- Poursuivre les efforts afin de développer une offre de services attrayante en matière de grands parcs et de sports, favorisant les saines habitudes de vie et le développement des espaces verts et bleus montréalais.
- Déployer la Stratégie Montréal 2030, qui se divise en 4 volets distincts.

## Commission des services électriques

Budget de fonctionnement 2021 : 83,8 M\$, une hausse de 2,5 M\$

PDI 2021-2030 : 893,1 M\$

Effectif total : 171 années-personnes

### Notre mission

La Commission des services électriques de Montréal s'emploie à promouvoir et à favoriser l'enfouissement des réseaux câblés aériens sur tout le territoire de la ville. Elle gère et coordonne les interventions sur tout le réseau de conduits souterrains.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

La Commission a développé le plus grand réseau de conduits souterrains au Canada, ce qui représente aujourd'hui 23,5 millions de mètres de conduits de distribution électrique et de télécommunication, qui sont réservés ou disponibles pour quelque 90 entreprises et services municipaux.

La Commission gère et coordonne les efforts de tous les intervenants pour offrir une infrastructure fiable, sécuritaire et durable. Les réseaux enfouis sont moins vulnérables que les réseaux de fils aériens. Ils engendrent des frais d'exploitation et d'entretien bien moindres pour l'administration municipale et les entreprises utilisant le réseau, des économies importantes dont peut bénéficier la population. En plus, l'absence de fils aériens et de poteaux sur rue facilite la valorisation des composantes architecturales de plusieurs immeubles et bâtiments montréalais.

### Champs d'action :

- Conception et construction de structures souterraines
- Entretien et gestion des réseaux de conduits souterrains
- Raccordement des bâtiments aux réseaux souterrains
- Gestion des ententes avec les entreprises de réseaux câblés
- Gestion et coordination des travaux d'enfouissement de câbles aériens
- Autofinancement du service par la facturation de redevances à ses clients

Déjà, 89 % de tout le réseau de rues artérielles est occupé et desservi par le réseau souterrain de la Commission, ce qui représente plus de 23 000 structures souterraines et 63 700 raccordements souterrains aux bâtiments. En moyenne, annuellement, la Commission :

- Inspecte plus de 4 200 puits d'accès pour réaliser l'analyse structurale.
- Ajoute 0,8 km de conduits câblés à son réseau, en priorisant les nouveaux ensembles résidentiels;
- Retire des fils et poteaux sur quelque 7 kilomètres de rues.
- Coordonne les travaux de l'ensemble des intervenants afin de maximiser leur efficacité, de réaliser des économies importantes dans les budgets municipaux et de minimiser les entraves pour la population.
- Réalise un volume de travaux de 96,7 M\$ pour le programme de construction et modification de conduits souterrains, dont 51,8 M\$ sont des travaux intégrés avec la Ville et la STM.

### Nos actions prioritaires en 2021

La Commission des services électriques de Montréal a la volonté d'accroître son réseau de conduits souterrains sur l'île de Montréal, d'entretenir davantage ses structures et de continuer à enfouir les câbles aériens. Pour ce faire, elle envisage les actions suivantes :

- Réaliser un carnet de commandes de projets totalisant 110 M\$ pour le programme de construction et modification de conduits souterrains.
- Mettre en pratique les modalités de l'entente de collaboration sur les projets intégrés, conclue avec la Ville.

- Négocier des ententes de réalisation de projets intégrés, semblables à l'entente de collaboration conclue avec la Ville, avec le Service de l'eau de la Ville et la STM.
- Enlever des poteaux sur 7,5 km de rues et coordonner les travaux d'enfouissement des fils sur 1,5 km dans de nouveaux ensembles résidentiels.
- Transférer à la Commission les réseaux de conduits des arrondissements d'Anjou, de Saint-Laurent et de Saint-Léonard.
- Améliorer la gestion des chantiers et favoriser une meilleure communication avec les partenaires du milieu.

## Eau

Budget de fonctionnement 2021 : 274,2 M\$, une hausse de 12 M\$

PDI 2021-2030 : 4 885,6 M\$

Effectif total : 955,5 années-personnes

### Notre mission

Le Service de l'eau a pour mission de fournir l'eau potable à la collectivité montréalaise, de gérer les eaux pluviales et d'assainir les eaux usées pour assurer la santé et la sécurité publiques et protéger l'environnement, maintenant et pour les générations futures.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

Les activités du Service de l'eau sont essentielles pour garantir la santé et la sécurité du public, c'est pourquoi il est primordial pour celui-ci d'assurer la qualité et la continuité des activités dans le respect d'un cadre réglementaire très exigeant.

L'année 2020 a été marquée par une pandémie sans précédent, où l'accès à l'eau était une absolue nécessité, particulièrement pour le réseau de la santé. Ainsi, les équipes du Service de l'eau ont déployé des moyens extraordinaires pour garantir la fiabilité des services d'eau potable et d'eaux usées en assurant la continuité des activités tant sur le terrain, dans les usines et sur le réseau, qu'en télétravail.

### Champs d'action :

- Produire de l'eau potable de qualité pour 2 millions de personnes
- Assainir les eaux usées et les eaux pluviales rejetées au fleuve
- Entretien plus de 9 000 km d'aqueduc et d'égouts, en partenariat avec les arrondissements, afin d'en garantir la fiabilité
- Faire fonctionner et entretenir le patrimoine de l'actif de l'eau, estimé à 33 G\$
- Offrir un service de proximité 24 h/24, 7 j/7

En 2020, le Service de l'eau disposait d'un budget d'opération de 166,9 M\$, dont 54 % étaient alloués aux activités courantes, couvrant des dépenses énergétiques de 34,3 M\$ et des dépenses de 13,3 M\$ en produits chimiques nécessaires au traitement et à l'assainissement de l'eau. Près du quart du budget du Service de l'eau (24 %) a été consacré aux activités d'entretien du réseau afin d'assurer la capacité fonctionnelle des équipements.

Le Service de l'eau a également poursuivi son programme d'investissement dans des actifs de l'eau. Le tableau, ci-dessous, démontre l'ampleur des dépenses d'investissement estimées en 2020 pour chaque grande catégorie d'actifs.

Investissements prévus par catégories d'actifs	(en milliers de \$)
Usines de traitement d'eau potable et réservoirs	60 308 \$
Station d'épuration des eaux usées et ouvrages de rétention	54 776 \$
Conduites primaires d'aqueduc	61 536 \$
Collecteurs d'égouts	22 060 \$
Conduites secondaires d'aqueduc et d'égouts	206 614 \$
<b>Total général</b>	<b>405 294 \$</b>

Évolution budgétaire au 30 septembre 2020.

Ces investissements majeurs témoignent de la volonté du Service de l'eau de maintenir l'état des actifs de l'eau, de ralentir l'actuel déficit d'entretien et de respecter les exigences réglementaires en vigueur. Malgré un arrêt complet des chantiers pendant plusieurs semaines en raison de la pandémie, la



reconstruction d'urgence d'une conduite de 2 100 mm, assurant l'alimentation en eau potable pour 1,2 million de personnes, a été terminée avant la période estivale, 78 km de conduites d'aqueduc et d'égouts ont été réhabilités, la phase 1 du projet de modernisation de la station de pompage McTavish a débuté et la construction d'ouvrages de rétention, nécessaires à une meilleure gestion des eaux de pluie et à la limitation des surverses d'eau polluée au fleuve, s'est poursuivie. En préparation de ces investissements, 22 % du budget de fonctionnement ont servi à l'auscultation de 232 km de conduites, à l'inspection de 10 715 vannes et en services professionnels.

Lors de la réalisation des travaux, le Service de l'eau porte une attention particulière à la réduction de son empreinte écologique et à la minimisation des impacts négatifs sur la population et la mobilité. En 2020, il a privilégié la réhabilitation et l'entretien des équipements et des infrastructures. Comparativement à la reconstruction, ces techniques génèrent moins d'impacts environnementaux négatifs ainsi que des travaux de moins grande envergure et de plus courte durée.

Enfin, le Service de l'eau a mis en place une nouvelle équipe ayant pour mandat d'élaborer une stratégie intégrée de gestion des eaux en temps de pluie pour l'agglomération de Montréal (SETPluie). La mise en œuvre de cette stratégie augmentera la résilience de la Ville pour faire face aux changements climatiques, mènera au développement de quartiers plus verts et à des aménagements qui contribueront à diminuer les risques d'inondations et de refoulements, tout en optimisant les investissements publics et privés.

### **Nos actions prioritaires en 2021**

- Poursuivre le programme de renouvellement de conduites en investissant près de 230 M\$ ainsi que les programmes d'optimisation et de mise aux normes des usines de traitement d'eau potable, des réservoirs et de la station d'épuration des eaux usées (la Station) en y investissant plus de 130 M\$. Pour la première fois, le remplacement des entrées de service en plomb sur la partie privée sera réalisé par la Ville de Montréal.
- Lancer la construction de l'unité d'ozonation de l'effluent à la Station, un projet environnemental majeur pour la Ville de Montréal et pour tout le Québec. Les dégrilleurs et les convoyeurs de la Station, des équipements essentiels au traitement des eaux usées, seront également remplacés.
- Amorcer les travaux préparatoires pour la construction du réseau d'alimentation de l'ouest de l'île. Ce vaste chantier prévoit la construction d'un nouveau réseau de distribution de 23 km visant à sécuriser l'approvisionnement en eau potable de l'ouest de l'agglomération.
- Finalisation de la construction des ouvrages de rétention Rockfield et William.
- Réalisation de plusieurs études qui serviront à améliorer la connaissance de l'état de l'actif et, ainsi, à préparer les projets d'investissements des années à venir, notamment ceux en lien avec la mise en œuvre d'un plan directeur de drainage, le rattrapage du déficit d'entretien des éléments de l'actif de l'eau, la phase 2 du projet de réhabilitation du réservoir McTavish et le remplacement des incinérateurs de la Station.

## Grands parcs, du Mont-Royal et des sports

Budget de fonctionnement 2021 : 41,8 M\$, une hausse de 0,1 M\$

PDI 2021-2030 : 1 792,3 M\$

Effectif total : 313,2 années-personnes

### Notre mission

Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports offre un réseau de grands parcs et d'installations sportives d'envergure. Il a pour mandat de protéger, réhabiliter et mettre en valeur les milieux naturels, la forêt urbaine et les espaces publics. Le service contribue à une vie physiquement active en soutenant la pratique sportive ainsi que le développement et la mise aux normes d'équipements sportifs, et il accompagne la tenue d'événements sportifs de portée régionale, nationale et internationale.

### Notre impact et nos réalisations 2020

Le service participe à la réussite de la transition écologique de Montréal. Il rend la métropole plus verte, active, attractive et résiliente face aux conséquences des bouleversements climatiques.

La pandémie aura eu d'importants impacts sur la programmation sportive offerte à la population. Les centres sportifs et les chalets d'accueil des parcs-nature sont demeurés fermés jusqu'à la fin de l'été. Seuls les centres sportifs ont progressivement été rouverts aux usagers, alors que l'ensemble des événements sportifs majeurs ont été annulés. Par ailleurs, la fréquentation du réseau des parcs-nature a connu une augmentation de 64 % du nombre de visiteurs par rapport à 2019. Les travaux d'exécution ont été maintenus et les reports occasionnés au printemps par la suspension des chantiers auront eu un impact modéré sur l'échéancier de réalisation.

### Champs d'action :

- Réseau des grands parcs
- Mont-Royal
- Patrimoine naturel et culturel
- Places publiques
- Forêt urbaine, milieux naturels et pépinière municipale
- Berges et parcs riverains
- Accès à la nature et au plein air
- Réseau des corridors verts
- Réseau des installations sportives et récréatives
- Élite sportive et événements internationaux

- Création du nouveau parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise.
- Développement du Grand parc de l'Ouest : consultation citoyenne et protection de plus de 140 hectares de milieux naturels exceptionnels.
- Protection de la canopée, renforcement de la forêt urbaine et poursuite de la lutte contre l'agrile du frêne et les espèces végétales exotiques envahissantes : 34 000 arbres plantés, 20 000 frênes traités, 29 000 frênes abattus, gratuité du traitement pour les frênes privés et valorisation du bois de frêne coupé.
- Protection d'un boisé d'intérêt écologique à Rivière-des-Prairies.
- Lancement des travaux de stabilisation de berges au parc de la Promenade-Bellerive.
- De 2019 à 2021, mise en œuvre d'inventaires écologiques pour suivre l'évolution des milieux naturels dans le réseau des parcs-nature.
- Ouverture de 2 nouveaux secteurs aménagés du parc Frédéric-Back.
- Ouverture de la moyenne passerelle du parc-nature de Bois-de-l'Île-Bizard.
- Annonce de la transformation de la marina Lachine en vaste parc riverain.
- Dans les arrondissements, amélioration des parcs et des installations sportives extérieures, avec le soutien financier de près de 50 projets en cours.
- Réfection et réaménagement de l'escalier menant au chalet du parc du Mont-Royal.

- Achèvement de la mise aux normes de 4 arénas, dans les arrondissements d'Anjou, du Plateau-Mont-Royal, de Verdun et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.
- Acquisition du centre sportif Saint-Jean-Vianney, à Rivière-des-Prairies.
- Aménagement d'une nouvelle piscine au centre aquatique de Rosemont (travaux en cours).
- Réception du prix Distinctions – secteur Biodiversité de Réseau Environnement pour le programme de gestion des écosystèmes, mis en œuvre depuis plus de 25 ans.

### Nos actions prioritaires en 2021

En 2021, le Service déploiera sa planification stratégique 2030 et orientera ses actions en 4 volets :

- Poursuivre les actions pour atteindre la cible de 10 % de territoire protégé.
- Planifier l'aménagement du parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise.
- Développer le Grand parc de l'Ouest (secteurs Bois-de-la-Roche et Bois-de-l'Île-Bizard).
- Poursuivre la planification d'un 1<sup>ER</sup> corridor vert.
- Poursuivre la gestion des écosystèmes des parcs et des espaces verts, notamment en contrôlant les espèces exotiques envahissantes.
- Augmenter la plantation d'arbres, notamment sur 6,5 hectares du parc-nature du Bois-de-Saraguay, poursuivre le traitement des frênes et valoriser le bois de frêne coupé.
- Offrir à la population 15 nouveaux hectares aménagés au parc Frédéric-Back.
- Améliorer l'expérience de l'utilisateur dans les parcs urbains :
  - Parc La Fontaine – Commencer le chantier du théâtre de Verdure;
  - Parc Maisonneuve – Commencer le chantier du pôle d'accueil de l'Insectarium;
  - Parc Jeanne-Mance – Réaménager la pataugeoire et les plateaux sportifs;
  - Parc Jarry – Planifier l'aménagement du pôle aquatique;
  - Parc Angrignon – Mettre à niveau des équipements et réaménager les ponceaux.
- Améliorer l'offre de services, l'accessibilité et la visibilité des parcs-nature, en collaboration avec les partenaires.
- Planifier les travaux de réhabilitation des berges du réseau des grands parcs.
- Réaliser le Plan régional des milieux humides et hydriques de l'agglomération.
- Participer à la protection des espèces fauniques d'intérêt, telle que la tortue géographique.
- Planifier la transformation du port de plaisance de Lachine en parc riverain.
- Réaménager le parc des Rapides (vague à Guy) pour la pratique du surf.
- Développer de nouveaux sites de pêche sportive et récréative.
- Planifier la transformation de l'axe Camillien-Houde–Remembrance.
- Améliorer l'expérience de l'utilisateur et protéger la biodiversité de la montagne.
- Réaliser les travaux pour la réhabilitation du marécage.
- Repenser l'accès au site patrimonial du Mont-Royal afin d'orienter les grands projets d'aménagement du parc.
- Poursuivre les démarches de candidature de Montréal comme ville hôte de la FIFA 2026.
- Inaugurer le complexe aquatique de Rosemont.
- Planifier les travaux des centres récréatifs Gadbois et Pierrefonds.
- Commencer les travaux du pôle de baseball du stade Gary-Carter.
- Investir dans l'amélioration des installations sportives locales ainsi que dans les programmes de soutien aux activités sportives et de loisirs nautiques.
- Améliorer le bilan écologique des installations et des événements sportifs.
- Soutenir les organismes sportifs qui mettent en place de bonnes pratiques, notamment en matière d'inclusion, d'éthique et d'intégrité des participants.
- Soutenir les événements qui encouragent l'adoption d'un mode de vie physiquement actif.
- Développer la pratique du sport régional avec le milieu associatif.

## Infrastructures du réseau routier

Budget de fonctionnement 2021 : 37,4 M\$, une hausse de 0,2 M\$

PDI 2021-2030 : 452,7 M\$

Effectif total : 437,3 années-personnes

### Notre mission

Afin de concrétiser le Montréal de demain, le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) protège, aménage et développe les infrastructures urbaines, de façon durable et innovante.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

Le SIRR a accompagné les partenaires externes de la Ville dans la réalisation de leurs grands projets, s'est assuré qu'ils respectent les exigences municipales et a saisi les opportunités de bonifier leur intégration à l'aménagement urbain :

- Complexe Turcot (ministère des Transports du Québec) : aménagement d'espaces verts et publics (38 hectares), plantation de 9 000 arbres et travaux d'aménagement du pôle Gadbois et de la rue Notre-Dame Ouest.
- Reconstruction du boulevard Pie-IX pour le service rapide par bus ou SRB (Autorité régionale de transport métropolitain) : reconstruction des infrastructures (chaussée est) entre la rue Sherbrooke et le boulevard Henri-Bourassa, et aménagement des carrefours Jean-Talon–Pie-IX et Pierre-De Coubertin–Pie-IX.
- Corridor du nouveau pont Samuel-De Champlain (Infrastructure Canada) : début de la conception pour les aménagements de la rue May et amorce de l'étude de faisabilité d'une passerelle piétonne et cycliste entre le parc Marguerite-Bourgeoys et le boulevard Gaétan-Laberge dans l'arrondissement du Sud-Ouest.
- Réseau express métropolitain (CDPQ Infra) : prolongement de la rue Marc-Cantin, conception et aménagement de liens cyclables, travaux de réaménagement autour des stations et mise en place de mesures pour minimiser les impacts sur la population.
- Prolongement de la ligne bleue (Société de transport de Montréal) : déplacement des installations d'utilités publiques et des infrastructures de l'eau, travaux préalables au chantier principal (2021-2026), poursuite des études techniques et mise en place d'un comité névralgique sectoriel pour l'arrimage des chantiers du secteur.
- Réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine (ministère des Transports du Québec) : construction d'un mur antibruit, revue documentaire technique et participation aux comités d'ingénierie, de sécurité et de gestion des impacts.

### Champs d'action :

- Protection de l'intégrité du domaine public
- Planification intégrée et accompagnement des partenaires de la Ville dans la réalisation de leurs grands projets
- Gestion des interventions des entreprises des réseaux techniques urbains
- Gestion, conception et réalisation des projets de la Ville
- Contrôle des matériaux et études géotechniques
- Gestion des impacts sur la population par la mise en place de mesures de mitigation visant à assurer la mobilité

Le Service des infrastructures du réseau routier assure également la réalisation de travaux sur l'ensemble des infrastructures urbaines de la Ville. Il reçoit les demandes d'intervention de plusieurs parties prenantes (autres services de la Ville, arrondissements, Commission des services électriques de Montréal, entreprises des réseaux techniques urbains) et réalise une planification intégrée des travaux. Le SIRR a effectué en 2020 des travaux d'une valeur de 455 M\$, planifiés et réalisés de façon à limiter les impacts sur le quotidien de la population. À cet effet, soulignons la réalisation de programmes et projets majeurs :

- La réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout, au coût de 81 M\$.

- La réalisation de projets intégrés (Laurentien-Lachapelle, Saint-Grégoire, Jarry, Papineau, D'Iberville, etc.) et de grands projets (Sainte-Catherine, Saint-Hubert, Peel, Griffintown, etc.), au coût de 309 M\$.
- La réhabilitation des chaussées, au coût de 37 M\$.
- La réhabilitation des structures routières, au coût de 28 M\$.

Aussi, le SIRR gère, au moyen d'un guichet unique, l'ensemble des demandes des entreprises des réseaux techniques urbains (RTU) quand celles-ci ont à intervenir sur l'actif routier de la Ville ou à s'implanter dans son emprise. Le SIRR traite chaque demande, fait connaître les exigences et effectue un suivi pour s'assurer que les RTU respectent les normes de la Ville. En 2020, il a traité environ 5 500 demandes de consentement municipal.

Le SIRR protège le domaine public en assurant l'intégrité des propriétés publiques et privées de la Ville de Montréal et contribue à la saine gestion des infrastructures en maintenant l'inventaire des actifs de la Ville et en représentant le territoire montréalais sous tous ses angles. C'est ainsi qu'en 2020, le SIRR a assisté la Sécurité civile et les services centraux en présentant et documentant divers phénomènes physiques, notamment en matière d'inondation, d'îlots de chaleur, de propagation du bruit et d'entreposage de la neige.

Suite à la suspension des activités des entrepreneurs en construction décidée par le Gouvernement du Québec dans le contexte de la pandémie et en vue de leur reprise au début du mois de mai, le SIRR a rédigé deux guides déployés à l'échelle de la Ville afin d'assurer la sécurité des citoyens dans les rues en chantier, tout comme celle de ses employés. Aussi, le SIRR a vu à la réalisation des travaux et au démantèlement des voies actives sécuritaires (VAS) en 2020.

### **Nos actions prioritaires en 2021**

Le Service des infrastructures du réseau routier repère les opportunités pour améliorer l'aménagement des rues (trottoirs, pistes cyclables, plantation, etc.) ainsi que pour préserver les actifs municipaux dans le cadre des grands projets des partenaires. Ces opportunités permettent, par des travaux intégrés, de minimiser les impacts sur les riverains. Le SIRR s'assure aussi que les travaux sont réalisés selon les normes et règlements de la Ville. En 2021, le SIRR sera collaborateur à un nombre important de projets, notamment :

- Reconstruire l'échangeur Turcot (ministère des Transports du Québec) : fin des travaux pour le MTQ;
- Aménager le corridor du nouveau pont Samuel-De Champlain (Infrastructure Canada) : fin des travaux d'Infra Canada.
- Implanter un SRB dans l'axe du boulevard Pie-IX et reconstruire les infrastructures municipales (Autorité régionale de transport métropolitain).
- Construire le Réseau express métropolitain – REM (CDPQ infra).
- Prolonger la ligne bleue du métro (STM).
- Refaire le tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine (MTQ).
- Déconstruire le pont Champlain (PJCCI).
- Refaire l'échangeur Saint-Pierre (MTQ).

Les investissements prévus pour les travaux qui seront réalisés par le SIRR en 2021 sont d'environ 514 M\$. Dans le cadre de ces travaux, de nouvelles actions seront posées :

- Améliorer la gestion des chantiers afin de favoriser la mobilité, restreindre les entraves notamment sur certains axes de mobilité, et améliorer la gestion des nuisances relatives aux travaux pour les

citoyens et commerçants riverains, avec notamment les partenaires externes réalisant des travaux sur le domaine public.

- Effectuer les travaux prévus au programme de remplacement des entrées de service en plomb ainsi qu'aux programmes liés aux nouvelles mesures évolutives d'aménagement de la rue.
- Améliorer l'encadrement des services techniques externes, notamment avec l'escouade chantier.
- Accompagner les services d'utilités publiques et poursuivre les efforts de protection des actifs municipaux lors d'interventions.

## Urbanisme et mobilité

Budget de fonctionnement 2021 : 66,0 M\$, une baisse de 3,4 M\$

PDI 2021-2030 : 4 694,2 M\$

Effectif total : 315,0 années-personnes

### Notre mission

S'inscrivant dans une perspective de transition écologique, le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) assure un développement et une mise en valeur du territoire répondant aux aspirations de la population montréalaise. À cette fin, il fournit son expertise et sa capacité à innover à la Direction générale, aux arrondissements ainsi qu'aux partenaires de la Ville.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

Regroupant l'expertise municipale en urbanisme et mobilité, le SUM se positionne comme un chef de file en matière d'aménagement intégré du territoire. Ses champs d'action lui permettent de planifier le développement du territoire, tout en faisant évoluer la mobilité de la population vers des déplacements de plus en plus actifs et collectifs.

- Marquée par la pandémie, l'année 2020 a amené le service à repenser ses priorités. Alors qu'allait s'amorcer la première phase du déconfinement, il a planifié le déploiement des voies actives sécuritaires, ce nouveau mode de partage des rues qui a permis aux Montréalais de se déplacer à pied ou à vélo dans le respect des consignes sanitaires établies. La population a notamment profité de ces aménagements sur les avenues Christophe-Colomb et du Mont-Royal et la rue Gouin.
- Dès la reprise des activités, la réfection et le réaménagement d'artères majeures ont redémarré ou débuté (rue Saint-Hubert, Quartier des gares et rue Peel).
- Sur la rue Sainte-Catherine, les travaux ont débuté entre le boulevard Robert-Bourassa et la rue Mansfield ainsi qu'au Square Phillips. Les travaux de surface entre la rue De Bleury et le boulevard Robert-Bourassa ont été finalisés.
- Le SUM a accéléré ses efforts dans l'aménagement du Réseau express vélo sur les axes Berri-Lajeunesse-Saint-Denis, Souligny, Peel et de Bellechasse. Bixi Montréal, pour sa part, a fait l'acquisition de 1 000 vélos à assistance électrique afin de bonifier son offre.
- La sécurisation des déplacements dans le cadre de Vision Zéro demeure au cœur des préoccupations du service. Parmi les actions réalisées : la mise en œuvre d'un nouveau guide pour la protection des piétons et le financement de projets de sécurisation aux abords des écoles. La mise aux normes des feux de circulation est aussi demeurée une priorité.
- Une approche d'aménagement recourant à des mesures évolutives pour favoriser le partage de la rue a été mise à l'essai dans le cadre de projets tels que celui de la rue de la Commune.
- Le service a poursuivi son mandat de maintien et d'amélioration du réseau artériel et des structures, en plus d'implanter des mesures préférentielles pour autobus sur plusieurs axes.
- Le SUM a poursuivi le développement de projets de transports structurants, notamment en collaborant avec ses partenaires à la définition des orientations et l'identification des besoins, des études et des différentes options possibles. Ces projets incluent, pour le métro, la préparation de la

### Champs d'action :

- Planification intégrée, territoire et mobilité
- Sécurité et aménagement (Vision Zéro)
- Projets urbains
- Patrimoine
- Réseau cyclable, y compris le Réseau express vélo
- Nouveaux modes de mobilité
- Projets structurants de mobilité durable
- Maintien de l'actif urbain
- Feux de circulation et gestion de la mobilité urbaine

ligne rose et le prolongement de la branche ouest de la ligne orange ainsi que le réaménagement de la rue Notre-Dame intégrant un mode de transport électrique.

- Les travaux relatifs aux grands projets urbains ont continué sur le site du campus MIL (avenue Thérèse-Lavoie-Roux, parc Pierre-Dansereau, place Alice-Girard) et dans Griffintown (rue Ottawa).
- La planification concertée avec les universités de Montréal et McGill chemine vers l’approbation de plans directeurs. Le programme particulier d’urbanisme (PPU) de la partie nord de L’île-des-Sœurs a été adopté.
- Les premiers ateliers prospectifs pour le futur plan d’urbanisme et de mobilité ont été tenus.
- Enfin, l’Agence de mobilité durable, nouvelle société paramunicipale, a été mise sur pied.

### **Nos actions prioritaires en 2021**

- Poursuivre les grands projets de réaménagement, notamment ceux des rues Sainte-Catherine et Peel, de l’intersection Côte-des-Neiges–Remembrance et de l’avenue des Pins, le remplacement du pont Jacques-Bizard et le déploiement du Réseau express vélo.
- Acquérir plus de 700 nouveaux vélos à assistance électrique afin de mieux répondre à la demande.
- Poursuivre les études sur la ligne rose, collaborer au développement de projets structurants de transport collectif et développer le projet de revitalisation de la rue Notre-Dame.
- Poursuivre la mise en œuvre de l’approche Vision Zéro, notamment par la réalisation de projets pilotes d’apaisement des virages à gauche, le développement de lignes directrices sur la signalisation aux abords des écoles et la publication d’un guide d’aménagement des rues.
- Dans les projets urbains : finaliser les travaux préparatoires et octroyer un contrat d’aménagement pour la place des Montréalaises; au campus MIL, finaliser les travaux de prolongement de l’avenue Thérèse-Lavoie-Roux et dévoiler une œuvre d’art public sur la place Alice-Girard; dans Griffintown, finaliser la conception du parc du Bassin-à-Bois, intégrant une patinoire réfrigérée, et réaménager des rues.
- Poursuivre les démarches avec la communauté pour la planification de nouveaux quartiers exemplaires dans les secteurs de Louvain Est, Namur-De la Savane (hippodrome) et Lachine-Est, notamment.
- Élaborer le plan d’action du Vieux-Montréal et amorcer le projet de mise en valeur du site Fort-Lorette.
- Tenir les premières démarches publiques en vue du futur plan d’urbanisme et de mobilité de Montréal.



## Qualité de vie

**Tableau 9 – Qualité de vie – Budget 2021**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Qualité de vie</b>							
Culture	67 641,7	108 135,2	67 222,6	64 213,8	62 558,9	65 716,2	65 785,0
Développement économique	58 933,2	56 362,1	61 723,0	92 830,1	113 689,4	61 773,1	124 171,1
Diversité et inclusion sociale	27 593,1	28 204,2	29 203,5	29 251,8	39 091,5	30 408,1	31 143,8
Environnement	158 675,0	120 419,6	174 566,4	146 424,8	152 800,1	151 547,0	169 317,9
Espace pour la vie	57 811,2	57 832,4	57 913,7	59 063,8	66 928,7	71 137,1	75 397,9
Habitation	32 789,2	27 997,7	40 556,8	86 940,3	175 662,9	153 295,8	155 856,2
<b>Total – Qualité de vie</b>	<b>403 443,4</b>	<b>398 951,2</b>	<b>431 186,0</b>	<b>478 724,6</b>	<b>610 731,5</b>	<b>533 877,3</b>	<b>621 671,9</b>

**Tableau 10 – Qualité de vie – PDI 2021-2030**

(en milliers de dollars)	2021	2022	2023	2024	2025	Total	Total	Total
						2021-2025	2026-2030	2021-2030
<b>Qualité de vie</b>								
Culture	83 789,0	63 348,0	57 869,0	60 282,0	62 698,0	327 986,0	286 338,0	614 324,0
Diversité et inclusion sociale	4 833,0	4 833,0	4 833,0	4 833,0	4 833,0	24 165,0	24 165,0	48 330,0
Environnement	132 375,0	89 493,0	38 744,0	28 787,0	77 236,0	366 635,0	138 165,0	504 800,0
Espace pour la vie	21 772,0	21 727,0	23 723,0	23 723,0	23 723,0	114 668,0	118 615,0	233 283,0
Habitation	16 279,0	16 279,0	16 279,0	16 279,0	16 279,0	81 395,0	81 395,0	162 790,0
<b>Total – Qualité de vie</b>	<b>259 048,0</b>	<b>195 680,0</b>	<b>141 448,0</b>	<b>133 904,0</b>	<b>184 769,0</b>	<b>914 849,0</b>	<b>648 678,0</b>	<b>1 563 527,0</b>

### Notre mission

La direction générale adjointe (DGA) à la qualité de vie dirige, coordonne et supervise les activités des missions dévolues à la qualité de vie de la population, et ce, en fonction des 4 piliers du développement durable montréalais que sont l'environnement, l'économie, le développement social et la culture.

### Notre impact et nos réalisations 2020 dans le contexte de la COVID-19

La pandémie de COVID-19 a amplifié les enjeux sociaux vécus par les personnes les plus vulnérables, tout en assenant un dur coup à l'économie de la métropole. Les unités d'affaires relevant de la DGA à la qualité de vie ont consacré tous leurs efforts au soutien des personnes les plus affectées par la crise, à l'accompagnement des entreprises et au déploiement des programmes d'aide directe, ainsi qu'au maintien, malgré le contexte, des services essentiels comme la gestion des matières résiduelles, la surveillance de la qualité de l'air et de l'eau, et l'inspection des aliments.

La COVID-19 a amené son lot de défis pour les personnes les plus vulnérables. Toutes les équipes du **Service de la diversité et de l'inclusion sociale** se sont mobilisées afin de soutenir les personnes les plus affectées par la crise. Parmi les actions les plus marquantes, notons un ensemble de mesures concrètes et innovantes : ouverture de lieux d'hébergement temporaires, de centres de jour à aire ouverte et de cantines mobiles pour répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance, mise en place d'une cellule régionale d'urgence en sécurité alimentaire, réalisation d'une campagne d'appels pour joindre les personnes âgées et d'une opération de communication multilingue afin de joindre la population des quartiers multiethniques, ainsi que la rédaction conjointe, avec la Direction régionale de santé publique, du Guide d'aide à l'intervention jeunesse.

Afin de répondre aux besoins de logement des Montréalais dans un contexte où les inégalités sociales ont pris plus d'ampleur que jamais, le **Service de l'habitation** a poursuivi la troisième année de la mise en œuvre de la Stratégie 12 000 logements sociaux et abordables. Des retombées tangibles se sont

concrétisées en 2020, alors que 75 % de la cible globale a été atteinte. Le Règlement pour une métropole mixte a par ailleurs été ajusté pour tenir compte des recommandations de l'Office de consultation publique de Montréal, et pourra être déployé dès 2021. De plus, le nouveau programme d'aide financière Réno logement abordable, destiné aux propriétaires de bâtiments multilocatifs, a été mis en œuvre en appui à la relance en contexte de pandémie. En collaboration avec l'Office municipal d'habitation de Montréal, l'opération 1<sup>er</sup> juillet aura également permis de répondre aux besoins de 2 fois plus de ménages qu'en 2019.

Ses activités ayant été jugées essentielles dès le mois de mars, le **Service du développement économique** a dirigé ses priorités vers le déploiement de mesures d'urgence pour soutenir l'activité économique montréalaise durant la crise, tout en planifiant et mettant en place des mesures concrètes afin d'appuyer la reprise. Parmi de nombreuses actions, notons la mise en service de la ligne Affaires afin de répondre en première ligne à toutes les questions des entreprises montréalaises sur les programmes gouvernementaux et ceux de la Ville, la mise en œuvre de plusieurs mesures d'accompagnement et d'ajustement réglementaire pour mieux soutenir les entreprises affectées par la pandémie, un programme d'aide d'urgence pour les petites et moyennes entreprises par l'intermédiaire du réseau PME MTL, un appui en plusieurs volets à l'écosystème commercial, ainsi que des mesures ciblées pour les milieux touristique et culturel. Les 2 premières phases d'un plan de relance économique, arrimées avec une vision de relance verte inclusive à plus long terme pour la métropole, ont également été planifiées et mises en œuvre en 2020 afin d'agir à titre de levier pour les initiatives des secteurs privé, public et communautaire.

Une offre culturelle adaptée au contexte de pandémie a été proposée par le **Service de la culture** aux Montréalais. Le milieu culturel, particulièrement fragilisé par la crise, a pu compter sur le maintien des programmes de soutien financier. De plus, les activités estivales ont été adaptées au contexte, les Montréalais pouvant notamment profiter d'une programmation culturelle inédite, mise en place dans le cadre des Voies actives sécuritaires (VAS). Des abonnements en ligne ont été offerts à la population pour donner accès à diverses collections numériques. Enfin, un guide logistique spécial pour l'ensemble des tournages a été rédigé de concert avec l'industrie, permettant une reprise immédiate, 24 heures après le feu vert accordé par le gouvernement provincial.

Le **Bureau de la transition écologique et de la résilience** a développé le Plan climat 2030, adapté au contexte de la COVID-19 et conçu pour soutenir les efforts de relance économique verte et inclusive de la métropole. Ce plan contient les mesures concrètes à réaliser pour réduire de 55 % l'émission de GES à Montréal d'ici 2030 ainsi que pour lutter contre les changements climatiques et mieux s'y adapter.

La COVID-19 a eu un impact important sur les activités du **Service de l'environnement**. Dès le mois de mars, le maintien des activités de collecte, de transport et de traitement de l'ensemble des matières résiduelles a représenté un défi continu. Le plan de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2020-2025 a été adopté, ce qui représente un pas décisif vers la vision zéro déchet de la Ville.

Une entente avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail a par ailleurs permis de mettre les ressources municipales en inspection des aliments au profit de la mise en place des mesures sanitaires permettant d'assurer une réouverture sécuritaire des organisations alimentaires.

Arrimé à une vision de Montréal fondée sur une relance verte et inclusive, **Espace pour la vie** a continué à jouer un rôle majeur concernant l'engagement des citoyens pour la préservation de la biodiversité. La pandémie de COVID-19 aura évidemment frappé ses institutions, qui ont dû fermer leurs portes pendant plusieurs mois. Malgré l'arrêt temporaire des chantiers, le Biodôme a rouvert ses portes le 31 août, tandis que le chantier de la Métamorphose de l'Insectarium avance à bon train.

La DGA à la qualité de vie a également continué d'assurer une cohérence des interventions entre la Ville de Montréal et l'Office municipal d'habitation de Montréal, les Habitations Jeanne-Mance, la Société d'habitation et de développement de Montréal, la Corporation Anjou 80, le musée Pointe-à-Callière et le Conseil des arts de Montréal, dont la plupart des activités ont été bousculées par la pandémie.

### Nos actions prioritaires en 2021

- Continuer à déployer les mesures nécessaires pour soutenir les personnes les plus vulnérables dans un contexte de pandémie, notamment en adoptant le Plan d'action en diversité et inclusion sociale, qui comprendra tous les domaines d'intervention municipale en développement social, le Plan directeur montréalais sur les infrastructures communautaires et la Politique montréalaise pour l'action communautaire.
- Adopter le Plan intégré de lutte contre les profilages racial et social de la Ville de Montréal, en collaboration avec le SPVM, le Bureau du commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques de la Ville ainsi que les autres services et acteurs concernés.
- Mettre en œuvre les mesures contenues dans la deuxième phase du plan de relance économique destiné à répondre aux besoins les plus criants des entreprises montréalaises, tout en stimulant les investissements dans les secteurs les plus prometteurs et en adaptant les actions de développement économique de la Ville à l'évolution de la pandémie et à ses impacts sur les écosystèmes économique et commercial.
- Accélérer la décontamination des terrains industriels de l'est de Montréal afin d'y accueillir des investissements majeurs.
- Développer une vision renouvelée du centre-ville en tenant compte des impacts majeurs de la pandémie sur l'économie du centre-ville, en concertation avec les parties prenantes.
- Préparer la Stratégie de développement économique 2022-2024 en poursuivant les discussions et la collaboration avec les ministères du gouvernement du Québec dans le but d'assurer le financement et l'arrimage des actions des partenaires.
- Afin de prévoir la réalisation de logements sociaux et abordables, mettre en œuvre le Règlement pour une métropole mixte et poursuivre l'acquisition de terrains, notamment par le recours au droit de préemption pour l'habitation.
- Finaliser la refonte de l'ensemble des programmes d'aide financière en habitation par l'adoption et la mise en œuvre d'un nouveau programme AccèsLogis Montréal et d'un nouveau Programme d'encouragement à la création de logements abordables pérennes.
- Rouvrir l'Insectarium, après sa Métamorphose.
- Amorcer les travaux de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone, dans l'arrondissement de LaSalle, et réaliser les travaux d'aménagement des aires d'accueil et des solutions de retour automatisées dans plusieurs bibliothèques de la Ville.
- Mettre en œuvre un plan d'action des Quartiers culturels pour favoriser la démocratisation et l'accessibilité de la culture, ainsi qu'un plan d'action pour développer, protéger et maintenir la présence d'ateliers d'artistes professionnels sur l'ensemble du territoire montréalais.

- Mettre en œuvre plusieurs mesures innovantes découlant du Plan climat pour faire de Montréal un leader en matière de lutte contre les changements climatiques, établir une vision en agriculture urbaine et adopter un nouveau règlement sur les pesticides.
- Mettre en œuvre le PDGMR 2020-25 afin de prioriser la réduction à la source, notamment les mesures de réduction du gaspillage alimentaire et l'augmentation de la récupération des matières organiques, et terminer la construction du centre de compostage dans l'arrondissement de Saint-Laurent, tout en assurant le suivi des travaux associés au centre de biométhanisation de Montréal-Est et entamer les travaux préparatoires et la planification du centre de biométhanisation de LaSalle.
- Réaliser des travaux conjoints avec la Direction régionale de santé publique pour assurer la santé respiratoire dans l'est de Montréal, tout en suivant l'évolution de la situation du secteur de la restauration en lien avec les effets de la pandémie.

## Culture

Budget de fonctionnement 2021 : 65,8 M\$, une hausse de 0,1 M\$

PDI 2021-2030 : 614,3 M\$

Effectif total : 175,3 années-personnes

### Notre mission

Le Service de la culture a la mission de favoriser l'accès à la culture pour tous et d'enrichir l'expérience culturelle des Montréalais dans tous les arrondissements ainsi qu'au Quartier des spectacles. Cette culture de proximité s'exprime dans un esprit d'inclusion et de diversité et dans une perspective de transition écologique.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

La créativité, l'innovation, la solidarité et la diversité inspirent les réalisations du Service de la culture. Le développement de quartiers culturels favorisant la transition écologique et la participation citoyenne permet à la culture de s'épanouir sur tout le territoire et contribue à la qualité de vie de la population.

Une offre culturelle adaptée au contexte de la COVID-19 a été proposée aux Montréalais. De plus, le milieu culturel a pu compter sur un soutien financier précieux pour ce secteur tout particulièrement fragilisé.

- Durant la pandémie, les bibliothèques ont fermé leurs portes pendant 3 mois. Rapidement, les abonnements en ligne ont été offerts afin que tous les citoyens aient accès aux collections numériques. Plus de 5 000 nouveaux abonnements ont été enregistrés et les prêts des collections numériques ont explosé. Par la suite, les Montréalais ont pu à nouveau bénéficier de l'accès aux bibliothèques de manière progressive, dans le respect des exigences sanitaires.
- Les activités estivales ont été adaptées au contexte de la pandémie : activités et concerts virtuels, baladodiffusions, déambulatoires et pop-ups, expositions d'œuvres temporaires et murales, ainsi que projets de médiation culturelle à l'extérieur. De plus, les Montréalais ont pu profiter d'une programmation culturelle mise en place dans le cadre des voies actives sécuritaires : plus d'une soixantaine de baladodiffusions et 17 installations artistiques et numériques ont été proposées dans une dizaine d'arrondissements. En soutien au milieu, une place plus importante a été accordée à l'accueil d'artistes en résidence dans les salles grâce à un appel à projets. Les organismes soutenus en médiation culturelle et en loisir ont été accompagnés de façon à ce que leurs activités puissent être adaptées au contexte.
- Les festivals ont pu bénéficier d'un soutien financier leur permettant de créer une programmation diversifiée et de proposer une série d'événements inédits.
- L'équipe du CMM (Centre des mémoires montréalaises, ancien Centre d'histoire de Montréal) a participé à la relance culturelle en proposant des vélos-citoyens : des animateurs en vélos électriques munis d'un studio mobile ont sillonné 14 arrondissements dans le but de recueillir auprès de Montréalais de toutes origines des témoignages et histoires sur leurs découvertes de quartier et, aussi, d'aller à la rencontre des nouveaux arrivants afin de faciliter leur francisation.
- Le Bureau du cinéma et de la télévision de Montréal a coordonné, après l'arrêt causé par la pandémie, la reprise des tournages, une activité cruciale pour l'économie montréalaise. Un guide logistique spécial pour l'ensemble des tournages a été rédigé de concert avec l'industrie, ce qui a permis une reprise immédiate, 24 heures après le feu vert du gouvernement provincial.

### Champs d'action :

- Loisir culturel, pratique artistique amateur et patrimoine immatériel
- Bibliothèques de Montréal
- Réseau de diffusion culturelle
- Art public et patrimoine artistique
- Événements publics
- Festivals et événements culturels
- Industrie cinématographique et télévisuelle
- Industrie culturelle et créative
- Équipements, espaces et quartiers culturels

En parallèle, les projets suivants se sont réalisés :

- Les travaux de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque Maisonneuve (Mercier–Hochelaga-Maisonneuve) ont débuté. Le concours d'aménagement intérieur du centre de Peter-McGill (Ville-Marie) a été tenu. Enfin, l'aménagement des aires d'accueil et des solutions de retour automatisées des bibliothèques Henri-Bourassa, Frontenac, Mercier, Côtes-des Neiges et Parc-Extension a été réalisé.
- Le milieu culturel a participé à une vaste consultation permettant d'élaborer une vision concertée du développement culturel, qui sera portée par Montréal métropole culturelle.
- Le Bureau du cinéma et de la télévision a favorisé l'implantation des tournages verts. Un guide contenant plus de 50 mesures écoresponsables est maintenant distribué aux équipes de production afin de réduire au minimum leur empreinte écologique.
- L'esplanade Clark a officiellement été renommée l'esplanade Tranquille, en hommage au libraire et écrivain Henri Tranquille, dont la librairie était située sur le terrain de ce nouvel espace public, au cœur du Quartier des spectacles.
- Cinq nouvelles œuvres d'art public sont venues enrichir le cadre urbain.
- Une première mesure du Plan d'action pour le développement et la protection des ateliers d'artistes a été mise en œuvre, soit la bonification importante de la subvention aux artistes en arts visuels et métiers d'art, en collaboration avec le Conseil des arts de Montréal. Près de 500 artistes ont pu bénéficier d'un soutien financier pour l'occupation de leur atelier.

### **Nos actions prioritaires en 2021**

- Commencer les travaux de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone (LaSalle)<sup>3</sup>. Lancer le concours d'architecture pour une nouvelle bibliothèque interarrondissements<sup>3</sup> (Ahuntsic-Cartierville et Montréal-Nord). Aménager les aires d'accueil et les solutions de retour automatisées des bibliothèques Saint-Henri, Robert-Bourassa, Petite-Patrie, Yves-Ryan, Île-des-Sœurs et Île-Bizard.
- Mettre en place 2 projets visant à fournir un portrait plus précis de la diversité dans les organismes et les lieux culturels municipaux, soit : l'implantation de l'indice de la diversité (IDD), un projet-pilote qui fournira un résultat quantitatif de diversité pour chaque organisme soutenu, et la documentation de la fréquentation des activités culturelles municipales par les populations racisées et autochtones.
- Ouvrir au public l'esplanade Tranquille, offrant une patinoire extérieure réfrigérée qui se transforme l'été en une grande terrasse urbaine (dernière phase du Quartier des spectacles).
- Mettre en œuvre le plan d'action des Quartiers culturels pour favoriser la démocratisation et l'accessibilité de la culture sur l'ensemble du territoire, en concertation avec les initiatives des services centraux dans les quartiers. Les arrondissements seront accompagnés dans l'élaboration de leur plan culturel local et la mise sur pied de leurs projets de quartiers culturels. Divers outils seront déployés à travers ces projets pilotes : trousse d'accompagnement, cartographie, appels à projets, recherches.
- Poursuivre la mise en œuvre du plan d'action pour développer, protéger et maintenir la présence d'ateliers d'artistes professionnels sur l'ensemble du territoire montréalais, dans les meilleures conditions possibles.
- Inaugurer les œuvres d'art publiques à Outremont et dans Ville-Marie.
- Élaborer un plan d'action pour le rayonnement des musées montréalais, accompagné d'une étude de la cartographie des besoins du milieu muséal afin de soutenir ces lieux qui contribuent à l'animation des quartiers culturels et l'excellence de la vie culturelle montréalaise.

---

3. Sous réserve de l'approbation des instances.

## Développement économique

Budget de fonctionnement 2021 : 124,2 M\$, une hausse de 62,4 M\$  
Effectif total : 69 années-personnes

### Notre mission

La mission du Service de développement économique (SDÉ) est de faire de Montréal un chef de file dans des secteurs d'avenir et une référence en matière de croissance économique durable et inclusive, et ce, en collaboration avec les acteurs du milieu.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

Le Service du développement économique soutient les entreprises, met en place des programmes d'accompagnement et de financement, assure un arrimage des projets de développement économique avec ses partenaires et sert de levier aux différentes initiatives des secteurs privé, public et communautaire.

#### Champs d'action :

- Développement économique du territoire
- Commerce
- Entrepreneuriat
- Innovation sociale
- Savoir et talents
- Affaires économiques internationales
- PME MTL et partenariats stratégiques
- Design

L'année 2020 restera marquée par une crise sanitaire dont l'impact économique et social est sans précédent. Dans ce contexte, les activités du SDÉ ont été jugées essentielles dès le mois de mars. Le service a alors rendu prioritaires la mise en œuvre de mesures d'urgence pour soutenir l'activité économique montréalaise durant la crise ainsi que la planification et la mise en place de mesures pour appuyer la reprise. En conséquence, la mise en œuvre de la stratégie de développement économique 2018-2022 Accélérer Montréal a été suspendue, bien que de nombreuses mesures d'urgence et de relance s'y trouvent également.

De mars à juillet 2020, les mesures d'urgence suivantes ont été prises :

- Établissement d'une ligne téléphonique et d'une adresse courriel permettant de répondre au besoin d'information des commerçants et entrepreneurs montréalais.
- Modification du Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises, afin de :
  - Hausser de 1,7 M\$ le montant de l'aide financière disponible pour les entreprises d'économie sociale et assouplir les conditions de soutien à leurs projets de consolidation;
  - Hausser de 2 M\$ l'enveloppe disponible pour les entreprises commerciales afin qu'elles réalisent des projets de consolidation de leurs activités;
- Ajustement de plusieurs règlements de subventions (PRAM - Sainte-Catherine, PRAM - Artère en chantier, PRAM - Commerce) afin de prolonger leur période d'application et la période de réalisation des travaux prescrite, et d'en retirer certaines exigences préalables au versement des subventions pour maximiser la liquidité financière des commerçants.
- Mise en œuvre, par le Réseau PME MTL, du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises du gouvernement du Québec, doté d'une enveloppe de 60 M\$ pour l'agglomération de Montréal.
- Ajustement à certaines ententes de contribution afin de permettre aux projets de partenaires impactés par la crise d'être adaptés à la situation et réalisés.
- Injection de 1 M\$ pour la réalisation d'initiatives visant à offrir aux entreprises montréalaises des solutions techniques et tangibles pour faire face aux défis posés par la crise sanitaire.

- Appui ciblé de l'écosystème commercial par :
  - la réalisation d'un guide d'aménagements commerciaux dans le contexte de la COVID-19, de modélisations 3D et d'un webinaire de partage et de transfert de connaissances;
  - la mise en place d'un programme d'aide financière de 500 000 \$ pour permettre à une société de développement commercial (SDC), à une association de commerçants ou à une chambre de commerce de soutenir financièrement les entreprises qui en sont membres ou qu'elle représente, dans le cadre d'une campagne de sociofinancement à laquelle ces entreprises sont inscrites;
  - une contribution de 200 000 \$ à l'Association des SDC pour renforcer son soutien aux associations de commerçants et aux SDC et création d'une base de données permettant d'assurer un suivi de la situation du commerce de détail sur les artères;
  - le report de 3 mois de l'échéance du deuxième versement de la cotisation SDC pour tous les membres des SDC;
  - en collaboration avec les arrondissements concernés, la mise en œuvre d'une ordonnance permettant la consommation d'alcool sur les terrasses mutualisées des établissements de restauration qui sont installées sur le domaine public;
  - une contribution de 200 000 \$ à Tourisme Montréal pour une campagne de promotion estivale dans le but de soutenir les entreprises qui misent sur une clientèle touristique;
  - un appui aux salles de spectacle privées et non subventionnées et aux cinémas indépendants par la mise en œuvre d'un règlement de subvention offrant une aide d'urgence de 500 000 \$ pour les frais fixes admissibles.

De juillet à décembre 2020, les mesures de relance suivantes ont été prises :

- Mise en œuvre d'un plan de relance de 6 mois *Agir maintenant*, d'une valeur d'un peu plus de 20 M\$. Ce plan comprend 20 mesures réparties sur 4 axes :
  - Axe 1 - Mettre le commerce au cœur de la relance;
  - Axe 2 - Aider les entrepreneurs à faire des affaires autrement;
  - Axe 3 - Réinventer le développement économique du territoire;
  - Axe 4 - Mobiliser l'écosystème économique pour susciter un engagement collectif et renouvelé;
- Mise en œuvre de la phase 2 du plan *Agir maintenant* qui vise à mettre au cœur de nos actions l'achat local pour la période des Fêtes. Cette phase vise à soutenir les Montréalais et les commerçants pendant cette période cruciale de l'année, par la mise en place de six mesures ciblées totalisant 6 M\$.

### **Nos actions prioritaires en 2021**

- Mettre en œuvre un plan de relance visant à soutenir les entreprises durant la période de reprise économique et à rendre l'économie montréalaise plus résiliente. Ce plan, doté notamment d'une enveloppe de 50 M\$, répondra aux besoins les plus criants des entreprises montréalaises, tout en stimulant les investissements dans les secteurs les plus prometteurs. Le service continuera d'adapter les actions en matière de développement économique de la Ville selon l'évolution de la pandémie et ses impacts sur les écosystèmes économique et commercial.
- Accélérer la décontamination des terrains industriels dans l'Est de Montréal afin d'accueillir des investissements majeurs.
- Développer une vision renouvelée du centre-ville en tenant compte des impacts majeurs de la pandémie sur l'économie du centre-ville, en concertation avec les parties prenantes.
- Préparer la Stratégie de développement économique 2022-2026, en poursuivant les discussions et la collaboration avec les ministères du gouvernement du Québec dans le but d'assurer le financement et l'arrimage des actions des partenaires.



## Diversité et inclusion sociale

Budget de fonctionnement 2021 : 31,1 M\$, une hausse de 0,7 M\$

PDI 2021-2030 : 48,3 M\$

Effectif total : 52,3 années-personnes

### Notre mission

La mission du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) est de mobiliser les forces de transformation sociale et d'agir pour révéler tous les visages de Montréal, ville inclusive, engagée et diversifiée.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

Les réalisations du SDIS s'articulent autour de la mise en œuvre des plans d'action suivants : Rassembler Montréal 2019-2020, premier plan de la Ville en développement social, Montréal inclusive 2018-2021, premier plan d'action de la Ville en matière d'intégration des personnes immigrantes, et Parce que la rue a différents visages, le plan d'action en itinérance 2018-2020.

Les priorités en diversité et inclusion sociale de l'année 2020 se sont traduites en initiatives concrètes, par exemple :

- Poursuite de l'implantation de l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+).
- Lancement du Chantier en accessibilité universelle (AU) auprès de plus de 150 partenaires.
- Émission de 200 attestations d'identité et de résidence dans le cadre de la Politique d'accès aux services municipaux sans peur.

Le SDIS s'est également démarqué par le déploiement de :

- La Stratégie Montréal inclusive au travail, avec sa campagne « Journée Portes fermées », qui fut le premier positionnement grand public de la Ville sur l'intégration en emploi des personnes immigrantes : 45 384 visiteurs et 758 000 personnes touchées par la campagne.
- L'annonce d'une première série d'engagements municipaux LGBTQ2+, dont la formation d'employé.es sur les enjeux de la diversité sexuelle et de genre.
- Le lancement d'ÉCHO - le baromètre de l'intégration, un sondage auprès de 1 250 personnes immigrantes et de 1 250 personnes non immigrantes, mené dans les 19 arrondissements.
- Le développement du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes dans 11 arrondissements. Le SDIS a aussi mis en œuvre, en collaboration avec des partenaires, la création du Laboratoire de sécurité urbaine du Centre international de prévention de la criminalité.

En matière d'intervention territoriale, le SDIS se déploie dans 6 territoires d'inclusion prioritaire et soutient 12 démarches de revitalisation urbaine et intégrée dans 10 arrondissements, de même que les 31 tables de quartier avec l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local, en partenariat avec Centraide du Grand Montréal et la Direction régionale de santé publique de Montréal (DRSP).

Dans un esprit d'inclusion, plus de 20 M\$ ont été répartis auprès de 400 organismes qui réalisent des projets de lutte contre l'itinérance, d'intervention auprès des enfants et des familles, d'intégration socioéconomique des immigrants, de soutien aux migrants à statut précaire, d'employabilité, de sécurité

### Champs d'action :

- Inclusion et cohésion sociale
- Intégration des nouveaux arrivants et appui aux personnes à statut précaire d'immigration
- Lutte contre les discriminations, pour l'équité et l'égalité
- Lutte contre l'itinérance et la pauvreté
- Lutte contre les profilages racial et social
- Prévention en sécurité urbaine
- Rapprochement interculturel

alimentaire, de rapprochement interculturel, et plus encore. Dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations, 4,8 M\$ ont été investis pour des infrastructures municipales plus accessibles et sécuritaires, qui enrichissent le quotidien des citoyens de tous âges.

La COVID-19 a amené son lot de défis pour les citoyens les plus vulnérables. Durant la crise, toutes les équipes du SDIS se sont mobilisées pour les soutenir. Parmi les actions marquantes :

- Mise en place d'une cellule régionale d'urgence en sécurité alimentaire afin de mieux coordonner les actions des partenaires régionaux.
- Pour répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance, ouverture de 3 cantines mobiles et de 5 centres de jour à aire ouverte qui, ensemble, ont servi de 1 500 à 2 000 repas par jour, de 15 lieux d'hébergement temporaires et de 4 haltes-répit.
- Tenue d'une campagne d'appels qui a permis de joindre 208 110 personnes âgées.
- Lancement d'une démarche de communication multilingue – messages traduits en 15 langues et diffusés sur différents réseaux et par des camions porte-voix dans les quartiers multiethniques.
- Rédaction, conjointement avec la DRSP, du Guide d'aide à l'intervention jeunesse visant à assurer la cohérence des interventions auprès des jeunes sur l'espace public.
- Attribution d'un don de 1 192 500 \$ provenant de la Fondation AMC, dans le cadre de son Fonds COVID-19, afin de répondre aux besoins immédiats des populations vulnérables.

### **Nos actions prioritaires en 2021**

#### *Adopter*

- Plan d'action en diversité et inclusion sociale, qui comprendra tous les domaines d'intervention municipale en développement social.
- Plan directeur montréalais sur les infrastructures communautaires.
- Plan intégré de lutte contre les profilages racial et social de la Ville de Montréal, en collaboration avec le SPVM, le Bureau du commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques de la Ville ainsi que les autres services et acteurs concernés.
- Politique montréalaise pour l'action communautaire.

#### *Réaliser*

- Doter le SDIS d'un pôle d'intelligence sociale destiné à éclairer la prise de décision municipale en fournissant des données fiables sur la population montréalaise.
- Plusieurs stratégies municipales : lutte contre la pauvreté et l'itinérance, lutte contre les discriminations, valorisation de la diversité ethnoculturelle et réduction des méfaits.
- Activation de la phase d'occupation transitoire de la Cité des Hospitalières par des acteurs diversifiés et poursuite de la mise en valeur du site par le Musée et d'autres partenaires.

#### *Poursuivre*

- Chantier en accessibilité universelle : diagnostic et mise en œuvre des recommandations.
- Poursuite de l'implantation de l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle.
- Accompagnement et soutien pour les acteurs locaux, notamment dans les 6 territoires d'inclusion prioritaire et dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes.
- Déploiement de l'axe « Outiller » de la Stratégie Montréal inclusive au travail.
- Élargissement de la Politique d'accès sans peur et consolidation des projets pour les migrants à statut précaire.
- Poursuite de la démarche de révision du programme de Revitalisation urbaine intégrée (RUI).

## Environnement

Budget de fonctionnement 2021 : 169,3 M\$, une hausse de 17,8 M\$

PDI 2021-2030 : 504,8 M\$

Effectif total : 267,7 années-personnes

### Notre mission

Le Service de l'environnement a pour mission d'améliorer la qualité et le cadre de vie de la population de l'agglomération de Montréal. À cette fin, il sensibilise la population aux problématiques environnementales, et promeut et contrôle la qualité du milieu physique en agissant pour une gestion responsable des matières résiduelles et des ressources sur le territoire et en contrôlant la qualité et l'innocuité des aliments dans les établissements alimentaires. Le service assume également, auprès des services municipaux, des arrondissements, des villes liées et d'autres instances, un rôle d'expert en protection de l'environnement et développe à ce titre des politiques, des programmes et des plans d'action, le tout dans une perspective de transition écologique.

### Champs d'action :

- Gestion des matières résiduelles
- Sols contaminés
- Application réglementaire relative aux rejets dans l'eau et dans l'air
- Suivi du milieu aquatique et surveillance de la qualité de l'air
- Inspection des aliments
- Expertise technique

### Notre impact et nos réalisations en 2020

Sans surprise, la COVID-19 a eu un impact important sur les activités du Service de l'environnement, qu'elles fassent partie ou non des services essentiels à maintenir. La capacité d'adaptation des équipes, fortement sollicitée, a permis d'apporter une contribution parfois différente de son rôle traditionnel, tout en poursuivant la réalisation de projets majeurs et innovants visant à participer à la transition écologique de l'agglomération de Montréal.

- Le maintien des activités de collecte, de transport et de traitement de l'ensemble des matières résiduelles a représenté un défi continu depuis le début de la pandémie. Communications régulières et soutien aux entreprises de collecte, de tri et de valorisation des matières ont été requis pour assurer le maintien de la gestion des matières résiduelles. L'intégration de mesures sanitaires et de procédures de contrôle dans les activités des éco-centres a permis à Montréal d'être la seule municipalité du Québec à continuer d'offrir, sans arrêt, ce service aux citoyens.
- Tout au long du processus de vente de l'actif de l'entreprise Rebutts solides canadiens (RSC), qui s'est placée sous la Loi des arrangements avec ses créanciers et compagnies au début de l'année 2020, des options aux contrats liant la Ville à l'entreprise ont été mises en place, assurant le maintien de la collecte et du tri des matières recyclables, incluant le nouveau centre de tri situé dans l'arrondissement de Lachine. Une transition est en cours avec le nouvel exploitant.
- Plusieurs gestes concrets et importants visant la récupération des matières organiques ont été faits :
  - La construction du centre de compostage de Saint-Laurent a commencé et la conception du centre de biométhanisation de Montréal-Est a bien avancé;
  - Les besoins en infrastructures et la planification de nouvelles infrastructures pour le traitement des matières organiques ont été analysés;
  - Les contrats de traitement des matières organiques ont été renouvelés jusqu'à la mise en service des infrastructures prévues et à l'intégration de la collecte dans les immeubles de 9 logements et plus dans les appels d'offres de collecte octroyés.
- Le plan de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2020-2025 a été adopté à la suite d'une consultation publique. L'ambitieux plan vise, entre autres, à atteindre le zéro déchet d'ici 2030. Des actions sont déjà en cours telles que la tenue d'une consultation publique sur le gaspillage alimentaire

et la préparation d'un encadrement réglementaire visant la réduction à la source des matières résiduelles, comme les contenants à usage unique, tout en tenant compte des impacts de la pandémie sur les secteurs concernés.

- D'autres projets visant la maîtrise du passif environnemental de l'agglomération ont été terminés ou lancés :
  - La construction et la mise en service d'une usine de traitement des eaux souterraines, au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, avec un mur écran qui bloque l'écoulement de contaminants, seront terminées d'ici la fin de 2020;
  - La conception de l'usine de traitement du lixiviat au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) a été achevée et la construction est en cours.
- La mise en œuvre de la stratégie de renouvellement des contrats de collecte, de transport et de traitement a été concrétisée par l'octroi d'un premier bloc de contrats totalisant plus de 170 M\$, pour une baisse de 10 % des coûts d'élimination.
- Malgré le ralentissement provoqué par la COVID-19, le Service de l'environnement a été actif pour faire respecter les normes de qualité de l'air et de l'eau. À la mi-septembre :
  - 215 permis et autorisations ont été délivrés pour différents travaux et activités;
  - 31 poursuites ou constats d'infraction ont été déposés en cour contre des personnes morales pour non-respect des normes environnementales applicables;
  - Près de 1 024 plaintes ont été traitées;
  - Un rapport spécifique sur l'évolution de la qualité de l'air pendant les mois de pause et de réduction des activités attribuables à la pandémie a été produit, en plus du bilan annuel;
  - Le service de l'ensemble de ses écocentres a été maintenu, en adaptant le service aux mesures sanitaires nécessaires.
- Une entente bonifiée d'une durée de 3 ans a été renouvelée, pour l'inspection des aliments, avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. La pandémie ayant durement touché le secteur de la restauration, la Division de l'inspection des aliments a ajouté certaines contributions à son rôle : appui au centre d'appel créé par le Service de développement économique en soutien aux commerces; pour la CNESST, collecte d'informations sur la conformité des établissements au respect des directives sanitaires.

### **Nos actions prioritaires en 2021**

- Mettre en œuvre le PDGMR 2020-25, qui priorise la réduction à la source et l'augmentation de la récupération des matières organiques, ce qui comprend notamment :
  - Le déploiement de la phase 1 de la collecte des matières organiques dans les résidences de 9 logements et plus ainsi que dans les écoles de Montréal;
  - La mise en œuvre d'un encadrement réglementaire qui incite à la réduction à la source des matières résiduelles avec, en priorité, la rédaction d'un projet de règlement encadrant les contenants à usage unique ainsi que la gestion des invendus de l'industrie textile et des épiceries, et ce, en prenant en compte le contexte de la pandémie;
  - La mise en place d'un plan d'action pour répondre aux recommandations de la consultation publique sur le gaspillage alimentaire;
  - La réalisation des projets pilotes d'optimisation des collectes et d'adaptation au cadre bâti.
- Terminer la construction et lancer la mise en service du centre de compostage de Saint-Laurent et assurer le suivi des travaux au centre de biométhanisation de Montréal-Est, pour un démarrage en 2022 et entamer les travaux préparatoires et la planification nécessaire à la construction du centre de biométhanisation de LaSalle.

- Réaliser des travaux conjoints avec la Direction régionale de santé publique pour mettre à jour des études sur la santé respiratoire dans l'est de Montréal et ajouter des stations de mesure de la qualité de l'air.
- Réviser les règlements sur les émissions de contaminants dans l'air, incluant un règlement pour encadrer la cuisson au bois, ainsi que les règlements sur les rejets dans l'eau.
- Mettre en service l'usine de traitement du lixiviat au CESM.
- Suivre l'évolution de la situation pour le secteur de la restauration en lien avec les effets de la pandémie, tout en réalisant les inspections assurant la salubrité des aliments. Faire valoir l'expertise et utiliser les connaissances des membres de la division afin de contribuer au soutien de ce secteur éprouvé et aux travaux sur le gaspillage alimentaire.

## Espace pour la vie

Budget de fonctionnement 2021 : 75,4 M\$, une hausse de 4,3 M\$

PDI 2021-2030 : 233,3 M\$

Effectif total : 406 années-personnes

### Notre mission

Par ses actions de diffusion, de conservation, de recherche et d'éducation, le Service de l'Espace pour la vie accompagne l'humain pour mieux vivre la nature. Ensemble, le Biodôme, le Jardin botanique, l'Insectarium et le Planétarium Rio Tinto Alcan forment le plus grand complexe en sciences de la nature au Canada et constituent un important pôle de biodiversité, actif et ouvert sur le monde, en milieu urbain.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

Espace pour la vie a un rôle majeur à jouer pour l'engagement des citoyens dans la préservation de la biodiversité. La pandémie de COVID-19 a évidemment frappé ses institutions : le Jardin botanique et le Planétarium ont dû fermer leurs portes pendant plusieurs mois, certaines activités de programmation ont dû être annulées, tandis que les chantiers de la Migration, au Biodôme, et de la Métamorphose, à l'Insectarium, ont dû être interrompus jusqu'à la mi-mai.

### Champs d'action :

- Éducation aux sciences de la nature
- Préservation et conservation de la biodiversité
- Recherche fondamentale et appliquée - sciences participatives
- Diffusion des connaissances
- Botanique
- Horticulture
- Écologie
- Entomologie
- Astronomie
- Enseignement (botanique et horticulture)

L'organisation a toutefois su se réinventer en revoyant son offre de service et en faisant preuve d'innovation :

- Mise sur pied et déploiement d'« Espace pour la vie près de chez vous » : les animateurs d'Espace pour la vie se sont rendus dans 44 parcs durant l'été 2020 et ont parlé de biodiversité à 5 430 personnes de différents quartiers de Montréal et de plusieurs municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal.
- Tenue d'un événement virtuel international, « Activer le potentiel humain en faveur de la biodiversité », à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement et en collaboration avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies.
- Développement des Pépinières virtuelles, favorisant l'innovation ouverte avec une multitude d'acteurs du Québec, du Canada et de l'international souhaitant proposer des solutions aux enjeux reliés à la biodiversité et aux changements climatiques.
- Création du Défi biodiversité, en collaboration avec la Fondation Espace pour la vie. Ce projet invite les citoyens à porter attention à la nature qui les entoure et à documenter sa biodiversité à des fins de bien-être, de recherche et de collecte de fonds pour la santé mentale.

Après la mise en place des mesures sanitaires nécessaires, le Jardin botanique a pu rouvrir ses jardins extérieurs et certains pavillons à la mi-juin : une invitation à venir se reconnecter avec la nature et à participer à des animations scientifiques dans les jardins culturels et les jardins d'exposition. Quelque 150 000 personnes y avaient répondu en date du 28 août.

Autre manière de participer à l'effort collectif, les horticulteurs et jardiniers du Jardin botanique ont travaillé d'arrache-pied afin d'accroître exceptionnellement la production de légumes dans les jardins nourriciers, jeunes et des nouveautés. Les faisant évoluer de jardins de démonstration à jardins de

production, les équipes ont réussi à distribuer plus de 350 bacs de légumes à des banques alimentaires et cuisines collectives montréalaises, en date du 2 septembre.

Le Planétarium a quant à lui rouvert à la mi-juillet, fort d'une programmation adaptée à la situation et offrant une (re)découverte des classiques comme *Un jour sur Mars* et *Aurorae* ainsi qu'un accès à l'exposition *Origines*.

Coup de maître architectural pour la restauration d'un bâtiment patrimonial, qui laisse toute la place à la nature et qui offre de nouveaux points de vue sur les écosystèmes : la réouverture attendue du Biodôme, après plus de 2 ans de travaux, a eu lieu le 31 août. L'institution a attiré plus de 25 000 personnes en deux semaines.

Autres réalisations importantes :

- Poursuite des travaux de la Métamorphose de l'Insectarium, une descente progressive sous terre, suivie d'une remontée en pleine nature : des rencontres authentiques avec les insectes.
- Fin des travaux de la deuxième station du Parcours des phytotechnologies, qui vise à faire du Jardin botanique un pôle d'expérimentation scientifique mettant en valeur la résolution de problèmes environnementaux par les plantes.
- Travaux de renouvellement des projecteurs et ajustements dans les théâtres du Planétarium.
- Renforcement continu de la cohérence entre les actions et la mission en matière de commercialisation (sélection grandissante de produits locaux et zéro déchet, notamment dans l'offre de la nouvelle boutique du Biodôme) et de restauration (menu 100 % végétarien et menus découverte au Jardin botanique, en collaboration avec comptoir Vego du Biodôme). Il est à noter que les boutiques et les restaurants ont maintenu un niveau de vente appréciable en contexte de pandémie.

### Nos actions prioritaires en 2021

Pour 2021, Espace pour la vie a revu ses prévisions d'achalandage en tenant compte de l'incertitude des impacts de la pandémie sur le tourisme, pour des cibles s'élevant à 1,89 million de visiteurs et des recettes totales de 21,4 M\$.

- Rouvrir l'Insectarium : après sa Métamorphose, l'institution présentera une architecture durable, s'inspirant de l'habitat des insectes et s'intégrant harmonieusement au Jardin botanique, avec un bâtiment à impact réduit.
- Au Jardin botanique, travailler à la réalisation du plan directeur visant notamment à réduire les émissions de GES et la consommation d'eau ainsi qu'à repenser la circulation prévue en 1931 pour une visite en automobile. À l'aube de son 100<sup>e</sup> anniversaire, le Jardin botanique doit se renouveler pour répondre aux préoccupations des citoyens ainsi qu'à leurs besoins actuels et à venir. Les travaux au bâtiment administratif, de style Art déco, débuteront dès 2021.
- Donner une nouvelle ampleur aux projets hors les murs mis en place en 2020, dans le cadre du Laboratoire des possibles d'Espace pour la vie, notamment grâce à des projets comme « Adoptez une école », en collaboration avec le Réseau réussite Montréal, un partenariat sur le thème du jardinage avec les centres jeunesse, la diffusion à grande échelle d'une trousse éducative ou des interventions dans les réseaux des bibliothèques et des maisons de la culture.

## Habitation

Budget de fonctionnement 2021 : 155,9 M\$, une hausse de 2,6 M\$

PDI 2021-2030 : 162,8 M\$

Effectif total : 108 années-personnes

### Notre mission

Le Service de l'habitation a pour mission de soutenir et d'accélérer un développement résidentiel équilibré à Montréal, d'améliorer l'habitat et de répondre aux enjeux urbains en intervenant de façon structurante sur le cadre bâti et le territoire.

Depuis 2018, le Service de l'habitation s'est vu confier des mandats stratégiques qui se déploient sur plusieurs années.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

Répondre aux besoins de logement des Montréalais est au cœur des interventions du Service de l'habitation et de la Ville de Montréal. Une offre de logements de qualité et abordables est essentielle pour créer des milieux de vie durables et équitables.

Dans sa troisième année de mise en œuvre, la Stratégie 12 000 logements sociaux et abordables 2018-2021 montre des retombées tangibles, alors que 75 % des objectifs sont maintenant atteints. Plus particulièrement :

- Des actions vigoureuses se sont poursuivies pour faire des acquisitions destinées au développement de logements sociaux et communautaires : 11 terrains ont été achetés (15,2 M\$), ainsi qu'un bâtiment dans Parc-Extension (6,5 M\$); de plus, 277 terrains ont été assujettis au droit de préemption dans des secteurs stratégiques. Ces actions faciliteront un rattrapage en vue d'atteindre la cible de 6 000 logements, advenant un réinvestissement du gouvernement du Québec dans les programmes.
- Les projets de logements sociaux déposés au Service de l'habitation dans le cadre des programmes AccèsLogis Montréal et AccèsLogis Québec atteignent maintenant 4 700 logements, dont plus de 1 600 sont livrés ou en chantier et près de 1 800 sont à l'étape des plans et devis. Le bouclage final de nombreux projets demeure toutefois en attente d'investissements de la Société d'habitation du Québec.
- L'aide aux formules innovantes de logements abordables – destinée notamment aux clientèles qui ne sont pas admissibles aux programmes existants – s'est poursuivie avec l'approbation d'un projet et l'étude de plusieurs autres dossiers, qui seront soumis aux instances au cours des prochains mois; la cible de 1 000 unités abordables devrait être atteinte en 2021.
- Le nouveau programme d'aide financière Réno logement abordable, destiné aux propriétaires de bâtiments multilocatifs, a été mis en œuvre en soutien à la relance, en contexte de pandémie; par ailleurs, le service poursuit l'administration du programme d'appui à l'acquisition résidentielle, apprécié des acheteurs, particulièrement les familles.

### Champs d'action :

- Logement social et communautaire
- Logement abordable
- Programmes d'aide à la rénovation et à l'adaptation de domicile
- Lutte contre l'insalubrité des logements
- Programme d'aide à l'acquisition d'une propriété
- Soutien au développement de projets innovateurs en habitation
- Suivi du marché de l'habitation
- Conception de programmes, d'interventions et de stratégies résidentielles

En parallèle, le Règlement pour une métropole mixte, de même que le nouveau programme de rénovation RénoPlex, visant à soutenir la relance et l'adaptation des bâtiments aux changements climatiques, seront adoptés d'ici la fin de l'année. Un programme d'adaptation de domicile, modulé selon le contexte montréalais, a également été mis en œuvre. Enfin, la refonte du programme AccèsLogis Montréal se poursuit, notamment par des ateliers de concertation avec les partenaires des milieux communautaire et



des affaires. La démarche vise une efficacité accrue dans la livraison des projets et la mise en place de conditions d'exploitation optimales pour en garantir la pérennité.

Le cumul de 2 crises : la pandémie de COVID-19 et une pénurie de logements sans précédent depuis 2003, requiert des interventions d'envergure. Coordinée par le Service de l'habitation, l'Opération 1<sup>er</sup> juillet 2020 a fait appel à de nombreux partenaires municipaux et externes. Soutenu par un fonds d'urgence, le Service de référence de l'Office municipal d'habitation (OMHM) a joué un rôle clé en recevant les appels de plus de 750 ménages, dont 370 ont été accompagnés dans leurs recherches de logement et plus de 100 ont été hébergés.

Enfin, malgré la crise sanitaire, l'inspection des logements présentant des risques pour la santé des occupants a été maintenue. L'effectif de la Division de la salubrité a aussi pu prêter main-forte au réseau de la santé pour assurer l'affichage des consignes sanitaires dans les immeubles multilocatifs.

### **Les actions prioritaires en 2021**

Le budget 2021 se caractérise par des investissements accrus en habitation et garde le cap sur les cibles de 2018-2021.

- Terminer la réalisation de la Stratégie 12 000 logements avec un budget global de subventions majoré à 140 M\$ en 2020 et maintenu en 2021.
- Soutenir la SHDM dans la rénovation de son parc de 4 700 logements abordables au cours de 8 prochaines années. L'appui financier de la Ville sera combiné à l'aide fédérale issue de la Stratégie nationale sur le logement et sera déterminé en fonction de ses disponibilités financières (entre 4,6 M\$ et 12,6 M\$).
- Pour la troisième année, investir 8 M\$ dans le cadre des nouvelles mesures pour le logement abordable visant des clientèles ou des projets non admissibles aux programmes existants.
- Faire face à la crise du logement appréhendée en 2021 en augmentant de 1,1 M\$ le budget annuel alloué à l'OMHM pour son soutien à la lutte contre l'insalubrité et son Service de référence et d'aide aux ménages sans logis.

Le budget 2021 devrait permettre de consolider la structure du service et de soutenir le développement de nouvelles compétences et de nouveaux partenariats. En 2021, les équipes seront mobilisées pour :

- Mettre en œuvre le Règlement pour une métropole mixte et faire le suivi des ententes conclues dans le cadre de l'actuelle Stratégie d'inclusion.
- Poursuivre les acquisitions de terrains, notamment par le recours au droit de préemption pour l'habitation. D'ailleurs, l'enveloppe budgétaire PDI 2021-2030 dédiée à l'acquisition de terrain a été portée à 107 M\$ plutôt que les 50 M\$ initialement prévue en 2018 au moment de sa création.
- Finaliser la refonte de l'ensemble des programmes d'aide financière par l'adoption et la mise en œuvre du nouveau programme AccèsLogis Montréal et du nouveau Programme d'encouragement à la création de logements abordables pérennes.
- Reprendre les inspections de salubrité à un rythme soutenu, en appui aux arrondissements et en collaboration avec les intervenants sociocommunitaires des quartiers concernés.

## Service aux citoyens

**Tableau 11 – Service aux citoyens – Budget 2021**

(en milliers de dollars)	Réal					Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	
<b>Service aux citoyens</b>								
Concertation des arrondissements	89 665,9	96 732,3	101 000,4	103 856,8	110 328,4	92 188,7	93 230,5	
Expérience citoyenne et communications	23 817,0	23 613,5	23 949,8	24 100,1	27 842,7	28 933,3	28 752,5	
Technologies de l'information	85 138,5	84 351,7	82 746,2	85 779,5	86 589,6	90 855,0	100 058,0	
<b>Total – Service aux citoyens</b>	<b>198 621,4</b>	<b>204 697,5</b>	<b>207 696,4</b>	<b>213 736,4</b>	<b>224 760,7</b>	<b>211 977,0</b>	<b>222 041,0</b>	

**Tableau 12 – Service aux citoyens – PDI 2021-2030**

(en milliers de dollars)	2021	2022	2023	2024	2025	Total	Total	Total
						2021-2025	2026-2030	2021-2030
<b>Service aux citoyens</b>								
Concertation des arrondissements	20 000,0	10 000,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	42 000,0	22 500,0	64 500,0
Société du parc Jean-Drapeau	38 522,0	57 965,0	59 833,0	62 038,0	56 547,0	274 905,0	207 727,0	482 632,0
Technologies de l'information	96 810,0	99 100,0	97 700,0	92 404,0	89 541,0	475 555,0	400 872,0	876 427,0
<b>Total – Service aux citoyens</b>	<b>155 332,0</b>	<b>167 065,0</b>	<b>161 533,0</b>	<b>158 442,0</b>	<b>150 088,0</b>	<b>792 460,0</b>	<b>631 099,0</b>	<b>1 423 559,0</b>

### Notre mission

La Direction générale adjointe (DGA) aux services aux citoyens contribue à l'amélioration et à la modernisation continue de la prestation de services afin de l'arrimer aux besoins évolutifs de la population. Les services qui la composent travaillent en concertation et complémentarité avec les arrondissements afin que l'expérience citoyenne soit optimale.

### Notre impact et nos réalisations 2020 dans le contexte de la COVID-19

Par son rôle de coordination entre les arrondissements, d'optimisation de l'expérience et de la communication citoyennes, ainsi que de modernisation des outils technologiques municipaux, la DGA aux services aux citoyens s'est retrouvée au cœur de l'action municipale en 2020, et ce, depuis les tout débuts de la pandémie de COVID-19.

Dans le cadre de la crise, le **Service de la concertation des arrondissements** a coordonné le déploiement des corridors sanitaires et des voies actives sécuritaires, tout en contribuant à la relance des activités opérationnelles, administratives, culturelles, sportives, de loisirs et de développement social avec les arrondissements, à la suite du déconfinement. Suivant la révision de la Politique de déneigement effectuée en 2019, des services de déneigement équitables ont été offerts à la population durant l'hiver, permettant aux arrondissements de réaliser jusqu'à 2 chargements locaux afin de s'adapter à leurs propres conditions.

Quant aux efforts du **Service de l'expérience citoyenne et des communications** (SECC), ils ont été redirigés vers la gestion de la crise causée par la COVID-19 ainsi que vers les autres urgences découlant de la crue des eaux, des chaleurs extrêmes et de la crise du logement. En tant que responsable de la mission « communication », le personnel du SECC a assuré une présence 24 h/24 et 7 j/7 au Centre de coordination des mesures d'urgence et il maintient à ce jour son soutien communicationnel aux opérations. Des centaines d'outils sur les consignes sanitaires ont été produits et distribués à l'ensemble des services, arrondissements et villes liées, tant pour la fermeture des installations que pour leur réouverture progressive.

Par ailleurs, le Centre de services 311 a fait face à un volume d'appels particulièrement élevé au deuxième trimestre. Il a fourni une aide importante pour les personnes à la recherche d'un logement et la réouverture des bureaux des permis, en plus de soutenir l'opération des appels aux personnes âgées par un prêt de ressources au 211.

Le **Service des technologies de l'information** a augmenté son soutien opérationnel de manière importante depuis les débuts de la pandémie afin d'accompagner les différentes unités de la Ville dans l'implantation du télétravail, un virage qui a dû être fait dans de très courts délais. Il est à noter qu'en moins de 3 semaines, le conseil municipal, le comité exécutif et le conseil d'agglomération ont pu se tenir de façon virtuelle, que plus de 1 600 nouveaux postes ont été configurés afin de permettre aux employés de la Ville de faire du télétravail et que le nombre de vidéoconférences avec l'outil de la Ville est passé de 150 à plus de 6 000 rencontres quotidiennes à partir du début de la pandémie.

La DGA assure par ailleurs le lien municipal avec la Société du parc Jean-Drapeau, dont les activités ont également été fortement bousculées par la pandémie. Rappelons que la Société a pour rôle d'administrer, de développer, d'exploiter, d'entretenir et d'assurer l'animation du parc par des activités touristiques et récréatives.

#### **Nos actions prioritaires en 2021**

- Poursuivre les efforts de communication engagés pour accélérer la relance économique de la métropole, une relance verte, inclusive et carboneutre, en s'assurant que la population dispose de contenus accessibles, simplifiés et pertinents, qui répondent directement à leurs besoins.
- Poursuivre la transformation numérique de la Ville par le développement de nouvelles fonctionnalités et de nouveaux services numériques sur **montreal.ca**, par l'ouverture et la gouvernance de données ainsi que par l'amélioration des composantes transversales telles que la gestion des accès et du dossier citoyen intégré.
- Harmoniser, bonifier et faire connaître les services offerts à la population par l'intermédiaire du Centre de services 311, en terminant le regroupement des appels et des courriels des arrondissements volontaires.
- Poursuivre les projets technologiques permettant d'améliorer le suivi des opérations de déneigement ainsi que les activités du comité d'amélioration des pratiques de déneigement, dans un contexte de pandémie et de changements climatiques.
- Bonifier la portée des interventions de l'Escouade mobilité et étendre la période de ses activités aux fins de semaine, considérant les besoins d'encadrement des chantiers en cours ainsi que différentes activités affectant la mobilité des citoyens.
- Uniformiser les pratiques en matière de gestion animalière, de concert avec les arrondissements.

## Concertation des arrondissements

Budget de fonctionnement 2021 : 93,2 M\$, une hausse de 1 M\$

PDI 2021-2030 : 64,5 M\$

Effectif total : 98 années-personnes

### Notre mission

Le Service de la concertation des arrondissements (SCA) consulte et conseille les arrondissements et les services municipaux en vue d'offrir son soutien aux opérations de déneigement, de mobilité, de gestion animalière et de propreté, notamment en développant des outils technologiques adaptés à leurs besoins.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

Parce que le citoyen est au cœur des activités municipales, le service soutient le développement ou la réalisation de projets qui influencent positivement la qualité de vie de la collectivité montréalaise. La collaboration et la mise en commun de ressources ou d'expertises diverses caractérisent son travail.

Dans le cadre de la pandémie de COVID-19, le SCA a coordonné le déploiement des corridors sanitaires et des voies actives sécuritaires, et a contribué à la relance des activités opérationnelles, administratives, culturelles, sportives, de loisirs et de développement social avec les arrondissements, à la suite du déconfinement.

Suivant la révision de la Politique de déneigement en 2019, les arrondissements ont pu réaliser des chargements locaux afin de s'adapter aux conditions. Les précipitations neigeuses s'étant concentrées de janvier à début mars, avec 41 % plus de neige qu'un hiver moyen, cela a mené à une augmentation importante des opérations sur le territoire. Au total, 4 chargements à l'initiative de la Ville et 2 chargements d'arrondissement ont eu lieu. À noter qu'en janvier, 5 chargements en 4 semaines ont été réalisés.

L'Escouade mobilité, présente depuis 2020 dans tous les arrondissements et composée de 16 inspecteurs, a réalisé depuis sa création plus de 25 000 interventions destinées à améliorer la fluidité et la sécurité des déplacements. Ces actions permettent d'améliorer la mobilité, d'agir sur la qualité de vie, l'environnement et la vitalité économique. Dans le contexte de la pandémie, l'Escouade a été en première ligne pour le déploiement des corridors sanitaires et des voies actives sécuritaires. Ses interventions ont permis de faire respecter les nouveaux aménagements temporaires afin de permettre aux citoyens de respecter la distanciation physique dans leurs déplacements.

Parce que la propreté des quartiers a un impact sur les milieux de vie et l'environnement, l'implantation de diverses initiatives aide les administrations locales et les communautés.

- Les brigades de propreté sont dans tous les arrondissements : elles nettoient les rues très achalandées et favorisent l'embauche de personnes éloignées du marché de l'emploi. En raison de la pandémie, les opérations ont débuté le 1<sup>er</sup> juin.
- Le réseau de 800 cendriers publics installés sur les artères à fort achalandage a permis de collecter et envoyer au recyclage des centaines de milliers de mégots.

### Champs d'action :

- Gestion contractuelle, soutien technique et opérationnel du déneigement
- Planification et stratégie d'élimination de la neige
- Développement et exploitation de systèmes informatiques
- Amélioration de la propreté
- Gestion animalière
- Amélioration de la mobilité
- Concertation, coordination et mobilisation des arrondissements

- Le déploiement des modules d’affichage libre s’est poursuivi. Permettant aux citoyens de communiquer, ces babillards favorisent la préservation d’un environnement visuel propre.
- Le programme de réalisation des murales, volet 2, a pu soutenir plus de 17 organismes communautaires et culturels pour la réalisation de murales dans 12 arrondissements.

La responsabilisation des propriétaires d’animaux, l’éducation de la population et la prévention des morsures sont au cœur des services offerts en gestion animalière.

- Réalisation de plus de 5 000 interventions auprès des gardiens de chiens à des fins d’application réglementaire et de sensibilisation.
- Harmonisation de la réglementation municipale avec le nouveau règlement provincial concernant les chiens, entré en vigueur en mars 2020.
- Prise en charge de plus de 330 requêtes pour des incidents de morsures et des plaintes pour chiens au comportement agressif. Près de 100 chiens ont dû être soumis à une évaluation de dangerosité et à des conditions de garde visant à assurer la sécurité publique.
- Poursuite des études et démarches afin d’établir de nouveaux concepts pour le projet de refuge animalier.
- Adaptation du développement et de l’exploitation des systèmes informatiques au contexte de pandémie.
- Mise en place d’un portail web visant à rendre disponibles l’information et les ressources pertinentes pour chacun des systèmes pilotés par le SCA (ex. : documentation, outils de support, calendrier de formation, liste de contacts, foire aux questions, etc.).
- Développement du formulaire en ligne de demande de vignettes de stationnement pour les 19 arrondissements et d’outils de gestion de suivi des demandes.
- Virtualisation de l’offre de formation et développement de capsules en ligne afin de maintenir les formations nécessaires à l’utilisation des systèmes informatiques pilotés par le SCA.
- Participation au développement de nouveaux formulaires en ligne (permis de rénovations intérieures) et gestion du changement et de la formation des utilisateurs.

### **Nos actions prioritaires en 2021**

- Assurer la mise en place des protections latérales sur les camions lors des renouvellements de contrats de déneigement. En 2021, les camions de 6 arrondissements en seront munis.
- Réaliser des investissements permettant de maintenir la capacité d’élimination de la neige, et ce, malgré la fermeture de sites impactés par de grands projets (10 M\$ en 2021).
- Poursuivre les projets technologiques permettant d’améliorer le suivi des opérations de déneigement (géolocalisation des équipements).
- Poursuivre les activités du comité d’amélioration des pratiques de déneigement.
- Étendre le travail de l’Escouade mobilité aux fins de semaine, considérant les besoins d’encadrement des chantiers en cours et d’autres activités affectant la mobilité des citoyens.
- Bonifier la portée des interventions, notamment quant au respect des corridors piétons autour des chantiers ou des zones de livraison.
- Renforcer les leviers d’intervention opérationnelle en évaluant la possibilité d’intégrer de nouveaux services de remorquage aux interventions de l’Escouade.
- Déployer un programme d’entretien des murales sur l’ensemble du territoire.
- Bonifier le programme des brigades de propreté.
- Améliorer le réseau des cendriers urbains.
- Finaliser le déploiement du réseau de modules d’affichage et réaliser l’étude d’usage afin de soutenir la réactivation des dispositions réglementaires relatives à l’affichage sauvage.

- Poursuivre les travaux d'implantation du refuge animalier de Montréal.
- Uniformiser les pratiques en matière de gestion animalière, notamment avec le programme de capture, stérilisation, relâche et maintien (CSRМ) de chats communautaires.
- Mettre en place des comités de coordination et d'arrimage avec les arrondissements.
- Soutenir les investissements du PDI pour les projets du budget participatif (5 M\$ en 2021).

## Expérience citoyenne et communications

Budget de fonctionnement 2021 : 28,8 M\$, une baisse de 0,2 M\$  
Effectif total : 250,3 années-personnes

### Notre mission

Le Service de l'expérience citoyenne et des communications (SECC) a pour mission de créer une expérience citoyenne simplifiée et fluide en établissant des liens intelligibles, compréhensibles et logiques entre les actions de la Ville et la population. Porte-étendard de la Ville, il fait rayonner celle-ci en la rendant inspirante, attrayante et accueillante.

#### Champs d'action :

- Communications
- Expérience citoyenne
- Centre de services 311

### Notre impact et nos réalisations en 2020

Dès le mois de mars 2020, les efforts du SECC ont été redirigés vers la gestion de crise en raison de la pandémie de COVID-19 ainsi que des autres urgences découlant de la crue des eaux, des chaleurs extrêmes et de la crise du logement.

En tant que responsable de la mission « communications », le personnel du SECC a assuré une présence 24 h/24 et 7 j/7 au Centre de coordination des mesures d'urgence et il maintient au courant de l'année 2020 son soutien communicationnel aux opérations. Des centaines d'outils (panneaux, affiches, etc.) sur les consignes sanitaires ont été produits et distribués à l'ensemble des services, arrondissements et villes liées, tant pour la fermeture des installations que pour leur réouverture progressive. Des initiatives de communication ont également été déployées pour les aménagements temporaires visant à faciliter les déplacements dans le contexte de la pandémie.

Le Centre de services 311 a fait face à un volume d'appels particulièrement élevé au deuxième trimestre. Il a fourni, par ailleurs, une aide importante pour les personnes à la recherche d'un logement et la réouverture des bureaux des permis, en plus de soutenir l'opération des appels aux aînés par un prêt de ressources au 211. La gestion de plus de 45 000 commentaires et questions de citoyens sur les médias sociaux de la Ville a également permis de comprendre et de répondre aux préoccupations soulevées par la population.

Durant cette période inédite, les communications internes ont pris une importance de taille. Les équipes ont fait preuve de créativité et de réactivité pour informer quotidiennement le personnel des derniers développements et des initiatives des unités et des arrondissements.

Visant à remercier les travailleurs engagés dans le maintien des services essentiels de la Ville, la campagne « Dites merci au suivant » a généré plus de 143 000 visionnements sur les réseaux sociaux ainsi que de nombreux partages et commentaires positifs de Montréalais.

Avec plus de 5,5 millions de visites et 15 millions de pages vues depuis le début de l'année, le site **montreal.ca** s'est retrouvé au cœur des communications citoyennes. Il a fourni une information en temps réel au pire de la crise, notamment avec des cartes interactives sur les voies actives sécuritaires et les lieux pour se rafraîchir pendant les chaleurs extrêmes. Parallèlement, près d'une dizaine de nouveaux services numériques ont vu le jour pour simplifier la vie des citoyens et leur éviter de se rendre à un bureau Accès Montréal.

Le SECC a déployé des mécanismes innovants afin de maintenir le dialogue avec la population sous une forme renouvelée. Grâce à la tenue de séances de consultation et d'information virtuelles, la Ville a pris le pouls de la population sur divers projets d'aménagement ou de réaménagement, notamment ceux de Griffintown, des rues Peel et Sainte-Catherine Ouest, du Réseau express vélo, du Grand parc de l'Ouest et du boulevard Gouin.

De nombreuses campagnes d'information et de sensibilisation ont été menées en 2020 sur, par exemple, l'offre culturelle numérique, le déménagement dans le contexte de la pandémie, les règles sanitaires d'usage dans les parcs, la prévention sur les mégots de cigarette, la relance économique ainsi que les programmes d'aide aux entreprises et aux commerçants. Près d'un million d'avis de travaux ont été distribués aux résidents au sujet des quelque 200 à 300 chantiers qui ont repris leur activité, en appui à la relance économique.

L'organisation d'une centaine d'événements de presse en présentiel et en virtuel, le traitement de plus de 1 000 demandes de médias liées aux mesures d'urgence et à d'autres sujets, ainsi que la rédaction de plusieurs centaines d'allocutions, de messages, de communiqués et de documents de presse ont permis de propulser les messages et les orientations de l'Administration dans la sphère publique.

#### **Nos actions prioritaires en 2021**

- Poursuivre les efforts de communication engagés pour accélérer la relance économique de la métropole, une relance verte, inclusive et carboneutre.
- Consolider les acquis en vue d'améliorer l'expérience citoyenne et de laisser une empreinte positive à chaque interaction avec la Ville (pratiques de participation publique, budget participatif et gestion des insatisfactions, notamment).
- Poursuivre les actions afin que les citoyens disposent de contenus accessibles, simplifiés et pertinents, qui répondent directement à leurs besoins.
- Développer de nouveaux services numériques et fonctionnalités sur **montreal.ca** et finaliser l'intégration des contenus de l'ancien portail à cette nouvelle vitrine principale de la Ville.
- Harmoniser, bonifier et faire connaître les services offerts à la population par l'intermédiaire du Centre de services 311, en terminant le regroupement des appels et des courriels des arrondissements volontaires.



## Technologies de l'information

Budget de fonctionnement 2021 : 100,1 M\$, une hausse de 9,2 M\$

PDI 2021-2030 : 876,4 M\$

Effectif total : 707,8 années-personnes

### Notre mission

La mission du Service des technologies de l'information (STI) est d'assurer le maintien et de soutenir la modernisation des services technologiques clés de la Ville afin d'appuyer les projets de transformation de l'organisation et d'améliorer les services aux citoyens.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

Les technologies de l'information sont un vecteur stratégique pour l'amélioration des services aux citoyens. Elles sont directement liées à de nombreux services offerts quotidiennement par la Ville.

Le STI a élaboré un plan visant à assurer la mise en place d'une gestion performante des ressources humaines afin de stimuler la mobilisation des équipes. Cela permettra notamment d'améliorer l'environnement de travail des employés et d'assurer une meilleure performance du service.

Le soutien opérationnel TI a été amélioré de façon importante afin d'accompagner et de faciliter l'adaptation des employés de la Ville lors de l'implantation du télétravail, qui a dû se faire dans de courts délais. Le déploiement du télétravail en quelques chiffres :

- Près de 72 000 appels ont été reçus au Centre de service entre mars et septembre 2020, soit une augmentation de 50 % par rapport à la même période en 2019.
- Plus de 2 300 demandes de soutiens ont été résolues en deux semaines par une équipe de plus de 100 volontaires du service afin d'assister leurs collègues de la Ville dans la mise en place des différents outils informatiques.
- Plus de 1 600 nouveaux ordinateurs ont été configurés dès le début de la pandémie.
- Le nombre de vidéoconférences est passé de 150 par jour à plus de 6 000.
- En moins de 3 semaines, le conseil municipal, le comité exécutif et le conseil d'agglomération ont pu organiser leurs rencontres de manière virtuelle.

Le STI joue un rôle moteur pour la modernisation technologique. Il participe activement à l'alignement stratégique des services de la Ville sur une vision d'amélioration constante des services, permettant une meilleure accessibilité pour la population. Il veille également à maintenir à jour l'ensemble des systèmes informatiques. Voici quelques exemples :

- Déploiement officiel de **Montreal.ca**, plus accessible et plus simple d'utilisation pour les citoyens.
- Bonification de l'offre de services numériques avec l'ajout de services en ligne destinés aux citoyens (nouveaux permis en ligne, requêtes 311, subventions en habitation et dossier citoyen intégré).
- Poursuite du programme de sensibilisation à la cybersécurité, maintien des plans de relève des systèmes et mise à jour des infrastructures technologiques (automatisation, surveillance et contrôle).
- Démarrage des projets fonduagiques soutenant les finances, les ressources humaines, la taxation et l'évaluation foncière, en remplacement de systèmes patrimoniaux.

### Champs d'action :

- Planification et évolution des technologies
- Veille et déploiement des technologies à la Ville
- Optimisation des services numériques de première ligne
- Optimisation des opérations d'arrière-guichet des arrondissements et des services
- Maintien de l'intégrité des systèmes informatiques de la Ville et de la cybersécurité
- Développement et entretien des systèmes informatiques
- Mise en œuvre et gestion des infrastructures TI

- Mise en œuvre d'un plan d'action en développement durable du STI.
- Pour la sécurité publique et la connectivité, mise en place de la vidéo comparution avec les centres de détention externes, mise en place d'un nouveau système de gestion des appels d'urgence et suivi en temps réel des interventions du Service des incendies.
- Déploiement d'applications mobiles d'inspection en salubrité et de surveillance de chantier.
- Démarrage des chantiers d'optimisation de la téléphonie et du bureau de projet.
- Déploiement du portail de données ouvertes en version bêta.

### **Nos actions prioritaires en 2021**

#### *Mobilisation des équipes*

- Maintenir les efforts de recrutement pour le déploiement et l'exploitation des nouvelles technologies et des systèmes patrimoniaux.
- Augmenter la mobilité des employés.

#### *Service à la clientèle*

- Diminuer les délais d'attente au centre de services par la mise en place d'outils d'automatisation et d'un centre de distribution informatique.

#### *Alignement stratégique et services aux citoyens*

- Augmenter l'automatisation de la sécurité informatique et poursuivre la mise en place de nouvelles solutions, notamment par le « décommissionnement » de systèmes patrimoniaux (numérisation de factures, cour numérique, systèmes RH, ordinateurs des autopatrouilles, etc.).
- Poursuivre la transformation numérique de la Ville : évolution et création de nouveaux services en ligne, ouverture et gouvernance de données et amélioration des composantes transversales telles que la gestion des accès et du dossier citoyen intégré.
- Mettre en place la nouvelle solution RAO (répartition assistée par ordinateur), qui mise sur une répartition des policiers en fonction de la proximité du lieu d'intervention, et assurer une visualisation en temps réel et une interaction directe au moyen de la cartographie.
- Déployer progressivement la solution de géolocalisation des policiers de la gendarmerie au SPVM.
- Développer progressivement le système de la gestion des matières résiduelles et de la qualité de l'air et de l'eau.
- Déployer une solution pour la planification des travaux et pour les permis d'occupation du domaine public (AGIR).

## Arrondissements

Tableau 13 – Arrondissements – Budget 2021

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	
<b>Arrondissements</b>								
Ahuntsic-Cartierville	51 461,5	54 385,9	56 054,6	59 157,1	62 543,0	57 594,2	58 624,1	
Anjou	24 112,1	25 970,8	26 035,0	27 245,5	27 295,0	27 814,9	28 359,0	
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	60 431,6	64 728,9	65 837,7	68 872,8	68 595,2	68 486,1	70 371,5	
Lachine	28 132,9	29 386,6	28 911,3	30 586,7	30 983,5	31 580,8	30 199,7	
LaSalle	34 632,1	36 134,3	36 215,1	39 389,8	37 979,6	40 493,3	41 903,5	
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	9 636,2	10 111,4	10 572,6	11 155,5	10 808,0	10 786,5	11 062,5	
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	57 394,7	62 470,7	62 393,0	65 851,5	66 038,7	66 282,8	67 186,0	
Montréal-Nord	36 560,9	37 800,2	38 820,6	40 442,6	42 553,7	42 876,5	43 901,7	
Outremont	13 887,2	14 848,1	15 172,4	14 124,3	15 464,8	14 928,4	15 304,7	
Pierrefonds-Roxboro	29 658,6	30 789,4	32 852,4	32 432,1	31 660,7	32 231,5	33 973,9	
Plateau-Mont-Royal	51 959,0	54 276,3	53 877,3	53 082,1	54 135,7	54 667,1	55 347,1	
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	49 275,4	55 621,7	55 267,9	59 823,5	63 508,8	60 484,8	63 244,2	
Rosemont–La Petite-Patrie	55 101,4	61 547,3	60 677,6	63 366,3	67 563,8	60 876,2	62 072,4	
Saint-Laurent	61 620,5	68 262,8	66 173,1	66 027,0	76 616,2	72 406,7	73 688,1	
Saint-Léonard	32 665,5	34 893,7	36 013,6	36 120,0	36 805,8	37 207,1	37 877,0	
Sud-Ouest	53 072,4	54 621,4	54 524,1	54 953,8	55 852,0	55 590,8	56 923,1	
Verdun	36 515,7	34 016,5	36 112,9	35 824,6	35 421,6	36 626,5	37 440,3	
Ville-Marie	80 849,8	86 184,0	90 224,8	96 521,9	94 774,2	94 816,5	96 538,1	
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	55 381,5	59 130,1	60 369,6	62 244,1	60 360,9	59 291,9	60 365,5	
<b>Total – Arrondissements</b>	<b>822 349,0</b>	<b>875 180,1</b>	<b>886 105,6</b>	<b>917 221,2</b>	<b>938 961,2</b>	<b>925 042,6</b>	<b>944 382,4</b>	

Tableau 14 – Arrondissements – PDI 2021-2030

Unités d'affaires	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Arrondissements</b>								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	25 660,0	25 660,0	51 320,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 270,0	42 270,0	84 540,0
Montréal-Nord	6 507,0	6 150,0	4 514,0	5 164,0	5 800,0	28 135,0	21 570,0	49 705,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 445,0	5 445,0	27 975,0	26 475,0	54 450,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	13 330,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	64 250,0	63 650,0	127 900,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	12 721,0	14 220,0	17 462,0	9 620,0	9 620,0	63 643,0	48 100,0	111 743,0
Saint-Léonard	5 940,0	6 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	30 700,0	29 700,0	60 400,0
Sud-Ouest	7 195,0	8 378,0	8 089,0	7 169,0	7 239,0	38 070,0	32 795,0	70 865,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	34 905,0	34 905,0	69 810,0
<b>Total – Arrondissements</b>	<b>133 665,0</b>	<b>136 390,0</b>	<b>136 707,0</b>	<b>128 345,0</b>	<b>129 051,0</b>	<b>664 158,0</b>	<b>633 675,0</b>	<b>1 297 833,0</b>

## Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Population : 141 352 habitants

Superficie : 24,2 km<sup>2</sup>

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 588 100 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 262 300 \$

Budget de fonctionnement 2021 : 58,6 M\$

PDI 2021-2030 : 71,1 M\$

Effectif : 424,6 années-personnes



### Profil

La population de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville est répartie sur un territoire d'une superficie de 24,2 km<sup>2</sup> et se classe au 5<sup>e</sup> rang des 19 arrondissements pour la taille de sa population. La proportion d'enfants de 0 à 14 ans y est plus élevée que dans l'ensemble de la Ville de Montréal et la concentration d'aînés (65 ans et plus) y est particulièrement importante. De 2011 à 2016, la croissance du nombre de familles avec enfants a été de 6,9 %. La population de l'arrondissement est composée de 40 % d'immigrants. Plus de 60 % des logements sont occupés par des locataires. La moyenne d'âge est de 41,6 ans et 52 % de la population est de sexe féminin.

### Vision : un arrondissement durable et résilient

Dans le Plan stratégique de développement durable 2019-2025, l'administration locale s'engage à travailler avec ses partenaires pour faire d'Ahuntsic-Cartierville un arrondissement où :

- Un effort collectif est fait pour valoriser un environnement naturel exceptionnel, diminuer la consommation des ressources et l'empreinte environnementale et atteindre les cibles de réduction d'émissions de carbone. Cet effort contribuera à faire de Montréal une référence internationale en matière de lutte contre les changements climatiques.
- Les divers quartiers sont des milieux de vie complets, qui offrent une grande diversité d'activités économiques et d'emplois. Les rues y sont animées et sécuritaires et les habitations répondent aux besoins des résidents. Les commerces de proximité et les institutions offrent tous les services dont la population a besoin au quotidien, notamment une gamme d'activités culturelles et de loisirs en toute saison.
- Les personnes de tous âges, de toutes origines et de toutes conditions sentent qu'elles font partie d'une communauté équitable et solidaire. Rues, ruelles, parcs et espaces publics permettent de se rencontrer et de socialiser.

### Notre impact et nos réalisations 2020

Plusieurs projets du Plan stratégique 2019-2021 ont été réalisés en 2020, et ce, malgré la crise sanitaire générée par la COVID-19. Ces projets font partie des 8 grandes priorités de l'administration de l'arrondissement, soit : la mobilité; l'habitation; l'environnement et la transition écologique; le développement économique; les services municipaux; le développement social, la culture et le patrimoine; les sports, les loisirs et les parcs; la démocratie et la participation publique. Voici quelques-unes de ces réalisations :

- COVID-19 – Aménagement de 1 500 mètres de corridors sanitaires, octroi d'un soutien financier au Fonds local d'aide aux personnes vulnérables, contribution au Fonds d'urgence de Centraide et bonification du soutien financier aux organismes partenaires.
- Amélioration du réseau cyclable avec de nouveaux axes cyclables structurants : Prieur-Sauriol et REV Berri-Lajeunesse.

- Implantation de mesures d'apaisement de la circulation dans tous les quartiers.
- Installation de mesures de sécurisation aux abords des écoles François-de-Laval, Augustin Roscelli et Louisbourg.
- Mise en place d'un marché public saisonnier sur la rue Basile-Routhier.
- Développement d'initiatives d'agriculture urbaine.
- Protection et amélioration de la canopée – plantation de plus de 900 arbres.
- Bonification du soutien financier aux sociétés de développement commercial.
- Mise en place d'une table de concertation en développement économique.
- Mise en œuvre d'un des projets sélectionnés pour le premier budget participatif.
- Aménagement de l'aire de jeu et d'un sentier multifonctionnel au parc Ahuntsic.
- Tenue de consultations publiques en mode webinaire et plans et devis pour les parcs Saint-Simon et des Hirondelles (secteur Sauvé et Fleury).
- Réaménagement et bonification des heures d'ouverture des bibliothèques.

### **Nos actions prioritaires en 2021**

- Gérer les impacts de la COVID-19 et en faire le suivi, en collaboration avec les organismes communautaires, les acteurs économiques et les partenaires publics.
- Aménager des espaces communautaires au centre culturel et communautaire Cartierville.
- Réaliser des travaux d'aménagement au parc des Hirondelles – secteur Sauvé.
- Poursuivre les travaux de réaménagement du parc Ahuntsic – nouveau roulodrome (*skatepark*) – et améliorer les installations de baseball du stade Gary-Carter.
- Aménager les aires de pique-nique et de détente du parc Saint-Simon.
- Poursuivre le développement et la bonification du réseau cyclable.
- Adopter un plan de développement social.
- Tenir le deuxième budget participatif.
- Préparer un programme de développement des activités agricoles et du secteur bioalimentaire dans le District central, en collaboration avec la Communauté métropolitaine de Montréal.
- Protéger et augmenter la canopée.
- Améliorer la planification des travaux routiers et des chemins de détour.
- Développer le projet *Mobilité de quartier pour la réduction de l'auto-solo*.
- Planifier la future bibliothèque interarrondissements Cartierville et Montréal-Nord.

## Arrondissement d'Anjou

Population : 45 994 habitants

Superficie : 13,7 km<sup>2</sup>

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 426 100 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 243 800 \$

Budget de fonctionnement 2021 : 28,4 M\$

PDI 2021-2030 : 56,6 M\$

Effectif : 217,7 années-personnes



### Profil

Stratégiquement situé au croisement de 2 axes routiers majeurs de Montréal, les autoroutes 40 et 25, Anjou est un arrondissement de l'est de Montréal comptant près de 45 000 personnes. Son positionnement géographique, son offre commerciale abondante et variée, jumelée à son important parc industriel, le deuxième en importance sur l'île de Montréal avec plus de 600 entreprises, contribuent à sa grande vitalité économique. Avec ses 18 parcs, ses 2 bibliothèques, ses pistes cyclables, ses installations sportives et son très faible taux de criminalité, Anjou offre un milieu de vie idéal, tout particulièrement attrayant pour les familles et les aînés. Le revenu médian des ménages est de 53 873 \$ et plus de 44 % des résidents sont propriétaires. Bien qu'Anjou soit l'arrondissement dont la population est la plus âgée de Montréal, 40 % de ses habitants sont âgés de 35 à 64 ans. Plus d'un résident sur deux est issu directement ou indirectement de l'immigration.

### Vision

Offrir aux Angevines et Angevins des services de proximité de qualité, accessibles et diversifiés, qui répondent à leurs besoins dans un milieu de vie sécuritaire, paisible et attrayant, dans un cadre de gestion responsable, saine et efficace de ses ressources.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

- Poursuite des travaux de mises aux normes de l'aréna Chénier.
- Poursuite de la phase 2 de la revitalisation de l'avenue de Chaumont.
- Aménagement de stations d'exercice dans divers parcs.
- Protection des éléments de l'actif.
- Migration vers le nouveau site Internet de la Ville de Montréal (montreal.ca).
- Poursuite des efforts de plantation d'arbres dans le cadre du Plan maître de plantation d'arbres de l'arrondissement, découlant directement du Plan d'action canopée 2012-2021 de la Ville de Montréal.
- Rénovation de la bibliothèque du Haut-Anjou.
- Réfection de trottoirs et de diverses rues (3 rues complètes).
- Poursuite des actions du plan d'action local Municipalité amie des aînés (MADA) 2019-2022 :
  - Remplacement de l'aire de jeux pour enfants du boisé Saint-Conrad;
  - Aménagement de stations d'exercice au parc Roger-Rousseau;
  - Aménagement d'un circuit piétonnier avec aires de repos et stations d'entraînement extérieures, au parc des Roseaies.

Mesures prises dans le contexte de la COVID-19 :

- Implantation du télétravail et des mesures sanitaires.
- Transmission d'informations à la population pendant la pandémie.

- Production d'outils de communication pour informer la population sur la reprise des services et la réouverture des installations.
- Annulation de toutes les activités culturelles et sportives ainsi que de tous les événements (cinéma en plein air, fête nationale, Journée portes ouvertes, Soirée hommage à l'action bénévole angevine, etc.).
- Annulation du camp de jour Les Ateliers-Soleil.
- Mise sur pied d'activités d'animation pour les jeunes dans les parcs, au cours de l'été.
- Fermeture complète des installations pendant le confinement.
- Report ou mise en veilleuse de plusieurs projets (guide du citoyen, maison de la culture, etc.).
- Orientation des citoyens vers les services en ligne.

### **Nos actions prioritaires en 2021**

- Utiliser les surplus budgétaires de manière stratégique afin de réaliser le projet de la maison de la culture.
- Aménager l'aire de jeux du parc André-Laurendeau.
- Aménager le stationnement de l'aréna Chaumont.
- Offrir des services de qualité aux citoyens.
- Gérer les ressources de manière efficiente.
- Maintenir le lien de proximité avec la population.
- Poursuivre l'embellissement des artères et des milieux de vie, notamment par la plantation de végétaux.
- Poursuivre les efforts de plantation d'arbres.
- Revitaliser l'est de Montréal par la mise en place de projets structurants, en collaboration avec le gouvernement du Québec.

Les projets suivants seront réalisés dans le cadre de la démarche MADA et/ou de la Politique municipale d'accessibilité universelle :

- Remplacer les aires de jeux pour enfants au parc Chénier;
- Aménager un espace communautaire près du jardin communautaire du parc de Spalding.

## Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Population : 175 560 habitants

Superficie : 21,4 km<sup>2</sup>

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 802 700 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 400 600 \$

Budget de fonctionnement 2021 : 70,4 M\$

PDI 2021-2030 : 68,3 M\$

Effectif : 502,5 années-personnes



### Profil

Situé au cœur de Montréal, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce est l'arrondissement le plus peuplé de Montréal et l'épicentre des plus grandes institutions d'enseignement et de santé de l'île. Avec sa population aux origines plurielles (135 langues parlées), où plus de 3 résidents sur 4 (77 %) sont issus directement ou indirectement de l'immigration, l'arrondissement se démarque dans le paysage montréalais grâce à sa personnalité unique. Une majorité de sa population (61 %) s'exprime aisément dans les 2 langues officielles. L'anglais et le français demeurent les langues les plus couramment utilisées, suivies des langues chinoises et du tagalog. La moyenne d'âge est de 38,7 ans. Les femmes forment 52 % de la population et les ménages ont un revenu annuel médian de 45 778 \$.

Véritable pôle de mobilité, l'arrondissement compte une gare de train de banlieue, 10 stations de métro et 33,4 km de voies cyclables. Près des trois-quarts (73,3 %) des logements sont occupés par des ménages locataires.

### Vision

Le territoire étant riche de sa diversité culturelle et d'une forte présence institutionnelle, l'Arrondissement vise à offrir une gamme complète de quartiers accueillants et accessibles, répondant à une diversité de besoins, afin que tous y trouvent un port d'attache pour la vie. Pour ce faire, il favorise le développement d'activités culturelles, sportives, communautaires et de loisir, tout en encourageant la vitalité économique et en assurant une mobilité accrue. L'Arrondissement vise à ce que des gens de partout s'installent dans ses quartiers animés, où l'architecture est aussi riche que l'esprit de communauté qui y règne.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

Compte tenu de sa densité et du nombre élevé de personnes vulnérables au sein de la population, l'arrondissement a été fortement marqué par la pandémie de COVID-19 au cours de l'année. Les nombreux commerçants ont également été touchés par le ralentissement des activités. L'Arrondissement a donc mis sur pied des mesures exceptionnelles pour soutenir les communautés et les commerces et pour assurer le maintien des services essentiels durant cette période, notamment :

- La mise en place d'un fonds d'urgence pour les organismes venant en aide à la population.
- La contribution bénévole d'employés municipaux, en renfort aux organismes.
- L'assemblage de 15 000 visières de protection, destinées au personnel médical de l'hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, et achat de couvre-visages pour les citoyens.
- La création d'un fonds d'urgence local pour soutenir la relance économique.
- La création de plus de 6 000 outils de communication, dont une infolettre et des affiches en sept langues.
- La préparation d'un plan visant la mise en place des camps de jour.



- Le traitement en ligne de plus de 780 demandes de permis de rénovation.
- Le déploiement de l'Opération 1<sup>er</sup> juillet pour aider et accompagner les personnes sans logement et sans ressources en cette période de pandémie.

Malgré l'annulation, en raison de la pandémie, de plusieurs activités artistiques, culturelles et sportives, l'Arrondissement a lancé de nombreuses initiatives pour offrir d'autres choix à la population, notamment :

- La présentation d'activités virtuelles (ex. : heures du conte et tutoriels des Fab Labs).
- Le don de livres élagués aux familles et à la Fondation de la visite.

D'autres projets se sont déroulés comme prévu, entre autres :

- La poursuite du projet Vélorution CDN-NDG.
- L'éradication de l'herbe à poux.
- L'implantation d'une rue piétonne sur la rue Jean-Brillant.
- L'insonorisation du centre Monkland.
- La réfection de chaussées et de trottoirs sur 36 tronçons de rues.
- L'aménagement de saillies près de 5 intersections.
- Le remplacement de plus de 1 000 entrées de service en plomb.

Enfin, dans le but d'offrir des quartiers accueillants, l'Arrondissement a notamment :

- Réaménagé le jeu d'eau du parc Notre-Dame-de-Grâce.
- Construit une toiture pour le terrain de bocce, au parc Georges-Saint-Pierre.
- Bonifié l'éclairage du terrain de baseball, au parc Nelson-Mandela, et aménagé des sentiers.
- Réhabilité le terrain de basketball du parc Mackenzie-King.
- Aménagé les parcs Linéaire, du Triangle et de la Savane, dans le secteur du Triangle.
- Déployé des corridors piétons et des rues à vocation familiale et active.

### **Nos actions prioritaires en 2021**

Bien que l'arrêt des chantiers de construction ait généré un ralentissement des projets d'investissements en 2020, l'Arrondissement entend profiter de la reprise et va poursuivre ses efforts pour planifier le développement du site de l'ancien hippodrome ainsi que pour revitaliser la falaise Saint-Jacques et le théâtre Empress.

Plusieurs autres projets sont planifiés, notamment :

- Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action en développement social 2020-2024.
- Adopter une politique d'achat responsable et local.
- Soutenir les organismes et développer les artères commerciales.
- Planter des végétaux dans les saillies, les parcs et les rues locales.
- Poursuivre le plan d'élagage.
- Mettre aux normes et réaménager plusieurs édifices municipaux tels que le Manoir Notre-Dame-de-Grâce et la bibliothèque interculturelle.
- Rénover les chalets des parcs Somerled, Van Horne, Coffee, Loyola et Mackenzie-King.
- Aménager de nouveaux parcs à chiens.
- Remplacer les équipements sportifs du parc Martin-Luther-King.
- Amorcer le projet de réaménagement du parc Jean-Brillant.
- Effectuer les démarches visant l'agrandissement d'un gymnase et de salles communautaires, à l'école Les-Enfants-du-Monde.
- Planifier le nouveau parc en lien avec le projet immobilier Westbury Montréal.

## Arrondissement de Lachine

Population : 46 909 habitants

Superficie : 17,7 km<sup>2</sup>

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 444 900 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 253 600 \$

Budget de fonctionnement 2021 : 30,2 M\$

PDI 2021-2030 : 36,8 M\$

Effectif : 232 années-personnes



### Profil

L'arrondissement de Lachine connaît actuellement un élan de vitalité sans pareil. Son territoire attire de nouveaux résidents, qui y trouvent un milieu de vie exceptionnel avec ses magnifiques parcs riverains, ses sites patrimoniaux, ses infrastructures sportives et culturelles ainsi que ses institutions scolaires renommées. On y trouve l'un des plus importants parcs industriels de Montréal. Situé au carrefour des autoroutes et desservi par 2 gares, Lachine bénéficie d'une localisation stratégique. Une forte croissance de la population est prévue au cours des prochaines années, notamment avec le développement du secteur Lachine-Est, ancien quartier industriel en transformation qui pourrait accueillir jusqu'à 4 800 nouvelles familles.

### Vision

L'arrondissement de Lachine évolue en s'appuyant sur ses richesses patrimoniales, industrielles et naturelles. Le développement du secteur de Lachine-Est sert de catalyseur pour élaborer un quartier exemplaire, de concert avec la communauté. L'Arrondissement mise sur le développement de la mobilité durable (des démarches sont en cours pour un tramway reliant Lachine au centre-ville), la création de milieux améliorant la qualité de vie de tous les citoyens, le verdissement ainsi que la gestion écologique de l'eau et des déchets. La croissance de Lachine se fait dans l'esprit de créer des quartiers pour tous, alliant mixité sociale et fonctionnelle (commerces, emplois, services publics), tout en mettant en valeur le patrimoine et en favorisant la diversité architecturale.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

La crise sanitaire de 2020 a eu un impact important sur les résultats de l'Arrondissement. Un fonds d'urgence a d'ailleurs été créé afin de soutenir les initiatives d'organismes communautaires et économiques sur le territoire. Ce fonds a permis de mettre en place des mesures visant la population isolée et vulnérable. Un corridor sanitaire temporaire, le long du boulevard Saint-Joseph, a sécurisé les très nombreux déplacements des piétons et des cyclistes durant l'été.

Malgré la mise en veilleuse de plusieurs activités, l'Arrondissement a poursuivi de nombreux dossiers comme la planification du développement du secteur Lachine-Est : plusieurs rencontres thématiques ont eu lieu avec les professionnels et le milieu afin de planifier un écoquartier et de proposer son plan directeur. Un projet de transformation du port de plaisance en parc riverain, qui permettra aux Montréalais de profiter de multiples activités nautiques, a également été annoncé et il se poursuivra au cours des prochaines années. La vente du centre communautaire Albert-Gariépy à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys s'est conclue en 2020 afin de convertir l'immeuble en école primaire, une nécessité pour une population en croissance.

L'Arrondissement a continué ses efforts pour sécuriser les usagers vulnérables du réseau routier en implantant de nouveaux dos d'âne à proximité de plusieurs parcs et écoles.

Concernant les investissements dans les bâtiments municipaux, les toitures de la Vieille brasserie et du chalet du parc Kirkland ont été refaites. Des travaux ont, par ailleurs, débuté sur des infrastructures sportives majeures de l'arrondissement, soit la rénovation complète des installations aquatiques et du chalet du parc LaSalle ainsi que la réfection du terrain de soccer et de la piste d'athlétisme du parc Dalbé-Viau.

Consciente que l'état des berges s'est grandement dégradé lors des inondations printanières de 2017 et 2019, et dans le but de protéger ses parcs riverains, dont l'existence même est en péril, l'Arrondissement a octroyé un contrat de services professionnels pour déterminer les actions à mener pour stabiliser de façon pérenne 500 mètres de berges.

Afin de sécuriser les déplacements des piétons, des mesures d'apaisement de la circulation ont été mises en place près de l'école Martin-Bélanger et des feux de circulation ont été ajoutés à l'intersection de l'avenue du Chalet et de la rue Saint-Jacques, dans le quartier de Saint-Pierre.

L'Arrondissement a aussi réalisé divers travaux de pavage, de réfection de trottoirs et de stationnements et d'amélioration des parcs.

### **Nos actions prioritaires en 2021**

- Planifier le développement de l'écoquartier Lachine-Est, y compris la création d'espaces publics et institutionnels, notamment un centre communautaire et sportif.
- Effectuer des travaux au Musée de Lachine.
- Finaliser les travaux sur le terrain synthétique et la piste d'athlétisme du parc Dalbé-Viau ainsi que la réfection de la piscine et du chalet du parc LaSalle.
- Mettre en œuvre le plan d'action en développement social et le plan d'action culturel local.
- Mettre en place des mesures en environnement et en transports actifs.
- Commencer les travaux de revitalisation des berges.
- Continuer la mise en place de mesures de sécurisation des déplacements autour des parcs, des écoles et des rues ayant des problèmes de vitesse.
- Effectuer des travaux de planage-pavage et de réfection de trottoirs et de stationnements.
- Faire divers investissements dans les bâtiments.
- Continuer l'offre en événements et activités destinés aux citoyens.
- Planifier la transformation du port de plaisance de Lachine, en collaboration avec le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.
- Élaborer un plan directeur des parcs, des espaces verts et des équipements sportifs.
- Mettre aux normes l'aréna Martin-Lapointe (conditionnel au financement provenant d'autres paliers municipaux et gouvernementaux).
- Déposer le programme de médiation culturelle.

## Arrondissement de LaSalle

Population : 82 064 habitants  
Superficie : 16,3 km<sup>2</sup>  
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 490 000 \$  
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 290 300 \$  
Budget de fonctionnement 2021 : 41,9 M\$  
PDI 2021-2030 : 51,3 M\$  
Effectif : 273,2 années-personnes



### Profil

Avantageusement situé dans la partie sud-ouest de l'île de Montréal, l'arrondissement de LaSalle est dynamique, inclusif et accueillant. Avec 82 000 résidents et près de 25 000 emplois, c'est un important centre industriel et l'un des principaux pôles commerciaux de Montréal. L'arrondissement compte de paisibles quartiers résidentiels et de vastes espaces verts, en bordure du canal de Lachine et du fleuve Saint-Laurent, où l'on peut admirer les impétueux rapides de Lachine. LaSalle a enregistré une croissance démographique de 3,5 % entre 2011 et 2016. Près de 60 % de sa population peut tenir une conversation à la fois en français et en anglais. Après le français, les principales langues en usage à domicile sont l'anglais, les langues chinoises et l'espagnol. Trois résidents sur 5 sont nés à l'étranger ou ont au moins un parent né à l'extérieur du Canada. LaSalle est façonné par une riche vie sociale, culturelle et communautaire, la diversité de sa population et l'implication de sa population.

### Vision

D'un point de vue urbanistique, humain, économique et environnemental, LaSalle est un milieu urbain parvenu à maturité, ce qui n'est pas synonyme d'immobilisme. Cette maturité incite à poursuivre le développement en dosant la sagesse et l'audace, la prudence et la témérité, la préservation et l'innovation. LaSalle veut être reconnu comme un cadre de vie vert et bleu, inclusif et en mouvement, fier de son ouverture, riche de sa diversité et favorable à l'épanouissement familial et personnel. L'arrondissement revendique le caractère compétitif, innovant et audacieux de son économie, ainsi que la créativité et la générosité de sa communauté.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

Le développement de l'arrondissement est structuré en fonction des 5 orientations qui figurent à la Planification stratégique 2018-2024. Cette planification guide l'Administration dans ses choix de projets, ses priorités pour le maintien de l'actif et les nouveaux investissements ainsi que dans la sélection de programmes à préserver ou à développer. Après 18 mois de mise en œuvre, 25 des 27 champs d'intervention qui figurent à la Planification stratégique avaient été touchés et 45 actions avaient été menées parmi les 57 prévues au plan pour 2019 ou en continu.

La pandémie mondiale de COVID-19 est toutefois venue bousculer la planification de l'Arrondissement pour 2020. Néanmoins, avec souplesse et détermination, l'administration de LaSalle a su maintenir ses projets prioritaires, tout en intervenant rapidement et concrètement pour soutenir les familles éprouvées et relancer les petits commerçants :

- Création d'un fonds de 100 000 \$ pour soutenir les organismes communautaires locaux.
- Contribution de 30 000 \$ au Fonds d'urgence de Centraide et de 25 000 \$ à Moisson Montréal afin de répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables.

- Création d'un fonds COVID-19 pour soutenir la relance des commerces de LaSalle, doté d'un montant de 175 000 \$ et administré par PME-MTL Grand Sud-Ouest.
- Investissement de 25 000 \$ dans la campagne J'achète local #passion LaSalle, menée sur la plateforme de sociofinancement La Ruhe Québec et soutenue par Desjardins.
- Prêt de l'aréna Jacques-Lemaire à la Croix-Rouge pour l'accueil d'un hôpital temporaire COVID-19, une première au Québec.

En parallèle, depuis le début de l'année 2020, l'Arrondissement a poursuivi la réalisation de nombreux projets au bénéfice de la population :

- Poursuite de l'ambitieux programme d'élagage cyclique sur 3 ans de tous les arbres en bordure de rue, amorcé en 2018.
- Réfection complète des parcs Ménard et Père-Marquette.
- Réfection des terrains du centre de tennis Cavelier-De LaSalle.
- Installation d'une nouvelle signalisation et remplacement du mobilier urbain tout au long du parc riverain.
- Reconstruction de la piscine Lefebvre et du pavillon des baigneurs.
- Reconstruction du grand terrain de baseball, au stade Éloi-Viau.
- Aménagement d'accès au fleuve pour les surfeurs de la vague éternelle « à Guy ».
- Plantation d'arbres et déminéralisation d'îlots de chaleur.
- Aménagement d'un parcours piétonnier ludique pour enfants, traversant les parcs Boivin et Cavelier-De LaSalle.
- Remplacement de l'ascenseur à la mairie d'arrondissement.
- Rénovation majeure du grand chalet du parc Riverside.
- Reconstruction de la rue Clément (entre Lafleur et Trudeau) et prolongement de la rue du Bois-des-Caryers.
- Pavage complet et de quelques portions de trottoirs de 25 tronçons de rues.
- Réhabilitation de 6 conduites d'aqueduc.

#### **Nos actions prioritaires en 2021**

- Réaliser le premier budget participatif de l'arrondissement (150 000 \$).
- Lancer les travaux d'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone.
- Lancer le nouveau quartier résidentiel Angrignon Ouest.
- Aménager une halte-bonheur dans le parc riverain, au pied de la 90e Avenue.
- Réaliser des travaux préparatoires pour l'aménagement d'un corridor de transports actifs, visant à améliorer la mobilité dans l'axe est-ouest.
- Déployer une stratégie de soutien au secteur commercial, particulièrement pour les zones marchandes de l'avenue Dollard, du boulevard Newman et de la rue Centrale.
- COVID-19 : poursuivre le soutien au milieu associatif et communautaire, ainsi qu'aux commerces de proximité.

## Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

Population : 19 688 habitants

Superficie : 23,6 km<sup>2</sup>

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 489 000 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 240 100 \$

Budget de fonctionnement 2021 : 11,1 M\$

PDI 2021-2030 : 29,3 M\$

Effectif : 115,9 années-personnes



### Profil

Pourvu de nombreux et vastes espaces verts, l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève est situé à l'ouest de l'île de Montréal et s'étend sur une superficie de 23,6 km<sup>2</sup>. Deux cours d'eau utilisés pour la navigation de plaisance le bordent, soit le lac des Deux Montagnes et la rivière des Prairies, qui ceinturent L'Île-Bizard. La rivière, qui longe aussi la rive nord du secteur de Sainte-Geneviève, délimite de manière naturelle les 2 secteurs de l'arrondissement.

Le cadre de vie paisible, l'immense parc-nature du Bois-de-L'Île-Bizard, les pistes cyclables, les nombreux bâtiments patrimoniaux, les 3 terrains de golf, la salle de spectacle et le cégep sont de puissants attraits pour les citoyens, notamment les familles avec enfants. La proportion d'enfants de 0 à 14 ans y est légèrement plus élevée que dans l'ensemble de Montréal, tandis que le groupe âgé de 25 ans et moins représente 29,5 % de la population. La concentration d'aînés (65 ans et plus) y est cependant plus importante. Près d'un résident sur 2 est issu de l'immigration et le revenu annuel médian des ménages est de 81 211 \$.

### Vision

Le projet d'obtention du statut de paysage humanisé pour le secteur ouest de L'Île-Bizard, la conservation des espaces verts et la vocation agricole du territoire sont des préoccupations majeures pour l'Arrondissement. L'ambitieux projet de construction du Grand parc de l'Ouest s'insère d'ailleurs dans sa vision avant-gardiste. De même, dans un contexte de changements climatiques de plus en plus marquants, la protection des milieux boisés et des zones inondables revêt une très grande importance pour l'Arrondissement et l'amélioration continue des services de proximité demeure une de ses priorités.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

La diversité de l'offre de services de l'arrondissement s'aligne sur des objectifs globaux visant l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et un milieu de vie adapté à leurs besoins. Les travaux de réhabilitation des réseaux d'égout et d'aqueduc, la reconstruction des rues et chaussées entreprise ces dernières années, la mise en valeur du cadre bâti et la batterie de mesures d'apaisement de la circulation favorisent un cadre de vie agréable et harmonieux ainsi que des déplacements confortables et sécuritaires pour l'ensemble de la population.

De même, la valorisation continue des espaces verts, la bonification des services récréatifs et la programmation d'activités dans les installations répondent aux besoins réels des 5 135 familles établies sur le territoire. En outre, l'Arrondissement encourage les commerces locaux par un encadrement réglementaire assoupli et la garantie de services de voirie efficaces.

En 2020, divers projets ont été réalisés par l'Arrondissement, notamment :

- La poursuite de la réhabilitation des réseaux d'égout et d'aqueduc.
- La réfection de rues impactées par les inondations printanières de 2019.
- L'achat et la location d'équipements et de matériaux de prévention inondation.
- La confection d'un plan d'intervention sur carte, en prévision d'une inondation.
- La réfection des bordures et trottoirs de différents secteurs.
- La mise à jour des équipements des parcs et des terrains sportifs.
- La revue de la signalisation et le marquage de la chaussée.
- La rénovation de bâtiments administratifs et le réaménagement de l'accueil à l'hôtel de ville de L'Île-Bizard.
- L'implantation de mesures d'atténuation de la circulation pour contrer la vitesse excessive.
- La poursuite du dossier du pont Jacques-Bizard avec le choix de la firme d'ingénierie responsable de l'avant-projet définitif et des plans et devis.
- L'offre gratuite de titres de transport pour encourager les élèves à prendre les transports publics, dans le cadre de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal.
- La mise en place d'un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables.
- La mise en place d'une brigade neige pour offrir de l'aide au déneigement aux personnes âgées et à mobilité réduite.
- La plantation de plus de 300 arbres.
- Le réaménagement de l'entrepôt et de la cour de voirie (Travaux publics).
- L'octroi d'un soutien financier à divers organismes communautaires très sollicités en raison de la COVID-19.

### **Nos actions prioritaires en 2021**

La pandémie de la COVID-19 a affecté le budget de l'Arrondissement pour l'année 2020, mais la continuité des services aux citoyens demeure une priorité pour l'année à venir.

- Réaliser un plan particulier d'intervention en lien avec le dossier d'inondation.
- Poursuivre le réaménagement de terrains sportifs.
- Poursuivre le projet de revitalisation du village de Sainte-Geneviève.
- Entretenir et bonifier le réseau cyclable.
- Finaliser les travaux de construction d'un chalet de service, au parc Jonathan-Wilson.
- Poursuivre la réfection des bâtiments administratifs.
- Poursuivre la mise en œuvre de mesures d'apaisement de la circulation.
- Poursuivre la réfection de trottoirs et de bordures.
- Poursuivre le projet de passerelle piétonnière entre L'Île-Bizard et Sainte-Dorothée pour donner l'accès au train de banlieue et, plus tard, au Réseau express métropolitain (REM).
- Restaurer le bâtiment situé au 13, rue Chauret (Sainte-Geneviève).

## Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Population : 144 297 habitants

Superficie : 25,4 km<sup>2</sup>

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 390 300 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 248 600 \$

Budget de fonctionnement 2021 : 67,2 M\$

PDI 2021-2030 : 84,5 M\$

Effectif : 553,3 années-personnes



### Profil

Bordant le fleuve Saint-Laurent, l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (MHM) est en pleine effervescence sur le plan immobilier. Concernant la mobilité, son territoire est desservi par 9 stations de métro, 33 circuits d'autobus, le terminus Radisson (ARTM) et un réseau cyclable de quelque 60 kilomètres. Il est également traversé par des axes routiers importants tels que la rue Sherbrooke, la rue Notre-Dame, le boulevard Pie-IX et l'autoroute 25. Le groupe des 25-34 ans représente 18 % de la population de l'arrondissement, dépassant la moyenne montréalaise. MHM compte 85 parcs et espaces verts, 22 écoles primaires et 9 écoles secondaires. Environ 32 900 familles ont choisi d'y habiter, ce qui le place au troisième rang des arrondissements pour le nombre total de familles. L'âge moyen est de 41,2 ans et les ménages ont un revenu annuel médian de 48 544 \$. Le français est la langue la plus parlée à la maison (85,2 %), suivi de l'anglais, de l'espagnol et du regroupement des langues chinoises.

### Vision

L'arrondissement offre un fort potentiel de développement et l'aménagement de son territoire est en pleine transformation. La création de près de 8 000 logements est prévue au cours des 5 prochaines années. La poursuite des efforts en vue d'accroître le verdissement et la biodiversité demeure une des grandes priorités d'action. L'Arrondissement mène d'ailleurs un exercice d'élaboration d'une vision pour orienter le développement du territoire dans une perspective de transition écologique. Des infrastructures de transport collectif sont en cours de réalisation et d'autres projets structurants font l'objet d'une planification. La mobilité active compte également parmi les orientations majeures de l'Arrondissement : voies cyclables, apaisement de la circulation ou sécurisation des abords des écoles.

### Notre impact et nos réalisations 2020

Malgré les retards causés par la pause des chantiers et des activités en raison de la pandémie de COVID-19, le développement a pu se poursuivre aux quatre coins de l'arrondissement. C'est ainsi que le nombre de permis délivrés a augmenté de 6,5 % par rapport à 2019. Dans cette perspective, plusieurs projets immobiliers d'importance sont à l'étude ou sur le point d'être en chantier, notamment la transformation des secteurs industriels de l'Assomption Nord et de l'Assomption Sud – Longue-Pointe (Écoparc de la Grande Prairie).

Des démarches d'interaction citoyenne ont été déployées par quartiers, au bénéfice de la communauté, telles que le budget participatif de Mercier-Est. L'élaboration d'un plan directeur des parcs et des espaces verts est en cours pour donner un autre outil d'encadrement du développement du territoire. Des interventions ont dû être reportées ou modulées et d'autres initiatives ont vu le jour dans le contexte de la pandémie, notamment l'aménagement des voies actives et sécuritaires (VAS). La piétonnisation de la rue Ontario, qui en a fait partie, a connu un vif succès.



Grâce à une forte mobilisation des partenaires, des organismes, des bénévoles et des employés, MHM a pu bénéficier d'un montant de plus de 1 M\$ pour soutenir les familles et aînés en situation de vulnérabilité ainsi que les personnes en situation d'itinérance. Les commerçants y ont également participé dans le cadre d'un programme visant à encourager l'achat local.

L'Arrondissement a aussi :

- Modulé la prestation de services aux citoyens pour faciliter l'accès aux installations, aux programmes et aux activités.
- Bonifié le verdissement : aménagement de 10 ruelles vertes, plantation d'arbres, aménagement pour favoriser la biodiversité et acquisition d'un espace vert en vue de la création du futur parc Sainte-Émilie.
- Réaménagé parcs, jardins communautaires et terrains sportifs.
- Mis en œuvre des projets citoyens issus du budget participatif de Mercier-Ouest.
- Réalisé des travaux de mise aux normes et d'amélioration des installations.
- Implanté quelque 100 mesures d'apaisement de la circulation et bonifié le réseau cyclable : ajout de 8 km de voies cyclables, marquage et installation de près de 1 000 supports à vélos.
- Participé à la création d'une instance de concertation pour l'Écoparc de la Grande Prairie.
- Embauché un agent de liaison pour assurer le suivi du chantier de la bibliothèque Maisonneuve.
- Remplacé près de 1 000 entrées de service en plomb (domaine public).
- Tenu une soirée d'information citoyenne avec le Service de l'eau sur les inondations et la gestion des impacts.

#### **Nos actions prioritaires en 2021**

- Rénover des installations : maison de la culture Maisonneuve, bain Morgan, marché Maisonneuve, centre de loisirs Hochelaga-Maisonneuve.
- Aménager un skatepark au parc Honoré-Mercier et planifier celui du parc Raymond-Préfontaine.
- Verdissement : ajouter des ruelles vertes, planter des arbres, aménager des saillies verdies, etc.
- Poursuivre la démarche citoyenne de budget participatif et réaliser des projets adoptés par les citoyens.
- Réaménager et refaire divers parcs, chalets, patageoires, aires de jeux, parcs canins et accès à l'eau du parc de la Promenade-Bellerive.
- Poursuivre la sécurisation des abords des écoles et les projets d'apaisement de la circulation.
- Soutenir la mobilité active (ajout de supports à vélos, piétonnisation, pistes cyclables, etc.).
- Élaborer et mettre en œuvre la vision de développement du territoire.

## Arrondissement de Montréal-Nord

Population : 87 928 habitants

Superficie : 11,1 km<sup>2</sup>

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 329 900 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 234 300 \$

Budget de fonctionnement 2021 : 43,9 M\$

PDI 2021-2030 : 49,7 M\$

Effectif : 369,6 années-personnes



### Profil

Guidé par ses valeurs organisationnelles, l'Arrondissement de Montréal-Nord a pour mission première d'offrir des services accessibles, de grande qualité et à un juste coût afin d'améliorer la qualité et le milieu de vie de la population. Cette mission, Montréal-Nord entend la réaliser avec un personnel engagé, en impliquant les citoyens, les organismes communautaires, les institutions et les gens d'affaires dans le choix des orientations qui les concernent.

### Vision

Dans sa planification stratégique 2016-2025, l'Arrondissement de Montréal-Nord propose une vision audacieuse où citoyens de tous âges et de toutes origines, organismes et institutions du milieu, gens d'affaires, élus et personnel de l'Arrondissement osent penser et agir ensemble autrement afin de faire de Montréal-Nord un arrondissement où il fait bon résider, travailler, se divertir, se développer et vivre pleinement en harmonie.

### Notre impact et nos réalisations 2020

En 2020, la pandémie de COVID-19 a frappé Montréal-Nord plus fortement qu'ailleurs et l'Arrondissement a dû déployer des ressources très importantes pour lutter contre ses impacts.

- Création d'un fonds d'aide local COVID de 150 000 \$, financé à parts égales avec la Caisse populaire Sault-au-Récollet de Montréal-Nord, pour aider les organismes locaux en aide alimentaire et psychosociale.
- De la mi-mars à la mi-juin, distribution de plus de 5 400 repas et 3 350 paniers, une demande en forte hausse. En temps normal, les organismes communautaires soutiennent plus d'une centaine de familles par semaine.
- Distribution de plus de 70 000 masques réutilisables et jetables aux citoyens de Montréal-Nord, soit plus que dans n'importe quel autre arrondissement, en plus des 100 000 masques jetables offerts par la Ville de Montréal.
- Soutien aux organismes pour mettre sur pied des services d'intervention en matière d'anxiété, d'isolement, de soutien à domicile et de violence conjugale et familiale. Une trentaine d'employés de l'Arrondissement ont aussi fait plus de 3 000 appels auprès des aînés pour offrir réconfort et aide.
- Mise en place d'un plan collectif de relance économique avec les collaborateurs afin d'aider les commerçants, de stimuler l'achat local et la création d'emplois et de promouvoir le potentiel de Montréal-Nord comme destination d'affaires.
- Augmentation des efforts de communication pour promouvoir les règles d'hygiène : création d'une infolettre spéciale, affichage des règles d'hygiène dans les lieux publics, envoi d'un bulletin spécial à toutes les portes, envoi d'avis aux citoyens et de trousseaux d'information aux commerçants et aux propriétaires d'immeubles.

- Finalisation de la construction du chalet du parc Henri-Bourassa et montage d'une offre de services pour ce nouveau lieu.
- Agrandissement du chalet du parc Aimé-Léonard et construction d'une scène extérieure pour la tenue d'événements culturels et communautaires.
- Réfection d'immeubles municipaux, y compris l'aménagement du bureau Accès-Montréal, de façon à mieux servir et accueillir les citoyens.
- Aménagement d'une place publique sur un terrain vacant, à l'angle de Langelier et Villeneuve, selon les plans du célèbre designer Claude Cormier, dans le cadre du plan d'aménagement du Nord-Est.
- Aménagement du parc Sabrevois.

#### **Nos actions prioritaires en 2021**

- Aménager les parcs Aimé-Léonard, Maurice-Bélanger et Henri-Bourassa, le terrain de la maison Brignon-dit-Lapierre, les espaces Saint-Rémi et Galileo ainsi que l'aire de repos l'Archevêque.
- Soutenir financièrement la réalisation des plans d'action collectifs comme Priorité jeunesse, le Plan de développement culturel et son plan d'action.
- Réaliser un pôle aquatique à l'école Henri-Bourassa.
- Aménager la rue de Dijon et le parc-école Jules-Verne, dans le cadre du projet de corridor vert.
- Aménager 4 ruelles vertes.
- Refaire l'avenue Jubinville.
- Mettre aux normes les chalets des parcs Charleroi et Le Carignan.
- Planifier l'agrandissement du chalet du parc Saint-Laurent.
- Aménager de nouveaux bureaux pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

## Arrondissement d'Outremont

Population : 25 826 habitants  
Superficie : 3,9 km<sup>2</sup>  
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 1 595 500 \$  
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-  
condo : 542 500 \$  
Budget de fonctionnement 2021 : 15,3 M\$  
PDI 2021-2030 : 25,6 M\$  
Effectif : 116,8 années-personnes



### Profil

Le territoire d'Outremont se démarque par une population éclectique, un patrimoine architectural exceptionnel, une riche canopée, et 3 artères commerçantes qui abritent des boutiques de proximité et des restaurants gastronomiques. L'accès facile au mont Royal, la présence de nombreux parcs et sa forêt urbaine font d'Outremont une véritable oasis de verdure au cœur de Montréal. Sa population est composée majoritairement de francophones et de 2 importantes minorités linguistiques qui parlent anglais ou yiddish à la maison. L'âge moyen se situait à 38,5 ans au dernier recensement et Outremont compte la plus importante proportion d'enfants de 0-14 ans de tous les arrondissements de Montréal. Le territoire de l'arrondissement est presque entièrement construit et atteindra sa pleine maturité avec le développement du Nouvel Outremont, qui comprend aussi le campus MIL de l'Université de Montréal.

### Vision

L'administration de l'arrondissement souhaite offrir aux résidents d'Outremont une organisation performante, transparente et humaine afin de continuer à développer un milieu de vie convivial, attrayant, inclusif et sécuritaire pour tous les citoyens et visiteurs. Pour y arriver, l'Arrondissement concentre ses efforts sur les mesures de transition écologique, le développement durable, le développement social, une offre de services à valeur ajoutée, la modernisation de son actif – immeubles, équipements et infrastructures – ainsi que la protection et la mise en valeur de son patrimoine.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

Dans le contexte sanitaire lié à la COVID-19, plusieurs initiatives communautaires ont été réalisées :

- Mise sur pied d'une cellule communautaire hebdomadaire avec plus de 40 partenaires du milieu outremontais et création d'un fonds local d'urgence de 100 000 \$ pour soutenir les organismes qui viennent en aide aux résidents d'Outremont.
- Mise en place de différentes mesures sanitaires temporaires, notamment des corridors sanitaires et des voies actives sécuritaires.
- Ajout d'un patrouilleur en hygiène du milieu pendant l'été.
- Pour l'été 2020, élimination des frais de terrasses pour les restaurateurs locaux et implantation d'une zone piétonnière saisonnière sur l'avenue Bernard pour soutenir les commerces locaux.

En dépit de la pandémie qui a perturbé ses activités en 2020, l'Arrondissement a été en mesure de réaliser des projets d'envergure.

### Consultations

- Tenue de consultations publiques majeures sur le stationnement, la planification stratégique, l'espace Champagneur et le plan de développement culturel, d'une séance d'information sur un sondage

portant sur les parcs, les chalets et les ruelles vertes, et de 7 séances d'information, soit une pour chaque projet de ruelle verte de 2020.

#### *Infrastructures*

- Réfection de 1,8 km de rues pour parachever les programmes de réfection routière (PRR) de 2019 et 2020, comprenant de multiples aménagements sécuritaires permanents.
- Sécurisation des voies publiques : mise en place saisonnière de 15 rues actives et familiales, installation de 30 dos d'âne dans les rues et de 2 en ruelle, et aménagement de corridors sanitaires temporaires sur rue et près des écoles.
- Renouvellement du lien cyclable temporaire entre le campus MIL et le campus principal de l'Université de Montréal.
- Sécurisation et acquisition des serveurs pour assurer la redondance des données de l'Arrondissement et déploiement de 60 portables pour le télétravail.
- Déploiement en ligne des permis de construction et de rénovation.

#### *Urbanisme*

- Réalisation d'une étude pour mieux encadrer et soutenir les projets de mise à niveau des chalets de parc.
- Publication de l'étude typomorphologique de l'arrondissement.

#### *Transition écologique*

- Mise en place de nouveaux projets pour développer l'agriculture urbaine sur des terrains publics et verdissement des espaces : ajout de 14 saillies avec plantation, déminéralisation et verdissement du boulevard Saint-Joseph et réalisation de 7 projets de ruelles vertes.
- Révision des méthodes d'épandage d'abrasifs pour réduire les quantités tout en conservant la même efficacité.
- Révision des méthodes de gestion des espaces verts, avec la plantation de vivaces afin de réduire la quantité d'eau utilisée.

### **Nos actions prioritaires en 2021**

#### *Actions communautaires*

- Réaliser les actions de la planification stratégique et du plan de développement culturel, avec consultations publiques.
- Remanier le règlement sur le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), avec consultation publique (phase II de la typomorphologie).
- Produire un plan directeur des bâtiments et des parcs, avec consultation publique.
- Établir une politique de reconnaissance des organismes et mettre en place une table de bon voisinage (Juifs et non-Juifs) ainsi qu'une table de quartier.

#### *Infrastructures*

- Effectuer des travaux liés à la RFID (radio-identification) pour la bibliothèque Robert-Bourassa, avec un point de services au centre communautaire intergénérationnel durant les travaux RFID.
- Rénover 3 chalets de parc (Pratt, Joyce et Outremont), aménager une placette publique et refaire entièrement l'aire de jeux du parc Outremont, après consultation publique.
- Mettre en branle le PRR 2021 et implanter de multiples mesures de sécurisation, en plus de l'installation de quelque 30 dos d'âne.

*Transition écologique*

- Analyser les émissions de gaz à effet de serre et rédiger un plan d'action local.
- Verdir les espaces et faire des travaux de bonification au parc John-F. Kennedy.
- Poursuivre la réduction de la plantation de plantes annuelles, au profit de plantes arbustives et vivaces.

## Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Population : 71 230 habitants  
 Superficie : 27,1 km<sup>2</sup>  
 Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 413 000 \$  
 Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 237 500 \$  
 Budget de fonctionnement 2021 : 34,0 M\$  
 PDI 2021-2031 : 58,0 M\$  
 Effectif : 273,7 années-personnes



### Profil

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro est situé à l'extrémité ouest de l'île de Montréal et est bordé au nord par la rivière des Prairies. Il comporte 2 quartiers : Cap-Saint-Jacques et Bois-de-Liesse. Les résidents y trouvent un milieu de vie paisible et stimulant de par l'accessibilité de nombreux espaces naturels, incluant 4 grands parcs-nature et 80 parcs de voisinage. Ils bénéficient également de 2 piscines extérieures publiques, de 2 bibliothèques, d'un centre culturel et de 3 centres communautaires.

La population de l'arrondissement est majoritairement bilingue. Les ménages y résidant disposent d'un revenu annuel médian de 70 547 \$ et 70 % sont propriétaires. À cet effet, le parc immobilier est composé presque exclusivement d'immeubles de catégorie résidentielle. L'immigration a une importance indéniable, car elle constitue les deux tiers de la population. La contribution des nouveaux arrivants a permis de créer, au fil des ans, un arrondissement vivant et aux multiples visages.

### Vision

Tel que l'indique son image de marque « On s'occupe de vous », l'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro place les citoyens au cœur de ses préoccupations. L'administration s'engage à toujours améliorer ses pratiques, à faire preuve de rigueur dans sa gestion et à améliorer la prestation des services fournis aux citoyens. En plus d'une richesse naturelle incomparable, celui-ci offre des installations de grande qualité, une vie culturelle active et de nombreux plateaux sportifs.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

L'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a mis en œuvre un grand nombre de mesures pour assurer la sécurité et le bien-être des citoyens au cours de cette année difficile. Il a déployé des efforts importants au fil des mois pour adapter son offre de services en fonction de l'évolution de la situation.

Malgré les contraintes rencontrées et le report de nombreux projets, l'Arrondissement a été en mesure de réaliser les éléments suivants :

- Finalisation du terrain de soccer-football synthétique au centre sportif George Springate.
- Mise aux normes de la piscine Versailles.
- Achèvement de la revitalisation du port de plaisance.
- Bonification de la collection de livres à la bibliothèque.
- Gestion efficace de la crue des eaux, ce qui a permis de limiter les dommages sur le territoire.
- Aménagement d'un parcours ludique à la bibliothèque.
- Organisation de l'événement familial Plaisirs d'hiver.

**Nos actions prioritaires en 2021**

- Incorporer au budget courant le financement des services par le surplus depuis plusieurs années.
- Concevoir le nouveau parc Dauville (amphithéâtre, jeux d'eau et module de jeux).
- Réaliser le programme fonctionnel et technique (PFT) du nouveau complexe aquatique et récréatif.
- Réaménager de l'accueil du centre culturel de Pierrefonds.



## Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Population : 108 102 habitants

Superficie : 8,1 km<sup>2</sup>

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 861 800 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 406 800 \$

Budget de fonctionnement 2021 : 55,3 M\$

PDI 2021-2030 : 54,5 M\$

Effectif : 434,1 années-personnes



### Profil

Situé au cœur de Montréal, Le Plateau-Mont-Royal exerce un attrait indéniable tant au niveau du tourisme qu'en raison de la qualité de vie de ses quartiers à dimension humaine. Sa population est la plus jeune de Montréal. Plus de 80 % des 25 à 64 ans détiennent un diplôme d'études collégiales ou universitaires. Les ménages sont constitués de 72 % de locataires et sont formés d'une personne seule dans une proportion de 52 %. Près de 75 % de la population occupée de 15 ans et plus utilise les transports actifs. Enfin, 53 % de ses citoyens sont nés à l'étranger ou ont au moins un parent né à l'extérieur du Canada. Sa population peut converser, dans une proportion de 69 %, à la fois en français et en anglais.

### Vision

Riche de son histoire, Le Plateau-Mont-Royal offre une vision audacieuse du mieux-vivre en ville, qui repose en bonne partie sur la création de milieux de vie inclusifs, inspirants et durables. Ses quartiers complets offrent une diversité de commerces, de services et d'emplois, de même qu'une vie sociale et culturelle foisonnante. Ses aménagements urbains originaux et conviviaux favorisent les déplacements actifs et sécuritaires. Depuis près d'une décennie, l'Arrondissement innove en multipliant les îlots de fraîcheur et les lieux de rencontre citoyenne. Une attention particulière est également accordée à la préservation de la mixité sociale.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

#### Réalisations liées à la COVID-19

- Coordination d'un centre de distribution alimentaire au parc Jeanne-Mance (plus de 7 000 repas servis).
- Création d'un fonds local d'urgence en développement social de 175 000 \$, avec la Caisse Desjardins du Plateau et la députée de Mercier (25 organismes, 12 335 bénéficiaires).
- Création d'un fonds local d'urgence en développement économique de 75 000 \$, avec la Caisse Desjardins du Plateau, pour soutenir les commerces et les entreprises (campagne d'achat local à bonne portée et projet de livraison à vélo).
- Création d'un fonds culturel d'urgence de 70 000 \$, avec la Caisse Desjardins du Plateau (11 projets et 70 prestations artistiques dans des lieux inédits).
- Offre de nouveaux services en ligne par les bibliothèques afin de contrer l'isolement : heures du conte (jusqu'à 7 000 visionnements chaque fois), clubs de lecture, ateliers divers et page Pinterest de recommandations (certaines vues jusqu'à 10 000 fois).
- Organisation d'une offre aquatique sécuritaire (jusqu'à 24 000 baigneurs par semaine).
- Déploiement de nombreux aménagements : rues familiales et partagées (Chapleau, Chabot, de l'Esplanade, Waverly), voies actives sécuritaires (piétonnisation estivale : du Mont-Royal; axes

cyclables : Christophe-Colomb, de la Roche, du Parc-La Fontaine, Cherrier et Rachel, entre Montgomery et D'Iberville); corridors sanitaires, etc.

- Modification du Règlement sur l'occupation du domaine public afin de permettre l'agrandissement des cafés-terrasses sur la voie publique et d'assurer ainsi la distanciation physique, avec réduction du tarif d'occupation.

#### *Réalisations de 2020*

- Relocalisation du marché public Prince-Arthur au square Saint-Louis (marché Sherbrooke).
- Mise aux normes et modernisation de l'aréna Mont-Royal et bonification du verdissement du parc des Compagnons-de-Saint-Laurent d'environ 2 969 m<sup>2</sup>.
- Bonification de l'offre des installations aquatiques (ajout de 4 heures de bain libre et de 24 heures de cours).
- Déploiement de 36 nouvelles activités pour adultes et enfants en bibliothèque : philosophie, musique, poésie, contes autochtones traditionnels, etc.
- Implantation d'un service d'aide aux devoirs (136 périodes et une quinzaine de conférences).
- Transformation de la place Fairmount Est par la création d'une place publique adjacente à l'école Robert-Gravel (surfaces verdies, plantations, ajout de mobilier).
- Aménagement de 49 saillies verdies à diverses intersections (ex. : Laurier Est).
- Apaisement de la circulation et sécurisation des déplacements des piétons et des cyclistes, notamment sur Saint-André, entre Sherbrooke et Cherrier.
- Réparation de trottoirs abîmés sur les artères commerciales : environ 2 750 m<sup>2</sup> sur du Mont-Royal et 350 m<sup>2</sup> sur Saint-Laurent.
- Réaménagement de De Bienville, avec l'objectif d'un verdissement plus intense.
- Création de 10 ruelles vertes, pour un total de 101.
- Finalisation de l'implantation des zones de vignettes, pour 70 % des stationnements sur rue.
- Marquage de tous les passages à niveau et mise aux normes de tous les panneaux.
- Marquage systématique des lignes d'arrêt.
- Marquage en vert de la bande cyclable à contresens sur Laurier Est (projet pilote).
- Agrandissement du parc Alphonse-Télesphore-Lépine et réaménagement du parc de La Bolduc.
- Tenue d'une consultation publique en ligne pour la revitalisation du parc des Compagnons.
- Révision de la réglementation d'urbanisme pour protéger le parc locatif et encadrer l'usage des bâtiments résidentiels et les enseignes commerciales présentant un intérêt patrimonial.
- Traitement de 800 demandes de permis en ligne pour de la rénovation d'immeubles.
- Lancement du budget participatif sur la transition écologique (Centre d'écologie urbaine).
- Augmentation de la cadence de plantation (900 arbres, soit 45 % de plus qu'en 2019) et achat d'équipement pour entretien écologique des sentiers du parc des Compagnons.
- Lutte contre les graffitis 12 mois par année.
- Aménagement de 2 pistes de ski de fond au parc La Fontaine (projet pilote de plus de 6 km).
- Déploiement des brigades de propreté (dont en réinsertion sociale) dans toutes les rues.
- Aménagement d'un parc d'éducation cycliste dans le parc La Fontaine (Vélo Québec).

#### **Nos actions prioritaires en 2021**

- Mettre aux normes la piscine Baldwin et rendre le bain Schubert accessible universellement.
- Réaménager le Parc des Compagnons, restaurer les chalets des parcs Baldwin et Saint-Pierre Claver et améliorer les infrastructures des parcs Toto-Bissainthe et Lucia-Kowaluk.
- Décontaminer le jardin communautaire Baldwin.
- Augmenter la cadence de plantation ou de remplacement d'arbres (équipes sur 7 jours).
- Aménager de manière permanente les terrasses Roy et la place des Fleurs-de-Macadam.

- Renforcer le réseau cyclable et les mesures de sécurisation des déplacements à pied.
- Optimiser les opérations de déneigement des trottoirs et d'épandage par l'intégration d'outils technologiques.
- Augmenter les ressources consacrées à la propreté, notamment pour lutter contre les graffitis.

## Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Population : 114 732 habitants  
Superficie : 42,3 km<sup>2</sup>  
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 341 500 \$  
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 189 000 \$  
Budget de fonctionnement 2021 : 63,2 M\$  
PDI 2021-2030 : 127,9 M\$  
Effectif : 426,1 années-personnes



### Profil

Situé à l'extrémité est de l'île, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles offre de nombreuses zones résidentielles et d'emplois. En pleine expansion démographique, l'arrondissement est le deuxième plus grand territoire de l'île de Montréal. La nature y est très présente avec plus de 125 parcs et espaces verts, incluant l'immense parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, un golf et près de 75 km de voies cyclables. Plus de 60 % des ménages sont propriétaires. Près d'un résident sur deux est issu directement ou indirectement de l'immigration. Le français y est la langue la plus couramment utilisée à la maison (71 %), suivi de l'anglais, de l'italien et de l'espagnol. Cinquante-deux pour cent de la population est de sexe féminin et la moyenne d'âge pour les deux sexes est de 43,5 ans. Les ménages ont un revenu annuel médian de 62 867 \$.

### Vision

Ceinturé par la rivière des Prairies et le fleuve Saint-Laurent, l'arrondissement propose de nombreux accès publics à l'eau, une revitalisation importante du patrimoine bâti, une mise en valeur de ses impressionnants espaces naturels, une vitalité économique en pleine progression, les meilleurs prix à Montréal pour se loger, une offre inégalée d'activités sportives et culturelles ainsi que des infrastructures publiques de qualité. Convaincu de la nécessité de s'engager pour la transition écologique, l'Arrondissement valorise l'agriculture urbaine et s'est doté d'une vision ambitieuse et rassembleuse qui guidera les interventions de la collectivité afin que 30 hectares du territoire vibrent au rythme d'une agriculture plurielle et innovante d'ici 2030. Également, l'accroissement de la mobilité et un développement économique innovant et durable sont des priorités pour stimuler le dynamisme du territoire et l'attractivité pour les citoyens et la communauté d'affaires.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

La pandémie de COVID-19 est venue chambouler la planification des activités et des projets. Dans ce contexte en constante évolution, l'Arrondissement a graduellement déployé son plan de reprise des activités et de réouverture des installations, et soutenu les organismes partenaires. Également, l'arrondissement a développé une programmation alternative, culturelle et sportive, qui a permis aux citoyens de vivre une saison estivale riche en activités, et ce, dans le respect des consignes de la Santé publique. Cet exercice a permis de se réinventer en explorant de nouvelles avenues comme une offre numérique et repensée pour les citoyens.

Que ce soit l'adoption du Plan d'action en agriculture urbaine, l'aménagement d'une première station de BIXI électrique à Rivière-des-Prairies ou la réalisation du *Projet poussette* sur le boulevard Gouin, l'année 2020 est marquée par des projets favorisant le développement durable et la mobilité, tout en prenant soin de revitaliser les parcs et les lieux publics.

Depuis le début de l'année, l'Arrondissement a réalisé de nombreux projets structurants et des aménagements favorisant, entre autres, l'inclusion, les saines habitudes de vie et le développement durable. Il a :

- Planification du projet *Espace Rivière*, un futur lieu culturel intégrant une bibliothèque, une maison de la culture et des espaces communautaires.
- Poursuite des travaux de la phase II de la plage de l'Est.
- Réalisation du *Projet poussette*, soit le réaménagement du boulevard Gouin sur 7 km avec une nouvelle piste cyclable bidirectionnelle et un corridor piéton, en collaboration avec le Service de l'urbanisme et de la mobilité.
- Adoption du Plan d'action 2020-2022 en agriculture urbaine.
- Réalisation de travaux de réaménagement au terrain de balle Sainte-Marthe;
- Ouverture au public de la piscine de dimensions olympiques du parc Hans-Selye.
- Mise en activité des installations et plateaux sportifs du Collège Saint-Jean-Vianney.
- Accueil d'une première station BIXI électrique à Rivière-des-Prairies.
- Aménagement d'une aire de jeux inclusive et accessible universellement, au parc Saint-Joseph.
- Tenue d'une démarche consultative dans le cadre du renouvellement du Plan particulier d'urbanisme du Vieux-Pointe-aux-Trembles.
- Conclusion d'un bail pour la location d'une partie de l'emprise de la friche ferroviaire appartenant à Exo et réalisation de la phase de conception pour l'aménagement d'un parc linéaire dans ce même espace.
- Poursuite de la réfection des rues locales.
- Mise en place de plusieurs mesures d'apaisement de la circulation.

#### **Nos actions prioritaires en 2021**

- Allouer une dotation budgétaire au Complexe Saint-Jean-Vianney.
- Poursuivre la planification du projet *Espace Rivière*.
- Effectuer des travaux pour l'aménagement d'un parc linéaire le long de la friche ferroviaire.
- Mettre en œuvre le Plan d'action en agriculture urbaine.
- Mettre en œuvre le Plan local de déplacements.
- Mettre aux normes la piscine Saint-Georges et le centre aquatique de Rivière-des-Prairies.
- Construire un chalet au parc Armand-Bombardier.
- Poursuivre le soutien aux organismes communautaires.
- Poursuivre les démarches consultatives pour le renouvellement du Plan particulier d'urbanisme du Vieux-Pointe-aux-Trembles afin de revitaliser ce secteur.
- Refaire les terrains de tennis, aménager le parc riverain et construire un jeu d'eau au parc Clémentine-De La Rousselière.
- Revitaliser l'est de Montréal par la mise en place de projets structurants, en collaboration avec le gouvernement du Québec (transports collectifs et actifs, navette fluviale, décontamination des sols, etc.).
- Réorganiser la structure administrative, principalement la Direction du développement du territoire et des études techniques.
- Bonifier les ressources humaines pour la gestion de l'arbre afin de poursuivre la lutte contre l'agrile du frêne.

## Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Population : 147 624 habitants

Superficie : 15,9 km<sup>2</sup>

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 610 900 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 336 300 \$

Budget de fonctionnement 2021 : 62,1 M\$

PDI 2021-2030 : 88,4 M\$

Effectifs : 669,6 années-personnes



### Profil

Situé au cœur de la métropole, Rosemont–La Petite-Patrie est un milieu de vie dynamique, résolument tourné vers l'innovation et la transition écologique. La vie de quartier y est florissante et animée, grâce à la présence d'une centaine d'espaces verts. La population apprécie son vaste réseau cyclable, les commerces de proximité, les ruelles vertes fleuries et saillies verdies ainsi que les espaces variés d'appropriation citoyenne. Les ménages sont en majorité locataires (70 %) et 19 % des logements privés sont des copropriétés. Le revenu annuel médian des foyers est de 48 349 \$. Plus de 57 % des travailleurs de l'arrondissement utilisent les transports en commun ou les transports actifs au quotidien. On y dénombre 18 570 familles avec enfants. Près de 2 résidents sur 5 sont issus directement ou indirectement de l'immigration. Le français est la langue la plus couramment utilisée à la maison (83 %).

### Vision

Humain et urbain, ancré dans la réalité d'aujourd'hui et ayant un net penchant éclectique et progressiste, l'Arrondissement offre un milieu de vie animé, sécuritaire et sain, en misant sur la transition écologique et une gestion transparente, efficiente et novatrice, orientée vers les besoins des citoyens. Pour y parvenir, il s'appuie sur des programmes audacieux de participation citoyenne, de verdissement, de réduction des déchets à la source ainsi que sur un ambitieux plan de développement du réseau cyclable et d'apaisement de la circulation et sur des mesures qui favorisent l'émergence de projets d'économie circulaire et d'innovation sociale.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

En plus de son offre culturelle, sportive et de loisirs, l'Arrondissement peut compter au quotidien sur ses partenaires pour permettre à la population de s'épanouir. Plusieurs initiatives déployées dans les dernières années trouvent maintenant des assises dans la continuité. Tout en assurant un développement du territoire à échelle humaine, l'Arrondissement met l'accent sur l'apaisement de la circulation, la mobilité durable et les déplacements actifs, s'employant à implanter un imposant réseau cyclable.

Grâce au programme Projets participatifs citoyens, une grande place est accordée aux initiatives citoyennes dans l'espace public. La création de milieux de vie verts et actifs est aussi au cœur des préoccupations. L'Arrondissement a :

- Déployé des aménagements cyclables sécuritaires, notamment grâce à la réfection de 7 265 m<sup>2</sup> de chaussée et à l'ajout de 700 supports à vélos, dans le cadre de la Vision vélo.
- Planté 2 100 arbres.
- Lancé une troisième cohorte de familles pour le Défi Zéro déchet ainsi qu'une nouvelle cohorte de commerces en association avec Jour de la Terre.
- Implanté un jardin libre au parc Beaubien ainsi qu'un jardin pollinisateur au parc Père-Marquette, en plus d'élaborer une politique d'agriculture urbaine.

- Procédé à l'aménagement de 5 nouvelles ruelles vertes et d'un jardin de rue de 535 m<sup>2</sup> sur la rue des Érables.
- Proposé une deuxième phase d'aménagement transitoire des Quais Masson.
- Poursuivi les Projets participatifs citoyens, en ajoutant 3 milieux de vie aux 5 existants.
- Offert des aménagements éphémères hivernaux et estivaux à l'espace Boyer.
- Proposé un premier projet de jeu libre dans 4 ruelles et un projet de rue école illustrant l'importance des milieux de vie verts et actifs.
- Implanté des arrêts obligatoires sur 32 intersections, 23 dos d'âne dans 10 tronçons de rue ainsi que des balises temporaires aux abords de ruelles achalandées, pour apaiser la circulation.
- Élaboré un premier plan directeur et plan d'action en loisirs.
- Mis en place une nouvelle activité de *pickleball* aux terrains de tennis du parc Beaubien.
- Réaménagé les 3 terrains de balle du parc du Pélican.
- Rénové le pavillon des baigneurs du parc de la Louisiane.
- Aménagé de nouveaux locaux pour la maison de jeunes L'Hôte-Maison.

L'Arrondissement est également responsable des activités d'éclairage, d'entretien de la signalisation et de marquage dans plusieurs arrondissements. Il a notamment :

- Marqué 7 189 passages piétons, 4 881 lignes d'arrêt et 3 870 passages d'écoliers.
- Ouvert 372 km de voies cyclables et tracé plus de 1 300 km de lignes axiales.
- Programmé et mis aux normes plus de 175 feux piétons.

La crise sanitaire liée à la COVID-19 a eu un impact sur les activités de l'arrondissement. En plus de contribuer au Fonds d'urgence de Centraide du Grand Montréal à hauteur de 100 000 \$ et de subventionner les camps de jour du territoire avec un montant de 702 100 \$, l'Arrondissement a trouvé où couper dans son budget pour contribuer au plan de redressement de la Ville, pour un montant totalisant 1,8 M\$. Plusieurs mesures sanitaires ont été déployées et de nombreux employés ont prêté main-forte aux organismes communautaires. L'Arrondissement a, par ailleurs, réinventé plusieurs activités culturelles en allant à la rencontre du public.

### Nos actions prioritaires en 2021

- Poursuivre le réaménagement et l'expansion du réseau cyclable du territoire (Vision vélo) et ajouter 700 supports à vélos.
- Maintenir le cap sur 20 000 nouveaux arbres sur 5 ans en procédant à la plantation de 2 000 arbres.
- Planter des milieux de vie verts et actifs, axés sur la proximité et la mobilité active.
- Mettre en place des mesures d'apaisement de la circulation et de sécurisation des ruelles.
- Réaliser les aménagements permanents sur la rue Masson.
- Poursuivre la déminéralisation de l'espace urbain et aménager des saillies drainantes.
- Poursuivre le Défi Zéro déchet, notamment dans les immeubles de plus de 9 logements.
- Aménager de nouvelles ruelles vertes et encourager les projets de verdissement.
- Adopter et mettre en œuvre la première Politique d'agriculture urbaine.
- Aménager un nouveau parc à l'intersection des rues Rachel et Marcel-Pepin, réaménager le parc Rosemont et reconstruire le chalet du parc de la Louisiane.
- Réaménager la rue Molson, entre le boulevard Saint-Joseph et la rue Masson.
- Favoriser l'émergence d'initiatives rassembleuses sur le domaine public avec les Projets participatifs citoyens et poursuivre les projets entamés.
- Mettre en œuvre le Plan d'action en loisirs et poursuivre la mise en œuvre du Plan local de développement durable ainsi que du Plan d'action en développement social.

## Arrondissement de Saint-Laurent

Population : 105 248 habitants

Superficie : 42,8 km<sup>2</sup>

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 640 900 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 312 100 \$

Budget de fonctionnement 2021 : 73,7 M\$

PDI 2021-2030 : 111,7 M\$

Effectif : 572,7 années-personnes



### Profil

Saint-Laurent est l'un des plus multiculturels des 19 arrondissements de Montréal, puisque 81 % de ses 100 000 résidents sont immigrants ou ont au moins un parent né dans un autre pays. Situé au carrefour des principaux grands axes routiers de la métropole, l'arrondissement s'étend sur 42,8 km<sup>2</sup>. Plus de 70 % de son territoire est consacré aux activités industrielles et commerciales. Avec 4 500 entreprises, il représente le deuxième bassin d'emplois de l'île de Montréal. Il constitue aussi l'un des principaux pôles industriels et technologiques du Québec. Devenu « territoire municipal durable » en 2019, Saint-Laurent place le développement durable et la protection de l'environnement au cœur de toutes ses décisions. Enfin, grâce à ses 2 bibliothèques, à son centre des loisirs, à son complexe sportif, à son aréna ainsi qu'à une cinquantaine de parcs, Saint-Laurent offre un vaste éventail de services dans de nombreux domaines comme la culture, les sports et les loisirs.

### Vision

Communauté dynamique comptant un grand nombre de jeunes familles, Saint-Laurent affiche une croissance démographique exceptionnelle depuis plusieurs années, fruit des efforts de l'administration laurentienne pour offrir des services de proximité de qualité supérieure et adaptés à une population multiculturelle, tout en consolidant la position de Saint-Laurent comme pôle industriel d'envergure et, parallèlement, celle de meneur en développement durable. Afin de maintenir ses acquis, l'administration laurentienne devra entreprendre pendant la fin de l'année 2020 et également en 2021 une réflexion approfondie sur la nouvelle réalité découlant de la pandémie. Elle évaluera particulièrement les impacts de celle-ci sur les services de proximité et les attentes des citoyens, notamment en matière de services en ligne. Saint-Laurent souhaite, par cet exercice, se doter d'un plan de relance apte à soutenir efficacement la reprise en développement social et économique, dans le respect des principes du développement durable.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

Réalisation de la phase 1 des travaux d'aménagement du corridor de biodiversité, lequel traversera des secteurs industriels, commerciaux et résidentiels.

- Poursuite de la planification de l'aire TOD Bois-Franc, qui se déploiera autour de la future gare Bois-Franc du REM.
- Avancement du pôle scolaire et communautaire Jules-Poitras, avec la préparation des prochaines étapes suivant le processus de consultation publique.
- Adoption d'un plan directeur piétonnier afin de favoriser et sécuriser les déplacements à pied, en lien avec l'approche Vision zéro de la Ville de Montréal.
- Modification du règlement sur la propreté afin de favoriser la biodiversité, la connectivité écologique et la lutte contre les îlots de chaleur.
- Lancement d'un projet d'amélioration de l'expérience citoyenne.



- Réaménagement du parc Philippe-Laheurte afin de favoriser la pratique d'activités sportives et l'adoption de saines habitudes de vie.

**Nos actions prioritaires en 2021**

- Poursuivre le projet d'amélioration de l'expérience citoyenne avec le lancement d'une application destinée à la population.
- Poursuivre le projet TOD Bois-Franc avec la préparation d'un programme particulier d'urbanisme conjoint avec l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.
- Poursuivre le développement du pôle scolaire et communautaire Jules-Poitras en assurant, entre autres, le financement nécessaire.
- Revoir les territoires de déneigement et en ajouter un sixième afin d'améliorer les opérations.
- Mettre à niveau diverses installations aquatiques.
- Terminer la modernisation de l'aréna Raymond-Bourque.

## Arrondissement de Saint-Léonard

Population : 82 841 habitants

Superficie : 13,5 km<sup>2</sup>

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 531 700 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 279 200 \$

Budget de fonctionnement 2021 : 37,9 M\$

PDI 2021-2030 : 60,4 M\$

Effectif : 240,9 années-personnes



### Profil

L'arrondissement de Saint-Léonard, situé dans l'est de Montréal, a une localisation stratégique avec un grand potentiel de revitalisation économique, grâce à la proximité d'axes routiers majeurs. Une de ses forces est sa mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle. En effet, les immigrants représentent 49 % de la population, alors qu'ensemble, les jeunes de moins de 20 ans et les aînés de 65 ans et plus représentent 45 % de l'ensemble des résidents. Saint-Léonard est d'ailleurs le territoire montréalais qui est composé des plus grandes proportions d'enfants (de 0 à 14 ans) et d'aînés (65 ans et plus). Près de 92 % des Léonardois peuvent soutenir une conversation en français et 50 % peuvent aussi s'exprimer en anglais. L'italien, l'arabe et l'espagnol font aussi partie des principales langues en usage. La majorité des résidents de l'arrondissement sont des locataires (65 %) et le type de logement le plus répandu est l'appartement faisant partie d'un immeuble de moins de 5 étages (71,9 %). L'Arrondissement possède 9 grands parcs et de nombreux espaces verts qui font sa force et sa renommée.

### Vision

La vision dont s'est doté l'Arrondissement de Saint-Léonard dans son plan stratégique Saint-Léonard 2030 est d'être un arrondissement incontournable et inspirant pour son effervescence sociale et économique, résolument engagé envers la qualité de vie des citoyens, la mobilité active et collective et le développement durable. Pour atteindre cette vision d'ici 2030, l'Arrondissement travaille sur 5 grands piliers : offrir une expérience citoyenne inspirante, développer le territoire de manière durable, maximiser le potentiel des retombées générées par le prolongement du métro, revitaliser les zones économiques actuelles et être une organisation municipale performante, innovante, mobilisatrice et responsable.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

L'Arrondissement de Saint-Léonard se fait un devoir d'offrir des services de qualité aux résidents et de privilégier des investissements pour préserver et enrichir son patrimoine collectif. Les initiatives et les projets pour le maintien de services adaptés aux besoins et aux attentes de la population, pour la réfection des rues et des trottoirs ainsi que pour la mise aux normes des bâtiments et des installations s'avèrent donc prioritaires. Cette volonté des élus et de l'Administration se traduit d'ailleurs très bien dans les stratégies du plan stratégique qui visent l'optimisation de l'offre de services, l'amélioration de la sécurité des déplacements et la mise à niveau en continu des équipements. Malgré les défis relevés en 2020 pour adapter ses services en contexte de pandémie de COVID-19, l'Arrondissement a entrepris et réalisé plusieurs actions en ce sens :

- La réalisation de travaux de réfection de la chaussée, des trottoirs et de l'éclairage sur 11 rues ou tronçons de rues et la réalisation de travaux de réfection de trottoirs et construction de saillies, notamment sur la voie de desserte du boulevard Métropolitain.
- La construction de 24 saillies de trottoir aux abords de plusieurs écoles primaires, dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ).

- La bonification du programme d'élagage systématique des arbres publics.
- L'aménagement d'un nouveau *skatepark*, de type plaza, au parc Delorme.
- La réfection des terrains de tennis des parcs Ladauversière et Pie-XII et la finalisation de celui du parc Hébert.
- L'aménagement du parc Ermano-La Riccia sur les terrains des bassins de rétention des eaux de surface du Domaine Chartier, incluant des quais d'observation de la faune et de la flore.
- L'aménagement d'un sentier et d'un débarcadère pour le stade Hébert, et la réfection du terrain de basketball du parc Hébert.
- Le remplacement de la surface de gazon synthétique du complexe sportif de Saint-Léonard.
- Le dépôt et l'adoption d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le corridor de la ligne bleue du métro situé sur le territoire.
- La création du Fonds d'urgence COVID-19 de l'Arrondissement, d'un montant maximal de 50 000 \$. Une aide financière de 25 000 \$ a aussi été octroyée au Fonds d'urgence COVID-19 de Centraide du Grand Montréal.

### Nos actions prioritaires en 2021

- Améliorer la capacité de rétention des eaux de surface dans les cas de fortes pluies pour le secteur nord-est de l'arrondissement.
- Adopter les meilleures pratiques en matière d'entretien préventif des bâtiments municipaux.
- Augmenter les efforts en matière de développement durable, notamment en réduisant les coûts énergétiques des bâtiments municipaux.
- Bonifier la propreté et l'entretien des rues, des trottoirs, des parcs et des équipements sportifs.
- Accroître le sentiment de sécurité en augmentant notamment le nombre de cadets policiers en patrouille.
- Améliorer la sécurité des déplacements par l'aménagement de saillies de trottoirs et du marquage au sol, l'acquisition d'équipements visant à apaiser la circulation sur les voies publiques et l'augmentation de la capacité de contrôle des agents.
- Optimiser la qualité du déneigement et du chargement de la neige en rapatriant en régie la gestion d'une partie supplémentaire du territoire et en adoptant les meilleures pratiques.
- Augmenter l'offre de services en culture et loisirs par l'aménagement de nouveaux terrains de *pickleball*, l'installation d'estrades à la scène culturelle et le remplacement de 2 surfaces synthétiques.
- Augmenter l'efficacité en permis et inspections en créant une toute nouvelle division dont le mandat sera de mieux faire respecter la réglementation sur les nuisances, la propreté et la gestion des collectes.
- Augmenter la couverture végétale du territoire en plantant des arbres et en déminéralisant le domaine public.
- Poursuivre les efforts de rationalisation des coûts rattachés aux activités administratives par la diminution des budgets alloués au transport des employés et à la location des bâtiments secondaires de la Direction des travaux publics.
- Soutenir les efforts pour contrer les impacts de la COVID-19 dans l'arrondissement.

## Arrondissement du Sud-Ouest

Population : 84 299 habitants

Superficie : 15,7 km<sup>2</sup>

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 528 300 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 377 700 \$

Budget de fonctionnement 2021 : 56,9 M\$

PDI 2021-2030 : 70,9 M\$

Effectif : 415,9 années-personnes



### Profil

Situé au sud-ouest de Montréal, d'où son nom, l'arrondissement couvre une superficie de 15,7 km<sup>2</sup> et comprend les quartiers de Saint-Henri, de Petite-Bourgogne, de Pointe-Saint-Charles, de Griffintown, de Côte-Saint-Paul et d'Émard. L'arrondissement du Sud-Ouest comprend au-delà de 158 km de rues, 312 km de trottoirs et plus de 97 parcs et espaces verts. Il offre des installations et services diversifiés aux citoyens, notamment une maison de la culture, 4 bibliothèques, 5 piscines intérieures, 2 piscines extérieures, 4 patageoires, 7 jeux d'eau, 3 arénas et 5 patinoires extérieures.

### Vision

L'arrondissement du Sud-Ouest figure parmi les secteurs offrant les meilleurs potentiels de développement à Montréal. Près de la moitié de son territoire est composée d'espaces ou de secteurs en transformation, d'anciennes usines à réaffecter ou de secteurs complets à redéfinir.

Considéré comme le berceau de l'industrialisation au pays, Le Sud-Ouest a longtemps été associé à l'industrie manufacturière. Sa transformation depuis une décennie crée des enjeux urbanistiques et sociaux : lutte contre la pauvreté, mixité sociale, hausse et modification des besoins d'une population en croissance. Tout cela dans un cadre budgétaire restreint. C'est dans ce contexte et dans une perspective de préservation des particularités locales que l'arrondissement du Sud-Ouest a pour mission de planifier, organiser et coordonner les services de proximité. Ceux-ci doivent être efficaces, efficients et adaptés aux besoins de tous les citoyens de l'arrondissement.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

L'année 2020 a été marquée par des actions liées à la pandémie de COVID-19 :

- Octroi d'un appui de 100 000 \$ au fonds Centraide;
- Création d'un fonds d'urgence local de 100 000 \$.
- Accompagnement des organismes et tables lors de la fermeture et de la réouverture des installations municipales.
- Participation volontaire du personnel équivalant à plus de 120 jours dans les organismes locaux et autres sites d'urgence.
- Appui au Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) pour gérer et coordonner les hôtels ouverts aux personnes vulnérables.
- Distribution, avec le soutien des tables de quartier et le Service de l'habitation, de 44 000 masques jetables ou réutilisables à la population.
- Appui aux 2 cliniques de dépistage de la COVID-19 de Saint-Paul-Émard.
- Production, en collaboration avec l'Arrondissement de CDN-NDG, de la vignette de stationnement COVID, distribuée gratuitement au personnel soignant des hôpitaux et à des organismes communautaires.

- Mise en place et gestion d'un site d'urgence pouvant répondre aux besoins de 42 personnes en situation d'itinérance, au Centre sportif de la Petite Bourgogne, qui sert une clientèle autochtone, en collaboration avec Projets autochtones du Québec et la Direction régionale de santé publique (DRSP).

Par ailleurs, l'Arrondissement a poursuivi ses efforts dans les projets structurants suivants :

- Réfection de 320 m de rue et reconstruction de 1 600 m<sup>2</sup> de trottoirs.
- Mise en service d'équipements culturels importants : piscine et pavillon des baigneurs Sir-George-Étienne-Cartier; pavillon des aînés.
- Finalisation de plusieurs projets de parcs : parc de la Traite-des-Fourrures, parc Daisy-Peterson-Sweeney, jeux d'eau des parcs Campbell-Ouest et Vinet, pataugeoire du parc Saint-Gabriel et terrasse mutualisée Vinet.
- Poursuite des programmes accès loisir et d'acquisition d'œuvres d'art.
- Lancement et exécution de la campagne de propreté « Mon propre quartier » :
  - Mise en valeur du travail des cols bleus de l'Arrondissement;
  - Fierté citoyenne;
  - Production de contenu créatif;
- Planification plus efficiente et suivi en temps réel des travaux d'horticulture.
- Plantation de 21 800 végétaux annuels et de 4 300 vivaces afin de verdir plus de 1 500 m<sup>2</sup> ou 72 saillies.
- Plantation de plus de 500 arbres.
- Tenue de 16 démarches d'urbanisme collaboratives et virtuelles.
- Mise aux normes des feux de circulation de 14 intersections selon le nouveau guide piéton.
- Conception et mise en œuvre du projet Island, en soutien à la Division de l'urbanisme.

### Nos actions prioritaires en 2021

- Poursuivre la réorganisation des services en vue d'une plus grande efficacité opérationnelle et assurer un alignement avec les priorités organisationnelles (ex. : transition écologique).
- Créer la première section de transition écologique en arrondissement à coût nul.
- Miser sur les gains de productivité pour assurer une offre de services de qualité.
- Limiter la hausse des charges fiscales générales pour que l'effet combiné Ville centre et arrondissement soit en deçà de l'inflation.
- Prioriser les actions de propreté générale – augmenter les investissements en main-d'œuvre pour l'entretien des parcs et le déneigement.
- COVID 19 : assurer les mesures sanitaires et de soutien à la population.
- Prioriser les mesures d'apaisement de la circulation.
- Investir davantage dans la lutte contre les changements climatiques – îlots de chaleur.
- Investir davantage dans les immeubles de l'Arrondissement afin de limiter la croissance du déficit d'entretien.
- Investir 2,90 M\$ dans la mise à niveau et le développement de nouveaux parcs et espaces verts, dont plus de 1,35 M\$ provenant du fonds local des parcs.
- Prévoir des investissements de 4,289 M\$ au PDI 2021-2030 :
  - 2,460 M\$ en infrastructures urbaines;
  - 1,516 M\$ pour les immeubles de l'Arrondissement;
  - 0,313 M\$ dans des programmes divers : mobilier urbain, petits équipements et infrastructures en éclairage.

## Arrondissement de Verdun

Population : 72 419 habitants

Superficie : 9,7 km<sup>2</sup>

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 803 600 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 418 300 \$

Budget de fonctionnement 2021 : 37,4 M\$

PDI 2021-2030 : 41,2 M\$

Effectif : 317,6 années-personnes



### Profil

Situé dans la partie sud-ouest de l'île de Montréal, Verdun couvre une superficie de 9,7 km<sup>2</sup>. Bordé par le fleuve et le canal de l'Aqueduc, Verdun se voit choyé par sa situation géographique et son riche passé historique. Habiter l'arrondissement, c'est profiter à la fois de la beauté du fleuve, de ses espaces verts et de la vie urbaine de Montréal. La présence du fleuve et de plusieurs kilomètres de berges luxuriantes constitue la plus grande richesse naturelle de Verdun.

Une large majorité de la population de l'arrondissement, soit 66 %, est apte à entretenir une conversation à la fois en français et en anglais. Le français demeure toutefois la langue la plus couramment utilisée de façon quotidienne. Si près des trois quarts des habitants de l'arrondissement sont nés au Canada, c'est une personne sur quatre qui est originaire d'un autre pays, pour un total de 16 320 immigrants. Les ménages de l'arrondissement ont un revenu annuel médian de 55 428 \$ et la moyenne d'âge est de 39,7 ans.

### Vision

L'arrondissement a su se positionner avantageusement sur le plan montréalais et rayonner au-delà de ses frontières par des projets porteurs comme le Quai 5160 – Maison de la culture de Verdun, l'auditorium et la plage urbaine, ainsi que la Promenade Wellington, animée par des événements d'envergure tels que la Cabane Panache et Bois rond, le Festival international de Jazz, le Festival de marionnettes, etc. C'est par un milieu de vie de qualité et des quartiers conviviaux et verts, qui procurent de nombreux avantages aux familles, que le Verdun d'aujourd'hui se caractérise. Cette vision émane de la mise en œuvre de l'ambitieux Plan stratégique de développement 2015-2025.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

La pandémie de COVID-19 et les mesures sanitaires et de distanciation ont aussi eu des impacts majeurs sur la façon dont l'Arrondissement a déployé son offre de services.

- Réalisation d'un virage technologique majeur afin d'assurer le maintien et l'accessibilité des services en période de pandémie (ex. : conseils virtuels, déambulatoires, aide aux lecteurs, bricolages, contes, participation citoyenne et consultations en ligne, permis en ligne, etc.).
- Mise en place d'aménagements et de mesures sanitaires dans les parcs et les bâtiments municipaux.
- Offre d'un soutien accru de 65 000 \$ aux organismes du milieu.
- Collaboration avec la Fondation des Canadiens pour l'enfance, pour remettre 500 trousseaux sportives aux enfants. Chaque enfant a reçu un sac à dos avec une corde à sauter, une balle de style « Aki Maya », une bouteille d'eau réutilisable ainsi qu'un masque de tissu lavable.

Malgré tous les défis liés au contexte de 2020, l'Arrondissement a redoublé ses efforts afin d'améliorer la qualité de vie des résidents.

- Aménagement de 21,5 km de voies sécuritaires au profit des piétons, cyclistes et commerçants, incluant la piétonnisation de la rue Wellington et l'aménagement de 13 rues familiales et actives.
- Réouverture de l'auditorium de Verdun, à la suite de travaux majeurs de réfection.
- Aménagement et amélioration de parcs : de West-Vancouver, Poirier, Archie-Wilcox, Beurling, du Souvenir des Madelinots, de la Fontaine, Arthur-Therrien (skate), du Cours-du-Fleuve et de la Reine-Élisabeth.
- Réfection des installations sportives (tennis) et aménagement de nouvelles installations sportives extérieures (pickleball) dans les parcs Elgar, Wilson et Woodland.
- Amélioration du parc riverain (éclairage et pilastres) et ajout de mobilier urbain (balançoires, chaises longues, tables de pique-nique).
- Ouverture du nouveau stade de baseball Ronald-Piché.
- Ouverture d'un nouveau jardin communautaire dans le parc Lucien-Caron.
- Adoption d'une politique d'événements écoresponsables.
- Au 1er septembre, traitement de 1 594 plaintes, réalisation de 2 590 visites d'inspection et délivrance de 988 permis, soit des augmentations de 11 % pour les plaintes, de 7,9 % pour les inspections et de 3,7 % pour les permis.

#### **Nos actions prioritaires en 2021**

- Terminer l'analyse de faisabilité pour la passerelle entre L'Île-des-Sœurs et Verdun, terre ferme, destinée à améliorer le transport actif entre les deux rives.
- Renaturaliser le parc Lacoursière avec des plantations d'arbres et d'arbustes.
- Préparer les plans et devis pour la reconstruction du bâtiment du Natatorium.
- Terminer la révision réglementaire d'urbanisme et la planification du secteur Hickson-Dupuis.
- Sécuriser les rues et les ruelles, dans le cadre de l'approche Vision Zéro, par l'installation de dos d'âne sur 20 tronçons par année.
- Poursuivre le projet pilote des bandes cyclables sur la rue de Verdun.
- Préciser la nouvelle vocation du terrain et du chalet du Boulingrin et effectuer les travaux requis.
- Réaliser la phase 2 du planchodrome et en aménager une composante à L'Île-des-Sœurs.
- Effectuer la réfection du parc Elgar, la phase 2 des travaux d'amélioration du parc Beurling et du parc du Souvenir et intégrer l'accessibilité universelle aux éléments applicables.
- Viser la plantation de 900 arbres.
- Poursuivre la mise en œuvre des chantiers découlant de l'analyse stratégique des activités, effectuée en 2018 dans un contexte d'optimisation.

## Arrondissement de Ville-Marie

Population : 95 231 habitants

Superficie : 16,5 km<sup>2</sup>

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 1 137 500 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 491 900 \$

Budget de fonctionnement 2021 : 96,5 M\$

PDI 2021-2030 : 141,9 M\$

Effectif : 585,6 années-personnes



### Profil

Cœur économique et de divertissement de la métropole, l'arrondissement de Ville-Marie est également reconnu comme un haut lieu de diffusion culturelle avec, en toile de fond, un savant mélange d'architecture moderne et de trésors patrimoniaux. Lieu de résidence de plus de 90 000 personnes, le centre-ville de Montréal est l'un des plus peuplés d'Amérique du Nord. L'arrondissement offre une expérience urbaine unique, orientée vers les besoins de ses résidents et commerçants, mais aussi ceux des travailleurs, des étudiants et des touristes qui fréquentent quotidiennement le centre-ville.

### Vision

Avec un centre-ville dense et habité, la mobilité et la sécurité de tous sont une priorité pour l'arrondissement de Ville-Marie, comme en témoignent les actions prévues au Plan local de déplacement 2020-2030. Soucieux de créer des milieux de vie inclusifs, durables et sécuritaires, l'Arrondissement s'applique à assurer une cohésion sociale dans les quartiers. Par le verdissement du territoire, l'animation du domaine public ou encore les services de proximité, il multiplie, d'une part, les initiatives pour offrir des milieux de vie de qualité et à échelle humaine. D'autre part, il soutient la vitalité économique, touristique et culturelle qui caractérise Ville-Marie en favorisant le développement commercial et en encourageant les initiatives créatives et artistiques.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

À la fois métropole économique et touristique, lieu de transit incontournable et centre-ville habité, l'arrondissement de Ville-Marie présente autant de facettes que de défis : cohabitation harmonieuse entre les différentes communautés, partage de l'espace public, lutte contre la pauvreté, entretien et propreté du domaine public pour assurer la sécurité des usagers et la convivialité des lieux.

Durant la dernière année, l'Arrondissement a poursuivi ses efforts pour rendre le territoire plus accueillant afin de créer des quartiers à échelle humaine, où il fait bon vivre. Des saillies de trottoir continuent de faire leur apparition afin de verdier et sécuriser les intersections, des mesures d'apaisement sont déployées dans certaines rues et des passages piétons sont ajoutés près des écoles.

L'adoption, en avril, du Plan d'action en développement social 2020-2022 a donné le ton à la mobilisation et aux efforts déployés de façon transversale cette année. Face aux imprévus liés à la pandémie de COVID-19, l'Arrondissement est proactif et résilient dans le réaménagement du domaine public pour créer des espaces agréables et sécuritaires pour piétons et cyclistes, tout en soutenant la relance commerciale du centre-ville. De l'aménagement de rues familiales au soutien des personnes vulnérables, des mesures de relance pour le commerce local à l'implication de son personnel, tout est mis en œuvre pour améliorer la qualité de vie de la population et pour épauler les commerçants, particulièrement touchés par la crise.



Les sommes importantes allouées pour assurer la qualité exemplaire des aménagements publics (réaménagement des parcs de l'Espoir, Raymond-Blain et Sainte-Marie) et l'entretien des installations et bâtiments s'avèrent particulièrement nécessaires et profitables pour les petits et grands qui se réapproprient leurs quartiers. La participation citoyenne favorise également l'adoption de projets novateurs tels que « La Promenade des saveurs » sur la rue Dufresne, grand potager urbain où sont cultivés pas moins de 500 kg de fruits et légumes au profit des résidents du secteur. L'embellissement du territoire se traduit également par le verdissement des ruelles, une initiative concrète pour réduire les îlots de chaleur.

Malgré le contexte particulier, les quartiers de Ville-Marie s'animent et plusieurs activités gratuites sont proposées. L'expertise unique de l'Arrondissement en animation et en organisation d'événements communautaires dans ses lieux publics permet d'offrir, dans le respect des mesures de distanciation physique, une foule d'activités familiales, ludiques et culturelles, où la mixité sociale et la saine cohabitation sont favorisées, minimisant du même coup les nuisances et les incivilités.

### **Nos actions prioritaires en 2021**

Convaincu des bénéfices résultant de l'amélioration des milieux de vie des résidents et conscient des défis financiers occasionnés par la pandémie, l'Arrondissement de Ville-Marie continuera de veiller au maintien et à la bonification de ses investissements. Exemples d'actions :

- Réaménagement des parcs et verdissement des ruelles :
  - Réaménager le parc Olivier-Robert et le square Chaboillez;
  - Restaurer l'escalier du parc Thérèse-Casgrain;
  - Verdir 20 nouvelles ruelles, incluant les passages Victor-Hugo et Sainte-Rose.
- Réfection routière :
  - Refaire les rues Parthenais, Saint-Christophe et Plessis;
  - Concevoir 25 nouvelles saillies de trottoir.
- Protection des immeubles :
  - Améliorer les installations du centre Jean-Claude-Malépart et de la maison de la culture Janine-Sutto.
- Programme Accès jardins :
  - Rendre accessibles au public les espaces extérieurs du campus de l'UQAM.

L'Arrondissement travaillera également à terminer les projets amorcés antérieurement et à concrétiser la mise en œuvre des programmes particuliers d'urbanisme (PPU), notamment le PPU des Faubourgs. Logements sociaux et abordables, espaces verts, écoles, centres communautaires, commerces de proximité, aménagements de mobilité active : les abords du pont Jacques-Cartier se métamorphoseront au cours des prochaines années pour accueillir de nouveaux milieux de vie inclusifs et durables.

Enfin, en 2021 l'Arrondissement prendra en charge l'entretien et l'animation de nouveaux espaces publics qui caractérisent le centre-ville : l'esplanade Tranquille et le square Viger.

## Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Population : 148 202 habitants

Superficie : 16,5 km<sup>2</sup>

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 428 400 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 311 700 \$

Budget de fonctionnement 2021 : 60,4 M\$

PDI 2021-2030 : 69,8 M\$

Effectif : 426,1 années-personnes



### Profil

Situé au centre-nord de la ville et comptant près de 150 000 résidents, l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (VSMPE) se classe au deuxième rang pour sa taille et la densité de sa population. Plus de 35 000 familles y vivent et près de 30 % des personnes ont moins de 25 ans. La diversité multiculturelle constitue une richesse indéniable pour cet arrondissement, avec plus d'une centaine de groupes issus d'autant de communautés culturelles. Ses 3 quartiers aux personnalités distinctes portent l'héritage de vagues d'immigration. La vitalité des artères commerciales contribue à la qualité de vie et la présence de 2 parcs industriels offre des zones d'emplois majeures. Étant desservi par 9 stations de métro et une ligne de train de banlieue et traversé par l'autoroute Métropolitaine, ce grand territoire comprend 61 parcs, incluant le parc Jarry, immense paysage nature en plein cœur de la ville, et le parc Frédéric-Back, ambitieux projet de réhabilitation environnementale.

### Vision

L'Arrondissement de VSMPE vise à développer son territoire en répondant aux enjeux de transition écologique et de mobilité, tout en intensifiant son soutien aux actions sociales, communautaires et économiques. En s'appuyant sur la vitalité de ses partenaires, l'Arrondissement veut faire de ses quartiers des lieux dynamiques auxquels les citoyens s'identifient et s'attachent pour mieux s'y enraciner.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

Au cours des derniers mois de 2020, la COVID-19 a obligé l'Arrondissement à réviser ses façons de faire et à adapter son offre de services pour répondre aux besoins de la population. Voici quelques-unes des mesures mises en place pour contrer les effets de la pandémie :

- Allocation de ressources humaines, matérielles et financières pour soutenir les organismes communautaires, les commerçants et les citoyens.
- Mise en place d'un plan estival de mobilité : voies actives sécuritaires (VAS), corridors sanitaires et piétonnisation d'une partie de la rue De Castelnau.
- Mise en place d'un projet temporaire de livraison à vélo afin d'aider les citoyens et les commerçants, tout en faisant la promotion de l'achat local.
- Réalisation d'un important virage technologique pour offrir en ligne plusieurs des services de l'Arrondissement.

À ces mesures s'ajoutent d'autres réalisations à souligner :

- Aménagement de 16 nouvelles ruelles vertes et de 150 carrés d'arbre, plantation de 350 arbres sur le domaine public et distribution de 42 000 végétaux.
- Mise aux normes de l'aréna Saint-Michel et de la bibliothèque de Parc-Extension.
- Adoption de plans d'action pour tracer l'avenir en culture et en développement social.

- Accompagnement d'une dizaine d'organismes communautaires dans leur relocalisation sur le territoire.
- Autorisation de construction de 3 projets de logements sociaux et collaboration à l'achat de 4 propriétés pour développement futur.
- Réaménagement de 3 parcs et de 2 terrains sportifs et rénovation de 4 chalets.
- Acceptation d'un premier don pour l'aménagement d'un parc conçu entièrement selon les normes d'accessibilité universelle.
- Révision du règlement de zonage pour préserver le parc locatif et faciliter la compréhension de certaines dispositions complexes (taux d'implantation, nombre d'étages, marges, etc.);
- Implantation de zones de stationnement vouées à l'autopartage et installation de nouveaux supports à vélos sur le domaine public.
- Planification d'un axe cyclable est-ouest sur la rue Villeray.
- Agrandissement de secteurs de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR).
- Mise en place de mesures d'apaisement de la circulation sur des rues résidentielles et réduction de la limite de vitesse sur plusieurs artères.

### **Nos actions prioritaires en 2021**

Le budget est élaboré autour de trois thématiques.

#### *Transition écologique*

- Augmenter la canopée sur le domaine public et intégrer les concepts de transition écologique dans tous les projets de réaménagement.
- Poursuivre la mise en place des mesures pour améliorer la propreté et l'embellissement du territoire.
- Élaborer une vision d'agriculture urbaine.
- Proposer un projet de modification réglementaire sur le stationnement sur le domaine privé.

#### *Mobilité et sécurité*

- Appuyer les transports actifs et collectifs en développant davantage les pôles de mobilité.
- Se doter d'une première politique en matière d'apaisement de la circulation.
- Poursuivre les projets de réaménagement et de réfection de certaines rues locales.
- Implanter l'axe cyclable est-ouest sur la rue Villeray.

#### *Services directs à la population*

- Poursuivre le développement de logements sociaux.
- Maximiser la présence numérique dans l'offre de services à la population.
- Maintenir le réaménagement d'espaces verts, de terrains sportifs et de mobilier.
- Maintenir le programme de ruelles vertes.
- Optimiser les opérations de déneigement et de déglçage de la chaussée et des trottoirs.
- Poursuivre les démarches pour la création d'une société de développement commercial.
- Amorcer le développement d'un quartier culturel.
- Maintenir les efforts de prévention et de lutte en matière d'insalubrité de logement et de propreté de l'espace public.





# Budget de fonctionnement 2021 détaillé



## SOMMAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Le budget de 2021 s'élève à 6 166,5 M\$, soit une légère baisse de 1,5 M\$, ou 0 %, par rapport à 2020.

Certains éléments de 2020, non récurrents en 2021, expliquent une baisse de 190 M\$ de la stratégie de paiement au comptant des immobilisations :

- Un transfert non récurrent de 150 M\$, reçu en 2020 dans le cadre de l'entente Réflexe Montréal relativement aux infrastructures vertes de gestion des eaux;
- L'utilisation de surplus à hauteur de 40 M\$ pour la gestion responsable de l'endettement.

Les principales hausses de dépenses observées au budget de 2021 sont, notamment :

- Une augmentation de 50 M\$ pour le financement du Plan de relance économique;
- Une hausse de 49,6 M\$ du service de la dette brute;
- Une hausse nette de 22,9 M\$ pour la continuité de la mise en place de l'Agence de mobilité durable;
- Une somme de 21,7 M\$ pour le transport collectif :
  - 12,4 M\$ pour la hausse de la contribution de base à l'ARTM;
  - 9,3 M\$ pour l'implantation de nouvelles mesures de tarification en transport collectif;
- Une hausse de 19,3 M\$ des budgets des arrondissements;
- Une hausse de 18,4 M\$ des dépenses en sécurité publique;
- L'établissement d'un budget de 14 M\$ pour la tenue des élections en 2021.

Tableau 15 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2021 – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>REVENUS</b>							
Taxes	3 262 398,0	3 343 440,9	3 482 078,4	3 554 283,0	3 662 612,0	3 679 476,4	3 707 429,0
Paiements tenant lieu de taxes	252 329,5	260 024,1	264 416,6	274 855,2	278 851,2	280 351,2	285 332,6
Quotes-parts	404 753,6	397 246,2	418 105,5	425 936,3	423 612,5	423 612,5	437 575,9
Transferts	244 535,7	350 701,8	283 067,9	358 667,5	642 986,1	540 128,9	411 672,6
Services rendus	314 037,4	314 394,6	313 509,9	313 994,7	296 067,7	368 731,8	361 188,3
Amendes et pénalités	163 733,1	172 813,9	189 033,7	179 462,7	132 893,7	218 578,1	219 265,1
Imposition de droits	222 776,2	265 881,7	318 972,4	369 331,9	288 177,6	278 625,3	279 006,8
Intérêts	138 049,4	144 569,7	160 801,1	172 725,6	163 028,0	167 028,0	171 239,8
Autres revenus	19 369,7	43 132,2	52 145,7	42 953,1	28 752,2	18 597,2	17 544,4
Affectation de revenus	143 512,6	223 075,1	158 136,6	226 496,9	286 982,2	192 835,3	276 244,2
<b>Total – Revenus</b>	<b>5 165 495,2</b>	<b>5 515 280,2</b>	<b>5 640 267,8</b>	<b>5 918 706,9</b>	<b>6 203 963,2</b>	<b>6 167 964,7</b>	<b>6 166 498,7</b>
<b>DÉPENSES</b>							
<b>Dépenses par secteurs d'activités</b>							
Services administratifs	196 839,3	192 067,3	191 635,6	191 196,0	206 390,4	215 910,0	222 796,2
Sécurité publique	970 054,5	1 035 641,3	1 012 166,4	1 036 283,8	1 126 497,8	1 011 316,5	1 029 647,5
Services institutionnels	322 531,4	340 216,0	343 954,3	361 086,6	355 117,7	373 227,3	385 915,5
Mobilité et attractivité	416 881,2	427 489,2	429 305,1	494 176,2	521 750,2	491 868,4	503 292,7
Qualité de vie	403 443,4	398 951,2	431 186,0	478 724,6	610 731,5	533 877,3	621 671,9
Service aux citoyens	198 621,4	204 697,5	207 696,4	213 736,4	224 760,7	211 977,0	222 041,0
Arrondissements	822 349,0	875 180,1	886 105,6	917 221,2	938 961,2	925 042,6	944 382,4
<b>Total – Dépenses par secteurs d'activités</b>	<b>3 330 720,2</b>	<b>3 474 242,6</b>	<b>3 502 049,4</b>	<b>3 692 424,8</b>	<b>3 984 209,5</b>	<b>3 763 219,1</b>	<b>3 929 747,2</b>
<b>Dépenses de financement corporatives</b>							
Service de la dette brute	729 170,1	748 072,8	763 845,9	780 813,6	812 141,0	839 065,2	878 932,9
Paiement au comptant d'immobilisations	240 604,2	333 674,4	379 198,4	454 851,5	601 933,2	631 618,8	394 638,0
<b>Total – Dépenses de financement</b>	<b>969 774,3</b>	<b>1 081 747,2</b>	<b>1 143 044,3</b>	<b>1 235 665,1</b>	<b>1 414 074,2</b>	<b>1 470 684,0</b>	<b>1 273 570,9</b>
<b>Autres dépenses corporatives</b>							
Dépenses communes	168 109,3	211 707,4	173 780,6	134 997,5	194 831,0	197 647,7	250 724,5
Dépenses de contributions	607 125,5	653 414,2	652 895,2	647 284,3	777 516,7	777 218,7	753 879,5
<b>Total – Autres dépenses corporatives</b>	<b>775 234,8</b>	<b>865 121,6</b>	<b>826 675,8</b>	<b>782 281,8</b>	<b>972 347,7</b>	<b>974 866,4</b>	<b>1 004 604,0</b>
<b>Élimination des transactions internes et interentités<sup>1</sup></b>	<b>(49 354,1)</b>	<b>(45 341,1)</b>	<b>(44 195,3)</b>	<b>(42 524,0)</b>	<b>(41 917,3)</b>	<b>(40 804,8)</b>	<b>(41 423,4)</b>
<b>Total – Dépenses<sup>2</sup></b>	<b>5 026 375,2</b>	<b>5 375 770,3</b>	<b>5 427 574,2</b>	<b>5 667 847,7</b>	<b>6 328 714,1</b>	<b>6 167 964,7</b>	<b>6 166 498,7</b>
<b>SURPLUS DE L'EXERCICE</b>	<b>139 120,0</b>	<b>139 509,9</b>	<b>212 693,6</b>	<b>250 859,2</b>	<b>(124 750,9)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

1. Les transactions internes résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable. Ces transactions totalisent 38,8 M\$ en 2020 et 40,0 M\$ en 2021. Les transactions interentités résultent d'échanges entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client (municipal et agglomération). Ces dernières sont de l'ordre de 2 M\$ au budget de 2020 et de 1,4 M\$ au budget de 2021.

2. Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 16 et 17) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (1,4 M\$ en 2021) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (2 070,1 M\$ en 2021).



Tableau 16 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2021 – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>REVENUS</b>							
Taxes	3 215 631,4	3 294 736,9	3 433 199,2	3 504 898,4	3 612 846,2	3 629 866,1	3 657 338,7
Paievements tenant lieu de taxes	252 329,3	260 024,1	264 416,6	274 855,2	278 851,2	280 351,2	285 332,6
Quotes-parts	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	163 819,2	239 888,5	191 101,6	206 161,5	238 448,3	211 787,5	215 204,8
Services rendus	261 679,4	262 512,4	256 932,6	254 509,4	241 056,2	310 133,4	298 826,4
Amendes et pénalités	90 355,4	93 741,7	103 096,2	94 430,2	70 835,1	109 566,5	109 703,9
Imposition de droits	220 893,2	263 952,7	317 009,6	367 493,5	286 208,4	276 656,1	277 037,6
Intérêts	79 012,8	81 942,9	88 341,5	88 901,6	74 248,6	78 248,6	83 026,9
Autres revenus	15 535,3	36 148,6	35 339,1	40 667,5	24 462,8	16 123,4	16 525,5
Affectation de revenus	86 077,7	172 698,3	147 889,6	215 284,5	194 716,0	108 835,1	239 609,7
<b>Total – Revenus</b>	<b>4 385 333,7</b>	<b>4 705 646,1</b>	<b>4 837 326,0</b>	<b>5 047 201,8</b>	<b>5 021 672,8</b>	<b>5 021 567,9</b>	<b>5 182 606,1</b>
<b>DÉPENSES</b>							
<b>Dépenses par secteurs d'activités</b>							
Services administratifs	148 118,8	142 610,0	141 862,0	143 200,9	159 317,1	164 593,9	170 970,0
Sécurité publique	145,9	10,0	-	-	(0,1)	-	-
Services institutionnels	242 105,2	259 410,0	262 119,7	279 681,6	277 860,9	291 373,9	302 141,6
Mobilité et attractivité	195 051,7	209 671,2	208 332,1	255 118,0	264 465,6	245 904,1	248 955,0
Qualité de vie	212 343,2	228 652,4	236 940,9	246 544,2	265 431,8	256 395,8	300 365,1
Service aux citoyens	190 300,2	197 701,1	200 696,9	205 326,3	212 655,1	199 303,2	208 068,0
Arrondissements	817 929,0	871 372,4	882 337,3	913 285,5	935 132,3	921 492,1	940 729,7
<b>Total – Dépenses par secteurs d'activités</b>	<b>1 805 994,0</b>	<b>1 909 427,1</b>	<b>1 932 288,9</b>	<b>2 043 156,5</b>	<b>2 114 862,7</b>	<b>2 079 063,0</b>	<b>2 171 229,4</b>
<b>Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération</b>	<b>1 836 544,6</b>	<b>1 848 118,5</b>	<b>1 974 506,0</b>	<b>2 054 696,6</b>	<b>2 009 885,7</b>	<b>2 009 885,7</b>	<b>2 070 134,6</b>
<b>Dépenses de financement corporatives</b>							
Service de la dette brute	455 503,2	481 475,8	517 670,5	536 418,6	590 783,8	612 316,5	633 148,7
Paievement au comptant d'immobilisations	143 607,0	217 442,6	251 380,7	301 190,7	313 989,7	333 967,3	293 986,5
<b>Total – Dépenses de financement</b>	<b>599 110,2</b>	<b>698 918,4</b>	<b>769 051,2</b>	<b>837 609,3</b>	<b>904 773,5</b>	<b>946 283,8</b>	<b>927 135,2</b>
<b>Autres dépenses corporatives</b>							
Dépenses communes	(39 714,7)	4 317,8	(79 481,2)	(94 088,8)	(56 371,7)	(32 290,5)	(5 037,3)
Dépenses de contributions	58 815,7	60 338,0	53 353,5	54 750,8	57 744,9	57 446,9	59 166,5
<b>Total – Autres dépenses corporatives</b>	<b>19 101,0</b>	<b>64 655,8</b>	<b>(26 127,7)</b>	<b>(39 338,0)</b>	<b>1 373,2</b>	<b>25 156,4</b>	<b>54 129,2</b>
<b>Élimination des transactions internes</b>	<b>(40 865,5)</b>	<b>(41 153,6)</b>	<b>(40 726,0)</b>	<b>(39 955,6)</b>	<b>(40 048,5)</b>	<b>(38 821,0)</b>	<b>(40 022,3)</b>
<b>Total – Dépenses<sup>1</sup></b>	<b>4 219 884,3</b>	<b>4 479 966,2</b>	<b>4 608 992,4</b>	<b>4 856 168,8</b>	<b>4 990 846,6</b>	<b>5 021 567,9</b>	<b>5 182 606,1</b>
<b>SURPLUS DE L'EXERCICE</b>	<b>165 449,4</b>	<b>225 679,9</b>	<b>228 333,6</b>	<b>191 033,0</b>	<b>30 826,2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

1. Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 16 et 17) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (1,4 M\$ en 2021) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (2 070,1 M\$ en 2021).

**Tableau 17 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2021 – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>REVENUS</b>							
Taxes	46 766,6	48 704,0	48 879,2	49 384,6	49 765,8	49 610,3	50 090,3
Paiements tenant lieu de taxes	0,2	-	-	-	-	-	-
Quotes-parts	2 241 298,2	2 245 364,7	2 392 611,5	2 480 632,9	2 433 498,2	2 433 498,2	2 507 710,5
Transferts	80 716,3	110 813,3	91 966,5	152 506,1	404 537,9	328 341,4	196 467,8
Services rendus	60 846,9	56 069,0	60 046,9	62 054,1	56 879,9	60 582,2	63 763,0
Amendes et pénalités	73 377,7	79 072,1	85 937,4	85 032,6	62 058,5	109 011,6	109 561,2
Imposition de droits	1 883,0	1 929,0	1 962,7	1 838,4	1 969,2	1 969,2	1 969,2
Intérêts	59 036,6	62 626,8	72 459,5	83 824,1	88 779,4	88 779,4	88 212,9
Autres revenus	3 834,4	6 983,6	16 806,5	2 285,6	4 289,4	2 473,8	1 018,9
Affectation de revenus	57 434,9	50 376,8	10 247,1	11 212,4	92 266,2	84 000,2	36 634,5
<b>Total – Revenus</b>	<b>2 625 194,8</b>	<b>2 661 939,3</b>	<b>2 780 917,3</b>	<b>2 928 770,8</b>	<b>3 194 044,5</b>	<b>3 158 266,3</b>	<b>3 055 428,3</b>
<b>DÉPENSES</b>							
<b>Dépenses par secteurs d'activités</b>							
Services administratifs	48 720,1	49 456,9	49 774,4	47 995,2	47 073,5	51 316,1	51 826,2
Sécurité publique	969 908,7	1 035 631,1	1 012 166,4	1 036 283,8	1 126 497,9	1 011 316,5	1 029 647,5
Services institutionnels	80 426,0	80 806,7	81 834,9	81 405,1	77 256,7	81 853,4	83 773,9
Mobilité et attractivité	221 829,3	217 817,9	220 972,7	239 057,9	257 284,7	245 964,3	254 337,7
Qualité de vie	191 100,5	170 298,6	194 245,3	232 180,8	345 299,6	277 481,5	321 306,8
Service aux citoyens	8 321,2	6 996,4	6 999,6	8 410,3	12 105,4	12 673,8	13 973,0
Arrondissements	4 420,2	3 807,5	3 767,5	3 936,0	3 828,6	3 550,5	3 652,7
<b>Total – Dépenses par secteurs d'activités</b>	<b>1 524 726,0</b>	<b>1 564 815,1</b>	<b>1 569 760,8</b>	<b>1 649 269,1</b>	<b>1 869 346,4</b>	<b>1 684 156,1</b>	<b>1 758 517,8</b>
<b>Dépenses de financement corporatives</b>							
Service de la dette brute	273 666,9	266 596,8	246 175,4	244 395,0	221 357,2	226 748,7	245 784,2
Paiement au comptant d'immobilisations	96 997,4	116 231,7	127 817,6	153 660,9	287 943,5	297 651,5	100 651,5
<b>Total – Dépenses de financement</b>	<b>370 664,3</b>	<b>382 828,5</b>	<b>373 993,0</b>	<b>398 055,9</b>	<b>509 300,7</b>	<b>524 400,2</b>	<b>346 435,7</b>
<b>Autres dépenses corporatives</b>							
Dépenses communes	207 824,0	207 389,6	253 261,9	229 086,2	251 202,7	229 938,2	255 761,8
Dépenses de contributions	548 309,9	593 076,2	599 541,6	592 533,4	719 771,8	719 771,8	694 713,0
<b>Total – Autres dépenses corporatives</b>	<b>756 133,9</b>	<b>800 465,8</b>	<b>852 803,5</b>	<b>821 619,6</b>	<b>970 974,5</b>	<b>949 710,0</b>	<b>950 474,8</b>
<b>Total – Dépenses<sup>1</sup></b>	<b>2 651 524,2</b>	<b>2 748 109,4</b>	<b>2 796 557,3</b>	<b>2 868 944,6</b>	<b>3 349 621,6</b>	<b>3 158 266,3</b>	<b>3 055 428,3</b>
<b>SURPLUS DE L'EXERCICE</b>	<b>(26 329,4)</b>	<b>(86 170,1)</b>	<b>(15 640,0)</b>	<b>59 826,2</b>	<b>(155 577,1)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

1. Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 16 et 17) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (1,4 M\$ en 2021) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (2 070,1 M\$ en 2021).

## ANALYSE DES REVENUS

### Taxes et paiements tenant lieu de taxes

Les taxes municipales représentent la principale source de revenus de la Ville de Montréal. Elles sont composées de la taxe foncière générale et des tarifs qui s’y rattachent, de la taxe relative à l’eau, de la tarification de l’eau, de la taxe relative à la voirie, de la taxe relative à la contribution à l’ARTM ainsi que des taxes d’arrondissement relatives aux services et aux investissements. Il existe certaines autres taxes, notamment celle sur l’immatriculation des véhicules de promenade (TIV) et la taxe sur le stationnement.

Les paiements tenant lieu de taxes regroupent les revenus provenant des propriétaires d’immeubles qui sont non imposables, mais qui sont assujettis au paiement de montants compensatoires. Ces immeubles sont, entre autres, détenus par les gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que par leurs entreprises respectives, et incluent les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l’éducation.

**Tableau 18 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Taxes</b>							
Taxes foncières générales	2 722 229,3	2 804 322,7	2 902 569,2	2 925 382,9	3 030 765,4	3 045 765,4	3 078 935,1
Gestion de l’eau potable et des eaux usées	327 964,2	319 231,3	356 047,9	389 912,7	397 422,4	399 422,4	402 541,4
Gestion des matières résiduelles	13 979,3	14 045,1	14 096,3	14 191,6	8 824,0	8 824,0	-
Contributions au service de la dette	102 085,8	107 982,2	108 128,4	110 781,2	109 247,5	109 247,5	109 762,3
Centre d’urgence 911	11 741,2	13 030,1	13 100,6	13 352,7	13 340,3	13 340,3	13 340,3
Taxe sur l’immatriculation	35 025,4	35 673,9	35 778,6	36 031,9	36 425,5	36 270,0	36 750,0
Taxe sur le stationnement	19 282,7	18 935,7	21 145,4	20 508,8	20 556,5	20 556,5	20 034,3
Taxe relative à la voirie	17 232,7	17 049,9	16 989,8	18 740,4	19 168,5	19 168,5	19 345,1
Taxe relative au financement de la contribution ARTM	-	-	-	11 006,6	11 307,3	11 307,3	11 372,1
Autres	12 857,4	13 170,0	14 222,2	14 374,2	15 554,6	15 574,5	15 348,4
<b>Total – Taxes</b>	<b>3 262 398,0</b>	<b>3 343 440,9</b>	<b>3 482 078,4</b>	<b>3 554 283,0</b>	<b>3 662 612,0</b>	<b>3 679 476,4</b>	<b>3 707 429,0</b>
<b>Paiements tenant lieu de taxes</b>							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	37 742,7	39 661,2	37 295,6	37 580,0	37 585,8	37 585,8	36 739,8
Réseaux de la santé, des services sociaux et de l’éducation	162 298,5	164 121,0	173 919,4	181 055,3	184 609,6	186 109,6	190 307,0
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	803,1	1 754,8	1 691,7	1 754,3	1 768,5	1 768,5	1 798,2
Gouvernement du Canada et ses entreprises	36 864,1	41 252,1	35 859,1	39 128,9	39 443,5	39 443,5	40 042,7
Organismes municipaux	11 523,3	11 009,9	13 601,1	13 238,6	13 230,1	13 230,1	14 267,3
Autres	3 097,8	2 225,1	2 049,7	2 098,1	2 213,7	2 213,7	2 177,6
<b>Total – Paiements tenant lieu de taxes</b>	<b>252 329,5</b>	<b>260 024,1</b>	<b>264 416,6</b>	<b>274 855,2</b>	<b>278 851,2</b>	<b>280 351,2</b>	<b>285 332,6</b>

## Budget du conseil municipal

Tableau 19 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	
<b>Taxes</b>								
Taxes foncières générales	2 722 229,3	2 804 322,7	2 902 569,2	2 925 382,9	3 030 765,4	3 045 765,4	3 078 935,1	
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	327 964,2	319 231,3	356 047,9	389 912,7	397 422,4	399 422,4	402 541,4	
Gestion des matières résiduelles	13 979,3	14 045,1	14 096,3	14 191,6	8 824,0	8 824,0	-	
Contributions au service de la dette	102 085,8	107 982,2	108 128,4	110 781,2	109 247,5	109 247,5	109 762,3	
Taxe sur le stationnement	19 282,7	18 935,7	21 145,4	20 508,8	20 556,5	20 556,5	20 034,3	
Taxe relative à la voirie	17 232,7	17 049,9	16 989,8	18 740,4	19 168,5	19 168,5	19 345,1	
Taxe relative au financement de la contribution ARTM	-	-	-	11 006,6	11 307,3	11 307,3	11 372,1	
Autres	12 857,4	13 170,0	14 222,2	14 374,2	15 554,6	15 574,5	15 348,4	
<b>Total – Taxes</b>	<b>3 215 631,4</b>	<b>3 294 736,9</b>	<b>3 433 199,2</b>	<b>3 504 898,4</b>	<b>3 612 846,2</b>	<b>3 629 866,1</b>	<b>3 657 338,7</b>	
<b>Paiements tenant lieu de taxes</b>								
Gouvernement du Québec et ses entreprises	37 742,5	39 661,2	37 295,6	37 580,0	37 585,8	37 585,8	36 739,8	
Réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation	162 298,5	164 121,0	173 919,4	181 055,3	184 609,6	186 109,6	190 307,0	
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	803,1	1 754,8	1 691,7	1 754,3	1 768,5	1 768,5	1 798,2	
Gouvernement du Canada et ses entreprises	36 864,1	41 252,1	35 859,1	39 128,9	39 443,5	39 443,5	40 042,7	
Organismes municipaux	11 523,3	11 009,9	13 601,1	13 238,6	13 230,1	13 230,1	14 267,3	
Autres	3 097,8	2 225,1	2 049,7	2 098,1	2 213,7	2 213,7	2 177,6	
<b>Total – Paiements tenant lieu de taxes</b>	<b>252 329,3</b>	<b>260 024,1</b>	<b>264 416,6</b>	<b>274 855,2</b>	<b>278 851,2</b>	<b>280 351,2</b>	<b>285 332,6</b>	

En 2021, les revenus de taxes et de paiements tenant lieu de taxes sont en hausse de 32,5 M\$. La variation de ces revenus s'explique principalement par les facteurs suivants :

- Une croissance immobilière anticipée qui permet de générer des revenus de 40 M\$ par l'ajout de valeurs foncières imposables et compensables. Notons que plusieurs immeubles institutionnels sont compris dans cette prévision de croissance de revenus;
- Un gel des charges fiscales du conseil municipal qui limitera l'effort fiscal des propriétaires montréalais;
- Une augmentation de 4 M\$ des revenus des taxes de services des arrondissements, en incluant la partie provenant de la croissance immobilière.

Par ailleurs, notons que l'harmonisation fiscale cause une diminution des revenus des tarifications pour l'eau (7,3 M\$) et pour les matières résiduelles (8,8 M\$). Ces revenus sont dorénavant prélevés par la taxe spéciale de l'eau et par la taxe foncière générale, respectivement. L'effet du changement de structure est donc neutre sur le niveau des revenus fiscaux.

Les modifications apportées en 2021 à la structure fiscale sont expliquées plus en détail dans la sous-section « Fiscalité locale », dans la section « Renseignements complémentaires ».

**Budget du conseil d'agglomération****Tableau 20 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Taxes</b>							
Centre d'urgence 911	11 741,2	13 030,1	13 100,6	13 352,7	13 340,3	13 340,3	13 340,3
Taxe sur l'immatriculation	35 025,4	35 673,9	35 778,6	36 031,9	36 425,5	36 270,0	36 750,0
<b>Total – Taxes</b>	<b>46 766,6</b>	<b>48 704,0</b>	<b>48 879,2</b>	<b>49 384,6</b>	<b>49 765,8</b>	<b>49 610,3</b>	<b>50 090,3</b>
<b>Paiements tenant lieu de taxes</b>							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	0,2	-	-	-	-	-	-
<b>Total – Paiements tenant lieu de taxes</b>	<b>0,2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

**Variations budgétaires**

En 2021, les revenus de taxes totalisent 50,1 M\$, en hausse de 0,5 M\$ par rapport au budget de 2020. Cette variation s'explique principalement par la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade, dont les revenus affichent une hausse de 0,5 M\$ par rapport à 2020, laquelle est attribuable à la croissance du parc automobile immatriculé sur l'île de Montréal.

## Quotes-parts

Les revenus de quotes-parts représentent les sommes exigées des municipalités liées pour le financement des dépenses nettes de l'agglomération. Par dépenses nettes, on entend les dépenses à financer une fois les autres revenus de l'agglomération déduits (transferts, taxes, etc.).

Au budget global de la Ville de Montréal, les revenus de quotes-parts sont ceux provenant uniquement des villes reconstituées.

**Tableau 21 – Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Quotes-parts</b>							
Dépenses générales	360 224,2	357 066,2	374 024,0	366 945,9	374 656,1	374 656,1	386 127,7
Service de l'eau	29 277,9	21 128,4	22 644,4	23 479,7	24 136,5	24 136,5	24 465,4
Alimentation en eau potable	7 079,0	11 055,0	11 906,2	11 732,8	12 582,7	12 582,7	12 824,6
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	1 809,9	1 741,0	1 672,1	427,4	417,5	417,5	407,6
Service des premiers répondants	1 083,1	1 237,0	1 374,5	1 311,0	1 490,3	1 490,3	1 465,9
Tarifaire (compteurs d'eau)	279,6	415,3	286,1	209,4	24,8	24,8	474,4
Déficit - Exercices antérieurs	-	-	-	14 752,9	2 714,7	2 714,7	3 700,8
Financement des investissements admissibles à la TECQ	4 446,9	3 445,0	3 919,3	4 198,0	4 242,6	4 242,6	4 128,8
Financement des investissements admissibles au FCCQ	553,0	1 158,3	2 278,9	2 879,2	3 347,3	3 347,3	3 980,7
<b>Total – Quotes-parts</b>	<b>404 753,6</b>	<b>397 246,2</b>	<b>418 105,5</b>	<b>425 936,3</b>	<b>423 612,5</b>	<b>423 612,5</b>	<b>437 575,9</b>

Pour le budget du conseil d'agglomération, les revenus de quotes-parts proviennent de l'ensemble des villes liées de l'agglomération, c'est-à-dire autant des villes reconstituées que de la Ville de Montréal. Ces revenus servent donc à financer l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération.

**Tableau 22 – Quotes-parts – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Quotes-parts</b>							
Dépenses générales	1 987 819,7	2 003 123,1	2 135 638,1	2 143 284,4	2 158 492,9	2 158 492,9	2 221 753,8
Service de l'eau	161 563,9	118 529,3	129 297,1	137 142,0	139 057,1	139 057,1	140 772,0
Alimentation en eau potable	54 550,2	84 701,4	87 843,1	89 413,6	94 200,9	94 200,9	93 742,7
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	22 986,7	22 117,5	21 248,4	5 783,9	5 650,0	5 650,0	5 516,2
Service des premiers répondants	6 340,7	7 358,0	8 314,7	8 108,3	9 079,3	9 079,3	8 921,5
Tarifaire (compteurs d'eau)	3 037,1	4 932,1	4 071,9	3 327,8	2 428,2	2 428,2	2 907,9
Déficit - Exercices antérieurs	-	-	-	86 169,7	15 640,1	15 640,1	21 294,0
Financement des investissements admissibles à la TECQ	4 446,9	3 445,0	3 919,3	4 198,0	5 166,4	5 166,4	5 718,1
Financement des investissements admissibles au FCCQ	553,0	1 158,3	2 278,9	3 205,2	3 783,3	3 783,3	7 084,3
<b>Total – Quotes-parts</b>	<b>2 241 298,2</b>	<b>2 245 364,7</b>	<b>2 392 611,5</b>	<b>2 480 632,9</b>	<b>2 433 498,2</b>	<b>2 433 498,2</b>	<b>2 507 710,5</b>

## Variations budgétaires

Il y a en tout 9 quotes-parts différentes. Outre la quote-part pour le financement des dépenses générales, il existe plusieurs quotes-parts destinées au financement d'activités précises, notamment les dépenses reliées à la gestion de l'eau. En 2021, les quotes-parts demandées pour le financement des dépenses de l'agglomération de Montréal sont en hausse de 74,2 M\$, ou 3 %, par rapport à l'exercice précédent.

Voici les principaux facteurs contribuant à cette variation :

- Une hausse de 25,7 M\$ relative au service de la dette, s'expliquant en partie par l'effet net de l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations, déduction faite des échéances d'emprunts, et par les contributions au

remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette;

- Un ajout de 25 M\$ pour le financement du Plan de relance économique;
- Une hausse de 21,7 M\$ pour le transport collectif, soit 12,4 M\$ pour la hausse de la contribution de base à l'ARTM et 9,3 M\$ pour l'implantation de nouvelles mesures de tarification en transport collectif;
- Une hausse globale de 20,8 M\$ pour les charges transférées à l'agglomération, soit celles prévues pour assumer la contribution au financement du déficit de l'Espace pour la vie (13 M\$) et celles calculées en vertu du Règlement sur les dépenses mixtes d'administration générale (7,8 M\$);
- Une hausse de 12,2 M\$ du budget net consacré à l'activité de sécurité publique;
- Une baisse de 47 M\$ du paiement au comptant des immobilisations.

Le tableau suivant expose la répartition des quotes-parts pour chacune des villes liées de l'agglomération. Par ailleurs, pour une description plus détaillée de chacune des quotes-parts, nous invitons le lecteur à consulter la sous-section « Quotes-parts et fiscalité d'agglomération » plus loin dans ce document, dans la section « Renseignements complémentaires ».

**Tableau 23 – Quotes-parts des villes liées**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Quotes-parts des villes liées</b>							
Baie-D'Urfé	11 363,9	10 991,7	11 668,2	12 256,1	12 296,6	12 296,6	13 082,1
Beaconsfield	20 344,3	19 972,8	20 955,8	21 287,8	22 938,6	22 938,6	23 604,8
Côte-Saint-Luc	28 063,1	27 564,9	28 141,4	28 635,4	27 897,6	27 897,6	28 829,1
Dollard-Des Ormeaux	39 983,1	39 307,5	41 380,6	42 633,1	42 156,1	42 156,1	42 963,6
Dorval	72 110,5	69 168,4	72 018,8	72 511,4	68 790,5	68 790,5	71 850,2
Hampstead	9 921,4	9 647,7	9 889,1	10 058,8	10 877,0	10 877,0	11 154,5
L'Île-Dorval	58,3	72,4	70,6	81,5	89,7	89,7	89,2
Kirkland	30 265,3	28 823,2	29 831,5	29 398,1	29 974,6	29 974,6	31 155,0
Mont-Royal	44 939,1	45 399,4	50 452,6	52 728,4	54 228,1	54 228,1	55 976,1
Montréal-Est	17 601,5	17 448,7	17 995,5	17 675,7	16 619,1	16 619,1	17 133,5
Montréal-Ouest	5 297,5	5 173,5	5 759,6	5 916,9	5 846,6	5 846,6	5 938,3
Pointe-Claire	59 928,5	58 886,3	63 112,5	64 763,7	62 671,0	62 671,0	64 995,0
Senneville	3 464,1	3 278,7	3 470,5	3 452,4	3 175,5	3 175,5	3 247,1
Sainte-Anne-de-Bellevue	9 785,9	9 507,7	8 554,0	7 297,0	7 366,2	7 366,2	7 710,6
Westmount	51 627,0	52 003,2	54 804,6	57 240,2	58 685,3	58 685,3	59 846,8
Ville de Montréal	1 836 544,6	1 848 118,5	1 974 506,0	2 054 696,6	2 009 885,7	2 009 885,7	2 070 134,6
<b>Total – Quotes-parts des villes liées</b>	<b>2 241 298,1</b>	<b>2 245 364,6</b>	<b>2 392 611,3</b>	<b>2 480 633,1</b>	<b>2 433 498,2</b>	<b>2 433 498,2</b>	<b>2 507 710,5</b>

## Transferts

Les revenus de transferts représentent des sommes en provenance des gouvernements supérieurs sous forme de subventions. En règle générale, ces subventions sont liées à des ententes de partage et destinées à des fins précises. Les transferts dits de droits ne sont associés à aucune activité spécifique.

**Tableau 24 – Transferts – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	
<b>Transferts</b>								
Contribution au service de la dette	44 204,5	35 454,7	30 745,0	25 448,2	23 067,0	23 067,0	21 406,6	
Entente de partenariat 2020-2024	-	-	-	-	14 400,0	14 400,0	14 200,0	
CMM	38 201,0	35 705,5	37 603,0	42 988,3	40 490,0	58 250,0	61 830,0	
AccèsLogis	-	-	978,2	22 996,3	60 600,0	62 400,0	61 320,0	
Gestion des matières résiduelles	35 740,6	37 097,6	37 343,5	40 895,8	39 959,7	39 159,7	43 260,6	
Rénovation urbaine	3 213,3	4 807,9	10 003,6	7 150,0	13 220,0	15 404,0	15 404,0	
Développement économique	6 559,3	8 582,0	8 936,6	20 754,7	23 847,2	-	1 000,0	
Sécurité publique (police)	8 633,5	9 504,6	8 126,0	11 454,7	15 126,9	14 487,5	17 283,9	
Lutte contre la pauvreté	9 352,5	8 903,7	8 884,2	7 946,2	12 036,4	10 000,0	10 000,0	
Projet des premiers répondants	7 609,5	8 227,3	7 945,8	7 869,4	10 774,9	7 265,9	7 640,9	
Loisirs et culture	7 372,3	34 494,1	13 536,2	13 218,6	12 009,8	5 350,3	4 325,0	
Violence conjugale	1 999,8	1 873,7	1 758,8	1 483,4	1 949,0	5 106,3	2 106,3	
Programmes de financements pluriannuels	7 547,6	10 712,6	13 259,4	14 167,3	14 481,3	14 981,3	18 174,2	
Soutien financier au rôle de métropole du Québec	25 000,0	-	-	-	-	-	-	
Droits sur les divertissements	23 007,0	-	-	-	-	-	-	
Projets Montréal 2025	19 159,1	-	-	356,8	-	-	-	
Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel »	-	83 000,0	86 474,2	88 636,7	93 500,0	93 500,0	97 142,3	
Réflexe Montréal – Développement économique	-	-	8 389,4	25 472,5	51 861,0	20 000,0	30 000,0	
Réflexe Montréal – Investissements	-	-	-	2 822,3	151 067,9	150 000,0	-	
Autres	6 935,7	72 338,1	9 084,0	25 006,3	64 595,0	6 756,9	6 578,8	
<b>Total – Transferts</b>	<b>244 535,7</b>	<b>350 701,8</b>	<b>283 067,9</b>	<b>358 667,5</b>	<b>642 986,1</b>	<b>540 128,9</b>	<b>411 672,6</b>	



## Budget de conseil municipal

Tableau 25 – Transferts – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Transferts</b>							
Contribution au service de la dette	16 813,3	13 086,1	12 036,6	11 167,7	10 772,4	10 772,4	9 912,6
Entente de partenariat 2020-2024	-	-	-	-	14 400,0	14 400,0	14 200,0
CMM	24 736,2	24 736,2	24 974,7	24 753,0	25 200,0	25 200,0	24 600,0
Gestion des matières résiduelles	35 740,6	37 097,6	37 343,5	34 069,5	39 959,7	39 159,7	33 832,3
Rénovation urbaine	2 860,9	2 598,5	7 998,4	6 418,7	11 770,0	13 954,0	13 954,0
Développement économique	39,4	824,3	-	10 842,4	10 885,4	-	-
Loisirs et culture	7 366,4	17 266,6	10 980,2	12 392,3	11 889,6	5 350,3	4 325,0
Programmes de financements pluriannuels	4 761,2	7 214,7	7 321,8	6 720,9	7 774,0	7 774,0	9 683,6
Projets Montréal 2025	17 922,8	-	-	356,8	-	-	-
Soutien financier au rôle de métropole du Québec	25 000,0	-	-	-	-	-	-
Droits sur les divertissements	23 007,0	-	-	-	-	-	-
Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel »	-	83 000,0	86 474,2	88 636,7	93 500,0	93 500,0	97 142,3
Réflexe Montréal – Développement économique	-	-	600,0	2 373,9	4 526,1	-	6 000,0
Autres	5 571,4	54 064,5	3 372,2	8 429,6	7 771,1	1 677,1	1 555,0
<b>Total – Transferts</b>	<b>163 819,2</b>	<b>239 888,5</b>	<b>191 101,6</b>	<b>206 161,5</b>	<b>238 448,3</b>	<b>211 787,5</b>	<b>215 204,8</b>

## Variations budgétaires

En 2021, les revenus de transferts sont en hausse de 3,4 M\$. Cette variation s'explique principalement par :

- Une diminution de 0,9 M\$ de la contribution au service de la dette;
- Une baisse de 0,6 M\$ pour le transfert de la CMM, en lien avec les équipements scientifiques;
- Une augmentation de 4,1 M\$ du transfert global pour la gestion des matières résiduelles, laquelle est attribuable à la bonne performance de la Ville en gestion des matières organiques et recyclables. Cependant, la répartition des compensations à recevoir entre les compétences locale et d'agglomération a été révisée afin de tenir compte des coûts de tri et de conditionnement, qui sont de compétence d'agglomération. C'est pourquoi une baisse de 5,3 M\$ est constatée pour la compétence locale;
- Une hausse de 1,9 M\$ pour les programmes de financements pluriannuels liés à des intérêts de programmes de subvention destinés aux infrastructures d'eau et de services, dont un montant de 1 M\$ provient de la baisse du transfert dans la catégorie « Loisirs et culture »;
- Une indexation des transferts découlant de l'entente Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel », pour 3,6 M\$;
- Une augmentation de 10 M\$ en 2021 des transferts totaux découlant de l'entente Réflexe Montréal, volet « Engagement en matière de développement économique », dont 6 M\$ pour la compétence locale.

## Budget du conseil d'agglomération

Tableau 26 – Transferts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Transferts</b>							
Contribution au service de la dette	27 391,2	22 368,6	18 708,4	14 280,5	12 294,6	12 294,6	11 494,0
CMM	13 464,8	10 969,3	12 628,4	18 235,3	15 290,0	33 050,0	37 230,0
AccèsLogis	-	-	978,2	22 996,3	60 600,0	62 400,0	61 320,0
Gestion des matières résiduelles	-	-	-	6 826,3	-	-	9 428,3
Rénovation urbaine	352,3	2 209,4	2 005,3	731,3	1 450,0	1 450,0	1 450,0
Développement économique	6 519,9	7 757,8	8 936,6	9 912,2	12 961,8	-	1 000,0
Sécurité publique (police)	8 633,5	9 504,6	8 126,0	11 454,7	15 126,9	14 487,5	17 283,9
Lutte contre la pauvreté	9 352,5	8 903,7	8 884,2	7 946,2	12 036,4	10 000,0	10 000,0
Projet des premiers répondants	7 609,5	8 227,3	7 945,8	7 869,4	10 774,9	7 265,9	7 640,9
Loisirs et culture	5,9	17 227,5	2 556,0	826,3	120,2	-	-
Violence conjugale	1 999,8	1 873,7	1 758,8	1 483,4	1 949,0	5 106,3	2 106,3
Programmes de financements pluriannuels	2 786,4	3 497,8	5 937,6	7 446,5	6 707,3	7 207,3	8 490,6
Projets Montréal 2025	1 236,3	-	-	-	-	-	-
Réflexe Montréal – Développement économique	-	-	7 789,4	23 098,7	47 334,9	20 000,0	24 000,0
Réflexe Montréal – Investissements	-	-	-	2 822,3	151 067,9	150 000,0	-
Autres	1 364,2	18 273,6	5 711,8	16 576,7	56 824,0	5 079,8	5 023,8
<b>Total – Transferts</b>	<b>80 716,3</b>	<b>110 813,3</b>	<b>91 966,5</b>	<b>152 506,1</b>	<b>404 537,9</b>	<b>328 341,4</b>	<b>196 467,8</b>

## Variations budgétaires

En 2021, les revenus de transferts de l'agglomération de Montréal sont en baisse de 131,9 M\$. Cette variation s'explique principalement par :

- La non-récurrence de la contribution aux investissements dans le cadre de l'entente Réflexe Montréal, qui représentait un transfert de 150 M\$ pour 2020 afin d'aider Montréal à relever d'importants défis liés aux infrastructures vertes de gestion des eaux;
- Une augmentation de 3,1 M\$ liée à l'entente avec la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour le programme AccèsLogis, soit une augmentation de 4,2 M\$ pour la portion CMM et un ajustement à la baisse de 1,1 M\$ de la part de la SHQ;
- Une augmentation de 4,1 M\$ du transfert global pour la gestion des matières résiduelles, laquelle est attribuable à la bonne performance de la Ville en gestion des matières organiques et recyclables. Cependant, la répartition des compensations à recevoir entre les compétences locale et d'agglomération a été révisée afin de tenir compte des coûts de tri et de conditionnement, qui sont de compétence d'agglomération, pour 9,4 M\$;
- Un transfert de 1 M\$, en lien avec l'entente pour la réhabilitation de terrains dans l'est de Montréal;
- Une hausse de 2,8 M\$ pour la sécurité publique, principalement due à un reclassement du budget des produits de la criminalité du SPVM entre les transferts et les autres revenus et du projet du fonds fédéral contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs;
- Une hausse de 1,3 M\$ pour les programmes de financements pluriannuels liés à des intérêts de programmes de subvention destinés aux infrastructures d'eau et de services;
- Une augmentation de 10 M\$ en 2021 des transferts découlant de l'entente Réflexe Montréal, volet « Engagement en matière de développement économique », dont 4 M\$ pour la compétence d'agglomération.

## Services rendus

Les « Services rendus aux organismes municipaux » comprennent l'ensemble des montants provenant d'organismes municipaux pour des services rendus sur une base contractuelle ou ponctuelle, en vertu d'ententes intermunicipales et pour des cas d'urgence.

La rubrique « Autres services rendus » comprend l'ensemble des revenus associés aux services rendus à des gouvernements, à leurs entreprises et à des tiers.

**Tableau 27 – Services rendus – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Services rendus</b>							
Services rendus aux organismes municipaux	236,6	8 215,2	8 481,0	8 627,1	8 762,5	8 762,5	8 980,8
Autres services rendus	313 800,8	306 179,4	305 028,9	305 367,6	287 305,2	359 969,3	352 207,5
<b>Total – Services rendus</b>	<b>314 037,4</b>	<b>314 394,6</b>	<b>313 509,9</b>	<b>313 994,7</b>	<b>296 067,7</b>	<b>368 731,8</b>	<b>361 188,3</b>

1. Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 28 et 29) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (1,4 M\$ en 2021).

## Budget de conseil municipal

**Tableau 28 – Services rendus – Budget du conseil municipal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Services rendus</b>							
Services rendus aux organismes municipaux	48,8	8 000,0	8 216,8	8 306,9	8 464,7	8 464,7	8 625,5
Autres services rendus	261 630,6	254 512,4	248 715,8	246 202,5	232 591,5	301 668,7	290 200,9
<b>Total – Services rendus</b>	<b>261 679,4</b>	<b>262 512,4</b>	<b>256 932,6</b>	<b>254 509,4</b>	<b>241 056,2</b>	<b>310 133,4</b>	<b>298 826,4</b>

## Variations budgétaires

En 2021, les revenus des services rendus sont en baisse de 11,3 M\$. Les principaux éléments de variation sont :

- Une baisse de 16,5 M\$ des revenus des stationnements tarifés, principalement due à une importante réduction d'achalandage attribuable à la pandémie de COVID-19 et au télétravail;
- Une diminution des revenus d'exploitation des installations de l'Espace pour la vie de 6,5 M\$, principalement en raison de la pandémie. Le nombre de touristes étrangers demeurera faible en 2021 et le maintien des mesures de distanciation physique réduira la capacité d'accueil des musées;
- Une baisse des revenus de 1,4 M\$, à la suite de la fermeture du port de plaisance de Lachine;
- Une augmentation des revenus de 7,5 M\$, pour le prêt d'employés à l'Agence de mobilité durable;
- Une augmentation des revenus de 4,3 M\$, à la suite du règlement de l'ajustement de l'entente de 10 ans qui a été conclue en 2019 avec Bixi Montréal;
- Une augmentation des revenus de 1,2 M\$, pour la facturation de l'entretien immobilier aux arrondissements, en contrepartie de la dépense effectuée en arrondissements;
- Des revenus annuels de location de 0,6 M\$, pour les 2 centres d'affaires liés à l'acte de cession de Technoparc Montréal.

**Budget du conseil d'agglomération****Tableau 29 – Services rendus – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Services rendus</b>							
Services rendus aux organismes municipaux	187,8	215,2	264,2	320,3	297,8	297,8	355,3
Autres services rendus	60 659,1	55 853,8	59 782,7	61 733,8	56 582,1	60 284,4	63 407,7
<b>Total – Services rendus</b>	<b>60 846,9</b>	<b>56 069,0</b>	<b>60 046,9</b>	<b>62 054,1</b>	<b>56 879,9</b>	<b>60 582,2</b>	<b>63 763,0</b>

**Variations budgétaires**

Ce poste budgétaire est en hausse de 3,2 M\$. Celle-ci s'explique principalement par :

- Une augmentation de 4,8 M\$ au SPVM, provenant essentiellement :
  - D'un accroissement de la commercialisation des services policiers, principalement en lien avec les résultats des derniers exercices;
  - De l'ajout d'un prêt de policiers à la Sûreté du Québec, en lien avec le fonds fédéral contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs, pour 0,6 M\$;
  - D'une hausse de 0,3 M\$ pour les services de sécurité publique dans le métro.
- Une réduction des revenus non récurrents de 1,7 M\$, provenant des demandes de révision de l'évaluation foncière enregistrées en 2020.

## Amendes et pénalités

Les revenus d'amendes et de pénalités s'élèvent à 219,3 M\$ en 2021, en hausse de 0,7 M\$ par rapport au budget de 2020. Ces revenus se déclinent en deux grands groupes. Le premier, le plus important en valeur, concerne les constats d'infraction en matière de circulation et de stationnement. Les prévisions pour cette rubrique sont de 195,6 M\$ et se comparent à celles de 2020.

Le deuxième groupe est constitué des revenus des autres types d'infractions, à savoir les contraventions à la réglementation municipale (urbanisme, nuisance, prévention incendie, fausses alarmes, etc.), à diverses lois provinciales ainsi qu'au Code criminel. Les prévisions pour cette rubrique sont de 23,7 M\$, en hausse de 0,7 M\$.

En règle générale, la portion « amende » d'un constat d'infraction relève de la compétence locale, tandis que tous les frais qui lui sont associés (frais de greffe et autres frais de procédure) sont du ressort de l'agglomération. Néanmoins, puisque l'une est étroitement associée aux autres, il est d'usage de considérer l'ensemble de ces revenus sans égard à la compétence dans l'analyse des principaux écarts budgétaires.

**Tableau 30 – Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Contraventions – Circulation et stationnement	147 309,0	154 959,3	168 130,6	158 658,6	120 700,1	195 590,4	195 590,4
Autres – Amendes et pénalités	16 424,1	17 854,6	20 903,1	20 804,2	12 193,6	22 987,7	23 674,7
<b>Total – Amendes et pénalités</b>	<b>163 733,1</b>	<b>172 813,9</b>	<b>189 033,7</b>	<b>179 462,7</b>	<b>132 893,7</b>	<b>218 578,1</b>	<b>219 265,1</b>

### Variations budgétaires

La variation budgétaire de 0,7 M\$ est principalement attribuable à une augmentation du nombre d'amendes distribuées pour les alarmes non fondées au Service de sécurité incendie.

## Imposition de droits

Ces revenus proviennent essentiellement du paiement des droits sur les mutations immobilières et de divers permis et licences.

**Tableau 31 – Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Imposition de droits</b>							
Droits sur les mutations immobilières	184 330,3	211 276,7	253 549,7	313 375,4	249 130,9	249 130,9	249 130,9
Licences et permis	38 445,9	54 605,0	65 422,7	55 956,5	39 046,7	29 494,4	29 875,9
<b>Total – Imposition de droits</b>	<b>222 776,2</b>	<b>265 881,7</b>	<b>318 972,4</b>	<b>369 331,9</b>	<b>288 177,6</b>	<b>278 625,3</b>	<b>279 006,8</b>

### Budget du conseil municipal

**Tableau 32 – Imposition de droits – Budget du conseil municipal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Imposition de droits</b>							
Droits sur les mutations immobilières	184 330,3	211 276,7	253 549,7	313 375,4	249 130,9	249 130,9	249 130,9
Licences et permis	36 562,9	52 676,0	63 459,9	54 118,1	37 077,5	27 525,2	27 906,7
<b>Total – Imposition de droits</b>	<b>220 893,2</b>	<b>263 952,7</b>	<b>317 009,6</b>	<b>367 493,5</b>	<b>286 208,4</b>	<b>276 656,1</b>	<b>277 037,6</b>

### Variations budgétaires

En 2021, les recettes pour l'imposition de droits sont en hausse de 0,4 M\$. Le principal élément de variation est une hausse du nombre de licences et de permis animaliers délivrés.

### Budget du conseil d'agglomération

**Tableau 33 – Imposition de droits – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Imposition de droits</b>							
Licences et permis	1 883,0	1 929,0	1 962,7	1 838,4	1 969,2	1 969,2	1 969,2
<b>Total – Imposition de droits</b>	<b>1 883,0</b>	<b>1 929,0</b>	<b>1 962,7</b>	<b>1 838,4</b>	<b>1 969,2</b>	<b>1 969,2</b>	<b>1 969,2</b>

### Variations budgétaires

En 2021, les revenus d'imposition de droits relevant de l'agglomération de Montréal demeurent stables.

## Intérêts

Les revenus d'intérêts proviennent des placements de la Ville et des arrérages qui lui sont dus. Globalement, il est prévu que ces revenus augmentent de 4,2 M\$ en 2021, pour atteindre 171,2 M\$.

**Tableau 34 – Intérêts – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Intérêts</b>							
Arriérés de taxes	12 690,9	15 315,0	15 963,2	14 520,9	13 384,2	13 384,2	12 536,0
Fonds d'amortissement	66 098,6	68 061,1	68 998,6	68 104,3	58 527,8	62 527,8	68 680,1
Encaisse et autres intérêts	59 259,9	61 193,6	75 839,3	90 100,4	91 116,0	91 116,0	90 023,7
<b>Total – Intérêts</b>	<b>138 049,4</b>	<b>144 569,7</b>	<b>160 801,1</b>	<b>172 725,6</b>	<b>163 028,0</b>	<b>167 028,0</b>	<b>171 239,8</b>

## Budget du conseil municipal

**Tableau 35 – Intérêts – Budget du conseil municipal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Intérêts</b>							
Arriérés de taxes	12 690,9	15 315,0	15 963,2	14 520,9	13 384,2	13 384,2	12 536,0
Fonds d'amortissement	42 378,1	43 111,7	45 210,2	46 381,4	38 893,3	42 893,3	48 262,5
Encaisse et autres intérêts	23 943,8	23 516,2	27 168,1	27 999,3	21 971,1	21 971,1	22 228,4
<b>Total – Intérêts</b>	<b>79 012,8</b>	<b>81 942,9</b>	<b>88 341,5</b>	<b>88 901,6</b>	<b>74 248,6</b>	<b>78 248,6</b>	<b>83 026,9</b>

## Variations budgétaires

L'augmentation de 4,8 M\$ s'explique principalement par :

- Une augmentation du fonds d'amortissement de 5,4 M\$, due essentiellement à un écart favorable de taux et de volume de rendement des placements;
- Une baisse des revenus sur arriérés de taxes, pour 0,8 M\$.

## Budget du conseil d'agglomération

**Tableau 36 – Intérêts – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Intérêts</b>							
Arriérés de taxes	-	-	-	0,1	-	-	-
Fonds d'amortissement	23 720,5	24 949,4	23 788,3	21 722,9	19 634,5	19 634,5	20 417,6
Encaisse et autres intérêts	35 316,1	37 677,4	48 671,2	62 101,1	69 144,9	69 144,9	67 795,3
<b>Total – Intérêts</b>	<b>59 036,6</b>	<b>62 626,8</b>	<b>72 459,5</b>	<b>83 824,1</b>	<b>88 779,4</b>	<b>88 779,4</b>	<b>88 212,9</b>

## Variations budgétaires

La baisse de 0,6 M\$ s'explique principalement par :

- Une baisse de l'encaisse et autres intérêts, pour 1,4 M\$, due principalement à une baisse du remboursement des intérêts par la STM résultant de la diminution des emprunts faits par celle-ci;
- Une augmentation du fonds d'amortissement de 0,8 M\$.

## Autres revenus

Les autres revenus comprennent notamment les revenus de cession d'éléments d'actif et les contributions des organismes municipaux. Ils totalisent 17,5 M\$ en 2021, en baisse de 1,1 M\$.

**Tableau 37 – Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Autres revenus</b>							
Cession d'éléments d'actif	6 810,7	29 327,5	34 508,9	31 043,4	18 198,9	13 451,1	13 852,9
Autres	12 559,0	13 804,7	17 636,8	11 909,7	10 553,3	5 146,1	3 691,5
<b>Total – Autres revenus</b>	<b>19 369,7</b>	<b>43 132,2</b>	<b>52 145,7</b>	<b>42 953,1</b>	<b>28 752,2</b>	<b>18 597,2</b>	<b>17 544,4</b>

### Budget du conseil municipal

**Tableau 38 – Autres revenus – Budget du conseil municipal**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Autres revenus</b>							
Cession d'éléments d'actif	6 291,1	29 344,3	21 717,9	27 468,1	16 572,4	13 451,1	13 852,9
Autres	9 244,2	6 804,3	13 621,2	13 199,4	7 890,4	2 672,3	2 672,6
<b>Total – Autres revenus</b>	<b>15 535,3</b>	<b>36 148,6</b>	<b>35 339,1</b>	<b>40 667,5</b>	<b>24 462,8</b>	<b>16 123,4</b>	<b>16 525,5</b>

### Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en hausse de 0,4 M\$, ce qui s'explique principalement par un reclassement des revenus des panneaux publicitaires entre les autres services rendus et les autres revenus pour l'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

### Budget du conseil d'agglomération

**Tableau 39 – Autres revenus – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Autres revenus</b>							
Cession d'éléments d'actif	519,6	(16,8)	12 791,0	3 575,3	1 626,5	-	-
Autres	3 314,8	7 000,4	4 015,5	(1 289,7)	2 662,9	2 473,8	1 018,9
<b>Total – Autres revenus</b>	<b>3 834,4</b>	<b>6 983,6</b>	<b>16 806,5</b>	<b>2 285,6</b>	<b>4 289,4</b>	<b>2 473,8</b>	<b>1 018,9</b>

### Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en baisse de 1,5 M\$, ce qui s'explique principalement par :

- Une nouvelle source de revenus de 0,8 M\$, en lien avec une entente conclue entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec sur le versement d'une ristourne pour les usines d'eau potable et la station d'épuration des eaux usées;
- Une baisse de 2,3 M\$ due à un reclassement du budget des produits de la criminalité du SPVM entre les transferts et les autres revenus.



## Affectations de revenus

Les affectations de revenus représentent l'utilisation spécifique de certaines sources de fonds provenant généralement des excédents accumulés et des réserves financières.

**Tableau 40 – Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Affectations de revenus</b>							
Financement à long terme – SOFIL-STM	13 884,0	29 876,0	6 790,0	5 829,8	84 000,2	84 000,2	36 634,5
Financement à long terme – Autres	38 615,0	39 944,7	26 358,7	54 548,2	-	-	-
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	22 500,0	11 200,0	-	-	-	-	-
Affectation – Excédent de fonctionnement	68 455,0	141 995,9	117 979,3	159 110,3	196 031,9	101 885,0	58 309,7
Excédent de fonctionnement – Aide gouvernementale COVID-19	-	-	-	-	-	-	178 500,0
Affectation des réserves et des fonds	58,6	58,5	7 008,6	7 008,6	6 950,1	6 950,1	2 800,0
<b>Total – Affectations de revenus</b>	<b>143 512,6</b>	<b>223 075,1</b>	<b>158 136,6</b>	<b>226 496,9</b>	<b>286 982,2</b>	<b>192 835,3</b>	<b>276 244,2</b>

### Financement à long terme – SOFIL-STM

La Ville de Montréal verse une contribution pour financer sa part des projets d'investissements de la STM dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL), relevant du gouvernement du Québec. Cette somme correspond à 15 % des dépenses d'investissement prévues par la STM et est financée par emprunt.

### Affectation – Excédent de fonctionnement

Aux fins de l'équilibre budgétaire, la Ville prévoit d'utiliser une partie des excédents cumulés des exercices antérieurs.

### Affectation des réserves et des fonds

Aux fins de l'équilibre budgétaire, la Ville prévoit d'utiliser une partie des réserves financières et des fonds réservés, notamment la réserve pour les infrastructures de la voirie.

**Budget du conseil municipal****Tableau 41 – Affectations de revenus – Budget du conseil municipal**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Affectations de revenus</b>							
Financement à long terme – Autres	18 387,5	36 154,2	22 923,9	49 184,1	-	-	-
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	9 900,0	5 000,0	-	-	-	-	-
Affectation – Excédent de fonctionnement	57 731,6	131 485,6	117 957,1	159 091,8	187 765,9	101 885,0	58 309,7
Excédent de fonctionnement – Aide gouvernementale COVID-19	-	-	-	-	-	-	178 500,0
Affectation des réserves et des fonds	58,6	58,5	7 008,6	7 008,6	6 950,1	6 950,1	2 800,0
<b>Total – Affectations de revenus</b>	<b>86 077,7</b>	<b>172 698,3</b>	<b>147 889,6</b>	<b>215 284,5</b>	<b>194 716,0</b>	<b>108 835,1</b>	<b>239 609,7</b>

**Variations budgétaires**

En 2021, les affectations augmentent de 130,8 M\$, pour atteindre 239,6 M\$. Cette variation s'explique principalement par :

- Une affectation non récurrente de 178,5 M\$ provenant de l'aide financière globale de 263,5 M\$ accordée par le gouvernement du Québec à la Ville de Montréal pour atténuer les effets de la pandémie sur les finances de la Ville et pouvant être utilisée aux exercices 2020 et 2021;
- Une diminution de 43,6 M\$ de l'utilisation des excédents cumulés des années antérieures aux fins de l'équilibre budgétaire de 2021;
- Une diminution de 4,1 M\$ de l'affectation de la réserve financière de la voirie au financement de dépenses de fonctionnement.

**Budget du conseil d'agglomération****Tableau 42 – Affectations de revenus – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Affectations de revenus</b>							
Financement à long terme – SOFIL-STM	13 884,0	29 876,0	6 790,0	5 829,8	84 000,2	84 000,2	36 634,5
Financement à long terme – Autres	20 227,5	3 790,4	3 434,9	5 364,1	-	-	-
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	12 600,0	6 200,0	-	-	-	-	-
Affectation – Excédent de fonctionnement	10 723,4	10 510,4	22,2	18,5	8 266,0	-	-
<b>Total – Affectations de revenus</b>	<b>57 434,9</b>	<b>50 376,8</b>	<b>10 247,1</b>	<b>11 212,4</b>	<b>92 266,2</b>	<b>84 000,2</b>	<b>36 634,5</b>

**Variations budgétaires**

En 2021, les affectations diminuent de 47,4 M\$, pour atteindre 36,6 M\$ relativement au financement par emprunt de la contribution versée à l'ARTM, dans le cadre du programme de la SOFIL. Cette diminution découle d'une réduction de la cadence des investissements de la STM qui sont admissibles à ce programme de subventions, les investissements programmés en 2020 ayant été exceptionnellement élevés.

## ANALYSE DES DÉPENSES CORPORATIVES

### Service de la dette brute

Le service de la dette brute comprend les remboursements de la dette ainsi que les intérêts et autres frais sur la dette à long terme. En 2021, le service de la dette brute atteint 1 063,2 M\$, soit une hausse de 49,6 M\$ par rapport au budget de 2020. Il est composé du service de la dette corporative, à hauteur de 878,9 M\$, et d'un montant de 184,3 M\$ qui se trouve dans les budgets des unités d'affaires.

**Tableau 43 – Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Service de la dette brute</b>							
Frais de financement	382 947,1	389 789,0	397 165,8	400 983,1	399 459,4	421 159,4	423 395,7
Remboursement de la dette à long terme	449 312,4	463 853,6	473 755,5	495 960,9	533 192,6	531 192,6	575 045,3
Affectation – Remboursement de capital	26 247,1	27 098,6	32 683,8	46 028,5	61 262,1	61 262,1	64 792,4
<b>Total – Service de la dette brute</b>	<b>858 506,6</b>	<b>880 741,2</b>	<b>903 605,1</b>	<b>942 972,5</b>	<b>993 914,1</b>	<b>1 013 614,1</b>	<b>1 063 233,4</b>

Les frais de financement correspondent aux intérêts et aux autres frais relatifs au financement à long terme des acquisitions d'immobilisations. Ils comprennent aussi les frais relatifs au financement à long terme de la dette actuarielle initiale de certains régimes de retraite des employés de l'ancienne Ville de Montréal.

Le remboursement de la dette à long terme cumule les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement, lorsque les emprunts sont reliés au financement des dépenses en immobilisations. Il inclut la contribution à la réserve financière pour le remboursement accéléré de la dette.

Lorsque les emprunts servent à financer des dépenses de fonctionnement, notamment le refinancement de la dette actuarielle initiale, l'information est présentée dans la rubrique « Affectation – Remboursement de capital ».

Le budget du service de la dette brute est présenté en grande partie dans les dépenses corporatives. Toutefois, une portion est intégrée aux dépenses par secteurs d'activités, tel qu'indiqué aux tableaux suivants.

### Budget du conseil municipal

**Tableau 44 – Frais de financement – Budget du conseil municipal**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Frais de financement corporatifs</b>	<b>208 794,9</b>	<b>218 867,3</b>	<b>226 357,3</b>	<b>230 920,8</b>	<b>222 325,5</b>	<b>236 455,3</b>	<b>236 699,9</b>
<b>Frais de financement additionnels</b>							
Services administratifs	2,5	-	-	-	-	-	-
Mobilité et attractivité	30 558,5	31 093,2	32 540,1	34 529,1	39 692,5	36 362,7	36 882,3
Qualité de vie	4 751,2	4 939,6	5 147,7	5 627,8	7 151,3	7 151,3	6 789,8
Arrondissements	495,8	452,8	407,4	371,1	316,0	316,0	268,6
<b>Total – Frais de financement additionnels</b>	<b>35 808,0</b>	<b>36 485,6</b>	<b>38 095,2</b>	<b>40 528,0</b>	<b>47 159,8</b>	<b>43 830,0</b>	<b>43 940,7</b>
<b>Total – Frais de financement</b>	<b>244 602,9</b>	<b>255 352,9</b>	<b>264 452,5</b>	<b>271 448,8</b>	<b>269 485,3</b>	<b>280 285,3</b>	<b>280 640,6</b>

## Variations budgétaires

Les dépenses relatives aux frais de financement augmentent de 0,4 M\$, ce qui s'explique par :

- Une hausse du niveau des emprunts pour le financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations;
- Une baisse attribuable à l'échéance d'emprunts et au financement d'emprunts à des taux d'intérêt plus faibles.

Tableau 45 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Remboursement de la dette à long terme corporative</b>	<b>221 428,4</b>	<b>236 491,3</b>	<b>258 358,7</b>	<b>265 177,9</b>	<b>332 267,2</b>	<b>339 670,1</b>	<b>356 682,2</b>
Affectation – Remboursement de capital	25 279,9	26 117,2	32 954,5	40 319,9	36 191,1	36 191,1	39 766,6
<b>Remboursement additionnel de la dette à long terme</b>							
Développement	47 262,7	47 315,1	47 176,1	59 534,1	63 233,5	58 030,6	60 122,7
Qualité de vie	5 706,7	5 918,4	6 750,1	7 464,5	9 636,9	9 636,9	10 458,4
Arrondissements	626,6	669,4	715,0	763,8	806,8	806,8	854,2
<b>Total – Remboursement additionnel de la dette à long terme</b>	<b>53 596,0</b>	<b>53 902,9</b>	<b>54 641,2</b>	<b>67 762,4</b>	<b>73 677,2</b>	<b>68 474,3</b>	<b>71 435,3</b>
<b>Total – Remboursement de la dette à long terme</b>	<b>300 304,3</b>	<b>316 511,4</b>	<b>345 954,4</b>	<b>373 260,2</b>	<b>442 135,5</b>	<b>444 335,5</b>	<b>467 884,1</b>

## Variations budgétaires

Les sommes consacrées au remboursement de la dette à long terme présentent une hausse de 23,5 M\$ qui découle des éléments suivants :

- Une hausse de 5,7 M\$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette;
- Une hausse de 15,6 M\$, attribuable à l'effet net de l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations, déduction faite des échéances d'emprunts;
- Une augmentation de 2,2 M\$, attribuable à une baisse des transferts du gouvernement du Québec, conformément aux ententes de partage de frais pour les dépenses en immobilisations financées par emprunt.

## Budget du conseil d'agglomération

Tableau 46 – Frais de financement – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Frais de financement corporatifs</b>	<b>124 232,8</b>	<b>120 253,4</b>	<b>117 070,8</b>	<b>111 754,1</b>	<b>107 133,3</b>	<b>117 522,7</b>	<b>119 434,5</b>
<b>Frais de financement additionnels</b>							
Mobilité et attractivité	14 111,4	14 182,7	15 642,5	17 780,2	22 840,8	23 351,4	23 320,6
<b>Total – Frais de financement additionnels</b>	<b>14 111,4</b>	<b>14 182,7</b>	<b>15 642,5</b>	<b>17 780,2</b>	<b>22 840,8</b>	<b>23 351,4</b>	<b>23 320,6</b>
<b>Total – Frais de financement</b>	<b>138 344,2</b>	<b>134 436,1</b>	<b>132 713,3</b>	<b>129 534,3</b>	<b>129 974,1</b>	<b>140 874,1</b>	<b>142 755,1</b>

## Variations budgétaires

Les charges reliées aux frais de financement présentent une hausse de 1,9 M\$ qui s'explique par :

- Une augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations;
- Une baisse attribuable à l'échéance d'emprunts et au financement d'emprunts à des taux d'intérêt plus faibles.

**Tableau 47 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Remboursement de la dette à long terme corporative</b>	<b>148 466,9</b>	<b>145 362,1</b>	<b>129 375,3</b>	<b>126 932,3</b>	<b>89 152,9</b>	<b>84 155,0</b>	<b>101 323,9</b>
Affectation – Remboursement de capital	967,2	981,3	(270,7)	5 708,6	25 071,0	25 071,0	25 025,8
<b>Remboursement additionnel de la dette à long terme</b>							
Développement	25 821,1	28 097,2	31 380,3	36 088,3	38 095,3	38 893,2	45 603,9
<b>Total – Remboursement additionnel de la dette à long terme</b>	<b>25 821,1</b>	<b>28 097,2</b>	<b>31 380,3</b>	<b>36 088,3</b>	<b>38 095,3</b>	<b>38 893,2</b>	<b>45 603,9</b>
<b>Total – Remboursement de la dette à long terme</b>	<b>175 255,2</b>	<b>174 440,6</b>	<b>160 484,9</b>	<b>168 729,2</b>	<b>152 319,2</b>	<b>148 119,2</b>	<b>171 953,6</b>

## Variations budgétaires

Les montants consacrés au remboursement de la dette à long terme présentent une hausse de 23,8 M\$ qui découle des éléments suivants :

- Une hausse de 14,3 M\$, attribuable à l'effet net de l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations, déduction faite des échéances d'emprunts;
- Une hausse de 4,3 M\$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette;
- Une augmentation de 5,2 M\$, attribuable à une baisse des transferts du gouvernement du Québec, conformément aux ententes de partage de frais pour les dépenses en immobilisations financées par emprunt.

## Paielement au comptant des immobilisations

Cette section présente les crédits versés aux réserves financières et aux fonds réservés au paiement au comptant des dépenses en immobilisations.

Au budget de 2021, les crédits alloués au paiement au comptant totalisent 394,6 M\$, en baisse de 237 M\$.

**Tableau 48 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	
<b>Paiement au comptant des immobilisations</b>								
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	196 324,2	317 467,7	334 186,5	385 699,3	560 981,7	560 900,0	336 600,0	
Affectation – Paiement au comptant – Eau	-	-	31 500,0	54 800,0	54 800,0	54 800,0	42 100,0	
Affectation – Réserves – Eau	41 845,5	19 979,9	14 978,0	14 878,9	(1 210,5)	13 829,0	13 829,0	
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	2 484,2	(5 227,8)	(1 869,0)	(797,0)	(11 522,1)	2 000,0	2 000,0	
Affectation – Fonds réservés	(49,7)	1 454,6	402,9	270,3	(1 115,9)	89,8	109,0	
<b>Total – Paiement au comptant des immobilisations</b>	<b>240 604,2</b>	<b>333 674,4</b>	<b>379 198,4</b>	<b>454 851,5</b>	<b>601 933,2</b>	<b>631 618,8</b>	<b>394 638,0</b>	

## Budget du conseil municipal

**Tableau 49 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil municipal**

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	
<b>Paiement au comptant des immobilisations</b>								
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	117 678,2	211 741,7	217 249,8	245 791,8	274 166,6	274 166,5	246 866,5	
Affectation – Paiement au comptant – Eau	-	-	31 500,0	54 800,0	54 800,0	54 800,0	42 100,0	
Affectation – Réserves – Eau	22 642,4	8 688,5	3 902,6	701,6	(5 047,8)	2 911,0	2 911,0	
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	3 336,1	(4 442,2)	(1 674,6)	(373,0)	(8 813,2)	2 000,0	2 000,0	
Affectation – Fonds réservés	(49,7)	1 454,6	402,9	270,3	(1 115,9)	89,8	109,0	
<b>Total – Paiement au comptant des immobilisations</b>	<b>143 607,0</b>	<b>217 442,6</b>	<b>251 380,7</b>	<b>301 190,7</b>	<b>313 989,7</b>	<b>333 967,3</b>	<b>293 986,5</b>	

## Variations budgétaires

Le paiement comptant des immobilisations est réduit de 40 M\$ au budget 2021. Cette somme était financée en 2020 par une affectation de surplus des excédents antérieurs non récurrents.

## Budget du conseil d'agglomération

**Tableau 50 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	
<b>Paiement au comptant des immobilisations</b>								
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	78 646,0	105 725,9	116 936,6	139 907,5	286 815,1	286 733,5	89 733,5	
Affectation – Réserves – Eau	19 203,2	11 291,4	11 075,4	14 177,3	3 837,3	10 918,0	10 918,0	
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	(851,8)	(785,6)	(194,4)	(423,9)	(2 708,9)	-	-	
<b>Total – Paiement au comptant des immobilisations</b>	<b>96 997,4</b>	<b>116 231,7</b>	<b>127 817,6</b>	<b>153 660,9</b>	<b>287 943,5</b>	<b>297 651,5</b>	<b>100 651,5</b>	

## Variations budgétaires

Ces affectations sont en baisse de 197 M\$, pour s'établir à 100,7 M\$, une diminution découlant principalement de la non-reconduction d'un revenu de transfert de 150 M\$ qui avait été accordé en 2020 par le gouvernement du Québec pour le financement d'importants projets d'infrastructures vertes reliées à la gestion des eaux.

## Dépenses communes

Les dépenses communes sont constituées de différents postes budgétaires de nature corporative qui ne peuvent être répartis dans les services municipaux ou dans les arrondissements. S’y ajoutent certains postes d’affectation qui sont principalement liés aux mesures d’allègement fiscal permises par le MAMH.

**Tableau 51 – Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses communes</b>							
Redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite	177 470,9	124 613,8	83 146,9	46 968,1	52 106,0	52 106,0	131 356,9
Crédits pour dépenses contingentes	23 934,5	23 451,1	(14 757,8)	44 285,2	16 304,5	32 018,6	37 018,6
Pertes possibles dans la perception	1 556,0	39 025,6	23 299,8	12 246,4	23 130,0	23 130,0	23 680,0
Prêt d’employés au MESS	24 831,2	23 298,2	21 821,2	17 857,6	16 739,7	16 739,7	13 185,2
Développement du réseau des bibliothèques	-	-	-	-	-	644,3	644,3
Prêt d’employés au Bureau du taxi de Montréal	2 790,9	2 881,6	3 029,2	3 018,6	2 939,7	2 939,7	3 028,5
Bureau des régimes de retraite	-	6 723,6	6 750,9	6 577,9	7 291,3	7 353,7	7 696,9
Agence de mobilité durable – Entente et prêt d’employés	18 723,2	19 696,8	18 973,5	18 800,8	49 569,6	44 577,6	74 962,6
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d’allègement	(59 300,0)	(57 000,0)	-	-	-	-	(70 500,0)
Affectation – Régimes de retraite	-	26 700,0	32 600,0	14 300,0	14 300,0	14 300,0	14 300,0
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Autres	(26 878,6)	(19 506,1)	(30 177,6)	(32 168,5)	(38 083,3)	(38 083,3)	(37 445,9)
Affectation – Sites contaminés	-	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0
Affectation – Montant à pourvoir – TVQ	-	11 160,0	13 600,0	2 200,0	2 200,0	2 200,0	2 200,0
Affectation – Comblement de déficit ou autres	4 256,1	-	-	-	15 640,1	15 640,1	21 294,0
Autres	725,1	9 062,8	13 894,5	(688,6)	31 093,4	22 481,3	27 703,4
<b>Total – Dépenses communes</b>	<b>168 109,3</b>	<b>211 707,4</b>	<b>173 780,6</b>	<b>134 997,5</b>	<b>194 831,0</b>	<b>197 647,7</b>	<b>250 724,5</b>

Le budget des dépenses communes en 2021 affiche une augmentation de 53,1 M\$ par rapport à l’exercice précédent. Cette augmentation est principalement attribuable aux éléments suivants :

- Une augmentation de 79,3 M\$ au poste « Redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite » principalement attribuable à des charges de retraite, compensée par un allègement fiscal de 70,5 M\$ permis sur les exercices ultérieurs;
- Une augmentation de 5 M\$ au budget des dépenses contingentes, justifiée par une augmentation des risques en raison de la pandémie de COVID-19;
- Une majoration de 22,9 M\$ des frais de gestion versés à l’Agence de mobilité durable, reflétant la volonté de bonifier l’expertise et le niveau de service en matière de mobilité urbaine, combinée à une hausse de 7,5 M\$ de la valeur du prêt d’employés municipaux facturé à l’Agence;
- Une augmentation de 0,6 M\$ de l’allègement fiscal relatif aux régimes de retraite, révisé annuellement par les actuaires;
- Une augmentation de 5,7 M\$ de l’affectation spécifiquement prévue pour combler le déficit accumulé de l’agglomération.

### Nature et explication des variations relatives à certaines affectations

#### Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d’allègement

Il s’agit de la mesure d’allègement permettant de reporter aux exercices futurs l’impact de la crise financière sur la charge fiscale des contribuables, dont la Ville s’est prévaluée en 2016 et 2017. Également celle de la nouvelle mesure d’allègement en raison de la COVID-19, que la Ville utilise en 2021, se trouve à cette rubrique.

Affectation – Régimes de retraite

Cette rubrique reflète l'amortissement des mesures d'allègement fiscal mentionnées ci-haut.

Affectation – Montants à pourvoir liés aux régimes de retraite – Autres

Cette affectation est déterminée par l'actuaire et comprend les charges à constater et les montants à pourvoir dans l'avenir, en vertu des normes comptables du secteur public sur différents paramètres financiers des régimes de retraite, notamment le rachat d'obligations et la limite des actifs, ainsi que les modifications aux régimes de retraite.

Affectation – Sites contaminés

Cette affectation permet à la Ville de respecter ses obligations financières quant à la décontamination de ses terrains, selon les normes de comptabilité municipale du Québec.

Affectation – Montant à pourvoir – TVQ

Cette rubrique reflète l'amortissement de la mesure d'allègement fiscal relative au régime fiscal de la TVQ du secteur municipal.



## Dépenses de contributions

Ce poste prévoit les budgets nécessaires au respect des engagements et des obligations de la Ville relativement au soutien financier versé à des organismes relevant de sa juridiction, au paiement des quotes-parts à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ainsi qu'à la contribution à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM).

**Tableau 52 – Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal<sup>4</sup>**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Contributions corporatives aux organismes</b>							
Société de transport de Montréal	446 784,0	485 476,0	-	-	-	-	-
Agence métropolitaine de transport	58 707,3	26 020,5	-	-	-	-	-
Autorité régionale de transport métropolitain	-	37 535,7	551 450,4	541 829,4	668 394,0	668 394,0	633 427,3
Provision transport collectif	-	-	-	-	-	-	9 250,0
Communauté métropolitaine de Montréal	37 873,4	39 113,6	39 328,0	39 505,0	41 412,1	41 412,1	42 764,3
Conseil des arts	13 950,0	14 450,0	16 950,0	18 450,0	20 235,0	20 235,0	20 427,2
Sociétés de développement commercial	12 061,0	12 696,6	13 572,4	13 748,4	14 935,0	14 935,0	14 935,0
Société du parc Jean-Drapeau	13 063,9	12 892,4	14 104,0	15 053,3	15 353,1	15 353,1	15 498,9
Bureau du taxi de Montréal	3 728,6	3 917,6	4 577,8	4 805,0	3 238,2	3 238,2	3 381,3
Pointe-à-Callière	5 890,6	7 385,6	8 130,6	8 380,6	8 630,6	8 380,6	8 880,6
Office de consultation publique de Montréal	2 110,8	2 562,4	2 387,1	3 287,6	2 666,3	2 666,3	2 717,0
Ombudsman	1 075,1	1 186,6	1 372,9	1 396,8	1 545,4	1 497,4	1 525,9
Comité organisateur des jeux pompiers-policiers	(480,0)	(52,7)	-	-	-	-	-
Montréal international – FODIM	500,0	500,0	510,0	510,0	510,0	510,0	510,0
BIXI – Montréal	-	-	-	(78,9)	-	-	-
Office municipal d'habitation de Montréal	348,9	402,4	500,0	384,8	585,0	585,0	550,0
Organisation des festivités du 375 <sup>e</sup> de Montréal	11 500,0	9 315,5	-	-	-	-	-
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0
Autres	(0,1)	-	(0,0)	0,3	-	-	-
<b>Total – Contributions corporatives aux organismes</b>	<b>607 125,5</b>	<b>653 414,2</b>	<b>652 895,2</b>	<b>647 284,3</b>	<b>777 516,7</b>	<b>777 218,7</b>	<b>753 879,5</b>

### Variations budgétaires

Pour l'exercice de 2021, les contributions aux organismes diminuent de 23,3 M\$, à hauteur de 753,9 M\$. Cette augmentation s'explique de la façon suivante :

- Une diminution globale de 35 M\$ de la contribution versée à l'ARTM pour le transport collectif, soit une hausse de 12,4 M\$ de la contribution de base et une réduction de 47,4 M\$ de la contribution spécifique au programme de la SOFIL, qui résulte d'une diminution de la cadence des investissements de la STM qui sont admissibles à ce programme de subventions;
- La création d'une provision de 9,3 M\$, destinée à financer l'implantation de nouvelles mesures de tarification en transport collectif.

4. Pour le Bureau du Taxi, des négociations sont en cours avec le gouvernement du Québec. Les conclusions pourraient influencer le niveau des dépenses réelles.

## Élimination des transactions internes et interentités

Conformément à la loi, le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération sont présentés dans deux entités comptables distinctes.

Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires. Ces éliminations portent sur deux types de transactions, soit :

- Les transactions internes résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable;
- Les transactions interentités résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client.

**Tableau 53 – Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Transactions à éliminer</b>							
Élimination des transactions internes	40 865,5	41 153,6	40 726,0	39 955,6	40 048,5	38 821,0	40 022,3
Élimination des transactions interentités	8 488,6	4 187,5	3 469,3	2 568,4	1 868,8	1 983,8	1 401,1
<b>Total – Transactions à éliminer</b>	<b>49 354,1</b>	<b>45 341,1</b>	<b>44 195,3</b>	<b>42 524,0</b>	<b>41 917,3</b>	<b>40 804,8</b>	<b>41 423,4</b>

## DÉTAIL DES DÉPENSES DES SERVICES ET DES ARRONDISSEMENTS

### Services administratifs

**Tableau 54 – Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Services administratifs</b>							
<b>Services de la direction générale</b>							
Direction générale	20 521,6	19 661,4	19 613,8	18 716,9	28 359,3	22 542,4	23 603,5
Affaires juridiques	60 133,0	61 272,9	61 907,2	60 279,6	59 922,2	66 647,9	67 703,8
Finances	55 378,7	49 020,0	47 280,9	46 687,1	47 919,2	49 695,0	52 309,0
Ressources humaines	49 520,1	50 861,3	52 684,0	55 599,4	58 603,0	62 909,1	64 278,5
<b>Total – Services administratifs</b>	<b>185 553,4</b>	<b>180 815,6</b>	<b>181 485,9</b>	<b>181 283,0</b>	<b>194 803,7</b>	<b>201 794,4</b>	<b>207 894,8</b>

**Tableau 55 – Sécurité publique**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Sécurité publique</b>							
Police	635 010,0	666 377,4	666 980,2	680 440,1	688 950,4	664 460,5	679 110,2
Sécurité incendie	335 044,5	369 263,9	345 186,2	355 843,7	437 547,4	346 856,0	350 537,3
<b>Total – Sécurité publique</b>	<b>970 054,5</b>	<b>1 035 641,3</b>	<b>1 012 166,4</b>	<b>1 036 283,8</b>	<b>1 126 497,8</b>	<b>1 011 316,5</b>	<b>1 029 647,5</b>

**Tableau 56 – Autres services administratifs**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Autres services administratifs</b>							
Bureau de l'inspecteur général	4 850,0	4 994,8	4 186,0	4 500,2	4 607,2	6 258,8	6 583,8
Bureau du vérificateur général	5 474,8	5 427,1	5 300,7	4 976,1	6 404,2	6 404,2	6 729,2
Commission de la fonction publique de Montréal	751,6	759,4	624,5	351,7	460,5	740,7	842,6
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	209,5	70,4	38,5	85,0	114,8	711,9	745,8
<b>Total – Autres services administratifs</b>	<b>11 285,9</b>	<b>11 251,7</b>	<b>10 149,7</b>	<b>9 913,0</b>	<b>11 586,7</b>	<b>14 115,6</b>	<b>14 901,4</b>

**Tableau 57 – Direction générale – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	11 206,7	10 635,5	11 010,8	10 967,4	12 173,1	12 768,9	13 838,6
Cotisations de l'employeur	3 402,0	3 192,1	3 036,9	2 715,3	3 145,1	3 302,4	3 556,6
Transport et communications	665,6	519,9	568,8	375,4	347,5	649,0	551,6
Services professionnels	571,2	693,0	862,7	1 650,2	7 001,7	1 352,0	1 761,1
Services techniques et autres	1 764,4	2 036,6	2 622,9	1 856,2	2 642,6	2 789,4	2 525,5
Location, entretien et réparation	176,2	237,4	278,6	92,8	111,9	155,2	140,6
Biens non durables	148,7	95,2	109,6	119,2	247,8	160,4	186,7
Biens durables	39,6	184,4	119,4	42,8	19,8	18,8	18,8
Contributions à des organismes	2 547,2	2 067,3	941,8	899,9	2 610,6	1 287,1	1 006,2
Autres	-	-	62,3	(2,3)	59,2	59,2	17,8
<b>Total</b>	<b>20 521,6</b>	<b>19 661,4</b>	<b>19 613,8</b>	<b>18 716,9</b>	<b>28 359,3</b>	<b>22 542,4</b>	<b>23 603,5</b>

**Tableau 58 – Affaires juridiques – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	38 590,1	38 538,0	40 061,7	39 584,4	40 445,4	43 052,9	43 878,4
Cotisations de l'employeur	11 767,4	10 902,4	10 636,5	9 771,9	10 521,8	11 038,1	11 268,5
Transport et communications	1 946,3	2 508,4	2 232,6	1 995,6	1 123,1	2 582,3	2 582,3
Services professionnels	2 147,6	2 200,2	2 102,7	2 241,3	1 988,1	2 082,9	2 082,9
Services techniques et autres	5 130,5	6 425,9	6 069,0	5 899,1	5 002,3	7 075,8	7 075,8
Location, entretien et réparation	(151,6)	93,7	158,5	135,5	150,4	144,8	144,8
Biens non durables	404,4	360,7	421,2	467,7	510,0	486,0	486,0
Biens durables	298,3	243,6	218,2	190,4	171,1	185,1	185,1
Contributions à des organismes	-	-	-	-	10,0	-	-
Autres	-	-	6,8	(6,3)	-	-	-
<b>Total</b>	<b>60 133,0</b>	<b>61 272,9</b>	<b>61 907,2</b>	<b>60 279,6</b>	<b>59 922,2</b>	<b>66 647,9</b>	<b>67 703,8</b>

**Tableau 59 – Finances – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	34 121,0	29 482,8	29 762,9	29 004,9	29 739,9	29 876,3	30 768,8
Cotisations de l'employeur	11 049,7	9 273,9	8 405,7	7 577,8	7 868,6	7 903,2	8 176,4
Transport et communications	1 863,1	1 489,5	1 338,8	1 680,9	1 058,4	1 582,2	1 580,2
Services professionnels	1 189,5	787,9	922,2	1 421,0	1 416,7	1 523,2	1 346,2
Services techniques et autres	4 024,5	3 223,5	3 222,4	3 436,2	3 966,1	4 871,6	4 679,6
Location, entretien et réparation	170,6	(392,8)	103,2	121,7	68,2	134,6	134,6
Biens non durables	237,7	225,4	136,2	133,5	88,4	202,5	234,5
Biens durables	106,5	106,6	66,2	50,0	237,2	190,1	190,1
Autres	2 616,1	4 823,2	3 323,3	3 261,1	3 475,7	3 411,3	5 198,6
<b>Total</b>	<b>55 378,7</b>	<b>49 020,0</b>	<b>47 280,9</b>	<b>46 687,1</b>	<b>47 919,2</b>	<b>49 695,0</b>	<b>52 309,0</b>

Tableau 60 – Ressources humaines – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	
<b>Dépenses par objets</b>								
Rémunération	32 633,8	33 468,0	35 548,0	39 196,9	41 796,4	43 147,8	44 400,0	
Cotisations de l'employeur	10 870,8	10 606,0	10 575,7	9 949,6	11 171,9	11 442,8	11 560,1	
Transport et communications	379,7	632,3	646,5	1 006,9	1 094,5	1 078,7	1 153,3	
Services professionnels	3 604,6	3 781,5	3 789,0	4 142,5	3 073,5	4 988,1	5 062,0	
Services techniques et autres	1 828,4	2 136,7	1 859,2	943,2	1 173,7	1 803,3	1 648,3	
Location, entretien et réparation	(36,7)	(0,5)	73,8	64,7	66,3	99,2	108,6	
Biens non durables	206,3	185,9	138,2	118,0	147,2	288,4	285,4	
Biens durables	33,2	51,4	44,3	177,6	79,5	60,8	60,8	
Autres	-	-	9,3	-	-	-	-	
<b>Total</b>	<b>49 520,1</b>	<b>50 861,3</b>	<b>52 684,0</b>	<b>55 599,4</b>	<b>58 603,0</b>	<b>62 909,1</b>	<b>64 278,5</b>	

Tableau 61 – Sécurité incendie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	
<b>Dépenses par objets</b>								
Rémunération	247 081,5	277 252,5	258 663,9	264 876,9	263 782,1	263 320,7	265 197,0	
Cotisations de l'employeur	76 297,8	75 285,0	75 460,1	62 954,3	70 416,4	71 410,9	73 026,8	
Transport et communications	593,9	735,5	740,9	1 027,6	2 066,3	909,3	902,0	
Services professionnels	1 205,8	839,5	946,8	1 925,6	1 324,0	1 421,4	1 418,0	
Services techniques et autres	2 035,6	1 816,6	1 686,3	3 199,1	16 487,7	2 290,0	2 536,6	
Location, entretien et réparation	2 239,4	485,2	839,2	3 435,1	24 033,3	946,4	904,3	
Biens non durables	2 990,0	5 384,2	4 269,0	8 768,8	48 450,1	3 852,7	3 843,1	
Biens durables	2 417,5	1 818,0	2 489,1	3 160,7	5 078,6	2 504,6	2 509,5	
Contributions à des organismes	183,0	231,3	104,4	33,0	100,0	200,0	200,0	
Autres	-	5 416,1	(13,5)	6 462,6	5 808,9	-	-	
<b>Total</b>	<b>335 044,5</b>	<b>369 263,9</b>	<b>345 186,2</b>	<b>355 843,7</b>	<b>437 547,4</b>	<b>346 856,0</b>	<b>350 537,3</b>	

Tableau 62 – Service de police – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	
<b>Dépenses par objets</b>								
Rémunération	486 031,9	513 846,4	514 978,6	526 583,5	539 301,5	518 446,6	527 697,8	
Cotisations de l'employeur	124 790,2	131 702,6	130 313,5	131 086,3	123 517,8	118 133,0	127 536,2	
Transport et communications	1 521,3	2 483,5	2 055,3	2 233,1	2 356,0	2 901,6	2 600,7	
Services professionnels	706,9	841,5	801,7	976,0	1 542,9	1 845,6	1 073,9	
Services techniques et autres	4 471,8	3 777,1	3 433,2	4 263,4	4 314,0	4 502,5	3 852,1	
Location, entretien et réparation	2 697,4	1 306,7	2 332,0	2 099,8	2 441,0	2 685,3	2 744,5	
Biens non durables	6 814,8	7 177,8	7 014,8	8 165,3	8 577,8	9 290,4	7 746,2	
Biens durables	3 775,3	1 961,9	1 890,9	1 430,6	2 049,3	1 805,4	1 089,2	
Contributions à des organismes	4 200,4	4 258,1	4 161,9	4 647,8	4 850,1	4 850,1	4 769,6	
Autres	-	(978,2)	(1,7)	(1 045,7)	-	-	-	
<b>Total</b>	<b>635 010,0</b>	<b>666 377,4</b>	<b>666 980,2</b>	<b>680 440,1</b>	<b>688 950,4</b>	<b>664 460,5</b>	<b>679 110,2</b>	

**Tableau 63 – Bureau de l'inspecteur général – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	2 793,2	3 265,8	2 996,8	3 187,7	3 008,2	3 263,6	3 384,3
Cotisations de l'employeur	770,3	877,7	807,2	767,8	798,5	866,3	879,8
Transport et communications	86,5	82,3	76,2	76,0	76,0	106,0	106,0
Services professionnels	118,0	33,5	8,5	54,2	400,0	1 565,4	1 900,2
Services techniques et autres	624,6	294,7	206,0	261,9	213,0	346,0	202,0
Location, entretien et réparation	322,7	310,8	29,1	34,7	34,0	34,0	34,0
Biens non durables	54,4	70,9	38,1	74,5	47,5	47,5	47,5
Biens durables	77,8	59,1	24,1	43,4	30,0	30,0	30,0
<b>Total</b>	<b>4 850,0</b>	<b>4 994,8</b>	<b>4 186,0</b>	<b>4 500,2</b>	<b>4 607,2</b>	<b>6 258,8</b>	<b>6 583,8</b>

**Tableau 64 – Bureau du vérificateur général – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	3 267,8	3 195,9	3 321,0	3 425,1	4 132,2	4 132,2	4 304,3
Cotisations de l'employeur	922,9	952,2	867,1	816,3	1 048,9	1 048,9	1 035,7
Transport et communications	37,9	24,4	26,1	26,7	38,5	38,5	37,0
Services professionnels	707,3	680,3	807,0	506,6	999,1	1 008,6	1 148,4
Services techniques et autres	79,6	47,2	46,1	54,7	91,5	82,0	97,5
Location, entretien et réparation	320,0	396,2	39,2	17,6	20,0	20,0	22,3
Biens non durables	139,3	130,9	194,2	129,1	74,0	74,0	84,0
<b>Total</b>	<b>5 474,8</b>	<b>5 427,1</b>	<b>5 300,7</b>	<b>4 976,1</b>	<b>6 404,2</b>	<b>6 404,2</b>	<b>6 729,2</b>

**Tableau 65 – Commission de la fonction publique de Montréal – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	534,3	577,1	393,7	226,0	263,6	483,0	559,6
Cotisations de l'employeur	174,4	153,8	115,3	52,1	61,4	122,2	138,4
Transport et communications	0,6	10,1	7,9	6,5	26,8	25,0	25,0
Services professionnels	27,7	39,3	88,4	50,2	68,7	70,5	79,6
Services techniques et autres	17,1	27,7	17,3	12,5	28,6	28,6	28,6
Location, entretien et réparation	(3,0)	(52,2)	0,8	2,7	2,7	2,7	2,7
Biens non durables	0,5	2,3	0,9	0,5	7,2	7,2	7,2
Biens durables	-	1,3	0,2	1,2	1,5	1,5	1,5
<b>Total</b>	<b>751,6</b>	<b>759,4</b>	<b>624,5</b>	<b>351,7</b>	<b>460,5</b>	<b>740,7</b>	<b>842,6</b>

**Tableau 66 – Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	
<b>Dépenses par objets</b>								
Rémunération	157,6	50,6	27,6	63,7	73,4	184,7	210,4	
Cotisations de l'employeur	47,2	17,0	7,9	17,7	20,4	49,5	55,1	
Transport et communications	-	-	-	-	1,0	12,7	12,7	
Services professionnels	-	-	-	-	1,0	152,9	152,9	
Services techniques et autres	3,2	2,7	3,0	3,6	8,6	14,9	14,9	
Location, entretien et réparation	(0,7)	-	-	-	2,0	4,0	4,0	
Biens non durables	2,2	0,1	-	-	6,4	271,6	274,2	
Biens durables	-	-	-	-	2,0	21,6	21,6	
<b>Total</b>	<b>209,5</b>	<b>70,4</b>	<b>38,5</b>	<b>85,0</b>	<b>114,8</b>	<b>711,9</b>	<b>745,8</b>	

## Services institutionnels

Tableau 67 – Services institutionnels – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Services institutionnels</b>							
Approvisionnement	26 578,1	26 607,6	26 208,1	32 733,6	29 937,5	30 156,5	30 623,3
Évaluation foncière	15 353,7	15 741,3	15 941,6	15 463,2	15 443,5	16 567,0	16 868,1
Gestion et planification immobilière	140 636,2	146 200,2	156 905,4	164 942,4	167 407,4	178 619,7	178 940,7
Greffe	27 404,1	40 436,9	28 355,5	29 279,6	31 216,1	31 893,1	43 218,6
Matériel roulant et ateliers	109 543,4	107 714,7	112 854,0	115 014,4	106 869,7	109 184,9	110 384,8
Performance organisationnelle	3 015,9	3 515,3	3 689,7	3 653,4	4 243,5	6 806,1	5 880,0
<b>Total – Services institutionnels</b>	<b>322 531,4</b>	<b>340 216,0</b>	<b>343 954,3</b>	<b>361 086,6</b>	<b>355 117,7</b>	<b>373 227,3</b>	<b>385 915,5</b>

Tableau 68 – Approvisionnement – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	18 559,9	19 634,0	19 506,0	19 759,0	20 235,1	20 080,5	20 522,4
Cotisations de l'employeur	6 063,9	5 867,1	5 373,3	5 273,0	5 552,2	5 546,1	5 738,6
Transport et communications	163,3	194,5	193,1	204,2	221,8	232,0	232,0
Services professionnels	179,8	180,2	161,0	255,6	259,7	352,1	252,1
Services techniques et autres	410,4	488,4	447,0	3 750,9	3 102,6	3 237,8	3 137,8
Location, entretien et réparation	423,0	(192,4)	44,4	67,0	22,4	78,5	78,5
Biens non durables	316,3	388,7	229,8	269,4	222,6	333,3	365,7
Biens durables	95,3	22,9	52,5	32,2	29,3	7,1	7,1
Contributions à des organismes	-	2,0	-	-	2,7	-	-
Autres	366,2	22,2	201,0	3 122,3	289,1	289,1	289,1
<b>Total</b>	<b>26 578,1</b>	<b>26 607,6</b>	<b>26 208,1</b>	<b>32 733,6</b>	<b>29 937,5</b>	<b>30 156,5</b>	<b>30 623,3</b>

Tableau 69 – Évaluation foncière – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	11 150,5	11 463,9	11 920,2	11 760,9	11 673,5	12 415,7	12 667,5
Cotisations de l'employeur	3 679,2	3 617,3	3 406,2	3 119,8	3 132,9	3 332,1	3 440,8
Transport et communications	45,3	109,4	197,0	191,9	183,5	304,4	266,4
Services professionnels	37,8	10,8	15,5	10,0	27,0	19,2	19,2
Services techniques et autres	275,2	319,3	291,1	249,1	236,5	306,4	319,4
Location, entretien et réparation	88,4	51,3	24,1	24,5	24,5	40,3	37,3
Biens non durables	50,4	77,5	65,7	57,2	43,1	79,1	76,7
Biens durables	26,9	91,8	21,8	49,8	122,5	69,8	40,8
<b>Total</b>	<b>15 353,7</b>	<b>15 741,3</b>	<b>15 941,6</b>	<b>15 463,2</b>	<b>15 443,5</b>	<b>16 567,0</b>	<b>16 868,1</b>



Tableau 70 – Gestion et planification immobilière – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	
<b>Dépenses par objets</b>								
Rémunération	43 287,4	42 179,0	42 732,7	44 781,0	48 405,4	50 224,8	52 052,8	
Cotisations de l'employeur	13 593,8	13 171,7	12 809,6	12 588,7	13 808,1	14 325,1	14 760,8	
Transport et communications	680,3	742,3	691,1	678,1	709,6	710,1	629,0	
Services professionnels	154,7	1 146,3	469,5	684,8	1 891,5	1 430,3	1 914,1	
Services techniques et autres	4 012,9	6 036,6	7 940,3	7 681,8	8 024,2	9 145,7	8 912,5	
Location, entretien et réparation	58 776,7	62 606,5	67 325,0	73 094,5	73 004,4	79 181,7	76 408,7	
Biens non durables	19 988,2	20 278,1	24 536,4	25 284,8	21 424,1	23 509,4	24 147,7	
Biens durables	142,2	27,7	57,1	158,5	140,1	92,6	115,1	
Contributions à des organismes	-	10,0	343,7	-	-	-	-	
Autres	-	2,0	-	(9,8)	-	-	-	
<b>Total</b>	<b>140 636,2</b>	<b>146 200,2</b>	<b>156 905,4</b>	<b>164 942,4</b>	<b>167 407,4</b>	<b>178 619,7</b>	<b>178 940,7</b>	

Tableau 71 – Greffe – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	
<b>Dépenses par objets</b>								
Rémunération	19 186,5	23 402,0	19 195,5	20 735,8	21 234,6	21 219,3	25 983,4	
Cotisations de l'employeur	6 250,1	6 892,4	6 556,6	6 318,1	6 910,7	6 904,1	7 361,6	
Transport et communications	504,5	2 342,6	431,0	460,9	309,2	446,1	2 533,2	
Services professionnels	238,7	415,7	249,2	288,6	1 642,5	2 031,0	769,3	
Services techniques et autres	831,2	5 173,9	896,7	775,7	610,0	701,0	4 500,8	
Location, entretien et réparation	(64,7)	1 589,9	491,8	401,1	319,8	309,9	1 630,4	
Biens non durables	97,4	306,8	108,2	137,3	118,9	210,6	348,8	
Biens durables	41,8	63,7	37,6	52,9	35,4	31,1	51,1	
Contributions à des organismes	249,4	177,5	320,4	40,0	35,0	40,0	40,0	
Autres	69,2	72,4	68,5	69,2	-	-	-	
<b>Total</b>	<b>27 404,1</b>	<b>40 436,9</b>	<b>28 355,5</b>	<b>29 279,6</b>	<b>31 216,1</b>	<b>31 893,1</b>	<b>43 218,6</b>	

Tableau 72 – Matériel roulant et ateliers – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	
<b>Dépenses par objets</b>								
Rémunération	35 669,4	35 918,1	36 008,6	36 906,4	35 906,6	36 340,2	37 372,4	
Cotisations de l'employeur	10 992,1	10 994,3	11 004,4	10 533,8	10 325,4	10 454,8	10 634,8	
Transport et communications	138,4	210,8	174,1	163,9	149,1	205,2	87,9	
Services professionnels	10,3	35,6	73,3	163,4	62,4	70,1	70,1	
Services techniques et autres	3 391,5	2 682,0	2 997,9	2 760,8	2 846,0	2 860,2	2 464,6	
Location, entretien et réparation	13 850,9	14 271,2	12 759,0	16 679,1	20 605,8	14 799,6	19 627,5	
Biens non durables	44 881,0	46 421,5	52 557,4	49 659,4	40 412,9	47 731,1	43 562,2	
Biens durables	750,6	184,7	142,9	109,9	61,5	208,7	50,3	
Contributions à des organismes	-	-	10,0	12,5	-	15,0	15,0	
Autres	(140,8)	(3 003,5)	(2 873,6)	(1 974,8)	(3 500,0)	(3 500,0)	(3 500,0)	
<b>Total</b>	<b>109 543,4</b>	<b>107 714,7</b>	<b>112 854,0</b>	<b>115 014,4</b>	<b>106 869,7</b>	<b>109 184,9</b>	<b>110 384,8</b>	

**Tableau 73 – Performance organisationnelle – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	
<b>Dépenses par objets</b>								
Rémunération	1 632,6	2 051,7	2 283,2	2 465,1	2 725,4	3 354,3	3 211,4	
Cotisations de l'employeur	495,7	614,6	608,6	603,9	670,4	836,5	785,4	
Transport et communications	24,9	22,5	28,7	22,7	18,0	210,0	78,0	
Services professionnels	745,0	722,9	679,6	477,8	624,6	1 372,2	1 582,2	
Services techniques et autres	93,1	58,6	48,7	66,0	166,5	534,5	134,5	
Location, entretien et réparation	(1,0)	6,3	5,4	2,6	1,0	121,4	21,4	
Biens non durables	9,2	10,8	20,3	14,3	37,6	377,2	67,1	
Biens durables	16,4	27,9	15,2	1,0	-	-	-	
<b>Total</b>	<b>3 015,9</b>	<b>3 515,3</b>	<b>3 689,7</b>	<b>3 653,4</b>	<b>4 243,5</b>	<b>6 806,1</b>	<b>5 880,0</b>	

## Mobilité et attractivité

**Tableau 74 – Mobilité et attractivité – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Mobilité et attractivité</b>							
Commission des services électriques	61 900,1	60 578,9	64 098,6	65 700,2	80 728,2	81 378,2	83 841,2
Eau	219 311,6	224 326,3	227 748,3	255 908,1	274 176,5	262 253,2	274 220,6
Grands parcs, du Mont-Royal et des sports	41 287,1	52 785,0	49 691,2	52 363,5	51 766,4	41 653,1	41 790,7
Infrastructures du réseau routier	30 522,8	39 239,6	37 537,5	36 012,8	39 801,7	37 150,3	37 391,0
Urbanisme et mobilité	63 859,6	50 559,4	50 229,5	84 191,6	75 277,4	69 433,6	66 049,2
<b>Total – Mobilité et attractivité</b>	<b>416 881,2</b>	<b>427 489,2</b>	<b>429 305,1</b>	<b>494 176,2</b>	<b>521 750,2</b>	<b>491 868,4</b>	<b>503 292,7</b>

**Tableau 75 – Commission des services électriques – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	5 188,3	5 719,5	5 400,9	5 266,0	5 347,1	5 347,1	5 231,4
Cotisations de l'employeur	1 506,0	1 911,0	1 546,4	1 248,1	1 469,0	1 469,0	1 792,8
Transport et communications	201,8	178,7	190,7	235,3	290,4	290,4	283,2
Services professionnels	195,2	394,4	350,2	466,4	565,9	565,9	690,7
Services techniques et autres	3 846,6	277,0	3 562,5	3 864,5	8 350,9	8 445,9	7 655,6
Location, entretien et réparation	1 118,4	1 102,6	1 234,8	1 251,9	1 745,0	1 775,0	1 795,8
Biens non durables	430,6	438,7	500,5	544,2	700,8	575,8	588,4
Biens durables	92,6	35,1	35,8	53,7	65,0	65,0	66,3
Frais de financement	22 439,8	23 487,4	22 947,6	20 865,6	24 515,2	24 515,2	24 800,0
Remboursement de la dette à long terme	26 180,2	25 866,8	28 027,9	31 473,5	36 678,9	36 678,9	38 816,0
Contributions à des organismes	700,6	1 167,7	301,3	431,0	1 000,0	1 650,0	2 121,0
<b>Total</b>	<b>61 900,1</b>	<b>60 578,9</b>	<b>64 098,6</b>	<b>65 700,2</b>	<b>80 728,2</b>	<b>81 378,2</b>	<b>83 841,2</b>

**Tableau 76 – Eau – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	55 496,0	56 209,2	59 785,8	60 128,3	62 358,6	60 342,4	64 787,4
Cotisations de l'employeur	17 825,5	17 664,7	18 009,1	16 193,1	17 763,1	17 267,2	18 439,7
Transport et communications	767,6	634,0	651,0	651,9	1 196,0	784,9	782,8
Services professionnels	5 067,7	5 949,5	6 849,0	8 021,8	7 971,4	8 977,2	10 062,0
Services techniques et autres	8 271,9	9 543,2	9 425,3	8 852,8	9 007,2	9 938,5	9 677,1
Location, entretien et réparation	8 715,1	11 004,4	9 242,5	10 758,8	12 369,7	17 714,8	16 568,0
Biens non durables	54 085,1	52 082,7	48 640,7	55 829,6	59 969,8	61 616,1	61 409,4
Biens durables	589,8	660,6	713,4	783,6	662,4	716,9	674,8
Frais de financement	22 230,1	21 788,5	25 235,0	31 443,7	38 018,1	35 198,9	35 402,9
Remboursement de la dette à long terme	46 903,6	49 545,5	50 528,5	64 148,9	64 649,9	60 244,9	66 910,6
Contributions à des organismes	470,5	1 685,6	423,2	438,7	482,7	422,5	477,0
Autres	(1 111,3)	(2 441,6)	(1 755,2)	(1 343,1)	(272,4)	(10 971,1)	(10 971,1)
<b>Total</b>	<b>219 311,6</b>	<b>224 326,3</b>	<b>227 748,3</b>	<b>255 908,1</b>	<b>274 176,5</b>	<b>262 253,2</b>	<b>274 220,6</b>

**Tableau 77 – Grands parcs, du Mont-Royal et des sports – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	
<b>Dépenses par objets</b>								
Rémunération	14 973,0	15 862,8	17 251,4	16 981,0	15 924,5	16 804,6	17 282,8	
Cotisations de l'employeur	4 739,8	5 006,1	4 907,0	4 533,6	4 413,9	4 649,9	4 774,0	
Transport et communications	379,3	257,7	305,4	266,9	292,3	306,5	245,8	
Services professionnels	1 519,9	8 308,5	2 989,9	3 774,6	2 182,8	2 709,3	2 337,8	
Services techniques et autres	7 810,0	7 371,0	9 292,3	7 945,7	5 617,3	5 564,9	6 385,1	
Location, entretien et réparation	2 561,9	2 459,7	3 243,1	3 360,8	3 531,6	3 810,3	3 746,2	
Biens non durables	5 400,8	3 542,8	952,8	1 069,6	1 138,8	790,5	647,5	
Biens durables	693,6	236,8	3 889,1	5 563,4	12 037,9	135,8	44,2	
Contributions à des organismes	3 164,8	9 743,2	6 773,9	8 825,7	6 589,0	6 843,0	6 262,0	
Autres	44,0	(3,6)	86,3	42,2	38,3	38,3	65,3	
<b>Total</b>	<b>41 287,1</b>	<b>52 785,0</b>	<b>49 691,2</b>	<b>52 363,5</b>	<b>51 766,4</b>	<b>41 653,1</b>	<b>41 790,7</b>	

**Tableau 78 – Infrastructures du réseau routier – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	
<b>Dépenses par objets</b>								
Rémunération	13 163,6	18 698,7	20 104,6	19 136,7	19 148,6	18 906,4	19 123,1	
Cotisations de l'employeur	4 484,0	4 723,2	4 367,9	3 127,8	5 331,7	5 059,0	5 147,5	
Transport et communications	1 009,0	590,0	627,7	633,2	684,0	843,6	867,2	
Services professionnels	1 896,5	3 664,1	2 100,3	1 020,6	3 484,3	1 485,5	1 196,2	
Services techniques et autres	1 153,2	1 724,1	1 624,4	3 020,5	1 554,0	1 023,3	1 063,5	
Location, entretien et réparation	8 134,9	7 742,8	8 132,4	8 413,0	8 959,3	8 928,0	9 204,8	
Biens non durables	500,5	515,3	472,0	467,6	444,9	678,8	581,0	
Biens durables	143,6	1 296,7	83,6	192,2	117,6	183,4	175,4	
Contributions à des organismes	37,5	284,7	32,6	31,9	77,3	42,3	32,3	
Autres	-	-	(8,0)	(30,7)	-	-	-	
<b>Total</b>	<b>30 522,8</b>	<b>39 239,6</b>	<b>37 537,5</b>	<b>36 012,8</b>	<b>39 801,7</b>	<b>37 150,3</b>	<b>37 391,0</b>	

**Tableau 79 – Urbanisme et mobilité – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	
<b>Dépenses par objets</b>								
Rémunération	15 356,9	16 983,2	17 033,6	21 497,6	24 437,7	24 002,4	25 107,2	
Cotisations de l'employeur	4 761,0	5 247,7	4 873,2	5 404,0	6 349,9	6 245,8	6 518,2	
Transport et communications	419,0	1 065,0	691,5	951,9	841,9	738,6	726,3	
Services professionnels	4 834,2	5 977,8	7 175,8	7 796,5	18 203,0	8 264,7	6 525,5	
Services techniques et autres	3 216,8	2 920,1	2 524,4	2 745,7	3 087,5	5 181,4	2 201,4	
Location, entretien et réparation	4 935,5	1 384,2	2 707,4	(624,2)	1 086,5	1 200,0	1 137,5	
Biens non durables	5 226,8	6 402,7	3 868,1	4 749,3	5 539,9	7 930,9	3 670,9	
Biens durables	365,5	123,7	989,9	9 289,2	1 221,0	170,0	257,6	
Contributions à des organismes	24 743,9	10 455,0	10 368,0	32 381,6	14 492,9	15 699,8	19 904,6	
Autres	-	-	(2,4)	-	17,1	-	-	
<b>Total</b>	<b>63 859,6</b>	<b>50 559,4</b>	<b>50 229,5</b>	<b>84 191,6</b>	<b>75 277,4</b>	<b>69 433,6</b>	<b>66 049,2</b>	

## Qualité de vie

Tableau 80 – Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Qualité de vie</b>							
Culture	67 641,7	108 135,2	67 222,6	64 213,8	62 558,9	65 716,2	65 785,0
Développement économique	58 933,2	56 362,1	61 723,0	92 830,1	113 689,4	61 773,1	124 171,1
Diversité et inclusion sociale	27 593,1	28 204,2	29 203,5	29 251,8	39 091,5	30 408,1	31 143,8
Environnement	158 675,0	120 419,6	174 566,4	146 424,8	152 800,1	151 547,0	169 317,9
Espace pour la vie	57 811,2	57 832,4	57 913,7	59 063,8	66 928,7	71 137,1	75 397,9
Habitation	32 789,2	27 997,7	40 556,8	86 940,3	175 662,9	153 295,8	155 856,2
<b>Total – Qualité de vie</b>	<b>403 443,4</b>	<b>398 951,2</b>	<b>431 186,0</b>	<b>478 724,6</b>	<b>610 731,5</b>	<b>533 877,3</b>	<b>621 671,9</b>

Tableau 81 – Culture – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	10 974,1	11 938,1	13 766,4	12 178,4	12 520,8	13 149,1	13 433,0
Cotisations de l'employeur	3 501,1	3 737,4	3 805,5	3 161,3	3 317,2	3 475,2	3 561,8
Transport et communications	247,3	283,5	326,6	213,2	244,4	316,7	381,7
Services professionnels	1 420,8	2 251,8	4 994,4	3 825,3	3 908,8	4 440,4	4 051,0
Services techniques et autres	4 887,4	5 089,5	3 012,5	3 693,0	2 823,3	2 934,9	2 879,0
Location, entretien et réparation	(210,4)	(163,3)	95,4	112,2	114,1	160,7	206,1
Biens non durables	8 601,2	8 260,8	7 954,7	7 866,1	7 828,3	7 849,6	7 842,7
Biens durables	121,6	113,2	169,7	210,1	64,3	73,3	108,3
Contributions à des organismes	38 098,6	76 609,2	33 097,4	32 954,2	31 737,7	33 316,3	33 321,4
Autres	-	15,0	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>67 641,7</b>	<b>108 135,2</b>	<b>67 222,6</b>	<b>64 213,8</b>	<b>62 558,9</b>	<b>65 716,2</b>	<b>65 785,0</b>

Tableau 82 – Développement économique – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	4 422,0	4 449,5	5 483,0	6 523,9	7 319,5	6 357,8	7 505,6
Cotisations de l'employeur	1 287,9	1 322,5	1 549,9	1 671,0	2 327,7	1 609,5	1 891,1
Transport et communications	549,4	395,2	493,9	540,4	1 258,9	495,0	745,0
Services professionnels	1 324,8	1 858,9	1 848,7	2 683,4	5 953,2	1 856,7	2 074,7
Services techniques et autres	493,4	422,7	1 280,7	461,0	1 104,9	426,0	699,0
Location, entretien et réparation	978,3	(500,6)	122,9	25,8	32,3	92,6	92,6
Biens non durables	25,9	38,1	83,7	21,0	16,4	43,2	43,2
Biens durables	22,2	163,9	171,8	40,4	20,2	86,9	86,9
Contributions à des organismes	49 829,3	48 205,9	51 363,2	80 859,9	95 655,8	50 800,4	61 028,0
Autres	-	6,0	(674,8)	3,3	0,5	5,0	50 005,0
<b>Total</b>	<b>58 933,2</b>	<b>56 362,1</b>	<b>61 723,0</b>	<b>92 830,1</b>	<b>113 689,4</b>	<b>61 773,1</b>	<b>124 171,1</b>

**Tableau 83 – Diversité et inclusion sociale – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	3 267,9	3 792,9	4 086,6	4 871,2	4 592,7	4 418,2	4 849,8
Cotisations de l'employeur	997,9	1 164,8	1 157,8	1 240,4	1 250,2	1 136,3	1 238,8
Transport et communications	150,9	237,1	221,3	111,8	2 032,1	89,7	74,7
Services professionnels	628,9	750,7	1 366,5	1 636,1	2 791,7	1 339,8	1 068,4
Services techniques et autres	355,8	390,7	293,0	340,7	2 173,9	660,3	564,3
Location, entretien et réparation	286,2	286,5	9,5	1,9	18,4	24,4	24,4
Biens non durables	109,3	161,4	42,7	59,5	46,9	47,3	47,3
Biens durables	6,5	0,8	-	10,5	53,3	0,6	0,6
Contributions à des organismes	21 789,7	21 419,3	22 026,1	20 451,6	26 132,3	22 691,5	23 275,5
Autres	-	-	-	528,1	-	-	-
<b>Total</b>	<b>27 593,1</b>	<b>28 204,2</b>	<b>29 203,5</b>	<b>29 251,8</b>	<b>39 091,5</b>	<b>30 408,1</b>	<b>31 143,8</b>

**Tableau 84 – Environnement – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	15 652,3	16 821,4	16 986,7	17 044,5	17 762,9	18 222,6	18 938,5
Cotisations de l'employeur	5 216,4	5 245,8	4 843,1	4 527,3	4 819,7	4 970,5	5 214,5
Transport et communications	489,5	321,2	646,0	513,0	594,1	687,7	916,5
Services professionnels	951,3	1 106,8	493,7	2 865,3	4 524,3	2 995,8	1 285,6
Services techniques et autres	103 609,3	103 713,6	111 824,2	120 088,2	129 629,4	129 442,5	145 445,6
Location, entretien et réparation	567,5	887,0	843,0	890,4	1 293,4	1 597,0	1 565,6
Biens non durables	1 768,8	1 882,3	1 718,7	1 242,4	1 494,4	2 251,4	2 141,7
Biens durables	5 221,3	2 976,2	3 321,3	26 390,5	33 231,0	31 424,6	4 259,7
Contributions à des organismes	100,0	243,8	131,4	146,2	119,5	170,5	170,5
Autres	25 098,6	(12 778,5)	33 758,3	(27 283,0)	(40 668,6)	(40 215,6)	(10 620,3)
<b>Total</b>	<b>158 675,0</b>	<b>120 419,6</b>	<b>174 566,4</b>	<b>146 424,8</b>	<b>152 800,1</b>	<b>151 547,0</b>	<b>169 317,9</b>

**Tableau 85 – Espace pour la vie – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	22 693,8	23 158,0	23 036,3	22 561,4	23 391,9	24 798,9	26 404,9
Cotisations de l'employeur	7 347,8	6 909,8	6 578,7	6 043,8	8 019,5	8 425,3	8 921,2
Transport et communications	1 976,3	2 027,3	1 980,1	2 168,7	1 480,0	1 440,8	2 087,0
Services professionnels	1 502,3	1 478,0	1 122,9	1 432,1	1 150,0	1 722,7	2 849,9
Services techniques et autres	8 700,1	8 398,3	8 583,1	8 795,4	10 309,4	11 868,2	11 815,0
Location, entretien et réparation	476,1	197,9	172,0	202,3	220,0	207,7	251,7
Biens non durables	4 185,1	4 356,9	4 057,3	4 236,2	4 700,0	5 396,3	4 981,3
Biens durables	123,7	103,2	62,4	96,6	424,2	11,0	320,7
Frais de financement	4 751,2	4 939,6	5 147,7	5 627,8	7 151,3	7 151,3	6 789,8
Remboursement de la dette à long terme	5 706,7	5 918,4	6 750,1	7 464,5	9 636,9	9 636,9	10 458,4
Contributions à des organismes	348,1	345,0	423,1	435,0	445,5	478,0	518,0
<b>Total</b>	<b>57 811,2</b>	<b>57 832,4</b>	<b>57 913,7</b>	<b>59 063,8</b>	<b>66 928,7</b>	<b>71 137,1</b>	<b>75 397,9</b>

**Tableau 86 – Habitation – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	5 938,8	5 817,5	6 874,9	7 625,2	8 357,2	8 347,0	9 033,8
Cotisations de l'employeur	1 922,7	1 810,8	1 963,3	2 029,6	2 222,8	2 233,0	2 421,4
Transport et communications	316,9	123,8	105,4	76,7	69,2	63,2	63,2
Services professionnels	331,9	446,9	268,1	408,2	966,8	904,0	1 004,0
Services techniques et autres	150,9	61,3	177,0	84,0	170,7	163,4	163,4
Location, entretien et réparation	(24,5)	(41,5)	7,1	19,6	19,1	19,1	19,1
Biens non durables	35,1	20,6	65,3	56,6	89,8	70,9	70,9
Biens durables	11,5	48,7	77,0	82,6	40,0	30,0	30,0
Contributions à des organismes	24 471,6	19 709,6	31 018,7	76 557,8	163 727,3	141 465,2	143 050,4
Autres	(365,7)	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>32 789,2</b>	<b>27 997,7</b>	<b>40 556,8</b>	<b>86 940,3</b>	<b>175 662,9</b>	<b>153 295,8</b>	<b>155 856,2</b>

## Service aux citoyens

Tableau 87 – Service aux citoyens – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Service aux citoyens</b>							
Concertation des arrondissements	89 665,9	96 732,3	101 000,4	103 856,8	110 328,4	92 188,7	93 230,5
Expérience citoyenne et communications	23 817,0	23 613,5	23 949,8	24 100,1	27 842,7	28 933,3	28 752,5
Technologies de l'information	85 138,5	84 351,7	82 746,2	85 779,5	86 589,6	90 855,0	100 058,0
<b>Total – Service aux citoyens</b>	<b>198 621,4</b>	<b>204 697,5</b>	<b>207 696,4</b>	<b>213 736,4</b>	<b>224 760,7</b>	<b>211 977,0</b>	<b>222 041,0</b>

Tableau 88 – Concertation des arrondissements – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	4 426,7	4 972,8	4 868,5	5 781,8	6 712,9	7 438,2	7 674,4
Cotisations de l'employeur	1 398,3	1 488,6	1 349,1	1 432,6	1 765,8	1 956,7	2 032,4
Transport et communications	(107,6)	152,4	148,1	150,4	252,1	232,1	246,8
Services professionnels	556,7	358,9	226,6	364,9	581,5	595,9	493,7
Services techniques et autres	80 296,4	86 897,1	92 180,1	94 738,9	99 652,6	80 579,5	81 391,1
Location, entretien et réparation	2 079,8	2 454,4	1 393,1	522,7	566,2	505,5	548,0
Biens non durables	516,2	61,8	457,9	523,3	411,3	549,8	533,3
Biens durables	4,6	12,4	31,9	2,8	31,0	31,0	10,8
Contributions à des organismes	522,4	333,9	309,9	337,2	355,0	300,0	300,0
Autres	(27,6)	-	35,2	2,2	-	-	-
<b>Total</b>	<b>89 665,9</b>	<b>96 732,3</b>	<b>101 000,4</b>	<b>103 856,8</b>	<b>110 328,4</b>	<b>92 188,7</b>	<b>93 230,5</b>

Tableau 89 – Expérience citoyenne et communications – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	12 527,6	13 110,6	15 195,3	15 419,0	18 042,8	18 428,8	18 958,6
Cotisations de l'employeur	3 837,5	3 916,1	4 155,9	3 956,2	4 764,7	4 893,7	5 065,7
Transport et communications	3 089,6	3 722,1	2 751,7	3 185,8	3 099,6	3 479,6	2 729,1
Services professionnels	503,4	641,1	307,2	575,1	626,0	597,1	575,6
Services techniques et autres	658,0	1 469,0	1 109,6	1 014,8	1 134,1	1 352,3	1 275,9
Location, entretien et réparation	411,8	303,7	286,8	20,8	10,6	13,2	13,2
Biens non durables	2 778,0	399,9	80,6	42,5	113,1	158,1	123,9
Biens durables	11,1	40,0	63,2	45,3	51,8	10,5	10,5
Contributions à des organismes	-	11,0	(0,5)	-	-	-	-
Autres	-	-	-	(159,4)	-	-	-
<b>Total</b>	<b>23 817,0</b>	<b>23 613,5</b>	<b>23 949,8</b>	<b>24 100,1</b>	<b>27 842,7</b>	<b>28 933,3</b>	<b>28 752,5</b>



**Tableau 90 – Technologies de l'information – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	36 239,6	37 543,0	36 931,5	35 745,5	37 163,8	37 902,4	40 525,3
Cotisations de l'employeur	11 099,7	11 589,3	10 109,4	8 662,8	8 848,2	9 653,5	10 227,1
Transport et communications	7 187,0	8 023,5	8 079,9	9 813,6	7 445,0	9 092,0	8 009,2
Services professionnels	2 252,4	3 040,6	1 054,7	788,5	1 466,0	785,0	1 047,2
Services techniques et autres	3 410,9	2 621,8	3 447,7	1 065,5	1 513,4	1 513,4	1 786,0
Location, entretien et réparation	22 769,7	19 667,7	21 465,3	28 553,2	29 136,8	30 838,3	36 599,4
Biens non durables	488,9	260,9	275,3	183,3	68,0	59,8	117,3
Biens durables	1 687,3	1 571,9	2 151,0	961,6	959,1	1 010,6	1 746,5
Contributions à des organismes	3,0	33,0	0,5	5,5	11,8	-	-
Autres	-	-	(769,1)	-	(22,5)	-	-
<b>Total</b>	<b>85 138,5</b>	<b>84 351,7</b>	<b>82 746,2</b>	<b>85 779,5</b>	<b>86 589,6</b>	<b>90 855,0</b>	<b>100 058,0</b>

## Arrondissements

Tableau 91 – Budgets des arrondissements

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Arrondissements</b>							
Ahuntsic-Cartierville	51 461,5	54 385,9	56 054,6	59 157,1	62 543,0	57 594,2	58 624,1
Anjou	24 112,1	25 970,8	26 035,0	27 245,5	27 295,0	27 814,9	28 359,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	60 431,6	64 728,9	65 837,7	68 872,8	68 595,2	68 486,1	70 371,5
Lachine	28 132,9	29 386,6	28 911,3	30 586,7	30 983,5	31 580,8	30 199,7
LaSalle	34 632,1	36 134,3	36 215,1	39 389,8	37 979,6	40 493,3	41 903,5
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	9 636,2	10 111,4	10 572,6	11 155,5	10 808,0	10 786,5	11 062,5
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	57 394,7	62 470,7	62 393,0	65 851,5	66 038,7	66 282,8	67 186,0
Montréal-Nord	36 560,9	37 800,2	38 820,6	40 442,6	42 553,7	42 876,5	43 901,7
Outremont	13 887,2	14 848,1	15 172,4	14 124,3	15 464,8	14 928,4	15 304,7
Pierrefonds-Roxboro	29 658,6	30 789,4	32 852,4	32 432,1	31 660,7	32 231,5	33 973,9
Plateau-Mont-Royal	51 959,0	54 276,3	53 877,3	53 082,1	54 135,7	54 667,1	55 347,1
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	49 275,4	55 621,7	55 267,9	59 823,5	63 508,8	60 484,8	63 244,2
Rosemont–La Petite-Patrie	55 101,4	61 547,3	60 677,6	63 366,3	67 563,8	60 876,2	62 072,4
Saint-Laurent	61 620,5	68 262,8	66 173,1	66 027,0	76 616,2	72 406,7	73 688,1
Saint-Léonard	32 665,5	34 893,7	36 013,6	36 120,0	36 805,8	37 207,1	37 877,0
Sud-Ouest	53 072,4	54 621,4	54 524,1	54 953,8	55 852,0	55 590,8	56 923,1
Verdun	36 515,7	34 016,5	36 112,9	35 824,6	35 421,6	36 626,5	37 440,3
Ville-Marie	80 849,8	86 184,0	90 224,8	96 521,9	94 774,2	94 816,5	96 538,1
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	55 381,5	59 130,1	60 369,6	62 244,1	60 360,9	59 291,9	60 365,5
<b>Total – Arrondissements</b>	<b>822 349,0</b>	<b>875 180,1</b>	<b>886 105,6</b>	<b>917 221,2</b>	<b>938 961,2</b>	<b>925 042,6</b>	<b>944 382,4</b>

Tableau 92 – Sources de financement des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Budget 2020	Sources de financement				Budget 2021
		Taxes	Autres Revenus	Affectations	Transferts	
Arrondissements						
Ahuntsic-Cartierville	57 594,2	7 744,9	1 946,3	-	48 932,9	58 624,1
Anjou	27 814,9	7 329,7	1 581,2	643,6	18 804,5	28 359,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	68 486,1	9 579,1	3 232,7	1 500,0	56 059,7	70 371,5
Lachine	31 580,8	4 617,9	1 764,8	1 253,2	22 563,8	30 199,7
LaSalle	40 493,3	4 955,3	1 504,6	1 014,7	34 428,9	41 903,5
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	10 786,5	1 771,0	630,2	-	8 661,3	11 062,5
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	66 282,8	10 546,5	3 084,7	231,5	53 323,3	67 186,0
Montréal-Nord	42 876,5	9 935,0	830,2	1 328,0	31 808,5	43 901,7
Outremont	14 928,4	3 094,1	2 815,7	-	9 394,9	15 304,7
Pierrefonds-Roxboro	32 231,5	6 485,2	1 438,5	950,0	25 100,2	33 973,9
Plateau-Mont-Royal	54 667,1	10 485,9	8 382,4	935,5	35 543,3	55 347,1
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	60 484,8	10 686,1	2 223,0	-	50 335,1	63 244,2
Rosemont–La Petite-Patrie	60 876,2	9 472,4	3 675,6	-	48 924,4	62 072,4
Saint-Laurent	72 406,7	13 918,4	4 819,8	344,2	54 605,7	73 688,1
Saint-Léonard	37 207,1	7 637,1	1 877,9	655,5	27 706,5	37 877,0
Sud-Ouest	55 590,8	8 344,4	4 330,7	2 771,8	41 476,2	56 923,1
Verdun	36 626,5	7 193,8	2 700,4	1 328,1	26 218,0	37 440,3
Ville-Marie	94 816,5	18 909,2	21 238,1	8 950,7	47 440,1	96 538,1
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	59 291,9	8 132,7	3 383,1	542,4	48 307,3	60 365,5
<b>Total – Arrondissements</b>	<b>925 042,6</b>	<b>160 838,7</b>	<b>71 459,9</b>	<b>22 449,2</b>	<b>689 634,6</b>	<b>944 382,4</b>
Montant présenté dans le budget des arrondissements et également dans les revenus corporatifs	(831 914,8)	(160 244,6)	-	-	(689 634,6)	(849 879,2)
<b>Total – Arrondissements</b>	<b>93 127,8</b>	<b>594,1</b>	<b>71 459,9</b>	<b>22 449,2</b>	<b>-</b>	<b>94 503,2</b>

**Tableau 93 – Arrondissement d’Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	27 403,2	27 835,4	28 511,7	30 256,8	29 066,7	28 757,8	29 579,9
Cotisations de l'employeur	8 606,9	8 370,9	8 275,3	8 152,6	8 330,1	8 239,0	8 462,9
Transport et communications	436,5	462,5	404,8	382,3	375,4	392,3	389,3
Services professionnels	219,8	228,0	313,5	514,8	1 049,9	283,3	286,3
Services techniques et autres	53,5	3 319,6	4 112,4	4 676,2	5 158,1	3 712,0	3 917,4
Location, entretien et réparation	5 449,5	5 555,5	5 450,5	6 178,6	7 360,4	6 299,4	6 229,1
Biens non durables	4 355,6	4 275,2	4 128,3	4 468,4	5 322,6	5 131,0	4 915,5
Biens durables	56,8	95,2	354,2	437,0	406,8	180,7	163,1
Contributions à des organismes	1 931,2	1 958,2	1 508,6	1 705,2	2 337,2	1 402,5	1 485,2
Autres	2 948,5	2 285,4	2 995,3	2 385,2	3 135,8	3 196,2	3 195,4
<b>Total</b>	<b>51 461,5</b>	<b>54 385,9</b>	<b>56 054,6</b>	<b>59 157,1</b>	<b>62 543,0</b>	<b>57 594,2</b>	<b>58 624,1</b>

**Tableau 94 – Arrondissement d’Anjou – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	12 580,1	13 134,9	13 718,9	14 589,6	14 016,4	14 386,2	15 007,2
Cotisations de l'employeur	3 854,6	3 863,1	3 859,5	3 764,0	4 045,6	3 980,7	4 170,2
Transport et communications	487,4	368,0	356,4	339,6	306,6	408,3	339,5
Services professionnels	223,9	239,8	178,4	172,2	202,5	302,0	206,6
Services techniques et autres	1 911,1	2 630,6	2 418,9	2 747,4	2 136,6	2 536,0	2 603,4
Location, entretien et réparation	2 347,4	2 448,1	2 349,0	2 456,1	2 513,0	2 589,2	2 540,8
Biens non durables	2 036,8	2 688,7	2 659,6	2 595,0	3 352,5	2 720,1	2 664,4
Biens durables	175,5	130,4	124,7	206,6	138,4	63,1	43,3
Frais de financement	79,2	72,6	65,7	58,3	59,9	59,9	59,9
Remboursement de la dette à long terme	103,8	110,3	117,3	124,7	123,2	123,2	123,2
Contributions à des organismes	306,9	265,0	205,2	171,9	233,2	170,0	173,8
Autres	5,4	19,3	(18,6)	20,1	167,1	476,2	426,7
<b>Total</b>	<b>24 112,1</b>	<b>25 970,8</b>	<b>26 035,0</b>	<b>27 245,5</b>	<b>27 295,0</b>	<b>27 814,9</b>	<b>28 359,0</b>

**Tableau 95 – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	30 501,4	31 285,8	32 912,9	34 063,9	32 454,3	32 745,6	34 051,9
Cotisations de l'employeur	9 427,4	9 245,1	9 333,9	9 081,4	9 570,8	9 302,9	9 697,5
Transport et communications	517,0	579,1	456,5	421,2	488,3	578,5	505,7
Services professionnels	262,4	331,4	489,4	680,8	1 098,0	856,4	775,9
Services techniques et autres	1 089,5	4 557,6	4 853,2	6 180,1	6 770,7	7 197,2	7 052,4
Location, entretien et réparation	5 325,5	5 849,9	5 304,2	5 924,2	5 645,4	5 073,5	5 861,6
Biens non durables	6 646,1	5 830,7	5 288,2	4 873,5	4 732,4	6 036,4	5 718,9
Biens durables	322,2	498,3	575,6	708,4	433,4	377,6	378,5
Contributions à des organismes	4 230,9	4 401,3	4 384,1	4 065,8	4 483,2	3 497,0	3 501,7
Autres	2 109,2	2 149,7	2 239,7	2 873,5	2 918,7	2 821,0	2 827,4
<b>Total</b>	<b>60 431,6</b>	<b>64 728,9</b>	<b>65 837,7</b>	<b>68 872,8</b>	<b>68 595,2</b>	<b>68 486,1</b>	<b>70 371,5</b>

**Tableau 96 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	14 265,9	14 926,0	14 972,6	16 067,1	15 875,4	15 799,6	15 786,4
Cotisations de l'employeur	4 527,3	4 435,3	4 264,2	4 189,9	4 619,4	4 562,7	4 562,0
Transport et communications	572,7	435,9	438,2	445,0	470,4	636,0	568,5
Services professionnels	163,8	132,6	184,0	286,9	230,3	94,0	94,0
Services techniques et autres	2 495,0	5 671,1	2 670,6	3 947,7	2 727,7	3 002,6	2 203,9
Location, entretien et réparation	1 088,2	1 069,2	1 652,5	1 967,3	2 513,6	1 881,9	1 807,7
Biens non durables	3 591,9	3 619,4	3 097,6	3 237,6	3 151,6	3 748,5	3 320,8
Biens durables	230,0	135,5	476,9	325,0	102,3	203,4	204,3
Contributions à des organismes	1 199,6	1 132,1	982,4	1 197,5	1 231,7	1 117,5	1 117,5
Autres	(1,5)	(2 170,5)	172,3	(1 077,3)	61,1	534,6	534,6
<b>Total</b>	<b>28 132,9</b>	<b>29 386,6</b>	<b>28 911,3</b>	<b>30 586,7</b>	<b>30 983,5</b>	<b>31 580,8</b>	<b>30 199,7</b>

**Tableau 97 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	17 875,2	17 847,5	18 121,8	19 565,9	18 720,3	18 401,9	19 475,4
Cotisations de l'employeur	5 536,8	5 260,2	5 130,4	5 081,2	5 402,5	5 279,6	5 565,4
Transport et communications	764,8	628,1	639,8	584,1	563,5	655,4	656,6
Services professionnels	402,4	520,6	570,3	493,8	460,2	576,7	603,5
Services techniques et autres	2 621,6	4 224,0	3 826,5	4 716,9	3 824,7	4 818,7	4 919,3
Location, entretien et réparation	2 284,7	2 568,1	2 407,0	2 859,8	2 741,3	3 649,6	3 383,5
Biens non durables	3 632,9	3 493,2	3 594,0	3 876,1	3 216,2	3 895,2	3 919,0
Biens durables	523,3	324,7	620,8	731,9	536,4	248,6	248,7
Contributions à des organismes	1 101,4	1 406,3	1 267,9	1 427,3	1 720,6	1 280,4	1 425,3
Autres	(111,0)	(138,4)	36,6	40,3	793,9	1 687,2	1 706,8
<b>Total</b>	<b>34 632,1</b>	<b>36 134,3</b>	<b>36 215,1</b>	<b>39 389,8</b>	<b>37 979,6</b>	<b>40 493,3</b>	<b>41 903,5</b>

**Tableau 98 – Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	5 123,9	5 430,1	5 839,4	6 374,3	5 578,1	6 076,7	6 386,0
Cotisations de l'employeur	1 579,9	1 559,8	1 664,9	1 638,7	1 748,6	1 748,6	1 826,1
Transport et communications	179,2	175,0	185,1	228,0	174,8	185,8	164,8
Services professionnels	128,9	190,4	108,9	127,8	103,5	103,5	46,0
Services techniques et autres	358,0	474,5	439,3	507,2	680,0	510,2	489,4
Location, entretien et réparation	1 032,6	1 071,3	1 146,4	1 205,5	1 223,5	1 089,2	1 068,9
Biens non durables	1 041,1	1 368,0	1 018,1	1 541,8	1 057,4	885,9	900,7
Biens durables	10,5	23,2	1,2	39,4	28,5	7,5	7,5
Contributions à des organismes	180,0	209,7	126,7	153,0	181,0	146,5	140,5
Autres	2,1	(390,4)	42,6	(660,2)	32,6	32,6	32,6
<b>Total</b>	<b>9 636,2</b>	<b>10 111,4</b>	<b>10 572,6</b>	<b>11 155,5</b>	<b>10 808,0</b>	<b>10 786,5</b>	<b>11 062,5</b>

**Tableau 99 – Arrondissement de Mercier–Hochelaga–Maisonneuve – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	32 108,2	32 798,9	33 481,8	35 575,3	35 049,3	35 989,1	37 207,2
Cotisations de l'employeur	10 089,3	9 796,6	9 753,7	9 584,3	9 893,2	10 141,8	10 508,4
Transport et communications	443,0	586,6	479,8	399,1	412,6	469,2	420,4
Services professionnels	201,7	312,4	261,6	297,5	544,4	289,2	271,6
Services techniques et autres	1 776,2	4 410,2	4 448,1	5 528,7	5 776,8	5 835,0	5 562,2
Location, entretien et réparation	5 045,0	5 902,2	5 742,3	5 359,6	5 574,7	5 557,4	5 776,6
Biens non durables	5 169,1	5 540,2	5 633,3	5 978,9	5 221,3	5 703,3	5 425,4
Biens durables	387,7	462,5	524,2	993,5	384,2	196,7	179,0
Contributions à des organismes	4 342,8	4 641,6	4 123,2	4 117,4	4 778,3	3 716,3	3 571,1
Autres	(2 168,3)	(1 980,5)	(2 055,0)	(1 982,8)	(1 596,1)	(1 615,2)	(1 735,9)
<b>Total</b>	<b>57 394,7</b>	<b>62 470,7</b>	<b>62 393,0</b>	<b>65 851,5</b>	<b>66 038,7</b>	<b>66 282,8</b>	<b>67 186,0</b>

**Tableau 100 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	21 939,9	22 282,6	22 192,6	23 464,6	24 441,0	24 546,8	25 446,1
Cotisations de l'employeur	6 886,9	6 345,0	6 390,3	6 206,0	6 959,8	7 003,5	7 252,6
Transport et communications	494,8	464,3	409,6	347,3	420,7	458,5	391,9
Services professionnels	402,3	474,7	670,7	619,4	237,7	539,9	438,9
Services techniques et autres	1 115,9	1 822,6	1 964,9	2 047,1	2 672,4	2 733,7	3 324,7
Location, entretien et réparation	1 103,5	1 389,8	1 585,6	1 433,4	1 972,6	1 589,4	1 502,1
Biens non durables	3 176,2	3 208,5	3 415,2	3 831,0	3 529,5	3 646,1	3 444,8
Biens durables	40,6	40,0	59,7	28,8	18,8	60,0	99,8
Contributions à des organismes	1 323,0	1 785,3	1 963,5	2 432,2	2 220,1	2 192,5	1 902,1
Autres	77,8	(12,6)	168,5	32,8	81,1	106,1	98,7
<b>Total</b>	<b>36 560,9</b>	<b>37 800,2</b>	<b>38 820,6</b>	<b>40 442,6</b>	<b>42 553,7</b>	<b>42 876,5</b>	<b>43 901,7</b>

**Tableau 101 – Arrondissement d'Outremont – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	8 117,9	8 163,9	8 080,7	7 782,9	7 523,0	7 697,7	7 886,0
Cotisations de l'employeur	2 527,5	2 425,4	2 305,4	2 013,2	2 188,1	2 198,3	2 249,3
Transport et communications	285,1	236,1	155,4	122,9	229,5	236,4	225,0
Services professionnels	252,0	170,9	198,2	157,8	552,3	456,7	364,1
Services techniques et autres	(33,3)	1 015,7	1 104,3	1 146,2	1 627,7	1 422,4	1 510,7
Location, entretien et réparation	956,8	961,3	859,1	922,4	1 261,5	1 123,2	1 137,3
Biens non durables	1 178,6	1 383,4	1 551,3	1 391,0	1 147,5	1 045,8	1 184,4
Biens durables	15,7	-	-	-	-	-	-
Contributions à des organismes	114,9	67,3	112,7	156,1	494,0	311,0	311,0
Autres	472,0	424,1	805,3	431,8	441,2	436,9	436,9
<b>Total</b>	<b>13 887,2</b>	<b>14 848,1</b>	<b>15 172,4</b>	<b>14 124,3</b>	<b>15 464,8</b>	<b>14 928,4</b>	<b>15 304,7</b>

**Tableau 102 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal					Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	
<b>Dépenses par objets</b>								
Rémunération	16 744,8	18 823,1	19 124,5	20 420,1	17 913,2	18 148,5	19 321,3	
Cotisations de l'employeur	5 259,3	5 538,4	5 510,0	5 258,5	5 064,1	5 168,6	5 541,8	
Transport et communications	381,7	416,1	327,5	282,9	314,4	359,0	340,6	
Services professionnels	282,2	303,3	212,9	334,4	345,5	290,7	285,2	
Services techniques et autres	1 615,8	1 248,9	1 063,4	1 558,3	1 207,8	1 180,5	1 307,2	
Location, entretien et réparation	1 901,9	1 952,2	2 302,9	2 592,1	2 691,4	2 691,7	2 921,6	
Biens non durables	2 465,7	3 027,1	2 995,6	3 430,0	3 026,3	3 179,0	3 045,9	
Biens durables	50,7	60,0	341,5	117,8	41,5	34,0	42,0	
Contributions à des organismes	849,1	860,1	773,9	452,9	783,2	846,7	730,8	
Autres	107,4	(1 439,8)	200,2	(2 014,9)	273,3	332,8	437,5	
<b>Total</b>	<b>29 658,6</b>	<b>30 789,4</b>	<b>32 852,4</b>	<b>32 432,1</b>	<b>31 660,7</b>	<b>32 231,5</b>	<b>33 973,9</b>	

**Tableau 103 – Arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal					Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	
<b>Dépenses par objets</b>								
Rémunération	28 968,4	29 630,4	29 957,4	29 793,8	28 085,3	29 410,2	30 016,8	
Cotisations de l'employeur	9 037,0	8 904,6	8 654,6	7 983,1	7 969,7	8 340,7	8 522,2	
Transport et communications	306,2	353,8	269,6	224,2	228,2	284,0	270,3	
Services professionnels	479,3	528,6	642,6	368,1	487,6	1 510,3	1 511,8	
Services techniques et autres	1 015,8	3 433,4	3 126,4	3 305,9	3 361,5	3 326,2	3 245,6	
Location, entretien et réparation	3 599,5	2 946,1	3 179,4	3 189,6	3 686,0	3 556,7	3 728,8	
Biens non durables	3 761,6	3 329,3	3 817,4	3 746,5	3 611,5	3 959,1	3 870,9	
Biens durables	422,8	674,9	353,6	787,9	1 557,3	136,1	162,1	
Contributions à des organismes	1 429,0	1 672,7	1 576,4	1 274,0	2 246,9	1 192,1	1 192,1	
Autres	2 939,4	2 802,5	2 299,9	2 409,0	2 901,7	2 951,7	2 826,5	
<b>Total</b>	<b>51 959,0</b>	<b>54 276,3</b>	<b>53 877,3</b>	<b>53 082,1</b>	<b>54 135,7</b>	<b>54 667,1</b>	<b>55 347,1</b>	

**Tableau 104 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal					Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	
<b>Dépenses par objets</b>								
Rémunération	25 911,7	26 970,5	27 438,1	29 550,4	29 904,6	28 761,1	29 846,4	
Cotisations de l'employeur	8 084,8	8 107,1	8 017,1	7 863,5	8 410,4	8 229,4	8 561,3	
Transport et communications	586,9	506,1	473,3	482,8	534,0	578,2	577,0	
Services professionnels	640,4	1 097,2	931,7	1 090,9	1 534,5	1 639,8	1 677,7	
Services techniques et autres	583,5	3 127,7	3 418,4	3 948,5	4 613,1	4 968,4	4 412,2	
Location, entretien et réparation	4 149,8	5 136,8	4 990,2	5 154,4	6 643,9	5 846,0	6 805,1	
Biens non durables	4 961,5	5 367,3	5 461,7	6 534,1	5 707,0	5 800,6	6 463,6	
Biens durables	421,8	648,3	816,2	676,3	947,6	292,8	252,8	
Contributions à des organismes	1 831,5	2 262,5	2 023,0	2 110,3	2 708,0	1 862,8	1 962,0	
Autres	2 103,5	2 398,2	1 698,2	2 412,3	2 505,7	2 505,7	2 686,1	
<b>Total</b>	<b>49 275,4</b>	<b>55 621,7</b>	<b>55 267,9</b>	<b>59 823,5</b>	<b>63 508,8</b>	<b>60 484,8</b>	<b>63 244,2</b>	

**Tableau 105 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal					Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	
<b>Dépenses par objets</b>								
Rémunération	42 344,0	44 294,6	44 674,7	46 838,4	45 947,3	44 211,0	45 774,0	
Cotisations de l'employeur	13 004,8	13 170,3	12 954,1	12 589,5	13 324,7	12 993,1	13 434,2	
Transport et communications	496,0	470,9	452,7	495,9	551,8	408,5	410,1	
Services professionnels	275,2	340,2	752,9	735,5	1 826,4	491,5	389,7	
Services techniques et autres	1 380,6	3 582,0	3 337,3	4 309,5	5 456,0	2 890,7	3 145,0	
Location, entretien et réparation	4 641,8	4 625,8	4 612,9	3 858,8	4 689,4	4 842,4	4 616,8	
Biens non durables	4 376,3	6 205,4	5 624,7	6 811,4	7 223,5	8 527,1	8 678,8	
Biens durables	1 082,2	1 180,2	1 365,6	1 582,4	1 756,8	906,8	837,4	
Contributions à des organismes	1 913,5	2 271,9	1 931,5	2 150,2	2 930,0	1 870,7	1 903,2	
Autres	(14 413,0)	(14 594,0)	(15 028,8)	(16 005,3)	(16 142,1)	(16 265,6)	(17 116,8)	
<b>Total</b>	<b>55 101,4</b>	<b>61 547,3</b>	<b>60 677,6</b>	<b>63 366,3</b>	<b>67 563,8</b>	<b>60 876,2</b>	<b>62 072,4</b>	

**Tableau 106 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal					Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	
<b>Dépenses par objets</b>								
Rémunération	34 115,4	35 472,2	35 554,5	36 491,2	37 167,7	37 747,0	38 617,4	
Cotisations de l'employeur	10 611,0	10 509,8	10 011,2	9 533,6	10 441,1	10 982,0	11 286,5	
Transport et communications	861,3	919,0	906,3	878,2	1 047,3	1 125,9	1 088,3	
Services professionnels	481,3	564,4	338,5	391,3	984,5	819,0	819,0	
Services techniques et autres	4 223,5	5 443,2	6 180,5	6 185,1	8 393,5	7 210,5	7 387,8	
Location, entretien et réparation	3 391,5	4 572,8	4 310,9	4 991,3	5 649,2	5 241,5	5 324,4	
Biens non durables	5 955,0	6 251,4	6 352,1	6 854,4	6 129,6	6 949,6	6 839,4	
Biens durables	143,2	219,8	325,3	448,9	170,1	221,0	215,0	
Contributions à des organismes	1 941,9	1 955,2	2 144,6	2 352,1	2 563,7	2 204,6	2 204,7	
Autres	(103,6)	2 355,0	49,2	(2 099,1)	4 069,5	(94,4)	(94,4)	
<b>Total</b>	<b>61 620,5</b>	<b>68 262,8</b>	<b>66 173,1</b>	<b>66 027,0</b>	<b>76 616,2</b>	<b>72 406,7</b>	<b>73 688,1</b>	

**Tableau 107 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal					Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	
<b>Dépenses par objets</b>								
Rémunération	16 179,1	16 249,3	16 921,8	16 998,0	16 603,3	17 068,5	17 640,7	
Cotisations de l'employeur	5 212,1	4 999,9	4 940,5	4 550,3	4 723,2	4 856,2	4 985,6	
Transport et communications	405,7	396,2	431,7	365,8	376,8	402,6	362,5	
Services professionnels	173,9	176,9	256,2	248,2	277,1	204,9	204,3	
Services techniques et autres	4 089,2	5 709,5	6 082,8	6 404,2	6 775,3	6 937,6	6 972,3	
Location, entretien et réparation	1 934,8	2 331,9	2 225,7	2 745,8	3 205,6	2 613,4	2 729,3	
Biens non durables	2 931,3	3 707,7	3 493,4	3 410,6	3 120,2	3 720,8	3 547,5	
Biens durables	301,3	190,2	279,7	413,4	201,7	138,1	157,1	
Frais de financement	416,6	380,4	341,7	300,2	256,1	256,1	208,7	
Remboursement de la dette à long terme	522,8	559,0	597,7	639,2	683,6	683,6	731,0	
Contributions à des organismes	489,5	466,9	412,1	431,9	743,6	366,1	381,5	
Autres	9,2	(274,2)	30,3	(387,6)	(160,7)	(40,8)	(43,5)	
<b>Total</b>	<b>32 665,5</b>	<b>34 893,7</b>	<b>36 013,6</b>	<b>36 120,0</b>	<b>36 805,8</b>	<b>37 207,1</b>	<b>37 877,0</b>	



**Tableau 108 – Arrondissement du Sud-Ouest – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	28 653,7	30 093,4	29 381,3	29 350,4	29 100,0	29 612,3	30 728,7
Cotisations de l'employeur	8 871,8	8 941,6	8 517,4	7 843,1	8 350,0	8 418,9	8 740,5
Transport et communications	339,4	401,8	350,9	272,6	275,0	344,2	344,9
Services professionnels	369,0	415,3	363,8	273,4	716,4	612,2	425,1
Services techniques et autres	1 439,5	2 959,7	2 979,8	3 721,2	3 716,7	3 265,1	3 334,6
Location, entretien et réparation	3 705,0	4 199,8	4 262,8	4 326,6	5 189,0	4 879,4	4 788,5
Biens non durables	4 457,1	4 220,3	4 289,0	4 583,9	4 159,7	4 500,3	4 514,0
Biens durables	388,9	300,0	514,9	147,0	105,2	75,7	71,7
Contributions à des organismes	2 365,6	2 437,5	2 513,8	2 431,6	2 725,0	2 101,4	2 122,2
Autres	2 482,4	652,0	1 350,4	2 004,0	1 515,0	1 781,3	1 852,9
<b>Total</b>	<b>53 072,4</b>	<b>54 621,4</b>	<b>54 524,1</b>	<b>54 953,8</b>	<b>55 852,0</b>	<b>55 590,8</b>	<b>56 923,1</b>

**Tableau 109 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	17 920,9	18 766,6	20 042,0	20 531,5	19 492,9	20 284,1	21 211,2
Cotisations de l'employeur	5 594,0	5 689,3	5 821,0	5 462,7	5 692,3	5 867,1	6 116,2
Transport et communications	530,7	495,7	447,6	432,0	461,5	573,0	529,2
Services professionnels	804,5	461,3	329,1	282,6	441,7	510,3	486,1
Services techniques et autres	2 035,6	2 024,7	2 046,2	2 249,3	2 528,8	2 258,1	2 309,3
Location, entretien et réparation	4 039,6	892,6	1 789,0	934,4	1 685,9	1 971,8	1 588,4
Biens non durables	4 122,0	4 341,8	4 562,8	4 297,0	3 746,0	3 987,4	4 101,7
Biens durables	129,7	177,5	249,5	597,2	113,0	265,3	220,8
Contributions à des organismes	1 106,3	1 010,3	754,5	967,5	1 150,2	710,9	574,1
Autres	232,4	156,7	71,2	70,4	109,3	198,5	303,3
<b>Total</b>	<b>36 515,7</b>	<b>34 016,5</b>	<b>36 112,9</b>	<b>35 824,6</b>	<b>35 421,6</b>	<b>36 626,5</b>	<b>37 440,3</b>

**Tableau 110 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	38 348,3	39 606,9	40 921,7	43 177,4	42 149,3	42 794,5	43 486,4
Cotisations de l'employeur	11 984,3	11 940,1	11 887,6	11 599,5	11 732,7	11 926,6	12 145,2
Transport et communications	384,7	498,6	439,8	447,4	540,9	713,3	634,3
Services professionnels	797,5	1 058,8	704,7	1 135,4	1 332,7	719,9	702,7
Services techniques et autres	5 397,9	8 847,8	10 547,7	13 684,9	13 484,0	12 106,3	12 913,6
Location, entretien et réparation	5 247,5	5 578,9	6 179,9	6 306,7	5 652,6	6 312,1	6 641,0
Biens non durables	6 760,2	7 317,0	7 468,5	8 132,1	7 050,3	7 002,4	6 837,3
Biens durables	242,4	1 602,1	1 094,2	1 169,3	1 869,9	110,5	225,5
Contributions à des organismes	6 767,2	6 397,9	6 645,4	7 922,8	7 372,4	5 409,0	5 559,1
Autres	4 919,8	3 335,9	4 335,3	2 946,4	3 589,4	7 721,9	7 393,0
<b>Total</b>	<b>80 849,8</b>	<b>86 184,0</b>	<b>90 224,8</b>	<b>96 521,9</b>	<b>94 774,2</b>	<b>94 816,5</b>	<b>96 538,1</b>

**Tableau 111 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal					Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	
<b>Dépenses par objets</b>								
Rémunération	29 328,6	30 092,2	30 550,1	32 070,9	30 624,3	29 663,0	30 549,2	
Cotisations de l'employeur	9 163,9	8 992,8	8 769,3	8 571,6	8 583,4	8 229,9	8 470,8	
Transport et communications	393,7	457,7	449,4	358,4	353,2	562,2	517,4	
Services professionnels	520,7	537,2	677,5	1 184,7	1 044,3	898,9	897,1	
Services techniques et autres	1 265,4	2 690,8	3 753,0	3 985,2	3 593,1	3 728,4	3 744,6	
Location, entretien et réparation	4 761,4	5 279,1	5 653,4	5 451,7	5 835,3	6 183,5	6 170,0	
Biens non durables	4 744,6	5 868,8	5 146,0	5 581,0	4 517,7	5 118,9	4 891,4	
Biens durables	294,3	302,9	659,7	460,1	525,8	146,3	146,3	
Contributions à des organismes	2 566,4	2 562,4	2 253,0	2 227,8	2 684,1	2 124,1	2 127,9	
Autres	2 342,5	2 346,2	2 458,2	2 352,7	2 599,7	2 636,7	2 850,8	
<b>Total</b>	<b>55 381,5</b>	<b>59 130,1</b>	<b>60 369,6</b>	<b>62 244,1</b>	<b>60 360,9</b>	<b>59 291,9</b>	<b>60 365,5</b>	

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

### Fiscalité locale

Les faits saillants du budget de 2021 et du PDI 2021-2030 présentent les décisions relatives à la fiscalité de 2021 et les variations des charges fiscales totales des propriétaires montréalais. Les pages qui suivent détaillent les différentes taxes imposées par la Ville de Montréal, leurs paramètres ainsi que le niveau de revenus qu'elles génèrent. Se trouvent également les variations détaillées des charges fiscales par types d'immeubles résidentiels.

Les charges fiscales totales sont composées de la somme des taxes imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Le tableau suivant rappelle les principales taxes prélevées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

**Tableau 112 – Taxes imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement**

Conseil	Taxe	Que financent les revenus?
Conseil municipal	Taxe foncière générale	Ensemble des services offerts par la Ville de Montréal
	Taxes à des fins spécifiques	
	Taxe relative à l'eau	Services d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées
	Taxe relative à l'ARTM	Contribution versée à l'ARTM pour les services de transport collectif
	Taxe relative à la voirie	Infrastructures de la voirie
	Tarification pour l'eau	Gestion de l'eau
Conseils d'arrondissement	Taxe relative aux services	Financement général de l'ensemble des services offerts par chaque arrondissement
	Taxe relative aux investissements	Dépenses d'investissement de chaque arrondissement

## Fiscalité du conseil municipal

Le conseil municipal de Montréal prélève des taxes sur diverses bases, des droits ainsi que certains tarifs relatifs à l'eau.

### **Taxe foncière générale**

La taxe foncière générale est destinée au financement des dépenses associées aux compétences locales de la Ville de Montréal ainsi qu'aux quotes-parts de la Ville à l'égard des compétences d'agglomération. Il s'agit d'une taxe foncière à taux variés qui est prélevée par le conseil municipal de Montréal et qui s'applique à tous les immeubles imposables situés sur le territoire montréalais.

Les taux de la taxe foncière générale varient selon 4 catégories d'immeubles :

- La catégorie dite résiduelle, qui englobe les immeubles résidentiels de 5 logements et moins;
- La catégorie des immeubles de 6 logements ou plus;
- La catégorie des immeubles non résidentiels;
- La catégorie des terrains vagues desservis.

Il est à noter que le taux de la taxe foncière générale varie d'un secteur à l'autre en raison du financement des dettes historiques des anciennes municipalités, soit les dettes contractées avant les fusions de 2002.

### Terrains vagues

Il est à noter que les terrains vagues, qu'ils soient desservis ou non, sont assujettis à l'équivalent du double du taux applicable à la catégorie résiduelle; toutefois, les taux qui leur sont appliqués ne sont pas les mêmes :

- Les terrains vagues desservis sont imposés au taux de la catégorie des terrains vagues desservis, qui équivaut au double du taux de la catégorie résiduelle;
- Les terrains vagues non desservis se voient imposer le taux de la catégorie résiduelle ainsi que la taxe sur les terrains vagues non desservis, dont le taux est équivalent à celui de la catégorie résiduelle.

**Tableau 113 – Taux de taxation de 2021 – Taxe foncière générale**  
(par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Secteurs ou arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 750 000 \$	Valeur excédant 750 000 \$	
Anjou	0,5964	0,5964	2,3495	3,0382	1,1928
Lachine	0,5854	0,5854	2,3142	3,0029	1,1708
LaSalle	0,5848	0,5848	2,3127	3,0014	1,1696
L'Île-Bizard	0,5800	0,5800	2,2944	2,9831	1,1600
Montréal	0,6117	0,6117	2,4128	3,1015	1,2234
Le secteur de Montréal comprend les arrondissements suivants : Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Le Plateau-Mont-Royal, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Rosemont-La Petite-Patrie, Le Sud-Ouest, Ville-Marie et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.					
Montréal-Nord	0,6001	0,6001	2,3601	3,0489	1,2002
Outremont	0,5879	0,5879	2,3243	3,0130	1,1758
Pierrefonds	0,5820	0,5820	2,3019	2,9907	1,1640
Roxboro	0,5809	0,5809	2,2976	2,9863	1,1618
Sainte-Geneviève	0,5817	0,5817	2,3002	2,9890	1,1634
Saint-Laurent	0,5872	0,5872	2,3198	3,0085	1,1744
Saint-Léonard	0,5888	0,5888	2,3255	3,0143	1,1776
Verdun	0,5855	0,5855	2,3158	3,0045	1,1710

#### Mesure des taux différenciés selon la valeur foncière – Immeubles non résidentiels

La Ville de Montréal utilise la mesure des taux différenciés selon la valeur foncière pour les immeubles non résidentiels, mesure qui est accompagnée de la mise en œuvre d'une stratégie de réduction de l'écart entre le fardeau fiscal des immeubles résidentiels et non résidentiels.

En 2021, le conseil municipal bonifie de 2 façons son utilisation de la mesure des taux différenciés selon la valeur foncière pour les immeubles non résidentiels :

- Le seuil d'application de la mesure est relevé : ce sont les premiers 750 000 \$ de valeur foncière non résidentielle qui seront imposés à un taux de taxe inférieur à celui imposé sur la valeur foncière excédant ce seuil de valeur;
- L'allègement accordé à la première tranche de valeur foncière est bonifié. En 2021, l'écart entre les taux applicables à la première tranche de valeur foncière et ceux applicables à la tranche de valeur foncière supérieure sera de 30 %.

Les effets de la bonification se traduisent ainsi :

- Pour les propriétaires de plus petits immeubles non résidentiels, soient ceux dont la valeur foncière est inférieure à 625 000 \$, la bonification de la mesure équivaut à un allègement additionnel d'environ 5 %;

- Pour les immeubles dont la valeur foncière se situe autour du seuil de 750 000 \$, l'allègement additionnel en 2021 est un peu plus important en raison du relèvement du seuil;
- Finalement, pour les propriétaires d'immeubles de plus de 10 M\$, la bonification de la mesure des taux différenciés se traduit par une augmentation de leurs charges fiscales de 1,3 % en 2021.

De façon cumulative, c'est donc dire que pour les deux tiers des immeubles non résidentiels, soit ceux dont la valeur foncière est de moins de 750 000 \$, la mesure a pour effet d'alléger globalement de 16 % les charges fiscales totales. Au total, ce sont plus de 90 % des immeubles non résidentiels qui bénéficient de la mesure de la différenciation des taux selon la valeur foncière.

Le tableau suivant présente l'effet cumulatif de l'introduction de la mesure et des deux bonifications consécutives. Ces montants représentent l'effet total de la mesure pour ces trois immeubles théoriques.

Immeuble de 450 000 \$			Immeuble de 750 000 \$			Immeuble de 1 M\$		
Types de taxes	Sans la mesure	Avec la mesure	Types de taxes	Sans la mesure	Avec la mesure	Types de taxes	Sans la mesure	Avec la mesure
	(\$)	(\$)		(\$)	(\$)		(\$)	(\$)
TFG	13 229 \$	10 748 \$	TFG	22 049 \$	17 913 \$	TFG	29 398 \$	25 606 \$
Taxes spéciales	1 671 \$	1 663 \$	Taxes spéciales	2 784 \$	2 771 \$	Taxes spéciales	3 712 \$	3 701 \$
Taxes d'arrond.	388 \$	388 \$	Taxes d'arrond.	647 \$	647 \$	Taxes d'arrond.	863 \$	863 \$
	<b>15 288 \$</b>	<b>12 799 \$</b>		<b>25 480 \$</b>	<b>21 332 \$</b>		<b>33 973 \$</b>	<b>30 169 \$</b>
Effet de la mesure	(2 489 \$)	(16 %)	Effet de la mesure	(4 148 \$)	(16 %)	Effet de la mesure	(3 804 \$)	(11 %)

La différenciation des taux s'applique aux taux de la taxe foncière générale ainsi qu'à celui de la taxe relative à l'ARTM.

#### Stratégie de réduction du fardeau fiscal non résidentiel

Il est prévu, dans la stratégie de réduction du fardeau fiscal non résidentiel, que les charges fiscales des immeubles non résidentiels augmentent moins rapidement que celles des immeubles résidentiels jusqu'en 2023. Cela permettra de réduire l'écart de fardeau fiscal entre les 2 catégories d'immeubles.

La stratégie prévoit ainsi que sur cette période, les charges fiscales des immeubles non résidentiels augmenteront 25 % moins rapidement que celles des immeubles résidentiels. Autrement dit, pour toute augmentation de 1 % des charges fiscales résidentielles, les charges fiscales non résidentielles augmenteront de 0,75 %.

À son terme, la Ville de Montréal procédera à l'évaluation des effets de la stratégie afin d'établir ses prochaines interventions à cet égard.

En 2021, le conseil municipal choisit de geler les charges fiscales sous son contrôle. Ce geste a pour objectif de limiter le fardeau fiscal de l'ensemble des propriétaires montréalais. Par conséquent, la stratégie de réduction de fardeau fiscal dans sa forme actuelle sera prolongée d'une année, soit jusqu'en 2024.

#### **Tarifification des matières résiduelles**

Les tarifs exigés dans certains secteurs pour la gestion des matières résiduelles génèrent des revenus de 8,8 M\$ en 2020. Ces tarifs sont abandonnés en 2021.

L'harmonisation des tarifs par logement vers la taxation foncière s'inscrit d'abord dans la continuité des gestes posés dans le passé, le fardeau fiscal des différents secteurs ayant été harmonisé vers un même équivalent foncier. De plus, une tarification sur la base du nombre de logements d'un immeuble n'est pas une mesure réellement écofiscale.

Dans un contexte de tarification au logement, même si les occupants du logement diminuent leur production de matières résiduelles, ils ne sont pas récompensés par une diminution de leur facture. En effet, aucun incitatif financier n'est fourni pour informer du coût du service, et donner les moyens de réduire sa facture par une réduction de la consommation du service.

La diminution des revenus perçus par les tarifs au logement pour la gestion des matières résiduelles est compensée par une augmentation équivalente des revenus de la taxe foncière générale pour les secteurs touchés. Aucun déplacement fiscal entre les secteurs ne sera constaté. Toutefois, des déplacements fiscaux entre les immeubles d'un secteur sont à prévoir.

Cette réduction des tarifs permettra de progresser vers l'atteinte d'une structure fiscale harmonisée avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022, tel que la loi l'exige.

### **Fiscalité de l'eau**

Les revenus fiscaux totaux versés à la réserve financière locale de l'eau totalisent 409,9 M\$ en 2021, en hausse de 3 M\$. De cette somme, 396 M\$ proviennent de la taxe relative à l'eau imposée sur une base foncière et 13,8 M\$ sont des revenus de tarification, forfaitaire ou au compteur.

#### La taxe foncière relative à l'eau

La taxe relative à l'eau génère 396 M\$ en 2021, en hausse de 10,4 M\$. Les taux de cette taxe varient selon 2 catégories d'immeubles : les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels.

Alors que les terrains vagues desservis sont assujettis à la taxe relative à l'eau, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

#### La tarification pour la gestion de l'eau

Les revenus de la tarification de l'eau s'élèvent à 13,9 M\$ en 2021, en diminution de 7,3 M\$. Cette diminution des revenus s'explique par l'abandon des tarifs imposés aux immeubles résidentiels en vue de l'atteinte d'une structure fiscale harmonisée.

Tel que mentionné dans la section sur la tarification des matières résiduelles, ce choix s'inscrit dans la continuité des choix précédents. De plus, une tarification par logement n'est pas une mesure écofiscale. La Ville n'a pas non plus le projet visant à doter les immeubles résidentiels de compteurs.

La diminution des revenus perçus par les tarifs pour la gestion de l'eau est compensée par une augmentation équivalente des revenus de la taxe foncière relative à l'eau dans les secteurs touchés. Aucun déplacement fiscal entre les secteurs ne sera constaté. Toutefois, des déplacements fiscaux entre les immeubles d'un secteur sont à prévoir.

L'année 2020 devait marquer l'annonce de l'implantation de l'écofiscalité pour les immeubles non résidentiels. Toutefois, les étapes prévues initialement en 2020 ont été reportées en raison de la

pandémie de COVID-19. En effet, la Ville de Montréal a décidé de reporter d'un an la mise en place de la tarification volumétrique pour les immeubles non résidentiels.

#### Structure fiscale pour le financement de l'eau

Pour les immeubles résidentiels, l'abandon des tarifications en 2021 fait en sorte qu'un seul taux de taxe foncière subsiste pour la taxe foncière de l'eau.

Toutefois, la structure fiscale varie encore d'un secteur à l'autre pour les immeubles non résidentiels. Ces structures fiscales différentes, héritage des fusions municipales de 2002, prélèvent tout de même une contribution équivalente dans chaque secteur lorsque celle-ci est exprimée en équivalent foncier<sup>5</sup>.

Ainsi, bien que les combinaisons de taux de taxes et de tarifications soient différentes d'un secteur à l'autre, l'ensemble des contribuables de chacun de ces territoires financent, de façon globale, le service de l'eau de manière équivalente. Lorsqu'un secteur prélève une grande proportion des revenus au moyen de tarifications, le taux de la taxe foncière relative à l'eau qui est applicable dans le secteur est réduit. L'inverse est également vrai.

La seule tarification qui fait exception à cette règle : le tarif par mètre cube exigé des grands consommateurs d'eau au-delà d'une consommation de 100 000 mètres cubes. Cette tarification a été introduite auprès de l'ensemble des propriétaires non résidentiels de Montréal en 2004. Puisqu'elle est déjà imposée selon des paramètres harmonisés sur l'ensemble du territoire, les revenus prélevés ne diminuent pas la contribution foncière du secteur. Notons que, pour 2021, ce taux est de 0,58 \$ par mètre cube.

---

5. Un équivalent foncier est le résultat de la division des revenus de tarification par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné.



Le tableau suivant résume cette situation.

**Tableau 114 – Taux de taxation de 2021 Taxe foncière relative à l'eau**  
(par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Secteurs ou arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels			
	Résiduelle	Six logements ou plus	Taxe relative à l'eau	Tarifification de l'eau <sup>1</sup>	Taux moyen	Grands consommateurs <sup>1</sup>
<b>Anjou</b>	0,0998	0,0998	0,3102	0,0275	<b>0,3377</b>	0,0041
<b>Lachine</b>	0,0998	0,0998	0,2887	0,0490	<b>0,3377</b>	0,0072
<b>LaSalle</b>	0,0998	0,0998	0,2634	0,0743	<b>0,3377</b>	0,0123
<b>L'Île-Bizard</b>	0,0998	0,0998	0,2767	0,0610	<b>0,3377</b>	
<b>Montréal</b>	0,0998	0,0998	0,3356	0,0021	<b>0,3377</b>	0,0056
Le secteur de Montréal comprend les arrondissements suivants : Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Le Plateau-Mont-Royal, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Rosemont–La Petite-Patrie, Le Sud-Ouest, Ville-Marie et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.						
<b>Montréal-Nord</b>	0,0998	0,0998	0,1412	0,1965	<b>0,3377</b>	0,0316
<b>Outremont</b>	0,0998	0,0998	0,3377		<b>0,3377</b>	
<b>Pierrefonds</b>	0,0998	0,0998	0,3050	0,0327	<b>0,3377</b>	
<b>Roxboro</b>	0,0998	0,0998	0,2883	0,0494	<b>0,3377</b>	
<b>Sainte-Geneviève</b>	0,0998	0,0998	0,2477	0,0900	<b>0,3377</b>	
<b>Saint-Laurent</b>	0,0998	0,0998	0,2802	0,0575	<b>0,3377</b>	0,0094
<b>Saint-Léonard</b>	0,0998	0,0998	0,2851	0,0527	<b>0,3377</b>	0,0257
<b>Verdun</b>	0,0998	0,0998	0,3080	0,0297	<b>0,3377</b>	

1. Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont le résultat de la division des revenus des tarifications de l'eau ainsi que des grands consommateurs par les valeurs foncières des immeubles concernés.

### Taxe relative au financement de la contribution versée à l'ARTM

La taxe relative au financement de la contribution versée à l'ARTM générera des revenus de 11,6 M\$ en 2021. Ces revenus servent à financer une partie de la contribution de la Ville de Montréal au transport collectif.

Les taux de cette taxe varient selon les mêmes catégories et proportions que la taxe foncière générale. Ainsi, pour les immeubles non résidentiels, le taux de la taxe est différencié selon la valeur foncière non résidentielle, comme pour la taxe foncière générale.

**Tableau 115 – Taux de taxation de 2021 – Taxe relative à l'ARTM**  
(par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Taxe relative à l'ARTM	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeurs n'excédant pas 750 000 \$	Valeurs excédant 750 000 \$	
Ville de Montréal	0,0023	0,0023	0,0093	0,0120	0,0046

### Taxe relative à la voirie

La taxe relative à la voirie générera des revenus de 19,7 M\$ en 2021. Ces revenus sont consacrés aux dépenses relatives à la voirie municipale.

Les taux de cette taxe varient selon 2 catégories d'immeubles, soit les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels. Alors que les terrains vagues desservis sont sujets à la taxe relative à la voirie, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

**Tableau 116 – Taux de taxation de 2021 – Taxe relative à la voirie**  
(par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Taxe spéciale voirie	Résidentiel	Non résidentiel
Ville de Montréal	0,0033	0,0220

### Taxe sur les parcs de stationnement

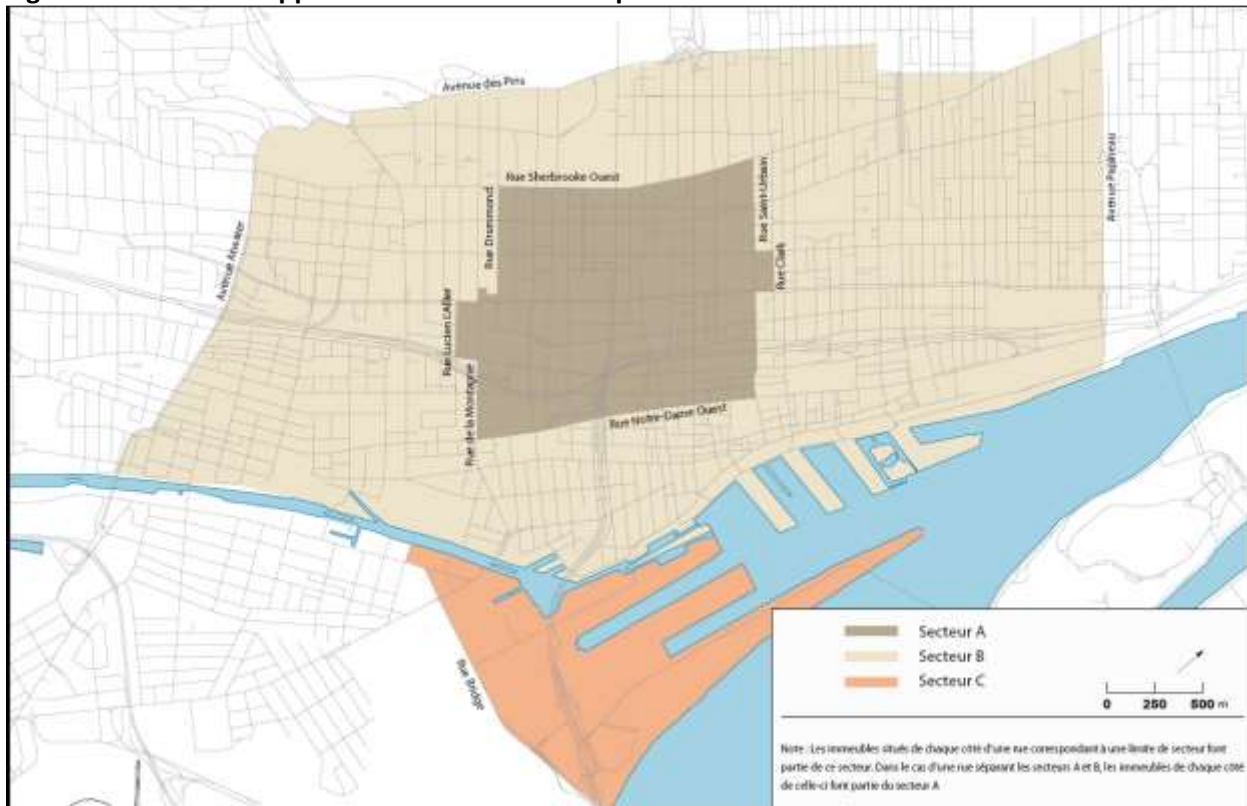
Les revenus de cette taxe sont de 22,2 M\$ en 2021. Ils servent à financer une partie de la contribution de la Ville de Montréal au transport collectif.

La taxe sur les parcs de stationnement prend la forme d'un taux au mètre carré, appliqué à la superficie des parcs de stationnement. Une exonération pour les 390 premiers mètres carrés est accordée pour tous les parcs de stationnement, à l'exception de ceux qui sont situés sur des terrains vagues desservis où sont exploités des commerces de stationnement.

Le taux varie selon que le parc de stationnement est intérieur ou extérieur. Il varie également selon le secteur où il est situé :

- Le « secteur A », qui correspond au centre des affaires de Montréal<sup>6</sup>;
- Le « secteur B », qui correspond au centre-ville de Montréal<sup>7</sup>, en excluant les secteurs A et C;
- Le « secteur C », dont le périmètre est présenté à la figure suivante.

**Figure 2 – Secteurs d’application de la taxe sur les parcs de stationnement**



Les taux de la taxe pour l’exercice 2021 sont augmentés de 2 %. Le tableau suivant présente ces taux.

**Tableau 117 – Taux de la taxe sur les parcs de stationnement en 2021**

Secteurs	Intérieurs	Extérieurs
	\$/m <sup>2</sup>	\$/m <sup>2</sup>
Secteur A	11,80	47,40
Secteur B	5,90	35,60
Secteur C	5,90	17,80

6. Tel que le définit l’article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4).

7. Tel que le définit l’article 8 du *Recueil des tarifs du transport privé par taxi*, décision MPTC08-00275, 080804 ([2008] 140 G.O. II 4862).

## Traitement des immeubles non imposables

La *Loi sur la fiscalité municipale* indique que les immeubles non imposables sont assujettis à diverses compensations de taxes. Les immeubles des gouvernements du Québec et du Canada sont généralement assujettis à des compensations équivalant au plein montant des taxes imposées par la Ville de Montréal. Ces compensations permettent aux gouvernements de participer au financement des services municipaux dont bénéficient leurs immeubles, dans les villes où ils sont situés.

Les compensations versées par le gouvernement du Québec pour les immeubles des réseaux de la santé et de l'éducation sont basées sur le taux global de taxation (TGT) pondéré. Pour l'exercice financier de 2021, le TGT pondéré est établi à 1,0845 \$ par 100 \$ d'évaluation.

Le TGT pondéré est ensuite multiplié par un pourcentage de 84,5 % pour l'établissement des compensations versées pour les immeubles des réseaux de la santé (hôpitaux), des services sociaux et de l'enseignement supérieur (cégeps et universités) et par un pourcentage de 71,5 % pour l'établissement des compensations versées pour les écoles primaires ainsi que pour les autres immeubles du réseau scolaire primaire-secondaire.

Le Partenariat 2020-24 prévoit un engagement de la partie des signataires au sujet des immeubles gouvernementaux pour la simplification de la gestion de ces compensations<sup>8</sup>. La Ville de Montréal accueille favorablement cette initiative visant à simplifier les opérations, et participera activement aux travaux à ce sujet.

Les lieux de culte, les immeubles appartenant à la Régie des installations olympiques et ceux appartenant à l'Autorité régionale de transport métropolitain ou à EXO, ainsi que les immeubles nécessaires à la future exploitation du Réseau express métropolitain (REM) ne sont assujettis à aucune compensation de taxes.

### Fiscalité des conseils d'arrondissement

Les arrondissements imposent 2 formes de taxes : une taxe relative aux services et une taxe relative aux investissements. Ces taxes sont imposées à taux unique dans chaque arrondissement, indépendamment des catégories d'immeubles.

Globalement, les décisions des 19 conseils d'arrondissement ont pour effet d'augmenter les charges fiscales totales pour les immeubles résidentiels de 0,2 % et ont un effet quasiment nul sur celles des immeubles non résidentiels.

### Taxe relative aux services

Dans le but d'augmenter son niveau de services, un conseil d'arrondissement peut imposer une taxe foncière aux immeubles imposables de son arrondissement ou exiger une compensation aux immeubles non imposables assujettis.

---

8. Partenariat 2020-2024, engagement 4.4 : « Le gouvernement s'engage à analyser l'opportunité de réviser à coût nul la gestion du Programme de compensations tenant lieu de taxes afin d'en simplifier la gestion. Un groupe de travail composé des signataires du Partenariat 2020-2024 sera mis en place pour traiter de cette question d'ici la fin de l'année 2020. »

Le tableau suivant présente l'évolution des revenus provenant des taxes relatives aux services par rapport à l'an dernier, en redressant les montants de 2020 pour tenir compte de la croissance immobilière. À l'écart de 3,5 M\$ entre les revenus de 2020 et ceux de 2021, il faut ajouter les revenus attribuables à la croissance immobilière, ce qui porte à 4 M\$ l'écart réel entre les revenus budgétés en 2020 et 2021.

**Tableau 118 – Revenus provenant des taxes relatives aux services, 2020 et 2021, et taux applicables en 2021**

Arrondissements	Revenus 2020 <sup>1</sup>	Revenus 2021	Écart		Effet sur les charges fiscales résidentielles	Taux 2021 <sup>2</sup>
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(%)	(%)	(\$/100 \$)
Ahuntnic-Cartierville	7 372,4	7 630,5	258,0	3,5	0,2	0,0436
Anjou	7 708,2	7 276,6	(431,7)	(5,6)	(0,7)	0,1150
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	9 246,4	9 431,3	184,9	2,0	0,1	0,0422
Lachine	4 487,0	4 553,0	66,0	1,5	0,1	0,0695
LaSalle	4 699,6	4 873,4	173,9	3,7	0,2	0,0500
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	1 670,8	1 757,7	86,9	5,2	0,4	0,0599
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	9 824,2	10 315,4	491,2	5,0	0,4	0,0658
Montréal-Nord	9 627,2	9 882,0	254,8	2,6	0,4	0,1475
Outremont	2 920,7	2 979,1	58,4	2,0	0,1	0,0460
Pierrefonds-Roxboro	5 972,8	6 450,7	477,9	8,0	0,7	0,0758
Plateau-Mont-Royal	10 226,3	10 410,5	184,2	1,8	0,1	0,0548
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	10 336,1	10 553,1	217,1	2,1	0,2	0,0843
Rosemont–La Petite-Patrie	9 121,5	9 285,7	164,2	1,8	0,1	0,0494
Saint-Laurent	13 438,4	13 707,0	268,7	2,0	0,2	0,0719
Saint-Léonard	7 370,7	7 520,7	150,1	2,0	0,2	0,0820
Sud-Ouest	7 546,2	7 923,5	377,3	5,0	0,4	0,0610
Verdun	7 092,3	7 092,3	0,0	0,0	0,0	0,0646
Ville-Marie	17 946,2	18 269,2	323,0	1,8	0,1	0,0407
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	7 808,7	7 964,9	156,2	2,0	0,1	0,0541
<b>Total</b>	<b>154 415,5</b>	<b>157 876,6</b>	<b>3 461,1</b>	<b>2,2</b>	<b>0,2</b>	<b>s. o.</b>

1. Les revenus des taxes relatives aux services des arrondissements en 2020 ont été actualisés pour tenir compte de la croissance immobilière entre le 14 septembre 2019 et le 31 décembre 2019.

2. Les taux présentés dans le tableau correspondent à la somme des taux appliqués dans les arrondissements. Dans le cas de l'Arrondissement de Lachine, il s'agit d'un équivalent foncier, puisque l'une de ses taxes de services est un tarif par unité. Son taux foncier est de 0,0513 \$/100 \$.

## Taxe relative aux investissements

Depuis 2005, les conseils d'arrondissement ont le pouvoir d'adopter des règlements d'emprunt pour des dépenses de compétence locale inscrites à leur programme triennal d'immobilisations. Le paiement des emprunts doit être pris en charge par les propriétaires des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

Une taxe d'arrondissement relative aux investissements est donc imposée, conformément aux règlements d'emprunt déjà adoptés par les différents conseils d'arrondissement et aux dépenses d'investissement effectuées à même ces règlements. En 2021, ces taxes génèrent des revenus de 104,1 M\$, soit 0,5 M\$ de plus qu'en 2020, et permettent le remboursement d'emprunts liés à des travaux d'immobilisations effectués de 2005 à 2019.

**Tableau 119 – Taux des taxes relatives aux investissements, 2021**  
(par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Arrondissement	Taux	Arrondissement	Taux
Ahuntsic-Cartierville	0,0427	Pierrefonds-Roxboro	
Anjou	0,0790	Pierrefonds	0,0650
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,0301	Roxboro	0,0611
Lachine	0,0490	Plateau Mont-Royal	0,0306
LaSalle	0,0444	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,0725
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève		Rosemont–La Petite-Patrie	0,0390
L'Île-Bizard	0,0716	Saint-Laurent	0,0497
Sainte-Geneviève	0,0713	Saint-Léonard	0,0558
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,0480	Sud-Ouest	0,0363
Montréal-Nord	0,0663	Verdun	0,0407
Outremont	0,0335	Ville-Marie	0,0064
		Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,0427

## Étalement des variations de valeurs au rôle d'évaluation foncière et taux moyens cumulés

### Étalement des variations de valeurs au rôle d'évaluation

Lors du dépôt d'un nouveau rôle, presque tous les propriétaires voient la valeur de leur propriété varier. Cette variation peut être à la hausse, comme à la baisse. Le rôle triennal actuel a été déposé en septembre 2019 pour les exercices 2020 à 2022.

Le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté plus que la moyenne verra sa charge fiscale augmenter, toutes choses étant égales par ailleurs. Inversement, le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté moins que la moyenne verra sa charge fiscale diminuer. Afin d'atténuer ces déplacements fiscaux, les variations de valeurs foncières observées à Montréal entre le rôle d'évaluation précédent et le rôle actuel sont étalées sur 3 ans.

Ainsi, pour établir les taxes foncières de chacune des années 2020, 2021 et 2022, le tiers de la variation entre la valeur foncière au rôle précédent et celle au rôle actuel est successivement ajouté à (ou retranché de, selon le cas) la valeur foncière inscrite au rôle précédent. La valeur ainsi obtenue est appelée « valeur ajustée ». L'année 2021 constitue la deuxième année d'application du rôle d'évaluation actuel.

Le tableau suivant présente le calcul de la valeur ajustée de 2 propriétés, dont la valeur au rôle évolue différemment.

**Tableau 120 – Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2020, 2021 et 2022**

	Propriété A	Propriété B
<b>Données de base</b>		
Valeur au rôle 2017-2019 (3 ans)	359 800 \$	519 200 \$
Valeur au rôle 2020-2022 (3 ans)	340 000 \$	585 100 \$
Variation de la valeur au rôle	(19 800) \$	65 900 \$
<b>Calcul de la valeur ajustée</b>		
Valeur au rôle 2017-2019	359 800 \$	519 200 \$
+/- le tiers de la variation de valeur	(6 600) \$	21 967 \$
<b>Valeur ajustée pour 2020</b>	<b>353 200 \$</b>	<b>541 167 \$</b>
<b>Valeur ajustée pour 2021</b>	<b>346 600 \$</b>	<b>563 133 \$</b>
<b>Valeur ajustée pour 2022</b>	<b>340 000 \$</b>	<b>585 100 \$</b>

## Taux moyens cumulés

Tableau 121 – Taux de taxation de 2021 – Immeubles de la catégorie résiduelle (par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Secteurs-arrondissements <sup>1</sup>	Taxe foncière générale					Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL <sup>4</sup>	
	Taxe foncière générale	Autres taxes <sup>2</sup>	Taux moyen cumulé TFG	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM	Taxe relative aux services <sup>3</sup>	Taxe relative aux investissements		Taux moyen cumulé de l'arrondissement
Anjou	0,5964		0,5964	0,0998	0,0033	0,0023	0,1150	0,0790	0,1940	0,8959
Lachine	0,5854		0,5854	0,0998	0,0033	0,0023	0,0686	0,0490	0,1176	0,8085
LaSalle	0,5848		0,5848	0,0998	0,0033	0,0023	0,0500	0,0444	0,0944	0,7847
L'Île-Bizard	0,5800		0,5800	0,0998	0,0033	0,0023	0,0599	0,0716	0,1315	0,8170
Montréal										
<i>Ahuntsic-Cartierville</i>	0,6117		0,6117	0,0998	0,0033	0,0023	0,0436	0,0427	0,0863	0,8035
<i>Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce</i>	0,6117		0,6117	0,0998	0,0033	0,0023	0,0422	0,0301	0,0723	0,7895
<i>Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</i>	0,6117		0,6117	0,0998	0,0033	0,0023	0,0658	0,0480	0,1138	0,8310
<i>Plateau-Mont-Royal</i>	0,6117		0,6117	0,0998	0,0033	0,0023	0,0548	0,0306	0,0854	0,8026
<i>Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles</i>	0,6117		0,6117	0,0998	0,0033	0,0023	0,0843	0,0725	0,1568	0,8740
<i>Rosemont-La Petite-Patrie</i>	0,6117		0,6117	0,0998	0,0033	0,0023	0,0494	0,0390	0,0884	0,8056
<i>Sud-Ouest</i>	0,6117		0,6117	0,0998	0,0033	0,0023	0,0610	0,0363	0,0973	0,8145
<i>Ville-Marie</i>	0,6117		0,6117	0,0998	0,0033	0,0023	0,0407	0,0064	0,0471	0,7643
<i>Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension</i>	0,6117		0,6117	0,0998	0,0033	0,0023	0,0541	0,0427	0,0968	0,8140
Montréal-Nord	0,6001		0,6001	0,0998	0,0033	0,0023	0,1475	0,0663	0,2138	0,9194
Outremont	0,5879		0,5879	0,0998	0,0033	0,0023	0,0460	0,0335	0,0795	0,7729
Pierrefonds	0,5820		0,5820	0,0998	0,0033	0,0023	0,0758	0,0650	0,1408	0,8283
Roxboro	0,5809		0,5809	0,0998	0,0033	0,0023	0,0758	0,0611	0,1369	0,8233
Sainte-Geneviève	0,5817		0,5817	0,0998	0,0033	0,0023	0,0599	0,0713	0,1312	0,8184
Saint-Laurent	0,5872		0,5872	0,0998	0,0033	0,0023	0,0719	0,0497	0,1216	0,8143
Saint-Léonard	0,5888		0,5888	0,0998	0,0033	0,0023	0,0820	0,0558	0,1378	0,8321
Verdun	0,5855	0,0049	0,5904	0,0998	0,0033	0,0023	0,0646	0,0407	0,1053	0,8012
<b>VILLE DE MONTRÉAL</b>			0,6030	0,0998	0,0033	0,0023			0,1033	0,8118

1. Les taux pour certains arrondissements sont présentés par secteurs, selon le découpage géographique des anciennes villes telles qu'elles existaient avant le regroupement municipal de 2002. Les différences dans les taux fonciers de ces secteurs sont notamment attribuables au remboursement d'emprunts contractés par ces entités avant 2002.
2. L'élément « autres taxes » renvoie aux 2 taxes foncières prélevées par l'Arrondissement de Verdun afin de payer des travaux municipaux. Les taux de ces taxes sont de 0,0078 dans le secteur de L'Île-des-Sœurs et de 0,0019 dans le secteur « terre ferme », ce qui correspond à une moyenne pondérée de 0,0049 pour cette catégorie d'immeubles.
3. L'Arrondissement de Lachine impose un tarif de 49,52 \$ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0173 pour cette catégorie d'immeubles.
4. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.



**Tableau 122 – Taux de taxation de 2021 – Immeubles de la catégorie 6 logements ou plus (par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)**

Secteurs-arrondissements <sup>1</sup>	Taxe foncière générale					Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL <sup>4</sup>	
	Taxe foncière générale	Autres taxes <sup>2</sup>	Taux moyen cumulé TFG	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM	Taxe relative aux services <sup>3</sup>	Taxe relative aux investissements		Taux moyen cumulé de l'arrondissement
Anjou	0,5964		<b>0,5964</b>	<b>0,0998</b>	<b>0,0033</b>	<b>0,0023</b>	0,1150	0,0790	<b>0,1940</b>	<b>0,8958</b>
Lachine	0,5854		<b>0,5854</b>	<b>0,0998</b>	<b>0,0033</b>	<b>0,0023</b>	0,0977	0,0490	<b>0,1467</b>	<b>0,8375</b>
LaSalle	0,5848		<b>0,5848</b>	<b>0,0998</b>	<b>0,0033</b>	<b>0,0023</b>	0,0500	0,0444	<b>0,0944</b>	<b>0,7846</b>
L'Île-Bizard	0,5800		<b>0,5800</b>	<b>0,0998</b>	<b>0,0033</b>	<b>0,0023</b>	0,0599	0,0716	<b>0,1315</b>	<b>0,8169</b>
Montréal										
<i>Ahuntsic-Cartierville</i>	0,6117		<b>0,6117</b>	<b>0,0998</b>	<b>0,0033</b>	<b>0,0023</b>	0,0436	0,0427	<b>0,0863</b>	<b>0,8034</b>
<i>Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce</i>	0,6117		<b>0,6117</b>	<b>0,0998</b>	<b>0,0033</b>	<b>0,0023</b>	0,0422	0,0301	<b>0,0723</b>	<b>0,7894</b>
<i>Mercier–Hochelega-Maisonneuve</i>	0,6117		<b>0,6117</b>	<b>0,0998</b>	<b>0,0033</b>	<b>0,0023</b>	0,0658	0,0480	<b>0,1138</b>	<b>0,8309</b>
<i>Plateau-Mont-Royal</i>	0,6117		<b>0,6117</b>	<b>0,0998</b>	<b>0,0033</b>	<b>0,0023</b>	0,0548	0,0306	<b>0,0854</b>	<b>0,8025</b>
<i>Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles</i>	0,6117		<b>0,6117</b>	<b>0,0998</b>	<b>0,0033</b>	<b>0,0023</b>	0,0843	0,0725	<b>0,1568</b>	<b>0,8739</b>
<i>Rosemont–La Petite-Patrie</i>	0,6117		<b>0,6117</b>	<b>0,0998</b>	<b>0,0033</b>	<b>0,0023</b>	0,0494	0,0390	<b>0,0884</b>	<b>0,8055</b>
<i>Sud-Ouest</i>	0,6117		<b>0,6117</b>	<b>0,0998</b>	<b>0,0033</b>	<b>0,0023</b>	0,0610	0,0363	<b>0,0973</b>	<b>0,8144</b>
<i>Ville-Marie</i>	0,6117		<b>0,6117</b>	<b>0,0998</b>	<b>0,0033</b>	<b>0,0023</b>	0,0407	0,0064	<b>0,0471</b>	<b>0,7642</b>
<i>Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension</i>	0,6117		<b>0,6117</b>	<b>0,0998</b>	<b>0,0033</b>	<b>0,0023</b>	0,0541	0,0427	<b>0,0968</b>	<b>0,8139</b>
Montréal-Nord	0,6001		<b>0,6001</b>	<b>0,0998</b>	<b>0,0033</b>	<b>0,0023</b>	0,1475	0,0663	<b>0,2138</b>	<b>0,9193</b>
Outremont	0,5879		<b>0,5879</b>	<b>0,0998</b>	<b>0,0033</b>	<b>0,0023</b>	0,0460	0,0335	<b>0,0795</b>	<b>0,7728</b>
Pierrefonds	0,5820		<b>0,5820</b>	<b>0,0998</b>	<b>0,0033</b>	<b>0,0023</b>	0,0758	0,0650	<b>0,1408</b>	<b>0,8282</b>
Roxboro	0,5809		<b>0,5809</b>	<b>0,0998</b>	<b>0,0033</b>	<b>0,0023</b>	0,0758	0,0611	<b>0,1369</b>	<b>0,8232</b>
Sainte-Geneviève	0,5817		<b>0,5817</b>	<b>0,0998</b>	<b>0,0033</b>	<b>0,0023</b>	0,0599	0,0713	<b>0,1312</b>	<b>0,8183</b>
Saint-Laurent	0,5872		<b>0,5872</b>	<b>0,0998</b>	<b>0,0033</b>	<b>0,0023</b>	0,0719	0,0497	<b>0,1216</b>	<b>0,8142</b>
Saint-Léonard	0,5888		<b>0,5888</b>	<b>0,0998</b>	<b>0,0033</b>	<b>0,0023</b>	0,0820	0,0558	<b>0,1378</b>	<b>0,8320</b>
Verdun	0,5855	0,0039	<b>0,5894</b>	<b>0,0998</b>	<b>0,0033</b>	<b>0,0023</b>	0,0646	0,0407	<b>0,1053</b>	<b>0,8001</b>
<b>VILLE DE MONTRÉAL</b>			<b>0,6064</b>	<b>0,0998</b>	<b>0,0033</b>	<b>0,0023</b>			<b>0,0959</b>	<b>0,8077</b>

1. Les taux pour certains arrondissements sont présentés par secteurs, selon le découpage géographique des anciennes villes telles qu'elles existaient avant le regroupement municipal de 2002. Les différences entre les taux fonciers de ces secteurs sont notamment attribuables au remboursement d'emprunts contractés par ces entités avant 2002.

2. L'élément « autres taxes » renvoie aux 2 taxes foncières prélevées par l'Arrondissement de Verdun afin de payer des travaux municipaux. Les taux de ces taxes sont de 0,0078 dans le secteur de L'Île-des-Sœurs et de 0,0019 dans le secteur « terre ferme », ce qui correspond à une moyenne pondérée de 0,0039 pour cette catégorie d'immeubles.

3. L'Arrondissement de Lachine impose un tarif de 49,52 \$ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0464 pour cette catégorie d'immeubles.

4. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

**Tableau 123 – Taux de taxation de 2021 – Immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels (par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)**

Secteurs-arrondissements <sup>1</sup>	Taxe foncière générale			Taxe relative à l'eau				Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM <sup>2</sup>	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL <sup>6</sup>
	Taxe foncière générale <sup>2</sup>	Autres taxes <sup>3</sup>	Taux moyen cumulé TFG	Taxe relative à l'eau	Tarifification de l'eau <sup>4</sup>	Taux moyen cumulé de l'eau	Grands consommateurs <sup>5</sup>			Taxe relative aux services <sup>5</sup>	Taxe relative aux investissements	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Anjou	2,9008		<b>2,9008</b>	0,3102	0,0275	<b>0,3377</b>	<b>0,0041</b>	<b>0,0220</b>	<b>0,0116</b>	0,1150	0,0790	<b>0,1940</b>	<b>3,4702</b>
Lachine	2,8656		<b>2,8656</b>	0,2887	0,0490	<b>0,3377</b>	<b>0,0072</b>	<b>0,0220</b>	<b>0,0114</b>	0,0558	0,0490	<b>0,1048</b>	<b>3,3487</b>
LaSalle	2,8641		<b>2,8641</b>	0,2634	0,0743	<b>0,3377</b>	<b>0,0123</b>	<b>0,0220</b>	<b>0,0114</b>	0,0500	0,0444	<b>0,0944</b>	<b>3,3419</b>
L'Île-Bizard	2,8457		<b>2,8457</b>	0,2767	0,0610	<b>0,3377</b>		<b>0,0220</b>	<b>0,0109</b>	0,0599	0,0716	<b>0,1315</b>	<b>3,3478</b>
Montréal													
<i>Ahuntsic-Cartierville</i>	2,9642		<b>2,9642</b>	0,3356	0,0021	<b>0,3377</b>		<b>0,0220</b>	<b>0,0114</b>	0,0436	0,0427	<b>0,0863</b>	<b>3,4216</b>
<i>Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce</i>	2,9642		<b>2,9642</b>	0,3356	0,0021	<b>0,3377</b>	<b>0,0121</b>	<b>0,0220</b>	<b>0,0112</b>	0,0422	0,0301	<b>0,0723</b>	<b>3,4195</b>
<i>Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</i>	2,9642		<b>2,9642</b>	0,3356	0,0021	<b>0,3377</b>	<b>0,0394</b>	<b>0,0220</b>	<b>0,0114</b>	0,0658	0,0480	<b>0,1138</b>	<b>3,4885</b>
<i>Plateau-Mont-Royal</i>	2,9642		<b>2,9642</b>	0,3356	0,0021	<b>0,3377</b>		<b>0,0220</b>	<b>0,0108</b>	0,0548	0,0306	<b>0,0854</b>	<b>3,4201</b>
<i>Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles</i>	2,9642		<b>2,9642</b>	0,3356	0,0021	<b>0,3377</b>	<b>0,0049</b>	<b>0,0220</b>	<b>0,0111</b>	0,0843	0,0725	<b>0,1568</b>	<b>3,4968</b>
<i>Rosemont-La Petite-Patrie</i>	2,9642		<b>2,9642</b>	0,3356	0,0021	<b>0,3377</b>		<b>0,0220</b>	<b>0,0108</b>	0,0494	0,0390	<b>0,0884</b>	<b>3,4231</b>
<i>Sud-Ouest</i>	2,9642		<b>2,9642</b>	0,3356	0,0021	<b>0,3377</b>	<b>0,0046</b>	<b>0,0220</b>	<b>0,0113</b>	0,0610	0,0363	<b>0,0973</b>	<b>3,4370</b>
<i>Ville-Marie</i>	2,9642		<b>2,9642</b>	0,3356	0,0021	<b>0,3377</b>	<b>0,0038</b>	<b>0,0220</b>	<b>0,0118</b>	0,0407	0,0064	<b>0,0471</b>	<b>3,3867</b>
<i>Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension</i>	2,9642		<b>2,9642</b>	0,3356	0,0021	<b>0,3377</b>	<b>0,0031</b>	<b>0,0220</b>	<b>0,0110</b>	0,0541	0,0427	<b>0,0968</b>	<b>3,4348</b>
Montréal-Nord	2,9115		<b>2,9115</b>	0,1412	0,1965	<b>0,3377</b>	<b>0,0316</b>	<b>0,0220</b>	<b>0,0107</b>	0,1475	0,0663	<b>0,2138</b>	<b>3,5274</b>
Outremont	2,8757		<b>2,8757</b>	0,3377		<b>0,3377</b>		<b>0,0220</b>	<b>0,0106</b>	0,0460	0,0335	<b>0,0795</b>	<b>3,3255</b>
Pierrefonds	2,8533		<b>2,8533</b>	0,3050	0,0327	<b>0,3377</b>		<b>0,0220</b>	<b>0,0110</b>	0,0758	0,0650	<b>0,1408</b>	<b>3,3648</b>
Roxboro	2,8489		<b>2,8489</b>	0,2883	0,0494	<b>0,3377</b>		<b>0,0220</b>	<b>0,0103</b>	0,0758	0,0611	<b>0,1369</b>	<b>3,3558</b>
Sainte-Genève	2,8516		<b>2,8516</b>	0,2477	0,0900	<b>0,3377</b>		<b>0,0220</b>	<b>0,0098</b>	0,0599	0,0713	<b>0,1312</b>	<b>3,3523</b>
Saint-Laurent	2,8711		<b>2,8711</b>	0,2802	0,0575	<b>0,3377</b>	<b>0,0094</b>	<b>0,0220</b>	<b>0,0116</b>	0,0719	0,0497	<b>0,1216</b>	<b>3,3734</b>
Saint-Léonard	2,8769		<b>2,8769</b>	0,2851	0,0527	<b>0,3377</b>	<b>0,0257</b>	<b>0,0220</b>	<b>0,0112</b>	0,0820	0,0558	<b>0,1378</b>	<b>3,4114</b>
Verdun	2,8671	0,0057	<b>2,8728</b>	0,3080	0,0297	<b>0,3377</b>		<b>0,0220</b>	<b>0,0113</b>	0,0646	0,0407	<b>0,1053</b>	<b>3,3491</b>
<b>VILLE DE MONTRÉAL</b>			<b>2,9398</b>			<b>0,3377</b>	<b>0,0070</b>	<b>0,0220</b>	<b>0,0115</b>			<b>0,0863</b>	<b>3,4043</b>

1. Les taux pour certains arrondissements sont présentés par secteurs, selon le découpage géographique des anciennes villes telles qu'elles existaient avant le regroupement municipal de 2002. Les différences entre les taux fonciers de ces secteurs sont notamment attribuables au remboursement d'emprunts contractés par ces entités avant 2002.
2. Les taux pour la taxe foncière générale et la taxe relative à l'ARTM sont présentés à titre indicatif, puisqu'ils sont des taux moyens résultant des revenus générés par les 2 taux applicables selon la valeur foncière non résidentielle de l'unité.
3. L'élément « autres taxes » renvoie aux 2 taxes foncières prélevées par l'Arrondissement de Verdun afin de payer des travaux municipaux. Les taux de ces taxes sont de 0,0078 dans le secteur de L'Île-des-Sœurs et de 0,0019 dans le secteur « terre ferme », ce qui correspond à une moyenne pondérée de 0,0057 pour cette catégorie d'immeubles.
4. Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont le résultat de la division des revenus provenant des grands consommateurs ainsi que des tarifications de l'eau (selon le cas), par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné.
5. L'Arrondissement de Lachine impose un tarif de 49,52 \$ par établissement commercial, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0045 pour cette catégorie d'immeubles.
6. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

## Variation détaillée des charges fiscales

### **Immeubles résidentiels**

Bien entendu, les décisions du conseil municipal font varier les charges fiscales des propriétaires d'immeubles sur l'ensemble du territoire de Montréal. Les décisions d'un conseil d'arrondissement se répercutent seulement, quant à elles, sur les immeubles situés sur le territoire de cet arrondissement.

Le dépôt du rôle 2020-2022 est l'un des principaux éléments expliquant que les variations de charges fiscales diffèrent selon les arrondissements ou le type d'immeubles. Les « effets de rôle » sont les déplacements fiscaux entre les immeubles qui sont causés par la prise en compte des nouvelles valeurs. Afin d'atténuer ces déplacements fiscaux, la Ville a adopté une résolution pour étaler la variation des valeurs foncières (voir la section précédente pour un exemple). Ainsi, les effets de rôle se reproduisent chaque année d'application du rôle, en raison de cette mesure d'étalement de la variation des valeurs : les effets sont étalés sur les 3 années d'application du rôle.

Toutefois, l'étalement ne peut atténuer les effets de rôle entre les immeubles de 6 logements ou plus et les immeubles de 5 logements et moins. La Ville n'a plus de marge de manœuvre pour neutraliser cet effet de rôle entre ces 2 types d'immeubles. À ce sujet, une demande a été faite au gouvernement du Québec pour obtenir davantage de flexibilité dans la fixation des taux de taxes résidentiels.

Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales totales pour les immeubles résidentiels. Il présente distinctement les variations des charges fiscales attribuables aux différentes taxes foncières, ainsi que les effets des dettes historiques et les effets du dépôt du rôle.

Tableau 124 – Variation détaillée des charges fiscales totales de 2020 à 2021, immeubles résidentiels

Arrondissements	Charges fiscales relevant du conseil municipal				Taxes d'arrondissement			Variation des charges fiscales totales <sup>1</sup>
	Taxe foncière générale	Effets du dépôt du rôle	Dettes historiques	Sous-total <sup>1</sup>	Taxes de services	Taxes d'investissements	Sous-total <sup>1</sup>	
Ahuntsic-Cartierville	0,0%	(0,6%)	0,1%	(0,5%)	0,2%	(0,5%)	(0,3%)	(0,8%)
Anjou	0,0%	(1,2%)	(1,3%)	(2,5%)	(0,7%)	(0,2%)	(0,9%)	(3,5%)
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	0,0%	0,9%	0,1%	1,0%	0,1%	0,1%	0,2%	1,2%
Lachine	0,0%	0,0%	(0,1%)	(0,1%)	0,1%	(0,2%)	(0,1%)	(0,1%)
LaSalle	0,0%	0,2%	0,1%	0,3%	0,2%	(0,1%)	0,1%	0,5%
L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève	0,0%	(1,2%)	(0,1%)	(1,3%)	0,4%	(0,4%)	0,0%	(1,3%)
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	0,0%	(0,7%)	0,0%	(0,7%)	0,4%	(0,2%)	0,2%	(0,5%)
Montréal-Nord	0,0%	(1,3%)	(0,2%)	(1,5%)	0,4%	0,1%	0,5%	(1,0%)
Outremont	0,0%	0,7%	(0,5%)	0,2%	0,1%	0,6%	0,7%	0,9%
Pierrefonds-Roxboro	0,0%	(0,2%)	0,1%	(0,1%)	0,7%	0,4%	1,1%	1,0%
Le Plateau-Mont-Royal	0,0%	0,8%	0,1%	0,9%	0,1%	0,1%	0,2%	1,2%
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	0,0%	(1,8%)	0,0%	(1,8%)	0,2%	0,2%	0,4%	(1,5%)
Rosemont—La Petite-Patrie	0,0%	0,2%	0,1%	0,3%	0,1%	0,0%	0,1%	0,4%
Saint-Laurent	0,0%	(0,4%)	(0,1%)	(0,5%)	0,2%	(0,1%)	0,1%	(0,4%)
Saint-Léonard	0,0%	(1,1%)	0,1%	(1,0%)	0,2%	(0,4%)	(0,2%)	(1,2%)
Le Sud-Ouest	0,0%	1,1%	0,1%	1,2%	0,4%	(0,3%)	0,1%	1,3%
Verdun	0,0%	1,3%	0,0%	1,3%	0,0%	0,6%	0,6%	1,8%
Ville-Marie	0,0%	0,7%	0,1%	0,8%	0,1%	0,1%	0,2%	1,0%
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	0,0%	(0,4%)	0,1%	(0,3%)	0,1%	0,0%	0,1%	(0,2%)
<b>Ville de Montréal</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,2%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,2%</b>	<b>0,2%</b>

1 Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales totales pour les immeubles résidentiels, par sous-catégories résidentielles.

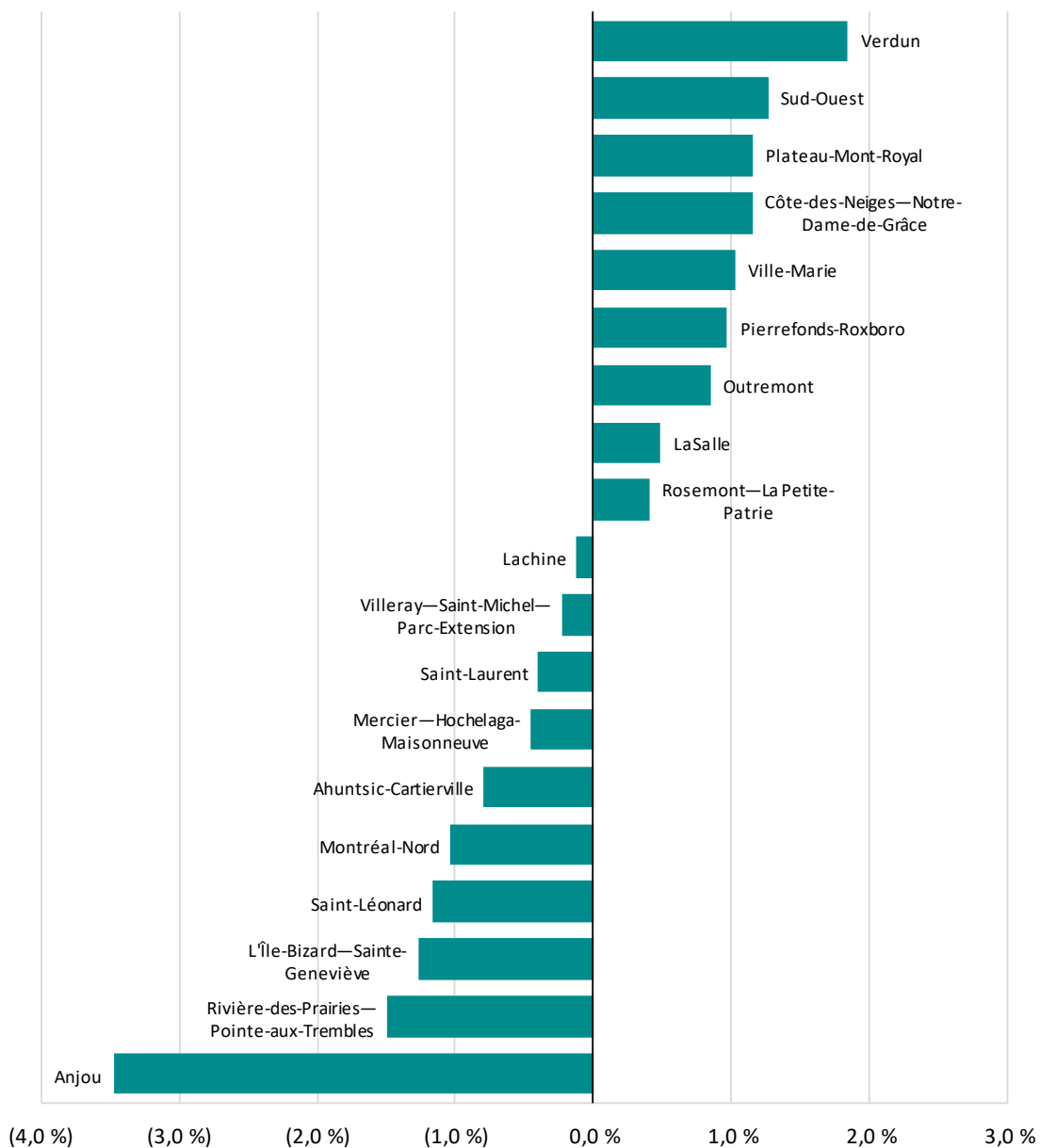
**Tableau 125 – Variation des charges fiscales totales de 2020 à 2021, immeubles résidentiels par sous-catégorie résidentielles**

Arrondissements	Ensemble des immeubles résidentiels	Sous-catégories résidentielles			
		Unifamiliales	Condominiums	Multiplex (2 à 5 logements)	Six logements ou plus
Ahuntsic-Cartierville	(0,8 %)	(0,3 %)	(2,9 %)	(0,7 %)	(0,1 %)
Anjou	(3,5 %)	(3,2 %)	(5,6 %)	(3,0 %)	(1,7 %)
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	1,2 %	1,3 %	(1,2 %)	0,1 %	3,2 %
Lachine	(0,1 %)	1,7 %	(1,7 %)	(2,9 %)	0,6 %
LaSalle	0,5 %	2,0 %	(0,7 %)	(0,2 %)	3,1 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	(1,3 %)	(1,0 %)	(2,3 %)	(4,1 %)	(1,6 %)
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	(0,5 %)	(1,4 %)	(2,3 %)	0,1 %	0,5 %
Montréal-Nord	(1,0 %)	(0,9 %)	(3,3 %)	(1,8 %)	0,6 %
Outremont	0,9 %	1,5 %	(1,5 %)	(0,5 %)	3,1 %
Pierrefonds-Roxboro	1,0 %	1,3 %	(2,2 %)	(2,1 %)	2,3 %
Plateau-Mont-Royal	1,2 %	1,0 %	(0,7 %)	1,5 %	2,7 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	(1,5 %)	(1,9 %)	(3,1 %)	(1,1 %)	1,1 %
Rosemont–La Petite-Patrie	0,4 %	1,6 %	(1,1 %)	0,8 %	0,6 %
Saint-Laurent	(0,4 %)	0,2 %	(2,1 %)	(1,1 %)	1,5 %
Saint-Léonard	(1,2 %)	(1,7 %)	(3,5 %)	(0,7 %)	(0,7 %)
Sud-Ouest	1,3 %	2,7 %	(0,4 %)	1,9 %	2,8 %
Verdun	1,8 %	4,5 %	0,3 %	1,1 %	3,4 %
Ville-Marie	1,0 %	1,1 %	(1,6 %)	0,8 %	5,3 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	(0,2 %)	0,6 %	(1,8 %)	(0,2 %)	(0,2 %)
<b>Ville de Montréal</b>	<b>0,2 %</b>	<b>0,3 %</b>	<b>(1,5 %)</b>	<b>0,0 %</b>	<b>2,1 %</b>

Les explications quant aux variations de charges fiscales par arrondissement sont présentées dans la section « Fiscalité locale » des faits saillants du budget de 2021 et du PDI 2021-2030.

Le graphique suivant présente la variation des charges fiscales totales des immeubles résidentiels pour chaque arrondissement.

**Graphique 6 – Variation des charges fiscales totales résidentielles, de 2020 à 2021**



Dans le tableau suivant, la résidence moyenne représente la « résidence de valeur moyenne » à des fins d'illustration<sup>9</sup>. L'utilisation de cet immeuble théorique permet de traduire en dollars des augmentations de charges fiscales habituellement exprimées en pourcentages afin de les rendre plus concrètes.

**Tableau 126 – Variation du compte de taxes d'une résidence moyenne**

Variation des charges fiscales <sup>1</sup>	Taxes 2020	Taxes 2021	Variations	
			(\$)	(%)
<b>Relevant du conseil municipal</b>				
Taxe foncière générale	3 095 \$	3 095 \$	0 \$	0,0 %
Taxe relative à l'eau	513 \$	513 \$	0 \$	0,0 %
Taxe relative à la voirie	17 \$	17 \$	0 \$	0,0 %
Taxe relative à l'ARTM	12 \$	12 \$	0 \$	0,0 %
<b>Relevant des conseils d'arrondissement</b>				
Taxe relative aux services	305 \$	312 \$	7 \$	0,2 %
Taxe relative aux investissements	219 \$	219 \$	0 \$	0,0 %
	<b>4 161 \$</b>	<b>4 168 \$</b>	<b>7 \$</b>	<b>0,2 %</b>

1. Les variations sont celles d'une résidence moyenne, évaluée à 534 825 \$ au rôle d'évaluation 2020-2022 (513 500 \$ en valeur ajustée 2021).

Avec le dépôt du rôle 2020-2022, les immeubles de 6 logements ou plus ont vu leur valeur foncière généralement augmenter beaucoup plus que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Pour cette raison, les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont supérieures à la moyenne résidentielle. Toutefois, la grande hétérogénéité de ce type d'immeubles rend peu pertinente la présentation d'un immeuble moyen pour cette catégorie d'immeubles.

Les tableaux des pages suivantes visent à illustrer par des exemples les variations des charges fiscales totales pour différents types d'immeubles résidentiels de 5 logements et moins.

9. La résidence moyenne n'est pas une unifamiliale, ni un condo ni un triplex : la valeur foncière de cet immeuble théorique est déduite à partir des charges fiscales de l'ensemble des immeubles résidentiels. Cette valeur moyenne est recalculée chaque année et tient compte des ajouts aux bâtiments (tant les rénovations que les nouveaux immeubles) réalisés depuis l'année précédente. Par conséquent, cette valeur n'est pas identique à celle de la résidence moyenne de l'exercice précédent.

Dans le tableau suivant, la résidence unifamiliale moyenne représente un immeuble résidentiel d'un logement, détaché ou en rangée. Lors du dépôt du rôle 2020-2022, les valeurs des résidences unifamiliales ont augmenté à peu près au même rythme que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Cela explique que les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont très près de la moyenne résidentielle. Ne sont pas compris les appartements en copropriété (condos), qui sont présentés au tableau suivant.

**Tableau 127 – Variation du compte de taxes d'une résidence unifamiliale moyenne**

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	L'Île-Bizard–Sainte-Genève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Valeur moyenne 2021	563 836 \$	415 805 \$	759 290 \$	422 985 \$	474 442 \$	329 122 \$	381 536 \$
Taxes 2020	4 543 \$	3 848 \$	5 916 \$	3 362 \$	3 649 \$	3 878 \$	3 216 \$
<b>Taxes 2021</b>							
Taxe foncière générale	3 449 \$	2 480 \$	4 645 \$	2 476 \$	2 775 \$	1 910 \$	2 334 \$
Taxe relative à l'eau	563 \$	415 \$	758 \$	422 \$	473 \$	1 476 \$	381 \$
Taxe relative à la voirie	19 \$	14 \$	25 \$	14 \$	16 \$	11 \$	13 \$
Taxe relative à l'ARTM	13 \$	10 \$	18 \$	10 \$	11 \$	8 \$	9 \$
Taxe relative aux services	246 \$	478 \$	320 \$	290 \$	237 \$	197 \$	251 \$
Taxe relative aux investissements	241 \$	328 \$	229 \$	207 \$	210 \$	236 \$	183 \$
	4 530 \$	3 725 \$	5 994 \$	3 420 \$	3 723 \$	3 837 \$	3 171 \$
<b>Variation totale</b>	(0,3 %) (12 \$)	(3,2 %) (123 \$)	1,3 % 79 \$	1,7 % 57 \$	2,0 % 74 \$	(1,0 %) (41 \$)	(1,4 %) (45 \$)

Arrondissements	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Plateau-Mont-Royal	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie	Saint-Laurent
Valeur moyenne 2021	322 816 \$	1 523 359 \$	367 060 \$	730 755 \$	337 010 \$	570 835 \$	618 902 \$
Taxes 2020	2 993 \$	11 600 \$	3 234 \$	5 805 \$	3 001 \$	4 526 \$	5 032 \$
<b>Taxes 2021</b>							
Taxe foncière générale	1 937 \$	8 956 \$	2 136 \$	4 470 \$	2 061 \$	3 492 \$	3 634 \$
Taxe relative à l'eau	322 \$	1 520 \$	605 \$	729 \$	336 \$	570 \$	618 \$
Taxe relative à la voirie	11 \$	51 \$	12 \$	24 \$	11 \$	19 \$	21 \$
Taxe relative à l'ARTM	8 \$	36 \$	9 \$	17 \$	8 \$	13 \$	14 \$
Taxe relative aux services	476 \$	701 \$	278 \$	400 \$	284 \$	282 \$	445 \$
Taxe relative aux investissements	214 \$	511 \$	237 \$	224 \$	244 \$	222 \$	307 \$
	2 968 \$	11 774 \$	3 277 \$	5 865 \$	2 945 \$	4 598 \$	5 039 \$
<b>Variation totale</b>	(0,9 %) (26 \$)	1,5 % 174 \$	1,3 % 43 \$	1,0 % 59 \$	(1,9 %) (56 \$)	1,6 % 72 \$	0,2 % 8 \$

Arrondissements	Saint-Léonard	Sud-Ouest	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2021	523 756 \$	482 531 \$	748 755 \$	944 491 \$	414 000 \$	503 803 \$
Taxes 2020	4 434 \$	3 826 \$	5 741 \$	7 139 \$	3 349 \$	4 078 \$
<b>Taxes 2021</b>						
Taxe foncière générale	3 084 \$	2 952 \$	4 421 \$	5 777 \$	2 532 \$	3 038 \$
Taxe relative à l'eau	523 \$	481 \$	747 \$	942 \$	413 \$	503 \$
Taxe relative à la voirie	17 \$	16 \$	25 \$	32 \$	14 \$	17 \$
Taxe relative à l'ARTM	12 \$	11 \$	18 \$	22 \$	10 \$	12 \$
Taxe relative aux services	429 \$	294 \$	484 \$	384 \$	224 \$	307 \$
Taxe relative aux investissements	292 \$	175 \$	305 \$	61 \$	177 \$	214 \$
	4 358 \$	3 930 \$	5 999 \$	7 219 \$	3 370 \$	4 090 \$
<b>Variation totale</b>	(1,7 %) (76 \$)	2,7 % 104 \$	4,5 % 258 \$	1,1 % 79 \$	0,6 % 20 \$	0,3 % 12 \$



Dans le tableau suivant, le condominium moyen représente un logement situé dans un immeuble en copropriété divisée. Lors du dépôt du rôle 2020-2022, les valeurs des condominiums ont généralement moins augmenté que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Pour cette raison, les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont inférieures à la moyenne résidentielle.

**Tableau 128 – Variation du compte de taxes d'un condominium moyen**

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonnette
<b>Valeur moyenne 2021</b>	<b>263 165 \$</b>	<b>250 328 \$</b>	<b>395 879 \$</b>	<b>281 897 \$</b>	<b>305 617 \$</b>	<b>169 010 \$</b>	<b>257 119 \$</b>
<b>Taxes 2020</b>	<b>2 177 \$</b>	<b>2 376 \$</b>	<b>3 164 \$</b>	<b>2 318 \$</b>	<b>2 414 \$</b>	<b>2 016 \$</b>	<b>2 187 \$</b>
<b>Taxes 2021</b>							
Taxe foncière générale	1 610 \$	1 493 \$	2 422 \$	1 650 \$	1 787 \$	981 \$	1 573 \$
Taxe relative à l'eau	263 \$	250 \$	395 \$	281 \$	305 \$	758 \$	257 \$
Taxe relative à la voirie	9 \$	8 \$	13 \$	9 \$	10 \$	6 \$	9 \$
Taxe relative à l'ARTM	6 \$	6 \$	9 \$	7 \$	7 \$	4 \$	6 \$
Taxe relative aux services	115 \$	288 \$	167 \$	193 \$	153 \$	101 \$	169 \$
Taxe relative aux investissements	112 \$	198 \$	119 \$	138 \$	136 \$	121 \$	124 \$
	<b>2 114 \$</b>	<b>2 243 \$</b>	<b>3 125 \$</b>	<b>2 279 \$</b>	<b>2 398 \$</b>	<b>1 970 \$</b>	<b>2 137 \$</b>
<b>Variation totale</b>	<b>(2,9 %)</b> <b>(63 \$)</b>	<b>(5,6 %)</b> <b>(134 \$)</b>	<b>(1,2 %)</b> <b>(39 \$)</b>	<b>(1,7 %)</b> <b>(39 \$)</b>	<b>(0,7 %)</b> <b>(16 \$)</b>	<b>(2,3 %)</b> <b>(46 \$)</b>	<b>(2,3 %)</b> <b>(51 \$)</b>

Arrondissements	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Plateau-Mont-Royal	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie	Saint-Laurent
<b>Valeur moyenne 2021</b>	<b>243 616 \$</b>	<b>545 608 \$</b>	<b>228 828 \$</b>	<b>391 012 \$</b>	<b>204 696 \$</b>	<b>349 899 \$</b>	<b>334 532 \$</b>
<b>Taxes 2020</b>	<b>2 317 \$</b>	<b>4 280 \$</b>	<b>2 089 \$</b>	<b>3 162 \$</b>	<b>1 845 \$</b>	<b>2 851 \$</b>	<b>2 781 \$</b>
<b>Taxes 2021</b>							
Taxe foncière générale	1 462 \$	3 208 \$	1 332 \$	2 392 \$	1 252 \$	2 140 \$	1 964 \$
Taxe relative à l'eau	243 \$	544 \$	377 \$	390 \$	204 \$	349 \$	334 \$
Taxe relative à la voirie	8 \$	18 \$	8 \$	13 \$	7 \$	12 \$	11 \$
Taxe relative à l'ARTM	6 \$	13 \$	5 \$	9 \$	5 \$	8 \$	8 \$
Taxe relative aux services	359 \$	251 \$	173 \$	214 \$	173 \$	173 \$	241 \$
Taxe relative aux investissements	161 \$	183 \$	148 \$	120 \$	148 \$	136 \$	166 \$
	<b>2 240 \$</b>	<b>4 217 \$</b>	<b>2 043 \$</b>	<b>3 138 \$</b>	<b>1 789 \$</b>	<b>2 819 \$</b>	<b>2 724 \$</b>
<b>Variation totale</b>	<b>(3,3 %)</b> <b>(77 \$)</b>	<b>(1,5 %)</b> <b>(63 \$)</b>	<b>(2,2 %)</b> <b>(46 \$)</b>	<b>(0,7 %)</b> <b>(23 \$)</b>	<b>(3,1 %)</b> <b>(56 \$)</b>	<b>(1,1 %)</b> <b>(32 \$)</b>	<b>(2,1 %)</b> <b>(57 \$)</b>

Arrondissements	Saint-Léonard	Sud-Ouest	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
<b>Valeur moyenne 2021</b>	<b>288 509 \$</b>	<b>371 750 \$</b>	<b>423 189 \$</b>	<b>456 063 \$</b>	<b>306 919 \$</b>	<b>349 130 \$</b>
<b>Taxes 2020</b>	<b>2 487 \$</b>	<b>3 040 \$</b>	<b>3 381 \$</b>	<b>3 542 \$</b>	<b>2 543 \$</b>	<b>2 877 \$</b>
<b>Taxes 2021</b>						
Taxe foncière générale	1 699 \$	2 274 \$	2 499 \$	2 790 \$	1 877 \$	2 105 \$
Taxe relative à l'eau	288 \$	371 \$	422 \$	455 \$	306 \$	348 \$
Taxe relative à la voirie	10 \$	12 \$	14 \$	15 \$	10 \$	12 \$
Taxe relative à l'ARTM	7 \$	9 \$	10 \$	11 \$	7 \$	8 \$
Taxe relative aux services	237 \$	227 \$	273 \$	186 \$	166 \$	213 \$
Taxe relative aux investissements	161 \$	135 \$	172 \$	29 \$	131 \$	148 \$
	<b>2 401 \$</b>	<b>3 028 \$</b>	<b>3 390 \$</b>	<b>3 486 \$</b>	<b>2 498 \$</b>	<b>2 834 \$</b>
<b>Variation totale</b>	<b>(3,5 %)</b> <b>(87 \$)</b>	<b>(0,4 %)</b> <b>(12 \$)</b>	<b>0,3 %</b> <b>9 \$</b>	<b>(1,6 %)</b> <b>(57 \$)</b>	<b>(1,8 %)</b> <b>(45 \$)</b>	<b>(1,5 %)</b> <b>(43 \$)</b>

Dans le tableau suivant, le multiplex moyen représente un immeuble résidentiel de 2 à 5 logements. Lors du dépôt du rôle 2020-2022, les valeurs des multiplex ont augmenté à peu près au même rythme que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Cela explique que les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont très près de la moyenne résidentielle.

Tableau 129 – Variation du compte de taxes d'un multiplex moyen

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonnette
Valeur moyenne 2021	593 444 \$	501 929 \$	668 186 \$	439 629 \$	530 253 \$	332 386 \$	503 247 \$
Taxes 2020	4 801 \$	4 637 \$	5 269 \$	3 659 \$	4 168 \$	4 042 \$	4 176 \$
<b>Taxes 2021</b>							
Taxe foncière générale	3 630 \$	2 994 \$	4 087 \$	2 574 \$	3 101 \$	1 929 \$	3 078 \$
Taxe relative à l'eau	592 \$	501 \$	667 \$	439 \$	529 \$	1 490 \$	502 \$
Taxe relative à la voirie	20 \$	17 \$	22 \$	15 \$	18 \$	11 \$	17 \$
Taxe relative à l'ARTM	14 \$	12 \$	16 \$	10 \$	12 \$	8 \$	12 \$
Taxe relative aux services	259 \$	577 \$	282 \$	302 \$	265 \$	199 \$	331 \$
Taxe relative aux investissements	253 \$	397 \$	201 \$	215 \$	235 \$	238 \$	242 \$
	4 768 \$	4 497 \$	5 275 \$	3 554 \$	4 160 \$	3 875 \$	4 182 \$
<b>Variation totale</b>	(0,7 %) (33 \$)	(3,0 %) (140 \$)	0,1 % 6 \$	(2,9 %) (105 \$)	(0,2 %) (8 \$)	(4,1 %) (168 \$)	0,1 % 6 \$

Arrondissements	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Plateau-Mont-Royal	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie	Saint-Laurent
Valeur moyenne 2021	422 336 \$	1 313 796 \$	474 266 \$	830 036 \$	453 623 \$	616 390 \$	583 615 \$
Taxes 2020	3 955 \$	10 206 \$	4 325 \$	6 561 \$	4 009 \$	4 927 \$	4 806 \$
<b>Taxes 2021</b>							
Taxe foncière générale	2 534 \$	7 724 \$	2 760 \$	5 077 \$	2 775 \$	3 770 \$	3 427 \$
Taxe relative à l'eau	421 \$	1 311 \$	782 \$	828 \$	453 \$	615 \$	582 \$
Taxe relative à la voirie	14 \$	44 \$	16 \$	28 \$	15 \$	21 \$	19 \$
Taxe relative à l'ARTM	10 \$	31 \$	11 \$	19 \$	11 \$	14 \$	14 \$
Taxe relative aux services	623 \$	604 \$	359 \$	455 \$	382 \$	304 \$	420 \$
Taxe relative aux investissements	280 \$	441 \$	306 \$	254 \$	329 \$	240 \$	290 \$
	3 883 \$	10 154 \$	4 234 \$	6 662 \$	3 965 \$	4 965 \$	4 752 \$
<b>Variation totale</b>	(1,8 %) (72 \$)	(0,5 %) (51 \$)	(2,1 %) (91 \$)	1,5 % 101 \$	(1,1 %) (45 \$)	0,8 % 39 \$	(1,1 %) (54 \$)

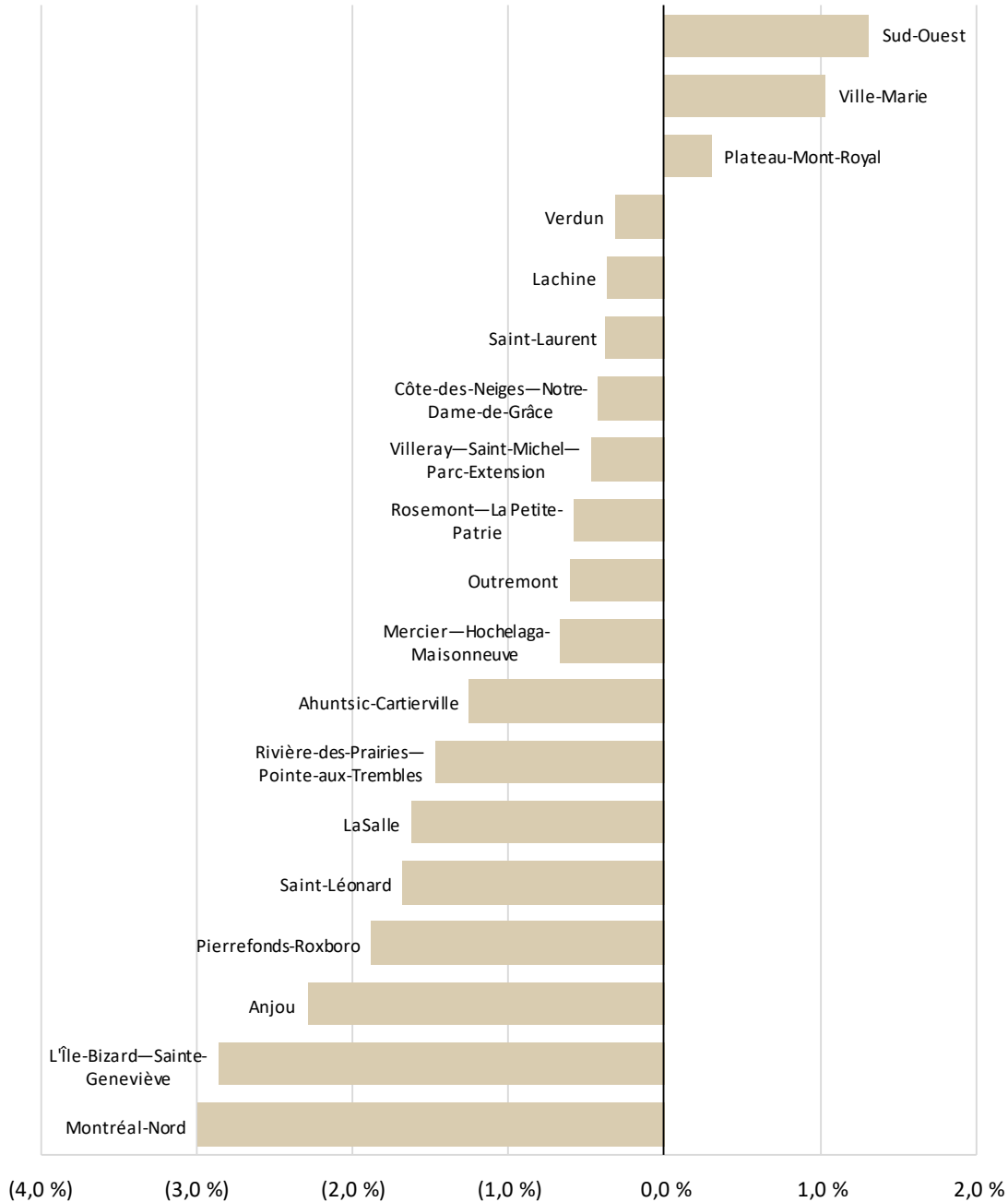
  

Arrondissements	Saint-Léonard	Sud-Ouest	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2021	660 410 \$	525 354 \$	557 989 \$	609 055 \$	523 003 \$	581 084 \$
Taxes 2020	5 534 \$	4 197 \$	4 420 \$	4 618 \$	4 265 \$	4 719 \$
<b>Taxes 2021</b>						
Taxe foncière générale	3 888 \$	3 214 \$	3 294 \$	3 726 \$	3 199 \$	3 504 \$
Taxe relative à l'eau	659 \$	524 \$	557 \$	608 \$	522 \$	580 \$
Taxe relative à la voirie	22 \$	18 \$	19 \$	20 \$	17 \$	19 \$
Taxe relative à l'ARTM	15 \$	12 \$	13 \$	14 \$	12 \$	14 \$
Taxe relative aux services	542 \$	320 \$	360 \$	248 \$	283 \$	354 \$
Taxe relative aux investissements	369 \$	191 \$	227 \$	39 \$	223 \$	246 \$
	5 495 \$	4 279 \$	4 470 \$	4 655 \$	4 257 \$	4 717 \$
<b>Variation totale</b>	(0,7 %) (39 \$)	1,9 % 81 \$	1,1 % 50 \$	0,8 % 36 \$	(0,2 %) (8 \$)	(0,0 %) (2 \$)

## Immeubles non résidentiels

Le graphique suivant présente la variation des charges fiscales totales pour les immeubles non résidentiels de chaque arrondissement.

**Graphique 7 – Variation des charges fiscales totales non résidentielles, de 2020 à 2021**



Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales totales pour les immeubles non résidentiels. Il présente distinctement les variations des charges fiscales attribuables aux différentes taxes foncières, ainsi que les effets des dettes historiques et les effets du dépôt du rôle.

**Tableau 130 – Variation détaillée des charges fiscales totales de 2020 à 2021, immeubles non résidentiels**

Arrondissements	Charges fiscales relevant du conseil municipal					Taxes d'arrondissement			Variation des charges fiscales totales <sup>1</sup>
	Taxe foncière générale	Taux différenciés	Effets du dépôt du rôle	Dettes historiques	Sous-total <sup>1</sup>	Taxes de services	Taxes d'investissements	Sous-total <sup>1</sup>	
Ahuntsic-Cartierville	0,0%	(0,9%)	(0,3%)	0,0%	(1,2 %)	0,0%	(0,1%)	(0,1 %)	(1,3 %)
Anjou	0,0%	0,5%	(1,4%)	(1,1%)	(2,0 %)	(0,2%)	(0,1%)	(0,3 %)	(2,3 %)
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	0,0%	(2,2%)	1,6%	0,1%	(0,4 %)	0,0%	0,0%	0,0 %	(0,4 %)
Lachine	0,0%	(0,3%)	0,1%	(0,1%)	(0,3 %)	0,0%	(0,1%)	(0,1 %)	(0,4 %)
LaSalle	0,0%	(0,7%)	(1,0%)	0,1%	(1,6 %)	0,0%	0,0%	0,0 %	(1,6 %)
L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève	0,0%	(6,7%)	4,0%	(0,1%)	(2,9 %)	0,1%	(0,1%)	0,0 %	(2,9 %)
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	0,0%	(0,5%)	(0,2%)	0,0%	(0,7 %)	0,1%	0,0%	0,1 %	(0,7 %)
Montréal-Nord	0,0%	(6,1%)	3,2%	(0,3%)	(3,1 %)	0,1%	0,0%	0,1 %	(3,0 %)
Outremont	0,0%	(6,9%)	6,6%	(0,5%)	(0,8 %)	0,0%	0,1%	0,2 %	(0,6 %)
Pierrefonds-Roxboro	0,0%	(4,6%)	2,5%	0,1%	(2,1 %)	0,1%	0,1%	0,2 %	(1,9 %)
Le Plateau-Mont-Royal	0,0%	(5,6%)	5,7%	0,1%	0,2 %	0,0%	0,0%	0,1 %	0,3 %
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	0,0%	(2,7%)	1,1%	0,0%	(1,6 %)	0,1%	0,1%	0,1 %	(1,5 %)
Rosemont—La Petite-Patrie	0,0%	(5,4%)	4,7%	0,1%	(0,6 %)	0,0%	0,0%	0,0 %	(0,6 %)
Saint-Laurent	0,0%	0,6%	(1,0%)	(0,1%)	(0,4 %)	0,0%	0,0%	0,0 %	(0,4 %)
Saint-Léonard	0,0%	(1,9%)	0,2%	0,1%	(1,6 %)	0,0%	(0,1%)	(0,1 %)	(1,7 %)
Le Sud-Ouest	0,0%	(1,7%)	2,9%	0,1%	1,3 %	0,1%	(0,1%)	0,0 %	1,3 %
Verdun	0,0%	(1,2%)	0,8%	0,1%	(0,4 %)	0,0%	0,1%	0,1 %	(0,3 %)
Ville-Marie	0,0%	2,4%	(1,5%)	0,1%	1,0 %	0,0%	0,0%	0,0 %	1,0 %
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	0,0%	(3,6%)	3,0%	0,1%	(0,5 %)	0,0%	0,0%	0,0 %	(0,5 %)
<b>Ville de Montréal</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>

<sup>1</sup> Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

## Quotes-parts et fiscalité d'agglomération

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, tel que le précise l'article 118.79 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001). Une fois ces dépenses déterminées, les villes liées prélèvent les sommes qui leur reviennent, selon leurs propres orientations fiscales.

Les dépenses à financer par quotes-parts sont le résultat des dépenses totales qui incombent à l'agglomération, moins les revenus spécifiques qui lui sont associés (autres que les quotes-parts, bien évidemment). Conformément aux prévisions budgétaires de 2021, cela s'exprime comme suit :

- Dépenses totales de l'agglomération ..... 3 055 428,3 \$
- Revenus spécifiques de l'agglomération (autres que les quotes-parts) .....(547 717,8 \$)
- **Dépenses à financer par quotes-parts..... 2 507 710,5 \$**

Il existe deux grandes catégories de quotes-parts : les quotes-parts générales, de loin les plus importantes, et les quotes-parts spécifiques, qui visent le financement d'activités précises répondant à un contexte particulier. Ensemble, ces quotes-parts totalisent 2 507 710,5 \$ en 2021, une variation de 3 % par rapport à 2020.

Le tableau ci-dessous présente la variation budgétaire globale des différentes quotes-parts de l'agglomération de Montréal. Sur les 2 pages suivantes, un autre tableau décline les contributions de chacune des villes au financement de ces quotes-parts pour l'exercice budgétaire de 2021.

**Tableau 131 – Variation budgétaire des quotes-parts de l'agglomération de Montréal, de 2020 à 2021**

Quotes-parts	Budget	Budget	Variation	
	2020 (000 \$)	2021 (000 \$)	2020-2021 (000 \$)	(%)
<b>Générales</b>	<b>2 158 492,9</b>	<b>2 221 753,9</b>	<b>63 261,0</b>	<b>2,9</b>
<b>Spécifiques</b>				
Service des premiers répondants	9 079,3	8 921,5	(157,8)	(1,7)
Service de l'eau	139 057,1	140 772,0	1 714,9	1,2
Alimentation en eau potable	94 200,9	93 742,7	(458,2)	(0,5)
Compteurs d'eau	2 428,2	2 907,9	479,6	19,8
Travaux admissibles au programme TECQ	5 166,4	5 718,1	551,7	10,7
Travaux admissibles au programme FCCQ	3 783,3	7 084,3	3 301,0	87,3
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	5 650,0	5 516,2	(133,9)	(2,4)
Déficit des exercices antérieurs	15 640,1	21 294,0	5 653,9	36,2
<b>Total</b>	<b>2 433 498,2</b>	<b>2 507 710,5</b>	<b>74 212,3</b>	<b>3,0</b>

**Tableau 132 – Quotes-parts de 2021**  
(en milliers de dollars)

Villes liées	Générales	Premiers répondants	Service de l'eau	Alimentation en eau potable	Compteurs d'eau
<b>Montréal</b>	<b>1 835 626,1</b>	<b>7 455,6</b>	<b>116 306,7</b>	<b>80 918,1</b>	<b>2 433,5</b>
<b>Villes reconstituées</b>					
Baie-D'Urfé	11 632,1	47,2	737,0	314,6	0,1
Beaconsfield	20 847,3	84,7	1 320,9	654,8	0,0
Côte-Saint-Luc	25 199,4	-	1 596,7	1 334,9	1,1
Dollard-Des Ormeaux	37 508,2	152,3	2 376,6	1 759,3	3,8
Dorval	63 275,8	257,0	4 009,2	1 743,9	449,8
Hampstead	9 859,1	40,0	624,7	328,7	-
L'Île-Dorval	68,8	0,3	4,4	13,9	-
Kirkland	27 447,4	111,5	1 739,1	968,6	1,5
Mont-Royal	49 765,0	202,1	3 153,1	1 326,9	0,0
Montréal-Est	14 317,1	58,2	907,1	1 361,8	5,7
Montréal-Ouest	5 266,4	21,4	333,7	170,8	1,5
Pointe-Claire	57 711,9	234,4	3 656,7	1 514,3	10,0
Senneville	2 880,2	11,7	182,5	71,7	0,2
Ste-Anne-de-Bellevue	6 718,4	27,3	425,7	286,1	0,1
Westmount	53 630,6	217,8	3 398,1	974,5	0,5
<b>Total – Villes reconstituées</b>	<b>386 127,7</b>	<b>1 465,9</b>	<b>24 465,3</b>	<b>12 824,6</b>	<b>474,4</b>
<b>Agglomération de Montréal</b>	<b>2 221 753,9</b>	<b>8 921,5</b>	<b>140 772,0</b>	<b>93 742,7</b>	<b>2 907,9</b>

**Tableau 133 – Quotes-parts de 2021 (suite)**  
(en milliers de dollars)

TECQ	FCCQ	Voirie artérielle	Déficit exercice antérieur	Total		Villes liées
				En valeur	En %	
<b>1 589,3</b>	<b>3 103,6</b>	<b>5 108,6</b>	<b>17 593,2</b>	<b>2 070 134,6</b>	<b>82,6</b>	<b>Montréal</b>
						<b>Villes reconstituées</b>
123,8	115,8	-	111,5	13 082,1	<b>0,5</b>	Baie-D'Urfé
218,5	205,8	73,1	199,8	23 605,0	<b>0,9</b>	Beaconsfield
196,3	254,6	4,6	241,5	28 829,0	<b>1,1</b>	Côte-Saint-Luc
404,9	399,1	-	359,5	42 963,7	<b>1,7</b>	Dollard-Des Ormeaux
768,8	706,8	32,5	606,5	71 850,2	<b>2,9</b>	Dorval
108,0	99,6	-	94,5	11 154,6	<b>0,4</b>	Hampstead
0,6	0,6	-	0,7	89,1	<b>0,0</b>	L'Île-Dorval
327,4	295,3	1,2	263,1	31 155,0	<b>1,2</b>	Kirkland
497,2	483,6	71,2	477,0	55 976,1	<b>2,2</b>	Mont-Royal
190,3	156,0	-	137,2	17 133,4	<b>0,7</b>	Montréal-Est
39,6	54,5	-	50,5	5 938,3	<b>0,2</b>	Montréal-Ouest
545,2	544,7	224,8	553,1	64 995,0	<b>2,6</b>	Pointe-Claire
39,4	33,8	-	27,6	3 247,0	<b>0,1</b>	Senneville
100,8	87,6	0,3	64,4	7 710,7	<b>0,3</b>	Ste-Anne-de-Bellevue
568,2	543,0	-	514,0	59 846,8	<b>2,4</b>	Westmount
<b>4 128,8</b>	<b>3 980,7</b>	<b>407,6</b>	<b>3 700,8</b>	<b>437 575,9</b>	<b>17,4</b>	<b>Total – Villes reconstituées</b>
<b>5 718,1</b>	<b>7 084,3</b>	<b>5 516,2</b>	<b>21 294,0</b>	<b>2 507 710,5</b>	<b>100,0</b>	<b>Agglomération de Montréal</b>

Avant d'analyser en détail chacune des quotes-parts, un bref exposé sur le calcul du potentiel fiscal d'agglomération est présenté dans la section suivante. Il importe de souligner que les pourcentages contributifs au potentiel fiscal d'agglomération sont notamment utilisés pour déterminer la contribution des villes liées au financement des quotes-parts générales, des quotes-parts pour le service des premiers répondants et de celles pour le service de l'eau.

### Potentiel fiscal d'agglomération

L'article 118.80 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001) précise que les dépenses d'agglomération sont réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif, critère de répartition par défaut.

Depuis 2017, le potentiel fiscal des villes liées de l'agglomération est calculé selon des règles prescrites par arrêté ministériel, en l'occurrence l'*Arrêté remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions du 26 novembre 2008 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération*. Cet arrêté, pris à l'été 2017, est venu remplacer l'arrêté précédent, qui remontait au 26 novembre 2008 et qui comportait des lacunes sur le plan méthodologique. Tout en étant plus transparentes, les nouvelles règles, spécifiques au contexte montréalais, se rapprochent de la définition légale du potentiel fiscal, telle que décrite à l'article 261.5 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1). Ainsi, le potentiel fiscal des villes liées de l'agglomération est composé de la somme de leur richesse foncière uniformisée, communément appelée la RFU, et de la valeur de leurs immeubles non résidentiels et industriels, pondérée par un facteur de 2,68.

Initialement, ces règles devaient être utilisées pour les exercices financiers de 2017, 2018 et 2019. Pour l'exercice de 2020, le gouvernement avait édicté la poursuite des règles de l'arrêté de 2017, mais invitait du même coup les villes liées à s'entendre sur des règles définitives pour les exercices postérieurs à 2020. À cet effet, le gouvernement imposait un délai pour en arriver à une telle entente, soit le 31 août 2020.

Toutefois, la pandémie de COVID-19 a bousculé quelque peu les divers agendas des villes liées, de sorte qu'aucune entente n'est intervenue une fois ce délai expiré. Conséquemment, pour l'exercice de 2021, le gouvernement a de nouveau prolongé les règles de 2017 pour établir le potentiel fiscal des villes de l'agglomération.

Les dispositions à ce sujet sont précisées dans un projet d'arrêté ministériel, publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 14 octobre 2020. Entre autres choses, on y précise que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation va mettre sur pied un comité de travail dont le mandat sera de réviser les modalités de répartition des quotes-parts afin de proposer des solutions pérennes à cet enjeu. Un rapport à cet effet sera présenté à la ministre d'ici le 31 août 2021<sup>10</sup>.

Le tableau suivant montre le potentiel fiscal ainsi que les pourcentages contributifs correspondants des villes liées de l'agglomération, pour les exercices de 2020 et 2021. Le potentiel fiscal de l'agglomération est passé de 539,1 G\$ à 577,3 G\$, une augmentation de 38,2 G\$, soit 31,4 G\$ pour Montréal et 6,8 G\$ pour les villes reconstituées. À proportions égales, la croissance a été légèrement plus élevée pour ces dernières, car leur pourcentage contributif au potentiel fiscal de l'agglomération a subi une hausse de

10. Projet d'arrêté ministériel, « Arrêté concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération », *Gazette officielle du Québec*, 14 octobre 2020, 152<sup>e</sup> année, n° 42A).



près de 0,02 %, passant de 17,36 % à 17,38 %, pendant que celui de la Ville de Montréal a enregistré une baisse équivalente, passant de 82,64 % à 82,62 %.

**Tableau 134 – Potentiel fiscal d’agglomération et pourcentages contributifs des villes liées, 2020 et 2021**

Villes liées	Potentiel fiscal 2020		Potentiel fiscal 2021	
	Millions de \$	Pourcentages contributifs	Millions de \$	Pourcentages contributifs
<b>Montréal</b>	<b>445 548,8</b>	<b>82,64271 %</b>	<b>476 991,6</b>	<b>82,62059 %</b>
<b>Villes reconstituées</b>				
Baie-D'Urfé	2 729,0	0,50618 %	3 022,6	0,52355 %
Beaconsfield	5 076,1	0,94154 %	5 417,2	0,93833 %
Côte-Saint-Luc	6 082,9	1,12829 %	6 548,1	1,13421 %
Dollard-Des Ormeaux	9 162,7	1,69955 %	9 746,6	1,68823 %
Dorval	15 246,8	2,82806 %	16 442,4	2,84801 %
Hampstead	2 406,5	0,44637 %	2 561,9	0,44376 %
L'Île-Dorval	16,9	0,00314 %	17,9	0,00310 %
Kirkland	6 621,6	1,22820 %	7 132,3	1,23539 %
Mont-Royal	12 070,8	2,23895 %	12 931,5	2,23990 %
Montréal-Est	3 505,8	0,65027 %	3 720,3	0,64440 %
Montréal-Ouest	1 290,0	0,23927 %	1 368,5	0,23704 %
Pointe-Claire	13 903,5	2,57889 %	14 996,6	2,59758 %
Senneville	704,6	0,13069 %	748,4	0,12964 %
Ste-Anne-de-Bellevue	1 609,2	0,29848 %	1 745,8	0,30239 %
Westmount	13 151,6	2,43942 %	13 936,0	2,41389 %
<b>Total – Villes reconstituées</b>	<b>93 577,8</b>	<b>17,35729 %</b>	<b>100 336,2</b>	<b>17,37941 %</b>
<b>Agglomération de Montréal</b>	<b>539 126,6</b>	<b>100,00000 %</b>	<b>577 327,8</b>	<b>100,00000 %</b>

Sources : sommaires des rôles fonciers 2020-2022 des villes liées de l'agglomération de Montréal, actualisés au 11 septembre 2019 (potentiel fiscal 2020) et au 11 septembre 2020 (potentiel fiscal 2021).

**Quotes-parts générales**

Les quotes-parts générales visent à financer toutes les dépenses relevant de la compétence d'agglomération, à l'exception de celles qui font déjà l'objet de quotes-parts spécifiques. Pour 2021, les quotes-parts générales totalisent 2 221,8 M\$, ce qui représente près de 88,6 % de toutes les dépenses financées par les quotes-parts. Les quotes-parts générales augmentent globalement de 2,9 % par rapport à l'exercice de 2020. À l'échelle de chacune des villes liées, les variations entre les 2 exercices suivent l'évolution de leur poids contributif respectif au sein de l'agglomération, tel que l'explique la section précédente. Le prochain tableau expose ces variations.

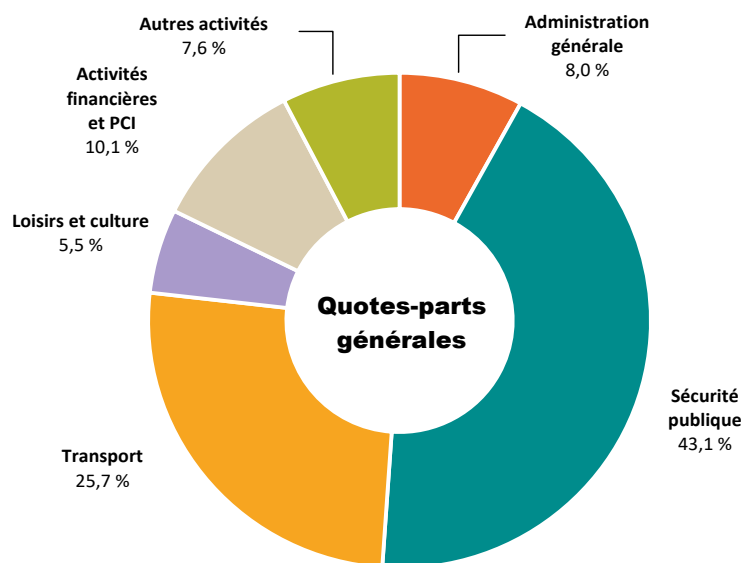
**Tableau 135 – Variation des quotes-parts générales d'agglomération, de 2020 à 2021**

Villes liées	Quotes-parts générales		Variation	
	Budget 2020	Budget 2021	2020-2021	
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	%
<b>Montréal</b>	<b>1 783 836,9</b>	<b>1 835 626,1</b>	<b>51 789,2</b>	<b>2,9</b>
<b>Villes reconstituées</b>				
Baie-D'Urfé	10 926,0	11 632,1	706,1	6,5
Beaconsfield	20 323,0	20 847,3	524,3	2,6
Côte-Saint-Luc	24 354,1	25 199,4	845,3	3,5
Dollard-Des Ormeaux	36 684,6	37 508,2	823,7	2,2
Dorval	61 043,4	63 275,8	2 232,4	3,7
Hampstead	9 634,8	9 859,1	224,4	2,3
L'Île-Dorval	67,7	68,8	1,1	1,6
Kirkland	26 510,6	27 447,4	936,8	3,5
Mont-Royal	48 327,7	49 765,0	1 437,3	3,0
Montréal-Est	14 036,1	14 317,1	281,0	2,0
Montréal-Ouest	5 164,7	5 266,4	101,8	2,0
Pointe-Claire	55 665,2	57 711,9	2 046,7	3,7
Senneville	2 821,0	2 880,2	59,2	2,1
Ste-Anne-de-Bellevue	6 442,6	6 718,4	275,7	4,3
Westmount	52 654,7	53 630,6	976,0	1,9
<b>Total – Villes reconstituées</b>	<b>374 656,0</b>	<b>386 127,7</b>	<b>11 471,8</b>	<b>3,1</b>
<b>Agglomération de Montréal</b>	<b>2 158 492,9</b>	<b>2 221 753,9</b>	<b>63 261,0</b>	<b>2,9</b>

Contrairement aux quotes-parts spécifiques, qui financent des dépenses pour une activité bien précise, les quotes-parts générales financent un plus large éventail d'activités municipales. Aussi, la répartition de ces quotes-parts par activités permet aux villes liées de connaître l'importance relative de chacune. La sécurité publique et le transport collectif groupent un peu plus des deux tiers des activités financées par les quotes-parts générales.

**Graphique 8 – Répartition par activités des quotes-parts générales, budget de 2021**

Activités	Part relative
<b>Administration générale</b>	8,0 %
<b>Sécurité publique</b>	
Police	27,4 %
Sécurité incendie	15,1 %
Sécurité civile et autres	0,6 %
<b>Transport</b>	
Transport collectif	25,0 %
Réseau routier et autres	0,7 %
<b>Hygiène du milieu</b>	
Matières résiduelles	3,4 %
Protection de l'environnement	0,1 %
<b>Santé et bien-être</b>	
Logement social	0,2 %
Autres	0,2 %
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>	
Promotion et développement économique	3,2 %
Rénovation urbaine et autres	0,5 %
<b>Loisirs et culture</b>	
Activités récréatives	1,6 %
Activités culturelles	3,9 %
<b>Sous-total</b>	<b>89,9 %</b>
<b>Activités financières et PCI</b>	<b>10,1 %</b>
<b>Total</b>	<b>100,0 %</b>



### Quotes-parts spécifiques

Les quotes-parts spécifiques totalisent 286 M\$, ce qui représente 11,4 % de toutes les dépenses d'agglomération financées par des quotes-parts. Tel que cela a été énoncé précédemment, les quotes-parts spécifiques visent le financement d'activités précises, souvent en fonction d'un contexte particulier.

#### **Quotes-parts pour le service des premiers répondants**

La sécurité publique est une compétence d'agglomération, à l'exception du service des premiers répondants sur le territoire de Côte-Saint-Luc, qui assume localement le financement de son propre service de premiers répondants (LRQ, c. E-20.001, article 28.1). Pour cette raison, les coûts associés au service des premiers répondants font l'objet de quotes-parts spécifiques pour lesquelles la Ville de Côte-Saint-Luc est exclue du processus de facturation.

En 2021, les prévisions pour ce service s'élèvent à 8,9 M\$, une réduction de 1,7 % par rapport à 2020. Bien que les coûts d'exploitation aient augmenté légèrement en raison notamment de l'indexation des salaires et primes chez les pompiers certifiés « premiers répondants », on anticipe une hausse importante de la subvention gouvernementale, laquelle est liée au temps de réponse lors des interventions. Or, le niveau de performance en délais d'intervention devrait atteindre celui qui prévalait avant l'exercice de 2020.

Ces quotes-parts sont réparties entre les villes liées selon le même critère que pour les quotes-parts générales, à savoir le pourcentage contributif au potentiel fiscal d'agglomération.

#### **Quotes-parts tarifaires pour l'alimentation en eau potable**

Les dépenses de fonctionnement relatives aux activités de production et de distribution de l'eau potable sont partagées entre les villes liées en fonction de leur consommation respective d'eau potable. La prévision des coûts s'élève à 93,7 M\$, et le volume total de consommation à l'échelle de l'agglomération, basé selon la consommation estimée des villes liées, est estimé à 431,8 millions de m<sup>3</sup>. Ces paramètres permettent d'établir un tarif provisoire de 0,2171 \$ le m<sup>3</sup>, lequel sera utilisé pour déterminer la facturation, aussi provisoire, de chacune des villes liées.

Ces quotes-parts seront donc révisées au terme de l'exercice financier de 2021, une fois calculés les coûts réels des activités de production et de distribution de l'eau potable, par ailleurs précisés dans le rapport annuel de 2021, ainsi que le volume d'eau réellement consommé par les villes liées. Conformément aux dispositions du règlement annuel concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, les ajustements de fin d'exercice indiqueront les villes liées qui auront soit un remboursement de quote-part, en raison d'un montant payé en trop, soit un supplément de quote-part, advenant un solde résiduel à payer.

Notons que par rapport aux quotes-parts provisoires de 2020, estimées à 94,2 M\$, on observe une réduction globale de 0,5 %.

## Quotes-parts pour le financement des travaux admissibles à des programmes de subvention

Les infrastructures d’approvisionnement en eau et de traitement de l’eau potable sont sous la responsabilité du conseil d’agglomération. Toutes dépenses relatives à ces activités sont donc assumées par des quotes-parts. Par ailleurs, il existe plusieurs programmes gouvernementaux qui aident au financement des investissements effectués sur ces infrastructures. Toutefois, pour certains de ces programmes, les subventions sont versées aux villes en tant qu’administrations locales : c’est le cas du Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ), ainsi que du volet « Grandes villes » du Programme d’aide financière Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ).

Dans l’optique de profiter de ces subventions locales pour des dépenses réalisées sur des infrastructures d’agglomération, des quotes-parts spécifiques ont été créées pour le financement des travaux admissibles au programme de la TECQ et au volet « Grandes villes » du FCCQ. Ainsi, les villes liées peuvent utiliser leurs propres subventions, en tout ou en partie, pour contribuer au financement de ces investissements effectués sous la responsabilité de l’agglomération.

Pour chacun des exercices financiers où des travaux d’investissement admissibles à l’un ou l’autre des 2 programmes de subvention ont été réalisés, les villes liées doivent choisir entre payer comptant leur part des dépenses ou en étaler le paiement sur 20 ans. Si elles optent pour le financement à long terme, elles doivent s’acquitter des quotes-parts spécifiques à cet effet.

Les quotes-parts spécifiques qui seront facturées en 2021 concernent le financement des dépenses d’immobilisations effectuées au cours de l’exercice financier de 2019, auxquelles s’ajoutent les soldes restants des dettes antérieures pour les exercices financiers précédents, le cas échéant. Ces quotes-parts s’élèvent à 5,7 M\$ pour les travaux admissibles au programme de la TECQ et à 7,1 M\$ pour les travaux admissibles au volet « Grandes villes » du programme FCCQ. Pour les 2 programmes combinés, les quotes-parts augmentent de 43 % par rapport à 2020 et cette variation globale s’explique par le fait que la Ville de Montréal n’a pas utilisé autant ses subventions contrairement aux exercices antérieurs, faisant en sorte qu’elle assume désormais un financement à long terme sur la partie des dépenses qui lui revient.

### Quotes-parts tarifaires pour les compteurs d’eau

L’alimentation en eau relève de la compétence du conseil d’agglomération, notamment la mesure de la consommation de l’eau. Or, l’agglomération délègue aux municipalités liées les activités de mise en conformité des entrées d’eau ainsi que d’installation, de lecture, de diagnostic, de réparation et d’entretien des compteurs. Les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d’eau permettent donc de payer les coûts de ces activités déléguées, de même que les frais relatifs à l’achat des compteurs. Ces quotes-parts seront facturées à l’automne 2021, en fonction du nombre de compteurs réellement commandés par les villes liées.

Les prévisions pour ces quotes-parts s’élèvent à 2,9 M\$ pour l’exercice de 2021.

### Quotes-parts pour le service de l’eau

Les autres dépenses liées au service de l’eau sont également financées par des quotes-parts spécifiques. Elles sont réparties entre les villes liées suivant le même mode que pour les quotes-parts générales, soit par le potentiel fiscal d’agglomération. Elles totalisent 140,8 M\$ en 2021, une hausse de 1,2 % par rapport à 2020.

En résumé, les quotes-parts spécifiques pour le service de l'eau, pour l'alimentation en eau potable, pour les travaux admissibles aux programmes d'aide financière de la TECQ et du FCCQ, ainsi que pour les compteurs d'eau financent l'ensemble des coûts de l'eau pour l'agglomération. En 2021, ces quotes-parts totalisent 250,2 M\$, soit une augmentation de 5,6 M\$, ou 2,3 %, par rapport à 2020.

### Quotes-parts pour les dettes de voirie artérielle (2006-2008)

La *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (projet de loi n°22) a restreint considérablement la compétence du conseil d'agglomération concernant le réseau artériel. Les villes liées ont en effet hérité de la responsabilité d'entretenir ce réseau. Dans cet esprit, la Loi prévoit que toutes les dettes relatives aux travaux d'immobilisations effectués sur les voies de circulation composant le réseau artériel, pour les exercices de 2006, 2007 et 2008, doivent être financées au moyen de quotes-parts spécifiques par les municipalités ayant bénéficié de ces travaux.

Les villes liées où des travaux de voirie artérielle ont été effectués et qui ont conservé un solde paient donc, au moyen de ces quotes-parts, les charges relatives aux frais financiers des dettes restantes. En 2021, ces dernières totalisent 5,5 M\$, une réduction de 2,4 % par rapport à 2020. Selon le calendrier actuel du paiement de ces dettes, les villes liées auront terminé de rembourser ces quotes-parts en 2028.

### Quotes-parts pour le déficit des exercices antérieurs

Au budget de 2019, des quotes-parts spécifiques ont été introduites pour combler le déficit de 86,2 M\$ de l'agglomération, déficit constaté à l'issue des résultats de l'exercice financier de 2017. À l'exercice budgétaire suivant, celui de 2020, des quotes-parts spécifiques ont aussi été nécessaires pour rembourser le déficit de 15,6 M\$ constaté pour l'agglomération, conformément à ce qu'indiquait le rapport financier de 2018.

En ce qui concerne le budget de 2021, on peut donc se référer aux résultats de l'exercice financier de 2019 pour connaître l'état de la situation. Or, le rapport financier de l'exercice 2019 fait état d'un surplus de 59,8 M\$ pour l'agglomération. Ce surplus résulte de la différence entre les revenus moins les dépenses à financer, incluant le remboursement de la dette à long terme et les affectations, comme suit :

#### Résultats financiers de l'agglomération de Montréal

Exercice terminé au 31 décembre 2019

Revenus	2 917,6 M\$
Charges	2 573,6 M\$
<b>Excédent avant financement et affectations</b>	<b>343,9 M\$</b>
Financement	(163,0 M\$)
Affectations	(121,1 M\$)
<b>Excédent (déficit) à des fins fiscales</b>	<b>59,8 M\$</b>

Concernant les informations ci-haut, il faut préciser que les revenus de 2 917,6 M\$ incluent ceux qui avaient été prévus pour combler le déficit constaté à l'exercice financier de 2017, à hauteur de 86,2 M\$,

au moyen des quotes-parts spécifiques prévues à cet effet. Conséquemment, on comprend que sans ces quotes-parts spécifiques, les résultats au terme de l'exercice financier de 2019 seraient différents. Ainsi, pour assurer une saine gestion de la dette, le calcul des quotes-parts spécifiques pour les déficits antérieurs doit prendre en considération le déficit accumulé de l'agglomération.

Ainsi, en considérant ce calcul, le rapport financier de 2019 fait état d'un déficit accumulé de 36,9 M\$, soit le résultat d'un déficit accumulé non affecté de 96,8 M\$ — calculé au terme de l'exercice financier de 2018, auquel on ajoute le surplus constaté à l'exercice financier de 2019, de 59,8 M\$<sup>11</sup>. De plus, il faut se rappeler qu'au budget de 2020, des quotes-parts spécifiques avaient aussi été prévues pour combler le déficit constaté à l'issue de l'exercice de 2018, de 15,6 M\$. En toute logique, il faut aussi retrancher ce montant, puisqu'il a déjà été facturé aux villes liées de l'agglomération.

En résumé, concernant les prévisions budgétaires de 2021, les quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs sont établies à 21,3 M\$. Ce montant est le résultat du déficit accumulé au terme de l'exercice financier de 2019 (36,9 M\$), moins le montant déjà facturé en 2020 à titre de quotes-parts spécifiques (15,6 M\$). Le tableau suivant permet d'y voir plus clair.

---

11. Ville de Montréal, *Rapport financier annuel*, Exercice terminé le 31 décembre 2019, p. 60.

**Tableau 136– Quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs Exercices réels de 2017 à 2019 et budgets de 2020 et 2021**

(en millions de dollars)

	Exercices financiers (réels)			Budgets	
	2017	2018	2019	2020	2021
Quotes-parts					
Générales	2 003,1	2 135,6	2 143,3	2 158,5	2 221,7
Spécifiques – Sauf déficit des ex. antérieurs	242,2	257,0	251,2	259,4	264,7
Spécifiques – Déficit des ex. antérieurs	-	-	<b>86,2</b>	<b>15,6</b>	<b>21,3</b>
Autres revenus	366,2	378,1	436,9	640,8	511,1
<b>Total des revenus</b>	<b>2 611,6</b>	<b>2 770,7</b>	<b>2 917,6</b>	<b>3 074,3</b>	<b>3 018,8</b>
<b>Total des charges</b>	<b>2 541,7</b>	<b>2 500,6</b>	<b>2 573,6</b>	<b>2 725,6</b>	<b>2 837,5</b>
<b>Excédent avant financement et affectations</b>	<b>69,9</b>	<b>270,0</b>	<b>343,9</b>	<b>348,7</b>	<b>181,3</b>
Remboursement de la dette à long terme	(173,5)	(160,8)	(163,0)	(123,0)	(146,9)
Affectations	17,4	(124,9)	(121,1)	(225,6)	(34,4)
<b>Excédent (déficit) à des fins fiscales</b>	<b>(86,2)</b>	<b>(15,6)</b>	<b>59,8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Excédent (déficit) accumulé</b>					
Excédent (déficit) accumulé non affecté – début d'exercice	4,5	(81,9)	(96,7)		
Excédent (déficit) à des fins fiscales	(86,2)	(15,6)	59,8		
Autres affectations nettes	(0,2)	0,8	-		
<b>Excédent (déficit) accumulé après affectations</b>	<b>(81,9)</b>	<b>(96,7)</b>	<b>(36,9)</b>		
<b>Quotes-parts spécifiques - Déficit des exercices antérieurs (budget 2020) :</b>			<b>15,6</b>		
<b>Excédent (déficit) accumulé de l'agglomération :</b>			<b>(21,3)</b>		

### Autres revenus fiscaux du budget du conseil d'agglomération

Outre les quotes-parts exigées des municipalités liées, le conseil d'agglomération prélève 2 types de taxes pour le compte de l'agglomération : la taxe pour le financement du service d'urgence 911 et la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade.

#### Taxe pour le financement du service 911

La *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3) établit que les municipalités du Québec doivent s'assurer du fonctionnement et du financement d'un centre d'appels d'urgence dûment certifié sur leur territoire (le « 911 »). Au Québec, on compte une vingtaine de ces centres d'appels, y compris celui qui sert les villes de l'agglomération de Montréal, géré par le SPVM. Le financement des centres d'urgence est assuré par une taxe municipale, perçue par les entreprises de téléphonie au tarif mensuel de 0,46 \$ et payée par tout client d'un service téléphonique, filaire ou non, dans la mesure où ce service donne accès au service 911.

Tous les revenus générés par cette taxe à l'échelle de la province sont acheminés à l'Agence du revenu du Québec, qui les transfère par la suite à l'Agence municipale de financement et de développement des



centres d'urgence 9-1-1 du Québec, chargée de remettre aux organisations municipales le produit de la taxe. Pour l'agglomération de Montréal, les prévisions pour 2021 demeurent stables, à 13,3 M\$.

### **Taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade**

La taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV) a été introduite sur le territoire de l'agglomération en 2011. Les revenus de la TIV sont destinés à financer une partie des coûts attribuables au transport en commun. La taxe est imposée sur l'immatriculation des véhicules de promenade, sur le territoire de l'agglomération, au taux de 45 \$ par véhicule. Les prévisions de revenus pour 2021 sont de 36,8 M\$, une hausse de 0,5 M\$ par rapport à 2020.

**Contribution pour les dépenses afférentes au centre-ville**

Avant 2017, les dépenses en immobilisations pour l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un périmètre situé au centre-ville, étaient à la charge de l'agglomération. Les dispositions à cet égard étaient d'ailleurs précisées par décret ministériel<sup>12</sup>.

Toutefois, en vertu d'une entente entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées, ces dépenses sont maintenant à la charge des contribuables montréalais seulement. En contrepartie, les villes reconstituées se sont engagées à verser à la Ville de Montréal une contribution de 8 M\$ à compter de l'exercice de 2017, somme qui est indexée annuellement selon l'indice des prix à la consommation pour les exercices subséquents. Pour 2021, la contribution s'élève à 8,6 M\$ et la part de chacune des villes reconstituées est déterminée en fonction de son potentiel fiscal d'agglomération.

Le tableau suivant montre la répartition de la contribution des villes reconstituées, depuis 2017.

**Tableau 137– Contribution des villes reconstituées à l'égard des dépenses afférentes au centre-ville**  
(en milliers de dollars)

	2017	2018	2019	2020	2021
Baie-D'Urfé	225,5	229,2	239,5	246,9	260,4
Beaconsfield	396,3	405,3	413,5	459,2	466,6
Côte-Saint-Luc	553,9	549,0	551,0	550,2	564,0
Dollard-Des Ormeaux	778,8	798,1	813,5	828,8	839,5
Dorval	1 426,9	1 416,2	1 414,0	1 379,2	1 416,3
Hampstead	195,4	194,7	195,7	217,7	220,7
L'Île-Dorval	1,0	1,3	1,4	1,5	1,5
Kirkland	595,0	579,8	578,7	599,0	614,3
Mont-Royal	892,5	984,6	1 034,0	1 091,9	1 113,9
Montréal-Est	342,7	341,1	339,7	317,1	320,5
Montréal-Ouest	103,1	110,0	113,9	116,7	117,9
Pointe-Claire	1 176,0	1 227,2	1 267,7	1 257,7	1 291,7
Senneville	69,2	67,2	66,7	63,7	64,5
Ste-Anne-de-Bellevue	208,4	169,2	147,0	145,6	150,4
Westmount	1 035,3	1 095,3	1 130,4	1 189,6	1 200,4
<b>Total</b>	<b>8 000,0</b>	<b>8 168,0</b>	<b>8 306,9</b>	<b>8 464,7</b>	<b>8 642,4</b>

12. Le périmètre en question est précisé dans la liste des équipements, des infrastructures et autres activités d'intérêt collectif, dans l'annexe du « Décret 1229-2005 concernant l'agglomération de Montréal », *Gazette officielle du Québec*, 10 décembre 2005, n° 49A.

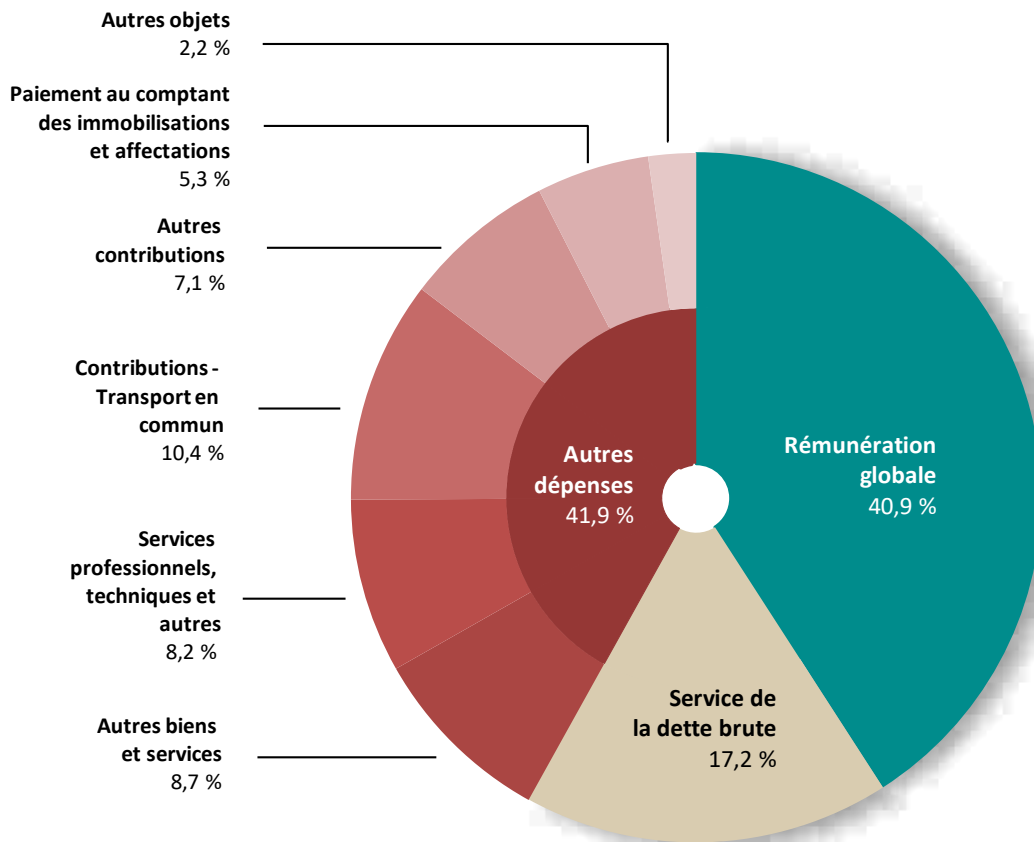
## Dépenses par objets

La présentation des dépenses par objets fournit de l'information sur la répartition des dépenses en fonction de la rémunération globale, du service de la dette brute et des autres dépenses.

**Tableau 138 – Évolution des dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération globale	2 368 970,3	2 413 637,5	2 366 613,3	2 347 414,6	2 389 339,6	2 379 587,6	2 522 480,9
Service de la dette brute	858 506,6	880 741,2	903 605,1	942 972,5	993 914,1	1 013 614,1	1 063 233,4
Autres dépenses	1 798 898,3	2 081 391,6	2 157 355,8	2 377 460,6	2 945 460,4	2 774 763,0	2 580 784,4
<b>Total – Dépenses par objets</b>	<b>5 026 375,2</b>	<b>5 375 770,3</b>	<b>5 427 574,2</b>	<b>5 667 847,7</b>	<b>6 328 714,1</b>	<b>6 167 964,7</b>	<b>6 166 498,7</b>

**Graphique 9 – Dépenses par objets**



La rémunération globale s'élève à 2,5 G\$ et représente 40,9 % des dépenses de fonctionnement, comparativement à 38,6 % en 2020. La section suivante traite spécifiquement de la rémunération globale, tout en dressant le portrait de la variation de l'effectif.

Avec un budget de 1,1 G\$, le service de la dette brute représente 17,2 % des dépenses de fonctionnement. Cette proportion augmente un peu par rapport à 2020 alors que les dépenses associées au remboursement de la dette à long terme et aux autres frais de financement représentaient 16,4 % des dépenses de fonctionnement. Une section décrivant le profil de l'endettement ainsi que la composition du coût net de la dette à la charge des contribuables suit celle qui traite de la rémunération.

Quant aux « autres dépenses », elles représentent 41,9 % du total. Ces dépenses regroupent plusieurs objets, comme le lecteur peut le constater au graphique précédent. La dernière section de cette partie du document énumère les principales variations budgétaires des objets composant cette catégorie.

### Effectif et rémunération globale

#### **Variation de l'effectif**

La variation de l'effectif de 2020 à 2021 est de 67,2 années-personnes. Elle est le résultat d'une augmentation de 88,2 années-personnes au budget de fonctionnement et d'une diminution de 21 années-personnes au budget d'investissement. En effet, comme chaque année, des postes sont créés afin de répondre à de nouveaux besoins et de mettre en œuvre les priorités de l'Administration. Voici les exemples les plus importants :

- Dans les arrondissements, ajout de 28 postes liés à des besoins spécifiques;
- Dans les services, ajout de 16 postes principalement liés à la réouverture de l'Insectarium, une fois la Métamorphose terminée : accueil des visiteurs, activités d'éducation et d'animation, offre alimentaire, entretien et gestion de la boutique souvenir;
- Création de 10 postes supplémentaires pour la mise en œuvre d'une entente de 100 M\$ pour la réhabilitation de terrains contaminés, dans l'est de Montréal;
- Création de 5 postes pour le nouveau Bureau du commissaire à la lutte contre le racisme et les discriminations systémiques.

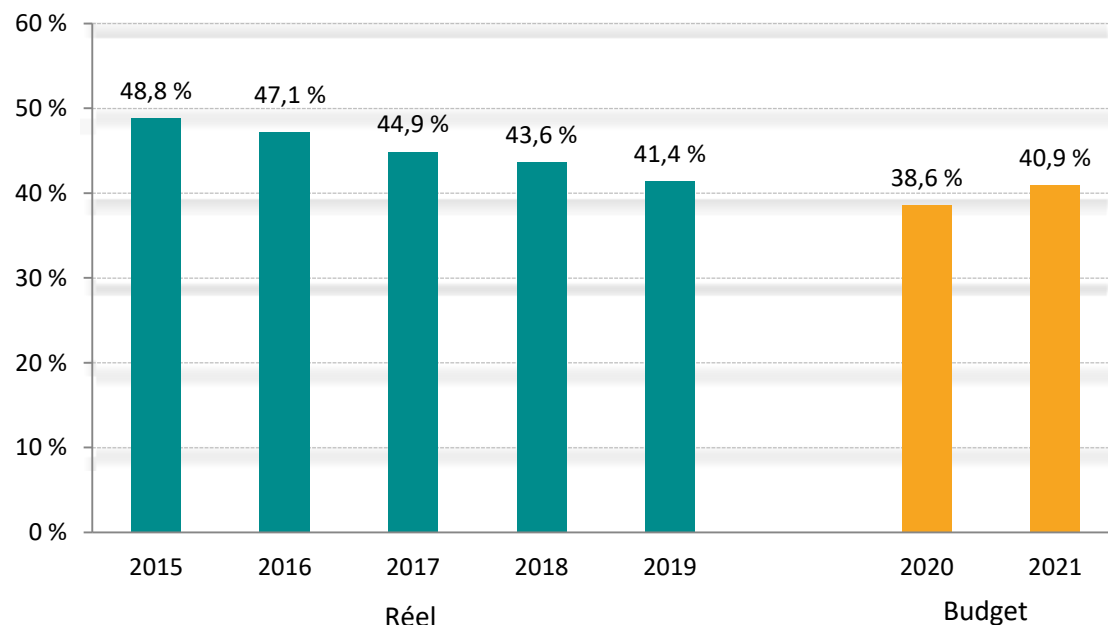
Tableau 139 – Répartition de l'effectif

(en années-personnes)	Budget 2020 comparatif			Budget 2021			Variation A,-P. 2021-2020		
	Fonctionnement	PDI	Total	Fonctionnement	PDI	Total	Fonctionnement	PDI	Total
<b>SECTEURS D'ACTIVITÉS</b>									
<b>Services administratifs</b>									
<b>Services de la direction générale</b>									
Direction générale	129,4	2,0	131,4	131,9	4,0	135,9	2,5	2,0	4,5
Affaires juridiques	513,2	7,0	520,2	513,2	7,1	520,3	-	0,1	0,1
Finances	368,1	19,0	387,1	370,1	12,3	382,4	2,0	(6,7)	(4,7)
Ressources humaines	456,0	26,0	482,0	456,0	22,9	478,9	-	(3,1)	(3,1)
<b>Services de sécurité publique</b>									
Sécurité incendie	2 733,3	6,0	2 739,3	2 738,5	6,0	2 744,5	5,2	-	5,2
Service de police	5 896,9	13,0	5 909,9	5 903,4	13,0	5 916,4	6,5	-	6,5
<b>Autres services administratifs</b>									
Bureau de l'inspecteur général	33,0	-	33,0	32,0	-	32,0	(1,0)	-	(1,0)
Bureau du vérificateur général	36,0	-	36,0	35,0	-	35,0	(1,0)	-	(1,0)
Commission de la fonction publique de Montréal	4,3	-	4,3	4,6	-	4,6	0,3	-	0,3
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	2,0	-	2,0	2,0	-	2,0	-	-	-
<b>Total – Services administratifs</b>	<b>10 172,2</b>	<b>73,0</b>	<b>10 245,2</b>	<b>10 186,7</b>	<b>65,3</b>	<b>10 252,0</b>	<b>14,5</b>	<b>(7,7)</b>	<b>6,8</b>
<b>Services institutionnels</b>									
Approvisionnement	289,3	16,0	305,3	289,3	15,5	304,8	-	(0,5)	(0,5)
Évaluation foncière	180,2	10,0	190,2	180,2	2,0	182,2	-	(8,0)	(8,0)
Gestion et planification immobilière	667,2	18,0	685,2	670,2	22,0	692,2	3,0	4,0	7,0
Greffe	212,8	1,0	213,8	211,8	0,5	212,3	(1,0)	(0,5)	(1,5)
Matériel roulant et ateliers	467,0	2,0	469,0	467,0	2,0	469,0	-	-	-
Performance organisationnelle	32,5	-	32,5	28,5	2,0	30,5	(4,0)	2,0	(2,0)
<b>Total – Services institutionnels</b>	<b>1 849,0</b>	<b>47,0</b>	<b>1 896,0</b>	<b>1 847,0</b>	<b>44,0</b>	<b>1 891,0</b>	<b>(2,0)</b>	<b>(3,0)</b>	<b>(5,0)</b>
<b>Mobilité et attractivité</b>									
Commission des services électriques	75,3	95,0	170,3	76,0	95,0	171,0	0,7	-	0,7
Eau	805,0	148,5	953,5	823,7	131,8	955,5	18,7	(16,7)	2,0
Grands parcs, mont Royal et sports	249,5	62,8	312,3	250,4	62,8	313,2	0,9	-	0,9
Infrastructures du réseau routier	219,4	210,9	430,3	217,4	219,9	437,3	(2,0)	9,0	7,0
Urbanisme et mobilité	260,7	44,3	305,0	264,7	50,3	315,0	4,0	6,0	10,0
<b>Total – Mobilité et attractivité</b>	<b>1 609,9</b>	<b>561,5</b>	<b>2 171,4</b>	<b>1 632,2</b>	<b>559,8</b>	<b>2 192,0</b>	<b>22,3</b>	<b>(1,7)</b>	<b>20,6</b>
<b>Qualité de vie</b>									
Culture	169,1	7,2	176,3	168,1	7,2	175,3	(1,0)	-	(1,0)
Développement économique	65,0	-	65,0	69,0	-	69,0	4,0	-	4,0
Diversité et inclusion sociale	51,0	1,0	52,0	52,0	0,3	52,3	1,0	(0,7)	0,3
Environnement	242,7	20,1	262,8	247,6	20,1	267,7	4,9	-	4,9
Espace pour la vie	386,0	4,0	390,0	402,3	3,7	406,0	16,3	(0,3)	16,0
Habitation	105,0	-	105,0	108,0	-	108,0	3,0	-	3,0
<b>Total – Qualité de vie</b>	<b>1 018,8</b>	<b>32,3</b>	<b>1 051,1</b>	<b>1 047,0</b>	<b>31,3</b>	<b>1 078,3</b>	<b>28,2</b>	<b>(1,0)</b>	<b>27,2</b>
<b>Service aux citoyens</b>									
Concertation des arrondissements	97,0	3,0	100,0	95,0	3,0	98,0	(2,0)	-	(2,0)
Expérience citoyenne et communications	241,7	8,0	249,7	242,3	8,0	250,3	0,6	-	0,6
Technologies de l'information	450,4	266,4	716,8	444,8	263,0	707,8	(5,6)	(3,4)	(9,0)
<b>Total – Service aux citoyens</b>	<b>789,1</b>	<b>277,4</b>	<b>1 066,5</b>	<b>782,1</b>	<b>274,0</b>	<b>1 056,1</b>	<b>(7,0)</b>	<b>(3,4)</b>	<b>(10,4)</b>
<b>Dépenses communes</b>									
Bureau des régimes de retraite	58,0	2,0	60,0	58,0	2,0	60,0	-	-	-
<b>Arrondissements</b>									
Ahuntsic-Cartierville	421,2	4,0	425,2	420,6	4,0	424,6	(0,6)	-	(0,6)
Anjou	214,2	-	214,2	217,7	-	217,7	3,5	-	3,5
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	492,4	4,3	496,7	499,5	3,0	502,5	7,1	(1,3)	5,8
Lachine	239,2	2,0	241,2	230,0	2,0	232,0	(9,2)	-	(9,2)
LaSalle	262,8	5,0	267,8	268,2	5,0	273,2	5,4	-	5,4
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	108,9	4,5	113,4	111,4	4,5	115,9	2,5	-	2,5
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	543,7	8,3	552,0	542,6	10,7	553,3	(1,1)	2,4	1,3
Montréal-Nord	367,7	2,0	369,7	369,3	0,3	369,6	1,6	(1,7)	(0,1)
Outremont	112,3	4,0	116,3	110,8	6,0	116,8	(1,5)	2,0	0,5
Pierrefonds-Roxboro	256,1	4,0	260,1	268,7	5,0	273,7	12,6	1,0	13,6
Plateau-Mont-Royal	433,6	3,0	436,6	432,1	2,0	434,1	(1,5)	(1,0)	(2,5)
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	421,1	1,0	422,1	426,1	-	426,1	5,0	(1,0)	4,0
Rosemont–La Petite-Patrie	663,6	6,0	669,6	664,6	5,0	669,6	1,0	(1,0)	-
Saint-Laurent	573,7	-	573,7	572,7	-	572,7	(1,0)	-	(1,0)
Saint-Léonard	240,0	-	240,0	240,9	-	240,9	0,9	-	0,9
Sud-Ouest	410,4	4,0	414,4	413,9	2,0	415,9	3,5	(2,0)	1,5
Verdun	308,4	4,8	313,2	313,4	4,2	317,6	5,0	(0,6)	4,4
Ville-Marie	586,6	-	586,6	585,6	-	585,6	(1,0)	-	(1,0)
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	424,1	3,0	427,1	424,1	2,0	426,1	-	(1,0)	(1,0)
<b>Total – Arrondissements</b>	<b>7 080,0</b>	<b>59,9</b>	<b>7 139,9</b>	<b>7 112,2</b>	<b>55,7</b>	<b>7 167,9</b>	<b>32,2</b>	<b>(4,2)</b>	<b>28,0</b>
<b>Total – Effectif</b>	<b>22 577,0</b>	<b>1 053,1</b>	<b>23 630,1</b>	<b>22 665,2</b>	<b>1 032,1</b>	<b>23 697,3</b>	<b>88,2</b>	<b>(21,0)</b>	<b>67,2</b>

## Rémunération globale

La rémunération globale est le poste de dépenses le plus important. Il comprend la masse salariale des employés et des élus, ainsi que les cotisations de l'employeur, c'est-à-dire le coût des différents régimes étatiques et autres avantages sociaux. En règle générale, les rajustements salariaux prévus dans les conventions collectives (indexations et progressions d'échelon), de même que l'évolution des coûts des diverses contributions qui incombent à l'employeur font en sorte que la rémunération a tendance à augmenter chaque année. Au budget de 2021, la rémunération globale affiche une variation à la hausse de 142,9 M\$, ou 6,0 %, passant de 2 379,6 M\$ à 2 522,5 M\$. Cette hausse s'explique en grande partie par une augmentation des charges de retraite. Malgré cette hausse, le poids de la rémunération globale dans les dépenses de fonctionnement se stabilise sous les 41,0 %, comme l'illustre le graphique suivant.

**Graphique 10 – Évolution du poids de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement**



**Tableau 140 – Évolution de la rémunération globale**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Rémunération</b>	1 690 962,7	1 783 401,6	1 785 671,6	1 835 162,6	1 864 356,1	1 856 177,1	1 906 230,8
<b>Cotisations de l'employeur</b>							
Régimes de retraite							
Services courants	188 964,4	208 523,8	197 269,4	199 012,7	203 635,9	187 163,5	219 825,3
Services passés	218 334,9	139 381,6	107 321,1	64 007,2	44 383,6	35 327,2	86 905,3
<b>Total – Régimes de retraite</b>	<b>407 299,3</b>	<b>347 905,4</b>	<b>304 590,5</b>	<b>263 019,9</b>	<b>248 019,5</b>	<b>222 490,7</b>	<b>306 730,6</b>
Charges sociales et autres cotisations	270 708,3	282 330,5	276 351,2	249 232,1	276 964,0	300 919,8	309 519,5
<b>Total – Cotisations de l'employeur</b>	<b>678 007,6</b>	<b>630 235,9</b>	<b>580 941,7</b>	<b>512 252,0</b>	<b>524 983,5</b>	<b>523 410,5</b>	<b>616 250,1</b>
<b>Total – Rémunération globale</b>	<b>2 368 970,3</b>	<b>2 413 637,5</b>	<b>2 366 613,3</b>	<b>2 347 414,6</b>	<b>2 389 339,6</b>	<b>2 379 587,6</b>	<b>2 522 480,9</b>

### Rémunération

La rémunération augmente de 50,1 M\$, ou 2,7 %, pour atteindre 1 906,2 M\$. Cette variation s'explique par les éléments suivants :

#### Services centraux

- ↑ 24,1 M\$ découlant des indexations salariales et des progressions statutaires;
- ↑ 5,9 M\$ pour une augmentation de l'effectif associée aux nouveaux besoins qui nécessitent la création de postes dans les services centraux;
- ↑ 4,3 M\$ reliée à l'augmentation de la prime de métropole découlant de la signature de la convention collective 2015-2021 des policiers;

#### Arrondissements

- ↑ 12,9 M\$ découlant des indexations salariales et des progressions statutaires;
- ↑ 2,9 M\$ en augmentations d'effectifs pour répondre à de nouveaux besoins.

### Cotisations de l'employeur

Les cotisations de l'employeur augmentent de 92,8 M\$, ou 17,7 %, pour atteindre 616,3 M\$. Cette variation est principalement attribuable aux éléments suivants :

- ↑ 51,6 M\$ des services passés du régime de retraite;
- ↑ 32,7 M\$ du service courant du régime de retraite;
- ↑ 8,5 M\$ associée à l'augmentation de la rémunération.

Pour de plus amples détails sur les régimes de retraite, le lecteur peut consulter la section « Régimes de retraite ».

**Tableau 141 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur**

(en milliers de dollars)	Structures		Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
	autorisées (A-P.)	Rémunération	Charges sociales	Avantages sociaux	
Élus	103,0	11 891,2	1 166,6	3 528,5	16 586,3
Cadres de gestion	1 302,4	175 699,1	16 836,6	48 149,4	240 685,1
Cadres-conseils	482,9	51 149,2	5 135,8	7 807,6	64 092,6
	<b>1 785,3</b>	<b>226 848,3</b>	<b>21 972,4</b>	<b>55 957,0</b>	<b>304 777,7</b>
Contremaîtres	398,1	39 710,9	4 242,5	6 649,2	50 602,6
Juges	31,0	7 383,8	318,0	5 164,4	12 866,2
Professionnels	2 620,4	264 154,1	28 400,4	47 301,7	339 856,2
Cols blancs	5 852,7	358 031,1	45 224,3	77 622,0	480 877,4
Cols bleus	4 543,5	306 012,2	39 216,9	83 635,9	428 865,0
Policiers	4 680,5	444 183,9	45 071,2	72 813,8	562 068,9
Pompiers	2 395,0	233 493,7	24 443,9	49 959,3	307 896,9
Préposés aux traverses d'écoliers	255,7	11 038,4	1 434,5	0,1	12 473,0
Économie – Gestion des postes vacants	-	(27 611,9)	(3 523,2)	(3 358,5)	(34 493,6)
	<b>22 665,2</b>	<b>1 875 135,7</b>	<b>207 967,5</b>	<b>399 273,4</b>	<b>2 482 376,6</b>
Sécurité du revenu <sup>1</sup>		10 194,9	1 284,2	1 676,1	13 155,2
Bureau du taxi <sup>2</sup>		2 361,3	287,4	379,8	3 028,5
Agence de mobilité durable <sup>3</sup>		18 538,9	2 324,8	3 056,9	23 920,6
<b>Total – Rémunération et cotisations de l'employeur</b>	<b>22 665,2</b>	<b>1 906 230,8</b>	<b>211 863,9</b>	<b>404 386,2</b>	<b>2 522 480,9</b>

1. Depuis 2008, à la suite d'une entente conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, la gestion des activités liées à la sécurité du revenu sur le territoire de l'ancienne Ville de Montréal est assurée par le gouvernement du Québec. Les employés municipaux affectés à ce secteur sont prêtés au gouvernement du Québec contre une compensation financière. Ces employés ne font pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, mais leur rémunération apparaît dans le budget de dépenses.

2. Dans le cadre du mandat que lui confère la Ville en matière de gestion et de développement de l'industrie du taxi sur le territoire de l'île de Montréal, le Bureau du taxi de Montréal assume les responsabilités et les dépenses d'exploitation liées aux activités requises par la réalisation de son mandat. Bien que ses employés ne fassent pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, leur rémunération est prévue au budget de dépenses.

3. Une convention de services liant la Ville et l'Agence de mobilité durable assure l'affectation d'employés municipaux aux activités gérées par l'Agence. Bien que les employés de l'Agence ne fassent pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, leur rémunération est prévue au budget de dépenses.



Le Programme décennal d'immobilisations (PDI) comprend un éventail de projets que la Ville de Montréal compte réaliser au cours des 10 prochaines années. La rémunération globale de la main-d'œuvre capitalisable a augmenté de 1,4 M\$, ou 1,2 %, pour atteindre 121,7 M\$. Cette augmentation s'explique principalement par la progression de la rémunération. L'effectif capitalisable diminue de 2,0 % et passe à 1 032,1 années-personnes.

Le tableau suivant présente en détail les coûts reliés à la rémunération qui sont imputés directement aux dépenses en immobilisations.

**Tableau 142 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Postes capitalisés**

(en milliers de dollars)	Structures autorisées (A-P.)	Rémunération	Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
			Charges sociales	Avantages sociaux	
<b>Main-d'œuvre capitalisée</b>					
Cadres de gestion	45,7	6 195,2	619,0	1 019,2	7 833,4
Cadres-conseils	16,9	1 929,6	194,2	315,6	2 439,4
	<b>62,6</b>	<b>8 124,8</b>	<b>813,2</b>	<b>1 334,8</b>	<b>10 272,8</b>
Contremaîtres	2,5	249,5	27,7	40,7	317,9
Professionnels	587,4	58 447,6	6 224,8	8 565,3	73 237,7
Cols blancs	366,8	28 460,5	3 619,3	4 648,5	36 728,3
Cols bleus	11,8	772,8	97,1	140,3	1 010,2
Policiers	1,0	99,4	10,3	16,4	126,1
<b>Total – Main-d'œuvre capitalisée</b>	<b>1 032,1</b>	<b>96 154,6</b>	<b>10 792,4</b>	<b>14 746,0</b>	<b>121 693,0</b>
<b>Sources de financement</b>					
Paiement au comptant					20 488,2
Emprunts					
Remboursés par les activités commerciales					10 585,8
À la charge des contribuables					90 619,0
<b>Total – Sources de financement</b>					<b>121 693,0</b>

### Régimes de retraite

Les régimes de retraite de la Ville de Montréal sont des régimes à prestations déterminées. Un régime de retraite à prestations déterminées est un régime pour lequel est précisé :

- Soit le montant des prestations que recevront les employés lors d'un événement (retraite, cessation, décès, etc.);
- Soit le mode de calcul du montant de ces prestations.

Le calcul des prestations est généralement basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant.

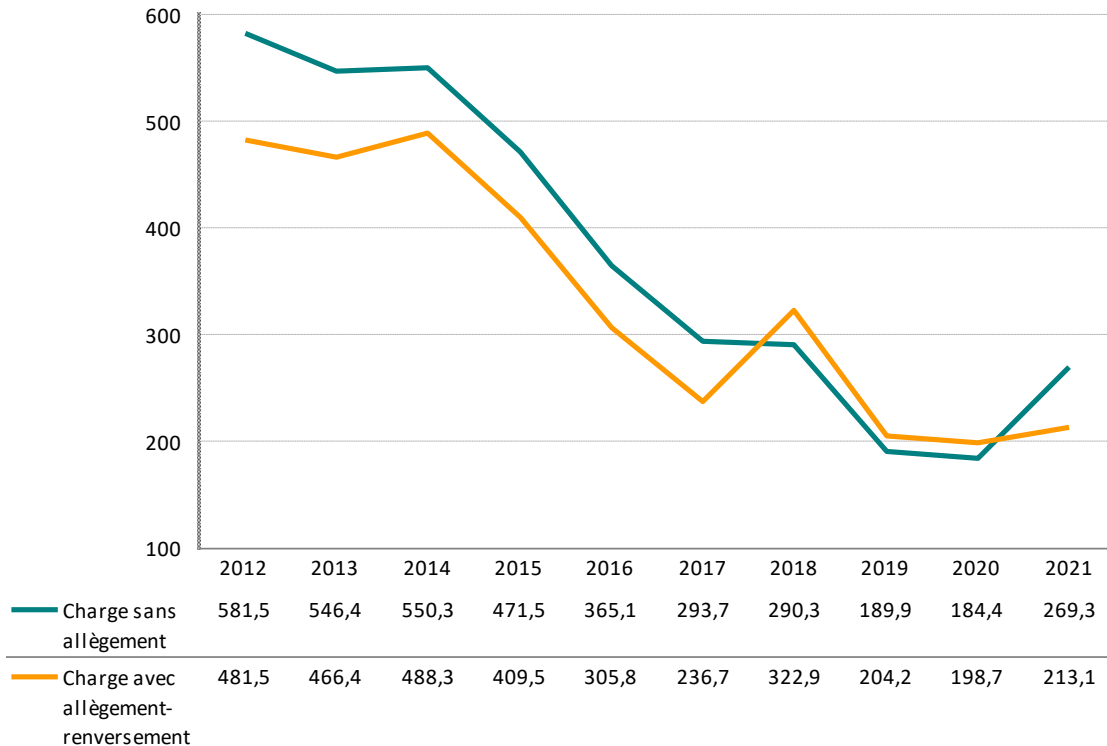
Un tel régime repose sur le principe de la capitalisation, c'est-à-dire que les cotisations versées dans le régime (la caisse de retraite), de même que les revenus de placement associés à l'actif de la caisse, investis selon la politique de placement du comité de retraite du régime, servent à financer, à long terme, les prestations prévues par le régime.

Le coût du service courant, pour une année donnée, correspond à la valeur des prestations acquises durant l'exercice financier. Il est déterminé selon les hypothèses actuarielles retenues. Si tout va comme prévu, ce montant permettra de faire face aux obligations du régime de retraite. Le coût du service courant est assumé par la Ville et les employés (participants aux régimes). Toutefois, dans cette section, nous faisons uniquement référence au coût assumé par la Ville.

À ce coût s'ajoute une charge de retraite pour financer les déficits actuariels, le cas échéant, et les autres dépenses associées (intérêts, etc.). Ici aussi, nous faisons référence au coût imputé à la Ville de Montréal.

Les charges, traitées sous la rubrique « Cotisations de l'employeur », représentent 306,7 M\$ en 2021, comparativement à 222,5 M\$ au budget de 2020. En tenant compte des montants à pourvoir, la charge nette est de 269,3 M\$ en 2021, comparativement à 184,4 M\$ en 2020, soit une augmentation de 84,9 M\$. Aux charges nettes de 2020 et 2021, s'ajoute une charge additionnelle (« Affectations ») de 14,3 M\$, afin de reconnaître une partie de l'allègement fiscal dont la Ville s'est prévaluée en 2017. En raison de la pandémie mondiale de COVID-19 et des risques financiers qui pourraient en découler, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a mis en place de nouvelles mesures d'allègement fiscal, applicables à compter de 2021. La Ville prévoit donc de se prévaloir d'un allègement additionnel de 70,5 M\$ au budget de 2021, ce qui réduira sa charge de retraite pour la prochaine année.

**Graphique 11 – Charge de retraite, budgets de 2012 à 2021**  
(en millions de dollars)



### Écart de trésorerie

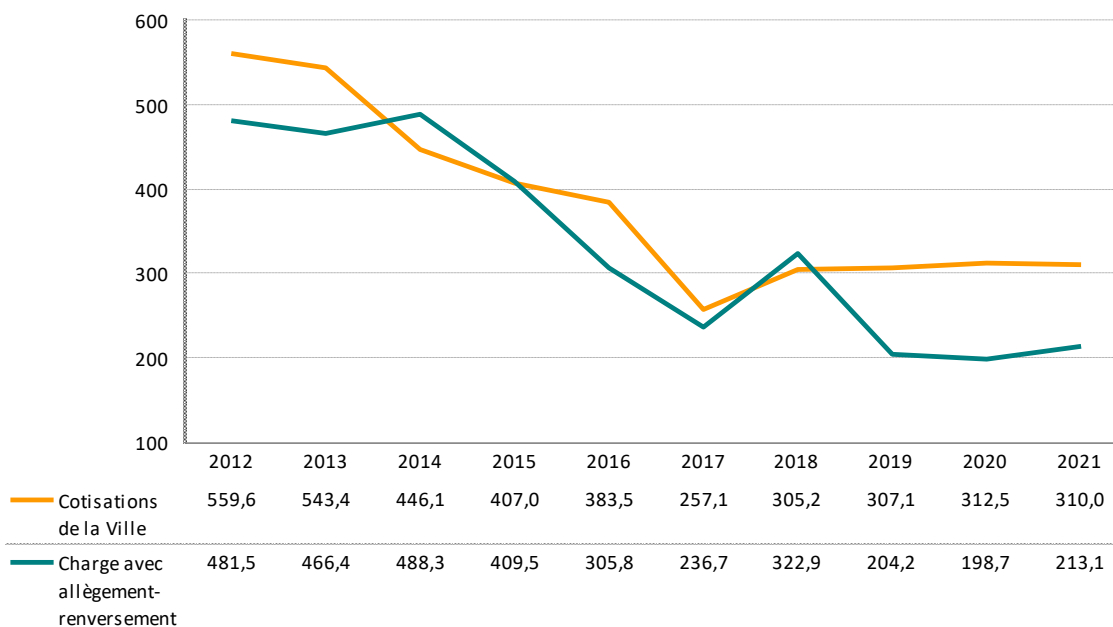
Le graphique suivant compare les cotisations versées par la Ville aux différents régimes de retraite, selon les évaluations actuarielles déposées, à la charge de retraite prévue aux différents budgets de la Ville. L'écart entre ces 2 valeurs s'explique par les différences suivantes :

- Le lissage de la valeur marchande de l'actif sur une période de 4 ans, aux fins du calcul de la charge fiscale, versus la valeur marchande de l'actif sans lissage pour les évaluations de financement;
- Le délai de 3 ans, en général, entre chaque évaluation à des fins de financement, alors que la charge est réévaluée annuellement;
- Les périodes d'amortissement des déficits pour le calcul de la charge, différentes de celles des évaluations de financement;
- L'utilisation d'hypothèses différentes pour établir la charge et les cotisations aux fins du financement (ex. : taux d'actualisation);
- Les impacts à court terme de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (Loi RRSM), qui se reflètent de façon différente dans la charge et le financement.

À long terme, les deux méthodes vont donner le même résultat, c'est-à-dire que globalement, la charge de retraite cumulative sera égale aux cotisations versées par le promoteur pour financer les régimes. Toutefois, comme il est possible de le constater dans le graphique suivant, des différences subsistent d'une année à l'autre en raison des méthodologies et hypothèses différentes (comptables versus financement).

**Graphique 12 – Comparaison entre la charge de retraite et les cotisations de la Ville, budgets de 2012 à 2021**

(en millions de dollars)



## Endettement

L'administration municipale a recours à l'emprunt à long terme, principalement pour financer ses immobilisations. Pour l'essentiel, le profil de l'endettement est influencé par la réalisation des projets passés et présents, inscrits au Programme décennal d'immobilisations (PDI). Une section particulière du PDI 2021-2030 traite de la gestion de la dette.

Le tableau suivant illustre plusieurs éléments du profil de l'endettement de Montréal.

**Tableau 143 – Profil de l'endettement de Montréal**

<b>Situation au 31 décembre 2019</b>	
Dettes brutes en circulation (en M\$)	9 922,2
Dettes nettes à la charge des contribuables de la Ville et de l'agglomération de Montréal (en M\$)	6 103,0
Nombre d'emprunts en circulation	72
Taux d'intérêt nominal pondéré (en %)	3,86 %
<b>Volume et nombre d'emprunts estimés en 2020</b>	
Nombre d'émissions	4
Nouveaux financements (en M\$)	740,8
Refinancements (en M\$)	3,9
Besoins de la STM (en M\$)	265,3
Programme global (en M\$)	<u>1 010,0</u>
<b>Volume et nombre d'emprunts estimés en 2021</b>	
Nombre d'émissions	4
Nouveaux financements (en M\$)	1 028,0
Refinancements (en M\$)	96,1
Besoins de la STM (en M\$)	425,2
Programme global (en M\$)	<u>1 549,3</u>
<b>Concernant la politique de gestion de la dette, entrée en vigueur en 2004</b>	
Contribution volontaire de 2021 (en M\$)	89,5
Ratio de la limite d'endettement réel pour 2019 (en %)	108
Ratio de la limite d'endettement estimé pour 2020 (en %)	110
Ratio de la limite d'endettement estimé pour 2021 (en %)	120
Limite prévue à la politique (en %)	100
Ratio de la limite du coût net de la dette pour 2020, excluant la dette actuarielle initiale (en %)	12,8
Limite prévue à la politique (en %)	16
<b>Cotes de crédit</b>	
Moody's, depuis 2006	Aa2
S&P	
Depuis octobre 2015	AA-
1984-2015	A+

La répartition de l'ensemble du coût de la dette est présentée au tableau suivant, pour la période 2016-2021.

**Tableau 144 – Coût de la dette***(en milliers de dollars)*

	Réal				Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Coût brut de la dette</b>							
Intérêts et autres frais <sup>1</sup>	382 947,0	389 788,0	397 165,8	400 970,5	398 019,1	421 159,4	423 395,5
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	449 312,0	463 854,0	473 755,0	495 960,9	534 678,9	531 192,5	575 045,4
	<b>832 259,0</b>	<b>853 642,0</b>	<b>870 920,8</b>	<b>896 931,4</b>	<b>932 698,0</b>	<b>952 351,9</b>	<b>998 440,9</b>
Affectation au remboursement de la dette	26 247,0	27 098,0	32 684,0	46 028,5	61 301,1	61 262,0	64 792,4
Remboursement de capital par subventions <sup>2</sup>	85 213,0	83 814,4	84 845,2	79 615,4	72 631,6	72 307,6	64 886,7
Remboursement de capital de la STM <sup>3</sup>	21 399,3	26 206,2	30 125,5	26 254,6	21 139,9	21 139,9	92 303,2
	<b>132 859,3</b>	<b>137 118,6</b>	<b>147 654,7</b>	<b>151 898,5</b>	<b>155 072,6</b>	<b>154 709,5</b>	<b>221 982,3</b>
<b>Coût brut de la dette</b>	<b>965 118,3</b>	<b>990 760,6</b>	<b>1 018 575,5</b>	<b>1 048 829,9</b>	<b>1 087 770,6</b>	<b>1 107 061,4</b>	<b>1 220 423,2</b>
<b>Moins :</b>							
Revenus de placement des fonds d'amortissement	66 099,0	68 061,0	68 998,0	68 104,3	65 744,9	61 711,6	69 422,0
Prime à l'émission - Revenus reportés <sup>1</sup>	7 507,0	7 577,0	-	-	-	-	-
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec							
- pour la portion des intérêts	40 567,0	35 455,0	30 745,0	25 448,2	22 479,6	23 066,8	21 406,7
- pour la portion du capital <sup>2</sup>	85 213,0	83 814,4	84 845,2	79 615,4	72 631,6	72 307,6	64 886,7
	<b>199 386,0</b>	<b>194 907,4</b>	<b>184 588,2</b>	<b>173 167,9</b>	<b>160 856,1</b>	<b>157 086,0</b>	<b>155 715,4</b>
<b>Moins :</b>							
Recouvrement de la Société de transport de Montréal							
- pour la portion des intérêts	18 914,0	21 900,0	27 696,9	36 190,2	43 021,4	49 834,0	48 484,4
- pour la portion du capital <sup>3</sup>	21 399,3	26 206,2	30 125,5	26 254,6	21 139,9	21 139,9	92 303,2
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	37 520,0	37 748,0	40 171,0	41 422,9	43 714,3	47 379,4	46 133,7
	<b>77 833,3</b>	<b>85 854,2</b>	<b>97 993,4</b>	<b>103 867,7</b>	<b>107 875,6</b>	<b>118 353,3</b>	<b>186 921,3</b>
<b>Coût net de la dette à la charge des contribuables</b>	<b>687 899,0</b>	<b>709 999,0</b>	<b>735 993,9</b>	<b>771 794,3</b>	<b>819 038,9</b>	<b>831 622,1</b>	<b>877 786,5</b>
<b>Répartition de cette charge entre les contribuables</b>							
Contribuables de l'agglomération	243 347,0	238 421,0	223 004,0	226 071,0	207 274,4	207 229,9	234 312,5
Contribuables de la Ville de Montréal	444 552,0	471 578,0	512 989,9	545 723,3	611 764,5	624 392,2	643 474,0

1. À partir de 2018 les "Prime à l'émission - Revenus reportés" sont regroupés sous "Intérêts et autres frais".

2. Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec, portion capital.

3. Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM, portion capital

## Autres dépenses

À près de 2,6 G\$, les autres objets de dépenses regroupent 41,9 % des dépenses de fonctionnement. Par rapport au budget de 2020, il s'agit d'une baisse de 194 M\$, ou 7 %.

**Tableau 145 – Autres dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Autres dépenses</b>							
Transport et communication	41 932,2	39 069,3	34 764,1	37 413,5	37 784,8	40 238,7	40 289,1
Services professionnels, techniques et autres	324 122,2	383 436,4	394 335,6	428 640,5	526 868,5	466 574,0	503 490,3
Location, entretien et réparation	155 544,4	162 194,2	171 009,3	190 148,5	228 318,0	210 970,1	219 140,8
Biens durables et non durables	252 897,5	262 017,3	270 610,5	320 253,8	350 726,4	310 209,6	271 605,1
Contributions à des organismes	813 560,8	895 321,8	849 459,3	943 341,4	1 169 356,5	1 090 054,4	1 082 560,9
Autres objets	52 159,5	42 724,3	40 356,2	16 879,9	34 816,2	29 440,6	137 612,1
Paiement au comptant d'immobilisations et affectations	158 681,7	296 628,3	396 820,8	440 783,0	597 590,0	627 275,6	326 086,1
<b>Total – Autres dépenses</b>	<b>1 798 898,3</b>	<b>2 081 391,6</b>	<b>2 157 355,8</b>	<b>2 377 460,6</b>	<b>2 945 460,4</b>	<b>2 774 763,0</b>	<b>2 580 784,4</b>

Parmi les rubriques qui composent ces « autres dépenses », on trouve le paiement au comptant des immobilisations et les affectations, dont les prévisions sont en baisse de 301,2 M\$. Les explications détaillées à ce sujet sont fournies dans la section « Analyse des dépenses », plus précisément aux sous-sections « Paiement au comptant des immobilisations » et « Dépenses communes ».

En ce qui concerne les autres rubriques, les pages suivantes décrivent leurs principaux facteurs de variation budgétaire.

### Contributions à des organismes

Avec des prévisions qui s'élèvent à 1,1 G\$, les contributions à des organismes occupent la plus grande part du budget parmi tous les autres objets de dépenses. Dans l'environnement budgétaire de la Ville, ces contributions se divisent en deux groupes :

- Les contributions de nature corporative, pour 753,7 M\$;
- Les contributions octroyées par certains services municipaux ou par les arrondissements, pour 328,9 M\$.

Les contributions de nature corporative s'adressent principalement au respect des engagements et obligations de la Ville à titre de « dépenses de contribution ». Les prévisions pour 2021 s'élèvent à 753,7 M\$, en baisse de 23,6 M\$, ou 3 %.

Cette variation s'explique par :

- Une hausse de 12,4 M\$ de la contribution de base à l'ARTM;
- Une baisse de 47,4 M\$ de la contribution spécifique au programme de la SOFIL à l'ARTM, en raison d'une diminution de la cadence des investissements de la STM qui sont admissibles à ce programme de subventions;
- Une somme réservée de 9,3 M\$, destinée à financer l'implantation de nouvelles mesures de tarification en transport collectif.

Par ailleurs, d'autres contributions versées aux organismes des secteurs culturel, économique et sociorécréatif sont à la hausse. Parmi celles-ci, relevons les contributions versées à la Cité d'archéologie

et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière (0,5 M\$), au Conseil des arts de Montréal (0,2 M\$), à la Société du parc Jean-Drapeau (0,1 M\$).

Au chapitre des contributions versées par les services municipaux et les arrondissements, les prévisions s'élèvent respectivement à 296,5 M\$ et 32,4 M\$. Dans les services municipaux, on observe une hausse de 16,2 M\$, ou 5,8 %, dont voici les principaux faits saillants :

↑ 10,2 M\$ au Service du développement économique, s'expliquant principalement par un ajout de 10 M\$ afin de soutenir la Stratégie de développement économique 2018-2022 de la Ville de Montréal, conformément au plan économique mixte de la Ville de Montréal et du gouvernement du Québec, découlant de l'entente-cadre Réflexe Montréal;

↑ 4,2 M\$ au Service de l'urbanisme et de la mobilité, principalement destinée à l'organisme à but non lucratif Bixi Montréal, en conformité avec l'entente de gestion entre la Ville et cet organisme;

↑ 1,6 M\$ au Service de l'habitation, s'expliquant d'une part par une croissance des déboursés au programme AccèsLogis (volets logements sociaux et abordables), pour 3,1 M\$, et d'autre part par une hausse de 1 M\$ de la contribution à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) afin de contrer les effets de la pandémie de COVID-19 et de la crise du logement par des moyens tels que l'aide aux ménages avec enfants qui sont sans logis ou sur le point de l'être. Ces hausses sont atténuées par les projets pilotes qui sont terminés en 2020 par certains partenaires, en l'occurrence le Fonds d'investissement de Montréal et l'entreprise d'économie sociale Bâtir son quartier, auxquels des contributions annuelles de 2,3 M\$ ont été octroyées dans les 2 dernières années.

Enfin, dans l'ensemble des 19 arrondissements, les contributions demeurent relativement stables par rapport à l'exercice précédent.

### **Services professionnels, techniques et autres**

Les prévisions budgétaires pour les services professionnels, techniques et autres s'élèvent à 503,5 M\$, en hausse de 36,9 M\$, ou 7,9 %. Il y a lieu ici de distinguer les services professionnels des services techniques et autres, qui font appel à des expertises différentes.

#### Services professionnels

Les prévisions pour les services professionnels sont de 118,8 M\$ et affichent une variation à la hausse de 19,3 M\$. Cette variation s'explique principalement par une majoration des frais de gestion versés à l'Agence de mobilité durable, qui passent de 28,1 M\$ à 51 M\$, pour une augmentation de 22,9 M\$. Cela reflète notamment la volonté d'augmenter l'expertise en mobilité urbaine, de développer de nouveaux outils visant à optimiser l'utilisation des stationnements et de bonifier les services offerts par l'Agence.

Outre ce facteur, on relève les éléments suivants :

↓ 1,7 M\$ au Service de l'urbanisme et de la mobilité, en raison notamment de la fin des études d'avant-projets définitifs, requises en 2020, et du retrait de la pénalité payée à Stationnement Montréal à la suite de la création de l'Agence de mobilité durable;

↓ 1,7 M\$ au Service de l'environnement, s'expliquant principalement par la fin des travaux de construction des infrastructures du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, c'est-à-dire l'usine de traitement, le système de captage et le mur d'étanchéité;



↓ 1,3 M\$ au Service du greffe, en raison de la non-réurrence des sommes consenties en 2020 pour les travaux préparatoires de l'élection générale de 2021;

↑ 1,1 M\$ au Service de l'eau, s'expliquant entre autres par une hausse des honoraires professionnels pour les activités d'auscultation;

↑ 1,1 M\$ au Service de l'Espace pour la vie, notamment en lien avec la Migration du Biodôme et la Métamorphose de l'Insectarium.

### Services techniques et autres

Du côté des services techniques et autres, les prévisions s'établissent à 384,6 M\$, en hausse de 17,6 M\$ par rapport à 2020. Parmi les principaux éléments de variation, on note :

↑ 16 M\$ au Service de l'environnement, s'expliquant principalement par le renouvellement et la bonification des contrats pour la collecte et le transport des matières résiduelles dans plusieurs arrondissements, activités relevant de la compétence locale, ainsi que par la hausse des coûts du traitement et des quantités (tonnage) pour les résidus organiques (alimentaires et mélangés), le bois, les résidus verts et les matières recyclables (baisse du marché de vente des matières triées), activités qui relèvent de l'agglomération;

↑ 3,8 M\$ au Service du greffe, en raison des dépenses contractuelles qui seront nécessaires pour la tenue de l'élection municipale, en 2021;

↑ 1,4 M\$ relative à l'indexation des contrats de déneigement, dont la responsabilité relève du Service de la concertation des arrondissements;

↓ 3 M\$ au Service de l'urbanisme et de la mobilité, s'expliquant par une réduction de 2 M\$ dans certains projets pilotes, relative à des aménagements transitoires requérant des dépenses non capitalisables, de même que par une réduction de 1 M\$ entraînée par la suspension des services de navettes fluviales.

Du côté des arrondissements, les prévisions s'élèvent à 80,4 M\$, en hausse de 0,7 M\$, ce qui représente à peine 1 %. Parmi les arrondissements qui revoient leurs prévisions à la hausse, mentionnons l'Arrondissement de Montréal-Nord (↑ 0,6 M\$), notamment en raison des activités d'animation dans les camps de jour, dont les sommes étaient auparavant budgétées en tant que contributions, ainsi que l'Arrondissement de Ville-Marie (↑ 0,8 M\$), où la hausse s'explique entre autres par les travaux d'entretien extérieurs de l'esplanade Clark et la bonification de transferts centraux. À l'inverse, l'Arrondissement de Lachine réduit ses prévisions de 0,8 M\$, en raison principalement de la fermeture du port de plaisance de Lachine.

### **Autres biens et services**

Les prévisions de dépenses pour les autres biens et services groupent 3 rubriques : les dépenses en matière de transport et de communication; les dépenses de location, d'entretien et de réparation; les dépenses en biens durables et non durables. Les prévisions pour ces 3 rubriques s'élèvent à 531 M\$.

### Transport et communication

En matière de transport et de communication, les prévisions budgétaires s'élèvent à 40,3 M\$ et demeurent stables par rapport à 2020. Dans les services centraux, on note une hausse globale de 0,7 M\$,

tandis que dans les arrondissements, les prévisions affichent plutôt une baisse de 0,6 M\$. Du côté de ces derniers, la rationalisation des budgets de téléphonie et d'allocation automobile explique cette variation.

Du côté des services centraux, on relève les éléments suivants :

- ↑ 2,1 M\$ au Service du greffe, en raison principalement des dépenses de publicité requises en prévision de la tenue de l'élection municipale de 2021;
- ↑ 0,6 M\$ au Service de l'Espace pour la vie relativement aux grands projets du service, notamment la Migration du Biodôme et la Métamorphose de l'Insectarium;
- ↓ 1,1 M\$ au Service des technologies de l'information, s'expliquant par une tarification à la baisse à la suite du renouvellement du contrat de téléphonie filaire et de téléinformatique;
- ↓ 0,8 M\$ au Service de l'expérience citoyenne et des communications, notamment en raison de la fin du processus de révision de la Politique de consultation et de participation publiques de la Ville de Montréal, ainsi que de la non-récurrence de certains besoins en communications.

### Location, entretien et réparation

Du côté des prévisions en location, entretien et réparation, le budget s'élève à 219,1 M\$, soit une augmentation de 8,2 M\$, ou 3,9 %. Dans les services municipaux, les prévisions passent de 138 M\$ à 144,5 M\$, une hausse de 6,5 M\$, ou 4,7 %. Parmi les principaux facteurs de variation, on relève les éléments suivants :

- ↑ 5,8 M\$ au Service des technologies de l'information, en raison des coûts d'entretien associés au déploiement de la gestion de l'actif informatique découlant du télétravail, ainsi que de la mise en exploitation de nouveaux systèmes informatiques;
- ↑ 4,8 M\$ au Service du matériel roulant et des ateliers, s'expliquant principalement par un réaménagement budgétaire permettant de répondre plus adéquatement aux besoins opérationnels du service en matière d'entretien et de réparation de véhicules;
- ↓ 2,8 M\$ au Service de la gestion et de la planification immobilière, en raison notamment du non-renouvellement du bail de l'immeuble situé au 1555, rue Carrie-Derick, occupé par des employés du Service de l'eau qui déménageront en 2021;
- ↓ 1,1 M\$ au Service de l'eau, découlant d'un ajustement de l'utilisation du fonds de réserve pour imprévus.

Dans les arrondissements, les prévisions s'établissent à 74,6 M\$ et augmentent de 1,6 M\$ par rapport à 2020, soit une variation de 2,2 %. Pour l'essentiel, les variations budgétaires reflètent les ajustements apportés aux loyers et à l'entretien de leurs immeubles, ainsi que l'absorption des coûts des diverses installations sportives et culturelles sous leur responsabilité. Pour certains arrondissements, les variations sont plus importantes, par exemple celui de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, où les dépenses augmentent de 1 M\$ en raison notamment des dépenses d'entretien du Centre sportif et culturel St-Jean-Vianney, acquis en 2020 auprès du collège privé du même nom.

### Biens durables et non durables

Au chapitre des biens durables et non durables, les prévisions s'établissent à 271,6 M\$, en baisse de 38,6 M\$, soit une réduction de 12,4 %. Cette catégorie groupe tous les achats de biens relatifs à la

fourniture des services publics, par exemple l'alimentation en eau potable et sa distribution, ainsi que l'approvisionnement nécessaire au fonctionnement général des activités municipales : carburant, pièces et accessoires des équipements et du matériel roulant, matériaux de construction, produits chimiques et autres matières, bureautique, etc.

Du côté des biens non durables, les prévisions sont de 248,9 M\$, affichant une baisse de 11,6 M\$, ou 4,5 %. Parmi les facteurs de variation, on note :

- ↓ 4,2 M\$ au Service du matériel roulant et des ateliers, en raison principalement d'un exercice de révision des dépenses en pièces et autres accessoires afin de consacrer plus de ressources à l'entretien et à la réparation des véhicules;
- ↓ 4,3 M\$ au Service de l'urbanisme et de la mobilité, découlant d'un ajustement des crédits de la réserve financière de la voirie qui étaient destinés au colmatage des nids-de-poule;
- ↓ 1,5 M\$ au SPVM, relativement à des économies réalisées notamment sur les équipements (munitions, uniformes et autres);
- ↓ 0,4 M\$ à l'Arrondissement de Lachine, en raison de la fermeture de son port de plaisance.

Du côté des biens durables, les prévisions affichent une importante baisse, le budget passant de 49,8 M\$ à 22,7 M\$, soit une réduction de 27 M\$, ou 54,3 %. Cette variation s'explique essentiellement par la fin des travaux pour 2 projets d'envergure à caractère environnemental, soit l'usine de traitement du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) ainsi que les infrastructures pour la réhabilitation du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC).

Au CESM, l'usine de traitement avait été requise pour le traitement du lixiviat produit par cet ancien site d'enfouissement, dont le réaménagement en parc est en cours. Pour le PEPSC, les travaux ont consisté à construire un écran étanche en amont de l'autoroute Bonaventure, de manière à empêcher le déversement dans le fleuve des eaux souterraines contaminées du secteur, ainsi qu'une usine permettant de traiter adéquatement ces eaux avant leur rejet. Il importe de préciser que ces projets d'envergure ont été financés par une réserve financière spécifique.

### **Autres objets**

De par leur nature, certaines dépenses ne peuvent être associées à une catégorie précise. C'est notamment le cas du poste des dépenses contingentes, dont le rôle consiste précisément à pourvoir à des dépenses qui ne sont pas nécessairement prévisibles en cours d'exercice, ainsi que d'autres postes budgétaires réservés, comme ceux permettant de couvrir les pertes possibles dans la perception ou encore ceux utilisés pour diverses provisions et autres engagements. Les sommes provenant des programmes d'aide à caractère général et découlant d'ententes avec les gouvernements supérieurs sont généralement imputées à cette catégorie.

Par ailleurs, il arrive que des réorganisations administratives impliquant des transferts budgétaires entre unités fassent en sorte qu'une partie ou la totalité des budgets transférés résident dans ces « Autres objets », faute d'y apporter une classification adéquate. Dans ces cas précis, une reclassification des dépenses s'effectue généralement en cours d'exercice.

Les prévisions pour 2021 dans la catégorie des « Autres objets » passent de 29,4 M\$ à 137,6 M\$, une variation de 108,2 M\$. Cette variation s'explique principalement par :

- La variation du passif de la réserve financière utilisé dans le cadre du CESM et du PEPSC. Puisque la réserve financière sera moins sollicitée par rapport aux déboursés qui ont eu cours en 2020, les budgets passent d'un passif de 40,2 M\$ à un passif de 10,6 M\$, faisant en sorte qu'au net, la variation est de 29,6 M\$.
- Le Plan de relance économique, pour lequel une somme de 50 M\$ est prévue.
- Outre ces principaux éléments on note une augmentation de 5 M\$ pour les dépenses contingentes devant l'incertitude causée par la pandémie de la COVID-19 au cours de l'exercice 2021.

## Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales

L'excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales présente de façon sommaire le budget de fonctionnement de la Ville de Montréal selon les revenus, les charges, les quotes-parts du financement des activités de l'agglomération, le financement et les affectations. Les informations sont présentées conformément aux normes et conventions exigées par le MAMH, notamment en ce qui concerne les charges de fonctionnement (c'est-à-dire les dépenses) par activités.

Au tableau suivant, les données budgétaires sont présentées par compétences, de sorte qu'une fois les transactions internes éliminées, on obtient le résultat global pour la Ville de Montréal dans son ensemble. À titre comparatif, les données budgétaires de 2020 figurent aussi au tableau.

**Tableau 146 – Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences – Budgets de 2020 et 2021**

(en milliers de dollars)	Budget 2020 comparatif				Budget 2021			
	Conseil municipal	Conseil d'aggl.	Transactions interentités à éliminer	Total	Conseil municipal	Conseil d'aggl.	Transactions interentités à éliminer	Total
<b>Revenus</b>								
Taxes	3 629 866	49 610	-	3 679 476	3 657 339	50 090	-	3 707 429
Paievements tenant lieu de taxes	280 351	-	-	280 351	285 333	-	-	285 333
Quotes-parts	-	2 433 498	(2 009 886)	423 613	-	2 507 711	(2 070 135)	437 576
Transferts	211 788	328 341	-	540 129	215 205	196 468	-	411 673
Services rendus	310 133	60 582	(1 984)	368 732	298 826	63 763	(1 401)	361 188
Amendes et pénalités	109 567	109 012	-	218 578	109 704	109 561	-	219 265
Imposition de droits	276 656	1 969	-	278 625	277 038	1 969	-	279 007
Intérêts	78 249	88 779	-	167 028	83 027	88 213	-	171 240
Autres revenus	16 123	2 474	-	18 597	16 526	1 019	-	17 544
	<b>4 912 733</b>	<b>3 074 266</b>	<b>(2 011 870)</b>	<b>5 975 129</b>	<b>4 942 996</b>	<b>3 018 794</b>	<b>(2 071 536)</b>	<b>5 890 255</b>
<b>Charges de fonctionnement</b>								
Administration générale	514 872	283 441	(536)	797 778	575 894	341 064	(202)	916 756
Sécurité publique	8 664	1 061 627	(530)	1 069 761	8 757	1 079 844	(396)	1 088 205
Transport	470 785	695 842	(76)	1 166 551	506 104	670 347	(61)	1 176 390
Hygiène du milieu	225 723	232 257	(378)	457 602	237 542	240 813	(401)	477 954
Santé et bien-être	60 851	115 011	(2)	175 860	57 970	118 973	(1)	176 942
Aménagement, urbanisme et développement	164 681	82 392	(284)	246 789	199 986	114 195	(283)	313 897
Loisirs et culture	498 746	114 167	(179)	612 734	497 588	129 505	(58)	627 035
Frais de financement	280 285	140 874	-	421 159	280 641	142 755	-	423 396
	<b>2 224 607</b>	<b>2 725 611</b>	<b>(1 984)</b>	<b>4 948 234</b>	<b>2 364 482</b>	<b>2 837 494</b>	<b>(1 401)</b>	<b>5 200 575</b>
<b>Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération</b>	<b>2 009 886</b>	<b>-</b>	<b>(2 009 886)</b>	<b>-</b>	<b>2 070 135</b>	<b>-</b>	<b>(2 070 135)</b>	<b>-</b>
<b>Excédent avant financement et affectations</b>	<b>678 240</b>	<b>348 655</b>	<b>-</b>	<b>1 026 895</b>	<b>508 379</b>	<b>181 300</b>	<b>-</b>	<b>689 680</b>
<b>Financement</b>								
Remboursement de la dette à long terme	(408 144)	(123 048)	-	(531 193)	(428 118)	(146 928)	-	(575 045)
<b>Affectations</b>								
Paievement comptant des immobilisations et fonds réservés	(327 017)	(297 652)	-	(624 669)	(291 187)	(100 652)	-	(391 838)
Excédent de fonctionnement affecté	101 885	(15 640)	-	86 245	236 810	(21 294)	-	215 516
Charges constatées à financer ou à pourvoir	(44 963)	87 685	-	42 721	(25 885)	87 573	-	61 688
	<b>(270 096)</b>	<b>(225 607)</b>	<b>-</b>	<b>(495 702)</b>	<b>(80 262)</b>	<b>(34 372)</b>	<b>-</b>	<b>(114 634)</b>
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Le tableau suivant expose les mêmes informations que le tableau précédent, mais en ce qui concerne les données financières réelles, de sorte que l'on peut constater les résultats nets des exercices passés. Pour l'exercice de 2019, les informations sont présentées par compétences, tandis que pour les exercices de 2016 à 2018, elles sont présentées globalement. Les données de ce tableau ont été redressées pour qu'elles puissent être comparées à celles du budget de 2021.

**Tableau 147 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Réels de 2016 à 2018 (global) et réel 2019, par compétences**

(en milliers de dollars)	Réels 2016 à 2018 – Global			Réel 2019 – Par compétences			Total
	2016	2017	2018	Conseil municipal	Conseil d'agglo.	Transactions interentités à éliminer	
<b>Revenus</b>							
Taxes	3 262 398	3 343 441	3 482 078	3 504 898	49 385	-	3 554 283
Paievements tenant lieu de taxes	252 330	260 024	264 417	274 855	-	-	274 855
Quotes-parts	404 754	397 246	418 106	-	2 480 633	(2 054 697)	425 936
Transferts	244 536	350 702	283 068	206 162	152 506	-	358 668
Services rendus	314 037	314 395	313 510	254 509	62 054	(2 569)	313 995
Amendes et pénalités	163 733	172 814	189 034	94 430	85 033	-	179 463
Imposition de droits	222 776	265 882	318 972	367 494	1 838	-	369 332
Intérêts	138 049	144 570	160 801	88 902	83 824	-	172 726
Autres revenus	19 370	43 132	52 146	40 668	2 286	-	42 953
	<b>5 021 983</b>	<b>5 292 205</b>	<b>5 482 131</b>	<b>4 831 917</b>	<b>2 917 558</b>	<b>(2 057 265)</b>	<b>5 692 210</b>
<b>Charges de fonctionnement</b>							
Administration générale	759 824	770 186	675 525	415 458	285 386	(585)	700 260
Sécurité publique	1 036 115	1 098 799	1 076 502	10 556	1 087 667	(636)	1 097 587
Transport	914 550	1 010 076	1 016 389	459 186	564 525	(353)	1 023 358
Hygiène du milieu	440 925	407 355	467 372	213 719	230 159	(708)	443 171
Santé et bien-être	91 320	91 961	94 994	61 627	62 353	-	123 980
Aménagement, urbanisme et développement	198 674	191 803	200 735	185 606	92 916	(281)	278 241
Loisirs et culture	567 779	628 221	595 631	496 401	121 102	(7)	617 496
Frais de financement	382 947	389 789	397 166	271 449	129 534	-	400 983
	<b>4 392 134</b>	<b>4 588 190</b>	<b>4 524 314</b>	<b>2 114 002</b>	<b>2 573 643</b>	<b>(2 569)</b>	<b>4 685 076</b>
<b>Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération</b>	-	-	-	<b>2 054 697</b>	-	<b>(2 054 697)</b>	-
<b>Excédent avant financement et affectations</b>	<b>629 849</b>	<b>704 015</b>	<b>957 817</b>	<b>663 219</b>	<b>343 916</b>	-	<b>1 007 135</b>
<b>Financement</b>							
Remboursement de la dette à long terme	(449 312)	(463 854)	(473 756)	(332 940)	(163 021)		(495 961)
<b>Affectations</b>							
Paiement comptant des immobilisations et fonds réservés	(240 546)	(333 616)	(372 190)	(294 182)	(153 661)		(447 843)
Excédent de fonctionnement affecté	68 455	141 996	117 979	159 092	19		159 110
Charges constatées à financer ou à pourvoir	130 674	90 968	(17 158)	(4 155)	32 573		28 418
	<b>(41 416)</b>	<b>(100 652)</b>	<b>(271 368)</b>	<b>(139 246)</b>	<b>(121 069)</b>	-	<b>(260 315)</b>
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales</b>	<b>139 120</b>	<b>139 510</b>	<b>212 694</b>	<b>191 033</b>	<b>59 826</b>	-	<b>250 859</b>



# PDI 2021-2030 détaillé





## ORIENTATIONS DU PDI 2021-2030

### D'un programme triennal à un programme décennal d'immobilisations

Plutôt que de présenter un programme triennal d'immobilisation (PTI), la Ville a décidé d'élaborer cette année son premier Programme décennal d'immobilisations (PDI) afin d'exposer une vision à long terme des investissements qu'elle souhaite réaliser.

Cette approche témoigne de la volonté d'assurer une planification stratégique et intégrée sur 10 ans, dans un contexte où les besoins en investissements attribuables au vieillissement des infrastructures sont de plus en plus importants.

Ce PDI permettra de maintenir un juste équilibre entre la protection des actifs existants et le développement de nouvelles infrastructures afin de répondre à l'évolution des besoins, tout en maintenant des services de qualité pour les citoyens.

L'apport indispensable des programmes de subventions gouvernementaux sur un horizon de 10 ans représente un enjeu crucial pour la réalisation de nombreux projets visant à maintenir en bon état les infrastructures de la Ville et, aussi, à répondre aux nouvelles réalités liées aux changements climatiques.

### Investir dans les infrastructures vieillissantes

On estime la valeur de remplacement des actifs, qui se composent principalement des infrastructures de l'eau et de la voirie, à environ 66 G\$.

**Tableau 148 – Valeur de remplacement par catégories d'actifs**  
(en millions de dollars)

<b>Catégories d'actifs*</b>	
Infrastructures de l'eau	39 200
Voirie	16 000
Bâtiments	4 993
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	4 856
Véhicules	567
Infrastructures technologiques	123
<b>Valeur de remplacement totale</b>	<b>65 739</b>

\* Données de 2011, en cours de révision.

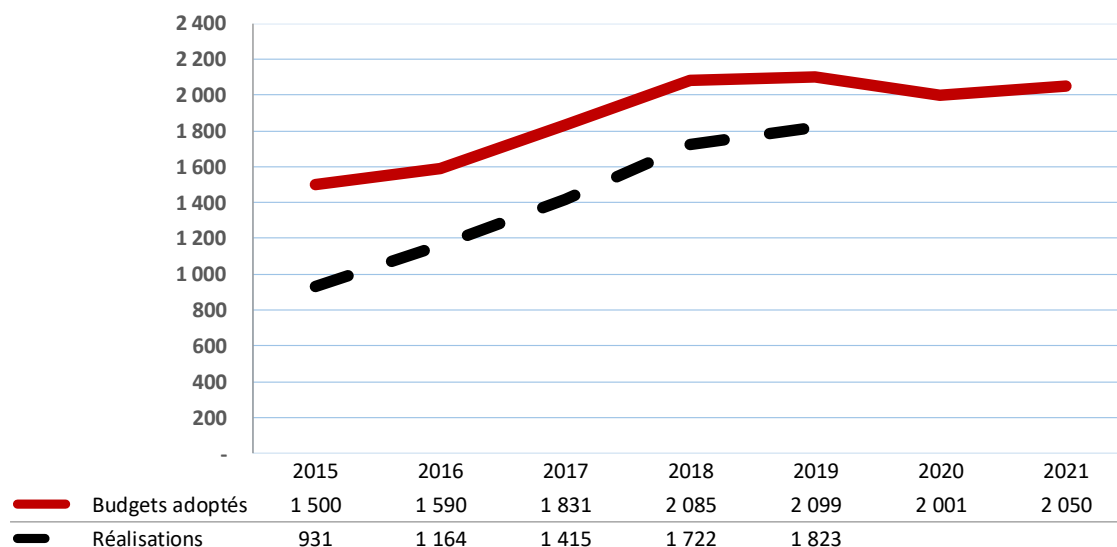
Au cours des dernières années, la connaissance de l'état des infrastructures de la Ville s'est nettement améliorée, permettant ainsi de mieux cibler les investissements nécessaires pour les infrastructures qui ont besoin d'entretien et de réfection sur une base régulière. Cela permet d'éviter les coûts substantiels de réfection ou de remplacement complet associés à un élément d'actif qui est à la limite de sa durée de vie. Il apparaît également qu'un rattrapage est nécessaire dans le but d'éliminer prioritairement le déficit d'entretien des réseaux de voirie, d'aqueduc et d'égout.

## Hausses rapides des réalisations

Depuis 2015, la Ville a mis en place plusieurs mesures afin d'accroître substantiellement ses réalisations en investissements. Ainsi, la valeur des réalisations en investissements a presque doublé de 2015 à 2019, étant passée de 0,9 G\$ à 1,8 G\$, soit une augmentation de près de 96 %. Cet accroissement important des dépenses en immobilisations a accentué le recours à l'emprunt de façon plus marquée que prévu. Cette situation a eu pour effet d'augmenter la pression sur la dette de la Ville. Ainsi, dans l'optique de ne pas alourdir le fardeau fiscal des propriétaires montréalais, il importe d'établir une planification des investissements pour les années à venir qui soit en adéquation avec la capacité financière de la Ville.

### Graphique 13 – Budgets adoptés et réalisations

(en millions de dollars)



## Capacité financière de la Ville

Dans le cadre du PDI 2021-2030, les investissements prévus s'établissent à 18,7 G\$, soit une moyenne de 1,9 G\$ sur 10 ans. Cette planification témoigne d'une gestion serrée, responsable et rigoureuse des programmes et des projets afin de tenir également compte de leurs impacts sur la capacité financière de la Ville.

Dans le but de maintenir une situation financière saine qui respecte la capacité de payer de la Ville, la Politique de gestion de la dette encadre les décisions relatives à l'endettement, tout en protégeant la capacité d'emprunt pour les années à venir. Ainsi, la stratégie de financement des dépenses en immobilisations se doit de prendre en considération le niveau d'endettement et les diverses formes de financement disponibles. Parmi celles-ci, la Ville préconise le recours au paiement au comptant des immobilisations dans le but de limiter ses emprunts et de s'assurer d'une plus grande équité intergénérationnelle.

La section relative à la gestion de la dette aborde plus en détail les stratégies de financement utilisées par la Ville ainsi que leurs impacts sur l'endettement.

### **Indispensables programmes de subventions gouvernementaux**

Des efforts sont constamment déployés auprès des instances gouvernementales afin de bonifier les programmes de subventions auxquels la Ville a recours pour ses infrastructures.

L'élaboration d'un programme d'immobilisations sur un horizon de 10 ans démontre indéniablement que la réalisation de plusieurs projets est directement tributaire de l'aide financière des gouvernements canadien et québécois.

Ainsi, afin de pouvoir confectionner un budget d'immobilisations décennal avec les sources de financement qui s'y rattachent, le présent PDI prévoit des programmes de subventions qui sont déjà autorisés mais repose également sur des hypothèses d'aide financière.

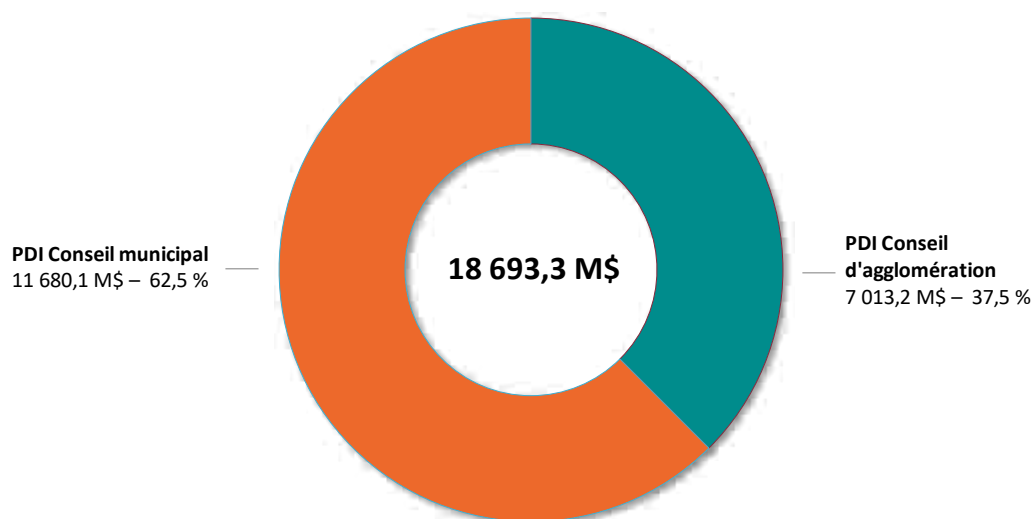
Les subventions gouvernementales inscrites dans le PDI 2021-2030 s'établissent à 2,4 G\$. De ce montant, 2 G\$ ou 83 % correspondent à des programmes de subventions dont les protocoles d'entente sont déjà signés ou sont en cours d'approbation, incluant les phases subséquentes de la TECQ sur 10 ans. Le solde de 0,4 G\$ constitue des hypothèses budgétaires de financement qui devront subséquemment aboutir à des ententes en fonction de l'approbation des différentes instances gouvernementales.

## PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2030

### Répartition des budgets par compétences

Le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2021-2030 prévoit des investissements totaux de 18 693,3 M\$. La part du budget qui relève du conseil municipal est de 62,5 %, pour un montant de 11 680,1 M\$. Quant au budget sous le contrôle du conseil d'agglomération, sa part représente 37,5 % des investissements totaux, soit 7 013,2 M\$.

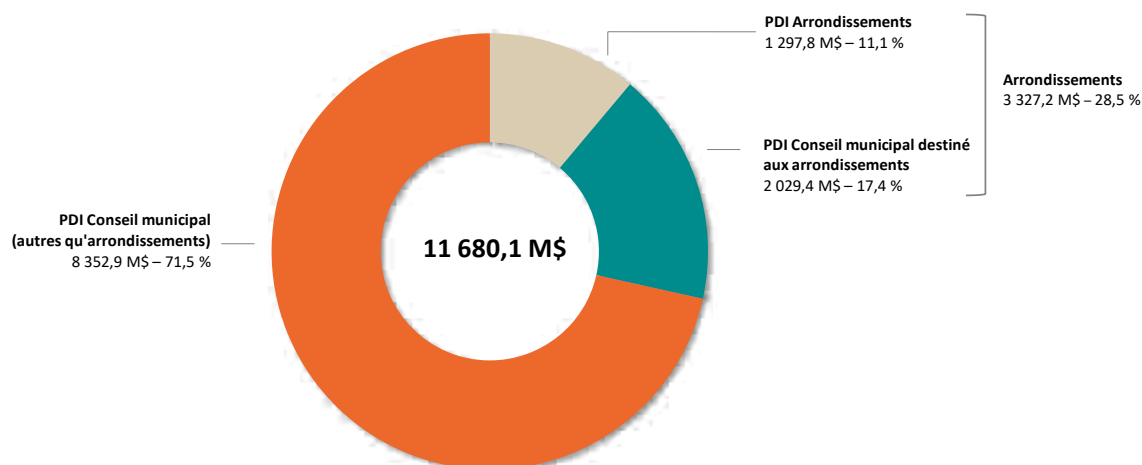
**Graphique 14 – Répartition des investissements par compétences**



Le graphique suivant illustre la part du budget de compétence municipale réservée aux arrondissements, soit 1 297,8 M\$.

De nombreux programmes et projets inscrits au PDI 2021-2030 sous la responsabilité du conseil municipal viennent en appui aux activités d'immobilisations des arrondissements, pour un montant de 2 029,4 M\$, portant ainsi à 3 327,2 M\$ (soit 28,5 %) la part des investissements de compétence municipale consacrée aux arrondissements.

### Graphique 15 – Répartition des investissements du conseil municipal



Aux fins de comparaison avec le précédent budget sur un horizon de 3 ans, les investissements consacrés aux arrondissements du présent PDI pour les années 2021-2023 sont prévus à hauteur de 1 058 M\$, soit une hausse de 2,2 % par rapport à ceux du précédent Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022, qui s'établissaient à 1 035,3 M\$.

Le montant de 2 029,4 M\$ du PDI municipal, qui est destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement, permettra de soutenir et de compléter les efforts des arrondissements pour les activités d'immobilisations de compétence locale. La hausse observée sur 3 ans (2021-2023) par rapport au précédent PTI 2020-2022, soit 24,6 M\$ ou 3,9 %, provient principalement de projets de développement d'installations sportives qui débiteront leur phase d'exécution sur la période considérée.

Par ailleurs, toujours sur une base comparative de 3 ans, les investissements prévus dans les arrondissements demeurent sensiblement les mêmes, passant de 408,6 M\$ au PTI 2020-2022 à 406,8 M\$ au présent PDI pour les années 2021-2023.

Le tableau suivant détaille les PDI des arrondissements pour la période décennale 2021-2030.

**Tableau 149 – Comparaison du PTI 2020-2022 et du PDI 2021-2030, par arrondissements**  
(en milliers de dollars)

Arrondissements	PTI 2020-2022	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Ahuntsic-Cartierville	21 339	7 113	7 113	7 113	7 113	7 113	35 565	35 565	71 130
Anjou	16 989	5 663	5 663	5 663	5 663	5 663	28 315	28 315	56 630
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	20 490	6 830	6 830	6 830	6 830	6 830	34 150	34 150	68 300
Lachine	11 031	3 677	3 677	3 677	3 677	3 677	18 385	18 385	36 770
LaSalle	17 696	5 132	5 132	5 132	5 132	5 132	25 660	25 660	51 320
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	8 781	2 927	2 927	2 927	2 927	2 927	14 635	14 635	29 270
Mercier–Hochelega–Maisonneuve	26 695	8 454	8 454	8 454	8 454	8 454	42 270	42 270	84 540
Montréal-Nord	20 407	6 507	6 150	4 514	5 164	5 800	28 135	21 570	49 705
Outremont	7 683	2 561	2 561	2 561	2 561	2 561	12 805	12 805	25 610
Pierrefonds-Roxboro	17 397	5 799	5 799	5 799	5 799	5 799	28 995	28 995	57 990
Plateau-Mont-Royal	17 085	5 695	5 695	5 695	5 445	5 445	27 975	26 475	54 450
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	44 595	13 330	12 730	12 730	12 730	12 730	64 250	63 650	127 900
Rosemont–La Petite-Patrie	26 520	8 840	8 840	8 840	8 840	8 840	44 200	44 200	88 400
Saint-Laurent	32 776	12 721	14 220	17 462	9 620	9 620	63 643	48 100	111 743
Saint-Léonard	19 020	5 940	6 940	5 940	5 940	5 940	30 700	29 700	60 400
Sud-Ouest	19 417	7 195	8 378	8 089	7 169	7 239	38 070	32 795	70 865
Verdun	12 345	4 115	4 115	4 115	4 115	4 115	20 575	20 575	41 150
Ville-Marie	42 555	14 185	14 185	14 185	14 185	14 185	70 925	70 925	141 850
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	25 805	6 981	6 981	6 981	6 981	6 981	34 905	34 905	69 810
<b>Total – PDI des arrondissements</b>	<b>408 626</b>	<b>133 665</b>	<b>136 390</b>	<b>136 707</b>	<b>128 345</b>	<b>129 051</b>	<b>664 158</b>	<b>633 675</b>	<b>1 297 833</b>
PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement	626 694	238 840	220 654	191 760	213 438	198 532	1 063 224	966 141	2 029 365
<b>Total – Investissements consacrés aux arrondissements</b>	<b>1 035 320</b>	<b>372 505</b>	<b>357 044</b>	<b>328 467</b>	<b>341 783</b>	<b>327 583</b>	<b>1 727 382</b>	<b>1 599 816</b>	<b>3 327 198</b>

Le tableau suivant détaille les projets et les programmes d'appui aux arrondissements prévus dans les budgets corporatifs du PDI 2021-2030.

**Tableau 150 – PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement**  
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Diversité et inclusion sociale</b>								
Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité universelle (AU)	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000	15 000	30 000
Programme d'aménagements urbains enfants familles	1 833	1 833	1 833	1 833	1 833	9 165	9 165	18 330
	<b>4 833</b>	<b>4 833</b>	<b>4 833</b>	<b>4 833</b>	<b>4 833</b>	<b>24 165</b>	<b>24 165</b>	<b>48 330</b>
<b>Culture</b>								
Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	51 353	33 195	22 247	29 416	42 736	178 947	149 069	328 016
Acquisition et valorisation d'équipements culturels	3 144	7 060	10 477	10 265	12 978	43 924	101 596	145 520
Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC	3 100	4 300	8 135	9 226	1 884	26 645	10 364	37 009
	<b>57 597</b>	<b>44 555</b>	<b>40 859</b>	<b>48 907</b>	<b>57 598</b>	<b>249 516</b>	<b>261 029</b>	<b>510 545</b>
<b>Gestion et planification immobilière</b>								
Programme des cours de services	11 476	12 785	8 571	13 857	18 943	65 632	114 346	179 978
Programme de protection des immeubles de compétence locale	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000	25 000	50 000
Programme d'accessibilité universelle	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000	15 000	30 000
	<b>19 476</b>	<b>20 785</b>	<b>16 571</b>	<b>21 857</b>	<b>26 943</b>	<b>105 632</b>	<b>154 346</b>	<b>259 978</b>
<b>Grands parcs, Mont-Royal et sports</b>								
Plan de la forêt urbaine	17 465	17 455	22 167	20 909	23 302	101 298	115 000	216 298
Programme de construction - Équipements aquatiques sportifs	15 959	32 244	17 739	15 000	15 000	95 942	81 720	177 662
Programme des installations sportives extérieures (PISE)	18 552	20 000	9 000	16 100	11 000	74 652	62 036	136 688
Programme de mise aux normes - Équipements aquatiques	8 843	17 007	7 879	12 000	6 100	51 829	49 000	100 829
Programme pour la mise aux normes des équipements sportifs à vocation supralocale	5 773	3 198	2 300	5 000	5 000	21 271	25 000	46 271
Projets de développement d'installations sportives	500	5 450	31 864	32 136	10 950	80 900	-	80 900
Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	27 000	10 000	-	-	-	37 000	-	37 000
Programme des arénas	11 387	300	-	-	-	11 687	-	11 687
	<b>105 479</b>	<b>105 654</b>	<b>90 949</b>	<b>101 145</b>	<b>71 352</b>	<b>474 579</b>	<b>332 756</b>	<b>807 335</b>
<b>Matériel roulant et ateliers</b>								
Programme de remplacement de véhicules - Ville	21 678	18 388	18 613	19 800	20 006	98 485	104 845	203 330
	<b>21 678</b>	<b>18 388</b>	<b>18 613</b>	<b>19 800</b>	<b>20 006</b>	<b>98 485</b>	<b>104 845</b>	<b>203 330</b>
<b>Concertation des arrondissements</b>								
Programme pour la réalisation de projets issus du budget participatif	5 000	5 000	-	-	-	10 000	-	10 000
	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>10 000</b>	<b>-</b>	<b>10 000</b>
<b>Technologies de l'information</b>								
Modernisation des TI des projets du Service de la concertation des arrondissements	700	1 725	3 700	850	800	7 775	4 000	11 775
Retour automatisé en libre-service pour les bibliothèques	280	280	280	165	-	1 005	-	1 005
Système de gestion des loisirs municipaux	200	100	-	-	-	300	-	300
Gestion des files d'attente et des rendez-vous en ligne	597	334	-	-	-	931	-	931
	<b>1 777</b>	<b>2 439</b>	<b>3 980</b>	<b>1 015</b>	<b>800</b>	<b>10 011</b>	<b>4 000</b>	<b>14 011</b>
<b>Urbanisme et mobilité</b>								
Programme d'aménagement des rues - Local	10 000	10 000	8 955	8 881	10 000	47 836	50 000	97 836
Piétons : Rues piétonnes et partagées	9 000	5 000	5 000	5 000	5 000	29 000	25 000	54 000
Programme de maintien des infrastructures routières	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	10 000	10 000	20 000
Programme de réfection du réseau routier local	2 000	2 000	-	-	-	4 000	-	4 000
	<b>23 000</b>	<b>19 000</b>	<b>15 955</b>	<b>15 881</b>	<b>17 000</b>	<b>90 836</b>	<b>85 000</b>	<b>175 836</b>
<b>Total – PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement</b>	<b>238 840</b>	<b>220 654</b>	<b>191 760</b>	<b>213 438</b>	<b>198 532</b>	<b>1 063 224</b>	<b>966 141</b>	<b>2 029 365</b>

## État des activités d'immobilisations et modes de financement

Afin de soutenir les activités d'immobilisations prévues, d'une somme de 18 693,3 M\$, 3 modes de financement sont utilisés : le financement externe, le paiement au comptant et l'emprunt.

Le recours au financement externe permet d'alléger les montants à la charge des contribuables. Il représente, pour le PDI 2021-2030, un montant de 3 380,9 M\$, soit 18,1 % des investissements totaux. Les sources externes de financement sont principalement des subventions des gouvernements canadien et québécois (2 428,6 M\$), des revenus d'activités commerciales, notamment ceux de la Commission des services électriques de Montréal (882 M\$), et des revenus divers (70,3 M\$).

Un montant de 15 312,4 M\$ sera à la charge des contribuables pour la réalisation du présent PDI. Le paiement au comptant des immobilisations (PCI), dans le cadre du PDI 2021-2030, s'établit à 8 345 M\$. Ainsi, en ajoutant les sommes provenant des réserves de l'eau, des arrondissements et de l'affectation initiale du Fonds des immobilisations, c'est une somme totale de 8 808,9 M\$ qui sera attribuée au paiement au comptant, soit 47,1 % du financement global des immobilisations prévues au PDI 2021-2030.

Enfin, l'emprunt pour la réalisation du PDI 2021-2030 est de 6 503,5 M\$, ce qui représente 34,8 % du financement.

Le graphique suivant illustre, pour les 5 premières années du PDI uniquement, l'évolution des dépenses en immobilisations et des modes de financement servant au maintien des actifs et au développement de nouvelles infrastructures de la Ville de Montréal. Il est possible d'observer que le recours à l'emprunt diminue, passant de 1 201 M\$ en 2021 à 769 M\$ en 2025, afin de respecter la capacité financière de la Ville et de ne pas exercer une pression additionnelle sur la dette.



**Graphique 16 – Évolution des investissements et des sources de financement, de 2021 à 2025**  
(en millions de dollars)



**Tableau 151 – État des activités d’immobilisations et modes de financement – Budget de la Ville de Montréal**

(en millions de dollars)

	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Acquisitions d’immobilisations</b>								
Administration générale	207,8	208,4	211,6	186,4	184,0	998,2	952,7	1 950,9
Sécurité publique	39,4	47,3	44,7	53,9	59,7	245,0	247,3	492,3
Transport	548,8	534,2	483,5	505,2	495,6	2 567,3	2 271,6	4 838,9
Hygiène du milieu	589,0	694,8	734,2	586,3	544,9	3 149,2	2 244,7	5 393,9
Aménagement, urbanisme et développement	128,7	118,5	109,9	89,3	99,4	545,8	448,1	993,9
Loisirs et culture	535,9	533,1	533,4	567,8	522,7	2 692,9	2 330,5	5 023,4
<b>Total – Acquisitions d’immobilisations</b>	<b>2 049,6</b>	<b>2 136,3</b>	<b>2 117,3</b>	<b>1 988,9</b>	<b>1 906,3</b>	<b>10 198,4</b>	<b>8 494,9</b>	<b>18 693,3</b>
<b>Sources de financement externes</b>								
Subventions gouvernementales	327,2	424,8	376,3	290,4	211,7	1 630,4	798,2	2 428,6
Activités commerciales de la CSEM	110,0	104,9	103,1	84,0	80,0	482,0	400,0	882,0
Dépôts des promoteurs et autres	1,9	8,0	7,0	14,8	19,1	50,8	19,5	70,3
<b>Total – Sources de financement externes</b>	<b>439,1</b>	<b>537,7</b>	<b>486,4</b>	<b>389,2</b>	<b>310,8</b>	<b>2 163,2</b>	<b>1 217,7</b>	<b>3 380,9</b>
<b>Montant à la charge des contribuables</b>	<b>1 610,5</b>	<b>1 598,6</b>	<b>1 630,9</b>	<b>1 599,7</b>	<b>1 595,5</b>	<b>8 035,2</b>	<b>7 277,2</b>	<b>15 312,4</b>
<b>Paiement au comptant</b>								
Eau - Réserve	20,8	12,8	12,3	13,3	13,8	73,0	69,2	142,2
Arrondissements	8,4	11,1	11,4	3,0	3,7	37,6	7,1	44,7
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	27,7	27,7	27,7	27,7	27,7	138,5	138,5	277,0
<b>Stratégie d’accroissement</b>								
Fonds des immobilisations	308,9							
Eau	42,1	460,0	567,0	674,0	781,0	2 835,0	5 510,0	8 345,0
Voirie	2,0							
<b>Total – Stratégie d’accroissement</b>	<b>353,0</b>	<b>460,0</b>	<b>567,0</b>	<b>674,0</b>	<b>781,0</b>	<b>2 835,0</b>	<b>5 510,0</b>	<b>8 345,0</b>
<b>Total – Paiement au comptant</b>	<b>409,9</b>	<b>511,6</b>	<b>618,4</b>	<b>718,0</b>	<b>826,2</b>	<b>3 084,1</b>	<b>5 724,8</b>	<b>8 808,9</b>
<b>Emprunts selon la programmation</b>	<b>1 200,6</b>	<b>1 087,0</b>	<b>1 012,5</b>	<b>881,7</b>	<b>769,3</b>	<b>4 951,1</b>	<b>1 552,4</b>	<b>6 503,5</b>

Les investissements relevant du conseil municipal sont de 11 680,1 M\$, soit 62,5 % du PDI global. Le recours au financement externe totalise 2 231,2 M\$ (19,1 % des investissements de compétence municipale). Le financement externe inclut les activités commerciales de la CSEM, pour un montant de 882 M\$.

Par ailleurs, un montant de 5 622,5 M\$ en paiement au comptant est consacré aux projets relevant du conseil municipal, tandis que le recours à l'emprunt est de 3 826,4 M\$, portant ainsi le montant à la charge des contribuables à 9 448,9 M\$, soit 80,9 % des investissements de compétence municipale.

**Tableau 152 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil municipal**  
(en millions de dollars)

	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Acquisitions d'immobilisations</b>								
Administration générale	131,7	134,4	136,2	119,7	115,3	637,3	620,8	1 258,1
Sécurité publique	-	-	-	-	-	-	-	-
Transport	492,2	470,9	424,8	394,2	373,0	2 155,1	1 963,4	4 118,5
Hygiène du milieu	186,3	166,0	186,3	189,3	195,9	923,8	905,2	1 829,0
Aménagement, urbanisme et développement	124,1	117,0	107,1	88,1	91,9	528,2	447,0	975,2
Loisirs et culture	420,7	385,0	384,2	416,2	354,8	1 960,9	1 538,4	3 499,3
<b>Total – Acquisitions d'immobilisations</b>	<b>1 355,0</b>	<b>1 273,3</b>	<b>1 238,6</b>	<b>1 207,5</b>	<b>1 130,9</b>	<b>6 205,3</b>	<b>5 474,8</b>	<b>11 680,1</b>
<b>Sources de financement externes</b>								
Subventions gouvernementales	166,5	142,9	140,5	142,0	132,3	724,2	625,0	1 349,2
Activités commerciales de la CSEM	110,0	104,9	103,1	84,0	80,0	482,0	400,0	882,0
Dépôts des promoteurs et autres	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total – Sources de financement externes</b>	<b>276,5</b>	<b>247,8</b>	<b>243,6</b>	<b>226,0</b>	<b>212,3</b>	<b>1 206,2</b>	<b>1 025,0</b>	<b>2 231,2</b>
<b>Montant à la charge des contribuables</b>	<b>1 078,5</b>	<b>1 025,5</b>	<b>995,0</b>	<b>981,5</b>	<b>918,6</b>	<b>4 999,1</b>	<b>4 449,8</b>	<b>9 448,9</b>
<b>Paiement au comptant</b>								
Eau - Réserve	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9	14,5	14,6	29,1
Arrondissements	8,4	11,1	11,4	3,0	3,7	37,6	7,1	44,7
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	23,0	23,0	23,0	23,0	23,0	115,0	115,0	230,0
<b>Stratégie d'accroissement</b>								
Fonds des immobilisations	223,9	274,2	331,7	409,2	463,3	1 746,4	3 572,3	5 318,7
Eau	42,1							
Voirie	2,0							
<b>Total – Stratégie d'accroissement</b>	<b>268,0</b>					<b>1 746,4</b>	<b>3 572,3</b>	<b>5 318,7</b>
<b>Total – Paiement au comptant</b>	<b>302,3</b>	<b>311,2</b>	<b>369,0</b>	<b>438,1</b>	<b>492,9</b>	<b>1 913,5</b>	<b>3 709,0</b>	<b>5 622,5</b>
<b>Emprunts selon la programmation</b>	<b>776,2</b>	<b>714,3</b>	<b>626,0</b>	<b>543,4</b>	<b>425,7</b>	<b>3 085,6</b>	<b>740,8</b>	<b>3 826,4</b>

Les investissements relevant du conseil d'agglomération sont de 7 013,2 M\$, soit 37,5 % du PDI global. Le recours au financement externe totalise 1 149,7 M\$ (16,4 % des investissements de compétence d'agglomération). Il est important de noter que la Ville dispose d'un effet de levier financier considérable dans le domaine des infrastructures de l'eau, grâce aux programmes gouvernementaux offerts pour la réhabilitation et le remplacement de ces éléments d'actif névralgiques. De plus, un montant de 3 186,4 M\$ en paiement au comptant est consacré aux projets relevant du conseil d'agglomération, tandis que le recours à l'emprunt est de 2 677,1 M\$, portant ainsi le montant à la charge des contribuables à 5 863,5 M\$, soit 83,6 % des investissements de compétence d'agglomération.

**Tableau 153 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil d'agglomération**  
(en millions de dollars)

	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Acquisitions d'immobilisations</b>								
Administration générale	76,1	74,0	75,4	66,7	68,7	360,9	331,9	692,8
Sécurité publique	39,4	47,3	44,7	53,9	59,7	245,0	247,3	492,3
Transport	56,6	63,3	58,7	111,0	122,6	412,2	308,2	720,4
Hygiène du milieu	402,7	528,8	547,9	397,0	349,0	2 225,4	1 339,5	3 564,9
Aménagement, urbanisme et développement	4,6	1,5	2,8	1,2	7,5	17,6	1,1	18,7
Loisirs et culture	115,2	148,1	149,2	151,6	167,9	732,0	792,1	1 524,1
<b>Total – Acquisitions d'immobilisations</b>	<b>694,6</b>	<b>863,0</b>	<b>878,7</b>	<b>781,4</b>	<b>775,4</b>	<b>3 993,1</b>	<b>3 020,1</b>	<b>7 013,2</b>
<b>Sources de financement externes</b>								
Subventions gouvernementales	160,7	281,9	235,8	148,4	79,4	906,2	173,2	1 079,4
Activités commerciales de la CSEM	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts des promoteurs et autres	1,9	8,0	7,0	14,8	19,1	50,8	19,5	70,3
<b>Total – Sources de financement externes</b>	<b>162,6</b>	<b>289,9</b>	<b>242,8</b>	<b>163,2</b>	<b>98,5</b>	<b>957,0</b>	<b>192,7</b>	<b>1 149,7</b>
<b>Montant à la charge des contribuables</b>	<b>532,0</b>	<b>573,1</b>	<b>635,9</b>	<b>618,2</b>	<b>676,9</b>	<b>3 036,1</b>	<b>2 827,4</b>	<b>5 863,5</b>
<b>Paiement au comptant</b>								
Eau - Réserve	17,9	9,9	9,4	10,4	10,9	58,5	54,6	113,1
Arrondissements	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	4,7	4,7	4,7	4,7	4,7	23,5	23,5	47,0
<b>Stratégie d'accroissement</b>								
Fonds des immobilisations	85,0	185,8	235,3	264,8	317,7	1 088,6	1 937,7	3 026,3
Eau	-	-	-	-	-	-	-	-
Voirie	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total – Stratégie d'accroissement</b>	<b>85,0</b>	<b>185,8</b>	<b>235,3</b>	<b>264,8</b>	<b>317,7</b>	<b>1 088,6</b>	<b>1 937,7</b>	<b>3 026,3</b>
<b>Total – Paiement au comptant</b>	<b>107,6</b>	<b>200,4</b>	<b>249,4</b>	<b>279,9</b>	<b>333,3</b>	<b>1 170,6</b>	<b>2 015,8</b>	<b>3 186,4</b>
<b>Emprunts selon la programmation</b>	<b>424,4</b>	<b>372,7</b>	<b>386,5</b>	<b>338,3</b>	<b>343,6</b>	<b>1 865,5</b>	<b>811,6</b>	<b>2 677,1</b>

## Investissements par catégories d'actifs

Cette section présente les immobilisations selon les catégories d'actifs des budgets de la Ville de Montréal, et distingue les investissements de compétence municipale et ceux de compétence d'agglomération. Elle dresse également le portrait des investissements municipaux dans l'entretien et la réhabilitation des éléments d'actifs ainsi que des investissements reliés au développement.

### Profil des investissements

Sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal, 71,5 % des investissements serviront à la protection des éléments de l'actif et 28,5 % seront destinés au développement, notamment à l'acquisition et à l'installation de nouveaux équipements ainsi qu'à la construction de nouvelles infrastructures.

Au cours de la période 2021-2030, la Ville de Montréal compte investir un montant de 10 401,4 M\$ dans les infrastructures routières (4 558,3 M\$) ainsi que dans l'environnement et les infrastructures souterraines (5 843,1 M\$), principalement les infrastructures de l'eau et les conduits souterrains de la CSEM. Près de 80 % de ces investissements seront consacrés à la protection et au maintien de ces actifs existants.

**Tableau 154 – Investissements par catégories d’actifs – Budget de la Ville de Montréal**  
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Protection</b>								
Infrastructures routières	381,1	397,0	365,2	354,9	305,9	1 804,1	1 652,0	3 456,1
Environnement et infrastructures souterraines	515,1	488,7	467,5	471,4	464,9	2 407,6	2 371,5	4 779,1
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	173,0	165,8	168,3	175,9	191,8	874,8	718,6	1 593,4
Bâtiments et terrains	228,8	228,7	205,7	217,0	224,4	1 104,6	1 165,2	2 269,8
Véhicules	45,6	45,6	45,6	47,0	47,0	230,8	235,0	465,8
Ameublement et équipements de bureau	70,2	74,6	75,4	72,2	70,4	362,8	309,0	671,8
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	19,6	13,2	13,3	13,0	12,9	72,0	61,7	133,7
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total – Investissements</b>	<b>1 433,4</b>	<b>1 413,6</b>	<b>1 341,0</b>	<b>1 351,4</b>	<b>1 317,3</b>	<b>6 856,7</b>	<b>6 513,0</b>	<b>13 369,7</b>
<b>Pourcentage - Protection</b>	<b>69,9 %</b>	<b>66,2 %</b>	<b>63,3 %</b>	<b>67,9 %</b>	<b>69,1 %</b>	<b>67,2 %</b>	<b>76,7 %</b>	<b>71,5 %</b>

Catégories d'actifs - Développement	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Développement</b>								
Infrastructures routières	105,1	94,3	84,6	124,6	164,5	573,1	529,1	1 102,2
Environnement et infrastructures souterraines	76,4	236,6	334,6	173,4	85,9	906,9	157,1	1 064,0
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	137,6	150,8	161,0	163,4	119,8	732,6	614,7	1 347,3
Bâtiments et terrains	246,1	197,3	154,7	143,3	188,3	929,7	564,3	1 494,0
Véhicules	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	10,5	10,1	20,6
Ameublement et équipements de bureau	36,1	32,5	29,0	22,1	20,1	139,8	95,2	235,0
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	12,8	9,1	10,3	8,6	8,3	49,1	11,4	60,5
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total – Investissements</b>	<b>616,2</b>	<b>722,7</b>	<b>776,3</b>	<b>637,5</b>	<b>589,0</b>	<b>3 341,7</b>	<b>1 981,9</b>	<b>5 323,6</b>
<b>Pourcentage - Développement</b>	<b>30,1 %</b>	<b>33,8 %</b>	<b>36,7 %</b>	<b>32,1 %</b>	<b>30,9 %</b>	<b>32,8 %</b>	<b>23,3 %</b>	<b>28,5 %</b>

Catégories d'actifs - Total	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Infrastructures routières	486,2	491,3	449,8	479,5	470,4	2 377,2	2 181,1	4 558,3
Environnement et infrastructures souterraines	591,5	725,3	802,1	644,8	550,8	3 314,5	2 528,6	5 843,1
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	310,6	316,6	329,3	339,3	311,6	1 607,4	1 333,3	2 940,7
Bâtiments et terrains	474,9	426,0	360,4	360,3	412,7	2 034,3	1 729,5	3 763,8
Véhicules	47,7	47,7	47,7	49,1	49,1	241,3	245,1	486,4
Ameublement et équipements de bureau	106,3	107,1	104,4	94,3	90,5	502,6	404,2	906,8
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	32,4	22,3	23,6	21,6	21,2	121,1	73,1	194,2
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total – Investissements</b>	<b>2 049,6</b>	<b>2 136,3</b>	<b>2 117,3</b>	<b>1 988,9</b>	<b>1 906,3</b>	<b>10 198,4</b>	<b>8 494,9</b>	<b>18 693,3</b>

Les tableaux suivants présentent respectivement, par catégories d’actifs, les investissements relevant du conseil municipal et du conseil d’agglomération.

**Tableau 155 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil municipal**  
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Protection</b>								
Infrastructures routières	367,9	365,8	341,0	326,4	298,0	1 699,1	1 644,6	3 343,7
Environnement et infrastructures souterraines	311,6	277,2	289,0	273,0	275,8	1 426,6	1 309,8	2 736,4
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	154,6	137,8	138,3	144,4	133,6	708,7	545,4	1 254,1
Bâtiments et terrains	157,6	164,9	152,7	159,2	155,0	789,4	855,6	1 645,0
Véhicules	21,7	18,4	18,6	19,8	20,0	98,5	104,8	203,3
Ameublement et équipements de bureau	36,5	38,9	39,9	35,3	32,1	182,7	113,6	296,3
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	14,9	9,9	10,0	9,7	9,7	54,2	45,4	99,6
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total – Investissements</b>	<b>1 064,8</b>	<b>1 012,9</b>	<b>989,5</b>	<b>967,8</b>	<b>924,2</b>	<b>4 959,2</b>	<b>4 619,2</b>	<b>9 578,4</b>
<b>Pourcentage - Protection</b>	<b>78,6 %</b>	<b>79,5 %</b>	<b>79,9 %</b>	<b>80,1 %</b>	<b>81,7 %</b>	<b>79,9 %</b>	<b>84,4 %</b>	<b>82,0 %</b>

Catégories d'actifs - Développement	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Développement</b>								
Infrastructures routières	64,2	64,6	52,3	44,8	52,5	278,4	239,7	518,1
Environnement et infrastructures souterraines	5,2	4,9	-	-	-	10,1	-	10,1
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	77,6	60,3	62,9	69,1	42,6	312,5	182,1	494,6
Bâtiments et terrains	106,2	99,1	104,1	103,4	90,9	503,7	362,5	866,2
Véhicules	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	8,5	8,3	16,8
Ameublement et équipements de bureau	22,9	20,8	17,9	12,3	11,0	84,9	52,1	137,0
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	12,4	9,0	10,2	8,4	8,0	48,0	10,9	58,9
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total – Investissements</b>	<b>290,2</b>	<b>260,4</b>	<b>249,1</b>	<b>239,7</b>	<b>206,7</b>	<b>1 246,1</b>	<b>855,6</b>	<b>2 101,7</b>
<b>Pourcentage - Développement</b>	<b>21,4 %</b>	<b>20,5 %</b>	<b>20,1 %</b>	<b>19,9 %</b>	<b>18,3 %</b>	<b>20,1 %</b>	<b>15,6 %</b>	<b>18,0 %</b>

Catégories d'actifs - Total	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Infrastructures routières	432,1	430,4	393,3	371,2	350,5	1 977,5	1 884,3	3 861,8
Environnement et infrastructures souterraines	316,8	282,1	289,0	273,0	275,8	1 436,7	1 309,8	2 746,5
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	232,2	198,1	201,2	213,5	176,2	1 021,2	727,5	1 748,7
Bâtiments et terrains	263,8	264,0	256,8	262,6	245,9	1 293,1	1 218,1	2 511,2
Véhicules	23,4	20,1	20,3	21,5	21,7	107,0	113,1	220,1
Ameublement et équipements de bureau	59,4	59,7	57,8	47,6	43,1	267,6	165,7	433,3
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	27,3	18,9	20,2	18,1	17,7	102,2	56,3	158,5
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total – Investissements</b>	<b>1 355,0</b>	<b>1 273,3</b>	<b>1 238,6</b>	<b>1 207,5</b>	<b>1 130,9</b>	<b>6 205,3</b>	<b>5 474,8</b>	<b>11 680,1</b>

**Tableau 156 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil d'agglomération**  
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Protection</b>								
Infrastructures routières	13,2	31,2	24,2	28,5	7,9	105,0	7,4	112,4
Environnement et infrastructures souterraines	203,5	211,5	178,5	198,4	189,1	981,0	1 061,7	2 042,7
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	18,4	28,0	30,0	31,5	58,2	166,1	173,2	339,3
Bâtiments et terrains	71,2	63,8	53,0	57,8	69,4	315,2	309,6	624,8
Véhicules	23,9	27,2	27,0	27,2	27,0	132,3	130,2	262,5
Ameublement et équipements de bureau	33,7	35,7	35,5	36,9	38,3	180,1	195,4	375,5
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	4,7	3,3	3,3	3,3	3,2	17,8	16,3	34,1
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total – Investissements</b>	<b>368,6</b>	<b>400,7</b>	<b>351,5</b>	<b>383,6</b>	<b>393,1</b>	<b>1 897,5</b>	<b>1 893,8</b>	<b>3 791,3</b>
<b>Pourcentage - Protection</b>	<b>53,1 %</b>	<b>46,4 %</b>	<b>40,0 %</b>	<b>49,1 %</b>	<b>50,7 %</b>	<b>47,5 %</b>	<b>62,7 %</b>	<b>54,1 %</b>
<b>Catégories d'actifs - Développement</b>								
<b>Développement</b>								
Infrastructures routières	40,9	29,7	32,3	79,8	112,0	294,7	289,4	584,1
Environnement et infrastructures souterraines	71,2	231,7	334,6	173,4	85,9	896,8	157,1	1 053,9
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	60,0	90,5	98,1	94,3	77,2	420,1	432,6	852,7
Bâtiments et terrains	139,9	98,2	50,6	39,9	97,4	426,0	201,8	627,8
Véhicules	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	2,0	1,8	3,8
Ameublement et équipements de bureau	13,2	11,7	11,1	9,8	9,1	54,9	43,1	98,0
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	0,4	0,1	0,1	0,2	0,3	1,1	0,5	1,6
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total – Investissements</b>	<b>326,0</b>	<b>462,3</b>	<b>527,2</b>	<b>397,8</b>	<b>382,3</b>	<b>2 095,6</b>	<b>1 126,3</b>	<b>3 221,9</b>
<b>Pourcentage - Développement</b>	<b>46,9 %</b>	<b>53,6 %</b>	<b>60,0 %</b>	<b>50,9 %</b>	<b>49,3 %</b>	<b>52,5 %</b>	<b>37,3 %</b>	<b>45,9 %</b>
<b>Catégories d'actifs - Total</b>								
Infrastructures routières	54,1	60,9	56,5	108,3	119,9	399,7	296,8	696,5
Environnement et infrastructures souterraines	274,7	443,2	513,1	371,8	275,0	1 877,8	1 218,8	3 096,6
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	78,4	118,5	128,1	125,8	135,4	586,2	605,8	1 192,0
Bâtiments et terrains	211,1	162,0	103,6	97,7	166,8	741,2	511,4	1 252,6
Véhicules	24,3	27,6	27,4	27,6	27,4	134,3	132,0	266,3
Ameublement et équipements de bureau	46,9	47,4	46,6	46,7	47,4	235,0	238,5	473,5
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	5,1	3,4	3,4	3,5	3,5	18,9	16,8	35,7
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total – Investissements</b>	<b>694,6</b>	<b>863,0</b>	<b>878,7</b>	<b>781,4</b>	<b>775,4</b>	<b>3 993,1</b>	<b>3 020,1</b>	<b>7 013,2</b>



## Principaux programmes et projets d'investissements, par thèmes

### Eau et infrastructures souterraines

#### Gestion de l'eau

Le Service de l'eau de la Ville de Montréal chapeaute la gestion publique de l'eau et vise à offrir une gestion responsable et performante de cette ressource pour l'ensemble de la population et des usagers de l'agglomération de Montréal. Les infrastructures actuelles de la gestion de l'eau sont imposantes. Elles comprennent, entre autres, 6 usines de traitement de l'eau potable, 14 réservoirs d'eau potable, 770 km de conduites principales d'aqueduc, 3 600 km de conduites secondaires d'aqueduc, 550 km de collecteurs d'égouts, 4 300 km de conduites secondaires d'égouts et 90 km d'intercepteurs. Enfin, deux stations d'épuration, dont une figure parmi les 5 plus grandes au monde (Jean-R.-Marcotte), traitent par temps sec 2,5 millions de m<sup>3</sup> d'eaux usées – jusqu'à 8 millions de m<sup>3</sup> par journée pluvieuse.

Conséquemment, un tel éventail d'infrastructures exige annuellement des investissements appropriés pour assurer des infrastructures robustes et une alimentation fiable en eau. Depuis 2015, les investissements dans les infrastructures de l'eau présentent une croissance soutenue. Ces investissements ont évolué de 255 M\$, en 2015, à près de 405 M\$ prévus en 2020.

**Graphique 17 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau**  
(en millions de dollars)



\* Prévission et budget du Service de l'eau

Des investissements importants dans les infrastructures de l'eau demeurent nécessaires afin de :

- Garantir l'accessibilité et la qualité de l'eau potable et l'épuration des eaux usées;
- Permettre une gestion responsable et durable des actifs de l'eau;
- Poursuivre la mise aux normes des infrastructures;
- Faire face aux défis environnementaux.

Pour la période 2021-2030, un montant de 4 885,6 M\$ sera consacré aux infrastructures de l'eau, dont 456 M\$ en 2021.

### Principaux programmes

Le programme de renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout, pour lequel des investissements de 1 789 M\$ sont prévus, est sans contredit le plus important du Service de l'eau. Deux techniques de renouvellement sont actuellement utilisées : la réhabilitation structurale et le remplacement des conduites. Lorsque l'état structural de la conduite le permet, le service recourt aux techniques de réhabilitation sans tranchée, qui permettent non seulement de prolonger la durée de service des conduites, mais également de réduire les perturbations sociales et environnementales liées aux travaux. En 2019, 72 % des conduites renouvelées l'ont été au moyen des techniques de réhabilitation sans tranchée. Le programme comprend également le remplacement des entrées de service en plomb. Des investissements additionnels sont prévus pour les conduites primaires d'aqueduc (440,1 M\$), les collecteurs d'égouts (271,1 M\$), le plan directeur des ouvrages de rétention (63,1 M\$) et les intercepteurs (57,7 M\$).

Par ailleurs, afin d'assurer la pérennité de ses actifs, la Ville de Montréal doit investir des sommes importantes dans les autres infrastructures de l'eau (équipements, procédés et installations) en les mettant à niveau selon les normes et technologies les plus récentes ou en les remplaçant lorsqu'elles ont atteint leur fin de vie utile. Le PDI 2021-2030 comporte plusieurs programmes de maintien des actifs pour les usines d'eau potable (286,9 M\$), la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (145,5 M\$) ainsi que les réservoirs et stations de pompage d'eau potable (120,1 M\$).

### Principaux projets

Afin de respecter les exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable et d'assurer la fiabilité des équipements de production d'eau potable, des projets de modernisation sont prévus dans 4 usines de production d'eau potable (Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pierrefonds et Pointe-Claire), totalisant des investissements de 207 M\$ dans le cadre de ce PDI. Au surplus, 206,3 M\$ seront investis pour le Plan d'alimentation des réseaux de l'ouest (comprenant des travaux majeurs de maintien des usines de production d'eau potable de Lachine et de Dorval).

La mise à niveau complète du réservoir et de la station de pompage McTavish, afin de sécuriser l'alimentation en eau potable pour 1,2 million de Montréalais, nécessitera un montant de 283,7 M\$. Par ailleurs, des investissements de 15,7 M\$ pour la réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-Des Ormeaux permettront également d'assurer une pression adéquate dans le réseau de Pierrefonds et de sécuriser l'alimentation de ce secteur.

Un montant de 22,3 M\$ est prévu pour le projet d'optimisation des réseaux, qui consiste à créer des secteurs de régulation de pression et de mesure de la distribution de l'eau. La régulation de la pression par secteur vise à réduire le risque de bris de conduite et de bris d'entrées de service des usagers ainsi

qu'à augmenter la durée de vie des conduites. Quant à la mesure de la distribution d'eau, celle-ci permettra de mieux suivre l'évolution des pertes d'eau en réseau afin de maximiser les efforts de recherche et de correction des fuites.

En ce qui concerne les eaux usées, le projet de désinfection à l'ozone de l'effluent de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte permettra d'intégrer une nouvelle phase au traitement des eaux usées et, ainsi, de rendre les rejets conformes aux normes et exigences gouvernementales. La désinfection permettra une élimination quasi complète (supérieure à 99 %) des bactéries et des virus ainsi qu'une réduction très importante (supérieure à 80 %) des substances émergentes, ce qui diminuera les risques pour la santé humaine, favorisera l'utilisation des cours d'eau et protégera la faune et la flore aquatiques du fleuve Saint-Laurent. Le projet de désinfection représente des investissements de l'ordre de 541,2 M\$ dans ce PDI.

La station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte traite la totalité des eaux usées produites sur l'île de Montréal. Cependant, lors d'épisodes de très fortes précipitations et afin de soulager le réseau des intercepteurs lorsqu'il atteint sa capacité maximale, la Ville se voit dans l'obligation de déverser, pour de courtes périodes, des eaux usées non traitées vers les milieux récepteurs. Les ouvrages de rétention permettent d'emmagasiner temporairement les eaux usées lors de très fortes pluies, de les réintroduire graduellement dans le réseau lorsque la capacité hydraulique le permet et de les acheminer vers la station d'épuration des eaux usées pour y être traitées. Dans le PDI 2021-2030, les travaux sur les ouvrages de rétention Rockfield, William, Lavigne, Leduc et Saint-Thomas ainsi que dans l'ancienne cour Turcot totalisent des investissements de 246,6 M\$. Parmi ceux-ci, les travaux relatifs à la construction des ouvrages de rétention Rockfield et William seront complétés en 2021.

Par ailleurs, une mise à niveau est prévue à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte. Des investissements de 140 M\$ permettront de remplacer les dégrilleurs et les convoyeurs, d'augmenter la capacité d'emmagasinement des boues et des dessableurs, de remplacer les ponts racleurs aux décanteurs et d'effectuer une mise à niveau majeure de ces derniers.

**Tableau 157 – Sommaire des investissements relatifs à la gestion de l'eau**  
(en milliers de dollars)

Programmes – Projets	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Programmes</b>								
<b>Direction de l'eau potable</b>								
Conduites primaires d'aqueduc	47 500,0	46 500,0	47 500,0	47 500,0	47 500,0	236 500,0	203 565,0	440 065,0
Réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage	6 590,0	9 110,0	14 350,0	14 020,0	4 000,0	48 070,0	72 000,0	120 070,0
Investissements - Diverses usines	11 522,0	15 218,0	10 233,0	6 184,0	12 985,0	56 142,0	230 750,0	286 892,0
	<b>65 612,0</b>	<b>70 828,0</b>	<b>72 083,0</b>	<b>67 704,0</b>	<b>64 485,0</b>	<b>340 712,0</b>	<b>506 315,0</b>	<b>847 027,0</b>
<b>Direction des réseaux d'eau</b>								
Renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	181 300,0	161 655,0	181 956,0	185 000,0	191 755,0	901 666,0	887 327,0	1 788 993,0
Renouvellement des systèmes de mesure et de régulation de pression	800,0	800,0	800,0	800,0	800,0	4 000,0	4 000,0	8 000,0
	<b>182 100,0</b>	<b>162 455,0</b>	<b>182 756,0</b>	<b>185 800,0</b>	<b>192 555,0</b>	<b>905 666,0</b>	<b>891 327,0</b>	<b>1 796 993,0</b>
<b>Direction de l'épuration des eaux usées</b>								
Collecteurs d'égouts	26 700,0	19 600,0	30 000,0	30 000,0	30 000,0	136 300,0	134 845,0	271 143,0
Intercepteurs	8 000,0	6 681,0	5 380,0	5 380,0	5 380,0	30 821,0	26 900,0	57 721,0
Ouvrages de rétention - Plan directeur	-	-	-	-	-	-	63 116,0	63 116,0
Station d'épuration des eaux usées	12 077,0	9 959,0	14 270,0	14 763,0	14 287,0	65 356,0	80 145,0	145 501,0
	<b>46 777,0</b>	<b>36 240,0</b>	<b>49 650,0</b>	<b>50 143,0</b>	<b>49 667,0</b>	<b>232 477,0</b>	<b>305 004,0</b>	<b>537 481,0</b>
<b>Total – Programmes</b>	<b>294 489,0</b>	<b>269 523,0</b>	<b>304 489,0</b>	<b>303 647,0</b>	<b>306 707,0</b>	<b>1 478 855,0</b>	<b>1 702 646,0</b>	<b>3 181 501,0</b>
<b>Projets</b>								
<b>Direction de l'eau potable</b>								
Réservoirs et stations de pompage (Rosemont, DDO et McTavish)	40 722,0	34 640,0	17 182,0	33 453,0	33 453,0	159 450,0	143 395,0	302 845,0
Modernisation des 6 usines de production d'eau potable	47 374,0	60 759,0	21 555,0	27 443,0	23 293,0	180 424,0	60 986,0	241 410,0
Plan d'alimentation des réseaux de l'Ouest	4 700,0	10 700,0	25 450,0	23 000,0	21 700,0	85 550,0	86 315,0	171 865,0
	<b>92 796,0</b>	<b>106 099,0</b>	<b>64 187,0</b>	<b>83 896,0</b>	<b>78 446,0</b>	<b>425 424,0</b>	<b>290 696,0</b>	<b>716 120,0</b>
<b>Direction des réseaux d'eau</b>								
Mesure de la consommation d'eau	2 326,0	740,0	-	-	-	3 066,0	-	3 066,0
Optimisation des réseaux	8 790,0	5 001,0	4 620,0	2 950,0	905,0	22 266,0	-	22 266,0
Chambres de compteurs d'agglomération	1 041,0	248,0	724,0	1 829,0	417,0	4 254,0	-	4 254,0
	<b>12 157,0</b>	<b>5 984,0</b>	<b>5 344,0</b>	<b>4 779,0</b>	<b>1 322,0</b>	<b>29 586,0</b>	<b>-</b>	<b>29 586,0</b>
<b>Direction de l'épuration des eaux usées</b>								
Collecteur industriel entre l'arrondissement d'Anjou et la rue Notre-Dame, à PAT	7 500,0	12 000,0	11 000,0	-	-	30 500,0	-	30 500,0
Ouvrages de rétention	31 541,0	54 500,0	48 600,0	44 000,0	48 000,0	226 641,0	20 000,0	246 641,0
Désinfection par l'ozone des eaux usées	13 297,0	148 497,0	243 692,0	103 281,0	2 752,0	511 519,0	5 801,0	517 320,0
Construction d'une sous-station électrique	200,0	200,0	700,0	200,0	12 584,0	13 884,0	10 000,0	23 884,0
Remplacement des dégrilleurs et des convoyeurs	4 000,0	8 000,0	17 000,0	17 000,0	17 000,0	63 000,0	-	63 000,0
Ajout de capacité aux dessableurs	-	-	-	-	-	-	20 000,0	20 000,0
Mise à niveau majeure des décanteurs	-	-	-	-	-	-	21 000,0	21 000,0
Remplacement des ponts racleurs aux décanteurs	-	-	-	-	-	-	21 000,0	21 000,0
Ajout de la capacité d'emmagasinement des boues	-	-	-	-	-	-	15 000,0	15 000,0
	<b>56 538,0</b>	<b>223 197,0</b>	<b>320 992,0</b>	<b>164 481,0</b>	<b>80 336,0</b>	<b>845 544,0</b>	<b>112 801,0</b>	<b>958 345,0</b>
<b>Total – Projets</b>	<b>161 491,0</b>	<b>335 280,0</b>	<b>390 523,0</b>	<b>253 156,0</b>	<b>160 104,0</b>	<b>1 300 554,0</b>	<b>403 497,0</b>	<b>1 704 051,0</b>
<b>Total – Gestion de l'eau</b>	<b>455 980,0</b>	<b>604 803,0</b>	<b>695 012,0</b>	<b>556 803,0</b>	<b>466 811,0</b>	<b>2 779 409,0</b>	<b>2 106 143,0</b>	<b>4 885 552,0</b>

### Commission des services électriques de Montréal

Le programme de construction et de modification de conduits souterrains, qui représente 882 M\$ pour la période 2021-2030, correspond au réaménagement du réseau existant par l'enfouissement du réseau de fils aériens ou par l'ajout de nouveaux réseaux. La CSEM finance à 100 % ce programme, à même les redevances facturées aux usagers et aux utilisateurs selon la portion de conduits qu'ils utilisent. Quant au programme d'enfouissement de réseaux câblés, un investissement de 11,1 M\$ permettra de corriger prioritairement les tronçons ayant un problème de sécurité publique.

### Transport et voirie

Maintenir et améliorer l'état d'un réseau routier vieillissant, comprenant plus de 4 070 km de chaussées et près de 600 structures, constitue un défi majeur pour la Ville de Montréal et implique des investissements considérables.

Depuis 2015, les investissements dans les infrastructures routières présentent une croissance soutenue, ayant passé de 263 M\$, en 2015, à près de 420 M\$ prévus en 2020.

**Graphique 18 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières**  
(en millions de dollars)



Des investissements dans les infrastructures routières permettent :

- De garantir la sécurité routière par la mise en œuvre de l'approche Vision Zéro, visant à éliminer à la source les collisions routières mortelles et les blessures graves en aménageant différemment les rues;
- D'améliorer l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises;
- D'augmenter la part des transports actifs (marche, vélo, etc.) et collectifs;
- De réduire les efforts d'entretien non planifiés et la prolifération des nids-de-poule.

Pour la période 2021-2030, la Ville investira un total de 4 818,3 M\$ dans les infrastructures routières (incluant les pistes cyclables), soit 3 456,1 M\$ dans la protection de l'actif et 1 362,2 M\$ dans le développement de nouvelles infrastructures. La majorité de ces investissements (61,7 %) seront

consacrés à la protection des actifs relatifs aux chemins, rues, routes et trottoirs (2 970,7 M\$). De plus, un montant de 260 M\$ est prévu pour le développement et le maintien du réseau de pistes cyclables.

Le tableau suivant illustre de façon détaillée les activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables.

**Tableau 158 – Portrait consolidé des activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables**  
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Protection</b>								
Chemins, rues, routes et trottoirs	318,7	324,9	290,6	299,4	269,1	1 502,7	1 468,0	2 970,7
Ponts, tunnels et viaducs	39,2	56,2	56,3	48,8	30,0	230,5	150,0	380,5
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	22,5	15,9	17,7	6,8	6,8	69,7	34,0	103,7
Voirie pour projets de transport collectif	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments de l'actif	0,7	-	0,5	-	-	1,2	-	1,2
	<b>381,1</b>	<b>397,0</b>	<b>365,1</b>	<b>355,0</b>	<b>305,9</b>	<b>1 804,1</b>	<b>1 652,0</b>	<b>3 456,1</b>
Pistes cyclables	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total – Investissements</b>	<b>381,1</b>	<b>397,0</b>	<b>365,1</b>	<b>355,0</b>	<b>305,9</b>	<b>1 804,1</b>	<b>1 652,0</b>	<b>3 456,1</b>

Catégories d'actifs - Développement	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Développement</b>								
Chemins, rues, routes et trottoirs	65,1	63,8	70,4	123,8	164,4	487,5	529,1	1 016,6
Ponts, tunnels et viaducs	-	-	-	-	-	-	-	-
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	-	-	-	-	-	-	-	-
Voirie pour projets de transport collectif	40,1	30,5	14,2	0,8	-	85,6	-	85,6
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>105,2</b>	<b>94,3</b>	<b>84,6</b>	<b>124,6</b>	<b>164,4</b>	<b>573,1</b>	<b>529,1</b>	<b>1 102,2</b>
Pistes cyclables	26,0	26,0	26,0	26,0	26,0	130,0	130,0	260,0
<b>Total – Investissements</b>	<b>131,2</b>	<b>120,3</b>	<b>110,6</b>	<b>150,6</b>	<b>190,4</b>	<b>703,1</b>	<b>659,1</b>	<b>1 362,2</b>

Catégories d'actifs - Total	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Chemins, rues, routes et trottoirs	383,8	388,7	361,0	423,2	433,5	1 990,2	1 997,1	3 987,3
Ponts, tunnels et viaducs	39,2	56,2	56,3	48,8	30,0	230,5	150,0	380,5
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	22,5	15,9	17,7	6,8	6,8	69,7	34,0	103,7
Voirie pour projets de transport collectif	40,1	30,5	14,2	0,8	-	85,6	-	85,6
Autres éléments de l'actif	0,7	-	0,5	-	-	1,2	-	1,2
	<b>486,3</b>	<b>491,3</b>	<b>449,7</b>	<b>479,6</b>	<b>470,3</b>	<b>2 377,2</b>	<b>2 181,1</b>	<b>4 558,3</b>
Pistes cyclables	26,0	26,0	26,0	26,0	26,0	130,0	130,0	260,0
<b>Total – Investissements</b>	<b>512,3</b>	<b>517,3</b>	<b>475,7</b>	<b>505,6</b>	<b>496,3</b>	<b>2 507,2</b>	<b>2 311,1</b>	<b>4 818,3</b>

## Principaux programmes

Les programmes de mobilité et d'infrastructures de la Ville de Montréal ont pour objectif d'améliorer la sécurité des déplacements et l'aménagement de l'espace public. Ils respectent la volonté de l'Administration de ne plus reconstruire aussi systématiquement les rues à l'identique, compte tenu de l'évolution des besoins dans les dernières décennies et de la durée de vie des infrastructures.

Ainsi, la Ville de Montréal a pris l'orientation stratégique d'aménager les rues sur la base de la démarche Vision Zéro et de mieux répondre aux besoins accrus en déplacements actifs. La Ville souhaite repenser l'aménagement des rues pour améliorer la sécurité et le déplacement des aînés, des jeunes, des cyclistes et des piétons afin d'offrir des aménagements de qualité, tout en continuant à rattraper le déficit d'entretien des infrastructures.

Conséquemment, deux programmes totalisant 1 146,5 M\$ permettront de bonifier l'aménagement des rues devant être reconstruites dans le cadre de la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout. Ces programmes incluent notamment le réaménagement des lieux suivants : le boulevard Laurentien et la rue Lachapelle (entre le pont Lachapelle et le boulevard Keller), l'intersection du chemin de la Côte-des-Neiges et du chemin Remembrance ainsi que l'avenue Van Horne (entre les avenues Pratt et du Parc).

Un montant de 322 M\$ est prévu pour les programmes de réfection routière visant la réhabilitation et le maintien en bon état des infrastructures routières. Plus spécifiquement, le programme de réfection des structures routières (ponts et tunnels) prévoit des investissements de 300 M\$ dans le but d'assurer leur sécurité, leur pérennité et leur fonctionnalité selon une perspective de développement durable. De plus, des investissements de 22 M\$ seront consacrés à la réalisation de travaux touchant le réseau artériel ainsi que les réseaux routiers locaux de compétence d'arrondissement, dans le cadre du programme de réfection des rues locales. Cet investissement complète les efforts des arrondissements dans leurs programmes respectifs de réfection des rues locales.

Un investissement de 370 M\$ dans le réseau artériel est planifié pour le programme complémentaire de planage-revêtement, qui consiste à prolonger la durée de vie utile des chaussées en attente d'une réhabilitation majeure. Ce programme permet également certains réaménagements mineurs en offrant, aux arrondissements qui le souhaitent, la possibilité de procéder préalablement à la réfection des trottoirs déficients. Cette somme s'ajoute au montant de 100 M\$ du programme de réhabilitation de chaussée par planage-revêtement destiné au réseau artériel.

La Ville poursuit la mise en œuvre des mesures de sécurisation en allouant un montant spécifique de 60 M\$ à l'amélioration de la sécurité aux abords des écoles et aux intersections, en accord avec l'approche Vision Zéro. De plus, la Ville engagera une somme de 54 M\$ destinée aux arrondissements pour améliorer la circulation piétonnière en favorisant l'émergence d'initiatives de rues partagées et de piétonnisation (incluant la mise en place de mesures transitoires), propres aux différents milieux montréalais. Par ailleurs, un montant de 50 M\$ est consacré à la mise à niveau du mobilier et d'éléments d'éclairage de rue sur le réseau artériel, afin d'améliorer la visibilité et la sécurité des usagers du réseau routier montréalais. À cela s'ajoute un montant de 163,8 M\$ dans le cadre du programme de maintien et d'amélioration des feux de circulation, ce qui permettra à la Ville, grâce à une mise à jour continue, de maintenir le niveau optimal dans la gestion des déplacements, en matière tant de sécurité et de mobilité que de développement durable. La mise à niveau des feux piétons augmentera le temps de traverse et facilitera la compréhension des usagers.



Les feux de circulation seront également modifiés en fonction des besoins de sécurisation des déplacements, notamment aux abords des écoles, et de l'évolution des guides d'installation des feux pour les vélos ou les bus. Par conséquent, la sécurité des piétons et des cyclistes aux intersections, la mobilité ainsi que la fiabilité des équipements seront améliorées.

Montréal, comme de nombreuses métropoles, fait face à des défis importants de mobilité sur son territoire : congestion routière, temps de déplacement et chantiers en grand nombre réalisés par des partenaires publics ou privés. Afin d'assurer une mobilité efficace et efficiente, un investissement de 42,2 M\$ sera consacré au programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies. En se dotant du Plan stratégique des systèmes de transport intelligents, la Ville et ses partenaires se sont donnés les moyens de construire un réseau plus fiable et plus sécuritaire, qui favorise une approche de développement durable en augmentant la part modale des transports collectifs et actifs.

Enfin, un montant de 22,5 M\$ est affecté à l'acquisition et à l'installation de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques, conformément à la Stratégie d'électrification des transports. La Ville veut ainsi implanter un réseau d'envergure de bornes de recharge pour véhicules électriques. Environ 2 000 bornes seront installées d'ici 2025 pour desservir l'ensemble du territoire montréalais. L'implantation de ces bornes de recharge s'inscrit dans la vision municipale de se démarquer comme ville innovante en misant notamment sur les nouvelles technologies et sur l'électrification des transports.

#### Développement et optimisation du réseau cyclable – 283,1 M\$

La Ville de Montréal reconnaît le vélo comme l'un des modes de transport privilégiés pour le déplacement actif des personnes. Afin d'augmenter la part modale du vélo, un investissement de 200 M\$ est prévu pour le programme Réseau express vélo et le développement du réseau cyclable. Faisant partie des priorités de l'Administration, la mise en œuvre du Réseau express vélo (REV) vise à offrir une solution de déplacement supplémentaire grâce à des axes cyclables confortables et sécuritaires. Ce programme fait partie des engagements de l'administration municipale visant à augmenter la part modale du vélo à 15 % d'ici à 2025.

Une somme additionnelle de 60 M\$, provenant du programme de maintien du réseau cyclable, permettra également de corriger les déficiences observées à la surface des voies cyclables, ce qui en améliorera le confort et la sécurité.

Par ailleurs, la Ville réitère son appui au système de vélo en libre-service Bixi et poursuit les efforts en vue de permettre son optimisation de même que son expansion sur le territoire montréalais au cours des prochaines années. Bixi est en service depuis 2009. L'année 2019 a établi, encore une fois, un record de popularité avec plus de 5,8 millions de déplacements enregistrés. Il s'agit d'une hausse de 8 % par rapport à la saison 2018. L'acquisition de nouveaux équipements en 2019 a permis de desservir 6 nouveaux arrondissements. Par ailleurs, la Ville prévoit de faire l'acquisition de vélos à assistance électrique afin de mieux s'adapter à la tendance actuelle ainsi qu'aux besoins de la clientèle. Par conséquent, plus de 2 100 vélos à assistance électrique seront déployés graduellement dans le réseau jusqu'en 2022. De plus, certains équipements ayant atteint la fin de leur durée de vie utile seront remplacés afin d'accroître la fiabilité et l'efficacité du système Bixi. Un montant de 23,1 M\$ est donc prévu dans ce PDI pour le développement et l'optimisation du système en libre-service Bixi.

## Principaux projets

### Réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest (phases 1, 2 et 3) – 399,3 M\$

La Ville compte offrir aux Montréalais un nouvel aménagement qui renforcera la vitalité de la rue Sainte-Catherine Ouest et améliorera la sécurité, la mobilité urbaine ainsi que l'expérience de la rue pour tous les usagers. Tout en reflétant le caractère unique, international et historique de cette artère emblématique, le nouvel aménagement devra permettre de relever les défis des prochaines décennies. La rue Sainte-Catherine Ouest a établi sa réputation chez les Montréalais et les touristes comme la rue commerciale la plus importante de Montréal, au même titre que la 5<sup>e</sup> Avenue, à New York, ou Michigan Avenue, à Chicago. On y compte l'achalandage piéton le plus important de la ville, un achalandage qui n'a fait qu'augmenter depuis le développement du Montréal souterrain. L'achèvement récent de plusieurs grands projets au centre-ville, tels que le Quartier des spectacles, appuie son statut emblématique et patrimonial pour Montréal.

Les deux premières phases du projet totalisent une longueur de 2,2 km. La première phase des travaux, sur le tronçon situé entre les rues De Bleury et Mansfield, comprend les réaménagements du square Phillips, de la place du Frère-André et des rues adjacentes. La deuxième phase vise le tronçon situé entre la rue Mansfield et l'avenue Atwater. En revoyant l'aménagement de la rue Sainte-Catherine, la Ville confirme son engagement à mettre en œuvre les orientations adoptées dans ses divers plans, politiques et stratégies, notamment le Plan d'urbanisme, le plan de développement Réalisons Montréal, le Plan de transport et la Stratégie de développement économique, des documents qui font appel à l'amélioration de l'expérience du domaine public, tout particulièrement pour les piétons et les autres usagers des transports actifs.

La Ville profitera aussi des travaux générés par la construction de la station McGill du Réseau express métropolitain (REM) pour réaliser la troisième phase du projet, soit l'aménagement d'un grand espace public sur l'avenue McGill College. Le projet prévoit également un réaménagement des 4 tronçons situés entre les rues Cathcart et Sherbrooke ainsi que le remplacement des infrastructures souterraines. La rue Cathcart, entre l'avenue Union et la rue Mansfield, fera aussi l'objet d'un réaménagement afin de mettre en valeur la qualité du domaine public aux abords de la Place Ville-Marie. En plus de soutenir le développement économique, l'ensemble de ces travaux encouragera les transports actifs et collectifs.

### Raccordement du boulevard Cavendish – 245 M\$

Le projet consiste à augmenter l'accessibilité du secteur dans un but de développement économique et d'amélioration de la qualité de vie, le tout dans le respect de l'environnement. Plus précisément, le boulevard Cavendish Nord sera relié au secteur de l'ancien hippodrome, tandis que le boulevard Cavendish Sud sera relié à l'avenue Royalmount. Ce faisant, les deux portions du boulevard Cavendish seront également raccordées. Par la création d'embranchements multiples, le projet Cavendish résoudra le problème d'enclavement d'une large portion du secteur Namur-De la Savane. Plusieurs acquisitions de terrains seront nécessaires pour ce projet, notamment afin d'assurer l'accès au site de l'hippodrome.

Tel que le souligne le rapport du groupe de travail Namur-De la Savane, présenté le 28 mai 2019, ce projet offre l'opportunité d'améliorer l'accessibilité par autobus et par d'autres modes que le voiturage en solo, et permet de mettre à profit la présence de deux stations de métro qui offrent des capacités résiduelles pour faciliter et optimiser les déplacements des résidents du secteur. De plus, des voies réservées, qui accueilleront également une portion du REV, seront implantées sur les nouveaux tronçons du boulevard.

La relance du projet Cavendish s'intègre dans une démarche de planification urbaine du secteur Namur-De la Savane, menée par la Ville, démarche qui englobe le site de l'hippodrome, la cité scientifique, le projet Le Triangle ainsi que les secteurs industriels de Saint-Laurent et de Mont-Royal.

#### Réseau express métropolitain – Accompagnement de la Caisse de dépôt et placement du Québec – 205,6 M\$

Le projet de construction du Réseau express métropolitain (REM), réalisé par la Caisse de dépôt et placement du Québec (plus précisément par sa filiale CDPQ Infra) reliera la Rive-Sud, le centre-ville, l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, l'ouest de l'île et Deux-Montagnes. Le REM comprendra un train électrique entièrement automatisé sur un tracé de 67 km. Sur l'île de Montréal, le projet touche directement les arrondissements de Verdun, du Sud-Ouest, de Ville-Marie, d'Outremont, de Saint-Laurent, d'Achamps-Cartierville, de Pierrefonds-Roxboro et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, ainsi que plusieurs villes liées, soit Mont-Royal, Dorval, Pointe-Claire, Kirkland, Dollard-Des Ormeaux et Sainte-Anne-de-Bellevue.

L'intégration d'un train électrique reliant les pôles nord et sud de l'île de Montréal permettra d'augmenter la desserte en transports collectifs, ce qui sera bénéfique pour les Montréalais. La Ville doit s'assurer que la CDPQ Infra intègre les orientations municipales au projet du REM afin de respecter les besoins des Montréalais. Ce projet crée des occasions de requalification de milieux urbains ainsi que de nombreuses opportunités d'investissements.

#### Revitalisation du Quartier des gares – 124,5 M\$

Le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des gares vise la revitalisation de la partie sud-ouest du centre-ville. Les différentes phases du projet toucheront le secteur délimité par les boulevards René-Lévesque et Robert-Bourassa ainsi que les rue Notre-Dame et Guy.

Les interventions prévues dans l'arrondissement de Ville-Marie permettront de réaménager les rues existantes, d'offrir à tous les usagers un confort piétonnier accueillant et de grande qualité, d'aménager un nouveau parc ainsi que des pistes cyclables. Des travaux sur les infrastructures souterraines seront également requis dans le cadre de ce projet.

#### Complexe Turcot – 109,9 M\$

Le ministère des Transports du Québec (MTQ) a entrepris la reconstruction du complexe Turcot afin de maintenir le niveau d'activité économique de la métropole. Le projet comprend notamment la reconstruction de l'échangeur, le déplacement des voies rapides de l'autoroute 20 et des voies ferroviaires vers le nord ainsi que le prolongement de certaines rues municipales et leur raccordement à la nouvelle configuration de l'échangeur. La participation de la Ville comprend essentiellement la coordination des interfaces entre le réseau routier municipal et le réseau autoroutier, la protection et l'optimisation des actifs municipaux (conduites, collecteurs, etc.) ainsi que l'aménagement d'espaces publics. Outre la réalisation de plusieurs nouveaux éléments de voirie municipale, ce projet comprend des projets municipaux comme l'aménagement du pôle Gadbois et des abords de l'autoroute 15 ainsi que la reconstruction de la rue Notre-Dame Ouest. L'ensemble du projet contribuera à améliorer la mobilité et favorisera une meilleure intégration urbaine du complexe Turcot, propre au contexte montréalais.

### Prolongement de l'avenue Souigny et du boulevard de l'Assomption – Nouvel accès au port – 108,8 M\$

Le projet de prolongement du boulevard de l'Assomption entre les rues Hochelaga et Notre-Dame comprend l'aménagement de trottoirs et de voies cyclables qui rejoindront la piste actuelle de la rue Notre-Dame. Par ailleurs, un nouveau lien sera créé sur l'avenue Souigny afin de la prolonger jusqu'au boulevard de l'Assomption, ce qui comprendra le prolongement vers l'ouest d'un axe du REV en le raccordant au réseau cyclable existant. Le projet permettra ainsi de compléter un lien majeur nord-sud, actuellement interrompu, de faciliter l'accès au port de Montréal, d'alléger le camionnage sur la rue Notre-Dame et de réduire la circulation de transit sur la portion résidentielle des rues Dickson et Hochelaga.

### Réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance – 90 M\$

Seules artères à traverser le parc du Mont-Royal, la voie Camillien-Houde et le chemin Remembrance feront l'objet d'un réaménagement afin de les rendre plus sécuritaires et plus agréables, tant pour les cyclistes et que pour les piétons. Dans le cadre de cette requalification, des travaux sur les infrastructures souterraines seront également requis. De plus, ce projet permettra d'augmenter le verdissement et de compléter le chemin de ceinture du mont Royal, près de l'intersection de la voie Camillien-Houde et du boulevard du Mont-Royal.

### Réaménagement urbain en vue de la mise en fonction du SRB sur le boulevard Pie-IX – 85,5 M\$

L'axe Pie-IX assure actuellement 40 000 déplacements par jour en autobus, ce qui en fait l'axe de transport collectif le plus achalandé à l'est de la ligne orange du métro. L'implantation du système rapide par bus (SRB) vise un potentiel de 70 000 déplacements par jour, à terme, c'est-à-dire lorsque le service d'autobus sur le boulevard Pie-IX sera prolongé vers le centre-ville via la rue Notre-Dame. Les autobus articulés du SRB circuleront, dans chaque direction, sur une voie réservée en tout temps au transport collectif. À Montréal, l'essentiel du SRB Pie-IX sera déployé au centre du boulevard Pie-IX sur 9 km. Ce projet intégré de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX vise notamment la réfection des infrastructures municipales, à savoir la voirie et les réseaux souterrains, ainsi que la bonification de l'aménagement du domaine public grâce au verdissement, à l'élargissement des trottoirs et à l'installation de mobilier urbain.

À terme, le SRB établira un lien entre la gare Saint-Michel–Montréal-Nord du train de l'Est, la station Pie-IX–Jean-Talon du prolongement de la ligne bleue du métro, ainsi que la station Pie-IX de la ligne verte du métro. Avec ce projet, l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal combinent leurs efforts pour doter le boulevard Pie-IX d'un visage plus urbain et plus convivial pour les piétons, les riverains et les usagers du transport collectif.

### Remplacement du pont Jacques-Bizard – 80,5 M\$

Le pont Jacques-Bizard, qui relie l'île Bizard à l'île de Montréal, a été construit en 1966 et voit passer près de 30 000 véhicules quotidiennement. La Ville de Montréal est responsable de ce pont qui comprend une piste cyclable et un trottoir, actuellement étroits et peu accueillants. Le pont approche de sa fin de vie utile et nécessite d'être remplacé.

La construction d'un nouveau pont architectural comprenant 2 voies de circulation dans chaque direction se fera à l'est du pont existant. Ce dernier sera transformé en pont promenade accessible aux piétons,

aux cyclistes ainsi qu'aux véhicules d'urgence. Le début des travaux du nouveau pont Jacques-Bizard est prévu en 2021.

#### Avenue des Pins – 58 M\$

Les infrastructures souterraines d'aqueduc et d'égout de l'avenue des Pins approchent de leur fin de vie utile et leur réfection donnera l'opportunité de revoir les aménagements actuels pour les piétons et les cyclistes. En effet, le réaménagement complet de cette artère permettra d'élargir les trottoirs et d'implanter des voies cyclables protégées afin d'améliorer la sécurité, le confort et l'expérience des usagers. Les interventions prévues comprennent également l'ajustement de l'éclairage ainsi que l'ajout de plantations et de mobilier urbain. Ce projet, qui se divise en 2 phases, consolidera le rôle de l'avenue des Pins en tant que voie d'accès au mont Royal et contribuera notamment à la mise en valeur des musées qui la bordent. La première phase concerne la portion de l'avenue des Pins située entre la rue Saint-Denis et l'avenue du Parc. La deuxième touchera la portion entre l'avenue du Parc et la rue Peel.

#### Corridor du pont Samuel-De Champlain – Accompagnement – 34 M\$

Dans le contexte de la détérioration du pont Champlain, le gouvernement du Canada a pris la décision de construire un nouveau pont sur le Saint-Laurent, le pont Samuel-De Champlain, ainsi que de reconstruire le tronçon de l'autoroute 15 qui est sous son autorité, entre le pont et l'avenue Atwater. Les principaux objectifs du projet sont la mise en place d'un lien fiable entre Montréal et la Rive-Sud ainsi que l'établissement d'un lien permanent réservé au transport en commun, liens qui contribueront au développement et à la prospérité économique de Montréal.

La participation de la Ville comprend la coordination des interfaces entre le réseau routier municipal et le réseau autoroutier, la protection des actifs municipaux (conduites, collecteurs, etc.) ainsi que la planification et la réalisation de certains projets d'intégration urbaine aux abords de l'autoroute.

La reconstruction du tronçon de l'autoroute 15 implique principalement la démolition et la reconstruction du pont de L'Île-des-Sœurs, l'élargissement de l'autoroute, la modification des échangeurs L'Île-des-Sœurs, Gaétan-Laberge et Atwater, la modification des tronçons de la rue Wellington et du boulevard LaSalle sous l'autoroute ainsi que le déplacement des conduites d'aqueduc et de collecteurs d'égouts.

Par sa participation au projet, la Ville de Montréal s'assure que le consortium Signature sur le Saint-Laurent, le partenaire d'Infrastructure Canada, préserve la qualité et la disponibilité de l'eau du fleuve Saint-Laurent afin de minimiser les impacts du projet sur l'habitat des poissons et les milieux humides, minimise les nuisances telles que le bruit, les poussières et les vibrations sur les communautés environnantes, compense pour la production des gaz à effet de serre du chantier et livre le projet conformément à ses obligations environnementales légales applicables.

#### Mise à niveau de l'éclairage des rues – 33,9 M\$

Ce projet consiste à effectuer la conversion de l'éclairage des 132 000 lampadaires de toutes les rues (artérielles et locales) de la Ville, en remplaçant la source lumineuse actuelle, au sodium haute pression (SHP), par une source lumineuse aux diodes électroluminescentes (DEL). La solution privilégiée par la Ville est un éclairage blanc chaud.

La réalisation de ce projet offrira une meilleure visibilité aux usagers et réduira la pollution lumineuse (« ciel noir »). De plus, la Ville bénéficiera d'économies d'énergie récurrentes grâce à une baisse des coûts d'électricité de l'ordre de 35 %. Le projet permettra aussi l'implantation d'un système de télédétection de bris ou de mauvais fonctionnement pour tous les lampadaires, en lien avec le développement de la ville intelligente.

#### Réaménagement de la rue Peel – 30 M\$

Artère reliant le canal de Lachine au mont Royal, la rue Peel dispose actuellement d'aménagements peu conviviaux, tant pour les piétons que pour les cyclistes, alors qu'ils pourraient contribuer davantage à sa mise en valeur.

Un réaménagement complet de cette artère permettra un élargissement des trottoirs et l'implantation d'un axe du REV. De plus, ces travaux donneront l'opportunité d'ajouter du verdissage et du mobilier urbain, d'ajuster l'éclairage ainsi que de procéder à la réfection des infrastructures souterraines. La section entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins est déjà terminée alors que celle entre la rue Smith et le boulevard René-Lévesque est en cours de réalisation. La planification inscrite à ce PDI concerne uniquement la section entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sherbrooke, ainsi que la rue De La Gauchetière Ouest, entre les rues Peel et de la Cathédrale.

#### Programme particulier d'urbanisme du Quartier latin – 15,7 M\$

Le projet UQAM–Pasteur-Boisbriand-Sanguinet s'inscrit dans la mise en œuvre du Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des spectacles – Pôle Quartier latin. Le réaménagement de la place Pasteur et de la cour du transept de l'église Saint-Jacques a été complété en 2019. Les phases subséquentes du projet prévoient notamment le réaménagement des rues Sainte-Catherine Est (entre les rues Berri et Saint-Denis), Saint-Denis (entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine Est) et Sanguinet (entre la rue Sainte-Catherine Est et le boulevard René-Lévesque Est). Le projet s'inscrit également dans le cadre du programme Accès jardins de l'Arrondissement de Ville-Marie, grâce à l'entente conclue avec l'Université du Québec à Montréal (UQAM) afin de mettre en valeur les espaces verts autour des différents pavillons de l'Université et de les rendre accessibles au grand public comme lieux de détente et de loisirs.

#### Prolongement de la ligne bleue – Accompagnement – 6,8 M\$

Le démarrage de la phase de planification du prolongement de la ligne bleue du métro a été annoncé par le gouvernement du Québec en avril 2018. La STM agit à titre de maître d'ouvrage et de gestionnaire pour l'ensemble des activités qui mèneront à la mise en exploitation de ce nouveau tronçon de 5,8 km qui comptera 5 stations. Le projet comprend également la construction d'un tunnel piétonnier qui assurera le lien avec le futur SRB Pie-IX.

En plus d'augmenter substantiellement l'offre de services en transport collectif dans l'est de Montréal ainsi que dans la région métropolitaine, ce projet permettra de procéder au réaménagement urbain de plusieurs secteurs dans une perspective de développement durable et de développement économique, notamment grâce à de nouveaux projets d'habitation et d'aménagement de grande qualité. La Ville accompagne également la réalisation du prolongement de la ligne bleue par une mise à niveau et une amélioration, lorsque cela est nécessaire, des réseaux d'aqueduc et d'égout, des équipements de feux de circulation, etc., de manière à répondre aux besoins futurs.

## Autres projets structurants – Accompagnement de la Ville de Montréal

Plusieurs projets d'envergure verront progressivement le jour au cours des prochaines années au bénéfice de toute l'agglomération de Montréal, dont certains profiteront également à l'ensemble des utilisateurs des réseaux de transport de la grande région métropolitaine.

La Ville de Montréal, en accompagnant toutes les parties prenantes impliquées, joue un rôle clé dans l'élaboration, la planification et l'intégration de ces projets afin qu'ils répondent adéquatement aux besoins actuels et à venir des résidents montréalais, dans une vision globale de développement durable et de cohésion régionale. Les projets suivants étant encore en phase d'élaboration, les montants qui leur seront associés ne sont pas encore connus et ne sont donc pas inscrits dans le présent PDI.

### Planification de la ligne rose

Afin d'atteindre les ambitieux objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal et ceux de la Politique de mobilité durable 2030 et du gouvernement du Québec, la mise en service d'un nouveau projet structurant de transport collectif au cœur de l'île s'avère incontournable. La ligne rose répond à trois besoins pressants : désengorger la ligne orange et relier le centre-ville à Lachine d'une part, et à Montréal-Nord d'autre part.

Ce projet joindra des quartiers denses et générateurs d'importants déplacements, actuellement desservis uniquement par bus. Dans une perspective d'équité territoriale, il permettra donc à une population actuellement mal desservie d'accéder plus facilement à des pôles d'emplois et de services. Par ailleurs, plusieurs secteurs du Grand Sud-Ouest, actuellement en transformation et faisant l'objet de grands développements résidentiels denses, auront accès à ce mode de transport structurant.

Le gouvernement du Québec a inscrit une première partie du projet de la ligne rose (centre-ville Lachine) à son Plan québécois des infrastructures 2020-2030, et a donné le mandat à CDPQ Infra d'étudier l'implantation d'un lien structurant vers le Nord-Est. La Ville de Montréal collabore avec l'ARTM, le Ministère des Transports du Québec et CDPQ Infra dans la planification de ces deux premières phases.

### Prolongement du Réseau express métropolitain vers Laval et la Rive-Sud

Le gouvernement du Québec a annoncé au printemps 2019 le lancement de deux mandats d'études relatifs au prolongement du REM dans la région de Montréal sous la responsabilité de la Caisse de dépôt et placement du Québec (filiale CDPQ Infra). L'un vise le prolongement vers le centre de Laval et l'autre vers Chambly et Saint-Jean-sur-le-Richelieu sur la Rive-Sud. Le prolongement vers Laval permettra d'améliorer la mobilité dans le nord de Montréal, en plus d'alléger la pression sur le réseau routier, fortement congestionné à la hauteur de l'échangeur Décarie. Une partie du tracé traversera le nord de l'île de Montréal en implantant de nouvelles stations dans les arrondissements de Saint-Laurent et d'Ahuntsic-Cartierville. Afin d'assurer une intégration urbaine adéquate du tracé et de permettre l'accès aux stations, plusieurs interventions de la Ville seront requises, notamment sur les infrastructures routières et d'autres éléments municipaux (égout, aqueduc, feux de circulation, etc.).

### Réfection de l'autoroute 40 (Métropolitaine)

La portion surélevée de l'autoroute 40 (Métropolitaine), construite dans les années 1960 et s'étendant sur 12,5 km, constitue un lien stratégique d'importance pour la mobilité des personnes et des

marchandises dans la région métropolitaine. Une réfection majeure sera effectuée par le ministère des Transports du Québec (MTQ) afin d'en assurer la pérennité. Ce projet aura des impacts directs sur les riverains et la mobilité de ses usagers, dont l'industrie du camionnage. La Ville de Montréal procède actuellement à une analyse des opportunités d'aménagement à ses abords, afin d'améliorer la circulation, la sécurité et l'éclairage aux abords et sous la structure et travaille, de concert avec le MTQ, afin de planifier les mesures d'atténuation qui seront nécessaires pendant ces travaux.

#### Réfection des tunnels Ville-Marie et Viger

Afin qu'ils puissent continuer à jouer un rôle majeur dans la région métropolitaine, le MTQ a annoncé qu'il procédera à une réfection majeure des tunnels Ville-Marie et Viger. Il a été décidé que ces travaux, essentiels pour maintenir la vitalité économique de la métropole, s'échelonnent sur plusieurs années dans le but de limiter les répercussions sur la mobilité, tout en maintenant les activités dans les tunnels. La Ville, en partenariat avec le MTQ, déterminera les opportunités d'amélioration en ce qui a trait à l'intégration urbaine et à la mobilité dans ce secteur.

#### Reconstruction du pont de l'Île-aux-Tourtes

En plus de jouer un rôle crucial dans le commerce entre l'Ontario et les États-Unis, le pont de l'Île-aux-Tourtes agit comme une voie d'entrée névralgique sur l'île de Montréal. La construction d'un nouveau pont au nord de la structure actuelle, annoncée par le MTQ, permettra de maintenir la mobilité des personnes et des marchandises et favorisera les déplacements en transports collectifs et actifs. La Ville profitera de l'occasion pour s'assurer de la connectivité du futur pont aux stations de l'antenne Ouest-de-l'Île du REM.

#### Revitalisation de la rue Notre-Dame

En signant conjointement, en décembre 2018, la Déclaration pour revitaliser l'Est de Montréal, la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec se sont engagés à entreprendre un vaste chantier afin de revitaliser ce territoire à fort potentiel de développement et d'y accroître la mobilité. Pour atteindre ces objectifs, le projet de réaménagement de la rue Notre-Dame a été priorisé, car celle-ci présente actuellement des infrastructures vieillissantes qui créent plusieurs problématiques (chaussées dégradées, sécurité des déplacements, sites industriels vétustes et contaminés).

La revitalisation de la rue Notre-Dame, lien routier principal entre le centre-ville et l'est de Montréal, se fera conjointement avec le MTQ. Le projet vise à doter cette artère d'un corridor de mobilité durable par la mise en place d'un système de transport collectif électrique long de 22 km, présentement étudié par la CDPQ Infra.

Plus précisément, la Ville de Montréal réalisera les travaux nécessaires pour la réfection de ses infrastructures de voirie et de conduites souterraines. De plus, l'aménagement du domaine public sera bonifié, notamment par du mobilier urbain, du verdissement et des voies cyclables. La Ville souhaite retisser les liens avec ses arrondissements de l'est au moyen de connexions (directes ou indirectes) entre les différents systèmes de transport collectif : SRB Pie-IX, lignes de métro verte et orange, et train de l'Est.

#### Réfection de l'échangeur Saint-Pierre

Construit au cours des années 1960, l'échangeur Saint-Pierre occupe un emplacement stratégique entre le centre-ville de Montréal, l'aéroport international Montréal-Trudeau, l'ouest de l'île et la Rive-Sud. La



Ville accompagnera le MTQ, qui a inscrit ce projet majeur, actuellement à l'étude, au Plan québécois des infrastructures. Il est donc essentiel de prévoir des interventions pour prendre en considération les besoins des riverains et des citoyens et pour améliorer l'intégration de l'échangeur dans son milieu, sur le plan tant de la mobilité durable que des impacts environnementaux et des aménagements urbains.

### Héritage Champlain

Dans la continuité de la déconstruction du pont Champlain, la Société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI) a entrepris le projet de mise en valeur des berges et de l'estacade du pont Champlain. Les terrains en berges du fleuve Saint-Laurent, ainsi libérés par cette déconstruction, donneront l'opportunité à la Ville d'aménager des accès sécuritaires au fleuve, de commémorer l'histoire du pont Champlain, de réduire les îlots de chaleur et de permettre l'appropriation citoyenne de ces nouveaux espaces.

### Transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain (Bonaventure II)

La transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain, avec l'aménagement d'un parc linéaire en rive du fleuve, est un projet de revitalisation majeur pour le secteur. Il est porté par la société PJCCI, qui est propriétaire de l'emprise autoroutière. Ce projet se réalisera dans le secteur de planification Bridge-Bonaventure, porté par la Ville de Montréal. La démarche de planification s'inscrit dans le cadre de plusieurs politiques, plans, stratégies et programmes de la Ville et à l'échelle métropolitaine, notamment la Vision 2030 du Grand Havre.

Ce projet d'intérêt offre l'occasion de repenser l'aménagement de cet axe de transport qui est aussi une entrée de ville stratégique. De plus, il joue un rôle clé dans la mobilité des personnes, ce qui l'ancre dans les valeurs d'aujourd'hui, notamment grâce à la place de plus en plus grande accordée à la mobilité active. La conversion de cette autoroute en boulevard constitue une occasion unique de valoriser les milieux traversés et, aussi, de verdier et redonner au citoyen l'accès au fleuve. Elle permettra de créer et de mettre en valeur une véritable entrée de ville en concrétisant la vision du secteur Bridge-Bonaventure, de même que le corridor vert Falaise-Fleuve – Bridge-Bonaventure. Le projet permettra également le parachèvement du parcours riverain montréalais et du réseau cyclable, ainsi que le désenclavement du Parc d'entreprises de Pointe-Saint-Charles (PEPSC).

### Parcs et espaces verts

#### **Principaux programmes**

##### Parc Jean-Drapeau – 296 M\$

Le parc Jean-Drapeau fait partie du réseau des grands parcs et est désigné comme un équipement d'intérêt collectif. Environ 1,7 million de visiteurs le fréquentent annuellement, que ce soit pour ses équipements majeurs (complexe aquatique, plage, Biosphère, bassin olympique, etc.), pour les 60 événements et activités et plus qui s'y déroulent (Fête des neiges, Week-ends du monde, Osheaga, etc.) ou pour sa piste cyclable et ses espaces verts. Bien que de nombreuses interventions aient été réalisées au cours des dernières années, plusieurs installations et infrastructures témoignent d'un déficit d'entretien important. Ainsi, le programme de protection de l'actif immobilisé, évalué à 227,8 M\$, servira à la sécurisation, à la mise aux normes et à la mise à niveau des bâtiments, équipements, aménagements et réseaux électriques et routiers du parc Jean-Drapeau ainsi qu'à l'entretien du circuit Gilles-Villeneuve.

La Société du parc Jean-Drapeau investira également une somme de 4 M\$ pour soutenir son plan maître forestier qui vise à revitaliser la canopée des îles et à lutter contre l'agrile du frêne.

De plus, un montant de 64,2 M\$ permettra d'entreprendre les travaux d'élaboration du prochain plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement, afin de mieux répondre aux nouvelles tendances et réalités du parc Jean-Drapeau.

#### Acquisition de milieux naturels – 289,7 M\$

Après s'être dotée de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels en 2004, la Ville s'est donné l'objectif de protéger 10 % de ses milieux naturels terrestres (en 2019, près de 6,3 % sont protégés grâce aux efforts successifs déjà entrepris). Des investissements de 289,7 M\$ sont prévus afin de préserver les boisés, les mosaïques d'habitats ainsi que les milieux humides et hydriques. En plus d'assurer la pérennité des écosystèmes, la protection des milieux naturels permet aux Montréalais de bénéficier de nouveaux lieux de contact avec la nature, tout en contribuant au pouvoir d'attraction de la ville. Le réseau entre les différents noyaux de biodiversité est déterminant afin d'accroître la résilience de la ville face aux changements climatiques et d'assurer la pérennité des milieux naturels pour les générations futures.

#### Plan de la forêt urbaine – 281,7 M\$

Un budget de 281,7 M\$ est prévu pour le programme du Plan de gestion de la forêt urbaine. La Ville de Montréal a pris l'engagement de faire passer l'indice de canopée de 20 % à 25 % d'ici 2025. Pour ce faire, elle propose la plantation d'arbres sur le domaine privé et le domaine public. La forêt urbaine est une puissante infrastructure verte, capable d'assainir l'air, de contrer le phénomène des îlots de chaleur et de favoriser la biodiversité, tout en contribuant à une saine gestion des eaux pluviales. Par ailleurs, la lutte contre l'agrile du frêne se poursuit, sur les domaines public et privé, avec l'intensification des campagnes de traitement qui permettent de maintenir environ 45 000 frênes dans les rues et les parterres aménagés et qui toucheront également les milieux boisés du réseau des grands parcs. Aussi, le développement et la mise en œuvre d'un projet récurrent de valorisation du bois abattu s'ajoutent à la stratégie de la Ville.

#### Réseau des grands parcs – 220,4 M\$

Le réseau des grands parcs de Montréal est composé de 25 parcs, notamment des parcs-nature et des espaces riverains. L'ensemble couvre un peu plus de 2 580 hectares et représente approximativement 50 % de la superficie totale de tous les parcs montréalais. Le réseau offre aux citoyens une variété d'activités culturelles, de plein air et de loisirs, tout en les mettant en contact avec la nature. Il contribue significativement à l'embellissement et à l'attractivité de la métropole.

L'érosion accélérée des berges menace actuellement l'intégrité des parcs riverains du réseau des grands parcs de la Ville de Montréal. Avec 289 km de berges, dont 62 km situés dans son réseau, la Ville doit mettre en place des actions afin de stabiliser et sécuriser les berges, tout en réduisant les impacts sur l'environnement. La vocation de certains secteurs riverains sera également consolidée par des aménagements récréatifs complémentaires. Pour réaliser ces interventions, un montant de 89,9 M\$ sera alloué au programme de réhabilitation des berges.

Afin d'en assurer la conservation ainsi que la mise en valeur, le programme de réhabilitation des parcs-nature et des espaces riverains permet de financer des travaux de mise aux normes, de réflexion et de

sécurisation des équipements. Des investissements de 46,6 M\$ seront dédiés à ce programme et serviront également au maintien d'actifs ainsi qu'à la réhabilitation des installations extérieures.

Le parc La Fontaine constitue un élément caractéristique prédominant de la vitalité montréalaise. Il reçoit chaque année des centaines de milliers de visiteurs. L'adoption d'un plan directeur en 2018 permet à la Ville de planifier et de mettre en œuvre des projets de restauration, de réfection, de réhabilitation et de réaménagement. Ces projets comprennent, entre autres, le réaménagement du pôle famille, la reconstruction du théâtre de Verdure ainsi que la réhabilitation de la fontaine lumineuse. Une somme de 27,5 M\$ est prévue dans ce PDI pour le programme de réhabilitation du parc La Fontaine.

Le parc Jarry, composé de vastes espaces libres et de plateaux sportifs, nécessite des travaux de maintien pour mettre à niveau certains équipements sportifs. De plus, il est prévu suite à la mise à jour de son plan directeur, de réaménager certains secteurs et d'améliorer des accès aux citoyens. Des investissements de 22 M\$ sont inscrits dans le programme de réhabilitation du parc Jarry.

Plus grand parc de l'arrondissement du Sud-Ouest, avec une superficie de 97 hectares, le parc Angrignon bénéficiera d'un montant de 21,9 M\$ dans le cadre de son programme de réhabilitation. Les travaux prévus permettront notamment de procéder à des mises aux normes, à la réfection de la cascade, des ponceaux et des passerelles ainsi qu'à l'aménagement du pôle d'accueil.

Par ailleurs, le programme de réhabilitation du parc Maisonneuve prévoit 12,5 M\$ afin de procéder à des travaux de mise aux normes, de maintien d'éléments de l'actif et de réaménagement de certains secteurs jugés prioritaires, notamment le pôle d'accueil et le seuil de l'Insectarium.

#### Réaménagement du parc du Mont-Royal et réhabilitation du parc Jeanne-Mance – 82,6 M\$

Le mont Royal constitue un autre élément caractéristique, mais également identitaire et prédominant de Montréal, qui comporte des qualités écologiques, culturelles, paysagères et patrimoniales exceptionnelles. Le programme de réaménagement du parc du Mont-Royal se poursuit avec un investissement de 71,7 M\$. Ce montant permettra d'assurer sa protection ainsi que sa mise en valeur. De plus, cet investissement servira à rendre la montagne toujours plus accessible et accueillante pour les nombreux visiteurs qui, chaque année, viennent des quartiers limitrophes, de l'agglomération et de partout dans le monde.

Importante porte d'entrée du parc du Mont-Royal, le parc Jeanne-Mance bénéficiera d'un montant de 10,9 M\$ pour son programme de réhabilitation, qui prévoit notamment la réfection du terrain de soccer ainsi que le réaménagement des terrains de volleyball et du pôle aquatique (y compris la mise aux normes de la patinoire).

#### Réseau des corridors verts – 51,7 M\$

Afin d'offrir aux Montréalais un contact avec la nature au quotidien, une somme de 51,7 M\$ est prévue pour mettre en place un réseau de corridors verts qui permettra de transformer les habitudes de vie des usagers dans leurs déplacements quotidiens, en favorisant la mobilité récréative, et d'assurer l'expansion de la biodiversité. Ce réseau reliera notamment les parcs et les espaces publics, en adéquation avec les projets de liens verts déjà amorcés par les arrondissements et les villes liées. Ainsi, la connectivité écologique entre les milieux naturels et les quartiers sera assurée.

### Réfection et verdissement des parcs locaux – 37 M\$

Sur l'ensemble de son territoire, la Ville de Montréal détient près de 1 300 parcs locaux, dont la gestion et le développement sont sous la responsabilité des arrondissements. Soucieuse d'améliorer la qualité de ses espaces verts, la Ville a mis en place un programme de soutien aux 19 arrondissements pour la rénovation, la mise aux normes et le remplacement des différents équipements des parcs locaux. Les 37 M\$ consacrés à ce programme permettront d'offrir des sites conviviaux et accessibles, favorisant les activités de plein air, et, par conséquent, d'améliorer la qualité de l'offre aux usagers. À terme, ce soutien aux arrondissements permettra de rénover minimalement un parc par année dans chaque arrondissement.

Pour leur part, les arrondissements mettront en œuvre différents projets et programmes relatifs aux parcs et aux espaces verts, pour un montant de 375,8 M\$ pour la période 2021-2030.

### **Principaux projets**

#### Parc Jean-Drapeau – 165,7 M\$

Le projet de réhabilitation du secteur de la Place des Nations s'inscrit dans le nouveau Plan directeur de la Société du parc Jean-Drapeau et dans la continuité d'un nouvel aménagement contemporain recréant l'esprit de l'Expo 67. Un investissement de 74,8 M\$ pour le réaménagement de la Place des Nations servira à valoriser cet élément symbolique clé de l'histoire du Canada, du Québec et de Montréal en le redonnant à la population, comme le prévoyait sa vocation initiale. L'aménagement d'une promenade permettra d'optimiser les services d'accueil, de sécurité et de transports actifs et collectifs.

S'inscrivant dans le nouveau Plan directeur de la Société du parc Jean-Drapeau, le secteur autour du mont Boullé fera l'objet de travaux afin de préserver, réhabiliter et mettre en valeur ses éléments construits et paysagers à forte valeur patrimoniale. Ainsi, des investissements de 35,8 M\$ seront consacrés à ce projet et permettront de conserver l'intégrité écologique d'une des principales forêts de Montréal.

Afin de maintenir des infrastructures de qualité et accessibles, le complexe aquatique du parc Jean-Drapeau sera complètement rénové et ses installations, tant sportives que récréatives, seront mises aux normes. Ces travaux nécessiteront des investissements de 30,9 M\$ dans le cadre de ce PDI.

Par ailleurs, la Société du parc Jean-Drapeau commencera la réfection des bâtiments de services du secteur de la plage Jean-Doré, notamment la mise à niveau du chalet et du pavillon des activités nautiques, pour améliorer l'offre de services aux visiteurs et augmenter la capacité d'accueil de la plage. Un montant de 24,2 M\$ est prévu à cet effet.

#### Parc Frédéric-Back – Aménagement des blocs 2, 3 et 4 – 95,9 M\$

D'une superficie de 153 hectares, le parc Frédéric-Back est un parc métropolitain qui fait partie du réseau des grands parcs de Montréal. Dans le cadre de ce PDI, un montant de 95,9 M\$ sera consacré à l'aménagement de plusieurs sections du parc afin de les rendre accessibles au public. D'ailleurs, les résidents du grand Montréal commencent déjà à s'approprier progressivement les lieux lorsque de nouveaux secteurs sont ouverts. La transformation de ce parc représente le plus vaste projet de réhabilitation environnementale jamais entrepris en milieu urbain, en Amérique du Nord. En pénétrant au cœur d'un espace qui leur était interdit, les citoyens bénéficieront d'une offre plus grande d'activités

liées à l'éducation, à la culture, à l'environnement, aux sports et aux loisirs. Le plan directeur du parc Frédéric-Back est en cours de révision et sa nouvelle version sera présentée au cours de prochains mois.

#### Aménagement du parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise – 67,6 M\$

La Ville de Montréal créera un tout nouveau parc-nature en plein cœur de la métropole, dans l'espace libéré par la reconstruction de l'échangeur Turcot (ancienne cour de triage). Situé dans l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques, ce grand parc transformera un milieu minéralisé et inaccessible à la population en grand espace vert public. Cet espace de près de 60 hectares constitue une rare opportunité de bonifier la présence des milieux naturels en pleine ville.

Les usagers de ce parc pourront se reconnecter avec la nature dans un lieu qui sera propice à la découverte, à la détente et à la pratique d'activités de loisir. Les arrondissements limitrophes bénéficieront d'un lien nord-sud qui répondra plus efficacement aux besoins grandissants en transport actif du secteur. Dans ce PDI, une somme de 67,6 M\$ est allouée à ce projet exemplaire en matière de verdissement et d'adaptation aux changements climatiques.

#### Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest – 49,4 M\$

Afin de faire face aux conséquences des bouleversements climatiques, la Ville de Montréal multiplie ses efforts pour offrir des milieux de vie résilients et durables. En effet, la Ville souhaite développer des infrastructures naturelles pour assurer la pérennité de l'environnement et la qualité de vie des générations futures. La création du Grand parc de l'Ouest permettra de rendre Montréal plus résiliente face aux catastrophes naturelles dues aux changements climatiques et démontre à nouveau la volonté municipale de protéger les milieux naturels. Ce parc, qui sera le plus grand parc urbain municipal au Canada, permettra de protéger et de connecter les espaces verts de l'ouest de l'île de Montréal et, ainsi, de consolider la trame verte bordant le lac des Deux Montagnes. Représentant un fort potentiel récréotouristique, ce parc offrira également un espace unique pour des activités de plein air et un lien privilégié avec la nature. Un investissement de 49,4 M\$ est prévu dans ce PDI pour son développement et son aménagement.

#### Réaménagement du square Viger – 11,2 M\$

Le réaménagement du square Viger est un projet d'envergure pour la Ville de Montréal et s'inscrit dans la requalification du secteur Champ-de-Mars. Le projet doit redonner à tous les Montréalais l'accès au square Viger, premier square public de Montréal aménagé hors des fortifications de la vieille ville. Il doit, entre autres, contribuer à améliorer l'image de marque de Montréal en tant que membre du réseau « Ville UNESCO de design », améliorer l'entrée du centre-ville et du Vieux-Montréal ainsi que bonifier le confort, la convivialité et la sécurité des piétons. Un montant de 11,2 M\$ sera consacré à ce réaménagement.

#### Développement durable et sauvegarde de l'environnement

En août 2020, le nouveau Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2020-2025 a été adopté par le conseil d'agglomération. Il s'inscrit dans la continuité des actions passées, tout en proposant des actions nouvelles et ambitieuses.

Afin d'atteindre l'objectif zéro déchet en 2030, ce plan s'articule autour de 3 grandes priorités, à savoir : la réduction à la source, le détournement des matières organiques de l'élimination et la mobilisation des parties prenantes. Il met également l'accent sur les meilleures pratiques respectant la hiérarchie des 3RV (réduction, réutilisation, recyclage et valorisation). Plus précisément, le Plan directeur 2020-2025 s'est fixé comme objectifs, d'ici 2025, de baisser la génération de matières résiduelles de 10 % (20 % en 2030) et d'atteindre un taux de détournement de l'élimination de 70 % (85 % en 2030).

Le PDGMR propose également des infrastructures afin d'accroître le traitement des différentes matières résiduelles de l'agglomération. Il répond aux obligations et aux exigences du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) et de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR).

Ainsi, la Ville poursuivra la conception et la construction de 4 infrastructures de traitement des matières résiduelles, soit un centre de compostage (74,5 M\$), 2 centres de traitement par biométhanisation (264,3 M\$) ainsi qu'un centre pilote de prétraitement (31,9 M\$). De plus, après avoir mis en service un nouveau centre de tri des matières recyclables dans l'arrondissement de Lachine pour couvrir le secteur ouest, la Ville a entrepris la conception et la construction d'un second centre de tri des matières recyclables (56,8 M\$), d'une capacité de 100 000 tonnes par année, pour le secteur est. Ces nouveaux centres permettront d'améliorer la qualité des matières triées, ce qui facilitera leur recyclage, bonifiera leur valeur sur le marché et contribuera à l'essor d'une économie circulaire.

La construction d'écocentres fait également partie intégrante de la mise en œuvre du PDGMR. La Ville consacrera dans ce PDI un montant de 25 M\$ pour la conception et la construction de 2 écocentres, l'un dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et l'autre dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Ces nouvelles infrastructures permettront à la collectivité montréalaise de diminuer en partie son empreinte de carbone et, par conséquent, de réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

### **Aménagement urbain et des espaces publics**

#### **Développement du logement social et communautaire – 132,5 M\$**

Le développement du logement social, communautaire et abordable demeure une des priorités de l'administration municipale, priorité réaffirmée par l'objectif de créer 12 000 logements et par le projet de règlement pour une métropole mixte. Un montant de 107,1 M\$ est prévu pour le programme d'acquisition de terrains et d'immeubles à des fins de logements sociaux et communautaires. Ce programme permet l'augmentation de la réserve foncière de terrains et d'immeubles devant servir à réaliser des logements sociaux et communautaires. Ces terrains et immeubles seront vendus, par la suite, à des organismes communautaires pour la concrétisation de projets. Un montant de 25,4 M\$ s'ajoute afin de financer des travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public nécessaires à la réalisation de projets de logements sociaux et communautaires, dans le cadre de programmes de subventions tels qu'AccèsLogis Québec.

#### **Programme particulier d'urbanisme du secteur de Griffintown – 109 M\$**

Le secteur de Griffintown continue sa revitalisation urbaine, passant d'ancienne zone industrielle à quartier avec un nouveau milieu de vie innovant, d'une grande diversité d'usages, y compris des activités

résidentielles et commerciales. Griffintown est devenu un quartier en plein essor grâce au projet de transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain, au développement immobilier assuré par le secteur privé et à la consolidation du rôle, dans le quartier, de l'École de technologie supérieure de Montréal.

Afin de soutenir ces efforts, la Ville investira 109 M\$ pour l'aménagement du domaine public, qui comprend le réaménagement de diverses rues, la création de parcs ainsi que la démolition de bâtiments et la décontamination de sols. À terme, 28 000 m<sup>2</sup> d'espaces verts seront aménagés et 10 km de rues seront réaménagés, dont 6 km privilégieront une circulation douce. De plus, 15 000 logements seront construits (dont 7 600 sont déjà livrés), incluant 1 200 logements sociaux et abordables. La création de ce nouveau quartier animé permettra de favoriser tant la mobilité durable que l'augmentation de la canopée grâce à la qualité des interventions publiques. Un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur de Griffintown a d'ailleurs été adopté en 2013.

#### Campus MIL – 105,8 M\$

La Ville de Montréal poursuit la réalisation du Campus MIL, qui consiste à construire un quartier universitaire et résidentiel s'étendant sur une superficie totale de 118 hectares, au nord de l'arrondissement d'Outremont. Ce projet vise à créer, à terme, un quartier universitaire exemplaire (LEED pour l'aménagement des quartiers), à dynamiser les secteurs d'emplois et à bonifier la qualité de vie des résidents. Il permettra la création de 2 600 unités d'habitation (incluant des logements abordables, sociaux et communautaires) sur le site et à ses abords, de plusieurs parcs locaux et de 4 hectares de nouveaux espaces verts. Dans le cadre du PDI 2021-2030, un montant de 105,8 M\$ sera notamment consacré aux travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public ainsi qu'à l'acquisition et à la requalification de terrains.

#### Requalification des abords de l'autoroute Ville-Marie – 63 M\$

La Ville de Montréal souhaite mettre en valeur une nouvelle place publique, la place des Montréalaises, dont l'accès des piétons a été bonifié grâce au recouvrement de l'autoroute Ville-Marie. Le projet du secteur Champ-de-Mars, situé aux abords de l'autoroute Ville-Marie, dans l'arrondissement de Ville-Marie, s'inscrit dans une vaste requalification du territoire, comprenant notamment le réaménagement du square Viger ainsi que l'implantation récente du Centre hospitalier de l'Université de Montréal et son centre de recherche (CHUM-CRCHUM).

La Ville de Montréal compte investir 63 M\$ pour l'aménagement de cette nouvelle place publique ainsi que pour les travaux de réaménagement autour du CHUM-CRCHUM. Ce projet permettra à la Ville de rétablir des liens entre la ville ancienne (arrondissement historique) et la ville moderne (centre-ville) pour ainsi mettre en valeur un réseau d'espaces publics de grande qualité, le tout dans un cadre urbain revitalisé.

#### Secteur Namur-De la Savane – 44,8 M\$

Le secteur Namur-De la Savane, à la croisée des autoroutes 40 et Décarie, occupe une situation géographique centrale sur l'île de Montréal. Plusieurs interventions d'envergure sont en cours ou actuellement planifiées dans ce secteur telles que Le Triangle, la requalification des abords du boulevard Décarie, le raccordement du boulevard Cavendish, la mise en valeur de l'ancien hippodrome. La Ville de Montréal consacrera un montant de 44,8 M\$ à la mise en valeur du secteur Namur-De la Savane

afin de s'assurer de la cohérence des interventions qui accompagnent sa transformation. À titre d'exemple, l'accès au site de l'ancien hippodrome depuis la station de métro Namur a été priorisé compte tenu de l'importante capacité d'accueil qu'il représente, à savoir 6 000 logements, incluant une part importante de logements sociaux et abordables pour les familles.

#### Quartier des spectacles – Réaménagement du secteur de la Place des Arts – 42,1 M\$

Le Quartier des spectacles prend, depuis quelques années, une place de choix dans le cœur des festivaliers, qu'ils soient montréalais ou qu'ils viennent de partout dans le monde. Le Quartier des spectacles constitue un quartier urbain animé qui renforce le statut de Montréal comme destination culturelle de classe internationale. Afin de finaliser ce projet, la Ville de Montréal y investira 42,1 M\$. Les travaux consistent notamment à aménager l'esplanade Tranquille (comprenant un pavillon de services) ainsi qu'à construire un espace d'entreposage sécuritaire et fonctionnel à l'usage des organisateurs d'événements d'envergure. Ce lieu, aménagé en sous-sol, pourra par la suite faire l'objet d'un parc public en surface, aux bénéfices des citoyens résidents. Ces différentes interventions permettront d'assurer une offre culturelle riche et variée ainsi que la pérennité des salles de spectacles avoisinantes.

#### Aménagement du domaine public – Vieux-Montréal – 37,7 M\$

Principale artère commerciale du Vieux-Montréal et composante emblématique majeure de Montréal, la rue Saint-Paul bénéficiera de plusieurs investissements qui s'inscrivent dans le Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal, adopté en 2013. Les interventions toucheront la section entre la rue Berri et la rue McGill. Ainsi, 37,7 M\$ seront consacrés à la réfection de la chaussée, ce qui comprend son revêtement en pavés de granit, et à la construction de trottoirs en agrégats de béton avec bordure en granit. En créant des espaces conviviaux et sécuritaires pour les piétons dans un cadre historique et patrimonial, ces aménagements consolideront le statut de la rue Saint-Paul comme lieu de destination grâce à sa vitalité économique.

#### Secteur Turcot Lachine-Est – 35,1 M\$

Vaste territoire de plus de 50 hectares, le secteur de Lachine-Est est destiné à être développé. Il est donc essentiel de préparer la transformation de l'ensemble de ce territoire en y effectuant les aménagements nécessaires afin de créer un milieu de vie attrayant. Un montant de 35,1 M\$ permettra l'implantation d'infrastructures souterraines et routières ainsi que l'aménagement de parcs. La requalification de ce secteur vise à privilégier le développement résidentiel et commercial, tout en mettant en valeur le patrimoine industriel qui est au cœur de l'histoire de l'arrondissement de Lachine.

#### Développement immobilier – 30,3 M\$

Afin de stimuler le développement de Montréal et d'assurer une intégration harmonieuse des nouveaux projets résidentiels, le programme d'investissements nécessaires au développement immobilier permet de financer des travaux municipaux d'infrastructures. En plus de démontrer une rentabilité financière pour la Ville, ces projets doivent être exemplaires pour les familles, assurer la consolidation d'ensembles immobiliers déstructurés et être structurants. Dans le cadre de ce PDI, un montant de 30,3 M\$ sera destiné à ce programme.



### Acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification – 29,3 M\$

Par ailleurs, la Ville de Montréal compte investir 29,3 M\$ pour l'acquisition stratégique de terrains ou d'immeubles dans des secteurs prioritaires, afin de favoriser la réalisation de projets de développement immobilier et d'assurer la réalisation des interventions municipales d'aménagement qui sont requises pour soutenir des projets urbains à venir.

### Réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada – 19 M\$

Cœur symbolique, au 19<sup>e</sup> siècle, de Montréal métropole du Canada, le square Dorchester et la place du Canada participent activement à la consolidation du centre-ville et affirment sa vocation de centre des affaires. Ce lieu demeure aujourd'hui l'un des espaces les plus prestigieux de Montréal, rehaussant la qualité de vie urbaine. Sa très grande fréquentation par les Montréalais et les touristes génère d'importantes retombées économiques. Alors que plusieurs phases de ce projet sont déjà terminées dans les autres sections, le montant de 19 M\$ consacré à la dernière phase servira à réaménager la portion sud de la place du Canada, ce qui comprendra son extension complète jusqu'à la rue De La Gauchetière Ouest.

### Programme d'aménagement urbain – Enfants – 18,3 M\$

Avec la Politique de l'enfant – Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence, la Ville reconnaît que la métropole présente des traits distincts de défavorisation matérielle et sociale qui touchent un nombre considérable de jeunes de moins de 18 ans. Elle cherche ainsi à agir dans toutes les sphères de ses responsabilités pour offrir équitablement des conditions de développement favorables et nécessaires au bien-être de tous les enfants. Le Programme d'aménagement urbain – Enfants a été adopté en avril 2019 afin de favoriser la présence des enfants dans l'espace public et d'encourager les déplacements à pied et à vélo le long des parcours scolaires ou des espaces publics. Un montant de 18,3 M\$ sera donc consacré à la réalisation d'aménagements urbains actifs, ludiques, sécuritaires et universellement accessibles, conçus par les enfants et pour les enfants.

### Équipements sportifs et terrains de jeux

Le réseau des équipements aquatiques montréalais accuse un vieillissement important et l'aménagement d'un bon nombre de piscines n'est pas adapté aux pratiques récréatives et sportives contemporaines, ni aux besoins de certaines clientèles. Le Programme aquatique de Montréal (PAM) – volet « mise aux normes » a pour but de soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle de leurs équipements aquatiques existants. L'objectif spécifique est de maintenir les équipements aquatiques municipaux en bon état et de les rendre plus attrayants afin d'assurer une offre de services de qualité. Un montant de 100,8 M\$ est prévu dans ce PDI, notamment pour la réfection du Natatorium (Verdun), de la pataugeoire du parc Henri-Julien (Ahuntsic-Cartierville) et de la piscine Baldwin (Le Plateau-Mont-Royal).

En adéquation avec le PAM, plusieurs autres projets visent à soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de construire de nouveaux équipements aquatiques intérieurs multifonctionnels. Le PDI 2021-2030 prévoit un montant de 177,7 M\$ pour la réalisation de nouvelles installations, notamment les centres aquatiques de Rosemont et de Verdun, le centre récréatif de Pierrefonds-Roxboro ainsi que les centres sportifs de Montréal-Nord et de Lachine.

La Ville de Montréal compte également investir 136,7 M\$ dans le Programme des installations sportives extérieures (PISE), adopté en mars 2019, afin de résorber le déficit d'entretien qui limite actuellement l'utilisation de ces installations. L'objectif du programme, en soutenant financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets, est de mettre à niveau les installations sportives existantes et d'offrir des installations de qualité, sécuritaires et pérennes. Grâce à cette mise à niveau, le programme permettra de favoriser la pratique sportive et de maintenir le statut de Montréal comme ville sportive par excellence.

Par ailleurs, un investissement de 80,9 M\$ est prévu pour des projets de développement d'installations sportives. Ainsi, le complexe récréatif Gadbois (CRG), considéré comme le troisième plus grand centre sportif de la Ville de Montréal, sera rénové et modernisé afin d'offrir, à terme, des installations sécuritaires et de répondre adéquatement aux besoins de ses clientèles récréatives, sportives et de compétition. Le projet du CRG s'insère dans celui du secteur de l'échangeur Turcot, qui est en pleine transformation, et permettra notamment d'assurer une cohérence avec le réaménagement du pôle Gadbois en y créant un milieu adéquatement équipé, stimulant et attrayant pour la pratique sportive.

En soutien aux arrondissements, la Ville investira 46,3 M\$ dans son programme des équipements supra locaux, en lien avec l'accueil d'événements sportifs dont l'usage et le rayonnement dépassent largement l'arrondissement dans lequel ils sont situés, et ce, au bénéfice de tous les Montréalais. Parmi les projets en cours ou planifiés, mentionnons la création d'un pôle sportif régional en sports de balle, en mettant aux normes des terrains situés sur un même site ou à proximité les uns des autres, tel que le prévoit la Politique du baseball 2015-2025, ce qui permettra d'accueillir des compétitions d'envergure. L'arrondissement d'Ahuntyc-Cartierville bénéficiera de la mise en place d'un tel pôle, en arrimage avec la mise aux normes prévue du stade Gary-Carter. Le dojo du Club de judo Shidokan, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, bénéficiera également de ce programme grâce à des travaux d'agrandissement, de rénovation et de mise aux normes.

Dans le but de promouvoir les activités physiques durant l'hiver et de répondre aux besoins de plus en plus importants des patineurs de vitesse (athlètes, résidents et membres d'organismes récréosportifs), la Ville de Montréal souhaite s'équiper d'un anneau de glace extérieur réfrigéré. Ainsi, un montant de 20 M\$ sera consacré à cette nouvelle infrastructure qui permettra de joindre une clientèle non desservie l'hiver et d'accueillir des événements participatifs ou compétitifs de patinage de vitesse longue piste.

Afin d'offrir aux Montréalais des installations sportives conformes aux lois en vigueur, des investissements de 11,7 M\$ sont prévus pour la mise aux normes des arénas municipaux, en soutien aux arrondissements. L'objectif principal de ce programme est de remplacer les systèmes de réfrigération au fréon, tout en mettant en place des mesures d'économie d'énergie et d'accessibilité universelle.

### **Culture et patrimoine**

Parmi les investissements liés à la culture et au patrimoine, une enveloppe de 328 M\$ est prévue afin de continuer à soutenir la consolidation et le développement du réseau des bibliothèques, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de Montréal (programme RAC). Il s'agit de mettre à la disposition de la population des équipements accueillants, contemporains, novateurs et ouverts sur leur milieu, dans le but d'enrichir la vie culturelle, éducative et communautaire des Montréalais. En complément du programme RAC, un montant additionnel de 37 M\$ sera investi pour l'implantation de la technologie RFID dans les bibliothèques. Cette technologie rend la circulation des usagers et des documents plus rapide et plus fluide, tout en bonifiant la qualité du service.

La Ville de Montréal, avec son programme d'acquisition et de valorisation des équipements culturels, investit dans ses espaces culturels, notamment ceux du réseau Accès culture. Ainsi, une somme de 145,5 M\$ sera consacrée à la rénovation ou à la construction de maisons de la culture (notamment le centre de Peter-McGill et l'Espace Rivière) ainsi qu'à la rénovation de bâtiments corporatifs ou patrimoniaux (le bain Saint-Michel, le théâtre Outremont, etc.) afin de renforcer leur vocation culturelle.

De plus, la Ville de Montréal entend offrir aux Montréalais un tout nouveau concept d'espace citoyen, de lieu d'interprétation historique et de diffusion culturelle : le MEM. Ce projet vise la création d'un lieu culturel innovant, situé en plein cœur du Quartier des spectacles. Un investissement de 8,9 M\$ est prévu afin d'offrir aux futurs visiteurs un espace identitaire vibrant au rythme de l'actualité et connecté à l'histoire de la ville, tout en se projetant dans son avenir.

### Sécurité publique

Afin de maximiser la sécurité des citoyens, de minimiser le temps de réponse sur le terrain et de veiller à ce que les milieux de travail des policiers et des pompiers soient pleinement sécuritaires et fonctionnels, la Ville de Montréal procédera à des investissements importants dans ses infrastructures de sécurité publique.

Ainsi, des investissements évalués à 194,8 M\$ seront effectués pour des programmes de réfection, de mise aux normes, de mise à niveau et de maintien des actifs immobiliers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM).

De plus, la Ville procédera à la modernisation des systèmes informatiques de soutien aux opérations du SPVM et du SIM, y compris l'évolution des services d'urgence et le stockage des crimes technologiques, pour un montant de 88,7 M\$.

Toujours dans le but d'offrir un milieu sécuritaire aux pompiers, les équipements du SIM ayant atteint leur durée de vie utile seront remplacés grâce à un investissement de 8 M\$. Les nouveaux équipements seront plus performants et permettront ainsi d'intervenir plus rapidement, particulièrement lors des interventions spéciales telles que celles dans les ascenseurs ou sur les lieux d'accidents industriels. Notons également la poursuite des programmes de remplacement de véhicules spécialisés du SPVM et du SIM (y compris l'acquisition d'embarcations nautiques), pour un montant de 220 M\$. Les véhicules légers sont prioritairement remplacés par des modèles 100 % électriques ou hybrides, selon la catégorie visée.

### Espace pour la vie

La Ville de Montréal poursuit la réalisation de projets novateurs qui bonifieront l'offre muséale montréalaise au cours des prochaines années. Ces projets permettront de préserver et de renouveler des infrastructures patrimoniales et de donner un nouvel élan à leur fréquentation et aux revenus afférents.

Ainsi, le PDI 2021-2030 prévoit un montant de 15,4 M\$ pour le projet de métamorphose de l'Insectarium, en vue d'y offrir des expériences sensorielles et des rencontres inédites avec le monde des insectes et, ainsi, de raviver le lien qu'ont les visiteurs avec la nature. Ce projet, entrepris en 2019, entrera dans sa dernière phase en 2021, année prévue pour la réouverture de l'Insectarium.

Par ailleurs, un montant de 8,2 M\$ sera consacré au Parcours des phytotechnologies, un des éléments phares du programme du Jardin botanique et un nouvel attrait pour les visiteurs. Ce projet permettra

aussi de résoudre des problèmes environnementaux auxquels fait face le Jardin botanique en raison de son âge et positionnera celui-ci comme un précurseur en recherche et expérimentation dans le domaine de la phytotechnologie. Parmi les 6 stations qui doivent être installées pour les phytotechnologies, 3 seront déjà accessibles en 2021.

En parallèle à ces projets, le programme commun de maintien de l'actif de l'Espace pour la vie prévoit de nombreux investissements visant la protection de ses éléments patrimoniaux et, aussi, la mise en valeur de ses divers attraits, dans une approche valorisant des aménagements novateurs ainsi que l'utilisation responsable et durable des ressources. Rappelons que les installations de l'Espace pour la vie accueillent annuellement près de 2 millions de visiteurs et doivent pouvoir répondre à leurs attentes tant à l'égard de la qualité de l'expérience que de la sécurité.

Des investissements de 209,7 M\$ sont donc prévus au programme commun de maintien des éléments de l'actif, selon trois volets :

- Restauration patrimoniale : ce volet comprend notamment la restauration du bâtiment administratif du Jardin botanique, la rénovation des pavillons et de l'étang du Jardin japonais et la réfection des jardins et des ruisseaux;
- Maintien des infrastructures : ce volet comprend notamment la mise aux normes des serres de production du Jardin botanique ainsi que le remplacement du système de traitement des eaux des écosystèmes et des systèmes de stérilisation des bassins du Biodôme;
- Sécurisation des sites et des personnes : ce projet vise à ce que le travail en hauteur effectué au Biodôme et au Jardin botanique puisse se réaliser en toute sécurité.

### Autres projets importants

La Ville de Montréal investira dans divers autres programmes et projets, notamment :

- 787,8 M\$ dans les technologies de l'information, dont 52,2 M\$ pour assurer l'évolution des systèmes actuels de télécommunication et de radiocommunication, 35,5 M\$ pour l'implantation d'un nouveau système de gestion de la relation avec les citoyens afin d'augmenter la satisfaction, 24 M\$ dans le programme de continuité des activités et de sécurité en lien avec la gestion des données confidentielles et personnelles, ainsi que 23,4 M\$ dans la mise en place de solutions et de bonnes pratiques en matière de sécurité des objets connectés (feux de circulation, capteurs intelligents dans les usines d'eau, etc.), de l'infonuagique et de protection contre les menaces avancées;
- 332,8 M\$ dans plusieurs programmes de protection de l'actif immobilier, dont 73,2 M\$ pour des bâtiments dans les grands parcs, 47,5 M\$ pour des bâtiments administratifs et commerciaux, 40,4 M\$ pour des bâtiments sportifs, 26,7 M\$ pour des bâtiments culturels et 16,9 M\$ pour des bâtiments à vocation communautaire;
- 285,7 M\$ pour les programmes de remplacement de véhicules, y compris des équipements mécaniques et spécialisés qui intègrent des technologies écoresponsables, pour les 19 arrondissements et les services centraux. Les véhicules sont remplacés par des modèles 100 % électriques ou plus écologiques, selon les catégories;
- 268 M\$ dans des rénovations majeures de bâtiments, soit 142,1 M\$ pour le complexe sportif Claude-Robillard, 101,1 M\$ pour l'hôtel de ville et 24,8 M\$ pour la cour municipale;
- 180 M\$ dans le programme de mise à niveau des cours de services, dans les arrondissements;
- 152,5 M\$ dans le programme de transition écologique du parc immobilier de la Ville;
- 60 M\$ dans les programmes Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité universelle (AU) pour faire de Montréal une ville favorable au vieillissement actif et accessible à tous, le tout dans un environnement sécuritaire (par, entre autres, la transformation de parcs, l'aménagement de stations

d'exercice, d'aires de repos, etc.). L'accessibilité universelle des immeubles municipaux fera également l'objet d'améliorations grâce aux projets prioritaires conjointement avec les arrondissements;

- 54,5 M\$ pour le programme d'aménagement et de réaménagement des lieux d'élimination de la neige, afin d'en accroître la capacité;
- 10 M\$ pour la réalisation de projets issus de budgets participatifs, afin de permettre aux citoyens de décider de la manière de dépenser une partie du budget municipal. Il s'agit d'une occasion d'ouvrir le processus budgétaire à la population au moyen d'une démarche démocratique (avec un vote).

## GESTION DE LA DETTE

### Stratégies de financement à long terme des investissements

#### Suivi de la politique de gestion de la dette

À titre d'administratrice de fonds publics, la Ville accorde une place prépondérante à la saine gestion de ses finances. Elle a notamment adopté, en 2004, la politique de gestion de la dette, où elle affirme qu'il faut gérer de façon à ce que l'endettement public soit raisonnable, c'est-à-dire en tenant compte de la capacité de payer des contribuables (coût net de la dette), tout en maintenant des services de qualité pour les citoyens.

Mentionnons qu'historiquement, la Ville avait recours à l'emprunt pour financer la majeure partie de ses investissements. Un tel procédé implique de faire des choix pour ne pas s'endetter outre mesure, bien qu'il n'y ait pas de limite légale au pouvoir d'emprunt de la Ville. La politique a donc pour but :

- De définir les objectifs de la gestion de la dette;
- De rendre plus systématique le processus de prise de décision;
- D'assurer la cohérence en introduisant discipline et continuité dans le processus de décision en matière d'endettement;
- De doter la Ville d'un encadrement permettant de maintenir, voire d'améliorer sa situation financière.

Avec la politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- Gérer sa dette de façon responsable et prudente, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- Adopter des pratiques qui permettent d'ajuster son niveau d'endettement;
- S'assurer d'un accès stable aux marchés des capitaux et de taux avantageux;
- Améliorer sa situation financière et, ainsi, maintenir sa cote de crédit.

Les pratiques de gestion adoptées en fonction de cette politique sont regroupées sous 5 énoncés généraux. Toute dérogation doit faire l'objet d'une autorisation, selon le cas, du conseil municipal ou du conseil d'agglomération. Pour plus d'information à ce sujet, le lecteur peut consulter la politique de gestion de la dette sur le site Internet de la Ville ([ville.montreal.qc.ca/finances](http://ville.montreal.qc.ca/finances)).

Cette politique a permis à la Ville de se doter d'un encadrement, d'objectifs et d'orientations en ce qui a trait à la gestion de la dette. Des mesures particulières sont aussi prévues afin d'améliorer la situation d'endettement de Montréal. Conformément à ces dispositions, une contribution volontaire est effectuée chaque année. Au budget de fonctionnement de 2021, celle-ci s'élève à 89,5 M\$. Ainsi, depuis sa mise en place en 2004 et jusqu'à la fin de 2021, la politique de gestion de la dette aura permis de réduire l'endettement global de 807,9 M\$. Au 31 décembre 2019, cette somme a été utilisée de diverses façons, notamment en contributions supplémentaires au remboursement accéléré d'un emprunt (9,2 M\$), en affectation destinée à réduire le recours à l'emprunt dans différents règlements d'emprunts<sup>13</sup> (335,7 M\$) et, enfin, pour éviter des emprunts de refinancement (288,4 M\$). Le solde de la réserve accumulée à la

13. Paiement au comptant des immobilisations (PCI).

fin de 2019 et les contributions de 2020 et 2021 serviront à diminuer les emprunts à émettre à des fins de refinancement (174,6 M\$).

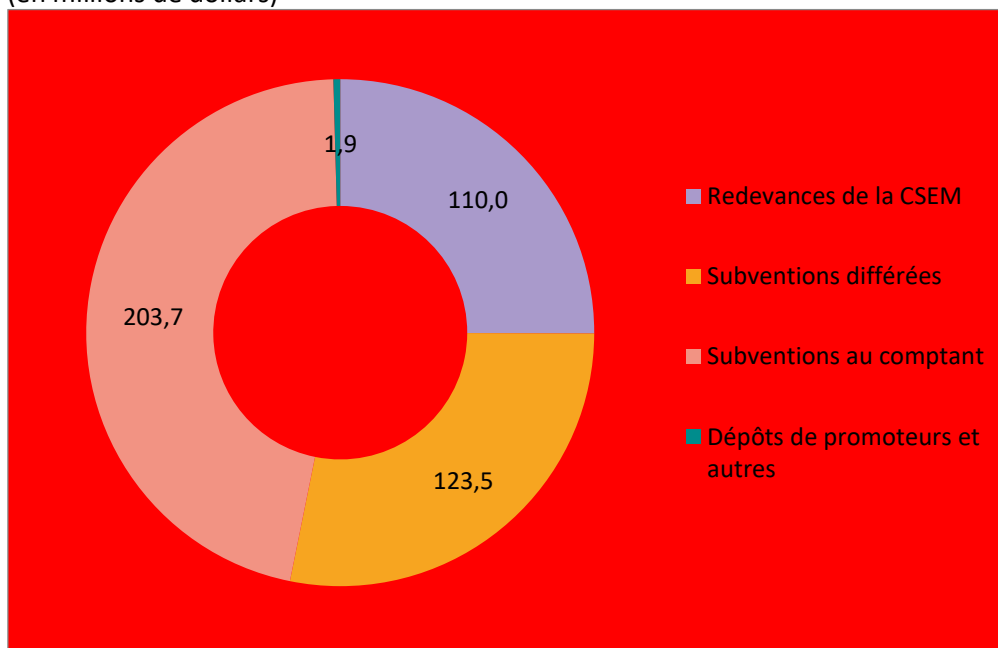
La mise en œuvre de la politique de gestion de la dette aura donc permis d'améliorer grandement le profil financier de la Ville et, ce faisant, de voir sa cote de crédit bonifiée. Cette politique fixe aussi certaines balises à respecter en ce qui touche tant l'endettement que le poids du service de la dette. L'évolution de ces ratios sera présentée ultérieurement.

### Stratégie de financement des investissements de 2021

La Ville de Montréal poursuit, en 2021, le réalignement majeur de son programme d'investissement amorcé en 2015. Les dépenses brutes prévues au PDI pour l'année 2021 atteignent 2 049,6 M\$. Différentes sources de financement serviront à financer ces dépenses, qui sont majoritairement des dépenses en immobilisations. Les sources de financements externes, soit celles à la charge de tiers, atteignent 439,1 M\$, tel que le présente le graphique suivant.

### **Graphique 19 – Sources de financement externes, en 2021**

(en millions de dollars)



Parmi ces sources de financement externes, la Ville devra avoir recours à l'emprunt pour la dette de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), celle-ci étant remboursée en totalité par les redevances annuelles des usagers et utilisateurs du réseau des conduits souterrains. Le coût de ces emprunts est donc à la charge de tiers.

Les sources de financement internes, soit celles assumées par les contribuables, s'élèvent à 1 610,5 M\$. Elles sont réparties entre la portion payée au comptant et celle financée par emprunt. Au fil des années, les contribuables assument au comptant une part de plus en plus importante des dépenses d'investissement, soit 409,9 M\$ pour 2021. Le solde des dépenses, soit 1 200,6 M\$, doit être financé par emprunt et le coût des emprunts, lorsque ceux-ci seront émis, sera imposé aux contribuables de la Ville ou de l'agglomération, selon le cas.

Au-delà de ces prévisions d'investissements, il faut tenir compte de plusieurs autres paramètres pour déterminer le volume d'emprunts à effectuer au cours de l'année 2021. C'est ce volume global d'emprunts qui affectera le budget de fonctionnement de 2021. Parmi les principaux paramètres à considérer, mentionnons :

- La capacité de réalisation des investissements au cours des exercices financiers de 2020 et 2021, le volume d'emprunts autorisés aux règlements d'emprunts déjà en vigueur, ainsi que le volume d'emprunts qui sera adopté dans les nouveaux règlements d'emprunts, conformément au PDI 2021-2030;
- La stratégie de report du financement à long terme des investissements, rendue possible par l'excédent de l'encaisse;
- L'utilisation des sommes réservées conformément à la politique de gestion de la dette, en vue de réduire les emprunts de refinancement ou encore en vue de payer au comptant des dépenses en immobilisations imputées aux règlements d'emprunts;
- Depuis 2011, l'émission par la Ville des emprunts à long terme nécessaires au financement des investissements non subventionnés de la Société de transport de Montréal (STM), celle-ci en assumant tous les frais;
- Les emprunts échus au cours de l'exercice et pour lesquels des refinancements sont requis.

Vu l'ensemble de ces paramètres, la Ville prévoit d'émettre en 2021 un volume d'emprunts d'environ 1 549,3 M\$, comprenant une prévision d'emprunts de 425,2 M\$ pour la STM. Le solde de 1 124,1 M\$ servira aux refinancements (96,1 M\$), aux emprunts à la charge de tiers (115,6 M\$) et aux emprunts à la charge des contribuables (912,4 M\$). Ces emprunts seront émis pour des termes de 5, 10 ou 20 ans, selon les besoins et opportunités des marchés financiers. Un taux d'intérêt moyen de 2,85 % a été prévu.

Pour 2022, le volume annuel d'emprunts oscille autour de 1,3 G\$, ce qui inclut notamment une prévision de 369,4 M\$ pour la STM et des emprunts à la charge des contribuables de 825,0 M\$, à un taux de 3,35 %. Pour 2023, le volume est de quelque 1,3 G\$, avec une prévision de 364,1 M\$ pour la STM et des emprunts à la charge des contribuables de 845,6 M\$, à un taux d'intérêt moyen escompté de 3,85 %.

Au 31 décembre 2019, la dette brute de la Ville s'élevait à 9,9 G\$<sup>14</sup> et la dette nette, à 6,1 G\$. En tenant compte des dépenses d'investissement, des programmes d'emprunts et des échéances de dettes, les coûts bruts et nets de la dette qui sont estimés pour les exercices de 2020 à 2023 sont présentés dans le tableau suivant.

---

14. Cette dette inclut celle émise pour la STM au 31 décembre 2019, qui s'élève à 1 094,1 M\$.



**Tableau 159 – Coût de la dette, de 2020 à 2023**  
(en milliers de dollars)

	COMPARATIF 2020	BUDGET 2021	BUDGET 2022	BUDGET 2023
<b>Coût brut de la dette</b>				
Intérêts et autres frais	421 159,4	423 395,5	437 357,8	464 566,5
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	531 192,5	575 045,4	603 827,0	659 662,4
	<b>952 351,9</b>	<b>998 440,9</b>	<b>1 041 184,8</b>	<b>1 124 228,9</b>
Affectation au remboursement de la dette	61 262,0	64 792,4	63 809,7	61 008,3
Remboursement de capital par subventions <sup>1</sup>	72 307,6	64 886,7	56 033,4	52 875,5
Remboursement de capital de la STM <sup>2</sup>	21 139,9	92 303,2	25 269,7	19 656,9
	<b>154 709,5</b>	<b>221 982,3</b>	<b>145 112,8</b>	<b>133 540,7</b>
<b>Coût brut de la dette</b>	<b>1 107 061,4</b>	<b>1 220 423,2</b>	<b>1 186 297,6</b>	<b>1 257 769,6</b>
<b>Moins :</b>				
Revenus de placement des fonds d'amortissement	61 711,6	69 422,0	73 781,0	85 581,8
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec				
- pour la portion des intérêts	23 066,8	21 406,7	18 679,9	17 374,6
- pour la portion du capital <sup>1</sup>	72 307,6	64 886,7	56 033,4	52 875,5
	<b>157 086,0</b>	<b>155 715,4</b>	<b>148 494,3</b>	<b>155 831,9</b>
<b>Moins :</b>				
Recouvrement de la Société de transport de Montréal				
- pour la portion des intérêts	49 834,0	48 484,4	56 546,8	66 413,9
- pour la portion du capital <sup>2</sup>	21 139,9	92 303,2	25 269,7	19 656,9
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	47 379,4	46 133,7	49 627,7	55 284,9
	<b>118 353,3</b>	<b>186 921,3</b>	<b>131 444,2</b>	<b>141 355,7</b>
<b>Coût net de la dette à la charge des contribuables</b>	<b>831 622,1</b>	<b>877 786,5</b>	<b>906 359,1</b>	<b>960 582,0</b>
<b>Répartition de cette charge entre les contribuables</b>				
Contribuables de l'agglomération	207 229,9	234 312,5	252 060,7	288 288,9
Contribuables de la Ville de Montréal	624 392,2	643 474,0	654 298,4	672 293,1

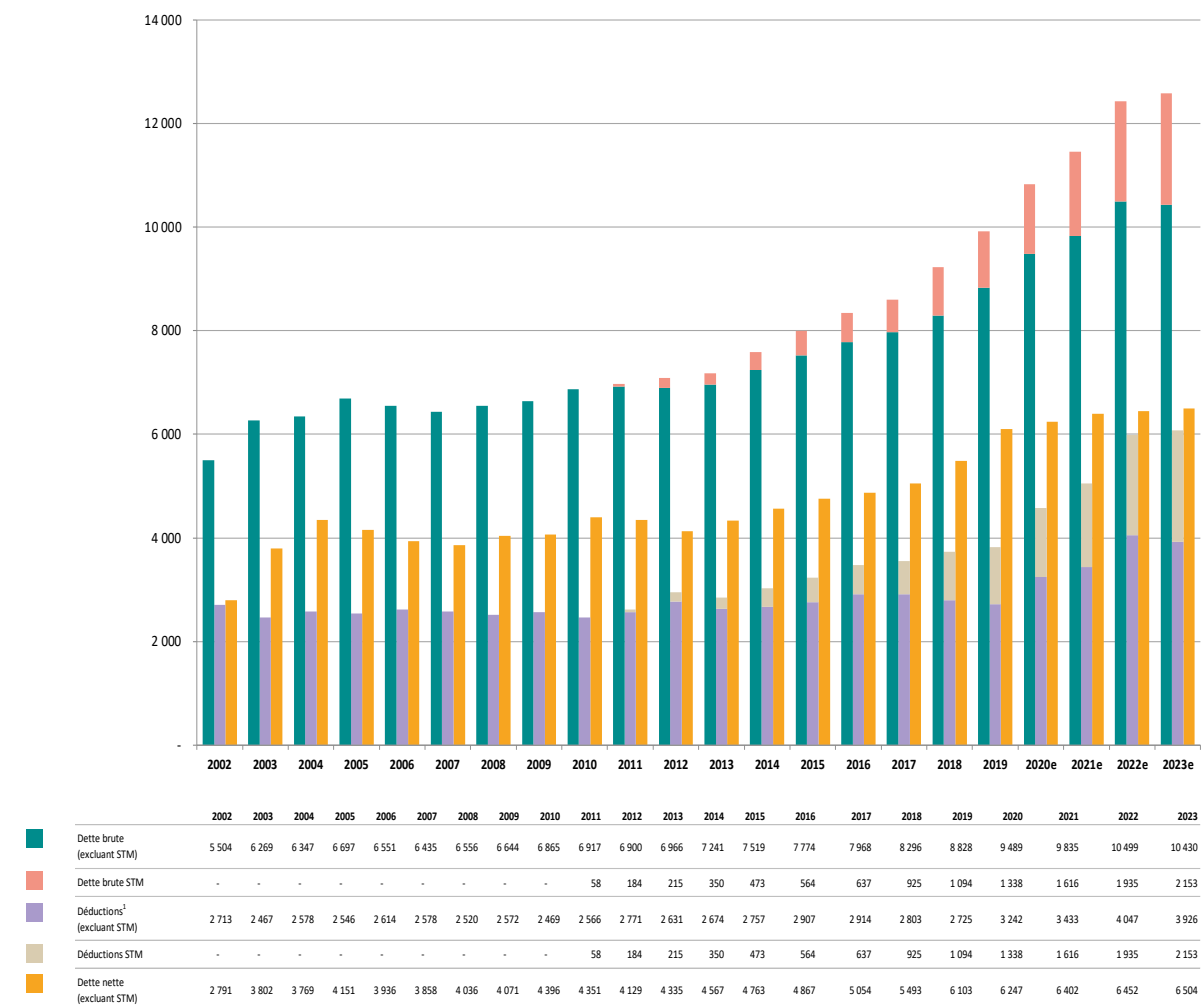
1. Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec, portion capital.

2. Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM, portion capital.

### Évolution de la dette directe brute et nette

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette directe brute et nette depuis la réorganisation municipale de 2002.

**Graphique 20 – Évolution de la dette directe brute et nette**  
(en millions de dollars)

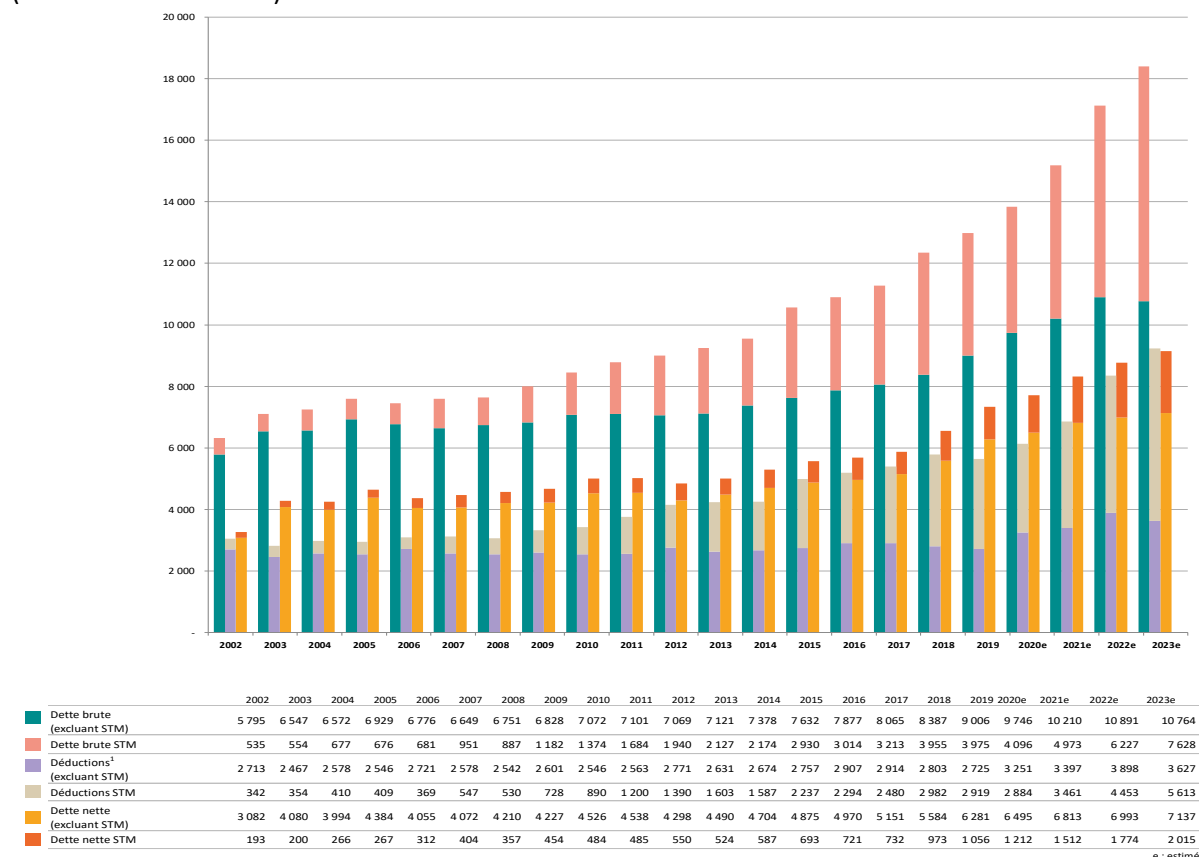


1. Correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagers de la CSEM, ainsi qu'aux sommes accumulées aux fonds d'amortissement.

## Évolution de la dette consolidée brute et nette

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette consolidée brute et nette de la Ville de Montréal, de 2002 à 2023. Celle-ci comprend la dette directe de la Ville et celle de certains organismes faisant partie du périmètre comptable de la Ville, notamment la STM, la Société d'habitation et de développement de Montréal, Technoparc Montréal, Anjou 80 et la Société en commandite Stationnement de Montréal (remplacée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 par l'Agence de mobilité durable).

**Graphique 21 – Évolution de la dette consolidée brute et nette**  
(en millions de dollars)



1. Correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagers de la CSEM, ainsi qu'aux sommes accumulées aux fonds d'amortissement.

### **Ratio de la limite d'endettement**

La politique de gestion de la dette, en vigueur depuis 2004, établit un certain nombre de paramètres afin de guider les actions de la Ville relativement à la gestion de sa dette. L'un de ces paramètres a pour but de limiter le niveau de la dette consolidée nette, en excluant la dette attribuable au refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum équivalent à 100 % des revenus de la Ville de Montréal.

Depuis 2015, la Ville a mis en place de multiples stratégies visant à permettre d'accroître substantiellement ses réalisations relatives aux dépenses d'immobilisations. Durant cette période, de nouvelles stratégies de financement de ces investissements ont été aussi introduites, notamment l'accroissement des paiements au comptant. L'accroissement des dépenses en immobilisations a dépassé l'accroissement des paiements au comptant, ce qui implique une hausse du recours à l'emprunt. Le niveau actuel et anticipé de la dette fait en sorte que le ratio d'endettement pour les années 2020 et 2021 dépassera la limite prévue à la politique de gestion de la dette. En effet, le ratio d'endettement devrait atteindre une valeur avoisinant 110 % en 2020 et 120 % en 2021.

Dans ce contexte, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont accordé une dérogation depuis 2019, tout en mandatant le Service des finances pour qu'il élabore une stratégie financière et fiscale visant à assurer le retour, à moyen terme, du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de la politique de gestion de la dette. Le ratio d'endettement étant en fait la résultante de décisions budgétaires, la mise en œuvre d'un tel objectif passe par la révision du niveau des dépenses d'immobilisations et de ses sources de financement.

Depuis janvier 2019, la Direction générale et le Service des finances ont rencontré l'ensemble des directions des services centraux pour les informer de la situation et de la volonté de donner suite à l'engagement d'élaborer cette stratégie financière et fiscale. Un vaste chantier de travail s'est ensuivi, où le défi le plus important a consisté à déterminer le point d'équilibre entre les besoins prioritaires de réfection des infrastructures et le contrôle serré du profil d'endettement de la Ville.

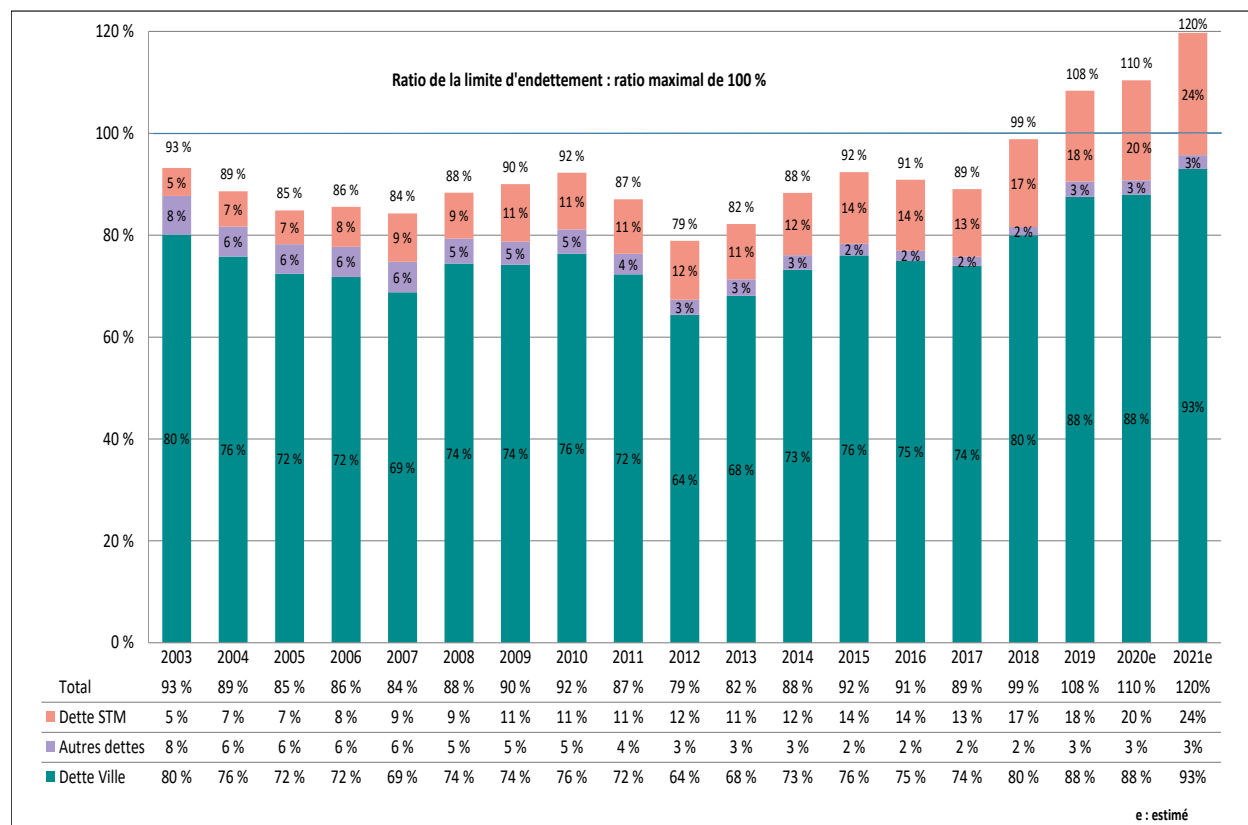
### **Stratégies budgétaires retenues**

Les orientations prises depuis 2015 afin d'effectuer un incontournable rattrapage dans le déficit d'entretien des actifs de la Ville de Montréal, sans pour autant laisser son bilan financier se détériorer, amènent l'Administration à retenir les stratégies suivantes :

- Stabiliser le programme d'immobilisations à des dépenses de l'ordre de 2 G\$ par année. Un rehaussement de ce niveau devra être conditionnel à l'apport de sources de revenus additionnelles;
- Maintenir la stratégie d'accroissement des paiements au comptant – pour les années 2021 à 2023, un versement total de 1 380 M\$, soit 353 M\$ pour 2021, 460 M\$ pour 2022 et 567 M\$ pour 2023;
- Exercer un suivi serré et continu de l'allocation annuelle du programme d'immobilisations;
- Effectuer une revue triennale de l'ensemble de la stratégie.

La mise en œuvre de ces orientations et stratégies budgétaires permettra le retour du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de la politique de gestion de la dette sur un horizon maximum de 7 ans. Dès 2027, le ratio limite sera rétabli à 100 %.

**Graphique 22 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville**

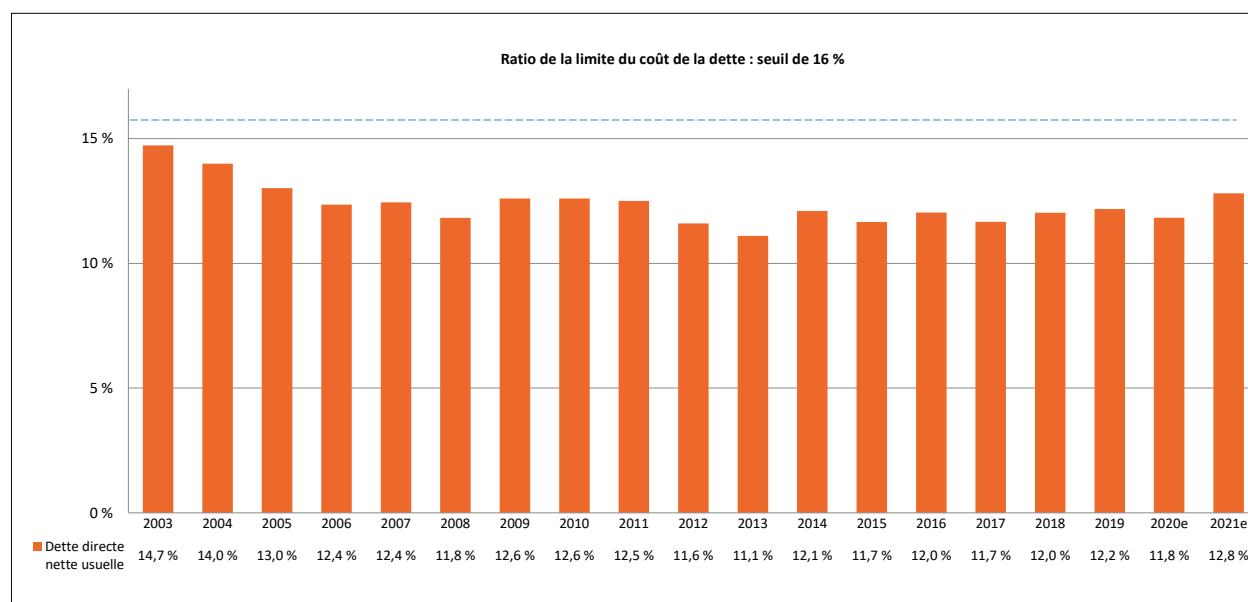


### Ratio de la limite du coût de la dette

Le graphique suivant présente le coût net<sup>15</sup> de la dette par rapport à l'ensemble des dépenses. La politique de gestion de la dette limite le coût net de la dette, excluant le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum de 16 % de l'ensemble des dépenses de la Ville.

En 2003, le coût net de la dette représentait 14,7 % de l'ensemble des charges, du financement et des affectations. Selon les prévisions budgétaires, ce ratio n'atteindrait que 12,8 % en 2021.

### Graphique 23 – Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses



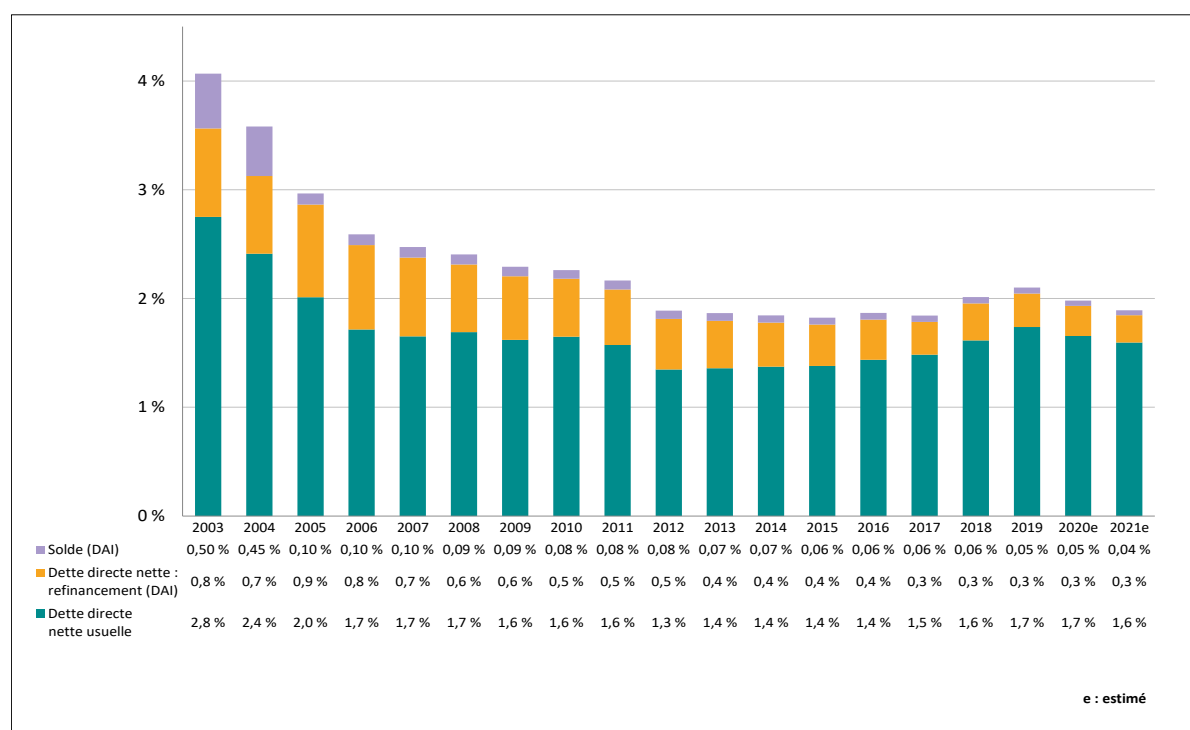
15. Le coût net de la dette exclut le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale de 5 des 6 régimes de l'ancienne Ville de Montréal. Ce coût net s'élève à 83 M\$.

### Le poids de la dette par rapport à la richesse foncière

Le graphique suivant présente la dette directe nette en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée<sup>16</sup>. Le poids de la dette directe nette est passé de 2,8 % en 2003 à 1,6 % en 2021. En tenant compte du refinancement de la dette actuarielle initiale (DAI) de certains régimes de retraite, ce ratio atteint 1,94 % en décembre 2021. Cette réduction est attribuable à quatre facteurs principaux :

- La forte appréciation de la valeur des immeubles sur le territoire de Montréal;
- L'évolution de la dette directe nette, excluant le refinancement de la DAI;
- La stratégie de refinancement de la DAI de la Ville de Montréal;
- La variation de la valeur du déficit actuariel initial du régime de retraite des cols bleus de l'ancienne Ville de Montréal.

**Graphique 24 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée**



16. La valeur imposable équivalente uniformisée correspond à la valeur imposable plus la valeur pondérée des immeubles non imposables, assujettis à des paiements tenant lieu de taxes. La valeur imposable équivalente est redressée pour tenir compte de l'évolution du marché immobilier depuis le dépôt du rôle foncier, afin de refléter les valeurs plus récentes (uniformisées).

## DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS POUR CHACUNE DES UNITÉS D'AFFAIRES

### Investissements par unités d'affaires

Cette section présente les investissements relatifs aux immobilisations par unités d'affaires. Les unités d'affaires sont les arrondissements et les services centraux. Les arrondissements sont responsables des projets d'immobilisations qui touchent les services de proximité. Les services centraux sont responsables des projets d'immobilisations qui sont destinés à la collectivité montréalaise ou qui nécessitent une expertise particulière.

Les prochaines pages présentent les sommaires d'acquisitions d'immobilisations, par unités d'affaires, pour le budget de la Ville de Montréal, le budget municipal et le budget d'agglomération.



**Tableau 160 – Investissements par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal**  
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Arrondissements</b>								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	25 660,0	25 660,0	51 320,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelega-Maisonnette	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 270,0	42 270,0	84 540,0
Montréal-Nord	6 507,0	6 150,0	4 514,0	5 164,0	5 800,0	28 135,0	21 570,0	49 705,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 445,0	5 445,0	27 975,0	26 475,0	54 450,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	13 330,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	64 250,0	63 650,0	127 900,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	12 721,0	14 220,0	17 462,0	9 620,0	9 620,0	63 643,0	48 100,0	111 743,0
Saint-Léonard	5 940,0	6 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	30 700,0	29 700,0	60 400,0
Sud-Ouest	7 195,0	8 378,0	8 089,0	7 169,0	7 239,0	38 070,0	32 795,0	70 865,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	34 905,0	34 905,0	69 810,0
<b>Total – Arrondissements</b>	<b>133 665,0</b>	<b>136 390,0</b>	<b>136 707,0</b>	<b>128 345,0</b>	<b>129 051,0</b>	<b>664 158,0</b>	<b>633 675,0</b>	<b>1 297 833,0</b>
<b>Services centraux</b>								
Commission des services électriques	115 566,0	110 506,0	103 050,0	84 000,0	80 000,0	493 122,0	400 000,0	893 122,0
Concertation des arrondissements	20 000,0	10 000,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	42 000,0	22 500,0	64 500,0
Culture	83 789,0	63 348,0	57 869,0	60 282,0	62 698,0	327 986,0	286 338,0	614 324,0
Diversité et inclusion sociale	4 833,0	4 833,0	4 833,0	4 833,0	4 833,0	24 165,0	24 165,0	48 330,0
Eau	455 980,0	604 803,0	695 012,0	556 803,0	466 811,0	2 779 409,0	2 106 143,0	4 885 552,0
Environnement	132 375,0	89 493,0	38 744,0	28 787,0	77 236,0	366 635,0	138 165,0	504 800,0
Espace pour la vie	21 772,0	21 727,0	23 723,0	23 723,0	23 723,0	114 668,0	118 615,0	233 283,0
Gestion et planification immobilière	117 514,0	117 451,0	115 451,0	117 451,0	117 451,0	585 318,0	583 755,0	1 169 073,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	185 761,0	181 748,0	178 025,0	197 539,0	187 168,0	930 241,0	862 011,0	1 792 252,0
Habitation	16 279,0	16 279,0	16 279,0	16 279,0	16 279,0	81 395,0	81 395,0	162 790,0
Infrastructures du réseau routier	104 194,0	103 171,0	62 067,0	87 602,0	60 952,0	417 986,0	34 710,0	452 696,0
Matériel roulant et ateliers	51 145,0	51 145,0	51 145,0	52 575,0	52 575,0	258 585,0	262 875,0	521 460,0
Société du parc Jean-Drapeau	38 522,0	57 965,0	59 833,0	62 038,0	56 547,0	274 905,0	207 727,0	482 632,0
Technologies de l'information	96 810,0	99 100,0	97 700,0	92 404,0	89 541,0	475 555,0	400 872,0	876 427,0
Urbanisme et mobilité	471 403,0	468 315,0	472 835,0	472 204,0	477 511,0	2 362 268,0	2 331 908,0	4 694 176,0
<b>Total – Services centraux</b>	<b>1 915 943,0</b>	<b>1 999 884,0</b>	<b>1 980 566,0</b>	<b>1 860 520,0</b>	<b>1 777 325,0</b>	<b>9 534 238,0</b>	<b>7 861 179,0</b>	<b>17 395 417,0</b>
<b>Total – Investissements</b>	<b>2 049 608,0</b>	<b>2 136 274,0</b>	<b>2 117 273,0</b>	<b>1 988 865,0</b>	<b>1 906 376,0</b>	<b>10 198 396,0</b>	<b>8 494 854,0</b>	<b>18 693 250,0</b>

**Tableau 161 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil municipal**  
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Arrondissements</b>								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	25 660,0	25 660,0	51 320,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelega-Maisonnette	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 270,0	42 270,0	84 540,0
Montréal-Nord	6 507,0	6 150,0	4 514,0	5 164,0	5 800,0	28 135,0	21 570,0	49 705,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 445,0	5 445,0	27 975,0	26 475,0	54 450,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	13 330,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	64 250,0	63 650,0	127 900,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	12 721,0	14 220,0	17 462,0	9 620,0	9 620,0	63 643,0	48 100,0	111 743,0
Saint-Léonard	5 940,0	6 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	30 700,0	29 700,0	60 400,0
Sud-Ouest	7 195,0	8 378,0	8 089,0	7 169,0	7 239,0	38 070,0	32 795,0	70 865,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	34 905,0	34 905,0	69 810,0
<b>Total – Arrondissements</b>	<b>133 665,0</b>	<b>136 390,0</b>	<b>136 707,0</b>	<b>128 345,0</b>	<b>129 051,0</b>	<b>664 158,0</b>	<b>633 675,0</b>	<b>1 297 833,0</b>
<b>Services centraux</b>								
Commission des services électriques	115 566,0	110 506,0	103 050,0	84 000,0	80 000,0	493 122,0	400 000,0	893 122,0
Concertation des arrondissements	20 000,0	10 000,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	42 000,0	22 500,0	64 500,0
Culture	81 789,0	56 348,0	55 869,0	60 282,0	62 698,0	316 986,0	286 338,0	603 324,0
Diversité et inclusion sociale	4 833,0	4 833,0	4 833,0	4 833,0	4 833,0	24 165,0	24 165,0	48 330,0
Eau	181 300,0	161 655,0	181 956,0	185 000,0	191 755,0	901 666,0	887 327,0	1 788 993,0
Environnement	4 788,0	4 246,0	4 287,0	4 199,0	4 056,0	21 576,0	17 481,0	39 057,0
Espace pour la vie	21 772,0	21 727,0	23 723,0	23 723,0	23 723,0	114 668,0	118 615,0	233 283,0
Gestion et planification immobilière	80 582,0	78 587,0	77 724,0	79 832,0	72 704,0	389 429,0	419 089,0	808 518,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	140 487,0	132 593,0	123 441,0	140 435,0	110 172,0	647 128,0	443 418,0	1 090 546,0
Habitation	3 099,0	3 055,0	3 177,0	3 000,0	3 000,0	15 331,0	15 000,0	30 331,0
Infrastructures du réseau routier	75 125,0	56 424,0	31 527,0	26 418,0	23 886,0	213 380,0	14 028,0	227 408,0
Matériel roulant et ateliers	24 328,0	21 038,0	21 263,0	22 450,0	22 656,0	111 735,0	118 095,0	229 830,0
Technologies de l'information	50 859,0	52 128,0	51 579,0	46 208,0	42 453,0	243 227,0	163 511,0	406 738,0
Urbanisme et mobilité	416 834,0	423 721,0	415 475,0	394 773,0	355 949,0	2 006 752,0	1 911 551,0	3 918 303,0
<b>Total – Services centraux</b>	<b>1 221 362,0</b>	<b>1 136 861,0</b>	<b>1 101 904,0</b>	<b>1 079 153,0</b>	<b>1 001 885,0</b>	<b>5 541 165,0</b>	<b>4 841 118,0</b>	<b>10 382 283,0</b>
<b>Total – Investissements</b>	<b>1 355 027,0</b>	<b>1 273 251,0</b>	<b>1 238 611,0</b>	<b>1 207 498,0</b>	<b>1 130 936,0</b>	<b>6 205 323,0</b>	<b>5 474 793,0</b>	<b>11 680 116,0</b>

**Tableau 162 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération**  
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Services centraux</b>								
Culture	2 000,0	7 000,0	2 000,0	-	-	11 000,0	-	11 000,0
Eau	274 680,0	443 148,0	513 056,0	371 803,0	275 056,0	1 877 743,0	1 218 816,0	3 096 559,0
Environnement	127 587,0	85 247,0	34 457,0	24 588,0	73 180,0	345 059,0	120 684,0	465 743,0
Gestion et planification immobilière	36 932,0	38 864,0	37 727,0	37 619,0	44 747,0	195 889,0	164 666,0	360 555,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	45 274,0	49 155,0	54 584,0	57 104,0	76 996,0	283 113,0	418 593,0	701 706,0
Habitation	13 180,0	13 224,0	13 102,0	13 279,0	13 279,0	66 064,0	66 395,0	132 459,0
Infrastructures du réseau routier	29 069,0	46 747,0	30 540,0	61 184,0	37 066,0	204 606,0	20 682,0	225 288,0
Matériel roulant et ateliers	26 817,0	30 107,0	29 882,0	30 125,0	29 919,0	146 850,0	144 780,0	291 630,0
Société du parc Jean-Drapeau	38 522,0	57 965,0	59 833,0	62 038,0	56 547,0	274 905,0	207 727,0	482 632,0
Technologies de l'information	45 951,0	46 972,0	46 121,0	46 196,0	47 088,0	232 328,0	237 361,0	469 689,0
Urbanisme et mobilité	54 569,0	44 594,0	57 360,0	77 431,0	121 562,0	355 516,0	420 357,0	775 873,0
<b>Total – Services centraux</b>	<b>694 581,0</b>	<b>863 023,0</b>	<b>878 662,0</b>	<b>781 367,0</b>	<b>775 440,0</b>	<b>3 993 073,0</b>	<b>3 020 061,0</b>	<b>7 013 134,0</b>
<b>Total – Investissements</b>	<b>694 581,0</b>	<b>863 023,0</b>	<b>878 662,0</b>	<b>781 367,0</b>	<b>775 440,0</b>	<b>3 993 073,0</b>	<b>3 020 061,0</b>	<b>7 013 134,0</b>

## **Emprunts à la charge des contribuables par unités d'affaires**

La section suivante présente les emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations par unités d'affaires pour le budget de la Ville de Montréal, le budget municipal et le budget d'agglomération.

**Tableau 163 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d’immobilisations, par unités d’affaires – Budget de la Ville de Montréal**  
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Arrondissements</b>								
Ahuntesic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	25 660,0	25 660,0	51 320,0
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 270,0	42 270,0	84 540,0
Montréal-Nord	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	21 070,0	21 070,0	42 140,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	23 475,0	23 475,0	46 950,0
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	63 650,0	63 650,0	127 300,0
Rosemont-La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	48 100,0	48 100,0	96 200,0
Saint-Léonard	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	29 700,0	29 700,0	59 400,0
Sud-Ouest	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	29 195,0	29 195,0	58 390,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	34 905,0	34 905,0	69 810,0
<b>Total – Emprunts des arrondissements</b>	<b>125 315,0</b>	<b>125 315,0</b>	<b>125 315,0</b>	<b>125 315,0</b>	<b>125 315,0</b>	<b>626 575,0</b>	<b>626 575,0</b>	<b>1 253 150,0</b>
<b>Services centraux</b>								
Commission des services électriques	5 566,0	5 566,0	-	-	-	11 132,0	-	11 132,0
Concertation des arrondissements	20 000,0	10 000,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	42 000,0	22 500,0	64 500,0
Culture	59 634,0	44 500,0	44 366,0	44 476,0	44 500,0	237 476,0	220 814,0	458 290,0
Diversité et inclusion sociale	4 833,0	4 833,0	4 833,0	4 833,0	4 833,0	24 165,0	24 165,0	48 330,0
Eau	281 985,0	342 750,0	445 655,0	371 478,0	341 366,0	1 783 234,0	1 581 116,0	3 364 350,0
Environnement	64 130,0	42 917,0	9 345,0	13 847,0	59 549,0	189 788,0	111 765,0	301 553,0
Espace pour la vie	21 597,0	21 597,0	23 723,0	23 723,0	23 723,0	114 363,0	118 615,0	232 978,0
Gestion et planification immobilière	117 514,0	117 451,0	115 451,0	117 451,0	117 451,0	585 318,0	583 755,0	1 169 073,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	175 373,0	171 373,0	161 373,0	176 373,0	176 373,0	860 865,0	823 658,0	1 684 523,0
Habitation	16 279,0	16 279,0	16 279,0	16 279,0	16 279,0	81 395,0	81 395,0	162 790,0
Infrastructures du réseau routier	79 595,0	60 173,0	46 417,0	75 952,0	60 952,0	323 089,0	34 710,0	357 799,0
Matériel roulant et ateliers	51 145,0	51 145,0	51 145,0	52 575,0	52 575,0	258 585,0	262 875,0	521 460,0
Société du parc Jean-Drapeau	34 147,0	34 147,0	34 147,0	34 147,0	34 147,0	170 735,0	170 735,0	341 470,0
Technologies de l'information	96 810,0	99 100,0	97 700,0	92 404,0	89 541,0	475 555,0	400 872,0	876 427,0
Urbanisme et mobilité	427 462,0	427 462,0	427 463,0	430 461,0	427 462,0	2 140 310,0	2 137 313,0	4 277 623,0
<b>Total – Emprunts des services centraux</b>	<b>1 456 070,0</b>	<b>1 449 293,0</b>	<b>1 481 897,0</b>	<b>1 457 999,0</b>	<b>1 452 751,0</b>	<b>7 298 010,0</b>	<b>6 574 288,0</b>	<b>13 872 298,0</b>
<b>Total – Emprunts des unités d'affaires</b>	<b>1 581 385,0</b>	<b>1 574 608,0</b>	<b>1 607 212,0</b>	<b>1 583 314,0</b>	<b>1 578 066,0</b>	<b>7 924 585,0</b>	<b>7 200 863,0</b>	<b>15 125 448,0</b>
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	27 700,0	27 700,0	27 700,0	27 700,0	27 700,0	138 500,0	138 500,0	277 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	353 000,0	460 000,0	567 000,0	674 000,0	781 000,0	2 835 000,0	5 510 000,0	8 345 000,0
<b>Total – Emprunts à la charge des contribuables</b>	<b>1 200 685,0</b>	<b>1 086 908,0</b>	<b>1 012 512,0</b>	<b>881 614,0</b>	<b>769 366,0</b>	<b>4 951 085,0</b>	<b>1 552 363,0</b>	<b>6 503 448,0</b>

**Tableau 164 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d’immobilisations, par unités d’affaires – Budget du conseil municipal**  
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Arrondissements</b>								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	25 660,0	25 660,0	51 320,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga–Maisonneuve	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 270,0	42 270,0	84 540,0
Montréal-Nord	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	21 070,0	21 070,0	42 140,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	23 475,0	23 475,0	46 950,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	63 650,0	63 650,0	127 300,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	48 100,0	48 100,0	96 200,0
Saint-Léonard	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	29 700,0	29 700,0	59 400,0
Sud-Ouest	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	29 195,0	29 195,0	58 390,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	34 905,0	34 905,0	69 810,0
<b>Total – Emprunts des arrondissements</b>	<b>125 315,0</b>	<b>125 315,0</b>	<b>125 315,0</b>	<b>125 315,0</b>	<b>125 315,0</b>	<b>626 575,0</b>	<b>626 575,0</b>	<b>1 253 150,0</b>
<b>Services centraux</b>								
Commission des services électriques	5 566,0	5 566,0	-	-	-	11 132,0	-	11 132,0
Concertation des arrondissements	20 000,0	10 000,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	42 000,0	22 500,0	64 500,0
Culture	58 634,0	41 000,0	43 366,0	44 476,0	44 500,0	231 976,0	220 814,0	452 790,0
Diversité et inclusion sociale	4 833,0	4 833,0	4 833,0	4 833,0	4 833,0	24 165,0	24 165,0	48 330,0
Eau	99 891,0	83 359,0	102 301,0	103 465,0	110 220,0	499 236,0	479 652,0	978 888,0
Environnement	3 804,0	3 304,0	3 746,0	4 199,0	4 056,0	19 109,0	17 481,0	36 590,0
Espace pour la vie	21 597,0	21 597,0	23 723,0	23 723,0	23 723,0	114 363,0	118 615,0	232 978,0
Gestion et planification immobilière	80 582,0	78 587,0	77 724,0	79 832,0	72 704,0	389 429,0	419 089,0	808 518,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	134 122,0	127 163,0	111 335,0	124 282,0	106 776,0	603 678,0	433 308,0	1 036 986,0
Habitation	3 099,0	3 055,0	3 177,0	3 000,0	3 000,0	15 331,0	15 000,0	30 331,0
Infrastructures du réseau routier	59 325,0	49 724,0	30 127,0	26 418,0	23 886,0	189 480,0	14 028,0	203 508,0
Matériel roulant et ateliers	24 328,0	21 038,0	21 263,0	22 450,0	22 656,0	111 735,0	118 095,0	229 830,0
Technologie de l'information	50 859,0	52 128,0	51 579,0	46 208,0	42 453,0	243 227,0	163 511,0	406 738,0
Urbanisme et mobilité	375 343,0	384 721,0	378 249,0	363 348,0	323 894,0	1 825 555,0	1 755 301,0	3 580 856,0
<b>Total – Emprunts des services centraux</b>	<b>941 983,0</b>	<b>886 075,0</b>	<b>855 423,0</b>	<b>850 234,0</b>	<b>786 701,0</b>	<b>4 320 416,0</b>	<b>3 801 559,0</b>	<b>8 121 975,0</b>
<b>Total – Emprunts des unités d'affaires</b>	<b>1 067 298,0</b>	<b>1 011 390,0</b>	<b>980 738,0</b>	<b>975 549,0</b>	<b>912 016,0</b>	<b>4 946 991,0</b>	<b>4 428 134,0</b>	<b>9 375 125,0</b>
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	23 000,0	23 000,0	23 000,0	23 000,0	23 000,0	115 000,0	115 000,0	230 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	268 000,0	274 200,0	331 700,0	409 200,0	463 300,0	1 746 400,0	3 572 300,0	5 318 700,0
<b>Total – Emprunts à la charge des contribuables</b>	<b>776 298,0</b>	<b>714 190,0</b>	<b>626 038,0</b>	<b>543 349,0</b>	<b>425 716,0</b>	<b>3 085 591,0</b>	<b>740 834,0</b>	<b>3 826 425,0</b>

**Tableau 165 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d’immobilisations, par unités d’affaires – Budget du conseil d’agglomération**  
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Services centraux</b>								
Culture	1 000,0	3 500,0	1 000,0	-	-	5 500,0	-	5 500,0
Eau	182 094,0	259 391,0	343 354,0	268 013,0	231 146,0	1 283 998,0	1 101 464,0	2 385 462,0
Environnement	60 326,0	39 613,0	5 599,0	9 648,0	55 493,0	170 679,0	94 284,0	264 963,0
Gestion et planification immobilière	36 932,0	38 864,0	37 727,0	37 619,0	44 747,0	195 889,0	164 666,0	360 555,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	41 251,0	44 210,0	50 038,0	52 091,0	69 597,0	257 187,0	390 350,0	647 537,0
Habitation	13 180,0	13 224,0	13 102,0	13 279,0	13 279,0	66 064,0	66 395,0	132 459,0
Infrastructures du réseau routier	20 270,0	10 449,0	16 290,0	49 534,0	37 066,0	133 609,0	20 682,0	154 291,0
Matériel roulant et ateliers	26 817,0	30 107,0	29 882,0	30 125,0	29 919,0	146 850,0	144 780,0	291 630,0
Société du parc Jean-Drapeau	34 147,0	34 147,0	34 147,0	34 147,0	34 147,0	170 735,0	170 735,0	341 470,0
Technologies de l'information	45 951,0	46 972,0	46 121,0	46 196,0	47 088,0	232 328,0	237 361,0	469 689,0
Urbanisme et mobilité	52 119,0	42 741,0	49 214,0	67 113,0	103 568,0	314 755,0	382 012,0	696 767,0
<b>Total – Emprunts des services centraux</b>	<b>514 087,0</b>	<b>563 218,0</b>	<b>626 474,0</b>	<b>607 765,0</b>	<b>666 050,0</b>	<b>2 977 594,0</b>	<b>2 772 729,0</b>	<b>5 750 323,0</b>
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	4 700,0	4 700,0	4 700,0	4 700,0	4 700,0	23 500,0	23 500,0	47 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	85 000,0	185 800,0	235 300,0	264 800,0	317 700,0	1 088 600,0	1 937 700,0	3 026 300,0
<b>Total – Emprunts à la charge des contribuables</b>	<b>424 387,0</b>	<b>372 718,0</b>	<b>386 474,0</b>	<b>338 265,0</b>	<b>343 650,0</b>	<b>1 865 494,0</b>	<b>811 529,0</b>	<b>2 677 023,0</b>

## Détail des projets et des programmes par arrondissements

Cette section présente le détail des investissements prévus au PDI 2021-2030 pour chaque arrondissement.

Les projets sont également reliés à l'instance responsable : le conseil municipal (M) ou le conseil d'agglomération (A).

### Ahuntsic-Cartierville

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
34224	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	887,0	2 834,0	2 213,0	3 000,0	3 000,0	11 934,0	15 000,0	26 934,0
40003	Programme de dotation d'installations sportives, communautaires et culturelles	M	2 540,0	-	1 000,0	-	-	3 540,0	-	3 540,0
55733	Programme de réfection routière	M	2 395,0	995,0	1 500,0	1 913,0	1 913,0	8 716,0	9 565,0	18 281,0
57105	Programme de remplacement de mobilier urbain	M	150,0	150,0	300,0	200,0	200,0	1 000,0	1 000,0	2 000,0
66056	Programme de protection des bâtiments	M	1 091,0	3 084,0	2 100,0	2 000,0	2 000,0	10 275,0	10 000,0	20 275,0
68056	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	50,0	50,0	-	-	-	100,0	-	100,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>7 113,0</b>	<b>7 113,0</b>	<b>7 113,0</b>	<b>7 113,0</b>	<b>7 113,0</b>	<b>35 565,0</b>	<b>35 565,0</b>	<b>71 130,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>7 113,0</b>	<b>7 113,0</b>	<b>7 113,0</b>	<b>7 113,0</b>	<b>7 113,0</b>	<b>35 565,0</b>	<b>35 565,0</b>	<b>71 130,0</b>

### Anjou

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
34909	Programme de réaménagement de parcs	M	1 234,0	2 364,0	144,0	315,0	335,0	4 392,0	2 815,0	7 207,0
42509	Programme de protection des bâtiments	M	2 497,0	2 504,0	4 724,0	4 553,0	4 333,0	18 611,0	20 495,0	39 106,0
55510	Programme de réfection routière et d'infrastructures	M	1 830,0	730,0	730,0	730,0	930,0	4 950,0	4 650,0	9 600,0
68509	Acquisition d'équipements et développement de systèmes informatiques	M	82,0	65,0	65,0	65,0	65,0	342,0	325,0	667,0
68709	Programme d'acquisition d'équipements et d'ameublement	M	20,0	-	-	-	-	20,0	30,0	50,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>5 663,0</b>	<b>5 663,0</b>	<b>5 663,0</b>	<b>5 663,0</b>	<b>5 663,0</b>	<b>28 315,0</b>	<b>28 315,0</b>	<b>56 630,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>5 663,0</b>	<b>5 663,0</b>	<b>5 663,0</b>	<b>5 663,0</b>	<b>5 663,0</b>	<b>28 315,0</b>	<b>28 315,0</b>	<b>56 630,0</b>



## Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
34227	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	2 175,0	1 014,0	2 082,0	1 430,0	1 430,0	8 131,0	7 150,0	15 281,0
55734	Programme de réfection routière	M	2 200,0	2 200,0	2 200,0	2 200,0	2 200,0	11 000,0	11 000,0	22 000,0
55744	Programme de réfection mineure de trottoirs	M	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
55754	Mesures d'apaisement de la circulation – Arrondissement CDN-NDG	M	300,0	300,0	500,0	500,0	500,0	2 100,0	2 500,0	4 600,0
57101	Programme de remplacement de mobilier urbain	M	-	100,0	100,0	100,0	100,0	400,0	500,0	900,0
67851	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	M	1 755,0	2 816,0	1 548,0	2 200,0	2 200,0	10 519,0	11 000,0	21 519,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>6 830,0</b>	<b>6 830,0</b>	<b>6 830,0</b>	<b>6 830,0</b>	<b>6 830,0</b>	<b>34 150,0</b>	<b>34 150,0</b>	<b>68 300,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>6 830,0</b>	<b>6 830,0</b>	<b>6 830,0</b>	<b>6 830,0</b>	<b>6 830,0</b>	<b>34 150,0</b>	<b>34 150,0</b>	<b>68 300,0</b>

## Lachine

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
32517	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	720,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 320,0	2 000,0	4 320,0
42517	Programme de réfection de bâtiments sportifs et communautaires	M	1 507,0	1 827,0	1 827,0	1 827,0	1 827,0	8 815,0	9 135,0	17 950,0
55717	Programme de réfection routière	M	1 450,0	1 450,0	1 450,0	1 450,0	1 450,0	7 250,0	7 250,0	14 500,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>3 677,0</b>	<b>3 677,0</b>	<b>3 677,0</b>	<b>3 677,0</b>	<b>3 677,0</b>	<b>18 385,0</b>	<b>18 385,0</b>	<b>36 770,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>3 677,0</b>	<b>3 677,0</b>	<b>3 677,0</b>	<b>3 677,0</b>	<b>3 677,0</b>	<b>18 385,0</b>	<b>18 385,0</b>	<b>36 770,0</b>

## LaSalle

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
34210	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 500,0	1 000,0	1 175,0	1 175,0	1 175,0	6 025,0	5 875,0	11 900,0
55700	Programme de réfection routière	M	1 445,0	2 142,0	1 757,0	1 757,0	1 757,0	8 858,0	8 785,0	17 643,0
56700	Programme de réfection de bâtiments	M	2 187,0	1 990,0	2 200,0	2 200,0	2 200,0	10 777,0	11 000,0	21 777,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>5 132,0</b>	<b>5 132,0</b>	<b>5 132,0</b>	<b>5 132,0</b>	<b>5 132,0</b>	<b>25 660,0</b>	<b>25 660,0</b>	<b>51 320,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>5 132,0</b>	<b>5 132,0</b>	<b>5 132,0</b>	<b>5 132,0</b>	<b>5 132,0</b>	<b>25 660,0</b>	<b>25 660,0</b>	<b>51 320,0</b>

### L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
34506	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	-	-	1 075,0	565,0	1 000,0	2 640,0	4 628,0	7 268,0
36506	Achat d'équipements sportifs	M	-	-	60,0	-	60,0	120,0	240,0	360,0
44506	Programme de réfection des bâtiments de l'arrondissement	M	1 433,0	2 300,0	300,0	1 200,0	400,0	5 633,0	2 600,0	8 233,0
55706	Programme de réfection routière	M	1 494,0	627,0	1 432,0	1 162,0	1 407,0	6 122,0	6 927,0	13 049,0
68606	Programme de développement informatique	M	-	-	60,0	-	60,0	120,0	240,0	360,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>2 927,0</b>	<b>2 927,0</b>	<b>2 927,0</b>	<b>2 927,0</b>	<b>2 927,0</b>	<b>14 635,0</b>	<b>14 635,0</b>	<b>29 270,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>2 927,0</b>	<b>2 927,0</b>	<b>2 927,0</b>	<b>2 927,0</b>	<b>2 927,0</b>	<b>14 635,0</b>	<b>14 635,0</b>	<b>29 270,0</b>

### Mercier–Hochelaga–Maisonneuve (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
34223	Programme de réaménagement de parcs	M	1 851,0	2 689,0	1 388,0	1 200,0	1 200,0	8 328,0	6 000,0	14 328,0
55729	Programme de réfection routière	M	1 901,0	605,0	1 531,0	2 000,0	2 000,0	8 037,0	10 000,0	18 037,0
59055	Programme d'apaisement de la circulation	M	1 222,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 222,0	5 000,0	10 222,0
66055	Programme de protection des bâtiments	M	3 050,0	3 775,0	4 100,0	4 000,0	4 000,0	18 925,0	20 000,0	38 925,0
68723	Programme d'acquisition d'équipements	M	430,0	385,0	435,0	254,0	254,0	1 758,0	1 270,0	3 028,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>8 454,0</b>	<b>8 454,0</b>	<b>8 454,0</b>	<b>8 454,0</b>	<b>8 454,0</b>	<b>42 270,0</b>	<b>42 270,0</b>	<b>84 540,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>8 454,0</b>	<b>8 454,0</b>	<b>8 454,0</b>	<b>8 454,0</b>	<b>8 454,0</b>	<b>42 270,0</b>	<b>42 270,0</b>	<b>84 540,0</b>

## Montréal-Nord (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
25850	Programme de développement	M	1 610,0	1 800,0	300,0	100,0	100,0	3 910,0	500,0	4 410,0
34616	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	950,0	1 000,0	750,0	4 014,0	-	6 714,0	4 300,0	11 014,0
55716	Programme de réfection routière	M	700,0	600,0	2 364,0	600,0	3 100,0	7 364,0	9 500,0	16 864,0
66016	Programme de protection des bâtiments administratifs, sportifs et culturels	M	3 147,0	2 650,0	1 000,0	350,0	2 500,0	9 647,0	6 770,0	16 417,0
68078	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>6 507,0</b>	<b>6 150,0</b>	<b>4 514,0</b>	<b>5 164,0</b>	<b>5 800,0</b>	<b>28 135,0</b>	<b>21 570,0</b>	<b>49 705,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>6 507,0</b>	<b>6 150,0</b>	<b>4 514,0</b>	<b>5 164,0</b>	<b>5 800,0</b>	<b>28 135,0</b>	<b>21 570,0</b>	<b>49 705,0</b>

## Outremont (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
32005	Programme d'aménagement de parcs – Arrondissement d'Outremont	M	500,0	375,0	350,0	400,0	400,0	2 025,0	2 000,0	4 025,0
50021	Programme de réaménagement des infrastructures	M	250,0	250,0	300,0	200,0	200,0	1 200,0	1 000,0	2 200,0
55705	Programme de réfection routière	M	1 150,0	1 150,0	1 075,0	1 400,0	1 400,0	6 175,0	7 000,0	13 175,0
66040	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	325,0	400,0	400,0	300,0	300,0	1 725,0	1 500,0	3 225,0
68075	Programme de développement technologique – Ville intelligente	M	100,0	150,0	200,0	25,0	25,0	500,0	125,0	625,0
68115	Programme d'acquisition de petits équipements	M	236,0	236,0	236,0	236,0	236,0	1 180,0	1 180,0	2 360,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>2 561,0</b>	<b>2 561,0</b>	<b>2 561,0</b>	<b>2 561,0</b>	<b>2 561,0</b>	<b>12 805,0</b>	<b>12 805,0</b>	<b>25 610,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>2 561,0</b>	<b>2 561,0</b>	<b>2 561,0</b>	<b>2 561,0</b>	<b>2 561,0</b>	<b>12 805,0</b>	<b>12 805,0</b>	<b>25 610,0</b>

## Pierrefonds-Roxboro (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
34513	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	3 347,0	2 419,0	2 905,0	3 505,0	3 505,0	15 681,0	17 525,0	33 206,0
55713	Programme de réfection routière	M	1 000,0	1 001,0	1 000,0	1 150,0	1 150,0	5 301,0	5 750,0	11 051,0
66513	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	1 452,0	2 379,0	1 894,0	1 144,0	1 144,0	8 013,0	5 720,0	13 733,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>5 799,0</b>	<b>5 799,0</b>	<b>5 799,0</b>	<b>5 799,0</b>	<b>5 799,0</b>	<b>28 995,0</b>	<b>28 995,0</b>	<b>57 990,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>5 799,0</b>	<b>5 799,0</b>	<b>5 799,0</b>	<b>5 799,0</b>	<b>5 799,0</b>	<b>28 995,0</b>	<b>28 995,0</b>	<b>57 990,0</b>

## Plateau-Mont-Royal (en milliers de dollars)

Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Programme de réaménagement de parcs	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
Programme de réaménagement des infrastructures	M	3 195,0	3 195,0	3 195,0	2 695,0	2 695,0	14 975,0	13 475,0	28 450,0
Programme de protection des bâtiments	M	1 500,0	1 500,0	1 500,0	1 750,0	1 750,0	8 000,0	8 000,0	16 000,0
<b>Budget du conseil municipal (M)</b>		<b>5 695,0</b>	<b>5 695,0</b>	<b>5 695,0</b>	<b>5 445,0</b>	<b>5 445,0</b>	<b>27 975,0</b>	<b>26 475,0</b>	<b>54 450,0</b>
<b>Budget du conseil d'agglomération (A)</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>es investissements</b>		<b>5 695,0</b>	<b>5 695,0</b>	<b>5 695,0</b>	<b>5 445,0</b>	<b>5 445,0</b>	<b>27 975,0</b>	<b>26 475,0</b>	<b>54 450,0</b>

## Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
30059	Espace Rivière	M	830,0	4 150,0	4 020,0	5 105,0	2 019,0	16 124,0	-	16 124,0
32019	Programme d'aménagement de parcs	M	4 055,0	2 925,0	4 100,0	2 800,0	2 665,0	16 545,0	22 950,0	39 495,0
55731	Programme de réfection routière	M	2 438,0	2 580,0	3 085,0	2 800,0	1 912,0	12 815,0	18 010,0	30 825,0
55892	Programme de réaménagement de rues	M	2 000,0	500,0	500,0	-	-	3 000,0	-	3 000,0
66519	Programme de protection des bâtiments	M	3 982,0	2 550,0	1 000,0	2 000,0	6 109,0	15 641,0	22 510,0	38 151,0
68073	Programme de gestion de la désuétude informatique et des équipements électroniques	M	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	125,0	180,0	305,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>13 330,0</b>	<b>12 730,0</b>	<b>12 730,0</b>	<b>12 730,0</b>	<b>12 730,0</b>	<b>64 250,0</b>	<b>63 650,0</b>	<b>127 900,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>13 330,0</b>	<b>12 730,0</b>	<b>12 730,0</b>	<b>12 730,0</b>	<b>12 730,0</b>	<b>64 250,0</b>	<b>63 650,0</b>	<b>127 900,0</b>

## Rosemont–La Petite-Patrie (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
28002	Programme de réfection et de réaménagement des rues commerciales	M	75,0	75,0	75,0	-	-	225,0	-	225,0
32025	Aménagement de nouveaux parcs locaux	M	120,0	-	-	-	-	120,0	-	120,0
34025	Programme d'amélioration des installations sportives extérieures	M	1 545,0	-	-	-	-	1 545,0	-	1 545,0
34225	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	970,0	2 949,0	2 705,0	3 006,0	3 006,0	12 636,0	15 030,0	27 666,0
42303	Programme de protection des bâtiments sportifs	M	-	-	850,0	-	-	850,0	-	850,0
55732	Programme de réfection routière	M	2 840,0	3 015,0	2 915,0	3 270,0	3 270,0	15 310,0	16 350,0	31 660,0
66461	Programme de protection – Garages et ateliers	M	-	50,0	-	-	-	50,0	-	50,0
67852	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	M	3 290,0	2 751,0	2 295,0	2 564,0	2 564,0	13 464,0	12 820,0	26 284,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>8 840,0</b>	<b>8 840,0</b>	<b>8 840,0</b>	<b>8 840,0</b>	<b>8 840,0</b>	<b>44 200,0</b>	<b>44 200,0</b>	<b>88 400,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>8 840,0</b>	<b>8 840,0</b>	<b>8 840,0</b>	<b>8 840,0</b>	<b>8 840,0</b>	<b>44 200,0</b>	<b>44 200,0</b>	<b>88 400,0</b>

## Saint-Laurent (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
11617	Développement de nouveaux parcs et espaces verts dans les secteurs résidentiels et industriels	M	895,0	135,0	3 103,0	2 288,0	2 288,0	8 709,0	11 440,0	20 149,0
30087	Construction de patageoires et de jeux d'eau et réfection de chalets et de piscines	M	273,0	-	-	679,0	679,0	1 631,0	3 395,0	5 026,0
30089	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	1 592,0	2 301,0	2 638,0	452,0	452,0	7 435,0	2 260,0	9 695,0
30100	Pôle civique et revitalisation intégrée (RUI) Chaméran	M	500,0	4 500,0	5 000,0	-	-	10 000,0	-	10 000,0
32515	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	4 006,0	4 089,0	3 231,0	1 555,0	1 555,0	14 436,0	7 775,0	22 211,0
42212	Programme de protection des bâtiments sportifs, des centres de loisirs et communautaires	M	610,0	-	100,0	1 696,0	1 696,0	4 102,0	8 480,0	12 582,0
44715	Programme de remplacement de mobilier d'éclairage	M	2 385,0	735,0	735,0	650,0	650,0	5 155,0	3 250,0	8 405,0
55714	Programme de réfection routière	M	1 960,0	1 960,0	2 155,0	1 800,0	1 800,0	9 675,0	9 000,0	18 675,0
55721	Mesures découlant du Plan de transport – Arrondissement de Saint-Laurent	M	500,0	500,0	500,0	500,0	500,0	2 500,0	2 500,0	5 000,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>12 721,0</b>	<b>14 220,0</b>	<b>17 462,0</b>	<b>9 620,0</b>	<b>9 620,0</b>	<b>63 643,0</b>	<b>48 100,0</b>	<b>111 743,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>12 721,0</b>	<b>14 220,0</b>	<b>17 462,0</b>	<b>9 620,0</b>	<b>9 620,0</b>	<b>63 643,0</b>	<b>48 100,0</b>	<b>111 743,0</b>

## Saint-Léonard (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
34614	Programme d'amélioration des aires de jeux	M	1 950,0	2 075,0	1 150,0	900,0	650,0	6 725,0	3 250,0	9 975,0
42514	Programme de protection des centres de loisirs, communautaires et administratifs	M	250,0	1 425,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	4 675,0	5 000,0	9 675,0
55718	Programme de réfection routière	M	3 590,0	3 290,0	3 640,0	3 890,0	4 140,0	18 550,0	20 700,0	39 250,0
68614	Acquisition d'équipements et mise à niveau de systèmes informatiques	M	150,0	150,0	150,0	150,0	150,0	750,0	750,0	1 500,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>5 940,0</b>	<b>6 940,0</b>	<b>5 940,0</b>	<b>5 940,0</b>	<b>5 940,0</b>	<b>30 700,0</b>	<b>29 700,0</b>	<b>60 400,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>5 940,0</b>	<b>6 940,0</b>	<b>5 940,0</b>	<b>5 940,0</b>	<b>5 940,0</b>	<b>30 700,0</b>	<b>29 700,0</b>	<b>60 400,0</b>

## Sud-Ouest

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
34331	Programme de mise à niveau des parcs	M	1 706,0	2 989,0	3 620,0	1 680,0	1 750,0	11 745,0	7 350,0	19 095,0
34334	Programme de développement des parcs	M	1 100,0	622,0	1 279,0	-	-	3 001,0	-	3 001,0
55736	Programme de réfection routière	M	1 000,0	1 200,0	1 000,0	3 050,0	2 410,0	8 660,0	7 500,0	16 160,0
55747	Programme de mesures d'apaisement de la circulation	M	410,0	300,0	300,0	300,0	300,0	1 610,0	1 500,0	3 110,0
55748	Programme d'agriculture urbaine	M	100,0	115,0	100,0	-	-	315,0	-	315,0
55749	Programme de création des îlots de fraîcheur	M	450,0	350,0	350,0	350,0	350,0	1 850,0	1 750,0	3 600,0
55757	Piétonnisation des rues	M	600,0	1 075,0	100,0	100,0	419,0	2 294,0	3 881,0	6 175,0
57023	Programme d'installation de mobilier d'éclairage	M	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
67861	Programme de mise à niveau des immeubles	M	1 326,0	1 417,0	830,0	1 179,0	1 500,0	6 252,0	9 264,0	15 516,0
67862	Développement immobilier	M	190,0	-	200,0	200,0	200,0	790,0	-	790,0
68053	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	33,0	30,0	30,0	30,0	30,0	153,0	150,0	303,0
68721	Programme d'acquisition de mobilier urbain	M	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
68731	Programme d'acquisition de petits équipements	M	80,0	80,0	80,0	80,0	80,0	400,0	400,0	800,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>7 195,0</b>	<b>8 378,0</b>	<b>8 089,0</b>	<b>7 169,0</b>	<b>7 239,0</b>	<b>38 070,0</b>	<b>32 795,0</b>	<b>70 865,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>7 195,0</b>	<b>8 378,0</b>	<b>8 089,0</b>	<b>7 169,0</b>	<b>7 239,0</b>	<b>38 070,0</b>	<b>32 795,0</b>	<b>70 865,0</b>

## Verdun

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
34512	Programme d'amélioration des aires de jeux et des places publiques	M	1 215,0	1 065,0	1 215,0	1 165,0	1 165,0	5 825,0	5 825,0	11 650,0
42612	Programme de réfection des bâtiments administratifs, sportifs et communautaires	M	1 400,0	1 550,0	1 150,0	1 366,0	1 366,0	6 832,0	6 830,0	13 662,0
55719	Programme de réfection routière	M	1 500,0	1 500,0	1 750,0	1 584,0	1 584,0	7 918,0	7 920,0	15 838,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>4 115,0</b>	<b>4 115,0</b>	<b>4 115,0</b>	<b>4 115,0</b>	<b>4 115,0</b>	<b>20 575,0</b>	<b>20 575,0</b>	<b>41 150,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>4 115,0</b>	<b>4 115,0</b>	<b>4 115,0</b>	<b>4 115,0</b>	<b>4 115,0</b>	<b>20 575,0</b>	<b>20 575,0</b>	<b>41 150,0</b>

**Ville-Marie**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
34220	Programme d'aménagement et de réaménagement de parcs et espaces verts	M	6 015,0	5 011,0	7 685,0	7 685,0	5 000,0	31 396,0	25 000,0	56 396,0
44220	Programme Accès Jardins	M	-	-	-	-	2 684,0	2 684,0	13 420,0	16 104,0
55737	Programme de réfection routière	M	4 500,0	7 384,0	5 000,0	5 000,0	5 001,0	26 885,0	25 005,0	51 890,0
66553	Programme de protection des bâtiments	M	3 670,0	1 790,0	1 500,0	1 500,0	1 500,0	9 960,0	7 500,0	17 460,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>14 185,0</b>	<b>14 185,0</b>	<b>14 185,0</b>	<b>14 185,0</b>	<b>14 185,0</b>	<b>70 925,0</b>	<b>70 925,0</b>	<b>141 850,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>14 185,0</b>	<b>14 185,0</b>	<b>14 185,0</b>	<b>14 185,0</b>	<b>14 185,0</b>	<b>70 925,0</b>	<b>70 925,0</b>	<b>141 850,0</b>

**Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
34226	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	888,0	2 400,0	2 400,0	1 618,0	1 618,0	8 924,0	8 090,0	17 014,0
42305	Programme de protection des bâtiments	M	3 388,0	1 875,0	2 281,0	2 861,0	3 051,0	13 456,0	14 685,0	28 141,0
55730	Programme de réfection routière	M	2 605,0	2 356,0	1 950,0	2 152,0	1 962,0	11 025,0	10 380,0	21 405,0
55738	Programme de réfection routière – Travaux publics	M	100,0	350,0	350,0	350,0	350,0	1 500,0	1 750,0	3 250,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>6 981,0</b>	<b>6 981,0</b>	<b>6 981,0</b>	<b>6 981,0</b>	<b>6 981,0</b>	<b>34 905,0</b>	<b>34 905,0</b>	<b>69 810,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>6 981,0</b>	<b>6 981,0</b>	<b>6 981,0</b>	<b>6 981,0</b>	<b>6 981,0</b>	<b>34 905,0</b>	<b>34 905,0</b>	<b>69 810,0</b>

## Détail des projets et des programmes par services centraux

### Commission des services électriques de Montréal

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Programmes</b>										
69097	Programme de construction et de modification de conduits souterrains	M	110 000,0	104 940,0	103 050,0	84 000,0	80 000,0	481 990,0	400 000,0	881 990,0
69900	Conversion – Enfouissement des fils	M	348,0	626,0	-	-	-	974,0	-	974,0
69903	Enfouissement des réseaux câblés sur 7,8 km – Ajustement de 10 km à l'entente 83-89	M	5 218,0	4 940,0	-	-	-	10 158,0	-	10 158,0
<b>Total des programmes</b>			<b>115 566,0</b>	<b>110 506,0</b>	<b>103 050,0</b>	<b>84 000,0</b>	<b>80 000,0</b>	<b>493 122,0</b>	<b>400 000,0</b>	<b>893 122,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>115 566,0</b>	<b>110 506,0</b>	<b>103 050,0</b>	<b>84 000,0</b>	<b>80 000,0</b>	<b>493 122,0</b>	<b>400 000,0</b>	<b>893 122,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>115 566,0</b>	<b>110 506,0</b>	<b>103 050,0</b>	<b>84 000,0</b>	<b>80 000,0</b>	<b>493 122,0</b>	<b>400 000,0</b>	<b>893 122,0</b>

### Concertation des arrondissements

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Programmes</b>										
76002	Programme d'aménagement et de réaménagement des lieux d'élimination de neige	M	15 000,0	5 000,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	32 000,0	22 500,0	54 500,0
76012	Programme pour la réalisation de projets issus du budget participatif	M	5 000,0	5 000,0	-	-	-	10 000,0	-	10 000,0
<b>Total des programmes</b>			<b>20 000,0</b>	<b>10 000,0</b>	<b>4 000,0</b>	<b>4 000,0</b>	<b>4 000,0</b>	<b>42 000,0</b>	<b>22 500,0</b>	<b>64 500,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>20 000,0</b>	<b>10 000,0</b>	<b>4 000,0</b>	<b>4 000,0</b>	<b>4 000,0</b>	<b>42 000,0</b>	<b>22 500,0</b>	<b>64 500,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>20 000,0</b>	<b>10 000,0</b>	<b>4 000,0</b>	<b>4 000,0</b>	<b>4 000,0</b>	<b>42 000,0</b>	<b>22 500,0</b>	<b>64 500,0</b>



## Culture

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Programmes</b>										
36170	Pointe-à-Callière – Renouvellement des expositions	M	740,0	1 850,0	1 100,0	1 100,0	1 100,0	5 890,0	5 500,0	11 390,0
36180	Renouvellement et mise aux normes d'expositions permanentes – Équipements spécialisés	M	596,0	1 481,0	1 235,0	1 175,0	1 200,0	5 687,0	4 700,0	10 387,0
36206	Installation de nouvelles oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	M	1 000,0	1 424,0	1 200,0	1 000,0	1 000,0	5 624,0	6 700,0	12 324,0
36615	Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID – Programme RAC	M	3 100,0	4 300,0	8 135,0	9 226,0	1 884,0	26 645,0	10 364,0	37 009,0
38120	Acquisition et valorisation d'équipements culturels	M	3 144,0	7 060,0	10 477,0	10 265,0	12 978,0	43 924,0	101 596,0	145 520,0
39601	Restauration d'oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	M	150,0	150,0	300,0	300,0	300,0	1 200,0	1 409,0	2 609,0
<b>Total des programmes</b>			<b>8 730,0</b>	<b>16 265,0</b>	<b>22 447,0</b>	<b>23 066,0</b>	<b>18 462,0</b>	<b>88 970,0</b>	<b>130 269,0</b>	<b>219 239,0</b>
<b>Projets</b>										
35010	Quartier des spectacles – Projets complémentaires	M	300,0	200,0	200,0	300,0	-	1 000,0	-	1 000,0
35011	Quartier des spectacles – Aménagement du secteur de la Place des Arts et Mobilier urbain à l'usage des festivals	M	225,0	-	275,0	-	-	500,0	1 000,0	1 500,0
35013	Quartier des spectacles – Aménagement du domaine public et développement	M	-	-	500,0	-	-	500,0	500,0	1 000,0
35014	Quartier des spectacles – Réaménagement du secteur Place des Arts – Bonification de l'esplanade Tranquille	M	14 309,0	3 630,0	1 700,0	-	-	19 639,0	-	19 639,0
35018	Quartier des spectacles – Les coulisses des festivals – Hub de production multifonctionnel – Espace public GÉSU	M	-	500,0	7 500,0	7 500,0	1 500,0	17 000,0	-	17 000,0
35022	Quartier des spectacles – Maintien des actifs	M	-	-	500,0	-	-	500,0	500,0	1 000,0
36177	Pointe-à-Callière – Projet d'expansion – Phase 3 Volet A	M	-	-	-	-	-	-	5 000,0	5 000,0
36185	MEM	M	6 872,0	2 058,0	-	-	-	8 930,0	-	8 930,0
36195	Théâtre du Nouveau Monde – Agrandissement	M	-	500,0	500,0	-	-	1 000,0	-	1 000,0
36610	Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	M	51 353,0	33 195,0	22 247,0	29 416,0	42 736,0	178 947,0	149 069,0	328 016,0
36630	Contribution BANQ	A	2 000,0	7 000,0	2 000,0	-	-	11 000,0	-	11 000,0
<b>Total des projets</b>			<b>75 059,0</b>	<b>47 083,0</b>	<b>35 422,0</b>	<b>37 216,0</b>	<b>44 236,0</b>	<b>239 016,0</b>	<b>156 069,0</b>	<b>395 085,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>81 789,0</b>	<b>56 348,0</b>	<b>55 869,0</b>	<b>60 282,0</b>	<b>62 698,0</b>	<b>316 986,0</b>	<b>286 338,0</b>	<b>603 324,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>2 000,0</b>	<b>7 000,0</b>	<b>2 000,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>11 000,0</b>	<b>-</b>	<b>11 000,0</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>83 789,0</b>	<b>63 348,0</b>	<b>57 869,0</b>	<b>60 282,0</b>	<b>62 698,0</b>	<b>327 986,0</b>	<b>286 338,0</b>	<b>614 324,0</b>

## Diversité et inclusion sociale

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Programmes</b>										
38365	Programme d'aménagements urbains enfants familles	M	1 833,0	1 833,0	1 833,0	1 833,0	1 833,0	9 165,0	9 165,0	18 330,0
38395	Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité universelle (AU)	M	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	15 000,0	15 000,0	30 000,0
<b>Total des programmes</b>			<b>4 833,0</b>	<b>4 833,0</b>	<b>4 833,0</b>	<b>4 833,0</b>	<b>4 833,0</b>	<b>24 165,0</b>	<b>24 165,0</b>	<b>48 330,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>4 833,0</b>	<b>4 833,0</b>	<b>4 833,0</b>	<b>4 833,0</b>	<b>4 833,0</b>	<b>24 165,0</b>	<b>24 165,0</b>	<b>48 330,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>4 833,0</b>	<b>4 833,0</b>	<b>4 833,0</b>	<b>4 833,0</b>	<b>4 833,0</b>	<b>24 165,0</b>	<b>24 165,0</b>	<b>48 330,0</b>

## Eau

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Programmes</b>										
18100	Renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout	M	181 300,0	161 655,0	181 956,0	185 000,0	191 755,0	901 666,0	887 327,0	1 788 993,0
50011	Renouvellement des systèmes de mesure et de régulation de pression	A	800,0	800,0	800,0	800,0	800,0	4 000,0	4 000,0	8 000,0
53010	Collecteurs d'égouts	A	26 700,0	19 600,0	30 000,0	30 000,0	30 000,0	136 300,0	134 843,0	271 143,0
56088	Réseau principal d'aqueduc	A	45 000,0	44 000,0	45 000,0	45 000,0	45 000,0	224 000,0	191 065,0	415 065,0
56096	Réhabilitation des chambres de vannes et composantes	A	2 500,0	2 500,0	2 500,0	2 500,0	2 500,0	12 500,0	12 500,0	25 000,0
56527	Ouvrages de rétention – Plan directeur	A	-	-	-	-	-	-	63 116,0	63 116,0
56528	Intercepteurs	A	8 000,0	6 681,0	5 380,0	5 380,0	5 380,0	30 821,0	26 900,0	57 721,0
56529	Station d'épuration des eaux usées	A	12 077,0	9 959,0	14 270,0	14 763,0	14 287,0	65 356,0	80 145,0	145 501,0
58026	Investissements – Diverses usines	A	11 522,0	15 218,0	10 233,0	6 184,0	12 985,0	56 142,0	230 750,0	286 892,0
58027	Réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage	A	6 590,0	9 110,0	14 350,0	14 020,0	4 000,0	48 070,0	72 000,0	120 070,0
<b>Total des programmes</b>			<b>294 489,0</b>	<b>269 523,0</b>	<b>304 489,0</b>	<b>303 647,0</b>	<b>306 707,0</b>	<b>1 478 855,0</b>	<b>1 702 646,0</b>	<b>3 181 501,0</b>
<b>Projets</b>										
50015	Mesure de la consommation d'eau	A	2 326,0	740,0	-	-	-	3 066,0	-	3 066,0
53031	Ouvrage de rétention Rockfield	A	10 600,0	-	-	-	-	10 600,0	-	10 600,0
53032	Ouvrage de rétention William	A	1 741,0	-	-	-	-	1 741,0	-	1 741,0
53033	Ouvrage de rétention Leduc	A	1 600,0	39 500,0	35 100,0	-	-	76 200,0	-	76 200,0
53034	Ouvrage de rétention Lavigne	A	16 500,0	12 500,0	-	-	-	29 000,0	-	29 000,0
53043	Ouvrages de rétention St-Thomas	A	600,0	2 000,0	2 000,0	23 000,0	20 000,0	47 600,0	-	47 600,0
53044	Collecteur industriel – Anjou et rue Notre-Dame à PAT	A	7 500,0	12 000,0	11 000,0	-	-	30 500,0	-	30 500,0
53045	Ouvrage régional de rétention cour Turcot	A	500,0	500,0	11 500,0	21 000,0	28 000,0	61 500,0	20 000,0	81 500,0
56032	Chambres de compteurs d'agglomération	A	1 041,0	243,0	724,0	1 829,0	417,0	4 254,0	-	4 254,0
56038	Plan d'alimentation des réseaux de l'ouest	A	4 700,0	10 700,0	25 450,0	23 000,0	21 700,0	85 550,0	86 315,0	171 865,0
56530	Désinfection – Ozone	A	12 400,0	75 153,0	224 883,0	89 774,0	2 752,0	404 962,0	5 801,0	410 763,0
56800	Optimisation des réseaux	A	8 790,0	5 001,0	4 620,0	2 950,0	905,0	22 266,0	-	22 266,0
58013	Modernisation – Usine Des Baillels	A	531,0	476,0	9 480,0	9 480,0	9 480,0	29 447,0	29 480,0	58 927,0
58038	Modernisation – Usine Atwater	A	14 917,0	33 043,0	1 890,0	17 211,0	6 518,0	73 579,0	-	73 579,0
58039	Modernisation – Usine Dorval	A	7 053,0	8 904,0	1 450,0	-	-	17 407,0	-	17 407,0
58040	Modernisation – Usine Lachine	A	9 659,0	5 496,0	415,0	538,0	895,0	17 003,0	-	17 003,0
58052	Modernisation – Usine Pierrefonds	A	15 188,0	12 840,0	8 235,0	214,0	109,0	36 586,0	-	36 586,0
58053	Modernisation – Usine Pointe-Claire	A	26,0	-	85,0	-	6 291,0	6 402,0	31 506,0	37 908,0

## Eau (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Projets (suite)</b>										
58080	Réservoir et station de pompage – Rosemont	A	2 872,0	60,0	500,0	-	-	3 432,0	-	3 432,0
58081	Réservoir et station de pompage – Dollard-Des Ormeaux	A	10 500,0	5 180,0	-	-	-	15 680,0	-	15 680,0
58083	Modernisation du réservoir McTavish	A	27 350,0	29 400,0	16 682,0	33 453,0	33 453,0	140 338,0	143 395,0	283 733,0
66530	Désinfection – Production d'oxygène	A	897,0	73 344,0	18 809,0	13 507,0	-	106 557,0	-	106 557,0
66531	Construction – Sous-station électrique	A	200,0	200,0	700,0	200,0	12 584,0	13 884,0	10 000,0	23 884,0
66532	Remplacement – Dégrilleurs et convoyeurs	A	4 000,0	8 000,0	17 000,0	17 000,0	17 000,0	63 000,0	-	63 000,0
66534	Ajout de capacité aux dessableurs (7)	A	-	-	-	-	-	-	20 000,0	20 000,0
66535	Mise à niveau majeure des décanteurs (performance)	A	-	-	-	-	-	-	21 000,0	21 000,0
66536	Remplacement des ponts racleurs aux décanteurs	A	-	-	-	-	-	-	21 000,0	21 000,0
66537	Ajout de la capacité d'emménagement des boues	A	-	-	-	-	-	-	15 000,0	15 000,0
<b>Total des projets</b>			<b>161 491,0</b>	<b>335 280,0</b>	<b>390 523,0</b>	<b>253 156,0</b>	<b>160 104,0</b>	<b>1 300 554,0</b>	<b>403 497,0</b>	<b>1 704 051,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>181 300,0</b>	<b>161 655,0</b>	<b>181 956,0</b>	<b>185 000,0</b>	<b>191 755,0</b>	<b>901 666,0</b>	<b>887 327,0</b>	<b>1 788 993,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>274 680,0</b>	<b>443 148,0</b>	<b>513 056,0</b>	<b>371 803,0</b>	<b>275 056,0</b>	<b>1 877 743,0</b>	<b>1 218 816,0</b>	<b>3 096 559,0</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>455 980,0</b>	<b>604 803,0</b>	<b>695 012,0</b>	<b>556 803,0</b>	<b>466 811,0</b>	<b>2 779 409,0</b>	<b>2 106 143,0</b>	<b>4 885 552,0</b>

## Environnement (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Programmes</b>										
50013	Protection et réfection de bâtiments – Environnement	A	1 004,0	150,0	150,0	150,0	50,0	1 504,0	250,0	1 754,0
50031	Acquisition et installation d'équipements d'échantillonnage et de mesures environnementales	A	1 210,0	515,0	475,0	475,0	500,0	3 175,0	2 650,0	5 825,0
55555	Mise aux normes, protection et réfection des écocentres	A	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
55600	Outils de collecte des matières recyclables	M	1 235,0	1 235,0	1 235,0	1 235,0	1 235,0	6 175,0	6 175,0	12 350,0
55605	Outils de collecte des matières résiduelles	M	619,0	619,0	619,0	573,0	735,0	3 165,0	6 556,0	9 721,0
<b>Total des programmes</b>			<b>4 168,0</b>	<b>2 619,0</b>	<b>2 579,0</b>	<b>2 533,0</b>	<b>2 620,0</b>	<b>14 519,0</b>	<b>16 131,0</b>	<b>30 650,0</b>
<b>Projets</b>										
50010	Centre de compostage – Saint-Laurent	A	58 254,0	15 742,0	10,0	81,0	105,0	74 192,0	335,0	74 527,0
50030	Outils de collecte des ordures ménagères hors foyer et autres	M	950,0	950,0	950,0	950,0	950,0	4 750,0	4 750,0	9 500,0
50035	Laboratoire de chimie (rénovation)	A	-	2 000,0	-	-	-	2 000,0	-	2 000,0
50041	Outils de collecte des matières organiques	M	984,0	942,0	1 483,0	1 441,0	1 136,0	5 986,0	-	5 986,0
50050	Outils de collecte des matières organiques pour les multilogements et les ICI	M	1 000,0	500,0	-	-	-	1 500,0	-	1 500,0
51111	Centre de compostage – Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	A	-	-	-	-	-	-	500,0	500,0
51212	Centre de biométhanisation – LaSalle	A	6 918,0	7 876,0	2 642,0	3 340,0	56 043,0	76 819,0	82 147,0	158 966,0
51313	Centre de biométhanisation – Montréal-Est	A	56 365,0	43 132,0	1 138,0	1 163,0	1 251,0	103 049,0	2 265,0	105 314,0
51414	Centre pilote de prétraitement – Montréal-Est	A	217,0	222,0	235,0	242,0	1 368,0	2 284,0	29 647,0	31 931,0
51515	Conception et construction d'écocentres	A	250,0	2 617,0	1 923,0	4 110,0	13 683,0	22 583,0	2 390,0	24 973,0
55222	Centre de tri des matières recyclables – Lachine	A	2 127,0	-	-	-	-	2 127,0	-	2 127,0
55223	Centre de tri des matières recyclables – Est	A	1 142,0	12 893,0	27 784,0	14 927,0	80,0	56 826,0	-	56 826,0
<b>Total des projets</b>			<b>128 207,0</b>	<b>86 874,0</b>	<b>36 165,0</b>	<b>26 254,0</b>	<b>74 616,0</b>	<b>352 116,0</b>	<b>122 034,0</b>	<b>474 150,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>4 788,0</b>	<b>4 246,0</b>	<b>4 287,0</b>	<b>4 199,0</b>	<b>4 056,0</b>	<b>21 576,0</b>	<b>17 481,0</b>	<b>39 057,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>127 587,0</b>	<b>85 247,0</b>	<b>34 457,0</b>	<b>24 588,0</b>	<b>73 180,0</b>	<b>345 059,0</b>	<b>120 684,0</b>	<b>465 743,0</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>132 375,0</b>	<b>89 493,0</b>	<b>38 744,0</b>	<b>28 787,0</b>	<b>77 236,0</b>	<b>366 635,0</b>	<b>138 165,0</b>	<b>504 800,0</b>

## Espace pour la vie (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Programmes</b>										
37011	Espace pour la vie – Programme commun de maintien d'actifs	M	5 806,0	21 304,0	23 723,0	21 743,0	19 162,0	91 738,0	117 956,0	209 694,0
<b>Total des programmes</b>			<b>5 806,0</b>	<b>21 304,0</b>	<b>23 723,0</b>	<b>21 743,0</b>	<b>19 162,0</b>	<b>91 738,0</b>	<b>117 956,0</b>	<b>209 694,0</b>
<b>Projets</b>										
37007	Migration du Biodôme	M	38,0	16,0	-	-	-	54,0	-	54,0
37008	Métamorphose de l'Insectarium	M	15 351,0	-	-	-	-	15 351,0	-	15 351,0
37012	Parcours phytotechnologique	M	577,0	407,0	-	1 980,0	4 561,0	7 525,0	659,0	8 184,0
<b>Total des projets</b>			<b>15 966,0</b>	<b>423,0</b>	<b>-</b>	<b>1 980,0</b>	<b>4 561,0</b>	<b>22 930,0</b>	<b>659,0</b>	<b>23 589,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>21 772,0</b>	<b>21 727,0</b>	<b>23 723,0</b>	<b>23 723,0</b>	<b>23 723,0</b>	<b>114 668,0</b>	<b>118 615,0</b>	<b>233 283,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>21 772,0</b>	<b>21 727,0</b>	<b>23 723,0</b>	<b>23 723,0</b>	<b>23 723,0</b>	<b>114 668,0</b>	<b>118 615,0</b>	<b>233 283,0</b>

## Gestion et planification immobilière (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Programmes</b>										
30910	Programme d'améliorations locatives des immeubles administratifs	M	1 020,0	1 020,0	1 920,0	1 920,0	1 920,0	7 800,0	9 600,0	17 400,0
		A	680,0	680,0	1 280,0	1 280,0	1 280,0	5 200,0	6 400,0	11 600,0
38009	Programme de protection des bâtiments culturels	M	2 967,0	1 046,0	2 035,0	205,0	1 488,0	7 741,0	16 292,0	24 033,0
		A	330,0	116,0	226,0	23,0	165,0	860,0	1 810,0	2 670,0
40302	Programme d'acquisition stratégique de terrains et bâtiments et régularisation de titres de propriété	A	-	-	-	1 000,0	1 000,0	2 000,0	5 000,0	7 000,0
42200	Programme de protection des bâtiments à vocation communautaire	M	1 802,0	3 241,0	3 550,0	3 050,0	800,0	12 443,0	4 500,0	16 943,0
42211	Programme de protection des bâtiments dans les grands parcs	M	8 242,0	9 566,0	5 458,0	1 880,0	880,0	26 026,0	32 557,0	58 583,0
		A	2 061,0	2 391,0	1 364,0	470,0	220,0	6 506,0	8 139,0	14 645,0
42290	Programme de protection du Complexe sportif Claude-Robillard	M	2 087,0	5 260,0	10 025,0	33 265,0	29 947,0	80 584,0	61 536,0	142 120,0
42306	Programme de protection des bâtiments sportifs	M	12 959,0	6 261,0	1 500,0	-	-	20 720,0	19 700,0	40 420,0
64021	Programme de protection des immeubles du SPVM	A	8 001,0	2 780,0	6 257,0	8 343,0	7 779,0	33 160,0	16 415,0	49 575,0
64023	Programme de protection des bâtiments du SIM	A	5 099,0	12 453,0	6 668,0	13 133,0	20 250,0	57 603,0	87 621,0	145 224,0
66030	Programme de protection de bâtiments administratifs et commerciaux	M	1 325,0	810,0	2 766,0	4 202,0	2 547,0	11 650,0	31 069,0	42 719,0
		A	147,0	90,0	307,0	467,0	283,0	1 294,0	3 452,0	4 746,0
66032	Programme de protection – Édifices vacants	M	500,0	-	-	-	-	500,0	11 531,0	12 031,0
66033	Programme de protection des immeubles de compétence locale	M	5 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	25 000,0	25 000,0	50 000,0
66050	Programme de mise aux normes des systèmes	M	224,0	170,0	143,0	116,0	148,0	801,0	863,0	1 664,0
		A	224,0	169,0	143,0	115,0	148,0	799,0	860,0	1 659,0
66130	Programme d'accessibilité universelle	M	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	15 000,0	15 000,0	30 000,0
66169	Programme de transition écologique pour le parc immobilier du SGPI	M	5 450,0	5 570,0	17 644,0	9 290,0	5 536,0	43 490,0	63 235,0	106 725,0
		A	1 050,0	1 530,0	4 110,0	4 410,0	5 610,0	16 710,0	29 029,0	45 739,0
66190	Programme des cours de services	M	11 476,0	12 785,0	8 571,0	13 857,0	18 943,0	65 632,0	114 346,0	179 978,0
66460	Programme de protection des bâtiments industriels	M	1 855,0	2 195,0	3 297,0	3 133,0	1 540,0	12 020,0	13 860,0	25 880,0
		A	795,0	940,0	1 413,0	1 343,0	660,0	5 151,0	5 940,0	11 091,0
70020	Programme des compteurs d'eau	A	500,0	-	-	-	-	500,0	-	500,0
<b>Total des programmes</b>			<b>76 794,0</b>	<b>77 073,0</b>	<b>86 677,0</b>	<b>109 502,0</b>	<b>109 144,0</b>	<b>459 190,0</b>	<b>583 755,0</b>	<b>1 042 945,0</b>

## Gestion et planification immobilière (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Projets</b>										
66034	Rénovation de l'hôtel de ville	M	22 620,0	22 620,0	11 932,0	-	-	57 172,0	-	57 172,0
		A	17 380,0	17 380,0	9 168,0	-	-	43 928,0	-	43 928,0
66300	Projet CNESST-SIM – Captation des gaz à la source dans les casernes	A	246,0	-	-	-	-	246,0	-	246,0
66670	Rénovation du bâtiment de la cour municipale	M	55,0	43,0	883,0	914,0	955,0	2 850,0	-	2 850,0
		A	419,0	335,0	6 791,0	7 035,0	7 352,0	21 932,0	-	21 932,0
<b>Total des projets</b>			<b>40 720,0</b>	<b>40 378,0</b>	<b>28 774,0</b>	<b>7 949,0</b>	<b>8 307,0</b>	<b>126 128,0</b>	<b>-</b>	<b>126 128,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>80 582,0</b>	<b>78 587,0</b>	<b>77 724,0</b>	<b>79 832,0</b>	<b>72 704,0</b>	<b>389 429,0</b>	<b>419 089,0</b>	<b>808 518,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>36 932,0</b>	<b>38 864,0</b>	<b>37 727,0</b>	<b>37 619,0</b>	<b>44 747,0</b>	<b>195 889,0</b>	<b>164 666,0</b>	<b>360 555,0</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>117 514,0</b>	<b>117 451,0</b>	<b>115 451,0</b>	<b>117 451,0</b>	<b>117 451,0</b>	<b>585 318,0</b>	<b>583 755,0</b>	<b>1 169 073,0</b>

## Grands parcs, du Mont-Royal et des sports (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Programmes</b>										
32300	Programme d'acquisition des milieux naturels	M	5 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	25 000,0	25 000,0	50 000,0
		A	19 796,0	18 172,0	18 350,0	18 230,0	20 885,0	95 433,0	144 250,0	239 683,0
34250	Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal	A	7 858,0	7 000,0	5 174,0	5 105,0	5 918,0	31 055,0	40 640,0	71 695,0
34251	Programme de réhabilitation du parc Jeanne-Mance (du G34250)	A	100,0	100,0	2 275,0	775,0	900,0	4 150,0	6 710,0	10 860,0
34316	Programme de réhabilitation du parc Angrignon	M	1 500,0	1 790,0	1 710,0	2 585,0	4 620,0	12 205,0	9 715,0	21 920,0
34317	Programme de réhabilitation du parc Jarry	M	1 115,0	1 050,0	1 850,0	2 195,0	3 925,0	10 135,0	11 815,0	21 950,0
34318	Programme de réhabilitation du parc Maisonneuve	M	2 408,0	3 425,0	1 775,0	625,0	250,0	8 483,0	4 000,0	12 483,0
34330	Programme de réhabilitation des berges	M	900,0	1 100,0	14 350,0	9 192,0	1 040,0	26 582,0	29 278,0	55 860,0
		A	-	400,0	1 700,0	5 950,0	10 350,0	18 400,0	15 620,0	34 020,0
34333	Programme de réhabilitation des parcs-nature et des espaces riverains	M	4 680,0	5 670,0	2 960,0	2 818,0	6 750,0	22 878,0	9 404,0	32 282,0
		A	1 320,0	1 330,0	540,0	817,0	750,0	4 757,0	9 561,0	14 318,0
34375	Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	M	27 000,0	10 000,0	-	-	-	37 000,0	-	37 000,0
34700	Plan de la forêt urbaine	M	17 465,0	17 455,0	22 167,0	20 909,0	23 302,0	101 298,0	115 000,0	216 298,0
		A	6 794,0	6 573,0	3 694,0	3 494,0	9 361,0	29 916,0	35 500,0	65 416,0
34800	Programme de réhabilitation du parc La Fontaine	M	7 830,0	7 760,0	1 647,0	3 675,0	3 835,0	24 747,0	2 800,0	27 547,0
36700	Programme du Réseau des corridors verts	A	549,0	549,0	6 182,0	6 320,0	6 320,0	19 920,0	31 735,0	51 655,0
38330	Programme pour la mise aux normes des équipements sportifs à vocation supralocale	M	5 773,0	3 198,0	2 300,0	5 000,0	5 000,0	21 271,0	25 000,0	46 271,0
38340	Programme de construction – Équipements aquatiques sportifs	M	15 959,0	32 244,0	17 739,0	15 000,0	15 000,0	95 942,0	81 720,0	177 662,0
38345	Programme d'aménagement des glaces extérieures	M	-	-	-	10 000,0	10 000,0	20 000,0	-	20 000,0
38360	Programme des arénas	M	11 387,0	300,0	-	-	-	11 687,0	-	11 687,0
38375	Programme des installations sportives extérieures (PISE)	M	18 552,0	20 000,0	9 000,0	16 100,0	11 000,0	74 652,0	62 036,0	136 688,0
38380	Programme de mise aux normes – Équipements aquatiques	M	8 843,0	17 007,0	7 879,0	12 000,0	6 100,0	51 829,0	49 000,0	100 829,0
38390	Protection des équipements sportifs corporatifs	M	750,0	800,0	3 200,0	3 200,0	3 400,0	11 350,0	18 650,0	30 000,0
<b>Total des programmes</b>			<b>165 579,0</b>	<b>160 923,0</b>	<b>129 492,0</b>	<b>148 990,0</b>	<b>153 706,0</b>	<b>758 690,0</b>	<b>727 434,0</b>	<b>1 486 124,0</b>
<b>Projets</b>										
32130	Parc Frédéric-Back – Aménagement des blocs 2, 3 et 4	A	8 462,0	11 204,0	7 708,0	8 740,0	8 180,0	44 294,0	51 610,0	95 904,0
32311	Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest	A	395,0	3 827,0	4 811,0	3 523,0	2 982,0	15 538,0	33 847,0	49 385,0
32312	Projet de développement du Grand parc de l'Est	A	-	-	150,0	150,0	150,0	450,0	750,0	1 200,0
34307	Réaménagement du square Viger	M	10 825,0	344,0	-	-	-	11 169,0	-	11 169,0
34376	Aménagement du parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise	A	-	-	4 000,0	4 000,0	11 200,0	19 200,0	48 370,0	67 570,0
38370	Projets de développement d'installations sportives	M	500,0	5 450,0	31 864,0	32 136,0	10 950,0	80 900,0	-	80 900,0
<b>Total des projets</b>			<b>20 182,0</b>	<b>20 825,0</b>	<b>48 533,0</b>	<b>48 549,0</b>	<b>33 462,0</b>	<b>171 551,0</b>	<b>134 577,0</b>	<b>306 128,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>140 487,0</b>	<b>132 593,0</b>	<b>123 441,0</b>	<b>140 435,0</b>	<b>110 172,0</b>	<b>647 128,0</b>	<b>443 418,0</b>	<b>1 090 546,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>45 274,0</b>	<b>49 155,0</b>	<b>54 584,0</b>	<b>57 104,0</b>	<b>76 996,0</b>	<b>283 113,0</b>	<b>418 593,0</b>	<b>701 706,0</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>185 761,0</b>	<b>181 748,0</b>	<b>178 025,0</b>	<b>197 539,0</b>	<b>187 168,0</b>	<b>930 241,0</b>	<b>862 011,0</b>	<b>1 792 252,0</b>



## Habitation

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Programmes</b>										
40130	Programme d'investissements nécessaires au développement immobilier	M	3 099,0	3 055,0	3 177,0	3 000,0	3 000,0	15 331,0	15 000,0	30 331,0
48007	Développement du logement social et communautaire – Infrastructures	A	2 170,0	2 507,0	2 507,0	2 825,0	2 742,0	12 751,0	12 662,0	25 413,0
<b>Total des programmes</b>			<b>5 269,0</b>	<b>5 562,0</b>	<b>5 684,0</b>	<b>5 825,0</b>	<b>5 742,0</b>	<b>28 082,0</b>	<b>27 662,0</b>	<b>55 744,0</b>
<b>Projets</b>										
48009	Acquisition de terrains à des fins de réalisation de logements sociaux et communautaires	A	11 010,0	10 717,0	10 595,0	10 454,0	10 537,0	53 313,0	53 733,0	107 046,0
<b>Total des projets</b>			<b>11 010,0</b>	<b>10 717,0</b>	<b>10 595,0</b>	<b>10 454,0</b>	<b>10 537,0</b>	<b>53 313,0</b>	<b>53 733,0</b>	<b>107 046,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>3 099,0</b>	<b>3 055,0</b>	<b>3 177,0</b>	<b>3 000,0</b>	<b>3 000,0</b>	<b>15 331,0</b>	<b>15 000,0</b>	<b>30 331,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>13 180,0</b>	<b>13 224,0</b>	<b>13 102,0</b>	<b>13 279,0</b>	<b>13 279,0</b>	<b>66 064,0</b>	<b>66 395,0</b>	<b>132 459,0</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>16 279,0</b>	<b>16 279,0</b>	<b>16 279,0</b>	<b>16 279,0</b>	<b>16 279,0</b>	<b>81 395,0</b>	<b>81 395,0</b>	<b>162 790,0</b>

## Infrastructures du réseau routier

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Projets</b>										
39710	Complexe Turcot	M	16 405,0	7 595,0	6 925,0	5 000,0	5 000,0	40 925,0	-	40 925,0
		A	6 400,0	23 600,0	16 450,0	19 050,0	3 000,0	68 500,0	500,0	69 000,0
75007	Reconstruction du boulevard Pie-IX pour SRB – Portion Ville	M	40 062,0	30 457,0	14 183,0	802,0	-	85 504,0	-	85 504,0
75040	Corridor pont Samuel-De Champlain – Accompagnement d'infrastructure Canada – Travaux incidents	M	1 989,0	838,0	2 856,0	4 410,0	2 226,0	12 319,0	1 647,0	13 966,0
		A	1 990,0	1 367,0	4 283,0	6 614,0	3 339,0	17 593,0	2 472,0	20 065,0
75050	Réseau express métropolitain (REM) – Accompagnement de la Caisse de dépôt et de placement – Travaux incidents	M	12 362,0	11 037,0	5 056,0	16 073,0	16 545,0	61 073,0	11 806,0	72 879,0
		A	19 337,0	20 500,0	9 390,0	35 002,0	30 727,0	114 956,0	17 710,0	132 666,0
75055	Prolongement de la ligne bleue du métro – Accompagnement STM	M	600,0	3 895,0	2 037,0	-	-	6 532,0	-	6 532,0
		A	-	205,0	63,0	-	-	268,0	-	268,0
75056	Acquisition et installation d'équipements spécialisés et mise en place de nouveaux procédés	M	265,0	115,0	115,0	115,0	115,0	725,0	575,0	1 300,0
75057	Réfection du tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine (autoroute 25)	M	2 100,0	1 573,0	-	-	-	3 673,0	-	3 673,0
		A	-	160,0	-	-	-	160,0	-	160,0
75058	Réfection de l'échangeur Saint-Pierre – Accompagnement du MTQ	A	-	-	-	500,0	-	500,0	-	500,0
75059	Déconstruction du pont Champlain – Accompagnement PJCCI	M	1 342,0	914,0	355,0	18,0	-	2 629,0	-	2 629,0
		A	1 342,0	915,0	354,0	18,0	-	2 629,0	-	2 629,0
<b>Total des projets</b>			<b>104 194,0</b>	<b>103 171,0</b>	<b>62 067,0</b>	<b>87 602,0</b>	<b>60 952,0</b>	<b>417 986,0</b>	<b>34 710,0</b>	<b>452 696,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>75 125,0</b>	<b>56 424,0</b>	<b>31 527,0</b>	<b>26 418,0</b>	<b>23 886,0</b>	<b>213 380,0</b>	<b>14 028,0</b>	<b>227 408,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>29 069,0</b>	<b>46 747,0</b>	<b>30 540,0</b>	<b>61 184,0</b>	<b>37 066,0</b>	<b>204 606,0</b>	<b>20 682,0</b>	<b>225 288,0</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>104 194,0</b>	<b>103 171,0</b>	<b>62 067,0</b>	<b>87 602,0</b>	<b>60 952,0</b>	<b>417 986,0</b>	<b>34 710,0</b>	<b>452 696,0</b>

## Matériel roulant et ateliers (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Programmes</b>										
62602	Remplacement et harmonisation des équipements liés à la sécurité incendie	A	800,0	800,0	800,0	800,0	800,0	4 000,0	4 000,0	8 000,0
68097	Programme de mise à niveau des postes de carburant	A	775,0	775,0	775,0	775,0	775,0	3 875,0	3 875,0	7 750,0
68102	Programme de remplacement de véhicules – Ville	M	21 678,0	18 388,0	18 613,0	19 800,0	20 006,0	98 485,0	104 845,0	203 330,0
		A	3 998,0	3 812,0	3 912,0	4 200,0	4 244,0	20 166,0	22 240,0	42 406,0
68103	Programme de remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
		A	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
68106	Programme de test et d'intégration de produits écoresponsables	M	1 650,0	1 650,0	1 650,0	1 650,0	1 650,0	8 250,0	8 250,0	16 500,0
		A	350,0	350,0	350,0	350,0	350,0	1 750,0	1 750,0	3 500,0
71076	Programme de remplacement de véhicules – SPVM	A	4 070,0	4 070,0	4 070,0	5 000,0	4 750,0	21 960,0	26 750,0	48 710,0
71080	Programme de remplacement de véhicules – SIM	A	15 824,0	19 300,0	18 975,0	18 000,0	18 000,0	90 099,0	81 165,0	171 264,0
<b>Total des programmes</b>			<b>51 145,0</b>	<b>51 145,0</b>	<b>51 145,0</b>	<b>52 575,0</b>	<b>52 575,0</b>	<b>258 585,0</b>	<b>262 875,0</b>	<b>521 460,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>24 328,0</b>	<b>21 038,0</b>	<b>21 263,0</b>	<b>22 450,0</b>	<b>22 656,0</b>	<b>111 735,0</b>	<b>118 095,0</b>	<b>229 830,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>26 817,0</b>	<b>30 107,0</b>	<b>29 882,0</b>	<b>30 125,0</b>	<b>29 919,0</b>	<b>146 850,0</b>	<b>144 780,0</b>	<b>291 630,0</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>51 145,0</b>	<b>51 145,0</b>	<b>51 145,0</b>	<b>52 575,0</b>	<b>52 575,0</b>	<b>258 585,0</b>	<b>262 875,0</b>	<b>521 460,0</b>

## Société du parc Jean-Drapeau (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Programmes</b>										
43010	Programme de protection de l'actif immobilisé – Parc Jean-Drapeau	A	26 441,0	9 718,0	7 203,0	14 898,0	19 390,0	77 650,0	150 110,0	227 760,0
43012	Revitalisation de la canopée	A	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
43018	Mise en oeuvre – Aménagement du plan directeur	A	1 654,0	3 222,0	11 936,0	15 777,0	7 775,0	40 364,0	23 792,0	64 156,0
<b>Total des programmes</b>			<b>28 495,0</b>	<b>13 340,0</b>	<b>19 539,0</b>	<b>31 075,0</b>	<b>27 565,0</b>	<b>120 014,0</b>	<b>175 902,0</b>	<b>295 916,0</b>
<b>Projets</b>										
43015	Pavillon du Canada - Phase I	A	-	-	-	-	-	-	20 997,0	20 997,0
43016	Place des Nations	A	3 675,0	28 097,0	25 139,0	17 906,0	-	74 817,0	-	74 817,0
43017	Plage Jean-Doré	A	315,0	4 074,0	4 074,0	4 074,0	6 435,0	18 972,0	5 228,0	24 200,0
43019	Secteur du mont Boullé	A	315,0	6 155,0	4 782,0	2 684,0	16 248,0	30 184,0	5 600,0	35 784,0
43020	Complexe aquatique	A	5 722,0	6 299,0	6 299,0	6 299,0	6 299,0	30 918,0	-	30 918,0
<b>Total des projets</b>			<b>10 027,0</b>	<b>44 625,0</b>	<b>40 294,0</b>	<b>30 963,0</b>	<b>28 982,0</b>	<b>154 891,0</b>	<b>31 825,0</b>	<b>186 716,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>38 522,0</b>	<b>57 965,0</b>	<b>59 833,0</b>	<b>62 038,0</b>	<b>56 547,0</b>	<b>274 905,0</b>	<b>207 727,0</b>	<b>482 632,0</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>38 522,0</b>	<b>57 965,0</b>	<b>59 833,0</b>	<b>62 038,0</b>	<b>56 547,0</b>	<b>274 905,0</b>	<b>207 727,0</b>	<b>482 632,0</b>

## Technologies de l'information (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Projets</b>										
09000	Chantier d'amélioration du réseau logistique et de la gestion des stocks	M	753,0	753,0	525,0	201,0	-	2 232,0	729,0	2 961,0
		A	747,0	747,0	520,0	199,0	-	2 213,0	724,0	2 937,0
54444	Développement et mise en oeuvre des applications informatiques de la gestion des matières résiduelles	A	427,0	438,0	357,0	600,0	729,0	2 551,0	-	2 551,0
60006	Investissements – Ville intelligente et numérique	M	653,0	653,0	753,0	753,0	753,0	3 565,0	753,0	4 318,0
		A	647,0	647,0	747,0	747,0	747,0	3 535,0	747,0	4 282,0
60095	Outils corporatifs de gestion de projets	M	803,0	853,0	473,0	-	-	2 129,0	-	2 129,0
		A	797,0	847,0	470,0	-	-	2 114,0	-	2 114,0
60110	Programme de sécurité et de continuité TI	M	3 092,0	2 579,0	2 171,0	1 883,0	1 665,0	11 390,0	661,0	12 051,0
		A	3 068,0	2 559,0	2 153,0	1 868,0	1 652,0	11 300,0	656,0	11 956,0
60115	Modernisation des services de sécurité	M	-	-	-	-	1 155,0	1 155,0	10 611,0	11 766,0
		A	-	-	-	-	1 145,0	1 145,0	10 525,0	11 670,0
68011	Évolution télécommunication et radiocommunication	A	-	-	411,0	3 200,0	5 200,0	8 811,0	43 400,0	52 211,0
68037	Communications évoluées	M	1 521,0	1 061,0	1 345,0	1 195,0	1 195,0	6 317,0	2 885,0	9 202,0
		A	1 509,0	1 053,0	1 335,0	1 185,0	1 185,0	6 267,0	2 865,0	9 132,0
68088	Approvisionnement III	M	201,0	-	-	-	-	201,0	-	201,0
		A	199,0	-	-	-	-	199,0	-	199,0
68092	SIMON infonuagique	M	2 779,0	2 790,0	2 715,0	523,0	-	8 807,0	-	8 807,0
		A	2 757,0	2 767,0	2 693,0	519,0	-	8 736,0	-	8 736,0
68096	Solution intégrée de gestion des appels d'offres	M	-	-	-	-	-	-	1 004,0	1 004,0
		A	-	-	-	-	-	-	996,0	996,0
68111	Modernisation des télécommunications	M	970,0	1 603,0	1 744,0	1 493,0	1 531,0	7 341,0	6 851,0	14 192,0
		A	963,0	1 591,0	1 730,0	1 481,0	1 519,0	7 284,0	6 799,0	14 083,0
68122	Gestion des services aux utilisateurs	M	904,0	878,0	1 004,0	428,0	-	3 214,0	-	3 214,0
		A	896,0	872,0	996,0	424,0	-	3 188,0	-	3 188,0
68123	Déploiement corporatif de gestion de services d'entreprises	M	-	-	-	-	251,0	251,0	1 255,0	1 506,0
		A	-	-	-	-	249,0	249,0	1 245,0	1 494,0
68143	Gestion des subventions en habitation	M	226,0	188,0	-	-	-	414,0	-	414,0
		A	224,0	187,0	-	-	-	411,0	-	411,0
68144	Gestion des futures subventions en habitation	M	-	-	201,0	151,0	151,0	503,0	755,0	1 258,0
		A	-	-	199,0	149,0	149,0	497,0	745,0	1 242,0

## Technologies de l'information (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Projets (suite)</b>										
68146	Outil de gestion du processus d'acquisition et remplacement de véhicules	M	151,0	125,0	-	-	-	276,0	-	276,0
		A	149,0	125,0	-	-	-	274,0	-	274,0
68275	Modernisation des TI des systèmes des immeubles	M	325,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	4 325,0	3 000,0	7 325,0
68305	Modernisation des opérations policières	A	2 340,0	3 610,0	4 050,0	5 350,0	4 050,0	19 400,0	13 200,0	32 600,0
68315	Évolution des services d'urgence du SPVM	A	2 111,0	1 740,0	1 900,0	1 100,0	500,0	7 351,0	24 100,0	31 451,0
68320	Stockage des données relatives aux crimes technologiques du SPVM	A	450,0	410,0	50,0	50,0	50,0	1 010,0	960,0	1 970,0
68420	Modernisation des systèmes de soutien aux opérations et à la prévention du SIM	A	1 750,0	2 650,0	2 900,0	1 800,0	2 750,0	11 850,0	10 800,0	22 650,0
69205	Modernisation de la plateforme géomatique	M	301,0	301,0	176,0	515,0	602,0	1 895,0	776,0	2 671,0
		A	299,0	299,0	174,0	511,0	598,0	1 881,0	770,0	2 651,0
70024	Nouveau code de procédure civile (NCPC)	A	400,0	-	-	-	-	400,0	-	400,0
70025	Cour municipale numérique	A	2 800,0	3 000,0	2 650,0	2 650,0	1 825,0	12 925,0	3 150,0	16 075,0
70099	Inventaire numérique	M	-	-	100,0	-	-	100,0	119,0	219,0
		A	-	-	100,0	-	-	100,0	118,0	218,0
70120	Refonte des plateformes numériques d'Espace pour la vie	M	400,0	550,0	600,0	300,0	-	1 850,0	-	1 850,0
70151	Développement de nouveaux contenus et sites web	M	1 175,0	1 004,0	853,0	226,0	-	3 258,0	-	3 258,0
		A	1 165,0	996,0	847,0	224,0	-	3 232,0	-	3 232,0
70152	Plateformes de fondation transactionnelles	M	-	853,0	803,0	853,0	904,0	3 413,0	4 620,0	8 033,0
		A	-	847,0	797,0	847,0	896,0	3 387,0	4 580,0	7 967,0
70155	Gestion de la relation client	M	-	251,0	587,0	2 008,0	2 625,0	5 471,0	12 349,0	17 820,0
		A	-	249,0	583,0	1 992,0	2 605,0	5 429,0	12 251,0	17 680,0
70160	Refonte du portail intranet	M	110,0	412,0	351,0	221,0	161,0	1 255,0	-	1 255,0
		A	110,0	408,0	349,0	219,0	159,0	1 245,0	-	1 245,0
70190	Présence numérique - Fondation	M	870,0	-	-	-	-	870,0	-	870,0
		A	863,0	-	-	-	-	863,0	-	863,0
70191	Infrastructures des usines de l'eau	A	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	10 000,0	15 000,0	25 000,0
70250	Refonte des systèmes de gestion du processus décisionnel	M	1 004,0	602,0	438,0	75,0	-	2 119,0	-	2 119,0
		A	996,0	598,0	435,0	75,0	-	2 104,0	-	2 104,0
70330	Données ouvertes	M	351,0	358,0	485,0	-	-	1 194,0	-	1 194,0
		A	349,0	356,0	481,0	-	-	1 186,0	-	1 186,0

## Technologies de l'information (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Projets (suite)</b>										
70331	Rehaussement du portail des données ouvertes	M	-	-	25,0	50,0	-	75,0	-	75,0
		A	-	-	25,0	50,0	-	75,0	-	75,0
70335	Refonte des données et applications	M	-	-	608,0	749,0	502,0	1 859,0	1 708,0	3 567,0
		A	-	-	603,0	744,0	498,0	1 845,0	1 692,0	3 537,0
70450	Optimisation de la gestion des paiements	M	196,0	-	-	-	-	196,0	-	196,0
		A	194,0	-	-	-	-	194,0	-	194,0
70500	Bureau de demain	M	25,0	-	-	-	-	25,0	-	25,0
		A	25,0	-	-	-	-	25,0	-	25,0
70501	Environnement de travail	M	961,0	1 180,0	1 255,0	1 021,0	100,0	4 517,0	1 022,0	5 539,0
		A	954,0	1 170,0	1 245,0	1 013,0	100,0	4 482,0	1 015,0	5 497,0
70503	Modernisation de la suite bureautique	M	-	-	-	-	-	-	4 483,0	4 483,0
		A	-	-	-	-	-	-	4 448,0	4 448,0
70540	Intelligence d'affaires – Infrastructure et outils	M	783,0	673,0	-	-	-	1 456,0	-	1 456,0
		A	777,0	667,0	-	-	-	1 444,0	-	1 444,0
70542	Plateforme de l'intelligence économique	M	69,0	52,0	100,0	207,0	124,0	552,0	-	552,0
		A	68,0	51,0	100,0	206,0	123,0	548,0	-	548,0
70550	Gestion des règlements municipaux	M	245,0	-	-	-	-	245,0	-	245,0
70750	Intelligence d'affaires – Migration Bureau d'affaires	M	665,0	547,0	251,0	-	-	1 463,0	-	1 463,0
		A	660,0	543,0	249,0	-	-	1 452,0	-	1 452,0
70751	Solutions en intelligence d'affaires des services et des arrondissements (SIASA)	M	452,0	477,0	577,0	678,0	728,0	2 912,0	6 512,0	9 424,0
		A	448,0	473,0	573,0	672,0	722,0	2 888,0	6 460,0	9 348,0
70755	Migration de la base de données du bureau d'affaires	M	151,0	251,0	276,0	326,0	276,0	1 280,0	275,0	1 555,0
		A	149,0	249,0	274,0	324,0	274,0	1 270,0	275,0	1 545,0
70901	Remise aux normes des centres de traitement TI	M	-	-	50,0	678,0	452,0	1 180,0	326,0	1 506,0
		A	-	-	50,0	672,0	448,0	1 170,0	324,0	1 494,0
70905	Modernisation des infrastructures et plateformes TI	M	-	1 619,0	2 028,0	1 767,0	2 155,0	7 569,0	13 689,0	21 258,0
		A	-	1 607,0	2 012,0	1 753,0	2 137,0	7 509,0	13 580,0	21 089,0
70910	Programme plateformes et infrastructures	M	3 439,0	1 428,0	653,0	-	-	5 520,0	-	5 520,0
		A	3 412,0	1 417,0	647,0	-	-	5 476,0	-	5 476,0
71050	Modernisation des TI des projets du Service de la concertation des arrondissements	M	700,0	1 725,0	3 700,0	850,0	800,0	7 775,0	4 000,0	11 775,0
71051	Services numériques d'interaction avec les systèmes métiers	M	-	-	-	-	450,0	450,0	11 481,0	11 931,0
71350	Gestionnaire électronique de documents	M	904,0	904,0	904,0	904,0	838,0	4 454,0	1 506,0	5 960,0
		A	896,0	896,0	896,0	896,0	831,0	4 415,0	1 494,0	5 909,0

## Technologies de l'information (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Projets (suite)</b>										
71351	Modernisation de la solution de gestion électronique des documents (GED)	M	-	-	-	-	-	-	376,0	376,0
		A	-	-	-	-	-	-	374,0	374,0
71450	Inspection mobile – Évaluation foncière	A	-	-	534,0	373,0	-	907,0	-	907,0
71550	Système de gestion des actifs municipaux	M	1 900,0	1 950,0	2 200,0	2 600,0	3 000,0	11 650,0	19 200,0	30 850,0
71560	Modernisation de l'application de gestion des dossiers décisionnels (GDD)	M	-	-	-	-	-	-	752,0	752,0
		A	-	-	-	-	-	-	748,0	748,0
71750	Refonte du système de gestion de la qualité de l'air et de l'eau (GAE)	A	700,0	550,0	500,0	427,0	-	2 177,0	-	2 177,0
71770	Système de gestion et de dépistage des entrées de service en plomb	A	250,0	200,0	200,0	-	-	650,0	-	650,0
72080	Mise à niveau et modernisation des systèmes de répartition des interventions d'urgence	A	1 249,0	1 650,0	1 000,0	1 500,0	1 350,0	6 749,0	7 300,0	14 049,0
72501	Retour automatisé en libre-service pour les bibliothèques	M	280,0	280,0	280,0	165,0	-	1 005,0	-	1 005,0
72514	Carte universelle d'authentification citoyenne	M	300,0	870,0	897,0	632,0	200,0	2 899,0	-	2 899,0
72515	Système de gestion des loisirs municipaux	M	200,0	100,0	-	-	-	300,0	-	300,0
72660	Réforme des services d'accueil – Espace pour la vie	M	400,0	350,0	-	-	-	750,0	-	750,0
72670	Gestion des files d'attente et des rendez-vous en ligne	M	597,0	334,0	-	-	-	931,0	-	931,0
72681	Système de gestion – Direction générale	M	-	-	-	151,0	502,0	653,0	2 886,0	3 539,0
		A	-	-	-	149,0	498,0	647,0	2 864,0	3 511,0
72690	Applications mobiles – Espace pour la vie	M	700,0	481,0	500,0	650,0	-	2 331,0	-	2 331,0
72730	Refonte des systèmes opérationnels pour les services de la Culture et de la Diversité et de l'Inclusion sociale	M	700,0	300,0	300,0	300,0	300,0	1 900,0	1 700,0	3 600,0
72740	Outils numériques citoyens pour les services de la Culture et de la Diversité et de l'Inclusion sociale	M	425,0	375,0	750,0	600,0	700,0	2 850,0	650,0	3 500,0
73005	Solution de la gestion de la dette et de la trésorerie (SGDT)	M	197,0	449,0	218,0	-	-	864,0	-	864,0
		A	195,0	445,0	217,0	-	-	857,0	-	857,0
73100	Système budgétaire	M	75,0	-	-	1 096,0	1 213,0	2 384,0	3 081,0	5 465,0
		A	75,0	-	-	1 088,0	1 203,0	2 366,0	3 056,0	5 422,0
74015	Refonte des systèmes en environnement	A	-	50,0	100,0	100,0	400,0	650,0	1 350,0	2 000,0
74250	Système de gestion des ressources humaines	M	4 518,0	4 422,0	4 858,0	4 518,0	4 644,0	22 960,0	4 449,0	27 409,0
		A	4 482,0	4 386,0	4 820,0	4 482,0	4 607,0	22 777,0	4 414,0	27 191,0

## Technologies de l'information (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Projets (suite)</b>										
74255	Gestion de temps (Kronos)	M	-	-	-	-	1 004,0	1 004,0	9 036,0	10 040,0
		A	-	-	-	-	996,0	996,0	8 964,0	9 960,0
74257	Modernisation des systèmes de gestion des ressources humaines	M	-	-	-	-	-	-	6 441,0	6 441,0
		A	-	-	-	-	-	-	6 389,0	6 389,0
74551	Système de taxation et d'évaluation foncière	M	5 300,0	7 850,0	8 000,0	8 350,0	4 601,0	34 101,0	-	34 101,0
74561	Gestion de l'évolution bureautique	M	100,0	-	-	-	-	100,0	-	100,0
		A	100,0	-	-	-	-	100,0	-	100,0
74562	Évolution du parc de postes de travail	M	1 092,0	1 893,0	1 744,0	2 373,0	2 473,0	9 575,0	12 008,0	21 583,0
		A	1 084,0	1 878,0	1 730,0	2 355,0	2 453,0	9 500,0	11 913,0	21 413,0
74840	Gestion des parcours génériques (suivi véhiculaire)	M	724,0	400,0	300,0	600,0	585,0	2 609,0	3 815,0	6 424,0
74925	Assistant à la gestion des interventions dans les rues (AGIR)	M	2 900,0	2 000,0	1 200,0	700,0	-	6 800,0	-	6 800,0
74950	Réforme TI des régimes de retraite	M	251,0	-	-	-	-	251,0	-	251,0
		A	249,0	-	-	-	-	249,0	-	249,0
74955	Système de gestion de la relation client pour le Bureau des régimes de retraite	M	-	-	-	-	-	-	1 556,0	1 556,0
		A	-	-	-	-	-	-	1 544,0	1 544,0
74990	Infrastructures TI des projets en transport	M	433,0	100,0	-	-	-	533,0	-	533,0
74991	Solution mobile de transport actif	M	404,0	398,0	-	-	-	802,0	-	802,0
74992	Système de gestion des inspections des domaines public et privé	M	400,0	450,0	450,0	500,0	600,0	2 400,0	620,0	3 020,0
74993	Services numériques transactionnels aux citoyens et entreprises	M	1 800,0	1 700,0	1 700,0	1 700,0	1 753,0	8 653,0	-	8 653,0
76606	Système de gestion contractuelle	M	-	-	-	-	-	-	2 777,0	2 777,0
		A	-	-	-	-	-	-	2 754,0	2 754,0
78010	Mise en place du Wi-Fi à l'échelle de la Ville	M	703,0	-	-	-	-	703,0	-	703,0
		A	697,0	-	-	-	-	697,0	-	697,0
78032	Communications numériques	M	176,0	462,0	376,0	-	-	1 014,0	-	1 014,0
		A	174,0	458,0	374,0	-	-	1 006,0	-	1 006,0
78035	Mise à niveau de la téléphonie	M	362,0	567,0	151,0	125,0	-	1 205,0	-	1 205,0
		A	360,0	563,0	149,0	125,0	-	1 197,0	-	1 197,0

## Technologies de l'information (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Projets (suite)</b>										
78045	Déménagements et rehaussements Télécom	M	351,0	351,0	251,0	251,0	251,0	1 455,0	1 255,0	2 710,0
		A	349,0	349,0	249,0	249,0	249,0	1 445,0	1 245,0	2 690,0
78067	Intégration technologique des unités d'affaires	M	141,0	125,0	402,0	1 004,0	1 004,0	2 676,0	463,0	3 139,0
		A	139,0	125,0	398,0	996,0	996,0	2 654,0	459,0	3 113,0
78073	Projet initial d'infrastructure urbaine numérique	M	251,0	251,0	251,0	552,0	502,0	1 807,0	273,0	2 080,0
		A	249,0	249,0	249,0	548,0	498,0	1 793,0	271,0	2 064,0
78100	Système de gestion des vidéos	M	-	-	-	286,0	703,0	989,0	803,0	1 792,0
		A	-	-	-	284,0	697,0	981,0	797,0	1 778,0
<b>Total des projets</b>			<b>96 810,0</b>	<b>99 100,0</b>	<b>97 700,0</b>	<b>92 404,0</b>	<b>89 541,0</b>	<b>475 555,0</b>	<b>400 872,0</b>	<b>876 427,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>50 859,0</b>	<b>52 128,0</b>	<b>51 579,0</b>	<b>46 208,0</b>	<b>42 453,0</b>	<b>243 227,0</b>	<b>163 511,0</b>	<b>406 738,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>45 951,0</b>	<b>46 972,0</b>	<b>46 121,0</b>	<b>46 196,0</b>	<b>47 088,0</b>	<b>232 328,0</b>	<b>237 361,0</b>	<b>469 689,0</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>96 810,0</b>	<b>99 100,0</b>	<b>97 700,0</b>	<b>92 404,0</b>	<b>89 541,0</b>	<b>475 555,0</b>	<b>400 872,0</b>	<b>876 427,0</b>



## Urbanisme et mobilité (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Programmes</b>										
36300	Mise en valeur des immeubles patrimoniaux municipaux	M	3 550,0	4 000,0	750,0	350,0	2 414,0	11 064,0	-	11 064,0
		A	3 650,0	1 000,0	2 250,0	650,0	7 243,0	14 793,0	-	14 793,0
45000	Vélo – Réseau express vélo et développement du réseau cyclable	A	20 000,0	20 000,0	20 000,0	20 000,0	20 000,0	100 000,0	100 000,0	200 000,0
45009	Vélo – Programme de maintien du réseau cyclable	A	6 000,0	6 000,0	6 000,0	6 000,0	6 000,0	30 000,0	30 000,0	60 000,0
46000	Programme de réfection des structures routières	M	30 000,0	30 000,0	30 000,0	30 000,0	30 000,0	150 000,0	150 000,0	300 000,0
46104	Acquisition de terrains	M	600,0	600,0	600,0	600,0	600,0	3 000,0	3 000,0	6 000,0
		A	3 400,0	3 400,0	1 900,0	1 900,0	3 400,0	14 000,0	17 000,0	31 000,0
54100	Programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies	M	3 316,0	4 316,0	4 316,0	4 316,0	4 316,0	20 580,0	21 580,0	42 160,0
55845	Programme de réfection routière – Artériel	M	16 000,0	2 000,0	-	-	-	18 000,0	-	18 000,0
55855	Programme de réfection du réseau routier local	M	2 000,0	2 000,0	-	-	-	4 000,0	-	4 000,0
55856	Programme complémentaire de planage-revêtement – Artériel	M	37 000,0	37 000,0	37 000,0	37 000,0	37 000,0	185 000,0	185 000,0	370 000,0
55859	Programme de maintien des infrastructures routières	M	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	10 000,0	10 000,0	20 000,0
55861	Programme de Réhabilitation de Chaussées par Planage-Revêtement – Artériel	M	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	50 000,0	50 000,0	100 000,0
55863	Programme d'aménagement des rues – Local	M	10 000,0	10 000,0	8 955,0	8 881,0	10 000,0	47 836,0	50 000,0	97 836,0
58002	Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage	M	5 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	25 000,0	25 000,0	50 000,0
59000	Maintien et amélioration de l'actif de feux de circulation	M	20 300,0	20 000,0	20 000,0	19 500,0	14 000,0	93 800,0	70 000,0	163 800,0
59009	Programme de réaménagement géométrique du réseau artériel	M	1 231,0	-	-	-	-	1 231,0	-	1 231,0
59020	Piétons – Rues piétonnes et partagées	M	9 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	29 000,0	25 000,0	54 000,0
59070	Programme d'aménagement des rues – Artériel	M	72 700,0	76 450,0	56 557,0	48 762,0	39 623,0	294 092,0	754 550,0	1 048 642,0
59071	Vision Zéro – Mise en oeuvre des mesures de sécurisation	M	10 000,0	10 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	35 000,0	25 000,0	60 000,0
75100	Acquisition et installation de bornes de recharge pour véhicules électriques	M	4 500,0	4 500,0	4 500,0	4 500,0	4 500,0	22 500,0	-	22 500,0
<b>Total des programmes</b>			<b>270 247,0</b>	<b>253 266,0</b>	<b>219 828,0</b>	<b>209 459,0</b>	<b>206 096,0</b>	<b>1 158 896,0</b>	<b>1 516 130,0</b>	<b>2 675 026,0</b>

## Urbanisme et mobilité (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Projets</b>										
28040	Vélo – Développement et optimisation du système de vélo en libre-service BIXI	M	6 800,0	2 900,0	3 000,0	2 900,0	2 500,0	18 100,0	5 000,0	23 100,0
34265	Réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance	M	-	1 080,0	13 283,0	26 650,0	35 070,0	76 083,0	13 917,0	90 000,0
36200	Aménagement du domaine public – Vieux-Montréal	A	-	-	-	1 150,0	5 570,0	6 720,0	30 968,0	37 688,0
36201	Réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada	A	-	-	500,0	500,0	4 030,0	5 030,0	14 000,0	19 030,0
36209	Plan lumière	A	968,0	500,0	500,0	500,0	300,0	2 768,0	1 144,0	3 912,0
36212	Parc des Saints-Anges	A	716,0	3 469,0	2 503,0	1 591,0	212,0	8 491,0	-	8 491,0
36213	Mise en valeur de la cité administrative	M	-	680,0	2 126,0	4 024,0	-	6 830,0	-	6 830,0
		A	-	-	-	-	-	-	11 332,0	11 332,0
39001	Campus Outremont – Infrastructures et aménagement	M	1 572,0	2 545,0	7 545,0	1 624,0	20,0	13 306,0	-	13 306,0
39003	Développement des abords du Campus Outremont	M	15 141,0	5 462,0	3 587,0	10 327,0	7 475,0	41 992,0	50 482,0	92 474,0
39753	CHUM – Infrastructures	M	-	-	4 178,0	2 190,0	1 685,0	8 053,0	-	8 053,0
40136	Bassins du Nouveau Havre – Infrastructures et aménagement	M	4 000,0	9 000,0	5 384,0	5 918,0	4 646,0	28 948,0	24 351,0	53 299,0
40139	PPU Griffintown	M	7 385,0	6 198,0	5 626,0	6 184,0	4 854,0	30 247,0	25 444,0	55 691,0
40153	Le Triangle	M	63,0	-	-	-	-	63,0	-	63,0
40155	Namur-De la Savane (abords de Namur et hippodrome)	M	-	-	4 144,0	4 736,0	6 155,0	15 035,0	29 800,0	44 835,0
40170	Requalification des abords de l'autoroute Ville-Marie	M	13 320,0	13 751,0	13 249,0	14 632,0	-	54 952,0	-	54 952,0
40171	Turcot–Lachine-Est (secteur de Lachine-Est)	M	1 213,0	1 213,0	1 078,0	1 437,0	5 182,0	10 123,0	25 005,0	35 128,0
40173	Multimodal – Développement des pôles de mobilité	M	-	500,0	500,0	-	-	1 000,0	-	1 000,0
40174	Louvain Est	M	-	-	-	-	524,0	524,0	10 038,0	10 562,0
40176	Acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification	M	3 000,0	-	-	-	5 000,0	8 000,0	21 250,0	29 250,0
40178	Partie nord de l'île-des-Soeurs	M	-	-	-	-	-	-	33 899,0	33 899,0
40179	Fort Lorette	A	344,0	2 032,0	1 209,0	3 871,0	3 757,0	11 213,0	470,0	11 683,0
40182	Atelier du CN – Cour Saint-Charles	M	3 131,0	4 915,0	1 586,0	-	-	9 632,0	-	9 632,0
40183	Secteurs stratégiques d'intervention	M	20 000,0	20 000,0	20 000,0	20 000,0	20 000,0	100 000,0	100 000,0	200 000,0
40501	Havre de Montréal - Réaménagement de l'autoroute Bonaventure	A	1 000,0	-	-	-	-	1 000,0	-	1 000,0
40504	Réaménagement de l'intersection Côte-des-Neiges-Remembrance	M	8 432,0	12 933,0	8 300,0	162,0	-	29 827,0	-	29 827,0
		A	3 274,0	3 075,0	150,0	50,0	-	6 549,0	-	6 549,0

## Urbanisme et mobilité (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Projets (suite)</b>										
46101	Remplacement du pont Jacques-Bizard	M	9 230,0	26 230,0	26 325,0	18 758,0	-	80 543,0	-	80 543,0
54102	Gestion de corridors de mobilité intégrée	M	6 000,0	6 000,0	4 521,0	1 000,0	222,0	17 743,0	-	17 743,0
54104	Système de gestion des données de la circulation routière (SGDCR)	M	500,0	500,0	500,0	500,0	500,0	2 500,0	-	2 500,0
59027	Prolongement de l'avenue Souigny et du boulevard de l'Assomption – Nouvel accès au port	A	14 188,0	1 638,0	17 556,0	19 618,0	29 647,0	82 647,0	26 184,0	108 831,0
59028	Mise à niveau de l'éclairage des rues	M	14 000,0	9 000,0	10 864,0	-	-	33 864,0	-	33 864,0
59060	Piétons – Programme Montréal à pied (IMAP)	M	2 200,0	1 200,0	1 200,0	-	-	4 600,0	-	4 600,0
68030	PPU Quartier des gares – Aménagement du domaine public	M	70,0	2 037,0	12 051,0	10 501,0	13 371,0	38 030,0	86 501,0	124 531,0
68031	PPU du Quartier latin (UQAM Pasteur-Boisbriand-Sanguinet)	M	6 900,0	6 300,0	2 540,0	-	-	15 740,0	-	15 740,0
68035	Projet Sussex-Tupper (abords ancien site de l'Hôpital de Montréal pour enfants)	M	506,0	6 183,0	-	-	-	6 689,0	-	6 689,0
68067	Avenue des Pins	M	10 273,0	20 622,0	7 786,0	1 114,0	17 155,0	56 950,0	-	56 950,0
		A	21,0	588,0	410,0	31,0	-	1 050,0	-	1 050,0
75001	Raccordement du boulevard Cavendish	A	500,0	500,0	500,0	18 806,0	39 866,0	60 172,0	184 828,0	245 000,0
75015	Réaménagement – Rue Sainte-Catherine Ouest – Phase 1 : de De Bleury à Mansfield et Square Phillips	M	36 268,0	2 550,0	202,0	16 632,0	11 372,0	67 024,0	-	67 024,0
		A	348,0	-	-	468,0	-	816,0	-	816,0
75020	Réaménagement – Rue Saint-Hubert	M	185,0	-	-	-	-	185,0	-	185,0
75021	Rue Sainte-Catherine Ouest – Phase 2 : Réaménagement – de Mansfield à Atwater	M	5 068,0	24 176,0	33 492,0	43 625,0	29 215,0	135 576,0	84 219,0	219 795,0
		A	-	1 272,0	1 762,0	2 296,0	1 537,0	6 867,0	4 431,0	11 298,0
75035	Réaménagement – Rue Sainte-Catherine Ouest – Phase 3 : McGill College et Cathcart	M	2 540,0	2 000,0	19 850,0	20 950,0	21 550,0	66 890,0	32 515,0	99 405,0
		A	-	-	1 000,0	-	-	1 000,0	-	1 000,0
75101	Réaménagement de la rue Peel	M	1 840,0	12 880,0	12 880,0	-	-	27 600,0	-	27 600,0
		A	160,0	1 120,0	1 120,0	-	-	2 400,0	-	2 400,0
<b>Total des projets</b>			<b>201 156,0</b>	<b>215 049,0</b>	<b>253 007,0</b>	<b>262 745,0</b>	<b>271 415,0</b>	<b>1 203 372,0</b>	<b>815 778,0</b>	<b>2 019 150,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>416 834,0</b>	<b>423 721,0</b>	<b>415 475,0</b>	<b>394 773,0</b>	<b>355 949,0</b>	<b>2 006 752,0</b>	<b>1 911 551,0</b>	<b>3 918 303,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>54 569,0</b>	<b>44 594,0</b>	<b>57 360,0</b>	<b>77 431,0</b>	<b>121 562,0</b>	<b>355 516,0</b>	<b>420 357,0</b>	<b>775 873,0</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>471 403,0</b>	<b>468 315,0</b>	<b>472 835,0</b>	<b>472 204,0</b>	<b>477 511,0</b>	<b>2 362 268,0</b>	<b>2 331 908,0</b>	<b>4 694 176,0</b>





# Annexes



## STRUCTURE DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION BUDGÉTAIRE

Aux fins de l'établissement du budget, la Ville de Montréal applique les principes comptables généralement reconnus (PCGR), contenus dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Les données financières sont présentées par catégories pour les revenus et pour les dépenses :

- Au budget du conseil municipal, pour les activités de compétences locales;
- Au budget du conseil d'agglomération, pour les activités de compétences d'agglomération.

Les données financières sont également présentées par secteurs d'activités, selon la structure organisationnelle de la Ville. Par ailleurs, un état des revenus et des dépenses liés aux activités du Fonds de l'eau est présenté dans une annexe distincte du présent document.

### Structure de présentation des revenus et des dépenses

Les revenus sont présentés sous 5 **catégories** :

- Les **taxes** groupent l'ensemble des revenus de la taxation, de la tarification de l'eau et des matières résiduelles ainsi que de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV) et la taxe pour le financement du service 911;
- Les **paiements tenant lieu de taxes** groupent les revenus prélevés auprès des propriétaires d'immeubles non imposables qui sont assujettis à des compensations tenant lieu de taxes. La *Loi sur la fiscalité municipale* liste ces immeubles et précise les diverses compensations qui leur sont applicables;
- Les **quotes-parts** groupent les sommes versées par les municipalités liées pour le financement des activités relevant du conseil d'agglomération;
- Les **services rendus et autres revenus** groupent les revenus des services facturés à d'autres organismes municipaux, à des gouvernements ou à des entreprises privées, ainsi que d'autres types de revenus tels que ceux des amendes et pénalités, de l'imposition de droits, d'intérêts, de la cession d'éléments d'actifs, etc.;
- Les **transferts** groupent l'ensemble des subventions des gouvernements, des autres organismes publics et des entreprises privées.

Les dépenses sont généralement présentées par **objets** :

- La **rémunération**, qui comprend les salaires des employés et des élus ainsi que les avantages qui s'y rattachent;
- Les **cotisations de l'employeur**, qui incluent les cotisations sociales obligatoires (RRQ, RQAP, etc.) et les autres dépenses relatives aux avantages sociaux des élus, des employés et des retraités;
- Le **transport** et les **communications**, les **honoraires professionnels**, les **services techniques et autres**, ainsi que la **location**, l'**entretien** et la **réparation**;
- Les **biens non durables**, soit des biens consommés pour le fonctionnement des activités tels que les carburants, les pièces et les accessoires, les articles de nettoyage et autres;
- Les **biens durables** non capitalisés;

- Les **frais de financement**;
- Le **remboursement de la dette à long terme**;
- Les **contributions à des organismes**.

Toutefois, dans la section traitant de l'excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales, les dépenses sont présentées par **activités** :

- L'activité **administration générale** comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipales. Les dépenses sont notamment liées au fonctionnement des conseils municipal, d'agglomération et des 19 arrondissements, à l'application de la loi ainsi qu'à la gestion financière, administrative et du personnel;
- L'activité **sécurité publique** inclut les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les dépenses relatives à la surveillance, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile;
- L'activité **transport** contient l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers destinés au transport des personnes, y compris par transport collectif, et des marchandises;
- L'activité **hygiène du milieu** englobe la planification, l'organisation et l'entretien des infrastructures de production et de distribution de l'eau potable, des réseaux d'égout et de traitement des eaux usées, ainsi que la gestion des déchets et la protection de l'environnement;
- L'activité **santé et bien-être** renferme l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes, notamment en matière de logement social et abordable;
- L'activité **aménagement, urbanisme et développement** regroupe l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement et de développement ou du plan d'urbanisme, ainsi qu'au financement des programmes de développement économique et touristique;
- L'activité **loisirs et culture** intègre l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes liés aux loisirs et à la culture favorisant la qualité de vie des citoyens et l'intégration des communautés culturelles;
- L'activité **frais de financement** englobe les frais d'intérêts et autres frais liés aux emprunts.



## PARTAGE DES COMPÉTENCES ET CONFECTION DU BUDGET

Tel que le prescrivent la *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités* ainsi que la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, et ses modifications, les pouvoirs d'administrer la Ville de Montréal sont partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales. La Ville de Montréal, en sa qualité de Ville centrale, continue à fournir des services et à gérer des équipements communs pour l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, à la fois sur son territoire et sur celui des 15 villes reconstituées.

La prestation des services communs est assurée par les employés de la Ville de Montréal. Depuis 2009, les 16 villes liées de l'île de Montréal financent au moyen de quotes-parts l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération. Ce mode de financement des compétences d'agglomération a été introduit par les modifications législatives contenues dans la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (projet de loi 22), adoptée en juin 2008.

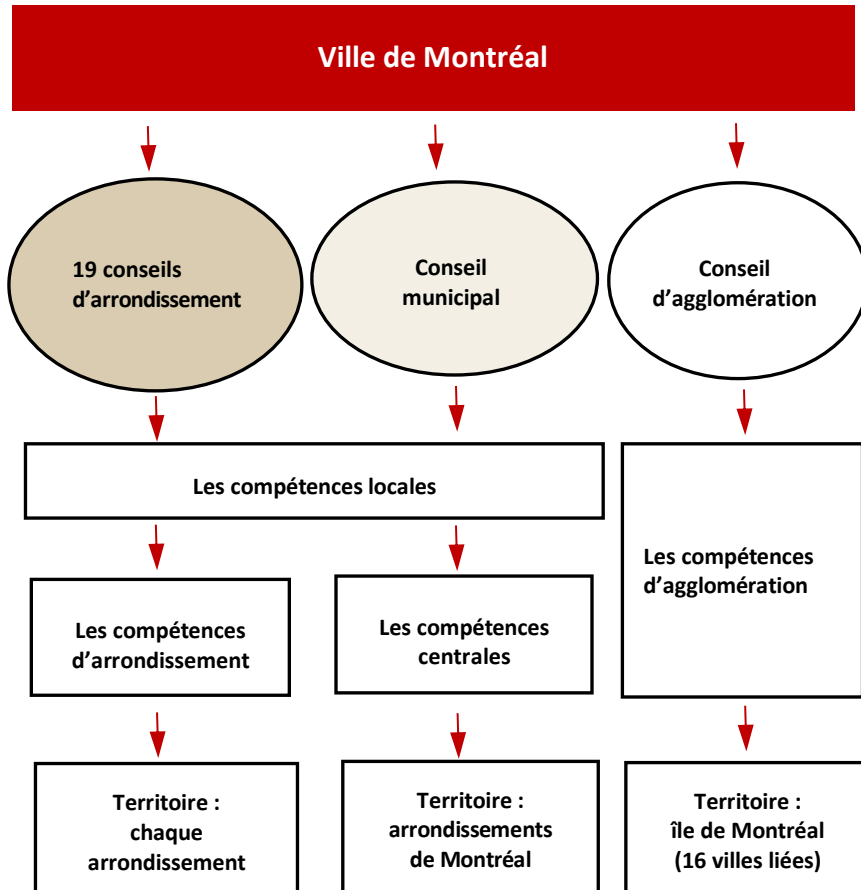
Cette loi apporte également des modifications aux éléments relevant de la compétence du conseil d'agglomération. Ainsi, les activités relatives à la voirie artérielle sont désormais de compétence locale, à l'exception de la détermination de normes de gestion et d'harmonisation, de la planification générale du réseau et de certains travaux qui demeurent de compétence d'agglomération.

Aussi, la liste initiale des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif prévue à l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (n° 1229-2005 et modifications) a été réduite, plusieurs éléments ayant été retirés, notamment plusieurs grands parcs, équipements culturels, fêtes et festivals.

## Les instances politiques et leurs champs de compétences

La figure ci-dessous illustre le partage des compétences à la Ville de Montréal, les instances politiques qui en sont responsables ainsi que leurs territoires d'application.

Figure 3 – Partage des compétences – Instances politiques et territoires d'application



### Le conseil d'agglomération de Montréal

Les compétences d'agglomération, soit les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, sont exercées au sein du conseil d'agglomération. Cette instance politique de la Ville de Montréal détient, à l'égard des services communs, le pouvoir d'adopter tout règlement, d'autoriser toute charge et d'imposer toute quote-part sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal.

La structure du conseil d'agglomération se veut transparente et démocratique. La mairesse de Montréal choisit les représentants qui l'accompagnent au conseil d'agglomération, lesquels tiennent leurs mandats du conseil municipal; celui-ci détermine les orientations que prennent les élus au conseil d'agglomération. Il en est de même pour les maires et mairesses des villes reconstituées, qui sont liés aux orientations de leur conseil municipal respectif. Au total, le conseil d'agglomération est composé de 31 élus, soit :

- La mairesse de Montréal, qui en est la présidente;
- 15 élus du conseil municipal de Montréal, désignés par la mairesse;
- 14 maires et mairesses des villes reconstituées, dont un est nommé vice-président (il n'y a qu'un représentant pour L'Île-Dorval et Dorval);
- Un représentant supplémentaire pour Dollard-Des Ormeaux (en raison de la taille de sa population), désigné par le maire de cette municipalité.

Au sein de ce conseil, les 16 villes liées possèdent une représentation proportionnelle à leur poids démographique, soit environ 88 % pour la Ville de Montréal et environ 12 % pour les 15 municipalités reconstituées.

### Le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Par ailleurs, les compétences locales de la Ville, conformément aux différents domaines d'activité énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal*, sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal assume ses responsabilités à l'égard des compétences locales sur le territoire de Montréal, qui compte 19 arrondissements. Les conseils d'arrondissement assurent, quant à eux, la prestation des services locaux sur leurs territoires respectifs.

Le conseil municipal est composé de la mairesse de Montréal, qui est d'office mairesse de l'arrondissement de Ville-Marie, et des 64 conseillères et conseillers municipaux, dont 18 sont des mairesses ou des maires d'arrondissement. Un conseil d'arrondissement compte un minimum de 5 membres, soit la mairesse ou le maire d'arrondissement, le ou les conseillères et conseillers municipaux et, selon le cas, les conseillères et conseillers d'arrondissement représentant cet arrondissement. Au total, les 19 arrondissements comprennent 46 conseillères et conseillers qui siègent également au conseil municipal et 38 conseillères et conseillers d'arrondissement.

**Tableau 166 – Résumé des principales compétences relevant soit du conseil d’agglomération, soit des conseils municipal et d’arrondissement**

Compétences d’agglomération	Compétences locales
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L’évaluation foncière</li> <li>▪ Les services de police et de sécurité incendie et civile</li> <li>▪ Les services de premiers répondants, à l’exception de ceux de la Ville de Côte-Saint-Luc</li> <li>▪ Le centre d’urgence 9-1-1</li> <li>▪ La mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie et en sécurité civile</li> <li>▪ La cour municipale</li> <li>▪ Le logement social</li> <li>▪ L’aide destinée aux sans-abri</li> <li>▪ La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci</li> <li>▪ L’élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément de leur gestion, si elles sont dangereuses</li> <li>▪ L’élaboration et l’adoption du plan de gestion des matières résiduelles</li> <li>▪ La gestion des cours d’eau municipaux</li> <li>▪ Les équipements et les infrastructures d’alimentation en eau et d’assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales</li> <li>▪ Le transport collectif des personnes</li> <li>▪ La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées</li> <li>▪ L’accueil touristique</li> <li>▪ Les parcs industriels</li> <li>▪ Le Conseil des arts de Montréal</li> <li>▪ Les équipements, les infrastructures et les activités d’intérêt collectif nommés à l’annexe du <i>Décret concernant l’agglomération de Montréal</i> (n° 1229-2005 et modifications)</li> <li>▪ La contribution au financement du déficit de l’Espace pour la vie</li> <li>▪ Toute autre compétence anciennement accordée à la Communauté urbaine de Montréal, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L’adoption du plan d’urbanisme et les modifications qui y sont apportées</li> <li>▪ La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité</li> <li>▪ L’habitation</li> <li>▪ La collecte et le transport des matières résiduelles</li> <li>▪ La gestion des rues locales et artérielles</li> <li>▪ Les conduites qui, au sein des réseaux d’aqueduc et d’égout, sont de nature locale</li> <li>▪ Les équipements locaux de sport et de loisirs</li> <li>▪ Les bibliothèques locales</li> <li>▪ Les parcs locaux</li> <li>▪ La promotion économique locale, communautaire, culturelle et sociale</li> <li>▪ Le patrimoine</li> <li>▪ La Commission des services électriques de Montréal</li> <li>▪ Les sociétés de développement commercial</li> <li>▪ Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020</li> <li>▪ L’organisation des élections</li> </ul>

## La confection du budget

D'après sa structure organisationnelle, la Ville de Montréal a produit un budget global intégré pour 2021, conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du MAMH.

Les pouvoirs d'administrer la Ville étant partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales, conformément au modèle actuel de gouvernance, la Ville de Montréal a aussi pris soin de confectionner le budget sur la base des compétences d'agglomération et des compétences locales – le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

### Le cadre juridique

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* établit des obligations concrètes pour la municipalité centrale en ce qui concerne les dépenses que celle-ci réalise dans l'exercice des compétences d'agglomération.

Entre autres, la Loi prévoit que :

- Les dépenses que la municipalité centrale fait dans l'exercice des compétences d'agglomération sont traitées distinctement de celles qu'elle fait dans l'exercice des compétences locales;
- Les dépenses faites par la municipalité centrale à la fois dans l'exercice des compétences d'agglomération et dans celui des compétences locales constituent des dépenses mixtes;
- Le conseil d'agglomération établit, par règlement, les critères permettant de déterminer quelle partie d'une dépense mixte constitue une dépense faite dans l'exercice des compétences d'agglomération;
- Les revenus suivent le même cheminement que les charges. Ainsi, les revenus de la municipalité centrale qui sont produits par l'exercice d'une compétence d'agglomération doivent être affectés au financement des dépenses effectuées aux fins de cette compétence.

### Une approche souple, efficace et efficiente

En sa qualité de municipalité centrale, la Ville de Montréal s'acquitte de ses responsabilités liées à l'exercice des compétences d'agglomération, tout en fournissant aux citoyens de son territoire des services relevant de ses compétences locales. Tous ces services, qu'ils soient associés à l'exercice des compétences d'agglomération ou à l'exercice des compétences locales, sont assurés par les employés de la Ville de Montréal<sup>17</sup>.

Dans ce contexte, toutes les charges réalisées par la Ville de Montréal nécessitent d'être analysées et réparties entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal. Cette répartition s'effectue conformément aux compétences déterminées par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Les dépenses mixtes, c'est-à-dire celles qui relèvent à la fois du conseil d'agglomération et du conseil municipal, sont réparties en fonction de différents critères prédéterminés qui imposent à la fois l'équité, l'efficacité et l'efficience. Il n'y a donc pas 2 fonctions publiques distinctes à l'intérieur de la Ville de Montréal, mais une seule. Conforme à la Loi, cette approche se veut souple, efficace et, surtout, efficiente; elle permet à la Ville de Montréal de continuer à fournir, à

17. Certains services offerts par la Ville de Montréal peuvent être réalisés, par contrat, à l'externe. Ils demeurent gérés par les employés de la Ville et sont considérés au même titre. Par ailleurs, certains services relatifs à l'exercice des compétences d'agglomération peuvent également être délégués aux municipalités liées par le conseil d'agglomération.

l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, les services communs – ceux qui relèvent du conseil d'agglomération – de la même façon qu'auparavant et au moindre coût.

### La répartition du budget global : une analyse précise et détaillée

Le budget global de la Ville de Montréal est donc partagé entre le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération. Ce partage repose sur les éléments suivants :

- Le partage des compétences, selon la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*;
- La répartition des dépenses mixtes.

### Le partage selon les compétences

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, complétée par le *Décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal* (1229-2005, 8 décembre 2005) tel qu'il a été modifié, précise l'ensemble des compétences qui relèvent du conseil d'agglomération.

Au sein de la Ville de Montréal, les compétences d'agglomération – les services communs – sont assumées par différentes unités d'affaires, selon la structure organisationnelle de la Ville. Or, ces mêmes unités d'affaires fournissent également aux citoyens de Montréal les services relevant des compétences locales de la Ville. En fait, la plupart des unités d'affaires de la Ville de Montréal fournissent, à la fois, des services liés à l'exercice des compétences d'agglomération et des services liés à l'exercice des compétences locales.

Il est à noter que les dépenses administratives relatives à l'exercice des compétences d'agglomération sont également imputables au budget du conseil d'agglomération.

Tous les services fournis par les unités d'affaires de la Ville sont analysés afin de déterminer s'il s'agit d'une dépense attribuable à l'exercice d'une compétence locale ou d'une compétence d'agglomération, et, selon le cas, cette dépense sera associée au budget du conseil municipal ou au budget du conseil d'agglomération. Cette analyse peut, par ailleurs, déterminer qu'il s'agit d'une dépense mixte. Dans ce cas, une deuxième analyse s'impose pour établir sa répartition.

### La répartition des dépenses mixtes

Certaines dépenses réalisées par les différentes unités d'affaires de la Ville relèvent à la fois du budget du conseil d'agglomération et du budget du conseil municipal. Ces dépenses mixtes sont réparties entre les deux budgets et sont regroupées en 2 catégories distinctes :

- Les dépenses liées aux services à la population (exemple : les activités du Service de l'urbanisme et de la mobilité);
- Les dépenses liées aux activités d'administration générale (exemple : les activités du Service des finances).

### La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population

La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population est déterminée par les unités d'affaires offrant ces services, en fonction d'un ou de plusieurs des critères établis au Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) qui est adopté par le conseil d'agglomération, soit :

- Les données quantitatives factuelles;
- L'évaluation quantitative des ressources humaines qui y sont consacrées;
- L'évaluation quantitative des ressources financières qui y sont consacrées.

Une fois analysées et réparties les dépenses mixtes liées aux services à la population, abstraction faite de celles liées aux activités d'administration générale, il en résulte :

- Des dépenses d'agglomération spécifiquement déterminées;
- Des dépenses locales spécifiquement déterminées.

### La répartition des dépenses mixtes liées aux activités d'administration générale

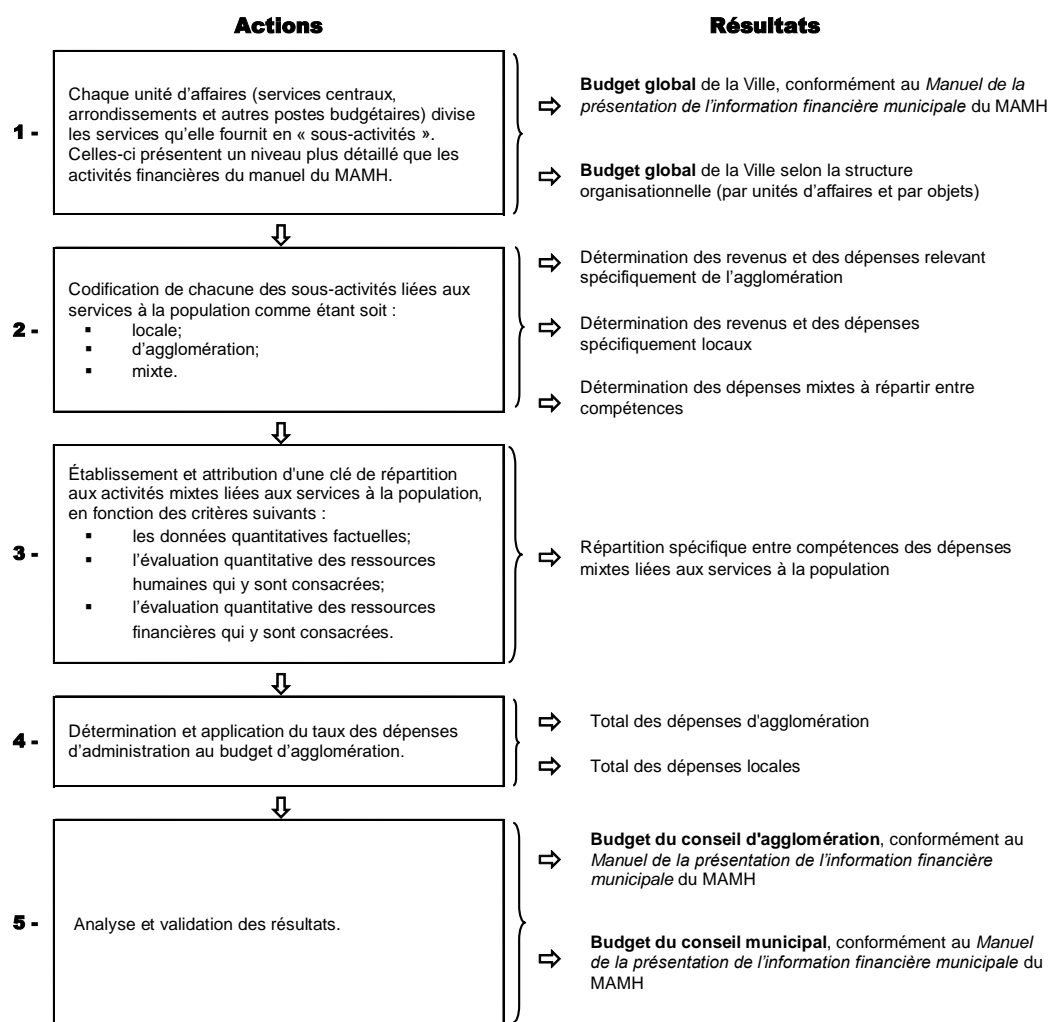
En vertu du Règlement sur les dépenses mixtes, les dépenses mixtes de la catégorie « Administration générale » sont calculées pour le budget du conseil d'agglomération au moyen d'un taux. Pour 2021, ce taux des dépenses d'administration s'établit à 9,67 %, en fonction de la méthodologie définie dans ce règlement. Ce pourcentage s'applique au budget des dépenses d'agglomération, desquelles ont été retranchées, à des fins de calcul, les dépenses mixtes d'administration générale qui sont sous la responsabilité de l'agglomération, les dépenses liées au service de la dette, les dépenses de contributions ainsi que les dépenses contingentes.

Conséquemment, les unités d'affaires touchées par cette mesure (Affaires juridiques, Approvisionnement, Inspecteur général, Commission de la fonction publique, Communications, Direction générale, Finances, Greffe, Matériel roulant et Ateliers, Performance organisationnelle, Ressources humaines, Technologies de l'information, Vérificateur général) n'ont pas à prévoir, pour l'agglomération, de répartition budgétaire de leurs dépenses de fonctionnement, à l'exception de celles qui sont liées à des compétences d'agglomération (par exemple, les dépenses de la Direction des poursuites pénales et criminelles du Service des affaires juridiques) et de celles qui sont réparties spécifiquement.

## Un processus par étapes

Le schéma qui suit résume l'ensemble des étapes qui sous-tendent la confection du budget de la Ville ainsi que les répartitions des dépenses nécessaires entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

Figure 4 – Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses





## ÉQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS D'INTÉRÊT COLLECTIF

### Annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal

(Décret numéro 1229-2005 et modifications subséquentes, notamment L'Entente pour améliorer le fonctionnement de l'agglomération de Montréal, de 2008)

#### Équipements et infrastructures

- Parc du mont Royal
- Parc Jean-Drapeau
- Parc Frédérick-Back (Complexe environnemental de Saint-Michel)
- Ensemble des parcs-nature : Anse-à-l'Orme, Bois-d'Anjou, Bois-de-l'Île-Bizard, Bois-de-Liesse, Bois-de-Saraguay, Cap-Saint-Jacques, Île-de-la-Visitation, Pointe-aux-Prairies, Ruisseau-De Montigny, Rapides du Cheval-Blanc.
- Les écoterritoires suivants : la forêt de Senneville, le corridor écoforestier de la rivière à l'Orme, le corridor écoforestier de L'Île-Bizard, les rapides du Cheval Blanc, la coulée verte du ruisseau Bertrand, les sommets et les flancs du mont Royal, la coulée verte du ruisseau De Montigny, la trame verte de l'Est, les rapides de Lachine et la falaise Saint-Jacques.

#### Activités et objets d'activités

- Culture Montréal
- Cité des Arts du cirque
- Tour de l'île
- Aide à l'élite sportive et aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale
- Mise en œuvre de l'entente-cadre conclue entre la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications et la Bibliothèque nationale du Québec
- Réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal, tel que l'établit le Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération, le 18 juin 2008 (CG08 0362)
- Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la lutte contre la pauvreté
- Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la *Loi sur les biens culturels*
- Contributions municipales aux programmes gouvernementaux ou à ceux de la Communauté métropolitaine de Montréal qui visent l'amélioration de la protection et des conditions d'utilisation des rives des cours d'eau entourant l'agglomération de Montréal ou la création de parcs riverains dans l'agglomération

## COMPÉTENCES DES ARRONDISSEMENTS ET DES SERVICES CENTRAUX

En vertu du partage des compétences, les pouvoirs du conseil municipal et des 19 conseils d'arrondissement sont associés aux décisions reliées aux compétences locales. Ce partage signifie que ces 20 instances, en excluant le comité exécutif, agissent sur le territoire de la ville dans des domaines qui relèvent tantôt de l'autorité du conseil municipal, tantôt de l'autorité des conseils d'arrondissement.

La mise en œuvre de la Réforme du financement des arrondissements, au 1<sup>er</sup> janvier 2015, a nécessité la révision du partage, entre les conseils d'arrondissement et le conseil municipal, de certaines de ces compétences. Le tableau suivant présente le partage des compétences locales inhérentes à la gestion de la Ville, selon les domaines énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

**Tableau 167 – Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux**

Arrondissements	Services centraux
<p><b>Urbanisme</b> – Adoption de tous les règlements relatifs à leur territoire selon la procédure de consultation publique prévue à la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i>, à l'exception du contrôle des animaux.</p>	<p><b>Urbanisme</b> – Élaboration du plan d'urbanisme et encadrement assurant la conformité des arrondissements à ce plan; protection du patrimoine bâti, des lieux publics et des immeubles municipaux, y compris le contrôle des animaux.</p>
<p><b>Conversion d'un immeuble en propriété divisée</b> – Autorisation d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en propriété divisée afin de favoriser l'augmentation du nombre de logements disponibles.</p>	<p><b>Habitation</b> – Élaboration des politiques d'habitation; conception, planification opérationnelle et évaluation des programmes touchant les subventions résidentielles.</p>
<p><b>Prévention en sécurité incendie et sécurité civile</b> – Participation et recommandation à l'élaboration des schémas de couverture de risques et de sécurité civile.</p>	<p><b>Prévention en sécurité incendie et sécurité civile</b> – Élaboration de la réglementation en matière de protection incendie, de nuisance et de salubrité publique.</p>
<p><b>Voirie locale</b> – Entretien du réseau local, à l'exception du déneigement et de l'élimination de la neige; contrôle de la circulation et du stationnement sur les voies locales.</p>	<p><b>Voirie artérielle</b> – Entretien du réseau artériel, des feux de circulation et des structures routières, contrôle de la circulation et du stationnement, gestion du stationnement tarifé (y compris celui du réseau local).  <b>Voirie locale</b> – Déneigement et élimination de la neige.</p>
<p><b>Matières résiduelles</b> – Gestion des activités reliées à l'enlèvement des matières résiduelles, par délégation du conseil municipal.</p>	<p><b>Environnement et matières résiduelles</b> – Enlèvement, transport et dépôt des matières résiduelles (y compris les matières recyclables); élaboration des programmes assurant la qualité de l'environnement; gestion du traitement des matières résiduelles.</p>
<p><b>Développement économique local, communautaire, culturel et social</b> – Soutien financier aux organismes qui exercent une mission de développement local.</p>	<p><b>Développement économique, communautaire, culturel et social</b> – Élaboration du plan institutionnel de développement économique, culturel et social.</p>
<p><b>Culture, sports, loisirs et parcs</b> – Responsabilité à l'égard des parcs et des équipements culturels et de loisirs à vocation locale.</p>	<p><b>Culture, sports, loisirs et parcs</b> – Élaboration d'une vision commune en matière de culture, de sports et de loisirs.</p>

## SYNTHÈSE DES POLITIQUES FINANCIÈRES

Depuis sa mise en place, en 2002, la nouvelle Ville de Montréal a adopté des politiques financières afin d'assurer une saine gestion des fonds publics. Ces politiques énoncent des pratiques de gestion financière pour l'ensemble des affaires de la Ville et servent de guides à la prise de décision pour le comité exécutif, pour les conseils municipal, d'agglomération et d'arrondissement ainsi que pour l'ensemble des gestionnaires et des sociétés paramunicipales.

Ces politiques ont évolué année après année afin de tenir compte, notamment, des modifications apportées au cadre légal et aux obligations administratives et financières, de même que de l'évolution des pratiques.

Voici la liste des politiques financières :

- Politique de l'équilibre budgétaire;
- Politique de gestion des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés);
- Politique des sources de revenus;
- Politique des équipements et des infrastructures;
- Politique de gestion de la dette;
- Politique de gestion des dépenses;
- Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations.

Ci-après, le lecteur trouvera une synthèse des politiques financières présentement en vigueur, lesquelles ont été adoptées par les conseils municipal et d'agglomération. Les versions complètes des politiques financières peuvent être consultées à l'adresse Internet suivante : [ville.montreal.qc.ca/finances](http://ville.montreal.qc.ca/finances).

## La politique de l'équilibre budgétaire

La *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) exige que les villes atteignent l'équilibre budgétaire sur une base annuelle. Pour obtenir et maintenir cet équilibre, le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissement peuvent notamment avoir recours à la taxation foncière et à la tarification. Ils peuvent également utiliser leurs surplus accumulés. Si, en raison de circonstances exceptionnelles, ils déclarent, pour une année donnée, un excédent des dépenses sur les revenus, ils doivent prendre des mesures correctives dès l'année suivante, sauf si le conseil prévoit que, lors de cet exercice, il consolidera le déficit par un règlement d'emprunt.

Compte tenu de la rareté des ressources et surtout des besoins qui sont quasi illimités, il importe que la Ville se donne un cadre et des pratiques de gestion afin d'éviter de se trouver dans une situation où elle ne pourrait respecter l'exigence de la Loi en ce qui a trait à l'équilibre budgétaire.

### Objet de la politique

L'objet de la politique de l'équilibre budgétaire est de faire en sorte que la Ville respecte ses obligations légales d'équilibre en déterminant à la fois les mécanismes d'encadrement et les outils qui sont nécessaires au maintien de cet équilibre, et ce, sur une base annuelle et pluriannuelle.

### Objectifs

Par la politique de l'équilibre budgétaire, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- Assurer une gestion responsable de ses ressources financières;
- Gérer de telle sorte que la situation budgétaire de l'ensemble de la Ville soit saine en tout temps;
- Optimiser l'affectation des fonds de la Ville;
- Définir un cadre informationnel utile à la prise de décision budgétaire;
- Veiller au suivi des budgets de la Ville.

### Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- L'équilibre budgétaire annuel;
- L'équilibre budgétaire à moyen et long terme;
- Le suivi budgétaire.

## La politique de gestion des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés)

Une gestion financière prudente implique que la Ville doit prévoir des réserves suffisantes pour faire face aux situations exceptionnelles ou imprévues.

Par ailleurs, il est important de mentionner que la Ville de Montréal prévoit à même son budget annuel un montant suffisant pour couvrir les dépenses non prévues, le règlement des réclamations et le paiement des condamnations judiciaires.

Également, au cours des dernières années, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont autorisé la création de 3 réserves financières, soit les réserves financières de l'eau, de la voirie et des immobilisations, afin de favoriser le paiement au comptant des immobilisations. Ces réserves ont été créées en vertu de règlements spécifiques et de dispositions propres à chacune.

### Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de définir les mécanismes de constitution et d'utilisation des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés).

### Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- Gérer adéquatement les finances de la Ville, en ayant les marges de manœuvre nécessaires pour résoudre des situations exceptionnelles ou imprévues;
- Assurer la stabilité financière de la Ville en lissant certaines catégories de dépenses non tributaires des décisions des autorités municipales;
- Éviter de réduire abruptement la dotation des services aux citoyens;
- Financer des dépenses ou des événements non récurrents;
- Définir des mécanismes de constitution, de dotation et d'utilisation des surplus affectés;
- Veiller à ce que les surplus affectés et non affectés soient utilisés d'une façon adéquate.

### Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les 2 énoncés généraux suivants :

- La détermination et la constitution des surplus affectés et non affectés;
- L'utilisation des surplus affectés et non affectés.

## La politique des sources de revenus

La *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1) prévoit les sources de fonds que la Ville peut utiliser pour financer ses services.

La Ville de Montréal et les arrondissements doivent faire des choix adéquats pour financer leurs activités. Afin de prendre des décisions éclairées en la matière, ils doivent avoir une très bonne connaissance de leurs sources de revenus. Cette information leur permettra de prendre des décisions qui respectent les principes de bonne gestion des fonds publics.

### Objet de la politique

La politique des sources de revenus a pour objet de définir les principes devant guider la Ville dans ses décisions touchant le financement de ses services et de ses activités.

### Objectifs

Par sa politique des sources de revenus, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- Faire des choix de financement qui lui assurent une situation budgétaire saine en tout temps;
- Optimiser les choix de financement des services publics pour assurer une prestation stable de ces services;
- Voir à ce qu'une information claire et précise soit disponible au moment de faire les choix de financement.

### Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les 5 énoncés généraux suivants :

- Le financement des services publics;
- La diversification des revenus;
- Les frais d'utilisation des services;
- Les revenus difficiles à prévoir;
- Les revenus ponctuels.

## La politique des équipements et des infrastructures

Une planification rigoureuse des équipements et des infrastructures aide l'ensemble de la Ville à déterminer ses besoins financiers, tant immédiats que futurs, en vue de maintenir son actif immobilier en bon état ou d'en remplacer certains éléments au moment opportun pour, ainsi, préserver la qualité des services aux citoyens.

### Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de déterminer les activités de planification nécessaires pour maintenir les équipements et les infrastructures de la Ville de Montréal en bon état de fonctionnement et les remplacer au moment opportun.

### Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- Se donner un programme montréalais d'immobilisations qui propose une planification sur 10 ans et un programme décennal d'immobilisations de qualité, c'est-à-dire qui s'appuie sur des analyses bien documentées;
- Gérer de façon économique les équipements et les infrastructures;
- Faire l'inventaire des équipements et des infrastructures dans le but de connaître l'envergure, la qualité et l'état de son actif immobilier;
- Connaître les facteurs qui peuvent détériorer les divers éléments de l'actif immobilier;
- S'assurer que sa situation budgétaire ne sera pas déstabilisée par des dépenses non planifiées.

### Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les 3 énoncés généraux suivants :

- La Ville de Montréal doit avoir une information stratégique sur son actif immobilier;
- La Ville de Montréal doit analyser les éléments de l'actif immobilier dans le but de les maintenir en bonne condition;
- La Ville de Montréal doit élaborer une stratégie d'allocation des ressources.



## La politique de gestion de la dette

Les villes doivent principalement utiliser l'emprunt à long terme pour leurs dépenses d'investissement. Les besoins d'investissement peuvent être pratiquement illimités. Cela implique de faire des choix, parce que la Ville de Montréal ne peut pas s'endetter outre mesure. La gestion de la dette implique à la fois que l'endettement est raisonnable, qu'il est à la mesure de la capacité de payer des contribuables et qu'il permet d'offrir des services de qualité aux citoyens.

Les dépenses financées par l'endettement à long terme doivent faire l'objet d'une attention particulière, puisque l'on se trouve à emprunter sur la fiscalité future. Il est donc évident que l'emprunt doit être utilisé de façon responsable et, surtout, circonspecte.

### Objet de la politique

L'objet de la politique de gestion de la dette est de constituer un guide qui encadrera les décisions relatives à l'endettement, dans le but de maintenir une situation financière saine qui non seulement ne dépasse pas la capacité de payer de la Ville, mais protège également sa capacité d'emprunt dans le futur.

### Objectifs

Par la politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- Gérer de façon responsable et prudente la dette de la Ville, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- Se donner des pratiques qui permettent de corriger la situation d'endettement élevé de la Ville;
- S'assurer un accès aux marchés des capitaux qui est stable et, surtout, à un coût avantageux;
- S'assurer d'une amélioration de la situation financière et, ainsi, maintenir la cote de crédit de la Ville ou encore l'améliorer, si possible.

### Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les 5 énoncés généraux suivants :

- La Ville doit se donner une stratégie de financement des dépenses en immobilisations;
- La Ville doit gérer sa dette avec prudence;
- La Ville doit régler le déficit actuariel initial des régimes de retraite de l'ancienne Ville de Montréal;
- La Ville doit administrer sa dette de façon responsable;
- La Ville doit réduire au minimum ses risques financiers.

## La politique de gestion des dépenses

### Objet de la politique

L'objet de cette politique est de définir les principes qui doivent guider les gestionnaires de la Ville dans leurs décisions touchant les dépenses relatives au personnel et à l'acquisition de biens et services.

### Objectifs

Par la politique de gestion des dépenses, la Ville entend poursuivre les objectifs suivants :

- Assurer le respect des principes d'une saine gestion;
- Veiller à ce que les valeurs de transparence et d'équité soient respectées;
- Garantir une gestion décentralisée des dépenses.

### Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les 2 énoncés généraux suivants :

- La Ville doit gérer avec rigueur les dépenses de personnel, et ce, en tenant compte des facteurs humains;
- Les dépenses qui résultent des transactions que la Ville réalise dans divers marchés doivent être effectuées et gérées avec un souci constant d'efficacité, d'efficience et d'économie.

## La politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations

### Objectif de la politique

Cette politique sert à l'établissement et à la comptabilisation des dépenses en immobilisations et d'amortissement en fonction de critères préétablis par la Ville et ayant une incidence importante sur sa situation financière. Toute ambiguïté quant à l'application de la présente politique sera interprétée par le Service des finances, en collaboration avec le service concerné.

### Portée de la politique

Cette politique comprend les principes généraux, les modalités d'application et, en annexe, la grille de la politique d'amortissement ainsi que les directives d'interprétation portant sur les fouilles archéologiques, les frais de décontamination, les modifications des immeubles liées à l'accès des personnes handicapées, le système intégré de gestion, le programme de réfection routière (PRR), la radiation et les immobilisations corporelles louées.

## FONDS DE L'EAU

Le Fonds de l'eau est un fonds comptable qui permet de regrouper l'information financière relative à l'eau et de faire le suivi des réserves financières.

En 2003, l'administration municipale a lancé un plan visant la réalisation d'investissements importants, notamment dans le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout ainsi que dans la mise aux normes des usines de production d'eau potable et de traitement des eaux usées. En juin 2012, le conseil municipal (CM12 0434) et le conseil d'agglomération (CG12 0166) ont approuvé une vision globale intégrée de la gestion de l'eau dans une perspective à long terme (10 ans) qui est devenue la Stratégie montréalaise de l'eau. Cette stratégie, basée sur 5 enjeux, a permis d'établir les objectifs d'un plan d'action pour des projets d'investissements et des activités de fonctionnement.

Le tableau suivant présente l'état prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau pour l'exercice 2021. Il comporte 2 volets distincts, soit le budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération.

Les revenus totaux du Fonds de l'eau en 2021 s'élèvent à 463,8 M\$, en baisse de 0,5 % par rapport à l'exercice budgétaire de 2020. Le total des dépenses, du financement et des quotes-parts du Fonds de l'eau s'élève à 407,3 M\$. Les dépenses du Fonds de l'eau sont présentées de manière à représenter l'ensemble des champs d'activités de la gestion de l'eau. Le budget du conseil municipal inclut un montant de 204,4 M\$ pour assurer le financement des quotes-parts liées aux activités d'agglomération.

Tableau 168 – État prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau

	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Budget global 2021
<b>Revenus</b>				
Quotes-parts – Service de l'eau		140 772,0	(116 306,7)	24 465,3
Quotes-parts – Alimentation en eau potable		93 742,7	(80 918,1)	12 824,6
Quotes-parts – Financement des investissements TECQ		5 718,1	(1 589,3)	4 128,8
Quotes-parts – Financement des investissements FCCQ		7 084,3	(3 103,6)	3 980,7
Quotes-parts – Tarifaire (compteurs d'eau)		2 907,9	(2 433,5)	474,4
Taxation relative à l'eau	396 004,3	-	-	396 004,3
Tarifification forfaitaire et au compteur	13 859,1			13 859,1
Tarifification des eaux usées		4 000,0		4 000,0
Tarifification pour la vente d'eau potable à Charlemagne		355,3		355,3
Revenus pour activités déléguées d'agglomération	382,5		(382,5)	-
Recouvrement MTQ, Transport Canada et autres	224,7	1 167,7		1 392,4
Autres tarifications et subventions	1 110,7	1 169,8		2 280,5
<b>Total – Revenus</b>	<b>411 581,3</b>	<b>256 917,8</b>	<b>(204 733,7)</b>	<b>463 765,4</b>
<b>Dépenses</b>				
Direction – Service de l'eau	866,6	(2 733,0)		(1 866,4)
Production de l'eau potable	-	77 220,4		77 220,4
Épuration des eaux usées	-	69 695,8		69 695,8
Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout				-
- Gestion stratégique des réseaux	16 904,2	2 802,8		19 707,0
- Dotation des arrondissements pour l'entretien des réseaux	70 671,9			70 671,9
- Amélioration de l'entretien des réseaux	4 443,9	-		4 443,9
- Plan d'intervention	-	796,8		796,8
- Projet d'installation de compteurs d'eau	2 053,5	916,1	(382,5)	2 587,1
- Remplacement des entrées de service en plomb	8 045,2	-		8 045,2
- Crédits de dépenses pour activités déléguées d'agglomération	(1 232,8)	-		(1 232,8)
Stratégie Intégrée gestion des eaux temps de pluie	327,8	608,8		936,6
Réserves pour travaux majeurs imprévus	250,0	941,0		1 191,0
Soutien professionnel et technique (laboratoire, géomatique)	12 542,9	12 912,0		25 454,9
Frais généraux d'administration	15 456,9	22 414,6		37 871,5
Frais de financement	12 082,3	23 320,6		35 402,9
Rajustement des honoraires professionnels	-	-		-
Économies anticipées au Service de l'eau	(1 500,0)	(8 500,0)		(10 000,0)
<b>Total – Dépenses</b>	<b>140 912,4</b>	<b>200 395,9</b>	<b>(382,5)</b>	<b>340 925,8</b>
<b>Financement</b>				
Remboursement de la dette à long terme	20 779,7	45 603,9	-	66 383,6
<b>Total – Financement</b>	<b>20 779,7</b>	<b>45 603,9</b>	<b>-</b>	<b>66 383,6</b>
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	204 351,2		(204 351,2)	-
<b>Total – Dépenses, financement et quotes-parts</b>	<b>366 043,3</b>	<b>245 999,8</b>	<b>(204 733,7)</b>	<b>407 309,4</b>
<b>Excédent (déficit) avant affectations</b>	<b>45 538,0</b>	<b>10 918,0</b>	<b>-</b>	<b>56 456,0</b>
<b>Affectations</b>				
Montant à pourvoir dans le futur	(527,0)			(527,0)
Réserves financières				
- Quote-part tarifaire pour les compteurs	760,6	(2 433,6)		(1 673,0)
- Stratégie de paiement au comptant des immobilisations	(42 100,0)			(42 100,0)
- Autres affectations à la réserve	(3 671,6)	(8 484,4)		(12 156,0)
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales</b>	<b>(0,0)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(0,0)</b>



## GLOSSAIRE

### **Acquisitions d'immobilisations**

Poste qui représente les sommes destinées aux dépenses en immobilisations prévues au Programme triennal d'immobilisations.

### **Affectation**

Poste qui renvoie aux montants provenant des excédents accumulés et des réserves financières ou fonds réservés et qui permet de financer certaines dépenses de fonctionnement de l'exercice courant. Ce poste renvoie également aux montants affectés au renflouement des réserves financières et des fonds réservés ainsi qu'au financement des acquisitions d'immobilisations prévues au PTI.

### **Agglomération**

L'agglomération de Montréal est le regroupement de l'ensemble des villes incluses sur l'île de Montréal. Elle a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Elle sert à administrer les services municipaux qui ont été nommés dans la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (2004), comme relevant du regroupement des municipalités plutôt que de chacune individuellement. Les services concernés comprennent la police et les pompiers, l'aqueduc et le traitement des eaux usées, le transport en commun, les grandes voies de circulation, le développement économique et les équipements régionaux.

### **Amortissement**

(Comptabilité) Dépense comptabilisée en résultat pour rendre compte du fait que les immobilisations ont une durée de vie limitée et pour répartir, d'une manière logique et systématique, le coût de ces biens sur les périodes au cours desquelles on s'attend à consommer leur potentiel de service. Il ne s'agit pas d'une dépense réelle.

(Finance) Remboursement graduel d'une dette suivant un plan d'amortissement prévoyant l'extinction du capital et le paiement des intérêts s'y rapportant.

### **Année-personne (a.-p.)**

Unité de mesure correspondant au nombre d'employés convertis en employés à temps plein. Pour calculer des années-personnes, on divise le nombre d'heures travaillées par le nombre d'heures normalement contenues dans une année de travail en fonction du groupe d'emplois.

### **Arrondissement**

Division territoriale, administrative et politique. La Ville de Montréal est divisée, pour l'exercice de certaines compétences, en 19 arrondissements considérés comme des unités d'affaires.

### **Budget**

Le budget de fonctionnement assure la gestion des affaires courantes : il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population, tels que le déneigement, la sécurité publique, les loisirs et l'alimentation en eau potable. La principale source de financement du budget provient des taxes municipales.

### **Capital**

Somme empruntée, par opposition aux intérêts qui s’y rapportent.

### **Catégorie d’immeubles**

Aux fins de l’imposition de la taxe foncière générale, ensemble d’immeubles auxquels s’applique un taux particulier. L’administration montréalaise impose selon quatre groupes d’immeubles : les immeubles non résidentiels, les terrains vagues, les immeubles de six logements ou plus et, enfin, la catégorie résiduelle.

### **Catégorie résiduelle**

Ensemble d’immeubles comprenant principalement les immeubles de 5 logements et moins. Ils sont assujettis au taux de base de la taxe foncière générale. Les terrains vagues sur lesquels la construction est interdite en font également partie.

### **Charges fiscales**

Pour un exercice donné, ensemble des revenus fiscaux provenant, notamment, de la taxe foncière générale, de la tarification de l’eau et du traitement des matières résiduelles. Les charges fiscales sont estimées sur la base des données du rôle d’évaluation foncière, au 11 septembre 2020.

### **Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec**

Loi québécoise qui contient les dispositions ayant trait à la constitution, à l’organisation, aux compétences et aux pouvoirs de cette municipalité. S’y trouvent notamment les règles régissant l’harmonisation de la fiscalité municipale.

### **Contribution des promoteurs**

La contribution des promoteurs représente la participation financière des promoteurs à des projets d’immobilisations.

### **Cotisations de l’employeur**

Poste de dépenses formé des avantages sociaux (divers programmes d’assurance, cotisations à un régime de retraite, etc.) et des charges sociales (cotisations à la RRQ, à l’assurance-emploi, à la CNESST, au Fonds de santé) accordés aux élus et aux employés.

### **Coûts des régimes de retraite**

Les coûts des régimes de retraite se regroupent en deux grandes catégories:

- les coûts des services courants, qui représentent la part de l’employeur aux services rendus au cours de l’exercice;
- les coûts des services passés ou autres composantes reliées aux régimes de retraite, qui incorporent les coûts relatifs aux impacts des modifications de régimes, de l’amortissement des gains et pertes actuariels, de la variation de la provision pour moins value et de la charge d’intérêts à ces régimes.

### **Dépense contingente**

Montant prévu au budget de l’exercice en vue de pourvoir à des dépenses imprévues (éventualités).

### **Dépense corporative**

Dépense qui n’est pas spécifiquement attribuable à un service ou à un arrondissement et qui concerne l’ensemble de la Ville.



**Dépense d'investissement**

Dépense comprenant les éléments qui peuvent être achetés, construits, développés ou mis en valeur. De plus, ces éléments de l'actif doivent répondre aux critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la production de biens, la prestation de services ou le fonctionnement de l'administration municipale;
- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités de l'entité municipale.

**Dépenses par objets**

Système de classification des dépenses établi en fonction de la nature économique des biens et des services et défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. La classification regroupe les dépenses parmi les objets qui suivent : rémunération; cotisations de l'employeur; transport et communications; services professionnels, techniques et autres; location, entretien et réparation; biens durables; biens non durables; frais de financement; contributions à d'autres organismes; autres objets.

**Déplacements fiscaux**

Transfert d'une partie des charges fiscales d'un secteur à l'autre, d'une catégorie d'immeubles à l'autre ou d'un immeuble à l'autre. Toute modification de la base d'une taxe ou d'un tarif (valeur, étendue en front, logement, etc.) peut occasionner des déplacements fiscaux.

**Dette**

Somme due à un ou plusieurs créanciers.

**Dette brute**

Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal.

**Dette nette**

Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal, déduction faite des sommes accumulées au fonds d'amortissement ainsi que de la portion remboursable par le gouvernement du Québec, d'autres tiers et organismes.

**Dettes et surplus des anciennes villes**

En conformité avec la loi, chacune des villes qui ont été regroupées en 2002 pour former la Ville de Montréal a conservé ses dettes et ses surplus. Les dettes qui ont été contractées avant la fusion demeurent à la charge exclusive des contribuables de ces anciennes villes et leur sont imposées annuellement sur leur avis d'imposition. Ces anciennes dettes vont diminuer petit à petit, au fil des ans, jusqu'à l'échéance en 2041.

**Développement**

Dans le Programme triennal d'immobilisations, objectif d'investissement relié à l'ajout ou à l'agrandissement d'installations, à l'augmentation du nombre d'équipements, à l'ajout d'infrastructures routières et souterraines ainsi qu'à l'acquisition et à l'aménagement de nouveaux parcs.

**Droits sur les mutations immobilières**

Revenus provenant des droits imposés à l'acquéreur à la suite d'une transaction immobilière.

### **Écocentre**

Infrastructure aménagée pour le dépôt des matières recyclables et réutilisables. L'écocentre sert également de lieu communautaire où les citoyens peuvent obtenir de l'information et participer à des activités éducatives ou autres touchant l'environnement.

### **Émission**

Ensemble de titres d'une catégorie donnée, émis par la Ville de Montréal. Il s'agit d'un contrat d'emprunt.

### **Emprunt remboursé par les activités commerciales**

Ce type d'emprunt, lié aux travaux de la Commission des services électriques de Montréal, est remboursé à même le produit des activités commerciales de cette dernière. Ce mode de financement relève exclusivement du budget du conseil municipal.

### **Emprunt à la charge des contribuables**

Ce type d'emprunt est celui dont la charge financière revient en totalité aux contribuables. La charge financière des projets de la Ville comporte deux volets :

- les projets d'immobilisations des arrondissements sont payés, dans leur très grande partie, par les contribuables montréalais qui habitent les arrondissements où sont réalisés les projets relevant de la compétence du conseil municipal;
- les projets d'immobilisations de compétence centrale sont soit à la charge des contribuables de l'agglomération si les projets relèvent de la compétence de l'agglomération, soit à la charge des contribuables montréalais si les projets sont de compétence municipale.

### **Équité fiscale**

L'équité fiscale est l'un des buts fondamentaux de la réforme municipale qui a mené à la formation de la nouvelle Ville de Montréal. Avant les fusions de 2002, le montant des taxes municipales n'était pas le même pour des propriétés de même valeur et dépendait du secteur (ancienne ville) où chaque immeuble était situé. En vertu de la loi, les taux de taxation devront être uniformes dans toute la ville au plus tard en 2022. Pour ce faire, année après année, la Ville doit augmenter graduellement le fardeau fiscal dans certains secteurs et peut réduire celui des autres secteurs dans le but d'atteindre un fardeau fiscal moyen avant 2022.

### **Étalement de la variation des valeurs foncières**

Mesure fiscale qui permet de lisser les effets d'un nouveau rôle d'évaluation foncière en introduisant, sur une période déterminée, la variation de la valeur foncière des immeubles qui découle de l'entrée en vigueur de ce nouveau rôle.

### **Fardeau fiscal**

Partie des revenus fiscaux d'un secteur donné qui, en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, fait l'objet d'une limitation de son augmentation (maximum de 5 %) à des fins d'harmonisation fiscale.

### **Financement (mode de, source de)**

Véhicule utilisé pour financer une dépense d'immobilisation (emprunt, subvention, paiement comptant, etc.).

**Financement (durée du)**

Période pendant laquelle un remboursement de capital ou une contribution au fonds d'amortissement sera effectué pour éteindre la dette contractée.

**Fonctions municipales**

Système uniformisé de classification des activités municipales qui s'applique à tous les organismes municipaux et qui est défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. Les fonctions sont regroupées sous les thèmes suivants : administration générale; sécurité publique; transport; hygiène du milieu; santé et bien-être; aménagement, urbanisme et développement; loisirs et culture; frais de financement.

**Harmonisation fiscale**

Convergence des régimes d'imposition et des niveaux de taxation des divers secteurs (anciennes municipalités) de la ville vers une fiscalité unique au moyen de divers mécanismes.

**Immobilisations**

Éléments corporels identifiables de l'actif qui satisfont à tous les critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la prestation de services, à des fins administratives ou pour la production de biens ou encore à servir à l'entretien, à la réparation, au développement, à la mise en valeur ou à la construction d'autres immobilisations;
- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

**Immobilisations (amélioration des)**

Dépense faite en vue de prolonger la vie utile d'une immobilisation, d'accroître sa capacité de production ou d'en réduire les frais d'exploitation, mais excluant les dépenses courantes d'entretien et de réparation.

**Immobilisations (charge d')**

Coût d'acquisition ou d'amélioration de biens corporels.

**Infrastructures**

Installations publiques telles que routes, ponts, rues, conduites d'eau, ports, bâtiments, infrastructures technologiques, etc.

**Investissements**

Dépenses effectuées par la Ville de Montréal en vue d'acquérir, de construire, de développer, de mettre en valeur ou d'améliorer une immobilisation qui lui procurera des avantages au cours d'un certain nombre d'exercices.

**Maintien de la pérennité des infrastructures**

Action de maintenir en bon état de fonctionnement du matériel, des installations, des locaux, etc. On entend par entretien courant l'ensemble des réparations de faible importance effectuées, à la demande des utilisateurs, sur du matériel ou des installations afin que ceux-ci puissent les utiliser jusqu'à la fin de la période prévue. L'entretien préventif est constitué de l'ensemble des méthodes et des techniques mises en œuvre pour éviter une avarie ou une panne.

### **Montréal International**

Organisme qui a pour mission de contribuer au développement économique du Grand Montréal et d'en accroître le rayonnement international.

### **Mutation immobilière**

Transfert du droit de propriété d'un immeuble.

### **Occupation du domaine public**

Installation de certaines constructions, en tout ou en partie, sur un territoire qui est normalement réservé à l'usage public. Il peut s'agir d'escaliers, de balcons, de passerelles ou de souterrains. Un loyer est facturé au propriétaire pour cet usage. Le loyer peut correspondre à un montant symbolique ou à un taux fixé par contrat ou encore être calculé en fonction de la valeur établie par la Ville.

### **Organisme paramunicipal**

Entité à but non lucratif qui est dotée, dans les conditions prévues par la loi, d'une personnalité juridique et qui entretient des liens d'affaires avec la Ville.

### **Paiement au comptant des immobilisations (PCI)**

Véhicule utilisé pour payer comptant des immobilisations à même le budget de fonctionnement, les affectations de surplus, les réserves financières ou les sommes accumulées au fonds d'amortissement, à la suite des contributions effectuées en vertu de la politique de gestion de la dette. Dans ce dernier cas, les sommes utilisées privilégient le paiement au comptant d'actifs dont la période de financement est la plus courte.

### **Paiements tenant lieu de taxes**

Sommes payées par les propriétaires d'immeubles non imposables en remplacement de taxes et tarifs. La forme et la hauteur des compensations varient selon le propriétaire (gouvernement, commission scolaire, hôpital, organisme à but non lucratif, église, etc.).

### **Phases de réalisation d'un projet d'immobilisations**

Un projet d'immobilisations est constitué de quatre phases de réalisation :

- 1) **la justification** : cette phase comprend les études ayant pour objectifs d'évaluer le projet sous différents angles (technique, économique, financier, organisationnel, environnemental, commercial, juridique...) et de déterminer la pertinence de poursuivre le projet;
- 2) **le démarrage** : cette phase comprend les études et travaux de différentes natures (technique, économique, commerciale, juridique...) visant à vérifier la possibilité de réaliser le projet et à définir les principaux paramètres du projet;
- 3) **la planification** : lors de cette phase, on réalise un Programme fonctionnel et technique (PFT) et/ou une étude d'avant-projet. On se concentre sur la conception de variantes permettant d'optimiser l'ensemble des composantes du plan d'aménagement et du scénario retenu. L'avant-projet approfondit la conception par des spécifications techniques et détaillées ainsi que par l'intégration des besoins connexes;
- 4) **l'exécution** : lors de l'exécution des travaux, toutes les dépenses sont capitalisées à l'état des Immobilisations. Cette phase comprend la réalisation des plans et devis, les processus d'appels d'offres et les octrois de contrats.

**Programme**

Un programme consiste en un regroupement de projets de même nature et gérés de manière coordonnée, répondant à une stratégie spécifique pour l'atteinte de bénéfices et objectifs communs, dans un contexte d'optimisation des ressources (financières, humaines, etc.) et d'une capacité de réalisation uniforme et soutenue.

**Programme décennal d'immobilisations (PDI)**

Il regroupe les projets d'investissements que la Ville prévoit d'effectuer sur son territoire au cours des 10 prochaines années pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Différentes sources de financement sont requises pour ces investissements, notamment des emprunts à long terme. L'ensemble des emprunts ainsi contractés constitue la dette de la Ville. Une portion de celle-ci est remboursée annuellement et est incorporée dans les dépenses prévues au budget de fonctionnement. C'est ce que l'on appelle le service de la dette.

**Projet**

Un projet se définit comme un ensemble d'activités non récurrentes, entreprises afin de répondre à un besoin défini dans les délais fixés. Il est destiné à atteindre des objectifs spécifiques dans un certain laps de temps, dans une zone géographique déterminée ou non et moyennant un budget déterminé.

**Projet non capitalisable**

Élément d'actif qui n'appartient pas à la Ville de Montréal ou qui ne répond pas à la définition d'une immobilisation, mais qui est tout de même prévu au PTI et financé par l'emprunt à long terme (ex. : achat de bacs de recyclage, de matériel informatique, d'armes à feu, etc.). Dans la plupart des cas, ces projets s'inscrivent dans différents programmes de subventions (ex. : rénovation des façades commerciales, stabilisation des falaises, aménagement des ruelles, aide à la stabilisation des rives) ou dans des ententes de contribution.

**Protection**

Dans le Programme triennal d'immobilisations, objectif d'investissement lié à la conservation, à la restauration, à la réhabilitation et à l'entretien des éléments de l'actif.

**Proximité (compétence par service de)**

Un conseil municipal local, formé de représentants élus, possède les pouvoirs de décision, de taxation et de tarification pour les services de proximité (urbanisme, enlèvement des matières résiduelles, développement économique local, communautaire et social, culture, loisirs, parcs d'arrondissement et voirie locale).

**Redevance – Conduits souterrains**

Loyer imposé aux utilisateurs du réseau de conduits souterrains de la Commission des services électriques de Montréal en fonction de l'espace que leurs conduits occupent dans le réseau.

**Refinancement**

Lorsque l'emprunt est contracté pour un terme plus court que la période d'amortissement de certaines sommes, un nouvel emprunt sera requis pour poursuivre le financement par emprunt, jusqu'à la fin du terme de l'amortissement. Ces emprunts qui poursuivent le financement pour le reste du terme d'amortissement sont appelés refinancements.

### **Régime de retraite à prestations déterminées**

Régime de retraite dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les participants, soit le mode de calcul du montant de ces prestations; ce calcul est basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant. Dans ce type de régime, la cotisation sert à assurer l'équilibre financier du régime.

### **Règlement**

Acte juridique par lequel le conseil d'arrondissement, le conseil municipal ou le conseil d'agglomération fait état des décisions, donne des directives ou établit des normes, des contraintes et parfois des sanctions.

### **Règlement d'emprunt**

Règlement qui autorise à financer par emprunt certaines dépenses d'investissement, de fonctionnement ou autres. Généralement, le règlement prévoit le terme maximal de l'emprunt, ainsi que la clause de taxation. Lorsqu'un emprunt est émis, les charges fiscales sont imposées aux contribuables (capital et intérêts) et, par conséquent, réparties sur plusieurs exercices financiers, selon le terme le plus court : la période prévue au règlement ou la période d'amortissement de l'actif.

### **Rémunération**

Rubrique qui comprend les salaires et les indemnités des élus et des employés.

### **Rôle d'évaluation foncière**

Registre préparé par le Service de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal et comprenant toutes les données nécessaires à l'élaboration du rôle de taxation.

### **Secteur**

En matière de fiscalité, territoire d'une ancienne municipalité. Les dettes des anciennes villes sont à la charge des immeubles situés sur leurs territoires respectifs.

### **Service central**

Entité administrative, ou unité d'affaires, qui assure des fonctions de planification et de soutien à l'Administration et aux arrondissements. Un service central peut également cumuler des responsabilités opérationnelles.

### **Service de la dette**

Le service, ou coût, brut de la dette comprend les dépenses d'intérêts, les frais d'escompte et d'émission d'emprunts, les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement pour l'ensemble des emprunts en circulation. Le coût net est celui qui demeure à la charge des contribuables, déductions faites des revenus de placements du fonds d'amortissement, des sommes à la charge du gouvernement du Québec et autres tiers ou organismes, et de l'amortissement des revenus reportés reliés aux primes à l'émission d'emprunts, selon le cas.

### **Tarification**

En matière de fiscalité, somme exigée en contrepartie d'un service fourni à l'immeuble ou à son occupant. Le tarif est payé par le propriétaire ou l'occupant de l'immeuble.

**Taux global de taxation**

Taux qui s'obtient en divisant par l'évaluation foncière imposable d'une municipalité, les revenus fiscaux prélevés chez l'ensemble de ses contribuables.

**Taux moyen cumulé**

Taux résultant de l'addition des taux de taxes foncières et de l'équivalent foncier de la tarification applicable à une catégorie d'immeubles donnée.

**Taxe foncière générale**

Taxe basée sur la valeur foncière des immeubles et dont les revenus servent à financer les dépenses de la municipalité dans son ensemble. Les taux de cette taxe varient selon quatre catégories d'immeubles.

**Transferts**

Subventions des gouvernements, des autres organismes publics, des entreprises privées et des personnes, sans aucun service en contrepartie. Les revenus de transferts sont regroupés en fonction de leur finalité. Ils peuvent financer les dépenses de fonctionnement, le service de la dette ou les investissements.

**Unité d'affaires**

Entité qui désigne un arrondissement ou un service central.

**Vie utile (durée de)**

Période estimative au cours de laquelle un bien est censé servir à la Ville de Montréal.





## IDIOMES

### Territoires

#### Agglomération de Montréal

Le territoire des 16 villes constituant l'île de Montréal ou (tout simplement) l'île de Montréal.

#### Municipalité locale

- Les municipalités locales n'ont pas toutes les mêmes désignations : le même terme désigne aussi bien une ville, une municipalité, un village, une paroisse ou un canton (source : MAMH).
- La municipalité locale est administrée par un conseil municipal (source : MAMH).

#### Ville centrale (ou Ville centre)

- La Ville de Montréal, en relation avec les autres municipalités locales de l'agglomération de Montréal.
- La Ville centrale exerce les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal et les compétences locales sur le territoire de Montréal, au moyen d'une instance officielle, selon le cas : le conseil d'agglomération, le conseil municipal ou le conseil d'arrondissement.

#### Villes reconstituées

- Les 15 territoires de l'île de Montréal qui ont retrouvé leur statut de municipalité au 1<sup>er</sup> janvier 2006, excluant le territoire de la ville résiduaire.
- Les villes reconstituées sont responsables des services locaux (aussi appelés services de proximité) sur leurs territoires respectifs.

#### Villes liées

Les 16 municipalités constituant le territoire de l'île de Montréal (soit les 15 villes reconstituées et Montréal) et siégeant au conseil d'agglomération de Montréal.

## Compétences et services rendus

### Compétences d'agglomération

Le conseil d'agglomération ou le comité exécutif exerce les compétences d'agglomération prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services d'agglomération offerts à l'ensemble de la population de l'île de Montréal par la Ville centrale, c'est-à-dire la Ville de Montréal.

### Services d'agglomération

L'ensemble des services communs fournis par la Ville de Montréal aux résidents de l'île de Montréal.

### Compétences locales

- Le conseil municipal de chaque ville de l'île de Montréal exerce les compétences locales prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services locaux offerts sur le territoire de sa municipalité.
- Les responsabilités exercées par les municipalités locales sont aussi appelées services de proximité.
- Dans le cas de Montréal, la Charte de la Ville de Montréal prévoit que ces compétences locales sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Celles-ci sont donc :
  - soit des compétences locales gérées par les arrondissements;
  - soit des compétences locales gérées par le conseil municipal.

## Programme décennal d'immobilisations

### Programme décennal d'immobilisations de la Ville de Montréal

Le programme décennal d'immobilisations (PDI) de la Ville de Montréal comprend, à la fois, les sommes reliées aux compétences d'agglomération et celles reliées aux compétences locales de la Ville de Montréal.

### Programme décennal d'immobilisations du conseil municipal

Le PDI du conseil municipal est adopté par le conseil municipal de Montréal pour exercer les compétences locales sur le territoire de Montréal. À la Ville de Montréal, les compétences locales sont exercées, à la fois, par les arrondissements et les services centraux.

### Programme décennal d'immobilisations du conseil d'agglomération

Le PDI du conseil d'agglomération est adopté par le conseil d'agglomération pour exercer les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal. Les compétences d'agglomération sont exercées par les services centraux de la Ville de Montréal.

## INDEX DES SIGLES, DES ACRONYMES ET DES AUTRES ABRÉVIATIONS

ACCEF	Programme d'actions concertées contre les crimes économiques et financiers
A.-P.	Année-personne
ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
AU	Accessibilité universelle
BAM	Bureau accès Montréal
BIXI	Système de vélos en libre-service de Montréal
CCI	Centre communautaire intergénérationnel
CDN-NDG	Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
CDPQ Infra	Caisse de dépôt et placement du Québec, filiale Infra
CESM	Complexe environnemental de Saint-Michel
CHM	Centre d'histoire de Montréal
CHUM	Centre hospitalier universitaire de Montréal
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CN	Canadien National
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
CP	Canadien Pacifique
CRCHUM	Centre de recherche du CHUM
CRG	Complexe récréatif Gadbois
CSEM	Commission des services électriques de Montréal
CUSM	Centre universitaire de santé McGill
DAI	Dettes actuarielles initiales
DEL	Diode électroluminescente
DGA	Direction générale adjointe
FCCQ	Fonds Chantiers Canada-Québec
GAE	Gestion de la qualité de l'air et de l'eau
GES	Gaz à effet de serre
ICLEI	International Council for Local Environmental Initiatives
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
LEED	Leadership in Energy and Environmental Design
MADA	Municipalité amie des aînés
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MTQ	Ministère des Transports du Québec
PAM	Programme aquatique de Montréal
PCGR	Principes comptables généralement reconnus
PCI	Paiements au comptant des immobilisations
PDI	Plan décennal d'immobilisations
PDGMR	Plan directeur de gestion des matières résiduelles
PDUES	Plan de développement urbain, économique et social
PEPSC	Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles
PJCCI	Les Ponts Jacques Cartier et Champlain incorporée
PIB	Produit intérieur brut
PISE	Programme des installations sportives extérieures

PLD	Plan local de déplacements
PPMVMN	Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels
PPU	Programme particulier d’urbanisme
PRR	Programme de réfection routière
PTI	Programme triennal d’immobilisations
RAC	Programme de rénovation, d’agrandissement et de construction des bibliothèques
RBC	Banque Royale du Canada
REM	Réseau express métropolitain
REV	Réseau express vélo
RFID	Identification par radiofréquence (Radio Frequency Identification)
RMR	Région métropolitaine de recensement
RQAP	Régime québécois d’assurance parentale
RRQ	Régie des rentes du Québec
SHP	Sodium haute pression
SIMON	Système intégré Montréal
SIRR	Service des infrastructures du réseau routier
SMRA	Service du matériel roulant et des ateliers
SOFIL	Société de financement des infrastructures locales du Québec
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
SRB	Service rapide par bus
SSIM ou SIM	Service de sécurité incendie de Montréal
STM	Société de transport de Montréal
TECQ	Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec
TGT	Taux global de taxation
TI	Technologies de l’information
TIV	Taxe sur l’immatriculation des véhicules de promenade
TVQ	Taxe de vente du Québec
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization – Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture

**Publié par la Ville de Montréal**  
**Service des finances**  
630, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H3B 1S6  
Canada

Dépôt légal  
4<sup>e</sup> trimestre 2020  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada

978-2-7647-1794-3  
Budget de fonctionnement 2021  
Programme décennal d'immobilisations 2021-2030  
Document imprimé, Français

978-2-7647-1795-0  
Budget de fonctionnement 2021  
Programme décennal d'immobilisations 2021-2030  
PDF, Français

Design graphique :  
Ville de Montréal  
Service de l'expérience citoyenne  
et des communications  
25725 (11-20)

Imprimé au Canada

Ce document est imprimé  
sur du papier recyclé.







**Dossier # : 1203843028**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le programme décennal d'immobilisations 2021-2030 du conseil d'agglomération

Il est recommandé :

- d'adopter le Programme décennal d'immobilisations 2021-2030 du conseil d'agglomération.

**Signé par** Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-11-10 18:14

**Signataire :**

Serge LAMONTAGNE

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1203843028**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le programme décennal d'immobilisations 2021-2030 du conseil d'agglomération

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le comité exécutif a dressé et soumet au conseil d'agglomération, par le présent dossier, le Programme décennal d'immobilisations du conseil d'agglomération pour les années 2021-2030. Ce programme dresse l'ensemble des dépenses d'investissement et le mode de financement des projets d'immobilisations relevant de la compétence du conseil d'agglomération.

Le Programme triennal d'immobilisations 2021-2023 (PTI) au sens de l'article 473 de la Loi sur les cités et villes (LRQR c. 19) est constitué des prévisions d'investissements pour les trois premiers exercices du Programme décennal d'immobilisations 2021-2030.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CG19 0556 - 13 décembre 2019 – Adoption du programme triennal d'immobilisations 2020-2022 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
- CG18 0634 - 29 novembre 2018 – Adoption du programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
- CG18 0094 - 14 février 2018 – Adoption du programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
- CG16 0652 - 29 novembre 2016 – Adoption du programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
- CG15 0660 - 19 novembre 2015 – Adoption du programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
- CG14 0486 - 14 novembre 2014 – Adoption du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
- CG13 0371 - 17 septembre 2013 – Adoption du programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

**DESCRIPTION**

Le Programme décennal d'immobilisations 2021-2030 du conseil d'agglomération prévoit des investissements de 7 013,2 M\$ au cours des DIX prochaines années, dont 694,6 M\$ en 2021. Il est à noter que le montant à la charge des contribuables se chiffre à 532 M\$ pour 2021 et totalise 5 863,5 M\$ pour la période de 2021-2030.

**JUSTIFICATION**



S. o.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S. o.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S. o.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S. o.

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S. o.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S. o.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Natacha SAINT-JEAN

**ENDOSSÉ PAR**

Philippe BRILLANT

Le : 2020-11-09

Conseillère budgétaire

**Tél :** 514 872-5864

**Télécop. :**

Chef de division - Plan d'investissement

**Tél :** 514 872-2238

**Télécop. :** 514 872-3145

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Francine LAVERDIÈRE

Directrice - Direction du budget et de la  
planification financière et fiscale

**Tél :** 514 872-3402

**Approuvé le :** 2020-11-10

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves COURCHESNE

DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

**Tél :** 514 872-6630

**Approuvé le :** 2020-11-10

# Montréal Budget 2021 PDI 2021-2030





Approuvé  
par le comité exécutif  
de la Ville de Montréal,  
le 12 novembre 2020

Préparé par  
la Direction générale  
et le Service des finances

## NOTES

- À moins d'indications contraires :
  - Toutes les données budgétaires de ce document sont en milliers ou millions de dollars;
  - Les données réelles de 2016 à 2019 ainsi que les données du budget de 2020 ont été ajustées afin de les rendre, dans la mesure du possible, comparables à celles du budget de 2021. Elles sont présentées à titre indicatif;
  - Les données du réel prévu de 2020 sont basées sur l'évolution budgétaire au 31 août 2020 et ajustées afin de les rendre comparables au budget de 2021.
  
- Un investissement est catégorisé soit comme un projet, soit comme un programme. Un projet se définit essentiellement comme un ensemble d'activités non récurrentes, entreprises afin de répondre à un besoin défini dans les délais fixés. Un programme consiste en un regroupement de projets de même nature et gérés de manière coordonnée, répondant à une stratégie spécifique pour l'atteinte de bénéfices et objectifs communs, dans un contexte d'optimisation de ressources et d'une capacité de réalisation uniforme et soutenue. En somme, un projet est circonscrit dans l'espace-temps alors qu'un programme s'exprime en continuité d'année en année. Par syllogisme, les investissements ne sont pas présentés à l'ultérieur pour les programmes.
  
- L'arrondissement des données peut faire en sorte que le montant total diffère des sommes.
  
- Le Programme triennal d'immobilisations 2021-2023 (PTI) au sens de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) est constitué des prévisions d'investissements pour les trois premiers exercices du Programme décennal d'immobilisations 2021-2030 (PDI).



# Sommaire exécutif





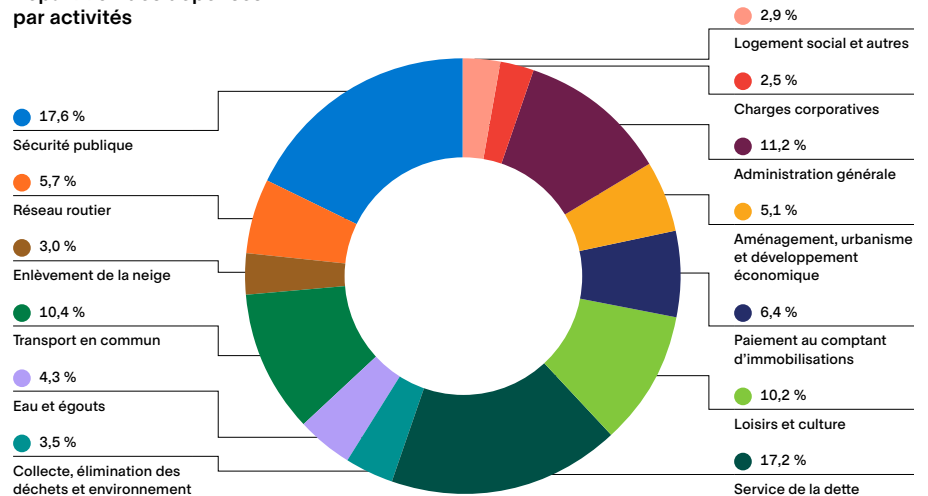
# Un budget responsable pour soutenir les Montréalaises et les Montréalais

La Ville de Montréal présente un budget de fonctionnement équilibré de 6,17 G\$ et un programme décennal d'immobilisations (PDI) 2021-2030 de 18,69 G\$. La programmation budgétaire vise à répondre aux besoins de la population montréalaise pour l'aider à affronter la crise, tout en préparant la relance et l'avenir de la métropole.

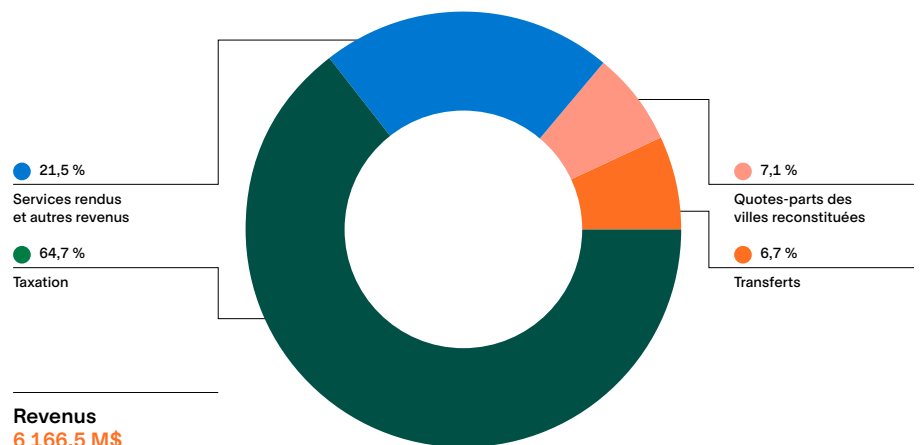
## Un budget équilibré de 6,17 G\$

Les décisions budgétaires prises pour l'année 2021 vont permettre à l'administration municipale de continuer à se mobiliser pour le développement économique, la transition écologique, la mobilité durable, l'habitation ainsi que la solidarité, l'équité et l'inclusion.

Répartition des dépenses par activités



Provenance des revenus



Revenus  
6 166,5 M\$



## Fiscalité

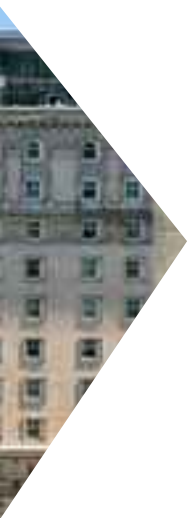
La Ville a décidé de geler l'augmentation des taxes foncières relevant du conseil municipal pour les immeubles résidentiels et non résidentiels afin d'aider les ménages, les entreprises et les commerçants montréalais.

### Immeubles résidentiels

<b>0 %</b>	0 % Taxe foncière générale
<b>Décisions du conseil municipal</b>	0 % Taxe relative à l'eau
	0 % Taxe relative à la voirie
	0 % Taxe relative à l'ARTM
	0 % Taxe relative à l'ARTM
<b>↑ 0,2 %</b>	0,2 % Taxes de services
<b>Décisions des conseils d'arrondissements</b>	0 % Taxes relatives aux investissements
<b>↑ 0,2 %</b>	<b>Hausse des charges fiscales totales des immeubles résidentiels</b>

### Immeubles non résidentiels

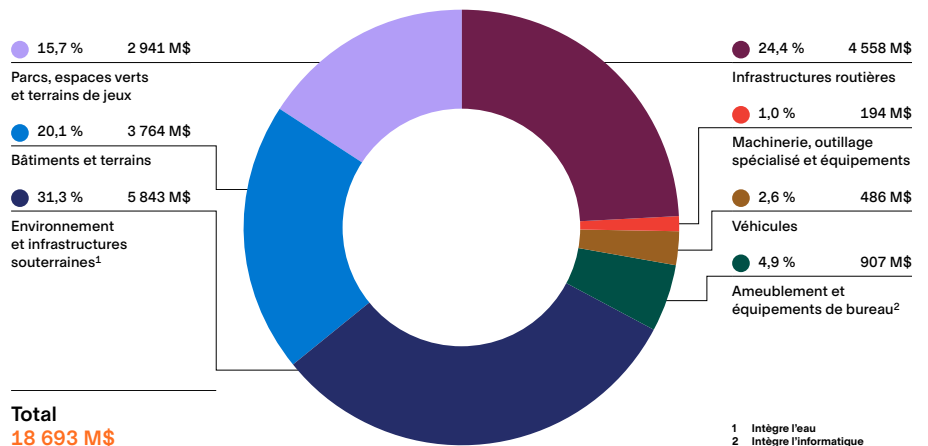
<b>0 %</b>	0 % Taxe foncière générale
<b>Décisions du conseil municipal</b>	0 % Taxe relative à l'eau
	0 % Taxe relative à la voirie
	0 % Taxe relative à l'ARTM
	0 % Taxe relative à l'ARTM
<b>0 %</b>	0 % Taxes de services
<b>Décisions des conseils d'arrondissements</b>	0 % Taxes relatives aux investissements
<b>0 %</b>	<b>Hausse des charges fiscales totales des immeubles non résidentiels</b>



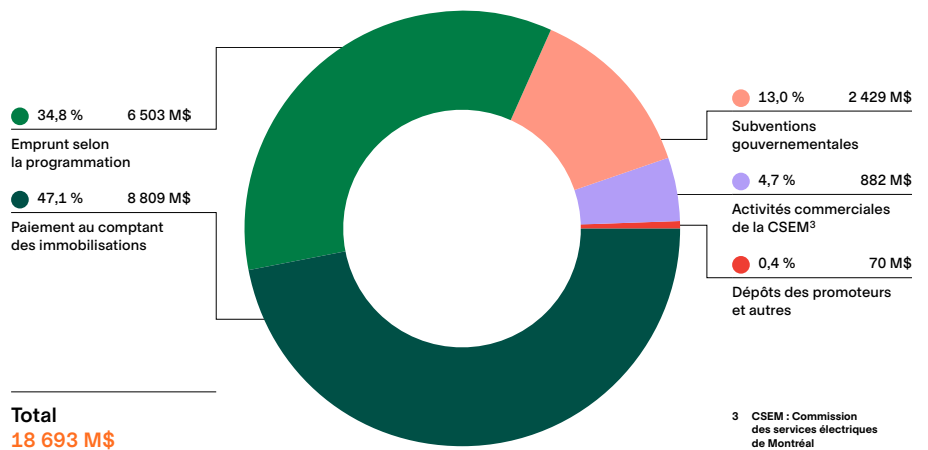
## Un PDI de 18,69 G\$

Pour la première fois dans l'histoire de Montréal, la Ville présente un programme décennal d'immobilisations (PDI) plutôt qu'un programme triennal d'immobilisations (PTI). En présentant une vision sur 10 ans de ses investissements, la Ville se dote d'un nouvel outil qui va permettre d'améliorer la planification des grands projets et, ainsi, de mieux préparer l'avenir. Les investissements prévus dans le cadre du PDI 2021-2030 sont de 18,69 G\$, soit une moyenne de 1,9 G\$ par année.

### Investissements par catégories d'actifs



### Modes de financement





# Montréal Budget 2021 PDI 2021-2030



Faits  
sillants

# Table des matières



---

<b>Mots</b> .....	<b>02</b>
Mot de la mairesse .....	02
Mot du président du comité exécutif.....	04
Mot du directeur général.....	06
<b>Faits saillants</b> .....	<b>08</b>
Préparer le budget 2021.....	09
Développement économique .....	10
Mobilité durable.....	11
Transition écologique.....	12
Habitation.....	14
Solidarité, équité et inclusion.....	15
Culture, loisirs et sports.....	16
Expérience citoyenne et innovation.....	18
<b>Budget de fonctionnement 2021</b> .....	<b>20</b>
Un budget équilibré de 6,17 G\$.....	21
Fiscalité locale .....	22
<b>Programme décennal d'immobilisations 2021-2030</b> .....	<b>32</b>
Un PDI de 18,69 G\$.....	33
Maintenir et renouveler les infrastructures de l'eau.....	35
Maintenir et renouveler les infrastructures routières.....	36
<b>Arrondissements</b> .....	<b>38</b>
<b>Aide financière aux municipalités pour faire face à la pandémie</b> .....	<b>40</b>

# Mot de la mairesse







Le budget que nous vous présentons cette année a une signification bien particulière. Élaboré alors que Montréal, comme toutes les villes du monde, était plongée dans sa lutte contre la pandémie de COVID-19, il vise à répondre aux besoins de nos concitoyennes et de nos concitoyens, exacerbés par la crise, tout en préparant la relance de notre métropole et son avenir.

Depuis le début de la pandémie, il y a maintenant dix mois, Montréal a su répondre à l'urgence, tout en affirmant rapidement son engagement en faveur d'une relance verte et inclusive.

Le contexte exceptionnel que nous vivons a eu des impacts majeurs sur nos citoyennes et nos citoyens, qu'il s'agisse de nos personnes âgées, durement touchées, de nos commerçants, particulièrement affectés, et de nos familles, qui ont vu leur quotidien chamboulé. Mais les derniers mois nous ont aussi démontré la solidarité qui unit les Montréalaises et les Montréalais, leur créativité et leur courage face à la difficile épreuve que nous vivons.

C'est pourquoi le budget 2021, de même que le PDI 2021-2030, proposent non seulement des mesures concrètes pour affronter la crise, mais également des solutions qui agiront comme levier pour faire du Montréal de demain une réalité. Ne l'oublions pas, la crise nous a plongé dans l'urgence, mais la crise climatique n'a pas pris de pause et fait se dresser devant nous des défis qui commandent toujours des gestes forts.

Bref, le budget que nous présentons mise sur la qualité de vie de nos quartiers, qui se fonde notamment sur notre vie culturelle, nos commerces et nos entreprises. Je pense, par exemple, aux mesures qu'il inclut visant à réduire le fardeau fiscal des petites entreprises et qui permettront de soutenir ces indispensables acteurs de notre économie locale et de notre tissu urbain, particulièrement ébranlés par les effets de la crise sanitaire.

Je pense aussi aux mesures qui s'adressent aux personnes âgées, aux personnes en situation d'itinérance ou aux personnes vulnérables, qui ont particulièrement souffert depuis le début de cette pandémie.

Enfin, je pense à la mise en œuvre des mesures de la deuxième phase de notre plan de relance économique, destiné à répondre aux besoins les plus criants des entreprises montréalaises, tout en stimulant les investissements dans les secteurs les plus prometteurs, et à assurer cette relance verte et inclusive que nous devons réussir.

Je suis très fière de ce budget, comme je suis très fière de la remarquable résilience dont les Montréalaises et les Montréalais ont fait preuve depuis le début de cette crise.

Bientôt, nous sortirons de cette épreuve plus forts, plus solidaires et plus résolus que jamais à bâtir le Montréal de demain.

La mairesse,  
Valérie Plante

# Mot du président du comité exécutif



L'année 2020 aura été marquée par une crise sanitaire sans précédent, qui aura eu des impacts sur la population montréalaise, mais aussi sur l'ensemble des secteurs d'activités de la métropole. À titre d'administration municipale, nous n'avons pas été épargnés. Bien que nous n'ayons pas hésité à rapidement nous mobiliser pour venir en aide aux Montréalaises et aux Montréalais durement touchés par la pandémie, nous avons tout de même été confrontés à un défi budgétaire exceptionnel.

Dès le début de la crise, nous avons agi de façon responsable en prenant des décisions difficiles pour réduire et contrôler rapidement le déficit anticipé de la métropole pour l'année 2020. Nous nous sommes notamment dotés d'un plan financier de réduction des dépenses de 123,4 M\$.

Nous avons également sensibilisé le gouvernement du Québec à l'importance de l'impact de la pandémie sur les finances de la Ville, ainsi qu'au rôle clé de Montréal en tant que métropole, cœur de l'économie québécoise et partenaire de premier plan de la lutte contre la COVID-19. Cette démarche nous a permis de bénéficier d'une aide financière significative de 263,5 M\$, dont 178,5 M\$ ont été affectés au budget 2021 pour contribuer activement à la relance économique et compenser une partie des pertes de revenus anticipés.

### Un budget équilibré

Aujourd'hui, nous sommes en mesure de présenter un budget sans déficit totalisant 6 166,5 M\$, en baisse de 1,5 M\$ par rapport au précédent exercice. Nous avons fait preuve d'une grande agilité pour trouver des solutions nous permettant de poursuivre nos initiatives d'aide à la population et maintenir notre offre de services malgré les nombreuses contraintes budgétaires.

Rappelons qu'il était hors de question, pour nous, de faire assumer un fardeau financier supplémentaire aux Montréalaises et aux Montréalais déjà durement touchés par la pandémie. Ainsi, afin de donner un répit aux contribuables de Montréal, nous avons gelé les charges fiscales relevant du conseil municipal. Et pour une troisième année consécutive, nous diminuons le fardeau fiscal d'une vaste majorité de commerçants.

### Un nouvel outil pour mieux planifier

Par ailleurs, malgré nos efforts pour gérer la crise actuelle et maintenir un équilibre financier, nous ne pouvions ignorer nos ambitions pour le Montréal de demain. C'est pourquoi nous sommes munis d'un nouvel outil visant à optimiser le traditionnel « PTI », soit un Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2021-2030 totalisant 18,7 G\$.

Cet outil nous permet d'améliorer notre planification en projetant celle-ci sur un horizon de dix ans. Il fait état des nombreux projets que nous comptons réaliser en matière de mobilité, d'habitation, de développement économique, de transition écologique et d'autres secteurs incontournables de développement pour notre métropole. Il témoigne également de la part importante (71,5 %, soit 13,4 G\$) des investissements que nous consacrons à la protection et à la réhabilitation de nos infrastructures vieillissantes.

La vision à long terme que propose le PDI est une façon concrète de regarder vers l'avant et de penser à l'avenir de Montréal, en continuant de répondre aux besoins immédiats de la population montréalaise.

Pour conclure, j'aimerais remercier celles et ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à stabiliser la situation financière de la Ville en cette période fort difficile. La pandémie aura assurément ébranlé notre quotidien, mais elle nous aura aussi permis de nous servir de cette crise comme d'un levier pour repenser nos façons de faire et nous concentrer plus que jamais sur nos aspirations pour la métropole que nous voulons léguer aux générations futures.

Bonne lecture !

Le président du comité exécutif,  
Benoit Dorais

# Mot du directeur général

6





La pandémie de la COVID-19 a profondément bouleversé la Ville de Montréal. Les impacts ont été multiples, ils se sont faits sentir tant sur le plan des finances municipales que sur nos employées et employés. Mais nous avons su nous ajuster rapidement, avec rigueur et pragmatisme.

En avril dernier, nous avons demandé aux services centraux et aux arrondissements de faire un effort important afin de minimiser les déficits anticipés, ce qui nous a permis de sécuriser un montant de 123 M\$. Nous avons ensuite fait appel à la collaboration de nos différents groupes d'employées et d'employés, en plus de sensibiliser les directrices et directeurs des différents services et arrondissements pour les sensibiliser à la réalité financière de la Ville en contexte de pandémie.

Je vous félicite collectivement pour la rigueur budgétaire dont nous avons fait preuve. Elle nous a permis d'éviter le pire.

Malgré le contexte sanitaire difficile et les opérations tactiques et d'urgence qui se poursuivent au quotidien, nous avons continué à bâtir une vision pour l'avenir de Montréal, pour rendre les actions municipales encore plus cohérentes et percutantes, tant à l'échelle de l'être humain, des quartiers que de la métropole. Avec le PDI, une nouveauté de cette année, nous pouvons désormais planifier nos immobilisations sur un horizon de dix ans, et ainsi mieux arrimer nos grands projets avec le virage d'écologie, d'inclusion et de prospérité que nous voulons faire prendre à la métropole.

L'organisation municipale entre dans une ère de nouvelle normalité. C'est pourquoi d'importantes sommes ont été affectées aux technologies de l'information, en soutien notamment au télétravail.

Je profite de l'occasion pour remercier l'ensemble des employées et des employés de la Ville de Montréal qui, du jour au lendemain, ont vu leurs habitudes de travail chamboulées, mais qui ont su s'adapter et faire preuve d'innovation et d'une grande résilience. En maintenant leur prestation de travail malgré le contexte difficile, c'est l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais qui, encore aujourd'hui, en bénéficient.

Le directeur général,  
Serge Lamontagne



# Faits saillants

# 1 Préparer le budget 2021



À l'instar d'autres grandes métropoles dans le monde, les conséquences de la pandémie de COVID-19 ont été particulièrement difficiles à Montréal. Alors que l'administration municipale gérait la crise au quotidien pour soutenir les Montréalaises et les Montréalais, elle a dû faire face à des dépenses imprévues et à une baisse marquée de ses revenus. Face à ce défi budgétaire sans précédent, la Ville a su s'adapter et trouver des solutions pour présenter un budget équilibré, qui n'alourdit pas le fardeau fiscal des ménages, pour continuer à fournir des services de qualité à la population et pour préparer un avenir meilleur.

Ces thèmes figuraient parmi ceux abordés lors de la deuxième consultation prébudgétaire organisée par la Ville. À cette occasion, plus de 25 000 personnes se sont prononcées sur les décisions budgétaires de l'administration municipale pour 2021. Les résultats de la consultation ont fait l'objet d'une série de recommandations qui sont au cœur des orientations budgétaires.

Dans son budget 2021, la Ville concilie donc au mieux les dépenses courantes et les investissements exceptionnels pour soutenir la population dans la crise et préparer une relance ambitieuse. Elle va donc continuer à se mobiliser pour le développement économique, la transition écologique, la mobilité durable, l'habitation ainsi que la solidarité et l'inclusion, afin que Montréal retrouve rapidement son dynamisme et son erre d'aller.

## Soutenir les Montréalaises et les Montréalais

La Ville de Montréal, en tant que gouvernement de proximité, est en première ligne pour épauler les communautés éprouvées et appuyer la relance économique. En 2021, elle continuera à aider les personnes les plus vulnérables, notamment en soutenant les organismes qui leur fournissent des services et des activités, mais aussi les commerces, les personnes âgées et les familles en mettant en place différentes mesures de soutien et en préparant la relance.

La Ville a décidé, par exemple, de geler l'augmentation des taxes foncières relevant du conseil municipal pour les immeubles résidentiels et non résidentiels, ce qui soulagera les ménages, les entreprises et les commerçants montréalais.

## Investir pour l'avenir

Pour la première fois de son histoire, la Ville présente un programme décennal d'immobilisations (PDI) plutôt qu'un programme triennal d'immobilisations (PTI). Cette initiative permet à la Ville de présenter une vision sur 10 ans des investissements qu'elle souhaite réaliser. Le PDI est un outil concret qui va permettre d'améliorer la planification des grands projets de la Ville et, ainsi, de mieux préparer l'avenir.

En contexte de pandémie, la Ville de Montréal a fait preuve d'innovation et d'agilité en répondant à l'urgence tout en poursuivant la démarche d'alignement stratégique amorcée en 2019. Sous le signe de la relance, cette démarche s'articule autour de 4 orientations audacieuses : la transition écologique, la solidarité, l'équité et l'inclusion, la démocratie et la participation ainsi que l'innovation et la créativité.

La Ville propose une vision d'avenir pour assurer la résilience économique, sociale et écologique de la métropole. Elle compte ainsi augmenter la cohérence et l'impact de ses actions, tant à l'échelle de l'être humain et des quartiers qu'à celle de la métropole, pour relever les enjeux d'aujourd'hui et de demain, en offrant aux citoyennes et citoyens des services municipaux de qualité et des milieux de vie sains.

## 2 Développement économique



L'économie montréalaise, qui fonctionnait à plein régime avant le début de la crise sanitaire, aura vu de multiples obstacles se dresser en 2020. Confiante dans la capacité du milieu entrepreneurial à se relever et à aller de l'avant, la Ville de Montréal s'engage à soutenir sa relance, notamment en favorisant une économie plus verte et inclusive.

### Appuyer les entreprises face à la crise

Pour affronter les impacts économiques d'un contexte mondial imprévisible et soutenir les organismes, les commerçants et les entreprises, la Ville a adopté, au printemps 2020, un plan de relance économique dont la première phase représentait des investissements totaux de près de 22 M\$.

Au nombre des mesures exceptionnelles, la Ville a également décidé le gel de l'augmentation des taxes foncières qui relèvent de sa responsabilité en 2021, pour les immeubles résidentiels et non résidentiels. Cela la privera de revenus d'environ 56 M\$, mais aidera d'autant les contribuables, notamment les entreprises et les commerces.

La Ville de Montréal a décidé de bonifier pour la deuxième année consécutive la mesure des taux différenciés, qui a été mise en place en 2019. Cette mesure permet d'alléger le fardeau fiscal pour les propriétaires d'immeubles non résidentiels de plus petite taille, notamment pour les commerces de proximité. Grâce aux actions menées depuis 3 ans par la Ville, deux tiers des propriétaires d'immeubles non résidentiels vont bénéficier d'un allègement de 16 % de leurs charges fiscales totales.

### Préparer la relance de l'économie montréalaise

Dans la prochaine année, la seconde phase du plan de relance économique, accompagnée d'un budget de 50 M\$, sera mise en œuvre. Celle-ci vise à répondre aux besoins les plus pressants des entreprises et des commerces montréalais et, aussi, à stimuler les investissements dans les domaines les plus prometteurs.

La relance passera également par l'avancement des projets qui visent à redynamiser ou réhabiliter des secteurs de Montréal. Au centre-ville, la Ville continuera les importants réaménagements des rues Peel et Sainte-Catherine afin de donner un second souffle à la vie commerciale de ces artères patrimoniales. En concertation avec ses partenaires, elle élaborera aussi une vision renouvelée de tout le centre-ville qui prendra en considération les impacts de la pandémie sur son économie.

**Réaménagement de la rue Saint-Catherine**  
399,3 M\$ au PDI 2021-2030

**Réaménagement de la rue Peel**  
30 M\$ au PDI 2021-2030<sup>1</sup>

Dans l'est de Montréal, la décontamination des terrains industriels sera accélérée pour accueillir des investissements majeurs.

### Acheter de façon responsable

Plus que jamais, la Ville veut encourager l'économie sociale et, pour ce faire, donner l'exemple. Faisant affaire avec de nombreux fournisseurs, elle a prévu dans le Plan de relance économique un grand chantier pour revoir ses pratiques d'achat. Les équipes concernées travailleront à trouver des solutions innovantes et durables pour augmenter le volume d'achat local et responsable. Un plan d'approvisionnement responsable sera déposé pour la période 2021-2025.

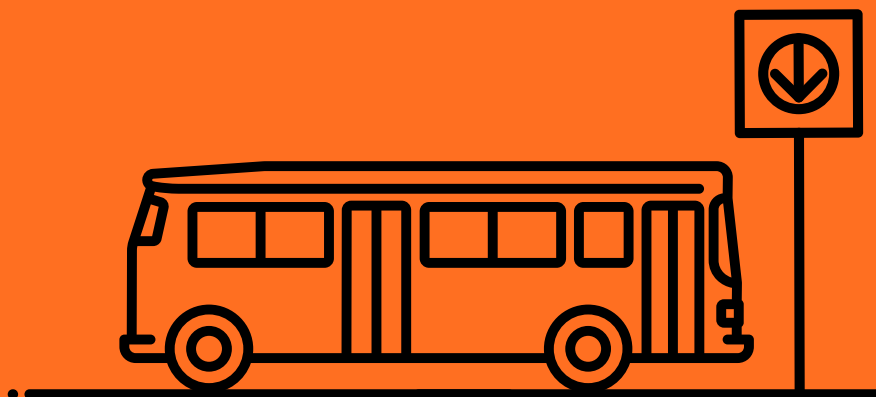
### Organiser le développement économique

Afin d'appuyer la relance à long terme et de mieux préparer l'avenir de la métropole, la Ville franchira de nouvelles étapes dans l'élaboration d'une stratégie de développement économique pour les années 2022-2026. Avec le gouvernement du Québec, elle s'emploiera à assurer le financement et l'arrimage des actions.

<sup>1</sup> D'autres investissements sont prévus dans le programme d'aménagement des rues.



## 3 Mobilité durable



Les conséquences de la crise sanitaire ont amené les Montréalaises et les Montréalais à revoir leurs façons de se déplacer, notamment en privilégiant les transports actifs grâce aux différentes mesures mises en place par la Ville. Plus que jamais, ces modes de transport contribuent à améliorer la qualité de vie urbaine, tout en facilitant la transition écologique. La Ville de Montréal continuera d'investir dans des projets de transports actifs et collectifs structurants, qui participeront à la relance et permettront d'offrir des modes de déplacement plus accessibles et abordables.

### Renforcer les transports collectifs

Pour contribuer à la relance et construire une ville où les transports collectifs sont plus faciles à utiliser et plus accessibles, Montréal continuera à investir dans des projets d'envergure. Plus particulièrement, elle participera à l'implantation du service rapide par bus (SRB) dans l'axe du boulevard Pie-IX, comprenant la reconstruction des infrastructures municipales, à la construction du Réseau express métropolitain (REM), au prolongement de la ligne bleue du métro et à la poursuite des études de la ligne rose.

#### SRB Pie-IX et infrastructures

107,6 M\$ au budget 2021–PDI 2021-2030<sup>2</sup>

#### Aménagements pour le REM

228,4 M\$ au budget 2021–PDI 2021-2030<sup>3</sup>

#### Aménagements pour la ligne bleue

11,8 M\$ au budget 2021–PDI 2021-2030<sup>4</sup>

La Ville collaborera également au développement de projets structurants de transport collectif pour la redynamisation de la rue Notre-Dame.

En 2021, elle va aussi investir 9,3 M\$ pour financer l'implantation de mesures de tarification plus juste en matière de transport collectif. La Ville de Montréal a en effet demandé à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) de mettre en place, dès le 1<sup>er</sup> juillet 2021 pour ses résidents et résidentes, une réduction supplémentaire de 50 % du tarif réduit pour les personnes âgées et la gratuité pour les enfants de moins de 12 ans pour le réseau de la STM.

### Faciliter les déplacements près des chantiers

À la grandeur de Montréal, l'Escouade mobilité fait chaque année des milliers d'interventions pour améliorer la fluidité et la sécurité des déplacements. En 2021, cette équipe d'inspecteurs et inspectrices s'affaira aussi les fins de semaine pour encadrer en tout temps les chantiers en activité et toute autre activité nuisant à la mobilité. De plus, elle sera mieux outillée pour surveiller le respect des corridors piétons et des zones de livraison près des chantiers. Le budget qui lui sera alloué sera de 1,7 M\$.

### Étendre le réseau cyclable

La Ville continuera à déployer le Réseau express vélo, en plus d'entretenir le réseau cyclable existant. Dans la même optique, elle achètera plus de 700 vélos à assistance électrique dans la prochaine année afin de mieux répondre à la demande de la clientèle de Bixi Montréal.

### Réseau express vélo et réseau cyclable 200 M\$ au PDI 2021-2030

#### Bixi Montréal

23,1 M\$ au PDI 2021-2030

### Accélérer l'approche Vision Zéro

Soucieuse de réduire au minimum le nombre de décès et de collisions graves sur les routes, la Ville poursuivra la mise en œuvre de l'approche Vision Zéro. Cette ambitieuse opération de concertation en sécurité routière permettra, dans la prochaine année, de réaliser des projets pilotes pour apaiser les virages à gauche, de développer des lignes directrices sur la signalisation aux abords des écoles et de publier un guide d'aménagement des rues. En appui, la mise aux normes des feux de circulation suivra son cours.

### Approche Vision Zéro

60 M\$ au PDI 2021-2030

### Feux de circulation

163,8 M\$ au PDI 2021-2030

Pour sa part, le Service de police terminera un projet pilote qui consiste à évaluer les passages d'écoliers afin de trouver la façon de sécuriser les déplacements à ces endroits.

2. Budget de fonctionnement 2021 : 22,1 M\$; PDI 2021-2030 : 85,5 M\$.
3. Budget de fonctionnement 2021 : 22,9 M\$; PDI 2021-2030 : 205,5 M\$.
4. Budget de fonctionnement 2021 : 5 M\$; PDI 2021-2030 : 6,8 M\$.

## 4 Transition écologique

Les répercussions à la fois sanitaires, économiques et sociales de la pandémie sont considérables, mais la crise actuelle ne doit pas faire oublier l'ampleur et l'urgence du défi climatique. En 2021, la Ville de Montréal continuera à accélérer la transition écologique : elle mettra en place de nombreuses interventions qui aideront la métropole à devenir plus résiliente face aux changements climatiques et à mieux tenir compte de l'environnement. Le tout, en contribuant à une relance plus verte et en ne laissant personne pour compte.

### Continuer la lutte contre les changements climatiques

En 2021, le Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) consacrera 4,7 M\$ à la mise en œuvre de plusieurs mesures novatrices du Plan climat 2020-2030. L'objectif du plan est de réduire l'émission de gaz à effet de serre (GES) à Montréal, tout en accompagnant la population montréalaise pour y arriver.

### Objectif du Plan climat 55 % moins de GES d'ici 2030

Pour les eaux pluviales, la Ville commencera à mettre en œuvre une stratégie intégrée de gestion qui augmentera sa préparation aux changements climatiques, notamment par des aménagements diminuant les risques d'inondation et de refoulement. Elle élaborera aussi une vision en agriculture urbaine.

### Créer des quartiers exemplaires pour accompagner la relance

La transition écologique ne constitue pas un frein à une relance économique forte, c'est au contraire une occasion de favoriser une prospérité plus durable. Aussi, la Ville et ses partenaires verront en 2021 à ce que la planification des nouveaux quartiers de Namur-De la Savane (hippodrome), de Lachine-Est et de Louvain Est allie développement économique, protection de l'environnement et accès à des logements abordables et familiaux. Pour le Vieux-Montréal, un plan d'action sera élaboré.

### Nouveaux quartiers 90,5 M\$ au PDI 2021-2030<sup>5</sup>

### Vieux-Montréal 37,7 M\$ au PDI 2021-2030

### Consommer moins et mieux gérer les déchets

La Ville continuera à encourager la population à réduire la consommation à la source et à récupérer davantage les matières organiques. Elle prévoit notamment investir 472,4 M\$ pour la gestion des matières résiduelles<sup>6</sup>. Voici des exemples d'actions prévues pour la deuxième année du Plan de gestion des matières résiduelles 2020-2025 :



- **Matières organiques** : commencer la collecte dans les écoles et les résidences de 9 logements et plus (phase 1);
- **Matières résiduelles** : mettre en place un encadrement réglementaire pour les contenants à usage unique et les invendus de l'industrie textile et des épiceries;
- **Gaspillage alimentaire** : implanter un plan d'action.

En parallèle, Montréal accueillera de nouvelles installations. Une fois sa construction terminée, le centre de compostage, situé dans Saint-Laurent, sera mis en service. À Montréal-Est, les travaux pour le centre de biométhanisation se poursuivront, pour une inauguration en 2022.

### Centre de compostage Saint-Laurent 74,5 M\$ jusqu'en 2028

### Centre de biométhanisation Montréal-Est 105,3 M\$ jusqu'en 2027

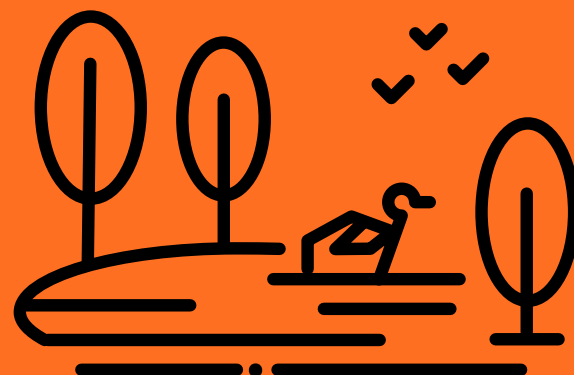
### Réduire la pollution

En 2021, une nouvelle usine de traitement commencera à fonctionner au Complexe environnemental de Saint-Michel. Cette installation permettra de traiter le lixiviat, une substance produite par le passage des eaux de pluie à travers les déchets, et de limiter ainsi son rejet dans les canalisations souterraines.

5 Namur-De la Savane – PDI 2021-2030 : 44,8 M\$; Lachine-Est – PDI 2021-2030 : 35,1 M\$; Louvain Est – PDI 2021-2030 : 10,6 M\$.

6 Budget de fonctionnement 2021 : 0,3 M\$; PDI 2021-2030 : 472,1 M\$.

## Transition écologique (suite)



Afin de diminuer la pollution atmosphérique, la Ville et la Direction régionale de santé publique mettront à jour des études sur la santé respiratoire dans l'est de Montréal et ajouteront des stations de mesure de la qualité de l'air. Les règlements sur les émissions de contaminants dans l'air, notamment celui sur la cuisson au bois, et sur les rejets dans l'eau seront révisés.

**Usine de traitement du lixiviat**  
3,7 M\$ en 2021<sup>7</sup>

### Agir au sein de la Ville

La Ville se doit d'être exemplaire dans ses pratiques, autant pour diminuer ses propres émissions que pour offrir un modèle aux autres institutions montréalaises. Ainsi, avec une nouvelle escouade de gestion de projets, elle réalisera diverses actions pour diminuer l'empreinte écologique de ses 30 plus importants immeubles.

### Immeubles municipaux

↓ 40 % la consommation énergétique par rapport à 1990

### Véhicules municipaux

↑ 20 % le nombre de véhicules électriques ou hybrides

Pour diminuer son impact sur les routes, la Ville continuera à remplacer ses véhicules à combustion par des véhicules électriques et hybrides. La Politique verte du matériel roulant 2021-2025 sera d'ailleurs plus incitative que la précédente. Et pour ses 100 ans, le Jardin botanique travaillera à réaliser un plan directeur visant à réduire les émissions de GES et la consommation d'eau.

### Protéger la nature

La crise sanitaire a plus que jamais démontré à quel point les milieux naturels et les espaces verts sont importants et appréciés de la population montréalaise. À partir de 2021, la Ville investira donc encore davantage pour enraciner la nature dans la métropole et pour protéger la biodiversité, les rives et les cours d'eau, tout en les rendant plus accessibles.

La Ville continuera à travailler pour atteindre sa cible de 10 % d'espaces protégés d'ici 2030. Du côté des parcs-nature et des grands parcs, elle commencera en 2021 la grande passerelle du parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard et elle restaurera les marais Lauzon et 90 du Grand parc de l'Ouest. Elle planifiera l'aménagement du parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise et ouvrira au public 15 hectares supplémentaires du parc Frédéric-Back.

La Ville augmentera le nombre d'arbres plantés dans les rues, les parcs et les espaces verts, notamment sur 6,5 hectares du parc-nature du Bois-de-Saraguay, en plus de continuer à lutter contre l'agrile du frêne.

La Ville va également poursuivre la planification du premier corridor vert, qui reliera le parc-nature du Bois-de-Saraguay et le parc Angrignon, et va continuer ses efforts d'acquisition et de mise en valeur d'espaces verts dans l'est de la Ville.

Concernant les cours d'eau, la Ville investira dans la réhabilitation des rives des grands parcs, mettra en œuvre le Plan régional des milieux humides et hydriques de l'agglomération et préparera la transformation du port de plaisance de Lachine en parc riverain.

### Espaces protégés

289,9 M\$ au budget 2021-PDI 2021-2030<sup>8</sup>

### Grand parc de l'Ouest

49,4 M\$ au PDI 2021-2030

### Parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise

67,6 M\$ au budget 2021-PDI 2021-2030<sup>9</sup>

### Parc Frédéric-Back

97,2 M\$ au budget 2021-PDI 2021-2030<sup>10</sup>

### Plantation d'arbres et agrile du frêne

286,6 M\$ au budget 2021-PDI 2021-2030<sup>11</sup>

### Corridor vert Saraguay-Angrignon

51,9 M\$ au budget 2021-PDI 2021-2030<sup>12</sup>

### Berges des grands parcs

90,5 M\$ au budget 2021-PDI 2021-2030<sup>13</sup>

7 Investissement provenant des réserves de fonds spéciaux en environnement.

8. Budget de fonctionnement 2021 : 0,17 M\$; PDI 2021-2030 : 289,7 M\$.

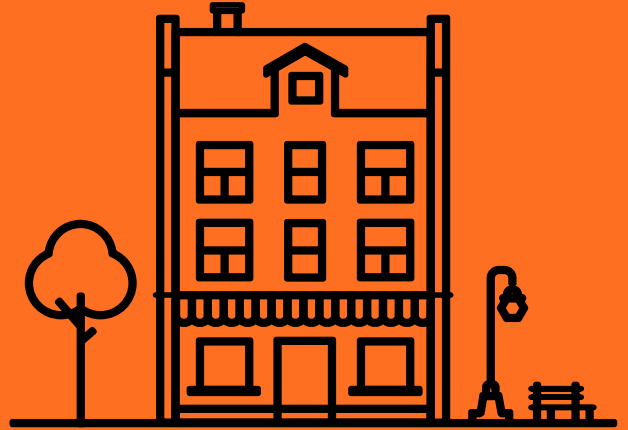
9. Budget de fonctionnement 2021 : 0,13 M\$; PDI 2021-2030 : 67,5 M\$.

10. Budget de fonctionnement 2021 : 1,3 M\$; PDI 2021-2030 : 95,9 M\$.

11. Budget de fonctionnement 2021 : 4,9 M\$; PDI 2021-2030 : 281,7 M\$.

12. Budget de fonctionnement 2021 : 0,2 M\$; PDI 2021-2030 : 51,7 M\$.

13. Budget de fonctionnement 2021 : 0,6 M\$; PDI 2021-2030 : 89,9 M\$.



Alors que le marché immobilier est en ébullition, que les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire se font sentir et que de nombreuses familles peinent à se trouver un logement adéquat, la Ville se doit d'agir en matière d'habitation. Elle continuera donc à améliorer l'offre de logements adéquats et abordables, particulièrement à l'intention des familles de la classe moyenne et des personnes à faible revenu ou vulnérables, et à créer ainsi des milieux de vie plus équitables.

#### Investir dans le logement social et abordable

Le budget global pour les subventions aux logements sociaux et abordables sera maintenu au même niveau qu'en 2020. La Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables bénéficie donc d'une augmentation sur 2 ans qui lui permettra d'être entièrement réalisée en 2021.

Pour une troisième année consécutive, la Ville investira dans les formules innovantes de logements abordables qui sont destinées à joindre les ménages non visés par les programmes existants. La cible de 1 000 logements soutenus au moyen de cette aide devrait être atteinte en 2021.

#### Stratégie 12 000 logements 140,5 M\$ en 2021

#### Aide aux formules innovantes 8 M\$ en 2021

Quant aux programmes de subventions courants, la Ville achèvera leur mise à jour en adoptant et lançant les nouvelles versions du programme AccèsLogis Montréal et du Programme d'encouragement à la création de logements abordables pérennes.

#### Aider les ménages en difficulté

La Ville haussera de 1,08 M\$ le budget annuel alloué à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), pour un total de 2,7 M\$. En plus de servir à lutter contre l'insalubrité, cette augmentation sera employée pour aider et orienter les ménages sans logis pendant la crise du logement qui est appréhendée en 2021.

#### Permettre à toutes les Montréalaises et tous les Montréalais de se loger

Pour que se construisent davantage de logements sociaux et abordables, le nouveau Règlement pour une métropole mixte sera introduit. Ce nouvel outil obligera tout constructeur d'un projet résidentiel de 450 m<sup>2</sup> ou plus à conclure avec la Ville une entente dictant les pourcentages de logements sociaux, abordables et familiaux au sein du projet, et aider ainsi les familles à rester à Montréal.

À des fins de logements sociaux et communautaires, la Ville poursuivra, par ailleurs, l'acquisition de terrains et d'immeubles dans des secteurs recherchés, en recourant notamment à son droit de préemption.

#### Acquisitions de terrains et d'immeubles 108,9 M\$ au budget 2021–PDI 2021-2030<sup>14</sup>

<sup>14</sup> Budget de fonctionnement 2021 : 1,9 M\$; PDI 2021-2030 : 107 M\$.

## 6 Solidarité, équité et inclusion



Montréal valorise fortement la solidarité, l'équité et l'inclusion. Toutefois, la pandémie a amplifié les enjeux de pauvreté et de discrimination. Avec ses nombreux partenaires, la Ville de Montréal poursuivra ses efforts pour répondre aux besoins des populations les plus vulnérables, notamment en luttant contre l'exclusion et en renforçant les solidarités.

### Intervenir de façon planifiée

En 2021, la Ville continuera à déployer toutes les mesures nécessaires pour aider les personnes les plus vulnérables en contexte de pandémie. Elle progressera aussi dans la réalisation de plusieurs stratégies visant, entre autres, à lutter contre la pauvreté et les discriminations, à valoriser la diversité ethnoculturelle et à réduire les méfaits.

Dans la même optique, elle adoptera le Plan d'action en diversité et inclusion sociale, qui inclura tous ses domaines d'intervention en développement social, ainsi que le Programme d'aménagement inclusif et durable (PAMID).

### Travailler ensemble contre la pauvreté et l'exclusion

La Ville collabore en continu avec des centaines d'organismes communautaires. Afin de reconnaître et renforcer ces partenariats, elle adoptera la première politique montréalaise en appui à l'action communautaire, de même qu'un plan directeur sur les infrastructures communautaires.

Sur le terrain, les acteurs locaux recevront accompagnement et soutien. Ce sera le cas, par exemple, pour les organismes qui œuvrent à lutter contre la pauvreté et l'exclusion, contre l'itinérance ou encore pour prévenir la violence commise et subie chez les jeunes, ainsi que dans les 6 territoires d'inclusion prioritaires, mis sur pied pour mieux coordonner et rendre cohérentes les interventions d'intégration.

La Ville et les partenaires concernés amorceront la phase d'occupation transitoire de la Cité des Hospitalières et feront avancer la mise en valeur de ce site exceptionnel, à la frontière du parc Jeanne-Mance et de la montagne.

---

**Lutte contre la pauvreté et l'exclusion**  
10 M\$ en 2021

---

**Lutte contre l'itinérance**  
3 M\$ en 2021

---

**Prévention de violence commise et subie chez les jeunes**  
1 M\$ en 2021

---

**Cité des Hospitalières**  
0,4 M\$ en 2021

Pour mieux ancrer les services policiers dans la communauté, le Service de police (SPVM) formera des haltes de concertation communautaire, qui tisseront de nouveaux partenariats avec les organismes locaux.

### Lutter contre les discriminations

En réponse au rapport de l'Office de consultation publique de Montréal, la Ville reconnaît le caractère systémique du racisme et des discriminations, et s'engage à les combattre. En 2021, elle consacrera 0,5 M\$ au nouveau Bureau du commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques, qui aidera les équipes municipales à agir de manière plus forte face à ce problème.

Pour mieux prévenir le profilage racial et social, la Ville adoptera un plan d'action conçu en collaboration avec le SPVM, les autres services concernés, des experts et des membres de la société civile. Pour sa part, le SPVM confiera à des chercheurs indépendants le suivi de la mise en œuvre de la nouvelle Politique sur les interpellations policières pour en évaluer les impacts.

Dans le but d'établir un portrait plus précis de la clientèle des lieux et organismes culturels, la Ville mettra en place 2 projets qui l'aideront à documenter, entre autres, leur fréquentation par les Autochtones et les communautés racisées.

## 7

## Culture, loisirs et sports



La place qu'occupent les activités culturelles, de loisirs et de sports n'a jamais été aussi importante : au cœur même de la vitalité montréalaise, elles se révèlent indispensables et précieuses. Les sachant durement touchés par les conséquences de la crise sanitaire, la Ville de Montréal continuera à soutenir les artistes, organismes et institutions qui proposent ces activités, tout en maintenant et en adaptant son offre dans ses propres installations et lieux publics.

### Épauler le milieu culturel, artistique et muséal

Voulant rendre la culture plus démocratique et accessible, la Ville lancera le plan d'action des Quartiers culturels. Elle accompagnera les arrondissements dans l'élaboration de plans culturels locaux et la mise sur pied de leurs projets de quartiers culturels.

Parce que la présence d'ateliers d'artistes professionnels constitue une richesse, la Ville continuera la réalisation de son plan d'action pour développer, protéger et maintenir cette présence partout à Montréal, dans les meilleures conditions possibles.

Pour aider les musées montréalais à se faire connaître davantage, un plan d'action et une étude de la cartographie des besoins du milieu muséal sont prévus.

### Actualiser les bibliothèques

La modernisation des bibliothèques continue. Dans l'arrondissement de LaSalle, les travaux de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone débiteront. Les aires d'accueil seront aménagées et les solutions de retour automatisées seront implantées dans 6 bibliothèques : Saint-Henri, Robert-Bourassa, de La Petite-Patrie, Yves-Ryan, de L'Île-des-Sœurs et de L'Île-Bizard.

#### L'Octogone

37,8 M\$ au PDI 2021-2030

#### Bibliothèque Ahuntsic-Cartierville et Montréal-Nord

38,2 M\$ au PDI 2021-2030

#### Aires d'accueil et retour automatisé

37 M\$ au PDI 2021-2030

Le lancement du concours d'architecture pour la future bibliothèque interarrondissements Ahuntsic-Cartierville et Montréal-Nord est aussi attendu.

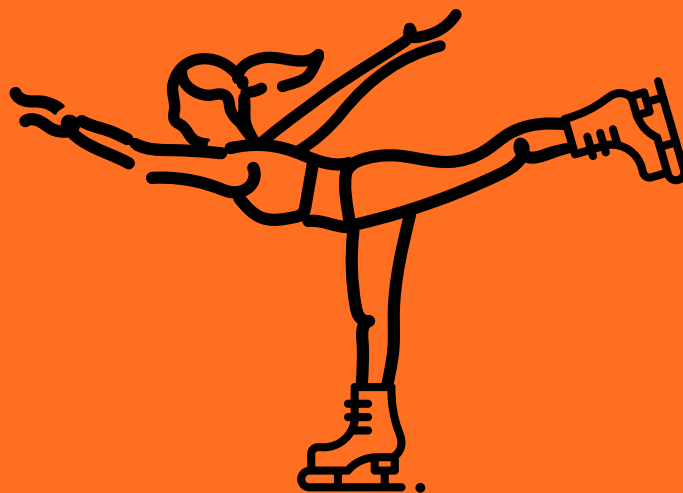
### Faire progresser l'Espace pour la vie

Une fois les travaux de sa Métamorphose terminés, l'Insectarium, l'un des musées de l'Espace pour la vie, pourra rouvrir ses portes et inviter la population à découvrir une architecture durable, inspirée de l'habitat des insectes.

#### Insectarium

15,4 M\$ en 2021

## Culture, loisirs et sports (suite)



### Investir dans les lieux de détente et de loisir

Malgré un contexte qui pourrait être difficile, la Ville maintiendra une offre de services, d'activités et de programmes en culture, loisirs et sports pour aider la population à prendre soin de sa forme physique et mentale. Des investissements majeurs sont prévus dans les installations et les espaces publics, et contribueront ainsi à la relance.

Le complexe aquatique de Rosemont sera inauguré, ce qui augmentera l'offre d'activités pour l'ensemble des usagers. L'esplanade Tranquille, dernière phase du Quartier des spectacles, sera également ouverte au public.

Dans les grands parcs, ce sera le début des travaux pour renouveler le théâtre de Verdure, dans le parc La Fontaine. La patageoire et les plateaux sportifs du parc Jeanne-Mance seront réaménagés. Aux parcs Angrignon et Maisonneuve, plusieurs actions seront menées pour améliorer l'expérience des usagers et des usagères.

Des projets de travaux seront en préparation pour les lieux suivants : place des Montréalaises, dans le Vieux-Montréal, parc du Bassin-à-Bois, incluant l'aménagement d'une patinoire réfrigérée et le réaménagement des rues adjacentes, dans Griffintown, pôle aquatique du parc Jarry et site Fort-Lorette.

Par ailleurs, la Ville investira dans l'amélioration des installations sportives locales ainsi que dans les programmes de soutien aux activités sportives et de loisirs nautiques.

---

**Complexe aquatique de Rosemont**  
22,7 M\$ au budget 2021–PDI 2021-2030<sup>15</sup>

---

**Esplanade Tranquille**  
19,6 M\$ au PDI 2021-2030

---

**Grands parcs**  
49 M\$ au budget 2021–PDI 2021-2030<sup>16</sup>

---

**Place des Montréalaises**  
63 M\$ au PDI 2021-2030

---

**Parc du Bassin-à-Bois**  
112,6 M\$ au budget 2021–PDI 2021-2030<sup>17</sup>

---

**Pôle aquatique du parc Jarry**  
10 M\$ au budget 2021–PDI 2021-2030<sup>18</sup>

---

**Site Fort-Lorette**  
12 M\$ au budget 2021–PDI 2021-2030<sup>19</sup>

---

**Installations sportives locales et activités**  
527,1 M\$ au budget 2021–PDI 2021-2030<sup>20</sup>

---

15. Budget de fonctionnement 2021 : 0,1 M\$; PDI 2021-2030 : 22,6 M\$ jusqu'en 2022.

16. Parc La Fontaine – budget de fonctionnement 2021 : 0,1 M\$; PDI 2021-2030 : 8,3 M\$ jusqu'en 2022.

Parc Jeanne-Mance – budget de fonctionnement 2021 : 0,1 M\$; PDI 2021-2030 : 6,8 M\$.

Parcs Angrignon et Maisonneuve – budget de fonctionnement 2021 : 0,3 M\$; PDI 2021-2030 : 33,4 M\$.

17. Budget de fonctionnement 2021 : 3,6 M\$; PDI 2021-2030 : 109 M\$.

18. Budget de fonctionnement 2021 : 0,1 M\$; PDI 2021-2030 : 9,9 M\$.

19. Budget de fonctionnement 2021 : 0,4 M\$; PDI 2021-2030 : 11,6 M\$.

20. Budget de fonctionnement 2021 : 0,2 M\$; PDI 2021-2030 : 526,9 M\$.

## 8 Expérience citoyenne et innovation



À l'image d'un grand nombre d'entreprises et d'institutions, la Ville de Montréal a dû, au printemps 2020, adapter ses façons de faire en accéléré, sans interrompre son fonctionnement. En 2021 comme en 2020, ses décisions viseront à bien répondre aux besoins de la population, en se basant entre autres sur la participation citoyenne et la recherche de nouvelles solutions.

### S'adapter à une nouvelle réalité

Depuis le début de la pandémie, la Ville s'est sans cesse adaptée pour continuer à fournir des services de qualité à la population. Elle a également amorcé efficacement son évolution vers le télétravail, même si celle-ci était imprévue. Elle la poursuivra au cours de la prochaine année en accompagnant les effectifs dans des projets pilotes d'espaces collaboratifs, en outillant les gestionnaires pour qu'ils et elles adaptent leur style de gestion au travail à distance et en révisant les politiques et encadrements concernés.

### Améliorer l'expérience citoyenne

Chaque interaction, chaque échange entre la Ville et la population doit être positif. Afin d'améliorer l'expérience citoyenne et de fournir des services plus simples et accessibles, plusieurs modifications seront apportées. Par exemple, la Ville regroupera au Centre de services 311 les appels et courriels des arrondissements qui le souhaitent. Pour son nouveau portail [montreal.ca](http://montreal.ca), elle développera des fonctionnalités et services numériques supplémentaires et terminera l'intégration des contenus.

La transformation numérique à la Ville suivra aussi son cours. Les services en ligne évolueront, d'autres seront implantés. La gestion des accès et du dossier « citoyen intégré » sera bonifiée. La question de la gouvernance et de l'ouverture des données progressera. À ce sujet, Montréal doit accueillir le Sommet canadien sur les données ouvertes 2021.

### Lancer le premier budget participatif

Déjà menée avec succès dans plusieurs arrondissements, l'expérience du budget participatif est étendue à toute la métropole, à l'instar de plusieurs autres villes dans le monde. Cette initiative de participation citoyenne invite les personnes à proposer des idées de projets, les plus intéressantes étant soumises au vote, puis réalisées par les services de la Ville et les arrondissements. La Ville prévoit des sommes de 10 M\$ jusqu'en 2022 pour la réalisation des projets retenus.



## Expérience citoyenne et innovation (suite)



### Rendre Montréal plus intelligente

Avec ses partenaires, la Ville poursuivra la mise en œuvre de Montréal en commun. Retenu par le gouvernement du Canada dans le cadre du Défi des villes intelligentes, ce programme de projets innovateurs, basés sur les données et les technologies connectées, bénéficie d'un prix de 50 M\$. Montréal en commun vise notamment à trouver des solutions en matière d'accès à l'alimentation et de mobilité. La réalisation de ces projets contribuera à la relance, tout en améliorant la qualité de vie de la population.

#### Montréal en commun

---

Programme sur 5 ans

---

13 grands projets

---

3 volets d'intervention :

- Mobilité
  - Accès à l'alimentation
  - Données et expérimentation réglementaire
- 

### Déneiger et nettoyer avec efficacité et précaution

L'actuelle crise sanitaire crée la nécessité de réinventer les opérations de déneigement et de nettoyage pour respecter les règles de santé publique et prendre en compte le télétravail. En 2021, la Ville s'efforcera de trouver des solutions afin de s'adapter à cette nouvelle réalité.

Certains sites d'élimination de la neige seront affectés par la réalisation de grands projets. Pour maintenir sa capacité d'éliminer la neige ramassée, la Ville investira 15 M\$ en 2021, notamment pour la mise en service du site Solutia.

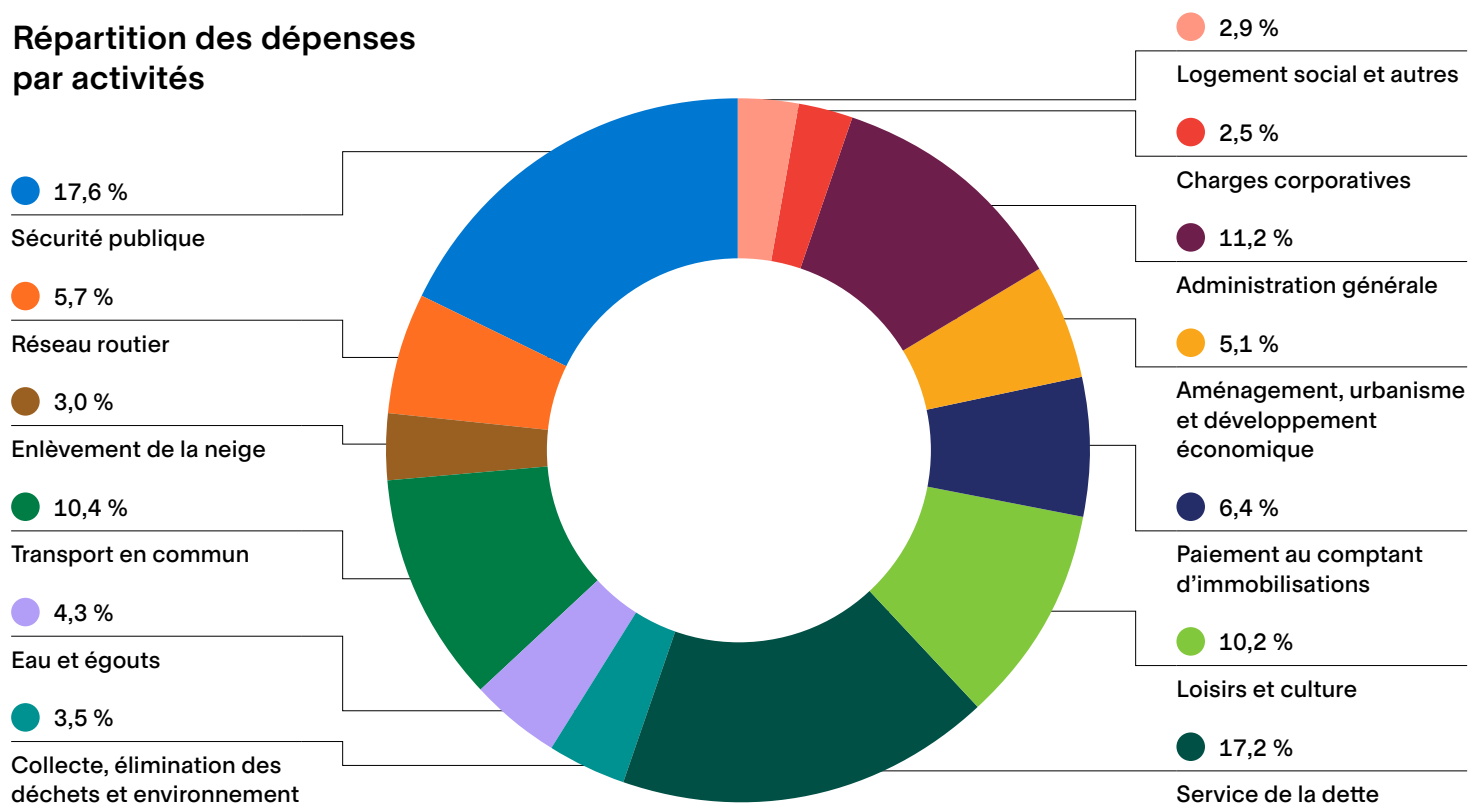
Dans le but de protéger cyclistes et piétons, la Ville s'assurera, au moment de renouveler les contrats de déneigement, que ses fournisseurs installent des barres de sécurité latérales sur leurs camions. En 2021, les contrats de déneigement de 6 arrondissements seront renégociés, pour un total de 65,2 M\$.

Le programme des brigades de propreté, qui nettoient les rues très fréquentées, sera bonifié, et son budget pour 2021 sera de 3,2 M\$. Les murales montréalaises feront l'objet d'un nouveau programme d'entretien, doté d'un budget de 0,4 M\$. Enfin, le réseau de 800 cendriers urbains sur les artères passantes sera développé avec un investissement de 0,2 M\$.

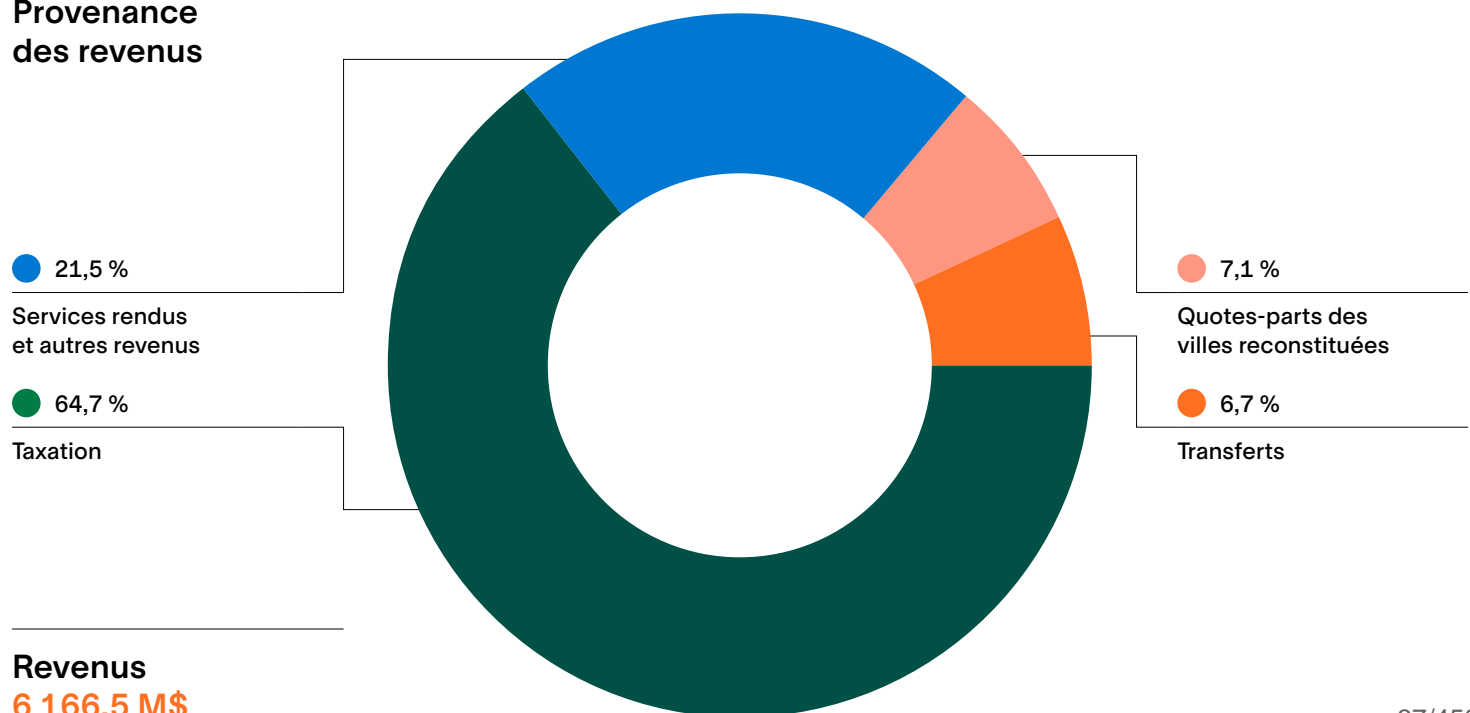
# Budget de fonctionnement 2021

## Un budget équilibré de 6,17 G\$

### Répartition des dépenses par activités



### Provenance des revenus



Revenus  
6 166,5 M\$

---

## Fiscalité locale

La fiscalité de la Ville de Montréal pour l'année 2021 est marquée par plusieurs éléments, notamment :

- 1 Le gel des charges fiscales relevant du conseil municipal;
- 2 La bonification de la mesure des taux différenciés;
- 3 La réalisation des dernières étapes de l'harmonisation de la fiscalité, à la suite des fusions municipales de 2002.

---

## Décisions fiscales

La fiscalité de la Ville de Montréal est déterminée à la fois par les décisions du conseil municipal et par celles des 19 conseils d'arrondissement. Pour l'année 2021, ces décisions sont principalement caractérisées par :

- 1 Le choix du conseil municipal de geler les charges fiscales sous son contrôle, tant pour les immeubles résidentiels que pour les immeubles non résidentiels;
- 2 Les choix des conseils d'arrondissement d'augmenter globalement les revenus de leurs taxes de services de 2,2 % et de leurs taxes d'investissements de moins de 1 %. Ces décisions ont pour effet d'augmenter les charges fiscales totales de 0,2 % pour les immeubles résidentiels et de 0 % pour les immeubles non résidentiels.



## Effets des décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement sur les charges fiscales totales des immeubles résidentiels et non résidentiels

### Immeubles résidentiels

0 %  
Décisions du conseil municipal

↑ 0,2 %  
Décisions des conseils d'arrondissement

↑ 0,2 %  
Hausse des charges fiscales totales des immeubles résidentiels

### Immeubles non résidentiels

0 %  
Décisions du conseil municipal

0 %  
Décisions des conseils d'arrondissement

0 %  
Hausse des charges fiscales totales des immeubles non résidentiels

Les charges fiscales totales sont la somme des taxes imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

## Taxes imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Conseil	Taxes	Que financent les revenus?
Conseil municipal	Taxe foncière générale	Ensemble des services offerts par la Ville de Montréal
	Taxes à des fins spécifiques	
	Taxe relative à l'eau	Services d'alimentation en eau potable et de l'assainissement des eaux usées
	Taxe relative à l'ARTM	Contribution versée à l'ARTM pour les services de transports collectifs
	Taxe relative à la voirie	Infrastructures de la voirie
	Tarifcation pour l'eau	Gestion de l'eau
Conseils d'arrondissements	Taxe relative aux services	Financement général de l'ensemble des services offerts par chaque arrondissement
	Taxe relative aux investissements	Dépenses d'investissement de chaque arrondissement

## Fiscalité du conseil municipal

Pour l'année 2021, le conseil municipal choisit de geler les charges fiscales sous son contrôle. Ce geste a pour effet de limiter le fardeau fiscal de l'ensemble des propriétaires montréalais.

### Effets des décisions du conseil municipal sur les charges fiscales totales des immeubles résidentiels et non résidentiels

#### Immeubles résidentiels

<b>0 %</b> Décisions du conseil municipal	0 % Taxe foncière générale
	0 % Taxe relative à l'eau
	0 % Taxe relative à la voirie
	0 % Taxe relative à l'ARTM

#### Immeubles non résidentiels

<b>0 %</b> Décisions du conseil municipal	0 % Taxe foncière générale
	0 % Taxe relative à l'eau
	0 % Taxe relative à la voirie
	0 % Taxe relative à l'ARTM



## Fiscalité des conseils d'arrondissement

Chacun des conseils d'arrondissement fixe ses propres orientations quant à l'évolution de sa fiscalité.

### Décisions des conseils d'arrondissement - taxes de services

Arrondissements	Hausse de la taxe de services (%)	Effet sur les charges résidentielles (%)	Arrondissements	Hausse de la taxe de services (%)	Effet sur les charges résidentielles (%)
Ahuntsic-Cartierville	3,5	0,2	Le Plateau-Mont-Royal	1,8	0,1
Anjou	(5,6)	(0,7)	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	2,1	0,2
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	2,0	0,1	Rosemont-La Petite-Patrie	1,8	0,1
Lachine	1,5	0,1	Saint-Laurent	2,0	0,2
LaSalle	3,7	0,2	Saint-Léonard	2,0	0,2
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	5,2	0,4	Le Sud-Ouest	5,0	0,4
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	5,0	0,4	Verdun	0,0	0,0
Montréal-Nord	2,6	0,4	Ville-Marie	1,8	0,1
Outremont	2,0	0,1	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	2,0	0,1
Pierrefonds-Roxboro	8,0	0,7	<b>Total</b>	<b>2,2</b>	<b>0,2</b>

## Fiscalité des conseils d'arrondissement (suite)

Les décisions des 19 conseils d'arrondissement ont pour effet d'augmenter globalement les charges fiscales totales de 0,2 % pour les immeubles résidentiels et ont un effet quasiment nul sur les charges des immeubles non résidentiels. Cet effet comprend à la fois les variations des taxes de services et celles associées aux taxes relatives aux investissements.

### Effets des décisions des conseils d'arrondissement sur les charges fiscales totales des immeubles résidentiels et non résidentiels

#### Immeubles résidentiels

<b>↑ 0,2 %</b>	↑ 0,2 % Taxes de services
<b>Décisions des conseils d'arrondissements</b>	0 % Taxes relatives aux investissements

#### Immeubles non résidentiels

<b>0 %</b>	0 % Taxes de services
<b>Décisions des conseils d'arrondissements</b>	0 % Taxes relatives aux investissements



## Bonification de la mesure des taux différenciés

Le conseil municipal choisit de bonifier la mesure des taux différenciés introduite en 2019. Le seuil de valeur foncière est relevé à 750 000 \$ et l'allègement est de nouveau augmenté. Cette mesure a été bonifiée à 2 reprises depuis sa mise en place.

### Effet de la bonification de la mesure des taux différenciés

- Pour les propriétaires de plus petits immeubles non résidentiels, soient ceux dont la valeur foncière est inférieure à 625 000 \$, la bonification de la mesure équivaut à un allègement additionnel d'environ 5 %.
- Pour les immeubles dont la valeur foncière se situe autour du seuil de 750 000 \$, l'allègement additionnel en 2021 est un peu plus important en raison du relèvement du seuil.
- Pour les propriétaires d'immeubles de plus de 10 M\$, la bonification de la mesure des taux différenciés se traduit par une augmentation de leurs charges fiscales de 1,3 % en 2021.

### Effet total de la mesure des taux différenciés

Pour les deux tiers des immeubles non résidentiels, soit ceux dont la valeur foncière est de moins de 750 000 \$, la mesure des taux différenciés a pour effet cumulatif d'alléger de 16 % leurs charges fiscales totales. En tout, les propriétaires de plus de 90 % des immeubles non résidentiels bénéficieront de cette mesure.

### Stratégie de réduction du fardeau fiscal non résidentiel

En 2021, le conseil municipal choisit de geler les charges fiscales sous son contrôle. Ce geste a pour objectif de limiter le fardeau fiscal de l'ensemble des propriétaires montréalais. Par conséquent, la stratégie de réduction de fardeau fiscal dans sa forme actuelle sera prolongée d'une année, jusqu'en 2024.

## Mesure des taux différenciés

### Immeuble de 750 000 \$

Types de taxes	Sans la mesure (\$)	Avec la mesure (\$)
TFG	22 049	17 913
Taxes spéciales	2 784	2 771
Taxes d'arrondissement	647	647
<b>Total</b>	<b>25 480</b>	<b>21 332</b>
<b>Effet de la mesure</b>	<b>(4 148)</b>	<b>(16%)</b>

## Harmonisation de la fiscalité à la suite des fusions de 2002

Les structures fiscales des municipalités fusionnées en 2002 étaient bien différentes les unes des autres. La Ville de Montréal a posé certains gestes depuis pour harmoniser le fardeau fiscal des secteurs<sup>2</sup> qui la composent :

- Abandon des taxes locatives : en 2003 pour les taxes d'affaires, puis en 2007 et 2008 pour la taxe d'eau et de services;
- Harmonisation du niveau du fardeau fiscal des différents secteurs vers un même équivalent foncier;

- Réduction graduelle des tarifications résidentielles pour l'eau vers un montant maximal de 45 \$, ou son équivalent;

- Implantation d'un tarif volumétrique pour le financement de l'eau auprès des grands consommateurs de la catégorie des immeubles non résidentiels (100 000 mètres cubes et plus) sur l'ensemble du territoire, en 2004.

Toutefois, certains gestes doivent encore être posés pour satisfaire à la contrainte légale obligeant à harmoniser l'ensemble de la structure fiscale avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Ainsi, au cours de l'année 2021, la Ville de Montréal poursuivra son chemin vers l'harmonisation fiscale, en continuité avec les actions déjà menées depuis les fusions municipales de 2002.

La Ville de Montréal a choisi, en 2021, de devancer d'un an l'harmonisation des tarifs résidentiels. Cela permettra notamment de préparer les travaux qui débiteront sous peu pour l'implantation de la tarification volumétrique de l'eau pour les immeubles non résidentiels.

À cet égard, l'année 2020 marquait l'annonce de l'implantation de l'écofiscalité pour ces immeubles. Toutefois, le contexte de la pandémie, avec toutes ses conséquences sur les entreprises et commerces montréalais, est peu favorable aux changements de structure fiscale. Ainsi, la Ville de Montréal a décidé de reporter d'un an la mise en place de la tarification volumétrique pour les immeubles non résidentiels.

### Structure fiscale à la fin de l'harmonisation

#### Immeubles résidentiels

#### Modes de financement

Gestion de l'eau

Taxe foncière

Gestion des matières résiduelles

Taxe foncière

#### Immeubles non résidentiels

#### Modes de financement

Gestion de l'eau

Taxe foncière et tarification volumétrique

Gestion des matières résiduelles

Taxe foncière

<sup>21</sup> Aux fins de la fiscalité, un secteur est le territoire d'une ancienne municipalité avant les fusions.



## Variation des charges fiscales totales de la Ville de Montréal

Les effets de l'ensemble des éléments expliqués précédemment se traduisent dans les variations des charges fiscales des propriétaires d'immeubles. Les tableaux qui suivent présentent la variation des charges fiscales pour les immeubles résidentiels et non résidentiels de chacun des arrondissements. Ils présentent de manière distincte les variations des charges fiscales attribuables à la taxe foncière générale et aux taxes prélevées par les conseils d'arrondissement.

Des différences existent entre les arrondissements pour les variations des charges fiscales relevant du conseil municipal. Ces différences s'expliquent principalement par :

- Les effets du financement des dettes historiques des anciennes municipalités contractées avant 2002;
- Les effets du dépôt du rôle d'évaluation 2020-2022.

La Ville de Montréal ayant choisi d'étaler la variation des valeurs foncières lors du dépôt du rôle d'évaluation 2020-2022, les effets de son dépôt se font graduellement sentir. L'avis d'imposition de chaque contribuable peut donc varier selon des proportions différentes pour les données présentées dans ces tableaux, en raison, entre autres, de l'évolution de la valeur foncière de sa propriété par rapport à l'évolution de la valeur des autres propriétés situées sur le territoire de la ville de Montréal.

## Variation des charges fiscales de 2020 à 2021, immeubles résidentiels, par arrondissements

Arrondissements	Charges fiscales relevant du conseil municipal (%)				Taxes d'arrondissement (%)			Variation des charges fiscales totales <sup>23</sup> (%)
	TFG <sup>22</sup>	Effets du dépôt du rôle	Dettes historiques	Sous-total <sup>23</sup>	Taxes de services	Taxe d'investissement	Sous-total <sup>23</sup>	
Ahuntsic-Cartierville	0,0	(0,6)	0,1	(0,5)	0,2	(0,5)	(0,3)	(0,8)
Anjou	0,0	(1,2)	(1,3)	(2,5)	(0,7)	(0,2)	(0,9)	(3,5)
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	0,0	0,9	0,1	1,0	0,1	0,1	0,2	1,2
Lachine	0,0	0,0	(0,1)	(0,1)	0,1	(0,2)	(0,1)	(0,1)
LaSalle	0,0	0,2	0,1	0,3	0,2	(0,1)	0,1	0,5
L'Île-Bizard-Sainte-Genève	0,0	(1,2)	(0,1)	(1,3)	0,4	(0,4)	0,0	(1,3)
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	0,0	(0,7)	0,0	(0,7)	0,4	(0,2)	0,2	(0,5)
Montréal-Nord	0,0	(1,3)	(0,2)	(1,5)	0,4	0,1	0,5	(1,0)
Outremont	0,0	0,7	(0,5)	0,2	0,1	0,6	0,7	0,9
Pierrefonds-Roxboro	0,0	(0,2)	0,1	(0,1)	0,7	0,4	1,1	1,0
Le Plateau-Mont-Royal	0,0	0,8	0,1	0,9	0,1	0,1	0,2	1,2
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	0,0	(1,8)	0,0	(1,8)	0,2	0,2	0,4	(1,5)
Rosemont-La Petite-Patrie	0,0	0,2	0,1	0,3	0,1	0,0	0,1	0,4
Saint-Laurent	0,0	(0,4)	(0,1)	(0,5)	0,2	(0,1)	0,1	(0,4)
Saint-Léonard	0,0	(1,1)	0,1	(1,0)	0,2	(0,4)	(0,2)	(1,2)
Le Sud-Ouest	0,0	1,1	0,1	1,2	0,4	(0,3)	0,1	1,3
Verdun	0,0	1,3	0,0	1,3	0,0	0,6	0,6	1,8
Ville-Marie	0,0	0,7	0,1	0,8	0,1	0,1	0,2	1,0
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	0,0	(0,4)	0,1	(0,3)	0,1	0,0	0,1	(0,2)
<b>Ville de Montréal</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>

<sup>22</sup> TFG signifie taxe foncière générale.

<sup>23</sup> Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.



## Variation des charges fiscales de 2020 à 2021, immeubles non résidentiels, par arrondissements

Arrondissements	Charges fiscales relevant du conseil municipal (%)					Taxes d'arrondissement (%)			Variation des charges fiscales totales <sup>25</sup> (%)
	TFG <sup>24</sup>	Taux différenciés	Effets du dépôt du rôle	Dettes historiques	Sous-total <sup>25</sup>	Taxes de services	Taxe d'investissement	Sous-total <sup>25</sup>	
Ahuntsic-Cartierville	0,0	(0,9)	(0,3)	0,0	(1,2)	0,0	(0,1)	(0,1)	(1,3)
Anjou	0,0	0,5	(1,4)	(1,1)	(2,0)	(0,2)	(0,1)	(0,3)	(2,3)
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	0,0	(2,2)	1,6	0,1	(0,4)	0,0	0,0	0,0	(0,4)
Lachine	0,0	(0,3)	0,1	(0,1)	(0,3)	0,0	(0,1)	(0,1)	(0,4)
LaSalle	0,0	(0,7)	(1,0)	0,1	(1,6)	0,0	0,0	0,0	(1,6)
L'Île-Bizard-Sainte-Genève	0,0	(6,7)	4,0	(0,1)	(2,9)	0,1	(0,1)	0,0	(2,9)
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	0,0	(0,5)	(0,2)	0,0	(0,7)	0,1	0,0	0,1	(0,7)
Montréal-Nord	0,0	(6,1)	3,2	(0,3)	(3,1)	0,1	0,0	0,1	(3,0)
Outremont	0,0	(6,9)	6,6	(0,5)	(0,8)	0,0	0,1	0,2	(0,6)
Pierrefonds-Roxboro	0,0	(4,6)	2,5	0,1	(2,1)	0,1	0,1	0,2	(1,9)
Le Plateau-Mont-Royal	0,0	(5,6)	5,7	0,1	0,2	0,0	0,0	0,1	0,3
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	0,0	(2,7)	1,1	0,0	(1,6)	0,1	0,1	0,1	(1,5)
Rosemont-La Petite-Patrie	0,0	(5,4)	4,7	0,1	(0,6)	0,0	0,0	0,0	(0,6)
Saint-Laurent	0,0	0,6	(1,0)	(0,1)	(0,4)	0,0	0,0	0,0	(0,4)
Saint-Léonard	0,0	(1,9)	0,2	0,1	(1,6)	0,0	(0,1)	(0,1)	(1,7)
Le Sud-Ouest	0,0	(1,7)	2,9	0,1	1,3	0,1	(0,1)	0,0	1,3
Verdun	0,0	(1,2)	0,8	0,1	(0,4)	0,0	0,1	0,1	(0,3)
Ville-Marie	0,0	2,4	(1,5)	0,1	1,0	0,0	0,0	0,0	1,0
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	0,0	(3,6)	3,0	0,1	(0,5)	0,0	0,0	0,0	(0,5)
<b>Ville de Montréal</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

24 TFG signifie taxe foncière générale.

25 Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

# Programme décennal d'immobilisations 2021-2030



## Un PDI de 18,69 G\$

Pour la première fois de son histoire, la Ville de Montréal présente un programme décennal d'immobilisations (PDI). Le PDI regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Ville compte réaliser ou entreprendre au cours des 10 prochaines années, particulièrement pour ses infrastructures vieillissantes.

### Planifier les investissements à long terme

En présentant un programme décennal d'immobilisations (PDI) plutôt qu'un programme triennal d'immobilisations (PTI), la Ville se dote d'une vision à long terme des investissements qu'elle souhaite réaliser. La mise en place du PDI va permettre de planifier ceux-ci de manière plus stratégique et intégrée, surtout dans un contexte où les besoins attribuables au vieillissement des infrastructures sont de plus en plus importants.

### Investir de manière équilibrée et responsable

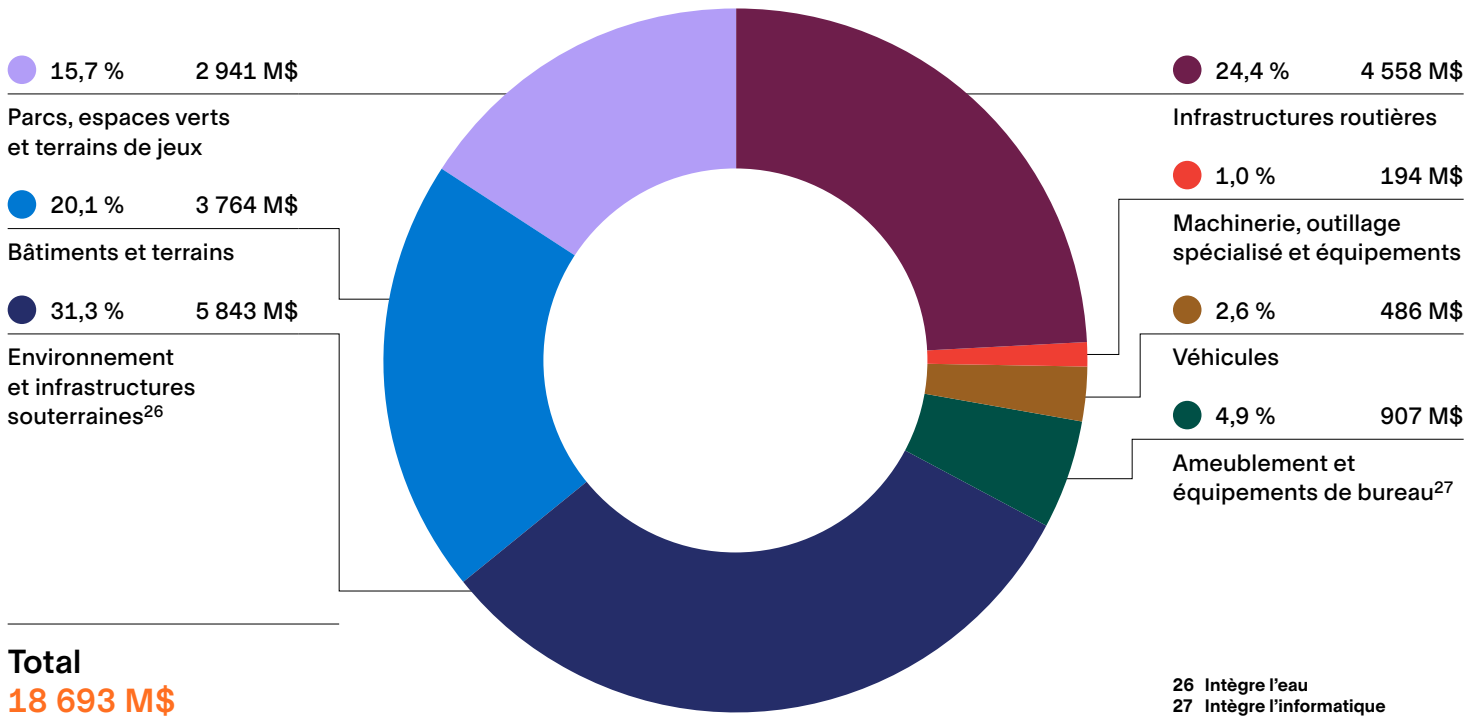
Les investissements prévus dans le cadre du PDI 2021-2030 sont de 18,69 G\$ sur 10 ans, pour une moyenne de 1,9 G\$ par année. La protection des éléments des actifs représente 71,5 % des investissements, alors que l'acquisition, l'installation ou la construction d'infrastructures comptent pour 28,5 %. Ainsi, le PDI 2021-2030 permet de maintenir un juste équilibre entre la protection des actifs et le développement de nouvelles infrastructures afin de répondre à l'évolution des besoins, tout en conservant des services de qualité pour la population montréalaise.

Avec le PDI 2021-2030, la Ville continue à stabiliser le rythme des investissements, principalement pour tenir compte de sa capacité financière et de la disponibilité du secteur de la construction et, aussi, pour limiter les impacts des chantiers sur la vie quotidienne de la population montréalaise. La Ville a notamment révisé les priorités de certains programmes et a revu la planification de certains projets pour ne pas surcharger les réseaux routiers et, ainsi, favoriser la mobilité.

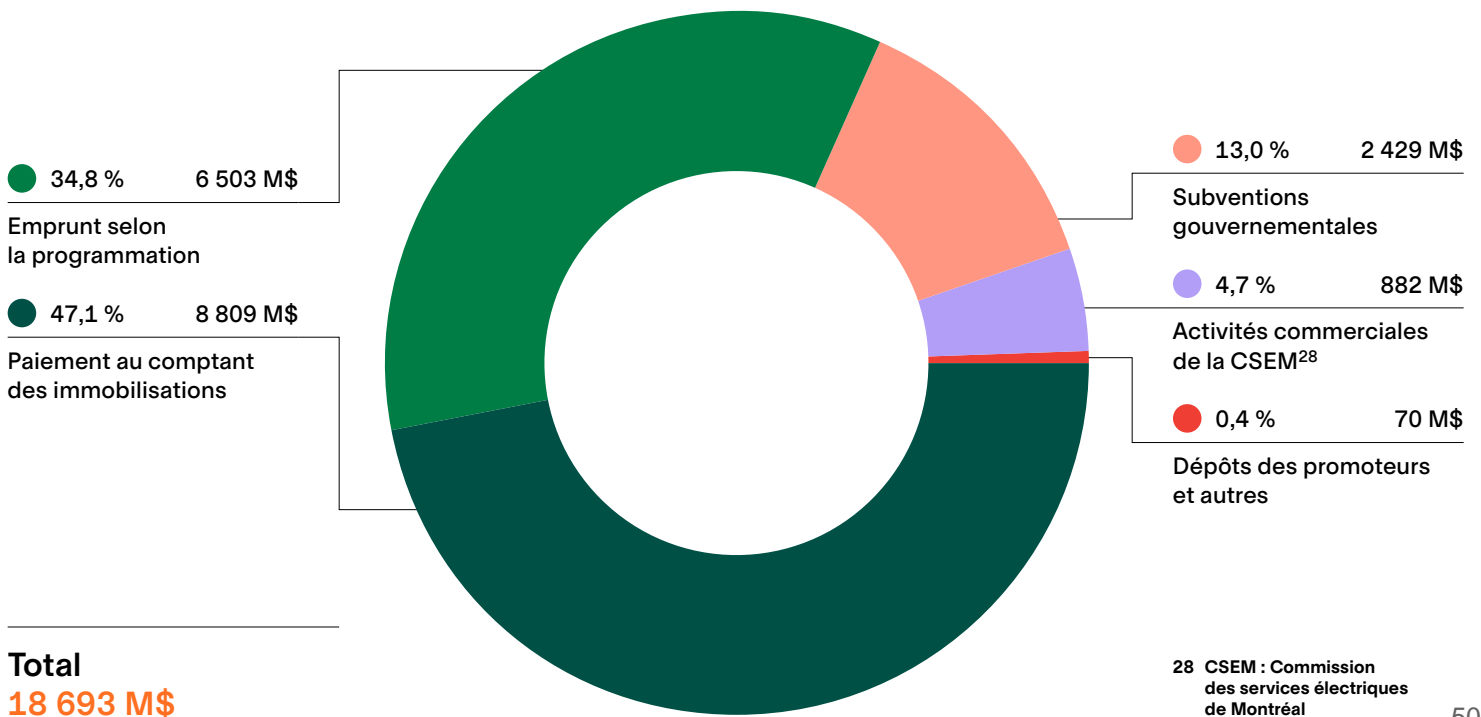
### Prioriser les infrastructures routières et de l'eau

La protection et la réhabilitation des infrastructures routières et de l'eau demeurent une priorité afin de rattraper des années de sous-investissement. Au cours de la prochaine décennie, la Ville compte investir 9,4 G\$ dans ces infrastructures. Près de 77,2 % de cette enveloppe seront consacrés à la protection et au maintien des actifs.

## Investissements par catégories d'actifs

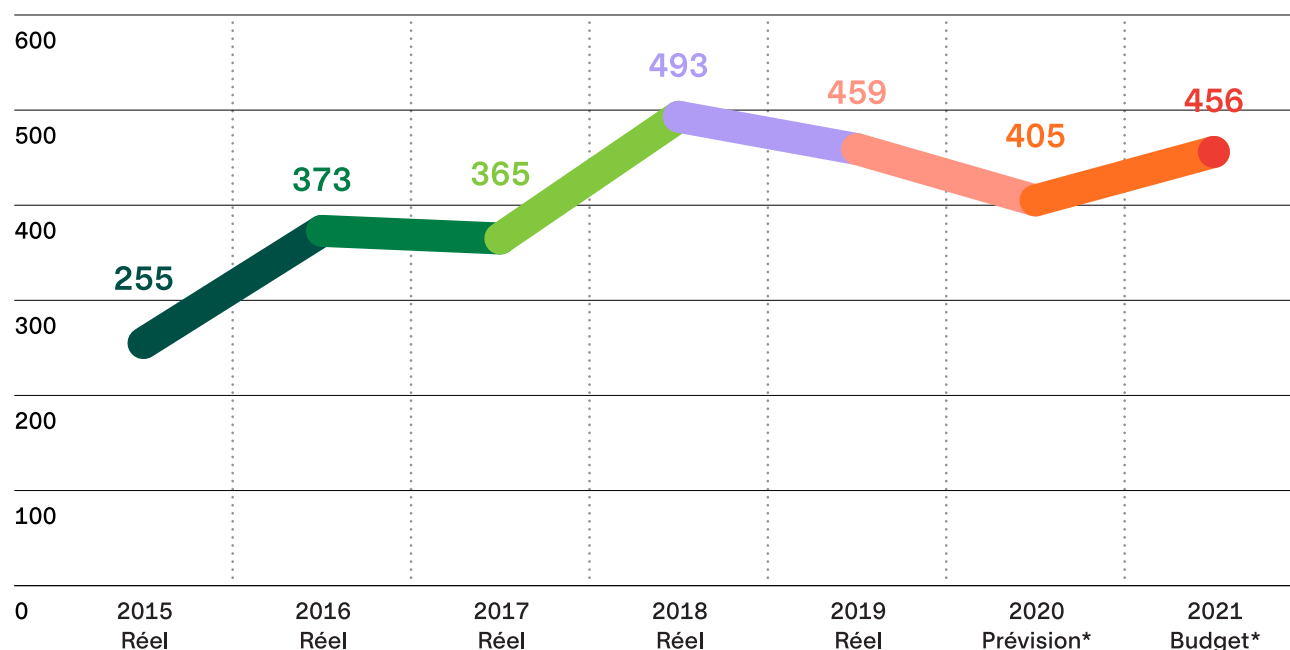


## Modes de financement





## Investissements dans les infrastructures de l'eau (M\$)



\* Prévision et budget du Service de l'eau

## Maintenir et renouveler les infrastructures de l'eau

De 2021 à 2030, 4 885,6 M\$ seront consacrés aux infrastructures de l'eau, dont 456 M\$ en 2021. Le programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout demeure une priorité : 1 789 M\$ y seront investis dans la prochaine décennie. Le programme prévoit notamment le remplacement des entrées de service en plomb. Les programmes concernant les conduites primaires d'aqueduc, les collecteurs d'égouts et les intercepteurs feront l'objet d'investissements de 768,9 M\$.

Le PDI 2021-2030 comporte plusieurs programmes de maintien des actifs d'eau potable, particulièrement les usines (286,9 M\$) ainsi que les réservoirs et les stations de pompage (120,1 M\$). La Ville procédera à la mise à niveau complète du réservoir et de la station de pompage McTavish afin de sécuriser l'alimentation en eau potable de 1,2 million de personnes. D'importants travaux seront également effectués sur plusieurs ouvrages de rétention, comme ceux de Rockfield et de William, dont les chantiers seront achevés en 2021. Enfin, la Ville amorcera les travaux préparatoires pour la construction d'un nouveau réseau de 23 km, destiné à sécuriser l'approvisionnement en eau de l'ouest de l'île.

Par ailleurs, des travaux auront lieu pour le maintien de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et la mise à niveau de certains de ses équipements.

**Station Jean-R.-Marcotte**  
285,5 M\$ au PDI 2021-2030<sup>29</sup>

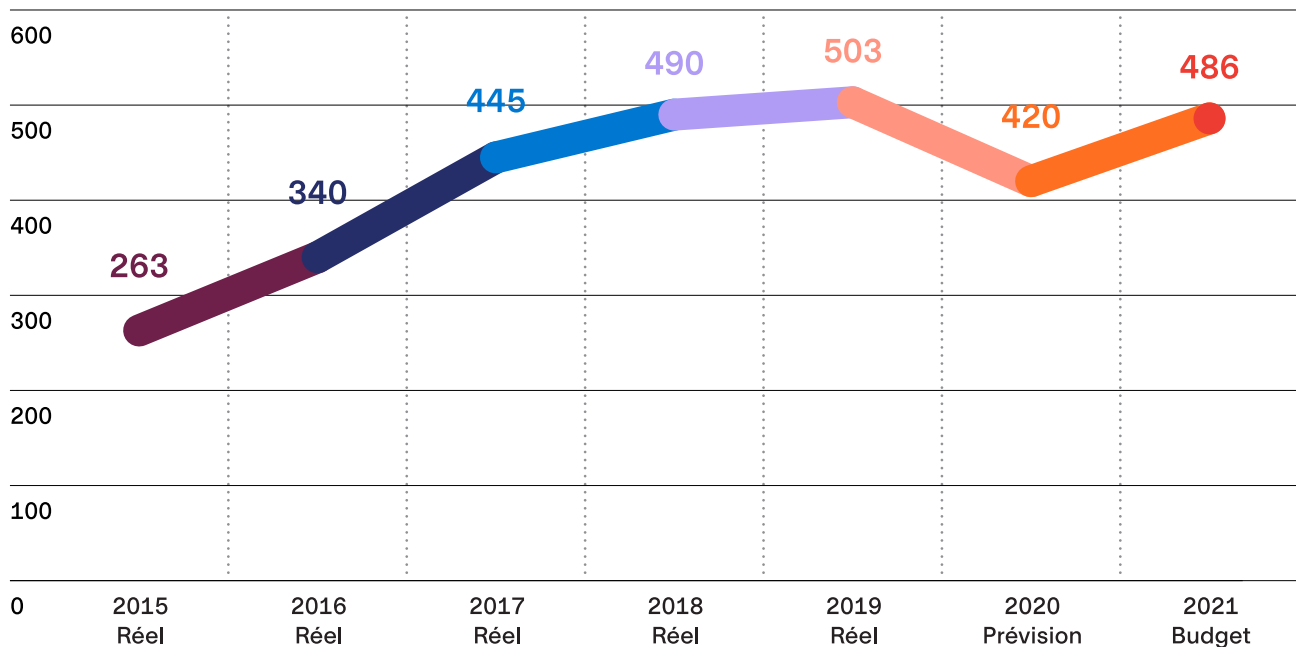
**Réservoir et station de pompage McTavish**  
283,7 M\$ au PDI 2021-2030

**Ouvrages de rétention**  
246,6 M\$ au PDI 2021-2030

**Réseau d'alimentation de l'ouest**  
206,3 M\$ au PDI 2021-2030

29. Programmes de maintien des actifs : 145,5 M\$; mise à niveau d'équipements : 140 M\$.

## Investissements dans les infrastructures routières (M\$)



## Maintenir et renouveler les infrastructures routières

De 2021 à 2030, 4 558,3 M\$ seront alloués aux infrastructures routières, dont 486 M\$ en 2021. La priorité sera donnée à la protection et à la réhabilitation des infrastructures, qui bénéficieront d'un montant de 3 456,1 M\$.

Plusieurs projets majeurs de réaménagement seront également réalisés afin d'améliorer l'accessibilité des secteurs concernés et la qualité de vie des résidentes et des résidents, notamment en augmentant la sécurité des piétons et des cyclistes. D'ici 2030, la Ville investira, par exemple, dans le secteur Namur-De la Savane (hippodrome) pour raccorder le boulevard Cavendish, dans le centre-ville pour revitaliser le Quartier des gares et réaménager l'avenue des Pins, dans Hochelaga-Maisonneuve pour prolonger l'avenue Souigny et le boulevard de l'Assomption, et sur le mont Royal pour réaménager la voie Camillien-Houde et le chemin Remembrance. De plus, elle remplacera le pont Jacques-Bizard, reliant Montréal à l'île Bizard, et continuera de participer à la reconstruction du complexe Turcot.

**Boulevard Cavendish**  
245 M\$ au PDI 2021-2030

**Quartier des gares**  
124,5 M\$ au PDI 2021-2030

**Avenue des Pins**  
58 M\$ au PDI 2021-2030

**Avenue Souigny et boulevard de l'Assomption**  
108,8 M\$ au PDI 2021-2030

**Voie Camillien-Houde et chemin Remembrance**  
90 M\$ au PDI 2021-2030

**Pont Jacques-Bizard**  
80,5 M\$ au PDI 2021-2030

**Complexe Turcot**  
109,9 M\$ au PDI 2021-2030



# Arroundissements





D'une année à l'autre, les 19 arrondissements de Montréal préparent leurs budgets respectifs pour répondre aux divers besoins d'investissements et fournir les services de proximité à la population.

Les investissements sont diversifiés, visant notamment l'entretien et le renouvellement des installations, des lieux publics et des bâtiments. Par exemple, les arrondissements allouent des sommes à la modernisation des bibliothèques et des maisons de la culture, ainsi qu'à la mise aux normes des arénas. Il en va de même pour la réfection des rues et des trottoirs, le réaménagement de parcs locaux, le verdissement et le fleurissement, l'apaisement de la circulation et l'implantation de mesures pour sécuriser les déplacements ainsi que le développement du réseau cyclable.

En matière de services à la population, les arrondissements consacrent une bonne partie de leurs budgets à la prestation de services tels que le maintien de la propreté et les diverses collectes de déchets. Ils soutiennent les organismes locaux dans l'offre d'activités culturelles, sportives, de loisir et de développement social. Au besoin, ils appuient le développement d'artères commerciales et revitalisent des secteurs. De plus, ils encouragent les citoyens et les citoyennes à prendre part à la vie démocratique.

## Portrait des arrondissements

Arrondissements	Population (habitants)	Superficie (km <sup>2</sup> )	Valeur moyenne propriété unifamiliale (\$)	Valeur moyenne propriété appartement-condo (\$)	Budget de fonctionnement 2021 (M\$)	Budget PDI 2021-2030 (M\$)	Effectif années-personnes
Ahuntsic-Cartierville	141 352	24,2	588 100	262 300	58,6	71,1	424,6
Anjou	45 994	13,7	426 100	243 800	28,4	56,6	217,7
CDN-NDG	175 560	21,4	802 700	400 600	70,4	68,3	502,5
Lachine	46 909	17,7	444 900	253 600	30,2	36,8	232,0
LaSalle	82 064	16,3	490 000	290 300	41,9	51,3	273,2
IBSG	19 688	23,6	489 000	240 100	11,1	29,3	115,9
MHM	144 297	25,4	390 300	248 600	67,2	84,5	553,3
Montréal-Nord	87 928	11,1	329 900	234 300	43,9	49,7	369,6
Outremont	25 826	3,9	1 595 500	542 500	15,3	25,6	116,8
Pierrefonds-Roxboro	73 230	27,1	413 000	237 500	34,0	58,0	273,7
PMR	108 102	8,1	861 800	406 800	55,3	54,5	434,1
RDP-PAT	114 732	42,3	341 500	189 000	63,2	127,9	426,1
Rosemont-La Petite-Patrie	147 624	15,9	610 900	336 300	62,1	88,4	669,6
Saint-Laurent	105 248	42,8	640 900	312 100	73,7	111,7	572,7
Saint-Léonard	82 841	13,5	531 700	279 200	37,9	60,4	240,9
Sud-Ouest	84 299	15,7	528 300	377 700	56,9	70,9	415,9
Verdun	72 419	9,7	803 600	418 300	37,4	41,2	317,6
Ville-Marie	95 231	16,5	1 137 500	491 900	96,5	141,9	585,6
VSMPE	148 202	16,5	428 400	311 700	60,4	69,8	426,1

# Aide financière aux municipalités pour faire face à la pandémie





Les conséquences de la crise sanitaire ont entraîné des effets notables sur les finances publiques des municipalités. Alors qu'elles géraient la crise, celles-ci ont dû assumer de nombreux coûts imprévus, mais elles ont surtout vu plusieurs de leurs revenus diminuer par rapport à ce qui était prévu, et ce, de façon importante.

Au printemps dernier, la Ville de Montréal anticipait un déficit de l'ordre de 250 M\$ en raison des effets de la pandémie de COVID-19 sur ses finances. Pour limiter les risques anticipés sur l'équilibre budgétaire de l'année 2020, la Ville a alors mis en place un plan de redressement de 123,4 M\$ visant à réduire ses dépenses. Cet effort important a permis de diminuer de moitié le déficit anticipé, selon l'évolution budgétaire faite au 31 août 2020.

Pour aider les municipalités dans ce contexte difficile, le gouvernement du Québec a annoncé, le 25 septembre 2020, l'octroi d'une aide financière de 800 M\$, dont 263,5 M\$<sup>30</sup> seront versés à la Ville de Montréal en sa qualité de municipalité locale. Les autres villes liées ont également reçu de l'aide financière, portant le total versé pour l'ensemble de l'agglomération de Montréal à 291 M\$, selon les annonces gouvernementales.

Cette aide financière vise à soutenir les municipalités en permettant d'atténuer les effets de la pandémie sur leurs finances et peut être utilisée pour les exercices financiers 2020 et 2021, selon les besoins de chaque municipalité.

La mécanique comptable de l'aide financière dicte que l'entièreté de la somme devra être constatée à l'exercice financier de 2020. Ensuite, une part de cette aide pourra être affectée à l'exercice financier de 2021, si tels sont les besoins et la volonté de la municipalité. Dans ce cas, la somme devra être affectée au budget 2021, puisque l'aide aura été constatée à l'exercice 2020.

La Ville de Montréal prévoit d'utiliser cette aide financière pour payer sa part des coûts des mesures d'urgence ainsi que pour atténuer les conséquences financières de la pandémie sur son budget en 2021. Toutefois, les besoins financiers totaux de la Ville en lien avec la pandémie de COVID-19 sont supérieurs à l'aide octroyée par le gouvernement du Québec.

Utilisation de l'aide financière	263,5
Somme réservée pour financer les dépenses réelles 2020	85,0
Somme affectée au budget 2021	178,5

En 2021, la pandémie continuera d'entraîner de nombreux effets sur les finances de la Ville de Montréal : une diminution des revenus provenant des stationnements tarifés, la mise en place d'un plan de relance économique et la réduction du transfert de la TVQ en sont quelques exemples. La Ville prévoit également utiliser l'aide gouvernementale pour assurer le maintien des services locaux.

30 Le Décret 1003-2020, publié le 20 octobre 2020 dans la Gazette du Québec, fixe les montants versés aux municipalités qui recevront une somme de 1 M\$ ou plus.

**Publié par la Ville de Montréal**

**Service des finances**

630, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H3B 1S6  
Canada

montreal.ca

**Dépôt légal**

4<sup>e</sup> trimestre 2020

Bibliothèque et Archives nationales  
du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

**978-2-7647-1797-4**

Faits saillants

Budget de fonctionnement 2021

Programme décennal d'immobilisations  
2021-2030

PDF, Français

**Design graphique :**

Ville de Montréal

Service de l'expérience citoyenne  
et des communications

25725 (11-20)

Imprimé au Canada

Ce document est imprimé  
sur du papier recyclé.

**Crédits photos**

Couverture : Nathalia Segato, Unsplash

32 : Jamshed Khedri, Unsplash

37 : Eva Blue

38 : Thomas Lardeau, Unsplash

40 : Alan Quirvan, Unsplash







# Budget de fonctionnement 2021 et PDI 2021-2030 détaillés



## CERTIFICAT DU TRÉSORIER

J'atteste, comme trésorier de la Ville de Montréal et responsable du dépôt d'un certificat selon l'article 93 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4), que les crédits budgétaires seront disponibles pour les charges prévues au budget sous la responsabilité du conseil municipal et pour celles prévues au budget sous la responsabilité du conseil d'agglomération, selon leurs compétences respectives.

	(en milliers de dollars)	
	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération
<b>a) Pour le service de la dette</b>		
Répartition du coût total du service de la dette		
▪ Frais de financement	280 640,6	142 755,1
▪ Remboursement de la dette à long terme	494 066,9	302 960,6
<b>b) Pour les obligations découlant des lois et des décisions qui ont été ou seront prises</b>		
▪ Signature de baux et octroi de contrats pour la fourniture de biens et de services	606 170,6	265 019,3
▪ Octroi de contributions financières et d'aide municipale	194 907,3	887 653,6
▪ Traitements, gages et contributions de l'employeur	1 273 914,1	1 248 566,8

Le trésorier et directeur du Service des finances,



Yves Courchesne

Le 12 novembre 2020





# Table des matières



## TABLE DES MATIÈRES

### MISE EN CONTEXTE 2021

<b>PROCESSUS BUDGÉTAIRE ET INNOVATIONS</b>	<b>1</b>
--	----------

<b>PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE 2021</b>	<b>3</b>
---	----------

<b>APERÇU DES SERVICES ET DES ARRONDISSEMENTS</b>	<b>8</b>
---	----------

<i>Services administratifs</i>	9
--------------------------------	---

<i>Services institutionnels</i>	32
---------------------------------	----

<i>Mobilité et attractivité</i>	45
---------------------------------	----

<i>Qualité de vie</i>	59
-----------------------	----

<i>Service aux citoyens</i>	76
-----------------------------	----

<i>Arrondissements</i>	85
------------------------	----

### BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2021 DÉTAILLÉ

<b>SOMMAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES</b>	<b>127</b>
---	------------

<b>ANALYSE DES REVENUS</b>	<b>131</b>
----------------------------	------------

<b>ANALYSE DES DÉPENSES CORPORATIVES</b>	<b>147</b>
--	------------

<i>Service de la dette brute</i>	147
----------------------------------	-----

<i>Paiement au comptant des immobilisations</i>	150
---	-----

<i>Dépenses communes</i>	151
--------------------------	-----

<i>Dépenses de contributions</i>	153
----------------------------------	-----

<i>Élimination des transactions internes et interentités</i>	154
--	-----

<b>DÉTAIL DES DÉPENSES DES SERVICES ET DES ARRONDISSEMENTS</b>	<b>155</b>
--	------------

<i>Services administratifs</i>	155
--------------------------------	-----

<i>Services institutionnels</i>	160
---------------------------------	-----

<i>Mobilité et attractivité</i>	163
---------------------------------	-----

<i>Qualité de vie</i>	165
-----------------------	-----

<i>Service aux citoyens</i>	168
-----------------------------	-----

<i>Arrondissements</i>	170
------------------------	-----

<b>RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES</b>	<b>179</b>
---------------------------------------	------------

<i>Fiscalité locale</i>	179
-------------------------	-----

<i>Quotes-parts et fiscalité d'agglomération</i>	205
--	-----

<i>Dépenses par objets</i>	219
----------------------------	-----

<i>Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales</i>	237
---	-----

## **PDI 2021-2030 DÉTAILLÉ**

<b>ORIENTATIONS DU PDI 2021-2030</b>	<b>239</b>
<b>PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2030</b>	<b>242</b>
<b>GESTION DE LA DETTE</b>	<b>284</b>
<b>DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS POUR CHACUNE DES UNITÉS D'AFFAIRES</b>	<b>294</b>
<b>ANNEXES</b>	
<b>STRUCTURE DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION BUDGÉTAIRE</b>	<b>331</b>
<b>PARTAGE DES COMPÉTENCES ET CONFECTION DU BUDGET</b>	<b>333</b>
<b>ÉQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS D'INTÉRÊT COLLECTIF</b>	<b>340</b>
<b>COMPÉTENCES DES ARRONDISSEMENTS ET DES SERVICES CENTRAUX</b>	<b>342</b>
<b>SYNTHÈSE DES POLITIQUES FINANCIÈRES</b>	<b>344</b>
<b>FONDS DE L'EAU</b>	<b>352</b>
<b>GLOSSAIRE</b>	<b>355</b>
<b>IDIOMES</b>	<b>365</b>
<b>INDEX DES SIGLES, DES ACRONYMES ET DES AUTRES ABRÉVIATIONS</b>	<b>367</b>



## INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 – Sommaire du budget de fonctionnement 2021 – Services et arrondissements	8
Tableau 2 – Sommaire du Programme décennal d’immobilisations par DGA et arrondissements	8
Tableau 3 – Services administratifs et sécurité publique – Budget 2021	9
Tableau 4 – Autres services administratifs – Budget 2021	11
Tableau 5 – Services institutionnels – Budget 2021	32
Tableau 6 – Services institutionnels – PDI 2021-2030	32
Tableau 7 – Mobilité et attractivité – Budget 2021	45
Tableau 8 – Mobilité et attractivité – PDI 2021-2030	45
Tableau 9 – Qualité de vie – Budget 2021	59
Tableau 10 – Qualité de vie – PDI 2021-2030	59
Tableau 11 – Service aux citoyens – Budget 2021	76
Tableau 12 – Service aux citoyens – PDI 2021-2030	76
Tableau 13 – Arrondissements – Budget 2021	85
Tableau 14 – Arrondissements – PDI 2021-2030	85
Tableau 15 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2021 – Budget de la Ville de Montréal	128
Tableau 16 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2021 – Budget du conseil municipal	129
Tableau 17 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2021 – Budget du conseil d’agglomération	130
Tableau 18 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal	131
Tableau 19 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal	132
Tableau 20 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d’agglomération	133
Tableau 21 – Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal	134
Tableau 22 – Quotes-parts – Budget du conseil d’agglomération	134
Tableau 23 – Quotes-parts des villes liées	135
Tableau 24 – Transferts – Budget de la Ville de Montréal	136
Tableau 25 – Transferts – Budget du conseil municipal	137
Tableau 26 – Transferts – Budget du conseil d’agglomération	138
Tableau 27 – Services rendus – Budget de la Ville de Montréal	139
Tableau 28 – Services rendus – Budget du conseil municipal	139
Tableau 29 – Services rendus – Budget du conseil d’agglomération	140
Tableau 30 – Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal	141
Tableau 31 – Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal	142
Tableau 32 – Imposition de droits – Budget du conseil municipal	142
Tableau 33 – Imposition de droits – Budget du conseil d’agglomération	142
Tableau 34 – Intérêts – Budget de la Ville de Montréal	143
Tableau 35 – Intérêts – Budget du conseil municipal	143
Tableau 36 – Intérêts – Budget du conseil d’agglomération	143
Tableau 37 – Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal	144
Tableau 38 – Autres revenus – Budget du conseil municipal	144
Tableau 39 – Autres revenus – Budget du conseil d’agglomération	144
Tableau 40 – Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal	145
Tableau 41 – Affectations de revenus – Budget du conseil municipal	146
Tableau 42 – Affectations de revenus – Budget du conseil d’agglomération	146
Tableau 43 – Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal	147
Tableau 44 – Frais de financement – Budget du conseil municipal	147
Tableau 45 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil municipal	148
Tableau 46 – Frais de financement – Budget du conseil d’agglomération	148
Tableau 47 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d’agglomération	149
Tableau 48 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal	150
Tableau 49 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil municipal	150

Tableau 50 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil d’agglomération	150
Tableau 51 – Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal	151
Tableau 52 – Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal	153
Tableau 53 – Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal	154
Tableau 54 – Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal	155
Tableau 55 – Sécurité publique	155
Tableau 56 – Autres services administratifs	155
Tableau 57 – Direction générale – Dépenses par objets	156
Tableau 58 – Affaires juridiques – Dépenses par objets	156
Tableau 59 – Finances – Dépenses par objets	156
Tableau 60 – Ressources humaines – Dépenses par objets	157
Tableau 61 – Sécurité incendie – Dépenses par objets	157
Tableau 62 – Service de police – Dépenses par objets	157
Tableau 63 – Bureau de l’inspecteur général – Dépenses par objets	158
Tableau 64 – Bureau du vérificateur général – Dépenses par objets	158
Tableau 65 – Commission de la fonction publique de Montréal – Dépenses par objets	158
Tableau 66 – Secrétariat de liaison de l’agglomération de Montréal – Dépenses par objets	159
Tableau 67 – Services institutionnels – Budget de la Ville de Montréal	160
Tableau 68 – Approvisionnement – Dépenses par objets	160
Tableau 69 – Évaluation foncière – Dépenses par objets	160
Tableau 70 – Gestion et planification immobilière – Dépenses par objets	161
Tableau 71 – Greffe – Dépenses par objets	161
Tableau 72 – Matériel roulant et ateliers – Dépenses par objets	161
Tableau 73 – Performance organisationnelle – Dépenses par objets	162
Tableau 74 – Mobilité et attractivité – Budget de la Ville de Montréal	163
Tableau 75 – Commission des services électriques – Dépenses par objets	163
Tableau 76 – Eau – Dépenses par objets	163
Tableau 77 – Grands parcs, du Mont-Royal et des sports – Dépenses par objets	164
Tableau 78 – Infrastructures du réseau routier – Dépenses par objets	164
Tableau 79 – Urbanisme et mobilité – Dépenses par objets	164
Tableau 80 – Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal	165
Tableau 81 – Culture – Dépenses par objets	165
Tableau 82 – Développement économique – Dépenses par objets	165
Tableau 83 – Diversité et inclusion sociale – Dépenses par objets	166
Tableau 84 – Environnement – Dépenses par objets	166
Tableau 85 – Espace pour la vie – Dépenses par objets	166
Tableau 86 – Habitation – Dépenses par objets	167
Tableau 87 – Service aux citoyens – Budget de la Ville de Montréal	168
Tableau 88 – Concertation des arrondissements – Dépenses par objets	168
Tableau 89 – Expérience citoyenne et communications – Dépenses par objets	168
Tableau 90 – Technologies de l’information – Dépenses par objets	169
Tableau 91 – Budgets des arrondissements	170
Tableau 92 – Sources de financement des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal	171
Tableau 93 – Arrondissement d’Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets	172
Tableau 94 – Arrondissement d’Anjou – Dépenses par objets	172
Tableau 95 – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets	172
Tableau 96 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets	173
Tableau 97 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets	173
Tableau 98 – Arrondissement de L’Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets	173
Tableau 99 – Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par objets	174
Tableau 100 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets	174
Tableau 101 – Arrondissement d’Outremont – Dépenses par objets	174
Tableau 102 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets	175

Tableau 103 – Arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets	175
Tableau 104 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets	175
Tableau 105 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets	176
Tableau 106 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets	176
Tableau 107 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets	176
Tableau 108 – Arrondissement du Sud-Ouest – Dépenses par objets	177
Tableau 109 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets	177
Tableau 110 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets	177
Tableau 111 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets	178
Tableau 112 – Taxes imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement	179
Tableau 113 – Taux de taxation de 2021 – Taxe foncière générale	181
Tableau 114 – Taux de taxation de 2021 Taxe foncière relative à l'eau	185
Tableau 115 – Taux de taxation de 2021 – Taxe relative à l'ARTM	186
Tableau 116 – Taux de taxation de 2021 – Taxe relative à la voirie	186
Tableau 117 – Taux de la taxe sur les parcs de stationnement en 2021	187
Tableau 118 – Revenus provenant des taxes relatives aux services, 2020 et 2021, et taux applicables en 2021	189
Tableau 119 – Taux des taxes relatives aux investissements, 2021	190
Tableau 120 – Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2020, 2021 et 2022	191
Tableau 121 – Taux de taxation de 2021 – Immeubles de la catégorie résiduelle	192
Tableau 122 – Taux de taxation de 2021 – Immeubles de la catégorie 6 logements ou plus	193
Tableau 123 – Taux de taxation de 2021 – Immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels	194
Tableau 124 – Variation détaillée des charges fiscales totales de 2020 à 2021, immeubles résidentiels	196
Tableau 125 – Variation des charges fiscales totales de 2020 à 2021, immeubles résidentiels par sous-catégorie résidentielles	197
Tableau 126 – Variation du compte de taxes d'une résidence moyenne	199
Tableau 127 – Variation du compte de taxes d'une résidence unifamiliale moyenne	200
Tableau 128 – Variation du compte de taxes d'un condominium moyen	201
Tableau 129 – Variation du compte de taxes d'un multiplex moyen	202
Tableau 130 – Variation détaillée des charges fiscales totales de 2020 à 2021, immeubles non résidentiels	204
Tableau 131 – Variation budgétaire des quotes-parts de l'agglomération de Montréal, de 2020 à 2021	205
Tableau 132 – Quotes-parts de 2021	206
Tableau 133 – Quotes-parts de 2021 (suite)	207
Tableau 134 – Potentiel fiscal d'agglomération et pourcentages contributifs des villes liées, 2020 et 2021	209
Tableau 135 – Variation des quotes-parts générales d'agglomération, de 2020 à 2021	210
Tableau 136 – Quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs Exercices réels de 2017 à 2019 et budgets de 2020 et 2021	216
Tableau 137 – Contribution des villes reconstituées à l'égard des dépenses afférentes au centre-ville	218
Tableau 138 – Évolution des dépenses par objets	219
Tableau 139 – Répartition de l'effectif	221
Tableau 140 – Évolution de la rémunération globale	223
Tableau 141 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur	224
Tableau 142 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Postes capitalisés	225
Tableau 143 – Profil de l'endettement de Montréal	229
Tableau 144 – Coût de la dette	230
Tableau 145 – Autres dépenses par objets	231
Tableau 146 – Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences – Budgets de 2020 et 2021	237
Tableau 147 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Réels de 2016 à 2018 (global) et réel 2019, par compétences	238
Tableau 148 – Valeur de remplacement par catégories d'actifs	239
Tableau 149 – Comparaison du PTI 2020-2022 et du PDI 2021-2030, par arrondissements	244
Tableau 150 – PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement	245

Tableau 151 – État des activités d’immobilisations et modes de financement – Budget de la Ville de Montréal	248
Tableau 152 – État des activités d’immobilisations et modes de financement – Budget du conseil municipal	249
Tableau 153 – État des activités d’immobilisations et modes de financement – Budget du conseil d’agglomération	250
Tableau 154 – Investissements par catégories d’actifs – Budget de la Ville de Montréal	252
Tableau 155 – Investissements par catégories d’actifs – Budget du conseil municipal	253
Tableau 156 – Investissements par catégories d’actifs – Budget du conseil d’agglomération	254
Tableau 157 – Sommaire des investissements relatifs à la gestion de l’eau	258
Tableau 158 – Portrait consolidé des activités d’immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables	261
Tableau 159 – Coût de la dette, de 2020 à 2023	287
Tableau 160 – Investissements par unités d’affaires – Budget de la Ville de Montréal	295
Tableau 161 – Investissements par unités d’affaires – Budget du conseil municipal	296
Tableau 162 – Investissements par unités d’affaires – Budget du conseil d’agglomération	297
Tableau 163 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d’immobilisations, par unités d’affaires – Budget de la Ville de Montréal	299
Tableau 164 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d’immobilisations, par unités d’affaires – Budget du conseil municipal	300
Tableau 165 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d’immobilisations, par unités d’affaires – Budget du conseil d’agglomération	301
Tableau 166 – Résumé des principales compétences relevant soit du conseil d’agglomération, soit des conseils municipal et d’arrondissement	336
Tableau 167 – Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux	343
Tableau 168 – État prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l’eau	353

## INDEX DES GRAPHIQUES

<i>Graphique 1 – Taux de croissance du PIB aux prix de base, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2018-2021</i>	4
<i>Graphique 2 – Taux de chômage, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2016-2021</i>	4
<i>Graphique 3 – Nombre de mises en chantier, RMR de Montréal, 2012-2021</i>	5
<i>Graphique 4 – Évolution du RVNI mensuel, Montréal, Toronto et Vancouver, 2016-2020</i>	5
<i>Graphique 5 – Évolution estimée de l'indice des prix à la consommation, 2021</i>	7
<i>Graphique 6 – Variation des charges fiscales totales résidentielles, de 2020 à 2021</i>	198
<i>Graphique 7 – Variation des charges fiscales totales non résidentielles, de 2020 à 2021</i>	203
<i>Graphique 8 – Répartition par activités des quotes-parts générales, budget de 2021</i>	211
<i>Graphique 9 – Dépenses par objets</i>	219
<i>Graphique 10 – Évolution du poids de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement</i>	222
<i>Graphique 11 – Charge de retraite, budgets de 2012 à 2021</i>	227
<i>Graphique 12 – Comparaison entre la charge de retraite et les cotisations de la Ville, budgets de 2012 à 2021</i>	228
<i>Graphique 13 – Budgets adoptés et réalisations</i>	240
<i>Graphique 14 – Répartition des investissements par compétences</i>	242
<i>Graphique 15 – Répartition des investissements du conseil municipal</i>	243
<i>Graphique 16 – Évolution des investissements et des sources de financement, de 2021 à 2025</i>	247
<i>Graphique 17 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau</i>	255
<i>Graphique 18 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières</i>	259
<i>Graphique 19 – Sources de financement externes, en 2021</i>	285
<i>Graphique 20 – Évolution de la dette directe brute et nette</i>	288
<i>Graphique 21 – Évolution de la dette consolidée brute et nette</i>	289
<i>Graphique 22 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville</i>	291
<i>Graphique 23 – Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses</i>	292
<i>Graphique 24 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée</i>	293

## INDEX DES FIGURES

<i>Figure 1 – Processus budgétaire annuel</i>	<u>1</u>
<i>Figure 2 – Secteurs d’application de la taxe sur les parcs de stationnement</i>	<u>187</u>
<i>Figure 3 – Partage des compétences – Instances politiques et territoires d’application</i>	<u>334</u>
<i>Figure 4 – Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses</i>	<u>340</u>



# Mise en contexte 2021





## PROCESSUS BUDGÉTAIRE ET INNOVATIONS

### Description générale

#### Qu'est-ce que le budget de fonctionnement et le Programme décennal d'immobilisations?

Le budget de la Ville de Montréal comprend deux volets :

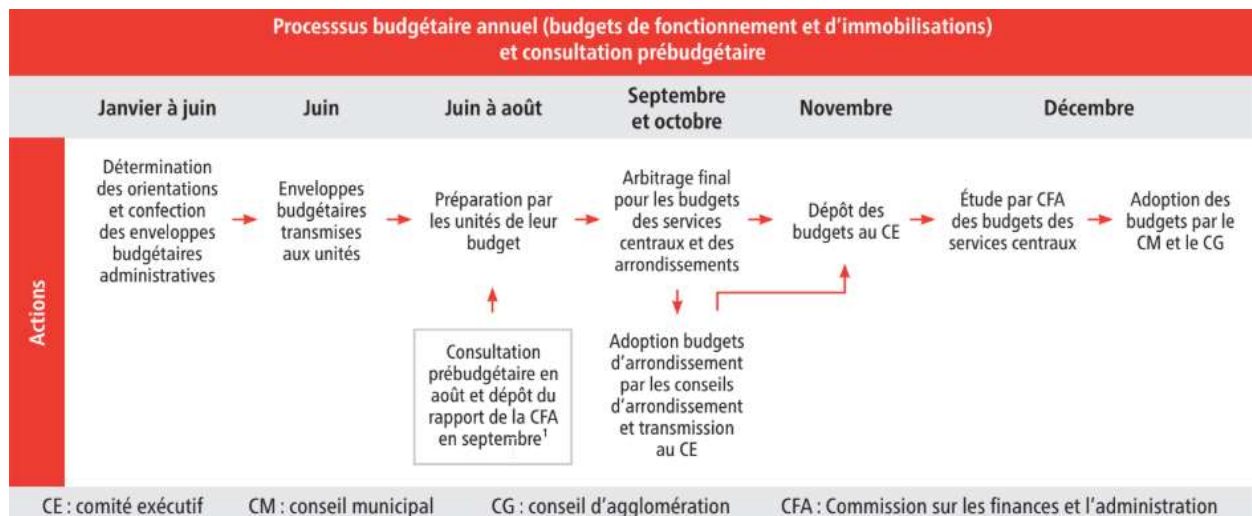
- Le budget de fonctionnement;
- Le Programme décennal d'immobilisations.

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Ces dépenses, dites de fonctionnement, sont financées majoritairement par les taxes et autres revenus de l'année en cours.

Par ailleurs, le Programme décennal d'immobilisations (PDI) regroupe les projets d'investissements que la Ville prévoit d'effectuer sur son territoire au cours des 10 prochaines années pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Différentes sources de financement sont requises pour ces investissements, notamment des emprunts à long terme.

En guise d'illustration, l'achat d'une maison équivaut à un investissement en immobilisations tandis que toutes les dépenses liées, à l'entretien du terrain, à l'électricité et au chauffage seraient présentées dans un budget de fonctionnement.

Figure 1 – Processus budgétaire annuel



1. Normalement, le processus de consultation prébudgétaire se déroule de mars à mai. En raison de la COVID-19, ce processus a été décalé cette année et s'est tenu en ligne.

## Lien avec la consultation prébudgétaire

La consultation prébudgétaire est un moyen qui permet à la population montréalaise et aux organismes d'échanger sur les orientations budgétaires de l'Administration avec les élus et les fonctionnaires responsables de la préparation du budget, afin de les sensibiliser à leurs préférences. En raison de la crise sanitaire, la consultation, prévue initialement au printemps 2020, a été reportée.

Plus spécifiquement, au courant du mois d'août, en plus d'un sondage réalisé sur **montreal.ca**, la population a été appelée à soumettre des mémoires. Plus de 25 000 membres de la communauté montréalaise ont participé à l'une de ces démarches afin de faire part de leurs préférences budgétaires sur l'une des thématiques suivantes :

- Retour à une économie effervescente dans le contexte de la COVID-19;
- L'amélioration des services aux citoyens par des investissements en projets d'immobilisations.

Les réponses au sondage et les mémoires recueillis ont ensuite été analysés par la CFA, qui a adopté des recommandations le 11 septembre. Le comité exécutif de la Ville de Montréal en a fait l'analyse et s'en est inspiré pour établir les priorités de son budget 2021.

## Budget participatif

Le budget participatif contribue à initier la population à la participation citoyenne et au processus budgétaire. Il lui offre l'occasion de faire connaître ses attentes et ses besoins et de faire naître des projets qui la touchent directement.

Le budget participatif démarre généralement par un appel à projets d'une municipalité auprès de la population. Une fois les projets soumis, les fonctionnaires évaluent leur conformité aux orientations fixées par la municipalité, leur faisabilité et leurs coûts de mise en œuvre. Les projets qui satisfont aux critères de sélection sont alors soumis au vote des citoyens. Selon les sommes prévues par la municipalité, les ou les projets ayant obtenu le plus de votes sont ensuite réalisés par la municipalité.

Dans la grande majorité des cas, les projets retenus génèrent des investissements en immobilisations (aménagement de parcs, installation d'équipements de jeu pour enfants, etc.) et pas, ou très peu, de dépenses de fonctionnement.

Pour la première fois de son histoire, la Ville de Montréal se dote d'un budget participatif. Cette initiative, dotée d'une enveloppe de 10 M\$ au PDI pour les années 2021 et 2022, permettra à la population de proposer et de choisir des projets qui seront financés par cette part du budget de la Ville.

Selon divers organismes, plus de 3 000 municipalités sur la planète utiliseraient le budget participatif, sous une forme ou une autre. Plusieurs arrondissements de Montréal ont également mis en place de telles initiatives.

## PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE 2021<sup>1</sup>

### Regard sur le monde

L'économie mondiale fait présentement face à de nombreux risques et incertitudes. L'attention planétaire est actuellement orientée vers la pandémie de COVID-19 qui affecte les cinq continents. Toutefois, l'efficacité des mesures mises en place pour en freiner la propagation et en limiter l'effet sur l'économie diffère d'un pays à l'autre. La pandémie devrait ainsi largement expliquer une chute du PIB mondial de 4,6 % en 2020 avant d'être davantage maîtrisée et mener à un rebond avoisinant 5,1 % en 2021.

L'importance de la pandémie à l'échelle mondiale fait toutefois passer au second plan de nombreuses autres sources d'incertitude, notamment l'issue des élections étatsuniennes (inconnue au moment d'écrire ces lignes), des tensions entre la Chine et les États-Unis et plusieurs pays occidentaux, la récente mainmise de Pékin sur Hong Kong, des tensions militaires à la frontière sino-indienne, des combats dans le Caucase, les résultats incertains des négociations commerciales entre les États-Unis et la Chine, entre les États-Unis et l'Union européenne, et entre l'Union européenne et le Royaume-Uni à la suite du Brexit. À tous ces éléments s'ajoute la multiplication d'événements climatiques majeurs (feux de forêt, inondations, sécheresses, etc.) aux quatre coins du globe.

### Le Québec et le Canada

Le Québec et le Canada ont été frappés de plein fouet par la pandémie dès le printemps 2020. Pour faire face à la crise sanitaire, des pans complets de l'économie ont été mis à l'arrêt et de vastes programmes ont été mis en place afin de venir en aide à la population affectée. En seulement deux mois, soit de février à avril 2020, le taux de chômage est passé au Québec de 4,5 % à 17,0 %, pour être ramené à 13,7 % un mois plus tard alors que s'amorçait le déconfinement. Misant sur la reprise, le Conference Board du Canada s'attend à ce que le taux de chômage soit ramené à 5,8 % dès 2021. Le Québec ayant procédé à une réouverture de son économie plus rapidement que d'autres provinces, la chute du PIB québécois paraîtra moins abrupte en 2020 (-7,0 %) que celle du Canada dans son ensemble (-7,8 %). En raison notamment de cette séquence, la croissance du PIB québécois sera en 2021 moins prononcée que celle du PIB canadien (5,7 % vs 6,5 %). À court terme, l'importance des dommages qui seront infligés par la seconde vague de la pandémie de COVID-19 demeure inconnue et pourrait rapidement mener à une révision de ces projections.

1. Sources : CBRE, *Canada T3 2020 – Statistiques trimestrielles*, T3 2020.

Conference Board du Canada, 28 août 2020.

Études économiques Desjardins, « La reprise de l'économie est bien entamée, mais des inquiétudes demeurent... », *Prévisions économiques et financières*, 18 septembre 2020.

RBC, « Variées, mais annonçant toutes une récession historique », *Perspectives provinciales*, 10 septembre 2020.

SCHL, « Évaluation du marché de l'habitation – Canada et régions métropolitaines », *Le marché de l'habitation*, T3 2020.

SCHL, « Rapport sur le marché locatif – RMR de Montréal », *Le marché de l'habitation*, 2020.

« Why, despite the coronavirus pandemic, house prices continue to rise », *The Economist*, 30 sept. 2020.

Ville de Montréal, Chantiers de construction en cours – agglomération de Montréal, juin 2020 – mai 2020.

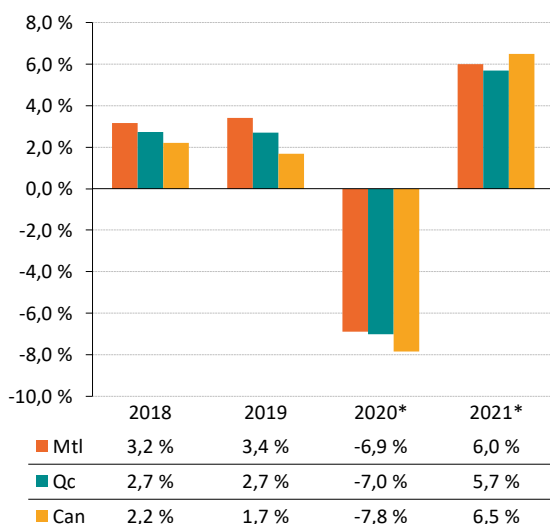
## Montréal

### La croissance économique et l'emploi

Au moment d'écrire ces lignes, c'est la région métropolitaine de Montréal qui, au Québec, a payé le plus lourd tribut à la pandémie, tant pour le nombre de personnes infectées que pour le nombre de vies emportées. L'effet sur l'économie a aussi été majeur sur plusieurs plans, mais il est trop tôt pour en dégager un portrait exhaustif. Si ses effets sont perçus comme temporaires dans certaines industries (ex. : tourisme), l'actuelle pandémie provoque des bouleversements dont les répercussions se feront sentir au cours des décennies à venir sur des domaines aussi variés que l'urbanisme, l'organisation du travail, l'éducation, l'habitation, etc.

Malgré ce contexte défavorable, le Conference Board du Canada prévoit que la région de Montréal saura continuer à exercer son rôle de locomotive pour l'économie québécoise en 2020 et 2021. Le PIB de la région métropolitaine chutera de 6,9 % en 2020 avant de rebondir de 6,0 % en 2021 (comparativement à -7,0 % et 5,7 % pour le PIB québécois). De nombreux projets publics, privés et institutionnels soutiendront notamment l'industrie de la construction : échangeur Turcot, Réseau express métropolitain, nouveau siège social de la Banque Nationale du Canada, etc. En mai 2020, la valeur des chantiers de 5 M\$ et plus sur l'île de Montréal totalisait 32,2 G\$, dont 44,6 % étaient investis dans les secteurs institutionnel et commercial. Il est attendu que le taux de chômage de la région de Montréal redescende de 9,4 % en 2020 à 6,5 % en 2021, soit un niveau comparable à celui enregistré en 2017.

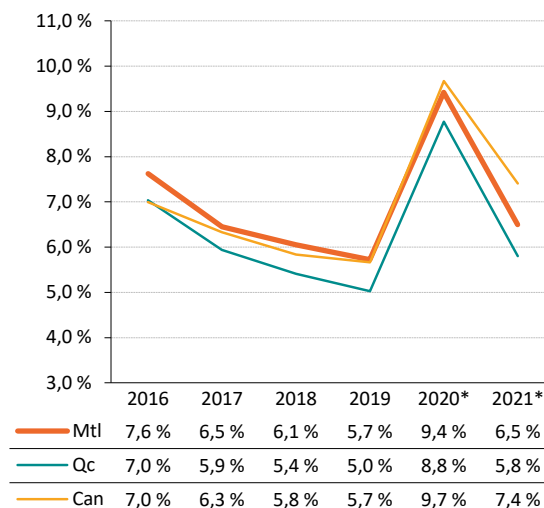
**Graphique 1 – Taux de croissance du PIB aux prix de base, Montréal (RMR)<sup>2</sup>, Québec et Canada, 2018-2021**



\*Prévisions.

Sources : Conference Board du Canada, 28 août 2020.

**Graphique 2 – Taux de chômage, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2016-2021**



\*Prévisions.

Sources : Conference Board du Canada. 28 août 2020.

2. RMR : Région métropolitaine de recensement.

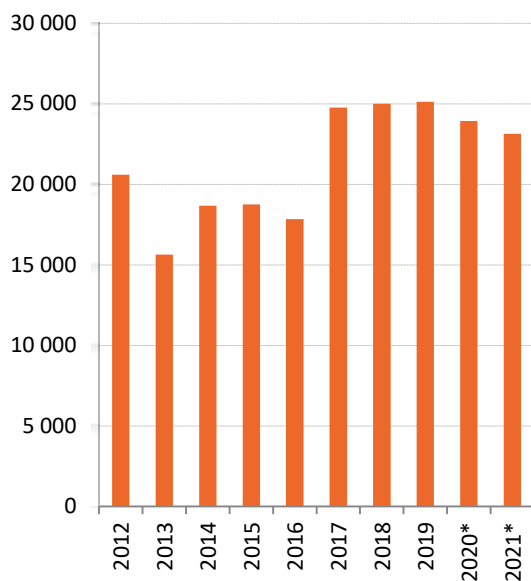
## Le marché immobilier

### Le marché immobilier résidentiel

Le marché montréalais de l'habitation montre des signes de surchauffe depuis deux ans déjà. L'un des indicateurs du phénomène, le rapport ventes/nouvelles inscriptions (RVNI), se maintient de façon générale au-delà du seuil de surchauffe de 70 % depuis l'été 2018. À cela s'ajoutent maintenant des signes grandissants d'accélération des prix. En effet, au deuxième trimestre de 2020, le prix moyen des habitations dans la région métropolitaine était de 11,8 % plus élevé qu'un an plus tôt, une hausse inégalée en plus de 15 ans. L'actuelle pandémie de COVID-19 n'est pas étrangère à cette croissance observée dans plusieurs marchés dans le monde. En effet, l'adoption combinée de vastes programmes gouvernementaux en réponse à la pandémie et d'une politique monétaire très conciliante a permis le maintien du revenu de nombreux ménages tout en réduisant les coûts d'emprunt. De plus, des changements dans les préférences des acheteurs sont observés : à une période où de nombreuses personnes envisagent de travailler davantage à la maison, plusieurs sont disposés à consacrer davantage de leurs ressources pour mieux se loger. Dans ce contexte, on observe une reprise de la demande alors que l'offre demeure limitée sur le marché de la revente, ce qui accentue la pression sur les prix.

Pour sa part, le nombre de mises en chantier résidentielles demeurera en baisse, passant de 25 100 en 2019 à 23 900 en 2020, puis à 23 100 en 2021, ce qui demeure nettement au-dessus de la moyenne des dix dernières années.

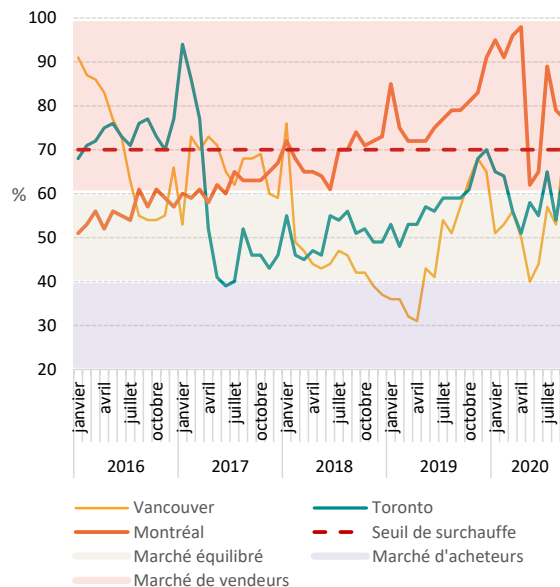
**Graphique 3 – Nombre de mises en chantier, RMR de Montréal, 2012-2021**



\*Prévisions.

Sources : Conference Board du Canada, 28 août 2020.

**Graphique 4 – Évolution du RVNI mensuel, Montréal, Toronto et Vancouver, 2016-2020**



Sources : Recherche économique RBC, « Monthly Housing Market Update », 2016-2020

Devant les hausses considérables de prix, plusieurs renoncent à acquérir une première propriété, ce qui accentue également la pression sur le marché de la location. En effet, un nombre croissant de citoyens rencontrent des difficultés à se loger.

### Le marché immobilier non résidentiel

#### *Le marché des locaux pour bureaux*

La pandémie de COVID-19 a forcé les entreprises et les institutions à réévaluer leur empreinte et leurs besoins afin, bien sûr, de respecter les mesures de distanciation à court terme, mais également de s'adapter à la réalité changeante du travail, à moyen terme. Les activités sur le marché ont donc considérablement ralenti, de nombreuses entreprises préférant remettre leurs décisions immobilières. Selon la firme CBRE, le taux d'inoccupation global dans la région de Montréal a augmenté de 10,2 % à 11,2 % entre le deuxième et le troisième trimestre de 2020. Le centre-ville de Montréal a été particulièrement affecté, le taux d'inoccupation passant de 7,3 % à 8,7 % d'un trimestre à l'autre, ce qui demeure cependant en deçà de la moyenne de 9,2 % des cinq dernières années.

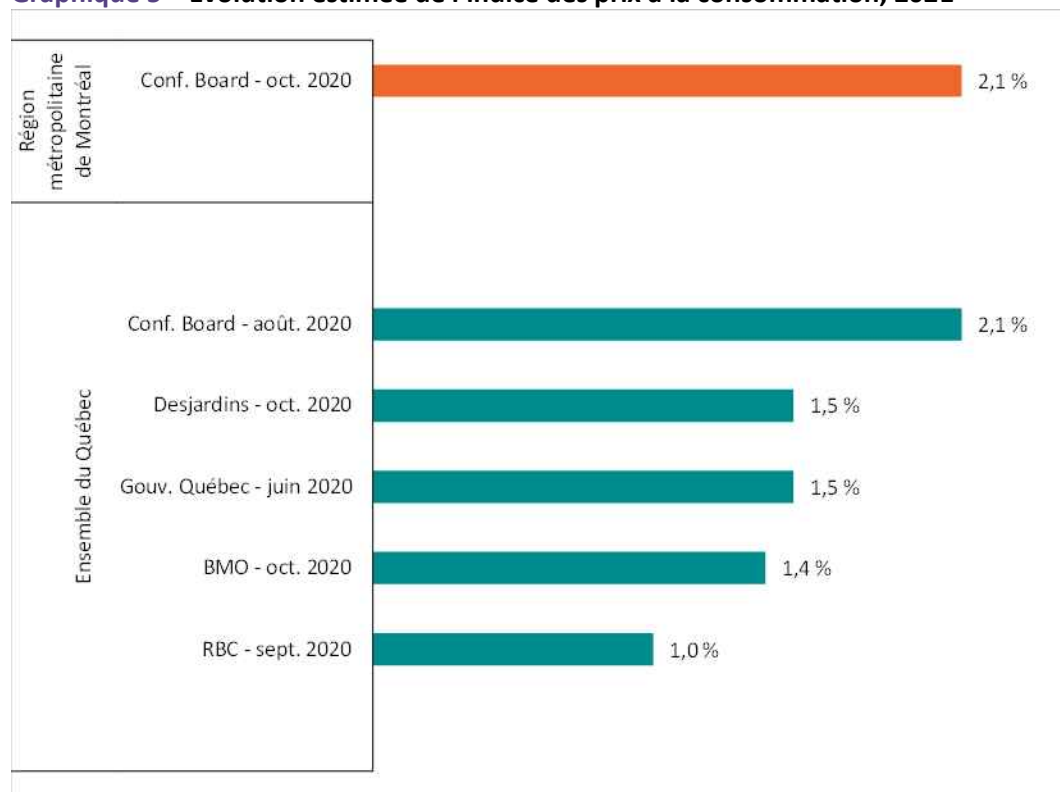
#### *Le marché des locaux industriels*

La situation est toute autre sur le marché des locaux industriels. La demande demeure forte, les loyers sont en hausse, le taux d'inoccupation a de nouveau diminué au troisième trimestre pour atteindre un creux sans précédent de 2,5 % et le nombre de projets en phases préliminaires est en croissance.

## Inflation

On s’attend à ce que l’économie montréalaise puisse croître en 2021 sans que les prévisions d’inflation s’éloignent de la cible de 2 % fixée par la Banque du Canada. Seul à estimer l’inflation pour la région métropolitaine de Montréal, le Conference Board du Canada établit cette dernière à 2,1 % en 2021. Les estimations d’inflation du gouvernement du Québec, des grandes institutions financières et du Conference Board du Canada se situent entre 1,0 % et 2,1 % pour l’ensemble du Québec.

**Graphique 5 – Évolution estimée de l’indice des prix à la consommation, 2021**



## APERÇU DES SERVICES ET DES ARRONDISSEMENTS

**Tableau 1 – Sommaire du budget de fonctionnement 2021 – Services et arrondissements**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par secteurs d'activités</b>							
Services administratifs	196 839,3	192 067,3	191 635,6	191 196,0	206 390,4	215 910,0	222 796,2
Sécurité publique	970 054,5	1 035 641,3	1 012 166,4	1 036 283,8	1 126 497,8	1 011 316,5	1 029 647,5
Services institutionnels	322 531,4	340 216,0	343 954,3	361 086,6	355 117,7	373 227,3	385 915,5
Mobilité et attractivité	416 881,2	427 489,2	429 305,1	494 176,2	521 750,2	491 868,4	503 292,7
Qualité de vie	403 443,4	398 951,2	431 186,0	478 724,6	610 731,5	533 877,3	621 671,9
Services aux citoyens	198 621,4	204 697,5	207 696,4	213 736,4	224 760,7	211 977,0	222 041,0
Arrondissements	822 349,0	875 180,1	886 105,6	917 221,2	938 961,2	925 042,6	944 382,4
<b>Total – Dépenses par secteurs d'activités</b>	<b>3 330 720,2</b>	<b>3 474 242,6</b>	<b>3 502 049,4</b>	<b>3 692 424,8</b>	<b>3 984 209,5</b>	<b>3 763 219,1</b>	<b>3 929 747,2</b>

**Tableau 2 – Sommaire du Programme décennal d'immobilisations par DGA et arrondissements**

(en milliers de dollars)	2021	2022	2023	2024	2025	Total	Total	Total
						2021-2025	2026-2030	2021-2030
Services institutionnels	168 659,0	168 596,0	166 596,0	170 026,0	170 026,0	843 903,0	846 630,0	1 690 533,0
Mobilité et attractivité	1 332 904,0	1 468 543,0	1 510 989,0	1 398 148,0	1 272 442,0	6 983 026,0	5 734 772,0	12 717 798,0
Qualité de vie	259 048,0	195 680,0	141 448,0	133 904,0	184 769,0	914 849,0	648 678,0	1 563 527,0
Service aux citoyens	155 332,0	167 065,0	161 533,0	158 442,0	150 088,0	792 460,0	631 099,0	1 423 559,0
<b>Total – DGA</b>	<b>1 915 943,0</b>	<b>1 999 884,0</b>	<b>1 980 566,0</b>	<b>1 860 520,0</b>	<b>1 777 325,0</b>	<b>9 534 238,0</b>	<b>7 861 179,0</b>	<b>17 395 417,0</b>
Arrondissements	133 665,0	136 390,0	136 707,0	128 345,0	129 051,0	664 158,0	633 675,0	1 297 833,0
<b>Total – Investissements</b>	<b>2 049 608,0</b>	<b>2 136 274,0</b>	<b>2 117 273,0</b>	<b>1 988 865,0</b>	<b>1 906 376,0</b>	<b>10 198 396,0</b>	<b>8 494 854,0</b>	<b>18 693 250,0</b>



## Services administratifs

**Tableau 3 – Services administratifs et sécurité publique – Budget 2021**

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	
<b>Services administratifs</b>								
<b>Services de la direction générale</b>								
Direction générale	20 521,6	19 661,4	19 613,8	18 716,9	28 359,3	22 542,4	23 603,5	
Affaires juridiques	60 133,0	61 272,9	61 907,2	60 279,6	59 922,2	66 647,9	67 703,8	
Finances	55 378,7	49 020,0	47 280,9	46 687,1	47 919,2	49 695,0	52 309,0	
Ressources humaines	49 520,1	50 861,3	52 684,0	55 599,4	58 603,0	62 909,1	64 278,5	
<b>Autres services administratifs</b>	11 285,9	11 251,7	10 149,7	9 913,0	11 586,7	14 115,6	14 901,4	
	<b>196 839,3</b>	<b>192 067,3</b>	<b>191 635,6</b>	<b>191 196,0</b>	<b>206 390,4</b>	<b>215 910,0</b>	<b>222 796,2</b>	
<b>Services de sécurité publique</b>								
Sécurité incendie	335 044,5	369 263,9	345 186,2	355 843,7	437 547,4	346 856,0	350 537,3	
Service de police	635 010,0	666 377,4	666 980,2	680 440,1	688 950,4	664 460,5	679 110,2	
	<b>970 054,5</b>	<b>1 035 641,3</b>	<b>1 012 166,4</b>	<b>1 036 283,8</b>	<b>1 126 497,8</b>	<b>1 011 316,5</b>	<b>1 029 647,5</b>	
<b>Total – Services administratifs</b>	<b>1 166 893,8</b>	<b>1 227 708,6</b>	<b>1 203 802,0</b>	<b>1 227 479,8</b>	<b>1 332 888,2</b>	<b>1 227 226,5</b>	<b>1 252 443,7</b>	

### Notre mission

Sous l'autorité du comité exécutif, le directeur général est responsable de l'administration de la municipalité. À cette fin, il planifie, organise, dirige et contrôle l'ensemble des activités de la Ville de Montréal.

Pour l'appuyer dans ses activités, il délègue à quatre directeurs généraux adjoints la supervision des services centraux, à l'exception de cinq grands services ayant des fonctions névralgiques au sein de la Ville et dont il a conservé la direction, soit les Ressources humaines, les Finances, les Affaires juridiques, la Police et la Sécurité incendie.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

En raison de la pandémie de COVID-19, le **Service des ressources humaines** a ajusté ou reporté plusieurs actions prioritaires annoncées en 2020 afin de se concentrer sur la gestion de la crise sanitaire. Ses principales réalisations ont contribué à maintenir la disponibilité de la main-d'œuvre pour la prestation des services essentiels au plus fort de la pandémie, puis pour assurer la reprise graduelle des activités en tenant compte de la santé et de la sécurité de ses effectifs.

Les travaux rigoureux du **Service des finances** ont permis de conserver de bonnes cotes de crédit auprès des agences de notation, et ce, malgré l'impact économique de la crise sanitaire. Sur un autre plan, le service a mis en œuvre la deuxième consultation prébudgétaire au moyen d'un sondage en ligne pour connaître les attentes de la population dans le contexte de la pandémie et ses priorités dans le cadre de l'exercice budgétaire 2021. Il poursuit, par ailleurs, la modernisation de ses activités afin d'améliorer l'expérience citoyenne et d'optimiser ses processus.

Le **Service des affaires juridiques** a été un acteur de premier plan dans de multiples aspects de la gestion de la crise sanitaire occasionnée par la pandémie, en continuant notamment l'exercice de consolidation et de modernisation de ses activités. Au cours de l'année 2020, il a fourni un nombre important d'avis juridiques dans le cadre de milliers de dossiers, en plus de maintenir les activités de la plus grande cour de première instance au Canada en volume de dossiers traités.

L'année 2020 a été marquée par plusieurs mesures d'urgence, dont celles liées à la pandémie, ce qui a obligé le **Service de sécurité incendie** à transformer plusieurs modes opératoires afin de maintenir les services à la population. Malgré des enjeux sans précédent, celui-ci a su continuer à développer une forte culture organisationnelle en santé et sécurité au travail, tout en maintenant un service performant pour la population montréalaise. Il est à noter que son Centre de coordination des mesures d'urgence a été mobilisé pendant plus de 170 jours pour les différentes mesures d'urgence et demeure en mode d'état d'urgence pour une période indéterminée.

Le **Service de police (SPVM)** a mis en place un ensemble de mesures exceptionnelles dans le contexte de la pandémie mondiale afin de poursuivre sa mission auprès des citoyens, et ce, tout en préservant la santé de son corps policier. Parmi les nombreuses réalisations du SPVM en 2020, pensons notamment à l'élaboration et à la mise en œuvre de la première politique sur les interpellations policières au Québec, à la réalisation de la première étape du déploiement des outils technologiques de géolocalisation des véhicules policiers ainsi qu'à l'ajout de passages d'écoliers surveillés par un brigadier.

### **Nos actions prioritaires en 2021**

Le **Service des ressources humaines** continuera à optimiser les mesures en santé et sécurité au travail, particulièrement dans le contexte de la crise sanitaire. En matière de télétravail, il outillera les gestionnaires pour adapter leur style de gestion à la nouvelle réalité du travail à distance, en menant certains projets pilotes, notamment sur les espaces collaboratifs. Le Plan directeur en diversité, équité et inclusion, ainsi que la promotion de stratégies d'attraction sont également parmi les priorités phares de 2021. Enfin, les négociations en vue du renouvellement de plusieurs conventions collectives se poursuivront.

Dans un contexte économique perturbé par la pandémie, le **Service des finances** sera responsable en 2021 d'un budget de fonctionnement de plus de 6 G\$ ainsi que du tout premier programme décennal d'immobilisations, pour des investissements de plus de 18 G\$. Par ailleurs, il poursuivra la réorganisation et l'optimisation de l'ensemble des activités liées à la fonction « finance » pour des gains en efficacité, au bénéfice de la population.

Le **Service des affaires juridiques** continuera à fournir à la métropole du Québec un accompagnement juridique de premier niveau. La mobilisation, le développement et le maintien de l'expertise du personnel seront au cœur des priorités de 2021. Le déploiement d'efforts sera maintenu afin d'implanter de nouveaux outils informatiques voués à améliorer ses activités et les services à la population.

Le **Service de sécurité incendie** continuera à mobiliser son Centre de coordination des mesures d'urgence selon l'état de la situation sanitaire. Il mettra en place un mode opératoire pour le Centre de communications en sécurité incendie afin d'assurer un maintien de service, peu importe les risques externes – pandémie, inondations, changements climatiques ou tremblement de terre. La révision complète des différents processus administratifs du personnel cadre aux opérations, la mise en place d'une nouvelle approche active de formation ainsi que la modification de la réglementation relative à la sécurité incendie font partie des actions prioritaires en 2021.

Le **SPVM** continuera, en 2021, d'être un acteur clé dans la gestion de la crise liée à la COVID-19. Il prendra aussi part à des réflexions dépassant les frontières de l'agglomération, notamment en maintenant ses activités dans la recherche de pratiques prometteuses, en collaboration avec ses partenaires, pour agir sur les composantes systémiques du profilage social et racial. Il continuera à s'impliquer auprès des partenaires du milieu pour le maintien de l'ordre et de la paix dans les dossiers sociaux en matière, entre

autres, d'itinérance, de santé mentale et de maltraitance envers les personnes âgées. Il mettra également tout en œuvre afin d'assurer une présence toujours grandissante en matière de sécurité routière.

**Tableau 4 – Autres services administratifs – Budget 2021**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Autres services administratifs</b>							
Bureau de l'inspecteur général	4 850,0	4 994,8	4 186,0	4 500,2	4 607,2	6 258,8	6 583,8
Bureau du vérificateur général	5 474,8	5 427,1	5 300,7	4 976,1	6 404,2	6 404,2	6 729,2
Commission de la fonction publique de Montréal	751,6	759,4	624,5	351,7	460,5	740,7	842,6
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	209,5	70,4	38,5	85,0	114,8	711,9	745,8
<b>Total – Autres services administratifs</b>	<b>11 285,9</b>	<b>11 251,7</b>	<b>10 149,7</b>	<b>9 913,0</b>	<b>11 586,7</b>	<b>14 115,6</b>	<b>14 901,4</b>

## Direction générale

Budget de fonctionnement 2021 : 23,6 M\$, une hausse de 1,1 M\$  
Effectif total : 135,9 années-personnes

### Notre mission

Sous l'autorité du comité exécutif, la Direction générale dirige l'ensemble des activités administratives de la Ville de Montréal, établit les priorités d'action, soutient le processus décisionnel des instances politiques et voit à la mise en œuvre de leurs décisions.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

En 2020, la Direction générale a appuyé le Centre de coordination des mesures d'urgence, de concert avec la Direction régionale de santé publique, dans la coordination des mesures d'urgence et de reprise des activités liées à la COVID-19, en agissant à titre de point pivot entre les impératifs liés à la pandémie, les décisions politiques et les directions des services centraux et des arrondissements.

Tout en gérant les opérations quotidiennes et tactiques liées à la crise sanitaire, la Direction générale a fait avancer le dossier de l'alignement stratégique, en le recadrant en tant que démarche organisationnelle de relance articulée autour d'une vision d'avenir à plus long terme. Elle a également créé le Bureau du commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques afin d'amener les unités d'affaires de la Ville de Montréal à agir de manière plus forte face aux discriminations et mieux répondre aux enjeux de racisme et de discrimination dans la métropole.

Le directeur général a misé tout au long de l'année, et particulièrement à la suite de l'écllosion de la COVID-19, sur une communication constante et efficace avec le personnel, dans le but de favoriser la création d'un climat de mobilisation et d'engagement. Parmi les actions privilégiées, pensons notamment à des courriels hebdomadaires aux employés et à des rencontres virtuelles avec des cadres de gestion afin d'assurer une compréhension commune des enjeux liés à l'organisation municipale en temps de pandémie. Ces enjeux incluaient la révision des priorités organisationnelles, le redressement budgétaire ainsi que les nouvelles mesures de télétravail et de santé et sécurité sur les lieux de travail.

Le **Bureau de la transition écologique et de la résilience** (BTER) a travaillé à la finalisation du Plan climat 2020-2030, contenant les mesures concrètes à réaliser pour lutter contre les changements climatiques et améliorer l'adaptation à ces derniers. D'ici 2030, l'objectif est de réduire de 55 % les gaz à effet de serre émis à Montréal. Dans le contexte particulier de la COVID-19, le BTER a participé à l'élaboration d'une nouvelle approche du télétravail à la Ville de Montréal. Aussi, en collaboration avec le Service de l'urbanisme et de la mobilité, il a participé à l'élaboration d'une stratégie d'électrification des transports.

Les activités du **Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal** ont été marquées, en 2020, par la structuration du programme d'encadrement des projets du Défi des villes intelligentes, par le lancement officiel de l'identité « Montréal en commun » auprès de la communauté de partenaires du Défi et par le développement des activités de mobilisation des partenaires impliqués pour lancer rapidement les premières phases de réalisation des projets.

Le Laboratoire a également adopté une nouvelle approche pour les données ouvertes, notamment par la mise en œuvre d'un plan d'action visant à mieux soutenir l'usage de ces données par la population montréalaise.

Le **Bureau des relations gouvernementales et municipales** a coordonné les démarches de la Ville de Montréal dans le cadre des négociations pour obtenir des gouvernements québécois et canadien une compensation financière pour les pertes de revenus et les dépenses additionnelles provoquées par la pandémie de COVID-19.

Il a également coordonné les prises de position de la Ville auprès de l’Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), de l’Union des municipalités du Québec (UMQ) et de la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

Le **Bureau des relations internationales** a contribué, dans le contexte de la pandémie et de la transition écologique, au développement de l’Agenda des maires pour une relance verte plus juste et équitable. De plus, Montréal a assumé un leadership international pour mobiliser les villes en faveur d’un développement urbain qui soit plus en harmonie avec la nature et qui assure la protection des écosystèmes et de la biodiversité. Par ailleurs, l’équipe du Protocole a déployé de nouvelles méthodes pour assurer le bon déroulement d’événements essentiels en tenant compte des contraintes et des mesures sanitaires.

Le **Contrôleur général** a préparé, en collaboration avec les principales unités concernées, un encadrement établissant les conditions d’application des devis de performance. Il a de plus prévu un encadrement pour établir les normes minimales de reddition de comptes des OBNL bénéficiant de contributions financières de la Ville.

Il a examiné et effectué une prise de décision dans les dossiers de plaintes relatives aux appels d’offres, en qualité de représentant de la Ville (*Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l’Autorité des marchés publics*), a établi une procédure de suivi pour la mise en application des plans d’action consécutifs aux recommandations du Bureau du vérificateur de la Ville et a effectué le suivi des actions judiciaires entreprises en application de la *Loi visant principalement la récupération de sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics*. En matière éthique, il a organisé plusieurs séances de formation auprès d’employés sur l’application du Code de conduite.

Le **Bureau des projets et programmes d’immobilisations** a actualisé le cadre de gouvernance des projets et programmes d’immobilisations d’envergure de la Ville de Montréal. De concert avec de nombreux partenaires, il a élaboré des scénarios de reconversion potentielle des projets stratégiques prioritaires déterminés par la Ville, notamment l’Îlot Voyageur, l’Institut des sourdes-muettes et l’Hôpital de la Miséricorde.

Il a travaillé à promouvoir la mise en place progressive d’une culture projet au sein de la Ville afin d’accroître son efficacité et son efficience par, entre autres, la production de nouveaux guides en gestion de projets et la formation des responsables de projets.

### **Nos actions prioritaires en 2021**

#### *Direction générale*

- Poursuivre la coordination des actions de la Ville de Montréal liées à la pandémie de COVID-19 (mesures d’urgence, relance, ressources humaines, etc.) avec les directions des services centraux et des arrondissements, en fonction de l’évolution de la pandémie.
- Continuer la transformation de l’organisation pour orienter l’ensemble des décisions et des actions vers une relance verte et inclusive de la métropole, articulée dans une vision d’avenir misant sur la

transition écologique, le développement économique, la diversité sociale, la mobilité et l'habitation, tout en mettant de l'avant des valeurs de justice et d'équité, de participation citoyenne et d'innovation.

- Continuer la démarche de mobilisation du personnel de la Ville dans un contexte de pandémie et de réorganisation du travail, notamment par l'implantation d'une nouvelle vision à long terme pour le télétravail. Poursuivre, de manière virtuelle ou présenteielle, la tournée des unités de la Ville, ainsi qu'une communication efficace et régulière avec l'ensemble du personnel.

#### *Bureau du commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques*

- Entamer les travaux du Bureau du commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques, en embauchant notamment les différents membres de son personnel.
- Déposer un plan d'action qui inclura des mesures structurantes pour contrer le racisme et les discriminations systémiques à la Ville de Montréal.

#### *Bureau de la transition écologique et de la résilience*

- Mettre en œuvre plusieurs mesures innovantes découlant du Plan climat pour faire de Montréal un leader en matière de lutte contre les changements climatiques.
- Travailler avec les unités de la Ville de Montréal et ses partenaires externes pour changer les pratiques et comportements et améliorer le bilan environnemental de la métropole.
- Établir une vision en agriculture urbaine.
- Accélérer, en collaboration avec le Service du matériel roulant et des ateliers, la conversion de la flotte de véhicules vers l'électricité.

#### *Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal*

- Poursuivre la mise en œuvre des projets en matière de mobilité et d'accès à l'alimentation de « Montréal en commun » qui est le volet montréalais de Défi des villes intelligentes, un concours du gouvernement du Canada.
- Lancer des programmes, des communications et des activités de mobilisation auprès de la population, en portant une attention particulière aux enjeux de fracture numérique qui se sont aggravés pendant la pandémie.
- Accroître les ouvertures des jeux de données et soutenir l'écosystème des données à Montréal, qui sera l'hôte d'un événement mobilisateur de portée canadienne.

#### *Bureau des relations gouvernementales et municipales*

- Inciter les gouvernements à soutenir la relance économique de la métropole, fortement touchée par la pandémie.
- Interpeller les gouvernements pour accroître les investissements dans l'exploitation et les infrastructures de transports collectifs et actifs.
- Négocier le renouvellement des ententes avec le gouvernement du Québec en matière d'intégration des nouveaux arrivants et de développement culturel, et mettre en œuvre le plan d'action de la stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones.

#### *Bureau des relations internationales*

- Appuyer la transition écologique en contribuant aux actions collectives en matière de changements climatiques et de biodiversité visant à assurer un développement en harmonie avec la nature et à diminuer les impacts négatifs, à Montréal et ailleurs dans le monde, de la dégradation environnementale.

- Faire la promotion internationale de Montréal en appui à tous les efforts de relance de la métropole dans le contexte post-COVID-19.
- Assurer la réalisation d'accueils et d'événements protocolaires essentiels en s'ajustant constamment aux nouveaux paramètres sanitaires.

#### *Contrôleur général*

- Adopter et mettre en application le plan de gestion des risques corporatifs de la Ville de Montréal.
- Diffuser, avec le Bureau de l'inspecteur général et l'UPAC, une formation portant sur les rôles respectifs et sur l'identification et l'impact des comportements répréhensibles.
- Effectuer le suivi des actions judiciaires entreprises en application de la *Loi visant principalement la récupération de sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics*.

#### *Bureau des projets et programmes d'immobilisations*

- Élaborer des aides à la rédaction de cadres de gouvernance pour les arrondissements et les services centraux en ce qui concerne les projets généraux.
- Poursuivre la mise en place progressive d'une culture projet au sein de la Ville de Montréal par l'accroissement de l'offre de formation, l'élaboration d'un programme de formation pour les responsables de projets, la production de guides concernant, entre autres, la gestion des actifs et la gestion de bénéfices, et le déploiement progressif de l'Outil corporatif en gestion de projets.
- Mettre en œuvre la stratégie de gestion des actifs et assurer un suivi de l'état des actifs par la production d'un bilan annuel.

## Affaires juridiques

Budget de fonctionnement 2021 : 67,7 M\$, une hausse de 1,1 M\$  
Effectif total : 520,3 années-personnes

### Notre mission

Le Service des affaires juridiques a principalement trois grandes missions :

- Pourvoir aux besoins d'accompagnement et de représentation juridique des diverses autorités administratives de la Ville (services centraux et arrondissements), y compris la gestion des réclamations.
- Assurer la représentation de la poursuite de la Ville de Montréal, des 15 autres municipalités de l'agglomération de Montréal, de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), de la Société de transport de Montréal (STM), de Sa Majesté la reine dans les dossiers traités par la cour municipale en matière pénale et criminelle relevant de sa compétence et du Bureau du taxi de Montréal (BTM).
- Assurer les services d'une cour municipale accessible, moderne et efficace ayant pour objectif d'offrir une justice de proximité à l'ensemble des justiciables de l'agglomération de Montréal.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

La qualité du service et la loyauté sont au cœur des préoccupations du Service des affaires juridiques (SAJ), qui est un acteur de premier plan dans de multiples aspects de la gestion de la crise sanitaire causée par la pandémie de COVID-19 :

- L'équipe de la Direction des poursuites pénales et criminelles a consolidé ses démarches de modernisation, tout en assurant une représentation efficace, humaine et équitable devant la cour municipale de Montréal et les instances d'appel (Cour supérieure et Cour d'appel).
- Les équipes de la Direction des affaires civiles, de la Division du droit du travail et de la Division des affaires policières ont fourni un nombre incalculable d'avis juridiques et représenté la Ville devant toutes les juridictions civiles du Québec et de nombreuses instances administratives.
- Les équipes de la cour municipale (Division du greffe, Division du Service à la clientèle et de la perception et Division du soutien et du processus) ont assuré le maintien des activités de la plus grande cour de première instance (en volume) au Canada.
- Tout le personnel de la direction du service a poursuivi la consolidation et la modernisation des activités.

### Nos actions prioritaires en 2021

- Continuer d'assurer à la métropole du Québec un accompagnement juridique de premier niveau.
- Mobiliser le personnel du service ainsi que maintenir et développer son expertise.
- Déployer des efforts soutenus afin de mener à terme l'implantation de nouveaux outils informatiques voués à améliorer les activités de la cour municipale et des équipes de juristes.

### Champs d'action :

- Assistance-conseil juridique de la Ville
- Rédaction de règlements municipaux et de contrats
- Représentation devant les tribunaux de droit commun et divers tribunaux administratifs
- Procureur de la poursuite en matière pénale et criminelle
- Administration des programmes sociaux
- Gestion de la cour municipale



## Finances

Budget de fonctionnement 2021 : 52,3 M\$, une hausse de 2,6 M\$  
Effectif total : 382,4 années-personnes

### Notre mission

Chef de file de la fonction « finance » et gardien des fonds publics, le Service des finances réalise des activités de conseil stratégique, opérationnel et transactionnel dans le domaine financier, selon les meilleures pratiques de gouvernance, de gestion et de contrôle.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

Le Service des finances exerce un leadership stratégique au sein de l'organisation en participant aux activités de planification, de réalisation et de reddition de comptes pour l'ensemble des missions de la Ville. Par son expertise et sa prévoyance, il permet à la Ville de mettre en œuvre des stratégies et des projets destinés à poursuivre ses orientations et à répondre aux priorités fixées par l'Administration. En faisant l'adéquation entre les besoins exprimés et la capacité de payer de la population, il conseille l'appareil municipal sur les choix devant être faits. Responsable des revenus, principalement ceux de la taxation, le Service de finances perçoit et gère avec prudence et diligence les sommes qui sont confiées à la Ville. À titre de leader régional, il conseille activement l'Administration en matière de finances publiques locales afin de s'assurer que tous les citoyens contribuent de façon juste et équitable aux services municipaux qui sont fournis. C'est dans ce même esprit qu'il participe au groupe de travail sur la tarification de l'Agence régionale de transport métropolitain.

### Champs d'action :

- Planification financière à long terme de la Ville
- Expertise-conseil en stratégies financières et fiscales
- Planification et optimisation des ressources financières
- Normes et exactitude des informations financières
- Taxation, transactions de facturation et de déboursés
- Informations financières statutaires et de gestion
- Expertise comptable
- Activités de financement, de placement et de trésorerie
- Administration, dans le cadre de mandats délégués, des régimes de retraite

Le Service des finances s'assure que les lois et règlements liés à la fonction « finance » sont respectés au sein de l'appareil municipal et que la Ville bénéficie des meilleures conditions de financement et de placement sur les marchés financiers. Sa capacité de gestion financière, étroitement liée à la vision qu'ont les créanciers de la Ville, assure à l'organisation le maintien d'une cote de crédit de Aa2, depuis 2006, par l'agence de notation Moody's et de AA- par Standard & Poor's, depuis 2015.

En 2020, le Service des finances a mis à profit son savoir-faire lors de la mise en œuvre de la première consultation prébudgétaire par sondage en ligne pour connaître les attentes de la population dans le contexte de la pandémie de COVID-19 ainsi que ses priorités pour l'exercice budgétaire de 2021.

Par ailleurs, le service poursuit la modernisation de ses activités en déployant des solutions touchant, notamment, la facturation et les encaissements simplifiés. Ces chantiers visent à améliorer l'expérience citoyenne en réduisant le temps passé aux comptoirs d'encaissement et à enregistrer plus efficacement et promptement les sommes encaissées dans les systèmes comptables de la Ville.

Pour faciliter la compréhension de l'information financière par les non-experts, le Service des finances s'est engagé dans un exercice de refonte de l'ensemble de ses documents, à commencer par le budget de fonctionnement et le Programme décennal d'immobilisations (PDI).

Il poursuit également la transformation du travail et le regroupement de certaines de ses équipes afin d'optimiser son service à la clientèle.

**Nos actions prioritaires en 2021**

- Intégrer les orientations de l'alignement stratégique de la Ville afin que les actions posées et l'accompagnement offert embrassent les priorités et les valeurs municipales.
- Gérer sagement un budget de fonctionnement de plus de 6 G\$ ainsi qu'un PDI de plus de 18 G\$ et en assurer le suivi, et produire la reddition de comptes de l'année 2020.
- Collaborer à la réflexion sur la présentation des résultats financiers et de la reddition de comptes, afin de rendre l'information financière toujours plus accessible aux non-experts.
- Poursuivre la réorganisation et l'optimisation de l'ensemble des activités liées à la fonction « finance » pour des gains en efficacité. Ces gains se répercuteront à coup sûr sur les services offerts à la population, puisque les façons de faire se modernisent et deviennent plus efficaces et à moindre coût.

## Ressources humaines

Budget de fonctionnement 2021 : 64,3 M\$, une hausse de 1,4 M\$  
Effectif total : 478,9 années-personnes

### Notre mission

Le Service des ressources humaines (SRH) exerce un leadership stratégique en offrant des services-conseils et des solutions à haute valeur ajoutée qui permettent une gestion saine et équitable des ressources humaines. Il contribue de manière importante à ce que la Ville dispose d'employés compétents, mobilisés et en santé, dans une perspective d'excellence des services aux citoyens et de représentation de la diversité au sein du personnel.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

En raison de la pandémie, le SRH a ajusté ou reporté plusieurs actions prioritaires annoncées en 2020 afin de se concentrer sur la gestion de la crise sanitaire. Ses principales réalisations ont contribué à maintenir la disponibilité de la main-d'œuvre pour la continuité des services essentiels au plus fort de la pandémie, puis à assurer la reprise graduelle des activités en tenant compte de la santé et de la sécurité des travailleurs municipaux. Les faits saillants des actions du service se résument comme suit :

- Adaptation des processus de travail afin de garantir la continuité des services essentiels en mode télétravail, notamment pour la production de la paie, le recrutement et les activités de formation.
- Communication en continu avec tous les employés par la mise en ligne d'une section générale « COVID-19 » dans l'intranet et l'extranet ainsi que d'un microsite web destiné aux gestionnaires et aux cadres RH, en fonction des orientations quotidiennes émises par l'INSPQ et des décrets ministériels. Plus de 1 300 requêtes ont été traitées par le service.
- Communication quotidienne soutenue avec les syndicats et conclusion de plus de 45 lettres d'entente.
- Élaboration de plusieurs directives pour la gestion du temps et des salaires des employés touchés par des interruptions de services ou des fermetures d'installations, et gestion des employés vulnérables.
- Préparation et diffusion de directives et de plus de 40 aides à la tâche en matière de santé et sécurité au travail : mesures préventives en milieu de travail, port des équipements de protection individuels.
- Élaboration d'un plan d'action pour soutenir la préparation, la gestion et le suivi de la reprise des activités.
- Émission de 11 481 accréditations de sécurité pour les employés, en cas de fermeture de l'île.
- Gestion du processus de divulgation obligatoire des cas de COVID-19 et des enquêtes épidémiologiques (367 demandes reçues, 179 enquêtes réalisées).
- Accompagnement quotidien des équipes de direction pour le déploiement des orientations et des directives.
- Préparation, par le Centre de services aux employés, des réponses aux 15 400 questions envoyées par des employés.

### Champs d'action :

- Acquisition de talents
- Diversité en emploi
- Développement des compétences et formation
- Planification de la relève
- Négociation, interprétation et application des conventions collectives et gestion des conditions des employés non syndiqués
- Mise en place de programmes de prévision de la main-d'œuvre, de mobilisation et de gestion de la performance
- Accompagnement en gestion du changement
- Application de la politique de respect de la personne
- Gestion-conseil en santé et sécurité du travail et en programme d'aide aux employés
- Administration des régimes d'assurance collective
- Production de la paie
- Stratégies, politiques et programmes de rémunération directe et indirecte

- Mise en place d'un processus intégré afin de permettre le retour au travail de plus de 700 employés vulnérables.
- Entente obtenue avec l'Association des pompiers de Montréal pour une nouvelle convention collective.

Le SRH a également contribué à assurer la disponibilité des services essentiels pour les personnes en situation d'itinérance en coordonnant l'affectation des employés disponibles à des organismes communautaires et aux différents sites de distribution de nourriture et d'hébergement, ce qui a représenté près de 5 000 heures de travail.

De plus, le service a participé à l'analyse de l'effort de redressement financier de la Ville, rendu nécessaire par la crise sociétale actuelle, en recommandant différentes pistes de réduction des coûts de main-d'œuvre.

Enfin, le SRH a coordonné un comité de travail multidisciplinaire mandaté pour fournir des recommandations à la Direction générale relativement à la mise en place, dans l'avenir, du télétravail à la Ville de Montréal. Des recommandations ont été déposées à l'Administration à la suite d'une analyse, d'un balisage, de consultations et d'un sondage mené auprès des employés et des gestionnaires.

#### **Nos actions prioritaires en 2021**

- Poursuivre les négociations pour le renouvellement des conventions collectives en vue d'offrir des conditions de travail permettant à la Ville d'attirer et de fidéliser les meilleurs talents, tout en tenant compte de la capacité de payer des contribuables montréalais.
- Mettre en place les conditions visant à optimiser la prise en charge de la santé et de la sécurité du travail des services centraux afin de réduire les coûts globaux en santé et sécurité.
- Déposer, faire connaître et déployer un nouveau Plan directeur en diversité, équité et inclusion.
- Définir et promouvoir des stratégies d'attraction et des campagnes de visibilité permettant à la Ville de se distinguer sur le marché de l'emploi et de se positionner comme employeur de choix.
- Accompagner les unités dans leur planification stratégique des ressources humaines afin d'assurer une main-d'œuvre en quantité et en qualité suffisantes, malgré les nombreux départs à la retraite et la pénurie de main-d'œuvre sur le marché du travail.
- Déployer la Stratégie talents inclusive visant à favoriser les membres des groupes visés dans leurs cheminements de carrières pour assurer une juste représentation de la diversité montréalaise dans les postes de gestion et actualiser la politique de dotation pour les postes de gestionnaires afin, notamment, de faciliter l'atteinte des objectifs de la stratégie.
- Poursuivre les travaux qui permettront la mise en place réussie de nouvelles solutions technologiques RH et paie.
- Développer un programme d'accueil et de formation pour les employés manuels (cols bleus) des Travaux publics pour accroître la qualité des services de proximité.
- En fonction des orientations adoptées par l'Administration en matière de télétravail, accompagner la transition vers des espaces collaboratifs, outiller les gestionnaires pour qu'ils adaptent leur style de gestion à la nouvelle réalité du travail à distance et ajuster les politiques et les encadrements.

## Sécurité incendie

Budget de fonctionnement 2021 : 350,5 M\$, une hausse de 3,7 M\$  
Effectif total : 2 744,5 années-personnes

### Notre mission

Le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) participe à rendre l'agglomération de Montréal toujours plus sécuritaire en étant prêt à faire face rapidement et efficacement à toute éventualité pour sauvegarder la vie, protéger les biens et préserver l'environnement. Il intervient lors de tous types d'urgences, incluant les urgences médicales, les incendies et les mesures d'urgence, et ce, tout en poursuivant des actions de prévention, d'éducation et de sécurité civile auprès de la population.

### Notre impact et nos réalisations 2020

L'année 2020 a été marquée par plusieurs mesures d'urgence, notamment la pandémie de COVID-19 qui a obligé la direction du SIM à transformer plusieurs modes opératoires afin de maintenir les services à la population. Malgré des enjeux sans précédent, le service a continué à développer une forte culture organisationnelle en santé et sécurité au travail, tout en maintenant un service à la population performant.

#### Champs d'action :

- Combat des incendies
- Intervention médicale - premiers répondants
- Sauvetages spécialisés
- Activités de prévention et de sensibilisation communautaire Sécurité civile
- Équipe de recherche et sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd
- Centre de communications et de répartition des appels d'urgence

Le SIM a poursuivi son engagement d'inclusion en se positionnant comme une organisation respectueuse et bienveillante à l'égard de ses employés. La mobilisation, la reconnaissance et la valorisation des employés font partie des réalisations de l'année 2020. Parmi les actions qui ont été menées, le SIM a :

- Élaboré différentes mesures dans le but de protéger le personnel intervenant (pompiers, agents de prévention et préposés aux communications d'urgence). Ces mesures permettent de maintenir en période pandémique les meilleurs services à la population.
- Revu les programmes de formation pour le maintien de compétences dans un contexte de pandémie. La formation est un élément important de la mobilisation pour les employés et l'amélioration des compétences est aussi profitable à la population, qui bénéficie ainsi d'inspections et d'interventions d'urgence de meilleure qualité.
- Poursuivi l'implantation du programme de prévention des blessures de stress opérationnel en planifiant des activités de formation, de recherche et d'aide clinique. Après plus de 10 ans d'interventions comme premiers répondants sur toute l'agglomération de Montréal, les pompiers de Montréal profiteront d'un plan visant à comprendre et identifier la maladie et à développer des mécanismes de protection.
- Développé des programmes de formation à distance (webinaires interactifs, capsules, PowerPoint, etc.) pour les centres de la petite enfance (CPE), les écoles (tableaux interactifs), les nouveaux arrivants (associations), les résidences privées pour aînés (RPA) ainsi que les ressources intermédiaires et de type familial afin de joindre une plus grande part de la population, tout en considérant le contexte actuel et futur de la pandémie.
- Participé activement à la mise en place d'un outil de mobilité pour les inspections en prévention incendie (conformité réglementaire) réalisées par les agents de prévention et les agents techniques dans toute l'agglomération de Montréal. Cette mobilité aidera à augmenter l'efficacité de plus de 10 %.

- Implanté un modèle de prédiction utilisant l'intelligence artificielle pour réduire les risques d'incendie, ce qui permet d'être plus efficient dans l'attribution des ressources en prévention des incendies et sensibilisation communautaire.
- Implanté un équipement technologique améliorant la gestion des appels d'urgence selon les différentes plateformes technologiques. Les consoles téléphoniques permettent d'avoir un impact direct sur la santé et la sécurité au travail des préposés aux communications et d'améliorer les services à la population.
- Participé, par l'intermédiaire de l'équipe de la Direction de la prévention, à différentes initiatives préventives afin de soutenir l'ensemble des mesures d'urgence (ex. : sensibilisation à l'aéroport de Montréal, accompagnement de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail [CNESST], etc.).
- Mobilisé le Centre de la sécurité civile du SIM, par l'entremise du Centre de coordination des mesures d'urgence, pendant plus de 170 jours pour les différentes mesures d'urgence. Le centre est en mode d'état d'urgence pour une période indéterminée.

### **Nos actions prioritaires en 2021**

- Assurer une révision complète des processus administratifs du personnel cadre affecté aux opérations afin d'optimiser le coaching et le transfert d'expertise auprès des membres du personnel et de développer les compétences de ces derniers dans le but de maximiser leur professionnalisme et d'améliorer les services à la population.
- Mettre en place une nouvelle approche active de la formation. Le SIM développera un plan de formation automatisé afin d'assurer le maintien des compétences; différentes divisions seront mises à contribution afin d'optimiser cette nouvelle pratique.
- Modifier la réglementation relative à la sécurité incendie afin d'augmenter la sécurité des citoyens et développer un plan de communication pour en informer la population.
- Mettre en place un mode opératoire pour le Centre de communications en sécurité incendie afin d'assurer le maintien du service, peu importe les risques externes – pandémie, changements climatiques, tremblement de terre et autres.
- Développer et optimiser les outils de communication dans le but d'améliorer la qualité de l'approche pédagogique au moyen de ressources spécialisées. L'objectif est d'assurer l'intégration des mesures de prévention incendie.
- Implanter des outils de mobilité pour l'ensemble des agents de prévention. Cela aura pour effet d'augmenter d'environ 4 000 le nombre d'inspections de prévention. L'objectif est de diminuer le nombre d'incendies et de décès (environ 1 200 incendies et 14 décès par an).
- Assurer la continuité de la coordination, de la planification et du suivi des grands chantiers, de la mobilité urbaine et des événements spéciaux dans l'agglomération de Montréal. Le Réseau express métropolitain (REM) est un exemple d'enjeu de sécurité incendie en raison des entraves créées par les travaux.

## Service de police

Budget de fonctionnement 2021 : 679,1 M\$, une hausse de 14,6 M\$  
Effectif total : 5 916,4 années-personnes

### Notre mission

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a pour mission de protéger la vie et les biens des citoyens, de maintenir la paix et la sécurité publique, de prévenir et de combattre le crime et de faire respecter les lois et règlements en vigueur (articles 48 et 69 de la *Loi sur la police*, RLRQ, c. P-13.1).

### Champs d'action :

- Maintien de la paix et de la sécurité publique
- Prévention et réduction de la criminalité
- Réception et répartition des appels faits au 911

### Notre impact et nos réalisations 2020

En partenariat avec les institutions, les groupes communautaires ainsi que la population de l'agglomération de Montréal, le SPVM s'engage à réduire la criminalité, à améliorer le bilan routier, à favoriser le sentiment de sécurité, à développer un milieu de vie paisible et sûr, et ce, dans le respect des droits et libertés garantis par les chartes canadienne et québécoise.

Activement présent sur le territoire avec ses postes de quartier (PDQ), ses unités – aéroport, métro, cavalerie, nautique, motards – et son escouade canine, le SPVM est au cœur des activités urbaines. Souvent le premier témoin des situations d'urgence par l'intermédiaire de son Centre d'urgence 911, il est aussi maintes fois le premier arrivé sur les lieux des événements. Son intervention rapide permet fréquemment de désamorcer des situations délicates, de prêter assistance aux personnes blessées et d'intervenir promptement et stratégiquement lors de situations à haut risque afin de limiter les impacts sur la sécurité de la population. La police intervient aussi quotidiennement auprès de personnes en situation de vulnérabilité (itinérance, problèmes de santé mentale, maltraitance des aînés, violence conjugale, situations de crise, etc.), ce qui fait du SPVM un partenaire important dans la formulation de réponses aux enjeux sociaux.

Chaque jour, son personnel patrouille dans les rues de l'agglomération de Montréal afin de prévenir et réduire la criminalité. Il est aussi un acteur de premier plan lors d'événements publics et de manifestations afin de faire régner l'ordre, comme pour les situations engendrées par la pandémie de COVID-19, l'accompagnement et l'encadrement des manifestations pacifiques ou encore pour la sécurité de tous les utilisateurs de la route.

Pour assurer une prestation de services qui répond aux besoins et aux attentes de la population, le SPVM veille à ce que son personnel agisse avec intégrité et en conformité avec les normes professionnelles, ce qui se fait en grande partie par le maintien des compétences et la formation.

Les réalisations du SPVM pour 2020 sont nombreuses :

- Élaboration et mise en œuvre de la première politique du Québec en interpellations policières.
- Réalisation d'ateliers de formation sur la Politique sur les interpellations policières pour l'ensemble des policiers du SPVM, déploiement de coachs en interpellation policière et accompagnement par un conseiller indépendant issu de la communauté.
- Réalisation de la première étape du déploiement des outils technologiques de géolocalisation des véhicules des policiers afin, notamment, d'optimiser la réponse aux appels d'urgence.
- Participation aux consultations du comité consultatif sur les réalités policières, dans le cadre des démarches du livre vert de la police du ministère de la Sécurité publique.

- Participation au comité stratégique du ministère de la Sécurité publique sur l'utilisation des caméras portatives par les policiers.
- Formation de l'ensemble des patrouilleurs et de certains enquêteurs sur les trousseaux de Naloxone, rendus accessibles aux policiers.
- Ajout de 17 traverses scolaires surveillés par un brigadier (pour un total de 537).
- Évaluation de la sécurité des aménagements effectués afin de permettre des déplacements sécuritaires et respectant les consignes de distanciation physique.
- Mise en place d'un processus de double vérification des dossiers d'agression sexuelle visant à améliorer les pratiques et à offrir un service exemplaire en s'assurant que les droits des victimes sont respectés en tout temps.
- Mise en place, dans le contexte de la pandémie, d'un ensemble de mesures exceptionnelles pour poursuivre la mission du SPVM auprès de la population, tout en préservant la santé des policiers.
- Amélioration de la capacité d'intervention de l'unité Groupes tactiques d'intervention.
- Création de E=mc2, une équipe multidisciplinaire de concertation communautaire, et intégration des PDQ 9 et 11 pour une plus grande efficacité.

### **Nos actions prioritaires en 2021**

En veillant tant à la sécurité qu'au sentiment de sécurité de la population et des gens de passage, le SPVM s'emploie au maintien de la paix et au contrôle de la criminalité. Au cours de 2021, il continuera d'être un acteur clé dans la gestion locale de la pandémie de COVID-19. Il prendra aussi part à des réflexions dépassant les frontières de l'agglomération, notamment en participant aux travaux du livre vert de la police ainsi qu'à la recherche de pratiques prometteuses, en collaboration avec ses partenaires, pour agir sur les composantes systémiques du profilage.

Le SPVM continuera aussi à s'impliquer auprès des partenaires du milieu dans les dossiers sociaux, entre autres en matière d'itinérance, de santé mentale et de maltraitance envers les aînés. Il mettra tout en œuvre afin d'assurer une présence toujours grandissante en matière de sécurité routière, de sécurisation des traverses scolaires (révision des critères d'analyse) et d'intégration des nouvelles dynamiques en mobilité.

En 2021, le SPVM déploiera les efforts nécessaires pour :

- Assurer le suivi de la mise en œuvre de la Politique sur les interpellations policières et en évaluer les impacts dans un deuxième rapport commandé à des chercheurs indépendants.
- Continuer d'être accompagné par un conseiller externe indépendant afin de bonifier nos pratiques en matière de communications et de relations avec les groupes, les citoyens et le personnel.
- Poursuivre les activités de l'équipe Quiétude, qui vise à améliorer le sentiment de sécurité en travaillant activement à réduire les activités des groupes criminalisés.
- Finaliser le projet pilote sur l'évaluation des traverses scolaires qui permettra de mettre en lumière les meilleures pratiques de sécurisation des déplacements.



## Bureau de l'inspecteur général

Budget de fonctionnement 2021 : 6,6 M\$, une hausse de 0,3 M\$  
Effectif total : 32 années-personnes

### Notre mission

Le Bureau de l'inspecteur général a pour mandat de surveiller les processus de passation des contrats et l'exécution de ceux-ci par la Ville de Montréal ou par toute personne morale qui lui est liée.

L'inspecteur général recommande au conseil municipal et à toutes les instances toute mesure visant à prévenir les manquements à l'intégrité dans le cadre de la passation et l'exécution de contrats. Il recommande également au conseil toute mesure visant à favoriser le respect des dispositions légales et des exigences de la Ville concernant ces activités.

### Champs d'action :

- Processus d'octroi de contrats
- Surveillance de l'exécution de contrats
- Activités de formation
- Rapports d'enquêtes administratives
- Recommandations aux instances

### Notre impact et nos réalisations en 2020

En période de pandémie, le Bureau adapte ses façons de faire et continue ses activités telles que l'analyse des dossiers de préenquête, les enquêtes, les rencontres de témoins, la surveillance de chantiers ainsi que la formation, et ce, que ce soit en présence ou en mode virtuel.

Afin de maintenir et d'accroître la conformité et l'intégrité des processus contractuels, 3 rapports d'enquête ont été publiés concernant :

- La détection de manœuvres frauduleuses de la part d'un entrepreneur en exécution de travaux de nettoyage de puisards.
- L'intégrité de contrats de services professionnels dans les organismes paramunicipaux.
- L'octroi de contrats de gré à gré dans les services municipaux.

Ces rapports font valoir l'importance des interventions permettant de détecter des stratagèmes frauduleux visant à abuser des fonds publics. Sans les interventions du Bureau, ces comportements se seraient possiblement poursuivis.

Le Bureau de l'inspecteur général a procédé à une refonte complète de son site Internet. Le premier site, mis en ligne en 2014 lors de la création du Bureau, avait besoin d'être revu selon les nouvelles tendances. Un visuel épuré est maintenant la signature du nouveau site. De plus, depuis l'adoption de la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics*, des modifications devaient y être apportées afin de tenir compte du double mandat du Bureau. La démarche pour faire un signalement au moyen du formulaire en ligne a été simplifiée et clarifiée afin de faciliter le tout pour les dénonciateurs.

Une section sur la formation a été ajoutée au site. Celle-ci met en lumière les formations données par le Bureau aux employés de la Ville ainsi qu'à des entités externes intéressées par ses activités.

La sécurité informatique demeure une priorité majeure pour le Bureau. Il est primordial de rester à l'affût des tendances en cybersécurité et de maintenir une vigie constante sur les menaces pouvant se répercuter sur ses activités. Le Bureau poursuit la sensibilisation de ses employés à la sécurité informatique ainsi qu'aux différentes procédures mises en place pour protéger son actif informatique.

Une nouvelle formation, « Tous ensemble pour l'intégrité », a été préparée en collaboration avec le Contrôleur général de la Ville de Montréal et l'Unité permanente anticorruption (UPAC). De plus, les formations offertes par le Bureau seront adaptées pour être suivies à distance.

### **Nos actions prioritaires en 2021**

En 2021, le Bureau de l'inspecteur général a pour objectif de remplacer sa plateforme logicielle de gestion d'enquêtes. Depuis sa création en 2014, les besoins liés à la conduite et à la gestion des enquêtes ont évolué. Une plateforme logicielle répondant à ces nouveaux besoins et pouvant évoluer selon les orientations du Bureau sera donc implantée afin de permettre l'optimisation de la gestion des dossiers d'enquête. L'implantation de ce nouveau système permettra également de centraliser les renseignements et la gestion des sources ainsi que d'autres éléments liés aux enquêtes qui ne pouvaient être intégrés auparavant.

Dans le but de rendre plus disponibles les outils de travail aux employés du Bureau, un projet pilote pour la création et l'utilisation d'un bureau virtuel sera étudié. Le travail à distance étant devenu une nouvelle norme pour plusieurs employés, l'accès à un bureau virtuel en mode infonuagique pourrait s'avérer une avenue intéressante pour l'avenir.

Une nouvelle formation conjointe avec le Contrôleur général de la Ville, portant sur les appels d'offres dirigés et les devis de performance, sera ajoutée au programme de formation.

La poursuite de la surveillance de certains secteurs d'activités liés à l'environnement, tels que la mise au rebut des matières résiduelles, des sols contaminés et des boues usées, demeurera une priorité d'action, et ce, dans le but de faire des recommandations en amont des processus contractuels, de maximiser l'impact des interventions et d'éviter des manquements à l'intégrité.

## Bureau du vérificateur général

Budget de fonctionnement 2021 : 6,7 M\$, une hausse de 0,3 M\$  
Effectif total : 35 années-personnes

### Notre mission

La *Loi sur les cités et villes* (LCV) impose aux municipalités de 100 000 habitants et plus de désigner un fonctionnaire appelé « vérificateur général ». Celui-ci joue un rôle essentiel dans la gouvernance des municipalités, car il rassure les élus et les citoyens quant à la gestion économique, efficiente et efficace des fonds publics. L'article 107.5 de cette même loi dicte également le budget minimum que la municipalité doit verser au vérificateur général.

### Champs d'action :

- Audit financier
- Audit de conformité aux lois et règlements
- Audit de performance
- Mandats spéciaux

Ainsi, le Bureau du vérificateur général (BVG) a la mission de fournir au conseil municipal et à la population un regard objectif et indépendant sur la qualité de la gestion des fonds publics, y compris sur l'utilisation économique, efficiente et efficace des ressources, sur la conformité aux lois et règlements ainsi que sur la fiabilité des états financiers.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

La vérificatrice générale a le mandat de réaliser la vérification des comptes et affaires de la Ville de Montréal et des organismes visés par l'article 107.7 de la *Loi des cités et villes*. La vérification des comptes et des affaires comporte, dans la mesure jugée appropriée par la vérificatrice générale, l'audit financier, l'audit de performance ainsi que l'audit de la conformité des opérations aux lois, règlements, politiques et directives.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, s'ajoute au mandat du Bureau du vérificateur général tout organisme visé au premier alinéa de l'article 573.3.5 qui est financé à plus de 50 % par la Ville et dont les revenus sont supérieurs à 1 M\$. Le Bureau a terminé ses travaux visant à définir la notion de financement, ce qui lui permet de mieux déterminer les organismes répondant aux critères énoncés par les amendements à la LCV. Cela a un impact sur ses travaux en 2020 et 2021.

En juin 2020, le Bureau du vérificateur général a déposé au conseil municipal son rapport annuel faisant état de ses réalisations pour 2019-2020 :

- Pour 2019, la vérificatrice générale a produit des rapports de l'auditeur sans réserve pour les états financiers consolidés de la Ville de Montréal, sur le tableau de ventilation des charges mixtes ainsi que pour 5 organismes pour lesquels le Bureau a choisi de procéder à l'audit en vertu de la LCV, soit la Société de transport de Montréal, la Société d'habitation et de développement de Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau, la Société en commandite Stationnement de Montréal et Transgesco.
- Le rapport expose aussi les résultats des travaux effectués par le BVG pour les 235 organismes ayant reçu au moins 100 000 \$ en subventions de la Ville, pour un total de 112,8 M\$.
- Dix missions d'audit de performance et des TI, dont un audit afférent à des tests d'intrusion, ont été réalisées.
- Le BVG a effectué un suivi de plus de 581 recommandations.
- Au cours de l'année 2019, le BVG s'est doté d'une matrice de risques afin de le guider dans la planification de mandats d'audit à valeur ajoutée. Cette matrice est en cours de révision pour 2020 et le Bureau y inclura les organismes visés par l'article 107.7 de la LCV.

- L'année 2019 a vu la mise en œuvre du plan stratégique et des objectifs qui guident les actions du BVG pour les 5 prochaines années. Le Bureau a aligné ses travaux d'audit et administratifs de façon à réaliser les objectifs en respectant les cibles qu'il s'est fixées pour 2019. Une reddition de comptes complète est présentée dans le rapport annuel.

**Nos actions prioritaires en 2021**

- Réaliser les mandats prévus à la planification pour l'audit financier, l'audit de conformité aux lois et règlements et l'audit de performance. La crise sanitaire exige que le BVG fasse usage de beaucoup d'agilité dans le choix de ses mandats et qu'il adapte ses façons de faire.
- Mettre en place les différentes cibles prévues pour 2021 afin de répondre aux objectifs contenus dans la planification stratégique.

## Commission de la fonction publique de Montréal

Budget de fonctionnement 2021 : 0,8 M\$, une hausse de 0,1 M\$  
Effectif total : 4,6 années-personnes

### Notre mission

La Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM) est un organisme indépendant dont la mission première est de traiter les plaintes relatives aux processus de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal. La CFPM mène ses activités avec rigueur, impartialité et professionnalisme, et ce, dans le but d'assurer la confiance des employés et des citoyens envers les pratiques en place. Dans une perspective d'amélioration continue, elle émet des recommandations et privilégie, dans toutes ses interventions, une approche constructive et de collaboration, tout en demeurant objective et neutre.

### Champs d'action :

- Traitement des plaintes en matière de dotation et de gestion de la main-d'œuvre
- Émission d'avis et de recommandations en lien avec son mandat
- Vigie sur les meilleures pratiques en dotation et gestion de la main-d'œuvre

### Notre impact et nos réalisations en 2020

Grâce à une méthodologie d'enquête interne rigoureuse, qui respecte le principe de confidentialité, la CFPM s'assure, conformément à son mandat, que la Ville respecte les principes d'équité, d'impartialité et de transparence en matière de dotation. Elle vise également l'amélioration continue. Dans cette optique, elle peut faire toute recommandation qu'elle juge pertinente, même en l'absence d'une plainte. Le tout se déroule dans le respect des conventions collectives et des politiques en vigueur. En plus de promouvoir les valeurs de la Ville de Montréal, soit l'intégrité, la loyauté et le respect, la CFPM privilégie dans ses interventions une approche constructive de collaboration, tout en veillant à demeurer neutre et rigoureuse.

- La CFPM a reçu plus de 40 demandes d'intervention en lien avec des processus de dotation de la Ville ou des nominations sans appel de candidatures. De ce nombre, la CFPM a mené plus de 30 enquêtes, sommaires ou approfondies, relativement à des allégations faites par des personnes plaignantes, soit des candidats externes ou des employés de la Ville.
- À la suite d'enquêtes approfondies, la CFPM a émis plusieurs recommandations et fait part de faits préoccupants aux personnes ou unités d'affaires concernées par les manquements dénotés. Cela a généralement mené à améliorer des façons de faire dans les pratiques en vigueur au Service des ressources humaines ou dans l'unité administrative concernée par la plainte.
- La CFPM a réalisé un exercice de renouvellement de sa planification stratégique et un plan d'action pour les 3 prochaines années.

### Nos actions prioritaires en 2021

- Poursuivre les activités de visibilité et de rayonnement de la CFPM pour faire connaître sa mission et son mandat à un plus grand nombre de personnes.
- Poursuivre la collaboration avec le Service des ressources humaines et les unités administratives concernées par les processus de dotation.
- Maintenir à jour le processus de traitement des plaintes et les compétences de l'équipe en place en matière d'enquêtes internes.

- Accroître le rôle de vigie de la CFPM en émettant davantage d'avis et d'opinions sur les questions de dotation et de gestion de la main-d'œuvre.
- Gérer sainement un budget de fonctionnement de 0,8 M\$ et en assurer le suivi, de même que faire la reddition de comptes pour l'année 2020.
- Contribuer en partenariat avec les autres partenaires au sein de la Ville à l'atteinte des différents objectifs en matière de diversité au sein du personnel.

## Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal

Budget de fonctionnement 2021 : 0,7 M\$, stable

Effectif total : 2 années-personnes

### Notre mission

Le Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal (SLAM) est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009 à la suite de l'adoption, par le gouvernement du Québec, du projet de loi n°22, modifiant le décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005), en juin 2008.

Le SLAM relève directement du conseil d'agglomération. Son mandat est de répondre à toutes les demandes d'information formulées par un membre du conseil d'agglomération sur tout aspect de l'administration de la municipalité centrale qui intéresse l'agglomération. Pour ce faire, le SLAM soumet une demande à la municipalité centrale en s'adressant à la personne désignée par le directeur général, le tout suivant les dispositions du décret concernant l'agglomération de Montréal.

### Champs d'action :

- Fournir une réponse aux demandes d'information des membres de l'agglomération
- Assurer le lien entre les membres du conseil d'agglomération et le directeur général

### Notre impact et nos réalisations 2020

Le Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal assure une réponse rapide et efficace aux demandes en provenance des maires des villes liées. En maintenant un délai de traitement minimal des requêtes, il offre un service à la clientèle de qualité, qui comble les besoins des membres de l'agglomération.

- Pour les 9 premiers mois de 2020, le SLAM a traité 83 demandes en provenance des maires des villes liées. Cela représente une baisse de 23,8 % par rapport à la même période en 2019, alors que 109 demandes avaient été soumises.
- Le SLAM a également coordonné, pour les 9 premiers mois de 2020, 3 demandes de présentation sous la forme de séances d'information, soit :
  - Une séance d'information afin de discuter de la façon dont le partage d'informations entre le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et les maires des villes liées pourrait être améliorée. Les maires des villes liées aimeraient établir une procédure ou créer des canaux de communication afin de faciliter les échanges entre les villes liées et les membres de l'état-major du SIM d'un point de vue politique et administratif;
  - Une séance d'information afin de revenir sur les opérations liées aux mesures d'urgence lors des inondations de 2019. La mairesse de Sainte-Anne-de-Bellevue souhaitait obtenir plus d'explications sur les 17 M\$ dépensés en salaires et voulait comprendre qui étaient les employés déployés et où ils avaient été déployés;
  - Une séance d'information afin que le Service du développement économique (SDE) rencontre officiellement les maires et prenne le pouls des élus sur les enjeux de développement économique. Aussi, sur la base des questions acheminées à la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2020, les maires des villes liées ont accueilli favorablement la réponse du SDE, selon laquelle il prépare un nouveau programme de soutien aux commerces locaux pour l'ensemble des villes de l'agglomération.

### Nos actions prioritaires en 2021

- Maintenir la qualité des services offerts et donner une réponse rapide et efficace aux requêtes des maires et mairesses des villes liées afin d'assurer un service à la clientèle qui répond aux besoins.

## Services institutionnels

**Tableau 5 – Services institutionnels – Budget 2021**

(en milliers de dollars)	Réal					Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	
<b>Services institutionnels</b>								
Approvisionnement	26 578,1	26 607,6	26 208,1	32 733,6	29 937,5	30 156,5	30 623,3	
Évaluation foncière	15 353,7	15 741,3	15 941,6	15 463,2	15 443,5	16 567,0	16 868,1	
Gestion et planification immobilière	140 636,2	146 200,2	156 905,4	164 942,4	167 407,4	178 619,7	178 940,7	
Greffe	27 404,1	40 436,9	28 355,5	29 279,6	31 216,1	31 893,1	43 218,6	
Matériel roulant et ateliers	109 543,4	107 714,7	112 854,0	115 014,4	106 869,7	109 184,9	110 384,8	
Performance organisationnelle	3 015,9	3 515,3	3 689,7	3 653,4	4 243,5	6 806,1	5 880,0	
<b>Total – Services institutionnels</b>	<b>322 531,4</b>	<b>340 216,0</b>	<b>343 954,3</b>	<b>361 086,6</b>	<b>355 117,7</b>	<b>373 227,3</b>	<b>385 915,5</b>	

**Tableau 6 – Services institutionnels – PDI 2021-2030**

(en milliers de dollars)	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Services institutionnels</b>								
Gestion et planification immobilière	117 514,0	117 451,0	115 451,0	117 451,0	117 451,0	585 318,0	583 755,0	1 169 073,0
Matériel roulant et ateliers	51 145,0	51 145,0	51 145,0	52 575,0	52 575,0	258 585,0	262 875,0	521 460,0
<b>Total – Services institutionnels</b>	<b>168 659,0</b>	<b>168 596,0</b>	<b>166 596,0</b>	<b>170 026,0</b>	<b>170 026,0</b>	<b>843 903,0</b>	<b>846 630,0</b>	<b>1 690 533,0</b>

### Notre mission

Alignée sur les besoins et les objectifs de la Ville de Montréal, la Direction générale adjointe (DGA) aux services institutionnels assume un leadership visant à transformer l'appareil municipal en une organisation toujours plus performante. Elle porte une attention particulière à l'orientation client, à l'innovation et à l'amélioration continue, ainsi qu'à la gestion du changement. Elle assure la cohérence et la complémentarité des actions entre les différents secteurs d'activités. En contribuant à la réalisation des grands projets prioritaires, elle promeut une culture de travail d'équipe autour d'une vision commune.

### Notre impact et nos réalisations 2020 dans le contexte de la COVID-19

De par la nature transversale de ses missions de soutien et d'encadrement, la DGA aux services institutionnels a su favoriser, tout au long de cette année caractérisée par la crise sanitaire, une collaboration, une communication et un échange d'expertise soutenus entre les différents services, arrondissements et partenaires de la Ville de Montréal dans leurs prises de décision, la planification et l'octroi de contrats, ainsi que dans l'exécution des projets municipaux.

Le **Service de la gestion et de la planification immobilière** (SGPI) a assuré la coordination de l'activité « immeuble » des mesures d'urgence, y compris la recherche, la conclusion d'ententes de location et l'aménagement de refuges et dortoirs destinés aux personnes en situation d'itinérance, ainsi que la mise en place de cliniques mobiles de dépistage. De plus, le SGPI a installé divers équipements (stations de lavage de mains, écrans de protection en plexiverre, etc.) dans de nombreux bâtiments municipaux. Malgré la COVID-19, le service a poursuivi l'exploitation des bâtiments, assurant le bon fonctionnement des systèmes et permettant l'ouverture d'installations et de bâtiments tels que les piscines extérieures, les bibliothèques, les arénas, le Jardin botanique et le Biodôme.

Le **Service du greffe** a quant à lui mis en place toutes les mesures nécessaires afin que les instances de la Ville puissent se réunir et prendre les décisions nécessaires au bon fonctionnement de la Ville. Également, depuis mars dernier, les citoyens peuvent transmettre leurs questions au moyen d'un formulaire Web.



Le **Service de l’approvisionnement** s’est assuré de fournir des équipements de protection individuelle en mettant en place, dès le début de la pandémie, une cellule de crise chargée de trouver des produits et équipements pour l’ensemble du personnel de la Ville, ainsi que pour les personnes les plus vulnérables. La Ville de Montréal a d’ailleurs été la première au Québec à s’approvisionner en masques et à aider d’autres villes en attente de leurs livraisons. De plus, le processus d’appels d’offres a pu être maintenu grâce à la mise en place de méthodes alternatives, car il était et il demeure primordial de ne pas ralentir l’octroi de contrats.

De son côté, le **Service de la performance organisationnelle** a simplifié le processus d’octroi des subventions pour les programmes d’adaptation de domicile et AccèsLogis, générant ainsi une augmentation de 25 % du nombre de dossiers admis et une réduction des délais de traitement de 30 %. Il s’agit d’une réalisation témoignant de la forte volonté de la Ville à ne laisser personne pour compte dans le contexte difficile actuel.

Le **Service du matériel roulant et des ateliers** a assuré le leadership de la mission « soutien logistique » du Centre de coordination des mesures d’urgence lors de la première vague de la pandémie. De plus, il a poursuivi son virage vert en assurant une vigie technologique afin d’acquérir des produits et services dans le but de réduire l’émission de GES, en plus de permettre à la Ville de Montréal d’être la municipalité détenant le plus grand nombre de véhicules électriques au Canada.

Enfin, le **Service de l’évaluation foncière** a adapté le processus de traitement des demandes de révisions du rôle 2020-2021-2022, notamment en matière d’inspection des immeubles, tout en répondant aux demandes de révision dans les délais, et ce, en dépit des contraintes actuelles imposées par la pandémie.

### Nos actions prioritaires en 2021

- Mettre en place toutes les mesures nécessaires afin que le déroulement de l’élection générale du 7 novembre 2021 respecte un protocole sanitaire strict, visant à éviter la propagation de la COVID-19.
- Effectuer un virage majeur de l’approvisionnement à la Ville de Montréal, basé sur une planification stratégique sur plusieurs années. Ce virage s’opérationnalisera par l’analyse et la surveillance exhaustives des marchés, l’optimisation des modes de sollicitation, la mise en place de regroupements qui satisfont les besoins opérationnels de l’ensemble des unités d’affaires de la Ville, la mesure des résultats et la correction des stratégies.
- Favoriser, par notre stratégie d’approvisionnement, l’achat local, les entreprises d’économie sociale, les coopératives de travail et les OBNL.
- Intervenir pour améliorer la gestion des sols contaminés liés aux travaux d’excavation de la Ville. Ce projet respectera les normes et règlements de l’entreposage, de l’analyse et du transport des sols d’excavation. Dans une optique de saine gestion et de transition écologique, il est primordial pour la Ville de diminuer les risques et les impacts environnementaux. Ce projet permettra une baisse ciblée de 20 % de l’émission annuelle des GES associés au transport des résidus d’excavation 2 ans après la mise en place des solutions.
- Procéder à la révision et à la mise en œuvre de la Politique de développement durable dans les immeubles municipaux 2.0 et mettre en place divers projets de transition écologique visant à réduire l’empreinte environnementale des 30 plus importants bâtiments municipaux émetteurs de GES.
- Augmenter l’acquisition de véhicules électriques pour remplacer les véhicules à combustion dans le but de réduire l’émission de GES et adopter une nouvelle politique verte du matériel roulant, intégrante de la vision de transition écologique de la Ville.
- Améliorer le processus d’inspection et de vérification de l’inventaire des immeubles en introduisant de nouvelles pratiques ayant une plus faible empreinte écologique.

## Approvisionnement

Budget de fonctionnement 2021 : 30,6 M\$, une hausse de 0,5 M\$  
Effectif total : 304,8 années-personnes

### Notre mission

Avec l'expertise de ses employés, le Service de l'approvisionnement soutient les unités d'affaires dans leurs besoins matériels, de services et d'opérations. Il joue un rôle central et très actif dans la gestion des processus d'approvisionnement et dans l'harmonisation des pratiques d'achats et de gestion des stocks. Son rôle est aussi de développer des stratégies d'acquisition et de logistique contribuant à la saine gestion et à l'essor de la Ville de Montréal.

### Notre impact et nos réalisations 2020

La fonction « approvisionnement » a une influence directe sur l'atteinte des objectifs organisationnels de la Ville. De ce fait, le Service de l'approvisionnement joue un rôle de catalyseur efficace pour appuyer les grands objectifs de la Ville tels que le développement durable ainsi que l'achat responsable, circulaire, local et social. Il se donne comme objectifs, entre autres, de suivre l'évolution des marchés, d'appliquer les nouvelles tendances en approvisionnement et d'influencer le cadre législatif régissant le domaine municipal.

En 2020, le service a préparé et mis en place les phases préparatoires du déploiement de son modèle d'affaires, qui incluent le rapatriement de l'ensemble des activités d'achat et des ressources des services centraux pour une centralisation et une meilleure gestion des processus d'achat.

Le service a mis en place une nouvelle équipe de gestion de contrats qui devra prendre en charge la gestion administrative des contrats et accompagner les requérants dans le suivi des contrats et l'évaluation de la performance des fournisseurs.

Dans le contexte de la pandémie, le Service de l'approvisionnement a implanté des méthodes alternatives pour le maintien des appels d'offres et l'octroi de contrats respectant les nouvelles mesures sanitaires. Des outils de réception sans contact des appels d'offres, des comités de sélection virtuels ainsi que le versement de cautions et garanties sous forme électronique ont entre autres permis de maintenir l'ensemble des appels d'offres prévus et de ne pas causer de ralentissement économique. Le Service de l'approvisionnement a aussi été un intervenant important pour la recherche, l'acquisition, le stockage et la distribution de produits liés à la pandémie, dans un contexte de pénurie mondiale. Au moins une vingtaine de ressources ont été mobilisées pour la sollicitation des marchés ainsi que la gestion des produits et leur distribution aux unités d'affaires.

### Champs d'action :

- Élaboration de politiques, encadrements et directives régissant la fonction « approvisionnement »
- Production, publication et suivi des appels d'offres de biens et services, de services professionnels, généraux et techniques (excluant les exécutions de travaux)
- Création, gestion et maintien des ententes corporatives d'acquisition de divers biens et services
- Planification des besoins de la Ville en acquisition et renouvellement des ententes corporatives
- Expertise-conseil en stratégies d'acquisitions et analyses de marché
- Accompagnement des services et arrondissements dans la définition de leurs besoins et leur arrimage avec le marché
- Gestion de la chaîne logistique pour l'actif de la Ville et gestion des stocks municipaux, incluant ceux des arrondissements
- Formation des représentants des services et arrondissements sur les pratiques et systèmes d'achat

Dans le cadre du plan de relance économique, l'approvisionnement est considéré comme un levier efficace pour une relance économique durable et résiliente. Dans ce contexte, le Service de l'approvisionnement a mis en place un comité d'approvisionnement responsable, en collaboration avec plusieurs partenaires internes et externes. Ce comité vise à mettre en œuvre des initiatives concrètes auprès des entreprises locales et d'économie sociale et des fournisseurs de la diversité. Les premières initiatives doivent être menées d'ici la fin de l'année 2020 et d'autres, déjà définies, seront échelonnées sur les 18 prochains mois.

Le service a effectué une réévaluation complète du processus d'évaluation de la performance des fournisseurs. Étant le moyen qui garantit à la Ville un suivi de la bonne exécution de ses contrats, celui-ci a fait l'objet d'une réévaluation de ses règles et moyens de contrôle, en fonction des résultats de l'analyse du processus en place et du bilan des dernières années. Un processus plus robuste et moins contraignant pour les unités d'affaires a été déposé au comité exécutif, dans le cadre du renouvellement de l'article 85.5 sur l'évaluation du rendement des fournisseurs.

À la suite de l'adoption de la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics*, le Service de l'approvisionnement a mis en application un processus de gestion des plaintes afin de répondre rapidement aux nouvelles exigences légales et de soutenir le Contrôleur général dans la gestion des plaintes.

#### **Nos actions prioritaires en 2021**

- Grâce à la planification et à la mise en application des principes de l'approvisionnement stratégique, prioriser les achats regroupés générant des économies, mettre en place des comités d'experts pour l'harmonisation des besoins des unités d'affaires et augmenter le portefeuille d'ententes corporatives qui permettra à la Ville de profiter d'escomptes d'échelle, et par conséquent, d'assurer une bonne gestion des fonds publics.
- Poursuivre les démarches pour l'implantation des initiatives d'achat responsables, circulaires et sociales qui sont ciblées pour les 18 prochains mois, dans le cadre du plan de relance économique, et déposer le plan d'approvisionnement responsable 2021-2025.
- Déployer dans les unités d'affaires de la Ville un processus de gestion contractuelle optimisé afin de minimiser les risques d'incohérence dans la gestion des contrats, d'assurer le respect des ententes et des budgets, et d'améliorer les délais de paiement des fournisseurs.
- Déployer un réseau optimal de distribution des stocks en introduisant des méthodes de libre-service aux points de services mécaniques afin de garantir la disponibilité en tout temps des produits liés à la gestion de l'actif de la Ville, de réduire les interruptions d'activités et de minimiser la désuétude.
- Déployer de nouveaux outils et des stratégies pour augmenter le volume d'achat local et social (entreprises d'économie sociale, *coopératives de travail et OBNL*) pour les seuils de gré à gré, et ce, dans le respect de la politique d'approvisionnement responsable de la Ville de Montréal.

## Évaluation foncière

Budget de fonctionnement 2021 : 16,9 M\$, une hausse de 0,3 M\$  
Effectif total : 182,2 années-personnes

### Notre mission

Ainsi, la mission du Service de l'évaluation foncière (SEF) est de confectionner, tenir à jour et défendre les rôles d'évaluation foncière des 16 villes de l'agglomération de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale*. De ce fait, le SEF joue un rôle central dans le système d'imposition foncière de toute l'agglomération, lequel est la source de plus de 70 % des revenus des villes.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

Le rôle d'évaluation foncière est l'instrument permettant d'établir la base de répartition de l'impôt foncier des contribuables de l'agglomération de Montréal. Le SEF est donc le gardien de l'équité fiscale entre les contribuables, en fonction des principes et concepts reconnus en matière d'évaluation foncière et en conformité avec les prescriptions de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Le Service a développé une expertise de premier plan en matière d'évaluation des immeubles, ce qui lui permet de constituer et de maintenir une base d'imposition foncière équitable pour les contribuables et fiable pour les municipalités. Depuis le début des années 2000, le volume de nouvelles constructions et de rénovations de bâtiments est en croissance. Au cours des 3 dernières années, le coût de construction déclaré des permis délivrés a été de l'ordre de 6 G\$ à 7 G\$ par année : le Service de l'évaluation foncière est au premier plan pour transformer cette activité économique en valeur foncière et en revenus pour la Ville. Au cours des 5 dernières années, plus de 20 G\$ de nouvelles valeurs ont été ajoutés aux rôles d'évaluation foncière.

En 2020, les rôles d'évaluation triennaux 2020-2021-2022 sont entrés en vigueur avec une base d'imposition mise à jour en fonction des conditions du marché immobilier de l'année 2018. Par conséquent, l'année 2020 a aussi été celle où le Service de l'évaluation foncière a reçu et traité les demandes de révision du nouveau rôle. L'exercice a pris une tournure particulière en 2020 en raison des diverses mesures sanitaires imposées par la pandémie de COVID-19. Compte tenu de la fermeture de ses points de service, le SEF a mis en place des mesures exceptionnelles pour faciliter le dépôt des demandes par les propriétaires, notamment en ce qui a trait au mode de transmission des formulaires et aux modes de paiement du tarif applicable.

De plus, pour limiter les risques de propagation du virus, le Service de l'évaluation foncière a modifié son processus et a pu procéder à la révision de la grande majorité des dossiers sans inspection physique des immeubles, mais plutôt à partir d'informations obtenues par voie téléphonique.

Malgré ces contraintes, toutes les demandes de révision ont fait l'objet d'une réponse avant le 1<sup>er</sup> septembre pour les immeubles résidentiels de moins de 60 logements et avant le 1<sup>er</sup> novembre pour les autres. Il s'agit du délai de réponse le plus court réalisé au cours des récents rôles.

### Champs d'action :

- Confection et dépôt des rôles d'évaluation foncière
- Mise au rôle de la valeur des nouvelles constructions et améliorations
- Inspection des immeubles pour la constitution ou la tenue à jour des dossiers
- Traitement des demandes de révision du rôle
- Défense des valeurs foncières contestées devant les tribunaux

Par ailleurs, le Service de l'évaluation foncière a pu maintenir le rythme de mise au rôle des nombreux nouveaux bâtiments et améliorations, alors que plus de 4 G\$ de nouvelles valeurs ont été ajoutés au rôle d'évaluation en 2020. L'évaluation et la mise au rôle de la valeur de l'important volume de nouvelles constructions et modifications qui s'ajoutent au parc immobilier de Montréal occuperont la majeure partie de l'agenda du Service de l'évaluation foncière en 2021.

Compte tenu des contraintes particulières imposées par la situation de pandémie, le SEF n'a pas pu tirer profit, en 2020, de la nouvelle structure et des nouveaux outils d'inspection des immeubles qu'il a introduits en 2019 pour augmenter son rythme d'inspection d'immeubles. Cependant, l'expérience vécue en 2020 a constitué un banc d'essai pour de nouvelles pratiques qui pourraient permettre d'augmenter le rythme de vérification de l'inventaire des immeubles, tout en réduisant le nombre des déplacements et leurs impacts écologiques. L'intégration de ces nouvelles pratiques sera un élément central de l'action du service en 2021.

### **Nos actions prioritaires en 2021**

- Procéder à la collecte des données économiques ainsi qu'à la compilation et à l'analyse des ventes en 2021, étant donné que c'est l'année de référence au marché pour la confection des rôles 2023-2024-2025.
- Évaluer et mettre au rôle la valeur des nouvelles constructions et rénovations réalisées sur le territoire et transformer cette activité économique en revenus pour la Ville.
- Améliorer le processus d'inspection et de vérification de l'inventaire des immeubles en introduisant de nouvelles pratiques ayant une plus faible empreinte écologique.
- Traiter les requêtes au Tribunal administratif du Québec qui découlent des demandes de révision des rôles 2020-2021-2022.

## Gestion et planification immobilière

Budget de fonctionnement 2021 : 178,9 M\$, une hausse de 0,3 M\$

PDI 2021-2030 : 1 169,1 M\$

Effectif total : 692,2 années-personnes

### Notre mission

La mission du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) est d'offrir à ses clients des solutions immobilières performantes, novatrices et écoresponsables, à l'image et au bénéfice de la population montréalaise.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

En tant que mandataire de la Ville comme grand propriétaire, le SGPI assume la gestion d'un parc immobilier composé de près de 600 bâtiments et de quelque 150 installations externes. Il assume également l'entretien de plus de 400 bâtiments et installations d'arrondissements, en plus de gérer l'ensemble des baux de location et des terrains vacants de la Ville. La valeur de remplacement du parc immobilier du SGPI est de quelque 6,5 G\$ (valeur de reconstruction de 7 G\$ en tenant compte du patrimoine).

Parmi les principales réalisations en gestion de projets immobiliers, on note la rénovation du Biodôme de Montréal, la poursuite des travaux de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville et la construction d'un mur écran et d'une usine de traitement des eaux souterraines au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles. De nombreux autres projets ont aussi été achevés ou sont en voie de l'être, tels que la construction du centre de tri de Lachine, la réfection de l'enveloppe du Château Dufresne, les projets de rénovation des aréas Saint-Michel, Chénier, Mont-Royal, Denis-Savard et de l'auditorium de Verdun.

Le SGPI poursuit la réalisation du Plan de réduction de la consommation énergétique et des GES des bâtiments municipaux, qui vise à réduire la consommation d'énergie de 40 % par rapport à 1990 et à devenir sobre en carbone d'ici 2021. Le SGPI a également créé l'Escouade de gestion de projets en transition écologique afin d'assurer le déploiement du nouveau programme en transition écologique, en appui au prochain plan climat.

Dans le cadre de la Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables, le SGPI accompagne le Service de l'habitation dans l'analyse des secteurs et sites potentiels, réalise les transactions immobilières (achats et ventes), assure la gestion du droit de préemption et entretient les immeubles jusqu'à la mise en chantier des projets sociaux AccèsLogis. Parmi les acquisitions réalisées en 2020, on note le 7300, rue Hutchison, le 7255, rue Saint-Urbain, le 7235-7237, rue Saint-Urbain et 3 terrains sur les rues Mackenzie et Gilford.

Le SGPI a constitué une équipe se consacrant à l'audit des immeubles municipaux pour permettre de dresser le portrait complet de leur état et de leur conformité. En 2020, le SGPI a réalisé plus de 40 audits,

### Champs d'action :

- Rôle propriétaire : gestion des éléments de l'actif immobilier municipal (bâtiments et terrains)
- Réalisation des projets immobiliers
- Transition écologique et énergétique
- Transactions (achats, ventes, servitudes, baux de location), analyses et évaluations immobilières
- Entretien planifié, spécialisé et correctif
- Gestion immobilière
- Sécurité et propreté
- Centre de services du SGPI (24 h/24, 7 j/7)
- Gestion des espaces
- Soutien professionnel et technique
- Audit des immeubles

incluant ceux de la Biosphère, de l'édifice Lucien-Saulnier, de l'hôtel de ville de l'arrondissement d'Outremont, de la maison Holmes-McFarlane, de l'ex-caserne 14 et des ateliers Viau.

La pandémie de COVID-19 a eu des impacts indéniables sur les activités régulières du SGPI en augmentant substantiellement le nombre d'activités de gardiennage et d'entretien sanitaire. Les employés du SGPI se sont mobilisés et ont été en mesure de contribuer de façon importante aux efforts déployés par la Ville pour permettre à la population de traverser cette crise sanitaire sans précédent, notamment :

- En assurant la coordination du volet « immeubles » des mesures d'urgence, comprenant la recherche de lieux, la conclusion d'ententes de location et l'aménagement de refuges et/ou de dortoirs (marché Bonsecours, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Collège Dawson, Anglican Parish of St. George, Complexe Guy-Favreau, YMCA du Québec, gare Windsor, Centre Jean-Claude-Malépart, aréna Maurice-Richard) destinés aux personnes en situation d'itinérance, de même que la mise en place de cliniques mobiles de dépistage.
- En coordonnant la gestion de plus de 275 000 heures de gardiennage dans divers sites de la Ville et de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM).
- En installant divers équipements (stations de lavage de mains, écrans de protection en plexiverre, etc.) dans de nombreux bâtiments municipaux, dans le respect des règlements de la CNESST et des recommandations de l'INSPQ.
- En maintenant l'exploitation des bâtiments et en procédant à l'ouverture des installations culturelles et sportives : piscines extérieures, bibliothèques, arénas, Jardin botanique et Biodôme.

### **Nos actions prioritaires en 2021**

- Réaliser les projets d'envergure tels que : poursuite de la restauration et de la mise aux normes de l'hôtel de ville; rénovation de l'Insectarium de Montréal, de la caserne 61, de l'aréna Raymond-Bourque, du bain Saint-Michel et du Centre d'histoire de Montréal (phase 2); construction du Complexe aquatique de Rosemont; mise en activité de l'usine de compostage de Saint-Laurent et de l'usine de traitement du lixiviat du Complexe environnemental de Saint-Michel.
- Soutenir la réalisation de plusieurs programmes tels que ceux d'accessibilité universelle, de rénovation des chalets de parc, de remplacement des chaudières au mazout et de rénovation, d'agrandissement ou de construction des bibliothèques, avec la rénovation et l'agrandissement de la bibliothèque Maisonneuve et de la bibliothèque L'Octogone.
- Procéder à la révision et à la mise en œuvre de la Politique de développement durable dans les immeubles municipaux 2.0 et mettre en place divers projets de transition écologique visant à réduire l'empreinte écologique des 30 plus importants bâtiments municipaux émetteurs de GES.
- Déployer la stratégie intégrée des transactions qui permettra à la Ville de mieux orienter et prioriser les démarches d'analyse et d'acquisition d'immeubles à réaliser, en concertation avec les services et les arrondissements.
- Réaliser les analyses immobilières pour le développement du secteur Namur-De la Savane (hippodrome), pour le développement économique et le programme de décontamination des sols du secteur industriel de la Pointe-de-l'Île (SIPI), ainsi que réaliser les analyses et transactions immobilières pour la réalisation du grand parc de l'Ouest et les corridors verts.

## Greffes

Budget de fonctionnement 2021 : 43,2 M\$, une hausse de 11,3 M\$  
Effectif total : 212,3 années-personnes

### Notre mission

Le Service du greffe voit à la préparation, à la tenue et au suivi des séances du comité exécutif, du conseil municipal et du conseil d'agglomération. Il assure le soutien opérationnel et professionnel aux commissions permanentes du conseil municipal et du conseil d'agglomération, au Conseil du patrimoine de Montréal, au Comité Jacques-Viger, au Conseil interculturel de Montréal, au Conseil des Montréalaises ainsi qu'au Conseil Jeunesse. Il voit à la gestion des documents et des archives de la Ville ainsi qu'au traitement et à la signature des contrats. Il a également comme obligation de voir à l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics* et sur la *protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur les archives* ainsi qu'à la gestion des processus électoraux.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

Le Service du greffe poursuit l'amélioration de ses processus, ce qui a permis en 2020 :

- De mettre en place, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, toutes les mesures nécessaires afin que les instances de la Ville puissent se réunir et prendre les décisions nécessaires au bon fonctionnement de l'appareil municipal.
- De mettre en place des éléments visant à favoriser le maintien de la participation citoyenne dans un contexte sanitaire variable et pour la tenue à huis clos des séances du conseil municipal et du conseil d'agglomération. Les citoyens peuvent, depuis mars dernier, transmettre leurs questions sur un formulaire Web.
- De mettre en œuvre, tout en respectant les mesures sanitaires requises, les moyens nécessaires pour poursuivre les séances d'ouverture des soumissions publiques, ce qui a été fait à huis clos pendant la période de confinement et en public à partir du mois de juillet.
- De soutenir les travaux de la Commission de la présidence du conseil pour son étude portant sur la mise en place de mesures visant à favoriser une participation électorale sécuritaire lors de l'élection générale du 7 novembre 2021.
- De procéder à la refonte complète du site Internet du Bureau des élections, en prévision de l'élection générale de 2021. Ce nouveau site comprend un important volet interactif à partir duquel les 15 000 travailleurs d'élection pourront, en plus de soumettre leur candidature, recevoir, en tout ou en partie, la formation nécessaire à l'accomplissement de leurs fonctions.
- D'améliorer la conciliation travail-famille des personnes élues en leur fournissant du soutien en secrétariat et de l'accompagnement politique pendant un congé de maternité ou parental, avec une banque de 25 heures pour engager une ressource en appui à leur travail, sur une période maximale de 22 semaines. Quatre personnes ont profité de ce programme dans l'année.
- De poursuivre l'augmentation du nombre de documents historiques disponibles sur le Web et de rendre leur accès plus convivial.

### Champs d'action :

- Confection des ordres du jour du conseil municipal et du conseil d'agglomération
- Rédaction des décisions des instances et des procès-verbaux
- Tenue des assemblées du conseil municipal et du conseil d'agglomération
- Tenue des assemblées publiques des commissions permanentes du conseil
- Conservation des documents et des archives de la Ville
- Traitement des demandes d'accès à l'information
- Tenue de l'élection générale et des élections partielles
- Ouverture des appels d'offres publics



### **Nos actions prioritaires en 2021**

- Assurer le soutien aux instances dans le contexte de la pandémie.
- Poursuivre les discussions avec le gouvernement du Québec et l'Union des municipalités du Québec, et ce, selon la réponse du comité exécutif au rapport d'étude de la Commission de la présidence du conseil sur le vote par correspondance.
- Mettre en place toutes les mesures nécessaires afin que le déroulement de l'élection générale du 7 novembre 2021 respecte un protocole sanitaire strict visant à éviter la propagation de la COVID-19.
- Continuer à augmenter le nombre d'archives historiques de la Ville disponibles sur le Web afin de contribuer à faire connaître l'histoire de Montréal à la population et aux visiteurs.

## Matériel roulant et ateliers

Budget de fonctionnement 2021 : 110,4 M\$, une hausse de 1,2 M\$

PDI 2021-2030 : 521,5 M\$

Effectif total : 469 années-personnes

### Notre mission

Le Service du matériel roulant et des ateliers s'assure, de façon écoresponsable et dans un milieu de travail sécuritaire, de la disponibilité et de la fiabilité des véhicules ainsi que de divers services et produits spécialisés, adaptés aux besoins des arrondissements et des unités centrales.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

Dans la dernière année, le Service du matériel roulant et des ateliers a :

- Poursuivi la transition du parc de véhicules à combustion en un parc de véhicules électriques afin de réduire l'émission de GES (464 véhicules électriques et 122 hybrides).
- Formé des chauffeurs de véhicules avec un simulateur.
- Développé des produits écoresponsables tels des distributeurs de lave-glace en vrac.

### Champs d'action :

- Gestion du parc de véhicules et d'équipements des arrondissements et des services, incluant le SIM et le SPVM (acquisition, entretien et mise au rancart)
- Formation des chauffeurs dans les arrondissements
- Fabrication de mobilier urbain
- Webdiffusion et sonorisation à l'hôtel de ville et aux conseils d'arrondissement
- Gestion du carburant

### Nos actions prioritaires en 2021

- Mettre en œuvre le plan de redressement qui sera développé pour corriger les lacunes de gestion relevées par le Bureau de l'inspecteur général et le Bureau du contrôleur général.
- Participer activement au comité de déneigement et assurer une vigie sur la disponibilité, la fiabilité et l'efficacité des véhicules et équipements de déneigement.
- Augmenter à 28 000 le nombre d'heures de formation des chauffeurs de véhicules.
- Aménager 5 ateliers mécaniques selon la méthode 5S.
- Poursuivre le programme d'acquisition de produits écoresponsables afin de réduire l'émission de GES à la Ville.

## Performance organisationnelle

Budget de fonctionnement 2021 : 5,9 M\$, une diminution de 0,9 M\$  
Effectif total : 30,5 années-personnes

### Notre mission

Le Service de la performance organisationnelle (SPO) accompagne les services centraux et les arrondissements dans l'amélioration durable de leur performance ainsi que dans l'atteinte de leurs objectifs. À cette fin, il recourt à des expertises spécialisées et à des solutions éprouvées en amélioration continue, en architecture d'affaires, en stratégies ainsi qu'en matière de performance financière, d'indicateurs et d'étalonnage.

### Champs d'action :

- Amélioration continue
- Architecture d'affaires
- Analyse et modélisation financières
- Étalonnage
- Mesure de la performance : indicateurs de performance et Tableaux de bord

### Notre impact et nos réalisations en 2020

Le SPO agit comme catalyseur pour améliorer l'efficacité et l'efficience de l'organisation. Il assume un rôle-conseil auprès des unités administratives en les aidant à clarifier, simplifier et standardiser leurs façons de faire. Son équipe d'experts appuie les unités pour les aider à adapter leurs activités à la situation exceptionnelle de la pandémie et pour contribuer à la relance. Elle détermine des pistes d'optimisation, en plus de mettre en place des solutions innovatrices visant à améliorer les services fournis, à en augmenter la qualité, à rehausser l'expérience client, à réduire les délais de traitement, à diminuer les coûts, à accroître la productivité ou encore à préserver ou favoriser la santé, la sécurité et le mieux-être du personnel.

Le SPO a réalisé en 2020 près de 50 projets de simplification des processus d'affaires des services centraux et des arrondissements (incluant 3 projets liés aux opérations de mesures d'urgence), facilitant ainsi l'atteinte des cibles organisationnelles. Parmi les projets ayant le plus d'impacts pour la population, soulignons l'optimisation des processus d'octroi des subventions pour les programmes d'adaptation de domicile et AccèsLogis, la refonte de parcours de chargement de la neige, la révision de demandes de permis de construction, la révision du processus de gestion des réclamations de citoyens, l'optimisation du processus d'intervention pour les demandes de branchement d'eau et la révision du processus de plantation des arbres.

En raison de la pandémie de COVID-19, le SPO a prêté ses ressources et fait bénéficier de son expertise pour accroître la capacité et la productivité de la Mission soutien logistique, au Centre de coordination des mesures d'urgence. Il a aussi joué un rôle central dans la mise sur pied et le fonctionnement d'un centre d'appel voué à accompagner les entreprises voulant bénéficier de l'aide municipale déployée pendant cette crise.

L'équipe du SPO recense, analyse et publie annuellement les résultats de plus de 141 indicateurs de performance dans 20 domaines d'activités de façon transparente, au bénéfice de la population et des gestionnaires de la Ville. Ces derniers sont ainsi plus à même de repérer les portions de leurs activités sujettes à amélioration. Grâce à cette publication, la Ville de Montréal témoigne publiquement et ouvertement de sa gestion rigoureuse des activités municipales et permet une comparaison avec les villes de Toronto, Calgary et Winnipeg.

### **Nos actions prioritaires en 2021**

- Offrir de l'accompagnement personnalisé aux unités de la Ville, en cohérence avec les nouvelles orientations stratégiques portant notamment sur la transition écologique, ainsi que sur l'amélioration de la mobilité et de la cohabitation sociale.
- Poursuivre les projets qui accroissent l'efficacité de l'organisation et la qualité des services fournis aux citoyens, notamment avec des projets visant à :
  - Améliorer la mobilité par une meilleure gestion des entraves sur le domaine public;
  - Implanter un processus optimisé de gestion des événements publics et de réservation des plateaux de sport;
  - Coordonner l'implantation de nouveaux bureaux accès Montréal;
  - Optimiser les processus de traitement des demandes d'inspection et de salubrité;
  - Accroître l'efficacité des processus de gestion des collectes, de transport, de transbordement et d'élimination des matières résiduelles;
  - Trouver des solutions à la gestion des sols contaminés liés aux travaux d'excavation;
  - Déployer efficacement le nouveau modèle d'affaires du Service de l'approvisionnement;
  - Développer la stratégie d'acquisition décennale du Service du matériel roulant et des ateliers.
- Accompagner l'Administration dans la détermination de pistes d'amélioration afin de générer des économies, tant monétaires que de temps, et émettre des recommandations sur les meilleures façons de faire en matière de performance organisationnelle.
- Publier les résultats pour 2020 des indicateurs de performance issus de deux démarches d'étalonnage.
- Former des experts en amélioration continue qui s'engagent à réaliser des projets dans leurs unités respectives pour transmettre leur expertise et les meilleures pratiques.
- Soutenir la démarche d'alignement stratégique 2020-2030 en jouant un rôle d'intégrateur transversal au sein de toute l'organisation. Pour ce faire, une équipe temporaire de 4 a.-p. et un budget supplémentaire de 1 M\$ lui est accordé pour 2021.

## Mobilité et attractivité

**Tableau 7 – Mobilité et attractivité – Budget 2021**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Mobilité et attractivité</b>							
Commission des services électriques	61 900,1	60 578,9	64 098,6	65 700,2	80 728,2	81 378,2	83 841,2
Eau	219 311,6	224 326,3	227 748,3	255 908,1	274 176,5	262 253,2	274 220,6
Grands parcs, du Mont-Royal et des sports	41 287,1	52 785,0	49 691,2	52 363,5	51 766,4	41 653,1	41 790,7
Infrastructures du réseau routier	30 522,8	39 239,6	37 537,5	36 012,8	39 801,7	37 150,3	37 391,0
Urbanisme et mobilité	63 859,6	50 559,4	50 229,5	84 191,6	75 277,4	69 433,6	66 049,2
<b>Total – Mobilité et attractivité</b>	<b>416 881,2</b>	<b>427 489,2</b>	<b>429 305,1</b>	<b>494 176,2</b>	<b>521 750,2</b>	<b>491 868,4</b>	<b>503 292,7</b>

**Tableau 8 – Mobilité et attractivité – PDI 2021-2030**

(en milliers de dollars)	2021	2022	2023	2024	2025	Total	Total	Total
						2021-2025	2026-2030	2021-2030
<b>Mobilité et attractivité</b>								
Commission des services électriques	115 566,0	110 506,0	103 050,0	84 000,0	80 000,0	493 122,0	400 000,0	893 122,0
Eau	455 980,0	604 803,0	695 012,0	556 803,0	466 811,0	2 779 409,0	2 106 143,0	4 885 552,0
Grands parcs du Mont-Royal et des sports	185 761,0	181 748,0	178 025,0	197 539,0	187 168,0	930 241,0	862 011,0	1 792 252,0
Infrastructures du réseau routier	104 194,0	103 171,0	62 067,0	87 602,0	60 952,0	417 986,0	34 710,0	452 696,0
Urbanisme et mobilité	471 403,0	468 315,0	472 835,0	472 204,0	477 511,0	2 362 268,0	2 331 908,0	4 694 176,0
<b>Total – Mobilité et attractivité</b>	<b>1 332 904,0</b>	<b>1 468 543,0</b>	<b>1 510 989,0</b>	<b>1 398 148,0</b>	<b>1 272 442,0</b>	<b>6 983 026,0</b>	<b>5 734 772,0</b>	<b>12 717 798,0</b>

### Notre mission

En conformité et en cohérence avec la vision de la Ville de Montréal, la Direction générale adjointe (DGA) à la mobilité et à l'attractivité voit à la planification des projets et à la réalisation des travaux majeurs en infrastructures municipales afin d'en assurer le maintien et le réaménagement, tout comme elle voit au développement de secteurs névralgiques. Elle mise sur la transversalité et la coordination entre les différents services qu'elle chapeaute afin de réaliser des projets qui perdureront et qui pourront s'intégrer harmonieusement à la croissance de la métropole.

### Notre impact et nos réalisations 2020 dans le contexte de la COVID-19

L'attractivité d'un territoire dépend de l'aménagement sensible qu'on en fait et du niveau de mobilité des biens et des personnes pour en assurer l'accessibilité. L'accès à des milieux naturels de qualité, la préservation de secteurs patrimoniaux et l'offre de service en sports et en loisirs font aussi partie intégrante de l'attraction qu'exercent des secteurs sur une population. Ainsi, la DGA – Mobilité et attractivité participe à la réussite de la transition écologique de Montréal en rendant la métropole plus verte, active et résiliente face aux conséquences des bouleversements climatiques.

Marquée par la pandémie, l'année 2020 a démontré la capacité d'adaptation de la Ville de Montréal et imposé un réaménagement des priorités, tout en effectuant un virage majeur vers le télétravail.

En cette période sans précédent où l'accès à l'eau était une absolue nécessité, particulièrement pour le réseau de la santé, les équipes du **Service de l'eau** (SE) ont déployé des moyens extraordinaires pour garantir la fiabilité des services d'eau potable et d'eaux usées, en assurant la continuité des activités tant sur le terrain, dans les usines et sur le réseau qu'en télétravail.

Au printemps dernier, les activités des entrepreneurs en construction ont été suspendues par le gouvernement du Québec. En vue de leur reprise au début mai, le **Service des infrastructures du réseau routier** (SIRR) a rédigé deux guides distribués à l'échelle de la Ville en vue d'assurer la sécurité des citoyens dans les rues en chantier, tout comme celle de ses employés.

Alors qu'allaient s'amorcer la première phase du déconfinement et la reprise graduelle des activités, le **Service de l'urbanisme et de la mobilité** (SUM) a planifié, de concert avec le SIRR, le déploiement du réseau des voies actives sécuritaires (VAS). Implanté comme mesure temporaire dans un contexte d'urgence sanitaire, ce nouveau mode de partage des rues a permis aux Montréalais de se déplacer plus facilement, à pied ou à vélo, et dans le respect des consignes sanitaires établies.

Par ailleurs, dès la reprise, les principaux chantiers figurant au programme d'investissement, notamment ceux des rues Sainte-Catherine, Peel, Saint-Hubert, ainsi que du Réseau express vélo, ont débuté ou redémarré, tout comme les démarches avec la communauté pour la planification de nouveaux quartiers dans les secteurs de Louvain Est, Namur-De la Savane (hippodrome) et Lachine Est.

Le SUM a également poursuivi, en collaboration avec ses partenaires, son travail sur les projets de transport structurants comme, pour le métro, la préparation de la ligne rose et le prolongement de la branche ouest de la ligne orange ainsi que le réaménagement de la rue Notre-Dame intégrant un mode de transport électrique. De plus, 2020 a permis le démarrage des premières étapes d'élaboration du plan d'urbanisme et de mobilité, avec la tenue d'ateliers pour une démarche prospective.

La pandémie a eu d'importants impacts sur la programmation sportive offerte aux citoyens. Les centres sportifs et les chalets d'accueil des parcs-nature sont demeurés fermés jusqu'à la fin de l'été. Seuls les centres sportifs ont progressivement été rouverts aux usagers, alors que l'ensemble des événements sportifs majeurs ont été annulés.

La fréquentation du réseau des parcs-nature a toutefois connu une très forte augmentation, soit 64 % de visiteurs de plus qu'en 2019. Pilotés par le **Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports** (SGPMRS), notons la création du nouveau parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise et le développement du Grand parc de l'Ouest, avec l'acquisition et la protection de plus de 140 hectares de milieux naturels et hydriques exceptionnels.

### **Nos actions prioritaires en 2021**

- Améliorer la gestion des chantiers afin de favoriser la mobilité, restreindre les entraves notamment sur certains axes de mobilité, et améliorer la gestion des nuisances relatives aux travaux pour les citoyens et commerçants riverains, avec notamment les partenaires externes réalisant des travaux sur le domaine public.
- Investir près de la moitié du budget d'immobilisations du Service de l'eau, soit près de 230 M\$, dans la réhabilitation et la reconstruction de conduites d'aqueduc et d'égout afin de maintenir la capacité fonctionnelle des équipements, de ralentir le déficit d'entretien des éléments de l'actif et de contribuer au développement urbain de la Ville. À même ces travaux, la Ville amorcera pour la première année la prise en charge du remplacement des entrées de service en plomb sur la partie privée citoyens.
- Commencer la construction de l'unité d'ozonation de l'effluent, à la station Jean-R.-Marcotte. Ce projet environnemental majeur pour la Ville de Montréal contribuera à améliorer l'accès aux berges du fleuve Saint-Laurent, tout en réduisant les risques pour la santé humaine et en protégeant la faune et la flore aquatiques.

- Commencer la mise en œuvre de la Stratégie intégrée de gestion des eaux pluviales, qui augmentera la résilience de la ville pour faire face aux changements climatiques, mènera au développement de quartiers plus verts, à des aménagements qui contribueront à diminuer les risques d'inondation et de refoulement, en diminuant notamment la quantité d'eau de pluie se retrouvant dans le réseau d'égout.
- Tenir les premières démarches publiques en vue du Plan d'urbanisme et de mobilité de Montréal, une des pierres d'assise de la démarche d'alignement stratégique de la Ville.
- Poursuivre les grands projets de réaménagement, notamment ceux des rues Sainte-Catherine et Peel, de l'intersection Côte-des-Neiges–Remembrance et de l'avenue des Pins, ainsi que les projets de remplacement du pont Jacques-Bizard et de déploiement du Réseau express vélo.
- Poursuivre les études sur la ligne rose ainsi que la collaboration au développement de projets structurants en transport collectif et le développement du projet de revitalisation de la rue Notre-Dame.
- Poursuivre la mise en œuvre de l'approche Vision Zéro, l'une des plus ambitieuses opérations de concertation des parties prenantes en sécurité routière à Montréal.
- Améliorer l'encadrement des services techniques externes et la qualité des travaux réalisés par les entrepreneurs sous contrat avec la Ville, notamment avec l'Escouade chantier.
- Continuer d'accompagner assidûment les partenaires gouvernementaux et privés dans la réalisation de chantiers majeurs tels que la reconstruction de l'échangeur Turcot (ministère des Transports du Québec), le corridor du nouveau pont Samuel-De Champlain (Infrastructure Canada), l'implantation d'un service rapide par bus (SRB) dans l'axe du boulevard Pie-IX ainsi que la reconstruction de l'ensemble des infrastructures municipales (Autorité régionale de transport métropolitain), le Réseau express métropolitain – REM (CDPQ Infra), le prolongement de la ligne bleue du métro (Société de transport de Montréal), la réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine (ministère des Transports du Québec), la déconstruction du pont Champlain (PJCCI) et la réfection de l'échangeur Saint-Pierre (ministère des Transports du Québec).
- Poursuivre les efforts afin de développer une offre de services attrayante en matière de grands parcs et de sports, favorisant les saines habitudes de vie et le développement des espaces verts et bleus montréalais.
- Déployer la Stratégie Montréal 2030, qui se divise en 4 volets distincts.

## Commission des services électriques

Budget de fonctionnement 2021 : 83,8 M\$, une hausse de 2,5 M\$

PDI 2021-2030 : 893,1 M\$

Effectif total : 171 années-personnes

### Notre mission

La Commission des services électriques de Montréal s'emploie à promouvoir et à favoriser l'enfouissement des réseaux câblés aériens sur tout le territoire de la ville. Elle gère et coordonne les interventions sur tout le réseau de conduits souterrains.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

La Commission a développé le plus grand réseau de conduits souterrains au Canada, ce qui représente aujourd'hui 23,5 millions de mètres de conduits de distribution électrique et de télécommunication, qui sont réservés ou disponibles pour quelque 90 entreprises et services municipaux.

La Commission gère et coordonne les efforts de tous les intervenants pour offrir une infrastructure fiable, sécuritaire et durable. Les réseaux enfouis sont moins vulnérables que les réseaux de fils aériens. Ils engendrent des frais d'exploitation et d'entretien bien moindres pour l'administration municipale et les entreprises utilisant le réseau, des économies importantes dont peut bénéficier la population. En plus, l'absence de fils aériens et de poteaux sur rue facilite la valorisation des composantes architecturales de plusieurs immeubles et bâtiments montréalais.

### Champs d'action :

- Conception et construction de structures souterraines
- Entretien et gestion des réseaux de conduits souterrains
- Raccordement des bâtiments aux réseaux souterrains
- Gestion des ententes avec les entreprises de réseaux câblés
- Gestion et coordination des travaux d'enfouissement de câbles aériens
- Autofinancement du service par la facturation de redevances à ses clients

Déjà, 89 % de tout le réseau de rues artérielles est occupé et desservi par le réseau souterrain de la Commission, ce qui représente plus de 23 000 structures souterraines et 63 700 raccordements souterrains aux bâtiments. En moyenne, annuellement, la Commission :

- Inspecte plus de 4 200 puits d'accès pour réaliser l'analyse structurale.
- Ajoute 0,8 km de conduits câblés à son réseau, en priorisant les nouveaux ensembles résidentiels;
- Retire des fils et poteaux sur quelque 7 kilomètres de rues.
- Coordonne les travaux de l'ensemble des intervenants afin de maximiser leur efficacité, de réaliser des économies importantes dans les budgets municipaux et de minimiser les entraves pour la population.
- Réalise un volume de travaux de 96,7 M\$ pour le programme de construction et modification de conduits souterrains, dont 51,8 M\$ sont des travaux intégrés avec la Ville et la STM.

### Nos actions prioritaires en 2021

La Commission des services électriques de Montréal a la volonté d'accroître son réseau de conduits souterrains sur l'île de Montréal, d'entretenir davantage ses structures et de continuer à enfouir les câbles aériens. Pour ce faire, elle envisage les actions suivantes :

- Réaliser un carnet de commandes de projets totalisant 110 M\$ pour le programme de construction et modification de conduits souterrains.
- Mettre en pratique les modalités de l'entente de collaboration sur les projets intégrés, conclue avec la Ville.



- Négocier des ententes de réalisation de projets intégrés, semblables à l'entente de collaboration conclue avec la Ville, avec le Service de l'eau de la Ville et la STM.
- Enlever des poteaux sur 7,5 km de rues et coordonner les travaux d'enfouissement des fils sur 1,5 km dans de nouveaux ensembles résidentiels.
- Transférer à la Commission les réseaux de conduits des arrondissements d'Anjou, de Saint-Laurent et de Saint-Léonard.
- Améliorer la gestion des chantiers et favoriser une meilleure communication avec les partenaires du milieu.

## Eau

Budget de fonctionnement 2021 : 274,2 M\$, une hausse de 12 M\$

PDI 2021-2030 : 4 885,6 M\$

Effectif total : 955,5 années-personnes

### Notre mission

Le Service de l'eau a pour mission de fournir l'eau potable à la collectivité montréalaise, de gérer les eaux pluviales et d'assainir les eaux usées pour assurer la santé et la sécurité publiques et protéger l'environnement, maintenant et pour les générations futures.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

Les activités du Service de l'eau sont essentielles pour garantir la santé et la sécurité du public, c'est pourquoi il est primordial pour celui-ci d'assurer la qualité et la continuité des activités dans le respect d'un cadre réglementaire très exigeant.

L'année 2020 a été marquée par une pandémie sans précédent, où l'accès à l'eau était une absolue nécessité, particulièrement pour le réseau de la santé. Ainsi, les équipes du Service de l'eau ont déployé des moyens extraordinaires pour garantir la fiabilité des services d'eau potable et d'eaux usées en assurant la continuité des activités tant sur le terrain, dans les usines et sur le réseau, qu'en télétravail.

### Champs d'action :

- Produire de l'eau potable de qualité pour 2 millions de personnes
- Assainir les eaux usées et les eaux pluviales rejetées au fleuve
- Entretien plus de 9 000 km d'aqueduc et d'égouts, en partenariat avec les arrondissements, afin d'en garantir la fiabilité
- Faire fonctionner et entretenir le patrimoine de l'actif de l'eau, estimé à 33 G\$
- Offrir un service de proximité 24 h/24, 7 j/7

En 2020, le Service de l'eau disposait d'un budget d'opération de 166,9 M\$, dont 54 % étaient alloués aux activités courantes, couvrant des dépenses énergétiques de 34,3 M\$ et des dépenses de 13,3 M\$ en produits chimiques nécessaires au traitement et à l'assainissement de l'eau. Près du quart du budget du Service de l'eau (24 %) a été consacré aux activités d'entretien du réseau afin d'assurer la capacité fonctionnelle des équipements.

Le Service de l'eau a également poursuivi son programme d'investissement dans des actifs de l'eau. Le tableau, ci-dessous, démontre l'ampleur des dépenses d'investissement estimées en 2020 pour chaque grande catégorie d'actifs.

Investissements prévus par catégories d'actifs	(en milliers de \$)
Usines de traitement d'eau potable et réservoirs	60 308 \$
Station d'épuration des eaux usées et ouvrages de rétention	54 776 \$
Conduites primaires d'aqueduc	61 536 \$
Collecteurs d'égouts	22 060 \$
Conduites secondaires d'aqueduc et d'égouts	206 614 \$
<b>Total général</b>	<b>405 294 \$</b>

Évolution budgétaire au 30 septembre 2020.

Ces investissements majeurs témoignent de la volonté du Service de l'eau de maintenir l'état des actifs de l'eau, de ralentir l'actuel déficit d'entretien et de respecter les exigences réglementaires en vigueur. Malgré un arrêt complet des chantiers pendant plusieurs semaines en raison de la pandémie, la

reconstruction d'urgence d'une conduite de 2 100 mm, assurant l'alimentation en eau potable pour 1,2 million de personnes, a été terminée avant la période estivale, 78 km de conduites d'aqueduc et d'égouts ont été réhabilités, la phase 1 du projet de modernisation de la station de pompage McTavish a débuté et la construction d'ouvrages de rétention, nécessaires à une meilleure gestion des eaux de pluie et à la limitation des surverses d'eau polluée au fleuve, s'est poursuivie. En préparation de ces investissements, 22 % du budget de fonctionnement ont servi à l'auscultation de 232 km de conduites, à l'inspection de 10 715 vannes et en services professionnels.

Lors de la réalisation des travaux, le Service de l'eau porte une attention particulière à la réduction de son empreinte écologique et à la minimisation des impacts négatifs sur la population et la mobilité. En 2020, il a privilégié la réhabilitation et l'entretien des équipements et des infrastructures. Comparativement à la reconstruction, ces techniques génèrent moins d'impacts environnementaux négatifs ainsi que des travaux de moins grande envergure et de plus courte durée.

Enfin, le Service de l'eau a mis en place une nouvelle équipe ayant pour mandat d'élaborer une stratégie intégrée de gestion des eaux en temps de pluie pour l'agglomération de Montréal (SETPluie). La mise en œuvre de cette stratégie augmentera la résilience de la Ville pour faire face aux changements climatiques, mènera au développement de quartiers plus verts et à des aménagements qui contribueront à diminuer les risques d'inondations et de refoulements, tout en optimisant les investissements publics et privés.

#### **Nos actions prioritaires en 2021**

- Poursuivre le programme de renouvellement de conduites en investissant près de 230 M\$ ainsi que les programmes d'optimisation et de mise aux normes des usines de traitement d'eau potable, des réservoirs et de la station d'épuration des eaux usées (la Station) en y investissant plus de 130 M\$. Pour la première fois, le remplacement des entrées de service en plomb sur la partie privée sera réalisé par la Ville de Montréal.
- Lancer la construction de l'unité d'ozonation de l'effluent à la Station, un projet environnemental majeur pour la Ville de Montréal et pour tout le Québec. Les dégrilleurs et les convoyeurs de la Station, des équipements essentiels au traitement des eaux usées, seront également remplacés.
- Amorcer les travaux préparatoires pour la construction du réseau d'alimentation de l'ouest de l'île. Ce vaste chantier prévoit la construction d'un nouveau réseau de distribution de 23 km visant à sécuriser l'approvisionnement en eau potable de l'ouest de l'agglomération.
- Finalisation de la construction des ouvrages de rétention Rockfield et William.
- Réalisation de plusieurs études qui serviront à améliorer la connaissance de l'état de l'actif et, ainsi, à préparer les projets d'investissements des années à venir, notamment ceux en lien avec la mise en œuvre d'un plan directeur de drainage, le rattrapage du déficit d'entretien des éléments de l'actif de l'eau, la phase 2 du projet de réhabilitation du réservoir McTavish et le remplacement des incinérateurs de la Station.

## Grands parcs, du Mont-Royal et des sports

Budget de fonctionnement 2021 : 41,8 M\$, une hausse de 0,1 M\$

PDI 2021-2030 : 1 792,3 M\$

Effectif total : 313,2 années-personnes

### Notre mission

Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports offre un réseau de grands parcs et d'installations sportives d'envergure. Il a pour mandat de protéger, réhabiliter et mettre en valeur les milieux naturels, la forêt urbaine et les espaces publics. Le service contribue à une vie physiquement active en soutenant la pratique sportive ainsi que le développement et la mise aux normes d'équipements sportifs, et il accompagne la tenue d'événements sportifs de portée régionale, nationale et internationale.

### Notre impact et nos réalisations 2020

Le service participe à la réussite de la transition écologique de Montréal. Il rend la métropole plus verte, active, attractive et résiliente face aux conséquences des bouleversements climatiques.

La pandémie aura eu d'importants impacts sur la programmation sportive offerte à la population. Les centres sportifs et les chalets d'accueil des parcs-nature sont demeurés fermés jusqu'à la fin de l'été. Seuls les centres sportifs ont progressivement été rouverts aux usagers, alors que l'ensemble des événements sportifs majeurs ont été annulés. Par ailleurs, la fréquentation du réseau des parcs-nature a connu une augmentation de 64 % du nombre de visiteurs par rapport à 2019. Les travaux d'exécution ont été maintenus et les reports occasionnés au printemps par la suspension des chantiers auront eu un impact modéré sur l'échéancier de réalisation.

### Champs d'action :

- Réseau des grands parcs
- Mont-Royal
- Patrimoine naturel et culturel
- Places publiques
- Forêt urbaine, milieux naturels et pépinière municipale
- Berges et parcs riverains
- Accès à la nature et au plein air
- Réseau des corridors verts
- Réseau des installations sportives et récréatives
- Élite sportive et événements internationaux

- Création du nouveau parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise.
- Développement du Grand parc de l'Ouest : consultation citoyenne et protection de plus de 140 hectares de milieux naturels exceptionnels.
- Protection de la canopée, renforcement de la forêt urbaine et poursuite de la lutte contre l'agrile du frêne et les espèces végétales exotiques envahissantes : 34 000 arbres plantés, 20 000 frênes traités, 29 000 frênes abattus, gratuité du traitement pour les frênes privés et valorisation du bois de frêne coupé.
- Protection d'un boisé d'intérêt écologique à Rivière-des-Prairies.
- Lancement des travaux de stabilisation de berges au parc de la Promenade-Bellerive.
- De 2019 à 2021, mise en œuvre d'inventaires écologiques pour suivre l'évolution des milieux naturels dans le réseau des parcs-nature.
- Ouverture de 2 nouveaux secteurs aménagés du parc Frédéric-Back.
- Ouverture de la moyenne passerelle du parc-nature de Bois-de-l'Île-Bizard.
- Annonce de la transformation de la marina Lachine en vaste parc riverain.
- Dans les arrondissements, amélioration des parcs et des installations sportives extérieures, avec le soutien financier de près de 50 projets en cours.
- Réfection et réaménagement de l'escalier menant au chalet du parc du Mont-Royal.

- Achèvement de la mise aux normes de 4 arénas, dans les arrondissements d'Anjou, du Plateau-Mont-Royal, de Verdun et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.
- Acquisition du centre sportif Saint-Jean-Vianney, à Rivière-des-Prairies.
- Aménagement d'une nouvelle piscine au centre aquatique de Rosemont (travaux en cours).
- Réception du prix Distinctions – secteur Biodiversité de Réseau Environnement pour le programme de gestion des écosystèmes, mis en œuvre depuis plus de 25 ans.

### Nos actions prioritaires en 2021

En 2021, le Service déploiera sa planification stratégique 2030 et orientera ses actions en 4 volets :

- Poursuivre les actions pour atteindre la cible de 10 % de territoire protégé.
- Planifier l'aménagement du parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise.
- Développer le Grand parc de l'Ouest (secteurs Bois-de-la-Roche et Bois-de-l'Île-Bizard).
- Poursuivre la planification d'un 1<sup>ER</sup> corridor vert.
- Poursuivre la gestion des écosystèmes des parcs et des espaces verts, notamment en contrôlant les espèces exotiques envahissantes.
- Augmenter la plantation d'arbres, notamment sur 6,5 hectares du parc-nature du Bois-de-Saraguay, poursuivre le traitement des frênes et valoriser le bois de frêne coupé.
- Offrir à la population 15 nouveaux hectares aménagés au parc Frédéric-Back.
- Améliorer l'expérience de l'utilisateur dans les parcs urbains :
  - Parc La Fontaine – Commencer le chantier du théâtre de Verdure;
  - Parc Maisonneuve – Commencer le chantier du pôle d'accueil de l'Insectarium;
  - Parc Jeanne-Mance – Réaménager la pataugeoire et les plateaux sportifs;
  - Parc Jarry – Planifier l'aménagement du pôle aquatique;
  - Parc Angrignon – Mettre à niveau des équipements et réaménager les ponceaux.
- Améliorer l'offre de services, l'accessibilité et la visibilité des parcs-nature, en collaboration avec les partenaires.
- Planifier les travaux de réhabilitation des berges du réseau des grands parcs.
- Réaliser le Plan régional des milieux humides et hydriques de l'agglomération.
- Participer à la protection des espèces fauniques d'intérêt, telle que la tortue géographique.
- Planifier la transformation du port de plaisance de Lachine en parc riverain.
- Réaménager le parc des Rapides (vague à Guy) pour la pratique du surf.
- Développer de nouveaux sites de pêche sportive et récréative.
- Planifier la transformation de l'axe Camillien-Houde–Remembrance.
- Améliorer l'expérience de l'utilisateur et protéger la biodiversité de la montagne.
- Réaliser les travaux pour la réhabilitation du marécage.
- Repenser l'accès au site patrimonial du Mont-Royal afin d'orienter les grands projets d'aménagement du parc.
- Poursuivre les démarches de candidature de Montréal comme ville hôte de la FIFA 2026.
- Inaugurer le complexe aquatique de Rosemont.
- Planifier les travaux des centres récréatifs Gadbois et Pierrefonds.
- Commencer les travaux du pôle de baseball du stade Gary-Carter.
- Investir dans l'amélioration des installations sportives locales ainsi que dans les programmes de soutien aux activités sportives et de loisirs nautiques.
- Améliorer le bilan écologique des installations et des événements sportifs.
- Soutenir les organismes sportifs qui mettent en place de bonnes pratiques, notamment en matière d'inclusion, d'éthique et d'intégrité des participants.
- Soutenir les événements qui encouragent l'adoption d'un mode de vie physiquement actif.
- Développer la pratique du sport régional avec le milieu associatif.

## Infrastructures du réseau routier

Budget de fonctionnement 2021 : 37,4 M\$, une hausse de 0,2 M\$

PDI 2021-2030 : 452,7 M\$

Effectif total : 437,3 années-personnes

### Notre mission

Afin de concrétiser le Montréal de demain, le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) protège, aménage et développe les infrastructures urbaines, de façon durable et innovante.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

Le SIRR a accompagné les partenaires externes de la Ville dans la réalisation de leurs grands projets, s'est assuré qu'ils respectent les exigences municipales et a saisi les opportunités de bonifier leur intégration à l'aménagement urbain :

- Complexe Turcot (ministère des Transports du Québec) : aménagement d'espaces verts et publics (38 hectares), plantation de 9 000 arbres et travaux d'aménagement du pôle Gadbois et de la rue Notre-Dame Ouest.
- Reconstruction du boulevard Pie-IX pour le service rapide par bus ou SRB (Autorité régionale de transport métropolitain) : reconstruction des infrastructures (chaussée est) entre la rue Sherbrooke et le boulevard Henri-Bourassa, et aménagement des carrefours Jean-Talon–Pie-IX et Pierre-De Coubertin–Pie-IX.
- Corridor du nouveau pont Samuel-De Champlain (Infrastructure Canada) : début de la conception pour les aménagements de la rue May et amorce de l'étude de faisabilité d'une passerelle piétonne et cycliste entre le parc Marguerite-Bourgeoys et le boulevard Gaétan-Laberge dans l'arrondissement du Sud-Ouest.
- Réseau express métropolitain (CDPQ Infra) : prolongement de la rue Marc-Cantin, conception et aménagement de liens cyclables, travaux de réaménagement autour des stations et mise en place de mesures pour minimiser les impacts sur la population.
- Prolongement de la ligne bleue (Société de transport de Montréal) : déplacement des installations d'utilités publiques et des infrastructures de l'eau, travaux préalables au chantier principal (2021-2026), poursuite des études techniques et mise en place d'un comité névralgique sectoriel pour l'arrimage des chantiers du secteur.
- Réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine (ministère des Transports du Québec) : construction d'un mur antibruit, revue documentaire technique et participation aux comités d'ingénierie, de sécurité et de gestion des impacts.

### Champs d'action :

- Protection de l'intégrité du domaine public
- Planification intégrée et accompagnement des partenaires de la Ville dans la réalisation de leurs grands projets
- Gestion des interventions des entreprises des réseaux techniques urbains
- Gestion, conception et réalisation des projets de la Ville
- Contrôle des matériaux et études géotechniques
- Gestion des impacts sur la population par la mise en place de mesures de mitigation visant à assurer la mobilité

Le Service des infrastructures du réseau routier assure également la réalisation de travaux sur l'ensemble des infrastructures urbaines de la Ville. Il reçoit les demandes d'intervention de plusieurs parties prenantes (autres services de la Ville, arrondissements, Commission des services électriques de Montréal, entreprises des réseaux techniques urbains) et réalise une planification intégrée des travaux. Le SIRR a effectué en 2020 des travaux d'une valeur de 455 M\$, planifiés et réalisés de façon à limiter les impacts sur le quotidien de la population. À cet effet, soulignons la réalisation de programmes et projets majeurs :

- La réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout, au coût de 81 M\$.

- La réalisation de projets intégrés (Laurentien-Lachapelle, Saint-Grégoire, Jarry, Papineau, D'Iberville, etc.) et de grands projets (Sainte-Catherine, Saint-Hubert, Peel, Griffintown, etc.), au coût de 309 M\$.
- La réhabilitation des chaussées, au coût de 37 M\$.
- La réhabilitation des structures routières, au coût de 28 M\$.

Aussi, le SIRR gère, au moyen d'un guichet unique, l'ensemble des demandes des entreprises des réseaux techniques urbains (RTU) quand celles-ci ont à intervenir sur l'actif routier de la Ville ou à s'implanter dans son emprise. Le SIRR traite chaque demande, fait connaître les exigences et effectue un suivi pour s'assurer que les RTU respectent les normes de la Ville. En 2020, il a traité environ 5 500 demandes de consentement municipal.

Le SIRR protège le domaine public en assurant l'intégrité des propriétés publiques et privées de la Ville de Montréal et contribue à la saine gestion des infrastructures en maintenant l'inventaire des actifs de la Ville et en représentant le territoire montréalais sous tous ses angles. C'est ainsi qu'en 2020, le SIRR a assisté la Sécurité civile et les services centraux en présentant et documentant divers phénomènes physiques, notamment en matière d'inondation, d'îlots de chaleur, de propagation du bruit et d'entreposage de la neige.

Suite à la suspension des activités des entrepreneurs en construction décidée par le Gouvernement du Québec dans le contexte de la pandémie et en vue de leur reprise au début du mois de mai, le SIRR a rédigé deux guides déployés à l'échelle de la Ville afin d'assurer la sécurité des citoyens dans les rues en chantier, tout comme celle de ses employés. Aussi, le SIRR a vu à la réalisation des travaux et au démantèlement des voies actives sécuritaires (VAS) en 2020.

### **Nos actions prioritaires en 2021**

Le Service des infrastructures du réseau routier repère les opportunités pour améliorer l'aménagement des rues (trottoirs, pistes cyclables, plantation, etc.) ainsi que pour préserver les actifs municipaux dans le cadre des grands projets des partenaires. Ces opportunités permettent, par des travaux intégrés, de minimiser les impacts sur les riverains. Le SIRR s'assure aussi que les travaux sont réalisés selon les normes et règlements de la Ville. En 2021, le SIRR sera collaborateur à un nombre important de projets, notamment :

- Reconstruire l'échangeur Turcot (ministère des Transports du Québec) : fin des travaux pour le MTQ;
- Aménager le corridor du nouveau pont Samuel-De Champlain (Infrastructure Canada) : fin des travaux d'Infra Canada.
- Implanter un SRB dans l'axe du boulevard Pie-IX et reconstruire les infrastructures municipales (Autorité régionale de transport métropolitain).
- Construire le Réseau express métropolitain – REM (CDPQ infra).
- Prolonger la ligne bleue du métro (STM).
- Refaire le tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine (MTQ).
- Déconstruire le pont Champlain (PJCCI).
- Refaire l'échangeur Saint-Pierre (MTQ).

Les investissements prévus pour les travaux qui seront réalisés par le SIRR en 2021 sont d'environ 514 M\$. Dans le cadre de ces travaux, de nouvelles actions seront posées :

- Améliorer la gestion des chantiers afin de favoriser la mobilité, restreindre les entraves notamment sur certains axes de mobilité, et améliorer la gestion des nuisances relatives aux travaux pour les

citoyens et commerçants riverains, avec notamment les partenaires externes réalisant des travaux sur le domaine public.

- Effectuer les travaux prévus au programme de remplacement des entrées de service en plomb ainsi qu'aux programmes liés aux nouvelles mesures évolutives d'aménagement de la rue.
- Améliorer l'encadrement des services techniques externes, notamment avec l'escouade chantier.
- Accompagner les services d'utilités publiques et poursuivre les efforts de protection des actifs municipaux lors d'interventions.



## Urbanisme et mobilité

Budget de fonctionnement 2021 : 66,0 M\$, une baisse de 3,4 M\$

PDI 2021-2030 : 4 694,2 M\$

Effectif total : 315,0 années-personnes

### Notre mission

S'inscrivant dans une perspective de transition écologique, le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) assure un développement et une mise en valeur du territoire répondant aux aspirations de la population montréalaise. À cette fin, il fournit son expertise et sa capacité à innover à la Direction générale, aux arrondissements ainsi qu'aux partenaires de la Ville.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

Regroupant l'expertise municipale en urbanisme et mobilité, le SUM se positionne comme un chef de file en matière d'aménagement intégré du territoire. Ses champs d'action lui permettent de planifier le développement du territoire, tout en faisant évoluer la mobilité de la population vers des déplacements de plus en plus actifs et collectifs.

- Marquée par la pandémie, l'année 2020 a amené le service à repenser ses priorités. Alors qu'allait s'amorcer la première phase du déconfinement, il a planifié le déploiement des voies actives sécuritaires, ce nouveau mode de partage des rues qui a permis aux Montréalais de se déplacer à pied ou à vélo dans le respect des consignes sanitaires établies. La population a notamment profité de ces aménagements sur les avenues Christophe-Colomb et du Mont-Royal et la rue Gouin.
- Dès la reprise des activités, la réfection et le réaménagement d'artères majeures ont redémarré ou débuté (rue Saint-Hubert, Quartier des gares et rue Peel).
- Sur la rue Sainte-Catherine, les travaux ont débuté entre le boulevard Robert-Bourassa et la rue Mansfield ainsi qu'au Square Phillips. Les travaux de surface entre la rue De Bleury et le boulevard Robert-Bourassa ont été finalisés.
- Le SUM a accéléré ses efforts dans l'aménagement du Réseau express vélo sur les axes Berri-Lajeunesse-Saint-Denis, Souligny, Peel et de Bellechasse. Bixi Montréal, pour sa part, a fait l'acquisition de 1 000 vélos à assistance électrique afin de bonifier son offre.
- La sécurisation des déplacements dans le cadre de Vision Zéro demeure au cœur des préoccupations du service. Parmi les actions réalisées : la mise en œuvre d'un nouveau guide pour la protection des piétons et le financement de projets de sécurisation aux abords des écoles. La mise aux normes des feux de circulation est aussi demeurée une priorité.
- Une approche d'aménagement recourant à des mesures évolutives pour favoriser le partage de la rue a été mise à l'essai dans le cadre de projets tels que celui de la rue de la Commune.
- Le service a poursuivi son mandat de maintien et d'amélioration du réseau artériel et des structures, en plus d'implanter des mesures préférentielles pour autobus sur plusieurs axes.
- Le SUM a poursuivi le développement de projets de transports structurants, notamment en collaborant avec ses partenaires à la définition des orientations et l'identification des besoins, des études et des différentes options possibles. Ces projets incluent, pour le métro, la préparation de la

### Champs d'action :

- Planification intégrée, territoire et mobilité
- Sécurité et aménagement (Vision Zéro)
- Projets urbains
- Patrimoine
- Réseau cyclable, y compris le Réseau express vélo
- Nouveaux modes de mobilité
- Projets structurants de mobilité durable
- Maintien de l'actif urbain
- Feux de circulation et gestion de la mobilité urbaine

ligne rose et le prolongement de la branche ouest de la ligne orange ainsi que le réaménagement de la rue Notre-Dame intégrant un mode de transport électrique.

- Les travaux relatifs aux grands projets urbains ont continué sur le site du campus MIL (avenue Thérèse-Lavoie-Roux, parc Pierre-Dansereau, place Alice-Girard) et dans Griffintown (rue Ottawa).
- La planification concertée avec les universités de Montréal et McGill chemine vers l’approbation de plans directeurs. Le programme particulier d’urbanisme (PPU) de la partie nord de L’île-des-Sœurs a été adopté.
- Les premiers ateliers prospectifs pour le futur plan d’urbanisme et de mobilité ont été tenus.
- Enfin, l’Agence de mobilité durable, nouvelle société paramunicipale, a été mise sur pied.

### **Nos actions prioritaires en 2021**

- Poursuivre les grands projets de réaménagement, notamment ceux des rues Sainte-Catherine et Peel, de l’intersection Côte-des-Neiges–Remembrance et de l’avenue des Pins, le remplacement du pont Jacques-Bizard et le déploiement du Réseau express vélo.
- Acquérir plus de 700 nouveaux vélos à assistance électrique afin de mieux répondre à la demande.
- Poursuivre les études sur la ligne rose, collaborer au développement de projets structurants de transport collectif et développer le projet de revitalisation de la rue Notre-Dame.
- Poursuivre la mise en œuvre de l’approche Vision Zéro, notamment par la réalisation de projets pilotes d’apaisement des virages à gauche, le développement de lignes directrices sur la signalisation aux abords des écoles et la publication d’un guide d’aménagement des rues.
- Dans les projets urbains : finaliser les travaux préparatoires et octroyer un contrat d’aménagement pour la place des Montréalaises; au campus MIL, finaliser les travaux de prolongement de l’avenue Thérèse-Lavoie-Roux et dévoiler une œuvre d’art public sur la place Alice-Girard; dans Griffintown, finaliser la conception du parc du Bassin-à-Bois, intégrant une patinoire réfrigérée, et réaménager des rues.
- Poursuivre les démarches avec la communauté pour la planification de nouveaux quartiers exemplaires dans les secteurs de Louvain Est, Namur-De la Savane (hippodrome) et Lachine-Est, notamment.
- Élaborer le plan d’action du Vieux-Montréal et amorcer le projet de mise en valeur du site Fort-Lorette.
- Tenir les premières démarches publiques en vue du futur plan d’urbanisme et de mobilité de Montréal.

## Qualité de vie

**Tableau 9 – Qualité de vie – Budget 2021**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Qualité de vie</b>							
Culture	67 641,7	108 135,2	67 222,6	64 213,8	62 558,9	65 716,2	65 785,0
Développement économique	58 933,2	56 362,1	61 723,0	92 830,1	113 689,4	61 773,1	124 171,1
Diversité et inclusion sociale	27 593,1	28 204,2	29 203,5	29 251,8	39 091,5	30 408,1	31 143,8
Environnement	158 675,0	120 419,6	174 566,4	146 424,8	152 800,1	151 547,0	169 317,9
Espace pour la vie	57 811,2	57 832,4	57 913,7	59 063,8	66 928,7	71 137,1	75 397,9
Habitation	32 789,2	27 997,7	40 556,8	86 940,3	175 662,9	153 295,8	155 856,2
<b>Total – Qualité de vie</b>	<b>403 443,4</b>	<b>398 951,2</b>	<b>431 186,0</b>	<b>478 724,6</b>	<b>610 731,5</b>	<b>533 877,3</b>	<b>621 671,9</b>

**Tableau 10 – Qualité de vie – PDI 2021-2030**

(en milliers de dollars)	2021	2022	2023	2024	2025	Total	Total	Total
						2021-2025	2026-2030	2021-2030
<b>Qualité de vie</b>								
Culture	83 789,0	63 348,0	57 869,0	60 282,0	62 698,0	327 986,0	286 338,0	614 324,0
Diversité et inclusion sociale	4 833,0	4 833,0	4 833,0	4 833,0	4 833,0	24 165,0	24 165,0	48 330,0
Environnement	132 375,0	89 493,0	38 744,0	28 787,0	77 236,0	366 635,0	138 165,0	504 800,0
Espace pour la vie	21 772,0	21 727,0	23 723,0	23 723,0	23 723,0	114 668,0	118 615,0	233 283,0
Habitation	16 279,0	16 279,0	16 279,0	16 279,0	16 279,0	81 395,0	81 395,0	162 790,0
<b>Total – Qualité de vie</b>	<b>259 048,0</b>	<b>195 680,0</b>	<b>141 448,0</b>	<b>133 904,0</b>	<b>184 769,0</b>	<b>914 849,0</b>	<b>648 678,0</b>	<b>1 563 527,0</b>

### Notre mission

La direction générale adjointe (DGA) à la qualité de vie dirige, coordonne et supervise les activités des missions dévolues à la qualité de vie de la population, et ce, en fonction des 4 piliers du développement durable montréalais que sont l'environnement, l'économie, le développement social et la culture.

### Notre impact et nos réalisations 2020 dans le contexte de la COVID-19

La pandémie de COVID-19 a amplifié les enjeux sociaux vécus par les personnes les plus vulnérables, tout en assenant un dur coup à l'économie de la métropole. Les unités d'affaires relevant de la DGA à la qualité de vie ont consacré tous leurs efforts au soutien des personnes les plus affectées par la crise, à l'accompagnement des entreprises et au déploiement des programmes d'aide directe, ainsi qu'au maintien, malgré le contexte, des services essentiels comme la gestion des matières résiduelles, la surveillance de la qualité de l'air et de l'eau, et l'inspection des aliments.

La COVID-19 a amené son lot de défis pour les personnes les plus vulnérables. Toutes les équipes du **Service de la diversité et de l'inclusion sociale** se sont mobilisées afin de soutenir les personnes les plus affectées par la crise. Parmi les actions les plus marquantes, notons un ensemble de mesures concrètes et innovantes : ouverture de lieux d'hébergement temporaires, de centres de jour à aire ouverte et de cantines mobiles pour répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance, mise en place d'une cellule régionale d'urgence en sécurité alimentaire, réalisation d'une campagne d'appels pour joindre les personnes âgées et d'une opération de communication multilingue afin de joindre la population des quartiers multiethniques, ainsi que la rédaction conjointe, avec la Direction régionale de santé publique, du Guide d'aide à l'intervention jeunesse.

Afin de répondre aux besoins de logement des Montréalais dans un contexte où les inégalités sociales ont pris plus d'ampleur que jamais, le **Service de l'habitation** a poursuivi la troisième année de la mise en œuvre de la Stratégie 12 000 logements sociaux et abordables. Des retombées tangibles se sont

concrétisées en 2020, alors que 75 % de la cible globale a été atteinte. Le Règlement pour une métropole mixte a par ailleurs été ajusté pour tenir compte des recommandations de l'Office de consultation publique de Montréal, et pourra être déployé dès 2021. De plus, le nouveau programme d'aide financière Réno logement abordable, destiné aux propriétaires de bâtiments multilocatifs, a été mis en œuvre en appui à la relance en contexte de pandémie. En collaboration avec l'Office municipal d'habitation de Montréal, l'opération 1<sup>er</sup> juillet aura également permis de répondre aux besoins de 2 fois plus de ménages qu'en 2019.

Ses activités ayant été jugées essentielles dès le mois de mars, le **Service du développement économique** a dirigé ses priorités vers le déploiement de mesures d'urgence pour soutenir l'activité économique montréalaise durant la crise, tout en planifiant et mettant en place des mesures concrètes afin d'appuyer la reprise. Parmi de nombreuses actions, notons la mise en service de la ligne Affaires afin de répondre en première ligne à toutes les questions des entreprises montréalaises sur les programmes gouvernementaux et ceux de la Ville, la mise en œuvre de plusieurs mesures d'accompagnement et d'ajustement réglementaire pour mieux soutenir les entreprises affectées par la pandémie, un programme d'aide d'urgence pour les petites et moyennes entreprises par l'intermédiaire du réseau PME MTL, un appui en plusieurs volets à l'écosystème commercial, ainsi que des mesures ciblées pour les milieux touristique et culturel. Les 2 premières phases d'un plan de relance économique, arrimées avec une vision de relance verte inclusive à plus long terme pour la métropole, ont également été planifiées et mises en œuvre en 2020 afin d'agir à titre de levier pour les initiatives des secteurs privé, public et communautaire.

Une offre culturelle adaptée au contexte de pandémie a été proposée par le **Service de la culture** aux Montréalais. Le milieu culturel, particulièrement fragilisé par la crise, a pu compter sur le maintien des programmes de soutien financier. De plus, les activités estivales ont été adaptées au contexte, les Montréalais pouvant notamment profiter d'une programmation culturelle inédite, mise en place dans le cadre des Voies actives sécuritaires (VAS). Des abonnements en ligne ont été offerts à la population pour donner accès à diverses collections numériques. Enfin, un guide logistique spécial pour l'ensemble des tournages a été rédigé de concert avec l'industrie, permettant une reprise immédiate, 24 heures après le feu vert accordé par le gouvernement provincial.

Le **Bureau de la transition écologique et de la résilience** a développé le Plan climat 2030, adapté au contexte de la COVID-19 et conçu pour soutenir les efforts de relance économique verte et inclusive de la métropole. Ce plan contient les mesures concrètes à réaliser pour réduire de 55 % l'émission de GES à Montréal d'ici 2030 ainsi que pour lutter contre les changements climatiques et mieux s'y adapter.

La COVID-19 a eu un impact important sur les activités du **Service de l'environnement**. Dès le mois de mars, le maintien des activités de collecte, de transport et de traitement de l'ensemble des matières résiduelles a représenté un défi continu. Le plan de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2020-2025 a été adopté, ce qui représente un pas décisif vers la vision zéro déchet de la Ville.

Une entente avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail a par ailleurs permis de mettre les ressources municipales en inspection des aliments au profit de la mise en place des mesures sanitaires permettant d'assurer une réouverture sécuritaire des organisations alimentaires.

Arrimé à une vision de Montréal fondée sur une relance verte et inclusive, **Espace pour la vie** a continué à jouer un rôle majeur concernant l'engagement des citoyens pour la préservation de la biodiversité. La pandémie de COVID-19 aura évidemment frappé ses institutions, qui ont dû fermer leurs portes pendant plusieurs mois. Malgré l'arrêt temporaire des chantiers, le Biodôme a rouvert ses portes le 31 août, tandis que le chantier de la Métamorphose de l'Insectarium avance à bon train.

La DGA à la qualité de vie a également continué d'assurer une cohérence des interventions entre la Ville de Montréal et l'Office municipal d'habitation de Montréal, les Habitations Jeanne-Mance, la Société d'habitation et de développement de Montréal, la Corporation Anjou 80, le musée Pointe-à-Callière et le Conseil des arts de Montréal, dont la plupart des activités ont été bousculées par la pandémie.

### Nos actions prioritaires en 2021

- Continuer à déployer les mesures nécessaires pour soutenir les personnes les plus vulnérables dans un contexte de pandémie, notamment en adoptant le Plan d'action en diversité et inclusion sociale, qui comprendra tous les domaines d'intervention municipale en développement social, le Plan directeur montréalais sur les infrastructures communautaires et la Politique montréalaise pour l'action communautaire.
- Adopter le Plan intégré de lutte contre les profilages racial et social de la Ville de Montréal, en collaboration avec le SPVM, le Bureau du commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques de la Ville ainsi que les autres services et acteurs concernés.
- Mettre en œuvre les mesures contenues dans la deuxième phase du plan de relance économique destiné à répondre aux besoins les plus criants des entreprises montréalaises, tout en stimulant les investissements dans les secteurs les plus prometteurs et en adaptant les actions de développement économique de la Ville à l'évolution de la pandémie et à ses impacts sur les écosystèmes économique et commercial.
- Accélérer la décontamination des terrains industriels de l'est de Montréal afin d'y accueillir des investissements majeurs.
- Développer une vision renouvelée du centre-ville en tenant compte des impacts majeurs de la pandémie sur l'économie du centre-ville, en concertation avec les parties prenantes.
- Préparer la Stratégie de développement économique 2022-2024 en poursuivant les discussions et la collaboration avec les ministères du gouvernement du Québec dans le but d'assurer le financement et l'arrimage des actions des partenaires.
- Afin de prévoir la réalisation de logements sociaux et abordables, mettre en œuvre le Règlement pour une métropole mixte et poursuivre l'acquisition de terrains, notamment par le recours au droit de préemption pour l'habitation.
- Finaliser la refonte de l'ensemble des programmes d'aide financière en habitation par l'adoption et la mise en œuvre d'un nouveau programme AccèsLogis Montréal et d'un nouveau Programme d'encouragement à la création de logements abordables pérennes.
- Rouvrir l'Insectarium, après sa Métamorphose.
- Amorcer les travaux de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone, dans l'arrondissement de LaSalle, et réaliser les travaux d'aménagement des aires d'accueil et des solutions de retour automatisées dans plusieurs bibliothèques de la Ville.
- Mettre en œuvre un plan d'action des Quartiers culturels pour favoriser la démocratisation et l'accessibilité de la culture, ainsi qu'un plan d'action pour développer, protéger et maintenir la présence d'ateliers d'artistes professionnels sur l'ensemble du territoire montréalais.

- Mettre en œuvre plusieurs mesures innovantes découlant du Plan climat pour faire de Montréal un leader en matière de lutte contre les changements climatiques, établir une vision en agriculture urbaine et adopter un nouveau règlement sur les pesticides.
- Mettre en œuvre le PDGMR 2020-25 afin de prioriser la réduction à la source, notamment les mesures de réduction du gaspillage alimentaire et l'augmentation de la récupération des matières organiques, et terminer la construction du centre de compostage dans l'arrondissement de Saint-Laurent, tout en assurant le suivi des travaux associés au centre de biométhanisation de Montréal-Est et entamer les travaux préparatoires et la planification du centre de biométhanisation de LaSalle.
- Réaliser des travaux conjoints avec la Direction régionale de santé publique pour assurer la santé respiratoire dans l'est de Montréal, tout en suivant l'évolution de la situation du secteur de la restauration en lien avec les effets de la pandémie.

## Culture

Budget de fonctionnement 2021 : 65,8 M\$, une hausse de 0,1 M\$

PDI 2021-2030 : 614,3 M\$

Effectif total : 175,3 années-personnes

### Notre mission

Le Service de la culture a la mission de favoriser l'accès à la culture pour tous et d'enrichir l'expérience culturelle des Montréalais dans tous les arrondissements ainsi qu'au Quartier des spectacles. Cette culture de proximité s'exprime dans un esprit d'inclusion et de diversité et dans une perspective de transition écologique.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

La créativité, l'innovation, la solidarité et la diversité inspirent les réalisations du Service de la culture. Le développement de quartiers culturels favorisant la transition écologique et la participation citoyenne permet à la culture de s'épanouir sur tout le territoire et contribue à la qualité de vie de la population.

Une offre culturelle adaptée au contexte de la COVID-19 a été proposée aux Montréalais. De plus, le milieu culturel a pu compter sur un soutien financier précieux pour ce secteur tout particulièrement fragilisé.

- Durant la pandémie, les bibliothèques ont fermé leurs portes pendant 3 mois. Rapidement, les abonnements en ligne ont été offerts afin que tous les citoyens aient accès aux collections numériques. Plus de 5 000 nouveaux abonnements ont été enregistrés et les prêts des collections numériques ont explosé. Par la suite, les Montréalais ont pu à nouveau bénéficier de l'accès aux bibliothèques de manière progressive, dans le respect des exigences sanitaires.
- Les activités estivales ont été adaptées au contexte de la pandémie : activités et concerts virtuels, baladodiffusions, déambulatoires et pop-ups, expositions d'œuvres temporaires et murales, ainsi que projets de médiation culturelle à l'extérieur. De plus, les Montréalais ont pu profiter d'une programmation culturelle mise en place dans le cadre des voies actives sécuritaires : plus d'une soixantaine de baladodiffusions et 17 installations artistiques et numériques ont été proposées dans une dizaine d'arrondissements. En soutien au milieu, une place plus importante a été accordée à l'accueil d'artistes en résidence dans les salles grâce à un appel à projets. Les organismes soutenus en médiation culturelle et en loisir ont été accompagnés de façon à ce que leurs activités puissent être adaptées au contexte.
- Les festivals ont pu bénéficier d'un soutien financier leur permettant de créer une programmation diversifiée et de proposer une série d'événements inédits.
- L'équipe du CMM (Centre des mémoires montréalaises, ancien Centre d'histoire de Montréal) a participé à la relance culturelle en proposant des vélos-citoyens : des animateurs en vélos électriques munis d'un studio mobile ont sillonné 14 arrondissements dans le but de recueillir auprès de Montréalais de toutes origines des témoignages et histoires sur leurs découvertes de quartier et, aussi, d'aller à la rencontre des nouveaux arrivants afin de faciliter leur francisation.
- Le Bureau du cinéma et de la télévision de Montréal a coordonné, après l'arrêt causé par la pandémie, la reprise des tournages, une activité cruciale pour l'économie montréalaise. Un guide logistique spécial pour l'ensemble des tournages a été rédigé de concert avec l'industrie, ce qui a permis une reprise immédiate, 24 heures après le feu vert du gouvernement provincial.

### Champs d'action :

- Loisir culturel, pratique artistique amateur et patrimoine immatériel
- Bibliothèques de Montréal
- Réseau de diffusion culturelle
- Art public et patrimoine artistique
- Événements publics
- Festivals et événements culturels
- Industrie cinématographique et télévisuelle
- Industrie culturelle et créative
- Équipements, espaces et quartiers culturels

En parallèle, les projets suivants se sont réalisés :

- Les travaux de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque Maisonneuve (Mercier–Hochelaga-Maisonneuve) ont débuté. Le concours d'aménagement intérieur du centre de Peter-McGill (Ville-Marie) a été tenu. Enfin, l'aménagement des aires d'accueil et des solutions de retour automatisées des bibliothèques Henri-Bourassa, Frontenac, Mercier, Côtes-des Neiges et Parc-Extension a été réalisé.
- Le milieu culturel a participé à une vaste consultation permettant d'élaborer une vision concertée du développement culturel, qui sera portée par Montréal métropole culturelle.
- Le Bureau du cinéma et de la télévision a favorisé l'implantation des tournages verts. Un guide contenant plus de 50 mesures écoresponsables est maintenant distribué aux équipes de production afin de réduire au minimum leur empreinte écologique.
- L'esplanade Clark a officiellement été renommée l'esplanade Tranquille, en hommage au libraire et écrivain Henri Tranquille, dont la librairie était située sur le terrain de ce nouvel espace public, au cœur du Quartier des spectacles.
- Cinq nouvelles œuvres d'art public sont venues enrichir le cadre urbain.
- Une première mesure du Plan d'action pour le développement et la protection des ateliers d'artistes a été mise en œuvre, soit la bonification importante de la subvention aux artistes en arts visuels et métiers d'art, en collaboration avec le Conseil des arts de Montréal. Près de 500 artistes ont pu bénéficier d'un soutien financier pour l'occupation de leur atelier.

### **Nos actions prioritaires en 2021**

- Commencer les travaux de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone (LaSalle)<sup>3</sup>. Lancer le concours d'architecture pour une nouvelle bibliothèque interarrondissements<sup>3</sup> (Ahuntsic-Cartierville et Montréal-Nord). Aménager les aires d'accueil et les solutions de retour automatisées des bibliothèques Saint-Henri, Robert-Bourassa, Petite-Patrie, Yves-Ryan, Île-des-Sœurs et Île-Bizard.
- Mettre en place 2 projets visant à fournir un portrait plus précis de la diversité dans les organismes et les lieux culturels municipaux, soit : l'implantation de l'indice de la diversité (IDD), un projet-pilote qui fournira un résultat quantitatif de diversité pour chaque organisme soutenu, et la documentation de la fréquentation des activités culturelles municipales par les populations racisées et autochtones.
- Ouvrir au public l'esplanade Tranquille, offrant une patinoire extérieure réfrigérée qui se transforme l'été en une grande terrasse urbaine (dernière phase du Quartier des spectacles).
- Mettre en œuvre le plan d'action des Quartiers culturels pour favoriser la démocratisation et l'accessibilité de la culture sur l'ensemble du territoire, en concertation avec les initiatives des services centraux dans les quartiers. Les arrondissements seront accompagnés dans l'élaboration de leur plan culturel local et la mise sur pied de leurs projets de quartiers culturels. Divers outils seront déployés à travers ces projets pilotes : trousse d'accompagnement, cartographie, appels à projets, recherches.
- Poursuivre la mise en œuvre du plan d'action pour développer, protéger et maintenir la présence d'ateliers d'artistes professionnels sur l'ensemble du territoire montréalais, dans les meilleures conditions possibles.
- Inaugurer les œuvres d'art publiques à Outremont et dans Ville-Marie.
- Élaborer un plan d'action pour le rayonnement des musées montréalais, accompagné d'une étude de la cartographie des besoins du milieu muséal afin de soutenir ces lieux qui contribuent à l'animation des quartiers culturels et l'excellence de la vie culturelle montréalaise.

---

3. Sous réserve de l'approbation des instances.



## Développement économique

Budget de fonctionnement 2021 : 124,2 M\$, une hausse de 62,4 M\$  
Effectif total : 69 années-personnes

### Notre mission

La mission du Service de développement économique (SDÉ) est de faire de Montréal un chef de file dans des secteurs d'avenir et une référence en matière de croissance économique durable et inclusive, et ce, en collaboration avec les acteurs du milieu.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

Le Service du développement économique soutient les entreprises, met en place des programmes d'accompagnement et de financement, assure un arrimage des projets de développement économique avec ses partenaires et sert de levier aux différentes initiatives des secteurs privé, public et communautaire.

#### Champs d'action :

- Développement économique du territoire
- Commerce
- Entrepreneuriat
- Innovation sociale
- Savoir et talents
- Affaires économiques internationales
- PME MTL et partenariats stratégiques
- Design

L'année 2020 restera marquée par une crise sanitaire dont l'impact économique et social est sans précédent. Dans ce contexte, les activités du SDÉ ont été jugées essentielles dès le mois de mars. Le service a alors rendu prioritaires la mise en œuvre de mesures d'urgence pour soutenir l'activité économique montréalaise durant la crise ainsi que la planification et la mise en place de mesures pour appuyer la reprise. En conséquence, la mise en œuvre de la stratégie de développement économique 2018-2022 Accélérer Montréal a été suspendue, bien que de nombreuses mesures d'urgence et de relance s'y trouvent également.

De mars à juillet 2020, les mesures d'urgence suivantes ont été prises :

- Établissement d'une ligne téléphonique et d'une adresse courriel permettant de répondre au besoin d'information des commerçants et entrepreneurs montréalais.
- Modification du Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises, afin de :
  - Hausser de 1,7 M\$ le montant de l'aide financière disponible pour les entreprises d'économie sociale et assouplir les conditions de soutien à leurs projets de consolidation;
  - Hausser de 2 M\$ l'enveloppe disponible pour les entreprises commerciales afin qu'elles réalisent des projets de consolidation de leurs activités;
- Ajustement de plusieurs règlements de subventions (PRAM - Sainte-Catherine, PRAM - Artère en chantier, PRAM - Commerce) afin de prolonger leur période d'application et la période de réalisation des travaux prescrite, et d'en retirer certaines exigences préalables au versement des subventions pour maximiser la liquidité financière des commerçants.
- Mise en œuvre, par le Réseau PME MTL, du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises du gouvernement du Québec, doté d'une enveloppe de 60 M\$ pour l'agglomération de Montréal.
- Ajustement à certaines ententes de contribution afin de permettre aux projets de partenaires impactés par la crise d'être adaptés à la situation et réalisés.
- Injection de 1 M\$ pour la réalisation d'initiatives visant à offrir aux entreprises montréalaises des solutions techniques et tangibles pour faire face aux défis posés par la crise sanitaire.

- Appui ciblé de l'écosystème commercial par :
  - la réalisation d'un guide d'aménagements commerciaux dans le contexte de la COVID-19, de modélisations 3D et d'un webinaire de partage et de transfert de connaissances;
  - la mise en place d'un programme d'aide financière de 500 000 \$ pour permettre à une société de développement commercial (SDC), à une association de commerçants ou à une chambre de commerce de soutenir financièrement les entreprises qui en sont membres ou qu'elle représente, dans le cadre d'une campagne de sociofinancement à laquelle ces entreprises sont inscrites;
  - une contribution de 200 000 \$ à l'Association des SDC pour renforcer son soutien aux associations de commerçants et aux SDC et création d'une base de données permettant d'assurer un suivi de la situation du commerce de détail sur les artères;
  - le report de 3 mois de l'échéance du deuxième versement de la cotisation SDC pour tous les membres des SDC;
  - en collaboration avec les arrondissements concernés, la mise en œuvre d'une ordonnance permettant la consommation d'alcool sur les terrasses mutualisées des établissements de restauration qui sont installées sur le domaine public;
  - une contribution de 200 000 \$ à Tourisme Montréal pour une campagne de promotion estivale dans le but de soutenir les entreprises qui misent sur une clientèle touristique;
  - un appui aux salles de spectacle privées et non subventionnées et aux cinémas indépendants par la mise en œuvre d'un règlement de subvention offrant une aide d'urgence de 500 000 \$ pour les frais fixes admissibles.

De juillet à décembre 2020, les mesures de relance suivantes ont été prises :

- Mise en œuvre d'un plan de relance de 6 mois *Agir maintenant*, d'une valeur d'un peu plus de 20 M\$. Ce plan comprend 20 mesures réparties sur 4 axes :
  - Axe 1 - Mettre le commerce au cœur de la relance;
  - Axe 2 - Aider les entrepreneurs à faire des affaires autrement;
  - Axe 3 - Réinventer le développement économique du territoire;
  - Axe 4 - Mobiliser l'écosystème économique pour susciter un engagement collectif et renouvelé;
- Mise en œuvre de la phase 2 du plan *Agir maintenant* qui vise à mettre au cœur de nos actions l'achat local pour la période des Fêtes. Cette phase vise à soutenir les Montréalais et les commerçants pendant cette période cruciale de l'année, par la mise en place de six mesures ciblées totalisant 6 M\$.

### **Nos actions prioritaires en 2021**

- Mettre en œuvre un plan de relance visant à soutenir les entreprises durant la période de reprise économique et à rendre l'économie montréalaise plus résiliente. Ce plan, doté notamment d'une enveloppe de 50 M\$, répondra aux besoins les plus criants des entreprises montréalaises, tout en stimulant les investissements dans les secteurs les plus prometteurs. Le service continuera d'adapter les actions en matière de développement économique de la Ville selon l'évolution de la pandémie et ses impacts sur les écosystèmes économique et commercial.
- Accélérer la décontamination des terrains industriels dans l'Est de Montréal afin d'accueillir des investissements majeurs.
- Développer une vision renouvelée du centre-ville en tenant compte des impacts majeurs de la pandémie sur l'économie du centre-ville, en concertation avec les parties prenantes.
- Préparer la Stratégie de développement économique 2022-2026, en poursuivant les discussions et la collaboration avec les ministères du gouvernement du Québec dans le but d'assurer le financement et l'arrimage des actions des partenaires.

## Diversité et inclusion sociale

Budget de fonctionnement 2021 : 31,1 M\$, une hausse de 0,7 M\$

PDI 2021-2030 : 48,3 M\$

Effectif total : 52,3 années-personnes

### Notre mission

La mission du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) est de mobiliser les forces de transformation sociale et d'agir pour révéler tous les visages de Montréal, ville inclusive, engagée et diversifiée.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

Les réalisations du SDIS s'articulent autour de la mise en œuvre des plans d'action suivants : Rassembler Montréal 2019-2020, premier plan de la Ville en développement social, Montréal inclusive 2018-2021, premier plan d'action de la Ville en matière d'intégration des personnes immigrantes, et Parce que la rue a différents visages, le plan d'action en itinérance 2018-2020.

Les priorités en diversité et inclusion sociale de l'année 2020 se sont traduites en initiatives concrètes, par exemple :

- Poursuite de l'implantation de l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+).
- Lancement du Chantier en accessibilité universelle (AU) auprès de plus de 150 partenaires.
- Émission de 200 attestations d'identité et de résidence dans le cadre de la Politique d'accès aux services municipaux sans peur.

### Champs d'action :

- Inclusion et cohésion sociale
- Intégration des nouveaux arrivants et appui aux personnes à statut précaire d'immigration
- Lutte contre les discriminations, pour l'équité et l'égalité
- Lutte contre l'itinérance et la pauvreté
- Lutte contre les profilages racial et social
- Prévention en sécurité urbaine
- Rapprochement interculturel

Le SDIS s'est également démarqué par le déploiement de :

- La Stratégie Montréal inclusive au travail, avec sa campagne « Journée Portes fermées », qui fut le premier positionnement grand public de la Ville sur l'intégration en emploi des personnes immigrantes : 45 384 visiteurs et 758 000 personnes touchées par la campagne.
- L'annonce d'une première série d'engagements municipaux LGBTQ2+, dont la formation d'employé.es sur les enjeux de la diversité sexuelle et de genre.
- Le lancement d'ÉCHO - le baromètre de l'intégration, un sondage auprès de 1 250 personnes immigrantes et de 1 250 personnes non immigrantes, mené dans les 19 arrondissements.
- Le développement du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes dans 11 arrondissements. Le SDIS a aussi mis en œuvre, en collaboration avec des partenaires, la création du Laboratoire de sécurité urbaine du Centre international de prévention de la criminalité.

En matière d'intervention territoriale, le SDIS se déploie dans 6 territoires d'inclusion prioritaire et soutient 12 démarches de revitalisation urbaine et intégrée dans 10 arrondissements, de même que les 31 tables de quartier avec l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local, en partenariat avec Centraide du Grand Montréal et la Direction régionale de santé publique de Montréal (DRSP).

Dans un esprit d'inclusion, plus de 20 M\$ ont été répartis auprès de 400 organismes qui réalisent des projets de lutte contre l'itinérance, d'intervention auprès des enfants et des familles, d'intégration socioéconomique des immigrants, de soutien aux migrants à statut précaire, d'employabilité, de sécurité

alimentaire, de rapprochement interculturel, et plus encore. Dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations, 4,8 M\$ ont été investis pour des infrastructures municipales plus accessibles et sécuritaires, qui enrichissent le quotidien des citoyens de tous âges.

La COVID-19 a amené son lot de défis pour les citoyens les plus vulnérables. Durant la crise, toutes les équipes du SDIS se sont mobilisées pour les soutenir. Parmi les actions marquantes :

- Mise en place d'une cellule régionale d'urgence en sécurité alimentaire afin de mieux coordonner les actions des partenaires régionaux.
- Pour répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance, ouverture de 3 cantines mobiles et de 5 centres de jour à aire ouverte qui, ensemble, ont servi de 1 500 à 2 000 repas par jour, de 15 lieux d'hébergement temporaires et de 4 haltes-répit.
- Tenue d'une campagne d'appels qui a permis de joindre 208 110 personnes âgées.
- Lancement d'une démarche de communication multilingue – messages traduits en 15 langues et diffusés sur différents réseaux et par des camions porte-voix dans les quartiers multiethniques.
- Rédaction, conjointement avec la DRSP, du Guide d'aide à l'intervention jeunesse visant à assurer la cohérence des interventions auprès des jeunes sur l'espace public.
- Attribution d'un don de 1 192 500 \$ provenant de la Fondation AMC, dans le cadre de son Fonds COVID-19, afin de répondre aux besoins immédiats des populations vulnérables.

### **Nos actions prioritaires en 2021**

#### *Adopter*

- Plan d'action en diversité et inclusion sociale, qui comprendra tous les domaines d'intervention municipale en développement social.
- Plan directeur montréalais sur les infrastructures communautaires.
- Plan intégré de lutte contre les profilages racial et social de la Ville de Montréal, en collaboration avec le SPVM, le Bureau du commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques de la Ville ainsi que les autres services et acteurs concernés.
- Politique montréalaise pour l'action communautaire.

#### *Réaliser*

- Doter le SDIS d'un pôle d'intelligence sociale destiné à éclairer la prise de décision municipale en fournissant des données fiables sur la population montréalaise.
- Plusieurs stratégies municipales : lutte contre la pauvreté et l'itinérance, lutte contre les discriminations, valorisation de la diversité ethnoculturelle et réduction des méfaits.
- Activation de la phase d'occupation transitoire de la Cité des Hospitalières par des acteurs diversifiés et poursuite de la mise en valeur du site par le Musée et d'autres partenaires.

#### *Poursuivre*

- Chantier en accessibilité universelle : diagnostic et mise en œuvre des recommandations.
- Poursuite de l'implantation de l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle.
- Accompagnement et soutien pour les acteurs locaux, notamment dans les 6 territoires d'inclusion prioritaire et dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes.
- Déploiement de l'axe « Outiller » de la Stratégie Montréal inclusive au travail.
- Élargissement de la Politique d'accès sans peur et consolidation des projets pour les migrants à statut précaire.
- Poursuite de la démarche de révision du programme de Revitalisation urbaine intégrée (RUI).

## Environnement

Budget de fonctionnement 2021 : 169,3 M\$, une hausse de 17,8 M\$

PDI 2021-2030 : 504,8 M\$

Effectif total : 267,7 années-personnes

### Notre mission

Le Service de l'environnement a pour mission d'améliorer la qualité et le cadre de vie de la population de l'agglomération de Montréal. À cette fin, il sensibilise la population aux problématiques environnementales, et promeut et contrôle la qualité du milieu physique en agissant pour une gestion responsable des matières résiduelles et des ressources sur le territoire et en contrôlant la qualité et l'innocuité des aliments dans les établissements alimentaires. Le service assume également, auprès des services municipaux, des arrondissements, des villes liées et d'autres instances, un rôle d'expert en protection de l'environnement et développe à ce titre des politiques, des programmes et des plans d'action, le tout dans une perspective de transition écologique.

### Champs d'action :

- Gestion des matières résiduelles
- Sols contaminés
- Application réglementaire relative aux rejets dans l'eau et dans l'air
- Suivi du milieu aquatique et surveillance de la qualité de l'air
- Inspection des aliments
- Expertise technique

### Notre impact et nos réalisations en 2020

Sans surprise, la COVID-19 a eu un impact important sur les activités du Service de l'environnement, qu'elles fassent partie ou non des services essentiels à maintenir. La capacité d'adaptation des équipes, fortement sollicitée, a permis d'apporter une contribution parfois différente de son rôle traditionnel, tout en poursuivant la réalisation de projets majeurs et innovants visant à participer à la transition écologique de l'agglomération de Montréal.

- Le maintien des activités de collecte, de transport et de traitement de l'ensemble des matières résiduelles a représenté un défi continu depuis le début de la pandémie. Communications régulières et soutien aux entreprises de collecte, de tri et de valorisation des matières ont été requis pour assurer le maintien de la gestion des matières résiduelles. L'intégration de mesures sanitaires et de procédures de contrôle dans les activités des écocentres a permis à Montréal d'être la seule municipalité du Québec à continuer d'offrir, sans arrêt, ce service aux citoyens.
- Tout au long du processus de vente de l'actif de l'entreprise Rebutts solides canadiens (RSC), qui s'est placée sous la Loi des arrangements avec ses créanciers et compagnies au début de l'année 2020, des options aux contrats liant la Ville à l'entreprise ont été mises en place, assurant le maintien de la collecte et du tri des matières recyclables, incluant le nouveau centre de tri situé dans l'arrondissement de Lachine. Une transition est en cours avec le nouvel exploitant.
- Plusieurs gestes concrets et importants visant la récupération des matières organiques ont été faits :
  - La construction du centre de compostage de Saint-Laurent a commencé et la conception du centre de biométhanisation de Montréal-Est a bien avancé;
  - Les besoins en infrastructures et la planification de nouvelles infrastructures pour le traitement des matières organiques ont été analysés;
  - Les contrats de traitement des matières organiques ont été renouvelés jusqu'à la mise en service des infrastructures prévues et à l'intégration de la collecte dans les immeubles de 9 logements et plus dans les appels d'offres de collecte octroyés.
- Le plan de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2020-2025 a été adopté à la suite d'une consultation publique. L'ambitieux plan vise, entre autres, à atteindre le zéro déchet d'ici 2030. Des actions sont déjà en cours telles que la tenue d'une consultation publique sur le gaspillage alimentaire

et la préparation d'un encadrement réglementaire visant la réduction à la source des matières résiduelles, comme les contenants à usage unique, tout en tenant compte des impacts de la pandémie sur les secteurs concernés.

- D'autres projets visant la maîtrise du passif environnemental de l'agglomération ont été terminés ou lancés :
  - La construction et la mise en service d'une usine de traitement des eaux souterraines, au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, avec un mur écran qui bloque l'écoulement de contaminants, seront terminées d'ici la fin de 2020;
  - La conception de l'usine de traitement du lixiviat au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) a été achevée et la construction est en cours.
- La mise en œuvre de la stratégie de renouvellement des contrats de collecte, de transport et de traitement a été concrétisée par l'octroi d'un premier bloc de contrats totalisant plus de 170 M\$, pour une baisse de 10 % des coûts d'élimination.
- Malgré le ralentissement provoqué par la COVID-19, le Service de l'environnement a été actif pour faire respecter les normes de qualité de l'air et de l'eau. À la mi-septembre :
  - 215 permis et autorisations ont été délivrés pour différents travaux et activités;
  - 31 poursuites ou constats d'infraction ont été déposés en cour contre des personnes morales pour non-respect des normes environnementales applicables;
  - Près de 1 024 plaintes ont été traitées;
  - Un rapport spécifique sur l'évolution de la qualité de l'air pendant les mois de pause et de réduction des activités attribuables à la pandémie a été produit, en plus du bilan annuel;
  - Le service de l'ensemble de ses écocentres a été maintenu, en adaptant le service aux mesures sanitaires nécessaires.
- Une entente bonifiée d'une durée de 3 ans a été renouvelée, pour l'inspection des aliments, avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. La pandémie ayant durement touché le secteur de la restauration, la Division de l'inspection des aliments a ajouté certaines contributions à son rôle : appui au centre d'appel créé par le Service de développement économique en soutien aux commerces; pour la CNESST, collecte d'informations sur la conformité des établissements au respect des directives sanitaires.

### **Nos actions prioritaires en 2021**

- Mettre en œuvre le PDGMR 2020-25, qui priorise la réduction à la source et l'augmentation de la récupération des matières organiques, ce qui comprend notamment :
  - Le déploiement de la phase 1 de la collecte des matières organiques dans les résidences de 9 logements et plus ainsi que dans les écoles de Montréal;
  - La mise en œuvre d'un encadrement réglementaire qui incite à la réduction à la source des matières résiduelles avec, en priorité, la rédaction d'un projet de règlement encadrant les contenants à usage unique ainsi que la gestion des invendus de l'industrie textile et des épiceries, et ce, en prenant en compte le contexte de la pandémie;
  - La mise en place d'un plan d'action pour répondre aux recommandations de la consultation publique sur le gaspillage alimentaire;
  - La réalisation des projets pilotes d'optimisation des collectes et d'adaptation au cadre bâti.
- Terminer la construction et lancer la mise en service du centre de compostage de Saint-Laurent et assurer le suivi des travaux au centre de biométhanisation de Montréal-Est, pour un démarrage en 2022 et entamer les travaux préparatoires et la planification nécessaire à la construction du centre de biométhanisation de LaSalle.

- Réaliser des travaux conjoints avec la Direction régionale de santé publique pour mettre à jour des études sur la santé respiratoire dans l'est de Montréal et ajouter des stations de mesure de la qualité de l'air.
- Réviser les règlements sur les émissions de contaminants dans l'air, incluant un règlement pour encadrer la cuisson au bois, ainsi que les règlements sur les rejets dans l'eau.
- Mettre en service l'usine de traitement du lixiviat au CESM.
- Suivre l'évolution de la situation pour le secteur de la restauration en lien avec les effets de la pandémie, tout en réalisant les inspections assurant la salubrité des aliments. Faire valoir l'expertise et utiliser les connaissances des membres de la division afin de contribuer au soutien de ce secteur éprouvé et aux travaux sur le gaspillage alimentaire.

## Espace pour la vie

Budget de fonctionnement 2021 : 75,4 M\$, une hausse de 4,3 M\$

PDI 2021-2030 : 233,3 M\$

Effectif total : 406 années-personnes

### Notre mission

Par ses actions de diffusion, de conservation, de recherche et d'éducation, le Service de l'Espace pour la vie accompagne l'humain pour mieux vivre la nature. Ensemble, le Biodôme, le Jardin botanique, l'Insectarium et le Planétarium Rio Tinto Alcan forment le plus grand complexe en sciences de la nature au Canada et constituent un important pôle de biodiversité, actif et ouvert sur le monde, en milieu urbain.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

Espace pour la vie a un rôle majeur à jouer pour l'engagement des citoyens dans la préservation de la biodiversité. La pandémie de COVID-19 a évidemment frappé ses institutions : le Jardin botanique et le Planétarium ont dû fermer leurs portes pendant plusieurs mois, certaines activités de programmation ont dû être annulées, tandis que les chantiers de la Migration, au Biodôme, et de la Métamorphose, à l'Insectarium, ont dû être interrompus jusqu'à la mi-mai.

### Champs d'action :

- Éducation aux sciences de la nature
- Préservation et conservation de la biodiversité
- Recherche fondamentale et appliquée - sciences participatives
- Diffusion des connaissances
- Botanique
- Horticulture
- Écologie
- Entomologie
- Astronomie
- Enseignement (botanique et horticulture)

L'organisation a toutefois su se réinventer en revoyant son offre de service et en faisant preuve d'innovation :

- Mise sur pied et déploiement d'« Espace pour la vie près de chez vous » : les animateurs d'Espace pour la vie se sont rendus dans 44 parcs durant l'été 2020 et ont parlé de biodiversité à 5 430 personnes de différents quartiers de Montréal et de plusieurs municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal.
- Tenue d'un événement virtuel international, « Activer le potentiel humain en faveur de la biodiversité », à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement et en collaboration avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies.
- Développement des Pépinières virtuelles, favorisant l'innovation ouverte avec une multitude d'acteurs du Québec, du Canada et de l'international souhaitant proposer des solutions aux enjeux reliés à la biodiversité et aux changements climatiques.
- Création du Défi biodiversité, en collaboration avec la Fondation Espace pour la vie. Ce projet invite les citoyens à porter attention à la nature qui les entoure et à documenter sa biodiversité à des fins de bien-être, de recherche et de collecte de fonds pour la santé mentale.

Après la mise en place des mesures sanitaires nécessaires, le Jardin botanique a pu rouvrir ses jardins extérieurs et certains pavillons à la mi-juin : une invitation à venir se reconnecter avec la nature et à participer à des animations scientifiques dans les jardins culturels et les jardins d'exposition. Quelque 150 000 personnes y avaient répondu en date du 28 août.

Autre manière de participer à l'effort collectif, les horticulteurs et jardiniers du Jardin botanique ont travaillé d'arrache-pied afin d'accroître exceptionnellement la production de légumes dans les jardins nourriciers, jeunes et des nouveautés. Les faisant évoluer de jardins de démonstration à jardins de



production, les équipes ont réussi à distribuer plus de 350 bacs de légumes à des banques alimentaires et cuisines collectives montréalaises, en date du 2 septembre.

Le Planétarium a quant à lui rouvert à la mi-juillet, fort d'une programmation adaptée à la situation et offrant une (re)découverte des classiques comme *Un jour sur Mars* et *Aurorae* ainsi qu'un accès à l'exposition *Origines*.

Coup de maître architectural pour la restauration d'un bâtiment patrimonial, qui laisse toute la place à la nature et qui offre de nouveaux points de vue sur les écosystèmes : la réouverture attendue du Biodôme, après plus de 2 ans de travaux, a eu lieu le 31 août. L'institution a attiré plus de 25 000 personnes en deux semaines.

Autres réalisations importantes :

- Poursuite des travaux de la Métamorphose de l'Insectarium, une descente progressive sous terre, suivie d'une remontée en pleine nature : des rencontres authentiques avec les insectes.
- Fin des travaux de la deuxième station du Parcours des phytotechnologies, qui vise à faire du Jardin botanique un pôle d'expérimentation scientifique mettant en valeur la résolution de problèmes environnementaux par les plantes.
- Travaux de renouvellement des projecteurs et ajustements dans les théâtres du Planétarium.
- Renforcement continu de la cohérence entre les actions et la mission en matière de commercialisation (sélection grandissante de produits locaux et zéro déchet, notamment dans l'offre de la nouvelle boutique du Biodôme) et de restauration (menu 100 % végétarien et menus découverte au Jardin botanique, en collaboration avec comptoir Vego du Biodôme). Il est à noter que les boutiques et les restaurants ont maintenu un niveau de vente appréciable en contexte de pandémie.

### Nos actions prioritaires en 2021

Pour 2021, Espace pour la vie a revu ses prévisions d'achalandage en tenant compte de l'incertitude des impacts de la pandémie sur le tourisme, pour des cibles s'élevant à 1,89 million de visiteurs et des recettes totales de 21,4 M\$.

- Rouvrir l'Insectarium : après sa Métamorphose, l'institution présentera une architecture durable, s'inspirant de l'habitat des insectes et s'intégrant harmonieusement au Jardin botanique, avec un bâtiment à impact réduit.
- Au Jardin botanique, travailler à la réalisation du plan directeur visant notamment à réduire les émissions de GES et la consommation d'eau ainsi qu'à repenser la circulation prévue en 1931 pour une visite en automobile. À l'aube de son 100<sup>e</sup> anniversaire, le Jardin botanique doit se renouveler pour répondre aux préoccupations des citoyens ainsi qu'à leurs besoins actuels et à venir. Les travaux au bâtiment administratif, de style Art déco, débuteront dès 2021.
- Donner une nouvelle ampleur aux projets hors les murs mis en place en 2020, dans le cadre du Laboratoire des possibles d'Espace pour la vie, notamment grâce à des projets comme « Adoptez une école », en collaboration avec le Réseau réussite Montréal, un partenariat sur le thème du jardinage avec les centres jeunesse, la diffusion à grande échelle d'une trousse éducative ou des interventions dans les réseaux des bibliothèques et des maisons de la culture.

## Habitation

Budget de fonctionnement 2021 : 155,9 M\$, une hausse de 2,6 M\$

PDI 2021-2030 : 162,8 M\$

Effectif total : 108 années-personnes

### Notre mission

Le Service de l'habitation a pour mission de soutenir et d'accélérer un développement résidentiel équilibré à Montréal, d'améliorer l'habitat et de répondre aux enjeux urbains en intervenant de façon structurante sur le cadre bâti et le territoire.

Depuis 2018, le Service de l'habitation s'est vu confier des mandats stratégiques qui se déploient sur plusieurs années.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

Répondre aux besoins de logement des Montréalais est au cœur des interventions du Service de l'habitation et de la Ville de Montréal. Une offre de logements de qualité et abordables est essentielle pour créer des milieux de vie durables et équitables.

Dans sa troisième année de mise en œuvre, la Stratégie 12 000 logements sociaux et abordables 2018-2021 montre des retombées tangibles, alors que 75 % des objectifs sont maintenant atteints. Plus particulièrement :

- Des actions vigoureuses se sont poursuivies pour faire des acquisitions destinées au développement de logements sociaux et communautaires : 11 terrains ont été achetés (15,2 M\$), ainsi qu'un bâtiment dans Parc-Extension (6,5 M\$); de plus, 277 terrains ont été assujettis au droit de préemption dans des secteurs stratégiques. Ces actions faciliteront un rattrapage en vue d'atteindre la cible de 6 000 logements, advenant un réinvestissement du gouvernement du Québec dans les programmes.
- Les projets de logements sociaux déposés au Service de l'habitation dans le cadre des programmes AccèsLogis Montréal et AccèsLogis Québec atteignent maintenant 4 700 logements, dont plus de 1 600 sont livrés ou en chantier et près de 1 800 sont à l'étape des plans et devis. Le bouclage final de nombreux projets demeure toutefois en attente d'investissements de la Société d'habitation du Québec.
- L'aide aux formules innovantes de logements abordables – destinée notamment aux clientèles qui ne sont pas admissibles aux programmes existants – s'est poursuivie avec l'approbation d'un projet et l'étude de plusieurs autres dossiers, qui seront soumis aux instances au cours des prochains mois; la cible de 1 000 unités abordables devrait être atteinte en 2021.
- Le nouveau programme d'aide financière Réno logement abordable, destiné aux propriétaires de bâtiments multilocatifs, a été mis en œuvre en soutien à la relance, en contexte de pandémie; par ailleurs, le service poursuit l'administration du programme d'appui à l'acquisition résidentielle, apprécié des acheteurs, particulièrement les familles.

### Champs d'action :

- Logement social et communautaire
- Logement abordable
- Programmes d'aide à la rénovation et à l'adaptation de domicile
- Lutte contre l'insalubrité des logements
- Programme d'aide à l'acquisition d'une propriété
- Soutien au développement de projets innovateurs en habitation
- Suivi du marché de l'habitation
- Conception de programmes, d'interventions et de stratégies résidentielles

En parallèle, le Règlement pour une métropole mixte, de même que le nouveau programme de rénovation RénoPlex, visant à soutenir la relance et l'adaptation des bâtiments aux changements climatiques, seront adoptés d'ici la fin de l'année. Un programme d'adaptation de domicile, modulé selon le contexte montréalais, a également été mis en œuvre. Enfin, la refonte du programme AccèsLogis Montréal se poursuit, notamment par des ateliers de concertation avec les partenaires des milieux communautaire et

des affaires. La démarche vise une efficacité accrue dans la livraison des projets et la mise en place de conditions d'exploitation optimales pour en garantir la pérennité.

Le cumul de 2 crises : la pandémie de COVID-19 et une pénurie de logements sans précédent depuis 2003, requiert des interventions d'envergure. Coordinée par le Service de l'habitation, l'Opération 1<sup>er</sup> juillet 2020 a fait appel à de nombreux partenaires municipaux et externes. Soutenu par un fonds d'urgence, le Service de référence de l'Office municipal d'habitation (OMHM) a joué un rôle clé en recevant les appels de plus de 750 ménages, dont 370 ont été accompagnés dans leurs recherches de logement et plus de 100 ont été hébergés.

Enfin, malgré la crise sanitaire, l'inspection des logements présentant des risques pour la santé des occupants a été maintenue. L'effectif de la Division de la salubrité a aussi pu prêter main-forte au réseau de la santé pour assurer l'affichage des consignes sanitaires dans les immeubles multilocatifs.

### **Les actions prioritaires en 2021**

Le budget 2021 se caractérise par des investissements accrus en habitation et garde le cap sur les cibles de 2018-2021.

- Terminer la réalisation de la Stratégie 12 000 logements avec un budget global de subventions majoré à 140 M\$ en 2020 et maintenu en 2021.
- Soutenir la SHDM dans la rénovation de son parc de 4 700 logements abordables au cours de 8 prochaines années. L'appui financier de la Ville sera combiné à l'aide fédérale issue de la Stratégie nationale sur le logement et sera déterminé en fonction de ses disponibilités financières (entre 4,6 M\$ et 12,6 M\$).
- Pour la troisième année, investir 8 M\$ dans le cadre des nouvelles mesures pour le logement abordable visant des clientèles ou des projets non admissibles aux programmes existants.
- Faire face à la crise du logement appréhendée en 2021 en augmentant de 1,1 M\$ le budget annuel alloué à l'OMHM pour son soutien à la lutte contre l'insalubrité et son Service de référence et d'aide aux ménages sans logis.

Le budget 2021 devrait permettre de consolider la structure du service et de soutenir le développement de nouvelles compétences et de nouveaux partenariats. En 2021, les équipes seront mobilisées pour :

- Mettre en œuvre le Règlement pour une métropole mixte et faire le suivi des ententes conclues dans le cadre de l'actuelle Stratégie d'inclusion.
- Poursuivre les acquisitions de terrains, notamment par le recours au droit de préemption pour l'habitation. D'ailleurs, l'enveloppe budgétaire PDI 2021-2030 dédiée à l'acquisition de terrain a été portée à 107 M\$ plutôt que les 50 M\$ initialement prévue en 2018 au moment de sa création.
- Finaliser la refonte de l'ensemble des programmes d'aide financière par l'adoption et la mise en œuvre du nouveau programme AccèsLogis Montréal et du nouveau Programme d'encouragement à la création de logements abordables pérennes.
- Reprendre les inspections de salubrité à un rythme soutenu, en appui aux arrondissements et en collaboration avec les intervenants sociocommunitaires des quartiers concernés.

## Service aux citoyens

**Tableau 11 – Service aux citoyens – Budget 2021**

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	
<b>Service aux citoyens</b>								
Concertation des arrondissements	89 665,9	96 732,3	101 000,4	103 856,8	110 328,4	92 188,7	93 230,5	
Expérience citoyenne et communications	23 817,0	23 613,5	23 949,8	24 100,1	27 842,7	28 933,3	28 752,5	
Technologies de l'information	85 138,5	84 351,7	82 746,2	85 779,5	86 589,6	90 855,0	100 058,0	
<b>Total – Service aux citoyens</b>	<b>198 621,4</b>	<b>204 697,5</b>	<b>207 696,4</b>	<b>213 736,4</b>	<b>224 760,7</b>	<b>211 977,0</b>	<b>222 041,0</b>	

**Tableau 12 – Service aux citoyens – PDI 2021-2030**

(en milliers de dollars)	2021	2022	2023	2024	2025	Total	Total	Total
						2021-2025	2026-2030	2021-2030
<b>Service aux citoyens</b>								
Concertation des arrondissements	20 000,0	10 000,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	42 000,0	22 500,0	64 500,0
Société du parc Jean-Drapeau	38 522,0	57 965,0	59 833,0	62 038,0	56 547,0	274 905,0	207 727,0	482 632,0
Technologies de l'information	96 810,0	99 100,0	97 700,0	92 404,0	89 541,0	475 555,0	400 872,0	876 427,0
<b>Total – Service aux citoyens</b>	<b>155 332,0</b>	<b>167 065,0</b>	<b>161 533,0</b>	<b>158 442,0</b>	<b>150 088,0</b>	<b>792 460,0</b>	<b>631 099,0</b>	<b>1 423 559,0</b>

### Notre mission

La Direction générale adjointe (DGA) aux services aux citoyens contribue à l'amélioration et à la modernisation continue de la prestation de services afin de l'arrimer aux besoins évolutifs de la population. Les services qui la composent travaillent en concertation et complémentarité avec les arrondissements afin que l'expérience citoyenne soit optimale.

### Notre impact et nos réalisations 2020 dans le contexte de la COVID-19

Par son rôle de coordination entre les arrondissements, d'optimisation de l'expérience et de la communication citoyennes, ainsi que de modernisation des outils technologiques municipaux, la DGA aux services aux citoyens s'est retrouvée au cœur de l'action municipale en 2020, et ce, depuis les tout débuts de la pandémie de COVID-19.

Dans le cadre de la crise, le **Service de la concertation des arrondissements** a coordonné le déploiement des corridors sanitaires et des voies actives sécuritaires, tout en contribuant à la relance des activités opérationnelles, administratives, culturelles, sportives, de loisirs et de développement social avec les arrondissements, à la suite du déconfinement. Suivant la révision de la Politique de déneigement effectuée en 2019, des services de déneigement équitables ont été offerts à la population durant l'hiver, permettant aux arrondissements de réaliser jusqu'à 2 chargements locaux afin de s'adapter à leurs propres conditions.

Quant aux efforts du **Service de l'expérience citoyenne et des communications** (SECC), ils ont été redirigés vers la gestion de la crise causée par la COVID-19 ainsi que vers les autres urgences découlant de la crue des eaux, des chaleurs extrêmes et de la crise du logement. En tant que responsable de la mission « communication », le personnel du SECC a assuré une présence 24 h/24 et 7 j/7 au Centre de coordination des mesures d'urgence et il maintient à ce jour son soutien communicationnel aux opérations. Des centaines d'outils sur les consignes sanitaires ont été produits et distribués à l'ensemble des services, arrondissements et villes liées, tant pour la fermeture des installations que pour leur réouverture progressive.

Par ailleurs, le Centre de services 311 a fait face à un volume d'appels particulièrement élevé au deuxième trimestre. Il a fourni une aide importante pour les personnes à la recherche d'un logement et la réouverture des bureaux des permis, en plus de soutenir l'opération des appels aux personnes âgées par un prêt de ressources au 211.

Le **Service des technologies de l'information** a augmenté son soutien opérationnel de manière importante depuis les débuts de la pandémie afin d'accompagner les différentes unités de la Ville dans l'implantation du télétravail, un virage qui a dû être fait dans de très courts délais. Il est à noter qu'en moins de 3 semaines, le conseil municipal, le comité exécutif et le conseil d'agglomération ont pu se tenir de façon virtuelle, que plus de 1 600 nouveaux postes ont été configurés afin de permettre aux employés de la Ville de faire du télétravail et que le nombre de vidéoconférences avec l'outil de la Ville est passé de 150 à plus de 6 000 rencontres quotidiennes à partir du début de la pandémie.

La DGA assure par ailleurs le lien municipal avec la Société du parc Jean-Drapeau, dont les activités ont également été fortement bousculées par la pandémie. Rappelons que la Société a pour rôle d'administrer, de développer, d'exploiter, d'entretenir et d'assurer l'animation du parc par des activités touristiques et récréatives.

#### **Nos actions prioritaires en 2021**

- Poursuivre les efforts de communication engagés pour accélérer la relance économique de la métropole, une relance verte, inclusive et carboneutre, en s'assurant que la population dispose de contenus accessibles, simplifiés et pertinents, qui répondent directement à leurs besoins.
- Poursuivre la transformation numérique de la Ville par le développement de nouvelles fonctionnalités et de nouveaux services numériques sur **montreal.ca**, par l'ouverture et la gouvernance de données ainsi que par l'amélioration des composantes transversales telles que la gestion des accès et du dossier citoyen intégré.
- Harmoniser, bonifier et faire connaître les services offerts à la population par l'intermédiaire du Centre de services 311, en terminant le regroupement des appels et des courriels des arrondissements volontaires.
- Poursuivre les projets technologiques permettant d'améliorer le suivi des opérations de déneigement ainsi que les activités du comité d'amélioration des pratiques de déneigement, dans un contexte de pandémie et de changements climatiques.
- Bonifier la portée des interventions de l'Escouade mobilité et étendre la période de ses activités aux fins de semaine, considérant les besoins d'encadrement des chantiers en cours ainsi que différentes activités affectant la mobilité des citoyens.
- Uniformiser les pratiques en matière de gestion animalière, de concert avec les arrondissements.

## Concertation des arrondissements

Budget de fonctionnement 2021 : 93,2 M\$, une hausse de 1 M\$

PDI 2021-2030 : 64,5 M\$

Effectif total : 98 années-personnes

### Notre mission

Le Service de la concertation des arrondissements (SCA) consulte et conseille les arrondissements et les services municipaux en vue d'offrir son soutien aux opérations de déneigement, de mobilité, de gestion animalière et de propreté, notamment en développant des outils technologiques adaptés à leurs besoins.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

Parce que le citoyen est au cœur des activités municipales, le service soutient le développement ou la réalisation de projets qui influencent positivement la qualité de vie de la collectivité montréalaise. La collaboration et la mise en commun de ressources ou d'expertises diverses caractérisent son travail.

Dans le cadre de la pandémie de COVID-19, le SCA a coordonné le déploiement des corridors sanitaires et des voies actives sécuritaires, et a contribué à la relance des activités opérationnelles, administratives, culturelles, sportives, de loisirs et de développement social avec les arrondissements, à la suite du déconfinement.

Suivant la révision de la Politique de déneigement en 2019, les arrondissements ont pu réaliser des chargements locaux afin de s'adapter aux conditions. Les précipitations neigeuses s'étant concentrées de janvier à début mars, avec 41 % plus de neige qu'un hiver moyen, cela a mené à une augmentation importante des opérations sur le territoire. Au total, 4 chargements à l'initiative de la Ville et 2 chargements d'arrondissement ont eu lieu. À noter qu'en janvier, 5 chargements en 4 semaines ont été réalisés.

L'Escouade mobilité, présente depuis 2020 dans tous les arrondissements et composée de 16 inspecteurs, a réalisé depuis sa création plus de 25 000 interventions destinées à améliorer la fluidité et la sécurité des déplacements. Ces actions permettent d'améliorer la mobilité, d'agir sur la qualité de vie, l'environnement et la vitalité économique. Dans le contexte de la pandémie, l'Escouade a été en première ligne pour le déploiement des corridors sanitaires et des voies actives sécuritaires. Ses interventions ont permis de faire respecter les nouveaux aménagements temporaires afin de permettre aux citoyens de respecter la distanciation physique dans leurs déplacements.

Parce que la propreté des quartiers a un impact sur les milieux de vie et l'environnement, l'implantation de diverses initiatives aide les administrations locales et les communautés.

- Les brigades de propreté sont dans tous les arrondissements : elles nettoient les rues très achalandées et favorisent l'embauche de personnes éloignées du marché de l'emploi. En raison de la pandémie, les opérations ont débuté le 1<sup>er</sup> juin.
- Le réseau de 800 cendriers publics installés sur les artères à fort achalandage a permis de collecter et envoyer au recyclage des centaines de milliers de mégots.

### Champs d'action :

- Gestion contractuelle, soutien technique et opérationnel du déneigement
- Planification et stratégie d'élimination de la neige
- Développement et exploitation de systèmes informatiques
- Amélioration de la propreté
- Gestion animalière
- Amélioration de la mobilité
- Concertation, coordination et mobilisation des arrondissements

- Le déploiement des modules d’affichage libre s’est poursuivi. Permettant aux citoyens de communiquer, ces babillards favorisent la préservation d’un environnement visuel propre.
- Le programme de réalisation des murales, volet 2, a pu soutenir plus de 17 organismes communautaires et culturels pour la réalisation de murales dans 12 arrondissements.

La responsabilisation des propriétaires d’animaux, l’éducation de la population et la prévention des morsures sont au cœur des services offerts en gestion animalière.

- Réalisation de plus de 5 000 interventions auprès des gardiens de chiens à des fins d’application réglementaire et de sensibilisation.
- Harmonisation de la réglementation municipale avec le nouveau règlement provincial concernant les chiens, entré en vigueur en mars 2020.
- Prise en charge de plus de 330 requêtes pour des incidents de morsures et des plaintes pour chiens au comportement agressif. Près de 100 chiens ont dû être soumis à une évaluation de dangerosité et à des conditions de garde visant à assurer la sécurité publique.
- Poursuite des études et démarches afin d’établir de nouveaux concepts pour le projet de refuge animalier.
- Adaptation du développement et de l’exploitation des systèmes informatiques au contexte de pandémie.
- Mise en place d’un portail web visant à rendre disponibles l’information et les ressources pertinentes pour chacun des systèmes pilotés par le SCA (ex. : documentation, outils de support, calendrier de formation, liste de contacts, foire aux questions, etc.).
- Développement du formulaire en ligne de demande de vignettes de stationnement pour les 19 arrondissements et d’outils de gestion de suivi des demandes.
- Virtualisation de l’offre de formation et développement de capsules en ligne afin de maintenir les formations nécessaires à l’utilisation des systèmes informatiques pilotés par le SCA.
- Participation au développement de nouveaux formulaires en ligne (permis de rénovations intérieures) et gestion du changement et de la formation des utilisateurs.

### **Nos actions prioritaires en 2021**

- Assurer la mise en place des protections latérales sur les camions lors des renouvellements de contrats de déneigement. En 2021, les camions de 6 arrondissements en seront munis.
- Réaliser des investissements permettant de maintenir la capacité d’élimination de la neige, et ce, malgré la fermeture de sites impactés par de grands projets (10 M\$ en 2021).
- Poursuivre les projets technologiques permettant d’améliorer le suivi des opérations de déneigement (géolocalisation des équipements).
- Poursuivre les activités du comité d’amélioration des pratiques de déneigement.
- Étendre le travail de l’Escouade mobilité aux fins de semaine, considérant les besoins d’encadrement des chantiers en cours et d’autres activités affectant la mobilité des citoyens.
- Bonifier la portée des interventions, notamment quant au respect des corridors piétons autour des chantiers ou des zones de livraison.
- Renforcer les leviers d’intervention opérationnelle en évaluant la possibilité d’intégrer de nouveaux services de remorquage aux interventions de l’Escouade.
- Déployer un programme d’entretien des murales sur l’ensemble du territoire.
- Bonifier le programme des brigades de propreté.
- Améliorer le réseau des cendriers urbains.
- Finaliser le déploiement du réseau de modules d’affichage et réaliser l’étude d’usage afin de soutenir la réactivation des dispositions réglementaires relatives à l’affichage sauvage.

- Poursuivre les travaux d'implantation du refuge animalier de Montréal.
- Uniformiser les pratiques en matière de gestion animalière, notamment avec le programme de capture, stérilisation, relâche et maintien (CSRМ) de chats communautaires.
- Mettre en place des comités de coordination et d'arrimage avec les arrondissements.
- Soutenir les investissements du PDI pour les projets du budget participatif (5 M\$ en 2021).



## Expérience citoyenne et communications

Budget de fonctionnement 2021 : 28,8 M\$, une baisse de 0,2 M\$  
Effectif total : 250,3 années-personnes

### Notre mission

Le Service de l'expérience citoyenne et des communications (SECC) a pour mission de créer une expérience citoyenne simplifiée et fluide en établissant des liens intelligibles, compréhensibles et logiques entre les actions de la Ville et la population. Porte-étendard de la Ville, il fait rayonner celle-ci en la rendant inspirante, attrayante et accueillante.

#### Champs d'action :

- Communications
- Expérience citoyenne
- Centre de services 311

### Notre impact et nos réalisations en 2020

Dès le mois de mars 2020, les efforts du SECC ont été redirigés vers la gestion de crise en raison de la pandémie de COVID-19 ainsi que des autres urgences découlant de la crue des eaux, des chaleurs extrêmes et de la crise du logement.

En tant que responsable de la mission « communications », le personnel du SECC a assuré une présence 24 h/24 et 7 j/7 au Centre de coordination des mesures d'urgence et il maintient au courant de l'année 2020 son soutien communicationnel aux opérations. Des centaines d'outils (panneaux, affiches, etc.) sur les consignes sanitaires ont été produits et distribués à l'ensemble des services, arrondissements et villes liées, tant pour la fermeture des installations que pour leur réouverture progressive. Des initiatives de communication ont également été déployées pour les aménagements temporaires visant à faciliter les déplacements dans le contexte de la pandémie.

Le Centre de services 311 a fait face à un volume d'appels particulièrement élevé au deuxième trimestre. Il a fourni, par ailleurs, une aide importante pour les personnes à la recherche d'un logement et la réouverture des bureaux des permis, en plus de soutenir l'opération des appels aux aînés par un prêt de ressources au 211. La gestion de plus de 45 000 commentaires et questions de citoyens sur les médias sociaux de la Ville a également permis de comprendre et de répondre aux préoccupations soulevées par la population.

Durant cette période inédite, les communications internes ont pris une importance de taille. Les équipes ont fait preuve de créativité et de réactivité pour informer quotidiennement le personnel des derniers développements et des initiatives des unités et des arrondissements.

Visant à remercier les travailleurs engagés dans le maintien des services essentiels de la Ville, la campagne « Dites merci au suivant » a généré plus de 143 000 visionnements sur les réseaux sociaux ainsi que de nombreux partages et commentaires positifs de Montréalais.

Avec plus de 5,5 millions de visites et 15 millions de pages vues depuis le début de l'année, le site **montreal.ca** s'est retrouvé au cœur des communications citoyennes. Il a fourni une information en temps réel au pire de la crise, notamment avec des cartes interactives sur les voies actives sécuritaires et les lieux pour se rafraîchir pendant les chaleurs extrêmes. Parallèlement, près d'une dizaine de nouveaux services numériques ont vu le jour pour simplifier la vie des citoyens et leur éviter de se rendre à un bureau Accès Montréal.

Le SECC a déployé des mécanismes innovants afin de maintenir le dialogue avec la population sous une forme renouvelée. Grâce à la tenue de séances de consultation et d'information virtuelles, la Ville a pris le pouls de la population sur divers projets d'aménagement ou de réaménagement, notamment ceux de Griffintown, des rues Peel et Sainte-Catherine Ouest, du Réseau express vélo, du Grand parc de l'Ouest et du boulevard Gouin.

De nombreuses campagnes d'information et de sensibilisation ont été menées en 2020 sur, par exemple, l'offre culturelle numérique, le déménagement dans le contexte de la pandémie, les règles sanitaires d'usage dans les parcs, la prévention sur les mégots de cigarette, la relance économique ainsi que les programmes d'aide aux entreprises et aux commerçants. Près d'un million d'avis de travaux ont été distribués aux résidents au sujet des quelque 200 à 300 chantiers qui ont repris leur activité, en appui à la relance économique.

L'organisation d'une centaine d'événements de presse en présentiel et en virtuel, le traitement de plus de 1 000 demandes de médias liées aux mesures d'urgence et à d'autres sujets, ainsi que la rédaction de plusieurs centaines d'allocutions, de messages, de communiqués et de documents de presse ont permis de propulser les messages et les orientations de l'Administration dans la sphère publique.

#### **Nos actions prioritaires en 2021**

- Poursuivre les efforts de communication engagés pour accélérer la relance économique de la métropole, une relance verte, inclusive et carboneutre.
- Consolider les acquis en vue d'améliorer l'expérience citoyenne et de laisser une empreinte positive à chaque interaction avec la Ville (pratiques de participation publique, budget participatif et gestion des insatisfactions, notamment).
- Poursuivre les actions afin que les citoyens disposent de contenus accessibles, simplifiés et pertinents, qui répondent directement à leurs besoins.
- Développer de nouveaux services numériques et fonctionnalités sur **montreal.ca** et finaliser l'intégration des contenus de l'ancien portail à cette nouvelle vitrine principale de la Ville.
- Harmoniser, bonifier et faire connaître les services offerts à la population par l'intermédiaire du Centre de services 311, en terminant le regroupement des appels et des courriels des arrondissements volontaires.

## Technologies de l'information

Budget de fonctionnement 2021 : 100,1 M\$, une hausse de 9,2 M\$

PDI 2021-2030 : 876,4 M\$

Effectif total : 707,8 années-personnes

### Notre mission

La mission du Service des technologies de l'information (STI) est d'assurer le maintien et de soutenir la modernisation des services technologiques clés de la Ville afin d'appuyer les projets de transformation de l'organisation et d'améliorer les services aux citoyens.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

Les technologies de l'information sont un vecteur stratégique pour l'amélioration des services aux citoyens. Elles sont directement liées à de nombreux services offerts quotidiennement par la Ville.

Le STI a élaboré un plan visant à assurer la mise en place d'une gestion performante des ressources humaines afin de stimuler la mobilisation des équipes. Cela permettra notamment d'améliorer l'environnement de travail des employés et d'assurer une meilleure performance du service.

Le soutien opérationnel TI a été amélioré de façon importante afin d'accompagner et de faciliter l'adaptation des employés de la Ville lors de l'implantation du télétravail, qui a dû se faire dans de courts délais. Le déploiement du télétravail en quelques chiffres :

- Près de 72 000 appels ont été reçus au Centre de service entre mars et septembre 2020, soit une augmentation de 50 % par rapport à la même période en 2019.
- Plus de 2 300 demandes de soutiens ont été résolues en deux semaines par une équipe de plus de 100 volontaires du service afin d'assister leurs collègues de la Ville dans la mise en place des différents outils informatiques.
- Plus de 1 600 nouveaux ordinateurs ont été configurés dès le début de la pandémie.
- Le nombre de vidéoconférences est passé de 150 par jour à plus de 6 000.
- En moins de 3 semaines, le conseil municipal, le comité exécutif et le conseil d'agglomération ont pu organiser leurs rencontres de manière virtuelle.

Le STI joue un rôle moteur pour la modernisation technologique. Il participe activement à l'alignement stratégique des services de la Ville sur une vision d'amélioration constante des services, permettant une meilleure accessibilité pour la population. Il veille également à maintenir à jour l'ensemble des systèmes informatiques. Voici quelques exemples :

- Déploiement officiel de **Montreal.ca**, plus accessible et plus simple d'utilisation pour les citoyens.
- Bonification de l'offre de services numériques avec l'ajout de services en ligne destinés aux citoyens (nouveaux permis en ligne, requêtes 311, subventions en habitation et dossier citoyen intégré).
- Poursuite du programme de sensibilisation à la cybersécurité, maintien des plans de relève des systèmes et mise à jour des infrastructures technologiques (automatisation, surveillance et contrôle).
- Démarrage des projets fonduagiques soutenant les finances, les ressources humaines, la taxation et l'évaluation foncière, en remplacement de systèmes patrimoniaux.

### Champs d'action :

- Planification et évolution des technologies
- Veille et déploiement des technologies à la Ville
- Optimisation des services numériques de première ligne
- Optimisation des opérations d'arrière-guichet des arrondissements et des services
- Maintien de l'intégrité des systèmes informatiques de la Ville et de la cybersécurité
- Développement et entretien des systèmes informatiques
- Mise en œuvre et gestion des infrastructures TI

- Mise en œuvre d'un plan d'action en développement durable du STI.
- Pour la sécurité publique et la connectivité, mise en place de la vidéo comparution avec les centres de détention externes, mise en place d'un nouveau système de gestion des appels d'urgence et suivi en temps réel des interventions du Service des incendies.
- Déploiement d'applications mobiles d'inspection en salubrité et de surveillance de chantier.
- Démarrage des chantiers d'optimisation de la téléphonie et du bureau de projet.
- Déploiement du portail de données ouvertes en version bêta.

### **Nos actions prioritaires en 2021**

#### *Mobilisation des équipes*

- Maintenir les efforts de recrutement pour le déploiement et l'exploitation des nouvelles technologies et des systèmes patrimoniaux.
- Augmenter la mobilité des employés.

#### *Service à la clientèle*

- Diminuer les délais d'attente au centre de services par la mise en place d'outils d'automatisation et d'un centre de distribution informatique.

#### *Alignement stratégique et services aux citoyens*

- Augmenter l'automatisation de la sécurité informatique et poursuivre la mise en place de nouvelles solutions, notamment par le « décommissionnement » de systèmes patrimoniaux (numérisation de factures, cour numérique, systèmes RH, ordinateurs des autopatrouilles, etc.).
- Poursuivre la transformation numérique de la Ville : évolution et création de nouveaux services en ligne, ouverture et gouvernance de données et amélioration des composantes transversales telles que la gestion des accès et du dossier citoyen intégré.
- Mettre en place la nouvelle solution RAO (répartition assistée par ordinateur), qui mise sur une répartition des policiers en fonction de la proximité du lieu d'intervention, et assurer une visualisation en temps réel et une interaction directe au moyen de la cartographie.
- Déployer progressivement la solution de géolocalisation des policiers de la gendarmerie au SPVM.
- Développer progressivement le système de la gestion des matières résiduelles et de la qualité de l'air et de l'eau.
- Déployer une solution pour la planification des travaux et pour les permis d'occupation du domaine public (AGIR).

## Arrondissements

**Tableau 13 – Arrondissements – Budget 2021**

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	
<b>Arrondissements</b>								
Ahuntsic-Cartierville	51 461,5	54 385,9	56 054,6	59 157,1	62 543,0	57 594,2	58 624,1	
Anjou	24 112,1	25 970,8	26 035,0	27 245,5	27 295,0	27 814,9	28 359,0	
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	60 431,6	64 728,9	65 837,7	68 872,8	68 595,2	68 486,1	70 371,5	
Lachine	28 132,9	29 386,6	28 911,3	30 586,7	30 983,5	31 580,8	30 199,7	
LaSalle	34 632,1	36 134,3	36 215,1	39 389,8	37 979,6	40 493,3	41 903,5	
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	9 636,2	10 111,4	10 572,6	11 155,5	10 808,0	10 786,5	11 062,5	
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	57 394,7	62 470,7	62 393,0	65 851,5	66 038,7	66 282,8	67 186,0	
Montréal-Nord	36 560,9	37 800,2	38 820,6	40 442,6	42 553,7	42 876,5	43 901,7	
Outremont	13 887,2	14 848,1	15 172,4	14 124,3	15 464,8	14 928,4	15 304,7	
Pierrefonds-Roxboro	29 658,6	30 789,4	32 852,4	32 432,1	31 660,7	32 231,5	33 973,9	
Plateau-Mont-Royal	51 959,0	54 276,3	53 877,3	53 082,1	54 135,7	54 667,1	55 347,1	
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	49 275,4	55 621,7	55 267,9	59 823,5	63 508,8	60 484,8	63 244,2	
Rosemont–La Petite-Patrie	55 101,4	61 547,3	60 677,6	63 366,3	67 563,8	60 876,2	62 072,4	
Saint-Laurent	61 620,5	68 262,8	66 173,1	66 027,0	76 616,2	72 406,7	73 688,1	
Saint-Léonard	32 665,5	34 893,7	36 013,6	36 120,0	36 805,8	37 207,1	37 877,0	
Sud-Ouest	53 072,4	54 621,4	54 524,1	54 953,8	55 852,0	55 590,8	56 923,1	
Verdun	36 515,7	34 016,5	36 112,9	35 824,6	35 421,6	36 626,5	37 440,3	
Ville-Marie	80 849,8	86 184,0	90 224,8	96 521,9	94 774,2	94 816,5	96 538,1	
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	55 381,5	59 130,1	60 369,6	62 244,1	60 360,9	59 291,9	60 365,5	
<b>Total – Arrondissements</b>	<b>822 349,0</b>	<b>875 180,1</b>	<b>886 105,6</b>	<b>917 221,2</b>	<b>938 961,2</b>	<b>925 042,6</b>	<b>944 382,4</b>	

**Tableau 14 – Arrondissements – PDI 2021-2030**

Unités d'affaires	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Arrondissements</b>								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	25 660,0	25 660,0	51 320,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 270,0	42 270,0	84 540,0
Montréal-Nord	6 507,0	6 150,0	4 514,0	5 164,0	5 800,0	28 135,0	21 570,0	49 705,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 445,0	5 445,0	27 975,0	26 475,0	54 450,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	13 330,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	64 250,0	63 650,0	127 900,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	12 721,0	14 220,0	17 462,0	9 620,0	9 620,0	63 643,0	48 100,0	111 743,0
Saint-Léonard	5 940,0	6 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	30 700,0	29 700,0	60 400,0
Sud-Ouest	7 195,0	8 378,0	8 089,0	7 169,0	7 239,0	38 070,0	32 795,0	70 865,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	34 905,0	34 905,0	69 810,0
<b>Total – Arrondissements</b>	<b>133 665,0</b>	<b>136 390,0</b>	<b>136 707,0</b>	<b>128 345,0</b>	<b>129 051,0</b>	<b>664 158,0</b>	<b>633 675,0</b>	<b>1 297 833,0</b>

## Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Population : 141 352 habitants

Superficie : 24,2 km<sup>2</sup>

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 588 100 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 262 300 \$

Budget de fonctionnement 2021 : 58,6 M\$

PDI 2021-2030 : 71,1 M\$

Effectif : 424,6 années-personnes



### Profil

La population de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville est répartie sur un territoire d'une superficie de 24,2 km<sup>2</sup> et se classe au 5<sup>e</sup> rang des 19 arrondissements pour la taille de sa population. La proportion d'enfants de 0 à 14 ans y est plus élevée que dans l'ensemble de la Ville de Montréal et la concentration d'aînés (65 ans et plus) y est particulièrement importante. De 2011 à 2016, la croissance du nombre de familles avec enfants a été de 6,9 %. La population de l'arrondissement est composée de 40 % d'immigrants. Plus de 60 % des logements sont occupés par des locataires. La moyenne d'âge est de 41,6 ans et 52 % de la population est de sexe féminin.

### Vision : un arrondissement durable et résilient

Dans le Plan stratégique de développement durable 2019-2025, l'administration locale s'engage à travailler avec ses partenaires pour faire d'Ahuntsic-Cartierville un arrondissement où :

- Un effort collectif est fait pour valoriser un environnement naturel exceptionnel, diminuer la consommation des ressources et l'empreinte environnementale et atteindre les cibles de réduction d'émissions de carbone. Cet effort contribuera à faire de Montréal une référence internationale en matière de lutte contre les changements climatiques.
- Les divers quartiers sont des milieux de vie complets, qui offrent une grande diversité d'activités économiques et d'emplois. Les rues y sont animées et sécuritaires et les habitations répondent aux besoins des résidents. Les commerces de proximité et les institutions offrent tous les services dont la population a besoin au quotidien, notamment une gamme d'activités culturelles et de loisirs en toute saison.
- Les personnes de tous âges, de toutes origines et de toutes conditions sentent qu'elles font partie d'une communauté équitable et solidaire. Rues, ruelles, parcs et espaces publics permettent de se rencontrer et de socialiser.

### Notre impact et nos réalisations 2020

Plusieurs projets du Plan stratégique 2019-2021 ont été réalisés en 2020, et ce, malgré la crise sanitaire générée par la COVID-19. Ces projets font partie des 8 grandes priorités de l'administration de l'arrondissement, soit : la mobilité; l'habitation; l'environnement et la transition écologique; le développement économique; les services municipaux; le développement social, la culture et le patrimoine; les sports, les loisirs et les parcs; la démocratie et la participation publique. Voici quelques-unes de ces réalisations :

- COVID-19 – Aménagement de 1 500 mètres de corridors sanitaires, octroi d'un soutien financier au Fonds local d'aide aux personnes vulnérables, contribution au Fonds d'urgence de Centraide et bonification du soutien financier aux organismes partenaires.
- Amélioration du réseau cyclable avec de nouveaux axes cyclables structurants : Prieur-Sauriol et REV Berri-Lajeunesse.

- Implantation de mesures d'apaisement de la circulation dans tous les quartiers.
- Installation de mesures de sécurisation aux abords des écoles François-de-Laval, Augustin Roscelli et Louisbourg.
- Mise en place d'un marché public saisonnier sur la rue Basile-Routhier.
- Développement d'initiatives d'agriculture urbaine.
- Protection et amélioration de la canopée – plantation de plus de 900 arbres.
- Bonification du soutien financier aux sociétés de développement commercial.
- Mise en place d'une table de concertation en développement économique.
- Mise en œuvre d'un des projets sélectionnés pour le premier budget participatif.
- Aménagement de l'aire de jeu et d'un sentier multifonctionnel au parc Ahuntsic.
- Tenue de consultations publiques en mode webinaire et plans et devis pour les parcs Saint-Simon et des Hirondelles (secteur Sauvé et Fleury).
- Réaménagement et bonification des heures d'ouverture des bibliothèques.

### **Nos actions prioritaires en 2021**

- Gérer les impacts de la COVID-19 et en faire le suivi, en collaboration avec les organismes communautaires, les acteurs économiques et les partenaires publics.
- Aménager des espaces communautaires au centre culturel et communautaire Cartierville.
- Réaliser des travaux d'aménagement au parc des Hirondelles – secteur Sauvé.
- Poursuivre les travaux de réaménagement du parc Ahuntsic – nouveau roulodrome (*skatepark*) – et améliorer les installations de baseball du stade Gary-Carter.
- Aménager les aires de pique-nique et de détente du parc Saint-Simon.
- Poursuivre le développement et la bonification du réseau cyclable.
- Adopter un plan de développement social.
- Tenir le deuxième budget participatif.
- Préparer un programme de développement des activités agricoles et du secteur bioalimentaire dans le District central, en collaboration avec la Communauté métropolitaine de Montréal.
- Protéger et augmenter la canopée.
- Améliorer la planification des travaux routiers et des chemins de détour.
- Développer le projet *Mobilité de quartier pour la réduction de l'auto-solo*.
- Planifier la future bibliothèque interarrondissements Cartierville et Montréal-Nord.

## Arrondissement d'Anjou

Population : 45 994 habitants

Superficie : 13,7 km<sup>2</sup>

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 426 100 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 243 800 \$

Budget de fonctionnement 2021 : 28,4 M\$

PDI 2021-2030 : 56,6 M\$

Effectif : 217,7 années-personnes



### Profil

Stratégiquement situé au croisement de 2 axes routiers majeurs de Montréal, les autoroutes 40 et 25, Anjou est un arrondissement de l'est de Montréal comptant près de 45 000 personnes. Son positionnement géographique, son offre commerciale abondante et variée, jumelée à son important parc industriel, le deuxième en importance sur l'île de Montréal avec plus de 600 entreprises, contribuent à sa grande vitalité économique. Avec ses 18 parcs, ses 2 bibliothèques, ses pistes cyclables, ses installations sportives et son très faible taux de criminalité, Anjou offre un milieu de vie idéal, tout particulièrement attrayant pour les familles et les aînés. Le revenu médian des ménages est de 53 873 \$ et plus de 44 % des résidents sont propriétaires. Bien qu'Anjou soit l'arrondissement dont la population est la plus âgée de Montréal, 40 % de ses habitants sont âgés de 35 à 64 ans. Plus d'un résident sur deux est issu directement ou indirectement de l'immigration.

### Vision

Offrir aux Angevines et Angevins des services de proximité de qualité, accessibles et diversifiés, qui répondent à leurs besoins dans un milieu de vie sécuritaire, paisible et attrayant, dans un cadre de gestion responsable, saine et efficace de ses ressources.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

- Poursuite des travaux de mises aux normes de l'aréna Chénier.
- Poursuite de la phase 2 de la revitalisation de l'avenue de Chaumont.
- Aménagement de stations d'exercice dans divers parcs.
- Protection des éléments de l'actif.
- Migration vers le nouveau site Internet de la Ville de Montréal (montreal.ca).
- Poursuite des efforts de plantation d'arbres dans le cadre du Plan maître de plantation d'arbres de l'arrondissement, découlant directement du Plan d'action canopée 2012-2021 de la Ville de Montréal.
- Rénovation de la bibliothèque du Haut-Anjou.
- Réfection de trottoirs et de diverses rues (3 rues complètes).
- Poursuite des actions du plan d'action local Municipalité amie des aînés (MADA) 2019-2022 :
  - Remplacement de l'aire de jeux pour enfants du boisé Saint-Conrad;
  - Aménagement de stations d'exercice au parc Roger-Rousseau;
  - Aménagement d'un circuit piétonnier avec aires de repos et stations d'entraînement extérieures, au parc des Roseaies.

Mesures prises dans le contexte de la COVID-19 :

- Implantation du télétravail et des mesures sanitaires.
- Transmission d'informations à la population pendant la pandémie.



- Production d'outils de communication pour informer la population sur la reprise des services et la réouverture des installations.
- Annulation de toutes les activités culturelles et sportives ainsi que de tous les événements (cinéma en plein air, fête nationale, Journée portes ouvertes, Soirée hommage à l'action bénévole angevine, etc.).
- Annulation du camp de jour Les Ateliers-Soleil.
- Mise sur pied d'activités d'animation pour les jeunes dans les parcs, au cours de l'été.
- Fermeture complète des installations pendant le confinement.
- Report ou mise en veilleuse de plusieurs projets (guide du citoyen, maison de la culture, etc.).
- Orientation des citoyens vers les services en ligne.

### **Nos actions prioritaires en 2021**

- Utiliser les surplus budgétaires de manière stratégique afin de réaliser le projet de la maison de la culture.
- Aménager l'aire de jeux du parc André-Laurendeau.
- Aménager le stationnement de l'aréna Chaumont.
- Offrir des services de qualité aux citoyens.
- Gérer les ressources de manière efficiente.
- Maintenir le lien de proximité avec la population.
- Poursuivre l'embellissement des artères et des milieux de vie, notamment par la plantation de végétaux.
- Poursuivre les efforts de plantation d'arbres.
- Revitaliser l'est de Montréal par la mise en place de projets structurants, en collaboration avec le gouvernement du Québec.

Les projets suivants seront réalisés dans le cadre de la démarche MADA et/ou de la Politique municipale d'accessibilité universelle :

- Remplacer les aires de jeux pour enfants au parc Chénier;
- Aménager un espace communautaire près du jardin communautaire du parc de Spalding.

## Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Population : 175 560 habitants

Superficie : 21,4 km<sup>2</sup>

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 802 700 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 400 600 \$

Budget de fonctionnement 2021 : 70,4 M\$

PDI 2021-2030 : 68,3 M\$

Effectif : 502,5 années-personnes



### Profil

Situé au cœur de Montréal, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce est l'arrondissement le plus peuplé de Montréal et l'épicentre des plus grandes institutions d'enseignement et de santé de l'île. Avec sa population aux origines plurielles (135 langues parlées), où plus de 3 résidents sur 4 (77 %) sont issus directement ou indirectement de l'immigration, l'arrondissement se démarque dans le paysage montréalais grâce à sa personnalité unique. Une majorité de sa population (61 %) s'exprime aisément dans les 2 langues officielles. L'anglais et le français demeurent les langues les plus couramment utilisées, suivies des langues chinoises et du tagalog. La moyenne d'âge est de 38,7 ans. Les femmes forment 52 % de la population et les ménages ont un revenu annuel médian de 45 778 \$.

Véritable pôle de mobilité, l'arrondissement compte une gare de train de banlieue, 10 stations de métro et 33,4 km de voies cyclables. Près des trois-quarts (73,3 %) des logements sont occupés par des ménages locataires.

### Vision

Le territoire étant riche de sa diversité culturelle et d'une forte présence institutionnelle, l'Arrondissement vise à offrir une gamme complète de quartiers accueillants et accessibles, répondant à une diversité de besoins, afin que tous y trouvent un port d'attache pour la vie. Pour ce faire, il favorise le développement d'activités culturelles, sportives, communautaires et de loisir, tout en encourageant la vitalité économique et en assurant une mobilité accrue. L'Arrondissement vise à ce que des gens de partout s'installent dans ses quartiers animés, où l'architecture est aussi riche que l'esprit de communauté qui y règne.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

Compte tenu de sa densité et du nombre élevé de personnes vulnérables au sein de la population, l'arrondissement a été fortement marqué par la pandémie de COVID-19 au cours de l'année. Les nombreux commerçants ont également été touchés par le ralentissement des activités. L'Arrondissement a donc mis sur pied des mesures exceptionnelles pour soutenir les communautés et les commerces et pour assurer le maintien des services essentiels durant cette période, notamment :

- La mise en place d'un fonds d'urgence pour les organismes venant en aide à la population.
- La contribution bénévole d'employés municipaux, en renfort aux organismes.
- L'assemblage de 15 000 visières de protection, destinées au personnel médical de l'hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, et achat de couvre-visages pour les citoyens.
- La création d'un fonds d'urgence local pour soutenir la relance économique.
- La création de plus de 6 000 outils de communication, dont une infolettre et des affiches en sept langues.
- La préparation d'un plan visant la mise en place des camps de jour.

- Le traitement en ligne de plus de 780 demandes de permis de rénovation.
- Le déploiement de l'Opération 1<sup>er</sup> juillet pour aider et accompagner les personnes sans logement et sans ressources en cette période de pandémie.

Malgré l'annulation, en raison de la pandémie, de plusieurs activités artistiques, culturelles et sportives, l'Arrondissement a lancé de nombreuses initiatives pour offrir d'autres choix à la population, notamment :

- La présentation d'activités virtuelles (ex. : heures du conte et tutoriels des Fab Labs).
- Le don de livres élagués aux familles et à la Fondation de la visite.

D'autres projets se sont déroulés comme prévu, entre autres :

- La poursuite du projet Vélorution CDN-NDG.
- L'éradication de l'herbe à poux.
- L'implantation d'une rue piétonne sur la rue Jean-Brillant.
- L'insonorisation du centre Monkland.
- La réfection de chaussées et de trottoirs sur 36 tronçons de rues.
- L'aménagement de saillies près de 5 intersections.
- Le remplacement de plus de 1 000 entrées de service en plomb.

Enfin, dans le but d'offrir des quartiers accueillants, l'Arrondissement a notamment :

- Réaménagé le jeu d'eau du parc Notre-Dame-de-Grâce.
- Construit une toiture pour le terrain de bocce, au parc Georges-Saint-Pierre.
- Bonifié l'éclairage du terrain de baseball, au parc Nelson-Mandela, et aménagé des sentiers.
- Réhabilité le terrain de basketball du parc Mackenzie-King.
- Aménagé les parcs Linéaire, du Triangle et de la Savane, dans le secteur du Triangle.
- Déployé des corridors piétons et des rues à vocation familiale et active.

### **Nos actions prioritaires en 2021**

Bien que l'arrêt des chantiers de construction ait généré un ralentissement des projets d'investissements en 2020, l'Arrondissement entend profiter de la reprise et va poursuivre ses efforts pour planifier le développement du site de l'ancien hippodrome ainsi que pour revitaliser la falaise Saint-Jacques et le théâtre Empress.

Plusieurs autres projets sont planifiés, notamment :

- Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action en développement social 2020-2024.
- Adopter une politique d'achat responsable et local.
- Soutenir les organismes et développer les artères commerciales.
- Planter des végétaux dans les saillies, les parcs et les rues locales.
- Poursuivre le plan d'élagage.
- Mettre aux normes et réaménager plusieurs édifices municipaux tels que le Manoir Notre-Dame-de-Grâce et la bibliothèque interculturelle.
- Rénover les chalets des parcs Somerled, Van Horne, Coffee, Loyola et Mackenzie-King.
- Aménager de nouveaux parcs à chiens.
- Remplacer les équipements sportifs du parc Martin-Luther-King.
- Amorcer le projet de réaménagement du parc Jean-Brillant.
- Effectuer les démarches visant l'agrandissement d'un gymnase et de salles communautaires, à l'école Les-Enfants-du-Monde.
- Planifier le nouveau parc en lien avec le projet immobilier Westbury Montréal.

## Arrondissement de Lachine

Population : 46 909 habitants

Superficie : 17,7 km<sup>2</sup>

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 444 900 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 253 600 \$

Budget de fonctionnement 2021 : 30,2 M\$

PDI 2021-2030 : 36,8 M\$

Effectif : 232 années-personnes



### Profil

L'arrondissement de Lachine connaît actuellement un élan de vitalité sans pareil. Son territoire attire de nouveaux résidents, qui y trouvent un milieu de vie exceptionnel avec ses magnifiques parcs riverains, ses sites patrimoniaux, ses infrastructures sportives et culturelles ainsi que ses institutions scolaires renommées. On y trouve l'un des plus importants parcs industriels de Montréal. Situé au carrefour des autoroutes et desservi par 2 gares, Lachine bénéficie d'une localisation stratégique. Une forte croissance de la population est prévue au cours des prochaines années, notamment avec le développement du secteur Lachine-Est, ancien quartier industriel en transformation qui pourrait accueillir jusqu'à 4 800 nouvelles familles.

### Vision

L'arrondissement de Lachine évolue en s'appuyant sur ses richesses patrimoniales, industrielles et naturelles. Le développement du secteur de Lachine-Est sert de catalyseur pour élaborer un quartier exemplaire, de concert avec la communauté. L'Arrondissement mise sur le développement de la mobilité durable (des démarches sont en cours pour un tramway reliant Lachine au centre-ville), la création de milieux améliorant la qualité de vie de tous les citoyens, le verdissement ainsi que la gestion écologique de l'eau et des déchets. La croissance de Lachine se fait dans l'esprit de créer des quartiers pour tous, alliant mixité sociale et fonctionnelle (commerces, emplois, services publics), tout en mettant en valeur le patrimoine et en favorisant la diversité architecturale.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

La crise sanitaire de 2020 a eu un impact important sur les résultats de l'Arrondissement. Un fonds d'urgence a d'ailleurs été créé afin de soutenir les initiatives d'organismes communautaires et économiques sur le territoire. Ce fonds a permis de mettre en place des mesures visant la population isolée et vulnérable. Un corridor sanitaire temporaire, le long du boulevard Saint-Joseph, a sécurisé les très nombreux déplacements des piétons et des cyclistes durant l'été.

Malgré la mise en veilleuse de plusieurs activités, l'Arrondissement a poursuivi de nombreux dossiers comme la planification du développement du secteur Lachine-Est : plusieurs rencontres thématiques ont eu lieu avec les professionnels et le milieu afin de planifier un écoquartier et de proposer son plan directeur. Un projet de transformation du port de plaisance en parc riverain, qui permettra aux Montréalais de profiter de multiples activités nautiques, a également été annoncé et il se poursuivra au cours des prochaines années. La vente du centre communautaire Albert-Gariépy à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys s'est conclue en 2020 afin de convertir l'immeuble en école primaire, une nécessité pour une population en croissance.

L'Arrondissement a continué ses efforts pour sécuriser les usagers vulnérables du réseau routier en implantant de nouveaux dos d'âne à proximité de plusieurs parcs et écoles.

Concernant les investissements dans les bâtiments municipaux, les toitures de la Vieille brasserie et du chalet du parc Kirkland ont été refaites. Des travaux ont, par ailleurs, débuté sur des infrastructures sportives majeures de l'arrondissement, soit la rénovation complète des installations aquatiques et du chalet du parc LaSalle ainsi que la réfection du terrain de soccer et de la piste d'athlétisme du parc Dalbé-Viau.

Consciente que l'état des berges s'est grandement dégradé lors des inondations printanières de 2017 et 2019, et dans le but de protéger ses parcs riverains, dont l'existence même est en péril, l'Arrondissement a octroyé un contrat de services professionnels pour déterminer les actions à mener pour stabiliser de façon pérenne 500 mètres de berges.

Afin de sécuriser les déplacements des piétons, des mesures d'apaisement de la circulation ont été mises en place près de l'école Martin-Bélanger et des feux de circulation ont été ajoutés à l'intersection de l'avenue du Chalet et de la rue Saint-Jacques, dans le quartier de Saint-Pierre.

L'Arrondissement a aussi réalisé divers travaux de pavage, de réfection de trottoirs et de stationnements et d'amélioration des parcs.

### **Nos actions prioritaires en 2021**

- Planifier le développement de l'écoquartier Lachine-Est, y compris la création d'espaces publics et institutionnels, notamment un centre communautaire et sportif.
- Effectuer des travaux au Musée de Lachine.
- Finaliser les travaux sur le terrain synthétique et la piste d'athlétisme du parc Dalbé-Viau ainsi que la réfection de la piscine et du chalet du parc LaSalle.
- Mettre en œuvre le plan d'action en développement social et le plan d'action culturel local.
- Mettre en place des mesures en environnement et en transports actifs.
- Commencer les travaux de revitalisation des berges.
- Continuer la mise en place de mesures de sécurisation des déplacements autour des parcs, des écoles et des rues ayant des problèmes de vitesse.
- Effectuer des travaux de planage-pavage et de réfection de trottoirs et de stationnements.
- Faire divers investissements dans les bâtiments.
- Continuer l'offre en événements et activités destinés aux citoyens.
- Planifier la transformation du port de plaisance de Lachine, en collaboration avec le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.
- Élaborer un plan directeur des parcs, des espaces verts et des équipements sportifs.
- Mettre aux normes l'aréna Martin-Lapointe (conditionnel au financement provenant d'autres paliers municipaux et gouvernementaux).
- Déposer le programme de médiation culturelle.

## Arrondissement de LaSalle

Population : 82 064 habitants  
Superficie : 16,3 km<sup>2</sup>  
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 490 000 \$  
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 290 300 \$  
Budget de fonctionnement 2021 : 41,9 M\$  
PDI 2021-2030 : 51,3 M\$  
Effectif : 273,2 années-personnes



### Profil

Avantageusement situé dans la partie sud-ouest de l'île de Montréal, l'arrondissement de LaSalle est dynamique, inclusif et accueillant. Avec 82 000 résidents et près de 25 000 emplois, c'est un important centre industriel et l'un des principaux pôles commerciaux de Montréal. L'arrondissement compte de paisibles quartiers résidentiels et de vastes espaces verts, en bordure du canal de Lachine et du fleuve Saint-Laurent, où l'on peut admirer les impétueux rapides de Lachine. LaSalle a enregistré une croissance démographique de 3,5 % entre 2011 et 2016. Près de 60 % de sa population peut tenir une conversation à la fois en français et en anglais. Après le français, les principales langues en usage à domicile sont l'anglais, les langues chinoises et l'espagnol. Trois résidents sur 5 sont nés à l'étranger ou ont au moins un parent né à l'extérieur du Canada. LaSalle est façonné par une riche vie sociale, culturelle et communautaire, la diversité de sa population et l'implication de sa population.

### Vision

D'un point de vue urbanistique, humain, économique et environnemental, LaSalle est un milieu urbain parvenu à maturité, ce qui n'est pas synonyme d'immobilisme. Cette maturité incite à poursuivre le développement en dosant la sagesse et l'audace, la prudence et la témérité, la préservation et l'innovation. LaSalle veut être reconnu comme un cadre de vie vert et bleu, inclusif et en mouvement, fier de son ouverture, riche de sa diversité et favorable à l'épanouissement familial et personnel. L'arrondissement revendique le caractère compétitif, innovant et audacieux de son économie, ainsi que la créativité et la générosité de sa communauté.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

Le développement de l'arrondissement est structuré en fonction des 5 orientations qui figurent à la Planification stratégique 2018-2024. Cette planification guide l'Administration dans ses choix de projets, ses priorités pour le maintien de l'actif et les nouveaux investissements ainsi que dans la sélection de programmes à préserver ou à développer. Après 18 mois de mise en œuvre, 25 des 27 champs d'intervention qui figurent à la Planification stratégique avaient été touchés et 45 actions avaient été menées parmi les 57 prévues au plan pour 2019 ou en continu.

La pandémie mondiale de COVID-19 est toutefois venue bousculer la planification de l'Arrondissement pour 2020. Néanmoins, avec souplesse et détermination, l'administration de LaSalle a su maintenir ses projets prioritaires, tout en intervenant rapidement et concrètement pour soutenir les familles éprouvées et relancer les petits commerçants :

- Création d'un fonds de 100 000 \$ pour soutenir les organismes communautaires locaux.
- Contribution de 30 000 \$ au Fonds d'urgence de Centraide et de 25 000 \$ à Moisson Montréal afin de répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables.

- Création d'un fonds COVID-19 pour soutenir la relance des commerces de LaSalle, doté d'un montant de 175 000 \$ et administré par PME-MTL Grand Sud-Ouest.
- Investissement de 25 000 \$ dans la campagne J'achète local #passion LaSalle, menée sur la plateforme de sociofinancement La Ruhe Québec et soutenue par Desjardins.
- Prêt de l'aréna Jacques-Lemaire à la Croix-Rouge pour l'accueil d'un hôpital temporaire COVID-19, une première au Québec.

En parallèle, depuis le début de l'année 2020, l'Arrondissement a poursuivi la réalisation de nombreux projets au bénéfice de la population :

- Poursuite de l'ambitieux programme d'élagage cyclique sur 3 ans de tous les arbres en bordure de rue, amorcé en 2018.
- Réfection complète des parcs Ménard et Père-Marquette.
- Réfection des terrains du centre de tennis Cavelier-De LaSalle.
- Installation d'une nouvelle signalisation et remplacement du mobilier urbain tout au long du parc riverain.
- Reconstruction de la piscine Lefebvre et du pavillon des baigneurs.
- Reconstruction du grand terrain de baseball, au stade Éloi-Viau.
- Aménagement d'accès au fleuve pour les surfeurs de la vague éternelle « à Guy ».
- Plantation d'arbres et déminéralisation d'îlots de chaleur.
- Aménagement d'un parcours piétonnier ludique pour enfants, traversant les parcs Boivin et Cavelier-De LaSalle.
- Remplacement de l'ascenseur à la mairie d'arrondissement.
- Rénovation majeure du grand chalet du parc Riverside.
- Reconstruction de la rue Clément (entre Lafleur et Trudeau) et prolongement de la rue du Bois-des-Caryers.
- Pavage complet et de quelques portions de trottoirs de 25 tronçons de rues.
- Réhabilitation de 6 conduites d'aqueduc.

#### **Nos actions prioritaires en 2021**

- Réaliser le premier budget participatif de l'arrondissement (150 000 \$).
- Lancer les travaux d'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone.
- Lancer le nouveau quartier résidentiel Angrignon Ouest.
- Aménager une halte-bonheur dans le parc riverain, au pied de la 90e Avenue.
- Réaliser des travaux préparatoires pour l'aménagement d'un corridor de transports actifs, visant à améliorer la mobilité dans l'axe est-ouest.
- Déployer une stratégie de soutien au secteur commercial, particulièrement pour les zones marchandes de l'avenue Dollard, du boulevard Newman et de la rue Centrale.
- COVID-19 : poursuivre le soutien au milieu associatif et communautaire, ainsi qu'aux commerces de proximité.

## Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

Population : 19 688 habitants

Superficie : 23,6 km<sup>2</sup>

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 489 000 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 240 100 \$

Budget de fonctionnement 2021 : 11,1 M\$

PDI 2021-2030 : 29,3 M\$

Effectif : 115,9 années-personnes



### Profil

Pourvu de nombreux et vastes espaces verts, l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève est situé à l'ouest de l'île de Montréal et s'étend sur une superficie de 23,6 km<sup>2</sup>. Deux cours d'eau utilisés pour la navigation de plaisance le bordent, soit le lac des Deux Montagnes et la rivière des Prairies, qui ceinturent L'Île-Bizard. La rivière, qui longe aussi la rive nord du secteur de Sainte-Geneviève, délimite de manière naturelle les 2 secteurs de l'arrondissement.

Le cadre de vie paisible, l'immense parc-nature du Bois-de-L'Île-Bizard, les pistes cyclables, les nombreux bâtiments patrimoniaux, les 3 terrains de golf, la salle de spectacle et le cégep sont de puissants attraits pour les citoyens, notamment les familles avec enfants. La proportion d'enfants de 0 à 14 ans y est légèrement plus élevée que dans l'ensemble de Montréal, tandis que le groupe âgé de 25 ans et moins représente 29,5 % de la population. La concentration d'aînés (65 ans et plus) y est cependant plus importante. Près d'un résident sur 2 est issu de l'immigration et le revenu annuel médian des ménages est de 81 211 \$.

### Vision

Le projet d'obtention du statut de paysage humanisé pour le secteur ouest de L'Île-Bizard, la conservation des espaces verts et la vocation agricole du territoire sont des préoccupations majeures pour l'Arrondissement. L'ambitieux projet de construction du Grand parc de l'Ouest s'insère d'ailleurs dans sa vision avant-gardiste. De même, dans un contexte de changements climatiques de plus en plus marquants, la protection des milieux boisés et des zones inondables revêt une très grande importance pour l'Arrondissement et l'amélioration continue des services de proximité demeure une de ses priorités.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

La diversité de l'offre de services de l'arrondissement s'aligne sur des objectifs globaux visant l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et un milieu de vie adapté à leurs besoins. Les travaux de réhabilitation des réseaux d'égout et d'aqueduc, la reconstruction des rues et chaussées entreprise ces dernières années, la mise en valeur du cadre bâti et la batterie de mesures d'apaisement de la circulation favorisent un cadre de vie agréable et harmonieux ainsi que des déplacements confortables et sécuritaires pour l'ensemble de la population.

De même, la valorisation continue des espaces verts, la bonification des services récréatifs et la programmation d'activités dans les installations répondent aux besoins réels des 5 135 familles établies sur le territoire. En outre, l'Arrondissement encourage les commerces locaux par un encadrement réglementaire assoupli et la garantie de services de voirie efficaces.



En 2020, divers projets ont été réalisés par l'Arrondissement, notamment :

- La poursuite de la réhabilitation des réseaux d'égout et d'aqueduc.
- La réfection de rues impactées par les inondations printanières de 2019.
- L'achat et la location d'équipements et de matériaux de prévention inondation.
- La confection d'un plan d'intervention sur carte, en prévision d'une inondation.
- La réfection des bordures et trottoirs de différents secteurs.
- La mise à jour des équipements des parcs et des terrains sportifs.
- La revue de la signalisation et le marquage de la chaussée.
- La rénovation de bâtiments administratifs et le réaménagement de l'accueil à l'hôtel de ville de L'Île-Bizard.
- L'implantation de mesures d'atténuation de la circulation pour contrer la vitesse excessive.
- La poursuite du dossier du pont Jacques-Bizard avec le choix de la firme d'ingénierie responsable de l'avant-projet définitif et des plans et devis.
- L'offre gratuite de titres de transport pour encourager les élèves à prendre les transports publics, dans le cadre de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal.
- La mise en place d'un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables.
- La mise en place d'une brigade neige pour offrir de l'aide au déneigement aux personnes âgées et à mobilité réduite.
- La plantation de plus de 300 arbres.
- Le réaménagement de l'entrepôt et de la cour de voirie (Travaux publics).
- L'octroi d'un soutien financier à divers organismes communautaires très sollicités en raison de la COVID-19.

### **Nos actions prioritaires en 2021**

La pandémie de la COVID-19 a affecté le budget de l'Arrondissement pour l'année 2020, mais la continuité des services aux citoyens demeure une priorité pour l'année à venir.

- Réaliser un plan particulier d'intervention en lien avec le dossier d'inondation.
- Poursuivre le réaménagement de terrains sportifs.
- Poursuivre le projet de revitalisation du village de Sainte-Geneviève.
- Entretenir et bonifier le réseau cyclable.
- Finaliser les travaux de construction d'un chalet de service, au parc Jonathan-Wilson.
- Poursuivre la réfection des bâtiments administratifs.
- Poursuivre la mise en œuvre de mesures d'apaisement de la circulation.
- Poursuivre la réfection de trottoirs et de bordures.
- Poursuivre le projet de passerelle piétonnière entre L'Île-Bizard et Sainte-Dorothée pour donner l'accès au train de banlieue et, plus tard, au Réseau express métropolitain (REM).
- Restaurer le bâtiment situé au 13, rue Chauret (Sainte-Geneviève).

## Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Population : 144 297 habitants  
Superficie : 25,4 km<sup>2</sup>  
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 390 300 \$  
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 248 600 \$  
Budget de fonctionnement 2021 : 67,2 M\$  
PDI 2021-2030 : 84,5 M\$  
Effectif : 553,3 années-personnes



### Profil

Bordant le fleuve Saint-Laurent, l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (MHM) est en pleine effervescence sur le plan immobilier. Concernant la mobilité, son territoire est desservi par 9 stations de métro, 33 circuits d'autobus, le terminus Radisson (ARTM) et un réseau cyclable de quelque 60 kilomètres. Il est également traversé par des axes routiers importants tels que la rue Sherbrooke, la rue Notre-Dame, le boulevard Pie-IX et l'autoroute 25. Le groupe des 25-34 ans représente 18 % de la population de l'arrondissement, dépassant la moyenne montréalaise. MHM compte 85 parcs et espaces verts, 22 écoles primaires et 9 écoles secondaires. Environ 32 900 familles ont choisi d'y habiter, ce qui le place au troisième rang des arrondissements pour le nombre total de familles. L'âge moyen est de 41,2 ans et les ménages ont un revenu annuel médian de 48 544 \$. Le français est la langue la plus parlée à la maison (85,2 %), suivi de l'anglais, de l'espagnol et du regroupement des langues chinoises.

### Vision

L'arrondissement offre un fort potentiel de développement et l'aménagement de son territoire est en pleine transformation. La création de près de 8 000 logements est prévue au cours des 5 prochaines années. La poursuite des efforts en vue d'accroître le verdissement et la biodiversité demeure une des grandes priorités d'action. L'Arrondissement mène d'ailleurs un exercice d'élaboration d'une vision pour orienter le développement du territoire dans une perspective de transition écologique. Des infrastructures de transport collectif sont en cours de réalisation et d'autres projets structurants font l'objet d'une planification. La mobilité active compte également parmi les orientations majeures de l'Arrondissement : voies cyclables, apaisement de la circulation ou sécurisation des abords des écoles.

### Notre impact et nos réalisations 2020

Malgré les retards causés par la pause des chantiers et des activités en raison de la pandémie de COVID-19, le développement a pu se poursuivre aux quatre coins de l'arrondissement. C'est ainsi que le nombre de permis délivrés a augmenté de 6,5 % par rapport à 2019. Dans cette perspective, plusieurs projets immobiliers d'importance sont à l'étude ou sur le point d'être en chantier, notamment la transformation des secteurs industriels de l'Assomption Nord et de l'Assomption Sud – Longue-Pointe (Écoparc de la Grande Prairie).

Des démarches d'interaction citoyenne ont été déployées par quartiers, au bénéfice de la communauté, telles que le budget participatif de Mercier-Est. L'élaboration d'un plan directeur des parcs et des espaces verts est en cours pour donner un autre outil d'encadrement du développement du territoire. Des interventions ont dû être reportées ou modulées et d'autres initiatives ont vu le jour dans le contexte de la pandémie, notamment l'aménagement des voies actives et sécuritaires (VAS). La piétonnisation de la rue Ontario, qui en a fait partie, a connu un vif succès.

Grâce à une forte mobilisation des partenaires, des organismes, des bénévoles et des employés, MHM a pu bénéficier d'un montant de plus de 1 M\$ pour soutenir les familles et aînés en situation de vulnérabilité ainsi que les personnes en situation d'itinérance. Les commerçants y ont également participé dans le cadre d'un programme visant à encourager l'achat local.

L'Arrondissement a aussi :

- Modulé la prestation de services aux citoyens pour faciliter l'accès aux installations, aux programmes et aux activités.
- Bonifié le verdissement : aménagement de 10 ruelles vertes, plantation d'arbres, aménagement pour favoriser la biodiversité et acquisition d'un espace vert en vue de la création du futur parc Sainte-Émilie.
- Réaménagé parcs, jardins communautaires et terrains sportifs.
- Mis en œuvre des projets citoyens issus du budget participatif de Mercier-Ouest.
- Réalisé des travaux de mise aux normes et d'amélioration des installations.
- Implanté quelque 100 mesures d'apaisement de la circulation et bonifié le réseau cyclable : ajout de 8 km de voies cyclables, marquage et installation de près de 1 000 supports à vélos.
- Participé à la création d'une instance de concertation pour l'Écoparc de la Grande Prairie.
- Embauché un agent de liaison pour assurer le suivi du chantier de la bibliothèque Maisonneuve.
- Remplacé près de 1 000 entrées de service en plomb (domaine public).
- Tenu une soirée d'information citoyenne avec le Service de l'eau sur les inondations et la gestion des impacts.

#### **Nos actions prioritaires en 2021**

- Rénover des installations : maison de la culture Maisonneuve, bain Morgan, marché Maisonneuve, centre de loisirs Hochelaga-Maisonneuve.
- Aménager un skatepark au parc Honoré-Mercier et planifier celui du parc Raymond-Préfontaine.
- Verdissement : ajouter des ruelles vertes, planter des arbres, aménager des saillies verdies, etc.
- Poursuivre la démarche citoyenne de budget participatif et réaliser des projets adoptés par les citoyens.
- Réaménager et refaire divers parcs, chalets, patageoires, aires de jeux, parcs canins et accès à l'eau du parc de la Promenade-Bellerive.
- Poursuivre la sécurisation des abords des écoles et les projets d'apaisement de la circulation.
- Soutenir la mobilité active (ajout de supports à vélos, piétonnisation, pistes cyclables, etc.).
- Élaborer et mettre en œuvre la vision de développement du territoire.

## Arrondissement de Montréal-Nord

Population : 87 928 habitants

Superficie : 11,1 km<sup>2</sup>

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 329 900 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 234 300 \$

Budget de fonctionnement 2021 : 43,9 M\$

PDI 2021-2030 : 49,7 M\$

Effectif : 369,6 années-personnes



### Profil

Guidé par ses valeurs organisationnelles, l'Arrondissement de Montréal-Nord a pour mission première d'offrir des services accessibles, de grande qualité et à un juste coût afin d'améliorer la qualité et le milieu de vie de la population. Cette mission, Montréal-Nord entend la réaliser avec un personnel engagé, en impliquant les citoyens, les organismes communautaires, les institutions et les gens d'affaires dans le choix des orientations qui les concernent.

### Vision

Dans sa planification stratégique 2016-2025, l'Arrondissement de Montréal-Nord propose une vision audacieuse où citoyens de tous âges et de toutes origines, organismes et institutions du milieu, gens d'affaires, élus et personnel de l'Arrondissement osent penser et agir ensemble autrement afin de faire de Montréal-Nord un arrondissement où il fait bon résider, travailler, se divertir, se développer et vivre pleinement en harmonie.

### Notre impact et nos réalisations 2020

En 2020, la pandémie de COVID-19 a frappé Montréal-Nord plus fortement qu'ailleurs et l'Arrondissement a dû déployer des ressources très importantes pour lutter contre ses impacts.

- Création d'un fonds d'aide local COVID de 150 000 \$, financé à parts égales avec la Caisse populaire Sault-au-Récollet de Montréal-Nord, pour aider les organismes locaux en aide alimentaire et psychosociale.
- De la mi-mars à la mi-juin, distribution de plus de 5 400 repas et 3 350 paniers, une demande en forte hausse. En temps normal, les organismes communautaires soutiennent plus d'une centaine de familles par semaine.
- Distribution de plus de 70 000 masques réutilisables et jetables aux citoyens de Montréal-Nord, soit plus que dans n'importe quel autre arrondissement, en plus des 100 000 masques jetables offerts par la Ville de Montréal.
- Soutien aux organismes pour mettre sur pied des services d'intervention en matière d'anxiété, d'isolement, de soutien à domicile et de violence conjugale et familiale. Une trentaine d'employés de l'Arrondissement ont aussi fait plus de 3 000 appels auprès des aînés pour offrir réconfort et aide.
- Mise en place d'un plan collectif de relance économique avec les collaborateurs afin d'aider les commerçants, de stimuler l'achat local et la création d'emplois et de promouvoir le potentiel de Montréal-Nord comme destination d'affaires.
- Augmentation des efforts de communication pour promouvoir les règles d'hygiène : création d'une infolettre spéciale, affichage des règles d'hygiène dans les lieux publics, envoi d'un bulletin spécial à toutes les portes, envoi d'avis aux citoyens et de trousseaux d'information aux commerçants et aux propriétaires d'immeubles.

- Finalisation de la construction du chalet du parc Henri-Bourassa et montage d'une offre de services pour ce nouveau lieu.
- Agrandissement du chalet du parc Aimé-Léonard et construction d'une scène extérieure pour la tenue d'événements culturels et communautaires.
- Réfection d'immeubles municipaux, y compris l'aménagement du bureau Accès-Montréal, de façon à mieux servir et accueillir les citoyens.
- Aménagement d'une place publique sur un terrain vacant, à l'angle de Langelier et Villeneuve, selon les plans du célèbre designer Claude Cormier, dans le cadre du plan d'aménagement du Nord-Est.
- Aménagement du parc Sabrevois.

#### **Nos actions prioritaires en 2021**

- Aménager les parcs Aimé-Léonard, Maurice-Bélanger et Henri-Bourassa, le terrain de la maison Brignon-dit-Lapierre, les espaces Saint-Rémi et Galileo ainsi que l'aire de repos l'Archevêque.
- Soutenir financièrement la réalisation des plans d'action collectifs comme Priorité jeunesse, le Plan de développement culturel et son plan d'action.
- Réaliser un pôle aquatique à l'école Henri-Bourassa.
- Aménager la rue de Dijon et le parc-école Jules-Verne, dans le cadre du projet de corridor vert.
- Aménager 4 ruelles vertes.
- Refaire l'avenue Jubinville.
- Mettre aux normes les chalets des parcs Charleroi et Le Carignan.
- Planifier l'agrandissement du chalet du parc Saint-Laurent.
- Aménager de nouveaux bureaux pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

## Arrondissement d'Outremont

Population : 25 826 habitants  
Superficie : 3,9 km<sup>2</sup>  
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 1 595 500 \$  
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-  
condo : 542 500 \$  
Budget de fonctionnement 2021 : 15,3 M\$  
PDI 2021-2030 : 25,6 M\$  
Effectif : 116,8 années-personnes



### Profil

Le territoire d'Outremont se démarque par une population éclectique, un patrimoine architectural exceptionnel, une riche canopée, et 3 artères commerçantes qui abritent des boutiques de proximité et des restaurants gastronomiques. L'accès facile au mont Royal, la présence de nombreux parcs et sa forêt urbaine font d'Outremont une véritable oasis de verdure au cœur de Montréal. Sa population est composée majoritairement de francophones et de 2 importantes minorités linguistiques qui parlent anglais ou yiddish à la maison. L'âge moyen se situait à 38,5 ans au dernier recensement et Outremont compte la plus importante proportion d'enfants de 0-14 ans de tous les arrondissements de Montréal. Le territoire de l'arrondissement est presque entièrement construit et atteindra sa pleine maturité avec le développement du Nouvel Outremont, qui comprend aussi le campus MIL de l'Université de Montréal.

### Vision

L'administration de l'arrondissement souhaite offrir aux résidents d'Outremont une organisation performante, transparente et humaine afin de continuer à développer un milieu de vie convivial, attrayant, inclusif et sécuritaire pour tous les citoyens et visiteurs. Pour y arriver, l'Arrondissement concentre ses efforts sur les mesures de transition écologique, le développement durable, le développement social, une offre de services à valeur ajoutée, la modernisation de son actif – immeubles, équipements et infrastructures – ainsi que la protection et la mise en valeur de son patrimoine.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

Dans le contexte sanitaire lié à la COVID-19, plusieurs initiatives communautaires ont été réalisées :

- Mise sur pied d'une cellule communautaire hebdomadaire avec plus de 40 partenaires du milieu outremontais et création d'un fonds local d'urgence de 100 000 \$ pour soutenir les organismes qui viennent en aide aux résidents d'Outremont.
- Mise en place de différentes mesures sanitaires temporaires, notamment des corridors sanitaires et des voies actives sécuritaires.
- Ajout d'un patrouilleur en hygiène du milieu pendant l'été.
- Pour l'été 2020, élimination des frais de terrasses pour les restaurateurs locaux et implantation d'une zone piétonnière saisonnière sur l'avenue Bernard pour soutenir les commerces locaux.

En dépit de la pandémie qui a perturbé ses activités en 2020, l'Arrondissement a été en mesure de réaliser des projets d'envergure.

### Consultations

- Tenue de consultations publiques majeures sur le stationnement, la planification stratégique, l'espace Champagneur et le plan de développement culturel, d'une séance d'information sur un sondage

portant sur les parcs, les chalets et les ruelles vertes, et de 7 séances d'information, soit une pour chaque projet de ruelle verte de 2020.

#### *Infrastructures*

- Réfection de 1,8 km de rues pour parachever les programmes de réfection routière (PRR) de 2019 et 2020, comprenant de multiples aménagements sécuritaires permanents.
- Sécurisation des voies publiques : mise en place saisonnière de 15 rues actives et familiales, installation de 30 dos d'âne dans les rues et de 2 en ruelle, et aménagement de corridors sanitaires temporaires sur rue et près des écoles.
- Renouvellement du lien cyclable temporaire entre le campus MIL et le campus principal de l'Université de Montréal.
- Sécurisation et acquisition des serveurs pour assurer la redondance des données de l'Arrondissement et déploiement de 60 portables pour le télétravail.
- Déploiement en ligne des permis de construction et de rénovation.

#### *Urbanisme*

- Réalisation d'une étude pour mieux encadrer et soutenir les projets de mise à niveau des chalets de parc.
- Publication de l'étude typomorphologique de l'arrondissement.

#### *Transition écologique*

- Mise en place de nouveaux projets pour développer l'agriculture urbaine sur des terrains publics et verdissement des espaces : ajout de 14 saillies avec plantation, déminéralisation et verdissement du boulevard Saint-Joseph et réalisation de 7 projets de ruelles vertes.
- Révision des méthodes d'épandage d'abrasifs pour réduire les quantités tout en conservant la même efficacité.
- Révision des méthodes de gestion des espaces verts, avec la plantation de vivaces afin de réduire la quantité d'eau utilisée.

### **Nos actions prioritaires en 2021**

#### *Actions communautaires*

- Réaliser les actions de la planification stratégique et du plan de développement culturel, avec consultations publiques.
- Remanier le règlement sur le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), avec consultation publique (phase II de la typomorphologie).
- Produire un plan directeur des bâtiments et des parcs, avec consultation publique.
- Établir une politique de reconnaissance des organismes et mettre en place une table de bon voisinage (Juifs et non-Juifs) ainsi qu'une table de quartier.

#### *Infrastructures*

- Effectuer des travaux liés à la RFID (radio-identification) pour la bibliothèque Robert-Bourassa, avec un point de services au centre communautaire intergénérationnel durant les travaux RFID.
- Rénover 3 chalets de parc (Pratt, Joyce et Outremont), aménager une placette publique et refaire entièrement l'aire de jeux du parc Outremont, après consultation publique.
- Mettre en branle le PRR 2021 et implanter de multiples mesures de sécurisation, en plus de l'installation de quelque 30 dos d'âne.

*Transition écologique*

- Analyser les émissions de gaz à effet de serre et rédiger un plan d'action local.
- Verdir les espaces et faire des travaux de bonification au parc John-F. Kennedy.
- Poursuivre la réduction de la plantation de plantes annuelles, au profit de plantes arbustives et vivaces.



## Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Population : 71 230 habitants  
 Superficie : 27,1 km<sup>2</sup>  
 Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 413 000 \$  
 Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 237 500 \$  
 Budget de fonctionnement 2021 : 34,0 M\$  
 PDI 2021-2031 : 58,0 M\$  
 Effectif : 273,7 années-personnes



### Profil

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro est situé à l'extrémité ouest de l'île de Montréal et est bordé au nord par la rivière des Prairies. Il comporte 2 quartiers : Cap-Saint-Jacques et Bois-de-Liesse. Les résidents y trouvent un milieu de vie paisible et stimulant de par l'accessibilité de nombreux espaces naturels, incluant 4 grands parcs-nature et 80 parcs de voisinage. Ils bénéficient également de 2 piscines extérieures publiques, de 2 bibliothèques, d'un centre culturel et de 3 centres communautaires.

La population de l'arrondissement est majoritairement bilingue. Les ménages y résidant disposent d'un revenu annuel médian de 70 547 \$ et 70 % sont propriétaires. À cet effet, le parc immobilier est composé presque exclusivement d'immeubles de catégorie résidentielle. L'immigration a une importance indéniable, car elle constitue les deux tiers de la population. La contribution des nouveaux arrivants a permis de créer, au fil des ans, un arrondissement vivant et aux multiples visages.

### Vision

Tel que l'indique son image de marque « On s'occupe de vous », l'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro place les citoyens au cœur de ses préoccupations. L'administration s'engage à toujours améliorer ses pratiques, à faire preuve de rigueur dans sa gestion et à améliorer la prestation des services fournis aux citoyens. En plus d'une richesse naturelle incomparable, celui-ci offre des installations de grande qualité, une vie culturelle active et de nombreux plateaux sportifs.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

L'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a mis en œuvre un grand nombre de mesures pour assurer la sécurité et le bien-être des citoyens au cours de cette année difficile. Il a déployé des efforts importants au fil des mois pour adapter son offre de services en fonction de l'évolution de la situation.

Malgré les contraintes rencontrées et le report de nombreux projets, l'Arrondissement a été en mesure de réaliser les éléments suivants :

- Finalisation du terrain de soccer-football synthétique au centre sportif George Springate.
- Mise aux normes de la piscine Versailles.
- Achèvement de la revitalisation du port de plaisance.
- Bonification de la collection de livres à la bibliothèque.
- Gestion efficace de la crue des eaux, ce qui a permis de limiter les dommages sur le territoire.
- Aménagement d'un parcours ludique à la bibliothèque.
- Organisation de l'événement familial Plaisirs d'hiver.

**Nos actions prioritaires en 2021**

- Incorporer au budget courant le financement des services par le surplus depuis plusieurs années.
- Concevoir le nouveau parc Dauville (amphithéâtre, jeux d'eau et module de jeux).
- Réaliser le programme fonctionnel et technique (PFT) du nouveau complexe aquatique et récréatif.
- Réaménager de l'accueil du centre culturel de Pierrefonds.

## Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Population : 108 102 habitants  
 Superficie : 8,1 km<sup>2</sup>  
 Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 861 800 \$  
 Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 406 800 \$  
 Budget de fonctionnement 2021 : 55,3 M\$  
 PDI 2021-2030 : 54,5 M\$  
 Effectif : 434,1 années-personnes



### Profil

Situé au cœur de Montréal, Le Plateau-Mont-Royal exerce un attrait indéniable tant au niveau du tourisme qu'en raison de la qualité de vie de ses quartiers à dimension humaine. Sa population est la plus jeune de Montréal. Plus de 80 % des 25 à 64 ans détiennent un diplôme d'études collégiales ou universitaires. Les ménages sont constitués de 72 % de locataires et sont formés d'une personne seule dans une proportion de 52 %. Près de 75 % de la population occupée de 15 ans et plus utilise les transports actifs. Enfin, 53 % de ses citoyens sont nés à l'étranger ou ont au moins un parent né à l'extérieur du Canada. Sa population peut converser, dans une proportion de 69 %, à la fois en français et en anglais.

### Vision

Riche de son histoire, Le Plateau-Mont-Royal offre une vision audacieuse du mieux-vivre en ville, qui repose en bonne partie sur la création de milieux de vie inclusifs, inspirants et durables. Ses quartiers complets offrent une diversité de commerces, de services et d'emplois, de même qu'une vie sociale et culturelle foisonnante. Ses aménagements urbains originaux et conviviaux favorisent les déplacements actifs et sécuritaires. Depuis près d'une décennie, l'Arrondissement innove en multipliant les îlots de fraîcheur et les lieux de rencontre citoyenne. Une attention particulière est également accordée à la préservation de la mixité sociale.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

#### Réalisations liées à la COVID-19

- Coordination d'un centre de distribution alimentaire au parc Jeanne-Mance (plus de 7 000 repas servis).
- Création d'un fonds local d'urgence en développement social de 175 000 \$, avec la Caisse Desjardins du Plateau et la députée de Mercier (25 organismes, 12 335 bénéficiaires).
- Création d'un fonds local d'urgence en développement économique de 75 000 \$, avec la Caisse Desjardins du Plateau, pour soutenir les commerces et les entreprises (campagne d'achat local à bonne portée et projet de livraison à vélo).
- Création d'un fonds culturel d'urgence de 70 000 \$, avec la Caisse Desjardins du Plateau (11 projets et 70 prestations artistiques dans des lieux inédits).
- Offre de nouveaux services en ligne par les bibliothèques afin de contrer l'isolement : heures du conte (jusqu'à 7 000 visionnements chaque fois), clubs de lecture, ateliers divers et page Pinterest de recommandations (certaines vues jusqu'à 10 000 fois).
- Organisation d'une offre aquatique sécuritaire (jusqu'à 24 000 baigneurs par semaine).
- Déploiement de nombreux aménagements : rues familiales et partagées (Chapleau, Chabot, de l'Esplanade, Waverly), voies actives sécuritaires (piétonnisation estivale : du Mont-Royal; axes

cyclables : Christophe-Colomb, de la Roche, du Parc-La Fontaine, Cherrier et Rachel, entre Montgomery et D'Iberville); corridors sanitaires, etc.

- Modification du Règlement sur l'occupation du domaine public afin de permettre l'agrandissement des cafés-terrasses sur la voie publique et d'assurer ainsi la distanciation physique, avec réduction du tarif d'occupation.

#### *Réalisations de 2020*

- Relocalisation du marché public Prince-Arthur au square Saint-Louis (marché Sherbrooke).
- Mise aux normes et modernisation de l'aréna Mont-Royal et bonification du verdissement du parc des Compagnons-de-Saint-Laurent d'environ 2 969 m<sup>2</sup>.
- Bonification de l'offre des installations aquatiques (ajout de 4 heures de bain libre et de 24 heures de cours).
- Déploiement de 36 nouvelles activités pour adultes et enfants en bibliothèque : philosophie, musique, poésie, contes autochtones traditionnels, etc.
- Implantation d'un service d'aide aux devoirs (136 périodes et une quinzaine de conférences).
- Transformation de la place Fairmount Est par la création d'une place publique adjacente à l'école Robert-Gravel (surfaces verdies, plantations, ajout de mobilier).
- Aménagement de 49 saillies verdies à diverses intersections (ex. : Laurier Est).
- Apaisement de la circulation et sécurisation des déplacements des piétons et des cyclistes, notamment sur Saint-André, entre Sherbrooke et Cherrier.
- Réparation de trottoirs abîmés sur les artères commerciales : environ 2 750 m<sup>2</sup> sur du Mont-Royal et 350 m<sup>2</sup> sur Saint-Laurent.
- Réaménagement de De Bienville, avec l'objectif d'un verdissement plus intense.
- Création de 10 ruelles vertes, pour un total de 101.
- Finalisation de l'implantation des zones de vignettes, pour 70 % des stationnements sur rue.
- Marquage de tous les passages à niveau et mise aux normes de tous les panneaux.
- Marquage systématique des lignes d'arrêt.
- Marquage en vert de la bande cyclable à contresens sur Laurier Est (projet pilote).
- Agrandissement du parc Alphonse-Télesphore-Lépine et réaménagement du parc de La Bolduc.
- Tenue d'une consultation publique en ligne pour la revitalisation du parc des Compagnons.
- Révision de la réglementation d'urbanisme pour protéger le parc locatif et encadrer l'usage des bâtiments résidentiels et les enseignes commerciales présentant un intérêt patrimonial.
- Traitement de 800 demandes de permis en ligne pour de la rénovation d'immeubles.
- Lancement du budget participatif sur la transition écologique (Centre d'écologie urbaine).
- Augmentation de la cadence de plantation (900 arbres, soit 45 % de plus qu'en 2019) et achat d'équipement pour entretien écologique des sentiers du parc des Compagnons.
- Lutte contre les graffitis 12 mois par année.
- Aménagement de 2 pistes de ski de fond au parc La Fontaine (projet pilote de plus de 6 km).
- Déploiement des brigades de propreté (dont en réinsertion sociale) dans toutes les rues.
- Aménagement d'un parc d'éducation cycliste dans le parc La Fontaine (Vélo Québec).

#### **Nos actions prioritaires en 2021**

- Mettre aux normes la piscine Baldwin et rendre le bain Schubert accessible universellement.
- Réaménager le Parc des Compagnons, restaurer les chalets des parcs Baldwin et Saint-Pierre Claver et améliorer les infrastructures des parcs Toto-Bissainthe et Lucia-Kowaluk.
- Décontaminer le jardin communautaire Baldwin.
- Augmenter la cadence de plantation ou de remplacement d'arbres (équipes sur 7 jours).
- Aménager de manière permanente les terrasses Roy et la place des Fleurs-de-Macadam.

- Renforcer le réseau cyclable et les mesures de sécurisation des déplacements à pied.
- Optimiser les opérations de déneigement des trottoirs et d'épandage par l'intégration d'outils technologiques.
- Augmenter les ressources consacrées à la propreté, notamment pour lutter contre les graffitis.

## Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Population : 114 732 habitants  
Superficie : 42,3 km<sup>2</sup>  
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 341 500 \$  
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 189 000 \$  
Budget de fonctionnement 2021 : 63,2 M\$  
PDI 2021-2030 : 127,9 M\$  
Effectif : 426,1 années-personnes



### Profil

Situé à l'extrémité est de l'île, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles offre de nombreuses zones résidentielles et d'emplois. En pleine expansion démographique, l'arrondissement est le deuxième plus grand territoire de l'île de Montréal. La nature y est très présente avec plus de 125 parcs et espaces verts, incluant l'immense parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, un golf et près de 75 km de voies cyclables. Plus de 60 % des ménages sont propriétaires. Près d'un résident sur deux est issu directement ou indirectement de l'immigration. Le français y est la langue la plus couramment utilisée à la maison (71 %), suivi de l'anglais, de l'italien et de l'espagnol. Cinquante-deux pour cent de la population est de sexe féminin et la moyenne d'âge pour les deux sexes est de 43,5 ans. Les ménages ont un revenu annuel médian de 62 867 \$.

### Vision

Ceinturé par la rivière des Prairies et le fleuve Saint-Laurent, l'arrondissement propose de nombreux accès publics à l'eau, une revitalisation importante du patrimoine bâti, une mise en valeur de ses impressionnants espaces naturels, une vitalité économique en pleine progression, les meilleurs prix à Montréal pour se loger, une offre inégalée d'activités sportives et culturelles ainsi que des infrastructures publiques de qualité. Convaincu de la nécessité de s'engager pour la transition écologique, l'Arrondissement valorise l'agriculture urbaine et s'est doté d'une vision ambitieuse et rassembleuse qui guidera les interventions de la collectivité afin que 30 hectares du territoire vibrent au rythme d'une agriculture plurielle et innovante d'ici 2030. Également, l'accroissement de la mobilité et un développement économique innovant et durable sont des priorités pour stimuler le dynamisme du territoire et l'attractivité pour les citoyens et la communauté d'affaires.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

La pandémie de COVID-19 est venue chambouler la planification des activités et des projets. Dans ce contexte en constante évolution, l'Arrondissement a graduellement déployé son plan de reprise des activités et de réouverture des installations, et soutenu les organismes partenaires. Également, l'arrondissement a développé une programmation alternative, culturelle et sportive, qui a permis aux citoyens de vivre une saison estivale riche en activités, et ce, dans le respect des consignes de la Santé publique. Cet exercice a permis de se réinventer en explorant de nouvelles avenues comme une offre numérique et repensée pour les citoyens.

Que ce soit l'adoption du Plan d'action en agriculture urbaine, l'aménagement d'une première station de BIXI électrique à Rivière-des-Prairies ou la réalisation du *Projet poussette* sur le boulevard Gouin, l'année 2020 est marquée par des projets favorisant le développement durable et la mobilité, tout en prenant soin de revitaliser les parcs et les lieux publics.

Depuis le début de l'année, l'Arrondissement a réalisé de nombreux projets structurants et des aménagements favorisant, entre autres, l'inclusion, les saines habitudes de vie et le développement durable. Il a :

- Planification du projet *Espace Rivière*, un futur lieu culturel intégrant une bibliothèque, une maison de la culture et des espaces communautaires.
- Poursuite des travaux de la phase II de la plage de l'Est.
- Réalisation du *Projet poussette*, soit le réaménagement du boulevard Gouin sur 7 km avec une nouvelle piste cyclable bidirectionnelle et un corridor piéton, en collaboration avec le Service de l'urbanisme et de la mobilité.
- Adoption du Plan d'action 2020-2022 en agriculture urbaine.
- Réalisation de travaux de réaménagement au terrain de balle Sainte-Marthe;
- Ouverture au public de la piscine de dimensions olympiques du parc Hans-Selye.
- Mise en activité des installations et plateaux sportifs du Collège Saint-Jean-Vianney.
- Accueil d'une première station BIXI électrique à Rivière-des-Prairies.
- Aménagement d'une aire de jeux inclusive et accessible universellement, au parc Saint-Joseph.
- Tenue d'une démarche consultative dans le cadre du renouvellement du Plan particulier d'urbanisme du Vieux-Pointe-aux-Trembles.
- Conclusion d'un bail pour la location d'une partie de l'emprise de la friche ferroviaire appartenant à Exo et réalisation de la phase de conception pour l'aménagement d'un parc linéaire dans ce même espace.
- Poursuite de la réfection des rues locales.
- Mise en place de plusieurs mesures d'apaisement de la circulation.

#### **Nos actions prioritaires en 2021**

- Allouer une dotation budgétaire au Complexe Saint-Jean-Vianney.
- Poursuivre la planification du projet *Espace Rivière*.
- Effectuer des travaux pour l'aménagement d'un parc linéaire le long de la friche ferroviaire.
- Mettre en œuvre le Plan d'action en agriculture urbaine.
- Mettre en œuvre le Plan local de déplacements.
- Mettre aux normes la piscine Saint-Georges et le centre aquatique de Rivière-des-Prairies.
- Construire un chalet au parc Armand-Bombardier.
- Poursuivre le soutien aux organismes communautaires.
- Poursuivre les démarches consultatives pour le renouvellement du Plan particulier d'urbanisme du Vieux-Pointe-aux-Trembles afin de revitaliser ce secteur.
- Refaire les terrains de tennis, aménager le parc riverain et construire un jeu d'eau au parc Clémentine-De La Rousselière.
- Revitaliser l'est de Montréal par la mise en place de projets structurants, en collaboration avec le gouvernement du Québec (transports collectifs et actifs, navette fluviale, décontamination des sols, etc.).
- Réorganiser la structure administrative, principalement la Direction du développement du territoire et des études techniques.
- Bonifier les ressources humaines pour la gestion de l'arbre afin de poursuivre la lutte contre l'agrile du frêne.

## Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Population : 147 624 habitants

Superficie : 15,9 km<sup>2</sup>

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 610 900 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 336 300 \$

Budget de fonctionnement 2021 : 62,1 M\$

PDI 2021-2030 : 88,4 M\$

Effectifs : 669,6 années-personnes



### Profil

Situé au cœur de la métropole, Rosemont–La Petite-Patrie est un milieu de vie dynamique, résolument tourné vers l'innovation et la transition écologique. La vie de quartier y est florissante et animée, grâce à la présence d'une centaine d'espaces verts. La population apprécie son vaste réseau cyclable, les commerces de proximité, les ruelles vertes fleuries et saillies verdies ainsi que les espaces variés d'appropriation citoyenne. Les ménages sont en majorité locataires (70 %) et 19 % des logements privés sont des copropriétés. Le revenu annuel médian des foyers est de 48 349 \$. Plus de 57 % des travailleurs de l'arrondissement utilisent les transports en commun ou les transports actifs au quotidien. On y dénombre 18 570 familles avec enfants. Près de 2 résidents sur 5 sont issus directement ou indirectement de l'immigration. Le français est la langue la plus couramment utilisée à la maison (83 %).

### Vision

Humain et urbain, ancré dans la réalité d'aujourd'hui et ayant un net penchant éclectique et progressiste, l'Arrondissement offre un milieu de vie animé, sécuritaire et sain, en misant sur la transition écologique et une gestion transparente, efficiente et novatrice, orientée vers les besoins des citoyens. Pour y parvenir, il s'appuie sur des programmes audacieux de participation citoyenne, de verdissement, de réduction des déchets à la source ainsi que sur un ambitieux plan de développement du réseau cyclable et d'apaisement de la circulation et sur des mesures qui favorisent l'émergence de projets d'économie circulaire et d'innovation sociale.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

En plus de son offre culturelle, sportive et de loisirs, l'Arrondissement peut compter au quotidien sur ses partenaires pour permettre à la population de s'épanouir. Plusieurs initiatives déployées dans les dernières années trouvent maintenant des assises dans la continuité. Tout en assurant un développement du territoire à échelle humaine, l'Arrondissement met l'accent sur l'apaisement de la circulation, la mobilité durable et les déplacements actifs, s'employant à implanter un imposant réseau cyclable.

Grâce au programme Projets participatifs citoyens, une grande place est accordée aux initiatives citoyennes dans l'espace public. La création de milieux de vie verts et actifs est aussi au cœur des préoccupations. L'Arrondissement a :

- Déployé des aménagements cyclables sécuritaires, notamment grâce à la réfection de 7 265 m<sup>2</sup> de chaussée et à l'ajout de 700 supports à vélos, dans le cadre de la Vision vélo.
- Planté 2 100 arbres.
- Lancé une troisième cohorte de familles pour le Défi Zéro déchet ainsi qu'une nouvelle cohorte de commerces en association avec Jour de la Terre.
- Implanté un jardin libre au parc Beaubien ainsi qu'un jardin pollinisateur au parc Père-Marquette, en plus d'élaborer une politique d'agriculture urbaine.



- Procédé à l'aménagement de 5 nouvelles ruelles vertes et d'un jardin de rue de 535 m<sup>2</sup> sur la rue des Érables.
- Proposé une deuxième phase d'aménagement transitoire des Quais Masson.
- Poursuivi les Projets participatifs citoyens, en ajoutant 3 milieux de vie aux 5 existants.
- Offert des aménagements éphémères hivernaux et estivaux à l'espace Boyer.
- Proposé un premier projet de jeu libre dans 4 ruelles et un projet de rue école illustrant l'importance des milieux de vie verts et actifs.
- Implanté des arrêts obligatoires sur 32 intersections, 23 dos d'âne dans 10 tronçons de rue ainsi que des balises temporaires aux abords de ruelles achalandées, pour apaiser la circulation.
- Élaboré un premier plan directeur et plan d'action en loisirs.
- Mis en place une nouvelle activité de *pickleball* aux terrains de tennis du parc Beaubien.
- Réaménagé les 3 terrains de balle du parc du Pélican.
- Rénové le pavillon des baigneurs du parc de la Louisiane.
- Aménagé de nouveaux locaux pour la maison de jeunes L'Hôte-Maison.

L'Arrondissement est également responsable des activités d'éclairage, d'entretien de la signalisation et de marquage dans plusieurs arrondissements. Il a notamment :

- Marqué 7 189 passages piétons, 4 881 lignes d'arrêt et 3 870 passages d'écoliers.
- Ouvert 372 km de voies cyclables et tracé plus de 1 300 km de lignes axiales.
- Programmé et mis aux normes plus de 175 feux piétons.

La crise sanitaire liée à la COVID-19 a eu un impact sur les activités de l'arrondissement. En plus de contribuer au Fonds d'urgence de Centraide du Grand Montréal à hauteur de 100 000 \$ et de subventionner les camps de jour du territoire avec un montant de 702 100 \$, l'Arrondissement a trouvé où couper dans son budget pour contribuer au plan de redressement de la Ville, pour un montant totalisant 1,8 M\$. Plusieurs mesures sanitaires ont été déployées et de nombreux employés ont prêté main-forte aux organismes communautaires. L'Arrondissement a, par ailleurs, réinventé plusieurs activités culturelles en allant à la rencontre du public.

### **Nos actions prioritaires en 2021**

- Poursuivre le réaménagement et l'expansion du réseau cyclable du territoire (Vision vélo) et ajouter 700 supports à vélos.
- Maintenir le cap sur 20 000 nouveaux arbres sur 5 ans en procédant à la plantation de 2 000 arbres.
- Planter des milieux de vie verts et actifs, axés sur la proximité et la mobilité active.
- Mettre en place des mesures d'apaisement de la circulation et de sécurisation des ruelles.
- Réaliser les aménagements permanents sur la rue Masson.
- Poursuivre la déminéralisation de l'espace urbain et aménager des saillies drainantes.
- Poursuivre le Défi Zéro déchet, notamment dans les immeubles de plus de 9 logements.
- Aménager de nouvelles ruelles vertes et encourager les projets de verdissement.
- Adopter et mettre en œuvre la première Politique d'agriculture urbaine.
- Aménager un nouveau parc à l'intersection des rues Rachel et Marcel-Pepin, réaménager le parc Rosemont et reconstruire le chalet du parc de la Louisiane.
- Réaménager la rue Molson, entre le boulevard Saint-Joseph et la rue Masson.
- Favoriser l'émergence d'initiatives rassembleuses sur le domaine public avec les Projets participatifs citoyens et poursuivre les projets entamés.
- Mettre en œuvre le Plan d'action en loisirs et poursuivre la mise en œuvre du Plan local de développement durable ainsi que du Plan d'action en développement social.

## Arrondissement de Saint-Laurent

Population : 105 248 habitants

Superficie : 42,8 km<sup>2</sup>

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 640 900 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 312 100 \$

Budget de fonctionnement 2021 : 73,7 M\$

PDI 2021-2030 : 111,7 M\$

Effectif : 572,7 années-personnes



### Profil

Saint-Laurent est l'un des plus multiculturels des 19 arrondissements de Montréal, puisque 81 % de ses 100 000 résidents sont immigrants ou ont au moins un parent né dans un autre pays. Situé au carrefour des principaux grands axes routiers de la métropole, l'arrondissement s'étend sur 42,8 km<sup>2</sup>. Plus de 70 % de son territoire est consacré aux activités industrielles et commerciales. Avec 4 500 entreprises, il représente le deuxième bassin d'emplois de l'île de Montréal. Il constitue aussi l'un des principaux pôles industriels et technologiques du Québec. Devenu « territoire municipal durable » en 2019, Saint-Laurent place le développement durable et la protection de l'environnement au cœur de toutes ses décisions. Enfin, grâce à ses 2 bibliothèques, à son centre des loisirs, à son complexe sportif, à son aréna ainsi qu'à une cinquantaine de parcs, Saint-Laurent offre un vaste éventail de services dans de nombreux domaines comme la culture, les sports et les loisirs.

### Vision

Communauté dynamique comptant un grand nombre de jeunes familles, Saint-Laurent affiche une croissance démographique exceptionnelle depuis plusieurs années, fruit des efforts de l'administration laurentienne pour offrir des services de proximité de qualité supérieure et adaptés à une population multiculturelle, tout en consolidant la position de Saint-Laurent comme pôle industriel d'envergure et, parallèlement, celle de meneur en développement durable. Afin de maintenir ses acquis, l'administration laurentienne devra entreprendre pendant la fin de l'année 2020 et également en 2021 une réflexion approfondie sur la nouvelle réalité découlant de la pandémie. Elle évaluera particulièrement les impacts de celle-ci sur les services de proximité et les attentes des citoyens, notamment en matière de services en ligne. Saint-Laurent souhaite, par cet exercice, se doter d'un plan de relance apte à soutenir efficacement la reprise en développement social et économique, dans le respect des principes du développement durable.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

Réalisation de la phase 1 des travaux d'aménagement du corridor de biodiversité, lequel traversera des secteurs industriels, commerciaux et résidentiels.

- Poursuite de la planification de l'aire TOD Bois-Franc, qui se déploiera autour de la future gare Bois-Franc du REM.
- Avancement du pôle scolaire et communautaire Jules-Poitras, avec la préparation des prochaines étapes suivant le processus de consultation publique.
- Adoption d'un plan directeur piétonnier afin de favoriser et sécuriser les déplacements à pied, en lien avec l'approche Vision zéro de la Ville de Montréal.
- Modification du règlement sur la propreté afin de favoriser la biodiversité, la connectivité écologique et la lutte contre les îlots de chaleur.
- Lancement d'un projet d'amélioration de l'expérience citoyenne.

- Réaménagement du parc Philippe-Laheurte afin de favoriser la pratique d'activités sportives et l'adoption de saines habitudes de vie.

**Nos actions prioritaires en 2021**

- Poursuivre le projet d'amélioration de l'expérience citoyenne avec le lancement d'une application destinée à la population.
- Poursuivre le projet TOD Bois-Franc avec la préparation d'un programme particulier d'urbanisme conjoint avec l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.
- Poursuivre le développement du pôle scolaire et communautaire Jules-Poitras en assurant, entre autres, le financement nécessaire.
- Revoir les territoires de déneigement et en ajouter un sixième afin d'améliorer les opérations.
- Mettre à niveau diverses installations aquatiques.
- Terminer la modernisation de l'aréna Raymond-Bourque.

## Arrondissement de Saint-Léonard

Population : 82 841 habitants

Superficie : 13,5 km<sup>2</sup>

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 531 700 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 279 200 \$

Budget de fonctionnement 2021 : 37,9 M\$

PDI 2021-2030 : 60,4 M\$

Effectif : 240,9 années-personnes



### Profil

L'arrondissement de Saint-Léonard, situé dans l'est de Montréal, a une localisation stratégique avec un grand potentiel de revitalisation économique, grâce à la proximité d'axes routiers majeurs. Une de ses forces est sa mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle. En effet, les immigrants représentent 49 % de la population, alors qu'ensemble, les jeunes de moins de 20 ans et les aînés de 65 ans et plus représentent 45 % de l'ensemble des résidents. Saint-Léonard est d'ailleurs le territoire montréalais qui est composé des plus grandes proportions d'enfants (de 0 à 14 ans) et d'aînés (65 ans et plus). Près de 92 % des Léonardois peuvent soutenir une conversation en français et 50 % peuvent aussi s'exprimer en anglais. L'italien, l'arabe et l'espagnol font aussi partie des principales langues en usage. La majorité des résidents de l'arrondissement sont des locataires (65 %) et le type de logement le plus répandu est l'appartement faisant partie d'un immeuble de moins de 5 étages (71,9 %). L'Arrondissement possède 9 grands parcs et de nombreux espaces verts qui font sa force et sa renommée.

### Vision

La vision dont s'est doté l'Arrondissement de Saint-Léonard dans son plan stratégique Saint-Léonard 2030 est d'être un arrondissement incontournable et inspirant pour son effervescence sociale et économique, résolument engagé envers la qualité de vie des citoyens, la mobilité active et collective et le développement durable. Pour atteindre cette vision d'ici 2030, l'Arrondissement travaille sur 5 grands piliers : offrir une expérience citoyenne inspirante, développer le territoire de manière durable, maximiser le potentiel des retombées générées par le prolongement du métro, revitaliser les zones économiques actuelles et être une organisation municipale performante, innovante, mobilisatrice et responsable.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

L'Arrondissement de Saint-Léonard se fait un devoir d'offrir des services de qualité aux résidents et de privilégier des investissements pour préserver et enrichir son patrimoine collectif. Les initiatives et les projets pour le maintien de services adaptés aux besoins et aux attentes de la population, pour la réfection des rues et des trottoirs ainsi que pour la mise aux normes des bâtiments et des installations s'avèrent donc prioritaires. Cette volonté des élus et de l'Administration se traduit d'ailleurs très bien dans les stratégies du plan stratégique qui visent l'optimisation de l'offre de services, l'amélioration de la sécurité des déplacements et la mise à niveau en continu des équipements. Malgré les défis relevés en 2020 pour adapter ses services en contexte de pandémie de COVID-19, l'Arrondissement a entrepris et réalisé plusieurs actions en ce sens :

- La réalisation de travaux de réfection de la chaussée, des trottoirs et de l'éclairage sur 11 rues ou tronçons de rues et la réalisation de travaux de réfection de trottoirs et construction de saillies, notamment sur la voie de desserte du boulevard Métropolitain.
- La construction de 24 saillies de trottoir aux abords de plusieurs écoles primaires, dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ).

- La bonification du programme d'élagage systématique des arbres publics.
- L'aménagement d'un nouveau *skatepark*, de type plaza, au parc Delorme.
- La réfection des terrains de tennis des parcs Ladauversière et Pie-XII et la finalisation de celui du parc Hébert.
- L'aménagement du parc Ermano-La Riccia sur les terrains des bassins de rétention des eaux de surface du Domaine Chartier, incluant des quais d'observation de la faune et de la flore.
- L'aménagement d'un sentier et d'un débarcadère pour le stade Hébert, et la réfection du terrain de basketball du parc Hébert.
- Le remplacement de la surface de gazon synthétique du complexe sportif de Saint-Léonard.
- Le dépôt et l'adoption d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le corridor de la ligne bleue du métro situé sur le territoire.
- La création du Fonds d'urgence COVID-19 de l'Arrondissement, d'un montant maximal de 50 000 \$. Une aide financière de 25 000 \$ a aussi été octroyée au Fonds d'urgence COVID-19 de Centraide du Grand Montréal.

### **Nos actions prioritaires en 2021**

- Améliorer la capacité de rétention des eaux de surface dans les cas de fortes pluies pour le secteur nord-est de l'arrondissement.
- Adopter les meilleures pratiques en matière d'entretien préventif des bâtiments municipaux.
- Augmenter les efforts en matière de développement durable, notamment en réduisant les coûts énergétiques des bâtiments municipaux.
- Bonifier la propreté et l'entretien des rues, des trottoirs, des parcs et des équipements sportifs.
- Accroître le sentiment de sécurité en augmentant notamment le nombre de cadets policiers en patrouille.
- Améliorer la sécurité des déplacements par l'aménagement de saillies de trottoirs et du marquage au sol, l'acquisition d'équipements visant à apaiser la circulation sur les voies publiques et l'augmentation de la capacité de contrôle des agents.
- Optimiser la qualité du déneigement et du chargement de la neige en rapatriant en régie la gestion d'une partie supplémentaire du territoire et en adoptant les meilleures pratiques.
- Augmenter l'offre de services en culture et loisirs par l'aménagement de nouveaux terrains de *pickleball*, l'installation d'estrades à la scène culturelle et le remplacement de 2 surfaces synthétiques.
- Augmenter l'efficacité en permis et inspections en créant une toute nouvelle division dont le mandat sera de mieux faire respecter la réglementation sur les nuisances, la propreté et la gestion des collectes.
- Augmenter la couverture végétale du territoire en plantant des arbres et en déminéralisant le domaine public.
- Poursuivre les efforts de rationalisation des coûts rattachés aux activités administratives par la diminution des budgets alloués au transport des employés et à la location des bâtiments secondaires de la Direction des travaux publics.
- Soutenir les efforts pour contrer les impacts de la COVID-19 dans l'arrondissement.

## Arrondissement du Sud-Ouest

Population : 84 299 habitants

Superficie : 15,7 km<sup>2</sup>

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 528 300 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 377 700 \$

Budget de fonctionnement 2021 : 56,9 M\$

PDI 2021-2030 : 70,9 M\$

Effectif : 415,9 années-personnes



### Profil

Situé au sud-ouest de Montréal, d'où son nom, l'arrondissement couvre une superficie de 15,7 km<sup>2</sup> et comprend les quartiers de Saint-Henri, de Petite-Bourgogne, de Pointe-Saint-Charles, de Griffintown, de Côte-Saint-Paul et d'Émard. L'arrondissement du Sud-Ouest comprend au-delà de 158 km de rues, 312 km de trottoirs et plus de 97 parcs et espaces verts. Il offre des installations et services diversifiés aux citoyens, notamment une maison de la culture, 4 bibliothèques, 5 piscines intérieures, 2 piscines extérieures, 4 patageoires, 7 jeux d'eau, 3 arénas et 5 patinoires extérieures.

### Vision

L'arrondissement du Sud-Ouest figure parmi les secteurs offrant les meilleurs potentiels de développement à Montréal. Près de la moitié de son territoire est composée d'espaces ou de secteurs en transformation, d'anciennes usines à réaffecter ou de secteurs complets à redéfinir.

Considéré comme le berceau de l'industrialisation au pays, Le Sud-Ouest a longtemps été associé à l'industrie manufacturière. Sa transformation depuis une décennie crée des enjeux urbanistiques et sociaux : lutte contre la pauvreté, mixité sociale, hausse et modification des besoins d'une population en croissance. Tout cela dans un cadre budgétaire restreint. C'est dans ce contexte et dans une perspective de préservation des particularités locales que l'arrondissement du Sud-Ouest a pour mission de planifier, organiser et coordonner les services de proximité. Ceux-ci doivent être efficaces, efficients et adaptés aux besoins de tous les citoyens de l'arrondissement.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

L'année 2020 a été marquée par des actions liées à la pandémie de COVID-19 :

- Octroi d'un appui de 100 000 \$ au fonds Centraide;
- Création d'un fonds d'urgence local de 100 000 \$.
- Accompagnement des organismes et tables lors de la fermeture et de la réouverture des installations municipales.
- Participation volontaire du personnel équivalant à plus de 120 jours dans les organismes locaux et autres sites d'urgence.
- Appui au Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) pour gérer et coordonner les hôtels ouverts aux personnes vulnérables.
- Distribution, avec le soutien des tables de quartier et le Service de l'habitation, de 44 000 masques jetables ou réutilisables à la population.
- Appui aux 2 cliniques de dépistage de la COVID-19 de Saint-Paul-Émard.
- Production, en collaboration avec l'Arrondissement de CDN-NDG, de la vignette de stationnement COVID, distribuée gratuitement au personnel soignant des hôpitaux et à des organismes communautaires.

- Mise en place et gestion d'un site d'urgence pouvant répondre aux besoins de 42 personnes en situation d'itinérance, au Centre sportif de la Petite Bourgogne, qui sert une clientèle autochtone, en collaboration avec Projets autochtones du Québec et la Direction régionale de santé publique (DRSP).

Par ailleurs, l'Arrondissement a poursuivi ses efforts dans les projets structurants suivants :

- Réfection de 320 m de rue et reconstruction de 1 600 m<sup>2</sup> de trottoirs.
- Mise en service d'équipements culturels importants : piscine et pavillon des baigneurs Sir-George-Étienne-Cartier; pavillon des aînés.
- Finalisation de plusieurs projets de parcs : parc de la Traite-des-Fourrures, parc Daisy-Peterson-Sweeney, jeux d'eau des parcs Campbell-Ouest et Vinet, pataugeoire du parc Saint-Gabriel et terrasse mutualisée Vinet.
- Poursuite des programmes accès loisir et d'acquisition d'œuvres d'art.
- Lancement et exécution de la campagne de propreté « Mon propre quartier » :
  - Mise en valeur du travail des cols bleus de l'Arrondissement;
  - Fierté citoyenne;
  - Production de contenu créatif;
- Planification plus efficiente et suivi en temps réel des travaux d'horticulture.
- Plantation de 21 800 végétaux annuels et de 4 300 vivaces afin de verdir plus de 1 500 m<sup>2</sup> ou 72 saillies.
- Plantation de plus de 500 arbres.
- Tenue de 16 démarches d'urbanisme collaboratives et virtuelles.
- Mise aux normes des feux de circulation de 14 intersections selon le nouveau guide piéton.
- Conception et mise en œuvre du projet Island, en soutien à la Division de l'urbanisme.

### Nos actions prioritaires en 2021

- Poursuivre la réorganisation des services en vue d'une plus grande efficacité opérationnelle et assurer un alignement avec les priorités organisationnelles (ex. : transition écologique).
- Créer la première section de transition écologique en arrondissement à coût nul.
- Miser sur les gains de productivité pour assurer une offre de services de qualité.
- Limiter la hausse des charges fiscales générales pour que l'effet combiné Ville centre et arrondissement soit en deçà de l'inflation.
- Prioriser les actions de propreté générale – augmenter les investissements en main-d'œuvre pour l'entretien des parcs et le déneigement.
- COVID 19 : assurer les mesures sanitaires et de soutien à la population.
- Prioriser les mesures d'apaisement de la circulation.
- Investir davantage dans la lutte contre les changements climatiques – îlots de chaleur.
- Investir davantage dans les immeubles de l'Arrondissement afin de limiter la croissance du déficit d'entretien.
- Investir 2,90 M\$ dans la mise à niveau et le développement de nouveaux parcs et espaces verts, dont plus de 1,35 M\$ provenant du fonds local des parcs.
- Prévoir des investissements de 4,289 M\$ au PDI 2021-2030 :
  - 2,460 M\$ en infrastructures urbaines;
  - 1,516 M\$ pour les immeubles de l'Arrondissement;
  - 0,313 M\$ dans des programmes divers : mobilier urbain, petits équipements et infrastructures en éclairage.

## Arrondissement de Verdun

Population : 72 419 habitants

Superficie : 9,7 km<sup>2</sup>

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 803 600 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 418 300 \$

Budget de fonctionnement 2021 : 37,4 M\$

PDI 2021-2030 : 41,2 M\$

Effectif : 317,6 années-personnes



### Profil

Situé dans la partie sud-ouest de l'île de Montréal, Verdun couvre une superficie de 9,7 km<sup>2</sup>. Bordé par le fleuve et le canal de l'Aqueduc, Verdun se voit choyé par sa situation géographique et son riche passé historique. Habiter l'arrondissement, c'est profiter à la fois de la beauté du fleuve, de ses espaces verts et de la vie urbaine de Montréal. La présence du fleuve et de plusieurs kilomètres de berges luxuriantes constitue la plus grande richesse naturelle de Verdun.

Une large majorité de la population de l'arrondissement, soit 66 %, est apte à entretenir une conversation à la fois en français et en anglais. Le français demeure toutefois la langue la plus couramment utilisée de façon quotidienne. Si près des trois quarts des habitants de l'arrondissement sont nés au Canada, c'est une personne sur quatre qui est originaire d'un autre pays, pour un total de 16 320 immigrants. Les ménages de l'arrondissement ont un revenu annuel médian de 55 428 \$ et la moyenne d'âge est de 39,7 ans.

### Vision

L'arrondissement a su se positionner avantageusement sur le plan montréalais et rayonner au-delà de ses frontières par des projets porteurs comme le Quai 5160 – Maison de la culture de Verdun, l'auditorium et la plage urbaine, ainsi que la Promenade Wellington, animée par des événements d'envergure tels que la Cabane Panache et Bois rond, le Festival international de Jazz, le Festival de marionnettes, etc. C'est par un milieu de vie de qualité et des quartiers conviviaux et verts, qui procurent de nombreux avantages aux familles, que le Verdun d'aujourd'hui se caractérise. Cette vision émane de la mise en œuvre de l'ambitieux Plan stratégique de développement 2015-2025.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

La pandémie de COVID-19 et les mesures sanitaires et de distanciation ont aussi eu des impacts majeurs sur la façon dont l'Arrondissement a déployé son offre de services.

- Réalisation d'un virage technologique majeur afin d'assurer le maintien et l'accessibilité des services en période de pandémie (ex. : conseils virtuels, déambulatoires, aide aux lecteurs, bricolages, contes, participation citoyenne et consultations en ligne, permis en ligne, etc.).
- Mise en place d'aménagements et de mesures sanitaires dans les parcs et les bâtiments municipaux.
- Offre d'un soutien accru de 65 000 \$ aux organismes du milieu.
- Collaboration avec la Fondation des Canadiens pour l'enfance, pour remettre 500 trousseaux sportives aux enfants. Chaque enfant a reçu un sac à dos avec une corde à sauter, une balle de style « Aki Maya », une bouteille d'eau réutilisable ainsi qu'un masque de tissu lavable.



Malgré tous les défis liés au contexte de 2020, l'Arrondissement a redoublé ses efforts afin d'améliorer la qualité de vie des résidents.

- Aménagement de 21,5 km de voies sécuritaires au profit des piétons, cyclistes et commerçants, incluant la piétonnisation de la rue Wellington et l'aménagement de 13 rues familiales et actives.
- Réouverture de l'auditorium de Verdun, à la suite de travaux majeurs de réfection.
- Aménagement et amélioration de parcs : de West-Vancouver, Poirier, Archie-Wilcox, Beurling, du Souvenir des Madelinots, de la Fontaine, Arthur-Therrien (skate), du Cours-du-Fleuve et de la Reine-Élisabeth.
- Réfection des installations sportives (tennis) et aménagement de nouvelles installations sportives extérieures (pickleball) dans les parcs Elgar, Wilson et Woodland.
- Amélioration du parc riverain (éclairage et pilastres) et ajout de mobilier urbain (balançoires, chaises longues, tables de pique-nique).
- Ouverture du nouveau stade de baseball Ronald-Piché.
- Ouverture d'un nouveau jardin communautaire dans le parc Lucien-Caron.
- Adoption d'une politique d'événements écoresponsables.
- Au 1er septembre, traitement de 1 594 plaintes, réalisation de 2 590 visites d'inspection et délivrance de 988 permis, soit des augmentations de 11 % pour les plaintes, de 7,9 % pour les inspections et de 3,7 % pour les permis.

#### **Nos actions prioritaires en 2021**

- Terminer l'analyse de faisabilité pour la passerelle entre L'Île-des-Sœurs et Verdun, terre ferme, destinée à améliorer le transport actif entre les deux rives.
- Renaturaliser le parc Lacoursière avec des plantations d'arbres et d'arbustes.
- Préparer les plans et devis pour la reconstruction du bâtiment du Natatorium.
- Terminer la révision réglementaire d'urbanisme et la planification du secteur Hickson-Dupuis.
- Sécuriser les rues et les ruelles, dans le cadre de l'approche Vision Zéro, par l'installation de dos d'âne sur 20 tronçons par année.
- Poursuivre le projet pilote des bandes cyclables sur la rue de Verdun.
- Préciser la nouvelle vocation du terrain et du chalet du Boulingrin et effectuer les travaux requis.
- Réaliser la phase 2 du planchodrome et en aménager une composante à L'Île-des-Sœurs.
- Effectuer la réfection du parc Elgar, la phase 2 des travaux d'amélioration du parc Beurling et du parc du Souvenir et intégrer l'accessibilité universelle aux éléments applicables.
- Viser la plantation de 900 arbres.
- Poursuivre la mise en œuvre des chantiers découlant de l'analyse stratégique des activités, effectuée en 2018 dans un contexte d'optimisation.

## Arrondissement de Ville-Marie

Population : 95 231 habitants

Superficie : 16,5 km<sup>2</sup>

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 1 137 500 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 491 900 \$

Budget de fonctionnement 2021 : 96,5 M\$

PDI 2021-2030 : 141,9 M\$

Effectif : 585,6 années-personnes



### Profil

Cœur économique et de divertissement de la métropole, l'arrondissement de Ville-Marie est également reconnu comme un haut lieu de diffusion culturelle avec, en toile de fond, un savant mélange d'architecture moderne et de trésors patrimoniaux. Lieu de résidence de plus de 90 000 personnes, le centre-ville de Montréal est l'un des plus peuplés d'Amérique du Nord. L'arrondissement offre une expérience urbaine unique, orientée vers les besoins de ses résidents et commerçants, mais aussi ceux des travailleurs, des étudiants et des touristes qui fréquentent quotidiennement le centre-ville.

### Vision

Avec un centre-ville dense et habité, la mobilité et la sécurité de tous sont une priorité pour l'arrondissement de Ville-Marie, comme en témoignent les actions prévues au Plan local de déplacement 2020-2030. Soucieux de créer des milieux de vie inclusifs, durables et sécuritaires, l'Arrondissement s'applique à assurer une cohésion sociale dans les quartiers. Par le verdissement du territoire, l'animation du domaine public ou encore les services de proximité, il multiplie, d'une part, les initiatives pour offrir des milieux de vie de qualité et à échelle humaine. D'autre part, il soutient la vitalité économique, touristique et culturelle qui caractérise Ville-Marie en favorisant le développement commercial et en encourageant les initiatives créatives et artistiques.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

À la fois métropole économique et touristique, lieu de transit incontournable et centre-ville habité, l'arrondissement de Ville-Marie présente autant de facettes que de défis : cohabitation harmonieuse entre les différentes communautés, partage de l'espace public, lutte contre la pauvreté, entretien et propreté du domaine public pour assurer la sécurité des usagers et la convivialité des lieux.

Durant la dernière année, l'Arrondissement a poursuivi ses efforts pour rendre le territoire plus accueillant afin de créer des quartiers à échelle humaine, où il fait bon vivre. Des saillies de trottoir continuent de faire leur apparition afin de verdier et sécuriser les intersections, des mesures d'apaisement sont déployées dans certaines rues et des passages piétons sont ajoutés près des écoles.

L'adoption, en avril, du Plan d'action en développement social 2020-2022 a donné le ton à la mobilisation et aux efforts déployés de façon transversale cette année. Face aux imprévus liés à la pandémie de COVID-19, l'Arrondissement est proactif et résilient dans le réaménagement du domaine public pour créer des espaces agréables et sécuritaires pour piétons et cyclistes, tout en soutenant la relance commerciale du centre-ville. De l'aménagement de rues familiales au soutien des personnes vulnérables, des mesures de relance pour le commerce local à l'implication de son personnel, tout est mis en œuvre pour améliorer la qualité de vie de la population et pour épauler les commerçants, particulièrement touchés par la crise.

Les sommes importantes allouées pour assurer la qualité exemplaire des aménagements publics (réaménagement des parcs de l'Espoir, Raymond-Blain et Sainte-Marie) et l'entretien des installations et bâtiments s'avèrent particulièrement nécessaires et profitables pour les petits et grands qui se réapproprient leurs quartiers. La participation citoyenne favorise également l'adoption de projets novateurs tels que « La Promenade des saveurs » sur la rue Dufresne, grand potager urbain où sont cultivés pas moins de 500 kg de fruits et légumes au profit des résidents du secteur. L'embellissement du territoire se traduit également par le verdissement des ruelles, une initiative concrète pour réduire les îlots de chaleur.

Malgré le contexte particulier, les quartiers de Ville-Marie s'animent et plusieurs activités gratuites sont proposées. L'expertise unique de l'Arrondissement en animation et en organisation d'événements communautaires dans ses lieux publics permet d'offrir, dans le respect des mesures de distanciation physique, une foule d'activités familiales, ludiques et culturelles, où la mixité sociale et la saine cohabitation sont favorisées, minimisant du même coup les nuisances et les incivilités.

### **Nos actions prioritaires en 2021**

Convaincu des bénéfices résultant de l'amélioration des milieux de vie des résidents et conscient des défis financiers occasionnés par la pandémie, l'Arrondissement de Ville-Marie continuera de veiller au maintien et à la bonification de ses investissements. Exemples d'actions :

- Réaménagement des parcs et verdissement des ruelles :
  - Réaménager le parc Olivier-Robert et le square Chaboillez;
  - Restaurer l'escalier du parc Thérèse-Casgrain;
  - Verdir 20 nouvelles ruelles, incluant les passages Victor-Hugo et Sainte-Rose.
- Réfection routière :
  - Refaire les rues Parthenais, Saint-Christophe et Plessis;
  - Concevoir 25 nouvelles saillies de trottoir.
- Protection des immeubles :
  - Améliorer les installations du centre Jean-Claude-Malépart et de la maison de la culture Janine-Sutto.
- Programme Accès jardins :
  - Rendre accessibles au public les espaces extérieurs du campus de l'UQAM.

L'Arrondissement travaillera également à terminer les projets amorcés antérieurement et à concrétiser la mise en œuvre des programmes particuliers d'urbanisme (PPU), notamment le PPU des Faubourgs. Logements sociaux et abordables, espaces verts, écoles, centres communautaires, commerces de proximité, aménagements de mobilité active : les abords du pont Jacques-Cartier se métamorphoseront au cours des prochaines années pour accueillir de nouveaux milieux de vie inclusifs et durables.

Enfin, en 2021 l'Arrondissement prendra en charge l'entretien et l'animation de nouveaux espaces publics qui caractérisent le centre-ville : l'esplanade Tranquille et le square Viger.

## Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Population : 148 202 habitants

Superficie : 16,5 km<sup>2</sup>

Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 428 400 \$

Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 311 700 \$

Budget de fonctionnement 2021 : 60,4 M\$

PDI 2021-2030 : 69,8 M\$

Effectif : 426,1 années-personnes



### Profil

Situé au centre-nord de la ville et comptant près de 150 000 résidents, l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (VSMPE) se classe au deuxième rang pour sa taille et la densité de sa population. Plus de 35 000 familles y vivent et près de 30 % des personnes ont moins de 25 ans. La diversité multiculturelle constitue une richesse indéniable pour cet arrondissement, avec plus d'une centaine de groupes issus d'autant de communautés culturelles. Ses 3 quartiers aux personnalités distinctes portent l'héritage de vagues d'immigration. La vitalité des artères commerciales contribue à la qualité de vie et la présence de 2 parcs industriels offre des zones d'emplois majeures. Étant desservi par 9 stations de métro et une ligne de train de banlieue et traversé par l'autoroute Métropolitaine, ce grand territoire comprend 61 parcs, incluant le parc Jarry, immense paysage nature en plein cœur de la ville, et le parc Frédéric-Back, ambitieux projet de réhabilitation environnementale.

### Vision

L'Arrondissement de VSMPE vise à développer son territoire en répondant aux enjeux de transition écologique et de mobilité, tout en intensifiant son soutien aux actions sociales, communautaires et économiques. En s'appuyant sur la vitalité de ses partenaires, l'Arrondissement veut faire de ses quartiers des lieux dynamiques auxquels les citoyens s'identifient et s'attachent pour mieux s'y enraciner.

### Notre impact et nos réalisations en 2020

Au cours des derniers mois de 2020, la COVID-19 a obligé l'Arrondissement à réviser ses façons de faire et à adapter son offre de services pour répondre aux besoins de la population. Voici quelques-unes des mesures mises en place pour contrer les effets de la pandémie :

- Allocation de ressources humaines, matérielles et financières pour soutenir les organismes communautaires, les commerçants et les citoyens.
- Mise en place d'un plan estival de mobilité : voies actives sécuritaires (VAS), corridors sanitaires et piétonnisation d'une partie de la rue De Castelnau.
- Mise en place d'un projet temporaire de livraison à vélo afin d'aider les citoyens et les commerçants, tout en faisant la promotion de l'achat local.
- Réalisation d'un important virage technologique pour offrir en ligne plusieurs des services de l'Arrondissement.

À ces mesures s'ajoutent d'autres réalisations à souligner :

- Aménagement de 16 nouvelles ruelles vertes et de 150 carrés d'arbre, plantation de 350 arbres sur le domaine public et distribution de 42 000 végétaux.
- Mise aux normes de l'aréna Saint-Michel et de la bibliothèque de Parc-Extension.
- Adoption de plans d'action pour tracer l'avenir en culture et en développement social.

- Accompagnement d'une dizaine d'organismes communautaires dans leur relocalisation sur le territoire.
- Autorisation de construction de 3 projets de logements sociaux et collaboration à l'achat de 4 propriétés pour développement futur.
- Réaménagement de 3 parcs et de 2 terrains sportifs et rénovation de 4 chalets.
- Acceptation d'un premier don pour l'aménagement d'un parc conçu entièrement selon les normes d'accessibilité universelle.
- Révision du règlement de zonage pour préserver le parc locatif et faciliter la compréhension de certaines dispositions complexes (taux d'implantation, nombre d'étages, marges, etc.);
- Implantation de zones de stationnement vouées à l'autopartage et installation de nouveaux supports à vélos sur le domaine public.
- Planification d'un axe cyclable est-ouest sur la rue Villeray.
- Agrandissement de secteurs de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR).
- Mise en place de mesures d'apaisement de la circulation sur des rues résidentielles et réduction de la limite de vitesse sur plusieurs artères.

### **Nos actions prioritaires en 2021**

Le budget est élaboré autour de trois thématiques.

#### *Transition écologique*

- Augmenter la canopée sur le domaine public et intégrer les concepts de transition écologique dans tous les projets de réaménagement.
- Poursuivre la mise en place des mesures pour améliorer la propreté et l'embellissement du territoire.
- Élaborer une vision d'agriculture urbaine.
- Proposer un projet de modification réglementaire sur le stationnement sur le domaine privé.

#### *Mobilité et sécurité*

- Appuyer les transports actifs et collectifs en développant davantage les pôles de mobilité.
- Se doter d'une première politique en matière d'apaisement de la circulation.
- Poursuivre les projets de réaménagement et de réfection de certaines rues locales.
- Implanter l'axe cyclable est-ouest sur la rue Villeray.

#### *Services directs à la population*

- Poursuivre le développement de logements sociaux.
- Maximiser la présence numérique dans l'offre de services à la population.
- Maintenir le réaménagement d'espaces verts, de terrains sportifs et de mobilier.
- Maintenir le programme de ruelles vertes.
- Optimiser les opérations de déneigement et de déglçage de la chaussée et des trottoirs.
- Poursuivre les démarches pour la création d'une société de développement commercial.
- Amorcer le développement d'un quartier culturel.
- Maintenir les efforts de prévention et de lutte en matière d'insalubrité de logement et de propreté de l'espace public.





# Budget de fonctionnement 2021 détaillé





## SOMMAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Le budget de 2021 s'élève à 6 166,5 M\$, soit une légère baisse de 1,5 M\$, ou 0 %, par rapport à 2020.

Certains éléments de 2020, non récurrents en 2021, expliquent une baisse de 190 M\$ de la stratégie de paiement au comptant des immobilisations :

- Un transfert non récurrent de 150 M\$, reçu en 2020 dans le cadre de l'entente Réflexe Montréal relativement aux infrastructures vertes de gestion des eaux;
- L'utilisation de surplus à hauteur de 40 M\$ pour la gestion responsable de l'endettement.

Les principales hausses de dépenses observées au budget de 2021 sont, notamment :

- Une augmentation de 50 M\$ pour le financement du Plan de relance économique;
- Une hausse de 49,6 M\$ du service de la dette brute;
- Une hausse nette de 22,9 M\$ pour la continuité de la mise en place de l'Agence de mobilité durable;
- Une somme de 21,7 M\$ pour le transport collectif :
  - 12,4 M\$ pour la hausse de la contribution de base à l'ARTM;
  - 9,3 M\$ pour l'implantation de nouvelles mesures de tarification en transport collectif;
- Une hausse de 19,3 M\$ des budgets des arrondissements;
- Une hausse de 18,4 M\$ des dépenses en sécurité publique;
- L'établissement d'un budget de 14 M\$ pour la tenue des élections en 2021.

Tableau 15 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2021 – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>REVENUS</b>							
Taxes	3 262 398,0	3 343 440,9	3 482 078,4	3 554 283,0	3 662 612,0	3 679 476,4	3 707 429,0
Paiements tenant lieu de taxes	252 329,5	260 024,1	264 416,6	274 855,2	278 851,2	280 351,2	285 332,6
Quotes-parts	404 753,6	397 246,2	418 105,5	425 936,3	423 612,5	423 612,5	437 575,9
Transferts	244 535,7	350 701,8	283 067,9	358 667,5	642 986,1	540 128,9	411 672,6
Services rendus	314 037,4	314 394,6	313 509,9	313 994,7	296 067,7	368 731,8	361 188,3
Amendes et pénalités	163 733,1	172 813,9	189 033,7	179 462,7	132 893,7	218 578,1	219 265,1
Imposition de droits	222 776,2	265 881,7	318 972,4	369 331,9	288 177,6	278 625,3	279 006,8
Intérêts	138 049,4	144 569,7	160 801,1	172 725,6	163 028,0	167 028,0	171 239,8
Autres revenus	19 369,7	43 132,2	52 145,7	42 953,1	28 752,2	18 597,2	17 544,4
Affectation de revenus	143 512,6	223 075,1	158 136,6	226 496,9	286 982,2	192 835,3	276 244,2
<b>Total – Revenus</b>	<b>5 165 495,2</b>	<b>5 515 280,2</b>	<b>5 640 267,8</b>	<b>5 918 706,9</b>	<b>6 203 963,2</b>	<b>6 167 964,7</b>	<b>6 166 498,7</b>
<b>DÉPENSES</b>							
<b>Dépenses par secteurs d'activités</b>							
Services administratifs	196 839,3	192 067,3	191 635,6	191 196,0	206 390,4	215 910,0	222 796,2
Sécurité publique	970 054,5	1 035 641,3	1 012 166,4	1 036 283,8	1 126 497,8	1 011 316,5	1 029 647,5
Services institutionnels	322 531,4	340 216,0	343 954,3	361 086,6	355 117,7	373 227,3	385 915,5
Mobilité et attractivité	416 881,2	427 489,2	429 305,1	494 176,2	521 750,2	491 868,4	503 292,7
Qualité de vie	403 443,4	398 951,2	431 186,0	478 724,6	610 731,5	533 877,3	621 671,9
Service aux citoyens	198 621,4	204 697,5	207 696,4	213 736,4	224 760,7	211 977,0	222 041,0
Arrondissements	822 349,0	875 180,1	886 105,6	917 221,2	938 961,2	925 042,6	944 382,4
<b>Total – Dépenses par secteurs d'activités</b>	<b>3 330 720,2</b>	<b>3 474 242,6</b>	<b>3 502 049,4</b>	<b>3 692 424,8</b>	<b>3 984 209,5</b>	<b>3 763 219,1</b>	<b>3 929 747,2</b>
<b>Dépenses de financement corporatives</b>							
Service de la dette brute	729 170,1	748 072,8	763 845,9	780 813,6	812 141,0	839 065,2	878 932,9
Paiement au comptant d'immobilisations	240 604,2	333 674,4	379 198,4	454 851,5	601 933,2	631 618,8	394 638,0
<b>Total – Dépenses de financement</b>	<b>969 774,3</b>	<b>1 081 747,2</b>	<b>1 143 044,3</b>	<b>1 235 665,1</b>	<b>1 414 074,2</b>	<b>1 470 684,0</b>	<b>1 273 570,9</b>
<b>Autres dépenses corporatives</b>							
Dépenses communes	168 109,3	211 707,4	173 780,6	134 997,5	194 831,0	197 647,7	250 724,5
Dépenses de contributions	607 125,5	653 414,2	652 895,2	647 284,3	777 516,7	777 218,7	753 879,5
<b>Total – Autres dépenses corporatives</b>	<b>775 234,8</b>	<b>865 121,6</b>	<b>826 675,8</b>	<b>782 281,8</b>	<b>972 347,7</b>	<b>974 866,4</b>	<b>1 004 604,0</b>
<b>Élimination des transactions internes et interentités<sup>1</sup></b>	<b>(49 354,1)</b>	<b>(45 341,1)</b>	<b>(44 195,3)</b>	<b>(42 524,0)</b>	<b>(41 917,3)</b>	<b>(40 804,8)</b>	<b>(41 423,4)</b>
<b>Total – Dépenses<sup>2</sup></b>	<b>5 026 375,2</b>	<b>5 375 770,3</b>	<b>5 427 574,2</b>	<b>5 667 847,7</b>	<b>6 328 714,1</b>	<b>6 167 964,7</b>	<b>6 166 498,7</b>
<b>SURPLUS DE L'EXERCICE</b>	<b>139 120,0</b>	<b>139 509,9</b>	<b>212 693,6</b>	<b>250 859,2</b>	<b>(124 750,9)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

1. Les transactions internes résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable. Ces transactions totalisent 38,8 M\$ en 2020 et 40,0 M\$ en 2021. Les transactions interentités résultent d'échanges entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client (municipal et agglomération). Ces dernières sont de l'ordre de 2 M\$ au budget de 2020 et de 1,4 M\$ au budget de 2021.

2. Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 16 et 17) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (1,4 M\$ en 2021) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (2 070,1 M\$ en 2021).

Tableau 16 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2021 – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>REVENUS</b>							
Taxes	3 215 631,4	3 294 736,9	3 433 199,2	3 504 898,4	3 612 846,2	3 629 866,1	3 657 338,7
Paievements tenant lieu de taxes	252 329,3	260 024,1	264 416,6	274 855,2	278 851,2	280 351,2	285 332,6
Quotes-parts	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	163 819,2	239 888,5	191 101,6	206 161,5	238 448,3	211 787,5	215 204,8
Services rendus	261 679,4	262 512,4	256 932,6	254 509,4	241 056,2	310 133,4	298 826,4
Amendes et pénalités	90 355,4	93 741,7	103 096,2	94 430,2	70 835,1	109 566,5	109 703,9
Imposition de droits	220 893,2	263 952,7	317 009,6	367 493,5	286 208,4	276 656,1	277 037,6
Intérêts	79 012,8	81 942,9	88 341,5	88 901,6	74 248,6	78 248,6	83 026,9
Autres revenus	15 535,3	36 148,6	35 339,1	40 667,5	24 462,8	16 123,4	16 525,5
Affectation de revenus	86 077,7	172 698,3	147 889,6	215 284,5	194 716,0	108 835,1	239 609,7
<b>Total – Revenus</b>	<b>4 385 333,7</b>	<b>4 705 646,1</b>	<b>4 837 326,0</b>	<b>5 047 201,8</b>	<b>5 021 672,8</b>	<b>5 021 567,9</b>	<b>5 182 606,1</b>
<b>DÉPENSES</b>							
<b>Dépenses par secteurs d'activités</b>							
Services administratifs	148 118,8	142 610,0	141 862,0	143 200,9	159 317,1	164 593,9	170 970,0
Sécurité publique	145,9	10,0	-	-	(0,1)	-	-
Services institutionnels	242 105,2	259 410,0	262 119,7	279 681,6	277 860,9	291 373,9	302 141,6
Mobilité et attractivité	195 051,7	209 671,2	208 332,1	255 118,0	264 465,6	245 904,1	248 955,0
Qualité de vie	212 343,2	228 652,4	236 940,9	246 544,2	265 431,8	256 395,8	300 365,1
Service aux citoyens	190 300,2	197 701,1	200 696,9	205 326,3	212 655,1	199 303,2	208 068,0
Arrondissements	817 929,0	871 372,4	882 337,3	913 285,5	935 132,3	921 492,1	940 729,7
<b>Total – Dépenses par secteurs d'activités</b>	<b>1 805 994,0</b>	<b>1 909 427,1</b>	<b>1 932 288,9</b>	<b>2 043 156,5</b>	<b>2 114 862,7</b>	<b>2 079 063,0</b>	<b>2 171 229,4</b>
<b>Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération</b>	<b>1 836 544,6</b>	<b>1 848 118,5</b>	<b>1 974 506,0</b>	<b>2 054 696,6</b>	<b>2 009 885,7</b>	<b>2 009 885,7</b>	<b>2 070 134,6</b>
<b>Dépenses de financement corporatives</b>							
Service de la dette brute	455 503,2	481 475,8	517 670,5	536 418,6	590 783,8	612 316,5	633 148,7
Paievement au comptant d'immobilisations	143 607,0	217 442,6	251 380,7	301 190,7	313 989,7	333 967,3	293 986,5
<b>Total – Dépenses de financement</b>	<b>599 110,2</b>	<b>698 918,4</b>	<b>769 051,2</b>	<b>837 609,3</b>	<b>904 773,5</b>	<b>946 283,8</b>	<b>927 135,2</b>
<b>Autres dépenses corporatives</b>							
Dépenses communes	(39 714,7)	4 317,8	(79 481,2)	(94 088,8)	(56 371,7)	(32 290,5)	(5 037,3)
Dépenses de contributions	58 815,7	60 338,0	53 353,5	54 750,8	57 744,9	57 446,9	59 166,5
<b>Total – Autres dépenses corporatives</b>	<b>19 101,0</b>	<b>64 655,8</b>	<b>(26 127,7)</b>	<b>(39 338,0)</b>	<b>1 373,2</b>	<b>25 156,4</b>	<b>54 129,2</b>
<b>Élimination des transactions internes</b>	<b>(40 865,5)</b>	<b>(41 153,6)</b>	<b>(40 726,0)</b>	<b>(39 955,6)</b>	<b>(40 048,5)</b>	<b>(38 821,0)</b>	<b>(40 022,3)</b>
<b>Total – Dépenses<sup>1</sup></b>	<b>4 219 884,3</b>	<b>4 479 966,2</b>	<b>4 608 992,4</b>	<b>4 856 168,8</b>	<b>4 990 846,6</b>	<b>5 021 567,9</b>	<b>5 182 606,1</b>
<b>SURPLUS DE L'EXERCICE</b>	<b>165 449,4</b>	<b>225 679,9</b>	<b>228 333,6</b>	<b>191 033,0</b>	<b>30 826,2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

1. Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 16 et 17) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (1,4 M\$ en 2021) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (2 070,1 M\$ en 2021).

**Tableau 17 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2021 – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>REVENUS</b>							
Taxes	46 766,6	48 704,0	48 879,2	49 384,6	49 765,8	49 610,3	50 090,3
Paiements tenant lieu de taxes	0,2	-	-	-	-	-	-
Quotes-parts	2 241 298,2	2 245 364,7	2 392 611,5	2 480 632,9	2 433 498,2	2 433 498,2	2 507 710,5
Transferts	80 716,3	110 813,3	91 966,5	152 506,1	404 537,9	328 341,4	196 467,8
Services rendus	60 846,9	56 069,0	60 046,9	62 054,1	56 879,9	60 582,2	63 763,0
Amendes et pénalités	73 377,7	79 072,1	85 937,4	85 032,6	62 058,5	109 011,6	109 561,2
Imposition de droits	1 883,0	1 929,0	1 962,7	1 838,4	1 969,2	1 969,2	1 969,2
Intérêts	59 036,6	62 626,8	72 459,5	83 824,1	88 779,4	88 779,4	88 212,9
Autres revenus	3 834,4	6 983,6	16 806,5	2 285,6	4 289,4	2 473,8	1 018,9
Affectation de revenus	57 434,9	50 376,8	10 247,1	11 212,4	92 266,2	84 000,2	36 634,5
<b>Total – Revenus</b>	<b>2 625 194,8</b>	<b>2 661 939,3</b>	<b>2 780 917,3</b>	<b>2 928 770,8</b>	<b>3 194 044,5</b>	<b>3 158 266,3</b>	<b>3 055 428,3</b>
<b>DÉPENSES</b>							
<b>Dépenses par secteurs d'activités</b>							
Services administratifs	48 720,1	49 456,9	49 774,4	47 995,2	47 073,5	51 316,1	51 826,2
Sécurité publique	969 908,7	1 035 631,1	1 012 166,4	1 036 283,8	1 126 497,9	1 011 316,5	1 029 647,5
Services institutionnels	80 426,0	80 806,7	81 834,9	81 405,1	77 256,7	81 853,4	83 773,9
Mobilité et attractivité	221 829,3	217 817,9	220 972,7	239 057,9	257 284,7	245 964,3	254 337,7
Qualité de vie	191 100,5	170 298,6	194 245,3	232 180,8	345 299,6	277 481,5	321 306,8
Service aux citoyens	8 321,2	6 996,4	6 999,6	8 410,3	12 105,4	12 673,8	13 973,0
Arrondissements	4 420,2	3 807,5	3 767,5	3 936,0	3 828,6	3 550,5	3 652,7
<b>Total – Dépenses par secteurs d'activités</b>	<b>1 524 726,0</b>	<b>1 564 815,1</b>	<b>1 569 760,8</b>	<b>1 649 269,1</b>	<b>1 869 346,4</b>	<b>1 684 156,1</b>	<b>1 758 517,8</b>
<b>Dépenses de financement corporatives</b>							
Service de la dette brute	273 666,9	266 596,8	246 175,4	244 395,0	221 357,2	226 748,7	245 784,2
Paiement au comptant d'immobilisations	96 997,4	116 231,7	127 817,6	153 660,9	287 943,5	297 651,5	100 651,5
<b>Total – Dépenses de financement</b>	<b>370 664,3</b>	<b>382 828,5</b>	<b>373 993,0</b>	<b>398 055,9</b>	<b>509 300,7</b>	<b>524 400,2</b>	<b>346 435,7</b>
<b>Autres dépenses corporatives</b>							
Dépenses communes	207 824,0	207 389,6	253 261,9	229 086,2	251 202,7	229 938,2	255 761,8
Dépenses de contributions	548 309,9	593 076,2	599 541,6	592 533,4	719 771,8	719 771,8	694 713,0
<b>Total – Autres dépenses corporatives</b>	<b>756 133,9</b>	<b>800 465,8</b>	<b>852 803,5</b>	<b>821 619,6</b>	<b>970 974,5</b>	<b>949 710,0</b>	<b>950 474,8</b>
<b>Total – Dépenses<sup>1</sup></b>	<b>2 651 524,2</b>	<b>2 748 109,4</b>	<b>2 796 557,3</b>	<b>2 868 944,6</b>	<b>3 349 621,6</b>	<b>3 158 266,3</b>	<b>3 055 428,3</b>
<b>SURPLUS DE L'EXERCICE</b>	<b>(26 329,4)</b>	<b>(86 170,1)</b>	<b>(15 640,0)</b>	<b>59 826,2</b>	<b>(155 577,1)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

1. Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 16 et 17) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (1,4 M\$ en 2021) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (2 070,1 M\$ en 2021).

## ANALYSE DES REVENUS

### Taxes et paiements tenant lieu de taxes

Les taxes municipales représentent la principale source de revenus de la Ville de Montréal. Elles sont composées de la taxe foncière générale et des tarifs qui s’y rattachent, de la taxe relative à l’eau, de la tarification de l’eau, de la taxe relative à la voirie, de la taxe relative à la contribution à l’ARTM ainsi que des taxes d’arrondissement relatives aux services et aux investissements. Il existe certaines autres taxes, notamment celle sur l’immatriculation des véhicules de promenade (TIV) et la taxe sur le stationnement.

Les paiements tenant lieu de taxes regroupent les revenus provenant des propriétaires d’immeubles qui sont non imposables, mais qui sont assujettis au paiement de montants compensatoires. Ces immeubles sont, entre autres, détenus par les gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que par leurs entreprises respectives, et incluent les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l’éducation.

**Tableau 18 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Taxes</b>							
Taxes foncières générales	2 722 229,3	2 804 322,7	2 902 569,2	2 925 382,9	3 030 765,4	3 045 765,4	3 078 935,1
Gestion de l’eau potable et des eaux usées	327 964,2	319 231,3	356 047,9	389 912,7	397 422,4	399 422,4	402 541,4
Gestion des matières résiduelles	13 979,3	14 045,1	14 096,3	14 191,6	8 824,0	8 824,0	-
Contributions au service de la dette	102 085,8	107 982,2	108 128,4	110 781,2	109 247,5	109 247,5	109 762,3
Centre d’urgence 911	11 741,2	13 030,1	13 100,6	13 352,7	13 340,3	13 340,3	13 340,3
Taxe sur l’immatriculation	35 025,4	35 673,9	35 778,6	36 031,9	36 425,5	36 270,0	36 750,0
Taxe sur le stationnement	19 282,7	18 935,7	21 145,4	20 508,8	20 556,5	20 556,5	20 034,3
Taxe relative à la voirie	17 232,7	17 049,9	16 989,8	18 740,4	19 168,5	19 168,5	19 345,1
Taxe relative au financement de la contribution ARTM	-	-	-	11 006,6	11 307,3	11 307,3	11 372,1
Autres	12 857,4	13 170,0	14 222,2	14 374,2	15 554,6	15 574,5	15 348,4
<b>Total – Taxes</b>	<b>3 262 398,0</b>	<b>3 343 440,9</b>	<b>3 482 078,4</b>	<b>3 554 283,0</b>	<b>3 662 612,0</b>	<b>3 679 476,4</b>	<b>3 707 429,0</b>
<b>Paiements tenant lieu de taxes</b>							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	37 742,7	39 661,2	37 295,6	37 580,0	37 585,8	37 585,8	36 739,8
Réseaux de la santé, des services sociaux et de l’éducation	162 298,5	164 121,0	173 919,4	181 055,3	184 609,6	186 109,6	190 307,0
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	803,1	1 754,8	1 691,7	1 754,3	1 768,5	1 768,5	1 798,2
Gouvernement du Canada et ses entreprises	36 864,1	41 252,1	35 859,1	39 128,9	39 443,5	39 443,5	40 042,7
Organismes municipaux	11 523,3	11 009,9	13 601,1	13 238,6	13 230,1	13 230,1	14 267,3
Autres	3 097,8	2 225,1	2 049,7	2 098,1	2 213,7	2 213,7	2 177,6
<b>Total – Paiements tenant lieu de taxes</b>	<b>252 329,5</b>	<b>260 024,1</b>	<b>264 416,6</b>	<b>274 855,2</b>	<b>278 851,2</b>	<b>280 351,2</b>	<b>285 332,6</b>

## Budget du conseil municipal

Tableau 19 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	
<b>Taxes</b>								
Taxes foncières générales	2 722 229,3	2 804 322,7	2 902 569,2	2 925 382,9	3 030 765,4	3 045 765,4	3 078 935,1	
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	327 964,2	319 231,3	356 047,9	389 912,7	397 422,4	399 422,4	402 541,4	
Gestion des matières résiduelles	13 979,3	14 045,1	14 096,3	14 191,6	8 824,0	8 824,0	-	
Contributions au service de la dette	102 085,8	107 982,2	108 128,4	110 781,2	109 247,5	109 247,5	109 762,3	
Taxe sur le stationnement	19 282,7	18 935,7	21 145,4	20 508,8	20 556,5	20 556,5	20 034,3	
Taxe relative à la voirie	17 232,7	17 049,9	16 989,8	18 740,4	19 168,5	19 168,5	19 345,1	
Taxe relative au financement de la contribution ARTM	-	-	-	11 006,6	11 307,3	11 307,3	11 372,1	
Autres	12 857,4	13 170,0	14 222,2	14 374,2	15 554,6	15 574,5	15 348,4	
<b>Total – Taxes</b>	<b>3 215 631,4</b>	<b>3 294 736,9</b>	<b>3 433 199,2</b>	<b>3 504 898,4</b>	<b>3 612 846,2</b>	<b>3 629 866,1</b>	<b>3 657 338,7</b>	
<b>Paiements tenant lieu de taxes</b>								
Gouvernement du Québec et ses entreprises	37 742,5	39 661,2	37 295,6	37 580,0	37 585,8	37 585,8	36 739,8	
Réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation	162 298,5	164 121,0	173 919,4	181 055,3	184 609,6	186 109,6	190 307,0	
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	803,1	1 754,8	1 691,7	1 754,3	1 768,5	1 768,5	1 798,2	
Gouvernement du Canada et ses entreprises	36 864,1	41 252,1	35 859,1	39 128,9	39 443,5	39 443,5	40 042,7	
Organismes municipaux	11 523,3	11 009,9	13 601,1	13 238,6	13 230,1	13 230,1	14 267,3	
Autres	3 097,8	2 225,1	2 049,7	2 098,1	2 213,7	2 213,7	2 177,6	
<b>Total – Paiements tenant lieu de taxes</b>	<b>252 329,3</b>	<b>260 024,1</b>	<b>264 416,6</b>	<b>274 855,2</b>	<b>278 851,2</b>	<b>280 351,2</b>	<b>285 332,6</b>	

En 2021, les revenus de taxes et de paiements tenant lieu de taxes sont en hausse de 32,5 M\$. La variation de ces revenus s'explique principalement par les facteurs suivants :

- Une croissance immobilière anticipée qui permet de générer des revenus de 40 M\$ par l'ajout de valeurs foncières imposables et compensables. Notons que plusieurs immeubles institutionnels sont compris dans cette prévision de croissance de revenus;
- Un gel des charges fiscales du conseil municipal qui limitera l'effort fiscal des propriétaires montréalais;
- Une augmentation de 4 M\$ des revenus des taxes de services des arrondissements, en incluant la partie provenant de la croissance immobilière.

Par ailleurs, notons que l'harmonisation fiscale cause une diminution des revenus des tarifications pour l'eau (7,3 M\$) et pour les matières résiduelles (8,8 M\$). Ces revenus sont dorénavant prélevés par la taxe spéciale de l'eau et par la taxe foncière générale, respectivement. L'effet du changement de structure est donc neutre sur le niveau des revenus fiscaux.

Les modifications apportées en 2021 à la structure fiscale sont expliquées plus en détail dans la sous-section « Fiscalité locale », dans la section « Renseignements complémentaires ».

**Budget du conseil d'agglomération****Tableau 20 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Taxes</b>							
Centre d'urgence 911	11 741,2	13 030,1	13 100,6	13 352,7	13 340,3	13 340,3	13 340,3
Taxe sur l'immatriculation	35 025,4	35 673,9	35 778,6	36 031,9	36 425,5	36 270,0	36 750,0
<b>Total – Taxes</b>	<b>46 766,6</b>	<b>48 704,0</b>	<b>48 879,2</b>	<b>49 384,6</b>	<b>49 765,8</b>	<b>49 610,3</b>	<b>50 090,3</b>
<b>Paiements tenant lieu de taxes</b>							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	0,2	-	-	-	-	-	-
<b>Total – Paiements tenant lieu de taxes</b>	<b>0,2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

**Variations budgétaires**

En 2021, les revenus de taxes totalisent 50,1 M\$, en hausse de 0,5 M\$ par rapport au budget de 2020. Cette variation s'explique principalement par la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade, dont les revenus affichent une hausse de 0,5 M\$ par rapport à 2020, laquelle est attribuable à la croissance du parc automobile immatriculé sur l'île de Montréal.

## Quotes-parts

Les revenus de quotes-parts représentent les sommes exigées des municipalités liées pour le financement des dépenses nettes de l'agglomération. Par dépenses nettes, on entend les dépenses à financer une fois les autres revenus de l'agglomération déduits (transferts, taxes, etc.).

Au budget global de la Ville de Montréal, les revenus de quotes-parts sont ceux provenant uniquement des villes reconstituées.

**Tableau 21 – Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Quotes-parts</b>							
Dépenses générales	360 224,2	357 066,2	374 024,0	366 945,9	374 656,1	374 656,1	386 127,7
Service de l'eau	29 277,9	21 128,4	22 644,4	23 479,7	24 136,5	24 136,5	24 465,4
Alimentation en eau potable	7 079,0	11 055,0	11 906,2	11 732,8	12 582,7	12 582,7	12 824,6
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	1 809,9	1 741,0	1 672,1	427,4	417,5	417,5	407,6
Service des premiers répondants	1 083,1	1 237,0	1 374,5	1 311,0	1 490,3	1 490,3	1 465,9
Tarifaire (compteurs d'eau)	279,6	415,3	286,1	209,4	24,8	24,8	474,4
Déficit - Exercices antérieurs	-	-	-	14 752,9	2 714,7	2 714,7	3 700,8
Financement des investissements admissibles à la TECQ	4 446,9	3 445,0	3 919,3	4 198,0	4 242,6	4 242,6	4 128,8
Financement des investissements admissibles au FCCQ	553,0	1 158,3	2 278,9	2 879,2	3 347,3	3 347,3	3 980,7
<b>Total – Quotes-parts</b>	<b>404 753,6</b>	<b>397 246,2</b>	<b>418 105,5</b>	<b>425 936,3</b>	<b>423 612,5</b>	<b>423 612,5</b>	<b>437 575,9</b>

Pour le budget du conseil d'agglomération, les revenus de quotes-parts proviennent de l'ensemble des villes liées de l'agglomération, c'est-à-dire autant des villes reconstituées que de la Ville de Montréal. Ces revenus servent donc à financer l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération.

**Tableau 22 – Quotes-parts – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Quotes-parts</b>							
Dépenses générales	1 987 819,7	2 003 123,1	2 135 638,1	2 143 284,4	2 158 492,9	2 158 492,9	2 221 753,8
Service de l'eau	161 563,9	118 529,3	129 297,1	137 142,0	139 057,1	139 057,1	140 772,0
Alimentation en eau potable	54 550,2	84 701,4	87 843,1	89 413,6	94 200,9	94 200,9	93 742,7
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	22 986,7	22 117,5	21 248,4	5 783,9	5 650,0	5 650,0	5 516,2
Service des premiers répondants	6 340,7	7 358,0	8 314,7	8 108,3	9 079,3	9 079,3	8 921,5
Tarifaire (compteurs d'eau)	3 037,1	4 932,1	4 071,9	3 327,8	2 428,2	2 428,2	2 907,9
Déficit - Exercices antérieurs	-	-	-	86 169,7	15 640,1	15 640,1	21 294,0
Financement des investissements admissibles à la TECQ	4 446,9	3 445,0	3 919,3	4 198,0	5 166,4	5 166,4	5 718,1
Financement des investissements admissibles au FCCQ	553,0	1 158,3	2 278,9	3 205,2	3 783,3	3 783,3	7 084,3
<b>Total – Quotes-parts</b>	<b>2 241 298,2</b>	<b>2 245 364,7</b>	<b>2 392 611,5</b>	<b>2 480 632,9</b>	<b>2 433 498,2</b>	<b>2 433 498,2</b>	<b>2 507 710,5</b>

## Variations budgétaires

Il y a en tout 9 quotes-parts différentes. Outre la quote-part pour le financement des dépenses générales, il existe plusieurs quotes-parts destinées au financement d'activités précises, notamment les dépenses reliées à la gestion de l'eau. En 2021, les quotes-parts demandées pour le financement des dépenses de l'agglomération de Montréal sont en hausse de 74,2 M\$, ou 3 %, par rapport à l'exercice précédent.

Voici les principaux facteurs contribuant à cette variation :

- Une hausse de 25,7 M\$ relative au service de la dette, s'expliquant en partie par l'effet net de l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations, déduction faite des échéances d'emprunts, et par les contributions au



remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette;

- Un ajout de 25 M\$ pour le financement du Plan de relance économique;
- Une hausse de 21,7 M\$ pour le transport collectif, soit 12,4 M\$ pour la hausse de la contribution de base à l'ARTM et 9,3 M\$ pour l'implantation de nouvelles mesures de tarification en transport collectif;
- Une hausse globale de 20,8 M\$ pour les charges transférées à l'agglomération, soit celles prévues pour assumer la contribution au financement du déficit de l'Espace pour la vie (13 M\$) et celles calculées en vertu du Règlement sur les dépenses mixtes d'administration générale (7,8 M\$);
- Une hausse de 12,2 M\$ du budget net consacré à l'activité de sécurité publique;
- Une baisse de 47 M\$ du paiement au comptant des immobilisations.

Le tableau suivant expose la répartition des quotes-parts pour chacune des villes liées de l'agglomération. Par ailleurs, pour une description plus détaillée de chacune des quotes-parts, nous invitons le lecteur à consulter la sous-section « Quotes-parts et fiscalité d'agglomération » plus loin dans ce document, dans la section « Renseignements complémentaires ».

**Tableau 23 – Quotes-parts des villes liées**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Quotes-parts des villes liées</b>							
Baie-D'Urfé	11 363,9	10 991,7	11 668,2	12 256,1	12 296,6	12 296,6	13 082,1
Beaconsfield	20 344,3	19 972,8	20 955,8	21 287,8	22 938,6	22 938,6	23 604,8
Côte-Saint-Luc	28 063,1	27 564,9	28 141,4	28 635,4	27 897,6	27 897,6	28 829,1
Dollard-Des Ormeaux	39 983,1	39 307,5	41 380,6	42 633,1	42 156,1	42 156,1	42 963,6
Dorval	72 110,5	69 168,4	72 018,8	72 511,4	68 790,5	68 790,5	71 850,2
Hampstead	9 921,4	9 647,7	9 889,1	10 058,8	10 877,0	10 877,0	11 154,5
L'Île-Dorval	58,3	72,4	70,6	81,5	89,7	89,7	89,2
Kirkland	30 265,3	28 823,2	29 831,5	29 398,1	29 974,6	29 974,6	31 155,0
Mont-Royal	44 939,1	45 399,4	50 452,6	52 728,4	54 228,1	54 228,1	55 976,1
Montréal-Est	17 601,5	17 448,7	17 995,5	17 675,7	16 619,1	16 619,1	17 133,5
Montréal-Ouest	5 297,5	5 173,5	5 759,6	5 916,9	5 846,6	5 846,6	5 938,3
Pointe-Claire	59 928,5	58 886,3	63 112,5	64 763,7	62 671,0	62 671,0	64 995,0
Senneville	3 464,1	3 278,7	3 470,5	3 452,4	3 175,5	3 175,5	3 247,1
Sainte-Anne-de-Bellevue	9 785,9	9 507,7	8 554,0	7 297,0	7 366,2	7 366,2	7 710,6
Westmount	51 627,0	52 003,2	54 804,6	57 240,2	58 685,3	58 685,3	59 846,8
Ville de Montréal	1 836 544,6	1 848 118,5	1 974 506,0	2 054 696,6	2 009 885,7	2 009 885,7	2 070 134,6
<b>Total – Quotes-parts des villes liées</b>	<b>2 241 298,1</b>	<b>2 245 364,6</b>	<b>2 392 611,3</b>	<b>2 480 633,1</b>	<b>2 433 498,2</b>	<b>2 433 498,2</b>	<b>2 507 710,5</b>

## Transferts

Les revenus de transferts représentent des sommes en provenance des gouvernements supérieurs sous forme de subventions. En règle générale, ces subventions sont liées à des ententes de partage et destinées à des fins précises. Les transferts dits de droits ne sont associés à aucune activité spécifique.

**Tableau 24 – Transferts – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	
<b>Transferts</b>								
Contribution au service de la dette	44 204,5	35 454,7	30 745,0	25 448,2	23 067,0	23 067,0	21 406,6	
Entente de partenariat 2020-2024	-	-	-	-	14 400,0	14 400,0	14 200,0	
CMM	38 201,0	35 705,5	37 603,0	42 988,3	40 490,0	58 250,0	61 830,0	
AccèsLogis	-	-	978,2	22 996,3	60 600,0	62 400,0	61 320,0	
Gestion des matières résiduelles	35 740,6	37 097,6	37 343,5	40 895,8	39 959,7	39 159,7	43 260,6	
Rénovation urbaine	3 213,3	4 807,9	10 003,6	7 150,0	13 220,0	15 404,0	15 404,0	
Développement économique	6 559,3	8 582,0	8 936,6	20 754,7	23 847,2	-	1 000,0	
Sécurité publique (police)	8 633,5	9 504,6	8 126,0	11 454,7	15 126,9	14 487,5	17 283,9	
Lutte contre la pauvreté	9 352,5	8 903,7	8 884,2	7 946,2	12 036,4	10 000,0	10 000,0	
Projet des premiers répondants	7 609,5	8 227,3	7 945,8	7 869,4	10 774,9	7 265,9	7 640,9	
Loisirs et culture	7 372,3	34 494,1	13 536,2	13 218,6	12 009,8	5 350,3	4 325,0	
Violence conjugale	1 999,8	1 873,7	1 758,8	1 483,4	1 949,0	5 106,3	2 106,3	
Programmes de financements pluriannuels	7 547,6	10 712,6	13 259,4	14 167,3	14 481,3	14 981,3	18 174,2	
Soutien financier au rôle de métropole du Québec	25 000,0	-	-	-	-	-	-	
Droits sur les divertissements	23 007,0	-	-	-	-	-	-	
Projets Montréal 2025	19 159,1	-	-	356,8	-	-	-	
Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel »	-	83 000,0	86 474,2	88 636,7	93 500,0	93 500,0	97 142,3	
Réflexe Montréal – Développement économique	-	-	8 389,4	25 472,5	51 861,0	20 000,0	30 000,0	
Réflexe Montréal – Investissements	-	-	-	2 822,3	151 067,9	150 000,0	-	
Autres	6 935,7	72 338,1	9 084,0	25 006,3	64 595,0	6 756,9	6 578,8	
<b>Total – Transferts</b>	<b>244 535,7</b>	<b>350 701,8</b>	<b>283 067,9</b>	<b>358 667,5</b>	<b>642 986,1</b>	<b>540 128,9</b>	<b>411 672,6</b>	

## Budget de conseil municipal

Tableau 25 – Transferts – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Transferts</b>							
Contribution au service de la dette	16 813,3	13 086,1	12 036,6	11 167,7	10 772,4	10 772,4	9 912,6
Entente de partenariat 2020-2024	-	-	-	-	14 400,0	14 400,0	14 200,0
CMM	24 736,2	24 736,2	24 974,7	24 753,0	25 200,0	25 200,0	24 600,0
Gestion des matières résiduelles	35 740,6	37 097,6	37 343,5	34 069,5	39 959,7	39 159,7	33 832,3
Rénovation urbaine	2 860,9	2 598,5	7 998,4	6 418,7	11 770,0	13 954,0	13 954,0
Développement économique	39,4	824,3	-	10 842,4	10 885,4	-	-
Loisirs et culture	7 366,4	17 266,6	10 980,2	12 392,3	11 889,6	5 350,3	4 325,0
Programmes de financements pluriannuels	4 761,2	7 214,7	7 321,8	6 720,9	7 774,0	7 774,0	9 683,6
Projets Montréal 2025	17 922,8	-	-	356,8	-	-	-
Soutien financier au rôle de métropole du Québec	25 000,0	-	-	-	-	-	-
Droits sur les divertissements	23 007,0	-	-	-	-	-	-
Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel »	-	83 000,0	86 474,2	88 636,7	93 500,0	93 500,0	97 142,3
Réflexe Montréal – Développement économique	-	-	600,0	2 373,9	4 526,1	-	6 000,0
Autres	5 571,4	54 064,5	3 372,2	8 429,6	7 771,1	1 677,1	1 555,0
<b>Total – Transferts</b>	<b>163 819,2</b>	<b>239 888,5</b>	<b>191 101,6</b>	<b>206 161,5</b>	<b>238 448,3</b>	<b>211 787,5</b>	<b>215 204,8</b>

## Variations budgétaires

En 2021, les revenus de transferts sont en hausse de 3,4 M\$. Cette variation s'explique principalement par :

- Une diminution de 0,9 M\$ de la contribution au service de la dette;
- Une baisse de 0,6 M\$ pour le transfert de la CMM, en lien avec les équipements scientifiques;
- Une augmentation de 4,1 M\$ du transfert global pour la gestion des matières résiduelles, laquelle est attribuable à la bonne performance de la Ville en gestion des matières organiques et recyclables. Cependant, la répartition des compensations à recevoir entre les compétences locale et d'agglomération a été révisée afin de tenir compte des coûts de tri et de conditionnement, qui sont de compétence d'agglomération. C'est pourquoi une baisse de 5,3 M\$ est constatée pour la compétence locale;
- Une hausse de 1,9 M\$ pour les programmes de financements pluriannuels liés à des intérêts de programmes de subvention destinés aux infrastructures d'eau et de services, dont un montant de 1 M\$ provient de la baisse du transfert dans la catégorie « Loisirs et culture »;
- Une indexation des transferts découlant de l'entente Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel », pour 3,6 M\$;
- Une augmentation de 10 M\$ en 2021 des transferts totaux découlant de l'entente Réflexe Montréal, volet « Engagement en matière de développement économique », dont 6 M\$ pour la compétence locale.

## Budget du conseil d'agglomération

Tableau 26 – Transferts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Transferts</b>							
Contribution au service de la dette	27 391,2	22 368,6	18 708,4	14 280,5	12 294,6	12 294,6	11 494,0
CMM	13 464,8	10 969,3	12 628,4	18 235,3	15 290,0	33 050,0	37 230,0
AccèsLogis	-	-	978,2	22 996,3	60 600,0	62 400,0	61 320,0
Gestion des matières résiduelles	-	-	-	6 826,3	-	-	9 428,3
Rénovation urbaine	352,3	2 209,4	2 005,3	731,3	1 450,0	1 450,0	1 450,0
Développement économique	6 519,9	7 757,8	8 936,6	9 912,2	12 961,8	-	1 000,0
Sécurité publique (police)	8 633,5	9 504,6	8 126,0	11 454,7	15 126,9	14 487,5	17 283,9
Lutte contre la pauvreté	9 352,5	8 903,7	8 884,2	7 946,2	12 036,4	10 000,0	10 000,0
Projet des premiers répondants	7 609,5	8 227,3	7 945,8	7 869,4	10 774,9	7 265,9	7 640,9
Loisirs et culture	5,9	17 227,5	2 556,0	826,3	120,2	-	-
Violence conjugale	1 999,8	1 873,7	1 758,8	1 483,4	1 949,0	5 106,3	2 106,3
Programmes de financements pluriannuels	2 786,4	3 497,8	5 937,6	7 446,5	6 707,3	7 207,3	8 490,6
Projets Montréal 2025	1 236,3	-	-	-	-	-	-
Réflexe Montréal – Développement économique	-	-	7 789,4	23 098,7	47 334,9	20 000,0	24 000,0
Réflexe Montréal – Investissements	-	-	-	2 822,3	151 067,9	150 000,0	-
Autres	1 364,2	18 273,6	5 711,8	16 576,7	56 824,0	5 079,8	5 023,8
<b>Total – Transferts</b>	<b>80 716,3</b>	<b>110 813,3</b>	<b>91 966,5</b>	<b>152 506,1</b>	<b>404 537,9</b>	<b>328 341,4</b>	<b>196 467,8</b>

## Variations budgétaires

En 2021, les revenus de transferts de l'agglomération de Montréal sont en baisse de 131,9 M\$. Cette variation s'explique principalement par :

- La non-récurrence de la contribution aux investissements dans le cadre de l'entente Réflexe Montréal, qui représentait un transfert de 150 M\$ pour 2020 afin d'aider Montréal à relever d'importants défis liés aux infrastructures vertes de gestion des eaux;
- Une augmentation de 3,1 M\$ liée à l'entente avec la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour le programme AccèsLogis, soit une augmentation de 4,2 M\$ pour la portion CMM et un ajustement à la baisse de 1,1 M\$ de la part de la SHQ;
- Une augmentation de 4,1 M\$ du transfert global pour la gestion des matières résiduelles, laquelle est attribuable à la bonne performance de la Ville en gestion des matières organiques et recyclables. Cependant, la répartition des compensations à recevoir entre les compétences locale et d'agglomération a été révisée afin de tenir compte des coûts de tri et de conditionnement, qui sont de compétence d'agglomération, pour 9,4 M\$;
- Un transfert de 1 M\$, en lien avec l'entente pour la réhabilitation de terrains dans l'est de Montréal;
- Une hausse de 2,8 M\$ pour la sécurité publique, principalement due à un reclassement du budget des produits de la criminalité du SPVM entre les transferts et les autres revenus et du projet du fonds fédéral contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs;
- Une hausse de 1,3 M\$ pour les programmes de financements pluriannuels liés à des intérêts de programmes de subvention destinés aux infrastructures d'eau et de services;
- Une augmentation de 10 M\$ en 2021 des transferts découlant de l'entente Réflexe Montréal, volet « Engagement en matière de développement économique », dont 4 M\$ pour la compétence d'agglomération.

## Services rendus

Les « Services rendus aux organismes municipaux » comprennent l'ensemble des montants provenant d'organismes municipaux pour des services rendus sur une base contractuelle ou ponctuelle, en vertu d'ententes intermunicipales et pour des cas d'urgence.

La rubrique « Autres services rendus » comprend l'ensemble des revenus associés aux services rendus à des gouvernements, à leurs entreprises et à des tiers.

**Tableau 27 – Services rendus – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Services rendus</b>							
Services rendus aux organismes municipaux	236,6	8 215,2	8 481,0	8 627,1	8 762,5	8 762,5	8 980,8
Autres services rendus	313 800,8	306 179,4	305 028,9	305 367,6	287 305,2	359 969,3	352 207,5
<b>Total – Services rendus</b>	<b>314 037,4</b>	<b>314 394,6</b>	<b>313 509,9</b>	<b>313 994,7</b>	<b>296 067,7</b>	<b>368 731,8</b>	<b>361 188,3</b>

1. Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 28 et 29) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (1,4 M\$ en 2021).

## Budget de conseil municipal

**Tableau 28 – Services rendus – Budget du conseil municipal**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Services rendus</b>							
Services rendus aux organismes municipaux	48,8	8 000,0	8 216,8	8 306,9	8 464,7	8 464,7	8 625,5
Autres services rendus	261 630,6	254 512,4	248 715,8	246 202,5	232 591,5	301 668,7	290 200,9
<b>Total – Services rendus</b>	<b>261 679,4</b>	<b>262 512,4</b>	<b>256 932,6</b>	<b>254 509,4</b>	<b>241 056,2</b>	<b>310 133,4</b>	<b>298 826,4</b>

## Variations budgétaires

En 2021, les revenus des services rendus sont en baisse de 11,3 M\$. Les principaux éléments de variation sont :

- Une baisse de 16,5 M\$ des revenus des stationnements tarifés, principalement due à une importante réduction d'achalandage attribuable à la pandémie de COVID-19 et au télétravail;
- Une diminution des revenus d'exploitation des installations de l'Espace pour la vie de 6,5 M\$, principalement en raison de la pandémie. Le nombre de touristes étrangers demeurera faible en 2021 et le maintien des mesures de distanciation physique réduira la capacité d'accueil des musées;
- Une baisse des revenus de 1,4 M\$, à la suite de la fermeture du port de plaisance de Lachine;
- Une augmentation des revenus de 7,5 M\$, pour le prêt d'employés à l'Agence de mobilité durable;
- Une augmentation des revenus de 4,3 M\$, à la suite du règlement de l'ajustement de l'entente de 10 ans qui a été conclue en 2019 avec Bixi Montréal;
- Une augmentation des revenus de 1,2 M\$, pour la facturation de l'entretien immobilier aux arrondissements, en contrepartie de la dépense effectuée en arrondissements;
- Des revenus annuels de location de 0,6 M\$, pour les 2 centres d'affaires liés à l'acte de cession de Technoparc Montréal.

**Budget du conseil d'agglomération****Tableau 29 – Services rendus – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Services rendus</b>							
Services rendus aux organismes municipaux	187,8	215,2	264,2	320,3	297,8	297,8	355,3
Autres services rendus	60 659,1	55 853,8	59 782,7	61 733,8	56 582,1	60 284,4	63 407,7
<b>Total – Services rendus</b>	<b>60 846,9</b>	<b>56 069,0</b>	<b>60 046,9</b>	<b>62 054,1</b>	<b>56 879,9</b>	<b>60 582,2</b>	<b>63 763,0</b>

**Variations budgétaires**

Ce poste budgétaire est en hausse de 3,2 M\$. Celle-ci s'explique principalement par :

- Une augmentation de 4,8 M\$ au SPVM, provenant essentiellement :
  - D'un accroissement de la commercialisation des services policiers, principalement en lien avec les résultats des derniers exercices;
  - De l'ajout d'un prêt de policiers à la Sûreté du Québec, en lien avec le fonds fédéral contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs, pour 0,6 M\$;
  - D'une hausse de 0,3 M\$ pour les services de sécurité publique dans le métro.
- Une réduction des revenus non récurrents de 1,7 M\$, provenant des demandes de révision de l'évaluation foncière enregistrées en 2020.

## Amendes et pénalités

Les revenus d'amendes et de pénalités s'élèvent à 219,3 M\$ en 2021, en hausse de 0,7 M\$ par rapport au budget de 2020. Ces revenus se déclinent en deux grands groupes. Le premier, le plus important en valeur, concerne les constats d'infraction en matière de circulation et de stationnement. Les prévisions pour cette rubrique sont de 195,6 M\$ et se comparent à celles de 2020.

Le deuxième groupe est constitué des revenus des autres types d'infractions, à savoir les contraventions à la réglementation municipale (urbanisme, nuisance, prévention incendie, fausses alarmes, etc.), à diverses lois provinciales ainsi qu'au Code criminel. Les prévisions pour cette rubrique sont de 23,7 M\$, en hausse de 0,7 M\$.

En règle générale, la portion « amende » d'un constat d'infraction relève de la compétence locale, tandis que tous les frais qui lui sont associés (frais de greffe et autres frais de procédure) sont du ressort de l'agglomération. Néanmoins, puisque l'une est étroitement associée aux autres, il est d'usage de considérer l'ensemble de ces revenus sans égard à la compétence dans l'analyse des principaux écarts budgétaires.

**Tableau 30 – Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Contraventions – Circulation et stationnement	147 309,0	154 959,3	168 130,6	158 658,6	120 700,1	195 590,4	195 590,4
Autres – Amendes et pénalités	16 424,1	17 854,6	20 903,1	20 804,2	12 193,6	22 987,7	23 674,7
<b>Total – Amendes et pénalités</b>	<b>163 733,1</b>	<b>172 813,9</b>	<b>189 033,7</b>	<b>179 462,7</b>	<b>132 893,7</b>	<b>218 578,1</b>	<b>219 265,1</b>

### Variations budgétaires

La variation budgétaire de 0,7 M\$ est principalement attribuable à une augmentation du nombre d'amendes distribuées pour les alarmes non fondées au Service de sécurité incendie.

## Imposition de droits

Ces revenus proviennent essentiellement du paiement des droits sur les mutations immobilières et de divers permis et licences.

**Tableau 31 – Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Imposition de droits</b>							
Droits sur les mutations immobilières	184 330,3	211 276,7	253 549,7	313 375,4	249 130,9	249 130,9	249 130,9
Licences et permis	38 445,9	54 605,0	65 422,7	55 956,5	39 046,7	29 494,4	29 875,9
<b>Total – Imposition de droits</b>	<b>222 776,2</b>	<b>265 881,7</b>	<b>318 972,4</b>	<b>369 331,9</b>	<b>288 177,6</b>	<b>278 625,3</b>	<b>279 006,8</b>

### Budget du conseil municipal

**Tableau 32 – Imposition de droits – Budget du conseil municipal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Imposition de droits</b>							
Droits sur les mutations immobilières	184 330,3	211 276,7	253 549,7	313 375,4	249 130,9	249 130,9	249 130,9
Licences et permis	36 562,9	52 676,0	63 459,9	54 118,1	37 077,5	27 525,2	27 906,7
<b>Total – Imposition de droits</b>	<b>220 893,2</b>	<b>263 952,7</b>	<b>317 009,6</b>	<b>367 493,5</b>	<b>286 208,4</b>	<b>276 656,1</b>	<b>277 037,6</b>

### Variations budgétaires

En 2021, les recettes pour l'imposition de droits sont en hausse de 0,4 M\$. Le principal élément de variation est une hausse du nombre de licences et de permis animaliers délivrés.

### Budget du conseil d'agglomération

**Tableau 33 – Imposition de droits – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Imposition de droits</b>							
Licences et permis	1 883,0	1 929,0	1 962,7	1 838,4	1 969,2	1 969,2	1 969,2
<b>Total – Imposition de droits</b>	<b>1 883,0</b>	<b>1 929,0</b>	<b>1 962,7</b>	<b>1 838,4</b>	<b>1 969,2</b>	<b>1 969,2</b>	<b>1 969,2</b>

### Variations budgétaires

En 2021, les revenus d'imposition de droits relevant de l'agglomération de Montréal demeurent stables.



## Intérêts

Les revenus d'intérêts proviennent des placements de la Ville et des arrérages qui lui sont dus. Globalement, il est prévu que ces revenus augmentent de 4,2 M\$ en 2021, pour atteindre 171,2 M\$.

**Tableau 34 – Intérêts – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Intérêts</b>							
Arriérés de taxes	12 690,9	15 315,0	15 963,2	14 520,9	13 384,2	13 384,2	12 536,0
Fonds d'amortissement	66 098,6	68 061,1	68 998,6	68 104,3	58 527,8	62 527,8	68 680,1
Encaisse et autres intérêts	59 259,9	61 193,6	75 839,3	90 100,4	91 116,0	91 116,0	90 023,7
<b>Total – Intérêts</b>	<b>138 049,4</b>	<b>144 569,7</b>	<b>160 801,1</b>	<b>172 725,6</b>	<b>163 028,0</b>	<b>167 028,0</b>	<b>171 239,8</b>

## Budget du conseil municipal

**Tableau 35 – Intérêts – Budget du conseil municipal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Intérêts</b>							
Arriérés de taxes	12 690,9	15 315,0	15 963,2	14 520,9	13 384,2	13 384,2	12 536,0
Fonds d'amortissement	42 378,1	43 111,7	45 210,2	46 381,4	38 893,3	42 893,3	48 262,5
Encaisse et autres intérêts	23 943,8	23 516,2	27 168,1	27 999,3	21 971,1	21 971,1	22 228,4
<b>Total – Intérêts</b>	<b>79 012,8</b>	<b>81 942,9</b>	<b>88 341,5</b>	<b>88 901,6</b>	<b>74 248,6</b>	<b>78 248,6</b>	<b>83 026,9</b>

## Variations budgétaires

L'augmentation de 4,8 M\$ s'explique principalement par :

- Une augmentation du fonds d'amortissement de 5,4 M\$, due essentiellement à un écart favorable de taux et de volume de rendement des placements;
- Une baisse des revenus sur arriérés de taxes, pour 0,8 M\$.

## Budget du conseil d'agglomération

**Tableau 36 – Intérêts – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Intérêts</b>							
Arriérés de taxes	-	-	-	0,1	-	-	-
Fonds d'amortissement	23 720,5	24 949,4	23 788,3	21 722,9	19 634,5	19 634,5	20 417,6
Encaisse et autres intérêts	35 316,1	37 677,4	48 671,2	62 101,1	69 144,9	69 144,9	67 795,3
<b>Total – Intérêts</b>	<b>59 036,6</b>	<b>62 626,8</b>	<b>72 459,5</b>	<b>83 824,1</b>	<b>88 779,4</b>	<b>88 779,4</b>	<b>88 212,9</b>

## Variations budgétaires

La baisse de 0,6 M\$ s'explique principalement par :

- Une baisse de l'encaisse et autres intérêts, pour 1,4 M\$, due principalement à une baisse du remboursement des intérêts par la STM résultant de la diminution des emprunts faits par celle-ci;
- Une augmentation du fonds d'amortissement de 0,8 M\$.

## Autres revenus

Les autres revenus comprennent notamment les revenus de cession d'éléments d'actif et les contributions des organismes municipaux. Ils totalisent 17,5 M\$ en 2021, en baisse de 1,1 M\$.

**Tableau 37 – Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Autres revenus</b>							
Cession d'éléments d'actif	6 810,7	29 327,5	34 508,9	31 043,4	18 198,9	13 451,1	13 852,9
Autres	12 559,0	13 804,7	17 636,8	11 909,7	10 553,3	5 146,1	3 691,5
<b>Total – Autres revenus</b>	<b>19 369,7</b>	<b>43 132,2</b>	<b>52 145,7</b>	<b>42 953,1</b>	<b>28 752,2</b>	<b>18 597,2</b>	<b>17 544,4</b>

### Budget du conseil municipal

**Tableau 38 – Autres revenus – Budget du conseil municipal**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Autres revenus</b>							
Cession d'éléments d'actif	6 291,1	29 344,3	21 717,9	27 468,1	16 572,4	13 451,1	13 852,9
Autres	9 244,2	6 804,3	13 621,2	13 199,4	7 890,4	2 672,3	2 672,6
<b>Total – Autres revenus</b>	<b>15 535,3</b>	<b>36 148,6</b>	<b>35 339,1</b>	<b>40 667,5</b>	<b>24 462,8</b>	<b>16 123,4</b>	<b>16 525,5</b>

### Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en hausse de 0,4 M\$, ce qui s'explique principalement par un reclassement des revenus des panneaux publicitaires entre les autres services rendus et les autres revenus pour l'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

### Budget du conseil d'agglomération

**Tableau 39 – Autres revenus – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Autres revenus</b>							
Cession d'éléments d'actif	519,6	(16,8)	12 791,0	3 575,3	1 626,5	-	-
Autres	3 314,8	7 000,4	4 015,5	(1 289,7)	2 662,9	2 473,8	1 018,9
<b>Total – Autres revenus</b>	<b>3 834,4</b>	<b>6 983,6</b>	<b>16 806,5</b>	<b>2 285,6</b>	<b>4 289,4</b>	<b>2 473,8</b>	<b>1 018,9</b>

### Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en baisse de 1,5 M\$, ce qui s'explique principalement par :

- Une nouvelle source de revenus de 0,8 M\$, en lien avec une entente conclue entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec sur le versement d'une ristourne pour les usines d'eau potable et la station d'épuration des eaux usées;
- Une baisse de 2,3 M\$ due à un reclassement du budget des produits de la criminalité du SPVM entre les transferts et les autres revenus.

## Affectations de revenus

Les affectations de revenus représentent l'utilisation spécifique de certaines sources de fonds provenant généralement des excédents accumulés et des réserves financières.

**Tableau 40 – Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Affectations de revenus</b>							
Financement à long terme – SOFIL-STM	13 884,0	29 876,0	6 790,0	5 829,8	84 000,2	84 000,2	36 634,5
Financement à long terme – Autres	38 615,0	39 944,7	26 358,7	54 548,2	-	-	-
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	22 500,0	11 200,0	-	-	-	-	-
Affectation – Excédent de fonctionnement	68 455,0	141 995,9	117 979,3	159 110,3	196 031,9	101 885,0	58 309,7
Excédent de fonctionnement – Aide gouvernementale COVID-19	-	-	-	-	-	-	178 500,0
Affectation des réserves et des fonds	58,6	58,5	7 008,6	7 008,6	6 950,1	6 950,1	2 800,0
<b>Total – Affectations de revenus</b>	<b>143 512,6</b>	<b>223 075,1</b>	<b>158 136,6</b>	<b>226 496,9</b>	<b>286 982,2</b>	<b>192 835,3</b>	<b>276 244,2</b>

### Financement à long terme – SOFIL-STM

La Ville de Montréal verse une contribution pour financer sa part des projets d'investissements de la STM dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL), relevant du gouvernement du Québec. Cette somme correspond à 15 % des dépenses d'investissement prévues par la STM et est financée par emprunt.

### Affectation – Excédent de fonctionnement

Aux fins de l'équilibre budgétaire, la Ville prévoit d'utiliser une partie des excédents cumulés des exercices antérieurs.

### Affectation des réserves et des fonds

Aux fins de l'équilibre budgétaire, la Ville prévoit d'utiliser une partie des réserves financières et des fonds réservés, notamment la réserve pour les infrastructures de la voirie.

**Budget du conseil municipal****Tableau 41 – Affectations de revenus – Budget du conseil municipal**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Affectations de revenus</b>							
Financement à long terme – Autres	18 387,5	36 154,2	22 923,9	49 184,1	-	-	-
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	9 900,0	5 000,0	-	-	-	-	-
Affectation – Excédent de fonctionnement	57 731,6	131 485,6	117 957,1	159 091,8	187 765,9	101 885,0	58 309,7
Excédent de fonctionnement – Aide gouvernementale COVID-19	-	-	-	-	-	-	178 500,0
Affectation des réserves et des fonds	58,6	58,5	7 008,6	7 008,6	6 950,1	6 950,1	2 800,0
<b>Total – Affectations de revenus</b>	<b>86 077,7</b>	<b>172 698,3</b>	<b>147 889,6</b>	<b>215 284,5</b>	<b>194 716,0</b>	<b>108 835,1</b>	<b>239 609,7</b>

**Variations budgétaires**

En 2021, les affectations augmentent de 130,8 M\$, pour atteindre 239,6 M\$. Cette variation s'explique principalement par :

- Une affectation non récurrente de 178,5 M\$ provenant de l'aide financière globale de 263,5 M\$ accordée par le gouvernement du Québec à la Ville de Montréal pour atténuer les effets de la pandémie sur les finances de la Ville et pouvant être utilisée aux exercices 2020 et 2021;
- Une diminution de 43,6 M\$ de l'utilisation des excédents cumulés des années antérieures aux fins de l'équilibre budgétaire de 2021;
- Une diminution de 4,1 M\$ de l'affectation de la réserve financière de la voirie au financement de dépenses de fonctionnement.

**Budget du conseil d'agglomération****Tableau 42 – Affectations de revenus – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Affectations de revenus</b>							
Financement à long terme – SOFIL-STM	13 884,0	29 876,0	6 790,0	5 829,8	84 000,2	84 000,2	36 634,5
Financement à long terme – Autres	20 227,5	3 790,4	3 434,9	5 364,1	-	-	-
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	12 600,0	6 200,0	-	-	-	-	-
Affectation – Excédent de fonctionnement	10 723,4	10 510,4	22,2	18,5	8 266,0	-	-
<b>Total – Affectations de revenus</b>	<b>57 434,9</b>	<b>50 376,8</b>	<b>10 247,1</b>	<b>11 212,4</b>	<b>92 266,2</b>	<b>84 000,2</b>	<b>36 634,5</b>

**Variations budgétaires**

En 2021, les affectations diminuent de 47,4 M\$, pour atteindre 36,6 M\$ relativement au financement par emprunt de la contribution versée à l'ARTM, dans le cadre du programme de la SOFIL. Cette diminution découle d'une réduction de la cadence des investissements de la STM qui sont admissibles à ce programme de subventions, les investissements programmés en 2020 ayant été exceptionnellement élevés.

## ANALYSE DES DÉPENSES CORPORATIVES

### Service de la dette brute

Le service de la dette brute comprend les remboursements de la dette ainsi que les intérêts et autres frais sur la dette à long terme. En 2021, le service de la dette brute atteint 1 063,2 M\$, soit une hausse de 49,6 M\$ par rapport au budget de 2020. Il est composé du service de la dette corporative, à hauteur de 878,9 M\$, et d'un montant de 184,3 M\$ qui se trouve dans les budgets des unités d'affaires.

**Tableau 43 – Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Service de la dette brute</b>							
Frais de financement	382 947,1	389 789,0	397 165,8	400 983,1	399 459,4	421 159,4	423 395,7
Remboursement de la dette à long terme	449 312,4	463 853,6	473 755,5	495 960,9	533 192,6	531 192,6	575 045,3
Affectation – Remboursement de capital	26 247,1	27 098,6	32 683,8	46 028,5	61 262,1	61 262,1	64 792,4
<b>Total – Service de la dette brute</b>	<b>858 506,6</b>	<b>880 741,2</b>	<b>903 605,1</b>	<b>942 972,5</b>	<b>993 914,1</b>	<b>1 013 614,1</b>	<b>1 063 233,4</b>

Les frais de financement correspondent aux intérêts et aux autres frais relatifs au financement à long terme des acquisitions d'immobilisations. Ils comprennent aussi les frais relatifs au financement à long terme de la dette actuarielle initiale de certains régimes de retraite des employés de l'ancienne Ville de Montréal.

Le remboursement de la dette à long terme cumule les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement, lorsque les emprunts sont reliés au financement des dépenses en immobilisations. Il inclut la contribution à la réserve financière pour le remboursement accéléré de la dette.

Lorsque les emprunts servent à financer des dépenses de fonctionnement, notamment le refinancement de la dette actuarielle initiale, l'information est présentée dans la rubrique « Affectation – Remboursement de capital ».

Le budget du service de la dette brute est présenté en grande partie dans les dépenses corporatives. Toutefois, une portion est intégrée aux dépenses par secteurs d'activités, tel qu'indiqué aux tableaux suivants.

### Budget du conseil municipal

**Tableau 44 – Frais de financement – Budget du conseil municipal**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Frais de financement corporatifs</b>	<b>208 794,9</b>	<b>218 867,3</b>	<b>226 357,3</b>	<b>230 920,8</b>	<b>222 325,5</b>	<b>236 455,3</b>	<b>236 699,9</b>
<b>Frais de financement additionnels</b>							
Services administratifs	2,5	-	-	-	-	-	-
Mobilité et attractivité	30 558,5	31 093,2	32 540,1	34 529,1	39 692,5	36 362,7	36 882,3
Qualité de vie	4 751,2	4 939,6	5 147,7	5 627,8	7 151,3	7 151,3	6 789,8
Arrondissements	495,8	452,8	407,4	371,1	316,0	316,0	268,6
<b>Total – Frais de financement additionnels</b>	<b>35 808,0</b>	<b>36 485,6</b>	<b>38 095,2</b>	<b>40 528,0</b>	<b>47 159,8</b>	<b>43 830,0</b>	<b>43 940,7</b>
<b>Total – Frais de financement</b>	<b>244 602,9</b>	<b>255 352,9</b>	<b>264 452,5</b>	<b>271 448,8</b>	<b>269 485,3</b>	<b>280 285,3</b>	<b>280 640,6</b>

## Variations budgétaires

Les dépenses relatives aux frais de financement augmentent de 0,4 M\$, ce qui s'explique par :

- Une hausse du niveau des emprunts pour le financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations;
- Une baisse attribuable à l'échéance d'emprunts et au financement d'emprunts à des taux d'intérêt plus faibles.

Tableau 45 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Remboursement de la dette à long terme corporative</b>	<b>221 428,4</b>	<b>236 491,3</b>	<b>258 358,7</b>	<b>265 177,9</b>	<b>332 267,2</b>	<b>339 670,1</b>	<b>356 682,2</b>
Affectation – Remboursement de capital	25 279,9	26 117,2	32 954,5	40 319,9	36 191,1	36 191,1	39 766,6
<b>Remboursement additionnel de la dette à long terme</b>							
Développement	47 262,7	47 315,1	47 176,1	59 534,1	63 233,5	58 030,6	60 122,7
Qualité de vie	5 706,7	5 918,4	6 750,1	7 464,5	9 636,9	9 636,9	10 458,4
Arrondissements	626,6	669,4	715,0	763,8	806,8	806,8	854,2
<b>Total – Remboursement additionnel de la dette à long terme</b>	<b>53 596,0</b>	<b>53 902,9</b>	<b>54 641,2</b>	<b>67 762,4</b>	<b>73 677,2</b>	<b>68 474,3</b>	<b>71 435,3</b>
<b>Total – Remboursement de la dette à long terme</b>	<b>300 304,3</b>	<b>316 511,4</b>	<b>345 954,4</b>	<b>373 260,2</b>	<b>442 135,5</b>	<b>444 335,5</b>	<b>467 884,1</b>

## Variations budgétaires

Les sommes consacrées au remboursement de la dette à long terme présentent une hausse de 23,5 M\$ qui découle des éléments suivants :

- Une hausse de 5,7 M\$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette;
- Une hausse de 15,6 M\$, attribuable à l'effet net de l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations, déduction faite des échéances d'emprunts;
- Une augmentation de 2,2 M\$, attribuable à une baisse des transferts du gouvernement du Québec, conformément aux ententes de partage de frais pour les dépenses en immobilisations financées par emprunt.

## Budget du conseil d'agglomération

Tableau 46 – Frais de financement – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Frais de financement corporatifs</b>	<b>124 232,8</b>	<b>120 253,4</b>	<b>117 070,8</b>	<b>111 754,1</b>	<b>107 133,3</b>	<b>117 522,7</b>	<b>119 434,5</b>
<b>Frais de financement additionnels</b>							
Mobilité et attractivité	14 111,4	14 182,7	15 642,5	17 780,2	22 840,8	23 351,4	23 320,6
<b>Total – Frais de financement additionnels</b>	<b>14 111,4</b>	<b>14 182,7</b>	<b>15 642,5</b>	<b>17 780,2</b>	<b>22 840,8</b>	<b>23 351,4</b>	<b>23 320,6</b>
<b>Total – Frais de financement</b>	<b>138 344,2</b>	<b>134 436,1</b>	<b>132 713,3</b>	<b>129 534,3</b>	<b>129 974,1</b>	<b>140 874,1</b>	<b>142 755,1</b>

## Variations budgétaires

Les charges reliées aux frais de financement présentent une hausse de 1,9 M\$ qui s'explique par :

- Une augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations;
- Une baisse attribuable à l'échéance d'emprunts et au financement d'emprunts à des taux d'intérêt plus faibles.

**Tableau 47 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Remboursement de la dette à long terme corporative</b>	148 466,9	145 362,1	129 375,3	126 932,3	89 152,9	84 155,0	101 323,9
Affectation – Remboursement de capital	967,2	981,3	(270,7)	5 708,6	25 071,0	25 071,0	25 025,8
<b>Remboursement additionnel de la dette à long terme</b>							
Développement	25 821,1	28 097,2	31 380,3	36 088,3	38 095,3	38 893,2	45 603,9
<b>Total – Remboursement additionnel de la dette à long terme</b>	<b>25 821,1</b>	<b>28 097,2</b>	<b>31 380,3</b>	<b>36 088,3</b>	<b>38 095,3</b>	<b>38 893,2</b>	<b>45 603,9</b>
<b>Total – Remboursement de la dette à long terme</b>	<b>175 255,2</b>	<b>174 440,6</b>	<b>160 484,9</b>	<b>168 729,2</b>	<b>152 319,2</b>	<b>148 119,2</b>	<b>171 953,6</b>

## Variations budgétaires

Les montants consacrés au remboursement de la dette à long terme présentent une hausse de 23,8 M\$ qui découle des éléments suivants :

- Une hausse de 14,3 M\$, attribuable à l'effet net de l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations, déduction faite des échéances d'emprunts;
- Une hausse de 4,3 M\$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette;
- Une augmentation de 5,2 M\$, attribuable à une baisse des transferts du gouvernement du Québec, conformément aux ententes de partage de frais pour les dépenses en immobilisations financées par emprunt.

## Paie ment au comptant des immobilisations

Cette section présente les crédits versés aux réserves financières et aux fonds réservés au paiement au comptant des dépenses en immobilisations.

Au budget de 2021, les crédits alloués au paiement au comptant totalisent 394,6 M\$, en baisse de 237 M\$.

**Tableau 48 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	
<b>Paiement au comptant des immobilisations</b>								
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	196 324,2	317 467,7	334 186,5	385 699,3	560 981,7	560 900,0	336 600,0	
Affectation – Paiement au comptant – Eau	-	-	31 500,0	54 800,0	54 800,0	54 800,0	42 100,0	
Affectation – Réserves – Eau	41 845,5	19 979,9	14 978,0	14 878,9	(1 210,5)	13 829,0	13 829,0	
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	2 484,2	(5 227,8)	(1 869,0)	(797,0)	(11 522,1)	2 000,0	2 000,0	
Affectation – Fonds réservés	(49,7)	1 454,6	402,9	270,3	(1 115,9)	89,8	109,0	
<b>Total – Paiement au comptant des immobilisations</b>	<b>240 604,2</b>	<b>333 674,4</b>	<b>379 198,4</b>	<b>454 851,5</b>	<b>601 933,2</b>	<b>631 618,8</b>	<b>394 638,0</b>	

## Budget du conseil municipal

**Tableau 49 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil municipal**

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	
<b>Paiement au comptant des immobilisations</b>								
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	117 678,2	211 741,7	217 249,8	245 791,8	274 166,6	274 166,5	246 866,5	
Affectation – Paiement au comptant – Eau	-	-	31 500,0	54 800,0	54 800,0	54 800,0	42 100,0	
Affectation – Réserves – Eau	22 642,4	8 688,5	3 902,6	701,6	(5 047,8)	2 911,0	2 911,0	
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	3 336,1	(4 442,2)	(1 674,6)	(373,0)	(8 813,2)	2 000,0	2 000,0	
Affectation – Fonds réservés	(49,7)	1 454,6	402,9	270,3	(1 115,9)	89,8	109,0	
<b>Total – Paiement au comptant des immobilisations</b>	<b>143 607,0</b>	<b>217 442,6</b>	<b>251 380,7</b>	<b>301 190,7</b>	<b>313 989,7</b>	<b>333 967,3</b>	<b>293 986,5</b>	

## Variations budgétaires

Le paiement comptant des immobilisations est réduit de 40 M\$ au budget 2021. Cette somme était financée en 2020 par une affectation de surplus des excédents antérieurs non récurrents.

## Budget du conseil d'agglomération

**Tableau 50 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	
<b>Paiement au comptant des immobilisations</b>								
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	78 646,0	105 725,9	116 936,6	139 907,5	286 815,1	286 733,5	89 733,5	
Affectation – Réserves – Eau	19 203,2	11 291,4	11 075,4	14 177,3	3 837,3	10 918,0	10 918,0	
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	(851,8)	(785,6)	(194,4)	(423,9)	(2 708,9)	-	-	
<b>Total – Paiement au comptant des immobilisations</b>	<b>96 997,4</b>	<b>116 231,7</b>	<b>127 817,6</b>	<b>153 660,9</b>	<b>287 943,5</b>	<b>297 651,5</b>	<b>100 651,5</b>	

## Variations budgétaires

Ces affectations sont en baisse de 197 M\$, pour s'établir à 100,7 M\$, une diminution découlant principalement de la non-reconduction d'un revenu de transfert de 150 M\$ qui avait été accordé en 2020 par le gouvernement du Québec pour le financement d'importants projets d'infrastructures vertes reliées à la gestion des eaux.



## Dépenses communes

Les dépenses communes sont constituées de différents postes budgétaires de nature corporative qui ne peuvent être répartis dans les services municipaux ou dans les arrondissements. S’y ajoutent certains postes d’affectation qui sont principalement liés aux mesures d’allègement fiscal permises par le MAMH.

**Tableau 51 – Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses communes</b>							
Redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite	177 470,9	124 613,8	83 146,9	46 968,1	52 106,0	52 106,0	131 356,9
Crédits pour dépenses contingentes	23 934,5	23 451,1	(14 757,8)	44 285,2	16 304,5	32 018,6	37 018,6
Pertes possibles dans la perception	1 556,0	39 025,6	23 299,8	12 246,4	23 130,0	23 130,0	23 680,0
Prêt d’employés au MESS	24 831,2	23 298,2	21 821,2	17 857,6	16 739,7	16 739,7	13 185,2
Développement du réseau des bibliothèques	-	-	-	-	-	644,3	644,3
Prêt d’employés au Bureau du taxi de Montréal	2 790,9	2 881,6	3 029,2	3 018,6	2 939,7	2 939,7	3 028,5
Bureau des régimes de retraite	-	6 723,6	6 750,9	6 577,9	7 291,3	7 353,7	7 696,9
Agence de mobilité durable – Entente et prêt d’employés	18 723,2	19 696,8	18 973,5	18 800,8	49 569,6	44 577,6	74 962,6
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d’allègement	(59 300,0)	(57 000,0)	-	-	-	-	(70 500,0)
Affectation – Régimes de retraite	-	26 700,0	32 600,0	14 300,0	14 300,0	14 300,0	14 300,0
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Autres	(26 878,6)	(19 506,1)	(30 177,6)	(32 168,5)	(38 083,3)	(38 083,3)	(37 445,9)
Affectation – Sites contaminés	-	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0
Affectation – Montant à pourvoir – TVQ	-	11 160,0	13 600,0	2 200,0	2 200,0	2 200,0	2 200,0
Affectation – Comblement de déficit ou autres	4 256,1	-	-	-	15 640,1	15 640,1	21 294,0
Autres	725,1	9 062,8	13 894,5	(688,6)	31 093,4	22 481,3	27 703,4
<b>Total – Dépenses communes</b>	<b>168 109,3</b>	<b>211 707,4</b>	<b>173 780,6</b>	<b>134 997,5</b>	<b>194 831,0</b>	<b>197 647,7</b>	<b>250 724,5</b>

Le budget des dépenses communes en 2021 affiche une augmentation de 53,1 M\$ par rapport à l’exercice précédent. Cette augmentation est principalement attribuable aux éléments suivants :

- Une augmentation de 79,3 M\$ au poste « Redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite » principalement attribuable à des charges de retraite, compensée par un allègement fiscal de 70,5 M\$ permis sur les exercices ultérieurs;
- Une augmentation de 5 M\$ au budget des dépenses contingentes, justifiée par une augmentation des risques en raison de la pandémie de COVID-19;
- Une majoration de 22,9 M\$ des frais de gestion versés à l’Agence de mobilité durable, reflétant la volonté de bonifier l’expertise et le niveau de service en matière de mobilité urbaine, combinée à une hausse de 7,5 M\$ de la valeur du prêt d’employés municipaux facturé à l’Agence;
- Une augmentation de 0,6 M\$ de l’allègement fiscal relatif aux régimes de retraite, révisé annuellement par les actuaires;
- Une augmentation de 5,7 M\$ de l’affectation spécifiquement prévue pour combler le déficit accumulé de l’agglomération.

### Nature et explication des variations relatives à certaines affectations

#### Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d’allègement

Il s’agit de la mesure d’allègement permettant de reporter aux exercices futurs l’impact de la crise financière sur la charge fiscale des contribuables, dont la Ville s’est prévaluée en 2016 et 2017. Également celle de la nouvelle mesure d’allègement en raison de la COVID-19, que la Ville utilise en 2021, se trouve à cette rubrique.

Affectation – Régimes de retraite

Cette rubrique reflète l'amortissement des mesures d'allègement fiscal mentionnées ci-haut.

Affectation – Montants à pourvoir liés aux régimes de retraite – Autres

Cette affectation est déterminée par l'actuaire et comprend les charges à constater et les montants à pourvoir dans l'avenir, en vertu des normes comptables du secteur public sur différents paramètres financiers des régimes de retraite, notamment le rachat d'obligations et la limite des actifs, ainsi que les modifications aux régimes de retraite.

Affectation – Sites contaminés

Cette affectation permet à la Ville de respecter ses obligations financières quant à la décontamination de ses terrains, selon les normes de comptabilité municipale du Québec.

Affectation – Montant à pourvoir – TVQ

Cette rubrique reflète l'amortissement de la mesure d'allègement fiscal relative au régime fiscal de la TVQ du secteur municipal.

## Dépenses de contributions

Ce poste prévoit les budgets nécessaires au respect des engagements et des obligations de la Ville relativement au soutien financier versé à des organismes relevant de sa juridiction, au paiement des quotes-parts à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ainsi qu'à la contribution à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM).

**Tableau 52 – Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal<sup>4</sup>**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Contributions corporatives aux organismes</b>							
Société de transport de Montréal	446 784,0	485 476,0	-	-	-	-	-
Agence métropolitaine de transport	58 707,3	26 020,5	-	-	-	-	-
Autorité régionale de transport métropolitain	-	37 535,7	551 450,4	541 829,4	668 394,0	668 394,0	633 427,3
Provision transport collectif	-	-	-	-	-	-	9 250,0
Communauté métropolitaine de Montréal	37 873,4	39 113,6	39 328,0	39 505,0	41 412,1	41 412,1	42 764,3
Conseil des arts	13 950,0	14 450,0	16 950,0	18 450,0	20 235,0	20 235,0	20 427,2
Sociétés de développement commercial	12 061,0	12 696,6	13 572,4	13 748,4	14 935,0	14 935,0	14 935,0
Société du parc Jean-Drapeau	13 063,9	12 892,4	14 104,0	15 053,3	15 353,1	15 353,1	15 498,9
Bureau du taxi de Montréal	3 728,6	3 917,6	4 577,8	4 805,0	3 238,2	3 238,2	3 381,3
Pointe-à-Callière	5 890,6	7 385,6	8 130,6	8 380,6	8 630,6	8 380,6	8 880,6
Office de consultation publique de Montréal	2 110,8	2 562,4	2 387,1	3 287,6	2 666,3	2 666,3	2 717,0
Ombudsman	1 075,1	1 186,6	1 372,9	1 396,8	1 545,4	1 497,4	1 525,9
Comité organisateur des jeux pompiers-policiers	(480,0)	(52,7)	-	-	-	-	-
Montréal international – FODIM	500,0	500,0	510,0	510,0	510,0	510,0	510,0
BIXI – Montréal	-	-	-	(78,9)	-	-	-
Office municipal d'habitation de Montréal	348,9	402,4	500,0	384,8	585,0	585,0	550,0
Organisation des festivités du 375 <sup>e</sup> de Montréal	11 500,0	9 315,5	-	-	-	-	-
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0
Autres	(0,1)	-	(0,0)	0,3	-	-	-
<b>Total – Contributions corporatives aux organismes</b>	<b>607 125,5</b>	<b>653 414,2</b>	<b>652 895,2</b>	<b>647 284,3</b>	<b>777 516,7</b>	<b>777 218,7</b>	<b>753 879,5</b>

## Variations budgétaires

Pour l'exercice de 2021, les contributions aux organismes diminuent de 23,3 M\$, à hauteur de 753,9 M\$. Cette augmentation s'explique de la façon suivante :

- Une diminution globale de 35 M\$ de la contribution versée à l'ARTM pour le transport collectif, soit une hausse de 12,4 M\$ de la contribution de base et une réduction de 47,4 M\$ de la contribution spécifique au programme de la SOFIL, qui résulte d'une diminution de la cadence des investissements de la STM qui sont admissibles à ce programme de subventions;
- La création d'une provision de 9,3 M\$, destinée à financer l'implantation de nouvelles mesures de tarification en transport collectif.

4. Pour le Bureau du Taxi, des négociations sont en cours avec le gouvernement du Québec. Les conclusions pourraient influencer le niveau des dépenses réelles.

## Élimination des transactions internes et interentités

Conformément à la loi, le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération sont présentés dans deux entités comptables distinctes.

Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires. Ces éliminations portent sur deux types de transactions, soit :

- Les transactions internes résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable;
- Les transactions interentités résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client.

**Tableau 53 – Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Transactions à éliminer</b>							
Élimination des transactions internes	40 865,5	41 153,6	40 726,0	39 955,6	40 048,5	38 821,0	40 022,3
Élimination des transactions interentités	8 488,6	4 187,5	3 469,3	2 568,4	1 868,8	1 983,8	1 401,1
<b>Total – Transactions à éliminer</b>	<b>49 354,1</b>	<b>45 341,1</b>	<b>44 195,3</b>	<b>42 524,0</b>	<b>41 917,3</b>	<b>40 804,8</b>	<b>41 423,4</b>

## DÉTAIL DES DÉPENSES DES SERVICES ET DES ARRONDISSEMENTS

### Services administratifs

**Tableau 54 – Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Services administratifs</b>							
<b>Services de la direction générale</b>							
Direction générale	20 521,6	19 661,4	19 613,8	18 716,9	28 359,3	22 542,4	23 603,5
Affaires juridiques	60 133,0	61 272,9	61 907,2	60 279,6	59 922,2	66 647,9	67 703,8
Finances	55 378,7	49 020,0	47 280,9	46 687,1	47 919,2	49 695,0	52 309,0
Ressources humaines	49 520,1	50 861,3	52 684,0	55 599,4	58 603,0	62 909,1	64 278,5
<b>Total – Services administratifs</b>	<b>185 553,4</b>	<b>180 815,6</b>	<b>181 485,9</b>	<b>181 283,0</b>	<b>194 803,7</b>	<b>201 794,4</b>	<b>207 894,8</b>

**Tableau 55 – Sécurité publique**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Sécurité publique</b>							
Police	635 010,0	666 377,4	666 980,2	680 440,1	688 950,4	664 460,5	679 110,2
Sécurité incendie	335 044,5	369 263,9	345 186,2	355 843,7	437 547,4	346 856,0	350 537,3
<b>Total – Sécurité publique</b>	<b>970 054,5</b>	<b>1 035 641,3</b>	<b>1 012 166,4</b>	<b>1 036 283,8</b>	<b>1 126 497,8</b>	<b>1 011 316,5</b>	<b>1 029 647,5</b>

**Tableau 56 – Autres services administratifs**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Autres services administratifs</b>							
Bureau de l'inspecteur général	4 850,0	4 994,8	4 186,0	4 500,2	4 607,2	6 258,8	6 583,8
Bureau du vérificateur général	5 474,8	5 427,1	5 300,7	4 976,1	6 404,2	6 404,2	6 729,2
Commission de la fonction publique de Montréal	751,6	759,4	624,5	351,7	460,5	740,7	842,6
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	209,5	70,4	38,5	85,0	114,8	711,9	745,8
<b>Total – Autres services administratifs</b>	<b>11 285,9</b>	<b>11 251,7</b>	<b>10 149,7</b>	<b>9 913,0</b>	<b>11 586,7</b>	<b>14 115,6</b>	<b>14 901,4</b>

**Tableau 57 – Direction générale – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	11 206,7	10 635,5	11 010,8	10 967,4	12 173,1	12 768,9	13 838,6
Cotisations de l'employeur	3 402,0	3 192,1	3 036,9	2 715,3	3 145,1	3 302,4	3 556,6
Transport et communications	665,6	519,9	568,8	375,4	347,5	649,0	551,6
Services professionnels	571,2	693,0	862,7	1 650,2	7 001,7	1 352,0	1 761,1
Services techniques et autres	1 764,4	2 036,6	2 622,9	1 856,2	2 642,6	2 789,4	2 525,5
Location, entretien et réparation	176,2	237,4	278,6	92,8	111,9	155,2	140,6
Biens non durables	148,7	95,2	109,6	119,2	247,8	160,4	186,7
Biens durables	39,6	184,4	119,4	42,8	19,8	18,8	18,8
Contributions à des organismes	2 547,2	2 067,3	941,8	899,9	2 610,6	1 287,1	1 006,2
Autres	-	-	62,3	(2,3)	59,2	59,2	17,8
<b>Total</b>	<b>20 521,6</b>	<b>19 661,4</b>	<b>19 613,8</b>	<b>18 716,9</b>	<b>28 359,3</b>	<b>22 542,4</b>	<b>23 603,5</b>

**Tableau 58 – Affaires juridiques – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	38 590,1	38 538,0	40 061,7	39 584,4	40 445,4	43 052,9	43 878,4
Cotisations de l'employeur	11 767,4	10 902,4	10 636,5	9 771,9	10 521,8	11 038,1	11 268,5
Transport et communications	1 946,3	2 508,4	2 232,6	1 995,6	1 123,1	2 582,3	2 582,3
Services professionnels	2 147,6	2 200,2	2 102,7	2 241,3	1 988,1	2 082,9	2 082,9
Services techniques et autres	5 130,5	6 425,9	6 069,0	5 899,1	5 002,3	7 075,8	7 075,8
Location, entretien et réparation	(151,6)	93,7	158,5	135,5	150,4	144,8	144,8
Biens non durables	404,4	360,7	421,2	467,7	510,0	486,0	486,0
Biens durables	298,3	243,6	218,2	190,4	171,1	185,1	185,1
Contributions à des organismes	-	-	-	-	10,0	-	-
Autres	-	-	6,8	(6,3)	-	-	-
<b>Total</b>	<b>60 133,0</b>	<b>61 272,9</b>	<b>61 907,2</b>	<b>60 279,6</b>	<b>59 922,2</b>	<b>66 647,9</b>	<b>67 703,8</b>

**Tableau 59 – Finances – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	34 121,0	29 482,8	29 762,9	29 004,9	29 739,9	29 876,3	30 768,8
Cotisations de l'employeur	11 049,7	9 273,9	8 405,7	7 577,8	7 868,6	7 903,2	8 176,4
Transport et communications	1 863,1	1 489,5	1 338,8	1 680,9	1 058,4	1 582,2	1 580,2
Services professionnels	1 189,5	787,9	922,2	1 421,0	1 416,7	1 523,2	1 346,2
Services techniques et autres	4 024,5	3 223,5	3 222,4	3 436,2	3 966,1	4 871,6	4 679,6
Location, entretien et réparation	170,6	(392,8)	103,2	121,7	68,2	134,6	134,6
Biens non durables	237,7	225,4	136,2	133,5	88,4	202,5	234,5
Biens durables	106,5	106,6	66,2	50,0	237,2	190,1	190,1
Autres	2 616,1	4 823,2	3 323,3	3 261,1	3 475,7	3 411,3	5 198,6
<b>Total</b>	<b>55 378,7</b>	<b>49 020,0</b>	<b>47 280,9</b>	<b>46 687,1</b>	<b>47 919,2</b>	<b>49 695,0</b>	<b>52 309,0</b>

Tableau 60 – Ressources humaines – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal					Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	
<b>Dépenses par objets</b>								
Rémunération	32 633,8	33 468,0	35 548,0	39 196,9	41 796,4	43 147,8	44 400,0	
Cotisations de l'employeur	10 870,8	10 606,0	10 575,7	9 949,6	11 171,9	11 442,8	11 560,1	
Transport et communications	379,7	632,3	646,5	1 006,9	1 094,5	1 078,7	1 153,3	
Services professionnels	3 604,6	3 781,5	3 789,0	4 142,5	3 073,5	4 988,1	5 062,0	
Services techniques et autres	1 828,4	2 136,7	1 859,2	943,2	1 173,7	1 803,3	1 648,3	
Location, entretien et réparation	(36,7)	(0,5)	73,8	64,7	66,3	99,2	108,6	
Biens non durables	206,3	185,9	138,2	118,0	147,2	288,4	285,4	
Biens durables	33,2	51,4	44,3	177,6	79,5	60,8	60,8	
Autres	-	-	9,3	-	-	-	-	
<b>Total</b>	<b>49 520,1</b>	<b>50 861,3</b>	<b>52 684,0</b>	<b>55 599,4</b>	<b>58 603,0</b>	<b>62 909,1</b>	<b>64 278,5</b>	

Tableau 61 – Sécurité incendie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal					Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	
<b>Dépenses par objets</b>								
Rémunération	247 081,5	277 252,5	258 663,9	264 876,9	263 782,1	263 320,7	265 197,0	
Cotisations de l'employeur	76 297,8	75 285,0	75 460,1	62 954,3	70 416,4	71 410,9	73 026,8	
Transport et communications	593,9	735,5	740,9	1 027,6	2 066,3	909,3	902,0	
Services professionnels	1 205,8	839,5	946,8	1 925,6	1 324,0	1 421,4	1 418,0	
Services techniques et autres	2 035,6	1 816,6	1 686,3	3 199,1	16 487,7	2 290,0	2 536,6	
Location, entretien et réparation	2 239,4	485,2	839,2	3 435,1	24 033,3	946,4	904,3	
Biens non durables	2 990,0	5 384,2	4 269,0	8 768,8	48 450,1	3 852,7	3 843,1	
Biens durables	2 417,5	1 818,0	2 489,1	3 160,7	5 078,6	2 504,6	2 509,5	
Contributions à des organismes	183,0	231,3	104,4	33,0	100,0	200,0	200,0	
Autres	-	5 416,1	(13,5)	6 462,6	5 808,9	-	-	
<b>Total</b>	<b>335 044,5</b>	<b>369 263,9</b>	<b>345 186,2</b>	<b>355 843,7</b>	<b>437 547,4</b>	<b>346 856,0</b>	<b>350 537,3</b>	

Tableau 62 – Service de police – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal					Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	
<b>Dépenses par objets</b>								
Rémunération	486 031,9	513 846,4	514 978,6	526 583,5	539 301,5	518 446,6	527 697,8	
Cotisations de l'employeur	124 790,2	131 702,6	130 313,5	131 086,3	123 517,8	118 133,0	127 536,2	
Transport et communications	1 521,3	2 483,5	2 055,3	2 233,1	2 356,0	2 901,6	2 600,7	
Services professionnels	706,9	841,5	801,7	976,0	1 542,9	1 845,6	1 073,9	
Services techniques et autres	4 471,8	3 777,1	3 433,2	4 263,4	4 314,0	4 502,5	3 852,1	
Location, entretien et réparation	2 697,4	1 306,7	2 332,0	2 099,8	2 441,0	2 685,3	2 744,5	
Biens non durables	6 814,8	7 177,8	7 014,8	8 165,3	8 577,8	9 290,4	7 746,2	
Biens durables	3 775,3	1 961,9	1 890,9	1 430,6	2 049,3	1 805,4	1 089,2	
Contributions à des organismes	4 200,4	4 258,1	4 161,9	4 647,8	4 850,1	4 850,1	4 769,6	
Autres	-	(978,2)	(1,7)	(1 045,7)	-	-	-	
<b>Total</b>	<b>635 010,0</b>	<b>666 377,4</b>	<b>666 980,2</b>	<b>680 440,1</b>	<b>688 950,4</b>	<b>664 460,5</b>	<b>679 110,2</b>	

**Tableau 63 – Bureau de l'inspecteur général – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	2 793,2	3 265,8	2 996,8	3 187,7	3 008,2	3 263,6	3 384,3
Cotisations de l'employeur	770,3	877,7	807,2	767,8	798,5	866,3	879,8
Transport et communications	86,5	82,3	76,2	76,0	76,0	106,0	106,0
Services professionnels	118,0	33,5	8,5	54,2	400,0	1 565,4	1 900,2
Services techniques et autres	624,6	294,7	206,0	261,9	213,0	346,0	202,0
Location, entretien et réparation	322,7	310,8	29,1	34,7	34,0	34,0	34,0
Biens non durables	54,4	70,9	38,1	74,5	47,5	47,5	47,5
Biens durables	77,8	59,1	24,1	43,4	30,0	30,0	30,0
<b>Total</b>	<b>4 850,0</b>	<b>4 994,8</b>	<b>4 186,0</b>	<b>4 500,2</b>	<b>4 607,2</b>	<b>6 258,8</b>	<b>6 583,8</b>

**Tableau 64 – Bureau du vérificateur général – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	3 267,8	3 195,9	3 321,0	3 425,1	4 132,2	4 132,2	4 304,3
Cotisations de l'employeur	922,9	952,2	867,1	816,3	1 048,9	1 048,9	1 035,7
Transport et communications	37,9	24,4	26,1	26,7	38,5	38,5	37,0
Services professionnels	707,3	680,3	807,0	506,6	999,1	1 008,6	1 148,4
Services techniques et autres	79,6	47,2	46,1	54,7	91,5	82,0	97,5
Location, entretien et réparation	320,0	396,2	39,2	17,6	20,0	20,0	22,3
Biens non durables	139,3	130,9	194,2	129,1	74,0	74,0	84,0
<b>Total</b>	<b>5 474,8</b>	<b>5 427,1</b>	<b>5 300,7</b>	<b>4 976,1</b>	<b>6 404,2</b>	<b>6 404,2</b>	<b>6 729,2</b>

**Tableau 65 – Commission de la fonction publique de Montréal – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	534,3	577,1	393,7	226,0	263,6	483,0	559,6
Cotisations de l'employeur	174,4	153,8	115,3	52,1	61,4	122,2	138,4
Transport et communications	0,6	10,1	7,9	6,5	26,8	25,0	25,0
Services professionnels	27,7	39,3	88,4	50,2	68,7	70,5	79,6
Services techniques et autres	17,1	27,7	17,3	12,5	28,6	28,6	28,6
Location, entretien et réparation	(3,0)	(52,2)	0,8	2,7	2,7	2,7	2,7
Biens non durables	0,5	2,3	0,9	0,5	7,2	7,2	7,2
Biens durables	-	1,3	0,2	1,2	1,5	1,5	1,5
<b>Total</b>	<b>751,6</b>	<b>759,4</b>	<b>624,5</b>	<b>351,7</b>	<b>460,5</b>	<b>740,7</b>	<b>842,6</b>



**Tableau 66 – Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	
<b>Dépenses par objets</b>								
Rémunération	157,6	50,6	27,6	63,7	73,4	184,7	210,4	
Cotisations de l'employeur	47,2	17,0	7,9	17,7	20,4	49,5	55,1	
Transport et communications	-	-	-	-	1,0	12,7	12,7	
Services professionnels	-	-	-	-	1,0	152,9	152,9	
Services techniques et autres	3,2	2,7	3,0	3,6	8,6	14,9	14,9	
Location, entretien et réparation	(0,7)	-	-	-	2,0	4,0	4,0	
Biens non durables	2,2	0,1	-	-	6,4	271,6	274,2	
Biens durables	-	-	-	-	2,0	21,6	21,6	
<b>Total</b>	<b>209,5</b>	<b>70,4</b>	<b>38,5</b>	<b>85,0</b>	<b>114,8</b>	<b>711,9</b>	<b>745,8</b>	

## Services institutionnels

Tableau 67 – Services institutionnels – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Services institutionnels</b>							
Approvisionnement	26 578,1	26 607,6	26 208,1	32 733,6	29 937,5	30 156,5	30 623,3
Évaluation foncière	15 353,7	15 741,3	15 941,6	15 463,2	15 443,5	16 567,0	16 868,1
Gestion et planification immobilière	140 636,2	146 200,2	156 905,4	164 942,4	167 407,4	178 619,7	178 940,7
Greffe	27 404,1	40 436,9	28 355,5	29 279,6	31 216,1	31 893,1	43 218,6
Matériel roulant et ateliers	109 543,4	107 714,7	112 854,0	115 014,4	106 869,7	109 184,9	110 384,8
Performance organisationnelle	3 015,9	3 515,3	3 689,7	3 653,4	4 243,5	6 806,1	5 880,0
<b>Total – Services institutionnels</b>	<b>322 531,4</b>	<b>340 216,0</b>	<b>343 954,3</b>	<b>361 086,6</b>	<b>355 117,7</b>	<b>373 227,3</b>	<b>385 915,5</b>

Tableau 68 – Approvisionnement – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	18 559,9	19 634,0	19 506,0	19 759,0	20 235,1	20 080,5	20 522,4
Cotisations de l'employeur	6 063,9	5 867,1	5 373,3	5 273,0	5 552,2	5 546,1	5 738,6
Transport et communications	163,3	194,5	193,1	204,2	221,8	232,0	232,0
Services professionnels	179,8	180,2	161,0	255,6	259,7	352,1	252,1
Services techniques et autres	410,4	488,4	447,0	3 750,9	3 102,6	3 237,8	3 137,8
Location, entretien et réparation	423,0	(192,4)	44,4	67,0	22,4	78,5	78,5
Biens non durables	316,3	388,7	229,8	269,4	222,6	333,3	365,7
Biens durables	95,3	22,9	52,5	32,2	29,3	7,1	7,1
Contributions à des organismes	-	2,0	-	-	2,7	-	-
Autres	366,2	22,2	201,0	3 122,3	289,1	289,1	289,1
<b>Total</b>	<b>26 578,1</b>	<b>26 607,6</b>	<b>26 208,1</b>	<b>32 733,6</b>	<b>29 937,5</b>	<b>30 156,5</b>	<b>30 623,3</b>

Tableau 69 – Évaluation foncière – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	11 150,5	11 463,9	11 920,2	11 760,9	11 673,5	12 415,7	12 667,5
Cotisations de l'employeur	3 679,2	3 617,3	3 406,2	3 119,8	3 132,9	3 332,1	3 440,8
Transport et communications	45,3	109,4	197,0	191,9	183,5	304,4	266,4
Services professionnels	37,8	10,8	15,5	10,0	27,0	19,2	19,2
Services techniques et autres	275,2	319,3	291,1	249,1	236,5	306,4	319,4
Location, entretien et réparation	88,4	51,3	24,1	24,5	24,5	40,3	37,3
Biens non durables	50,4	77,5	65,7	57,2	43,1	79,1	76,7
Biens durables	26,9	91,8	21,8	49,8	122,5	69,8	40,8
<b>Total</b>	<b>15 353,7</b>	<b>15 741,3</b>	<b>15 941,6</b>	<b>15 463,2</b>	<b>15 443,5</b>	<b>16 567,0</b>	<b>16 868,1</b>

**Tableau 70 – Gestion et planification immobilière – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	43 287,4	42 179,0	42 732,7	44 781,0	48 405,4	50 224,8	52 052,8
Cotisations de l'employeur	13 593,8	13 171,7	12 809,6	12 588,7	13 808,1	14 325,1	14 760,8
Transport et communications	680,3	742,3	691,1	678,1	709,6	710,1	629,0
Services professionnels	154,7	1 146,3	469,5	684,8	1 891,5	1 430,3	1 914,1
Services techniques et autres	4 012,9	6 036,6	7 940,3	7 681,8	8 024,2	9 145,7	8 912,5
Location, entretien et réparation	58 776,7	62 606,5	67 325,0	73 094,5	73 004,4	79 181,7	76 408,7
Biens non durables	19 988,2	20 278,1	24 536,4	25 284,8	21 424,1	23 509,4	24 147,7
Biens durables	142,2	27,7	57,1	158,5	140,1	92,6	115,1
Contributions à des organismes	-	10,0	343,7	-	-	-	-
Autres	-	2,0	-	(9,8)	-	-	-
<b>Total</b>	<b>140 636,2</b>	<b>146 200,2</b>	<b>156 905,4</b>	<b>164 942,4</b>	<b>167 407,4</b>	<b>178 619,7</b>	<b>178 940,7</b>

**Tableau 71 – Greffe – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	19 186,5	23 402,0	19 195,5	20 735,8	21 234,6	21 219,3	25 983,4
Cotisations de l'employeur	6 250,1	6 892,4	6 556,6	6 318,1	6 910,7	6 904,1	7 361,6
Transport et communications	504,5	2 342,6	431,0	460,9	309,2	446,1	2 533,2
Services professionnels	238,7	415,7	249,2	288,6	1 642,5	2 031,0	769,3
Services techniques et autres	831,2	5 173,9	896,7	775,7	610,0	701,0	4 500,8
Location, entretien et réparation	(64,7)	1 589,9	491,8	401,1	319,8	309,9	1 630,4
Biens non durables	97,4	306,8	108,2	137,3	118,9	210,6	348,8
Biens durables	41,8	63,7	37,6	52,9	35,4	31,1	51,1
Contributions à des organismes	249,4	177,5	320,4	40,0	35,0	40,0	40,0
Autres	69,2	72,4	68,5	69,2	-	-	-
<b>Total</b>	<b>27 404,1</b>	<b>40 436,9</b>	<b>28 355,5</b>	<b>29 279,6</b>	<b>31 216,1</b>	<b>31 893,1</b>	<b>43 218,6</b>

**Tableau 72 – Matériel roulant et ateliers – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	35 669,4	35 918,1	36 008,6	36 906,4	35 906,6	36 340,2	37 372,4
Cotisations de l'employeur	10 992,1	10 994,3	11 004,4	10 533,8	10 325,4	10 454,8	10 634,8
Transport et communications	138,4	210,8	174,1	163,9	149,1	205,2	87,9
Services professionnels	10,3	35,6	73,3	163,4	62,4	70,1	70,1
Services techniques et autres	3 391,5	2 682,0	2 997,9	2 760,8	2 846,0	2 860,2	2 464,6
Location, entretien et réparation	13 850,9	14 271,2	12 759,0	16 679,1	20 605,8	14 799,6	19 627,5
Biens non durables	44 881,0	46 421,5	52 557,4	49 659,4	40 412,9	47 731,1	43 562,2
Biens durables	750,6	184,7	142,9	109,9	61,5	208,7	50,3
Contributions à des organismes	-	-	10,0	12,5	-	15,0	15,0
Autres	(140,8)	(3 003,5)	(2 873,6)	(1 974,8)	(3 500,0)	(3 500,0)	(3 500,0)
<b>Total</b>	<b>109 543,4</b>	<b>107 714,7</b>	<b>112 854,0</b>	<b>115 014,4</b>	<b>106 869,7</b>	<b>109 184,9</b>	<b>110 384,8</b>

**Tableau 73 – Performance organisationnelle – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	
<b>Dépenses par objets</b>								
Rémunération	1 632,6	2 051,7	2 283,2	2 465,1	2 725,4	3 354,3	3 211,4	
Cotisations de l'employeur	495,7	614,6	608,6	603,9	670,4	836,5	785,4	
Transport et communications	24,9	22,5	28,7	22,7	18,0	210,0	78,0	
Services professionnels	745,0	722,9	679,6	477,8	624,6	1 372,2	1 582,2	
Services techniques et autres	93,1	58,6	48,7	66,0	166,5	534,5	134,5	
Location, entretien et réparation	(1,0)	6,3	5,4	2,6	1,0	121,4	21,4	
Biens non durables	9,2	10,8	20,3	14,3	37,6	377,2	67,1	
Biens durables	16,4	27,9	15,2	1,0	-	-	-	
<b>Total</b>	<b>3 015,9</b>	<b>3 515,3</b>	<b>3 689,7</b>	<b>3 653,4</b>	<b>4 243,5</b>	<b>6 806,1</b>	<b>5 880,0</b>	

## Mobilité et attractivité

**Tableau 74 – Mobilité et attractivité – Budget de la Ville de Montréal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Mobilité et attractivité</b>							
Commission des services électriques	61 900,1	60 578,9	64 098,6	65 700,2	80 728,2	81 378,2	83 841,2
Eau	219 311,6	224 326,3	227 748,3	255 908,1	274 176,5	262 253,2	274 220,6
Grands parcs, du Mont-Royal et des sports	41 287,1	52 785,0	49 691,2	52 363,5	51 766,4	41 653,1	41 790,7
Infrastructures du réseau routier	30 522,8	39 239,6	37 537,5	36 012,8	39 801,7	37 150,3	37 391,0
Urbanisme et mobilité	63 859,6	50 559,4	50 229,5	84 191,6	75 277,4	69 433,6	66 049,2
<b>Total – Mobilité et attractivité</b>	<b>416 881,2</b>	<b>427 489,2</b>	<b>429 305,1</b>	<b>494 176,2</b>	<b>521 750,2</b>	<b>491 868,4</b>	<b>503 292,7</b>

**Tableau 75 – Commission des services électriques – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	5 188,3	5 719,5	5 400,9	5 266,0	5 347,1	5 347,1	5 231,4
Cotisations de l'employeur	1 506,0	1 911,0	1 546,4	1 248,1	1 469,0	1 469,0	1 792,8
Transport et communications	201,8	178,7	190,7	235,3	290,4	290,4	283,2
Services professionnels	195,2	394,4	350,2	466,4	565,9	565,9	690,7
Services techniques et autres	3 846,6	277,0	3 562,5	3 864,5	8 350,9	8 445,9	7 655,6
Location, entretien et réparation	1 118,4	1 102,6	1 234,8	1 251,9	1 745,0	1 775,0	1 795,8
Biens non durables	430,6	438,7	500,5	544,2	700,8	575,8	588,4
Biens durables	92,6	35,1	35,8	53,7	65,0	65,0	66,3
Frais de financement	22 439,8	23 487,4	22 947,6	20 865,6	24 515,2	24 515,2	24 800,0
Remboursement de la dette à long terme	26 180,2	25 866,8	28 027,9	31 473,5	36 678,9	36 678,9	38 816,0
Contributions à des organismes	700,6	1 167,7	301,3	431,0	1 000,0	1 650,0	2 121,0
<b>Total</b>	<b>61 900,1</b>	<b>60 578,9</b>	<b>64 098,6</b>	<b>65 700,2</b>	<b>80 728,2</b>	<b>81 378,2</b>	<b>83 841,2</b>

**Tableau 76 – Eau – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	55 496,0	56 209,2	59 785,8	60 128,3	62 358,6	60 342,4	64 787,4
Cotisations de l'employeur	17 825,5	17 664,7	18 009,1	16 193,1	17 763,1	17 267,2	18 439,7
Transport et communications	767,6	634,0	651,0	651,9	1 196,0	784,9	782,8
Services professionnels	5 067,7	5 949,5	6 849,0	8 021,8	7 971,4	8 977,2	10 062,0
Services techniques et autres	8 271,9	9 543,2	9 425,3	8 852,8	9 007,2	9 938,5	9 677,1
Location, entretien et réparation	8 715,1	11 004,4	9 242,5	10 758,8	12 369,7	17 714,8	16 568,0
Biens non durables	54 085,1	52 082,7	48 640,7	55 829,6	59 969,8	61 616,1	61 409,4
Biens durables	589,8	660,6	713,4	783,6	662,4	716,9	674,8
Frais de financement	22 230,1	21 788,5	25 235,0	31 443,7	38 018,1	35 198,9	35 402,9
Remboursement de la dette à long terme	46 903,6	49 545,5	50 528,5	64 148,9	64 649,9	60 244,9	66 910,6
Contributions à des organismes	470,5	1 685,6	423,2	438,7	482,7	422,5	477,0
Autres	(1 111,3)	(2 441,6)	(1 755,2)	(1 343,1)	(272,4)	(10 971,1)	(10 971,1)
<b>Total</b>	<b>219 311,6</b>	<b>224 326,3</b>	<b>227 748,3</b>	<b>255 908,1</b>	<b>274 176,5</b>	<b>262 253,2</b>	<b>274 220,6</b>

**Tableau 77 – Grands parcs, du Mont-Royal et des sports – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	
<b>Dépenses par objets</b>								
Rémunération	14 973,0	15 862,8	17 251,4	16 981,0	15 924,5	16 804,6	17 282,8	
Cotisations de l'employeur	4 739,8	5 006,1	4 907,0	4 533,6	4 413,9	4 649,9	4 774,0	
Transport et communications	379,3	257,7	305,4	266,9	292,3	306,5	245,8	
Services professionnels	1 519,9	8 308,5	2 989,9	3 774,6	2 182,8	2 709,3	2 337,8	
Services techniques et autres	7 810,0	7 371,0	9 292,3	7 945,7	5 617,3	5 564,9	6 385,1	
Location, entretien et réparation	2 561,9	2 459,7	3 243,1	3 360,8	3 531,6	3 810,3	3 746,2	
Biens non durables	5 400,8	3 542,8	952,8	1 069,6	1 138,8	790,5	647,5	
Biens durables	693,6	236,8	3 889,1	5 563,4	12 037,9	135,8	44,2	
Contributions à des organismes	3 164,8	9 743,2	6 773,9	8 825,7	6 589,0	6 843,0	6 262,0	
Autres	44,0	(3,6)	86,3	42,2	38,3	38,3	65,3	
<b>Total</b>	<b>41 287,1</b>	<b>52 785,0</b>	<b>49 691,2</b>	<b>52 363,5</b>	<b>51 766,4</b>	<b>41 653,1</b>	<b>41 790,7</b>	

**Tableau 78 – Infrastructures du réseau routier – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	
<b>Dépenses par objets</b>								
Rémunération	13 163,6	18 698,7	20 104,6	19 136,7	19 148,6	18 906,4	19 123,1	
Cotisations de l'employeur	4 484,0	4 723,2	4 367,9	3 127,8	5 331,7	5 059,0	5 147,5	
Transport et communications	1 009,0	590,0	627,7	633,2	684,0	843,6	867,2	
Services professionnels	1 896,5	3 664,1	2 100,3	1 020,6	3 484,3	1 485,5	1 196,2	
Services techniques et autres	1 153,2	1 724,1	1 624,4	3 020,5	1 554,0	1 023,3	1 063,5	
Location, entretien et réparation	8 134,9	7 742,8	8 132,4	8 413,0	8 959,3	8 928,0	9 204,8	
Biens non durables	500,5	515,3	472,0	467,6	444,9	678,8	581,0	
Biens durables	143,6	1 296,7	83,6	192,2	117,6	183,4	175,4	
Contributions à des organismes	37,5	284,7	32,6	31,9	77,3	42,3	32,3	
Autres	-	-	(8,0)	(30,7)	-	-	-	
<b>Total</b>	<b>30 522,8</b>	<b>39 239,6</b>	<b>37 537,5</b>	<b>36 012,8</b>	<b>39 801,7</b>	<b>37 150,3</b>	<b>37 391,0</b>	

**Tableau 79 – Urbanisme et mobilité – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	
<b>Dépenses par objets</b>								
Rémunération	15 356,9	16 983,2	17 033,6	21 497,6	24 437,7	24 002,4	25 107,2	
Cotisations de l'employeur	4 761,0	5 247,7	4 873,2	5 404,0	6 349,9	6 245,8	6 518,2	
Transport et communications	419,0	1 065,0	691,5	951,9	841,9	738,6	726,3	
Services professionnels	4 834,2	5 977,8	7 175,8	7 796,5	18 203,0	8 264,7	6 525,5	
Services techniques et autres	3 216,8	2 920,1	2 524,4	2 745,7	3 087,5	5 181,4	2 201,4	
Location, entretien et réparation	4 935,5	1 384,2	2 707,4	(624,2)	1 086,5	1 200,0	1 137,5	
Biens non durables	5 226,8	6 402,7	3 868,1	4 749,3	5 539,9	7 930,9	3 670,9	
Biens durables	365,5	123,7	989,9	9 289,2	1 221,0	170,0	257,6	
Contributions à des organismes	24 743,9	10 455,0	10 368,0	32 381,6	14 492,9	15 699,8	19 904,6	
Autres	-	-	(2,4)	-	17,1	-	-	
<b>Total</b>	<b>63 859,6</b>	<b>50 559,4</b>	<b>50 229,5</b>	<b>84 191,6</b>	<b>75 277,4</b>	<b>69 433,6</b>	<b>66 049,2</b>	

## Qualité de vie

Tableau 80 – Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal					Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	
<b>Qualité de vie</b>								
Culture	67 641,7	108 135,2	67 222,6	64 213,8	62 558,9	65 716,2	65 785,0	
Développement économique	58 933,2	56 362,1	61 723,0	92 830,1	113 689,4	61 773,1	124 171,1	
Diversité et inclusion sociale	27 593,1	28 204,2	29 203,5	29 251,8	39 091,5	30 408,1	31 143,8	
Environnement	158 675,0	120 419,6	174 566,4	146 424,8	152 800,1	151 547,0	169 317,9	
Espace pour la vie	57 811,2	57 832,4	57 913,7	59 063,8	66 928,7	71 137,1	75 397,9	
Habitation	32 789,2	27 997,7	40 556,8	86 940,3	175 662,9	153 295,8	155 856,2	
<b>Total – Qualité de vie</b>	<b>403 443,4</b>	<b>398 951,2</b>	<b>431 186,0</b>	<b>478 724,6</b>	<b>610 731,5</b>	<b>533 877,3</b>	<b>621 671,9</b>	

Tableau 81 – Culture – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal					Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	
<b>Dépenses par objets</b>								
Rémunération	10 974,1	11 938,1	13 766,4	12 178,4	12 520,8	13 149,1	13 433,0	
Cotisations de l'employeur	3 501,1	3 737,4	3 805,5	3 161,3	3 317,2	3 475,2	3 561,8	
Transport et communications	247,3	283,5	326,6	213,2	244,4	316,7	381,7	
Services professionnels	1 420,8	2 251,8	4 994,4	3 825,3	3 908,8	4 440,4	4 051,0	
Services techniques et autres	4 887,4	5 089,5	3 012,5	3 693,0	2 823,3	2 934,9	2 879,0	
Location, entretien et réparation	(210,4)	(163,3)	95,4	112,2	114,1	160,7	206,1	
Biens non durables	8 601,2	8 260,8	7 954,7	7 866,1	7 828,3	7 849,6	7 842,7	
Biens durables	121,6	113,2	169,7	210,1	64,3	73,3	108,3	
Contributions à des organismes	38 098,6	76 609,2	33 097,4	32 954,2	31 737,7	33 316,3	33 321,4	
Autres	-	15,0	-	-	-	-	-	
<b>Total</b>	<b>67 641,7</b>	<b>108 135,2</b>	<b>67 222,6</b>	<b>64 213,8</b>	<b>62 558,9</b>	<b>65 716,2</b>	<b>65 785,0</b>	

Tableau 82 – Développement économique – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal					Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	
<b>Dépenses par objets</b>								
Rémunération	4 422,0	4 449,5	5 483,0	6 523,9	7 319,5	6 357,8	7 505,6	
Cotisations de l'employeur	1 287,9	1 322,5	1 549,9	1 671,0	2 327,7	1 609,5	1 891,1	
Transport et communications	549,4	395,2	493,9	540,4	1 258,9	495,0	745,0	
Services professionnels	1 324,8	1 858,9	1 848,7	2 683,4	5 953,2	1 856,7	2 074,7	
Services techniques et autres	493,4	422,7	1 280,7	461,0	1 104,9	426,0	699,0	
Location, entretien et réparation	978,3	(500,6)	122,9	25,8	32,3	92,6	92,6	
Biens non durables	25,9	38,1	83,7	21,0	16,4	43,2	43,2	
Biens durables	22,2	163,9	171,8	40,4	20,2	86,9	86,9	
Contributions à des organismes	49 829,3	48 205,9	51 363,2	80 859,9	95 655,8	50 800,4	61 028,0	
Autres	-	6,0	(674,8)	3,3	0,5	5,0	50 005,0	
<b>Total</b>	<b>58 933,2</b>	<b>56 362,1</b>	<b>61 723,0</b>	<b>92 830,1</b>	<b>113 689,4</b>	<b>61 773,1</b>	<b>124 171,1</b>	

**Tableau 83 – Diversité et inclusion sociale – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	3 267,9	3 792,9	4 086,6	4 871,2	4 592,7	4 418,2	4 849,8
Cotisations de l'employeur	997,9	1 164,8	1 157,8	1 240,4	1 250,2	1 136,3	1 238,8
Transport et communications	150,9	237,1	221,3	111,8	2 032,1	89,7	74,7
Services professionnels	628,9	750,7	1 366,5	1 636,1	2 791,7	1 339,8	1 068,4
Services techniques et autres	355,8	390,7	293,0	340,7	2 173,9	660,3	564,3
Location, entretien et réparation	286,2	286,5	9,5	1,9	18,4	24,4	24,4
Biens non durables	109,3	161,4	42,7	59,5	46,9	47,3	47,3
Biens durables	6,5	0,8	-	10,5	53,3	0,6	0,6
Contributions à des organismes	21 789,7	21 419,3	22 026,1	20 451,6	26 132,3	22 691,5	23 275,5
Autres	-	-	-	528,1	-	-	-
<b>Total</b>	<b>27 593,1</b>	<b>28 204,2</b>	<b>29 203,5</b>	<b>29 251,8</b>	<b>39 091,5</b>	<b>30 408,1</b>	<b>31 143,8</b>

**Tableau 84 – Environnement – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	15 652,3	16 821,4	16 986,7	17 044,5	17 762,9	18 222,6	18 938,5
Cotisations de l'employeur	5 216,4	5 245,8	4 843,1	4 527,3	4 819,7	4 970,5	5 214,5
Transport et communications	489,5	321,2	646,0	513,0	594,1	687,7	916,5
Services professionnels	951,3	1 106,8	493,7	2 865,3	4 524,3	2 995,8	1 285,6
Services techniques et autres	103 609,3	103 713,6	111 824,2	120 088,2	129 629,4	129 442,5	145 445,6
Location, entretien et réparation	567,5	887,0	843,0	890,4	1 293,4	1 597,0	1 565,6
Biens non durables	1 768,8	1 882,3	1 718,7	1 242,4	1 494,4	2 251,4	2 141,7
Biens durables	5 221,3	2 976,2	3 321,3	26 390,5	33 231,0	31 424,6	4 259,7
Contributions à des organismes	100,0	243,8	131,4	146,2	119,5	170,5	170,5
Autres	25 098,6	(12 778,5)	33 758,3	(27 283,0)	(40 668,6)	(40 215,6)	(10 620,3)
<b>Total</b>	<b>158 675,0</b>	<b>120 419,6</b>	<b>174 566,4</b>	<b>146 424,8</b>	<b>152 800,1</b>	<b>151 547,0</b>	<b>169 317,9</b>

**Tableau 85 – Espace pour la vie – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	22 693,8	23 158,0	23 036,3	22 561,4	23 391,9	24 798,9	26 404,9
Cotisations de l'employeur	7 347,8	6 909,8	6 578,7	6 043,8	8 019,5	8 425,3	8 921,2
Transport et communications	1 976,3	2 027,3	1 980,1	2 168,7	1 480,0	1 440,8	2 087,0
Services professionnels	1 502,3	1 478,0	1 122,9	1 432,1	1 150,0	1 722,7	2 849,9
Services techniques et autres	8 700,1	8 398,3	8 583,1	8 795,4	10 309,4	11 868,2	11 815,0
Location, entretien et réparation	476,1	197,9	172,0	202,3	220,0	207,7	251,7
Biens non durables	4 185,1	4 356,9	4 057,3	4 236,2	4 700,0	5 396,3	4 981,3
Biens durables	123,7	103,2	62,4	96,6	424,2	11,0	320,7
Frais de financement	4 751,2	4 939,6	5 147,7	5 627,8	7 151,3	7 151,3	6 789,8
Remboursement de la dette à long terme	5 706,7	5 918,4	6 750,1	7 464,5	9 636,9	9 636,9	10 458,4
Contributions à des organismes	348,1	345,0	423,1	435,0	445,5	478,0	518,0
<b>Total</b>	<b>57 811,2</b>	<b>57 832,4</b>	<b>57 913,7</b>	<b>59 063,8</b>	<b>66 928,7</b>	<b>71 137,1</b>	<b>75 397,9</b>



**Tableau 86 – Habitation – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	5 938,8	5 817,5	6 874,9	7 625,2	8 357,2	8 347,0	9 033,8
Cotisations de l'employeur	1 922,7	1 810,8	1 963,3	2 029,6	2 222,8	2 233,0	2 421,4
Transport et communications	316,9	123,8	105,4	76,7	69,2	63,2	63,2
Services professionnels	331,9	446,9	268,1	408,2	966,8	904,0	1 004,0
Services techniques et autres	150,9	61,3	177,0	84,0	170,7	163,4	163,4
Location, entretien et réparation	(24,5)	(41,5)	7,1	19,6	19,1	19,1	19,1
Biens non durables	35,1	20,6	65,3	56,6	89,8	70,9	70,9
Biens durables	11,5	48,7	77,0	82,6	40,0	30,0	30,0
Contributions à des organismes	24 471,6	19 709,6	31 018,7	76 557,8	163 727,3	141 465,2	143 050,4
Autres	(365,7)	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>32 789,2</b>	<b>27 997,7</b>	<b>40 556,8</b>	<b>86 940,3</b>	<b>175 662,9</b>	<b>153 295,8</b>	<b>155 856,2</b>

## Service aux citoyens

Tableau 87 – Service aux citoyens – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Service aux citoyens</b>							
Concertation des arrondissements	89 665,9	96 732,3	101 000,4	103 856,8	110 328,4	92 188,7	93 230,5
Expérience citoyenne et communications	23 817,0	23 613,5	23 949,8	24 100,1	27 842,7	28 933,3	28 752,5
Technologies de l'information	85 138,5	84 351,7	82 746,2	85 779,5	86 589,6	90 855,0	100 058,0
<b>Total – Service aux citoyens</b>	<b>198 621,4</b>	<b>204 697,5</b>	<b>207 696,4</b>	<b>213 736,4</b>	<b>224 760,7</b>	<b>211 977,0</b>	<b>222 041,0</b>

Tableau 88 – Concertation des arrondissements – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	4 426,7	4 972,8	4 868,5	5 781,8	6 712,9	7 438,2	7 674,4
Cotisations de l'employeur	1 398,3	1 488,6	1 349,1	1 432,6	1 765,8	1 956,7	2 032,4
Transport et communications	(107,6)	152,4	148,1	150,4	252,1	232,1	246,8
Services professionnels	556,7	358,9	226,6	364,9	581,5	595,9	493,7
Services techniques et autres	80 296,4	86 897,1	92 180,1	94 738,9	99 652,6	80 579,5	81 391,1
Location, entretien et réparation	2 079,8	2 454,4	1 393,1	522,7	566,2	505,5	548,0
Biens non durables	516,2	61,8	457,9	523,3	411,3	549,8	533,3
Biens durables	4,6	12,4	31,9	2,8	31,0	31,0	10,8
Contributions à des organismes	522,4	333,9	309,9	337,2	355,0	300,0	300,0
Autres	(27,6)	-	35,2	2,2	-	-	-
<b>Total</b>	<b>89 665,9</b>	<b>96 732,3</b>	<b>101 000,4</b>	<b>103 856,8</b>	<b>110 328,4</b>	<b>92 188,7</b>	<b>93 230,5</b>

Tableau 89 – Expérience citoyenne et communications – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	12 527,6	13 110,6	15 195,3	15 419,0	18 042,8	18 428,8	18 958,6
Cotisations de l'employeur	3 837,5	3 916,1	4 155,9	3 956,2	4 764,7	4 893,7	5 065,7
Transport et communications	3 089,6	3 722,1	2 751,7	3 185,8	3 099,6	3 479,6	2 729,1
Services professionnels	503,4	641,1	307,2	575,1	626,0	597,1	575,6
Services techniques et autres	658,0	1 469,0	1 109,6	1 014,8	1 134,1	1 352,3	1 275,9
Location, entretien et réparation	411,8	303,7	286,8	20,8	10,6	13,2	13,2
Biens non durables	2 778,0	399,9	80,6	42,5	113,1	158,1	123,9
Biens durables	11,1	40,0	63,2	45,3	51,8	10,5	10,5
Contributions à des organismes	-	11,0	(0,5)	-	-	-	-
Autres	-	-	-	(159,4)	-	-	-
<b>Total</b>	<b>23 817,0</b>	<b>23 613,5</b>	<b>23 949,8</b>	<b>24 100,1</b>	<b>27 842,7</b>	<b>28 933,3</b>	<b>28 752,5</b>

**Tableau 90 – Technologies de l'information – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	36 239,6	37 543,0	36 931,5	35 745,5	37 163,8	37 902,4	40 525,3
Cotisations de l'employeur	11 099,7	11 589,3	10 109,4	8 662,8	8 848,2	9 653,5	10 227,1
Transport et communications	7 187,0	8 023,5	8 079,9	9 813,6	7 445,0	9 092,0	8 009,2
Services professionnels	2 252,4	3 040,6	1 054,7	788,5	1 466,0	785,0	1 047,2
Services techniques et autres	3 410,9	2 621,8	3 447,7	1 065,5	1 513,4	1 513,4	1 786,0
Location, entretien et réparation	22 769,7	19 667,7	21 465,3	28 553,2	29 136,8	30 838,3	36 599,4
Biens non durables	488,9	260,9	275,3	183,3	68,0	59,8	117,3
Biens durables	1 687,3	1 571,9	2 151,0	961,6	959,1	1 010,6	1 746,5
Contributions à des organismes	3,0	33,0	0,5	5,5	11,8	-	-
Autres	-	-	(769,1)	-	(22,5)	-	-
<b>Total</b>	<b>85 138,5</b>	<b>84 351,7</b>	<b>82 746,2</b>	<b>85 779,5</b>	<b>86 589,6</b>	<b>90 855,0</b>	<b>100 058,0</b>

## Arrondissements

Tableau 91 – Budgets des arrondissements

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Arrondissements</b>							
Ahuntsic-Cartierville	51 461,5	54 385,9	56 054,6	59 157,1	62 543,0	57 594,2	58 624,1
Anjou	24 112,1	25 970,8	26 035,0	27 245,5	27 295,0	27 814,9	28 359,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	60 431,6	64 728,9	65 837,7	68 872,8	68 595,2	68 486,1	70 371,5
Lachine	28 132,9	29 386,6	28 911,3	30 586,7	30 983,5	31 580,8	30 199,7
LaSalle	34 632,1	36 134,3	36 215,1	39 389,8	37 979,6	40 493,3	41 903,5
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	9 636,2	10 111,4	10 572,6	11 155,5	10 808,0	10 786,5	11 062,5
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	57 394,7	62 470,7	62 393,0	65 851,5	66 038,7	66 282,8	67 186,0
Montréal-Nord	36 560,9	37 800,2	38 820,6	40 442,6	42 553,7	42 876,5	43 901,7
Outremont	13 887,2	14 848,1	15 172,4	14 124,3	15 464,8	14 928,4	15 304,7
Pierrefonds-Roxboro	29 658,6	30 789,4	32 852,4	32 432,1	31 660,7	32 231,5	33 973,9
Plateau-Mont-Royal	51 959,0	54 276,3	53 877,3	53 082,1	54 135,7	54 667,1	55 347,1
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	49 275,4	55 621,7	55 267,9	59 823,5	63 508,8	60 484,8	63 244,2
Rosemont–La Petite-Patrie	55 101,4	61 547,3	60 677,6	63 366,3	67 563,8	60 876,2	62 072,4
Saint-Laurent	61 620,5	68 262,8	66 173,1	66 027,0	76 616,2	72 406,7	73 688,1
Saint-Léonard	32 665,5	34 893,7	36 013,6	36 120,0	36 805,8	37 207,1	37 877,0
Sud-Ouest	53 072,4	54 621,4	54 524,1	54 953,8	55 852,0	55 590,8	56 923,1
Verdun	36 515,7	34 016,5	36 112,9	35 824,6	35 421,6	36 626,5	37 440,3
Ville-Marie	80 849,8	86 184,0	90 224,8	96 521,9	94 774,2	94 816,5	96 538,1
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	55 381,5	59 130,1	60 369,6	62 244,1	60 360,9	59 291,9	60 365,5
<b>Total – Arrondissements</b>	<b>822 349,0</b>	<b>875 180,1</b>	<b>886 105,6</b>	<b>917 221,2</b>	<b>938 961,2</b>	<b>925 042,6</b>	<b>944 382,4</b>

Tableau 92 – Sources de financement des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Budget 2020	Sources de financement				Budget 2021
		Taxes	Autres Revenus	Affectations	Transferts	
Arrondissements						
Ahuntsic-Cartierville	57 594,2	7 744,9	1 946,3	-	48 932,9	58 624,1
Anjou	27 814,9	7 329,7	1 581,2	643,6	18 804,5	28 359,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	68 486,1	9 579,1	3 232,7	1 500,0	56 059,7	70 371,5
Lachine	31 580,8	4 617,9	1 764,8	1 253,2	22 563,8	30 199,7
LaSalle	40 493,3	4 955,3	1 504,6	1 014,7	34 428,9	41 903,5
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	10 786,5	1 771,0	630,2	-	8 661,3	11 062,5
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	66 282,8	10 546,5	3 084,7	231,5	53 323,3	67 186,0
Montréal-Nord	42 876,5	9 935,0	830,2	1 328,0	31 808,5	43 901,7
Outremont	14 928,4	3 094,1	2 815,7	-	9 394,9	15 304,7
Pierrefonds-Roxboro	32 231,5	6 485,2	1 438,5	950,0	25 100,2	33 973,9
Plateau-Mont-Royal	54 667,1	10 485,9	8 382,4	935,5	35 543,3	55 347,1
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	60 484,8	10 686,1	2 223,0	-	50 335,1	63 244,2
Rosemont–La Petite-Patrie	60 876,2	9 472,4	3 675,6	-	48 924,4	62 072,4
Saint-Laurent	72 406,7	13 918,4	4 819,8	344,2	54 605,7	73 688,1
Saint-Léonard	37 207,1	7 637,1	1 877,9	655,5	27 706,5	37 877,0
Sud-Ouest	55 590,8	8 344,4	4 330,7	2 771,8	41 476,2	56 923,1
Verdun	36 626,5	7 193,8	2 700,4	1 328,1	26 218,0	37 440,3
Ville-Marie	94 816,5	18 909,2	21 238,1	8 950,7	47 440,1	96 538,1
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	59 291,9	8 132,7	3 383,1	542,4	48 307,3	60 365,5
<b>Total – Arrondissements</b>	<b>925 042,6</b>	<b>160 838,7</b>	<b>71 459,9</b>	<b>22 449,2</b>	<b>689 634,6</b>	<b>944 382,4</b>
Montant présenté dans le budget des arrondissements et également dans les revenus corporatifs	(831 914,8)	(160 244,6)	-	-	(689 634,6)	(849 879,2)
<b>Total – Arrondissements</b>	<b>93 127,8</b>	<b>594,1</b>	<b>71 459,9</b>	<b>22 449,2</b>	<b>-</b>	<b>94 503,2</b>

**Tableau 93 – Arrondissement d’Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	27 403,2	27 835,4	28 511,7	30 256,8	29 066,7	28 757,8	29 579,9
Cotisations de l'employeur	8 606,9	8 370,9	8 275,3	8 152,6	8 330,1	8 239,0	8 462,9
Transport et communications	436,5	462,5	404,8	382,3	375,4	392,3	389,3
Services professionnels	219,8	228,0	313,5	514,8	1 049,9	283,3	286,3
Services techniques et autres	53,5	3 319,6	4 112,4	4 676,2	5 158,1	3 712,0	3 917,4
Location, entretien et réparation	5 449,5	5 555,5	5 450,5	6 178,6	7 360,4	6 299,4	6 229,1
Biens non durables	4 355,6	4 275,2	4 128,3	4 468,4	5 322,6	5 131,0	4 915,5
Biens durables	56,8	95,2	354,2	437,0	406,8	180,7	163,1
Contributions à des organismes	1 931,2	1 958,2	1 508,6	1 705,2	2 337,2	1 402,5	1 485,2
Autres	2 948,5	2 285,4	2 995,3	2 385,2	3 135,8	3 196,2	3 195,4
<b>Total</b>	<b>51 461,5</b>	<b>54 385,9</b>	<b>56 054,6</b>	<b>59 157,1</b>	<b>62 543,0</b>	<b>57 594,2</b>	<b>58 624,1</b>

**Tableau 94 – Arrondissement d’Anjou – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	12 580,1	13 134,9	13 718,9	14 589,6	14 016,4	14 386,2	15 007,2
Cotisations de l'employeur	3 854,6	3 863,1	3 859,5	3 764,0	4 045,6	3 980,7	4 170,2
Transport et communications	487,4	368,0	356,4	339,6	306,6	408,3	339,5
Services professionnels	223,9	239,8	178,4	172,2	202,5	302,0	206,6
Services techniques et autres	1 911,1	2 630,6	2 418,9	2 747,4	2 136,6	2 536,0	2 603,4
Location, entretien et réparation	2 347,4	2 448,1	2 349,0	2 456,1	2 513,0	2 589,2	2 540,8
Biens non durables	2 036,8	2 688,7	2 659,6	2 595,0	3 352,5	2 720,1	2 664,4
Biens durables	175,5	130,4	124,7	206,6	138,4	63,1	43,3
Frais de financement	79,2	72,6	65,7	58,3	59,9	59,9	59,9
Remboursement de la dette à long terme	103,8	110,3	117,3	124,7	123,2	123,2	123,2
Contributions à des organismes	306,9	265,0	205,2	171,9	233,2	170,0	173,8
Autres	5,4	19,3	(18,6)	20,1	167,1	476,2	426,7
<b>Total</b>	<b>24 112,1</b>	<b>25 970,8</b>	<b>26 035,0</b>	<b>27 245,5</b>	<b>27 295,0</b>	<b>27 814,9</b>	<b>28 359,0</b>

**Tableau 95 – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	30 501,4	31 285,8	32 912,9	34 063,9	32 454,3	32 745,6	34 051,9
Cotisations de l'employeur	9 427,4	9 245,1	9 333,9	9 081,4	9 570,8	9 302,9	9 697,5
Transport et communications	517,0	579,1	456,5	421,2	488,3	578,5	505,7
Services professionnels	262,4	331,4	489,4	680,8	1 098,0	856,4	775,9
Services techniques et autres	1 089,5	4 557,6	4 853,2	6 180,1	6 770,7	7 197,2	7 052,4
Location, entretien et réparation	5 325,5	5 849,9	5 304,2	5 924,2	5 645,4	5 073,5	5 861,6
Biens non durables	6 646,1	5 830,7	5 288,2	4 873,5	4 732,4	6 036,4	5 718,9
Biens durables	322,2	498,3	575,6	708,4	433,4	377,6	378,5
Contributions à des organismes	4 230,9	4 401,3	4 384,1	4 065,8	4 483,2	3 497,0	3 501,7
Autres	2 109,2	2 149,7	2 239,7	2 873,5	2 918,7	2 821,0	2 827,4
<b>Total</b>	<b>60 431,6</b>	<b>64 728,9</b>	<b>65 837,7</b>	<b>68 872,8</b>	<b>68 595,2</b>	<b>68 486,1</b>	<b>70 371,5</b>

**Tableau 96 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	14 265,9	14 926,0	14 972,6	16 067,1	15 875,4	15 799,6	15 786,4
Cotisations de l'employeur	4 527,3	4 435,3	4 264,2	4 189,9	4 619,4	4 562,7	4 562,0
Transport et communications	572,7	435,9	438,2	445,0	470,4	636,0	568,5
Services professionnels	163,8	132,6	184,0	286,9	230,3	94,0	94,0
Services techniques et autres	2 495,0	5 671,1	2 670,6	3 947,7	2 727,7	3 002,6	2 203,9
Location, entretien et réparation	1 088,2	1 069,2	1 652,5	1 967,3	2 513,6	1 881,9	1 807,7
Biens non durables	3 591,9	3 619,4	3 097,6	3 237,6	3 151,6	3 748,5	3 320,8
Biens durables	230,0	135,5	476,9	325,0	102,3	203,4	204,3
Contributions à des organismes	1 199,6	1 132,1	982,4	1 197,5	1 231,7	1 117,5	1 117,5
Autres	(1,5)	(2 170,5)	172,3	(1 077,3)	61,1	534,6	534,6
<b>Total</b>	<b>28 132,9</b>	<b>29 386,6</b>	<b>28 911,3</b>	<b>30 586,7</b>	<b>30 983,5</b>	<b>31 580,8</b>	<b>30 199,7</b>

**Tableau 97 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	17 875,2	17 847,5	18 121,8	19 565,9	18 720,3	18 401,9	19 475,4
Cotisations de l'employeur	5 536,8	5 260,2	5 130,4	5 081,2	5 402,5	5 279,6	5 565,4
Transport et communications	764,8	628,1	639,8	584,1	563,5	655,4	656,6
Services professionnels	402,4	520,6	570,3	493,8	460,2	576,7	603,5
Services techniques et autres	2 621,6	4 224,0	3 826,5	4 716,9	3 824,7	4 818,7	4 919,3
Location, entretien et réparation	2 284,7	2 568,1	2 407,0	2 859,8	2 741,3	3 649,6	3 383,5
Biens non durables	3 632,9	3 493,2	3 594,0	3 876,1	3 216,2	3 895,2	3 919,0
Biens durables	523,3	324,7	620,8	731,9	536,4	248,6	248,7
Contributions à des organismes	1 101,4	1 406,3	1 267,9	1 427,3	1 720,6	1 280,4	1 425,3
Autres	(111,0)	(138,4)	36,6	40,3	793,9	1 687,2	1 706,8
<b>Total</b>	<b>34 632,1</b>	<b>36 134,3</b>	<b>36 215,1</b>	<b>39 389,8</b>	<b>37 979,6</b>	<b>40 493,3</b>	<b>41 903,5</b>

**Tableau 98 – Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	5 123,9	5 430,1	5 839,4	6 374,3	5 578,1	6 076,7	6 386,0
Cotisations de l'employeur	1 579,9	1 559,8	1 664,9	1 638,7	1 748,6	1 748,6	1 826,1
Transport et communications	179,2	175,0	185,1	228,0	174,8	185,8	164,8
Services professionnels	128,9	190,4	108,9	127,8	103,5	103,5	46,0
Services techniques et autres	358,0	474,5	439,3	507,2	680,0	510,2	489,4
Location, entretien et réparation	1 032,6	1 071,3	1 146,4	1 205,5	1 223,5	1 089,2	1 068,9
Biens non durables	1 041,1	1 368,0	1 018,1	1 541,8	1 057,4	885,9	900,7
Biens durables	10,5	23,2	1,2	39,4	28,5	7,5	7,5
Contributions à des organismes	180,0	209,7	126,7	153,0	181,0	146,5	140,5
Autres	2,1	(390,4)	42,6	(660,2)	32,6	32,6	32,6
<b>Total</b>	<b>9 636,2</b>	<b>10 111,4</b>	<b>10 572,6</b>	<b>11 155,5</b>	<b>10 808,0</b>	<b>10 786,5</b>	<b>11 062,5</b>

**Tableau 99 – Arrondissement de Mercier–Hochelaga–Maisonneuve – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	32 108,2	32 798,9	33 481,8	35 575,3	35 049,3	35 989,1	37 207,2
Cotisations de l'employeur	10 089,3	9 796,6	9 753,7	9 584,3	9 893,2	10 141,8	10 508,4
Transport et communications	443,0	586,6	479,8	399,1	412,6	469,2	420,4
Services professionnels	201,7	312,4	261,6	297,5	544,4	289,2	271,6
Services techniques et autres	1 776,2	4 410,2	4 448,1	5 528,7	5 776,8	5 835,0	5 562,2
Location, entretien et réparation	5 045,0	5 902,2	5 742,3	5 359,6	5 574,7	5 557,4	5 776,6
Biens non durables	5 169,1	5 540,2	5 633,3	5 978,9	5 221,3	5 703,3	5 425,4
Biens durables	387,7	462,5	524,2	993,5	384,2	196,7	179,0
Contributions à des organismes	4 342,8	4 641,6	4 123,2	4 117,4	4 778,3	3 716,3	3 571,1
Autres	(2 168,3)	(1 980,5)	(2 055,0)	(1 982,8)	(1 596,1)	(1 615,2)	(1 735,9)
<b>Total</b>	<b>57 394,7</b>	<b>62 470,7</b>	<b>62 393,0</b>	<b>65 851,5</b>	<b>66 038,7</b>	<b>66 282,8</b>	<b>67 186,0</b>

**Tableau 100 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	21 939,9	22 282,6	22 192,6	23 464,6	24 441,0	24 546,8	25 446,1
Cotisations de l'employeur	6 886,9	6 345,0	6 390,3	6 206,0	6 959,8	7 003,5	7 252,6
Transport et communications	494,8	464,3	409,6	347,3	420,7	458,5	391,9
Services professionnels	402,3	474,7	670,7	619,4	237,7	539,9	438,9
Services techniques et autres	1 115,9	1 822,6	1 964,9	2 047,1	2 672,4	2 733,7	3 324,7
Location, entretien et réparation	1 103,5	1 389,8	1 585,6	1 433,4	1 972,6	1 589,4	1 502,1
Biens non durables	3 176,2	3 208,5	3 415,2	3 831,0	3 529,5	3 646,1	3 444,8
Biens durables	40,6	40,0	59,7	28,8	18,8	60,0	99,8
Contributions à des organismes	1 323,0	1 785,3	1 963,5	2 432,2	2 220,1	2 192,5	1 902,1
Autres	77,8	(12,6)	168,5	32,8	81,1	106,1	98,7
<b>Total</b>	<b>36 560,9</b>	<b>37 800,2</b>	<b>38 820,6</b>	<b>40 442,6</b>	<b>42 553,7</b>	<b>42 876,5</b>	<b>43 901,7</b>

**Tableau 101 – Arrondissement d'Outremont – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	8 117,9	8 163,9	8 080,7	7 782,9	7 523,0	7 697,7	7 886,0
Cotisations de l'employeur	2 527,5	2 425,4	2 305,4	2 013,2	2 188,1	2 198,3	2 249,3
Transport et communications	285,1	236,1	155,4	122,9	229,5	236,4	225,0
Services professionnels	252,0	170,9	198,2	157,8	552,3	456,7	364,1
Services techniques et autres	(33,3)	1 015,7	1 104,3	1 146,2	1 627,7	1 422,4	1 510,7
Location, entretien et réparation	956,8	961,3	859,1	922,4	1 261,5	1 123,2	1 137,3
Biens non durables	1 178,6	1 383,4	1 551,3	1 391,0	1 147,5	1 045,8	1 184,4
Biens durables	15,7	-	-	-	-	-	-
Contributions à des organismes	114,9	67,3	112,7	156,1	494,0	311,0	311,0
Autres	472,0	424,1	805,3	431,8	441,2	436,9	436,9
<b>Total</b>	<b>13 887,2</b>	<b>14 848,1</b>	<b>15 172,4</b>	<b>14 124,3</b>	<b>15 464,8</b>	<b>14 928,4</b>	<b>15 304,7</b>



**Tableau 102 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	16 744,8	18 823,1	19 124,5	20 420,1	17 913,2	18 148,5	19 321,3
Cotisations de l'employeur	5 259,3	5 538,4	5 510,0	5 258,5	5 064,1	5 168,6	5 541,8
Transport et communications	381,7	416,1	327,5	282,9	314,4	359,0	340,6
Services professionnels	282,2	303,3	212,9	334,4	345,5	290,7	285,2
Services techniques et autres	1 615,8	1 248,9	1 063,4	1 558,3	1 207,8	1 180,5	1 307,2
Location, entretien et réparation	1 901,9	1 952,2	2 302,9	2 592,1	2 691,4	2 691,7	2 921,6
Biens non durables	2 465,7	3 027,1	2 995,6	3 430,0	3 026,3	3 179,0	3 045,9
Biens durables	50,7	60,0	341,5	117,8	41,5	34,0	42,0
Contributions à des organismes	849,1	860,1	773,9	452,9	783,2	846,7	730,8
Autres	107,4	(1 439,8)	200,2	(2 014,9)	273,3	332,8	437,5
<b>Total</b>	<b>29 658,6</b>	<b>30 789,4</b>	<b>32 852,4</b>	<b>32 432,1</b>	<b>31 660,7</b>	<b>32 231,5</b>	<b>33 973,9</b>

**Tableau 103 – Arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	28 968,4	29 630,4	29 957,4	29 793,8	28 085,3	29 410,2	30 016,8
Cotisations de l'employeur	9 037,0	8 904,6	8 654,6	7 983,1	7 969,7	8 340,7	8 522,2
Transport et communications	306,2	353,8	269,6	224,2	228,2	284,0	270,3
Services professionnels	479,3	528,6	642,6	368,1	487,6	1 510,3	1 511,8
Services techniques et autres	1 015,8	3 433,4	3 126,4	3 305,9	3 361,5	3 326,2	3 245,6
Location, entretien et réparation	3 599,5	2 946,1	3 179,4	3 189,6	3 686,0	3 556,7	3 728,8
Biens non durables	3 761,6	3 329,3	3 817,4	3 746,5	3 611,5	3 959,1	3 870,9
Biens durables	422,8	674,9	353,6	787,9	1 557,3	136,1	162,1
Contributions à des organismes	1 429,0	1 672,7	1 576,4	1 274,0	2 246,9	1 192,1	1 192,1
Autres	2 939,4	2 802,5	2 299,9	2 409,0	2 901,7	2 951,7	2 826,5
<b>Total</b>	<b>51 959,0</b>	<b>54 276,3</b>	<b>53 877,3</b>	<b>53 082,1</b>	<b>54 135,7</b>	<b>54 667,1</b>	<b>55 347,1</b>

**Tableau 104 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	25 911,7	26 970,5	27 438,1	29 550,4	29 904,6	28 761,1	29 846,4
Cotisations de l'employeur	8 084,8	8 107,1	8 017,1	7 863,5	8 410,4	8 229,4	8 561,3
Transport et communications	586,9	506,1	473,3	482,8	534,0	578,2	577,0
Services professionnels	640,4	1 097,2	931,7	1 090,9	1 534,5	1 639,8	1 677,7
Services techniques et autres	583,5	3 127,7	3 418,4	3 948,5	4 613,1	4 968,4	4 412,2
Location, entretien et réparation	4 149,8	5 136,8	4 990,2	5 154,4	6 643,9	5 846,0	6 805,1
Biens non durables	4 961,5	5 367,3	5 461,7	6 534,1	5 707,0	5 800,6	6 463,6
Biens durables	421,8	648,3	816,2	676,3	947,6	292,8	252,8
Contributions à des organismes	1 831,5	2 262,5	2 023,0	2 110,3	2 708,0	1 862,8	1 962,0
Autres	2 103,5	2 398,2	1 698,2	2 412,3	2 505,7	2 505,7	2 686,1
<b>Total</b>	<b>49 275,4</b>	<b>55 621,7</b>	<b>55 267,9</b>	<b>59 823,5</b>	<b>63 508,8</b>	<b>60 484,8</b>	<b>63 244,2</b>

**Tableau 105 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	
<b>Dépenses par objets</b>								
Rémunération	42 344,0	44 294,6	44 674,7	46 838,4	45 947,3	44 211,0	45 774,0	
Cotisations de l'employeur	13 004,8	13 170,3	12 954,1	12 589,5	13 324,7	12 993,1	13 434,2	
Transport et communications	496,0	470,9	452,7	495,9	551,8	408,5	410,1	
Services professionnels	275,2	340,2	752,9	735,5	1 826,4	491,5	389,7	
Services techniques et autres	1 380,6	3 582,0	3 337,3	4 309,5	5 456,0	2 890,7	3 145,0	
Location, entretien et réparation	4 641,8	4 625,8	4 612,9	3 858,8	4 689,4	4 842,4	4 616,8	
Biens non durables	4 376,3	6 205,4	5 624,7	6 811,4	7 223,5	8 527,1	8 678,8	
Biens durables	1 082,2	1 180,2	1 365,6	1 582,4	1 756,8	906,8	837,4	
Contributions à des organismes	1 913,5	2 271,9	1 931,5	2 150,2	2 930,0	1 870,7	1 903,2	
Autres	(14 413,0)	(14 594,0)	(15 028,8)	(16 005,3)	(16 142,1)	(16 265,6)	(17 116,8)	
<b>Total</b>	<b>55 101,4</b>	<b>61 547,3</b>	<b>60 677,6</b>	<b>63 366,3</b>	<b>67 563,8</b>	<b>60 876,2</b>	<b>62 072,4</b>	

**Tableau 106 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	
<b>Dépenses par objets</b>								
Rémunération	34 115,4	35 472,2	35 554,5	36 491,2	37 167,7	37 747,0	38 617,4	
Cotisations de l'employeur	10 611,0	10 509,8	10 011,2	9 533,6	10 441,1	10 982,0	11 286,5	
Transport et communications	861,3	919,0	906,3	878,2	1 047,3	1 125,9	1 088,3	
Services professionnels	481,3	564,4	338,5	391,3	984,5	819,0	819,0	
Services techniques et autres	4 223,5	5 443,2	6 180,5	6 185,1	8 393,5	7 210,5	7 387,8	
Location, entretien et réparation	3 391,5	4 572,8	4 310,9	4 991,3	5 649,2	5 241,5	5 324,4	
Biens non durables	5 955,0	6 251,4	6 352,1	6 854,4	6 129,6	6 949,6	6 839,4	
Biens durables	143,2	219,8	325,3	448,9	170,1	221,0	215,0	
Contributions à des organismes	1 941,9	1 955,2	2 144,6	2 352,1	2 563,7	2 204,6	2 204,7	
Autres	(103,6)	2 355,0	49,2	(2 099,1)	4 069,5	(94,4)	(94,4)	
<b>Total</b>	<b>61 620,5</b>	<b>68 262,8</b>	<b>66 173,1</b>	<b>66 027,0</b>	<b>76 616,2</b>	<b>72 406,7</b>	<b>73 688,1</b>	

**Tableau 107 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	
<b>Dépenses par objets</b>								
Rémunération	16 179,1	16 249,3	16 921,8	16 998,0	16 603,3	17 068,5	17 640,7	
Cotisations de l'employeur	5 212,1	4 999,9	4 940,5	4 550,3	4 723,2	4 856,2	4 985,6	
Transport et communications	405,7	396,2	431,7	365,8	376,8	402,6	362,5	
Services professionnels	173,9	176,9	256,2	248,2	277,1	204,9	204,3	
Services techniques et autres	4 089,2	5 709,5	6 082,8	6 404,2	6 775,3	6 937,6	6 972,3	
Location, entretien et réparation	1 934,8	2 331,9	2 225,7	2 745,8	3 205,6	2 613,4	2 729,3	
Biens non durables	2 931,3	3 707,7	3 493,4	3 410,6	3 120,2	3 720,8	3 547,5	
Biens durables	301,3	190,2	279,7	413,4	201,7	138,1	157,1	
Frais de financement	416,6	380,4	341,7	300,2	256,1	256,1	208,7	
Remboursement de la dette à long terme	522,8	559,0	597,7	639,2	683,6	683,6	731,0	
Contributions à des organismes	489,5	466,9	412,1	431,9	743,6	366,1	381,5	
Autres	9,2	(274,2)	30,3	(387,6)	(160,7)	(40,8)	(43,5)	
<b>Total</b>	<b>32 665,5</b>	<b>34 893,7</b>	<b>36 013,6</b>	<b>36 120,0</b>	<b>36 805,8</b>	<b>37 207,1</b>	<b>37 877,0</b>	

**Tableau 108 – Arrondissement du Sud-Ouest – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	28 653,7	30 093,4	29 381,3	29 350,4	29 100,0	29 612,3	30 728,7
Cotisations de l'employeur	8 871,8	8 941,6	8 517,4	7 843,1	8 350,0	8 418,9	8 740,5
Transport et communications	339,4	401,8	350,9	272,6	275,0	344,2	344,9
Services professionnels	369,0	415,3	363,8	273,4	716,4	612,2	425,1
Services techniques et autres	1 439,5	2 959,7	2 979,8	3 721,2	3 716,7	3 265,1	3 334,6
Location, entretien et réparation	3 705,0	4 199,8	4 262,8	4 326,6	5 189,0	4 879,4	4 788,5
Biens non durables	4 457,1	4 220,3	4 289,0	4 583,9	4 159,7	4 500,3	4 514,0
Biens durables	388,9	300,0	514,9	147,0	105,2	75,7	71,7
Contributions à des organismes	2 365,6	2 437,5	2 513,8	2 431,6	2 725,0	2 101,4	2 122,2
Autres	2 482,4	652,0	1 350,4	2 004,0	1 515,0	1 781,3	1 852,9
<b>Total</b>	<b>53 072,4</b>	<b>54 621,4</b>	<b>54 524,1</b>	<b>54 953,8</b>	<b>55 852,0</b>	<b>55 590,8</b>	<b>56 923,1</b>

**Tableau 109 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	17 920,9	18 766,6	20 042,0	20 531,5	19 492,9	20 284,1	21 211,2
Cotisations de l'employeur	5 594,0	5 689,3	5 821,0	5 462,7	5 692,3	5 867,1	6 116,2
Transport et communications	530,7	495,7	447,6	432,0	461,5	573,0	529,2
Services professionnels	804,5	461,3	329,1	282,6	441,7	510,3	486,1
Services techniques et autres	2 035,6	2 024,7	2 046,2	2 249,3	2 528,8	2 258,1	2 309,3
Location, entretien et réparation	4 039,6	892,6	1 789,0	934,4	1 685,9	1 971,8	1 588,4
Biens non durables	4 122,0	4 341,8	4 562,8	4 297,0	3 746,0	3 987,4	4 101,7
Biens durables	129,7	177,5	249,5	597,2	113,0	265,3	220,8
Contributions à des organismes	1 106,3	1 010,3	754,5	967,5	1 150,2	710,9	574,1
Autres	232,4	156,7	71,2	70,4	109,3	198,5	303,3
<b>Total</b>	<b>36 515,7</b>	<b>34 016,5</b>	<b>36 112,9</b>	<b>35 824,6</b>	<b>35 421,6</b>	<b>36 626,5</b>	<b>37 440,3</b>

**Tableau 110 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération	38 348,3	39 606,9	40 921,7	43 177,4	42 149,3	42 794,5	43 486,4
Cotisations de l'employeur	11 984,3	11 940,1	11 887,6	11 599,5	11 732,7	11 926,6	12 145,2
Transport et communications	384,7	498,6	439,8	447,4	540,9	713,3	634,3
Services professionnels	797,5	1 058,8	704,7	1 135,4	1 332,7	719,9	702,7
Services techniques et autres	5 397,9	8 847,8	10 547,7	13 684,9	13 484,0	12 106,3	12 913,6
Location, entretien et réparation	5 247,5	5 578,9	6 179,9	6 306,7	5 652,6	6 312,1	6 641,0
Biens non durables	6 760,2	7 317,0	7 468,5	8 132,1	7 050,3	7 002,4	6 837,3
Biens durables	242,4	1 602,1	1 094,2	1 169,3	1 869,9	110,5	225,5
Contributions à des organismes	6 767,2	6 397,9	6 645,4	7 922,8	7 372,4	5 409,0	5 559,1
Autres	4 919,8	3 335,9	4 335,3	2 946,4	3 589,4	7 721,9	7 393,0
<b>Total</b>	<b>80 849,8</b>	<b>86 184,0</b>	<b>90 224,8</b>	<b>96 521,9</b>	<b>94 774,2</b>	<b>94 816,5</b>	<b>96 538,1</b>

**Tableau 111 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021	
<b>Dépenses par objets</b>								
Rémunération	29 328,6	30 092,2	30 550,1	32 070,9	30 624,3	29 663,0	30 549,2	
Cotisations de l'employeur	9 163,9	8 992,8	8 769,3	8 571,6	8 583,4	8 229,9	8 470,8	
Transport et communications	393,7	457,7	449,4	358,4	353,2	562,2	517,4	
Services professionnels	520,7	537,2	677,5	1 184,7	1 044,3	898,9	897,1	
Services techniques et autres	1 265,4	2 690,8	3 753,0	3 985,2	3 593,1	3 728,4	3 744,6	
Location, entretien et réparation	4 761,4	5 279,1	5 653,4	5 451,7	5 835,3	6 183,5	6 170,0	
Biens non durables	4 744,6	5 868,8	5 146,0	5 581,0	4 517,7	5 118,9	4 891,4	
Biens durables	294,3	302,9	659,7	460,1	525,8	146,3	146,3	
Contributions à des organismes	2 566,4	2 562,4	2 253,0	2 227,8	2 684,1	2 124,1	2 127,9	
Autres	2 342,5	2 346,2	2 458,2	2 352,7	2 599,7	2 636,7	2 850,8	
<b>Total</b>	<b>55 381,5</b>	<b>59 130,1</b>	<b>60 369,6</b>	<b>62 244,1</b>	<b>60 360,9</b>	<b>59 291,9</b>	<b>60 365,5</b>	

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

### Fiscalité locale

Les faits saillants du budget de 2021 et du PDI 2021-2030 présentent les décisions relatives à la fiscalité de 2021 et les variations des charges fiscales totales des propriétaires montréalais. Les pages qui suivent détaillent les différentes taxes imposées par la Ville de Montréal, leurs paramètres ainsi que le niveau de revenus qu'elles génèrent. Se trouvent également les variations détaillées des charges fiscales par types d'immeubles résidentiels.

Les charges fiscales totales sont composées de la somme des taxes imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Le tableau suivant rappelle les principales taxes prélevées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

**Tableau 112 – Taxes imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement**

Conseil	Taxe	Que financent les revenus?
Conseil municipal	Taxe foncière générale	Ensemble des services offerts par la Ville de Montréal
	Taxes à des fins spécifiques	
	Taxe relative à l'eau	Services d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées
	Taxe relative à l'ARTM	Contribution versée à l'ARTM pour les services de transport collectif
	Taxe relative à la voirie	Infrastructures de la voirie
	Tarification pour l'eau	Gestion de l'eau
Conseils d'arrondissement	Taxe relative aux services	Financement général de l'ensemble des services offerts par chaque arrondissement
	Taxe relative aux investissements	Dépenses d'investissement de chaque arrondissement

## Fiscalité du conseil municipal

Le conseil municipal de Montréal prélève des taxes sur diverses bases, des droits ainsi que certains tarifs relatifs à l'eau.

### **Taxe foncière générale**

La taxe foncière générale est destinée au financement des dépenses associées aux compétences locales de la Ville de Montréal ainsi qu'aux quotes-parts de la Ville à l'égard des compétences d'agglomération. Il s'agit d'une taxe foncière à taux variés qui est prélevée par le conseil municipal de Montréal et qui s'applique à tous les immeubles imposables situés sur le territoire montréalais.

Les taux de la taxe foncière générale varient selon 4 catégories d'immeubles :

- La catégorie dite résiduelle, qui englobe les immeubles résidentiels de 5 logements et moins;
- La catégorie des immeubles de 6 logements ou plus;
- La catégorie des immeubles non résidentiels;
- La catégorie des terrains vagues desservis.

Il est à noter que le taux de la taxe foncière générale varie d'un secteur à l'autre en raison du financement des dettes historiques des anciennes municipalités, soit les dettes contractées avant les fusions de 2002.

### Terrains vagues

Il est à noter que les terrains vagues, qu'ils soient desservis ou non, sont assujettis à l'équivalent du double du taux applicable à la catégorie résiduelle; toutefois, les taux qui leur sont appliqués ne sont pas les mêmes :

- Les terrains vagues desservis sont imposés au taux de la catégorie des terrains vagues desservis, qui équivaut au double du taux de la catégorie résiduelle;
- Les terrains vagues non desservis se voient imposer le taux de la catégorie résiduelle ainsi que la taxe sur les terrains vagues non desservis, dont le taux est équivalent à celui de la catégorie résiduelle.

**Tableau 113 – Taux de taxation de 2021 – Taxe foncière générale**  
(par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Secteurs ou arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 750 000 \$	Valeur excédant 750 000 \$	
Anjou	0,5964	0,5964	2,3495	3,0382	1,1928
Lachine	0,5854	0,5854	2,3142	3,0029	1,1708
LaSalle	0,5848	0,5848	2,3127	3,0014	1,1696
L'Île-Bizard	0,5800	0,5800	2,2944	2,9831	1,1600
Montréal	0,6117	0,6117	2,4128	3,1015	1,2234
Le secteur de Montréal comprend les arrondissements suivants : Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Le Plateau-Mont-Royal, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Rosemont–La Petite-Patrie, Le Sud-Ouest, Ville-Marie et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.					
Montréal-Nord	0,6001	0,6001	2,3601	3,0489	1,2002
Outremont	0,5879	0,5879	2,3243	3,0130	1,1758
Pierrefonds	0,5820	0,5820	2,3019	2,9907	1,1640
Roxboro	0,5809	0,5809	2,2976	2,9863	1,1618
Sainte-Geneviève	0,5817	0,5817	2,3002	2,9890	1,1634
Saint-Laurent	0,5872	0,5872	2,3198	3,0085	1,1744
Saint-Léonard	0,5888	0,5888	2,3255	3,0143	1,1776
Verdun	0,5855	0,5855	2,3158	3,0045	1,1710

#### Mesure des taux différenciés selon la valeur foncière – Immeubles non résidentiels

La Ville de Montréal utilise la mesure des taux différenciés selon la valeur foncière pour les immeubles non résidentiels, mesure qui est accompagnée de la mise en œuvre d'une stratégie de réduction de l'écart entre le fardeau fiscal des immeubles résidentiels et non résidentiels.

En 2021, le conseil municipal bonifie de 2 façons son utilisation de la mesure des taux différenciés selon la valeur foncière pour les immeubles non résidentiels :

- Le seuil d'application de la mesure est relevé : ce sont les premiers 750 000 \$ de valeur foncière non résidentielle qui seront imposés à un taux de taxe inférieur à celui imposé sur la valeur foncière excédant ce seuil de valeur;
- L'allègement accordé à la première tranche de valeur foncière est bonifié. En 2021, l'écart entre les taux applicables à la première tranche de valeur foncière et ceux applicables à la tranche de valeur foncière supérieure sera de 30 %.

Les effets de la bonification se traduisent ainsi :

- Pour les propriétaires de plus petits immeubles non résidentiels, soient ceux dont la valeur foncière est inférieure à 625 000 \$, la bonification de la mesure équivaut à un allègement additionnel d'environ 5 %;

- Pour les immeubles dont la valeur foncière se situe autour du seuil de 750 000 \$, l'allègement additionnel en 2021 est un peu plus important en raison du relèvement du seuil;
- Finalement, pour les propriétaires d'immeubles de plus de 10 M\$, la bonification de la mesure des taux différenciés se traduit par une augmentation de leurs charges fiscales de 1,3 % en 2021.

De façon cumulative, c'est donc dire que pour les deux tiers des immeubles non résidentiels, soit ceux dont la valeur foncière est de moins de 750 000 \$, la mesure a pour effet d'alléger globalement de 16 % les charges fiscales totales. Au total, ce sont plus de 90 % des immeubles non résidentiels qui bénéficient de la mesure de la différenciation des taux selon la valeur foncière.

Le tableau suivant présente l'effet cumulatif de l'introduction de la mesure et des deux bonifications consécutives. Ces montants représentent l'effet total de la mesure pour ces trois immeubles théoriques.

Immeuble de 450 000 \$			Immeuble de 750 000 \$			Immeuble de 1 M\$		
Types de taxes	Sans la mesure	Avec la mesure	Types de taxes	Sans la mesure	Avec la mesure	Types de taxes	Sans la mesure	Avec la mesure
	(\$)	(\$)		(\$)	(\$)		(\$)	(\$)
TFG	13 229 \$	10 748 \$	TFG	22 049 \$	17 913 \$	TFG	29 398 \$	25 606 \$
Taxes spéciales	1 671 \$	1 663 \$	Taxes spéciales	2 784 \$	2 771 \$	Taxes spéciales	3 712 \$	3 701 \$
Taxes d'arrond.	388 \$	388 \$	Taxes d'arrond.	647 \$	647 \$	Taxes d'arrond.	863 \$	863 \$
	<b>15 288 \$</b>	<b>12 799 \$</b>		<b>25 480 \$</b>	<b>21 332 \$</b>		<b>33 973 \$</b>	<b>30 169 \$</b>
<b>Effet de la mesure</b>	<b>(2 489 \$)</b>	<b>(16 %)</b>	<b>Effet de la mesure</b>	<b>(4 148 \$)</b>	<b>(16 %)</b>	<b>Effet de la mesure</b>	<b>(3 804 \$)</b>	<b>(11 %)</b>

La différenciation des taux s'applique aux taux de la taxe foncière générale ainsi qu'à celui de la taxe relative à l'ARTM.

#### Stratégie de réduction du fardeau fiscal non résidentiel

Il est prévu, dans la stratégie de réduction du fardeau fiscal non résidentiel, que les charges fiscales des immeubles non résidentiels augmentent moins rapidement que celles des immeubles résidentiels jusqu'en 2023. Cela permettra de réduire l'écart de fardeau fiscal entre les 2 catégories d'immeubles.

La stratégie prévoit ainsi que sur cette période, les charges fiscales des immeubles non résidentiels augmenteront 25 % moins rapidement que celles des immeubles résidentiels. Autrement dit, pour toute augmentation de 1 % des charges fiscales résidentielles, les charges fiscales non résidentielles augmenteront de 0,75 %.

À son terme, la Ville de Montréal procédera à l'évaluation des effets de la stratégie afin d'établir ses prochaines interventions à cet égard.

En 2021, le conseil municipal choisit de geler les charges fiscales sous son contrôle. Ce geste a pour objectif de limiter le fardeau fiscal de l'ensemble des propriétaires montréalais. Par conséquent, la stratégie de réduction de fardeau fiscal dans sa forme actuelle sera prolongée d'une année, soit jusqu'en 2024.

#### **Tarifification des matières résiduelles**

Les tarifs exigés dans certains secteurs pour la gestion des matières résiduelles génèrent des revenus de 8,8 M\$ en 2020. Ces tarifs sont abandonnés en 2021.



L'harmonisation des tarifs par logement vers la taxation foncière s'inscrit d'abord dans la continuité des gestes posés dans le passé, le fardeau fiscal des différents secteurs ayant été harmonisé vers un même équivalent foncier. De plus, une tarification sur la base du nombre de logements d'un immeuble n'est pas une mesure réellement écofiscale.

Dans un contexte de tarification au logement, même si les occupants du logement diminuent leur production de matières résiduelles, ils ne sont pas récompensés par une diminution de leur facture. En effet, aucun incitatif financier n'est fourni pour informer du coût du service, et donner les moyens de réduire sa facture par une réduction de la consommation du service.

La diminution des revenus perçus par les tarifs au logement pour la gestion des matières résiduelles est compensée par une augmentation équivalente des revenus de la taxe foncière générale pour les secteurs touchés. Aucun déplacement fiscal entre les secteurs ne sera constaté. Toutefois, des déplacements fiscaux entre les immeubles d'un secteur sont à prévoir.

Cette réduction des tarifs permettra de progresser vers l'atteinte d'une structure fiscale harmonisée avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022, tel que la loi l'exige.

### **Fiscalité de l'eau**

Les revenus fiscaux totaux versés à la réserve financière locale de l'eau totalisent 409,9 M\$ en 2021, en hausse de 3 M\$. De cette somme, 396 M\$ proviennent de la taxe relative à l'eau imposée sur une base foncière et 13,8 M\$ sont des revenus de tarification, forfaitaire ou au compteur.

#### La taxe foncière relative à l'eau

La taxe relative à l'eau génère 396 M\$ en 2021, en hausse de 10,4 M\$. Les taux de cette taxe varient selon 2 catégories d'immeubles : les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels.

Alors que les terrains vagues desservis sont assujettis à la taxe relative à l'eau, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

#### La tarification pour la gestion de l'eau

Les revenus de la tarification de l'eau s'élèvent à 13,9 M\$ en 2021, en diminution de 7,3 M\$. Cette diminution des revenus s'explique par l'abandon des tarifs imposés aux immeubles résidentiels en vue de l'atteinte d'une structure fiscale harmonisée.

Tel que mentionné dans la section sur la tarification des matières résiduelles, ce choix s'inscrit dans la continuité des choix précédents. De plus, une tarification par logement n'est pas une mesure écofiscale. La Ville n'a pas non plus le projet visant à doter les immeubles résidentiels de compteurs.

La diminution des revenus perçus par les tarifs pour la gestion de l'eau est compensée par une augmentation équivalente des revenus de la taxe foncière relative à l'eau dans les secteurs touchés. Aucun déplacement fiscal entre les secteurs ne sera constaté. Toutefois, des déplacements fiscaux entre les immeubles d'un secteur sont à prévoir.

L'année 2020 devait marquer l'annonce de l'implantation de l'écofiscalité pour les immeubles non résidentiels. Toutefois, les étapes prévues initialement en 2020 ont été reportées en raison de la

pandémie de COVID-19. En effet, la Ville de Montréal a décidé de reporter d'un an la mise en place de la tarification volumétrique pour les immeubles non résidentiels.

#### Structure fiscale pour le financement de l'eau

Pour les immeubles résidentiels, l'abandon des tarifications en 2021 fait en sorte qu'un seul taux de taxe foncière subsiste pour la taxe foncière de l'eau.

Toutefois, la structure fiscale varie encore d'un secteur à l'autre pour les immeubles non résidentiels. Ces structures fiscales différentes, héritage des fusions municipales de 2002, prélèvent tout de même une contribution équivalente dans chaque secteur lorsque celle-ci est exprimée en équivalent foncier<sup>5</sup>.

Ainsi, bien que les combinaisons de taux de taxes et de tarifications soient différentes d'un secteur à l'autre, l'ensemble des contribuables de chacun de ces territoires financent, de façon globale, le service de l'eau de manière équivalente. Lorsqu'un secteur prélève une grande proportion des revenus au moyen de tarifications, le taux de la taxe foncière relative à l'eau qui est applicable dans le secteur est réduit. L'inverse est également vrai.

La seule tarification qui fait exception à cette règle : le tarif par mètre cube exigé des grands consommateurs d'eau au-delà d'une consommation de 100 000 mètres cubes. Cette tarification a été introduite auprès de l'ensemble des propriétaires non résidentiels de Montréal en 2004. Puisqu'elle est déjà imposée selon des paramètres harmonisés sur l'ensemble du territoire, les revenus prélevés ne diminuent pas la contribution foncière du secteur. Notons que, pour 2021, ce taux est de 0,58 \$ par mètre cube.

---

5. Un équivalent foncier est le résultat de la division des revenus de tarification par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné.

Le tableau suivant résume cette situation.

**Tableau 114 – Taux de taxation de 2021 Taxe foncière relative à l'eau**  
(par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Secteurs ou arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels			
	Résiduelle	Six logements ou plus	Taxe relative à l'eau	Tarifification de l'eau <sup>1</sup>	Taux moyen	Grands consommateurs <sup>1</sup>
<b>Anjou</b>	0,0998	0,0998	0,3102	0,0275	<b>0,3377</b>	0,0041
<b>Lachine</b>	0,0998	0,0998	0,2887	0,0490	<b>0,3377</b>	0,0072
<b>LaSalle</b>	0,0998	0,0998	0,2634	0,0743	<b>0,3377</b>	0,0123
<b>L'Île-Bizard</b>	0,0998	0,0998	0,2767	0,0610	<b>0,3377</b>	
<b>Montréal</b>	0,0998	0,0998	0,3356	0,0021	<b>0,3377</b>	0,0056
Le secteur de Montréal comprend les arrondissements suivants : Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Le Plateau-Mont-Royal, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Rosemont–La Petite-Patrie, Le Sud-Ouest, Ville-Marie et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.						
<b>Montréal-Nord</b>	0,0998	0,0998	0,1412	0,1965	<b>0,3377</b>	0,0316
<b>Outremont</b>	0,0998	0,0998	0,3377		<b>0,3377</b>	
<b>Pierrefonds</b>	0,0998	0,0998	0,3050	0,0327	<b>0,3377</b>	
<b>Roxboro</b>	0,0998	0,0998	0,2883	0,0494	<b>0,3377</b>	
<b>Sainte-Geneviève</b>	0,0998	0,0998	0,2477	0,0900	<b>0,3377</b>	
<b>Saint-Laurent</b>	0,0998	0,0998	0,2802	0,0575	<b>0,3377</b>	0,0094
<b>Saint-Léonard</b>	0,0998	0,0998	0,2851	0,0527	<b>0,3377</b>	0,0257
<b>Verdun</b>	0,0998	0,0998	0,3080	0,0297	<b>0,3377</b>	

1. Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont le résultat de la division des revenus des tarifications de l'eau ainsi que des grands consommateurs par les valeurs foncières des immeubles concernés.

### Taxe relative au financement de la contribution versée à l'ARTM

La taxe relative au financement de la contribution versée à l'ARTM générera des revenus de 11,6 M\$ en 2021. Ces revenus servent à financer une partie de la contribution de la Ville de Montréal au transport collectif.

Les taux de cette taxe varient selon les mêmes catégories et proportions que la taxe foncière générale. Ainsi, pour les immeubles non résidentiels, le taux de la taxe est différencié selon la valeur foncière non résidentielle, comme pour la taxe foncière générale.

**Tableau 115 – Taux de taxation de 2021 – Taxe relative à l'ARTM**  
(par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Taxe relative à l'ARTM	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeurs n'excédant pas 750 000 \$	Valeurs excédant 750 000 \$	
Ville de Montréal	0,0023	0,0023	0,0093	0,0120	0,0046

### Taxe relative à la voirie

La taxe relative à la voirie générera des revenus de 19,7 M\$ en 2021. Ces revenus sont consacrés aux dépenses relatives à la voirie municipale.

Les taux de cette taxe varient selon 2 catégories d'immeubles, soit les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels. Alors que les terrains vagues desservis sont sujets à la taxe relative à la voirie, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

**Tableau 116 – Taux de taxation de 2021 – Taxe relative à la voirie**  
(par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Taxe spéciale voirie	Résidentiel	Non résidentiel
Ville de Montréal	0,0033	0,0220

### Taxe sur les parcs de stationnement

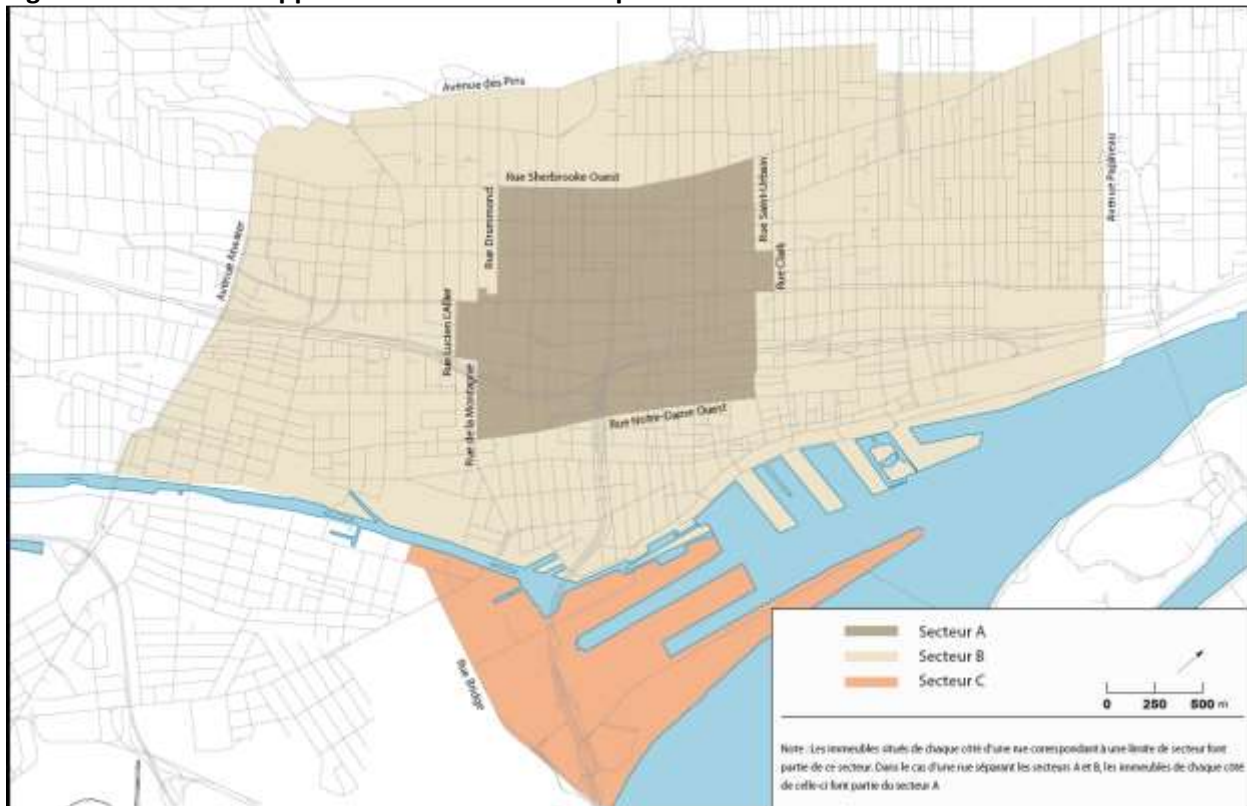
Les revenus de cette taxe sont de 22,2 M\$ en 2021. Ils servent à financer une partie de la contribution de la Ville de Montréal au transport collectif.

La taxe sur les parcs de stationnement prend la forme d'un taux au mètre carré, appliqué à la superficie des parcs de stationnement. Une exonération pour les 390 premiers mètres carrés est accordée pour tous les parcs de stationnement, à l'exception de ceux qui sont situés sur des terrains vagues desservis où sont exploités des commerces de stationnement.

Le taux varie selon que le parc de stationnement est intérieur ou extérieur. Il varie également selon le secteur où il est situé :

- Le « secteur A », qui correspond au centre des affaires de Montréal<sup>6</sup>;
- Le « secteur B », qui correspond au centre-ville de Montréal<sup>7</sup>, en excluant les secteurs A et C;
- Le « secteur C », dont le périmètre est présenté à la figure suivante.

**Figure 2 – Secteurs d’application de la taxe sur les parcs de stationnement**



Les taux de la taxe pour l’exercice 2021 sont augmentés de 2 %. Le tableau suivant présente ces taux.

**Tableau 117 – Taux de la taxe sur les parcs de stationnement en 2021**

Secteurs	Intérieurs	Extérieurs
	\$/m <sup>2</sup>	\$/m <sup>2</sup>
Secteur A	11,80	47,40
Secteur B	5,90	35,60
Secteur C	5,90	17,80

6. Tel que le définit l’article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4).

7. Tel que le définit l’article 8 du *Recueil des tarifs du transport privé par taxi*, décision MPTC08-00275, 080804 ([2008] 140 G.O. II 4862).

## Traitement des immeubles non imposables

La *Loi sur la fiscalité municipale* indique que les immeubles non imposables sont assujettis à diverses compensations de taxes. Les immeubles des gouvernements du Québec et du Canada sont généralement assujettis à des compensations équivalant au plein montant des taxes imposées par la Ville de Montréal. Ces compensations permettent aux gouvernements de participer au financement des services municipaux dont bénéficient leurs immeubles, dans les villes où ils sont situés.

Les compensations versées par le gouvernement du Québec pour les immeubles des réseaux de la santé et de l'éducation sont basées sur le taux global de taxation (TGT) pondéré. Pour l'exercice financier de 2021, le TGT pondéré est établi à 1,0845 \$ par 100 \$ d'évaluation.

Le TGT pondéré est ensuite multiplié par un pourcentage de 84,5 % pour l'établissement des compensations versées pour les immeubles des réseaux de la santé (hôpitaux), des services sociaux et de l'enseignement supérieur (cégeps et universités) et par un pourcentage de 71,5 % pour l'établissement des compensations versées pour les écoles primaires ainsi que pour les autres immeubles du réseau scolaire primaire-secondaire.

Le Partenariat 2020-24 prévoit un engagement de la partie des signataires au sujet des immeubles gouvernementaux pour la simplification de la gestion de ces compensations<sup>8</sup>. La Ville de Montréal accueille favorablement cette initiative visant à simplifier les opérations, et participera activement aux travaux à ce sujet.

Les lieux de culte, les immeubles appartenant à la Régie des installations olympiques et ceux appartenant à l'Autorité régionale de transport métropolitain ou à EXO, ainsi que les immeubles nécessaires à la future exploitation du Réseau express métropolitain (REM) ne sont assujettis à aucune compensation de taxes.

### Fiscalité des conseils d'arrondissement

Les arrondissements imposent 2 formes de taxes : une taxe relative aux services et une taxe relative aux investissements. Ces taxes sont imposées à taux unique dans chaque arrondissement, indépendamment des catégories d'immeubles.

Globalement, les décisions des 19 conseils d'arrondissement ont pour effet d'augmenter les charges fiscales totales pour les immeubles résidentiels de 0,2 % et ont un effet quasiment nul sur celles des immeubles non résidentiels.

### **Taxe relative aux services**

Dans le but d'augmenter son niveau de services, un conseil d'arrondissement peut imposer une taxe foncière aux immeubles imposables de son arrondissement ou exiger une compensation aux immeubles non imposables assujettis.

---

8. Partenariat 2020-2024, engagement 4.4 : « Le gouvernement s'engage à analyser l'opportunité de réviser à coût nul la gestion du Programme de compensations tenant lieu de taxes afin d'en simplifier la gestion. Un groupe de travail composé des signataires du Partenariat 2020-2024 sera mis en place pour traiter de cette question d'ici la fin de l'année 2020. »

Le tableau suivant présente l'évolution des revenus provenant des taxes relatives aux services par rapport à l'an dernier, en redressant les montants de 2020 pour tenir compte de la croissance immobilière. À l'écart de 3,5 M\$ entre les revenus de 2020 et ceux de 2021, il faut ajouter les revenus attribuables à la croissance immobilière, ce qui porte à 4 M\$ l'écart réel entre les revenus budgétés en 2020 et 2021.

**Tableau 118 – Revenus provenant des taxes relatives aux services, 2020 et 2021, et taux applicables en 2021**

Arrondissements	Revenus 2020 <sup>1</sup>	Revenus 2021	Écart		Effet sur les charges fiscales résidentielles	Taux 2021 <sup>2</sup>
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(%)	(%)	(\$/100 \$)
Ahuntsic-Cartierville	7 372,4	7 630,5	258,0	3,5	0,2	0,0436
Anjou	7 708,2	7 276,6	(431,7)	(5,6)	(0,7)	0,1150
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	9 246,4	9 431,3	184,9	2,0	0,1	0,0422
Lachine	4 487,0	4 553,0	66,0	1,5	0,1	0,0695
LaSalle	4 699,6	4 873,4	173,9	3,7	0,2	0,0500
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	1 670,8	1 757,7	86,9	5,2	0,4	0,0599
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	9 824,2	10 315,4	491,2	5,0	0,4	0,0658
Montréal-Nord	9 627,2	9 882,0	254,8	2,6	0,4	0,1475
Outremont	2 920,7	2 979,1	58,4	2,0	0,1	0,0460
Pierrefonds-Roxboro	5 972,8	6 450,7	477,9	8,0	0,7	0,0758
Plateau-Mont-Royal	10 226,3	10 410,5	184,2	1,8	0,1	0,0548
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	10 336,1	10 553,1	217,1	2,1	0,2	0,0843
Rosemont–La Petite-Patrie	9 121,5	9 285,7	164,2	1,8	0,1	0,0494
Saint-Laurent	13 438,4	13 707,0	268,7	2,0	0,2	0,0719
Saint-Léonard	7 370,7	7 520,7	150,1	2,0	0,2	0,0820
Sud-Ouest	7 546,2	7 923,5	377,3	5,0	0,4	0,0610
Verdun	7 092,3	7 092,3	0,0	0,0	0,0	0,0646
Ville-Marie	17 946,2	18 269,2	323,0	1,8	0,1	0,0407
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	7 808,7	7 964,9	156,2	2,0	0,1	0,0541
<b>Total</b>	<b>154 415,5</b>	<b>157 876,6</b>	<b>3 461,1</b>	<b>2,2</b>	<b>0,2</b>	<b>s. o.</b>

1. Les revenus des taxes relatives aux services des arrondissements en 2020 ont été actualisés pour tenir compte de la croissance immobilière entre le 14 septembre 2019 et le 31 décembre 2019.

2. Les taux présentés dans le tableau correspondent à la somme des taux appliqués dans les arrondissements. Dans le cas de l'Arrondissement de Lachine, il s'agit d'un équivalent foncier, puisque l'une de ses taxes de services est un tarif par unité. Son taux foncier est de 0,0513 \$/100 \$.

## Taxe relative aux investissements

Depuis 2005, les conseils d'arrondissement ont le pouvoir d'adopter des règlements d'emprunt pour des dépenses de compétence locale inscrites à leur programme triennal d'immobilisations. Le paiement des emprunts doit être pris en charge par les propriétaires des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

Une taxe d'arrondissement relative aux investissements est donc imposée, conformément aux règlements d'emprunt déjà adoptés par les différents conseils d'arrondissement et aux dépenses d'investissement effectuées à même ces règlements. En 2021, ces taxes génèrent des revenus de 104,1 M\$, soit 0,5 M\$ de plus qu'en 2020, et permettent le remboursement d'emprunts liés à des travaux d'immobilisations effectués de 2005 à 2019.

**Tableau 119 – Taux des taxes relatives aux investissements, 2021**  
(par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Arrondissement	Taux	Arrondissement	Taux
Ahuntsic-Cartierville	0,0427	Pierrefonds-Roxboro	
Anjou	0,0790	Pierrefonds	0,0650
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,0301	Roxboro	0,0611
Lachine	0,0490	Plateau Mont-Royal	0,0306
LaSalle	0,0444	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,0725
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève		Rosemont–La Petite-Patrie	0,0390
L'Île-Bizard	0,0716	Saint-Laurent	0,0497
Sainte-Geneviève	0,0713	Saint-Léonard	0,0558
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,0480	Sud-Ouest	0,0363
Montréal-Nord	0,0663	Verdun	0,0407
Outremont	0,0335	Ville-Marie	0,0064
		Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,0427



## Étalement des variations de valeurs au rôle d'évaluation foncière et taux moyens cumulés

### Étalement des variations de valeurs au rôle d'évaluation

Lors du dépôt d'un nouveau rôle, presque tous les propriétaires voient la valeur de leur propriété varier. Cette variation peut être à la hausse, comme à la baisse. Le rôle triennal actuel a été déposé en septembre 2019 pour les exercices 2020 à 2022.

Le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté plus que la moyenne verra sa charge fiscale augmenter, toutes choses étant égales par ailleurs. Inversement, le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté moins que la moyenne verra sa charge fiscale diminuer. Afin d'atténuer ces déplacements fiscaux, les variations de valeurs foncières observées à Montréal entre le rôle d'évaluation précédent et le rôle actuel sont étalées sur 3 ans.

Ainsi, pour établir les taxes foncières de chacune des années 2020, 2021 et 2022, le tiers de la variation entre la valeur foncière au rôle précédent et celle au rôle actuel est successivement ajouté à (ou retranché de, selon le cas) la valeur foncière inscrite au rôle précédent. La valeur ainsi obtenue est appelée « valeur ajustée ». L'année 2021 constitue la deuxième année d'application du rôle d'évaluation actuel.

Le tableau suivant présente le calcul de la valeur ajustée de 2 propriétés, dont la valeur au rôle évolue différemment.

**Tableau 120 – Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2020, 2021 et 2022**

	Propriété A	Propriété B
<b>Données de base</b>		
Valeur au rôle 2017-2019 (3 ans)	359 800 \$	519 200 \$
Valeur au rôle 2020-2022 (3 ans)	340 000 \$	585 100 \$
Variation de la valeur au rôle	(19 800) \$	65 900 \$
<b>Calcul de la valeur ajustée</b>		
Valeur au rôle 2017-2019	359 800 \$	519 200 \$
+/- le tiers de la variation de valeur	(6 600) \$	21 967 \$
<b>Valeur ajustée pour 2020</b>	<b>353 200 \$</b>	<b>541 167 \$</b>
<b>Valeur ajustée pour 2021</b>	<b>346 600 \$</b>	<b>563 133 \$</b>
<b>Valeur ajustée pour 2022</b>	<b>340 000 \$</b>	<b>585 100 \$</b>

## Taux moyens cumulés

Tableau 121 – Taux de taxation de 2021 – Immeubles de la catégorie résiduelle (par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Secteurs-arrondissements <sup>1</sup>	Taxe foncière générale					Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL <sup>4</sup>	
	Taxe foncière générale	Autres taxes <sup>2</sup>	Taux moyen cumulé TFG	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM	Taxe relative aux services <sup>3</sup>	Taxe relative aux investissements		Taux moyen cumulé de l'arrondissement
Anjou	0,5964		0,5964	0,0998	0,0033	0,0023	0,1150	0,0790	0,1940	0,8959
Lachine	0,5854		0,5854	0,0998	0,0033	0,0023	0,0686	0,0490	0,1176	0,8085
LaSalle	0,5848		0,5848	0,0998	0,0033	0,0023	0,0500	0,0444	0,0944	0,7847
L'Île-Bizard	0,5800		0,5800	0,0998	0,0033	0,0023	0,0599	0,0716	0,1315	0,8170
Montréal										
<i>Ahuntsic-Cartierville</i>	0,6117		0,6117	0,0998	0,0033	0,0023	0,0436	0,0427	0,0863	0,8035
<i>Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce</i>	0,6117		0,6117	0,0998	0,0033	0,0023	0,0422	0,0301	0,0723	0,7895
<i>Mercier–Hochelaga-Maisonneuve</i>	0,6117		0,6117	0,0998	0,0033	0,0023	0,0658	0,0480	0,1138	0,8310
<i>Plateau-Mont-Royal</i>	0,6117		0,6117	0,0998	0,0033	0,0023	0,0548	0,0306	0,0854	0,8026
<i>Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles</i>	0,6117		0,6117	0,0998	0,0033	0,0023	0,0843	0,0725	0,1568	0,8740
<i>Rosemont–La Petite-Patrie</i>	0,6117		0,6117	0,0998	0,0033	0,0023	0,0494	0,0390	0,0884	0,8056
<i>Sud-Ouest</i>	0,6117		0,6117	0,0998	0,0033	0,0023	0,0610	0,0363	0,0973	0,8145
<i>Ville-Marie</i>	0,6117		0,6117	0,0998	0,0033	0,0023	0,0407	0,0064	0,0471	0,7643
<i>Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension</i>	0,6117		0,6117	0,0998	0,0033	0,0023	0,0541	0,0427	0,0968	0,8140
Montréal-Nord	0,6001		0,6001	0,0998	0,0033	0,0023	0,1475	0,0663	0,2138	0,9194
Outremont	0,5879		0,5879	0,0998	0,0033	0,0023	0,0460	0,0335	0,0795	0,7729
Pierrefonds	0,5820		0,5820	0,0998	0,0033	0,0023	0,0758	0,0650	0,1408	0,8283
Roxboro	0,5809		0,5809	0,0998	0,0033	0,0023	0,0758	0,0611	0,1369	0,8233
Sainte-Geneviève	0,5817		0,5817	0,0998	0,0033	0,0023	0,0599	0,0713	0,1312	0,8184
Saint-Laurent	0,5872		0,5872	0,0998	0,0033	0,0023	0,0719	0,0497	0,1216	0,8143
Saint-Léonard	0,5888		0,5888	0,0998	0,0033	0,0023	0,0820	0,0558	0,1378	0,8321
Verdun	0,5855	0,0049	0,5904	0,0998	0,0033	0,0023	0,0646	0,0407	0,1053	0,8012
<b>VILLE DE MONTRÉAL</b>			0,6030	0,0998	0,0033	0,0023			0,1033	0,8118

1. Les taux pour certains arrondissements sont présentés par secteurs, selon le découpage géographique des anciennes villes telles qu'elles existaient avant le regroupement municipal de 2002. Les différences dans les taux fonciers de ces secteurs sont notamment attribuables au remboursement d'emprunts contractés par ces entités avant 2002.
2. L'élément « autres taxes » renvoie aux 2 taxes foncières prélevées par l'Arrondissement de Verdun afin de payer des travaux municipaux. Les taux de ces taxes sont de 0,0078 dans le secteur de L'Île-des-Sœurs et de 0,0019 dans le secteur « terre ferme », ce qui correspond à une moyenne pondérée de 0,0049 pour cette catégorie d'immeubles.
3. L'Arrondissement de Lachine impose un tarif de 49,52 \$ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0173 pour cette catégorie d'immeubles.
4. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

**Tableau 122 – Taux de taxation de 2021 – Immeubles de la catégorie 6 logements ou plus (par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)**

Secteurs-arrondissements <sup>1</sup>	Taxe foncière générale					Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL <sup>4</sup>	
	Taxe foncière générale	Autres taxes <sup>2</sup>	Taux moyen cumulé TFG	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM	Taxe relative aux services <sup>3</sup>	Taxe relative aux investissements		Taux moyen cumulé de l'arrondissement
Anjou	0,5964		<b>0,5964</b>	<b>0,0998</b>	<b>0,0033</b>	<b>0,0023</b>	0,1150	0,0790	<b>0,1940</b>	<b>0,8958</b>
Lachine	0,5854		<b>0,5854</b>	<b>0,0998</b>	<b>0,0033</b>	<b>0,0023</b>	0,0977	0,0490	<b>0,1467</b>	<b>0,8375</b>
LaSalle	0,5848		<b>0,5848</b>	<b>0,0998</b>	<b>0,0033</b>	<b>0,0023</b>	0,0500	0,0444	<b>0,0944</b>	<b>0,7846</b>
L'Île-Bizard	0,5800		<b>0,5800</b>	<b>0,0998</b>	<b>0,0033</b>	<b>0,0023</b>	0,0599	0,0716	<b>0,1315</b>	<b>0,8169</b>
Montréal										
<i>Ahuntsic-Cartierville</i>	0,6117		<b>0,6117</b>	<b>0,0998</b>	<b>0,0033</b>	<b>0,0023</b>	0,0436	0,0427	<b>0,0863</b>	<b>0,8034</b>
<i>Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce</i>	0,6117		<b>0,6117</b>	<b>0,0998</b>	<b>0,0033</b>	<b>0,0023</b>	0,0422	0,0301	<b>0,0723</b>	<b>0,7894</b>
<i>Mercier–Hochelega-Maisonneuve</i>	0,6117		<b>0,6117</b>	<b>0,0998</b>	<b>0,0033</b>	<b>0,0023</b>	0,0658	0,0480	<b>0,1138</b>	<b>0,8309</b>
<i>Plateau-Mont-Royal</i>	0,6117		<b>0,6117</b>	<b>0,0998</b>	<b>0,0033</b>	<b>0,0023</b>	0,0548	0,0306	<b>0,0854</b>	<b>0,8025</b>
<i>Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles</i>	0,6117		<b>0,6117</b>	<b>0,0998</b>	<b>0,0033</b>	<b>0,0023</b>	0,0843	0,0725	<b>0,1568</b>	<b>0,8739</b>
<i>Rosemont–La Petite-Patrie</i>	0,6117		<b>0,6117</b>	<b>0,0998</b>	<b>0,0033</b>	<b>0,0023</b>	0,0494	0,0390	<b>0,0884</b>	<b>0,8055</b>
<i>Sud-Ouest</i>	0,6117		<b>0,6117</b>	<b>0,0998</b>	<b>0,0033</b>	<b>0,0023</b>	0,0610	0,0363	<b>0,0973</b>	<b>0,8144</b>
<i>Ville-Marie</i>	0,6117		<b>0,6117</b>	<b>0,0998</b>	<b>0,0033</b>	<b>0,0023</b>	0,0407	0,0064	<b>0,0471</b>	<b>0,7642</b>
<i>Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension</i>	0,6117		<b>0,6117</b>	<b>0,0998</b>	<b>0,0033</b>	<b>0,0023</b>	0,0541	0,0427	<b>0,0968</b>	<b>0,8139</b>
Montréal-Nord	0,6001		<b>0,6001</b>	<b>0,0998</b>	<b>0,0033</b>	<b>0,0023</b>	0,1475	0,0663	<b>0,2138</b>	<b>0,9193</b>
Outremont	0,5879		<b>0,5879</b>	<b>0,0998</b>	<b>0,0033</b>	<b>0,0023</b>	0,0460	0,0335	<b>0,0795</b>	<b>0,7728</b>
Pierrefonds	0,5820		<b>0,5820</b>	<b>0,0998</b>	<b>0,0033</b>	<b>0,0023</b>	0,0758	0,0650	<b>0,1408</b>	<b>0,8282</b>
Roxboro	0,5809		<b>0,5809</b>	<b>0,0998</b>	<b>0,0033</b>	<b>0,0023</b>	0,0758	0,0611	<b>0,1369</b>	<b>0,8232</b>
Sainte-Geneviève	0,5817		<b>0,5817</b>	<b>0,0998</b>	<b>0,0033</b>	<b>0,0023</b>	0,0599	0,0713	<b>0,1312</b>	<b>0,8183</b>
Saint-Laurent	0,5872		<b>0,5872</b>	<b>0,0998</b>	<b>0,0033</b>	<b>0,0023</b>	0,0719	0,0497	<b>0,1216</b>	<b>0,8142</b>
Saint-Léonard	0,5888		<b>0,5888</b>	<b>0,0998</b>	<b>0,0033</b>	<b>0,0023</b>	0,0820	0,0558	<b>0,1378</b>	<b>0,8320</b>
Verdun	0,5855	0,0039	<b>0,5894</b>	<b>0,0998</b>	<b>0,0033</b>	<b>0,0023</b>	0,0646	0,0407	<b>0,1053</b>	<b>0,8001</b>
<b>VILLE DE MONTRÉAL</b>			<b>0,6064</b>	<b>0,0998</b>	<b>0,0033</b>	<b>0,0023</b>			<b>0,0959</b>	<b>0,8077</b>

1. Les taux pour certains arrondissements sont présentés par secteurs, selon le découpage géographique des anciennes villes telles qu'elles existaient avant le regroupement municipal de 2002. Les différences entre les taux fonciers de ces secteurs sont notamment attribuables au remboursement d'emprunts contractés par ces entités avant 2002.

2. L'élément « autres taxes » renvoie aux 2 taxes foncières prélevées par l'Arrondissement de Verdun afin de payer des travaux municipaux. Les taux de ces taxes sont de 0,0078 dans le secteur de L'Île-des-Sœurs et de 0,0019 dans le secteur « terre ferme », ce qui correspond à une moyenne pondérée de 0,0039 pour cette catégorie d'immeubles.

3. L'Arrondissement de Lachine impose un tarif de 49,52 \$ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0464 pour cette catégorie d'immeubles.

4. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

**Tableau 123 – Taux de taxation de 2021 – Immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels (par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)**

Secteurs-arrondissements <sup>1</sup>	Taxe foncière générale			Taxe relative à l'eau				Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM <sup>2</sup>	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL <sup>6</sup>
	Taxe foncière générale <sup>2</sup>	Autres taxes <sup>3</sup>	Taux moyen cumulé TFG	Taxe relative à l'eau	Tarifification de l'eau <sup>4</sup>	Taux moyen cumulé de l'eau	Grands consommateurs <sup>5</sup>			Taxe relative aux services <sup>5</sup>	Taxe relative aux investissements	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Anjou	2,9008		<b>2,9008</b>	0,3102	0,0275	<b>0,3377</b>	<b>0,0041</b>	<b>0,0220</b>	<b>0,0116</b>	0,1150	0,0790	<b>0,1940</b>	<b>3,4702</b>
Lachine	2,8656		<b>2,8656</b>	0,2887	0,0490	<b>0,3377</b>	<b>0,0072</b>	<b>0,0220</b>	<b>0,0114</b>	0,0558	0,0490	<b>0,1048</b>	<b>3,3487</b>
LaSalle	2,8641		<b>2,8641</b>	0,2634	0,0743	<b>0,3377</b>	<b>0,0123</b>	<b>0,0220</b>	<b>0,0114</b>	0,0500	0,0444	<b>0,0944</b>	<b>3,3419</b>
L'Île-Bizard	2,8457		<b>2,8457</b>	0,2767	0,0610	<b>0,3377</b>		<b>0,0220</b>	<b>0,0109</b>	0,0599	0,0716	<b>0,1315</b>	<b>3,3478</b>
Montréal													
<i>Ahuntsic-Cartierville</i>	2,9642		<b>2,9642</b>	0,3356	0,0021	<b>0,3377</b>		<b>0,0220</b>	<b>0,0114</b>	0,0436	0,0427	<b>0,0863</b>	<b>3,4216</b>
<i>Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce</i>	2,9642		<b>2,9642</b>	0,3356	0,0021	<b>0,3377</b>	<b>0,0121</b>	<b>0,0220</b>	<b>0,0112</b>	0,0422	0,0301	<b>0,0723</b>	<b>3,4195</b>
<i>Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</i>	2,9642		<b>2,9642</b>	0,3356	0,0021	<b>0,3377</b>	<b>0,0394</b>	<b>0,0220</b>	<b>0,0114</b>	0,0658	0,0480	<b>0,1138</b>	<b>3,4885</b>
<i>Plateau-Mont-Royal</i>	2,9642		<b>2,9642</b>	0,3356	0,0021	<b>0,3377</b>		<b>0,0220</b>	<b>0,0108</b>	0,0548	0,0306	<b>0,0854</b>	<b>3,4201</b>
<i>Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles</i>	2,9642		<b>2,9642</b>	0,3356	0,0021	<b>0,3377</b>	<b>0,0049</b>	<b>0,0220</b>	<b>0,0111</b>	0,0843	0,0725	<b>0,1568</b>	<b>3,4968</b>
<i>Rosemont-La Petite-Patrie</i>	2,9642		<b>2,9642</b>	0,3356	0,0021	<b>0,3377</b>		<b>0,0220</b>	<b>0,0108</b>	0,0494	0,0390	<b>0,0884</b>	<b>3,4231</b>
<i>Sud-Ouest</i>	2,9642		<b>2,9642</b>	0,3356	0,0021	<b>0,3377</b>	<b>0,0046</b>	<b>0,0220</b>	<b>0,0113</b>	0,0610	0,0363	<b>0,0973</b>	<b>3,4370</b>
<i>Ville-Marie</i>	2,9642		<b>2,9642</b>	0,3356	0,0021	<b>0,3377</b>	<b>0,0038</b>	<b>0,0220</b>	<b>0,0118</b>	0,0407	0,0064	<b>0,0471</b>	<b>3,3867</b>
<i>Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension</i>	2,9642		<b>2,9642</b>	0,3356	0,0021	<b>0,3377</b>	<b>0,0031</b>	<b>0,0220</b>	<b>0,0110</b>	0,0541	0,0427	<b>0,0968</b>	<b>3,4348</b>
Montréal-Nord	2,9115		<b>2,9115</b>	0,1412	0,1965	<b>0,3377</b>	<b>0,0316</b>	<b>0,0220</b>	<b>0,0107</b>	0,1475	0,0663	<b>0,2138</b>	<b>3,5274</b>
Outremont	2,8757		<b>2,8757</b>	0,3377		<b>0,3377</b>		<b>0,0220</b>	<b>0,0106</b>	0,0460	0,0335	<b>0,0795</b>	<b>3,3255</b>
Pierrefonds	2,8533		<b>2,8533</b>	0,3050	0,0327	<b>0,3377</b>		<b>0,0220</b>	<b>0,0110</b>	0,0758	0,0650	<b>0,1408</b>	<b>3,3648</b>
Roxboro	2,8489		<b>2,8489</b>	0,2883	0,0494	<b>0,3377</b>		<b>0,0220</b>	<b>0,0103</b>	0,0758	0,0611	<b>0,1369</b>	<b>3,3558</b>
Sainte-Genève	2,8516		<b>2,8516</b>	0,2477	0,0900	<b>0,3377</b>		<b>0,0220</b>	<b>0,0098</b>	0,0599	0,0713	<b>0,1312</b>	<b>3,3523</b>
Saint-Laurent	2,8711		<b>2,8711</b>	0,2802	0,0575	<b>0,3377</b>	<b>0,0094</b>	<b>0,0220</b>	<b>0,0116</b>	0,0719	0,0497	<b>0,1216</b>	<b>3,3734</b>
Saint-Léonard	2,8769		<b>2,8769</b>	0,2851	0,0527	<b>0,3377</b>	<b>0,0257</b>	<b>0,0220</b>	<b>0,0112</b>	0,0820	0,0558	<b>0,1378</b>	<b>3,4114</b>
Verdun	2,8671	0,0057	<b>2,8728</b>	0,3080	0,0297	<b>0,3377</b>		<b>0,0220</b>	<b>0,0113</b>	0,0646	0,0407	<b>0,1053</b>	<b>3,3491</b>
<b>VILLE DE MONTRÉAL</b>			<b>2,9398</b>			<b>0,3377</b>	<b>0,0070</b>	<b>0,0220</b>	<b>0,0115</b>			<b>0,0863</b>	<b>3,4043</b>

1. Les taux pour certains arrondissements sont présentés par secteurs, selon le découpage géographique des anciennes villes telles qu'elles existaient avant le regroupement municipal de 2002. Les différences entre les taux fonciers de ces secteurs sont notamment attribuables au remboursement d'emprunts contractés par ces entités avant 2002.
2. Les taux pour la taxe foncière générale et la taxe relative à l'ARTM sont présentés à titre indicatif, puisqu'ils sont des taux moyens résultant des revenus générés par les 2 taux applicables selon la valeur foncière non résidentielle de l'unité.
3. L'élément « autres taxes » renvoie aux 2 taxes foncières prélevées par l'Arrondissement de Verdun afin de payer des travaux municipaux. Les taux de ces taxes sont de 0,0078 dans le secteur de L'Île-des-Sœurs et de 0,0019 dans le secteur « terre ferme », ce qui correspond à une moyenne pondérée de 0,0057 pour cette catégorie d'immeubles.
4. Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont le résultat de la division des revenus provenant des grands consommateurs ainsi que des tarifications de l'eau (selon le cas), par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné.
5. L'Arrondissement de Lachine impose un tarif de 49,52 \$ par établissement commercial, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0045 pour cette catégorie d'immeubles.
6. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

## Variation détaillée des charges fiscales

### **Immeubles résidentiels**

Bien entendu, les décisions du conseil municipal font varier les charges fiscales des propriétaires d'immeubles sur l'ensemble du territoire de Montréal. Les décisions d'un conseil d'arrondissement se répercutent seulement, quant à elles, sur les immeubles situés sur le territoire de cet arrondissement.

Le dépôt du rôle 2020-2022 est l'un des principaux éléments expliquant que les variations de charges fiscales diffèrent selon les arrondissements ou le type d'immeubles. Les « effets de rôle » sont les déplacements fiscaux entre les immeubles qui sont causés par la prise en compte des nouvelles valeurs. Afin d'atténuer ces déplacements fiscaux, la Ville a adopté une résolution pour étaler la variation des valeurs foncières (voir la section précédente pour un exemple). Ainsi, les effets de rôle se reproduisent chaque année d'application du rôle, en raison de cette mesure d'étalement de la variation des valeurs : les effets sont étalés sur les 3 années d'application du rôle.

Toutefois, l'étalement ne peut atténuer les effets de rôle entre les immeubles de 6 logements ou plus et les immeubles de 5 logements et moins. La Ville n'a plus de marge de manœuvre pour neutraliser cet effet de rôle entre ces 2 types d'immeubles. À ce sujet, une demande a été faite au gouvernement du Québec pour obtenir davantage de flexibilité dans la fixation des taux de taxes résidentiels.

Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales totales pour les immeubles résidentiels. Il présente distinctement les variations des charges fiscales attribuables aux différentes taxes foncières, ainsi que les effets des dettes historiques et les effets du dépôt du rôle.

Tableau 124 – Variation détaillée des charges fiscales totales de 2020 à 2021, immeubles résidentiels

Arrondissements	Charges fiscales relevant du conseil municipal				Taxes d'arrondissement			Variation des charges fiscales totales <sup>1</sup>
	Taxe foncière générale	Effets du dépôt du rôle	Dettes historiques	Sous-total <sup>1</sup>	Taxes de services	Taxes d'investissements	Sous-total <sup>1</sup>	
Ahuntsic-Cartierville	0,0%	(0,6%)	0,1%	(0,5%)	0,2%	(0,5%)	(0,3%)	(0,8%)
Anjou	0,0%	(1,2%)	(1,3%)	(2,5%)	(0,7%)	(0,2%)	(0,9%)	(3,5%)
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	0,0%	0,9%	0,1%	1,0%	0,1%	0,1%	0,2%	1,2%
Lachine	0,0%	0,0%	(0,1%)	(0,1%)	0,1%	(0,2%)	(0,1%)	(0,1%)
LaSalle	0,0%	0,2%	0,1%	0,3%	0,2%	(0,1%)	0,1%	0,5%
L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève	0,0%	(1,2%)	(0,1%)	(1,3%)	0,4%	(0,4%)	0,0%	(1,3%)
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	0,0%	(0,7%)	0,0%	(0,7%)	0,4%	(0,2%)	0,2%	(0,5%)
Montréal-Nord	0,0%	(1,3%)	(0,2%)	(1,5%)	0,4%	0,1%	0,5%	(1,0%)
Outremont	0,0%	0,7%	(0,5%)	0,2%	0,1%	0,6%	0,7%	0,9%
Pierrefonds-Roxboro	0,0%	(0,2%)	0,1%	(0,1%)	0,7%	0,4%	1,1%	1,0%
Le Plateau-Mont-Royal	0,0%	0,8%	0,1%	0,9%	0,1%	0,1%	0,2%	1,2%
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	0,0%	(1,8%)	0,0%	(1,8%)	0,2%	0,2%	0,4%	(1,5%)
Rosemont—La Petite-Patrie	0,0%	0,2%	0,1%	0,3%	0,1%	0,0%	0,1%	0,4%
Saint-Laurent	0,0%	(0,4%)	(0,1%)	(0,5%)	0,2%	(0,1%)	0,1%	(0,4%)
Saint-Léonard	0,0%	(1,1%)	0,1%	(1,0%)	0,2%	(0,4%)	(0,2%)	(1,2%)
Le Sud-Ouest	0,0%	1,1%	0,1%	1,2%	0,4%	(0,3%)	0,1%	1,3%
Verdun	0,0%	1,3%	0,0%	1,3%	0,0%	0,6%	0,6%	1,8%
Ville-Marie	0,0%	0,7%	0,1%	0,8%	0,1%	0,1%	0,2%	1,0%
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	0,0%	(0,4%)	0,1%	(0,3%)	0,1%	0,0%	0,1%	(0,2%)
<b>Ville de Montréal</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,2%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,2%</b>	<b>0,2%</b>

1 Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales totales pour les immeubles résidentiels, par sous-catégories résidentielles.

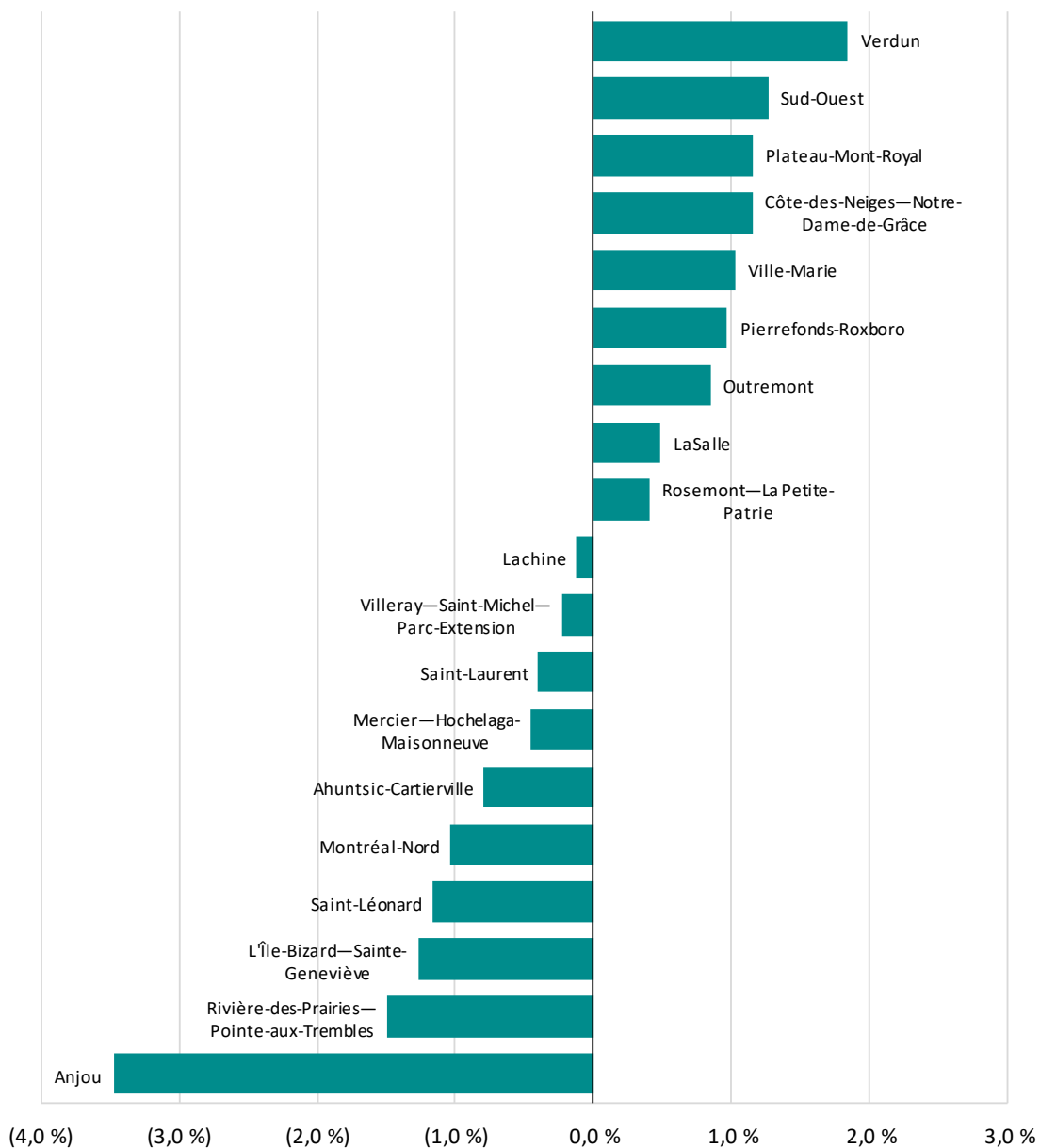
**Tableau 125 – Variation des charges fiscales totales de 2020 à 2021, immeubles résidentiels par sous-catégorie résidentielles**

Arrondissements	Ensemble des immeubles résidentiels	Sous-catégories résidentielles			
		Unifamiliales	Condominiums	Multiplex (2 à 5 logements)	Six logements ou plus
Ahuntsic-Cartierville	(0,8 %)	(0,3 %)	(2,9 %)	(0,7 %)	(0,1 %)
Anjou	(3,5 %)	(3,2 %)	(5,6 %)	(3,0 %)	(1,7 %)
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	1,2 %	1,3 %	(1,2 %)	0,1 %	3,2 %
Lachine	(0,1 %)	1,7 %	(1,7 %)	(2,9 %)	0,6 %
LaSalle	0,5 %	2,0 %	(0,7 %)	(0,2 %)	3,1 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	(1,3 %)	(1,0 %)	(2,3 %)	(4,1 %)	(1,6 %)
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	(0,5 %)	(1,4 %)	(2,3 %)	0,1 %	0,5 %
Montréal-Nord	(1,0 %)	(0,9 %)	(3,3 %)	(1,8 %)	0,6 %
Outremont	0,9 %	1,5 %	(1,5 %)	(0,5 %)	3,1 %
Pierrefonds-Roxboro	1,0 %	1,3 %	(2,2 %)	(2,1 %)	2,3 %
Plateau-Mont-Royal	1,2 %	1,0 %	(0,7 %)	1,5 %	2,7 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	(1,5 %)	(1,9 %)	(3,1 %)	(1,1 %)	1,1 %
Rosemont–La Petite-Patrie	0,4 %	1,6 %	(1,1 %)	0,8 %	0,6 %
Saint-Laurent	(0,4 %)	0,2 %	(2,1 %)	(1,1 %)	1,5 %
Saint-Léonard	(1,2 %)	(1,7 %)	(3,5 %)	(0,7 %)	(0,7 %)
Sud-Ouest	1,3 %	2,7 %	(0,4 %)	1,9 %	2,8 %
Verdun	1,8 %	4,5 %	0,3 %	1,1 %	3,4 %
Ville-Marie	1,0 %	1,1 %	(1,6 %)	0,8 %	5,3 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	(0,2 %)	0,6 %	(1,8 %)	(0,2 %)	(0,2 %)
<b>Ville de Montréal</b>	<b>0,2 %</b>	<b>0,3 %</b>	<b>(1,5 %)</b>	<b>0,0 %</b>	<b>2,1 %</b>

Les explications quant aux variations de charges fiscales par arrondissement sont présentées dans la section « Fiscalité locale » des faits saillants du budget de 2021 et du PDI 2021-2030.

Le graphique suivant présente la variation des charges fiscales totales des immeubles résidentiels pour chaque arrondissement.

**Graphique 6 – Variation des charges fiscales totales résidentielles, de 2020 à 2021**





Dans le tableau suivant, la résidence moyenne représente la « résidence de valeur moyenne » à des fins d'illustration<sup>9</sup>. L'utilisation de cet immeuble théorique permet de traduire en dollars des augmentations de charges fiscales habituellement exprimées en pourcentages afin de les rendre plus concrètes.

**Tableau 126 – Variation du compte de taxes d'une résidence moyenne**

Variation des charges fiscales <sup>1</sup>	Taxes 2020	Taxes 2021	Variations	
			(\$)	(%)
<b>Relevant du conseil municipal</b>				
Taxe foncière générale	3 095 \$	3 095 \$	0 \$	0,0 %
Taxe relative à l'eau	513 \$	513 \$	0 \$	0,0 %
Taxe relative à la voirie	17 \$	17 \$	0 \$	0,0 %
Taxe relative à l'ARTM	12 \$	12 \$	0 \$	0,0 %
<b>Relevant des conseils d'arrondissement</b>				
Taxe relative aux services	305 \$	312 \$	7 \$	0,2 %
Taxe relative aux investissements	219 \$	219 \$	0 \$	0,0 %
	<b>4 161 \$</b>	<b>4 168 \$</b>	<b>7 \$</b>	<b>0,2 %</b>

1. Les variations sont celles d'une résidence moyenne, évaluée à 534 825 \$ au rôle d'évaluation 2020-2022 (513 500 \$ en valeur ajustée 2021).

Avec le dépôt du rôle 2020-2022, les immeubles de 6 logements ou plus ont vu leur valeur foncière généralement augmenter beaucoup plus que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Pour cette raison, les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont supérieures à la moyenne résidentielle. Toutefois, la grande hétérogénéité de ce type d'immeubles rend peu pertinente la présentation d'un immeuble moyen pour cette catégorie d'immeubles.

Les tableaux des pages suivantes visent à illustrer par des exemples les variations des charges fiscales totales pour différents types d'immeubles résidentiels de 5 logements et moins.

9. La résidence moyenne n'est pas une unifamiliale, ni un condo ni un triplex : la valeur foncière de cet immeuble théorique est déduite à partir des charges fiscales de l'ensemble des immeubles résidentiels. Cette valeur moyenne est recalculée chaque année et tient compte des ajouts aux bâtiments (tant les rénovations que les nouveaux immeubles) réalisés depuis l'année précédente. Par conséquent, cette valeur n'est pas identique à celle de la résidence moyenne de l'exercice précédent.

Dans le tableau suivant, la résidence unifamiliale moyenne représente un immeuble résidentiel d'un logement, détaché ou en rangée. Lors du dépôt du rôle 2020-2022, les valeurs des résidences unifamiliales ont augmenté à peu près au même rythme que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Cela explique que les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont très près de la moyenne résidentielle. Ne sont pas compris les appartements en copropriété (condos), qui sont présentés au tableau suivant.

**Tableau 127 – Variation du compte de taxes d'une résidence unifamiliale moyenne**

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	L'Île-Bizard-Sainte-Genève	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
Valeur moyenne 2021	563 836 \$	415 805 \$	759 290 \$	422 985 \$	474 442 \$	329 122 \$	381 536 \$
Taxes 2020	4 543 \$	3 848 \$	5 916 \$	3 362 \$	3 649 \$	3 878 \$	3 216 \$
<b>Taxes 2021</b>							
Taxe foncière générale	3 449 \$	2 480 \$	4 645 \$	2 476 \$	2 775 \$	1 910 \$	2 334 \$
Taxe relative à l'eau	563 \$	415 \$	758 \$	422 \$	473 \$	1 476 \$	381 \$
Taxe relative à la voirie	19 \$	14 \$	25 \$	14 \$	16 \$	11 \$	13 \$
Taxe relative à l'ARTM	13 \$	10 \$	18 \$	10 \$	11 \$	8 \$	9 \$
Taxe relative aux services	246 \$	478 \$	320 \$	290 \$	237 \$	197 \$	251 \$
Taxe relative aux investissements	241 \$	328 \$	229 \$	207 \$	210 \$	236 \$	183 \$
	4 530 \$	3 725 \$	5 994 \$	3 420 \$	3 723 \$	3 837 \$	3 171 \$
<b>Variation totale</b>	(0,3 %) (12 \$)	(3,2 %) (123 \$)	1,3 % 79 \$	1,7 % 57 \$	2,0 % 74 \$	(1,0 %) (41 \$)	(1,4 %) (45 \$)

Arrondissements	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Plateau-Mont-Royal	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Rosemont-La Petite-Patrie	Saint-Laurent
Valeur moyenne 2021	322 816 \$	1 523 359 \$	367 060 \$	730 755 \$	337 010 \$	570 835 \$	618 902 \$
Taxes 2020	2 993 \$	11 600 \$	3 234 \$	5 805 \$	3 001 \$	4 526 \$	5 032 \$
<b>Taxes 2021</b>							
Taxe foncière générale	1 937 \$	8 956 \$	2 136 \$	4 470 \$	2 061 \$	3 492 \$	3 634 \$
Taxe relative à l'eau	322 \$	1 520 \$	605 \$	729 \$	336 \$	570 \$	618 \$
Taxe relative à la voirie	11 \$	51 \$	12 \$	24 \$	11 \$	19 \$	21 \$
Taxe relative à l'ARTM	8 \$	36 \$	9 \$	17 \$	8 \$	13 \$	14 \$
Taxe relative aux services	476 \$	701 \$	278 \$	400 \$	284 \$	282 \$	445 \$
Taxe relative aux investissements	214 \$	511 \$	237 \$	224 \$	244 \$	222 \$	307 \$
	2 968 \$	11 774 \$	3 277 \$	5 865 \$	2 945 \$	4 598 \$	5 039 \$
<b>Variation totale</b>	(0,9 %) (26 \$)	1,5 % 174 \$	1,3 % 43 \$	1,0 % 59 \$	(1,9 %) (56 \$)	1,6 % 72 \$	0,2 % 8 \$

Arrondissements	Saint-Léonard	Sud-Ouest	Verdun	Ville-Marie	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2021	523 756 \$	482 531 \$	748 755 \$	944 491 \$	414 000 \$	503 803 \$
Taxes 2020	4 434 \$	3 826 \$	5 741 \$	7 139 \$	3 349 \$	4 078 \$
<b>Taxes 2021</b>						
Taxe foncière générale	3 084 \$	2 952 \$	4 421 \$	5 777 \$	2 532 \$	3 038 \$
Taxe relative à l'eau	523 \$	481 \$	747 \$	942 \$	413 \$	503 \$
Taxe relative à la voirie	17 \$	16 \$	25 \$	32 \$	14 \$	17 \$
Taxe relative à l'ARTM	12 \$	11 \$	18 \$	22 \$	10 \$	12 \$
Taxe relative aux services	429 \$	294 \$	484 \$	384 \$	224 \$	307 \$
Taxe relative aux investissements	292 \$	175 \$	305 \$	61 \$	177 \$	214 \$
	4 358 \$	3 930 \$	5 999 \$	7 219 \$	3 370 \$	4 090 \$
<b>Variation totale</b>	(1,7 %) (76 \$)	2,7 % 104 \$	4,5 % 258 \$	1,1 % 79 \$	0,6 % 20 \$	0,3 % 12 \$

Dans le tableau suivant, le condominium moyen représente un logement situé dans un immeuble en copropriété divisée. Lors du dépôt du rôle 2020-2022, les valeurs des condominiums ont généralement moins augmenté que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Pour cette raison, les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont inférieures à la moyenne résidentielle.

**Tableau 128 – Variation du compte de taxes d'un condominium moyen**

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonnette
<b>Valeur moyenne 2021</b>	<b>263 165 \$</b>	<b>250 328 \$</b>	<b>395 879 \$</b>	<b>281 897 \$</b>	<b>305 617 \$</b>	<b>169 010 \$</b>	<b>257 119 \$</b>
<b>Taxes 2020</b>	<b>2 177 \$</b>	<b>2 376 \$</b>	<b>3 164 \$</b>	<b>2 318 \$</b>	<b>2 414 \$</b>	<b>2 016 \$</b>	<b>2 187 \$</b>
<b>Taxes 2021</b>							
Taxe foncière générale	1 610 \$	1 493 \$	2 422 \$	1 650 \$	1 787 \$	981 \$	1 573 \$
Taxe relative à l'eau	263 \$	250 \$	395 \$	281 \$	305 \$	758 \$	257 \$
Taxe relative à la voirie	9 \$	8 \$	13 \$	9 \$	10 \$	6 \$	9 \$
Taxe relative à l'ARTM	6 \$	6 \$	9 \$	7 \$	7 \$	4 \$	6 \$
Taxe relative aux services	115 \$	288 \$	167 \$	193 \$	153 \$	101 \$	169 \$
Taxe relative aux investissements	112 \$	198 \$	119 \$	138 \$	136 \$	121 \$	124 \$
	<b>2 114 \$</b>	<b>2 243 \$</b>	<b>3 125 \$</b>	<b>2 279 \$</b>	<b>2 398 \$</b>	<b>1 970 \$</b>	<b>2 137 \$</b>
<b>Variation totale</b>	<b>(2,9 %)</b> <b>(63 \$)</b>	<b>(5,6 %)</b> <b>(134 \$)</b>	<b>(1,2 %)</b> <b>(39 \$)</b>	<b>(1,7 %)</b> <b>(39 \$)</b>	<b>(0,7 %)</b> <b>(16 \$)</b>	<b>(2,3 %)</b> <b>(46 \$)</b>	<b>(2,3 %)</b> <b>(51 \$)</b>

Arrondissements	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Plateau-Mont-Royal	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie	Saint-Laurent
<b>Valeur moyenne 2021</b>	<b>243 616 \$</b>	<b>545 608 \$</b>	<b>228 828 \$</b>	<b>391 012 \$</b>	<b>204 696 \$</b>	<b>349 899 \$</b>	<b>334 532 \$</b>
<b>Taxes 2020</b>	<b>2 317 \$</b>	<b>4 280 \$</b>	<b>2 089 \$</b>	<b>3 162 \$</b>	<b>1 845 \$</b>	<b>2 851 \$</b>	<b>2 781 \$</b>
<b>Taxes 2021</b>							
Taxe foncière générale	1 462 \$	3 208 \$	1 332 \$	2 392 \$	1 252 \$	2 140 \$	1 964 \$
Taxe relative à l'eau	243 \$	544 \$	377 \$	390 \$	204 \$	349 \$	334 \$
Taxe relative à la voirie	8 \$	18 \$	8 \$	13 \$	7 \$	12 \$	11 \$
Taxe relative à l'ARTM	6 \$	13 \$	5 \$	9 \$	5 \$	8 \$	8 \$
Taxe relative aux services	359 \$	251 \$	173 \$	214 \$	173 \$	173 \$	241 \$
Taxe relative aux investissements	161 \$	183 \$	148 \$	120 \$	148 \$	136 \$	166 \$
	<b>2 240 \$</b>	<b>4 217 \$</b>	<b>2 043 \$</b>	<b>3 138 \$</b>	<b>1 789 \$</b>	<b>2 819 \$</b>	<b>2 724 \$</b>
<b>Variation totale</b>	<b>(3,3 %)</b> <b>(77 \$)</b>	<b>(1,5 %)</b> <b>(63 \$)</b>	<b>(2,2 %)</b> <b>(46 \$)</b>	<b>(0,7 %)</b> <b>(23 \$)</b>	<b>(3,1 %)</b> <b>(56 \$)</b>	<b>(1,1 %)</b> <b>(32 \$)</b>	<b>(2,1 %)</b> <b>(57 \$)</b>

Arrondissements	Saint-Léonard	Sud-Ouest	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
<b>Valeur moyenne 2021</b>	<b>288 509 \$</b>	<b>371 750 \$</b>	<b>423 189 \$</b>	<b>456 063 \$</b>	<b>306 919 \$</b>	<b>349 130 \$</b>
<b>Taxes 2020</b>	<b>2 487 \$</b>	<b>3 040 \$</b>	<b>3 381 \$</b>	<b>3 542 \$</b>	<b>2 543 \$</b>	<b>2 877 \$</b>
<b>Taxes 2021</b>						
Taxe foncière générale	1 699 \$	2 274 \$	2 499 \$	2 790 \$	1 877 \$	2 105 \$
Taxe relative à l'eau	288 \$	371 \$	422 \$	455 \$	306 \$	348 \$
Taxe relative à la voirie	10 \$	12 \$	14 \$	15 \$	10 \$	12 \$
Taxe relative à l'ARTM	7 \$	9 \$	10 \$	11 \$	7 \$	8 \$
Taxe relative aux services	237 \$	227 \$	273 \$	186 \$	166 \$	213 \$
Taxe relative aux investissements	161 \$	135 \$	172 \$	29 \$	131 \$	148 \$
	<b>2 401 \$</b>	<b>3 028 \$</b>	<b>3 390 \$</b>	<b>3 486 \$</b>	<b>2 498 \$</b>	<b>2 834 \$</b>
<b>Variation totale</b>	<b>(3,5 %)</b> <b>(87 \$)</b>	<b>(0,4 %)</b> <b>(12 \$)</b>	<b>0,3 %</b> <b>9 \$</b>	<b>(1,6 %)</b> <b>(57 \$)</b>	<b>(1,8 %)</b> <b>(45 \$)</b>	<b>(1,5 %)</b> <b>(43 \$)</b>

Dans le tableau suivant, le multiplex moyen représente un immeuble résidentiel de 2 à 5 logements. Lors du dépôt du rôle 2020-2022, les valeurs des multiplex ont augmenté à peu près au même rythme que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Cela explique que les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont très près de la moyenne résidentielle.

Tableau 129 – Variation du compte de taxes d'un multiplex moyen

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonnette
Valeur moyenne 2021	593 444 \$	501 929 \$	668 186 \$	439 629 \$	530 253 \$	332 386 \$	503 247 \$
Taxes 2020	4 801 \$	4 637 \$	5 269 \$	3 659 \$	4 168 \$	4 042 \$	4 176 \$
<b>Taxes 2021</b>							
Taxe foncière générale	3 630 \$	2 994 \$	4 087 \$	2 574 \$	3 101 \$	1 929 \$	3 078 \$
Taxe relative à l'eau	592 \$	501 \$	667 \$	439 \$	529 \$	1 490 \$	502 \$
Taxe relative à la voirie	20 \$	17 \$	22 \$	15 \$	18 \$	11 \$	17 \$
Taxe relative à l'ARTM	14 \$	12 \$	16 \$	10 \$	12 \$	8 \$	12 \$
Taxe relative aux services	259 \$	577 \$	282 \$	302 \$	265 \$	199 \$	331 \$
Taxe relative aux investissements	253 \$	397 \$	201 \$	215 \$	235 \$	238 \$	242 \$
	4 768 \$	4 497 \$	5 275 \$	3 554 \$	4 160 \$	3 875 \$	4 182 \$
<b>Variation totale</b>	(0,7 %) (33 \$)	(3,0 %) (140 \$)	0,1 % 6 \$	(2,9 %) (105 \$)	(0,2 %) (8 \$)	(4,1 %) (168 \$)	0,1 % 6 \$

Arrondissements	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Plateau-Mont-Royal	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie	Saint-Laurent
Valeur moyenne 2021	422 336 \$	1 313 796 \$	474 266 \$	830 036 \$	453 623 \$	616 390 \$	583 615 \$
Taxes 2020	3 955 \$	10 206 \$	4 325 \$	6 561 \$	4 009 \$	4 927 \$	4 806 \$
<b>Taxes 2021</b>							
Taxe foncière générale	2 534 \$	7 724 \$	2 760 \$	5 077 \$	2 775 \$	3 770 \$	3 427 \$
Taxe relative à l'eau	421 \$	1 311 \$	782 \$	828 \$	453 \$	615 \$	582 \$
Taxe relative à la voirie	14 \$	44 \$	16 \$	28 \$	15 \$	21 \$	19 \$
Taxe relative à l'ARTM	10 \$	31 \$	11 \$	19 \$	11 \$	14 \$	14 \$
Taxe relative aux services	623 \$	604 \$	359 \$	455 \$	382 \$	304 \$	420 \$
Taxe relative aux investissements	280 \$	441 \$	306 \$	254 \$	329 \$	240 \$	290 \$
	3 883 \$	10 154 \$	4 234 \$	6 662 \$	3 965 \$	4 965 \$	4 752 \$
<b>Variation totale</b>	(1,8 %) (72 \$)	(0,5 %) (51 \$)	(2,1 %) (91 \$)	1,5 % 101 \$	(1,1 %) (45 \$)	0,8 % 39 \$	(1,1 %) (54 \$)

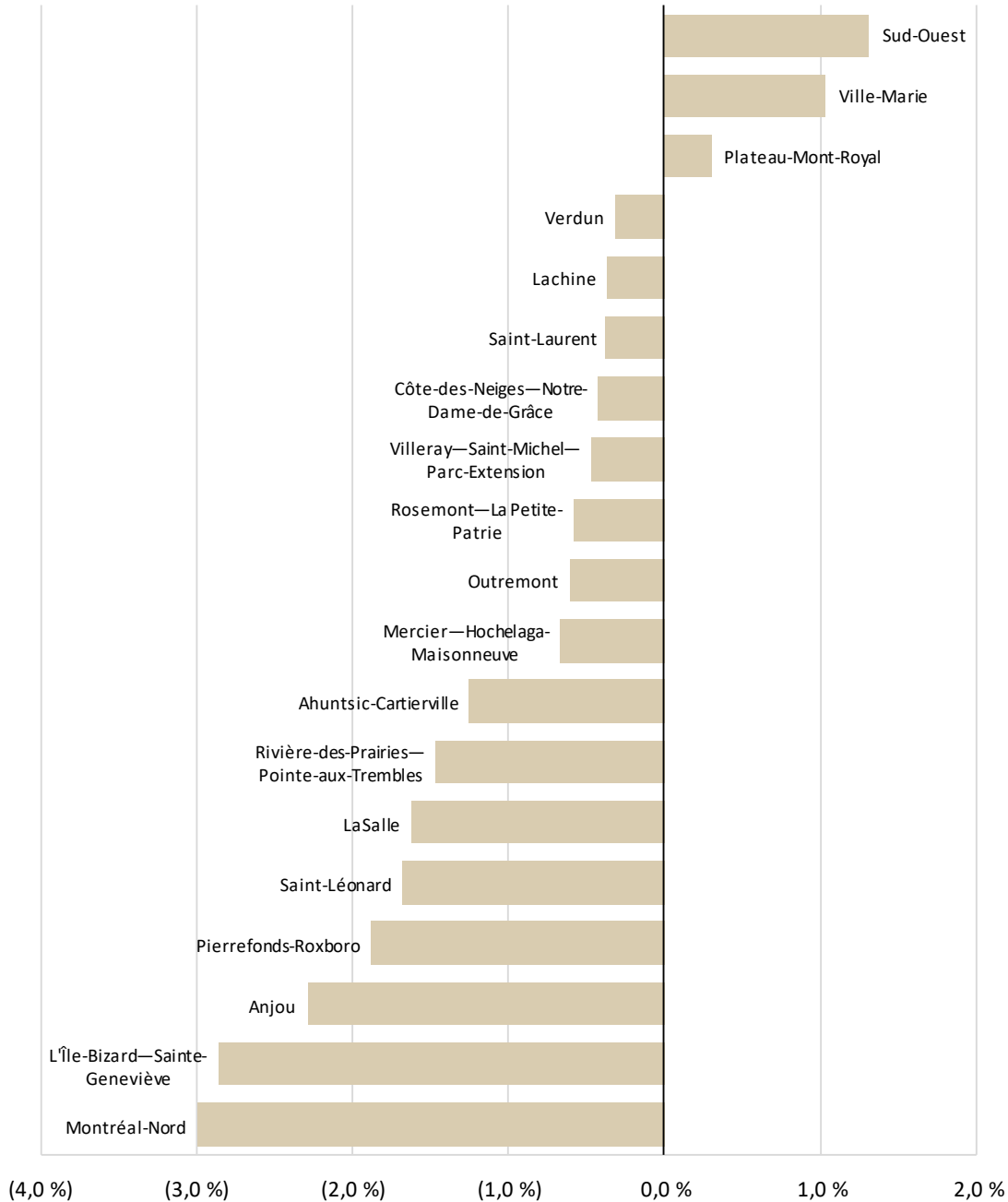
  

Arrondissements	Saint-Léonard	Sud-Ouest	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2021	660 410 \$	525 354 \$	557 989 \$	609 055 \$	523 003 \$	581 084 \$
Taxes 2020	5 534 \$	4 197 \$	4 420 \$	4 618 \$	4 265 \$	4 719 \$
<b>Taxes 2021</b>						
Taxe foncière générale	3 888 \$	3 214 \$	3 294 \$	3 726 \$	3 199 \$	3 504 \$
Taxe relative à l'eau	659 \$	524 \$	557 \$	608 \$	522 \$	580 \$
Taxe relative à la voirie	22 \$	18 \$	19 \$	20 \$	17 \$	19 \$
Taxe relative à l'ARTM	15 \$	12 \$	13 \$	14 \$	12 \$	14 \$
Taxe relative aux services	542 \$	320 \$	360 \$	248 \$	283 \$	354 \$
Taxe relative aux investissements	369 \$	191 \$	227 \$	39 \$	223 \$	246 \$
	5 495 \$	4 279 \$	4 470 \$	4 655 \$	4 257 \$	4 717 \$
<b>Variation totale</b>	(0,7 %) (39 \$)	1,9 % 81 \$	1,1 % 50 \$	0,8 % 36 \$	(0,2 %) (8 \$)	(0,0 %) (2 \$)

## Immeubles non résidentiels

Le graphique suivant présente la variation des charges fiscales totales pour les immeubles non résidentiels de chaque arrondissement.

**Graphique 7 – Variation des charges fiscales totales non résidentielles, de 2020 à 2021**



Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales totales pour les immeubles non résidentiels. Il présente distinctement les variations des charges fiscales attribuables aux différentes taxes foncières, ainsi que les effets des dettes historiques et les effets du dépôt du rôle.

**Tableau 130 – Variation détaillée des charges fiscales totales de 2020 à 2021, immeubles non résidentiels**

Arrondissements	Charges fiscales relevant du conseil municipal					Taxes d'arrondissement			Variation des charges fiscales totales <sup>1</sup>
	Taxe foncière générale	Taux différenciés	Effets du dépôt du rôle	Dettes historiques	Sous-total <sup>1</sup>	Taxes de services	Taxes d'investissements	Sous-total <sup>1</sup>	
Ahuntsic-Cartierville	0,0%	(0,9%)	(0,3%)	0,0%	(1,2 %)	0,0%	(0,1%)	(0,1 %)	(1,3 %)
Anjou	0,0%	0,5%	(1,4%)	(1,1%)	(2,0 %)	(0,2%)	(0,1%)	(0,3 %)	(2,3 %)
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	0,0%	(2,2%)	1,6%	0,1%	(0,4 %)	0,0%	0,0%	0,0 %	(0,4 %)
Lachine	0,0%	(0,3%)	0,1%	(0,1%)	(0,3 %)	0,0%	(0,1%)	(0,1 %)	(0,4 %)
LaSalle	0,0%	(0,7%)	(1,0%)	0,1%	(1,6 %)	0,0%	0,0%	0,0 %	(1,6 %)
L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève	0,0%	(6,7%)	4,0%	(0,1%)	(2,9 %)	0,1%	(0,1%)	0,0 %	(2,9 %)
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	0,0%	(0,5%)	(0,2%)	0,0%	(0,7 %)	0,1%	0,0%	0,1 %	(0,7 %)
Montréal-Nord	0,0%	(6,1%)	3,2%	(0,3%)	(3,1 %)	0,1%	0,0%	0,1 %	(3,0 %)
Outremont	0,0%	(6,9%)	6,6%	(0,5%)	(0,8 %)	0,0%	0,1%	0,2 %	(0,6 %)
Pierrefonds-Roxboro	0,0%	(4,6%)	2,5%	0,1%	(2,1 %)	0,1%	0,1%	0,2 %	(1,9 %)
Le Plateau-Mont-Royal	0,0%	(5,6%)	5,7%	0,1%	0,2 %	0,0%	0,0%	0,1 %	0,3 %
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	0,0%	(2,7%)	1,1%	0,0%	(1,6 %)	0,1%	0,1%	0,1 %	(1,5 %)
Rosemont—La Petite-Patrie	0,0%	(5,4%)	4,7%	0,1%	(0,6 %)	0,0%	0,0%	0,0 %	(0,6 %)
Saint-Laurent	0,0%	0,6%	(1,0%)	(0,1%)	(0,4 %)	0,0%	0,0%	0,0 %	(0,4 %)
Saint-Léonard	0,0%	(1,9%)	0,2%	0,1%	(1,6 %)	0,0%	(0,1%)	(0,1 %)	(1,7 %)
Le Sud-Ouest	0,0%	(1,7%)	2,9%	0,1%	1,3 %	0,1%	(0,1%)	0,0 %	1,3 %
Verdun	0,0%	(1,2%)	0,8%	0,1%	(0,4 %)	0,0%	0,1%	0,1 %	(0,3 %)
Ville-Marie	0,0%	2,4%	(1,5%)	0,1%	1,0 %	0,0%	0,0%	0,0 %	1,0 %
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	0,0%	(3,6%)	3,0%	0,1%	(0,5 %)	0,0%	0,0%	0,0 %	(0,5 %)
<b>Ville de Montréal</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>

<sup>1</sup> Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

## Quotes-parts et fiscalité d'agglomération

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, tel que le précise l'article 118.79 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001). Une fois ces dépenses déterminées, les villes liées prélèvent les sommes qui leur reviennent, selon leurs propres orientations fiscales.

Les dépenses à financer par quotes-parts sont le résultat des dépenses totales qui incombent à l'agglomération, moins les revenus spécifiques qui lui sont associés (autres que les quotes-parts, bien évidemment). Conformément aux prévisions budgétaires de 2021, cela s'exprime comme suit :

- Dépenses totales de l'agglomération ..... 3 055 428,3 \$
- Revenus spécifiques de l'agglomération (autres que les quotes-parts) .....(547 717,8 \$)
- **Dépenses à financer par quotes-parts..... 2 507 710,5 \$**

Il existe deux grandes catégories de quotes-parts : les quotes-parts générales, de loin les plus importantes, et les quotes-parts spécifiques, qui visent le financement d'activités précises répondant à un contexte particulier. Ensemble, ces quotes-parts totalisent 2 507 710,5 \$ en 2021, une variation de 3 % par rapport à 2020.

Le tableau ci-dessous présente la variation budgétaire globale des différentes quotes-parts de l'agglomération de Montréal. Sur les 2 pages suivantes, un autre tableau décline les contributions de chacune des villes au financement de ces quotes-parts pour l'exercice budgétaire de 2021.

**Tableau 131 – Variation budgétaire des quotes-parts de l'agglomération de Montréal, de 2020 à 2021**

Quotes-parts	Budget	Budget	Variation	
	2020 (000 \$)	2021 (000 \$)	2020-2021 (000 \$)	(%)
<b>Générales</b>	<b>2 158 492,9</b>	<b>2 221 753,9</b>	<b>63 261,0</b>	<b>2,9</b>
<b>Spécifiques</b>				
Service des premiers répondants	9 079,3	8 921,5	(157,8)	(1,7)
Service de l'eau	139 057,1	140 772,0	1 714,9	1,2
Alimentation en eau potable	94 200,9	93 742,7	(458,2)	(0,5)
Compteurs d'eau	2 428,2	2 907,9	479,6	19,8
Travaux admissibles au programme TECQ	5 166,4	5 718,1	551,7	10,7
Travaux admissibles au programme FCCQ	3 783,3	7 084,3	3 301,0	87,3
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	5 650,0	5 516,2	(133,9)	(2,4)
Déficit des exercices antérieurs	15 640,1	21 294,0	5 653,9	36,2
<b>Total</b>	<b>2 433 498,2</b>	<b>2 507 710,5</b>	<b>74 212,3</b>	<b>3,0</b>

**Tableau 132 – Quotes-parts de 2021**  
(en milliers de dollars)

Villes liées	Générales	Premiers répondants	Service de l'eau	Alimentation en eau potable	Compteurs d'eau
<b>Montréal</b>	<b>1 835 626,1</b>	<b>7 455,6</b>	<b>116 306,7</b>	<b>80 918,1</b>	<b>2 433,5</b>
<b>Villes reconstituées</b>					
Baie-D'Urfé	11 632,1	47,2	737,0	314,6	0,1
Beaconsfield	20 847,3	84,7	1 320,9	654,8	0,0
Côte-Saint-Luc	25 199,4	-	1 596,7	1 334,9	1,1
Dollard-Des Ormeaux	37 508,2	152,3	2 376,6	1 759,3	3,8
Dorval	63 275,8	257,0	4 009,2	1 743,9	449,8
Hampstead	9 859,1	40,0	624,7	328,7	-
L'Île-Dorval	68,8	0,3	4,4	13,9	-
Kirkland	27 447,4	111,5	1 739,1	968,6	1,5
Mont-Royal	49 765,0	202,1	3 153,1	1 326,9	0,0
Montréal-Est	14 317,1	58,2	907,1	1 361,8	5,7
Montréal-Ouest	5 266,4	21,4	333,7	170,8	1,5
Pointe-Claire	57 711,9	234,4	3 656,7	1 514,3	10,0
Senneville	2 880,2	11,7	182,5	71,7	0,2
Ste-Anne-de-Bellevue	6 718,4	27,3	425,7	286,1	0,1
Westmount	53 630,6	217,8	3 398,1	974,5	0,5
<b>Total – Villes reconstituées</b>	<b>386 127,7</b>	<b>1 465,9</b>	<b>24 465,3</b>	<b>12 824,6</b>	<b>474,4</b>
<b>Agglomération de Montréal</b>	<b>2 221 753,9</b>	<b>8 921,5</b>	<b>140 772,0</b>	<b>93 742,7</b>	<b>2 907,9</b>



**Tableau 133 – Quotes-parts de 2021 (suite)**  
(en milliers de dollars)

TECQ	FCCQ	Voirie artérielle	Déficit exercice antérieur	Total		Villes liées
				En valeur	En %	
<b>1 589,3</b>	<b>3 103,6</b>	<b>5 108,6</b>	<b>17 593,2</b>	<b>2 070 134,6</b>	<b>82,6</b>	<b>Montréal</b>
						<b>Villes reconstituées</b>
123,8	115,8	-	111,5	13 082,1	<b>0,5</b>	Baie-D'Urfé
218,5	205,8	73,1	199,8	23 605,0	<b>0,9</b>	Beaconsfield
196,3	254,6	4,6	241,5	28 829,0	<b>1,1</b>	Côte-Saint-Luc
404,9	399,1	-	359,5	42 963,7	<b>1,7</b>	Dollard-Des Ormeaux
768,8	706,8	32,5	606,5	71 850,2	<b>2,9</b>	Dorval
108,0	99,6	-	94,5	11 154,6	<b>0,4</b>	Hampstead
0,6	0,6	-	0,7	89,1	<b>0,0</b>	L'Île-Dorval
327,4	295,3	1,2	263,1	31 155,0	<b>1,2</b>	Kirkland
497,2	483,6	71,2	477,0	55 976,1	<b>2,2</b>	Mont-Royal
190,3	156,0	-	137,2	17 133,4	<b>0,7</b>	Montréal-Est
39,6	54,5	-	50,5	5 938,3	<b>0,2</b>	Montréal-Ouest
545,2	544,7	224,8	553,1	64 995,0	<b>2,6</b>	Pointe-Claire
39,4	33,8	-	27,6	3 247,0	<b>0,1</b>	Senneville
100,8	87,6	0,3	64,4	7 710,7	<b>0,3</b>	Ste-Anne-de-Bellevue
568,2	543,0	-	514,0	59 846,8	<b>2,4</b>	Westmount
<b>4 128,8</b>	<b>3 980,7</b>	<b>407,6</b>	<b>3 700,8</b>	<b>437 575,9</b>	<b>17,4</b>	<b>Total – Villes reconstituées</b>
<b>5 718,1</b>	<b>7 084,3</b>	<b>5 516,2</b>	<b>21 294,0</b>	<b>2 507 710,5</b>	<b>100,0</b>	<b>Agglomération de Montréal</b>

Avant d'analyser en détail chacune des quotes-parts, un bref exposé sur le calcul du potentiel fiscal d'agglomération est présenté dans la section suivante. Il importe de souligner que les pourcentages contributifs au potentiel fiscal d'agglomération sont notamment utilisés pour déterminer la contribution des villes liées au financement des quotes-parts générales, des quotes-parts pour le service des premiers répondants et de celles pour le service de l'eau.

### Potentiel fiscal d'agglomération

L'article 118.80 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001) précise que les dépenses d'agglomération sont réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif, critère de répartition par défaut.

Depuis 2017, le potentiel fiscal des villes liées de l'agglomération est calculé selon des règles prescrites par arrêté ministériel, en l'occurrence l'*Arrêté remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions du 26 novembre 2008 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération*. Cet arrêté, pris à l'été 2017, est venu remplacer l'arrêté précédent, qui remontait au 26 novembre 2008 et qui comportait des lacunes sur le plan méthodologique. Tout en étant plus transparentes, les nouvelles règles, spécifiques au contexte montréalais, se rapprochent de la définition légale du potentiel fiscal, telle que décrite à l'article 261.5 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1). Ainsi, le potentiel fiscal des villes liées de l'agglomération est composé de la somme de leur richesse foncière uniformisée, communément appelée la RFU, et de la valeur de leurs immeubles non résidentiels et industriels, pondérée par un facteur de 2,68.

Initialement, ces règles devaient être utilisées pour les exercices financiers de 2017, 2018 et 2019. Pour l'exercice de 2020, le gouvernement avait édicté la poursuite des règles de l'arrêté de 2017, mais invitait du même coup les villes liées à s'entendre sur des règles définitives pour les exercices postérieurs à 2020. À cet effet, le gouvernement imposait un délai pour en arriver à une telle entente, soit le 31 août 2020.

Toutefois, la pandémie de COVID-19 a bousculé quelque peu les divers agendas des villes liées, de sorte qu'aucune entente n'est intervenue une fois ce délai expiré. Conséquemment, pour l'exercice de 2021, le gouvernement a de nouveau prolongé les règles de 2017 pour établir le potentiel fiscal des villes de l'agglomération.

Les dispositions à ce sujet sont précisées dans un projet d'arrêté ministériel, publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 14 octobre 2020. Entre autres choses, on y précise que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation va mettre sur pied un comité de travail dont le mandat sera de réviser les modalités de répartition des quotes-parts afin de proposer des solutions pérennes à cet enjeu. Un rapport à cet effet sera présenté à la ministre d'ici le 31 août 2021<sup>10</sup>.

Le tableau suivant montre le potentiel fiscal ainsi que les pourcentages contributifs correspondants des villes liées de l'agglomération, pour les exercices de 2020 et 2021. Le potentiel fiscal de l'agglomération est passé de 539,1 G\$ à 577,3 G\$, une augmentation de 38,2 G\$, soit 31,4 G\$ pour Montréal et 6,8 G\$ pour les villes reconstituées. À proportions égales, la croissance a été légèrement plus élevée pour ces dernières, car leur pourcentage contributif au potentiel fiscal de l'agglomération a subi une hausse de

---

10. Projet d'arrêté ministériel, « Arrêté concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération », *Gazette officielle du Québec*, 14 octobre 2020, 152<sup>e</sup> année, n° 42A).

près de 0,02 %, passant de 17,36 % à 17,38 %, pendant que celui de la Ville de Montréal a enregistré une baisse équivalente, passant de 82,64 % à 82,62 %.

**Tableau 134 – Potentiel fiscal d’agglomération et pourcentages contributifs des villes liées, 2020 et 2021**

Villes liées	Potentiel fiscal 2020		Potentiel fiscal 2021	
	Millions de \$	Pourcentages contributifs	Millions de \$	Pourcentages contributifs
<b>Montréal</b>	<b>445 548,8</b>	<b>82,64271 %</b>	<b>476 991,6</b>	<b>82,62059 %</b>
<b>Villes reconstituées</b>				
Baie-D'Urfé	2 729,0	0,50618 %	3 022,6	0,52355 %
Beaconsfield	5 076,1	0,94154 %	5 417,2	0,93833 %
Côte-Saint-Luc	6 082,9	1,12829 %	6 548,1	1,13421 %
Dollard-Des Ormeaux	9 162,7	1,69955 %	9 746,6	1,68823 %
Dorval	15 246,8	2,82806 %	16 442,4	2,84801 %
Hampstead	2 406,5	0,44637 %	2 561,9	0,44376 %
L'Île-Dorval	16,9	0,00314 %	17,9	0,00310 %
Kirkland	6 621,6	1,22820 %	7 132,3	1,23539 %
Mont-Royal	12 070,8	2,23895 %	12 931,5	2,23990 %
Montréal-Est	3 505,8	0,65027 %	3 720,3	0,64440 %
Montréal-Ouest	1 290,0	0,23927 %	1 368,5	0,23704 %
Pointe-Claire	13 903,5	2,57889 %	14 996,6	2,59758 %
Senneville	704,6	0,13069 %	748,4	0,12964 %
Ste-Anne-de-Bellevue	1 609,2	0,29848 %	1 745,8	0,30239 %
Westmount	13 151,6	2,43942 %	13 936,0	2,41389 %
<b>Total – Villes reconstituées</b>	<b>93 577,8</b>	<b>17,35729 %</b>	<b>100 336,2</b>	<b>17,37941 %</b>
<b>Agglomération de Montréal</b>	<b>539 126,6</b>	<b>100,00000 %</b>	<b>577 327,8</b>	<b>100,00000 %</b>

Sources : sommaires des rôles fonciers 2020-2022 des villes liées de l'agglomération de Montréal, actualisés au 11 septembre 2019 (potentiel fiscal 2020) et au 11 septembre 2020 (potentiel fiscal 2021).

### Quotes-parts générales

Les quotes-parts générales visent à financer toutes les dépenses relevant de la compétence d'agglomération, à l'exception de celles qui font déjà l'objet de quotes-parts spécifiques. Pour 2021, les quotes-parts générales totalisent 2 221,8 M\$, ce qui représente près de 88,6 % de toutes les dépenses financées par les quotes-parts. Les quotes-parts générales augmentent globalement de 2,9 % par rapport à l'exercice de 2020. À l'échelle de chacune des villes liées, les variations entre les 2 exercices suivent l'évolution de leur poids contributif respectif au sein de l'agglomération, tel que l'explique la section précédente. Le prochain tableau expose ces variations.

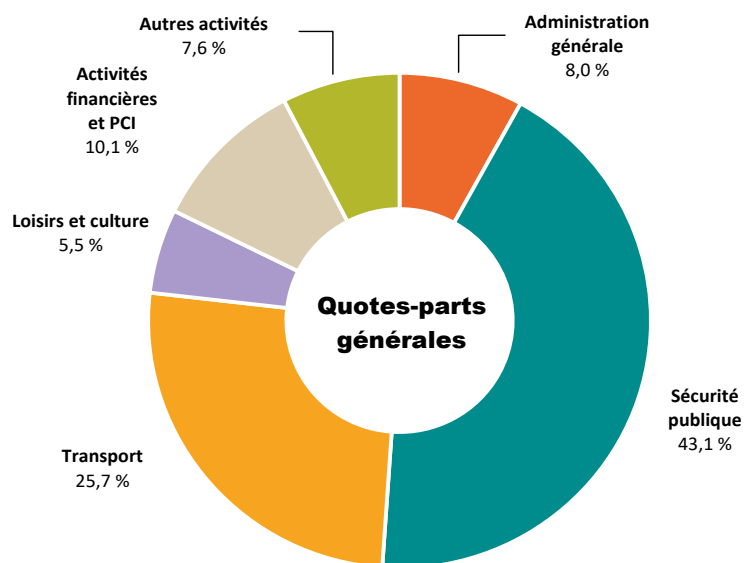
**Tableau 135 – Variation des quotes-parts générales d'agglomération, de 2020 à 2021**

Villes liées	Quotes-parts générales		Variation	
	Budget 2020	Budget 2021	2020-2021	
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	%
<b>Montréal</b>	<b>1 783 836,9</b>	<b>1 835 626,1</b>	<b>51 789,2</b>	<b>2,9</b>
<b>Villes reconstituées</b>				
Baie-D'Urfé	10 926,0	11 632,1	706,1	6,5
Beaconsfield	20 323,0	20 847,3	524,3	2,6
Côte-Saint-Luc	24 354,1	25 199,4	845,3	3,5
Dollard-Des Ormeaux	36 684,6	37 508,2	823,7	2,2
Dorval	61 043,4	63 275,8	2 232,4	3,7
Hampstead	9 634,8	9 859,1	224,4	2,3
L'Île-Dorval	67,7	68,8	1,1	1,6
Kirkland	26 510,6	27 447,4	936,8	3,5
Mont-Royal	48 327,7	49 765,0	1 437,3	3,0
Montréal-Est	14 036,1	14 317,1	281,0	2,0
Montréal-Ouest	5 164,7	5 266,4	101,8	2,0
Pointe-Claire	55 665,2	57 711,9	2 046,7	3,7
Senneville	2 821,0	2 880,2	59,2	2,1
Ste-Anne-de-Bellevue	6 442,6	6 718,4	275,7	4,3
Westmount	52 654,7	53 630,6	976,0	1,9
<b>Total – Villes reconstituées</b>	<b>374 656,0</b>	<b>386 127,7</b>	<b>11 471,8</b>	<b>3,1</b>
<b>Agglomération de Montréal</b>	<b>2 158 492,9</b>	<b>2 221 753,9</b>	<b>63 261,0</b>	<b>2,9</b>

Contrairement aux quotes-parts spécifiques, qui financent des dépenses pour une activité bien précise, les quotes-parts générales financent un plus large éventail d'activités municipales. Aussi, la répartition de ces quotes-parts par activités permet aux villes liées de connaître l'importance relative de chacune. La sécurité publique et le transport collectif groupent un peu plus des deux tiers des activités financées par les quotes-parts générales.

**Graphique 8 – Répartition par activités des quotes-parts générales, budget de 2021**

Activités	Part relative
<b>Administration générale</b>	8,0 %
<b>Sécurité publique</b>	
Police	27,4 %
Sécurité incendie	15,1 %
Sécurité civile et autres	0,6 %
<b>Transport</b>	
Transport collectif	25,0 %
Réseau routier et autres	0,7 %
<b>Hygiène du milieu</b>	
Matières résiduelles	3,4 %
Protection de l'environnement	0,1 %
<b>Santé et bien-être</b>	
Logement social	0,2 %
Autres	0,2 %
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>	
Promotion et développement économique	3,2 %
Rénovation urbaine et autres	0,5 %
<b>Loisirs et culture</b>	
Activités récréatives	1,6 %
Activités culturelles	3,9 %
<b>Sous-total</b>	<b>89,9 %</b>
<b>Activités financières et PCI</b>	<b>10,1 %</b>
<b>Total</b>	<b>100,0 %</b>



### Quotes-parts spécifiques

Les quotes-parts spécifiques totalisent 286 M\$, ce qui représente 11,4 % de toutes les dépenses d'agglomération financées par des quotes-parts. Tel que cela a été énoncé précédemment, les quotes-parts spécifiques visent le financement d'activités précises, souvent en fonction d'un contexte particulier.

#### **Quotes-parts pour le service des premiers répondants**

La sécurité publique est une compétence d'agglomération, à l'exception du service des premiers répondants sur le territoire de Côte-Saint-Luc, qui assume localement le financement de son propre service de premiers répondants (LRQ, c. E-20.001, article 28.1). Pour cette raison, les coûts associés au service des premiers répondants font l'objet de quotes-parts spécifiques pour lesquelles la Ville de Côte-Saint-Luc est exclue du processus de facturation.

En 2021, les prévisions pour ce service s'élèvent à 8,9 M\$, une réduction de 1,7 % par rapport à 2020. Bien que les coûts d'exploitation aient augmenté légèrement en raison notamment de l'indexation des salaires et primes chez les pompiers certifiés « premiers répondants », on anticipe une hausse importante de la subvention gouvernementale, laquelle est liée au temps de réponse lors des interventions. Or, le niveau de performance en délais d'intervention devrait atteindre celui qui prévalait avant l'exercice de 2020.

Ces quotes-parts sont réparties entre les villes liées selon le même critère que pour les quotes-parts générales, à savoir le pourcentage contributif au potentiel fiscal d'agglomération.

#### **Quotes-parts tarifaires pour l'alimentation en eau potable**

Les dépenses de fonctionnement relatives aux activités de production et de distribution de l'eau potable sont partagées entre les villes liées en fonction de leur consommation respective d'eau potable. La prévision des coûts s'élève à 93,7 M\$, et le volume total de consommation à l'échelle de l'agglomération, basé selon la consommation estimée des villes liées, est estimé à 431,8 millions de m<sup>3</sup>. Ces paramètres permettent d'établir un tarif provisoire de 0,2171 \$ le m<sup>3</sup>, lequel sera utilisé pour déterminer la facturation, aussi provisoire, de chacune des villes liées.

Ces quotes-parts seront donc révisées au terme de l'exercice financier de 2021, une fois calculés les coûts réels des activités de production et de distribution de l'eau potable, par ailleurs précisés dans le rapport annuel de 2021, ainsi que le volume d'eau réellement consommé par les villes liées. Conformément aux dispositions du règlement annuel concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, les ajustements de fin d'exercice indiqueront les villes liées qui auront soit un remboursement de quote-part, en raison d'un montant payé en trop, soit un supplément de quote-part, advenant un solde résiduel à payer.

Notons que par rapport aux quotes-parts provisoires de 2020, estimées à 94,2 M\$, on observe une réduction globale de 0,5 %.

## Quotes-parts pour le financement des travaux admissibles à des programmes de subvention

Les infrastructures d’approvisionnement en eau et de traitement de l’eau potable sont sous la responsabilité du conseil d’agglomération. Toutes dépenses relatives à ces activités sont donc assumées par des quotes-parts. Par ailleurs, il existe plusieurs programmes gouvernementaux qui aident au financement des investissements effectués sur ces infrastructures. Toutefois, pour certains de ces programmes, les subventions sont versées aux villes en tant qu’administrations locales : c’est le cas du Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ), ainsi que du volet « Grandes villes » du Programme d’aide financière Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ).

Dans l’optique de profiter de ces subventions locales pour des dépenses réalisées sur des infrastructures d’agglomération, des quotes-parts spécifiques ont été créées pour le financement des travaux admissibles au programme de la TECQ et au volet « Grandes villes » du FCCQ. Ainsi, les villes liées peuvent utiliser leurs propres subventions, en tout ou en partie, pour contribuer au financement de ces investissements effectués sous la responsabilité de l’agglomération.

Pour chacun des exercices financiers où des travaux d’investissement admissibles à l’un ou l’autre des 2 programmes de subvention ont été réalisés, les villes liées doivent choisir entre payer comptant leur part des dépenses ou en étaler le paiement sur 20 ans. Si elles optent pour le financement à long terme, elles doivent s’acquitter des quotes-parts spécifiques à cet effet.

Les quotes-parts spécifiques qui seront facturées en 2021 concernent le financement des dépenses d’immobilisations effectuées au cours de l’exercice financier de 2019, auxquelles s’ajoutent les soldes restants des dettes antérieures pour les exercices financiers précédents, le cas échéant. Ces quotes-parts s’élèvent à 5,7 M\$ pour les travaux admissibles au programme de la TECQ et à 7,1 M\$ pour les travaux admissibles au volet « Grandes villes » du programme FCCQ. Pour les 2 programmes combinés, les quotes-parts augmentent de 43 % par rapport à 2020 et cette variation globale s’explique par le fait que la Ville de Montréal n’a pas utilisé autant ses subventions contrairement aux exercices antérieurs, faisant en sorte qu’elle assume désormais un financement à long terme sur la partie des dépenses qui lui revient.

### Quotes-parts tarifaires pour les compteurs d’eau

L’alimentation en eau relève de la compétence du conseil d’agglomération, notamment la mesure de la consommation de l’eau. Or, l’agglomération délègue aux municipalités liées les activités de mise en conformité des entrées d’eau ainsi que d’installation, de lecture, de diagnostic, de réparation et d’entretien des compteurs. Les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d’eau permettent donc de payer les coûts de ces activités déléguées, de même que les frais relatifs à l’achat des compteurs. Ces quotes-parts seront facturées à l’automne 2021, en fonction du nombre de compteurs réellement commandés par les villes liées.

Les prévisions pour ces quotes-parts s’élèvent à 2,9 M\$ pour l’exercice de 2021.

### Quotes-parts pour le service de l’eau

Les autres dépenses liées au service de l’eau sont également financées par des quotes-parts spécifiques. Elles sont réparties entre les villes liées suivant le même mode que pour les quotes-parts générales, soit par le potentiel fiscal d’agglomération. Elles totalisent 140,8 M\$ en 2021, une hausse de 1,2 % par rapport à 2020.

En résumé, les quotes-parts spécifiques pour le service de l'eau, pour l'alimentation en eau potable, pour les travaux admissibles aux programmes d'aide financière de la TECQ et du FCCQ, ainsi que pour les compteurs d'eau financent l'ensemble des coûts de l'eau pour l'agglomération. En 2021, ces quotes-parts totalisent 250,2 M\$, soit une augmentation de 5,6 M\$, ou 2,3 %, par rapport à 2020.

### Quotes-parts pour les dettes de voirie artérielle (2006-2008)

La *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (projet de loi n°22) a restreint considérablement la compétence du conseil d'agglomération concernant le réseau artériel. Les villes liées ont en effet hérité de la responsabilité d'entretenir ce réseau. Dans cet esprit, la Loi prévoit que toutes les dettes relatives aux travaux d'immobilisations effectués sur les voies de circulation composant le réseau artériel, pour les exercices de 2006, 2007 et 2008, doivent être financées au moyen de quotes-parts spécifiques par les municipalités ayant bénéficié de ces travaux.

Les villes liées où des travaux de voirie artérielle ont été effectués et qui ont conservé un solde paient donc, au moyen de ces quotes-parts, les charges relatives aux frais financiers des dettes restantes. En 2021, ces dernières totalisent 5,5 M\$, une réduction de 2,4 % par rapport à 2020. Selon le calendrier actuel du paiement de ces dettes, les villes liées auront terminé de rembourser ces quotes-parts en 2028.

### Quotes-parts pour le déficit des exercices antérieurs

Au budget de 2019, des quotes-parts spécifiques ont été introduites pour combler le déficit de 86,2 M\$ de l'agglomération, déficit constaté à l'issue des résultats de l'exercice financier de 2017. À l'exercice budgétaire suivant, celui de 2020, des quotes-parts spécifiques ont aussi été nécessaires pour rembourser le déficit de 15,6 M\$ constaté pour l'agglomération, conformément à ce qu'indiquait le rapport financier de 2018.

En ce qui concerne le budget de 2021, on peut donc se référer aux résultats de l'exercice financier de 2019 pour connaître l'état de la situation. Or, le rapport financier de l'exercice 2019 fait état d'un surplus de 59,8 M\$ pour l'agglomération. Ce surplus résulte de la différence entre les revenus moins les dépenses à financer, incluant le remboursement de la dette à long terme et les affectations, comme suit :

#### Résultats financiers de l'agglomération de Montréal

Exercice terminé au 31 décembre 2019

Revenus	2 917,6 M\$
Charges	2 573,6 M\$
<b>Excédent avant financement et affectations</b>	<b>343,9 M\$</b>
Financement	(163,0 M\$)
Affectations	(121,1 M\$)
<b>Excédent (déficit) à des fins fiscales</b>	<b>59,8 M\$</b>

Concernant les informations ci-haut, il faut préciser que les revenus de 2 917,6 M\$ incluent ceux qui avaient été prévus pour combler le déficit constaté à l'exercice financier de 2017, à hauteur de 86,2 M\$,



au moyen des quotes-parts spécifiques prévues à cet effet. Conséquemment, on comprend que sans ces quotes-parts spécifiques, les résultats au terme de l'exercice financier de 2019 seraient différents. Ainsi, pour assurer une saine gestion de la dette, le calcul des quotes-parts spécifiques pour les déficits antérieurs doit prendre en considération le déficit accumulé de l'agglomération.

Ainsi, en considérant ce calcul, le rapport financier de 2019 fait état d'un déficit accumulé de 36,9 M\$, soit le résultat d'un déficit accumulé non affecté de 96,8 M\$ — calculé au terme de l'exercice financier de 2018, auquel on ajoute le surplus constaté à l'exercice financier de 2019, de 59,8 M\$<sup>11</sup>. De plus, il faut se rappeler qu'au budget de 2020, des quotes-parts spécifiques avaient aussi été prévues pour combler le déficit constaté à l'issue de l'exercice de 2018, de 15,6 M\$. En toute logique, il faut aussi retrancher ce montant, puisqu'il a déjà été facturé aux villes liées de l'agglomération.

En résumé, concernant les prévisions budgétaires de 2021, les quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs sont établies à 21,3 M\$. Ce montant est le résultat du déficit accumulé au terme de l'exercice financier de 2019 (36,9 M\$), moins le montant déjà facturé en 2020 à titre de quotes-parts spécifiques (15,6 M\$). Le tableau suivant permet d'y voir plus clair.

---

11. Ville de Montréal, *Rapport financier annuel*, Exercice terminé le 31 décembre 2019, p. 60.

**Tableau 136– Quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs Exercices réels de 2017 à 2019 et budgets de 2020 et 2021**

(en millions de dollars)

	Exercices financiers (réels)			Budgets	
	2017	2018	2019	2020	2021
Quotes-parts					
Générales	2 003,1	2 135,6	2 143,3	2 158,5	2 221,7
Spécifiques – Sauf déficit des ex. antérieurs	242,2	257,0	251,2	259,4	264,7
Spécifiques – Déficit des ex. antérieurs	-	-	<b>86,2</b>	<b>15,6</b>	<b>21,3</b>
Autres revenus	366,2	378,1	436,9	640,8	511,1
<b>Total des revenus</b>	<b>2 611,6</b>	<b>2 770,7</b>	<b>2 917,6</b>	<b>3 074,3</b>	<b>3 018,8</b>
<b>Total des charges</b>	<b>2 541,7</b>	<b>2 500,6</b>	<b>2 573,6</b>	<b>2 725,6</b>	<b>2 837,5</b>
<b>Excédent avant financement et affectations</b>	<b>69,9</b>	<b>270,0</b>	<b>343,9</b>	<b>348,7</b>	<b>181,3</b>
Remboursement de la dette à long terme	(173,5)	(160,8)	(163,0)	(123,0)	(146,9)
Affectations	17,4	(124,9)	(121,1)	(225,6)	(34,4)
<b>Excédent (déficit) à des fins fiscales</b>	<b>(86,2)</b>	<b>(15,6)</b>	<b>59,8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Excédent (déficit) accumulé</b>					
Excédent (déficit) accumulé non affecté – début d'exercice	4,5	(81,9)	(96,7)		
Excédent (déficit) à des fins fiscales	(86,2)	(15,6)	59,8		
Autres affectations nettes	(0,2)	0,8	-		
<b>Excédent (déficit) accumulé après affectations</b>	<b>(81,9)</b>	<b>(96,7)</b>	<b>(36,9)</b>		
<b>Quotes-parts spécifiques - Déficit des exercices antérieurs (budget 2020) :</b>			<b>15,6</b>		
<b>Excédent (déficit) accumulé de l'agglomération :</b>			<b>(21,3)</b>		

**Autres revenus fiscaux du budget du conseil d'agglomération**

Outre les quotes-parts exigées des municipalités liées, le conseil d'agglomération prélève 2 types de taxes pour le compte de l'agglomération : la taxe pour le financement du service d'urgence 911 et la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade.

**Taxe pour le financement du service 911**

La *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3) établit que les municipalités du Québec doivent s'assurer du fonctionnement et du financement d'un centre d'appels d'urgence dûment certifié sur leur territoire (le « 911 »). Au Québec, on compte une vingtaine de ces centres d'appels, y compris celui qui sert les villes de l'agglomération de Montréal, géré par le SPVM. Le financement des centres d'urgence est assuré par une taxe municipale, perçue par les entreprises de téléphonie au tarif mensuel de 0,46 \$ et payée par tout client d'un service téléphonique, filaire ou non, dans la mesure où ce service donne accès au service 911.

Tous les revenus générés par cette taxe à l'échelle de la province sont acheminés à l'Agence du revenu du Québec, qui les transfère par la suite à l'Agence municipale de financement et de développement des

centres d'urgence 9-1-1 du Québec, chargée de remettre aux organisations municipales le produit de la taxe. Pour l'agglomération de Montréal, les prévisions pour 2021 demeurent stables, à 13,3 M\$.

### **Taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade**

La taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV) a été introduite sur le territoire de l'agglomération en 2011. Les revenus de la TIV sont destinés à financer une partie des coûts attribuables au transport en commun. La taxe est imposée sur l'immatriculation des véhicules de promenade, sur le territoire de l'agglomération, au taux de 45 \$ par véhicule. Les prévisions de revenus pour 2021 sont de 36,8 M\$, une hausse de 0,5 M\$ par rapport à 2020.

**Contribution pour les dépenses afférentes au centre-ville**

Avant 2017, les dépenses en immobilisations pour l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un périmètre situé au centre-ville, étaient à la charge de l'agglomération. Les dispositions à cet égard étaient d'ailleurs précisées par décret ministériel<sup>12</sup>.

Toutefois, en vertu d'une entente entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées, ces dépenses sont maintenant à la charge des contribuables montréalais seulement. En contrepartie, les villes reconstituées se sont engagées à verser à la Ville de Montréal une contribution de 8 M\$ à compter de l'exercice de 2017, somme qui est indexée annuellement selon l'indice des prix à la consommation pour les exercices subséquents. Pour 2021, la contribution s'élève à 8,6 M\$ et la part de chacune des villes reconstituées est déterminée en fonction de son potentiel fiscal d'agglomération.

Le tableau suivant montre la répartition de la contribution des villes reconstituées, depuis 2017.

**Tableau 137– Contribution des villes reconstituées à l'égard des dépenses afférentes au centre-ville**  
(en milliers de dollars)

	2017	2018	2019	2020	2021
Baie-D'Urfé	225,5	229,2	239,5	246,9	260,4
Beaconsfield	396,3	405,3	413,5	459,2	466,6
Côte-Saint-Luc	553,9	549,0	551,0	550,2	564,0
Dollard-Des Ormeaux	778,8	798,1	813,5	828,8	839,5
Dorval	1 426,9	1 416,2	1 414,0	1 379,2	1 416,3
Hampstead	195,4	194,7	195,7	217,7	220,7
L'Île-Dorval	1,0	1,3	1,4	1,5	1,5
Kirkland	595,0	579,8	578,7	599,0	614,3
Mont-Royal	892,5	984,6	1 034,0	1 091,9	1 113,9
Montréal-Est	342,7	341,1	339,7	317,1	320,5
Montréal-Ouest	103,1	110,0	113,9	116,7	117,9
Pointe-Claire	1 176,0	1 227,2	1 267,7	1 257,7	1 291,7
Senneville	69,2	67,2	66,7	63,7	64,5
Ste-Anne-de-Bellevue	208,4	169,2	147,0	145,6	150,4
Westmount	1 035,3	1 095,3	1 130,4	1 189,6	1 200,4
<b>Total</b>	<b>8 000,0</b>	<b>8 168,0</b>	<b>8 306,9</b>	<b>8 464,7</b>	<b>8 642,4</b>

12. Le périmètre en question est précisé dans la liste des équipements, des infrastructures et autres activités d'intérêt collectif, dans l'annexe du « Décret 1229-2005 concernant l'agglomération de Montréal », *Gazette officielle du Québec*, 10 décembre 2005, n° 49A.

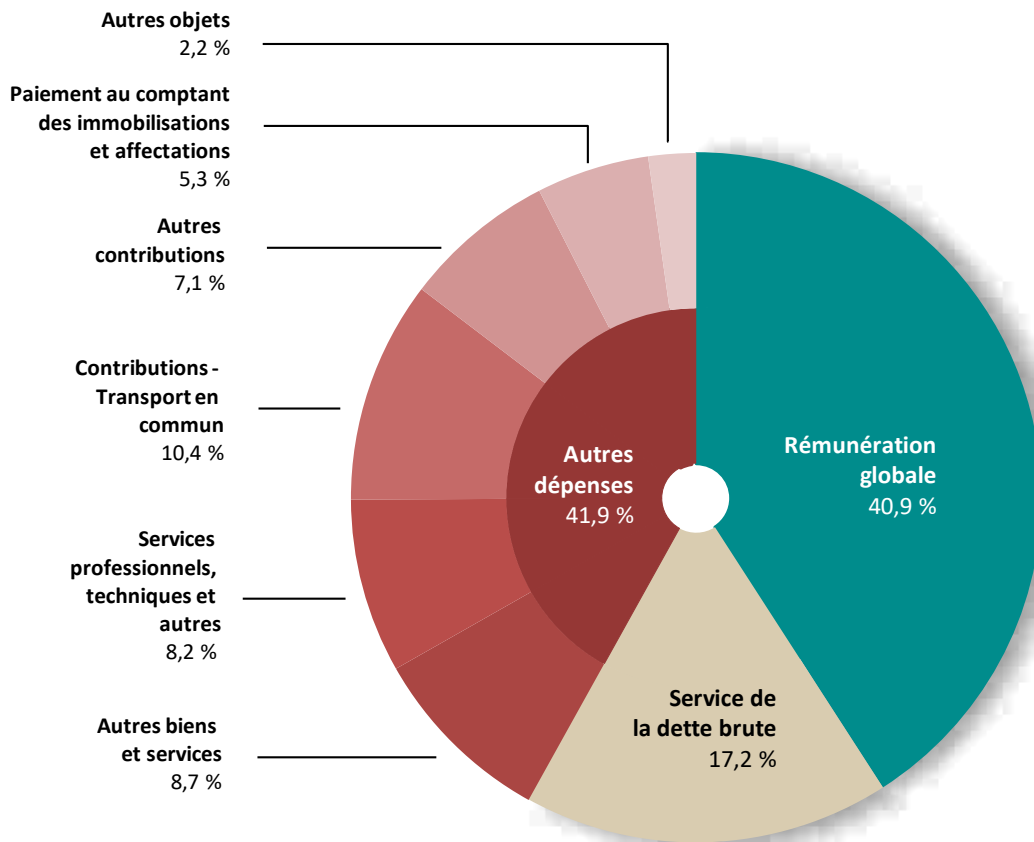
## Dépenses par objets

La présentation des dépenses par objets fournit de l'information sur la répartition des dépenses en fonction de la rémunération globale, du service de la dette brute et des autres dépenses.

**Tableau 138 – Évolution des dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu 2020	Budget	
	2016	2017	2018	2019		2020	2021
<b>Dépenses par objets</b>							
Rémunération globale	2 368 970,3	2 413 637,5	2 366 613,3	2 347 414,6	2 389 339,6	2 379 587,6	2 522 480,9
Service de la dette brute	858 506,6	880 741,2	903 605,1	942 972,5	993 914,1	1 013 614,1	1 063 233,4
Autres dépenses	1 798 898,3	2 081 391,6	2 157 355,8	2 377 460,6	2 945 460,4	2 774 763,0	2 580 784,4
<b>Total – Dépenses par objets</b>	<b>5 026 375,2</b>	<b>5 375 770,3</b>	<b>5 427 574,2</b>	<b>5 667 847,7</b>	<b>6 328 714,1</b>	<b>6 167 964,7</b>	<b>6 166 498,7</b>

**Graphique 9 – Dépenses par objets**



La rémunération globale s'élève à 2,5 G\$ et représente 40,9 % des dépenses de fonctionnement, comparativement à 38,6 % en 2020. La section suivante traite spécifiquement de la rémunération globale, tout en dressant le portrait de la variation de l'effectif.

Avec un budget de 1,1 G\$, le service de la dette brute représente 17,2 % des dépenses de fonctionnement. Cette proportion augmente un peu par rapport à 2020 alors que les dépenses associées au remboursement de la dette à long terme et aux autres frais de financement représentaient 16,4 % des dépenses de fonctionnement. Une section décrivant le profil de l'endettement ainsi que la composition du coût net de la dette à la charge des contribuables suit celle qui traite de la rémunération.

Quant aux « autres dépenses », elles représentent 41,9 % du total. Ces dépenses regroupent plusieurs objets, comme le lecteur peut le constater au graphique précédent. La dernière section de cette partie du document énumère les principales variations budgétaires des objets composant cette catégorie.

### Effectif et rémunération globale

#### **Variation de l'effectif**

La variation de l'effectif de 2020 à 2021 est de 67,2 années-personnes. Elle est le résultat d'une augmentation de 88,2 années-personnes au budget de fonctionnement et d'une diminution de 21 années-personnes au budget d'investissement. En effet, comme chaque année, des postes sont créés afin de répondre à de nouveaux besoins et de mettre en œuvre les priorités de l'Administration. Voici les exemples les plus importants :

- Dans les arrondissements, ajout de 28 postes liés à des besoins spécifiques;
- Dans les services, ajout de 16 postes principalement liés à la réouverture de l'Insectarium, une fois la Métamorphose terminée : accueil des visiteurs, activités d'éducation et d'animation, offre alimentaire, entretien et gestion de la boutique souvenir;
- Création de 10 postes supplémentaires pour la mise en œuvre d'une entente de 100 M\$ pour la réhabilitation de terrains contaminés, dans l'est de Montréal;
- Création de 5 postes pour le nouveau Bureau du commissaire à la lutte contre le racisme et les discriminations systémiques.

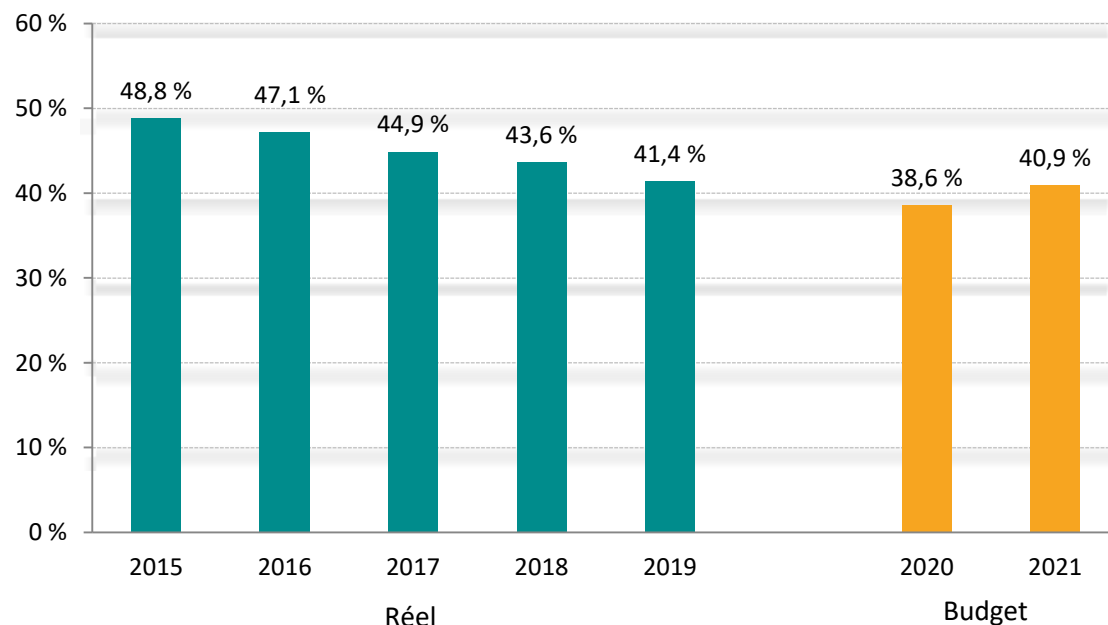
Tableau 139 – Répartition de l'effectif

(en années-personnes)	Budget 2020 comparatif			Budget 2021			Variation A,-P. 2021-2020		
	Fonctionnement	PDI	Total	Fonctionnement	PDI	Total	Fonctionnement	PDI	Total
<b>SECTEURS D'ACTIVITÉS</b>									
<b>Services administratifs</b>									
<b>Services de la direction générale</b>									
Direction générale	129,4	2,0	131,4	131,9	4,0	135,9	2,5	2,0	4,5
Affaires juridiques	513,2	7,0	520,2	513,2	7,1	520,3	-	0,1	0,1
Finances	368,1	19,0	387,1	370,1	12,3	382,4	2,0	(6,7)	(4,7)
Ressources humaines	456,0	26,0	482,0	456,0	22,9	478,9	-	(3,1)	(3,1)
<b>Services de sécurité publique</b>									
Sécurité incendie	2 733,3	6,0	2 739,3	2 738,5	6,0	2 744,5	5,2	-	5,2
Service de police	5 896,9	13,0	5 909,9	5 903,4	13,0	5 916,4	6,5	-	6,5
<b>Autres services administratifs</b>									
Bureau de l'inspecteur général	33,0	-	33,0	32,0	-	32,0	(1,0)	-	(1,0)
Bureau du vérificateur général	36,0	-	36,0	35,0	-	35,0	(1,0)	-	(1,0)
Commission de la fonction publique de Montréal	4,3	-	4,3	4,6	-	4,6	0,3	-	0,3
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	2,0	-	2,0	2,0	-	2,0	-	-	-
<b>Total – Services administratifs</b>	<b>10 172,2</b>	<b>73,0</b>	<b>10 245,2</b>	<b>10 186,7</b>	<b>65,3</b>	<b>10 252,0</b>	<b>14,5</b>	<b>(7,7)</b>	<b>6,8</b>
<b>Services institutionnels</b>									
Approvisionnement	289,3	16,0	305,3	289,3	15,5	304,8	-	(0,5)	(0,5)
Évaluation foncière	180,2	10,0	190,2	180,2	2,0	182,2	-	(8,0)	(8,0)
Gestion et planification immobilière	667,2	18,0	685,2	670,2	22,0	692,2	3,0	4,0	7,0
Greffe	212,8	1,0	213,8	211,8	0,5	212,3	(1,0)	(0,5)	(1,5)
Matériel roulant et ateliers	467,0	2,0	469,0	467,0	2,0	469,0	-	-	-
Performance organisationnelle	32,5	-	32,5	28,5	2,0	30,5	(4,0)	2,0	(2,0)
<b>Total – Services institutionnels</b>	<b>1 849,0</b>	<b>47,0</b>	<b>1 896,0</b>	<b>1 847,0</b>	<b>44,0</b>	<b>1 891,0</b>	<b>(2,0)</b>	<b>(3,0)</b>	<b>(5,0)</b>
<b>Mobilité et attractivité</b>									
Commission des services électriques	75,3	95,0	170,3	76,0	95,0	171,0	0,7	-	0,7
Eau	805,0	148,5	953,5	823,7	131,8	955,5	18,7	(16,7)	2,0
Grands parcs, mont Royal et sports	249,5	62,8	312,3	250,4	62,8	313,2	0,9	-	0,9
Infrastructures du réseau routier	219,4	210,9	430,3	217,4	219,9	437,3	(2,0)	9,0	7,0
Urbanisme et mobilité	260,7	44,3	305,0	264,7	50,3	315,0	4,0	6,0	10,0
<b>Total – Mobilité et attractivité</b>	<b>1 609,9</b>	<b>561,5</b>	<b>2 171,4</b>	<b>1 632,2</b>	<b>559,8</b>	<b>2 192,0</b>	<b>22,3</b>	<b>(1,7)</b>	<b>20,6</b>
<b>Qualité de vie</b>									
Culture	169,1	7,2	176,3	168,1	7,2	175,3	(1,0)	-	(1,0)
Développement économique	65,0	-	65,0	69,0	-	69,0	4,0	-	4,0
Diversité et inclusion sociale	51,0	1,0	52,0	52,0	0,3	52,3	1,0	(0,7)	0,3
Environnement	242,7	20,1	262,8	247,6	20,1	267,7	4,9	-	4,9
Espace pour la vie	386,0	4,0	390,0	402,3	3,7	406,0	16,3	(0,3)	16,0
Habitation	105,0	-	105,0	108,0	-	108,0	3,0	-	3,0
<b>Total – Qualité de vie</b>	<b>1 018,8</b>	<b>32,3</b>	<b>1 051,1</b>	<b>1 047,0</b>	<b>31,3</b>	<b>1 078,3</b>	<b>28,2</b>	<b>(1,0)</b>	<b>27,2</b>
<b>Service aux citoyens</b>									
Concertation des arrondissements	97,0	3,0	100,0	95,0	3,0	98,0	(2,0)	-	(2,0)
Expérience citoyenne et communications	241,7	8,0	249,7	242,3	8,0	250,3	0,6	-	0,6
Technologies de l'information	450,4	266,4	716,8	444,8	263,0	707,8	(5,6)	(3,4)	(9,0)
<b>Total – Service aux citoyens</b>	<b>789,1</b>	<b>277,4</b>	<b>1 066,5</b>	<b>782,1</b>	<b>274,0</b>	<b>1 056,1</b>	<b>(7,0)</b>	<b>(3,4)</b>	<b>(10,4)</b>
<b>Dépenses communes</b>									
Bureau des régimes de retraite	58,0	2,0	60,0	58,0	2,0	60,0	-	-	-
<b>Arrondissements</b>									
Ahuntsic-Cartierville	421,2	4,0	425,2	420,6	4,0	424,6	(0,6)	-	(0,6)
Anjou	214,2	-	214,2	217,7	-	217,7	3,5	-	3,5
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	492,4	4,3	496,7	499,5	3,0	502,5	7,1	(1,3)	5,8
Lachine	239,2	2,0	241,2	230,0	2,0	232,0	(9,2)	-	(9,2)
LaSalle	262,8	5,0	267,8	268,2	5,0	273,2	5,4	-	5,4
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	108,9	4,5	113,4	111,4	4,5	115,9	2,5	-	2,5
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	543,7	8,3	552,0	542,6	10,7	553,3	(1,1)	2,4	1,3
Montréal-Nord	367,7	2,0	369,7	369,3	0,3	369,6	1,6	(1,7)	(0,1)
Outremont	112,3	4,0	116,3	110,8	6,0	116,8	(1,5)	2,0	0,5
Pierrefonds-Roxboro	256,1	4,0	260,1	268,7	5,0	273,7	12,6	1,0	13,6
Plateau-Mont-Royal	433,6	3,0	436,6	432,1	2,0	434,1	(1,5)	(1,0)	(2,5)
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	421,1	1,0	422,1	426,1	-	426,1	5,0	(1,0)	4,0
Rosemont–La Petite-Patrie	663,6	6,0	669,6	664,6	5,0	669,6	1,0	(1,0)	-
Saint-Laurent	573,7	-	573,7	572,7	-	572,7	(1,0)	-	(1,0)
Saint-Léonard	240,0	-	240,0	240,9	-	240,9	0,9	-	0,9
Sud-Ouest	410,4	4,0	414,4	413,9	2,0	415,9	3,5	(2,0)	1,5
Verdun	308,4	4,8	313,2	313,4	4,2	317,6	5,0	(0,6)	4,4
Ville-Marie	586,6	-	586,6	585,6	-	585,6	(1,0)	-	(1,0)
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	424,1	3,0	427,1	424,1	2,0	426,1	-	(1,0)	(1,0)
<b>Total – Arrondissements</b>	<b>7 080,0</b>	<b>59,9</b>	<b>7 139,9</b>	<b>7 112,2</b>	<b>55,7</b>	<b>7 167,9</b>	<b>32,2</b>	<b>(4,2)</b>	<b>28,0</b>
<b>Total – Effectif</b>	<b>22 577,0</b>	<b>1 053,1</b>	<b>23 630,1</b>	<b>22 665,2</b>	<b>1 032,1</b>	<b>23 697,3</b>	<b>88,2</b>	<b>(21,0)</b>	<b>67,2</b>

## Rémunération globale

La rémunération globale est le poste de dépenses le plus important. Il comprend la masse salariale des employés et des élus, ainsi que les cotisations de l'employeur, c'est-à-dire le coût des différents régimes étatiques et autres avantages sociaux. En règle générale, les rajustements salariaux prévus dans les conventions collectives (indexations et progressions d'échelon), de même que l'évolution des coûts des diverses contributions qui incombent à l'employeur font en sorte que la rémunération a tendance à augmenter chaque année. Au budget de 2021, la rémunération globale affiche une variation à la hausse de 142,9 M\$, ou 6,0 %, passant de 2 379,6 M\$ à 2 522,5 M\$. Cette hausse s'explique en grande partie par une augmentation des charges de retraite. Malgré cette hausse, le poids de la rémunération globale dans les dépenses de fonctionnement se stabilise sous les 41,0 %, comme l'illustre le graphique suivant.

**Graphique 10 – Évolution du poids de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement**





**Tableau 140 – Évolution de la rémunération globale**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Rémunération</b>	1 690 962,7	1 783 401,6	1 785 671,6	1 835 162,6	1 864 356,1	1 856 177,1	1 906 230,8
<b>Cotisations de l'employeur</b>							
Régimes de retraite							
Services courants	188 964,4	208 523,8	197 269,4	199 012,7	203 635,9	187 163,5	219 825,3
Services passés	218 334,9	139 381,6	107 321,1	64 007,2	44 383,6	35 327,2	86 905,3
<b>Total – Régimes de retraite</b>	<b>407 299,3</b>	<b>347 905,4</b>	<b>304 590,5</b>	<b>263 019,9</b>	<b>248 019,5</b>	<b>222 490,7</b>	<b>306 730,6</b>
Charges sociales et autres cotisations	270 708,3	282 330,5	276 351,2	249 232,1	276 964,0	300 919,8	309 519,5
<b>Total – Cotisations de l'employeur</b>	<b>678 007,6</b>	<b>630 235,9</b>	<b>580 941,7</b>	<b>512 252,0</b>	<b>524 983,5</b>	<b>523 410,5</b>	<b>616 250,1</b>
<b>Total – Rémunération globale</b>	<b>2 368 970,3</b>	<b>2 413 637,5</b>	<b>2 366 613,3</b>	<b>2 347 414,6</b>	<b>2 389 339,6</b>	<b>2 379 587,6</b>	<b>2 522 480,9</b>

### Rémunération

La rémunération augmente de 50,1 M\$, ou 2,7 %, pour atteindre 1 906,2 M\$. Cette variation s'explique par les éléments suivants :

#### Services centraux

- ↑ 24,1 M\$ découlant des indexations salariales et des progressions statutaires;
- ↑ 5,9 M\$ pour une augmentation de l'effectif associée aux nouveaux besoins qui nécessitent la création de postes dans les services centraux;
- ↑ 4,3 M\$ reliée à l'augmentation de la prime de métropole découlant de la signature de la convention collective 2015-2021 des policiers;

#### Arrondissements

- ↑ 12,9 M\$ découlant des indexations salariales et des progressions statutaires;
- ↑ 2,9 M\$ en augmentations d'effectifs pour répondre à de nouveaux besoins.

### Cotisations de l'employeur

Les cotisations de l'employeur augmentent de 92,8 M\$, ou 17,7 %, pour atteindre 616,3 M\$. Cette variation est principalement attribuable aux éléments suivants :

- ↑ 51,6 M\$ des services passés du régime de retraite;
- ↑ 32,7 M\$ du service courant du régime de retraite;
- ↑ 8,5 M\$ associée à l'augmentation de la rémunération.

Pour de plus amples détails sur les régimes de retraite, le lecteur peut consulter la section « Régimes de retraite ».

**Tableau 141 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur**

(en milliers de dollars)	Structures		Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
	autorisées (A-P.)	Rémunération	Charges sociales	Avantages sociaux	
Élus	103,0	11 891,2	1 166,6	3 528,5	16 586,3
Cadres de gestion	1 302,4	175 699,1	16 836,6	48 149,4	240 685,1
Cadres-conseils	482,9	51 149,2	5 135,8	7 807,6	64 092,6
	<b>1 785,3</b>	<b>226 848,3</b>	<b>21 972,4</b>	<b>55 957,0</b>	<b>304 777,7</b>
Contremaîtres	398,1	39 710,9	4 242,5	6 649,2	50 602,6
Juges	31,0	7 383,8	318,0	5 164,4	12 866,2
Professionnels	2 620,4	264 154,1	28 400,4	47 301,7	339 856,2
Cols blancs	5 852,7	358 031,1	45 224,3	77 622,0	480 877,4
Cols bleus	4 543,5	306 012,2	39 216,9	83 635,9	428 865,0
Policiers	4 680,5	444 183,9	45 071,2	72 813,8	562 068,9
Pompiers	2 395,0	233 493,7	24 443,9	49 959,3	307 896,9
Préposés aux traverses d'écoliers	255,7	11 038,4	1 434,5	0,1	12 473,0
Économie – Gestion des postes vacants	-	(27 611,9)	(3 523,2)	(3 358,5)	(34 493,6)
	<b>22 665,2</b>	<b>1 875 135,7</b>	<b>207 967,5</b>	<b>399 273,4</b>	<b>2 482 376,6</b>
Sécurité du revenu <sup>1</sup>		10 194,9	1 284,2	1 676,1	13 155,2
Bureau du taxi <sup>2</sup>		2 361,3	287,4	379,8	3 028,5
Agence de mobilité durable <sup>3</sup>		18 538,9	2 324,8	3 056,9	23 920,6
<b>Total – Rémunération et cotisations de l'employeur</b>	<b>22 665,2</b>	<b>1 906 230,8</b>	<b>211 863,9</b>	<b>404 386,2</b>	<b>2 522 480,9</b>

1. Depuis 2008, à la suite d'une entente conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, la gestion des activités liées à la sécurité du revenu sur le territoire de l'ancienne Ville de Montréal est assurée par le gouvernement du Québec. Les employés municipaux affectés à ce secteur sont prêtés au gouvernement du Québec contre une compensation financière. Ces employés ne font pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, mais leur rémunération apparaît dans le budget de dépenses.

2. Dans le cadre du mandat que lui confère la Ville en matière de gestion et de développement de l'industrie du taxi sur le territoire de l'île de Montréal, le Bureau du taxi de Montréal assume les responsabilités et les dépenses d'exploitation liées aux activités requises par la réalisation de son mandat. Bien que ses employés ne fassent pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, leur rémunération est prévue au budget de dépenses.

3. Une convention de services liant la Ville et l'Agence de mobilité durable assure l'affectation d'employés municipaux aux activités gérées par l'Agence. Bien que les employés de l'Agence ne fassent pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, leur rémunération est prévue au budget de dépenses.

Le Programme décennal d'immobilisations (PDI) comprend un éventail de projets que la Ville de Montréal compte réaliser au cours des 10 prochaines années. La rémunération globale de la main-d'œuvre capitalisable a augmenté de 1,4 M\$, ou 1,2 %, pour atteindre 121,7 M\$. Cette augmentation s'explique principalement par la progression de la rémunération. L'effectif capitalisable diminue de 2,0 % et passe à 1 032,1 années-personnes.

Le tableau suivant présente en détail les coûts reliés à la rémunération qui sont imputés directement aux dépenses en immobilisations.

**Tableau 142 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Postes capitalisés**

(en milliers de dollars)	Structures autorisées (A-P.)	Rémunération	Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
			Charges sociales	Avantages sociaux	
<b>Main-d'œuvre capitalisée</b>					
Cadres de gestion	45,7	6 195,2	619,0	1 019,2	7 833,4
Cadres-conseils	16,9	1 929,6	194,2	315,6	2 439,4
	<b>62,6</b>	<b>8 124,8</b>	<b>813,2</b>	<b>1 334,8</b>	<b>10 272,8</b>
Contremaîtres	2,5	249,5	27,7	40,7	317,9
Professionnels	587,4	58 447,6	6 224,8	8 565,3	73 237,7
Cols blancs	366,8	28 460,5	3 619,3	4 648,5	36 728,3
Cols bleus	11,8	772,8	97,1	140,3	1 010,2
Policiers	1,0	99,4	10,3	16,4	126,1
<b>Total – Main-d'œuvre capitalisée</b>	<b>1 032,1</b>	<b>96 154,6</b>	<b>10 792,4</b>	<b>14 746,0</b>	<b>121 693,0</b>
<b>Sources de financement</b>					
Paiement au comptant					20 488,2
Emprunts					
Remboursés par les activités commerciales					10 585,8
À la charge des contribuables					90 619,0
<b>Total – Sources de financement</b>					<b>121 693,0</b>

### Régimes de retraite

Les régimes de retraite de la Ville de Montréal sont des régimes à prestations déterminées. Un régime de retraite à prestations déterminées est un régime pour lequel est précisé :

- Soit le montant des prestations que recevront les employés lors d'un événement (retraite, cessation, décès, etc.);
- Soit le mode de calcul du montant de ces prestations.

Le calcul des prestations est généralement basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant.

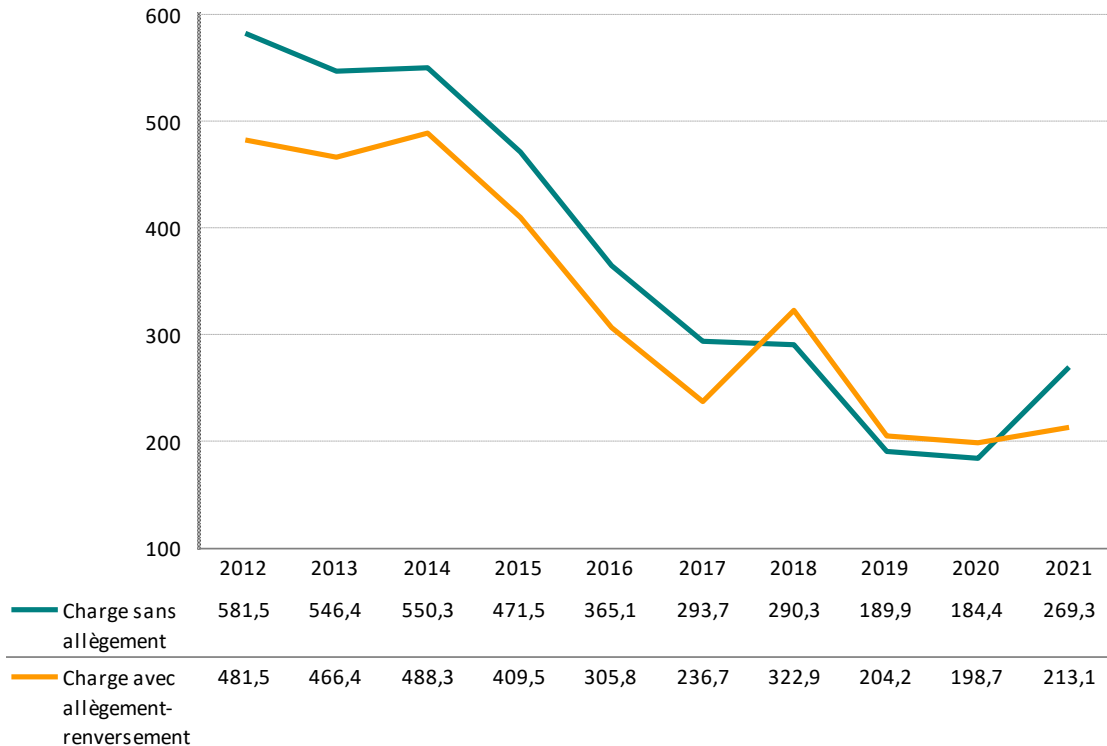
Un tel régime repose sur le principe de la capitalisation, c'est-à-dire que les cotisations versées dans le régime (la caisse de retraite), de même que les revenus de placement associés à l'actif de la caisse, investis selon la politique de placement du comité de retraite du régime, servent à financer, à long terme, les prestations prévues par le régime.

Le coût du service courant, pour une année donnée, correspond à la valeur des prestations acquises durant l'exercice financier. Il est déterminé selon les hypothèses actuarielles retenues. Si tout va comme prévu, ce montant permettra de faire face aux obligations du régime de retraite. Le coût du service courant est assumé par la Ville et les employés (participants aux régimes). Toutefois, dans cette section, nous faisons uniquement référence au coût assumé par la Ville.

À ce coût s'ajoute une charge de retraite pour financer les déficits actuariels, le cas échéant, et les autres dépenses associées (intérêts, etc.). Ici aussi, nous faisons référence au coût imputé à la Ville de Montréal.

Les charges, traitées sous la rubrique « Cotisations de l'employeur », représentent 306,7 M\$ en 2021, comparativement à 222,5 M\$ au budget de 2020. En tenant compte des montants à pourvoir, la charge nette est de 269,3 M\$ en 2021, comparativement à 184,4 M\$ en 2020, soit une augmentation de 84,9 M\$. Aux charges nettes de 2020 et 2021, s'ajoute une charge additionnelle (« Affectations ») de 14,3 M\$, afin de reconnaître une partie de l'allègement fiscal dont la Ville s'est prévaluée en 2017. En raison de la pandémie mondiale de COVID-19 et des risques financiers qui pourraient en découler, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a mis en place de nouvelles mesures d'allègement fiscal, applicables à compter de 2021. La Ville prévoit donc de se prévaloir d'un allègement additionnel de 70,5 M\$ au budget de 2021, ce qui réduira sa charge de retraite pour la prochaine année.

**Graphique 11 – Charge de retraite, budgets de 2012 à 2021**  
(en millions de dollars)



### Écart de trésorerie

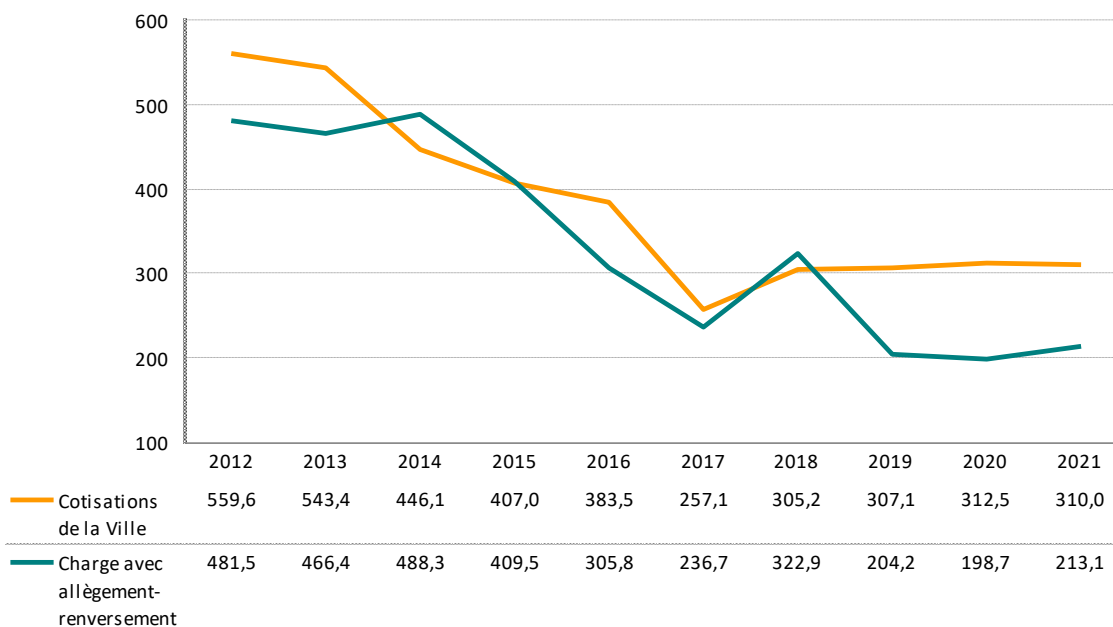
Le graphique suivant compare les cotisations versées par la Ville aux différents régimes de retraite, selon les évaluations actuarielles déposées, à la charge de retraite prévue aux différents budgets de la Ville. L'écart entre ces 2 valeurs s'explique par les différences suivantes :

- Le lissage de la valeur marchande de l'actif sur une période de 4 ans, aux fins du calcul de la charge fiscale, versus la valeur marchande de l'actif sans lissage pour les évaluations de financement;
- Le délai de 3 ans, en général, entre chaque évaluation à des fins de financement, alors que la charge est réévaluée annuellement;
- Les périodes d'amortissement des déficits pour le calcul de la charge, différentes de celles des évaluations de financement;
- L'utilisation d'hypothèses différentes pour établir la charge et les cotisations aux fins du financement (ex. : taux d'actualisation);
- Les impacts à court terme de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Loi RRSM)*, qui se reflètent de façon différente dans la charge et le financement.

À long terme, les deux méthodes vont donner le même résultat, c'est-à-dire que globalement, la charge de retraite cumulative sera égale aux cotisations versées par le promoteur pour financer les régimes. Toutefois, comme il est possible de le constater dans le graphique suivant, des différences subsistent d'une année à l'autre en raison des méthodologies et hypothèses différentes (comptables versus financement).

**Graphique 12 – Comparaison entre la charge de retraite et les cotisations de la Ville, budgets de 2012 à 2021**

(en millions de dollars)



## Endettement

L'administration municipale a recours à l'emprunt à long terme, principalement pour financer ses immobilisations. Pour l'essentiel, le profil de l'endettement est influencé par la réalisation des projets passés et présents, inscrits au Programme décennal d'immobilisations (PDI). Une section particulière du PDI 2021-2030 traite de la gestion de la dette.

Le tableau suivant illustre plusieurs éléments du profil de l'endettement de Montréal.

**Tableau 143 – Profil de l'endettement de Montréal**

<b>Situation au 31 décembre 2019</b>	
Dettes brutes en circulation (en M\$)	9 922,2
Dettes nettes à la charge des contribuables de la Ville et de l'agglomération de Montréal (en M\$)	6 103,0
Nombre d'emprunts en circulation	72
Taux d'intérêt nominal pondéré (en %)	3,86 %
<b>Volume et nombre d'emprunts estimés en 2020</b>	
Nombre d'émissions	4
Nouveaux financements (en M\$)	740,8
Refinancements (en M\$)	3,9
Besoins de la STM (en M\$)	265,3
Programme global (en M\$)	<u>1 010,0</u>
<b>Volume et nombre d'emprunts estimés en 2021</b>	
Nombre d'émissions	4
Nouveaux financements (en M\$)	1 028,0
Refinancements (en M\$)	96,1
Besoins de la STM (en M\$)	425,2
Programme global (en M\$)	<u>1 549,3</u>
<b>Concernant la politique de gestion de la dette, entrée en vigueur en 2004</b>	
Contribution volontaire de 2021 (en M\$)	89,5
Ratio de la limite d'endettement réel pour 2019 (en %)	108
Ratio de la limite d'endettement estimé pour 2020 (en %)	110
Ratio de la limite d'endettement estimé pour 2021 (en %)	120
Limite prévue à la politique (en %)	100
Ratio de la limite du coût net de la dette pour 2020, excluant la dette actuarielle initiale (en %)	12,8
Limite prévue à la politique (en %)	16
<b>Cotes de crédit</b>	
Moody's, depuis 2006	Aa2
S&P	
Depuis octobre 2015	AA-
1984-2015	A+

La répartition de l'ensemble du coût de la dette est présentée au tableau suivant, pour la période 2016-2021.

**Tableau 144 – Coût de la dette***(en milliers de dollars)*

	Réal				Réal prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Coût brut de la dette</b>							
Intérêts et autres frais <sup>1</sup>	382 947,0	389 788,0	397 165,8	400 970,5	398 019,1	421 159,4	423 395,5
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	449 312,0	463 854,0	473 755,0	495 960,9	534 678,9	531 192,5	575 045,4
	<b>832 259,0</b>	<b>853 642,0</b>	<b>870 920,8</b>	<b>896 931,4</b>	<b>932 698,0</b>	<b>952 351,9</b>	<b>998 440,9</b>
Affectation au remboursement de la dette	26 247,0	27 098,0	32 684,0	46 028,5	61 301,1	61 262,0	64 792,4
Remboursement de capital par subventions <sup>2</sup>	85 213,0	83 814,4	84 845,2	79 615,4	72 631,6	72 307,6	64 886,7
Remboursement de capital de la STM <sup>3</sup>	21 399,3	26 206,2	30 125,5	26 254,6	21 139,9	21 139,9	92 303,2
	<b>132 859,3</b>	<b>137 118,6</b>	<b>147 654,7</b>	<b>151 898,5</b>	<b>155 072,6</b>	<b>154 709,5</b>	<b>221 982,3</b>
<b>Coût brut de la dette</b>	<b>965 118,3</b>	<b>990 760,6</b>	<b>1 018 575,5</b>	<b>1 048 829,9</b>	<b>1 087 770,6</b>	<b>1 107 061,4</b>	<b>1 220 423,2</b>
<b>Moins :</b>							
Revenus de placement des fonds d'amortissement	66 099,0	68 061,0	68 998,0	68 104,3	65 744,9	61 711,6	69 422,0
Prime à l'émission - Revenus reportés <sup>1</sup>	7 507,0	7 577,0	-	-	-	-	-
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec							
- pour la portion des intérêts	40 567,0	35 455,0	30 745,0	25 448,2	22 479,6	23 066,8	21 406,7
- pour la portion du capital <sup>2</sup>	85 213,0	83 814,4	84 845,2	79 615,4	72 631,6	72 307,6	64 886,7
	<b>199 386,0</b>	<b>194 907,4</b>	<b>184 588,2</b>	<b>173 167,9</b>	<b>160 856,1</b>	<b>157 086,0</b>	<b>155 715,4</b>
<b>Moins :</b>							
Recouvrement de la Société de transport de Montréal							
- pour la portion des intérêts	18 914,0	21 900,0	27 696,9	36 190,2	43 021,4	49 834,0	48 484,4
- pour la portion du capital <sup>3</sup>	21 399,3	26 206,2	30 125,5	26 254,6	21 139,9	21 139,9	92 303,2
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	37 520,0	37 748,0	40 171,0	41 422,9	43 714,3	47 379,4	46 133,7
	<b>77 833,3</b>	<b>85 854,2</b>	<b>97 993,4</b>	<b>103 867,7</b>	<b>107 875,6</b>	<b>118 353,3</b>	<b>186 921,3</b>
<b>Coût net de la dette à la charge des contribuables</b>	<b>687 899,0</b>	<b>709 999,0</b>	<b>735 993,9</b>	<b>771 794,3</b>	<b>819 038,9</b>	<b>831 622,1</b>	<b>877 786,5</b>
<b>Répartition de cette charge entre les contribuables</b>							
Contribuables de l'agglomération	243 347,0	238 421,0	223 004,0	226 071,0	207 274,4	207 229,9	234 312,5
Contribuables de la Ville de Montréal	444 552,0	471 578,0	512 989,9	545 723,3	611 764,5	624 392,2	643 474,0

1. À partir de 2018 les "Prime à l'émission - Revenus reportés" sont regroupés sous "Intérêts et autres frais".

2. Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec, portion capital.

3. Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM, portion capital.



## Autres dépenses

À près de 2,6 G\$, les autres objets de dépenses regroupent 41,9 % des dépenses de fonctionnement. Par rapport au budget de 2020, il s'agit d'une baisse de 194 M\$, ou 7 %.

**Tableau 145 – Autres dépenses par objets**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
<b>Autres dépenses</b>							
Transport et communication	41 932,2	39 069,3	34 764,1	37 413,5	37 784,8	40 238,7	40 289,1
Services professionnels, techniques et autres	324 122,2	383 436,4	394 335,6	428 640,5	526 868,5	466 574,0	503 490,3
Location, entretien et réparation	155 544,4	162 194,2	171 009,3	190 148,5	228 318,0	210 970,1	219 140,8
Biens durables et non durables	252 897,5	262 017,3	270 610,5	320 253,8	350 726,4	310 209,6	271 605,1
Contributions à des organismes	813 560,8	895 321,8	849 459,3	943 341,4	1 169 356,5	1 090 054,4	1 082 560,9
Autres objets	52 159,5	42 724,3	40 356,2	16 879,9	34 816,2	29 440,6	137 612,1
Paiement au comptant d'immobilisations et affectations	158 681,7	296 628,3	396 820,8	440 783,0	597 590,0	627 275,6	326 086,1
<b>Total – Autres dépenses</b>	<b>1 798 898,3</b>	<b>2 081 391,6</b>	<b>2 157 355,8</b>	<b>2 377 460,6</b>	<b>2 945 460,4</b>	<b>2 774 763,0</b>	<b>2 580 784,4</b>

Parmi les rubriques qui composent ces « autres dépenses », on trouve le paiement au comptant des immobilisations et les affectations, dont les prévisions sont en baisse de 301,2 M\$. Les explications détaillées à ce sujet sont fournies dans la section « Analyse des dépenses », plus précisément aux sous-sections « Paiement au comptant des immobilisations » et « Dépenses communes ».

En ce qui concerne les autres rubriques, les pages suivantes décrivent leurs principaux facteurs de variation budgétaire.

### Contributions à des organismes

Avec des prévisions qui s'élèvent à 1,1 G\$, les contributions à des organismes occupent la plus grande part du budget parmi tous les autres objets de dépenses. Dans l'environnement budgétaire de la Ville, ces contributions se divisent en deux groupes :

- Les contributions de nature corporative, pour 753,7 M\$;
- Les contributions octroyées par certains services municipaux ou par les arrondissements, pour 328,9 M\$.

Les contributions de nature corporative s'adressent principalement au respect des engagements et obligations de la Ville à titre de « dépenses de contribution ». Les prévisions pour 2021 s'élèvent à 753,7 M\$, en baisse de 23,6 M\$, ou 3 %.

Cette variation s'explique par :

- Une hausse de 12,4 M\$ de la contribution de base à l'ARTM;
- Une baisse de 47,4 M\$ de la contribution spécifique au programme de la SOFIL à l'ARTM, en raison d'une diminution de la cadence des investissements de la STM qui sont admissibles à ce programme de subventions;
- Une somme réservée de 9,3 M\$, destinée à financer l'implantation de nouvelles mesures de tarification en transport collectif.

Par ailleurs, d'autres contributions versées aux organismes des secteurs culturel, économique et sociorécréatif sont à la hausse. Parmi celles-ci, relevons les contributions versées à la Cité d'archéologie

et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière (0,5 M\$), au Conseil des arts de Montréal (0,2 M\$), à la Société du parc Jean-Drapeau (0,1 M\$).

Au chapitre des contributions versées par les services municipaux et les arrondissements, les prévisions s'élèvent respectivement à 296,5 M\$ et 32,4 M\$. Dans les services municipaux, on observe une hausse de 16,2 M\$, ou 5,8 %, dont voici les principaux faits saillants :

↑ 10,2 M\$ au Service du développement économique, s'expliquant principalement par un ajout de 10 M\$ afin de soutenir la Stratégie de développement économique 2018-2022 de la Ville de Montréal, conformément au plan économique mixte de la Ville de Montréal et du gouvernement du Québec, découlant de l'entente-cadre Réflexe Montréal;

↑ 4,2 M\$ au Service de l'urbanisme et de la mobilité, principalement destinée à l'organisme à but non lucratif Bixi Montréal, en conformité avec l'entente de gestion entre la Ville et cet organisme;

↑ 1,6 M\$ au Service de l'habitation, s'expliquant d'une part par une croissance des déboursés au programme AccèsLogis (volets logements sociaux et abordables), pour 3,1 M\$, et d'autre part par une hausse de 1 M\$ de la contribution à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) afin de contrer les effets de la pandémie de COVID-19 et de la crise du logement par des moyens tels que l'aide aux ménages avec enfants qui sont sans logis ou sur le point de l'être. Ces hausses sont atténuées par les projets pilotes qui sont terminés en 2020 par certains partenaires, en l'occurrence le Fonds d'investissement de Montréal et l'entreprise d'économie sociale Bâtir son quartier, auxquels des contributions annuelles de 2,3 M\$ ont été octroyées dans les 2 dernières années.

Enfin, dans l'ensemble des 19 arrondissements, les contributions demeurent relativement stables par rapport à l'exercice précédent.

### **Services professionnels, techniques et autres**

Les prévisions budgétaires pour les services professionnels, techniques et autres s'élèvent à 503,5 M\$, en hausse de 36,9 M\$, ou 7,9 %. Il y a lieu ici de distinguer les services professionnels des services techniques et autres, qui font appel à des expertises différentes.

#### Services professionnels

Les prévisions pour les services professionnels sont de 118,8 M\$ et affichent une variation à la hausse de 19,3 M\$. Cette variation s'explique principalement par une majoration des frais de gestion versés à l'Agence de mobilité durable, qui passent de 28,1 M\$ à 51 M\$, pour une augmentation de 22,9 M\$. Cela reflète notamment la volonté d'augmenter l'expertise en mobilité urbaine, de développer de nouveaux outils visant à optimiser l'utilisation des stationnements et de bonifier les services offerts par l'Agence.

Outre ce facteur, on relève les éléments suivants :

↓ 1,7 M\$ au Service de l'urbanisme et de la mobilité, en raison notamment de la fin des études d'avant-projets définitifs, requises en 2020, et du retrait de la pénalité payée à Stationnement Montréal à la suite de la création de l'Agence de mobilité durable;

↓ 1,7 M\$ au Service de l'environnement, s'expliquant principalement par la fin des travaux de construction des infrastructures du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, c'est-à-dire l'usine de traitement, le système de captage et le mur d'étanchéité;

↓ 1,3 M\$ au Service du greffe, en raison de la non-récurrence des sommes consenties en 2020 pour les travaux préparatoires de l'élection générale de 2021;

↑ 1,1 M\$ au Service de l'eau, s'expliquant entre autres par une hausse des honoraires professionnels pour les activités d'auscultation;

↑ 1,1 M\$ au Service de l'Espace pour la vie, notamment en lien avec la Migration du Biodôme et la Métamorphose de l'Insectarium.

### Services techniques et autres

Du côté des services techniques et autres, les prévisions s'établissent à 384,6 M\$, en hausse de 17,6 M\$ par rapport à 2020. Parmi les principaux éléments de variation, on note :

↑ 16 M\$ au Service de l'environnement, s'expliquant principalement par le renouvellement et la bonification des contrats pour la collecte et le transport des matières résiduelles dans plusieurs arrondissements, activités relevant de la compétence locale, ainsi que par la hausse des coûts du traitement et des quantités (tonnage) pour les résidus organiques (alimentaires et mélangés), le bois, les résidus verts et les matières recyclables (baisse du marché de vente des matières triées), activités qui relèvent de l'agglomération;

↑ 3,8 M\$ au Service du greffe, en raison des dépenses contractuelles qui seront nécessaires pour la tenue de l'élection municipale, en 2021;

↑ 1,4 M\$ relative à l'indexation des contrats de déneigement, dont la responsabilité relève du Service de la concertation des arrondissements;

↓ 3 M\$ au Service de l'urbanisme et de la mobilité, s'expliquant par une réduction de 2 M\$ dans certains projets pilotes, relative à des aménagements transitoires requérant des dépenses non capitalisables, de même que par une réduction de 1 M\$ entraînée par la suspension des services de navettes fluviales.

Du côté des arrondissements, les prévisions s'élèvent à 80,4 M\$, en hausse de 0,7 M\$, ce qui représente à peine 1 %. Parmi les arrondissements qui revoient leurs prévisions à la hausse, mentionnons l'Arrondissement de Montréal-Nord (↑ 0,6 M\$), notamment en raison des activités d'animation dans les camps de jour, dont les sommes étaient auparavant budgétées en tant que contributions, ainsi que l'Arrondissement de Ville-Marie (↑ 0,8 M\$), où la hausse s'explique entre autres par les travaux d'entretien extérieurs de l'esplanade Clark et la bonification de transferts centraux. À l'inverse, l'Arrondissement de Lachine réduit ses prévisions de 0,8 M\$, en raison principalement de la fermeture du port de plaisance de Lachine.

### **Autres biens et services**

Les prévisions de dépenses pour les autres biens et services groupent 3 rubriques : les dépenses en matière de transport et de communication; les dépenses de location, d'entretien et de réparation; les dépenses en biens durables et non durables. Les prévisions pour ces 3 rubriques s'élèvent à 531 M\$.

### Transport et communication

En matière de transport et de communication, les prévisions budgétaires s'élèvent à 40,3 M\$ et demeurent stables par rapport à 2020. Dans les services centraux, on note une hausse globale de 0,7 M\$,

tandis que dans les arrondissements, les prévisions affichent plutôt une baisse de 0,6 M\$. Du côté de ces derniers, la rationalisation des budgets de téléphonie et d'allocation automobile explique cette variation.

Du côté des services centraux, on relève les éléments suivants :

- ↑ 2,1 M\$ au Service du greffe, en raison principalement des dépenses de publicité requises en prévision de la tenue de l'élection municipale de 2021;
- ↑ 0,6 M\$ au Service de l'Espace pour la vie relativement aux grands projets du service, notamment la Migration du Biodôme et la Métamorphose de l'Insectarium;
- ↓ 1,1 M\$ au Service des technologies de l'information, s'expliquant par une tarification à la baisse à la suite du renouvellement du contrat de téléphonie filaire et de téléinformatique;
- ↓ 0,8 M\$ au Service de l'expérience citoyenne et des communications, notamment en raison de la fin du processus de révision de la Politique de consultation et de participation publiques de la Ville de Montréal, ainsi que de la non-récurrence de certains besoins en communications.

### Location, entretien et réparation

Du côté des prévisions en location, entretien et réparation, le budget s'élève à 219,1 M\$, soit une augmentation de 8,2 M\$, ou 3,9 %. Dans les services municipaux, les prévisions passent de 138 M\$ à 144,5 M\$, une hausse de 6,5 M\$, ou 4,7 %. Parmi les principaux facteurs de variation, on relève les éléments suivants :

- ↑ 5,8 M\$ au Service des technologies de l'information, en raison des coûts d'entretien associés au déploiement de la gestion de l'actif informatique découlant du télétravail, ainsi que de la mise en exploitation de nouveaux systèmes informatiques;
- ↑ 4,8 M\$ au Service du matériel roulant et des ateliers, s'expliquant principalement par un réaménagement budgétaire permettant de répondre plus adéquatement aux besoins opérationnels du service en matière d'entretien et de réparation de véhicules;
- ↓ 2,8 M\$ au Service de la gestion et de la planification immobilière, en raison notamment du non-renouvellement du bail de l'immeuble situé au 1555, rue Carrie-Derick, occupé par des employés du Service de l'eau qui déménageront en 2021;
- ↓ 1,1 M\$ au Service de l'eau, découlant d'un ajustement de l'utilisation du fonds de réserve pour imprévus.

Dans les arrondissements, les prévisions s'établissent à 74,6 M\$ et augmentent de 1,6 M\$ par rapport à 2020, soit une variation de 2,2 %. Pour l'essentiel, les variations budgétaires reflètent les ajustements apportés aux loyers et à l'entretien de leurs immeubles, ainsi que l'absorption des coûts des diverses installations sportives et culturelles sous leur responsabilité. Pour certains arrondissements, les variations sont plus importantes, par exemple celui de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, où les dépenses augmentent de 1 M\$ en raison notamment des dépenses d'entretien du Centre sportif et culturel St-Jean-Vianney, acquis en 2020 auprès du collège privé du même nom.

### Biens durables et non durables

Au chapitre des biens durables et non durables, les prévisions s'établissent à 271,6 M\$, en baisse de 38,6 M\$, soit une réduction de 12,4 %. Cette catégorie groupe tous les achats de biens relatifs à la

fourniture des services publics, par exemple l'alimentation en eau potable et sa distribution, ainsi que l'approvisionnement nécessaire au fonctionnement général des activités municipales : carburant, pièces et accessoires des équipements et du matériel roulant, matériaux de construction, produits chimiques et autres matières, bureautique, etc.

Du côté des biens non durables, les prévisions sont de 248,9 M\$, affichant une baisse de 11,6 M\$, ou 4,5 %. Parmi les facteurs de variation, on note :

- ↓ 4,2 M\$ au Service du matériel roulant et des ateliers, en raison principalement d'un exercice de révision des dépenses en pièces et autres accessoires afin de consacrer plus de ressources à l'entretien et à la réparation des véhicules;
- ↓ 4,3 M\$ au Service de l'urbanisme et de la mobilité, découlant d'un ajustement des crédits de la réserve financière de la voirie qui étaient destinés au colmatage des nids-de-poule;
- ↓ 1,5 M\$ au SPVM, relativement à des économies réalisées notamment sur les équipements (munitions, uniformes et autres);
- ↓ 0,4 M\$ à l'Arrondissement de Lachine, en raison de la fermeture de son port de plaisance.

Du côté des biens durables, les prévisions affichent une importante baisse, le budget passant de 49,8 M\$ à 22,7 M\$, soit une réduction de 27 M\$, ou 54,3 %. Cette variation s'explique essentiellement par la fin des travaux pour 2 projets d'envergure à caractère environnemental, soit l'usine de traitement du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) ainsi que les infrastructures pour la réhabilitation du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC).

Au CESM, l'usine de traitement avait été requise pour le traitement du lixiviat produit par cet ancien site d'enfouissement, dont le réaménagement en parc est en cours. Pour le PEPSC, les travaux ont consisté à construire un écran étanche en amont de l'autoroute Bonaventure, de manière à empêcher le déversement dans le fleuve des eaux souterraines contaminées du secteur, ainsi qu'une usine permettant de traiter adéquatement ces eaux avant leur rejet. Il importe de préciser que ces projets d'envergure ont été financés par une réserve financière spécifique.

### **Autres objets**

De par leur nature, certaines dépenses ne peuvent être associées à une catégorie précise. C'est notamment le cas du poste des dépenses contingentes, dont le rôle consiste précisément à pourvoir à des dépenses qui ne sont pas nécessairement prévisibles en cours d'exercice, ainsi que d'autres postes budgétaires réservés, comme ceux permettant de couvrir les pertes possibles dans la perception ou encore ceux utilisés pour diverses provisions et autres engagements. Les sommes provenant des programmes d'aide à caractère général et découlant d'ententes avec les gouvernements supérieurs sont généralement imputées à cette catégorie.

Par ailleurs, il arrive que des réorganisations administratives impliquant des transferts budgétaires entre unités fassent en sorte qu'une partie ou la totalité des budgets transférés résident dans ces « Autres objets », faute d'y apporter une classification adéquate. Dans ces cas précis, une reclassification des dépenses s'effectue généralement en cours d'exercice.

Les prévisions pour 2021 dans la catégorie des « Autres objets » passent de 29,4 M\$ à 137,6 M\$, une variation de 108,2 M\$. Cette variation s'explique principalement par :

- La variation du passif de la réserve financière utilisé dans le cadre du CESM et du PEPSC. Puisque la réserve financière sera moins sollicitée par rapport aux déboursés qui ont eu cours en 2020, les budgets passent d'un passif de 40,2 M\$ à un passif de 10,6 M\$, faisant en sorte qu'au net, la variation est de 29,6 M\$.
- Le Plan de relance économique, pour lequel une somme de 50 M\$ est prévue.
- Outre ces principaux éléments on note une augmentation de 5 M\$ pour les dépenses contingentes devant l'incertitude causée par la pandémie de la COVID-19 au cours de l'exercice 2021.

## Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales

L'excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales présente de façon sommaire le budget de fonctionnement de la Ville de Montréal selon les revenus, les charges, les quotes-parts du financement des activités de l'agglomération, le financement et les affectations. Les informations sont présentées conformément aux normes et conventions exigées par le MAMH, notamment en ce qui concerne les charges de fonctionnement (c'est-à-dire les dépenses) par activités.

Au tableau suivant, les données budgétaires sont présentées par compétences, de sorte qu'une fois les transactions internes éliminées, on obtient le résultat global pour la Ville de Montréal dans son ensemble. À titre comparatif, les données budgétaires de 2020 figurent aussi au tableau.

**Tableau 146 – Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences – Budgets de 2020 et 2021**

(en milliers de dollars)	Budget 2020 comparatif				Budget 2021			
	Conseil municipal	Conseil d'aggl.	Transactions interentités à éliminer	Total	Conseil municipal	Conseil d'aggl.	Transactions interentités à éliminer	Total
<b>Revenus</b>								
Taxes	3 629 866	49 610	-	3 679 476	3 657 339	50 090	-	3 707 429
Paievements tenant lieu de taxes	280 351	-	-	280 351	285 333	-	-	285 333
Quotes-parts	-	2 433 498	(2 009 886)	423 613	-	2 507 711	(2 070 135)	437 576
Transferts	211 788	328 341	-	540 129	215 205	196 468	-	411 673
Services rendus	310 133	60 582	(1 984)	368 732	298 826	63 763	(1 401)	361 188
Amendes et pénalités	109 567	109 012	-	218 578	109 704	109 561	-	219 265
Imposition de droits	276 656	1 969	-	278 625	277 038	1 969	-	279 007
Intérêts	78 249	88 779	-	167 028	83 027	88 213	-	171 240
Autres revenus	16 123	2 474	-	18 597	16 526	1 019	-	17 544
	<b>4 912 733</b>	<b>3 074 266</b>	<b>(2 011 870)</b>	<b>5 975 129</b>	<b>4 942 996</b>	<b>3 018 794</b>	<b>(2 071 536)</b>	<b>5 890 255</b>
<b>Charges de fonctionnement</b>								
Administration générale	514 872	283 441	(536)	797 778	575 894	341 064	(202)	916 756
Sécurité publique	8 664	1 061 627	(530)	1 069 761	8 757	1 079 844	(396)	1 088 205
Transport	470 785	695 842	(76)	1 166 551	506 104	670 347	(61)	1 176 390
Hygiène du milieu	225 723	232 257	(378)	457 602	237 542	240 813	(401)	477 954
Santé et bien-être	60 851	115 011	(2)	175 860	57 970	118 973	(1)	176 942
Aménagement, urbanisme et développement	164 681	82 392	(284)	246 789	199 986	114 195	(283)	313 897
Loisirs et culture	498 746	114 167	(179)	612 734	497 588	129 505	(58)	627 035
Frais de financement	280 285	140 874	-	421 159	280 641	142 755	-	423 396
	<b>2 224 607</b>	<b>2 725 611</b>	<b>(1 984)</b>	<b>4 948 234</b>	<b>2 364 482</b>	<b>2 837 494</b>	<b>(1 401)</b>	<b>5 200 575</b>
<b>Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération</b>	<b>2 009 886</b>	<b>-</b>	<b>(2 009 886)</b>	<b>-</b>	<b>2 070 135</b>	<b>-</b>	<b>(2 070 135)</b>	<b>-</b>
<b>Excédent avant financement et affectations</b>	<b>678 240</b>	<b>348 655</b>	<b>-</b>	<b>1 026 895</b>	<b>508 379</b>	<b>181 300</b>	<b>-</b>	<b>689 680</b>
<b>Financement</b>								
Remboursement de la dette à long terme	(408 144)	(123 048)	-	(531 193)	(428 118)	(146 928)	-	(575 045)
<b>Affectations</b>								
Paievement comptant des immobilisations et fonds réservés	(327 017)	(297 652)	-	(624 669)	(291 187)	(100 652)	-	(391 838)
Excédent de fonctionnement affecté	101 885	(15 640)	-	86 245	236 810	(21 294)	-	215 516
Charges constatées à financer ou à pourvoir	(44 963)	87 685	-	42 721	(25 885)	87 573	-	61 688
	<b>(270 096)</b>	<b>(225 607)</b>	<b>-</b>	<b>(495 702)</b>	<b>(80 262)</b>	<b>(34 372)</b>	<b>-</b>	<b>(114 634)</b>
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Le tableau suivant expose les mêmes informations que le tableau précédent, mais en ce qui concerne les données financières réelles, de sorte que l'on peut constater les résultats nets des exercices passés. Pour l'exercice de 2019, les informations sont présentées par compétences, tandis que pour les exercices de 2016 à 2018, elles sont présentées globalement. Les données de ce tableau ont été redressées pour qu'elles puissent être comparées à celles du budget de 2021.

**Tableau 147 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Réels de 2016 à 2018 (global) et réel 2019, par compétences**

(en milliers de dollars)	Réels 2016 à 2018 – Global			Réel 2019 – Par compétences			Total
	2016	2017	2018	Conseil municipal	Conseil d'agglo.	Transactions interentités à éliminer	
<b>Revenus</b>							
Taxes	3 262 398	3 343 441	3 482 078	3 504 898	49 385	-	3 554 283
Paievements tenant lieu de taxes	252 330	260 024	264 417	274 855	-	-	274 855
Quotes-parts	404 754	397 246	418 106	-	2 480 633	(2 054 697)	425 936
Transferts	244 536	350 702	283 068	206 162	152 506	-	358 668
Services rendus	314 037	314 395	313 510	254 509	62 054	(2 569)	313 995
Amendes et pénalités	163 733	172 814	189 034	94 430	85 033	-	179 463
Imposition de droits	222 776	265 882	318 972	367 494	1 838	-	369 332
Intérêts	138 049	144 570	160 801	88 902	83 824	-	172 726
Autres revenus	19 370	43 132	52 146	40 668	2 286	-	42 953
	<b>5 021 983</b>	<b>5 292 205</b>	<b>5 482 131</b>	<b>4 831 917</b>	<b>2 917 558</b>	<b>(2 057 265)</b>	<b>5 692 210</b>
<b>Charges de fonctionnement</b>							
Administration générale	759 824	770 186	675 525	415 458	285 386	(585)	700 260
Sécurité publique	1 036 115	1 098 799	1 076 502	10 556	1 087 667	(636)	1 097 587
Transport	914 550	1 010 076	1 016 389	459 186	564 525	(353)	1 023 358
Hygiène du milieu	440 925	407 355	467 372	213 719	230 159	(708)	443 171
Santé et bien-être	91 320	91 961	94 994	61 627	62 353	-	123 980
Aménagement, urbanisme et développement	198 674	191 803	200 735	185 606	92 916	(281)	278 241
Loisirs et culture	567 779	628 221	595 631	496 401	121 102	(7)	617 496
Frais de financement	382 947	389 789	397 166	271 449	129 534	-	400 983
	<b>4 392 134</b>	<b>4 588 190</b>	<b>4 524 314</b>	<b>2 114 002</b>	<b>2 573 643</b>	<b>(2 569)</b>	<b>4 685 076</b>
<b>Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération</b>	-	-	-	<b>2 054 697</b>	-	<b>(2 054 697)</b>	-
<b>Excédent avant financement et affectations</b>	<b>629 849</b>	<b>704 015</b>	<b>957 817</b>	<b>663 219</b>	<b>343 916</b>	-	<b>1 007 135</b>
<b>Financement</b>							
Remboursement de la dette à long terme	(449 312)	(463 854)	(473 756)	(332 940)	(163 021)		(495 961)
<b>Affectations</b>							
Paiement comptant des immobilisations et fonds réservés	(240 546)	(333 616)	(372 190)	(294 182)	(153 661)		(447 843)
Excédent de fonctionnement affecté	68 455	141 996	117 979	159 092	19		159 110
Charges constatées à financer ou à pourvoir	130 674	90 968	(17 158)	(4 155)	32 573		28 418
	<b>(41 416)</b>	<b>(100 652)</b>	<b>(271 368)</b>	<b>(139 246)</b>	<b>(121 069)</b>	-	<b>(260 315)</b>
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales</b>	<b>139 120</b>	<b>139 510</b>	<b>212 694</b>	<b>191 033</b>	<b>59 826</b>	-	<b>250 859</b>





# PDI 2021-2030 détaillé



## ORIENTATIONS DU PDI 2021-2030

### D'un programme triennal à un programme décennal d'immobilisations

Plutôt que de présenter un programme triennal d'immobilisation (PTI), la Ville a décidé d'élaborer cette année son premier Programme décennal d'immobilisations (PDI) afin d'exposer une vision à long terme des investissements qu'elle souhaite réaliser.

Cette approche témoigne de la volonté d'assurer une planification stratégique et intégrée sur 10 ans, dans un contexte où les besoins en investissements attribuables au vieillissement des infrastructures sont de plus en plus importants.

Ce PDI permettra de maintenir un juste équilibre entre la protection des actifs existants et le développement de nouvelles infrastructures afin de répondre à l'évolution des besoins, tout en maintenant des services de qualité pour les citoyens.

L'apport indispensable des programmes de subventions gouvernementaux sur un horizon de 10 ans représente un enjeu crucial pour la réalisation de nombreux projets visant à maintenir en bon état les infrastructures de la Ville et, aussi, à répondre aux nouvelles réalités liées aux changements climatiques.

### Investir dans les infrastructures vieillissantes

On estime la valeur de remplacement des actifs, qui se composent principalement des infrastructures de l'eau et de la voirie, à environ 66 G\$.

**Tableau 148 – Valeur de remplacement par catégories d'actifs**  
(en millions de dollars)

<b>Catégories d'actifs*</b>	
Infrastructures de l'eau	39 200
Voirie	16 000
Bâtiments	4 993
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	4 856
Véhicules	567
Infrastructures technologiques	123
<b>Valeur de remplacement totale</b>	<b>65 739</b>

\* Données de 2011, en cours de révision.

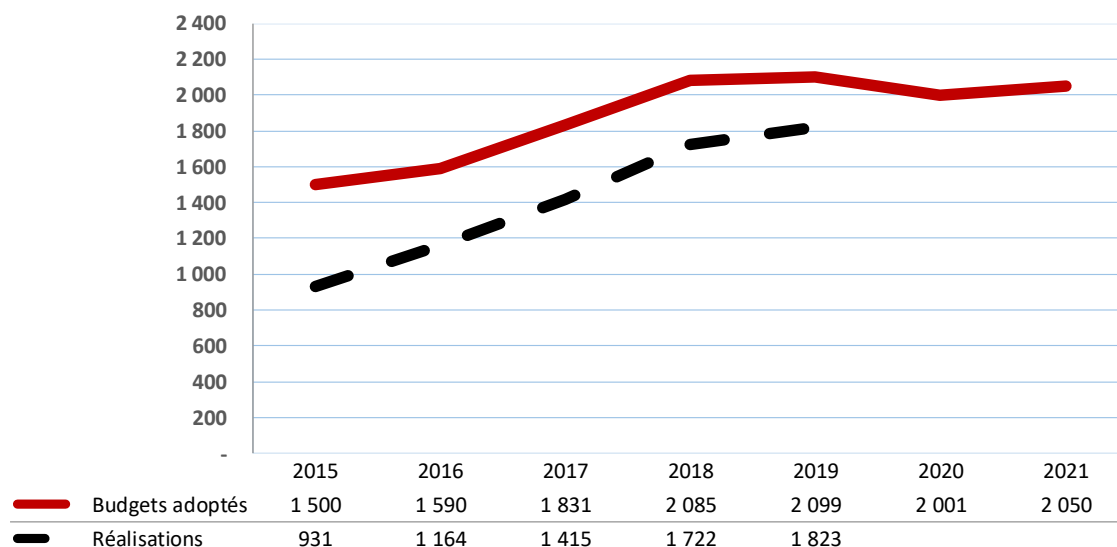
Au cours des dernières années, la connaissance de l'état des infrastructures de la Ville s'est nettement améliorée, permettant ainsi de mieux cibler les investissements nécessaires pour les infrastructures qui ont besoin d'entretien et de réfection sur une base régulière. Cela permet d'éviter les coûts substantiels de réfection ou de remplacement complet associés à un élément d'actif qui est à la limite de sa durée de vie. Il apparaît également qu'un rattrapage est nécessaire dans le but d'éliminer prioritairement le déficit d'entretien des réseaux de voirie, d'aqueduc et d'égout.

## Hausses rapides des réalisations

Depuis 2015, la Ville a mis en place plusieurs mesures afin d'accroître substantiellement ses réalisations en investissements. Ainsi, la valeur des réalisations en investissements a presque doublé de 2015 à 2019, étant passée de 0,9 G\$ à 1,8 G\$, soit une augmentation de près de 96 %. Cet accroissement important des dépenses en immobilisations a accentué le recours à l'emprunt de façon plus marquée que prévu. Cette situation a eu pour effet d'augmenter la pression sur la dette de la Ville. Ainsi, dans l'optique de ne pas alourdir le fardeau fiscal des propriétaires montréalais, il importe d'établir une planification des investissements pour les années à venir qui soit en adéquation avec la capacité financière de la Ville.

### Graphique 13 – Budgets adoptés et réalisations

(en millions de dollars)



## Capacité financière de la Ville

Dans le cadre du PDI 2021-2030, les investissements prévus s'établissent à 18,7 G\$, soit une moyenne de 1,9 G\$ sur 10 ans. Cette planification témoigne d'une gestion serrée, responsable et rigoureuse des programmes et des projets afin de tenir également compte de leurs impacts sur la capacité financière de la Ville.

Dans le but de maintenir une situation financière saine qui respecte la capacité de payer de la Ville, la Politique de gestion de la dette encadre les décisions relatives à l'endettement, tout en protégeant la capacité d'emprunt pour les années à venir. Ainsi, la stratégie de financement des dépenses en immobilisations se doit de prendre en considération le niveau d'endettement et les diverses formes de financement disponibles. Parmi celles-ci, la Ville préconise le recours au paiement au comptant des immobilisations dans le but de limiter ses emprunts et de s'assurer d'une plus grande équité intergénérationnelle.

La section relative à la gestion de la dette aborde plus en détail les stratégies de financement utilisées par la Ville ainsi que leurs impacts sur l'endettement.

### **Indispensables programmes de subventions gouvernementaux**

Des efforts sont constamment déployés auprès des instances gouvernementales afin de bonifier les programmes de subventions auxquels la Ville a recours pour ses infrastructures.

L'élaboration d'un programme d'immobilisations sur un horizon de 10 ans démontre indéniablement que la réalisation de plusieurs projets est directement tributaire de l'aide financière des gouvernements canadien et québécois.

Ainsi, afin de pouvoir confectionner un budget d'immobilisations décennal avec les sources de financement qui s'y rattachent, le présent PDI prévoit des programmes de subventions qui sont déjà autorisés mais repose également sur des hypothèses d'aide financière.

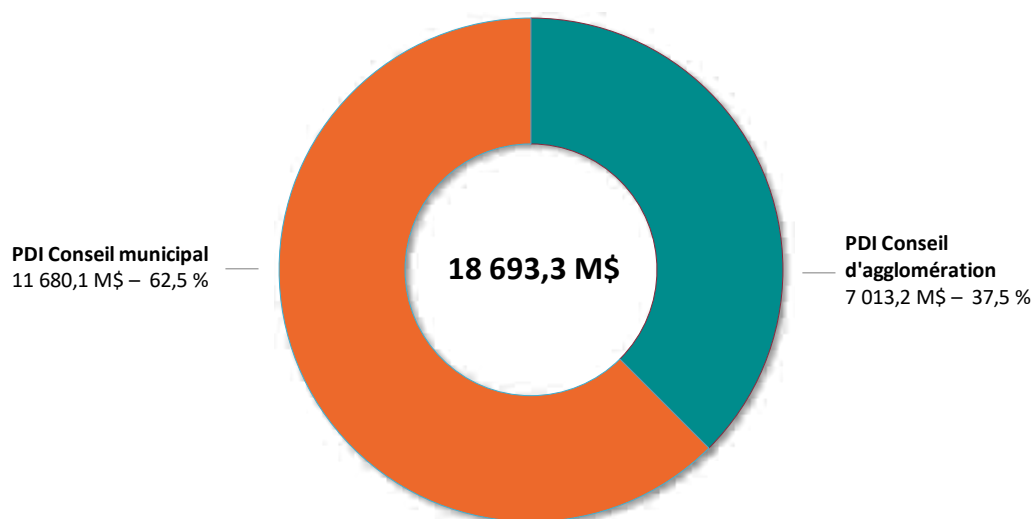
Les subventions gouvernementales inscrites dans le PDI 2021-2030 s'établissent à 2,4 G\$. De ce montant, 2 G\$ ou 83 % correspondent à des programmes de subventions dont les protocoles d'entente sont déjà signés ou sont en cours d'approbation, incluant les phases subséquentes de la TECQ sur 10 ans. Le solde de 0,4 G\$ constitue des hypothèses budgétaires de financement qui devront subséquemment aboutir à des ententes en fonction de l'approbation des différentes instances gouvernementales.

## PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2030

### Répartition des budgets par compétences

Le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2021-2030 prévoit des investissements totaux de 18 693,3 M\$. La part du budget qui relève du conseil municipal est de 62,5 %, pour un montant de 11 680,1 M\$. Quant au budget sous le contrôle du conseil d'agglomération, sa part représente 37,5 % des investissements totaux, soit 7 013,2 M\$.

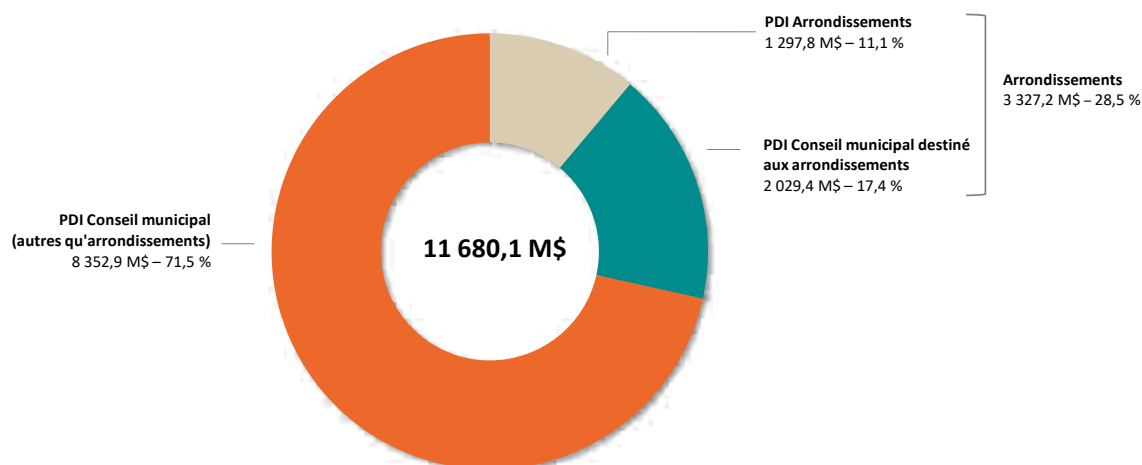
**Graphique 14 – Répartition des investissements par compétences**



Le graphique suivant illustre la part du budget de compétence municipale réservée aux arrondissements, soit 1 297,8 M\$.

De nombreux programmes et projets inscrits au PDI 2021-2030 sous la responsabilité du conseil municipal viennent en appui aux activités d'immobilisations des arrondissements, pour un montant de 2 029,4 M\$, portant ainsi à 3 327,2 M\$ (soit 28,5 %) la part des investissements de compétence municipale consacrée aux arrondissements.

### Graphique 15 – Répartition des investissements du conseil municipal



Aux fins de comparaison avec le précédent budget sur un horizon de 3 ans, les investissements consacrés aux arrondissements du présent PDI pour les années 2021-2023 sont prévus à hauteur de 1 058 M\$, soit une hausse de 2,2 % par rapport à ceux du précédent Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022, qui s'établissaient à 1 035,3 M\$.

Le montant de 2 029,4 M\$ du PDI municipal, qui est destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement, permettra de soutenir et de compléter les efforts des arrondissements pour les activités d'immobilisations de compétence locale. La hausse observée sur 3 ans (2021-2023) par rapport au précédent PTI 2020-2022, soit 24,6 M\$ ou 3,9 %, provient principalement de projets de développement d'installations sportives qui débiteront leur phase d'exécution sur la période considérée.

Par ailleurs, toujours sur une base comparative de 3 ans, les investissements prévus dans les arrondissements demeurent sensiblement les mêmes, passant de 408,6 M\$ au PTI 2020-2022 à 406,8 M\$ au présent PDI pour les années 2021-2023.

Le tableau suivant détaille les PDI des arrondissements pour la période décennale 2021-2030.

**Tableau 149 – Comparaison du PTI 2020-2022 et du PDI 2021-2030, par arrondissements**  
(en milliers de dollars)

Arrondissements	PTI 2020-2022	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Ahuntsic-Cartierville	21 339	7 113	7 113	7 113	7 113	7 113	35 565	35 565	71 130
Anjou	16 989	5 663	5 663	5 663	5 663	5 663	28 315	28 315	56 630
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	20 490	6 830	6 830	6 830	6 830	6 830	34 150	34 150	68 300
Lachine	11 031	3 677	3 677	3 677	3 677	3 677	18 385	18 385	36 770
LaSalle	17 696	5 132	5 132	5 132	5 132	5 132	25 660	25 660	51 320
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	8 781	2 927	2 927	2 927	2 927	2 927	14 635	14 635	29 270
Mercier–Hochelega-Maisonneuve	26 695	8 454	8 454	8 454	8 454	8 454	42 270	42 270	84 540
Montréal-Nord	20 407	6 507	6 150	4 514	5 164	5 800	28 135	21 570	49 705
Outremont	7 683	2 561	2 561	2 561	2 561	2 561	12 805	12 805	25 610
Pierrefonds-Roxboro	17 397	5 799	5 799	5 799	5 799	5 799	28 995	28 995	57 990
Plateau-Mont-Royal	17 085	5 695	5 695	5 695	5 445	5 445	27 975	26 475	54 450
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	44 595	13 330	12 730	12 730	12 730	12 730	64 250	63 650	127 900
Rosemont–La Petite-Patrie	26 520	8 840	8 840	8 840	8 840	8 840	44 200	44 200	88 400
Saint-Laurent	32 776	12 721	14 220	17 462	9 620	9 620	63 643	48 100	111 743
Saint-Léonard	19 020	5 940	6 940	5 940	5 940	5 940	30 700	29 700	60 400
Sud-Ouest	19 417	7 195	8 378	8 089	7 169	7 239	38 070	32 795	70 865
Verdun	12 345	4 115	4 115	4 115	4 115	4 115	20 575	20 575	41 150
Ville-Marie	42 555	14 185	14 185	14 185	14 185	14 185	70 925	70 925	141 850
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	25 805	6 981	6 981	6 981	6 981	6 981	34 905	34 905	69 810
<b>Total – PDI des arrondissements</b>	<b>408 626</b>	<b>133 665</b>	<b>136 390</b>	<b>136 707</b>	<b>128 345</b>	<b>129 051</b>	<b>664 158</b>	<b>633 675</b>	<b>1 297 833</b>
PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement	626 694	238 840	220 654	191 760	213 438	198 532	1 063 224	966 141	2 029 365
<b>Total – Investissements consacrés aux arrondissements</b>	<b>1 035 320</b>	<b>372 505</b>	<b>357 044</b>	<b>328 467</b>	<b>341 783</b>	<b>327 583</b>	<b>1 727 382</b>	<b>1 599 816</b>	<b>3 327 198</b>



Le tableau suivant détaille les projets et les programmes d'appui aux arrondissements prévus dans les budgets corporatifs du PDI 2021-2030.

**Tableau 150 – PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement**  
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Diversité et inclusion sociale</b>								
Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité universelle (AU)	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000	15 000	30 000
Programme d'aménagements urbains enfants familles	1 833	1 833	1 833	1 833	1 833	9 165	9 165	18 330
	<b>4 833</b>	<b>4 833</b>	<b>4 833</b>	<b>4 833</b>	<b>4 833</b>	<b>24 165</b>	<b>24 165</b>	<b>48 330</b>
<b>Culture</b>								
Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	51 353	33 195	22 247	29 416	42 736	178 947	149 069	328 016
Acquisition et valorisation d'équipements culturels	3 144	7 060	10 477	10 265	12 978	43 924	101 596	145 520
Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC	3 100	4 300	8 135	9 226	1 884	26 645	10 364	37 009
	<b>57 597</b>	<b>44 555</b>	<b>40 859</b>	<b>48 907</b>	<b>57 598</b>	<b>249 516</b>	<b>261 029</b>	<b>510 545</b>
<b>Gestion et planification immobilière</b>								
Programme des cours de services	11 476	12 785	8 571	13 857	18 943	65 632	114 346	179 978
Programme de protection des immeubles de compétence locale	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000	25 000	50 000
Programme d'accessibilité universelle	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000	15 000	30 000
	<b>19 476</b>	<b>20 785</b>	<b>16 571</b>	<b>21 857</b>	<b>26 943</b>	<b>105 632</b>	<b>154 346</b>	<b>259 978</b>
<b>Grands parcs, Mont-Royal et sports</b>								
Plan de la forêt urbaine	17 465	17 455	22 167	20 909	23 302	101 298	115 000	216 298
Programme de construction - Équipements aquatiques sportifs	15 959	32 244	17 739	15 000	15 000	95 942	81 720	177 662
Programme des installations sportives extérieures (PISE)	18 552	20 000	9 000	16 100	11 000	74 652	62 036	136 688
Programme de mise aux normes - Équipements aquatiques	8 843	17 007	7 879	12 000	6 100	51 829	49 000	100 829
Programme pour la mise aux normes des équipements sportifs à vocation supralocale	5 773	3 198	2 300	5 000	5 000	21 271	25 000	46 271
Projets de développement d'installations sportives	500	5 450	31 864	32 136	10 950	80 900	-	80 900
Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	27 000	10 000	-	-	-	37 000	-	37 000
Programme des arénas	11 387	300	-	-	-	11 687	-	11 687
	<b>105 479</b>	<b>105 654</b>	<b>90 949</b>	<b>101 145</b>	<b>71 352</b>	<b>474 579</b>	<b>332 756</b>	<b>807 335</b>
<b>Matériel roulant et ateliers</b>								
Programme de remplacement de véhicules - Ville	21 678	18 388	18 613	19 800	20 006	98 485	104 845	203 330
	<b>21 678</b>	<b>18 388</b>	<b>18 613</b>	<b>19 800</b>	<b>20 006</b>	<b>98 485</b>	<b>104 845</b>	<b>203 330</b>
<b>Concertation des arrondissements</b>								
Programme pour la réalisation de projets issus du budget participatif	5 000	5 000	-	-	-	10 000	-	10 000
	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>10 000</b>	<b>-</b>	<b>10 000</b>
<b>Technologies de l'information</b>								
Modernisation des TI des projets du Service de la concertation des arrondissements	700	1 725	3 700	850	800	7 775	4 000	11 775
Retour automatisé en libre-service pour les bibliothèques	280	280	280	165	-	1 005	-	1 005
Système de gestion des loisirs municipaux	200	100	-	-	-	300	-	300
Gestion des files d'attente et des rendez-vous en ligne	597	334	-	-	-	931	-	931
	<b>1 777</b>	<b>2 439</b>	<b>3 980</b>	<b>1 015</b>	<b>800</b>	<b>10 011</b>	<b>4 000</b>	<b>14 011</b>
<b>Urbanisme et mobilité</b>								
Programme d'aménagement des rues - Local	10 000	10 000	8 955	8 881	10 000	47 836	50 000	97 836
Piétons : Rues piétonnes et partagées	9 000	5 000	5 000	5 000	5 000	29 000	25 000	54 000
Programme de maintien des infrastructures routières	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	10 000	10 000	20 000
Programme de réfection du réseau routier local	2 000	2 000	-	-	-	4 000	-	4 000
	<b>23 000</b>	<b>19 000</b>	<b>15 955</b>	<b>15 881</b>	<b>17 000</b>	<b>90 836</b>	<b>85 000</b>	<b>175 836</b>
<b>Total – PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement</b>	<b>238 840</b>	<b>220 654</b>	<b>191 760</b>	<b>213 438</b>	<b>198 532</b>	<b>1 063 224</b>	<b>966 141</b>	<b>2 029 365</b>

## État des activités d'immobilisations et modes de financement

Afin de soutenir les activités d'immobilisations prévues, d'une somme de 18 693,3 M\$, 3 modes de financement sont utilisés : le financement externe, le paiement au comptant et l'emprunt.

Le recours au financement externe permet d'alléger les montants à la charge des contribuables. Il représente, pour le PDI 2021-2030, un montant de 3 380,9 M\$, soit 18,1 % des investissements totaux. Les sources externes de financement sont principalement des subventions des gouvernements canadien et québécois (2 428,6 M\$), des revenus d'activités commerciales, notamment ceux de la Commission des services électriques de Montréal (882 M\$), et des revenus divers (70,3 M\$).

Un montant de 15 312,4 M\$ sera à la charge des contribuables pour la réalisation du présent PDI. Le paiement au comptant des immobilisations (PCI), dans le cadre du PDI 2021-2030, s'établit à 8 345 M\$. Ainsi, en ajoutant les sommes provenant des réserves de l'eau, des arrondissements et de l'affectation initiale du Fonds des immobilisations, c'est une somme totale de 8 808,9 M\$ qui sera attribuée au paiement au comptant, soit 47,1 % du financement global des immobilisations prévues au PDI 2021-2030.

Enfin, l'emprunt pour la réalisation du PDI 2021-2030 est de 6 503,5 M\$, ce qui représente 34,8 % du financement.

Le graphique suivant illustre, pour les 5 premières années du PDI uniquement, l'évolution des dépenses en immobilisations et des modes de financement servant au maintien des actifs et au développement de nouvelles infrastructures de la Ville de Montréal. Il est possible d'observer que le recours à l'emprunt diminue, passant de 1 201 M\$ en 2021 à 769 M\$ en 2025, afin de respecter la capacité financière de la Ville et de ne pas exercer une pression additionnelle sur la dette.

**Graphique 16 – Évolution des investissements et des sources de financement, de 2021 à 2025**  
(en millions de dollars)



**Tableau 151 – État des activités d’immobilisations et modes de financement – Budget de la Ville de Montréal**

(en millions de dollars)

	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Acquisitions d’immobilisations</b>								
Administration générale	207,8	208,4	211,6	186,4	184,0	998,2	952,7	1 950,9
Sécurité publique	39,4	47,3	44,7	53,9	59,7	245,0	247,3	492,3
Transport	548,8	534,2	483,5	505,2	495,6	2 567,3	2 271,6	4 838,9
Hygiène du milieu	589,0	694,8	734,2	586,3	544,9	3 149,2	2 244,7	5 393,9
Aménagement, urbanisme et développement	128,7	118,5	109,9	89,3	99,4	545,8	448,1	993,9
Loisirs et culture	535,9	533,1	533,4	567,8	522,7	2 692,9	2 330,5	5 023,4
<b>Total – Acquisitions d’immobilisations</b>	<b>2 049,6</b>	<b>2 136,3</b>	<b>2 117,3</b>	<b>1 988,9</b>	<b>1 906,3</b>	<b>10 198,4</b>	<b>8 494,9</b>	<b>18 693,3</b>
<b>Sources de financement externes</b>								
Subventions gouvernementales	327,2	424,8	376,3	290,4	211,7	1 630,4	798,2	2 428,6
Activités commerciales de la CSEM	110,0	104,9	103,1	84,0	80,0	482,0	400,0	882,0
Dépôts des promoteurs et autres	1,9	8,0	7,0	14,8	19,1	50,8	19,5	70,3
<b>Total – Sources de financement externes</b>	<b>439,1</b>	<b>537,7</b>	<b>486,4</b>	<b>389,2</b>	<b>310,8</b>	<b>2 163,2</b>	<b>1 217,7</b>	<b>3 380,9</b>
<b>Montant à la charge des contribuables</b>	<b>1 610,5</b>	<b>1 598,6</b>	<b>1 630,9</b>	<b>1 599,7</b>	<b>1 595,5</b>	<b>8 035,2</b>	<b>7 277,2</b>	<b>15 312,4</b>
<b>Paiement au comptant</b>								
Eau - Réserve	20,8	12,8	12,3	13,3	13,8	73,0	69,2	142,2
Arrondissements	8,4	11,1	11,4	3,0	3,7	37,6	7,1	44,7
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	27,7	27,7	27,7	27,7	27,7	138,5	138,5	277,0
<b>Stratégie d’accroissement</b>								
Fonds des immobilisations	308,9							
Eau	42,1	460,0	567,0	674,0	781,0	2 835,0	5 510,0	8 345,0
Voirie	2,0							
<b>Total – Stratégie d’accroissement</b>	<b>353,0</b>	<b>460,0</b>	<b>567,0</b>	<b>674,0</b>	<b>781,0</b>	<b>2 835,0</b>	<b>5 510,0</b>	<b>8 345,0</b>
<b>Total – Paiement au comptant</b>	<b>409,9</b>	<b>511,6</b>	<b>618,4</b>	<b>718,0</b>	<b>826,2</b>	<b>3 084,1</b>	<b>5 724,8</b>	<b>8 808,9</b>
<b>Emprunts selon la programmation</b>	<b>1 200,6</b>	<b>1 087,0</b>	<b>1 012,5</b>	<b>881,7</b>	<b>769,3</b>	<b>4 951,1</b>	<b>1 552,4</b>	<b>6 503,5</b>

Les investissements relevant du conseil municipal sont de 11 680,1 M\$, soit 62,5 % du PDI global. Le recours au financement externe totalise 2 231,2 M\$ (19,1 % des investissements de compétence municipale). Le financement externe inclut les activités commerciales de la CSEM, pour un montant de 882 M\$.

Par ailleurs, un montant de 5 622,5 M\$ en paiement au comptant est consacré aux projets relevant du conseil municipal, tandis que le recours à l'emprunt est de 3 826,4 M\$, portant ainsi le montant à la charge des contribuables à 9 448,9 M\$, soit 80,9 % des investissements de compétence municipale.

**Tableau 152 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil municipal**  
(en millions de dollars)

	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Acquisitions d'immobilisations</b>								
Administration générale	131,7	134,4	136,2	119,7	115,3	637,3	620,8	1 258,1
Sécurité publique	-	-	-	-	-	-	-	-
Transport	492,2	470,9	424,8	394,2	373,0	2 155,1	1 963,4	4 118,5
Hygiène du milieu	186,3	166,0	186,3	189,3	195,9	923,8	905,2	1 829,0
Aménagement, urbanisme et développement	124,1	117,0	107,1	88,1	91,9	528,2	447,0	975,2
Loisirs et culture	420,7	385,0	384,2	416,2	354,8	1 960,9	1 538,4	3 499,3
<b>Total – Acquisitions d'immobilisations</b>	<b>1 355,0</b>	<b>1 273,3</b>	<b>1 238,6</b>	<b>1 207,5</b>	<b>1 130,9</b>	<b>6 205,3</b>	<b>5 474,8</b>	<b>11 680,1</b>
<b>Sources de financement externes</b>								
Subventions gouvernementales	166,5	142,9	140,5	142,0	132,3	724,2	625,0	1 349,2
Activités commerciales de la CSEM	110,0	104,9	103,1	84,0	80,0	482,0	400,0	882,0
Dépôts des promoteurs et autres	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total – Sources de financement externes</b>	<b>276,5</b>	<b>247,8</b>	<b>243,6</b>	<b>226,0</b>	<b>212,3</b>	<b>1 206,2</b>	<b>1 025,0</b>	<b>2 231,2</b>
<b>Montant à la charge des contribuables</b>	<b>1 078,5</b>	<b>1 025,5</b>	<b>995,0</b>	<b>981,5</b>	<b>918,6</b>	<b>4 999,1</b>	<b>4 449,8</b>	<b>9 448,9</b>
<b>Paiement au comptant</b>								
Eau - Réserve	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9	14,5	14,6	29,1
Arrondissements	8,4	11,1	11,4	3,0	3,7	37,6	7,1	44,7
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	23,0	23,0	23,0	23,0	23,0	115,0	115,0	230,0
<b>Stratégie d'accroissement</b>								
Fonds des immobilisations	223,9	274,2	331,7	409,2	463,3	1 746,4	3 572,3	5 318,7
Eau	42,1							
Voirie	2,0							
<b>Total – Stratégie d'accroissement</b>	<b>268,0</b>					<b>1 746,4</b>	<b>3 572,3</b>	<b>5 318,7</b>
<b>Total – Paiement au comptant</b>	<b>302,3</b>	<b>311,2</b>	<b>369,0</b>	<b>438,1</b>	<b>492,9</b>	<b>1 913,5</b>	<b>3 709,0</b>	<b>5 622,5</b>
<b>Emprunts selon la programmation</b>	<b>776,2</b>	<b>714,3</b>	<b>626,0</b>	<b>543,4</b>	<b>425,7</b>	<b>3 085,6</b>	<b>740,8</b>	<b>3 826,4</b>

Les investissements relevant du conseil d'agglomération sont de 7 013,2 M\$, soit 37,5 % du PDI global. Le recours au financement externe totalise 1 149,7 M\$ (16,4 % des investissements de compétence d'agglomération). Il est important de noter que la Ville dispose d'un effet de levier financier considérable dans le domaine des infrastructures de l'eau, grâce aux programmes gouvernementaux offerts pour la réhabilitation et le remplacement de ces éléments d'actif névralgiques. De plus, un montant de 3 186,4 M\$ en paiement au comptant est consacré aux projets relevant du conseil d'agglomération, tandis que le recours à l'emprunt est de 2 677,1 M\$, portant ainsi le montant à la charge des contribuables à 5 863,5 M\$, soit 83,6 % des investissements de compétence d'agglomération.

**Tableau 153 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil d'agglomération**  
(en millions de dollars)

	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Acquisitions d'immobilisations</b>								
Administration générale	76,1	74,0	75,4	66,7	68,7	360,9	331,9	692,8
Sécurité publique	39,4	47,3	44,7	53,9	59,7	245,0	247,3	492,3
Transport	56,6	63,3	58,7	111,0	122,6	412,2	308,2	720,4
Hygiène du milieu	402,7	528,8	547,9	397,0	349,0	2 225,4	1 339,5	3 564,9
Aménagement, urbanisme et développement	4,6	1,5	2,8	1,2	7,5	17,6	1,1	18,7
Loisirs et culture	115,2	148,1	149,2	151,6	167,9	732,0	792,1	1 524,1
<b>Total – Acquisitions d'immobilisations</b>	<b>694,6</b>	<b>863,0</b>	<b>878,7</b>	<b>781,4</b>	<b>775,4</b>	<b>3 993,1</b>	<b>3 020,1</b>	<b>7 013,2</b>
<b>Sources de financement externes</b>								
Subventions gouvernementales	160,7	281,9	235,8	148,4	79,4	906,2	173,2	1 079,4
Activités commerciales de la CSEM	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts des promoteurs et autres	1,9	8,0	7,0	14,8	19,1	50,8	19,5	70,3
<b>Total – Sources de financement externes</b>	<b>162,6</b>	<b>289,9</b>	<b>242,8</b>	<b>163,2</b>	<b>98,5</b>	<b>957,0</b>	<b>192,7</b>	<b>1 149,7</b>
<b>Montant à la charge des contribuables</b>	<b>532,0</b>	<b>573,1</b>	<b>635,9</b>	<b>618,2</b>	<b>676,9</b>	<b>3 036,1</b>	<b>2 827,4</b>	<b>5 863,5</b>
<b>Paiement au comptant</b>								
Eau - Réserve	17,9	9,9	9,4	10,4	10,9	58,5	54,6	113,1
Arrondissements	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	4,7	4,7	4,7	4,7	4,7	23,5	23,5	47,0
<b>Stratégie d'accroissement</b>								
Fonds des immobilisations	85,0	185,8	235,3	264,8	317,7	1 088,6	1 937,7	3 026,3
Eau	-	-	-	-	-	-	-	-
Voirie	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total – Stratégie d'accroissement</b>	<b>85,0</b>	<b>185,8</b>	<b>235,3</b>	<b>264,8</b>	<b>317,7</b>	<b>1 088,6</b>	<b>1 937,7</b>	<b>3 026,3</b>
<b>Total – Paiement au comptant</b>	<b>107,6</b>	<b>200,4</b>	<b>249,4</b>	<b>279,9</b>	<b>333,3</b>	<b>1 170,6</b>	<b>2 015,8</b>	<b>3 186,4</b>
<b>Emprunts selon la programmation</b>	<b>424,4</b>	<b>372,7</b>	<b>386,5</b>	<b>338,3</b>	<b>343,6</b>	<b>1 865,5</b>	<b>811,6</b>	<b>2 677,1</b>

## Investissements par catégories d'actifs

Cette section présente les immobilisations selon les catégories d'actifs des budgets de la Ville de Montréal, et distingue les investissements de compétence municipale et ceux de compétence d'agglomération. Elle dresse également le portrait des investissements municipaux dans l'entretien et la réhabilitation des éléments d'actifs ainsi que des investissements reliés au développement.

### Profil des investissements

Sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal, 71,5 % des investissements serviront à la protection des éléments de l'actif et 28,5 % seront destinés au développement, notamment à l'acquisition et à l'installation de nouveaux équipements ainsi qu'à la construction de nouvelles infrastructures.

Au cours de la période 2021-2030, la Ville de Montréal compte investir un montant de 10 401,4 M\$ dans les infrastructures routières (4 558,3 M\$) ainsi que dans l'environnement et les infrastructures souterraines (5 843,1 M\$), principalement les infrastructures de l'eau et les conduits souterrains de la CSEM. Près de 80 % de ces investissements seront consacrés à la protection et au maintien de ces actifs existants.

**Tableau 154 – Investissements par catégories d’actifs – Budget de la Ville de Montréal**  
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Protection</b>								
Infrastructures routières	381,1	397,0	365,2	354,9	305,9	1 804,1	1 652,0	3 456,1
Environnement et infrastructures souterraines	515,1	488,7	467,5	471,4	464,9	2 407,6	2 371,5	4 779,1
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	173,0	165,8	168,3	175,9	191,8	874,8	718,6	1 593,4
Bâtiments et terrains	228,8	228,7	205,7	217,0	224,4	1 104,6	1 165,2	2 269,8
Véhicules	45,6	45,6	45,6	47,0	47,0	230,8	235,0	465,8
Ameublement et équipements de bureau	70,2	74,6	75,4	72,2	70,4	362,8	309,0	671,8
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	19,6	13,2	13,3	13,0	12,9	72,0	61,7	133,7
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total – Investissements</b>	<b>1 433,4</b>	<b>1 413,6</b>	<b>1 341,0</b>	<b>1 351,4</b>	<b>1 317,3</b>	<b>6 856,7</b>	<b>6 513,0</b>	<b>13 369,7</b>
<b>Pourcentage - Protection</b>	<b>69,9 %</b>	<b>66,2 %</b>	<b>63,3 %</b>	<b>67,9 %</b>	<b>69,1 %</b>	<b>67,2 %</b>	<b>76,7 %</b>	<b>71,5 %</b>

Catégories d'actifs - Développement	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Développement</b>								
Infrastructures routières	105,1	94,3	84,6	124,6	164,5	573,1	529,1	1 102,2
Environnement et infrastructures souterraines	76,4	236,6	334,6	173,4	85,9	906,9	157,1	1 064,0
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	137,6	150,8	161,0	163,4	119,8	732,6	614,7	1 347,3
Bâtiments et terrains	246,1	197,3	154,7	143,3	188,3	929,7	564,3	1 494,0
Véhicules	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	10,5	10,1	20,6
Ameublement et équipements de bureau	36,1	32,5	29,0	22,1	20,1	139,8	95,2	235,0
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	12,8	9,1	10,3	8,6	8,3	49,1	11,4	60,5
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total – Investissements</b>	<b>616,2</b>	<b>722,7</b>	<b>776,3</b>	<b>637,5</b>	<b>589,0</b>	<b>3 341,7</b>	<b>1 981,9</b>	<b>5 323,6</b>
<b>Pourcentage - Développement</b>	<b>30,1 %</b>	<b>33,8 %</b>	<b>36,7 %</b>	<b>32,1 %</b>	<b>30,9 %</b>	<b>32,8 %</b>	<b>23,3 %</b>	<b>28,5 %</b>

Catégories d'actifs - Total	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Infrastructures routières	486,2	491,3	449,8	479,5	470,4	2 377,2	2 181,1	4 558,3
Environnement et infrastructures souterraines	591,5	725,3	802,1	644,8	550,8	3 314,5	2 528,6	5 843,1
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	310,6	316,6	329,3	339,3	311,6	1 607,4	1 333,3	2 940,7
Bâtiments et terrains	474,9	426,0	360,4	360,3	412,7	2 034,3	1 729,5	3 763,8
Véhicules	47,7	47,7	47,7	49,1	49,1	241,3	245,1	486,4
Ameublement et équipements de bureau	106,3	107,1	104,4	94,3	90,5	502,6	404,2	906,8
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	32,4	22,3	23,6	21,6	21,2	121,1	73,1	194,2
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total – Investissements</b>	<b>2 049,6</b>	<b>2 136,3</b>	<b>2 117,3</b>	<b>1 988,9</b>	<b>1 906,3</b>	<b>10 198,4</b>	<b>8 494,9</b>	<b>18 693,3</b>

Les tableaux suivants présentent respectivement, par catégories d’actifs, les investissements relevant du conseil municipal et du conseil d’agglomération.



**Tableau 155 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil municipal**  
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Protection</b>								
Infrastructures routières	367,9	365,8	341,0	326,4	298,0	1 699,1	1 644,6	3 343,7
Environnement et infrastructures souterraines	311,6	277,2	289,0	273,0	275,8	1 426,6	1 309,8	2 736,4
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	154,6	137,8	138,3	144,4	133,6	708,7	545,4	1 254,1
Bâtiments et terrains	157,6	164,9	152,7	159,2	155,0	789,4	855,6	1 645,0
Véhicules	21,7	18,4	18,6	19,8	20,0	98,5	104,8	203,3
Ameublement et équipements de bureau	36,5	38,9	39,9	35,3	32,1	182,7	113,6	296,3
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	14,9	9,9	10,0	9,7	9,7	54,2	45,4	99,6
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total – Investissements</b>	<b>1 064,8</b>	<b>1 012,9</b>	<b>989,5</b>	<b>967,8</b>	<b>924,2</b>	<b>4 959,2</b>	<b>4 619,2</b>	<b>9 578,4</b>
<b>Pourcentage - Protection</b>	<b>78,6 %</b>	<b>79,5 %</b>	<b>79,9 %</b>	<b>80,1 %</b>	<b>81,7 %</b>	<b>79,9 %</b>	<b>84,4 %</b>	<b>82,0 %</b>

Catégories d'actifs - Développement	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Développement</b>								
Infrastructures routières	64,2	64,6	52,3	44,8	52,5	278,4	239,7	518,1
Environnement et infrastructures souterraines	5,2	4,9	-	-	-	10,1	-	10,1
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	77,6	60,3	62,9	69,1	42,6	312,5	182,1	494,6
Bâtiments et terrains	106,2	99,1	104,1	103,4	90,9	503,7	362,5	866,2
Véhicules	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	8,5	8,3	16,8
Ameublement et équipements de bureau	22,9	20,8	17,9	12,3	11,0	84,9	52,1	137,0
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	12,4	9,0	10,2	8,4	8,0	48,0	10,9	58,9
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total – Investissements</b>	<b>290,2</b>	<b>260,4</b>	<b>249,1</b>	<b>239,7</b>	<b>206,7</b>	<b>1 246,1</b>	<b>855,6</b>	<b>2 101,7</b>
<b>Pourcentage - Développement</b>	<b>21,4 %</b>	<b>20,5 %</b>	<b>20,1 %</b>	<b>19,9 %</b>	<b>18,3 %</b>	<b>20,1 %</b>	<b>15,6 %</b>	<b>18,0 %</b>

Catégories d'actifs - Total	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Infrastructures routières	432,1	430,4	393,3	371,2	350,5	1 977,5	1 884,3	3 861,8
Environnement et infrastructures souterraines	316,8	282,1	289,0	273,0	275,8	1 436,7	1 309,8	2 746,5
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	232,2	198,1	201,2	213,5	176,2	1 021,2	727,5	1 748,7
Bâtiments et terrains	263,8	264,0	256,8	262,6	245,9	1 293,1	1 218,1	2 511,2
Véhicules	23,4	20,1	20,3	21,5	21,7	107,0	113,1	220,1
Ameublement et équipements de bureau	59,4	59,7	57,8	47,6	43,1	267,6	165,7	433,3
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	27,3	18,9	20,2	18,1	17,7	102,2	56,3	158,5
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total – Investissements</b>	<b>1 355,0</b>	<b>1 273,3</b>	<b>1 238,6</b>	<b>1 207,5</b>	<b>1 130,9</b>	<b>6 205,3</b>	<b>5 474,8</b>	<b>11 680,1</b>

**Tableau 156 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil d'agglomération**  
 (en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Protection</b>								
Infrastructures routières	13,2	31,2	24,2	28,5	7,9	105,0	7,4	112,4
Environnement et infrastructures souterraines	203,5	211,5	178,5	198,4	189,1	981,0	1 061,7	2 042,7
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	18,4	28,0	30,0	31,5	58,2	166,1	173,2	339,3
Bâtiments et terrains	71,2	63,8	53,0	57,8	69,4	315,2	309,6	624,8
Véhicules	23,9	27,2	27,0	27,2	27,0	132,3	130,2	262,5
Ameublement et équipements de bureau	33,7	35,7	35,5	36,9	38,3	180,1	195,4	375,5
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	4,7	3,3	3,3	3,3	3,2	17,8	16,3	34,1
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total – Investissements</b>	<b>368,6</b>	<b>400,7</b>	<b>351,5</b>	<b>383,6</b>	<b>393,1</b>	<b>1 897,5</b>	<b>1 893,8</b>	<b>3 791,3</b>
<b>Pourcentage - Protection</b>	<b>53,1 %</b>	<b>46,4 %</b>	<b>40,0 %</b>	<b>49,1 %</b>	<b>50,7 %</b>	<b>47,5 %</b>	<b>62,7 %</b>	<b>54,1 %</b>
<b>Catégories d'actifs - Développement</b>								
<b>Développement</b>								
Infrastructures routières	40,9	29,7	32,3	79,8	112,0	294,7	289,4	584,1
Environnement et infrastructures souterraines	71,2	231,7	334,6	173,4	85,9	896,8	157,1	1 053,9
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	60,0	90,5	98,1	94,3	77,2	420,1	432,6	852,7
Bâtiments et terrains	139,9	98,2	50,6	39,9	97,4	426,0	201,8	627,8
Véhicules	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	2,0	1,8	3,8
Ameublement et équipements de bureau	13,2	11,7	11,1	9,8	9,1	54,9	43,1	98,0
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	0,4	0,1	0,1	0,2	0,3	1,1	0,5	1,6
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total – Investissements</b>	<b>326,0</b>	<b>462,3</b>	<b>527,2</b>	<b>397,8</b>	<b>382,3</b>	<b>2 095,6</b>	<b>1 126,3</b>	<b>3 221,9</b>
<b>Pourcentage - Développement</b>	<b>46,9 %</b>	<b>53,6 %</b>	<b>60,0 %</b>	<b>50,9 %</b>	<b>49,3 %</b>	<b>52,5 %</b>	<b>37,3 %</b>	<b>45,9 %</b>
<b>Catégories d'actifs - Total</b>								
Infrastructures routières	54,1	60,9	56,5	108,3	119,9	399,7	296,8	696,5
Environnement et infrastructures souterraines	274,7	443,2	513,1	371,8	275,0	1 877,8	1 218,8	3 096,6
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	78,4	118,5	128,1	125,8	135,4	586,2	605,8	1 192,0
Bâtiments et terrains	211,1	162,0	103,6	97,7	166,8	741,2	511,4	1 252,6
Véhicules	24,3	27,6	27,4	27,6	27,4	134,3	132,0	266,3
Ameublement et équipements de bureau	46,9	47,4	46,6	46,7	47,4	235,0	238,5	473,5
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	5,1	3,4	3,4	3,5	3,5	18,9	16,8	35,7
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total – Investissements</b>	<b>694,6</b>	<b>863,0</b>	<b>878,7</b>	<b>781,4</b>	<b>775,4</b>	<b>3 993,1</b>	<b>3 020,1</b>	<b>7 013,2</b>

## Principaux programmes et projets d'investissements, par thèmes

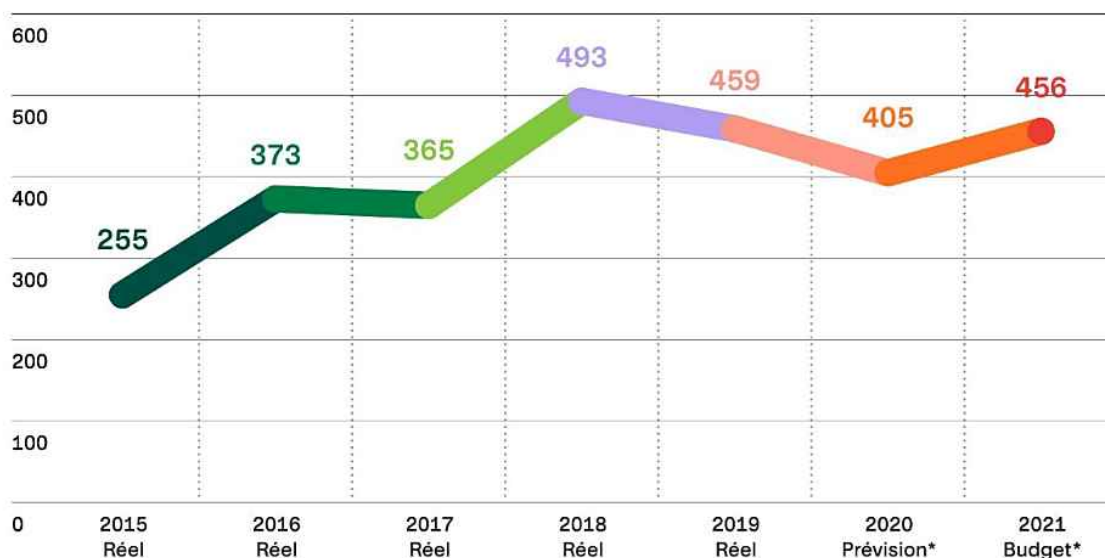
### Eau et infrastructures souterraines

#### Gestion de l'eau

Le Service de l'eau de la Ville de Montréal chapeaute la gestion publique de l'eau et vise à offrir une gestion responsable et performante de cette ressource pour l'ensemble de la population et des usagers de l'agglomération de Montréal. Les infrastructures actuelles de la gestion de l'eau sont imposantes. Elles comprennent, entre autres, 6 usines de traitement de l'eau potable, 14 réservoirs d'eau potable, 770 km de conduites principales d'aqueduc, 3 600 km de conduites secondaires d'aqueduc, 550 km de collecteurs d'égouts, 4 300 km de conduites secondaires d'égouts et 90 km d'intercepteurs. Enfin, deux stations d'épuration, dont une figure parmi les 5 plus grandes au monde (Jean-R.-Marcotte), traitent par temps sec 2,5 millions de m<sup>3</sup> d'eaux usées – jusqu'à 8 millions de m<sup>3</sup> par journée pluvieuse.

Conséquemment, un tel éventail d'infrastructures exige annuellement des investissements appropriés pour assurer des infrastructures robustes et une alimentation fiable en eau. Depuis 2015, les investissements dans les infrastructures de l'eau présentent une croissance soutenue. Ces investissements ont évolué de 255 M\$, en 2015, à près de 405 M\$ prévus en 2020.

**Graphique 17 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau**  
(en millions de dollars)



\* Prévission et budget du Service de l'eau

Des investissements importants dans les infrastructures de l'eau demeurent nécessaires afin de :

- Garantir l'accessibilité et la qualité de l'eau potable et l'épuration des eaux usées;
- Permettre une gestion responsable et durable des actifs de l'eau;
- Poursuivre la mise aux normes des infrastructures;
- Faire face aux défis environnementaux.

Pour la période 2021-2030, un montant de 4 885,6 M\$ sera consacré aux infrastructures de l'eau, dont 456 M\$ en 2021.

### Principaux programmes

Le programme de renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout, pour lequel des investissements de 1 789 M\$ sont prévus, est sans contredit le plus important du Service de l'eau. Deux techniques de renouvellement sont actuellement utilisées : la réhabilitation structurale et le remplacement des conduites. Lorsque l'état structural de la conduite le permet, le service recourt aux techniques de réhabilitation sans tranchée, qui permettent non seulement de prolonger la durée de service des conduites, mais également de réduire les perturbations sociales et environnementales liées aux travaux. En 2019, 72 % des conduites renouvelées l'ont été au moyen des techniques de réhabilitation sans tranchée. Le programme comprend également le remplacement des entrées de service en plomb. Des investissements additionnels sont prévus pour les conduites primaires d'aqueduc (440,1 M\$), les collecteurs d'égouts (271,1 M\$), le plan directeur des ouvrages de rétention (63,1 M\$) et les intercepteurs (57,7 M\$).

Par ailleurs, afin d'assurer la pérennité de ses actifs, la Ville de Montréal doit investir des sommes importantes dans les autres infrastructures de l'eau (équipements, procédés et installations) en les mettant à niveau selon les normes et technologies les plus récentes ou en les remplaçant lorsqu'elles ont atteint leur fin de vie utile. Le PDI 2021-2030 comporte plusieurs programmes de maintien des actifs pour les usines d'eau potable (286,9 M\$), la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (145,5 M\$) ainsi que les réservoirs et stations de pompage d'eau potable (120,1 M\$).

### Principaux projets

Afin de respecter les exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable et d'assurer la fiabilité des équipements de production d'eau potable, des projets de modernisation sont prévus dans 4 usines de production d'eau potable (Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pierrefonds et Pointe-Claire), totalisant des investissements de 207 M\$ dans le cadre de ce PDI. Au surplus, 206,3 M\$ seront investis pour le Plan d'alimentation des réseaux de l'ouest (comprenant des travaux majeurs de maintien des usines de production d'eau potable de Lachine et de Dorval).

La mise à niveau complète du réservoir et de la station de pompage McTavish, afin de sécuriser l'alimentation en eau potable pour 1,2 million de Montréalais, nécessitera un montant de 283,7 M\$. Par ailleurs, des investissements de 15,7 M\$ pour la réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-Des Ormeaux permettront également d'assurer une pression adéquate dans le réseau de Pierrefonds et de sécuriser l'alimentation de ce secteur.

Un montant de 22,3 M\$ est prévu pour le projet d'optimisation des réseaux, qui consiste à créer des secteurs de régulation de pression et de mesure de la distribution de l'eau. La régulation de la pression par secteur vise à réduire le risque de bris de conduite et de bris d'entrées de service des usagers ainsi

qu'à augmenter la durée de vie des conduites. Quant à la mesure de la distribution d'eau, celle-ci permettra de mieux suivre l'évolution des pertes d'eau en réseau afin de maximiser les efforts de recherche et de correction des fuites.

En ce qui concerne les eaux usées, le projet de désinfection à l'ozone de l'effluent de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte permettra d'intégrer une nouvelle phase au traitement des eaux usées et, ainsi, de rendre les rejets conformes aux normes et exigences gouvernementales. La désinfection permettra une élimination quasi complète (supérieure à 99 %) des bactéries et des virus ainsi qu'une réduction très importante (supérieure à 80 %) des substances émergentes, ce qui diminuera les risques pour la santé humaine, favorisera l'utilisation des cours d'eau et protégera la faune et la flore aquatiques du fleuve Saint-Laurent. Le projet de désinfection représente des investissements de l'ordre de 541,2 M\$ dans ce PDI.

La station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte traite la totalité des eaux usées produites sur l'île de Montréal. Cependant, lors d'épisodes de très fortes précipitations et afin de soulager le réseau des intercepteurs lorsqu'il atteint sa capacité maximale, la Ville se voit dans l'obligation de déverser, pour de courtes périodes, des eaux usées non traitées vers les milieux récepteurs. Les ouvrages de rétention permettent d'emmagasiner temporairement les eaux usées lors de très fortes pluies, de les réintroduire graduellement dans le réseau lorsque la capacité hydraulique le permet et de les acheminer vers la station d'épuration des eaux usées pour y être traitées. Dans le PDI 2021-2030, les travaux sur les ouvrages de rétention Rockfield, William, Lavigne, Leduc et Saint-Thomas ainsi que dans l'ancienne cour Turcot totalisent des investissements de 246,6 M\$. Parmi ceux-ci, les travaux relatifs à la construction des ouvrages de rétention Rockfield et William seront complétés en 2021.

Par ailleurs, une mise à niveau est prévue à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte. Des investissements de 140 M\$ permettront de remplacer les dégrilleurs et les convoyeurs, d'augmenter la capacité d'emmagasinement des boues et des dessableurs, de remplacer les ponts racleurs aux décanteurs et d'effectuer une mise à niveau majeure de ces derniers.

**Tableau 157 – Sommaire des investissements relatifs à la gestion de l'eau**  
(en milliers de dollars)

Programmes – Projets	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Programmes</b>								
<b>Direction de l'eau potable</b>								
Conduites primaires d'aqueduc	47 500,0	46 500,0	47 500,0	47 500,0	47 500,0	236 500,0	203 565,0	440 065,0
Réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage	6 590,0	9 110,0	14 350,0	14 020,0	4 000,0	48 070,0	72 000,0	120 070,0
Investissements - Diverses usines	11 522,0	15 218,0	10 233,0	6 184,0	12 985,0	56 142,0	230 750,0	286 892,0
	<b>65 612,0</b>	<b>70 828,0</b>	<b>72 083,0</b>	<b>67 704,0</b>	<b>64 485,0</b>	<b>340 712,0</b>	<b>506 315,0</b>	<b>847 027,0</b>
<b>Direction des réseaux d'eau</b>								
Renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	181 300,0	161 655,0	181 956,0	185 000,0	191 755,0	901 666,0	887 327,0	1 788 993,0
Renouvellement des systèmes de mesure et de régulation de pression	800,0	800,0	800,0	800,0	800,0	4 000,0	4 000,0	8 000,0
	<b>182 100,0</b>	<b>162 455,0</b>	<b>182 756,0</b>	<b>185 800,0</b>	<b>192 555,0</b>	<b>905 666,0</b>	<b>891 327,0</b>	<b>1 796 993,0</b>
<b>Direction de l'épuration des eaux usées</b>								
Collecteurs d'égouts	26 700,0	19 600,0	30 000,0	30 000,0	30 000,0	136 300,0	134 845,0	271 143,0
Intercepteurs	8 000,0	6 681,0	5 380,0	5 380,0	5 380,0	30 821,0	26 900,0	57 721,0
Ouvrages de rétention - Plan directeur	-	-	-	-	-	-	63 116,0	63 116,0
Station d'épuration des eaux usées	12 077,0	9 959,0	14 270,0	14 763,0	14 287,0	65 356,0	80 145,0	145 501,0
	<b>46 777,0</b>	<b>36 240,0</b>	<b>49 650,0</b>	<b>50 143,0</b>	<b>49 667,0</b>	<b>232 477,0</b>	<b>305 004,0</b>	<b>537 481,0</b>
<b>Total – Programmes</b>	<b>294 489,0</b>	<b>269 523,0</b>	<b>304 489,0</b>	<b>303 647,0</b>	<b>306 707,0</b>	<b>1 478 855,0</b>	<b>1 702 646,0</b>	<b>3 181 501,0</b>
<b>Projets</b>								
<b>Direction de l'eau potable</b>								
Réservoirs et stations de pompage (Rosemont, DDO et McTavish)	40 722,0	34 640,0	17 182,0	33 453,0	33 453,0	159 450,0	143 395,0	302 845,0
Modernisation des 6 usines de production d'eau potable	47 374,0	60 759,0	21 555,0	27 443,0	23 293,0	180 424,0	60 986,0	241 410,0
Plan d'alimentation des réseaux de l'Ouest	4 700,0	10 700,0	25 450,0	23 000,0	21 700,0	85 550,0	86 315,0	171 865,0
	<b>92 796,0</b>	<b>106 099,0</b>	<b>64 187,0</b>	<b>83 896,0</b>	<b>78 446,0</b>	<b>425 424,0</b>	<b>290 696,0</b>	<b>716 120,0</b>
<b>Direction des réseaux d'eau</b>								
Mesure de la consommation d'eau	2 326,0	740,0	-	-	-	3 066,0	-	3 066,0
Optimisation des réseaux	8 790,0	5 001,0	4 620,0	2 950,0	905,0	22 266,0	-	22 266,0
Chambres de compteurs d'agglomération	1 041,0	248,0	724,0	1 829,0	417,0	4 254,0	-	4 254,0
	<b>12 157,0</b>	<b>5 984,0</b>	<b>5 344,0</b>	<b>4 779,0</b>	<b>1 322,0</b>	<b>29 586,0</b>	<b>-</b>	<b>29 586,0</b>
<b>Direction de l'épuration des eaux usées</b>								
Collecteur industriel entre l'arrondissement d'Anjou et la rue Notre-Dame, à PAT	7 500,0	12 000,0	11 000,0	-	-	30 500,0	-	30 500,0
Ouvrages de rétention	31 541,0	54 500,0	48 600,0	44 000,0	48 000,0	226 641,0	20 000,0	246 641,0
Désinfection par l'ozone des eaux usées	13 297,0	148 497,0	243 692,0	103 281,0	2 752,0	511 519,0	5 801,0	517 320,0
Construction d'une sous-station électrique	200,0	200,0	700,0	200,0	12 584,0	13 884,0	10 000,0	23 884,0
Remplacement des dégrilleurs et des convoyeurs	4 000,0	8 000,0	17 000,0	17 000,0	17 000,0	63 000,0	-	63 000,0
Ajout de capacité aux dessableurs	-	-	-	-	-	-	20 000,0	20 000,0
Mise à niveau majeure des décanteurs	-	-	-	-	-	-	21 000,0	21 000,0
Remplacement des ponts racleurs aux décanteurs	-	-	-	-	-	-	21 000,0	21 000,0
Ajout de la capacité d'emmagasinement des boues	-	-	-	-	-	-	15 000,0	15 000,0
	<b>56 538,0</b>	<b>223 197,0</b>	<b>320 992,0</b>	<b>164 481,0</b>	<b>80 336,0</b>	<b>845 544,0</b>	<b>112 801,0</b>	<b>958 345,0</b>
<b>Total – Projets</b>	<b>161 491,0</b>	<b>335 280,0</b>	<b>390 523,0</b>	<b>253 156,0</b>	<b>160 104,0</b>	<b>1 300 554,0</b>	<b>403 497,0</b>	<b>1 704 051,0</b>
<b>Total – Gestion de l'eau</b>	<b>455 980,0</b>	<b>604 803,0</b>	<b>695 012,0</b>	<b>556 803,0</b>	<b>466 811,0</b>	<b>2 779 409,0</b>	<b>2 106 143,0</b>	<b>4 885 552,0</b>

### Commission des services électriques de Montréal

Le programme de construction et de modification de conduits souterrains, qui représente 882 M\$ pour la période 2021-2030, correspond au réaménagement du réseau existant par l'enfouissement du réseau de fils aériens ou par l'ajout de nouveaux réseaux. La CSEM finance à 100 % ce programme, à même les redevances facturées aux usagers et aux utilisateurs selon la portion de conduits qu'ils utilisent. Quant au programme d'enfouissement de réseaux câblés, un investissement de 11,1 M\$ permettra de corriger prioritairement les tronçons ayant un problème de sécurité publique.

### Transport et voirie

Maintenir et améliorer l'état d'un réseau routier vieillissant, comprenant plus de 4 070 km de chaussées et près de 600 structures, constitue un défi majeur pour la Ville de Montréal et implique des investissements considérables.

Depuis 2015, les investissements dans les infrastructures routières présentent une croissance soutenue, ayant passé de 263 M\$, en 2015, à près de 420 M\$ prévus en 2020.

**Graphique 18 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières**  
(en millions de dollars)



Des investissements dans les infrastructures routières permettent :

- De garantir la sécurité routière par la mise en œuvre de l'approche Vision Zéro, visant à éliminer à la source les collisions routières mortelles et les blessures graves en aménageant différemment les rues;
- D'améliorer l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises;
- D'augmenter la part des transports actifs (marche, vélo, etc.) et collectifs;
- De réduire les efforts d'entretien non planifiés et la prolifération des nids-de-poule.

Pour la période 2021-2030, la Ville investira un total de 4 818,3 M\$ dans les infrastructures routières (incluant les pistes cyclables), soit 3 456,1 M\$ dans la protection de l'actif et 1 362,2 M\$ dans le développement de nouvelles infrastructures. La majorité de ces investissements (61,7 %) seront

consacrés à la protection des actifs relatifs aux chemins, rues, routes et trottoirs (2 970,7 M\$). De plus, un montant de 260 M\$ est prévu pour le développement et le maintien du réseau de pistes cyclables.

Le tableau suivant illustre de façon détaillée les activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables.



**Tableau 158 – Portrait consolidé des activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables**  
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Protection</b>								
Chemins, rues, routes et trottoirs	318,7	324,9	290,6	299,4	269,1	1 502,7	1 468,0	2 970,7
Ponts, tunnels et viaducs	39,2	56,2	56,3	48,8	30,0	230,5	150,0	380,5
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	22,5	15,9	17,7	6,8	6,8	69,7	34,0	103,7
Voirie pour projets de transport collectif	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments de l'actif	0,7	-	0,5	-	-	1,2	-	1,2
	<b>381,1</b>	<b>397,0</b>	<b>365,1</b>	<b>355,0</b>	<b>305,9</b>	<b>1 804,1</b>	<b>1 652,0</b>	<b>3 456,1</b>
Pistes cyclables	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total – Investissements</b>	<b>381,1</b>	<b>397,0</b>	<b>365,1</b>	<b>355,0</b>	<b>305,9</b>	<b>1 804,1</b>	<b>1 652,0</b>	<b>3 456,1</b>

Catégories d'actifs - Développement	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Développement</b>								
Chemins, rues, routes et trottoirs	65,1	63,8	70,4	123,8	164,4	487,5	529,1	1 016,6
Ponts, tunnels et viaducs	-	-	-	-	-	-	-	-
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	-	-	-	-	-	-	-	-
Voirie pour projets de transport collectif	40,1	30,5	14,2	0,8	-	85,6	-	85,6
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>105,2</b>	<b>94,3</b>	<b>84,6</b>	<b>124,6</b>	<b>164,4</b>	<b>573,1</b>	<b>529,1</b>	<b>1 102,2</b>
Pistes cyclables	26,0	26,0	26,0	26,0	26,0	130,0	130,0	260,0
<b>Total – Investissements</b>	<b>131,2</b>	<b>120,3</b>	<b>110,6</b>	<b>150,6</b>	<b>190,4</b>	<b>703,1</b>	<b>659,1</b>	<b>1 362,2</b>

Catégories d'actifs - Total	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Chemins, rues, routes et trottoirs	383,8	388,7	361,0	423,2	433,5	1 990,2	1 997,1	3 987,3
Ponts, tunnels et viaducs	39,2	56,2	56,3	48,8	30,0	230,5	150,0	380,5
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	22,5	15,9	17,7	6,8	6,8	69,7	34,0	103,7
Voirie pour projets de transport collectif	40,1	30,5	14,2	0,8	-	85,6	-	85,6
Autres éléments de l'actif	0,7	-	0,5	-	-	1,2	-	1,2
	<b>486,3</b>	<b>491,3</b>	<b>449,7</b>	<b>479,6</b>	<b>470,3</b>	<b>2 377,2</b>	<b>2 181,1</b>	<b>4 558,3</b>
Pistes cyclables	26,0	26,0	26,0	26,0	26,0	130,0	130,0	260,0
<b>Total – Investissements</b>	<b>512,3</b>	<b>517,3</b>	<b>475,7</b>	<b>505,6</b>	<b>496,3</b>	<b>2 507,2</b>	<b>2 311,1</b>	<b>4 818,3</b>

## Principaux programmes

Les programmes de mobilité et d'infrastructures de la Ville de Montréal ont pour objectif d'améliorer la sécurité des déplacements et l'aménagement de l'espace public. Ils respectent la volonté de l'Administration de ne plus reconstruire aussi systématiquement les rues à l'identique, compte tenu de l'évolution des besoins dans les dernières décennies et de la durée de vie des infrastructures.

Ainsi, la Ville de Montréal a pris l'orientation stratégique d'aménager les rues sur la base de la démarche Vision Zéro et de mieux répondre aux besoins accrus en déplacements actifs. La Ville souhaite repenser l'aménagement des rues pour améliorer la sécurité et le déplacement des aînés, des jeunes, des cyclistes et des piétons afin d'offrir des aménagements de qualité, tout en continuant à rattraper le déficit d'entretien des infrastructures.

Conséquemment, deux programmes totalisant 1 146,5 M\$ permettront de bonifier l'aménagement des rues devant être reconstruites dans le cadre de la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout. Ces programmes incluent notamment le réaménagement des lieux suivants : le boulevard Laurentien et la rue Lachapelle (entre le pont Lachapelle et le boulevard Keller), l'intersection du chemin de la Côte-des-Neiges et du chemin Remembrance ainsi que l'avenue Van Horne (entre les avenues Pratt et du Parc).

Un montant de 322 M\$ est prévu pour les programmes de réfection routière visant la réhabilitation et le maintien en bon état des infrastructures routières. Plus spécifiquement, le programme de réfection des structures routières (ponts et tunnels) prévoit des investissements de 300 M\$ dans le but d'assurer leur sécurité, leur pérennité et leur fonctionnalité selon une perspective de développement durable. De plus, des investissements de 22 M\$ seront consacrés à la réalisation de travaux touchant le réseau artériel ainsi que les réseaux routiers locaux de compétence d'arrondissement, dans le cadre du programme de réfection des rues locales. Cet investissement complète les efforts des arrondissements dans leurs programmes respectifs de réfection des rues locales.

Un investissement de 370 M\$ dans le réseau artériel est planifié pour le programme complémentaire de planage-revêtement, qui consiste à prolonger la durée de vie utile des chaussées en attente d'une réhabilitation majeure. Ce programme permet également certains réaménagements mineurs en offrant, aux arrondissements qui le souhaitent, la possibilité de procéder préalablement à la réfection des trottoirs déficients. Cette somme s'ajoute au montant de 100 M\$ du programme de réhabilitation de chaussée par planage-revêtement destiné au réseau artériel.

La Ville poursuit la mise en œuvre des mesures de sécurisation en allouant un montant spécifique de 60 M\$ à l'amélioration de la sécurité aux abords des écoles et aux intersections, en accord avec l'approche Vision Zéro. De plus, la Ville engagera une somme de 54 M\$ destinée aux arrondissements pour améliorer la circulation piétonnière en favorisant l'émergence d'initiatives de rues partagées et de piétonnisation (incluant la mise en place de mesures transitoires), propres aux différents milieux montréalais. Par ailleurs, un montant de 50 M\$ est consacré à la mise à niveau du mobilier et d'éléments d'éclairage de rue sur le réseau artériel, afin d'améliorer la visibilité et la sécurité des usagers du réseau routier montréalais. À cela s'ajoute un montant de 163,8 M\$ dans le cadre du programme de maintien et d'amélioration des feux de circulation, ce qui permettra à la Ville, grâce à une mise à jour continue, de maintenir le niveau optimal dans la gestion des déplacements, en matière tant de sécurité et de mobilité que de développement durable. La mise à niveau des feux piétons augmentera le temps de traverse et facilitera la compréhension des usagers.

Les feux de circulation seront également modifiés en fonction des besoins de sécurisation des déplacements, notamment aux abords des écoles, et de l'évolution des guides d'installation des feux pour les vélos ou les bus. Par conséquent, la sécurité des piétons et des cyclistes aux intersections, la mobilité ainsi que la fiabilité des équipements seront améliorées.

Montréal, comme de nombreuses métropoles, fait face à des défis importants de mobilité sur son territoire : congestion routière, temps de déplacement et chantiers en grand nombre réalisés par des partenaires publics ou privés. Afin d'assurer une mobilité efficace et efficiente, un investissement de 42,2 M\$ sera consacré au programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies. En se dotant du Plan stratégique des systèmes de transport intelligents, la Ville et ses partenaires se sont donnés les moyens de construire un réseau plus fiable et plus sécuritaire, qui favorise une approche de développement durable en augmentant la part modale des transports collectifs et actifs.

Enfin, un montant de 22,5 M\$ est affecté à l'acquisition et à l'installation de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques, conformément à la Stratégie d'électrification des transports. La Ville veut ainsi implanter un réseau d'envergure de bornes de recharge pour véhicules électriques. Environ 2 000 bornes seront installées d'ici 2025 pour desservir l'ensemble du territoire montréalais. L'implantation de ces bornes de recharge s'inscrit dans la vision municipale de se démarquer comme ville innovante en misant notamment sur les nouvelles technologies et sur l'électrification des transports.

#### Développement et optimisation du réseau cyclable – 283,1 M\$

La Ville de Montréal reconnaît le vélo comme l'un des modes de transport privilégiés pour le déplacement actif des personnes. Afin d'augmenter la part modale du vélo, un investissement de 200 M\$ est prévu pour le programme Réseau express vélo et le développement du réseau cyclable. Faisant partie des priorités de l'Administration, la mise en œuvre du Réseau express vélo (REV) vise à offrir une solution de déplacement supplémentaire grâce à des axes cyclables confortables et sécuritaires. Ce programme fait partie des engagements de l'administration municipale visant à augmenter la part modale du vélo à 15 % d'ici à 2025.

Une somme additionnelle de 60 M\$, provenant du programme de maintien du réseau cyclable, permettra également de corriger les déficiences observées à la surface des voies cyclables, ce qui en améliorera le confort et la sécurité.

Par ailleurs, la Ville réitère son appui au système de vélo en libre-service Bixi et poursuit les efforts en vue de permettre son optimisation de même que son expansion sur le territoire montréalais au cours des prochaines années. Bixi est en service depuis 2009. L'année 2019 a établi, encore une fois, un record de popularité avec plus de 5,8 millions de déplacements enregistrés. Il s'agit d'une hausse de 8 % par rapport à la saison 2018. L'acquisition de nouveaux équipements en 2019 a permis de desservir 6 nouveaux arrondissements. Par ailleurs, la Ville prévoit de faire l'acquisition de vélos à assistance électrique afin de mieux s'adapter à la tendance actuelle ainsi qu'aux besoins de la clientèle. Par conséquent, plus de 2 100 vélos à assistance électrique seront déployés graduellement dans le réseau jusqu'en 2022. De plus, certains équipements ayant atteint la fin de leur durée de vie utile seront remplacés afin d'accroître la fiabilité et l'efficacité du système Bixi. Un montant de 23,1 M\$ est donc prévu dans ce PDI pour le développement et l'optimisation du système en libre-service Bixi.

## Principaux projets

### Réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest (phases 1, 2 et 3) – 399,3 M\$

La Ville compte offrir aux Montréalais un nouvel aménagement qui renforcera la vitalité de la rue Sainte-Catherine Ouest et améliorera la sécurité, la mobilité urbaine ainsi que l'expérience de la rue pour tous les usagers. Tout en reflétant le caractère unique, international et historique de cette artère emblématique, le nouvel aménagement devra permettre de relever les défis des prochaines décennies. La rue Sainte-Catherine Ouest a établi sa réputation chez les Montréalais et les touristes comme la rue commerciale la plus importante de Montréal, au même titre que la 5<sup>e</sup> Avenue, à New York, ou Michigan Avenue, à Chicago. On y compte l'achalandage piéton le plus important de la ville, un achalandage qui n'a fait qu'augmenter depuis le développement du Montréal souterrain. L'achèvement récent de plusieurs grands projets au centre-ville, tels que le Quartier des spectacles, appuie son statut emblématique et patrimonial pour Montréal.

Les deux premières phases du projet totalisent une longueur de 2,2 km. La première phase des travaux, sur le tronçon situé entre les rues De Bleury et Mansfield, comprend les réaménagements du square Phillips, de la place du Frère-André et des rues adjacentes. La deuxième phase vise le tronçon situé entre la rue Mansfield et l'avenue Atwater. En revoyant l'aménagement de la rue Sainte-Catherine, la Ville confirme son engagement à mettre en œuvre les orientations adoptées dans ses divers plans, politiques et stratégies, notamment le Plan d'urbanisme, le plan de développement Réalisons Montréal, le Plan de transport et la Stratégie de développement économique, des documents qui font appel à l'amélioration de l'expérience du domaine public, tout particulièrement pour les piétons et les autres usagers des transports actifs.

La Ville profitera aussi des travaux générés par la construction de la station McGill du Réseau express métropolitain (REM) pour réaliser la troisième phase du projet, soit l'aménagement d'un grand espace public sur l'avenue McGill College. Le projet prévoit également un réaménagement des 4 tronçons situés entre les rues Cathcart et Sherbrooke ainsi que le remplacement des infrastructures souterraines. La rue Cathcart, entre l'avenue Union et la rue Mansfield, fera aussi l'objet d'un réaménagement afin de mettre en valeur la qualité du domaine public aux abords de la Place Ville-Marie. En plus de soutenir le développement économique, l'ensemble de ces travaux encouragera les transports actifs et collectifs.

### Raccordement du boulevard Cavendish – 245 M\$

Le projet consiste à augmenter l'accessibilité du secteur dans un but de développement économique et d'amélioration de la qualité de vie, le tout dans le respect de l'environnement. Plus précisément, le boulevard Cavendish Nord sera relié au secteur de l'ancien hippodrome, tandis que le boulevard Cavendish Sud sera relié à l'avenue Royalmount. Ce faisant, les deux portions du boulevard Cavendish seront également raccordées. Par la création d'embranchements multiples, le projet Cavendish résoudra le problème d'enclavement d'une large portion du secteur Namur-De la Savane. Plusieurs acquisitions de terrains seront nécessaires pour ce projet, notamment afin d'assurer l'accès au site de l'hippodrome.

Tel que le souligne le rapport du groupe de travail Namur-De la Savane, présenté le 28 mai 2019, ce projet offre l'opportunité d'améliorer l'accessibilité par autobus et par d'autres modes que le voiturage en solo, et permet de mettre à profit la présence de deux stations de métro qui offrent des capacités résiduelles pour faciliter et optimiser les déplacements des résidents du secteur. De plus, des voies réservées, qui accueilleront également une portion du REV, seront implantées sur les nouveaux tronçons du boulevard.

La relance du projet Cavendish s'intègre dans une démarche de planification urbaine du secteur Namur-De la Savane, menée par la Ville, démarche qui englobe le site de l'hippodrome, la cité scientifique, le projet Le Triangle ainsi que les secteurs industriels de Saint-Laurent et de Mont-Royal.

#### Réseau express métropolitain – Accompagnement de la Caisse de dépôt et placement du Québec – 205,6 M\$

Le projet de construction du Réseau express métropolitain (REM), réalisé par la Caisse de dépôt et placement du Québec (plus précisément par sa filiale CDPQ Infra) reliera la Rive-Sud, le centre-ville, l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, l'ouest de l'île et Deux-Montagnes. Le REM comprendra un train électrique entièrement automatisé sur un tracé de 67 km. Sur l'île de Montréal, le projet touche directement les arrondissements de Verdun, du Sud-Ouest, de Ville-Marie, d'Outremont, de Saint-Laurent, d'Achamps-Cartierville, de Pierrefonds-Roxboro et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, ainsi que plusieurs villes liées, soit Mont-Royal, Dorval, Pointe-Claire, Kirkland, Dollard-Des Ormeaux et Sainte-Anne-de-Bellevue.

L'intégration d'un train électrique reliant les pôles nord et sud de l'île de Montréal permettra d'augmenter la desserte en transports collectifs, ce qui sera bénéfique pour les Montréalais. La Ville doit s'assurer que la CDPQ Infra intègre les orientations municipales au projet du REM afin de respecter les besoins des Montréalais. Ce projet crée des occasions de requalification de milieux urbains ainsi que de nombreuses opportunités d'investissements.

#### Revitalisation du Quartier des gares – 124,5 M\$

Le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des gares vise la revitalisation de la partie sud-ouest du centre-ville. Les différentes phases du projet toucheront le secteur délimité par les boulevards René-Lévesque et Robert-Bourassa ainsi que les rue Notre-Dame et Guy.

Les interventions prévues dans l'arrondissement de Ville-Marie permettront de réaménager les rues existantes, d'offrir à tous les usagers un confort piétonnier accueillant et de grande qualité, d'aménager un nouveau parc ainsi que des pistes cyclables. Des travaux sur les infrastructures souterraines seront également requis dans le cadre de ce projet.

#### Complexe Turcot – 109,9 M\$

Le ministère des Transports du Québec (MTQ) a entrepris la reconstruction du complexe Turcot afin de maintenir le niveau d'activité économique de la métropole. Le projet comprend notamment la reconstruction de l'échangeur, le déplacement des voies rapides de l'autoroute 20 et des voies ferroviaires vers le nord ainsi que le prolongement de certaines rues municipales et leur raccordement à la nouvelle configuration de l'échangeur. La participation de la Ville comprend essentiellement la coordination des interfaces entre le réseau routier municipal et le réseau autoroutier, la protection et l'optimisation des actifs municipaux (conduites, collecteurs, etc.) ainsi que l'aménagement d'espaces publics. Outre la réalisation de plusieurs nouveaux éléments de voirie municipale, ce projet comprend des projets municipaux comme l'aménagement du pôle Gadbois et des abords de l'autoroute 15 ainsi que la reconstruction de la rue Notre-Dame Ouest. L'ensemble du projet contribuera à améliorer la mobilité et favorisera une meilleure intégration urbaine du complexe Turcot, propre au contexte montréalais.

### Prolongement de l'avenue Souigny et du boulevard de l'Assomption – Nouvel accès au port – 108,8 M\$

Le projet de prolongement du boulevard de l'Assomption entre les rues Hochelaga et Notre-Dame comprend l'aménagement de trottoirs et de voies cyclables qui rejoindront la piste actuelle de la rue Notre-Dame. Par ailleurs, un nouveau lien sera créé sur l'avenue Souigny afin de la prolonger jusqu'au boulevard de l'Assomption, ce qui comprendra le prolongement vers l'ouest d'un axe du REV en le raccordant au réseau cyclable existant. Le projet permettra ainsi de compléter un lien majeur nord-sud, actuellement interrompu, de faciliter l'accès au port de Montréal, d'alléger le camionnage sur la rue Notre-Dame et de réduire la circulation de transit sur la portion résidentielle des rues Dickson et Hochelaga.

### Réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance – 90 M\$

Seules artères à traverser le parc du Mont-Royal, la voie Camillien-Houde et le chemin Remembrance feront l'objet d'un réaménagement afin de les rendre plus sécuritaires et plus agréables, tant pour les cyclistes et que pour les piétons. Dans le cadre de cette requalification, des travaux sur les infrastructures souterraines seront également requis. De plus, ce projet permettra d'augmenter le verdissement et de compléter le chemin de ceinture du mont Royal, près de l'intersection de la voie Camillien-Houde et du boulevard du Mont-Royal.

### Réaménagement urbain en vue de la mise en fonction du SRB sur le boulevard Pie-IX – 85,5 M\$

L'axe Pie-IX assure actuellement 40 000 déplacements par jour en autobus, ce qui en fait l'axe de transport collectif le plus achalandé à l'est de la ligne orange du métro. L'implantation du système rapide par bus (SRB) vise un potentiel de 70 000 déplacements par jour, à terme, c'est-à-dire lorsque le service d'autobus sur le boulevard Pie-IX sera prolongé vers le centre-ville via la rue Notre-Dame. Les autobus articulés du SRB circuleront, dans chaque direction, sur une voie réservée en tout temps au transport collectif. À Montréal, l'essentiel du SRB Pie-IX sera déployé au centre du boulevard Pie-IX sur 9 km. Ce projet intégré de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX vise notamment la réfection des infrastructures municipales, à savoir la voirie et les réseaux souterrains, ainsi que la bonification de l'aménagement du domaine public grâce au verdissement, à l'élargissement des trottoirs et à l'installation de mobilier urbain.

À terme, le SRB établira un lien entre la gare Saint-Michel–Montréal-Nord du train de l'Est, la station Pie-IX–Jean-Talon du prolongement de la ligne bleue du métro, ainsi que la station Pie-IX de la ligne verte du métro. Avec ce projet, l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal combinent leurs efforts pour doter le boulevard Pie-IX d'un visage plus urbain et plus convivial pour les piétons, les riverains et les usagers du transport collectif.

### Remplacement du pont Jacques-Bizard – 80,5 M\$

Le pont Jacques-Bizard, qui relie l'île Bizard à l'île de Montréal, a été construit en 1966 et voit passer près de 30 000 véhicules quotidiennement. La Ville de Montréal est responsable de ce pont qui comprend une piste cyclable et un trottoir, actuellement étroits et peu accueillants. Le pont approche de sa fin de vie utile et nécessite d'être remplacé.

La construction d'un nouveau pont architectural comprenant 2 voies de circulation dans chaque direction se fera à l'est du pont existant. Ce dernier sera transformé en pont promenade accessible aux piétons,

aux cyclistes ainsi qu'aux véhicules d'urgence. Le début des travaux du nouveau pont Jacques-Bizard est prévu en 2021.

#### Avenue des Pins – 58 M\$

Les infrastructures souterraines d'aqueduc et d'égout de l'avenue des Pins approchent de leur fin de vie utile et leur réfection donnera l'opportunité de revoir les aménagements actuels pour les piétons et les cyclistes. En effet, le réaménagement complet de cette artère permettra d'élargir les trottoirs et d'implanter des voies cyclables protégées afin d'améliorer la sécurité, le confort et l'expérience des usagers. Les interventions prévues comprennent également l'ajustement de l'éclairage ainsi que l'ajout de plantations et de mobilier urbain. Ce projet, qui se divise en 2 phases, consolidera le rôle de l'avenue des Pins en tant que voie d'accès au mont Royal et contribuera notamment à la mise en valeur des musées qui la bordent. La première phase concerne la portion de l'avenue des Pins située entre la rue Saint-Denis et l'avenue du Parc. La deuxième touchera la portion entre l'avenue du Parc et la rue Peel.

#### Corridor du pont Samuel-De Champlain – Accompagnement – 34 M\$

Dans le contexte de la détérioration du pont Champlain, le gouvernement du Canada a pris la décision de construire un nouveau pont sur le Saint-Laurent, le pont Samuel-De Champlain, ainsi que de reconstruire le tronçon de l'autoroute 15 qui est sous son autorité, entre le pont et l'avenue Atwater. Les principaux objectifs du projet sont la mise en place d'un lien fiable entre Montréal et la Rive-Sud ainsi que l'établissement d'un lien permanent réservé au transport en commun, liens qui contribueront au développement et à la prospérité économique de Montréal.

La participation de la Ville comprend la coordination des interfaces entre le réseau routier municipal et le réseau autoroutier, la protection des actifs municipaux (conduites, collecteurs, etc.) ainsi que la planification et la réalisation de certains projets d'intégration urbaine aux abords de l'autoroute.

La reconstruction du tronçon de l'autoroute 15 implique principalement la démolition et la reconstruction du pont de L'Île-des-Sœurs, l'élargissement de l'autoroute, la modification des échangeurs L'Île-des-Sœurs, Gaétan-Laberge et Atwater, la modification des tronçons de la rue Wellington et du boulevard LaSalle sous l'autoroute ainsi que le déplacement des conduites d'aqueduc et de collecteurs d'égouts.

Par sa participation au projet, la Ville de Montréal s'assure que le consortium Signature sur le Saint-Laurent, le partenaire d'Infrastructure Canada, préserve la qualité et la disponibilité de l'eau du fleuve Saint-Laurent afin de minimiser les impacts du projet sur l'habitat des poissons et les milieux humides, minimise les nuisances telles que le bruit, les poussières et les vibrations sur les communautés environnantes, compense pour la production des gaz à effet de serre du chantier et livre le projet conformément à ses obligations environnementales légales applicables.

#### Mise à niveau de l'éclairage des rues – 33,9 M\$

Ce projet consiste à effectuer la conversion de l'éclairage des 132 000 lampadaires de toutes les rues (artérielles et locales) de la Ville, en remplaçant la source lumineuse actuelle, au sodium haute pression (SHP), par une source lumineuse aux diodes électroluminescentes (DEL). La solution privilégiée par la Ville est un éclairage blanc chaud.

La réalisation de ce projet offrira une meilleure visibilité aux usagers et réduira la pollution lumineuse (« ciel noir »). De plus, la Ville bénéficiera d'économies d'énergie récurrentes grâce à une baisse des coûts d'électricité de l'ordre de 35 %. Le projet permettra aussi l'implantation d'un système de télédétection de bris ou de mauvais fonctionnement pour tous les lampadaires, en lien avec le développement de la ville intelligente.

#### Réaménagement de la rue Peel – 30 M\$

Artère reliant le canal de Lachine au mont Royal, la rue Peel dispose actuellement d'aménagements peu conviviaux, tant pour les piétons que pour les cyclistes, alors qu'ils pourraient contribuer davantage à sa mise en valeur.

Un réaménagement complet de cette artère permettra un élargissement des trottoirs et l'implantation d'un axe du REV. De plus, ces travaux donneront l'opportunité d'ajouter du verdissage et du mobilier urbain, d'ajuster l'éclairage ainsi que de procéder à la réfection des infrastructures souterraines. La section entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins est déjà terminée alors que celle entre la rue Smith et le boulevard René-Lévesque est en cours de réalisation. La planification inscrite à ce PDI concerne uniquement la section entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sherbrooke, ainsi que la rue De La Gauchetière Ouest, entre les rues Peel et de la Cathédrale.

#### Programme particulier d'urbanisme du Quartier latin – 15,7 M\$

Le projet UQAM–Pasteur-Boisbriand-Sanguinet s'inscrit dans la mise en œuvre du Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des spectacles – Pôle Quartier latin. Le réaménagement de la place Pasteur et de la cour du transept de l'église Saint-Jacques a été complété en 2019. Les phases subséquentes du projet prévoient notamment le réaménagement des rues Sainte-Catherine Est (entre les rues Berri et Saint-Denis), Saint-Denis (entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine Est) et Sanguinet (entre la rue Sainte-Catherine Est et le boulevard René-Lévesque Est). Le projet s'inscrit également dans le cadre du programme Accès jardins de l'Arrondissement de Ville-Marie, grâce à l'entente conclue avec l'Université du Québec à Montréal (UQAM) afin de mettre en valeur les espaces verts autour des différents pavillons de l'Université et de les rendre accessibles au grand public comme lieux de détente et de loisirs.

#### Prolongement de la ligne bleue – Accompagnement – 6,8 M\$

Le démarrage de la phase de planification du prolongement de la ligne bleue du métro a été annoncé par le gouvernement du Québec en avril 2018. La STM agit à titre de maître d'ouvrage et de gestionnaire pour l'ensemble des activités qui mèneront à la mise en exploitation de ce nouveau tronçon de 5,8 km qui comptera 5 stations. Le projet comprend également la construction d'un tunnel piétonnier qui assurera le lien avec le futur SRB Pie-IX.

En plus d'augmenter substantiellement l'offre de services en transport collectif dans l'est de Montréal ainsi que dans la région métropolitaine, ce projet permettra de procéder au réaménagement urbain de plusieurs secteurs dans une perspective de développement durable et de développement économique, notamment grâce à de nouveaux projets d'habitation et d'aménagement de grande qualité. La Ville accompagne également la réalisation du prolongement de la ligne bleue par une mise à niveau et une amélioration, lorsque cela est nécessaire, des réseaux d'aqueduc et d'égout, des équipements de feux de circulation, etc., de manière à répondre aux besoins futurs.



## Autres projets structurants – Accompagnement de la Ville de Montréal

Plusieurs projets d'envergure verront progressivement le jour au cours des prochaines années au bénéfice de toute l'agglomération de Montréal, dont certains profiteront également à l'ensemble des utilisateurs des réseaux de transport de la grande région métropolitaine.

La Ville de Montréal, en accompagnant toutes les parties prenantes impliquées, joue un rôle clé dans l'élaboration, la planification et l'intégration de ces projets afin qu'ils répondent adéquatement aux besoins actuels et à venir des résidents montréalais, dans une vision globale de développement durable et de cohésion régionale. Les projets suivants étant encore en phase d'élaboration, les montants qui leur seront associés ne sont pas encore connus et ne sont donc pas inscrits dans le présent PDI.

### Planification de la ligne rose

Afin d'atteindre les ambitieux objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal et ceux de la Politique de mobilité durable 2030 et du gouvernement du Québec, la mise en service d'un nouveau projet structurant de transport collectif au cœur de l'île s'avère incontournable. La ligne rose répond à trois besoins pressants : désengorger la ligne orange et relier le centre-ville à Lachine d'une part, et à Montréal-Nord d'autre part.

Ce projet joindra des quartiers denses et générateurs d'importants déplacements, actuellement desservis uniquement par bus. Dans une perspective d'équité territoriale, il permettra donc à une population actuellement mal desservie d'accéder plus facilement à des pôles d'emplois et de services. Par ailleurs, plusieurs secteurs du Grand Sud-Ouest, actuellement en transformation et faisant l'objet de grands développements résidentiels denses, auront accès à ce mode de transport structurant.

Le gouvernement du Québec a inscrit une première partie du projet de la ligne rose (centre-ville Lachine) à son Plan québécois des infrastructures 2020-2030, et a donné le mandat à CDPQ Infra d'étudier l'implantation d'un lien structurant vers le Nord-Est. La Ville de Montréal collabore avec l'ARTM, le Ministère des Transports du Québec et CDPQ Infra dans la planification de ces deux premières phases.

### Prolongement du Réseau express métropolitain vers Laval et la Rive-Sud

Le gouvernement du Québec a annoncé au printemps 2019 le lancement de deux mandats d'études relatifs au prolongement du REM dans la région de Montréal sous la responsabilité de la Caisse de dépôt et placement du Québec (filiale CDPQ Infra). L'un vise le prolongement vers le centre de Laval et l'autre vers Chambly et Saint-Jean-sur-le-Richelieu sur la Rive-Sud. Le prolongement vers Laval permettra d'améliorer la mobilité dans le nord de Montréal, en plus d'alléger la pression sur le réseau routier, fortement congestionné à la hauteur de l'échangeur Décarie. Une partie du tracé traversera le nord de l'île de Montréal en implantant de nouvelles stations dans les arrondissements de Saint-Laurent et d'Achunsiac-Cartierville. Afin d'assurer une intégration urbaine adéquate du tracé et de permettre l'accès aux stations, plusieurs interventions de la Ville seront requises, notamment sur les infrastructures routières et d'autres éléments municipaux (égout, aqueduc, feux de circulation, etc.).

### Réfection de l'autoroute 40 (Métropolitaine)

La portion surélevée de l'autoroute 40 (Métropolitaine), construite dans les années 1960 et s'étendant sur 12,5 km, constitue un lien stratégique d'importance pour la mobilité des personnes et des

marchandises dans la région métropolitaine. Une réfection majeure sera effectuée par le ministère des Transports du Québec (MTQ) afin d'en assurer la pérennité. Ce projet aura des impacts directs sur les riverains et la mobilité de ses usagers, dont l'industrie du camionnage. La Ville de Montréal procède actuellement à une analyse des opportunités d'aménagement à ses abords, afin d'améliorer la circulation, la sécurité et l'éclairage aux abords et sous la structure et travaille, de concert avec le MTQ, afin de planifier les mesures d'atténuation qui seront nécessaires pendant ces travaux.

#### Réfection des tunnels Ville-Marie et Viger

Afin qu'ils puissent continuer à jouer un rôle majeur dans la région métropolitaine, le MTQ a annoncé qu'il procédera à une réfection majeure des tunnels Ville-Marie et Viger. Il a été décidé que ces travaux, essentiels pour maintenir la vitalité économique de la métropole, s'échelonnent sur plusieurs années dans le but de limiter les répercussions sur la mobilité, tout en maintenant les activités dans les tunnels. La Ville, en partenariat avec le MTQ, déterminera les opportunités d'amélioration en ce qui a trait à l'intégration urbaine et à la mobilité dans ce secteur.

#### Reconstruction du pont de l'Île-aux-Tourtes

En plus de jouer un rôle crucial dans le commerce entre l'Ontario et les États-Unis, le pont de l'Île-aux-Tourtes agit comme une voie d'entrée névralgique sur l'île de Montréal. La construction d'un nouveau pont au nord de la structure actuelle, annoncée par le MTQ, permettra de maintenir la mobilité des personnes et des marchandises et favorisera les déplacements en transports collectifs et actifs. La Ville profitera de l'occasion pour s'assurer de la connectivité du futur pont aux stations de l'antenne Ouest-de-l'Île du REM.

#### Revitalisation de la rue Notre-Dame

En signant conjointement, en décembre 2018, la Déclaration pour revitaliser l'Est de Montréal, la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec se sont engagés à entreprendre un vaste chantier afin de revitaliser ce territoire à fort potentiel de développement et d'y accroître la mobilité. Pour atteindre ces objectifs, le projet de réaménagement de la rue Notre-Dame a été priorisé, car celle-ci présente actuellement des infrastructures vieillissantes qui créent plusieurs problématiques (chaussées dégradées, sécurité des déplacements, sites industriels vétustes et contaminés).

La revitalisation de la rue Notre-Dame, lien routier principal entre le centre-ville et l'est de Montréal, se fera conjointement avec le MTQ. Le projet vise à doter cette artère d'un corridor de mobilité durable par la mise en place d'un système de transport collectif électrique long de 22 km, présentement étudié par la CDPQ Infra.

Plus précisément, la Ville de Montréal réalisera les travaux nécessaires pour la réfection de ses infrastructures de voirie et de conduites souterraines. De plus, l'aménagement du domaine public sera bonifié, notamment par du mobilier urbain, du verdissement et des voies cyclables. La Ville souhaite retisser les liens avec ses arrondissements de l'est au moyen de connexions (directes ou indirectes) entre les différents systèmes de transport collectif : SRB Pie-IX, lignes de métro verte et orange, et train de l'Est.

#### Réfection de l'échangeur Saint-Pierre

Construit au cours des années 1960, l'échangeur Saint-Pierre occupe un emplacement stratégique entre le centre-ville de Montréal, l'aéroport international Montréal-Trudeau, l'ouest de l'île et la Rive-Sud. La

Ville accompagnera le MTQ, qui a inscrit ce projet majeur, actuellement à l'étude, au Plan québécois des infrastructures. Il est donc essentiel de prévoir des interventions pour prendre en considération les besoins des riverains et des citoyens et pour améliorer l'intégration de l'échangeur dans son milieu, sur le plan tant de la mobilité durable que des impacts environnementaux et des aménagements urbains.

### Héritage Champlain

Dans la continuité de la déconstruction du pont Champlain, la Société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI) a entrepris le projet de mise en valeur des berges et de l'estacade du pont Champlain. Les terrains en berges du fleuve Saint-Laurent, ainsi libérés par cette déconstruction, donneront l'opportunité à la Ville d'aménager des accès sécuritaires au fleuve, de commémorer l'histoire du pont Champlain, de réduire les îlots de chaleur et de permettre l'appropriation citoyenne de ces nouveaux espaces.

### Transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain (Bonaventure II)

La transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain, avec l'aménagement d'un parc linéaire en rive du fleuve, est un projet de revitalisation majeur pour le secteur. Il est porté par la société PJCCI, qui est propriétaire de l'emprise autoroutière. Ce projet se réalisera dans le secteur de planification Bridge-Bonaventure, porté par la Ville de Montréal. La démarche de planification s'inscrit dans le cadre de plusieurs politiques, plans, stratégies et programmes de la Ville et à l'échelle métropolitaine, notamment la Vision 2030 du Grand Havre.

Ce projet d'intérêt offre l'occasion de repenser l'aménagement de cet axe de transport qui est aussi une entrée de ville stratégique. De plus, il joue un rôle clé dans la mobilité des personnes, ce qui l'ancre dans les valeurs d'aujourd'hui, notamment grâce à la place de plus en plus grande accordée à la mobilité active. La conversion de cette autoroute en boulevard constitue une occasion unique de valoriser les milieux traversés et, aussi, de verdier et redonner au citoyen l'accès au fleuve. Elle permettra de créer et de mettre en valeur une véritable entrée de ville en concrétisant la vision du secteur Bridge-Bonaventure, de même que le corridor vert Falaise-Fleuve – Bridge-Bonaventure. Le projet permettra également le parachèvement du parcours riverain montréalais et du réseau cyclable, ainsi que le désenclavement du Parc d'entreprises de Pointe-Saint-Charles (PEPSC).

### Parcs et espaces verts

#### **Principaux programmes**

##### Parc Jean-Drapeau – 296 M\$

Le parc Jean-Drapeau fait partie du réseau des grands parcs et est désigné comme un équipement d'intérêt collectif. Environ 1,7 million de visiteurs le fréquentent annuellement, que ce soit pour ses équipements majeurs (complexe aquatique, plage, Biosphère, bassin olympique, etc.), pour les 60 événements et activités et plus qui s'y déroulent (Fête des neiges, Week-ends du monde, Osheaga, etc.) ou pour sa piste cyclable et ses espaces verts. Bien que de nombreuses interventions aient été réalisées au cours des dernières années, plusieurs installations et infrastructures témoignent d'un déficit d'entretien important. Ainsi, le programme de protection de l'actif immobilisé, évalué à 227,8 M\$, servira à la sécurisation, à la mise aux normes et à la mise à niveau des bâtiments, équipements, aménagements et réseaux électriques et routiers du parc Jean-Drapeau ainsi qu'à l'entretien du circuit Gilles-Villeneuve.

La Société du parc Jean-Drapeau investira également une somme de 4 M\$ pour soutenir son plan maître forestier qui vise à revitaliser la canopée des îles et à lutter contre l'agrile du frêne.

De plus, un montant de 64,2 M\$ permettra d'entreprendre les travaux d'élaboration du prochain plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement, afin de mieux répondre aux nouvelles tendances et réalités du parc Jean-Drapeau.

#### Acquisition de milieux naturels – 289,7 M\$

Après s'être dotée de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels en 2004, la Ville s'est donné l'objectif de protéger 10 % de ses milieux naturels terrestres (en 2019, près de 6,3 % sont protégés grâce aux efforts successifs déjà entrepris). Des investissements de 289,7 M\$ sont prévus afin de préserver les boisés, les mosaïques d'habitats ainsi que les milieux humides et hydriques. En plus d'assurer la pérennité des écosystèmes, la protection des milieux naturels permet aux Montréalais de bénéficier de nouveaux lieux de contact avec la nature, tout en contribuant au pouvoir d'attraction de la ville. Le réseau entre les différents noyaux de biodiversité est déterminant afin d'accroître la résilience de la ville face aux changements climatiques et d'assurer la pérennité des milieux naturels pour les générations futures.

#### Plan de la forêt urbaine – 281,7 M\$

Un budget de 281,7 M\$ est prévu pour le programme du Plan de gestion de la forêt urbaine. La Ville de Montréal a pris l'engagement de faire passer l'indice de canopée de 20 % à 25 % d'ici 2025. Pour ce faire, elle propose la plantation d'arbres sur le domaine privé et le domaine public. La forêt urbaine est une puissante infrastructure verte, capable d'assainir l'air, de contrer le phénomène des îlots de chaleur et de favoriser la biodiversité, tout en contribuant à une saine gestion des eaux pluviales. Par ailleurs, la lutte contre l'agrile du frêne se poursuit, sur les domaines public et privé, avec l'intensification des campagnes de traitement qui permettent de maintenir environ 45 000 frênes dans les rues et les parterres aménagés et qui toucheront également les milieux boisés du réseau des grands parcs. Aussi, le développement et la mise en œuvre d'un projet récurrent de valorisation du bois abattu s'ajoutent à la stratégie de la Ville.

#### Réseau des grands parcs – 220,4 M\$

Le réseau des grands parcs de Montréal est composé de 25 parcs, notamment des parcs-nature et des espaces riverains. L'ensemble couvre un peu plus de 2 580 hectares et représente approximativement 50 % de la superficie totale de tous les parcs montréalais. Le réseau offre aux citoyens une variété d'activités culturelles, de plein air et de loisirs, tout en les mettant en contact avec la nature. Il contribue significativement à l'embellissement et à l'attractivité de la métropole.

L'érosion accélérée des berges menace actuellement l'intégrité des parcs riverains du réseau des grands parcs de la Ville de Montréal. Avec 289 km de berges, dont 62 km situés dans son réseau, la Ville doit mettre en place des actions afin de stabiliser et sécuriser les berges, tout en réduisant les impacts sur l'environnement. La vocation de certains secteurs riverains sera également consolidée par des aménagements récréatifs complémentaires. Pour réaliser ces interventions, un montant de 89,9 M\$ sera alloué au programme de réhabilitation des berges.

Afin d'en assurer la conservation ainsi que la mise en valeur, le programme de réhabilitation des parcs-nature et des espaces riverains permet de financer des travaux de mise aux normes, de réflexion et de

sécurisation des équipements. Des investissements de 46,6 M\$ seront dédiés à ce programme et serviront également au maintien d'actifs ainsi qu'à la réhabilitation des installations extérieures.

Le parc La Fontaine constitue un élément caractéristique prédominant de la vitalité montréalaise. Il reçoit chaque année des centaines de milliers de visiteurs. L'adoption d'un plan directeur en 2018 permet à la Ville de planifier et de mettre en œuvre des projets de restauration, de réfection, de réhabilitation et de réaménagement. Ces projets comprennent, entre autres, le réaménagement du pôle famille, la reconstruction du théâtre de Verdure ainsi que la réhabilitation de la fontaine lumineuse. Une somme de 27,5 M\$ est prévue dans ce PDI pour le programme de réhabilitation du parc La Fontaine.

Le parc Jarry, composé de vastes espaces libres et de plateaux sportifs, nécessite des travaux de maintien pour mettre à niveau certains équipements sportifs. De plus, il est prévu suite à la mise à jour de son plan directeur, de réaménager certains secteurs et d'améliorer des accès aux citoyens. Des investissements de 22 M\$ sont inscrits dans le programme de réhabilitation du parc Jarry.

Plus grand parc de l'arrondissement du Sud-Ouest, avec une superficie de 97 hectares, le parc Angrignon bénéficiera d'un montant de 21,9 M\$ dans le cadre de son programme de réhabilitation. Les travaux prévus permettront notamment de procéder à des mises aux normes, à la réfection de la cascade, des ponceaux et des passerelles ainsi qu'à l'aménagement du pôle d'accueil.

Par ailleurs, le programme de réhabilitation du parc Maisonneuve prévoit 12,5 M\$ afin de procéder à des travaux de mise aux normes, de maintien d'éléments de l'actif et de réaménagement de certains secteurs jugés prioritaires, notamment le pôle d'accueil et le seuil de l'Insectarium.

#### Réaménagement du parc du Mont-Royal et réhabilitation du parc Jeanne-Mance – 82,6 M\$

Le mont Royal constitue un autre élément caractéristique, mais également identitaire et prédominant de Montréal, qui comporte des qualités écologiques, culturelles, paysagères et patrimoniales exceptionnelles. Le programme de réaménagement du parc du Mont-Royal se poursuit avec un investissement de 71,7 M\$. Ce montant permettra d'assurer sa protection ainsi que sa mise en valeur. De plus, cet investissement servira à rendre la montagne toujours plus accessible et accueillante pour les nombreux visiteurs qui, chaque année, viennent des quartiers limitrophes, de l'agglomération et de partout dans le monde.

Importante porte d'entrée du parc du Mont-Royal, le parc Jeanne-Mance bénéficiera d'un montant de 10,9 M\$ pour son programme de réhabilitation, qui prévoit notamment la réfection du terrain de soccer ainsi que le réaménagement des terrains de volleyball et du pôle aquatique (y compris la mise aux normes de la patinoire).

#### Réseau des corridors verts – 51,7 M\$

Afin d'offrir aux Montréalais un contact avec la nature au quotidien, une somme de 51,7 M\$ est prévue pour mettre en place un réseau de corridors verts qui permettra de transformer les habitudes de vie des usagers dans leurs déplacements quotidiens, en favorisant la mobilité récréative, et d'assurer l'expansion de la biodiversité. Ce réseau reliera notamment les parcs et les espaces publics, en adéquation avec les projets de liens verts déjà amorcés par les arrondissements et les villes liées. Ainsi, la connectivité écologique entre les milieux naturels et les quartiers sera assurée.

### Réfection et verdissement des parcs locaux – 37 M\$

Sur l'ensemble de son territoire, la Ville de Montréal détient près de 1 300 parcs locaux, dont la gestion et le développement sont sous la responsabilité des arrondissements. Soucieuse d'améliorer la qualité de ses espaces verts, la Ville a mis en place un programme de soutien aux 19 arrondissements pour la rénovation, la mise aux normes et le remplacement des différents équipements des parcs locaux. Les 37 M\$ consacrés à ce programme permettront d'offrir des sites conviviaux et accessibles, favorisant les activités de plein air, et, par conséquent, d'améliorer la qualité de l'offre aux usagers. À terme, ce soutien aux arrondissements permettra de rénover minimalement un parc par année dans chaque arrondissement.

Pour leur part, les arrondissements mettront en œuvre différents projets et programmes relatifs aux parcs et aux espaces verts, pour un montant de 375,8 M\$ pour la période 2021-2030.

### **Principaux projets**

#### Parc Jean-Drapeau – 165,7 M\$

Le projet de réhabilitation du secteur de la Place des Nations s'inscrit dans le nouveau Plan directeur de la Société du parc Jean-Drapeau et dans la continuité d'un nouvel aménagement contemporain recréant l'esprit de l'Expo 67. Un investissement de 74,8 M\$ pour le réaménagement de la Place des Nations servira à valoriser cet élément symbolique clé de l'histoire du Canada, du Québec et de Montréal en le redonnant à la population, comme le prévoyait sa vocation initiale. L'aménagement d'une promenade permettra d'optimiser les services d'accueil, de sécurité et de transports actifs et collectifs.

S'inscrivant dans le nouveau Plan directeur de la Société du parc Jean-Drapeau, le secteur autour du mont Boullé fera l'objet de travaux afin de préserver, réhabiliter et mettre en valeur ses éléments construits et paysagers à forte valeur patrimoniale. Ainsi, des investissements de 35,8 M\$ seront consacrés à ce projet et permettront de conserver l'intégrité écologique d'une des principales forêts de Montréal.

Afin de maintenir des infrastructures de qualité et accessibles, le complexe aquatique du parc Jean-Drapeau sera complètement rénové et ses installations, tant sportives que récréatives, seront mises aux normes. Ces travaux nécessiteront des investissements de 30,9 M\$ dans le cadre de ce PDI.

Par ailleurs, la Société du parc Jean-Drapeau commencera la réfection des bâtiments de services du secteur de la plage Jean-Doré, notamment la mise à niveau du chalet et du pavillon des activités nautiques, pour améliorer l'offre de services aux visiteurs et augmenter la capacité d'accueil de la plage. Un montant de 24,2 M\$ est prévu à cet effet.

#### Parc Frédéric-Back – Aménagement des blocs 2, 3 et 4 – 95,9 M\$

D'une superficie de 153 hectares, le parc Frédéric-Back est un parc métropolitain qui fait partie du réseau des grands parcs de Montréal. Dans le cadre de ce PDI, un montant de 95,9 M\$ sera consacré à l'aménagement de plusieurs sections du parc afin de les rendre accessibles au public. D'ailleurs, les résidents du grand Montréal commencent déjà à s'approprier progressivement les lieux lorsque de nouveaux secteurs sont ouverts. La transformation de ce parc représente le plus vaste projet de réhabilitation environnementale jamais entrepris en milieu urbain, en Amérique du Nord. En pénétrant au cœur d'un espace qui leur était interdit, les citoyens bénéficieront d'une offre plus grande d'activités

liées à l'éducation, à la culture, à l'environnement, aux sports et aux loisirs. Le plan directeur du parc Frédéric-Back est en cours de révision et sa nouvelle version sera présentée au cours de prochains mois.

#### Aménagement du parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise – 67,6 M\$

La Ville de Montréal créera un tout nouveau parc-nature en plein cœur de la métropole, dans l'espace libéré par la reconstruction de l'échangeur Turcot (ancienne cour de triage). Situé dans l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques, ce grand parc transformera un milieu minéralisé et inaccessible à la population en grand espace vert public. Cet espace de près de 60 hectares constitue une rare opportunité de bonifier la présence des milieux naturels en pleine ville.

Les usagers de ce parc pourront se reconnecter avec la nature dans un lieu qui sera propice à la découverte, à la détente et à la pratique d'activités de loisir. Les arrondissements limitrophes bénéficieront d'un lien nord-sud qui répondra plus efficacement aux besoins grandissants en transport actif du secteur. Dans ce PDI, une somme de 67,6 M\$ est allouée à ce projet exemplaire en matière de verdissement et d'adaptation aux changements climatiques.

#### Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest – 49,4 M\$

Afin de faire face aux conséquences des bouleversements climatiques, la Ville de Montréal multiplie ses efforts pour offrir des milieux de vie résilients et durables. En effet, la Ville souhaite développer des infrastructures naturelles pour assurer la pérennité de l'environnement et la qualité de vie des générations futures. La création du Grand parc de l'Ouest permettra de rendre Montréal plus résiliente face aux catastrophes naturelles dues aux changements climatiques et démontre à nouveau la volonté municipale de protéger les milieux naturels. Ce parc, qui sera le plus grand parc urbain municipal au Canada, permettra de protéger et de connecter les espaces verts de l'ouest de l'île de Montréal et, ainsi, de consolider la trame verte bordant le lac des Deux Montagnes. Représentant un fort potentiel récréotouristique, ce parc offrira également un espace unique pour des activités de plein air et un lien privilégié avec la nature. Un investissement de 49,4 M\$ est prévu dans ce PDI pour son développement et son aménagement.

#### Réaménagement du square Viger – 11,2 M\$

Le réaménagement du square Viger est un projet d'envergure pour la Ville de Montréal et s'inscrit dans la requalification du secteur Champ-de-Mars. Le projet doit redonner à tous les Montréalais l'accès au square Viger, premier square public de Montréal aménagé hors des fortifications de la vieille ville. Il doit, entre autres, contribuer à améliorer l'image de marque de Montréal en tant que membre du réseau « Ville UNESCO de design », améliorer l'entrée du centre-ville et du Vieux-Montréal ainsi que bonifier le confort, la convivialité et la sécurité des piétons. Un montant de 11,2 M\$ sera consacré à ce réaménagement.

#### Développement durable et sauvegarde de l'environnement

En août 2020, le nouveau Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2020-2025 a été adopté par le conseil d'agglomération. Il s'inscrit dans la continuité des actions passées, tout en proposant des actions nouvelles et ambitieuses.

Afin d'atteindre l'objectif zéro déchet en 2030, ce plan s'articule autour de 3 grandes priorités, à savoir : la réduction à la source, le détournement des matières organiques de l'élimination et la mobilisation des parties prenantes. Il met également l'accent sur les meilleures pratiques respectant la hiérarchie des 3RV (réduction, réutilisation, recyclage et valorisation). Plus précisément, le Plan directeur 2020-2025 s'est fixé comme objectifs, d'ici 2025, de baisser la génération de matières résiduelles de 10 % (20 % en 2030) et d'atteindre un taux de détournement de l'élimination de 70 % (85 % en 2030).

Le PDGMR propose également des infrastructures afin d'accroître le traitement des différentes matières résiduelles de l'agglomération. Il répond aux obligations et aux exigences du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) et de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR).

Ainsi, la Ville poursuivra la conception et la construction de 4 infrastructures de traitement des matières résiduelles, soit un centre de compostage (74,5 M\$), 2 centres de traitement par biométhanisation (264,3 M\$) ainsi qu'un centre pilote de prétraitement (31,9 M\$). De plus, après avoir mis en service un nouveau centre de tri des matières recyclables dans l'arrondissement de Lachine pour couvrir le secteur ouest, la Ville a entrepris la conception et la construction d'un second centre de tri des matières recyclables (56,8 M\$), d'une capacité de 100 000 tonnes par année, pour le secteur est. Ces nouveaux centres permettront d'améliorer la qualité des matières triées, ce qui facilitera leur recyclage, bonifiera leur valeur sur le marché et contribuera à l'essor d'une économie circulaire.

La construction d'écocentres fait également partie intégrante de la mise en œuvre du PDGMR. La Ville consacrera dans ce PDI un montant de 25 M\$ pour la conception et la construction de 2 écocentres, l'un dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et l'autre dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Ces nouvelles infrastructures permettront à la collectivité montréalaise de diminuer en partie son empreinte de carbone et, par conséquent, de réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

### **Aménagement urbain et des espaces publics**

#### **Développement du logement social et communautaire – 132,5 M\$**

Le développement du logement social, communautaire et abordable demeure une des priorités de l'administration municipale, priorité réaffirmée par l'objectif de créer 12 000 logements et par le projet de règlement pour une métropole mixte. Un montant de 107,1 M\$ est prévu pour le programme d'acquisition de terrains et d'immeubles à des fins de logements sociaux et communautaires. Ce programme permet l'augmentation de la réserve foncière de terrains et d'immeubles devant servir à réaliser des logements sociaux et communautaires. Ces terrains et immeubles seront vendus, par la suite, à des organismes communautaires pour la concrétisation de projets. Un montant de 25,4 M\$ s'ajoute afin de financer des travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public nécessaires à la réalisation de projets de logements sociaux et communautaires, dans le cadre de programmes de subventions tels qu'AccèsLogis Québec.

#### **Programme particulier d'urbanisme du secteur de Griffintown – 109 M\$**

Le secteur de Griffintown continue sa revitalisation urbaine, passant d'ancienne zone industrielle à quartier avec un nouveau milieu de vie innovant, d'une grande diversité d'usages, y compris des activités



résidentielles et commerciales. Griffintown est devenu un quartier en plein essor grâce au projet de transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain, au développement immobilier assuré par le secteur privé et à la consolidation du rôle, dans le quartier, de l'École de technologie supérieure de Montréal.

Afin de soutenir ces efforts, la Ville investira 109 M\$ pour l'aménagement du domaine public, qui comprend le réaménagement de diverses rues, la création de parcs ainsi que la démolition de bâtiments et la décontamination de sols. À terme, 28 000 m<sup>2</sup> d'espaces verts seront aménagés et 10 km de rues seront réaménagés, dont 6 km privilégieront une circulation douce. De plus, 15 000 logements seront construits (dont 7 600 sont déjà livrés), incluant 1 200 logements sociaux et abordables. La création de ce nouveau quartier animé permettra de favoriser tant la mobilité durable que l'augmentation de la canopée grâce à la qualité des interventions publiques. Un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur de Griffintown a d'ailleurs été adopté en 2013.

#### Campus MIL – 105,8 M\$

La Ville de Montréal poursuit la réalisation du Campus MIL, qui consiste à construire un quartier universitaire et résidentiel s'étendant sur une superficie totale de 118 hectares, au nord de l'arrondissement d'Outremont. Ce projet vise à créer, à terme, un quartier universitaire exemplaire (LEED pour l'aménagement des quartiers), à dynamiser les secteurs d'emplois et à bonifier la qualité de vie des résidents. Il permettra la création de 2 600 unités d'habitation (incluant des logements abordables, sociaux et communautaires) sur le site et à ses abords, de plusieurs parcs locaux et de 4 hectares de nouveaux espaces verts. Dans le cadre du PDI 2021-2030, un montant de 105,8 M\$ sera notamment consacré aux travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public ainsi qu'à l'acquisition et à la requalification de terrains.

#### Requalification des abords de l'autoroute Ville-Marie – 63 M\$

La Ville de Montréal souhaite mettre en valeur une nouvelle place publique, la place des Montréalaises, dont l'accès des piétons a été bonifié grâce au recouvrement de l'autoroute Ville-Marie. Le projet du secteur Champ-de-Mars, situé aux abords de l'autoroute Ville-Marie, dans l'arrondissement de Ville-Marie, s'inscrit dans une vaste requalification du territoire, comprenant notamment le réaménagement du square Viger ainsi que l'implantation récente du Centre hospitalier de l'Université de Montréal et son centre de recherche (CHUM-CRCHUM).

La Ville de Montréal compte investir 63 M\$ pour l'aménagement de cette nouvelle place publique ainsi que pour les travaux de réaménagement autour du CHUM-CRCHUM. Ce projet permettra à la Ville de rétablir des liens entre la ville ancienne (arrondissement historique) et la ville moderne (centre-ville) pour ainsi mettre en valeur un réseau d'espaces publics de grande qualité, le tout dans un cadre urbain revitalisé.

#### Secteur Namur-De la Savane – 44,8 M\$

Le secteur Namur-De la Savane, à la croisée des autoroutes 40 et Décarie, occupe une situation géographique centrale sur l'île de Montréal. Plusieurs interventions d'envergure sont en cours ou actuellement planifiées dans ce secteur telles que Le Triangle, la requalification des abords du boulevard Décarie, le raccordement du boulevard Cavendish, la mise en valeur de l'ancien hippodrome. La Ville de Montréal consacrera un montant de 44,8 M\$ à la mise en valeur du secteur Namur-De la Savane

afin de s'assurer de la cohérence des interventions qui accompagnent sa transformation. À titre d'exemple, l'accès au site de l'ancien hippodrome depuis la station de métro Namur a été priorisé compte tenu de l'importante capacité d'accueil qu'il représente, à savoir 6 000 logements, incluant une part importante de logements sociaux et abordables pour les familles.

#### Quartier des spectacles – Réaménagement du secteur de la Place des Arts – 42,1 M\$

Le Quartier des spectacles prend, depuis quelques années, une place de choix dans le cœur des festivaliers, qu'ils soient montréalais ou qu'ils viennent de partout dans le monde. Le Quartier des spectacles constitue un quartier urbain animé qui renforce le statut de Montréal comme destination culturelle de classe internationale. Afin de finaliser ce projet, la Ville de Montréal y investira 42,1 M\$. Les travaux consistent notamment à aménager l'esplanade Tranquille (comprenant un pavillon de services) ainsi qu'à construire un espace d'entreposage sécuritaire et fonctionnel à l'usage des organisateurs d'événements d'envergure. Ce lieu, aménagé en sous-sol, pourra par la suite faire l'objet d'un parc public en surface, aux bénéfices des citoyens résidents. Ces différentes interventions permettront d'assurer une offre culturelle riche et variée ainsi que la pérennité des salles de spectacles avoisinantes.

#### Aménagement du domaine public – Vieux-Montréal – 37,7 M\$

Principale artère commerciale du Vieux-Montréal et composante emblématique majeure de Montréal, la rue Saint-Paul bénéficiera de plusieurs investissements qui s'inscrivent dans le Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal, adopté en 2013. Les interventions toucheront la section entre la rue Berri et la rue McGill. Ainsi, 37,7 M\$ seront consacrés à la réfection de la chaussée, ce qui comprend son revêtement en pavés de granit, et à la construction de trottoirs en agrégats de béton avec bordure en granit. En créant des espaces conviviaux et sécuritaires pour les piétons dans un cadre historique et patrimonial, ces aménagements consolideront le statut de la rue Saint-Paul comme lieu de destination grâce à sa vitalité économique.

#### Secteur Turcot Lachine-Est – 35,1 M\$

Vaste territoire de plus de 50 hectares, le secteur de Lachine-Est est destiné à être développé. Il est donc essentiel de préparer la transformation de l'ensemble de ce territoire en y effectuant les aménagements nécessaires afin de créer un milieu de vie attrayant. Un montant de 35,1 M\$ permettra l'implantation d'infrastructures souterraines et routières ainsi que l'aménagement de parcs. La requalification de ce secteur vise à privilégier le développement résidentiel et commercial, tout en mettant en valeur le patrimoine industriel qui est au cœur de l'histoire de l'arrondissement de Lachine.

#### Développement immobilier – 30,3 M\$

Afin de stimuler le développement de Montréal et d'assurer une intégration harmonieuse des nouveaux projets résidentiels, le programme d'investissements nécessaires au développement immobilier permet de financer des travaux municipaux d'infrastructures. En plus de démontrer une rentabilité financière pour la Ville, ces projets doivent être exemplaires pour les familles, assurer la consolidation d'ensembles immobiliers déstructurés et être structurants. Dans le cadre de ce PDI, un montant de 30,3 M\$ sera destiné à ce programme.

### Acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification – 29,3 M\$

Par ailleurs, la Ville de Montréal compte investir 29,3 M\$ pour l'acquisition stratégique de terrains ou d'immeubles dans des secteurs prioritaires, afin de favoriser la réalisation de projets de développement immobilier et d'assurer la réalisation des interventions municipales d'aménagement qui sont requises pour soutenir des projets urbains à venir.

### Réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada – 19 M\$

Cœur symbolique, au 19<sup>e</sup> siècle, de Montréal métropole du Canada, le square Dorchester et la place du Canada participent activement à la consolidation du centre-ville et affirment sa vocation de centre des affaires. Ce lieu demeure aujourd'hui l'un des espaces les plus prestigieux de Montréal, rehaussant la qualité de vie urbaine. Sa très grande fréquentation par les Montréalais et les touristes génère d'importantes retombées économiques. Alors que plusieurs phases de ce projet sont déjà terminées dans les autres sections, le montant de 19 M\$ consacré à la dernière phase servira à réaménager la portion sud de la place du Canada, ce qui comprendra son extension complète jusqu'à la rue De La Gauchetière Ouest.

### Programme d'aménagement urbain – Enfants – 18,3 M\$

Avec la Politique de l'enfant – Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence, la Ville reconnaît que la métropole présente des traits distincts de défavorisation matérielle et sociale qui touchent un nombre considérable de jeunes de moins de 18 ans. Elle cherche ainsi à agir dans toutes les sphères de ses responsabilités pour offrir équitablement des conditions de développement favorables et nécessaires au bien-être de tous les enfants. Le Programme d'aménagement urbain – Enfants a été adopté en avril 2019 afin de favoriser la présence des enfants dans l'espace public et d'encourager les déplacements à pied et à vélo le long des parcours scolaires ou des espaces publics. Un montant de 18,3 M\$ sera donc consacré à la réalisation d'aménagements urbains actifs, ludiques, sécuritaires et universellement accessibles, conçus par les enfants et pour les enfants.

### Équipements sportifs et terrains de jeux

Le réseau des équipements aquatiques montréalais accuse un vieillissement important et l'aménagement d'un bon nombre de piscines n'est pas adapté aux pratiques récréatives et sportives contemporaines, ni aux besoins de certaines clientèles. Le Programme aquatique de Montréal (PAM) – volet « mise aux normes » a pour but de soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle de leurs équipements aquatiques existants. L'objectif spécifique est de maintenir les équipements aquatiques municipaux en bon état et de les rendre plus attrayants afin d'assurer une offre de services de qualité. Un montant de 100,8 M\$ est prévu dans ce PDI, notamment pour la réfection du Natatorium (Verdun), de la pataugeoire du parc Henri-Julien (Ahuntsic-Cartierville) et de la piscine Baldwin (Le Plateau-Mont-Royal).

En adéquation avec le PAM, plusieurs autres projets visent à soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de construire de nouveaux équipements aquatiques intérieurs multifonctionnels. Le PDI 2021-2030 prévoit un montant de 177,7 M\$ pour la réalisation de nouvelles installations, notamment les centres aquatiques de Rosemont et de Verdun, le centre récréatif de Pierrefonds-Roxboro ainsi que les centres sportifs de Montréal-Nord et de Lachine.

La Ville de Montréal compte également investir 136,7 M\$ dans le Programme des installations sportives extérieures (PISE), adopté en mars 2019, afin de résorber le déficit d'entretien qui limite actuellement l'utilisation de ces installations. L'objectif du programme, en soutenant financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets, est de mettre à niveau les installations sportives existantes et d'offrir des installations de qualité, sécuritaires et pérennes. Grâce à cette mise à niveau, le programme permettra de favoriser la pratique sportive et de maintenir le statut de Montréal comme ville sportive par excellence.

Par ailleurs, un investissement de 80,9 M\$ est prévu pour des projets de développement d'installations sportives. Ainsi, le complexe récréatif Gadbois (CRG), considéré comme le troisième plus grand centre sportif de la Ville de Montréal, sera rénové et modernisé afin d'offrir, à terme, des installations sécuritaires et de répondre adéquatement aux besoins de ses clientèles récréatives, sportives et de compétition. Le projet du CRG s'insère dans celui du secteur de l'échangeur Turcot, qui est en pleine transformation, et permettra notamment d'assurer une cohérence avec le réaménagement du pôle Gadbois en y créant un milieu adéquatement équipé, stimulant et attrayant pour la pratique sportive.

En soutien aux arrondissements, la Ville investira 46,3 M\$ dans son programme des équipements supra locaux, en lien avec l'accueil d'événements sportifs dont l'usage et le rayonnement dépassent largement l'arrondissement dans lequel ils sont situés, et ce, au bénéfice de tous les Montréalais. Parmi les projets en cours ou planifiés, mentionnons la création d'un pôle sportif régional en sports de balle, en mettant aux normes des terrains situés sur un même site ou à proximité les uns des autres, tel que le prévoit la Politique du baseball 2015-2025, ce qui permettra d'accueillir des compétitions d'envergure. L'arrondissement d'Ahuntyc-Cartierville bénéficiera de la mise en place d'un tel pôle, en arrimage avec la mise aux normes prévue du stade Gary-Carter. Le dojo du Club de judo Shidokan, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, bénéficiera également de ce programme grâce à des travaux d'agrandissement, de rénovation et de mise aux normes.

Dans le but de promouvoir les activités physiques durant l'hiver et de répondre aux besoins de plus en plus importants des patineurs de vitesse (athlètes, résidents et membres d'organismes récréosportifs), la Ville de Montréal souhaite s'équiper d'un anneau de glace extérieur réfrigéré. Ainsi, un montant de 20 M\$ sera consacré à cette nouvelle infrastructure qui permettra de joindre une clientèle non desservie l'hiver et d'accueillir des événements participatifs ou compétitifs de patinage de vitesse longue piste.

Afin d'offrir aux Montréalais des installations sportives conformes aux lois en vigueur, des investissements de 11,7 M\$ sont prévus pour la mise aux normes des arénas municipaux, en soutien aux arrondissements. L'objectif principal de ce programme est de remplacer les systèmes de réfrigération au fréon, tout en mettant en place des mesures d'économie d'énergie et d'accessibilité universelle.

### **Culture et patrimoine**

Parmi les investissements liés à la culture et au patrimoine, une enveloppe de 328 M\$ est prévue afin de continuer à soutenir la consolidation et le développement du réseau des bibliothèques, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de Montréal (programme RAC). Il s'agit de mettre à la disposition de la population des équipements accueillants, contemporains, novateurs et ouverts sur leur milieu, dans le but d'enrichir la vie culturelle, éducative et communautaire des Montréalais. En complément du programme RAC, un montant additionnel de 37 M\$ sera investi pour l'implantation de la technologie RFID dans les bibliothèques. Cette technologie rend la circulation des usagers et des documents plus rapide et plus fluide, tout en bonifiant la qualité du service.

La Ville de Montréal, avec son programme d'acquisition et de valorisation des équipements culturels, investit dans ses espaces culturels, notamment ceux du réseau Accès culture. Ainsi, une somme de 145,5 M\$ sera consacrée à la rénovation ou à la construction de maisons de la culture (notamment le centre de Peter-McGill et l'Espace Rivière) ainsi qu'à la rénovation de bâtiments corporatifs ou patrimoniaux (le bain Saint-Michel, le théâtre Outremont, etc.) afin de renforcer leur vocation culturelle.

De plus, la Ville de Montréal entend offrir aux Montréalais un tout nouveau concept d'espace citoyen, de lieu d'interprétation historique et de diffusion culturelle : le MEM. Ce projet vise la création d'un lieu culturel innovant, situé en plein cœur du Quartier des spectacles. Un investissement de 8,9 M\$ est prévu afin d'offrir aux futurs visiteurs un espace identitaire vibrant au rythme de l'actualité et connecté à l'histoire de la ville, tout en se projetant dans son avenir.

### Sécurité publique

Afin de maximiser la sécurité des citoyens, de minimiser le temps de réponse sur le terrain et de veiller à ce que les milieux de travail des policiers et des pompiers soient pleinement sécuritaires et fonctionnels, la Ville de Montréal procédera à des investissements importants dans ses infrastructures de sécurité publique.

Ainsi, des investissements évalués à 194,8 M\$ seront effectués pour des programmes de réfection, de mise aux normes, de mise à niveau et de maintien des actifs immobiliers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM).

De plus, la Ville procédera à la modernisation des systèmes informatiques de soutien aux opérations du SPVM et du SIM, y compris l'évolution des services d'urgence et le stockage des crimes technologiques, pour un montant de 88,7 M\$.

Toujours dans le but d'offrir un milieu sécuritaire aux pompiers, les équipements du SIM ayant atteint leur durée de vie utile seront remplacés grâce à un investissement de 8 M\$. Les nouveaux équipements seront plus performants et permettront ainsi d'intervenir plus rapidement, particulièrement lors des interventions spéciales telles que celles dans les ascenseurs ou sur les lieux d'accidents industriels. Notons également la poursuite des programmes de remplacement de véhicules spécialisés du SPVM et du SIM (y compris l'acquisition d'embarcations nautiques), pour un montant de 220 M\$. Les véhicules légers sont prioritairement remplacés par des modèles 100 % électriques ou hybrides, selon la catégorie visée.

### Espace pour la vie

La Ville de Montréal poursuit la réalisation de projets novateurs qui bonifieront l'offre muséale montréalaise au cours des prochaines années. Ces projets permettront de préserver et de renouveler des infrastructures patrimoniales et de donner un nouvel élan à leur fréquentation et aux revenus afférents.

Ainsi, le PDI 2021-2030 prévoit un montant de 15,4 M\$ pour le projet de métamorphose de l'Insectarium, en vue d'y offrir des expériences sensorielles et des rencontres inédites avec le monde des insectes et, ainsi, de raviver le lien qu'ont les visiteurs avec la nature. Ce projet, entrepris en 2019, entrera dans sa dernière phase en 2021, année prévue pour la réouverture de l'Insectarium.

Par ailleurs, un montant de 8,2 M\$ sera consacré au Parcours des phytotechnologies, un des éléments phares du programme du Jardin botanique et un nouvel attrait pour les visiteurs. Ce projet permettra

aussi de résoudre des problèmes environnementaux auxquels fait face le Jardin botanique en raison de son âge et positionnera celui-ci comme un précurseur en recherche et expérimentation dans le domaine de la phytotechnologie. Parmi les 6 stations qui doivent être installées pour les phytotechnologies, 3 seront déjà accessibles en 2021.

En parallèle à ces projets, le programme commun de maintien de l'actif de l'Espace pour la vie prévoit de nombreux investissements visant la protection de ses éléments patrimoniaux et, aussi, la mise en valeur de ses divers attraits, dans une approche valorisant des aménagements novateurs ainsi que l'utilisation responsable et durable des ressources. Rappelons que les installations de l'Espace pour la vie accueillent annuellement près de 2 millions de visiteurs et doivent pouvoir répondre à leurs attentes tant à l'égard de la qualité de l'expérience que de la sécurité.

Des investissements de 209,7 M\$ sont donc prévus au programme commun de maintien des éléments de l'actif, selon trois volets :

- Restauration patrimoniale : ce volet comprend notamment la restauration du bâtiment administratif du Jardin botanique, la rénovation des pavillons et de l'étang du Jardin japonais et la réfection des jardins et des ruisseaux;
- Maintien des infrastructures : ce volet comprend notamment la mise aux normes des serres de production du Jardin botanique ainsi que le remplacement du système de traitement des eaux des écosystèmes et des systèmes de stérilisation des bassins du Biodôme;
- Sécurisation des sites et des personnes : ce projet vise à ce que le travail en hauteur effectué au Biodôme et au Jardin botanique puisse se réaliser en toute sécurité.

### Autres projets importants

La Ville de Montréal investira dans divers autres programmes et projets, notamment :

- 787,8 M\$ dans les technologies de l'information, dont 52,2 M\$ pour assurer l'évolution des systèmes actuels de télécommunication et de radiocommunication, 35,5 M\$ pour l'implantation d'un nouveau système de gestion de la relation avec les citoyens afin d'augmenter la satisfaction, 24 M\$ dans le programme de continuité des activités et de sécurité en lien avec la gestion des données confidentielles et personnelles, ainsi que 23,4 M\$ dans la mise en place de solutions et de bonnes pratiques en matière de sécurité des objets connectés (feux de circulation, capteurs intelligents dans les usines d'eau, etc.), de l'infonuagique et de protection contre les menaces avancées;
- 332,8 M\$ dans plusieurs programmes de protection de l'actif immobilier, dont 73,2 M\$ pour des bâtiments dans les grands parcs, 47,5 M\$ pour des bâtiments administratifs et commerciaux, 40,4 M\$ pour des bâtiments sportifs, 26,7 M\$ pour des bâtiments culturels et 16,9 M\$ pour des bâtiments à vocation communautaire;
- 285,7 M\$ pour les programmes de remplacement de véhicules, y compris des équipements mécaniques et spécialisés qui intègrent des technologies écoresponsables, pour les 19 arrondissements et les services centraux. Les véhicules sont remplacés par des modèles 100 % électriques ou plus écologiques, selon les catégories;
- 268 M\$ dans des rénovations majeures de bâtiments, soit 142,1 M\$ pour le complexe sportif Claude-Robillard, 101,1 M\$ pour l'hôtel de ville et 24,8 M\$ pour la cour municipale;
- 180 M\$ dans le programme de mise à niveau des cours de services, dans les arrondissements;
- 152,5 M\$ dans le programme de transition écologique du parc immobilier de la Ville;
- 60 M\$ dans les programmes Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité universelle (AU) pour faire de Montréal une ville favorable au vieillissement actif et accessible à tous, le tout dans un environnement sécuritaire (par, entre autres, la transformation de parcs, l'aménagement de stations

d'exercice, d'aires de repos, etc.). L'accessibilité universelle des immeubles municipaux fera également l'objet d'améliorations grâce aux projets prioritaires conjointement avec les arrondissements;

- 54,5 M\$ pour le programme d'aménagement et de réaménagement des lieux d'élimination de la neige, afin d'en accroître la capacité;
- 10 M\$ pour la réalisation de projets issus de budgets participatifs, afin de permettre aux citoyens de décider de la manière de dépenser une partie du budget municipal. Il s'agit d'une occasion d'ouvrir le processus budgétaire à la population au moyen d'une démarche démocratique (avec un vote).

## GESTION DE LA DETTE

### Stratégies de financement à long terme des investissements

#### Suivi de la politique de gestion de la dette

À titre d'administratrice de fonds publics, la Ville accorde une place prépondérante à la saine gestion de ses finances. Elle a notamment adopté, en 2004, la politique de gestion de la dette, où elle affirme qu'il faut gérer de façon à ce que l'endettement public soit raisonnable, c'est-à-dire en tenant compte de la capacité de payer des contribuables (coût net de la dette), tout en maintenant des services de qualité pour les citoyens.

Mentionnons qu'historiquement, la Ville avait recours à l'emprunt pour financer la majeure partie de ses investissements. Un tel procédé implique de faire des choix pour ne pas s'endetter outre mesure, bien qu'il n'y ait pas de limite légale au pouvoir d'emprunt de la Ville. La politique a donc pour but :

- De définir les objectifs de la gestion de la dette;
- De rendre plus systématique le processus de prise de décision;
- D'assurer la cohérence en introduisant discipline et continuité dans le processus de décision en matière d'endettement;
- De doter la Ville d'un encadrement permettant de maintenir, voire d'améliorer sa situation financière.

Avec la politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- Gérer sa dette de façon responsable et prudente, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- Adopter des pratiques qui permettent d'ajuster son niveau d'endettement;
- S'assurer d'un accès stable aux marchés des capitaux et de taux avantageux;
- Améliorer sa situation financière et, ainsi, maintenir sa cote de crédit.

Les pratiques de gestion adoptées en fonction de cette politique sont regroupées sous 5 énoncés généraux. Toute dérogation doit faire l'objet d'une autorisation, selon le cas, du conseil municipal ou du conseil d'agglomération. Pour plus d'information à ce sujet, le lecteur peut consulter la politique de gestion de la dette sur le site Internet de la Ville ([ville.montreal.qc.ca/finances](http://ville.montreal.qc.ca/finances)).

Cette politique a permis à la Ville de se doter d'un encadrement, d'objectifs et d'orientations en ce qui a trait à la gestion de la dette. Des mesures particulières sont aussi prévues afin d'améliorer la situation d'endettement de Montréal. Conformément à ces dispositions, une contribution volontaire est effectuée chaque année. Au budget de fonctionnement de 2021, celle-ci s'élève à 89,5 M\$. Ainsi, depuis sa mise en place en 2004 et jusqu'à la fin de 2021, la politique de gestion de la dette aura permis de réduire l'endettement global de 807,9 M\$. Au 31 décembre 2019, cette somme a été utilisée de diverses façons, notamment en contributions supplémentaires au remboursement accéléré d'un emprunt (9,2 M\$), en affectation destinée à réduire le recours à l'emprunt dans différents règlements d'emprunts<sup>13</sup> (335,7 M\$) et, enfin, pour éviter des emprunts de refinancement (288,4 M\$). Le solde de la réserve accumulée à la

---

13. Paiement au comptant des immobilisations (PCI).



fin de 2019 et les contributions de 2020 et 2021 serviront à diminuer les emprunts à émettre à des fins de refinancement (174,6 M\$).

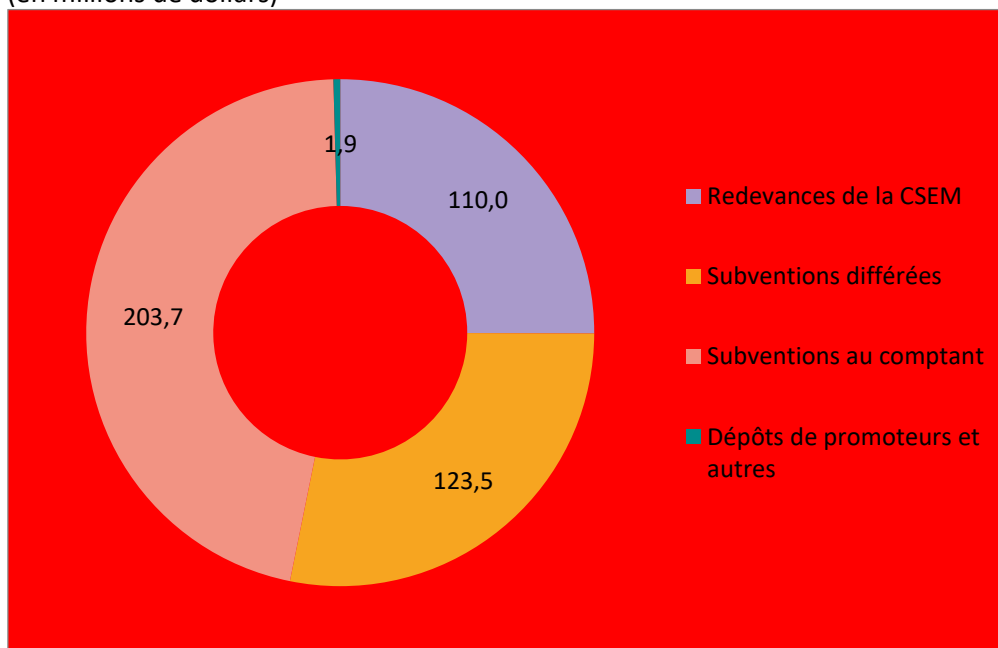
La mise en œuvre de la politique de gestion de la dette aura donc permis d'améliorer grandement le profil financier de la Ville et, ce faisant, de voir sa cote de crédit bonifiée. Cette politique fixe aussi certaines balises à respecter en ce qui touche tant l'endettement que le poids du service de la dette. L'évolution de ces ratios sera présentée ultérieurement.

### Stratégie de financement des investissements de 2021

La Ville de Montréal poursuit, en 2021, le réalignement majeur de son programme d'investissement amorcé en 2015. Les dépenses brutes prévues au PDI pour l'année 2021 atteignent 2 049,6 M\$. Différentes sources de financement serviront à financer ces dépenses, qui sont majoritairement des dépenses en immobilisations. Les sources de financements externes, soit celles à la charge de tiers, atteignent 439,1 M\$, tel que le présente le graphique suivant.

### **Graphique 19 – Sources de financement externes, en 2021**

(en millions de dollars)



Parmi ces sources de financement externes, la Ville devra avoir recours à l'emprunt pour la dette de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), celle-ci étant remboursée en totalité par les redevances annuelles des usagers et utilisateurs du réseau des conduits souterrains. Le coût de ces emprunts est donc à la charge de tiers.

Les sources de financement internes, soit celles assumées par les contribuables, s'élèvent à 1 610,5 M\$. Elles sont réparties entre la portion payée au comptant et celle financée par emprunt. Au fil des années, les contribuables assument au comptant une part de plus en plus importante des dépenses d'investissement, soit 409,9 M\$ pour 2021. Le solde des dépenses, soit 1 200,6 M\$, doit être financé par emprunt et le coût des emprunts, lorsque ceux-ci seront émis, sera imposé aux contribuables de la Ville ou de l'agglomération, selon le cas.

Au-delà de ces prévisions d'investissements, il faut tenir compte de plusieurs autres paramètres pour déterminer le volume d'emprunts à effectuer au cours de l'année 2021. C'est ce volume global d'emprunts qui affectera le budget de fonctionnement de 2021. Parmi les principaux paramètres à considérer, mentionnons :

- La capacité de réalisation des investissements au cours des exercices financiers de 2020 et 2021, le volume d'emprunts autorisés aux règlements d'emprunts déjà en vigueur, ainsi que le volume d'emprunts qui sera adopté dans les nouveaux règlements d'emprunts, conformément au PDI 2021-2030;
- La stratégie de report du financement à long terme des investissements, rendue possible par l'excédent de l'encaisse;
- L'utilisation des sommes réservées conformément à la politique de gestion de la dette, en vue de réduire les emprunts de refinancement ou encore en vue de payer au comptant des dépenses en immobilisations imputées aux règlements d'emprunts;
- Depuis 2011, l'émission par la Ville des emprunts à long terme nécessaires au financement des investissements non subventionnés de la Société de transport de Montréal (STM), celle-ci en assumant tous les frais;
- Les emprunts échus au cours de l'exercice et pour lesquels des refinancements sont requis.

Vu l'ensemble de ces paramètres, la Ville prévoit d'émettre en 2021 un volume d'emprunts d'environ 1 549,3 M\$, comprenant une prévision d'emprunts de 425,2 M\$ pour la STM. Le solde de 1 124,1 M\$ servira aux refinancements (96,1 M\$), aux emprunts à la charge de tiers (115,6 M\$) et aux emprunts à la charge des contribuables (912,4 M\$). Ces emprunts seront émis pour des termes de 5, 10 ou 20 ans, selon les besoins et opportunités des marchés financiers. Un taux d'intérêt moyen de 2,85 % a été prévu.

Pour 2022, le volume annuel d'emprunts oscille autour de 1,3 G\$, ce qui inclut notamment une prévision de 369,4 M\$ pour la STM et des emprunts à la charge des contribuables de 825,0 M\$, à un taux de 3,35 %. Pour 2023, le volume est de quelque 1,3 G\$, avec une prévision de 364,1 M\$ pour la STM et des emprunts à la charge des contribuables de 845,6 M\$, à un taux d'intérêt moyen escompté de 3,85 %.

Au 31 décembre 2019, la dette brute de la Ville s'élevait à 9,9 G\$<sup>14</sup> et la dette nette, à 6,1 G\$. En tenant compte des dépenses d'investissement, des programmes d'emprunts et des échéances de dettes, les coûts bruts et nets de la dette qui sont estimés pour les exercices de 2020 à 2023 sont présentés dans le tableau suivant.

---

14. Cette dette inclut celle émise pour la STM au 31 décembre 2019, qui s'élève à 1 094,1 M\$.

**Tableau 159 – Coût de la dette, de 2020 à 2023**  
(en milliers de dollars)

	COMPARATIF 2020	BUDGET 2021	BUDGET 2022	BUDGET 2023
<b>Coût brut de la dette</b>				
Intérêts et autres frais	421 159,4	423 395,5	437 357,8	464 566,5
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	531 192,5	575 045,4	603 827,0	659 662,4
	<b>952 351,9</b>	<b>998 440,9</b>	<b>1 041 184,8</b>	<b>1 124 228,9</b>
Affectation au remboursement de la dette	61 262,0	64 792,4	63 809,7	61 008,3
Remboursement de capital par subventions <sup>1</sup>	72 307,6	64 886,7	56 033,4	52 875,5
Remboursement de capital de la STM <sup>2</sup>	21 139,9	92 303,2	25 269,7	19 656,9
	<b>154 709,5</b>	<b>221 982,3</b>	<b>145 112,8</b>	<b>133 540,7</b>
<b>Coût brut de la dette</b>	<b>1 107 061,4</b>	<b>1 220 423,2</b>	<b>1 186 297,6</b>	<b>1 257 769,6</b>
<b>Moins :</b>				
Revenus de placement des fonds d'amortissement	61 711,6	69 422,0	73 781,0	85 581,8
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec				
- pour la portion des intérêts	23 066,8	21 406,7	18 679,9	17 374,6
- pour la portion du capital <sup>1</sup>	72 307,6	64 886,7	56 033,4	52 875,5
	<b>157 086,0</b>	<b>155 715,4</b>	<b>148 494,3</b>	<b>155 831,9</b>
<b>Moins :</b>				
Recouvrement de la Société de transport de Montréal				
- pour la portion des intérêts	49 834,0	48 484,4	56 546,8	66 413,9
- pour la portion du capital <sup>2</sup>	21 139,9	92 303,2	25 269,7	19 656,9
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	47 379,4	46 133,7	49 627,7	55 284,9
	<b>118 353,3</b>	<b>186 921,3</b>	<b>131 444,2</b>	<b>141 355,7</b>
<b>Coût net de la dette à la charge des contribuables</b>	<b>831 622,1</b>	<b>877 786,5</b>	<b>906 359,1</b>	<b>960 582,0</b>
<b>Répartition de cette charge entre les contribuables</b>				
Contribuables de l'agglomération	207 229,9	234 312,5	252 060,7	288 288,9
Contribuables de la Ville de Montréal	624 392,2	643 474,0	654 298,4	672 293,1

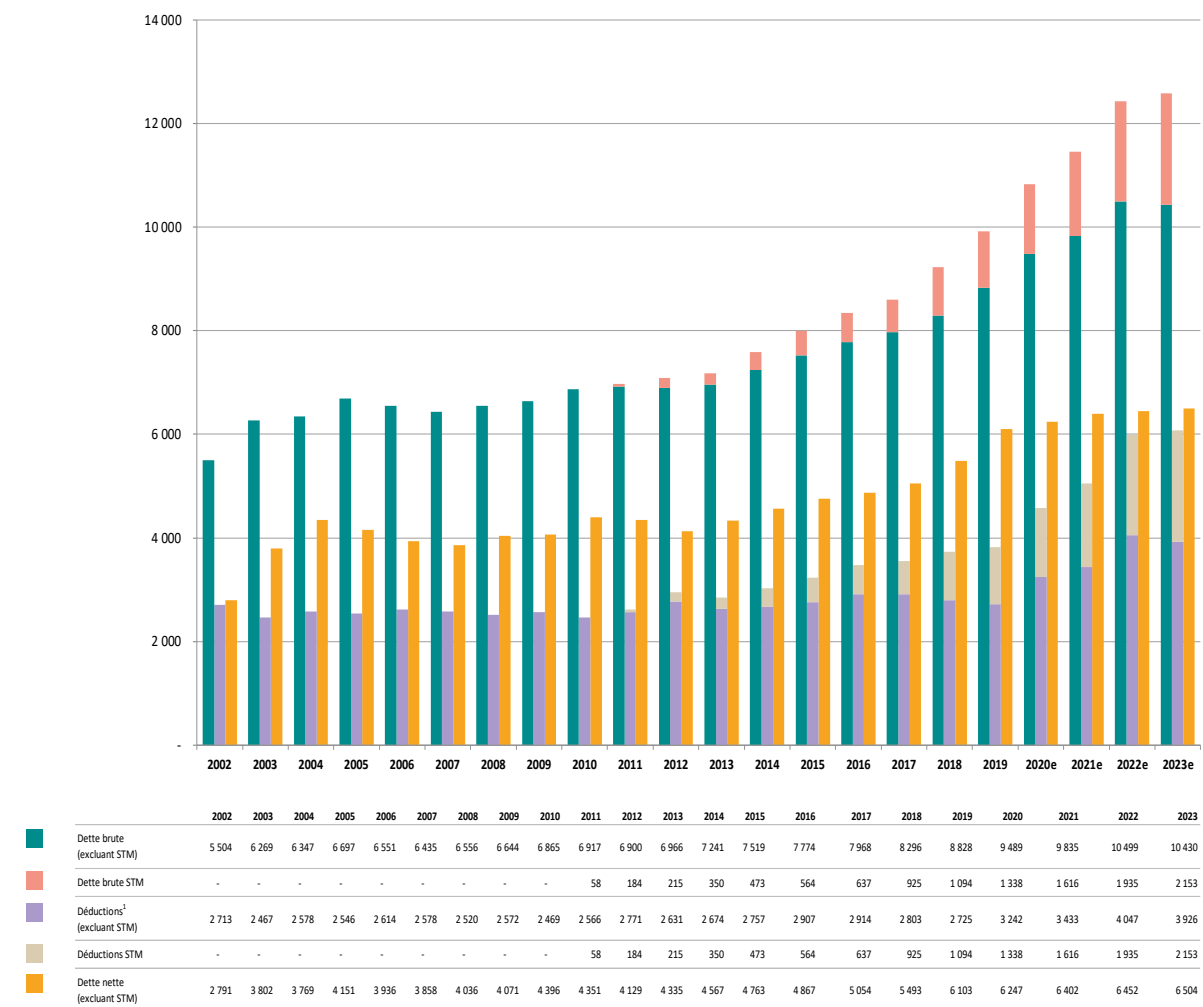
1. Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec, portion capital.

2. Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM, portion capital.

### Évolution de la dette directe brute et nette

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette directe brute et nette depuis la réorganisation municipale de 2002.

**Graphique 20 – Évolution de la dette directe brute et nette**  
(en millions de dollars)

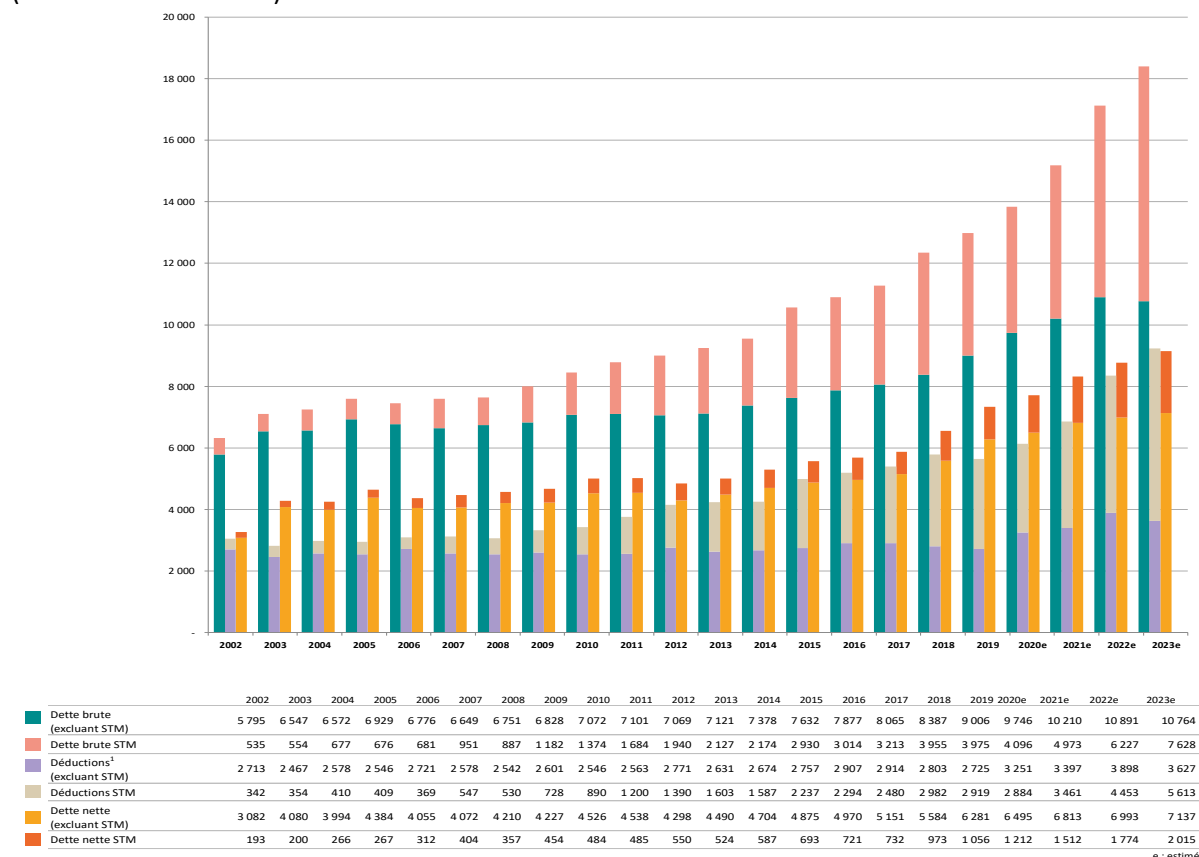


1. Correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagers de la CSEM, ainsi qu'aux sommes accumulées aux fonds d'amortissement.

## Évolution de la dette consolidée brute et nette

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette consolidée brute et nette de la Ville de Montréal, de 2002 à 2023. Celle-ci comprend la dette directe de la Ville et celle de certains organismes faisant partie du périmètre comptable de la Ville, notamment la STM, la Société d'habitation et de développement de Montréal, Technoparc Montréal, Anjou 80 et la Société en commandite Stationnement de Montréal (remplacée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 par l'Agence de mobilité durable).

**Graphique 21 – Évolution de la dette consolidée brute et nette**  
(en millions de dollars)



1. Correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagers de la CSEM, ainsi qu'aux sommes accumulées aux fonds d'amortissement.

### **Ratio de la limite d'endettement**

La politique de gestion de la dette, en vigueur depuis 2004, établit un certain nombre de paramètres afin de guider les actions de la Ville relativement à la gestion de sa dette. L'un de ces paramètres a pour but de limiter le niveau de la dette consolidée nette, en excluant la dette attribuable au refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum équivalent à 100 % des revenus de la Ville de Montréal.

Depuis 2015, la Ville a mis en place de multiples stratégies visant à permettre d'accroître substantiellement ses réalisations relatives aux dépenses d'immobilisations. Durant cette période, de nouvelles stratégies de financement de ces investissements ont été aussi introduites, notamment l'accroissement des paiements au comptant. L'accroissement des dépenses en immobilisations a dépassé l'accroissement des paiements au comptant, ce qui implique une hausse du recours à l'emprunt. Le niveau actuel et anticipé de la dette fait en sorte que le ratio d'endettement pour les années 2020 et 2021 dépassera la limite prévue à la politique de gestion de la dette. En effet, le ratio d'endettement devrait atteindre une valeur avoisinant 110 % en 2020 et 120 % en 2021.

Dans ce contexte, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont accordé une dérogation depuis 2019, tout en mandatant le Service des finances pour qu'il élabore une stratégie financière et fiscale visant à assurer le retour, à moyen terme, du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de la politique de gestion de la dette. Le ratio d'endettement étant en fait la résultante de décisions budgétaires, la mise en œuvre d'un tel objectif passe par la révision du niveau des dépenses d'immobilisations et de ses sources de financement.

Depuis janvier 2019, la Direction générale et le Service des finances ont rencontré l'ensemble des directions des services centraux pour les informer de la situation et de la volonté de donner suite à l'engagement d'élaborer cette stratégie financière et fiscale. Un vaste chantier de travail s'est ensuivi, où le défi le plus important a consisté à déterminer le point d'équilibre entre les besoins prioritaires de réfection des infrastructures et le contrôle serré du profil d'endettement de la Ville.

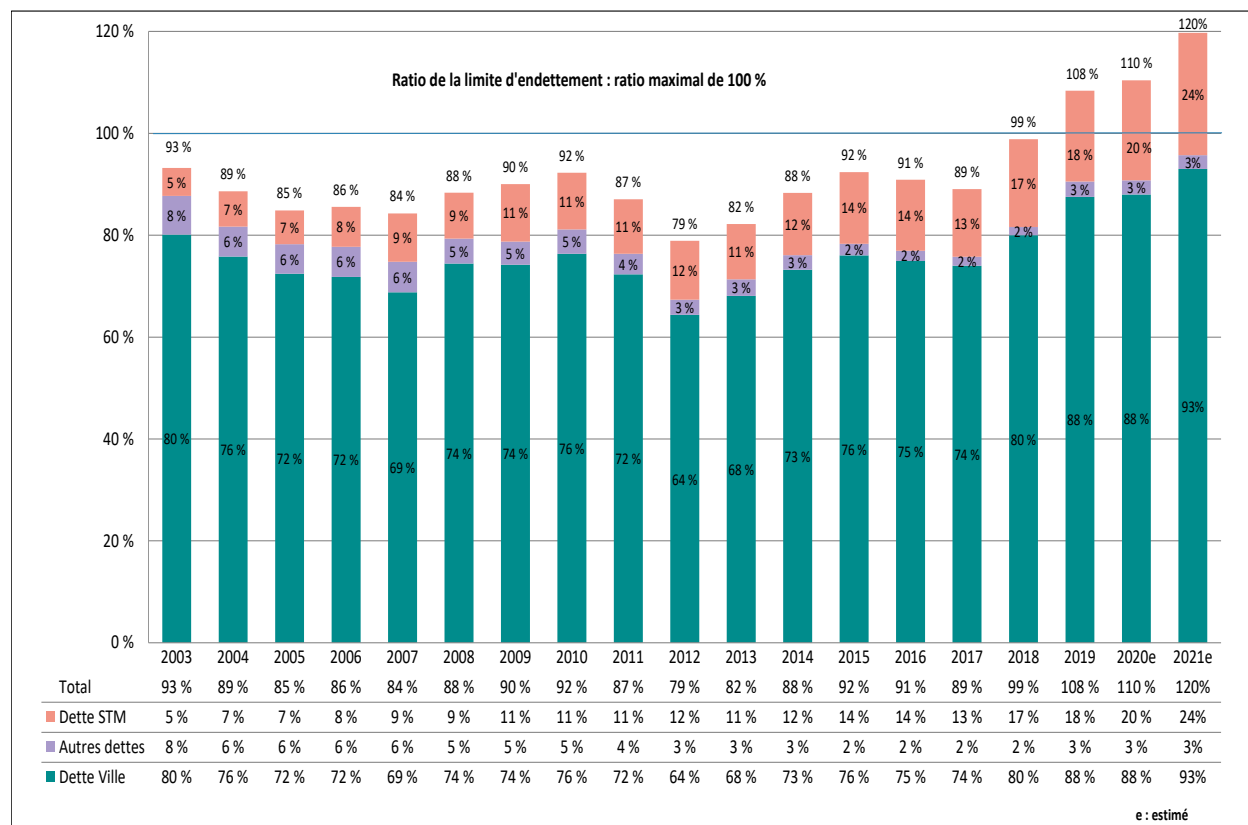
### **Stratégies budgétaires retenues**

Les orientations prises depuis 2015 afin d'effectuer un incontournable rattrapage dans le déficit d'entretien des actifs de la Ville de Montréal, sans pour autant laisser son bilan financier se détériorer, amènent l'Administration à retenir les stratégies suivantes :

- Stabiliser le programme d'immobilisations à des dépenses de l'ordre de 2 G\$ par année. Un rehaussement de ce niveau devra être conditionnel à l'apport de sources de revenus additionnelles;
- Maintenir la stratégie d'accroissement des paiements au comptant – pour les années 2021 à 2023, un versement total de 1 380 M\$, soit 353 M\$ pour 2021, 460 M\$ pour 2022 et 567 M\$ pour 2023;
- Exercer un suivi serré et continu de l'allocation annuelle du programme d'immobilisations;
- Effectuer une revue triennale de l'ensemble de la stratégie.

La mise en œuvre de ces orientations et stratégies budgétaires permettra le retour du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de la politique de gestion de la dette sur un horizon maximum de 7 ans. Dès 2027, le ratio limite sera rétabli à 100 %.

**Graphique 22 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville**

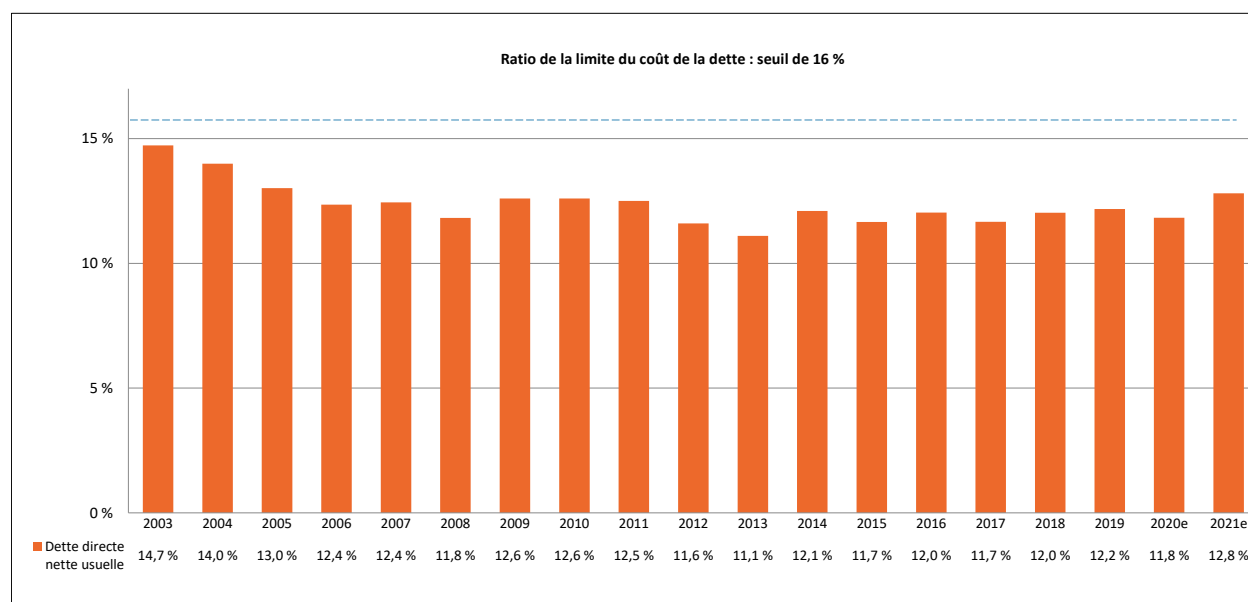


### Ratio de la limite du coût de la dette

Le graphique suivant présente le coût net<sup>15</sup> de la dette par rapport à l'ensemble des dépenses. La politique de gestion de la dette limite le coût net de la dette, excluant le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum de 16 % de l'ensemble des dépenses de la Ville.

En 2003, le coût net de la dette représentait 14,7 % de l'ensemble des charges, du financement et des affectations. Selon les prévisions budgétaires, ce ratio n'atteindrait que 12,8 % en 2021.

### Graphique 23 – Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses



15. Le coût net de la dette exclut le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale de 5 des 6 régimes de l'ancienne Ville de Montréal. Ce coût net s'élève à 83 M\$.

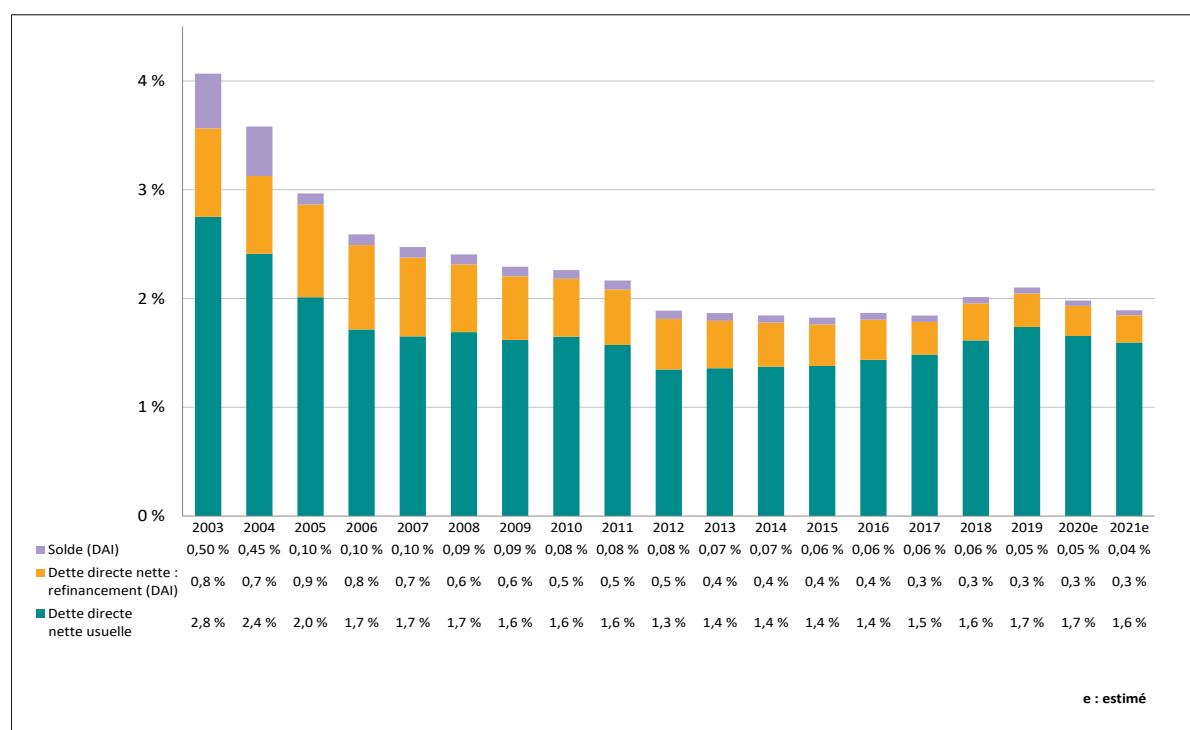


### Le poids de la dette par rapport à la richesse foncière

Le graphique suivant présente la dette directe nette en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée<sup>16</sup>. Le poids de la dette directe nette est passé de 2,8 % en 2003 à 1,6 % en 2021. En tenant compte du refinancement de la dette actuarielle initiale (DAI) de certains régimes de retraite, ce ratio atteint 1,94 % en décembre 2021. Cette réduction est attribuable à quatre facteurs principaux :

- La forte appréciation de la valeur des immeubles sur le territoire de Montréal;
- L'évolution de la dette directe nette, excluant le refinancement de la DAI;
- La stratégie de refinancement de la DAI de la Ville de Montréal;
- La variation de la valeur du déficit actuariel initial du régime de retraite des cols bleus de l'ancienne Ville de Montréal.

**Graphique 24 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée**



16. La valeur imposable équivalente uniformisée correspond à la valeur imposable plus la valeur pondérée des immeubles non imposables, assujettis à des paiements tenant lieu de taxes. La valeur imposable équivalente est redressée pour tenir compte de l'évolution du marché immobilier depuis le dépôt du rôle foncier, afin de refléter les valeurs plus récentes (uniformisées).

## DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS POUR CHACUNE DES UNITÉS D'AFFAIRES

### Investissements par unités d'affaires

Cette section présente les investissements relatifs aux immobilisations par unités d'affaires. Les unités d'affaires sont les arrondissements et les services centraux. Les arrondissements sont responsables des projets d'immobilisations qui touchent les services de proximité. Les services centraux sont responsables des projets d'immobilisations qui sont destinés à la collectivité montréalaise ou qui nécessitent une expertise particulière.

Les prochaines pages présentent les sommaires d'acquisitions d'immobilisations, par unités d'affaires, pour le budget de la Ville de Montréal, le budget municipal et le budget d'agglomération.

**Tableau 160 – Investissements par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal**  
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Arrondissements</b>								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	25 660,0	25 660,0	51 320,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelega-Maisonnette	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 270,0	42 270,0	84 540,0
Montréal-Nord	6 507,0	6 150,0	4 514,0	5 164,0	5 800,0	28 135,0	21 570,0	49 705,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 445,0	5 445,0	27 975,0	26 475,0	54 450,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	13 330,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	64 250,0	63 650,0	127 900,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	12 721,0	14 220,0	17 462,0	9 620,0	9 620,0	63 643,0	48 100,0	111 743,0
Saint-Léonard	5 940,0	6 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	30 700,0	29 700,0	60 400,0
Sud-Ouest	7 195,0	8 378,0	8 089,0	7 169,0	7 239,0	38 070,0	32 795,0	70 865,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	34 905,0	34 905,0	69 810,0
<b>Total – Arrondissements</b>	<b>133 665,0</b>	<b>136 390,0</b>	<b>136 707,0</b>	<b>128 345,0</b>	<b>129 051,0</b>	<b>664 158,0</b>	<b>633 675,0</b>	<b>1 297 833,0</b>
<b>Services centraux</b>								
Commission des services électriques	115 566,0	110 506,0	103 050,0	84 000,0	80 000,0	493 122,0	400 000,0	893 122,0
Concertation des arrondissements	20 000,0	10 000,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	42 000,0	22 500,0	64 500,0
Culture	83 789,0	63 348,0	57 869,0	60 282,0	62 698,0	327 986,0	286 338,0	614 324,0
Diversité et inclusion sociale	4 833,0	4 833,0	4 833,0	4 833,0	4 833,0	24 165,0	24 165,0	48 330,0
Eau	455 980,0	604 803,0	695 012,0	556 803,0	466 811,0	2 779 409,0	2 106 143,0	4 885 552,0
Environnement	132 375,0	89 493,0	38 744,0	28 787,0	77 236,0	366 635,0	138 165,0	504 800,0
Espace pour la vie	21 772,0	21 727,0	23 723,0	23 723,0	23 723,0	114 668,0	118 615,0	233 283,0
Gestion et planification immobilière	117 514,0	117 451,0	115 451,0	117 451,0	117 451,0	585 318,0	583 755,0	1 169 073,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	185 761,0	181 748,0	178 025,0	197 539,0	187 168,0	930 241,0	862 011,0	1 792 252,0
Habitation	16 279,0	16 279,0	16 279,0	16 279,0	16 279,0	81 395,0	81 395,0	162 790,0
Infrastructures du réseau routier	104 194,0	103 171,0	62 067,0	87 602,0	60 952,0	417 986,0	34 710,0	452 696,0
Matériel roulant et ateliers	51 145,0	51 145,0	51 145,0	52 575,0	52 575,0	258 585,0	262 875,0	521 460,0
Société du parc Jean-Drapeau	38 522,0	57 965,0	59 833,0	62 038,0	56 547,0	274 905,0	207 727,0	482 632,0
Technologies de l'information	96 810,0	99 100,0	97 700,0	92 404,0	89 541,0	475 555,0	400 872,0	876 427,0
Urbanisme et mobilité	471 403,0	468 315,0	472 835,0	472 204,0	477 511,0	2 362 268,0	2 331 908,0	4 694 176,0
<b>Total – Services centraux</b>	<b>1 915 943,0</b>	<b>1 999 884,0</b>	<b>1 980 566,0</b>	<b>1 860 520,0</b>	<b>1 777 325,0</b>	<b>9 534 238,0</b>	<b>7 861 179,0</b>	<b>17 395 417,0</b>
<b>Total – Investissements</b>	<b>2 049 608,0</b>	<b>2 136 274,0</b>	<b>2 117 273,0</b>	<b>1 988 865,0</b>	<b>1 906 376,0</b>	<b>10 198 396,0</b>	<b>8 494 854,0</b>	<b>18 693 250,0</b>

**Tableau 161 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil municipal**  
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Arrondissements</b>								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	25 660,0	25 660,0	51 320,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelega-Maisonnette	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 270,0	42 270,0	84 540,0
Montréal-Nord	6 507,0	6 150,0	4 514,0	5 164,0	5 800,0	28 135,0	21 570,0	49 705,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 445,0	5 445,0	27 975,0	26 475,0	54 450,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	13 330,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	64 250,0	63 650,0	127 900,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	12 721,0	14 220,0	17 462,0	9 620,0	9 620,0	63 643,0	48 100,0	111 743,0
Saint-Léonard	5 940,0	6 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	30 700,0	29 700,0	60 400,0
Sud-Ouest	7 195,0	8 378,0	8 089,0	7 169,0	7 239,0	38 070,0	32 795,0	70 865,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	34 905,0	34 905,0	69 810,0
<b>Total – Arrondissements</b>	<b>133 665,0</b>	<b>136 390,0</b>	<b>136 707,0</b>	<b>128 345,0</b>	<b>129 051,0</b>	<b>664 158,0</b>	<b>633 675,0</b>	<b>1 297 833,0</b>
<b>Services centraux</b>								
Commission des services électriques	115 566,0	110 506,0	103 050,0	84 000,0	80 000,0	493 122,0	400 000,0	893 122,0
Concertation des arrondissements	20 000,0	10 000,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	42 000,0	22 500,0	64 500,0
Culture	81 789,0	56 348,0	55 869,0	60 282,0	62 698,0	316 986,0	286 338,0	603 324,0
Diversité et inclusion sociale	4 833,0	4 833,0	4 833,0	4 833,0	4 833,0	24 165,0	24 165,0	48 330,0
Eau	181 300,0	161 655,0	181 956,0	185 000,0	191 755,0	901 666,0	887 327,0	1 788 993,0
Environnement	4 788,0	4 246,0	4 287,0	4 199,0	4 056,0	21 576,0	17 481,0	39 057,0
Espace pour la vie	21 772,0	21 727,0	23 723,0	23 723,0	23 723,0	114 668,0	118 615,0	233 283,0
Gestion et planification immobilière	80 582,0	78 587,0	77 724,0	79 832,0	72 704,0	389 429,0	419 089,0	808 518,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	140 487,0	132 593,0	123 441,0	140 435,0	110 172,0	647 128,0	443 418,0	1 090 546,0
Habitation	3 099,0	3 055,0	3 177,0	3 000,0	3 000,0	15 331,0	15 000,0	30 331,0
Infrastructures du réseau routier	75 125,0	56 424,0	31 527,0	26 418,0	23 886,0	213 380,0	14 028,0	227 408,0
Matériel roulant et ateliers	24 328,0	21 038,0	21 263,0	22 450,0	22 656,0	111 735,0	118 095,0	229 830,0
Technologies de l'information	50 859,0	52 128,0	51 579,0	46 208,0	42 453,0	243 227,0	163 511,0	406 738,0
Urbanisme et mobilité	416 834,0	423 721,0	415 475,0	394 773,0	355 949,0	2 006 752,0	1 911 551,0	3 918 303,0
<b>Total – Services centraux</b>	<b>1 221 362,0</b>	<b>1 136 861,0</b>	<b>1 101 904,0</b>	<b>1 079 153,0</b>	<b>1 001 885,0</b>	<b>5 541 165,0</b>	<b>4 841 118,0</b>	<b>10 382 283,0</b>
<b>Total – Investissements</b>	<b>1 355 027,0</b>	<b>1 273 251,0</b>	<b>1 238 611,0</b>	<b>1 207 498,0</b>	<b>1 130 936,0</b>	<b>6 205 323,0</b>	<b>5 474 793,0</b>	<b>11 680 116,0</b>

**Tableau 162 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération**  
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Services centraux</b>								
Culture	2 000,0	7 000,0	2 000,0	-	-	11 000,0	-	11 000,0
Eau	274 680,0	443 148,0	513 056,0	371 803,0	275 056,0	1 877 743,0	1 218 816,0	3 096 559,0
Environnement	127 587,0	85 247,0	34 457,0	24 588,0	73 180,0	345 059,0	120 684,0	465 743,0
Gestion et planification immobilière	36 932,0	38 864,0	37 727,0	37 619,0	44 747,0	195 889,0	164 666,0	360 555,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	45 274,0	49 155,0	54 584,0	57 104,0	76 996,0	283 113,0	418 593,0	701 706,0
Habitation	13 180,0	13 224,0	13 102,0	13 279,0	13 279,0	66 064,0	66 395,0	132 459,0
Infrastructures du réseau routier	29 069,0	46 747,0	30 540,0	61 184,0	37 066,0	204 606,0	20 682,0	225 288,0
Matériel roulant et ateliers	26 817,0	30 107,0	29 882,0	30 125,0	29 919,0	146 850,0	144 780,0	291 630,0
Société du parc Jean-Drapeau	38 522,0	57 965,0	59 833,0	62 038,0	56 547,0	274 905,0	207 727,0	482 632,0
Technologies de l'information	45 951,0	46 972,0	46 121,0	46 196,0	47 088,0	232 328,0	237 361,0	469 689,0
Urbanisme et mobilité	54 569,0	44 594,0	57 360,0	77 431,0	121 562,0	355 516,0	420 357,0	775 873,0
<b>Total – Services centraux</b>	<b>694 581,0</b>	<b>863 023,0</b>	<b>878 662,0</b>	<b>781 367,0</b>	<b>775 440,0</b>	<b>3 993 073,0</b>	<b>3 020 061,0</b>	<b>7 013 134,0</b>
<b>Total – Investissements</b>	<b>694 581,0</b>	<b>863 023,0</b>	<b>878 662,0</b>	<b>781 367,0</b>	<b>775 440,0</b>	<b>3 993 073,0</b>	<b>3 020 061,0</b>	<b>7 013 134,0</b>

## **Emprunts à la charge des contribuables par unités d'affaires**

La section suivante présente les emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations par unités d'affaires pour le budget de la Ville de Montréal, le budget municipal et le budget d'agglomération.

**Tableau 163 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d’immobilisations, par unités d’affaires – Budget de la Ville de Montréal**  
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Arrondissements</b>								
Ahuntesic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	25 660,0	25 660,0	51 320,0
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 270,0	42 270,0	84 540,0
Montréal-Nord	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	21 070,0	21 070,0	42 140,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	23 475,0	23 475,0	46 950,0
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	63 650,0	63 650,0	127 300,0
Rosemont-La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	48 100,0	48 100,0	96 200,0
Saint-Léonard	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	29 700,0	29 700,0	59 400,0
Sud-Ouest	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	29 195,0	29 195,0	58 390,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	34 905,0	34 905,0	69 810,0
<b>Total – Emprunts des arrondissements</b>	<b>125 315,0</b>	<b>125 315,0</b>	<b>125 315,0</b>	<b>125 315,0</b>	<b>125 315,0</b>	<b>626 575,0</b>	<b>626 575,0</b>	<b>1 253 150,0</b>
<b>Services centraux</b>								
Commission des services électriques	5 566,0	5 566,0	-	-	-	11 132,0	-	11 132,0
Concertation des arrondissements	20 000,0	10 000,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	42 000,0	22 500,0	64 500,0
Culture	59 634,0	44 500,0	44 366,0	44 476,0	44 500,0	237 476,0	220 814,0	458 290,0
Diversité et inclusion sociale	4 833,0	4 833,0	4 833,0	4 833,0	4 833,0	24 165,0	24 165,0	48 330,0
Eau	281 985,0	342 750,0	445 655,0	371 478,0	341 366,0	1 783 234,0	1 581 116,0	3 364 350,0
Environnement	64 130,0	42 917,0	9 345,0	13 847,0	59 549,0	189 788,0	111 765,0	301 553,0
Espace pour la vie	21 597,0	21 597,0	23 723,0	23 723,0	23 723,0	114 363,0	118 615,0	232 978,0
Gestion et planification immobilière	117 514,0	117 451,0	115 451,0	117 451,0	117 451,0	585 318,0	583 755,0	1 169 073,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	175 373,0	171 373,0	161 373,0	176 373,0	176 373,0	860 865,0	823 658,0	1 684 523,0
Habitation	16 279,0	16 279,0	16 279,0	16 279,0	16 279,0	81 395,0	81 395,0	162 790,0
Infrastructures du réseau routier	79 595,0	60 173,0	46 417,0	75 952,0	60 952,0	323 089,0	34 710,0	357 799,0
Matériel roulant et ateliers	51 145,0	51 145,0	51 145,0	52 575,0	52 575,0	258 585,0	262 875,0	521 460,0
Société du parc Jean-Drapeau	34 147,0	34 147,0	34 147,0	34 147,0	34 147,0	170 735,0	170 735,0	341 470,0
Technologies de l'information	96 810,0	99 100,0	97 700,0	92 404,0	89 541,0	475 555,0	400 872,0	876 427,0
Urbanisme et mobilité	427 462,0	427 462,0	427 463,0	430 461,0	427 462,0	2 140 310,0	2 137 313,0	4 277 623,0
<b>Total – Emprunts des services centraux</b>	<b>1 456 070,0</b>	<b>1 449 293,0</b>	<b>1 481 897,0</b>	<b>1 457 999,0</b>	<b>1 452 751,0</b>	<b>7 298 010,0</b>	<b>6 574 288,0</b>	<b>13 872 298,0</b>
<b>Total – Emprunts des unités d'affaires</b>	<b>1 581 385,0</b>	<b>1 574 608,0</b>	<b>1 607 212,0</b>	<b>1 583 314,0</b>	<b>1 578 066,0</b>	<b>7 924 585,0</b>	<b>7 200 863,0</b>	<b>15 125 448,0</b>
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	27 700,0	27 700,0	27 700,0	27 700,0	27 700,0	138 500,0	138 500,0	277 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	353 000,0	460 000,0	567 000,0	674 000,0	781 000,0	2 835 000,0	5 510 000,0	8 345 000,0
<b>Total – Emprunts à la charge des contribuables</b>	<b>1 200 685,0</b>	<b>1 086 908,0</b>	<b>1 012 512,0</b>	<b>881 614,0</b>	<b>769 366,0</b>	<b>4 951 085,0</b>	<b>1 552 363,0</b>	<b>6 503 448,0</b>

**Tableau 164 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d’immobilisations, par unités d’affaires – Budget du conseil municipal**  
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Arrondissements</b>								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	25 660,0	25 660,0	51 320,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga–Maisonnette	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 270,0	42 270,0	84 540,0
Montréal-Nord	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	21 070,0	21 070,0	42 140,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	23 475,0	23 475,0	46 950,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	63 650,0	63 650,0	127 300,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	48 100,0	48 100,0	96 200,0
Saint-Léonard	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	29 700,0	29 700,0	59 400,0
Sud-Ouest	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	29 195,0	29 195,0	58 390,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	34 905,0	34 905,0	69 810,0
<b>Total – Emprunts des arrondissements</b>	<b>125 315,0</b>	<b>125 315,0</b>	<b>125 315,0</b>	<b>125 315,0</b>	<b>125 315,0</b>	<b>626 575,0</b>	<b>626 575,0</b>	<b>1 253 150,0</b>
<b>Services centraux</b>								
Commission des services électriques	5 566,0	5 566,0	-	-	-	11 132,0	-	11 132,0
Concertation des arrondissements	20 000,0	10 000,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	42 000,0	22 500,0	64 500,0
Culture	58 634,0	41 000,0	43 366,0	44 476,0	44 500,0	231 976,0	220 814,0	452 790,0
Diversité et inclusion sociale	4 833,0	4 833,0	4 833,0	4 833,0	4 833,0	24 165,0	24 165,0	48 330,0
Eau	99 891,0	83 359,0	102 301,0	103 465,0	110 220,0	499 236,0	479 652,0	978 888,0
Environnement	3 804,0	3 304,0	3 746,0	4 199,0	4 056,0	19 109,0	17 481,0	36 590,0
Espace pour la vie	21 597,0	21 597,0	23 723,0	23 723,0	23 723,0	114 363,0	118 615,0	232 978,0
Gestion et planification immobilière	80 582,0	78 587,0	77 724,0	79 832,0	72 704,0	389 429,0	419 089,0	808 518,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	134 122,0	127 163,0	111 335,0	124 282,0	106 776,0	603 678,0	433 308,0	1 036 986,0
Habitation	3 099,0	3 055,0	3 177,0	3 000,0	3 000,0	15 331,0	15 000,0	30 331,0
Infrastructures du réseau routier	59 325,0	49 724,0	30 127,0	26 418,0	23 886,0	189 480,0	14 028,0	203 508,0
Matériel roulant et ateliers	24 328,0	21 038,0	21 263,0	22 450,0	22 656,0	111 735,0	118 095,0	229 830,0
Technologie de l'information	50 859,0	52 128,0	51 579,0	46 208,0	42 453,0	243 227,0	163 511,0	406 738,0
Urbanisme et mobilité	375 343,0	384 721,0	378 249,0	363 348,0	323 894,0	1 825 555,0	1 755 301,0	3 580 856,0
<b>Total – Emprunts des services centraux</b>	<b>941 983,0</b>	<b>886 075,0</b>	<b>855 423,0</b>	<b>850 234,0</b>	<b>786 701,0</b>	<b>4 320 416,0</b>	<b>3 801 559,0</b>	<b>8 121 975,0</b>
<b>Total – Emprunts des unités d'affaires</b>	<b>1 067 298,0</b>	<b>1 011 390,0</b>	<b>980 738,0</b>	<b>975 549,0</b>	<b>912 016,0</b>	<b>4 946 991,0</b>	<b>4 428 134,0</b>	<b>9 375 125,0</b>
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	23 000,0	23 000,0	23 000,0	23 000,0	23 000,0	115 000,0	115 000,0	230 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	268 000,0	274 200,0	331 700,0	409 200,0	463 300,0	1 746 400,0	3 572 300,0	5 318 700,0
<b>Total – Emprunts à la charge des contribuables</b>	<b>776 298,0</b>	<b>714 190,0</b>	<b>626 038,0</b>	<b>543 349,0</b>	<b>425 716,0</b>	<b>3 085 591,0</b>	<b>740 834,0</b>	<b>3 826 425,0</b>



**Tableau 165 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d’immobilisations, par unités d’affaires – Budget du conseil d’agglomération**  
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Services centraux</b>								
Culture	1 000,0	3 500,0	1 000,0	-	-	5 500,0	-	5 500,0
Eau	182 094,0	259 391,0	343 354,0	268 013,0	231 146,0	1 283 998,0	1 101 464,0	2 385 462,0
Environnement	60 326,0	39 613,0	5 599,0	9 648,0	55 493,0	170 679,0	94 284,0	264 963,0
Gestion et planification immobilière	36 932,0	38 864,0	37 727,0	37 619,0	44 747,0	195 889,0	164 666,0	360 555,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	41 251,0	44 210,0	50 038,0	52 091,0	69 597,0	257 187,0	390 350,0	647 537,0
Habitation	13 180,0	13 224,0	13 102,0	13 279,0	13 279,0	66 064,0	66 395,0	132 459,0
Infrastructures du réseau routier	20 270,0	10 449,0	16 290,0	49 534,0	37 066,0	133 609,0	20 682,0	154 291,0
Matériel roulant et ateliers	26 817,0	30 107,0	29 882,0	30 125,0	29 919,0	146 850,0	144 780,0	291 630,0
Société du parc Jean-Drapeau	34 147,0	34 147,0	34 147,0	34 147,0	34 147,0	170 735,0	170 735,0	341 470,0
Technologies de l'information	45 951,0	46 972,0	46 121,0	46 196,0	47 088,0	232 328,0	237 361,0	469 689,0
Urbanisme et mobilité	52 119,0	42 741,0	49 214,0	67 113,0	103 568,0	314 755,0	382 012,0	696 767,0
<b>Total – Emprunts des services centraux</b>	<b>514 087,0</b>	<b>563 218,0</b>	<b>626 474,0</b>	<b>607 765,0</b>	<b>666 050,0</b>	<b>2 977 594,0</b>	<b>2 772 729,0</b>	<b>5 750 323,0</b>
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	4 700,0	4 700,0	4 700,0	4 700,0	4 700,0	23 500,0	23 500,0	47 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	85 000,0	185 800,0	235 300,0	264 800,0	317 700,0	1 088 600,0	1 937 700,0	3 026 300,0
<b>Total – Emprunts à la charge des contribuables</b>	<b>424 387,0</b>	<b>372 718,0</b>	<b>386 474,0</b>	<b>338 265,0</b>	<b>343 650,0</b>	<b>1 865 494,0</b>	<b>811 529,0</b>	<b>2 677 023,0</b>

## Détail des projets et des programmes par arrondissements

Cette section présente le détail des investissements prévus au PDI 2021-2030 pour chaque arrondissement.

Les projets sont également reliés à l'instance responsable : le conseil municipal (M) ou le conseil d'agglomération (A).

### Ahuntsic-Cartierville

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
34224	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	887,0	2 834,0	2 213,0	3 000,0	3 000,0	11 934,0	15 000,0	26 934,0
40003	Programme de dotation d'installations sportives, communautaires et culturelles	M	2 540,0	-	1 000,0	-	-	3 540,0	-	3 540,0
55733	Programme de réfection routière	M	2 395,0	995,0	1 500,0	1 913,0	1 913,0	8 716,0	9 565,0	18 281,0
57105	Programme de remplacement de mobilier urbain	M	150,0	150,0	300,0	200,0	200,0	1 000,0	1 000,0	2 000,0
66056	Programme de protection des bâtiments	M	1 091,0	3 084,0	2 100,0	2 000,0	2 000,0	10 275,0	10 000,0	20 275,0
68056	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	50,0	50,0	-	-	-	100,0	-	100,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>7 113,0</b>	<b>7 113,0</b>	<b>7 113,0</b>	<b>7 113,0</b>	<b>7 113,0</b>	<b>35 565,0</b>	<b>35 565,0</b>	<b>71 130,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>7 113,0</b>	<b>7 113,0</b>	<b>7 113,0</b>	<b>7 113,0</b>	<b>7 113,0</b>	<b>35 565,0</b>	<b>35 565,0</b>	<b>71 130,0</b>

### Anjou

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
34909	Programme de réaménagement de parcs	M	1 234,0	2 364,0	144,0	315,0	335,0	4 392,0	2 815,0	7 207,0
42509	Programme de protection des bâtiments	M	2 497,0	2 504,0	4 724,0	4 553,0	4 333,0	18 611,0	20 495,0	39 106,0
55510	Programme de réfection routière et d'infrastructures	M	1 830,0	730,0	730,0	730,0	930,0	4 950,0	4 650,0	9 600,0
68509	Acquisition d'équipements et développement de systèmes informatiques	M	82,0	65,0	65,0	65,0	65,0	342,0	325,0	667,0
68709	Programme d'acquisition d'équipements et d'ameublement	M	20,0	-	-	-	-	20,0	30,0	50,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>5 663,0</b>	<b>5 663,0</b>	<b>5 663,0</b>	<b>5 663,0</b>	<b>5 663,0</b>	<b>28 315,0</b>	<b>28 315,0</b>	<b>56 630,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>5 663,0</b>	<b>5 663,0</b>	<b>5 663,0</b>	<b>5 663,0</b>	<b>5 663,0</b>	<b>28 315,0</b>	<b>28 315,0</b>	<b>56 630,0</b>

## Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
34227	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	2 175,0	1 014,0	2 082,0	1 430,0	1 430,0	8 131,0	7 150,0	15 281,0
55734	Programme de réfection routière	M	2 200,0	2 200,0	2 200,0	2 200,0	2 200,0	11 000,0	11 000,0	22 000,0
55744	Programme de réfection mineure de trottoirs	M	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
55754	Mesures d'apaisement de la circulation – Arrondissement CDN-NDG	M	300,0	300,0	500,0	500,0	500,0	2 100,0	2 500,0	4 600,0
57101	Programme de remplacement de mobilier urbain	M	-	100,0	100,0	100,0	100,0	400,0	500,0	900,0
67851	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	M	1 755,0	2 816,0	1 548,0	2 200,0	2 200,0	10 519,0	11 000,0	21 519,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>6 830,0</b>	<b>6 830,0</b>	<b>6 830,0</b>	<b>6 830,0</b>	<b>6 830,0</b>	<b>34 150,0</b>	<b>34 150,0</b>	<b>68 300,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>6 830,0</b>	<b>6 830,0</b>	<b>6 830,0</b>	<b>6 830,0</b>	<b>6 830,0</b>	<b>34 150,0</b>	<b>34 150,0</b>	<b>68 300,0</b>

## Lachine

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
32517	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	720,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 320,0	2 000,0	4 320,0
42517	Programme de réfection de bâtiments sportifs et communautaires	M	1 507,0	1 827,0	1 827,0	1 827,0	1 827,0	8 815,0	9 135,0	17 950,0
55717	Programme de réfection routière	M	1 450,0	1 450,0	1 450,0	1 450,0	1 450,0	7 250,0	7 250,0	14 500,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>3 677,0</b>	<b>3 677,0</b>	<b>3 677,0</b>	<b>3 677,0</b>	<b>3 677,0</b>	<b>18 385,0</b>	<b>18 385,0</b>	<b>36 770,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>3 677,0</b>	<b>3 677,0</b>	<b>3 677,0</b>	<b>3 677,0</b>	<b>3 677,0</b>	<b>18 385,0</b>	<b>18 385,0</b>	<b>36 770,0</b>

## LaSalle

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
34210	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 500,0	1 000,0	1 175,0	1 175,0	1 175,0	6 025,0	5 875,0	11 900,0
55700	Programme de réfection routière	M	1 445,0	2 142,0	1 757,0	1 757,0	1 757,0	8 858,0	8 785,0	17 643,0
56700	Programme de réfection de bâtiments	M	2 187,0	1 990,0	2 200,0	2 200,0	2 200,0	10 777,0	11 000,0	21 777,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>5 132,0</b>	<b>5 132,0</b>	<b>5 132,0</b>	<b>5 132,0</b>	<b>5 132,0</b>	<b>25 660,0</b>	<b>25 660,0</b>	<b>51 320,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>5 132,0</b>	<b>5 132,0</b>	<b>5 132,0</b>	<b>5 132,0</b>	<b>5 132,0</b>	<b>25 660,0</b>	<b>25 660,0</b>	<b>51 320,0</b>

### L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
34506	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	-	-	1 075,0	565,0	1 000,0	2 640,0	4 628,0	7 268,0
36506	Achat d'équipements sportifs	M	-	-	60,0	-	60,0	120,0	240,0	360,0
44506	Programme de réfection des bâtiments de l'arrondissement	M	1 433,0	2 300,0	300,0	1 200,0	400,0	5 633,0	2 600,0	8 233,0
55706	Programme de réfection routière	M	1 494,0	627,0	1 432,0	1 162,0	1 407,0	6 122,0	6 927,0	13 049,0
68606	Programme de développement informatique	M	-	-	60,0	-	60,0	120,0	240,0	360,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>2 927,0</b>	<b>2 927,0</b>	<b>2 927,0</b>	<b>2 927,0</b>	<b>2 927,0</b>	<b>14 635,0</b>	<b>14 635,0</b>	<b>29 270,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>2 927,0</b>	<b>2 927,0</b>	<b>2 927,0</b>	<b>2 927,0</b>	<b>2 927,0</b>	<b>14 635,0</b>	<b>14 635,0</b>	<b>29 270,0</b>

### Mercier–Hochelaga–Maisonneuve (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
34223	Programme de réaménagement de parcs	M	1 851,0	2 689,0	1 388,0	1 200,0	1 200,0	8 328,0	6 000,0	14 328,0
55729	Programme de réfection routière	M	1 901,0	605,0	1 531,0	2 000,0	2 000,0	8 037,0	10 000,0	18 037,0
59055	Programme d'apaisement de la circulation	M	1 222,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 222,0	5 000,0	10 222,0
66055	Programme de protection des bâtiments	M	3 050,0	3 775,0	4 100,0	4 000,0	4 000,0	18 925,0	20 000,0	38 925,0
68723	Programme d'acquisition d'équipements	M	430,0	385,0	435,0	254,0	254,0	1 758,0	1 270,0	3 028,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>8 454,0</b>	<b>8 454,0</b>	<b>8 454,0</b>	<b>8 454,0</b>	<b>8 454,0</b>	<b>42 270,0</b>	<b>42 270,0</b>	<b>84 540,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>8 454,0</b>	<b>8 454,0</b>	<b>8 454,0</b>	<b>8 454,0</b>	<b>8 454,0</b>	<b>42 270,0</b>	<b>42 270,0</b>	<b>84 540,0</b>

## Montréal-Nord (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
25850	Programme de développement	M	1 610,0	1 800,0	300,0	100,0	100,0	3 910,0	500,0	4 410,0
34616	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	950,0	1 000,0	750,0	4 014,0	-	6 714,0	4 300,0	11 014,0
55716	Programme de réfection routière	M	700,0	600,0	2 364,0	600,0	3 100,0	7 364,0	9 500,0	16 864,0
66016	Programme de protection des bâtiments administratifs, sportifs et culturels	M	3 147,0	2 650,0	1 000,0	350,0	2 500,0	9 647,0	6 770,0	16 417,0
68078	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>6 507,0</b>	<b>6 150,0</b>	<b>4 514,0</b>	<b>5 164,0</b>	<b>5 800,0</b>	<b>28 135,0</b>	<b>21 570,0</b>	<b>49 705,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>6 507,0</b>	<b>6 150,0</b>	<b>4 514,0</b>	<b>5 164,0</b>	<b>5 800,0</b>	<b>28 135,0</b>	<b>21 570,0</b>	<b>49 705,0</b>

## Outremont (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
32005	Programme d'aménagement de parcs – Arrondissement d'Outremont	M	500,0	375,0	350,0	400,0	400,0	2 025,0	2 000,0	4 025,0
50021	Programme de réaménagement des infrastructures	M	250,0	250,0	300,0	200,0	200,0	1 200,0	1 000,0	2 200,0
55705	Programme de réfection routière	M	1 150,0	1 150,0	1 075,0	1 400,0	1 400,0	6 175,0	7 000,0	13 175,0
66040	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	325,0	400,0	400,0	300,0	300,0	1 725,0	1 500,0	3 225,0
68075	Programme de développement technologique – Ville intelligente	M	100,0	150,0	200,0	25,0	25,0	500,0	125,0	625,0
68115	Programme d'acquisition de petits équipements	M	236,0	236,0	236,0	236,0	236,0	1 180,0	1 180,0	2 360,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>2 561,0</b>	<b>2 561,0</b>	<b>2 561,0</b>	<b>2 561,0</b>	<b>2 561,0</b>	<b>12 805,0</b>	<b>12 805,0</b>	<b>25 610,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>2 561,0</b>	<b>2 561,0</b>	<b>2 561,0</b>	<b>2 561,0</b>	<b>2 561,0</b>	<b>12 805,0</b>	<b>12 805,0</b>	<b>25 610,0</b>

## Pierrefonds-Roxboro (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
34513	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	3 347,0	2 419,0	2 905,0	3 505,0	3 505,0	15 681,0	17 525,0	33 206,0
55713	Programme de réfection routière	M	1 000,0	1 001,0	1 000,0	1 150,0	1 150,0	5 301,0	5 750,0	11 051,0
66513	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	1 452,0	2 379,0	1 894,0	1 144,0	1 144,0	8 013,0	5 720,0	13 733,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>5 799,0</b>	<b>5 799,0</b>	<b>5 799,0</b>	<b>5 799,0</b>	<b>5 799,0</b>	<b>28 995,0</b>	<b>28 995,0</b>	<b>57 990,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>5 799,0</b>	<b>5 799,0</b>	<b>5 799,0</b>	<b>5 799,0</b>	<b>5 799,0</b>	<b>28 995,0</b>	<b>28 995,0</b>	<b>57 990,0</b>

## Plateau-Mont-Royal (en milliers de dollars)

Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Programme de réaménagement de parcs	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
Programme de réaménagement des infrastructures	M	3 195,0	3 195,0	3 195,0	2 695,0	2 695,0	14 975,0	13 475,0	28 450,0
Programme de protection des bâtiments	M	1 500,0	1 500,0	1 500,0	1 750,0	1 750,0	8 000,0	8 000,0	16 000,0
<b>Budget du conseil municipal (M)</b>		<b>5 695,0</b>	<b>5 695,0</b>	<b>5 695,0</b>	<b>5 445,0</b>	<b>5 445,0</b>	<b>27 975,0</b>	<b>26 475,0</b>	<b>54 450,0</b>
<b>Budget du conseil d'agglomération (A)</b>		-	-	-	-	-	-	-	-
<b>es investissements</b>		<b>5 695,0</b>	<b>5 695,0</b>	<b>5 695,0</b>	<b>5 445,0</b>	<b>5 445,0</b>	<b>27 975,0</b>	<b>26 475,0</b>	<b>54 450,0</b>

## Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
30059	Espace Rivière	M	830,0	4 150,0	4 020,0	5 105,0	2 019,0	16 124,0	-	16 124,0
32019	Programme d'aménagement de parcs	M	4 055,0	2 925,0	4 100,0	2 800,0	2 665,0	16 545,0	22 950,0	39 495,0
55731	Programme de réfection routière	M	2 438,0	2 580,0	3 085,0	2 800,0	1 912,0	12 815,0	18 010,0	30 825,0
55892	Programme de réaménagement de rues	M	2 000,0	500,0	500,0	-	-	3 000,0	-	3 000,0
66519	Programme de protection des bâtiments	M	3 982,0	2 550,0	1 000,0	2 000,0	6 109,0	15 641,0	22 510,0	38 151,0
68073	Programme de gestion de la désuétude informatique et des équipements électroniques	M	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	125,0	180,0	305,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>13 330,0</b>	<b>12 730,0</b>	<b>12 730,0</b>	<b>12 730,0</b>	<b>12 730,0</b>	<b>64 250,0</b>	<b>63 650,0</b>	<b>127 900,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>13 330,0</b>	<b>12 730,0</b>	<b>12 730,0</b>	<b>12 730,0</b>	<b>12 730,0</b>	<b>64 250,0</b>	<b>63 650,0</b>	<b>127 900,0</b>

## Rosemont–La Petite-Patrie (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
28002	Programme de réfection et de réaménagement des rues commerciales	M	75,0	75,0	75,0	-	-	225,0	-	225,0
32025	Aménagement de nouveaux parcs locaux	M	120,0	-	-	-	-	120,0	-	120,0
34025	Programme d'amélioration des installations sportives extérieures	M	1 545,0	-	-	-	-	1 545,0	-	1 545,0
34225	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	970,0	2 949,0	2 705,0	3 006,0	3 006,0	12 636,0	15 030,0	27 666,0
42303	Programme de protection des bâtiments sportifs	M	-	-	850,0	-	-	850,0	-	850,0
55732	Programme de réfection routière	M	2 840,0	3 015,0	2 915,0	3 270,0	3 270,0	15 310,0	16 350,0	31 660,0
66461	Programme de protection – Garages et ateliers	M	-	50,0	-	-	-	50,0	-	50,0
67852	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	M	3 290,0	2 751,0	2 295,0	2 564,0	2 564,0	13 464,0	12 820,0	26 284,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>8 840,0</b>	<b>8 840,0</b>	<b>8 840,0</b>	<b>8 840,0</b>	<b>8 840,0</b>	<b>44 200,0</b>	<b>44 200,0</b>	<b>88 400,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>8 840,0</b>	<b>8 840,0</b>	<b>8 840,0</b>	<b>8 840,0</b>	<b>8 840,0</b>	<b>44 200,0</b>	<b>44 200,0</b>	<b>88 400,0</b>

## Saint-Laurent (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
11617	Développement de nouveaux parcs et espaces verts dans les secteurs résidentiels et industriels	M	895,0	135,0	3 103,0	2 288,0	2 288,0	8 709,0	11 440,0	20 149,0
30087	Construction de patageoires et de jeux d'eau et réfection de chalets et de piscines	M	273,0	-	-	679,0	679,0	1 631,0	3 395,0	5 026,0
30089	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	1 592,0	2 301,0	2 638,0	452,0	452,0	7 435,0	2 260,0	9 695,0
30100	Pôle civique et revitalisation intégrée (RUI) Chaméran	M	500,0	4 500,0	5 000,0	-	-	10 000,0	-	10 000,0
32515	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	4 006,0	4 089,0	3 231,0	1 555,0	1 555,0	14 436,0	7 775,0	22 211,0
42212	Programme de protection des bâtiments sportifs, des centres de loisirs et communautaires	M	610,0	-	100,0	1 696,0	1 696,0	4 102,0	8 480,0	12 582,0
44715	Programme de remplacement de mobilier d'éclairage	M	2 385,0	735,0	735,0	650,0	650,0	5 155,0	3 250,0	8 405,0
55714	Programme de réfection routière	M	1 960,0	1 960,0	2 155,0	1 800,0	1 800,0	9 675,0	9 000,0	18 675,0
55721	Mesures découlant du Plan de transport – Arrondissement de Saint-Laurent	M	500,0	500,0	500,0	500,0	500,0	2 500,0	2 500,0	5 000,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>12 721,0</b>	<b>14 220,0</b>	<b>17 462,0</b>	<b>9 620,0</b>	<b>9 620,0</b>	<b>63 643,0</b>	<b>48 100,0</b>	<b>111 743,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>12 721,0</b>	<b>14 220,0</b>	<b>17 462,0</b>	<b>9 620,0</b>	<b>9 620,0</b>	<b>63 643,0</b>	<b>48 100,0</b>	<b>111 743,0</b>

## Saint-Léonard (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
34614	Programme d'amélioration des aires de jeux	M	1 950,0	2 075,0	1 150,0	900,0	650,0	6 725,0	3 250,0	9 975,0
42514	Programme de protection des centres de loisirs, communautaires et administratifs	M	250,0	1 425,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	4 675,0	5 000,0	9 675,0
55718	Programme de réfection routière	M	3 590,0	3 290,0	3 640,0	3 890,0	4 140,0	18 550,0	20 700,0	39 250,0
68614	Acquisition d'équipements et mise à niveau de systèmes informatiques	M	150,0	150,0	150,0	150,0	150,0	750,0	750,0	1 500,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>5 940,0</b>	<b>6 940,0</b>	<b>5 940,0</b>	<b>5 940,0</b>	<b>5 940,0</b>	<b>30 700,0</b>	<b>29 700,0</b>	<b>60 400,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>5 940,0</b>	<b>6 940,0</b>	<b>5 940,0</b>	<b>5 940,0</b>	<b>5 940,0</b>	<b>30 700,0</b>	<b>29 700,0</b>	<b>60 400,0</b>

## Sud-Ouest

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
34331	Programme de mise à niveau des parcs	M	1 706,0	2 989,0	3 620,0	1 680,0	1 750,0	11 745,0	7 350,0	19 095,0
34334	Programme de développement des parcs	M	1 100,0	622,0	1 279,0	-	-	3 001,0	-	3 001,0
55736	Programme de réfection routière	M	1 000,0	1 200,0	1 000,0	3 050,0	2 410,0	8 660,0	7 500,0	16 160,0
55747	Programme de mesures d'apaisement de la circulation	M	410,0	300,0	300,0	300,0	300,0	1 610,0	1 500,0	3 110,0
55748	Programme d'agriculture urbaine	M	100,0	115,0	100,0	-	-	315,0	-	315,0
55749	Programme de création des îlots de fraîcheur	M	450,0	350,0	350,0	350,0	350,0	1 850,0	1 750,0	3 600,0
55757	Piétonnisation des rues	M	600,0	1 075,0	100,0	100,0	419,0	2 294,0	3 881,0	6 175,0
57023	Programme d'installation de mobilier d'éclairage	M	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
67861	Programme de mise à niveau des immeubles	M	1 326,0	1 417,0	830,0	1 179,0	1 500,0	6 252,0	9 264,0	15 516,0
67862	Développement immobilier	M	190,0	-	200,0	200,0	200,0	790,0	-	790,0
68053	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	33,0	30,0	30,0	30,0	30,0	153,0	150,0	303,0
68721	Programme d'acquisition de mobilier urbain	M	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
68731	Programme d'acquisition de petits équipements	M	80,0	80,0	80,0	80,0	80,0	400,0	400,0	800,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>7 195,0</b>	<b>8 378,0</b>	<b>8 089,0</b>	<b>7 169,0</b>	<b>7 239,0</b>	<b>38 070,0</b>	<b>32 795,0</b>	<b>70 865,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>7 195,0</b>	<b>8 378,0</b>	<b>8 089,0</b>	<b>7 169,0</b>	<b>7 239,0</b>	<b>38 070,0</b>	<b>32 795,0</b>	<b>70 865,0</b>

## Verdun

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
34512	Programme d'amélioration des aires de jeux et des places publiques	M	1 215,0	1 065,0	1 215,0	1 165,0	1 165,0	5 825,0	5 825,0	11 650,0
42612	Programme de réfection des bâtiments administratifs, sportifs et communautaires	M	1 400,0	1 550,0	1 150,0	1 366,0	1 366,0	6 832,0	6 830,0	13 662,0
55719	Programme de réfection routière	M	1 500,0	1 500,0	1 750,0	1 584,0	1 584,0	7 918,0	7 920,0	15 838,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>4 115,0</b>	<b>4 115,0</b>	<b>4 115,0</b>	<b>4 115,0</b>	<b>4 115,0</b>	<b>20 575,0</b>	<b>20 575,0</b>	<b>41 150,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>4 115,0</b>	<b>4 115,0</b>	<b>4 115,0</b>	<b>4 115,0</b>	<b>4 115,0</b>	<b>20 575,0</b>	<b>20 575,0</b>	<b>41 150,0</b>



**Ville-Marie**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
34220	Programme d'aménagement et de réaménagement de parcs et espaces verts	M	6 015,0	5 011,0	7 685,0	7 685,0	5 000,0	31 396,0	25 000,0	56 396,0
44220	Programme Accès Jardins	M	-	-	-	-	2 684,0	2 684,0	13 420,0	16 104,0
55737	Programme de réfection routière	M	4 500,0	7 384,0	5 000,0	5 000,0	5 001,0	26 885,0	25 005,0	51 890,0
66553	Programme de protection des bâtiments	M	3 670,0	1 790,0	1 500,0	1 500,0	1 500,0	9 960,0	7 500,0	17 460,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>14 185,0</b>	<b>14 185,0</b>	<b>14 185,0</b>	<b>14 185,0</b>	<b>14 185,0</b>	<b>70 925,0</b>	<b>70 925,0</b>	<b>141 850,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>14 185,0</b>	<b>14 185,0</b>	<b>14 185,0</b>	<b>14 185,0</b>	<b>14 185,0</b>	<b>70 925,0</b>	<b>70 925,0</b>	<b>141 850,0</b>

**Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension**

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
34226	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	888,0	2 400,0	2 400,0	1 618,0	1 618,0	8 924,0	8 090,0	17 014,0
42305	Programme de protection des bâtiments	M	3 388,0	1 875,0	2 281,0	2 861,0	3 051,0	13 456,0	14 685,0	28 141,0
55730	Programme de réfection routière	M	2 605,0	2 356,0	1 950,0	2 152,0	1 962,0	11 025,0	10 380,0	21 405,0
55738	Programme de réfection routière – Travaux publics	M	100,0	350,0	350,0	350,0	350,0	1 500,0	1 750,0	3 250,0
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>6 981,0</b>	<b>6 981,0</b>	<b>6 981,0</b>	<b>6 981,0</b>	<b>6 981,0</b>	<b>34 905,0</b>	<b>34 905,0</b>	<b>69 810,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>6 981,0</b>	<b>6 981,0</b>	<b>6 981,0</b>	<b>6 981,0</b>	<b>6 981,0</b>	<b>34 905,0</b>	<b>34 905,0</b>	<b>69 810,0</b>

## Détail des projets et des programmes par services centraux

### Commission des services électriques de Montréal

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Programmes</b>										
69097	Programme de construction et de modification de conduits souterrains	M	110 000,0	104 940,0	103 050,0	84 000,0	80 000,0	481 990,0	400 000,0	881 990,0
69900	Conversion – Enfouissement des fils	M	348,0	626,0	-	-	-	974,0	-	974,0
69903	Enfouissement des réseaux câblés sur 7,8 km – Ajustement de 10 km à l'entente 83-89	M	5 218,0	4 940,0	-	-	-	10 158,0	-	10 158,0
<b>Total des programmes</b>			<b>115 566,0</b>	<b>110 506,0</b>	<b>103 050,0</b>	<b>84 000,0</b>	<b>80 000,0</b>	<b>493 122,0</b>	<b>400 000,0</b>	<b>893 122,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>115 566,0</b>	<b>110 506,0</b>	<b>103 050,0</b>	<b>84 000,0</b>	<b>80 000,0</b>	<b>493 122,0</b>	<b>400 000,0</b>	<b>893 122,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>115 566,0</b>	<b>110 506,0</b>	<b>103 050,0</b>	<b>84 000,0</b>	<b>80 000,0</b>	<b>493 122,0</b>	<b>400 000,0</b>	<b>893 122,0</b>

### Concertation des arrondissements

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Programmes</b>										
76002	Programme d'aménagement et de réaménagement des lieux d'élimination de neige	M	15 000,0	5 000,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	32 000,0	22 500,0	54 500,0
76012	Programme pour la réalisation de projets issus du budget participatif	M	5 000,0	5 000,0	-	-	-	10 000,0	-	10 000,0
<b>Total des programmes</b>			<b>20 000,0</b>	<b>10 000,0</b>	<b>4 000,0</b>	<b>4 000,0</b>	<b>4 000,0</b>	<b>42 000,0</b>	<b>22 500,0</b>	<b>64 500,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>20 000,0</b>	<b>10 000,0</b>	<b>4 000,0</b>	<b>4 000,0</b>	<b>4 000,0</b>	<b>42 000,0</b>	<b>22 500,0</b>	<b>64 500,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des investissements</b>			<b>20 000,0</b>	<b>10 000,0</b>	<b>4 000,0</b>	<b>4 000,0</b>	<b>4 000,0</b>	<b>42 000,0</b>	<b>22 500,0</b>	<b>64 500,0</b>

## Culture

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Programmes</b>										
36170	Pointe-à-Callière – Renouvellement des expositions	M	740,0	1 850,0	1 100,0	1 100,0	1 100,0	5 890,0	5 500,0	11 390,0
36180	Renouvellement et mise aux normes d'expositions permanentes – Équipements spécialisés	M	596,0	1 481,0	1 235,0	1 175,0	1 200,0	5 687,0	4 700,0	10 387,0
36206	Installation de nouvelles oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	M	1 000,0	1 424,0	1 200,0	1 000,0	1 000,0	5 624,0	6 700,0	12 324,0
36615	Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID – Programme RAC	M	3 100,0	4 300,0	8 135,0	9 226,0	1 884,0	26 645,0	10 364,0	37 009,0
38120	Acquisition et valorisation d'équipements culturels	M	3 144,0	7 060,0	10 477,0	10 265,0	12 978,0	43 924,0	101 596,0	145 520,0
39601	Restauration d'oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	M	150,0	150,0	300,0	300,0	300,0	1 200,0	1 409,0	2 609,0
<b>Total des programmes</b>			<b>8 730,0</b>	<b>16 265,0</b>	<b>22 447,0</b>	<b>23 066,0</b>	<b>18 462,0</b>	<b>88 970,0</b>	<b>130 269,0</b>	<b>219 239,0</b>
<b>Projets</b>										
35010	Quartier des spectacles – Projets complémentaires	M	300,0	200,0	200,0	300,0	-	1 000,0	-	1 000,0
35011	Quartier des spectacles – Aménagement du secteur de la Place des Arts et Mobilier urbain à l'usage des festivals	M	225,0	-	275,0	-	-	500,0	1 000,0	1 500,0
35013	Quartier des spectacles – Aménagement du domaine public et développement	M	-	-	500,0	-	-	500,0	500,0	1 000,0
35014	Quartier des spectacles – Réaménagement du secteur Place des Arts – Bonification de l'esplanade Tranquille	M	14 309,0	3 630,0	1 700,0	-	-	19 639,0	-	19 639,0
35018	Quartier des spectacles – Les coulisses des festivals – Hub de production multifonctionnel – Espace public GÉSU	M	-	500,0	7 500,0	7 500,0	1 500,0	17 000,0	-	17 000,0
35022	Quartier des spectacles – Maintien des actifs	M	-	-	500,0	-	-	500,0	500,0	1 000,0
36177	Pointe-à-Callière – Projet d'expansion – Phase 3 Volet A	M	-	-	-	-	-	-	5 000,0	5 000,0
36185	MEM	M	6 872,0	2 058,0	-	-	-	8 930,0	-	8 930,0
36195	Théâtre du Nouveau Monde – Agrandissement	M	-	500,0	500,0	-	-	1 000,0	-	1 000,0
36610	Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	M	51 353,0	33 195,0	22 247,0	29 416,0	42 736,0	178 947,0	149 069,0	328 016,0
36630	Contribution BANQ	A	2 000,0	7 000,0	2 000,0	-	-	11 000,0	-	11 000,0
<b>Total des projets</b>			<b>75 059,0</b>	<b>47 083,0</b>	<b>35 422,0</b>	<b>37 216,0</b>	<b>44 236,0</b>	<b>239 016,0</b>	<b>156 069,0</b>	<b>395 085,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>81 789,0</b>	<b>56 348,0</b>	<b>55 869,0</b>	<b>60 282,0</b>	<b>62 698,0</b>	<b>316 986,0</b>	<b>286 338,0</b>	<b>603 324,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>2 000,0</b>	<b>7 000,0</b>	<b>2 000,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>11 000,0</b>	<b>-</b>	<b>11 000,0</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>83 789,0</b>	<b>63 348,0</b>	<b>57 869,0</b>	<b>60 282,0</b>	<b>62 698,0</b>	<b>327 986,0</b>	<b>286 338,0</b>	<b>614 324,0</b>

## Diversité et inclusion sociale

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Programmes</b>										
38365	Programme d'aménagements urbains enfants familles	M	1 833,0	1 833,0	1 833,0	1 833,0	1 833,0	9 165,0	9 165,0	18 330,0
38395	Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité universelle (AU)	M	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	15 000,0	15 000,0	30 000,0
<b>Total des programmes</b>			<b>4 833,0</b>	<b>4 833,0</b>	<b>4 833,0</b>	<b>4 833,0</b>	<b>4 833,0</b>	<b>24 165,0</b>	<b>24 165,0</b>	<b>48 330,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>4 833,0</b>	<b>4 833,0</b>	<b>4 833,0</b>	<b>4 833,0</b>	<b>4 833,0</b>	<b>24 165,0</b>	<b>24 165,0</b>	<b>48 330,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>4 833,0</b>	<b>4 833,0</b>	<b>4 833,0</b>	<b>4 833,0</b>	<b>4 833,0</b>	<b>24 165,0</b>	<b>24 165,0</b>	<b>48 330,0</b>

## Eau

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Programmes</b>										
18100	Renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout	M	181 300,0	161 655,0	181 956,0	185 000,0	191 755,0	901 666,0	887 327,0	1 788 993,0
50011	Renouvellement des systèmes de mesure et de régulation de pression	A	800,0	800,0	800,0	800,0	800,0	4 000,0	4 000,0	8 000,0
53010	Collecteurs d'égouts	A	26 700,0	19 600,0	30 000,0	30 000,0	30 000,0	136 300,0	134 843,0	271 143,0
56088	Réseau principal d'aqueduc	A	45 000,0	44 000,0	45 000,0	45 000,0	45 000,0	224 000,0	191 065,0	415 065,0
56096	Réhabilitation des chambres de vannes et composantes	A	2 500,0	2 500,0	2 500,0	2 500,0	2 500,0	12 500,0	12 500,0	25 000,0
56527	Ouvrages de rétention – Plan directeur	A	-	-	-	-	-	-	63 116,0	63 116,0
56528	Intercepteurs	A	8 000,0	6 681,0	5 380,0	5 380,0	5 380,0	30 821,0	26 900,0	57 721,0
56529	Station d'épuration des eaux usées	A	12 077,0	9 959,0	14 270,0	14 763,0	14 287,0	65 356,0	80 145,0	145 501,0
58026	Investissements – Diverses usines	A	11 522,0	15 218,0	10 233,0	6 184,0	12 985,0	56 142,0	230 750,0	286 892,0
58027	Réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage	A	6 590,0	9 110,0	14 350,0	14 020,0	4 000,0	48 070,0	72 000,0	120 070,0
<b>Total des programmes</b>			<b>294 489,0</b>	<b>269 523,0</b>	<b>304 489,0</b>	<b>303 647,0</b>	<b>306 707,0</b>	<b>1 478 855,0</b>	<b>1 702 646,0</b>	<b>3 181 501,0</b>
<b>Projets</b>										
50015	Mesure de la consommation d'eau	A	2 326,0	740,0	-	-	-	3 066,0	-	3 066,0
53031	Ouvrage de rétention Rockfield	A	10 600,0	-	-	-	-	10 600,0	-	10 600,0
53032	Ouvrage de rétention William	A	1 741,0	-	-	-	-	1 741,0	-	1 741,0
53033	Ouvrage de rétention Leduc	A	1 600,0	39 500,0	35 100,0	-	-	76 200,0	-	76 200,0
53034	Ouvrage de rétention Lavigne	A	16 500,0	12 500,0	-	-	-	29 000,0	-	29 000,0
53043	Ouvrages de rétention St-Thomas	A	600,0	2 000,0	2 000,0	23 000,0	20 000,0	47 600,0	-	47 600,0
53044	Collecteur industriel – Anjou et rue Notre-Dame à PAT	A	7 500,0	12 000,0	11 000,0	-	-	30 500,0	-	30 500,0
53045	Ouvrage régional de rétention cour Turcot	A	500,0	500,0	11 500,0	21 000,0	28 000,0	61 500,0	20 000,0	81 500,0
56032	Chambres de compteurs d'agglomération	A	1 041,0	243,0	724,0	1 829,0	417,0	4 254,0	-	4 254,0
56038	Plan d'alimentation des réseaux de l'ouest	A	4 700,0	10 700,0	25 450,0	23 000,0	21 700,0	85 550,0	86 315,0	171 865,0
56530	Désinfection – Ozone	A	12 400,0	75 153,0	224 883,0	89 774,0	2 752,0	404 962,0	5 801,0	410 763,0
56800	Optimisation des réseaux	A	8 790,0	5 001,0	4 620,0	2 950,0	905,0	22 266,0	-	22 266,0
58013	Modernisation – Usine Des Baillefs	A	531,0	476,0	9 480,0	9 480,0	9 480,0	29 447,0	29 480,0	58 927,0
58038	Modernisation – Usine Atwater	A	14 917,0	33 043,0	1 890,0	17 211,0	6 518,0	73 579,0	-	73 579,0
58039	Modernisation – Usine Dorval	A	7 053,0	8 904,0	1 450,0	-	-	17 407,0	-	17 407,0
58040	Modernisation – Usine Lachine	A	9 659,0	5 496,0	415,0	538,0	895,0	17 003,0	-	17 003,0
58052	Modernisation – Usine Pierrefonds	A	15 188,0	12 840,0	8 235,0	214,0	109,0	36 586,0	-	36 586,0
58053	Modernisation – Usine Pointe-Claire	A	26,0	-	85,0	-	6 291,0	6 402,0	31 506,0	37 908,0

## Eau (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Projets (suite)</b>										
58080	Réservoir et station de pompage – Rosemont	A	2 872,0	60,0	500,0	-	-	3 432,0	-	3 432,0
58081	Réservoir et station de pompage – Dollard-Des Ormeaux	A	10 500,0	5 180,0	-	-	-	15 680,0	-	15 680,0
58083	Modernisation du réservoir McTavish	A	27 350,0	29 400,0	16 682,0	33 453,0	33 453,0	140 338,0	143 395,0	283 733,0
66530	Désinfection – Production d'oxygène	A	897,0	73 344,0	18 809,0	13 507,0	-	106 557,0	-	106 557,0
66531	Construction – Sous-station électrique	A	200,0	200,0	700,0	200,0	12 584,0	13 884,0	10 000,0	23 884,0
66532	Remplacement – Dégrilleurs et convoyeurs	A	4 000,0	8 000,0	17 000,0	17 000,0	17 000,0	63 000,0	-	63 000,0
66534	Ajout de capacité aux dessableurs (7)	A	-	-	-	-	-	-	20 000,0	20 000,0
66535	Mise à niveau majeure des décanteurs (performance)	A	-	-	-	-	-	-	21 000,0	21 000,0
66536	Remplacement des ponts racleurs aux décanteurs	A	-	-	-	-	-	-	21 000,0	21 000,0
66537	Ajout de la capacité d'emmagasinement des boues	A	-	-	-	-	-	-	15 000,0	15 000,0
<b>Total des projets</b>			<b>161 491,0</b>	<b>335 280,0</b>	<b>390 523,0</b>	<b>253 156,0</b>	<b>160 104,0</b>	<b>1 300 554,0</b>	<b>403 497,0</b>	<b>1 704 051,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>181 300,0</b>	<b>161 655,0</b>	<b>181 956,0</b>	<b>185 000,0</b>	<b>191 755,0</b>	<b>901 666,0</b>	<b>887 327,0</b>	<b>1 788 993,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>274 680,0</b>	<b>443 148,0</b>	<b>513 056,0</b>	<b>371 803,0</b>	<b>275 056,0</b>	<b>1 877 743,0</b>	<b>1 218 816,0</b>	<b>3 096 559,0</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>455 980,0</b>	<b>604 803,0</b>	<b>695 012,0</b>	<b>556 803,0</b>	<b>466 811,0</b>	<b>2 779 409,0</b>	<b>2 106 143,0</b>	<b>4 885 552,0</b>

## Environnement (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Programmes</b>										
50013	Protection et réfection de bâtiments – Environnement	A	1 004,0	150,0	150,0	150,0	50,0	1 504,0	250,0	1 754,0
50031	Acquisition et installation d'équipements d'échantillonnage et de mesures environnementales	A	1 210,0	515,0	475,0	475,0	500,0	3 175,0	2 650,0	5 825,0
55555	Mise aux normes, protection et réfection des écocentres	A	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
55600	Outils de collecte des matières recyclables	M	1 235,0	1 235,0	1 235,0	1 235,0	1 235,0	6 175,0	6 175,0	12 350,0
55605	Outils de collecte des matières résiduelles	M	619,0	619,0	619,0	573,0	735,0	3 165,0	6 556,0	9 721,0
<b>Total des programmes</b>			<b>4 168,0</b>	<b>2 619,0</b>	<b>2 579,0</b>	<b>2 533,0</b>	<b>2 620,0</b>	<b>14 519,0</b>	<b>16 131,0</b>	<b>30 650,0</b>
<b>Projets</b>										
50010	Centre de compostage – Saint-Laurent	A	58 254,0	15 742,0	10,0	81,0	105,0	74 192,0	335,0	74 527,0
50030	Outils de collecte des ordures ménagères hors foyer et autres	M	950,0	950,0	950,0	950,0	950,0	4 750,0	4 750,0	9 500,0
50035	Laboratoire de chimie (rénovation)	A	-	2 000,0	-	-	-	2 000,0	-	2 000,0
50041	Outils de collecte des matières organiques	M	984,0	942,0	1 483,0	1 441,0	1 136,0	5 986,0	-	5 986,0
50050	Outils de collecte des matières organiques pour les multilogements et les ICI	M	1 000,0	500,0	-	-	-	1 500,0	-	1 500,0
51111	Centre de compostage – Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	A	-	-	-	-	-	-	500,0	500,0
51212	Centre de biométhanisation – LaSalle	A	6 918,0	7 876,0	2 642,0	3 340,0	56 043,0	76 819,0	82 147,0	158 966,0
51313	Centre de biométhanisation – Montréal-Est	A	56 365,0	43 132,0	1 138,0	1 163,0	1 251,0	103 049,0	2 265,0	105 314,0
51414	Centre pilote de prétraitement – Montréal-Est	A	217,0	222,0	235,0	242,0	1 368,0	2 284,0	29 647,0	31 931,0
51515	Conception et construction d'écocentres	A	250,0	2 617,0	1 923,0	4 110,0	13 683,0	22 583,0	2 390,0	24 973,0
55222	Centre de tri des matières recyclables – Lachine	A	2 127,0	-	-	-	-	2 127,0	-	2 127,0
55223	Centre de tri des matières recyclables – Est	A	1 142,0	12 893,0	27 784,0	14 927,0	80,0	56 826,0	-	56 826,0
<b>Total des projets</b>			<b>128 207,0</b>	<b>86 874,0</b>	<b>36 165,0</b>	<b>26 254,0</b>	<b>74 616,0</b>	<b>352 116,0</b>	<b>122 034,0</b>	<b>474 150,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>4 788,0</b>	<b>4 246,0</b>	<b>4 287,0</b>	<b>4 199,0</b>	<b>4 056,0</b>	<b>21 576,0</b>	<b>17 481,0</b>	<b>39 057,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>127 587,0</b>	<b>85 247,0</b>	<b>34 457,0</b>	<b>24 588,0</b>	<b>73 180,0</b>	<b>345 059,0</b>	<b>120 684,0</b>	<b>465 743,0</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>132 375,0</b>	<b>89 493,0</b>	<b>38 744,0</b>	<b>28 787,0</b>	<b>77 236,0</b>	<b>366 635,0</b>	<b>138 165,0</b>	<b>504 800,0</b>

## Espace pour la vie (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Programmes</b>										
37011	Espace pour la vie – Programme commun de maintien d'actifs	M	5 806,0	21 304,0	23 723,0	21 743,0	19 162,0	91 738,0	117 956,0	209 694,0
<b>Total des programmes</b>			<b>5 806,0</b>	<b>21 304,0</b>	<b>23 723,0</b>	<b>21 743,0</b>	<b>19 162,0</b>	<b>91 738,0</b>	<b>117 956,0</b>	<b>209 694,0</b>
<b>Projets</b>										
37007	Migration du Biodôme	M	38,0	16,0	-	-	-	54,0	-	54,0
37008	Métamorphose de l'Insectarium	M	15 351,0	-	-	-	-	15 351,0	-	15 351,0
37012	Parcours phytotechnologique	M	577,0	407,0	-	1 980,0	4 561,0	7 525,0	659,0	8 184,0
<b>Total des projets</b>			<b>15 966,0</b>	<b>423,0</b>	<b>-</b>	<b>1 980,0</b>	<b>4 561,0</b>	<b>22 930,0</b>	<b>659,0</b>	<b>23 589,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>21 772,0</b>	<b>21 727,0</b>	<b>23 723,0</b>	<b>23 723,0</b>	<b>23 723,0</b>	<b>114 668,0</b>	<b>118 615,0</b>	<b>233 283,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>21 772,0</b>	<b>21 727,0</b>	<b>23 723,0</b>	<b>23 723,0</b>	<b>23 723,0</b>	<b>114 668,0</b>	<b>118 615,0</b>	<b>233 283,0</b>

## Gestion et planification immobilière (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Programmes</b>										
30910	Programme d'améliorations locatives des immeubles administratifs	M	1 020,0	1 020,0	1 920,0	1 920,0	1 920,0	7 800,0	9 600,0	17 400,0
		A	680,0	680,0	1 280,0	1 280,0	1 280,0	5 200,0	6 400,0	11 600,0
38009	Programme de protection des bâtiments culturels	M	2 967,0	1 046,0	2 035,0	205,0	1 488,0	7 741,0	16 292,0	24 033,0
		A	330,0	116,0	226,0	23,0	165,0	860,0	1 810,0	2 670,0
40302	Programme d'acquisition stratégique de terrains et bâtiments et régularisation de titres de propriété	A	-	-	-	1 000,0	1 000,0	2 000,0	5 000,0	7 000,0
42200	Programme de protection des bâtiments à vocation communautaire	M	1 802,0	3 241,0	3 550,0	3 050,0	800,0	12 443,0	4 500,0	16 943,0
42211	Programme de protection des bâtiments dans les grands parcs	M	8 242,0	9 566,0	5 458,0	1 880,0	880,0	26 026,0	32 557,0	58 583,0
		A	2 061,0	2 391,0	1 364,0	470,0	220,0	6 506,0	8 139,0	14 645,0
42290	Programme de protection du Complexe sportif Claude-Robillard	M	2 087,0	5 260,0	10 025,0	33 265,0	29 947,0	80 584,0	61 536,0	142 120,0
42306	Programme de protection des bâtiments sportifs	M	12 959,0	6 261,0	1 500,0	-	-	20 720,0	19 700,0	40 420,0
64021	Programme de protection des immeubles du SPVM	A	8 001,0	2 780,0	6 257,0	8 343,0	7 779,0	33 160,0	16 415,0	49 575,0
64023	Programme de protection des bâtiments du SIM	A	5 099,0	12 453,0	6 668,0	13 133,0	20 250,0	57 603,0	87 621,0	145 224,0
66030	Programme de protection de bâtiments administratifs et commerciaux	M	1 325,0	810,0	2 766,0	4 202,0	2 547,0	11 650,0	31 069,0	42 719,0
		A	147,0	90,0	307,0	467,0	283,0	1 294,0	3 452,0	4 746,0
66032	Programme de protection – Édifices vacants	M	500,0	-	-	-	-	500,0	11 531,0	12 031,0
66033	Programme de protection des immeubles de compétence locale	M	5 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	25 000,0	25 000,0	50 000,0
66050	Programme de mise aux normes des systèmes	M	224,0	170,0	143,0	116,0	148,0	801,0	863,0	1 664,0
		A	224,0	169,0	143,0	115,0	148,0	799,0	860,0	1 659,0
66130	Programme d'accessibilité universelle	M	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	15 000,0	15 000,0	30 000,0
66169	Programme de transition écologique pour le parc immobilier du SGPI	M	5 450,0	5 570,0	17 644,0	9 290,0	5 536,0	43 490,0	63 235,0	106 725,0
		A	1 050,0	1 530,0	4 110,0	4 410,0	5 610,0	16 710,0	29 029,0	45 739,0
66190	Programme des cours de services	M	11 476,0	12 785,0	8 571,0	13 857,0	18 943,0	65 632,0	114 346,0	179 978,0
66460	Programme de protection des bâtiments industriels	M	1 855,0	2 195,0	3 297,0	3 133,0	1 540,0	12 020,0	13 860,0	25 880,0
		A	795,0	940,0	1 413,0	1 343,0	660,0	5 151,0	5 940,0	11 091,0
70020	Programme des compteurs d'eau	A	500,0	-	-	-	-	500,0	-	500,0
<b>Total des programmes</b>			<b>76 794,0</b>	<b>77 073,0</b>	<b>86 677,0</b>	<b>109 502,0</b>	<b>109 144,0</b>	<b>459 190,0</b>	<b>583 755,0</b>	<b>1 042 945,0</b>



## Gestion et planification immobilière (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Projets</b>										
66034	Rénovation de l'hôtel de ville	M	22 620,0	22 620,0	11 932,0	-	-	57 172,0	-	57 172,0
		A	17 380,0	17 380,0	9 168,0	-	-	43 928,0	-	43 928,0
66300	Projet CNESST-SIM – Captation des gaz à la source dans les casernes	A	246,0	-	-	-	-	246,0	-	246,0
66670	Rénovation du bâtiment de la cour municipale	M	55,0	43,0	883,0	914,0	955,0	2 850,0	-	2 850,0
		A	419,0	335,0	6 791,0	7 035,0	7 352,0	21 932,0	-	21 932,0
<b>Total des projets</b>			<b>40 720,0</b>	<b>40 378,0</b>	<b>28 774,0</b>	<b>7 949,0</b>	<b>8 307,0</b>	<b>126 128,0</b>	-	<b>126 128,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>80 582,0</b>	<b>78 587,0</b>	<b>77 724,0</b>	<b>79 832,0</b>	<b>72 704,0</b>	<b>389 429,0</b>	<b>419 089,0</b>	<b>808 518,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>36 932,0</b>	<b>38 864,0</b>	<b>37 727,0</b>	<b>37 619,0</b>	<b>44 747,0</b>	<b>195 889,0</b>	<b>164 666,0</b>	<b>360 555,0</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>117 514,0</b>	<b>117 451,0</b>	<b>115 451,0</b>	<b>117 451,0</b>	<b>117 451,0</b>	<b>585 318,0</b>	<b>583 755,0</b>	<b>1 169 073,0</b>

## Grands parcs, du Mont-Royal et des sports (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Programmes</b>										
32300	Programme d'acquisition des milieux naturels	M	5 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	25 000,0	25 000,0	50 000,0
		A	19 796,0	18 172,0	18 350,0	18 230,0	20 885,0	95 433,0	144 250,0	239 683,0
34250	Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal	A	7 858,0	7 000,0	5 174,0	5 105,0	5 918,0	31 055,0	40 640,0	71 695,0
34251	Programme de réhabilitation du parc Jeanne-Mance (du G34250)	A	100,0	100,0	2 275,0	775,0	900,0	4 150,0	6 710,0	10 860,0
34316	Programme de réhabilitation du parc Angrignon	M	1 500,0	1 790,0	1 710,0	2 585,0	4 620,0	12 205,0	9 715,0	21 920,0
34317	Programme de réhabilitation du parc Jarry	M	1 115,0	1 050,0	1 850,0	2 195,0	3 925,0	10 135,0	11 815,0	21 950,0
34318	Programme de réhabilitation du parc Maisonneuve	M	2 408,0	3 425,0	1 775,0	625,0	250,0	8 483,0	4 000,0	12 483,0
34330	Programme de réhabilitation des berges	M	900,0	1 100,0	14 350,0	9 192,0	1 040,0	26 582,0	29 278,0	55 860,0
		A	-	400,0	1 700,0	5 950,0	10 350,0	18 400,0	15 620,0	34 020,0
34333	Programme de réhabilitation des parcs-nature et des espaces riverains	M	4 680,0	5 670,0	2 960,0	2 818,0	6 750,0	22 878,0	9 404,0	32 282,0
		A	1 320,0	1 330,0	540,0	817,0	750,0	4 757,0	9 561,0	14 318,0
34375	Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	M	27 000,0	10 000,0	-	-	-	37 000,0	-	37 000,0
34700	Plan de la forêt urbaine	M	17 465,0	17 455,0	22 167,0	20 909,0	23 302,0	101 298,0	115 000,0	216 298,0
		A	6 794,0	6 573,0	3 694,0	3 494,0	9 361,0	29 916,0	35 500,0	65 416,0
34800	Programme de réhabilitation du parc La Fontaine	M	7 830,0	7 760,0	1 647,0	3 675,0	3 835,0	24 747,0	2 800,0	27 547,0
36700	Programme du Réseau des corridors verts	A	549,0	549,0	6 182,0	6 320,0	6 320,0	19 920,0	31 735,0	51 655,0
38330	Programme pour la mise aux normes des équipements sportifs à vocation supralocale	M	5 773,0	3 198,0	2 300,0	5 000,0	5 000,0	21 271,0	25 000,0	46 271,0
38340	Programme de construction – Équipements aquatiques sportifs	M	15 959,0	32 244,0	17 739,0	15 000,0	15 000,0	95 942,0	81 720,0	177 662,0
38345	Programme d'aménagement des glaces extérieures	M	-	-	-	10 000,0	10 000,0	20 000,0	-	20 000,0
38360	Programme des arénas	M	11 387,0	300,0	-	-	-	11 687,0	-	11 687,0
38375	Programme des installations sportives extérieures (PISE)	M	18 552,0	20 000,0	9 000,0	16 100,0	11 000,0	74 652,0	62 036,0	136 688,0
38380	Programme de mise aux normes – Équipements aquatiques	M	8 843,0	17 007,0	7 879,0	12 000,0	6 100,0	51 829,0	49 000,0	100 829,0
38390	Protection des équipements sportifs corporatifs	M	750,0	800,0	3 200,0	3 200,0	3 400,0	11 350,0	18 650,0	30 000,0
<b>Total des programmes</b>			<b>165 579,0</b>	<b>160 923,0</b>	<b>129 492,0</b>	<b>148 990,0</b>	<b>153 706,0</b>	<b>758 690,0</b>	<b>727 434,0</b>	<b>1 486 124,0</b>
<b>Projets</b>										
32130	Parc Frédéric-Back – Aménagement des blocs 2, 3 et 4	A	8 462,0	11 204,0	7 708,0	8 740,0	8 180,0	44 294,0	51 610,0	95 904,0
32311	Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest	A	395,0	3 827,0	4 811,0	3 523,0	2 982,0	15 538,0	33 847,0	49 385,0
32312	Projet de développement du Grand parc de l'Est	A	-	-	150,0	150,0	150,0	450,0	750,0	1 200,0
34307	Réaménagement du square Viger	M	10 825,0	344,0	-	-	-	11 169,0	-	11 169,0
34376	Aménagement du parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise	A	-	-	4 000,0	4 000,0	11 200,0	19 200,0	48 370,0	67 570,0
38370	Projets de développement d'installations sportives	M	500,0	5 450,0	31 864,0	32 136,0	10 950,0	80 900,0	-	80 900,0
<b>Total des projets</b>			<b>20 182,0</b>	<b>20 825,0</b>	<b>48 533,0</b>	<b>48 549,0</b>	<b>33 462,0</b>	<b>171 551,0</b>	<b>134 577,0</b>	<b>306 128,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>140 487,0</b>	<b>132 593,0</b>	<b>123 441,0</b>	<b>140 435,0</b>	<b>110 172,0</b>	<b>647 128,0</b>	<b>443 418,0</b>	<b>1 090 546,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>45 274,0</b>	<b>49 155,0</b>	<b>54 584,0</b>	<b>57 104,0</b>	<b>76 996,0</b>	<b>283 113,0</b>	<b>418 593,0</b>	<b>701 706,0</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>185 761,0</b>	<b>181 748,0</b>	<b>178 025,0</b>	<b>197 539,0</b>	<b>187 168,0</b>	<b>930 241,0</b>	<b>862 011,0</b>	<b>1 792 252,0</b>

## Habitation

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Programmes</b>										
40130	Programme d'investissements nécessaires au développement immobilier	M	3 099,0	3 055,0	3 177,0	3 000,0	3 000,0	15 331,0	15 000,0	30 331,0
48007	Développement du logement social et communautaire – Infrastructures	A	2 170,0	2 507,0	2 507,0	2 825,0	2 742,0	12 751,0	12 662,0	25 413,0
<b>Total des programmes</b>			<b>5 269,0</b>	<b>5 562,0</b>	<b>5 684,0</b>	<b>5 825,0</b>	<b>5 742,0</b>	<b>28 082,0</b>	<b>27 662,0</b>	<b>55 744,0</b>
<b>Projets</b>										
48009	Acquisition de terrains à des fins de réalisation de logements sociaux et communautaires	A	11 010,0	10 717,0	10 595,0	10 454,0	10 537,0	53 313,0	53 733,0	107 046,0
<b>Total des projets</b>			<b>11 010,0</b>	<b>10 717,0</b>	<b>10 595,0</b>	<b>10 454,0</b>	<b>10 537,0</b>	<b>53 313,0</b>	<b>53 733,0</b>	<b>107 046,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>3 099,0</b>	<b>3 055,0</b>	<b>3 177,0</b>	<b>3 000,0</b>	<b>3 000,0</b>	<b>15 331,0</b>	<b>15 000,0</b>	<b>30 331,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>13 180,0</b>	<b>13 224,0</b>	<b>13 102,0</b>	<b>13 279,0</b>	<b>13 279,0</b>	<b>66 064,0</b>	<b>66 395,0</b>	<b>132 459,0</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>16 279,0</b>	<b>16 279,0</b>	<b>16 279,0</b>	<b>16 279,0</b>	<b>16 279,0</b>	<b>81 395,0</b>	<b>81 395,0</b>	<b>162 790,0</b>

## Infrastructures du réseau routier

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Projets</b>										
39710	Complexe Turcot	M	16 405,0	7 595,0	6 925,0	5 000,0	5 000,0	40 925,0	-	40 925,0
		A	6 400,0	23 600,0	16 450,0	19 050,0	3 000,0	68 500,0	500,0	69 000,0
75007	Reconstruction du boulevard Pie-IX pour SRB – Portion Ville	M	40 062,0	30 457,0	14 183,0	802,0	-	85 504,0	-	85 504,0
75040	Corridor pont Samuel-De Champlain – Accompagnement d'infrastructure Canada – Travaux incidents	M	1 989,0	838,0	2 856,0	4 410,0	2 226,0	12 319,0	1 647,0	13 966,0
		A	1 990,0	1 367,0	4 283,0	6 614,0	3 339,0	17 593,0	2 472,0	20 065,0
75050	Réseau express métropolitain (REM) – Accompagnement de la Caisse de dépôt et de placement – Travaux incidents	M	12 362,0	11 037,0	5 056,0	16 073,0	16 545,0	61 073,0	11 806,0	72 879,0
		A	19 337,0	20 500,0	9 390,0	35 002,0	30 727,0	114 956,0	17 710,0	132 666,0
75055	Prolongement de la ligne bleue du métro – Accompagnement STM	M	600,0	3 895,0	2 037,0	-	-	6 532,0	-	6 532,0
		A	-	205,0	63,0	-	-	268,0	-	268,0
75056	Acquisition et installation d'équipements spécialisés et mise en place de nouveaux procédés	M	265,0	115,0	115,0	115,0	115,0	725,0	575,0	1 300,0
75057	Réfection du tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine (autoroute 25)	M	2 100,0	1 573,0	-	-	-	3 673,0	-	3 673,0
		A	-	160,0	-	-	-	160,0	-	160,0
75058	Réfection de l'échangeur Saint-Pierre – Accompagnement du MTQ	A	-	-	-	500,0	-	500,0	-	500,0
75059	Déconstruction du pont Champlain – Accompagnement PJCCI	M	1 342,0	914,0	355,0	18,0	-	2 629,0	-	2 629,0
		A	1 342,0	915,0	354,0	18,0	-	2 629,0	-	2 629,0
<b>Total des projets</b>			<b>104 194,0</b>	<b>103 171,0</b>	<b>62 067,0</b>	<b>87 602,0</b>	<b>60 952,0</b>	<b>417 986,0</b>	<b>34 710,0</b>	<b>452 696,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>75 125,0</b>	<b>56 424,0</b>	<b>31 527,0</b>	<b>26 418,0</b>	<b>23 886,0</b>	<b>213 380,0</b>	<b>14 028,0</b>	<b>227 408,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>29 069,0</b>	<b>46 747,0</b>	<b>30 540,0</b>	<b>61 184,0</b>	<b>37 066,0</b>	<b>204 606,0</b>	<b>20 682,0</b>	<b>225 288,0</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>104 194,0</b>	<b>103 171,0</b>	<b>62 067,0</b>	<b>87 602,0</b>	<b>60 952,0</b>	<b>417 986,0</b>	<b>34 710,0</b>	<b>452 696,0</b>

## Matériel roulant et ateliers (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Programmes</b>										
62602	Remplacement et harmonisation des équipements liés à la sécurité incendie	A	800,0	800,0	800,0	800,0	800,0	4 000,0	4 000,0	8 000,0
68097	Programme de mise à niveau des postes de carburant	A	775,0	775,0	775,0	775,0	775,0	3 875,0	3 875,0	7 750,0
68102	Programme de remplacement de véhicules – Ville	M	21 678,0	18 388,0	18 613,0	19 800,0	20 006,0	98 485,0	104 845,0	203 330,0
		A	3 998,0	3 812,0	3 912,0	4 200,0	4 244,0	20 166,0	22 240,0	42 406,0
68103	Programme de remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
		A	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
68106	Programme de test et d'intégration de produits écoresponsables	M	1 650,0	1 650,0	1 650,0	1 650,0	1 650,0	8 250,0	8 250,0	16 500,0
		A	350,0	350,0	350,0	350,0	350,0	1 750,0	1 750,0	3 500,0
71076	Programme de remplacement de véhicules – SPVM	A	4 070,0	4 070,0	4 070,0	5 000,0	4 750,0	21 960,0	26 750,0	48 710,0
71080	Programme de remplacement de véhicules – SIM	A	15 824,0	19 300,0	18 975,0	18 000,0	18 000,0	90 099,0	81 165,0	171 264,0
<b>Total des programmes</b>			<b>51 145,0</b>	<b>51 145,0</b>	<b>51 145,0</b>	<b>52 575,0</b>	<b>52 575,0</b>	<b>258 585,0</b>	<b>262 875,0</b>	<b>521 460,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>24 328,0</b>	<b>21 038,0</b>	<b>21 263,0</b>	<b>22 450,0</b>	<b>22 656,0</b>	<b>111 735,0</b>	<b>118 095,0</b>	<b>229 830,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>26 817,0</b>	<b>30 107,0</b>	<b>29 882,0</b>	<b>30 125,0</b>	<b>29 919,0</b>	<b>146 850,0</b>	<b>144 780,0</b>	<b>291 630,0</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>51 145,0</b>	<b>51 145,0</b>	<b>51 145,0</b>	<b>52 575,0</b>	<b>52 575,0</b>	<b>258 585,0</b>	<b>262 875,0</b>	<b>521 460,0</b>

## Société du parc Jean-Drapeau (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Programmes</b>										
43010	Programme de protection de l'actif immobilisé – Parc Jean-Drapeau	A	26 441,0	9 718,0	7 203,0	14 898,0	19 390,0	77 650,0	150 110,0	227 760,0
43012	Revitalisation de la canopée	A	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
43018	Mise en oeuvre – Aménagement du plan directeur	A	1 654,0	3 222,0	11 936,0	15 777,0	7 775,0	40 364,0	23 792,0	64 156,0
<b>Total des programmes</b>			<b>28 495,0</b>	<b>13 340,0</b>	<b>19 539,0</b>	<b>31 075,0</b>	<b>27 565,0</b>	<b>120 014,0</b>	<b>175 902,0</b>	<b>295 916,0</b>
<b>Projets</b>										
43015	Pavillon du Canada - Phase I	A	-	-	-	-	-	-	20 997,0	20 997,0
43016	Place des Nations	A	3 675,0	28 097,0	25 139,0	17 906,0	-	74 817,0	-	74 817,0
43017	Plage Jean-Doré	A	315,0	4 074,0	4 074,0	4 074,0	6 435,0	18 972,0	5 228,0	24 200,0
43019	Secteur du mont Boullé	A	315,0	6 155,0	4 782,0	2 684,0	16 248,0	30 184,0	5 600,0	35 784,0
43020	Complexe aquatique	A	5 722,0	6 299,0	6 299,0	6 299,0	6 299,0	30 918,0	-	30 918,0
<b>Total des projets</b>			<b>10 027,0</b>	<b>44 625,0</b>	<b>40 294,0</b>	<b>30 963,0</b>	<b>28 982,0</b>	<b>154 891,0</b>	<b>31 825,0</b>	<b>186 716,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>38 522,0</b>	<b>57 965,0</b>	<b>59 833,0</b>	<b>62 038,0</b>	<b>56 547,0</b>	<b>274 905,0</b>	<b>207 727,0</b>	<b>482 632,0</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>38 522,0</b>	<b>57 965,0</b>	<b>59 833,0</b>	<b>62 038,0</b>	<b>56 547,0</b>	<b>274 905,0</b>	<b>207 727,0</b>	<b>482 632,0</b>

## Technologies de l'information (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Projets</b>										
09000	Chantier d'amélioration du réseau logistique et de la gestion des stocks	M	753,0	753,0	525,0	201,0	-	2 232,0	729,0	2 961,0
		A	747,0	747,0	520,0	199,0	-	2 213,0	724,0	2 937,0
54444	Développement et mise en oeuvre des applications informatiques de la gestion des matières résiduelles	A	427,0	438,0	357,0	600,0	729,0	2 551,0	-	2 551,0
60006	Investissements – Ville intelligente et numérique	M	653,0	653,0	753,0	753,0	753,0	3 565,0	753,0	4 318,0
		A	647,0	647,0	747,0	747,0	747,0	3 535,0	747,0	4 282,0
60095	Outils corporatifs de gestion de projets	M	803,0	853,0	473,0	-	-	2 129,0	-	2 129,0
		A	797,0	847,0	470,0	-	-	2 114,0	-	2 114,0
60110	Programme de sécurité et de continuité TI	M	3 092,0	2 579,0	2 171,0	1 883,0	1 665,0	11 390,0	661,0	12 051,0
		A	3 068,0	2 559,0	2 153,0	1 868,0	1 652,0	11 300,0	656,0	11 956,0
60115	Modernisation des services de sécurité	M	-	-	-	-	1 155,0	1 155,0	10 611,0	11 766,0
		A	-	-	-	-	1 145,0	1 145,0	10 525,0	11 670,0
68011	Évolution télécommunication et radiocommunication	A	-	-	411,0	3 200,0	5 200,0	8 811,0	43 400,0	52 211,0
68037	Communications évoluées	M	1 521,0	1 061,0	1 345,0	1 195,0	1 195,0	6 317,0	2 885,0	9 202,0
		A	1 509,0	1 053,0	1 335,0	1 185,0	1 185,0	6 267,0	2 865,0	9 132,0
68088	Approvisionnement III	M	201,0	-	-	-	-	201,0	-	201,0
		A	199,0	-	-	-	-	199,0	-	199,0
68092	SIMON infonuagique	M	2 779,0	2 790,0	2 715,0	523,0	-	8 807,0	-	8 807,0
		A	2 757,0	2 767,0	2 693,0	519,0	-	8 736,0	-	8 736,0
68096	Solution intégrée de gestion des appels d'offres	M	-	-	-	-	-	-	1 004,0	1 004,0
		A	-	-	-	-	-	-	996,0	996,0
68111	Modernisation des télécommunications	M	970,0	1 603,0	1 744,0	1 493,0	1 531,0	7 341,0	6 851,0	14 192,0
		A	963,0	1 591,0	1 730,0	1 481,0	1 519,0	7 284,0	6 799,0	14 083,0
68122	Gestion des services aux utilisateurs	M	904,0	878,0	1 004,0	428,0	-	3 214,0	-	3 214,0
		A	896,0	872,0	996,0	424,0	-	3 188,0	-	3 188,0
68123	Déploiement corporatif de gestion de services d'entreprises	M	-	-	-	-	251,0	251,0	1 255,0	1 506,0
		A	-	-	-	-	249,0	249,0	1 245,0	1 494,0
68143	Gestion des subventions en habitation	M	226,0	188,0	-	-	-	414,0	-	414,0
		A	224,0	187,0	-	-	-	411,0	-	411,0
68144	Gestion des futures subventions en habitation	M	-	-	201,0	151,0	151,0	503,0	755,0	1 258,0
		A	-	-	199,0	149,0	149,0	497,0	745,0	1 242,0

## Technologies de l'information (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Projets (suite)</b>										
68146	Outil de gestion du processus d'acquisition et remplacement de véhicules	M	151,0	125,0	-	-	-	276,0	-	276,0
		A	149,0	125,0	-	-	-	274,0	-	274,0
68275	Modernisation des TI des systèmes des immeubles	M	325,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	4 325,0	3 000,0	7 325,0
68305	Modernisation des opérations policières	A	2 340,0	3 610,0	4 050,0	5 350,0	4 050,0	19 400,0	13 200,0	32 600,0
68315	Évolution des services d'urgence du SPVM	A	2 111,0	1 740,0	1 900,0	1 100,0	500,0	7 351,0	24 100,0	31 451,0
68320	Stockage des données relatives aux crimes technologiques du SPVM	A	450,0	410,0	50,0	50,0	50,0	1 010,0	960,0	1 970,0
68420	Modernisation des systèmes de soutien aux opérations et à la prévention du SIM	A	1 750,0	2 650,0	2 900,0	1 800,0	2 750,0	11 850,0	10 800,0	22 650,0
69205	Modernisation de la plateforme géomatique	M	301,0	301,0	176,0	515,0	602,0	1 895,0	776,0	2 671,0
		A	299,0	299,0	174,0	511,0	598,0	1 881,0	770,0	2 651,0
70024	Nouveau code de procédure civile (NCPC)	A	400,0	-	-	-	-	400,0	-	400,0
70025	Cour municipale numérique	A	2 800,0	3 000,0	2 650,0	2 650,0	1 825,0	12 925,0	3 150,0	16 075,0
70099	Inventaire numérique	M	-	-	100,0	-	-	100,0	119,0	219,0
		A	-	-	100,0	-	-	100,0	118,0	218,0
70120	Refonte des plateformes numériques d'Espace pour la vie	M	400,0	550,0	600,0	300,0	-	1 850,0	-	1 850,0
70151	Développement de nouveaux contenus et sites web	M	1 175,0	1 004,0	853,0	226,0	-	3 258,0	-	3 258,0
		A	1 165,0	996,0	847,0	224,0	-	3 232,0	-	3 232,0
70152	Plateformes de fondation transactionnelles	M	-	853,0	803,0	853,0	904,0	3 413,0	4 620,0	8 033,0
		A	-	847,0	797,0	847,0	896,0	3 387,0	4 580,0	7 967,0
70155	Gestion de la relation client	M	-	251,0	587,0	2 008,0	2 625,0	5 471,0	12 349,0	17 820,0
		A	-	249,0	583,0	1 992,0	2 605,0	5 429,0	12 251,0	17 680,0
70160	Refonte du portail intranet	M	110,0	412,0	351,0	221,0	161,0	1 255,0	-	1 255,0
		A	110,0	408,0	349,0	219,0	159,0	1 245,0	-	1 245,0
70190	Présence numérique - Fondation	M	870,0	-	-	-	-	870,0	-	870,0
		A	863,0	-	-	-	-	863,0	-	863,0
70191	Infrastructures des usines de l'eau	A	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	10 000,0	15 000,0	25 000,0
70250	Refonte des systèmes de gestion du processus décisionnel	M	1 004,0	602,0	438,0	75,0	-	2 119,0	-	2 119,0
		A	996,0	598,0	435,0	75,0	-	2 104,0	-	2 104,0
70330	Données ouvertes	M	351,0	358,0	485,0	-	-	1 194,0	-	1 194,0
		A	349,0	356,0	481,0	-	-	1 186,0	-	1 186,0

## Technologies de l'information (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Projets (suite)</b>										
70331	Rehaussement du portail des données ouvertes	M	-	-	25,0	50,0	-	75,0	-	75,0
		A	-	-	25,0	50,0	-	75,0	-	75,0
70335	Refonte des données et applications	M	-	-	608,0	749,0	502,0	1 859,0	1 708,0	3 567,0
		A	-	-	603,0	744,0	498,0	1 845,0	1 692,0	3 537,0
70450	Optimisation de la gestion des paiements	M	196,0	-	-	-	-	196,0	-	196,0
		A	194,0	-	-	-	-	194,0	-	194,0
70500	Bureau de demain	M	25,0	-	-	-	-	25,0	-	25,0
		A	25,0	-	-	-	-	25,0	-	25,0
70501	Environnement de travail	M	961,0	1 180,0	1 255,0	1 021,0	100,0	4 517,0	1 022,0	5 539,0
		A	954,0	1 170,0	1 245,0	1 013,0	100,0	4 482,0	1 015,0	5 497,0
70503	Modernisation de la suite bureautique	M	-	-	-	-	-	-	4 483,0	4 483,0
		A	-	-	-	-	-	-	4 448,0	4 448,0
70540	Intelligence d'affaires – Infrastructure et outils	M	783,0	673,0	-	-	-	1 456,0	-	1 456,0
		A	777,0	667,0	-	-	-	1 444,0	-	1 444,0
70542	Plateforme de l'intelligence économique	M	69,0	52,0	100,0	207,0	124,0	552,0	-	552,0
		A	68,0	51,0	100,0	206,0	123,0	548,0	-	548,0
70550	Gestion des règlements municipaux	M	245,0	-	-	-	-	245,0	-	245,0
70750	Intelligence d'affaires – Migration Bureau d'affaires	M	665,0	547,0	251,0	-	-	1 463,0	-	1 463,0
		A	660,0	543,0	249,0	-	-	1 452,0	-	1 452,0
70751	Solutions en intelligence d'affaires des services et des arrondissements (SIASA)	M	452,0	477,0	577,0	678,0	728,0	2 912,0	6 512,0	9 424,0
		A	448,0	473,0	573,0	672,0	722,0	2 888,0	6 460,0	9 348,0
70755	Migration de la base de données du bureau d'affaires	M	151,0	251,0	276,0	326,0	276,0	1 280,0	275,0	1 555,0
		A	149,0	249,0	274,0	324,0	274,0	1 270,0	275,0	1 545,0
70901	Remise aux normes des centres de traitement TI	M	-	-	50,0	678,0	452,0	1 180,0	326,0	1 506,0
		A	-	-	50,0	672,0	448,0	1 170,0	324,0	1 494,0
70905	Modernisation des infrastructures et plateformes TI	M	-	1 619,0	2 028,0	1 767,0	2 155,0	7 569,0	13 689,0	21 258,0
		A	-	1 607,0	2 012,0	1 753,0	2 137,0	7 509,0	13 580,0	21 089,0
70910	Programme plateformes et infrastructures	M	3 439,0	1 428,0	653,0	-	-	5 520,0	-	5 520,0
		A	3 412,0	1 417,0	647,0	-	-	5 476,0	-	5 476,0
71050	Modernisation des TI des projets du Service de la concertation des arrondissements	M	700,0	1 725,0	3 700,0	850,0	800,0	7 775,0	4 000,0	11 775,0
71051	Services numériques d'interaction avec les systèmes métiers	M	-	-	-	-	450,0	450,0	11 481,0	11 931,0
71350	Gestionnaire électronique de documents	M	904,0	904,0	904,0	904,0	838,0	4 454,0	1 506,0	5 960,0
		A	896,0	896,0	896,0	896,0	831,0	4 415,0	1 494,0	5 909,0

## Technologies de l'information (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Projets (suite)</b>										
71351	Modernisation de la solution de gestion électronique des documents (GED)	M	-	-	-	-	-	-	376,0	376,0
		A	-	-	-	-	-	-	374,0	374,0
71450	Inspection mobile – Évaluation foncière	A	-	-	534,0	373,0	-	907,0	-	907,0
71550	Système de gestion des actifs municipaux	M	1 900,0	1 950,0	2 200,0	2 600,0	3 000,0	11 650,0	19 200,0	30 850,0
71560	Modernisation de l'application de gestion des dossiers décisionnels (GDD)	M	-	-	-	-	-	-	752,0	752,0
		A	-	-	-	-	-	-	748,0	748,0
71750	Refonte du système de gestion de la qualité de l'air et de l'eau (GAE)	A	700,0	550,0	500,0	427,0	-	2 177,0	-	2 177,0
71770	Système de gestion et de dépistage des entrées de service en plomb	A	250,0	200,0	200,0	-	-	650,0	-	650,0
72080	Mise à niveau et modernisation des systèmes de répartition des interventions d'urgence	A	1 249,0	1 650,0	1 000,0	1 500,0	1 350,0	6 749,0	7 300,0	14 049,0
72501	Retour automatisé en libre-service pour les bibliothèques	M	280,0	280,0	280,0	165,0	-	1 005,0	-	1 005,0
72514	Carte universelle d'authentification citoyenne	M	300,0	870,0	897,0	632,0	200,0	2 899,0	-	2 899,0
72515	Système de gestion des loisirs municipaux	M	200,0	100,0	-	-	-	300,0	-	300,0
72660	Réforme des services d'accueil – Espace pour la vie	M	400,0	350,0	-	-	-	750,0	-	750,0
72670	Gestion des files d'attente et des rendez-vous en ligne	M	597,0	334,0	-	-	-	931,0	-	931,0
72681	Système de gestion – Direction générale	M	-	-	-	151,0	502,0	653,0	2 886,0	3 539,0
		A	-	-	-	149,0	498,0	647,0	2 864,0	3 511,0
72690	Applications mobiles – Espace pour la vie	M	700,0	481,0	500,0	650,0	-	2 331,0	-	2 331,0
72730	Refonte des systèmes opérationnels pour les services de la Culture et de la Diversité et de l'Inclusion sociale	M	700,0	300,0	300,0	300,0	300,0	1 900,0	1 700,0	3 600,0
72740	Outils numériques citoyens pour les services de la Culture et de la Diversité et de l'Inclusion sociale	M	425,0	375,0	750,0	600,0	700,0	2 850,0	650,0	3 500,0
73005	Solution de la gestion de la dette et de la trésorerie (SGDT)	M	197,0	449,0	218,0	-	-	864,0	-	864,0
		A	195,0	445,0	217,0	-	-	857,0	-	857,0
73100	Système budgétaire	M	75,0	-	-	1 096,0	1 213,0	2 384,0	3 081,0	5 465,0
		A	75,0	-	-	1 088,0	1 203,0	2 366,0	3 056,0	5 422,0
74015	Refonte des systèmes en environnement	A	-	50,0	100,0	100,0	400,0	650,0	1 350,0	2 000,0
74250	Système de gestion des ressources humaines	M	4 518,0	4 422,0	4 858,0	4 518,0	4 644,0	22 960,0	4 449,0	27 409,0
		A	4 482,0	4 386,0	4 820,0	4 482,0	4 607,0	22 777,0	4 414,0	27 191,0



## Technologies de l'information (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Projets (suite)</b>										
74255	Gestion de temps (Kronos)	M	-	-	-	-	1 004,0	1 004,0	9 036,0	10 040,0
		A	-	-	-	-	996,0	996,0	8 964,0	9 960,0
74257	Modernisation des systèmes de gestion des ressources humaines	M	-	-	-	-	-	-	6 441,0	6 441,0
		A	-	-	-	-	-	-	6 389,0	6 389,0
74551	Système de taxation et d'évaluation foncière	M	5 300,0	7 850,0	8 000,0	8 350,0	4 601,0	34 101,0	-	34 101,0
74561	Gestion de l'évolution bureautique	M	100,0	-	-	-	-	100,0	-	100,0
		A	100,0	-	-	-	-	100,0	-	100,0
74562	Évolution du parc de postes de travail	M	1 092,0	1 893,0	1 744,0	2 373,0	2 473,0	9 575,0	12 008,0	21 583,0
		A	1 084,0	1 878,0	1 730,0	2 355,0	2 453,0	9 500,0	11 913,0	21 413,0
74840	Gestion des parcours génériques (suivi véhiculaire)	M	724,0	400,0	300,0	600,0	585,0	2 609,0	3 815,0	6 424,0
74925	Assistant à la gestion des interventions dans les rues (AGIR)	M	2 900,0	2 000,0	1 200,0	700,0	-	6 800,0	-	6 800,0
74950	Réforme TI des régimes de retraite	M	251,0	-	-	-	-	251,0	-	251,0
		A	249,0	-	-	-	-	249,0	-	249,0
74955	Système de gestion de la relation client pour le Bureau des régimes de retraite	M	-	-	-	-	-	-	1 556,0	1 556,0
		A	-	-	-	-	-	-	1 544,0	1 544,0
74990	Infrastructures TI des projets en transport	M	433,0	100,0	-	-	-	533,0	-	533,0
74991	Solution mobile de transport actif	M	404,0	398,0	-	-	-	802,0	-	802,0
74992	Système de gestion des inspections des domaines public et privé	M	400,0	450,0	450,0	500,0	600,0	2 400,0	620,0	3 020,0
74993	Services numériques transactionnels aux citoyens et entreprises	M	1 800,0	1 700,0	1 700,0	1 700,0	1 753,0	8 653,0	-	8 653,0
76606	Système de gestion contractuelle	M	-	-	-	-	-	-	2 777,0	2 777,0
		A	-	-	-	-	-	-	2 754,0	2 754,0
78010	Mise en place du Wi-Fi à l'échelle de la Ville	M	703,0	-	-	-	-	703,0	-	703,0
		A	697,0	-	-	-	-	697,0	-	697,0
78032	Communications numériques	M	176,0	462,0	376,0	-	-	1 014,0	-	1 014,0
		A	174,0	458,0	374,0	-	-	1 006,0	-	1 006,0
78035	Mise à niveau de la téléphonie	M	362,0	567,0	151,0	125,0	-	1 205,0	-	1 205,0
		A	360,0	563,0	149,0	125,0	-	1 197,0	-	1 197,0

## Technologies de l'information (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Projets (suite)</b>										
78045	Déménagements et rehaussements Télécom	M	351,0	351,0	251,0	251,0	251,0	1 455,0	1 255,0	2 710,0
		A	349,0	349,0	249,0	249,0	249,0	1 445,0	1 245,0	2 690,0
78067	Intégration technologique des unités d'affaires	M	141,0	125,0	402,0	1 004,0	1 004,0	2 676,0	463,0	3 139,0
		A	139,0	125,0	398,0	996,0	996,0	2 654,0	459,0	3 113,0
78073	Projet initial d'infrastructure urbaine numérique	M	251,0	251,0	251,0	552,0	502,0	1 807,0	273,0	2 080,0
		A	249,0	249,0	249,0	548,0	498,0	1 793,0	271,0	2 064,0
78100	Système de gestion des vidéos	M	-	-	-	286,0	703,0	989,0	803,0	1 792,0
		A	-	-	-	284,0	697,0	981,0	797,0	1 778,0
<b>Total des projets</b>			<b>96 810,0</b>	<b>99 100,0</b>	<b>97 700,0</b>	<b>92 404,0</b>	<b>89 541,0</b>	<b>475 555,0</b>	<b>400 872,0</b>	<b>876 427,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>50 859,0</b>	<b>52 128,0</b>	<b>51 579,0</b>	<b>46 208,0</b>	<b>42 453,0</b>	<b>243 227,0</b>	<b>163 511,0</b>	<b>406 738,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>45 951,0</b>	<b>46 972,0</b>	<b>46 121,0</b>	<b>46 196,0</b>	<b>47 088,0</b>	<b>232 328,0</b>	<b>237 361,0</b>	<b>469 689,0</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>96 810,0</b>	<b>99 100,0</b>	<b>97 700,0</b>	<b>92 404,0</b>	<b>89 541,0</b>	<b>475 555,0</b>	<b>400 872,0</b>	<b>876 427,0</b>

## Urbanisme et mobilité (en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Programmes</b>										
36300	Mise en valeur des immeubles patrimoniaux municipaux	M	3 550,0	4 000,0	750,0	350,0	2 414,0	11 064,0	-	11 064,0
		A	3 650,0	1 000,0	2 250,0	650,0	7 243,0	14 793,0	-	14 793,0
45000	Vélo – Réseau express vélo et développement du réseau cyclable	A	20 000,0	20 000,0	20 000,0	20 000,0	20 000,0	100 000,0	100 000,0	200 000,0
45009	Vélo – Programme de maintien du réseau cyclable	A	6 000,0	6 000,0	6 000,0	6 000,0	6 000,0	30 000,0	30 000,0	60 000,0
46000	Programme de réfection des structures routières	M	30 000,0	30 000,0	30 000,0	30 000,0	30 000,0	150 000,0	150 000,0	300 000,0
46104	Acquisition de terrains	M	600,0	600,0	600,0	600,0	600,0	3 000,0	3 000,0	6 000,0
		A	3 400,0	3 400,0	1 900,0	1 900,0	3 400,0	14 000,0	17 000,0	31 000,0
54100	Programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies	M	3 316,0	4 316,0	4 316,0	4 316,0	4 316,0	20 580,0	21 580,0	42 160,0
55845	Programme de réfection routière – Artériel	M	16 000,0	2 000,0	-	-	-	18 000,0	-	18 000,0
55855	Programme de réfection du réseau routier local	M	2 000,0	2 000,0	-	-	-	4 000,0	-	4 000,0
55856	Programme complémentaire de planage-revêtement – Artériel	M	37 000,0	37 000,0	37 000,0	37 000,0	37 000,0	185 000,0	185 000,0	370 000,0
55859	Programme de maintien des infrastructures routières	M	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	10 000,0	10 000,0	20 000,0
55861	Programme de Réhabilitation de Chaussées par Planage-Revêtement – Artériel	M	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	50 000,0	50 000,0	100 000,0
55863	Programme d'aménagement des rues – Local	M	10 000,0	10 000,0	8 955,0	8 881,0	10 000,0	47 836,0	50 000,0	97 836,0
58002	Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage	M	5 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	25 000,0	25 000,0	50 000,0
59000	Maintien et amélioration de l'actif de feux de circulation	M	20 300,0	20 000,0	20 000,0	19 500,0	14 000,0	93 800,0	70 000,0	163 800,0
59009	Programme de réaménagement géométrique du réseau artériel	M	1 231,0	-	-	-	-	1 231,0	-	1 231,0
59020	Piétons – Rues piétonnes et partagées	M	9 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	29 000,0	25 000,0	54 000,0
59070	Programme d'aménagement des rues – Artériel	M	72 700,0	76 450,0	56 557,0	48 762,0	39 623,0	294 092,0	754 550,0	1 048 642,0
59071	Vision Zéro – Mise en oeuvre des mesures de sécurisation	M	10 000,0	10 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	35 000,0	25 000,0	60 000,0
75100	Acquisition et installation de bornes de recharge pour véhicules électriques	M	4 500,0	4 500,0	4 500,0	4 500,0	4 500,0	22 500,0	-	22 500,0
<b>Total des programmes</b>			<b>270 247,0</b>	<b>253 266,0</b>	<b>219 828,0</b>	<b>209 459,0</b>	<b>206 096,0</b>	<b>1 158 896,0</b>	<b>1 516 130,0</b>	<b>2 675 026,0</b>

## Urbanisme et mobilité (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Projets</b>										
28040	Vélo – Développement et optimisation du système de vélo en libre-service BIXI	M	6 800,0	2 900,0	3 000,0	2 900,0	2 500,0	18 100,0	5 000,0	23 100,0
34265	Réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance	M	-	1 080,0	13 283,0	26 650,0	35 070,0	76 083,0	13 917,0	90 000,0
36200	Aménagement du domaine public – Vieux-Montréal	A	-	-	-	1 150,0	5 570,0	6 720,0	30 968,0	37 688,0
36201	Réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada	A	-	-	500,0	500,0	4 030,0	5 030,0	14 000,0	19 030,0
36209	Plan lumière	A	968,0	500,0	500,0	500,0	300,0	2 768,0	1 144,0	3 912,0
36212	Parc des Saints-Anges	A	716,0	3 469,0	2 503,0	1 591,0	212,0	8 491,0	-	8 491,0
36213	Mise en valeur de la cité administrative	M	-	680,0	2 126,0	4 024,0	-	6 830,0	-	6 830,0
		A	-	-	-	-	-	-	11 332,0	11 332,0
39001	Campus Outremont – Infrastructures et aménagement	M	1 572,0	2 545,0	7 545,0	1 624,0	20,0	13 306,0	-	13 306,0
39003	Développement des abords du Campus Outremont	M	15 141,0	5 462,0	3 587,0	10 327,0	7 475,0	41 992,0	50 482,0	92 474,0
39753	CHUM – Infrastructures	M	-	-	4 178,0	2 190,0	1 685,0	8 053,0	-	8 053,0
40136	Bassins du Nouveau Havre – Infrastructures et aménagement	M	4 000,0	9 000,0	5 384,0	5 918,0	4 646,0	28 948,0	24 351,0	53 299,0
40139	PPU Griffintown	M	7 385,0	6 198,0	5 626,0	6 184,0	4 854,0	30 247,0	25 444,0	55 691,0
40153	Le Triangle	M	63,0	-	-	-	-	63,0	-	63,0
40155	Namur-De la Savane (abords de Namur et hippodrome)	M	-	-	4 144,0	4 736,0	6 155,0	15 035,0	29 800,0	44 835,0
40170	Requalification des abords de l'autoroute Ville-Marie	M	13 320,0	13 751,0	13 249,0	14 632,0	-	54 952,0	-	54 952,0
40171	Turcot–Lachine-Est (secteur de Lachine-Est)	M	1 213,0	1 213,0	1 078,0	1 437,0	5 182,0	10 123,0	25 005,0	35 128,0
40173	Multimodal – Développement des pôles de mobilité	M	-	500,0	500,0	-	-	1 000,0	-	1 000,0
40174	Louvain Est	M	-	-	-	-	524,0	524,0	10 038,0	10 562,0
40176	Acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification	M	3 000,0	-	-	-	5 000,0	8 000,0	21 250,0	29 250,0
40178	Partie nord de l'île-des-Soeurs	M	-	-	-	-	-	-	33 899,0	33 899,0
40179	Fort Lorette	A	344,0	2 032,0	1 209,0	3 871,0	3 757,0	11 213,0	470,0	11 683,0
40182	Atelier du CN – Cour Saint-Charles	M	3 131,0	4 915,0	1 586,0	-	-	9 632,0	-	9 632,0
40183	Secteurs stratégiques d'intervention	M	20 000,0	20 000,0	20 000,0	20 000,0	20 000,0	100 000,0	100 000,0	200 000,0
40501	Havre de Montréal - Réaménagement de l'autoroute Bonaventure	A	1 000,0	-	-	-	-	1 000,0	-	1 000,0
40504	Réaménagement de l'intersection Côte-des-Neiges-Remembrance	M	8 432,0	12 933,0	8 300,0	162,0	-	29 827,0	-	29 827,0
		A	3 274,0	3 075,0	150,0	50,0	-	6 549,0	-	6 549,0

## Urbanisme et mobilité (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
<b>Projets (suite)</b>										
46101	Remplacement du pont Jacques-Bizard	M	9 230,0	26 230,0	26 325,0	18 758,0	-	80 543,0	-	80 543,0
54102	Gestion de corridors de mobilité intégrée	M	6 000,0	6 000,0	4 521,0	1 000,0	222,0	17 743,0	-	17 743,0
54104	Système de gestion des données de la circulation routière (SGDCR)	M	500,0	500,0	500,0	500,0	500,0	2 500,0	-	2 500,0
59027	Prolongement de l'avenue Souigny et du boulevard de l'Assomption – Nouvel accès au port	A	14 188,0	1 638,0	17 556,0	19 618,0	29 647,0	82 647,0	26 184,0	108 831,0
59028	Mise à niveau de l'éclairage des rues	M	14 000,0	9 000,0	10 864,0	-	-	33 864,0	-	33 864,0
59060	Piétons – Programme Montréal à pied (IMAP)	M	2 200,0	1 200,0	1 200,0	-	-	4 600,0	-	4 600,0
68030	PPU Quartier des gares – Aménagement du domaine public	M	70,0	2 037,0	12 051,0	10 501,0	13 371,0	38 030,0	86 501,0	124 531,0
68031	PPU du Quartier latin (UQAM Pasteur-Boisbriand-Sanguinet)	M	6 900,0	6 300,0	2 540,0	-	-	15 740,0	-	15 740,0
68035	Projet Sussex-Tupper (abords ancien site de l'Hôpital de Montréal pour enfants)	M	506,0	6 183,0	-	-	-	6 689,0	-	6 689,0
68067	Avenue des Pins	M	10 273,0	20 622,0	7 786,0	1 114,0	17 155,0	56 950,0	-	56 950,0
		A	21,0	588,0	410,0	31,0	-	1 050,0	-	1 050,0
75001	Raccordement du boulevard Cavendish	A	500,0	500,0	500,0	18 806,0	39 866,0	60 172,0	184 828,0	245 000,0
75015	Réaménagement – Rue Sainte-Catherine Ouest – Phase 1 : de De Bleury à Mansfield et Square Phillips	M	36 268,0	2 550,0	202,0	16 632,0	11 372,0	67 024,0	-	67 024,0
		A	348,0	-	-	468,0	-	816,0	-	816,0
75020	Réaménagement – Rue Saint-Hubert	M	185,0	-	-	-	-	185,0	-	185,0
75021	Rue Sainte-Catherine Ouest – Phase 2 : Réaménagement – de Mansfield à Atwater	M	5 068,0	24 176,0	33 492,0	43 625,0	29 215,0	135 576,0	84 219,0	219 795,0
		A	-	1 272,0	1 762,0	2 296,0	1 537,0	6 867,0	4 431,0	11 298,0
75035	Réaménagement – Rue Sainte-Catherine Ouest – Phase 3 : McGill College et Cathcart	M	2 540,0	2 000,0	19 850,0	20 950,0	21 550,0	66 890,0	32 515,0	99 405,0
		A	-	-	1 000,0	-	-	1 000,0	-	1 000,0
75101	Réaménagement de la rue Peel	M	1 840,0	12 880,0	12 880,0	-	-	27 600,0	-	27 600,0
		A	160,0	1 120,0	1 120,0	-	-	2 400,0	-	2 400,0
<b>Total des projets</b>			<b>201 156,0</b>	<b>215 049,0</b>	<b>253 007,0</b>	<b>262 745,0</b>	<b>271 415,0</b>	<b>1 203 372,0</b>	<b>815 778,0</b>	<b>2 019 150,0</b>
<b>Total – Budget du conseil municipal (M)</b>			<b>416 834,0</b>	<b>423 721,0</b>	<b>415 475,0</b>	<b>394 773,0</b>	<b>355 949,0</b>	<b>2 006 752,0</b>	<b>1 911 551,0</b>	<b>3 918 303,0</b>
<b>Total – Budget du conseil d'agglomération (A)</b>			<b>54 569,0</b>	<b>44 594,0</b>	<b>57 360,0</b>	<b>77 431,0</b>	<b>121 562,0</b>	<b>355 516,0</b>	<b>420 357,0</b>	<b>775 873,0</b>
<b>Total des investissements</b>			<b>471 403,0</b>	<b>468 315,0</b>	<b>472 835,0</b>	<b>472 204,0</b>	<b>477 511,0</b>	<b>2 362 268,0</b>	<b>2 331 908,0</b>	<b>4 694 176,0</b>





# Annexes





## STRUCTURE DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION BUDGÉTAIRE

Aux fins de l'établissement du budget, la Ville de Montréal applique les principes comptables généralement reconnus (PCGR), contenus dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Les données financières sont présentées par catégories pour les revenus et pour les dépenses :

- Au budget du conseil municipal, pour les activités de compétences locales;
- Au budget du conseil d'agglomération, pour les activités de compétences d'agglomération.

Les données financières sont également présentées par secteurs d'activités, selon la structure organisationnelle de la Ville. Par ailleurs, un état des revenus et des dépenses liés aux activités du Fonds de l'eau est présenté dans une annexe distincte du présent document.

### Structure de présentation des revenus et des dépenses

Les revenus sont présentés sous 5 **catégories** :

- Les **taxes** groupent l'ensemble des revenus de la taxation, de la tarification de l'eau et des matières résiduelles ainsi que de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV) et la taxe pour le financement du service 911;
- Les **paiements tenant lieu de taxes** groupent les revenus prélevés auprès des propriétaires d'immeubles non imposables qui sont assujettis à des compensations tenant lieu de taxes. La *Loi sur la fiscalité municipale* liste ces immeubles et précise les diverses compensations qui leur sont applicables;
- Les **quotes-parts** groupent les sommes versées par les municipalités liées pour le financement des activités relevant du conseil d'agglomération;
- Les **services rendus et autres revenus** groupent les revenus des services facturés à d'autres organismes municipaux, à des gouvernements ou à des entreprises privées, ainsi que d'autres types de revenus tels que ceux des amendes et pénalités, de l'imposition de droits, d'intérêts, de la cession d'éléments d'actifs, etc.;
- Les **transferts** groupent l'ensemble des subventions des gouvernements, des autres organismes publics et des entreprises privées.

Les dépenses sont généralement présentées par **objets** :

- La **rémunération**, qui comprend les salaires des employés et des élus ainsi que les avantages qui s'y rattachent;
- Les **cotisations de l'employeur**, qui incluent les cotisations sociales obligatoires (RRQ, RQAP, etc.) et les autres dépenses relatives aux avantages sociaux des élus, des employés et des retraités;
- Le **transport** et les **communications**, les **honoraires professionnels**, les **services techniques et autres**, ainsi que la **location**, l'**entretien** et la **réparation**;
- Les **biens non durables**, soit des biens consommés pour le fonctionnement des activités tels que les carburants, les pièces et les accessoires, les articles de nettoyage et autres;
- Les **biens durables** non capitalisés;

- Les **frais de financement**;
- Le **remboursement de la dette à long terme**;
- Les **contributions à des organismes**.

Toutefois, dans la section traitant de l'excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales, les dépenses sont présentées par **activités** :

- L'activité **administration générale** comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipales. Les dépenses sont notamment liées au fonctionnement des conseils municipal, d'agglomération et des 19 arrondissements, à l'application de la loi ainsi qu'à la gestion financière, administrative et du personnel;
- L'activité **sécurité publique** inclut les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les dépenses relatives à la surveillance, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile;
- L'activité **transport** contient l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers destinés au transport des personnes, y compris par transport collectif, et des marchandises;
- L'activité **hygiène du milieu** englobe la planification, l'organisation et l'entretien des infrastructures de production et de distribution de l'eau potable, des réseaux d'égout et de traitement des eaux usées, ainsi que la gestion des déchets et la protection de l'environnement;
- L'activité **santé et bien-être** renferme l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes, notamment en matière de logement social et abordable;
- L'activité **aménagement, urbanisme et développement** regroupe l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement et de développement ou du plan d'urbanisme, ainsi qu'au financement des programmes de développement économique et touristique;
- L'activité **loisirs et culture** intègre l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes liés aux loisirs et à la culture favorisant la qualité de vie des citoyens et l'intégration des communautés culturelles;
- L'activité **frais de financement** englobe les frais d'intérêts et autres frais liés aux emprunts.

## PARTAGE DES COMPÉTENCES ET CONFECTION DU BUDGET

Tel que le prescrivent la *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités* ainsi que la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, et ses modifications, les pouvoirs d'administrer la Ville de Montréal sont partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales. La Ville de Montréal, en sa qualité de Ville centrale, continue à fournir des services et à gérer des équipements communs pour l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, à la fois sur son territoire et sur celui des 15 villes reconstituées.

La prestation des services communs est assurée par les employés de la Ville de Montréal. Depuis 2009, les 16 villes liées de l'île de Montréal financent au moyen de quotes-parts l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération. Ce mode de financement des compétences d'agglomération a été introduit par les modifications législatives contenues dans la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (projet de loi 22), adoptée en juin 2008.

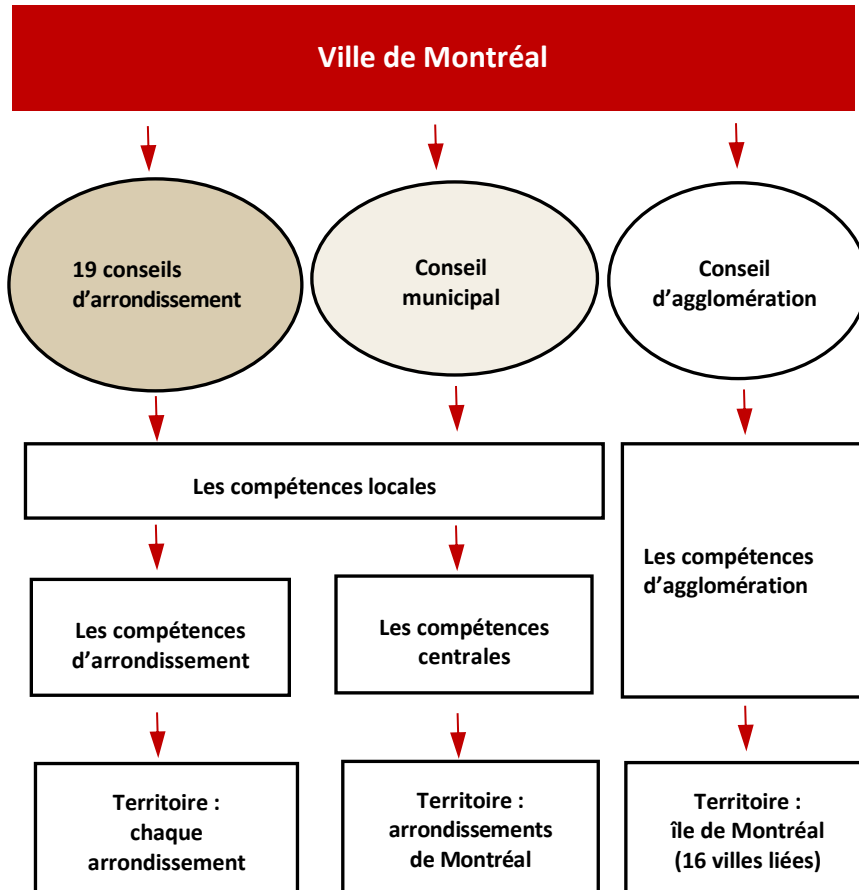
Cette loi apporte également des modifications aux éléments relevant de la compétence du conseil d'agglomération. Ainsi, les activités relatives à la voirie artérielle sont désormais de compétence locale, à l'exception de la détermination de normes de gestion et d'harmonisation, de la planification générale du réseau et de certains travaux qui demeurent de compétence d'agglomération.

Aussi, la liste initiale des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif prévue à l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (n° 1229-2005 et modifications) a été réduite, plusieurs éléments ayant été retirés, notamment plusieurs grands parcs, équipements culturels, fêtes et festivals.

## Les instances politiques et leurs champs de compétences

La figure ci-dessous illustre le partage des compétences à la Ville de Montréal, les instances politiques qui en sont responsables ainsi que leurs territoires d'application.

Figure 3 – Partage des compétences – Instances politiques et territoires d'application



### Le conseil d'agglomération de Montréal

Les compétences d'agglomération, soit les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, sont exercées au sein du conseil d'agglomération. Cette instance politique de la Ville de Montréal détient, à l'égard des services communs, le pouvoir d'adopter tout règlement, d'autoriser toute charge et d'imposer toute quote-part sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal.

La structure du conseil d'agglomération se veut transparente et démocratique. La mairesse de Montréal choisit les représentants qui l'accompagnent au conseil d'agglomération, lesquels tiennent leurs mandats du conseil municipal; celui-ci détermine les orientations que prennent les élus au conseil d'agglomération. Il en est de même pour les maires et mairesses des villes reconstituées, qui sont liés aux orientations de leur conseil municipal respectif. Au total, le conseil d'agglomération est composé de 31 élus, soit :

- La mairesse de Montréal, qui en est la présidente;
- 15 élus du conseil municipal de Montréal, désignés par la mairesse;
- 14 maires et mairesses des villes reconstituées, dont un est nommé vice-président (il n'y a qu'un représentant pour L'Île-Dorval et Dorval);
- Un représentant supplémentaire pour Dollard-Des Ormeaux (en raison de la taille de sa population), désigné par le maire de cette municipalité.

Au sein de ce conseil, les 16 villes liées possèdent une représentation proportionnelle à leur poids démographique, soit environ 88 % pour la Ville de Montréal et environ 12 % pour les 15 municipalités reconstituées.

### Le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Par ailleurs, les compétences locales de la Ville, conformément aux différents domaines d'activité énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal*, sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal assume ses responsabilités à l'égard des compétences locales sur le territoire de Montréal, qui compte 19 arrondissements. Les conseils d'arrondissement assurent, quant à eux, la prestation des services locaux sur leurs territoires respectifs.

Le conseil municipal est composé de la mairesse de Montréal, qui est d'office mairesse de l'arrondissement de Ville-Marie, et des 64 conseillères et conseillers municipaux, dont 18 sont des mairesses ou des maires d'arrondissement. Un conseil d'arrondissement compte un minimum de 5 membres, soit la mairesse ou le maire d'arrondissement, le ou les conseillères et conseillers municipaux et, selon le cas, les conseillères et conseillers d'arrondissement représentant cet arrondissement. Au total, les 19 arrondissements comprennent 46 conseillères et conseillers qui siègent également au conseil municipal et 38 conseillères et conseillers d'arrondissement.

**Tableau 166 – Résumé des principales compétences relevant soit du conseil d’agglomération, soit des conseils municipal et d’arrondissement**

Compétences d’agglomération	Compétences locales
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L’évaluation foncière</li> <li>▪ Les services de police et de sécurité incendie et civile</li> <li>▪ Les services de premiers répondants, à l’exception de ceux de la Ville de Côte-Saint-Luc</li> <li>▪ Le centre d’urgence 9-1-1</li> <li>▪ La mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie et en sécurité civile</li> <li>▪ La cour municipale</li> <li>▪ Le logement social</li> <li>▪ L’aide destinée aux sans-abri</li> <li>▪ La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci</li> <li>▪ L’élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément de leur gestion, si elles sont dangereuses</li> <li>▪ L’élaboration et l’adoption du plan de gestion des matières résiduelles</li> <li>▪ La gestion des cours d’eau municipaux</li> <li>▪ Les équipements et les infrastructures d’alimentation en eau et d’assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales</li> <li>▪ Le transport collectif des personnes</li> <li>▪ La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées</li> <li>▪ L’accueil touristique</li> <li>▪ Les parcs industriels</li> <li>▪ Le Conseil des arts de Montréal</li> <li>▪ Les équipements, les infrastructures et les activités d’intérêt collectif nommés à l’annexe du <i>Décret concernant l’agglomération de Montréal</i> (n° 1229-2005 et modifications)</li> <li>▪ La contribution au financement du déficit de l’Espace pour la vie</li> <li>▪ Toute autre compétence anciennement accordée à la Communauté urbaine de Montréal, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L’adoption du plan d’urbanisme et les modifications qui y sont apportées</li> <li>▪ La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité</li> <li>▪ L’habitation</li> <li>▪ La collecte et le transport des matières résiduelles</li> <li>▪ La gestion des rues locales et artérielles</li> <li>▪ Les conduites qui, au sein des réseaux d’aqueduc et d’égout, sont de nature locale</li> <li>▪ Les équipements locaux de sport et de loisirs</li> <li>▪ Les bibliothèques locales</li> <li>▪ Les parcs locaux</li> <li>▪ La promotion économique locale, communautaire, culturelle et sociale</li> <li>▪ Le patrimoine</li> <li>▪ La Commission des services électriques de Montréal</li> <li>▪ Les sociétés de développement commercial</li> <li>▪ Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020</li> <li>▪ L’organisation des élections</li> </ul>

## La confection du budget

D'après sa structure organisationnelle, la Ville de Montréal a produit un budget global intégré pour 2021, conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du MAMH.

Les pouvoirs d'administrer la Ville étant partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales, conformément au modèle actuel de gouvernance, la Ville de Montréal a aussi pris soin de confectionner le budget sur la base des compétences d'agglomération et des compétences locales – le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

### Le cadre juridique

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* établit des obligations concrètes pour la municipalité centrale en ce qui concerne les dépenses que celle-ci réalise dans l'exercice des compétences d'agglomération.

Entre autres, la Loi prévoit que :

- Les dépenses que la municipalité centrale fait dans l'exercice des compétences d'agglomération sont traitées distinctement de celles qu'elle fait dans l'exercice des compétences locales;
- Les dépenses faites par la municipalité centrale à la fois dans l'exercice des compétences d'agglomération et dans celui des compétences locales constituent des dépenses mixtes;
- Le conseil d'agglomération établit, par règlement, les critères permettant de déterminer quelle partie d'une dépense mixte constitue une dépense faite dans l'exercice des compétences d'agglomération;
- Les revenus suivent le même cheminement que les charges. Ainsi, les revenus de la municipalité centrale qui sont produits par l'exercice d'une compétence d'agglomération doivent être affectés au financement des dépenses effectuées aux fins de cette compétence.

### Une approche souple, efficace et efficiente

En sa qualité de municipalité centrale, la Ville de Montréal s'acquitte de ses responsabilités liées à l'exercice des compétences d'agglomération, tout en fournissant aux citoyens de son territoire des services relevant de ses compétences locales. Tous ces services, qu'ils soient associés à l'exercice des compétences d'agglomération ou à l'exercice des compétences locales, sont assurés par les employés de la Ville de Montréal<sup>17</sup>.

Dans ce contexte, toutes les charges réalisées par la Ville de Montréal nécessitent d'être analysées et réparties entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal. Cette répartition s'effectue conformément aux compétences déterminées par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Les dépenses mixtes, c'est-à-dire celles qui relèvent à la fois du conseil d'agglomération et du conseil municipal, sont réparties en fonction de différents critères prédéterminés qui imposent à la fois l'équité, l'efficacité et l'efficience. Il n'y a donc pas 2 fonctions publiques distinctes à l'intérieur de la Ville de Montréal, mais une seule. Conforme à la Loi, cette approche se veut souple, efficace et, surtout, efficiente; elle permet à la Ville de Montréal de continuer à fournir, à

17. Certains services offerts par la Ville de Montréal peuvent être réalisés, par contrat, à l'externe. Ils demeurent gérés par les employés de la Ville et sont considérés au même titre. Par ailleurs, certains services relatifs à l'exercice des compétences d'agglomération peuvent également être délégués aux municipalités liées par le conseil d'agglomération.

l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, les services communs – ceux qui relèvent du conseil d'agglomération – de la même façon qu'auparavant et au moindre coût.

### La répartition du budget global : une analyse précise et détaillée

Le budget global de la Ville de Montréal est donc partagé entre le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération. Ce partage repose sur les éléments suivants :

- Le partage des compétences, selon la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*;
- La répartition des dépenses mixtes.

### Le partage selon les compétences

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, complétée par le *Décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal* (1229-2005, 8 décembre 2005) tel qu'il a été modifié, précise l'ensemble des compétences qui relèvent du conseil d'agglomération.

Au sein de la Ville de Montréal, les compétences d'agglomération – les services communs – sont assumées par différentes unités d'affaires, selon la structure organisationnelle de la Ville. Or, ces mêmes unités d'affaires fournissent également aux citoyens de Montréal les services relevant des compétences locales de la Ville. En fait, la plupart des unités d'affaires de la Ville de Montréal fournissent, à la fois, des services liés à l'exercice des compétences d'agglomération et des services liés à l'exercice des compétences locales.

Il est à noter que les dépenses administratives relatives à l'exercice des compétences d'agglomération sont également imputables au budget du conseil d'agglomération.

Tous les services fournis par les unités d'affaires de la Ville sont analysés afin de déterminer s'il s'agit d'une dépense attribuable à l'exercice d'une compétence locale ou d'une compétence d'agglomération, et, selon le cas, cette dépense sera associée au budget du conseil municipal ou au budget du conseil d'agglomération. Cette analyse peut, par ailleurs, déterminer qu'il s'agit d'une dépense mixte. Dans ce cas, une deuxième analyse s'impose pour établir sa répartition.

### La répartition des dépenses mixtes

Certaines dépenses réalisées par les différentes unités d'affaires de la Ville relèvent à la fois du budget du conseil d'agglomération et du budget du conseil municipal. Ces dépenses mixtes sont réparties entre les deux budgets et sont regroupées en 2 catégories distinctes :

- Les dépenses liées aux services à la population (exemple : les activités du Service de l'urbanisme et de la mobilité);
- Les dépenses liées aux activités d'administration générale (exemple : les activités du Service des finances).



### La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population

La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population est déterminée par les unités d'affaires offrant ces services, en fonction d'un ou de plusieurs des critères établis au Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) qui est adopté par le conseil d'agglomération, soit :

- Les données quantitatives factuelles;
- L'évaluation quantitative des ressources humaines qui y sont consacrées;
- L'évaluation quantitative des ressources financières qui y sont consacrées.

Une fois analysées et réparties les dépenses mixtes liées aux services à la population, abstraction faite de celles liées aux activités d'administration générale, il en résulte :

- Des dépenses d'agglomération spécifiquement déterminées;
- Des dépenses locales spécifiquement déterminées.

### La répartition des dépenses mixtes liées aux activités d'administration générale

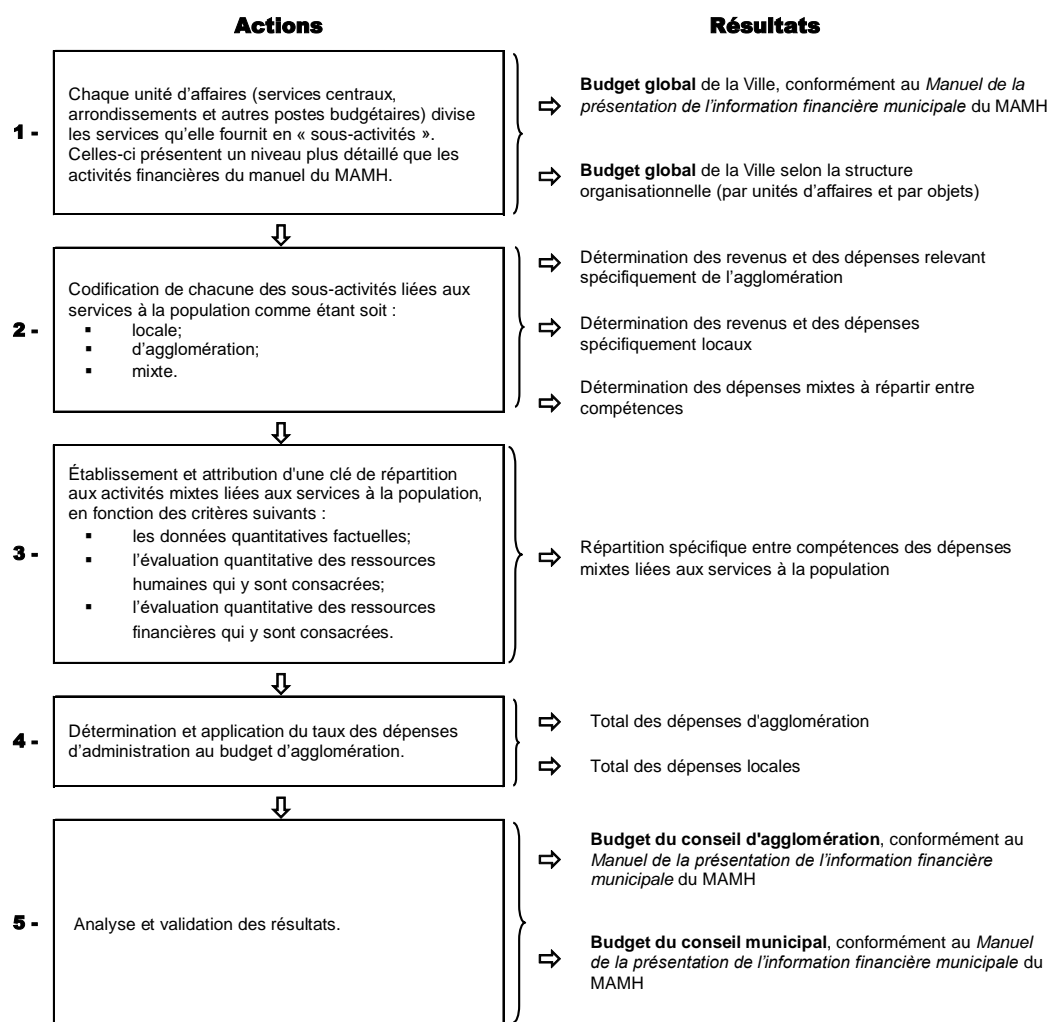
En vertu du Règlement sur les dépenses mixtes, les dépenses mixtes de la catégorie « Administration générale » sont calculées pour le budget du conseil d'agglomération au moyen d'un taux. Pour 2021, ce taux des dépenses d'administration s'établit à 9,67 %, en fonction de la méthodologie définie dans ce règlement. Ce pourcentage s'applique au budget des dépenses d'agglomération, desquelles ont été retranchées, à des fins de calcul, les dépenses mixtes d'administration générale qui sont sous la responsabilité de l'agglomération, les dépenses liées au service de la dette, les dépenses de contributions ainsi que les dépenses contingentes.

Conséquemment, les unités d'affaires touchées par cette mesure (Affaires juridiques, Approvisionnement, Inspecteur général, Commission de la fonction publique, Communications, Direction générale, Finances, Greffe, Matériel roulant et Ateliers, Performance organisationnelle, Ressources humaines, Technologies de l'information, Vérificateur général) n'ont pas à prévoir, pour l'agglomération, de répartition budgétaire de leurs dépenses de fonctionnement, à l'exception de celles qui sont liées à des compétences d'agglomération (par exemple, les dépenses de la Direction des poursuites pénales et criminelles du Service des affaires juridiques) et de celles qui sont réparties spécifiquement.

## Un processus par étapes

Le schéma qui suit résume l'ensemble des étapes qui sous-tendent la confection du budget de la Ville ainsi que les répartitions des dépenses nécessaires entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

Figure 4 – Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses



## ÉQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS D'INTÉRÊT COLLECTIF

### Annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal

(Décret numéro 1229-2005 et modifications subséquentes, notamment L'Entente pour améliorer le fonctionnement de l'agglomération de Montréal, de 2008)

#### Équipements et infrastructures

- Parc du mont Royal
- Parc Jean-Drapeau
- Parc Frédérick-Back (Complexe environnemental de Saint-Michel)
- Ensemble des parcs-nature : Anse-à-l'Orme, Bois-d'Anjou, Bois-de-l'Île-Bizard, Bois-de-Liesse, Bois-de-Saraguay, Cap-Saint-Jacques, Île-de-la-Visitation, Pointe-aux-Prairies, Ruisseau-De Montigny, Rapides du Cheval-Blanc.
- Les écoterritoires suivants : la forêt de Senneville, le corridor écoforestier de la rivière à l'Orme, le corridor écoforestier de L'Île-Bizard, les rapides du Cheval Blanc, la coulée verte du ruisseau Bertrand, les sommets et les flancs du mont Royal, la coulée verte du ruisseau De Montigny, la trame verte de l'Est, les rapides de Lachine et la falaise Saint-Jacques.

#### Activités et objets d'activités

- Culture Montréal
- Cité des Arts du cirque
- Tour de l'Île
- Aide à l'élite sportive et aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale
- Mise en œuvre de l'entente-cadre conclue entre la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications et la Bibliothèque nationale du Québec
- Réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal, tel que l'établit le Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération, le 18 juin 2008 (CG08 0362)
- Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la lutte contre la pauvreté
- Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la *Loi sur les biens culturels*
- Contributions municipales aux programmes gouvernementaux ou à ceux de la Communauté métropolitaine de Montréal qui visent l'amélioration de la protection et des conditions d'utilisation des rives des cours d'eau entourant l'agglomération de Montréal ou la création de parcs riverains dans l'agglomération

## COMPÉTENCES DES ARRONDISSEMENTS ET DES SERVICES CENTRAUX

En vertu du partage des compétences, les pouvoirs du conseil municipal et des 19 conseils d'arrondissement sont associés aux décisions reliées aux compétences locales. Ce partage signifie que ces 20 instances, en excluant le comité exécutif, agissent sur le territoire de la ville dans des domaines qui relèvent tantôt de l'autorité du conseil municipal, tantôt de l'autorité des conseils d'arrondissement.

La mise en œuvre de la Réforme du financement des arrondissements, au 1<sup>er</sup> janvier 2015, a nécessité la révision du partage, entre les conseils d'arrondissement et le conseil municipal, de certaines de ces compétences. Le tableau suivant présente le partage des compétences locales inhérentes à la gestion de la Ville, selon les domaines énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

**Tableau 167 – Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux**

Arrondissements	Services centraux
<p><b>Urbanisme</b> – Adoption de tous les règlements relatifs à leur territoire selon la procédure de consultation publique prévue à la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i>, à l'exception du contrôle des animaux.</p>	<p><b>Urbanisme</b> – Élaboration du plan d'urbanisme et encadrement assurant la conformité des arrondissements à ce plan; protection du patrimoine bâti, des lieux publics et des immeubles municipaux, y compris le contrôle des animaux.</p>
<p><b>Conversion d'un immeuble en propriété divisée</b> – Autorisation d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en propriété divisée afin de favoriser l'augmentation du nombre de logements disponibles.</p>	<p><b>Habitation</b> – Élaboration des politiques d'habitation; conception, planification opérationnelle et évaluation des programmes touchant les subventions résidentielles.</p>
<p><b>Prévention en sécurité incendie et sécurité civile</b> – Participation et recommandation à l'élaboration des schémas de couverture de risques et de sécurité civile.</p>	<p><b>Prévention en sécurité incendie et sécurité civile</b> – Élaboration de la réglementation en matière de protection incendie, de nuisance et de salubrité publique.</p>
<p><b>Voirie locale</b> – Entretien du réseau local, à l'exception du déneigement et de l'élimination de la neige; contrôle de la circulation et du stationnement sur les voies locales.</p>	<p><b>Voirie artérielle</b> – Entretien du réseau artériel, des feux de circulation et des structures routières, contrôle de la circulation et du stationnement, gestion du stationnement tarifé (y compris celui du réseau local).  <b>Voirie locale</b> – Déneigement et élimination de la neige.</p>
<p><b>Matières résiduelles</b> – Gestion des activités reliées à l'enlèvement des matières résiduelles, par délégation du conseil municipal.</p>	<p><b>Environnement et matières résiduelles</b> – Enlèvement, transport et dépôt des matières résiduelles (y compris les matières recyclables); élaboration des programmes assurant la qualité de l'environnement; gestion du traitement des matières résiduelles.</p>
<p><b>Développement économique local, communautaire, culturel et social</b> – Soutien financier aux organismes qui exercent une mission de développement local.</p>	<p><b>Développement économique, communautaire, culturel et social</b> – Élaboration du plan institutionnel de développement économique, culturel et social.</p>
<p><b>Culture, sports, loisirs et parcs</b> – Responsabilité à l'égard des parcs et des équipements culturels et de loisirs à vocation locale.</p>	<p><b>Culture, sports, loisirs et parcs</b> – Élaboration d'une vision commune en matière de culture, de sports et de loisirs.</p>

## SYNTHÈSE DES POLITIQUES FINANCIÈRES

Depuis sa mise en place, en 2002, la nouvelle Ville de Montréal a adopté des politiques financières afin d'assurer une saine gestion des fonds publics. Ces politiques énoncent des pratiques de gestion financière pour l'ensemble des affaires de la Ville et servent de guides à la prise de décision pour le comité exécutif, pour les conseils municipal, d'agglomération et d'arrondissement ainsi que pour l'ensemble des gestionnaires et des sociétés paramunicipales.

Ces politiques ont évolué année après année afin de tenir compte, notamment, des modifications apportées au cadre légal et aux obligations administratives et financières, de même que de l'évolution des pratiques.

Voici la liste des politiques financières :

- Politique de l'équilibre budgétaire;
- Politique de gestion des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés);
- Politique des sources de revenus;
- Politique des équipements et des infrastructures;
- Politique de gestion de la dette;
- Politique de gestion des dépenses;
- Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations.

Ci-après, le lecteur trouvera une synthèse des politiques financières présentement en vigueur, lesquelles ont été adoptées par les conseils municipal et d'agglomération. Les versions complètes des politiques financières peuvent être consultées à l'adresse Internet suivante : [ville.montreal.qc.ca/finances](http://ville.montreal.qc.ca/finances).

## La politique de l'équilibre budgétaire

La *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) exige que les villes atteignent l'équilibre budgétaire sur une base annuelle. Pour obtenir et maintenir cet équilibre, le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissement peuvent notamment avoir recours à la taxation foncière et à la tarification. Ils peuvent également utiliser leurs surplus accumulés. Si, en raison de circonstances exceptionnelles, ils déclarent, pour une année donnée, un excédent des dépenses sur les revenus, ils doivent prendre des mesures correctives dès l'année suivante, sauf si le conseil prévoit que, lors de cet exercice, il consolidera le déficit par un règlement d'emprunt.

Compte tenu de la rareté des ressources et surtout des besoins qui sont quasi illimités, il importe que la Ville se donne un cadre et des pratiques de gestion afin d'éviter de se trouver dans une situation où elle ne pourrait respecter l'exigence de la Loi en ce qui a trait à l'équilibre budgétaire.

### Objet de la politique

L'objet de la politique de l'équilibre budgétaire est de faire en sorte que la Ville respecte ses obligations légales d'équilibre en déterminant à la fois les mécanismes d'encadrement et les outils qui sont nécessaires au maintien de cet équilibre, et ce, sur une base annuelle et pluriannuelle.

### Objectifs

Par la politique de l'équilibre budgétaire, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- Assurer une gestion responsable de ses ressources financières;
- Gérer de telle sorte que la situation budgétaire de l'ensemble de la Ville soit saine en tout temps;
- Optimiser l'affectation des fonds de la Ville;
- Définir un cadre informationnel utile à la prise de décision budgétaire;
- Veiller au suivi des budgets de la Ville.

### Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- L'équilibre budgétaire annuel;
- L'équilibre budgétaire à moyen et long terme;
- Le suivi budgétaire.

## La politique de gestion des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés)

Une gestion financière prudente implique que la Ville doit prévoir des réserves suffisantes pour faire face aux situations exceptionnelles ou imprévues.

Par ailleurs, il est important de mentionner que la Ville de Montréal prévoit à même son budget annuel un montant suffisant pour couvrir les dépenses non prévues, le règlement des réclamations et le paiement des condamnations judiciaires.

Également, au cours des dernières années, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont autorisé la création de 3 réserves financières, soit les réserves financières de l'eau, de la voirie et des immobilisations, afin de favoriser le paiement au comptant des immobilisations. Ces réserves ont été créées en vertu de règlements spécifiques et de dispositions propres à chacune.

### Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de définir les mécanismes de constitution et d'utilisation des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés).

### Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- Gérer adéquatement les finances de la Ville, en ayant les marges de manœuvre nécessaires pour résoudre des situations exceptionnelles ou imprévues;
- Assurer la stabilité financière de la Ville en lissant certaines catégories de dépenses non tributaires des décisions des autorités municipales;
- Éviter de réduire abruptement la dotation des services aux citoyens;
- Financer des dépenses ou des événements non récurrents;
- Définir des mécanismes de constitution, de dotation et d'utilisation des surplus affectés;
- Veiller à ce que les surplus affectés et non affectés soient utilisés d'une façon adéquate.

### Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les 2 énoncés généraux suivants :

- La détermination et la constitution des surplus affectés et non affectés;
- L'utilisation des surplus affectés et non affectés.



## La politique des sources de revenus

La *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1) prévoit les sources de fonds que la Ville peut utiliser pour financer ses services.

La Ville de Montréal et les arrondissements doivent faire des choix adéquats pour financer leurs activités. Afin de prendre des décisions éclairées en la matière, ils doivent avoir une très bonne connaissance de leurs sources de revenus. Cette information leur permettra de prendre des décisions qui respectent les principes de bonne gestion des fonds publics.

### Objet de la politique

La politique des sources de revenus a pour objet de définir les principes devant guider la Ville dans ses décisions touchant le financement de ses services et de ses activités.

### Objectifs

Par sa politique des sources de revenus, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- Faire des choix de financement qui lui assurent une situation budgétaire saine en tout temps;
- Optimiser les choix de financement des services publics pour assurer une prestation stable de ces services;
- Voir à ce qu'une information claire et précise soit disponible au moment de faire les choix de financement.

### Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les 5 énoncés généraux suivants :

- Le financement des services publics;
- La diversification des revenus;
- Les frais d'utilisation des services;
- Les revenus difficiles à prévoir;
- Les revenus ponctuels.

## La politique des équipements et des infrastructures

Une planification rigoureuse des équipements et des infrastructures aide l'ensemble de la Ville à déterminer ses besoins financiers, tant immédiats que futurs, en vue de maintenir son actif immobilier en bon état ou d'en remplacer certains éléments au moment opportun pour, ainsi, préserver la qualité des services aux citoyens.

### Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de déterminer les activités de planification nécessaires pour maintenir les équipements et les infrastructures de la Ville de Montréal en bon état de fonctionnement et les remplacer au moment opportun.

### Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- Se donner un programme montréalais d'immobilisations qui propose une planification sur 10 ans et un programme décennal d'immobilisations de qualité, c'est-à-dire qui s'appuie sur des analyses bien documentées;
- Gérer de façon économique les équipements et les infrastructures;
- Faire l'inventaire des équipements et des infrastructures dans le but de connaître l'envergure, la qualité et l'état de son actif immobilier;
- Connaître les facteurs qui peuvent détériorer les divers éléments de l'actif immobilier;
- S'assurer que sa situation budgétaire ne sera pas déstabilisée par des dépenses non planifiées.

### Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les 3 énoncés généraux suivants :

- La Ville de Montréal doit avoir une information stratégique sur son actif immobilier;
- La Ville de Montréal doit analyser les éléments de l'actif immobilier dans le but de les maintenir en bonne condition;
- La Ville de Montréal doit élaborer une stratégie d'allocation des ressources.

## La politique de gestion de la dette

Les villes doivent principalement utiliser l'emprunt à long terme pour leurs dépenses d'investissement. Les besoins d'investissement peuvent être pratiquement illimités. Cela implique de faire des choix, parce que la Ville de Montréal ne peut pas s'endetter outre mesure. La gestion de la dette implique à la fois que l'endettement est raisonnable, qu'il est à la mesure de la capacité de payer des contribuables et qu'il permet d'offrir des services de qualité aux citoyens.

Les dépenses financées par l'endettement à long terme doivent faire l'objet d'une attention particulière, puisque l'on se trouve à emprunter sur la fiscalité future. Il est donc évident que l'emprunt doit être utilisé de façon responsable et, surtout, circonspecte.

### Objet de la politique

L'objet de la politique de gestion de la dette est de constituer un guide qui encadrera les décisions relatives à l'endettement, dans le but de maintenir une situation financière saine qui non seulement ne dépasse pas la capacité de payer de la Ville, mais protège également sa capacité d'emprunt dans le futur.

### Objectifs

Par la politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- Gérer de façon responsable et prudente la dette de la Ville, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- Se donner des pratiques qui permettent de corriger la situation d'endettement élevé de la Ville;
- S'assurer un accès aux marchés des capitaux qui est stable et, surtout, à un coût avantageux;
- S'assurer d'une amélioration de la situation financière et, ainsi, maintenir la cote de crédit de la Ville ou encore l'améliorer, si possible.

### Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les 5 énoncés généraux suivants :

- La Ville doit se donner une stratégie de financement des dépenses en immobilisations;
- La Ville doit gérer sa dette avec prudence;
- La Ville doit régler le déficit actuariel initial des régimes de retraite de l'ancienne Ville de Montréal;
- La Ville doit administrer sa dette de façon responsable;
- La Ville doit réduire au minimum ses risques financiers.

## La politique de gestion des dépenses

### Objet de la politique

L'objet de cette politique est de définir les principes qui doivent guider les gestionnaires de la Ville dans leurs décisions touchant les dépenses relatives au personnel et à l'acquisition de biens et services.

### Objectifs

Par la politique de gestion des dépenses, la Ville entend poursuivre les objectifs suivants :

- Assurer le respect des principes d'une saine gestion;
- Veiller à ce que les valeurs de transparence et d'équité soient respectées;
- Garantir une gestion décentralisée des dépenses.

### Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les 2 énoncés généraux suivants :

- La Ville doit gérer avec rigueur les dépenses de personnel, et ce, en tenant compte des facteurs humains;
- Les dépenses qui résultent des transactions que la Ville réalise dans divers marchés doivent être effectuées et gérées avec un souci constant d'efficacité, d'efficience et d'économie.

## La politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations

### Objectif de la politique

Cette politique sert à l'établissement et à la comptabilisation des dépenses en immobilisations et d'amortissement en fonction de critères préétablis par la Ville et ayant une incidence importante sur sa situation financière. Toute ambiguïté quant à l'application de la présente politique sera interprétée par le Service des finances, en collaboration avec le service concerné.

### Portée de la politique

Cette politique comprend les principes généraux, les modalités d'application et, en annexe, la grille de la politique d'amortissement ainsi que les directives d'interprétation portant sur les fouilles archéologiques, les frais de décontamination, les modifications des immeubles liées à l'accès des personnes handicapées, le système intégré de gestion, le programme de réfection routière (PRR), la radiation et les immobilisations corporelles louées.

## FONDS DE L'EAU

Le Fonds de l'eau est un fonds comptable qui permet de regrouper l'information financière relative à l'eau et de faire le suivi des réserves financières.

En 2003, l'administration municipale a lancé un plan visant la réalisation d'investissements importants, notamment dans le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout ainsi que dans la mise aux normes des usines de production d'eau potable et de traitement des eaux usées. En juin 2012, le conseil municipal (CM12 0434) et le conseil d'agglomération (CG12 0166) ont approuvé une vision globale intégrée de la gestion de l'eau dans une perspective à long terme (10 ans) qui est devenue la Stratégie montréalaise de l'eau. Cette stratégie, basée sur 5 enjeux, a permis d'établir les objectifs d'un plan d'action pour des projets d'investissements et des activités de fonctionnement.

Le tableau suivant présente l'état prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau pour l'exercice 2021. Il comporte 2 volets distincts, soit le budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération.

Les revenus totaux du Fonds de l'eau en 2021 s'élèvent à 463,8 M\$, en baisse de 0,5 % par rapport à l'exercice budgétaire de 2020. Le total des dépenses, du financement et des quotes-parts du Fonds de l'eau s'élève à 407,3 M\$. Les dépenses du Fonds de l'eau sont présentées de manière à représenter l'ensemble des champs d'activités de la gestion de l'eau. Le budget du conseil municipal inclut un montant de 204,4 M\$ pour assurer le financement des quotes-parts liées aux activités d'agglomération.

Tableau 168 – État prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau

	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Budget global 2021
<b>Revenus</b>				
Quotes-parts – Service de l'eau		140 772,0	(116 306,7)	24 465,3
Quotes-parts – Alimentation en eau potable		93 742,7	(80 918,1)	12 824,6
Quotes-parts – Financement des investissements TECQ		5 718,1	(1 589,3)	4 128,8
Quotes-parts – Financement des investissements FCCQ		7 084,3	(3 103,6)	3 980,7
Quotes-parts – Tarifaire (compteurs d'eau)		2 907,9	(2 433,5)	474,4
Taxation relative à l'eau	396 004,3	-	-	396 004,3
Tarifification forfaitaire et au compteur	13 859,1			13 859,1
Tarifification des eaux usées		4 000,0		4 000,0
Tarifification pour la vente d'eau potable à Charlemagne		355,3		355,3
Revenus pour activités déléguées d'agglomération	382,5		(382,5)	-
Recouvrement MTQ, Transport Canada et autres	224,7	1 167,7		1 392,4
Autres tarifications et subventions	1 110,7	1 169,8		2 280,5
<b>Total – Revenus</b>	<b>411 581,3</b>	<b>256 917,8</b>	<b>(204 733,7)</b>	<b>463 765,4</b>
<b>Dépenses</b>				
Direction – Service de l'eau	866,6	(2 733,0)		(1 866,4)
Production de l'eau potable	-	77 220,4		77 220,4
Épuration des eaux usées	-	69 695,8		69 695,8
Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout				-
- Gestion stratégique des réseaux	16 904,2	2 802,8		19 707,0
- Dotation des arrondissements pour l'entretien des réseaux	70 671,9			70 671,9
- Amélioration de l'entretien des réseaux	4 443,9	-		4 443,9
- Plan d'intervention	-	796,8		796,8
- Projet d'installation de compteurs d'eau	2 053,5	916,1	(382,5)	2 587,1
- Remplacement des entrées de service en plomb	8 045,2	-		8 045,2
- Crédits de dépenses pour activités déléguées d'agglomération	(1 232,8)	-		(1 232,8)
Stratégie Intégrée gestion des eaux temps de pluie	327,8	608,8		936,6
Réserves pour travaux majeurs imprévus	250,0	941,0		1 191,0
Soutien professionnel et technique (laboratoire, géomatique)	12 542,9	12 912,0		25 454,9
Frais généraux d'administration	15 456,9	22 414,6		37 871,5
Frais de financement	12 082,3	23 320,6		35 402,9
Rajustement des honoraires professionnels	-	-		-
Économies anticipées au Service de l'eau	(1 500,0)	(8 500,0)		(10 000,0)
<b>Total – Dépenses</b>	<b>140 912,4</b>	<b>200 395,9</b>	<b>(382,5)</b>	<b>340 925,8</b>
<b>Financement</b>				
Remboursement de la dette à long terme	20 779,7	45 603,9	-	66 383,6
<b>Total – Financement</b>	<b>20 779,7</b>	<b>45 603,9</b>	<b>-</b>	<b>66 383,6</b>
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	204 351,2		(204 351,2)	-
<b>Total – Dépenses, financement et quotes-parts</b>	<b>366 043,3</b>	<b>245 999,8</b>	<b>(204 733,7)</b>	<b>407 309,4</b>
<b>Excédent (déficit) avant affectations</b>	<b>45 538,0</b>	<b>10 918,0</b>	<b>-</b>	<b>56 456,0</b>
<b>Affectations</b>				
Montant à pourvoir dans le futur	(527,0)			(527,0)
Réserves financières				
- Quote-part tarifaire pour les compteurs	760,6	(2 433,6)		(1 673,0)
- Stratégie de paiement au comptant des immobilisations	(42 100,0)			(42 100,0)
- Autres affectations à la réserve	(3 671,6)	(8 484,4)		(12 156,0)
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales</b>	<b>(0,0)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(0,0)</b>





## GLOSSAIRE

### **Acquisitions d'immobilisations**

Poste qui représente les sommes destinées aux dépenses en immobilisations prévues au Programme triennal d'immobilisations.

### **Affectation**

Poste qui renvoie aux montants provenant des excédents accumulés et des réserves financières ou fonds réservés et qui permet de financer certaines dépenses de fonctionnement de l'exercice courant. Ce poste renvoie également aux montants affectés au renflouement des réserves financières et des fonds réservés ainsi qu'au financement des acquisitions d'immobilisations prévues au PTI.

### **Agglomération**

L'agglomération de Montréal est le regroupement de l'ensemble des villes incluses sur l'île de Montréal. Elle a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Elle sert à administrer les services municipaux qui ont été nommés dans la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (2004), comme relevant du regroupement des municipalités plutôt que de chacune individuellement. Les services concernés comprennent la police et les pompiers, l'aqueduc et le traitement des eaux usées, le transport en commun, les grandes voies de circulation, le développement économique et les équipements régionaux.

### **Amortissement**

(Comptabilité) Dépense comptabilisée en résultat pour rendre compte du fait que les immobilisations ont une durée de vie limitée et pour répartir, d'une manière logique et systématique, le coût de ces biens sur les périodes au cours desquelles on s'attend à consommer leur potentiel de service. Il ne s'agit pas d'une dépense réelle.

(Finance) Remboursement graduel d'une dette suivant un plan d'amortissement prévoyant l'extinction du capital et le paiement des intérêts s'y rapportant.

### **Année-personne (a.-p.)**

Unité de mesure correspondant au nombre d'employés convertis en employés à temps plein. Pour calculer des années-personnes, on divise le nombre d'heures travaillées par le nombre d'heures normalement contenues dans une année de travail en fonction du groupe d'emplois.

### **Arrondissement**

Division territoriale, administrative et politique. La Ville de Montréal est divisée, pour l'exercice de certaines compétences, en 19 arrondissements considérés comme des unités d'affaires.

### **Budget**

Le budget de fonctionnement assure la gestion des affaires courantes : il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population, tels que le déneigement, la sécurité publique, les loisirs et l'alimentation en eau potable. La principale source de financement du budget provient des taxes municipales.

## **Capital**

Somme empruntée, par opposition aux intérêts qui s’y rapportent.

## **Catégorie d’immeubles**

Aux fins de l’imposition de la taxe foncière générale, ensemble d’immeubles auxquels s’applique un taux particulier. L’administration montréalaise impose selon quatre groupes d’immeubles : les immeubles non résidentiels, les terrains vagues, les immeubles de six logements ou plus et, enfin, la catégorie résiduelle.

## **Catégorie résiduelle**

Ensemble d’immeubles comprenant principalement les immeubles de 5 logements et moins. Ils sont assujettis au taux de base de la taxe foncière générale. Les terrains vagues sur lesquels la construction est interdite en font également partie.

## **Charges fiscales**

Pour un exercice donné, ensemble des revenus fiscaux provenant, notamment, de la taxe foncière générale, de la tarification de l’eau et du traitement des matières résiduelles. Les charges fiscales sont estimées sur la base des données du rôle d’évaluation foncière, au 11 septembre 2020.

## **Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec**

Loi québécoise qui contient les dispositions ayant trait à la constitution, à l’organisation, aux compétences et aux pouvoirs de cette municipalité. S’y trouvent notamment les règles régissant l’harmonisation de la fiscalité municipale.

## **Contribution des promoteurs**

La contribution des promoteurs représente la participation financière des promoteurs à des projets d’immobilisations.

## **Cotisations de l’employeur**

Poste de dépenses formé des avantages sociaux (divers programmes d’assurance, cotisations à un régime de retraite, etc.) et des charges sociales (cotisations à la RRQ, à l’assurance-emploi, à la CNESST, au Fonds de santé) accordés aux élus et aux employés.

## **Coûts des régimes de retraite**

Les coûts des régimes de retraite se regroupent en deux grandes catégories:

- les coûts des services courants, qui représentent la part de l’employeur aux services rendus au cours de l’exercice;
- les coûts des services passés ou autres composantes reliées aux régimes de retraite, qui incorporent les coûts relatifs aux impacts des modifications de régimes, de l’amortissement des gains et pertes actuariels, de la variation de la provision pour moins value et de la charge d’intérêts à ces régimes.

## **Dépense contingente**

Montant prévu au budget de l’exercice en vue de pourvoir à des dépenses imprévues (éventualités).

## **Dépense corporative**

Dépense qui n’est pas spécifiquement attribuable à un service ou à un arrondissement et qui concerne l’ensemble de la Ville.

**Dépense d'investissement**

Dépense comprenant les éléments qui peuvent être achetés, construits, développés ou mis en valeur. De plus, ces éléments de l'actif doivent répondre aux critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la production de biens, la prestation de services ou le fonctionnement de l'administration municipale;
- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités de l'entité municipale.

**Dépenses par objets**

Système de classification des dépenses établi en fonction de la nature économique des biens et des services et défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. La classification regroupe les dépenses parmi les objets qui suivent : rémunération; cotisations de l'employeur; transport et communications; services professionnels, techniques et autres; location, entretien et réparation; biens durables; biens non durables; frais de financement; contributions à d'autres organismes; autres objets.

**Déplacements fiscaux**

Transfert d'une partie des charges fiscales d'un secteur à l'autre, d'une catégorie d'immeubles à l'autre ou d'un immeuble à l'autre. Toute modification de la base d'une taxe ou d'un tarif (valeur, étendue en front, logement, etc.) peut occasionner des déplacements fiscaux.

**Dette**

Somme due à un ou plusieurs créanciers.

**Dette brute**

Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal.

**Dette nette**

Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal, déduction faite des sommes accumulées au fonds d'amortissement ainsi que de la portion remboursable par le gouvernement du Québec, d'autres tiers et organismes.

**Dettes et surplus des anciennes villes**

En conformité avec la loi, chacune des villes qui ont été regroupées en 2002 pour former la Ville de Montréal a conservé ses dettes et ses surplus. Les dettes qui ont été contractées avant la fusion demeurent à la charge exclusive des contribuables de ces anciennes villes et leur sont imposées annuellement sur leur avis d'imposition. Ces anciennes dettes vont diminuer petit à petit, au fil des ans, jusqu'à l'échéance en 2041.

**Développement**

Dans le Programme triennal d'immobilisations, objectif d'investissement relié à l'ajout ou à l'agrandissement d'installations, à l'augmentation du nombre d'équipements, à l'ajout d'infrastructures routières et souterraines ainsi qu'à l'acquisition et à l'aménagement de nouveaux parcs.

**Droits sur les mutations immobilières**

Revenus provenant des droits imposés à l'acquéreur à la suite d'une transaction immobilière.

### **Écocentre**

Infrastructure aménagée pour le dépôt des matières recyclables et réutilisables. L'écocentre sert également de lieu communautaire où les citoyens peuvent obtenir de l'information et participer à des activités éducatives ou autres touchant l'environnement.

### **Émission**

Ensemble de titres d'une catégorie donnée, émis par la Ville de Montréal. Il s'agit d'un contrat d'emprunt.

### **Emprunt remboursé par les activités commerciales**

Ce type d'emprunt, lié aux travaux de la Commission des services électriques de Montréal, est remboursé à même le produit des activités commerciales de cette dernière. Ce mode de financement relève exclusivement du budget du conseil municipal.

### **Emprunt à la charge des contribuables**

Ce type d'emprunt est celui dont la charge financière revient en totalité aux contribuables. La charge financière des projets de la Ville comporte deux volets :

- les projets d'immobilisations des arrondissements sont payés, dans leur très grande partie, par les contribuables montréalais qui habitent les arrondissements où sont réalisés les projets relevant de la compétence du conseil municipal;
- les projets d'immobilisations de compétence centrale sont soit à la charge des contribuables de l'agglomération si les projets relèvent de la compétence de l'agglomération, soit à la charge des contribuables montréalais si les projets sont de compétence municipale.

### **Équité fiscale**

L'équité fiscale est l'un des buts fondamentaux de la réforme municipale qui a mené à la formation de la nouvelle Ville de Montréal. Avant les fusions de 2002, le montant des taxes municipales n'était pas le même pour des propriétés de même valeur et dépendait du secteur (ancienne ville) où chaque immeuble était situé. En vertu de la loi, les taux de taxation devront être uniformes dans toute la ville au plus tard en 2022. Pour ce faire, année après année, la Ville doit augmenter graduellement le fardeau fiscal dans certains secteurs et peut réduire celui des autres secteurs dans le but d'atteindre un fardeau fiscal moyen avant 2022.

### **Étalement de la variation des valeurs foncières**

Mesure fiscale qui permet de lisser les effets d'un nouveau rôle d'évaluation foncière en introduisant, sur une période déterminée, la variation de la valeur foncière des immeubles qui découle de l'entrée en vigueur de ce nouveau rôle.

### **Fardeau fiscal**

Partie des revenus fiscaux d'un secteur donné qui, en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, fait l'objet d'une limitation de son augmentation (maximum de 5 %) à des fins d'harmonisation fiscale.

### **Financement (mode de, source de)**

Véhicule utilisé pour financer une dépense d'immobilisation (emprunt, subvention, paiement comptant, etc.).

**Financement (durée du)**

Période pendant laquelle un remboursement de capital ou une contribution au fonds d'amortissement sera effectué pour éteindre la dette contractée.

**Fonctions municipales**

Système uniformisé de classification des activités municipales qui s'applique à tous les organismes municipaux et qui est défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. Les fonctions sont regroupées sous les thèmes suivants : administration générale; sécurité publique; transport; hygiène du milieu; santé et bien-être; aménagement, urbanisme et développement; loisirs et culture; frais de financement.

**Harmonisation fiscale**

Convergence des régimes d'imposition et des niveaux de taxation des divers secteurs (anciennes municipalités) de la ville vers une fiscalité unique au moyen de divers mécanismes.

**Immobilisations**

Éléments corporels identifiables de l'actif qui satisfont à tous les critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la prestation de services, à des fins administratives ou pour la production de biens ou encore à servir à l'entretien, à la réparation, au développement, à la mise en valeur ou à la construction d'autres immobilisations;
- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

**Immobilisations (amélioration des)**

Dépense faite en vue de prolonger la vie utile d'une immobilisation, d'accroître sa capacité de production ou d'en réduire les frais d'exploitation, mais excluant les dépenses courantes d'entretien et de réparation.

**Immobilisations (charge d')**

Coût d'acquisition ou d'amélioration de biens corporels.

**Infrastructures**

Installations publiques telles que routes, ponts, rues, conduites d'eau, ports, bâtiments, infrastructures technologiques, etc.

**Investissements**

Dépenses effectuées par la Ville de Montréal en vue d'acquérir, de construire, de développer, de mettre en valeur ou d'améliorer une immobilisation qui lui procurera des avantages au cours d'un certain nombre d'exercices.

**Maintien de la pérennité des infrastructures**

Action de maintenir en bon état de fonctionnement du matériel, des installations, des locaux, etc. On entend par entretien courant l'ensemble des réparations de faible importance effectuées, à la demande des utilisateurs, sur du matériel ou des installations afin que ceux-ci puissent les utiliser jusqu'à la fin de la période prévue. L'entretien préventif est constitué de l'ensemble des méthodes et des techniques mises en œuvre pour éviter une avarie ou une panne.

### **Montréal International**

Organisme qui a pour mission de contribuer au développement économique du Grand Montréal et d'en accroître le rayonnement international.

### **Mutation immobilière**

Transfert du droit de propriété d'un immeuble.

### **Occupation du domaine public**

Installation de certaines constructions, en tout ou en partie, sur un territoire qui est normalement réservé à l'usage public. Il peut s'agir d'escaliers, de balcons, de passerelles ou de souterrains. Un loyer est facturé au propriétaire pour cet usage. Le loyer peut correspondre à un montant symbolique ou à un taux fixé par contrat ou encore être calculé en fonction de la valeur établie par la Ville.

### **Organisme paramunicipal**

Entité à but non lucratif qui est dotée, dans les conditions prévues par la loi, d'une personnalité juridique et qui entretient des liens d'affaires avec la Ville.

### **Paiement au comptant des immobilisations (PCI)**

Véhicule utilisé pour payer comptant des immobilisations à même le budget de fonctionnement, les affectations de surplus, les réserves financières ou les sommes accumulées au fonds d'amortissement, à la suite des contributions effectuées en vertu de la politique de gestion de la dette. Dans ce dernier cas, les sommes utilisées privilégient le paiement au comptant d'actifs dont la période de financement est la plus courte.

### **Paiements tenant lieu de taxes**

Sommes payées par les propriétaires d'immeubles non imposables en remplacement de taxes et tarifs. La forme et la hauteur des compensations varient selon le propriétaire (gouvernement, commission scolaire, hôpital, organisme à but non lucratif, église, etc.).

### **Phases de réalisation d'un projet d'immobilisations**

Un projet d'immobilisations est constitué de quatre phases de réalisation :

- 1) **la justification** : cette phase comprend les études ayant pour objectifs d'évaluer le projet sous différents angles (technique, économique, financier, organisationnel, environnemental, commercial, juridique...) et de déterminer la pertinence de poursuivre le projet;
- 2) **le démarrage** : cette phase comprend les études et travaux de différentes natures (technique, économique, commerciale, juridique...) visant à vérifier la possibilité de réaliser le projet et à définir les principaux paramètres du projet;
- 3) **la planification** : lors de cette phase, on réalise un Programme fonctionnel et technique (PFT) et/ou une étude d'avant-projet. On se concentre sur la conception de variantes permettant d'optimiser l'ensemble des composantes du plan d'aménagement et du scénario retenu. L'avant-projet approfondit la conception par des spécifications techniques et détaillées ainsi que par l'intégration des besoins connexes;
- 4) **l'exécution** : lors de l'exécution des travaux, toutes les dépenses sont capitalisées à l'état des Immobilisations. Cette phase comprend la réalisation des plans et devis, les processus d'appels d'offres et les octrois de contrats.

**Programme**

Un programme consiste en un regroupement de projets de même nature et gérés de manière coordonnée, répondant à une stratégie spécifique pour l'atteinte de bénéfices et objectifs communs, dans un contexte d'optimisation des ressources (financières, humaines, etc.) et d'une capacité de réalisation uniforme et soutenue.

**Programme décennal d'immobilisations (PDI)**

Il regroupe les projets d'investissements que la Ville prévoit d'effectuer sur son territoire au cours des 10 prochaines années pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Différentes sources de financement sont requises pour ces investissements, notamment des emprunts à long terme. L'ensemble des emprunts ainsi contractés constitue la dette de la Ville. Une portion de celle-ci est remboursée annuellement et est incorporée dans les dépenses prévues au budget de fonctionnement. C'est ce que l'on appelle le service de la dette.

**Projet**

Un projet se définit comme un ensemble d'activités non récurrentes, entreprises afin de répondre à un besoin défini dans les délais fixés. Il est destiné à atteindre des objectifs spécifiques dans un certain laps de temps, dans une zone géographique déterminée ou non et moyennant un budget déterminé.

**Projet non capitalisable**

Élément d'actif qui n'appartient pas à la Ville de Montréal ou qui ne répond pas à la définition d'une immobilisation, mais qui est tout de même prévu au PTI et financé par l'emprunt à long terme (ex. : achat de bacs de recyclage, de matériel informatique, d'armes à feu, etc.). Dans la plupart des cas, ces projets s'inscrivent dans différents programmes de subventions (ex. : rénovation des façades commerciales, stabilisation des falaises, aménagement des ruelles, aide à la stabilisation des rives) ou dans des ententes de contribution.

**Protection**

Dans le Programme triennal d'immobilisations, objectif d'investissement lié à la conservation, à la restauration, à la réhabilitation et à l'entretien des éléments de l'actif.

**Proximité (compétence par service de)**

Un conseil municipal local, formé de représentants élus, possède les pouvoirs de décision, de taxation et de tarification pour les services de proximité (urbanisme, enlèvement des matières résiduelles, développement économique local, communautaire et social, culture, loisirs, parcs d'arrondissement et voirie locale).

**Redevance – Conduits souterrains**

Loyer imposé aux utilisateurs du réseau de conduits souterrains de la Commission des services électriques de Montréal en fonction de l'espace que leurs conduits occupent dans le réseau.

**Refinancement**

Lorsque l'emprunt est contracté pour un terme plus court que la période d'amortissement de certaines sommes, un nouvel emprunt sera requis pour poursuivre le financement par emprunt, jusqu'à la fin du terme de l'amortissement. Ces emprunts qui poursuivent le financement pour le reste du terme d'amortissement sont appelés refinancements.

### **Régime de retraite à prestations déterminées**

Régime de retraite dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les participants, soit le mode de calcul du montant de ces prestations; ce calcul est basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant. Dans ce type de régime, la cotisation sert à assurer l'équilibre financier du régime.

### **Règlement**

Acte juridique par lequel le conseil d'arrondissement, le conseil municipal ou le conseil d'agglomération fait état des décisions, donne des directives ou établit des normes, des contraintes et parfois des sanctions.

### **Règlement d'emprunt**

Règlement qui autorise à financer par emprunt certaines dépenses d'investissement, de fonctionnement ou autres. Généralement, le règlement prévoit le terme maximal de l'emprunt, ainsi que la clause de taxation. Lorsqu'un emprunt est émis, les charges fiscales sont imposées aux contribuables (capital et intérêts) et, par conséquent, réparties sur plusieurs exercices financiers, selon le terme le plus court : la période prévue au règlement ou la période d'amortissement de l'actif.

### **Rémunération**

Rubrique qui comprend les salaires et les indemnités des élus et des employés.

### **Rôle d'évaluation foncière**

Registre préparé par le Service de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal et comprenant toutes les données nécessaires à l'élaboration du rôle de taxation.

### **Secteur**

En matière de fiscalité, territoire d'une ancienne municipalité. Les dettes des anciennes villes sont à la charge des immeubles situés sur leurs territoires respectifs.

### **Service central**

Entité administrative, ou unité d'affaires, qui assure des fonctions de planification et de soutien à l'Administration et aux arrondissements. Un service central peut également cumuler des responsabilités opérationnelles.

### **Service de la dette**

Le service, ou coût, brut de la dette comprend les dépenses d'intérêts, les frais d'escompte et d'émission d'emprunts, les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement pour l'ensemble des emprunts en circulation. Le coût net est celui qui demeure à la charge des contribuables, déductions faites des revenus de placements du fonds d'amortissement, des sommes à la charge du gouvernement du Québec et autres tiers ou organismes, et de l'amortissement des revenus reportés reliés aux primes à l'émission d'emprunts, selon le cas.

### **Tarification**

En matière de fiscalité, somme exigée en contrepartie d'un service fourni à l'immeuble ou à son occupant. Le tarif est payé par le propriétaire ou l'occupant de l'immeuble.



**Taux global de taxation**

Taux qui s'obtient en divisant par l'évaluation foncière imposable d'une municipalité, les revenus fiscaux prélevés chez l'ensemble de ses contribuables.

**Taux moyen cumulé**

Taux résultant de l'addition des taux de taxes foncières et de l'équivalent foncier de la tarification applicable à une catégorie d'immeubles donnée.

**Taxe foncière générale**

Taxe basée sur la valeur foncière des immeubles et dont les revenus servent à financer les dépenses de la municipalité dans son ensemble. Les taux de cette taxe varient selon quatre catégories d'immeubles.

**Transferts**

Subventions des gouvernements, des autres organismes publics, des entreprises privées et des personnes, sans aucun service en contrepartie. Les revenus de transferts sont regroupés en fonction de leur finalité. Ils peuvent financer les dépenses de fonctionnement, le service de la dette ou les investissements.

**Unité d'affaires**

Entité qui désigne un arrondissement ou un service central.

**Vie utile (durée de)**

Période estimative au cours de laquelle un bien est censé servir à la Ville de Montréal.



## IDIOMES

### Territoires

#### Agglomération de Montréal

Le territoire des 16 villes constituant l'île de Montréal ou (tout simplement) l'île de Montréal.

#### Municipalité locale

- Les municipalités locales n'ont pas toutes les mêmes désignations : le même terme désigne aussi bien une ville, une municipalité, un village, une paroisse ou un canton (source : MAMH).
- La municipalité locale est administrée par un conseil municipal (source : MAMH).

#### Ville centrale (ou Ville centre)

- La Ville de Montréal, en relation avec les autres municipalités locales de l'agglomération de Montréal.
- La Ville centrale exerce les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal et les compétences locales sur le territoire de Montréal, au moyen d'une instance officielle, selon le cas : le conseil d'agglomération, le conseil municipal ou le conseil d'arrondissement.

#### Villes reconstituées

- Les 15 territoires de l'île de Montréal qui ont retrouvé leur statut de municipalité au 1<sup>er</sup> janvier 2006, excluant le territoire de la ville résiduaire.
- Les villes reconstituées sont responsables des services locaux (aussi appelés services de proximité) sur leurs territoires respectifs.

#### Villes liées

Les 16 municipalités constituant le territoire de l'île de Montréal (soit les 15 villes reconstituées et Montréal) et siégeant au conseil d'agglomération de Montréal.

## Compétences et services rendus

### Compétences d'agglomération

Le conseil d'agglomération ou le comité exécutif exerce les compétences d'agglomération prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services d'agglomération offerts à l'ensemble de la population de l'île de Montréal par la Ville centrale, c'est-à-dire la Ville de Montréal.

### Services d'agglomération

L'ensemble des services communs fournis par la Ville de Montréal aux résidents de l'île de Montréal.

### Compétences locales

- Le conseil municipal de chaque ville de l'île de Montréal exerce les compétences locales prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services locaux offerts sur le territoire de sa municipalité.
- Les responsabilités exercées par les municipalités locales sont aussi appelées services de proximité.
- Dans le cas de Montréal, la Charte de la Ville de Montréal prévoit que ces compétences locales sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Celles-ci sont donc :
  - soit des compétences locales gérées par les arrondissements;
  - soit des compétences locales gérées par le conseil municipal.

## Programme décennal d'immobilisations

### Programme décennal d'immobilisations de la Ville de Montréal

Le programme décennal d'immobilisations (PDI) de la Ville de Montréal comprend, à la fois, les sommes reliées aux compétences d'agglomération et celles reliées aux compétences locales de la Ville de Montréal.

### Programme décennal d'immobilisations du conseil municipal

Le PDI du conseil municipal est adopté par le conseil municipal de Montréal pour exercer les compétences locales sur le territoire de Montréal. À la Ville de Montréal, les compétences locales sont exercées, à la fois, par les arrondissements et les services centraux.

### Programme décennal d'immobilisations du conseil d'agglomération

Le PDI du conseil d'agglomération est adopté par le conseil d'agglomération pour exercer les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal. Les compétences d'agglomération sont exercées par les services centraux de la Ville de Montréal.

## INDEX DES SIGLES, DES ACRONYMES ET DES AUTRES ABRÉVIATIONS

ACCEF	Programme d'actions concertées contre les crimes économiques et financiers
A.-P.	Année-personne
ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
AU	Accessibilité universelle
BAM	Bureau accès Montréal
BIXI	Système de vélos en libre-service de Montréal
CCI	Centre communautaire intergénérationnel
CDN-NDG	Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
CDPQ Infra	Caisse de dépôt et placement du Québec, filiale Infra
CESM	Complexe environnemental de Saint-Michel
CHM	Centre d'histoire de Montréal
CHUM	Centre hospitalier universitaire de Montréal
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CN	Canadien National
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
CP	Canadien Pacifique
CRCHUM	Centre de recherche du CHUM
CRG	Complexe récréatif Gadbois
CSEM	Commission des services électriques de Montréal
CUSM	Centre universitaire de santé McGill
DAI	Dettes actuarielles initiales
DEL	Diode électroluminescente
DGA	Direction générale adjointe
FCCQ	Fonds Chantiers Canada-Québec
GAE	Gestion de la qualité de l'air et de l'eau
GES	Gaz à effet de serre
ICLEI	International Council for Local Environmental Initiatives
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
LEED	Leadership in Energy and Environmental Design
MADA	Municipalité amie des aînés
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MTQ	Ministère des Transports du Québec
PAM	Programme aquatique de Montréal
PCGR	Principes comptables généralement reconnus
PCI	Paiements au comptant des immobilisations
PDI	Plan décennal d'immobilisations
PDGMR	Plan directeur de gestion des matières résiduelles
PDUES	Plan de développement urbain, économique et social
PEPSC	Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles
PJCCI	Les Ponts Jacques Cartier et Champlain incorporée
PIB	Produit intérieur brut
PISE	Programme des installations sportives extérieures

PLD	Plan local de déplacements
PPMVMN	Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels
PPU	Programme particulier d’urbanisme
PRR	Programme de réfection routière
PTI	Programme triennal d’immobilisations
RAC	Programme de rénovation, d’agrandissement et de construction des bibliothèques
RBC	Banque Royale du Canada
REM	Réseau express métropolitain
REV	Réseau express vélo
RFID	Identification par radiofréquence (Radio Frequency Identification)
RMR	Région métropolitaine de recensement
RQAP	Régime québécois d’assurance parentale
RRQ	Régie des rentes du Québec
SHP	Sodium haute pression
SIMON	Système intégré Montréal
SIRR	Service des infrastructures du réseau routier
SMRA	Service du matériel roulant et des ateliers
SOFIL	Société de financement des infrastructures locales du Québec
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
SRB	Service rapide par bus
SSIM ou SIM	Service de sécurité incendie de Montréal
STM	Société de transport de Montréal
TECQ	Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec
TGT	Taux global de taxation
TI	Technologies de l’information
TIV	Taxe sur l’immatriculation des véhicules de promenade
TVQ	Taxe de vente du Québec
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization – Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture

**Publié par la Ville de Montréal**  
**Service des finances**  
630, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H3B 1S6  
Canada

Dépôt légal  
4<sup>e</sup> trimestre 2020  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada

978-2-7647-1794-3  
Budget de fonctionnement 2021  
Programme décennal d'immobilisations 2021-2030  
Document imprimé, Français

978-2-7647-1795-0  
Budget de fonctionnement 2021  
Programme décennal d'immobilisations 2021-2030  
PDF, Français

Design graphique :  
Ville de Montréal  
Service de l'expérience citoyenne  
et des communications  
25725 (11-20)

Imprimé au Canada

Ce document est imprimé  
sur du papier recyclé.









**Dossier # : 1203843030**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Transport collectif des personnes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le budget de 2021 de la Société de transport de Montréal

Il est recommandé :

- d'adopter le budget de 2021 de la Société de transport de Montréal.

**Signé par** Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-11-11 16:46

**Signataire :**

Serge LAMONTAGNE

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1203843030**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Transport collectif des personnes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le budget de 2021 de la Société de transport de Montréal

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Tel que prévu à la *Loi sur les sociétés de transport* (L.R.Q. S-30-01, art.116), la Société de transport de Montréal (STM) doit, chaque année, déposer son budget pour adoption par le conseil d'agglomération, sur recommandation du comité exécutif. Elle doit également transmettre pour approbation son programme triennal d'immobilisations (L.R.Q. S-30-01, art.134).

Selon l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001), le transport collectif est une responsabilité d'agglomération. Le budget et le programme triennal d'immobilisations de la Société de transport de Montréal doivent donc être déposés pour adoption et approbation au conseil d'agglomération.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG19 0557 - 13 décembre 2019 – Adoption du budget 2020 de la Société de transport de Montréal

CG18 0635 - 29 novembre 2018 – Adoption du budget 2019 de la Société de transport de Montréal

CG18 0019 - 25 janvier 2018 – Adoption du budget 2018 de la Société de transport de Montréal

CG16 0673 - 16 décembre 2016 – Adoption du budget 2017 de la Société de transport de Montréal

CG15 0730 - 10 décembre 2015 – Adoption du budget 2016 de la Société de transport de Montréal

CG14 0550 - 12 décembre 2014 – Adoption du budget 2015 de la Société de transport de Montréal

CG14 0046 - 20 février 2014 – Adoption du budget 2014 et approbation du programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016 de la Société de transport de Montréal

CG12 0450 - 13 décembre 2012 – Adoption du budget 2013 et approbation du programme triennal d'immobilisations 2013-2014-2015 de la Société de transport de Montréal

CG11 0410 - 16 décembre 2011 – Adoption du budget 2012 et approbation du programme triennal d'immobilisations 2012-2013-2014 de la Société de transport de Montréal

CG10 0473 - 17 décembre 2010 – Adoption du budget 2011 et approbation du programme

triennal d'immobilisations 2011-2012-2013 de la Société de transport de Montréal  
CG10 0022 - 26 janvier 2010 – Adoption du budget 2010 et approbation du programme  
triennal d'immobilisations 2010-2011-2012 de la Société de transport de Montréal  
CG08 0613 - 11 décembre 2008 – Adoption du budget 2009 et approbation du programme  
triennal d'immobilisations 2009-2010-2011 de la Société de transport de Montréal  
CG07 0468 - 13 décembre 2007 – Adoption du budget 2008 et approbation du programme  
triennal d'immobilisations 2008-2009-2010 de la Société de transport de Montréal

## **DESCRIPTION**

Le budget 2021 de la STM s'élève à 1,5 G\$. Les dépenses prévues sont globalement en baisse de 9,5 M\$, soit de 0,6 % par rapport au budget 2020. Cette variation peut être répartie de la façon suivante :

- 1) On note une diminution de dépenses de 42,3 M\$ associée à la directive gouvernementale de maintenir l'offre de service au niveau de 2019 pendant l'actuelle pandémie de Covid-19. La STM compte ainsi offrir en 2021 un niveau de service en bus et métro comparable à celui offert en 2019. En ce qui a trait au transport adapté, la STM prévoit en 2021 livrer 65% des déplacements budgétés en 2020, en raison de la pandémie.
- 2) Les dépenses liées aux immobilisations sont en baisse de 3,1 M\$ en raison d'une diminution du service de la dette net par rapport au budget 2020.
- 3) L'indexation des salaires et des autres coûts de rémunération explique une hausse de 27,8 M\$ des dépenses courantes.
- 4) La STM anticipe une hausse de 8,1 M\$ des dépenses liées à la Covid-19.

L'agglomération de Montréal maintient son engagement envers le transport collectif en allouant en 2021 à l'ARTM une contribution de base en hausse de 12,4 M\$, laquelle finance une partie des services offerts par la STM et EXO. Elle crée par ailleurs une provision budgétaire de 9,3 M\$ afin de financer l'implantation en cours d'année de nouvelles mesures de tarification en transport collectif. Mentionnons enfin que la contribution SOFIL de l'agglomération, autre composante de la contribution à l'ARTM, est quant à elle en baisse de 47,4 M\$ en raison d'une diminution de la cadence des investissements de la STM admissibles à ce programme de subvention.

## **JUSTIFICATION**

Tel qu'il est prévu à la *Loi sur les sociétés de transport* (L.R.Q. S-30-01, art.116), la Société de transport de Montréal doit, à chaque année, déposer son budget pour adoption par le conseil d'agglomération, sur recommandation du comité exécutif. Elle doit également transmettre pour approbation son programme triennal d'immobilisations (L.R.Q. S-30-01, art.134).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution la Ville de Montréal à l'ARTM est inscrite au dossier 1203843034 « Approuver les contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil d'agglomération et la quote-part 2021 à la CMM ».

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S. o.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S. o.

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

---

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Christian C NADEAU  
Conseiller(ere) en planification budgétaire

**Tél :** 514 872-7656  
**Télécop. :** 514 872-3145

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-11-11

Francine LAVERDIÈRE  
Directrice - Direction du budget et de la  
planification financière et fiscale

**Tél :** 514 872-3402  
**Télécop. :**

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE

Directrice - Direction du budget et de la  
planification financière et fiscale

**Tél :** 514 872-3402

**Approuvé le :** 2020-11-11

DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

**Tél :** 514 872-6630

**Approuvé le :** 2020-11-11

Extrait du procès-verbal d'une assemblée extraordinaire du conseil d'administration  
de la Société de transport de Montréal

tenue le 30 octobre 2020

via l'application Teams et par voie de conférence téléphonique

CA-2020-158 ADOPTION LE BUDGET DE LA STM POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 ET LE  
TRANSMETTRE À LA VILLE DE MONTRÉAL

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb

APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
1. d'adopter le budget de la Société de transport de Montréal pour l'exercice financier 2021 pour des revenus et des dépenses équivalent à 1 540 758 517 \$ selon le document joint à la présente recommandation.
  2. de transmettre le document présentant le budget 2021 à la Ville de Montréal aux fins d'approbation par le conseil d'agglomération de Montréal.

*Frédéric Roussel*

Signé avec ConsignO Cloud (30/10/2020)  
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

# Des idées qui nous transportent

Budget 2021

MOUVEMENT COLLECTIF



GOVERNMENT FINANCE OFFICERS ASSOCIATION

*Prix d'excellence  
pour la présentation des  
documents budgétaires*

ATTRIBUÉ À LA

**Société de transport de Montréal  
Québec**

pour l'exercice financier 2020  
1<sup>er</sup> janvier 2020



**RIX D'EXCELLENCE POUR LA PRÉSENTATION DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES pour une 11<sup>e</sup> année  
Government Finance Officers Association (GFOA)**

La GFOA, qui regroupe des représentants gouvernementaux des États-Unis et du Canada, a décerné à la Société de transport de Montréal (STM) le **Prix d'excellence pour la présentation des documents budgétaires** de l'exercice financier débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Pour mériter ce prix d'excellence, une administration publique doit produire un document qui répond à la fois aux critères de qualité d'un document de politique générale, d'un guide d'activité, d'une publication de planification financière et d'un outil de communication.

Le prix d'excellence est attribué pour une seule année. La STM croit que le présent document budgétaire respecte les mêmes critères et compte le soumettre au concours du prix d'excellence de 2021.



**APPROUVÉ PAR**  
Le conseil d'administration  
de la Société de transport de Montréal,  
le 30 octobre 2020

**PRÉPARÉ PAR**  
La direction Finances  
Direction exécutive - Planification et Finances

## Remerciements

Au nom de la direction exécutive Planification et Finances, nous tenons à remercier tous ceux et celles qui ont contribué à l'élaboration du Budget 2021, notamment les membres du comité Budget, les gestionnaires, les employés impliqués et plus particulièrement ceux de la direction Finances.

Dans ce contexte de pandémie, des efforts supplémentaires ont dû être déployés afin de s'harmoniser et de rendre cohérent cet exercice budgétaire avec le Plan stratégique organisationnel (PSO) 2025, et nos partenaires financiers, le MTQ, l'ARTM et la Ville de Montréal.

Ce budget responsable fait l'équilibre entre rigueur financière et maintien d'un niveau de service acceptable. Il répond en tous points aux cibles fixées par l'ARTM et au programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes afin de répondre à la crise financière.

Votre collaboration, votre efficacité, votre engagement, vos efforts et nos solutions alternatives ont été particulièrement importants afin de surmonter les nombreux défis pour atteindre l'équilibre et nous permettre de vous présenter le livre du budget 2021.



A handwritten signature in black ink that reads "Linda Lebrun". The signature is fluid and cursive, written on a white background.

**Linda Lebrun, CPA, CA**

Trésorière et directrice exécutive  
Planification et Finances

# MOT DES DIRIGEANTS

## Budget 2021 : Relever le défi de relancer le transport collectif montréalais

Au début 2020, le monde a été durement frappé par la COVID-19. Pour le transport collectif dans la région montréalaise, la première vague pandémique a fait chuter l'achalandage moyen à près de 90 %, avant de connaître une légère remontée durant l'été. La perte de revenus conjuguée aux coûts liés aux importantes mesures sanitaires mises en place dans nos trois réseaux ont plongé la Société dans une crise financière sans précédent. De plus, notons que la STM a été la seule société à maintenir 95 % de l'offre de service durant la pandémie pour permettre à nos clients de respecter une certaine distanciation sociale.

Au moment d'écrire ces lignes, le Québec fait face à une deuxième vague de la COVID-19. L'achalandage ainsi que les revenus déclinent de nouveau. Dans un tel contexte, l'élaboration du budget 2021, qui s'élève à un peu plus de 1,5 G\$, a constitué un défi de taille. Ainsi, la STM devait du même souffle offrir un niveau de service permettant de répondre aux différents besoins de la clientèle, dont celui des travailleurs des services essentiels, et ce, tout en assurant un environnement sécuritaire permettant une certaine distanciation physique. Rappelons d'ailleurs qu'aucune éclosion de la COVID-19 liée à la fréquentation des transports en commun n'a été répertoriée par la Santé publique.

Il est important de souligner que durant toute cette période, nous avons pu compter sur l'engagement extraordinaire de nos employés qui ont répondu « présent ». La STM a aussi obtenu l'augmentation du soutien financier du gouvernement du Québec, une contribution essentielle que nous tenons à saluer et qui nous permettra de poursuivre notre mission en cette période difficile.

### Une offre de service maintenue

Ainsi pour le reste de l'automne 2020 et 2021, la STM maintiendra le niveau de service de 2019. De plus, afin de répondre aux règles d'hygiène et de distanciation physique prescrites par la Direction de la Santé publique du Québec, la STM poursuivra le déploiement de diverses mesures d'adaptation des équipements et d'entretien sanitaires pour offrir un environnement toujours plus sécuritaire aux employés et aux clients.

### De nouveaux véhicules et de nouvelles installations

Afin d'accueillir les 300 nouveaux bus hybrides, dont la livraison a débuté à la fin 2019, la STM a lancé la construction du nouveau centre de transport Bellechasse et l'agrandissement de trois autres centres de transport existants : Legendre, Anjou et Saint-Laurent. Ces travaux vont bon train et certains chantiers seront complétés dès 2021 comme prévu. Il est à noter qu'avec le remplacement des bus parvenus en fin de vie utile, c'est environ 400 nouveaux bus qui parcourront les rues de Montréal en 2021 et offriront aux clients un confort et une fiabilité accrues.

Du côté du métro, l'année 2021 sera marquée par la réception de 10 des 17 nouveaux trains AZUR, les sept premiers nous ayant été livrés en 2020. Encore plus de clients bénéficieront donc de ces voitures de métro plus spacieuses, confortables et très fiables. En effet, les résultats quant à la fiabilité des trains AZUR dépassent largement les attentes initiales.

### Transport adapté : assurer la sécurité des clients et l'offre de service

Le service de transport adapté a aussi été durement touché par la pandémie avec une baisse d'achalandage importante. Pour 2021, le budget prévoit une légère reprise de l'achalandage qui pourrait atteindre 3 millions de déplacements. Notons également que la nouvelle limitation de la santé publique de 2 personnes maximum par véhicule pour la majorité de la clientèle génère une pression sur la capacité véhiculaire sur l'île de Montréal.

# MOT DES DIRIGEANTS

## Une expérience client améliorée

Afin de bonifier le service à la clientèle et les options de paiement disponibles, la STM déploiera les nouveaux équipements débit-crédit dans toutes les stations de métro.

L'implantation des nouveaux valideurs à bord des bus, dont le temps de lecture est plus rapide, permettra une meilleure fluidité des déplacements et leur ajout aux portes arrière des bus articulés optimisera l'embarquement toutes portes. L'accessibilité universelle se trouvera également bonifiée grâce à leur écran plus grand, à leur meilleure sonorité ainsi qu'à leur emplacement. La STM poursuivra également des grandes initiatives notamment la poursuite de l'accessibilité des stations de métro et les consultations et travaux en lien avec la refonte du réseau.

## Un budget répondant aux contraintes financières

Le budget 2021 de la STM repose sur une gestion financière rigoureuse et responsable des dépenses. Encore une fois, la Société s'est assurée de limiter la hausse de ses dépenses courantes selon les critères bien précis et des livrables du Plan stratégique organisationnel 2025. En excluant l'ajustement des coûts liés aux immobilisations et celui lié aux ajouts et à l'amélioration du service, le budget 2021 comporte une hausse de 27,8 M\$ des autres dépenses d'exploitation, soit une augmentation de seulement 1,8 % par rapport au budget 2020.

Le budget 2021 réussit l'équilibre entre rigueur financière et maintien d'un niveau acceptable de l'offre de service. La STM entend continuer à protéger cette offre et à entretenir le réseau. Ne plus le faire serait une erreur stratégique qui aurait un impact négatif sur la relance à court terme et sur les générations à venir.

Préparer un budget, c'est faire des choix. Et en cette année charnière, la STM a fait un choix crucial pour notre avenir et celui du transport collectif à Montréal. Au-delà de l'équilibre budgétaire, nous visons la préservation des acquis et le maintien du service pour nos clients. Nous avons choisi d'atteindre les cibles qui nous ont été imposées autrement qu'en réduisant l'offre de service. Pour la première fois depuis plusieurs années, ce n'est pas l'offre qui conditionne la demande, mais notre obligation morale de nous assurer, avec la collaboration de nos 11 000 employés, d'offrir à nos clients le service le plus sécuritaire possible. Et c'est très bien ainsi.

Rappelons qu'au-delà de la crise sanitaire, la crise environnementale est toujours présente et que les transports collectifs seront toujours une des pièces maîtresses de la lutte au changement climatique.



**Philippe Schnobb**  
Président du conseil d'administration



**Luc Tremblay, FCPA, FCA**  
Directeur général

# TABLE DES MATIÈRES

---

<b>Faits saillants</b>	11
------------------------	----

---

<b>La STM en bref</b>	19
Portrait de la STM	20
Portrait de la main-d'œuvre	21
Expérience client	22
Profil de la clientèle	23
Plan du réseau 2020	24
Gouvernance	26

---

<b>Le Plan stratégique organisationnel</b>	32
Le Plan stratégique organisationnel 2025	33
Le PSO 2025 en un coup d'œil	37
Les objectifs	38

---

<b>Transgesco S.E.C.</b>	41
--------------------------	----

---

<b>Processus budgétaire</b>	43
Principaux éléments retenus pour l'élaboration du budget	44
Planification budgétaire opérationnelle	45

---

<b>Analyse des revenus et des dépenses</b>	46
Revenus par type 2019-2020-2021	47
Analyse des revenus 2020-2021	48
Répartition des dépenses 2021	49
Dépenses par type 2019-2020-2021	50
Heures et effectifs 2019-2020-2021	51
Analyse des dépenses 2020-2021	52

---

<b>Prévisions par mode de transport</b>	53
Dépenses par mode 2021	54
Heures et effectifs par mode 2021	55
Bus	56
Métro	57
Transport adapté	57
Soutien à l'exploitation et objectifs corporatifs	58

---

# TABLE DES MATIÈRES

---

<b>Présentation des unités administratives</b>	59
Répartition des dollars par unité administrative 2021	60
Sommaire des unités administratives	61
Réseau des bus et transport adapté	62
Réseau du métro	63
Ingénierie et Grands projets	65
Planification, Entretien, Infrastructures et Approvisionnement	67
Ressources humaines	69
Technologies de l'information et Innovation	69
Planification et Finances	70
Expérience client et Activités commerciales	71
Services et comptes corporatifs	73

---

<b>Perspectives financières en matière d'investissements</b>	74
Sommaire du Programme des immobilisations 2021-2030	75
Impact des investissements sur le service de la dette	82
Financement des investissements	83

---

<b>Autres indicateurs</b>	84
Indice des prix à la consommation	85
Variation du budget par catégories	86
Dépenses totales	87
Dépenses totales de rémunération et de biens et services	88
Heures régulières et supplémentaires	89
Kilomètres commerciaux et heures de service totales – bus	90
Kilomètres commerciaux – voitures de métro	91
Déplacements en minibus et taxis – transport adapté	92
Taux de réalisation des projets	93
Dette brute et nette de la STM	94
Service de la dette net	95

---

<b>Annexes</b>	96
Principales pratiques budgétaires	97
Excédent de fonctionnement à des fins fiscales	99
Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales	100
Charges par objet	100
Résultats d'exploitation à des fins fiscales	101
Résultats	102
Excédent accumulé	103
Relation entre les différents fonds de la STM	104
Pratiques de gestion financière	105
Définition des types de revenus	114
Définition des types de dépenses	114
Définition des charges à l'état des résultats d'exploitation à des fins fiscales	116
Définition des indicateurs de gestion	117

---

<b>Index des sigles, acronymes et autres abréviations</b>	119
---	-----

---

## **NOTE LIMINAIRE**

Les montants inscrits dans les tableaux et dans les textes sont arrondis au millier ou million de dollars près ou à l'unité près. Par conséquent, il est possible que la somme de ces montants diffère légèrement du total présenté.

Les données prévisionnelles d'une année sont établies à partir des résultats financiers au 31 août de cette même année.

Depuis l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juin 2017 de la nouvelle gouvernance du transport collectif, la majorité des revenus usuels de la STM, soit les revenus-clients, les subventions du gouvernement du Québec liées à l'exploitation, les contributions régionales ainsi que la contribution municipale, sont remplacés par un revenu provenant de l'ARTM.

Finalement, une liste des sigles, acronymes et autres abréviations utilisés est présentée à la dernière page de ce document.

# FAITS SAILLANTS



# FAITS SAILLANTS

## REVENUS

(en milliers de dollars)

---

<b>Revenus provenant de l'ARTM</b>		
Rémunération liée à l'exploitation	1 337 009	
Contribution aux immobilisations	159 240	
Services rendus pour l'ARTM	<u>10 713</u>	<b>1 506 962</b>
<b>Autres revenus d'exploitation</b>		
Quote-part - Transgesco S.E.C.	24 544	
Autres revenus	<u>9 253</u>	<b>33 797</b>
<b>Total des revenus</b>		<b><u>1 540 759</u></b>

## DÉPENSES

(en milliers de dollars)

---

<b>Dépenses liées à l'exploitation</b>		
Rémunération	1 058 705	
Biens et services	<u>322 814</u>	<b>1 381 519</b>
<b>Dépenses liées aux immobilisations</b>		
Service de la dette net	144 100	
Budget spécial d'exploitation	13 740	
Remboursement au fonds de roulement	<u>1 400</u>	<b>159 240</b>
<b>Total des dépenses</b>		<b><u>1 540 759</u></b>

# FAITS SAILLANTS

## Notre nouvelle réalité

Depuis mars 2020, début de la crise de la COVID-19, notre réalité a changé. La pandémie a affecté toutes les sphères d'activités du Québec dont, notamment, les transports collectifs. Au pire moment de cette crise, nous avons enregistré dans la région métropolitaine de Montréal une baisse moyenne de l'achalandage de plus de 90 %.

La perte de revenus tarifaires associée à cette baisse d'achalandage, combinée à diverses mesures mises en place pour respecter les consignes de distanciation sociale et d'entretien sanitaire, ont plongé les sociétés de transport en commun dans une crise financière sans précédent.

En juillet 2020, le gouvernement du Québec a publié son programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes pour la période d'avril à décembre 2020, couvrant uniquement 50 % des pertes tarifaires jusqu'à un maximum de 400 M\$ pour l'ensemble des sociétés de transport en commun du Québec.

Suite à des démarches additionnelles auprès des instances gouvernementales, le gouvernement du Québec a annoncé, en octobre 2020, la bonification de son programme d'aide évalué maintenant à 1,2 G\$, soit une augmentation de 800 M\$. Ce programme couvrira les pertes de revenus subies et les dépenses additionnelles effectuées pour des raisons sanitaires liées à la pandémie durant la période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2020 et le 31 décembre 2022. Chaque organisme public de transport en commun (OPTC) devra également fournir un plan d'optimisation des ressources, tel que stipulé dans les modalités du programme d'aide.

Malgré cette bonne nouvelle, le défi de la STM demeure de taille, soit de déposer un budget 2021 offrant à la clientèle un réseau sécuritaire, soutenant une offre de service favorisant la reprise du transport en commun tout en respectant les cibles de réduction des dépenses fixées par l'ARTM.

## Un budget responsable dans un contexte de pandémie

Le budget 2021, qui s'élève à un peu plus de 1,5 G\$, est le reflet de diverses actions mises en œuvre afin de respecter la cible de réduction des dépenses marquées notamment par la baisse de l'achalandage tant au réseau des bus, du transport adapté (TA) ainsi qu'au réseau du métro, et par la nécessité de respecter les normes de distanciation sociale et d'entretien sanitaire sur l'ensemble des réseaux afin de protéger nos employés, nos clients et la population contre la contamination et la propagation du virus de la COVID-19.

### ► OFFRIR UN RÉSEAU SÉCURITAIRE EN SOUTENANT UNE OFFRE DE SERVICE FAVORISANT LA REPRISE DU TRANSPORT COLLECTIF

Depuis de nombreuses années, la STM ne cesse d'accroître et d'améliorer son niveau de service. Elle s'était donnée notamment comme défi colossal d'accueillir sur 2 ans l'arrivée de 300 nouveaux bus, et ce, dès 2020 afin d'augmenter son offre de service bus en plus de poursuivre la bonification du service dans le réseau du métro pour atteindre le niveau de service « 5 minutes max ».

Depuis le début de la crise de la COVID-19, cet accroissement de service a été mis sur pause, l'achalandage n'étant pas au rendez-vous. Durant cette crise pandémique, la STM a décidé de maintenir, pour les années 2020 et 2021, son offre de service 2019 (niveau de service offrant une capacité excédentaire pour soutenir adéquatement la reprise du transport collectif).

De plus, afin de répondre aux règles de distanciation sociale prescrites par la santé publique, la STM poursuivra l'entretien sanitaire sur l'ensemble du réseau pour offrir un environnement sécuritaire.

# FAITS SAILLANTS

## ► UN RÉSEAU DES BUS PRÈS DE SES CLIENTS

Malgré le contexte, la STM poursuit la mise en œuvre de son plan ambitieux d'accueillir les 300 bus afin d'être outillée lors de la relance du transport en commun. La construction du centre de transport Bellechasse et l'agrandissement de trois centres de transport existants sont en cours de réalisation. Uniquement la construction du nouveau centre de transport de l'Est a été décalé dans le temps. Sur le total de 300 nouveaux bus attendus en 2020, 131 bus seront finalement livrés en 2021, suite à une entente conclue avec le fournisseur Nova Bus en raison de la fermeture de l'usine lors des premiers mois du confinement.

En ajoutant les bus prévus pour le remplacement, c'est plus de 400 nouveaux bus hybrides qui parcourront l'île de Montréal en 2021. Ce sont des bus moins polluants et plus confortables. Ils sont climatisés, possèdent deux places dédiées pour les personnes en fauteuil roulant en plus d'être munis de ports USB afin d'améliorer l'expérience client.

La STM poursuit l'accélération de sa stratégie d'électrification du réseau de surface bus. En plus des 7 bus 12 mètres (Nova Bus) et des 4 bus 8 mètres (BYD) déjà en service ainsi que des 30 bus 12 mètres en cours de livraison avec le fournisseur New Flyer, un programme d'électrification a été lancé en 2020 afin d'adapter certains centres de transport à l'arrivée de cette nouvelle technologie 100 % électrique.

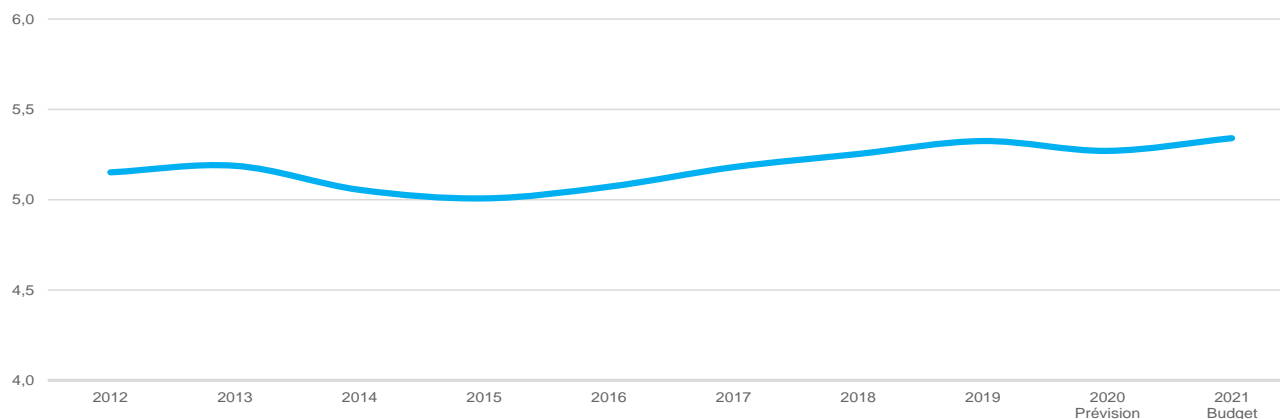
Par souci d'améliorer la ponctualité et la régularité du service, la STM poursuit la mise en place de mesures préférentielles bus sur l'ensemble du réseau.

L'année 2021 sera également marquée par une adaptation temporaire du réseau des bus. La STM ira à la rencontre de la population et suivra attentivement le niveau d'achalandage afin de calibrer et d'ajuster son niveau de service selon la demande. Cette pandémie a fortement influencé le comportement et les habitudes de déplacements de notre clientèle. Certains pôles d'activités et dessertes, tels que le centre-ville et les nouveaux pôles d'emploi et de développement du réseau, sont particulièrement touchés. Il est donc nécessaire d'apporter les ajustements requis afin de mieux répondre aux besoins de la clientèle.

Le déploiement des nouveaux valideurs à bord des bus sera finalisé en 2020. Grâce à leur temps de lecture plus rapide, les nouveaux équipements contribuent à une meilleure fluidité des déplacements à bord du bus et leur ajout aux portes arrière des bus articulés permet d'optimiser l'embarquement toutes portes. L'accessibilité universelle se trouve également bonifiée grâce à leur écran plus grand, à leur meilleure sonorité, ainsi qu'à leur emplacement optimisé.

## HEURES DE SERVICE BUS

*(en millions d'heures)*



# FAITS SAILLANTS

## ► RÉPONDRE À LA DEMANDE DU TRANSPORT ADAPTÉ DANS CETTE PANDÉMIE

En transport adapté, ce sont près de 34 000 clients ayant des limitations fonctionnelles que la STM accompagne dans leurs déplacements sur l'île de Montréal et en périphérie à l'aide de 86 minibus de la STM et de 9 intermédiaires de services de taxis réguliers et accessibles.

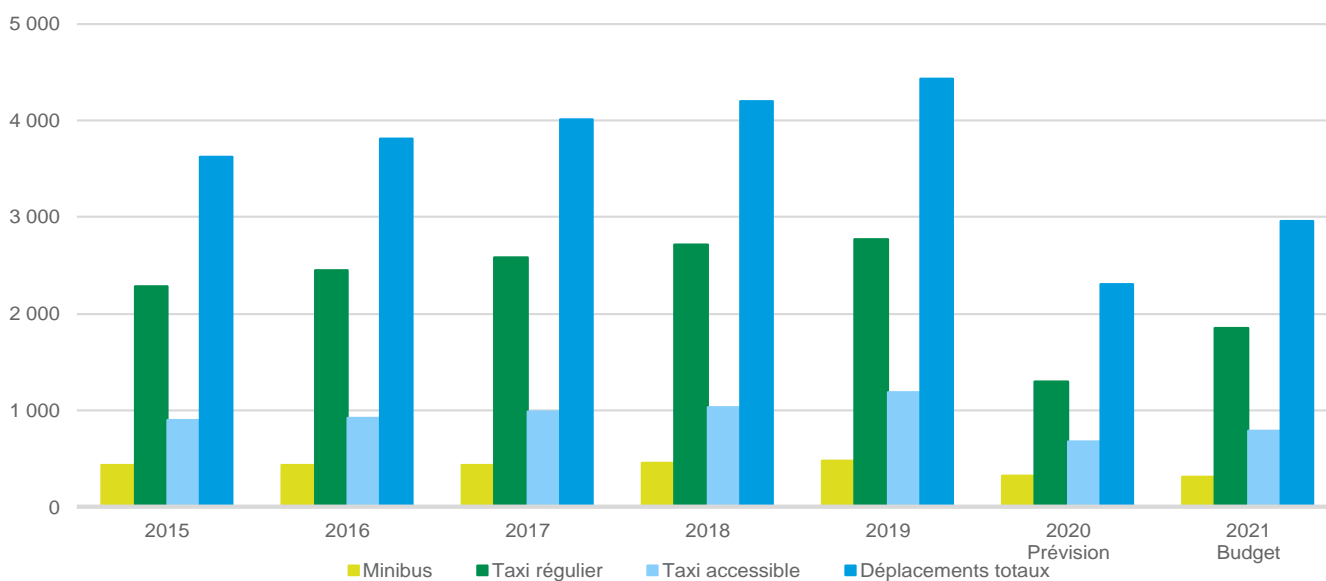
Le réseau de transport adapté de la STM a été durement touché par la pandémie. Depuis le début de la crise de la COVID-19, nous constatons une diminution importante de la demande de transport adapté. Malgré une légère progression constatée depuis l'été dernier, la STM prévoit livrer environ 50 % des 4,6 millions de déplacements initialement anticipé pour 2020, soit 2,3 M de déplacements. En 2021, nous prévoyons 3 millions de déplacements.

Fidèle à cette clientèle, la STM met tout en œuvre afin de respecter les normes de distanciation sociale. La nouvelle limitation de 2 personnes maximum par véhicule pour la majorité de la clientèle génère une pression sur la capacité véhiculaire de l'île de Montréal. La STM est actuellement à la recherche de solutions afin d'adresser ce nouveau défi et ainsi avoir la possibilité de maintenir le niveau de service « zéro refus » en 2021.

Depuis 2019, la STM développe une stratégie de mobilité inclusive afin de faciliter l'utilisation des réseaux de bus et de métro pour les clients ayant des limitations fonctionnelles. Deux projets pilotes ont été réalisés en 2019 afin de valider le programme d'apprentissage en transport collectif auprès d'élèves et d'adultes ayant une déficience motrice. Le programme d'apprentissage a également été adapté pour la clientèle ayant une déficience intellectuelle. En 2020, la STM a poursuivi ses efforts en élaborant un plan de mise en œuvre pour la stratégie de mobilité inclusive.

### ÉVOLUTION DES DÉPLACEMENTS AU TRANSPORT ADAPTÉ

*(en milliers de déplacements)*



# FAITS SAILLANTS

## ► LE RÉSEAU DU MÉTRO

Depuis 2017, le métro de Montréal connaît une croissance significative et soutenue. En 2020, la STM s'était engagée à poursuivre la bonification du service « 5 minutes max » sur le réseau.

Depuis le début de la crise, le métro ne fait pas exception à la situation et subit lui aussi une baisse de son achalandage. Malgré tout, la STM a pris la décision de maintenir le niveau de service offert en 2019. Comme le réseau des bus et le service du transport adapté, l'entretien sanitaire du réseau du métro sera au cœur de nos activités en 2021. La STM prévoit également le maintien des ressources spécialisées, déployées en 2020, dans la désinfection quotidienne des voitures et des stations pour l'ensemble du réseau du métro.

Les 53 « Service + » seront équipées de débit-crédit pour améliorer les options de paiement du client. Nous débuterons la transformation des « Service + » en Espace client pour éventuellement donner accès à 100 % du service après-vente dans les 68 stations du réseau.

La présence active des employés en soutien aux déplacements se poursuit pour rassurer et guider notre clientèle.

Pour nous inspecteurs bus et métro, nous poursuivons la professionnalisation de leur rôle au service de clients et visons l'obtention de statut de constables spéciaux.

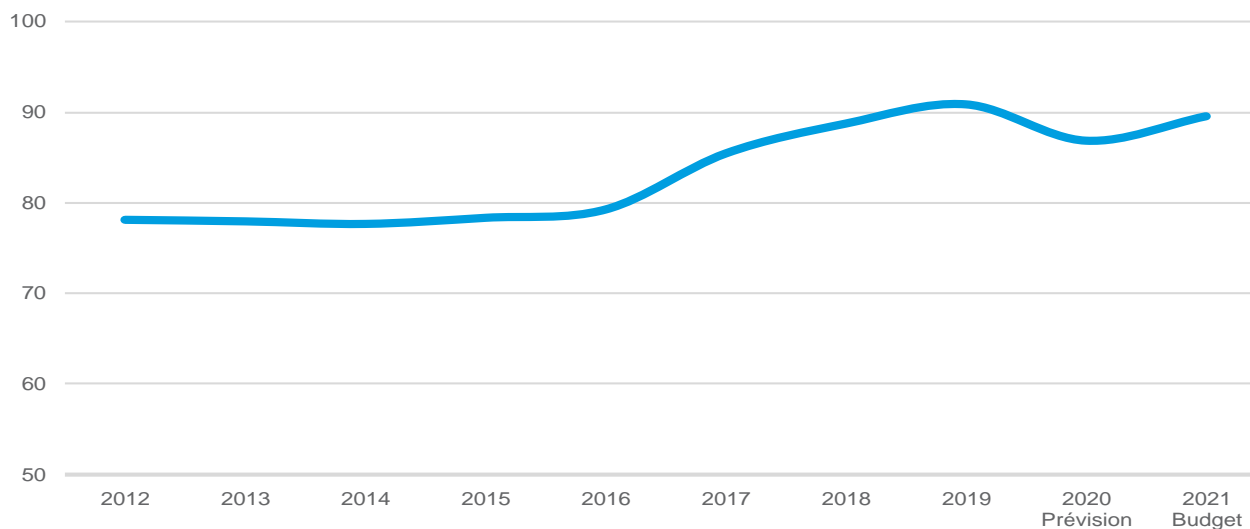
À la fin 2020, le réseau mobile sera disponible sur l'ensemble du réseau. Rappelons que cette nouvelle technologie permet d'améliorer considérablement l'expérience client, outil très apprécié par la clientèle.

La STM poursuit le déploiement du programme accessibilité qui vise à rendre accessibles universellement les stations du métro.

L'année 2021 sera marquée par la mise en service du 17<sup>e</sup> nouveau train AZUR, la phase 2 de l'acquisition des trains AZUR. Au total, 71 trains seront déployés sur le réseau à la fin 2021. Ces nouveaux trains AZUR seront destinés à la ligne verte, qui sera desservie à terme à 80 % par ce nouveau train. Les clients de cette ligne bénéficieront donc de voitures de métro plus spacieuses, confortables et très fiables. En effet, les résultats quant à la fiabilité des trains AZUR dépassent largement les attentes initiales.

## KILOMÉTRAGE AU RÉSEAU DU MÉTRO

*(en millions de km)*



# FAITS SAILLANTS

## ► D'AUTRES MESURES POUR NOS EMPLOYÉS ET NOS CLIENTS

Afin de maintenir les activités, la mise en place des conditions facilitantes pour le télétravail est au cœur de nos préoccupations. En quelques mois, la STM a fait un grand saut dans l'avenir en adaptant les équipements informatiques et les façons de faire pour favoriser le travail à distance. De plus, de nombreux outils informatiques sont en développement afin de suivre et de mesurer les variations significatives de l'achalandage dans les réseaux afin d'ajuster le service aux endroits opportuns.

L'ensemble de ces mesures déployées en télétravail vise environ 2 500 employés de la STM.

Depuis le début de la pandémie, la STM a été un partenaire exemplaire en suivant les consignes des autorités de santé publique et s'est rapidement mobilisée pour mettre en place un ensemble de mesures visant à assurer des déplacements sécuritaires en bus, métro et transport adapté.

Ce faisant, selon les autorités de santé publique, aucune éclosion de la COVID-19 ne peut être reliée à l'utilisation des transports, et ce, parce que les trajets sont courts et que les gens respectent les mesures de protection.

Voici les principales mesures :

- Distribution de couvre-visages réutilisables à la clientèle : un total de 915 000 couvre-visages ont été distribués à ce jour (l'objectif final est d'en distribuer 1 250 000)
- Désinfection sur une base quotidienne des surfaces les plus touchées dans le réseau du métro et les bus
- Acquisition de pistolets thermiques pour faciliter la mise en place des mesures sanitaires afin d'optimiser le nombre de ressources affectées à cette activité
- Maintien d'une offre de service optimisée, malgré la baisse d'achalandage, pour favoriser la distanciation
- Installation de 300 distributeurs automatiques de gel désinfectant dans les édicules et entrées des stations et à proximité des distributrices de titres de transport, pour le nettoyage des mains
- Déploiement graduel d'un nouveau site mobile qui indique le taux d'occupation des bus en temps réel, permettant aux clients de prendre une décision éclairée sur leur déplacement
- Installation d'un panneau de protection pour les chauffeurs de bus pour permettre l'embarquement par l'avant
- Nouvelle signalétique dans les stations de métro et les bus pour favoriser la distanciation physique (ex. : autocollants au sol)
- Nous avons déployé une campagne pour rappeler aux clients que tout est mis en place pour qu'ils puissent voyager en toute confiance.

# FAITS SAILLANTS

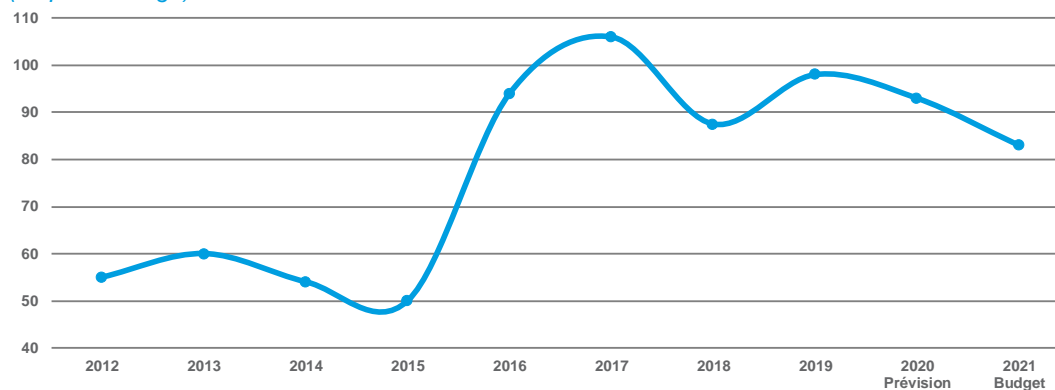
## ► CONTRÔLE DES DÉPENSES

Plus que jamais, ce budget repose sur une gestion financière rigoureuse et responsable des dépenses. La STM s'est assurée de contrôler l'ensemble de ses dépenses selon les critères bien précis et les livrables du PSO 2025. En considérant la totalité des coûts liés aux immobilisations, à l'ajustement du service et aux autres dépenses d'exploitation, la STM présente le budget 2021 comportant une baisse de 9,5 M\$, soit une diminution de 0,6 % par rapport au budget 2020.

La priorisation des investissements prévus au programme des immobilisations (PI) 2021-2030, combinée aux conditions favorables des marchés financiers, nous permettent de réduire légèrement la progression en 2021 de la contribution aux immobilisations (-3,1 M\$) incluant le service de la dette net, le budget spécial d'exploitation (dépenses non capitalisables des projets) et le fonds de roulement. Ces investissements permettront d'assurer la fiabilité de nos réseaux au bénéfice de notre clientèle. Malgré l'arrêt des chantiers de construction au printemps dernier, la STM prévoit terminer l'année 2020 avec un taux de réalisation avoisinant les 90 %.

## TAUX DE RÉALISATION DES PROJETS

(en pourcentage)



## ► DES COTES DE CRÉDIT DE HAUTE QUALITÉ MAINTENUES

Encore une fois en 2020, les firmes d'agences de notation de crédit ont confirmé l'excellente cote de crédit de la STM, soit les cotes Aa2 pour Moody's et AA- pour Standard & Poor's.

# LA STM EN BREF



# PORTRAIT DE LA STM

## La mission

Entreprise publique de transport collectif, la STM est au cœur du développement durable de la région de Montréal. À juste coût, elle met en œuvre, exploite et maintient un réseau performant et intégré qu'elle contribue à développer. Forte de l'engagement de ses employés et de ses partenaires, la STM assure à ses clients un service sécuritaire, fiable, rapide, convivial et accessible.

## La STM en chiffres

### Mercuriades

Stratégie de développement durable en 2020

### Palmarès Corporate Knights

6<sup>e</sup> rang canadien pour les meilleures pratiques exemplaires en 2020

### Palmarès Réputation de Léger

4<sup>e</sup> entreprise dans le secteur du transport en 2019

### Journal les Affaires

13<sup>e</sup> entreprise en importance au Québec en 2019

**Valeur de remplacement des actifs :** **31 G\$**

**Budget 2021 – Exploitation :** **1,5 G\$**

**Programme des immobilisations 2021-2030 :** **18,1 G\$**



#### Réseau du métro<sup>1</sup>

Le métro comporte quatre lignes qui couvrent 71 km et desservent 68 stations. Le parc de matériel roulant compte 927 voitures, dont 423 MR-73 et 504 AZUR (56 trains) qui parcourront 89,6 millions de km commerciaux en 2021.



#### Réseau des bus<sup>1</sup>

La STM possède un parc de 1 868 bus, dont 1 611 réguliers (12 mètres) et 257 articulés (18 mètres) ainsi que 16 minibus. Son réseau couvre l'île de Montréal, soit un territoire de près de 500 km<sup>2</sup>. Il compte 227 lignes, dont 216 sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et 11 par minibus urbains. De plus, 397,1 km de voies comportant des mesures préférentielles pour bus (MPB), incluant des voies réservées, permettent des déplacements plus rapides. L'offre de service bus devrait atteindre 69 millions de km commerciaux en 2021.



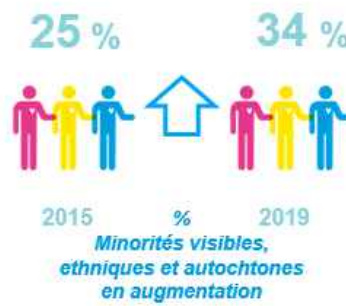
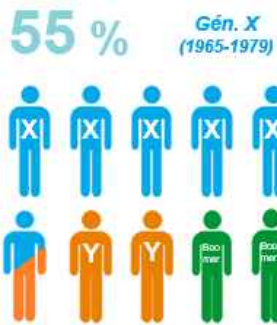
#### Transport adapté<sup>1</sup>

La STM offre un service de TA porte-à-porte pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles avec son parc de 86 minibus. Ainsi, près de 34 000 clients effectueront plus de 3 millions de déplacements en 2021 sur l'île de Montréal et en périphérie, à l'aide de minibus de la STM et des neuf fournisseurs de services de taxi réguliers et accessibles.

*1 : en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020*

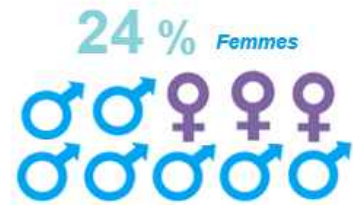
# PORTRAIT DE LA MAIN-D'OEUVRE

## Effectif



## Embauches

(sans étudiants)



\* La diminution du pourcentage des femmes est due notamment aux départs à la retraite

Source : Direction expertise ressources humaines - Évolution du portrait de la main-d'œuvre au 31 décembre 2019.

# EXPÉRIENCE CLIENT

L'expérience client est au cœur des priorités de la STM et représente un pilier fondamental du PSO 2025 qui vise l'atteinte de l'excellence en mobilité, notre vision. Pour nous assurer que l'expérience vécue par nos clients réponde à leurs attentes et soit positive, la STM a mis en place trois programmes dont les mesures sont suivies de près par la direction : le sondage d'expérience client, le programme d'excellence en qualité de service ainsi que l'analyse des commentaires. Cette année, l'évaluation de l'expérience client a été ajustée au nouveau contexte pandémique par l'ajout d'une mesure en continu auprès des clients actifs et inactifs sur le réseau STM.

## Sondage d'expérience client

Le sondage d'expérience client est réalisé en continu toute l'année et analysé mensuellement. Le sondage est effectué en ligne auprès de nos clients et évalue leur plus récente expérience de déplacement dans notre réseau. Visant l'atteinte de l'excellence en mobilité, nous avons, en 2018, rehaussé nos standards en modifiant nos méthodes de calcul passant d'un suivi du pourcentage de satisfaction de 7+ sur 10 à celui de 8+ sur 10.

Dès le printemps 2020, un sondage spécial touchant la COVID-19 en continu s'est ajouté visant à suivre les préoccupations, l'état d'esprit et les attentes de la clientèle active et inactive, afin d'offrir un accompagnement pertinent dans un contexte où de nouvelles mesures transformaient l'expérience de transport.

## Programme d'excellence en qualité de service

Le Programme d'excellence en qualité de service (PEQS) est réalisé en continu par le biais de clients mystères qui sillonnent le réseau de la STM. Les résultats qui en découlent sont analysés semestriellement. Les évaluations portent sur cinq indicateurs clés : la qualité du service à la clientèle qu'offrent les différents employés, le confort et la sécurité lors des déplacements dans le réseau, la propreté des installations bus et métro, la qualité de l'information fournie à la clientèle et l'accessibilité du réseau pour les personnes présentant une limitation fonctionnelle (motrice ou visuelle).

La baisse de l'achalandage résultant de la crise pandémique s'est traduite par l'arrêt des évaluations par des clients mystère dans le cadre du PEQS. Les indicateurs ne seront pas disponibles en 2020 et devraient l'être seulement après le premier trimestre 2021.

## Analyse des commentaires

Les commentaires placés auprès du Centre expérience client intégré sont traités et analysés en continu par les différents secteurs d'affaires afin de pouvoir identifier les irritants de la clientèle et établir des plans d'action pour corriger ces situations.

# PROFIL DE LA CLIENTÈLE

## Le profil de la clientèle en chiffres

---

### Provenance

Île de Montréal	78 %
Agglomération de Longueuil	10 %
Laval	12 %

---

### Revenu familial

Inférieur à 40 000 \$	28 %
40 000 \$ à 99 999 \$	41 %
100 000 \$ et plus	21 %
Préfère ne pas répondre	10 %

*Les pourcentages présentés ont été arrondis à l'unité*

---

### Groupes d'âge

16 à 24 ans	20 %
25 à 34 ans	21 %
35 à 44 ans	19 %
45 à 54 ans	13 %
55 à 64 ans	14 %
65 ans et +	13 %

*Les pourcentages présentés ont été arrondis à l'unité*

---

### Genre

Femmes	50 %
Hommes	50 %

---

### Occupation

Travailleurs	64 %
Étudiants	14 %
Retraités	15 %
Autres occupations	7 %

---

### Langue parlée à la maison

Français	59 %
Autres langues	41 %

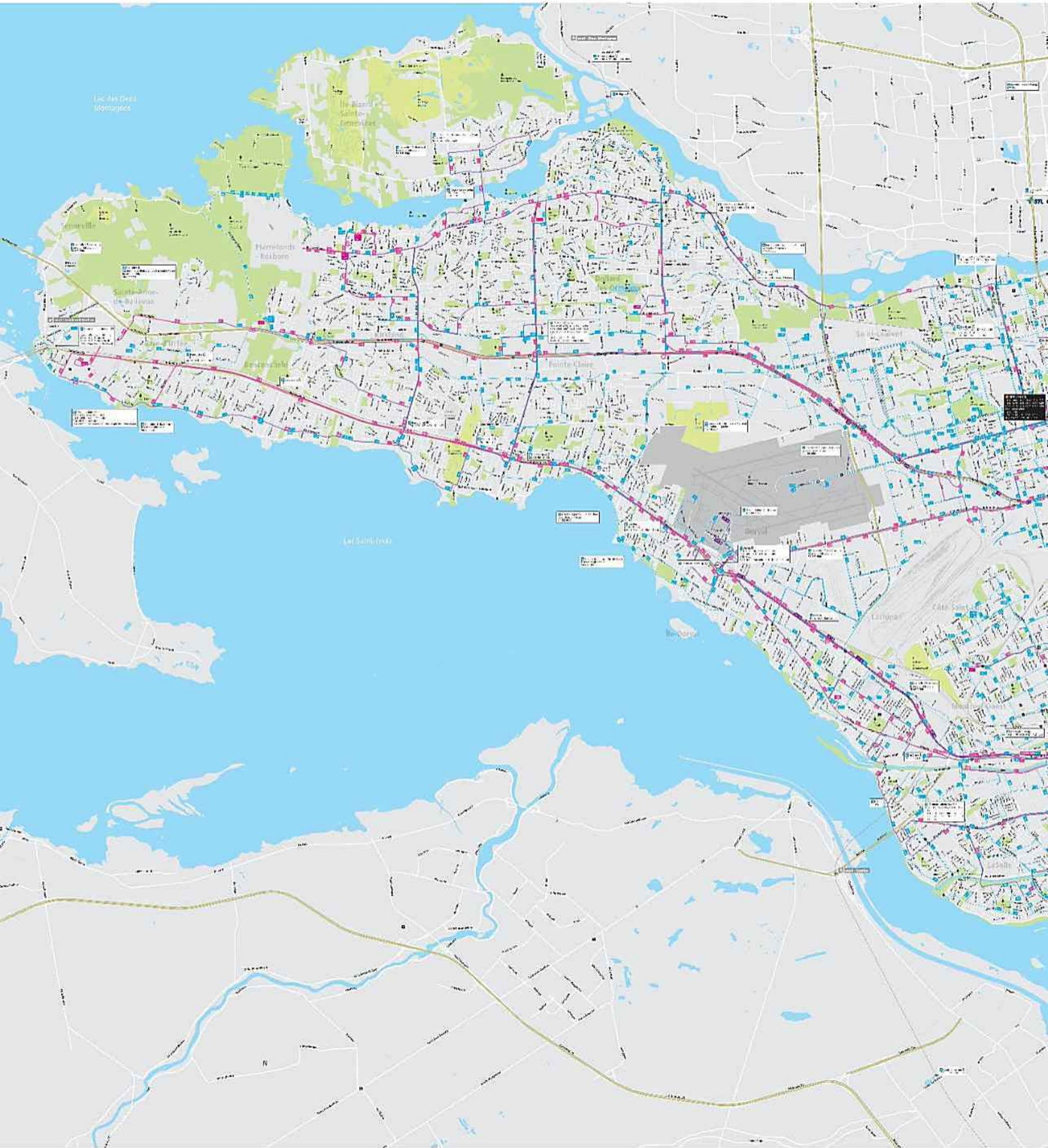
---

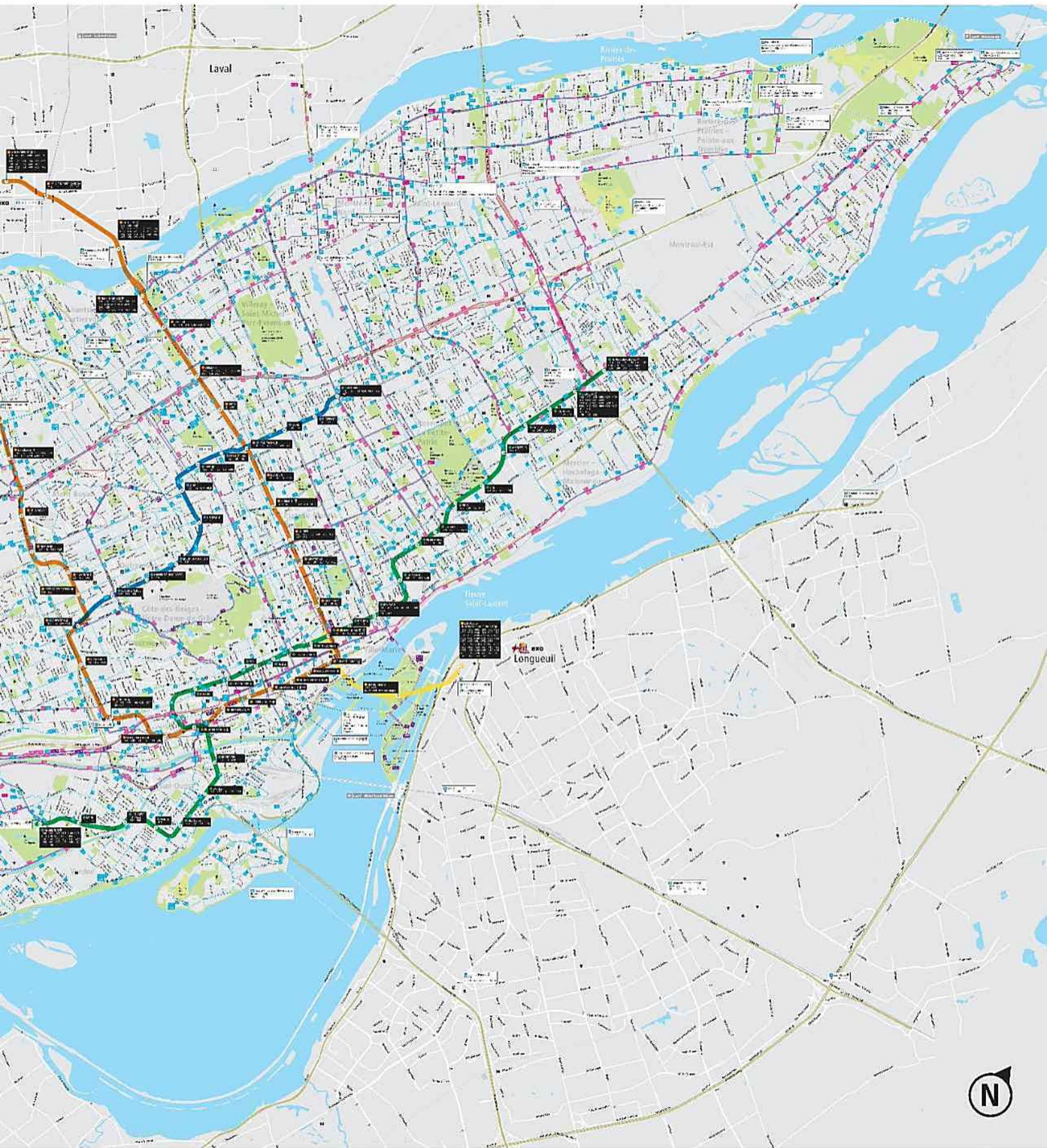
### Limitation fonctionnelle permanente (dans le réseau régulier)

Oui	22 %
Non	78 %

*Source : Sondage Web réalisé par la STM au sein d'un panel externe du 16 décembre 2019 au 3 janvier 2020 auprès de 1 769 clients de la STM au cours de la dernière année, âgés de 16 ans ou plus et résidant sur l'île de Montréal, à Laval ou dans l'agglomération de Longueuil. Note : Les variations entre les données de cette étude et celles de l'enquête OD 2018 sont expliquées par des approches méthodologiques différentes.*

# PLAN DU RÉSEAU 2020





# GOVERNANCE

Entreprise publique de transport collectif, la STM est au cœur du développement durable de la région de Montréal. À juste coût, elle met en œuvre, exploite et maintient un réseau performant et intégré qu'elle contribue à développer. Forte de l'engagement de ses employés et de ses partenaires, la STM assure à ses clients un service sécuritaire, fiable, rapide, convivial et accessible.

Depuis la création de l'ARTM, le 1<sup>er</sup> juin 2017, et la mise en place de la réforme de la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine, la STM évolue dans un environnement organisationnel et financier différent. Elle est liée par une entente de service avec l'ARTM pour l'exploitation des services sur son territoire et la réalisation de ses projets. L'entente établit notamment les niveaux de service, les obligations de performance et les modalités de rémunération des services convenus. La planification stratégique du développement du transport collectif, le financement des services et le cadre tarifaire relèvent de l'ARTM.

La STM collabore également avec l'ARTM pour la planification des projets de développement métropolitains et réalise les projets pour les infrastructures et les équipements dont elle sera l'exploitante. À ce titre, elle réalise le projet Service rapide par bus (SRB) Pie-IX, prépare le dossier d'affaires du prolongement de la ligne bleue et sera maître d'œuvre de sa réalisation. En plus d'être gestionnaire déléguée du système central OPUS, la STM assure aussi pour l'ARTM la réalisation du projet des équipements billettiques du REM.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Notre conseil d'administration (CA) est désigné par le conseil d'agglomération de Montréal parmi les membres du conseil municipal de la Ville de Montréal et des conseils des autres municipalités dont le territoire est compris dans l'agglomération. Il peut aussi désigner des membres indépendants. Par ailleurs, trois membres du conseil sont choisis parmi les résidents de l'agglomération, dont un client des services de TA et deux clients des services de transport collectif. Cette dernière désignation doit notamment permettre de faire accéder au conseil au moins une personne âgée de moins de 35 ans lors de sa nomination.

C'est notre CA qui exerce les fonctions et les pouvoirs de la STM et en détermine les grandes orientations. Il adopte notamment le plan stratégique organisationnel du transport collectif sur le territoire qu'elle dessert. Il approuve annuellement le budget et le programme des immobilisations.

Notre conseil est formé de 10 personnes regroupant cinq femmes et cinq hommes. On y retrouve cinq élus municipaux, trois représentants des clients et deux membres indépendants. Le président, Philippe Schnobb, assume ses fonctions à temps plein.

# GOVERNANCE

## Comité service à la clientèle et accessibilité universelle

Le comité a pour mandat d'étudier les besoins, les moyens et les solutions à privilégier en matière de service de transport collectif que la STM offre à ses clients d'accessibilité universelle ainsi que de ses relations avec les clientèles provenant des communautés ethnoculturelles et des minorités visibles. Il formule au CA les recommandations appropriées.

## Comité sur les relations entre les inspecteurs de la STM et la communauté (CRIC)

Le CRIC est un comité consultatif relevant du comité Service à la clientèle et coordonné par la Direction exécutive métro de la STM. Il est présidé par un tiers indépendant. Il comprend des représentants de différents groupes ou organismes de la société civile. Les membres du comité travaillent dans un esprit de collaboration vers l'atteinte de l'objectif commun : renforcer les liens entre les inspecteurs de la STM et la société civile afin de bonifier l'expérience client.

## Comité ressources humaines

Le comité a pour mandat d'étudier les besoins, les moyens et les solutions à privilégier en matière de gestion de nos ressources humaines. Il formule au CA les recommandations appropriées.

Il étudie et évalue annuellement le rendement du directeur général par rapport aux objectifs individuels et d'entreprise spécifiques préétablis et fixe sa rémunération annuelle à l'intérieur des paramètres fixés par le conseil. Le comité s'adjoit, au besoin, des experts externes qui comparent et effectuent un étalonnage de la rémunération des cadres dans les sociétés publiques québécoises et dans les sociétés de transport public nord-américaines.

Il étudie les besoins, les moyens et les solutions à privilégier pour assurer la représentativité des communautés ethnoculturelles, des minorités visibles et des personnes en situation de handicap au sein de notre organisation et effectue un suivi des mesures découlant de la « Déclaration en matière de diversité et d'inclusion » ayant des incidences sur la gestion des ressources humaines.

## Comité d'audit et finances

Le comité a pour mandat de veiller à une saine gouvernance financière de la STM et à la conformité aux lois et règlements applicables. Il s'intéresse principalement à l'intégrité de l'information financière, à la fonction d'audit, aux états financiers, aux budgets, au PI, aux mécanismes de contrôle interne, à la gestion des risques et à la gestion optimale des ressources financières. Il formule au CA les recommandations appropriées.

## Comité gouvernance, éthique et développement durable

Le comité a pour mandat d'étudier les besoins, les moyens et les solutions à privilégier en matière de gouvernance, d'éthique et de développement durable dans la gestion des activités. Il formule au CA les recommandations appropriées.

Il examine et approuve les règles de gouvernance et les lignes directrices en matière de régie d'entreprise pour la conduite des affaires de la STM. Il oriente et suit les mesures découlant de la politique corporative « Développement durable » et du Plan de développement durable annuel.

## Comité de suivi des actifs

Le comité a pour mandat d'étudier les besoins, les moyens et les solutions à privilégier afin d'assurer un suivi stratégique concernant le maintien des actifs (équipements et systèmes d'exploitation, infrastructures et technologies de l'information), la réalisation des projets majeurs ainsi que la gestion des biens patrimoniaux, de l'architecture et des arts. Il formule au CA les recommandations appropriées.



# GOUVERNANCE

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Philippe Schnobb

#### Président

Représentant des clients du transport collectif

### Craig Sauvé

#### Vice-Président

Conseiller de la Ville de Montréal, district de Saint-Henri-Est–Petite-Bourgogne–Pointe-Saint-Charles–Griffintown, Arrondissement du Sud-Ouest

### Marie Plourde

Conseillère d'arrondissement, district du Mile End, Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

### Francesco Miele

Conseiller de la Ville de Montréal, district Côte-de-Liesse, Arrondissement de Saint-Laurent

### Claudia Lacroix Perron

Représentante des clients du transport collectif (membre âgée de moins de 35 ans)

### Laurence Parent

Représentante des clients du transport adapté

### Georges Bourelle

Maire de Beaconsfield

### Marie-Andrée Mauger

Conseillère d'arrondissement, district de Desmarchais-Crawford, Arrondissement de Verdun

### Peter Trent

Membre indépendant

### Catherine Morency

Membre indépendant

# GOUVERNANCE

## COMITÉ DE DIRECTION

### **Luc Tremblay**

Directeur général

### **Linda Lebrun**

Trésorière et Directrice exécutive  
Planification et Finances

### **Michel Lafrance**

Directeur exécutif  
Expérience client et  
Activités commerciales

### **Luc Lamontagne**

Directeur exécutif  
Technologies de l'information et  
Innovation

### **Alain Brière**

Directeur exécutif  
Ressources humaines

### **Marie-Claude Léonard**

Directrice exécutive  
Métro

### **Renée Amilcar**

Directrice exécutive  
Exploitation Bus

### **Sébastien Fecteau**

Directeur exécutif  
Entretien Bus

### **Nancy Fréchette**

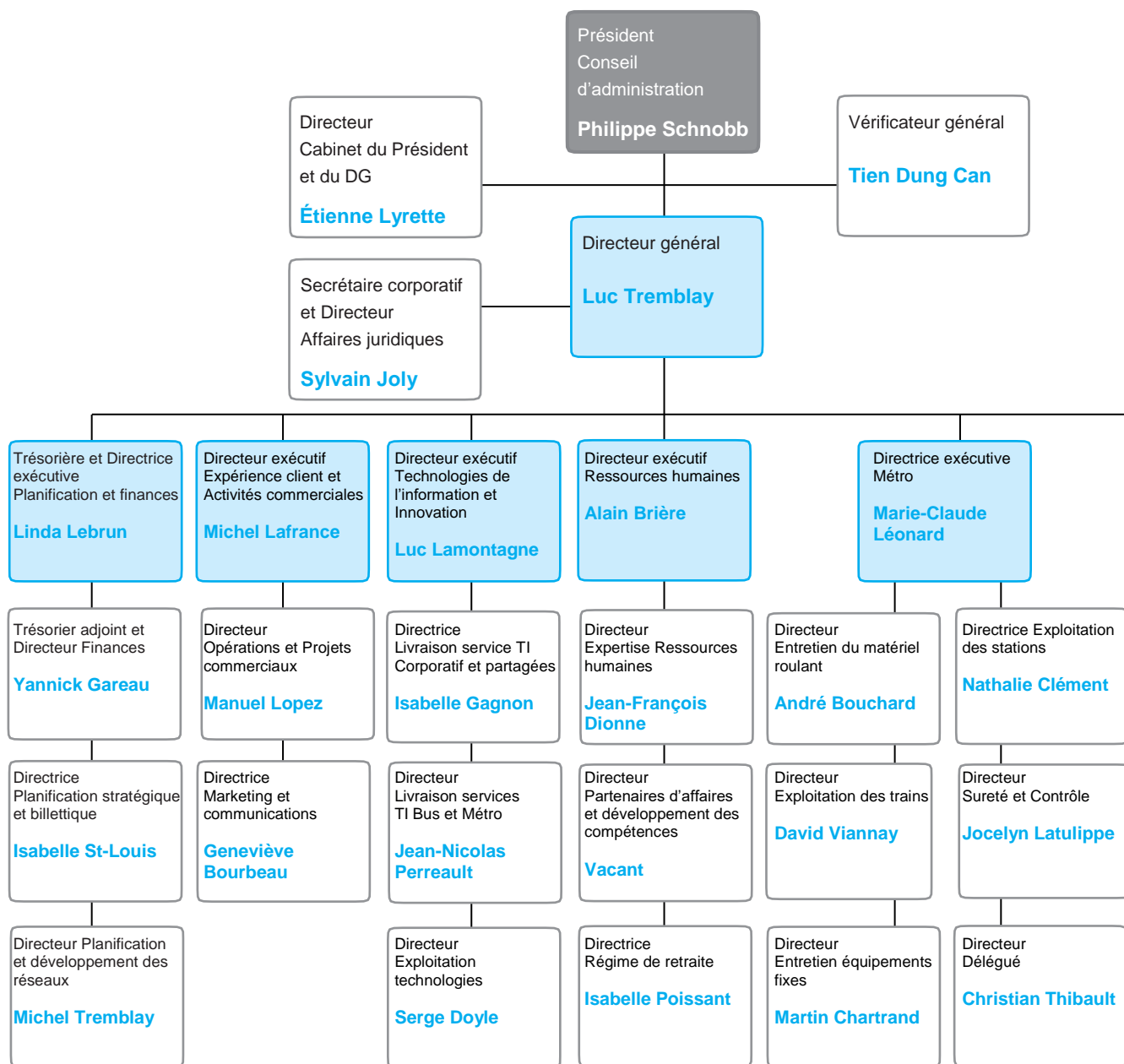
Directrice exécutive  
Planification Entretien,  
Infrastructures et  
Approvisionnement

### **François Chamberland**

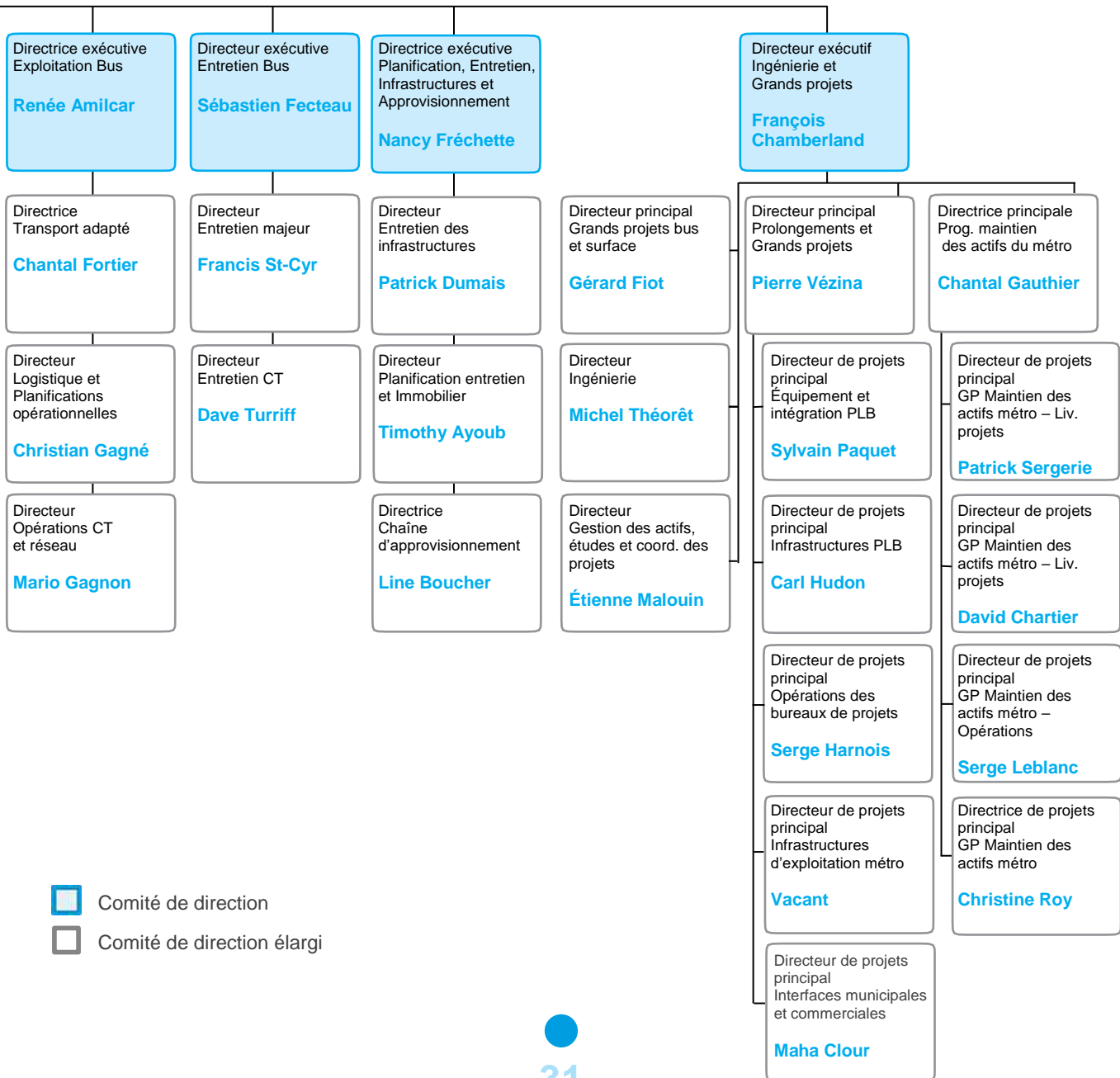
Directeur exécutif  
Ingénierie et Grands projets

# GOVERNANCE

## L'ÉQUIPE DE DIRECTION DE LA STM



- Comité de direction
- Comité de direction élargi



- Comité de direction
- Comité de direction élargi

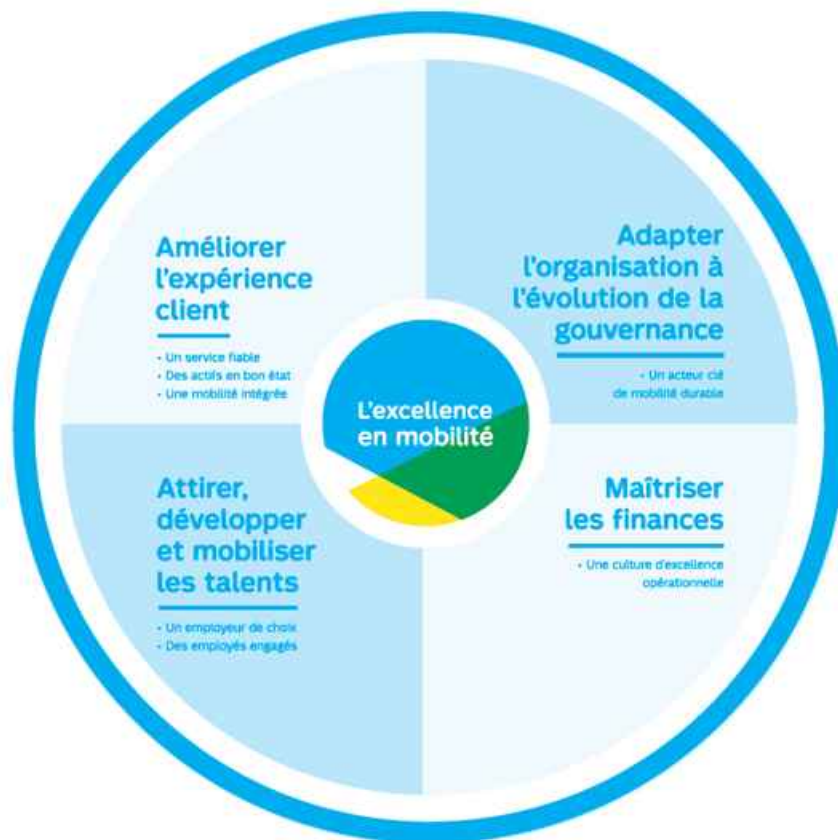
# LE PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL

# LE PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL 2025

Entreprise publique de transport collectif, la STM est au cœur du développement durable de la région de Montréal. À juste coût, elle met en œuvre, exploite et maintient un réseau performant et intégré qu'elle contribue à développer. Forte de l'engagement de ses employés et de ses partenaires, la STM assure à ses clients un service sécuritaire, fiable, rapide, convivial et accessible.

Son Plan stratégique organisationnel (PSO 2025) repose sur une ambitieuse vision corporative, l'EXCELLENCE EN MOBILITÉ. Il est articulé autour de quatre orientations stratégiques :

- Améliorer l'expérience client
- Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance
- Maîtriser les finances
- Attirer, développer et mobiliser les talents



Tout en contribuant à la réalisation du Plan d'action 2018-2023 de la Politique de mobilité durable 2030 du gouvernement du Québec, le PSO 2025 s'appuie sur des assises gouvernementales, dont le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), le Plan d'action en électrification des transports 2015-2020 du gouvernement du Québec, sans oublier les engagements pris par Montréal, les gouvernements du Québec et du Canada, en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

# LE PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL 2025

Adopté par la STM en 2017 et approuvé par la CMM en 2018, le PSO 2025 présente une vision de l'avenir du transport collectif à Montréal. Les projets qu'il propose s'appuient sur une organisation performante et de grandes initiatives porteuses. La STM met en chantier des projets avec l'appui financier des gouvernements du Québec et du Canada et de l'agglomération de Montréal. Les investissements dans ces projets sont évalués à une valeur totale de 18,1 G\$ au cours des 10 prochaines années.

## VALEURS

Orientation client

Travail d'équipe

Rigueur

Respect

Responsabilisation

Transparence

## MISSION

Entreprise publique de transport collectif, la STM est au cœur du développement durable de la région de Montréal. À juste coût, elle met en œuvre, exploite et maintient un réseau performant et intégré qu'elle contribue à développer.

Forte de l'engagement de ses employés et de ses partenaires, la STM assure à ses clients un service sécuritaire, fiable, rapide, convivial et accessible.

## VISION

L'excellence  
en mobilité

# LE PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL 2025

Le développement durable, l'accessibilité universelle et l'accès à l'égalité en emploi sont les trames de fond du PSO 2025, comme en témoignent le Plan de développement durable (PDD) 2025, le Plan de développement d'accessibilité universelle (PDAU) 2016-2020 ainsi que le Plan d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE) 2015-2020.

## Plan de développement durable 2025

Acteur incontournable du développement durable, la STM a adopté en 2017 son troisième PDD 2025 en lien avec le PSO 2025 et la politique corporative en matière de développement durable.

Non seulement la STM a mis le développement durable au cœur de sa mission et de ses activités depuis plus de 10 ans, elle a de surcroît consulté des parties prenantes internes et externes afin de prioriser ses enjeux environnementaux, sociaux et économiques. Articulé autour de ces derniers, le PDD 2025 présente les neuf chantiers suivants :

<b>CHANTIER 1</b>	Décarboniser le transport collectif pour contribuer à la qualité de l'air et à la lutte contre les changements climatiques	<b>CHANTIER 6</b>	Renforcer la démarche en approvisionnement responsable
<b>CHANTIER 2</b>	Bâtir et opérer des bâtiments et infrastructures durables et résilients	<b>CHANTIER 7</b>	Impliquer les parties prenantes externes et accroître les liens avec les collectivités locales
<b>CHANTIER 3</b>	Maintenir un positionnement d'employeur responsable	<b>CHANTIER 8</b>	Accroître la contribution économique et sociale de la STM
<b>CHANTIER 4</b>	Réduire la consommation des ressources et la production de matières résiduelles	<b>CHANTIER 9</b>	Consolider la gouvernance de la STM en développement durable.
<b>CHANTIER 5</b>	Prévenir et réduire la contamination de l'eau et des sols		

## Plan de développement d'accessibilité universelle 2016-2020

Forte de sa politique d'accessibilité universelle adoptée en 2009, c'est un troisième PDAU 2016-2020 que la STM a adopté en 2017.

Arrimé au PSO 2025, ce plan est le résultat d'une analyse des besoins des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de la consultation des parties prenantes internes et externes. Il repose également sur une évaluation concertée des niveaux de maturité des pratiques en accessibilité universelle de la STM. Il identifie des mesures et des cibles 2020 et 2025 pour chacun des neuf chantiers suivants :

<b>CHANTIER 1</b>	Les besoins du client	<b>CHANTIER 6</b>	La formation des employés
<b>CHANTIER 2</b>	Les véhicules, les infrastructures, les équipements et les correspondances	<b>CHANTIER 7</b>	Les orientations et le politiques
<b>CHANTIER 3</b>	Le système de vente et perception	<b>CHANTIER 8</b>	La mise en œuvre et l'évaluation des plans d'action
<b>CHANTIER 4</b>	Les opérations et l'entretien	<b>CHANTIER 9</b>	Le financement
<b>CHANTIER 5</b>	L'information et l'éducation à la clientèle		



# LE PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL 2025

## Plan d'accès à l'égalité en emploi

En 1987, la STM a adopté son premier Plan d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE) destiné aux femmes. À travers les années, la STM est passée d'une entreprise s'assurant de ne pas faire de discrimination à une entreprise qui se veut inclusive.

En 2012, la STM adoptait une Déclaration en matière de diversité et d'inclusion dans laquelle elle prenait cinq engagements envers ses employés et sa clientèle.

Aujourd'hui, le PAÉE 2015-2020 est l'outil qui continue de guider les actions de la STM en matière de diversité et d'inclusion pour l'ensemble des activités du parcours d'emploi. Au 31 décembre 2019, les femmes et les employés issus de minorités représentaient respectivement 23,4 % et 33,9 % de l'effectif total de la STM.

La STM vise être à l'image de la clientèle qu'elle dessert. Cette volonté, issue du PAÉE est composée de quatre chantiers et 41 mesures sur l'horizon 2015-2020, et fait partie intégrante de ses priorités.

### CHANTIER 1 Recruter et intégrer

#### Engagements

Confirmer sa position de leader et d'innovateur en matière de diversité et d'inclusion

Favoriser une juste représentativité de la diversité de la population à tous les niveaux de l'entreprise

### CHANTIER 2 Assurer un milieu de travail sain, sécuritaire et inclusif

#### Engagements

Créer et maintenir un milieu de travail inclusif valorisant le travail d'équipe, le respect, la rigueur, la responsabilisation et la transparence, en cohérence avec les lois en vigueur

### CHANTIER 3 Maintenir des relations de travail harmonieuses

#### Engagements

Promouvoir des pratiques exemptes de toute forme de profilage et de toute forme de discrimination

### CHANTIER 4 Développer et mobiliser

#### Engagements

Mettre en place des mécanismes permettant une gestion efficace et efficiente de sa diversité

# LE PSO 2025 EN UN COUP D'ŒIL

Le PSO 2025 est composé de quatre orientations stratégiques et 16 objectifs.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS
Améliorer l'expérience client	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Livrer l'offre de service promise</li> <li>2. Améliorer la régularité du service et assurer un parcours client prévisible</li> <li>3. Miser sur la qualité de service et augmenter le sentiment de sécurité</li> <li>4. Poursuivre le déploiement de l'accessibilité universelle</li> </ol>
Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance	<ol style="list-style-type: none"> <li>5. Réduire le déficit de maintien des actifs</li> <li>6. Améliorer la performance lors de la réalisation des investissements</li> <li>7. Poursuivre l'électrification du réseau</li> </ol>
Maîtriser les finances	<ol style="list-style-type: none"> <li>8. Bonifier le parcours client</li> <li>9. Développer le réseau en favorisant la mobilité intégrée</li> </ol>
Attirer, développer et mobiliser les talents	<ol style="list-style-type: none"> <li>10. Renouveler l'organisation pour l'excellence de l'expérience client</li> <li>11. Agir comme chef de file en mobilité et développement durables</li> </ol>
	<ol style="list-style-type: none"> <li>12. Maîtriser la gestion de l'entente de service</li> <li>13. Améliorer l'efficacité des processus et la productivité</li> </ol>
	<ol style="list-style-type: none"> <li>14. Attirer et retenir les talents</li> <li>15. Développer les compétences</li> </ol>
	<ol style="list-style-type: none"> <li>16. Encourager l'implication et le leadership</li> </ol>

# LES OBJECTIFS

## Objectif 1 : Livrer l'offre de service promise

- Revoir et adapter l'offre de service du métro en augmentant la fréquence et la capacité
- Revoir le processus de communication en situation d'interruption de service (métro)
- Sensibiliser la clientèle pour réduire les incidents (métro)
- Poursuivre le déploiement des nouvelles voitures AZUR et de leur technologie de pointe
- Revoir et adapter l'offre de service bus en effectuant une refonte du réseau
- Assurer un meilleur arrimage entre la planification du service bus et les travaux routiers
- Déployer des renforts bus dans des secteurs ciblés afin d'avoir une marge de manœuvre
- Mettre en service 347 bus supplémentaires
- Adapter l'offre de service en fonction de la croissance
- Mettre en place le système de rappels EXTRA du TA
- Faciliter l'accueil du client (au TA) et donner une alternative vers le réseau régulier

## Objectif 2 : Améliorer la régularité du service et assurer un parcours client prévisible

- Accompagner et informer le client dans ses déplacements
- Assurer la régularité du service du métro et la fluidité en station
- Revoir les centres de service à la clientèle et de renseignements
- Améliorer la régularité, la ponctualité et la fluidité du service
- Déployer le plein potentiel de la technologie d'iBUS
- Assurer la prévisibilité du service de TA

## Objectif 3 : Miser sur la qualité de service et augmenter le sentiment de sécurité

- Bonifier le programme de qualité de service
- Développer et déployer de nouvelles mesures de la satisfaction des clients et de leurs perceptions
- Poursuivre le déploiement de mesures de sécurité ou d'urgence au moment approprié

## Objectif 4 : Poursuivre le déploiement de l'accessibilité universelle

- Mettre en œuvre le programme Accessibilité
- Mettre en œuvre les actions des 9 chantiers du PDAU

## Objectif 5 : Réduire le déficit de maintien des actifs

- Maintenir à jour la connaissance de l'état des actifs
- Prioriser les investissements à réaliser
- Accélérer les investissements et augmenter la capacité de réalisation
- Se doter d'une stratégie d'intervention à long terme

# LES OBJECTIFS

## Objectif 6 : Améliorer la performance lors de la réalisation des investissements

- Réaliser les travaux du PI
- Réaliser des projets d'investissements porteurs pour l'amélioration de l'expérience client
- Bonifier les 1 230 nouveaux bus (883 en remplacement et 347 supplémentaires) avec de la climatisation et des ports USB
- Doter l'entreprise des ressources, de l'expertise et de la capacité nécessaires pour réaliser les projets d'importance

## Objectif 7 : Poursuivre l'électrification du réseau

- Acquérir uniquement des bus électriques au plus tard en 2025
- Remplacer les bus au diesel par des véhicules hybrides
- Augmenter les places disponibles dans l'offre de service métro
- Électrifier les véhicules de service et de travaux

## Objectif 8 : Bonifier le parcours client

- Cibler les « moments de vérité » dans le déploiement des initiatives
- Prioriser des initiatives porteuses ayant un impact tangible sur la satisfaction de la clientèle
- Mettre en œuvre des initiatives en mode exploratoire, évaluer leur impact sur l'expérience client et envisager ensuite leur déploiement à grande échelle

## Objectif 9 : Développer le réseau en favorisant la mobilité intégrée

- Contribuer à une première stratégie en mobilité intégrée
- Revoir les parcours et synchroniser encore davantage le service de bus
- Développer et exploiter un réseau de MPB
- Multiplier les partenariats avec les partenaires de la mobilité durable

## Objectif 10: Renouveler l'organisation pour l'excellence de l'expérience client

- Définir et établir les paramètres de l'excellence de l'expérience client
- Outiller les employés en information clientèle afin de répondre en temps réel
- Poursuivre les pratiques de gestion intégrée des risques et renforcer les encadrements de contrôle interne

## Objectif 11 : Agir comme chef de file en mobilité et développement durables

- Contribuer à la réalisation des grands projets de transport collectif (REM, SRB Pie-IX)
- Assurer la maîtrise d'œuvre des travaux du prolongement de la ligne bleue
- Déployer le PDD 2025
- Renforcer l'intégration du développement durable dans les processus décisionnels
- Construire des bâtiments et infrastructures durables (LEED et Envision) et renforcer le système de gestion environnemental
- Mettre en place des actions pour contrer l'exclusion sociale et l'itinérance
- Faire de la STM un partenaire de choix des grands événements

# LES OBJECTIFS

## Objectif 12 : Maîtriser la gestion de l'entente de service

- Négocier l'entente de service
- Transférer les actifs métropolitains et assurer la gestion déléguée
- Assurer le suivi et la reddition de comptes avec les intervenants
- Développer un mécanisme de suivi des coûts complets par mode

## Objectif 13 : Améliorer l'efficacité des processus et la productivité

- Réaliser le Programme d'excellence opérationnelle
- Simplifier et optimiser l'ensemble des processus d'affaires
- Instaurer des pratiques de gestion optimales et des méthodes de travail standardisées
- Mettre en place des mesures pour réduire le taux d'absentéisme
- Pérenniser la culture d'amélioration continue et doter les équipes des outils nécessaires
- Augmenter les revenus non tarifaires et développer le potentiel immobilier à travers la société Transgesco S.E.C.

## Objectif 14 : Attirer et retenir les talents

- Déployer la Marque employeur
- Optimiser le processus de dotation et les outils de sélection
- Optimiser l'accueil et l'intégration des nouveaux employés
- S'assurer que la rémunération globale soit compétitive
- Déployer le programme de diversité incluant le PAÉE

## Objectif 15 : Développer les compétences

- Assurer une transition planifiée lors de départs à la retraite
- Offrir du développement et de la formation continue selon des approches variées

## Objectif 16 : Encourager l'implication et le leadership

- Soutenir la mobilisation par une communication interne de proximité et un plan d'action ciblé
- Concevoir et réaliser des plans de développement individuel
- Poursuivre l'effort de prise en charge de la santé et sécurité par les gestionnaires et favoriser l'engagement des employés
- Poursuivre la reconnaissance et maintenir une approche de gestion collaborative et participative
- Renouveler les conventions collectives en tenant compte du nouveau cadre légal

# TRANSGESCO S.E.C.

# TRANSGESCO S.E.C.

Créée en 2003, Transgesco S.E.C., filiale à part entière de la STM, a pour mandat de gérer, d'administrer, d'exploiter et de développer divers partenariats avec des intervenants du secteur privé, en vue d'exercer toutes les activités commerciales connexes à l'entreprise de transport en commun de la STM.

Le conseil des associés de Transgesco S.E.C., auquel siègent trois membres du CA de la STM, en détermine les orientations, en adopte le plan stratégique de développement, en nomme les auditeurs externes et prend acte de ses états financiers.

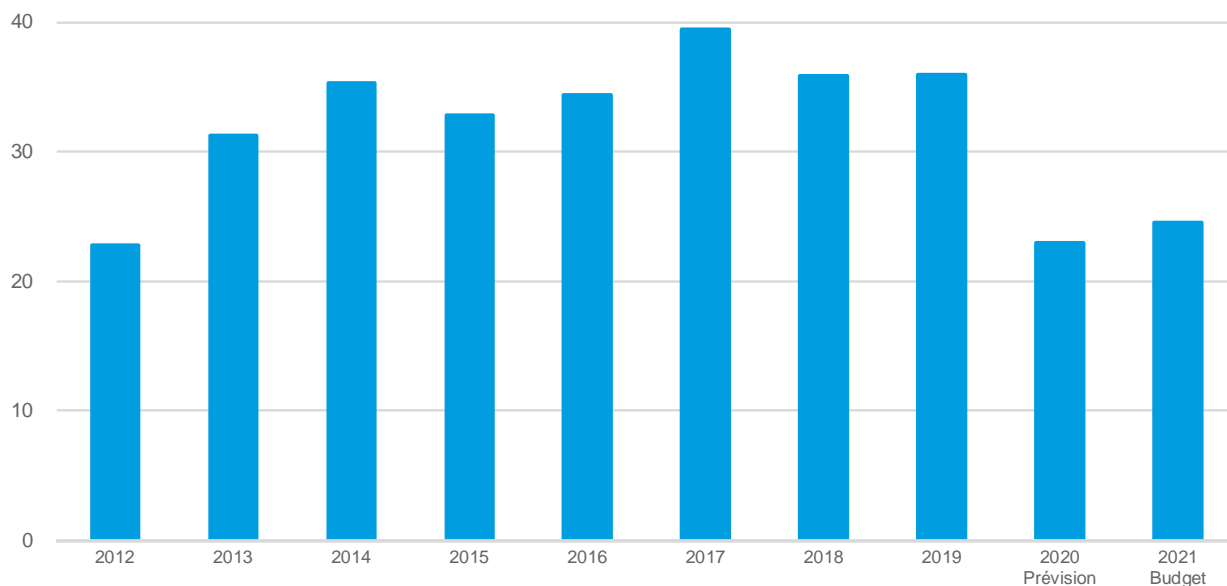
Suite à la réalisation du projet de réseau mobile 4G dans le métro, les fournisseurs ont à cœur de rester à la fine pointe des technologies. Ainsi en 2021, nous procéderons à l'évaluation des nouvelles technologies 5G dans le cadre d'un projet pilote en station et tunnel. Rappelons que le réseau est très apprécié de la clientèle.

Transgesco s'activera à travailler en collaboration avec les partenaires afin de relancer les activités commerciales qui ont été impactées lors de la crise sanitaire. Transgesco poursuivra la recherche de partenaires d'affaires qui présentent des éléments de bonification de l'expérience client, en plus de générer des revenus.

---

## ÉVOLUTION DES REVENUS COMMERCIAUX

*(en millions de dollars)*



# PROCESSUS BUDGÉTAIRE



# PRINCIPAUX ÉLÉMENTS RETENUS POUR L'ÉLABORATION DU BUDGET

Le PSO 2025 de la STM, le Plan de transport annuel de la STM et son cadre financier orientent l'élaboration du budget. Les principes d'une saine gestion des fonds publics, appuyés par les politiques à incidence budgétaire et tout autre élément connu, tels qu'énoncés ci-après, sont également pris en considération dans son élaboration.

Le budget de la STM demeure un intrans principal dans l'évaluation de la contribution de l'agglomération de Montréal, un exercice qui est maintenant soutenu par les principes directeurs de la Politique de financement de l'ARTM.

## Éléments relatifs aux dépenses

La structure des dépenses reflète le maintien ainsi que l'évolution des activités et des responsabilités de la STM, tout en considérant les choix budgétaires effectués par les unités administratives, les objectifs de rationalisation et les cibles du PSO de la STM.

Lors de la préparation du budget, les dépenses sont évaluées selon les besoins planifiés découlant de l'offre de service prévue. Plus spécifiquement, les secteurs dédiés à l'entretien des véhicules et des infrastructures prévoient leurs ressources en fonction des programmes d'entretien et des plans de production alors que les secteurs dédiés à la livraison du service déterminent leur plan de ressources en fonction de modèles basés sur l'offre de service prévue. Plusieurs services de soutien élaborent également des plans de ressources dans le cadre du processus budgétaire.

Les dépenses intègrent les hausses salariales et les obligations liées aux conventions collectives.

Les frais de financement sont établis en fonction des dépenses d'immobilisations prévues et des stratégies de financement appropriées.

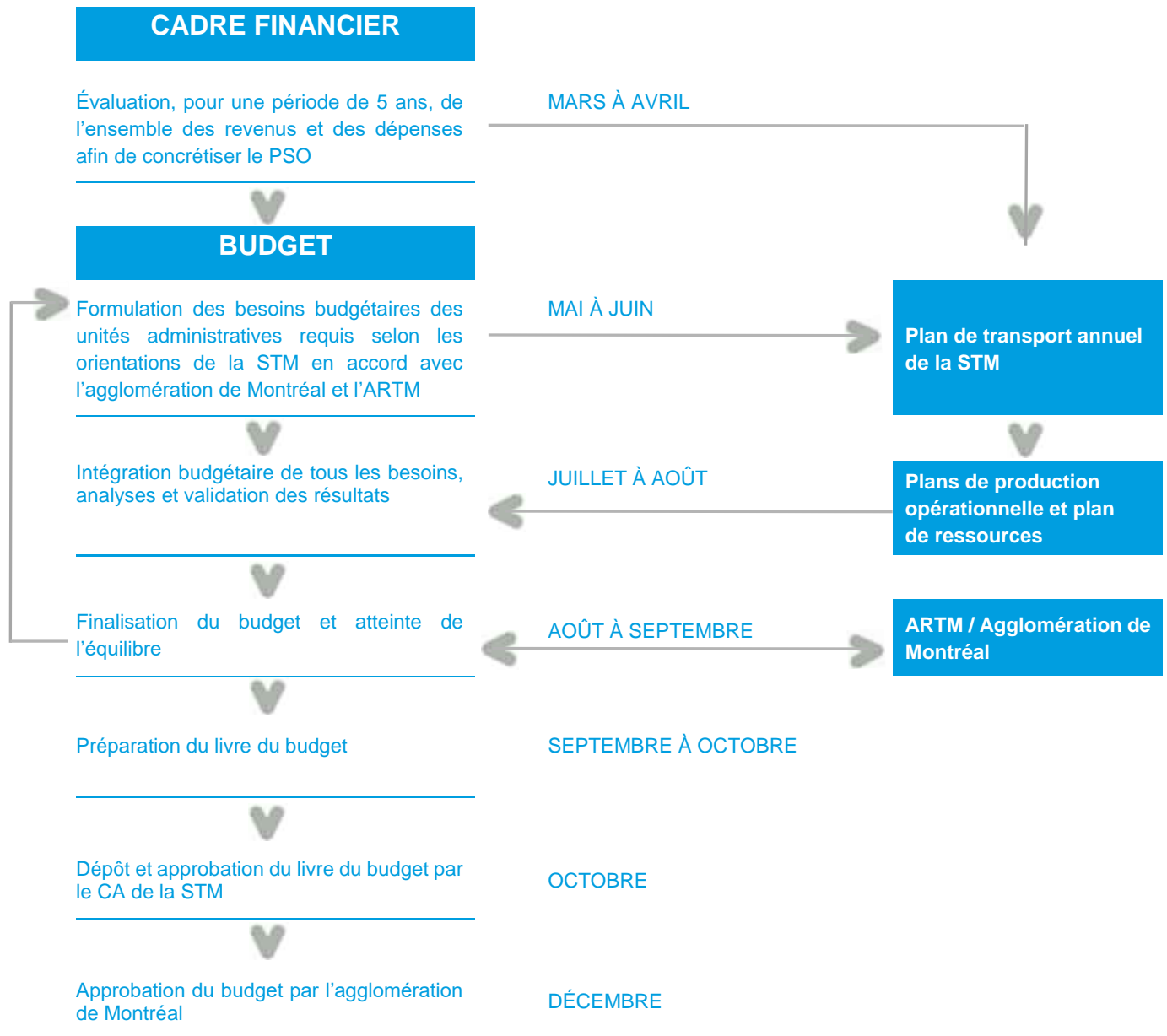
## Éléments relatifs aux revenus

La mise en application de la gouvernance métropolitaine confère à l'ARTM la compétence exclusive d'établir le cadre tarifaire et d'assurer le financement des services de transport collectif de la région métropolitaine.

À cette fin, elle verse aux OPTC de la région métropolitaine une rémunération qui s'établit en fonction des coûts fixes et des coûts variables découlant de la livraison de l'offre de service prévue, des coûts de financement et des dépenses d'investissement non subventionnées.

# PLANIFICATION BUDGÉTAIRE OPÉRATIONNELLE

La STM s'est dotée d'un processus budgétaire annuel rigoureux et bien documenté permettant une prise de décision efficace. Le schéma suivant résume et intègre l'ensemble des étapes qui sous-tendent l'élaboration du budget de la STM. Le travail pour le PI 2021-2030 est réalisé en même temps que celui du budget.



## Suivi budgétaire

Toujours avec le même souci d'exceller en matière de gestion financière, plusieurs solutions ont été mises en place afin d'harmoniser le travail des différentes équipes impliquées dans les processus mensuels, quadrimestriels et annuels. Pour tous les livrables périodiques, il existe un échéancier mis à jour régulièrement qui indique les responsables des étapes menant à la réalisation des suivis et garantissant une gestion rigoureuse des revenus et dépenses de la STM.

# ANALYSE DES REVENUS ET DES DÉPENSES

# REVENUS PAR TYPE 2019-2020-2021

(en milliers de dollars)

	Budget 2021	Budget 2020	Prévision 2020	Réel 2019	Budget 2021 vs 2020	
					Écart	Écart %
<b>Revenus provenant de l'ARTM</b>						
Rémunération liée à l'exploitation	1 337 009	1 328 511	1 300 790	1 259 244	8 499	0,6
Contribution aux immobilisations	159 240	162 339	137 476	142 890	(3 099)	(1,9)
Services rendus pour l'ARTM	10 713	15 372	12 557	4 360	(4 659)	(30,3)
	<b>1 506 962</b>	<b>1 506 222</b>	<b>1 450 822</b>	<b>1 406 494</b>	<b>740</b>	<b>0,0</b>
<b>Autres revenus d'exploitation</b>						
Quote-part - Transgesco S.E.C.	24 544	32 602	22 940	35 980	(8 058)	(24,7)
Autres revenus	9 252	11 416	6 978	11 667	(2 164)	(19,0)
	<b>33 796</b>	<b>44 018</b>	<b>29 918</b>	<b>47 647</b>	<b>(10 222)</b>	<b>(23,2)</b>
<b>Total</b>	<b>1 540 759</b>	<b>1 550 240</b>	<b>1 480 740</b>	<b>1 454 142</b>	<b>(9 481)</b>	<b>(0,6)</b>

# ANALYSE DES REVENUS 2020-2021

Depuis l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juin 2017 de la gouvernance du transport collectif, la majorité des revenus de la STM provient de l'ARTM.

## Revenus provenant de l'ARTM

### Rémunération liée à l'exploitation

La rémunération liée à l'exploitation est évaluée en fonction des coûts fixes et des coûts variables de la STM, déductions faites des autres revenus liés à l'exploitation générés par les activités de la STM. Pour les années 2020-2021-2022, l'ARTM a accepté de rembourser au réel les dépenses d'exploitation, sujettes à une rémunération maximale qui tiendra compte des cibles de réduction de dépenses de chaque OPTC prévues au plan d'optimisation des dépenses de l'ARTM.

La baisse de 8,5 M\$ prévu au budget 2021 couvre l'évolution normale des dépenses d'exploitation et l'ajustement au niveau service pour les bus, le métro et le transport adapté, selon l'offre de service basée sur l'année 2019.

### Contribution aux immobilisations

L'ARTM rembourse à la STM ses dépenses réelles encourues dans le cadre de la réalisation de ses projets d'investissement, déductions faites des subventions reçues directement des instances provinciales et fédérales.

La réduction de 3,1 M\$ de la contribution de l'ARTM aux immobilisations provient principalement de la baisse de 4,3 M\$ du service de la dette net.

### Services rendus par l'ARTM

Cette rubrique comprend essentiellement les coûts convenus avec l'ARTM pour la mise en place des mesures d'atténuation pendant les travaux du REM, ainsi que toutes les mesures de Mobilité Montréal. Nous prévoyons 85 000 heures de service bus et des ressources en soutien aux déplacements dans le métro.

## Autres revenus d'exploitation

Les autres revenus d'exploitation sont globalement en baisse de 10,2 M\$ par rapport au budget 2020.

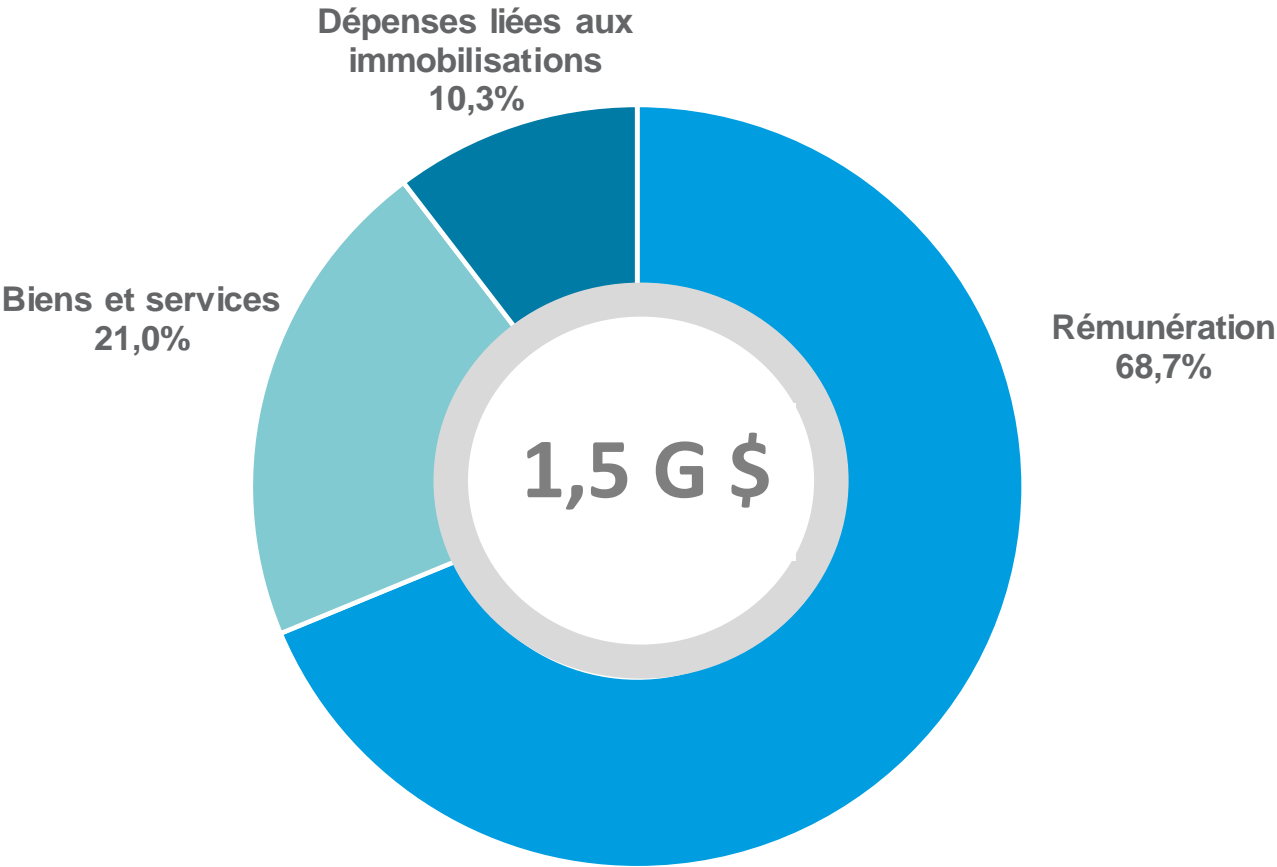
### Quote-part - Transgesco S.E.C.

Les revenus prévus au budget 2021 de la filiale à part entière de la STM sont de 24,5 M\$ comparativement à 32,6 M\$ au budget 2020 en raison notamment de la baisse des revenus de publicité due à la réduction significative de l'achalandage durant cette crise pandémique.

### Autres revenus

La diminution de 2,2 M\$ des autres revenus est attribuable à la fluctuation des ventes de cartes OPUS.

# RÉPARTITION DES DÉPENSES 2021



# DÉPENSES PAR TYPE 2019-2020-2021

(en milliers de dollars)

	Budget 2021	Budget 2020	Prévision 2020	Réel 2019	Budget 2021 vs 2020 Écart	Écart %
<b>Dépenses liées à l'exploitation</b>						
<b>Rémunération</b>						
Rémunération de base	687 604	681 590	670 940	579 711	6 014	0,9
Heures supplémentaires	42 637	43 364	46 287	66 285	(727)	(1,7)
Primes diverses et autres paiements	76 747	78 505	74 753	72 194	(1 759)	(2,2)
Avantages sociaux	152 099	152 786	144 489	154 189	(686)	(0,4)
Cotisations aux régimes publics	84 872	82 953	79 377	80 902	1 920	2,3
Coût de la CNESST	14 745	13 036	15 379	18 508	1 708	13,1
	<b>1 058 705</b>	<b>1 052 235</b>	<b>1 031 224</b>	<b>971 790</b>	<b>6 470</b>	<b>0,6</b>
<b>Biens et services</b>						
Dépenses majeures	4 365	7 352	9 649	18 106	(2 987)	(40,6)
Énergie, taxes et permis	94 603	91 014	87 147	84 606	3 589	3,9
Services professionnels	14 032	15 053	21 598	22 690	(1 022)	(6,8)
Services techniques et autres services	83 722	98 328	69 785	99 724	(14 607)	(14,9)
Matériel et fournitures	76 470	74 483	84 221	72 201	1 987	2,7
Location	16 385	13 399	16 105	12 903	2 986	22,3
Financement des opérations	3 576	3 470	1 220	238	106	3,0
Dépenses diverses	29 662	32 567	22 314	28 536	(2 905)	(8,9)
	<b>322 814</b>	<b>335 666</b>	<b>312 041</b>	<b>339 005</b>	<b>(12 852)</b>	<b>(3,8)</b>
	<b>1 381 519</b>	<b>1 387 901</b>	<b>1 343 265</b>	<b>1 310 794</b>	<b>(6 382)</b>	<b>(0,5)</b>
<b>Dépenses liées aux immobilisations</b>						
<b>Service de la dette net</b>						
Dépenses en capital	339 152	324 345	351 219	329 309	14 807	4,6
Dépenses en intérêts	132 609	133 506	127 380	134 446	(897)	(0,7)
Subventions en capital	(253 550)	(238 653)	(278 028)	(252 214)	(14 897)	6,2
Subventions en intérêts	(74 111)	(70 808)	(70 095)	(80 210)	(3 303)	4,7
	<b>144 100</b>	<b>148 389</b>	<b>130 476</b>	<b>131 332</b>	<b>(4 289)</b>	<b>(2,9)</b>
<b>Budget spécial d'exploitation</b>	<b>13 740</b>	<b>13 950</b>	<b>7 000</b>	<b>11 559</b>	<b>(210)</b>	<b>(1,5)</b>
<b>Remboursement au fonds de roulement</b>	<b>1 400</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 400</b>	<b>-</b>
	<b>159 240</b>	<b>162 339</b>	<b>137 476</b>	<b>142 890</b>	<b>(3 099)</b>	<b>(1,9)</b>
<b>Total</b>	<b>1 540 759</b>	<b>1 550 240</b>	<b>1 480 740</b>	<b>1 453 685</b>	<b>(9 481)</b>	<b>(0,6)</b>

# HEURES ET EFFECTIFS 2019-2020-2021

(en milliers d'heures)

	Budget 2021	Budget 2020	Prévision 2020	Réel 2019	Budget 2021 vs 2020 Écart	Écart %
<b>Heures régulières</b>						
Gestionnaires	507	512	502	454	(5)	(1,0)
Professionnels et employés de bureau non syndiqués	243	239	234	211	4	1,8
Professionnels syndiqués	717	699	665	572	17	2,5
Employés de bureau syndiqués	1 677	1 665	1 599	1 392	12	0,7
Gestionnaires de 1 <sup>er</sup> niveau - transport	893	916	876	843	(23)	(2,5)
Commis divisionnaires et autres	420	446	411	410	(25)	(5,7)
Gestionnaires de 1 <sup>er</sup> niveau - entretien	398	439	485	370	(41)	(9,4)
Inspecteurs	367	377	342	320	(10)	(2,8)
Chauffeurs, opérateurs et autres	8 851	9 215	8 934	8 818	(364)	(4,0)
Employés d'entretien	5 161	5 046	5 059	4 357	115	2,3
	<b>19 231</b>	<b>19 553</b>	<b>19 107</b>	<b>17 746</b>	<b>(322)</b>	<b>(1,6)</b>
<b>Heures supplémentaires</b>						
Professionnels et employés de bureau non syndiqués	1	1	1	2	-	-
Professionnels syndiqués	3	3	3	4	-	-
Employés de bureau syndiqués	24	23	24	39	2	7,0
Gestionnaires de 1 <sup>er</sup> niveau - transport	68	72	68	77	(3)	(4,8)
Commis divisionnaires et autres	38	38	34	53	-	-
Gestionnaires de 1 <sup>er</sup> niveau - entretien	31	32	32	46	(1)	(2,7)
Inspecteurs	10	10	10	19	-	-
Chauffeurs, opérateurs et autres	483	495	506	560	(13)	(2,5)
Employés d'entretien	150	169	210	505	(19)	(11,3)
	<b>808</b>	<b>843</b>	<b>889</b>	<b>1 302</b>	<b>(35)</b>	<b>(4,1)</b>
<b>Total</b>	<b>20 039</b>	<b>20 396</b>	<b>19 995</b>	<b>19 049</b>	<b>(356)</b>	<b>(1,7)</b>
<b>Effectifs (en années-personnes)</b>						
Gestionnaires	243	244	240	234	(2)	(1)
Professionnels et employés de bureau non syndiqués	116	114	111	109	3	2
Professionnels syndiqués	381	370	361	305	11	3
Employés de bureau syndiqués	918	910	870	792	7	1
Gestionnaires de 1 <sup>er</sup> niveau - transport	428	438	438	403	(10)	(2)
Commis divisionnaires et autres	201	213	197	197	(12)	(5)
Gestionnaires de 1 <sup>er</sup> niveau - entretien	191	210	231	180	(19)	(9)
Inspecteurs	176	180	180	154	(5)	(2)
Chauffeurs, opérateurs et autres <sup>1</sup>	4 242	4 403	4 278	4 227	(161)	(4)
Employés d'entretien <sup>2</sup>	2 471	2 407	2 378	2 257	64	3
<b>Total</b>	<b>9 367</b>	<b>9 490</b>	<b>9 285</b>	<b>8 858</b>	<b>(123)</b>	<b>(1)</b>

1 : La diminution des 161 effectifs chauffeurs et d'opérateurs est due principalement par l'ajustement l'offre de service basée sur l'année 2019.

2 : L'augmentation des 64 effectifs d'employés d'entretien s'explique principalement par l'ajout des activités d'entretien sanitaire sur l'ensemble du réseau. L'embauche de ces ressources permettra de limiter le temps supplémentaire, objectif de réduction que la STM s'est fixé depuis les 5 dernières années.



# ANALYSE DES DÉPENSES 2020-2021

Le budget 2021 présente une diminution des dépenses de 9,5 M\$, soit une baisse de 0,6 % par rapport au budget 2020.

(en millions de dollars)

Ajustements et améliorations de service	(42,3)	(2,7) %
Dépenses liées aux immobilisations	(3,1)	(0,2)%
Dépenses courantes	27,8	1,8 %
Dépenses liées à la COVID-19	8,1	0,5 %
<b>Total de la baisse des dépenses</b>	<b>(9,5)</b>	<b>(0,6) %</b>

## Ajustements et améliorations de service

Par rapport aux sommes incluses au budget 2020 qui prévoyaient l'ajout d'une partie des 300 nouveaux bus, la STM réduira ses dépenses de 42,3 M\$ en 2021 afin de maintenir l'offre de service selon l'année 2019 tant au réseau des bus qu'au réseau du métro et prévoit livrer 65 % des déplacements budgétisés en 2020 au service du transport adapté.

Il est important de mentionner que le maintien de l'offre de service en 2019 n'aura aucun impact pour la clientèle puisque l'augmentation du service que la STM prévoyait faire en septembre 2020 ne s'est pas concrétisée due à la pandémie.

- **Réseau du métro** : total de 89,6 millions de km, soit l'équivalent du niveau de service de 2019.
- **Réseau des bus** : total de 5,2 millions d'heures de service de base et 85 000 heures de service pour les mesures du REM et Mobilité Montréal, pour un total de 5,3 millions d'heures de service, soit le même niveau au budget 2019.
- **Transport adapté** : total de 3 millions de déplacements, soit une réduction de 35 % du nombre de déplacements budgétisés en 2020.

## Dépenses liées aux immobilisations

La baisse de cette rubrique provient essentiellement de la diminution du service de la dette net de 4,3 M\$ en 2021 par rapport au budget 2020.

## Dépenses courantes

Les dépenses courantes sont en hausse de 27,8 M\$ en 2021, soit 1,8 % de plus qu'au budget 2020. Cette augmentation est essentiellement attribuable à l'indexation des salaires et des autres coûts de rémunération ce qui démontre une gestion budgétaire rigoureuse dans le contexte financier actuel.

# PRÉVISIONS PAR MODE DE TRANSPORT

# DÉPENSES PAR MODE 2021

(en milliers de dollars)

	Bus	Métro	Transport adapté	Total STM
<b>Dépenses liées à l'exploitation</b>				
<b>Rémunération</b>				
Rémunération de base	423 567	239 625	24 412	687 604
Heures supplémentaires	28 234	12 155	2 248	42 637
Primes diverses et autres paiements	51 486	22 360	2 902	76 747
Avantages sociaux	95 547	51 265	5 287	152 099
Cotisations aux régimes publics	53 152	28 736	2 985	84 872
Coût de la CNESST	9 351	4 859	535	14 745
	<b>661 337</b>	<b>358 999</b>	<b>38 369</b>	<b>1 058 705</b>
<b>Biens et services</b>				
Dépenses majeures	3 763	553	49	4 365
Énergie, taxes et permis	63 930	28 667	2 005	94 603
Services professionnels	5 182	8 186	664	14 032
Services techniques et autres services	13 334	30 076	40 312	83 722
Matériel et fournitures	44 018	31 360	1 093	76 470
Location	8 011	7 519	855	16 385
Financement des opérations	1 244	2 282	50	3 576
Dépenses diverses	15 161	13 443	1 058	29 662
	<b>154 643</b>	<b>122 085</b>	<b>46 085</b>	<b>322 814</b>
	<b>815 979</b>	<b>481 085</b>	<b>84 454</b>	<b>1 381 519</b>
<b>Dépenses liées aux immobilisations</b>				
<b>Service de la dette net</b>	<b>50 126</b>	<b>91 978</b>	<b>1 995</b>	<b>144 100</b>
<b>Budget spécial d'exploitation</b>	<b>8 216</b>	<b>5 222</b>	<b>302</b>	<b>13 740</b>
<b>Remboursement au fonds de roulement</b>	<b>844</b>	<b>443</b>	<b>113</b>	<b>1 400</b>
	<b>59 185</b>	<b>97 644</b>	<b>2 410</b>	<b>159 240</b>
<b>Total</b>	<b>875 165</b>	<b>578 729</b>	<b>86 865</b>	<b>1 540 759</b>

# HEURES ET EFFECTIFS PAR MODE 2021

(en milliers d'heures)

	Bus	Méto	Transport adapté	Total STM
<b>Heures régulières</b>				
Gestionnaires	262	215	29	506
Professionnels et employés de bureau non syndiqués	126	110	7	243
Professionnels syndiqués	322	376	18	716
Employés de bureau syndiqués	821	768	88	1 677
Gestionnaires de 1 <sup>er</sup> niveau - transport	433	422	38	893
Commis divisionnaires et autres	159	94	167	420
Gestionnaires de 1 <sup>er</sup> niveau - entretien	196	196	6	398
Inspecteurs	210	156	-	366
Chauffeurs, opérateurs et autres	7 053	1 562	237	8 852
Employés d'entretien	2 647	2 440	73	5 160
	<b>12 229</b>	<b>6 339</b>	<b>663</b>	<b>19 231</b>
<b>Heures supplémentaires</b>				
Professionnels et employés de bureau non syndiqués	-	-	-	-
Professionnels syndiqués	2	1	-	3
Employés de bureau syndiqués	9	13	2	24
Gestionnaires de 1 <sup>er</sup> niveau - transport	31	35	2	68
Commis divisionnaires et autres	14	6	18	38
Gestionnaires de 1 <sup>er</sup> niveau - entretien	18	13	1	32
Inspecteurs	3	7	-	10
Chauffeurs, opérateurs et autres	393	79	11	483
Employés d'entretien	85	60	5	150
	<b>555</b>	<b>214</b>	<b>39</b>	<b>808</b>
<b>Total</b>	<b>12 784</b>	<b>6 553</b>	<b>702</b>	<b>20 039</b>
<b>Effectifs (en années-personnes)</b>				
Gestionnaires	126	103	14	243
Professionnels et employés de bureau non syndiqués	60	52	4	116
Professionnels syndiqués	171	201	10	382
Employés de bureau syndiqués	449	420	48	917
Gestionnaires de 1 <sup>er</sup> niveau - transport	207	203	18	428
Commis divisionnaires et autres	76	45	80	201
Gestionnaires de 1 <sup>er</sup> niveau - entretien	94	94	3	191
Inspecteurs	101	75	-	176
Chauffeurs, opérateurs et autres	3 379	748	114	4 241
Employés d'entretien	1 268	1 169	35	2 472
<b>Total</b>	<b>5 931</b>	<b>3 110</b>	<b>326</b>	<b>9 367</b>

## Objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

OBJECTIF	INDICATEUR	Unité	Cible 2021	Prévision 2020	Réel 2019
1. Livrer l'offre de service promise	Taux de livraison (km commerciaux) <sup>1</sup>	%	99,4	99,5	98,4
2. Améliorer la régularité du service et assurer un parcours client prévisible	Ponctualité des bus	%	80	82	77
7. Poursuivre l'électrification du réseau	Proportion des déplacements STM ayant recours à l'électricité	%	83,7	83,0	76,6
9. Développer le réseau en favorisant la mobilité intégrée	Offre de service (km commerciaux)	M km	69,0	67,4	68,5
12. Maîtriser la gestion de l'entente de service	Coût complet par km (km commerciaux)	\$/KM	12,69	12,73	11,88
13. Améliorer l'efficacité des processus et la productivité	Km commerciaux livrés / heure payée	Km /hr	6,7	6,6	6,8

*1 : Le taux de livraison bus est calculé sur la base des km globaux.*

## Objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

OBJECTIF	INDICATEUR	Unité	Cible 2021	Prévision 2020	Réel 2019
1. Livrer l'offre de service promise	Taux de livraison (km commerciaux)	%	99,9	95,1	100,6
2. Améliorer la régularité du service et assurer un parcours client prévisible	Incidents 5 minutes et plus par million de km	Incident/ M km	10,5	10,5	10,6
4. Poursuivre le déploiement de l'accessibilité universelle	Nombre de stations de métro accessibles par ascenseurs	Stations	19 <sup>1</sup>	16	16
9. Développer le réseau en favorisant la mobilité intégrée	Offre de service (km commerciaux)	M km	89,6	86,9	90,9
12. Maîtriser la gestion de l'entente de service	Coût complet par km (km commerciaux)	\$/km	6,46	6,32	5,88
13. Améliorer l'efficacité des processus et la productivité	Km commerciaux livrés / heure payée	km /hr	17,5	17,2	18,1

<sup>1</sup> Berri-UQAM partiellement accessible

# TRANSPORT ADAPTÉ

## Objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

OBJECTIF	INDICATEUR	Unité	Cible 2021	Prévision 2020	Réel 2019
1. Livrer l'offre de service promise	Taux d'acceptation des demandes de déplacement	%	100	100	100,3
2. Améliorer la régularité du service et assurer un parcours client prévisible	Ponctualité du TA	%	84,0	82,0	81,8
12. Maîtriser la gestion de l'entente de service	Coût complet par déplacement	\$/Dépl.	29,31	31,57	21,71

# SOUTIEN À L'EXPLOITATION ET OBJECTIFS CORPORATIFS

## Objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

OBJECTIF	INDICATEUR	Unité	Cible 2021	Prévision 2020	Réel 2019	
3. Miser sur la qualité de service et augmenter le sentiment de sécurité	<b>Programme d'excellence en qualité de service :</b>					
	Service à la clientèle bus	%	61	76	72	
	Confort et sécurité bus	%	86	94	93	
	Propreté bus	%	64	84	84	
	Information bus	%	45	67	63	
	Accessibilité universelle bus	%	60	76	75	
	Service à la clientèle métro	%	63	77	75	
	Confort et sécurité métro	%	75	83	80	
	Propreté métro	%	60	75	73	
	Information métro	%	64	70	66	
Accessibilité universelle métro	%	68	79	76		
4. Poursuivre le déploiement de l'accessibilité universelle	Niveau de maturité en accessibilité universelle <sup>1</sup>	Niveau	3	Mesuré au printemps 2021	2 En 2017	
5. Réduire le déficit de maintien des actifs	Déficit de maintien d'actifs	G\$	*	*	3,3	
6. Améliorer la performance lors de réalisation des investissements	Taux de réalisation des projets	%	83,0	93,0	98,0	
8. Bonifier le parcours client	Expérience client globale (positive)	%	68	66	65	
9. Développer le réseau en favorisant la mobilité intégrée	Achalandage STM basé sur la vente de titres	M (dépl.)	239,6	218,8	466,0	
	Achalandage STM basé la validation électronique	M (dépl.)	193,1	175,5	374,9	
10. Renouveler l'organisation pour l'excellence de l'expérience client	Indice d'appropriation de l'excellence de l'expérience client	%	Prochaine mesure en 2021	72	65	
11. Agir comme chef de file en mobilité et développement durable	GES par km-passagers	Gr	81,7	84,0	40,9	
14. Attirer et retenir les talents	Indice de mobilisation des employés récents <sup>2</sup>	%	Prochaine mesure en 2021		74	
15. Développer les compétences	Indice sur le développement des compétences <sup>2</sup>				46	
16. Encourager l'implication et le leadership	Indice de mobilisation global <sup>2</sup>				49	

1 : Dernière mesure réalisée en 2017

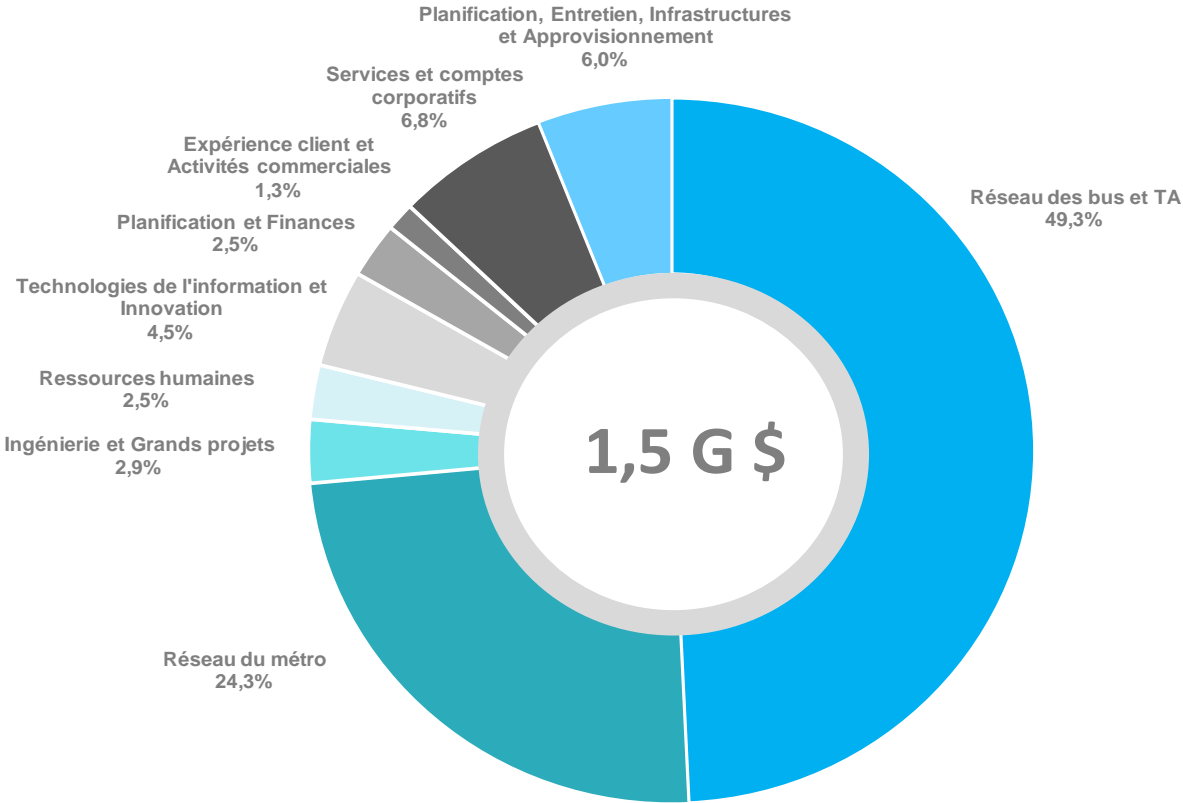
2 : Données réelles 2016 et 2019, les façons de faire pourraient être revues

\* En raison du contexte de la pandémie, les cibles ne sont pas disponibles.

# PRÉSENTATION DES UNITÉS ADMINISTRATIVES



# RÉPARTITION DES DOLLARS PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE 2021



# SOMMAIRE DES UNITÉS ADMINISTRATIVES

	Budget 2021	Budget 2020	Prévision 2020	Réel 2019	Budget 2021 vs 2020	
					Écart	Écart %
<b>Réseau des bus et TA</b>						
Dollars ( <i>en milliers</i> )	681 116	705 438	667 302	651 028	(24 322)	(3,4)
Effectifs ( <i>en années-personnes</i> )	5 150	5 303	5 150	4 906	(153)	(2,9)
Heures supplémentaires ( <i>en milliers</i> )	544	577	599	809	(34)	(5,9)
<b>Réseau du métro</b>						
Dollars ( <i>en milliers</i> )	335 594	330 962	330 623	314 158	4 632	1,4
Effectifs ( <i>en années-personnes</i> )	2 368	2 372	2 372	2 324	(03)	(0,1)
Heures supplémentaires ( <i>en milliers</i> )	191	192	217	380	(1)	(0,6)
<b>Ingénierie et Grands projets</b>						
Dollars ( <i>en milliers</i> )	40 138	38 956	37 629	33 720	1 182	3,0
Effectifs ( <i>en années-personnes</i> )	305	304	299	245	01	0,4
Heures supplémentaires ( <i>en milliers</i> )	4	4	4	-	-	-
<b>Planification, Entretien, Infrastructures et Approvisionnement</b>						
Dollars ( <i>en milliers</i> )	82 572	78 397	82 504	72 086	4 175	5,3
Effectifs ( <i>en années-personnes</i> )	572	549	549	508	23	4,1
Heures supplémentaires ( <i>en milliers</i> )	57	57	57	83	-	0,6
<b>Ressources humaines</b>						
Dollars ( <i>en milliers</i> )	34 415	34 587	35 587	32 632	(172)	(0,5)
Effectifs ( <i>en années-personnes</i> )	304	301	299	288	03	1,0
Heures supplémentaires ( <i>en milliers</i> )	4	4	4	7	-	1,3
<b>Technologies de l'information et Innovation</b>						
Dollars ( <i>en milliers</i> )	61 646	59 197	60 187	51 778	2 449	4,1
Effectifs ( <i>en années-personnes</i> )	244	239	217	194	04	1,8
Heures supplémentaires ( <i>en milliers</i> )	3	3	3	8	-	-
<b>Planification et Finances</b>						
Dollars ( <i>en milliers</i> )	35 048	34 488	33 025	33 043	560	1,6
Effectifs ( <i>en années-personnes</i> )	268	266	253	248	2	0,9
Heures supplémentaires ( <i>en milliers</i> )	5	5	5	12	-	-
<b>Expérience client et Activités commerciales</b>						
Dollars ( <i>en milliers</i> )	17 686	17 859	17 319	17 528	(173)	(1,0)
Effectifs ( <i>en années-personnes</i> )	106	105	100	93	1	0,9
Heures supplémentaires ( <i>en milliers</i> )	-	-	-	4	-	-
<b>Services et comptes corporatifs</b>						
Dollars ( <i>en milliers</i> )	93 303	88 017	79 088	104 820	5 286	6,0
Effectifs ( <i>en années-personnes</i> )	50	49	47	52	1	2,0
Heures supplémentaires ( <i>en milliers</i> )	-	-	-	-	-	-

# RÉSEAU DES BUS ET TRANSPORT ADAPTÉ

Le réseau des bus de la STM offre un service de transport de surface sécuritaire, fiable, rapide, convivial et accessible à l'ensemble de la communauté.

La STM possède un parc de 1 868 bus, dont 1 611 réguliers (12 mètres) et 257 articulés (18 mètres) ainsi que 16 minibus. Son réseau couvre l'île de Montréal, soit un territoire de près de 500 km<sup>2</sup>. Il compte 227 lignes, dont 216 sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et 11 desservies par minibus urbains. De plus, 397,1 km de voies comportant des MPB, incluant des voies réservées, permettent des déplacements plus rapides. L'offre de service bus devrait atteindre 69,0 millions de km commerciaux en 2021.

Un service de transport collectif par taxi permet de compléter l'offre de service dans 12 secteurs où il n'est pas possible d'implanter un service d'autobus régulier.

Le transport collectif est accessible aux personnes ayant des limitations fonctionnelles sur la majorité des lignes de son réseau régulier.

## Réseau des bus – Exploitation

Le réseau des bus de la STM offre un service de transport de surface sécuritaire, fiable, rapide, convivial et accessible à l'ensemble de la communauté, avec la contribution de plus de 4 300 employés dédiés à la livraison du service et un centre opérationnel principal (COP) pour coordonner en temps réel la régularité du service, via iBUS.

## Réseau des bus – Entretien

L'entretien bus de la STM possède un parc de 1 868 bus. Avec la contribution de ses 1 119 employés et en demeurant attentive à l'évolution des technologies et des bonnes pratiques, la direction exécutive fournit des bus sécuritaires, fiables et accueillants afin de répondre aux attentes des clients.

De plus, elle fournit des véhicules de services pour contribuer à la pleine réalisation des opérations quotidiennes, des programmes d'entretien et de rénovation des équipements et infrastructures.

## Transport adapté (TA)

La STM offre un service de TA porte-à-porte pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles avec son parc de 86 minibus en régie interne et plus de 1 500 véhicules de taxis réguliers et de taxis accessibles répartis sous neuf intermédiaires de service en contrat avec la STM. À cet effet, pour les 34 000 clients desservis, la STM prévoit plus de 3 millions de déplacements en 2021 sur l'île de Montréal et en périphérie.

En 2021, la STM aura complété la livraison du projet EXTRA (Exploitation Temps Réel Accès) avec la connexion des intermédiaires de service par taxis restants et l'implantation de l'appel aux clients pour aviser de l'arrivée imminente du véhicule.

# RÉSEAU DU MÉTRO

Le métro de Montréal est alimenté à 100 % par l'électricité depuis son inauguration en 1966. Il comporte quatre lignes de 71 km au total, qui desservent 68 stations à la fin de l'année 2020. Le parc de matériel roulant compte 927 voitures, soit 423 MR-73 et 504 AZUR (56 trains) au 1<sup>er</sup> septembre 2020. Celles-ci parcourront 89,6 millions de km en 2021 sur l'ensemble du réseau de Montréal.

Le réseau du métro fournit à l'ensemble de la communauté un service de transport par métro sécuritaire, fiable, rapide et convivial, où le client se sent bien accueilli et informé, le tout en participant à la satisfaction de la clientèle et au développement durable par sa contribution au bon fonctionnement du transport en commun.

## Exploitation des stations

La direction Exploitation des stations est responsable de fournir à la clientèle et à son personnel un environnement propre, sécuritaire et accueillant, et ce, dans les 68 stations du réseau du métro, de l'extérieur de l'édicule jusqu'à la pierre de quai. Elle assure le service à la clientèle, la vente et la perception des titres de transport ainsi que le service d'entretien sanitaire dans trois bâtiments administratifs. Ses efforts convergent pour faciliter l'expérience client en station :

- En accueillant, en informant et en servant notre clientèle avec respect et courtoisie
- En assurant la sécurité des lieux, des clients et des employés
- En fournissant un environnement propre et en favorisant le développement durable
- En impliquant et en mobilisant nos employés pour offrir des services qui favorisent les meilleures pratiques d'affaires
- En collaborant à un déplacement confortable et fluide de notre clientèle
- De plus, le déploiement des solutions de paiement débit-crédit dans l'ensemble du réseau bonifiera considérablement le service à la clientèle

## Exploitation des trains

- La direction Exploitation des trains est responsable de livrer l'offre de service des trains de façon sécuritaire, efficace et ponctuelle tout en visant l'excellence de l'expérience client
- Pour ce faire, elle doit mobiliser les opérateurs de trains et le personnel de gestion, en ligne et en salle de contrôle, afin de livrer le service planifié et gérer les écarts
- Elle fournit un service de gestion intégrée du réseau du métro
- Elle offre le service quotidien et le service complémentaire nécessaire aux événements
- Elle contribue à la planification de l'offre de service
- Elle assure l'application des mesures d'urgence
- Elle fournit aux autres directions de la STM un service de supervision, de coordination et d'information en temps réel sur les activités d'exploitation
- Elle soutient les services STM ainsi que les bureaux de projets dans la planification et la coordination des activités et travaux réalisés dans le métro par les entreprises externes

# RÉSEAU DU MÉTRO

## Entretien du matériel roulant

La direction Entretien du matériel roulant fournit des voitures de métro sécuritaires, fiables et accueillantes afin de répondre aux attentes des clients en matière de déplacements. De plus, elle fournit des véhicules de travaux pour contribuer à la pleine réalisation des programmes d'entretien et de rénovation des équipements et infrastructures du métro. Elle assure la disponibilité du matériel roulant pour la livraison de l'offre de service :

- En réalisant des programmes d'entretien préventif
- En réalisant les entretiens curatifs
- En réalisant des modifications techniques
- En fournissant le service de l'équipe Urgences-Métro
- En procédant au nettoyage des trains sur l'ensemble du réseau
- En assurant le prolongement de la fin de vie utile des voitures MR-73

## Entretien équipements fixes

La direction Entretien des équipements fixes est responsable de plus de 35 systèmes pour assurer l'exploitation du métro. Elle fournit un service d'entretien, de dépannage et de réparation visant à assurer et à maintenir la fiabilité, l'intégrité et l'état fonctionnel et sécuritaire de ses équipements, et ce, au moindre coût possible :

- En réalisant les programmes d'entretien préventif
- En réalisant les entretiens curatifs
- En fournissant un service de dépannage
- En contribuant à l'élaboration et à la réalisation des projets de remplacement des équipements fixes par les bureaux de projets
- En réalisant des travaux et en fournissant une assistance dans le cadre du remplacement des équipements fixes
- En prenant en charge les nouveaux équipements et technologies

## Sûreté et contrôle

La direction Sûreté et contrôle est responsable de soutenir l'ensemble de l'entreprise en matière de gestion des risques et menaces de sûreté, protection de l'intégrité des revenus de la STM et application des règlements sur le comportement et la tarification. Ses inspecteurs sont au service des clients et des employés pour offrir un soutien de qualité et répondre avec respect aux besoins des différentes communautés présentes sur les réseaux de la STM. Le tout de manière performante, en collaboration avec les nombreux partenaires internes et externes. Les membres de la direction Sûreté et contrôle participent concrètement à l'offre de service de la STM :

- En accueillant la clientèle par une présence rassurante
- En contribuant à la sécurité d'exploitation et au maintien de la fluidité des réseaux
- En assurant le sentiment de sécurité des différentes clientèles dans le respect de la diversité
- En assurant le respect des règlements et des différentes lois selon leurs champs de compétence
- En contribuant à la prévention par la sensibilisation de la clientèle et des employés, à la sécurité

# INGÉNIERIE ET GRANDS PROJETS

Le rôle de la direction exécutive Ingénierie et Grands projets est d'assurer la pérennité des équipements et infrastructures de la STM en offrant des services techniques complets et de gestion des grands projets à ses partenaires du métro et du réseau des bus, et ce, pour que ceux-ci puissent offrir le meilleur service possible à la clientèle de la STM.

La direction exécutive assume le leadership technique pour les équipements, systèmes et processus d'exploitation, réalise les grandes études techniques et assure la planification et la réalisation des projets majeurs de l'entreprise.

## Direction Gestion des actifs, des études et de la coordination des projets

Cette équipe a pour responsabilité l'élaboration d'un plan à long terme en matière de gestion et de maintien des actifs de la STM, en se basant sur la connaissance de leur état. Elle réalise aussi les grandes études préliminaires de l'exploitation des bus et du métro et elle accompagne les promoteurs externes qui désirent s'intégrer aux infrastructures de la STM. Finalement, elle réalise des projets spéciaux tels que des projets pilotes ou de démonstration, notamment en lien avec l'arrivée de nouveaux bus électriques et l'électrification des véhicules de travaux en tunnel.

## Direction Ingénierie

Ce service est responsable de soutenir techniquement les opérations des réseaux du métro et des autobus ainsi que des infrastructures reliées. Il assume le leadership technique pour les équipements, systèmes et processus d'exploitation de la STM. Le service d'ingénierie est composé de plusieurs divisions :

### L'ingénierie autobus

Cette division assure le soutien technique à l'entretien et à l'exploitation des autobus dans les 9 centres de transport et au centre d'entretien majeur pour le parc d'autobus et de véhicules de service de la STM. Ce soutien permet au réseau des bus d'offrir un service sécuritaire, fiable, convivial et accessible. L'équipe participe activement à l'électrification du réseau de surface de la STM.

### L'ingénierie matériel roulant Métro

Cette division assure le soutien technique à l'entretien et au remplacement du parc de matériel roulant, voitures MR-73 et AZUR, et du parc de véhicules de travaux. Ce soutien permet à l'exploitation de pouvoir compter sur des voitures de métro fiables et sécuritaires.

L'équipe participe à l'intégration des trains AZUR et au maintien des voitures MR-73 jusqu'à l'horizon 2035.

### L'ingénierie exploitation et équipements fixes

Cette division assure le soutien technique et opérationnel afin de maintenir la fiabilité, l'intégrité et la sécurité des équipements fixes et de l'exploitation du réseau du métro.

La division soutient les projets de remplacement des équipements et le déploiement des ascenseurs, par l'entremise des bureaux de projet, dans le réseau du métro.

La section prévention des incendies supporte quant à elle l'ensemble de la STM.

### L'ingénierie des infrastructures

Cette division assure le soutien technique en ingénierie, architecture et environnement pour assurer la sécurité, la fiabilité, la disponibilité et l'apparence des infrastructures de la STM.

La division est responsable de s'assurer que les activités de la STM respectent les différentes normes et règlements en vigueur en matière d'environnement.

Cette division gère aussi des projets de construction pour maintenir les infrastructures en bon état entre les grands projets de rénovation.

L'équipe participe également à la conception des équipements et infrastructures en lien avec l'électrification du réseau de surface de la STM.

# INGÉNIERIE ET GRANDS PROJETS

## Direction principale des grands programmes de maintien des actifs métro

Cette direction principale est responsable des programmes Réno-Systèmes, Réno-Infrastructures et Accessibilité métro en plus de plusieurs grands projets comme, par exemple, la réfection du Poste de district Legendre et la construction du SRB Sauvé/Côte-Vertu.

## Direction principale des prolongements et grands projets métro

Cette direction principale est responsable, entre autres, de la réalisation du projet de prolongement de la ligne bleue du métro, de la construction du garage Côte-Vertu et du Centre d'attachement nord-ouest, du nouvel édicule et du tunnel piétonnier à la station Vendôme, de l'implantation d'un nouveau système de contrôle de train sur la ligne bleue et du projet d'acquisition de voitures de métro AZUR.

## Direction des grands projets bus et surface

Les principaux projets dont cette direction assure la réalisation sont au cœur de la stratégie pour accueillir l'ajout des 300 bus au réseau actuel. Ceci comprend la construction du nouveau centre de transport Bellechasse, premier centre sous-terrain en Amérique du nord, l'agrandissement des centres de transport Legendre, Anjou et Saint-Laurent en plus de la reconstruction du complexe d'entretien bus de Crémazie. L'électrification du réseau engendre aussi des travaux d'infrastructure dans ces projets afin de se préparer à la mise en service de bus électrique.

## Bureau de projet SRB Pie-IX

Les ressources de la STM œuvrent en collaboration avec du personnel de la Ville de Montréal pour piloter la conception et la construction du projet intégré SRB Pie-IX, pour lequel une mise en service complète est prévue en 2023.

# PLANIFICATION, ENTRETIEN, INFRASTRUCTURES ET APPROVISIONNEMENT

## Entretien des infrastructures (EDI)

Cette direction est responsable de l'entretien des infrastructures du parc immobilier de la STM afin d'en assurer la sécurité, la fiabilité et la disponibilité. EDI compte quatre grands champs de pratique desservis à 80 % par des équipes mobiles :

- **Programme d'entretien préventif** : EDI entretient les infrastructures des centres de transport, des bâtiments administratifs, des tunnels, des stations, des édicules, des arrières-gares, des garages et ateliers d'entretien, des centres d'attache et des structures auxiliaires du métro. De plus, EDI réalise un programme d'entretien préventif sur plus de 11 000 équipements rattachés aux différents bâtiments, tels que vérins hydrauliques, portes de garage, équipements de chauffage, de climatisation et de ventilation, des compresseurs et autres.
- **Correctifs en cas de bris** : EDI a pour mandat de réparer et de remettre en état de bon fonctionnement les équipements en cas de bris, dans les plus brefs délais, afin de maintenir l'offre de service. Pour ce faire, EDI dispose d'une équipe de plus de 15 corps de métier compétents, dont des mécaniciens, des électriciens, des plombiers, des soudeurs, des ferblantiers, des menuisiers, des maçons et autres.
- **Programmes de réfection** : EDI met en place des projets structurés de réfection de concert avec les divisions d'ingénierie. Il s'agit de programmes de réfection touchant des équipements comme des vérins hydrauliques, des sites ciblés ou les abords des stations de métro. Ce sont aussi des projets spécifiques d'envergure moyenne comme la sécurisation des accès de certains sites et le remplacement ponctuel d'équipements en fin de vie utile.
- **Demandes de service** : EDI offre aussi des services tels que la sérigraphie de petite composante pour l'impression numérique et la réparation d'outils, d'entretien des terrains pour le déneigement et la serrurerie pour toute demande de fabrication de clef.

## Chaîne d'approvisionnement

Ce service est responsable de s'assurer, et ce, pour tous les secteurs de l'entreprise, que les différents processus d'approvisionnement permettent d'acquérir de façon responsable des biens et des services au meilleur coût, au bon moment et de la meilleure qualité, tout en respectant les différentes législations, procédures et normes d'éthiques reconnues. Il a aussi comme responsabilité de prendre les mesures appropriées afin d'administrer l'ensemble des contrats octroyés tout en gérant les lieux d'entreposage et la distribution des biens sur le réseau de la STM.

Le service de la Chaîne d'approvisionnement est composé de plusieurs divisions :

- **Approvisionnement Exploitation** : Cette division s'occupe du processus d'approvisionnement pour les biens et services de tous les secteurs d'exploitation de l'entreprise tels que les secteurs d'entretien et les secteurs corporatifs.
- **Approvisionnement Projets et construction** : Cette division s'occupe du processus d'approvisionnement pour les biens et services reliés aux grands projets de l'entreprise et à tout ce qui touche le volet de la construction.
- **Gestion de l'entreposage et de la distribution** : Cette division s'occupe de gérer l'entreposage des biens requis par nos partenaires et voit à leur distribution au bon endroit, et ce, en temps opportun. Elle gère plus d'une vingtaine de lieux physiques sur tout le réseau de la STM.
- **Centre d'expertise de la Chaîne d'approvisionnement** : Cette division encadre les façons de faire et les activités au niveau du développement stratégique, des processus, des solutions d'affaires et de l'information de gestion pour la Chaîne d'approvisionnement. Elle a aussi la responsabilité de la gestion des garanties et de la qualité pour les biens de l'entreprise.



# PLANIFICATION, ENTRETIEN, INFRASTRUCTURES ET APPROVISIONNEMENT

## Planification, entretien et immobilier

### Gestion immobilière et aménagement (GIA)

Ce service est responsable de la gestion des immeubles de la STM ainsi que de l'aménagement des espaces de bureau occupés par les employés de la STM. GIA compte trois grands champs d'activités :

- **Support aux activités corporatives** : GIA s'occupe notamment de la gestion des transactions immobilières pour les besoins corporatifs de la STM, tels que la location d'espaces de bureau, d'entrepôts et de stationnement ou encore l'acquisition de terrains dans le but de construire des immeubles pour des besoins particuliers de la STM.
- **Support aux bureaux de projet** : GIA s'occupe de la négociation des transactions immobilières requises dans le cadre des activités des divers bureaux de projets de la STM (Infrastructures surface, Grands projets maintien des actifs métro et Prolongements et grands projets métro), que ce soit pour des acquisitions de terrain, l'obtention de servitudes ou encore la négociation d'entente de mise en œuvre avec les propriétaires voisins des chantiers.
- **Aménagement des espaces de bureau** : GIA s'occupe de la conception et de la réalisation des aménagements des espaces de bureau occupés par les employés de la STM ainsi que des déménagements requis par les mouvements de personnel dans le cadre des activités de la STM.

### Planification intégrée entretien (PIE)

Ce service est responsable des activités liées à la planification à moyen et à long termes des travaux d'entretien des véhicules (bus et métro), des équipements fixes et des infrastructures.

Ces divisions ont pour mandat, entre autres, de veiller à une saine gestion par la standardisation et l'harmonisation des activités soutenant la réalisation des travaux d'entretien afin de s'assurer de la disponibilité des ressources humaines, des pièces et des équipements en quantité, en temps et lieu, et ce, en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes concernées.

Plus précisément, la PIE est en charge des activités suivantes :

- Planification à moyen et long terme des activités d'entretien
- Planification à moyen et long terme des activités de réparation, de remise à neuf et de fabrication des pièces
- Gestion des matières
- Gestion de la demande pour l'entretien
- Gestion de la demande d'entretien ou des besoins de ressources d'entretien reliés aux projets de la STM
- Gestion de l'intégration des pièces

### Gestion du parc

La mission première de l'équipe est de gérer une portion de la flotte de véhicules de la STM, soit les bus, les minibus ainsi que les véhicules de service sur le réseau.

- **Acquisition et intégration** : Responsable de la gestion de projet concernant le processus d'acquisition des véhicules ainsi que de l'intégration des bus dans les centres des transports, des minibus au transport adapté ainsi que les véhicules de service dans les différents milieux opérationnels de l'entreprise.
- **Utilisation optimale des véhicules** : Responsable d'équilibrer la flotte de véhicules dans les différents centres de transport en fonction de la capacité d'opération et d'entretien de ceux-ci.
- **Mise au rancart des véhicules** : Responsable du processus de la mise au rancart des bus et minibus ayant atteint l'âge économique et ceux dont leur maintien en service ne sont pas économiquement rentables.

# RESSOURCES HUMAINES

Soutenir au quotidien tous les employés et toutes les directions de l'entreprise dans la poursuite de leurs objectifs, participer activement au développement de l'entreprise, assurer le respect des normes et des bonnes pratiques dans les domaines de responsabilités qui lui incombent et, finalement, poursuivre le travail en ce qui a trait à la protection de la personne et aux services d'aide aux employés.

## Expertise - Ressources humaines

Recruter, accueillir et intégrer les meilleurs employés, au sein d'une organisation offrant une rémunération globale compétitive. Poursuivre une dynamique collaborative de relations de travail qui favorise la communication et la recherche de solutions novatrices avec les partenaires syndicaux. Soutenir le développement d'une culture de santé et sécurité au travail.

## Partenariats d'affaires et développement des compétences

Développer et maintenir les compétences de l'ensemble des employés et des gestionnaires. Déterminer et mettre en place des actions, comme par exemple, la gestion de changement, dans le but de favoriser le changement de culture souhaitée par la Société. Contribuer concrètement à l'amélioration de la mobilisation de l'ensemble du personnel. Accompagner et assurer un rôle-conseil auprès des gestionnaires au niveau de la gestion des employés et également dans l'atteinte de leurs objectifs dans le respect de la mission et des valeurs de la Société. S'assurer du respect des conventions collectives.

## Régimes de retraite

Travailler avec les comités de retraite et leurs sous-comités, la STM, les syndicats et les différentes associations afin de s'assurer que les régimes de retraite sont administrés dans le respect des différentes législations et normes en vigueur. Prendre les moyens afin d'obtenir les rendements nécessaires, sous réserve d'un niveau de risque acceptable, pour respecter la mission principale des régimes qui est d'assurer le versement des prestations tout en offrant un service de qualité aux participants.

# TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET INNOVATION

Soutenir la Société dans sa transformation numérique, dans l'optimisation de ses processus et des services tout en assurant le maintien des systèmes d'information, de l'infrastructure technologique ainsi que des communications.

En partenariat avec l'ensemble des secteurs d'affaires, assurer une saine gestion des actifs informationnels de la Société.

# PLANIFICATION ET FINANCES

Favoriser la gestion et l'allocation optimales des ressources financières de l'entreprise en améliorant la performance, en soutenant la prise de décision, en planifiant l'avenir et en étant une force de proposition tout en assurant, au quotidien, les opérations financières de l'entreprise.

## Finances

La direction Finances s'assure de la production d'importants livrables, tels que le budget, le programme des immobilisations et le suivi budgétaire mensuel. Elle assure la production des états financiers consolidés de la STM conformément aux normes comptables du secteur public, la gestion des paiements aux fournisseurs ainsi que la gestion des comptes clients. Elle est de plus responsable du contrôle de la saisie du temps et de la production de la paie hebdomadaire des employés. Elle veille également à ce que les systèmes financiers permettent de soutenir les opérations financières de l'entreprise. Le financement des investissements ainsi que la gestion des opérations de trésorerie, des placements du fonds d'amortissement et des risques financiers font aussi partie de ses activités. Le soutien à la haute direction et à tous les gestionnaires de l'entreprise fait partie du quotidien de l'équipe. De plus, celle-ci assure l'établissement et le maintien d'un portefeuille de projets optimisé. Cette optimisation est effectuée en fonction des objectifs stratégiques à atteindre, des ressources humaines et financières disponibles ainsi que du potentiel de récupération des bénéfices générés par ses projets. La direction s'assure également du suivi des subventions des projets auprès des différents intervenants concernés.

## Planification stratégique et billettique

La direction Planification stratégique et billettique est responsable de l'élaboration du PSO de la STM et elle accompagne les directions dans sa mise en œuvre et son suivi. De plus, elle développe et coordonne la stratégie d'intégration du développement durable et de l'accessibilité universelle dans les processus décisionnels, les opérations ainsi que les projets. Elle élabore et publie annuellement un état d'avancement des plans stratégique organisationnel, de développement durable et d'accessibilité universelle.

Son Centre de compétences en intelligence d'affaires, de concert avec l'équipe des Technologies de l'information, assure la conformité aux normes, de même que l'entretien et l'évolution des processus et des systèmes financiers. Il est également responsable de conseiller l'ensemble de l'organisation sur les meilleures pratiques en intelligence d'affaires et en valorisation des données ainsi que de développer les solutions de mesure de la performance et d'analyses des données qui aident les gestionnaires dans leurs prises de décision.

En vue d'atteindre l'excellence opérationnelle et d'amorcer un changement de culture en ce sens, cette direction est également responsable de soutenir, d'accompagner et de former les différents secteurs dans la réalisation de démarches d'amélioration continue. Elle est aussi responsable de la gestion intégrée des risques pour l'ensemble de l'organisation, en plus d'assurer la surveillance, le suivi et l'application des différents contrôles internes.

Enfin, la direction Planification stratégique et billettique est responsable de la gestion et de l'exploitation du système OPUS, de l'approvisionnement et de la gestion des supports de titres de transport ainsi que de l'acquisition et de l'intégration des équipements de vente et de perception pour les six exploitants utilisant le système OPUS. De plus, elle recommande et contribue à mettre en œuvre, de concert avec l'ARTM, des innovations en matière de billettique. Elle rend disponibles le matériel, l'argent et les équipements nécessaires pour soutenir le réseau de vente de titres de transport auprès de la clientèle dans les agences dépositaires et le réseau de vente interne, en plus de traiter et de comptabiliser les recettes qui en découlent.

## Planification et développement des réseaux

La direction Planification et développement des réseaux développe des services de transport collectif performants en proposant des orientations, des solutions ou des services novateurs qui répondent aux besoins de la clientèle et du milieu. Elle assure un suivi de la performance des réseaux de transport collectif en ajustant en continu les niveaux d'offres de service, les temps de parcours et les horaires.

De plus, elle soutient ses partenaires d'exploitation en matière de gestion du réseau en lien notamment avec les chantiers routiers. Elle implante également un réseau de MPB sur le territoire permettant des gains pour les utilisateurs du transport collectif. Elle améliore le confort des clients en situation d'attente à l'arrêt ou au terminus.

# PLANIFICATION ET FINANCES

## Contractualisation et relations avec les partenaires

La division assure la maîtrise de la gestion de l'entente de service avec l'ARTM ainsi que les relations avec les partenaires.

La division est responsable de la mise en œuvre de la contractualisation à la STM. À ce titre, elle négocie et assure le respect de l'entente de service et des ententes de gestion déléguée avec l'ARTM. Elle coordonne également leur mise en œuvre auprès des différents secteurs de l'entreprise. Elle assure les liaisons avec les partenaires métropolitains comme l'ARTM et la ville de Montréal.

La division est également responsable des relations avec les partenaires. À ce titre, elle accompagne les différents secteurs de l'entreprise dans la gestion des parties prenantes externes et des enjeux d'acceptabilité sociale, notamment auprès des communautés locales. Enfin, en plus d'assurer une vigie de l'environnement politique dans lequel opère la STM, elle appuie la haute direction dans la gestion des dossiers d'affaires gouvernementales, notamment par le déploiement de stratégies, de positionnement et l'analyse des politiques.

# EXPÉRIENCE CLIENT ET ACTIVITÉS COMMERCIALES

La direction exécutive est responsable de développer et de mettre en œuvre des stratégies et des actions visant directement l'amélioration de l'expérience de déplacement de la clientèle. Son ambition est d'ailleurs d'amener l'entreprise à se positionner comme une référence en expérience client, en mettant le client au cœur des stratégies de l'organisation. Des spécialistes en marketing, communication, image de marque, relations publiques, information et service à la clientèle y travaillent en informant, interagissant, outillant et valorisant la STM et ses actifs auprès de ses parties prenantes.

## Marketing et communications clients

Sous cette direction, les équipes orientent l'entreprise en matière d'expérience client, en proposant et réalisant les stratégies visant à l'optimisation de l'expérience de la clientèle à tous les points de contact de la STM et en s'adaptant, notamment au contexte où les préoccupations sanitaires font partie de la nouvelle réalité du client. Ses expertises se répartissent ainsi :

La stratégie marketing et l'intelligence client alimentent l'organisation afin d'assurer une prise de décision éclairée quant à l'expérience client, à partir du suivi des comportements de déplacement et validation tarifaire des clients et de l'évolution de leurs attentes (panel client Ma voix ma STM, études et analyses, le programme d'excellence en qualité de service et l'évolution des habitudes de transport et de validation tarifaire). Une équipe coordonne par ailleurs la mise en marché de produits et équipements tarifaires.

En fonction des objectifs de l'organisation, l'équipe des communications clients et image de marque, élabore, crée, déploie l'ensemble des communications externes et besoins graphiques (campagnes de masses, communications ciblées, grands projets, travaux en cours, et autres). Les expertises en communications, planification média et design graphique y sont représentés. Également, une équipe élabore les stratégies de partenariats valorisant le transport collectif, en ciblant notamment les grands événements afin de développer des activations de la marque.

Finalement, l'Information et le Service à la clientèle a pour rôle d'outiller, de renseigner et d'accompagner le client à chacune des étapes de son déplacement jusqu'à la rétroaction. Pour y parvenir, sont à l'œuvre les secteurs d'activités suivants : signalétique, web, données planifiées (horaires et tracés), commentaires et plaintes et gestion du remplacement des cartes OPUS avec photos.

# EXPÉRIENCE CLIENT ET ACTIVITÉS COMMERCIALES

## Communications institutionnelles et relations publiques

L'équipe des communications institutionnelles est responsable des communications internes de la Société. En entretenant un dialogue et en maintenant un flux d'information continu avec ses employés, elle contribue à leur mobilisation et renforce ainsi l'expérience client. Poursuivant ce même objectif, l'équipe est responsable des événements corporatifs visant à reconnaître la contribution des employés. Elle est également la gardienne de la mise en valeur du patrimoine de l'entreprise et de son implication philanthropique.

L'équipe des relations publiques a aussi comme objectif d'étendre le rayonnement de la STM en faisant la promotion de sa vision, de son expertise et de ses réalisations auprès de la communauté montréalaise, des décideurs économiques de même que des nombreuses parties prenantes liées au domaine des transports collectifs. De plus, elle encadre les activités protocolaires.

Par son rôle auprès des médias, elle veille à projeter une image positive de l'organisation, notamment en assurant une veille constante et en maintenant une relation proactive avec les médias traditionnels tout en gérant la communauté des médias sociaux de réputation. Elle conçoit et réalise diverses stratégies et activités médiatiques, en plus d'effectuer, d'analyser, de recommander et de mettre en œuvre les meilleures pratiques en relations publiques.

## Activités commerciales

L'équipe de la filiale commerciale Transgesco S.E.C. a pour objectif de générer des revenus et de contribuer à améliorer l'expérience client. Elle favorise l'investissement de partenaires privés dans nos installations publiques. Ces partenariats améliorent l'expérience client dans le métro notamment avec une panoplie de commerces, un réseau mobile performant et des écrans d'information sur les quais. Au niveau du réseau de surface, notre clientèle autobus peut compter sur un réseau d'abribus moderne, très bien entretenu et en constante évolution.

Les infrastructures métro et autobus servent d'emplacement de choix pour monétiser une offre publicitaire unique à Montréal contribuant ainsi au financement du transport collectif.

L'équipe est toujours à l'affut de nouvelles opportunités telles que le développement immobilier ou des nouvelles technologies en mobilité.

# SERVICES ET COMPTES CORPORATIFS

## Direction générale

La Direction générale a comme mission de faire le lien entre les instances politiques, opérationnelles et administratives de l'entreprise, dans le but de servir ses clients et d'améliorer leur expérience de déplacement. Pour ce faire, elle dirige l'ensemble des activités de l'organisation et s'assure de l'atteinte des objectifs fixés.

## Vérification générale

Fournir aux membres du CA et à la direction des opinions indépendantes, professionnelles et objectives attestant que les activités de la STM sont réalisées dans le respect des principes de saine gestion (efficience, efficacité, économie, environnement), et ce, en conformité avec les lois, les règlements et les encadrements de la STM.

## Secrétariat corporatif et Affaires juridiques

Veiller au bon fonctionnement des activités du CA et de ses comités. Assurer l'élaboration des encadrements administratifs et de gouvernance des différentes directions. Coordonner la gestion et préservation des documents et archives. Conseiller, accompagner et informer les directions afin de s'assurer du respect des normes juridiques et administratives encadrant les activités de la Société. Assurer la représentation et la défense des intérêts devant les instances administratives et judiciaires.

## Comptes corporatifs

Constitués des dépenses ne pouvant être attribuées à un secteur en particulier. Ils regroupent notamment les taxes municipales, la cotisation à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST), les assurances, les coûts d'énergie des bâtiments, la location de locaux, les passifs salariaux et les avantages sociaux futurs.

# PERSPECTIVES FINANCIÈRES EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENTS

# SOMMAIRE DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2021-2030

Les investissements prévus au cours des 10 prochaines années totalisent plus de 18 G\$. À titre comparatif, le précédent PI affichait également des investissements de la même envergure.

Le rythme des investissements poursuit sa croissance de façon significative. Forte de cette tendance, la STM investira plus d'argent dans le maintien et le développement de ses infrastructures au cours des cinq prochaines années qu'elle ne l'a fait au cours des dix dernières.

## Sommaire des investissements

(en millions de dollars)

	Nb Projets	2020 et avant	2021	2022	Total Projet	Total PI 2021-2030
<b>1. ACQUISITION DES VOITURES DE MÉTRO AZUR</b>	<b>3</b>	<b>2 217,9</b>	<b>199,3</b>	<b>42,7</b>	<b>2 623,8</b>	<b>405,9</b>
Acquisition des voitures de métro AZUR		1 680,3	20,1	29,9	1 784,1	103,8
Acquisition des voitures de métro AZUR - 17 trains additionnels		313,5	176,6	8,7	581,8	268,2
Modification des ateliers et des équipements métro - voitures de métro AZUR		224,5	2,6	4,1	257,9	33,5
<b>2. RÉNO MÉTRO</b>	<b>7</b>	<b>1 045,2</b>	<b>414,9</b>	<b>578,2</b>	<b>3 380,4</b>	<b>2 335,2</b>
Réno-Systèmes - phase 3		466,0	15,9	18,1	500,1	34,1
Réno-Systèmes - phase 4		261,7	99,2	88,8	582,5	320,8
Réno-Systèmes - phase 5		19,1	64,8	134,7	805,6	786,4
Programme d'accessibilité des stations de métro – phase 1		90,4	123,3	98,5	361,8	271,4
Programme d'accessibilité des stations de métro – phase 2		3,3	25,0	75,8	323,4	320,1
Réno-Infrastructures - phase 2		191,7	46,2	46,5	303,3	111,6
Réno-Infrastructures - phase 3		12,9	40,5	115,8	504,1	491,2
<b>3. AUTRES INFRASTRUCTURES MÉTRO</b>	<b>10</b>	<b>575,9</b>	<b>244,8</b>	<b>391,1</b>	<b>2 959,7</b>	<b>2 383,8</b>
Garage Côte-Vertu		333,6	52,0	114,5	500,1	166,5
Prolongement de la ligne bleue		93,0	127,7	91,7	829,5	736,5
Contrôle de trains - ligne bleue		3,2	1,8	22,8	325,8	322,6
Nouveau centre d'attache - secteur nord-ouest		10,0	2,5	53,7	416,8	406,8
Portes palières sur la ligne orange		4,0	3,6	54,3	568,0	564,1
Postes abaisseurs – 25 kV/12kV - phase 1		1,6	6,5	14,3	80,4	78,9
Nouvel édifice et nouveau lien piétonnier - Vendôme		25,7	3,7	15,7	45,1	19,4
Programme Rehaussement et Entretien Périodique Technologies - Métro (PREP-TM)		16,7	12,2	11,1	57,5	40,8
Prolongation de la durée de vie des MR-73		47,7	11,1	10,3	69,0	21,4
Agrandissement du centre d'attache Viau		40,4	23,8	2,8	67,0	26,6
<b>4. TECHNOLOGIE ET INFRASTRUCTURES DE SURFACE</b>	<b>9</b>	<b>756,6</b>	<b>312,1</b>	<b>275,0</b>	<b>1 550,1</b>	<b>793,6</b>
Centre de transport - Est de Montréal		20,5	23,6	118,0	315,5	295,1
Reconstruction du complexe Crémazie		195,3	36,1	31,4	262,8	67,5
Centre de transport Bellechasse		106,5	148,0	98,2	370,3	263,8
Agrandissement de 3 centres de transport		151,8	57,1	10,5	219,4	67,6
Système d'aide à l'exploitation et information voyageur iBUS		154,9	0,4	-	155,3	0,4
Programme de mesures préférentielles pour bus		40,3	3,5	3,3	79,0	38,7
Vision chaîne d'approvisionnement et RDA		44,0	20,5	7,7	75,6	31,6
Programme de Réfection des Infrastructures (PRI Surface) - phase 1		25,7	22,6	6,0	54,3	28,6
EXTRA Connecte		17,5	0,3	-	17,8	0,3
<b>5. ÉLECTRIFICATION DU RÉSEAU (MATÉRIEL ROULANT)</b>	<b>5</b>	<b>436,0</b>	<b>228,4</b>	<b>317,4</b>	<b>1 825,1</b>	<b>1 389,1</b>
Acquisition de bus 12 mètres - phase 2		419,9	209,4	130,7	1 056,0	636,1
Programme d'électrification des centres de transport - phase 1		-	7,8	184,8	673,7	673,7
Acquisition bus articulés électriques (SRB Pie-IX)		0,1	-	-	66,3	66,2
Électrification des véhicules de travaux en tunnel		4,7	9,1	1,1	14,8	10,2
Cité-Mobilité		11,2	2,1	0,9	14,1	3,0
<b>Sous-total des principaux projets autorisés</b>	<b>34</b>	<b>5 031,6</b>	<b>1 399,5</b>	<b>1 604,5</b>	<b>12 339,3</b>	<b>7 307,7</b>
<b>Sous-total des autres projets autorisés</b>	<b>32</b>	<b>256,3</b>	<b>72,5</b>	<b>39,5</b>	<b>385,5</b>	<b>129,3</b>
<b>Total des projets autorisés</b>	<b>66</b>	<b>5 287,9</b>	<b>1 472,0</b>	<b>1 644,0</b>	<b>12 724,8</b>	<b>7 436,9</b>
<b>Total des projets en définition</b>	<b>9</b>	<b>2,1</b>	<b>18,0</b>	<b>429,0</b>	<b>3 420,7</b>	<b>3 414,6</b>
<b>Total des projets en identification</b>	<b>26</b>	<b>2,9</b>	<b>22,6</b>	<b>52,4</b>	<b>9 198,8</b>	<b>7 284,6</b>
<b>Total des investissements</b>	<b>101</b>	<b>5 292,9</b>	<b>1 512,6</b>	<b>2 125,5</b>	<b>25 344,3</b>	<b>18 136,1</b>



# SOMMAIRE DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2021-2030

## Acquisition des voitures de métro AZUR

### Acquisition des voitures de métro AZUR – 17 trains additionnels

Le projet vise l'acquisition de 17 trains additionnels en remplacement des voitures de métro MR-73. La STM déploiera ces 17 nouveaux trains sur la ligne verte. Avec la livraison de ceux-ci, 80 % du service sur cette ligne sera assuré par les trains AZUR.

En plus d'inclure l'acquisition de 17 trains, ce projet inclut l'acquisition d'un parc de pièces de rechange et d'outillage spécialisé, d'équipements embarqués ainsi que tous les services professionnels et de gestion de projet. Également, ce projet inclut les coûts de valorisation de vieilles voitures de métro MR-73 selon les dernières normes environnementales.

Nombre de trains	2020	2021	Total
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>17</b>

### BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Accroître la capacité de transport;
- Améliorer la fiabilité du métro;
- Améliorer l'expérience client grâce, entre autres, à un confort accru et à des systèmes d'information à la fine pointe de la technologie.

---

## Réno-Métro

### Réno-Systèmes – phases 3, 4 et 5

Près de la moitié du réseau du métro est en service depuis 50 ans. L'autre partie du réseau est constituée de trois prolongements, dont le premier est en service depuis 40 ans, le second depuis plus de 20 ans et le troisième (vers Laval) depuis 2007. À l'instar du matériel roulant et des actifs immobiliers, la plupart des équipements fixes du métro ont atteint la fin de leur vie utile.

Devant l'envergure des travaux à réaliser, tous les projets relatifs aux équipements fixes ont été regroupés à l'intérieur d'un même programme. Les remplacements sont effectués en minimisant le plus possible les perturbations sur les opérations du métro et en maintenant la sécurité de l'exploitation.

Ces phases du programme visent le remplacement, la construction ou la remise à neuf des équipements fixes directement liés à l'exploitation. Les catégories visées sont les installations motorisées (escaliers mécaniques, ventilation, ascenseurs), les équipements de voie, l'équipement d'énergie d'exploitation et de contrôle des trains ainsi que les systèmes de télécommunication et de contrôle des procédés d'exploitation qui n'ont pas été remplacés ou remis à neuf dans les phases précédentes du même programme.

### BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Améliorer le service à la clientèle grâce à une plus grande fiabilité du métro (% de clients à l'heure);
  - Améliorer la flexibilité, de la maintenabilité, de la disponibilité et de la sécurité des équipements fixes du métro (diminution des interruptions de service);
  - Améliorer l'accessibilité universelle;
  - Améliorer la communication à la clientèle.
-

# SOMMAIRE DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2021-2030

## Réno-Infrastructures – phases 2 et 3

La valeur des infrastructures du réseau du métro est estimée à 25 G\$. Cette catégorie d'actifs englobe les stations, le tunnel, les structures auxiliaires, les garages, les ateliers et les bâtiments administratifs du réseau du métro. La réfection de ces actifs qui ont atteint leur fin de vie d'utilisation est essentielle au maintien d'un service sécuritaire.

Considérant les années de mise en service du réseau initial et des prolongements et le fait que la plupart des composantes de ces infrastructures ont une durée de vie utile de 25 ou 40 ans, de nombreux travaux de réfection doivent être réalisés afin d'assurer l'intégrité et la pérennité. Les projets relatifs aux infrastructures ont été regroupés au sein du programme Réno-Infrastructures.

Le programme vise le remplacement ou la réfection des infrastructures du métro en fin de vie utile, tout en optimisant les investissements, en les utilisant comme levier pour améliorer le service à la clientèle ainsi que la performance financière et opérationnelle de la STM. Ces interventions sur les infrastructures seront effectuées en minimisant les inconvénients pour la clientèle.

Les réfections porteront sur :

- Les composantes de plusieurs stations (éclairage, distribution électrique 600 V ou moins, finis architecturaux, composantes structurales, composantes mécaniques, édicules, membranes, etc.);
- Les structures auxiliaires (composantes électriques, mécaniques et structurales);
- Les sections du tunnel (voûtes, murs, radiers, drains sous le radier);
- Les garages ou ateliers;
- La restauration de plusieurs œuvres d'art.

## BÉNÉFICES

Ce programme vise à :

- Maintenir la fiabilité du métro (pourcentage de clients à l'heure, nombre de clients retardés);
  - Améliorer le taux de satisfaction de la clientèle (information clientèle et accessibilité universelle);
  - Assurer le sentiment de sécurité des clients;
  - Diminuer les plaintes;
  - Éviter les coûts d'entretien élevés ou des travaux en mode non planifié;
  - Assurer la mise aux normes en vigueur.
-

# SOMMAIRE DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2021-2030

## Accessibilité

### Programme d'accessibilité des stations de métro – phases 1 et 2

Dans sa politique d'accessibilité universelle, la STM s'engage à incorporer « dans l'exercice de ses activités quotidiennes les moyens qui favorisent et qui encouragent l'accessibilité universelle dans tous les domaines de ses opérations, tout en respectant les ressources dont elle dispose ».

Dans ce contexte, la STM lançait en 2016, le Programme Accessibilité métro. Ce programme permet d'accélérer le déploiement de l'accessibilité universelle du réseau du métro. Il est planifié en quatre phases devant se terminer vers 2038.

#### Phase 1 :

À ce titre, la première phase du programme prévoit rendre accessible 12 stations d'ici 2023 :

- |                     |              |                     |
|---------------------|--------------|---------------------|
| ➤ Angrignon         | ➤ Jean-Talon | ➤ Place-des-Arts    |
| ➤ Édouard-Montpetit | ➤ Jolicœur   | ➤ Place-Saint-Henri |
| ➤ D'Iberville       | ➤ McGill     | ➤ Préfontaine       |
| ➤ Jean-Drapeau      | ➤ Outremont  | ➤ Villa-Maria       |

Cette liste pourrait être appelée à changer en fonction de contraintes spécifiques à certains sites.

#### Phase 2 :

À ce titre et en continuité avec la phase 1, la deuxième phase du programme prévoit rendre universellement accessibles un minimum de 10 nouvelles stations d'ici 2026.

### BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Améliorer l'accessibilité physique des infrastructures de la STM;
- Faciliter les déplacements verticaux;
- Fidéliser davantage la clientèle;
- Améliorer le service à la clientèle.

# SOMMAIRE DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2021-2030

## Autres infrastructures métro

### Garage Côte-Vertu

Le garage Côte-Vertu vise l'ajout d'espaces de stationnement pour garer des voitures de métro supplémentaires, ce qui permettra, à terme, d'améliorer la fréquence du service en ajoutant des trains sur la ligne orange durant les heures de pointe. Ce projet vise également à soutenir la croissance de l'achalandage prévue pour les prochaines années et à assurer l'augmentation de l'offre de service en vue du prolongement de la ligne bleue.

Plus spécifiquement, ce projet consiste à construire un garage et un tunnel de raccordement à l'arrière-gare de la station Côte-Vertu, ce qui permettra d'ajouter 10 espaces de stationnement et d'installer un appareil de voie en avant-gare afin d'améliorer la flexibilité opérationnelle du réseau du métro. De plus, la fosse d'entretien, actuellement située en arrière-gare de la station Côte-Vertu, sera déplacée dans le garage. Finalement, dans le cas d'un éventuel prolongement de la ligne orange à cette extrémité, la conception du garage protège l'avenir en permettant l'ajout éventuel d'espaces pour des voitures de métro additionnelles, et ce, sans nuire à l'exploitation de cette ligne.

### BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Garer le nombre de trains requis pour soutenir l'augmentation de l'offre de service;
- Améliorer la qualité du service sur la ligne orange en période de pointe grâce à une augmentation de la fréquence de service.

### Nouvel édicule et nouveau lien piétonnier – Vendôme

De concert avec le CUSM et les ministères concernés, il a été décidé de construire un deuxième lien entre la station de métro Vendôme et le CUSM afin de mieux desservir les différentes clientèles concernées. Le CUSM a été mis en opération au printemps 2015.

La finalité du projet, réalisé dans le cadre d'un partenariat STM-CUSM-EXO, est de :

- Permettre l'accessibilité en transport en commun au site du CUSM, tout en intégrant les besoins opérationnels de la STM et de EXO.

Solution proposée :

- Ajouter un deuxième édicule et un deuxième lien piétonnier universellement accessibles permettant de raccorder le CUSM au pôle intermodal Vendôme.

Le concept proposé n'inclut aucune mise à niveau des infrastructures de l'édicule existant, sauf les travaux aux interfaces entre l'infrastructure existante et la nouvelle, ainsi que ceux qui ont été faits pour les mesures transitoires.

### BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Améliorer l'expérience client dans la station;
- Améliorer l'exploitation de la station et la capacité d'accueil pour répondre à l'augmentation d'achalandage;
- Rendre la station accessible;
- Améliorer le temps de réponse pour l'évacuation de la station;
- Permettre le raccordement au réseau du métro d'un nouveau lien piétonnier avec le CUSM;
- Améliorer l'efficacité opérationnelle de la STM.

# SOMMAIRE DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2021-2030

## Technologies et infrastructures de surface

### Centre de transport Bellechasse

Ce bâtiment de nouvelle génération, d'une superficie totale d'environ 60 000 m<sup>2</sup> répartis sur quatre niveaux dont un hors terre et trois souterrains, recouvert d'un espace vert extérieur, servira à l'exploitation des bus. Il remplacera le centre de transport actuel Saint-Denis, construit en 1958, qui a atteint sa fin de vie utile. Même avec un programme d'entretien pour le maintenir ou le rénover, ce dernier ne serait plus en mesure de soutenir l'entretien de son parc, en bonne partie, en raison du remplacement éventuel des véhicules diesel.

Ce centre de transport pourra accueillir jusqu'à 250 bus. L'aménagement du bâtiment sera prévu de façon à accueillir des nouvelles technologies et par conséquent, permettre l'entretien de tous les types de véhicules (standards, hybrides et électriques). Ce concept de bâtiment souterrain avec circulation intérieure réduira également le bruit dans le quartier et inclura une annexe pour les revenus voyageurs.

La STM vise pour ce nouveau bâtiment la certification LEED OR (Leadership in Energy and Environmental Design), une des plus élevées de l'industrie, en lien avec les objectifs du développement durable. Ce nouveau centre contribuera au plan d'électrification du gouvernement du Québec en permettant d'accueillir des bus électriques.

Le concept novateur du centre de transport améliorera les conditions de travail et contribuera à améliorer la qualité de vie du secteur. L'ouverture du centre est prévue pour 2022.

### BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Bonifier le service en permettant l'intégration et l'entretien de 300 bus supplémentaires;
- Réduire les coûts d'énergie de près de 60 %;
- Réduire les émissions de GES de 60 %.

---

### Agrandissement de 3 centres de transport

Le réseau de bus actuel comprend 226 lignes et 1 868 bus (bus hybrides, articulés, et électriques). Pour faire suite à l'autorisation d'acquiescer 300 bus supplémentaires, il est nécessaire de prévoir l'intégration de ces bus en termes de stationnement, d'exploitation et d'entretien. À l'exception de Stinson, tous les centres de transport sont utilisés à pleine capacité selon les modalités d'exploitation actuelles.

Le projet d'agrandissement des centres de transport Anjou, Legendre et Saint-Laurent permettra d'accueillir 160 bus supplémentaires et consiste à créer :

- Une extension de l'aire de stationnement des bus, des locaux du personnel et des équipements associés;
- Une extension de l'aire d'entretien des bus, des locaux et des équipements associés.

Ce projet inclura également la mise en place de mesures transitoires permettant de réaliser les travaux de construction tout en assurant le maintien des activités d'exploitation, et ce, dans les meilleures conditions de sécurité.

Une livraison progressive des agrandissements est prévue à partir de la fin de l'année 2020 et se poursuivra jusqu'à l'été 2021.

### BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Offrir un service bonifié en permettant l'intégration et l'entretien de 300 bus supplémentaires;
- Effectuer l'électrification du réseau des bus.

# SOMMAIRE DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2021-2030

## Électrification du réseau (matériel roulant)

### Acquisition de bus 12 mètres - phase 2

Le projet prévoit, pour la période de 2019 à 2024, l'acquisition de 912 bus 12 mètres :

- 498 bus hybrides ou électriques pour du remplacement de bus en fin de vie utile;
- 380 bus hybrides ou électriques en ajout au parc;
- 30 bus électriques à recharge au garage en ajout au parc;
- 4 bus électriques à recharge rapide en ajout au parc.

L'acquisition de bus à ajouter au parc existant permettra de faire face aux aléas des travaux internes et externes, de revoir et d'adapter l'offre de service bus tout en palliant aux imprévus. Ceci aura comme conséquence d'améliorer la régularité, la ponctualité et la fluidité du service bus.

Ces bus seront munis d'un système hybride ou électrique, d'un système de perception des titres et d'un système d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs. De plus, ils seront équipés d'une rampe avant, de caméras, d'un système de climatisation et de deux places dédiées pour les personnes en fauteuil roulant.

Le projet comportera aussi un volet intégration des bus tant au niveau de l'entretien qu'à celui de l'exploitation.

Nombre de bus	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Remplacement	99	109	54	80	56	100	498
Ajout	36	133	131	32	44	38	414
<b>Total</b>	<b>135</b>	<b>242</b>	<b>185</b>	<b>112*</b>	<b>100*</b>	<b>138*</b>	<b>912</b>

\* En option

## BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Maintenir le parc en bon état (âge moyen d'environ 8 ans);
- Améliorer le service (taux de livraison, régularité et prévisibilité);
- Réduire les émissions de GES;
- Approfondir nos connaissances et acquérir une expérience en électrification du transport.

# IMPACT DES INVESTISSEMENTS SUR LE SERVICE DE LA DETTE

Le service de la dette net devrait se situer à 130,5 M\$ en 2020 pour atteindre 302,2 M\$ en 2030. Ceci représente un taux de croissance annuel moyen de 13,2 % par rapport à 8,8 % pour la période de 2016 à 2020.

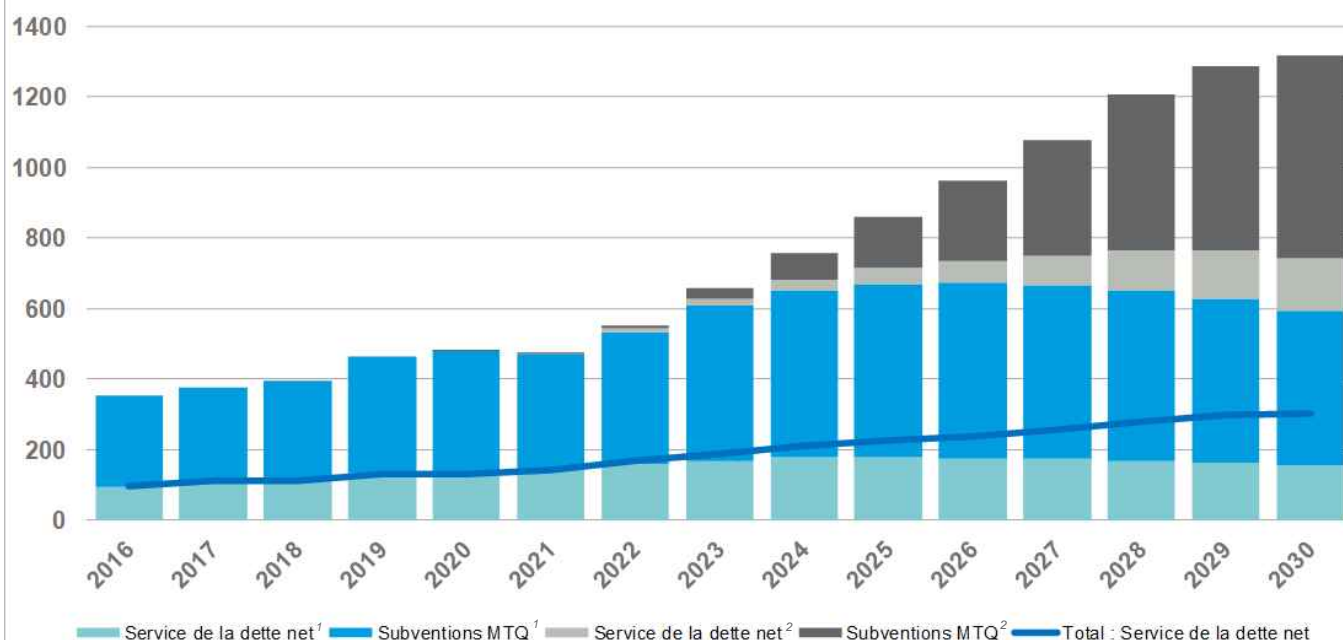
La Société vise à maintenir son service de dette net entre 6 % et 10 % des dépenses d'exploitation nettes, alors que le seuil critique est établi à 16 %.

La portion du service de la dette admissible à une subvention passera de 71,8 % (pour la période de 2016 à 2020) à 74,8 % pour les 10 prochaines années.

Le service de la dette net devrait représenter 8,4 % des dépenses d'exploitation nettes en 2020. Pour 2021, ce ratio devrait se situer à 9,3 % en hausse de 0,9 % comparativement à celui prévu pour 2020, sous la limite supérieure de 16 %.

## ÉVOLUTION DU SERVICE DE LA DETTE NET

(en millions de dollars)



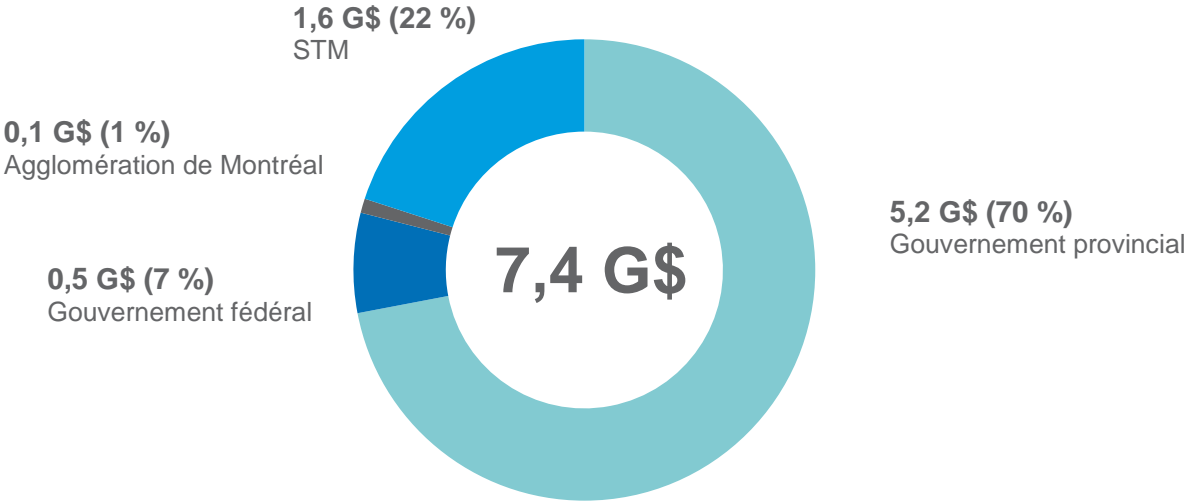
(En millions de dollars)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Prévisions</b>															
<b>Projets autorisés</b>															
Service de la dette brut <sup>1</sup>	353,7	378,2	393,9	463,8	478,5	470,4	533,8	607,0	652,1	669,5	672,1	666,6	651,5	627,1	593,2
Subventions MTQ <sup>1</sup>	257,2	266,8	280,6	332,4	348,1	326,8	375,2	438,3	472,4	490,0	496,4	490,7	484,4	463,9	437,6
<b>Service de la dette net <sup>1</sup></b>	<b>96,6</b>	<b>111,5</b>	<b>113,3</b>	<b>131,3</b>	<b>130,4</b>	<b>143,6</b>	<b>158,5</b>	<b>168,7</b>	<b>179,7</b>	<b>179,5</b>	<b>175,7</b>	<b>176,0</b>	<b>167,1</b>	<b>163,2</b>	<b>155,5</b>
<b>Projets en définition et identification</b>															
Service de la dette brut <sup>2</sup>	-	-	-	-	0,1	1,4	16,0	52,6	106,0	189,3	290,7	411,6	555,1	658,9	724,8
Subventions MTQ <sup>2</sup>	-	-	-	-	0,1	0,9	6,8	33,5	75,8	144,4	228,5	330,5	443,1	522,8	578,2
<b>Service de la dette net <sup>2</sup></b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,0</b>	<b>0,5</b>	<b>9,2</b>	<b>19,1</b>	<b>30,3</b>	<b>44,9</b>	<b>62,2</b>	<b>81,2</b>	<b>112,0</b>	<b>136,0</b>	<b>146,7</b>
<b>Total</b>															
Service de la dette brut	353,7	378,2	393,9	463,8	478,6	471,7	549,7	659,6	758,2	858,8	962,8	1 078,3	1 206,6	1 286,0	1 318,0
Subventions MTQ	257,2	266,8	280,6	332,4	348,1	327,7	382,0	471,8	548,2	634,4	724,9	821,1	927,5	986,7	1 015,8
<b>Total : Service de la dette net</b>	<b>96,6</b>	<b>111,5</b>	<b>113,3</b>	<b>131,3</b>	<b>130,5</b>	<b>144,1</b>	<b>167,7</b>	<b>187,8</b>	<b>210,0</b>	<b>224,4</b>	<b>237,9</b>	<b>257,2</b>	<b>279,1</b>	<b>299,2</b>	<b>302,2</b>

<sup>1</sup> Les montants pour les projets autorisés

<sup>2</sup> Les montants pour les projets en définition et identification

# FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

RÉPARTITION DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS AUTORISÉS PAR SOURCE 2021-2030  
(en milliards de dollars)





# AUTRES INDICATEURS

# INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION

Cette section présente certains aspects de l'évolution de la situation de la STM pour la période 2012 à 2021. Lorsqu'il s'agit de valeurs monétaires, les résultats sont exprimés en dollars courants et en dollars constants de 2012. La présentation de ces informations en dollars constants permet d'évaluer l'évolution réelle de la situation par l'élimination des effets de l'inflation.

Les résultats en dollars constants ont été calculés à partir de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal. L'indice pour la période 2012-2021 est présenté ci-dessous.

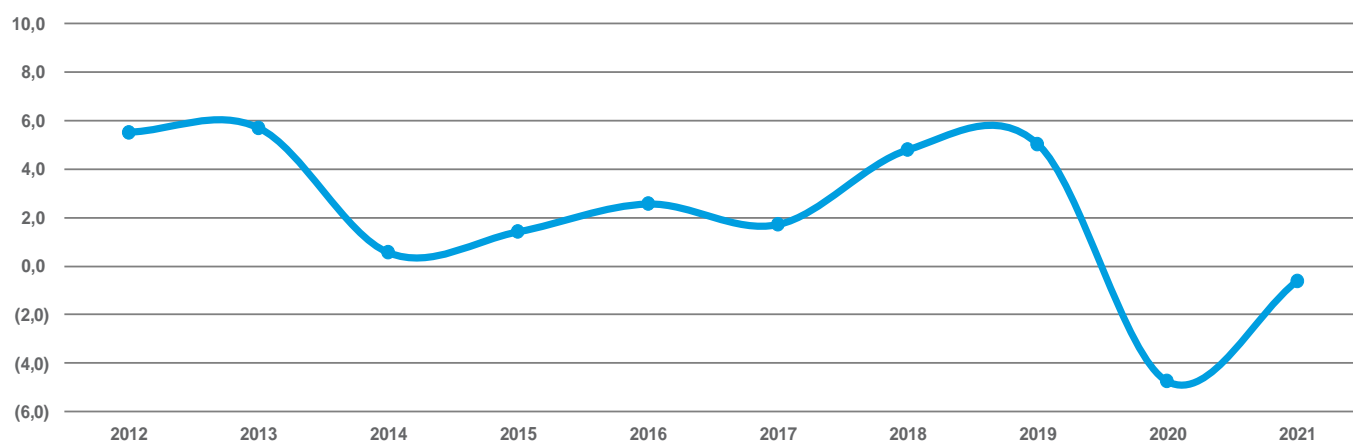
IPC - Montréal	Prévision									
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	1,000	1,008	1,023	1,037	1,045	1,057	1,075	1,099	1,120	1,142
Variation		0,83 %	1,48 %	1,38 %	0,80 %	1,11 %	1,73 %	2,24 %	1,88 %	2,00 %

Sources : Statistique Canada  
STM (prévisions 2020-2021)

# VARIATIONS DU BUDGET PAR GRANDES CATÉGORIES

(en pourcentage)

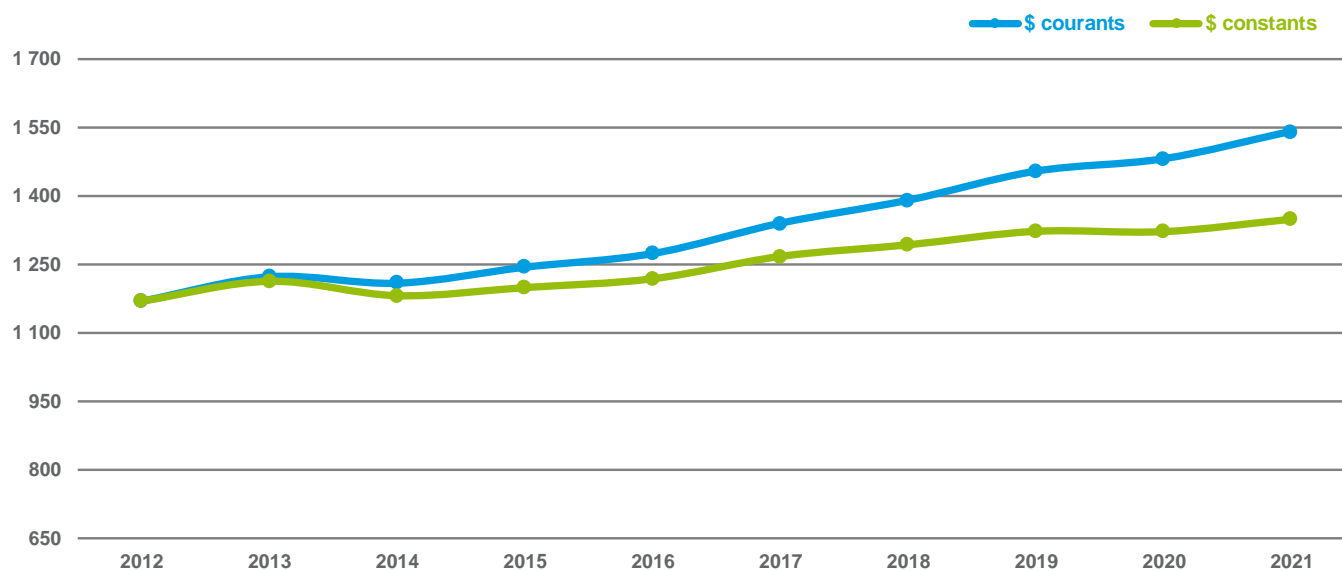
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Prévision 2020	Budget 2021	Moyenne 2012-2021
Ajustement et amélioration de service	1,6	1,5	(0,4)	0,7	0,1	1,7	1,7	1,1	(3,5)	(2,7)	0,2%
Dépenses liées aux immobilisations	1,0	1,7	(0,2)	1,4	1,4	0,0	1,2	1,6	(1,7)	(0,2)	0,6%
Dépenses courantes	3,0	2,5	1,2	(0,7)	1,1	0,0	1,9	2,4	(0,4)	1,8	1,3%
Dépenses COVID-19	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,8	0,5	0,1%
	<b>5,5</b>	<b>5,7</b>	<b>0,5</b>	<b>1,4</b>	<b>2,6</b>	<b>1,7</b>	<b>4,8</b>	<b>5,0</b>	<b>(4,8)</b>	<b>(0,6)</b>	<b>2,2%</b>



# DÉPENSES TOTALES

(en millions de dollars)

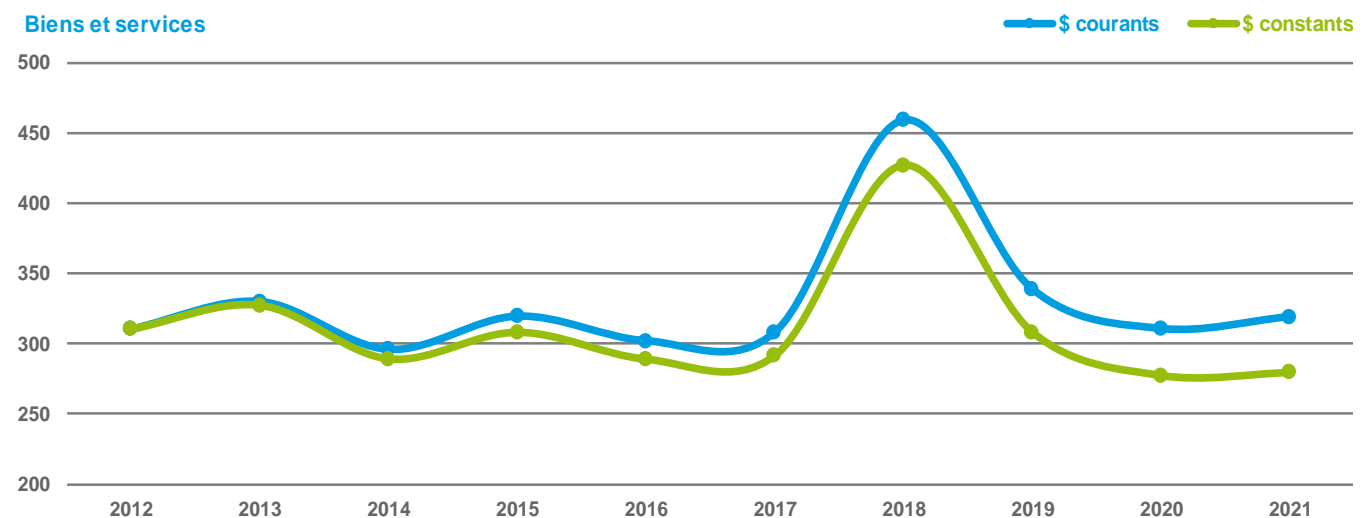
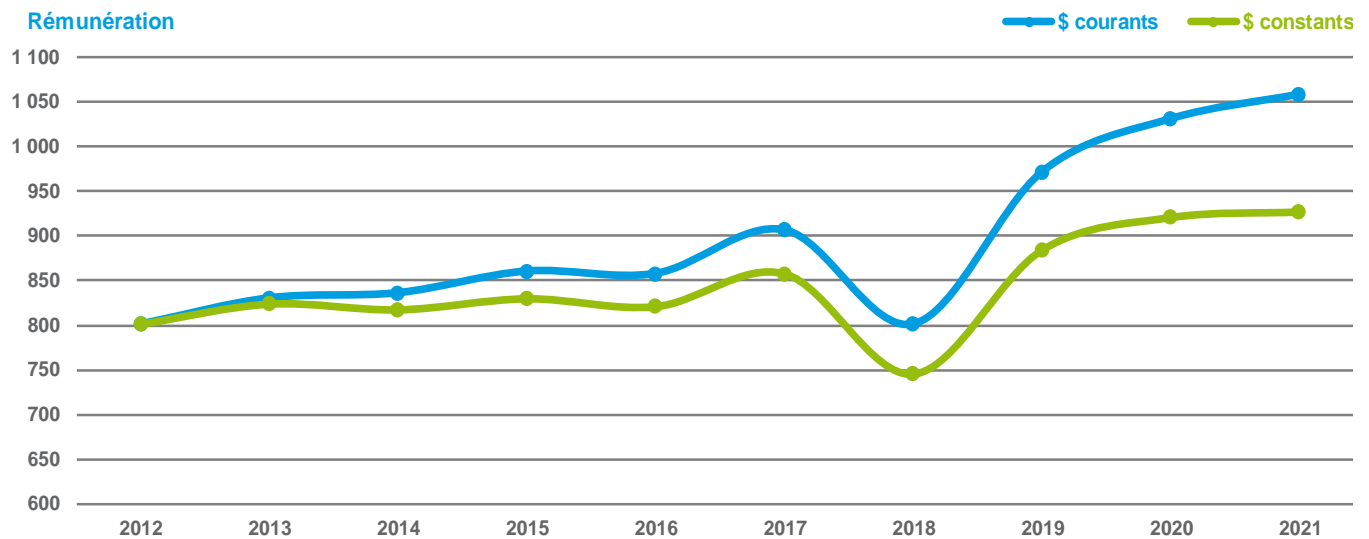
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Prévision 2020	Budget 2021	Variation 2012-2021
\$ courants	1 170,0	1 223,3	1 209,2	1 244,2	1 273,8	1 340,1	1 390,3	1 453,7	1 480,7	1 540,8	31,7 %
\$ constants	1 170,0	1 213,5	1 182,0	1 199,8	1 219,0	1 267,9	1 293,3	1 322,7	1 322,1	1 349,2	15,3 %



# DÉPENSES TOTALES DE RÉMUNÉRATION ET DE BIENS ET SERVICES

(en millions de dollars)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Prévision 2020	Budget 2021	Variation 2012-2021
<b>Dépenses totales de rémunération</b>											
\$ courants	801,0	830,2	836,0	860,3	857,7	906,5	801,0	971,8	1031,2	1058,7	32,2 %
\$ constants	801,0	823,6	817,2	829,6	820,8	857,6	745,1	884,2	920,7	927,1	15,7 %
<b>Dépenses totales de biens et services</b>											
\$ courants	310,4	329,9	296,0	319,6	302,1	308,3	459,0	338,8	310,8	319,2	2,9 %
\$ constants	310,4	327,3	289,3	308,2	289,1	291,6	427,0	308,3	277,5	279,5	(9,9) %



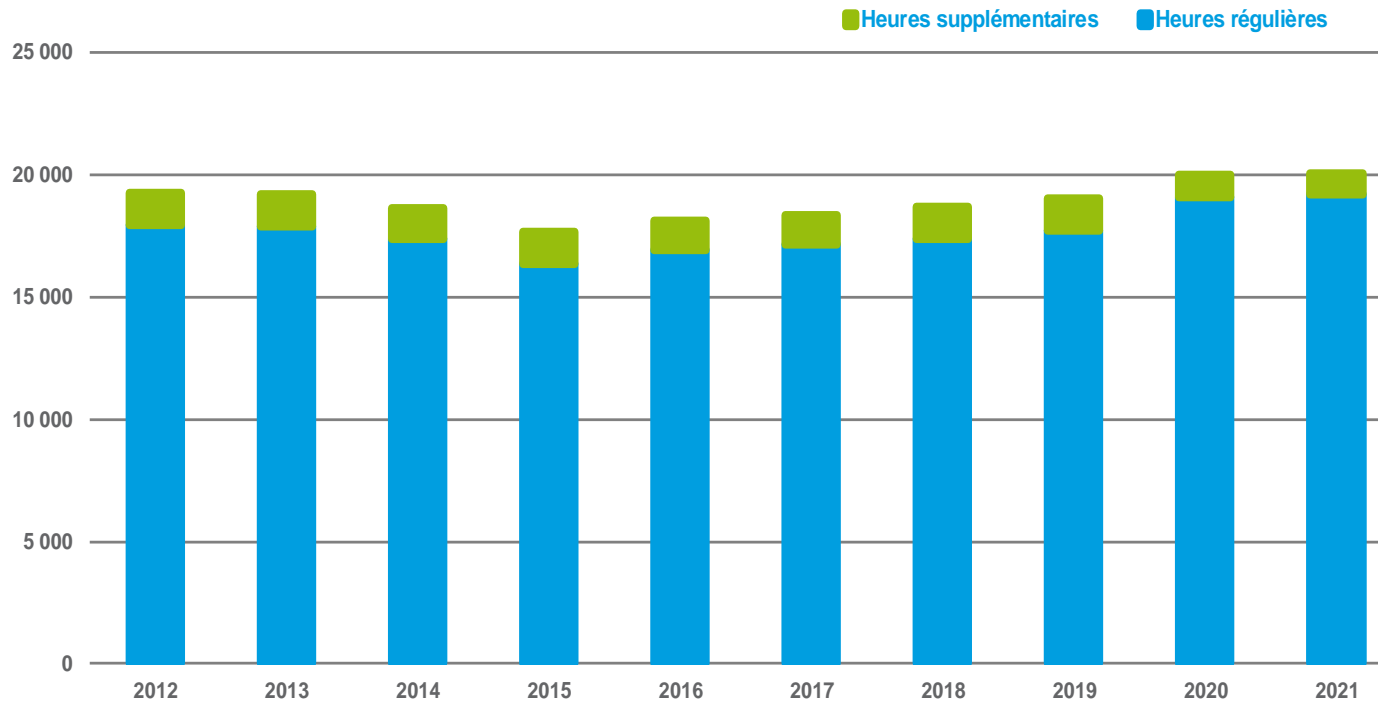
Note 1 : Les dépenses totales de biens et services (2012 – 2021) excluent les frais de financement aux opérations.

Note 2 : La variation en 2018 provient de la modification apportée au Régime de retraite 1992 le 1<sup>er</sup> mars 2019, un montant de 133,1 M\$ a été constaté pour les cotisations supplémentaires versées entre 1<sup>er</sup> janvier 2009 et le 31 décembre 2013 (clause banquier). Le montant fut comptabilisé en 2018 en diminution des coûts de rémunération. En contrepartie, ce même montant fût affecté au fonds d'immobilisation et explique la hausse des dépenses de biens et services.

# HEURES RÉGULIÈRES ET SUPPLÉMENTAIRES

(en milliers d'heures)

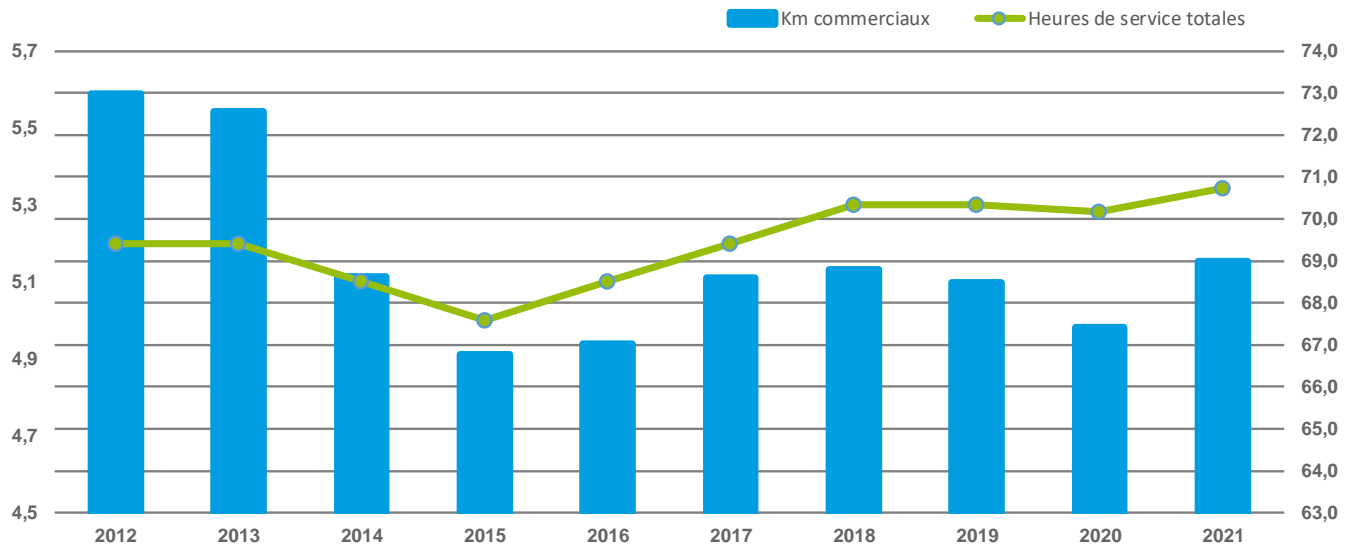
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Prévision 2020	Budget 2021	Variation 2012-2021
Heures régulières	17 940	17 912	17 394	16 376	16 949	17 182	17 388	17 746	19 107	19 231	7,2 %
Heures supplémentaires	1 304	1 277	1 236	1 292	1 156	1 151	1 275	1 302	889	808	(38,1) %
<b>Heures totales</b>	<b>19 244</b>	<b>19 190</b>	<b>18 631</b>	<b>17 668</b>	<b>18 105</b>	<b>18 334</b>	<b>18 663</b>	<b>19 049</b>	<b>19 995</b>	<b>20 039</b>	<b>4,1 %</b>



# KILOMÈTRES COMMERCIAUX ET HEURES DE SERVICE TOTALES – BUS

(en millions)

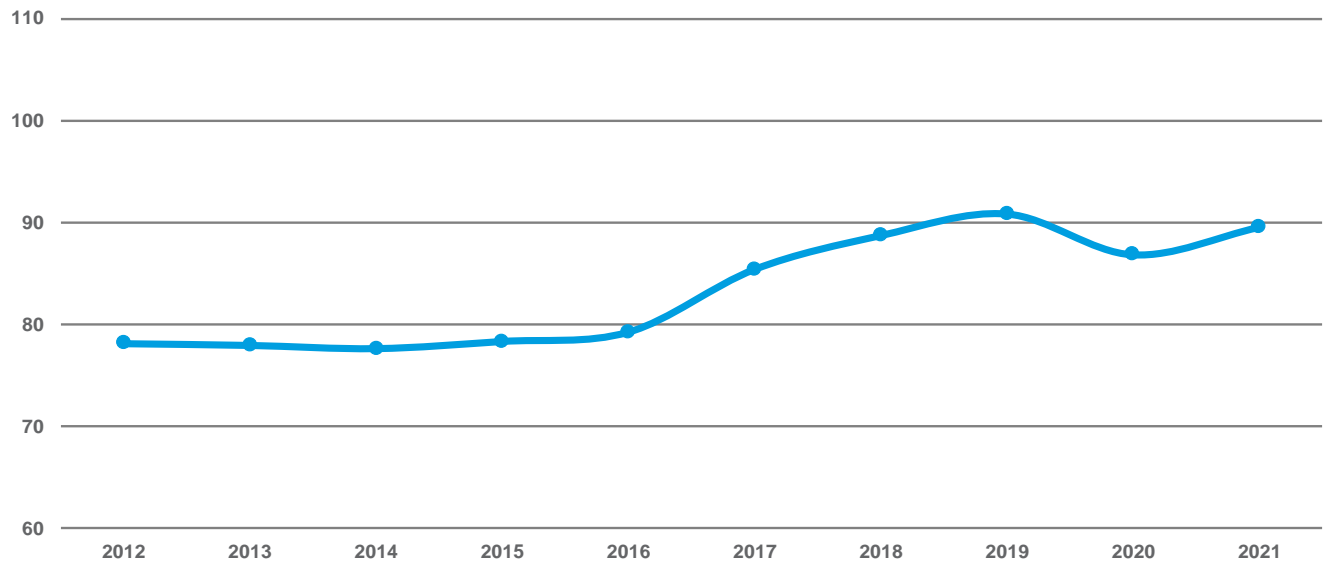
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Prévision 2020	Budget 2021	Variation 2012-2021
Km commerciaux	73,0	72,5	68,6	66,8	67,0	68,6	68,8	68,5	67,4	69,0	(5,5) %
Heures de service totales	5,2	5,2	5,1	5,0	5,1	5,2	5,3	5,3	5,3	5,3	2,7 %



# KILOMÈTRES COMMERCIAUX – VOITURES DE MÉTRO

(en millions de km)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Prévision 2020	Budget 2021	Variation 2012-2021
Km commerciaux	78,2	78,0	77,7	78,4	79,3	85,5	88,8	90,9	86,9	89,6	14,6 %

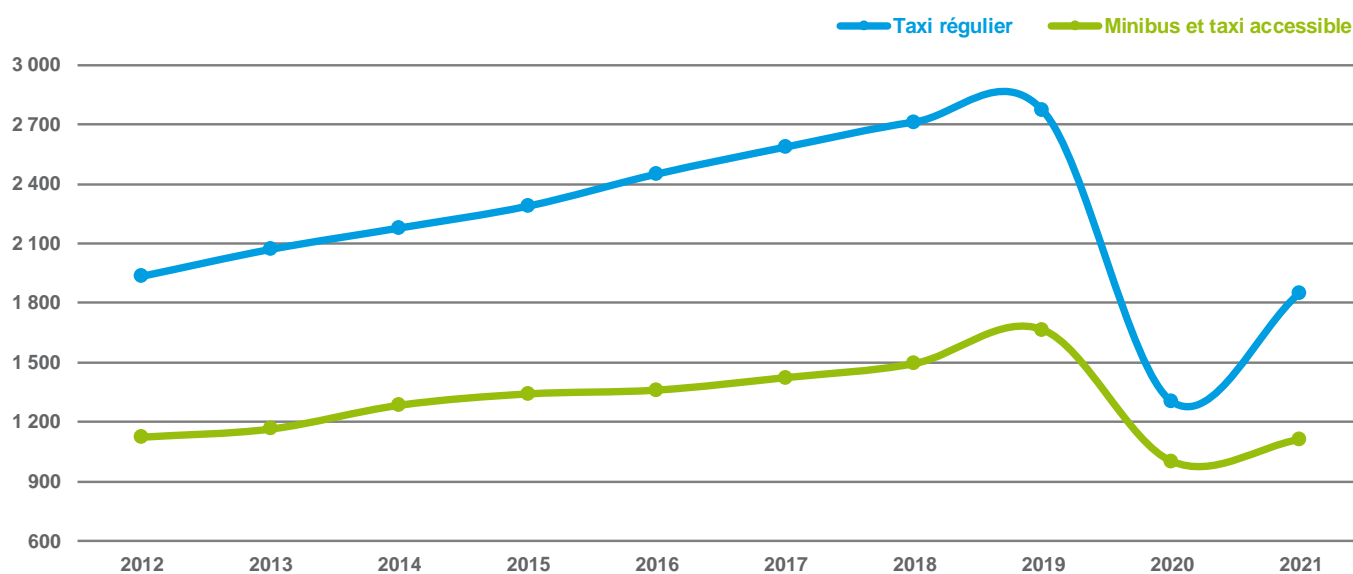




# DÉPLACEMENTS EN MINIBUS ET TAXIS – TRANSPORT ADAPTÉ

(en milliers de déplacements)

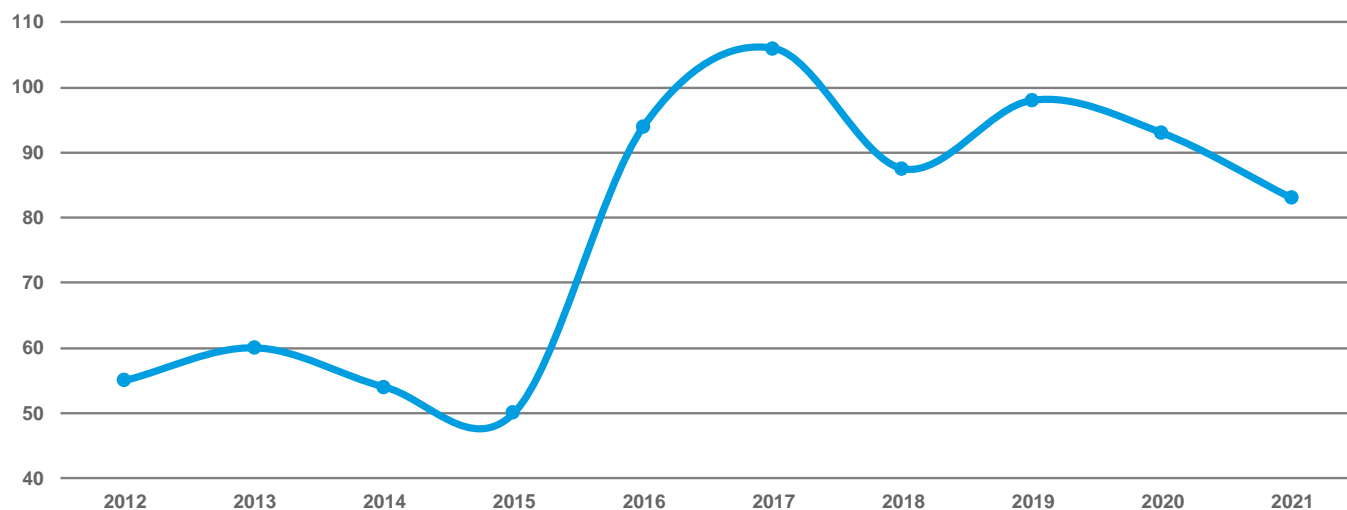
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Prévision 2020	Budget 2021	Variation 2012-2021
Taxi régulier	1 933	2 069	2 177	2 288	2 450	2 586	2 712	2 770	1 301	1 851	(4,2) %
Minibus	400	396	435	437	438	434	455	480	325	320	(20,1) %
Taxi accessible	723	767	848	903	922	988	1 038	1 184	677	793	9,7 %
<b>Total</b>	<b>3 056</b>	<b>3 233</b>	<b>3 460</b>	<b>3 628</b>	<b>3 809</b>	<b>4 008</b>	<b>4 205</b>	<b>4 434</b>	<b>2 304</b>	<b>2 964</b>	<b>(3,0) %</b>



# TAUX DE RÉALISATION DES PROJETS

(en pourcentage)

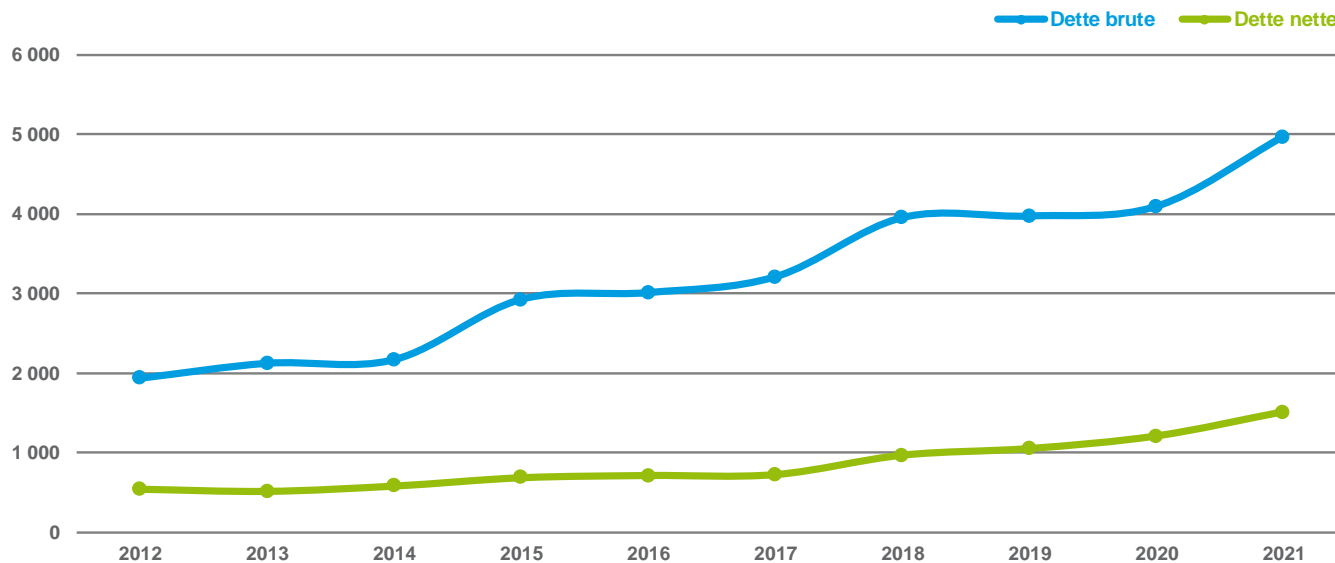
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Prévision 2020	Budget 2021	Variation 2012-2021
Taux de réalisation	55,0	60,0	54,0	50,0	94,0	106,0	87,5	98,0	93,0	83,0	50,9 %



# DETTE BRUTE ET NETTE DE LA STM

(en millions de dollars)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Prévision 2020	Budget 2021	Variation 2012-2021
Dette brute	1 940,2	2 127,4	2 174,0	2 930,1	3 014,4	3 212,5	3 955,3	3 974,9	4 096,1	4 972,7	156,3 %
Dette nette	550,4	524,3	589,8	693,1	720,8	732,5	973,3	1 055,7	1 211,9	1 512,4	174,8 %

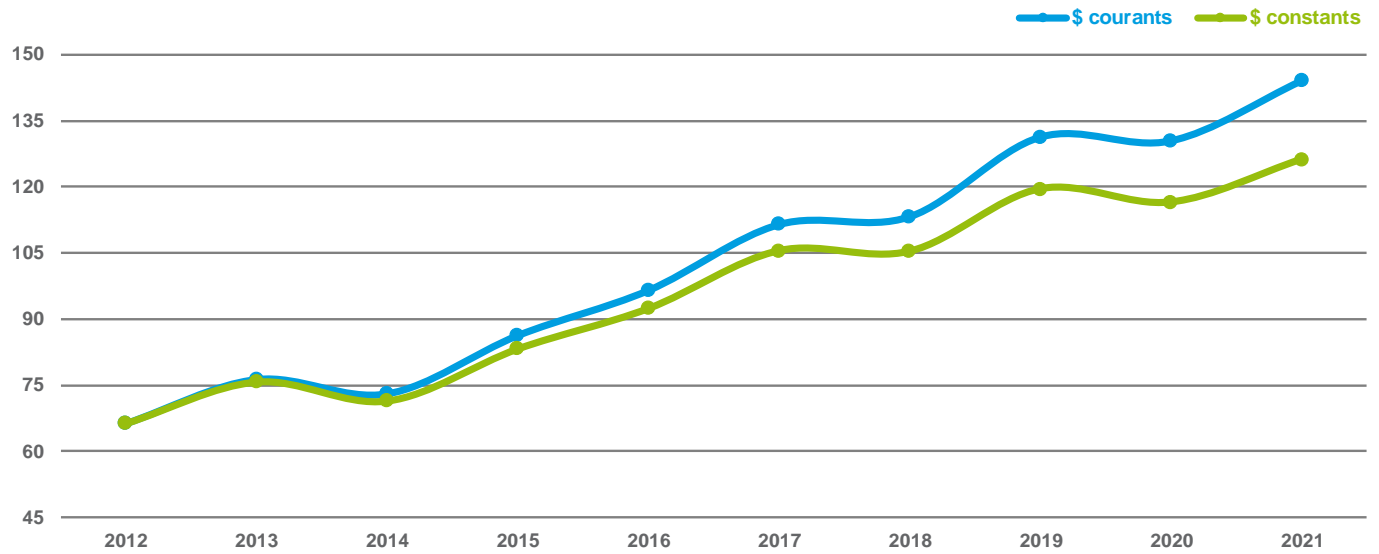


Note : L'augmentation marquée de la dette brute en 2015 s'explique par la cession des actifs et passifs liés au prolongement du métro sur le territoire de la Ville de Laval alors que celle observée en 2018 fait suite à l'acquisition des nouvelles voitures AZUR.

# SERVICE DE LA DETTE NET

(en millions de dollars)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Prévision 2020	Budget 2021	Variation 2012-2021
\$ courants	66,4	76,4	73,1	86,3	96,6	111,5	113,3	131,3	130,5	144,1	117,1 %
\$ constants	66,4	75,7	71,5	83,2	92,4	105,5	105,4	119,5	116,5	126,2	90,1 %



# ANNEXES

# PRINCIPALES PRATIQUES BUDGÉTAIRES

En tant qu'organisme public, la STM dresse ses états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le choix de ce référentiel est conforme aux dispositions législatives prévues dans sa loi constitutive et répond aux besoins de ses principaux utilisateurs.

Selon la classification du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), les états financiers de la STM comprennent des renseignements sur les particularités de la comptabilité des administrations municipales au Québec afin de refléter les dispositions législatives qui influencent la présentation de l'information financière.

Ces états financiers diffèrent de ceux préparés en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour le secteur public en ce qui concerne, entre autres, le traitement comptable des immobilisations, de la dette à long terme et des avantages sociaux futurs.

Ainsi, l'état des résultats préparé selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public est ajusté afin, entre autres, de soustraire les revenus d'investissement, de remplacer l'amortissement des immobilisations par le remboursement en capital de la dette à long terme et de virer aux dépenses constatées à pourvoir certaines mesures d'allègement décrites à la section portant sur l'excédent accumulé. Le résultat obtenu à la suite de ces ajustements est présenté à l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales. Le budget de la STM est préparé à l'aide des mêmes règles comptables que celles utilisées pour la préparation de l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales. La présentation utilisée pour préparer le budget diffère de celle utilisée pour l'excédent de fonctionnement.

La base budgétaire de la STM est donc comparable à la base comptable. Elle s'appuie sur les principes comptables suivants :

## Conversion des devises

Les revenus et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens au cours en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes de change sont inclus dans l'excédent de l'exercice.

## Constatation des revenus

Les revenus provenant de l'ARTM correspondent à la rémunération prévue selon la prestation du service de transport collectif sur le territoire de la STM. Ils sont constatés sur la base des montants convenus entre les deux organismes selon un budget établi annuellement. Les subventions incluses dans les revenus de fonctionnement sont constatées lorsque les conditions donnant droit à ces sommes sont remplies, dans la mesure où elles ont été autorisées, qu'une estimation raisonnable des montants est possible et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les subventions incluses dans les revenus d'investissement sont constatées à titre de revenus lors de l'enregistrement des charges et des coûts d'immobilisations auxquels elles se rapportent, dans la mesure où elles ont été autorisées par le cédant et que les critères d'admissibilité sont atteints, sauf si les stipulations dont sont assorties les subventions créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, la subvention est inscrite dans les revenus reportés et est amortie au fur et à mesure que les stipulations sont respectées. Compte tenu de l'historique de paiement des gouvernements cédants, la STM considère que les revenus de subventions sont autorisés par ceux-ci à partir du moment où les ententes qui les sous-tendent sont signées.

Les autres revenus sont comptabilisés lorsque l'opération à l'origine de leur constatation a été réalisée, qu'une estimation raisonnable des montants est possible et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

## Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les immobilisations sont amorties dès leur date de mise en service. Les immobilisations en cours (projets en voie de réalisation) et les immobilisations temporairement mises hors service ne font pas l'objet d'un amortissement. Les immobilisations reçues sans contrepartie monétaire sont comptabilisées à la valeur des services rendus. Lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est passé en charge à l'état des résultats. Aucune réduction de valeur ne fait l'objet d'une reprise par la suite.

# PRINCIPALES PRATIQUES BUDGÉTAIRES

## Avantages sociaux futurs

Les régimes d'avantages sociaux futurs de la STM sont tous des régimes à prestations déterminées.

Le passif relatif à ces régimes reflète l'écart, à la fin de l'exercice, entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs des régimes, ajusté des gains et pertes actuariels non amortis et de la provision pour moins-value. L'évaluation actuarielle de l'obligation au titre des prestations constituées est établie selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service avec projection des salaires. Elle est aussi basée sur des hypothèses actuarielles qui incorporent la meilleure estimation de la direction reliée, entre autres, aux taux d'actualisation, aux taux de rendement prévus des actifs des régimes et aux taux de croissance des salaires et des coûts des soins de santé. Les actifs des régimes sont évalués selon une valeur liée au marché établie sur une période de trois ans.

Le coût des modifications de l'exercice, relié aux modifications des régimes, est constaté dans l'exercice au cours duquel les modifications sont apportées, déduction faite le cas échéant des pertes actuarielles. Les gains et pertes actuariels, résultant des écarts par rapport aux résultats prévus ou découlant des modifications des hypothèses actuarielles, sont reportés puis amortis sur la durée de service moyenne restante des employés actifs ou sur la période restante d'espérance de vie lorsqu'il n'y a plus d'employés actifs.

La charge de ces régimes est établie de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants. Les autres composantes de la charge des régimes à prestations déterminées sont les suivantes: le coût des modifications de l'exercice, les cotisations de la Société au fonds de stabilisation, l'amortissement des gains et pertes actuariels, les gains et pertes actuariels non amortis constatés durant l'exercice, le revenu ou la charge d'intérêt résultant de l'écart entre les intérêts débiteurs sur l'obligation et le rendement prévu des actifs des régimes ainsi que la variation de la provision pour moins-value.

## Frais d'émission de la dette à long terme

Les frais d'émission de la dette à long terme sont amortis sur la durée des emprunts selon la méthode de l'amortissement linéaire et sont présentés dans l'état des résultats dans les charges, à titre d'intérêts et frais de financement.

## Instruments financiers dérivés

La STM conclut périodiquement des contrats de swaps de devises, de taux d'intérêt et de marchandises avec d'importantes institutions financières pour se protéger en partie des fluctuations de taux de change, d'intérêt et du prix de certains achats (carburant). Les gains et pertes qui y sont reliés sont constatés dans l'état des résultats au cours de la période où ils sont réalisés et sont présentés avec la charge relative à l'élément couvert. La STM n'a pas recours à des instruments financiers à des fins spéculatives.

Dans le cadre de la gestion de ses risques de devises et de taux d'intérêt sur la dette à long terme, la STM documente en bonne et due forme son objectif et sa stratégie de gestion des risques sur lesquels reposent ses activités de couverture ainsi que les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, tel que requis par les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ce processus consiste à rattacher ces instruments financiers dérivés à des actifs et passifs spécifiques, à des engagements fermes ou à des opérations spécifiques prévues. La STM s'attend à ce que les relations soient efficaces pour gérer les risques consignés. Par la suite, sur une base annuelle, les relations de couverture en place sont évaluées afin d'établir qu'elles sont demeurées efficaces et qu'il est prévu qu'elles le demeurent. L'efficacité d'une relation de couverture est généralement évaluée en analysant la concordance des principaux termes de swap et de la dette couverte.

La STM utilise divers instruments financiers dérivés en vue de transformer les flux de trésorerie d'une dette libellée en devises et comportant un taux d'intérêt variable, en flux de trésorerie d'une dette à taux fixe libellée en dollars canadiens, créant ainsi un instrument synthétique. La comptabilité des instruments synthétiques est utilisée pour rendre compte des actifs et des passifs constituant l'instrument synthétique. Par conséquent, la STM comptabilise ceux-ci comme s'il s'agissait de la dette que l'on cherche à reproduire.

# EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

(en milliers de dollars)

	Budget 2021	Prévision 2020	Réel 2019
<b>Revenus</b>			
Revenus provenant de l'ARTM	1 506 962	1 450 822	1 406 494
Subventions	81 262	72 205	81 922
Autres revenus	43 856	41 033	77 868
	<b>1 632 080</b>	<b>1 564 060</b>	<b>1 566 284</b>
<b>Charges</b>			
Service bus, métro et transport adapté	1 708 225	1 653 226	1 605 695
Intérêts et frais de financement	149 210	134 600	142 868
	<b>1 857 435</b>	<b>1 787 826</b>	<b>1 748 563</b>
<b>Déficit de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales</b>	<b>(225 355)</b>	<b>(223 766)</b>	<b>(182 279)</b>
<b>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>			
<b>Amortissement des immobilisations</b>	<b>328 004</b>	<b>319 381</b>	<b>304 335</b>
<b>Financement</b>			
Remboursement de la dette à long terme net des refinancements	(359 527)	(460 168)	(523 997)
Subvention sur le remboursement de la dette à long terme et sur la contribution au fonds d'amortissement	253 550	278 028	252 214
Financement à long terme des activités de fonctionnement	13 760	4 968	19 082
	<b>(92 217)</b>	<b>(177 172)</b>	<b>(252 701)</b>
<b>Affectations</b>			
Activités d'investissement	(17 000)	(15 000)	(14 749)
Fonds de roulement	3 439	500	-
Fonds d'immobilisations	-	-	(9 095)
Excédent de fonctionnement non affecté	-	457	273
Dépenses constatées à pourvoir	(7 186)	(1 778)	(11 648)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs - Fonds d'amortissement	10 315	97 378	166 321
	<b>(10 432)</b>	<b>81 557</b>	<b>131 102</b>
<b>Excédent de fonctionnement à des fins fiscales</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>457</b>



# EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES

(en milliers de dollars)

	Budget 2021	Prévision 2020	Réel 2019
<b>REVENUS D'INVESTISSEMENT</b>	1 186 410	671 004	639 012
<b>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>			
<b>Immobilisations</b>			
Acquisitions	(1 452 498)	(843 108)	(893 268)
<b>Financement</b>			
Financement à long terme des activités d'investissement	249 088	157 104	168 802
<b>Affectations</b>			
Activités de fonctionnement	17 000	15 000	14 749
	<b>(1 186 410)</b>	<b>(671 004)</b>	<b>(709 717)</b>
<b>Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(70 705)</b>

## CHARGES PAR OBJET

(en milliers de dollars)

	Budget 2021	Prévision 2020	Réel 2019
<b>Rémunération</b>	<b>806 988</b>	<b>791 980</b>	<b>740 743</b>
<b>Charges sociales</b>	<b>251 717</b>	<b>239 244</b>	<b>234 282</b>
<b>Biens et services</b>	<b>321 516</b>	<b>302 621</b>	<b>326 176</b>
<b>Intérêts et frais de financement</b>			
Frais de financement à court terme	14 301	4 220	5 920
Intérêts sur la dette à long terme à la charge:			
de la Société	60 798	60 285	56 223
du gouvernement du Québec	74 111	70 095	80 725
	<b>149 210</b>	<b>134 600</b>	<b>142 868</b>
<b>Amortissement des immobilisations</b>	<b>328 004</b>	<b>319 381</b>	<b>304 331</b>
<b>Autres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>163</b>
	<b>1 857 435</b>	<b>1 787 826</b>	<b>1 748 563</b>

# RÉSULTATS D'EXPLOITATION À DES FINS FISCALES

(en milliers de dollars)

	Budget 2021	Prévision 2020	Réel 2019
<b>REVENUS</b>			
Revenus provenant de l'ARTM	1 506 962	1 450 822	1 406 494
Subventions	74 111	70 095	81 922
Excédent reporté	-	457	273
Autres revenus	33 797	29 461	49 281
	<b>1 614 870</b>	<b>1 550 835</b>	<b>1 537 970</b>
<b>CHARGES</b>			
Rémunération	806 988	791 980	740 743
Charges sociales	251 717	239 244	237 377
Transport et communication	153 400	132 130	157 136
Honoraires professionnels	12 690	13 624	19 320
Achats de services techniques	25 810	32 249	41 863
Location	16 384	16 105	13 688
Entretien et réparation	27 283	24 044	18 971
Fourniture de services publics	264	265	249
Autres biens non durables	98 547	99 403	84 911
Frais de financement à court terme	3 576	1 220	245
Intérêts et frais de financement à la charge de:			
la Société	144 100	130 476	133 190
du gouvernement du Québec	74 111	70 095	80 725
Affectations au fonds d'immobilisations	-	-	9 095
	<b>1 614 870</b>	<b>1 550 835</b>	<b>1 537 513</b>
<b>Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>	-	-	<b>457</b>

# RÉSULTATS

(en milliers de dollars)

	Budget 2021	Prévisions 2020	Réalisations 2019
<b>REVENUS</b>			
<b>Fonctionnement</b>			
Revenus provenant de l'ARTM	1 506 962	1 450 822	1 406 494
Subventions	81 262	72 205	81 922
Autres revenus	43 856	41 033	77 868
	<b>1 632 080</b>	<b>1 564 060</b>	<b>1 566 284</b>
<b>Investissement</b>			
Contribution de l'ARTM	36 309	43 113	5 530
Subventions	1 150 101	627 891	633 482
	<b>1 186 410</b>	<b>671 004</b>	<b>639 012</b>
	<b>2 818 490</b>	<b>2 235 064</b>	<b>2 205 296</b>
<b>CHARGES</b>			
Service bus, métro et transport adapté	1 708 225	1 653 226	1 605 695
Intérêts et frais de financement	149 210	134 600	142 868
	<b>1 857 435</b>	<b>1 787 826</b>	<b>1 748 563</b>
<b>Excédent de l'exercice</b>	<b>961 055</b>	<b>447 238</b>	<b>456 733</b>
<b>Excédent accumulé au début de l'exercice</b>	<b>5 223 712</b>	<b>4 776 474</b>	<b>4 319 741</b>
<b>Excédent accumulé à la fin de l'exercice</b>	<b>6 184 767</b>	<b>5 223 712</b>	<b>4 776 474</b>

# EXCÉDENT ACCUMULÉ

(en milliers de dollars)

	Budget 2021	Prévision 2020	Réel 2019
Excédent de fonctionnement non affecté	-	-	457
Excédent de fonctionnement affecté	999	999	999
Fonds de roulement	3 061	6 500	7 000
Fonds d'immobilisations	152 692	152 692	152 692
Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés	6 057	6 057	6 057
Financement des investissements en cours	(273 633)	(273 633)	(273 633)
Dépenses constatées à pourvoir	(119 238)	(115 881)	(113 591)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	6 414 829	5 446 978	4 996 493
<b>Total</b>	<b>6 184 767</b>	<b>5 223 712</b>	<b>4 776 474</b>

## Excédent de fonctionnement non affecté

L'excédent de fonctionnement non affecté comprend la partie de l'excédent accumulé n'ayant aucune restriction quant à son utilisation.

## Excédent de fonctionnement affecté

L'excédent de fonctionnement affecté comprend la partie de l'excédent accumulé dont l'utilisation est réservée par résolution à des fins précises.

## Fonds de roulement

Ce fonds est composé du capital non engagé qui est réservé à l'acquisition de certaines immobilisations non subventionnées. Il doit être renfloué sur une période maximale de cinq ans.

## Fonds d'immobilisations

La création de ce fonds a été autorisée par le CA de la STM le 3 décembre 2014. Ce fonds pourra uniquement être utilisé pour financer la partie non subventionnée de l'acquisition, réparation ou rénovation de certaines immobilisations.

## Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés

Ce poste représente l'ensemble des sommes disponibles à la suite de la fermeture des règlements d'emprunts.

## Financement des investissements en cours

Le financement des investissements en cours correspond à l'excédent du financement permanent réalisé sur les acquisitions d'immobilisations.

## Dépenses constatées à pourvoir

Les dépenses constatées à pourvoir résultent des éléments suivants :

- Passif initial des régimes non capitalisés lié aux avantages sociaux futurs
- Financement des activités de fonctionnement relatif aux frais d'émission et d'intérêts

(en milliers de dollars)

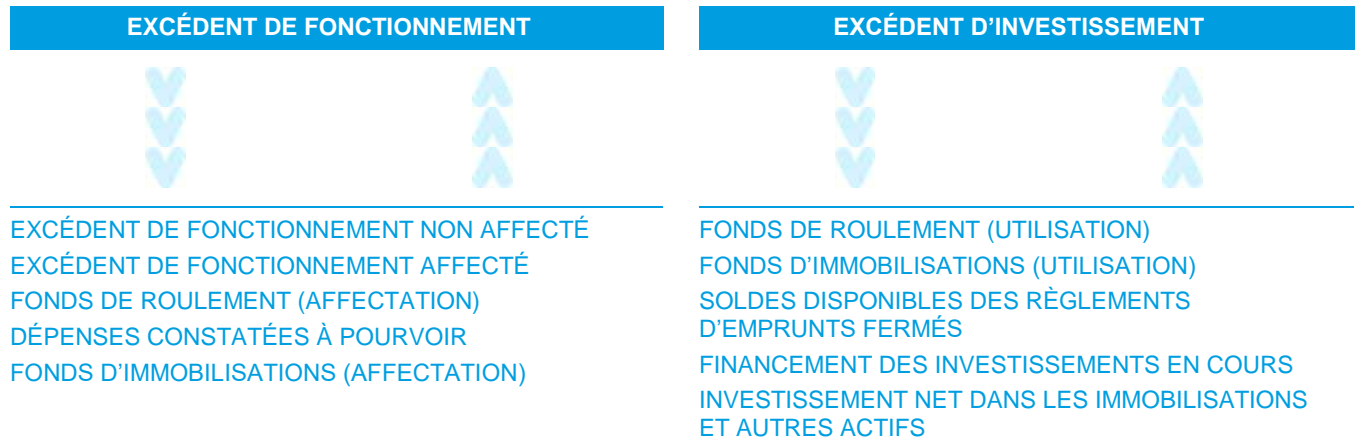
	Budget 2021	Prévision 2020	Réel 2019
Avantages sociaux futurs	(99 023)	(99 023)	(99 023)
Financement des activités de fonctionnement			
Frais d'émission et d'intérêts de la dette à long terme	(32 258)	(25 683)	(22 493)
Éléments présentés à l'encontre des dépenses constatées à pourvoir			
Financement des activités de fonctionnement	12 043	8 825	7 925
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>(119 238)</b>	<b>(115 881)</b>	<b>(113 591)</b>

# RELATION ENTRE LES DIFFÉRENTS FONDS DE LA STM

Conformément au modèle élaboré par le MAMH, la Société présente certaines informations financières établies à des fins fiscales. Outre la ventilation de l'excédent accumulé dans différents postes, ces informations financières sont reflétées aux excédents de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales.

Le budget de fonctionnement se traduit par l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales alors que les projets d'investissements prévus au PI se traduisent par l'excédent d'investissement à des fins fiscales.

Le PI représente les besoins en investissement des 10 prochaines années pour les projets d'immobilisations visant à maintenir et développer le patrimoine de la STM.



# PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

L'implantation de pratiques de bonne gestion financière et budgétaire est primordiale pour la STM. En effet, ces dernières servent de guide à la prise de décision et permettent d'amener l'ensemble des gestionnaires à un niveau supérieur de maîtrise de gestion des fonds publics. Vous trouverez ci-dessous les principales pratiques de gestion en vigueur. Ces dernières sont ou seront appuyées par une politique, une directive ou un guide.

## GESTION ENTOURANT L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

### Planification à long terme

Dans la foulée d'un virage axé sur l'amélioration de l'expérience client, le travail menant à l'élaboration du PSO 2025 a été réalisé depuis 2015. Le PSO 2025 de la STM a été adopté par son CA le 8 juin 2017.

Le PSO 2025 est le fruit d'une consultation auprès des clients et des employés ainsi que de balisages. Il s'appuie sur des assises, dont le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la CMM, le Plan d'action en électrification des transports 2015-2020 du gouvernement du Québec, sans oublier les engagements pris par Montréal, les gouvernements du Québec et du Canada, notamment en matière de réduction des émissions de GES.

### Équilibre budgétaire annuel

L'article 119 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* stipule que le budget ne peut prévoir des dépenses supérieures aux revenus de la STM. Il est fondamental que toute société de transport atteigne l'équilibre budgétaire. Pour ce faire, la STM a mis en place des processus ainsi que des outils afin de maintenir cet équilibre, et ce, sur une base annuelle et pluriannuelle.

- Un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaire (R-091) prévoit notamment le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense. Ce règlement assure une gestion responsable des ressources financières appuyée par une directive sectorielle finances (DS FIN 012) de suivi budgétaire et certification des activités d'exploitation et d'investissements.
- Processus d'élaboration d'un cadre financier sur plusieurs années afin d'assurer un équilibre budgétaire à moyen et à long termes.
- Processus budgétaire annuel rigoureux et bien documenté permettant une prise de décision efficace. Toujours selon la Loi sur les sociétés de transport en commun, le budget doit prévoir une réserve d'au plus 1,5 % des dépenses pour couvrir les frais imprévisibles d'administration et d'exploitation.
- Processus de prévisions aux quadrimestres afin de s'assurer que la situation budgétaire de la STM est saine tout au cours de l'année.
- Processus de suivi budgétaire mensuel permettant à la STM d'avoir une connaissance précise de la situation; les gestionnaires peuvent ainsi mieux planifier et contrôler l'évolution financière de leur secteur respectif.

# PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

## GESTION ENTOURANT LES INVESTISSEMENTS D’AFFAIRES

### Mise en contexte et objectifs

La gestion de portefeuille de projets a été créée en 2006 à la STM dans le but de faciliter la réalisation du PSO en fonction des ressources disponibles.

En matière de gestion de portefeuille de projets, les principes suivants doivent s’appliquer :

- Les objectifs d’investissements du portefeuille sont établis par le PSO
- Les catégories du portefeuille de projets sont définies
- Pour être inclus dans le portefeuille de projets, un projet doit générer des bénéfices ou permettre à la STM de se conformer à une loi ou à un règlement. Les enjeux liés au développement durable et à l’accessibilité universelle sont également considérés

### Gouvernance et processus

La gouvernance du portefeuille de projets de la STM est encadrée par le comité de gestion de portefeuille de projets (CGPP), composé de membres de la direction.

Les principales règles établies dans une politique de gestion sont les suivantes :

- Tout projet du portefeuille doit être sous la responsabilité d’un gestionnaire de niveau directeur ou plus (Promoteur)
- Une charte de projet dûment signée doit être déposée au CGPP
- Chaque projet doit être intégré dans la catégorie à laquelle il contribue le plus
- Tout projet doit satisfaire les modalités définies par le CGPP pour assurer son passage d’une phase à l’autre du cycle de vie du projet
- Tout projet inscrit dans le portefeuille doit être réalisé en fonction du budget autorisé et livrer les bénéfices dans les délais prévus. Tout promoteur qui ne prévoit pas atteindre cet objectif doit présenter une demande de modification de projet au CGPP

Les critères suivants sont à la base du processus décisionnel d’approbation et d’évaluation tout au long du cycle de vie des projets :

- Les axes et objectifs du PSO 2025
- Critères spécifiques à chacune des catégories
- Disponibilité des ressources
- Risques reliés à la réalisation des projets
- Réalisation des bénéfices

### Les bénéfices mesurés du portefeuille de projets

De façon à livrer les bénéfices attendus, la contribution des projets du portefeuille est mesurée avant la réalisation du projet et après (cible à atteindre au moment où les livrables sont transférés et intégrés aux opérations).

À titre d’exemple, notons les indicateurs suivants :

- Le taux d’immobilité
- La distance moyenne avant un bris (MDBF)
- Les coûts d’exploitation
- Le taux de ponctualité
- Le temps de déplacement
- Le déficit de maintien d’actifs;
- Le taux de disponibilité des systèmes.

# PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

## Acceptabilité sociale des projets de la STM (DS COM 004)

Afin de favoriser l'acceptabilité sociale des projets de la STM, il importe de considérer l'impact de ces derniers sur les parties prenantes externes ainsi que les besoins et les préoccupations de ces parties, et ce, dans les phases de définition, de développement et de mise en œuvre des différents projets.

Par cette directive, la direction exécutive Planification et Finances vise à améliorer la cohérence des représentations et interventions de la STM auprès des milieux locaux et des instances gouvernementales et municipales. Elle s'assure également que les responsables des projets de la STM intègrent à leur processus une étape d'analyse des enjeux d'acceptabilité sociale, laquelle constitue une bonne pratique de développement durable.

## Gestion des immobilisations (DS FIN 001)

La présente directive sectorielle définit et précise les critères de capitalisation afin d'assurer une comptabilisation adéquate des immobilisations de la STM. Ses principaux objectifs sont :

- d'orienter la STM dans l'identification et la comptabilisation adéquate de ses immobilisations
- d'uniformiser la capitalisation des immobilisations en établissant des règles claires
- d'identifier les catégories d'immobilisations et la durée de vie aux fins de l'amortissement

Cette directive découle des normes de « saine pratique comptable » et plus particulièrement des normes comptables pour le secteur public qui sont contenues dans le manuel de comptabilité pour le secteur public publié par l'Ordre des comptables professionnels agréés du Canada (CPA) et du manuel de la présentation de l'information financière municipale publié par le MAMH.

## Gestion des opérations de trésorerie (PC 3.07)

Dans le cadre de ses activités, la STM doit faire des placements et financer ses investissements. Elle doit aussi atténuer les risques financiers et budgétaires auxquels elle est exposée. Les décisions associées à ces opérations de trésorerie peuvent avoir un impact significatif sur les activités de la STM.

La STM étant un organisme public, il est dans l'intérêt de toutes les parties prenantes que soient mises en œuvre des façons de faire rigoureuses en matière de gestion des opérations de trésorerie. Celles-ci doivent s'inspirer de pratiques exemplaires d'intermédiaires financiers du secteur public et privé. Elles doivent aussi être conformes aux politiques et règlements de la STM, ainsi qu'aux normes réglementaires canadiennes, québécoises et internationales.

La présente politique a pour objectifs de :

- préciser la nature des opérations de trésorerie qui doivent être encadrées
- fournir des principes clairs guidant le développement d'une stratégie de gestion appropriée
- préciser les responsabilités des différentes parties prenantes de l'organisation

Les opérations de trésorerie sont aussi encadrées par les trois directives suivantes :

## La gestion de la dette (DS FIN 004)

La nature des opérations de la STM nécessite d'importantes infrastructures. Ses stations de métro, son matériel roulant et ses édifices n'en sont que quelques exemples. Le maintien de tels équipements, leur remplacement ou leur accroissement génère de grands besoins en investissements qui sont financés par l'émission de dettes. De plus, les infrastructures font principalement l'objet de subventions provenant des différents paliers de gouvernement. Celles-ci sont habituellement versées sous la forme de remboursement du service de la dette.

Conformément aux dispositions législatives, le financement à long terme de la portion d'un investissement faisant l'objet d'une subvention est réalisé directement auprès du fonds de financement du ministère des Finances. Tous les autres emprunts à long terme sont réalisés auprès de la Ville de Montréal. Le financement à court terme ou temporaire est réalisé directement auprès du marché des capitaux.



# PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

La STM doit donc se doter de stratégies rigoureuses afin de pouvoir gérer efficacement les dettes qu'elle doit engendrer. Ces stratégies doivent lui permettre :

- d'optimiser ses coûts et ses processus de financement
- de privilégier l'accès à des sources de financement diversifiées
- d'assurer de saines relations avec les intervenants de marché et les partenaires financiers
- d'optimiser son niveau d'endettement et la situation financière de l'entreprise

En plus des principes généraux établis à la PC 3.07 – Gestion des opérations de trésorerie, les responsables des opérations de trésorerie doivent :

- toujours prévoir un fonds d'amortissement pour chaque dette ne prévoyant pas de remboursement annuel et dont le terme est supérieur à 1 an afin de pouvoir en assurer le remboursement complet à l'échéance
- toujours faire en sorte que la totalité des transactions effectuées en devises étrangères soit immédiatement convertie en devises canadiennes

Les stratégies de gestion de la dette sont les suivantes :

- Le financement à court terme sert à répondre aux besoins d'encaisse de la STM
- Les dépenses en immobilisations sont financées, principalement, par des emprunts à long terme
- La STM peut avoir recours à des instruments financiers dérivés dans le cadre de ses financements

## La gestion des placements (DS FIN 005)

La gestion de l'encaisse, effectuée sur une base quotidienne, évalue les entrées et sorties de fonds, toutes sources confondues, de l'entreprise. Lors de cette analyse, il arrive que, pour une période donnée, la STM soit en position d'excédent de caisse. Il y a donc lieu d'investir ces sommes afin d'en optimiser le rendement. De plus, la STM effectue annuellement des contributions à ses fonds d'amortissement afin de pourvoir au remboursement de ses emprunts à leur échéance (tel que spécifié à sa politique corporative de gestion des opérations de trésorerie).

La directive définit :

- le cadre à l'intérieur duquel les responsables de la gestion des placements évoluent
- un ensemble d'objectifs à atteindre et de contraintes à respecter qui prennent en considération les niveaux de rendement attendu et de risque toléré par la STM

Les contraintes ne doivent cependant pas empêcher l'atteinte des objectifs. La préservation et l'augmentation du capital des fonds d'amortissement, de même qu'une volatilité limitée de la valeur de ces fonds, sont les objectifs principaux visés par la directive afin de protéger la capacité de remboursement, la réputation et l'intégrité de la STM.

## La gestion des risques financiers (DS FIN 006)

Certains aspects des opérations de la STM génèrent des risques financiers pouvant affecter sa capacité à bien s'acquitter de sa mission. Les variations de prix pour l'approvisionnement en carburant de ses véhicules en constituent un bon exemple. Les impacts des fluctuations de taux d'intérêt sur une dette à taux variable en constituent un autre. Le niveau d'exposition de la STM est principalement fonction de :

- l'importance et la direction des variations des différentes variables financières (exemples : taux de change, taux d'intérêt, prix des commodités)
- la sensibilité aux variations des instruments retenus dans sa stratégie de couverture
- ses besoins de financement et de refinancement
- ses besoins en liquidités pour suffire à ses opérations courantes

# PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

Les différentes catégories de risques auxquels la STM peut être exposée sont les suivantes :

- Risque de commodité
- Risque de contrepartie
- Risque de liquidité
- Risque d'opérations de trésorerie
- Risque de marché
- Risque juridique

## SAINE GESTION DES DÉPENSES D'EXPLOITATION

### Efforts de réduction des dépenses d'exploitation dans la mesure du possible

La STM continuera d'exercer un contrôle serré de ses coûts d'exploitation. Pour appuyer ses efforts, elle a choisi d'améliorer en priorité sa performance financière et d'optimiser la gestion de chacun de ses secteurs d'activité. À titre d'exemple, lorsqu'elle fait l'acquisition de biens et services, elle a recours à des regroupements de fournisseurs et d'industries, ce qui lui procure des économies importantes.

### Optimiser les processus administratifs et décisionnels de l'organisation

La STM a décidé également d'alléger son processus décisionnel afin de réduire les délais administratifs. En réévaluant les processus, les activités et les façons de faire, elle compte optimiser la gestion de chacun de ses secteurs d'activité en mobilisant les employés autour d'enjeux comme la planification des besoins en main-d'œuvre, l'information de gestion et la disponibilité du matériel.

### Guide d'approvisionnement (2020)

Les processus d'acquisition à la STM peuvent sembler complexes. Il importe de comprendre que la STM est une entreprise publique évoluant dans un cadre légal rigoureux. Ses processus d'acquisition sont définis par :

- les législatures provinciales et fédérales notamment par la *Loi sur les sociétés de transport en commun (R.L.R.Q., c. S-30.01)* qui institue la STM et qui énonce l'ensemble de ses droits, pouvoirs et modalités d'acquisition de biens et de services
- le CA de la STM :
  - dans le Règlement prévoyant l'exercice des pouvoirs du CA et du directeur général, et la signature de certains actes, documents ou écrits de la STM (R-011) qui fixe les paramètres gouvernant la prise de décisions dans les différents domaines de gestion des activités de la STM ainsi que les règles applicables à la signature de certains actes, documents ou écrits de celle-ci
  - dans le Règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire de la STM (R-091-1 tel que modifié) qui détermine les règles à suivre avant qu'une dépense contractuelle ne soit engagée
  - dans le Règlement sur la gestion contractuelle (R-175) qui fait partie intégrante de tout contrat de la Société
- le directeur général de la STM : dans la politique de gestion (PG 1.02) qui fixe les règles de délégation de pouvoirs d'autorisation de dépenses aux gestionnaires qui s'applique au pouvoir d'autorisation. Elle ne délègue d'aucune façon le pouvoir de signer les documents, contrats ou autres associés à la prise d'engagement de la STM auprès de tiers. Les règles de délégation de signature de ces actes, documents ou écrits sont contenues au règlement R-011 adopté par le CA et intitulé « Règlement prévoyant l'exercice des pouvoirs du CA et du directeur général, et la signature de certains actes, documents ou écrits de la STM ». Ces deux encadrements ont fait l'objet d'une mise à jour en 2020.

Ces documents visent à assurer l'équité, l'intégrité, la transparence et l'accessibilité aux marchés, à accroître la concurrence dans les processus d'attribution de contrats ainsi qu'à obtenir des biens et des services au meilleur. Les employés impliqués dans ce type de démarche doivent aussi respecter les normes prescrites par le Code d'éthique de la STM et le Code de conduite des fournisseurs. Tout employé de la STM ou membre de son CA qui, sciemment, accorde un contrat à un fournisseur sans en respecter les règles peut être tenu personnellement responsable.

# PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

En ce qui a trait aux acquisitions, la STM a élaboré aussi une directive sectorielle pour l'acquisition d'équipement et de logiciels informatiques (DS STI 002). Les budgets d'acquisitions informatiques sont centralisés à la direction exécutive - Technologies de l'information et Innovation. Une partie de ces budgets centralisés est allouée annuellement aux différents services de la STM.

## Gestion contractuelle (R-175)

Le règlement de la gestion contractuelle instaure les mesures exigées en vertu de l'article 103.2 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun (R.L.R.Q., chapitre S-30.01)* et vise à assurer un haut niveau de transparence et une saine gestion des contrats au sein de la STM. Ainsi, la STM instaure par la présente des mesures visant à :

- favoriser le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres
- assurer le respect de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying (RLRQ, c. T-11.011)* et du *Code de déontologie des lobbyistes (RLRQ, c. T-11.011, r.0.2)* adopté sous l'égide de cette loi
- prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption
- prévenir les situations de conflit d'intérêts
- prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demande de soumissions et la gestion du contrat qui en résulte
- encadrer la prise de toute décision qui a pour effet d'autoriser la modification d'un contrat
- assurer la rotation des éventuels cocontractants à l'égard des contrats qui comportent une dépense inférieure à 100 000 \$ et qui peuvent être passés de gré à gré

Ce règlement prévoit également les règles d'attribution des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$. Il comporte des dispositions prévoyant la collaboration avec l'inspecteur général de la Ville de Montréal ainsi que l'intégration de dispositions concernant les modifications aux contrats.

## Code d'éthique

Le Code d'éthique a vu le jour en 1988. Sa quatrième édition a été adoptée en 2018 par le CA sur recommandation de son comité Gouvernance, éthique et développement durable. En cas de décision difficile à prendre, la Société croit que ses employés sont en mesure d'effectuer une analyse juste de la situation et d'agir selon leur jugement.

Dans un tel cas, elle leur demande d'agir sous l'éclairage de sa mission, de ses valeurs et de ses engagements, de ses normes éthiques et des réponses découlant des questionnements prévus à son guide éthique. Chacun de ces éléments est approfondi dans les différentes sections du code, de manière à présenter une démarche structurée permettant de déterminer la conduite appropriée lorsqu'un employé est confronté à un dilemme éthique.

Par ce code, la STM veut souligner l'importance qu'elle attache à l'intégrité de ses employés, à la transparence de sa gestion et à sa bonne réputation auprès des clients, des partenaires, des fournisseurs et des organismes avec lesquels elle fait affaire.

## Code de conduite des fournisseurs de la STM

Le Code de conduite des fournisseurs s'inscrit dans la démarche de la Société en matière d'approvisionnement responsable et de développement durable. On y énonce les attentes de la Société à l'égard de ses fournisseurs dans ces domaines. Adopté en novembre 2018, on y retrouve une série de principes guidant les processus contractuels de la Société.

Par ce code, la STM demande à ses fournisseurs de s'engager à se conformer aux normes internationalement reconnues et aux meilleures pratiques en matière d'approvisionnement responsable. Il témoigne de la volonté de la Société de faire affaire avec des fournisseurs qui partagent ses valeurs et qui adhèrent à des pratiques responsables.

# PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

## Contrôles internes financiers (PC 3.09)

Dans un contexte où les normes de gouvernance exigent de plus en plus que les administrateurs et les directions aient en main des outils permettant la maîtrise de leur environnement de contrôle, la STM désire renforcer ses pratiques en matière de contrôle interne financier.

La STM a mis en place un programme d'attestation de l'information financière pour ses états financiers annuels basés sur les meilleures pratiques dans le domaine. Chaque année, le directeur général et le trésorier attestent que la direction maintient des systèmes de contrôles internes de qualité qui ont pour objet de fournir une assurance raisonnable que les états financiers publiés donnent une image fidèle de la STM et ne contiennent pas de fausses informations. Ils attestent également l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière.

La STM requiert que des contrôles internes financiers (CIF) soient mis en place de sorte que ses actifs soient protégés et que toutes ses opérations financières soient autorisées et enregistrées correctement. La STM intègre dans l'exercice de ses activités quotidiennes des CIF efficaces et les membres du CA en assurent la surveillance. Tous les gestionnaires et les employés de l'organisation sont responsables du choix, de la mise en place et du maintien des CIF en conformité avec le niveau de responsabilité qui leur est attribué.

En matière de contrôle interne financier, la STM privilégie les mesures suivantes :

- Dans toutes les sphères d'activité de la STM, les risques financiers sont énoncés et les contrôles financiers sont clairement identifiés, mis en place et maintenus;
- Les membres du CA, les gestionnaires et les employés contribuent à la protection des actifs, à la production de l'information financière de qualité ainsi qu'à la gestion des risques financiers inhérents aux processus sous leur gouverne ou auxquels ils participent;
- Dans le but de permettre au directeur général et au trésorier d'attester que les contrôles financiers sont efficaces, un programme d'attestation des contrôles internes à l'égard de l'information financière est mis en place;
- L'amélioration continue du système des CIF tient compte notamment des recommandations du programme d'attestation des contrôles internes à l'égard de l'information financière, des rapports de la Vérification générale et de ceux des auditeurs externes.

## Contrôles internes financiers (DS FIN 007)

Afin de préciser les modalités d'application des principes énoncés dans la politique corporative (PC 3.09) « Contrôles internes financiers » (CIF), la STM a élaboré une directive sectorielle des contrôles financiers internes (DS FIN 007). La directive décrit les activités liées à l'identification des risques et des contrôles ainsi que les obligations quant à la production de l'information financière contenue dans les états financiers annuels. Elle décrit les attentes quant au programme d'attestation des CIF ainsi que les activités de suivi des rapports produits notamment par les auditeurs externes ou la vérification générale. Finalement, elle précise les rôles et responsabilités des groupes touchés par les CIF.

## AUTRES PRATIQUES DE GESTION

### Gestion intégrée des risques (PC 1.17)

Les activités de la STM exposent cette dernière à un large éventail de risques pouvant affecter sa capacité à remplir sa mission, à atteindre ses objectifs et porter atteinte à sa réputation. Le but poursuivi par la direction, à cet égard, consiste à protéger la STM contre les risques stratégiques, opérationnels et financiers, tout en optimisant ses processus d'affaires. Une gestion rigoureuse et efficace favorise l'atteinte des objectifs en priorisant les risques significatifs, en anticipant les besoins du CA et de la direction et en y répondant.

La politique de gestion intégrée des risques établit un encadrement formel concernant la gestion des risques. L'approche adoptée vise à prendre des décisions éclairées dans l'intérêt de l'organisation en identifiant, en évaluant, en atténuant et en communiquant les enjeux importants liés aux risques. Elle vise à faire une transition entre une approche où les risques sont gérés en cloisonnement par les différents secteurs d'affaires vers une autre plus globalisante où les décisions sont prises en fonction de leur interdépendance.

# PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

L'approche systématique de gestion des risques se base sur un processus structuré mis en œuvre par les gestionnaires et destinée à fournir une assurance raisonnable quant aux enjeux de la STM. Les principes régissant cette politique reposent sur une gouvernance interne structurée en matière de gestion des risques. Cette politique précise les rôles et responsabilités entre les secteurs opérationnels et les fonctions dédiées à la gestion des risques et à la Vérification générale. Elle s'applique à l'ensemble des activités de la STM. Une gestion efficace des risques doit être une préoccupation partagée par l'ensemble des employés de la STM.

## Gestion des ressources et actifs informationnels (PC 5.01)

La STM reconnaît le caractère névralgique et stratégique du traitement et de la protection des ressources et actifs informationnels qu'elle détient et utilise au sein de ses processus d'affaires. C'est pourquoi elle met en place une structure de gouvernance lui permettant de créer, d'organiser, de protéger, de maintenir et de disposer des ressources et actifs informationnels de manière à contribuer aux objectifs organisationnels. La politique corporative PC 5.01 établit les principes directeurs ainsi que les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes en matière de gestion et de protection de l'information ainsi que de cyber sécurité.

Les principes directeurs sont axés sur l'imputabilité, l'intégrité, la protection, la conformité, la disponibilité, la divulgation, la conservation et la disposition de l'information sous sa garde. Ces principes sont les suivants :

- La gestion des ressources et actifs informationnels doit faire l'objet d'une reddition de compte annuelle auprès du comité de direction et au CA;
- L'élaboration et la mise en place des encadrements découlant de cette politique sont prises en charge par les secteurs concernés;
- L'information est publique, sous réserve des restrictions prévues par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ. c. A-2.1.)*;
- L'information doit faire l'objet de bonnes pratiques de gestion permettant d'en assurer :
  - L'authenticité, la fiabilité et un accès en temps opportun par le personnel de la Société ainsi que toute personne y ayant droit;
  - Le classement et la protection selon son niveau de confidentialité, d'intégrité et de disponibilité;
  - Le cycle de vie (création, utilisation, conservation et destruction);
- Les mesures de protection de l'information ainsi que les mécanismes de gestion de la cybersécurité doivent être mis en place de manière équilibrée en fonction de l'importance des risques.

## Intégrer le développement durable aux pratiques et processus décisionnels (PC 1.13)

La politique de développement durable de la STM stipule que le développement durable doit être au cœur des décisions. Dans son PSO 2025, la STM s'est engagée à consolider sa position de chef de file en développement durable. Forte de cet engagement, la STM intègre des considérations environnementales, sociales et économiques à ses processus décisionnels. Ainsi, elle a adopté en 2014 une directive sectorielle sur les approvisionnements responsables s'appliquant à tout processus d'achat et de disposition de biens. La priorisation des projets, leur conception et leur réalisation prennent en compte les enjeux de développement durable via notamment la gestion de portefeuille de projets et les normes et critères de conception. Enfin, toutes les recommandations présentées au CA et au directeur général font l'objet d'une évaluation d'un point de vue du développement durable.

Le développement durable à la STM s'inscrit également dans une démarche d'amélioration continue, comprenant l'amélioration de son système de gestion environnementale inspiré de la norme ISO 14001, une revue de direction et une reddition de comptes interne et externe annuelle. Depuis 2009, la STM rédige et publie chaque année un rapport de développement durable en conformité avec les normes Global Reporting Initiative (GRI).

Le développement durable est également intégré aux projets de la STM. Depuis plusieurs années, la STM suit la norme LEED pour ses bâtiments de surface. Le centre de transport Stinson a d'ailleurs obtenu la certification LEED Or en 2015. La STM s'est engagée à viser une certification LEED pour les nouveaux bâtiments de surface et Envision pour les nouvelles infrastructures.

# PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

La revue spécialisée en développement durable Corporate Knights place depuis plusieurs années la STM au sein d'un groupe sélect d'entreprises canadiennes qui se distinguent par leurs pratiques responsables exemplaires. La Société occupe le 6<sup>e</sup> rang canadien au classement 2020 des 50 meilleurs citoyens corporatifs du Canada. La STM est la seule entreprise de transport de passagers à faire partie de ce palmarès.

## Autres pratiques affectant la gestion financière

Plusieurs autres politiques, directives ou règlements, bien que ne traitant pas aussi directement de gestion financière, viennent encadrer la prise de décision au sein de la STM. Ces encadrements contribuent à la saine gestion des ressources de l'entreprise et à l'atteinte de ses objectifs. Notons, entre autres, les politiques et directives concernant les technologies de l'information, les ressources humaines, la sécurité et le comportement des personnes, l'utilisation des biens de l'entreprise, les conditions de travail, la gestion salariale, le remboursement de dépenses et la facturation à des tiers.

# DÉFINITION DES TYPES DE REVENUS

## ■ Autres revenus

Revenus autonomes, tels que : valeur de la visibilité lors d'événements spéciaux auxquels participe la STM, ventes de cartes OPUS, amendes, revenus de location ou de service et autres.

## ■ Quote-part – Transgesco S.E.C.

Revenus commerciaux provenant de la quote-part de Transgesco S.E.C., filiale à part entière de la STM.

## ■ Revenus provenant de l'ARTM

Le revenu reçu de l'ARTM est versé en compensation des services de transport collectif offerts par la STM sur son territoire. Ce revenu prévoit une rémunération liée aux coûts d'exploitation des différents services (bus, métro et TA), ainsi qu'une contribution pour la part non subventionnée des dépenses d'immobilisations.

L'ARTM est responsable d'établir l'offre de service de transport collectif en recourant aux services des quatre OPTC. Ces derniers, dont la STM, ont pour responsabilité de livrer les services convenus avec l'ARTM.

## ■ Subventions du gouvernement du Québec liées au service de la dette

Aide aux projets d'investissement financés par emprunt, calculée selon les paramètres du programme d'aide et selon les dépenses jugées admissibles par le MTQ. Ces subventions sont présentées en diminution des dépenses brutes.

# DÉFINITION DES TYPES DE DÉPENSES

## ■ Affectation au fonds de roulement

Remboursement de  $\frac{1}{5}$  des dépenses financées par le fonds de roulement au cours d'un exercice antérieur. Les dépenses financées par le fonds de roulement sont des immobilisations non subventionnées.

## ■ Affectation au fonds d'immobilisations

Le fonds d'immobilisations sert à financer certaines dépenses en immobilisations non subventionnées.

## ■ Avantages sociaux

**Conventionnés** : contributions de l'employeur aux différents programmes d'avantages sociaux offerts aux employés de la STM, soit les différents régimes d'assurance couvrant les soins dentaires, les frais médicaux et le remplacement du salaire en cas de maladie ainsi que le paiement annuel des banques de maladie et des congés personnels de même que les contributions aux régimes de retraite.

**Futurs** : contributions de l'employeur aux programmes d'avantages sociaux complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi offerts aux employés de la STM, soit les différents régimes d'assurance couvrant les soins de santé, le régime de continuation de salaire temporaire durant l'invalidité, les régimes complémentaires aux prestations versées par la CNESST, les prestations de maternité et parentales et le maintien d'assurance lors de certaines absences prolongées.

## ■ Cotisations aux régimes publics

Contributions de l'employeur aux divers régimes gouvernementaux, tels que l'assurance-emploi, le Fonds des services de santé du Québec, le Régime de rentes du Québec et le Régime québécois d'assurance parentale.

## ■ Coût de la CNESST

Cotisation annuelle payée à la CNESST. Comprend également les remboursements des salaires nets payés aux employés en accident de travail et les rentes d'incapacité. Au niveau des unités administratives, le coût de la CNESST est le salaire net payé à l'employé en accident de travail.

## ■ Dépenses diverses

Coûts pour les communications, les commissions sur les ventes de titres, la publicité, la formation et autres.



# DÉFINITION DES TYPES DE DÉPENSES

## ■ Dépenses majeures

Dépenses en immobilisations financées par le budget spécial d'exploitation. Comprend également les dépenses pour les pneus de bus, de métro et divers véhicules.

## ■ Énergie, taxes et permis

Énergie motrice, énergie utilitaire, coûts d'immatriculation, taxes municipales et assurance responsabilité.

## ■ Financement des opérations

Frais d'intérêt sur les emprunts à court terme et frais bancaires servant à financer les opérations courantes.

## ■ Heures supplémentaires

Salaire (taux régulier et prime) payé pour le temps travaillé au-delà du nombre d'heures normales à effectuer.

## ■ Location

Coûts relatifs à la location de véhicules, d'équipements, de locaux et de conduits souterrains.

## ■ Matériel et fournitures

Coûts des matériaux requis pour la réparation et l'entretien des véhicules ainsi que des bâtiments, et pour l'achat de petits outillages, d'équipements et de fournitures de bureau.

## ■ Primes diverses et autres paiements

Différentes primes payées par l'employeur (nuit, soir, dimanche, jours fériés travaillés, amplitude, etc.).

## ■ Rémunération de base

Salaire de base payé à l'ensemble des employés. Comprend les dépenses liées à certaines charges pour les heures non travaillées, soit les vacances, les jours fériés chômés et travaillés ainsi que les congés de maladie.

## ■ Service de la dette

Coût, en capital et intérêts, du remboursement de la dette à long terme contractée pour le financement de projets d'investissement. Ce montant inclut le versement au fonds d'amortissement et la subvention liée au capital.

## ■ Services professionnels

Honoraires versés à des bureaux d'études externes pour leur expertise particulière dans les domaines suivants : administratif, juridique, informatique, santé, génie, ressources humaines, publicité et information.

## ■ Services techniques et autres services

Coûts des services confiés à des firmes externes pour l'exécution de certains contrats de réparation. Comprend également les coûts relatifs aux contrats de taxi pour le transport régulier et adapté, au contrat de transport d'argent, au coût de la surveillance policière assumée par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et le Service de police de Laval et au contrat de gardiennage des propriétés de la STM.



# DÉFINITION DES CHARGES À L'ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION À DES FINS FISCALES

## ■ Achats de services techniques

Coûts des services confiés à des firmes externes pour l'exécution de certains services considérés comme étant de nature technique aux opérations.

## ■ Autres biens non durables

Dépenses en électricité et en chauffage pour les bâtiments, matériel divers et achat de petits outillages, d'équipements et de fournitures de bureau.

## ■ Charges sociales

Avantages sociaux, cotisations aux régimes publics et coût de la CNESST.

## ■ Entretien et réparation

Entretien et réparation des bâtiments, du matériel roulant et de divers équipements.

## ■ Fournitures de services publics

Coûts d'immatriculation des véhicules de service.

## ■ Honoraires professionnels

Honoraires versés à des bureaux d'études externes pour leur expertise particulière dans les domaines suivants : administratif, juridique, informatique, santé, génie, ressources humaines, publicité et information.

## ■ Intérêts et frais de financement

Coût, en capital et intérêts, du remboursement de la dette à long terme contractée pour le financement de projets d'investissement. Ce montant inclut le versement au fonds d'amortissement et la subvention liée au capital.

## ■ Location

Coûts relatifs à la location de véhicules, d'équipements, de locaux et de conduits souterrains.

## ■ Rémunération

Rémunération de base, heures supplémentaires et primes diverses et autres paiements.

## ■ Transport et communication

Énergie motrice, coûts d'immatriculation et assurances pour les véhicules. Comprend également les coûts relatifs aux contrats de taxi pour le transport régulier et adapté, au contrat de transport d'argent. Inclut les frais de déplacement et tous les frais de communications à la clientèle et administratives.

# DÉFINITION DES INDICATEURS DE GESTION

## ■ Achalandage STM basé sur la vente de titres

Le nombre de déplacements liés sur la base du nombre de titres consommés (dérivé des revenus voyageurs) et de taux moyens d'utilisation par titre (déterminés par sondage).

## ■ Achalandage STM basé sur la validation électronique

Le nombre de déplacements liés dérivé des données provenant du système électronique de validation.

## ■ Déplacements transport adapté

Le nombre de déplacements totaux effectués en termes d'espaces occupés par les clients du TA, par leurs accompagnateurs et par les aides à mobilité sur une période donnée.

## ■ Coût complet par km

L'indicateur mesure le coût complet par kilomètre parcouru avec clients à bord (km commerciaux). Le coût complet inclut toutes les charges directes et indirectes à la STM pour offrir ce service.

## ■ Coût complet par déplacement en transport adapté

L'indicateur mesure le coût complet par déplacement individuel. Le coût complet inclut toutes les charges directes et indirectes à la STM pour offrir ce service.

## ■ Expérience client globale (positive)

L'indicateur est mesuré à partir du sondage Expérience client (sondage en continu dans le panel *Ma voix ma STM*). À l'aide des pictogrammes (3 émoticônes illustrant respectivement un visage content, neutre et mécontent), les répondants expriment leur expérience vécue lors des déplacements effectués avec la STM (bus et/ou métro) dans les 7 derniers jours.

## ■ GES par km-passagers

L'indicateur représente les émissions de GES totaux de la STM ramenés aux distances parcourues par les usagers sur le réseau (passager-km).

## ■ Incident 5 minutes et + par million de km - Métro

Les incidents qui ont un impact sur la fiabilité métro par million de km parcourus.

## ■ Indice d'appropriation de l'excellence de l'expérience client

L'indice d'appropriation de l'excellence de l'expérience client permet de mesurer l'information, la compréhension et l'engagement des employés, des équipes et de la STM envers l'amélioration de l'expérience client.

## ■ Indice de mobilisation des employés récents

Le ratio entre le nombre d'employés mobilisés et le nombre de répondants, à l'emploi de la STM depuis moins de deux ans.

## ■ Indice de mobilisation global

Le ratio entre le nombre d'employés mobilisés divisé par le nombre de répondants.

## ■ Indice sur le développement des compétences

Le nombre d'employés satisfait du soutien reçu en ce qui a trait à la formation et au développement des compétences sur le nombre de répondants.

# DÉFINITION DES INDICATEURS DE GESTION

## ■ Km commerciaux livrés / heure payée

L'indicateur mesure l'efficacité basé sur les km commerciaux livrés par heure payée travaillée.

## ■ Nombre de stations de métro accessibles par ascenseurs

Le nombre de stations équipées d'ascenseurs et accessibles universellement.

## ■ Offre de service

Bus - Les km totaux estimés parcourus par les bus (km clientèle).

Métro - Les km totaux parcourus par les voitures de métro.

## ■ Part modale STM (24 heures)

La part modale STM représente la part des déplacements STM sur l'ensemble des déplacements motorisés dont l'origine ou la destination se situe sur l'île de Montréal, pour une période de 24 heures. Cet indicateur est calculé à partir des données d'enquêtes Origine-Destination.

## ■ Ponctualité des bus

Le pourcentage d'adhésion à l'horaire (règle moins 1 minute, plus de 3 minutes) des bus selon des points de repères insérés à l'intérieur du réseau de la STM.

## ■ Ponctualité du transport adapté

À partir des données GPS des véhicules (taxi et minibus) et des heures prévues d'embarquement et de débarquement du client, nous pouvons déterminer la ponctualité et le respect de la plage client à l'embarquement.

## ■ Programme d'excellence en qualité de service

Des clients mystères déployés dans tout le réseau de la STM réalisent des missions variées et évaluent, selon une grille de critères prédéfinis, cinq grands indicateurs : le service à la clientèle, le confort et la sécurité, l'information à la clientèle, la propreté et l'accessibilité, lors de leur déplacement en bus ou en métro. On considère que l'évaluation d'un indicateur donné a été un succès si tous les critères évalués ont été réussis.

## ■ Proportion des déplacements STM ayant recours à l'électricité - Bus

La proportion des déplacements STM ayant recours à la propulsion électrique (incluant la propulsion hybride diesel-électrique).

## ■ Taux de livraison

Bus – Les km totaux réalisés divisés par les km totaux planifiés ajustés.

Métro – Les km totaux réalisés divisés par les km totaux du budget d'exploitation.

## ■ Taux de réalisation des projets

Cet indicateur mesure le niveau des sommes réelles dépensées des projets par rapport aux montants prévus.

# INDEX DES SIGLES, ACRONYMES ET AUTRES ABRÉVIATIONS

# INDEX DES SIGLES, ACRONYMES ET AUTRES ABRÉVIATIONS

<b>ACTU</b>	Association canadienne du transport urbain
<b>AQTR</b>	Association québécoise des transports
<b>ARTM</b>	Autorité régionale de transport métropolitain
<b>ATUQ</b>	Association du transport urbain du Québec
<b>CA</b>	Conseil d'administration
<b>CGPP</b>	Comité de gestion de portefeuille de projets
<b>CIF</b>	Contrôles internes financiers
<b>CMM</b>	Communauté métropolitaine de Montréal
<b>CNESST</b>	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
<b>CRIC</b>	Comité sur les relations entre les inspecteurs de la STM et la communauté
<b>CUSM</b>	Centre universitaire de santé McGill
<b>DS FIN</b>	Directive sectorielle finances
<b>EDI</b>	Entretien des infrastructures
<b>EXO</b>	Réseau de transport métropolitain (anciennement RTM)
<b>GES</b>	Gaz à effet de serre
<b>GFOA</b>	Government Finance Officers Association
<b>GIA</b>	Gestion immobilière et aménagement
<b>GPS</b>	Global Positioning System
<b>GRI</b>	Global Reporting Initiative
<b>ISO</b>	Internal Organization for Standardization
<b>KM</b>	Kilomètre
<b>LEED</b>	Leadership in Energy and Environmental Design
<b>MAMH</b>	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
<b>MPB</b>	Mesures préférentielles bus
<b>MDBF</b>	Mean Distance Between Failures
<b>MR-73</b>	Matériel roulant 1973
<b>MTQ</b>	Ministère des Transports du Québec
<b>OPTC</b>	Organisme public de transport en commun
<b>OPUS</b>	Marque de commerce de la carte à puce commune de transport
<b>PAÉE</b>	Plan d'accès à l'égalité en emploi
<b>PC</b>	Politique corporative
<b>PDAU</b>	Plan de développement d'accessibilité universelle
<b>PEQS</b>	Programme d'excellence en qualité de service
<b>PDD</b>	Plan de développement durable
<b>PG</b>	Politique de gestion
<b>PI</b>	Programme des immobilisations
<b>PIE</b>	Planification intégrée entretien
<b>PMI</b>	Project Management Institute
<b>PSO</b>	Plan stratégique organisationnel
<b>REM</b>	Réseau express métropolitain
<b>RLRQ</b>	Recueil des lois et des règlements du Québec
<b>SOFIL</b>	Société de financement des infrastructures locales
<b>SRB</b>	Service rapide par bus
<b>STM</b>	Société de transport de Montréal
<b>TA</b>	Transport adapté

**Publié par la Société  
de transport de Montréal**

Direction exécutive  
Planification et Finances

Direction Finances

800, rue De La Gauchetière Ouest  
Bureau 9260  
Montréal (Québec) H5A 1J6

**[stm.info](http://stm.info)**



**Dossier # : 1203843029**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Transport collectif des personnes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le programme d'immobilisations 2021-2030 de la Société de transport de Montréal

Il est recommandé :

- d'approuver le programme d'immobilisations 2021-2030 de la Société de transport de Montréal.

**Signé par** Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-11-11 16:49

**Signataire :**

Serge LAMONTAGNE

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1203843029**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Transport collectif des personnes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le programme d'immobilisations 2021-2030 de la Société de transport de Montréal

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Tel que prévu à la *Loi sur les sociétés de transport* (L.R.Q. S-30-01, art.116), la Société de transport de Montréal (STM) doit, chaque année, déposer son budget pour adoption par le conseil d'agglomération, sur recommandation du comité exécutif. Elle doit également transmettre pour approbation son programme d'immobilisations (L.R.Q. S-30-01, art.134). Notons que la STM doit produire un plan d'immobilisations sur une période de dix ans. Selon l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001), le transport collectif est une responsabilité d'agglomération. Le programme d'immobilisations de la STM doit donc être déposé pour approbation au conseil d'agglomération.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CG19 0558 - 13 décembre 2019 – Approbation du programme d'immobilisations 2020-2029 de la Société de transport de Montréal
- CG18 0636 - 29 novembre 2018 – Approbation du programme d'immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal
- CG18 0095 - 14 février 2018 – Approbation du programme d'immobilisations 2018-2027 de la Société de transport de Montréal
- CG16 0653 - 29 novembre 2016 – Approbation du programme d'immobilisations 2017-2026 de la Société de transport de Montréal
- CG15 0661 - 19 novembre 2015 – Approbation du programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018 de la Société de transport de Montréal
- CG14 0487 - 14 novembre 2014 – Approbation du programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017 de la Société de transport de Montréal
- CG14 0046 - 20 février 2014 – Adoption du budget 2014 et approbation du programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016 de la Société de transport de Montréal
- CG12 0450 - 13 décembre 2012 – Adoption du budget 2013 et approbation du programme triennal d'immobilisations 2013-2014-2015 de la Société de transport de Montréal
- CG11 0410 - 16 décembre 2011 – Adoption du budget 2012 et approbation du programme triennal d'immobilisations 2012-2013-2014 de la Société de transport de Montréal
- CG10 0473 - 17 décembre 2010 – Adoption du budget 2011 et approbation du programme triennal d'immobilisations 2011-2012-2013 de la Société de transport de Montréal



CG10 0022 - 26 janvier 2010 – Adoption du budget 2010 et approbation du programme triennal d'immobilisations 2010-2011-2012 de la Société de transport de Montréal  
 CG08 0613 - 11 décembre 2008 – Adoption du budget 2009 et approbation du programme triennal d'immobilisations 2009-2010-2011 de la Société de transport de Montréal  
 CG07 0468 - 13 décembre 2007 – Adoption du budget 2008 et approbation du programme triennal d'immobilisations 2008-2009-2010 de la Société de transport de Montréal

## DESCRIPTION

Le *Programme d'immobilisations (PI) 2021-2030* présente les prévisions des dépenses d'investissements de la STM au cours des dix prochaines années. Le PI 2021-2030 de la STM s'élève à 18,1 G\$ et comporte des dépenses de 7,4 G\$ autorisées dans le cadre des différents programmes gouvernementaux d'aide au transport collectif. Par ailleurs, des projets dont les coûts s'élèvent actuellement à 10,7 G\$ sont en phase d'identification (opportunité d'affaires) ou de définition (charte de projet). Ceux-ci sont par exemple en cours d'évaluation, de priorisation ou d'autorisation de financement dans un programme d'aide gouvernemental. Voici les dépenses projetées réparties par secteurs.

Secteur	Phase	2021	2022	2023	2024	2025	2026-2030	Total
Réseau des autobus	Autorisés	550,2 M\$	609,5 M\$	496,0 M\$	373,5 M\$	83,8 M\$	100,3 M\$	2 213,3 M\$
	Définition et identification	10,4 M\$	40,2 M\$	36,7 M\$	221,6 M\$	718,7 M\$	3 282,1 M\$	4 309,5 M\$
	<b>Total</b>	<b>560,7 M\$</b>	<b>649,6 M\$</b>	<b>532,6 M\$</b>	<b>595,0 M\$</b>	<b>802,5 M\$</b>	<b>3 382,4 M\$</b>	<b>6 522,7 M\$</b>
Réseau du métro	Autorisés	876,1 M\$	1 016,8 M\$	1 038,2 M\$	774,2 M\$	510,2 M\$	934,4 M\$	5 149,8 M\$
	Définition et identification	6,4 M\$	411,8 M\$	571,7 M\$	852,2 M\$	1 008,9 M\$	3 386,4 M\$	6 237,2 M\$
	<b>Total</b>	<b>882,5 M\$</b>	<b>1 428,6 M\$</b>	<b>1 609,9 M\$</b>	<b>1 626,4 M\$</b>	<b>1 519,1 M\$</b>	<b>4 320,8 M\$</b>	<b>11 387,1 M\$</b>
Transport adapté	Autorisés	5,9 M\$	3,0 M\$	3,2 M\$	0,0 M\$	0,0 M\$	0,0 M\$	12,0 M\$
	Définition et identification	2,0 M\$	4,0 M\$	0,2 M\$	4,4 M\$	7,7 M\$	12,4 M\$	30,7 M\$
	<b>Total</b>	<b>7,9 M\$</b>	<b>7,0 M\$</b>	<b>3,4 M\$</b>	<b>4,4 M\$</b>	<b>7,7 M\$</b>	<b>12,4 M\$</b>	<b>42,7 M\$</b>
Administratif	Autorisés	39,8 M\$	14,7 M\$	4,9 M\$	2,4 M\$	0,0 M\$	0,0 M\$	61,8 M\$
	Définition et identification	21,8 M\$	25,6 M\$	26,9 M\$	23,6 M\$	14,8 M\$	9,0 M\$	121,7 M\$
	<b>Total</b>	<b>61,6 M\$</b>	<b>40,3 M\$</b>	<b>31,8 M\$</b>	<b>26,0 M\$</b>	<b>14,8 M\$</b>	<b>9,0 M\$</b>	<b>183,5 M\$</b>
<b>Total</b>		<b>1 512,6 M\$</b>	<b>2 125,5 M\$</b>	<b>2 177,7 M\$</b>	<b>2 251,9 M\$</b>	<b>2 344,1 M\$</b>	<b>7 724,6 M\$</b>	<b>18 136,1 M\$</b>

Plus de 2,2 G\$ seront investis dans les projets autorisés ciblant le réseau de bus. De cette somme, 1,4 G\$ seront investis dans les centres de transport (CT), soit dans leur électrification (673,8 M\$), dans la construction des CT de l'Est de Montréal (295,1 M\$) et de Bellechasse (263,8 M\$), dans la reconstruction du complexe Crémazie (71,4 M\$) et dans l'agrandissement des CT Anjou, Legendre et Saint-Laurent (67,6 M\$). Par ailleurs, 702,3 M\$ seront destinés à l'acquisition de bus, soit des bus hybrides ou électriques de 12 m (636,1 M\$) et des bus articulés électriques pour le SRB Pie-IX (66,2 M\$).

Plus de 5,1 G\$ seront investis dans les installations du réseau de métro. La STM prévoit investir massivement dans le remplacement d'équipements fixes directement liés à l'exploitation, comme les escaliers mécaniques, la ventilation, les ascenseurs, les équipements de voie, d'énergie, etc. (1,1 G\$). Un montant de 1,1 G\$ est prévu pour la ligne bleue, soit 736,5 M\$ pour son prolongement et 322,6 M\$ pour le remplacement du système de contrôle de trains. Le remplacement et la réfection d'infrastructures du métro comme des sections de stations et de tunnels, des garages et des ateliers, nécessiteront également des investissements considérables (602,7 M\$). Le programme d'accessibilité des stations de métro nécessitera pour sa part 591,5 M\$. Parmi les autres projets d'envergure autorisés, mentionnons l'installation de portes palières sur la ligne Orange (564,1 M\$), l'acquisition de voiture de métro AZUR (372 M\$) et la construction du garage Côte-Vertu (166,5 M\$).

Le financement de la majorité des dépenses capitalisables de la STM se fait par émission de dette. Ainsi, au 31 décembre 2020, la dette nette de la STM devrait totaliser 1,2 G\$ pour atteindre 3,1 G\$ au 31 décembre 2030.

## **JUSTIFICATION**

Tel qu'il est prévu à la *Loi sur les sociétés de transport* (L.R.Q. S-30-01, art.116), la STM doit, chaque année, déposer son budget pour adoption par le conseil d'agglomération, sur recommandation du comité exécutif. Elle doit également transmettre pour approbation son programme d'immobilisations (L.R.Q. S-30-01, art.134).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La participation financière de l'agglomération de Montréal au financement du PI 2021-2030 de la STM est comprise dans la contribution versée à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), laquelle a été fixée de façon provisoire à 633,4 M\$ pour 2021. La contribution de l'agglomération de Montréal à l'ARTM en 2021 inclut un montant de 36,6 M\$ associé au programme de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL).

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S. o.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S. o.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S. o.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S. o.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S. o.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Christian C NADEAU  
Conseiller en planification budgétaire

**Tél :** 514 872-7656  
**Télécop. :** 514 872-3145

### ENDOSSÉ PAR Le : 2020-11-11

Francine LAVERDIÈRE  
Directrice - Direction du budget et de la  
planification financière et fiscale

**Tél :** 514 872-3402  
**Télécop. :**

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE  
Directrice - Direction du budget et de la  
planification financière et fiscale

**Tél :** 514 872-3402  
**Approuvé le :** 2020-11-11

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE  
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

**Tél :** 514 872-6630  
**Approuvé le :** 2020-11-11

Extrait du procès-verbal d'une assemblée extraordinaire du conseil d'administration  
de la Société de transport de Montréal

tenue le 30 octobre 2020

via l'application Teams et par voie de conférence téléphonique

CA-2020-159 ADOPTION DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2021-2030

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Georges Bourelle

APPUYÉ par madame Laurence Parent

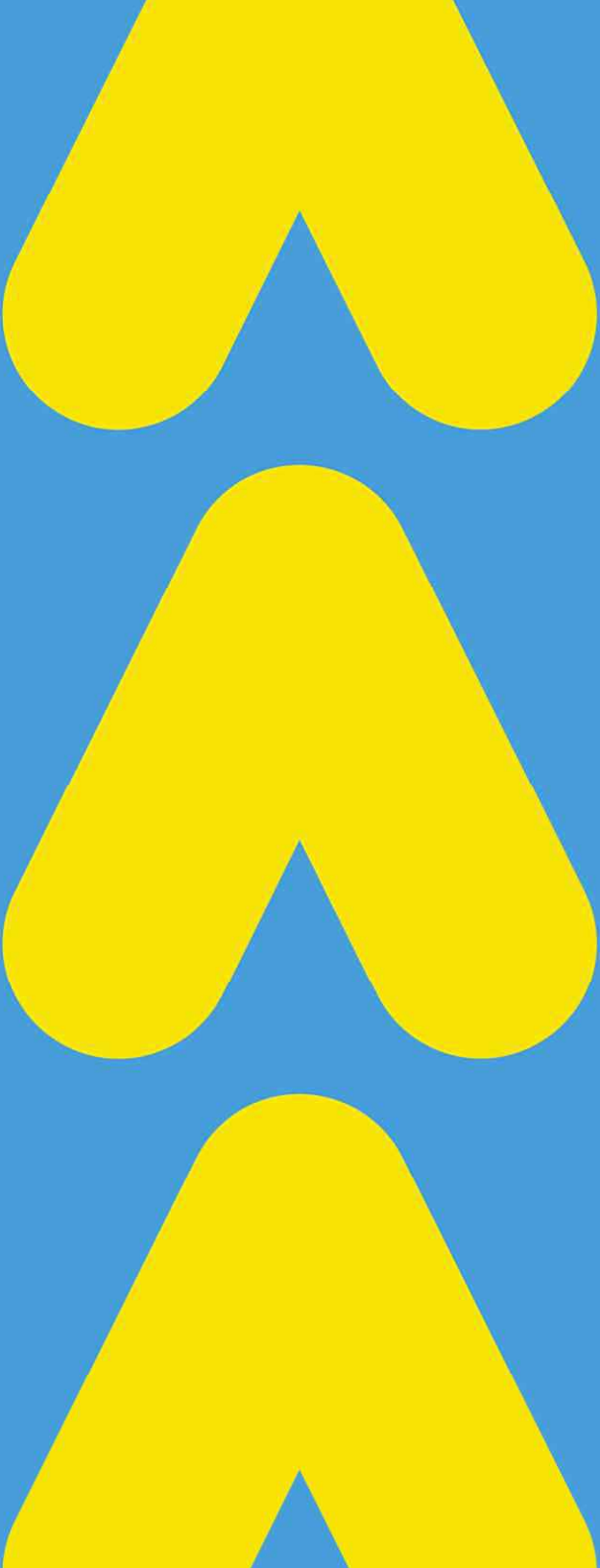
ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter le programme des immobilisations de la Société pour les années 2021 à 2030, intitulé « PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2021-2030 » selon le document joint à la présente recommandation et de le transmettre aux différentes instances pour fins d'approbation.

*Frédéric Roussel*

Signé avec ConsignO Cloud (30/10/2020)  
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.



# Des idées qui nous transportent

Programme des immobilisations 2021-2030

## Remerciements

Dans un contexte de pandémie, je tiens personnellement à remercier l'ensemble des employés qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce programme décennal des immobilisations, notamment les promoteurs, les directeurs de projets ainsi que les équipes support, mais plus particulièrement toute l'équipe de la Direction – Finances.

Ce Programme des immobilisations 2021-2030 démontre une fois de plus la grande rigueur et le professionnalisme des employés de la STM. Certaines décisions ont été difficiles à prendre afin de contenir l'enveloppe de projets pour les 10 prochaines années.

C'est donc avec une grande fierté que je vous invite à le lire et le consulter régulièrement. Je vous souhaite une bonne lecture!

Votre trésorière,



A handwritten signature in black ink that reads "Linda Lebrun". The signature is written in a cursive style on a light-colored background.

**Linda Lebrun, CPA, CA**  
**Trésorière et directrice exécutive**  
**Planification et finances**

**APPROUVÉ PAR**

Le conseil d'administration  
de la Société de transport de Montréal,  
le 30 octobre 2020

**PRÉPARÉ PAR**

La direction Finances,  
Direction exécutive - Planification et finances

# Programme des immobilisations 2021 · 2030



## Mot des dirigeants

L'année 2020 restera dans les annales de notre organisation et du monde comme une période de grands défis, de grands accomplissements, d'innovation, mais surtout une année de résilience extrême. Nous tenions d'entrée de jeu à le souligner et à remercier nos employés pour leurs efforts, leur dévouement et leur grand professionnalisme en ces temps difficiles.

À titre de service essentiel, l'ensemble de nos 11 000 employés ont assuré à la population montréalaise une offre de transport collectif efficace et sécuritaire durant toute cette période. De plus, les équipes de projet ont poursuivi leurs efforts en s'adaptant rapidement au mode de télétravail, et ce, en tenant compte de cette pandémie qui nous a tous si durement frappés.

Malgré les difficultés, la STM poursuivra ses investissements dans ses infrastructures. Ainsi, 18 G\$ seront investis dans les 10 prochaines années afin d'améliorer la fiabilité des infrastructures et d'améliorer l'offre de service. Il s'agit d'un niveau d'investissement stable par rapport au programme

d'immobilisations de l'an dernier. Maintenir et développer le réseau demeure une responsabilité incontournable afin de léguer des infrastructures de qualité aux générations futures et poursuivre nos efforts dans la lutte aux changements climatiques.

Avec des investissements moyens de 2 G\$ par année, la STM investira dans plusieurs projets importants pour la métropole, dont l'électrification du réseau de bus, la réalisation du prolongement de la ligne bleue, les programmes Réno-Métro ou encore les chantiers liés à l'accessibilité universelle dans nos stations

Grâce à l'effort soutenu de nos employés et de l'appui de nos partenaires, tels que l'agglomération de Montréal et les gouvernements du Québec et du Canada, tous ces investissements assureront un service fiable, sécuritaire et ancré au cœur du développement durable.



**Philippe Schnobb**  
Président du conseil d'administration



**Luc Tremblay, FCPA, FCA**  
Directeur général

## Note liminaire

Les montants inscrits dans les tableaux et dans les textes sont arrondis au million de dollars près. Par conséquent, il est possible que la somme de ces montants diffère légèrement du total présenté.

Les dépenses des projets représentent le coût complet net des ristournes des taxes (TPS et TVQ), ce qui signifie qu'elles contiennent les volets capitalisables et non capitalisables. Le financement des investissements capitalisables s'effectue principalement sous forme d'emprunt ou de remboursement au comptant par nos partenaires. Quant à la portion non capitalisable, elle est intégrée au budget d'exploitation de la STM.

Le pourcentage de subvention présenté au bas de chaque fiche de projet représente une estimation du taux prévu de financement par les partenaires,

autres que la STM, pour la durée totale du projet et pour l'ensemble des dépenses du projet (capitalisables et non capitalisables). Ce pourcentage peut différer du taux du programme de subvention. À l'exception des demandes de subvention déjà autorisées, le programme d'aide financière indiqué dans chaque fiche de projet constitue une hypothèse à des fins de préparation du Programme des immobilisations (PI).

Les projets terminés en 2020 et avant sont exclus du présent document.

Finalement, une liste des sigles, acronymes et autres abréviations utilisés est présentée à la dernière page de ce document.

## Table des matières

Gouvernance	7
Plan stratégique organisationnel 2025	11
Gestion de portefeuille de projets	17
Plan de maintien des actifs	23
Impact financier	28
Sommaire – projets	35
Réseau de bus	41
Réseau du métro	66
Transport adapté	95
Secteur administratif	100
<b>Annexes</b>	<b>106</b>
<b>Index des sigles, acronymes et autres abréviations</b>	<b>118</b>

# Gouvernance

## Gouvernance

Entreprise publique de transport collectif, la STM est au cœur du développement durable de la région de Montréal. À juste coût, elle met en œuvre, exploite et maintient un réseau performant et intégré qu'elle contribue à développer. Forte de l'engagement de ses employés et de ses partenaires, la STM assure à ses clients un service sécuritaire, fiable, rapide, convivial et accessible.

Elle est liée par une entente de service à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) pour l'exploitation des services sur son territoire et la réalisation de ses projets. La planification stratégique du développement du transport collectif, le financement des services et le cadre tarifaire relèvent dorénavant de l'ARTM.

La STM collabore également avec l'ARTM pour la planification des projets de développement métropolitains et réalise les projets pour les infrastructures et les équipements dont elle sera l'exploitante. À ce titre, elle réalise le projet Service rapide par bus (SRB) Pie-IX, prépare le dossier d'affaires du prolongement de la ligne bleue et sera maître d'œuvre de sa réalisation. En plus d'être gestionnaire déléguée du système central OPUS, la STM assure aussi pour l'ARTM la réalisation du projet des équipements billettiques du REM.

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Notre conseil d'administration est désigné par le conseil d'agglomération de Montréal parmi les membres du conseil municipal de la Ville de Montréal et des conseils des autres municipalités dont le territoire est compris dans l'agglomération. Il peut aussi désigner des membres indépendants. Par ailleurs, trois membres du conseil sont choisis parmi les résidents de l'agglomération, dont un client des services de transport adapté et deux clients des services de transport collectif. Cette dernière désignation doit notamment permettre de faire

accéder au conseil au moins une personne âgée de moins de 35 ans lors de sa nomination.

C'est notre conseil d'administration qui exerce les fonctions et les pouvoirs de la STM et en détermine les grandes orientations. Il adopte notamment le Plan stratégique organisationnel (PSO). Il approuve annuellement le budget et le PI. Le conseil actuel est formé de cinq élus municipaux et de trois représentants des clientèles et de deux membres indépendants, regroupant cinq femmes et cinq hommes. Le président, Philippe Schnobb, assume ses fonctions à temps plein.

### COMITÉ DE DIRECTION

Composé du directeur général et de ses directeurs exécutifs, le Comité de direction détermine les orientations qui affectent la Société. Il alloue les ressources nécessaires à la réalisation de son PSO.

Le Comité de direction exerce un rôle de coordination et de suivi, notamment, par l'examen des rapports financiers, des plans d'action et des indicateurs de performance visant à améliorer l'expérience client.

# Gouvernance

## LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Philippe Schnobb

**Président**

Représentant des clients  
du transport collectif

### Craig Sauvé

**Vice-Président**

Conseiller de la Ville de Montréal, district de  
Saint-Henri-Est–Petite-Bourgogne–Pointe-Saint-Charles–Griffintown,  
Arrondissement du Sud-Ouest

### Marie Plourde

Conseillère d'arrondissement, district du Mile  
End, Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

### Marie-Andrée Mauger

Conseillère d'arrondissement, district de  
Desmarchais-Crawford, Arrondissement de  
Verdun

### Laurence Parent

Représentante des clients du transport adapté

### Francesco Miele

Conseiller de la Ville de Montréal, district Côte-  
de-Liesse Arrondissement de Saint-Laurent

### Georges Bourelle

Maire de Beaconsfield

### Peter Trent

Membre indépendant

### Claudia Lacroix Perron

Représentante des clients du transport collectif  
(membre âgée de moins de 35 ans)

### Catherine Morency

Membre indépendant

# Gouvernance

## LES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION

### Luc Tremblay

Directeur général

### Linda Lebrun

Trésorière et Directrice exécutive  
Planification et Finances

### Michel Lafrance

Directeur exécutif  
Expérience client et  
Activités commerciales

### Luc Lamontagne

Directeur exécutif  
Technologies de l'information  
et Innovation

### Alain Brière

Directeur exécutif  
Ressources humaines

### Marie-Claude Léonard

Directrice exécutive  
Métro

### Renée Amilcar

Directrice exécutive  
Exploitation Bus

### Sébastien Fecteau

Directeur exécutif  
Entretien Bus

### Nancy Fréchette

Directrice exécutive  
Planification Entretien, Infrastructures  
et Approvisionnement

### François Chamberland

Directeur exécutif  
Ingénierie et Grands projets

# Plan stratégique organisationnel 2025



## Plan stratégique organisationnel 2025

Entreprise publique de transport collectif, la STM est au cœur du développement durable de la région de Montréal. À juste coût, elle met en œuvre, exploite et maintient un réseau performant et intégré qu'elle contribue à développer. Forte de l'engagement de ses employés et de ses partenaires, la STM assure à ses clients un service sécuritaire, fiable, rapide, convivial et accessible. Son PSO 2025 repose sur une ambitieuse vision corporative, l'EXCELLENCE EN MOBILITÉ. Il est composé de 4 orientations stratégiques, 16 objectifs et 31 cibles.

Adopté par la STM le 8 juin 2017 et approuvé par la Communauté métropolitaine de Montréal en 2018, le PSO 2025 est une véritable feuille de route de l'évolution du transport collectif à Montréal.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS
Améliorer l'expérience client	1. Livrer l'offre de service promise 2. Améliorer la régularité du service et assurer un parcours client prévisible 3. Miser sur la qualité de service et augmenter le sentiment de sécurité 4. Poursuivre le déploiement de l'accessibilité universelle 5. Réduire le déficit de maintien des actifs 6. Améliorer la performance lors de la réalisation des investissements 7. Poursuivre l'électrification du réseau 8. Bonifier le parcours client 9. Développer le réseau en favorisant la mobilité intégrée
Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance	10. Renouveler l'organisation pour l'excellence de l'expérience client 11. Agir comme chef de file en mobilité et développement durables
Maîtriser les finances	12. Maîtriser la gestion de l'entente de service 13. Améliorer l'efficacité des processus et la productivité
Attirer, développer et mobiliser les talents	14. Attirer et retenir les talents 15. Développer les compétences 16. Encourager l'implication et le leadership

Le PSO 2025 s'appuie sur des assises gouvernementales, dont le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal, sans oublier les engagements pris par Montréal, les gouvernements du Québec et du Canada, notamment en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. La STM collabore également à l'élaboration du Plan stratégique de développement de l'Autorité régionale de

transport métropolitain (ARTM) et à la réalisation du Plan d'action 2018-2023 de la Politique de mobilité durable 2030 du gouvernement du Québec. Au cours des 10 prochaines années, la STM mettra en chantier des projets phares pour la mobilité des Montréalais pour une valeur de plus de 18 G\$ avec l'appui financier des gouvernements du Québec et du Canada et de l'agglomération de Montréal.

## Plan stratégique organisationnel 2025

Le développement durable, l'accessibilité universelle et l'accès à l'égalité en emploi sont les trames de fond du PSO 2025, comme en témoignent le Plan de développement durable (PDD) 2025, le Plan de développement d'accessibilité universelle 2016-2020 ainsi que le Plan d'accès à l'égalité en emploi 2015-2020.

### PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2025

Acteur incontournable du développement durable, la STM a adopté en 2017 son troisième PDD 2025 en lien avec le PSO 2025 et la politique corporative en matière de développement durable.

Non seulement la STM a mis le développement durable au cœur de sa mission et de ses activités depuis plus de 10 ans, elle a de surcroît consulté des parties prenantes internes et externes afin de prioriser ses enjeux environnementaux, sociaux et économiques. Articulé autour de ces derniers, le PDD 2025 présente les neuf chantiers suivants :

- CHANTIER 1** Décarboniser le transport collectif pour contribuer à la qualité de l'air et à la lutte contre les changements climatiques
- CHANTIER 2** Bâtir et opérer des bâtiments et infrastructures durables et résilients
- CHANTIER 3** Maintenir un positionnement d'employeur responsable
- CHANTIER 4** Réduire la consommation des ressources et la production de matières résiduelles
- CHANTIER 5** Prévenir et réduire la contamination de l'eau et des sols
- CHANTIER 6** Renforcer la démarche en approvisionnement responsable
- CHANTIER 7** Impliquer les parties prenantes externes et accroître les liens avec les collectivités locales
- CHANTIER 8** Accroître la contribution économique et sociale de la STM
- CHANTIER 9** Consolider la gouvernance de la STM en développement durable

### PLAN DE DÉVELOPPEMENT D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE 2016-2020

Forte de sa politique d'accessibilité universelle adoptée en 2009, c'est un troisième Plan de développement d'accessibilité universelle 2016-2020 que la STM a adopté en 2017.

Arrimé au PSO 2025, ce plan est le résultat d'une analyse des besoins des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de la consultation des parties prenantes internes et externes. Il repose également sur une évaluation concertée des niveaux de maturité des pratiques en accessibilité universelle de la STM. Il identifie des mesures et des cibles 2020 et 2025 pour chacun des neuf chantiers suivants :

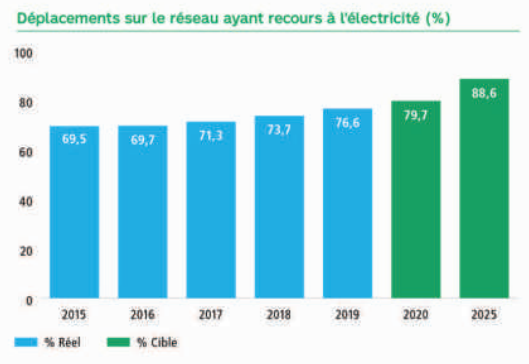
- CHANTIER 1** Les besoins du client
- CHANTIER 2** Les véhicules, les infrastructures, les équipements et les correspondances
- CHANTIER 3** Le système de vente et perception
- CHANTIER 4** Les opérations et l'entretien
- CHANTIER 5** L'information et l'éducation à la clientèle
- CHANTIER 6** La formation des employés
- CHANTIER 7** Les orientations et les politiques
- CHANTIER 8** La mise en œuvre et l'évaluation des plans d'action
- CHANTIER 9** Le financement

## Plan stratégique organisationnel 2025

### INVESTISSEMENTS RELATIFS À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La STM est un acteur majeur de la lutte contre les changements climatiques. Pour chaque tonne de GES émise par ses activités, elle permet d'en éviter 20 dans la région de Montréal. Globalement, la STM et ses usagers contribuent à éviter l'émission de plus de 2,3 millions de tonnes de gaz à effet de serre par année. Les émissions de GES évitées par le transport collectif de la STM représentent l'équivalent de près de 15 % de l'effort de réduction à venir des GES au Québec selon sa cible de réduction pour 2030. Ces résultats viennent confirmer l'importance du transport collectif pour réduire les émissions des GES sur le territoire montréalais, mais également à l'échelle du Québec.

En plus de cette contribution régionale, la STM vise à être exemplaire en réduisant ses propres émissions de GES et en étant un leader en électromobilité. Grâce à son réseau de métro 100 % électrique et à un parc de bus hybrides / électriques en croissance, la STM affichait en 2019 un taux de déplacements ayant recours à l'électricité de 76,6 %.



Afin de contribuer aux objectifs de réduction de GES de Montréal, la STM vise à augmenter cette proportion à 88,6 % d'ici 2025, notamment grâce à l'intégration des voitures AZUR à la capacité de 8 % supérieure aux voitures actuelles et à l'ajout de trains.

Du côté du réseau de bus, la STM poursuivra ses efforts d'électrification. Les bus diesel en fin de vie seront remplacés par des bus hybrides ou électriques au plus tard en 2025, moment où la STM vise à n'acquérir que des bus 100 % électriques. De plus, la Société relèvera le défi de convertir tous ses centres de transport afin de pouvoir recharger la nouvelle génération de bus 100 % électriques. Ainsi, la STM vise un objectif zéro émission en 2040 pour ses bus. D'ici là, diverses mesures réduisent la consommation de carburant de ses véhicules. L'entreprise vise également l'électrification des minibus du transport adapté et des véhicules servant aux travaux en tunnel.

En bâtissant et opérant des bâtiments et infrastructures durables et résilients et en visant des certifications en développement durable reconnues (telles LEED, et Envision) pour ses bâtiments et grands projets d'infrastructures, la STM diminue également son empreinte carbone.

### PRINCIPAUX PROJETS AUTORISÉS RELATIFS À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

- Acquisition des 17 trains AZUR supplémentaires
- Prolongement de la ligne bleue
- Acquisition de bus (hybrides) 12 mètres – phase 2
- Cité-Mobilité et acquisition bus électriques 18 mètres (SRB Pie-IX)
- Centre de transport Bellechasse
- Centre de transport - Est de Montréal
- Agrandissement des 3 centres de transport
- Reconstruction du Complexe Crémazie
- Remplacement des véhicules de service - phase 2
- SRB SauvÉ /Côte-Vertu
- Électrification des véhicules de travaux en tunnel
- Études pour le déploiement de la stratégie d'électrification
- Adaptation des infrastructures du centre de transport Stinson pour bus électriques

# Plan stratégique organisationnel 2025

## INVESTISSEMENTS RELATIFS À L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

Il y a plus de 25 ans, la STM a pris le virage de l'accessibilité universelle. À ce jour, de nombreux investissements ont été réalisés afin de rendre plus accessible le réseau de bus et de métro. Conformément à sa politique d'accessibilité universelle, la STM vise à incorporer, dans l'exercice de ses activités quotidiennes, les moyens qui favorisent et qui encouragent l'accessibilité universelle dans tous les domaines de ses opérations, que ce soit dans ses infrastructures, ses véhicules ou tout autre équipement et installation ainsi que dans l'ensemble de ses services qu'elle offre à la population tout en respectant les ressources dont elle dispose.

Elle souhaite ainsi réduire les obstacles à l'utilisation des réseaux de bus et de métro pour tous les clients, y compris pour ceux ayant des limitations fonctionnelles, tout en continuant d'offrir un service de transport adapté de qualité. Par la mise en œuvre de l'accessibilité universelle des réseaux de bus et de métro, la STM favorise l'autonomie et contribue ainsi particulièrement à l'inclusion sociale des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

Ainsi d'ici 2025, 100 % des bus seront munis de rampes avant. Compte tenu de la croissance du transport adapté et du souhait de la clientèle ayant des

limitations fonctionnelles d'utiliser davantage le réseau de bus et métro, la STM s'est également engagée, dans son Plan de développement d'accessibilité universelle 2016-2020, à développer une stratégie d'éducation de la clientèle ayant des limitations fonctionnelles à l'utilisation du réseau régulier.

Cet engagement est dorénavant intégré dans la stratégie mobilité inclusive de la STM. Celle-ci vise à offrir une alternative supplémentaire de transport collectif aux clients ayant des limitations fonctionnelles, tout en maintenant le service de transport adapté pour la clientèle admise.

Avec la collaboration d'un comité de partenaires du milieu associatif, la STM a identifié les deux catégories de clientèles prioritaires pour une première phase d'un programme de formation à l'utilisation des réseaux réguliers bus et métro. Il s'agit de la clientèle ayant une déficience motrice et celle ayant une déficience intellectuelle légère à moyenne. Les contenus et la formule pour offrir cette formation sont basés sur le balisage des bonnes pratiques en Amérique du Nord et font l'objet d'un projet pilote en 2019.

## PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS AUTORISÉS RELATIFS À L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

- Acquisition des 17 trains AZUR supplémentaires
- Programme d'accessibilité des stations de métro – phases 1 et 2
- Acquisition bus (hybrides) 12 mètres - phase 2
- Réno-Systèmes – phases 3, 4 et 5

# Plan stratégique organisationnel 2025

## ÉLABORATION ET ADOPTION DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS

### VOLET STRATÉGIQUE ET PLANIFICATION

La STM, qui est régie par la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, a l'obligation légale de produire annuellement son PI pour les dix exercices financiers subséquents, en conformité avec son propre PSO. Lorsque l'ARTM aura adopté son Plan stratégique de développement du transport collectif, le PSO et PI de la STM devront être adoptés en conformité avec ce dernier.

Le PSO 2025 de la STM guide l'élaboration du PI. En effet, à l'aide des orientations stratégiques et des cibles du PSO 2025 ainsi que des chantiers du PDD 2025 et du Plan de développement d'accessibilité universelle 2016-2020,

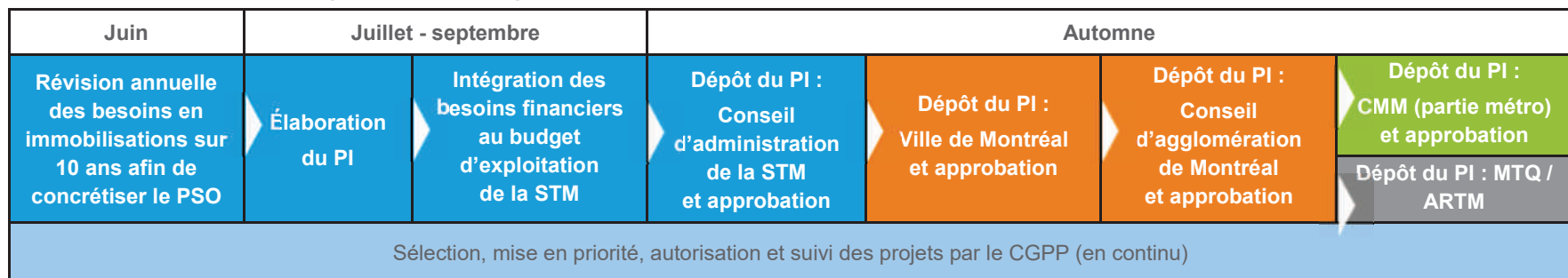
la STM évalue ses besoins en investissements. Elle peut ainsi prévoir les projets pour maintenir et développer ses actifs et ses services, et ce, pour les 10 prochaines années. La STM revoit ainsi systématiquement, chaque année, l'ensemble des prévisions de réalisation de ses projets d'investissements. De là, une prévision des besoins et des sources de financement des différents projets est établie afin d'élaborer son PI.

### VOLET OPÉRATIONNEL ET ADOPTION

Le conseil d'administration de la STM doit adopter le PI avant de le soumettre à la Ville de Montréal pour approbation. Le conseil d'agglomération de Montréal doit lui aussi procéder à son approbation. Ces approbations se déroulent habituellement au cours de l'automne. Pour les projets concernant le métro, il est nécessaire d'obtenir une approbation auprès de la Communauté

métropolitaine de Montréal. La STM doit déposer son PI auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ). Avec ce dépôt, la STM est en mesure de soumettre des projets au Plan québécois des infrastructures (PQI) du MTQ pour obtenir des crédits de subvention. Une copie du PI doit aussi être envoyée à l'ARTM.

Le schéma qui suit résume et intègre l'ensemble des grandes étapes qui sous-tendent l'élaboration et l'approbation du PI de la STM.



# Gestion de portefeuille de projets

## Gestion de portefeuille de projets

### MISE EN CONTEXTE ET OBJECTIFS

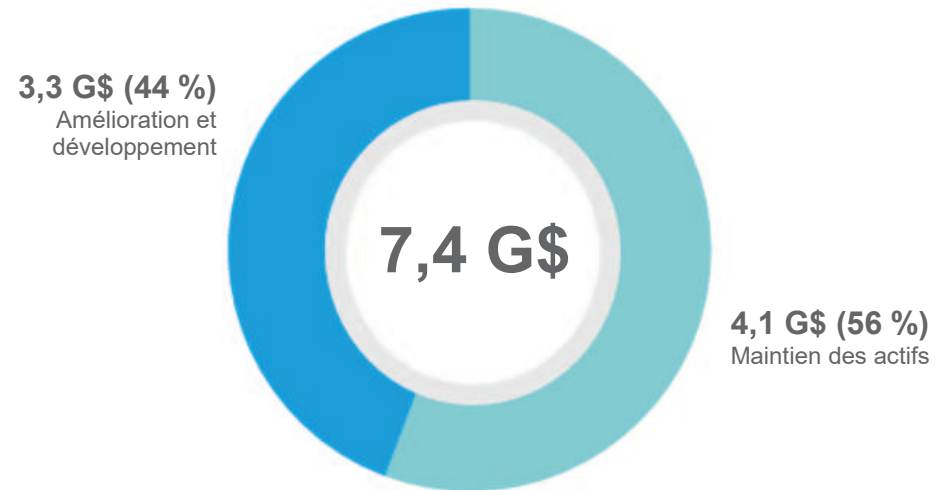
La gestion de portefeuille de projets a été créée en 2006 à la STM dans le but de faciliter la réalisation du PSO en fonction des ressources disponibles. Tous les projets inscrits au PI ont fait l'objet d'une présentation au Comité de gestion de portefeuille de projets (CGPP).

En matière de gestion de portefeuille de projets, les principes suivants doivent s'appliquer :

- Les objectifs d'investissements du portefeuille sont établis par le PSO;
- Pour être inclus dans le portefeuille de projets, un projet doit générer des bénéfices ou permettre à la STM de se conformer à une loi ou à un règlement. Les enjeux liés au développement durable et à l'accessibilité universelle sont également considérés.

Le portefeuille des projets actuellement autorisés se compose de 56 % d'initiatives visant le maintien des actifs et de 44 % touchant l'amélioration et le développement.

### RÉPARTITION DES PROJETS AUTORISÉS PAR CATÉGORIE DE PORTEFEUILLE



# Gestion de portefeuille de projets

## GOVERNANCE ET PROCESSUS

La gouvernance du portefeuille de projets de la STM est encadrée par le comité de gestion de portefeuille de projets (CGPP), composé de membres de la direction.

Les principales règles établies dans une politique de gestion sont les suivantes :

- Tout projet du portefeuille doit être sous la responsabilité d'un gestionnaire de niveau directeur ou plus (Promoteur);
- Une charte de projet dûment signée doit être déposée au CGPP;
- Chaque projet doit être intégré dans la catégorie à laquelle il contribue le plus;
- Tout projet doit satisfaire les modalités définies par le CGPP pour assurer son passage d'une phase à l'autre du cycle de vie du projet;
- Tout projet inscrit dans le portefeuille doit être réalisé en fonction du budget autorisé et livrer les bénéfices dans les délais prévus. Tout promoteur qui ne prévoit pas atteindre cet objectif doit présenter une demande de modification de projet au CGPP.

Les critères suivants sont à la base du processus décisionnel d'approbation et d'évaluation tout au long du cycle de vie des projets :

- Les axes et objectifs du PSO 2025;
- Critères spécifiques à chacune des catégories;
- Disponibilité des ressources;
- Risques reliés à la réalisation des projets;
- Réalisation des bénéfices.

## LES BÉNÉFICES MESURÉS DU PORTEFEUILLE DE PROJETS

De façon à livrer les bénéfices attendus, la contribution des projets du portefeuille est mesurée avant la réalisation du projet et après (cible à atteindre au moment où les livrables sont transférés et intégrés aux opérations).

À titre d'exemple, les indicateurs suivis sont :

- Le taux d'immobiles;
- La distance moyenne avant un bris;
- Les coûts d'exploitation;
- Le taux de ponctualité;
- Le temps de déplacement;
- Le déficit de maintien d'actifs;
- Le taux de disponibilité des systèmes.



# Gestion de portefeuille de projets

## PROJETS AUTORISÉS PAR GRANDES CATÉGORIES DE PORTEFEUILLE - MAINTIEN DES ACTIFS

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Total	Total PI	
(en millions de dollars)	et avant												et après	Projet	2021-2030
<b>Maintien des actifs</b>															
Acquisition des voitures de métro AZUR	1 680,3	20,1	29,9	53,8	-	-	-	-	-	-	-	-	1 784,1	103,8	
Acquisition de bus 12 mètres - phase 2	419,9	209,4	130,7	120,4	174,4	1,2	-	-	-	-	-	-	1 056,0	636,1	
Réno-Systèmes - phase 5	19,1	64,8	134,7	197,0	168,9	162,3	58,8	-	-	-	-	-	805,6	786,4	
Réno-Systèmes - phase 4	261,7	99,2	88,8	71,8	61,0	-	-	-	-	-	-	-	582,5	320,8	
Acquisition des voitures de métro AZUR - 17 trains additionnels	313,5	176,6	8,7	82,9	-	-	-	-	-	-	-	-	581,8	268,2	
Réno-Infrastructures - phase 3	12,9	40,5	115,8	153,5	104,5	56,2	20,6	-	-	-	-	-	504,1	491,2	
Réno-Systèmes - phase 3	466,0	15,9	18,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	500,1	34,1	
Nouveau centre d'attachement - secteur nord-ouest	10,0	2,5	53,7	99,5	65,0	65,0	121,1	-	-	-	-	-	416,8	406,8	
Centre de transport Bellechasse	106,5	148,0	98,2	17,7	-	-	-	-	-	-	-	-	370,3	263,8	
Contrôle de trains - ligne bleue	3,2	1,8	22,8	46,8	67,1	23,0	30,4	130,7	-	-	-	-	325,8	322,6	
Réno-Infrastructures - phase 2	191,7	46,2	46,5	18,9	-	-	-	-	-	-	-	-	303,3	111,6	
Reconstruction du complexe Crémazie	195,3	36,1	31,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	262,8	67,5	
Modification des ateliers et des équipements métro - voitures de métro AZUR	224,5	2,6	4,1	26,8	-	-	-	-	-	-	-	-	257,9	33,5	
Postes abaisseurs - 25 kV/12kV - phase 1	1,6	6,5	14,3	22,5	21,9	12,9	0,8	-	-	-	-	-	80,4	78,9	
Prolongation de la durée de vie des MR-73	47,7	11,1	10,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	69,0	21,4	
Agrandissement du centre d'attachement Viau	40,4	23,8	2,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	67,0	26,6	
Programme Rehaussement et Entretien Périodique Technologies - Métro (PREP-TM)	16,7	12,2	11,1	14,0	3,6	-	-	-	-	-	-	-	57,5	40,8	
Programme de Réfection des Infrastructures (PRI Surface) - phase 1	25,7	22,6	6,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	54,3	28,6	
Capacité électrique du poste de district Legendre	36,8	2,3	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	39,6	2,8	
Programme d'Entretien Périodique des Technologies de l'Information (PEPTI) 2018	18,7	10,0	4,0	0,6	-	-	-	-	-	-	-	-	33,2	14,6	
Remplacement des véhicules de service - phase 2	18,4	5,5	4,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	28,2	9,8	
Programme Entretien Périodique & Acquisition - phase 2 OPUS (PEPA2 OPUS)	4,7	12,0	5,5	0,9	2,2	-	-	-	-	-	-	-	25,3	20,6	
Programme de remplacement des équipements de levage	23,8	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24,1	0,3	

# Gestion de portefeuille de projets

## PROJETS AUTORISÉS PAR GRANDES CATÉGORIES DE PORTEFEUILLE - MAINTIEN DES ACTIFS

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Total	Total PI	
(en millions de dollars)	et avant												et après	Projet	2021-2030
<b>Maintien des actifs (suite)</b>															
EXTRA Connecte	17,5	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17,8	0,3	
Implantation d'un système de gestion de projets et d'investissements - phase 2	9,9	3,2	3,1	1,6	-	-	-	-	-	-	-	-	17,8	7,9	
Acquisition de minibus TA - phase 2	9,0	2,7	1,9	2,9	-	-	-	-	-	-	-	-	16,5	7,5	
Plan de maintien de la solution OPUS	15,9	0,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16,4	0,6	
Adaptation des infrastructures du centre de transport Stinson pour bus électriques	12,1	3,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15,3	3,2	
Électrification des véhicules de travaux en tunnel	4,7	9,1	1,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14,8	10,2	
Grande révision des escaliers mécaniques de type O&K	9,6	2,1	2,1	1,1	-	-	-	-	-	-	-	-	14,9	5,3	
Programme de réfection des dalles intérieures et des pavages	11,0	0,2	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11,5	0,5	
Reconstruction du complexe Crémazie - phase de maintien	7,3	1,8	1,7	0,3	0,1	-	-	-	-	-	-	-	11,2	3,9	
Acquisition équipements de production - phase 2	2,3	2,1	4,1	1,9	-	-	-	-	-	-	-	-	10,4	8,1	
Solution intégrée de systèmes horodateurs SAP	3,4	4,4	0,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8,6	5,2	
Programme de réfection des équipements pétroliers et d'huiles usées	7,7	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7,8	0,1	
Programme d'installation de dispositifs anti-refoulement (DAR) et tuyauterie pour compteurs c	6,8	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6,9	0,1	
Programme Amélioration OPUS (PAO)	1,5	2,5	0,7	1,8	0,2	-	-	-	-	-	-	-	6,7	5,2	
Véhicules d'atelier - phase 1	3,3	1,5	1,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,9	2,6	
Acquisition de bus 9 mètres	4,6	0,7	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,6	1,0	
Solution Gestion des Apprentissages (SGA)	2,3	2,0	0,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,9	2,6	
Haltes commerciales : mise aux normes des espaces locatifs	4,6	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,7	0,1	
Programme Gestion des Risques Technologiques et de Sécurité (GRTS)	3,0	0,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,7	0,8	
Mise aux normes des postes de ventilation des prolongements	0,3	0,6	1,0	1,5	-	-	-	-	-	-	-	-	3,4	3,1	
Améliorations conventions collectives	2,1	1,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,1	1,0	
Laveur de bogie et pièces métro	0,9	0,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,7	0,8	
Remplacement des soupapes des points d'eau en tunnel	1,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-	-	-	-	1,6	0,6	
<b>Sous-total autorisés - Maintien des actifs</b>	<b>4 280,0</b>	<b>1 010,2</b>	<b>860,9</b>	<b>938,5</b>	<b>669,0</b>	<b>320,7</b>	<b>231,7</b>	<b>130,8</b>	<b>0,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8 441,9</b>	<b>4 161,9</b>	

# Gestion de portefeuille de projets

## PROJETS AUTORISÉS PAR GRANDES CATÉGORIES DE PORTEFEUILLE AMÉLIORATION ET DÉVELOPPEMENT

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Total	Total PI
(en millions de dollars)	et avant											et après	Projet	2021-2030
<b>Amélioration et développement</b>														
Prolongement de la ligne bleue	93,0	127,7	91,7	22,7	90,7	37,1	13,2	353,4	-	-	-	-	829,5	736,5
Programme d'électrification des centres de transport - phase 1	-	7,8	184,8	207,8	181,7	78,5	13,2	-	-	-	-	-	673,7	673,7
Portes palières sur la ligne orange	4,0	3,6	54,3	92,1	109,8	109,4	89,2	105,7	-	-	-	-	568,0	564,1
Garage Côte-Vertu	333,6	52,0	114,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	500,1	166,5
Programme d'accessibilité des stations de métro – phase 1	90,4	123,3	98,5	49,6	-	-	-	-	-	-	-	-	361,8	271,4
Programme d'accessibilité des stations de métro – phase 2	3,3	25,0	75,8	83,3	81,4	44,2	10,4	-	-	-	-	-	323,4	320,1
Centre de transport - Est de Montréal	20,5	23,6	118,0	139,7	13,8	-	-	-	-	-	-	-	315,5	295,1
Agrandissement de 3 centres de transport	151,8	57,1	10,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	219,4	67,6
Système d'aide à l'exploitation et information voyageur iBUS	154,9	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	155,3	0,4
Programme de mesures préférentielles pour bus	40,3	3,5	3,3	3,4	3,5	3,4	3,1	3,2	3,2	3,2	8,9	-	79,0	38,7
Vision chaîne d'approvisionnement et RDA	44,0	20,5	7,7	3,5	-	-	-	-	-	-	-	-	75,6	31,6
Acquisition bus articulés électriques (SRB Pie-IX)	0,1	-	-	-	-	0,7	8,1	56,5	0,9	-	-	-	66,3	66,2
Nouvel édicule et nouveau lien piétonnier - Vendôme	25,7	3,7	15,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	45,1	19,4
Évolution solution validation bus	17,0	1,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18,3	1,3
Service Rapide par Bus (SRB) - Sauvé /Côte-Vertu	7,2	2,4	6,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15,9	8,8
Cité-Mobilité	11,2	2,1	0,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14,1	3,0
Employé numérique - phases 2 et 3	4,7	3,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7,8	3,1
Démonstration minibus électrique au TA	1,2	2,9	1,1	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	5,4	4,2
Garage temporaire 380 Stinson	2,8	-	-	1,4	0,1	-	-	-	-	-	-	-	4,2	1,4
Débit-Crédit dans les loges	2,2	1,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,1	1,9
<b>Sous-total autorisés - Amélioration et développement</b>	<b>1 007,8</b>	<b>461,7</b>	<b>783,0</b>	<b>603,8</b>	<b>481,1</b>	<b>273,3</b>	<b>137,2</b>	<b>518,8</b>	<b>4,1</b>	<b>3,2</b>	<b>8,9</b>	<b>-</b>	<b>4 282,9</b>	<b>3 275,1</b>
<b>TOTAL - AUTORISÉS</b>	<b>5 287,9</b>	<b>1 472,0</b>	<b>1 644,0</b>	<b>1 542,3</b>	<b>1 150,1</b>	<b>594,0</b>	<b>368,9</b>	<b>649,6</b>	<b>4,1</b>	<b>3,2</b>	<b>8,9</b>	<b>-</b>	<b>12 724,8</b>	<b>7 436,9</b>
Total des projets en définition	2,1	18,0	429,0	570,5	730,6	728,5	694,7	240,3	1,0	1,0	1,0	4,0	3 420,7	3 414,6
Total des projets en identification	2,9	22,6	52,4	64,9	371,2	1 021,6	1 450,9	1 469,1	1 286,7	859,2	686,0	1 911,3	9 198,8	7 284,6
<b>Total des investissements</b>	<b>5 292,9</b>	<b>1 512,6</b>	<b>2 125,5</b>	<b>2 177,7</b>	<b>2 251,9</b>	<b>2 344,1</b>	<b>2 514,4</b>	<b>2 358,9</b>	<b>1 291,8</b>	<b>863,4</b>	<b>695,9</b>	<b>1 915,3</b>	<b>25 344,3</b>	<b>18 136,1</b>

# Plan de maintien des actifs

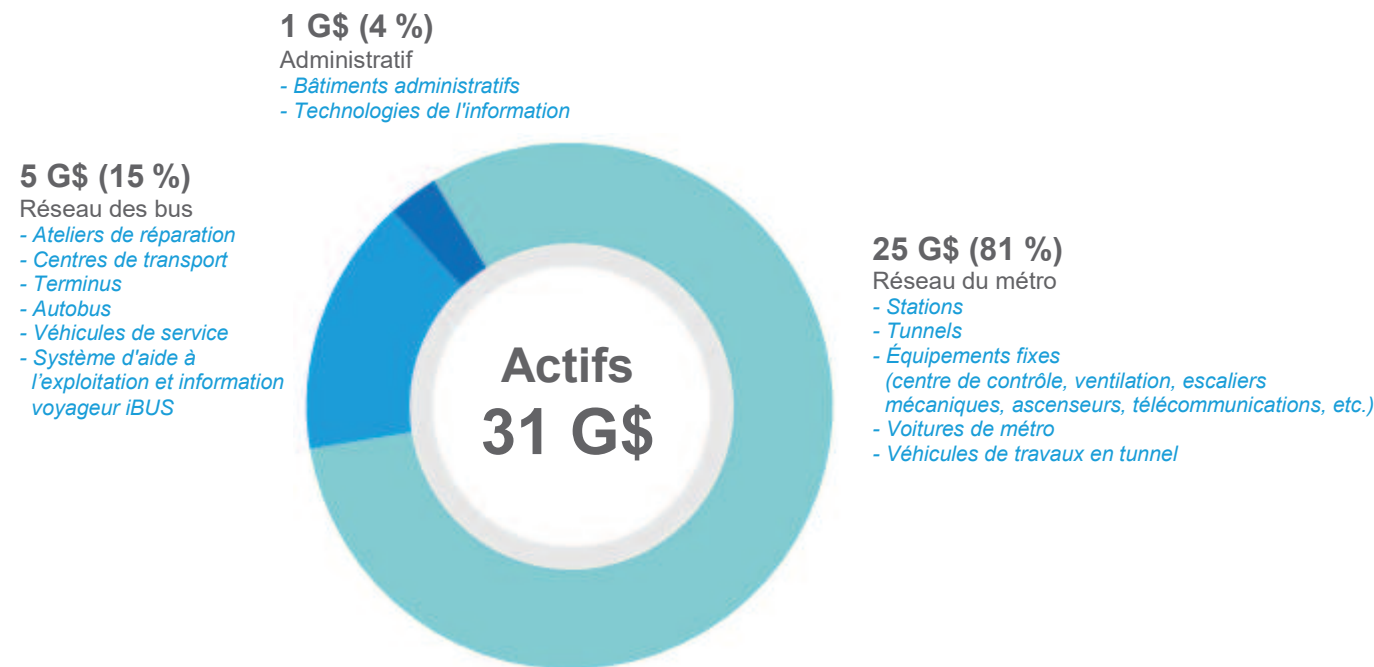
## Plan de maintien des actifs

### VALEUR DES ACTIFS

En 2015, la valeur de remplacement des actifs de la STM avait été évaluée à 26 G\$ (dollars de 2015). Cette valeur est estimée en 2020 à 31 G\$ (dollars de 2020). Cette valeur est cependant préliminaire puisqu'un exercice d'actualisation de la valeur de remplacement est en cours. En effet, la valeur de remplacement des actifs de la STM est mise à jour périodiquement et elle évolue en fonction des actifs qu'on ajoute ou que l'on dispose au fil du temps, via les nombreux investissements en développement et en maintien d'actifs.

Elle est également influencée par divers facteurs, notamment l'évolution du marché de la construction. La valeur de remplacement des actifs correspond à la valeur à neuf de remplacement ou de reconstruction à l'identique des actifs actuels en tenant compte des normes et critères de conception d'aujourd'hui et en incluant les taxes et les frais financiers. Maintenir en bon état un parc d'actifs d'une telle ampleur requiert des investissements conséquents. La valeur de remplacement des actifs de la STM se répartit comme suit :

### VALEUR DE REMPLACEMENT DES ACTIFS (EN MILLIARDS DE \$)



## Plan de maintien des actifs

### DÉFICIT DE MAINTIEN D'ACTIFS

Le déficit de maintien d'actifs est l'un des principaux indicateurs de gestion des actifs à la STM. En 2013, le gouvernement du Québec a adopté la *Loi sur les infrastructures publiques* qui établissait « des règles de gouvernance en matière de planification des investissements publics en infrastructures de même qu'en matière de gestion des infrastructures publiques<sup>1</sup> ». Bien que la STM n'y soit pas assujettie, nous nous sommes inspirés de cette loi et du *Guide d'élaboration et de mise en œuvre : Cadres de gestion des infrastructures publiques*<sup>2</sup> pour rédiger la définition de déficit de maintien d'actifs pour la STM. La méthode de calcul du déficit de maintien d'actifs de la STM fait l'objet d'une mise à jour en lien avec les pratiques actualisées des instances gouvernementales, ce qui permettra également de mettre à jour les cibles qui feront partie du prochain plan stratégique organisationnel de la STM.

Le schéma ci-contre met en évidence les quatre éléments qui constituent le maintien des actifs et identifie les autres types de besoins d'investissement (amélioration ou ajout d'actifs) ainsi que les différents besoins d'exploitation.

En bref, l'indicateur du déficit de maintien d'actifs représente le coût des travaux qui visent à rétablir l'état physique des actifs afin d'assurer la sécurité des personnes, de poursuivre leur utilisation aux fins auxquelles ils sont destinés, de réduire leur probabilité de défaillance ou de contrer leur vétusté physique. Les actifs inclus dans le déficit ont atteint un seuil de performance insuffisant ou posent un niveau de risque important.

Il est nécessaire de résorber le déficit de maintien d'actifs pour deux raisons : d'abord, pour pouvoir offrir un service à la clientèle irréprochable et ensuite pour minimiser le coût d'entretien de nos actifs lorsque l'on tient compte de leur cycle de vie complet.

Les investissements en maintien des actifs servent à remplacer ou à mettre à niveau les infrastructures, le matériel roulant et les équipements afin que la STM puisse poursuivre sa mission en assurant des déplacements sécuritaires, fiables et confortables.

#### Le maintien des actifs parmi les types d'investissements et de dépenses



<sup>1</sup> Gouvernement du Québec. *Loi sur les infrastructures publiques*, RLRQ, c. I-8.3.

<sup>2</sup> Gouvernement du Québec, Secrétariat du Conseil du trésor (2014). *Guide d'élaboration et de mise en œuvre : Cadres de gestion des infrastructures publiques*.

# Plan de maintien des actifs

## DÉFICIT DE MAINTIEN D'ACTIFS

Puisque l'exercice de révision de la méthode de calcul du déficit de maintien d'actifs est en cours, la valeur actualisée de cet indicateur n'apparaît pas dans le présent document. En 2019, la valeur du déficit de maintien d'actif se situait à 3,4 G\$ (valeur au 1<sup>er</sup> septembre 2019).

Le déficit de maintien d'actifs à la STM se répartit principalement dans 2 secteurs, selon les proportions suivantes : les équipements fixes métro (55 %) et les infrastructures métro (38 %). Le reste du déficit est un regroupement de toutes les autres catégories d'actifs : bus, technologie de l'information, matériel roulant et administratif (7 %).

Pour les équipements fixes, le déficit de maintien d'actifs est réparti principalement entre trois éléments : les installations motorisées (escaliers mécaniques et puits de ventilation naturelle), l'énergie (postes de district, postes

de redressement, postes secondaires de distribution et câblage électrique) et la ventilation (postes de ventilation mécanique).

Pour ce qui est des infrastructures métro, les stations composent l'essentiel du déficit, suivies des tunnels, des structures auxiliaires, des garages et des ateliers. Pour les infrastructures bus, le déficit se retrouve principalement dans les centres de transport et les ateliers de réparation.

Pour terminer, notons que le déficit associé au matériel roulant bus est nul et que le déficit dû aux technologies de l'information, au matériel roulant métro, aux télécommunications, à la réseautique, au contrôle des procédés ainsi qu'à la vente et perception est très faible.

## Plan de maintien des actifs

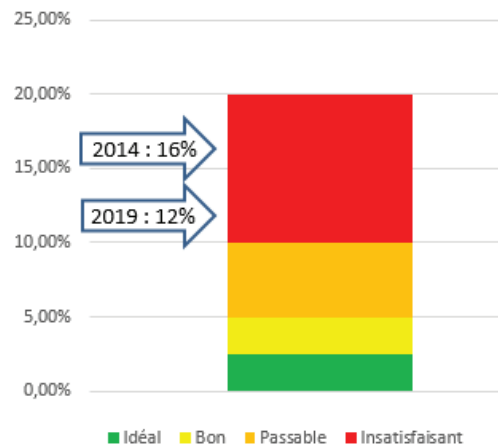
### INDICE DE CONDITION DU PARC (ICP)

En plus de la valeur de remplacement des actifs et le déficit de maintien d'actifs, la STM utilise un autre indicateur de gestion des actifs, l'indice de condition du parc (ICP). Celui-ci permet de comparer le déficit de maintien du parc d'actifs avec sa valeur de remplacement. Si le ratio (en %) qui en résulte est haut, cela signifie que le parc d'actifs est en mauvais état.

$$\text{ICP} = \frac{\text{Déficit de maintien d'actifs}}{\text{Valeur de remplacement des actifs}}$$

En 2014, l'indice de condition du parc se situait à 16 %, tandis qu'en 2019, il se situait à 12 %. Les efforts d'investissements en maintien d'actifs permettent à la STM de résorber le déficit et ainsi améliorer l'état du parc d'actifs. D'ici 2025, la STM vise à améliorer l'état des actifs de telle sorte que l'indice se situe dans la zone « passable – entre 5 % et 10 % ». Les différents seuils d'état de l'indice de condition du parc sont présentés ci-dessous :

Seuils d'état de l'indice de condition du parc (ICP)



Le PSO 2025 identifie les actions pour réduire le déficit de maintien d'actifs : amélioration de la connaissance des actifs, priorisation des investissements, augmentation de la cadence et de la capacité de réalisation des projets et raffinement de la stratégie d'intervention à long terme.

Le maintien à jour de la connaissance de l'état des actifs permet d'évaluer l'année requise pour les interventions à réaliser. Ainsi, un actif qui se dégrade plus vite que prévu sera remplacé de façon anticipée, tandis qu'un actif dont le bon état perdure fera l'objet d'une surveillance pour s'assurer que sa performance demeure satisfaisante au fil du temps.

La priorisation des investissements à réaliser est essentielle pour tenir compte des nombreuses contraintes techniques, humaines et géographiques auxquelles la STM peut faire face, mais aussi pour tenir compte des opportunités qui se présentent à elle, comme la mise en accessibilité d'une station de métro.

Finalement, une stratégie d'intervention à long terme est essentielle pour mieux définir la portée des interventions requises et effectuer les meilleurs choix de maintien des actifs.



# Impact financier

# Impact financier

## HYPOTHÈSES

Afin de réaliser l'ensemble des investissements inscrits au PI 2021-2030, la STM compte sur l'appui financier des gouvernements du Québec, du Canada et de l'agglomération de Montréal par le versement de subventions provenant de programmes d'aides gouvernementales.

Les principaux programmes d'aides sont :

- Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP)
- Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL)
- Fonds Chantier Canada (FCC)
- Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun (PAFFITC)
- Programme d'aide gouvernementale aux infrastructures de transport collectif (PAGITC)

Au moment de la préparation du PI 2021-2030, les modalités du programme d'aide PAGITC n'étaient pas encore connues. Seule une somme de 1,5 G\$ de la contribution fédérale annoncée est intégrée dans ce présent document. Les deux projets identifiés pour le moment sont :

- Prolongement de la ligne bleue (PLB)
- Acquisition des 17 nouveaux trains AZUR

L'annexe D fournie de plus amples informations sur ces différents programmes.

Considérant la multitude des programmes disponibles incluant des modalités propres à chacun quant à l'admissibilité des dépenses, au taux de subvention et des types de versements (comptant ou financement), un choix judicieux est essentiel afin de maximiser les subventions.

## Impact financier

### IMPACT DES INVESTISSEMENTS SUR L'ENDETTEMENT

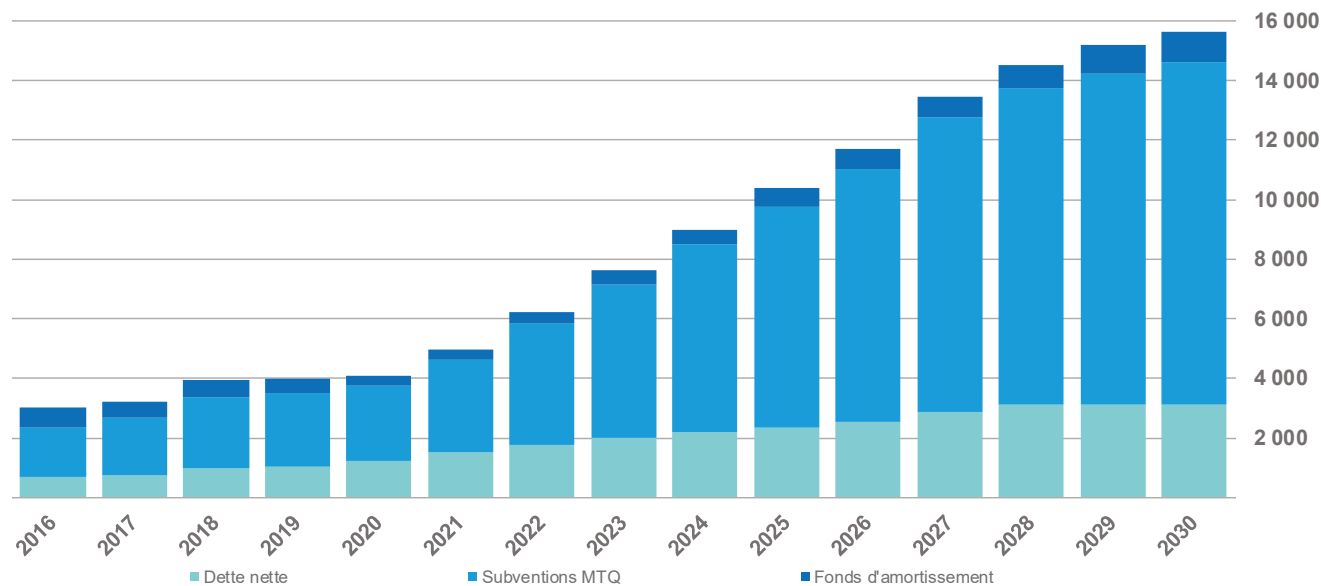
Le financement de la majorité des dépenses capitalisables se fait par émission de dette.

Du 31 décembre 2016 au 31 décembre 2020, la dette brute devrait s'accroître de 1,1 G\$, ce qui représente un taux de croissance annuel moyen de 9,0 %. Pour les dix prochaines années, elle augmentera de 11,5 G\$, soit un taux de croissance annuel moyen de 28,2 %.

Cette augmentation est atténuée par le financement au comptant de certains projets provenant des programmes de subventions fédéral, provincial et municipal.

Selon les prévisions, le montant de la dette nette en circulation totalisera 1,2 G\$ (après subventions et fonds d'amortissement) au 31 décembre 2020 pour atteindre 3,1 G\$ au 31 décembre 2030, soit un taux de croissance annuel moyen de 15,7 %.

### ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT (EN MILLIONS DE DOLLARS)



La Société s'est dotée de ratios financiers concernant, entre autres, son niveau d'endettement en établissant des cibles et des seuils critiques à respecter. La Société vise à maintenir la dette nette entre 50 % et 75 % des revenus annuels nets, alors que le seuil critique est établi à 100 %. En 2021, ce ratio devrait se situer à 97,6 %, en croissance de 19,4 % comparativement à celui prévu pour 2020, sous la limite supérieure de 100 %. La hausse du ratio en 2021 est attribuable en partie au gel du budget d'exploitation en 2021, dont l'impact est de 7,0 %.

(En millions de dollars)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Fonds d'amortissement <sup>1</sup>	663	521	609	443	346	335	384	485	492	625	703	702	797	923	1 029
Subventions MTQ	1 631	1 959	2 373	2 476	2 539	3 125	4 069	5 128	6 291	7 389	8 492	9 870	10 599	11 113	11 480
Dette nette	721	732	973	1 056	1 212	1 512	1 774	2 015	2 205	2 361	2 531	2 888	3 131	3 141	3 119
<b>Total</b>	<b>3 014</b>	<b>3 213</b>	<b>3 955</b>	<b>3 975</b>	<b>4 096</b>	<b>4 973</b>	<b>6 227</b>	<b>7 628</b>	<b>8 988</b>	<b>10 375</b>	<b>11 726</b>	<b>13 460</b>	<b>14 527</b>	<b>15 177</b>	<b>15 629</b>

<sup>1</sup> Un fonds d'amortissement est créé pour chaque dette ne prévoyant pas de remboursement annuel et dont le terme est supérieur à un an, et ce, en vue d'effectuer le remboursement complet à l'échéance.

## Impact financier

### IMPACT DES INVESTISSEMENTS SUR LE SERVICE DE LA DETTE NET

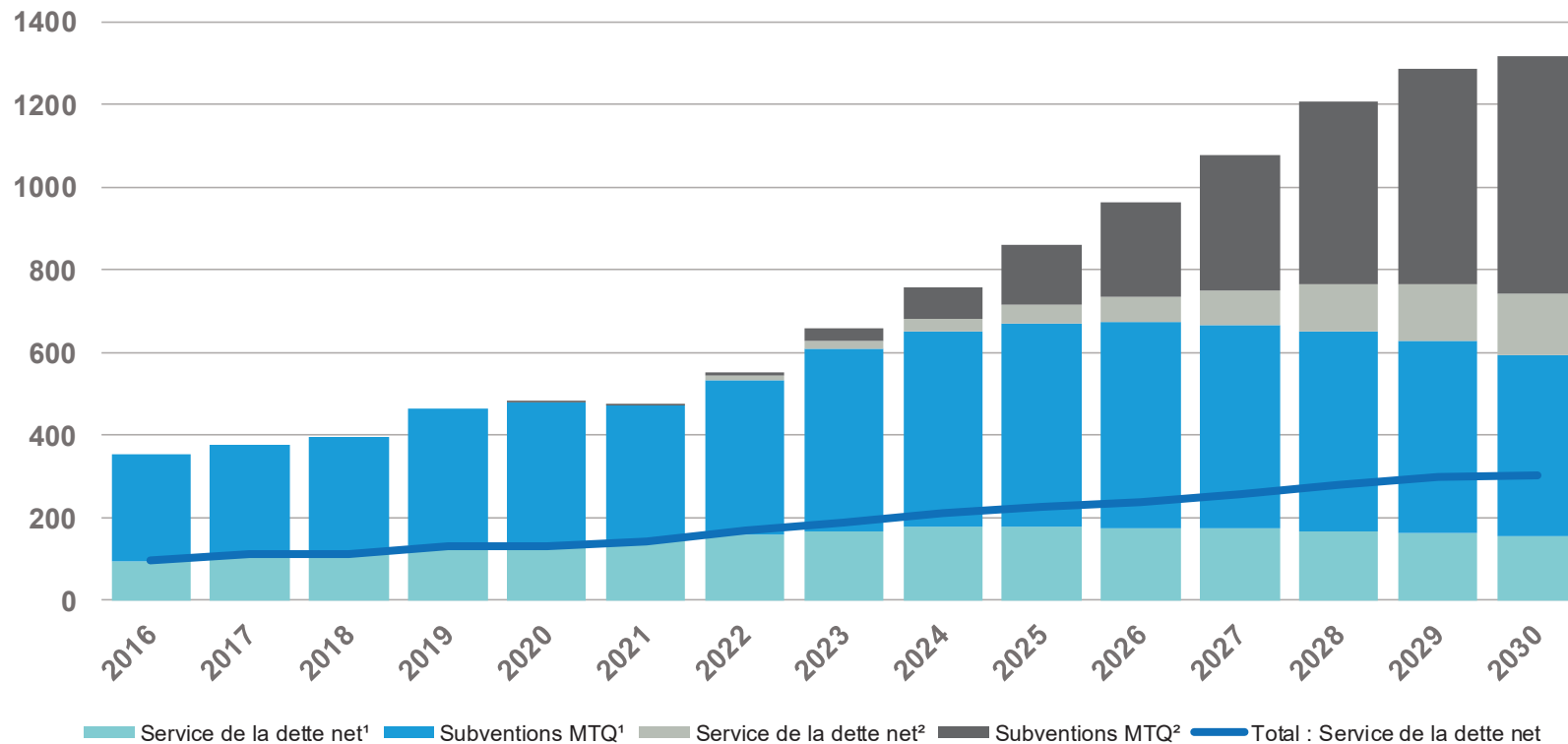
Le service de la dette net devrait se situer à 130,5 M\$ en 2020 pour atteindre 302,2 M\$ en 2030. Ceci représente un taux de croissance annuel moyen de 13,2 % par rapport à 8,8 % pour la période de 2016 à 2020.

La Société vise à maintenir son service de dette net entre 6 % et 10 % des dépenses d'exploitation nettes, alors que le seuil critique est établi à 16 %.

La portion du service de la dette admissible à une subvention passera de 71,8 % (pour la période de 2016 à 2020) à 74,8 % pour les 10 prochaines années.

Le service de la dette net devrait représenter 8,4 % des dépenses d'exploitation nettes en 2020. Pour 2021, ce ratio devrait se situer à 9,3 % en hausse de 0,9 % comparativement à celui prévu pour 2020, sous la limite supérieure de 16 %.

### ÉVOLUTION DU SERVICE DE LA DETTE NET (EN MILLIONS DE DOLLARS)



<sup>1</sup> Les montants pour les projets autorisés

<sup>2</sup> Les montants pour les projets en définition et identification

# Impact financier

## ÉVOLUTION DU SERVICE DE LA DETTE NET

(En millions de dollars)	2016	2017	2018	2019	Prévisions										
					2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Projets autorisés</b>															
Service de la dette brut <sup>1</sup>	353,7	378,2	393,9	463,8	478,5	470,4	533,8	607,0	652,1	669,5	672,1	666,6	651,5	627,1	593,2
Subventions MTQ <sup>1</sup>	257,2	266,8	280,6	332,4	348,1	326,8	375,2	438,3	472,4	490,0	496,4	490,7	484,4	463,9	437,6
<b>Service de la dette net<sup>1</sup></b>	<b>96,6</b>	<b>111,5</b>	<b>113,3</b>	<b>131,3</b>	<b>130,4</b>	<b>143,6</b>	<b>158,5</b>	<b>168,7</b>	<b>179,7</b>	<b>179,5</b>	<b>175,7</b>	<b>176,0</b>	<b>167,1</b>	<b>163,2</b>	<b>155,5</b>
<b>Projets en définition et identification</b>															
Service de la dette brut <sup>2</sup>	-	-	-	-	0,1	1,4	16,0	52,6	106,0	189,3	290,7	411,6	555,1	658,9	724,8
Subventions MTQ <sup>2</sup>	-	-	-	-	0,1	0,9	6,8	33,5	75,8	144,4	228,5	330,5	443,1	522,8	578,2
<b>Service de la dette net<sup>2</sup></b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,0</b>	<b>0,5</b>	<b>9,2</b>	<b>19,1</b>	<b>30,3</b>	<b>44,9</b>	<b>62,2</b>	<b>81,2</b>	<b>112,0</b>	<b>136,0</b>	<b>146,7</b>
<b>Total</b>															
Service de la dette brut	353,7	378,2	393,9	463,8	478,6	471,7	549,7	659,6	758,2	858,8	962,8	1 078,3	1 206,6	1 286,0	1 318,0
Subventions MTQ	257,2	266,8	280,6	332,4	348,1	327,7	382,0	471,8	548,2	634,4	724,9	821,1	927,5	986,7	1 015,8
<b>Total : Service de la dette net</b>	<b>96,6</b>	<b>111,5</b>	<b>113,3</b>	<b>131,3</b>	<b>130,5</b>	<b>144,1</b>	<b>167,7</b>	<b>187,8</b>	<b>210,0</b>	<b>224,4</b>	<b>237,9</b>	<b>257,2</b>	<b>279,1</b>	<b>299,2</b>	<b>302,2</b>

<sup>1</sup> Les montants pour les projets autorisés

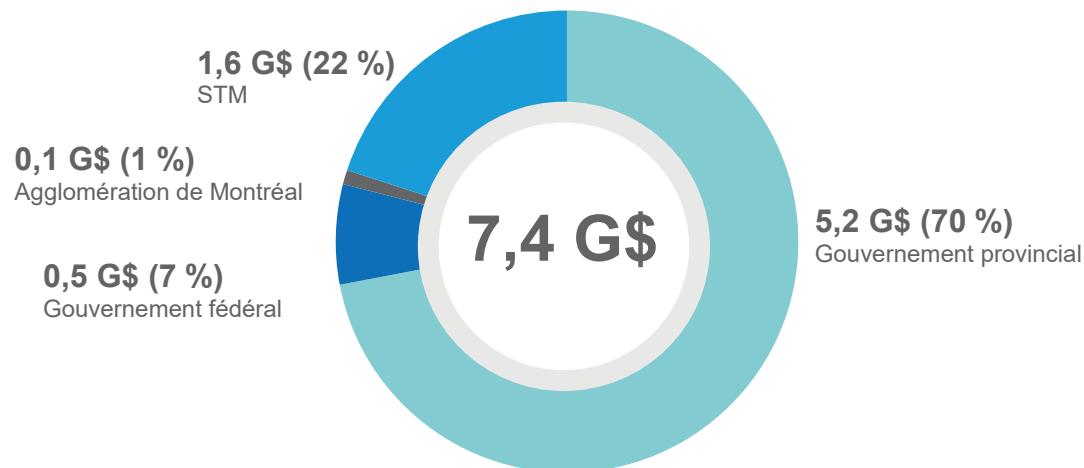
<sup>2</sup> Les montants pour les projets en définition et identification

## Impact financier

### FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS PAR SOURCE PROJETS AUTORISÉS SEULEMENT

<i>(en millions de dollars)</i>	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total PI 2021-2030	%
<b>Subventions de nos partenaires</b>												
Gouvernement provincial	916,4	1 116,7	1 078,4	815,3	444,8	269,8	521,1	2,4	1,9	8,0	5 174,7	70 %
Gouvernement fédéral	233,7	108,4	86,7	72,2	0,2	0,2	34,5	-	-	-	536,0	7 %
Agglomération de Montréal	36,3	20,2	12,3	17,1	0,1	-	-	-	-	-	85,9	1 %
<b>Sous-total</b>	<b>1 186,4</b>	<b>1 245,2</b>	<b>1 177,3</b>	<b>904,6</b>	<b>445,2</b>	<b>270,1</b>	<b>555,6</b>	<b>2,4</b>	<b>1,9</b>	<b>8,0</b>	<b>5 796,6</b>	<b>78 %</b>
<b>Financement de la STM</b>												
Dépenses d'exploitation	22,8	30,3	20,1	10,3	4,7	5,0	10,3	-	-	-	103,5	1 %
Fonds de roulement	1,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,9	0 %
Sur emprunt	260,8	368,5	344,8	235,2	144,1	93,8	83,7	1,7	1,4	0,9	1 534,9	21 %
<b>Sous-total</b>	<b>285,6</b>	<b>398,7</b>	<b>364,9</b>	<b>245,5</b>	<b>148,8</b>	<b>98,8</b>	<b>93,9</b>	<b>1,7</b>	<b>1,4</b>	<b>0,9</b>	<b>1 640,3</b>	<b>22 %</b>
<b>Total</b>	<b>1 472,0</b>	<b>1 644,0</b>	<b>1 542,3</b>	<b>1 150,1</b>	<b>594,0</b>	<b>368,9</b>	<b>649,6</b>	<b>4,1</b>	<b>3,2</b>	<b>8,9</b>	<b>7 436,9</b>	<b>100 %</b>

### RÉPARTITION DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS PAR SOURCE



# Impact financier

## FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS PAR TYPE DE DÉPENSES PROJETS AUTORISÉS SEULEMENT

<i>(en millions de dollars)</i>	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total PI 2021-2030
<b>Financement au comptant</b>											
<b>Non capitalisable</b>											
Budget d'exploitation	19,5	24,1	19,3	9,4	4,1	5,0	10,3	-	-	-	91,6
<b>Capitalisable</b>											
Fonds de roulement	1,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,9
Budget d'exploitation	3,3	6,1	0,8	0,9	0,6	-	-	-	-	-	11,9
Gouvernement provincial - subvention au comptant	139,8	85,0	62,7	86,6	-	-	-	-	-	-	374,2
Gouvernement fédéral - subvention au comptant	233,7	108,4	86,7	72,2	0,2	0,2	34,5	-	-	-	536,0
Agglomération de Montréal - subvention au comptant	36,3	20,2	12,3	17,1	0,1	-	-	-	-	-	85,9
<b>Sous-total</b>	<b>434,5</b>	<b>243,9</b>	<b>181,7</b>	<b>186,2</b>	<b>5,1</b>	<b>5,2</b>	<b>44,8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 101,5</b>
<b>Financement sur emprunt</b>											
Non subventionné	260,8	368,5	344,8	235,2	144,1	93,8	83,7	1,7	1,4	0,9	1 534,9
Subventionné	776,6	1 031,6	1 015,7	728,7	444,8	269,8	521,1	2,4	1,9	8,0	4 800,5
<b>Sous-total</b>	<b>1 037,4</b>	<b>1 400,1</b>	<b>1 360,5</b>	<b>963,9</b>	<b>588,9</b>	<b>363,6</b>	<b>604,8</b>	<b>4,1</b>	<b>3,2</b>	<b>8,9</b>	<b>6 335,4</b>
<b>Financement total</b>	<b>1 472,0</b>	<b>1 644,0</b>	<b>1 542,3</b>	<b>1 150,1</b>	<b>594,0</b>	<b>368,9</b>	<b>649,6</b>	<b>4,1</b>	<b>3,2</b>	<b>8,9</b>	<b>7 436,9</b>

# SOMMAIRE – PROJETS



## Sommaire – projets

Voici le tableau sommaire des investissements au cours des dix prochaines années. Parmi ceux-ci, 34 projets de grande envergure totalisent 98 % des investissements déjà autorisés.

### SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS

(en millions de dollars)

	Nb Projets	2020 et avant	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et après	Total Projet	Total PI 2021-2030
<b>1. ACQUISITION DES VOITURES DE MÉTRO AZUR</b>	<b>3</b>	<b>2 217,9</b>	<b>199,3</b>	<b>42,7</b>	<b>163,9</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>2 623,8</b>	<b>405,9</b>
Acquisition des voitures de métro AZUR		1 680,3	20,1	29,9	53,8	-	-	-	-	-	-	-	-	1 784,1	103,8
Acquisition des voitures de métro AZUR - 17 trains additionnels		313,5	176,6	8,7	82,9	-	-	-	-	-	-	-	-	581,8	268,2
Modification des ateliers et des équipements métro - voitures de métro AZUR		224,5	2,6	4,1	26,8	-	-	-	-	-	-	-	-	257,9	33,5
<b>2. RÉNO MÉTRO</b>	<b>7</b>	<b>1 045,2</b>	<b>414,9</b>	<b>578,2</b>	<b>574,0</b>	<b>415,8</b>	<b>262,6</b>	<b>89,6</b>	-	-	-	-	-	<b>3 380,4</b>	<b>2 335,2</b>
Réno-Systèmes - phase 3		466,0	15,9	18,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	500,1	34,1
Réno-Systèmes - phase 4		261,7	99,2	88,8	71,8	61,0	-	-	-	-	-	-	-	582,5	320,8
Réno-Systèmes - phase 5		19,1	64,8	134,7	197,0	168,9	162,3	58,8	-	-	-	-	-	805,6	786,4
Programme d'accessibilité des stations de métro – phase 1		90,4	123,3	98,5	49,6	-	-	-	-	-	-	-	-	361,8	271,4
Programme d'accessibilité des stations de métro – phase 2		3,3	25,0	75,8	83,3	81,4	44,2	10,4	-	-	-	-	-	323,4	320,1
Réno-Infrastructures - phase 2		191,7	46,2	46,5	18,9	-	-	-	-	-	-	-	-	303,3	111,6
Réno-Infrastructures - phase 3		12,9	40,5	115,8	153,5	104,5	56,2	20,6	-	-	-	-	-	504,1	491,2
<b>3. AUTRES INFRASTRUCTURES MÉTRO</b>	<b>10</b>	<b>575,9</b>	<b>244,8</b>	<b>391,1</b>	<b>297,6</b>	<b>358,2</b>	<b>247,5</b>	<b>254,8</b>	<b>589,8</b>	-	-	-	-	<b>2 959,7</b>	<b>2 383,8</b>
Garage Côte-Vertu		333,6	52,0	114,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	500,1	166,5
Prolongement de la ligne bleue		93,0	127,7	91,7	22,7	90,7	37,1	13,2	353,4	-	-	-	-	829,5	736,5
Contrôle de trains - ligne bleue		3,2	1,8	22,8	46,8	67,1	23,0	30,4	130,7	-	-	-	-	325,8	322,6
Nouveau centre d'attache - secteur nord-ouest		10,0	2,5	53,7	99,5	65,0	65,0	121,1	-	-	-	-	-	416,8	406,8
Portes palières sur la ligne orange		4,0	3,6	54,3	92,1	109,8	109,4	89,2	105,7	-	-	-	-	568,0	564,1
Postes abaisseurs – 25 kV/12kV - phase 1		1,6	6,5	14,3	22,5	21,9	12,9	0,8	-	-	-	-	-	80,4	78,9
Nouvel édicule et nouveau lien piétonnier - Vendôme		25,7	3,7	15,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	45,1	19,4
Programme Rehaussement et Entretien Périodique Technologies - Métro (PREP-TM)		16,7	12,2	11,1	14,0	3,6	-	-	-	-	-	-	-	57,5	40,8
Prolongation de la durée de vie des MR-73		47,7	11,1	10,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	69,0	21,4
Agrandissement du centre d'attache Viav		40,4	23,8	2,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	67,0	26,6
<b>4. TECHNOLOGIE ET INFRASTRUCTURES DE SURFACE</b>	<b>9</b>	<b>756,6</b>	<b>312,1</b>	<b>275,0</b>	<b>164,2</b>	<b>17,3</b>	<b>3,4</b>	<b>3,1</b>	<b>3,2</b>	<b>3,2</b>	<b>3,2</b>	<b>8,9</b>	-	<b>1 550,1</b>	<b>793,6</b>
Centre de transport - Est de Montréal		20,5	23,6	118,0	139,7	13,8	-	-	-	-	-	-	-	315,5	295,1
Reconstruction du complexe Crémazie		195,3	36,1	31,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	262,8	67,5
Centre de transport Bellechasse		106,5	148,0	98,2	17,7	-	-	-	-	-	-	-	-	370,3	263,8
Agrandissement de 3 centres de transport		151,8	57,1	10,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	219,4	67,6
Système d'aide à l'exploitation et information voyageur iBUS		154,9	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	155,3	0,4
Programme de mesures préférentielles pour bus		40,3	3,5	3,3	3,4	3,5	3,4	3,1	3,2	3,2	3,2	8,9	-	79,0	38,7
Vision chaîne d'approvisionnement et RDA		44,0	20,5	7,7	3,5	-	-	-	-	-	-	-	-	75,6	31,6
Programme de Réfection des Infrastructures (PRI Surface) - phase 1		25,7	22,6	6,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	54,3	28,6
EXTRA Connecté		17,5	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17,8	0,3
<b>5. ÉLECTRIFICATION DU RÉSEAU (MATÉRIEL ROULANT)</b>	<b>5</b>	<b>436,0</b>	<b>228,4</b>	<b>317,4</b>	<b>328,2</b>	<b>356,1</b>	<b>80,4</b>	<b>21,3</b>	<b>56,5</b>	<b>0,9</b>	-	-	-	<b>1 825,1</b>	<b>1 389,1</b>
Acquisition de bus 12 mètres - phase 2		419,9	209,4	130,7	120,4	174,4	1,2	-	-	-	-	-	-	1 056,0	636,1
Programme d'électrification des centres de transport - phase 1		-	7,8	184,8	207,8	181,7	78,5	13,2	-	-	-	-	-	673,7	673,7
Acquisition bus articulés électriques (SRB Pie-IX)		0,1	-	-	-	-	0,7	8,1	56,5	0,9	-	-	-	66,3	66,2
Électrification des véhicules de travaux en tunnel		4,7	9,1	1,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14,8	10,2
Cité-Mobilité		11,2	2,1	0,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14,1	3,0
<b>Sous-total des principaux projets autorisés</b>	<b>34</b>	<b>5 031,6</b>	<b>1 399,5</b>	<b>1 604,5</b>	<b>1 527,9</b>	<b>1 147,4</b>	<b>593,9</b>	<b>368,8</b>	<b>649,5</b>	<b>4,1</b>	<b>3,2</b>	<b>8,9</b>	-	<b>12 339,3</b>	<b>7 307,7</b>
<b>Sous-total des autres projets autorisés</b>	<b>32</b>	<b>256,3</b>	<b>72,5</b>	<b>39,5</b>	<b>14,4</b>	<b>2,7</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	-	-	-	<b>385,5</b>	<b>129,3</b>
<b>Total des projets autorisés</b>	<b>66</b>	<b>5 287,9</b>	<b>1 472,0</b>	<b>1 644,0</b>	<b>1 542,3</b>	<b>1 150,1</b>	<b>594,0</b>	<b>368,9</b>	<b>649,6</b>	<b>4,1</b>	<b>3,2</b>	<b>8,9</b>	-	<b>12 724,8</b>	<b>7 436,9</b>
<b>Total des projets en définition</b>	<b>9</b>	<b>2,1</b>	<b>18,0</b>	<b>429,0</b>	<b>570,5</b>	<b>730,6</b>	<b>728,5</b>	<b>694,7</b>	<b>240,3</b>	<b>1,0</b>	<b>1,0</b>	<b>1,0</b>	<b>4,0</b>	<b>3 420,7</b>	<b>3 414,6</b>
<b>Total des projets en identification</b>	<b>26</b>	<b>2,9</b>	<b>22,6</b>	<b>52,4</b>	<b>64,9</b>	<b>371,2</b>	<b>1 021,6</b>	<b>1 450,9</b>	<b>1 469,1</b>	<b>1 286,7</b>	<b>859,2</b>	<b>686,0</b>	<b>1 911,3</b>	<b>9 198,8</b>	<b>7 284,6</b>
<b>Total des investissements</b>	<b>101</b>	<b>5 292,9</b>	<b>1 512,6</b>	<b>2 125,5</b>	<b>2 177,7</b>	<b>2 251,9</b>	<b>2 344,1</b>	<b>2 514,4</b>	<b>2 358,9</b>	<b>1 291,8</b>	<b>863,4</b>	<b>695,9</b>	<b>1 915,3</b>	<b>25 344,3</b>	<b>18 136,1</b>

## Sommaire – projets

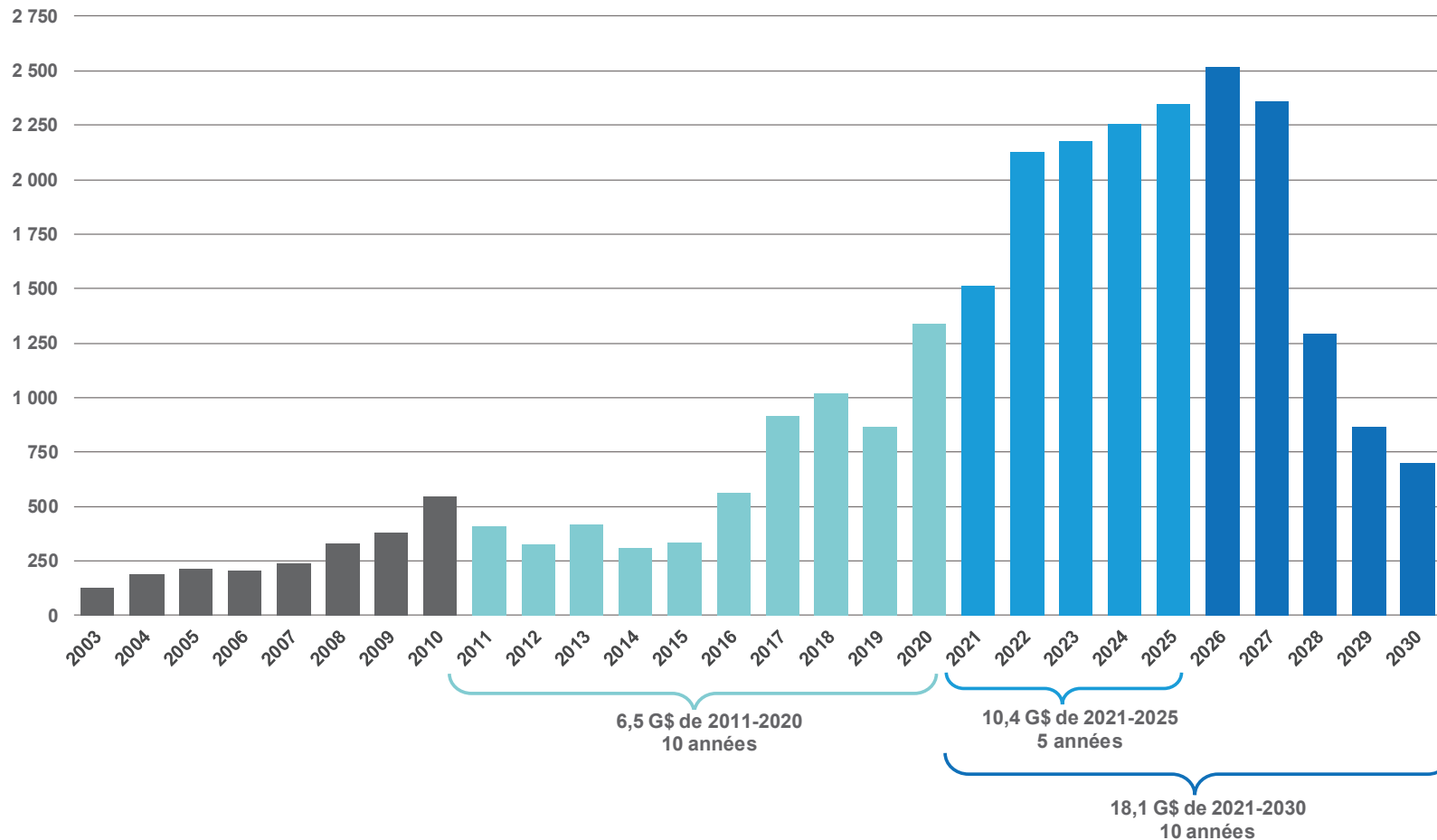
Les investissements prévus au cours des dix prochaines années totalisent plus de 18 G\$. À titre comparatif, le précédent PI affichait également des investissements de la même envergure.

Le rythme des investissements poursuit sa croissance de façon significative comme le démontre le graphique ci-dessous. Forte de cette tendance, la STM investira plus d'argent dans le maintien et le développement de ses infrastructures au cours des cinq prochaines années qu'elle ne l'a fait au cours des dix dernières.

Les années 2022 à 2027 devraient être des années records avec des investissements prévus totaux de plus de 2 G\$ par année. L'électrification du réseau de bus, la réalisation du prolongement de la ligne bleue, la stratégie d'acquisition des bus combinée à l'augmentation du niveau des investissements dans les programmes Réno-Métro expliquent en grande partie cette progression.

### ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS GLOBAUX POUR LES ANNÉES 2003 – 2030

(en millions de dollars)



# Sommaire – projets

## SOMMAIRE PAR SECTEUR

À des fins de gestion interne et pour le financement de ses investissements, la STM présente les projets autorisés par type de dépense, c'est-à-dire capitalisables et non capitalisables par secteur. Les secteurs à la STM sont :

### Réseau de bus

Ce secteur comprend les achats de bus (incluant les bus articulés), le maintien et la construction de centres de transport, l'achat et la fabrication des équipements et de l'outillage nécessaires à l'entretien des véhicules et à l'amélioration du service relativement à la ponctualité, à la régularité et à l'information en temps réel. Il inclut aussi l'achat des véhicules de service, le maintien des actifs immobiliers liés à ce secteur et finalement, les dépenses relatives au respect des normes environnementales et à l'amélioration des installations pour préserver la sécurité de la clientèle et du personnel.

Près de 2,2 G\$ sont déjà autorisés pour des investissements dans le secteur du réseau des bus au cours des dix prochaines années. Dans le but d'améliorer l'expérience client, la STM prévoit investir, entre 2019 et 2024, dans l'achat de 912 bus 12 mètres climatisés, comprenant 414 pour ajouter du service (dont 114 bus qui sont optionnels au contrat). Ces données sont directement en lien avec les orientations prises dans le PSO 2025. De plus, d'autres projets d'acquisition de bus hybrides et électriques, non encore approuvés, sont prévus au PI 2021-2030 en phase d'identification. Ces investissements sont notamment liés à l'annonce effectuée par la STM quant à l'accélération de la stratégie d'électrification du réseau de surface.

Avec l'ajout de 300 nouveaux bus d'ici 2021, des modifications et de nouvelles infrastructures sont nécessaires pour les accueillir. Ces stratégies d'acquisition et d'électrification des bus nécessitent des investissements majeurs en infrastructure :

### ► **Électrification des centres de transport** (fiche BUS-02)

Le programme d'électrification a pour objectifs de planifier et réaliser la mise en œuvre de l'électrification dans les futurs centres de transport ainsi que dans les centres existants. La phase 1 du programme d'électrification, d'une durée de 5 ans, englobe l'ingénierie, l'approvisionnement en équipements, les travaux d'installation des équipements électriques nécessaires à l'électrification ainsi que le plan de raccordement au réseau d'Hydro-Québec des centres de transport Bellechasse, Est de Montréal, Saint-Michel et Stinson.

### ► **Accélérer la construction du centre de transport Bellechasse** (fiche BUS-03)

Ce projet vise à remplacer l'actuel centre de transport Saint-Denis construit en 1958 et qui est en fin de vie utile, pour permettre à la STM de mieux répondre à ses besoins opérationnels actuels et futurs dans l'optique d'améliorer le service offert à ses clients. Le nouveau centre de transport, qui sera mis en service en 2022, pourra accueillir 250 bus.

### ► **Agrandissement de trois centres de transport** existants (fiche BUS-07)

Cette solution vise à agrandir les centres Anjou, Legendre et Saint-Laurent afin d'atteindre une capacité supplémentaire totale de 160 bus. Ce projet a l'avantage de permettre les agrandissements sans déménager les activités d'exploitation et d'entretien pendant les travaux, et d'ainsi, limiter l'impact sur le service à la clientèle. Une livraison progressive des agrandissements est prévue à partir de la fin de l'année 2020 et se poursuivra jusqu'à l'été 2021.

### ► **Construction d'un centre de transport – Est de Montréal** (fiche BUS-04)

Cette solution vise la construction d'un nouveau centre de transport dans l'est de Montréal pouvant accueillir 250 bus équivalents qui pourront être entièrement électriques.

# Sommaire – projets

## SOMMAIRE PAR SECTEUR

### Réseau du métro

Ce secteur regroupe l'acquisition et l'entretien des voitures de métro, l'achat et le maintien en bon état des équipements fixes et des véhicules de travaux ainsi que le maintien des actifs immobiliers et des infrastructures. De plus, des investissements liés au respect des normes environnementales et à l'amélioration des installations pour préserver la sécurité de la clientèle et du personnel font partie des actions de la STM.

Les investissements autorisés au Réseau du métro représentent, quant à eux, un montant de plus de 5,1 G\$ au cours des dix prochaines années. La majorité des projets visent essentiellement à préserver la fiabilité du métro et à améliorer l'expérience client.

Les principaux projets sont l'acquisition des 17 nouveaux trains AZUR, Réno-Systèmes (phases 3, 4 et 5), le garage Côte-Vertu, le prolongement de la ligne bleue, Réno-Infrastructures (phases 2 et 3), le prolongement de la durée de vie des voitures de métro MR-73, l'édicule et le lien piétonnier à la station Vendôme, le projet des postes abaisseurs – 25 kV/12kV ainsi que l'agrandissement du centre d'attache ment Viau.

À ces projets viennent s'ajouter d'autres projets majeurs, dont le Programme d'accessibilité des stations de métro – phases 1 et 2, qui vise à rendre universelle l'accessibilité aux stations de métro de Montréal afin de faciliter les déplacements verticaux, à fidéliser davantage les clients et à améliorer le service à la clientèle.

Avec la venue du Prolongement de la ligne bleue, la STM doit actualiser son système de contrôle de ses trains sur cette ligne. Des études exhaustives ont démontré que celui-ci ne pouvait être reconduit sur le tronçon prolongé. De plus, la fin de vie du système de contrôle des trains actuel est prévue pour 2026.

La Société compte actuellement trois centres d'attache ment (CA) : CA Youville (nord-est), CA Viau (sud-est) et CA Duvernay (sud-ouest) afin de garer, charger et entretenir ses véhicules de travaux qui sont requis pour effectuer divers travaux d'entretien sur son réseau. Avec l'ajout de 5,8 km de voie sur la ligne bleue, l'ajout d'un nouveau centre d'attache ment (secteur nord-ouest) devient un incontournable. Ce projet permettra également l'acquisition de véhicules de travaux supplémentaires afin de garer ceux-ci dans le nouveau CA.

## Sommaire – projets

### SOMMAIRE PAR SECTEUR

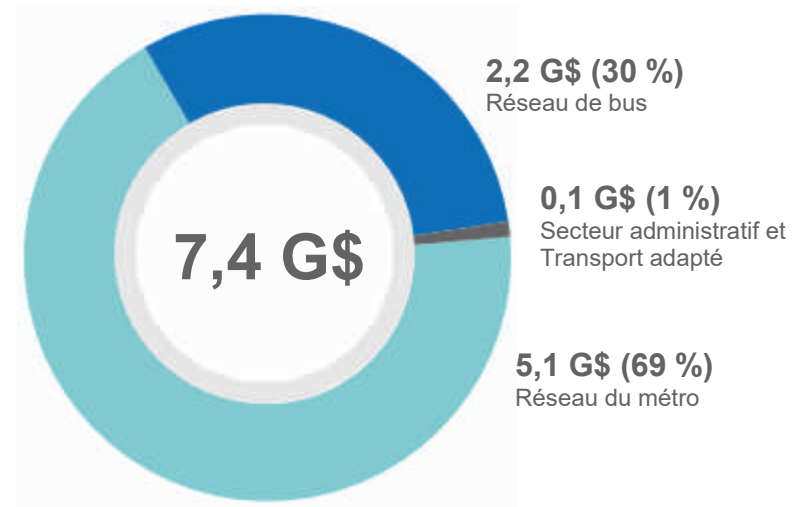
#### Transport adapté

Ce secteur comprend les projets dont le but est d'offrir à la clientèle à mobilité réduite des services de transport adapté (TA). On retrouve l'achat de minibus et le projet EXTRA Connecte qui permettra de faire la planification, la répartition et l'optimisation des routes du TA en temps réel pour un montant global de 18 M\$.

#### Secteur administratif

Cette section inclut des projets qui ne peuvent être rattachés spécifiquement aux trois autres secteurs. Une somme de près de 62 M\$ est autorisée afin d'investir au cours des dix prochaines années dans différents projets de maintien technologiques, tel le plan de maintien et d'acquisition d'équipements OPUS.

### POURCENTAGE DES DÉPENSES PAR SECTEUR PROJETS AUTORISÉS SEULEMENT



# Réseau de bus

## Réseau de bus

### ACTIFS BUS AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2020

<b>1 868</b>	<b>Bus :</b>
	<b>1 093</b> standards (12 mètres)
	<b>511</b> hybrides (12 mètres)
	<b>7</b> électriques Cité Mobilité (12 mètres)
	<b>257</b> articulés (18 mètres)
<b>16</b>	Minibus
<b>226</b>	<b>Lignes de bus :</b>
	<b>215</b> accessibles aux personnes à mobilité réduite : ▶ <b>192</b> lignes de jour ▶ <b>23</b> lignes de nuit
	<b>11</b> services par minibus urbains
<b>8</b>	Centres de transport

La Société possède neuf centres de transport (huit pour le réseau de bus et un pour le transport adapté). De plus, le complexe Crémazie a comme vocation l'entretien majeur des bus.

Centre de transport	Année de construction / Rénovations majeures	Année d'agrandissement
Mont-Royal	1928	1937
Complexe Crémazie	1948	1956
Frontenac	1956 / 2012	1958
Saint-Michel	1956 / 1993	
Saint-Denis	1958 / 2019	1970
Legendre	1973	2011 / 2020 (en cours)
Anjou	1982	2020 (en cours)
Saint-Laurent	1984	2020 (en cours)
LaSalle	1995	
Stinson	2014	

<b>4</b>	Terminus (hors station de métro)
<b>8 955</b>	Arrêts de bus
<b>3 228</b>	Abribus (875 appartenant à la STM)
<b>455</b>	Véhicules routiers
<b>180</b>	Véhicules non routiers et équipements d'entretien de terrain
<b>14</b>	Remorques
<b>17</b>	Laveurs de bus
<b>228</b>	Positions de vérins

### ÉQUIPEMENTS DE VENTE ET PERCEPTION

<b>2 227</b>	Boîtes de perception bus
<b>685</b>	Terminaux de vente de titres (détaillants)

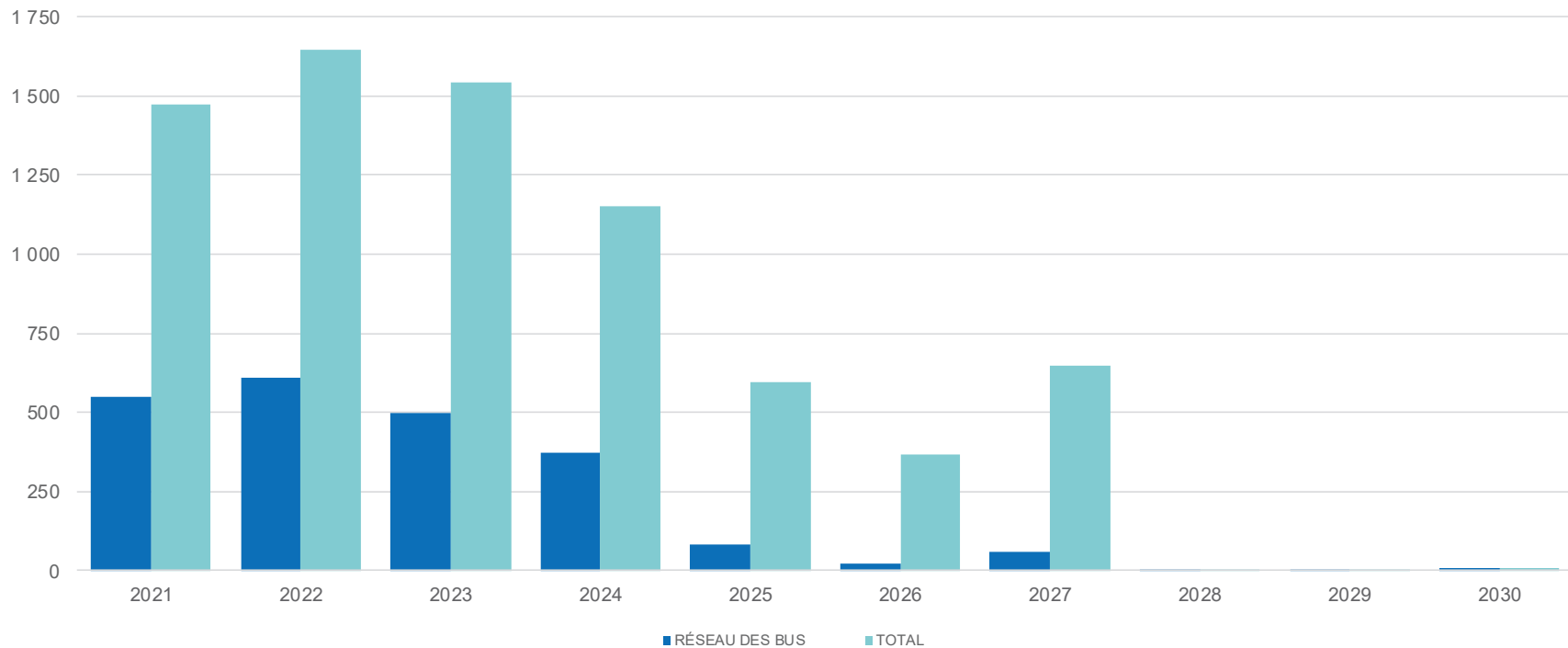
## Réseau de bus

### SOMMAIRE

Les investissements actuellement autorisés au cours des dix prochaines années s'élèvent à près de 2,2 G\$. De ce montant, plus de 0,6 G\$ (27 %) servira au remplacement et à l'ajout de bus 12 mètres climatisés visant l'amélioration de l'expérience client. Plus de 1,4 G\$ seront consacrés à des projets d'infrastructures, notamment pour l'électrification des quatre premiers

centres de transport, la construction de deux nouveaux centres de transport (Bellechasse et Est de Montréal), l'agrandissement de trois centres de transport, l'adaptation des infrastructures du centre de transport Stinson pour bus électriques, le Programme de réfection des infrastructures (PRI) ainsi que la reconstruction du complexe Crémazie.

### ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS AUTORISÉS DU RÉSEAU DES BUS PAR RAPPORT AUX INVESTISSEMENTS TOTAUX AUTORISÉS (en millions de dollars)





# Réseau de bus

## TABLEAU DES INVESTISSEMENTS – RÉSEAU DE BUS\*

AUTORISÉS		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Total	Total PI
(en millions de dollars)		et avant											et après	Projet	2021-2030
BUS-01	Acquisition de bus 12 mètres - phase 2	419,9	209,4	130,7	120,4	174,4	1,2	-	-	-	-	-	-	1 056,0	636,1
BUS-02	Programme d'électrification des centres de transport - phase 1 <b>Nouveau</b>	-	7,8	184,8	207,8	181,7	78,5	13,2	-	-	-	-	-	673,8	673,8
BUS-03	Centre de transport Bellechasse	106,5	148,0	98,2	17,7	-	-	-	-	-	-	-	-	370,3	263,8
BUS-04	Centre de transport - Est de Montréal	20,5	23,6	118,0	139,7	13,8	-	-	-	-	-	-	-	315,5	295,1
BUS-05	Reconstruction du complexe Crémazie	195,3	36,1	31,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	262,8	67,5
BUS-06	Reconstruction du complexe Crémazie - phase de maintien	7,3	1,8	1,7	0,3	0,1	-	-	-	-	-	-	-	11,2	3,9
BUS-07	Agrandissement de 3 centres de transport	151,8	57,1	10,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	219,4	67,6
BUS-08	Système d'aide à l'exploitation et information voyageur iBUS	154,9	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	155,3	0,4
BUS-09	Programme de mesures préférentielles pour bus	40,3	3,5	3,3	3,4	3,5	3,4	3,1	3,2	3,2	3,2	8,9	-	79,0	38,7
BUS-10	Vision chaîne d'approvisionnement et RDA	44,0	20,5	7,7	3,5	-	-	-	-	-	-	-	-	75,7	31,7
BUS-11	Acquisition bus articulés électriques (SRB Pie-IX) <b>Nouveau</b>	0,1	-	-	-	-	0,7	8,1	56,5	0,9	-	-	-	66,3	66,2
BUS-12	Programme de Réfection des Infrastructures (PRI Surface) - phase 1	25,7	22,6	6,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	54,3	28,6
BUS-13	Remplacement des véhicules de service - phase 2	18,4	5,5	4,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	28,3	9,9
BUS-14	Programme de remplacement des équipements de levage	23,8	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24,1	0,3
BUS-15	Évolution solution validation bus	17,0	1,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18,3	1,3
BUS-16	Service Rapide par Bus (SRB) - Sauvé /Côte-Vertu	7,2	2,4	6,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16,0	8,8
BUS-17	Adaptation des infrastructures du centre de transport Stinson pour bus électriques	12,1	3,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15,3	3,2
BUS-18	Cité-Mobilité	11,2	2,1	0,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14,2	3,0
BUS-19	Programme de réfection des dalles intérieures et des pavages	11,0	0,2	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11,6	0,5
BUS-20	Acquisition équipements de production - phase 2	2,3	2,1	4,1	1,9	-	-	-	-	-	-	-	-	10,4	8,1
	Programme de réfection des équipements pétroliers et d'huiles usées	7,7	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7,8	0,1
	Programme d'installation de dispositifs anti-refoulement (DAR) et tuyauterie pour compteurs d'eau	6,8	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6,9	0,1
	Véhicules d'atelier - phase 1	3,3	1,5	1,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,9	2,6
	Acquisition de bus 9 mètres	4,6	0,7	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,6	1,0
	Garage temporaire 380 Stinson	2,8	-	-	1,4	0,1	-	-	-	-	-	-	-	4,3	1,5
<b>TOTAL - AUTORISÉS</b>		<b>1 294,6</b>	<b>550,2</b>	<b>609,5</b>	<b>496,0</b>	<b>373,5</b>	<b>83,8</b>	<b>24,4</b>	<b>59,7</b>	<b>4,1</b>	<b>3,2</b>	<b>8,9</b>	<b>-</b>	<b>3 507,9</b>	<b>2 213,3</b>

\* Une fiche est présentée pour les projets autorisés ayant un coût total de 10 M\$ et plus.

# Réseau de bus

## TABLEAU DES INVESTISSEMENTS – RÉSEAU DE BUS (SUITE)

DÉFINITION <i>(en millions de dollars)</i>	2020 et avant	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et après	Total Projet	Total PI 2021-2030
Programme de Réfection des Infrastructures (PRI Surface) - phase 2	0,6	6,4	22,9	22,9	22,9	22,9	22,9	-	-	-	-	-	121,3	120,7
Réfection et installation d'abribus - Nouveaux modèles STM	-	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	4,0	14,0	10,0
Télémetrie	0,1	0,6	0,6	0,6	0,6	0,4	-	-	-	-	-	-	3,0	2,8
<b>TOTAL - DÉFINITION</b>	<b>0,8</b>	<b>7,9</b>	<b>24,5</b>	<b>24,5</b>	<b>24,5</b>	<b>24,3</b>	<b>23,9</b>	<b>1,0</b>	<b>1,0</b>	<b>1,0</b>	<b>1,0</b>	<b>4,0</b>	<b>138,3</b>	<b>133,5</b>
<b>IDENTIFICATION</b> <i>(en millions de dollars)</i>	<b>2020 et avant</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>	<b>2031 et après</b>	<b>Total Projet</b>	<b>Total PI 2021-2030</b>
Acquisition de bus électriques 12 mètres - phase 3	-	-	-	-	-	433,5	545,3	602,8	582,5	93,7	-	-	2 257,9	2 257,9
Acquisition de bus électriques 18 mètres - phase 2	-	-	-	-	-	-	310,4	276,5	163,7	-	-	-	750,6	750,6
Programme d'électrification des CT phase 2	-	-	-	-	183,3	252,3	132,0	32,4	-	-	-	-	600,0	600,0
Programme d'électrification des CT phase 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	261,9	173,3	64,8	500,0	435,2
Programme de Réfection des Infrastructures (PRI Surface) - phase 3	-	-	-	-	-	-	14,2	14,2	14,2	14,2	14,2	14,2	85,0	70,8
Véhicules de service - phase 3	-	-	4,9	4,7	9,8	8,6	8,7	-	-	-	-	-	36,6	36,6
Gestion optimisée des centres de transport	0,5	2,5	10,5	7,5	4,0	-	-	-	-	-	-	-	25,0	24,5
Station Rosemont Intégration immobilière	-	-	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,3	0,3
<b>TOTAL - IDENTIFICATION</b>	<b>0,5</b>	<b>2,5</b>	<b>15,7</b>	<b>12,2</b>	<b>197,1</b>	<b>694,4</b>	<b>1 010,6</b>	<b>925,9</b>	<b>760,4</b>	<b>369,8</b>	<b>187,5</b>	<b>78,9</b>	<b>4 255,4</b>	<b>4 176,0</b>
<b>TOTAL - RÉSEAU DE BUS</b>	<b>1 295,9</b>	<b>560,7</b>	<b>649,6</b>	<b>532,6</b>	<b>595,0</b>	<b>802,5</b>	<b>1 058,8</b>	<b>986,6</b>	<b>765,5</b>	<b>374,0</b>	<b>197,4</b>	<b>82,9</b>	<b>7 901,5</b>	<b>6 522,7</b>

# Réseau de bus

## FICHE DE PROJET BUS-01

### Numéro de projet STM / RE / MTQ

5002099 / R-174 /154-18-7887/154-17-7931/154-17-7932/154-17-7933/154-19-8248/154-19-8251/154-19-8252  
154-12-1114/154-16-7109/154-15-1030/

### Programmes d'aide

SOFIL 3 Dette, SOFIL 4 Comptant et Dette, PAFFITC, PAGTCP 50 %

### Catégorie de portefeuille

Maintien des actifs

## Acquisition de bus 12 mètres – phase 2

Le projet prévoit, pour la période de 2019 à 2024, l'acquisition de 912 bus 12 mètres :

- 498 bus hybrides ou électriques pour du remplacement de bus en fin de vie utile;
- 380 bus hybrides ou électriques en ajout au parc;
- 30 bus électriques à recharge garage en ajout au parc;
- 4 bus électriques à recharge rapide en ajout au parc.

L'acquisition de bus au parc existant permettra de faire face aux aléas des travaux internes et externes, de revoir et d'adapter l'offre de service bus tout en palliant aux imprévus. Ceci aura comme conséquence d'améliorer la régularité, la ponctualité et la fluidité du service bus.

Ces bus seront munis d'un système hybride ou électrique, d'un système de perception des titres et d'un système d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs. De plus, ils seront équipés d'une rampe avant, de caméras, d'un système de climatisation, port USB et de deux places dédiées pour les personnes en fauteuil roulant.

Le projet comportera aussi un volet intégration des bus tant au niveau de l'entretien qu'à celui de l'exploitation.

Nombre de bus	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Remplacement	99	109	54	80	56	100	498
Ajout	36	133	131	32	44	38	414
<b>Total</b>	<b>135</b>	<b>242</b>	<b>185</b>	<b>112*</b>	<b>100*</b>	<b>138*</b>	<b>912</b>

\* En option

### BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Maintenir le parc en bon état (âge moyen d'environ 8 ans);
- Améliorer le service (taux de livraison, régularité et prévisibilité);
- Réduire les émissions de GES;
- Approfondir nos connaissances et acquérir une expérience en électrification du transport.

(en millions de dollars)	2020 et avant	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et après	Total Projet	Total PI 2021-2030
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	414,0	204,8	129,5	119,6	173,0	1,2	-	-	-	-	-	-	1 042,1	628,1
Non Capitalisable	5,9	4,6	1,2	0,8	1,4	-	-	-	-	-	-	-	13,9	8,0
<b>Total</b>	<b>419,9</b>	<b>209,4</b>	<b>130,7</b>	<b>120,4</b>	<b>174,4</b>	<b>1,2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 056,0</b>	<b>636,1</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	207,8	104,8	63,8	59,4	86,2	0,8	-	-	-	-	-	-	522,8	315,0
Gouvernement fédéral	156,6	76,1	50,2	47,1	68,2	-	-	-	-	-	-	-	398,2	241,6
Agglomération de Montréal	26,6	20,5	12,6	11,8	17,1	0,1	-	-	-	-	-	-	88,7	62,1
STM	28,9	8,0	4,1	2,1	2,9	0,3	-	-	-	-	-	-	46,3	17,4
<b>Total</b>	<b>419,9</b>	<b>209,4</b>	<b>130,7</b>	<b>120,4</b>	<b>174,4</b>	<b>1,2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 056,0</b>	<b>636,1</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>96 %</b>	

# Réseau de bus

## FICHE DE PROJET BUS-02

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
201927 / R-205 / 154-20-7014

Programme d'aide  
PAGTCP –75 %

Catégorie de portefeuille  
Amélioration et développement

Nouveau

### Programme d'électrification des centres de transport – phase 1

À partir de 2025, la STM vise poursuivre le remplacement de son parc de bus actuel en faisant l'acquisition de bus 100 % électriques. Du point de vue opérationnel, la prise en charge de ces nouveaux bus pose plusieurs défis pouvant impacter la manière dont la STM livre le service actuellement sur son réseau. À l'encontre des bus hybrides ou diesel, les bus électriques constituent des entités bipartites englobant les bus ainsi que les équipements de recharge. Des modifications majeures seront requises dans l'aménagement des centres de transport touchés par les projets d'électrification afin de rendre possible la recharge de ces nouveaux bus électriques, tout en minimisant leur impact sur les opérations du réseau bus. Plusieurs projets pilotes d'électrification sont en cours afin d'acquérir des connaissances, dans le but de développer et exploiter un éventuel réseau de surface entièrement électrique.

Le programme d'électrification a pour objectifs de planifier et réaliser la mise en œuvre de l'électrification dans les futurs centres de transport ainsi que dans les centres existants. Le rythme proposé pour le déploiement de l'électrification dans les centres de transport s'appuie sur l'évolution du parc de bus, la capacité d'Hydro Québec à fournir la puissance requise sur chacun des sites, les contraintes reliées à l'infrastructure des centres et la technologie de recharge.

La phase 1 du programme d'électrification, d'une durée de 5 ans, englobe l'ingénierie, l'approvisionnement en équipements, les travaux d'installation des équipements électriques nécessaires à l'électrification, ainsi que le plan de raccordement au réseau d'Hydro-Québec des centres de transport Bellechasse, Est de Montréal, Saint-Michel et Stinson. L'ordonnancement de la phase 1 du programme a été élaboré par les membres du comité d'électrification en collaboration avec les principales parties prenantes du programme.

#### BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Permettre l'exploitation des bus électriques;
- Réduire les émissions de GES;
- Réduire les coûts de la facture électrique grâce à l'installation d'un système de contrôle des équipements de recharge.

(en millions de dollars)	2020 et avant	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et après	Total Projet	Total PI 2021-2030
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	-	7,8	184,7	207,5	180,7	77,9	12,8	-	-	-	-	-	671,4	671,4
Non Capitalisable	-	-	0,1	0,3	1,0	0,6	0,4	-	-	-	-	-	2,4	2,4
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>7,8</b>	<b>184,8</b>	<b>207,8</b>	<b>181,7</b>	<b>78,5</b>	<b>13,2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>673,8</b>	<b>673,8</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	-	5,8	138,5	155,6	135,5	58,4	9,6	-	-	-	-	-	503,4	503,4
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	-	2,0	46,3	52,2	46,2	20,1	3,6	-	-	-	-	-	170,4	170,4
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>7,8</b>	<b>184,8</b>	<b>207,8</b>	<b>181,7</b>	<b>78,5</b>	<b>13,2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>673,8</b>	<b>673,8</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>75 %</b>	

# Réseau de bus

## FICHE DE PROJET BUS-03

### Numéro de projet STM / RE / MTQ

529994 / R-170 / 154-15-7354 / 154-16-7655

### Programmes d'aide

PAGTCP – 75 %, PAFFITC

### Catégorie de portefeuille

Maintien des actifs

## Centre de transport Bellechasse

Ce bâtiment de nouvelle génération, d'une superficie totale d'environ 60 000 m<sup>2</sup> répartis sur quatre niveaux dont un hors terre et trois souterrains, recouvert d'un espace vert extérieur, servira à l'exploitation des bus.

Il remplacera le centre de transport actuel Saint-Denis, construit en 1958, qui a atteint sa fin de vie utile. Même avec un programme d'entretien pour le maintenir ou le rénover, ce dernier ne serait plus en mesure de soutenir l'entretien de son parc, en bonne partie, en raison du remplacement éventuel des véhicules diesel.

Ce centre de transport pourra accueillir jusqu'à 250 bus. L'aménagement du bâtiment sera prévu de façon à accueillir des nouvelles technologies et par conséquent, permettre l'entretien de tous les types de véhicules (standards, hybrides et électriques). Ce concept de bâtiment souterrain avec circulation intérieure réduira également le bruit dans le quartier et inclura une annexe pour les revenus voyageurs.

La STM vise pour ce nouveau bâtiment la certification LEED OR (Leadership in Energy and Environmental Design), une des plus élevées de l'industrie, en lien avec les objectifs du développement durable. Ce nouveau centre contribuera au plan d'électrification du gouvernement du Québec en permettant d'accueillir des bus électriques.

Le concept novateur du centre de transport améliorera les conditions de travail et contribuera à enrichir la qualité de vie du secteur. L'ouverture du centre est prévue pour 2022.

### BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Bonifier le service en permettant l'intégration et l'entretien de 300 bus supplémentaires;
- Réduire les coûts d'énergie de près de 60 %;
- Réduire les émissions de GES de 60 %.

(en millions de dollars)	2020 et avant	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et après	Total Projet	Total PI 2021-2030
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	104,5	142,3	93,5	17,1	-	-	-	-	-	-	-	-	357,4	252,9
Non Capitalisable	2,0	5,7	4,7	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	12,9	10,9
<b>Total</b>	<b>106,5</b>	<b>148,0</b>	<b>98,2</b>	<b>17,6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>370,3</b>	<b>263,8</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	68,3	107,4	70,7	13,0	-	-	-	-	-	-	-	-	259,4	191,1
Gouvernement fédéral	15,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15,0	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	23,2	40,6	27,5	4,6	-	-	-	-	-	-	-	-	95,9	72,7
<b>Total</b>	<b>106,5</b>	<b>148,0</b>	<b>98,2</b>	<b>17,6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>370,3</b>	<b>263,8</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>														<b>74 %</b>

# Réseau de bus

## FICHE DE PROJET BUS-04

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
201808 / R-183-A / 154-15-7353

Programme d'aide  
PAGTCP - 87 %

Catégorie de portefeuille  
Amélioration et développement

### Centre de transport – Est de Montréal

Afin de permettre d'intégrer et d'exploiter 300 nouveaux bus à partir de 2020 dans le réseau de la STM, des modifications et ajouts d'infrastructures sont nécessaires considérant qu'à l'exception du garage Stinson, tous les autres centres de transport sont utilisés à pleine capacité. Le projet Centre de transport - Est de Montréal s'inscrit parmi les actions permettant de mener à bien cet objectif.

Le devancement de la construction d'un nouveau centre de transport pour l'est de Montréal est requis en complément à la stratégie de gestion des espaces de remisage. Il permettra à la STM d'entreprendre l'électrification du parc de bus ainsi que la reprise de la croissance du parc de véhicules.

Le projet consiste à construire un nouveau centre de transport pouvant accueillir 250 bus équivalents à propulsion hybride et électrique ainsi qu'à aménager un stationnement de 300 cases. Le projet prévoit les aires intérieures et extérieures de remisage des bus, de circulation ainsi que les accès au site. Les baies multifonctions requises pour l'entretien des bus, les entrepôts, les espaces extérieurs pour les réservoirs et les livraisons, les salles mécaniques et électriques ainsi que les espaces administratifs requis pour l'exploitation d'un centre de transport sont également prévus. Finalement, le projet vise une certification LEED V4 de niveau Or (Leadership in Energy and Environmental Design).

#### BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Offrir un service bonifié en permettant l'intégration et l'entretien de 300 bus supplémentaires;
- Permettre l'électrification du réseau Bus.

(en millions de dollars)	2020 et avant	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et après	Total Projet	Total PI 2021-2030
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	20,4	23,3	117,5	136,6	13,1	-	-	-	-	-	-	-	310,9	290,5
Non Capitalisable	0,1	0,2	0,5	3,1	0,7	-	-	-	-	-	-	-	4,6	4,5
<b>Total</b>	<b>20,5</b>	<b>23,5</b>	<b>118,0</b>	<b>139,7</b>	<b>13,8</b>	-	-	-	-	-	-	-	<b>315,5</b>	<b>295,0</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	17,7	20,2	99,7	116,4	11,2	-	-	-	-	-	-	-	265,2	247,5
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	2,8	3,3	18,3	23,3	2,6	-	-	-	-	-	-	-	50,3	47,5
<b>Total</b>	<b>20,5</b>	<b>23,5</b>	<b>118,0</b>	<b>139,7</b>	<b>13,8</b>	-	-	-	-	-	-	-	<b>315,5</b>	<b>295,0</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>84 %</b>	

## Réseau de bus

### FICHE DE PROJET BUS-05

**Numéro de projet STM / RE / MTQ**  
529995 / R-143-B / 154-13-1202 / 154-18-7221

**Programmes d'aide**  
SOFIL 3 Comptant, PAFFITC

**Catégorie de portefeuille**  
Maintenance des actifs

### Reconstruction du complexe Crémazie

Construit en 1948, le complexe Crémazie est un atelier destiné principalement aux activités d'entretien mécanique majeur, de fabrication et de réusinage de pièces. Il faut effectuer des investissements importants pour sa mise à niveau afin de maintenir son intégrité, de le rendre conforme à la réglementation en vigueur et d'augmenter sa polyvalence ainsi que de l'adapter aux besoins d'entretien actuels et futurs en fonction des nouvelles technologies (bus articulés, hybrides, électriques, trolleybus).

Étant donné l'envergure des travaux, il a été décidé de démolir le bâtiment actuel et de construire un nouveau complexe de près de 40 000 m<sup>2</sup>.

Le complexe Crémazie ne peut cesser ses opérations. Ainsi, sa reconstruction se déroule en trois phases. La première phase du projet est complétée et les travaux préparatoires de la phase 2 ont débuté. Les derniers déménagements seront réalisés à partir du mois de novembre 2021.

Le concept du bâtiment est axé sur le développement durable et l'accessibilité universelle, dans le respect de normes environnementales élevées en vue d'obtenir l'accréditation LEED Or.

#### BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Optimiser les activités d'exploitation en générant des économies récurrentes annuellement;
- Éviter certains coûts d'exploitation;
- Favoriser la mobilisation des employés.

<i>(en millions de dollars)</i>	2020 et avant	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et après	Total Projet	Total PI 2021-2030
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	192,5	36,0	31,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	259,5	67,0
Non Capitalisable	2,8	0,1	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,3	0,5
<b>Total</b>	<b>195,3</b>	<b>36,1</b>	<b>31,4</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>262,8</b>	<b>67,5</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	69,2	11,7	10,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	91,0	21,8
Gouvernement fédéral	97,1	18,8	16,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	132,2	35,1
Agglomération de Montréal	14,4	5,4	4,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24,5	10,1
STM	14,6	0,2	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15,1	0,5
<b>Total</b>	<b>195,3</b>	<b>36,1</b>	<b>31,4</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>262,8</b>	<b>67,5</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>94 %</b>	

# Réseau de bus

## FICHE DE PROJET BUS-06

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
1935 / R-143-A / Non applicable

Programme d'aide  
Non admissible

Catégorie de portefeuille  
Maintenance des actifs

### Reconstruction du complexe Crémazie – phase de maintien

Le projet consiste en travaux pour maintenir l'offre de service et garder les lieux sécuritaires, et ce, pendant la reconstruction du complexe Crémazie.

Ce projet vise les livrables suivants :

- L'aménagement des trois magasins du Plateau Youville;
- La location d'espace d'entreposage;
- Le réaménagement des espaces à bureaux;
- La relocalisation des locaux situés sur la mezzanine Grande révision (GR), imprimerie et vêtements.

#### BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Assurer le maintien de la fiabilité des opérations de façon sécuritaire et au meilleur coût possible.

(en millions de dollars)	2020 et avant	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et après	Total Projet	Total PI 2021-2030
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	1,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,3	-
Non Capitalisable	6,0	1,8	1,7	0,3	0,1	-	-	-	-	-	-	-	9,9	3,9
<b>Total</b>	<b>7,3</b>	<b>1,8</b>	<b>1,7</b>	<b>0,3</b>	<b>0,1</b>	-	-	-	-	-	-	-	<b>11,2</b>	<b>3,9</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	7,3	1,8	1,7	0,3	0,1	-	-	-	-	-	-	-	11,2	3,9
<b>Total</b>	<b>7,3</b>	<b>1,8</b>	<b>1,7</b>	<b>0,3</b>	<b>0,1</b>	-	-	-	-	-	-	-	<b>11,2</b>	<b>3,9</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>														<b>0 %</b>



# Réseau de bus

## FICHE DE PROJET BUS-07

**Numéro de projet STM / RE / MTQ**  
201809/ R-183-B / 154-18-7315,7316,7317

**Programme d'aide**  
PAGTCP – 75 %

**Catégorie de portefeuille**  
Amélioration et développement

### Agrandissement de 3 centres de transport

Le réseau de bus actuel comprend 226 lignes et 1 868 bus (bus hybrides, articulés, et électriques). Pour faire suite à l'autorisation d'acquérir 300 bus supplémentaires, il est nécessaire de prévoir l'intégration de ces bus en termes de stationnement, d'exploitation et d'entretien. À l'exception de Stinson, tous les centres de transport sont utilisés à pleine capacité selon les modalités d'exploitation actuelles.

Le projet d'agrandissement des centres de transport Anjou, Legendre et Saint-Laurent permettra d'accueillir 160 bus supplémentaires et consiste à créer :

- Une extension de l'aire de stationnement des bus, des locaux du personnel et des équipements associés;
- Une extension de l'aire d'entretien des bus, des locaux et des équipements associés.

Ce projet inclura également la mise en place de mesures transitoires permettant de réaliser les travaux de construction tout en assurant le maintien des activités d'exploitation, et ce, dans les meilleures conditions de sécurité.

Une livraison progressive des agrandissements est prévue à partir de la fin de l'année 2020 et se poursuivra jusqu'à l'été 2021.

#### BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Offrir un service bonifié en permettant l'intégration et l'entretien de 300 bus supplémentaires;
- Effectuer l'électrification du réseau des bus.

<i>(en millions de dollars)</i>	2020 et avant	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et après	Total Projet	Total PI 2021-2030
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	151,1	55,8	10,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	217,4	66,3
Non Capitalisable	0,7	1,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,0	1,3
<b>Total</b>	<b>151,8</b>	<b>57,1</b>	<b>10,5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>219,4</b>	<b>67,6</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	113,1	40,7	7,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	161,6	48,5
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	38,7	16,4	2,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	57,8	19,1
<b>Total</b>	<b>151,8</b>	<b>57,1</b>	<b>10,5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>219,4</b>	<b>67,6</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>74 %</b>	

# Réseau de bus

## FICHE DE PROJET BUS-08

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
721759 / R-114 / 154-11-0375

Programme d'aide  
SOFIL 2 Comptant

Catégorie de portefeuille  
Amélioration et développement

### Système d'aide à l'exploitation et information voyageur iBUS

Le présent projet consiste à implanter un Système d'aide à l'exploitation et d'information voyageur (SAEIV) incluant un système de radio communication permettant la régulation du service, l'annonce du prochain arrêt et l'information à la clientèle en temps réel.

D'une part, ce système permet à la STM de connaître l'état global de son service afin d'optimiser la gestion de son parc de bus par une coordination et un ajustement en temps réel du service bus en fonction des perturbations impactant les déplacements de la clientèle (chantiers, détours, etc.).

D'autre part, ce système permet d'informer la clientèle des changements affectant ses déplacements en temps réel, qu'il s'agisse de l'heure réelle de passage d'un bus, de perturbation de services (congestion, arrêts annulés, etc.), de trajets alternatifs, de même que le nom du prochain arrêt et autres informations pertinentes pour les passagers à bord d'un véhicule.

Plusieurs outils d'information clientèle ont été déployés. Les sondages auprès de la clientèle démontrent que nous sommes sur la bonne voie.

#### BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- ▶ Améliorer la livraison du service bus pour assurer une meilleure coordination avec le réseau du métro et les trains de banlieue;
- ▶ Améliorer l'expérience client.

(en millions de dollars)	2020 et avant	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et après	Total Projet	Total PI 2021-2030
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	148,9	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	149,3	0,4
Non Capitalisable	6,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6,0	-
<b>Total</b>	<b>154,9</b>	<b>0,4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>155,3</b>	<b>0,4</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	4,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,3	-
Gouvernement fédéral	121,0	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	121,3	0,3
Agglomération de Montréal	22,3	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22,4	0,1
STM	7,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7,3	-
<b>Total</b>	<b>154,9</b>	<b>0,4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>155,3</b>	<b>0,4</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>95 %</b>	

## Réseau de bus

### FICHE DE PROJET BUS-09

#### Numéro de projet STM / RE / MTQ

350001 / CA-113 / 154-00-1169 / 154-13-0306 /  
154-18-7202 / 154-18-7205 / 154-18-7206 / 154-18-7207 /  
154-18-7208 / 154-18-7209 / 154-18-7494 / 154-18-7493 /  
154-18-7492 / 154-18-7475 / 154-18-7562 / 154-18-7482 /  
154-18-7561 / 154-18-7560

#### Programmes d'aide

PAGTCP – 75 %, PAGTCP – 100 %, FONDS ROUTIER

#### Catégorie de portefeuille

Amélioration et développement

### Programme de mesures préférentielles pour bus

Ce programme consiste à implanter des mesures préférentielles pour bus sur l'île de Montréal. Déployé en deux temps, le programme prévoit d'abord la mise en place de voies réservées et de feux prioritaires sur l'île de Montréal et, par la suite, l'implantation d'un système de détection des bus en temps réel.

#### BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Améliorer la qualité de service et la fiabilité du réseau de bus;
- Diminuer les temps de parcours des bus pour ainsi offrir un avantage concurrentiel aux véhicules de transport collectif sur l'automobile.

<i>(en millions de dollars)</i>	2020 et avant	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et après	Total Projet	Total PI 2021-2030
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	40,3	3,5	3,3	3,4	3,5	3,4	3,1	3,2	3,2	3,2	8,9	-	79,0	38,7
Non Capitalisable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>40,3</b>	<b>3,5</b>	<b>3,3</b>	<b>3,4</b>	<b>3,5</b>	<b>3,4</b>	<b>3,1</b>	<b>3,2</b>	<b>3,2</b>	<b>3,2</b>	<b>8,9</b>	<b>-</b>	<b>79,0</b>	<b>38,7</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	30,4	2,0	1,8	1,9	2,0	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	8,0	-	55,6	25,2
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	9,9	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,2	1,3	1,3	1,3	0,9	-	23,4	13,5
<b>Total</b>	<b>40,3</b>	<b>3,5</b>	<b>3,3</b>	<b>3,4</b>	<b>3,5</b>	<b>3,4</b>	<b>3,1</b>	<b>3,2</b>	<b>3,2</b>	<b>3,2</b>	<b>8,9</b>	<b>-</b>	<b>79,0</b>	<b>38,7</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>70 %</b>	

# Réseau de bus

## FICHE DE PROJET BUS-10

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
850044-2 / R-173 / 154-18-7344

Programme d'aide  
SOFIL 3 Comptant

Catégorie de portefeuille  
Amélioration et développement

### Vision chaîne d'approvisionnement et RDA

Depuis quelques années, la STM s'est engagée à améliorer sa performance opérationnelle et l'expérience client, notamment en ce qui concerne la réduction du taux d'immobiles bus et le contrôle de ses inventaires et de ses coûts d'exploitation. Le présent programme d'optimisation des processus de la chaîne d'approvisionnement et de la fabrication des pièces fait donc partie intégrante de cet engagement de « Rendre disponibles les véhicules, les équipes et les systèmes d'exploitation ».

Certaines limitations, dont le manque de visibilité sur les inventaires ainsi que la difficulté à planifier la demande, créent des ruptures de stock et des délais d'entretien de bus et de reconditionnement de pièces élevés, ce qui produit un taux d'immobiles de bus élevé et nuit à l'offre de service bus.

Dans ce contexte, la STM a lancé ce programme de transformation organisationnelle de la chaîne d'approvisionnement et de la fabrication. Cette transformation lui permettra d'opérer adéquatement et d'assurer un service approprié à ses clients.

Ce projet vise la révision et l'intégration des processus de la chaîne d'approvisionnement et de la fabrication des pièces de la STM pour les aligner sur les meilleures pratiques de l'industrie tout en rationalisant et en harmonisant le paysage applicatif autour d'une plateforme performante et évolutive.

### BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Réduire le taux d'immobiles, ce qui permettra d'améliorer l'offre de service à la clientèle;
- Demeurer compétitifs dans l'exploitation des bus, compte tenu de la croissance, de la perte d'expertise due aux départs à la retraite et de la complexification des technologies bus;
- Assurer une gestion de la désuétude des outils technologiques qui sont déjà en fin de vie utile.

(en millions de dollars)	2020 et avant	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et après	Total Projet	Total PI 2021-2030
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	41,2	20,0	7,1	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	68,7	27,5
Non Capitalisable	2,8	0,5	0,6	3,1	-	-	-	-	-	-	-	-	7,0	4,2
<b>Total</b>	<b>44,0</b>	<b>20,5</b>	<b>7,7</b>	<b>3,5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>75,7</b>	<b>31,7</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	11,8	5,9	2,1	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	19,9	8,1
Gouvernement fédéral	18,9	9,4	3,3	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	31,8	12,9
Agglomération de Montréal	5,4	2,7	1,0	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	9,2	3,8
STM	7,9	2,5	1,3	3,1	-	-	-	-	-	-	-	-	14,8	6,9
<b>Total</b>	<b>44,0</b>	<b>20,5</b>	<b>7,7</b>	<b>3,5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>75,7</b>	<b>31,7</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>80 %</b>	

# Réseau de bus

## FICHE DE PROJET BUS-11

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
201820 / R-201 / 154-15-7123

Programme d'aide  
PAGTCP – 60 %

Catégorie de portefeuille  
Amélioration et développement

Nouveau

### Acquisition bus articulés électriques SRB Pie-IX

Le 24 juillet 2018, le MTQ autorisait l'ARTM à réaliser un projet de SRB sur l'axe Pie-IX. Ce projet s'inscrit dans la reconstruction et la requalification de l'axe Pie-IX. En considérant les objectifs stratégiques de la STM (PSO 2025) en termes d'électrification et de développement durable, du Plan d'action 2015-2020 du gouvernement du Québec en électrification des transports et des orientations de la Ville de Montréal en matière de mobilité durable, les bus électriques constituent le meilleur choix pour le service sur le SRB Pie-IX.

Le projet consiste à acquérir et intégrer 20 bus articulés électriques 18 mètres à recharge garage en ajout au parc. Les futurs bus articulés électriques seront équipés de rails sur le toit (pour recharge via pantographe), d'avertisseur sonore de marche avant, de rampe avant, de caméras, de la climatisation, d'équipements embarqués (SAEIV) et télémétrie ainsi que deux emplacements pour clients en fauteuil roulant. Il est prévu que ces nouveaux bus seront exploités au centre de transport Bellechasse.

Nombre de bus	2025	2026	Total
Ajout	1	19	20
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>19</b>	<b>20</b>

#### BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Réduire les émissions de GES par km parcouru;
- Développer l'expérience concernant l'exploitation de bus électriques et l'optimisation de recharge;
- Contribuer à la maturité des pratiques en accessibilité universelle (AU);
- Augmenter le sentiment de confort et de sécurité des clients;
- Contribuer à l'indice de mobilisation des employés.

(en millions de dollars)	2020 et avant	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et après	Total Projet	Total PI 2021-2030
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	-	-	-	-	-	0,7	8,1	54,3	0,9	-	-	-	64,0	64,0
Non Capitalisable	0,1	-	-	-	-	-	-	2,2	-	-	-	-	2,3	2,2
<b>Total</b>	<b>0,1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,7</b>	<b>8,1</b>	<b>56,5</b>	<b>0,9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>66,3</b>	<b>66,2</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	-	-	-	-	-	0,4	4,9	32,6	0,6	-	-	-	38,5	38,5
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	0,1	-	-	-	-	0,3	3,2	23,9	0,3	-	-	-	27,8	27,7
<b>Total</b>	<b>0,1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,7</b>	<b>8,1</b>	<b>56,5</b>	<b>0,9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>66,3</b>	<b>66,2</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>58 %</b>	

# Réseau de bus

## FICHE DE PROJET BUS-12

### Numéro de projet STM / RE / MTQ

IFR-03177 / R-166 / 154-18-7882 / 154-16-7618

### Programmes d'aide

SOFIL 3 et 4 Comptant, PAFFITC

### Catégorie de portefeuille

Maintien des actifs

## Programme de réfection des infrastructures (PRI Surface) – phase 1

Le PRI Surface regroupe différents travaux de réfection partielle ou complète de l'infrastructure des centres de transport et du plateau Youville :

Les principaux éléments d'infrastructures touchés sont :

- Toitures;
- Enveloppes de bâtiments;
- Portes;
- Systèmes de chauffage, ventilation et air climatisé;
- Éclairages;
- Distributions électriques;
- Génératrices;
- Équipements de production liés à l'infrastructure;
- Dalles intérieures;
- Locaux techniques;
- Structures de toit.

Les travaux visés dans ce programme permettront de prendre en charge l'entretien majeur des infrastructures non couvertes actuellement par les autres programmes majeurs existants.

Considérant les années de mise en service de ces infrastructures, l'âge moyen des bâtiments visés est de plus de 50 ans. La plupart des composantes et systèmes de bâtiments ont une durée de vie utile de 20 ans et plusieurs ont atteint ou sont en voie d'atteindre leur fin de vie utile.

### BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Assurer la sécurité des installations;
- Améliorer l'expérience client;
- Améliorer la performance organisationnelle;
- Optimiser les investissements dans le temps.

(en millions de dollars)	2020 et avant	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et après	Total Projet	Total PI 2021-2030
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	25,7	22,6	5,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	53,8	28,1
Non Capitalisable	-	-	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,5	0,5
<b>Total</b>	<b>25,7</b>	<b>22,6</b>	<b>6,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>54,3</b>	<b>28,6</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	7,0	8,8	2,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18,0	11,0
Gouvernement fédéral	9,4	7,0	1,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18,1	8,7
Agglomération de Montréal	2,4	1,8	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,6	2,2
STM	6,9	5,0	1,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13,6	6,7
<b>Total</b>	<b>25,7</b>	<b>22,6</b>	<b>6,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>54,3</b>	<b>28,6</b>

### POURCENTAGE DE SUBVENTION

75 %

# Réseau de bus

## FICHE DE PROJET BUS-13

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
500305 / R-172 / 154-19-7955

Programmes d'aide  
SOFIL 3 et 4 Comptant

Catégorie de portefeuille  
Maintenance des actifs

### Remplacement des véhicules de service – phase 2

Le projet prévoit, pour la période de 2018 à 2022, l'acquisition de 224 véhicules pour l'ensemble des activités de la STM. De ce nombre, 205 véhicules serviront au remplacement des véhicules ayant atteint la fin de leur vie utile et 19 serviront à combler de nouveaux besoins. La STM, étant également soucieuse du développement durable, prévoit l'achat de véhicules écoénergétiques à propulsion hybride et électrique.

Le projet prévoit également des investissements pour le maquillage et l'aménagement intérieur des véhicules, de la télémétrie, de l'outillage, des équipements d'entretien, des infrastructures électriques, de la vigie technologique et la gestion du projet et de la mise en œuvre.

Nombre de véhicules	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Remplacement	43	49	57	26	30	205
Addition		2	11	6	0	19
<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>51</b>	<b>68</b>	<b>32</b>	<b>30</b>	<b>224</b>

### BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Maintenir en bon état les actifs du parc des véhicules;
- Réduire les émissions de GES grâce à l'électrification de véhicules.

(en millions de dollars)	2020 et avant	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et après	Total Projet	Total PI 2021-2030
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	18,3	5,5	4,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	28,0	9,7
Non Capitalisable	0,1	0,1	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,3	0,2
<b>Total</b>	<b>18,4</b>	<b>5,6</b>	<b>4,3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>28,3</b>	<b>9,9</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	6,7	2,5	1,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11,1	4,4
Gouvernement fédéral	7,1	2,0	1,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10,6	3,5
Agglomération de Montréal	1,9	0,5	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,8	0,9
STM	2,7	0,6	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,8	1,1
<b>Total</b>	<b>18,4</b>	<b>5,6</b>	<b>4,3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>28,3</b>	<b>9,9</b>

**POURCENTAGE DE SUBVENTION**

**87 %**

# Réseau de bus

## FICHE DE PROJET BUS-14

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
562124-00 / R-002-A / 154-11-0902

Programme d'aide  
SOFIL 2 Comptant

Catégorie de portefeuille  
Maintenance des actifs

### Programme de remplacement des équipements de levage

Un centre de transport possède en moyenne 15 installations de levage, chacune composée de vérins mécaniques, de vérins de carrosserie, de vérins de lavage ainsi que d'un vérin à pneus. Leur durée de vie utile est de 16 ans. Pour la prolonger, des sécurisations sont à prévoir pour les positions les plus critiques. La sécurisation prolonge la durée de vie des vérins de trois ans au plus. Au-delà de cette échéance, les vérins ne sont plus sécuritaires et deviennent inutilisables. Ce programme prévoit le remplacement des installations de levage de certains centres de transport, pour les positions qui ont atteint leur fin de vie utile en 2015.

Ce remplacement consiste à enlever les vérins existants, démolir la dalle et les fosses, refaire de nouvelles fosses, couler une nouvelle dalle et y installer les nouveaux vérins. De plus, les nouvelles installations de levage seront capables de lever 13 608 kg au lieu de 9 072 kg et de soulever les bus de modèle « T-Drive ». Les travaux relatifs au remplacement des vérins se font en coordination avec les opérations d'entretien des bus des divers centres d'entretien afin de minimiser les perturbations et de s'assurer ainsi que les installations de levage offrent un taux de disponibilité maximum.

Les vérins recommandés sont des vérins sous terre de conception STM, conformes à nos opérations, fabriqués par un fournisseur qualifié et certifié. Plus robustes, ces vérins ont une capacité accrue et sont plus économiques comparativement aux modèles existants sur le marché. Ces vérins ont une durée de vie de 30 ans comparativement à 16 ou 19 ans pour les vérins commerciaux.

#### BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Améliorer le taux de disponibilité des vérins;
- Diminuer le temps consacré à la formation sur l'utilisation et l'entretien des vérins;
- Rendre plus facile la manipulation pour l'utilisateur;
- Créer un sentiment de sécurité pour le personnel lors de leur utilisation.

(en millions de dollars)	2020 et avant	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et après	Total Projet	Total PI 2021-2030
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	23,4	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23,7	0,3
Non Capitalisable	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,4	-
<b>Total</b>	<b>23,8</b>	<b>0,3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>24,1</b>	<b>0,3</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,5	-
Gouvernement fédéral	14,4	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14,6	0,2
Agglomération de Montréal	2,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,6	-
STM	6,3	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6,4	0,1
<b>Total</b>	<b>23,8</b>	<b>0,3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>24,1</b>	<b>0,3</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>73 %</b>	



# Réseau de bus

## FICHE DE PROJET BUS-15

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
201606 / R-171 / 154-18-7601

Programme d'aide  
SOFIL 3 Comptant

Catégorie de portefeuille  
Amélioration et développement

### Évolution solution validation bus

Le projet consiste à ajouter des valideurs aux portes arrières des bus articulés et à remplacer les lecteurs de cartes intégrés aux boîtes de perception actuelles par des valideurs externes plus performants pour tous les types de bus.

Déployés il y a une dizaine d'années, les lecteurs de cartes actuels présentent une problématique concernant la vitesse de lecture des cartes et leur configuration technologique ne permet pas l'ajout de valideurs aux portes arrières. Le projet de mise à niveau permettra non seulement de régler ces enjeux, mais offrira des opportunités pour l'adoption de nouvelles technologies et assurera le maintien du niveau de sécurité du système de perception.

#### BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Améliorer l'expérience client en accélérant la fluidité et le débit d'embarquement;
- Faire évoluer le système vers de nouvelles technologies;
- Améliorer l'accessibilité universelle grâce, notamment, à des équipements mieux localisés et aux écrans d'affichage plus grands;
- Améliorer le temps de parcours dans le réseau de bus;
- Réduire les pertes potentielles de revenus découlant de la non-validation lors de l'embarquement par les portes arrières.

(en millions de dollars)	2020 et avant	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et après	Total Projet	Total PI 2021-2030
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	16,5	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16,6	0,1
Non Capitalisable	0,5	1,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,7	1,2
<b>Total</b>	<b>17,0</b>	<b>1,3</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>18,3</b>	<b>1,3</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	4,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,7	-
Gouvernement fédéral	7,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7,6	-
Agglomération de Montréal	2,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,2	-
STM	2,5	1,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,8	1,3
<b>Total</b>	<b>17,0</b>	<b>1,3</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>18,3</b>	<b>1,3</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>79 %</b>	

## Réseau de bus

### FICHE DE PROJET BUS-16

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
851201 / CA-113 – SR / 154-14-7130

Programme d'aide  
PAGTCP – 75 %

Catégorie de portefeuille  
Amélioration et développement

### Service rapide par bus (SRB) – Sauvé / Côte-Vertu

Ce projet consiste à implanter un SRB, utilisé exclusivement par des bus sur l'axe Sauvé / Côte-Vertu. Ce système sera en fonction 24 heures par jour et 7 jours par semaine. Le tronçon de 4,7 km du SRB Sauvé / Côte-Vertu commence à la station de métro Côte-Vertu et se termine à la station de métro Sauvé, en passant sur le boulevard de la Côte-Vertu et la rue Sauvé.

Le projet comprend l'implantation en rive d'une voie réservée, la mise en place de feux prioritaires aux carrefours, la bonification des arrêts d'embarquement et de débarquement (info client, etc.) et l'insertion de mesures pour augmenter la sécurité de l'axe.

#### BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Améliorer la qualité du service et la fiabilité du réseau de bus;
- Diminuer le temps de déplacement des clients sur l'axe Sauvé / Côte-Vertu, un des axes les plus achalandés sur le réseau de la STM;
- Augmenter la régularité dans les horaires des bus.

(en millions de dollars)	2020 et avant	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et après	Total Projet	Total PI 2021-2030
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	7,1	2,3	6,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15,8	8,7
Non Capitalisable	0,1	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,2	0,1
<b>Total</b>	<b>7,2</b>	<b>2,4</b>	<b>6,4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>16,0</b>	<b>8,8</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	5,0	1,6	4,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10,6	5,6
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	2,2	0,8	2,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,4	3,2
<b>Total</b>	<b>7,2</b>	<b>2,4</b>	<b>6,4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>16,0</b>	<b>8,8</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>66 %</b>	

# Réseau de bus

## FICHE DE PROJET BUS-17

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
201703 / R-191 / 154-18-7886

Programmes d'aide  
SOFIL 3 et 4 Comptant

Catégorie de portefeuille  
Maintien des actifs

### Adaptation des infrastructures du centre de transport Stinson pour bus électriques

Dans le cadre de l'objectif du PSO 2025 de poursuivre l'électrification du réseau, il a été décidé de faire l'acquisition de 30 bus électriques à recharge garage, conjointement avec la Société de transport de Laval.

Le centre de transport Stinson a été désigné pour accueillir ces 30 bus électriques. Il est toutefois nécessaire de réaliser des travaux d'infrastructure pour permettre la recharge des bus. Ces travaux consistent à l'installation des équipements de distribution électrique, de chargeurs de bus, de pantographes, de connecteurs pour raccorder les bus et de systèmes de gestion de câbles.

Aussi, afin d'acquérir de l'information sur les différents paramètres de recharge, il est prévu d'implanter un système d'acquisition de données ainsi qu'un système d'aide à l'exploitation pour le gareur du centre. Finalement, le projet comporte un volet d'exploitation des équipements de recharge, soit l'analyse d'impact sur les opérations existantes, de nouvelles procédures d'exploitation ainsi que la formation pour l'entretien des équipements de recharge.

#### BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Réduire la dépendance énergétique au pétrole, par conséquent, être à l'abri des fluctuations imprévisibles du coût du pétrole;
- Développer des compétences nouvelles et requises pour l'exploitation et l'entretien des bus électriques;
- Mobiliser les employés via un projet porteur;
- Contribuer à l'image de marque positive pour la STM comme chef de file en développement durable.

(en millions de dollars)	2020 et avant	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et après	Total Projet	Total PI 2021-2030
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	12,1	3,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15,3	3,2
Non Capitalisable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>12,1</b>	<b>3,2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>15,3</b>	<b>3,2</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	4,5	1,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,7	1,2
Gouvernement fédéral	4,6	1,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,7	1,1
Agglomération de Montréal	0,9	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,1	0,2
STM	2,1	0,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,8	0,7
<b>Total</b>	<b>12,1</b>	<b>3,2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>15,3</b>	<b>3,2</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>82 %</b>	

# Réseau de bus

## FICHE DE PROJET BUS-18

**Numéro de projet STM / RE / MTQ**  
ING.14.00.01 / R-846 / 1220-2013 et 95-2018

**Programme d'aide**  
DÉCRET

**Catégorie de portefeuille**  
Amélioration et développement

### Cité-Mobilité

À la suite d'une entente de partenariat stratégique avec Nova Bus, la STM, seule société de transport participante en Amérique du Nord, collaborera au programme international Cité-Mobilité. Ce projet vise à tester de nouvelles technologies dans les conditions réelles d'exploitation et d'en évaluer les impacts sur la planification, les opérations, l'entretien, les coûts et, surtout, l'amélioration du service à la clientèle. Trois bus entièrement électriques ont été mis en service sur la ligne 36 Monk, dans le cadre de ce projet au cours de 2017.

En date de juillet 2020, les trois bus électriques ont parcouru plus de 332 065 km sur la ligne 36 et effectué plus 33 300 recharges rapides aux terminus. Cela représente une réduction de 425 tonnes de gaz à effet de serre, soit l'équivalent de 1,8 million de kilomètres parcourus en auto.

### BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de la pollution sonore.

<i>(en millions de dollars)</i>	2020 et avant	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et après	Total Projet	Total PI 2021-2030
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	10,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10,5	-
Non Capitalisable	0,7	2,1	0,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,7	3,0
<b>Total</b>	<b>11,2</b>	<b>2,1</b>	<b>0,9</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>14,2</b>	<b>3,0</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	10,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10,5	-
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	0,7	2,1	0,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,7	3,0
<b>Total</b>	<b>11,2</b>	<b>2,1</b>	<b>0,9</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>14,2</b>	<b>3,0</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>74 %</b>	

# Réseau de bus

## FICHE DE PROJET BUS-19

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
2152 / R-131 / Non applicable

Programme d'aide  
Non admissible

Catégorie de portefeuille  
Maintenance des actifs

### Programme de réfection des dalles intérieures et des pavages

L'inspection visuelle de 45 sites avec aires de circulation de la STM a permis d'établir l'état de ces actifs en identifiant le type de dégradation et en leur attribuant un degré de sévérité (faible, moyen et majeur). L'analyse de la situation a servi à déterminer les besoins en entretien préventif (scellement de fissures, réparation locale) et en travaux de réfection partielle ou complète requis jusqu'en 2021. Ainsi, ce programme vise à regrouper la réfection des dalles et du pavage des centres de transport, des garages, des centres d'attache et des ateliers, des stations de métro, des boucles et des terminus de bus, des stationnements ainsi que des bâtiments administratifs de la STM. La stratégie de réalisation de ce projet repose sur l'intervention en mode planifié, avec la mise en place de mesures transitoires pour minimiser l'impact sur l'exploitation des bus et des sites.

Les objectifs du programme sont :

- La réfection ou la reconstruction de la surface pavée, de la fondation granulaire, des bordures, des trottoirs de béton et des systèmes d'égouts existants;
- La réfection ou la reconstruction des dalles de plancher en béton, de la fondation granulaire, des trottoirs de béton et des systèmes de drainage (puisards, caniveaux, cadres et grilles);
- Le scellement des fissures des joints de ces surfaces et de ces dalles à l'aide de matériaux appropriés.

#### BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Optimiser la mise en œuvre en mode planifié permettant une meilleure compétitivité au niveau des coûts;
- Diminuer le nombre d'interventions d'urgence afin de minimiser les impacts sur l'exploitation;
- Améliorer la qualité et la sécurité de la surface de circulation pour les véhicules et les piétons;
- Améliorer le confort de roulement pour nos clients et pour les chauffeurs de bus.

(en millions de dollars)	2020 et avant	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et après	Total Projet	Total PI 2021-2030
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	10,8	0,2	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11,3	0,5
Non Capitalisable	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,3	-
<b>Total</b>	<b>11,1</b>	<b>0,2</b>	<b>0,3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>11,6</b>	<b>0,5</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	11,1	0,2	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11,6	0,5
<b>Total</b>	<b>11,1</b>	<b>0,2</b>	<b>0,3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>11,6</b>	<b>0,5</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>0 %</b>	

# Réseau de bus

## FICHE DE PROJET BUS-20

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
201801 / R-188 / En attente d'attribution

Programme d'aide  
SOFIL 4 Comptant

Catégorie de portefeuille  
Maintenance des actifs

### Acquisition d'équipements de production – phase 2

La livraison d'un service fiable afin d'améliorer l'expérience client est au coeur du PSO 2025 de la STM. L'entretien majeur des bus de façon fiable, sécuritaire et efficiente contribue à l'atteinte de cet objectif.

Ce projet vise à mettre sur pied un programme d'acquisition d'équipements afin :

- De remplacer certains équipements de production ayant atteint leur fin de vie utile avant qu'il ne devienne impossible d'obtenir les pièces requises à leur maintien en service;
- D'acquérir et d'installer des nouveaux équipements permettant d'améliorer l'efficacité des processus de fabrication existants en termes de qualité et de délais.

#### BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Réduire les temps de cycle de réparation (diminution des reprises et réduction des ruptures de stock);
- Améliorer le MDBF (Mean Distance Between Failures) grâce à une fiabilité accrue des systèmes qui réduira les interventions curatives;
- Éliminer les coûts récurrents associés aux tests effectués à l'externe;
- Mobiliser les employés.

(en millions de dollars)	2020 et avant	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et après	Total Projet	Total PI 2021-2030
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	2,3	2,1	4,1	1,9	-	-	-	-	-	-	-	-	10,4	8,1
Non Capitalisable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>2,3</b>	<b>2,1</b>	<b>4,1</b>	<b>1,9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>10,4</b>	<b>8,1</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	0,8	0,8	1,8	0,8	-	-	-	-	-	-	-	-	4,2	3,4
Gouvernement fédéral	0,6	0,6	1,4	0,6	-	-	-	-	-	-	-	-	3,2	2,6
Agglomération de Montréal	0,2	0,2	0,4	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	1,0	0,8
STM	0,7	0,5	0,5	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	2,0	1,3
<b>Total</b>	<b>2,3</b>	<b>2,1</b>	<b>4,1</b>	<b>1,9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>10,4</b>	<b>8,1</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>														<b>81 %</b>

# Réseau du métro

## Réseau du métro

### ACTIFS MÉTRO AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2020

4	Lignes de métro – 71 km de tunnels
68	Stations – 132 édicules
936	<b>Voitures de métro :</b> 423 voitures de métro MR-73 (mises en service en 1976) 513 (57 trains) voitures AZUR (mises en service à compter de 2016)
11	7 garages de service et 4 ateliers de réparation
2	Laveurs de voitures de métro
298	296 escaliers mécaniques et 2 trottoirs roulants
45	Ascenseurs répartis dans 16 stations, dont 15 complètement accessibles
104	Œuvres d'art
87	Postes de ventilation mécanique (155 ventilateurs)
4	Ventilateurs jet
148	Puits de ventilation naturelle
265	Postes de pompage
7	Postes de district
67	Postes de redressement
21	Groupes électrogènes

193	Postes secondaires de distribution
331	Km de rails, pistes de roulement et barres de guidage
208	Appareils de voie
456	<b>Câblage :</b> 324 km de câblage 12 / 25 kVca 132 km de câblage 750 Vcc
30	Locotracteurs et drisines
28	Véhicules de travaux spécialisés
71	Plates-formes ferroviaires
23	Équipements embarqués pour travaux
77	Attelages pour véhicules et plates-formes de travaux

### ÉQUIPEMENTS DE VENTE ET PERCEPTION

853	Portillons à vantaux et tourniquets d'entrée ou de sortie
220	Distributrices automatiques de titres
118	Systèmes intégrés de vente de titres en loge (agents de stations)
16	Espaces client



# Réseau du métro

## SOMMAIRE

De 2021 à 2030, le montant à investir dans les installations du réseau du métro représente 70 % des investissements totaux autorisés, soit 5,1 G\$.

Parmi ces différents projets, l'acquisition de 17 nouveaux trains portera ainsi le parc AZUR à 71 trains d'ici 2021. Ces nouvelles voitures sont plus performantes grâce à une capacité de transport accrue, à une meilleure fiabilité et à une réduction des coûts d'entretien et d'exploitation.

La STM poursuit ses investissements afin de prolonger la durée de vie des voitures de métro MR-73 qui seront exploitées jusqu'en 2036 afin de maintenir un service de qualité à la clientèle du métro.

Le projet Garage Côte-Vertu, quant à lui, permettra d'héberger 10 trains supplémentaires et constitue un des éléments pour réduire à deux minutes l'intervalle entre deux trains sur la ligne orange en heure de pointe.

Consacrant une somme totale de plus de 0,7 G\$ pour les phases 1 et 2 du programme Accessibilité, la STM améliorera l'accessibilité physique de ses infrastructures, facilitera les déplacements verticaux, fidélisera davantage la clientèle et améliorera le service à la clientèle. De plus, cette amélioration devrait contribuer à faciliter le transfert d'une partie de la clientèle du TA vers le réseau régulier.

Dans un souci constant d'amélioration de l'expérience client et de concert avec le Centre universitaire de santé McGill (CUSM) et les ministères concernés, la construction d'un deuxième lien entre la station de métro Vendôme et le CUSM desservira davantage les différentes clientèles. Ce projet est prévu être terminé en 2021.

Le projet de prolongement de la ligne bleue de Saint-Michel à Anjou permettra l'ajout de cinq stations universellement accessibles (5,8 km), d'un terminus de bus et de stationnements incitatifs dans le secteur est de Montréal. Une première somme de plus de 0,8 M\$ est déjà autorisée afin de mener à bien la première phase du projet qui vise, entre autres, la complétion du dossier

d'affaires et l'acquisition de terrains et immeubles pour la réalisation de ce projet d'envergure.

Consciente du vieillissement des équipements fixes du métro, de la vulnérabilité de son réseau et des conséquences négatives sur la fiabilité et la sécurité du service, la STM poursuivra ses investissements dans ses différentes infrastructures afin de répondre aux besoins de sa clientèle, notamment via ses programmes Réno-Systèmes et Réno-Infrastructures qui injecteront près de 1,7 G\$ au cours des cinq prochaines années.

Pour faire face à l'augmentation des projets réalisés dans le cadre de ses programmes de rénovation du métro et dans un souci constant d'optimisation, la STM compte agrandir le centre d'attachement Viau afin d'augmenter sa capacité et acquérir six locotracteurs. Une somme de 67 M\$ est prévue d'ici 2022. De plus, le projet Nouveau centre d'attachement - secteur nord-ouest prévoit également acquérir 15 véhicules de travaux afin d'optimiser les différents besoins grandissants.

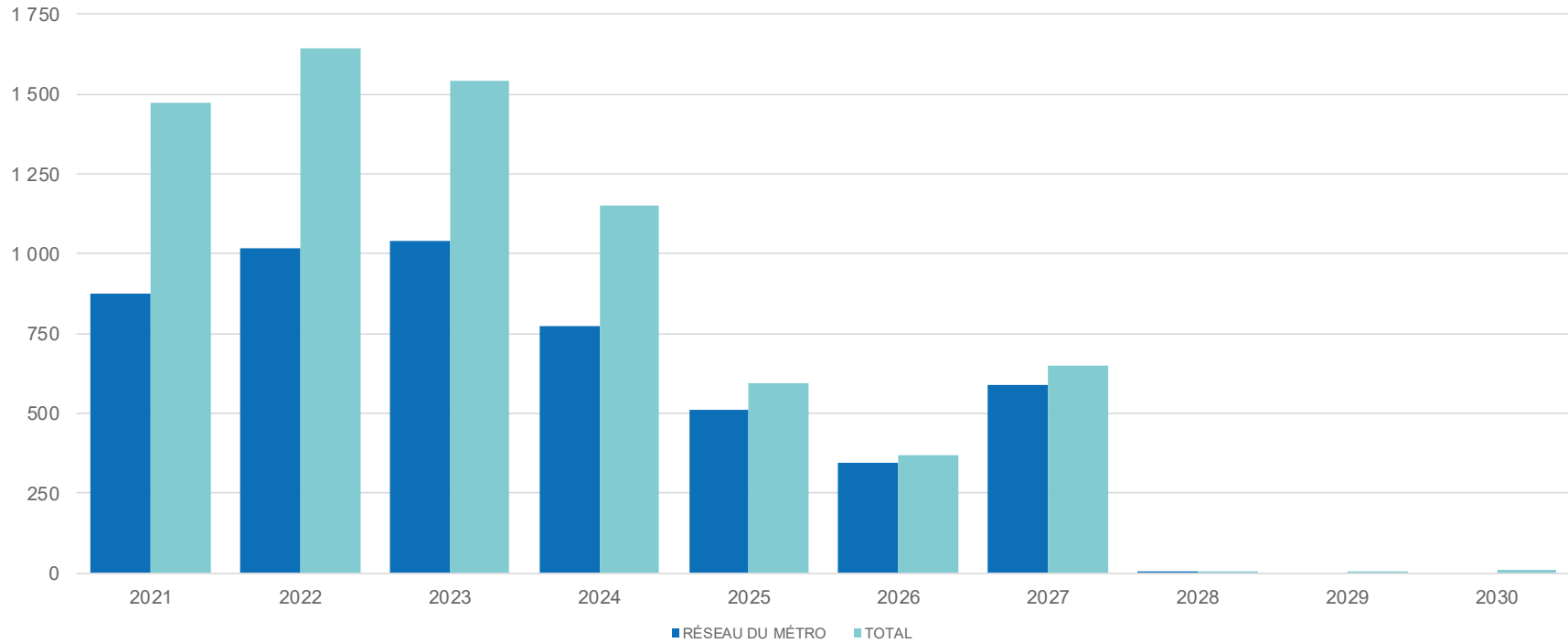
Un investissement de plus de 80 M\$ est requis par le projet postes abaisseurs – 25 kV/12kV - phase 1, qui vise à convertir deux des trois postes de distribution de l'électricité de 12,5 kV à 25 kV. Ce changement est requis suite à l'amorce de conversion d'Hydro-Québec de tous ses postes de distribution.

Finalement, en lien avec ses orientations en matière de développement durable, la STM désire remplacer les 11 véhicules de travaux en fin de vie par des locotracteurs alimentés par l'électricité, une énergie propre, tout en respectant les règles de santé et sécurité, normes, procédures de travail et autres contraintes imposées par le travail en milieu souterrain.

## Réseau du métro

Le tableau ci-dessous présente la répartition des investissements autorisés du réseau du métro au cours des prochaines années.

### ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS AUTORISÉS DU RÉSEAU DU MÉTRO PAR RAPPORT AUX INVESTISSEMENTS TOTAUX AUTORISÉS (en millions de dollars)



## Réseau du métro

## TABLEAU DES INVESTISSEMENTS – RÉSEAU DU MÉTRO\*

AUTORISÉS		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Total	Total PI
(en millions de dollars)		et avant											et après	Projet	2021-2030
MET-01	Acquisition des voitures de métro AZUR	1 680,3	20,1	29,9	53,8	-	-	-	-	-	-	-	-	1 784,1	103,8
MET-02	Acquisition des voitures de métro AZUR - 17 trains additionnels	313,5	176,6	8,7	82,9	-	-	-	-	-	-	-	-	581,7	268,2
MET-03	Modification des ateliers et des équipements métro - voitures de métro AZUR	224,5	2,6	4,1	26,8	-	-	-	-	-	-	-	-	258,0	33,5
MET-04	Réno-Systèmes - phase 3	466,0	15,9	18,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	500,0	34,0
MET-05	Réno-Systèmes - phase 4	261,7	99,2	88,8	71,8	61,0	-	-	-	-	-	-	-	582,5	320,8
MET-06	Réno-Systèmes - phase 5	19,1	64,8	134,7	197,0	168,9	162,3	58,8	-	-	-	-	-	805,6	786,4
MET-07	Prolongement de la ligne bleue	93,0	127,7	91,7	22,7	90,7	37,1	13,2	353,4	-	-	-	-	829,5	736,5
MET-08	Programme d'accessibilité des stations de métro – phase 1	90,4	123,3	98,5	49,6	-	-	-	-	-	-	-	-	361,8	271,4
MET-09	Programme d'accessibilité des stations de métro – phase 2	3,3	25,0	75,8	83,3	81,4	44,2	10,4	-	-	-	-	-	323,4	320,1
MET-10	Réno-Infrastructures - phase 2	191,7	46,2	46,5	18,9	-	-	-	-	-	-	-	-	303,3	111,6
MET-11	Réno-Infrastructures - phase 3	12,9	40,5	115,8	153,5	104,5	56,2	20,6	-	-	-	-	-	504,0	491,1
MET-12	Garage Côte-Vertu	333,6	52,0	114,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	500,2	166,5
MET-13	Portes palières sur la ligne orange <b>Nouveau</b>	4,0	3,6	54,3	92,1	109,8	109,4	89,2	105,7	-	-	-	-	568,1	564,1
MET-14	Nouveau centre d'attache - secteur nord-ouest <b>Nouveau</b>	10,0	2,5	53,7	99,5	65,0	65,0	121,1	-	-	-	-	-	416,8	406,8
MET-15	Contrôle de trains - ligne bleue <b>Nouveau</b>	3,2	1,8	22,8	46,8	67,1	23,0	30,4	130,7	-	-	-	-	325,7	322,6
MET-16	Postes abaisseurs – 25 kV/12kV - phase 1	1,6	6,5	14,3	22,5	21,9	12,9	0,8	-	-	-	-	-	80,5	78,9
MET-17	Prolongation de la durée de vie des MR-73	47,7	11,1	10,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	69,1	21,4
MET-18	Agrandissement du centre d'attache Viau	40,4	23,8	2,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	67,0	26,6
MET-19	Programme Rehaussement et Entretien Périodique Technologies - Métro (PREP-TM)	16,7	12,2	11,1	14,0	3,6	-	-	-	-	-	-	-	57,5	40,8
MET-20	Nouvel édifice et nouveau lien piétonnier - Vendôme	25,7	3,7	15,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	45,1	19,4
MET-21	Capacité électrique du poste de district Legendre	36,8	2,3	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	39,6	2,8
MET-22	Électrification des véhicules de travaux en tunnel	4,7	9,1	1,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14,9	10,2
MET-23	Grande révision des escaliers mécaniques de type O&K	9,6	2,1	2,1	1,1	-	-	-	-	-	-	-	-	14,9	5,3
	Haltes commerciales : mise aux normes des espaces locatifs <b>Nouveau</b>	4,6	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,7	0,1
	Débit-Crédit dans les loges <b>Nouveau</b>	2,2	1,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,1	1,9
	Mise aux normes des postes de ventilation des prolongements	0,3	0,6	1,0	1,5	-	-	-	-	-	-	-	-	3,4	3,1
	Laveur de bogie et pièces métro	0,9	0,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,7	0,8
	Remplacement des soupapes des points d'eau en tunnel	1,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-	-	-	-	1,7	0,7
<b>TOTAL - AUTORISÉS</b>		<b>3 899,3</b>	<b>876,1</b>	<b>1 016,8</b>	<b>1 038,2</b>	<b>774,2</b>	<b>510,2</b>	<b>344,5</b>	<b>589,9</b>	<b>0,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>9 049,1</b>	<b>5 149,8</b>

\* Une fiche est présentée pour les projets autorisés ayant un coût total de 10 M\$ et plus.

# Réseau du métro

## TABLEAU DES INVESTISSEMENTS – RÉSEAU DU MÉTRO (SUITE)

DÉFINITION <i>(en millions de dollars)</i>	2020 et avant	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et après	Total Projet	Total PI 2021-2030
Prolongement de la ligne bleue - réalisation	-	-	390,7	518,9	685,0	686,6	670,8	239,3	-	-	-	-	3 191,1	3 191,1
Programme de Réfection des Infrastructures (PRI métro) - phase 1	0,0	1,3	2,3	14,8	14,8	14,8	-	-	-	-	-	-	48,0	48,0
Révision Entretien des véhicules de travaux	-	-	0,5	1,0	1,0	1,8	-	-	-	-	-	-	4,3	4,3
<b>TOTAL - DÉFINITION</b>	<b>0,0</b>	<b>1,3</b>	<b>393,5</b>	<b>534,7</b>	<b>700,8</b>	<b>703,2</b>	<b>670,8</b>	<b>239,3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 243,4</b>	<b>3 243,4</b>
IDENTIFICATION <i>(en millions de dollars)</i>	2020 et avant	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et après	Total Projet	Total PI 2021-2030
Prolongement de la durée de vie des MR-73 - phase 2	-	-	4,7	2,4	2,2	1,5	1,7	-	-	-	-	-	12,5	12,5
Prolongement de la durée de vie des MR-73 - phase 3	-	-	-	-	-	-	2,6	2,5	1,7	8,2	15,9	36,6	67,6	30,9
Réno-systèmes - phase 6	-	-	-	10,0	50,0	110,0	175,0	250,0	250,0	155,0	-	-	1 000,0	1 000,0
Réno-systèmes - phase 7	-	-	-	-	-	-	-	-	11,0	100,0	225,0	664,0	1 000,0	336,0
Réno-Infrastructures - phase 4	-	-	-	10,0	75,0	150,0	175,0	175,0	150,0	60,0	5,0	-	800,0	800,0
Réno-Infrastructures - phase 5	-	-	-	-	-	-	-	-	10,0	75,0	150,0	565,0	800,0	235,0
Programme d'accessibilité des stations de métro - phase 4	-	-	-	-	-	-	-	-	4,0	24,0	54,0	518,0	600,0	82,0
Programme d'accessibilité des stations de métro - phase 3	-	-	-	2,4	24,0	44,0	64,0	92,0	88,0	60,0	25,6	-	400,0	400,0
Postes abaisseurs - 25 kV/12kV - phase 2	-	-	-	-	-	-	0,1	16,7	4,3	7,2	23,0	48,7	100,0	51,3
2111 Berri	1,4	4,0	11,1	11,9	-	-	-	-	-	-	-	-	28,5	27,0
Élargir massif et bande jaune en tunnel	-	0,6	0,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,2	1,2
Remplacement train dépoussiéreur	0,1	0,5	1,8	0,3	0,3	0,2	14,8	-	-	-	-	-	18,0	17,9
<b>TOTAL - IDENTIFICATION</b>	<b>1,5</b>	<b>5,1</b>	<b>18,3</b>	<b>37,0</b>	<b>151,4</b>	<b>305,7</b>	<b>433,2</b>	<b>536,2</b>	<b>519,0</b>	<b>489,4</b>	<b>498,5</b>	<b>1 832,3</b>	<b>4 827,7</b>	<b>2 993,8</b>
<b>TOTAL - RÉSEAU DU MÉTRO</b>	<b>3 900,8</b>	<b>882,5</b>	<b>1 428,5</b>	<b>1 609,9</b>	<b>1 626,4</b>	<b>1 519,1</b>	<b>1 448,5</b>	<b>1 365,3</b>	<b>519,1</b>	<b>489,4</b>	<b>498,5</b>	<b>1 832,3</b>	<b>17 120,3</b>	<b>11 387,1</b>

# Réseau du métro

## FICHE DE PROJET MET-01

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
230005 / R-042-A / 154-02-1864-A

### Programme d'aide

PAGTCP – 75 %

### Catégorie de portefeuille

Maintien des actifs

## Acquisition des voitures de métro AZUR

Le projet vise l'acquisition de 54 trains de type « boa » composés de neuf voitures (sept motrices et deux remorques avec loge de conduite) en remplacement de voitures de métro MR-63 qui ont atteint leur fin de vie utile, et ce, en vue notamment de contribuer à l'atteinte des objectifs d'achalandage et de satisfaire les besoins reliés au futur prolongement.

Nombre de trains	2016	2017	2018	2019	Total
Maintien	12	19	7	-	38
Développement	-	3	11	2	16
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>22</b>	<b>18</b>	<b>2</b>	<b>54</b>

En plus d'inclure l'acquisition de 54 trains, ce projet inclut l'acquisition d'un parc de pièces de rechange et d'outillage spécialisé, d'équipements embarqués ainsi que tous les services professionnels et de gestion de projet. Également, ce projet inclut les coûts de valorisation des vieilles voitures de métro MR-63 selon les dernières normes environnementales.

### BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Accroître la capacité de transport;
- Améliorer la fiabilité du métro;
- Améliorer l'expérience client grâce, entre autres, à un confort accru et à des systèmes d'information à la fine pointe de la technologie.

(en millions de dollars)	2020 et avant	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et après	Total Projet	Total PI 2021-2030
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	1 665,9	20,1	29,9	53,8	-	-	-	-	-	-	-	-	1 769,7	103,8
Non Capitalisable	14,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14,4	-
<b>Total</b>	<b>1 680,3</b>	<b>20,1</b>	<b>29,9</b>	<b>53,8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 784,1</b>	<b>103,8</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	1 225,8	15,1	22,4	40,4	-	-	-	-	-	-	-	-	1 303,7	77,9
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	454,5	5,0	7,5	13,4	-	-	-	-	-	-	-	-	480,4	25,9
<b>Total</b>	<b>1 680,3</b>	<b>20,1</b>	<b>29,9</b>	<b>53,8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 784,1</b>	<b>103,8</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>73 %</b>	

# Réseau du métro

## FICHE DE PROJET MET-02

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
201819 / R-190 / 154-18-7281

Programme d'aide  
PAGITC – 90 %

Catégorie de portefeuille  
Maintenance des actifs

### Acquisition des voitures de métro AZUR – 17 trains additionnels

Le projet vise l'acquisition de 17 trains additionnels en remplacement des voitures de métro MR-73. La STM déploiera ces 17 nouveaux trains sur la ligne verte. Avec la livraison de ceux-ci, 80 % du service sur cette ligne sera assuré par les trains AZUR.

En plus d'inclure l'acquisition de 17 trains, ce projet inclut l'acquisition d'un parc de pièces de rechange et d'outillage spécialisé, d'équipements embarqués ainsi que tous les services professionnels et de gestion de projet. Également, ce projet inclut les coûts de valorisation de vieilles voitures de métro MR-73 selon les dernières normes environnementales.

Nombre de trains	2020	2021	Total
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>17</b>

#### BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Accroître la capacité de transport;
- Améliorer la fiabilité du métro;
- Améliorer l'expérience client grâce, entre autres, à un confort accru et à des systèmes d'information à la fine pointe de la technologie.

(en millions de dollars)	2020 et avant	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et après	Total Projet	Total PI 2021-2030
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	313,4	175,7	8,7	82,9	-	-	-	-	-	-	-	-	580,7	267,3
Non Capitalisable	0,1	0,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,0	0,9
<b>Total</b>	<b>313,5</b>	<b>176,6</b>	<b>8,7</b>	<b>82,9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>581,7</b>	<b>268,2</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	162,4	91,0	4,5	42,9	-	-	-	-	-	-	-	-	300,8	138,4
Gouvernement fédéral	116,1	65,1	3,2	30,7	-	-	-	-	-	-	-	-	215,1	99,0
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	35,0	20,5	1,0	9,3	-	-	-	-	-	-	-	-	65,8	30,8
<b>Total</b>	<b>313,5</b>	<b>176,6</b>	<b>8,7</b>	<b>82,9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>581,7</b>	<b>268,2</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>89 %</b>	

# Réseau du métro

## FICHE DE PROJET MET-03

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
230006 / R-042-B / 154-02-1864-B

Programme d'aide  
PAGTCP – 75 %

Catégorie de portefeuille  
Maintenance des actifs

### Modification des ateliers et des équipements métro – voitures de métro AZUR

En raison de leur conception différente, l'intégration des nouvelles voitures AZUR au réseau du métro exige l'adaptation des infrastructures et des équipements fixes existants ainsi que l'implantation de nouveaux équipements, tant pour l'exploitation que pour l'entretien.

Le projet consiste à :

- Adapter les infrastructures de l'atelier de Petite révision Youville;
- Acquérir et installer un système de radio à large bande;
- Acquérir et installer un système de simulation de conduite;
- Concevoir du matériel didactique;
- Adapter certains quais pour l'accessibilité universelle;
- Adapter certains équipements fixes et infrastructures;
- Adapter les infrastructures de l'atelier Grande révision Youville;
- Réaliser des études sur la modification des autres ateliers et garages;
- Développer et implanter un système de gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO);
- Améliorer le système d'alimentation électrique traction du métro.

#### BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Assurer la mise en exploitation sécuritaire et efficace des nouveaux trains;
- Améliorer la fiabilité du métro;
- Accroître la mobilisation des employés.

(en millions de dollars)	2020 et avant	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et après	Total Projet	Total PI 2021-2030
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	220,5	2,3	4,1	26,8	-	-	-	-	-	-	-	-	253,7	33,2
Non Capitalisable	4,0	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,3	0,3
<b>Total</b>	<b>224,5</b>	<b>2,6</b>	<b>4,1</b>	<b>26,8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>258,0</b>	<b>33,5</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	163,8	1,7	3,1	20,1	-	-	-	-	-	-	-	-	188,7	24,9
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	60,7	0,9	1,0	6,7	-	-	-	-	-	-	-	-	69,3	8,6
<b>Total</b>	<b>224,5</b>	<b>2,6</b>	<b>4,1</b>	<b>26,8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>258,0</b>	<b>33,5</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>73 %</b>	

# Réseau du métro

## FICHE DE PROJET MET-04

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
290013 / R-122 / 154-09-0057

### Programmes d'aide

PAGTCP – 75 %, FCC – 33,3 %

### Catégorie de portefeuille

Maintien des actifs

## Réno-Systèmes – phase 3

Près de la moitié du réseau du métro est en service depuis un peu plus de 50 ans. L'autre partie du réseau est constituée de trois prolongements, dont le premier est en service depuis plus de 40 ans, le second depuis plus de 20 ans et le troisième (vers Laval) depuis 2007. À l'instar des actifs immobiliers, la plupart des équipements fixes dévolus à l'exploitation du métro ont atteint la fin de leur vie utile.

Devant l'envergure des travaux à réaliser, tous les projets relatifs aux équipements fixes ont été regroupés à l'intérieur d'un même programme, soit le programme Réno-Systèmes. Les remplacements visent à être effectués en minimisant le plus possible les perturbations sur les opérations du métro et en maintenant la sécurité de l'exploitation. Les investissements sont utilisés comme levier pour améliorer le service à la clientèle ainsi que la performance financière et opérationnelle de la STM.

Ce programme est à caractère continu et se déploie dans le temps en différentes phases, de manière à intervenir de façon préventive et planifiée sur l'ensemble des équipements fixes du métro. La phase 3 se veut être en continuité avec la phase 2.

Cette phase du programme vise le remplacement des équipements fixes directement liés à l'exploitation. Les catégories d'équipements ciblées sont les installations motorisées (escaliers mécaniques, ventilation, ascenseurs), les équipements de voie, les équipements d'énergie d'exploitation et de contrôle des trains ainsi que les systèmes de télécommunication et de contrôle des procédés d'exploitation qui n'ont pas été remplacés ou remis à neuf dans les phases précédentes du même programme.

### BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Améliorer le service à la clientèle grâce à une plus grande fiabilité du métro (% de clients à l'heure);
- Améliorer la flexibilité, la maintenabilité, la disponibilité et la sécurité des équipements fixes du métro (diminution des interruptions de service);
- Améliorer l'accessibilité universelle;
- Améliorer la communication à la clientèle.

(en millions de dollars)	2020 et avant	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et après	Total Projet	Total PI 2021-2030
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	466,0	15,9	18,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	500,0	34,0
Non Capitalisable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>466,0</b>	<b>15,9</b>	<b>18,1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>500,0</b>	<b>34,0</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	224,1	7,4	3,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	234,6	10,5
Gouvernement fédéral	143,1	4,8	1,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	149,8	6,7
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	98,8	3,7	13,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	115,6	16,8
<b>Total</b>	<b>466,0</b>	<b>15,9</b>	<b>18,1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>500,0</b>	<b>34,0</b>

### POURCENTAGE DE SUBVENTION

77 %



# Réseau du métro

## FICHE DE PROJET MET-05

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
850025/ R-149 / 154-14-7107 / 154-16-7652

### Programmes d'aide

PAGTCP – 75 %, PAFFITC

### Catégorie de portefeuille

Maintien des actifs

## Réno-Systèmes – phase 4

Près de la moitié du réseau du métro est en service depuis un peu plus de 50 ans. L'autre partie du réseau est constituée de trois prolongements, dont le premier est en service depuis plus de 40 ans, le second depuis plus de 20 ans et le troisième (vers Laval) depuis 2007. À l'instar des actifs immobiliers, la plupart des équipements fixes dévolus à l'exploitation du métro ont atteint la fin de leur vie utile.

Devant l'envergure des travaux à réaliser, tous les projets relatifs aux équipements fixes ont été regroupés à l'intérieur d'un même programme, soit le programme Réno-Systèmes. Les remplacements visent à être effectués en minimisant le plus possible les perturbations sur les opérations du métro et en maintenant la sécurité de l'exploitation. Les investissements sont utilisés comme levier pour améliorer le service à la clientèle ainsi que la performance financière et opérationnelle de la STM.

Ce programme est à caractère continu et se déploie dans le temps en différentes phases, de manière à intervenir de façon préventive et planifiée sur l'ensemble des équipements fixes du métro. La phase 4 se veut être en continuité avec la phase 3.

Cette phase du programme vise le remplacement des équipements fixes directement liés à l'exploitation. Les catégories d'équipements ciblées sont les installations motorisées (escaliers mécaniques, ventilation, ascenseurs), les équipements de voie, les équipements d'énergie d'exploitation et de contrôle des trains ainsi que les systèmes de télécommunication et de contrôle des procédés d'exploitation qui n'ont pas été remplacés ou remis à neuf dans les phases précédentes du même programme.

### BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Améliorer le service à la clientèle grâce à une plus grande fiabilité du métro (% de clients à l'heure);
- Améliorer la maintenabilité, la disponibilité et la sécurité des équipements fixes du métro (diminution des interruptions de service);
- Améliorer l'accessibilité universelle.

(en millions de dollars)	2020 et avant	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et après	Total Projet	Total PI 2021-2030
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	261,0	98,6	84,1	68,4	57,9	-	-	-	-	-	-	-	570,0	309,0
Non Capitalisable	0,7	0,6	4,7	3,4	3,1	-	-	-	-	-	-	-	12,5	11,8
<b>Total</b>	<b>261,7</b>	<b>99,2</b>	<b>88,8</b>	<b>71,8</b>	<b>61,0</b>	-	-	-	-	-	-	-	<b>582,5</b>	<b>320,8</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	181,0	66,4	56,1	44,7	40,6	-	-	-	-	-	-	-	388,8	207,8
Gouvernement fédéral	20,8	5,1	5,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	31,0	10,2
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	59,9	27,7	27,6	27,1	20,4	-	-	-	-	-	-	-	162,7	102,8
<b>Total</b>	<b>261,7</b>	<b>99,2</b>	<b>88,8</b>	<b>71,8</b>	<b>61,0</b>	-	-	-	-	-	-	-	<b>582,5</b>	<b>320,8</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>72 %</b>	

# Réseau du métro

## FICHE DE PROJET MET-06

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
290015/ R-178 / 154-14-7173

Programme d'aide  
PAGTCP – 75 %

Catégorie de portefeuille  
Maintenance des actifs

### Réno-Systèmes – phase 5

Près de la moitié du réseau du métro est en service depuis un peu plus de 50 ans. L'autre partie du réseau est constituée de trois prolongements, dont le premier est en service depuis plus de 40 ans, le second depuis plus de 20 ans et le troisième (vers Laval) depuis 2007. À l'instar des actifs immobiliers, la plupart des équipements fixes dévolus à l'exploitation du métro ont atteint la fin de leur vie utile.

Devant l'envergure des travaux à réaliser, tous les projets relatifs aux équipements fixes ont été regroupés à l'intérieur d'un même programme, soit le programme Réno-Systèmes. Les remplacements visent à être effectués en minimisant le plus possible les perturbations sur les opérations du métro et en maintenant la sécurité de l'exploitation. Les investissements sont utilisés comme levier pour améliorer le service à la clientèle ainsi que la performance financière et opérationnelle de la STM.

Ce programme est à caractère continu et se déploie dans le temps en différentes phases, de manière à intervenir de façon préventive et planifiée sur l'ensemble des équipements fixes du métro. La phase 5 se veut être en continuité avec la phase 4.

Cette phase du programme vise le remplacement des équipements fixes directement liés à l'exploitation. Les catégories d'équipements ciblées sont les installations motorisées (escaliers mécaniques, ventilation, ascenseurs), les équipements de voie, les équipements d'énergie d'exploitation et de contrôle des trains ainsi que les systèmes de télécommunication et de contrôle des procédés d'exploitation qui n'ont pas été remplacés ou remis à neuf dans les phases précédentes du même programme.

#### BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Améliorer le service à la clientèle grâce à une plus grande fiabilité du métro (% de clients à l'heure);
- Améliorer la maintenabilité, la disponibilité et la sécurité des équipements fixes du métro (diminution des interruptions de service);
- Améliorer l'accessibilité universelle.

(en millions de dollars)	2020 et avant	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et après	Total Projet	Total PI 2021-2030
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	19,0	64,3	133,8	195,6	167,7	161,2	58,4	-	-	-	-	-	800,0	781,0
Non Capitalisable	0,1	0,4	0,9	1,4	1,2	1,1	0,4	-	-	-	-	-	5,5	5,4
<b>Total</b>	<b>19,1</b>	<b>64,7</b>	<b>134,7</b>	<b>197,0</b>	<b>168,9</b>	<b>162,3</b>	<b>58,8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>805,5</b>	<b>786,4</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	11,6	48,0	99,7	145,6	124,9	120,0	43,4	-	-	-	-	-	593,2	581,6
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	7,5	16,7	35,0	51,4	44,0	42,3	15,4	-	-	-	-	-	212,3	204,8
<b>Total</b>	<b>19,1</b>	<b>64,7</b>	<b>134,7</b>	<b>197,0</b>	<b>168,9</b>	<b>162,3</b>	<b>58,8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>805,5</b>	<b>786,4</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>74 %</b>	

# Réseau du métro

## FICHE DE PROJET MET-07

### Numéro de projet STM / RE / MTQ

201605 / R-177 / 154-17-7994 / 154-17-7939 /  
154-19-8044

### Programmes d'aide

PAGTCP – 100 %, PAFFITC – 100 %,  
PAGITC – 100 %

### Catégorie de portefeuille

Amélioration et développement

## Prolongement de la ligne bleue

Le projet de Prolongement de la ligne bleue du métro vers l'est s'inscrit pleinement dans les orientations du PSO 2025. En effet, le projet contribuera de façon significative à l'amélioration de l'expérience client en offrant notamment à la clientèle une option additionnelle en matière de mobilité intégrée. Plus spécifiquement, ce projet vise à :

- Améliorer la mobilité dans la région métropolitaine de Montréal;
- Favoriser la mobilité durable;
- Appuyer le développement urbain et économique;
- Consolider le réseau de transport collectif.

Ce projet consiste à livrer :

- Le prolongement proposé de la ligne bleue de Saint-Michel à Anjou suivra l'axe de la rue Jean-Talon puis celui de la rue Bélanger jusqu'au centre commercial Galeries d'Anjou.
- Cinq stations, accessibles universellement, sur le territoire de Montréal, pour une longueur commerciale totale de 5,8 km.
- Des infrastructures de surface favorisant le rabattement par bus ou en automobile aux stations Pie-IX (un terminus de bus) et Anjou (un terminus de bus et un stationnement incitatif).
- Plusieurs infrastructures opérationnelles facilitant l'exploitation du métro.
- Un centre de service regroupant les équipes d'entretien des infrastructures en station et un poste de district permettant de distribuer l'alimentation électrique, localisés à la station Saint-Michel.
- Un centre d'attache où seront regroupés les équipes d'entretien de la voie, les véhicules de travaux et les pièces de rechange d'équipements.
- Un garage de 10 places avec 2 fosses d'entretien au nord de la station Anjou.

### BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Accroître la part modale en majorant son offre de service et en augmentant l'achalandage;
- Réduire les GES par kilomètre-passager.

(en millions de dollars)	2020 et avant	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et après	Total Projet	Total PI 2021-2030
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	92,9	127,6	91,7	22,7	90,7	37,1	13,2	353,4	-	-	-	-	829,3*	736,4
Non Capitalisable	0,1	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,2	0,1
<b>Total</b>	<b>93,0</b>	<b>127,7</b>	<b>91,7</b>	<b>22,7</b>	<b>90,7</b>	<b>37,1</b>	<b>13,2</b>	<b>353,4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>829,5</b>	<b>736,5</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	66,4	106,6	71,6	16,2	86,6	36,9	13,0	318,0	-	-	-	-	715,3	648,9
Gouvernement fédéral	16,3	20,6	19,7	6,5	4,0	0,2	0,2	34,5	-	-	-	-	102,0	85,7
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	10,3	0,5	0,4	-	0,1	-	-	0,9	-	-	-	-	12,2	1,9
<b>Total</b>	<b>93,0</b>	<b>127,7</b>	<b>91,7</b>	<b>22,7</b>	<b>90,7</b>	<b>37,1</b>	<b>13,2</b>	<b>353,4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>829,5</b>	<b>736,5</b>

### POURCENTAGE DE SUBVENTION

99 %

\* Ce montant de 829,3 M\$ (avant intérêts sur dette long terme de 112,9 M\$, pour un total de 942,2 M\$) sur un coût total présentement estimé à près de 4,1 G\$ (avant intérêts sur dette long terme de 0,4 G\$, pour un total de 4,5 G\$), permettra de poursuivre la réalisation des études afin de compléter le dossier d'affaires et réaliser l'acquisition des terrains.

# Réseau du métro

## FICHE DE PROJET MET-08

**Numéro de projet STM / RE / MTQ**  
210100/ R-168 / 154-16-7096 / 154-16-7656

**Programmes d'aide**  
PAGTCP – 75 %, PAFFITC

**Catégorie de portefeuille**  
Amélioration et développement

### Programme d'accessibilité des stations de métro – phase 1

Dans sa politique d'accessibilité universelle, la STM s'engage à incorporer « dans l'exercice de ses activités quotidiennes les moyens qui favorisent et qui encouragent l'accessibilité universelle dans tous les domaines de ses opérations, tout en respectant les ressources dont elle dispose ».

Dans ce contexte, la STM lançait en 2016, le Programme Accessibilité métro. Ce programme permet d'accélérer le déploiement de l'accessibilité universelle du réseau du métro. Il est planifié en quatre phases devant se terminer vers 2038.

À ce titre, la première phase du programme prévoit rendre accessible 12 stations d'ici 2023 :

- Angrignon
- Édouard-Montpetit
- D'Iberville
- Jean-Drapeau
- Jean-Talon
- Jolicoeur
- McGill
- Outremont
- Place-des-Arts
- Place-Saint-Henri
- Préfontaine
- Villa-Maria

Cette liste pourrait être appelée à changer en fonction de contraintes spécifiques à certains sites.

#### BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Améliorer l'accessibilité physique des infrastructures de la STM;
- Faciliter les déplacements verticaux;
- Fidéliser davantage la clientèle;
- Améliorer le service à la clientèle.

(en millions de dollars)	2020 et avant	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et après	Total Projet	Total PI 2021-2030
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	89,7	122,4	97,8	49,2	-	-	-	-	-	-	-	-	359,1	269,4
Non Capitalisable	0,7	0,9	0,7	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	2,7	2,0
<b>Total</b>	<b>90,4</b>	<b>123,3</b>	<b>98,5</b>	<b>49,6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>361,8</b>	<b>271,4</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	63,8	90,5	72,4	36,2	-	-	-	-	-	-	-	-	262,2	199,1
Gouvernement fédéral	3,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,3	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	23,3	32,8	26,1	13,4	-	-	-	-	-	-	-	-	95,6	72,3
<b>Total</b>	<b>90,4</b>	<b>123,3</b>	<b>98,5</b>	<b>49,6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>361,8</b>	<b>271,4</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>74 %</b>	

# Réseau du métro

## FICHE DE PROJET MET-09

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
210200 / R-195 / 154-17-7658

Programme d'aide  
PAGTCP – 75 %

Catégorie de portefeuille  
Amélioration et développement

### Programme d'accessibilité des stations de métro – phase 2

Dans sa politique d'accessibilité universelle, la STM s'engage à incorporer « dans l'exercice de ses activités quotidiennes les moyens qui favorisent et qui encouragent l'accessibilité universelle dans tous les domaines de ses opérations, tout en respectant les ressources dont elle dispose ».

Dans ce contexte, la STM lançait en 2016, le Programme Accessibilité métro. Ce programme permet d'accélérer le déploiement de l'accessibilité universelle du réseau du métro. La deuxième des quatre phases a débuté et l'ensemble des phases doivent se terminer vers 2038.

À ce titre et en continuité avec la phase 1, la deuxième phase du programme prévoit rendre universellement accessibles un minimum de 10 nouvelles stations d'ici 2026 :

#### BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Améliorer l'accessibilité physique des infrastructures de la STM;
- Faciliter les déplacements verticaux;
- Fidéliser davantage la clientèle;
- Améliorer le service à la clientèle.

(en millions de dollars)	2020 et avant	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et après	Total Projet	Total PI 2021-2030
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	3,3	24,7	75,0	82,4	80,6	43,7	10,3	-	-	-	-	-	320,0	316,7
Non Capitalisable	-	0,3	0,8	0,9	0,8	0,5	0,1	-	-	-	-	-	3,4	3,4
<b>Total</b>	<b>3,3</b>	<b>25,0</b>	<b>75,8</b>	<b>83,3</b>	<b>81,4</b>	<b>44,2</b>	<b>10,4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>323,4</b>	<b>320,1</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	2,4	18,5	55,9	61,5	60,2	32,6	7,7	-	-	-	-	-	238,8	236,4
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	0,9	6,5	19,9	21,8	21,2	11,6	2,7	-	-	-	-	-	84,6	83,7
<b>Total</b>	<b>3,3</b>	<b>25,0</b>	<b>75,8</b>	<b>83,3</b>	<b>81,4</b>	<b>44,2</b>	<b>10,4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>323,4</b>	<b>320,1</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>74 %</b>	

# Réseau du métro

## FICHE DE PROJET MET-10

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
634372 / R-154 / 154-14-7108 / 154-16-7653

### Programmes d'aide

PAGTCP – 75 %, PAFFITC

### Catégorie de portefeuille

Maintien des actifs

## Réno-Infrastructures – phase 2

La valeur des infrastructures du réseau du métro est estimée à 25 G\$. Cette catégorie d'actifs englobe les stations, le tunnel, les structures auxiliaires, les garages, les ateliers et les bâtiments administratifs du réseau du métro. La réfection de ces actifs qui ont atteint leur fin de vie d'utilisation est essentielle au maintien d'un service sécuritaire.

Considérant les années de mise en service du réseau initial et des prolongements et le fait que la plupart des composantes de ces infrastructures ont une durée de vie utile de 25 ou 40 ans, de nombreux travaux de réfection doivent être réalisés afin d'en assurer l'intégrité et la pérennité. Les projets relatifs aux infrastructures ont été regroupés au sein du programme Réno-Infrastructures.

La deuxième phase du programme vise le remplacement ou la réfection des infrastructures du métro en fin de vie utile, tout en optimisant les investissements, en les utilisant comme levier pour améliorer le service à la clientèle ainsi que la performance financière et opérationnelle de la STM. Ces interventions sur les infrastructures seront effectuées en minimisant les inconvénients à la clientèle. Cette phase se veut d'être réalisée en continuité avec la phase précédente.

Les réfections porteront sur :

- Les composantes de plusieurs stations (éclairage, distribution électrique 600 V ou moins, finis architecturaux, composantes structurales, composantes mécaniques, édicules, membranes, etc.);
- Les structures auxiliaires (composantes électriques, mécaniques et structurales);
- Les sections du tunnel (voûtes, murs, radiers, drains sous le radier);
- Les garages ou ateliers;
- La restauration de plusieurs œuvres d'art.

### BÉNÉFICES

Ce programme vise à :

- Maintenir la fiabilité du métro (pourcentage de clients à l'heure, nombre de clients retardés);
- Améliorer le taux de satisfaction de la clientèle (information clientèle et accessibilité universelle);
- Assurer le sentiment de sécurité des clients;
- Diminuer les plaintes;
- Éviter les coûts d'entretien élevés ou des travaux en mode non planifié;
- Assurer la mise aux normes en vigueur.

(en millions de dollars)	2020 et avant	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et après	Total Projet	Total PI 2021-2030
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	191,2	46,1	46,4	17,6	-	-	-	-	-	-	-	-	301,3	110,1
Non Capitalisable	0,5	0,1	0,1	1,3	-	-	-	-	-	-	-	-	2,0	1,5
<b>Total</b>	<b>191,7</b>	<b>46,2</b>	<b>46,5</b>	<b>18,9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>303,3</b>	<b>111,6</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	125,0	32,8	34,5	11,0	-	-	-	-	-	-	-	-	203,3	78,3
Gouvernement fédéral	18,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18,9	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	47,8	13,4	12,0	7,9	-	-	-	-	-	-	-	-	81,1	33,3
<b>Total</b>	<b>191,7</b>	<b>46,2</b>	<b>46,5</b>	<b>18,9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>303,3</b>	<b>111,6</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>73 %</b>	

# Réseau du métro

## FICHE DE PROJET MET-11

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
634373 / R-194 / 154-14-7174

Programme d'aide  
PAGTCP – 75 %

Catégorie de portefeuille  
Maintenance des actifs

### Réno-Infrastructures – phase 3

La valeur des infrastructures du réseau du métro est estimée à 25 G\$. Cette catégorie d'actifs englobe les stations, le tunnel, les structures auxiliaires, les garages et ateliers et les bâtiments administratifs du réseau du métro. La réfection de ces actifs qui ont atteint leur fin de vie d'utilisation est essentielle au maintien d'un service sécuritaire.

Considérant les années de mise en service du réseau initial et des prolongements et le fait que la plupart des composantes de ces infrastructures ont une durée de vie utile de 25 ou 40 ans, de nombreux travaux de réfection doivent être réalisés afin d'en assurer l'intégrité et la pérennité. Les projets relatifs aux infrastructures ont été regroupés au sein du programme Réno-Infrastructures.

La troisième phase du programme vise le remplacement ou la réfection des infrastructures du métro en fin de vie utile, tout en optimisant les investissements, en les utilisant comme levier pour améliorer le service à la clientèle ainsi que la performance financière et opérationnelle de la STM. Ces interventions sur les infrastructures seront effectuées en minimisant les inconvénients à la clientèle. Cette phase se veut d'être réalisée en continuité avec la phase précédente.

Les travaux de la phase 3 sont de nature similaire à ceux des phases précédentes et visent autant les stations, les structures auxiliaires, le tunnel que les garages et les ateliers.

#### BÉNÉFICES

Ce programme vise à :

- Maintenir la fiabilité du métro (pourcentage de clients à l'heure, nombre de clients retardés);
- Améliorer le taux de satisfaction de la clientèle (information clientèle et accessibilité universelle);
- Assurer le sentiment de sécurité des clients;
- Diminuer les plaintes;
- Éviter les coûts d'entretien élevés ou des travaux en mode non planifié;
- Assurer la mise aux normes en vigueur.

(en millions de dollars)	2020 et avant	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et après	Total Projet	Total PI 2021-2030
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	12,8	40,2	115,2	152,9	103,9	55,6	19,4	-	-	-	-	-	500,0	487,2
Non Capitalisable	0,1	0,3	0,6	0,6	0,6	0,6	1,2	-	-	-	-	-	4,0	3,9
<b>Total</b>	<b>12,9</b>	<b>40,5</b>	<b>115,8</b>	<b>153,5</b>	<b>104,5</b>	<b>56,2</b>	<b>20,6</b>	-	-	-	-	-	<b>504,0</b>	<b>491,1</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	9,3	28,9	82,7	109,7	74,6	39,9	13,9	-	-	-	-	-	359,0	349,7
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	3,6	11,6	33,1	43,8	29,9	16,3	6,7	-	-	-	-	-	145,0	141,4
<b>Total</b>	<b>12,9</b>	<b>40,5</b>	<b>115,8</b>	<b>153,5</b>	<b>104,5</b>	<b>56,2</b>	<b>20,6</b>	-	-	-	-	-	<b>504,0</b>	<b>491,1</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>71 %</b>	

# Réseau du métro

## FICHE DE PROJET MET-12

### Numéro de projet STM / RE / MTQ

GPM.08.01.01 / R-156 / 154-14-7117 / 154-17-7302

### Programmes d'aide

PAGTCP – 75 %, PAFFITC

### Catégorie de portefeuille

Amélioration et développement

## Garage Côte-Vertu

Le garage Côte-Vertu vise l'ajout d'espaces de stationnement pour garer des voitures de métro supplémentaires, ce qui permettra, à terme, d'améliorer la fréquence du service en ajoutant des trains sur la ligne orange durant les heures de pointe. Ce projet vise également à soutenir la croissance de l'achalandage prévue pour les prochaines années et à assurer l'augmentation de l'offre de service en vue du prolongement de la ligne bleue.

Plus spécifiquement, ce projet consiste à construire un garage et un tunnel de raccordement à l'arrière-gare de la station Côte-Vertu, ce qui permettra d'ajouter 10 espaces de stationnement et d'installer un appareil de voie en avant-gare afin d'améliorer la flexibilité opérationnelle du réseau du métro. De plus, la fosse d'entretien, actuellement située en arrière-gare de la station Côte-Vertu, sera déplacée dans le garage. Finalement, dans le cas d'un éventuel prolongement de la ligne orange à cette extrémité, la conception du garage protège l'avenir en permettant l'ajout éventuel d'espaces pour des voitures de métro additionnelles, et ce, sans nuire à l'exploitation de cette ligne.

### BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Garer le nombre de trains requis pour soutenir l'augmentation de l'offre de service;
- Améliorer la qualité du service sur la ligne orange en période de pointe grâce à une augmentation de la fréquence de service.

(en millions de dollars)	2020 et avant	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et après	Total Projet	Total PI 2021-2030
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	332,9	51,9	107,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	492,3*	159,3
Non Capitalisable	0,7	0,1	7,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7,9	7,2
<b>Total</b>	<b>333,6</b>	<b>52,0</b>	<b>114,5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>500,2</b>	<b>166,5</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	186,7	38,7	79,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	305,2	118,5
Gouvernement fédéral	87,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	87,8	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	59,1	13,3	34,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	107,1	48,0
<b>Total</b>	<b>333,6</b>	<b>52,0</b>	<b>114,5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>500,2</b>	<b>166,5</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>79 %</b>	

\* Ce montant exclut les intérêts sur le financement long terme jusqu'à la mise en service du projet, estimé à 28,8 M\$, portant ainsi le budget total du projet à 521,1 M\$.



# Réseau du métro

## FICHE DE PROJET MET- 13

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
201818 / R-196 / 154-18-7628

### Programme d'aide

PAGTCP – 75 %

### Catégorie de portefeuille

Amélioration et développement

Nouveau

## Portes palières sur la ligne orange

L'achalandage de la ligne orange est en forte croissance depuis les années 2010. Aussi, elle augmentera significativement suite à la mise en service du prolongement de la ligne bleue ainsi que du REM (Réseau Express Métropolitain). Le projet consiste à installer des murs de portes palières sur l'ensemble des 31 stations de la ligne orange qui permettront de contrôler les accès aux zones de circulation des trains dans les stations.

L'installation de portes palières consiste principalement pour chaque station en :

- Des travaux préparatoires et connexes sur les quais (nez de quais et relocalisation d'équipements impactés par la mise en place de portes palières hautes);
- L'installation et la mise en service des murs de portes palières, sans interruption de l'exploitation, comprenant l'interface avec le système de contrôle de trains.

### BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Réduire le nombre d'arrêts de service causés par les facteurs humains;
- Améliorer la régularité et la fiabilité du service;
- Augmenter le sentiment de sécurité des clients;
- Offrir une fréquence optimale pour répondre à la demande;
- Diminuer l'impact du prolongement de la ligne bleue sur l'offre de service de la ligne orange.

(en millions de dollars)	2020 et avant	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et après	Total Projet	Total PI 2021-2030
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	2,7	3,5	49,2	91,3	108,9	108,8	89,2	105,7	-	-	-	-	559,3	556,6
Non Capitalisable	1,3	0,1	5,1	0,8	0,9	0,6	-	-	-	-	-	-	8,8	7,5
<b>Total</b>	<b>4,0</b>	<b>3,6</b>	<b>54,3</b>	<b>92,1</b>	<b>109,8</b>	<b>109,4</b>	<b>89,2</b>	<b>105,7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>568,1</b>	<b>564,1</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	1,7	2,0	36,0	67,5	80,7	80,6	65,9	78,7	-	-	-	-	413,1	411,4
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	2,3	1,6	18,3	24,6	29,1	28,8	23,3	27,0	-	-	-	-	155,0	152,7
<b>Total</b>	<b>4,0</b>	<b>3,6</b>	<b>54,3</b>	<b>92,1</b>	<b>109,8</b>	<b>109,4</b>	<b>89,2</b>	<b>105,7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>568,1</b>	<b>564,1</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>73 %</b>	

# Réseau du métro

## FICHE DE PROJET MET-14

### Numéro de projet STM / RE / MTQ

EEF.14.00.04 / R-206 / 154-15-7352 / 154-19-8052

### Programme d'aide

PAGTCP – 75 %

### Catégorie de portefeuille

Maintien des actifs

Nouveau

## Centre d'attache – secteur nord-ouest (CANO)

Le réseau du métro actuel comporte 68 stations, 71 km de voies doubles et trois centres d'attache (CA). Ces CA permettent de garer, charger et entretenir les véhicules de travaux. Ces véhicules de travaux sont requis afin d'effectuer les divers travaux d'entretien sur le réseau et servent également aux différents projets de réfection et de développement du réseau. Le réseau du métro est actuellement saturé en terme de capacité d'entretien puisque les CA existants ont atteint leur pleine capacité et ne peuvent supporter l'ajout de véhicules de travaux supplémentaires. C'est dans ce contexte que la STM envisage la construction d'un nouveau CA dans le secteur Nord-Ouest du réseau du métro.

Ce nouveau CA permettra de soutenir la croissance des programmes de maintien des actifs, à bonifier l'offre de service en terme d'entretien, mais aussi à garantir une répartition plus rapide des véhicules de travaux sur le réseau durant la nuit. Dans le but d'optimiser les déplacements, une nouvelle répartition des zones de couverture des véhicules de travaux est proposée avec l'implantation du CA dans la zone nord-ouest du réseau du métro. Ce nouveau CA permettra de diminuer la dépendance des autres CA envers celui de Youville en offrant la possibilité d'y livrer des matériaux volumineux et encombrants. Il possèdera un deuxième atelier pour l'entretien des véhicules de travaux, ainsi qu'un nouveau point d'accès direct au niveau souterrain pour les entrepreneurs externes.

Le projet prévoit également l'achat de 13 véhicules de travaux supplémentaires. La configuration du CA permettra de stationner, charger et décharger 15 véhicules de travaux spécifiquement pour l'entretien des équipements fixes et possèdera 3 positions près de l'atelier d'entretien du matériel roulant (EMR).

### BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Augmenter le nombre de convois de véhicules de travaux qui seront en mesure de donner les services de maintien et entretien des actifs;
- Augmenter le temps de travail que disposent les travailleurs pour effectuer leurs travaux en tunnel, pour l'ensemble des convois sur le réseau lors d'une nuit de travail;
- Diminuer les coûts d'énergie et d'entretien des locotracteurs (électriques vs diesel);
- Réduire le bruit, les émissions de polluants et les GES en tunnel grâce à l'utilisation de locotracteurs électriques;
- Réduire le déficit de maintien des actifs.

(en millions de dollars)	2020 et avant	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et après	Total Projet	Total PI 2021-2030
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	9,9	2,4	53,0	98,9	64,7	63,7	118,2	-	-	-	-	-	410,9*	400,9
Non Capitalisable	0,1	0,1	0,7	0,6	0,3	1,3	2,9	-	-	-	-	-	5,9	5,9
<b>Total</b>	<b>10,0</b>	<b>2,5</b>	<b>53,7</b>	<b>99,5</b>	<b>65,0</b>	<b>65,0</b>	<b>121,1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>416,8</b>	<b>406,8</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	7,3	1,8	38,9	73,2	47,5	46,8	86,8	-	-	-	-	-	302,3	295,0
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	2,7	0,7	14,8	26,3	17,5	18,2	34,3	-	-	-	-	-	114,5	111,8
<b>Total</b>	<b>10,0</b>	<b>2,5</b>	<b>53,7</b>	<b>99,5</b>	<b>65,0</b>	<b>65,0</b>	<b>121,1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>416,8</b>	<b>406,8</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>73 %</b>	

\* Ce montant exclut les intérêts sur le financement long terme jusqu'à la mise en service du projet, estimé à 37,2 M\$, portant ainsi le budget total du projet à 448,1 M\$.

# Réseau du métro

## FICHE DE PROJET MET-15

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
201901 / R-203 / 154-19-8054 / 154-19-8053

Programme d'aide  
PAGTCP – 75 %

Catégorie de portefeuille  
Maintenance des actifs

Nouveau

### Contrôle de trains – ligne bleue

Le prolongement de la ligne bleue nécessite un système de contrôle de trains afin de permettre son exploitation. Les études exhaustives réalisées par la STM démontrent que le système en exploitation actuellement sur la ligne bleue ne peut être reconduit sur le tronçon prolongé. En effet, il est prévu que le système de contrôle de train actuel aura atteint sa fin de vie utile en 2026. Le projet Contrôle de trains - ligne bleue vise à remplacer le système actuel de contrôle de trains à cantons fixes par un système de type CBTC (« Communication Based Train Control » ou « contrôle des trains par communication radio »).

Ce projet de remplacement du système de contrôle de trains vise à :

- Répondre aux besoins d'exploitation du futur prolongement de la ligne bleue;
- Implanter un nouveau système de type CBTC sur la ligne bleue, à titre de projet pilote, et à profiter du retour d'expérience pour un éventuel déploiement du CBTC sur les autres lignes du réseau de métro;
- Assurer la viabilité du système de contrôle de trains du métro à long terme afin de ne plus dépendre d'un système vieillissant;
- Suivre la tendance mondiale chez les exploitants en optant pour une technologie plus récente.

#### BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Réduire le déficit de maintien des actifs;
- Contribuer de façon significative à l'amélioration de l'expérience client;
- Offrir un service fiable en livrant l'offre de service promise;
- Maintenir un taux de livraison du service métro de 99,9 % en diminuant le risque du manque de pièces et, par le fait même, le nombre de pannes;
- Éviter un problème d'obsolescence sur le contrôle de trains de la ligne bleue.

(en millions de dollars)	2020 et avant	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et après	Total Projet	Total PI 2021-2030
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	3,0	1,7	22,8	46,8	67,1	23,0	30,4	122,7	-	-	-	-	317,4*	314,5
Non Capitalisable	0,2	0,1	-	-	-	-	-	8,0	-	-	-	-	8,3	8,1
<b>Total</b>	<b>3,2</b>	<b>1,8</b>	<b>22,8</b>	<b>46,8</b>	<b>67,1</b>	<b>23,0</b>	<b>30,4</b>	<b>130,7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>325,7</b>	<b>322,6</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	2,1	1,2	16,8	34,3	49,2	16,8	22,3	90,0	-	-	-	-	232,7	230,6
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	1,1	0,6	6,0	12,5	17,9	6,2	8,1	40,7	-	-	-	-	93,0	92,0
<b>Total</b>	<b>3,2</b>	<b>1,8</b>	<b>22,8</b>	<b>46,8</b>	<b>67,1</b>	<b>23,0</b>	<b>30,4</b>	<b>130,7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>325,7</b>	<b>322,6</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>71 %</b>	

\* Ce montant exclut les intérêts sur le financement long terme jusqu'à la mise en service du projet, estimé à 19.1 M\$, portant ainsi le budget total du projet à 336.5 M\$.

# Réseau du métro

## FICHE DE PROJET MET-16

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
201805 / R-189 / 154-18-7620

Programme d'aide  
PAGTCP – 75 %

Catégorie de portefeuille  
Maintien des actifs

### Postes abaisseurs – 25 kV/12 kV – phase 1

Depuis quelques années, Hydro-Québec a amorcé un virage afin de convertir tous ses postes de distribution de 12,5 kV à 25 kV. Cette conversion a un impact direct sur l'alimentation électrique de trois postes de district STM exploités à 12,5 kV. Les objectifs visés par Hydro-Québec par ce plan de conversion sont de répondre à la demande croissante en énergie électrique sur l'île de Montréal sans ajouter de nouveaux postes de distribution, d'uniformiser le réseau de distribution sur l'ensemble du Québec et de réduire ses coûts d'exploitation.

Étant donné les différents enjeux associés à ce projet, celui-ci sera scindé en deux phases. Conséquemment, deux postes abaisseurs de tension seront construits et mis en service dans le cadre de la première phase. L'ajout de ces deux postes abaisseurs dans le réseau du métro présente les avantages suivants :

- Permet la poursuite des investissements et, par extension, contribue à la réduction du déficit d'investissement;
- Évite la reprise des travaux réalisés depuis 2001 dans le réseau du métro;
- Minimise les impacts opérationnels de certaines activités lors des travaux.

#### BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Assurer l'alimentation électrique du métro.

(en millions de dollars)	2020 et avant	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et après	Total Projet	Total PI 2021-2030
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	1,6	6,5	14,2	22,3	21,8	12,8	0,8	-	-	-	-	-	80,0	78,4
Non Capitalisable	-	-	0,1	0,2	0,1	0,1	-	-	-	-	-	-	0,5	0,5
<b>Total</b>	<b>1,6</b>	<b>6,5</b>	<b>14,3</b>	<b>22,5</b>	<b>21,9</b>	<b>12,9</b>	<b>0,8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>80,5</b>	<b>78,9</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	1,2	4,9	10,6	16,6	16,2	9,6	0,6	-	-	-	-	-	59,7	58,5
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	0,4	1,6	3,7	5,9	5,7	3,3	0,2	-	-	-	-	-	20,8	20,4
<b>Total</b>	<b>1,6</b>	<b>6,5</b>	<b>14,3</b>	<b>22,5</b>	<b>21,9</b>	<b>12,9</b>	<b>0,8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>80,5</b>	<b>78,9</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>74 %</b>	

# Réseau du métro

## FICHE DE PROJET MET-17

**Numéro de projet STM / RE / MTQ**  
685060 / R-145 / 154-14-7105 / 154-16-7650

**Programmes d'aide**  
PAGTCP – 75 %, PAFFITC

**Catégorie de portefeuille**  
Maintenance des actifs

### Prolongation de la durée de vie des voitures de métro MR-73

Le MR-73 a atteint 40 ans de vie utile en 2016. La bonne fiabilité du MR-73, son faible coût d'entretien ainsi que l'historique du MR-63 indiquent qu'il serait possible de réaliser d'importantes économies sans compromettre la livraison du service, en prolongeant la durée de vie du MR-73 pour atteindre 60 ans de vie utile.

Le programme complet des travaux à réaliser sera regroupé en 5 phases d'une durée de 4 à 5 ans, comprenant des interventions ponctuelles sur des systèmes, sous-systèmes et composants ainsi que des études complémentaires d'ingénierie.

#### BÉNÉFICES

Ce programme vise à :

- Assurer l'offre de service à la clientèle avec du matériel roulant et des équipements de meilleure fiabilité;
- Prolonger la durée de vie du matériel roulant vieillissant.

(en millions de dollars)	2020 et avant	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et après	Total Projet	Total PI 2021-2030
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	47,7	11,1	10,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	69,1	21,4
Non Capitalisable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>47,7</b>	<b>11,1</b>	<b>10,3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>69,1</b>	<b>21,4</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	33,8	8,3	3,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	46,0	12,2
Gouvernement fédéral	2,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,2	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	11,7	2,8	6,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20,9	9,2
<b>Total</b>	<b>47,7</b>	<b>11,1</b>	<b>10,3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>69,1</b>	<b>21,4</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>70 %</b>	

# Réseau du métro

## FICHE DE PROJET MET-18

### Numéro de projet STM / RE / MTQ

EEF.14.00.02 / R-162 / 154-17-7878 / 154-17-7818

### Programmes d'aide

SOFIL 3 Comptant, PAGTCP

### Catégorie de portefeuille

Maintien des actifs

## Agrandissement du centre d'attachement Viau

Pour faire face à l'augmentation des projets réalisés dans le cadre des programmes Réno-Infrastructures (RI) et Réno-Systèmes (RS), la Direction Entretien des équipements fixes (EÉF) doit améliorer la capacité des centres d'attachement (CA) en faisant une meilleure répartition des travaux dans le réseau.

Le parc de convois de véhicules de travaux doit donc être augmenté et des places de stationnement supplémentaires doivent être ajoutées. Ainsi, les CA auront plus de latitude opérationnelle et le temps de déplacement des convois sera optimisé.

Le projet consiste à agrandir le CA Viau afin d'augmenter sa capacité et acquérir six locotracteurs. Ce projet sera réalisé conjointement avec deux autres projets prévus aux programmes RI 2 et RS 4 afin d'optimiser les ressources.

### BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Effectuer plus de travaux permettant l'amélioration de la fiabilité du réseau pour le bénéfice des clients;
- Diminuer les déplacements dans le réseau au fil des besoins des travaux, autant pour les projets que pour l'entretien;
- Augmenter la fluidité : des gains de temps de travail et la diminution de l'achalandage vers le centre d'attachement Youville.

(en millions de dollars)	2020 et avant	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et après	Total Projet	Total PI 2021-2030
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	40,4	23,8	2,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	67,0	26,6
Non Capitalisable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>40,4</b>	<b>23,8</b>	<b>2,8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>67,0</b>	<b>26,6</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	13,0	7,8	0,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	21,7	8,7
Gouvernement fédéral	20,6	12,4	1,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	34,5	13,9
Agglomération de Montréal	5,9	3,6	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9,9	4,0
STM	0,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,9	-
<b>Total</b>	<b>40,4</b>	<b>23,8</b>	<b>2,8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>67,0</b>	<b>26,6</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>99 %</b>	

# Réseau du métro

## FICHE DE PROJET MET-19

**Numéro de projet STM / RE / MTQ**  
171814 / R-193-A / Non applicable

**Programme d'aide**  
Non admissible

**Catégorie de portefeuille**  
Maintenance des actifs

### Programme de rehaussement et entretien périodique technologie métro (PREP-TM)

En raison de la présence grandissante des composantes informatiques dans les systèmes opérationnels du métro, nous assistons depuis quelques années à une désynchronisation entre la fin de vie utile des grands systèmes du métro et plusieurs équipements et logiciels sur lesquels reposent ces systèmes. En effet, les systèmes du métro ont des durées de vie de 15 ans ou plus, mais reposent sur des équipements technologiques, des composantes informatiques et des logiciels dont les durées de vie varient entre 5 à 7 ans, exceptionnellement jusqu'à 10 ans. C'est pourquoi, dans les dernières années, nous constatons que plusieurs actifs informatiques, tant matériels que logiciels, sont devenus désuets et en voie de le devenir. Certains actifs ne sont plus supportés par les fournisseurs, mettant à risque les opérations métro.

Le but ultime du programme PREP-TM est de soutenir efficacement les opérations du métro, celles-ci étant étroitement liées à la disponibilité, à la performance des technologies et à la qualité des processus de surveillance et de support. Plus spécifiquement, les objectifs du programme sont les suivants :

- Assurer le respect des ententes de niveau de services pour les systèmes critiques 24/7;
- Réduire le nombre et la durée des interruptions de service des systèmes métro en mitigeant les risques.

Au total 50 initiatives ont été identifiées et regroupées sous 5 catégories :

- Amélioration des processus d'opération;
- Télécommunications;
- Infrastructure (réseautique, serveurs, parc);
- Contrôles de procédés;
- Applications sectorielles critiques aux opérations.

#### BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Livrer l'offre de service promise;
- Soutenir l'image de la STM.

(en millions de dollars)	2020 et avant	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et après	Total Projet	Total PI 2021-2030
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	15,6	11,5	9,9	12,8	3,6	-	-	-	-	-	-	-	53,4	37,8
Non Capitalisable	1,1	0,7	1,1	1,2	-	-	-	-	-	-	-	-	4,1	3,0
<b>Total</b>	<b>16,7</b>	<b>12,2</b>	<b>11,0</b>	<b>14,0</b>	<b>3,6</b>	-	-	-	-	-	-	-	<b>57,5</b>	<b>40,8</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	16,7	12,2	11,0	14,0	3,6	-	-	-	-	-	-	-	57,5	40,8
<b>Total</b>	<b>16,7</b>	<b>12,2</b>	<b>11,0</b>	<b>14,0</b>	<b>3,6</b>	-	-	-	-	-	-	-	<b>57,5</b>	<b>40,8</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>0 %</b>	

# Réseau du métro

## FICHE DE PROJET MET-20

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
100731/ R-163 / 154-14-7110

### Programme d'aide

Décret

### Catégorie de portefeuille

Amélioration et développement

## Nouvel édicule et nouveau lien piétonnier – Vendôme

De concert avec le CUSM et les ministères concernés, il a été décidé de construire un deuxième lien entre la station de métro Vendôme et le CUSM afin de mieux desservir les différentes clientèles concernées. Le CUSM a été mis en opération au printemps 2015.

La finalité du projet, réalisé dans le cadre d'un partenariat STM-CUSM-EXO, est de :

- ▶ Permettre l'accessibilité en transport en commun au site du CUSM, tout en intégrant les besoins opérationnels de la STM et de EXO.

Solution proposée :

- ▶ Ajouter un deuxième édicule et un deuxième lien piétonnier universellement accessibles permettant de raccorder le CUSM au pôle intermodal Vendôme.

Le concept proposé n'inclut aucune mise à niveau des infrastructures de l'édicule existant, sauf les travaux aux interfaces entre l'infrastructure existante et la nouvelle ainsi que ceux qui ont été faits pour les mesures transitoires.

### BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- ▶ Améliorer l'expérience client dans la station;
- ▶ Améliorer l'exploitation de la station et la capacité d'accueil pour répondre à l'augmentation d'achalandage;
- ▶ Rendre la station accessible;
- ▶ Améliorer le temps réponse pour l'évacuation de la station;
- ▶ Permettre le raccordement au réseau du métro d'un nouveau lien piétonnier avec le CUSM;
- ▶ Améliorer l'efficacité opérationnelle de la STM.

(en millions de dollars)	2020 et avant	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et après	Total Projet	Total PI 2021-2030
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	25,7	3,7	15,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	45,1	19,4
Non Capitalisable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>25,7</b>	<b>3,7</b>	<b>15,7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>45,1</b>	<b>19,4</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	25,7	3,7	15,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	45,1	19,4
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>25,7</b>	<b>3,7</b>	<b>15,7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>45,1*</b>	<b>19,4</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>100 %</b>	

\* Ce montant représente la quote-part de la STM (40,9 %) du total du projet estimé à 110,3 M\$.



# Réseau du métro

## FICHE DE PROJET MET-21

**Numéro de projet STM / RE / MTQ**  
GPM.15.00.02 / R-165 / En attente d'attribution

**Programme d'aide**  
SOFIL 3 Comptant

**Catégorie de portefeuille**  
Maintenance des actifs

### Capacité électrique du poste de district Legendre

En 1965, le poste de district Legendre a été construit pour distribuer l'énergie aux installations du complexe Youville. Depuis plus de 50 ans, plusieurs charges électriques ont été raccordées au réseau de distribution du poste de district en raison des projets de développement et de modernisation du complexe Youville et du centre de transport Legendre.

Présentement, le poste de district Legendre débite près du maximum de sa capacité et de nouvelles charges doivent encore y être ajoutées. En effet, dans les prochaines années, plusieurs projets sont prévus dans le secteur du poste de district Legendre et leurs charges viendront se raccorder électriquement à celui-ci, notamment le nouveau complexe Crémazie, l'arrivée des nouveaux trains AZUR et l'électrification des bus.

De plus, Hydro-Québec a informé la STM que la tension d'alimentation du poste de district Legendre en provenance du poste Fleury fera prochainement l'objet d'une conversion de 12 à 25 kilovolts (kV).

#### BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Augmenter la capacité électrique de 6 500 kW à 30 000 kW;
- Réduire les coûts;
- Réduire le déficit de maintien d'actifs;
- Diminuer les risques de contamination des sols dû au remplacement de transformateurs à l'huile par des transformateurs à sec.

(en millions de dollars)	2020 et avant	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et après	Total Projet	Total PI 2021-2030
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	36,8	2,3	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	39,6	2,8
Non Capitalisable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>36,8</b>	<b>2,3</b>	<b>0,5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>39,6</b>	<b>2,8</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	10,8	0,7	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11,6	0,8
Gouvernement fédéral	17,4	1,1	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18,7	1,3
Agglomération de Montréal	5,0	0,3	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,4	0,4
STM	3,6	0,2	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,9	0,3
<b>Total</b>	<b>36,8</b>	<b>2,3</b>	<b>0,5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>39,6</b>	<b>2,8</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>90 %</b>	

# Réseau du métro

## FICHE DE PROJET MET-22

**Numéro de projet STM / RE / MTQ**  
851404 / R-148 / 154-14-7106 / 154-17-7304

**Programmes d'aide**  
SOFIL 3 Comptant, PAFFITC

**Catégorie de portefeuille**  
Maintenance des actifs

### Électrification des véhicules de travaux en tunnel

Le service de la voie du métro utilise des véhicules de travaux sur rails et des équipements embarqués pour :

- Effectuer l'entretien des infrastructures du tunnel et des installations fixes présentes dans le tunnel, notamment les équipements reliés à la mise en service (voies, alimentation électrique, télécommunication, puissance et signalisation);
- Soutenir la réalisation des travaux découlant des projets majeurs du métro.

Ces véhicules sont utilisés en tunnel pour déplacer les équipes de travail, en plus de remorquer les lorries et les plates-formes qui transportent les équipements et les outils de travail.

Le parc comporte 32 véhicules de travaux et leur durée de vie utile est évaluée à 40 ans. Vingt et un de ces véhicules ont été remplacés au début des années 2000 puisqu'ils avaient atteint leur fin de vie utile. Le présent projet vise le remplacement des 11 véhicules restants, soit sept draines et quatre tracteurs qui sont en fin de vie utile.

En lien avec ses orientations en matière de développement durable, la STM désire remplacer ces derniers véhicules par des locotracteurs alimentés par l'électricité, une énergie propre, tout en respectant les règles de santé et sécurité, normes, procédures de travail et autres contraintes imposées par le travail en milieu souterrain.

#### BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Réduire le déficit de maintien des actifs;
- Réduire les émissions de GES.

(en millions de dollars)	2020 et avant	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et après	Total Projet	Total PI 2021-2030
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	4,5	9,1	1,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14,7	10,2
Non Capitalisable	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,2	-
<b>Total</b>	<b>4,7</b>	<b>9,1</b>	<b>1,1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>14,9</b>	<b>10,2</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	1,3	3,6	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,3	4,0
Gouvernement fédéral	1,9	4,5	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6,9	5,0
Agglomération de Montréal	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,4	-
STM	1,1	1,0	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,3	1,2
<b>Total</b>	<b>4,7</b>	<b>9,1</b>	<b>1,1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>14,9</b>	<b>10,2</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>85 %</b>	

# Réseau du métro

## FICHE DE PROJET MET-23

**Numéro de projet STM / RE / MTQ**  
EEF.15.00.01 / R-852 / Non applicable

**Programme d'aide**  
Non admissible

**Catégorie de portefeuille**  
Maintenance des actifs

### Grande révision des escaliers mécaniques de type O&K

Les grandes révisions des escaliers mécaniques assureront le maintien dans le temps de la fiabilité, la sécurité d'exploitation et la conformité au Code B44 de 39 escaliers de marque O&K d'ici à ce que leur remplacement soit priorisé au programme Réno-Systèmes.

Le remplacement et/ou la réparation en mode planifié des pièces majeures, telles que les chaînes d'entraînements, les barbotins, les motoréducteurs, les marches, le système de freinage et de main courante et certaines composantes électroniques minimiseront les impacts négatifs sur la clientèle, les coûts d'entretien et l'organisation du travail.

Un plan multiplateformes de communication avec la clientèle sera déployé tout au long des travaux.

#### BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- ▶ Diminuer le nombre de plaintes concernant les arrêts de service sur les escaliers de type O&K;
- ▶ Améliorer la fiabilité.

(en millions de dollars)	2020 et avant	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et après	Total Projet	Total PI 2021-2030
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	9,6	2,1	2,1	1,1	-	-	-	-	-	-	-	-	14,9	5,3
Non Capitalisable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>9,6</b>	<b>2,1</b>	<b>2,1</b>	<b>1,1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>14,9</b>	<b>5,3</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	9,6	2,1	2,1	1,1	-	-	-	-	-	-	-	-	14,9	5,3
<b>Total</b>	<b>9,6</b>	<b>2,1</b>	<b>2,1</b>	<b>1,1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>14,9</b>	<b>5,3</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>0 %</b>	

# Transport adapté

# Transport adapté

## SOMMAIRE

Le TA contribue à l'inclusion sociale, professionnelle et économique des personnes vivant avec des limitations, ayant un impact significatif et persistant sur leur mobilité.

La STM compte améliorer davantage l'expérience client en déployant le projet EXTRA Connecte qui permettra de générer des données en temps réel et ainsi fournir de l'information fiable à la clientèle sur les temps de passage.

De plus, la STM prévoit renouveler son parc de minibus de façon régulière au cours des prochaines années afin d'assurer un service fiable.

## ACTIFS TA AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2020

86	Minibus
1	Centre de transport

# Transport adapté

## TABLEAU DES INVESTISSEMENTS – TRANSPORT ADAPTÉ\*

<b>AUTORISÉS</b>		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Total	Total PI
<i>(en millions de dollars)</i>		<i>et avant</i>											<i>et après</i>		
													Total	Total PI	
													Projet	2021-2030	
TA-01	EXTRA Connecte	17,5	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17,8	0,3
TA-02	Acquisition de minibus TA - phase 2	9,0	2,7	1,9	2,9	-	-	-	-	-	-	-	-	16,5	7,5
	Démonstration minibus électrique au TA <b>Nouveau</b>	1,2	2,9	1,1	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	5,4	4,2
<b>TOTAL - AUTORISÉS</b>		<b>27,7</b>	<b>5,9</b>	<b>3,0</b>	<b>3,2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>39,8</b>	<b>12,0</b>
<b>DÉFINITION</b>		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Total	Total PI
<i>(en millions de dollars)</i>		<i>et avant</i>											<i>et après</i>		
													Total	Total PI	
													Projet	2021-2030	
<b>TOTAL - DÉFINITION</b>															
<b>IDENTIFICATION</b>		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Total	Total PI
<i>(en millions de dollars)</i>		<i>et avant</i>											<i>et après</i>		
													Total	Total PI	
													Projet	2021-2030	
	Acquisition de minibus - phase 3	-	-	-	0,2	4,4	7,7	4,1	4,0	4,3	-	-	-	24,7	24,7
	Mise à niveau Accès - phase 2	-	2,0	4,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6,0	6,0
<b>TOTAL - IDENTIFICATION</b>		<b>-</b>	<b>2,0</b>	<b>4,0</b>	<b>0,2</b>	<b>4,4</b>	<b>7,7</b>	<b>4,1</b>	<b>4,0</b>	<b>4,3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>30,7</b>	<b>30,7</b>
<b>TOTAL - TRANSPORT ADAPTÉ</b>		<b>27,7</b>	<b>7,9</b>	<b>7,0</b>	<b>3,4</b>	<b>4,4</b>	<b>7,7</b>	<b>4,1</b>	<b>4,0</b>	<b>4,3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>70,5</b>	<b>42,7</b>

\* Une fiche est présentée pour les projets autorisés ayant un coût total de 10 M\$ et plus.

# Transport adapté

## FICHE DE PROJET TA-01

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
850045-2 / R-155 / 154-11-0974

Programme d'aide  
SOFIL 3 Comptant

Catégorie de portefeuille  
Maintenance des actifs

### EXTRA Connecte

Le Transport adapté (TA) de la STM offre un service de transport en commun de porte-à-porte pour des personnes à mobilité réduite. La réalisation de ce projet permettra de faire la planification, la répartition et l'optimisation des routes au TA en temps réel.

Ce projet prévoit, entre autres, le développement d'outils d'information destinés à la clientèle, plus spécifiquement : le rappel du déplacement la veille, l'avis d'arrivée imminente du véhicule, les avis d'annulations et de retards par la STM, et l'affichage de l'heure d'arrivée estimée du véhicule sur le site web du TA.

### BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Bonifier l'offre de service au TA et la qualité de vie des clients;
- Réaliser des économies par la réduction des annulations tardives et du temps d'embarquement;
- Réduire les coûts de déplacement et éviter les coûts liés à la croissance.

(en millions de dollars)	2020 et avant	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et après	Total Projet	Total PI 2021-2030
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	15,3	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15,6	0,3
Non Capitalisable	2,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,2	-
<b>Total</b>	<b>17,5</b>	<b>0,3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>17,8</b>	<b>0,3</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	4,4	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,5	0,1
Gouvernement fédéral	7,1	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7,2	0,1
Agglomération de Montréal	2,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,0	-
STM	4,0	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,1	0,1
<b>Total</b>	<b>17,5</b>	<b>0,3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>17,8</b>	<b>0,3</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>77 %</b>	

# Transport adapté

## FICHE DE PROJET TA-02

**Numéro de projet STM / RE / MTQ**  
500400 / R-186 / 154-19-7654 / 154-19-8253

**Programmes d'aide**  
SOFIL 3 et 4 Comptant, PAGTCP- 50 %

**Catégorie de portefeuille**  
Maintien des actifs

### Acquisition de minibus TA – phase 2

Le Transport adapté (TA) compte offrir plus de 500 000 déplacements par minibus d'ici 2025, ce qui représente une croissance de 12,5 % comparativement à 2018. Le défi pour la planification et la gestion du parc de minibus TA est d'assurer cette croissance de service par minibus, tout en maintenant le parc constant à 86 minibus pour un requis de 72 minibus ou plus, soit le maintien d'un taux de réserve inférieur ou égal à 16,3 %.

Le projet consiste à acquérir au total 84 minibus sur la période 2019 à 2023, soit 72 minibus en remplacement de vieux minibus du TA et 12 des 16 minibus pour le transport urbain.

Nombre de minibus	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Minibus - TA	14	18	14	11	15	72
Minibus – transport urbain	11	1	-	-	-	12
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>19</b>	<b>14</b>	<b>11</b>	<b>15</b>	<b>84</b>

L'objectif du projet est de remplacer systématiquement les minibus à la fin de leur vie utile afin :

- D'assurer une planification financière contrôlée grâce au lissage des acquisitions, soit 14 minibus en moyenne par année;
- D'atteindre et maintenir un taux de réserve inférieur à 15 % en misant sur la mise en place de plans d'optimisation pour une plus grande efficacité de l'entretien et de la maintenance;
- D'atteindre et maintenir un âge moyen des véhicules inférieur à 3 ans grâce au respect du plan de remplacement.

### BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Conserver un taux d'acceptation des demandes de déplacement de 100 %;
- Augmenter le taux de ponctualité des minibus;
- Atteindre les cibles d'âge moyen du parc;
- Atteindre les cibles de coût complet par déplacement;
- Contribuer au sentiment de sécurité.

(en millions de dollars)	2020 et avant	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et après	Total Projet	Total PI 2021-2030
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	9,0	2,7	1,9	2,9	-	-	-	-	-	-	-	-	16,5	7,5
Non Capitalisable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>9,0</b>	<b>2,7</b>	<b>1,9</b>	<b>2,9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>16,5</b>	<b>7,5</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	2,9	0,8	1,0	1,5	-	-	-	-	-	-	-	-	6,2	3,3
Gouvernement fédéral	4,2	1,2	0,8	1,2	-	-	-	-	-	-	-	-	7,4	3,2
Agglomération de Montréal	1,1	0,3	0,1	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	1,7	0,6
STM	0,8	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,2	0,4
<b>Total</b>	<b>9,0</b>	<b>2,7</b>	<b>1,9</b>	<b>2,9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>16,5</b>	<b>7,5</b>

**POURCENTAGE DE SUBVENTION**

**93 %**



# Secteur administratif

## Secteur administratif

### TABLEAU DES INVESTISSEMENTS – ADMINISTRATIF\*

<b>AUTORISÉS</b>		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Total	Total PI
<i>(en millions de dollars)</i>		<i>et avant</i>											<i>et après</i>		
													Total	Total PI	
													Projet	2021-2030	
ADM-01	Programme d'Entretien Périodique des Technologies de l'Information (PEPTI) 2018	18,7	10,0	4,0	0,6	-	-	-	-	-	-	-	-	33,3	14,6
ADM-02	Programme Entretien Périodique & Acquisition - phase 2 OPUS (PEPA2 OPUS) <b>Nouveau</b>	4,7	12,0	5,5	0,9	2,2	-	-	-	-	-	-	-	25,3	20,6
	Programme Amélioration OPUS (PAO) <b>Nouveau</b>	1,5	2,5	0,7	1,8	0,2	-	-	-	-	-	-	-	6,7	5,2
ADM-03	Implantation d'un système de gestion de projets et d'investissements - phase 2	9,9	3,2	3,1	1,6	-	-	-	-	-	-	-	-	17,8	7,9
ADM-04	Plan de maintien de la solution OPUS	15,9	0,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16,5	0,6
	Solution intégrée de systèmes horodateurs SAP	3,4	4,4	0,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8,6	5,2
	Employé numérique - phases 2 et 3	4,7	3,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7,8	3,1
	Solution Gestion des Apprentissages (SGA)	2,3	2,0	0,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,9	2,6
	Programme Gestion des Risques Technologiques et de Sécurité (GRTS)	3,0	0,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,8	0,8
	Améliorations conventions collectives <b>Nouveau</b>	2,1	1,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,1	1,0
<b>TOTAL - AUTORISÉS</b>		66,2	39,8	14,7	4,9	2,4	-	-	-	-	-	-	-	128,1	61,8
<b>DÉFINITION</b>		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Total	Total PI
<i>(en millions de dollars)</i>		<i>et avant</i>											<i>et après</i>		
													Total	Total PI	
													Projet	2021-2030	
	Migration du progiciel Hastus - phase 2	0,6	8,3	8,5	6,9	4,3	-	-	-	-	-	-	-	28,5	28,0
	Programme de valorisation des données	0,7	0,5	2,5	4,0	-	-	-	-	-	-	-	-	7,7	7,0
	Optimisation du processus de facturation Projet PM	0,1	-	0,2	0,5	1,0	1,0	-	-	-	-	-	-	2,7	2,7
<b>TOTAL - DÉFINITION</b>		1,3	8,8	11,1	11,4	5,3	1,0	-	-	-	-	-	-	39,0	37,6
<b>IDENTIFICATION</b>		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Total	Total PI
<i>(en millions de dollars)</i>		<i>et avant</i>											<i>et après</i>		
													Total	Total PI	
													Projet	2021-2030	
	Évolution technologique - secteurs d'entretien	0,2	4,5	5,5	5,5	5,3	5,0	3,0	3,0	3,0	-	-	-	35,0	34,8
	Évolution de la solution technologique iBUS	0,2	5,0	5,0	5,0	5,0	4,8	-	-	-	-	-	-	25,0	24,8
	Programme Rehaussement et Entretien Périodique Technologies - BUS (PREP-BUS)	0,5	3,5	4,0	4,0	3,0	-	-	-	-	-	-	-	15,0	14,5
	Mise à niveau SAP	-	-	-	1,0	5,0	4,0	-	-	-	-	-	-	10,0	10,0
<b>TOTAL - IDENTIFICATION</b>		0,9	13,0	14,5	15,5	18,3	13,8	3,0	3,0	3,0	-	-	-	85,0	84,1
<b>TOTAL - ADMINISTRATIF</b>		68,5	61,5	40,3	31,8	26,1	14,8	3,0	3,0	3,0	-	-	-	252,0	183,5

\* Une fiche est présentée pour les projets autorisés ayant un coût total de 10 M\$ et plus.

## Secteur administratif

### FICHE DE PROJET ADM-01

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
300114 / R-180-A / Non applicable

Programme d'aide  
Non admissible

Catégorie de portefeuille  
Maintenance des actifs

### Programme d'entretien périodique des technologies de l'information - PEPTI 2018

Le programme d'entretien périodique des technologies de l'information - PEPTI 2018 vise à prévenir la désuétude des équipements, des applications et des logiciels commerciaux qui sont en fin de vie utile afin d'assurer une saine gestion des actifs du parc informatique de l'entreprise et à maintenir les équipements et les logiciels à jour.

Le programme répond aux besoins évolutifs de l'entreprise en matière de technologies et assure aux secteurs d'affaires un environnement efficace. Le programme assure également la performance des systèmes et permet l'intégration des nouvelles technologies de l'information aux activités de l'entreprise.

Les équipements et logiciels couverts par le programme comprennent le parc informatique (postes de travail, équipements mobiles, appareils d'impression, logiciels de bureautique, etc.), l'infrastructure technologique (commutateurs réseau, pare-feu, serveurs, unités de stockage, logiciels de contrôle, d'alerte et de sécurité, bases de données, etc.) ainsi que les logiciels commerciaux et les applications d'affaires.

Plus spécifiquement, les objectifs du programme sont les suivants :

- Assurer le respect des ententes de niveau de services pour les systèmes critiques 24/7;
- Maintenir à 5 % le taux actuel des équipements en fin de vie utile;
- Maintenir à 10 % le taux actuel des logiciels en fin de vie utile;
- Faire passer de 30 % à 10 % le ratio des applications et logiciels commerciaux en fin de vie utile.

#### BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Réduire le déficit de maintien d'actifs;
- Maintenir le niveau de disponibilité des systèmes critiques supérieur à 99,85 %;
- Réduire le risque de panne majeure du service considérant que plusieurs systèmes touchent la clientèle de la STM;
- Éviter toute incompatibilité qui nuirait à l'implantation de nouvelles technologies en réponse aux besoins émergents;
- Contribuer à améliorer l'efficacité opérationnelle et la productivité.

(en millions de dollars)	2020 et avant	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et après	Total Projet	Total PI 2021-2030
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	18,7	10,0	4,0	0,6	-	-	-	-	-	-	-	-	33,3	14,6
Non Capitalisable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>18,7</b>	<b>10,0</b>	<b>4,0</b>	<b>0,6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>33,3</b>	<b>14,6</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	18,7	10,0	4,0	0,6	-	-	-	-	-	-	-	-	33,3	14,6
<b>Total</b>	<b>18,7</b>	<b>10,0</b>	<b>4,0</b>	<b>0,6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>33,3</b>	<b>14,6</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>0 %</b>	

## Secteur administratif

### FICHE DE PROJET ADM-02

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
850005 / R-208-A / Non applicable

Programme d'aide  
Non admissible

Catégorie de portefeuille  
Maintenance des actifs

Nouveau

### Programme d'entretien périodique et acquisition – phase 2 OPUS (PEPA2 OPUS)

Ce programme s'inscrit dans la continuité des efforts effectués dans le précédent programme PEPA OPUS qui se terminera le 31 décembre 2020. Malgré les efforts déployés dans le programme précédent, la désuétude logicielle et matérielle demeure un enjeu constant. En effet, la solution OPUS a été déployée en 2008 et en conséquence, plusieurs composantes de la solution sont aujourd'hui âgées de plus de 12 ans.

Suivant la réforme de la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine, l'ARTM est maintenant propriétaire du système central OPUS et a confié à la STM la responsabilité de le maintenir et de le faire évoluer.

Cette deuxième phase du programme d'entretien périodique et d'acquisition OPUS (PEPA2 OPUS), composé de 23 projets, vise à assurer la pérennité de la solution OPUS pour les cinq prochaines années, en agissant sous deux angles d'intervention, soit l'obsolescence et la mise à niveau des équipements et la prévention des menaces de sécurité. De façon plus spécifique, les objectifs sont :

- Assurer aux exploitants des équipements fiables, disponibles et sécuritaires;
- Maintenir le niveau actuel de disponibilité de la solution, aujourd'hui supérieur à l'objectif de 99,8 %;
- Éviter toute augmentation du nombre et de la durée des interruptions de service des équipements;
- Comblent le déficit technologique pour assurer la performance des systèmes et faciliter l'intégration aux technologies plus récentes;
- Assurer la compatibilité des équipements de validation avec le paiement ouvert par carte bancaire.

#### BÉNÉFICES

Ce programme vise à :

- Maintenir le niveau actuel de disponibilité des équipements métro à 99,85 %;
- Éviter la perte de revenus qui serait la conséquence d'équipements défectueux;
- Minimiser les pannes majeures dues aux intrusions dans les systèmes informatiques;
- Maintenir les actifs OPUS en bon état et, en conséquence, éviter un déficit d'investissement;
- Améliorer l'efficacité opérationnelle et la productivité qui est possible grâce à l'implantation de nouvelles technologies.

(en millions de dollars)	2020 et avant	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et après	Total Projet	Total PI 2021-2030
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	3,6	10,1	5,5	0,9	2,2	-	-	-	-	-	-	-	22,3	18,7
Non Capitalisable	1,1	1,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,0	1,9
<b>Total</b>	<b>4,7</b>	<b>12,0</b>	<b>5,5</b>	<b>0,9</b>	<b>2,2</b>	-	-	-	-	-	-	-	<b>25,3</b>	<b>20,6</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	4,7	12,0	5,5	0,9	2,2	-	-	-	-	-	-	-	25,3	20,6
<b>Total</b>	<b>4,7</b>	<b>12,0</b>	<b>5,5</b>	<b>0,9</b>	<b>2,2</b>	-	-	-	-	-	-	-	<b>25,3</b>	<b>20,6</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>0 %</b>	

## Secteur administratif

### FICHE DE PROJET ADM-03

Numéro de projet STM / RE / MTQ  
850041-2 / R-181-A / Non applicable

Programme d'aide  
Non admissible

Catégorie de portefeuille  
Maintien des actifs

### Implantation d'un système de gestion de projets et d'investissements – phase 2

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une démarche d'optimisation de la gestion financière des projets à la STM. Celle-ci est requise puisque le système actuel est limitatif. La solution SAP initialement déployée ne répond plus aux besoins actuels considérant la croissance constante du nombre et de la complexité des projets autorisés au PI, et ce, combinée à l'ajout de nouveaux programmes d'aide gouvernementale aux immobilisations du transport collectif.

Le projet vise l'optimisation de la solution SAP par le biais de l'implantation de divers modules SAP ainsi que l'intégration de ceux-ci avec le système de gestion de projet de la direction exécutive des grands projets de la STM. L'implantation de ce nouveau système intégré permettra de répondre simultanément aux exigences des acteurs finances et des secteurs responsables de la réalisation des projets afin de :

- Faciliter le suivi et le contrôle des projets;
- Assurer l'exactitude, l'intégrité et la fiabilité des données financières de projets;
- Faciliter le suivi des subventions.

#### BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Éliminer et/ou réduire les activités à valeur non ajoutée, notamment en raison de l'intégration des données;
- Améliorer le contrôle budgétaire des projets;
- Maximiser les subventions.

(en millions de dollars)	2020 et avant	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et après	Total Projet	Total PI 2021-2030
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	9,7	3,0	2,8	1,3	-	-	-	-	-	-	-	-	16,8	7,1
Non Capitalisable	0,2	0,2	0,3	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	1,0	0,8
<b>Total</b>	<b>9,9</b>	<b>3,2</b>	<b>3,1</b>	<b>1,6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>17,8</b>	<b>7,9</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	9,9	3,2	3,1	1,6	-	-	-	-	-	-	-	-	17,8	7,9
<b>Total</b>	<b>9,9</b>	<b>3,2</b>	<b>3,1</b>	<b>1,6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>17,8</b>	<b>7,9</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>														<b>0 %</b>

## Secteur administratif

### FICHE DE PROJET ADM-04

**Numéro de projet STM / RE / MTQ**  
STI.14.00.01 / R-151-A / Non applicable

**Programme d'aide**  
Non admissible

**Catégorie de portefeuille**  
Maintenance des actifs

### Plan de maintien de la solution OPUS

Le Plan de maintien de la solution OPUS est un programme qui regroupe 25 projets visant à assurer la pérennité de la solution. La solution OPUS, en usage chez la vaste majorité des Organismes publics de transport en commun (OPTC) du Québec, est principalement basée sur l'utilisation d'une carte sans contact dans le respect du Standard billettique Calypso, lequel permet, de façon rapide et sécuritaire, l'établissement d'une transaction entre un terminal et un objet portable.

Depuis la mise en service initiale de cette solution en 2008, il y a eu très peu de mises à niveau majeures, tant pour les équipements centralisés d'infrastructure (serveurs, équipements réseau, stockage, etc.) que les équipements sur le terrain (distributrices, boîtes de perception, valideurs, etc.). Plusieurs équipements et logiciels atteignent maintenant leur fin de vie utile, sans compter le contexte qui a beaucoup évolué, tant au niveau des exigences de sécurité que de conformité réglementaire. C'est pourquoi la STM a décidé, en 2015, de mettre sur pied le Plan de maintien de la solution OPUS afin de remplacer les équipements et logiciels en fin de vie utile, de pallier les différentes lacunes et vulnérabilités de sécurité et de répondre aux exigences de conformité réglementaires.

Le programme vise notamment la réduction du nombre et de la durée des interruptions de service et le respect des ententes de niveau de service requis pour les systèmes critiques. Il assure également la performance des systèmes et comble le déficit technologique pour faciliter l'intégration aux nouvelles technologies.

#### BÉNÉFICES

Ce programme vise à :

- Maintenir le niveau actuel de disponibilité de la solution;
- Éviter une augmentation des coûts actuels d'entretien et de réparation des équipements;
- Réduire les risques associés aux logiciels périmés;
- Solutionner les vulnérabilités identifiées lors de l'audit de sécurité en 2015;
- Diminuer les pertes de revenus lors de pannes d'équipements.

(en millions de dollars)	2020 et avant	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et après	Total Projet	Total PI 2021-2030
<b>Investissement</b>														
Capitalisable	15,6	0,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16,2	0,6
Non Capitalisable	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,3	-
<b>Total</b>	<b>15,9</b>	<b>0,6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>16,5</b>	<b>0,6</b>
<b>Financement</b>														
Gouvernement provincial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	15,9	0,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16,5	0,6
<b>Total</b>	<b>15,9</b>	<b>0,6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>16,5</b>	<b>0,6</b>
<b>POURCENTAGE DE SUBVENTION</b>													<b>0 %</b>	

# Annexes

# Annexe A

## PRINCIPALES PRATIQUES DE GESTION – INVESTISSEMENTS DES PROJETS

L'implantation de pratiques de saine gestion financière est primordiale pour la Société. En effet, ces dernières servent de guide à la prise de décision et amènent l'ensemble des gestionnaires à un niveau supérieur de maîtrise de gestion des fonds publics.

Vous trouverez ci-dessous la liste des principales pratiques de gestion présentement en vigueur.

### 1. PLANIFICATION À LONG TERME

La *Loi sur les sociétés de transport en commun* mentionne, à l'article 130.1, qu'une société doit adopter un PSO qui comporte :

- Une description de sa mission;
- Le contexte dans lequel la Société évolue et les principaux enjeux auxquels elle fait face;
- Les orientations stratégiques, les objectifs et les axes d'intervention retenus;
- Les résultats visés au terme de la période couverte par le plan;
- Les indicateurs de performance utilisés pour mesurer l'atteinte des résultats.

### 2. GESTION DE PORTEFEUILLE DE PROJETS (PG 3.10)

### 3. POLITIQUE EN MATIÈRE DE DÉPENSES

#### 3.1 GESTION DES OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE (PC 3.07)

- a) La gestion de la dette (DS FIN 004)
- b) La gestion des placements (DS FIN 005)
- c) La gestion des risques financiers (DS FIN 006)

#### 3.2 SAINTE GESTION DES DÉPENSES

- a) Directive en matière de capitalisation – Immobilisations (DS FIN 001)
- b) Réduction des dépenses
- c) Optimisation des processus administratifs et décisionnels de l'organisation
- d) Exercice des pouvoirs du conseil d'administration et du directeur général, et la signature de certains actes, documents ou écrits de la Société de transport de Montréal (Règlement R-011)
- e) Guide d'acquisition
- f) Plan de contrôle des projets d'investissement
- g) Guide de facturation interne des projets
- h) R-175 Règlement – Gestion contractuelle
- i) Contrôles internes financiers (PC 3.09 et DS FIN 007)
- j) Code d'éthique
- k) Amélioration du suivi de la performance dans tous les secteurs d'activité
- l) Suivi budgétaire et certification des crédits des activités d'exploitation et d'investissements (DS FIN 012)



## Annexe A

### PRINCIPALES PRATIQUES DE GESTION – INVESTISSEMENTS DES PROJETS

4. **GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES  
(PC 1.17)**
5. **GESTION DE L'INFORMATION (PC 5.02)**
6. **PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE (PC 1.13)**
7. **AUTRES PRATIQUES TOUCHANT LA  
GESTION FINANCIÈRE**

Plusieurs politiques, directives ou guides, bien qu'ils ne traitent pas directement de la gestion financière, viennent encadrer la prise de décision au sein de la STM et contribuent à la saine gestion des ressources de l'entreprise et à l'atteinte de ses objectifs. Notons, entre autres, le Guide des meilleures pratiques en entretien des infrastructures et la politique sur la consultation publique – Réseau du Métro (PC1.14).

De plus, une panoplie de politiques et de directives encadre le remboursement de dépenses, la gestion des ressources humaines, l'utilisation des biens de l'entreprise, la sécurité informatique et la gestion salariale.

## Annexe B

### PROCESSUS DE FINANCEMENT D'UN PROJET

Le processus de financement des projets, décrit ci-dessous et illustré à la page suivante, débute lorsqu'un projet est autorisé au CGPP. En moyenne, il s'écoule une période d'un à trois ans entre la décision d'approuver un projet et le début des travaux. Voici les étapes à franchir :

#### Volet règlement d'emprunt

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01), une fois le règlement d'emprunt adopté par le conseil d'administration de la STM, celui-ci doit être approuvé par le conseil d'agglomération de Montréal et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). De plus, conformément à l'article 158.1, s'il s'agit d'un règlement d'emprunt concernant le réseau du métro dont le remboursement de la dette est supérieur à cinq ans, le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal doit l'approuver avant de le faire parvenir au MAMH.

Lorsque la STM a obtenu toutes les approbations des diverses instances, dont le délai d'obtention varie de trois à six mois selon la nature du projet, elle peut procéder à la réalisation de ses projets d'investissement.

#### Volet subventions

La plupart des projets de la STM sont admissibles à des subventions aux immobilisations par l'entremise des programmes d'aide gouvernementale, dont les deux principaux sont le *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes* (PAGTCP) et le *Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun* de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL). Aussi, la STM peut compter, pour certains projets, sur le volet infrastructures du *Fonds Chantiers Canada* (FCC), le récent *Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun* (PAFFITC) ainsi que sur le *Programme d'aide gouvernementale aux infrastructures de transport collectif* (PAGITC).

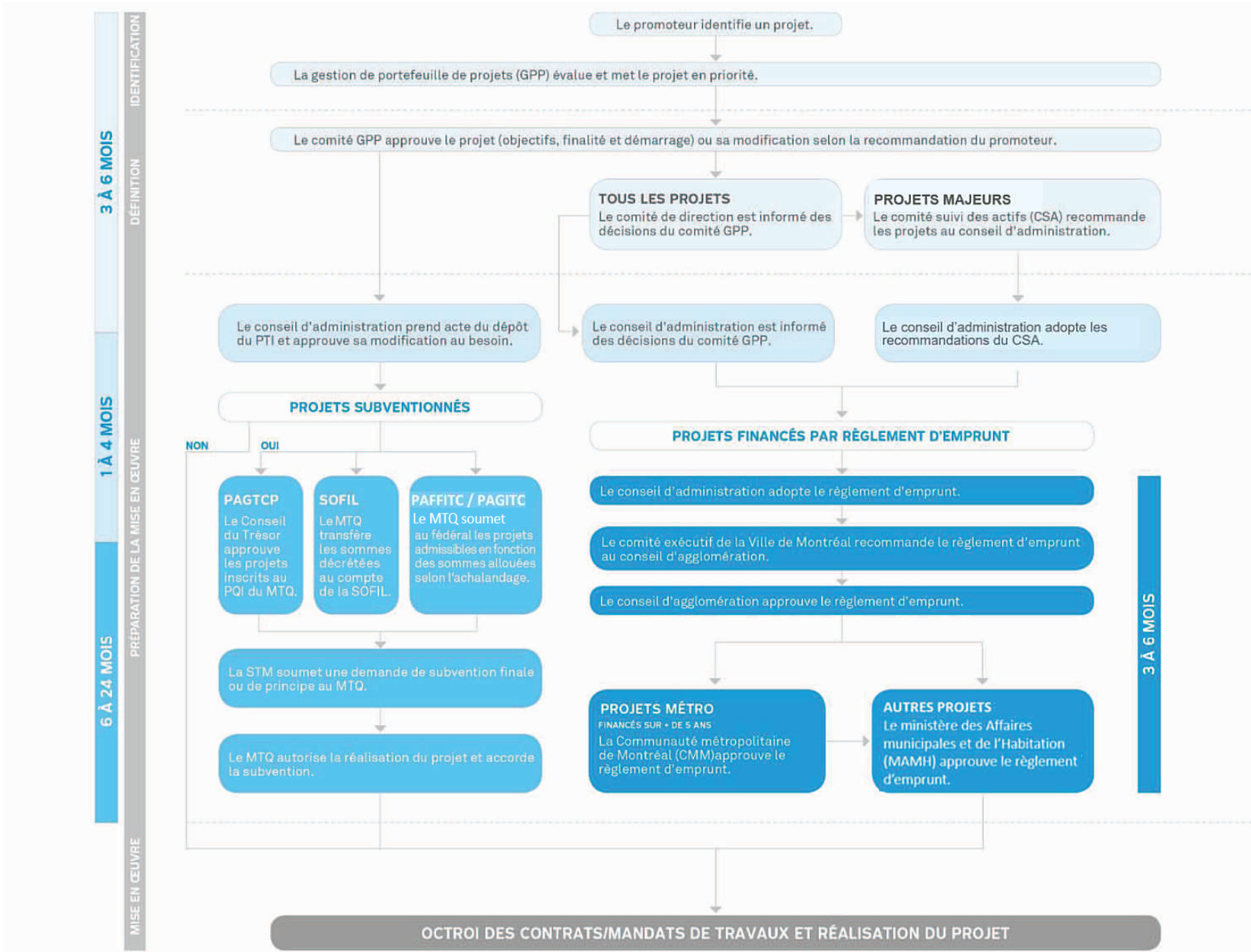
Pour réaliser ses projets subventionnés, la STM soumet lesdits projets au MTQ qui les fait approuver par le Conseil du trésor, par l'entremise de son *Plan québécois des infrastructures* (PQI), ou encore transfère les sommes décrétées au compte de la SOFIL. Une fois les crédits autorisés ou décrétés, la STM soumet au MTQ une demande de subvention selon les exigences des programmes d'aide. Le délai d'obtention de cette autorisation est en moyenne actuellement supérieur à 24 mois.

#### Volet financement

Finalement, une fois le pouvoir d'emprunt accordé par le MAMH et l'autorisation de subvention obtenue, la STM finance ses projets d'investissement, soit par des émissions de dette auprès de Financement-Québec ou de la Ville de Montréal, soit par des subventions au comptant.

# Annexe C

## PROCESSUS D'APPROBATION D'UN PROJET



## Annexe D

### PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS EN TRANSPORT EN COMMUN

#### PROGRAMME D'AIDE GOUVERNEMENTALE AU TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES (PAGTCP)

Le PAGTCP existe depuis la fin des années 70. Au fil du temps, il a été modifié et bonifié par l'ajout de catégories de dépenses admissibles. Les subventions accordées dans le cadre de ce programme sont majoritairement versées au remboursement du service de la dette.

#### SPÉCIFICATIONS DU PROGRAMME

Partenaire financier	Ministère des Transports du Québec	
Définition du programme	Ce programme vise une contribution gouvernementale axée sur les priorités d'investissement suivantes : - maintien des actifs; - amélioration des équipements et des infrastructures existants; - expansion du réseau.	
Type de remboursement	Paiement au service de la dette	
Période visée par le programme	Non définie	
Admissibilité et % de subvention	<b>ACTIFS ADMISSIBLES</b>	<b>TAUX</b>
	Achat de bus, minibus et midi bus urbains neufs	50 %
	Achat de bus, minibus et midi bus urbains neufs utilisant une nouvelle technologie (autre que le gaz, le diesel et biodiesel)	60 %
	Véhicule de service neuf ou usagé pour l'exploitation du réseau de bus ou du TA	50 %
	Nouvelle technologie du réseau des bus ou du TA (repérage de véhicules, information à la clientèle, priorisation des véhicules, logiciels d'exploitation, émission des titres de transport et perception des recettes)	75 %
	Terrain	75 %
	Garage, terminus et centre administratif	75 %
	Stationnement incitatif	75 %
	Voie réservée	75 %

Équipement et dispositif pour l'exploitation d'un garage ou d'un terminus (équipement immobilier pour l'exploitation de l'infrastructure et l'information à la clientèle lorsque le garage ou le terminus a au moins 20 ans, ou à des fins de mise aux normes pour des raisons de sécurité ou environnementales)	75 %
Adaptation ou modifications nécessaires aux installations fixes des garages, des terminus et des aires d'attente ou de recharge des véhicules, à la suite de l'acquisition de véhicules utilisant une technologie autre que le gaz, le diesel et le biodiesel (notamment les véhicules hybrides ou électriques). Les dépenses nécessaires à l'achat et à la fabrication d'outillage et d'équipements spécialisés, à la suite de l'acquisition de ces véhicules	75 %
Implantation de mesures préférentielles pour les bus (à compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2013 jusqu'au 31 mars 2019, le taux de 100 % sous certaines conditions)	75 %
Réfection de toiture d'un garage, terminus ou centre administratif après 20 ans	75 %
Abribus	75 %
Support à vélos et d'abris pour vélos	75 %
Développement du réseau du métro : voitures, équipements et infrastructures	100 %
Développement du réseau de trains : voitures, équipements et infrastructures	100 %
Maintien et amélioration des services : réseau du métro	75 %
Maintien et amélioration des services : réseau de trains	75 %
Voitures de service pour l'exploitation du réseau du métro	75 %
Amélioration de l'accès pour la clientèle à mobilité réduite	75 %
Prolongation de la durée de vie utile : véhicules de service ayant une durée de vie égale ou supérieure à dix ans, minibus, bus et voitures de métro	Variable*

Le PAGTCP date des années 70; toutefois, c'est le décret 1420-93 du 6 octobre 1993 qui confirme son adoption. Il a ensuite été modifié par les décrets 1099-94 du 13 juillet 1994, 1568-96 du 11 décembre 1996, 1299-98 du 7 octobre 1998, 988-98 du 21 juillet 1998, 426-99 du 14 avril 1999, 1152-2002 du 25 septembre 2002, 148-2007 du 14 février 2007, 982-2008 et 983-2008 du 8 octobre 2008, 1005-2013 du 25 septembre 2013, 789-2015 du 2 septembre 2015 et 751-2017 du 4 juillet 2017.

\* Les parts combinées des gouvernements fédéral et provincial ne pourront excéder 75 % de ce qui aurait été versé en capital pour l'acquisition de matériel roulant neuf.

## Annexe D

### PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS EN TRANSPORT EN COMMUN

#### SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC 2011-2014 (SOFIL 2)

Ce programme qui fait suite au volet 1 a aussi été mis en place par les deux paliers gouvernementaux et provient du transfert d'une partie des revenus de la taxe d'accise sur l'essence. Selon l'entente signée par les deux gouvernements, 400,3 M\$ provenant du gouvernement fédéral et 299,7 M\$ provenant du gouvernement provincial seront affectés au financement du transport en commun. Ces subventions seront versées de 2011 à 2014, selon l'achalandage moyen des années 2006, 2007 et 2008. La part de la STM est établie à 498,8 M\$, dont 287,3 M\$ comptant et 211,5 M\$ sous forme de remboursement du service de la dette.

#### SPÉCIFICATIONS DU PROGRAMME

Partenaires financiers	Gouvernement fédéral	48,5 %
	Gouvernement provincial	36,5 %
	Agglomération de Montréal	<u>15,0 %</u>
		100,0 %
Définition du programme	Ce programme a pour objectif de verser une aide financière aux organismes municipaux pour contribuer à la réalisation de projets d'infrastructures en matière de transport en commun.	
Type de remboursement	Paiement au comptant et au service de la dette	
Période visée par le programme	De 2011 à 2014, les travaux devant être terminés le 31 mars 2021	
Admissibilité et % de subvention	<b>ACTIFS ADMISSIBLES</b>	<b>TAUX</b>
	Bus et minibus neufs	100 %
	Véhicules de service	100 %
	Nouvelle technologie (repérage de véhicules, information à la clientèle, priorisation des véhicules, source d'énergie des véhicules, logiciel d'exploitation, émission des titres de transport et perception des recettes)	100 %
	Terrain	0 %
	Garage, terminus et centre administratif	100 %
	Stationnement incitatif	100 %

Voie réservée	100 %
Équipement et dispositif pour l'exploitation d'un garage ou d'un terminus (équipement immobilier pour l'exploitation de l'infrastructure et l'information à la clientèle lorsque le garage ou le terminus a au moins 20 ans, ou à des fins de mise aux normes pour des raisons de sécurité ou environnementales)	100 %
Réfection de toiture d'un garage, terminus ou centre administratif après 20 ans	100 %
Abribus	100 %
Support à vélos	100 %
Maintien et amélioration des services – réseau du métro	100 %
Véhicules de service pour l'exploitation du réseau du métro	100 %
Amélioration de l'accès pour la clientèle à mobilité réduite	100 %
Prolongation de la durée de vie utile : véhicules de service ayant une durée de vie égale ou supérieure à dix ans, minibus, bus et voitures de métro	Variable*
Système d'aide à l'exploitation	100 %
Frais d'émission et frais financiers court terme – sur service de la dette	100 %

Programme adopté par le décret 1145-2005 du 26 novembre 2005 et modifié par les décrets 88-2006 du 22 février 2006, 333-2006 du 26 avril 2006, 115-2007 du 14 février 2007, 325-2010 du 14 avril 2010, 543-2010 du 23 juin 2010, 69-2011 du 9 février 2011, 297-2012 du 28 mars 2012 et 1043-2019 du 16 octobre 2019.

\* Les parts combinées des gouvernements fédéral et provincial ne pourront excéder 75 % de ce qui aurait été versé en capital pour l'acquisition de matériel roulant neuf.

## Annexe D

### PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS EN TRANSPORT EN COMMUN

#### SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC 2014-2019 (SOFIL 3)

Ce programme qui fait suite au volet 2 a aussi été mis en place par les deux paliers gouvernementaux et provient du transfert d'une partie des revenus de la taxe d'accise sur l'essence. Selon l'entente signée par les deux gouvernements, 485,5 M\$ provenant du gouvernement fédéral et 497,6 M\$ provenant du gouvernement provincial seront affectés au financement du transport en commun. Ces subventions seront versées de 2014 à 2019, selon l'achalandage moyen des années 2009 à 2013. La part de la STM est établie à 698,1 M\$, dont 559 M\$ comptant et 139,1 M\$ sous forme de remboursement du service de la dette.

#### SPÉCIFICATIONS DU PROGRAMME

Partenaires financiers	Gouvernement fédéral	42,0 %
	Gouvernement provincial	43,0 %
	Agglomération de Montréal	15,0 %
		100,0 %
Définition du programme	Ce programme a pour objectif de verser une aide financière aux organismes municipaux pour contribuer à la réalisation de projets d'infrastructures en matière de transport en commun.	
Type de remboursement	Paiement au comptant et au service de la dette	
Période visée par le programme	De 2014 à 2019, les travaux devant être terminés le 31 mars 2021	
Admissibilité et % de subvention	<b>ACTIFS ADMISSIBLES</b>	<b>TAUX</b>
	Bus, minibus neufs et minibus adaptés	100 %
	Véhicules de service neufs et usagés	100 %
	Nouvelle technologie (repérage de véhicules, information à la clientèle, priorisation des véhicules, source d'énergie des véhicules, modifications nécessaires aux installations fixes de garage, de terminus et d'aires d'attente ou de recharge pour les bus, logiciel d'exploitation, émission des titres de transport et perception des recettes)	100 %
	Terrain	0 %

Garage, terminus et centre administratif	100 %
Stationnement incitatif	100 %
Voie réservée	100 %
Équipement et dispositif pour l'exploitation d'un garage ou d'un terminus (équipement immobilier pour l'exploitation de l'infrastructure et l'information à la clientèle lorsque le garage ou le terminus a au moins 20 ans, ou à des fins de mise aux normes pour des raisons de sécurité ou environnementales)	100 %
Réfection de toiture d'un garage, terminus ou centre administratif après 20 ans	100 %
Abribus	100 %
Support à vélos	100 %
Maintien et amélioration des services – réseau du métro	100 %
Véhicules de service pour l'exploitation du réseau du métro	100 %
Amélioration de l'accès pour la clientèle à mobilité réduite	100 %
Prolongation de la durée de vie utile : véhicules de service ayant une durée de vie égale ou supérieure à dix ans, minibus, bus et voitures de métro	Variable*
Système d'aide à l'exploitation	100 %
Frais d'émission et frais financiers court terme – sur service de la dette	100 %

Programme adopté par le décret 1145-2005 du 26 novembre 2005 et modifié par les décrets 88-2006 du 22 février 2006, 333-2006 du 26 avril 2006, 115-2007 du 14 février 2007, 325-2010 du 14 avril 2010, 543-2010 du 23 juin 2010, 69-2011 du 9 février 2011, 297-2012 du 28 mars 2012, 609-2014 du 23 juin 2014, 236-2017 du 22 mars 2017 et 1043-2019 du 16 décembre 2019.

\* Les parts combinées des gouvernements fédéral et provincial ne pourront excéder 75 % de ce qui aurait été versé en capital pour l'acquisition de matériel roulant neuf.

## Annexe D

### PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS EN TRANSPORT EN COMMUN

#### SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC 2019-2024 (SOFIL 4)

Ce programme qui fait suite au volet 3 a aussi été mis en place par les deux paliers gouvernementaux et provient du transfert d'une partie des revenus de la taxe d'accise sur l'essence. Selon l'entente signée par les deux gouvernements, 543,5 M\$ provenant du gouvernement fédéral et 436,6 M\$ provenant du gouvernement provincial seront affectés au financement du transport en commun. Ces subventions seront versées de 2019 à 2024, selon l'achalandage moyen des années 2013 à 2017. La part de la STM est établie à 647,7 M\$, dont 559 M\$ comptant et 115,3 M\$ sous forme de remboursement du service de la dette.

#### SPÉCIFICATIONS DU PROGRAMME

Partenaires financiers	Gouvernement fédéral	50,0 %
	Gouvernement provincial	40,0 %
	Agglomération de Montréal	10,0 %
		100,0 %
Définition du programme	Ce programme a pour objectif de verser une aide financière aux organismes municipaux pour contribuer à la réalisation de projets d'infrastructures en matière de transport en commun. Le taux de 90 % peut être bonifié à 95 % pour les véhicules entièrement électriques et leurs installations, les projets d'accessibilité, les projets de nouvelles technologies, les abribus, les supports à vélo et vélo-stations.	
Type de remboursement	Paiement au comptant et au service de la dette	
Période visée par le programme	De 2019-2024, les travaux devant être terminés le 31 mars 2025	
Admissibilité et % de subvention	<b>ACTIFS ADMISSIBLES</b>	<b>TAUX</b>
	Bus, minibus neufs et minibus adaptés	100 %
	Véhicules de service neufs et usagés	100 %
	Nouvelle technologie (repérage de véhicules, information à la clientèle, priorisation des véhicules, source d'énergie des véhicules, modifications nécessaires aux installations fixes de garage, de terminus et d'aires d'attente ou de recharge pour les bus, logiciel d'exploitation,	100 %

émission des titres de transport et perception des recettes)	
Terrain	0 %
Garage, terminus et centre administratif	100 %
Stationnement incitatif	100 %
Voie réservée	100 %
Équipement et dispositif pour l'exploitation d'un garage ou d'un terminus (équipement immobilier pour l'exploitation de l'infrastructure et l'information à la clientèle lorsque le garage ou le terminus a au moins 20 ans, ou à des fins de mise aux normes pour des raisons de sécurité ou environnementales)	100 %
Réfection de toiture d'un garage, terminus ou centre administratif après 20 ans	100 %
Abribus	100 %
Support à vélos	100 %
Maintien et amélioration des services – réseau du métro	100 %
Véhicules de service pour l'exploitation du réseau du métro	100 %
Amélioration de l'accès pour la clientèle à mobilité réduite	100 %
Prolongation de la durée de vie utile : véhicules de service ayant une durée de vie égale ou supérieure à dix ans, minibus, bus et voitures de métro	Variable*
Système d'aide à l'exploitation	100 %
Frais d'émission et frais financiers court terme – sur service de la dette	100 %

Programme adopté par le décret 1145-2005 du 26 novembre 2005 et modifié par les décrets 88-2006 du 22 février 2006, 333-2006 du 26 avril 2006, 115-2007 du 14 février 2007, 325-2010 du 14 avril 2010, 543-2010 du 23 juin 2010, 69-2011 du 9 février 2011, 297-2012 du 28 mars 2012, 609-2014 du 23 juin 2014, 236-2017 du 22 mars 2017 et 1043-2019 du 16 décembre 2019.

\* Les parts combinées des gouvernements fédéral et provincial ne pourront excéder 75 % de ce qui aurait été versé en capital pour l'acquisition de matériel roulant neuf.

## Annexe D

### PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS EN TRANSPORT EN COMMUN

#### FONDS CHANTIERS CANADA – VOLET GRANDES INFRASTRUCTURES

Le FCC de 8,8 G\$ a été créé dans le cadre du plan Chantiers Canada de 2007. Ses deux composantes sont le volet Grandes infrastructures et le volet Collectivités. Le fonds sert à concrétiser des priorités nationales, régionales et locales et à appuyer des projets qui contribuent aux trois objectifs nationaux suivants : une économie plus forte, un environnement plus sain et des collectivités prospères.

Le financement est alloué à chaque province et territoire en fonction de sa population. Tous les projets financés dans le cadre du FCC reposent sur le principe du partage des coûts. La contribution fédérale maximale pour un projet est de 50 %. De façon générale, les projets sont financés par la municipalité, le gouvernement fédéral et la province ou le territoire, chacun dans une proportion égale d'un tiers.

Le Volet grandes infrastructures (VGI) vise des projets stratégiques de plus grande envergure ayant une importance nationale et régionale. Dans le cadre du VGI, au moins les deux tiers du financement vont à des priorités nationales qui visent à améliorer la qualité de vie des Canadiens.

Ces projets sont liés :

- à l'eau potable;
- à la gestion des eaux usées;
- aux transports en commun;
- au réseau routier national;
- à l'énergie verte.

#### SPÉCIFICATIONS DU PROGRAMME

Partenaire financier	Gouvernement fédéral	
Définition du programme	Ce programme sert à concrétiser des priorités nationales, régionales et locales et à appuyer des projets qui contribuent à une économie plus forte, un environnement plus sain et des collectivités prospères.	
Type de remboursement	Paiement au comptant	
Période visée par le programme	2007 à 2014	
Admissibilité et % de subvention	<b>ACTIFS ADMISSIBLES</b>	<b>TAUX</b>
	Acquisition, construction ou remise en bon état d'un bien corporel immobilisé	33 1/3 %
	Activités de communication	33 1/3 %
	Frais de planification (plans, arpentage, ingénierie, supervision des travaux d'architecture, essai et service de consultation en gestion)	Maximum 15 %
	Trottoirs, pistes cyclables et voies à usages multiples pour les piétons et les bicyclettes	33 1/3 %
	Examens techniques et environnementaux, coûts des activités correctives, et mesures d'atténuation et de suivi	33 1/3 %
	Coûts de l'affichage lié au projet, de l'éclairage, du marquage et du réajustement des services publics	33 1/3 %
	Coûts liés à la consultation auprès des autochtones	33 1/3 %
	Coûts d'élaboration et de mise en œuvre de techniques innovatrices pour la réalisation du projet	33 1/3 %
	Coûts de vérification et d'évaluation	33 1/3 %
	Projets de recherche et de diffusion du savoir, ainsi qu'études de planification et de faisabilité	Variable
	Autres coûts directs et nécessaires à la mise en œuvre du projet qui sont approuvés avant d'être engagés	33 1/3 %



## Annexe D

### PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS EN TRANSPORT EN COMMUN

#### PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS POUR L'INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT EN COMMUN (PAFFITC)

Ce fonds permettra aux organismes de transport en commun du Québec de bénéficier de fonds fédéraux pour réaliser leurs projets. Le financement accordé en vertu du PAFFITC est géré au moyen d'ententes entre le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et territoriaux. L'entente-cadre Canada Québec a été ratifiée le 29 juin 2016.

Une première phase d'investissements totalisant 923,7 M\$ a donc été divulguée et elle couvre la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2016 jusqu'au 31 mars 2020. La répartition des sommes entre les provinces s'est effectuée en fonction des données de l'achalandage de l'Association canadienne du transport urbain (ACTU) pour l'année 2014. Le montant attribué à la STM est de 740,5 M\$. Le 18 février 2020, le fédéral a accepté de prolonger jusqu'au 30 septembre 2022 quatre projets : le prolongement de la ligne bleue, Réno-Systèmes phase 4, Garage Côte-Vertu et Électrification des véhicules de travaux en tunnel.

#### SPÉCIFICATIONS DU PROGRAMME

Partenaire financier	Gouvernement fédéral Gouvernement provincial	50 % 40 %
Définition du programme	Le PAFFITC fournira un financement à court terme pour contribuer à accélérer les investissements municipaux en vue d'appuyer la remise en état des réseaux de transport en commun, les nouveaux projets d'immobilisations, ainsi que la planification et les études portant sur les agrandissements à venir des réseaux de transport en commun, afin de favoriser l'élaboration de plans à long terme en matière de transport en commun.	
Type de remboursement	Paiement au comptant pour le fédéral Paiement sur service de dette pour le provincial	
Période visée par le programme	Du 1 <sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2020	
Admissibilité et % de subvention	<b>ACTIFS ADMISSIBLES ET TAUX</b>	
	Le financement fédéral total aux termes du PAFFITC, provenant de toutes les sources, peut atteindre dans les provinces 50 % des coûts admissibles totaux pour chaque projet. Les bénéficiaires du financement continueront d'être assujettis aux règles sur le cumul dans le cadre des autres programmes fédéraux.	

Les investissements admissibles visent le maintien, l'amélioration ou le développement des réseaux de transport en commun et de TA et concernent les catégories d'actifs suivantes : bus, véhicules de service, terminus, centres administratifs, garages, mesures préférentielles aux bus, stationnements d'incitation, biens présentant un caractère innovateur (systèmes de transport intelligent, systèmes d'aide à l'exploitation, systèmes de fidélisation de la clientèle, système de vente et perception des titres, etc.) matériel roulant, équipements et infrastructures du métro et des trains de banlieue, abribus et supports à vélo.

Les investissements admissibles comprennent :

- Les projets d'immobilisations visant à acquérir, remettre en état, optimiser ou moderniser les réseaux de transport en commun, ou en améliorer l'efficacité, l'accessibilité et/ou la sécurité;
- Les dépenses visant à appuyer la capacité de gestion des immobilisations d'un réseau de transport en commun;
- Les dépenses à l'appui de la conception et de la planification de l'agrandissement des réseaux de transport en commun et des améliorations à apporter à ces derniers, notamment les mesures et les études relatives à la demande en transport et les projets pilotes portant sur des technologies novatrices et transformatrices;
- Les projets d'agrandissement du réseau, y compris possiblement le transport actif, peuvent être financés s'ils peuvent être menés à terme dans les délais du programme.
- Dans le cadre du PAFFITC, les infrastructures sont définies comme étant des immobilisations corporelles publiques ou privées situées au Canada et destinées principalement à l'usage ou au profit du public, ainsi que les études de planification ou de faisabilité visant la résolution des problèmes liés aux infrastructures ou la diligence raisonnable.
- Les coûts admissibles sont ceux qui sont considérés comme des coûts directs et nécessaires à la mise en œuvre réussie d'un projet admissible, à l'exception des coûts qui sont clairement définis comme étant des coûts non admissibles.
- Les coûts admissibles peuvent être engagés à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016, mais pourront uniquement être remboursés par le Bureau de l'infrastructure du Canada (INFC) après la signature d'une entente de financement entre le MTQ et le bénéficiaire, et sous réserve du respect des conditions.
- Une fois que les ententes de financement fédéral-provincial/territorial auront été signées, les provinces et les territoires pourront utiliser jusqu'à 1 % des fonds reçus aux termes de chaque programme pour couvrir les coûts d'administration.

## Annexe D

### PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS EN TRANSPORT EN COMMUN

#### PROGRAMME D'AIDE GOUVERNEMENTALE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT COLLECTIF (PAGITC)

Le 17 avril 2018, le gouvernement du Québec a dévoilé la Politique de mobilité durable – 2030 (PMD), dont le but est d'améliorer la qualité de vie de toutes les Québécoises et de tous les Québécois en visant notamment l'amélioration du transport des personnes au Québec. Le PAGITC est conçu pour contribuer à l'atteinte des objectifs de la PMD. Il permettra également au gouvernement du Québec d'assurer la mise en œuvre du volet transport en commun de l'Entente bilatérale intégrée (EBI) Canada-Québec relative au programme d'infrastructure Investir dans le Canada ainsi que de verser sa contribution et celle du gouvernement du Canada aux projets qui seront retenus dans le cadre de ce volet. L'EBI, laquelle a été approuvée par le décret numéro 680-2018 du 1<sup>er</sup> juin 2018, a été signée par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada le 6 juin 2018. Selon l'entente signée entre les deux gouvernements, une somme est réservée pour la STM en crédits fédéraux selon une répartition basée sur l'achalandage. Le programme est en vigueur depuis le 18 août 2020, et ce, jusqu'à la date de fin de l'EBI, fixée au 31 mars 2028. Toutefois, les projets doivent être achevés de manière substantielle au plus tard le 31 octobre 2027.

Au moment de la préparation du PI 2021-2030, les modalités du programme d'aide n'étaient pas encore connues.

#### SPÉCIFICATIONS DU PROGRAMME

Partenaire financier	Gouvernement fédéral 40 % (développement) ou 50 % (maintien) Gouvernement provincial 60 %, 55 %, 50 %, 45 % ou 40 % selon le projet
Définition du programme	Le Programme d'aide financière de l'Entente bilatérale intégrée, relative au Programme d'infrastructure Investir dans le Canada volet transport en commun, vise la réalisation de projets d'immobilisations pour la remise en état et le développement de nouveaux réseaux de transport en commun qui transformeront la façon dont les Canadiens vivent, se déplacent et travaillent.
Type de remboursement	Paiement au comptant pour le fédéral Paiement sur service de dette pour le provincial
Période visée par le programme	Du 18 août 2020 au 31 octobre 2027

Admissibilité et % de subvention	ACTIFS ADMISSIBLES	TAUX
	100 % des dépenses admissibles pour l'aménagement ou le développement de systèmes de transport terrestre guidé (métro, trains de banlieue, etc.), comprenant l'ajout de nouvelles lignes ou le prolongement des systèmes existants. Les coûts de ces projets concernent les infrastructures, les équipements et le matériel roulant;	
	100 % des dépenses admissibles pour l'aménagement ou le prolongement de systèmes rapides par bus (SRB). Les coûts de ces projets concernent les infrastructures et les équipements, mais excluent les dépenses associées au matériel roulant, lesquelles sont remboursées à un taux maximum de 90 %, ou à un taux maximum de 95 % s'il s'agit de bus entièrement électriques;	
Admissibilité et % de subvention	ACTIFS ADMISSIBLES	TAUX
	100 % des dépenses admissibles pour l'aménagement de mesures préférentielles pour bus. Les dépenses admissibles du projet ne doivent pas excéder 12 000 000 \$ et la réalisation du projet doit être terminée avant le 31 décembre 2022. Les coûts de ces projets concernent les infrastructures et les équipements;	
	95 % des dépenses admissibles pour l'acquisition de véhicules de service entièrement électriques nécessaires à l'exploitation d'un réseau de transport en commun ou de transport adapté;	
	95 % des dépenses admissibles pour l'acquisition de toutes catégories de bus entièrement électriques nécessaires à l'exploitation d'un réseau de transport en commun ou de transport adapté;	
	95 % des dépenses d'immobilisation additionnelles requises dans les garages, les centres d'entretien, les terminus et les aires d'attente découlant de l'acquisition de véhicules de service ou de bus entièrement électriques;	
	95 % des dépenses admissibles pour les projets visant des modifications aux terminus, aux stationnements d'incitation, aux stations, aux gares et aux voitures de métro ou de train en vue d'améliorer l'accès des clientèles à mobilité réduite au réseau courant de transport en commun;	
	90 % des dépenses admissibles pour tous les autres projets admissibles au programme.	

# **Index des sigles, acronymes et autres abréviations**

## Index des sigles, acronymes et autres abréviations

<b>ARTM</b>	Autorité régionale de transport métropolitain
<b>CGPP</b>	Comité de gestion de portefeuille de projets
<b>CMM</b>	Communauté métropolitaine de Montréal
<b>CUSM</b>	Centre universitaire de santé McGill
<b>DS FIN</b>	Directive sectorielle Finances
<b>EBI</b>	Entente bilatérale intégrée
<b>EXO</b>	Regroupement des services de trains, bus et de TA desservant la région métropolitaine de Montréal
<b>FCC</b>	Fonds Chantiers Canada
<b>FIN</b>	Numéro de financement
<b>GMAO</b>	Gestion de la maintenance assistée par ordinateur
<b>GR</b>	Grande Révision
<b>ICP</b>	Indice de condition du parc
<b>INFC</b>	Bureau de l'infrastructure du Canada
<b>LEED</b>	Leadership in Energy and Environmental Design
<b>MAMH</b>	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
<b>MPB</b>	Mesures préférentielles pour bus
<b>MR-63</b>	Matériel roulant 1963
<b>MR-73</b>	Matériel roulant 1973
<b>MTQ</b>	Ministère des Transports du Québec
<b>OPTC</b>	Organisme public de transport en commun
<b>PAFFITC</b>	Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun

<b>PAGITC</b>	Programme d'aide gouvernementale aux infrastructures de transport collectif
<b>PAGTCP</b>	Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes
<b>PC</b>	Politique corporative
<b>PDD 2025</b>	Plan de développement durable 2025
<b>PEMI</b>	Programme d'entretien majeur des infrastructures
<b>PEPTI</b>	Programme d'entretien périodique des technologies de l'information
<b>PG</b>	Politique générale
<b>PQI</b>	Plan québécois des infrastructures
<b>PI</b>	Programme des immobilisations
<b>PREP-TM</b>	Programme de rehaussement et entretien périodique technologique métro
<b>PSO</b>	Plan stratégique organisationnel
<b>RDA</b>	Réseau des autobus
<b>RE</b>	Règlement d'emprunt
<b>SAEIV</b>	Système d'aide à l'exploitation et d'information voyageur
<b>SAP</b>	Systems, Applications, and Products for data processing / Progiciel de gestion intégrée
<b>SCAD</b>	Système de collecte automatique de données
<b>SOFIL</b>	Société de financement des infrastructures locales du Québec
<b>SRB</b>	Service rapide par bus
<b>STM</b>	Société de transport de Montréal
<b>TA</b>	Transport adapté
<b>VGI</b>	Volet grandes infrastructures (du programme de subvention Fonds Chantiers Canada)

## **Publié par la Société de transport de Montréal**

Direction exécutive  
Planification et Finances

Direction Finances

800, rue De La Gauchetière Ouest  
Bureau 9260  
Montréal (Québec) H5A 1J6

**[stm.info](http://stm.info)**



(1)

**Dossier # : 1200310004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le budget 2021 du Bureau du taxi

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 12 novembre 2020, pour approbation à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 11 décembre 2020, le budget 2021 du Bureau du taxi.

<b>Signé par</b>	Diane DRH BOUCHARD	<b>Le</b> 2020-11-11 14:58
------------------	-----------------------	----------------------------

**Signataire :**

Diane DRH BOUCHARD

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION****Dossier # :1200310004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le budget 2021 du Bureau du taxi

**CONTENU****CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Voir le budget 2021 du Bureau du taxi en pièce jointe.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie DESORMEAUX  
Conseillère - analyse et contrôle de gestion

**Tél :** 514 872-5898  
**Télécop. :** 514 872-5655

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-10-30

Nancy SINCLAIR  
Chef de division - Soutien au greffe et  
adjointe au directeur

**Tél :** 514 872-2636  
**Télécop. :** 514 872-5655

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007  
**Approuvé le :** 2020-11-10



Bureau du taxi

Commission sur les  
finances et l'administration

Le 23 novembre 2020

# Présentation à l'intention des membres de la Commission sur les finances et l'administration

## Budget 2021

Bureau du Taxi de Montréal

Le 23 novembre 2020



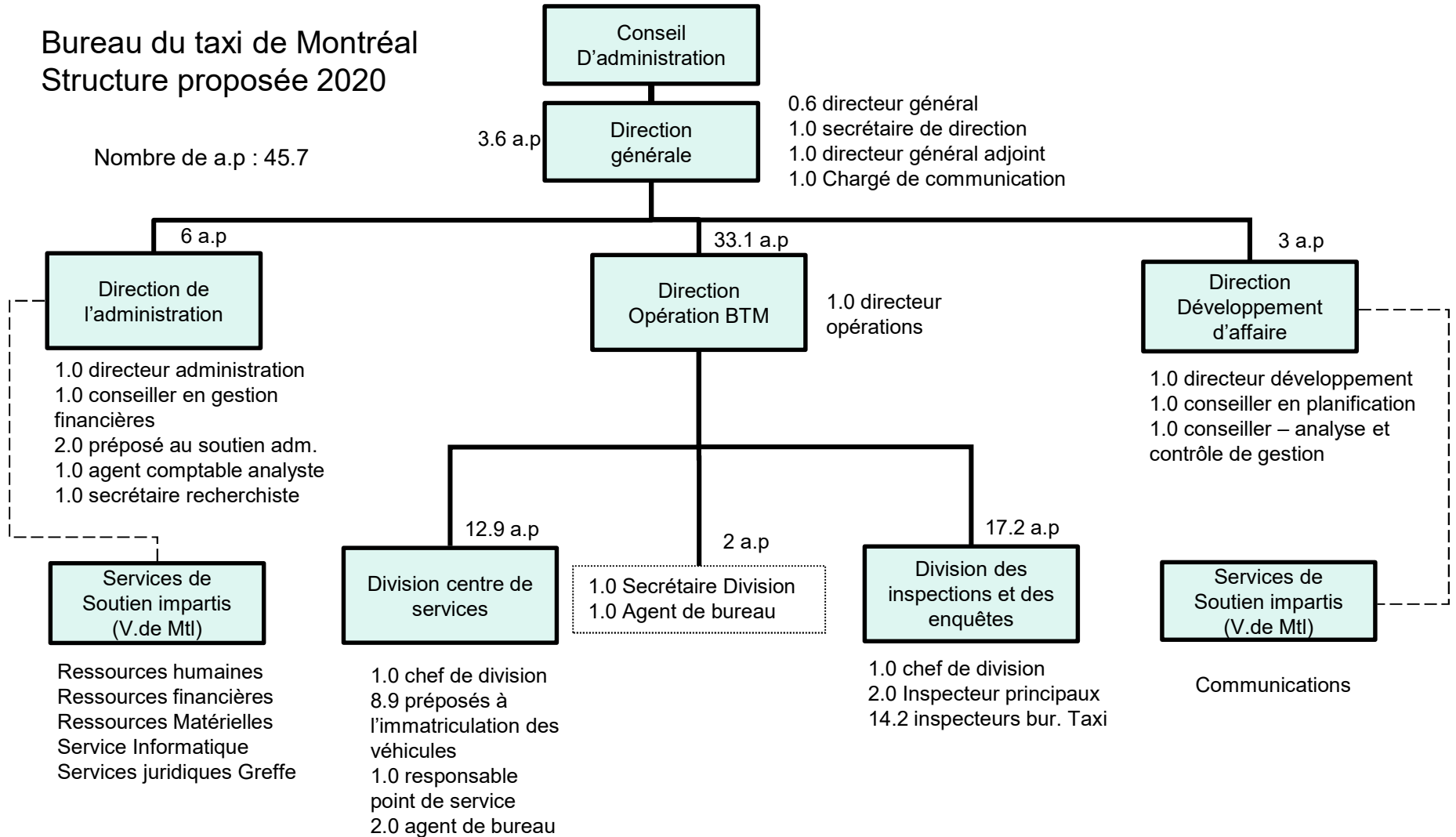
# Mission

- Le BTM contribue au développement de l'industrie du transport par taxi et par limousine, offre des services à cette industrie et l'encadre, améliore ce service, la sécurité des chauffeurs et des usagers ainsi que les compétences des chauffeurs.
- Le BTM est chargé de l'application des lois et règlements en vigueur légiférant le transport par taxi via ses inspecteurs, des examens, émissions et renouvellements des permis de transport et de chauffeurs, pour tous les taxis et limousines de la Ville de Montréal.
- Le BTM est chargé, pour le compte de la Ville, de percevoir des tarifs, redevances et autres sommes imposées en vertu de ses règlements.
- Notez que la mission du BTM sera revue en 2021, suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le transport rémunéré de personnes (Loi 17), c'est un de ses objectifs principaux.

# Organigramme 2020

## Bureau du taxi de Montréal Structure proposée 2020

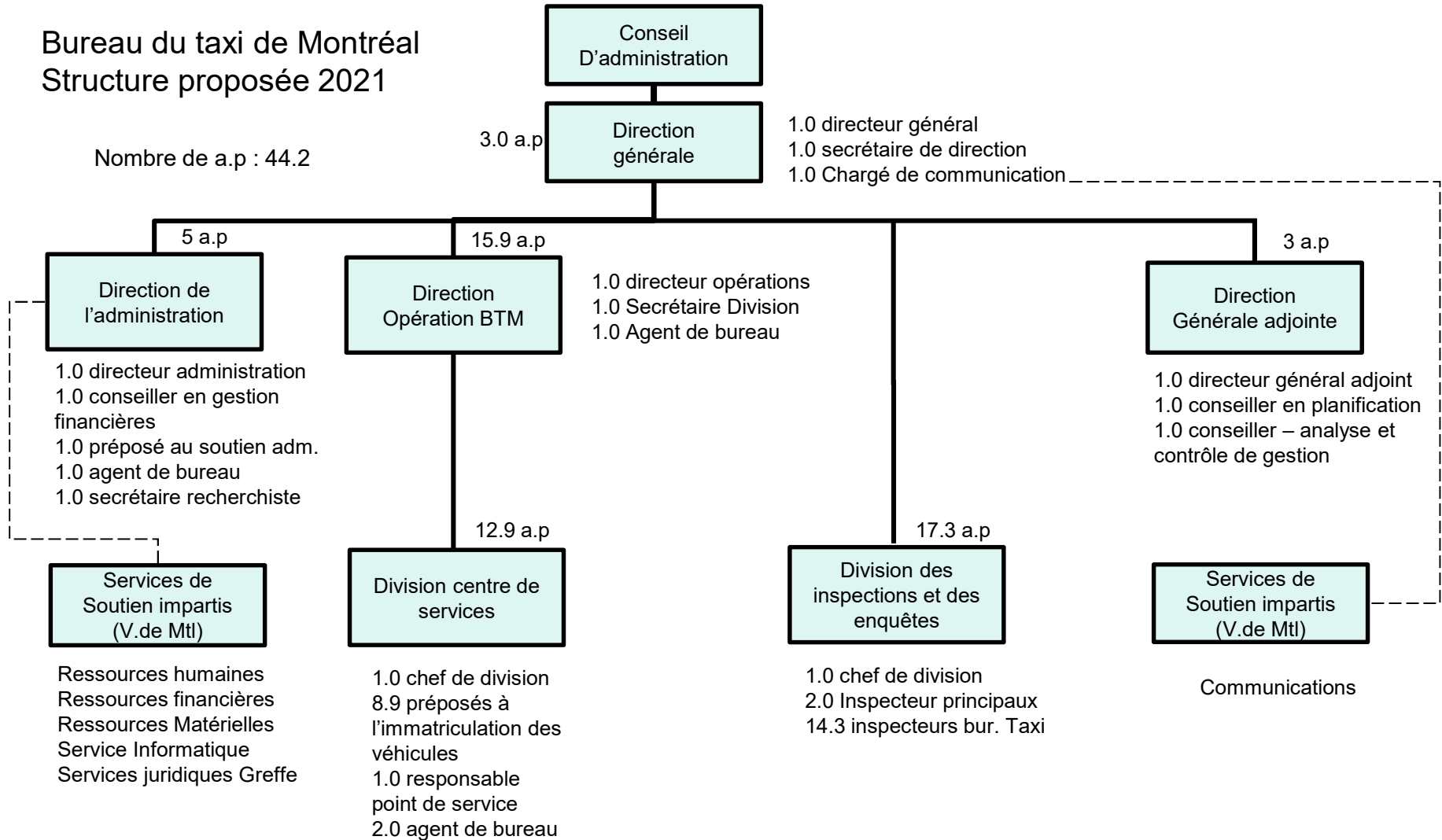
Nombre de a.p. : 45.7



# Organigramme 2021

## Bureau du taxi de Montréal Structure proposée 2021

Nombre de a.p : 44.2



# Plan de la présentation

- Objectifs et Réalisations 2020
- Bilan en matière de santé et sécurité au travail
- Évolution budgétaire 2020
- Objectifs 2021
- Budget 2021
  - Revenus et dépenses par compétences
  - Revenus et dépenses par objets
  - Dépenses par catégories d'emplois
  - Variations de l'effectif par catégories d'emplois
- Principaux écarts Budgétaires 2021 vs 2020
- Coordonnées et contact

# Objectifs et Réalisations 2020

- Objectif : Collaborer avec le gouvernement du Québec pour la modernisation de l'industrie du taxi
  - ▶ Réalisations :
    - ◆ *Gestion du programme de modernisation de l'industrie du taxi volet image de marque élaboré par le MTQ.*
  
- Objectif : Poursuivre les projets de développement pour l'industrie du taxi
  - ▶ Réalisations :
    - ◆ Promotion de l'image de marque pour l'industrie du taxi
    - ◆ Développement du Registre des taxis
    - ◆ Mesure de la satisfaction de la clientèle (600 clients-mystères)
    - ◆ Présentation des travaux pour la mise en œuvre d'un service de transport par taxi accessible à la demande
    - ◆ Programme d'aide financière lié à la covid-19
  
- Objectif : Débuter l'implantation des recommandations contenues au plan d'action des communications du BTM
  - ▶ Réalisations :
    - ◆ Suivi et mise-en-place des recommandations incluse dans la stratégie de communication.

# Objectifs et Réalisations 2020 (suite)

- Objectif : Établissement d'un plan triennal pour les immobilisations
  - ▶ Réalisations :
    - ◆ Projet reporté à 2021 en fonction des orientations suite à la loi 17
  
- Objectif : Autres
  - ▶ Réalisations
    - ◆ Amélioration du service à la clientèle au Centre de services
      - Sondages satisfaction
      - Changements opérationnels pour réduire le temps d'attente
    - Révision de nos processus et mise en place de la gestion des dossiers en ligne pendant la période de confinement pour assurer le renouvellement des permis
    - Octroie d'une subvention à l'industrie de 260 000\$ pour l'installation d'équipements de protection contre la covid-19 dans les taxis

# Bilan en matière de santé et sécurité au travail

	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Nombre d'accidents</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>Durée</b>	<b>0</b>	<b>2,5 mois</b>	<b>2 mois</b>	<b>0</b>	<b>0,5 mois</b>



# Évolution budgétaire 2020 - Revenus

## Revenus - évolution budgétaire 2020

(en milliers de dollars)

	Conseil d'agglomération	Autres revenus	Total
<b>Budget original 2020</b>	<b>3 238,2</b>	<b>318,0</b>	<b>3 556,2</b>
<b>Budget modifié 2020</b>	<b>3 238,2</b>	<b>318,0</b>	<b>3 556,2</b>
<b>Prévisions 2020</b>	<b>3 238,2</b>	<b>326,0</b>	<b>3 564,2</b>
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>8,0</b>	<b>8,0</b>
<b><u>Explications des principaux écarts</u></b>			
Écart au niveau des revenus divers		8,0	8,0
	-	8,0	8,0

# Évolution budgétaire 2020 - Dépenses

## Dépenses - évolution budgétaire 2020

(en milliers de dollars)

	Conseil d'agglomération		Total
<b>Budget original 2020</b>	<b>5 068,7</b>		<b>5 068,7</b>
<b>Budget modifié 2020</b>	<b>5 068,7</b>		<b>5 068,7</b>
<b>Prévisions 2020</b>	<b>4 623,9</b>		<b>4 623,9</b>
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	<b>444,8</b>		<b>444,8</b>
<b>Explications des principaux écarts</b>			
Postes vacants	563,5		563,5
Frais de services techniques inférieurs au budget	94,6		94,6
Frais liés au plan d'action supérieurs au budget (Subvention covid pour les taxis 260)	(256,8)		(256,8)
Frais de transport et communication inférieurs au budget (déplacements réduits avec la covid)	47,2		47,2
Écart se retrouvant dans les frais divers	(3,7)		(3,7)
			-
			-
			-
	<b>444,8</b>		<b>444,8</b>

# Objectifs 2021

- Faire une réflexion sur le rôle du BTM, sa mission et son organisation du travail en fonction de la nouvelle loi sur le transport rémunéré des personnes par automobile
- Mesurer l'impact de la réglementation provinciale sur le territoire de l'agglomération de Montréal
- Collaborer avec le gouvernement du Québec pour la modernisation de l'industrie du taxi

# Budget 2021

## Revenus et dépenses par compétences

(en milliers de dollars)

	Revenus					
	Réel comparatif 2017	Réel comparatif 2018	Réel comparatif 2019	Prévisions 2020	Budget comparatif 2020	Budget 2021
<b>Conseil municipal</b>						
<b>Conseil d'agglomération</b>	4 416,4	4 889,6	5 244,1	3 564,2	3 556,2	3 809,5
<b>Total</b>	<b>4 416,4</b>	<b>4 889,6</b>	<b>5 244,1</b>	<b>3 564,2</b>	<b>3 556,2</b>	<b>3 809,5</b>

(en milliers de dollars)

	Dépenses					
	Réel comparatif 2017	Réel comparatif 2018	Réel comparatif 2019	Prévisions 2020	Budget comparatif 2020	Budget 2021
<b>Conseil municipal</b>						
<b>Conseil d'agglomération</b>	4 213,8	4 039,8	4 291,6	4 623,9	5 068,7	5 309,5
<b>Total</b>	<b>4 213,8</b>	<b>4 039,8</b>	<b>4 291,6</b>	<b>4 623,9</b>	<b>5 068,7</b>	<b>5 309,5</b>
<b>Excédent (Déficit) de l'exercice</b>	<b>202,6</b>	<b>849,8</b>	<b>952,5</b>	<b>(1 059,7)</b>	<b>(1 512,5)</b>	<b>(1 500,0)</b>

# Budget 2021

## Revenus et dépenses par objets

### Revenus par objets

(en milliers de dollars)

	Réel comparatif 2017	Réel comparatif 2018	Réel comparatif 2019	Prévisions 2020	Budget comparatif 2020	Budget 2021
Autres services rendus	281,4	221,0	198,1	226,7	225,4	191,0
Contribution agglomération de Montréal	3 917,6	4 577,8	4 805,0	3 238,2	3 238,2	3 381,3
Revenus publicitaires et commandites	47,6	50,1	52,1	47,9	51,0	52,0
Revenus d'intérêts	24,1	35,5	53,9	45,0	35,7	36,4
Autres revenus (Gratuités)	146,0	5,8	135,6	6,4	5,9	148,8
Gain sur cession d'immobilisations	(0,3)	(0,6)	(0,6)			
<b>Total</b>	<b>4 416,4</b>	<b>4 889,6</b>	<b>5 244,1</b>	<b>3 564,2</b>	<b>3 556,2</b>	<b>3 809,5</b>

### Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel comparatif 2017	Réel comparatif 2018	Réel comparatif 2019	Prévisions 2020	Budget comparatif 2020	Budget 2021
Rémunération et cotisations de l'employeur	3 162,8	3 200,6	3 423,4	3 464,6	4 028,1	3 965,3
Transport et communication	118,7	129,6	167,5	108,4	155,6	153,8
Services professionnels	112,7	213,5	118,9			
Services techniques et autres	388,6	150,5	152,8	182,4	277,0	359,5
Location, entretien et réparation	40,0	39,4	37,5	28,0	37,0	46,4
Biens non durables	84,1	84,5	177,8	83,4	88,7	84,1
Autres objets	128,0	215,8	213,7	285,2	267,4	344,5
Frais liés au plan d'action	178,9	5,9	-	471,8	215,0	355,9
<b>Total</b>	<b>4 213,8</b>	<b>4 039,8</b>	<b>4 291,6</b>	<b>4 623,9</b>	<b>5 068,7</b>	<b>5 309,5</b>
Excédent (déficit) de l'exercice	202,6	849,8	952,5	(1 059,7)	(1 512,5)	(1 500,0)
Affectation surplus cumulé	-	-	-	-	-	1 500,0
<b>Surplus (déficit) net</b>	<b>202,6</b>	<b>849,8</b>	<b>952,5</b>	<b>(1 059,7)</b>	<b>(1 512,5)</b>	<b>-</b>
<b>Surplus (déficit) cumulé</b>	<b>1 185,4</b>	<b>2 035,2</b>	<b>2 987,7</b>	<b>1 928,0</b>	<b>1 475,2</b>	<b>428,0</b>

# Budget 2021

## Dépenses par catégories d'emplois

	(en milliers de dollars)				
	Budget comparatif 2017	Budget comparatif 2018	Budget comparatif 2019	Budget comparatif 2020	Budget 2021
<b>Rémunération et cotisations de l'employeur</b>					
Cadres de gestion	804,4	832,8	925,0	958,8	903,2
<b>Sous-total — Cadres</b>	<b>804,4</b>	<b>832,8</b>	<b>925,0</b>	<b>958,8</b>	<b>903,2</b>
Cols blancs	2 125,4	2 620,4	2 492,6	2 518,9	2 503,4
Professionnels	540,8	646,8	523,3	550,4	558,7
<b>Total</b>	<b>3 470,6</b>	<b>4 100,0</b>	<b>3 940,9</b>	<b>4 028,1</b>	<b>3 965,3</b>

# Budget 2021 – Variations de l'effectif par catégories d'emplois

	Années-personnes				
	Budget comparatif 2017	Budget comparatif 2018	Budget comparatif 2019	Budget comparatif 2020	Budget 2021
<b>Rémunération et cotisations de l'employeur</b>					
Cadres de gestion	6,0	6,0	6,6	6,6	6,0
<b>Sous-total — Cadres</b>	<b>6,0</b>	<b>6,0</b>	<b>6,6</b>	<b>6,6</b>	<b>6,0</b>
Cols blancs	30,7	35,1	33,1	34,1	33,2
Professionnels	5,0	6,0	5,0	5,0	5,0
<b>Total</b>	<b>41,7</b>	<b>47,1</b>	<b>44,7</b>	<b>45,7</b>	<b>44,2</b>

# Principaux écarts 2021 vs 2020 - Revenus

## Principaux écarts - volet des revenus

(en milliers de dollars)

	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Total
<b>Comparatif 2020</b>	-	<b>3 238,2</b>	<b>3 238,2</b>
Légère augmentation de la contribution ville :		143,1	143,1
Variation totale	-	143,1	143,1
<b>Budget 2021</b>	-	<b>3 381,3</b>	<b>3 381,3</b>



# Principaux écarts 2021 vs 2020 - Dépenses

## Principaux écarts - volet des dépenses

(en milliers de dollars)

	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Total
<b>Comparatif 2020</b>	-	5 068,7	5 068,7
Frais d'élections pour 2021		142,8	142,8
Diminution des charges de salaires qui tiens compte de coupures de postes		(62,8)	(62,8)
Réduction des frais informatique - capitalisation plus importante du registre des taxis		(103,6)	(103,6)
Réduction des frais prévus pour les services techniques		53,0	53,0
Augmentation des amortissements		75,9	75,9
Augmentation des frais liés au plan d'action		140,9	140,9
Écart se retrouvant dans les dépenses diverses		(5,4)	(5,4)
		-	-
Variation totale	-	240,8	240,8
<b>Budget 2021</b>	-	5 309,5	5 309,5

Bureau du taxi

Commission sur les  
finances et l'administration

Le 23 novembre 2020

4949 rue Molson  
Montréal (Québec)  
H1H 3Y6  
514 280-6600

Denis Larocque  
Directeur de l'administration  
514 280-3807  
Denis.larocque@montreal.ca



**Dossier # : 1200310005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le budget 2021 du Conseil des arts de Montréal

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 12 novembre 2020, pour approbation à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 11 décembre 2020, le budget 2021 du Conseil des arts de Montréal.

**Signé par** Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-11-11 15:00

**Signataire :**

Diane DRH BOUCHARD

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION****Dossier # :1200310005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le budget 2021 du Conseil des arts de Montréal

**CONTENU****CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Voir le budget 2021 du Conseil des arts de Montréal en pièce jointe.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie DESORMEAUX  
Conseillère - analyse et contrôle de gestion

**Tél :** 514 872-5898  
**Télécop. :** 514 872-5655

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-10-30

Nancy SINCLAIR  
Chef de division - Soutien au greffe et  
adjoindte au directeur

**Tél :** 514 872-2636  
**Télécop. :** 514 872-5655

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007  
**Approuvé le :** 2020-11-10

CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL

**PRÉVISIONS  
BUDGÉTAIRES**

**2021**





## TABLE DES MATIÈRES

4	La mission du Conseil des arts de Montréal
4	Au service des artistes professionnels de notre métropole
5	Un modèle de soutien pour la vitalité artistique
6	Les comités du Conseil
8	Les priorités stratégiques du Conseil des arts de Montréal
10	2020 : Une communauté artistique grandement fragilisée
11	Poursuivre notre mission
12	2021 : Les orientations du Conseil et la contribution de l'agglomération de Montréal
13	Conclusion

### Budget modifié 2020 et projet de budget 2021

15	État des résultats au 30 septembre 2020
16	Subventions liées aux programmes
18	Détail du budget – Administration
19	Maison du Conseil des arts de Montréal Détail du budget – Administration
20	Annexe I Détail du budget – Administration
22	Annexe II Détail du budget Maison du Conseil des arts de Montréal – Exploitation
24	Annexe III Détail du budget – Revenus
25	État de l'évolution de l'actif net
26	Notes complémentaires

Ci-contre :

1  
Girovago. *Gypsy Kumbia Orchestra*.  
De gauche à droite : Blaise Margail, Juan Sebastian Mejia,  
Sonia Bustos, Zilien Biret, Christian Leclerc.  
Crédit : Rachelle Richard-Léger

2  
Repercussion Theatre. *Romeo and Juliet* de Amanda Kellock.  
Interprètes de gauche à droite : Cara Krisman,  
Shauna Thompson, Gitanjali Jain, Ray Jacildo,  
Adam Capriolo, Patrick Jeffrey, Nadia Verrucci,  
Michelle Rambharose, Anton May.  
Crédit : Valerie Baron @studiobaronphoto

3  
Exposition de la série *ISKWEWOK* de Meky Ottawa.  
Maison de la photo MTL et Mezzanine du Conseil des arts  
de Montréal . *2SPIRITSGHOST*. Photographie imprimée  
sur vinyl. 60" X 40". 2019. Modèle : Charlotte Poitras.  
Crédit : Meky Ottawa

4  
Compagnie Forward Movements. *Dieu*.  
De gauche à droite: Jennifer Casimir, Joe Danny Aurélien,  
Ford Mckeown Larose.  
Crédit : Romain Lorraine

Page 27 :

5  
Zab Maboungou, Compagnie Danse Nyata Nyata. *Wamunzo*.  
Interprète et chorégraphe : Zab Maboungou.  
Musicien.ne.s: Elli Miller Maboungou,  
Lionel Kizaba, Bruno Martinez.  
Crédits : Pierre Manning, Audrée Desnoyers, Shootstudio

6  
Et tu, Machine. *OUFF*. Interprète : Alexis O'Hara.  
Crédit : Lucie Rocher

7  
Toxique Trottoir – *Aquaphonie* – Évelyne Laniel,  
Dominique Marier, Muriel de Zangroniz.  
Crédit : Marie-Noëlle Pilon

8  
Montréal, arts interculturels.  
Nervous Hunter, *Lévrier* de Sophie Gee.  
Interprètes : Audrée Juteau, Jacqueline Van de Geer,  
Kyng Rose, Steve Korolnek et Jean-Baptiste Mukiza.  
Crédit : Svetla Atanasova



## **LA MISSION DU CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL**

Fondé en 1956, le Conseil des arts de Montréal repère, accompagne, soutient et reconnaît l'excellence dans la création, la production et la diffusion artistiques professionnelles sur l'ensemble de l'île de Montréal.

Le Conseil mise sur son expertise, son dynamisme, son esprit d'innovation, sa gouvernance et sa capacité à rassembler, ainsi que sur des échanges soutenus avec le milieu artistique, les citoyens et les partenaires municipaux, gouvernementaux et économiques.

## **AU SERVICE DES ARTISTES PROFESSIONNELS DE NOTRE MÉTROPOLE**

Un total de 581 organismes et collectifs artistiques professionnels bénéficient du soutien du Conseil, sous plusieurs formes. En plaçant les organismes et les collectifs au centre de son écosystème, le Conseil peut répondre à leurs besoins dans une perspective de développement continu, à chacune des étapes de leur évolution.

# UN MODÈLE DE SOUTIEN POUR LA VITALITÉ ARTISTIQUE

Le Conseil des arts de Montréal offre un modèle de soutien aux arts qui va au-delà des programmes réguliers de subventions. Ce modèle, qui se renouvelle pour répondre aux besoins d'un milieu artistique foisonnant, implique la participation de près de 200 partenaires privés et publics afin de bien accompagner l'expression de la vitalité artistique d'ici.

L'offre du Conseil comprend :

Le programme *Conseil des arts de Montréal en tournée* offert depuis 1983 et qui donne accès aux citoyens de l'île à des spectacles, des projections et des expositions d'artistes professionnels.

Des initiatives ciblées pour favoriser la diversité culturelle et l'inclusion dans les arts (bourses, stages, résidences).

Un soutien au fonctionnement (aide au projet ou soutien de deux ou quatre ans).

Près d'une trentaine de résidences de création ou de cocréation avec des citoyens.

Des studios de création professionnels et accessibles à la Maison du Conseil.

Des services d'accompagnement et de conseils pour guider les artistes nouveaux arrivants.

Des programmes de formation et des ateliers sur des enjeux actuels en art offerts par des experts.

Des stages rémunérés dans différents milieux culturels de l'île.

Le programme de jumelage Go-C.A. entre des organismes artistiques et des gens d'affaires.

Des bourses de création offertes par le milieu des affaires.

Des services, programmes et stages pour développer la culture philanthropique dans le milieu des arts.

Une dizaine de prix, dont le Grand Prix du Conseil des arts de Montréal pour reconnaître l'excellence artistique.

# LES COMITÉS DU CONSEIL

La composition de l'ensemble des comités du Conseil des arts de Montréal répond à des principes d'équité en matière de diversité culturelle, de parité homme-femme et de représentation intergénérationnelle.

## Le conseil d'administration

Le Conseil des arts de Montréal est formé de 21 membres issus majoritairement du milieu des arts, mais aussi des secteurs de l'éducation, des affaires et du milieu municipal. Tous sont domiciliés sur l'île de Montréal et œuvrent bénévolement au sein du Conseil.

C'est le Conseil d'agglomération de Montréal qui a pour responsabilité de nommer les membres et de désigner parmi ceux-ci un président et deux vice-présidents. Son trésorier est d'office le trésorier de la Ville de Montréal. Les membres sont mandatés pour une durée de trois ans renouvelable une fois.

## Les membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal

Agathe Alie  
Aliénor Armand-Linot  
Gideon Arthurs  
Jennifer Bourdages  
Pierre Chartrand  
Hannah Claus  
Yves-Alexandre Comeau  
Nadia Drouin  
Marie-Christine Dufour  
Sylvie François  
Nadine Gomez  
Katia Grubisic  
Francis Guimond  
Dany Laferrière\*  
Philippe Lambert  
Ivan Filion\*\*  
Charles Milliard  
Mathieu Perrier  
Jan-Fryderyk Pleszczynski  
Ravy Por  
Hughes Sweeney  
Johanne Turbide

Le Conseil compte aussi différents comités ayant chacun une mission d'aide et de conseil relatifs à différents aspects de la gestion du Conseil. Ces comités sont :

## Le comité exécutif

Jan-Fryderyk Pleszczynski, président  
Katia Grubisic, vice-présidente  
Hughes Sweeney, vice-président  
Mathieu Perrier, trésorier  
Nathalie Maillé, directrice générale

## Le comité d'audit

Johanne Turbide, présidente  
Francis Guimond  
Mathieu Perrier  
Ravy Por

## Le comité de gouvernance et de nominations

Gideon Arthurs, président  
Aliénor Armand-Linot  
Charles Milliard  
Johanne Turbide

## Le comité de développement

Agathe Alie, présidente  
Gideon Arthurs  
Michèle Meier (membre externe)  
Kathy R. Assayag (membre externe)  
Julie Roy (membre externe)  
Danielle Sauvage (membre externe)

## Le comité des communications

Charles Milliard, président  
Yves-Alexandre Comeau  
Marie-Christine Dufour

## Le comité des arts autochtones

Hannah Claus, présidente  
Moe Clark  
Dayna Danger  
André Dudemaine  
Skawennati Fragnito  
Dave Jenniss  
Emilie Monnet  
Nadia Myre  
Nadine St-Louis  
Asinnajaq Weetaluktuk

## Le comité des présidents sectoriels

Les présidents sectoriels sont des membres du conseil d'administration et ils dirigent les comités d'évaluation sectoriels pour chaque discipline artistique que le Conseil soutient : arts du cirque et arts de rue, arts numériques, arts visuels, cinéma et vidéo, danse, littérature, musique, nouvelles pratiques artistiques/secteur pluridisciplinaire et théâtre.

Jan-Fryderyk Pleszczynski, président  
Jennifer Bourdages (musique)  
Marie-Christine Dufour (nouvelles pratiques artistiques et diffusion pluridisciplinaire)  
Nadia Drouin (arts du cirque et arts de rue)  
Pierre Chartrand (danse)  
Sylvie François (arts visuels)  
Nadine Gomez (cinéma)  
Katia Grubisic (littérature)  
Philippe Lambert (théâtre)  
Hughes Sweeney (arts numériques)

\* membre honoraire  
\*\* membre observateur

### **LES COMITÉS D'ÉVALUATION SECTORIELS**

Les comités d'évaluation regroupent plus d'une soixantaine d'artistes et d'entrepreneurs culturels qui se réunissent pour analyser les demandes de subventions trois fois par année. Chaque membre doit adhérer au code d'éthique qui encadre le processus d'évaluation.

#### **Comité d'évaluation arts du cirque et arts de rue**

Nadia Drouin, présidente  
Nicolas Boivin-Gravel  
Geneviève Dupéré  
Catherine Girard Lantagne  
Andréanne Leclerc  
Véronica Mélis  
Philippe Prévost

#### **Comité d'évaluation arts numériques**

Hughes Sweeney, président  
Alice Jarry  
Claudine Hubert  
Daniel Iregui  
Erandy Vergara Vargas  
Jenny Thibault  
Thien Vu Dang

#### **Comité d'évaluation arts visuels**

Sylvie François, présidente  
Cécilia Bracmort  
Ji-Yoon Han  
Moridja Kitenge Banza  
Marie-Justine Snider  
Pierre Wilson

#### **Comité d'évaluation cinéma et vidéo**

Nadine Gomez, présidente  
Joe Balass  
Félix Dufour-Laperrière  
Eric Idriss-Kanago  
Myriam Magassouba  
Caroline Monnet  
Sarah Spring

#### **Comité d'évaluation danse**

Pierre Chartrand, président  
Simon Ampleman  
Rhodie Désir  
Claire Molinot  
Helen Simard  
George-Nicolas Tremblay

#### **Comité d'évaluation littérature**

Katia Grubisic, présidente  
Christopher DiRaddo  
Yara El-Ghadban  
Gabriella Garbeau  
Joujou Turenne

#### **Comité d'évaluation musique I**

Jennifer Bourdages, présidente  
Alexandre Éthier  
Elham Manouchehri  
Mario Paquet  
Alexis Raynault  
Ida Toninato  
Kees Van Draanen

#### **Comité d'évaluation musique II**

Jennifer Bourdages, présidente  
Carine Agboton  
Abéna Atangana  
Caroline Marcoux-Gendron  
Steve Pageot  
Akawui Riquelme  
Rafael Zaldivar

#### **Comité d'évaluation nouvelles pratiques artistiques/secteur pluridisciplinaire**

Marie-Christine Dufour, présidente  
Steeve Dumais  
Kakim Goh  
Alexis O'Hara  
Marco Pronovost  
Nadine Saint-Louis  
Danielle Thibault

#### **Comité d'évaluation théâtre**

Philippe Lambert, président  
Pascal Brullemans  
Amélie Duceppe  
Elen Ewing  
Marie-Ève Milot  
Alisa Palmer

# LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DU CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL

Le plan stratégique *Maximiser l'impact du Conseil des arts de Montréal pour l'excellence artistique professionnelle montréalaise*, élaboré dans le cadre de la nouvelle politique de développement culturel de Montréal, présente des priorités qui permettent au Conseil d'appuyer le développement du milieu artistique professionnel jusqu'en 2020.

## 1

### INCLUSION

#### Miser sur l'équité et la représentativité

Le Conseil culmine plus de 15 ans d'actions pour favoriser la diversité culturelle dans les arts ; il souhaite adopter une approche inclusive qui prendra en considération les besoins des artistes issus des groupes sous-représentés dans notre société.

- 1.1 Renforcer les liens avec les créateurs des communautés autochtones.
- 1.2 Favoriser la diversité culturelle, incluant la diversité des pratiques, dans tous les secteurs artistiques.
- 1.3 Reconnaître l'apport des créateurs anglophones à la vitalité artistique montréalaise.
- 1.4 Viser une plus grande équité intergénérationnelle et appuyer la transmission (relève, compagnies intermédiaires, successions).
- 1.5 Repérer, reconnaître et soutenir les pratiques dites inclusives qui favorisent l'implication des artistes et des travailleurs culturels et l'accessibilité aux arts et à la culture (les pratiques artistiques, de gestion et pour les publics sous-représentés).
- 1.6 Favoriser l'atteinte d'un meilleur équilibre entre les genres, notamment pour la parité homme-femme, dans le milieu artistique.
- 1.7 Alimenter la réflexion sur le patrimoine immatériel et déterminer les champs d'intervention possibles pour le Conseil.
- 1.8 Veiller à un meilleur équilibre dans l'allocation du soutien au fonctionnement.

## 2

### RAYONNEMENT

#### Reconnaître et soutenir la présence des artistes dans les quartiers et favoriser la diffusion locale et internationale

Avec le programme *Conseil des arts de Montréal en tournée*, le Conseil présente depuis 35 ans sur l'île de Montréal les œuvres de centaines d'artistes aux citoyens. Le Conseil veut accroître et valoriser les événements artistiques qui émanent des communautés.

- 2.1 Accroître et valoriser les initiatives locales – arrondissements et municipalités.
- 2.2 Augmenter le soutien à la diffusion locale et nationale – tournées et résidences.
- 2.3 Devenir un partenaire sur le territoire montréalais pour renforcer les liens entre le milieu artistique et celui de l'éducation.
- 2.4 Favoriser le rayonnement international des artistes montréalais.
- 2.5 Poursuivre la tenue d'activités de reconnaissance – Grand Prix et autres.

# 3

## CULTURE D'INNOVATION

### Définir et soutenir les nouvelles pratiques et la R et D

Le Conseil veut rester à l'affût des nouvelles façons de faire dans le milieu artistique pour soutenir les pratiques novatrices et favoriser l'appropriation du numérique dans toutes les disciplines. Le Conseil vise par ailleurs à montrer à quel point l'art joue un rôle déterminant dans le quotidien des citoyens.

- 3.1** Reconnaître et soutenir les nouvelles pratiques novatrices dans les organismes (pratiques artistiques, modèles de gestion, R et D).
- 3.2** Favoriser l'appropriation du numérique à tous les niveaux.
- 3.3** Développer un discours sur la valorisation des arts.

# 4

## RENFORCER NOTRE RÔLE DE CATALYSEUR

Le Conseil joue un rôle de levier incontestable à Montréal par sa proximité avec les artistes professionnels.

- 4.1** Faire davantage de repérage.
- 4.2** Accroître et reconnaître de façon formelle l'accompagnement aux artistes et organismes.
- 4.3** Miser sur les services disponibles à la Maison du Conseil.
- 4.4** Encourager les partenariats – entrepreneuriat, affaires, associations, grandes institutions, économie sociale, etc.
- 4.5** Viser le développement d'une culture philanthropique forte au sein du milieu artistique montréalais.
- 4.6** Repenser l'organisation du travail à l'interne.
- 4.7** Mesurer l'impact de nos actions sur le milieu artistique montréalais.

# 2020

## UNE COMMUNAUTÉ ARTISTIQUE GRANDEMENT FRAGILISÉE

L'année 2020 restera marquée par les bouleversements provoqués par la crise pandémique. L'ensemble de la communauté artistique a souffert du confinement et de l'arrêt partiel ou complet des activités de création et de diffusion qui en ont découlé. Spectacles annulés, revenus de billetterie considérablement diminués, contrats de création et de diffusion rompus, lieux de création et de répétition fermés, ce sont des milliers d'artistes et de travailleurs du milieu culturel qui ont été directement et fortement affectés. Dès septembre, il était question d'une réduction du nombre d'emplois de 27 %\*.

Les organismes soutenus par le Conseil des arts de Montréal font partie des plus durement touchés par la pandémie. La précarité des artistes est plus manifeste que jamais et c'est tout l'écosystème artistique qui est fragilisé. Parallèlement, le Conseil a lui-même dû faire face à des pertes de revenus.

### RÉPONSE À L'URGENCE DES BESOINS

Dès les débuts de la crise, nous avons décidé de maintenir nos engagements prévus au budget 2020 auprès des organismes soutenus par le Conseil. Nous avons également convenu de devancer de façon significative le versement des subventions, et de les maintenir dans leur intégralité, pour répondre à l'urgence de la situation.

L'augmentation du nombre de demandes à projet au programme général de subventions a vu une hausse de 106 % en 2020 comparativement à 2019. Dans certaines disciplines, comme les arts du cirque et les arts de rue, le nombre de demandes a augmenté de 270 %. Ces chiffres sans précédent traduisent bien la situation exceptionnelle que vit la communauté artistique montréalaise. Le besoin de soutien est criant. Toute l'équipe du Conseil s'est mobilisée pour accélérer les processus et réduire les délais de traitement des demandes qui sont passés de 14 semaines à moins de 7 semaines, du jamais vu.

### REMANIEMENT BUDGÉTAIRE

Considérant les pertes de revenus également encourues de notre côté, nous avons procédé à un remaniement de notre budget.

#### PERTES DE REVENUS POUR LE CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL D'ENVIRON 335 000 \$

- Revenus partenaires
- Report du 35<sup>e</sup> Grand Prix
- Maison du Conseil — perte des locations

#### RÉDUCTION SIGNIFICATIVE DES DÉPENSES

- Restructuration organisationnelle (3 postes abolis) et réduction des frais d'administration (13,2 %)
- Révision des initiatives à l'international

#### RÉAFFECTATION DES BUDGETS

- Création d'un programme de soutien aux performances spontanées partout sur le territoire de l'île de Montréal
- Prolongation exceptionnelle de la saison 2020-2021 du programme de tournée
- Report du programme général de subvention pour le soutien au fonctionnement des organismes artistiques soutenus au quadriennal et au bisannuel

\* Source: CAPACOA — Enquête sur la population active  
Statistique Canada — Septembre 2020

## POUR SUIVRE NOTRE MISSION

En dépit des nombreux obstacles mis sur sa route par la crise sanitaire, et en plus des initiatives créées pour répondre aux besoins les plus urgents, le Conseil des arts est parvenu à réaliser la majeure partie des objectifs qu'il s'était fixés. En conformité avec la planification du budget de 20 235 000 \$ accordé par l'administration Plante-Dorais pour 2020, il a poursuivi la réalisation de son plan stratégique sur les grandes orientations suivantes :

### POUR QUE CHACUN TROUVE SA PLACE À MONTRÉAL

En plus de la réalisation des actions définies préalablement, le Conseil est heureux d'avoir ajouté à son offre un fonds de soutien aux frais d'accès et ainsi, d'élargir encore davantage l'inclusivité de ses programmes.

Les principales actions posées en 2020 sont :

- Mise en place d'un fonds de soutien aux frais d'accès (pratiques inclusives) ;
- Mise en place du chantier portant sur les ateliers d'artistes ;
- Accueil de nouveaux organismes issus de nos groupes prioritaires (initiatives en inclusion et en diversité culturelle) ;
- Poursuite du programme DémART-Mtl ;
- Poursuite des travaux sur la nouvelle politique pour l'inclusion et l'équité ;
- Initiatives pour les communautés autochtones ;
- Déploiement des ententes avec les institutions et initiatives reliées à nos priorités stratégiques.

### POUR RAYONNER ICI ET AILLEURS

La réalité du confinement et la fermeture des frontières un peu partout sur la planète nous ont conduits à rediriger nos actions vers les initiatives locales et la communauté de Montréal.

Les principales actions posées en 2020 sont :

- Les projets planifiés en Afrique et en Amérique centrale ont été annulés ;
- En Océanie, nous avons mené à bien notre mission de repérage à la biennale autochtone d'Australie et de Nouvelle-Zélande.

### POUR S'ÉPANOUIR DANS DES QUARTIERS CULTURELS

Le Conseil a cherché à avoir un impact direct sur la qualité de vie des citoyens, et à favoriser la présence des créateurs aux quatre coins de l'île de Montréal.

Les principales actions posées en 2020 sont :

- Soutien des initiatives locales dans les arrondissements (Ahuntsic-Cartierville, LaSalle, Plateau-Mont-Royal, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles) ;
- Développement de la stratégie de mesures d'impacts et de performance en collaboration avec Innoweave ;
- CAM en tournée : soutien à l'OM pour le concert en plein air ;
- Tables de concertation en partenariat avec les arrondissements ;
- Résidences de création locales.



# 2021

## LES ORIENTATIONS DU CONSEIL ET LA CONTRIBUTION DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

En augmentant sa contribution de 0,95 %, l'administration démontre qu'elle souhaite maintenir un soutien fort auprès du milieu culturel lourdement affecté par la crise pandémique. Le Conseil des arts de Montréal tient à remercier l'administration pour ce geste qui fait passer son budget à 20 427 000 \$ pour 2021. Avec cette contribution, le Conseil déploiera ses efforts autour des orientations suivantes :

### INCLUSION

- Poursuivre nos efforts pour mieux soutenir les créateurs autochtones ;
- Finaliser la révision de la politique d'équité et développer le plan d'action équité et inclusion (formation, nouvelles mesures ciblées et stratégie *outreach*) ;
- Offrir des subventions complémentaires pour un meilleur équilibre du soutien au fonctionnement (artistes anglophones, artistes issus de la diversité culturelle, pratiques inclusives...).

### RAYONNEMENT

- Actualiser le programme du Conseil des arts de Montréal en tournée ;
- Compléter la dernière année du soutien des initiatives dans des arrondissements et municipalités (entente avec le Conseil des arts et des lettres du Québec) ;
- Reconduire le nouveau programme *Quand l'art prend l'air* ;
- Poursuivre les initiatives locales.

### CULTURE D'INNOVATION

- Faire le bilan du plan stratégique 2018-2020 et procéder aux consultations et activités destinées à l'élaboration du plan stratégique 2022-2024 ;
- Procéder à une analyse pour l'amélioration de nos pratiques organisationnelles.

### LEVIERS

Pour soutenir le milieu culturel durement touché par la pandémie, plusieurs mesures spéciales sont mises en place :

- Sursis des frais d'administration de 4 % liés au parrainage fiscal jusqu'à la fin de la pandémie (telle que décrétée par la Santé publique) ou jusqu'au 31 décembre 2021 ;
- Reconduction, pour une année, du soutien au fonctionnement au quadriennal et au bisannuel ;
- Reconduction du soutien pour les ateliers d'artistes ;
- Projet-pilote pour un programme de services d'accompagnement ;
- Projet-pilote pour les initiatives philanthropiques ;
- Finalisation du développement et implantation des nouveaux outils de mesure d'impact.

## CONCLUSION

En 2020, le Conseil des arts de Montréal a déployé des efforts sans précédent pour soutenir le milieu artistique durement touché par la crise sanitaire. En ces temps exceptionnels, sa mission prend plus de sens que jamais et sa proximité reconnue avec le terrain est particulièrement précieuse. Comprendre les besoins, identifier les plus criants et offrir les solutions les plus adéquates sont des forces essentielles dans ce contexte.

Le Conseil a mis en place plusieurs programmes et mesures destinés à répondre aux besoins exceptionnels du milieu culturel, et ce, en plus de respecter les engagements pris pour 2020. Il a notamment poursuivi le travail entrepris sur les questions d'inclusion, un pilier de ses orientations stratégiques, où les progrès à faire restent importants.

Les efforts déployés ont permis non seulement d'accélérer le versement des subventions, mais aussi d'ajouter des mesures spécifiques aux besoins, comme la création d'un programme de soutien aux performances spontanées. En dépit des pertes de revenus, le Conseil a été en mesure de déployer les ressources adéquates là où elles comptaient le plus et de faire du budget accordé par l'administration Plante-Dorais un levier essentiel pour la gestion de cette crise.

L'évolution de la situation du milieu culturel reste incertaine en 2021. En renouvelant sa confiance, l'administration de la Ville démontre, une fois encore, la pertinence des actions du Conseil des arts de Montréal et son soutien continu aux artistes professionnels sur tout le territoire de l'île. En poursuivant sa mission, il pourra contribuer, le moment venu, à la reprise tant attendue des activités artistiques et à faire de la communauté de Montréal la grande métropole culturelle qu'elle a toujours été.

**BUDGET MODIFIÉ 2020  
ET PROJET DE BUDGET 2021**

## ÉTAT DES RÉSULTATS AU 30 SEPTEMBRE 2020

## Projet de budget 2021

	EXERCICE 2020				EXERCICE 2021		
	Projet budget		Variation		Budget projet 2021	Écart	
	Budget original 2020	Budget modifié 2020	budget original v/s modifié	Notes		Notes	budget 2021 - budget 2020
	\$	\$	%	\$	\$	%	\$
<b>REVENUS</b>							
Contribution de l'agglomération de Montréal	20 235 000 \$	20 235 000 \$	95,97 %	- \$	20 427 200 \$	96,62 %	192 200 \$
Contributions des partenaires	253 000 \$	150 500 \$	0,71 %	(102 500) \$	212 500 \$	1,01 %	62 000 \$
Évènements de prix	100 000 \$	- \$	0,00 %	(100 000) \$	70 000 \$	0,33 %	70 000 \$
Intérêts sur placements	210 000 \$	210 000 \$	1,00 %	- \$	120 000 \$	0,57 %	(90 000) \$
Autres revenus	924 \$	38 320 \$	0,00 %	37 396 \$	12 000 \$	0,06 %	(26 320) \$
Parrainage fiscal	100 000 \$	450 000 \$	2,13 %	350 000 \$	300 000 \$	1,42 %	(150 000) \$
<b>TOTAL - REVENUS</b>	<b>20 898 924 \$</b>	<b>21 083 820 \$</b>	<b>99,82 %</b>	<b>184 896 \$</b>	<b>21 141 700 \$</b>	<b>100,00 %</b>	<b>57 880 \$</b>
<b>SUBVENTIONS RELIÉES AUX PROGRAMMES</b>							
Initiatives stratégiques	1 322 000 \$	1 030 909 \$	4,89 %	(291 091) \$	1 121 344 \$	5,30 %	90 435 \$
Initiatives territoriales	3 017 301 \$	3 286 231 \$	15,59 %	268 930 \$	3 145 931 \$	14,88 %	(140 300) \$
Programme général	12 744 260 \$	12 883 451 \$	61,11 %	139 191 \$	12 879 449 \$	60,92 %	(4 002) \$
Parrainage fiscal	97 000 \$	437 000 \$	2,07 %	340 000 \$	300 000 \$	1,42 %	(137 000) \$
Maison du Conseil des arts	102 790 \$	178 673 \$	0,85 %	75 883 \$	91 660 \$	0,43 %	(87 013) \$
Les prix	354 000 \$	321 693 \$	1,53 %	(32 307) \$	320 500 \$	1,52 %	(1 193) \$
Autres actions	370 000 \$	220 000 \$	1,04 %	(150 000) \$	370 000 \$	1,75 %	150 000 \$
<b>Total des programmes</b>	<b>18 007 351 \$</b>	<b>18 357 957 \$</b>	<b>87,07 %</b>	<b>350 606 \$</b>	<b>18 228 884 \$</b>	<b>86,22 %</b>	<b>(129 073) \$</b>
<b>Administration</b>	<b>2 891 573 \$</b>	<b>2 725 863 \$</b>	<b>12,93 %</b>	<b>(165 710) \$</b>	<b>2 912 816 \$</b>	<b>13,78 %</b>	<b>186 953 \$</b>
<b>TOTAL - DÉPENSES</b>	<b>20 898 924 \$</b>	<b>21 083 820 \$</b>	<b>100,00 %</b>	<b>184 896 \$</b>	<b>21 141 700 \$</b>	<b>100,00 %</b>	<b>57 880 \$</b>
<b>Exédent des produits et des charges</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>		<b>- \$</b>	<b>- \$</b>		<b>- \$</b>

**SUBVENTIONS RELIÉES AUX PROGRAMMES**

	EXERCICE 2020			EXERCICE 2021	Écart budget 2021 - budget 2020
	Budget 2020	Budget modifié 2020	Variation budget original vs modifié	Budget Projet 2021	
	\$	\$	\$	\$	\$
<b><u>INITIATIVES STRATÉGIQUES</u></b>					
Outiller la relève artistique montréalaise	134 000 \$	6 003 \$	(127 997) \$	136 000 \$	129 997 \$
DémArt	280 000 \$	280 000 \$	- \$	280 000 \$	- \$
Initiatives communautés autochtones	200 000 \$	270 000 \$	70 000 \$	270 000 \$	- \$
Pratiques inclusives	88 000 \$	88 000 \$	- \$	88 000 \$	- \$
Numérique-Composite	38 000 \$	30 000 \$	(8 000) \$	38 000 \$	8 000 \$
Diversité artistique montréalaise	94 000 \$	52 750 \$	(41 250) \$	52 750 \$	- \$
Philanthropie	350 000 \$	200 000 \$	(150 000) \$	200 000 \$	- \$
Consultations du milieu	15 000 \$	15 000 \$	- \$	15 000 \$	- \$
Analyse de la performance	101 000 \$	68 156 \$	(32 844) \$	20 594 \$	(47 562) \$
Événements de concertation	22 000 \$	21 000 \$	(1 000) \$	21 000 \$	- \$
	<b>1 322 000 \$</b>	<b>1 030 909 \$</b>	<b>(291 091) \$</b>	<b>1 121 344 \$</b>	<b>90 435 \$</b>
<b><u>INITIATIVES TERRITORIALES</u></b>					
Toumées	2 090 651 \$	2 082 331 \$	(8 320) \$	2 082 331 \$	- \$
Nouvelles initiatives locales	165 000 \$	850 500 \$	685 500 \$	650 200 \$	(200 300) \$
Résidences					
locales	362 150 \$	295 900 \$	(66 250) \$	295 900 \$	- \$
internationales	399 500 \$	57 500 \$	(342 000) \$	117 500 \$	60 000 \$
	<b>3 017 301 \$</b>	<b>3 286 231 \$</b>	<b>268 930 \$</b>	<b>3 145 931 \$</b>	<b>(140 300) \$</b>
<b><u>PROGRAMME GÉNÉRAL</u></b>					
Programme général	12 139 260 \$	12 327 751 \$	188 491 \$	12 318 749 \$	(9 002) \$
Ateliers d'artistes	500 000 \$	500 000 \$	- \$	500 000 \$	- \$
Échanges culturels	105 000 \$	55 700 \$	(49 300) \$	60 700 \$	5 000 \$
	<b>12 744 260 \$</b>	<b>12 883 451 \$</b>	<b>139 191 \$</b>	<b>12 879 449 \$</b>	<b>(4 002) \$</b>
<b><u>MAISON DU CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL</u></b>					
	<b>102 790 \$</b>	<b>178 673 \$</b>	<b>75 883 \$</b>	<b>91 660 \$</b>	<b>(87 013) \$</b>

	EXERCICE 2020			EXERCICE 2021	Écart budget 2021 - budget 2020
	Budget 2020	Budget modifié 2020	Variation budget original vs modifié	Budget Projet 2021	
	\$	\$	\$	\$	
Grand Prix du Conseil	225 000 \$	196 193 \$	(28 807) \$	185 000 \$	(11 193) \$
Prix et bourses philanthropie	15 000 \$	15 000 \$	- \$	15 000 \$	- \$
Prix Caisse de la Culture	10 000 \$	4 000 \$	(6 000) \$	10 000 \$	6 000 \$
Prix de la diversité en arts visuels	13 000 \$	13 000 \$	- \$	13 000 \$	- \$
Prix des libraires	20 000 \$	20 000 \$	- \$	20 000 \$	- \$
Prix Met bleu	6 500 \$	6 500 \$	- \$	6 500 \$	- \$
Prix jeunesse <i>Quebec Writer's Federation</i>	2 000 \$	- \$	(2 000) \$		- \$
Arista (jeune entrepreneur)	1 500 \$	1 500 \$	- \$	1 500 \$	- \$
Bourse Création Jazz	10 000 \$	10 000 \$	- \$	10 000 \$	- \$
Prix Opus	6 000 \$	6 000 \$	- \$	10 000 \$	4 000 \$
Gala Dynastie en diversité culturelle	- \$	4 500 \$	4 500 \$	4 500 \$	- \$
Prix J. Marchessault	25 000 \$	25 000 \$	- \$	25 000 \$	- \$
Prix de la danse ( participation)		- \$	- \$		- \$
Prix Envol	12 000 \$	12 000 \$	- \$	12 000 \$	- \$
Prix EDI ( <i>Equity Diversity and Inclusion</i> )	8 000 \$	8 000 \$	- \$	8 000 \$	- \$
	354 000 \$	321 693 \$	(32 307) \$	320 500 \$	(1 193) \$

#### **AUTRES ACTIONS**

Système intégré de gestion et de dépôt en ligne	60 000 \$	50 000 \$	(10 000) \$	60 000 \$	10 000 \$
Billets - événements culturels	130 000 \$	90 000 \$	(40 000) \$	130 000 \$	40 000 \$
Promotion et publicité	30 000 \$	15 000 \$	(15 000) \$	25 000 \$	10 000 \$
Programme d'accompagnement	100 000 \$	35 000 \$	(65 000) \$	100 000 \$	65 000 \$
Frais de tournée	25 000 \$	20 000 \$	(5 000) \$	30 000 \$	10 000 \$
Traduction et révisions de programmes	25 000 \$	10 000 \$	(15 000) \$	25 000 \$	15 000 \$
	370 000 \$	220 000 \$	(150 000) \$	370 000 \$	150 000 \$

## DÉTAIL DU BUDGET ADMINISTRATION

	EXERCICE 2020			EXERCICE 2021	Écart budget 2021- budget 2020
	Budget 2020	Budget modifié 2020	Variation budget original vs modifié	Budget Projet 2021	
	\$	\$	\$	\$	\$
Traitements	2 159 404 \$	2 049 343 \$	(110 061) \$	2 045 016 \$	(4 327) \$
Charges sociales	399 769 \$	384 400 \$	(15 369) \$	382 000 \$	(2 400) \$
Transport et communications	129 500 \$	79 000 \$	(50 500) \$	109 500 \$	30 500 \$
Services professionnels	149 500 \$	155 500 \$	6 000 \$	326 500 \$	171 000 \$
Location, entretien et réparations	32 200 \$	44 320 \$	12 120 \$	6 500 \$	(37 820) \$
Biens non durables	11 200 \$	8 300 \$	(2 900) \$	8 300 \$	- \$
Achat d'équipement	10 000 \$	5 000 \$	(5 000) \$	35 000 \$	30 000 \$
	<b>2 891 573 \$</b>	<b>2 725 863 \$</b>	<b>(165 710) \$</b>	<b>2 912 816 \$</b>	<b>186 953 \$</b>

**Maison du Conseil des arts de Montréal**  
**DÉTAIL DU BUDGET**  
**ADMINISTRATION**

	EXERCICE 2020			EXERCICE 2021	Écart budget 2021- budget 2020
	Budget 2020	Budget modifié 2020	Variation budget original vs modifié	Budget Projet 2021	
	\$	\$	\$	\$	\$
<b><u>REVENUS</u></b>					
Revenus d'exploitation	211 476 \$	118 305 \$	93 171 \$	202 740 \$	84 435 \$
Contribution du Conseil des arts	102 790 \$	178 673 \$	(75 883) \$	91 660 \$	(87 013) \$
	<b>314 266 \$</b>	<b>296 978 \$</b>	<b>17 288 \$</b>	<b>294 400 \$</b>	<b>(2 578) \$</b>
<b><u>DÉPENSES</u></b>					
Traitements	171 616 \$	176 644 \$	(5 028) \$	169 500 \$	(7 144) \$
Charges sociales	29 250 \$	33 150 \$	(3 900) \$	34 700 \$	1 550 \$
Transport et communications	6 000 \$	4 500 \$	1 500 \$	6 000 \$	1 500 \$
Services professionnels	75 500 \$	57 184 \$	18 316 \$	62 200 \$	5 016 \$
Location, entretien et réparations	13 900 \$	12 500 \$	1 400 \$	13 000 \$	500 \$
Biens non-durables	8 000 \$	5 000 \$	3 000 \$	4 000 \$	(1 000) \$
Achat d'équipement	10 000 \$	8 000 \$	2 000 \$	5 000 \$	(3 000) \$
	<b>314 266 \$</b>	<b>296 978 \$</b>	<b>17 288 \$</b>	<b>294 400 \$</b>	<b>(2 578) \$</b>



## Annexe I

### DÉTAIL DU BUDGET

### ADMINISTRATION

	EXERCICE 2020			EXERCICE 2021	Écart budget 2021- budget 2020
	Budget 2020	Budget modifié 2020	Variation budget original vs modifié	Budget Projet 2021	
	\$	\$	\$	\$	\$
<b><u>TRAITEMENTS</u></b>					
Salaires	2 155 404 \$	2 045 343 \$	110 061 \$	2 039 016 \$	(6 327) \$
Surtemps		2 000 \$	(2 000) \$	2 000 \$	- \$
Allocations	4 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	4 000 \$	2 000 \$
	2 159 404 \$	2 049 343 \$	110 061 \$	2 045 016 \$	(4 327) \$
<b><u>CHARGES SOCIALES</u></b>					
Régime des rentes du Québec	82 180 \$	88 500 \$	(6 320) \$	90 000 \$	1 500 \$
Assurance-emploi	24 939 \$	25 900 \$	(961) \$	27 500 \$	1 600 \$
Régime québécois d'assurance parentale	13 670 \$	12 500 \$	1 170 \$	12 500 \$	- \$
Financement des programmes de santé	95 230 \$	82 000 \$	13 230 \$	88 000 \$	6 000 \$
Assurance-groupe	62 450 \$	75 000 \$	(12 550) \$	67 000 \$	(8 000) \$
C.S.S.T.	7 300 \$	5 500 \$	1 800 \$	5 500 \$	- \$
REER Collectif	114 000 \$	95 000 \$	19 000 \$	91 500 \$	(3 500) \$
	399 769 \$	384 400 \$	15 369 \$	382 000 \$	(2 400) \$
<b><u>TRANSPORT ET COMMUNICATIONS</u></b>					
Frais de déplacement	9 000 \$	4 500 \$	4 500 \$	10 000 \$	5 500 \$
Téléphonie	5 000 \$	5 000 \$	- \$	5 000 \$	- \$
Frais de poste	3 500 \$	1 000 \$	2 500 \$	- \$	- \$
Frais de messagerie	1 000 \$	1 500 \$	(500) \$	1 500 \$	- \$
Publicité et traduction	20 000 \$	15 000 \$	5 000 \$	20 000 \$	5 000 \$
Congrès, délégations et réunions	11 000 \$	8 000 \$	3 000 \$	8 000 \$	- \$
Frais de représentation	50 000 \$	17 000 \$	33 000 \$	35 000 \$	18 000 \$
Impression de publications	30 000 \$	27 000 \$	3 000 \$	30 000 \$	3 000 \$
	129 500 \$	79 000 \$	50 500 \$	109 500 \$	30 500 \$
<b><u>SERVICES PROFESSIONNELS</u></b>					
Honoraires professionnels et informatiques	35 000 \$	35 000 \$	- \$	40 000 \$	5 000 \$
Services professionnels et administratifs	70 000 \$	100 000 \$	(30 000) \$	245 000 \$	145 000 \$
Frais de formation	20 000 \$	12 000 \$	8 000 \$	20 000 \$	8 000 \$
Cotisations-associations	4 500 \$	4 500 \$	- \$	4 500 \$	- \$
Autres services techniques / gardiennage	20 000 \$	4 000 \$	16 000 \$	17 000 \$	13 000 \$
	149 500 \$	155 500 \$	(6 000) \$	326 500 \$	171 000 \$

	EXERCICE 2020			EXERCICE 2021	Écart budget 2021- budget 2020
	Budget 2020	Budget modifié 2020	Variation budget original vs modifié	Budget Projet 2021	
	\$	\$	\$	\$	\$
<b><u>LOCATION, ENTRETIEN ET RÉPARATIONS</u></b>					
Location - Photocopieurs	7 200 \$	6 000 \$	1 200 \$	6 500 \$	500 \$
Entretien et réparations - machines de bureau	25 000 \$	38 320 \$	(13 320) \$		(38 320) \$
	32 200 \$	44 320 \$	(12 120) \$	6 500 \$	(37 820) \$
<b><u>BIENS NON-DURABLES</u></b>					
Fournitures de bureau	7 000 \$	5 000 \$	2 000 \$	5 000 \$	- \$
Papeterie	3 000 \$	2 100 \$	900 \$	2 100 \$	- \$
Livres, journaux et autres abonnements	1 200 \$	1 200 \$	- \$	1 200 \$	- \$
	11 200 \$	8 300 \$	2 900 \$	8 300 \$	- \$
<b><u>ACHAT D'ÉQUIPEMENT</u></b>					
Équipement informatique	5 000 \$	- \$	5 000 \$	30 000 \$	30 000 \$
Équipement à remplacer	5 000 \$	5 000 \$	- \$	5 000 \$	- \$
	10 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	35 000 \$	30 000 \$
<b>Total administration</b>	<b>2 891 573 \$</b>	<b>2 725 863 \$</b>	<b>(165 710) \$</b>	<b>2 912 816 \$</b>	<b>186 953 \$</b>

## Annexe II

## DÉTAIL DU BUDGET

## Maison du Conseil des arts de Montréal — EXPLOITATION

	EXERCICE 2020			EXERCICE 2021	Écart budget 2021- budget 2020
	Budget 2020	Budget modifié 2020	Variation budget original vs modifié	Budget Projet 2021	
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>TRAITEMENTS</b>					
Salaires	171 616 \$	176 644 \$	5 028 \$	169 500 \$	(7 144) \$
Surtemps	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	171 616 \$	176 644 \$	5 028 \$	169 500 \$	(7 144) \$
<b>CHARGES SOCIALES</b>					
Assurance-emploi	2 250 \$	2 800 \$	(550) \$	2 300 \$	(500) \$
Financement des programmes de santé	7 300 \$	7 000 \$	300 \$	7 400 \$	400 \$
C.S.S.T.	1 200 \$	1 000 \$	200 \$	1 000 \$	- \$
Régime de rentes du Québec	7 000 \$	7 550 \$	(550) \$	7 600 \$	50 \$
Régime québécois d'assurance parentale	1 300 \$	1 200 \$	100 \$	1 300 \$	100 \$
REER Collectif	6 400 \$	8 600 \$	(2 200) \$	6 600 \$	(2 000) \$
Assurance-groupe	3 800 \$	5 000 \$	(1 200) \$	8 500 \$	3 500 \$
	29 250 \$	33 150 \$	(3 900) \$	34 700 \$	1 550 \$
<b>TRANSPORT ET COMMUNICATIONS</b>					
Téléphone	1 000 \$	600 \$	400 \$	1 000 \$	400 \$
Une Île sans fil	1 000 \$	900 \$	100 \$	1 000 \$	100 \$
Publicité et promotion	4 000 \$	3 000 \$	1 000 \$	4 000 \$	1 000 \$
	6 000 \$	4 500 \$	1 500 \$	6 000 \$	1 500 \$
<b>SERVICES PROFESSIONNELS</b>					
Assurances	4 500 \$	5 184 \$	(684) \$	5 200 \$	16 \$
Services professionnels et techniques	17 000 \$	17 000 \$	- \$	15 000 \$	(2 000) \$
Gardiennage et sécurité (80%)	54 000 \$	35 000 \$	19 000 \$	42 000 \$	7 000 \$
	75 500 \$	57 184 \$	18 316 \$	62 200 \$	5 016 \$

	EXERCICE 2020			EXERCICE 2021	Écart budget 2021- budget 2020
	Budget 2020	Budget modifié 2020	Variation budget original vs modifié	Budget Projet 2021	
	\$	\$	\$	\$	
<b><u>LOCATION, ENTRETIEN ET RÉPARATIONS</u></b>					
Location - Photocopieur	500 \$	- \$	500 \$	500 \$	500 \$
Location - Mobilier et équipement	1 400 \$	500 \$	900 \$	1 000 \$	500 \$
Entretien et réparation	12 000 \$	12 000 \$	- \$	11 500 \$	(500) \$
	13 900 \$	12 500 \$	1 400 \$	13 000 \$	500 \$
<b><u>BIENS NON DURABLES</u></b>					
Fournitures	3 000 \$	2 000 \$	1 000 \$	2 000 \$	- \$
Aliments (eau, café)	5 000 \$	3 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	(1 000) \$
	8 000 \$	5 000 \$	3 000 \$	4 000 \$	(1 000) \$
<b><u>ACHAT D'ÉQUIPEMENT</u></b>					
Autres équipements	10 000 \$	8 000 \$	2 000 \$	5 000 \$	(3 000) \$
<b>TOTAL - DÉPENSES</b>	<b>314 266 \$</b>	<b>296 978 \$</b>	<b>17 288 \$</b>	<b>294 400 \$</b>	<b>(2 578) \$</b>

### Annexe III

## DÉTAIL DU BUDGET

### REVENUS

	EXERCICE 2020			EXERCICE 2021	Écart budget 2021- budget 2020
	Budget 2020	Budget modifié 2020	Variation budget original vs modifié	Budget Projet 2021	
	\$	\$	\$	\$	\$
<b><u>CONTRIBUTIONS DE PARTENAIRES</u></b>					
Nouvelle garde					
Carrefour jeunesse emploi (CJE), Fonds de solidarité FTQ, RBC	80 000 \$	- \$	80 000 \$	80 000 \$	80 000 \$
Mécènes du Grand Prix	60 000 \$	60 000 \$	- \$	50 000 \$	(10 000) \$
Mécènes investis pour les arts	15 000 \$	15 000 \$	- \$	15 000 \$	- \$
Bourse Jazz	10 000 \$	10 000 \$	- \$	10 000 \$	- \$
SODEC	15 000 \$	15 000 \$	- \$	15 000 \$	- \$
Caisse de la Culture	65 000 \$	42 500 \$	22 500 \$	42 500 \$	- \$
Fondation McConnell	8 000 \$	8 000 \$	- \$	- \$	(8 000) \$
<b>TOTAL - CONTRIBUTIONS DE PARTENAIRES</b>	<b>253 000 \$</b>	<b>150 500 \$</b>	<b>102 500 \$</b>	<b>212 500 \$</b>	<b>62 000 \$</b>

**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**

Exercice 2020 et 2021

	Grevé d'affectations d'origine interne	Non affecté	2019	2020	2021
			Total	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	240 733 \$	644 869 \$	<b>885 602 \$</b>	<b>515 074 \$</b>	<b>476 754 \$</b>
Moins :					
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges		(370 528) \$	(370 528) \$		
Affectations de l'exercice :					
Transfert à la Fondation du Grand Montréal	(8 567) \$	8 567 \$			
Initiatives des communautés autochtones	(140 000) \$	140 000 \$	- \$	- \$	- \$
Tansfert à la VDM/projet d'aménagement	(38 320) \$			(38 320) \$	
Solde à la fin	<b>53 846 \$</b>	<b>422 908 \$</b>	<b>515 074 \$</b>	<b>476 754 \$</b>	<b>476 754 \$</b>

**NOTES COMPLÉMENTAIRES****Notes aux projets de budget modifié 2020**

note 1	Augmentation des intérêts à recevoir selon le budget original. Aucun encaissement de certificats en cours d'année.	50 000 \$
note 2	Augmentation du parrainage fiscal afin de tenir compte du don de la BNC pour la Fondation Fabienne Colas et autres dons reçus.	240 000 \$
note 3	Revenus remboursés de droits d'entrée au Grand Prix. Autres dépenses reliées aux prix.	23 000 \$ 22 000 \$
note 4	Rémunération des membres, plus de réunions que prévues dans le budget révisé.	15 000 \$

**Notes aux projets de budget modifié 2021**

note 5	Ajout autres revenus	12 000 \$
note 6	Parainage fiscal prévu, budget sera révisé selon le succès de ce programme	300 000 \$
note 7	Ajustement au budget de l'analyse de l'impact	(36 000) \$
note 8	Augmentation au programme <i>Quand l'art prend l'air</i> Retour des initiatives internationales	200 200 \$
note 9	Diminution au Programme général	(152 200) \$







CONSEIL  
DES ARTS  
DE MONTRÉAL

---

Montréal 

Édifice Gaston-Miron  
1210, rue Sherbrooke Est  
Montréal (Québec) H2L 1L9  
514-280-3580  
[artsmontreal.org](http://artsmontreal.org)  
[facebook.com/ArtsMontreal](https://facebook.com/ArtsMontreal)  
[twitter.com/ConseilArtsMtl](https://twitter.com/ConseilArtsMtl)



**Dossier # : 1200310006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le budget 2021 de l'Office municipal d'habitation de Montréal

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 12 novembre 2020, pour approbation à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 11 décembre 2020, le budget 2021 de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

**Signé par** Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-11-11 15:03

**Signataire :**

Diane DRH BOUCHARD

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION****Dossier # :1200310006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le budget 2021 de l'Office municipal d'habitation de Montréal

**CONTENU****CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Voir le budget 2021 de l'Office municipal d'habitation de Montréal en pièce jointe.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie DESORMEAUX  
Conseillère - analyse et contrôle de gestion

**Tél :** 514 872-5898  
**Télécop. :** 514 872-5655

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-10-30

Nancy SINCLAIR  
Chef de division - Soutien au greffe et  
adjoindte au directeur

**Tél :** 514 872-2636  
**Télécop. :** 514 872-5655

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007  
**Approuvé le :** 2020-11-10

# BUDGET 2021



Office municipal  
d'habitation  
de Montréal



# TABLE des MATIÈRES

---

4 MESSAGE DE LA DIRECTION

5 LE BUDGET 2021 EN UN COUP D'OEIL

7 L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTRÉAL (OMHM)  
Mission, vision et convictions  
Conseil d'administration  
Organigramme  
Programmes de financement  
Les logements offerts par l'OMHM

12 PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2020-2025

14 RÉALISATIONS 2020

16 PRIORITÉS 2021

19 BUDGET  
Budget Habitations à loyer modique (HLM) et Programmes de Supplément au loyer (PSL)  
Budget Logement abordable du Québec (LAQ)  
Budget ACCÈSLOGIS  
Budget HORS PROGRAMME (Les immeubles Benny Farm)

28 AVOIR MULTIPROGRAMME

29 PARC IMMOBILIER HLM  
État du parc immobilier et indice de vétusté  
Enjeux

33 SERVICE DE RÉFÉRENCE

34 TERRITOIRES



## MESSAGE de la DIRECTION

Oser faire autrement! C'est le défi que nous nous sommes lancé avec le plan stratégique 2020-2025. C'est aussi dans cet esprit que nous avons traversé la première vague de la pandémie de la COVID-19. L'organisation a su faire preuve d'agilité en déployant rapidement le télétravail afin de maintenir les services essentiels aux locataires et d'en assurer la qualité. À l'aube de 2021 et forts des apprentissages tirés de la COVID-19, nous allons toutefois devoir relever de nouveaux défis.

En effet, la situation budgétaire de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) est préoccupante. L'Office fait présentement face à un contexte budgétaire sans précédent découlant, ces dernières années, de la combinaison de la sous-indexation des budgets des deux dernières années et d'une importante réduction de l'allocation annuelle pour les travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation (RAM) de notre parc immobilier HLM. À cet égard, la conclusion récente de l'entente Canada-Québec sur le logement est porteuse d'espoir quant au besoin de financement annuel de 150 millions de dollars sur une période de 20 ans pour remettre le parc de logements HLM montréalais dans un état satisfaisant. Déjà, à la suite de la conclusion de l'entente, la confirmation rapide d'une première allocation RAM est prometteuse pour 2021 et les années qui suivront.

Par ailleurs, notre parc de logements abordables, bien que relativement plus récent, a aussi besoin d'être entretenu. Puisque le financement de ce parc dépend entièrement des loyers des locataires, notre volonté de maintenir des loyers abordables rend la réalisation de travaux majeurs de plus en plus ardue. En dépit de ces enjeux, nous considérons qu'il est de notre devoir d'offrir les services essentiels pour assurer la qualité des milieux de vie de nos locataires tout en maintenant des conditions de travail adéquates pour nos employés, qui relèvent quotidiennement de nombreux défis avec engagement et créativité.

Dans ce contexte de diminution des budgets et d'incertitude liées à la COVID-19, « faire autrement » devient inéluctable. Miser sur nos forces et nos acquis pour évoluer vers une organisation plus agile et créative. Gagner en efficience par la réorganisation du travail, le télétravail, la transformation numérique et d'autres initiatives internes. Obtenir davantage d'autonomie et développer de nouveaux partenariats. La collaboration de nos bailleurs de fonds sera toutefois indispensable pour que soient activés les leviers à leur disposition en vue de soutenir cette démarche. C'est ainsi, croyons-nous, que nous pourrons assurer la réalisation de notre mission. Le partenariat avec nos locataires, l'engagement de nos employés et l'apport des différents acteurs sociaux essentiels à nos activités demeurent la clé de notre succès.

Ensemble, osons faire autrement!

Christian Champagne  
Président du conseil d'administration

Danielle Cécile  
Directrice générale



# LE BUDGET 2021 EN UN COUP D'ŒIL

---

Le budget 2021 vise à assurer le financement nécessaire à la réalisation des objectifs établis dans le plan stratégique 2020-2025 et à l'intégrité des opérations :

- Déploiement des stratégies visant à obtenir le rehaussement d'un budget pluriannuel de 150 M\$ par année pour les travaux majeurs dans le parc HLM, afin de remettre ou de maintenir en état nos immeubles et nos logements;
- Poursuite de la gestion du chantier et des défis relatifs à la réalisation d'une résidence ENHARMONIE (193 logements pour personnes âgées) et du centre administratif de l'OMHM sur l'Îlot Rosemont;
- Investissement dans les outils technologiques afin d'améliorer l'efficacité de l'organisation, en particulier dans les outils de télétravail et de transformation numérique des opérations de l'organisation, y compris la poursuite du développement et de l'implantation du nouveau système financier LOGIC.NET;
- Déficit ponctuel attribuable à la réalisation des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation requis dans le logement abordable pour les familles, partiellement financé par l'utilisation du solde des réserves et des surplus cumulés;
- Poursuite de l'essor du programme Supplément au loyer (PSL), avec l'ajout de 1 200 unités.



# MISSION

Améliorer les conditions de vie de familles et personnes à faible revenu en offrant des logements et des services de qualité, tout en favorisant leur pouvoir d'influence et d'action

# VISION

L'OMHM est un bâtisseur social connu et reconnu. Il mise sur la force de la participation de ses locataires et sur le dynamisme de ses employés pour renouveler son offre de solutions diversifiées et créatives aux ménages qu'il dessert. Acteur du développement social et urbain, l'OMHM construit, avec ses partenaires de l'habitation, une vision concertée de logement social sur l'île de Montréal.

# CONVICTIONS

- Le respect
- La recherche de l'excellence
- L'amélioration continue
- La satisfaction du client
- La collaboration et les partenariats
- L'intégrité
- Le développement durable

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

Président



**Christian Champagne,**  
nommé par le Conseil  
d'agglomération  
de Montréal

Vice-présidente



**Danielle Fournier,**  
nommée par le ministre des  
Affaires municipales et de  
l'Habitation

Secrétaire-trésorière



**Lise Guillemette,**  
nommée par le Conseil  
d'agglomération  
de Montréal



**Sylvie Crispo,**  
nommée par le Conseil  
d'agglomération  
de Montréal



**M'Baye Diagne,**  
nommé par le Conseil  
d'agglomération  
de Montréal



**André Giroux,**  
élu par et parmi  
les locataires



**Sylvain Labrecque,**  
élu par et parmi  
les locataires

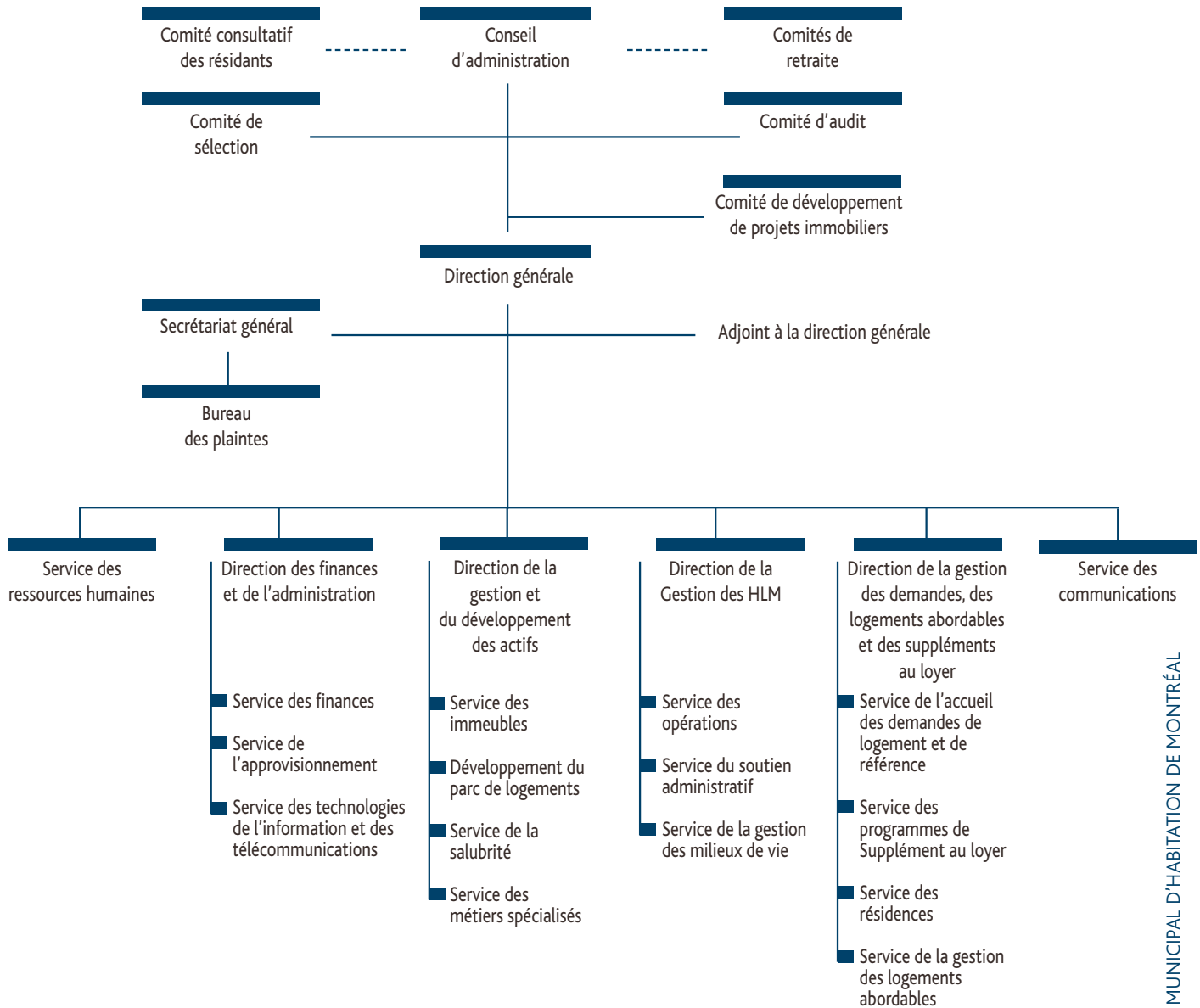


**Hubert M. Makwanda,**  
nommé par le Conseil  
d'agglomération  
de Montréal



**Marie-France Raynault,**  
nommée par le ministre  
des Affaires municipales  
et de l'Habitation

# ORGANIGRAMME



# PROGRAMMES DE FINANCEMENT

## LE PROGRAMME HABITATIONS À LOYER MODIQUE (HLM)

Le programme Habitations à loyer modique, communément appelé « programme HLM », s'adresse à des ménages à faible revenu qui sont sélectionnés en fonction de leur condition socio-économique. Il permet aux locataires de payer un loyer correspondant à 25 % de leur revenu. Typiquement, le déficit d'exploitation de ces logements est financé par les gouvernements fédéral (55 %) et provincial (35 %), de même que par la Communauté métropolitaine de Montréal (10 %). On notera toutefois qu'en janvier 2021, la convention de financement du gouvernement fédéral sera échue pour 24 % des bâtiments du parc HLM de l'OMHM.

Le parc HLM de l'OMHM comprend 20 810 logements. Environ 11 000 logements sont destinés à des personnes de 60 ans et plus, les autres sont réservés à des familles et à des personnes seules de moins de 60 ans.

## LES PROGRAMMES SUPPLÉMENT AU LOYER (PSL)

Les programmes Supplément au loyer permettent à des ménages à faible revenu d'habiter dans des logements qui font partie du marché locatif privé ou qui appartiennent à des coopératives d'habitation (COOP) ou à des organismes sans but lucratif (OSBL), à la Société d'habitation et de développement de Montréal et à l'OMHM. Ces programmes permettent de réserver des logements sur l'île de Montréal pour des locataires qui paieront également un loyer correspondant à 25 % de leur revenu. La Société d'habitation du Québec (SHQ) verse les subventions pour combler la différence entre le coût réel du loyer et le montant reçu du locataire.

En 2020, l'OMHM gère plus de 13 600 subventions dans le cadre des programmes Supplément au loyer.

## LE PROGRAMME LOGEMENT ABORDABLE QUÉBEC (LAQ)

Le programme LAQ vise à augmenter l'offre de logements abordables dans les municipalités où le taux d'inoccupation est faible. Les subventions étaient reçues lors de la construction. Elles représentaient environ 70 % des coûts de construction. Une fois construite, l'habitation devait s'autofinancer.

Le programme a pris fin en 2010. À terme, l'OMHM avait construit 1 699 logements, dont 1 259 logements pour aînés regroupés dans les 10 résidences du réseau ENHARMONIE et 440 logements pour familles.

## LE PROGRAMME ACCÈSLOGIS (ACL)

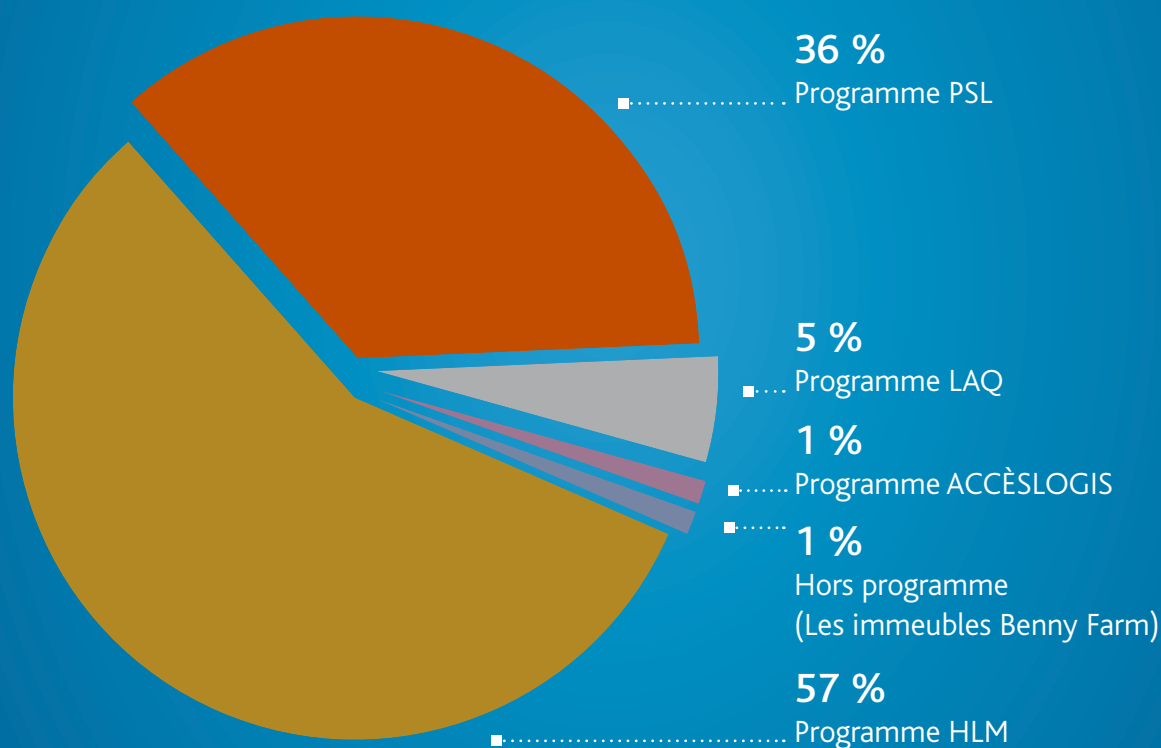
Créé en 2011, ce programme permet à l'OMHM de continuer à développer son parc immobilier. Les projets sont subventionnés à la construction et doivent s'autofinancer lorsqu'ils sont réalisés. La moitié des locataires de ces habitations est admissible à une réduction de loyer grâce aux subventions du programme Supplément au loyer. À ce jour, 295 logements ont été construits.

## HORS PROGRAMME (Les immeubles Benny Farm)

En 2007, l'OMHM s'est porté acquéreur de quatre immeubles sur le site Benny Farm. Cette propriété, acquise hors programme, regroupe 237 logements. L'OMHM bénéficie de subventions du programme Supplément au loyer pour une partie des logements.

# LES LOGEMENTS OFFERTS PAR L'OMHM

L'OMHM a sous gestion 36 641 logements financés en grande partie dans le cadre de quatre programmes.



HLM	20 810 logements
PSL	13 600 logements
LAQ	1 699 logements
ACCÈSLOGIS	295 logements
Les immeubles Benny Farm	237 logements

# PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2021-2025

## AXE 1

### ÉTAT DES IMMEUBLES ET DES LOGEMENTS

Les locataires de l'OMHM ont droit à des logements en bon état, salubres et adaptés à leurs besoins, tout en tenant compte des ressources financières limitées.

L'axe 1 s'articule autour de trois piliers stratégiques : poursuivre les rénovations majeures requises par l'état du parc immobilier, améliorer la qualité de l'entretien et des réparations dans les immeubles et offrir à nos locataires des logements sains et salubres.

## AXE 2

### OFFRE DE LOGEMENTS

Selon les statistiques du dernier recensement (2016), 21 % des montréalais vivent sous le seuil de faible revenu et 30 % des ménages de la métropole consacrent plus de 30 % de leur revenu aux dépenses de logement. Par ailleurs, le nombre de ménages en attente d'un logement HLM ou subventionné dépasse les 23 000 demandeurs sur la liste d'attente de l'OMHM. Dans ce contexte, l'augmentation de l'offre de logements est une priorité pour l'OMHM.

Trois piliers stratégiques composent l'axe 2 : le développement de l'offre de logements de l'OMHM, la diversification de l'offre de logements en vue de répondre aux besoins de divers types de ménages en matière de logement et la location rapide des logements du parc immobilier.



AXE  
3

### DÉVELOPPEMENT SOCIAL

L'amélioration de la qualité et des conditions de vie des individus passe d'abord et avant tout par le contrôle de leur propre destinée. L'OMHM met ainsi en place des conditions nécessaires pour appuyer les résidants afin qu'ils puissent accroître et exercer leur pouvoir d'agir. Cependant, certaines personnes ont, pour diverses raisons, besoin d'un accompagnement et d'un soutien plus importants. L'OMHM compte sur des partenariats, notamment avec le milieu communautaire et celui de la santé, pour répondre aux besoins de certains de ses résidants.

Les trois piliers stratégiques de l'axe 3 sont de favoriser le pouvoir d'influence et d'action des ménages résidants, de contribuer à combler certains besoins d'accompagnement et de soutien et de développer le personnel en matière de développement social.

AXE  
4

### FONDEMENTS ORGANISATIONNELS

Le quatrième axe du plan stratégique constitue les bases sans lesquelles l'organisation ne peut accomplir sa mission adéquatement. Plusieurs aspects sont ainsi considérés : la main-d'œuvre, les processus administratifs, les technologies de l'information et les télécommunications, les ressources financières, les services pour répondre adéquatement aux besoins des locataires, la communication et les partenariats.

Les six piliers stratégiques de l'axe 4 sont : l'offre de service, la main-d'œuvre, l'efficacité et l'intelligence d'affaires, les communications, le financement et le développement durable.

# RÉALISATIONS 2020

## AXE 1

### ÉTAT DES IMMEUBLES ET DES LOGEMENTS – OFFRIR DES IMMEUBLES ET DES LOGEMENTS EN BON ÉTAT

- Réalisation de travaux majeurs de rénovation et de maintien d'actifs par l'investissement d'un budget RAM de 62,4 M\$;
- Démarches auprès des bailleurs de fonds pour une planification pluriannuelle et un rehaussement du budget de remplacement, d'amélioration, de modernisation (RAM) et de régénération de notre parc de logements HLM;
- Poursuite de l'élaboration de stratégies et de propositions de financement autre que les financements traditionnels pour certains segments du parc immobilier;
- Mise en place du nouveau Service des métiers spécialisés dans le cadre du redéploiement des services de proximité;
- Lancement du projet « Habitations sans fumée » dans la moitié des logements (13 adresses, 90 unités) des habitations Saint-Michel-Nord;
- Achèvement du projet de régénération des habitations Saint-Michel-Nord et emménagement de 90 % des locataires dans leur nouveau logement;
- Poursuite des travaux dans le cadre du Plan de lutte à la vermine 2018-2021.

## AXE 2

### OFFRE DE LOGEMENTS – AUGMENTER ET DIVERSIFIER NOTRE OFFRE DE LOGEMENTS

- Continuation du chantier du projet Îlot Rosemont, qui comprend une résidence de 193 logements et le futur centre administratif de l'OMHM;
- Prospection d'une dizaine de projets d'un potentiel total de 1 415 nouveaux logements, dont cinq projets ont reçu une approbation préliminaire dans le cadre du programme Accèslogis;
- Déploiement de 480 unités PSL dans le cadre du programme Supplément au loyer PSL-SL1, octroi de près de 100 unités de PSL d'urgence dans le cadre de l'Opération 1<sup>er</sup> juillet et mise en place des partenariats nécessaires à la livraison de 50 unités PSL pour contrer l'itinérance;
- Réalisation réussie de l'Opération 1<sup>er</sup> juillet 2020 malgré le contexte difficile de la pénurie de logements et du volume élevé des demandes.

AXE  
3

### DÉVELOPPEMENT SOCIAL – CONTRIBUER À AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DE NOS LOCATAIRES EN FAVORISANT DAVANTAGE LEUR POUVOIR D'AGIR

- Pérennisation de trois projets de soutien aux locataires amorcés en 2019 (préparation des logements avant les traitements d'extermination des punaises, formation de médiateur offerte aux jeunes vivant en HLM et mentorat en soutien aux associations de locataires en matière de gestion et de processus démocratiques) rendus possible grâce au soutien financier de la Ville de Montréal et de la SHQ;
- Consolidation du volet jeunesse des interventions de l'OMHM en matière de développement communautaire et social par la réalisation de deux projets, soit:
  - le projet « Des options pour ton avenir » offrant à une soixantaine de jeunes de 16 à 30 ans, vivant en HLM, un accompagnement soutenu vers une insertion socioprofessionnelle;
  - le projet « Trouve ton rythme » visant essentiellement à offrir des solutions positives d'engagement (ligue de soccer inter-HLM, ateliers d'écriture SLAM et RAP, défi sportif et gala culturel) à des jeunes en HLM potentiellement à risque de délinquance.

AXE  
4

### FONDEMENTS ORGANISATIONNELS - ASSURER UNE SAINTE GOUVERNANCE ET UNE GESTION EFFICACE DE L'ORGANISATION

- Coordination des mesures d'urgence et du plan de relance de l'OMHM dans le cadre de la pandémie liée à la COVID-19 ;
- Poursuite de plusieurs initiatives, dont la numérisation des bons de travail, l'ajout de nouvelles fonctionnalités au logiciel du service des ressources facilitant le travail de la dotation et l'automatisation du tableau de bord des activités liées à l'Opération 1<sup>er</sup> juillet;
- Redéploiement des services de proximité dans les HLM et réorganisation du travail menée en collaboration avec les employés visés;
- Révision des encadrements gouvernant les activités d'approvisionnement dans le cadre de la Loi sur les cités et villes;
- Poursuite des travaux visant l'implantation du système LOGIC.NET permettant d'optimiser, d'intégrer et de standardiser les processus d'approvisionnement et financiers de l'ensemble des programmes. Le déploiement de LOGIC.NET est à l'étape de projet pilote et remplacera éventuellement les systèmes financiers actuels;
- Mise en place des outils de télétravail, de téléphonie, de vidéoconférence pour répondre aux enjeux de sécurité engendrés par la pandémie.

# PRIORITÉS 2021

---

## AXE 1

### ÉTAT DES IMMEUBLES ET DES LOGEMENTS – OFFRIR DES IMMEUBLES ET DES LOGEMENTS EN BON ÉTAT

- Investir au moins 98 % des budgets disponibles, afin de remettre ou de maintenir en état (cote d'état C) nos immeubles et nos logements;
- Effectuer les travaux majeurs qui tiennent compte à la fois des besoins des résidants, des besoins en amélioration des aménagements, de la performance des équipements, et ce, dans une perspective de développement durable;
- Amorcer les travaux en vue d'améliorer le contrôle de la qualité des réparations dans les immeubles et les logements d'ici décembre 2022 ;
- Poursuivre les efforts en vue de réduire le taux de prévalence de la vermine de 10 à 20 % dans nos immeubles, selon le type de vermine, d'ici décembre 2025.

## AXE 2

### OFFRE DE LOGEMENTS – AUGMENTER ET DIVERSIFIER NOTRE OFFRE DE LOGEMENTS

- Obtenir l'approbation préliminaire des bailleurs de fonds pour le développement de 380 nouveaux logements sociaux et abordables en 2021 à partir des programmes disponibles et de stratégies novatrices;
- Assurer la diversité de notre offre de logements afin de mieux répondre aux besoins de différentes clientèles, selon les cibles de développement 2019-2028;
- Avoir déployé annuellement les activités du Service de référence, en collaboration avec la Ville de Montréal et les autres partenaires, dans le but de répondre aux ménages dans le besoin dans le cadre de l'Opération 1<sup>er</sup> juillet;
- Maintenir ou réduire avant le 31 décembre 2021, les délais de location des logements vacants, remis en état et prêts à être loués, en fonction des budgets disponibles.

AXE  
3

### DÉVELOPPEMENT SOCIAL – CONTRIBUER À AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DE NOS LOCATAIRES EN FAVORISANT DAVANTAGE LEUR POUVOIR D’AGIR

- Améliorer les liens de collaboration entre l’OMHM et les représentants des locataires par le biais de processus de consultation établis dans un climat de confiance réciproque et de partenariat;
- Offrir un accompagnement et un soutien aux résidants en HLM dans le besoin, autour de trois objectifs principaux : la prévention des évictions, l’harmonie et la sécurité des milieux de vie, la salubrité des logements;
- Renouveler ou établir des partenariats externes, qui pourront répondre aux besoins d’accompagnement et de soutien plus spécifiques à nos locataires;
- Augmenter les habiletés du personnel en matière d’intervention auprès des ménages plus vulnérables.

AXE  
4

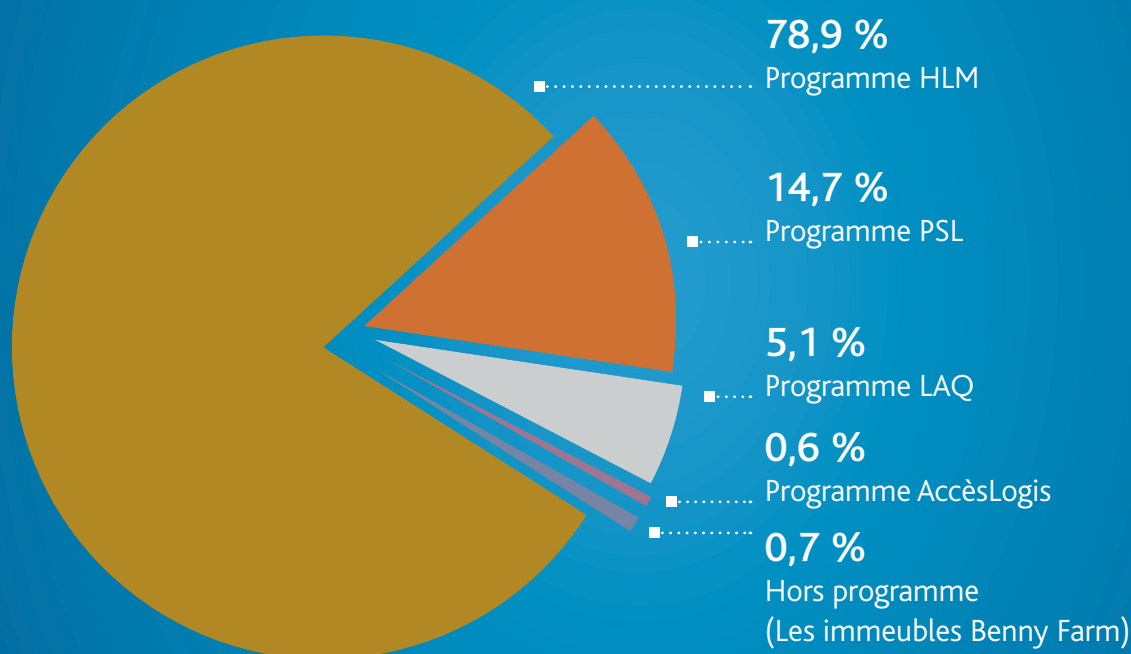
### FONDEMENTS ORGANISATIONNELS – ASSURER UNE SAINTE GOUVERNANCE ET UNE GESTION EFFICACE DE L’ORGANISATION

- Prendre les mesures convenues avec la Direction régionale de la santé publique nécessaires à la protection des ménages résidant dans le parc immobilier de l’OMHM en contexte de pandémie;
- Poursuivre les travaux en vue de réaliser une transition harmonieuse des opérations vers le nouveau centre administratif de l’Îlot Rosemont avant le 31 décembre 2022 ;
- Déployer des stratégies visant à obtenir le rehaussement des budgets pour les travaux majeurs dans le parc HLM, afin de remettre ou de maintenir en état nos immeubles et nos logements;
- Mettre en place une stratégie de financement pour le maintien des actifs du logement abordable avant le 31 décembre 2021;
- Renouveler l’engagement de l’OMHM en matière de développement durable et mettre en valeur ses réalisations auprès des locataires, des employés, des bailleurs de fonds et du public.



# BUDGET

Le budget de l'Office municipal d'habitation de Montréal est la somme des budgets distincts de chacune des parties du parc immobilier selon son régime de financement spécifique. Ainsi, les déficits des parcs HLM et PSL sont entièrement subventionnés par les gouvernements fédéral et provincial ainsi que par la Communauté métropolitaine de Montréal. Les unités financées dans le cadre des programmes LAQ et AccèsLogis doivent s'autofinancer. Le projet immobilier « Les immeubles Benny Farm », réalisé hors programme, doit également s'autofinancer.



	2020	2021	ÉCART %
HLM*	259,7 M\$	348,9 M\$	34,3 %
PSL	60,0 M\$	65,0 M\$	8,3 %
LAQ	22,0 M\$	22,6 M\$	2,7 %
AccèsLogis	2,6 M\$	2,6 M\$	0,0 %
Les immeubles Benny Farm	3,1 M\$	3,0 M\$	- 3,2 %
<b>OMHM</b>	<b>347,4 M\$</b>	<b>442,1 M\$</b>	<b>27,3 %</b>

\* Le budget HLM 2021 inclut un budget RAM demandé de 150 M\$ en comparaison au budget RAM octroyé en 2020 de 62,4 M\$.

# BUDGETS HLM et PSL

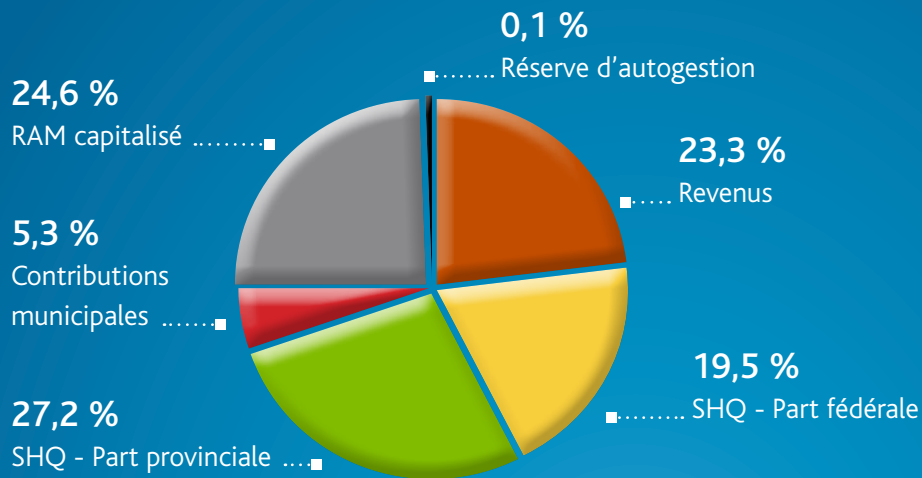
PROVENANCE DES REVENUS	2020	2021	ÉCART %
■ Revenus	94 307 600 \$	96 528 800 \$	2,4 %
■ Contribution SHQ (part fédérale)	68 190 500 \$	80 837 500 \$	18,5 %
■ Contribution SHQ (part provinciale)	99 929 800 \$	112 475 700 \$	12,6 %
■ Contributions municipales	18 948 300 \$	21 747 700 \$	14,8 %
■ RAM capitalisé	37 700 000 \$	102 000 000 \$	170,6 %
■ Réserve d'autogestion	609 000 \$	356 000 \$	- 41,5 %
<b>TOTAL</b>	<b>319 685 200 \$</b>	<b>413 945 700 \$</b>	<b>29,5 %</b>

RÉPARTITION DES DÉPENSES	2020	2021	ÉCART %
■ Ressources humaines	35 268 900 \$	35 957 200 \$	2,0 %
■ Administration	9 002 100 \$	8 907 800 \$	- 1,0 %
■ Conciergerie et entretien	18 097 100 \$	18 052 900 \$	- 0,2 %
■ Service à la clientèle	2 589 700 \$	2 591 600 \$	0,1 %
■ Énergie, taxes, assurances et sinistres	60 243 100 \$	61 253 000 \$	1,7 %
■ RAM	62 361 000 \$	150 060 000 \$*	140,6 %
■ Financement	72 123 200 \$	72 123 200 \$	0,0 %
■ Versements aux propriétaires	60 000 000 \$	65 000 000 \$	8,3 %
<b>TOTAL</b>	<b>319 685 200 \$</b>	<b>413 945 700 \$</b>	<b>29,5 %</b>

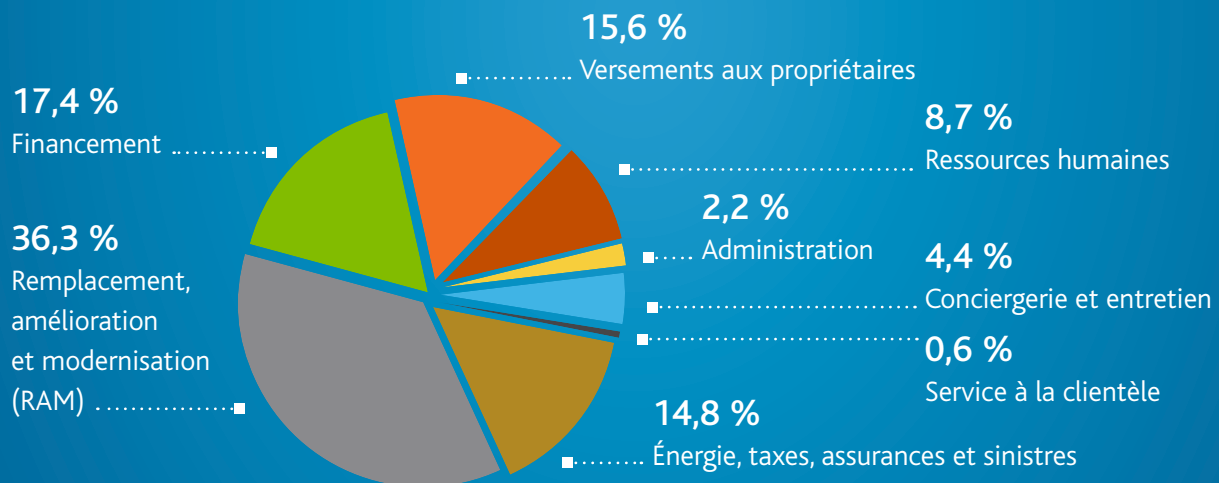
<b>SURPLUS (DÉFICIT)</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
--------------------------	-------------	-------------



## PROVENANCE DES REVENUS



## RÉPARTITION DES DÉPENSES



Le budget des programmes HLM et PSL est élaboré conformément aux directives budgétaires de la SHQ.

L'OMHM doit composer avec une indexation budgétaire de 0,9 %, en comparaison au taux d'inflation anticipé de 2,2 % et une indexation liée aux conventions collectives de 2 %, laissant à l'OMHM la charge d'absorber l'impact de la sous-indexation des budgets.

L'évaluation des besoins de l'année 2021 pour le remplacement, l'amélioration, et la modernisation (RAM) est estimée à 150 M\$.

# BUDGET LAQ

PROVENANCE DES REVENUS	2020	2021	ÉCART %
■ Revenus	21 656 900 \$	22 207 100 \$	2,5 %
■ Subvention provinciale (PSL)	203 900 \$	181 000 \$	-11,2 %
<b>TOTAL</b>	<b>21 860 800 \$</b>	<b>22 388 100 \$</b>	<b>2,4 %</b>

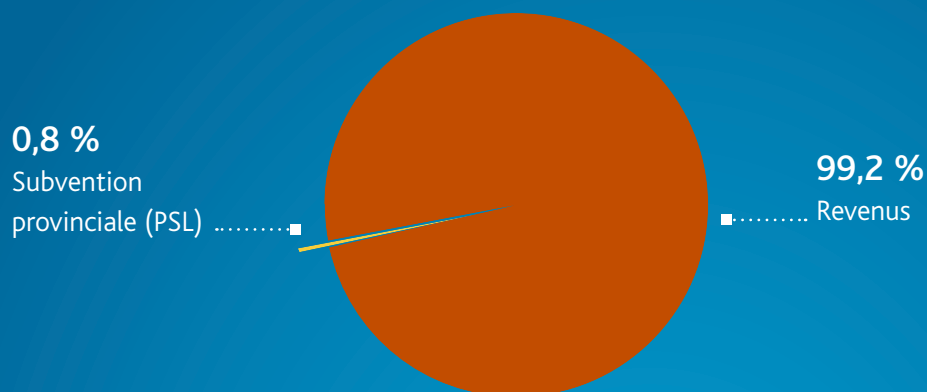
RÉPARTITION DES DÉPENSES	2020	2021	ÉCART %
■ Ressources humaines	5 428 600 \$	5 616 200 \$	3,5 %
■ Administration	883 800 \$	804 900 \$	- 8,9 %
■ Conciergerie et entretien	1 614 200 \$	1 674 600 \$	3,7 %
■ Service à la clientèle	2 886 300 \$	3 261 200 \$	13,0 %
■ Énergie, taxes, assurances et sinistres	4 990 400 \$	5 033 000 \$	0,9 %
■ Travaux majeurs	847 800 \$	848 300 \$	0,1 %
■ Financement	4 690 200 \$	4 692 400 \$	0,0 %
■ Réserves	709 200 \$	716 200 \$	1,0 %
<b>TOTAL</b>	<b>22 050 500 \$</b>	<b>22 646 800 \$</b>	<b>2,7 %</b>

---

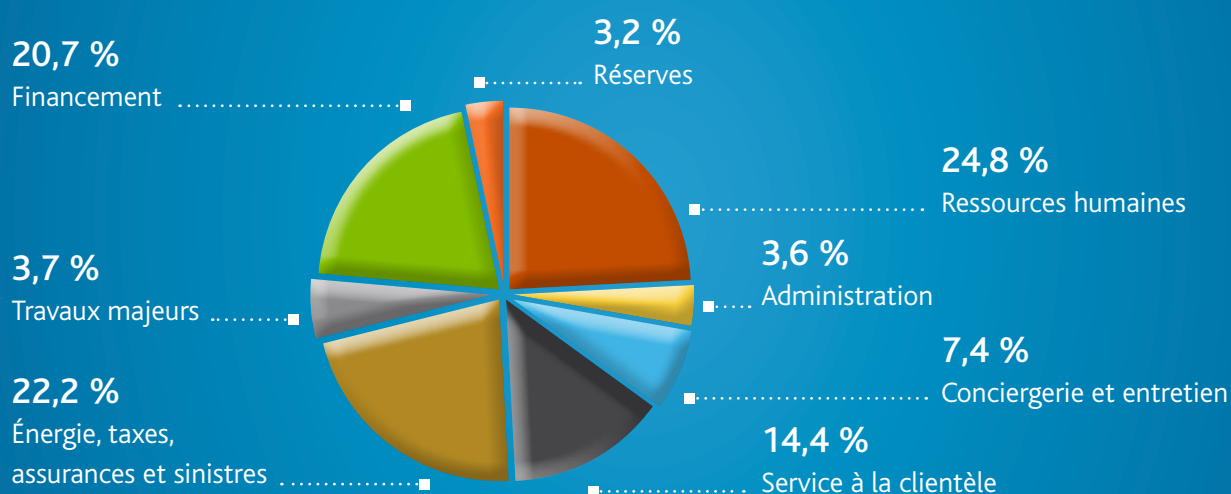
<b>SURPLUS (DÉFICIT)</b>	<b>(189 700) \$</b>	<b>(258 700) \$</b>
--------------------------	---------------------	---------------------

---

## PROVENANCE DES REVENUS



## RÉPARTITION DES DÉPENSES



Le budget du programme LAQ comprend deux volets, soit celui des 10 résidences gérées par le Service des résidences et 14 habitations destinées aux familles et personnes seules gérés par le Service de la gestion des logements abordables. Les immeubles sous ce programme doivent s'autofinancer. Le budget est élaboré en respect des conventions d'exploitation des projets et des conventions collectives de l'OMHM.

En 2021, l'augmentation des dépenses du service à la clientèle du volet « Résidence » est principalement liée aux services de la restauration et à la hausse du coût des denrées alimentaires ainsi que celui de la main-d'œuvre.

Concernant le volet « Familles », les budgets d'exploitation resteront sensiblement les mêmes que ceux de 2020.

Le déficit 2021 est attribuable à la réalisation des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation requis dans le logement abordable pour les familles, partiellement financés à même les réserves et surplus cumulés.

# BUDGET ACCÈSLOGIS

PROVENANCE DES REVENUS	2020	2021	ÉCART %
■ Revenus	1 699 100 \$	1 696 700 \$	- 0,1 %
■ Subvention provinciale (PSL)	926 600 \$	930 200 \$	0,4 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 625 700 \$</b>	<b>2 626 900 \$</b>	<b>0,0 %</b>

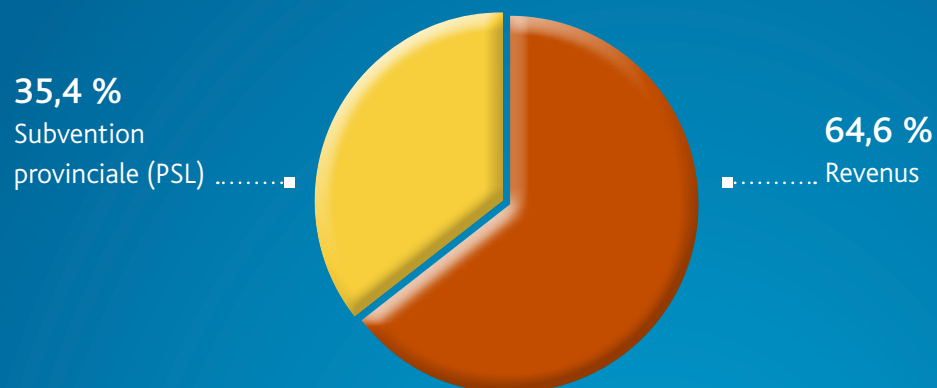
RÉPARTITION DES DÉPENSES	2020	2021	ÉCART %
■ Ressources humaines	324 600 \$	399 100 \$	23,0 %
■ Administration	67 100 \$	66 800 \$	- 0,4 %
■ Conciergerie et entretien	206 200 \$	212 000 \$	2,8 %
■ Service à la clientèle	1 000 \$	500 \$	- 50,0 %
■ Énergie, taxes, assurances et sinistres	640 800 \$	638 700 \$	- 0,3 %
■ Travaux majeurs	67 000 \$	47 500 \$	- 29,1 %
■ Financement	1 119 300 \$	1 119 300 \$	0,0 %
■ Réserves	143 400 \$	143 000 \$	- 0,3 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 569 400 \$</b>	<b>2 626 900 \$</b>	<b>2,2 %</b>

---

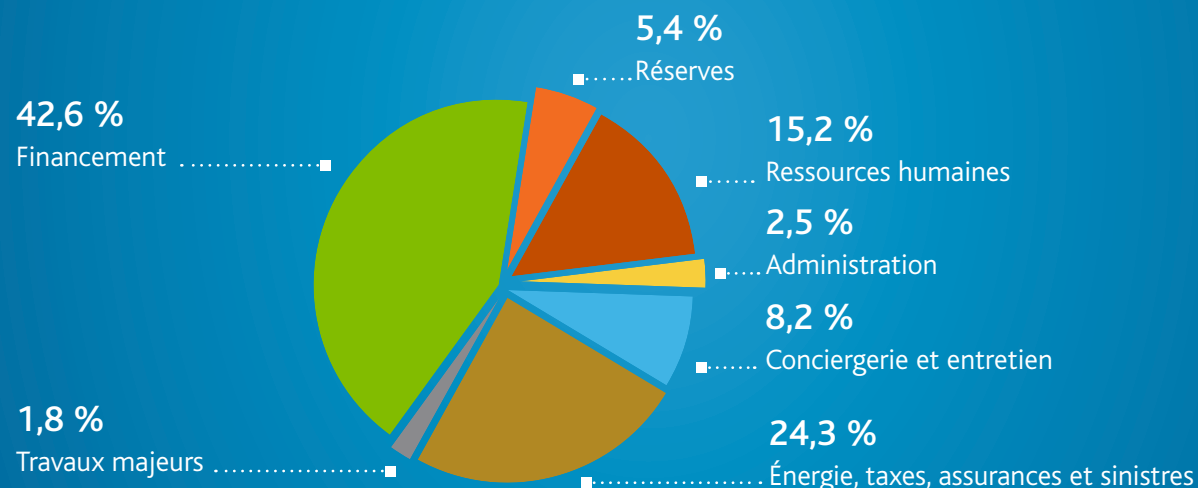
<b>SURPLUS (DÉFICIT)</b>	<b>56 300 \$</b>	<b>- \$</b>
--------------------------	------------------	-------------

---

## PROVENANCE DES REVENUS



## RÉPARTITION DES DÉPENSES



Les projets réalisés dans le cadre du programme AccèsLogis doivent s'autofinancer. Le budget est élaboré en respect des conventions d'exploitation des projets et des conventions collectives de l'OMHM.

Ce programme est géré par le Service de gestion des logements abordables (SGLA) qui gère également le volet « Familles » du programme LAQ ainsi que la propriété Les immeubles Benny Farm.

L'allocation en dépenses des ressources humaines du SGLA a été réévaluée afin de refléter la répartition actuelle des tâches effectuées dans les opérations ainsi que le nombre d'unités issues des programmes.

# BUDGET HORS PROGRAMME (Les immeubles Benny Farm)

PROVENANCE DES REVENUS	2020	2021	ÉCART %
■ Revenus	2 243 900 \$	2 238 700 \$	- 0,2 %
■ Subvention provinciale (PSL)	784 600 \$	792 400 \$	1,0 %
<b>TOTAL</b>	<b>3 028 500 \$</b>	<b>3 031 100 \$</b>	<b>0,1 %</b>

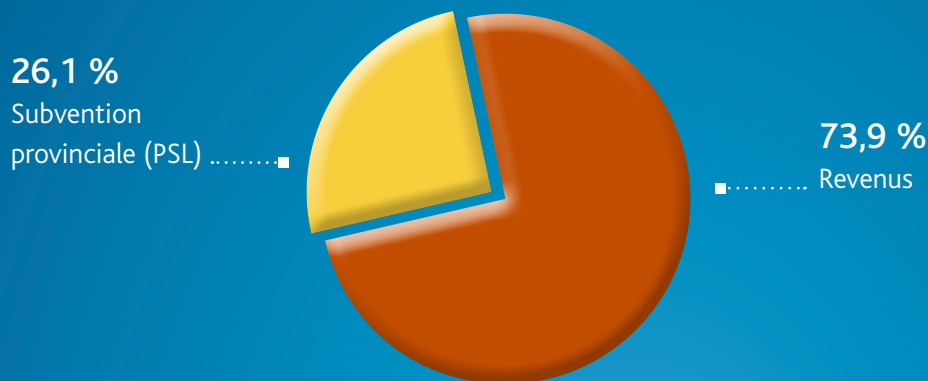
RÉPARTITION DES DÉPENSES	2020	2021	ÉCART %
■ Ressources humaines	536 300 \$	517 600 \$	- 3,5 %
■ Administration	80 200 \$	78 200 \$	- 2,5 %
■ Conciergerie et entretien	307 300 \$	310 200 \$	0,9 %
■ Service à la clientèle	3 500 \$	3 500 \$	0,0 %
■ Énergie, taxes, assurances et sinistres	835 600 \$	819 700 \$	- 1,9 %
■ Travaux majeurs	254 300 \$	244 100 \$	- 4,0 %
■ Financement	997 300 \$	997 300 \$	0,0 %
■ Réserves	60 500 \$	60 500 \$	0,0 %
<b>TOTAL</b>	<b>3 075 000 \$</b>	<b>3 031 100 \$</b>	<b>- 1,4 %</b>

---

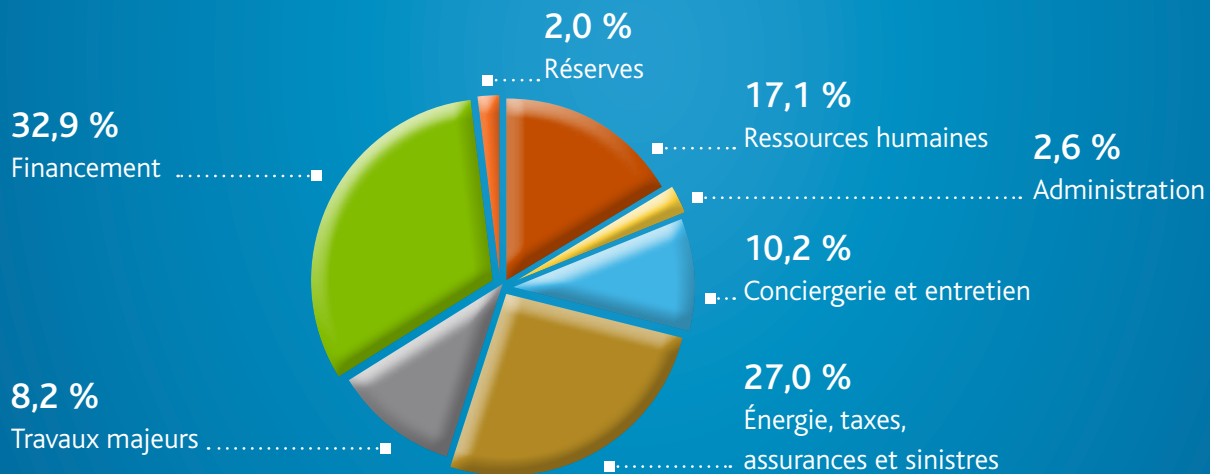
<b>SURPLUS (DÉFICIT)</b>	<b>(46 500) \$</b>	<b>- \$</b>
--------------------------	--------------------	-------------

---

## PROVENANCE DES REVENUS



## RÉPARTITION DES DÉPENSES



Les immeubles Benny Farm sont un ensemble immobilier, acquis hors programme.

Pour 2021, la juste répartition des salaires du SGLA a permis de diminuer les dépenses en ressources humaines de 3,5 % du projet.

L'augmentation dans la rubrique «Travaux majeurs» est notamment attribuable au report du projet de calfeutrage, prévu en 2020, mais reporté en 2021 en raison de la pandémie.

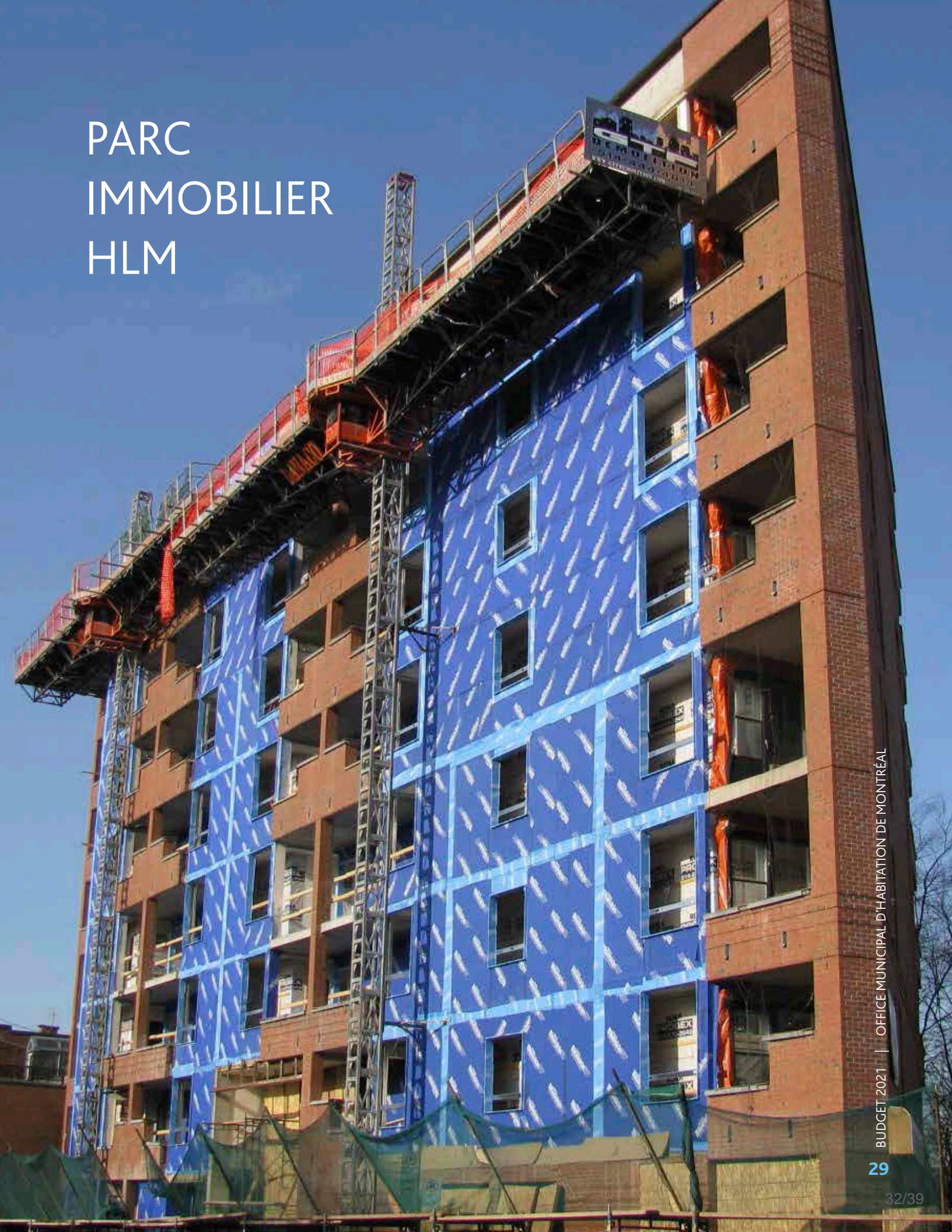
# AVOIR MULTIPROGRAMME

RÉSERVES	RÉSERVE AUTOGESTION	RÉSERVE REMPLACEMENT IMMEUBLE	RÉSERVE REMPLACEMENT MEUBLE	RÉSERVE DE GESTION HYPOTHÉCAIRE	RÉSERVE GÉNÉRALE	TOTAL
Solde aux états financiers du 31 décembre 2019	3 988 700 \$	5 135 000 \$	1 863 100 \$	1 387 400 \$	139 000 \$	12 513 200 \$
Contributions anticipées 2020	- \$	770 500 \$	161 900 \$	37 500 \$	60 500 \$	1 030 400 \$
Affectations anticipées 2020	(137 000) \$	(1 564 500) \$	- \$	- \$	- \$	(1 701 500) \$
Contributions budgétisées 2021	- \$	723 300 \$	161 600 \$	34 800 \$	60 500 \$	980 200 \$
Affectations budgétisées 2021	(356 000) \$	(1 395 000) \$	(845 200) \$	- \$	(99 900) \$	(2 696 100) \$
<b>Solde anticipé du 31 décembre 2021</b>	<b>3 495 700 \$</b>	<b>3 669 300 \$</b>	<b>1 341 400 \$</b>	<b>1 459 700 \$</b>	<b>160 100 \$</b>	<b>10 126 200 \$</b>

SURPLUS	PROGRAMME HLM	PROGRAMME PSL	PROGRAMME LAQ	PROGRAMME ACCÈSLOGIS	IMMEUBLES BENNY FARM	TOTAL
Surplus (déficit) aux états financiers au 31 décembre 2019	- \$	- \$	(3 330 000) \$	563 800 \$	643 900 \$	(2 122 300) \$
Résultats anticipés 2020	- \$	- \$	- \$	239 600 \$	14 800 \$	254 400 \$
Résultats budgétisés 2021	- \$	- \$	(258 700) \$	- \$	- \$	(258 700) \$
<b>Surplus (déficit) projeté au 31 décembre 2021</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>(3 588 700) \$</b>	<b>803 400 \$</b>	<b>658 700 \$</b>	<b>(2 126 600) \$</b>



# PARC IMMOBILIER HLM



# ÉTAT DU PARC IMMOBILIER ET INDICE DE VÉTUSTÉ

## ÉTAT DU PARC IMMOBILIER

Le parc immobilier HLM comprend 329 habitations formées de 838 bâtiments comptant 20 810 logements. L'âge moyen du parc est de 43 ans, dont 7 % a été acquis en achat rénovation avec un âge moyen de 79 ans. L'indice d'état gouvernemental caractérise l'état d'une infrastructure en fonction de son niveau de dégradation ou de défektivité. Il est représenté par les lettres A, B, C, D et E selon l'état de vétusté. L'indice de vétusté physique des immeubles (IVP) indique quant à lui le rapport entre le déficit d'entretien et la valeur actuelle de remplacement d'un immeuble.

Au début septembre 2020, le portrait du parc HLM, tel qu'établi par l'OMHM en ajoutant les composantes cachées en fin de vie utile (plomberie, électricité, etc.) au bilan de santé des immeubles de base considéré par la Société d'habitation du Québec, était le suivant :

INDICE D'ÉTAT	NOMBRE DE BÂTIMENTS	INVESTISSEMENTS REQUIS SELON L'OMHM	IVP MOYEN
Très bon à satisfaisant A, B et C	154	70 M\$	8,5 %
Mauvais état D	205	199 M\$	21,5 %
Très mauvais état E	479	792 M\$	50,3 %
<b>TOTAL</b>	<b>838</b>	<b>1 061 M\$</b>	<b>31,9 %</b>

Dans son plan stratégique 2018-2021, la SHQ s'est fixé comme objectif d'améliorer la cote de tous les immeubles du parc de logements publics classés D ou E en 2017 à une cote de C ou mieux.

Considérant la vétusté de son parc et sa détérioration, l'OMHM évaluait en 2019 les investissements nécessaires pour atteindre cet objectif à 1 061 M\$.

# ENJEUX

---

## NIVEAU DU BUDGET DE REMPLACEMENT, D'AMÉLIORATION, DE MODERNISATION (RAM)

Le budget RAM octroyé par le gouvernement du Québec à l'OMHM est en baisse. Il est passé de 102 M\$ en 2017 à 62,4 M\$ en 2020, soit une diminution de 39,8 %, alors que l'état actuel du parc requiert un budget annuel de 150 M\$ pour les 20 prochaines années afin de rattraper le déficit d'entretien de 1 061 M\$ et d'assurer subséquemment un maintien satisfaisant.

## ENTENTES DE FINANCEMENT FÉDÉRALES ÉCHUES

Aux enjeux de vétusité du parc s'ajoutent les contraintes financières liées à la fin des conventions de financement du gouvernement fédéral, qui affectera jusqu'à 24 % des bâtiments du parc HLM au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Pour les bâtiments du parc HLM dont les conventions de financement sont échues (2014 à 2020), l'IVP moyen est de 30,1 % et les investissements requis sont de l'ordre 190,1 M\$.

Lors de la fin de la convention d'un ensemble immobilier, le financement du gouvernement fédéral n'est plus disponible pour assumer une partie des dépenses (55 %) liées aux travaux HLM. De 2014 à 2020, près de 19 % du parc HLM a vu prendre fin son entente de financement fédérale, réduisant les budgets de maintien de l'actif de ces bâtiments. D'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2026, plus de 61 % du parc verront les ententes de financement avec le gouvernement fédéral venir à échéance.

## DÉFICIT D'ENTRETIEN

Confronté à un budget RAM insuffisant, l'OMHM est dans l'obligation de faire des choix qui peuvent compromettre sa capacité à remettre et à maintenir en bon état ses bâtiments, à réaliser des travaux de mise aux normes obligatoires (alarme incendie, accès aux toits, etc.), à mettre en œuvre des travaux de remplacement d'équipements ou de composantes (ascenseurs, toitures, etc.), à effectuer des travaux d'amélioration (programmes d'accessibilité universelle et d'adaptation de logements, de gestion des matières résiduelles, etc.), et ainsi obliger l'organisation à barricader des bâtiments et des logements.

## DÉLAI DE CONFIRMATION DU BUDGET RAM

Le budget RAM, qui doit être dépensé avant le 31 décembre de chaque année, est alloué en deux ou trois temps : une allocation de base au début de l'année financière, une allocation d'un montant qui varie à chaque année vers la mi-année et, parfois, une troisième allocation annoncée vers la fin de l'année prise à même les soldes budgétaires. Les délais liés au processus d'octroi des contrats dans le respect des règles de la *Loi sur les cités et villes* rend difficile la réalisation des travaux dans les délais impartis. Une planification budgétaire pluriannuelle des budgets RAM est demandée depuis plusieurs années.



# SERVICE DE RÉFÉRENCE

Le Service de référence de l'OMHM est mandaté et financé par la Ville de Montréal. Il offre un soutien à la recherche de logements aux ménages locataires montréalais qui se retrouvent sans logis ou sont sur le point de le devenir. C'est le cas, par exemple, à la suite d'un incendie, d'une évacuation ou encore d'une éviction (Volet 1). De plus, à l'approche du 1<sup>er</sup> juillet, le Service de référence accompagne les ménages en difficulté dans leur recherche de logement et peut même aller jusqu'à offrir un hébergement temporaire (Volet 2).

Depuis 2017, le contrat de service avec la Ville de Montréal comprend un volet d'accompagnement des ménages en situation de vulnérabilité pour la préparation de leur logement infesté de punaises de lit ou de coquerelles (Volet 3).

Chaque année, le Service répond à près de 3 000 appels et donne en moyenne 2 000 références vers des ressources d'aide et de soutien. En 2020, pour la seule Opération 1<sup>er</sup> juillet, le Service de référence a répondu à près de 800 appels, accompagné près de 400 ménages dans leur recherche de logements et hébergé plus d'une centaine de ménage pour une durée moyenne de 78 jours. Compte tenu du marché locatif, il est à prévoir que l'Opération 1<sup>er</sup> juillet 2021 sera de même envergure et que les coûts seront similaires à ceux de 2020.

## RÉPARTITION PAR VOLET



## RÉPARTITION DES DÉPENSES

	2020	2021	ÉCART %
Ressources humaines	883 700 \$	922 400 \$	4 %
Administration	90 100 \$	75 800 \$	- 16 %
Honoraires de gestion	123 000 \$	142 700 \$	16 %
Extermination	102 000 \$	102 000 \$	0 %
Hébergement	1 400 000 \$	1 400 000 \$	0 %
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>2 598 800 \$</b>	<b>2 642 900 \$</b>	<b>2 %</b>



### Siège social

**Direction générale** 514 872-6442  
415, rue Saint-Antoine Ouest  
bureau 202  
Montréal Qc H2Z 1H8

**Service d'accueil des demandes de logement et de référence** 514 868-5588

**Bureau des plaintes** 514 868-5999

**Secrétariat général** 514 868-5232

**Direction des finances et de l'administration** 514 872-3050

**Service des finances** 514 872-2434

**Service des communications** 514 872-2016

**Service des ressources humaines** 514 872-2017



### Bureaux administratifs

5800, rue Saint-Denis  
bureau 104  
Montréal Qc H2S 3L5

**Service des immeubles** 514 872-4722

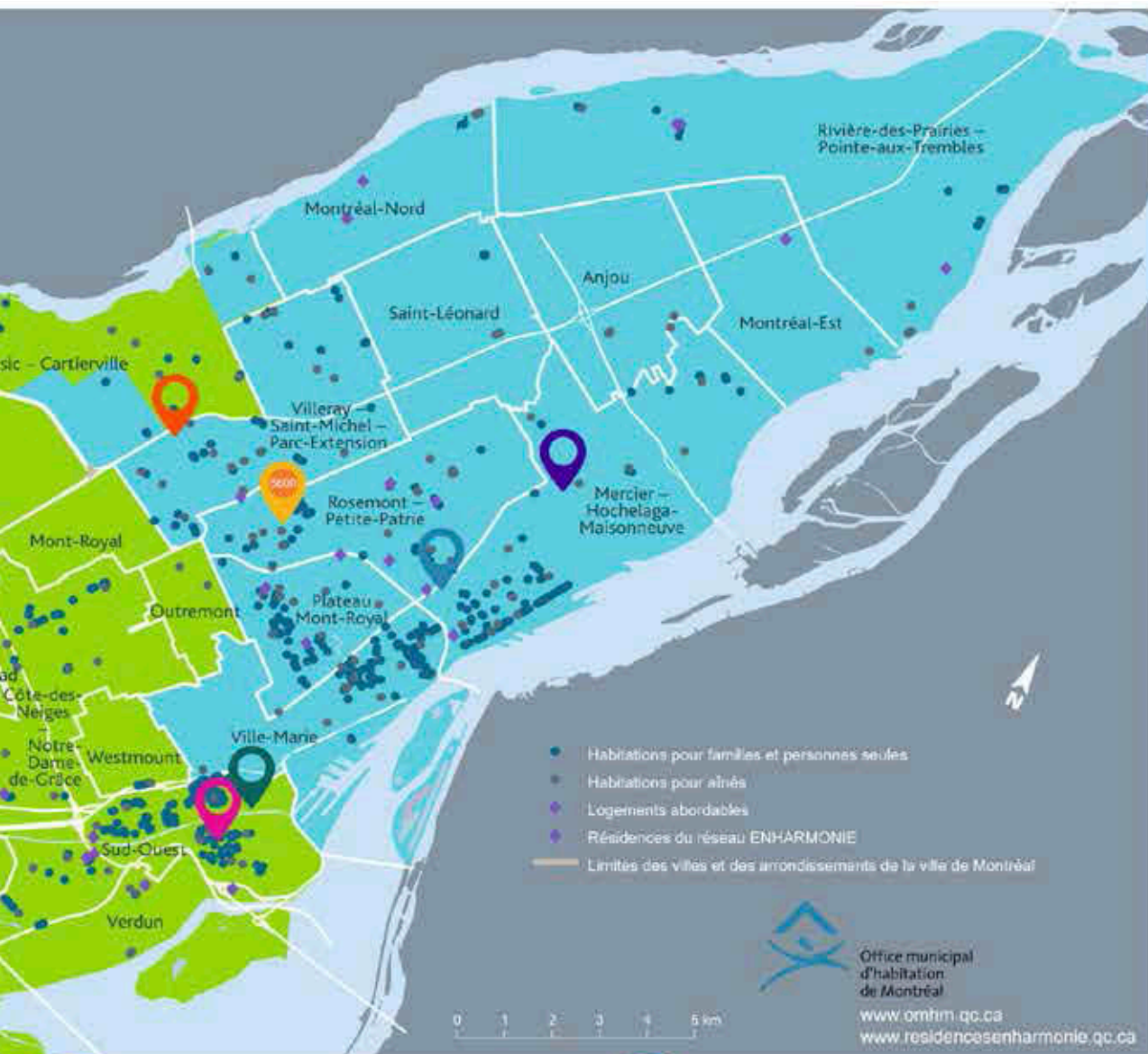
**Service de l'approvisionnement** 514 872-3845

**Service du développement communautaire et social (5<sup>e</sup> étage)** 514 872-2104



### Service des programmes Supplément au loyer et des activités commerciales

1695, rue Grand Trunk 514 868-3113  
Montréal Qc H3K 3H1



**Direction de la gestion des demandes, des logements abordables et des suppléments au loyer**

12260, boulevard Laurentien 438 387-5216  
Montréal Qc H4K 2Z4

Service des résidences 438 387-5216

**Direction des logements abordables** 514 483-4118  
Les immeubles Benny Farm  
3800, avenue Benny, bureau 101  
Montréal Qc H4B 3A4

**Bureaux administratifs**

255, boulevard Crémazie Est  
bureau 150,  
Montréal Qc H2M 1L5  
514 872-OMHM (6646)  
**Direction de la gestion des HLM**

**Territoire OUEST**

2247, rue Delisle  
3<sup>e</sup> étage  
Montréal Qc H3J 1K4  
514 872-OMHM (6646)

**Territoire EST**

3330, boulevard de l'Assomption  
Montréal Qc H1N 3S4  
514 872-OMHM (6646)



ENSEMBLE,  

---

OSONS  

---

FAIRE  

---

AUTREMENT



Office municipal  
d'habitation  
de Montréal  
[www.ohm.qc.ca](http://www.ohm.qc.ca)





**Dossier # : 1200310007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le budget 2021 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 12 novembre 2020, pour approbation à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 11 décembre 2020, le budget 2021 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance.

**Signé par** Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-11-11 15:04

**Signataire :**

Diane DRH BOUCHARD

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION****Dossier # :1200310007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le budget 2021 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance

**CONTENU****CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Voir le budget 2021 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance en pièce jointe.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie DESORMEAUX  
Conseillère - analyse et contrôle de gestion

**Tél :** 514 872-5898  
**Télécop. :** 514 872-5655

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-10-30

Nancy SINCLAIR  
Chef de division - Soutien au greffe et  
adjoindte au directeur

**Tél :** 514 872-2636  
**Télécop. :** 514 872-5655

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007  
**Approuvé le :** 2020-11-10



# PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021





# TABLE DES MATIÈRES

Mot de la direction	4
Mission, vision et valeurs	5
Gouvernance	6
Organigramme	10
Parc immobilier	12
Clientèle et typologie	12
Plan du site	13
Faits saillants du budget 2021	14
Prévisions budgétaires par fonction	16
Analyse des prévisions budgétaires	17
Programme de remplacement, amélioration et modernisation (RAM)	18

# MOT DE LA DIRECTION

Après une année 2020 qui a défié toutes les prévisions, 2021 s'annonce comme une année majeure aux Habitations Jeanne-Mance, un milieu de vie unique au centre-ville.



## Des travaux de modernisation qui avancent bien

Le processus de modernisation des 788 unités d'habitation bat son plein: avec 60% d'unités modernisées au printemps 2021, plus de la moitié du chemin sera parcouru. En 2021, plus d'une centaine de ménages résidants aux Habitations Jeanne-Mance déménageront dans des logements entièrement modernisés; et 144 unités seront mises en chantier.

Il est toujours prévu de compléter l'ensemble des travaux de modernisation des unités à l'horizon 2023; et dès 2022, ce sont des dizaines de nouveaux ménages qui pourront bénéficier de logements subventionnés entièrement rénovés!

## Une gestion de proximité renforcée

Début 2020, la Corporation a conduit un sondage de satisfaction de sa clientèle qui révélait un taux élevé de satisfaction de ses résidents de 8,3/10. Lorsque la crise sanitaire s'est déclenchée, la Corporation a pu s'appuyer sur cette relation de qualité avec ses locataires pour mettre en place une série de mesures visant à les soutenir tout au long de la pandémie.

Les résidents des Habitations Jeanne-Mance sont plus que jamais au cœur de la mission de la Corporation. Forte de cette expérience inédite, l'équipe de la Corporation prévoit renforcer son modèle de gestion de proximité en pérennisant de nouveaux moyens de communication avec ses résidents avec un mot d'ordre: s'adresser à tous, selon les besoins et les capacités de chacun!

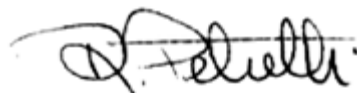
## Une nouvelle planification stratégique 2020-2023

En 2020, la Corporation a mené un exercice de planification stratégique. L'année 2021 sera donc une première année de mise en œuvre d'un nouveau chapitre pour les Habitations Jeanne-Mance, qui sera marqué par l'accueil de nombreux nouveaux résidents au cours des années suivantes.

Propriété de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et de la Ville de Montréal, les Habitations Jeanne-Mance sont fièrement gérées en proximité par la Corporation d'habitation Jeanne-Mance. Nous tenons à remercier l'ensemble des membres du conseil d'administration et des employés de la Corporation qui œuvrent chaque jour pour offrir un milieu de vie stimulant à nos résidents.



**Clotilde Tarditi,**  
Directrice générale.



**Robert Petrelli,**  
Président du conseil d'administration.

## MISSION

La CHJM propose des logements de qualité aux résidents à faible revenu, habitant sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, ainsi qu'un éventail de services afin d'offrir un milieu de vie stimulant, où il fait bon vivre, et des opportunités pour l'épanouissement de chacun tant sur le plan individuel que collectif.

La participation de tous les employés, partenaires et fournisseurs assure à la fois la gestion du site, des logements et l'animation de ce milieu de vie.

## VISION

En lien avec sa mission, la CHJM oriente ses actions de façon à changer les perceptions populaires du logement social.

## VALEURS

L'intégrité | Le respect | La responsabilisation | L'excellence





# GOVERNANCE

Les instances décisionnelles de la Corporation sont constituées d'un conseil et de quatre comités qui interagissent entre eux. Les membres des organes de gouvernance se rencontrent régulièrement tout au long de l'année.

## Conseil d'administration

La Corporation est gouvernée par un conseil d'administration composé de sept membres, dont quatre sont nommés par le conseil d'agglomération de Montréal. Les trois autres membres sont élus par et parmi les résidents. Le terme des administrateurs est de trois ans, renouvelable.



**M. Robert Petrelli**  
président, nommé par le Conseil  
d'agglomération de Montréal



**M<sup>me</sup> Danièle Thiboutot**  
vice-présidente, nommée par  
le Conseil d'agglomération  
de Montréal



**M<sup>me</sup> Debbie Di Chiaro**  
trésorière, nommée par le Conseil  
d'agglomération de Montréal



**M. Pierre Bouchard**  
nommé par le Conseil  
d'agglomération de Montréal



**M<sup>me</sup> Lise Cayer**  
élue par les locataires



**M. Ashfak Chowdhury**  
élu par les locataires



**M<sup>me</sup> Christiane Laferrière**  
élue par les locataires

## Comité d'audit

Le comité d'audit est composé de trois membres, qui sont nommés par le conseil d'administration pour examiner le cadre financier incluant l'intégrité des états financiers, les mécanismes de contrôle interne et le respect des lois, règlements, politiques et procédures, notamment en ce qui a trait aux octrois de contrats.

## Comité aménagement

Le comité aménagement est composé de huit membres, qui sont nommés par le conseil d'administration pour examiner, commenter, bonifier et suggérer tout projet qui pourrait avoir des impacts sur les aménagements extérieurs du site.

## Comité favoriser le mieux-vivre ensemble

Le comité favoriser le mieux-vivre-ensemble est composé de six membres, qui sont nommés par le conseil d'administration pour émettre des recommandations quant aux orientations de la Corporation en matière de développement social et communautaire et à la sélection de différents projets sociaux et communautaire en lien avec les besoins des résidents.

## Comité vision d'avenir

Le comité vision d'avenir est composé de sept membres, qui sont nommés par le conseil d'administration pour évaluer les conditions nécessaires à l'élaboration d'une vision de développement pour le site.





# 260 LOGEMENTS POUR FAMILLES



# 528

## LOGEMENTS POUR AINÉS



Crédit photo : Valérian Mazataud

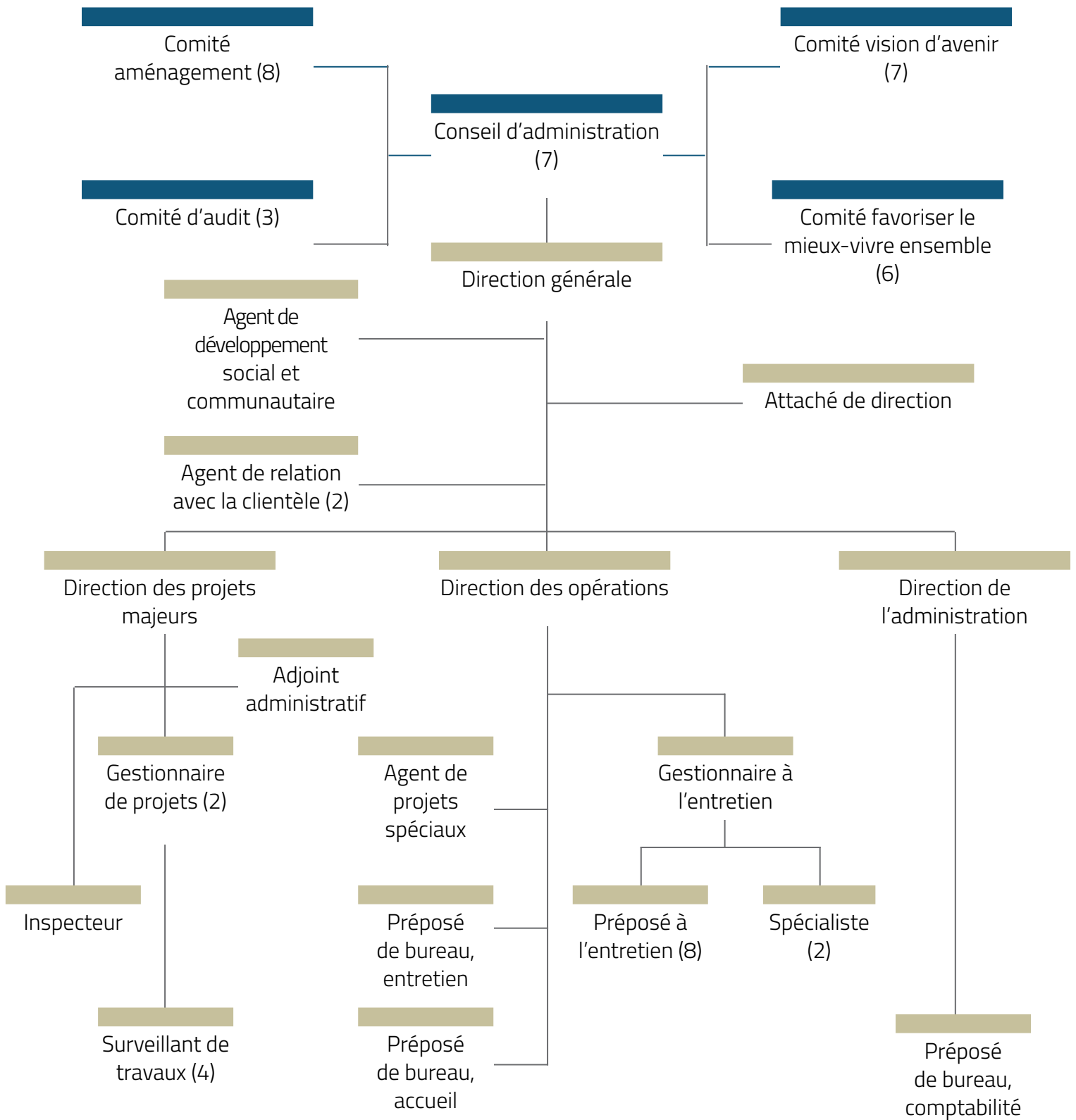


Crédit photo : Olivier Bousquet



Crédit photo : Valérian Mazataud

# ORGANIGRAMME





# UNE ÉQUIPE ENGAGÉE

Crédits photos: Olivier Bousquet

# PARC IMMOBILIER

La CHJM est responsable de la gestion d'un parc immobilier de 788 logements, regroupés dans 28 bâtiments qui sont répartis sur un terrain d'une superficie de 7,7 hectares. Le site est formé de cinq sous-ensembles mixtes ceinturés par de grands espaces verts et récréatifs.

Situé au cœur du Faubourg Saint-Laurent, le site est délimité au nord par la rue Ontario, au sud par la rue Boisbriand, à l'ouest par la rue St-Dominique et à l'est par la rue Sanguinet. On y trouve les espaces publics suivants: deux terrains de basket-ball, le parc Toussaint-Louverture (jeux pour enfants, terrain de soccer), deux jardins communautaires, des jeux d'eau, une grande allée aménagée et le parc Paul-Dozois. Seul le boulevard De Maisonneuve traverse le site d'Est en Ouest dans la partie sud.

## CLIENTÈLE ET TYPOLOGIE

Clientèle	Type d'immeuble	Nombre d'immeubles	Nombre de logements
Personnes âgées 60 ans +	Tour 12 étages	5	528 (1cc et 2cc)
	Multiplex	14	210 (2cc et 3cc)
Familles avec enfants	Maison de ville	9	50 (4cc et 5cc)
	<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>28</b>



# PLAN DU SITE



- ŒUVRES D'ART SUR LE SITE DES HABITATIONS JEANNE-MANCE**
- 1 **Manāna** (la main, en souvenir du 50<sup>e</sup> anniversaire des HJM)
  - 2 Murale des 4 saisons : **Hot summer night**
  - 3 Murale des 4 saisons : **Breath of spring**
  - 4 Murale des 4 saisons : **Winter haze**
  - 5 Murale des 4 saisons : **A Rush of fall**
  - 6 Murale des 4 éléments : **l'Air du temps**
  - 7 Murale des 4 éléments : **Au fil de l'eau**
  - 8 Murale des 4 éléments : **Terre d'accueil**
  - 9 Murale des 4 éléments : **Cessez-le-feu !**
  - 10 Mosaïque des 4 éléments : **le Vent**
  - 11 Mosaïque des 4 éléments : **la Terre**
  - 12 Mosaïque des 4 éléments : **l'Eau**
  - 13 Mosaïque des 4 éléments : **le Feu**
  - 14 Mosaïque **la Spirale des possibles**
  - 15 **L'étreinte** (Ville de Montréal)

<ul style="list-style-type: none"> <li> Accès au métro</li> <li> Arrêt d'autobus</li> <li> Autopartage (zone réservée)</li> <li> Clôture</li> <li> Passage pour piétons</li> <li> Sens de la circulation</li> <li> Territoire de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance (privé)</li> <li> Territoire de la Ville de Montréal (public)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Tour</li> <li> Maison de ville</li> <li> Multiplex</li> <li> Adresse civique de la rue Ontario</li> <li> Adresse civique du boulevard de Maisonneuve</li> <li> Adresse civique de la rue Saint-Dominique</li> <li> Adresse civique de la rue Sanguinet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Aire de jeu</li> <li> Aire de pique-nique</li> <li> Allée piétonne</li> <li> Basketball</li> <li> Chalet de parc</li> <li> Exerciseur</li> <li> Jeux d'eau</li> <li> Patinage</li> <li> Pétaque</li> <li> Soccer</li> <li> Tennis de table</li> <li> Verger</li> <li> Voie cyclable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Bureau administratif de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance 150, rue Ontario Est Montréal (Québec) H2X 1H1 514 872-1221</li> </ul>
--	---	--	---





**FRAIS D'EXPLOITATION**  
**6,9 M \$**

Crédit photo : Olivier Bousquet



Crédit photo : Olivier Bousquet



**BUDGET RAM DE**  
**34 M \$**

Crédit photo : Olivier Bousquet

## FAITS SAILLANTS DU BUDGET 2021

Le budget 2021 tient compte des sommes nécessaires pour assurer la réalisation de tous les objectifs de la Corporation, tout particulièrement au niveau de la poursuite des travaux de Remplacement, Amélioration et Modernisation (RAM) du site.

Sommaire	Budget 2021
Revenus	2 826 765 \$
Frais d'exploitation	6 985 777 \$
Remplacement, amélioration et modernisation (RAM)	34 341 939 \$
Budget	41 327 716 \$
Déficit	38 500 951 \$

La Corporation intègre dans son budget annuel l'enveloppe dédiée au programme RAM. À cet égard, il est utile de préciser que le déficit de la Corporation, excluant les sommes investies dans le programme RAM, est de 4 159 012 \$.

Le déficit de la Corporation est comblé à 75% par la Société canadienne d'hypothèques et de logements et à 25% par la Ville de Montréal, dont la part est versée par la CMM.



# 20

## CHANTIERS PRÉVUS EN 2021

# PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES PAR FONCTION

FONCTION TITRE DU POSTE	BUDGET 2021	BUDGET 2020	ÉCART \$
<b>REVENUS</b>			
Loyers et revenus de location	2 798 765	2 802 000	- 3 235
Autres revenus	28 000	35 000	- 7 000
<b>Total des revenus</b>	<b>2 826 765</b>	<b>2 837 000</b>	<b>- 10 235</b>
<b>ADMINISTRATION</b>			
Ressources humaines	810 000	860 000	- 50 000
Frais généraux administratifs	610 500	590 500	20 000
Frais informatiques	93 000	78 000	15 000
<b>Sous-total</b>	<b>1 513 500</b>	<b>1 528 500</b>	<b>- 15 000</b>
<b>ENTRETIEN ET CONCIERGERIE</b>			
Ressources humaines	1 150 000	1 130 000	20 000
Entretien terrains et bureaux	215 000	215 000	-
Ressources matérielles	1 187 500	1 187 500	-
Entretien non-récurrent	192 000	192 000	-
<b>Sous-total</b>	<b>2 744 500</b>	<b>2 724 500</b>	<b>20 000</b>
<b>ÉNERGIE, TAXES, ASSURANCES, SINISTRES</b>			
Énergie	1 150 000	1 150 000	-
Taxes	780 000	880 000	- 100 000
Assurances et sinistres	160 000	122 000	38 000
<b>Sous-total</b>	<b>2 090 000</b>	<b>2 152 000</b>	<b>- 62 000</b>
<b>SERVICES DÉSIGNÉS CLIENTÈLE</b>			
Développement social et communautaire	31 027	29 449	1 578
<b>Sous-total</b>	<b>31 027</b>	<b>29 449</b>	<b>1 578</b>
<b>COVID (SURCOÛTS)</b>			
Salaire entretien	75 000	-	75 000
Agents de sensibilisation	126 750	-	126 750
Sécurité	480 000	-	480 000
<b>Sous-total</b>	<b>606 750</b>	<b>-</b>	<b>606 750</b>
<b>REMPACEMENT AMÉLIORATION ET MODERNISATION (RAM)</b>			
Ressources humaines	890 000	835 000	55 000
Réaménagement de terrain	145 000	195 000	-50 000
Réaménagement des logements	21 973 453	14 191 047	7 782 406
Réfection des bâtiments	4 731 229	3 605 156	1 126 073
Remplacement et amélioration des systèmes	2 460 742	1 991 435	469 307
Honoraires professionnels	2 409 655	1 976 673	432 982
Travaux en urgence	100 000	100 000	0
COVID (Surcoûts)	1 631 860	-	1 631 860
<b>Sous-total</b>	<b>34 341 939</b>	<b>22 894 311</b>	<b>11 447 628</b>
<b>Total des charges</b>	<b>41 327 716</b>	<b>29 328 760</b>	<b>11 998 956</b>
<b>Déficit (excluant RAM)</b>	<b>9 812 542</b>	<b>9 271 449</b>	<b>541 093</b>
<b>Déficit total</b>	<b>38 500 951</b>	<b>26 491 760</b>	<b>12 009 191</b>

# ANALYSE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

## Revenus

Une légère baisse des revenus est anticipée pour l'année 2021. À partir de 2022, la remise en location de plusieurs dizaines d'unités modernisées permettra une hausse significative.

## Administration

La Corporation est très attentive à maintenir un niveau de frais d'administration bas qui représente moins de 5% des dépenses totales prévues en 2021. En matière de ressources humaines, une diminution est prévue en raison du report dans le temps de la création d'un nouveau poste au sein de l'équipe de l'administration. La Corporation est une organisation ouverte qui désire suivre les tendances du marché et c'est dans cette optique que les dépenses informatiques ont été augmentées afin, notamment, de mieux outiller les employés.

## Entretien et conciergerie

En matière d'entretien courant des immeubles de la Corporation, la tendance est également très stable. Un effort constant est déployé pour optimiser les ressources, ce qui se reflète dans la très faible hausse d'à peine 1% au niveau des dépenses d'entretien et conciergerie.

## Covid

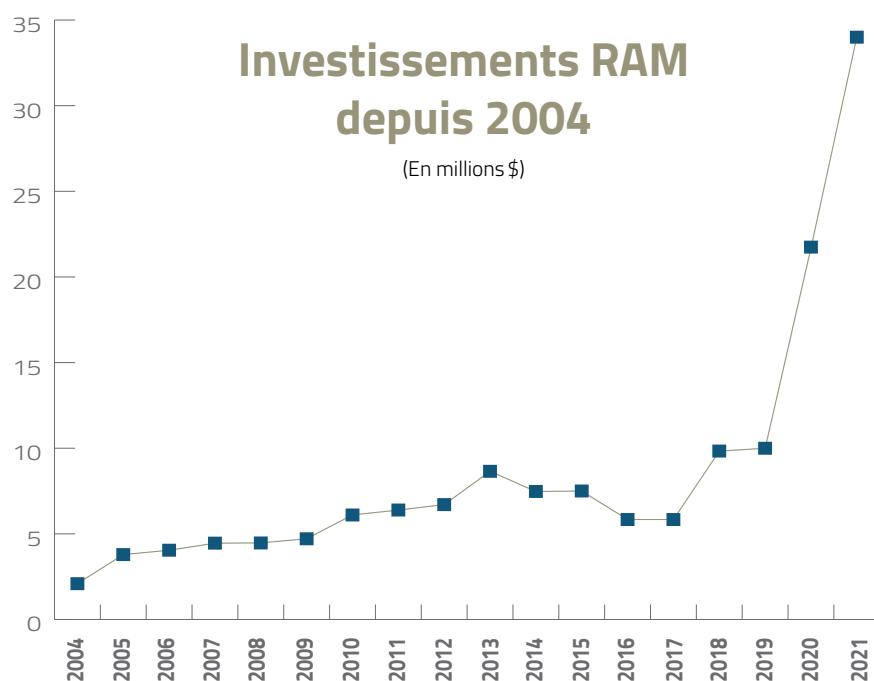
Dans le contexte actuel de pandémie, la Corporation a prévu un budget pour les surcoûts qui sont engendrés pour respecter les directives émises par la santé publique. La clientèle fragile de la Corporation demande une attention particulière, du personnel supplémentaire affecté à la désinfection et à la sensibilisation a été prévu.

## Remplacement amélioration et modernisation

Ce budget d'un peu plus de 34 millions de dollars pour l'année 2021 est historiquement le plus élevé jamais déposé par la Corporation. Nous pouvons observer que près de 65% des dépenses prévues concernent la modernisation des logements. De plus, un surcoût COVID a été prévu afin de refléter les hausses des coûts anticipés en raison des nouvelles mesures sanitaires à respecter.

# PROGRAMME DE REMPLACEMENT, AMÉLIORATION ET MODERNISATION (RAM)

Construite en 1959, les Habitations Jeanne-Mance constituent l'ensemble immobilier le plus ancien et le plus important au Québec. Depuis 2004, la Corporation s'affaire à la revitalisation du site : 95 millions de dollars ont été investis entre 2004 et 2019 dans le cadre de travaux majeurs. Ce programme prévoit des investissements majeurs sur les infrastructures mécaniques et électriques, les éléments architecturaux, les aménagements extérieurs et la modernisation de l'ensemble des logements. La Corporation poursuit la période de travaux majeurs la plus intensive de son processus de modernisation des logements, qui devrait se terminer en 2023.



## État d'avancement de la modernisation de notre parc immobilier :



**49%**

**DES LOGEMENTS  
DES TOURS**



**43%**

**DES LOGEMENTS  
DES MULTIPLEX**



**64%**

**DES MAISONS DE VILLE**

# 788

## UNITÉS MODERNISÉES EN 2023



Crédit photo : Valérien Mazataud



Crédit photo : Olivier Bousquet



Crédit photo : Olivier Bousquet

**Graphisme :** Pro-Actif

**Photos :** Olivier Bousquet, Valérien Mazataud

**Rédaction :** Clotilde Tarditi, Ariane Payette



**Dossier # : 1200310008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le budget 2021 de la Société du parc Jean-Drapeau

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 12 novembre 2020, pour approbation à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 11 décembre 2020, le budget 2021 de la Société du parc Jean-Drapeau.

**Signé par** Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-11-11 15:05

**Signataire :**

Diane DRH BOUCHARD

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



**IDENTIFICATION****Dossier # :1200310008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le budget 2021 de la Société du parc Jean-Drapeau

**CONTENU****CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Voir le budget 2021 de la Société du parc Jean-Drapeau en pièce jointe.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie DESORMEAUX  
Conseillère - analyse et contrôle de gestion

**Tél :** 514 872-5898  
**Télécop. :** 514 872-5655

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-10-30

Nancy SINCLAIR  
Chef de division - Soutien au greffe et  
adjoindte au directeur

**Tél :** 514 872-2636  
**Télécop. :** 514 872-5655

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007  
**Approuvé le :** 2020-11-11

# BUDGET 2021

SOMMAIRE (en milliers de \$)

Description	Réel 2019	Budget original 2020	Budget amendé	Budget 2021	Écart 2020 vs 2021
<b>REVENUS AUTONOMES</b>					
Événements	6 022,0	6 096,1	21,4	4 023,5	(2 072,5)
Locations	1 405,7	1 585,2	332,2	852,0	(733,3)
Stationnements	1 983,3	3 000,0	1 316,3	2 056,6	(943,4)
Droits d'entrée	753,0	1 187,5	392,9	239,1	(948,4)
Commandites	209,5	167,5	7,6	58,8	(108,8)
Concessions	177,0	186,2	25,2	78,1	(108,1)
Énergie	3 466,7	3 414,8	3 414,8	3 481,3	66,5
Intérêts	221,9	158,3	160,0	100,0	(58,3)
Autres revenus	157,8	87,5	167,9	87,5	0,0
<b>SOUS-TOTAL AVANT CONTRIBUTION ET MANDATS DE LA VILLE</b>	<b>14 396,8 \$</b>	<b>15 883,2 \$</b>	<b>5 838,3 \$</b>	<b>10 976,9 \$</b>	<b>(4 906,3)</b>
Contribution - Ville de Montréal	12 894,0	14 094,0	14 094,0	14 214,6	120,6
Contribution - WEM	785,0	785,0	0,0	785,0	0,0
Contribution - Mandats additionnels	233,5	0,0	1 849,4	0,0	0,0
<b>SOUS-TOTAL CONTRIBUTION</b>	<b>13 912,5 \$</b>	<b>14 879,0 \$</b>	<b>15 943,4 \$</b>	<b>14 999,6 \$</b>	<b>120,6</b>
<b>TOTAL - REVENUS</b>	<b>28 309,3 \$</b>	<b>30 762,2 \$</b>	<b>21 781,7 \$</b>	<b>25 976,5 \$</b>	<b>(4 785,7) \$</b>
<b>CHARGES</b>					
Direction générale	896,4	929,4	1 075,2	756,0	(173,4)
Finances et administration	3 180,3	3 356,7	2 853,7	2 013,3	(1 343,4)
Ressources humaines & transformation org	0,0	0,0	0,0	1 072,0	1 072,0
Marketing et développement commercial	5 188,1	4 741,1	2 975,5	3 217,0	(1 524,1)
Infrastructures et gestion de projets	159,4	415,2	241,6	366,2	(49,0)
Énergie	4 535,9	4 655,3	4 473,9	4 671,3	16,0
Exploitation	13 414,7	16 306,6	9 059,7	13 522,8	(2 783,8)
Amélioration de l'entretien	264,9	272,9	291,2	272,9	0,0
Frais financiers	85,1	70,0	87,0	70,0	0,0
Mandats additionnels de la Ville de Montréal	1 281,0	0,0	709,9	0,0	0,0
Amortissement	18,1	15,0	14,0	15,0	0,0
<b>SOUS-TOTAL - CHARGES</b>	<b>29 023,8 \$</b>	<b>30 762,2 \$</b>	<b>21 781,7 \$</b>	<b>25 976,5 \$</b>	<b>(4 785,7) \$</b>
<b>TOTAL - CHARGES</b>	<b>29 023,8 \$</b>	<b>30 762,2 \$</b>	<b>21 781,7 \$</b>	<b>25 976,5 \$</b>	
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT)</b>	<b>(714,5) \$</b>	<b>(0,0) \$</b>	<b>0,0 \$</b>	<b>(0,0) \$</b>	<b>0,0 \$</b>

# BUDGET 2021

SOMMAIRE (en milliers de \$)

Description	Réel 2019	Budget original 2020	Budget amendé	Budget 2021	Écart 2020 vs 2021
-------------	--------------	-------------------------	------------------	----------------	-----------------------

## CHARGES PAR NATURE

Rémunération	16 688,7	17 532,6	12 429,7	14 281,8	(3 250,8)
Transport et communication	758,8	694,1	344,7	540,3	(153,8)
Services professionnels, techniques et autres	3 117,6	3 481,0	2 565,2	2 612,0	(869,0)
Location, entretien et réparation	2 495,2	2 285,5	743,0	1 944,9	(340,6)
Énergie	4 535,9	4 780,3	4 473,9	4 671,3	(109,0)
Créances douteuses ou irrécouvrables	94,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Projets spéciaux	272,9	272,9	254,9	272,9	0,0
Amortissement	18,1	15,0	14,0	15,0	0,0
Achats de biens non durables	1 042,5	1 700,8	956,6	1 638,3	(62,5)
<b>TOTAL</b>	<b>29 023,8</b>	<b>30 762,2</b>	<b>21 782,0</b>	<b>25 976,5</b>	<b>(4 785,7)</b>



**Dossier # : 1200310009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le budget 2021 de l'Agence de mobilité durable

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil du conseil municipal du 12 novembre 2020, pour approbation à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 9 décembre 2020, le budget 2021 de l'Agence de mobilité durable.

**Signé par** Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-11-11 15:07

**Signataire :**

Diane DRH BOUCHARD

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION****Dossier # :1200310009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le budget 2021 de l'Agence de mobilité durable

**CONTENU****CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Voir le budget 2021 de l'Agence de mobilité durable en pièce jointe.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie DESORMEAUX  
Conseillère - analyse et contrôle de gestion

**Tél :** 514 872-5898  
**Télécop. :** 514 872-5655

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-10-30

Nancy SINCLAIR  
Chef de division - Soutien au greffe et  
adjoite au directeur

**Tél :** 514 872-2636  
**Télécop. :** 514 872-5655

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007  
**Approuvé le :** 2020-11-11

# Agence de mobilité durable

## Budget 2021 et Programme décennal d'immobilisations 2021-2030

11 novembre 2020



## Contexte

- Le 13 février 2019, le Lieutenant-gouverneur a délivré sous le grand sceau du Québec des lettres patentes constituant un organisme à but non lucratif désigné « Agence de mobilité durable », conformément à l'article 224 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4).
- Depuis le 1er janvier 2020, les activités de la Société en commandite Stationnement de Montréal, de même que celles du Service d'application réglementaire de stationnement (SARS) qui relevait du Service de police de la Ville de Montréal, ont été transférées à l'Agence de mobilité durable.
- L'Agence de mobilité durable a le statut d'organisation paramunicipale.

## Liste des acronymes

<b>Agence :</b>	Agence de mobilité durable
<b>ADS :</b>	Agents de stationnement
<b>AO :</b>	Appel d'offres
<b>A-P :</b>	Année-personne
<b>Attente :</b>	La mention « attente » réfère aux attentes de l'administration municipale dans le <i>Document d'orientations 2020-2022</i> du Service de l'urbanisme et de la mobilité de la Ville
<b>LAPI :</b>	Lecture automatisée de plaques d'immatriculation
<b>PTI :</b>	Programme triennal d'immobilisations
<b>REMC :</b>	Réseau d'étalonnage municipal du Canada
<b>SARS :</b>	Section de l'application des règlements du stationnement
<b>SCSM :</b>	Société en commandite Stationnement de Montréal
<b>SUM :</b>	Service de l'urbanisme et de la mobilité de la Ville de Montréal
<b>Ville :</b>	Ville de Montréal
<b>VLS :</b>	Véhicule en libre service

## Mission

- L'Agence de mobilité durable a pour mission de veiller à la gestion, à l'application de la réglementation et au développement innovant du stationnement tarifé, sur rue et hors rue, sur l'ensemble du territoire de la ville de Montréal.
- Elle contribuera par son leadership à améliorer l'expérience client, le partage de la rue et l'occupation du domaine public, en soutenant les actions qui favorisent la mobilité urbaine.

## L'Agence en bref à sa création

### *Gestion du stationnement tarifé*



#### REVENUS TOTAL (2019)

60,1 M\$ revenus sur rue  
6,6 M\$ revenus hors rue  
2,5 M\$ autres revenus



1 452

#### BORNES

Sur rue et hors rue



66,6%

Revenus par  
l'application

#### P\$ SERVICE MOBILE



17.3%

Revenus par

#### CARTE DE CRÉDIT

à la borne



16,1%

Revenus par

#### MONNAIE

en espèce



18 200

#### PLACES

Tarifées sur rue



30

#### TERRAINS

de stationnement



19 035

#### PERMIS (2019)

émis dans nos  
terrains



3 098

#### PLACES

dans nos terrains



22 930 000

#### TRANSACTIONS (2019)

stationnement sur rue et hors rue  
par année

## L'Agence en bref à sa création

### *Application réglementaire*

- 874 355 constats émis sur le territoire de la Ville de Montréal en 2019
- Revenus générés de 74,4 M\$ en 2019
- En moyenne, chaque constat a généré 59,17 \$ en amendes et 25,87 \$ en frais à l'émission
- 140 agents de stationnements

## L'Agence en bref à sa création

### *Cinq mandats spécifiques*

1

#### **PROJET « SAINTE-CATHERINE »**

Développer des solutions (technologiques/ réglementaires) pour améliorer l'expérience et l'offre de stationnement au centre-ville | rue Sainte-Catherine Ouest  
(Projet pilote)

2

#### **LECTURE AUTOMATISÉE DE PLAQUES D'IMMATRICULATION (LAPI)**

Instaurer la lecture de plaques d'immatriculation pour l'émission de constats d'infraction de stationnement  
(Projet pilote)

3

#### **TARIFICATION MODULAIRE**

Ajuster et réviser les tarifs actuels pour les stationnements sur rue et hors rue en fonction de la demande  
(Projet pilote)

4

#### **DÉLOCALISATION DES ADS**

Dans le cadre d'une stratégie globale, réaliser un plan de délocalisation des ADS visant l'application uniforme des règlements sur le territoire  
(Offre de service)

5

#### **VÉHICULES EN LIBRE-SERVICE (VLS)**

Mettre en place un mode de perception en différé pour le stationnement tarifé sur rue pour les véhicules en libre service  
(Projet pilote)

# Objectifs 2021

## Objectifs 2021

**Objectif 1** : Favoriser une transition harmonieuse

**Objectif 2** : Innover et se positionner en chef de file de la mobilité durable

**Objectif 3** : Poursuivre la gestion et l'optimisation du stationnement

**Objectif 4** : Inscire les actions dans une démarche de développement durable

**Objectif 5** : Mandats spécifiques (5)



## Objectifs 2021

### *Favoriser une transition harmonieuse*

1

#### **COMPLÉTER L'INTÉGRATION DU SERVICE D'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION (SARS)**

dans ses activités, notamment la répartition et les TI, avec les corrections nécessaires sur les refacturations de la Ville

2

#### **DÉPLOYER LA NOUVELLE IMAGE DE MARQUE DE L'AGENCE**

3

#### **ÉLABORER UN PLAN DE RELOCALISATION**

des activités en raison de l'échéance des baux (fin 2021), de la stratégie de délocalisation des ADS et des activités additionnelles

4

#### **ÉLABORER UN PLAN DE TRAVAIL**

quant à la gestion des permis de stationnement pour les véhicules en libre-service et pour les véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage

## Objectifs 2021

*Innover et se positionner en chef de file de la mobilité durable*

1

### **ASSURER UN RÔLE CONSEIL DANS LE STATIONNEMENT ET LA MOBILITÉ**

- Doter l'Agence d'une expertise en mobilité
- Définir un plan de travail - développement des pôles de mobilité
- Formuler des recommandations – stratégie de tarification du stationnement et développement des outils technologiques

2

### **RÉALISER UN PLAN D'AFFAIRES TRIENNAL 2021-2023**

*(prévu à l'entente-cadre)*

3

### **ASSURER UNE VEILLE TECHNOLOGIQUE ET ÉLABORER UN PLAN D'ACTION**

en innovations technologiques

4

### **AMÉLIORER LA FIABILITÉ DU TAUX D'OCCUPATION**

afin de supporter les réflexions de la Ville dans sa planification et sa réglementation et de le diffuser en données ouvertes dès que possible

## Objectifs 2021

*Inscrire les actions dans une démarche de développement durable*

1

### **ÉLABORER UN PLAN DE TRAVAIL**

visant le remplacement progressif de sa flotte de véhicules par des véhicules électriques

2

### **PLANIFIER L'INTÉGRATION DES BORNES DE RECHARGES ÉLECTRIQUES**

dans ses activités

## Objectifs 2021

### *Poursuivre la gestion et l'optimisation du stationnement*

1

**MISE À NIVEAU DE LA  
PLATEFORME INTERNE DE  
GESTION DE STATIONNEMENT  
(GSM)**

2

**COMPLÉTER L'INFRASTRUCTURE  
D'INFORMATIQUE DÉCISIONNELLE**  
(« *Business Intelligence* » – BI)

3

**GESTION DES PERMIS WEB**  
hors rue et sur rue

4

**METTRE EN ŒUVRE DES  
MESURES**  
visant à optimiser l'utilisation des  
stationnements hors rue existants

# Budget de fonctionnement 2021

## Orientations du budget 2021

- Budget de consolidation en attendant le plan stratégique de l'Agence
- Compléter la transition liée à la création de l'Agence et régulariser les écarts 2020
- Livrer et intégrer les 5 mandats spécifiques aux activités régulières de l'Agence
- Optimiser l'utilisation du stationnement et la qualité du service aux arrondissements par le rehaussement du niveau de contrôle du respect de la réglementation
- Limiter les ajouts de personnel administratif au strict minimum pour atteindre les objectifs
- Se préparer pour élargir le champ d'activités de l'Agence et saisir les opportunités en lien avec la nouvelle mission

## Éléments non-inclus dans le budget 2021

- Coûts liés à la gestion des terrains de stationnement hors rue, en dehors des opérations courantes
- Inventaire de l'ensemble des espaces de stationnement sur rue (tarifés et non tarifés) partagé entre la ville-centre et les arrondissements et mis à jour périodiquement
- Développement et gestion des pôles de mobilité et reprise des activités effectuées par le SUM (appel d'intérêt, relations avec les partenaires, réalisation des plans d'aménagement, gouvernance des équipements, etc.)
- Gestion et déploiement des bornes de recharge électriques, notamment sur les terrains dont l'Agence a la gestion
- Aménagements écoresponsables des terrains sous sa responsabilité
- Coûts relatifs à des projets matériels d'ajout de places
- **Toutes activités additionnelles ne faisant pas partie pour l'instant du mandat de l'Agence**

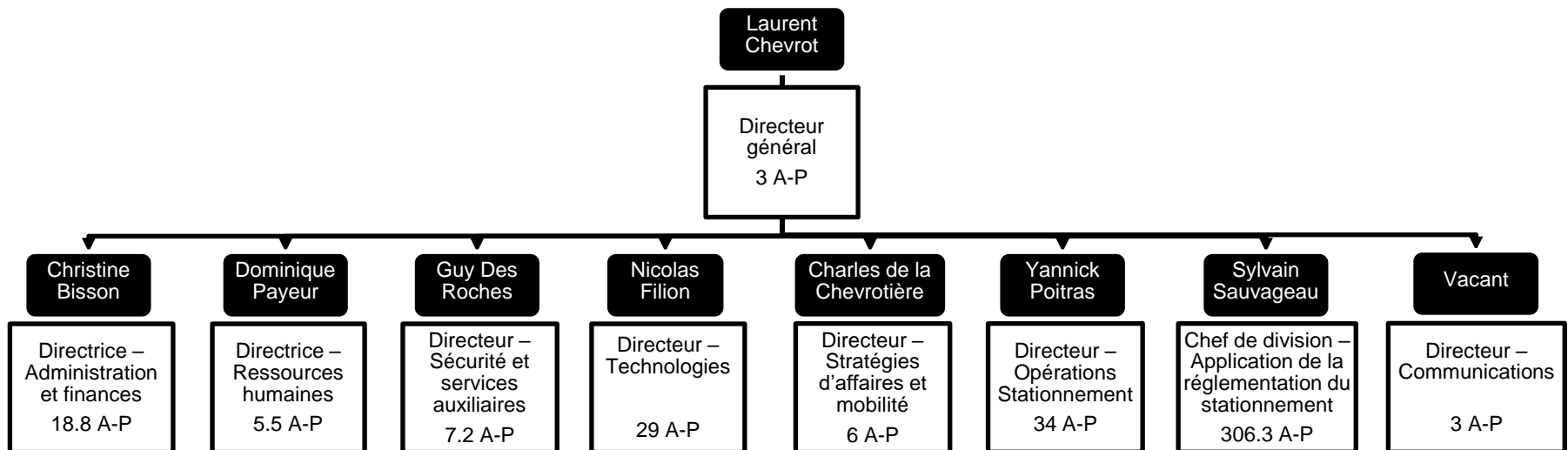
## Budget 2021

(en 000\$)

	2020		2021 Budget	Δ 21 vs 20 original		Δ 21 vs 20 modifié	
	Budget original	Budget modifié		\$	%	\$	%
<b>Revenus</b>							
Revenus de gestion	30 425	31 130	51 042	20 618	67.8%	19 912	64.0%
Subvention mandats spécifiques		1 080				-1 080	-100.0%
Revenus autonomes	2 191	1 485	1 001	-1 190	-54.3%	-484	-32.6%
<b>Total revenus</b>	<b>32 615</b>	<b>33 695</b>	<b>52 043</b>	<b>19 428</b>	<b>59.6%</b>	<b>18 348</b>	<b>54.5%</b>
<b>Dépenses</b>							
Salaires	15 365	15 365	26 520	-11 155	-72.6%	-11 155	-72.6%
Salaires - mandats		307				307	
Charges sociales	4 412	4 412	8 327	-3 916	-88.8%	-3 916	-88.8%
Services opérationnels	1 717	1 717	1 031	686	39.9%	686	39.9%
Entretien et réparations	2 051	2 051	2 480	-430	-20.9%	-430	-20.9%
Frais de transactions	2 501	2 501	2 313	188	7.5%	188	7.5%
Télécommunications	426	426	446	-20	-4.8%	-20	-4.8%
Relations publiques et communications	256	256	588	-332	-129.9%	-332	-129.9%
Fournitures	1 296	1 296	1 878	-582	-44.9%	-582	-44.9%
Honoraires professionnels	877	877	1 461	-584	-66.6%	-584	-66.6%
Loyer, taxes et permis	767	767	786	-19	-2.4%	-19	-2.4%
Frais de gouvernance	175	175	200	-25	-14.3%	-25	-14.3%
Frais de projets	640	640	1 280	-640	-100.0%	-640	-100.0%
Frais de mandats	-	773	2 270	-2 270		-1 497	-193.7%
Amortissement	1 616	1 616	1 865	-249	-15.4%	-249	-15.4%
Autres frais	515	515	596	-80	-15.6%	-80	-15.6%
<b>Total dépenses</b>	<b>32 615</b>	<b>33 695</b>	<b>52 043</b>	<b>-19 428</b>	<b>-59.6%</b>	<b>-18 348</b>	<b>-54.5%</b>
<b>Excédent / (Déficit)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>	



## Organigramme budget 2021 412.8 A-P

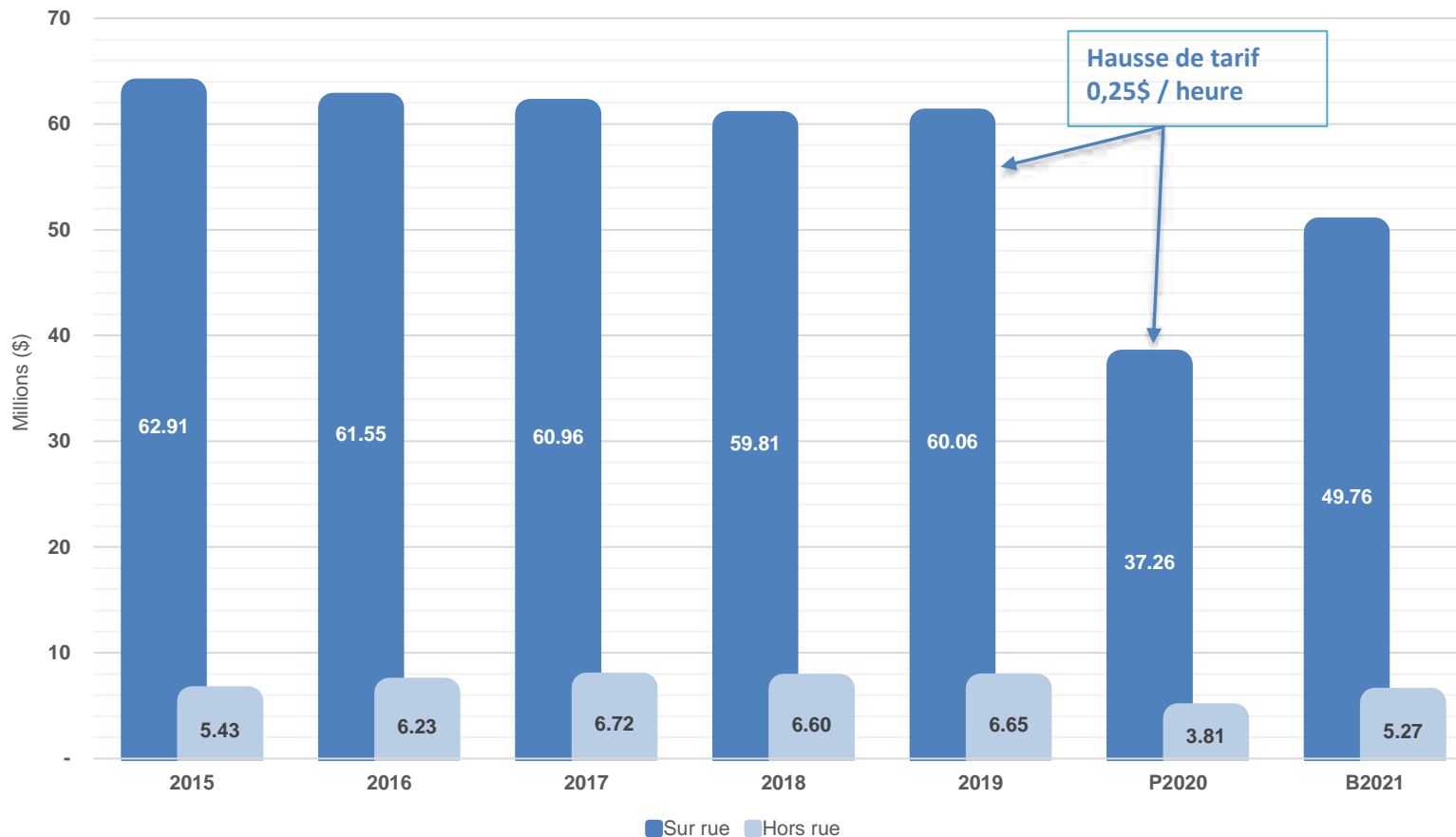


## Budget 2021 – Dépenses et variations de l'effectif par catégories d'emplois

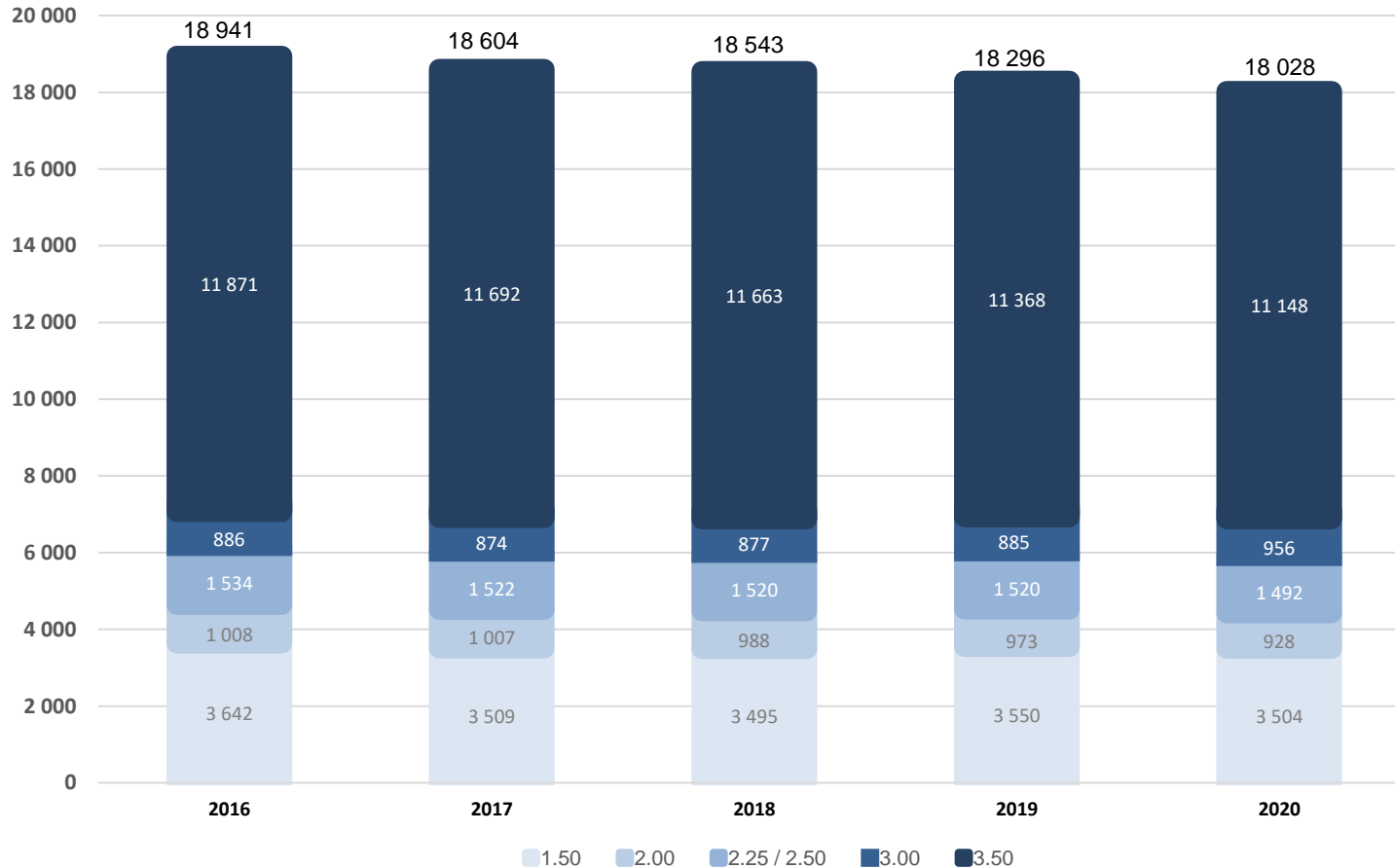
	(en milliers de dollars)		Années-personnes	
	Budget comparatif 2020	Budget 2021	Budget comparatif 2020	Budget 2021
<b>Rémunération et cotisations de l'employeur</b>				
Employés Agence de mobilité durable	2 477.4	5 254.1	22.3	35.3
Cadres de gestion	1 695.2	1 811.9	14.4	14.4
Cols blancs	12 043.2	23 059.5	165.8	312.9
Professionnels	1 735.3	2 304.7	15.8	19.2
Cols bleus	2 133.0	2 417.5	31.0	31.0
<b>Total</b>	<b>20 084.1</b>	<b>34 847.7</b>	<b>249.3</b>	<b>412.8</b>

## Revenus sous la gestion de l'Agence

### *Stationnement tarifé sur rue et hors rue*



## Variation des places sur rue



Note : Répartition des places en vertu des tarifs en vigueur en date de novembre 2020

# Programme décennal d'immobilisations 2021-2030

## Liste des acronymes

<b>ADS :</b>	Agents de stationnement
<b>Agence :</b>	Agence de mobilité durable
<b>GSM :</b>	Système intégré de gestion du stationnement à Montréal
<b>LAPI :</b>	Lecture automatisée de plaques d'immatriculation
<b>SARS :</b>	Section de l'application des règlements du stationnement
<b>VLS :</b>	Véhicule en libre service

## Enjeux

- Depuis le 1er janvier 2020, les activités de la SCSM, de même que celles du SARS qui relevait du SPVM, ont été transférées à l'Agence de mobilité durable. Les infrastructures existantes de SCSM ont été utilisées mais ne sont pas adaptées à une organisation maintenant beaucoup plus grande.
- La mission de l'Agence est de veiller à la gestion, à l'application de la réglementation et au développement innovant du stationnement tarifé, sur rue et hors rue, sur l'ensemble du territoire de la ville de Montréal. En ce sens, la Ville a confié à l'Agence cinq mandats spécifiques pour lesquels l'Agence doit disposer de budgets.
- Les infrastructures héritées, tant de SCSM que du SARS, accusent un déficit d'entretien et ont souffert de sous investissement au cours des dernières années étant donné le contexte d'incertitude qui planait quant à la mise sur pied de l'Agence.

## PDI 2021-2030 liste des programmes

NOM DE L'UNITÉ D'AFFAIRES/ DIRECTION	N°	PROGRAMME	Budget original	PDI 2021-2030		
			2020	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Agence de mobilité durable	Mandat 1	Applications technologiques de stationnement		2 000	2 000	4 000
Agence de mobilité durable	Mandat 2	Surveillance en lecture de plaques informatisées		6 000	6 000	12 000
Agence de mobilité durable	Mandat 3	Tarifcation modulaire		2 251	2 251	4 503
Agence de mobilité durable	Mandat 4	Gestion des permis		600	600	1 200
Agence de mobilité durable	Mandat 5	Bonification de la surveillance		810	185	995
Agence de mobilité durable	Interne 1	Remplacement actifs existants	1 790	16 373	16 373	32 746
Agence de mobilité durable	Interne 2	Gestion croissance et logiciel de gestion intégré du stationnement	110	3 005	3 005	6 011
<b>Total :</b>			<b>1 900</b>	<b>31 040</b>	<b>30 415</b>	<b>61 455</b>



## PDI 2021-2030 par catégories d'actifs

**PDI 2021-2030 :**  
**61,5 M\$**

CATÉGORIES D'ACTIFS	Total 2021-2025			Total 2026-2030			Total 2021-2030		
	Protection	Développement	Total	Protection	Développement	Total	Protection	Développement	Total
Véhicules	9 350	5 625	14 975	9 350	5 000	14 350	18 700	10 625	29 325
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	3 750		3 750	3 750		3 750	7 500		7 500
Solution technologique et applications		8 172	8 172		8 172	8 172		16 344	16 344
Ameublement et équipements de bureau	388	430	818	388	430	818	776	860	1 636
Équipements informatiques	2 925	400	3 325	2 925	400	3 325	5 850	800	6 650
<b>Total :</b>	<b>16 413</b>	<b>14 627</b>	<b>31 040</b>	<b>16 413</b>	<b>14 002</b>	<b>30 415</b>	<b>32 826</b>	<b>28 629</b>	<b>61 455</b>
	pourcentage relatif ==>			<b>52.9 %</b>	<b>47.1 %</b>		<b>54.0 %</b>	<b>46.0 %</b>	
				<b>53.4 %</b>	<b>46.6 %</b>				

## PDI 2021-2030 objectifs

- Ces investissements permettront de doter l'Agence d'outils innovants et efficaces, afin de mieux jouer son rôle de gestionnaire de la mobilité et d'améliorer la mobilité des montréalais.
- La modernisation des systèmes et des outils de gestion permettra également d'améliorer la connaissance de la mobilité, et de supporter la Ville de Montréal dans l'élaboration de ses stratégies de mobilité.

## Liste des projets – Mandats spécifiques

1

### **PROJET « SAINTE-CATHERINE »**

Développer des solutions (technologiques/réglementaires) pour améliorer l'expérience et l'offre de stationnement au centre-ville | rue Sainte-Catherine Ouest  
(Projet pilote)

3

### **TARIFICATION MODULAIRE**

Ajuster et réviser les tarifs actuels pour les stationnements sur rue et hors rue en fonction de la demande  
(Projet pilote)

5

### **VÉHICULES EN LIBRE-SERVICE (VLS)**

Mettre en place un mode de perception en différé pour le stationnement tarifé sur rue pour les véhicules en libre service  
(Projet pilote)

2

### **LECTURE AUTOMATISÉE DE PLAQUES D'IMMATRICULATION (LAPI)**

Instaurer la lecture de plaques d'immatriculation pour l'émission de constats d'infraction de stationnement  
(Projet pilote)

4

### **DÉLOCALISATION DES ADS**

Dans le cadre d'une stratégie globale, réaliser un plan de délocalisation des ADS visant l'application uniforme des règlements sur le territoire  
(Offre de service)

## Liste des projets – Autres que mandats spécifiques

1

### **GSM 2.0**

Mettre à niveau et remplacer, par le biais de solutions informatiques internes et/ou externes, le système GSM (Gestion Stationnement Montréal)

2

### **CRÉATION DE L'AGENCE**

Intégration opérationnelle et de l'infrastructure TI du SARS, déploiement et uniformisation des processus internes, déploiement image de marque, etc.

3

### **SOLUTIONS D'AFFAIRES AFIN DE SUPPORTER LA CROISSANCE**

Déploiement de solutions d'affaires permettant la gestion d'une organisation plus grande et supportant la croissance future : système de gestion intégré et de comptabilité, gestion d'inventaire, gestion de la relation client (CRM), gestion de la flotte, suivi des heures projets, etc.

## Impacts sur le budget de fonctionnement

- Le déploiement de solutions technologiques entrainera des coûts récurrents de maintien et de support des solutions, de frais de licences, d'infrastructure informatique et de rehaussement dans les années à venir.
- L'Agence estime ces frais à 2 M\$ sur une base annualisée.

# Période de questions ?

## Personne ressource

### Agence de mobilité durable

**Christine Bisson, CPA, CA**

Directrice des finances et de l'administration

640, rue Saint-Paul Ouest, bureau 200, Montréal (Québec) H3C 1L9

Tél.: 514 868-3742

[cbisson@agencemobilitedurable.ca](mailto:cbisson@agencemobilitedurable.ca)



**Dossier # : 1203843034**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil d'agglomération et la quote-part 2021 à la CMM

Il est recommandé :

1. de verser selon les modalités usuelles les contributions financières et la quote-part prévues au budget 2021 de la Ville à la CMM et aux organismes suivants :

Autorité régionale de transport métropolitain	633 427 300
Conseil des arts	20 427 200
Société du parc Jean-Drapeau	15 498 900
Bureau du taxi de Montréal	3 381 300
Office municipal d'habitation de Montréal	550 000
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12 000
Communauté métropolitaine de Montréal - Volet équipements scientifiques Montréal	11 656 300

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites aux aspects financiers du sommaire décisionnel.



**Signé par** Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-11-11 14:34

**Signataire :**

Serge LAMONTAGNE

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1203843034**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil d'agglomération et la quote-part 2021 à la CMM

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Approuver les contributions financières 2021 aux organismes et agences gouvernementales exerçant des activités relevant des compétences du conseil d'agglomération ainsi que la quote-part à verser à la Communauté métropolitaine de Montréal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CG19 0564 - 13 décembre 2019 – Contributions financières 2020 - Organismes et agences gouvernementales et quote-part à la CMM
- CG18 0642 - 29 novembre 2018 – Contributions financières 2019 - Organismes et agences gouvernementales et quote-part à la CMM
- CG18 0025 - 25 janvier 2018 – Contributions financières 2018 - Organismes et agences gouvernementales et quote-part à la CMM
- CG16 0679 - 16 décembre 2016 – Contributions financières 2017 - Organismes et agences gouvernementales et quote-part à la CMM
- CG15 0736 - 10 décembre 2015 – Contributions financières 2016 - Organismes et agences gouvernementales et quote-part à la CMM
- CG14 0556 - 12 décembre 2014 – Contributions financières 2015 - Organismes et agences gouvernementales et quote-part à la CMM
- CG14 0051 - 20 février 2014 – Contributions financières 2014 - Organismes et agences gouvernementales et quote-part à la CMM

**DESCRIPTION**

Afin de soutenir les opérations des organismes contrôlés et contribuer au financement d'agences gouvernementales ou d'autres organismes, l'agglomération de Montréal versera des contributions financières aux entités suivantes :

- Autorité régionale de transport métropolitain;
- Société du parc Jean-Drapeau;
- Conseil des arts;
- Bureau du taxi de Montréal;
- Office municipal d'habitation de Montréal;
- Corporation d'habitation Jeanne-Mance.

L'agglomération de Montréal doit également verser une quote-part pour le financement des opérations de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), organisme métropolitain assurant la cohésion métropolitaine en matière de développement. La quote-part faisant l'objet du présent dossier est liée à des activités relevant de la compétence du conseil d'agglomération, soit pour le volet des équipements scientifiques de Montréal.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération en vertu de la loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations :

- Le transport collectif de personnes (Autorité régionale de transport métropolitain),
- Le logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri (OMHM et Corporation d'habitation Jeanne-Mance),
- Conseil des arts
- Équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif (Société du parc Jean-Drapeau)
- Équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif (Communauté métropolitaine de Montréal - Volet équipements scientifiques Montréal).

## JUSTIFICATION

S. o.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis sont prévus au budget 2021 aux comptes suivants :

<b>Autorité régionale de transport métropolitain</b>	
1001-0010000-202065-03301-61130-016244-0000-000000-000000-00000-00000	633 427 300
<b>Conseil des arts</b>	
1001-0010000-202016-07289-61130-016203-0000-000000-000000-00000-00000	20 427 200
<b>Société du parc Jean-Drapeau</b>	
1001-0010000-202001-07165-61130-016219-0000-000000-000000-00000-00000	14 214 600
1001-0010000-202064-06503-61130-016219-0000-000000-000000-00000-00000	1 284 300
<b>Bureau du taxi de Montréal</b>	
1001-0010000-202062-03801-61130-016491-0000-000000-000000-00000-00000	3 214 500
1001-0010000-202062-03801-61130-014701-0000-000000-000000-00000-00000	166 800
<b>Office municipal d'habitation de Montréal</b>	
1001-0010000-202008-05301-61150-016213-0000-000000-000000-00000-00000	550 000
<b>Corporation d'habitation Jeanne-Mance</b>	
1001-0010000-202007-05301-61150-016205-0000-000000-000000-00000-00000	12 000
<b>Communauté métropolitaine de Montréal - Volet équipements scientifiques Montréal</b>	
1001-0010000-202053-07251-61110-0162020000-000000-000000-00000-00000	11 656 300

La contribution monétaire à la Société du parc Jean-Drapeau porte sur deux volets, soit 14,2 M\$ pour financer directement les dépenses d'exploitation de la société et 1,3 M\$ aux fins de l'événement du Grand Prix de Formule 1 au circuit Gilles-Villeneuve, conformément à l'entente conclue par la Ville avec ses partenaires d'affaires et les autres paliers de gouvernement, valide jusqu'en 2024.

Par ailleurs, au regard de la contribution au Bureau du taxi, des négociations sont en cours avec le gouvernement du Québec. Les conclusions pourraient influencer le niveau des dépenses réelles.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S. o.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S. o.

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S. o.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S. o.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S. o.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

François MARTELLINO  
Conseiller en planification budgétaire

**Tél :** 514 872-8440

**Télécop. :** 514 872-3145

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-11-10

Francine LAVERDIÈRE  
Directrice - Direction du budget et de la  
planification financière et fiscale

**Tél :**

514 872-3402

**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Francine LAVERDIÈRE  
Directrice - Direction du budget et de la  
planification financière et fiscale

**Tél :** 514 872-3402

**Approuvé le :** 2020-11-10

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves COURCHESNE  
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

**Tél :**

514 872-6630

**Approuvé le :** 2020-11-11



(1)

**Dossier # : 1203843024**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution visant à affecter à la réserve financière générale pour le service de l'eau des sommes équivalentes aux revenus prélevés au moyen des quotes-parts et autres revenus relatifs au service de l'eau (exercice financier 2021)

Il est recommandé :

- d'adopter une résolution visant à affecter les sommes mentionnées aux paragraphes a) à e), prises à même le fonds général et que les revenus mentionnés aux paragraphes f) et g), sont affectés à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau.

a) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part pour le service de l'eau;

b) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable;

c) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes;

d) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;

e) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant.

f) les revenus de toute subvention dédiée au service de l'eau;

g) les revenus de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du service de l'eau.

**Signé par** Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-11-10 18:15

**Signataire :**

Serge LAMONTAGNE

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1203843024**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution visant à affecter à la réserve financière générale pour le service de l'eau des sommes équivalentes aux revenus prélevés au moyen des quotes-parts et autres revenus relatifs au service de l'eau (exercice financier 2021)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'article 133 de la *Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* et l'article 34 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* n'ont pas été reconduits pour l'exercice financier de 2014. Ce changement de régime juridique fait en sorte que le conseil d'agglomération de Montréal peut dorénavant, en vertu des articles 569.7 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et à l'instar de toute municipalité, créer une réserve financière pour le financement de dépenses liées à la fourniture du service de l'eau, sans restriction. À chaque année, le conseil d'agglomération devra y affecter des sommes qu'il prendra dans son fonds général.

À cet égard, l'Administration a jugé opportun d'adopter, en 2014, une résolution visant à créer une nouvelle réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CG19 0610 - 19 décembre 2019 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2020)
- CG18 0689 - 20 décembre 2018 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2019)
- CG18 0026 - 25 janvier 2018 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2018)
- CG16 0680 - 16 décembre 2016 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2017)
- CG15 0737 - 10 décembre 2015 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2016)
- CG14 0557 - 12 décembre 2014 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2015)
- CG14 0056 - 20 février 2014 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2014)



## **DESCRIPTION**

Les articles 569.7 et 569.8 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) énoncent les règles entourant la création d'une réserve financière. La résolution par laquelle la réserve d'agglomération a été créée prévoit ce que le conseil d'agglomération projette comme montant et mode de financement.

La réserve financière générale pour le service de l'eau est constituée :

1. des sommes que la municipalité centrale affecte annuellement et qu'elle prend sur son fonds général ou sur ses revenus provenant :
  - a. de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du service de l'eau
  - b. de toute subvention ou autre forme de libéralité dédiée au service de l'eau.
2. des intérêts produits par le capital affecté à la réserve.

Par ailleurs, les montants accumulés dans l'actuelle réserve financière servant à financer les dépenses destinées à améliorer les techniques et méthodes reliées à la fourniture du service de l'eau et à développer et à réparer les infrastructures en cette matière seront graduellement utilisés aux fins prévues. Cette réserve sera fermée au moment de sa liquidation complète.

## **JUSTIFICATION**

La création de la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau s'expliquait par le changement de régime légal et par la volonté de l'administration de poursuivre le plan d'investissement et son mode de financement.

La réserve financière générale pour le service de l'eau doit être alimentée par une affectation du fonds général.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Pour l'exercice financier de 2021, la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau sera alimentée par une affectation du fonds général de 256,9 M\$.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S. o.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S. o.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S. o.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'affectation à cette réserve financière s'inscrit dans le processus d'adoption du budget de 2021.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S. o.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Philippe CHENARD  
Conseiller en planification

**Tél :** 514 872-4146  
**Télécop. :**

#### **ENDOSSÉ PAR** Le : 2020-11-07

Francine LAVERDIÈRE  
Directrice - Direction du budget et de la  
planification financière et fiscale

**Tél :** 514 872-3402  
**Télécop. :**

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Francine LAVERDIÈRE  
Directrice - Direction du budget et de la  
planification financière et fiscale

**Tél :** 514 872-3402  
**Approuvé le :** 2020-11-10

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves COURCHESNE  
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

**Tél :** 514 872-6630  
**Approuvé le :** 2020-11-10

## VILLE DE MONTRÉAL

### **RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE GÉNÉRALE D'AGGLOMÉRATION POUR LE SERVICE DE L'EAU (EXERCICE FINANCIER DE 2021)**

Il est résolu que les sommes mentionnées aux paragraphes a) à e), prises à même le fonds général et que les revenus mentionnés aux paragraphes f) et g), sont affectés à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau.

- a) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part pour le service de l'eau;
- b) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable;
- c) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes;
- d) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;
- e) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant.
- f) les revenus de toute subvention dédiée au service de l'eau;
- g) les revenus de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du service de l'eau.

---

GDD1203843024

XX-XXX/1



**Dossier # : 1203843026**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération

Il est recommandé :

- d'adopter une résolution visant à affecter une somme de 89,7 M\$ à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération.

**Signé par** Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-11-10 18:14

**Signataire :**

Serge LAMONTAGNE

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1203843026**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Au courant de l'année 2014, la Ville de Montréal a établi le Programme montréalais d'immobilisations (PMI) pour la période 2015-2024. Le PMI permet d'orienter le Programme triennal d'immobilisations (PTI) dans ses priorités, dans son financement ainsi que dans les cibles d'investissement appropriées pour maintenir adéquatement les actifs municipaux, tout en assurant le développement de la Ville.

Cette approche de planification sur 10 ans s'accompagne d'une stratégie de paiement au comptant des immobilisations (PCI). Ainsi, l'administration municipale a mis en place en 2014 deux réserves financières destinées au financement de dépenses en immobilisations. Les montants annuels versés dans ces réserves visent à financer au comptant des dépenses d'immobilisations.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CG19 0611 - 19 décembre 2019 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération
- CG18 0690 - 20 décembre 2018 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération
- CG18 0034 - 25 janvier 2018 – Règlement modifiant le Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération (RCG 14-007-1)
- CG18 0027 - 25 janvier 2018 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération
- CG16 0681 - 16 décembre 2016 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération
- CG15 0738 - 10 décembre 2015 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération
- CG14 0558 - 12 décembre 2014 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération
- CG14 0106 - 27 février 2014 – Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération (RCG 14-007)
- CG14 0055 - 20 février 2014 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération

**DESCRIPTION**

Les articles 569.1 à 569.6 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) énoncent les règles entourant la création d'une réserve financière. Le règlement par lequel la réserve d'agglomération a été créée prévoit ce que le conseil d'agglomération projette comme montant et mode de financement. Les montants versés dans cette réserve doivent être utilisés au financement de dépenses en immobilisations. L'Administration souhaite mettre l'accent sur des travaux de réhabilitation d'infrastructures municipales.

## **JUSTIFICATION**

L'administration municipale convient de la nécessité d'investir dans la remise en état des infrastructures de la Ville et d'accroître le paiement comptant des immobilisations. Pour ce faire, elle a décidé d'alimenter une réserve financière destinée au financement de dépenses en immobilisations.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

En 2021, un montant de 89,7 M\$ sera affecté à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération à même le fonds général.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S. o.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S. o.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S. o.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S. o.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S. o.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Philippe CHENARD  
Conseiller en planification

**Tél :** 514 872-4146  
**Télécop. :**

### ENDOSSÉ PAR Le : 2020-11-07

Francine LAVERDIÈRE  
Directrice - Direction du budget et de la  
planification financière et fiscale

**Tél :** 514 872-3402  
**Télécop. :**

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE  
Directrice - Direction du budget et de la  
planification financière et fiscale

**Tél :** 514 872-3402  
**Approuvé le :** 2020-11-10

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE  
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

**Tél :** 514 872-6630  
**Approuvé le :** 2020-11-10

**VILLE DE MONTRÉAL**

**RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE  
FINANCIÈRE DESTINÉE À FINANCER DES DÉPENSES EN  
IMMOBILISATIONS D'AGGLOMÉRATION**

Il est résolu que la somme de 89,7 M\$ prise à même le fonds général, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001), est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération.

---

GDD1203843026





**Dossier # : 1203843018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction des revenus , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier de 2021)

Il est recommandé :

- d'adopter la Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2021).

**Signé par** Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-11-11 14:30

**Signataire :**

Serge LAMONTAGNE

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1203843018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction des revenus , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier de 2021)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, tel que le précise l'article 118.79 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001). Cette loi prévoit aussi que ces dépenses sont réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif (article 118.80 de cette loi).

Depuis 2017, le potentiel fiscal des villes de l'agglomération de Montréal est calculé selon des règles prescrites par un arrêté ministériel, soit l'*Arrêté remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions du 26 novembre 2008 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération*, publié le 2 août 2017. En résumé, ces règles précisent que le potentiel fiscal de chacune des villes liées aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération est établi conformément à l'article 261.5 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2-1), à quelques variantes près, notamment en utilisant un coefficient de 2,68 (plutôt que 0,48) appliquée aux valeurs foncières non résidentielles. De plus, il était prévu que ces règles de calcul soient effectives pour les exercices de 2017, 2018 et 2019. Ces règles de calcul avaient été reconduites pour l'exercice 2020 par arrêté du ministériel.

Elles sont de nouveau reconduites pour 2021. En effet, le gouvernement a publié, le 14 octobre 2020, un projet d'arrêté ministériel dans lequel il est précisé que pour l'exercice de 2021, les mêmes dispositions quant aux règles de calcul du potentiel fiscal aux fins de la répartition des dépenses à l'agglomération, vont continuer de s'appliquer.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CG19 0612 - 19 décembre 2019 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2020)
- CG18 0691 - 20 décembre 2018 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2019)
- CG18 0028 - 25 janvier 2018 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2018)
- CG17 0376 - 24 août 2017 – Résolution établissant les quotes-parts révisées (exercice financier 2017)
- CG16 0682 - 16 décembre 2016 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2017)

CG15 0739 - 10 décembre 2015 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2016)  
 CG14 0559 - 12 décembre 2014 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2015)

## DESCRIPTION

### LA QUOTE-PART GÉNÉRALE ET AUTRES QUOTES-PARTS BASÉES SUR LE POTENTIEL FISCAL

La présente résolution a pour but d'établir la quote-part générale ainsi que d'autres quotes-parts basées sur le potentiel fiscal de l'exercice financier 2021 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération.

1. Le calcul du potentiel fiscal de chacune des municipalités liées a permis de déterminer les pourcentages contributifs suivants pour l'exercice financier 2021:

#### Pourcentages contributifs

	<u>Quotes-parts</u>
	- Générales
	- Service de l'eau
	- Déficit cumulé au 31 décembre 2019
<b>Villes liées</b>	
<b>Ville de Montréal</b>	<b>82,62059 %</b>
<b>Villes reconstituées</b>	<b>17,37941 %</b>
Baie d'Urfé	0,52355 %
Beaconsfield	0,93833 %
Côte-Saint-Luc	1,13421 %
Dollard-des-Ormeaux	1,68823 %
Dorval	2,84801 %
Hampstead	0,44376 %
L'Île-Dorval	0,00310 %
Kirkland	1,23539 %
Mont-Royal	2,23990 %
Montréal-Est	0,64440 %
Montréal-Ouest	0,23704 %
Pointe-Claire	2,59758 %
Senneville	0,12964 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	0,30239 %
Westmount	2,41389 %
<b>Agglomération de Montréal</b>	<b>100,00000 %</b>

Les quotes-parts suivantes sont réparties selon les pourcentages apparaissant dans le tableau ci-dessus :

#### - La quote-part générale

Il s'agit de la quote-part qui finance toute dépense qui ne fait pas l'objet d'un autre mode de financement. Elle sert notamment à financer les activités suivantes : la sécurité

publique, le transport, la valorisation des matières résiduelles, la protection de l'environnement, le logement social, l'aménagement et l'urbanisme, les loisirs et la culture.

**- La quote-part pour le service de l'eau**

Cette quote-part spécifique sert à financer l'ensemble des dépenses pour le service de l'eau, à l'exception de celles financées par la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes ou d'un autre mode de financement.

**- La quote-part pour le déficit d'agglomération cumulé**

Cette quote-part spécifique est nécessaire pour acquitter le déficit d'agglomération cumulé au 31 décembre 2019. Ce déficit s'élevait à 36,9 M\$. Toutefois, une quote-part spécifique est déjà levée en 2020, de 15,6 M\$, pour financer le déficit constaté à l'issue de l'exercice 2018. Par différence, il demeure ainsi une somme de 21,3 M\$ à financer.

**2.** La loi prévoit une particularité en ce qui a trait à la quote-part pour le service des premiers répondants : la Ville de Côte-Saint-Luc n'est pas considérée comme faisant partie des municipalités liées pour le calcul de cette quote-part spécifique. En effet, cette dernière assume le financement de son propre service de premiers répondants et ne contribue pas au financement de celui offert aux autres municipalités liées.

Ces dépenses sont donc réparties en proportion du potentiel fiscal de l'exercice financier de 2021 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération en excluant la Ville de Côte-Saint-Luc.

Les pourcentages contributifs sont les suivants :

## Pourcentages contributifs

Villes liées	Quotes-parts Premiers répondants
<b>Ville de Montréal</b>	<b>83,56843 %</b>
<b>Villes reconstituées</b>	<b>16,43157 %</b>
Baie d'Urfé	0,52956 %
Beaconsfield	0,94909 %
Côte-Saint-Luc	s.o.
Dollard-des-Ormeaux	1,70759 %
Dorval	2,88068 %
Hampstead	0,44885 %
L'île-Dorval	0,00313 %
Kirkland	1,24957 %
Mont-Royal	2,26559 %
Montréal-Est	0,65180 %
Montréal-Ouest	0,23976 %
Pointe-Claire	2,62738 %
Senneville	0,13112 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	0,30586 %
Westmount	2,44158 %
<b>Agglomération de Montréal</b>	<b>100,00000 %</b>

## JUSTIFICATION

Les dépenses d'agglomération doivent être financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées. Une résolution permettant d'établir les quotes-parts est nécessaire afin que les municipalités liées connaissent le montant qui leur sera réclamé pour l'exercice financier 2021.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les quotes-parts visées par la présente résolution procureront à l'agglomération les revenus suivants :

La quote-part générale : **2 221,8 M\$**

La quote-part pour le service de l'eau : **140,8 M\$**

La quote-part pour les déficits des exercices antérieurs : **21,3 M\$**

La quote-part pour le service des premiers répondants : **8,9 M\$**

Ces sommes seront versées dans le fonds général de la Ville de Montréal.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S. o.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S. o.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Cette résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier de 2021) sera applicable à l'exercice financier de 2021 et prendra effet à la plus tardive des dates suivantes: la date de son adoption et la date de l'entrée en vigueur de l'arrêté.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Eleni KOUROS  
Conseillère - Recettes fiscales

**Tél :** 514 868-4438  
**Télécop. :**

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-11-06

Isabelle HÉBERT  
Directrice - Revenus

**Tél :** 514 872-2455  
**Télécop. :** 514 872-2247

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Isabelle HÉBERT

Directrice - Revenus

**Tél :** 514 872-2455

**Approuvé le :** 2020-11-10

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves COURCHESNE

DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

**Tél :** 514 872-6630

**Approuvé le :** 2020-11-10

**Dossier # : 1203843018**

**Unité administrative responsable :**

Service des finances , Direction des revenus , -

**Objet :**

Adopter une résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier de 2021)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[AGT - 1203843018 - Résolution QP générale 2021.doc](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Ariane GAUDETTE TURYN  
Avocate  
**Tél : 514-872-6877**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-11-09

Annie GERBEAU  
Avocate et chef de division  
**Tél : 514-872-3093**  
**Division :** Droit fiscal, évaluation et transactions financières



## **RÉSOLUTION ÉTABLISSANT LA QUOTE-PART GÉNÉRALE ET D'AUTRES QUOTES-PARTS (EXERCICE FINANCIER DE 2021)**

Vu les articles 118.79 et 118.80 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du **XX** décembre 2020 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (ci-après désigné « l'arrêté ») pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi;

1. Dans la présente résolution, les mots suivants signifient :

« municipalité liée » : une municipalité énumérée à l'article 4 de la Loi;

« potentiel fiscal de 2021 » : le potentiel fiscal pour l'exercice de 2021 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de la municipalité centrale, établi selon les règles prescrites par l'arrêté.

2. Aux fins du financement de dépenses faites par la municipalité centrale dans l'exercice d'une compétence d'agglomération, il sera perçu des municipalités liées les quotes-parts suivantes, établies sur la base du potentiel fiscal de 2021 :

- 1° la quote-part générale qui finance toute dépense qui ne fait pas l'objet d'un autre mode de financement;
- 2° la quote-part pour le service de l'eau qui finance toute dépense relative au service de l'eau qui ne fait pas l'objet de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes ou d'un autre mode de financement;
- 3° la quote-part pour le service des premiers répondants qui finance les dépenses liées à l'exercice de l'élément de sécurité publique que constitue le service des premiers répondants. La Ville de Côte-Saint-Luc n'est pas une municipalité liée pour la répartition de ces dépenses;
- 4° la quote-part pour le financement du déficit d'agglomération cumulé au 31 décembre 2019.

3. Les quotes-parts établies conformément à l'article 2 sont présentées à l'annexe A.

4. La présente résolution s'applique à l'exercice financier de 2021 et prend effet à la plus tardive des dates suivantes : la date de son adoption et la date de l'entrée en vigueur de l'arrêté.

-----

**ANNEXE A**  
**QUOTES-PARTS PAR VILLES LIÉES**



GDD1203843018

**ANNEXE A**  
**QUOTES-PARTS PAR VILLES LIÉES**

**Pourcentages contributifs pour les quotes-parts 2021**

Villes liées	<u>Quotes-parts</u>	<u>Quotes-parts</u>
	- Générales - Service de l'eau - Déficit cumulé au 31 décembre 2019	Premiers répondants
<b>Ville de Montréal</b>	<b>82,62059 %</b>	<b>83,56843 %</b>
<b>Villes reconstituées</b>	<b>17,37941 %</b>	<b>16,43157 %</b>
Baie d'Urfé	0,52355 %	0,52956 %
Beaconsfield	0,93833 %	0,94909 %
Côte-Saint-Luc	1,13421 %	s.o.
Dollard-des-Ormeaux	1,68823 %	1,70759 %
Dorval	2,84801 %	2,88068 %
Hampstead	0,44376 %	0,44885 %
L'Île-Dorval	0,00310 %	0,00313 %
Kirkland	1,23539 %	1,24957 %
Mont-Royal	2,23990 %	2,26559 %
Montréal-Est	0,64440 %	0,65180 %
Montréal-Ouest	0,23704 %	0,23976 %
Pointe-Claire	2,59758 %	2,62738 %
Senneville	0,12964 %	0,13112 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	0,30239 %	0,30586 %
Westmount	2,41389 %	2,44158 %
<b>Agglomération de Montréal</b>	<b>100,00000 %</b>	<b>100,00000 %</b>

## **Article 30.15**

**Mandat à la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2021 de la Ville de Montréal (volet agglomération) et du Programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de la Ville de Montréal (volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes**

Aucun document ne sera livré.



**Dossier # : 1203843016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction des revenus , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2021)

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2021).

**Signé par** Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-11-11 14:31

**Signataire :**

Serge LAMONTAGNE

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1203843016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction des revenus , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2021)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. En vertu de l'article 118.81 de cette loi, le conseil d'agglomération peut, par règlement assujetti au droit d'opposition, prévoir les modalités de l'établissement et du paiement des quotes-parts.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CG20 0346 - 30 juin 2020 - Règlement modifiant le règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2020),RCG 19-030-2
- CG20 0280 - 28 mai 2020 - Règlement modifiant le règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2020),RCG 19-030-1
- CG19 0627 - 19 décembre 2019 – Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2020), RCG 19-030
- CG18 0699 - 20 décembre 2018 – Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2019), RCG 18-037
- CG18 0031 - 25 janvier 2018 – Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2018), RCG 18-002
- CG17 0392 - 24 août 2017 – Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2017), RCG 16-056-1
- CG16 0685 - 16 décembre 2016 – Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2017), RCG 16-056
- CG15 0742 - 10 décembre 2015 – Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2016), RCG 15-086

**DESCRIPTION**

Le présent règlement établit les modalités de paiement des quotes-parts basées sur le potentiel fiscal de 2021.  
Les quotes-parts basées sur le potentiel fiscal sont les suivantes :

1. La quote-part générale;
2. La quote-part pour le service de l'eau;
3. La quote-part pour le service des premiers répondants;
4. La quote-part pour le financement du déficit d'agglomération cumulé au 31 décembre 2019.

Le règlement contient des dispositions concernant la préparation et la transmission des quotes-parts, leur paiement et le taux d'intérêt applicable lorsqu'un versement n'est pas fait à la date d'échéance. L'intérêt exigible en cas de retard de paiement est établi par le présent règlement à 1,2433 % par mois calculé de jour en jour à compter de la date à laquelle cette quote-part est devenue exigible.

## **JUSTIFICATION**

L'article 118.81 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* permet au conseil d'agglomération de prévoir, par règlement, les modalités du paiement des quotes-parts par les municipalités liées.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun, sauf les intérêts, le cas échéant.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S. o.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S. o.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le *Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées* s'applique à l'exercice financier de 2021 et prend effet à la plus tardive des dates suivantes : la date de l'entrée en vigueur de l'arrêté et la date de publication du règlement.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Eleni KOUROS  
Conseillère - Recettes fiscales

**Tél :** 514-868-4438

**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2020-11-06

Isabelle HÉBERT  
Directrice - Revenus

**Tél :** 514 872-2455

**Télécop. :** 514 872-2247

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Isabelle HÉBERT  
Directrice - Revenus

**Tél :** 514 872-2455

**Approuvé le :** 2020-11-10

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves COURCHESNE  
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

**Tél :** 514 872-6630

**Approuvé le :** 2020-11-10



**Dossier # : 1203843016**

**Unité administrative responsable :**

Service des finances , Direction des revenus , -

**Objet :**

Adopter le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2021)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[AGT - 1203843016 - Modalités de paiement 2021.doc](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Ariane GAUDETTE TURYN  
Avocate  
**Tél : 514-872-6877**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-11-09

Annie GERBEAU  
Avocate et chef de division  
**Tél : 514-872-3093**  
**Division :** Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL**  
**RÈGLEMENT**  
**XX-XXX**

**RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES MODALITÉS DE PAIEMENT DES QUOTES-PARTS PAR LES MUNICIPALITÉS LIÉES (EXERCICE FINANCIER DE 2021)**

Vu l'article 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ., chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du ~~XX~~ décembre 2020 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (ci-après désigné « l'arrêté ») pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi;

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

**CHAPITRE I**  
**DÉFINITIONS**

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« municipalité liée » : une municipalité énumérée à l'article 4 de la Loi;

« potentiel fiscal de 2021 » : le potentiel fiscal pour l'exercice de 2021 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de la municipalité centrale, établi selon les règles prescrites par l'arrêté;

« quotes-parts » : les quotes-parts suivantes, basées sur le potentiel fiscal de 2021 :

1° la quote-part générale;

2° la quote-part pour le service de l'eau;

3° la quote-part pour le service des premiers répondants;

4° la quote-part pour le financement du déficit d'agglomération cumulé au 31 décembre 2019.

**CHAPITRE II**  
**MODALITÉS RELATIVES AUX QUOTES-PARTS BASÉES SUR LE POTENTIEL FISCAL**

2. Les quotes-parts basées sur le potentiel fiscal sont transmises aux municipalités liées au plus tard le 30 janvier 2021.

3. Ces quotes-parts sont payables en deux versements égaux le 1<sup>er</sup> mars 2021 et le 1<sup>er</sup> juin 2021.
4. Lorsqu'un versement n'est pas fait à la date prévue au présent règlement, seul le montant du versement échu est exigible.
5. Un intérêt de 1,2433 % par mois est appliqué sur toute quote-part due à la Ville de Montréal, calculé de jour en jour à compter de la date à laquelle cette quote-part est devenue exigible.
6. Le présent règlement s'applique à l'exercice financier de 2021 et prend effet à la plus tardive des dates suivantes : la date de l'entrée en vigueur de l'arrêté et la date de publication du règlement.

---

GDD 1203843016



**Dossier # : 1203843017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction des revenus , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2021)

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2021).

**Signé par** Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-11-11 14:30

**Signataire :**

Serge LAMONTAGNE

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1203843017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction des revenus , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2021)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Jusqu'au 31 décembre 2013, l'article 68 du décret 1229-2005 prévoyait que :

- les coûts réels de l'alimentation en eau potable étaient partagés entre les villes desservies par l'agglomération de Montréal selon la consommation réelle;
- les usines de Dorval et de Pointe-Claire étaient exploitées par les municipalités où elles étaient situées.

Cet article du décret, dont l'application se terminait le 31 décembre 2013, n'a pas été reconduit. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les usines de Dorval et Pointe-Claire sont donc exploitées par la ville centre qui dessert en eau potable l'ensemble des municipalités de l'agglomération.

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ c. E-20.001). Le potentiel fiscal est le critère de répartition qui s'applique par défaut, à moins que la loi ou que le conseil d'agglomération n'ait prévu d'autres critères.

Le 4 mars 2016, une entente est intervenue entre les villes reconstituées et la Ville de Montréal au sujet du partage des dépenses relatives à l'alimentation en eau potable. Cette entente prévoyait qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les dépenses de fonctionnement relatives aux activités de production et de distribution de l'eau potable seraient désormais réparties entre les villes liées en fonction de leur consommation respective d'eau potable.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG20 0345 - 30 juin 2020 – Règlement modifiant le règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2020), RCG 19-031-2  
 CG20 0281- 28 mai 2020 – Règlement modifiant le règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2020), RCG 19-031-1  
 CG19 0628 - 19 décembre 2019 – Règlement concernant la quote-part tarifaire pour

l'alimentation en eau potable (exercice financier 2020), RCG 19-031  
CG19 0612 - 19 décembre 2019 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2020)  
CG18 0700 - 20 décembre 2018 – Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2019), RCG 18-038  
CG18 0691 - 20 décembre 2018 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2019)  
CG18 0032 - 25 janvier 2018 – Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2018)  
CG18 0028 - 25 janvier 2018 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2018)  
CG16 0686 - 16 décembre 2016 – Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2017)  
CG16 0682 - 16 décembre 2016 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2017)  
CG15 0743 - 10 décembre 2015 – Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2016)  
CG15 0739 - 10 décembre 2015 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2016)  
CG14 0563 - 12 décembre 2014 – Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2015)

## DESCRIPTION

Pour l'exercice financier 2021, en conformité avec l'entente du 4 mars 2016, l'Administration établit les prévisions des coûts relatifs à l'alimentation en eau potable à **93,7 M\$**. Ces prévisions correspondent à la somme des charges imputées aux activités suivantes :

- approvisionnement et traitement de l'eau potable;
- réseau de distribution de l'eau potable.

Aux fins du processus budgétaire, une facturation provisoire sera effectuée en janvier 2021, en fonction du taux de 0,2171 \$ par mètre cube, appliqué à la consommation estimée de chaque municipalité liée. Notons que le volume réel de consommation des exercices antérieurs a servi de référence pour établir les prévisions de consommation en 2021. Les quotes-parts de chacune des villes liées feront l'objet d'un ajustement final, selon, d'une part, les coûts réellement encourus relativement aux activités d'approvisionnement, de traitement et de distribution de l'eau potable, par ailleurs précisés dans le rapport financier 2021, et d'autre part, selon le volume de consommation réelle des municipalités liées.

Le règlement prévoit également les modalités de facturation de cette quote-part.

Les quotes-parts estimées dans chacune des municipalités liées sont présentées dans le tableau suivant :

## Quotes-parts estimées pour l'alimentation en eau potable - Exercice 2021

Villes liées	Quotes-parts estimées alimentation eau potable
<b>Montréal</b>	<b>80 918 062 \$</b>
<b>Municipalités reconstituées</b>	
Baie-D'Urfé	314 592 \$
Beaconsfield	654 753 \$
Côte-Saint-Luc	1 334 922 \$
Dollard-Des Ormeaux	1 759 267 \$
Dorval	1 743 906 \$
Hampstead	328 659 \$
L'Île-Dorval	13 851 \$
Kirkland	968 625 \$
Mont-Royal	1 326 863 \$
Montréal-Est	1 361 761 \$
Montréal-Ouest	170 773 \$
Pointe-Claire	1 514 343 \$
Senneville	71 669 \$
Sainte-Anne-de-Bellevue	286 107 \$
Westmount	974 550 \$
<b>Total – municipalités reconstituées</b>	<b>12 824 640 \$</b>
<b>Agglomération de Montréal</b>	<b>93 742 702 \$</b>

### JUSTIFICATION

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, tel que le précise l'article 118.79 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001). L'article 118.80 de cette loi prévoit aussi que ces dépenses sont réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif, soit le critère de répartition par défaut. De plus, le même article permet au conseil d'agglomération d'adopter, par règlement, un autre mode de répartition des dépenses. Ainsi en est-il des dépenses de fonctionnement relatives aux activités de production et de distribution de l'eau potable, qui sont réparties entre les villes liées en fonction de leur consommation respective, conformément à l'entente du 4 mars 2016, conclue entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées de l'agglomération.

Enfin, l'article 118.81 de cette loi permet au conseil d'agglomération de prévoir, par règlement, les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les quotes-parts visées par le présent règlement procureront à l'agglomération des revenus de **93,7 M\$**.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. o.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ce règlement sera en vigueur pour l'exercice financier de 2021.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

### Autre intervenant et sens de l'intervention

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Eleni KOUROS  
Conseillère - Recettes fiscales

**Tél :** 514-868-4438  
**Télécop. :**

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-11-06

Isabelle HÉBERT  
Directrice - Revenus

**Tél :** 514 872-2455  
**Télécop. :** 514 872-2247



---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Isabelle HÉBERT

Directrice - Revenus

**Tél :** 514 872-2455

**Approuvé le :** 2020-11-10

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves COURCHESNE

DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

**Tél :** 514 872-6630

**Approuvé le :** 2020-11-10

**Dossier # : 1203843017**

**Unité administrative responsable :**

Service des finances , Direction des revenus , -

**Objet :**

Adopter le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2021)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[AGT - 1203843017- QP eau potable 2021.doc](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Ariane GAUDETTE TURYN  
Avocate  
**Tél : 514-872-6877**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-11-09

Annie GERBEAU  
Avocate et chef de division  
**Tél : 514-872-3093**  
**Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières**

**VILLE DE MONTRÉAL**  
**RÈGLEMENT**  
**XX-XXX**

**RÈGLEMENT CONCERNANT LA QUOTE-PART TARIFAIRE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (EXERCICE FINANCIER DE 2021)**

Vu les articles 118.80 et 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

**CHAPITRE I**  
**DISPOSITION GÉNÉRALE**

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« coûts relatifs à l'alimentation en eau potable » : les charges relatives à l'exercice des compétences d'agglomération qui sont imputées, conformément au Manuel de la présentation de l'information financière municipale, aux activités *Approvisionnement et traitement de l'eau potable* et *Réseau de distribution de l'eau potable* de la fonction *Hygiène du milieu* au rapport financier annuel 2021 de la Ville de Montréal, auxquelles sont ajoutés des frais généraux d'administration équivalant à 14,55 % de ces charges;

« la Ville » : la Ville de Montréal;

« municipalité liée » : une municipalité visée à l'article 4 de la Loi;

« quote-part » : la quote-part pour l'alimentation en eau potable.

2. Le présent règlement s'applique à l'exercice financier de 2021 de la Ville.

**CHAPITRE II**  
**MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

3. Aux fins du financement des coûts relatifs à l'alimentation en eau potable assurée par la Ville sur le territoire des municipalités liées, il sera perçu des municipalités liées, pour l'exercice financier de 2021, une quote-part établie sur la base d'un taux provisoire de 0,2171 \$/m<sup>3</sup> et de la consommation estimée attribuable au territoire de chacune des municipalités liées au cours de cet exercice.

Les quotes-parts établies conformément au premier alinéa sont présentées à l'annexe A.

4. La Ville fixe, par règlement du conseil d'agglomération, au terme de l'exercice financier de 2021, le taux définitif de la quote-part en fonction des coûts relatifs à l'alimentation en eau potable qu'elle a assurée sur le territoire des municipalités liées au cours de cet exercice financier.

5. Un ajustement est effectué en fonction du taux définitif de cette quote-part et de la consommation réelle attribuable au territoire de chacune des municipalités liées au cours de l'exercice financier de 2021. Cet ajustement équivaut à la différence entre la quote-part et la quote-part établie sur la base du taux provisoire conformément à l'article 3.

Un supplément de quote-part est perçu lorsque l'ajustement entraîne un solde à payer par la municipalité liée ou un remboursement de cette quote-part est effectué lorsque l'ajustement révèle un montant payé en trop par la municipalité.

6. Le supplément ou le remboursement de la quote-part porte intérêt au taux calculé sur les taux payés par la Ville pour ses emprunts temporaires et les taux reçus par elle pour ses placements temporaires au cours de la période comprise entre la date où le versement de la quote-part établie sur la base du taux provisoire est devenu exigible et la date parmi les suivantes qui survient la première :

1° la date de transmission du supplément de quote-part ou du remboursement de cette quote-part;

2° le 30 avril 2022.

### **CHAPITRE III**

#### **MODALITÉS DE PAIEMENT ET DATE D'EXIGIBILITÉ**

7. La quote-part établie sur la base du taux provisoire conformément à l'article 3 est transmise aux municipalités liées au plus tard le 30 janvier 2021.

Cette quote-part est payable en deux versements égaux, le 1<sup>er</sup> mars 2021 et le 1<sup>er</sup> juin 2021.

8. Dans les 30 jours qui suivent l'adoption du règlement prévu à l'article 4, en conséquence de l'ajustement, une quote-part supplémentaire ou un remboursement, selon le cas, est transmis aux municipalités liées.

Le paiement de la quote-part supplémentaire doit se faire en un versement unique au plus tard le 30<sup>e</sup> jour qui suit sa transmission.

9. Un intérêt de 1,2433 % par mois est appliqué sur toute quote-part due à la Ville, calculé de jour en jour à compter de la date à laquelle cette quote-part est devenue exigible.

-----

**ANNEXE A**  
**QUOTE-PART TARIFAIRE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ETABLIE**  
**SUR LA BASE DU TAUX PROVISoire**

---

GDD 1203843017

**ANNEXE A**  
**QUOTE-PART TARIFAIRE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ETABLIE**  
**SUR LA BASE DU TAUX PROVISOIRE**

Villes liées	Volume estimé (m <sup>3</sup> )	Quote-part (\$)
<b>Montréal</b>	<b>372 722 534</b>	<b>80 918 062,18</b>
<b>Municipalités reconstituées</b>		
Baie-D'Urfé	1 449 064	314 591,81
Beaconsfield	3 015 903	654 752,50
Côte-Saint-Luc	6 148 882	1 334 922,18
Dollard-Des Ormeaux	8 103 489	1 759 267,38
Dorval	8 032 732	1 743 906,15
Hampstead	1 513 861	328 659,22
L'Île-Dorval	63 799	13 850,76
Kirkland	4 461 655	968 625,39
Mont-Royal	6 111 758	1 326 862,71
Montréal-Est	6 272 505	1 361 760,86
Montréal-Ouest	786 611	170 773,18
Pointe-Claire	6 975 323	1 514 342,72
Senneville	330 118	71 668,54
Sainte-Anne-de-Bellevue	1 317 857	286 106,75
Westmount	4 488 944	974 549,78
<b>Total – municipalités reconstituées</b>	<b>59 072 501</b>	<b>12 824 639,94</b>
<b>Agglomération de Montréal</b>	<b>431 795 035</b>	<b>93 742 702,12</b>



**Dossier # : 1203843022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054).

**Signé par** Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-11-10 15:23

**Signataire :**

Serge LAMONTAGNE

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1203843022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'article 69 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001) stipule que le conseil d'agglomération établit, par règlement, tout critère permettant de déterminer quelle partie d'une dépense mixte constitue une dépense faite dans l'exercice des compétences d'agglomération.

Dans le cadre des oppositions manifestées par les municipalités reconstituées à l'égard du règlement sur le partage des dépenses mixtes (RCG 06-016), adopté le 27 janvier 2006, le mandataire du ministère des Affaires municipales et des Régions recommandait qu'un **taux** soit utilisé pour déterminer « la charge à l'agglomération des dépenses mixtes d'administration générale », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007. Un nouveau règlement sur les dépenses mixtes a donc été adopté en décembre 2006 (RCG 06-054), lequel incluait une formule générale permettant de calculer ce taux. Cette nouvelle approche était par ailleurs conforme aux recommandations d'un groupe de travail sur le sujet, créé par la Commission du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration. Le groupe de travail était composé de représentants des villes reconstituées ainsi que du Service des finances de la Ville de Montréal.

Cela étant dit, en raison des modifications ou autres réaménagements dans la structure organisationnelle municipale, et afin de préserver l'équilibre dans la répartition des dépenses par compétences (locale et agglomération), une mise à jour de l'article 1 du règlement sur les dépenses mixtes est requise. Cet article identifie précisément les budgets rattachés aux unités de soutien qui entrent dans le calcul du taux des dépenses mixtes d'administration générale.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CG19 0629 - 19 décembre 2019 – Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054-8)
- CG18 0701 - 20 décembre 2018 – Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054-7)
- CG18 0033 - 25 janvier 2018 – Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054-6)
- CG16 0687 - 16 décembre 2016 – Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054-5)
- CG14 0564 - 12 décembre 2014 – Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses



mixtes (RCG 06-054-4)  
CG12 0497 - 20 décembre 2012 – Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054-3)  
CG10 0487 - 21 décembre 2010 – Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054-2)  
CG08 0664 - 18 décembre 2008 – Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054-1)  
CG06 0526 - 13 décembre 2006 – Adoption du nouveau Règlement sur le partage des dépenses mixtes qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 (RCG 06-054)  
CG06 0056 - 27 janvier 2006 – Adoption du Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-016)

## **DESCRIPTION**

Les modifications ou autres réaménagements au sein des services municipaux nécessitent d'actualiser les unités administratives spécifiées à l'article 1 du règlement sur les dépenses mixtes. Cet article identifie les unités de soutien de même que les exclusions qui leur sont associées, s'il en est, servant au calcul du taux des dépenses mixtes d'administration générale.

## **JUSTIFICATION**

Pour l'exercice budgétaire de 2021, la structure organisationnelle de la Ville reste la même qu'en 2020. Toutefois, il y a eu certaines modifications internes dans les unités de soutien qui ont entraîné une répartition différente des dépenses entre compétences. Si aucune modification au règlement sur les dépenses mixtes n'était apportée, il découlerait un transfert fiscal entre les dépenses des conseils municipal et d'agglomération. Or, toutes choses étant égales par ailleurs, les unités de soutien visées continueront à exercer les mêmes activités et continueront à bénéficier du même soutien administratif. Il est donc justifié :

1. d'apporter des modifications nécessaires à l'article 1 du règlement sur les dépenses mixtes, de manière à bien identifier les budgets des unités de soutien qui sont à exclure dans le calcul du taux des dépenses mixtes d'administration générale;
2. d'effectuer un ajustement ponctuel au taux des dépenses mixtes d'administration générale applicable aux dépenses d'agglomération, tel que prévu à l'article 5 du règlement, de manière à neutraliser tout impact financier découlant des réaménagements organisationnels.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### ARTICLE 1- Actualisation des unités de soutien

Les modifications apportées à l'article 1 du règlement sur les dépenses mixtes concernent une actualisation de la dénomination des unités de soutien et des budgets qui leur sont associés, en fonction de l'évolution récente de la structure organisationnelle de la Ville.

### ARTICLE 5 - Mise à jour du taux de répartition des dépenses d'agglomération

Les modifications internes ont eu pour effet de générer un transfert budgétaire de **305,7 \$** (milliers de dollars) entre compétences, précisément de la compétence locale vers la compétence de l'agglomération. Ce transfert découle principalement du nouveau modèle d'affaires qui entrera en vigueur au Service de l'approvisionnement. Le tableau ci-joint énumère l'impact des transferts dans chacune des unités de soutien :

## Budget 2021

Sommaire des transferts et autres réaménagements dans les unités de soutien aux fins de la neutralisation fiscale du calcul du taux des dépenses mixtes d'administration

En milliers de \$

Unités de soutien	Impact net des transferts entre compétences		
	Agglo.	Local	Global
Direction générale	71,1 \$	(71,1) \$	- \$
Service de l'approvisionnement	197,5 \$	(197,5) \$	- \$
Service du Greffe	- \$	- \$	- \$
Matériel roulant et ateliers	- \$	- \$	- \$
Performance organisationnelle	- \$	- \$	- \$
Bureau de l'inspecteur général	- \$	- \$	- \$
Service des finances	- \$	- \$	- \$
Vérificateur général	- \$	- \$	- \$
Affaires juridiques	- \$	- \$	- \$
Ressources humaines	- \$	- \$	- \$
Commission de la fonction publique	- \$	- \$	- \$
Expérience citoyenne et Communications	- \$	- \$	- \$
Technologies de l'information	37,1 \$	(37,1) \$	- \$
<b>TOTAL - UNITÉS DE SOUTIEN</b>	<b>305,7 \$</b>	<b>(305,7) \$</b>	<b>- \$</b>

Aux fins du calcul du **taux** des dépenses mixtes d'administration générale, pour l'exercice budgétaire de 2021, il convient donc de neutraliser l'effet du transfert de compétence occasionné par les diverses modifications et autres réaménagements. Pour y arriver, il faut réviser certains paramètres de l'exercice précédent. Ainsi, dans le calcul de la charge à l'agglomération des dépenses mixtes d'administration générale pour l'exercice de 2021, le taux révisé de 2020 s'établit à **9,93805 %** au lieu de **9,95358 %** originalement. Cet ajustement au taux est aussi suivi d'un ajustement du budget 2020 des dépenses d'agglomération, qui s'établit à **1 682 188,9 \$** au lieu de **1 682 494,6 \$** originalement.

La révision du taux ainsi que celle des dépenses à l'agglomération sert uniquement aux fins de l'établissement du taux des dépenses d'administration pour l'exercice 2021 et ne s'applique en aucun cas aux résultats de l'exercice précédent. Pour conclure, le taux final de l'exercice de 2021 des dépenses mixtes d'administration générale, une fois prise en compte la neutralisation fiscale, s'établit à **9,67141 %**.

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

### IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. o.

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

### Autre intervenant et sens de l'intervention

### Parties prenantes

Lecture :

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrice DOR  
Conseiller en planification budgétaire

**Tél :** 514 872-5896  
**Télécop. :** 514 872-3145

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-11-07

Francine LAVERDIÈRE  
Directrice - Direction du budget et de la  
planification financière et fiscale

**Tél :** 514 872-3402  
**Télécop. :**

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE  
Directrice - Direction du budget et de la  
planification financière et fiscale

**Tél :** 514 872-3402  
**Approuvé le :** 2020-11-10

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE  
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

**Tél :** 514 872-6630  
**Approuvé le :** 2020-11-10

**Dossier # : 1203843022**

**Unité administrative responsable :** Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale

**Objet :** Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[AGT - 1203843022 - Règlement sur les dépenses mixte 2021.doc](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Ariane GAUDETTE TURYN  
Avocate  
**Tél : 514-872-6877**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-11-09

Annie GERBEAU  
Avocate et chef de division  
**Tél : 514-872-3093**  
**Division :** Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL**  
**RÈGLEMENT**  
**XX-XXX**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉPENSES MIXTES**  
**(RCG 06-054)**

Vu l'article 69 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre 20.001);

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. L'article 1 du Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) est modifié :
  - 1° par le remplacement, au premier alinéa, du millésime « 2020 » par le millésime « 2021 »;
  - 2° par l'ajout, à la fin du premier paragraphe, des mots : « sans les dépenses reliées :
    - a) au Fonds de l'eau qui relèvent spécifiquement des compétences locales;
    - b) au Service de police de la Ville de Montréal; »
  - 3° par le remplacement du sous-paragraphe c) du cinquième paragraphe, par le suivant :
    - c) les dépenses afférentes aux contrats d'entretien et à l'acquisition d'équipements, qui relèvent spécifiquement des compétences locales;
  - 4° par la suppression, au treizième paragraphe, des mots qui suivent l'expression « centre de service 311 ».
2. L'article 5 de ce règlement est modifié :
  - 1° par le remplacement, au premier alinéa, de « 9,92775 % » par « 9,93805% » et du millésime « 2019 » par le millésime « 2020 »;
  - 2° par le remplacement, au deuxième alinéa, partout où ils se trouvent, du millésime « 2019 » par le millésime « 2020 » et du millésime « 2020 » par le millésime « 2021 »;
  - 3° par le remplacement, au troisième alinéa, du millésime « 2021 » par le millésime « 2022 »;
  - 4° par le remplacement, au deuxième paragraphe du quatrième alinéa, du millésime « 2019 » par le millésime « 2020 » et de « 321 107 700 \$ » par « 338 332 000 »;

5° par le remplacement, au troisième paragraphe du quatrième alinéa, du millésime « 2019 » par le millésime « 2020 » et de « 1 600 994 500 \$ » par « 1 682 188 900 \$ ».

**3.** Le présent règlement a effet aux fins de tout exercice financier à compter de celui de 2021.

---

GDD1203843022



**Dossier # : 1203843021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement sur les tarifs de compétences d'agglomération sous la responsabilité du conseil d'agglomération pour l'exercice 2021

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement sur les tarifs de compétences d'agglomération sous la responsabilité du conseil d'agglomération pour l'exercice 2021.

**Signé par** Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-11-10 15:24

**Signataire :**

Serge LAMONTAGNE

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1203843021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement sur les tarifs de compétences d'agglomération sous la responsabilité du conseil d'agglomération pour l'exercice 2021

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1) indique qu'une municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités, seront financés au moyen d'un mode de tarification. L'article 118.79 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, (RLRQ., chapitre E-20.001), permet d'utiliser ce mode de financement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CG19 0630 - 19 décembre 2019 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020), RCG 19-032
- CG18 0702 - 20 décembre 2018 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019), RCG 18-039
- CG18 0135 - 22 février 2018 – Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018), RCG 18-001-1
- CG18 0030 - 25 janvier 2018 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018), RCG 18-001
- CG16 0684 - 16 décembre 2016 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017), RCG 16-055
- CG15 0741 - 10 décembre 2015 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016), RCG 15-085
- CG14 0561 - 12 décembre 2014 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015), RCG 14-034
- CG14 0102 - 27 février 2014 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014), RCG 14-003
- CG12 0496 - 20 décembre 2012 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2013), RCG 12-027
- CG11 0469 - 22 décembre 2011 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2012), RCG 11-025
- CG10 0486 - 21 décembre 2010 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2011), RCG 10-025
- CG10 0033 - 28 janvier 2010 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2010), RCG 10-006
- CG08 0669 - 18 décembre 2008 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2009), RCG



08-047

CG07 0522 - 20 décembre 2007 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2008), RCG 07-035

CG06 0577 - 19 décembre 2006 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2007), RCG 06-069

CG06 0051 - 27 janvier 2006 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2006), RCG 06-011

## **DESCRIPTION**

De façon générale, les tarifs 2021 reliés aux biens, services et activités fournis par la Ville de Montréal, sont préparés et révisés en fonction des compétences de nature locale et des compétences d'agglomération.

Le présent projet de règlement sur les tarifs de compétences d'agglomération pour l'exercice 2021 regroupe les tarifs de la Ville de Montréal visant les services offerts aux citoyens de l'agglomération.

## **JUSTIFICATION**

À l'instar des années précédentes, les unités d'affaires ont procédé à la révision de leurs tarifs en tenant compte des coûts encourus par la Ville.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La mise à jour de la tarification 2021 par les différentes unités d'affaires a donné lieu dans certains cas à de nouveaux tarifs, à des modifications et à des abolitions de tarifs. L'analyse des tarifs a été effectuée afin de valider les principales modifications pour le budget 2021. Une grille d'analyse et un tableau sommaire des faits saillants sont joints au présent dossier.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S. o.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S. o.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S. o.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S. o.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S. o.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction (Antoine DI PIETRANTONIO)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Nissa KARA FRECHET, Service des affaires juridiques  
André POISSON, Bureau du taxi de Montréal  
France LESSARD, Bureau de la vérificatrice générale  
Josée BÉDARD, Service de l'expérience citoyenne et des communications  
Isabelle POISSON, Commission des services électriques  
Thomas RAMOISY, Service de la culture  
Kevin DONNELLY, Service de la culture  
Annabelle LALIBERTÉ, Service de la culture  
Géraldine MARTIN, Service du développement économique  
Dominique DEVEAU, Service de l'eau  
Michel VERREAULT, Service de l'eau  
Nicolas DEDOVIC, Direction générale  
Lina ALLARD, Service de l'environnement  
Chantale LOISELLE, Service de l'Espace pour la vie  
Bernard COTÉ, Service de l'évaluation foncière  
Daniel SIERRA, Service des finances  
Marie PARENT, Service des infrastructures du réseau routier  
Patricia DI GENOVA, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports  
Nancy SINCLAIR, Service du greffe  
Jean-Claude GIRARD, Service de l'habitation  
Alain GAGNÉ, Service des infrastructures du réseau routier  
Sylvain ROY, Service des infrastructures du réseau routier  
Mathieu PIGEON, Service du matériel roulant et des ateliers  
Sonia VIBERT, Service de l'urbanisme et de la mobilité  
Oussama BOUTAOUR KANDIL, Service de la gestion et de la planification immobilière  
Monique TESSIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité  
Suzie DESMARAIS, Service de la gestion et de la planification immobilière  
Francis OUELLET, Service des finances  
Driss EZZAHER, Ville-Marie  
Valérie DE GAGNÉ, Service de la concertation des arrondissements  
Benjamin PUGI, Service de la concertation des arrondissements  
Alexandre MIZOGUCHI, Service de sécurité incendie de Montréal  
Dino DAFNIOTIS, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports  
Line DESJARDINS, Service des finances  
Liza SARRAF, Service des technologies de l'information  
Michel D BÉDARD, Service de l'urbanisme et de la mobilité  
Manon PAWLAS, Service de l'urbanisme et de la mobilité  
Thomas JASMIN, Agence de mobilité durable  
Helene MERCIER BRULOTTE, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Tassadit NAHI  
Agente de gestion des ressources financières

**Tél :** 514 872-3087  
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2020-11-07

Francine LAVERDIÈRE  
Directrice - Direction du budget et de la  
planification financière et fiscale

**Tél :** 514 872-3402  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Francine LAVERDIÈRE  
Directrice - Direction du budget et de la  
planification financière et fiscale

**Tél :** 514 872-3402  
**Approuvé le :** 2020-11-10

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves COURCHESNE  
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

**Tél :** 514 872-6630  
**Approuvé le :** 2020-11-10

---

## Règlements sur les tarifs 2021 - Conseil d'Agglomération

### Faits saillants

---

De façon générale, les tarifs ont été majorés de 1,9 % pour l'exercice financier 2021. Dans certains cas, la hausse est supérieure à 1,9 %, car les tarifs ont été augmentés d'un montant fixe ou arrondis au dollar près.

#### Grands parcs

---

- Une mise à jour des tarifs liés aux droits d'entrée à la plage du parc-nature du Cap-Saint-Jacques a été effectuée :
  - Les forfaits plage et location du site de La Maison de la Pointe ont augmenté de 21 \$ à 26,50 \$. Il est à noter que ces tarifs n'avaient pas été révisés depuis 4 ans.  
*Conseil d'agglo : article 3*
  - Les laissez-passer saisonniers quant à eux augmentent de : 1,25 \$ pour les enfants de 6 à 17 ans, 1,50 \$ pour les adultes et 7 \$ pour les familles. La dernière hausse pour les laissez-passer remonte à 2017.  
*Conseil d'agglo : article 3*
- Une augmentation de 10 \$ par heure supplémentaire est proposée pour la location de salles, stationnement inclus, aux parcs-nature. Ces tarifs n'avaient pas été révisés depuis 5 ans.  
*Conseil d'agglo : article 4*
- Les autres tarifs des parcs nature (utilisation du stationnement, location de matériel, camping, promenades et activités thématiques, prise de photos commerciales et location pour fin de tournage) n'ont pas été augmentés.  
*Conseil d'agglo : articles 2, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14*
- Les tarifs pour l'accès et l'utilisation des espaces du parc Jeanne-Mance (la pratique récréative d'un sport collectif tel que le soccer, la balle-molle, le baseball ou tout autre sport d'équipe et la location de terrains extérieurs) demeurent inchangés.  
*Conseil d'agglo : articles 17, 18, 19*

#### Sécurité incendie

---

- Une révision des tarifs pour la location de l'autopompe a été effectuée, afin de refléter les coûts réels de ce véhicule :
  - Une hausse de 86,24 \$ l'heure, pour l'utilisation de l'autopompe à des fins de surveillance ou de gardiennage
  - Une hausse de 210 \$ pour un minimum de 3 heures et 70 \$ pour chaque heure additionnelle, pour l'utilisation de l'autopompe lors d'un incendie à l'extérieur de l'agglomération de Montréal.  
*Conseil d'agglo : articles 28, 29*

## **Police :**

---

- Les tarifs liés à la vérification des antécédents judiciaires pour une demande de pardon ainsi que pour une vérification des rapports d'événements relatifs à un immeuble sont haussés de 5 \$. Il est à noter que ces tarifs n'avaient pas été révisés depuis 4 ans en concordance avec les autres tarifs.

*Conseil d'agglo : articles 40 et 42*

## **Technologies de l'information :**

---

- Une augmentation de 15 \$ pour un abonnement annuel au système Rapport d'accident et les transactions sur le web avec ce système. Ce tarif augmente de 15 \$ chaque année et est utilisé principalement par quelques courtiers ou compagnies d'assurances.

*Conseil d'agglo : article 55*

## **Expérience citoyenne et communications**

---

- Une mise à jour des tarifs pour la délivrance de la carte Accès Montréal est proposée. La hausse est de 0,25 \$. Il est à noter que ces tarifs n'avaient pas été augmentés depuis 2012.

*Conseil d'agglo : article 59*

---

VILLE DE MONTRÉAL

Grille d'analyse de la tarification budgétaire

Faits saillants

---

Pour l'année 2021

*Conseil d'agglomération*

*RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL*

Montréal 

**CHAPITRE : I      ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS****RESPONSABLE :      Patricia Di Genova / Grands parcs, mont Royal et Sports****ARTICLE :      2      Pour l'utilisation des stationnements, il sera perçu :**

1	par jour :	9,50	9,50	0,00	0,0%
2	pour 2 heures et moins à l'exception du stationnement de la plage du parc nature du Cap St-Jacques durant la période d'opération de surveillance de la baignade	7,50	7,50	0,00	0,0%
3	permis annuel :				
	a      résident de l'agglomération de Montréal	62,00	62,00	0,00	0,0%
	b      non-résident de l'agglomération de Montréal	83,00	83,00	0,00	0,0%
4	permis saisonnier émis du 1er septembre au 31 décembre				
	a      résident de l'agglomération de Montréal	25,00	25,00	0,00	0,0%
	b      non-résident de l'agglomération de Montréal	35,00	35,00	0,00	0,0%
5	remplacement de vignette valide en cours d'année :	10,00	10,00	0,00	0,0%
6	vignette supplémentaire pour un deuxième véhicule, à la même adresse :				
	a      résident de l'agglomération de Montréal	45,00	45,00	0,00	0,0%
	b      non-résident de l'agglomération de Montréal	65,00	65,00	0,00	0,0%

<sup>1</sup> Les pourcentages à 100 % représentent des nouveaux tarifs pour l'exercice 2021

**CHAPITRE : I      ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS****RESPONSABLE :      Patricia Di Genova / Grands parcs, mont Royal et Sports****ARTICLE :      3      Pour les droits d'entrée à la plage du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, il sera perçu :**

1 droit d'entrée journalier, en saison :

g forfait plage, location du site de La Maison de la Pointe pour maximum 50 personnes, stationnement inclus

i. résident de l'agglomération de Montréal

570,00

591,00

21,00

3,7%

ii. non-résident de l'agglomération de Montréal

620,00

642,00

22,00

3,5%

h forfait plage, location de La Maison de la Pointe pour une réception maximum de 12 heures

i. résident de l'agglomération de Montréal

820,00

844,00

24,00

2,9%

ii. non-résident de l'agglomération de Montréal

945,00

971,50

26,50

2,8%

2 laissez-passer saisonnier :

a enfant de 6 ans à 17 ans et personne de 60 ans et plus

17,50

18,75

1,25

7,1%

b personne de 18 ans à 59 ans

27,50

29,00

1,50

5,5%

c famille de 5 personnes (2 adultes / 3 enfants de 17 ans et moins)

63,00

70,00

7,00

11,1%

**RESPONSABLE :      Patricia Di Genova / Grands parcs, mont Royal et Sports****ARTICLE :      4      Pour la location de salles, stationnement inclus, il sera perçu:**

1 réunion d'une durée maximale de 4 heures :

a résident de l'agglomération de Montréal

v. heure supplémentaire, toute salle

90,00

100,00

10,00

11,1%

b non-résident de l'agglomération de Montréal

v. heure supplémentaire, toute salle

90,00

100,00

10,00

11,1%

<sup>1</sup> Les pourcentages à 100 % représentent des nouveaux tarifs pour l'exercice 2021



**CHAPITRE : I            ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS**

---

**RESPONSABLE :**        **Patricia Di Genova / Grands parcs, mont Royal et Sports**

**ARTICLE :**        **4        Pour la location de salles, stationnement inclus, il sera perçu:**

2    réunion d'une durée maximale de 8 heures :

    a    résident de l'agglomération de Montréal

        v.    heure supplémentaire, toute salle

90,00            100,00            10,00            11,1%

    b    non-résident de l'agglomération de Montréal

        v.    heure supplémentaire, toute salle

90,00            100,00            10,00            11,1%

3    réceptions, d'une durée maximale de 12 heures :

    a    résident de l'agglomération de Montréal

        v.    heure supplémentaire, toute salle

90,00            100,00            10,00            11,1%

    b    non-résident de l'agglomération de Montréal

        v.    heure supplémentaire, toute salle

90,00            100,00            10,00            11,1%

<sup>1</sup> Les pourcentages à 100 % représentent des nouveaux tarifs pour l'exercice 2021



**CHAPITRE : I            ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS****RESPONSABLE :        Patricia Di Genova / Grands parcs, mont Royal et Sports****ARTICLE :        9        Pour l'accès au Centre de plein air du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, il sera perçu, lorsque plus de la moitié des participants ont 14 ans et moins :**

1	résident de l'agglomération de Montréal :				
	a	programme éducatif de groupe, par jour (maximum 5 heures d'animation), par personne	8,00	8,00	0,00    0,0%
	b	séjour de groupe (maximum 24 heures comprenant 5 heures d'animation et un coucher), par personne	19,20	19,20	0,00    0,0%
	c	animation personnalisée			
	i.	minimum (3 heures)	110,00	110,00	0,00    0,0%
	ii.	chaque heure additionnelle	38,00	38,00	0,00    0,0%
2	non-résident de l'agglomération de Montréal :				
	a	programme éducatif de groupe, par jour (maximum 5 heures d'animation), par personne	9,00	9,00	0,00    0,0%
	b	séjour de groupe (maximum 24 heures comprenant 5 heures d'animation et un coucher), par personne	21,50	21,50	0,00    0,0%
	c	animation personnalisée			
	i.	minimum (3 heures)	110,00	110,00	0,00    0,0%
	ii.	chaque heure additionnelle	38,00	38,00	0,00    0,0%

<sup>1</sup> Les pourcentages à 100 % représentent des nouveaux tarifs pour l'exercice 2021

**CHAPITRE : I      ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS****RESPONSABLE :      Patricia Di Genova / Grands parcs, mont Royal et Sports****ARTICLE :    10      Pour la location d'espaces au Centre de plein air du parc-nature du Cap Saint-Jacques, il sera perçu:**

1	résident de l'agglomération de Montréal :				
a	forfait location de salle et coucher, stationnement inclus				
i.	demi-bâtiment et maximum de 36 personnes	1 050,00	1 050,00	0,00	0,0%
ii.	l'exclusivité du bâtiment et maximum de 72 personnes	1 900,00	1 900,00	0,00	0,0%
b	animation personnalisée				
i.	minimum (3 heures)	120,72	120,72	0,00	0,0%
ii.	chaque heure additionnelle	40,24	40,24	0,00	0,0%
2	non-résident de l'agglomération de Montréal :				
a	forfait location de salle et coucher, stationnement inclus				
i.	demi-bâtiment et maximum de 36 personnes	1 300,00	1 300,00	0,00	0,0%
ii.	l'exclusivité du bâtiment et maximum de 72 personnes	2 200,00	2 200,00	0,00	0,0%
b	animation personnalisée				
i.	minimum (3 heures)	120,72	120,72	0,00	0,0%
ii.	chaque heure additionnelle	40,24	40,24	0,00	0,0%

**RESPONSABLE :      Patricia Di Genova / Grands parcs, mont Royal et Sports****ARTICLE :    11      Pour la location du matériel aux bases de plein air, il sera perçu :**

1	lampes frontales, par lampe :				
a	de 1 à 14 lampes	2,00	2,00	0,00	0,0%
b	15e lampe et plus	1,50	1,50	0,00	0,0%
2	raquettes, la paire :				
a	1 à 14 paires de raquettes	2,00	2,00	0,00	0,0%
b	15e paire de raquettes et plus	1,50	1,50	0,00	0,0%

<sup>1</sup> Les pourcentages à 100 % représentent des nouveaux tarifs pour l'exercice 2021

**CHAPITRE : I            ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS****RESPONSABLE :        Patricia Di Genova / Grands parcs, mont Royal et Sports****ARTICLE :    12        Pour les activités suivantes, il sera perçu :**

## 1 promenades sous les étoiles :

a promenades sous les étoiles (à pied, en raquettes ou en ski) par personne

7,00

7,00

0,00

0,0%

b promenades sous les étoiles (à pied, en raquettes ou en ski) par famille formée de 2 adultes et 3 enfants de 6 à 17 ans

21,00

21,00

0,00

0,0%

## 2 activités thématiques de moins de 2 heures :

a terrestres (randonnées guidées, etc.)

i. enfant de 6 à 17 ans

6,00

6,00

0,00

0,0%

ii. adulte

8,00

8,00

0,00

0,0%

b nautiques (randonnées guidées en rabaska, etc.)

i. enfant de 6 à 17 ans

8,00

8,00

0,00

0,0%

ii. adulte

10,00

10,00

0,00

0,0%

## 3 activités thématiques d'une durée de 2 à 5 heures :

a terrestres (randonnées guidées, etc.)

i. enfant de 6 à 17 ans

12,00

12,00

0,00

0,0%

ii. adulte

16,00

16,00

0,00

0,0%

b nautiques (randonnées guidées en rabaska, etc.)

i. enfant de 6 à 17 ans

16,00

16,00

0,00

0,0%

ii. adulte

20,00

20,00

0,00

0,0%

**RESPONSABLE :        Patricia Di Genova / Grands parcs, mont Royal et Sports****ARTICLE :    13        Pour la prise de photos commerciales avec un équipement portatif et une équipe de 10 personnes ou moins, il sera perçu, par bloc de 5 heures :**

400,00

400,00

0,00

0,0%

<sup>1</sup> Les pourcentages à 100 % représentent des nouveaux tarifs pour l'exercice 2021

**CHAPITRE : I      ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS****RESPONSABLE :      Patricia Di Genova / Grands parcs, mont Royal et Sports**

ARTICLE :		TARIF PREC.	TARIF	ÉCART\$	ÉCART% <sup>1</sup>
14	<b>Pour la location d'un site à des fins de tournage, il sera perçu :</b>				
	1 pour un tournage amateur ou par un organisme sans but lucratif, entre 7 h et 17 h :	50,00	50,00	0,00	0,0%
	2 pour un court-métrage ou un documentaire tourné quel que soit le média de diffusion, par jour, par bloc de 8 heures :	400,00	400,00	0,00	0,0%
	3 pour une production dont le budget est de 8 millions de dollars et plus, par jour :				
	a pour le tournage				
	i. pour un bloc de 16 heures	2 000,00	2 000,00	0,00	0,0%
	ii. par heure additionnelle	116,00	116,00	0,00	0,0%
	iii. sur un deuxième site dans la même journée	693,00	693,00	0,00	0,0%
	b pour la préparation ou la remise en place	1 000,00	1 000,00	0,00	0,0%
	c pour réserver un site extérieur sans préparation ni tournage	665,00	665,00	0,00	0,0%
	4 pour une production dont le budget est de moins de 8 millions de dollars, par jour :				
	a pour le tournage				
	i. pour un bloc de 16 heures	1 450,00	1 450,00	0,00	0,0%
	ii. par heure additionnelle	100,00	100,00	0,00	0,0%
	iii. sur un deuxième site dans la même journée	570,00	570,00	0,00	0,0%
	b pour la préparation ou la remise en place	825,00	825,00	0,00	0,0%
	c pour réserver un site extérieur sans préparation ni tournage	580,00	580,00	0,00	0,0%
	5 pour une production dont le budget est de moins de trois cent mille de dollars , par épisode et avec une équipe composée de 10 à 25 personnes :				
	a pour le tournage				
	i. pour un bloc de 16 heures	800,00	800,00	0,00	0,0%
	ii. par heure additionnelle	60,00	60,00	0,00	0,0%
	iii. sur un deuxième site dans la même journée	315,00	315,00	0,00	0,0%
	b pour la préparation ou la remise en place	455,00	455,00	0,00	0,0%
	c pour réserver un site extérieur sans préparation ni tournage	320,00	320,00	0,00	0,0%

<sup>1</sup> Les pourcentages à 100 % représentent des nouveaux tarifs pour l'exercice 2021

**CHAPITRE : I            ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS****RESPONSABLE :        Patricia Di Genova / Grands parcs, mont Royal et Sports****ARTICLE :    17    Pour la pratique récréative, d'un sport collectif tel que le soccer, la balle-molle, le baseball ou tout autre sport d'équipe, il sera perçu :**

1	sans assistance payante :				
	a	permis saisonnier pour une équipe appartenant à une ligue comportant quatre équipes et plus			
		i.	équipe de l'agglomération de Montréal	219,00	219,00    0,00    0,0%
		ii.	équipe de l'extérieur de l'agglomération de Montréal	438,00	438,00    0,00    0,0%
	b	permis de location de terrains naturels ou à surface mixte par un organisme autre qu'un organisme de régie relevant d'une association ou d'une fédération sportive, l'heure :			
		i.	équipe de l'agglomération de Montréal	34,00	34,00    0,00    0,0%
		ii.	équipe de l'extérieur de l'agglomération de Montréal	68,00	68,00    0,00    0,0%
		iii.	institution scolaire privée de Montréal	34,00	34,00    0,00    0,0%
		iv.	compétition de niveau provincial, national ou international	65,00	65,00    0,00    0,0%
2	avec assistance payante :				
	a	par partie		500,00	500,00    0,00    0,0%
	c	frais de montage et de démontage des installations, en sus du tarif prévu au sous-paragraphe a), l'heure		25,00	25,00    0,00    0,0%

<sup>1</sup> Les pourcentages à 100 % représentent des nouveaux tarifs pour l'exercice 2021

**CHAPITRE : I            ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS****RESPONSABLE :            Patricia Di Genova / Grands parcs, mont Royal et Sports****ARTICLE :    18    Pour la location d'un terrain de soccer synthétique, par un organisme autre qu'un organisme de régie reconnue ou une équipe de sport mineur de l'extérieur de l'agglomération de Montréal, il sera perçu, l'heure :**

1 terrain synthétique complet :				
a équipe de l'agglomération de Montréal	109,00	109,00	0,00	0,0%
b équipe de l'extérieur de l'agglomération de Montréal	218,00	218,00	0,00	0,0%
c institution scolaire	109,00	109,00	0,00	0,0%
d compétition de niveau provincial, national ou international	219,00	219,00	0,00	0,0%
2 demi-terrain synthétique :				
a équipe de l'agglomération de Montréal	82,00	82,00	0,00	0,0%
b équipe de l'extérieur de l'agglomération de Montréal	164,00	164,00	0,00	0,0%
c institution scolaire	82,00	82,00	0,00	0,0%
d compétition de niveau provincial, national ou international	162,00	162,00	0,00	0,0%
3 frais de montage et de démontage des installations, en sus du tarif prévu au sous-paragraphe a), l'heure :	25,00	25,00	0,00	0,0%

**RESPONSABLE :            Patricia Di Genova / Grands parcs, mont Royal et Sports****ARTICLE :    19    Pour la location d'un terrain de tennis extérieur, il sera perçu, l'heure :**

1 détenteur de la carte Accès-Montréal :				
a location avant 17 h				
i. enfant de 17 ans et moins	5,00	5,00	0,00	0,0%
ii. personne âgée de 18 ans à 64 ans	10,00	10,00	0,00	0,0%
iii. personne âgée de 65 ans et plus	6,00	6,00	0,00	0,0%
b location après 17 h pour tous les groupes d'âge	10,00	10,00	0,00	0,0%
2 non-résident de la ville de Montréal :	13,00	13,00	0,00	0,0%
3 carnet-rabais de 6 billets donnant droit à 6 heures de location :	50,00	50,00	0,00	0,0%

<sup>1</sup> Les pourcentages à 100 % représentent des nouveaux tarifs pour l'exercice 2021



**CHAPITRE : III            SERVICES FOURNIS PAR LES EMPLOYÉS DE LA VILLE****RESPONSABLE :            Alexandre Mizoguchi / SIM****ARTICLE :    28            Pour l'utilisation de véhicules de sécurité incendie, incluant le personnel, à des fins de surveillance ou de gardiennage, d'exercices de prévention et à toutes fins autres que l'intervention en sécurité incendie, il sera perçu, l'heure :**

1    Autopompe :	718,59	804,83	86,24	12,0%
------------------	--------	--------	-------	-------

**RESPONSABLE :            Alexandre Mizoguchi / SIM****ARTICLE :    29            Pour les services des pompiers en cas de sinistre et de sauvetage, à l'extérieur du territoire de l'agglomération de Montréal, il sera perçu :**

1    Intervention lors d'un incendie :

b    Pour le déplacement des véhicules d'intervention suivants et du personnel requis en sus des tarifs prévus au sous-paragraphe a)

ii.    autopompe

1    minimum (3 heures)	2 475,00	2 685,00	210,00	8,5%
-------------------------	----------	----------	--------	------

2    chaque heure additionnelle	825,00	895,00	70,00	8,5%
---------------------------------	--------	--------	-------	------

iii.    autopompe à mousse

1    minimum (3 heures)	2 475,00	2 685,00	210,00	8,5%
-------------------------	----------	----------	--------	------

2    chaque heure additionnelle	825,00	895,00	70,00	8,5%
---------------------------------	--------	--------	-------	------

**RESPONSABLE :            Line Desjardins / SPVM****ARTICLE :    40            Pour une vérification sommaire des antécédents judiciaires afin de présenter une demande de réhabilitation (demande de pardon), il sera perçu :**

	70,00	75,00	5,00	7,1%
--	-------	-------	------	------

**RESPONSABLE :            Line Desjardins / SPVM****ARTICLE :    42            Pour une vérification des rapports d'événements relatifs à un immeuble qui aurait pu faire l'objet d'une perquisition en lien avec la plantation ou la production de drogue ou un laboratoire de transformation de drogues, il sera perçu :**

	70,00	75,00	5,00	7,1%
--	-------	-------	------	------

<sup>1</sup> Les pourcentages à 100 % représentent des nouveaux tarifs pour l'exercice 2021

**CHAPITRE : IV            VENTE DE DOCUMENTS, DE PUBLICATIONS ET D'AUTRES ARTICLES****RESPONSABLE :**    **Liza Sarraf / TI****ARTICLE :**    **55    Pour un abonnement au système Rapport d'accident et les transactions sur le web avec ce système, il sera perçu :**

1    abonnement annuel	135,00	150,00	15,00	11,1%
------------------------	--------	--------	-------	-------

**RESPONSABLE :**    **Josée Bédard / Expérience Citoyenne et Communications****ARTICLE :**    **59    Pour la délivrance de la carte Accès Montréal aux résidents de l'agglomération de Montréal, il sera perçu, pour un ménage :**

1    première carte :	8,00	8,25	0,25	3,1%
2    deuxième carte :	7,00	7,25	0,25	3,6%
3    carte supplémentaire :	6,00	6,25	0,25	4,2%

<sup>1</sup> Les pourcentages à 100 % représentent des nouveaux tarifs pour l'exercice 2021

**Dossier # : 1203843021**

**Unité administrative responsable :** Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif

**Objet :** Adopter le Règlement sur les tarifs de compétences d'agglomération sous la responsabilité du conseil d'agglomération pour l'exercice 2021

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[AML et ADP - 1203843021 - Règlement sur les tarifs d'agglomération 2021 - 20201109.doc](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Antoine DI PIETRANTONIO  
Avocat

**Tél :** 514-872-2932

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-11-09

Annie GERBEAU  
C/d - Droit fiscal, évaluation et transaction financière

**Tél :** 514-872-3093

**Division :** Service des affaires juridiques civiles

**VILLE DE MONTRÉAL  
RÈGLEMENT  
RCG XX-XXX**

**RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL  
(EXERCICE FINANCIER 2021)**

Vu les articles 244.1 à 244.10 et 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

Vu l'article 118.79 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

**1.** Tous les tarifs fixés au présent règlement comprennent lorsqu'exigibles, la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) à moins d'indication contraire à cet effet.

**CHAPITRE I  
ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS**

**SECTION I  
PARCS NATURE**

**2.** Pour l'utilisation des stationnements, il sera perçu :

- |   |          |
|---|----------|
| 1° par jour :   | 9,50 \$  |
| 2° pour 2 heures et moins à l'exception du stationnement de la plage du parc-nature du Cap-Saint-Jacques durant la période d'opération de surveillance de la baignade : | 7,50 \$  |
| 3° permis annuel :  |          |
| a) résident de l'agglomération de Montréal  | 62,00 \$ |
| b) non-résident de l'agglomération de Montréal  | 83,00 \$ |
| 4° permis saisonnier émis du 1 <sup>er</sup> septembre au 31 décembre :   |          |
| a) résident de l'agglomération de Montréal  | 25,00 \$ |
| b) non-résident de l'agglomération de Montréal  | 35,00 \$ |

5° remplacement de vignette valide en cours d'année :	10,00 \$
6° vignette supplémentaire pour un deuxième véhicule, à la même adresse :	
a) résident de l'agglomération de Montréal	45,00 \$
b) non-résident de l'agglomération de Montréal	65,00 \$
7° réunion organisée par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports ou activité officielle ou protocolaire d'une municipalité liée de l'agglomération de Montréal :	0,00 \$

Les tarifs prévus au paragraphe 3° du présent article ne sont pas applicables aux employés du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports ainsi qu'à ceux des organismes partenaires de ce service, qui disposent d'un permis annuel de stationnement.

**3. Pour les droits d'entrée à la plage du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, il sera perçu :**

1° droit d'entrée journalier, en saison :

a) enfant de 6 ans à 17 ans et personne de 60 ans et plus	
i. avant 17h	3,75 \$
ii. à compter de 17h	2,00 \$
b) personne de 18 ans à 59 ans	
i. avant 17h	5,25 \$
ii. à compter de 17h	2,75 \$
c) famille de 5 personnes (2 adultes / 3 enfants de 17 ans et moins)	
i. avant 17h	17,50 \$
ii. à compter de 17h	8,75 \$
d) pour un groupe de 25 adultes et plus (excluant le stationnement de l'autobus), par personne	4,00 \$
e) pour un groupe de 25 personnes et plus composé d'enfants de plus de 6 ans ou de personnes de 60 ans et plus (excluant le stationnement de l'autobus et incluant l'entrée gratuite pour les accompagnateurs), par personne	2,75 \$
f) pour une personne accompagnant une ou plusieurs	

personnes handicapées qui ne peuvent pas se baigner seules	0,00 \$
g) forfait plage, location du site de la maison de la Pointe pour maximum 50 personnes, stationnement inclus	
i. résident de l'agglomération de Montréal	591,00 \$
ii. non-résident de l'agglomération de Montréal	642,00 \$
h) forfait plage, location de la maison de la Pointe pour une réception, maximum de 12 heures	
i. résident de l'agglomération de Montréal	844,00 \$
ii. non-résident de l'agglomération de Montréal	971,50 \$
2° laissez-passer saisonnier :	
a) enfant de 6 ans à 17 ans et personne de 60 ans et plus	18,75 \$
b) personne de 18 ans à 59 ans	29,00 \$
c) famille de 5 personnes (2 adultes / 3 enfants de 17 ans et moins)	70,00 \$

Les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas à un accompagnateur d'un groupe d'enfants lorsque les ratios suivants sont respectés :

- 1° enfants de 5 ans et moins : 1 accompagnateur pour 3 enfants;
- 2° enfants de 6 à 14 ans : 1 accompagnateur pour 7 enfants;
- 3° enfants de 15 à 17 ans : 1 accompagnateur pour 10 enfants.

Un rabais de 10 % est accordé aux détenteurs de la carte Accès Montréal à l'achat d'un laissez-passer individuel saisonnier; ce rabais ne s'applique pas au laissez-passer familial.

4. Pour la location de salles, stationnement inclus, il sera perçu :

1° réunion d'une durée maximale de 4 heures :	
a) résident de l'agglomération de Montréal	
i. petite salle (maximum 15 personnes)	163,00 \$
ii. moyenne salle (maximum 40 personnes)	234,50 \$
iii. grande salle (maximum 60 personnes)	367,00 \$
iv. très grande salle (maximum 100 personnes)	433,50 \$
v. heure supplémentaire, toute salle	100,00 \$
b) non-résident de l'agglomération de Montréal	
i. petite salle (maximum 15 personnes)	199,00 \$

ii. moyenne salle (maximum 40 personnes)	270,50 \$
iii. grande salle (maximum 60 personnes)	441,00 \$
iv. très grande salle (maximum 100 personnes)	510,00 \$
v. heure supplémentaire, toute salle	100,00 \$

2° réunion d'une durée maximale de 8 heures :

a) résident de l'agglomération de Montréal	
i. petite salle (maximum 15 personnes)	326,00 \$
ii. moyenne salle (maximum 40 personnes)	469,00 \$
iii. grande salle (maximum 60 personnes)	734,00 \$
iv. très grande salle (maximum 100 personnes)	867,00 \$
v. heure supplémentaire, toute salle	100,00 \$
b) non-résident de l'agglomération de Montréal	
i. petite salle (maximum 15 personnes)	398,00 \$
ii. moyenne salle (maximum 40 personnes)	541,00 \$
iii. grande salle (maximum 60 personnes)	882,00 \$
iv. très grande salle (maximum 100 personnes)	1 020,00 \$
v. heure supplémentaire, toute salle	100,00 \$

3° réceptions, d'une durée maximale de 12 heures :

a) résident de l'agglomération de Montréal	
i. petite salle (maximum 15 personnes)	495,00 \$
ii. moyenne salle (maximum 40 personnes)	714,00 \$
iii. grande salle (maximum 60 personnes)	969,00 \$
iv. très grande salle (maximum 100 personnes)	1 081,00 \$
v. heure supplémentaire, toute salle	100,00 \$
b) non-résident de l'agglomération de Montréal	
i. petite salle (maximum 15 personnes)	581,50 \$
ii. moyenne salle (maximum 40 personnes)	841,50 \$
iii. grande salle (maximum 60 personnes)	1 137,50 \$
iv. très grande salle (maximum 100 personnes)	1 275,00 \$
v. heure supplémentaire, toute salle	100,00 \$

Pour un organisme public ou parapublic ainsi que pour une personne morale à but non lucratif dûment constituée, les tarifs prévus aux paragraphes 1° et 2° du premier alinéa du présent article sont réduits de 25 %.

Pour une activité officielle ou protocolaire de la Ville, les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas.

Le samedi, le dimanche et les jours fériés, les tarifs prévus au paragraphe 1° et 2° du premier alinéa sont remplacés par les tarifs prévus au paragraphe 3° du premier alinéa.

Les tarifs prévus aux paragraphes 1° et 2° du premier alinéa du présent article ne s'appliquent pas aux organismes ayant conclu une convention de partenariat avec les parcs-nature lorsque cette convention prévoit que cet organisme fournira à ces parcs des services d'une valeur équivalente à ces tarifs.

5. Pour la location de sites extérieurs pour des réceptions, fêtes, mariages ou pique-niques, stationnement inclus, il sera perçu, par jour, pour un maximum de 12 heures :

1° résidents de l'agglomération de Montréal :

a) groupe d'un maximum 50 personnes	428,50 \$
b) groupe de plus de 50 personnes et d'un maximum 100 personnes	826,00 \$
c) groupe de plus de 100 personnes et d'un maximum 200 personnes	1 642,00 \$
d) groupe de plus de 200 personnes et d'un maximum 300 personnes	2 448,00 \$
e) groupe plus de 300 personnes	4 080,00 \$

2° non-résidents de l'agglomération de Montréal :

a) groupe d'un maximum 50 personnes	479,50 \$
b) groupe de plus de 50 personnes et d'un maximum 100 personnes	903,00 \$
c) groupe de plus de 100 personnes et d'un maximum 200 personnes	1 785,00 \$
d) groupe de plus de 200 personnes et d'un maximum 300 personnes	2 601,00 \$
e) groupe plus de 300 personnes	4 284,00 \$

Les tarifs prévus au présent article sont réduits de 75 % pour les écoles.

Pour un organisme public, parapublic ainsi que pour une personne morale à but non lucratif dûment constituée, les tarifs prévus au présent article sont réduits de 25 %.

Pour une activité officielle ou protocolaire de la Ville, les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas.



Les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas aux organismes ayant conclu une convention de partenariat avec les parcs-nature lorsque cette convention prévoit que cet organisme fournira à ces parcs des services d'une valeur équivalente à ces tarifs.

6. Pour l'usage non exclusif des sites extérieurs lors d'une course ou d'une levée de fonds organisée par un organisme sans but lucratif, il sera perçu : 270,50 \$

7. Pour un emplacement de camping, sans service, stationnement exclu, pour un maximum de 8 personnes, il sera perçu, par jour : 10,00 \$

8. Pour l'accès au Centre de plein air du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, il sera perçu :

1° résident de l'agglomération de Montréal :

- a) programme éducatif de groupe, par jour (maximum 5 heures d'animation), par personne
  - i. enfant de 14 à 17 ans 9,20 \$
  - ii. personne âgée de 18 ans et plus 12,26 \$
- b) séjour de groupe (maximum 24 heures comprenant 5 heures d'animation et un coucher), par personne 22,08 \$
- c) animation personnalisée
  - i. minimum (3 heures) 126,47 \$
  - ii. chaque heure additionnelle 43,69 \$

2° non-résident de l'agglomération de Montréal :

- a) programme éducatif de groupe, par jour (maximum 5 heures d'animation), par personne
  - i. enfant de 14 à 17 ans 10,35 \$
  - ii. personne âgée de 18 ans et plus 13,80 \$
- b) séjour (comprenant 5 heures d'animation et un coucher), par personne 24,72 \$
- c) animation personnalisée
  - i. minimum (3 heures) 126,47 \$
  - ii. chaque heure additionnelle 43,69 \$

3° forfait fête d'enfants pour un groupe d'un maximum de 15 enfants âgés de 12 ans et moins, incluant 2 heures d'animation, 1 heure d'occupation de la salle et le stationnement : 225,00 \$

**9.** Pour l'accès au Centre de plein air du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, il sera perçu, lorsque plus de la moitié des participants ont 14 ans et moins :

1° résident de l'agglomération de Montréal :

- |  |           |
|--|-----------|
| a) programme éducatif de groupe, par jour (maximum 5 heures d'animation), par personne | 8,00 \$   |
| b) séjour de groupe (comprenant 5 heures d'animation et un coucher), par personne      | 19,20 \$  |
| c) animation personnalisée   |           |
| i. minimum (3 heures)  | 110,00 \$ |
| ii. chaque heure additionnelle   | 38,00 \$  |

2° non-résident de l'agglomération de Montréal :

- |   |           |
|---|-----------|
| a) programme éducatif de groupe, par jour (maximum 5 heures d'animation), par personne              | 9,00 \$   |
| b) séjour de groupe (maximum 24 heures comprenant 5 heures d'animation et un coucher), par personne | 21,50 \$  |
| c) animation personnalisée  |           |
| i. minimum (3 heures)   | 110,00 \$ |
| ii. chaque heure additionnelle  | 38,00 \$  |

**10.** Pour la location d'espaces au Centre de plein air du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, il sera perçu :

1° résident de l'agglomération de Montréal :

- |   |             |
|---|-------------|
| a) forfait location de salle et coucher, stationnement inclus |             |
| i. demi-bâtiment et maximum de 36 personnes                   | 1 050,00 \$ |
| ii. l'exclusivité du bâtiment et maximum de 72 personnes      | 1 900,00 \$ |
| b) animation personnalisée                                    |             |
| i. minimum (3 heures)   | 120,72 \$   |
| ii. chaque heure additionnelle                                | 40,24 \$    |

2° non-résident de l'agglomération de Montréal :

- |   |             |
|---|-------------|
| a) forfait location de salle et coucher, stationnement inclus |             |
| i. demi-bâtiment et maximum de 36 personnes                   | 1 300,00 \$ |
| ii. l'exclusivité du bâtiment et maximum de 72 personnes      | 2 200,00 \$ |
| b) animation personnalisée                                    |             |

i. minimum (3 heures)	120,72 \$
ii. chaque heure additionnelle	40,24 \$

**11. Pour la location du matériel aux bases de plein air, il sera perçu :**

1° lampes frontales, par lampe :

a) de 1 à 14 lampes	2,00 \$
b) 15 <sup>e</sup> lampe et plus	1,50 \$

2° raquettes, la paire :

a) 1 à 14 paires de raquettes	2,00 \$
b) 15 <sup>e</sup> paire de raquettes et plus	1,50 \$

**12. Pour les activités suivantes, il sera perçu :**

1° promenades sous les étoiles :

a) promenades sous les étoiles (à pied, en raquettes ou en ski), par personne	7,00 \$
b) promenades sous les étoiles (à pied, en raquettes ou en ski) par famille formée de 2 adultes et 3 enfants de 6 à 17 ans	21,00 \$

2° activités thématiques de moins de 2 heures :

a) terrestres (randonnées guidées, etc.)	
i. enfant de 6 à 17 ans	6,00 \$
ii. adulte	8,00 \$
b) nautiques (randonnées guidées en rabaska, etc.)	
i. enfant de 6 à 17 ans	8,00 \$
ii. adulte	10,00 \$

3° activités thématiques d'une durée de 2 à 5 heures :

a) terrestres (randonnées guidées, etc.)	
i. enfant de 6 à 17 ans	12,00 \$
ii. adulte	16,00 \$
b) nautiques (randonnées guidées en rabaska, etc.)	
i. enfant de 6 à 17 ans	16,00 \$
ii. adulte	20,00 \$

13. Pour la prise de photos commerciales avec un équipement portatif et une équipe de 10 personnes ou moins, il sera perçu, par bloc de 5 heures :	400,00 \$
14. Pour la location d'un site à des fins de tournage, il sera perçu :	
1° pour un tournage amateur ou par un organisme sans but lucratif, entre 7 h et 17 h :	50,00 \$
2° pour un court-métrage ou un documentaire tourné quel que soit le média de diffusion, par jour, par bloc de 8 heures :	400,00 \$
3° pour une production dont le budget est de 8 millions de dollars et plus, par jour :	
a) pour le tournage	
i. pour un bloc de 16 heures	2 000,00 \$
ii. par heure additionnelle	116,00 \$
iii. sur un deuxième site dans la même journée	693,00 \$
b) pour la préparation ou la remise en place	1 000,00 \$
c) pour réserver un site extérieur sans préparation ni tournage	665,00 \$
4° pour une production dont le budget est de moins de 8 millions de dollars, par jour :	
a) pour le tournage	
i. pour un bloc de 16 heures	1 450,00 \$
ii. par heure additionnelle	100,00 \$
iii. sur un deuxième site dans la même journée	570,00 \$
b) pour la préparation ou la remise en place	825,00 \$
c) pour réserver un site extérieur sans préparation ni tournage	580,00 \$
5° pour une production de série dont le budget est de moins de 300 000 \$ par épisode et avec une équipe composée de 10 à 25 personnes, par jour :	
a) pour le tournage	
i. pour un bloc de 16 heures	800,00 \$
ii. par heure additionnelle	60,00 \$
iii. sur un deuxième site dans la même journée	315,00 \$

- |  |           |
|--|-----------|
| b) pour la préparation ou la remise en place                       | 455,00 \$ |
| c) pour réserver un site extérieur sans préparation<br>ni tournage | 320,00 \$ |

Le tarif de location du site inclut 50 places de stationnement, lorsque de telles places existent.

Lorsqu'une production dure trois semaines ou plus et se réalise dans un même parc, une réduction de 15 % s'applique sur les tarifs prévus au sous-paragraphe a) du paragraphe 3° et au sous-paragraphe a) du paragraphe 4°.

Pour réserver un bâtiment sans préparation ni tournage, les tarifs de location de salle prévus à l'article 4 s'appliquent.

## **SECTION II**

### **PARC DU MONT-ROYAL**

**15.** Pour la location du chalet du parc du Mont-Royal, comprenant l'utilisation de la grande salle en exclusivité à compter de 16 h, la mise en disponibilité de l'espace dédié aux services alimentaires à compter de 16 h pour permettre l'installation d'un traiteur, l'utilisation du balcon ouest et du balcon sud (délimités par des bollards par le locataire), du vestiaire (sans mobilier, ni cintre, ni service), les toilettes du sous-sol en exclusivité à compter de 20 h, l'utilisation de 5 espaces de stationnement pour des véhicules près du chalet, il sera perçu, pour une occupation maximale de 24 h :

1° lorsque la location est faite aux fins d'un événement privé présentant un rayonnement provincial, national ou international pour l'agglomération de Montréal :

- |  |             |
|--|-------------|
| a) premier bloc de 12 h  | 7 590,00 \$ |
| b) chaque bloc additionnel de 3 h  | 1 400,00 \$ |
| c) tous les services, en sus des tarifs prévus aux sous-paragraphes a) et b), sont tarifés selon les tarifs prévus au chapitre VIII. |             |

Les tarifs prévus aux sous-paragraphes a) et b) incluent les frais usuels soit : les frais des installations électriques supplémentaires, si nécessaire (maximum de 200 ampères monophasés et 200 ampères triphasés), de la mise en évitement du système d'alarme incendie, du personnel d'entretien et ceux reliés à la surveillance de l'installation.

- 2° lorsque la location est faite aux fins d'une activité officielle ou protocolaire d'une municipalité liée de l'agglomération de Montréal, seuls les frais usuels et les tarifs prévus au sous-paragraphe c) du paragraphe 1° sont à la charge de la municipalité liée de l'agglomération;
- 3° lorsque la location est faite aux fins d'un événement privé, réalisé par un organisme sans but lucratif dûment constitué, enregistré comme organisme de charité à l'agence de revenu Canada et dont la place d'affaires est située dans l'agglomération de Montréal, les tarifs prévus au paragraphe 1° sont réduits de 25 %;
- 4° lorsque la location est faite aux fins d'un événement ou d'une activité réalisée dans le cadre du mandat et de la programmation annuelle des Amis de la Montagne, il sera perçu : 0,00 \$

Cet organisme doit toutefois assumer le tarif prévu au sous-paragraphe c) du paragraphe 1°, excluant les frais usuels, lesquels sont à la charge de la municipalité liée avec laquelle cet organisme a une entente de partenariat selon les encadrements administratifs en vigueur.

**16.** Pour la location d'une salle d'appui à une production cinématographique, d'une production télévisuelle, d'une publicité ou d'une séance de photographies, il sera perçu :

- 1° location du vestiaire pendant les heures d'ouverture régulières, pour chaque bloc de 3 heures : 168,00 \$
- 2° location du vestiaire pendant les heures de fermeture, pour chaque bloc de 3 heures : 117,00 \$
- 3° pour un groupe de plus de 25 personnes, l'utilisation d'au plus la moitié de la salle des pas perdus à l'occasion de son utilisation comme salle d'appoint pour les repas pour une période d'au plus 8 heures : 540,00 \$
- 4° tous les services, en sus des tarifs prévus au présent article sont tarifés selon les tarifs prévus au chapitre VIII.

**SECTION III**  
**PARC JEANNE-MANCE**

17. Pour la pratique récréative, d'un sport collectif tel que le soccer, la balle-molle, le baseball ou tout autre sport d'équipe, il sera perçu :

1° sans assistance payante :

- |  |           |
|--|-----------|
| a) permis saisonnier pour une équipe appartenant à une ligue comportant quatre équipes et plus   |           |
| i. équipe de l'agglomération de Montréal   | 219,00 \$ |
| ii. équipe de l'extérieur de l'agglomération de Montréal   | 438,00 \$ |
| iii. équipe mineure d'un partenaire reconnu par une municipalité liée de l'agglomération de Montréal pour du sport mineur montréalais  | 0,00 \$   |
| b) permis de location de terrain naturel ou à surface mixte par un organisme autre qu'un organisme de régie relevant d'une association ou d'une fédération sportive, l'heure |           |
| i. équipe de l'agglomération de Montréal   | 34,00 \$  |
| ii. équipe de l'extérieur de l'agglomération de Montréal   | 68,00 \$  |
| iii. institution scolaire privée de Montréal   | 34,00 \$  |
| iv. compétition de niveau provincial, national ou international  | 65,00 \$  |
| c) permis de location de terrain naturel pour un organisme relevant d'une association ou d'une fédération  | 0,00 \$   |
| d) permis pour les jeux de bocce et de pétanque et pour les pique-niques   | 0,00 \$   |

2° avec assistance payante :

- |  |           |
|--|-----------|
| a) par partie  | 500,00 \$ |
| b) pour une activité organisée par un organisme de régie ou un organisme à but non lucratif reconnu par une municipalité liée de l'agglomération de Montréal | 0,00 \$   |
| c) frais de montage et de démontage des installations, en sus du tarif prévu au sous-paragraphe a), l'heure  | 25,00 \$  |

Les tarifs prévus au présent article ne sont pas applicables à une institution scolaire ayant conclu avec la Ville de Montréal, une convention comportant des tarifs relatifs à l'utilisation de biens ou de services ou aux activités prévues au présent article.

**18.** Pour la location d'un terrain de soccer synthétique, par un organisme autre qu'un organisme de régie reconnu ou une équipe autre qu'une équipe de sport mineur de l'extérieur de l'agglomération de Montréal, il sera perçu, l'heure :

1° terrain synthétique complet :

a) équipe de l'agglomération de Montréal	109,00 \$
b) équipe de l'extérieur de l'agglomération de Montréal	218,00 \$
c) institution scolaire privée de Montréal	109,00 \$
d) compétition de niveau provincial, national ou international	219,00 \$

2° demi-terrain synthétique :

a) équipe de l'agglomération de Montréal	82,00 \$
b) équipe de l'extérieur de l'agglomération de Montréal	164,00 \$
c) institution scolaire privée de Montréal	82,00 \$
d) compétition de niveau provincial, national ou international	162,00 \$

3° frais de montage et de démontage des installations, en sus du tarif prévu au sous-paragraphe a), l'heure : 25,00 \$

Les tarifs prévus au présent article ne sont pas applicables à une institution scolaire ayant conclu avec la Ville de Montréal, une convention comportant des tarifs relatifs à l'utilisation de biens ou de services ou aux activités prévues au présent article.

**19.** Pour la location d'un terrain de tennis extérieur, il sera perçu, l'heure :

1° détenteur de la carte Accès-Montréal :

a) location avant 17 h	
i. enfant de 17 ans et moins	5,00 \$
ii. personne âgée de 18 ans à 64 ans	10,00 \$



iii. personne âgée de 65 ans et plus	6,00 \$
b) location après 17 h pour tous les groupes d'âge	10,00 \$
2° non-détenteur de la carte Accès-Montréal :	13,00 \$
3° carnet-rabais de 6 billets donnant droit à 6 heures de location :	50,00 \$

Pour toute location effectuée en vertu du sous-paragraphe a) du paragraphe 1° du présent article, si les joueurs sont de groupes d'âge différents, la tarification applicable est celle attribuable à la personne appartenant au groupe d'âge qui comporte le prix le plus élevé.

#### **SECTION IV** **AUTRES ÉQUIPEMENTS**

**20.** Pour l'usage d'espaces de la Maison des régions, située au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 500, rue Saint-Jacques Ouest, aux fins d'y exercer des activités dont l'objectif principal et immédiat est la création de ponts entre les entreprises des Régions et celles de Montréal, il sera perçu :

1° espace de cotravail, salle complète :	
a) la demi-journée, pour une durée maximale de 3 h 30, durant la période comprise entre 7 h 30 et 21 h	100,00 \$
b) la journée, pour une durée maximale de 7 heures, durant la période comprise entre 7 h 30 et 21 h	173,00 \$
2° espace de cotravail, demi-salle :	
a) la demi-journée, pour une durée maximale de 3 h 30, durant la période comprise entre 7 h 30 et 21 h	63,00 \$
b) la journée, pour une durée maximale de 7 heures, durant la période comprise entre 7 h 30 et 21 h	101,00 \$
3° salle Nomade et gradins, durant la période comprise entre 7 h 30 et 21 h :	
a) minimum (3 heures)	1 275,00 \$
b) chaque heure supplémentaire	424,00 \$

Les tarifs prévus au présent article sont réduits de 50 % lorsque l'usage des espaces est effectué par un organisme à but non lucratif.

**21.** Pour l'utilisation des installations et pour les services du Complexe environnemental de Saint-Michel, il sera perçu :

- |  |           |
|--|-----------|
| 1° dépôt de sol d'excavation inorganique, la tonne métrique dont le degré de contamination est inférieur ou égal au critère « A » ou « B » prévu à l'annexe 2 de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés (1998) et ses modifications, établie par le ministère québécois responsable de l'environnement : |           |
| a) de 0 tonne métrique et plus   | 6,10 \$   |
| b) minimum par dépôt   | 40,00 \$  |
| 2° dépôt de gravier (0 à ¾ pouce), la tonne métrique dont le degré de contamination est inférieur ou égal au critère « A » ou « B » prévu à l'annexe 2 de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés (1998) et ses modifications, établie par le ministère québécois responsable de l'environnement :        |           |
| a) de 0 tonne métrique et plus   | 3,10 \$   |
| b) minimum par dépôt   | 30,00 \$  |
| 3° assistance fournie au déchargement, par déchargement :  | 50,00 \$  |
| 4° rechargement d'un chargement non conforme aux critères mentionnés au paragraphe 1° ou 2° :  | 200,00 \$ |
| 5° pour l'accès au site, les journées où le site n'est pas ouvert, il sera perçu, par voyage, des frais additionnels de :  | 50,00 \$  |

Aux fins de l'application des tarifs prévus au présent article, la quantité de tous les types de matières est mesurée sur place au moyen des instruments de mesure installés au Complexe par la Ville.

Le total des coûts de disposition des matières doit être payé préalablement à l'utilisation des installations et des services du Complexe, soit sur place, soit par abonnement conformément à une entente avec la Ville autorisant un mode de paiement au moyen d'avances.

Le comité exécutif peut, par ordonnance, modifier le présent article afin de supprimer un matériau non organique pouvant être déposé au Complexe ou identifier tout matériau non organique pouvant être déposé et en fixer le tarif.

22. Aux fins du chapitre III du Règlement relatif aux rejets dans les ouvrages d'assainissement sur le territoire de l'agglomération de Montréal (RCG 08-041), pour le service d'interception et de traitement des eaux usées industrielles rejetées dans les ouvrages d'assainissements, il sera perçu, en considération des paramètres suivants :

1° volume d'eaux usées, par 1 000 m <sup>3</sup> :	52,99 \$
2° matières en suspension excédant 123 mg/L, par 1 000 kg :	173,23 \$
3° demande chimique d'oxygène excédant 204 mg/L, par 1 000 kg :	22,42 \$
4° phosphore total (exprimé en P) excédant 2,0 mg/L, par 1 000 kg :	4 127,97 \$
5° dose d'alun par mg Al <sup>3+</sup> /L, par jour :	6 164,95 \$ (maximum 14 750,00 \$ par jour)

Aux fins du chapitre IV du règlement mentionné au premier alinéa, pour le traitement des boues de fosses septiques ou de toilettes chimiques, sur les lieux d'un ouvrage d'assainissement des eaux, il sera perçu :

1° permis annuel, par camion-citerne effectuant le transport et le déversement :	650,00 \$
2° déversement, exclusivement à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, selon la capacité du camion-citerne et la siccité des boues :	
a) siccité de moins de 5 %	
i. 4,59 m <sup>3</sup> et moins	217,00 \$
ii. 4,6 m <sup>3</sup> à 11,99 m <sup>3</sup>	346,00 \$
iii. 12 m <sup>3</sup> à 13,99 m <sup>3</sup>	415,00 \$
iv. 14 m <sup>3</sup> à 18,299 m <sup>3</sup>	510,00 \$
v. 18,3 m <sup>3</sup> à 27,99 m <sup>3</sup>	814,00 \$
vi. 28 m <sup>3</sup> et plus, le mètre cube	31,00 \$
b) siccité de 5 % à moins de 10 %	
i. 4,59 m <sup>3</sup> et moins	431,00 \$
ii. 4,6 m <sup>3</sup> à 11,99 m <sup>3</sup>	691,00 \$

iii. 12 m <sup>3</sup> à 13,99 m <sup>3</sup>	828,00 \$
iv. 14 m <sup>3</sup> à 18,299 m <sup>3</sup>	1 020,00 \$
v. 18,3 m <sup>3</sup> à 27,99 m <sup>3</sup>	1 633,00 \$
vi. 28 m <sup>3</sup> et plus, le mètre cube	60,00 \$
c) siccité de 10 % et plus	
i. 4,59 m <sup>3</sup> et moins	646,00 \$
ii. 4,6 m <sup>3</sup> à 11,99 m <sup>3</sup>	1 036,00 \$
iii. 12 m <sup>3</sup> à 13,99 m <sup>3</sup>	1 242,00 \$
iv. 14 m <sup>3</sup> à 18,299 m <sup>3</sup>	1 530,00 \$
v. 18,3 m <sup>3</sup> à 27,99 m <sup>3</sup>	2 447,00 \$
vi. 28 m <sup>3</sup> et plus, le mètre cube	91,00 \$

Les tarifs prévus au présent article ne comprennent pas les taxes.

**23.** Pour la location du tunnel de calibration installé à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, il sera perçu, par jour :

750,00 \$

**24.** Pour la location du gazomètre de type spiromètre et ses compteurs de gaz servant à calibrer les appareils de mesures utilisés pour l'évaluation des émissions polluantes des cheminées, il sera perçu, par jour :

750,00 \$

## CHAPITRE II

### UTILISATION DE BIENS PUBLICS

**25.** Pour l'utilisation des services d'un écocentre, tel que prévu au Règlement sur l'utilisation des services des écocentres (RCG 10-023), il sera perçu par mètre cube, pour le dépôt d'un encombrant rembourré ou d'un résidu de construction de rénovation ou de démolition :

1° par un client commercial :

a) de 0 à 1 m<sup>3</sup> 26,00 \$

b) pour plus de 1 m<sup>3</sup> 26,00 \$

2° par un client privé ou un client propriétaire d'un immeuble à logements multiples, le volume considéré étant celui déposé dans l'ensemble des écocentres, pour plus de 12 m<sup>3</sup> : 26,00 \$

**26.** Pour l'utilisation de la pesée publique, il sera perçu : 13,00 \$

**27.** Pour la location d'un équipement de branchement à une borne d'incendie, il sera perçu, par jour : 177,00 \$

Le tarif prévu au présent article ne s'applique pas lorsque la location est faite à un organisme sans but lucratif.

### **CHAPITRE III**

#### **SERVICES FOURNIS PAR LES EMPLOYÉS DE LA VILLE**

#### **SECTION I**

##### **SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**28.** Pour l'utilisation de véhicules de sécurité incendie, incluant le personnel, à des fins de surveillance ou de gardiennage, d'exercices de prévention et à toutes fins autres que l'intervention en sécurité incendie, il sera perçu, l'heure :

1° autopompe : 804,83 \$

2° échelle aérienne : 948,54 \$

**29.** Pour les services des pompiers en cas de sinistre et de sauvetage, à l'extérieur du territoire de l'agglomération de Montréal, il sera perçu :

1° intervention lors d'un incendie :

- a) pour le déplacement d'un véhicule du groupe de sauvetage technique, d'un véhicule d'approvisionnement en air, d'un véhicule d'un chef d'état major et d'un véhicule d'un représentant SST syndical, du personnel d'intervention et du personnel requis afin d'assurer la santé et la sécurité du personnel affecté à l'intervention
  - i. minimum (3 heures) 6 480,00 \$
  - ii. chaque heure additionnelle 2 160,00 \$
  
- b) pour le déplacement des véhicules d'intervention suivants et du personnel requis en sus des tarifs prévus au sous-paragraphe a)
  - i. échelle aérienne
    - 1. minimum (3 heures) 2 925,00 \$
    - 2. chaque heure additionnelle 975,00 \$
  - ii. autopompe
    - 1. minimum (3 heures) 2 685,00 \$
    - 2. chaque heure additionnelle 895,00 \$
  - iii. autopompe à mousse
    - 1. minimum (3 heures) 2 685,00 \$
    - 2. chaque heure additionnelle 895,00 \$

Le tarif prévu au présent sous-paragraphe ne comprend pas le coût afférent à la recharge de la mousse.

2° intervention lors tout autre type de sinistre et sauvetages :

a) équipe spécialisée en sauvetage technique	
i. sauvetage en hauteur	
1. minimum (3 heures)	9 765,00 \$
2. chaque heure additionnelle	3 255,00 \$
ii. sauvetage dans des espaces clos, tranchées ou structures	
1. minimum (3 heures)	12 915,00 \$
2. chaque heure additionnelle	4 305,00 \$
iii. équipe de soutien conseil en sauvetage technique	
1. minimum (3 heures)	3 105,00 \$
2. chaque heure additionnelle	1 035,00 \$
b) équipe spécialisée en sauvetage sur glace	
i. minimum (3 heures)	6 780,00 \$
ii. chaque heure additionnelle	2 260,00 \$
c) équipe spécialisée en sauvetage nautique	
i. minimum (3 heures)	8 220,00 \$
ii. chaque heure additionnelle	2 740,00 \$
d) équipe spécialisée en intervention impliquant des matières dangereuses ou chimiques	
i. minimum (3 heures)	14 220,00 \$
ii. chaque heure additionnelle	4 740,00 \$
iii. équipe de soutien conseil en intervention impliquant des matières dangereuses ou chimiques	
1. minimum (3 heures)	4 305,00 \$
2. chaque heure additionnelle	1 435,00 \$

Les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas à une municipalité située à l'extérieur du territoire de l'agglomération de Montréal ayant conclu une entente relative à la fourniture et au coût des services des pompiers, ni dans le cas d'une entente relative aux mêmes objets conclue avec l'État.

**30.** Pour l'écoute des bandes enregistrées, au Centre des communications du Service de sécurité incendie de Montréal, il sera perçu, l'heure (minimum 1 heure) : 100,00 \$

**31.** Pour les services de prévention et de combat d'un

incendie de véhicule lorsque le bénéficiaire est un non-résident de l'agglomération de Montréal, il sera perçu, par événement :

	655,00 \$
--	-----------

**32.** Pour une séance de formation par le Centre de formation du Service de sécurité incendie de Montréal, il sera perçu, par jour :

1° taux de base pour un groupe d'un minimum de 6 personnes :

	1 045,00 \$
--	-------------

2° pour chaque participant à la formation, en sus du tarif prévu au paragraphe 1° :

	190,00 \$
--	-----------

Les tarifs prévus au présent article ne comprennent pas les frais relatifs à la location des installations et du matériel du Centre de formation en incendie ou à l'usage d'autres équipements nécessaires à la formation.

**33.** Pour la location des installations et du matériel du Centre de formation en incendie du Service de sécurité incendie de Montréal, il sera perçu, par jour :

1° tour d'exercice :

	615,00 \$
--	-----------

2° maison de fumée :

	770,00 \$
--	-----------

3° ensemble du site :

	3 070,00 \$
--	-------------

4° tranchée :

	1 035,00 \$
--	-------------

5° démonstrateur de phénomène thermique (flow path ou doll house), panneau d'alarme, porte d'entrée par effraction ou structure de pratique d'auto sauvetage (kit RIC 1) :

	175,00 \$
--	-----------

**34.** Pour l'utilisation d'une salle sous la gestion de la Division de la formation du Service de sécurité incendie de Montréal, il sera perçu, l'heure :

1° taux de base :

	115,00 \$
--	-----------

2° salle Charles Blickstead (maximum de 300 personnes) :

	290,00 \$
--	-----------

**35.** Pour la vente du matériel didactique du Service de sécurité incendie de Montréal, il sera perçu :

1° pour un document vidéo, selon la durée :

a) moins de 15 minutes

	75,00 \$
--	----------

b) de 15 à 24 minutes	190,00 \$
c) 25 minutes et plus	225,00 \$
2° pour un document écrit :	
a) moins de 50 pages	35,00 \$
b) de 50 à 99 pages	50,00 \$
c) 100 pages et plus	85,00 \$
3° pour une formation en ligne, la minute :	
a) présentation de base, comportant notamment des pages de contenu de texte, des images, une bande audio simple et des questions	105,00 \$
b) présentation interactive, comportant un minimum de 25 % plus d'exercices interactifs qu'une présentation de base et présentant une utilisation accrue du multimédia audio, vidéo, ou animations	180,00 \$
c) présentation interactive avancée, comportant les composantes d'une présentation interactive à laquelle s'ajoute l'utilisation d'avatars, de simulations et de jeux d'apprentissage sophistiqués	275,00 \$

Les frais de reprographie et autres frais afférents à la confection de tout document vidéo ou écrit sont ajoutés aux tarifs prévus aux paragraphes 1° et 2°.

## **SECTION II**

### **SERVICE DE POLICE**

**36.** Les tarifs prévus par la présente section ne comprennent pas les taxes.

**37.** Pour le louage de biens, de services et d'équipements du SPVM, il sera perçu :

1° pour un policier syndiqué, l'heure :	98,91 \$
2° pour un cadet policier régulier sans supervision, l'heure :	28,32 \$
3° pour le gardiennage de détenus, taux quotidien par détenu :	306,00 \$
4° maître chien ou cavalier policier, l'heure :	106,28 \$



5° chien ou cheval, la journée : 70,14 \$

6° véhicule du Service de police de la Ville de Montréal,  
l'heure : 23,88 \$

**38.** Pour une vérification des antécédents judiciaires dite de secteur vulnérable pour un organisme lié par un protocole d'entente avec le SPVM, il sera perçu : 75,00 \$

Lorsque la vérification décrite au premier alinéa vise une personne qui veut agir ou offrir ses services comme bénévole sur le territoire de l'agglomération de Montréal et que l'organisme est lié par protocole d'entente avec le SPVM, le service est rendu gratuitement.

**39.** Pour une demande de vérification des antécédents ou de vérification policière à des fins civiles, lorsque la demande est faite au comptoir de service du SPVM, il sera perçu :

1° pour toute demande reliée au Règlement sur le transport rémunéré de personnes par automobile (2020) 152 G.O. II, 4223B, le prix indiqué à ce règlement;

2° pour toute demande effectuée en vertu d'une autre loi ou d'un autre règlement : 105,00 \$

**40.** Pour une vérification sommaire des antécédents judiciaires afin de présenter une demande de réhabilitation (demande de pardon), il sera perçu : 75,00 \$

**41.** Pour une vérification sommaire des antécédents judiciaires à des fins d'emploi, par l'entreprise liée par protocole d'entente avec la Ville de Montréal, il sera perçu : 75,00 \$

**42.** Pour une vérification des rapports d'événements relatifs à un immeuble qui aurait pu faire l'objet d'une perquisition en lien avec la plantation ou la production de drogue ou un laboratoire de transformation de drogues, il sera perçu : 75,00 \$

**43.** Pour le service de prise d'empreintes digitales notamment dans le cadre d'un processus pour une vérification ou une demande de suspension du casier judiciaire, pour une adoption ou pour l'immigration, il sera perçu : 75,00 \$

**44.** Pour une demande d'émission de copies ou de duplicata d'une vérification des antécédents judiciaires, il sera perçu : 15,00 \$

**45.** Pour l'identification, aux fins d'immatriculation, d'un véhicule non immatriculé depuis plusieurs années et dont le certificat est égaré, d'un véhicule n'ayant jamais été immatriculé ou d'une remorque artisanale de plus de 900 kg, il sera perçu, par véhicule :

- 1° résident de l'agglomération de Montréal : 226,00 \$
- 2° non-résident de l'agglomération de Montréal : 277,00 \$

**46.** Pour l'identification d'un véhicule artisanal (autre qu'une remorque de plus de 900 kg) ou d'un véhicule gravement accidenté (VGA) refusé chez un mandataire de la Société de l'assurance automobile du Québec, lorsque le dossier de reconstruction est litigieux, il sera perçu, par véhicule :

- 1° résident de l'agglomération de Montréal : 452,00 \$
- 2° non-résident de l'agglomération de Montréal : 503,00 \$

**47.** Pour une fausse alarme, il sera perçu :

- 1° « hold-up » :
  - a) 1<sup>er</sup> appel 392,00 \$
  - b) 2<sup>e</sup> appel 550,00 \$
  - c) 3<sup>e</sup> appel et suivants 790,00 \$
- 2° cambriolage résidentiel :
  - a) 2<sup>e</sup> appel 87,00 \$
  - b) 3<sup>e</sup> appel 132,00 \$
  - c) 4<sup>e</sup> appel et suivants 173,00 \$
- 3° cambriolage commercial :
  - a) 2<sup>e</sup> appel 173,00 \$
  - b) 3<sup>e</sup> appel 260,00 \$
  - c) 4<sup>e</sup> appel et suivants 346,00 \$

**SECTION III**  
INSPECTIONS, VÉRIFICATIONS, TESTS, ANALYSES EN LABORATOIRE,  
RECHERCHES, ÉTUDES DIVERSES

**48.** Pour les services du personnel de la Division du contrôle des rejets et suivi environnemental, il sera perçu :

1° agent technique, l'heure :	124,03 \$
2° technicien, l'heure :	102,06 \$
3° aide-technique, l'heure :	81,23 \$

**49.** Pour les analyses, essais, études et recherches effectuées par le laboratoire de la Ville, il sera perçu les montants indiqués à l'annexe 1.

**50.** Pour les services du personnel du Bureau du vérificateur général affecté à des travaux effectués pour une société paramunicipale, un organisme extérieur ou tout autre requérant, il sera perçu l'heure :

1° vérificateur général :	249,00 \$
2° agent de vérification :	92,00 \$
3° conseiller en vérification :	115,00 \$
4° vérificateur général adjoint :	182,00 \$
5° vérificateur principal :	125,00 \$

**51.** Pour les services de la Division expertise et soutien technique de la Direction des infrastructures du Service des infrastructures, de la voirie et des transports aux fins d'obtenir une expertise technique relative à la modification, la correction ou l'annulation d'une servitude en faveur de la Ville, sauf si elle résulte d'une erreur de la Ville :

1° sans production de plan :	571,00 \$
2° avec production de plan :	1 143,00 \$

**52.** Pour l'obtention d'un droit d'accessibilité sur les réseaux des conduits souterrains, il sera perçu :

1° pour toute demande présentée au centre d'exploitation des structures :	
a) demande normale, placée 4 jours et plus avant les travaux, par puits d'accès moyenne tension, la première heure d'accessibilité incluse	21,36 \$

- |   |           |
|---|-----------|
| b) demande prioritaire (placée entre 3 jours et 4 h avant les travaux), par puits d'accès moyenne tension, la première heure d'accessibilité incluse      | 64,08 \$  |
| c) demande urgente (placée 4 h avant les travaux), la première heure incluse par puits d'accès moyenne tension, la première heure d'accessibilité incluse | 115,36 \$ |
| d) chaque heure supplémentaire (maximum de 45,00 \$)  | 17,09 \$  |
- 2° pour les travaux effectués du vendredi 20 h au dimanche 20 h, en sus des tarifs prévus au paragraphe 1° :
- |  |  |
|--|--|
| a) le salaire horaire de la main-d'œuvre directement affectée aux opérations visées auquel est ajouté un montant calculé en multipliant ce salaire par 50 % ou 100 % selon la convention collective, ainsi qu'un montant calculé en multipliant ce salaire par 31,6 % pour les avantages sociaux |  |
| b) les frais d'administration au taux de 9,50 % et les frais généraux au taux de 15 % appliqués sur le total des frais mentionnés au sous-paragraphe a).   |  |

#### **SECTION IV**

#### **RÉCEPTION D'ACTES NOTARIÉS**

**53.** Pour la réception, par les notaires de la Ville, d'un acte mentionné ci-après, il sera perçu :

- |  |             |
|--|-------------|
| 1° autorisation d'occuper le domaine public :  | 611,40 \$   |
| 2° quittance et mainlevée :  | 229,28 \$   |
| 3° acte de modification, de correction ou d'annulation :   | 305,70 \$   |
| 4° servitude consentie par la Ville :  | 356,65 \$   |
| 5° bail consenti par la Ville :  | 356,65 \$   |
| 6° acte d'aliénation, d'échange, de droit d'usage, de droit superficiaire et garantie hypothécaire : | 1 019,00 \$ |
| 7° consentement à opération cadastrale :   | 356,65 \$   |

Les frais de la première copie des actes mentionnés au premier alinéa, émise lors de leur préparation, sont inclus dans le tarif fixé à cet alinéa.

Les frais de publication des actes mentionnés aux paragraphes 1° à 7° du premier alinéa s'appliquent en sus du tarif fixé à cet alinéa. Dans le cas d'un acte d'échange, les frais de publication sont payés par toutes les parties à l'acte.

Malgré les paragraphes 5° et 6° du premier alinéa, pour un bail ou une donation consenti à un organisme à but non lucratif, ayant pour objet principal une aide municipale à une fin prévue par la loi, il ne sera perçu aucuns frais.

Lorsque l'acte vise une vente de ruelle aux propriétaires riverains, à un prix symbolique, il ne sera perçu aucuns frais.

Malgré les paragraphes 1° à 7° du premier alinéa, il ne sera perçu aucuns frais pour la préparation d'un acte si la conclusion de cet acte résulte d'une demande expresse de la Ville, dans un cas où cet acte n'est pas obligatoire ou si elle résulte d'une erreur de la Ville.

## **CHAPITRE IV**

### **VENTE DE DOCUMENTS, DE PUBLICATIONS ET D'AUTRES ARTICLES**

#### **SECTION I**

##### **EXTRAITS DE REGISTRES, ABONNEMENTS, RAPPORTS, EXEMPLAIRES OU COPIES DE DOCUMENTS OFFICIELS OU D'ARCHIVES**

**54.** Pour la fourniture de documents par le Service de sécurité incendie ou le Service de police, les tarifs applicables sont ceux indiqués au chapitre II, section II et annexes du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 3).

**55.** Pour un abonnement au système Rapport d'accident et les transactions sur le web avec ce système, il sera perçu :

1° abonnement annuel :	150,00 \$
2° par transaction, pour un abonné en sus du tarif prévu à l'article 54 :	7,00 \$
3° par transaction, pour les non-abonnés, en sus du tarif prévu à l'article 54 :	20,00 \$

**56.** Pour la fourniture d'une attestation d'intervention incendie ou d'intervention du Service de police, incluant un historique d'appel, le prix exigé est le même que celui prévu à l'article 9 a) du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 3).

**57.** Pour la fourniture d'extraits des rôles, les tarifs applicables sont ceux indiqués au chapitre II, section II et annexe du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels du gouvernement du Québec (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 3).

**58.** Pour la fourniture de documents par le Service du greffe, les tarifs applicables sont ceux prévus par le Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels du gouvernement du Québec, (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 3).

Malgré le premier alinéa, une personne physique à qui le droit d'accès à un document ou à un renseignement personnel est exemptée du paiement des frais de transcription, de reproduction et de transmission prévus à ce règlement, jusqu'à concurrence de 20,00 \$.

De plus, il sera perçu pour la fourniture des documents d'archives suivants :

1° copie numérique en haute résolution, par fichier :	7,00 \$
2° numérisation d'un document, sur demande, en haute résolution, par fichier :	13,00 \$
3° document audiovisuel numérique en haute résolution, par fichier :	25,00 \$

**59.** Pour la délivrance de la carte Accès Montréal aux résidents de l'agglomération de Montréal, il sera perçu, pour un ménage :

1° première carte :	8,25 \$
2° deuxième carte :	7,25 \$
3° carte supplémentaire :	6,25 \$

**60.** Pour l'étude d'une demande de certificat de conformité requis aux fins de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2), il sera perçu : 223,00 \$

## **SECTION II**

### **PLANS**

**61.** Pour la fourniture d'exemplaires de plans, il sera perçu :

1° plan de la Ville :	
a) noir et blanc, 1 : 20 000, l'unité	5,50 \$

b) en couleur, 1 : 20 000, l'unité	30,50 \$
2° plan de l'arrondissement :	
a) noir et blanc, l'unité	5,50 \$
b) en couleur, l'unité	10,50 \$
3° plan et profil, le pied carré :	1,50 \$
4° plan SQRC (plan surface), en couleur :	5,50 \$
5° autres plans, le pied carré :	1,50 \$
6° feuillet A0 :	4,50 \$

**62.** Pour un fichier de plan numérisé, il sera perçu :

1° par fichier :	5,50 \$
2° par CD, en sus du tarif prévu au paragraphe 1° :	5,50 \$

## **CHAPITRE V**

### **AUTRES TARIFS**

**63.** Pour les analyses effectuées dans le cadre des transactions immobilières suivantes, il sera perçu :

1° vente ou échange d'un terrain appartenant à la Ville :	520,00 \$
2° établissement, modification ou radiation d'une servitude :	520,00 \$
3° bail consenti par la Ville :	520,00 \$

Le tarif prévu au paragraphe 1° du premier alinéa ne s'applique pas à la vente par la Ville d'un résidu de terrain, d'une parcelle de terrain ou partie de ruelle, si les conditions suivantes sont respectées :

- 1° le résidu de terrain, la parcelle de terrain ou la partie de ruelle visé est non constructible isolément et ne constitue pas une subdivision d'un plus grand ensemble constructible;
- 2° l'acquisition n'est pas faite à des fins de développement d'un nouveau projet de construction;
- 3° l'acquisition a lieu aux fins d'assemblage à un terrain riverain, qui aura, à la suite de cet assemblage, un indice de superficie de plancher égal ou inférieur à 3.

Le tarif prévu au paragraphe 3° du premier alinéa ne s'applique pas au renouvellement d'un bail.

Les tarifs prévus au premier alinéa ne s'appliquent pas lorsque la transaction est conclue à la demande de la Ville ou si elle a pour but de corriger une erreur de la Ville. De plus, ces tarifs ne s'appliquent pas lorsque la transaction est conclue entre la Ville et un organisme à but non lucratif et que celle-ci a pour but principal d'accorder une aide à cet organisme.

**64.** Pour un chèque ou un autre ordre de paiement refusé par une institution financière, il sera perçu : 35,00 \$

**65.** Pour les frais de transmission de tout document de la Ville demandé par un citoyen, les frais de poste, de messagerie et de télécopie seront perçus selon le coût encouru.

**66.** Pour une demande de révision du rôle d'évaluation foncière, il sera perçu :

1° lorsque la valeur inscrite est inférieure ou égale à 500 000 \$ : 75,00 \$

2° lorsque la valeur inscrite est supérieure à 500 000 \$ et inférieure ou égale à 2 000 000 \$ : 300,00 \$

3° lorsque la valeur inscrite est supérieure à 2 000 000 \$ et inférieure ou égale à 5 000 000 \$ : 500,00 \$

4° lorsque la valeur inscrite est supérieure à 5 000 000 \$ : 1 000,00 \$

**67.** Aux fins du Règlement sur les subventions à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale et aux fouilles archéologiques (04-026), il sera perçu, pour l'étude d'une demande de subvention :

1° pour un bâtiment visé au paragraphe 8° du deuxième alinéa de l'article 2 de ce règlement : 0,00 \$

2° pour tout autre bâtiment :

a) taux de base, par demande 415,00 \$

b) par tranche complète de 100 m<sup>2</sup> d'aire de plancher visée par les travaux, en sus du tarif prévu au sous-paragraphe a) 104,00 \$

c) maximum 3 057,00 \$

**68.** Aux fins du Règlement établissant un programme de subvention pour la restauration du bâtiment Habitat 67 sis au 2600, avenue Pierre-Dupuy (RCG 09-018), il sera perçu :

RCG XX-XXX/29



1° pour l'étude d'une demande de subvention pour des études et expertises :	0,00 \$
2° pour l'étude d'une demande de subvention visant les travaux admissibles de restauration :	415,00 \$

## CHAPITRE VII REMORQUAGE

**69.** Pour la délivrance ou le renouvellement des permis et des vignettes d'identification relatifs au remorquage, il sera perçu :

1° délivrance ou renouvellement d'un permis de chauffeur, pour une durée de 24 mois :	123,00 \$
2° délivrance d'un permis de chauffeur, pour une durée de moins de 12 mois avant l'expiration du permis de conduire :	62,00 \$
3° délivrance d'un duplicata de permis de chauffeur :	
a) premier duplicata	33,00 \$
b) pour chaque duplicata supplémentaire inclus dans la même période de renouvellement du permis de chauffeur	57,00 \$
4° délivrance d'un permis de chauffeur à la suite d'une suspension du permis de conduire :	108,00 \$
5° ouverture et étude du dossier d'un permis d'exploitation :	266,00 \$
6° délivrance d'un permis d'exploitation :	286,00 \$
7° délivrance ou renouvellement d'une vignette d'identification :	215,00 \$
8° délivrance d'un duplicata d'une vignette d'identification :	33,00 \$
9° renouvellement d'un permis d'exploitation pour une période de 12 mois se terminant le 31 mai :	286,00 \$
10° émission d'un permis de chauffeur restreint :	52,00 \$

11° réactivation d'un permis de chauffeur suite à une annulation de permis de conduire à la SAAQ : 57,00 \$

12° changement de véhicule : 59,00 \$

Dans le cas où le tarif prévu au paragraphe 7° du premier alinéa est acquitté après le 31 mai, il est majoré de 57,00 \$.

Dans le cas où le tarif prévu au paragraphe 9° du premier alinéa est acquitté après le 31 mai, il est majoré de 133,00 \$.

**70.** Pour l'émission d'une vignette relative à un contrat d'exclusivité, il sera perçu de l'entreprise de remorquage, pour chaque vignette : 41,00 \$

**71.** Pour l'émission d'un jeu de trois vignettes incluant une vignette ronde et deux vignettes rectangulaires, relatives à un contrat d'exclusivité, il sera perçu de l'entreprise de remorquage : 85,00 \$

**72.** Aux fins du Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG 19-004), pour les remorquages suivants, il sera perçu :

1° remorquage d'un véhicule en infraction à une disposition réglementaire relative au stationnement lors des opérations de déneigement : 87,00 \$

2° remorquage d'un véhicule en infraction à une disposition réglementaire relative au stationnement dans toute autre situation que celle prévue au paragraphe 1° : 87,00 \$

3° remorquage d'un véhicule ou d'une partie de véhicule dans un parc de stationnement auquel le public a accès sur invitation expresse ou tacite, à la demande d'un tiers : 87,00 \$

4° remorquage d'un véhicule abandonné sur un chemin ou un terrain visé à l'article 391 du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2) : 87,00 \$

5° remorquage d'un véhicule ou d'une partie de véhicule à partir d'un lieu situé hors de l'île de Montréal, ou qui nécessite plus d'une dépanneuse ou d'autres équipements en plus d'une dépanneuse : les frais engagés dans chaque cas

**73.** Les tarifs prévus aux articles 74, 75, 77, 78 et 79 ne comprennent pas les taxes.

**74.** Pour le remorquage d'un véhicule routier saisi en vertu d'une disposition du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2), dans un endroit non visé par le Règlement sur le remorquage et le dépannage sur certaines routes et autoroutes et sur certains ponts ou autres infrastructures (RLRQ, chapitre M-28, r. 4), il sera perçu :

1° véhicule routier d'une masse nette de 3 000 kg ou moins	79,72 \$
2° véhicule routier d'une masse nette de plus de 3 000 kg mais de 8 000 kg ou moins	
a) de l'arrivée sur le site pour un maximum de 30 minutes :	123,29 \$
b) pour chaque période de 30 minutes excédentaire :	58,46 \$
3° véhicule routier d'une masse nette de plus de 8 000 kg	
a) de l'arrivée sur le site pour un maximum de 30 minutes :	186,01 \$
b) pour chaque période de 30 minutes excédentaire :	90,43 \$

Lorsque la distance de remorquage est supérieure à 10 km, les frais de remorquage d'un véhicule routier d'une masse nette de 3 000 kg ou moins sont la somme du montant des frais de remorquage prévus au premier alinéa pour cette catégorie de véhicule et du produit obtenu en multipliant 2,65 \$ par le nombre de kilomètres additionnels de remorquage.

Les tarifs prévus au premier alinéa du présent article sont également applicables à un véhicule routier remorqué mais non saisi en vertu d'une disposition du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2), à l'exception des remorquages visés à l'article 72 du présent règlement.

Des frais de vérification, d'analyse et d'administration de 20,00 \$ sont ajoutés aux frais de remorquage prévus au présent article.

**75.** Pour les remisages suivants, il sera perçu :

1° véhicule visé à l'article 72 et au troisième alinéa de l'article 74 du présent règlement :	
---	--

- |   |          |
|---|----------|
| a) pour les 6 premières heures suivant le remorquage  | 0,00 \$  |
| b) à compter de la 7 <sup>ième</sup> heure suivant le remorquage, pour chaque période d'un maximum de 24 heures |          |
| i. véhicule mesurant moins de 6 mètres de longueur  | 29,00 \$ |
| ii. véhicule mesurant 6 mètres de longueur sans excéder 12,5 mètres de longueur                                 | 58,00 \$ |
| iii. véhicule mesurant 12,5 mètres de longueur et plus  | 87,00 \$ |

2° véhicule visé au premier alinéa de l'article 74 du présent règlement, par jour :

- |   |          |
|---|----------|
| a) véhicule d'une masse nette de 3 000 kg ou moins                          | 15,00 \$ |
| b) véhicule d'une masse nette de plus de 3 000 kg mais de 8 000 kg ou moins | 25,00 \$ |
| c) véhicule d'une masse nette de plus de 8 000 kg                           | 35,00 \$ |

**76.** Aux fins de l'article 77, la récupération d'un véhicule constitue l'ensemble des manœuvres préalables nécessaires à l'arrimage d'un véhicule routier à une dépanneuse aux fins de son remorquage notamment à la suite d'un accident, d'un capotage, d'un enlèvement, d'un renversement, d'une mise en portefeuille ou d'une panne impliquant le bris d'une composante mécanique, électronique ou carrosserie détachée d'un véhicule lourd.

Aux fins de l'article 77, les types de dépanneuses sont ceux décrits à l'Annexe A du Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG 19-004).

**77.** Pour la récupération d'un véhicule, il sera perçu :

- |  |           |
|--|-----------|
| 1° véhicule routier d'une masse nette de 3 000 kg ou moins     |           |
| a) de l'arrivée sur le site pour une durée maximale de 1 heure | 105,00 \$ |
| b) pour chaque heure excédentaire                              | 77,00 \$  |

2° véhicule routier d'une masse nette de plus de 3 000 kg mais de 8 000 kg ou moins	
a) de l'arrivée sur le site pour une durée maximale de 2 heures	960,00 \$
b) pour chaque heure excédentaire	
i. dépanneuse de type B ou C	77,00 \$
ii. dépanneuse de type D	132,00 \$
3° véhicule routier d'une masse nette de plus 8 000 kg et plus	
a) de l'arrivée sur le site pour une durée maximale de 2 heures	1 945,00 \$
b) pour chaque heure excédentaire	209,00 \$

**78.** Pour l'épandage d'un produit absorbant lors d'un remorquage, incluant le ramassage, il sera perçu, pour 18 kg : 50,00 \$

**79.** Pour l'installation d'une pellicule de protection pour vitres sur un véhicule remorqué ou récupéré, il sera perçu, par vitre : 25,00 \$

## **CHAPITRE VIII**

### **PRÊT DE PERSONNEL**

**80.** Pour le prêt de personnel à des organismes externes, il sera perçu, sans frais d'administration :

1° personnel syndiqué prêté à la Société du parc Jean-Drapeau : le salaire horaire de l'employé, auquel est ajouté un montant calculé en multipliant ce salaire par l'un des pourcentages suivants, selon le cas :	
a) pour un employé permanent	35,6 %
b) pour un employé auxiliaire, incluant la compensation relative aux congés fériés	39,0 %
c) pour les heures supplémentaires	4,3 %
2° personnel autre que syndiqué, prêté à l'organisme mentionné au paragraphe 1° ou personnel syndiqué ou non syndiqué, prêté à d'autres qu'à cet organisme : le salaire horaire de l'employé, auquel est ajouté un montant calculé en multipliant ce salaire par l'un des pourcentages suivants, selon le cas :	

- |                                      |        |
|--------------------------------------|--------|
| a) si le prêt est de moins de 6 mois | 56,2 % |
| b) si le prêt est de 6 mois et plus  | 32,1 % |
| c) pour les heures supplémentaires   | 4,3 %  |

Les tarifs prévus au paragraphe 2° du premier alinéa ne s'appliquent pas aux organismes ayant conclu une entente relative à la prestation et au coût afférent au prêt de personnel.

Les tarifs prévus au présent article ne comprennent pas les taxes.

## **CHAPITRE IX**

### **DISPOSITIONS RÉSIDUELLES**

**81.** Dans les cas où le présent règlement ne fixe pas de tarif pour la fourniture de services à des tiers par les employés de la Ville, il sera perçu pour ces services :

- 1° le salaire horaire de la main-d'œuvre directement affectée aux opérations visées, auquel est ajouté un montant calculé en multipliant ce salaire par 60,8 % pour les heures régulières et par 4,3 % pour les heures supplémentaires ou, si ces services sont fournis à la Société du parc Jean-Drapeau ou à la Société du parc Six Flags de Montréal, les taux prévus à l'article 80; les tarifs prévus au présent paragraphe ne comprennent pas les taxes;
- 2° le loyer pour l'utilisation du matériel roulant selon le tarif détaillé qui figure à l'annexe 2 ou, le cas échéant, le montant facturé à la Ville pour la location de matériel roulant ou d'équipements aux fins des opérations visées;
- 3° le coût des produits utilisés ou fournis aux fins du service rendu;
- 4° les frais d'administration, au taux de 15 % appliqué sur le total des frais mentionnés aux paragraphes 1°, 2° et 3°, ce taux étant toutefois de 9,63 % pour le fonds relatif à la Commission des services électriques de Montréal et de 0 % pour la Société du parc Jean-Drapeau.

**82.** Le comité exécutif peut, par ordonnance, accorder une réduction partielle ou totale de tout tarif prévu par le présent règlement pour une catégorie de biens, de services ou de contribuables qu'il détermine. Il peut également augmenter tout tarif fixé par le présent règlement.

Lorsque le comité exécutif accorde par ordonnance à un organisme partenaire lié par une entente avec l'une des municipalités liées de l'agglomération de Montréal, une réduction partielle ou totale des tarifs visés aux sous-paragraphes a) et b) du paragraphe 1° de l'article 15, l'organisme devra assumer le tarif prévu au sous-paragraphe c) de cet article, excluant les frais usuels, lesquels sont à la charge de la municipalité liée avec laquelle cet organisme a une entente de partenariat selon les encadrements administratifs en vigueur.

**83.** Les tarifs prévus aux règlements et résolutions de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal, en vigueur au 31 décembre 2001, tels qu'indexés à cette date, le cas échéant, et s'ils ne sont pas incompatibles avec ceux prévus au présent règlement, s'appliquent, en les adaptant, quant aux objets relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal.

## **CHAPITRE X**

### **APPLICATION ET PRISE D'EFFET**

**84.** Le présent règlement prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021, remplace à compter de cette date le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2020) (RCG 19-032) et a effet jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou abrogé.

---

**ANNEXE 1**

ANALYSES, ESSAIS, ÉTUDES ET RECHERCHES EFFECTUÉS PAR LE  
LABORATOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

**ANNEXE 2**

LOYER POUR L'UTILISATION DU MATÉRIEL ROULANT

---

GDD 1203843021





**ANNEXE 1**  
(article 49)  
**ANALYSES, ESSAIS, ÉTUDES ET RECHERCHES EFFECTUÉS PAR LE**  
**LABORATOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

1. Pour les analyses et essais suivants, il sera perçu, les mêmes taux que ceux prévus au Guide de rémunération, ingénierie des sols et matériaux, toiture et étanchéité, édition 2020, publié par l'Association des firmes de génie-conseil Québec (AFG) :

**A. SOLS ET GRANULATS**

1. Analyse granulométrique (LC 21-040)
2. Colorimétrie (CSA A23.2-7A)
3. Combustion – teneur en matières organiques (LC 31-228)
4. Densité relative et absorption granulats fins (LC 21-065)
5. Densité relative et absorption granulats grossiers (LC 21-067)
6. Détermination de la quantité de mottes d'argile et en particules friables (CSA-A23.2-3A)
7. Fragmentation (LC 21-100)
8. Humidité superficielle granulat fin (CSA A23.2-11A)
9. Los Angeles (LC 21-400)
10. Masse volumique de référence (matériaux contenant moins de 10 % passant le 80 µm) (BNQ 2501-255)
11. Micro-Deval (LC 21-070)
12. Analyse pétrographique (CSA A23.2-15A)
13. Nucléodensimètre
14. Teneur en particules allongées (LC 21-265)
15. Teneur en particules plates (LC 21-265)
16. Résistance à la désagrégation des granulats, 5 cycles (solution MgSO<sub>4</sub> ou Na<sub>2</sub>SO<sub>4</sub>) (CSA A23.2-9A)
17. Détermination de la teneur en eau (BNQ 2501-170)

**B. BÉTON PLASTIQUE ET DURCI**

1. Détermination de la masse volumique et de l'absorption d'eau dans le béton (CSA A23.2-11C)
2. Détermination microscopique des caractéristiques du réseau de vides d'air du béton durci (ASTM C 457)
3. Essai de traction par écrasement (dit «Brésilien») (CSA A23.2-13C)
4. Essai en compression sur cylindre de béton (CSA A23.2-9C)
5. Essai en compression sur carottes de béton (CSA A23.2-14C)
6. Essai en flexion d'une poutre de béton (CSA A23.2-8C)
7. Résistance à l'écaillage des surfaces de béton aux sels déglçants, 50 cycles (ASTM C-672)
8. Résistance à l'écaillage des surfaces de béton aux sels déglçants, 56 cycles (BNQ 2621-905)
9. Essai de traction directe en laboratoire (CSA A23.2-6B)

### **C. MAÇONNERIE**

1. Blocs ou brique de béton, résistance à la compression (ASTM C-140)
2. Blocs ou brique de béton, absorption, masse volumique et dimension (CSA A165.1)
3. Brique d'argile série de 5 (CAN3 A82.2)

### **D. MORTIER ET COULIS**

1. Résistance à la compression sur cubes de mortier (CSA A3004-C2)

### **E. PRODUITS DE BÉTON**

1. Durabilité aux cycles de gel-dégel (25 cycles) sur éléments de regard de puisard (BNQ 2622-420)
2. Essais sur pavés préfabriqués de béton de ciment, absorption et masse volumique (ASTM C-140)
3. Essais sur pavés préfabriqués de béton de ciment, vérification dimensionnelle, carottage et résistance à la compression, durabilité aux cycles de gel-dégel (50 cycles) avec sel déglacant (CSA A231.2)

### **F. PRÉLÈVEMENTS D'ÉCHANTILLONS**

1. Carottage en laboratoire
2. Carottage extérieur, carotteuse autonome
3. Cueillette par camionnette

2. Pour les analyses, essais, études et recherches suivants, il sera perçu :

#### **A. ANALYSES CHIMIQUES**

- |                                  |           |
|----------------------------------|-----------|
| 1. Demande chimique d'oxygène    | 34,15 \$  |
| 2. Dose d'alun                   | 301,00 \$ |
| 3. Matières en suspensions (MES) | 23,60 \$  |
| 4. Phosphore total               | 17,00 \$  |

#### **B. MÉTAUX ET PRODUITS MÉTALLIQUES**

- |  |           |
|--|-----------|
| 1. Cadre et couvercle de regard, essais de chargement                              | 112,58 \$ |
| 2. Cadre et couvercle de regard, poids et dimensions                               | 106,34 \$ |
| 3. Essais mécaniques : traction, allongement, limite proportionnelle, avec usinage | 462,83 \$ |
| 4. Essais mécaniques : traction, allongement, limite proportionnelle, sans usinage | 125,09 \$ |
| 5. Grille de puisard, essais de chargement   | 112,58 \$ |
| 6. Grille de puisard, poids et dimensions  | 87,55 \$  |

7. Tuyau de fonte ductile, usinage et traction, 3 spécimens 462,83 \$

### **C. PRODUITS DE BÉTON**

1. Essai de résistance à la fissuration et à la rupture sur les tuyaux de béton (BNQ 2622-921) 341,56 \$

### **D. TUYAUX, MATIÈRES PLASTIQUES**

1. Conduite d'aqueduc, PCV, essais hydrostatiques et dimensions 494,09 \$

2. Conduits électriques, Commission des services électriques de la Ville de Montréal, 2 longueurs (ACNOR C-22.2-210 et 211) 938,18 \$

3. Égout lisse, PVC, 3 échantillons (BNQ 3624-130-135) 412,81 \$

4. Égout nervuré, PVC, 3 échantillons (BNQ 3624-135) 412,81 \$

5. Tuyau en polyéthylène, identification du matériau, densité et dimensions 287,70 \$

### **E. PRÉLÈVEMENTS D'ÉCHANTILLONS**

1. Cueillette d'échantillons lourds, l'heure 165,16 \$

### **F. ESSAIS ET ÉTUDES**

1. Agent technique, l'heure 117,49 \$

2. Agent technique principal, l'heure 134,13 \$

3. Analyste de matériaux, l'heure 97,74 \$

4. Dessinateur, l'heure 90,46 \$

5. Ingénieur groupe 2, l'heure 152,85 \$

6. Ingénieur groupe 4, l'heure 190,28 \$

7. Ingénieur groupe 5, l'heure 207,95 \$



**ANNEXE 2**  
(article 81)  
**LOYER POUR L'UTILISATION DU MATÉRIEL ROULANT**

1. Pour l'utilisation du matériel roulant suivant, il sera perçu, incluant le coût du carburant mais excluant le coût de l'opérateur :

1. 109 Voiturette aspirateur	
a. Tarif horaire	13,20 \$
b. Tarif pour une demi-journée	51,90 \$
c. Tarif quotidien	104,80 \$
d. Tarif hebdomadaire	522,80 \$
e. Tarif mensuel	2 176,00 \$
2. 127 Camionnette 4X4 Cabine simple	
a. Tarif horaire	7,70 \$
b. Tarif pour une demi-journée	27,60 \$
c. Tarif quotidien	54,00 \$
d. Tarif hebdomadaire	271,40 \$
e. Tarif mensuel	1 128,00 \$
3. 134 Automobile sous-compacte 4 cylindres, 4 portes	
a. Tarif horaire	2,24 \$
b. Tarif pour une demi-journée	7,70 \$
c. Tarif quotidien	15,50 \$
d. Tarif hebdomadaire	75,00 \$
e. Tarif mensuel	323,20 \$
4. 140 Automobile compacte électrique	
a. Tarif horaire	3,30 \$
b. Tarif pour une demi-journée	8,90 \$
c. Tarif quotidien	17,60 \$
d. Tarif hebdomadaire	89,40 \$
e. Tarif mensuel	388,20 \$
5. 153 Automobile intermédiaire hybride	
a. Tarif horaire	2,24 \$
b. Tarif pour une demi-journée	8,90 \$
c. Tarif quotidien	16,50 \$
d. Tarif hebdomadaire	82,70 \$
e. Tarif mensuel	359,60 \$
6. 164 VUS ou Multisegment 4 cylindres	
a. Tarif horaire	3,30 \$
b. Tarif pour une demi-journée	8,90 \$
c. Tarif quotidien	18,70 \$
d. Tarif hebdomadaire	93,70 \$

e. Tarif mensuel	405,90 \$
7. 176 Fourgonnette 6 cylindres vitrée	
a. Tarif horaire	3,30 \$
b. Tarif pour une demi-journée	12,10 \$
c. Tarif quotidien	25,40 \$
d. Tarif hebdomadaire	124,60 \$
e. Tarif mensuel	541,60 \$
8. 179 Fourgonnette 8 cylindres non-vitrée	
a. Tarif horaire	4,40 \$
b. Tarif pour une demi-journée	14,40 \$
c. Tarif quotidien	28,60 \$
d. Tarif hebdomadaire	144,50 \$
e. Tarif mensuel	625,40 \$
9. 211 Camionnette 5 001-10 000 lb.	
a. Tarif horaire	4,40 \$
b. Tarif pour une demi-journée	16,50 \$
c. Tarif quotidien	33,10 \$
d. Tarif hebdomadaire	167,60 \$
e. Tarif mensuel	726,90 \$
10. 212 Camionnette 5 001-10 000 lb., cabine équipée	
a. Tarif horaire	7,70 \$
b. Tarif pour une demi-journée	28,60 \$
c. Tarif quotidien	57,40 \$
d. Tarif hebdomadaire	284,60 \$
e. Tarif mensuel	1 183,00 \$
11. 217 Camion 5 001-10 000 lb., fourgon	
a. Tarif horaire	5,50 \$
b. Tarif pour une demi-journée	19,90 \$
c. Tarif quotidien	40,80 \$
d. Tarif hebdomadaire	204,00 \$
e. Tarif mensuel	882,40 \$
12. 234 Camion 14 001-16 500 lb., benne basculante, cabine équipée	
a. Tarif horaire	9,90 \$
b. Tarif pour une demi-journée	37,50 \$
c. Tarif quotidien	75,00 \$
d. Tarif hebdomadaire	373,90 \$
e. Tarif mensuel	1 558,00 \$

13. 237 Camion 14 001-16 500 lb., fourgon	
a. Tarif horaire	9,90 \$
b. Tarif pour une demi-journée	35,30 \$
c. Tarif quotidien	70,60 \$
d. Tarif hebdomadaire	354,10 \$
e. Tarif mensuel	1 474,00 \$
14. 283 Camion 30 001 lb. et +, 2 essieux, benne basculante	
a. Tarif horaire	16,50 \$
b. Tarif pour une demi-journée	65,10 \$
c. Tarif quotidien	130,10 \$
d. Tarif hebdomadaire	648,60 \$
e. Tarif mensuel	2 701,00 \$
15. 285 Camion 30 001 lb. et +, 2 essieux, nacelle	
a. Tarif horaire	26,50 \$
b. Tarif pour une demi-journée	104,80 \$
c. Tarif quotidien	209,60 \$
d. Tarif hebdomadaire	1 049,00 \$
e. Tarif mensuel	4 365,00 \$
16. 293 Camion 30 001 lb. et +, 3 essieux, benne basculante	
a. Tarif horaire	27,60 \$
b. Tarif pour une demi-journée	105,90 \$
c. Tarif quotidien	212,90 \$
d. Tarif hebdomadaire	1 063,00 \$
e. Tarif mensuel	4 427,00 \$
17. 296 Camion 30 001 lb. et +, 3 essieux, Grue Treuil	
a. Tarif horaire	30,90 \$
b. Tarif pour une demi-journée	119,10 \$
c. Tarif quotidien	238,20 \$
d. Tarif hebdomadaire	1 145,00 \$
e. Tarif mensuel	4 959,00 \$
18. 301 Surfaceuse à glace	
a. Tarif horaire	9,90 \$
b. Tarif pour une demi-journée	37,50 \$
c. Tarif quotidien	75,00 \$
d. Tarif hebdomadaire	373,90 \$
e. Tarif mensuel	1 556,00 \$
19. 316 Camion tasseur 20-23.9 VG.CU	
a. Tarif horaire	33,10 \$
b. Tarif pour une demi-journée	130,10 \$



c.	Tarif quotidien	259,20 \$
d.	Tarif hebdomadaire	1 245,00 \$
e.	Tarif mensuel	5 397,00 \$
20.	319 Camion vide-puisards	
a.	Tarif horaire	43,00 \$
b.	Tarif pour une demi-journée	168,70 \$
c.	Tarif quotidien	337,50 \$
d.	Tarif hebdomadaire	1 622,00 \$
e.	Tarif mensuel	7 024,00 \$
21.	324 Camion arroseuse 6X4 2 001-3 000 gallons	
a.	Tarif horaire	24,30 \$
b.	Tarif pour une demi-journée	92,60 \$
c.	Tarif quotidien	185,30 \$
d.	Tarif hebdomadaire	927,60 \$
e.	Tarif mensuel	3 862,00 \$
22.	347 Camion incendie pompe 1 201-1 600 USGPM	
a.	Tarif horaire	50,70 \$
b.	Tarif pour une demi-journée	198,50 \$
c.	Tarif quotidien	398,20 \$
d.	Tarif hebdomadaire	1 913,00 \$
e.	Tarif mensuel	8 281,00 \$
23.	393 Porteur multimode 4X2 (Sans accessoire)	
a.	Tarif horaire	21,00 \$
b.	Tarif pour une demi-journée	80,50 \$
c.	Tarif quotidien	160,00 \$
d.	Tarif hebdomadaire	800,70 \$
e.	Tarif mensuel	3 333,00 \$
24.	413 Tracteur roues 45 CV - 64.9 CV	
a.	Tarif horaire	12,10 \$
b.	Tarif pour une demi-journée	45,20 \$
c.	Tarif quotidien	89,40 \$
d.	Tarif hebdomadaire	448,90 \$
e.	Tarif mensuel	1 870,00 \$
25.	437 Chargeur sur roues 3.00-3.99 VG.CU.	
a.	Tarif horaire	23,10 \$
b.	Tarif pour une demi-journée	89,40 \$
c.	Tarif quotidien	177,60 \$
d.	Tarif hebdomadaire	889,00 \$
e.	Tarif mensuel	3 699,00 \$

26. 451 Chargeuse pelleteuse (en location)	
a. Tarif horaire	35,30 \$
b. Tarif pour une demi-journée	139,00 \$
c. Tarif quotidien	278,00 \$
d. Tarif hebdomadaire	1 335,00 \$
e. Tarif mensuel	5 778,00 \$
27. 513 Tracteur sur chenillettes	
a. Tarif horaire	38,60 \$
b. Tarif pour une demi-journée	154,40 \$
c. Tarif quotidien	307,70 \$
d. Tarif hebdomadaire	1 480,00 \$
e. Tarif mensuel	6 410,00 \$
28. 525 Souffleuse 1 601-2 000 TON/HR	
a. Tarif horaire	25,40 \$
b. Tarif pour une demi-journée	97,10 \$
c. Tarif quotidien	194,10 \$
d. Tarif hebdomadaire	971,70 \$
e. Tarif mensuel	4 045,00 \$
29. 539 Balai aspirateur 5 VG.CU & + (en location)	
a. Tarif horaire	66,10 \$
b. Tarif pour une demi-journée	260,40 \$
c. Tarif quotidien	520,60 \$
d. Tarif hebdomadaire	2 503,00 \$
e. Tarif mensuel	10 838,00 \$
30. 545 Chariot élévateur 4 001-5 000 lb.	
a. Tarif horaire	3,30 \$
b. Tarif pour une demi-journée	9,90 \$
c. Tarif quotidien	18,70 \$
d. Tarif hebdomadaire	94,90 \$
e. Tarif mensuel	412,50 \$
31. 593 Tondeuse 72 PO. & +	
a. Tarif horaire	6,60 \$
b. Tarif pour une demi-journée	26,50 \$
c. Tarif quotidien	51,90 \$
d. Tarif hebdomadaire	260,40 \$
e. Tarif mensuel	1 082,00 \$
32. 597 Tondeuse 7 couteaux	
a. Tarif horaire	19,90 \$
b. Tarif pour une demi-journée	76,10 \$
c. Tarif quotidien	152,20 \$

d. Tarif hebdomadaire	762,20 \$
e. Tarif mensuel	3 172,00 \$
33. 635 Aspirateur à feuilles	
a. Tarif horaire	4,40 \$
b. Tarif pour une demi-journée	14,40 \$
c. Tarif quotidien	28,60 \$
d. Tarif hebdomadaire	143,40 \$
e. Tarif mensuel	622,10 \$
34. 661 Compresseur 100 PCM	
a. Tarif horaire	1,12 \$
b. Tarif pour une demi-journée	3,30 \$
c. Tarif quotidien	5,50 \$
d. Tarif hebdomadaire	27,60 \$
e. Tarif mensuel	121,40 \$
35. 678 Hache Branches	
a. Tarif horaire	5,50 \$
b. Tarif pour une demi-journée	22,00 \$
c. Tarif quotidien	44,10 \$
d. Tarif hebdomadaire	220,60 \$
e. Tarif mensuel	954,10 \$
36. 752 Fardier 2-4 tonnes	
a. Tarif horaire	1,10 \$
b. Tarif pour une demi-journée	4,40 \$
c. Tarif quotidien	7,70 \$
d. Tarif hebdomadaire	40,80 \$
e. Tarif mensuel	175,40 \$
37. 759 Fardier 16 tonnes & +	
a. Tarif horaire	3,30 \$
b. Tarif pour une demi-journée	9,90 \$
c. Tarif quotidien	19,90 \$
d. Tarif hebdomadaire	100,40 \$
e. Tarif mensuel	432,40 \$
38. 761 Roulotte	
a. Tarif horaire	1,12 \$
b. Tarif pour une demi-journée	3,30 \$
c. Tarif quotidien	5,50 \$
d. Tarif hebdomadaire	29,80 \$
e. Tarif mensuel	128,00 \$
39. 766 Remorque Théâtre	
a. Tarif horaire	6,60 \$

b. Tarif pour une demi-journée	22,00 \$
c. Tarif quotidien	44,10 \$
d. Tarif hebdomadaire	220,60 \$
e. Tarif mensuel	956,30 \$
40. 825 Souffleuse à neige sur tracteur	
a. Tarif horaire	40,80 \$
b. Tarif pour une demi-journée	161,00 \$
c. Tarif quotidien	322,10 \$
d. Tarif hebdomadaire	1 550,00 \$
e. Tarif mensuel	6 713,00 \$
41. 970 Essoucheuse (de type vertical)	
a. Tarif horaire	8,90 \$
b. Tarif pour une demi-journée	30,90 \$
c. Tarif quotidien	62,90 \$
d. Tarif hebdomadaire	312,10 \$
e. Tarif mensuel	1 298,00 \$

**2.** Pour l'utilisation du matériel roulant suivant, il sera perçu, l'heure, incluant le coût du carburant mais excluant le coût de l'opérateur :

1. 100 Motoneige grande puissance	20,00 \$
2. 105 Voiturette électrique	9,00 \$
3. 106 Voiturette à essence	15,00 \$
4. 118 Véhicule tout terrain	28,00 \$
5. 215 Fourgonnette à nacelle aérienne	32,00 \$
6. 247 Camion 16 501 à 19 500 lbs PBV-B.F.	29,00 \$
7. 286 Camion 30 001 lbs PBV et plus. grue. Treuil	71,00 \$
8. 288 Camion 30 001 lbs PBV et plus. grue. Tarière	85,00 \$
9. 298 Camion 33 000 lbs PBV et plus. grue. treuil 3 essieux	85,00 \$
10. 307 Camion-traceur	48,00 \$
11. 396 Camion Benne-Épandeur 6 x 4	39,00 \$
12. 414 Tracteur sur roue 65 à 100 HP	35,00 \$

13. 471 Autoniveleuse louée	77,00 \$
14. 481 Rouleau motorisé (moins de 2 tonnes) – vibreur	12,00 \$
15. 511 Traceur sur roues - voie étroite	23,00 \$
16. 546 Chariot élévateur à fourche 5 001 à 6 000 lbs	46,00 \$
17. 579 Pulvérisateur motorisé	9,00 \$
18. 645 Génératrice remorquée	22,00 \$
19. 647 Génératrice à dégeler remorquée	17,00 \$
20. 701 Traceuse de ligne remorquée	16,00 \$
21. 712 Boîte pour le transport d'asphalte	42,00 \$
22. 713 Flèche sur remorque	2,00 \$
23. 714 Remorque à panneau afficheur	2,00 \$
24. 749 Génératrice à vapeur	19,00 \$
25. 754 Fardier 6 à 8 tonnes	11,00 \$
26. 760 Remorques diverses	18,00 \$
27. 765 Remorque citerne	6,00 \$
28. 771 Terreautreuse remorquée	3,00 \$
29. 795 Plateau de tonte remorqué 6 à 7 couteaux	4,00 \$
30. 801 Traceuse de ligne motorisée – marquage	11,00 \$
31. 804 Effaceuse de lignes – marquage	14,00 \$
32. 815 Scie à béton	24,00 \$
33. 820 Planeuse à glace de patinoire	5,00 \$
34. 870 Lève-gazon plus de 18 pouces	12,00 \$
35. 875 Aérateur de terre	15,00 \$
36. 879 Arroseuse-gicleuse moins de 800 gallons	2,00 \$

37. 913 Boîte à asphalte	6,00 \$
38. 922 Épandeur détachable 6 v.c.	16,00 \$
39. 923 Épandeur détachable 8 v.c.	17,00 \$



**Dossier # : 1203843025**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement modifiant le Règlement créant la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération (RCG 14-007)

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement créant la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération (RCG 14-007).

**Signé par** Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-11-10 18:14

**Signataire :**

Serge LAMONTAGNE

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1203843025**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement modifiant le Règlement créant la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération (RCG 14-007)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2014, l'Administration a adopté la création de deux réserves financières, l'une locale et l'autre d'agglomération, destinées au financement de dépenses en immobilisations. Cette stratégie de financement par un recours accru au paiement comptant des immobilisations visait à résorber le déficit d'investissement cumulé dans plusieurs catégories d'actifs. Les montants annuels versés dans ces réserves visent à financer au comptant des travaux de nature capitalisable, notamment des travaux de réhabilitation d'infrastructures et ceux connexes aux interventions réalisées sur les réseaux d'aqueduc et d'égout. Afin de supporter cette croissance d'investissement, le montant maximum de la réserve financière a été fixé en 2014 à 100 M\$, puis augmenté à 250 M\$ en 2018.

Compte tenu des besoins de financement de certaines dépenses en immobilisations de compétence d'agglomération, du solde à la fin de 2019 de la réserve financière et des montants affectés à cette même réserve en 2020, le seuil maximum se doit d'être augmenté à nouveau. La Ville a notamment reçu en 2020 un versement ponctuel de 150 M\$ de la part du gouvernement du Québec pour le financement des installations vertes de l'eau.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG18 0034 - 25 janvier 2018 - Règlement modifiant le Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération (RCG 14-007-1)

CG14 0106 - 27 février 2014 - Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération (RCG 14-007)

**DESCRIPTION**

Le présent règlement vise à augmenter la limite maximale de la réserve d'agglomération. Les articles 569.1 à 569.6 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) (LCV) énoncent les règles entourant la création d'une réserve financière. Le règlement par lequel la réserve d'agglomération est créée, outre la fin à laquelle la réserve est créée, doit prévoir ce que le conseil d'agglomération projette comme montant et mode de financement. Les montants versés à cette réserve doivent être utilisés au financement de dépenses en immobilisations. L'Administration souhaite prioriser les travaux de réhabilitation



d'infrastructures municipales.

Considérant finalement les dispositions générales utilisées pour déterminer le maximum du montant projeté pour une réserve (LCV art. 569.5) qui ne peut être supérieur au plus élevé de 30 % des autres crédits du budget ou 15 % du coût total non amorti des immobilisations, il est proposé d'accroître le montant maximal de la réserve financière à 500 M\$.

La fixation d'une limite de durée de la réserve est incompatible avec la fin pour laquelle elle est créée, conséquemment, le règlement ne fixe pas la durée de son existence.

Les dépenses d'immobilisations visées sont celles qui découlent de l'exercice des compétences d'agglomération telles qu'établies par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001).

## **JUSTIFICATION**

En regard des besoins d'investissements décrits dans le PILT 2013-2022, l'Administration convenait de la nécessité d'investir dans la remise en état des infrastructures de la Ville et d'adopter une stratégie financière adaptée à cette problématique. Considérant la volonté de l'Administration d'adopter une telle stratégie à compter de l'exercice financier 2014 ainsi que les besoins grandissants d'investissements dans les immobilisations, l'augmentation du montant maximum de la réserve financière par le conseil d'agglomération s'impose. Il est proposé de fixer à 500 M\$ le montant maximum de la réserve pour le financement des dépenses d'immobilisations de l'agglomération de Montréal.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations est constituée :

1. des sommes que la municipalité centrale affecte annuellement et qu'elle prend sur son fonds général;
2. des intérêts produits par le capital affecté à la réserve.

Le montant projeté de la réserve est de 500 M\$.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S. o.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S. o.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S. o.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S. o.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Une résolution du conseil d'agglomération doit être prise annuellement afin d'affecter des sommes à la réserve.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Philippe CHENARD  
Conseiller en planification

**Tél :** 514 872-4146  
**Télécop. :**

#### **ENDOSSÉ PAR** Le : 2020-11-07

Francine LAVERDIÈRE  
Directrice - Direction du budget et de la  
planification financière et fiscale

**Tél :** 514 872-3402  
**Télécop. :**

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Francine LAVERDIÈRE  
Directrice - Direction du budget et de la  
planification financière et fiscale

**Tél :** 514 872-3402  
**Approuvé le :** 2020-11-10

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves COURCHESNE  
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

**Tél :** 514 872-6630  
**Approuvé le :** 2020-11-10

**Dossier # : 1203843025**

**Unité administrative responsable :** Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale

**Objet :** Adopter le Règlement modifiant le Règlement créant la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération (RCG 14-007)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[AG - 1203843025 - Règ réserve immo Agglo.doc](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Ariane GAUDETTE TURYN  
Avocate  
**Tél : 514-872-6877**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-11-09

Annie GERBEAU  
Avocate et chef de division  
**Tél : 514-872-3093**  
**Division :** Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL  
RÈGLEMENT  
XX-XXX**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CRÉANT LA RÉSERVE FINANCIÈRE DESTINÉE À FINANCER DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS D'AGGLOMÉRATION (RCG 14-007)**

Vu les articles 569.1 à 569.6 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Vu la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 134 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération décrète :

**1.** Le Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération (RCG 14-007) est modifié par le remplacement, à son article 3 du nombre « 250 » par le nombre « 500 ».

---

GDD1203843025



**Dossier # : 1201024004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction , Centre de la sécurité civile
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Schéma de sécurité civile et de couverture de risque
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 17 décembre 2020

Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014)

**Signé par** Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-11-02 14:27

**Signataire :**

Serge LAMONTAGNE

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1201024004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction , Centre de la sécurité civile
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Schéma de sécurité civile et de couverture de risque
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 17 décembre 2020

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'Organisation mondiale de la santé a déclaré une pandémie de la Covid-19 le 11 mars 2020. Le 13 mars 2020, le gouvernement a adopté le Décret 177-2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois, lequel a été renouvelé le 20 mars 2020 (Décret 222-2020 renouvelant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois) pour une période de 10 jours, soit jusqu'au 29 mars 2020. La déclaration de l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois a été renouvelée périodiquement jusqu'à aujourd'hui.

La mairesse de Montréal, municipalité centrale de l'agglomération de Montréal, a déclaré l'état d'urgence local en vertu de l'article 43 de la Loi sur la sécurité civile le 27 mars 2020 et le conseil d'agglomération a renouvelé l'état d'urgence pour une période de 5 jours le 29 mars 2020. Le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) a d'ailleurs été adopté le 3 avril 2020, ce qui permet au comité exécutif de prolonger l'état d'urgence pour des périodes maximales de 5 jours. Ce Règlement déléguait initialement ce pouvoir jusqu'au 1er juin 2020, mais le conseil d'agglomération a adopté, le 28 mai 2020, une modification à ce Règlement (RCG 20-014-1) afin de prolonger la délégation jusqu'au 2 juillet 2020, une autre modification à ce Règlement (RCG 20-014-2) afin de prolonger la délégation jusqu'au 31 août 2020, une autre modification à ce Règlement (RCG20-014-3) afin de prolonger la délégation jusqu'au 24 septembre 2020, une autre modification à ce Règlement (RCG 20-014-4) afin de prolonger la délégation jusqu'au 22 octobre 2020 et une autre modification à ce Règlement (RCG20-014-5) afin de prolonger la délégation jusqu'au 19 novembre 2020. Jusqu'à présent, le comité exécutif a renouvelé l'état d'urgence le 3 avril (CE20 0452), le 8 avril (CE20 0490), le 13 avril 2020(CE20 0499), le 16 avril 2020 (CE20 0562), le 21 avril 2020 (CE20 0568), le 26 avril (CE20 0573), le 1er mai (CE20 0601), le 6 mai 2020 (CE20 0614), le 11 mai (CE20 0625), le 16 mai 2020 (CE20 0684) et le 21 mai (CE20 0760), le 25 mai (CE20 0768), le 30 mai (CE20 0771) et le 4 juin 2020 (CE20 0839), le 9 juin (CE20 0841),

le 14 juin (CE20 0966), le 18 juin (CE20 0993), le 23 juin (CE20 0995) et le 26 juin (CE20 1003), le 30 juin (CE20 1008), le 5 juillet 2020 (CE20 1010), le 10 juillet 2020 (CE20 1073), le 15 juillet 2020 (CE20 1077), le 20 juillet (CE20 1081), le 25 juillet (CE20 1083), le 30 juillet (CE20 ), le 3 août (CE20 1091), le 7 août (CE20 1128), le 12 août (CE20 1214), le 17 août 2020 (CE20 1231), le 22 août 2020 (CE20 1315), le 26 août 2020 (CE20 1317), le 31 août 2020 (CE20 1324), le 4 septembre 2020 (CE20 1337), le 9 septembre 2020 (CE20 1381), le 14 septembre 2020 (CE20 1389), le 19 septembre 2020 (CE20 1444), le 24 septembre 2020 (CE20 1447), le 29 septembre 2020 (CE20 1449), le 4 octobre 2020 (CE20 1480), le 9 octobre 2020 (CE20 1544), le 14 octobre 2020 (CE20 1593), le 19 octobre 2020 (CE20 1614), le 24 octobre 2020 (CE20 1616) et le 29 octobre 2020 (CE20 1648).

L'île de Montréal est la région du Québec la plus touchée par la Covid-19. On y compte plus de 42 600 cas de personnes infectées à la Covid-19 et 3 530 décès ce qui représente environ 40% des cas et 57 % des décès liés à la Covid-19 dans la province. Les chiffres démontrent clairement que le défi de la métropole est unique au sein de la province, soit un qui est en partie explicable par un territoire densément peuplé et une concentration de personnes vulnérables.

Parmi les populations vulnérables, Montréal compte une forte concentration de personnes en situation d'itinérance (PSI). La capacité des services habituels dédiés ayant été réduite pour cette population, son déconfinement continue d'exiger la mise en œuvre et le maintien de mesures d'atténuation pour réduire la propagation du coronavirus. En effet, l'agglomération continue de soutenir en partie trois sites d'hébergement d'urgence pouvant accueillir environ 400 personnes la nuit ainsi que cinq centres de jours dirigés par le milieu communautaire. De plus, on estime que la pandémie aurait engendré une hausse du nombre de PSI sur le territoire Montréalais et que, malgré avoir réussi à maintenir ouverts le même nombre de lits qu'avant la COVID-19, Montréal se trouve avec un déficit estimé de 200 à 400 lits. Les saisons froides étant bientôt arrivées, l'agglomération devra contribuer davantage à la mise en place d'hébergement d'urgence pour les PSI.

Par ailleurs, l'application des consignes de distanciation sociale demeure un enjeu important pour Montréal en raison de la densité de son territoire bâti et de sa population ainsi que l'importance de ses activités économiques qui s'y déroulent. Malgré ces défis, l'agglomération – par l'entremise des mesures d'atténuation qu'elle a réalisées – a réussi à atténuer la propagation du virus au courant des dernières semaines. Toutefois, la récente rentrée scolaire ainsi que toutes les activités connexes qui reprennent rendront la situation plus en plus difficile à contrôler. Pour cette raison, il est essentiel que l'agglomération poursuive toutes les mesures d'atténuation en cours qui demeurent pertinentes et qu'elle instaure de nouvelles mesures pour s'adapter aux conditions changeantes de la pandémie.

Selon la Santé publique, le Québec se trouve dans la deuxième vague de la pandémie. Ce qui demeure inconnu est plutôt l'ampleur de cette vague ainsi que ses caractéristiques. À ce jour, le nombre de cas quotidien au Québec a déjà dépassé le sommet atteint lors de la première vague du printemps.

En préparation à cette deuxième vague, le gouvernement du Québec avait établi le système d'alertes régionales et d'intervention graduelle. À l'aide d'un code par couleur, ce système précise pour chacune des régions sociosanitaires du Québec, les mesures additionnelles à déployer, au besoin, pour assurer la sécurité de tous. En effet, chaque mode d'alerte supérieur exige de nouvelles mesures d'atténuation.

Montréal est actuellement en zone rouge (alerte maximale) depuis jeudi le 1er octobre 2020 et des règles sanitaires particulières applicables aux zones rouges ont été adoptées par le gouvernement du Québec afin de limiter la propagation du virus.

Vu ce qui précède, il demeure essentiel que l'agglomération poursuive ses efforts et ses

interventions humaines, matérielles et logistiques notamment dans les espaces publics, dans le transport collectif, à proximité des écoles et sur les lieux de travail afin d'assurer la protection de la population et l'atténuation de la transmission communautaire présente sur le territoire.

Ainsi, dans le contexte actuel explicité ci-dessus et compte tenu des effets toujours inconnus sur la propagation du virus et sa transmission communautaire, il est à prévoir qu'il sera requis de prolonger l'état d'urgence au-delà du 19 novembre 2020. En ce contexte de pandémie, il demeure non souhaitable que le conseil d'agglomération soit tenu de se réunir aux cinq jours afin de renouveler l'état d'urgence. Ainsi, le présent sommaire décisionnel vise à permettre la modification du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) afin de prolonger cette délégation jusqu'au 17 décembre 2020 inclusivement.

Une telle délégation est possible en vertu de l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) et de l'article 34 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4).

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG20 0537 - le 22 octobre 2020 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014)

CG20 0479 - le 24 septembre 2020 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014)

CG20 0424 - le 31 août 2020 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014)

CG20 0344 - le 30 juin 2020 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014)

CG20 0287 - le 28 mai 2020 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014)

CG20 0170 - le 2 avril 2020 - Adoption du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014)

CG20 0167 - le 29 mars 2020, résolution du conseil d'agglomération pour renouveler l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19

Déclaration de l'état d'urgence de la mairesse du 27 mars 2020 selon l'article 43 de la Loi sur la sécurité civile.

### **DESCRIPTION**

En ce contexte de pandémie, il n'est pas souhaitable que le conseil d'agglomération soit tenu de se réunir aux cinq jours afin de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile. Ainsi, le présent sommaire décisionnel vise à permettre la modification du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du



pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) afin que le pouvoir délégué du comité exécutif prenne fin le 17 décembre 2020 plutôt que le 19 novembre 2020 tel que le prévoit actuellement le Règlement.

Une telle délégation est possible en vertu de l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) et de l'article 34 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4). Toute décision en ce sens du conseil d'agglomération doit comporter à la fois la majorité des voix des membres qui représentent les municipalités constituées.

À noter qu'en vertu de l'article 49 de la Loi sur la sécurité civile, le conseil d'agglomération peut mettre fin à l'état d'urgence dès qu'il estime que celui-ci n'est plus nécessaire. Ainsi, le conseil d'agglomération conservera le pouvoir de mettre fin à l'état d'urgence lorsqu'il le jugera opportun.

## **JUSTIFICATION**

Comme la situation est toujours critique sur l'île de Montréal et que dans ce contexte il n'est pas souhaitable que le conseil d'agglomération se réunisse tous les 5 jours pour renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile, il est requis de modifier le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) afin que le pouvoir délégué du comité exécutif prenne fin le 17 décembre 2020 plutôt que le 19 novembre 2020 tel que le prévoit actuellement le Règlement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jean-Philippe GUAY)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Annick MALETTO  
Chef de section

**Tél :** 514 280-4030  
**Télécop. :** 514 280-6667

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-10-30

Annick MALETTO  
Chef de section

**Tél :** 514 280-4030  
**Télécop. :** 514 280-6667

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard LIEBMANN  
Directeur par intérim

**Tél :** 514 872-4298  
**Approuvé le :** 2020-11-02

**Dossier # : 1201024004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction , Centre de la sécurité civile
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 17 décembre 2020

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

Voir le document ci-joint.

---

**FICHIERS JOINTS**



PROJET Règl. modifiant le RCG 20-014 jusqu'au 17 décembre 2020 (1).doc

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Jean-Philippe GUAY  
Avocat  
**Tél : 514 872-6887**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-11-02

Jean-Philippe GUAY  
Avocat et chef de division  
**Tél : 514 872-6887**  
**Division : Division Droit public et législation**

**VILLE DE MONTRÉAL**  
**RÈGLEMENT**  
**RCG 20-014-6**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL  
D'AGGLOMÉRATION SUR LA DÉLÉGATION AU COMITÉ EXÉCUTIF DU  
POUVOIR DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE RENOUVELER L'ÉTAT  
D'URGENCE EN VERTU DE LA LOI SUR LA SÉCURITÉ CIVILE**

Vu les articles 42, 43 et 49 de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, chapitre S-2.3);

Vu l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005, tel que modifié);

Vu l'article 34 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du            2020, le conseil d'agglomération décrète :

1. L'article 1 du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) est modifié par le remplacement de la date du « 19 novembre » par la date du « 17 décembre ».

---

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville (édifice Lucien-Saulnier) et publié dans *Le Journal de Montréal* le XX.



**Dossier # : 1201179014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement établissant le programme de subvention aux établissements situés dans un secteur traversé par le réseau express vélo dans le contexte de la pandémie de COVID-19

Il est recommandé :  
d'adopter le règlement établissant le programme de subvention aux établissements situés dans un secteur traversé par le réseau express vélo dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

**Signé par** Peggy BACHMAN **Le** 2020-09-25 16:33

**Signataire :**

Peggy BACHMAN

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1201179014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement établissant le programme de subvention aux établissements situés dans un secteur traversé par le réseau express vélo dans le contexte de la pandémie de COVID-19

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Réseau express vélo (REV) est un projet de voie cyclable de 184 kilomètres qui sera réparti sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal. Il comptera 17 axes accessibles 12 mois par année. Le REV permettra aux citoyens de se déplacer de façon efficace, sécuritaire et agréable. Il assurera une cohabitation harmonieuse entre les différents usagers de la route. Il reliera les différents points d'intérêts dans la ville.

La phase 1 du Réseau express vélo se déploie sur cinq axes, soit :

- Berri/Lajeunesse/Saint-Denis
- Viger/Saint-Antoine/Saint-Jacques
- Souigny
- Peel
- De Bellechasse

La phase 1 du REV se réalise dans un contexte de pandémie de COVID-19, période pendant laquelle les commerçants situés sur les artères commerciales qu'il traverse vivent une situation financière extrêmement difficile. La Ville de Montréal souhaite donc mettre en place un programme de subvention aux établissements commerciaux situés dans un secteur traversé par le réseau express vélo afin d'accompagner ces commerçants pendant cette période difficile.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE18 1096 (13 juin 2018) Approuver du plan d'action en commerce intitulé : « Vivre Montréal », un des huit plans d'action mettant en œuvre la Stratégie de développement économique *Accélérer Montréal*.

**DESCRIPTION**

La subvention aux établissements commerciaux serait calculée à partir de la superficie qu'ils occupent. La subvention respecterait les critères suivants :

- 2 500 \$ pour tout commerce admissible occupant un espace de superficie égale ou inférieure à 186 mètres carrés (environ 2 000 pieds carrés);
- 3 750 \$ pour tout commerce admissible occupant un espace de superficie supérieure à 186 mètres carrés (environ 2 000 pieds carrés), mais inférieure à 464 mètres carrés (environ 5 000 pieds carrés);
- 5 000 \$ pour tout commerce admissible occupant un espace de superficie égale ou supérieure à 464 mètres carrés (environ 5 000 pieds carrés).

Afin de pouvoir bénéficier de la subvention, les commerces devront être localisés dans un secteur désigné à l'annexe A du règlement ou, ultérieurement, par ordonnance du comité exécutif et ces secteurs correspondront aux axes de déploiement de la phase 1 du réseau express vélo mentionnés à la section contexte du présent dossier décisionnel.

La période pendant laquelle les commerçants pourraient déposer une demande de subvention se terminerai le 31 octobre 2021, à moins que les subventions octroyées dans le cadre du programme atteignent la valeur totale de l'aide fixée à 1,5 M\$ avant cette date. Le comité exécutif pourrait également mettre fin au programme si l'état d'urgence sanitaire lié à la pandémie de COVID-19 devait être levé d'ici là.

Notons que le règlement n'a pas à être approuvé par les personnes habiles à voter de la ville puisque la moyenne annuelle de la valeur totale de l'aide octroyée en vertu de ce programme et des autres programmes adoptés en vertu de l'article 10.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec et de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1), qui sont en vigueur ou en voie de le devenir, n'excède pas le montant correspondant à 1% du total des crédits prévus au budget pour les dépenses de fonctionnement de la ville pour l'exercice financier durant lequel ce règlement est adopté, soit celui de 2020.

## **JUSTIFICATION**

Les objectifs du programme sont :

- d'aider les commerçants à se maintenir en affaires pendant la période combinant le déploiement du REV et la pandémie de COVID-19;
- de soutenir le dynamisme et la vitalité commerciale des artères commerciales visées;
- de favoriser le maintien des emplois dans les commerces affectés par une situation financière extrêmement difficile.

Le programme proposé s'inscrit dans le cadre de l'axe 4 du Plan d'action en commerce « *Vivre Montréal* », approuvé par le comité exécutif le 13 juin 2018. Plus spécifiquement, le programme proposé s'inscrit dans la stratégie qui vise à offrir une solution performante aux commerçants en situation de chantier.

Cette responsabilité est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne l'aide à l'entreprise qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les contributions de l'agglomération totalisent au maximum 1,5 M\$ en 2021.

La programmation de l'entente de 150 M\$ entre le Ministère de l'Économie, de la Science et

de l'Innovation et la Ville de Montréal couvrira la totalité du financement nécessaire jusqu'au 31 décembre 2021.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le Programme de subvention aux établissements situés dans un secteur traversé par le réseau express vélo dans le contexte de la pandémie de COVID-19 vise à soutenir les commerces locaux qui vivent une situation financière difficile et donc, leur maintien en affaires. La Ville favorise la consommation à proximité des milieux de vie, une notion importante pour le développement durable.

D'autre part, le REV améliorera la qualité de vie des citoyens grâce à l'apaisement de la circulation et à la réduction de la pollution visuelle, sonore et atmosphérique.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le fait de ne pas adopter le règlement aura pour effet de ne pas mettre en application le Programme de subvention aux établissements situés dans un secteur traversé par le réseau express vélo dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Le programme permettra d'aider les commerçants à se maintenir en affaires pendant la période combinant le déploiement du REV et la pandémie de COVID-19, de soutenir le dynamisme et la vitalité commerciale des artères commerciales visées et de favoriser le maintien des emplois dans les commerces affectés par une situation financière extrêmement difficile.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme partenaire.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Hugo PEPIN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**



---

**Parties prenantes**

Geneviève LEBRUN, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain MARTEL  
Conseiller économique

**Tél :** 514 872-8508  
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-09-22

Josée CHIASSON  
Directrice mise en valeur des pôles  
économiques

**Tél :** 514 868-7610  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Géraldine MARTIN  
Directrice

**Tél :**  
**Approuvé le :** 2020-09-23

**Dossier # : 1201179014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement établissant le programme de subvention aux établissements situés dans un secteur traversé par le réseau express vélo dans le contexte de la pandémie de COVID-19

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[HP - 1201179014 - Regl progr subvention REV 20201006.doc](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Hugo PEPIN  
Avocat  
**Tél : 514-589-7285**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-09-25

Annie GERBEAU  
Chef de division, Avocate  
**Tél : 514-589-7449**  
**Division :** Droit fiscal, évaluation et transactions financières



- 2° la prestation de services immobiliers (sous-secteur 531), autres que les bureaux d'agents et de courtiers immobiliers (groupe 5312) et les services de mini-entrepôts en libre-service (classe 53113);

« directeur » : le directeur du Service du développement économique ou son représentant autorisé;

« entreprise » : une personne morale de droit privé, une société en nom collectif, en commandite ou en participation ou une personne physique qui exploite une entreprise individuelle, qui exerce des activités commerciales;

« établissement » : tout local dans un immeuble situé dans un secteur désigné où une entreprise exerce ses activités commerciales;

« Réseau express vélo » : le réseau de voies cyclables actuelles et projetées composé de dix-sept axes répartis sur le territoire de l'Île de Montréal identifié à la figure 13 du Plan de transport à la suite de la mise à jour du réseau approuvé par résolution à l'assemblée du conseil d'agglomération le 19 décembre 2019 (CG19 0617);

« secteur désigné » : tout secteur désigné à l'annexe A du présent règlement ou par ordonnance du comité exécutif;

« superficie » : la surface totale de plancher de l'établissement occupée exclusivement par l'entreprise.

## **SECTION II**

### **OBJET**

2. Le présent règlement vise la mise en place d'un programme de subvention pour les entreprises exploitant un établissement situé dans un secteur désigné traversé par le Réseau express vélo dans le contexte de la pandémie de Covid-19.

3. La valeur totale des subventions qui peuvent être octroyées en vertu du programme de subvention prévu au présent règlement est de 1,5 million \$.

## **SECTION III**

### **ADMISSIBILITÉ**

4. Une entreprise peut présenter une demande de subvention à la Ville en vertu du présent règlement pour chaque établissement situé dans un secteur désigné qu'elle exploite.

## **SECTION IV**

### **INADMISSIBILITÉ**

5. N'est pas admissible au programme :

- 1° l'entreprise qui :

XX-XXX/2

- a) est listée au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) tenu en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1);
- b) est un organisme public visé à l'article 3 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1);
- c) est en faillite avant la date d'approbation indiquée à l'avis transmis par le directeur en vertu de l'article 13;
- d) a cessé d'exploiter l'établissement avant la date d'approbation indiquée à l'avis transmis par le directeur en vertu de l'article 13;
- e) a commencé à exploiter un établissement situé dans un secteur désigné après l'entrée en vigueur du présent règlement;

2° l'entreprise qui exploite un établissement :

- a) situé à l'intérieur d'une station de métro ou d'un établissement d'enseignement, sauf s'il dispose d'un accès direct sur une voie publique;
- b) situé dans un immeuble visé par une procédure d'expropriation ou une réserve foncière.

## **SECTION V**

### **DEMANDE DE SUBVENTION**

6. Une entreprise qui exploite un établissement situé dans un secteur désigné peut présenter une demande de subvention aux conditions établies au présent règlement au moyen du formulaire fourni par la Ville. Ce formulaire doit être accompagné des documents suivants :

- 1° l'état de renseignement au Registre des entreprises du Québec;
- 2° le cas échéant, un document établissant le mandat de toute personne agissant en son nom;
- 3° si l'entreprise est locataire de l'établissement, une copie de son bail;
- 4° si l'entreprise est locataire de l'établissement mais que son bail n'indique pas la superficie occupée ou si elle n'est pas locataire, une déclaration sous serment indiquant la superficie de l'établissement accompagnée d'un plan de l'immeuble sur lequel est identifié l'espace occupé par l'établissement.

7. Une entreprise qui exploite plusieurs établissements situés dans tout secteur désigné doit présenter une demande distincte pour chacun d'entre eux.

8. Une seule demande peut être présentée pour un établissement.
9. Une demande doit être présentée au plus tard le 31 octobre 2021.

## **SECTION VI**

### **MONTANT DE LA SUBVENTION**

10. La superficie d'un l'établissement est déterminée de la façon suivante :
  - 1° si l'entreprise est locataire de l'établissement, la superficie est celle indiquée à son bail;
  - 2° si l'entreprise n'est pas locataire de l'établissement ou si son bail ne comporte pas la superficie de l'établissement, la superficie est celle indiquée à la déclaration sous serment indiquant la superficie de l'établissement accompagnée du plan de l'immeuble sur lequel est identifié l'espace occupé par l'établissement, sous réserve des conclusions d'une enquête du directeur qui concluait à une superficie différente.
11. La subvention qui peut être versée en regard d'une demande de subvention est égale à un montant forfaitaire de :
  - 1° 2 500 \$ pour tout établissement dont la superficie est égale ou inférieure à 186 mètres carrés;
  - 2° 3 750 \$ pour tout établissement dont la superficie est supérieure à 186 mètres carrés, mais inférieure à 464 mètres carrés;
  - 3° 5 000 \$ pour tout établissement dont la superficie est égale ou supérieure à 464 mètres carrés.

## **SECTION VII**

### **VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

12. Lorsque les conditions prévues à l'article 6 sont complétées et que l'étude de la demande permet d'établir qu'elle satisfait aux exigences du présent règlement, le directeur approuve la demande de subvention; dans le cas contraire, la demande est refusée.

En plus des documents exigés l'article 6, le directeur peut, avant d'approuver la demande de subvention, exiger tout document afin de valider le respect des conditions d'admissibilité prévues au présent règlement ou la superficie de l'établissement.

13. Le directeur informe l'entreprise, par écrit, de l'approbation ou du refus de sa demande.

Lorsque la demande est approuvée, l'avis indique la date de l'approbation, la superficie de l'établissement et le montant de subvention accordé.

**14.** À la suite de la transmission de l'avis prévu à l'article 13, la subvention est versée.

## **SECTION VIII**

### **DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES**

**15.** Sur présentation d'une pièce d'identité, le directeur peut, aux fins de l'application du présent règlement, visiter, examiner et prendre en photos toute propriété immobilière et mobilière.

Toute personne doit permettre au directeur ou son représentant autorisé de pénétrer dans un bâtiment sans nuire à l'exécution de ses fonctions.

Le défaut de respecter le présent article entraîne la perte du droit à la subvention prévue au présent règlement. Si la subvention est déjà versée, l'entreprise doit la rembourser dans les 60 jours suivant l'avis écrit transmis par le directeur à cet effet.

**16.** Toute fausse représentation, tentative de fraude ou fraude, entraîne l'annulation de toute subvention prévue par le présent règlement. Dans un tel cas, toute subvention versée à l'entreprise en application du présent règlement doit être remboursée au comptant à la Ville dans les 60 jours suivant l'avis écrit transmis par le directeur à cet effet. De plus, l'entreprise ne peut présenter aucune autre demande de subvention en vertu du présent règlement.

## **SECTION IX**

### **ORDONNANCES**

**17.** Le comité exécutif peut, par ordonnance :

- 1° modifier le présent règlement afin de prévoir tout autre secteur désigné à l'Annexe A;
- 2° modifier le présent règlement afin d'augmenter le montant total de l'aide financière prévu à l'article 3, lorsque les sommes proviennent d'une contribution octroyée à la Ville en vertu d'une entente avec le gouvernement ou d'un programme du gouvernement;
- 3° modifier le présent règlement afin de modifier la liste des documents exigés en vertu de l'article 6;
- 4° modifier le présent règlement afin de modifier la date limite pour présenter une demande de subvention prévue à l'article 9;
- 5° modifier le présent règlement afin de modifier les montants de la subvention établis en vertu de l'article 11;
- 6° mettre fin au programme de subvention prévu au présent règlement.

**SECTION X**  
**DURÉE DU PROGRAMME**

**18.** Le programme de subvention prévu au présent règlement prend fin à la première des dates suivantes :

- 1° la date déterminée par ordonnance du comité exécutif en vertu de l'article 17;
- 2° la date à laquelle les subventions octroyées dans le cadre du programme atteignent la valeur totale de l'aide fixée à l'article 3 du présent règlement.

-----

**ANNEXE A**  
**SECTEURS DÉSIGNÉS**

\_\_\_\_\_

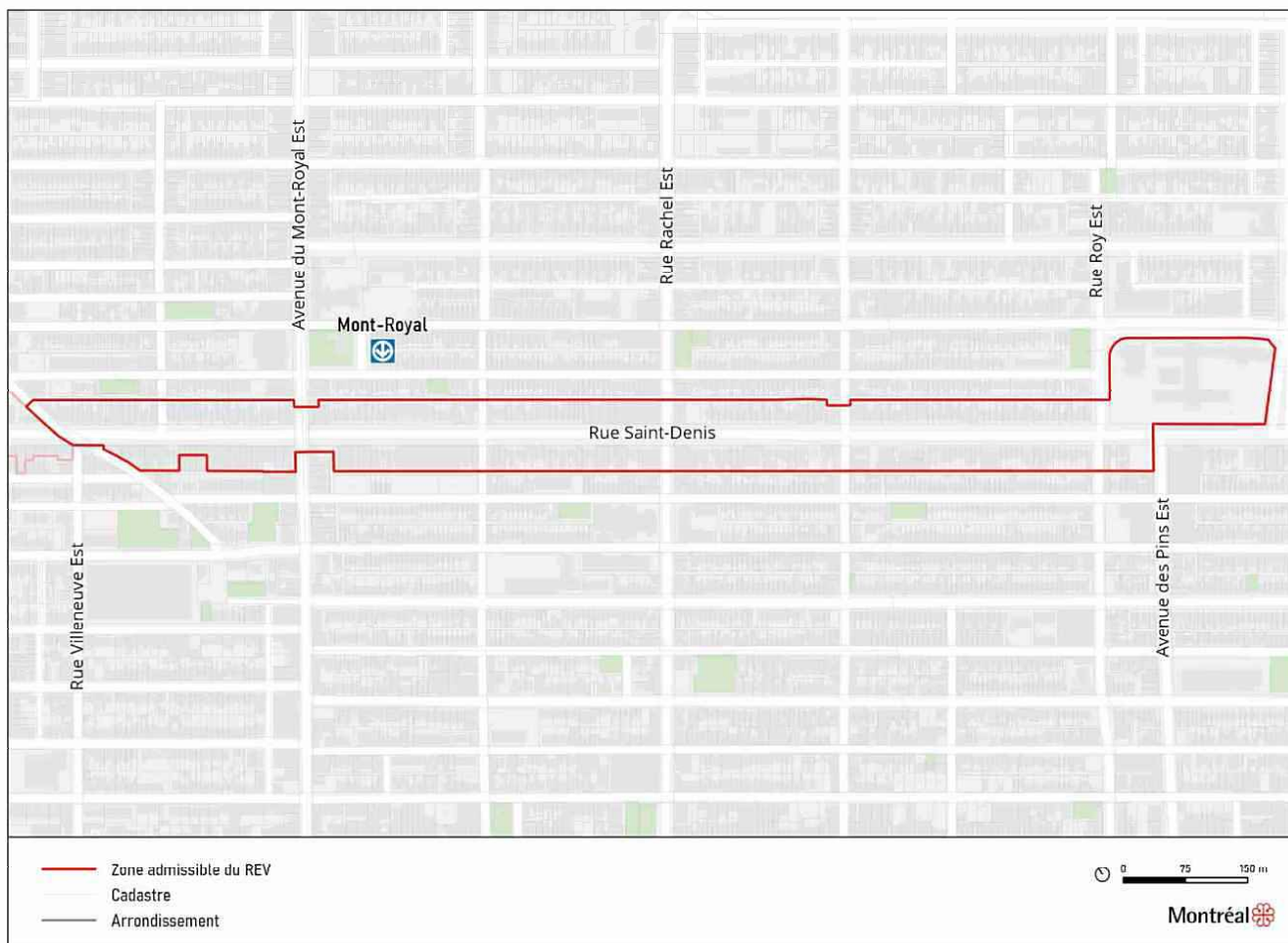
Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le .....

GDD : 1201179014

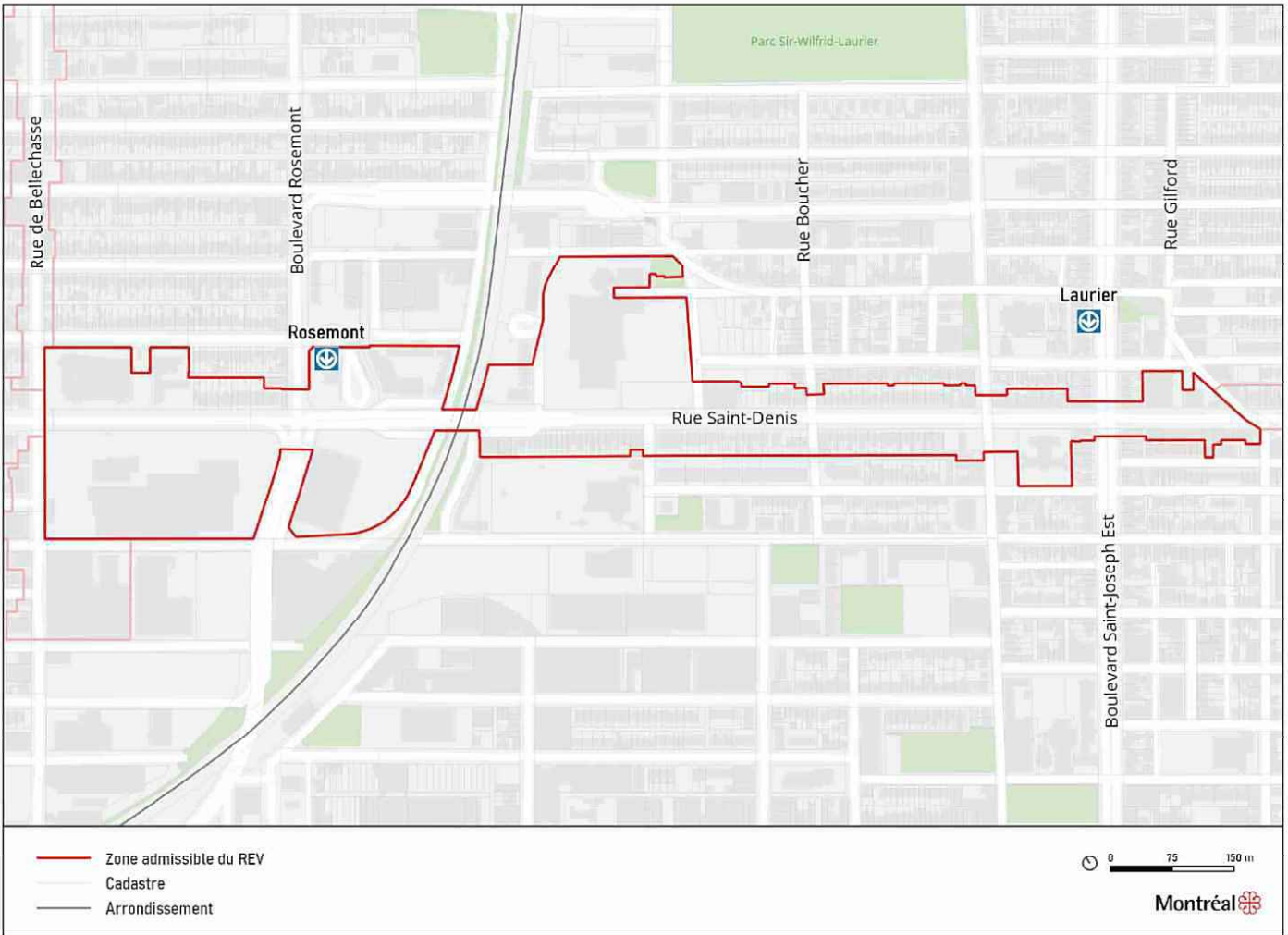


# ANNEXE A SECTEURS DÉSIGNÉS

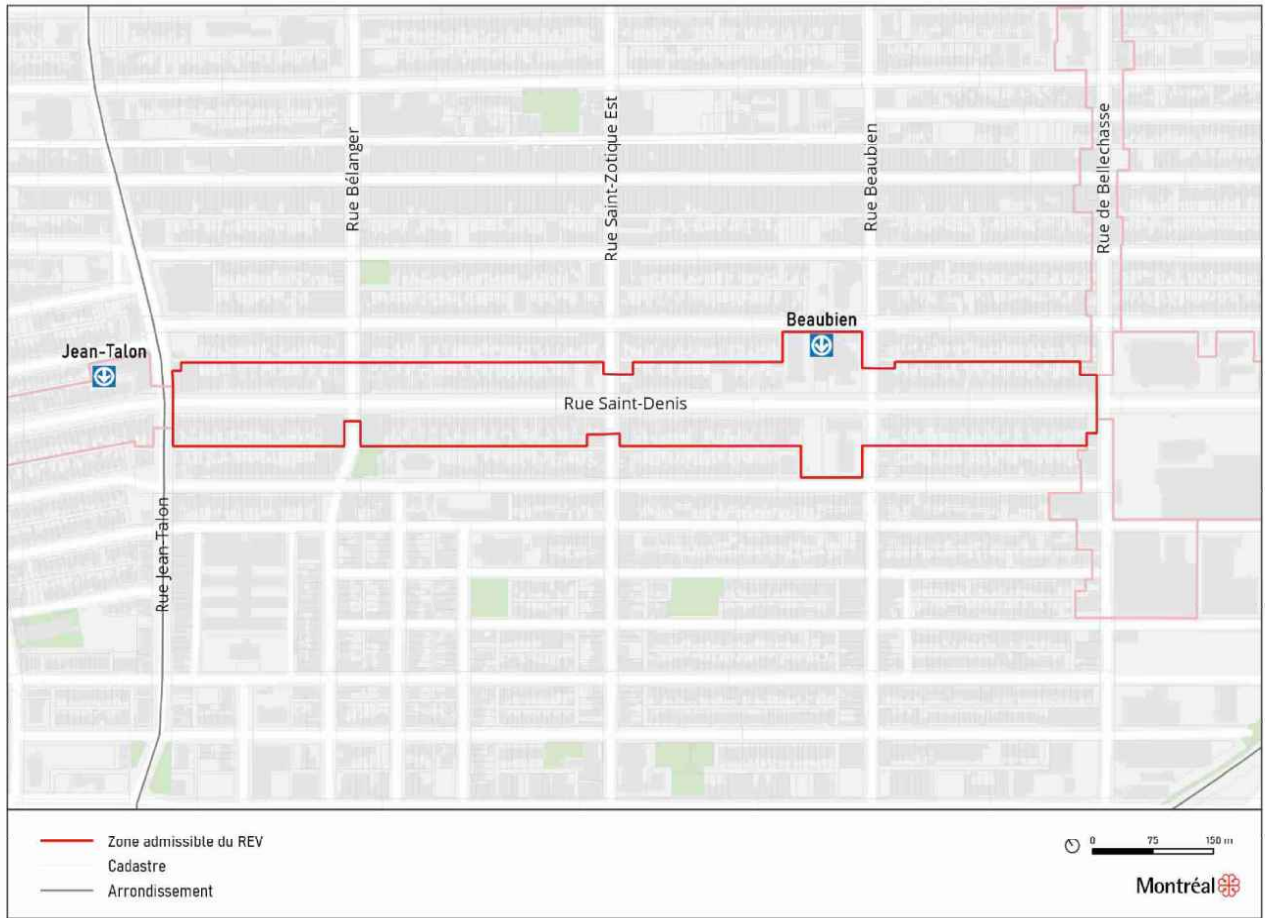
## AXE - Berri / Lajeunesse / Saint-Denis (zone 1)



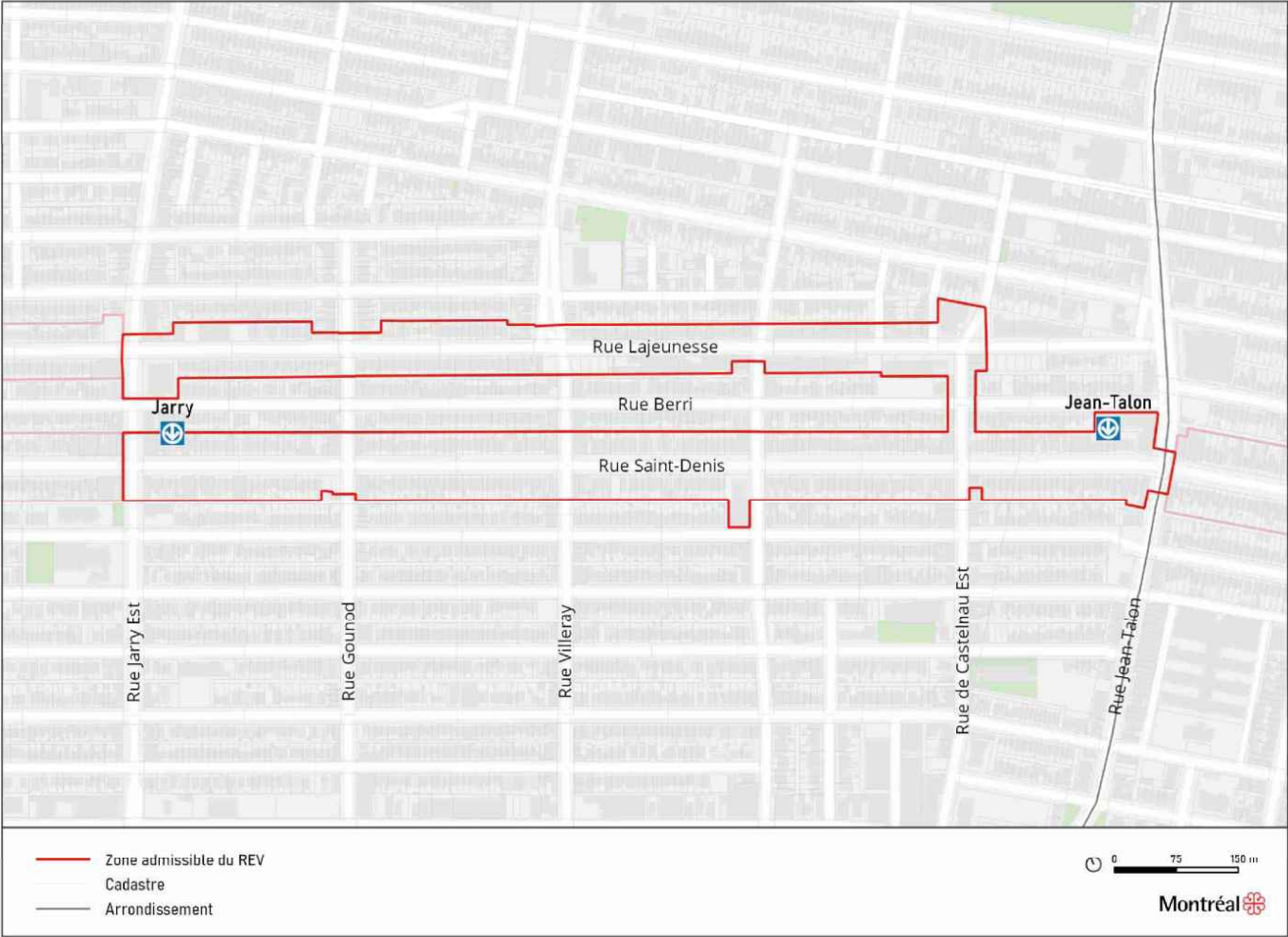
**AXE - Berri / Lajeunesse / Saint-Denis (zone 2)**



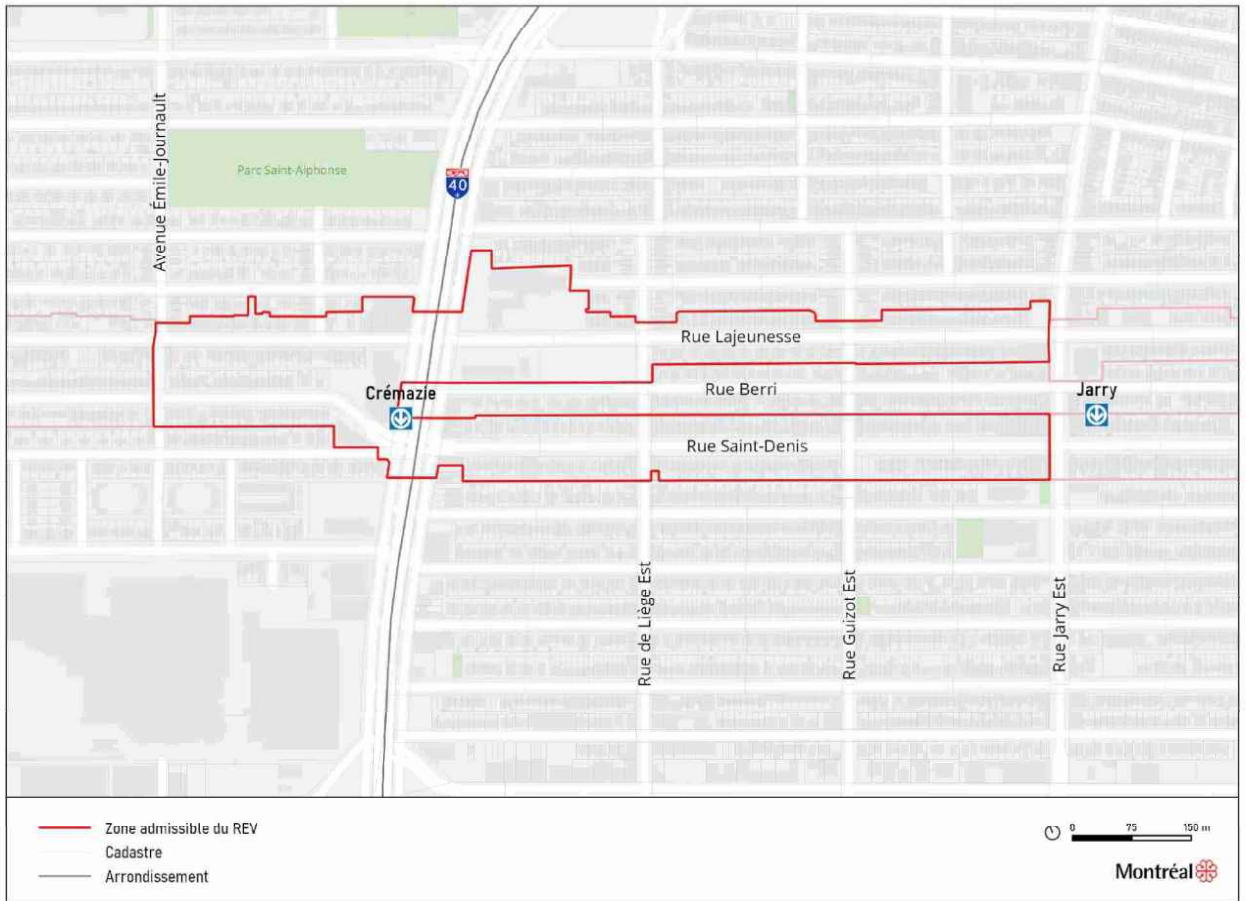
**AXE - Berri / Lajeunesse / Saint-Denis (zone 3)**



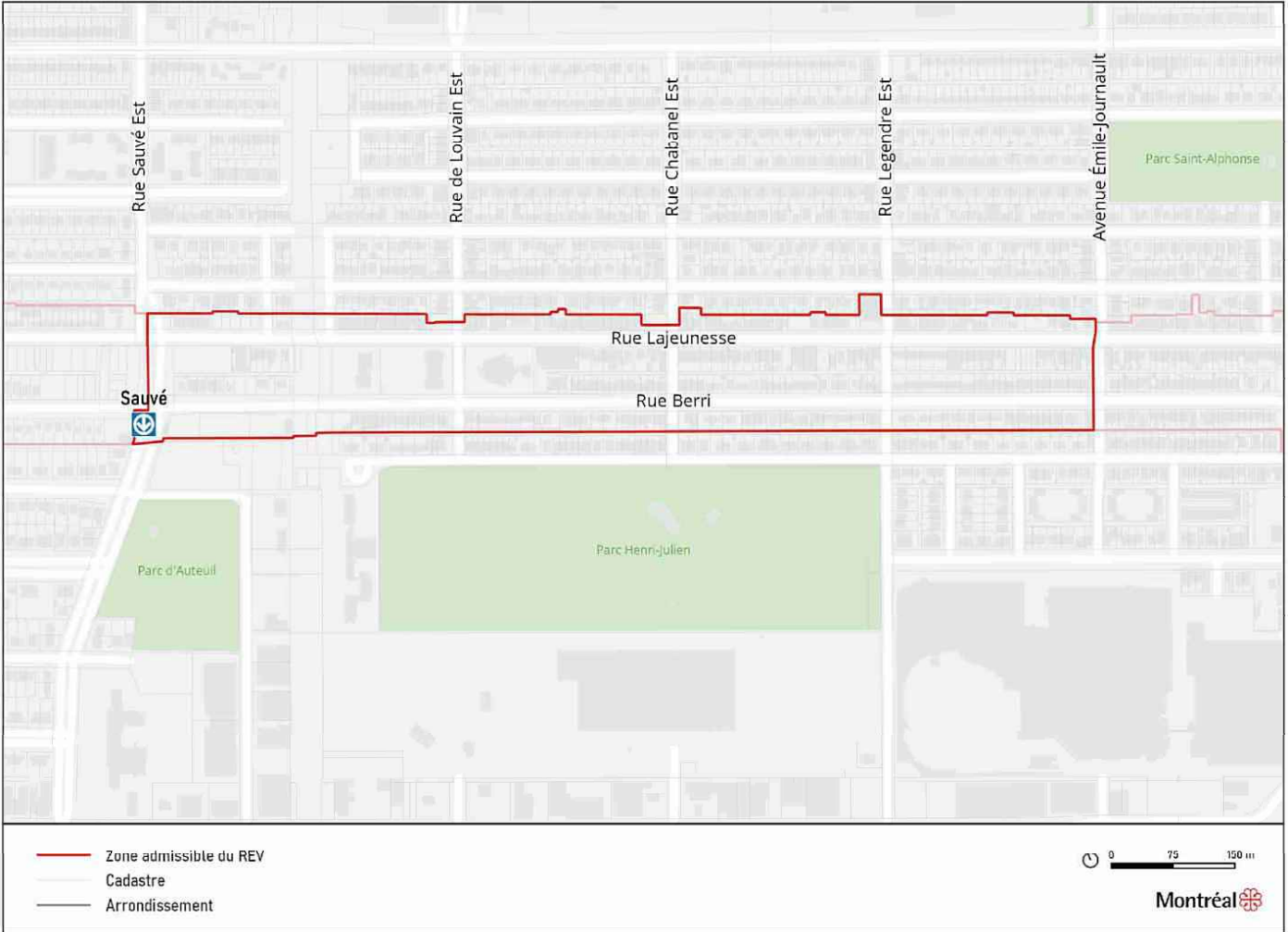
**AXE - Berri / Lajeunesse / Saint-Denis (zone 4)**



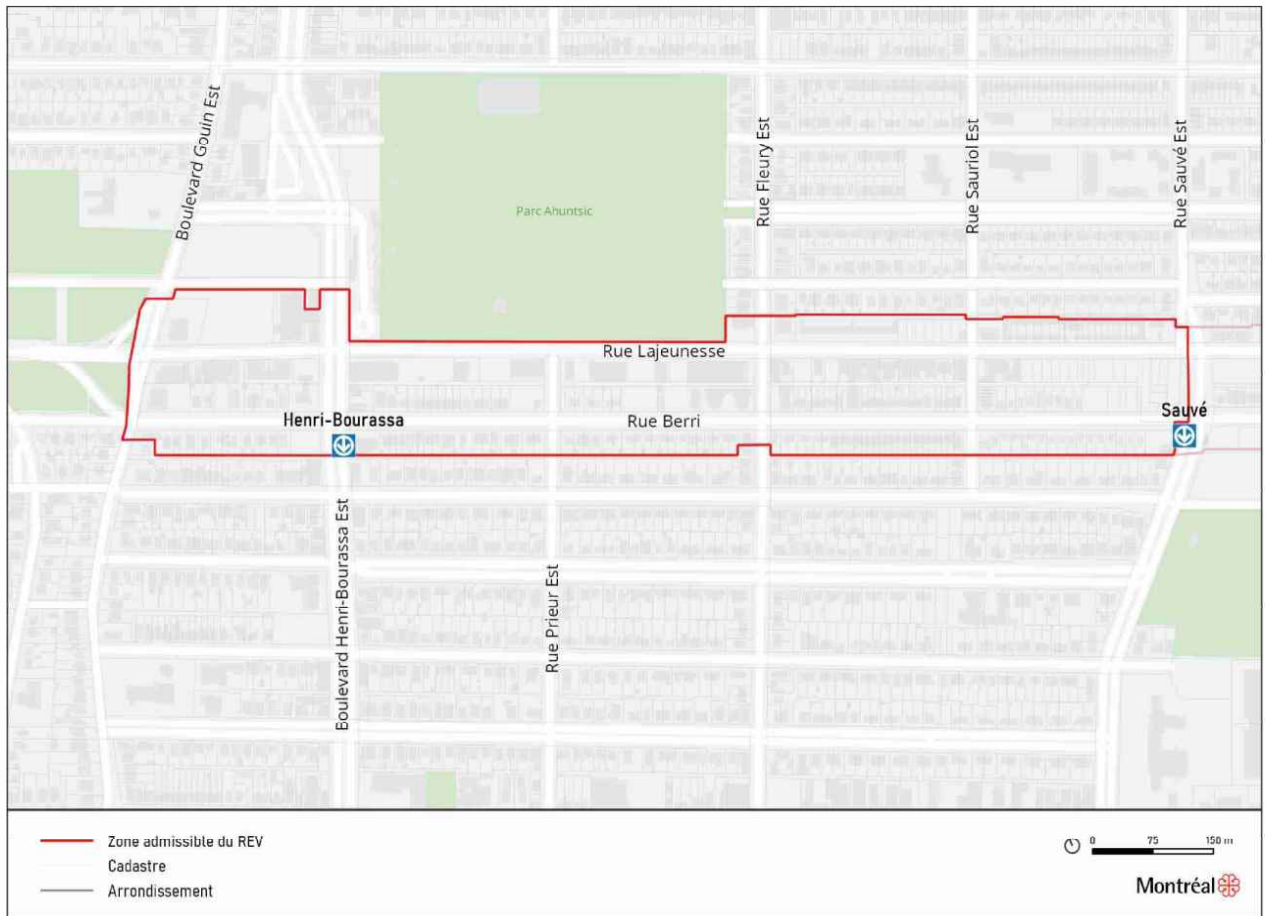
**AXE - Berri / Lajeunesse / Saint-Denis (zone 5)**



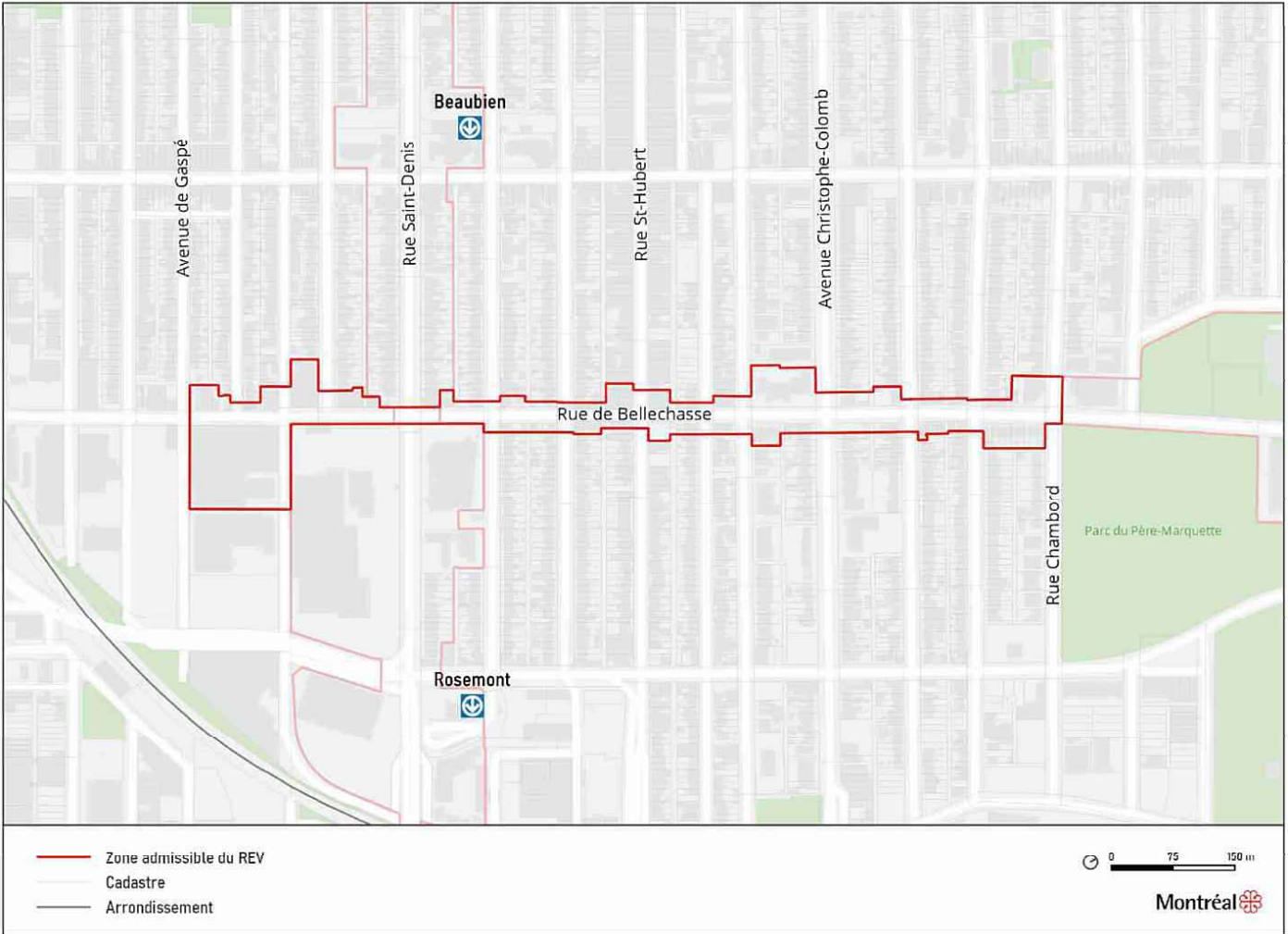
**AXE - Berri / Lajeunesse / Saint-Denis (zone 6)**



**AXE - Berri / Lajeunesse / Saint-Denis (zone 7)**

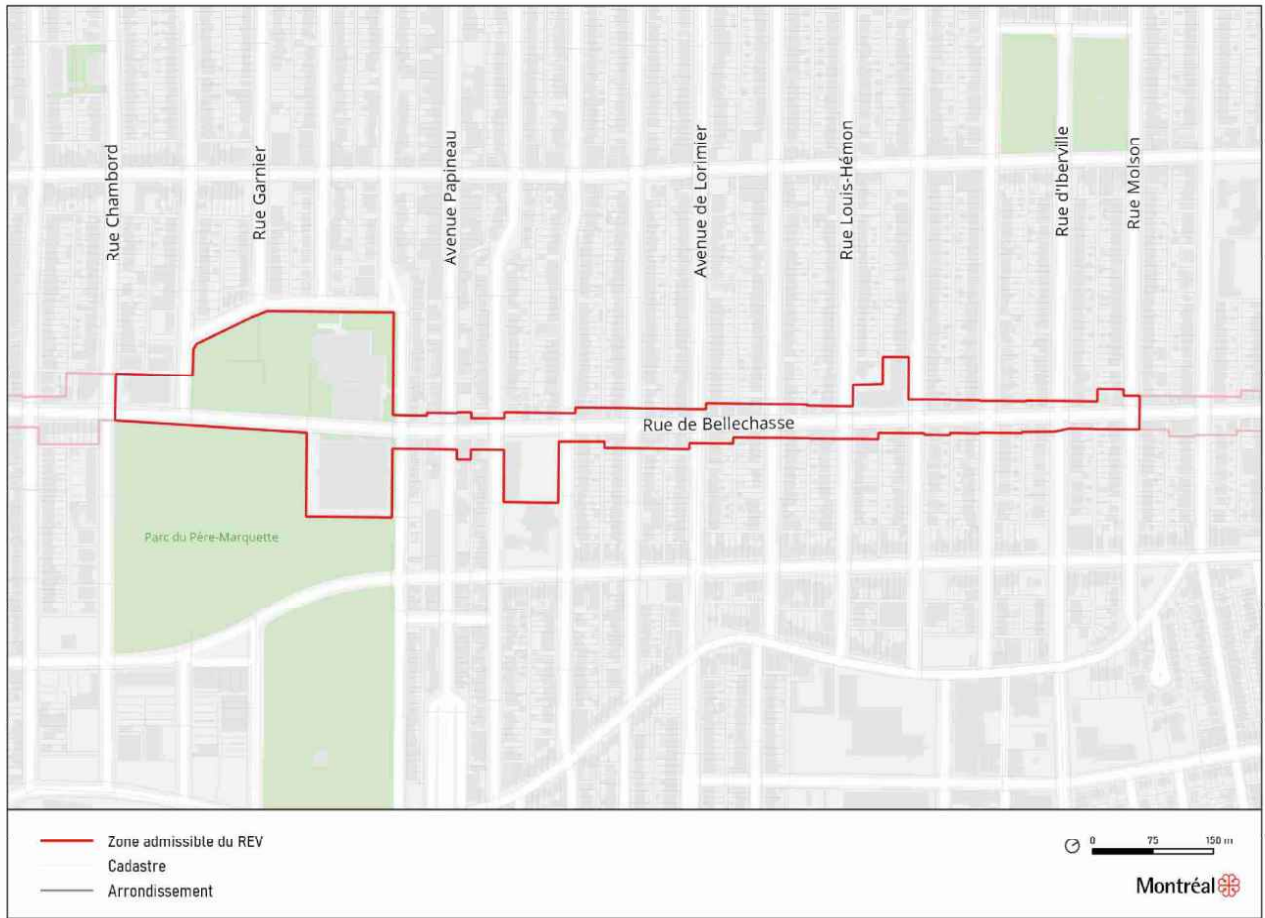


**AXE - De Bellechasse (zone 1)**

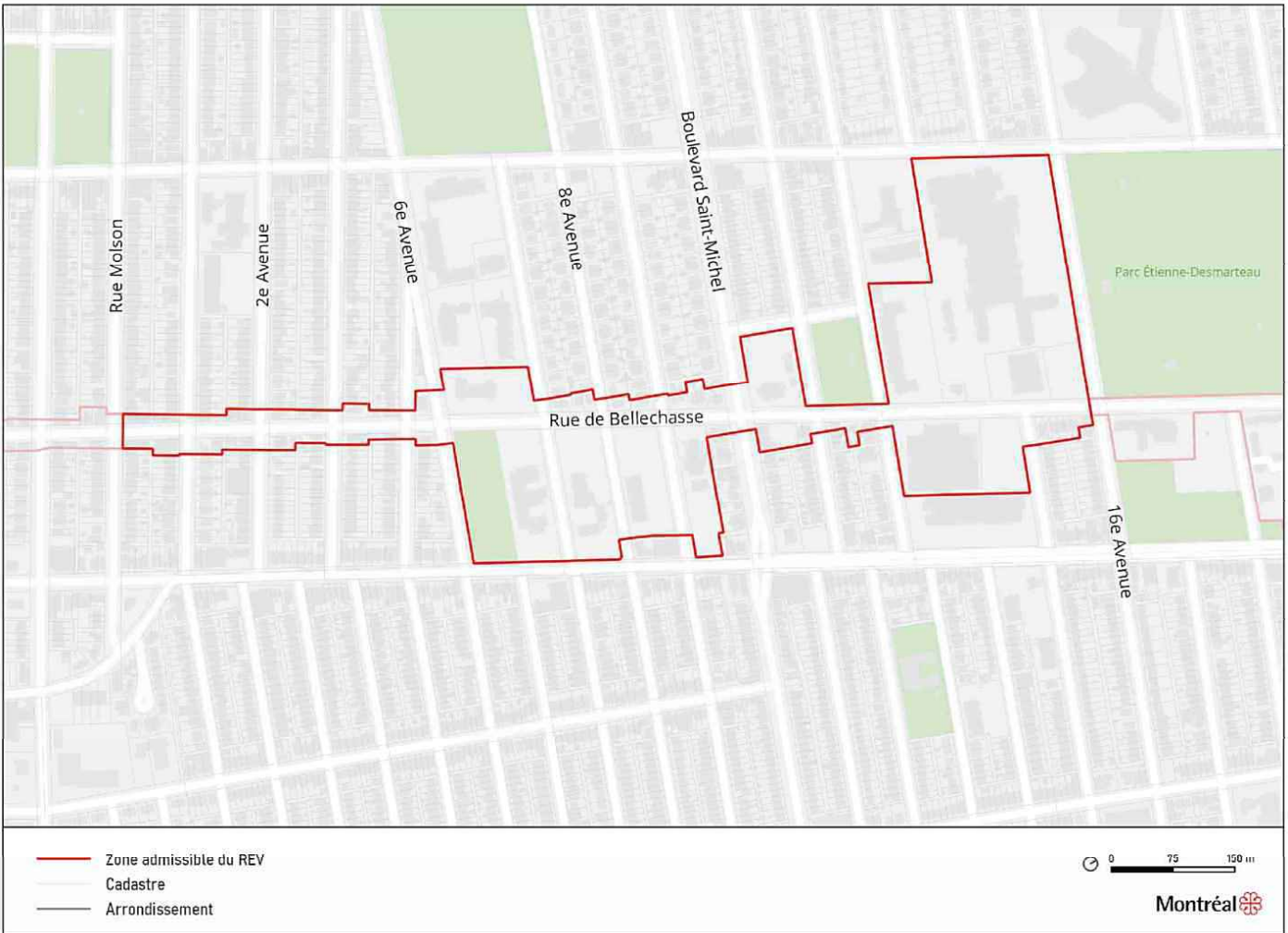




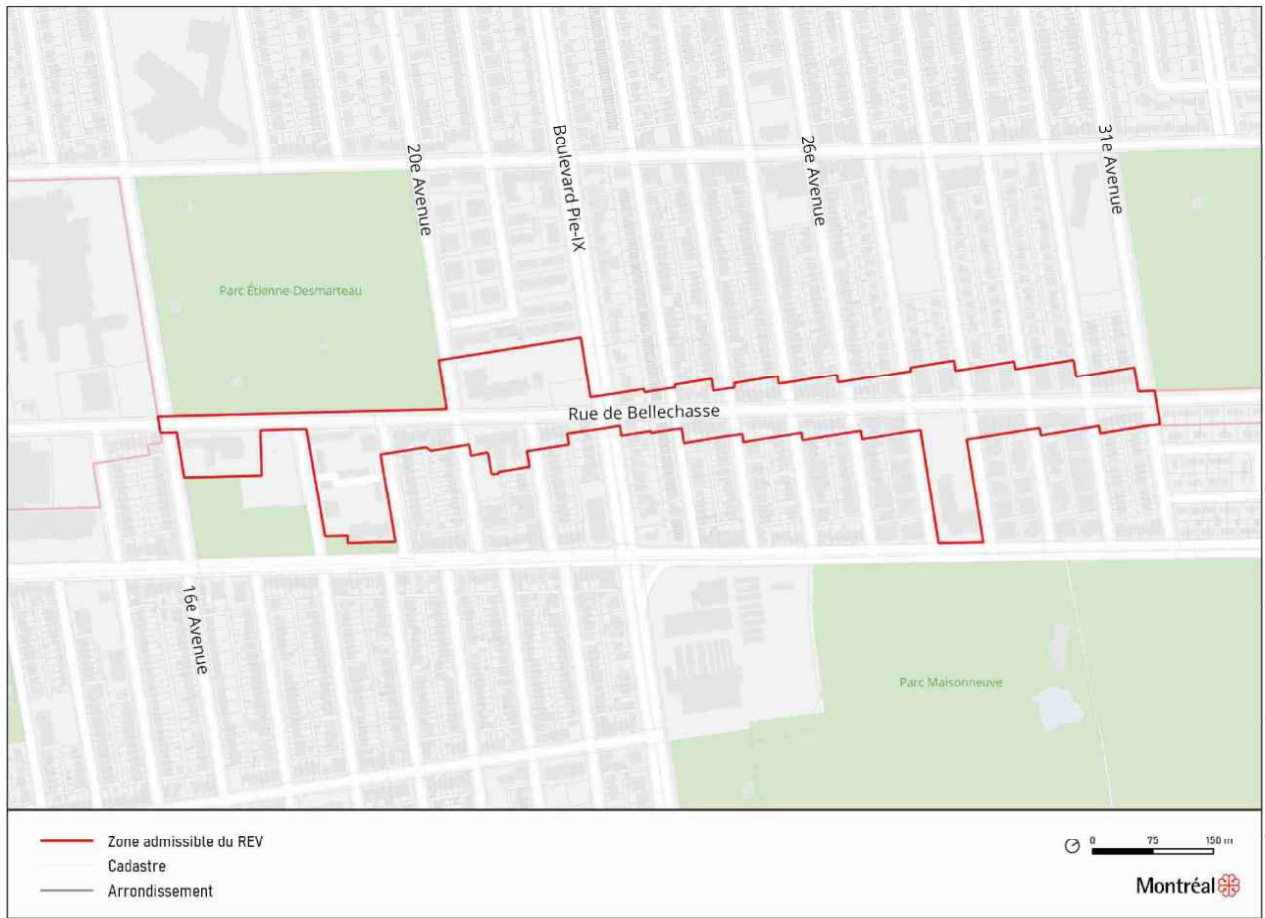
## AXE - De Bellechasse (zone 2)



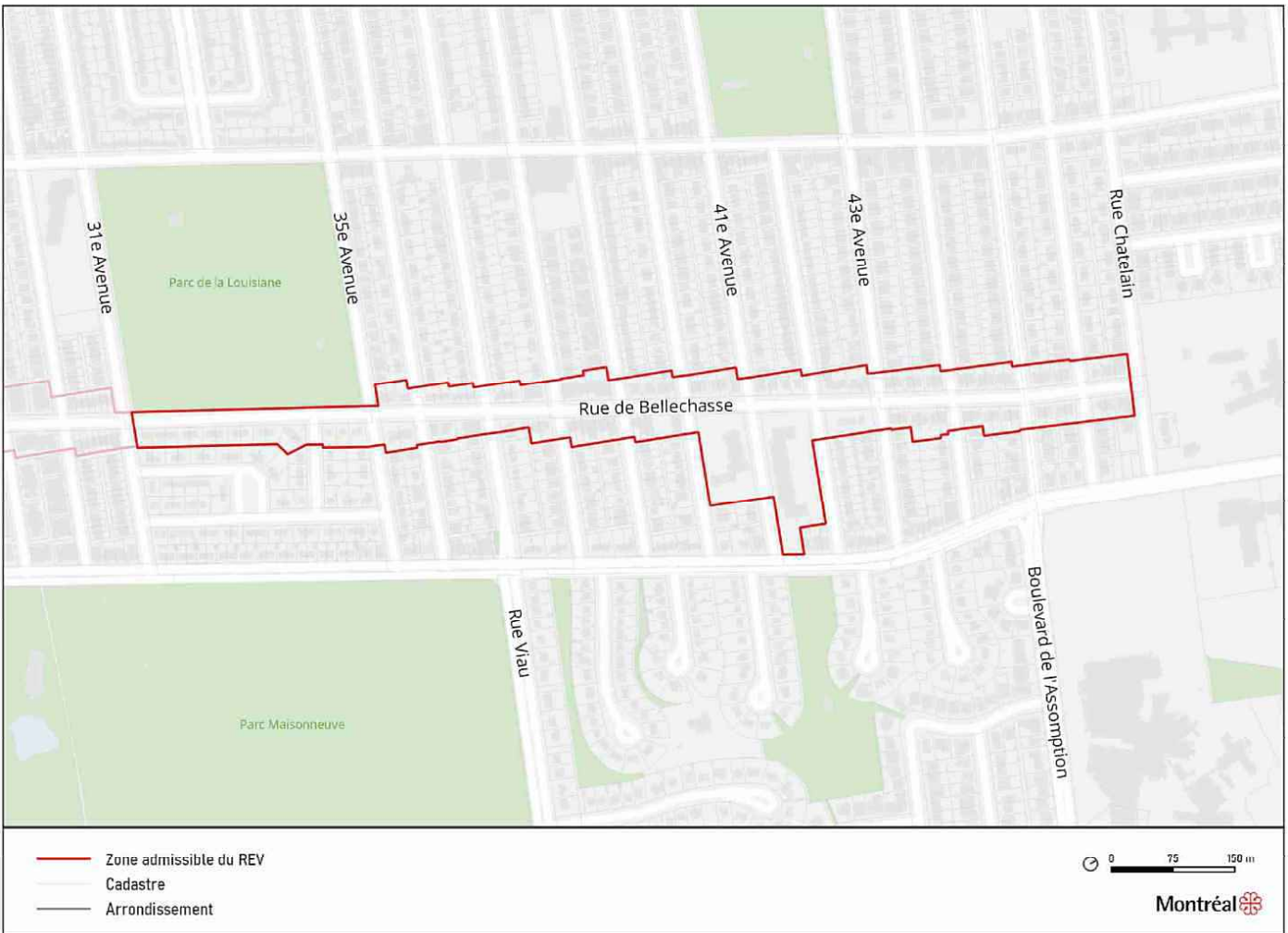
### AXE - De Bellechasse (zone 3)



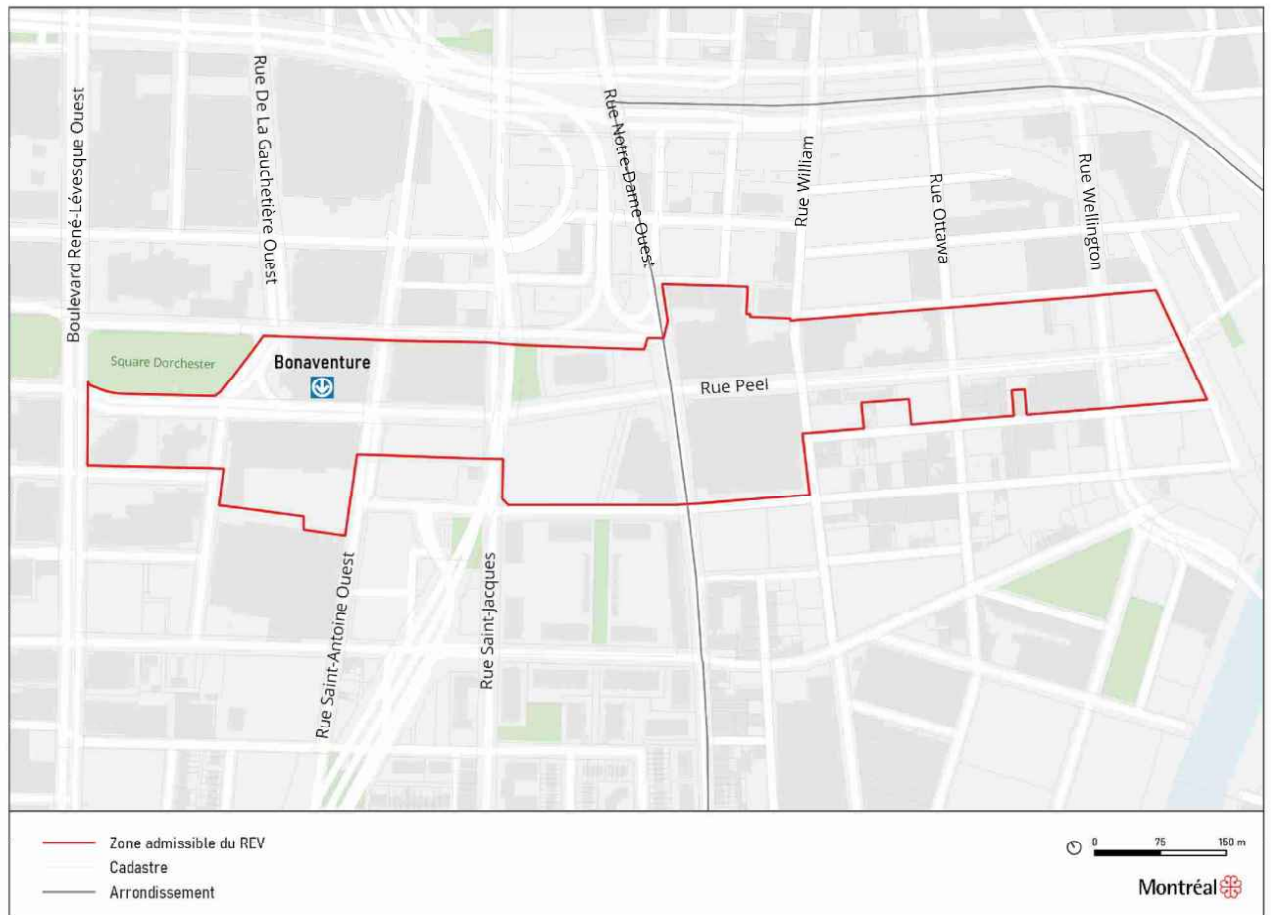
### AXE - De Bellechasse (zone 4)



### AXE - De Bellechasse (zone 5)



## AXE - Peel





**Dossier # : 1208927002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) / Réserver une somme de 1.5 M\$ pour la mise en oeuvre des modifications - COVID-19

Il est recommandé :

- d'adopter le règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017).

**Signé par** Peggy BACHMAN **Le** 2020-10-02 13:48

**Signataire :**

Peggy BACHMAN

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1208927002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) / Réserver une somme de 1.5 M\$ pour la mise en oeuvre des modifications - COVID-19

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis mars 2020, les entreprises montréalaises sont exposées à de nombreux défis financiers du fait de la crise économique de la Covid-19. Cette situation a nécessité la création d'une nouvelle sous-catégorie de subvention au Règlement: « Consolidation des activités des commerces dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 », qui vise à accorder des subventions aux entreprises commerciales admissibles afin de réaliser un projet d'affaires ayant pour but la consolidation ou la reprise des activités, dans le contexte de la COVID-19 dans le but d'atteindre son seuil de viabilité. Cette sous-catégorie de subvention vient à échéance le 30 septembre 2020.

Le 28 mai 2020, le conseil d'agglomération a ainsi adopté un règlement modifiant le règlement RCG19-017 afin de créer une nouvelle sous-catégorie de subventions qui permet aux organismes de soutenir les entreprises commerciales admissibles dans le contexte de la pandémie de la COVID-19. Un budget de 2 000 000 \$ a été alloué à cette sous-catégorie de subventions ainsi que le solde non utilisé de la sous-catégorie de subvention "Entrepreneuriat Commercial" d'un montant de 1 006 525 \$.

En date du 14 septembre 2020, les PME MTL ont dépensé 2 038 184 \$ soit 68% du montant disponible au titre de la sous-catégorie «Consolidation des activités des commerces dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 ».

Avec la prolongation de la pandémie de la COVID-19, le présent dossier a donc pour objet de fusionner la sous-catégorie "Consolidation des activités des commerces dans le contexte de la pandémie de la COVID-19" avec la sous-catégorie de subvention "Entrepreneuriat Commercial", d'augmenter le budget dédié à cette sous-catégorie pour l'année 2020 et de prolonger la période d'assouplissement des conditions d'octroi des subventions en consolidation des activités des commerces.

Le 23 sept 2020, le conseil d'agglomération a adopté un règlement modifiant le règlement RCG19-017 afin d'augmenter de 1 700 000 \$ le montant de l'aide financière de 2020 de la sous-catégorie « Économie sociale » de la catégorie fonds de subvention et de prolonger

jusqu'au 31 mars 2021 l'assouplissement de certaines conditions de soutien mises en place dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

Dans le contexte de la prolongation de la pandémie de la COVID-19, il est proposé que les modifications prévues dans la sous-section VIII.2 soient prolongées jusqu'au 30 juin 2021.

Par ailleurs, il est proposé d'ajouter des pouvoirs au comité exécutif de Montréal notamment afin de permettre l'octroi d'aides financières supplémentaires de sources gouvernementales sans changer les modalités et conditions d'admissibilité au règlement RCG19-017.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG 20 0476 (23 sept 2020) : "Règlement modifiant le règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG19-017)", afin d'augmenter de 1 700 000 \$ le montant de l'aide financière de 2020 de la sous-catégorie « Économie sociale » de la catégorie fonds de subvention et de prolonger l'assouplissement de certaines conditions de soutien mises en place dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

CG 20 0286 (28 mai 2020) : "Règlement modifiant le règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG19-017)", afin de créer une nouvelle sous-catégorie de subventions qui permet aux organismes de soutenir les entreprises commerciales admissibles dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 et allouer un budget de 2 000 000 \$.

CG19 0157 (28 mars 2019 ) : « Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises »

CG18 0674 (20 décembre 2018) : Accorder une contribution financière maximale de 17 150 100 \$ aux six organismes du réseau PME MTL, pour les années 2019 à 2021, afin de bonifier l'offre de service d'accompagnement dédiés aux entrepreneurs / Approuver les projets de convention à cet effet.

CE18 1096 (13 juin 2018) : approuver le Plan d'action en commerce intitulé : « Vivre Montréal », un des huit plans d'action mettant en œuvre la Stratégie de développement économique *Accélérer Montréal*.

CG18 0245 (26 avril 2018) : Approuver la Stratégie de développement économique 2018-2022.

CE18 0491 (28 mars 2018) : Approuver le plan économique conjoint Ville de Montréal - Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) du Québec / Approuver le projet de convention d'aide financière de 150 M\$ entre le MESI et la Ville

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à modifier l'Annexe B, "Conditions minimales d'octroi d'une contribution de la sous-catégorie « Entrepreneurat Commercial » du règlement 19-017", afin d'intégrer des conditions de soutien aux projets d'affaires d'entreprises commerciales ayant pour but la consolidation ou la reprise des activités, dans le contexte de la COVID-19 dans le but d'atteindre son seuil de viabilité

Le présent dossier propose les conditions minimales suivantes pour les projets d'affaires ayant pour but la consolidation ou la reprise des activités - Section II de l'annexe B du règlement :

Les projets soutenus portent notamment sur :

- la digitalisation de l'entreprise;
- la mise en place d'une boutique en ligne;
- l'aménagement physique du lieu d'affaires afin de permettre l'accueil de la clientèle dans



un environnement sécuritaire, de mettre en place les mesures de prévention recommandées par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail ou de respecter toute autre mesure sanitaire recommandée ou imposée par le gouvernement

Les secteurs ou sous-secteurs d'activités économique soutenus sont selon les codes SCIAN :

- les secteurs 44 et 45 (commerce de détail), à l'exception des sous-secteurs 441 (concessionnaires de véhicules et de pièces automobiles) et 447 (stations-service);
- le sous-secteur 722 (services de restauration et débits de boissons);
- le sous-secteur 812 (services personnels et services de blanchissage), à l'exception des sous-secteurs 8122 (services funéraires), 81293 (stationnements et garages).

La contribution est d'un maximum de 75% du coût total du projet d'affaires, sans excéder 10 000 \$;

La mise de fonds par l'entreprise dans le projet d'affaires atteint au moins 10 % du coût total du projet;

L'entreprise a déposé un plan d'affaires ou un sommaire exécutif incluant un budget de caisse prévisionnel d'un minimum de 12 mois.

L'entreprise a déposé un document expliquant les impacts négatifs de la pandémie de la COVID-19 sur ses activités et la démonstration qu'en raison de la pandémie de la COVID-19, l'accès au lieu d'affaires où le projet d'affaires est réalisé est fermé temporairement ou a été fermé temporairement à la clientèle.

Les modifications prévues dans la sous-section II s'appliquent jusqu'au 30 juin 2021.

Il est à noter que les conditions habituelles du Règlement continuent de s'appliquer pour les projets d'entrepreneuriat commercial.

Le présent dossier vise également à augmenter de 1 500 000 \$ le montant de l'aide financière de 2020 de la sous-catégorie « Entrepreneuriat Commercial » de la catégorie fonds de subvention.

L'aide financière additionnelle viendra soutenir aussi bien les projets d'affaires d'entreprises commerciales ayant pour but la consolidation ou la reprise des activités, dans le contexte de la COVID-19 que les projets d'affaires en lien avec l'implantation d'un nouveau commerce ou la mise en place d'une boutique en ligne ou la croissance et développement des activités du commerce".

Les règles de calcul de la répartition de l'aide financière qui sera versée aux organismes PME MTL, ainsi que les définitions afférentes, sont détaillées à l'annexe G du règlement 19-017, et font l'objet de la modification suivante :

Le calcul portera sur le nombre d'établissements présents selon les codes SCIAN décrits à la section II de l'annexe B sur le territoire d'intervention de l'organisme, divisé par le nombre d'établissements présents selon les codes SCIAN décrits à la section II de l'annexe B sur le territoire de l'agglomération.

Le présent dossier vise également la sous-catégorie « Économie sociale » de la catégorie fonds de subvention afin que les conditions minimales prévues dans la sous-section VIII.2 s'appliquent jusqu'au 30 juin 2021.

Le présent dossier vise à accorder au comité exécutif de Montréal un pouvoir d'ordonnance sur des modifications au règlement RCG19-017 portant sur :

- l'augmentation du montant d'aide financière;
- la présentation de nouvelles demandes d'aides financières de la part des organismes;
- la modification des dates de fin d'application des conditions d'octroi minimales;
- la terminaison de l'une ou l'autre des sous-catégories;
- la terminaison du programme de subvention

## **JUSTIFICATION**

Cette modification réglementaire permettra à la Ville de Montréal de poursuivre le déploiement de mesures d'urgences pour aider les commerces, et ce, en demeurant conforme à la Stratégie de développement économique 2018-2022, *Accélérer Montréal* et ainsi que l'entente intervenue entre la Ville et le Ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation relative à l'octroi d'une aide de 150 M\$ pour la mise en œuvre de cette stratégie.

La modification permettra d'accorder des subventions aux entreprises commerciales afin de consolider leurs activités dans le cadre de la pandémie, ce qui leur permettra :

- De mettre sur pied des projets d'affaires qui leur permettront de faire face aux défis de gestion et de maintien des opérations que pose la crise économique;
- De limiter leur niveau d'endettement de renforcer leur chance de survie à la suite de la crise.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits nécessaires à la poursuite du programme en 2020 sont de 1 500 000 \$. La somme est prévue au budget 2020 du Service du développement économique - bouquet de mesures COVID-19 (entente 150 M\$).

Il s'agit d'une dépense de la compétence de l'agglomération. Les fonds seront gérés par les organismes du réseau PME MTL, les organismes de développement local et régional oeuvrant sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le soutien technique destiné aux commerces favorise la prise en charge des rues commerciales par les communautés d'affaires et la recherche de la cohérence commerciale pour le bénéfice des montréalais. La Ville favorise la consommation à proximité des milieux de vie, une notion importante pour le développement durable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Le fait de ne pas adopter le Règlement aurait pour effet de ne pas permettre l'octroi de subventions aux entreprises commerciales afin qu'elles réalisent des projets de consolidation de leurs activités, dans le contexte de la COVID-19. Un manque de soutien aux entreprises commerciales pourrait compromettre leur capacité de maintenir leurs opérations dans le contexte pandémie.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

À cette étape, aucune opération de communication ne sera élaborée.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

22 octobre 2020: Avis de motion

- 19 novembre 2020: Adoption du règlement

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Valérie BOCHET  
Conseillère en analyse et gestion financière

**Tél :** 514-868-7885  
**Télécop. :**

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-09-28

Géraldine MARTIN  
Directrice

**Tél :** 514 872-2248  
**Télécop. :**

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Véronique DOUCET  
Directrice

**Tél :** 514 872-3116  
**Approuvé le :** 2020-10-02

**Dossier # : 1208927002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) / Réserver une somme de 1.5 M\$ pour la mise en oeuvre des modifications - COVID-19

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[AML - 1208927002 Règl modif RCG 19-017 commerces 20200928.doc](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocat  
**Tél : 514-872-0185**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-09-28

Annie GERBEAU  
Avocate, chef de division  
**Tél : 514-589-5449**  
**Division :** Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL**  
**RÈGLEMENT**  
**RCG XX-XXX**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS D'AFFAIRES D'ENTREPRISES MONTRÉALAISES (RCG 19-017)**

Vu l'article 10.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu les articles 19 et 38 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019);

Vu l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu la Stratégie de développement économique 2018-2022, approuvée par résolution à l'assemblée du 26 avril 2018 (CG18 0245);

Vu le Plan économique conjoint Ville de Montréal - ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) et la convention pour l'octroi d'une aide financière d'un montant maximal de 150 000 000 \$ pour la mise en œuvre de la stratégie de développement économique de la Ville de Montréal approuvés par résolution à la séance du 28 mars 2018 (CE18 0491);

Vu le Décret 177-2020 du 13 mars 2020 concernant une déclaration d'urgence sanitaire conformément à l'article 118 de la Loi sur la santé publique (RLRQ, chapitre S-2.2), (2020) 152 G.O. II, 1101A ainsi que ses renouvellements;

À l'assemblée du \_\_\_\_\_ 2020, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. L'article 3 du Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) est modifié par le remplacement de « ou à l'article 24.10 » par « , à l'article 24.10 ou à l'article 24.15 ».

2. L'article 4 de ce règlement est modifié par :

1° le remplacement, au premier alinéa, de « 29 900 000 \$ » par « 31 400 000 \$ »;

2° le remplacement, au paragraphe 1° du deuxième alinéa, de « 19 900 000 \$ » par « 21 400 000 \$ ».

3. L'article 5 de ce règlement est modifié par le remplacement du paragraphe 2° par le suivant :

« 2° la sous-catégorie « entrepreneuriat commercial » dont l'objectif est d'aider un organisme à soutenir des projets d'affaires de commerces sur rue qui apportent une valeur ajoutée à l'offre commerciale existante ou qui visent la consolidation ou la reprise des activités de commerces sur rue à la suite du changement dans leur environnement externe provoqué par le contexte de la pandémie de la COVID-19, dont les conditions minimales d'octroi sont prévues à l'Annexe B et dont la valeur totale de l'aide est de 4 450 000 \$, répartie de la façon suivante :

- a) un montant de 990 000 \$ pour l'exercice financier 2019, un montant de 980 000 \$ pour l'exercice financier 2020 ainsi qu'un montant de 980 000 \$ pour l'exercice financier 2021;
- b) un montant additionnel de 1 500 000 \$ pour l'exercice financier 2020 pour lequel des règles particulières sont prévues à la section VIII.3; ».

4. Le paragraphe 1° de l'article 8 de ce règlement est modifié par le remplacement de « ou de l'article 24.11 » par « , de l'article 24.11 ou de l'article 24.16 ».

5. L'article 17 de ce règlement est modifié par le remplacement de « ou de l'article 24.11 » par « , de l'article 24.11 ou de l'article 24.16 ».

6. L'article 22.1 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **22.1** L'organisme transmet au directeur un rapport en date du 30 septembre 2020, du 31 décembre 2020 et du 31 mars 2021 ainsi qu'un rapport en date de la dernière journée de chacun des trimestres suivants durant lesquels des interventions sont effectuées en vertu des conditions minimales prévues à la section II de l'annexe D. Ces rapports précisent les mêmes renseignements que ceux exigés en vertu du premier alinéa de l'article 22, le nombre d'entreprises toujours en activité à ces dates ainsi que le nombre d'emplois créés ou maintenus au sein de ces entreprises.

Tout rapport prévu au premier alinéa doit être transmis au directeur dans les 30 jours qui suivent la date du rapport.»

7. Ce règlement est modifié par l'insertion après l'article 22.1 de l'article suivant :

« **22.2.** L'organisme transmet au directeur un rapport en date du 31 décembre 2020 ainsi qu'un rapport en date de la dernière journée de chacun des trimestres suivants durant lesquels des interventions sont effectuées en vertu des conditions minimales prévues à la section II de l'annexe B. Ces rapports contiennent la liste des interventions effectuées en vertu des conditions minimales prévues à la section II de l'annexe B et précisent les mêmes renseignements que ceux exigés en vertu du premier alinéa de l'article 22.

Tout rapport prévu au premier alinéa doit être transmis au directeur dans les 30 jours qui suivent la date du rapport.»

8. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 24.13, de la section suivante :

**« SECTION VIII.3**

**AIDE FINANCIÈRE ADDITIONNELLE DE LA SOUS-CATÉGORIE « ENTREPRENEURIAT COMMERCIAL » DE LA CATÉGORIE « FONDS DE SUBVENTION » POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020**

**24.14.** Les dispositions de la présente section visent l'octroi de l'aide financière additionnelle de la sous-catégorie « entrepreneuriat commercial » de la catégorie « fonds de subvention » pour l'exercice financier 2020 prévue au sous-paragraphe b) du paragraphe 2° de l'article 5.

Les dispositions du présent règlement demeurent applicables à cette aide financière additionnelle dans la mesure où elles ne sont pas incompatibles avec les dispositions de la présente section.

**24.15.** Un organisme peut obtenir l'aide financière additionnelle de la sous-catégorie « entrepreneuriat commercial » de la catégorie « fonds de subvention » pour l'exercice financier 2020 en présentant une demande à cet effet, au moyen du formulaire fourni par la ville et en indiquant le montant demandé.

La demande doit être présentée au directeur au plus tard le 30 novembre 2020.

La demande d'aide financière doit être accompagnée des documents suivants :

- 1° une copie de la résolution du conseil d'administration de l'organisme autorisant la présentation de la demande d'aide financière;
- 2° un document démontrant que l'organisme a autorisé le versement ou a versé à 85 % ou plus tout montant d'aide financière qui est réputé lui avoir été octroyé en vertu de l'article 13.1 ou qui lui a été octroyé en vertu de l'article 24.5.
- 3° un document présentant le potentiel de relance économique du territoire d'intervention relativement à la sous-catégorie « entrepreneuriat commercial » ainsi qu'une projection de l'aide nécessaire à l'organisme pour soutenir cette relance.
- 4° un document présentant l'impact négatif lié à la pandémie de la COVID-19 sur le développement économique des entreprises du territoire d'intervention faisant partie des secteurs d'activité économique ciblés par les règles prévues à la section II de l'annexe B « entrepreneuriat commercial » et une projection de l'aide nécessaire à l'organisme pour soutenir les entreprises de ces secteurs vers l'atteinte d'un seuil de viabilité financière;

**24.16.** Dans les 5 jours ouvrables suivant le 30 novembre 2020, le directeur déclare admissible toute demande d'aide financière conforme à l'article 24.15.

Le directeur avise l'organisme de l'admissibilité de sa demande par écrit en indiquant le montant d'aide financière additionnelle de la présente sous-catégorie à être versé à la suite des calculs effectués selon l'article 24.17.

**24.17.** Le directeur détermine le montant d'aide financière à être versé à un organisme en vertu des règles applicables à la sous-catégorie « entrepreneuriat commercial » de la catégorie « fonds de subventions » prévues à l'annexe G.

Le montant à être versé ne peut excéder le montant demandé par l'organisme dans le formulaire prévu à l'article 24.15.

**24.18.** À la suite de l'avis prévu à l'article 24.16, l'aide financière, calculée selon les dispositions prévues à l'article 24.17, est versée à l'organisme, sous réserve des dispositions de l'article 14 ».

**9.** L'article 25 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **25.** Le comité exécutif de Montréal peut, par ordonnance :

- 1° modifier le présent règlement afin d'augmenter tout montant d'aide financière prévu aux articles 4, 5 et 6 lorsque les sommes proviennent d'une contribution octroyée à la Ville en vertu d'une entente avec le gouvernement ou d'un programme du gouvernement;
- 2° modifier le présent règlement, à la suite de l'augmentation d'un montant effectué en vertu du paragraphe 1° du présent article, afin de permettre aux organismes de présenter de nouvelles demandes d'aide financière notamment en fixant des dates pour la présentation de ces demandes et des délais pour leur analyse par le directeur, sans toutefois modifier les conditions d'admissibilité prévues pour l'obtention de l'aide;
- 3° modifier le présent règlement afin de remplacer les dates de fin d'application des conditions d'octroi minimales prévues à l'une ou l'autre des Annexes A à F;
- 4° mettre fin à l'une ou l'autre des catégories ou des sous-catégories prévues au présent règlement;
- 5° mettre fin au programme de subvention prévu au présent règlement. »

**10.** L'annexe B de ce règlement est modifiée par l'insertion, entre le titre de cette annexe et l'article 1, du titre suivant :



**« SECTION I**

**CONDITIONS MINIMALES D'OCTROI D'UNE CONTRIBUTION POUR DES PROJETS D'AFFAIRES DE COMMERCES SUR RUE QUI APPORTENT UNE VALEUR AJOUTÉE À L'OFFRE COMMERCIALE EXISTANTE »**

**11.** L'article 1 de l'annexe B de ce règlement est modifié par l'insertion après le mot « contribution » des mots « prévue par la présente section »

**12.** L'annexe B de ce règlement est modifiée par l'ajout, après l'article 13, de la section suivante :

**« SECTION II**

**CONDITIONS MINIMALES D'OCTROI D'UNE CONTRIBUTION DANS LE CONTEXTE DE CONSOLIDATION DES ACTIVITÉS DES COMMERCES DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19**

**14.** La contribution prévue à la présente section vise à aider l'entreprise à réaliser un projet d'affaires en lien avec la consolidation ou la reprise de ses activités à la suite du changement dans son environnement externe provoqué par le contexte de la pandémie de la COVID-19, dans le but d'atteindre son seuil de viabilité, notamment :

- 1° la digitalisation de l'entreprise ;
- 2° la mise en place d'une boutique en ligne (e-commerce) ;
- 3° l'aménagement physique du lieu d'affaires afin de permettre l'accueil de la clientèle dans un environnement sécuritaire, de mettre en place les mesures de prévention recommandées par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail ou de respecter toute autre mesure sanitaire recommandée ou imposée par le gouvernement.

**15.** Les articles 4 et 8 à 13 de la section I de la présente annexe sont applicables à l'octroi d'une contribution prévue à la présente section.

**16.** Le projet d'affaires de l'entreprise se situe dans l'un des secteurs ou sous-secteurs d'activité économique suivants, décrits dans le « Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada », édition 2017, version 2.0 publié par Statistique Canada :

- 1° les secteurs 44 et 45 (commerce de détail), à l'exception des sous-secteurs 441 (concessionnaires de véhicules et de pièces automobiles) et 447 (stations-service);
- 2° le sous-secteur 722 (services de restauration et débits de boissons);

3° le sous-secteur 812 (services personnels et services de blanchissage), à l'exception des sous-secteurs 8122 (services funéraires), 81293 (stationnements et garages).

**17.** L'entreprise a déposé un document expliquant les impacts négatifs de la pandémie de la COVID-19 sur ses activités.

**18.** L'entreprise a déposé un plan d'affaires ou un sommaire exécutif incluant un budget de caisse prévisionnel d'un minimum de 12 mois.

**19.** L'entreprise a démontré qu'en raison de la pandémie de la COVID-19, l'accès au lieu d'affaires où le projet d'affaires est réalisé est fermé temporairement ou a été fermé temporairement à la clientèle.

**20.** La contribution est d'un maximum 75 % du coût total du projet d'affaires sans excéder 10 000 \$.

**21.** La mise de fonds par l'entreprise dans le projet d'affaires atteint au moins 10 % du coût total du projet.

**22.** La présente section s'applique jusqu'au 30 juin 2021. »

**13.** L'article 14 de l'annexe D de ce règlement est modifié par le remplacement de « 31 mars 2021 » par « 30 juin 2021 ».

**14.** Le paragraphe 2° de l'article 2 de l'annexe G de ce règlement est remplacé par le suivant :

« pour la sous-catégorie « entrepreneuriat commercial »,  $A_i\%$  représente le nombre total d'établissements visés par les codes du « Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada », mentionnés à l'article 15 de l'annexe B présents sur le territoire d'intervention de l'organisme ayant présenté la demande d'aide financière, divisé par le nombre des établissements visés par ces codes présents sur le territoire de l'agglomération, exprimé en pourcentage. Ces deux nombres sont établis à partir de la version disponible la plus récente du fichier du « Registre des emplacements » de Statistique Canada »

---

GDD1208927002

XX-XXX/6

**Dossier # : 1208927002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) / Réserver une somme de 1.5 M\$ pour la mise en oeuvre des modifications - COVID-19

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[1208927002 - COVID-19.xls](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Julie GODBOUT  
Préposée au budget  
**Tél : (514) 872-0721**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-10-01

Sabiha FRANCIS  
Conseillère budgétaire  
**Tél : 514 872-0984**  
**Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier**